CANADA

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTIÈME LÉGISLATURE

26 Élisabeth II

VOLUME V, 1977

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-NEUVIÈME JOUR DE MARS 1977
AU SIXIÈME JOUR DE MAI 1977, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
JUIL JULY 13 1978
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Imprimerie et Édition, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

80013—1½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 mars 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES SPORTS

LE DÉDOMMAGEMENT DES ASSOCIATIONS DE SPORT AMATEUR PAR LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Dans un mémoire conjoint qu'elles ont adressé aujourd'hui au gouvernement, l'Association canadienne de hockey amateur et l'Association canadienne du hockey junior majeur lui demandent de les aider à obliger les deux ligues majeures de hockey professionnel à négocier, parce qu'elles n'indemnisent pas suffisamment les associations des efforts qu'elles font pour faire progresser le hockey amateur au Canada. Parce que les différents sports amateurs, notamment le hockey, le patinage artistique et le tennis souffrent surtout des coupes sombres que les organisations professionnelles effectuent dans leurs rangs sans les dédommager des efforts qu'elles déploient pour favoriser à la base de progrès des sports amateurs, et parce que le gouvernement a déjà créé un précédent en intervenant dans le domaine du sport professionnel aux fins de préserver la santé et le sport amateur comme parties intégrantes de la culture communautaire canadienne, je propose, avec l'appui du député de Joliette (M. LaSalle):

Que le ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur reçoive instruction de mettre immédiatement en œuvre un programme visant à obliger toutes les ligues professionnelles, toutes les équipes et tous les organisateurs de spectacles à indemniser les associations de sport amateur pour les athlètes qu'ils tirent de leurs rangs et qu'ils embauchent.

M. l'Orateur: Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES RÉCOMPENSES

LA RECONNAISSANCE À TITRE POSTHUME DU COURAGE DE M. JEAN GERMAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme la Chambre se prête volontiers à féliciter des reines de beauté, à congratuler les Irlandais le jour de la Saint-Patrick et à célébrer tous genres d'occasions en général, et comme une enquête du coroner a révélé vendredi dernier que Jean Germain, un employé de la société Falconbridge Nickel Mines Limited, a donné sa vie pour sauver celle d'un camarade de travail, Bill Allan, dans l'industrie très dangereuse de la mine, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre reconnaisse à titre posthume le grand courage de Jean Germain et présente à sa famille ses sincères condoléances.

M. l'Orateur: A l'ordre. Lorsque le député d'Algoma (M. Foster) a proposé une motion de félicitation à l'endroit de Miss Teen Canada et qu'un député de la région métropolitaine de Toronto a proposé une autre motion de félicitation à l'endroit de la force policière de la métropole torontoise à l'égard d'une prise d'otages qui y était survenue récemment, j'ai bien mis en doute que l'on puisse ainsi se prévaloir de l'article 43 du Règlement. Je donnerai aujourd'hui, pour la dernière fois peut-être, le bénéfice du doute au député et lui permettrai de présenter sa motion. Aux termes donc de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

• (1410)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—LA MODIFICATION POSSIBLE DE LA POLITIQUE DE FIXATION DU PRIX—LA COMPARAISON ENTRE LE PRIX AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a trait à l'inquiétude soulevée par les rumeurs d'une modification possible de la politique d'établissement des prix du pétrole au Canada. Comme le ministre a dit l'autre jour qu'à compter du 1er juillet, le prix canadien du pétrole pouvait être haussé de plus de $2 le baril et comme l'Agence fédérale de l'énergie des États-Unis a donné à entendre que cette hausse signifierait que le prix du pétrole livré dans le centre du Canada serait supérieur au prix du pétrole livré à Chicago, le ministre pourrait-il indiquer de façon péremptoire et non équivoque si le gouvernement doit changer sa politique, maintes fois énoncée, qui vise à maintenir le prix canadien du pétrole au même niveau que le prix équivalent américain ou à un niveau inférieur?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, hier j'ai répondu à une question presque identique que m'a posée un collègue du député. J'ai indiqué clairement que je n'avais pas dit que le gouvernement fédéral allait hausser le prix du pétrole de $2 le baril le 1er juillet; je n'ai pas non plus préconisé cette hausse. J'ai fait remarquer que si le prix du pétrole haussait de $2 le baril le 1er juillet de cette année, il serait inférieur au prix

américain. Je veux qu'on me comprenne bien. Je faisais une comparaison, à partir des prix en vigueur le 1er juillet, entre le prix américain de Chicago et le prix canadien de Toronto, après avoir tenu compte du taux de change du dollar américain.

* * *

LES FINANCES

LES EFFETS D'UNE HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE SUR L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. James Gillies (Don Valley): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Selon l'Agence fédérale de l'énergie des États-Unis, les prix, exprimés en dollars canadiens d'une valeur de 95c., seraient exactement les mêmes; si la hausse devait être de plus de $2, le prix serait plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. J'aimerais poser ma prochaine question au ministre des Finances. En raison de la hausse probable du prix du pétrole qui aura des effets néfastes sur le secteur canadien de la fabrication, le rendant moins compétitif sur le marché international, le ministre envisage-t-il d'accorder certains avantages en présentant des mesures qui compenseraient cette hausse de prix et rendraient plus compétitif le secteur manufacturier?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous prévoyons présenter un budget d'ici quelques jours et il serait évidemment malaisé pour moi de répondre à cette question en ce moment.

M. Stevens: Pourquoi?

* * *

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—LA DATE DE DISPONIBILITÉ DU CAHIER DES RÈGLEMENTS TOUCHANT LE FORAGE SUR LES TERRES DE LA COURONNE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je reviens au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour une dernière question supplémentaire. Si le nouveau prix doit avoir quelque incidence, il doit quand même être établi en conformité des règlements. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le cahier des règlements du gouvernement touchant le forage sur les terres de la Couronne—ce qui n'a rien à voir avec les provinces—sera disponible en septembre de cette année?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu de manière assez détaillée à une question semblable ce matin au comité permanent et je prierais le député de bien vouloir y lire ma réponse.

* * *

LES FINANCES

PROPOSITION DE RÉDUCTION DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE—L'INCIDENCE D'UNE HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE SUR LE MARCHÉ D'EXPORTATION

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Étant donné que le programme de subventions pour le pétrole accuse actuellement un surplus, le ministre peut-il dire à la Chambre au cas où le prix du pétrole augmenterait à tel point que la taxe d'accise sur l'essence deviendrait superflue, s'il envisagera de réduire la taxe, abstraction faite de toute mesure qu'il pourrait proposer dans le budget? Je signale au ministre que lors de la séance du comité ce matin, le ministre du Revenu national a déclaré que depuis que la taxe de 10 p. 100 avait été imposée le 1er juillet 1975, la somme de $1,025,570,000 avait été prélevée.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est une question purement hypothétique de me demander quelle mesure je prendrai, si un prix quelconque augmente.

M. Darling: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable représentant est-il disposé à entreprendre une enquête à dessein d'établir si, malgré une hausse anticipée du prix du pétrole, nous serions encore en mesure de soutenir la concurrence internationale et, dans l'affirmative, compte-t-il faire connaître les résultats à la Chambre ou renvoyer toute la question au comité approprié de la Chambre?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, on évalue toujours la répercussion économique d'une hausse du prix du pétrole.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME JEUNESSE-CANADA AU TRAVAIL—DEMANDE DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES AU MOYEN DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES ET D'AUTRES MESURES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Il a donné des conseils libéraux aux étudiants au cours de la conférence des cerveaux du parti qui s'est tenue tout dernièrement; c'est que le gouvernement a décidé de ne pas renouveler le programme d'emplois d'été pour les étudiants cette année. Par ailleurs, le programme «Jeunesse-Canada au travail» ne dépannera que 12,000 personnes seulement. Aussi, le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il est disposé à prévoir davantage de subventions pour ce programme, afin de pouvoir offrir un nombre d'emplois beaucoup plus élevé? Par ailleurs, quelles initiatives compte-t-il prendre pour essayer de résoudre le grave problème du chômage des étudiants?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le budget qui doit être déposé cette semaine essayera d'apporter une solution à tous les problèmes du Canada, et notamment à celui du chômage. Je pense d'ailleurs que vous n'entendez pas dire cela pour la première fois.

L'OPPORTUNITÉ DE LA RELANCE DE L'ÉTUDE SUR LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'est pas disposé à répondre à mes questions, cela saute aux yeux. Aussi, m'adresserai-je au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. L'été dernier, le Centre de la main-d'œuvre du Canada a décidé de mettre fin à l'étude sur les emplois d'été pour les étudiants entreprise par Statistique Canada. Nous ne pouvons donc pas établir de comparaisons, faute de chiffres. Par conséquent, j'aimerais savoir si le ministre est disposé à faire reprendre cette étude l'été prochain.

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LES FINANCES

PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS AU MOYEN DE SUBVENTIONS RELATIVES AU COÛT DES ÉTUDES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je vais adresser ma question supplémentaire au ministre des Finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Silence, là-bas. Comme la pénurie d'emplois d'été empêchera bon nombre de jeunes issus de familles à faible revenu, de poursuivre leurs études post-secondaires, le ministre est-il prêt à discuter avec les autorités provinciales respectives de l'établissement d'un système de subventions pour aider en particulier ce groupe de jeunes à poursuivre leurs études?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'un des éléments du programme de prêts aux étudiants permet précisément de faire un rajustement en fonction de l'emploi d'été.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA GRÈVE DES PROFESSEURS DE LA COMMISSION SCOLAIRE JÉRÔME LE ROYER—ON DEMANDE SI LES CHÔMEURS QUI SUIVENT DES COURS RECEVRONT LEURS CHÈQUES

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le ministre sait-il qu'à Montréal près d'une centaine de chômeurs participant aux cours de formation en main-d'œuvre ne peuvent poursuivre leurs cours à cause d'une grève des professeurs de la Commission scolaire Jérôme Le Royer, et que plusieurs d'entre eux vivent à l'extérieur de Montréal? Comme les autorités du centre de main-d'œuvre ont décidé de suspendre les cours ainsi que les allocations, le ministre peut-il dire à la Chambre si ses fonctionnaires ont prévu une solution à cette situation, en remettant par exemple les chèques aux chômeurs, afin que ces étudiants puissent payer leur pension?

[*Traduction*]

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, par suite de la grève, ces gens-là ne suivent pas les cours de formation, c'est sûr. C'est pourquoi ils ne seront pas payés, et ne toucheront pas leur indemnité de séjour.

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—LA PROSPECTION ET LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DANS LES RÉGIONS INEXPLOITÉES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. EastCan a annoncé qu'elle interrompait la prospection pétrolière au large des côtes du Labrador, une des trois principales régions inexploitées du Canada, à cause des conflits de juridiction entre Terre-Neuve et le gouvernement fédéral qui n'ont pas encore été tranchés. La prospection a également diminué dans les îles de l'Arctique, ainsi que dans le delta du Mackenzie. Étant donné cette situation, comment le gouvernement fédéral compte-t-il atteindre l'objectif défini dans le document intitulé «Une Stratégie de l'Énergie pour le Canada» publié en avril 1976, qui est de doubler, au minimum, la prospection et la mise en valeur des ressources dans les régions inexploitées du Canada, au cours des trois prochaines années?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, cela va être beaucoup plus difficile que nous ne le pensions. Je regrette beaucoup que ce conflit de juridiction ainsi qu'un autre facteur que le député n'a pas mentionné empêche la poursuite de ce projet. Ce que le député n'a pas dit c'est qu'en dehors du conflit de juridiction qui oppose Terre-Neuve et le gouvernement fédéral, que nous avons décidé de porter devant la Cour suprême, le gouvernement de Terre-Neuve n'était pas prêt à offrir des garanties touchant les droits d'exploitation de la société EastCan, alors que celle-ci avait déjà dépensé 100 millions de dollars dans cette région qui est une des plus aride du monde. Le député a probablement sa part de responsabilité dans cette décision.

Des voix: Bravo!

L'OLÉODUC DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—LA POSSIBILITÉ D'UNE EXPRESSION D'OPPOSITION À LA CONSTRUCTION DANS LE RAPPORT BERGER

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je passe outre à la dernière remarque du ministre et je vais lui poser la question suivante. Peut-il confirmer ou infirmer les fuites attribuables à un traducteur du rapport Berger selon lesquelles le juge Berger recommanderait la suspension de la construction d'un oléoduc dans la vallée du Mackenzie pour au moins cinq ans? Si le ministre n'est pas en mesure de confirmer ou d'infirmer maintenant ces fuites, pourrait-il se renseigner à ce propos et faire rapport à la Chambre pour que cette histoire ne crée pas d'incertitudes inutiles dans les régions éloignées?

● (1420)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je ne vois pas très bien quel rapport il y a entre l'enquête Berger et la situation à l'EastCan. Cependant, je comprends le député de vouloir détourner l'attention du public de la décision qu'elle a prise étant donné les rapports très étroits qu'il entretient avec ce groupe. Quant aux fuites du rapport de la Commission Berger, le député devrait savoir que le juge Berger n'a pas de comptes à me rendre.

Questions orales

LES MESURES PROPRES À FAVORISER L'EXPLORATION DANS LE PLATEAU DU LABRADOR

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Étant donné que le gouvernement adopte une attitude intransigeante en décrétant que Terre-Neuve n'avait aucun droit sur les ressources minérales du plateau continental de Terre-Neuve et du Labrador et que la province a apporté cette partie de territoire avec elle dans la confédération le 31 mars 1949, je voudrais poser la question suivante au ministre. S'il refuse de reconnaître les prétentions de Terre-Neuve, quelles mesures entend-il prendre pour créer un climat stable susceptible de favoriser l'exploration et la mise en valeur du plateau du Labrador?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis sûr que le ministre n'aura pas assez de toute la période des questions pour répondre au député.

L'ACHAT POSSIBLE DE PÉTROLE DU MEXIQUE EN VUE DU RAFFINAGE ET DE LA COMMERCIALISATION PAR PÉTRO-CANADA

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, moi aussi j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il s'agit d'une déclaration faite au cours des récents pourparlers entre des parlementaires canadiens et mexicains à Mexico. Il paraît que le président de Pétro-Canada, M. Maurice Strong, doit aller au Mexique pour négocier l'exportation d'environ 20,000 barils de pétrole brut léger par jour vers le Canada. Le ministre peut-il confirmer la conclusion de ce marché?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je ne suis pas en en mesure de le faire. Je dois dire cependant que c'est une possibilité intéressante et j'espère que cela mènera à d'autres échanges d'énergie. Il y a, par exemple, une grosse quantité de houille sur la côte ouest du Canada et une certaine quantité sur la côte est, que nous pourrions peut-être troquer au Mexique.

M. Hnatyshyn: Si jamais Pétro-Canada importait du pétrole du Mexique, le ministre peut-il nous dire si Pétro-Canada serait chargée de la distribution, du raffinage et de la commercialisation du pétrole importé?

M. Gillespie: Comme le sait le député, Pétro-Canada ne possède pour le moment ni les installations de raffinage ni les techniques commerciales et pareil projet ne figure pas non plus parmi ses priorités. Ainsi donc, si elle devait servir d'agent pour l'achat de pétrole brut au Mexique, elle devrait laisser à d'autres sociétés le soin de le raffiner et de le distribuer.

[M. Gillespie.]

PÉTROLE—LA POSSIBILITÉ D'ENTENTE AVEC TERRE-NEUVE QUANT AUX RESSOURCES MARINES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et fait suite à la série de questions posées par mon collègue de Saint-Jean-Ouest. Si je comprends bien, les négociations avec Terre-Neuve ont été rompues parce que le gouvernement du Canada soutenait mordicus que le gouvernement de Terre-Neuve ne pourrait jouer qu'un rôle consultatif au sein d'un organisme mixte. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement est disposé à assouplir sa position et à entreprendre avec Terre-Neuve des négociations sérieuses qui pourraient abouter à une certaine entente?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député veut parler de l'entente négociée entre le gouvernement fédéral et les provinces Maritimes en vue de la création d'une commission des ressources maritimes. Certains, dont le collègue du député, je crois, avaient l'impression qu'il ne s'agissait là de rien du plus que d'un organisme consultatif auprès du gouvernement fédéral. J'ai précisé ce matin devant le comité permanent qu'il ne s'agissait pas simplement d'un organisme consultatif, auprès du gouvernement fédéral, mais que cet organisme aurait autorité et discrétion pour agir au nom du ministre et que Terre-Neuve y serait représentée au même titre que les autres provinces Maritimes, c'est-à-dire que les provinces et le gouvernement fédéral auraient chacun un nombre égal de membres; ce n'est que lorsque les membres de cet organisme ne réussiraient pas à s'entendre que le ministre aurait le dernier mot. Il est donc clair que la province de Terre-Neuve en l'occurence peut, si elle le veut, négocier une entente sur les droits miniers sous-marins, mais selon le principe qui a été accepté par les autres provinces maritimes.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, si le ministre est prêt à considérer Terre-Neuve comme un cas spécial en vertu des conditions d'entrée dans la Confédération et des arguments que les provinces sont prêtes à avancer devant la cour suprême, serait-il disposé à en tenir compte et de conclure une sorte d'entente spéciale avec le gouvernement de Terre-Neuve différente de celle qu'il négocie avec les provinces maritimes?

M. Gillespie: Non, monsieur l'Orateur. J'ai clairement affirmé que nous sommes prêts à conclure une entente avec la province de Terre-Neuve aux mêmes conditions qu'avec les provinces Maritimes. Je reconnais que la province de Terre-Neuve a le droit de revendiquer un statut spécial ou une entente spéciale relative à ses ressources maritimes, mais je ne suis pas disposé à donner mon accord. C'est pourquoi nous avons mutuellement décidé de soumettre l'affaire à la cour suprême.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MENACE VOILÉE DES PAYS DU MARCHÉ COMMUN EUROPÉEN CONTRE LE CANADA EN RAISON DES QUERELLES SUR LES GARANTIES NUCLÉAIRES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue hier à Bruxelles, le commissaire à l'énergie du Marché commun a déclaré que les relations politiques et commerciales entre le Canada et les pays membres du Marché commun se détérioreront si les querelles sur les garanties nucléaires se poursuivent. Le ministre peut-il dire comment le Canada a décidé de réagir, s'il l'a fait, à cette menace voilée?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai en effet lu cela dans les journaux mais je n'ai pas encore eu l'occasion d'obtenir la version officielle de la déclaration. Si ce que vous dites est vrai, je trouve que c'est regrettable. J'ai bien fait comprendre aux intéressés que le Canada suspendra les exportations d'uranium ou d'autres produits destinés aux centrales nucléaires des pays membres du Marché commun jusqu'à ce que nos clients actuels ou nos anciens clients se montrent disposés à se conformer aux garanties que j'ai annoncées au mois de décembre. Je pense que les pays du Marché commun comprennent très bien notre point de vue et si la presse dit vrai je trouve l'attitude des pays du Marché commun regrettable. Je serai en mesure de donner plus de détails à ce sujet une fois que j'aurai reçu la version officielle de la déclaration; je l'attends aujourd'hui.

LES POURPARLERS CANADO-FRANÇAIS RELATIFS AU RESPECT DES GARANTIES NUCLÉAIRES—DEMANDE DE PRÉCISIONS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai hâte de savoir ce que le ministre répondra à ce qu'a déclaré sans qu'on lui ait demandé son avis, le commissaire à l'énergie du Marché commun européen. Sans doute le ministre voudra-t-il faire part de cette déclaration à la Chambre. J'aimerais profiter de l'occasion pour l'interroger sur un autre aspect de cette affaire et lui demander s'il a communiqué avec le gouvernement français pour tenter d'obtenir que la France revoie ses accords de garanties de façon à se conformer aux normes que le gouvernement du Canada a établies d'abord en décembre 1974, puis en décembre 1976, en vue notamment de lui permettre d'inspecter toutes les installations nucléaires de ce pays, et d'empêcher la France d'exporter des carburants nucléaires et des technologies en provenance du Canada à des pays tiers qui ne sont pas prêts à adhérer aux normes canadiennes. Quelle demande précise a-t-il adressée à la France à ce sujet?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la question a été abordée de deux façons. Sur le plan bilatéral, je me suis entretenu avec le ministre des Affaires étrangères de France et lui ai exposé clairement, à lui et au gouvernement français, notre attitude tout en exprimant l'espoir que la France accepterait les normes canadiennes ou leur équivalent. En outre, comme le Canada et la France—tous deux membres du «club des approvisionneurs de Londres»—les États-Unis et d'autres pays se rencontrent périodiquement, nous avons présenté le même genre d'instances lors de ces réunions. Je suppose que le groupe se réunira de nouveau sous peu—c'est-à-dire, d'ici à quelques semaines—et une fois de plus le Canada fera connaître ses vues et exhortera d'autres pays à respecter les normes canadiennes.

Mlle MacDonald: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il préciser quels progrès ont été réalisés dans ses négociations avec la France? Qu'est-ce qui semble retarder les choses?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire au juste quels progrès on a faits. Tout ce que je puis dire c'est que depuis les entretiens dont je viens de parler, le gouvernement français a, à ma connaissance, fait deux déclarations d'après lesquelles il s'oriente sensiblement vers un régime de garanties plus rigoureuses. Mais, bien entendu, en dernière analyse, c'est le gouvernement français qui doit en décider. Je sais cependant, et j'imagine que l'honorable représentante le sait aussi, que d'autres pays, y compris les États-Unis, ont bon espoir que la France acceptera de rehausser ses normes après lui avoir fait savoir comme nous, qu'ils avaient eux aussi l'intention de les rehausser.

* * *

● (1430)

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A IMPORTÉ DES PAYS INDUSTRIALISÉS DE LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ EN 1976

M. Yves Caron (Beauce): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

A la suite d'un communiqué de presse paru dans le journal *Le Soleil* de Québec, le 25 mars 1977, à l'effet que le gouvernement importait de la poudre de lait écrémé de la Nouvelle-Zélande, alors que nous avions d'énormes surplus en entrepôt au Canada, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il y a eu importation de poudre de lait, au cours des années 1976-1977, de la Nouvelle-Zélande ou d'autres pays industrialisés? S'il ne possède pas ce renseignement, pourrait-il faire enquête au sein de son ministère?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, cela s'est fait dans le cadre d'accords commerciaux avec la Nouvelle-Zélande. Nous importons depuis longtemps non pas du lait écrémé en poudre, mais de la poudre de lait de beurre. De fait, nous en avons importé environ deux millions de livres par année depuis cette époque-là. Ce droit lui avait été accordé à ce moment-là. Selon nous, la Nouvelle-Zélande ne devrait pas avoir ce droit vu les excédents que nous avons au Canada, mais ce débouché lui appartient depuis des années.

Questions orales

LES AÉROPORTS

MIRABEL—LA MAUVAISE COTE DES SERVICES D'URGENCE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme la Fédération internationale des Associations de pilotes de ligne a établi des cotes relativement à l'efficacité, aux services d'urgence et à la sécurité des aéroports internationaux et comme l'aéroport de Mirabel n'est pas le seul aéroport international au Canada à avoir mauvaise cote, soit—il s'est classé avant-dernier sur la liste—quelles mesures le ministère a-t-il pris pour rehausser la sécurité et les services d'urgence à Mirabel? Cet aéroport a déjà eu six cas de perte d'espacement, c'est-à-dire quand un avion est trop près d'un autre, le personnel de l'aéroport met 34 minutes pour transporter les victimes d'un accident simulé à l'hôpital Saint-Jérôme, le matériel d'urgence de lutte contre l'incendie ne fonctionne pas sur les pistes et aucun employé de l'aéroport n'a reçu une formation paramédicale?

Une voix: C'est épouvantable.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu à quelle date le rapport en question a été publié et je n'ai pas eu l'occasion d'entendre les commentaires de mes fonctionnaires. Je sais qu'après l'ouverture de Mirabel certains problèmes se sont posés pour établir quelques-uns des services en cause, mais j'aimerais examiner le rapport, voir quand il a été publié et entendre les commentaires de mes fonctionnaires. Je serais étonné que nous n'ayons pas déjà fait beaucoup pour résoudre les problèmes mentionnés.

LA PÉNURIE DE SERVICES D'URGENCE DANS LES AÉROPORTS DU NORD—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, la Fédération internationale des pilotes de lignes aériennes a soumis ce rapport aujourd'hui. L'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes a effectué des enquêtes à des aéroports non internationaux au Canada et a, bien sûr, travaillé étroitement avec le ministère. Il a été porté à ma connaissance que les aéroports du Nord qui sont en dehors du corridor principal d'Halifax à Vancouver manquent de systèmes d'atterrissage pourvus d'instruments adéquats, à savoir le système VASIS qui permet aux pilotes de décider rapidement s'ils doivent ou non atterrir ou continuer en cas de mauvais temps. En outre le ministre sait-il si on a adopté des mesures pour remédier à l'insuffisance des services d'urgence et paramédicaux dans les aéroports du Nord? Pourrait-il garantir à la Chambre que tous les aéroports au Canada seront dotés de services adéquats?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Cela coûterait littéralement des centaines de millions de dollars et n'est manifestement pas possible du jour au lendemain. Nous avons réussi à améliorer considérablement les installations de nos aéroports partout au Canada. Nos normes de sécurité, de confort et de qualité de matériel sont parmi les plus élevées du monde et il ne faut pas l'oublier. Mais notre territoire est si vaste que c'est un grand défi que de pourvoir tous nos aéroports des installations nécessaires. Par contre, nous devons également nous rendre compte que cela coûte très cher et que nous devons étudier le problème en tenant compte de nos possibilités chaque année.

M. Benjamin: Étant donné que le ministère et le gouvernement ont toujours fait passer les considérations budgétaires avant la sécurité et la vie des voyageurs dans notre pays . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: . . . étant donné le délai requis pour commander du matériel d'urgence, améliorer le système et former du personnel paramédical, le ministre peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement, dans l'exposé budgétaire qu'il doit présenter jeudi soir ou dans une déclaration qu'il fera ultérieurement, va annoncer une augmentation considérable du financement et des commandes de dispositifs et de matériel nécessaires à la formation paramédicale dans tous les aéroports du Canada?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le budget prévoit un très important programme permanent d'amélioration des aéroports. Comme les normes de sécurité et d'efficacité appliquées dans nos aéroports sont parmi les plus élevées, voire les plus élevées du monde, je ne puis que qualifier d'absurde l'énumération des risques que nous a citée le député.

* * *

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ DE LA VENTE OU DE LA HAUSSE DE LA VALEUR DE L'OR DANS LE FONDS DE RÉSERVE DU CANADA

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme des ventes d'or à l'encan ont lieu une fois par mois, un mercredi, et que les États-Unis ont laissé entendre qu'ils allaient peut-être vendre une partie de leurs réserves en or, le ministre des Finances peut-il nous dire si le gouvernement du Canada a envisagé de suivre leur exemple?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

M. Stevens: Le ministre peut-il nous dire si l'on a envisagé de hausser la valeur de l'or qui se trouve actuellement dans notre fonds de réserve de devises?

M. Macdonald (Rosedale): D'ordinaire, la banque calcule l'or que nous avons en réserve d'après son volume et non pas sa valeur. Comme le député le sait, la valeur fluctue sur un marché libre, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Il me semble que ce soit la meilleure façon de calculer.

LES RESSOURCES

L'OPPORTUNITÉ DE MESURES EN VUE DE L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE L'EXTRACTION DE L'OR

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Ma question supplémentaire s'adresse du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné la grande instabilité de la situation monétaire dans le monde d'aujourd'hui et comme nous occupons le troisième rang pour ce qui est de l'extraction de l'or, le ministre voudrait-il nous dire s'il a songé à instaurer un programme de stabilisation destiné à favoriser l'expansion de notre industrie de l'extraction de l'or?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, un bon nombre de propositions ont été faites il y a quelque temps lorsque le prix mondial de l'or est descendu au-dessous du prix qui assure la rentabilité d'un grand nombre d'exploitations minières au Canada. A ce moment-là, l'industrie minière nous a soumis des propositions et nous avons formé un groupe d'étude pour examiner ces propositions. Depuis ce temps, cependant, les prix mondiaux se sont raffermis et dépassent même ce que nous considérions auparavant comme un seuil économique, si bien que les événements se sont chargés, avec bonheur, de rendre inutile tout projet de programme de stabilisation.

* * *

LES SPORTS

LE RECRUTEMENT SANS COMPENSATION DES ATHLÈTES AMATEURS PAR LES LIGUES PROFESSIONNELLES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur. Étant donné que les ligues, les équipes et les troupes professionnelles continuent de décimer les rangs des amateurs sans nullement tenir compte de la nécessité de développer le sport amateur, comme l'ont souligné au ministre ce matin des représentants du hockey amateur, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures elle entend prendre à cet égard dans l'immédiat?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, à ma demande, le président de Hockey Canada a accepté de convoquer sans tarder des représentants de la Ligue nationale de hockey, de l'Association mondiale de hockey, de l'Association canadienne de hockey amateur et de l'Association canadienne de hockey majeur et mineur. Le premier article à l'ordre du jour de la réunion portera sur le versement de droits élevés de recrutement. Il existe d'ailleurs une divergence syndicale à cet égard qu'il faudra régler à la table de négociations.

M. Jelinek: Étant donné que l'Association canadienne de hockey junior majeur et l'Association canadienne de hockey amateur ont toutes deux déclaré à plusieurs reprises que l'existence même du hockey junior et du hockey amateur était menacée, le ministre et le gouvernement songent-ils à prendre certaines mesures à long terme pour remédier à cette situation? Le ministre ne pourrait-il pas lancer le plus tôt possible un programme obligeant toutes les associations de hockey professionnel, qui profitent des talents des amateurs canadiens, à verser une contribution aux différentes associations de sport amateur, ce qui, au lieu d'être un remède passager, aurait des conséquences bénéfiques à long terme?

Mme Campagnolo: Jusqu'ici le gouvernement n'a pas voulu intervenir directement dans les décisions des associations sportives. Nous espérons que les négociations qui se déroulent actuellement serviront d'exemple. Mais, si cela ne devait pas être le cas, nous prendrons, bien sûr, d'autres moyens.

* * *

● (1440)

LES POSTES

LES DÉLAIS DE LIVRAISON DES JOURNAUX HEBDOMADAIRES—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Elle a trait au fait que les hebdomadaires de ma circonscription ont reçu de leurs abonnés des lettres les priant d'annuler leur abonnement en raison du délai de livraison de ces périodiques. A la suite d'une protestation logée auprès de la direction locale d'Edmonton, les Postes ont publié une note expliquant qu'il faut quatre ou cinq jours à ces périodiques après leur date de parution pour parvenir au bureau de poste, et que les Postes estimaient ne pouvoir rien faire à propos de cette plainte de devoir classer l'affaire. Le ministre des Postes approuve-t-il un service aussi lamentable dans le cas des hebdomadaires?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des détails de l'affaire que soulève le député.

M. Forrestall: C'est la même chose dans tout le pays.

M. Blais: Le député devrait savoir que les Postes distribuent dans une large mesure les hebdomadaires à titre gracieux et qu'ils ne revêtent aucune priorité.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Depuis quand?

M. Fairweather: Vous n'êtes pas à votre place aux Postes.

M. Blais: Nous avons l'intention de poursuivre ce genre de subvention, et je vais examiner les détails de l'affaire que le député m'a signalée.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, je trouve consternant que le ministre soutienne que ces périodiques ne revêtent aucune priorité. Comme la note des Postes prétend que l'affaire est classée, le ministre interviendra-t-il personnellement auprès de ces bureaux régionaux pour redonner aux hebdomadaires desservant les petites localités du pays le bon service auquel ils étaient habitués?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Victoria-Haliburton.

Questions orales

LES MESURES ENVISAGÉES POUR L'AMÉLIORATION DU SERVICE ET L'ÉLIMINATION DES DÉFICITS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Postes. Comme on prétend qu'un nombre croissant d'entreprises, y compris les plus grandes compagnies canadiennes, ont recourt à un service postal privé, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures le gouvernement prend pour maintenir le volume du courrier et éviter ainsi les déficits croissants du budget postal?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable représentant de sa question. Le ministère des Postes tente de rétablir la paix dans son personnel, condition nécessaire à la reprise des affaires dans nos services. Nous effectuons les études nécessaires pour déterminer comment nous pourrons fournir un service de ce genre et justifier le fait que la loi accorde au ministère des Postes le monopole de la livraison du courrier de première classe.

* * *

LES AÉROPORTS

VICTORIA (C.-B.)—LES MOTIFS DE L'OPPOSITION À L'INSTALLATION D'UN RADAR

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports qui a vanté les avantages des aéroports internationaux au Canada. Le ministre sait-il qu'à deux reprises au moins, des représentants de son ministère ont recommandé que l'on installe un radar à l'aéroport international de Victoria? Le cas échéant, peut-il expliquer pourquoi il n'a pas approuvé cette recommandation et s'il n'était pas au courant, pourrait-il vérifier ces faits auprès de son ministère parce que je suis sûr de ce que j'avance?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur les représentants, tant au ministère que dans les diverses régions, font fréquemment des recommandations au sujet des mesures à prendre dans ces régions. Il fallait examiner sérieusement les recommandations en question sur le plan financier et il est impossible de les appliquer toutes pour des raisons fiscales. En outre, je répète au député que nous appliquons au Canada des normes de sécurité extrêmement sévères.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'EXPLICATION DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE DU TRAVAIL QUANT À LA POSSIBILITÉ D'ACCORD ENTRE LE SALARIAT ET LE PATRONAT RELATIVEMENT À L'ABOLITION DES CONTRÔLES

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Vu le courage dont le député de Vancouver-Sud a fait preuve lors de la réunion de ce matin du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration en admettant candidement que la question qu'il avait posée la veille à la Chambre était fondée sur un renseignement erroné en provenance des média, le ministre pourrait-il faire le point et dire exactement où en est la question d'un accord entre le salariat et le patronat relativement à l'abolition des contrôles?

[M. l'Orateur.]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je dois reconnaître que j'admire le geste du député de Vancouver-Sud qui, après avoir vérifié ses sources, a reconnu, dans la plus pure tradition parlementaire, qu'il ne m'avait pas cité textuellement la veille. Il nous a rendu ainsi un fier service, car je n'aurais pas voulu que les parties qui se sont rencontrées au bureau du premier ministre s'imaginent que ce qui s'y était passé ne s'y était pas vraiment passé et que c'était moi qui était à l'origine de cette information erronée.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'APPUI FINANCIER AU PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LOWER GULL ISLAND—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et fait suite à celles que lui ont posées mes collègues. D'après les réponses qu'il leur a données, il est bien évident que la prospection pétrolière accuse des retards. J'aimerais savoir si le ministre est prêt à accroître l'aide financière pour mettre en valeur les ressources de Lower Gull Island, afin de tirer profit de ces ressources hydrauliques potentielles, dans l'intérêt de Terre-Neuve et du Canada.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je pense avoir souvent dit à la Chambre que nous sommes très impatients d'engager des pourparlers avec la province de Terre-Neuve au sujet de la mise en valeur des ressources du Gull Island. C'est au premier ministre de Terre-Neuve de jouer.

LES CONDITIONS RELATIVES À L'OCTROI AU GROUPE EASTCAN D'UN PERMIS D'EXPLORATION DANS LE PLATEAU DU LABRADOR

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Il s'agit des activités de l'entreprise EastCan, qui a obtenu du gouvernement canadien un permis d'exploitation couvrant à peu près 28 millions d'acres au large de la plate-forme continentale du Labrador. Le ministre pourrait-il nous résumer rapidement les conditions qui ont été mises à l'octroi de ce permis et la société EastCan a-t-elle bénéficié de conditions différentes de celles exigées des autres sociétés de prospection pétrolière en activité sur la plate-forme du Labrador ou dans les régions éloignées en général et, si c'est le cas, quelles différences y a-t-il entre les garanties offertes ou entre les conditions imposées?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, à mon avis, une telle question devrait être inscrite au *Feuilleton*. Je répondrais volontiers par écrit au député, sur les différents points qu'il a soulevés dans sa question. Cependant, autant que je sache, aucune garantie particulière n'a été offerte à EastCan. Autrement dit, nous n'avons accordé aucun privilège spécial à cette société, ni dit que nous allions exiger d'elle des conditions plus avantageuses que dans le cas des autres sociétés. Nous avons dit à EastCan que ses droits d'exploitation lui étaient accordés aux termes de son permis fédéral. Nous avons dit exactement la même chose aux autres sociétés, ce qui montre bien que nous avons traité tout le monde de la même manière.

L'IMMIGRATION

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT AU SUJET DES RÉFUGIÉS COMMUNISTES—LE CAS D'IVAN CHARALAMBIJ—LES MESURES ENVISAGÉES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle a trait aux réfugiés communistes qui cherchent asile au Canada. Le gouvernement a-t-il pour politique—ce que j'espère bien—dans les cas qui ne comportent pas de risques de sécurité, d'accueillir au Canada ceux qui veulent échapper à des conditions de vie insoutenables et vivre dans un pays libre?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, compte tenu de la réserve exprimée par l'honorable représentant, mon ministère s'efforce d'aider, dans toute la mesure du possible les personnes dont il parle. Nous avons certains problèmes dans le cas des personnes qui nous arrivent de l'Europe de l'Est en touristes ou en visiteurs et cherchent ensuite à rester chez nous. Si nous le leur permettons, je crains qu'en ce faisant nous risquions de mettre fin aux visites de ceux qui veulent uniquement voir leurs parents au Canada et ensuite rentrer chez eux.

J'ai été pressenti par des groupes d'Ukrainiens et de Polonais qui m'ont suggéré de contigenter l'admission de ces réfugiés à 50 ou 60 par année. Cette suggestion a du bon mais encore là la question des critères se pose. Devrait-on accepter les 50 premiers arrivants ou les désigner au hasard et porter un jugement de valeur sur chaque cas? Bien des problèmes se posent, mais nous tâchons d'accommoder le plus grand nombre de gens possible, compte tenu de la réserve que le député a faite.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai attiré l'attention du ministre sur un cas très précis et il a répondu avec beaucoup de bienveillance qu'on était en train de l'étudier. Je parle du canoéiste roumain Ivan Charalambij qui a faussé compagnie à son équipe à Montréal. Cela fait huit mois que l'on invoque toutes sortes d'excuses. Il ne se pose aucun problème de sécurité et pourtant, il y a quelques jours encore, il n'était pas encore certain de son avenir étant donné que les règlements changent, que les documents se perdent et qu'on se perd en toutes sortes d'affirmations contradictoires de complications administratives. Depuis huit mois il ne sait plus sur quel pied danser. Je ne parle pas ici de visiteurs. Je parle de quelqu'un qui cherche refuge au Canada. Après huit mois, le ministre peut-il maintenant nous dire quand nous pourrons enfin accueillir cet homme au Canada?

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, il est souvent plus facile de mettre les délais sur le dos du ministère plutôt que de s'en prendre aux individus eux-mêmes. Cependant, mon ministère estime ne pas avoir causé le retard. On m'a informé que l'athlète en question a rempli les exigences médicales et qu'un décret du conseil l'autorisera à s'établir au Canada.

* * *

● (1450)

LA GALERIE NATIONALE

LA POSSIBILITÉ DE MISE EN CHANTIER DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Maintenant que je jury a choisi le projet gagnant pour la nouvelle Galerie nationale, le gouvernement a-t-il l'intention de faire faire les plans et de prendre les autres mesures nécessaires pour supprimer tout délai entre la préparation des plans et l'appel d'offres qui se fera dans quelques années?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, nous devrons examiner l'avenir de la Galerie nationale à la lumière du programme de restrictions financières. Nous n'avons pas encore décidé d'intervenir dans le déroulement normal du programme. Le projet choisi est excellent et nous en sommes très satisfaits. Pour l'instant, je n'ai rien à ajouter à ce sujet.

M. Fairweather: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le président de la Commission de la capitale nationale m'a indiqué que la Commission continuait à acquérir des terrains à Hull pour la construction des autres musées du système national. Comment le ministre peut-il me dire qu'on a remis à plus tard les projets concernant la Galerie nationale, si la Commission continue à acheter des terrains pour les musées?

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas dit que nous avions remis à plus tard les projets concernant la Galerie nationale, mais bien que nous n'avions pas encore décidé de les suspendre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ABUS DE L'IMMUNITÉ DIPLOMATIQUE—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures porte sur l'immunité diplomatique au Canada. D'après la police d'Ottawa, sur les 4,788 amendes qu'auraient reçues les membres du corps diplomatique en 1976, pas une seule poursuite n'a été faite, et il n'y a pas eu une seule inculpation contre les auteurs de 13 accidents et 82 infractions de la circulation, par suite de l'immunité diplomatique invoquée. Le ministre voudrait-il nous dire quelles mesures il a prises auprès des membres du corps diplomatique, auteurs de ces abus, pour leur rappeler qu'ils ne sont nullement autorisés à ignorer la loi canadienne?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec la conclusion de la question du député; il est évident qu'on ne devrait pas abuser des privilèges ni porter atteinte à la loi canadienne. Quant à la première partie de sa question, j'avoue que j'étais moi-même trop occupé à régler mes propres amendes de stationnement. La question ne m'a pas été signalée.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. La police d'Ottawa tient ses chiffres à la disposition du public. Lorsque le gouvernement m'a signalé le nombre de fois que les diplomates ont invoqué l'immunité diplomatique en 1975, l'Ouganda était en tête de liste avec 611 infractions; vu qu'il n'y a que cinq diplomates ougandais faisant officiellement partie du corps diplomatique, vivant et travaillant à Ottawa, le ministre pourrait-il nous dire s'il est entré en contact avec la Haute Commission ougandaise pour rappeler à ses membres qu'ils sont tenus de respecter la loi canadienne, et dans l'affirmative, pourrait-il dire à la Chambre la réponse qui lui a été donnée?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je suis peut-être gros, mais le gros daddy est encore plus gros que moi, aussi ai-je l'habitude de toujours procéder par la voie diplomatique habituelle.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA PÉNURIE APPARENTE DE MAIN-D'ŒUVRE POUR LA RÉCOLTE DU SIROP D'ÉRABLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le lundi 28 mars, un article du *Globe and Mail* déclarait que 40 à 50 p. 100 du sirop d'érable au Québec ne pourrait pas être récolté à cause d'un manque de main-d'œuvre. Puis-je demander au ministre si l'article est exact et s'il existe véritablement une pénurie de main-d'œuvre? Si c'est faux, le ministre peut-il l'affirmer bien fort pour que les Canadiens ne s'imaginent pas qu'il y a des emplois en trop au Québec?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai lu cet article et j'ai vérifié. Si j'ai bien compris, une demande a été présentée au bureau canadien de la main-d'œuvre agricole de Saint-Georges, ainsi qu'aux Centres de la main d'œuvre du Canada de Plessisville et de Saint-Jean. On nous a demandé cinq travailleurs dans cette région et un dans l'autre. A ma connaissance, il n'y a pas pénurie de main-d'œuvre.

M. Clark: En voilà six qui n'auront pas à quitter le pays.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA TRAGÉDIE AÉRIENNE DE SANTA CRUZ—ON DEMANDE QUELLE ÉTAIT LA LANGUE DE COMMUNICATION AIR-SOL AU MOMENT DU DRAME

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A la suite de la terrible tragédie aérienne survenue à Santa Cruz, laquelle a causé la mort de 576 personnes, dont quelques-unes sont des sujets canadiens, et afin de rassurer la population canadienne sur un problème épineux de communications air-sol que nous vivons présentement au Canada, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre quelle était la langue de communication air-sol au moment de cette tragédie?

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai bien peur de ne pouvoir donner au député une réponse officielle. Comme l'enquête suit son cours il comprendra, j'en suis sûr, que je préfère obtenir d'abord une réponse officielle. Mais j'espère que ce sera le plus tôt possible.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET D'ABANDON DE L'EXPLOITATION DE L'ÉCLUSE DE SAULT-SAINTE-MARIE—DEMANDE DE RECONSIDÉRATION

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. Comme J. Carvel, principal négociateur syndical pour l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, a déclaré que les opérations commerciales seront progressivement abandonnées à l'écluse canadienne de Sault-Sainte-Marie d'ici 1982, le ministre confirmera-t-il que c'est là la politique de son gouvernement et, sinon, quel sort réserve-t-on à cette écluse?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, aucune décision finale n'a été prise au sujet de cette écluse ou, en fait, de la possibilité de construire une autre écluse dans la région. La Voie maritime a indiqué qu'il en coûte un prix exorbitant pour exploiter l'écluse 24 heures par jour. J'ai approuvé un plan réduisant les heures d'exploitation pour économiser. Ce plan est en train d'être mis en œuvre pendant qu'on étudie l'avenir à long terme de cette région.

M. Symes: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les déclarations du conseil municipal de Sault-Sainte-Marie et d'autres groupes intéressés, le ministre reverrait-il la décision de réduire les heures d'exploitation de l'écluse. Si elle n'est pas ouverte 24 heures et devient une installation à temps partiel, on sera tenté de l'abandonner progressivement sous prétexte qu'elle n'est pas rentable. Cette jonction importante du système exige assurément que l'écluse soit agrandie, et non réduite.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, il est tout aussi évident que la réduction des dépenses pour l'écluse tend au contraire à la rendre plus rentable. Le nombre de navires utilisant cette écluse a diminué au point où cela a semblé justifier cette décision, même pendant qu'on étudiait l'avenir de la région et la question de savoir si une écluse canadienne est nécessaire à cet endroit.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME JEUNESSE-CANADA AU TRAVAIL—LA POSSIBILITÉ D'ERREUR DANS LES MONTANTS ALLOUÉS À KOOTENAY-OUEST

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les représentants du ministère dans la circonscription de Kootenay-Ouest et à Vancouver ont envoyé des demandes de renseignements à l'administration centrale à Ottawa au sujet du financement insuffisant du programme Jeunesse-Canada au travail à Kootenay-Ouest. Dans ces conditions, le ministre a-t-il l'intention, après avoir repoussé par deux fois mes instances, de tenir compte de celles de ses propres fonctionnaires, selon lesquels il y aurait une erreur dans les montants alloués au programme Jeunesse-Canada au travail à Kootenay-Ouest?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député a tort de dire que je n'ai pas tenu compte de ses instances. C'est faux. Pour donner suite à sa demande, je lui ai écrit au sujet des montants dont parlaient mes fonctionnaires. S'il n'a pas reçu cette lettre, je vais voir ce qu'il en est.

L'AMÉLIORATION DES PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES JEUNES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Comme il faut de toute évidence de trois à quatre mois pour mettre sur pied le nouveau programme d'emploi à l'intention des jeunes et comme le premier ministre a signalé que le budget offrirait de nouvelles possibilités à ces derniers, a-t-il l'intention d'étendre le programme Jeunesse-Canada au travail ou envisage-t-il d'adopter un autre programme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il ne reste que deux jours avant la présentation du budget, et le député pourra peut-être attendre patiemment jusque-là.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PROTESTATION DES SECRÉTAIRES DES SERVICES EXTÉRIEURS CONTRE LE SYSTÈME DE PROMOTION EN FONCTION DES APPRÉCIATIONS DE TRAVAIL

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est la même que je lui ai posée jeudi dernier, au sujet de la réaction de son ministère face à la pétition signée par des secrétaires des services extérieurs pour protester contre le système de promotion en fonction des appréciations qui est appliqué au ministère. Le ministre m'a répondu qu'il n'avait pas eu la possibilité d'en parler à son sous-ministre. Je me demande s'il a eu l'occasion de le consulter depuis lors et, dans l'affirmative, qu'ont-ils décidé? Sinon, quand cet entretien doit-il avoir lieu?

● (1500)

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une réponse, non pas du sous-ministre, mais des fonctionnaires responsables avec qui j'en ai discuté. Je dois avouer au député qu'abstraction faite du temps qu'il faudrait pour le faire, il serait difficile de répondre verbalement à une question aussi complexe. S'il y consent, je demanderai qu'on réponde par lettre à la question qu'il a soulevée, et je ne verrai aucune objection à ce qu'il la rende publique s'il estime avoir lieu de le faire. Il ne s'agit cependant pas d'une question à laquelle je puisse répondre facilement au cours de la période des questions.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'y consens, monsieur l'Orateur.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LA PROCÉDURE D'ACTION COLLECTIVE

M. John Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le bill C-410, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions (action collective).

Une voix: Expliquez-vous.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet de mettre la procédure de l'action collective à la portée des milliers de modestes consommateurs canadiens qui ne peuvent individuellement se permettre de traîner les grandes sociétés commerciales devant les tribunaux pour obtenir justice, afin de leur permettre de se grouper pour intenter de telles poursuites, en partager les frais et, bien entendu, bénéficier collectivement du jugement qui en découlera.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée).

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION DE 2e LECTURE DU BILL C-27 AUX TERMES DE L'ARTICLE 75C DU RÈGLEMENT

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) propose:

Que, relativement au bill C-27, tendant à créer le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, cinq heures supplémentaires soient allouées pour plus ample étude à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Que, à l'expiration de la cinquième heure, l'Orateur interrompe toute délibération dont la Chambre est saisie, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et mette aux voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toute motion nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture de ce bill.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Non.

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est 3 h 5 et comme le Règlement prévoit que le débat durera deux heures, il est évident que si les deux heures sont utilisées, le débat devra se continuer à 8 heures. Étant donné qu'il ne nous reste que les questions au *Feuilleton*, je me demande s'il n'y aurait pas moyen d'expédier les affaires courantes avant de passer au débat de la motion. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1457, 1823, 1825, 1962, 1963, 1964, 2050, 2058 et 2059.

[*Texte*]

LES ÉLÉVATEURS À GRAINS DE L'ÉTAT

Question no 1457—**M. Neil:**

1. Pour chaque année, de 1960 à 1975, quel était, *a*) le montant des profits réalisés ou des pertes subies par chaque élévateur du gouvernement situé à l'intérieur de la région relevant de la Commission canadienne du blé, *b*) le nombre de boisseaux manutentionnés dans chaque élévateur, *c*) le nombre de wagons chargés de grain nettoyé suivant les normes à l'exportation ainsi que leur destination?

2. Depuis l'avènement des trains-blocs, combien ont été utilisés à partir de chacun des élévateurs?

3. A-t-on effectué une étude comparative des coûts en ce qui concerne le grain livré par le producteur à l'élévateur du gouvernement ainsi que le grain acheminé par chemin de fer d'un élévateur régional à l'élévateur du gouvernement afin qu'il soit nettoyé, conformément aux normes à l'exportation, et expédié par train-bloc pour être chargé directement à bord des navires par rapport au grain expédié à partir d'un élévateur régional pour qu'il soit nettoyé et chargé à bord d'un navire en vue de l'exportation et, dans l'affirmative, *a*) quels en ont été les résultats, *b*) a-t-on tenu compte des frais de transport des criblures et des matières étrangères?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture:) 1.

	Année financière	*a*) Profits et pertes	*b*) Nombre de Boisseaux reçus
Moose Jaw	1959-60	$ 212,310	164,935
	1960-61	147,449	31,768
	1961-62	227,726	1,786,051
	1962-63	44,821	135,492
	1963-64	5,900	68,359
	1964-65	−184,607	1,053
	1965-66	−194,164	238,116
	1966-67	−114,250	4,735,876
	1967-68	231,496	1,019,025
	1968-69	181,706	1,731,434
	1969-70	288,196	4,442,411
	1970-71	48,283	915,983
	1971-72	−78,856	1,194,480
	1972-73	173,920	4,856,254
	1973-74	202,628	2,018,176
	1974-75	35,841	7,572,111
	1975-76	252,414	2,826,576
Saskatoon	1959-60	60,229	1,455,938
	1960-61	296,207	3,366,771
	1961-62	229,829	3,938,053
	1962-63	3,092	188,223
	1963-64	−76,496	1,003,421
	1964-65	−81,802	1,437,839
	1965-66	−178,144	870,962
	1966-67	−82,486	4,355,547
	1967-68	137,678	1,609,574
	1968-69	106,263	2,552,068
	1969-70	215,519	3,804,077
	1970-71	97,306	962,273
	1971-72	−110,501	1,126,076
	1972-73	193,370	6,979,385
	1973-74	249,862	4,060,375
	1974-75	600,291	13,442,917
	1975-76	711,141	7,821,135
Calgary	1959-60	43,014	2,916,000
	1960-61	−54,158	3,157,579
	1961-62	−84,422	2,141,650
	1962-63	51,389	1,993,246
	1963-64	−49,826	2,572,485
	1964-65	48,299	1,669,703
	1965-66	20,506	2,066,554
	1966-67	36,576	3,042,539
	1967-68	23,315	2,051,617
	1968-69	70,236	3,129,122
	1969-70	76,627	3,365,587
	1970-71	27,927	2,342,319
	1971-72	15,641	2,668,186
	1972-73	129,737	4,446,270
	1973-74	66,519	3,590,521
	1974-75	133,844	6,202,337
	1975-76	23,322	3,631,975
Edmonton	1959-60	26,868	1,382,190
	1960-61	98,552	2,893,521
	1961-62	−90,145	1,972,195
	1962-63	−64,179	690,285
	1963-64	−103,326	2,296,660
	1964-65	104,957	2,407,764
	1965-66	59,405	2,146,733
	1966-67	−143,350	1,206,533
	1967-68	−117,244	451,188
	1968-69	60,295	2,429,344
	1969-70	−9,120	2,280,320
	1970-71	70,553	2,187,854
	1971-72	31,092	246,300
	1972-73	243,063	3,973,451
	1973-74	179,715	1,800,443
	1974-75	127,269	8,259,621
	1975-76	223,449	4,375,637
Lethbridge	1959-60	−22,984	90,448
	1960-61	−22,595	441,471
	1961-62	−51,673	104,646
	1962-63	−72,026	1,509
	1963-64	−130,398	946,844
	1964-65	−59,359	32,910
	1965-66	−50,982	613,868
	1966-67	−83,902	934,316
	1967-68	−56,192	110,907
	1968-69	−126,435	121,291
	1969-70	−90,839	923,071
	1970-71	−104,982	152,727
	1971-72	−130,891	134,072
	1972-73	−188,737	110,838
	1973-74	−118,546	2,366,337
	1974-75	363,810	9,735,009
	1975-76	−95,544	1,175,208
Prince Rupert	1959-60	7,759	9,286,717
	1960-61	−12,483	5,674,817
	1961-62	129,715	15,228,031
	1962-63	−129,991	3,243,645
	1963-64	50,540	8,642,924
	1964-65	118,871	10,063,394
	1965-66	260,194	14,895,641
	1966-67	243,982	13,388,593
	1967-68	105,634	7,621,474
	1968-69	−60,407	7,706,702
	1969-70	197,559	7,426,438
	1970-71	307,680	11,699,792
	1971-72	395,509	14,388,470
	1972-73	789,393	23,985,342
	1973-74	466,530	17,259,520
	1974-75	787,676	25,196,376
	1975-76	1,406,577	21,555,140

c) Nombre de wagons expédiés des silos terminus intérieurs 1959-1960 à 1975-1976

Année financière	Calgary	Edmonton	Lethbridge	Moose Jaw	Saskatoon	Total
1959-60	1,861	1,500	145	61	1,191	4,758
1960-61	1,053	1,161	274	830	2,256	5,574
1961-62	1,039	772	140	1,123	1,814	4,888
1962-63	1,241	697	217	117	958	3,230
1963-64	698	320	9	1,536	1,225	3,788
1964-65	814	1,775	236	53	481	3,359
1965-66	1,752	1,320	584	135	844	4,635
1966-67	798	506	24	289	93	1,710
1967-68	841	216	64	76	673	1,870
1968-69	2,442	1,819	502	3,265	3,097	11,125
1969-70	861	511	74	282	541	2,269
1970-71	1,159	1,246	79	1,739	1,706	5,929
1971-72	1,678	1,749	404	726	1,514	6,071
1972-73	1,528	1,504	54	1,995	2,303	7,384
1973-74	406	1,623	1,845	810	3,604	8,288
1974-75	1,150	1,876	1,587	2,713	3,062	10,388
1975-76	781	1,969	171	1,020	3,522	7,463
Total	20,102	20,564	6,409	16,770	28,884	92,729

Les destinations n'ont pas été identifiées séparément toutefois, comme les céréales ont été nettoyées en conformité des normes à l'exportation, elles ont été expédiées à Vancouver, Thunday Bay ou Churchill.

2. Élévateurs de l'État—trains-blocs expédiés: Moose Jaw, 7; Saskatoon, 20; Calgary, 8; Edmonton, 14; Lethbridge, 40; Prince Rupert, aucun.

3. Non.

LES BANDES INDIENNES—LE BUDGET DES PROGRAMMES

Question nº 1823—**M. Smith (Churchill):**

Existe-t-il au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien une politique selon laquelle les bandes indiennes qui choisissent d'administrer elles-mêmes certains programmes doivent le faire dans les limites du budget qui avait été alloué lorsque cette responsabilité incombait au Ministère?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, mais la remise des programmes aux conseils de bande doit se faire dans les limites du budget alloué. Certains postes comme les fonds de base, les programmes de travail et les frais d'administration de la bande ont, à l'occasion, fait l'objet de nouveaux crédits. Des augmentations budgétaires ont également servi à couvrir des hausses de prix et de volume et nous avons pu réaliser certains rajustements en laissant tomber des activités non prioritaires. Toutefois, à cause des plafonds budgétaires, les bandes peuvent bénéficier, pour une activité donnée, de hausses moins importantes qu'auparavant si l'argent n'était pas disponible lorsque la responsabilité incombait au Ministère.

LE PROJET DE DÉTOURNEMENT DES COURS D'EAU NELSON ET CHURCHILL

Question nº 1825—**M. Smith (Churchill):**

1. Des fonds seront-ils mis à la disposition du Comité de protection contre les inondations dans le nord du Manitoba qui lui permettraient de poursuivre ses négociations sur le projet de détournement de la rivière Churchill-Nelson et, dans l'affirmative, sera-t-il assuré de les recevoir jusqu'à la fin de ses travaux?

2. Quand le Comité peut-il espérer que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien répondra officiellement à la proposition qu'il lui avait faite le 18 septembre 1976?

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a mis environ 1.5 million de dollars à la disposition du Comité de protection contre les inondations dans le Nord afin de permettre à ce dernier d'élaborer sa revendication au sujet du projet de détournement des cours d'eau Nelson et Churchill et de faire les négociations qui s'imposent relativement à ce projet. Le ministère continuera de verser au Comité les crédits qui lui sont nécessaires aussi longtemps qu'il y aura véritablement négociations entre les parties en cause.

2. Cherchant à trouver un terrain d'entente relativement au dédommagement, aux recours, aux mesures de remplacement ou d'atténuation pour les cinq collectivités qu'il représente, le Comité de protection contre les inondations dans le Nord a élaboré un grand nombre de propositions aux fins d'étude par le médiateur et les autres parties en cause. Ces propositions constituaient une réaction aux répercussions actuelles et prévues des projets de détournement des cours d'eau Nelson et Churchill et de régulation du niveau du lac Winnipeg. Elles ont été présentées à la mi-septembre au médiateur dans ces négociations, M. Leon Mitchell, et des copies en ont été distribués à l'Administration du Manitoba, à l'Hydro-Manitoba et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 3 mars, lors d'une réunion à laquelle assistaient les quatre parties, le médiateur a présenté un accord provisoire et a demandé aux parties d'étudier cette ébauche. Des pourpar-

lers ont eu lieu avec le Comité de protection contre les inondations dans le Nord relativement à la position du Canada sur les questions qui ont été soulevées et l'on prévoit qu'il y en aura d'autres sous peu.

LA FONCTION PUBLIQUE—LA POSSIBILITÉ DE POURVOIR TOUS LES POSTES AUTORISÉS

Question nº 1962—**M. Herbert:**

Pendant l'année financière en cours, des ministères se sont-ils vu refuser la possibilité de pourvoir tous les postes autorisés et, dans l'affirmative, lesquels et pour quel niveau l'autorisation a-t-elle été accordée?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Aucun ministère ne s'est vu refuser, pendant l'année financière en cours, la possibilité d'utiliser toutes les années-homme ou de pourvoir tous les postes autorisés. Cependant, il faut remarquer que le contrôle central de la taille de la Fonction publique s'exerce en fonction des années-homme autorisées plutôt que des postes. Le nombre de postes autorisés sert uniquement à contrôler centralement l'effectif des fonctionnaires de haute direction et assimilés.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES POSTES VACANTS LE 31 DÉCEMBRE 1976

Question nº 1963—**M. Herbert:**

Par ministère, combien de postes autorisés de la Fonction publique du Canada étaient vacants le 31 décembre 1976?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): La taille de la Fonction publique se mesure en fonction des années-homme et non des postes. Le nombre d'années-homme autorisées comprend les employés permanents à temps plein, occasionnels, saisonniers et nommés pour une période indéterminée. Les postes classés ne servent que pour l'autorisation du niveau de rémunération du personnel permanent à plein temps, et les ministères prévoient habituellement un nombre un peu plus élevé de postes que d'années-homme afin de conserver une certaine souplesse; aussi, un rapport sur le nombre de postes non comblés ne saurait tenir compte du nombre réel de vacances parmi les années-homme autorisées.

LA FONCTION PUBLIQUE—L'AUGMENTATION PROCENTUELLE DES POSTES DE LA HAUTE DIRECTION AU COURS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1977-1978

Question nº 1964—**M. Herbert:**

Par rapport au nombre de postes occupés dans la Fonction publique du Canada le 31 décembre 1976, quelle sera l'augmentation procentuelle du nombre de postes de la haute direction, au cours de l'année financière 1977-1978, lorsque tous les postes autorisés seront pourvus?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Le nombre de postes autorisés de la haute direction était de 1,716 le 31 décembre 1976 et il est prévu qu'il s'élèvera à 1,734 le 31 mars 1977, date à laquelle ces postes seront bloqués pour l'année financière de 1977-1978. Ainsi, il n'y aura aucune augmentation procentuelle du nombre de postes au cours de 1977-78. Il est impossible de combler tous les postes autorisés de la haute direction puisqu'il est constamment question de titulaires qui prennent leur retraite, qui obtiennent un avancement ou qui quittent pour d'autres raisons et leur remplacement par concours prend du temps. Il ne semble pas qu'à la même date l'an prochain, le taux de vacance variera considérablement. Le 31 décembre 1976, le nombre de postes de haute direction comblés s'élevait à 1,448. Il est fort probable qu'au 31 mars 1978, leur nombre ne dépassera pas les 1,500.

LES RÉSERVES DE BEURRE

Question nº 2050—**M. Schellenberger:**

1. Combien de livres de beurre se trouvaient en réserve le 31 décembre 1976 et, de ce volume, combien ont été produites au Canada?

2. En cas d'importation, *a*) pourquoi le gouvernement participait-il à un programme d'importation du beurre, *b*) excédait-elle les besoins du pays, *c*) quelles en ont été les conséquences sur le revenu des agriculteurs?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. 58.2 millions de livres; 100 p. 100 produit au Canada.

2. Sans objet.

LES ANIMAUX D'ENGRAIS

Question nº 2058—**M. Schellenberger:**

Combien de bovins d'engraissement en provenance de l'Ouest canadien ont été expédiés en Ontario en *a*) 1975, *b*) 1976, *c*) 1977 à ce jour?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): *a*) 357,413; *b*) 266,100; *c*) 2,949.

LE CONTRÔLE DE L'ORGE SAUVAGE

Question nº 2059—**M. Schellenberger:**

Combien d'employés de la Direction de la recherche du ministère de l'Agriculture étudient à l'heure actuelle des méthodes de contrôle de l'orge sauvage?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Sept employés de la Direction de la recherche du ministère de l'Agriculture étudient à l'heure actuelle des méthodes de contrôle de l'orge sauvage.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, voudriez-vous appeler la question nº 1685, marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

*LA DISTRIBUTION DU COURRIER PAR FACTEURS DANS LE QUARTIER WOODLAWN PARK-HARBOURVIEW

Question nº 1685—**M. Fairweather:**

1. L'Association des propriétaires de Red Head de la section de Woodlawn Park-Harbourview a-t-elle demandé un service de distribution de courrier à domicile et, dans l'affirmative, le ministre des Postes a-t-il accédé à sa demande?

2. Combien de personnes partagent la batterie de boîtes aux lettres individuelles dans cette section?

3. Le Ministère juge-t-il le service satisfaisant?

[*Traduction*]

M. Walter Smith (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. Oui. Le gestionnaire du Service à la clientèle du district postal du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Edouard a répondu à M. A. J. Reid, trésorier de l'association, le 2 décembre 1976. Dans une lettre du 10 janvier dernier, on a expliqué au député de Fundy-Royal que dans le cadre du programme fédéral de restrictions, on avait remis à une date indéterminée le prolongement du service de distribution par facteurs au-delà des itinéraires déjà établis.

2. 208.

3. Le service de boîtes postales multiples est le seul service de distribution que les Postes peuvent offrir en attendant l'abolition des mesures de restrictions imposées au ministère.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le 24 janvier, j'ai inscrit au *Feuilleton* la question nº 1453, marquée d'un astérisque. C'est la deuxième fois que j'ai à soulever cette question. Les questions marquées d'un astérisque sont censées trouver réponse dans un délai raisonnable, mettons dans à peu près deux semaines. Voilà deux mois que ma question est laissée sans réponse. Elle n'a pourtant rien de difficile. Le gouvernement a-t-il acheté ou non un nouveau Grumman Gulfstream Executive Jet? Il ne faut certainement pas deux mois pour le savoir. J'ai droit à une réponse, monsieur l'Orateur.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, comme je l'avais promis plus tôt, je suis toujours en train d'examiner le point précis soulevé dans cette question. Je signale simplement que l'interprétation que donne le député des usages relatifs aux questions marquées d'un astérisque n'est pas tout à fait exacte. Mais nous tâchons de répondre à ces questions et aux autres dans les plus brefs délais.

M. l'Orateur: A l'ordre. Conformément à l'entente intervenue plus tôt, la Chambre va maintenant revenir aux motions pour étudier celle inscrite au nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, laquelle a déjà été mise en délibération. Le ministre a la parole.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je signale qu'il est 3 h 8.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 75C DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA 2e LECTURE DU BILL C-27

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cullen:

Que, relativement au bill C-27, tendant à créer le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, cinq heures supplémentaires soient allouées pour plus ample étude à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Que, à l'expiration de la cinquième heure, l'Orateur interrompe toute délibération dont la Chambre est saisie, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et mette aux voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toute motion nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture de ce bill.

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, plus on passe de temps à la Chambre des communes, plus souvent on a à l'esprit la remarque de Cecil Rhodes: «Tant à faire et si peu de temps.»

M. Baker (Grenville-Carleton): Et si peu de moyens pour le faire.

M. Cullen: Mon intérêt à la question ne date pas d'hier. Lorsque j'ai proposé l'Adresse en réponse au discours du trône en 1969, j'ai cité, en l'approuvant, un éditorial de l'*Observer* de Sarnia, qui disait entre autres ceci:

En réalité, ce qui menace le Parlement n'est pas le danger éventuel que constituerait l'interruption d'un débat fructueux et instructif sur telle ou telle mesure, mais l'érosion soutenue du prestige que produisent des discours ennuyeux l'absence de décorum, l'obstruction et la piètre assiduité à la Chambre. La Chambre est elle-même son pire ennemi et chaque fois qu'elle succombe à une de ses faiblesses, sa propre structure s'effrite davantage.

Comme je l'avais alors déclaré, mon inquiétude au sujet de l'adoption des mesures législatives, venait du fait que nous consacrons trop de temps plutôt que pas assez à l'étude de nos mesures législatives. Quand nous leur consacrions trop de temps et qu'un si grand nombre de députés participent aux débats, les discours ne perdent-ils pas de leur importance? Il s'agit invariablement de décider quelle sera la période de temps à consacrer à toute étape d'un bill. Pour le présent bill, je constate que nous avons accordé 13 heures à l'étape de la deuxième lecture et que nous avons entendu 26 députés de tous les partis argumenter pour et contre les propositions qu'il renferme.

Il me semble que pour approuver ou rejeter la mesure en principe, comme cela se fait à l'étape de la deuxième lecture le temps déjà consacré et le temps alloué aux termes de l'article 75C du Règlement devraient suffire. Nous avons entendu les adversaires du projet de loi répéter les mêmes arguments contre son contenu et ceux d'entre nous qui sont en faveur de son adoption en ont souligné les aspects positifs. Toutefois, il est opportun à un moment donné de prendre une décision au sujet du principe de la mesure.

Le comité fera un examen détaillé du bill C-27 article par article; il y aura un autre débat sur les amendements proposés par le comité à l'étape du rapport, puis nous en ferons une dernière lecture. Un bon nombre des points soulevés par les députés pourraient fort bien être discutés à l'une ou l'autre de ces dernière étapes.

En plus du temps qui a déjà été consacré et qui le sera encore à l'étude du bill, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a indiqué que si tous les amendements qu'il propose ne sont pas acceptés, il est prêt à faire de l'obstruction à toutes les étapes. Étant donné le nombre d'heures que nous avons déjà consacrées au bill, le temps qu'il faut encore y consacrer, et la menace d'un député de faire de l'obstruction et de s'aventurer dans un monologue, il m'incombe en tant que ministre, de prendre mes responsabilités et de faire en sorte que cette mesure législative continue de franchir équitablement et raisonnablement les étapes parlementaires.

Des voix: Bravo!

Motion aux termes de l'art. 75C du Règlement

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je remarque que le ministre, dans son trop bref discours sur une question aussi importante, a indiqué que nous consacrons trop de temps aux bills plutôt que pas assez. Mais il a oublié de dire à la Chambre que deux vendredis de suite, le gouvernement n'avait aucun programme législatif à présenter et que la Chambre a dû s'ajourner.

Des voix: C'est honteux!

M. Alexander: Je m'en prends à l'incompétence du gouvernement, surtout à celle du leader du gouvernement à la Chambre. C'est à lui que revient la tâche d'entamer des négociations fructueuses en consultation pour que la mesure législative puisse avancer. Je crois qu'il y a eu une certaine confusion à propos de l'attitude de mon parti à l'égard du bill. Je pense qu'on n'a pas voulu en tenir compte à dessein. C'est pourquoi je relirai le dernier paragraphe du discours que j'ai prononcé le 1er février:

● (1510)

Peut-être le ministre n'aura-t-il pas à accepter cet amendement mais, à la longue, c'est à lui qu'incombera la charge de la preuve. Par conséquent, nous appuierons le bill en deuxième lecture, compte tenu des réserves que j'ai exprimées, afin qu'il soit renvoyé au comité où, grâce aux multiples questions et réponses échangées, on parviendra, espérons-le, à le perfectionner.

Et voilà que le ministre propose la clôture. Pour quelle raison? J'ai lu un compte rendu dans le journal ce matin. Le ministre aurait dit: Pourquoi devrions-nous être soumis à la tyrannie d'une minorité? En somme, le ministre déclare: au diable l'opposition, nous sommes les maîtres de la Chambre. C'est encore une preuve de l'arrogance du gouvernement qui illustre encore combien il méprise le rôle de l'opposition. Le gouvernement considère l'opposition comme un approbateur passif. Nous pensons le contraire. Si c'est ce que le ministre essaye de faire croire, nous sommes en parfait désaccord. A mon humble avis, je pense que c'est la conclusion qu'il en tire.

Pourquoi devrions-nous être soumis à l'incompétence et à la bêtise du gouvernement? Le ministre propose une mesure extrêmement controversée et hautement incendiaire alors que le chômage fait rage. Cela ne s'est jamais vu. Il présente une telle mesure alors que le gouvernement refuse d'indiquer ce qu'il entend faire pour créer des emplois. Comment les ministériels, surtout le ministre, peuvent-ils avoir la naïveté de s'imaginer qu'en étudiant le bill concernant l'assurance-chômage, les députés passeraient sous silence le triste échec du gouvernement en matière de création d'emploi, d'emplois, de croissance et d'expansion économique régionale.

Le gouvernement demande la clôture ou la limitation des débats parce que ses propres députés l'ont mis dans l'embarras. Ils ne l'ont pas critiqué en Chambre, mais ils ont alerté la presse, criant à qui voulait les entendre qu'ils n'allaient pas voter en faveur du bill. C'est là que le ministre a pris peur. Il faudrait, a-t-il dit, recourir plus souvent à la clôture pour expédier le vote des bills. Je reconnais que le gouvernement a le droit de le faire. Mais il ne doit s'y résoudre qu'en cas d'obstruction avérée ou de prolongation déraisonnable des débats, et le ministre ne peut pas invoquer ces raisons pour demander la clôture.

Des voix: Bravo!

[M. Cullen.]

M. Alexander: Comptons un peu. Nous avons eu quatre jours de débat, dont deux journées courtes. Voyez le tableau, monsieur l'Orateur. Le bill a été présenté le 1er février, journée longue. Il a été rappelé le 2 février, journée courte. Puis l'intérêt ministériel a subi une longue éclipse, et le bill nous est revenu le vendredi 25 février, donc journée courte, et de nouveau le lundi 28 février, journée longue. Total quatre jours, dont deux journées courtes.

Mlle MacDonald: Combien d'orateurs?

M. Alexander: Il y a eu quatre libéraux en Chambre, mais beaucoup à l'extérieur. Quatre libéraux ont pris la parole sur ce bill si intéressant, qui fait naître tant de préoccupations et qui est si litigieux. Il y a eu d'autre part onze conservateurs, six néo-démocrates et deux créditistes. Contrairement à l'affirmation du ministre, cela fait 23 orateurs sur 258, compte tenu des six vacances.

M. Baker (Grenville-Carleton): Cela ne fait que 10 p. 100.

M. Alexander: A ce que je calcule, et nous n'allons pas nous quereller sur une question de minutes, le débat a duré 12 heures et 50 minutes sur un bill très important et très controversé. Quatre libéraux seulement ont pris la parole sur un bill d'une pareille importance. Effectuons la ventilation, monsieur l'Orateur. Sur 135 libéraux, quatre ont pris la parole, sur 96 progressistes conservateurs, onze, sur 16 néo-démocrates, six et sur dix créditistes, deux. Vous voyez la tendance. Les libéraux ont été muselés avant la demande de clôture.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Parce que le gouvernement se trouve dans une situation embarrassante que lui ont value ses propres membres, il invoque pour les faire taire, pour les museler, une disposition générale qui empêcherait même l'opposition de prendre la parole.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Je suis ravi que le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane) ait fait un séjour agréable au Mexique. J'ignore ce qu'il faisait là-bas. J'espère qu'il continuera de chercher à jouer un rôle significatif à la Chambre plutôt que de se déplacer d'un bout à l'autre du pays à la recherche de quelque partie de plaisir. Cette assemblée sera efficace tant que nous continuerons à y trouver une négociation et collaboration significatives et non pas une confrontation. Je suis le premier à reconnaître qu'il faudrait réétudier les questions de la durée des délibérations et du nombre d'orateurs. Toutefois, il ne s'agit pas de corriger cette situation par la clôture.

Selon le ministre, nous avons discuté de cette question à la lumière des paragraphes A et B de l'article 75 du Règlement. Il n'y a eu aucune discussion à cet effet; les ministériels se sont bornés à déclarer qu'ils voulaient attribuer une période de temps et nous nous y sommes opposés. Il s'agit d'une confrontation relative à la démocratie parlementaire. En ce qui concerne mon parti, nous rejetons en bloc les raisons qu'invoque le gouvernement pour la clôture ou l'attribution d'une période de temps.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: La procédure de guillotine nous répugne. Le gouvernement actuel compte-t-il en faire une habitude. C'est la troisième fois qu'il l'invoque au cours de cette session et, selon les statistiques, c'est la trentième fois qu'on y a recours depuis le Confédération. La façon de procéder de ce gouvernement est évidente. Ils disent: «Nous sommes les maîtres de la Chambre. Nous ferons comme nous l'entendons, quand l'entendons et de la façon dont nous l'entendons et au diable l'opposition qui représente le point de vue des Canadiens».

En terminant, je dirai simplement que le ministre se devait de prouver qu'il y avait eu un délai exaggéré. Il n'a pu le faire. Le ministre devait prouver qu'il y avait tentative d'obstruction systématique. Il n'a pu le faire. J'espère que le gouvernement et surtout le premier ministre (M. Trudeau) et ses ministres n'entraîneront pas ce genre de confrontation tant que nous n'aurons pas discuté à fond les modifications à apporter au Règlement afin d'améliorer sensiblement la procédure parlementaire. Toutefois, nous nous opposons à ce que le ministre attribue une période de temps ou invoque la clôture après seulement 12 heures et 50 minutes de débat.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, chaque fois que le gouvernement présente une motion de clôture, quelle qu'elle soit, les ministériels prétendent qu'on parle trop à la Chambre, ce qui nuit à sa réputation.

Je tiens à manifester mon opposition encore une fois aux discours que nous tiennent les ministériels au sujet de la baisse de la réputation et du prestige de la Chambre des communes. On pourrait apporter des améliorations à nos règles et procédures.

● (1520)

Malgré les remarques qu'a faites récemment le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) à mon sujet, j'ai participé à l'élaboration d'un grand nombre de changements aux règlements. Je crois que nous avons probablement cédé parfois un peu trop, sur les prérogatives de l'opposition. Néammoins, j'admets qu'il faudrait améliorer davantage nos procédures. Mais avec toute l'insistance dont je suis capable, je tiens à souligner qu'il n'y a pas une seule faiblesse de la Chambre des communes qui ne puisse être corrigée du jour au lendemain si le gouvernement proposait des lois tenant compte des besoins de notre temps.

On doit moins se plaindre du fait que les députés ont perdu la possibilité de discuter, ou s'ennuient à la Chambre, ou qu'il y existe un malaise que du fait que nous sommes aujourd'hui, au Canada dans une situation très grave, sans que le gouvernement fasse quoi que ce soit pour y remédier. Nous avons un gouvernement qui dit au pays, comme cela a été le cas le week-end dernier à Toronto, que les libéraux ont la solution de tous nos problèmes. Mais ils ne vont pas jusqu'à nous mettre dans le secret.

On en revient donc toujours à la même rengaine. Les libéraux ont été au pouvoir pendant la plus grande partie du XX^{e} siècle et ils pensent que le Canada leur appartient et qu'il serait contraire aux principes de la démocratie que les députés de l'opposition veuillent débattre de questions dont la Chambre est saisie.

M. Faulkner: Sophisme, pur sophisme.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Faulkner) parle de sophisme. Je ne sais pas à la quelle de mes déclarations il fait ainsi allusion. Mais, je le répète, la difficulté de notre pays vient de ce que le gouverenement est rempli d'arrogance, qu'il croit que le pays lui appartient et qu'il s'imagine pouvoir conserver les rênes sans résoudre les problèmes. Je pourrais poursuivre en en énumérant la liste, et parmi ceux-ci, notamment le problème actuel du chômage. Le gouvernement propose-t-il une solution? Non. Tout ce qu'il suggère, c'est une application plus rigoureuse de la loi sur l'assurance-chômage.

Je pourrais discuter des chiffres et examiner le nombre d'heures que nous avons consacrées à ce débat. Je pourrais reprendre les arguments invoqués par le passé au sujet de la clôture pour voir si elle est justifiée ou non. Mais il ne s'agit pas aujourd'hui de discuter du temps que nous avons consacré ou comptons consacrer à l'étude du bill C-27. Il s'agit plutôt d'examiner l'attitude du gouvernement à l'égard de la question brûlante du chômage.

Nous avons eu un bon exemple de cette attitude à Toronto, la semaine dernière; le premier ministre (M. Trudeau) a dit aux étudiants sans emploi de cette ville «mon cœur saigne pour vous» et ainsi de suite. Il est revenu ensuite à la charge en disant qu'il se préoccupait plus de certains autres groupes—il a mentionné, en particulier, la situation de la femme à Terre-Neuve. Eh bien, cela nous est difficile à avaler parce que s'il y a un endroit où l'on a besoin de meilleures modifications à la loi de 1971 sur l'assurance-chômage que ne prévoit ce bill, c'est bien à Terre-Neuve. Le gouvernement n'offre aucune solution à ces gens. Plus d'un million de Canadiens sont sans travail et le gouvernement se borne à proposer une application plus sévère de la loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

Certains d'entre nous ont fait des pieds et des mains pour que l'on améliore le secteur de la sécurité sociale. On nous a répondu: Il n'y a pas assez d'argent pour tout faire. Monsieur l'Orateur, nous ne manquons pas d'argent, nous manquons de biens et de services. Nous pourrions assurer un niveau de vie plus élevé à tous les Canadiens avec une production accrue de biens et de services. C'est ce qu'il nous faudrait. Par ailleurs, plus d'un million de Canadiens sont en chômage. Un gouvernement qui ne peut faire le lien entre les deux, le chômage et les privations, ne mérite pas d'être au pouvoir.

Peu importe que nous ayons consacré deux jours ou dix à cette question. L'important, c'est l'attitude du gouvernement à l'égard du chômage. En ce qui concerne l'assurance-chômage, de nombreux arguments ont été présentés des deux côtés de la Chambre, certains ouvertement et d'autres, sans nul doute, lors de discussions au caucus libéral. Au dilemme des étudiants en chômage, le gouvernement répond: qu'ils aillent à l'étranger.

Le gouvernement répond par la clôture aux dissidents de son propre parti qui voudraient faire un peu plus. Je sais que les partis de l'opposition ont souvent accusé d'«arrogance» le gouvernement au pouvoir et je reconnais qu'en ce qui concerne les libéraux, nous le leur reprochons depuis des années. Le gouvernement a prouvé aujourd'hui que c'est mérité.

Je le répète, peu importe le temps que nous avons consacré à ce sujet. Ce qui importe, c'est que nous étudions une mesure qui traite du chômage et que nous ayons une loi sur l'assurance-chômage qui traite les chômeurs, qui sont des êtres humains, avec compréhension, compassion et sympathie. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Le gouvernement reste assis sur ses lauriers et pense qu'il peut rester au pouvoir quoi qu'il arrive et qu'il peut donc faire comme bon lui semble.

A ceux qui diront que la Chambre des communes est son propre ennemi, que l'opposition parle trop, que le gouvernement accepte ses responsabilités et ainsi de suite, je répondrai simplement que le Canada fait face aujourd'hui à une situation de chômage qui est grave pour le million de chômeurs, leurs familles et les millions de Canadiens qui pourraient avoir un niveau de vie plus élevé si ceux qui sont maintenant en chômage produisaient des biens et des services.

Mais le gouvernement ne trouve pas de solution. J'ai vu un bon nombre de cas de faillite du côté ministériel. J'en ai rarement vu d'aussi graves qu'aujourd'hui. Quand nous nous opposerons à la motion présentée par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aujourd'hui, nous ne le ferons pas uniquement parce qu'il s'agit d'une motion de clôture; nous nous y opposerons parce que cette motion est le symbole d'un gouvernement qui pense pouvoir faire à sa tête, tout diriger et contrôler la Chambre, mais qui ne se préoccupe pas vraiment des problèmes des chômeurs canadiens.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je me pose d'abord une question: Pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre n'est-il pas présent lui-même aujourd'hui pour présenter cette motion? Je pense que cela est très significatif. Monsieur le président, j'ai assisté autant que possible aux réunions des *House leaders*, et cette question ne nous a jamais été proposée sous la forme de la motion qui est présentée aujourd'hui.

A mon avis, monsieur le président, les députés du Parti Crédit Social du Canada n'ont pas abusé du temps de la Chambre jusqu'à maintenant, et sur un sujet aussi important que le bill C-27, je pense qu'il est de notre privilège de députés d'examiner à fond cette loi. Au moment où nous débattons ce projet de loi, il y a un million de chômeurs dans notre pays, et peut-être que des centaines et même des milliers de gens le seront dans un avenir plus ou moins rapproché, si l'État n'est pas en mesure d'intervenir et ne présente pas des mesures visant à offrir une compensation à l'égard de l'entreprise privée, qui ne parvient pas à un nombre suffisant d'emplois aux Canadiens.

Monsieur le président, j'écoutais avec une attention religieuse tout à l'heure le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) dire qu'on a beaucoup à faire, mais qu'on n'a pas assez de temps pour le faire. Je suis d'accord là-dessus, le temps passe très vite, il s'écoule, et les problèmes attendent des solutions, et les parlementaires doivent faire des efforts pour en apporter, mais il appartient au gouvernement de présenter les mesures.

Lorsque nous voulons présenter des mesures pour améliorer la situation, le Règlement nous empêche de le faire d'une façon intelligente, parce que toutes les mesures qui comportent des dépenses de deniers publics doivent être présentée par un ministre de la Couronne. Or, monsieur le président, je suis bien d'avis que l'on passe souvent du temps inutilement à discuter des questions de moindre importance sur lesquelles on pourrait procéder beaucoup plus rapidement. Mais je me souviens qu'à plusieurs reprises à la Chambre j'ai présenté des motions, d'autres députés l'ont fait, afin que nous ayons un calendrier des jours de session, et je pense bien que le jour où le gouvernement se décidera à présenter aux *House leaders* un calendrier pour déterminer à l'avance les périodes de sessions, les périodes de vacances, et la législation que le Parlement devrait étudier au cours de périodes données, on sera assez intelligent et assez disposé à collaborer pour comprendre que le gouvernement doit nécessairement donner préséance à ses mesures les plus importantes afin que l'on puisse assurer au pays la meilleure administration possible.

Monsieur le président, à ce jour, quelques députés, même des ministériels, ont discuté de ce projet de loi, et relisant leurs discours au compte rendu officiel des *Débats*, on découvre que ces députés ne sont pas entièrement d'accord sur les propositions contenues dans ce projet de loi. C'est donc dire que même du côté ministériel il y a lieu de permettre aux députés des banquettes arrière de prendre la parole afin d'amener le gouvernement à modifier ce projet de loi de façon à le rendre plus conforme aux aspirations des travailleurs et de la population canadienne.

Monsieur le président, je serais le premier à accepter une telle motion si réellement on avait manqué de sérieux de notre côté, et si on avait parlementé pour le plaisir de parlementer, sans discuter à fond du principe de ce projet de loi. C'est un projet de loi qui est grave de conséquence, qui mérite d'être étudié à fond. Je comprends qu'il y aura l'étape du renvoi au comité après la deuxième lecture, l'étape du rapport, et également celle de la troisième lecture. Je sais tout cela! Cependant, c'est le principe de ce projet de loi qui est présentement en discussion et, à mon avis, le gouvernement est malvenu de limiter la libre expression des parlementaires sur des principes aussi importants que celui du droit au travail, et celui du droit à certaines compensations dans des périodes de chômage ou de difficultés, et les possibilités que cette loi soit administrée d'une façon intelligente.

C'est justement ce principe que l'on doit discuter à l'occasion de la deuxième lecture de ce projet de loi, savoir de quelle façon la loi actuelle sur l'assurance-chômage a été administrée, de quelle façon les règlements ont été édictés, et s'ils sont toujours en accord avec la pensée du législateur? Nous tous qui sommes ici, nous avons eu à déplorer le fait que les règlements ne correspondent pas essentiellement à la pensée du législateur, et qu'ils sont souvent préjudiciables aux droits des travailleurs. Je parle des travailleurs qui veulent travailler, je ne parle pas de ceux qui veulent travailler quelques semaines pour chômer la majeure partie du temps. Je ne parle pas de ceux-là. Je parle de l'ensemble des travailleurs sérieux qui sont prêts à apporter leur contribution au pays par leur travail, en vue d'édifier un pays plus prospère et donner à l'ensemble de la population un niveau de vie digne du Canada.

Monsieur le président, je m'oppose avec toute la force dont je suis capable contre une telle mesure, parce qu'elle brime les droits des parlementaires, et de cette façon on pourra par la suite adopter d'autres mesures. On brime tellement les droits des parlementaires qu'on ne peut plus appeler le Canada une démocratie, mais une dictature. Et comme on est contre la dictature, sous quelque forme que ce soit, et que l'on est véritablement des démocrates, non pas des démocrates qui abusent de leur liberté, mais qui savent l'utiliser d'une façon intelligente, je voudrais bien que le ministre, que j'estime beaucoup, m'entende. Il a peut-être été poussé au pied du mur pour présenter cette motion aujourd'hui. Que l'on comprenne bien que nous vivons présentement une situation très difficile, que le chômage est cruel et que nous devons nous attendre que l'État vienne par des mesures pallier l'insuffisance d'emploi créée par l'entreprise privée.

C'est pour cela que je voudrais répéter qu'il est bon non seulement de présenter des programmes comme Canada au Travail et Jeunesse-Canada au Travail, mais qu'il faudrait y mettre les crédits nécessaires, afin que ces projets soient réellement vécus, afin qu'ils puissent être mis en œuvre de façon à créer des emplois, à diminuer le chômage et à redonner à la population l'espoir qu'enfin nous pourrons vivre à nouveau des jours où l'ensemble de la population pourra travailler. Et lorsqu'il y a beaucoup de gens qui travaillent, c'est la paix et la sécurité dans un pays. Il n'y a pas d'autre formule, monsieur le président.

● (1530)

[*Traduction*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire deux réflexions très brèves à propos des déclarations des députés de l'opposition sur la motion qui a été présentée en vertu de l'article 75C du Règlement. En premier lieu, ils ont parlé de «motion de clôture». Ce n'est pas cela du tout. Le mot «clôture» ne figure pas à l'article 75C du Règlement. La motion ne met pas un terme au débat, mais elle limite la durée du débat. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) et à plus forte raison le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) devraient bien savoir que c'est l'article 33 du Règlement et non pas l'article 75C qui porte sur la clôture. Cette motion ne vise donc pas à mettre un terme au débat mais plutôt à limiter la durée du débat et à permettre à la Chambre des communes de décider combien de temps il convient de consacrer encore au débat sur le bill C-27, à l'étape de la deuxième lecture.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): C'est faux. Il s'agit bel et bien de clôture.

M. Breau: Que le député me montre où se trouve le terme «clôture» à l'article 75C du Règlement et j'admettrai qu'il a raison. Le député devrait lire le Règlement un peu plus souvent et essayer un peu moins souvent de se lancer dans des diatribes politiques.

En deuxième lieu, l'oppositon a prétendu que le gouvernement présentait une motion aux termes de l'article 75C du Règlement pour museler les simples députés libéraux et d'empêcher tout débat chez les ministériels. C'est complètement faux. En réalité, c'est l'inverse qui se produit: s'il est un groupe qui cherche à imposer silence aux députés de l'arrière-ban du côté du gouvernement, c'est bien l'opposition qui empêche les gens de discuter lors des débats.

● (1540)

M. Alexander: Quatre jours?

M. Breau: Le député réplique en sortant de la Chambre, «quatre jours»?

M. Alexander: J'ai une réunion de comité.

Des voix: Oh, oh!

M. Breau: J'aimerais rappeler au député qu'au modèle des Parlements, celui de Grande-Bretagne, il est très rare que l'on consacre plus d'un jour à étudier un bill à l'étape de la deuxième lecture. C'est au cours de l'étude en deuxième lecture à la Chambre, qu'il devrait y avoir des discussions idéologiques et politiques et que les porte-parole de l'opposition et le ministre qui propose le bill ou le subside devraient avancer des arguments solides. C'est alors qu'on expose ses différends. Puis, on examine en détail la mesure législative et les effets qu'elle est susceptible d'avoir, mais cet examen a lieu ailleurs. Il n'est pas nécessaire d'accaparer le temps de tous les députés de la Chambre des communes pour étudier, pendant des heures, voire même des jours, un bill aux étapes de la deuxième lecture, du rapport et de la troisième lecture.

C'est l'opposition qui fruste véritablement les députés de l'arrière-ban et qui les jugule pendant les débats parce qu'elle sait, vu la société moderne dans laquelle nous vivons, que la Chambre doit adopter de nombreuses mesures législatives. Le gouvernement doit prévoir un programme législatif. La seule chose qui empêche les députés de l'arrière-ban de participer davantage aux débats, c'est qu'il leur est impossible de savoir avec certitude quand les débats prendront fin et quand l'opposition cessera de parler. Les députés de l'opposition veulent continuer indéfiniment. Ils se croient au siècle dernier alors que la seule façon d'attirer l'attention du public sur un point était de faire de l'obstruction à la Chambre jusqu'à ce que la population s'en aperçoive et force le gouvernement à changer d'idée. Ils devraient savoir que nous ne vivons plus dans ce genre de société. Ils devraient savoir qu'il est possible de se rallier, très rapidement, l'opinion publique pour lui faire accepter une mesure législative. Il est possible pour les députés de l'arrière-ban, ceux de l'opposition et même pour des groupes à l'extérieur de la Chambre de s'assurer de cet appui en moins de deux et de persuader le gouvernement de changer d'avis.

Un seul député libéral de l'Atlantique a participé au débat sur le bill. Déjà, à certains indices, après en avoir entendu de l'opposition pendant quatre jours, on voit que les députés libéraux ont mieux réussi à convaincre le gouvernement de changer d'avis. Déjà on sent que le gouvernement a réexaminé certaines dispositions du bill C-27. J'aurais aimé que les conservateurs, surtout ceux des provinces atlantiques, aient pu s'exprimer plus clairement lorsqu'ils ont pris part au débat.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oh, oh!

M. Breau: J'ai lu ces discours très soigneusement.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce qui ne veut pas dire que vous les ayez compris.

M. Breau: Je doute que les députés voient les désavantages que les prestataires de l'assurance-chômage retireraient des modifications apportées au bill C-27. On en a très peu parlé. Ainsi, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), député éminent et excellent porte-parole des gagne-petit, n'a pas soufflé mot des effets qu'auraient les changements que l'on propose d'apporter à la structure des bénéfices. C'est nous, de

ce côté-ci de la Chambre, qui avons constaté que les prestataires de la deuxième catégorie en souffriraient au point de perdre trois mois de prestations. Mais du fait que l'opposition n'ait jamais accepté de calendrier législatif, c'est elle qui a jugulé la Chambre et a fait obstacle au véritable débat, aux vraies joutes oratoires dont elle devrait être le témoin. Point n'est besoin de dix orateurs pour faire ressortir un argument.

Une voix: Un bon suffit.

M. Breau: Un, deux ou trois représentants de l'opposition soigneusement choisis devraient pouvoir exprimer convenablement le point de vue de l'opposition. La belle preuve qu'elle en est incapable, c'est qu'il lui faut beaucoup plus d'orateurs. Dans la société dans laquelle nous vivons, il est possible de rallier le public et les hommes politiques à une cause, à une opinion et d'exercer des pressions sur le gouvernement. Il est indéniable que les députés libéraux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre y sont arrivés sans devoir nécessairement faire toute une kyrielle de discours. J'espère que le bill C-27 aura été modifié avant que le comité ne le renvoie à la Chambre.

Les députés libéraux ne voient aucune objection à ce qu'on ait limité la durée du débat. Bien au contraire, nous savons maintenant que nous pouvons participer au débat sans risquer de compromettre le programme législatif du gouvernement. Cette motion permet en fait aux députés de ce côté-ci de la Chambre de prendre la parole. Il m'arrive bien souvent de vouloir intervenir dans un débat, mais d'y renoncer de crainte de retarder l'adoption d'une loi indispensable; car les députés de l'opposition nous font perdre du temps du fait qu'ils sont incapables d'établir un programme.

Depuis mon arrivée à la Chambre, c'est-à-dire depuis 1968, j'ai toujours vu les députés de l'opposition faire preuve d'un manque total de maturité à cet égard. Ils n'ont jamais pu se mettre d'accord sur un programme législatif. Il ne faut pas croire qu'il faille absolument torpiller le gouvernement et faire de l'obstruction pour se faire entendre. C'est là un principe complètement périmé dans la société moderne. Il est possible en quelques jours à peine de trouver auprès des députés ou des citoyens l'appui nécessaire pour forcer le gouvernement à changer d'avis en faisant preuve de sincérité, de compétence et en ayant des talents d'orateur.

Le Parlement britannique n'a consacré que quatre jours au débat sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Nous, nous consacrons quatre, voire cinq ou six jours à n'importe quel projet de loi. C'est une perte de temps absolument inutile. Dans la société actuelle, on peut rallier facilement le public à ses idées et arriver ainsi à faire modifier un projet de loi jugé insatisfaisant. La majorité à la Chambre ne muselle pas les députés de ce côté-ci en proposant une motion tendant à limiter la durée des débats. Elle nous fournit l'occasion de dire ce que nous pensons du programme législatif du gouvernement sans le paralyser et sans faire obstacle au programme législatif que la Chambre doit adopter d'ici deux mois.

Une voix: C'est honteux!

M. Breau: J'ai dit ce que je pense du bill C-27 tant à la Chambre qu'à l'extérieur. Il me tarde de débattre cette mesure. Je n'aurai certainement pas besoin de un, de deux ou de trois jours pour dire ce que j'ai à dire. Les députés de ce côté-ci ont déjà donné leur avis. Nous n'avons pas besoin de cinq, de six ou de dix jours pour faire connaître notre point de vue au gouvernement. Apparemment, le gouvernement a déjà modifié certains aspects du bill C-27, parce que des députés de ce côté-ci se sont donné la peine de les étudier et de les lui signaler.

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de participer à ce débat. J'ai eu grand plaisir à écouter le député de Gloucester (M. Breau), car son attitude proclame bien haut qu'il tient toute opposition quelle qu'elle soit pour périmée et caduque.

Une voix: Ils veulent vraiment la mort de cette institution.

M. Crosbie: C'est bien ce qui motive tout cela. Notre vis-à-vis voudrait bien que toute opposition disparaisse de la Chambre, de façon que les députés de l'arrière-ban puissent en prendre à leur aise. C'est cette attitude qui a poussé M^me^ Indira Gandhi à se débarrasser de l'opposition en Inde. C'est encore cette attitude que manifeste «madame Indira Trudeau» chaque jour à la Chambre et que vient de manifester notre honorable vis-à-vis.

Le député a dit qu'il s'agissait seulement de limiter la durée des débats. Oui, seulement limiter la durée des débats. C'est la guillotine! Le ministre qui a présenté cette motion pour limiter la durée des débats est celui-là même qui voudrait enlever à 16,500 chômeurs le droit aux prestations d'assurance-chômage à Terre-Neuve. Il est le grand bourreau canadien. Amenez-les à la guillotine! Sabotez le débat et guillotinez les chômeurs! Ne leur donnez pas d'emplois, guillotinez-les. Supprimez leurs prestations! Voilà pourquoi je suis heureux de pouvoir participer au débat aujourd'hui.

Si la motion à l'étude allouait un certain temps et nous permettait de parler encore 15 heures ou nous accordait une autre période de temps raisonnable, cela serait sensé. Allouer simplement cinq heures de plus alors que 13 heures de débat seulement ont été consacrées au plus important projet de loi actuellement inscrit au *Feuilleton,* étant donné le chômage au Canada, c'est grotesque et tragique. Cette motion offre une nouvelle preuve que cette Chambre est émasculée, châtrée.

● (1550)

La Chambre n'a plus de pouvoirs, et le simple député non plus. Dans les pires jours de la tyrannie de Smallwood à Terre-Neuve, quand je n'avais pas droit à une place où accrocher mon chapeau et mon manteau en 1968, 1969, 1970 et 1971, la clôture ne nous a jamais été imposée à l'Assemblée législative. On nous permettait de parler autant que nous voulions. Les débats sur les budgets ne comportaient pas de limite. Mais qu'est-il arrivé ici? Aujourd'hui, les prévisions budgétaires sont renvoyées au comité. Aussi bien les envoyer à Tombouctou.

Une règle stipule qu'on ne peut poser des questions que pendant dix minutes, ce qui signifie qu'on n'obtient jamais de réponses et qu'il n'y a donc aucune façon d'exercer des pressions sur le gouvernement. Ce droit est donc disparu. Si des prévisions budgétaires sont présentées à la Chambre, le temps consacré aux crédits provisoires et aux crédits supplémentaires est limité. Encore là, il est impossible d'obtenir des réponses. Au moment où la Chambre étudie une question controversée, le ministre veut également mettre fin au débat là-dessus. Quel triste spectacle que la Chambre des communes! Je ne suis ici que depuis cinq mois, mais ce n'est pas la Chambre des communes que j'imaginais! Peut-être est-il vrai que la population n'entend pas parler de ce qui se passe ici. C'est d'autant plus regrettable.

Cette Chambre n'est plus qu'une annexe de la tribune de la presse. Une fois la période des questions terminée, c'est fini, et ce qui se passe à la Chambre le reste du temps importe peu au public ou à la presse. C'est la seule raison pour laquelle les députés d'en face osent présenter cette motion de clôture. C'est parce qu'ils estiment que personne au Canada ne sait si la Chambre étudie ou non une question importante. Ils croient que les media ne sont pas intéressés qu'à la période des questions et qu'ils peuvent toujours s'en tirer. C'est pourquoi ils ont présenté cette motion.

J'attends depuis six semaines mon tour pour commenter cette mesure législative. L'étude a été entreprise à la Chambre le 1er février. Le débat s'est poursuivi le 2 février, et le bill n'est revenu que le 25 et le 28 février. Seulement un des sept députés de Terre-Neuve a eu la chance de le commenter. Y a-t-il un député de Terre-Neuve qui ne commentera pas ce bill, qui n'essaiera pas de changer la disposition visant les critères d'admissibilité qui portent de huit à douze semaines la période de référence? Les sept députés de Terre-Neuve en parleront, et j'espère qu'on les entendra, que ce soit au comité ou à la Chambre en troisième lecture.

Nous avons passé sept jours à étudier les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu; deux demi-journées, un jour entier et trois autres demi-journées ont été consacrés à la sécurité de la vieillesse; trois jours entiers plus un vendredi et un mercredi ont été réservés au bill sur l'immigration, mais ce dernier n'a pas fait l'objet d'une motion de clôture.

M. Maine: Cela viendra.

M. Crosbie: Voilà comment on agit. Le ministre affirme qu'il proposera la clôture.

M. Maine: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ce n'est pas le ministre qui a dit cela, c'est moi qui dis que cela viendra.

M. Crosbie: Le valet nous a prévenu de ce que le maître va faire. La clôture frappera toutes ces autres mesures.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous avons consacré un jour entier et deux jours et demi au bill sur les droits de la personne. Il n'y a pas eu de clôture. Je remercie le ministre de m'avoir nommé en énumérant ses raisons de proposer une motion de clôture. Si ce n'est pas le plus faible argument qui ait jamais été donné, je n'en connais aucun. C'est vraiment le bouquet. Pour appuyer ces arguments, il a dit que le député de Saint-Jean-Ouest avait menacé de retarder indéfiniment l'adoption du bill. C'est merveilleux pour un gars comme moi, le moins expérimenté de la Chambre, d'avoir une telle réputation. C'est le 10 février que j'ai dit cela; l'acharnement du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) me remplissait d'admiration. J'ai dit que si les messieurs de l'autre côté n'acceptaient pas d'amendements raisonnables, je recourrais à tous les moyens, y compris à l'obstruction systématique, pour les convaincre. Je suis encore du même avis. Mais je n'ai même pas encore participé au débat. Comment puis-je servir d'excuse à la motion de clôture?

J'ai lu dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui que le député de Peace River (M. Baldwin) a dit qu'il retarderait l'adoption du bill sur le droits de la personne à moins qu'on y apporte des améliorations substantielles. Est-ce que cela signifie qu'on imposera là encore la clôture? Selon le *Globe and Mail*, le député de Peace River aurait dit qu'il retarderait les choses jusqu'à ce qu'elles s'améliorent. Quelle mince excuse! Le ministre affirme qu'il ne s'agit pas de clôture, mais de guillotine, d'une répartition du temps. Il nous prévient que les députés n'auront en deuxième lecture que cinq heures en plus des 13 qu'ils ont déjà utilisées. C'est la tactique d'Indira Gandhi. Elle précède la chute. De notre côté, nous aurons bientôt des élections. Nous n'avons pas à demander au premier ministre (M. Trudeau) de nous permettre d'avoir des élections, bien que cela puisse arriver. Nous n'en sommes pas encore là. Nous avons ces élections pour bientôt et l'électorat canadien s'inspirera de ce qui s'est passé en Inde et «Indira Trudeau» connaîtra le même sort.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ce bill prend 28 millions de dollars dans la poche de 16,500 Terre-Neuviens qui seront biffés des listes de l'assurance-chômage dans une région où le taux de chômage est d'au moins 25 p. 100 et où il est difficile, dans bien des cas, de trouver du travail pendant huit semaines consécutives. Bien des gens là-bas ne pourront pas travailler assez longtemps et rien ne nous garantit que ces 28 millions de dollars ou à peu près serviront à des programmes de main-d'œuvre ou de formation parce que le gouvernement de la province s'y est opposé. Malgré cette situation tragique, le ministre veut porter ce nouveau coup aux chômeurs de Terre-Neuve et des provinces de l'Atlantique. J'accepte qu'on fasse preuve de rigueur pour établir qui a droit ou non aux prestations, pour biffer des listes des gens qui n'y ont pas droit et pour qu'on resserre l'administration du régime. Mais qu'on coupe les prestations de façon aussi arbitraire dans les Maritimes et à Terre-Neuve alors que le chômage atteint des proportions catastrophiques et qu'on gaspille les ressources humaines tandis que le gouvernement ne fait rien pour améliorer la situation, je ne peux vraiment pas l'accepter.

Je trouve honteux que le gouvernement change ainsi d'avis et nous accorde seulement treize heures pour discuter de ce bill. Il ne veut pas qu'on en discute comme il faut, car il sait que, dans ses propres rangs, certains n'admettront pas que ce bill soit adopté sous sa forme actuelle. C'est une insulte aux 30,000 chômeurs Terre-Neuviens—c'est-à-dire les chômeurs officiels et aux milliers d'autres qui n'essaient plus d'obtenir du travail, car ils savent que c'est sans espoir, et aux 932,000 chômeurs canadiens, que le ministre ait présenté cette motion de clôture et nous ait laissé si peu de temps pour débattre de ce bill.

Il nous reste seulement cinq heures pour en parler. Je suis d'accord pour la clôture, à laquelle l'opposition a le droit de s'opposer. Elle a le droit de s'opposer au gouvernement et ce dernier a le droit de gouverner, mais il faudrait certainement étudier un bill d'une telle importance pendant deux ou trois semaines avant de présenter une motion de clôture et de pouvoir prétendre que l'opposition empêche inutilement le gouvernement de progresser dans ses travaux.

M. Maine: Vous avez eu deux ou trois semaines pour étudier chaque bill.

M. Crosbie: Tous les bills n'étaient pas aussi importants que celui-ci.

M. Hnatyshyn: Les députés de l'autre côté ne se préoccupent pas du chômage.

M. Paproski: Quelle honte.

M. Maine: C'est faux.

Des voix: Règlement.

M. Crosbie: Que peut-il y avoir de plus important qu'un bill qui touche un million de chômeurs? Je ne veux pas interrompre quoi que ce soit. Le ministre a dit l'autre jour qu'il subissait la tyrannie de la minorité. Or, la tyrannie est l'exercice despotique ou cruel du pouvoir. L'opposition a-t-elle exercé des pouvoirs quelconques depuis 1963?

Des voix: Non.

M. Crosbie: Comment alors peut-il s'agir de la tyrannie de la minorité, d'un exercice cruel du pouvoir? C'est le ministre qui est le tyran oppressif et cruel et, en parlant de tyrannie, il pensait à ses collègues et au premier ministre, qui forceront la Chambre des communes à adopter cette mesure. Le ministre doit supporter un lourd fardeau. Il est en train de perdre entièrement la raison quand il nous sort une rengaine pareille: qu'il subit la tyrannie de la minorité. C'est une attitude dangereuse. Il semble que l'opposition soit le tyran et que le gouvernement estime devoir le combattre. Le gouvernement pense être faible et en proie à une attaque et il est prêt à faire n'importe quoi pour protéger sa position. L'expression utilisée par le ministre dénote une attitude dangereuse chez les membres du cabinet. Ils ne savent même pas qui fait preuve de tyrannie maintenant. Pourtant, ils n'ont qu'à regarder leurs propres banquettes. Je serai heureux de voter contre cette mesure tyrannique émasculante.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la motion présentée par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) qui vise à invoquer l'article 75C du Règlement pour limiter le reste du débat à l'étape de la deuxième lecture. Depuis 1968, je préconise énergiquement que l'on planifie convenablement et avec une certaine méthode les procédures de la Chambre. Quand on a décidé de limiter le temps passé à la discussion d'une affaire, je m'en suis réjoui.

• (1600)

Le seul nuage à mon bonheur, c'est que cette disposition n'a été appliquée que de rares fois, en fait. Il est à la fois raisonnable et à propos de répartir le temps dont on dispose, à notre époque où les gouvernements ont de nombreuses mesures législatives à présenter. Il est évident que cette mesure répugne énormément à l'opposition, mais je crois qu'elle est très mal interprétée par la presse. Par exemple, on peut lire en première page du *Star* de Montréal d'aujourd'hui: «Menace de clôture pour le débat sur l'assurance-chômage». Le *Globe and Mail* de ce matin mentionnait aussi l'imposition de la clôture. Je comprends que l'opposition veuille utiliser l'expression «clôture» pour des raisons politiques . . .

M. Hnatyshyn: Le *Star* de Montréal fait-il partie de votre opposition?

M. Cafik: . . . mais il me semble que la presse devrait au moins appeler cette mesure comme il se doit, c'est-à-dire une motion d'attribution de temps. Il y a une distribution, et elle a son importance. Il serait faux de parler de clôture. Quoi qu'il en soit, cette mesure limite la durée du débat, et tel est le but du paragraphe C de l'article 75 du Règlement.

J'appuie cette mesure, surtout à l'étape de la deuxième lecture d'un bill, celle de l'accord en principe. La deuxième lecture renvoie le bill au comité où les députés de tous les partis peuvent présenter des amendements, motivés ou autres, afin de faire concorder le texte de loi avec leurs propres objectifs. Plus tôt les bills parviennent à cette étape du processus législatif, mieux cela vaut pour tous les députés, car nous avons alors l'occasion d'appuyer ou de rejeter les bills en bloc ou en partie, ou de les modifier.

En toute franchise, je n'ai jamais vraiment cherché à prolonger la discussion de projets de loi que je n'avais pas appuyés à la deuxième lecture. Je comprends qu'il y ait un débat de fond à l'étape du rapport si des députés estiment ne pas avoir eu gain de cause en comité et qu'ils veuillent faire valoir leurs objections en présentant des amendements à nouveau à cette étape pour prolonger le débat. Je comprends aussi que des députés soient exaspérés de n'être pas parvenus à leurs fins à l'étape du rapport ou du comité et cherchent à bloquer le projet de loi à la troisième lecture mais, à mon avis, il serait tout à fait illogique de faire obstruction à un bill à la deuxième lecture—au tout début du processus législatif.

Nos vis-à-vis parlent du petit nombre de députés qui ont pris part au débat. Je pense qu'il y en a eu jusqu'ici 26. A supposer qu'il y ait encore cinq heures de débat, cela voudra dire, si mes calculs sont exacts, que 36 députés auront pu prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture. Beaucoup d'autres encore pourront intervenir à d'autres étapes, et en comité les débats sont rarement limités. Les députés semblent penser que chaque député doit se prévaloir de son droit de parole pour chaque bill qui l'intéresse.

M. Paproski: Si tel est son désir.

M. Cafik: Si tel était le cas, et comme nous avons 264 députés, chaque bill mettrait quatre à cinq semaines à franchir les premières étapes en Chambre, et encore plus à l'étape du rapport car il suffirait de plusieurs amendements pour qu'il n'y ait plus de limite. Cela voudrait dire qu'un seul bill pourrait occuper la Chambre pendant quatre ou cinq mois. Comme il n'y a que 12 mois dans l'année, et que d'autre part tout le monde réclame constamment de nouvelles modifications aux lois existantes, il faut choisir. Il faut que certains députés sachent se montrer raisonnables à l'occasion. Dans l'intérêt général, il faut savoir mettre des bornes à notre désir de laisser nos moindres pensées à la postérité.

La population n'est sûrement pas trop exigeante lorsqu'elle demande aux partis de faire en sorte que les opinions divergentes puissent s'exprimer convenablement à toutes les étapes, pour pouvoir être prises en ligne de compte par le gouvernement et par tous les députés. Mais supposons que quelqu'un ait la patience d'aller s'asseoir dans les tribunes chaque jour pour suivre nos débats: comment pourrait-il croire que c'est dans son intérêt qu'on le gaverait d'élans oratoires?

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Prenez l'exemple des comités. Tout le monde demande que les comités étudient les prévisions budgétaires mais, il faut chaque fois attendre vingt minutes avant d'ouvrir la séance, parce que ceux qui ont demandé cette étude ne se présentent pas. Il y en a d'ailleurs de tous les partis, et je ne cherche à attaquer personne à ce sujet. Lorsqu'un ministère comparaît au comité, nous avons pour étudier ce budget si important quatre ou cinq députés représentant les quatre partis de la Chambre. Ils reviennent ensuite ici se plaindre qu'ils n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer. Pour pouvoir se plaindre de n'avoir pas été entendu, il faut d'abord être présent en Chambre et au Comité.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Voyons un peu ce qui se passe dans les autres assemblées législatives. Au parlement britannique, modèle des régimes parlementaires, les débats à la plupart des étapes ne durent pas plus d'un jour. Il y a environ un an et demi, peut-être un peu plus, j'écoutais Radio-Canada un matin et j'ai appris, à ma grande surprise, que l'on s'attendait à l'un des plus longs débats de l'histoire britannique sur la question de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. C'était une question très importante et on s'attentait à ce que le débat dure environ quatre jours, ce qui était sans précédent dans l'histoire britannique.

Nous passons autant de temps à décider si nous devrions tenir un débat ou non, sans parler de celui-ci. La façon dont nous organisons les travaux de la Chambre est tout simplement absurde. Dans une certaine mesure, c'est de la faute des députés de notre parti, car nous n'avons pas le courage de limiter les débats aussi souvent que nous le devrions. C'est un reproche que je fais au gouvernement. Cependant, le système britannique fonctionne différemment pour une raison fondamentale: en Grande-Bretagne, il y a deux partis principaux, et ils ont tous les deux les mêmes chances d'accéder au pouvoir et de former le gouvernement. Ils sont donc tout à fait prêts à permettre au gouvernement de jouer son rôle car ils pensent que ce sera bientôt leur tour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Aucun des deux partis n'est libéral.

M. Cafik: C'est exact, mais au Canada, les Conservateurs ont détenu le pouvoir si rarement, qu'ils ne donnent jamais l'impression d'agir en prévision du jour où ils y accéderont, et qu'ils cherchent davantage à empêcher les gouvernement de gouverner. A en juger par leurs actes, je pense qu'ils ne formeront jamais le gouvernement. Ils ne détiendront jamais le pouvoir tant qu'ils ne feront pas preuve d'une certaine retenue et n'agiront pas de façon responsable en tant que parti d'opposition, en permettant au gouvernement de présenter son programme législatif. Les députés de l'opposition devraient parler librement, ouvertement et fréquemment, mais pas se répéter continuellement. Ils devraient examiner intelligemment ces questions. Lorsque cela se produira, tout le monde voudra les entendre et leur donner la possibilité de se faire entendre, mais généralement, après les premiers discours, le débat à la Chambre n'est qu'une série de répétitions. C'est pourquoi je pense que le gouvernement, en présentant une motion visant à limiter le débat, prend une sage mesure. Je ferai très respectueusement remarquer que si les députés d'en face étaient à notre place en ce moment, ils feraient exactement la même chose et ce serait être malhonnête envers eux-mêmes et envers les Canadiens que de ne pas l'admettre publiquement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois interrompre le député parce que le temps qui lui était imparti est écoulé.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député d'Ontario (M. Cafik) a probablement mis le doigt sur l'une des difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises en tant que parlementaires. Il peut bien reporcher au système qu'un parti a été dans l'opposition si longtemps qu'il ignore les difficultés du gouvernement. Il a beau jeu, mais je pense que cette observation vaut aussi dans le sens contraire. Nous de ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pas eu la chance de voir notre parti constituer longuement le gouvernement, ce qui pourrait bien avoir affaibli notre régime parlementaire du fait que l'autre parti méconnaît les exigences de l'opposition. Dans un pays aussi vaste que le nôtre, l'opposition a le devoir de montrer l'envers de la médaille, et c'est ce que nous avons tenté de faire.

Au cours des quatre jours de débat, dont deux courtes journées, seulement 10 p. 100 des députés se sont prononcés sur une question qui pourrait changer le caractère de notre pays; dans ces conditions et compte tenu des traditions du Parlement canadien—qu'importe le modèle des Parlements—prétendre que la situation exige le recours à la clôture est tout à fait absurde. Car en fait, c'est un des éléments qui a modelé notre régime parlementaire et qui a modelé notre pays. La population de notre pays est groupée, le long d'une bande étroite et même avec nos moyens modernes de communication, il faut assez longtemps pour savoir ce qui se passe de l'autre côté. Nous l'avons déjà constaté avec le bill sur la réglementation des armes et lorsque finalement l'opinion publique a fondu sur le gouvernement, par suite du long débat, il a bien fallu retirer le bill. C'est malheureusement la seule arme dont dispose l'opposition et ce n'est pas par plaisir qu'elle y a recours.

● (1610)

Les députés font bien de parler de règles et de réformes mais ce qui se passe au Parlement, c'est que le poids de la bureaucratie et les poids de l'exécutif se sont fait de plus en plus sentir à chaque tour de roue de la réforme parlementaire. Nous parlons de raccourcir les débats, d'alléger la discussion, de nous ôter l'occasion d'étudier les budgets, au point que notre système est à présent en plein déséquilibre. Que reste-t-il d'autre à faire à l'opposition que de défendre son point de vue en espérant que les Canadiens entendront ainsi un autre son de cloche?

Je serais le dernier à soutenir que la clôture ne doive pas exister, soit pour raccourcir les débats, soit pour imposer une date limite à ceux-ci, mais je serais également le premier à soutenir qu'on ne devrait pas imposer la clôture au présent débat. Il est évident que le bill soulève une question réelle, que les ministériels s'y opposent mais c'est précisément la raison d'être des débats qui se déroulent à la Chambre.

Nous prétendons qu'il faut préserver notre patrimoine, monsieur l'Orateur. Un des éléments de celui-ci, c'est précisément la possibilité qui nous est donnée d'examiner les problèmes de l'actualité en y mettant le temps voulu. Le Parlement a une autre obligation qui, par ricochet, oblige le gouvernement à écouter l'opposition, au moins de temps à autre. En parlant de notre expérience en matière législative, on se reporte souvent à la session antérieure au cours de laquelle nous avons débattu du bill C-19 qui a donné lieu à un débat exceptionnellement long. Nous avions proposé au ministre des Transports (M. Lang), qui s'est entêté et au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) de supprimer deux articles de ce bill, pour raccourcir le débat. Les collègues du ministre des Transport l'ont finalement persuadé d'accéder à notre requête, qui était assez raisonnable et le débat a pris fin.

Je soulève la question, non pas pour établir un parallèle, mais pour qu'on n'oublie pas qu'il incombe au gouvernement de tenir compte de la nature de son programme législatif, de la nature du pays, comme aussi des conseils que lui donne l'opposition de temps à autre. Je ne veux pas qu'on dise que nous ne sommes pas intéressés à voir la Chambre adopter des mesures législatives raisonnables.

Si les députés voulaient bien consulter le *Feuilleton* du 28 mars, et voir où en sont les projets de loi dont le Parlement est saisi, ils constateraient que l'opposition s'est montrée juste à l'égard du gouvernement. Le bill C-11, tendant à modifier la loi sur les pensions a été renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants; le bill C-24, sur l'immigration, a été débattu brièvement, les problèmes en cause ayant été discutés librement lors de la parution du Livre blanc, avant la présentation du projet de loi à la Chambre, et il est maintenant au comité; le bill C-25, sur les droits de la personne, dont on discute encore dans les journaux est allé au comité après étude à la Chambre; le bill C-35, sur la pension de la vieillesse , est passé par toutes les étapes prévues, et enfin, le bill C-37, la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et sur le financement des programmes établis, a lui aussi franchi toutes les étapes.

L'opposition n'a pas son mot à dire dans le programme législatif; le gouvernement propose et le Parlement dispose. Je dois avouer que la présente législature n'a pas été mauvaise. Il y a eu des consultations raisonnables à propos de certaines mesures au moins. La critique adressée aux législateurs par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) devrait l'être au leader du gouvernement à la Chambre. Ses critiques l'ont épargné, mais il a affiché une attitude léthargique à l'égard du Parlement. Il est malheureusement absent la plupart du temps; son cœur est encore aux Affaires extérieures.

Une voix: Voilà un coup bas.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est la vérité. L'autre point que nous pourrions aussi bien soulever maintenant, c'est que le gouvernement a refusé, semaine après semaine, de nous donner un aperçu des mesures qu'il entendait étudier. Il change tout le temps d'avis: il nous dit un jour qu'il mettra tel bill à l'étude pour ensuite changer d'avis et nous saisir d'un tout autre bill. C'est la programmation gouvernementale des travaux de la Chambre des communes qui est fautive, et non l'opposition. Ce n'est pas par hostilité que j'adresse ces critiques au leader du gouvernement à la Chambre, mais par intérêt professionnel. La Chambre des communes est frappée de léthargie pour bien des raisons, dont l'une réside dans l'attitude du leader du gouvernement à l'égard des travaux de la Chambre.

Ce n'est pas en limitant la durée des débats à la Chambre que l'on va réaliser des merveilles. Ce qu'il faut, c'est que les députés soient bien renseignés, et la période des questions ne suffit pas à combler cette lacune. Le gouvernement devrait peut-être revoir la manière dont le budget est étudié à la Chambre et il devrait veiller à ce que les députés de tous les partis de la Chambre aient l'occasion d'étudier les dépenses gouvernementales et de voir si elles répondent vraiment aux besoins du pays. Il conviendrait peut-être d'établir un Livre blanc sur toutes les questions qui font l'objet de bills importants, comme cela a été le cas pour le bill sur l'immigration, afin de permettre aux gens d'exprimer leur avis. Le bill sur l'immigration est satisfaisant dans l'ensemble. Le comité compétent a tenu des audiences dans tous les coins du pays et le débat à la Chambre a été bref. Il faudrait que les députés puissent ouvrir les dossiers de la Fonction publique afin de connaître les avis que cette dernière donne au gouvernement. Ne rejetez pas toujours la responsabilité sur l'opposition.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Le député de Comox-Alberni (M. Anderson) a la parole.

● (1620)

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, les propos du député de Grenville-Carleton (M. Baker) m'ont vivement intéressé. Qu'on me comprenne bien car je suis sûr que le député ne voudrait pas tromper la Chambre. Il a prétendu que le gouvernement avait retiré les mesures sur l'ordre et la sécurité devant la vive opposition des nobles députés d'en face.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je n'ai pas dit cela.

M. Anderson: Ce n'est pas pour cette raison que ces mesures ont été retirées. Nous avions commencé une nouvelle session et les projets de loi inscrits au *Feuilleton* ou renvoyés au comité sont demeurés lettre morte. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a fait allusion à Indira Gandhi et il a qualifié notre premier ministre (M. Trudeau) de «Indira Trudeau» par dérision. Le député a évidemment droit à ses opinions et il reconnaît la différence qu'il y a entre le chef de mon parti et le sien. Je préfère un chef qui sait où il va à quelqu'un qui se met à crier sur tous les tons que «le ciel est en train de nous tomber sur la tête». Comparer le chef du député au Poussin de la fable n'a rien de très gratifiant en soi. J'en parle parce que tout le monde sait que mon parti a au moins le mérite d'avoir une ligne de conduite, lui. J'aimerais que l'opposition fasse de même à propos du bill. Après 13 heures de débat, je n'arrive pas toujours à savoir ce qu'ils préconisent. Que pensent-ils du bill? Certains députés d'en face sont d'accord avec la période de référence de 12 semaines. D'autres pensent qu'elle devrait être plutôt de 8 semaines dans une partie du Canada et de 12, dans une autre. Avant la fin du débat, j'espère que l'opposition officielle prendra nettement position sur le bill pour qu'on sache ce qu'ils en pensent.

Comme l'a dit le député des Maritimes de ce côté-ci de la Chambre, une attribution de temps pour la plupart des projets de loi pourrait profiter aux députés de l'arrière-ban de mon parti. Depuis 1974, on nous répète: «Ne dérangez pas les députés d'en face, ne les provoquez pas. Restez tranquilles à vos places. Deux ou trois autres vont parler, après quoi, le débat va prendre fin.» Voilà ce qu'on nous disait lorsque la Chambre étudiait des projets de loi. Comme l'a dit le député, une motion d'attribution du temps nous fournit l'une des rares occasions de prendre la parole, car nous savons alors que nous ne prolongerons pas le débat.

M. Rodriguez: Qui vous en empêche?

M. Anderson: Nous savons tous que c'est vrai, même si l'opposition prétend le contraire. Nous pouvons participer au débat d'une motion de clôture. En général, les députés de mon parti souffrent de ne pouvoir parler à leur gré. Ce n'est pas que nous ne voulons pas participer.

M. Johnston: Vous souffrez? A d'autres!

M. Anderson: Nous voulons participer aux débats mais on nous oblige à nous taire. Mais cela, les gens qui se trouvent dans la tribune et la population du Canada en général ne le savent pas. Règle générale, nous ne pouvons participer aux débats parce que les députés de l'autre côté n'arrêtent pas de parler.

M. Paproski: Allons donc! Vous êtes muselé par votre propre parti.

M. Hnatyshyn: Et c'est pour ça que vous dites cela.

M. Paproski: Soyez bien sage et vous deviendrez un jour secrétaire parlementaire.

M. Anderson: Si je puis reprendre les propos du député d'Ontario (M. Cafik), l'article 75C du Règlement sert à attribuer un temps déterminé aux délibérations, non pas à justifier une motion de clôture. J'espère que ce qui se passe en ce moment à la Chambre sera fidèlement rapporté. Ce bill doit encore passer l'étape de l'étude en comité. Pour être honnête, je me pose parfois des questions au sujet de l'étape de l'étude en comité. Ce matin, par exemple, environ 20 députés assistaient aux délibérations du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) a comparu devant le comité. Nous lui avons posé des questions pendant 20 minutes et le reste du temps, c'est-à-dire une heure et demie, nous avons discuté de questions de procédure. Pendant la plus grande partie de cette heure et demie, nous avons débattu une motion présentée par un député de l'opposition, tandis que le ministre attendait en silence. Nous ne lui avons pas laissé le temps de nous donner les renseignements qui nous auraient été utiles. C'est pour cette raison que je me pose des questions sur l'utilité des comités. J'ai quelquefois l'impression que nous passons plus de temps à discuter de questions de procédure qu'à interroger les témoins ou les ministres.

A l'avenir, lorsque les ministres comparaîtront devant les comités, j'espère que les députés de mon parti et ceux de l'opposition profiteront pleinement de l'occasion qui leur est donnée de poser des questions. Nous devons faire en sorte que ce qui s'est passé ce matin ne se reproduise pas, car nous avons fait perdre une heure et demie au ministre et à ses fonctionnaires en contestant des points de procédure. Il est facile de comprendre pourquoi les Canadiens nous reprochent de ne pas bien utiliser le temps à notre disposition. Je pourrais citer de nombreux exemples pour montrer que nous perdons notre temps.

Les députés d'en face semblent s'opposer principalement à l'article du bill qui va porter de 8 à 12 semaines la période de référence. J'aimerais citer quelques statistiques qui figurent dans le document intitulé «Faits saillants et documents d'information sur la loi régissant l'emploi et l'immigration». On trouve à la page 6 la déclaration suivante:

> Une enquête a démontré que 64 p. 100 de tous les assurés dont l'emploi assurable avait duré de huit à onze semaines ne faisaient plus partie de la population active en mars 1975. Ce taux, de beaucoup plus élevé que pour tout autre groupe de prestataires, est, sur le plan de l'emploi, un indice de l'instabilité des prestataires dont la durée de travail est de 8 à 11 semaines.

Puis, à la page 7, on peut lire ceci:

> Une analyse du groupe des prestataires ayant de huit à onze semaines d'emploi assurable révèle que: 80 p. 100 d'entre eux n'ont aucune personne à charge; environ 50 p. 100 d'entre eux ont moins de 25 ans; un bon nombre d'entre eux ne sont pas soutien de famille principal (l'épouse ou les jeunes qui travaillent et vivent à la maison) et appartiennent à des familles dont le revenu est moyen ou élevé.

Comparons notre système avec celui des États-Unis. Dans ce pays, la période de référence moyenne est de 25 semaines; dans aucun État elle n'est que de huit semaines ou même de 12 semaines comme le propose ce bill.

M. Rodriguez: Mais les États-Unis n'ont pas non plus un taux de chômage aussi élevé que nous.

M. Anderson: De même, les prestations maximales au Canada, qui sont de $133 par semaine, sont automatiquement indexées sur la hausse du coût de la vie. J'aimerais que les

députés examinent le système américain. Je demande aux députés de réfléchir à cette importante question: si nous faisons passer la période de référence de huit à 12 semaines, contribuerons-nous à résoudre le chômage? Les députés comprennent sans doute ce que nous avons fait en nous fermant les portes des marchés par nos prix trop élevés. Je sais que les députés parlent des 900,000 chômeurs. Se sont-ils également demandé pourquoi les Canadiens sont sans emploi, pourquoi les entreprises ne s'agrandissent pas, et pourquoi certaines d'entre elles ferment même leurs portes? Si l'on examine l'économie canadienne, on constate que dans bien des secteurs d'activité économique, nous nous fermons, par nos prix élevés, non seulement les portes des marchés américains mais aussi celles des marchés de nombre de pays voisins.

● (1630)

Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) voudrait que nous dépensions de plus en plus d'argent.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je dois interrompre le député, car son temps de parole est maintenant expiré.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le but du présent débat est de déterminer précisément pourquoi une limite de temps devrait être imposée. Je regrette que le député de Comox-Alberni (M. Anderson) ait utilisé la moitié du temps à sa disposition pour faire valoir les changements à apporter au projet de loi. En somme, la moitié de son discours était hors de propos. Il faut se demander si le débat devrait être limité.

Le député de Gloucester (M. Breau) qui a parlé plus tôt cet après-midi comprend mal la nature de cette institution. Certains députés qui n'ont siégé qu'ici et durant une période de temps comparativement brève sont portés à croire qu'il s'agit d'une machine à fabriquer des lois. Je répète l'expression que j'ai utilisée l'autre jour: ce n'est pas une machine à fabriquer des lois. Le Parlement est une tribune où s'échangent des idées et des observations. J'ai autant le droit de parler que l'honorable député d'en face. Il a autant que moi le droit de parler au nom de ses commettants.

Pour certains, les horizons de notre Parlement se limitent au Canada central. Ils pensent que parce qu'un discours a donné lieu à un débat, et la presse du matin qui circule dans le Canada central les rapporte rarement bien, les lecteurs des régions éloignées du pays en sont aussi bien informés. C'est entièrement faux à mon avis. A Ottawa nous vivons pour aussi dire à l'écart dans cette cage dorée, en vase clos. Nous croyons que parce que la télévision locale ou la presse locale d'Ottawa, et peut-être le *Globe and Mail*, la *Gazette, Le Devoir* ou *La Presse,* ont fait état de nos travaux, tout le reste du pays en est informé. Tel n'est cependant pas le cas.

Prétendre comme le fait le député de Gloucester que la prolongation des débats à notre instigation n'a pas donné de résultats, c'est méconnaître complètement l'influence qu'a exercée il y a quelques années, l'opposition sur le sort du bill C-70 sur l'agriculture, un bien mauvais bill. L'opposition manifestée envers l'agriculture de l'Ouest est mal placée. On a sauvé l'industrie dans l'ensemble du pays, car le gouvernement, dans son ineptie et ses efforts pour appliquer des solutions de bureaucrates, ne comprenait guère ou pas du tout cette opposition. Je pourrais traiter du caractère de ce bill. Il y a certes des régions du Canada qui ont des idées encore plus arrêtées sur les périodes d'emploi, des périodes encore plus longues que celles que le bill recommande. Par contre, il y en a d'autres, aussi importantes que certaines régions industrialisées du centre du Canada, qui les trouvent injustes. Pourquoi donc bafouer ces gens-là? Ils ont des représentants qui doivent prendre la parole à la Chambre et protester en leur nom. Voilà pourquoi on a tort de dire qu'un débat de treize heures serait déraisonnable.

Ne répétons pas, comme certains, que ces choses peuvent être examinées en comité, que l'assistance devrait être nombreuses à ses réunions. Le ministre comparaît pendant une heure et demie. Tout le monde n'est pas là à l'heure pour que nous puissions commencer. Le comité compte 19 membres actifs. Combien de temps cela nous laisse-t-il? Je reconnais le droit qu'ont les députés des deux côtés de participer à l'étude en comité. Si un député a le droit de parler 10 minutes, les autres l'ont également. Avec la meilleure volonté et les meilleures intentions du monde, neuf députés au plus pourront participer aux discussions en comité. Pendant l'étude des crédits, un comité peut s'estimer heureux qu'un ministre comparaisse trois fois.

Que tous les députés fassent un examen de conscience. Depuis deux ou trois semaines, le taux de présence des députés tant du gouvernement que de l'opposition a diminué d'un tiers environ. Ceux qui assistent aux réunions sont bien mieux documentés. L'interrogatoire est plus homogène. Les assidus sont ceux qui s'y intéressent vraiment. J'ai assisté à des séances de comité où j'étais le seul député de l'opposition à poser des questions. Toutefois, un thème se dégage. Il est possible de poser des questions et d'avoir une bonne discussion avec le ministre ou ses hauts fonctionnaires.

Cela vient corroborer la thèse sur laquelle s'appuient les recommandations que j'ai faites l'été dernier. J'avais en effet suggéré de modifier le système des comités. Il faudrait réduire le nombre de comités de la Chambre. Par ailleurs, il faudrait également réduire d'un tiers les effectifs de chaque comité. Il faudrait aussi avoir divers comités législatifs. La Chambre a des problèmes car, pour le moment, les comités reçoivent beaucoup de bills. J'ai conseillé à mes collègues de refuser d'étudier les projets de loi avant la fin du mois de mai. Je leur ai donc proposé de boycotter les bills d'ici là. Pour le moment, nous avons le budget à étudier. Cet après-midi, bien des membres étaient absents. Nous nous réunissons le matin, l'après-midi et le soir. C'est ridicule! Comme cela arrive trop souvent dans les règlements, c'est le plus petit dénominateur commun qui l'emporte. Ce sont généralement ceux qui s'y connaissent le moins qui font le plus de bruit dans les caucus et qui refusent tout changement, et une fois dans l'autre camp, ils tiennent absolument à ce que la durée des interventions soit réduite radicalement.

Il ne devrait pas être nécessaire de proposer pareille motion sous prétexte que le bill a été présenté à cette époque-ci. C'est peut-être un ballon d'essai: qui sait? On procédera peut-être de la même façon dans le cas du projet de loi sur l'immigration et quelques autres. Je déclare au ministre que même si le bill est renvoyé au comité, il n'ira pas loin. Le budget des dépenses y a la priorité jusqu'au 31 mars.

M. Cullen: Des menaces, maintenant.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ce n'est pas une menace. Le ministre le sait fort bien. Peut-être le ministre peut-il réglementer l'utilisation du temps pour les comités. Que pense-t-il accomplir en réduisant le temps affecté à l'étude des prévisions budgétaires? Va-t-il insister pour qu'on adopte son projet de loi? J'ai vu plus de sessions que ne saurait l'imaginer le ministre où, année après année, les comités ont bâclé l'examen des mesures législatives et celui du budget des dépenses. L'année dernière, nous avons eu le bill C-2, la loi sur la concurrence qui est une aberration. Il a été renvoyé au comité avec cinq autres bills en même temps que le budget. Une pure aberration!

● (1640)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter mon grain de sel à propos de la motion de clôture. Je crois qu'elle a été invoquée trois fois au cours des trois ou quatre derniers mois. Ce procédé n'est pas sans me rappeler mes 16 années d'expérience comme professeur. J'ai toujours cru que si un professeur devait user de punitions corporelles ou d'une certaine forme de violence envers ses élèves pour se faire écouter, c'est parce qu'il n'arrivait pas à créer une saine ambiance pédagogique. C'était un constat d'échec de la part d'un professeur ou d'un principal que d'en être réduit à recourir à la violence verbale ou autre pour se faire respecter.

C'est le genre de procédé qu'on semble nous servir aujourd'hui. Le gouvernement a effectivement admis qu'il n'arrivait plus à faire de compromis, qu'il ne pouvait plus faire appel au bon sens des députés. J'ai une expérience relativement courte du Parlement; mon seul point de repère est l'ancien gouvernement minoritaire. On n'a jamais présenté de motion de clôture en gouvernement minoritaire. Pourquoi? Parce que le gouvernement faisait des pieds et des mains toute la semaine pour demeurer au pouvoir. Il était toujours en consultation avec l'opposition. Il gardait le contact avec chaque député en particulier. Il voulait visiblement conserver le pouvoir. Aujourd'hui, le gouvernement est majoritaire. Il n'a plus besoin de consulter personne. Il n'a pas à se soucier des réactions que suscitent dans d'autres parties du pays les projets de loi qu'il présente au Parlement. Le voilà aussi arrogant et paresseux que jamais!

Le système des comités est une farce monumentale. Si un député peut me dire que ce système sert les intérêts des Canadiens, alors il est cinglé. Tout ce qu'il reste à faire aux députés, c'est d'utiliser la Chambre des communes quand ils veulent soulever des questions sur les objectifs et les principes des projets de loi présentés par le gouvernement. Je comprends pourquoi le ministre veut faire adopter ce bill rapidement. Plus l'étude en est retardée, plus il risque de semer la dissension dans le caucus libéral; pendant ce temps, le mal qui ronge le parti ministériel a beau jeu de se répandre.

Tout ce que ce projet de loi et la motion de clôture ont réussi à faire, c'est de dire aux chômeurs: «On se fiche de vous comme de l'an 40.»

Une voix: C'est faux.

M. Rodriguez: Voilà qui est bien d'eux, monsieur l'Orateur! Ils sortent des boiseries, comme des fourmis, uniquement lorsqu'ils ne risquent rien à prendre la parole. Ils restent bien cachés contre les boiseries, jusqu'au moment du vote. Je comprends qu'ils s'ennuient! Certains d'entre eux ont de bonnes idées, et, s'ils les communiquaient à la Chambre, ils auraient peut-être davantage d'influence sur les ministres et leurs conseils seraient peut-être plus écoutés.

Actuellement, le gros problème c'est le chômage. La question n'est pas de savoir si nous avons passé 13 heures à étudier ce bill, mais si les députés sont prêts à admettre que jamais le problème du chômage ne s'est posé de façon aussi aiguë depuis la grande crise. Personne ne pourra me faire croire qu'avec plus d'un million de chômeurs, on va pouvoir augmenter notre productivité et vivre tous dans le confort et l'aisance. Les députés de l'autre côté devraient avoir honte. Ils forment un gouvernement majoritaire. Ils disposent des leviers du pouvoir mais, au lieu de s'en servir, ils en abusent.

C'est ce qui se dégage du bill. Ce qui compte ce n'est pas de savoir si on va porter de 8 à 12 semaines la période de référence, c'est de savoir si le gouvernement est prêt à présenter au Parlement des mesures originales et bien inspirées qui permettront de venir à bout du chômage, non seulement chez les jeunes, mais aussi chez les femmes et chez les gens d'un certain âge. Or il semble que le gouvernement n'est pas prêt à le faire et c'est ça qui me met hors de moi. Maintenant que me voilà parti, je vais dire au ministre . . .

Une voix: Plus fort!

M. Rodriguez: Je vais parler fort car vous semblez bouchés. Peu importe ce qu'il en résultera. Le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration étudie à présent son budget. Je puis l'assurer que ce bill ne sera pas pris en considération avant le 31 mai. Peut-être pense-t-il avoir remporté aujourd'hui une victoire, mais je vais le détromper. Nous allons trouver tant de questions à poser sur l'assurance-chômage, et sur tous les crédits de ce budget qu'il va rester au comité jusqu'au 31 mai. Je vais le faire en toute connaissance de cause, car l'attitude du gouvernement à l'égard du chômage est vraiment détestable. J'y mets même de la malice préméditée.

Mais que l'on ne me fasse pas l'injure de me présenter un bill où l'on aura tripoté la loi sur l'assurance-chômage. Qu'on nous soumette des bills qui savent relever le défi et des mesures qui s'attachent à régler les difficultés qui se posent aujourd'hui à un si grand nombre de chômeurs. Qu'on nous dispense de ces palliatifs et de ces programmes de façade qui ne servent qu'à flatter l'image du gouvernement auprès des grosses sociétés. Je sais à qui ces courbettes s'adressent, à l'Association des manufacturiers canadiens, aux Chambres de commerce, aux petites entreprises; ces organismes ont couru au ministre et lui ont assuré que la loi sur l'assurance-chômage poussait les gens à la paresse. De quoi avez-vous besoin? De l'appui politique des grosses sociétés; alors il faut bien trouver un bouc émissaire, et quel est-il? Tous ceux qui, aux yeux du public et des hommes d'affaires, trichent et exploitent la Commission d'assurance-chômage. Prolongez donc la période de référence en la faisant passer de 8 à 12 semaines! Vous allez nous dire que vous économisez ainsi 100 millions de dollars. Ce n'est pas beau ça? Je mets au défi le ministre et ses collègues du cabinet d'aller le dire eux-mêmes aux chômeurs. Ce sont eux les boucs émissaires tout trouvés. Allez donc dans les régions du pays où les chômeurs ne peuvent se défendre. Par quoi remplacez-vous donc ce programme Canada au travail et le programme Jeunesse-Canada au travail. Mais quelle comédie! Vous économi-

sez d'une main 100 millions de dollars pour en gaspiller de l'autre 300 millions sans aucun résultat. C'est le jeu qu'ils jouent et c'est pourquoi ils doivent imposer la clôture pour envoyer l'affaire à Buffalo. Cela ne prendra pas. Ils courent aussi partout en se servant de certains termes. Ils disent que ce n'est pas un débat de clôture, mais une répartition de temps. Le chômage n'est plus du chômage, c'est de la capacité d'emploi excédentaire. Je reconnais tous ces «libéralismes», mais il faut dire les choses comme elles sont.

● (1650)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Frank Maine (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'ai honte et je suis dégoûté des folies que j'ai entendu exprimer à la Chambre par des gens qui sont censés mener le pays. Les députés jouent du violon pendant que le pays brûle. Les députés de Gloucester (M. Breau) et d'Ontario (M. Cafik) ont déjà à peu près dit tout ce que j'aurais voulu dire, et je ne gaspillerai donc pas le temps de la Chambre en répétant leurs propos.

Au Royaume-Uni, où il y a environ 630 députés, on s'est rendu compte qu'il était absurde de prétendre que tous les députés devraient avoir l'occasion de dire ce qu'ils pensent de chaque bill. C'est pourquoi ils réservent en moyenne une journée pour lire un bill à quelque étape que ce soit. Quand allons-nous nous rendre compte que du fait que nous sommes si lents à agir à la Chambre, la Chambre se fait contourner?

Il y a un arriéré de deux années de mesures législatives qui n'ont pas été présentées à la Chambre. De plus en plus, on a recours aux décrets du conseil et les bureaucrates prennent des décisions parce que les députés se sont laissé dépasser par les événements. Nous ne nous sommes pas rendu compte de la complexité de notre époque et qu'il nous faut prendre des décisions plus rapidement que nous l'avons fait depuis un siècle. La plupart des députés sont responsables du pétrin dans lequel nous nous trouvons, en ne faisant rien pour corriger la situation.

Dire que le gouvernement n'est pas préoccupé par le chômage est tout à fait absurde, absolument faux. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a déçu. Il se montre habituellement d'une très grande sagacité, mais ce qu'il a dit était tout à fait inepte et il devrait avoir plus de jugement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est vrai.

M. Maine: Oh, allons! Je pense que nous devons faire preuve de sérieux. Nous avons essayé à deux reprises de modifier le Règlement. Le comité permanent de la procédure et de l'organisation a fait de même. Deux heures d'initiative parlementaire ont été consacrées au sujet. Il y a eu la motion du député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) et il y a donc au moins un député ici qui essaie d'améliorer les choses. Je pense que nous devrions essayer de moderniser nos règles et réglements.

C'est du pure radotage que d'affirmer que parce que nous sommes un gouvernement majoritaire, nous sommes arrogants et tout-puissants. Nous sommes un parti du centre, puisque nous sommes flanqués par un parti à notre gauche et un autre à notre droite, si bien que peu importe ce que nous faisons, on nous critique toujours. Au lieu d'essayer de faire des finasseries politiques, d'accuser le gouvernement de toutes sortes de choses qu'il ne fait pas, les députés devraient se rendre compte qu'il est impossible de contenter tout le monde en politique.

M. Rodriguez: Voilà le problème, ils ne font rien.

M. Maine: C'est faux. Je terminerai donc, monsieur l'Orateur, en exhortant les députés à songer sérieusement à réformer le Règlement de la Chambre et à se montrer à la hauteur du 20e siècle.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, il faut que je précise tout de suite que j'ai eu beaucoup de plaisir à entendre l'orateur qui m'a précédé. Comme secrétaire parlementaire, il accomplit un travail admirable et je suis sûr que son zèle sera signalé à l'attention de ceux qui mènent la barque et que le nom du député sera inscrit en tête de la liste de ceux qui convoitent un des postes prestigieux au sein du parti libéral.

Une voix: C'est un coup bas.

M. Hnatyshyn: C'est un bon coup, non pas un coup bas. Je veux que les ministériels comprennent ce que j'essaye de faire ici. La motion du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) a été commentée avec finesse par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) qui a dit que nous devrions justement nous demander pourquoi la motion a été présentée à ce moment-ci, et si elle est opportune ou inopportune. Je dirai simplement au ministre, qui en sera peut-être mal à l'aise, que la raison pour laquelle il présente cette motion, c'est qu'il s'inquiète énormément des propos que ses propres collègues tiendront si on leur permet de participer au débat.

Il est tout simplement ridicule de laisser entendre comme il l'a fait que l'opposition a forcé le gouvernement à ramper et à présenter la motion à l'étude afin que nous puissions avancer les travaux de la Chambre. Le ministre sait que les ministériels sont très inquiets de la situation du chômage au Canada. C'est une question qui les intéresse beaucoup. Ils savent que c'est de cette question avant tout que la Chambre devrait discuter. Quand on dit que le Parlement est déphasé, nous devrions parler de la pertinence des questions dont nous discutons. Le fait est qu'il y a plus d'un million de chômeurs au Canada et c'est cette question que le Parlement devrait étudier. Il ne devrait pas étudier la loi sur l'arpentage des terres ou la loi sur les lieux et monuments historiques; il devrait se pencher sur les questions importantes qui se posent aujourd'hui s'il veut que le Parlement lui-même s'occupe des problèmes de l'heure.

Une voix: A quoi sert le budget selon vous?

M. Hnatyshyn: Quelqu'un vient de dire quelque chose à propos du budget. Cette question est réglée d'avance. Le gouvernement a pris sa décision. Il ne m'appartient pas, à titre de député de l'opposition, de contrôler les travaux de la Chambre. Cette interjection montre bien quel est le problème du Parlement. Certains se plaignent que le Parlement soit déphasé. Ceux-là devraient lire les observations de mon distingué collègue de Grenville-Carleton (M. Baker), qui a signalé à juste titre que le problème du Parlement découlait de la façon tout à fait inepte dont les mesures ont été présentées à la Chambre. Par exemple, certains ministres ne tiennent aucun compte de notre institution. A l'heure actuelle, la plupart des discussions importantes sont entamées par des ministres à l'extérieur de la Chambre. La plupart des déclarations vraiment importantes sont faites par des ministres . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

* * *

● (1700)

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants:

Bill C-44, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977;

Bill C-45, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1978.

* * *

LA SANCTION ROYALE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa,

Le 29 mars 1977

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Whishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 29 mars, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Parkdale (M. Haidasz)—La santé—Le rapport sur les laboratoires Connaught—Les mesures tendant à l'autosuffisance du Canada en produits biologiques; l'honorable député de York-Simcoe (M. Stevens)—La situation économique—Les motifs de la création d'un nombre d'emplois inférieur aux prévisions du dernier budget et de l'augmentation de l'échelle implicite de l'indice des prix; l'honorable député de Victoria (M. McKinnon)—L'industrie—Le programme d'avions à réaction LearStar—Les commandes financées par la Société pour l'expansion des exportations.

[*Traduction*]

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE

MESURE PRÉVOYANT L'OCTROI DU PARDON POUR UN PREMIER DÉLIT

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord) propose: Que le bill C-212, tendant à modifier la loi sur le casier judiciaire, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, le bill C-212 prévoit le droit au pardon pour les auteurs d'un premier délit mineur. Il vise à effacer, après deux ans, toute trace de condamnation mineure. Il est intéressant d'observer qu'en 1969 la Commission Ouimet recommandait que les fautes mineures ayant fait l'objet d'une condamnation soient effacées deux ans après, si elles n'ont pas été suivies d'une nouvelle infraction. Je souligne à Votre Honneur que cette recommandation a été faite en 1969.

J'ai saisi la Chambre de ce sujet pour la première fois le 20 juillet 1973. M. Raynald Guay, alors secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, a parlé ce jour-là des très lourdes conséquences qu'entraîne la présence d'une condamnation au casier judiciaire, surtout lorsqu'il s'agit d'un délit mineur commis pendant les années de jeunesse. La maturité s'installe plus ou moins vite et à des niveaux différents suivant les personnes. Chez certains elle survient rapidement, chez d'autres elle se fait attendre. Certains sont plus animés, plus exubérants que les autres. Plus on déborde de vie, plus il faut être encadré.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice avait dit ce jour-là que la personne devrait avoir droit automatiquement au pardon, sans avoir à en faire la demande à la Commission des libérations conditionnelles, ce qui est une procédure pour le moins gênante. Il est bon de rappeler que cela avait été dit par le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice. La personne, avait-il dit, devrait avoir droit automatiquement au pardon, sans avoir à en faire la demande à la Commission des libérations conditionnelles, ce qui est une procédure longue et pour le moins gênante.

Souvent l'intéressé conserve des regrets de la folie qu'il a commise dans sa jeunesse. S'il est marié, sa femme et sa famille ne sont peut-être pas au courant. Faire cette demande rouvre une vieille blessure. Ce n'est certainement pas là la façon de traiter notre jeunesse. Il faut actuellement faire une demande de pardon à la Commission de libérations conditionnelles, qui en informe la police pour qu'elle contrôle la conduite du demandeur depuis l'époque du premier délit. L'intéressé doit en outre fournir des références de moralité. Il est immédiatement marqué comme repris de justice. Plutôt que de s'exposer à tout cela, il préfère ne pas remuer les cendres. Je suis persuadé que beaucoup d'entre nous feraient la même chose. Mais s'il ne libère pas son casier judiciaire et qu'il se trouve mêlé à quoi que ce soit sans y être pour rien, l'ancienne condamnation sera immédiatement retenue à sa charge. Il faut reconnaître que cela est absolument injuste et discriminatoire. Un très fort pourcentage de ceux qui ont déjà commis un premier délit ne reviennent jamais devant les tribunaux.

J'aimerais citer un article du *Globe and Mail* dont on a déjà parlé. Il s'agit d'une déclaration d'un procureur de la Couronne de Vancouver, qui disait:

> S'il est une chose que je déteste, c'est de voir des jeunes en difficulté avec la justice, car ils vont en pâtir pendant des années. Beaucoup de jeunes ne savent pas à quoi ils s'exposent et une condamnation au casier judiciaire peut les marquer pour de nombreuses années. Elle peut leur fermer l'accès aux États-Unis, où ils voudraient aller chercher du travail ou poursuivre leurs études, les empêcher d'obtenir une assurance caution, ou les priver tout simplement d'un emploi.

Bien entendu, cela dépendra énormément de la région où le délit a été commis. Nous savons tous que dans diverses régions du Canada, les gens ont de fermes convictions religieuses et une discipline très stricte. Nous savons que dans ces régions. les jeunes reçoivent une éducation très stricte et que très peu d'entre eux ont des ennuis. Ils sont élevés dans des foyers chrétiens qui ont de fortes valeurs morales. Lorsqu'on va dans d'autres régions, on y trouve une plus grande tolérance, les jeunes sont élevés dans des milieux qui ne leur inculquent aucune discipline et ne les préviennent pas des problèmes auxquels ils risquent de se heurter. Ce sont ces jeunes qui ont le plus souvent des problèmes et commettent le plus d'infractions.

Je me souviens de deux jeunes garçons qui faisaient toujours les quatre cents coups. A maintes reprises, la police a dû les rechercher, les ramener chez eux et leur donner un avertissement. Il y avait un juge d'instruction dans cette ville, un colonel de l'armée, et aucun des deux garçons n'a jamais été condamné. A l'heure actuelle, l'un d'entre eux est un chirurgien renommé aux États-Unis et l'autre s'est orienté vers la profession juridique, il est actuellement l'un des plus grands avocats des États-Unis.

Voilà ce que j'aimerais demander aux députés: combien d'entre nous, nous trouvant dans un milieu où nous sommes enclins à avoir de mauvaises fréquentations, aurions pu être condamnés si nous avions été traînés devant un tribunal par un policier sous un chef d'accusation quelconque? Voilà dans quelle position vous auriez pu vous trouver. La règle, c'est la compassion à l'égard de vos concitoyens. Je suis un peu surpris et un peu troublé en pensant que l'on a dit un jour: «Nous savons que ce bill est bon. Nous savons qu'il faut faire quelque chose à ce sujet. D'ici quelques mois nous allons le renvoyer au comité permanent de la justice et des questions juridiques.»

En 1963, le solliciteur général de l'époque nous a donné l'assurance, à la Chambre, que le Parlement en serait saisi dans les six mois. Il a dit que cette correction serait apportée. Il y a des preuves à l'appui. Il en a parlé longuement et a fait un exposé très éloquent sur cette question dans laquelle il est très versé. J'irai un peu plus loin en disant que c'est la troisième fois que la Chambre est saisie de ce bill. C'est la troisième fois que j'espère que le gouvernement jugera bon de renvoyer ce bill au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le bill, je le répète, concerne les jeunes qui ont commis un délit mineur par manque de discernement et de maturité qui les empêchait de comprendre la gravité d'un mauvais coup ou d'un délit. Il s'agit peut-être de jeunes qui ont du mal à entrer dans le monde adulte ou peut-être est-ce dû à leurs fréquentations. Quoi qu'il en soit, rares sont ceux qui parmi eux sont de vrais criminels. Je suis troublé en pensant aux répercussions que ce manque de maturité aura sur leur comportement futur. Dans la plupart des cas, il suffirait de les semoncer et, ce faisant, de leur inculquer quelque sagesse. S'il s'agit d'une première infraction, qu'on les laisse aller. Autrement, on risque de pousser sur la mauvaise pente un garçon ou une fille foncièrement bons. Une condamnation risque de ruiner leur avenir dans la branche professionnelle ou le domaine de leur choix, s'ils veulent aller à l'étranger poursuivre des études universitaires ou simplement entrer sur le marché du travail. Le gouvernement engagerait-il de telles personnes? Un gouvernement provincial les engagerait-il dans la police? Les engagerait-il dans n'importe quel autre domaine?

J'ai une pile de lettres qui sont plutôt pitoyables en raison de l'attitude que le gouvernement adopte à l'égard de ses citoyens trouvés coupables d'une première infraction. Je me souviens de bien des cas de personnes qui ont présenté une demande au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux. A-t-on modifié la loi? Le gouvernement fédéral ou les provinces ont-ils fait quelque chose pour remédier à ce problème? Qu'en est-il de toutes les promesses faites par les solliciteurs généraux depuis que le juge Ouimet a présenté le rapport de sa commission recommandant qu'on fasse grâce aux inculpés dans des affaires de ce genre? Rien n'a été fait à cet égard depuis huit ans. On n'a pas à s'étonner, le gouvernement avance à pas de tortue et ne gagne un peu d'allure que lorsqu'il déclare qu'il accomplira quelque chose à l'automne, mais il n'a rien fait encore depuis deux ans. Je me demande où est rendue la tortue maintenant.

● (1710)

Dans certains cas, les gens se montrent fort indulgents envers le crime, tandis que dans d'autres, les tribunaux le sont beaucoup moins. La rigueur des tribunaux varie d'un endroit à l'autre, tout comme les opinions des juges, non pas à dessein, mais à cause de normes personnelles différentes. Il en est de même des parents qui élèvent des enfants. Nous avons tous vu se commettre de légères contraventions. Je l'ai déjà dit, j'ai connu des agents de police qui ramenaient l'enfant à ses parents au lieu de l'inculper. Une semonce, une conversation avec les parents suffisaient et il n'y avait plus de problème. S'ils étaient traduits devant un tribunal, une sévère réprimande de la part du juge suffisait dans la plupart des cas. Ces jeunes sont devenus en fin de compte des citoyens corrects.

Mais que dire de tous ces jeunes qui sont amenés au poste de police, inculpés et reconnus coupables, après une première petite infraction? De nombreux individus appréhendés pour une infraction mineure ne sont pas inquiétés. Par infraction mineure j'entends celle que commet, par exemple, le jeune qui vole une bicyclette ou un appareil radio, ou qui fume une cigarette de marijuana.

En abaissant l'âge minimum pour la consommation de boissons alcooliques, nous pouvons fort bien faire un criminel d'un jeune qui vient de boire sa première bière. J'ai reçu une lettre à ce propos. Il s'agit d'un fait vécu. C'est le cas d'un jeune de 18 ans qui, après avoir regardé une partie de hockey et des annonces de bière à la télévision en compagnie de quatre camarades et d'un de leurs maîtres, a pris sa première bouteille de bière. Puis après en avoir pris une deuxième, il prend le volant de sa voiture pour rentrer à la maison, parce que les autres sont convaincus qu'il n'avait pas bu autant de bière. Un agent de police arrête la voiture et l'interpelle parce que deux ou trois soirées auparavant, on avait lancé une pierre à travers le parebrise d'une voiture de police. Ils étaient soupçonnés. Il est donc appréhendé et accusé d'avoir conduit trop près du centre de la chaussée. L'alcootest que la police lui fait subir donne une lecture excédant le seuil autorisé. Nous permettons la publicité des boissons alcooliques à l'intention des jeunes et nous avons abaissé l'âge minimal pour la consommation de ces boissons. Ce jeune garçon avait 18 ans. Nous autorisons la réclame à la télévision. Nous glorifions le sport. Ces jeunes voulaient voir le dernier match de hockey joué à Montréal. Nous ne voulons pas assumer la responsabilité de tout ce qui est arrivé; nous nous en lavons les mains. Ce garçon a été traduit en justice, de sorte qu'il possède maintenant un casier judiciaire.

La discrimination sévit dans diverses régions, et les attitudes à l'égard de la criminalité diffèrent d'une région à l'autre. On connaît des régions où la plupart des gens adhèrent à des principes religieux très stricts et observent une rigoureuse moralité. La discipline y est sévère et les jeunes de ces régions commettent rarement des délits. Je dis à regret que nous avons vu s'instaurer depuis 1945 un climat de permissivité partout au Canada. Qui devons-nous tenir responsables: les jeunes ou les foyers dans lesquels ils ont grandi, l'Église ou les écoles qu'ils ont fréquentées? Le Parlement ne fait rien à cet égard, bien qu'il admette qu'il aurait fallu prendre des mesures. Il a dit qu'il en prendrait dans quatre ou six mois et qu'on en finirait.

Personne n'a prêté attention en 1969 à la Commission Ouimet dont nous avons défrayé le coût des travaux. Je vais y revenir car il s'agit d'une très grave question. Chacun peut se dire qu'il va s'en tirer, mais il ne pense pas au pauvre gars qui se fait prendre. J'en ai vu qui se sont fait prendre et dont l'avenir a été à tout jamais compromis et j'ai été désolé pour eux. Et j'ai vu ruiner l'avenir non seulement de jeunes garçons, mais aussi de jeunes filles, et j'en ai été très attristé. Voilà trois fois que nous sommes saisis de ce bill, et on comprend certes maintenant de quoi il retourne. Où est le hic? Le simple député qui présente un bill d'initiative privé ne peut-il espérer le faire jamais adopter?

Quel est le mal dont souffre le Parlement? Est-ce là le malaise? Est-ce là le mal dont nous souffrons? J'ai entendu dire à la Chambre aujourd'hui que seul un certain nombre de députés pourront parler. Juste ciel! Tous les députés ont le droit de prendre la parole. Nous sommes élus et nous représentons nos commettants.

Des voix: Bravo!

M. Rynard: J'en frémis de m'entendre dire cela. Le solliciteur général (M. Fox) est absent aujourd'hui. Je lui ai parlé hier et il m'a dit qu'il fallait complètement refondre la loi sur le casier judiciaire. Le ministre estime qu'il faudrait songer sérieusement à supprimer les casiers judiciaires ne renfermant que des infractions mineures. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? J'aime bien le solliciteur général, c'est un charmant garçon. Toutefois, je me demande pourquoi il n'est pas ici aujourd'hui. Je me demande pourquoi il refuse la confrontation, car lorsque je lui ai parlé hier, il n'a pas mentionné qu'il serait absent aujourd'hui, ou du moins je ne l'ai pas entendu dire qu'il serait absent, ou alors je l'ai mal compris. Il a dit, toutefois, qu'il y aurait peut-être moyen de le faire autrement que par la remise de peine. Pour l'amour du ciel, combien de temps faudra-t-il attendre? Un solliciteur général nous dit que cela ne se fera dans quatre mois, un autre que ce sera tout de suite, et l'actuel solliciteur nous déclare que le dossier de celui qui est condamné pour délit mineur devrait être détruit automatiquement. C'est toujours la même histoire: ça traîne à n'en plus finir.

J'ai ici la lettre d'une jeune fille qui, par inadvertance, a volé $6 et ne peut trouver d'emploi. C'est de ces choses qui font qu'on s'apitoie vraiment sur le sort de ces gens-là. Dans ce cas-ci, son père et sa mère buvaient. Songez à ce que vous seriez devenus, élevés dans un foyer pareil. N'éprouve-t-on donc pas de sympathie, d'amour et de compassion envers ces pauvres jeunes qui ont grandi en pareil milieu? Ce sont nos descendants, nos enfants, nos jeunes. Ce sont eux qui d'ici quelques années siégeront ici au Parlement. Allons-nous leur témoigner un peu de compassion? Quand leur tour viendra, j'espère qu'ils ne diront pas «Non, vous ne pouvez parler: voilà ce que dit la loi». La loi, nous la faisons ici. Seulement quelques élus peuvent parler. Tout ce qu'il y a en moi de chrétien se révolte devant une attitude semblable. Je tiens à vous dire ceci: j'espère que tous, ici présents, nous consulterons notre conscience pour nous demander s'il faut adopter ce bill ou non. Je ne prévois pas qu'on l'adopte. Je le répète, ce n'est qu'une reprise; c'est la troisième fois que je présente ce bill privé. A chaque occasion, la réaction de mes collègues a été très favorable. Ils en ont dit beaucoup de bien, mais le gouvernement a chaque fois décidé de l'écarter.

Après avoir présenté le même bill pendant quatre ans, peu importe que l'on soit libéral, conservateur ou membre de

n'importe quel autre parti, on commence à se demander si l'on n'est pas borné ou si la chance de voir un bill privé adopté est réservée à quelques heureux élus. Je tiens à préciser ceci: j'espère sincèrement que, si le bill est adopté, on nous garantira, comme l'a dit le ministre dans sa lettre, que ses dispositions entreront la vigueur au cours des six prochains mois.

Je tiens à remercier mes collègues pour avoir écouté mon troisième discours à ce sujet. Je n'y peux rien. Il ne faut pas perdre ceci de vue: lorsque les députés s'entendent pour dire qu'un bill privé est convenable, il faudrait l'adopter. Pourquoi perdre son temps à revenir sans cesse sur la même chose? Je demande aux députés de mûrir cette réflexion.

● (1720)

M. Gilbert Parent (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je suis d'accord avec un bon nombre des idées avancées par le député de Simcoe Nord (M. Rynard). Je conviens que bien des bonnes idées nous viennent des bills privés et que, si elles se tiennent, elles doivent être soumises au comité et trouver place dans les lois.

Cela dit, j'aimerais faire quelques commentaires au sujet de cette mesure d'initiative parlementaire. J'espère pouvoir convaincre certains députés ici présents qu'il faudrait en discuter davantage en comité.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, nous sommes saisis d'un projet de loi qui, s'il était en vigueur, donnerait le droit à une personne condamnée sur déclaration sommaire de culpabilité d'obtenir un pardon. La seule condition attachée à l'obtention d'un tel pardon est la suivante: la personne n'aura pas été condamnée pour une infraction criminelle pendant la période d'attente de deux ans depuis sa condamnation. Comme la personne acquerrait un droit au pardon, le projet de loi à l'article 2 rend la recommandation favorable de la Commission des libérations conditionnelles obligatoires dans tous les cas satisfaisant au critère précité. Mon préopinant a démontré la presque impossibilité administrative de mettre en œuvre une telle disposition. L'impossibilité provenant du fait que les personnes admissibles à un pardon selon le critère élaboré par l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Rynard) ne sont pas susceptibles d'être identifiées dans la plupart des cas par la Commission des libérations conditionnelles.

En effet, la façon dont on a répertorié les relevés de condamnations suit de très près la loi sur l'identification des criminels, loi qui, comme on le sait, autorise les personnes engagées dans la recherche des criminels à prendre les empreintes digitales et les autres renseignements signalétiques, et à les publier à l'intention des personnes responsables de l'exécution et de l'administration de la loi.

L'autorité de prendre les empreintes digitales et autres mensurations n'est accordée qu'en cas où l'inculpation est en rapport avec un acte criminel. Cette autorité ne s'étend pas aux infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité. Donc, il n'y a pas de fiche signalétique établie dans le cas où l'honorable député de Simcoe-Nord voudrait accorder un pardon automatique. C'est pourquoi je disais précédemment qu'il serait impossible à la Commission de faire les recommandations favorables pour l'octroi de pardon en faveur de ces personnes, leur identité n'étant pas connue.

La même difficulté se pose pour déterminer si la personne a récidivé pendant la période d'attente de deux ans, si elle a été condamnée pour une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité. Pour mettre en œuvre les dispositions proposées dans le projet de loi de l'honorable député, il faudrait établir un mécanisme semblable à celui que l'on retrouve dans la loi sur l'identification des criminels et autoriser les corps policiers à prendre les empreintes digitales, et à publier des fiches signalétiques pour des infractions mineures. Aussi nous nous trouverions dans cette situation paradoxale, où pour éliminer des dossiers judiciaires, nous autoriserions une liste d'établissement des dossiers de police qui autrement n'existeraient pas. Je ne crois pas que ce soit le résultat désiré par l'honorable député de Simcoe-Nord.

[*Traduction*]

A ce propos, si la police pouvait prendre les empreintes digitales des gens qui font l'objet d'une déclaration sommaire de culpabilité et divulguer au public des renseignements sur ces personnes cela pourrait avoir, je crois, des répercussions très graves, car le public ne saurait rien du délit en question. Nous pourrions provoquer des répercussions que le député de Simcoe-Nord ne souhaite sans doute pas. Et je pense que le député est d'accord avec moi.

A cet égard, j'ai parlé plus tôt avec le député de Restigouche (M. Harquail) d'un petit problème qui s'est produit dans sa circonscription. Une personne a été accusée d'un crime par erreur. Le député de Restigouche a essayé de remédier à la situation. Cela peut se reproduire bien des fois. Quant à moi, je ne voudrais pas que pareille chose arrive, pas plus que le député de Simcoe-Nord, je pense.

[*Français*]

L'idée d'effacer le casier judiciaire automatiquement pour les infractions que j'ai énumérées n'a rien de nouveau. Cela a été recommandé par la Commission Ouimet, qui fut chargée d'étudier le domaine correctionnel au Canada. Elle a recommandé en effet l'effacement du casier judiciaire pour des infractions sommaires, après une période de deux ans, si la personne condamnée n'avait pas fait l'objet d'une condamnation subséquente. Il est à noter que la Commission n'a pas recommandé la destruction du dossier en question, puisqu'elle avait pleinement conscience de la nécessité pour les corps policiers de continuer d'y avoir accès afin de faciliter la recherche des criminels.

La Commission recommandait plutôt leur séparation d'avec les autres dossiers. En outre, elle n'envisageait pas l'octroi de pardon pour effectuer ce contrôle des dossiers. Cela est important, car l'octroi du pardon en vertu de la loi sur le casier judiciaire va plus loin que la simple défense de divulgation des dossiers, puisque ce pardon "annule" la condamnation pardonnée. Si l'octroi automatique du pardon n'a pas été retenu en 1970 lors de la discussion du bill sur le casier judiciaire, c'est non seulement l'impossibilité administrative d'octroyer des pardons à des personnes non identifiables, mais aussi l'hésitation d'annuler automatiquement les effets juridiques d'une condamnation sans s'être assuré, au préalable, que la personne s'en soit montrée digne par sa conduite.

Le critère recommandé par l'honorable député—une période de 2 ans libre de toute condamnation—ne signifie pas pour autant que la personne a une bonne conduite. Que l'on pense, par exemple, aux personnes qui plaident coupables ou sont trouvées coupables d'infraction criminelle et qui, au lieu d'une condamnation formelle, reçoivent une libération inconditionnelle ou sous condition en vertu de l'article 662.1 (1) du code pénal.

Les personnes accusées de crimes graves, mais dont la condamnation n'a pas encore été prononcée seraient, selon le projet de loi, non seulement éligibles, mais en droit d'obtenir le pardon. La Commission des libérations conditionnelles, comme on le sait, a accès à des renseignements confidentiels de la Gendarmerie royale et d'autres corps policiers provinciaux. Il arrive à l'occasion que l'on sache que telle ou telle personne est associée à des éléments du crime organisé, et même qu'elle en fait partie. Comment dans le cas mentionné plus haut pourrait-on dire, comme il est écrit à l'article 3 du projet de loi de l'honorable député, que la Commission est convaincue que le requérant a eu une bonne conduite? Cela ne pourrait se faire, et on peut se douter que le public, ou un futur employeur n'accorderait aucune valeur à un tel pardon. D'autant plus que dans le cas, par exemple, de la personne accusée d'un crime grave, il n'y aurait plus, selon une autre modification proposée par l'honorable député, de motif de révocation du pardon, même après une condamnation formelle pour ce crime. Nous aurions devant nous une personne condamnée pour avoir commis un crime grave, qui sait, à l'emprisonnement dans un pénitencier, ayant un document officiel du gouvernement fédéral déclarant qu'elle a une bonne conduite. Ceci aurait pour résultat de limiter, d'annuler toute crédibilité ou valeur au pardon en vertu de la loi.

Si l'on voulait continuer de donner le même effet juridique à l'article 3 du bill, il faudrait à tout le moins une enquête sommaire auprès des corps policiers fédéraux ou locaux, et seulement si les résultats étaient favorables, la Commission, à mon avis, pourrait se déclarer satisfaite du fait que la personne a une bonne conduite.

Je ne crois pas cependant, et ce point de vue sera sans doute partagé par plusieurs députés, qu'une enquête approfondie et exhaustive soit requise dans tous les cas. Au contraire, lorsqu'un grand nombre d'années se sont écoulées depuis la condamnation, ou dans le cas d'infractions mineures, de simples vérifications auprès des corps policiers pourraient s'avérer suffisantes.

Il est aussi important que la personne qui fait la demande de pardon soit protégée au maximum contre la divulgation de son passé judiciaire au moment de l'enquête, et que l'octroi d'un pardon ne se fasse pas à l'égard des personnes qui en sont indignes par la continuité de leurs activités criminelles. On a également parlé de certaines difficultés que représentait l'administration de la loi sur le casier judiciaire, et qui feront l'objet de modifications substantielles dans un projet de loi que le solliciteur général (M. Fox) a l'intention de présenter bientôt.

D'autres critiques ont été formulées à l'encontre de cette loi depuis qu'elle est entrée en vigueur. Que l'on considère par exemple les dispositions sur la libération inconditionnelle ou sous condition dont je parlais précédemment, qui ont été incorporées à la loi sur le casier judiciaire, en 1972. Ces dispositions ont fait l'objet de critiques et d'interprétations contradictoires par les cours et par les avocats. Est-ce qu'une personne libérée inconditionnellement ou sous condition en vertu du code criminel a un casier judiciaire? Ceci est une question que nous devons nous poser.

Certains prétendent que oui, d'autres que non. En vertu de la loi sur le casier judiciaire, ces personnes sont admissibles à un pardon. Est-ce nécessaire ou même utile? Les modifications qu'entend proposer le solliciteur général devront répondre à ces questions qui sont très précises et auxquelles nous devons répondre.

On a vu presque l'impossibilité dans le cadre de la loi actuelle d'accorder un pardon automatique. On a parlé des personnes qui sont condamnées sur déclaration sommaire et qui ne sont pas identifiées, des difficultés sur l'effet juridique qu'aurait un tel pardon. Il n'en demeure pas moins qu'un trop grand nombre de personnes, surtout des jeunes, comme l'honorable député l'a dit auparavant, connaissent l'effet néfaste et les problèmes inhérents à l'existence d'un casier judiciaire et pour des infractions, et je le répète encore, des infractions, monsieur l'Orateur, qui sont mineures, hors de toute porportion, si l'on considère les difficultés qui en découlent. Une solution équitable s'impose. Je pense en particulier à ceux qui se voient imposer une amende seulement. Ces personnes devraient pouvoir bénéficier des effets d'un pardon, sans avoir à attendre cinq ans, comme dans le cas de vol à l'étalage, où il s'agit d'un acte criminel et non d'une infraction punissable sur voie sommaire de culpabilité. Peut-être faudrait-il baser les périodes d'attente sur la sentence imposée au lieu de les baser sur la distinction entre ce qu'est un acte criminel et une infraction sommaire.

Bref, ce sont des modifications substantielles à la loi qui s'imposent. Aussi c'est avec un peu de regret que je dois m'opposer, pas dans tous les cas mais dans certains au moins à l'honorable député de Simcoe-Nord pour les difficultés administratives qu'il soulève. Il est indéniable toutefois que les problèmes sous-jacents sont bien là, ceux exprimés précédemment par le député de Simcoe-Nord et ceux que j'ai exposés moi-même, et que seule une révision en profondeur pourra apporter les réponses satisfaisantes.

• (1730)

[*Traduction*]

Il semblerait que bon nombre des arguments du député de Simcoe-Nord soient fondés et je ne m'y oppose pas de façon générale, monsieur l'Orateur. Il faudrait les présenter au ministre afin qu'il les étudie attentivement et rende sa décision dans les plus brefs délais.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, vous avez annoncé à 5 heures que nous serions convoqués sous peu à l'autre endroit pour la sanction royale. Je regrette que l'heure consacrée à l'étude de ce bill en soit abrégée mais je compte tout de même accaparer une partie de cette brève période.

Je tiens à féliciter le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) d'avoir présenté ce bill. En dépit de ce que nous venons d'entendre, ce serait tout à l'honneur de la Chambre que nous renvoyions ce bill, ou du moins le sujet, au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Malgré ses nombreuses critiques, l'orateur précédent a tout de même cherché à s'associer aux sentiments de commisératon et de compréhen-

sion exprimés par le député de Simcoe-Nord. Je félicite le député d'avoir présenté ce bill aujourd'hui comme il l'a fait à diverses reprises par le passé et je me bornerai à dire à ce jeune représentant de tenir bon jusqu'à ce qu'il ait gain de cause.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il me serait peut-être permis, à titre personnel, de dire à la Chambre à quel point nous estimons le député de Simcoe-Nord. Il a parlé aujourd'hui de commisération et du lait de la tendresse humaine; ce sont des qualités qu'il a manifestées constamment depuis son arrivée ici.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il nous est interdit d'appeler les députés par leur nom à la Chambre mais la plupart d'entre nous le connaissons affectueusement sous le nom de «Doc», et c'est pour nous un plaisir de lui rendre cet hommage aujourd'hui. Je suis sûr que, lorsque les députés m'ont applaudi tout à l'heure, ils pensaient à l'expérience que le député a vécue récemment. Nous pensions beaucoup à lui. Je le félicite d'avoir fait quelque chose qui correspondait à sa personnalité. J'espère que la Chambre prendra la relève en renvoyant ce bill ou la question dont il traite devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques.

● (1740)

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai juste le temps de dire quelques mots. Après ce que le député de St. Catharines (M. Parent) a dit dans la dernière partie de son discours et étant donné qu'il s'agit d'un bon bill d'initiative parlementaire, j'espère qu'une décision sera prise sur ce point.

J'ai eu l'honneur d'appuyer le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) en deux autres occasions. Je suis entièrement d'accord avec ce qu'il essaie de faire pour les jeunes contrevenants et qui s'impire des sentiments humanitaires qu'il a montrés toute sa vie. Cela fait longtemps que je connais le député et j'ai connu son fils avant de le connaître. Ce serait rendre un juste hommage aux années qu'il a consacrées au service du Parlement et de la population, en sa qualité de médecin, profession qu'il continue à exercer, si nous pouvions renvoyer ce bill devant le comité, d'autant plus qu'il s'agit d'une question qu'il aura de toute manière à étudier sans tarder. J'espère que les députés seront d'accord pour demander au comité d'étudier ce bill.

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, avant de parler de l'objet du bill, j'aimerais aborder la question de la valeur du simple député dont les précédents orateurs, notamment le député de St. Catharines (M. Parent) ont parlé. Cette question a surtout été mise en lumière lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait l'éloge du député de Simcoe-Nord (M. Rynard). J'aimerais ajouter quelques observations à ses propos. Après avoir préparé quelques notes sur le bill, après avoir lu certains extraits des débats antérieurs sur ce sujet et les observations antérieures du député de Simcoe-Nord, je puis dire que le député a manifesté un intérêt certain pour les jeunes. Il préconise des réformes à notre système pénal. Cela dit, je me joins aux autres députés pour féliciter le député de Simcoe-Nord d'avoir bien voulu présenter le bill. Cela nous a permis une fois de plus de débattre la question.

Lorsque la loi sur le casier judiciaire a été adoptée, le solliciteur général d'alors avait souligné que ce n'était pas nécessairement la meilleure des lois. On avait prévu qu'après l'avoir mise en vigueur, il serait souhaitable d'y apporter des modifications importantes au bout d'un certain temps. Comme l'a dit l'ex-solliciteur général l'an dernier, lors du débat sur le bill présenté par le député de Simcoe-Nord, dont la forme et le fond étaient sensiblement les mêmes, le ministère a reconnu qu'il fallait réviser complètement la loi et si cela n'a pas été fait à la dernière session c'est parce qu'il a fallu s'occuper d'abord de questions plus urgentes.

Le projet de loi, élaboré par le ministère, en est à ses dernières phases et devrait être présenté au cours de la prochaine session. On ne peut malheureusement pas en révéler les détails maintenant, mais on peut exposer aujourd'hui les principales questions auxquelles s'attache le ministère. Je tiens à assurer à la Chambre que le ministre prendra en considération certaines des observations entendues aujourd'hui, et notamment celles du député de Simcoe-Nord, car elles nous aideront à amender ce très important projet de loi. Il va sans dire que le ministre s'accorde avec le député de Simcoe-Nord et d'autres participants au débat pour dire que la loi sur le casier judiciaire laisse à désirer et qu'il est nécessaire de la modifier.

Lorsque cette loi fut adoptée le 11 juin 1970, c'était la première fois que le parlement canadien adoptait une loi qui supprime le casier judiciaire des personnes jugées coupables de certaines infractions. On pouvait auparavant invoquer certaines dispositions de l'article 683 du code criminel, qui autorisaient le Gouverneur en conseil à accorder un pardon, absolu ou conditionnel. On pouvait également invoquer les dispositions des lettres patentes qui en établissant le rôle du Gouverneur général du Canada l'autorisaient à accorder des pardons. Mais aucune loi ne traitait précisément du casier judiciaire des coupables qui avaient été pardonnés.

Avec la loi sur le casier judiciaire, on tentait pour la première fois de ne mettre les dossiers judiciaires et criminels à la disposition des intéressés que dans des cas restreints et limités. A l'époque, cette loi constituait un progrès important. Par ailleurs, on reconnaissait que la loi, comme beaucoup de lois nouvelles, ne manquerait pas de susciter des difficultés imprévues et de présenter des lacunes, qui ne se révéleraient qu'à l'expérience pratique. Ces difficultés et ces lacunes, on les connaît maintenant et les députés d'en face en ont mentionné certaines.

Le ministère du solliciteur général a procédé à un examen de la loi depuis sa mise en vigueur, et a étudié certains amendements. En outre, le ministre précédent, ainsi que les fonctionnaires du ministère, ont discuté ces propositions avec les provinces, car elles les touchent de très près. Je sais que mon ministre espère vivement que nos propositions relatives à la loi seront très prochainement mises au point, et qu'il présentera à la Chambre un bill à la rentrée d'automne. Je puis assurer aux députés que le ministre tiendra compte soigneusement de leurs suggestions et de leurs commentaires de cet après-midi, et je suis persuadé qu'ils nous aideront beaucoup dans la préparation de ce bill.

Depuis la mise en vigueur de la loi sur le casier judiciaire, il y a six ans, plusieurs lacunes sont apparues. Tout d'abord, malgré le pardon accordé en vertu de la loi, on n'a pu, comme nous l'espérions, empêcher que les ex-détenus ne soient les victimes de discrimination pas plus qu'on n'a réussi à les aider à se réintégrer à la société, grâce à cette mesure. C'était pourtant là le principal objectif de ce bill.

Ayant siégé moi-même au sous-comité des pénitenciers, je ne puis qu'en confirmer la conclusion. La discrimination est, en fait, un des principaux facteurs qui poussent l'ancien détenu à la récidive. Sa principale difficulté, en sortant de prison, est de trouver un emploi, mais avec son casier judiciaire chargé, les portes lui restent très souvent fermées. Alors que la loi actuellement en vigueur apporte de l'aide à l'ancien détenu, que le gouvernement fédéral essaie d'employer dans des domaines relevant de sa compétence, en ce qui concerne les domaines relevant des gouvernements provinciaux, la loi ne lui donne pas l'aide qu'il faudrait. Comme la plupart des députés le savent, la majorité des emplois au Canada tombe sous le coup de la loi générale et de la loi du travail des gouvernements provinciaux. Même si un condamné a été pardonné, il ne peut faire oublier sa condamnation, ni se soustraire à l'examen de son casier judiciaire si bien que lorsqu'il fait une demande d'emploi, il n'est guère plus avancé qu'une personne condamnée à qui le pardon n'aurait pas été accordé.

Lorsque la loi actuelle a été promulguée en 1970, on espérait que les provinces suivraient notre exemple en adoptant des lois analogues pour la protection des anciens détenus. Malheureusement, il n'y a pas eu grand-chose de fait dans ce domaine, sauf, je crois en Colombie-Britannique et en Ontario où la loi interdit de communiquer les casiers judiciaires des personnes pardonnées, sauf en certains cas, ou interdit de pratiquer la discrimination envers les anciens détenus. Suite aux modifications que nous sommes en train d'étudier, nous avons bon espoir de faire du pardon un domaine à la fois de compétence fédérale et provinciale. Jusqu'ici, nous avons fait connaître nos propositions aux provinces qui les ont généralement acceptées.

Une autre lacune a été relevée dans la législation actuelle sur le plan de son efficacité. Même si le pardon annule toute condamnation aux termes de la loi et qu'il supprime théoriquement les effets de la condamnation, il n'empêche pas les autorités provinciales ou municipales d'en révéler la teneur.

● (1750)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Motion aux termes de l'article 75C du Règlement

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant du Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (1800)

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-44, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1977—Chapitre nº 7.

Bill C-45, accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1978—Chapitre nº 8.

Bill C-35, modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse—Chapitre nº 9.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 75C DU RÈGLEMENT DE 2e LECTURE DU BILL C-27

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Cullen:

Que, relativement au bill C-27, tendant à créer le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, cinq heures supplémentaires soient allouées pour plus ample étude à à l'étape de la deuxième lecture de ce bill; et

Que, à l'expiration de la cinquième heure, l'Orateur interrompe toutes délibération dont la Chambre est saisie, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et mette aux voix sur-le-champ, sans autre débat ni amendement, toute motion nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture de ce bill.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, sur le point que je discutais avant 5 heures, la plupart des députés sont d'accord avec moi, je pense. Je disais qu'une partie des difficultés que nous éprouvons au Parlement ne dépendaient pas de l'institution elle-même mais plutôt de l'incompétence du gouvernement dans sa façon de présenter son programme législatif et de diriger les travaux de la Chambre. Cette motion est présentée aux termes de l'article 75C du Règlement. Mon estimé collègue, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), a soulevé à plusieurs reprises des questions de Règlement. Il a signalé à la Chambre à maintes occasions que le paragraphe C de l'article du Règlement, de quelque façon qu'on l'appelle est une forme de clôture. Il est inutile de le désigner autrement; c'est une mesure de clôture, car elle limite la durée du débat. Dans ce cas-ci, l'étape de la deuxième lecture prendra fin après cinq heures supplémentaires de débat.

Motion aux termes de l'article 75C du Règlement

Les députés doivent lire les paragraphes A et B de l'article 75 du Règlement avant le paragraphe C. Mais à voir agir le gouvernement, il semble croire que C est A et que A est C. Combien de fois, depuis le début de cette législature, le gouvernement a-t-il soumis aux leaders de l'opposition à la Chambre des propositions pratiques afin d'en venir à une entente raisonnable sur l'attribution du temps? Les seules négociations auxquelles se prête le gouvernement, c'est lorsque le leader du gouvernement prend la parole pour soumettre une proposition à l'opposition, qui n'a d'autre choix que de répondre oui ou non, séance tenante. Aucune négociation n'est possible avec le gouvernement actuel. Il lui est impossible de comprendre ce que cela veut dire. Le cabinet est le plus arrogant, le plus égocentrique qui soit, et il estime n'avoir de comptes à rendre qu'à lui-même; et ceux qui occupent les banquettes derrière les ministres n'ont pas le cran d'exprimer leur opinion.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Qu'est-ce qui empêche ces députés de prendre la parole en deuxième lecture lorsqu'un projet de loi leur tient à cœur, pour faire savoir ce qu'ils en pensent? Qu'est-ce qu'ils pensent par exemple du bill à l'étude? On a fait jouer l'article 75C et ils savent ce que cela signifie:

Des voix: Quelle honte!

M. Hnatyshyn: Il est bon que certains d'entre nous s'éloignent quelques jours de cette institution pour remettre leurs idées en place. J'ai eu récemment l'occasion de voyager avec une délégation parlementaire, et à mon retour j'ai constaté qu'il est nécessaire de se former une vue plus objective de cet endroit.

Les simples députés du côté ministériel ne nous parlent pas franchement lorsqu'ils se plaignent de ne pas avoir la possibilité de parler. Le bill à l'étude s'attaque au chômage, qui est le problème social le plus pressant qui se pose aujourd'hui au pays. Comment le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) peut-il dire que nous avons 19 députés ou que nous allons en avoir 30 qui vont parler de cette question du chômage. J'entends les pleurs et les grincements de dents des députés d'en face; mais s'il y en a un seul pour penser que le chômage n'est pas le problème social le plus urgent, j'aimerais bien qu'il prenne la parole pour nous le dire ici, au lieu de huer.

Je terminerai en disant que le gouvernement n'est pas le Parlement, et que le Parlement n'est pas le gouvernement. Nous avons le droit et le devoir, nous députés qui représentons tous les coins du pays, de parler des grands problèmes de l'heure. Quand le ministre vient nous priver de cette possibilité, il rabaisse l'institution et il rabaisse sa charge.

● (2010)

[*Français*]

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur le président, je voudrais prendre la parole afin de répondre à l'invitation de mon préopinant, et lui dire que c'est avec fierté, comme démocrate et législateur, que j'appuierai cette motion, parce que je crois que le sujet a été suffisamment débattu pour permettre à des gens responsables, dont le but n'est pas de faire de l'obstruction mais d'adopter des lois, de prendre position devant le projet de loi qui est à l'étude.

Monsieur le président, je crois que les deux objectifs de ce projet de loi sont prioritaires et qu'il est urgent qu'il soit adopté. Je pense que l'intégration des services de la Commission d'assurance-chômage et de la main-d'œuvre est une nécessité urgente.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'honorable député de Lapointe se réfère peut-être à la motion à l'étude et la limite du temps consacré au débat . . .

M. Marceau: Monsieur le président, c'est exactement dans le sens de la motion visant à faire cesser le débat que je veux exprimer mon opinion, car il est important que nous arrêtions le débat et les discussions controversées, j'en conviens, mais qui retarde l'application éventuelle d'une loi aussi importante que l'intégration des services d'assurance-chômage et de main-d'œuvre et l'application de nouvelles normes d'assurance-chômage qui seront plus justes pour l'ensemble de la population.

Monsieur le président, je pense qu'après plusieurs heures de débat, il est temps que nous proposions la 2e lecture de ce projet de loi afin de permettre à tous les députés de faire des suggestions pour rendre ce projet de loi plus favorable à la majorité des citoyens.

Monsieur le président, je pense qu'il est temps, comme députés, que nous donnions l'exemple d'un consensus. D'un côté comme de l'autre, plusieurs parlent de consensus ce soir . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 8 h 14, les deux heures prévues pour l'étude de la motion dont est saisie la Chambre aux termes de l'article 75C du Règlement sont écoulées. Conformément aux dispositions de cet article, je dois donc mettre la motion aux voix.

[*Français*]

Le députés ont entendu les termes de la motion de M. Cullen. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

● (2020)

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Cullen, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 31*)

POUR

Messieurs

Abbott	Andres (Lincoln)	Baker (Gander-Twillingate)
Anderson	Appolloni (Mme)	Basford
Andras (Port Arthur)		

Messieurs

Béchard
Bégin (M^lle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (M^me)
Campbell (M^lle)
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Clermont
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Dupont
Dupras
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Hopkins
Isabelle
Joyal
Kaplan
Lachance
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Nicholson (M^lle)
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Rompkey
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Smith
(Saint-Jean)
Stanbury
Stollery
Tessier
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—109.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Allard
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Bawden
Beatty
Beaudoin
Benjamin
Blackburn
Brewin
Brisco
Cadieu
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Crosbie
Crouse
Darling
Dick
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaïmo-Cowichan-
Les Îles)
Ellis
Elzinga
Fairweather
Firth
Fraser
Friesen
Grafftey
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose
Mountain)
Hees
Hnatyshyn
Holmes
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Johnston
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lawrence
Leggatt
MacDonald (M^lle)
(Kingston
et les Îles)
MacKay
Macquarrie
Malone
Marshall
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McKenzie
McKinnon
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Neil
Nowlan
Nystrom
Paproski
Patterson
Pigott (M^me)
Roche
Rodriguez
Rooney
Rynard
Schellenberger
Scott
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Towers
Wenman
Whittaker
Woolliams
Yewchuk—79.

● (2040)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion adoptée. (La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI RÉGISSANT L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 28 février, de la motion de M. Cullen: Que le bill C-27, tendant à créer le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, le 28 février, dans la brève intervention que j'ai faite sur ce bill, j'ai signalé la recrudescence du chômage et les résultats décevants de programmes d'embauche dans lesquels nous engouffrons des sommes folles. Aucun programme à long terme n'a été mis sur pied. Tous les programmes actuels ne sont que des expédients et ils ne suffisent pas à enrayer ce fléau qui empoisonne l'existence de plus d'un million de Canadiens à l'heure actuelle.

Le ministre prétend qu'en adoptant le bill nous économiserions 200 millions de dollars. Le gouvernement nous dira peut-être s'il a l'intention de se servir de cet argent pour payer les agents qui s'occupent de vendre des réacteurs nucléaires à des pays qu'on ne connaît pas encore ou s'il l'utilisera pour relancer notre économie en créant des industries dans les régions à fort taux de chômage.

Le gouvernement a tenté d'inciter les gens d'une région particulière de notre vaste pays à déménager dans l'ouest ou dans le nord où la main-d'œuvre spécialisée est en demande. Ce programme a échoué lamentablement. Il est souvent arrivé que les liens familiaux soient brisés parce que le chef n'avait pas toujours les moyens de revenir chez lui. Cet état de choses existe depuis pas mal de temps et le gouvernement a dépensé des sommes appréciables à relocaliser des gens dans le cadre d'un programme qui s'est révélé totalement inutile.

Le gouvernement achète annuellement pour 8 milliards de dollars, mais tout cet argent n'est pas dépensé au Canada. Il me semble que si une plus grande partie de cette somme était dépensée au Canada, pour acheter des produits fabriqués sur place et si on réalise, comme le dit le ministre, 200 millions de dollars d'économies en portant de 8 à 12 semaines la période de référence, on pourrait, avec cet argent, implanter, dans les régions à fort chômage, des industries qui produiraient les biens dont le gouvernement a besoin.

La prolongation de 8 à 12 semaines de la période de référence qui rend un chômeur admissible aux prestations d'assurance-chômage ne change pas grand-chose pour bien des habitants des régions reculées du Canada. Tous les salariés sont obligés de cotiser à la caisse d'assurance-chômage. Mais souvent, dans les régions reculées, les gens qui ont travaillé pendant un certain temps à la construction de pipe-lines ou à des projets hydro-électriques et qui retournent vivre dans leurs villages sont défavorisés. Ils ont cotisé à l'assurance-chômage, mais, quand vient le moment de toucher des prestations, ils se retrouvent sans rien car il n'y a pas de centre de main-d'œuvre dans leur région et ils ne peuvent donc pas s'y inscrire.

Je voudrais citer le cas d'un de mes électeurs dont la réclamation a été rejetée par la Commission d'assurance-chômage. Une lettre de la Commission lui signalait qu'une personne qui demeure dans une région isolée n'est pas en mesure d'accepter un emploi et que par conséquent elle n'a pas droit aux prestations d'assurance-chômage. Je trouve cela injuste. Les gens qui habitent Montréal ou Shamattawa au Manitoba, et qui contribuent à la caisse d'assurance-chômage devraient pouvoir toucher des prestations. Apparemment le ministère n'est pas de cet avis. L'intéressé a interjeté appel de cette raison invoquant que Shamattawa est un village isolé accessible seulement par avion. Le bureau d'assurance-chômage le plus rapproché est situé à Thompson, Manitoba, à plus de 200 milles de distance. Selon la Commission d'assurance-chômage la personne en question ne cherchait pas activement du travail. Monsieur l'Orateur, il lui coûterait environ $200 ou $300 pour aller voir au centre de main-d'œuvre de Thompson s'il y a des emplois vacants. C'est le seul cas que je citerai ce soir, monsieur l'Orateur.

D'autres qui se sont rendus au Centre fédéral de la main-d'œuvre ont constaté que les emplois disponibles étaient pour des travailleurs qualifiés. Que les travailleurs soient qualifés ou non, leurs cotisations sont obligatoires et leurs prestations analogues.

● (2050)

Compte tenu des plaintes formulées par des Canadiens qui habitent des régions isolées et dont les demandes de prestations d'assurance-chômage ont été rejetées, bien qu'ils aient cotisé de bonne grâce au régime, je pense qu'il est grand temps que le gouvernement examine sérieusement la mesure à l'étude, car la modification qui vise à prolonger la période de référence de huit à 12 semaines aggravera encore la situation des chômeurs qui habitent des régions isolées.

Le gouvernement a imposé la clôture au débat de ce bill et je n'aurais jamais cru que je prendrais la parole au sujet du bill sur l'assurance-chômage sous la menace de la guillotine.

M. Paproski: Quelle honte!

M. Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, les Canadiens se préoccupent de cette question et leur seul moyen de se faire entendre, c'est par l'entremise de leur député. C'est pourquoi je tenais à attirer l'attention de la Chambre sur la situation des habitants des régions isolées qui ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage.

J'aimerais également vous transmettre les plaintes d'un autre de mes électeurs. Après avoir cotisé au régime d'assurance-chômage pendant 10 ans, il a été mis à pied le 9 décembre 1976 en raison d'une perte de temps excessive due à une maladie, circonstance totalement indépendante de sa volonté. Le 1er décembre 1976, il a décidé de quitter la ville pour la campagne, car les logements y sont meilleur marché et le coût de la vie un peu moins élevé. Mais il a décidé de continuer à chercher activement du travail pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Lorsqu'il a fait une demande de prestations, celle-ci a été rejetée parce qu'il avait déménagé sans contacter au préalable le bureau de l'assurance-chômage. Cet électeur a été au chômage pendant environ deux mois et n'a pas pu toucher de prestations parce qu'il n'avait pas prévenu les responsables du bureau d'assurance-chômage qu'il quittait la ville. Dans l'intervalle, il n'a eu aucun revenu et, ayant une femme et un enfant à nourrir, il a eu beaucoup de mal à joindre les deux bouts.

En dernier ressort, il a présenté une demande à la commission d'assurance-chomage de Winnipeg. Selon lui, il a été la victime d'une injustice. Il avait contribué à la caisse d'assurance-chômage mais comme il avait oublié de prévenir les employés du bureau de la CAC de son déménagement, il était inadmissible aux prestations. Cette expérience l'a écœuré. Il est resté sans travail jusqu'au 25 janvier 1977. Je vous le demande, les règlements sont-ils différents pour les citadins et pour les ruraux? A mon avis, que l'on habite la ville ou la campagne, les contributions à la caisse d'assurance-chômage sont fondamentalement les mêmes.

A l'heure actuelle, si le prestataire quitte la ville sans prévenir le conseiller de la Commission ou contre son gré, il peut être exclu d'un simple trait de plume. Je signale cette situation au ministre, et ce n'est qu'un petit exemple de ce qui peut arriver. Je suis sûr que de nombreux députés, surtout du côté de l'opposition, pourraient faire état de lettres montrant combien l'assurance-chômage cause du souci à nos gens.

On a prétendu qu'à l'aide de divers subterfuges, des gens avaient volé l'assurance-chômage pendant des années. J'ai été renversé d'apprendre que certains bureaux de Main-d'œuvre Canada, accusés de fraudes, ont essayé de les camoufler. Les directeurs de nombreux bureaux de main-d'œuvre ont dû dire à leurs employés: «Taisons-nous, en voilà assez de plaintes à propos de paiements en trop; ces plaintes embarrassent le ministre». Je sais que, dans un cas, les conseillers ont reçu l'ordre de ne pas signaler les anomalies qu'ils constataient et à ne pas parler en public. C'est mal. Si le programme d'assurance-chômage est un gâchis, il faudrait le dire sans ambages. Le fait de porter la période d'admissibilité de huit à 12 semaines ne fera pas diminuer les fraudes. Si les tricheurs ont trouvé moyen de profiter du système des huit semaines, ils trouveront encore moyen de profiter du système des 12 semaines.

J'ai un autre point à signaler. Il est renversant qu'un grand nombre de gens qui occupent des emplois bien payés au cours de l'été, gagnant peut-être $1,200 ou $1,000 par mois, peuvent, dès qu'ils quittent leur emploi, toucher automatiquement des prestations de chômage. Cela va totalement à l'encontre de l'idée que je me fais de l'assurance-chômage. Je pense que ce programme a été conçu comme un régime d'assurance. Ce n'était pas un régime à participation grâce auquel l'intéressé touche ses propres cotisations tant qu'il n'est pas en chômage au sens ordinaire du terme. Autrement dit, certains contribuent au régime, alors que d'autres essayent d'en tirer profit. C'est inadmissible.

Le ministre admettra que les services de consultation font défaut dans de nombreuses régions éloignées. Pour être admissible à un emploi, même à un programme provisoire, il faut s'inscrire à un Centre de main-d'œuvre du Canada. Mais c'est impossible pour ceux qui habitent des régions éloignées comme le nord du Manitoba. J'ai demandé au ministre qu'on en tienne compte quand des programmes artificiels de création d'emplois sont établis dans les régions éloignées. Les critères devraient en tenir compte.

Il existe toutes sortes de programmes factices de création d'emplois, comme le PIL, le PACLE, Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail, entre autres. Nombre de ces projets sont régis par des lignes directrices séparées et ont des directeurs de projets distincts. Si je signale ce fait au ministre, c'est qu'il soulève des difficultés dans les régions éloignées. Un grand nombre de collectivités qui pourraient bénéficier de programmes comme ceux de Canada au travail, de Jeunesse-Canada au travail et du PIL se trouvent dans les régions éloignées, parfois plus de 200 milles à vol d'oiseau de la ville la plus proche. Les directeurs de projets chargés de diriger les programmes de création d'emplois sont contraints de faire des voyages dans chacune des collectivités, et de ce fait, leurs habitants ne reçoivent pas toujours les services qu'il devraient pouvoir en attendre. Il y a parfois une certaine confusion au sujet du fonctionnaire chargé de ces programmes, car on ne sait plus qui représente tel ou tel programme. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il travaille pour le gouvernement et qu'il a de l'argent pour les régions où le taux de chômage est élevé.

Dans certains cas, le taux de chômage atteint 20 p. 100. Si l'on inclut les agglomérations et les collectivités exclues des statistiques de l'assuranche-chômage, je parle ici des collectivités d'autochtones, le chômage atteint parfois 70 à 75 p. 100. Si on porte la période de référence à 12 semaines, certaines collectivités du Nord n'en souffriront pas vraiment, car la plupart des chômeurs qui vivent sur les réserves ne sont pas admissibles à l'assuranche-chômage, de toute façon. Par contre, ceux qui occupent des emplois permanents et qui contribuent au régime d'assuranche-chômage depuis des années seront sans doute satisfaits de cette mesure législative. Une fois que celle-ci aura été dûment modifiée à l'étape du comité, je l'appuierai sans hésiter.

● (2100)

[*Français*]

M. Gilles Marceau (Lapointe): Monsieur le président, je suis particulièrement heureux de participer au débat sur le bill C-27 qui, à mon sens, représente une des lois les plus importantes sur lesquelles nous ayons à voter en qualité de parlementaires.

Depuis quelques années, il est facile de constater qu'il y a une lacune sérieuse qui découle de cette division totalement inacceptable des deux services de la main-d'œuvre et de l'assurance-chômage. Monsieur le président, les deux objectifs de ce projet de loi peuvent se résumer assez facilement. Le premier consiste à intégrer le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration avec la Commission de l'assurance-chômage, et le second consiste à apporter certains changements au régime d'assurance-chômage. Monsieur le président, depuis quelques années, et devrais-je dire depuis environ une douzaine d'années, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a pris une nouvelle expansion.

Il est facile de se souvenir qu'à ce moment-là, au cours des années 1960, les programmes d'orientation, de placement, de mobilité, et surtout les nouveaux programmes de création d'emplois, d'initiatives locales, de Canada au travail, de Jeunesse-Canada au travail n'existaient pas. Ces nouveaux programmes et cette nouvelle politique ont donné une importance considérable au ministère de la Main-d'œuvre. L'assurance-chômage également a pris une expansion considérable depuis les années 1970.

D'ailleurs, à mon sens, à cette époque, je le dis comme membre du gouvernement, et à titre personnel, nous avons commis une erreur qui m'apparaît assez grave. Nous avons pensé qu'il était normal que les prestations d'assurance-chômage puissent être distribuées au plus grand nombre possible de gens, au taux le plus élevé possible, oubliant que l'objectif fondamental de ce projet de prestations d'assurance-chômage visait à aider le véritable chômeur, celui qui avait travaillé de façon permanente et non temporaire. A tout événement, je reviendrai un peu plus tard dans mes remarques sur cette seconde partie du projet de loi sur l'assurance-chômage. Je voudrais d'abord revenir au premier objectif visant à réunir les services que procurent le ministère de la Main-d'œuvre et celui de l'assurance chômage. Je crois, monsieur le président, qu'il y a fondamentalement une raison principale qui justifie cette nouvelle intégration.

J'espère que cette intégration permettra d'améliorer considérablement les services qui sont, il faut l'avouer, très déficients dans plusieurs cas. En effet, monsieur le président, je crois que ces services pourront et devront être améliorés parce que, premièrement, cette intégration permettra de rationaliser le réseau actuel des bureaux locaux de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'œuvre. En second lieu, je souhaite que cette intégration transforme la plupart des bureaux de service en des centres intégrés qui offriront au public toute la gamme des services des deux organismes. En troisième lieu, monsieur le président, j'espère que ceci permettra de faire connaître les services d'emplois au client plus rapidement et de façon plus systématique. En dernier lieu, monsieur le président, je formule le voeu que cela simplifiera la documentation qui est demandée au client. En effet, je pense qu'il est important de signaler que cette intégration permettra d'unifier l'administration et en fin de compte de fournir dans un même endroit des services qui sont interdépendants.

Si je puis signaler un cas qui me concerne d'une façon particulière, puisque c'est celui de ma circonscription, monsieur le président, je dois dire que les gens de la circonscription de Lapointe ont l'avantage d'avoir un bureau du Centre de la main-d'œuvre du Canada, mais lorsqu'ils ont des problèmes d'assurance-chômage, ils doivent se rendre dans la municipalité voisine située à au moins une dizaine de milles de ma circonscription.

● (2110)

Ceci engendre et occasionne, il va sans dire, des déboursés substantiels que les gens qui bénéficient de l'assurance-chômage ou qui sont en chômage ne sont pas en mesure de supporter. Nous avions, dans la circonscription de Lapointe, un bureau d'assurance-chômage et de la main-d'œuvre, il y a quelques années, mais en raison de la centralisation des services de l'assurance-chômage et de la mécanisation, ces deux services se sont séparés. Et je suis très heureux que le projet de loi les réunisse, non seulement dans la même ville mais dans la même bâtisse, éliminant ainsi une injustice qu'ont eue à subir les citoyens de ma circonscription.

Je considère en effet, monsieur le président, que ceux qui ont des problèmes d'emploi ont en même temps et la plupart du temps des problèmes d'assurance-chômage que les conversations téléphoniques ne peuvent pas résoudre. Bien des gens communiquent avec les fonctionnaires de l'assurance-chômage et obtiennent des réponses qui d'une certaine façon ne se traduisent pas dans les faits. Mais lorsque le citoyen aura l'occasion de rencontrer les fonctionnaires du bureau d'assurance-chômage ou ceux du Centre de main-d'œuvre du Canada et d'expliquer ses problèmes, je crois que la personne sera susceptible d'obtenir un meilleur service et pourra, je l'espère, régler d'une façon plus convenable ses problèmes.

Monsieur le président, je pense que ce premier objectif ne fait pas tellement l'objet de désaccord entre les députés de la Chambre, quelle que soit leur allégeance politique. Je pense que nous en sommes rendus à accepter cette intégration et cette harmonisation des services, même s'il faut reconnaître qu'elle va représenter en fait peut-être une adaptation qui prendra quelques mois sinon quelques années, et peut-être des déboursés pour la location ou pour l'intégration des services qui nécessiteront peut-être temporairement des déboursés qui pourront être substantiels, mais qui sont justifiés par les objectifs que l'on veut atteindre.

La deuxième partie du projet de loi, monsieur le président, a dans l'ensemble des aspects qui sont plus controversés, et je pense que ce second aspect du projet de loi qui concerne des transformations au niveau de l'assurance-chômage même est également justifié. Je voudrais en dire quelques mots, puisqu'il est facile de se retrancher dans le silence pour dire lorsque le projet de loi est adopté que l'on a voté parce qu'on était du côté du gouvernement, parce qu'on était obligé de suivre la ligne de parti, et on essaie souvent d'aller chercher des deux côtés de la barricade des votes, croyant que l'opinion de celui qui esssaie d'être des deux côtés est meilleure que celui qui essaie de prendre une opposition claire et précise en face d'un projet de loi. Je considère que comme législateur, comme représentant d'une circonscription canadienne, ma première responsabilité est d'exprimer mon point de vue sur ce projet de loi, et même si mes propos sont susceptibles à certains moments de ne pas être partagés par certains de mes électeurs ou certains de mes collègues de l'autre côté comme de ce côté-ci de la Chambre, je crois que mes collègues auraient beaucoup plus raison de me blâmer de ne pas exprimer mon opinion que d'essayer de présenter mon point de vue devant la Chambre.

Monsieur le président, je pense qu'en premier lieu le projet de loi qui prévoit l'augmentation du nombre de semaines de huit à douze peut se justifier et j'en donnerai quelques raisons à mon sens.

Je le reconnais, monsieur le président, car je viens d'une circonscription où le taux de chômage est substantiel, beaucoup trop élevé, inacceptable, tout le monde en convient. Mais il suffit de se demander si c'est avec la diminution du nombre de prestations que nous allons régler ce problème ardu, difficile et complexe que constitue un taux de chômage élevé.

A mon avis, la différence entre 8 et 12 semaines n'est pas de nature à affecter d'une façon sensible l'homme ou la personne véritablement en chômage, et surtout celui qui est admissible aux prestations d'assurance-chômage. J'ai peut-être de l'assurance-chômage et de la loi qui en découle une conception qui n'est pas nécessairement partagée par tous mes collègues, mais je n'hésite pas à affirmer que je trouve en quelque sorte exagérés, pour ne pas dire davantage, le cas des personnes qui travaillent huit semaines, et qui touchent 52 semaines en prestations d'assurance-chômage. Je considère que pour celui qui bénéficie de ces prestations il est normal de les accepter, de les réclamer et de blâmer ceux qui tentent de les lui enlever. Mais, d'autre part, je pense que ma responsabilité ne consiste pas seulement à représenter les chômeurs dans ma circonscription qui traversent des périodes difficiles et que je dois aider, mais on doit également songer à protéger le travailleur qui a à payer les coûts souvent exorbitants des caisses d'assurance-chômage, qui ont atteint des proportions absolument désordonnés. Il s'agit de trois ou quatre milliards de dollars. C'est le travailleur qui paie, monsieur le président.

Évidemment, comme mon collègue de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) le mentionne, il est chanceux de travailler, c'est vrai, mais lorsque son salaire équivaut presque à celui de l'individu qui ne travaille pas, il est malchanceux, il est malheureux. Et je pense qu'on se doit de tenir compte des nombreuses instances qui nous sont faites par le travailleur qui nous dit: On a beaucoup de sympathie pour celui qui ne travaille pas, on considère que le gouvernement a la responsabilité non pas de lui donner de l'argent à ne rien faire, mais de lui trouver du travail, de mettre sur pied des programmes de création d'emplois, des programmes de formation, en d'autres mots, de réintégrer, de recycler et de replacer sur le marché du travail celui qui pour une raison ou une autre, et ce n'est pas nécessairement sa responsibilité, est en chômage.

Je pense qu'en 1971 nous avons fait une erreur grave parce que, sous prétexte de vouloir aider ceux qui avaient des problèmes, nous avons causé des problèmes beaucoup plus graves. Et aujourd'hui nous nous rendons compte qu'au lieu d'augmenter les prestations d'assurance-chômage d'une façon aussi extraordinaire, nous aurions dû adopter immédiatement en 1971 la solution que nous préconisons aujourd'hui, soit celle de diriger les fonds du ministère de la Main-d'œuvre vers la création de nouveaux emplois, vers la formation et vers les solutions qui non pas entretiennent le chômage mais aident le travailleur sans emploi à trouver un travail.

Je reconnais que pour des régions comme la Gaspésie, comme celle de l'Atlantique et même ma région chez moi, ce langage peut paraître dur, mais il reste quand même, monsieur le président, que devant la situation actuelle, on est obligé de constater que malgré le fait que la loi de 1971 ait été très avantageuse pour l'ensemble des travailleurs en chômage, elle

n'a pas apporté de solutions valables, puisque le taux de chômage au lieu de diminuer a une tendance à augmenter. Je pense que, étant donné cette situation, nous nous devons comme législateurs d'essayer de réorienter notre tir et de le diriger dans une direction différente, toujours en fonction d'aider le travailleur ou plus précisément celui qui est en chômage.

● (2120)

Monsieur le président, je pense que tout le monde à la Chambre reconnaîtra que le chômeur est maintenant d'opinion que l'assurance-chômage est une forme d'assistance sociale à laquelle il a droit, et comme il existe des programmes d'aide sociale où les gouvernements fédéral et provincial contribuent à 50 p. 100, les gens tout à fait normalement, au lieu de profiter de ces programmes qui sont peut-être moins avantageux, je le reconnais, songent à aller à l'assurance-chômage trouver l'argent, des montants souvent beaucoup plus considérables.

Monsieur le président, il y a un fait qu'il faut tout de même reconnaître. Pour celui qui a travaillé huit semaines et qui retire suivant le cas jusqu'à 50 semaines d'assurance-chômage, c'est tout de même un déséquilibre. Je reconnais qu'il n'est souvent pas responsable de son malheur, de son problème, et que la société se doit de l'aider, mais je me permets quand même de trouver cela assez onéreux pour le travailleur, pour le professionnel, pour celui qui a à payer des impôts et qui regarde cette situation d'une façon un peu curieuse, et qui nous reproche à nous les législateurs de trouver des solutions faciles, soit celle simplement de donner l'argent que nous percevons en disant aux gens: Eh bien, écoutez, on va vous donner de l'argent, mais trouver des emplois, cela est plus difficile. Je crois que la tâche la plus ardue, c'est celle que nous avons choisie, monsieur le président. C'est celle de nous engager à créer des emplois. Ce n'est pas facile, parce que nous avons des programmes comme Canada au travail, Jeunesse-Canada au travail, nous avons eu le programme PIL que certains ont critiqué, mais qui pour moi est essentiel et doit non seulement demeurer, mais être augmenté. L'argent que nous pourrons réorienter devrait aller à des programmes de création d'emplois dans des régions à faible croissance, comme les nôtres.

Je pense que la solution que nous envisageons, un peu tardive, comme je le disais antérieurement, me semble la meilleure. Je reconnais qu'elle est la plus difficile et que le chômeur aura peut-être certaines difficultés à accepter de trouver ces quatre semaines supplémentaires, mais rien ne nous empêche, monsieur le président, d'en faire l'essai. Rien ne nous empêche de voir de quelle façon cette loi va agir. Rien ne nous empêche par la suite de faire des instances auprès des ministres, si on s'aperçoit que vraiment ces quatre semaines qu'on enlève au chômeur lui causent un préjudice irréparable, qu'il ne peut véritablement se trouver d'autre emploi, et qu'il est en plus mauvaise position après l'adoption de cette loi. Loin de moi l'idée de prétendre, monsieur le président, que nous devons à tout prix adopter cette loi, et qu'elle doit être en vigueur jusqu'à la fin du présent Parlement. Nous sommes ici justement pour adopter des lois, y apporter les modifications qui s'imposent lorsqu'on se rend compte qu'elles ne répondent pas aux objectifs pour lesquels on les a votées. Nous sommes exactement ici pour cela. Si les statistiques me prouvent que cette loi a été préjudiciable à des personnes qui sont dans le besoin, je serai le premier à la Chambre à me lever et dire: Cette loi, monsieur le ministre, ne rejoint pas vos objectifs. Laissons faire les fonctionnaires qui nous conseillent de la changer. Je vois cette loi comme un effort sincère de la part du ministre de la Main-d'œuvre, en vue d'essayer véritablement de réintégrer les gens sur le marché du travail, de leur donner une motivation, un sens du travail qu'ils pourront, je l'espère, retrouver.

La solution que propose le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), lorsqu'il parle des programmes à travail partagé, est une solution fort originale, monsieur le président, parce que souvent les travailleurs nous disent: Vous n'écoutez pas les gens qui sont en chômage. Trouvez-leur une solution, trouvez-leur du travail! Or aujourd'hui, dans cette nouvelle loi, on dit au travailleur: Toi tu as 40 heures de travail, tu es protégé par ton syndicat, par des considérations; tu es un bon employé, l'employeur te conserve tes 40 heures. En raison de circonstances économiques, l'employeur est obligé de mettre à pied un certain nombre de travailleurs, et il demandera à ceux qui travaillent de faire un partage, au lieu de travailler 40 heures, d'en travailler 30 et de recevoir en compensation des prestations d'assurance-chômage.

Monsieur le président, c'est du véritable socialisme que j'accepte. Celui qui demande à ceux qui ont plus de partager avec ceux qui ont moins, et non de demander au gouvernement de dépenser l'argent qu'il a perçu des contribuables, ou du moins de ne pas uniquement demander au gouvernement de trouver des solutions. J'ai confiance que le travailleur va réaliser que devant son compagnon en chômage il sera possible de l'aider et de trouver une solution à son problème. De toute façon, je pense que la solution m'apparaît originale et il m'apparaît souhaitable d'en tenter l'expérience.

Monsieur le président, il y a également une absurdité, si je puis utiliser l'expression, qui existe dans cette loi, et qu'enfin l'on va éliminer. Dans la période de prolongation de l'assurance-chômage, celui qui avait le courage, celui qui avait l'originalité de travailler quatre semaines recevait comme récompense la perte de toutes ses prestations d'assurance-chômage. C'était une récompense, à mon sens, des plus absurdes et des plus inacceptables, puisqu'elle invitait celui qui travaillait à ne pas le faire, parce qu'il était pénalisé. Monsieur le président, je trouve que cette modification qui enlèvera la pénalité à celui qui travaillera quatre semaines en est une sur laquelle tous les députés de la Chambre pourront donner leur unanimité.

Monsieur le président, quoi qu'il en soit de ce projet de loi, j'ai l'impression qu'il présente une étape importante, un pas en arrière sur les lois que nous avions adoptées peut-être prématurément en 1971 sur l'assurance-chômage. J'ai l'impression et je souhaite qu'il établisse un équilibre nouveau entre le travailleur et le chômeur, et que cette intégration des deux services, assurance-chômage et main-d'œuvre, puisse permettre à la société de tirer avantage des services gouvernementaux mis à leur disposition et parfois mal utilisés.

Alors quant à moi, monsieur le président, je crois que ce projet de loi mérite un effort loyal, et je dois dire à ceux de mes collègues qui ont certaines réserves quant à l'augmentation du nombre de semaines de huit à 12, que je serai très heureux, en comité, d'écouter leurs arguments. Et s'ils présentent des solutions de compromis acceptables à ce problème, qui

me semble peut-être le plus controversé du projet de loi, je ne dis pas que je ne serai pas disposé à les considérer. Je crois cependant que nous devons ensemble chercher des solutions, que nous les trouverons et que ce projet de loi pourra, du moins je l'espère, aider la population, mais avant tout qu'il aidera à trouver de l'emploi aux gens de chez nous qui en ont besoin, qui le méritent autant que ceux des grands centres, et je fais un appel au gouvernement pour qu'il trouve, à brève échéance, des solutions du genre de Canada au travail, dont les budgets devraient être augmentés parce que, quoi qu'en disent certaines personnes, quels que soient les abus que l'on constate et que l'on déplore, ces programmes sont vraiment utiles à la communauté, car ils apportent un certain bien-être et surtout redonnent à certaines gens le goût du travail, en attendant qu'ils trouvent des emplois permanents qu'ils souhaitent et que, j'espère, nous pourrons leur offrir le plus tôt possible.

[*Traduction*]

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je suis spécialement heureux de prendre part au débat sur le bill visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage. En effet, en 1971, j'ai fait partie du comité chargé de rédiger le bill dont nous sommes saisis. Nous avons longuement discuté au comité, sous la direction du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), de l'à-propos d'inclure dans la version initiale du bill la disposition que nous insérons aujourd'hui, soit une période de référence de 12 semaines au lieu des 8 semaines actuelles. Nous estimions que c'était encourager les gens à chômer, ce qui, dans de nombreux cas, au cours des années, s'est confirmé. Mais il a fallu exactement six ans avant que le gouvernement juge à propos de suivre notre conseil.

Cela dit, il me semble qu'on ne pouvait choisir un pire moment pour présenter de tels amendements. Aujourd'hui, le taux de chômage au Canada est si élevé qu'il constitue presque un crime contre l'humanité. Il y a 932,000 personnes ou plus sans travail aujourd'hui, soit le plus grand nombre de chômeurs de toute l'histoire du Canada. C'est comme si une ville comme Montréal ou Toronto ne comptait que des inactifs. Des vies en sont bouleversées et des espoirs anéantis. Le premier ministre (M. Trudeau) a beau dire aux étudiants qu'ils n'ont qu'à s'exiler s'ils ne peuvent trouver d'emploi. Le moment n'aurait pu être plus mal choisi. Nous appuyons les efforts du ministre, mais le moment qu'il a choisi contribue à exacerber toutes les objections qui s'élèvent à la fois de son côté et du nôtre. Il y a des divergences d'opinions.

● (2130)

Le ministre est enfermé dans un dilemme. On le réprouve s'il agit, on le condamne s'il n'agit pas. Il me semble pourtant qu'il existe un moyen très facile d'en sortir. Il lui suffirait de dire qu'il est disposé à accepter les principes énoncés dans l'amendement que le député de Hamilton-Ouest a proposé que nous présentions au moment opportun. De cette manière, il satisferait ceux qui veulent maintenir la période de huit semaines et ceux qui trouvent la période de cotisation de huit semaines trop courte.

Quelle est la proposition du député de Hamilton-Ouest? Je voudrais lire un passage de son discours qui figure au hansard du 1er février 1977. Il a alors déclaré:

> C'est pourquoi, dans les circonstances actuelles, à cause de l'insensibilité et de l'inefficacité du gouvernement d'en face, nous estimons que les différences régionales doivent s'exprimer non en paroles mais en actes. En conséquence, parce que nous sommes inquiets de la situation à laquelle le gouvernement n'a pas su réagir, j'informe maintenant la Chambre que mon parti présentera un amendement à l'article 17 du bill. C'est en gros ce que nous avons l'intention de faire. Nous proposons l'amendement suivant:
>
> Dans les régions à fort chômage, le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, établir des règlements
>
> —abaissant de 12 jusqu'à un minimum de 8 le nombre de semaines mentionnées au paragraphe 16(1) et 17(2)*a*);
>
> —définissant les régions à fort chômage, en délimitant les frontières et déterminant le domicile et le droit aux prestations dans ces régions;
>
> —fixant une date d'expiration desdits règlements . . .

Selon moi, c'est une solution pratique et sensée au dilemme du ministre. C'est pourquoi notre parti est sensible aux écarts très marqués dans la situation économique d'un bout à l'autre du pays. Il est absurde de vouloir appliquer le même règlement rigide ou la même loi ou partie de loi uniformément partout au Canada. Selon nous, il faut savoir adapter le règlement aux besoins des gens.

M. Alexander: Bravo!

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): L'assurance-chômage est nécessaire. Personne ne saurait prétendre le contraire. Dans le monde actuel, elle offre une protection à celui ou celle qui perd son emploi. Pourtant, ce qui m'inquiète, c'est que le programme prenne trop d'ampleur au point de devenir une charge financière excessive pour la collectivité. Il me semble que c'est précisément ce qu'il est en train de devenir. Du point de vue de l'emploi, il va à l'encontre du but cherché. Je ne voudrais pas qu'il dissuade de travailler. Il ne faut pas non plus nier le fait que le programme d'assurance-chômage aide les municipalités qui autrement seraient tenues de verser de nombreuses allocations d'assistance sociale pour subvenir aux besoins de ceux qui ne peuvent gagner leur vie. L'ancien ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui, à cette époque, avait présenté le bill à la Chambre, l'honorable Bryce Mackasey, a soutenu qu'il aiderait les chômeurs, et nous l'avons approuvé.

M. Alexander: Ne mentionnez pas son nom!

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Il ne faut pas perdre de vue que l'assurance-chômage n'est pas un programme d'assistance sociale. Comme le député qui m'a précédé l'a dit, beaucoup de gens comprennent mal ce qu'est l'assurance-chômage. Ils pensent qu'il s'agit d'une pension du gouvernement et que parce que l'on verse des cotisations, on doit être autorisé à en tirer des avantages un jour ou l'autre.

M. Alexander: Très juste, monsieur.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Ce n'est pas du tout le cas. C'est d'ailleurs un des malentendus qui a suscité toutes les difficultés d'administration de la loi sur l'assurance-chômage.

Le ministre a raison également de vouloir réunir la Commission d'assurance-chômage au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. Alexander: C'est encore une de nos politiques.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): C'est exact. Comme le dit le député de Hamilton-Ouest, c'était une de nos politiques. Il n'aurait jamais fallu les scinder pour commencer. La loi initiale était administrée ainsi et elle permettait aux centres de main-d'œuvre de retracer les prestataires qui touchaient des versements d'assistance sociale. Ils se rendaient aux centres de la main-d'œuvre pour recevoir leurs chèques d'assurance-chômage et s'il y avait du travail à leur proposer, ils ne recevaient pas de chèque. Ou ils acceptaient l'emploi proposé ou ils se

passaient des prestations d'assurance-chômage. Il me semble que le ministre devrait sérieusement examiner la possibilité d'un programme de ce genre, spécialement dans les centres urbains et dans les régions rurales ou la densité de la population le permet.

Il devrait envisager de distribuer les chèques d'assurance-chômage par l'intermédiaire du centre de main-d'œuvre, comme autrefois. Peut-être ce moyen ne serait-il pas le plus efficace, mais il permettrait au moins d'exercer une surveillance sur le programme. Qu'on ne me dise pas que cela ne marche pas. Au moment de la grève des postes, il y a plusieurs mois, il n'y avait pas de courrier et l'on ne pouvait expédier les chèques d'assurance-chômage; ils étaient remis dans les centres de main-d'œuvre des villes et municipalités et distribués ainsi aux chômeurs qui venaient les toucher. Quantité de soi-disant chômeurs ne sont pas venus chercher leur chèque, parce qu'ils n'y avaient pas vraiment droit, à mon avis.

Le programme actuel, et le règlement qui en régit l'application, manquent d'efficacité. Il occupe des centaines de fonctionnaires qui font un excellent travail. Je n'ai rien à reprocher à quelque représentant de l'assurance-chômage que ce soit. Quand je m'adresse à eux pour un problème, s'il est raisonnable, ils m'écoutent et essaient de m'aider.

M. Alexander: Le ministre n'en fait pas autant.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Je ne dirais pas cela. Le ministre est un chic type. C'est un bon ami à moi. Je le répète: il est enfermé dans un dilemne. Je lui ai dit comment en sortir. J'espère que le ministre prend note de l'amendement que nous lui suggérons. Pendant que des centaines de personnes font le travail que j'ai mentionné, quelque 260 députés et leur personnel de soutien s'évertuent à faire marcher le programme. J'ignore combien de fois, au fil des ans des personnes nous ont relancés au bureau de circonscription, par lettre ou au téléphone pour nous exposer des problèmes d'assurance-chômage. Il est temps de voir comment le règlement et le processus administratif sont établis. Nous servons d'ombudsmen pour le programme.

Les cas de distinctions injustes sont nombreux. J'ignore comment y remédier. Il ne me revient pas de trouver la solution, mais j'ai repéré certaines choses qui clochent. Souvent, je vois deux particuliers qui font le même genre de travail—au service du même cultivateur, par exemple—mis à pied simultanément. Tous deux demandent des prestations d'assurance-chômage. L'un les reçoit sans difficulté, l'autre est convoqué à une entrevue: on invoque une excuse ou une autre pour lui refuser les prestations. On a un mal fou à expliquer pourquoi le premier les touche, et l'autre pas, les conditions étant les mêmes. J'ignore où se trouve la solution, peut-être un programme administratif plus solide, mais voilà ce qui se produit.

Il faut modifier la procédure d'appel. Je suis heureux de constater que les prestataires auront maintenant le droit d'en appeler au juge-arbitre, peu importe le nombre des membres du conseil arbitral qui auront rejeté l'appel du prestataire. Dans l'état actuel des choses, quand les membres du conseil arbitral s'entendent unanimement pour confirmer la décision de la Commission d'assurance-chômage, le prestataire n'a pas le droit d'interjeter appel auprès du juge-arbitre. Le projet de loi à l'étude va modifier cette disposition, et je m'en réjouis.

Je tiens à signaler au ministre et à ses hauts fonctionnaires le cas d'une jeune femme de Cayuga, Mary Termorshuizen. Elle a interjeté appel et comparu devant le conseil arbitral. On ne lui a donné que cinq minutes pour exposer son cas. En fait, on ne lui a pas permis de s'exprimer ni d'interroger le conseil arbitral sur les raisons qui avaient poussé l'agent d'assurance-chômage à prendre la décision dont elle appelait. La jeune femme en question avait en l'occurrence obtenu de son employeur qu'il vienne parler en son nom. Mais il avait fait changer la date de la comparution. Or l'employeur n'avait pas été prévenu de ce changement et il n'avait donc pas pu aller la défendre devant le conseil arbitral. Aussi a-t-elle été extrêmement frustrée et bouleversée par la façon cavalière dont le conseil arbitral a entendu son cas.

• (2140)

Un autre problème qui m'a été signalé à maintes reprises est celui des demandes de prestations de maladie. Il semble qu'une fois que la demande est établie, elle suit son cours jusqu'à expiration, que des prestations soient touchées ou non. On m'a signalé des exemples de prestataires malades qui avaient un certificat de médecin et qui ont demandé des prestations d'assurance-chômage. Une prestataire a reçu des versements pendant deux ou trois semaines, je ne sais trop. Lorsqu'elle s'est sentie mieux, le médecin lui a permis de retourner au travail, mais en l'avertissant qu'elle risquait une rechute et de nouveaux problèmes. En fait, un ou deux mois plus tard, elle a fait une rechute et a dû être hospitalisée. Elle n'a pu travailler pendant assez longtemps. Plus tard, elle fut très déçue de constater que sa demande avait expirée, bien qu'elle n'eût pas touché de prestations de façon continue depuis sa première maladie. J'ai écrit au ministre à ce sujet et je crois comprendre que ses fonctionnaires ont reconnu qu'il y avait lieu de réparer cette injustice. J'espère sincèrement qu'elle le sera.

J'aimerais maintenant attirer l'attention du ministre sur d'étranges modalités d'exclusion qui m'ont été signalées. Il y a tout d'abord les personnes d'un certain âge, celles qui sont dans la cinquantaine ou la soixantaine, et qui trouvent très difficilement du travail.

J'ai sous la main la lettre d'une dame qui habite Delhi, M^me^ Elizabeth Kora. Elle est âgée de 59 ans. On l'oblige à se mettre en chasse tous les jours ou un certain nombre de jours par semaine ou par mois, ce qu'elle fait. Personne n'acceptera cependant d'embaucher une femme de 59 ans. Cette exigence de prime abord est vraiment ridicule. Elle se plie toutefois aux conditions que lui imposent les fonctionnaires mais ceux-ci prétendent qu'elle ne cherche pas sérieusement du travail et qu'alors elle n'a pas droit aux prestations. Ce petit jeu dure depuis quatre ans. Les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage la harcèlent; ils prétendent qu'elle ne fait aucun effort. Je me demande ce qui leur permet de faire de telles affirmations. J'y reviendrai tout à l'heure. Je pense qu'il faut revoir les critère d'inadmissibilité.

Les conducteurs d'autobus scolaires appartiennent à une autre catégorie de gens qui éprouvent des difficultés à toucher des prestations et à maintenir leur demande en vigueur. Il s'agit en effet d'une catégorie particulière. Ces gens travaillent pendant l'année scolaire mais ils chôment durant les vacances. Parce qu'ils ont payé des cotisations, ils font une demande de prestations d'assurance-chômage. Comme tout le monde, ils doivent se chercher de l'emploi. Mais qui donnera du travail à

un conducteur d'autobus scolaire lorsqu'on sait que deux mois plus tard il reprendra son emploi? Je me demande donc s'il est juste de forcer ces gens à participer à un régime lorsqu'on sait qu'ils n'en retireront rien. N'y aurait-il pas moyen de leur accorder des prestations minimales pendant un certain nombre de semaines?

Une autre chose qui m'inquiète, c'est l'inadmissibilité rétroactive. Je parle des prestataires qui ont fait une demande de prestations, qui en ont touché et qui ensuite reçoivent une lettre leur disant: «Nous le regrettons, mais vous n'étiez pas admissible aux prestations», une fois qu'on eut découvert qu'ils n'avaient pas cherché de travail ou qu'ils étaient inadmissibles pour quelque autre raison. Souvent, ces gens ne sont pas déclarés inadmissibles au moment même où l'on s'aperçoit qu'ils n'ont pas cherché de travail mais de façon rétrospective, c'est-à-dire un mois ou deux plus tard. Non seulement la prestataire s'aperçoit qu'elle ne reçoit plus de prestations mais encore faut-il qu'elle rembourse les prestations qu'elle a touchée jusque-là. J'estime qu'il y a quelque chose d'anormal dans un système qui permet pareille pratique. Je veux bien d'un programme qui rend les gens inadmissibles pour de bonnes raisons mais non pas qui les rend inadmissibles de façon rétrospective puisque, pendant tout ce temps, la personne concernée a touché en toute bonne foi les chèques en question, elle les a encaissés et dépensés et elle n'a pas les moyens de les rembourser.

Les ouvriers agricoles saisonniers méritent aussi une attention spéciale. Le plus souvent, ils n'ont pas droit aux prestations et n'ont pas de recours possible. Ils n'ont pas de syndicat à qui présenter leurs griefs et qui pourrait plaider en leur faveur auprès de l'agent d'assurance. Il est facile de les priver de prestations. Bien des gens qui font un travail semblable ne bénéficient pas de l'assurance-chômage d'une année à l'autre alors que leurs camarades de travail, comme je l'ai dit tout à l'heure, touchent des prestations sans qu'on leur pose des questions. C'est pour le moins décourangeant et bien des gens quittent ce genre d'emploi ou refusent de prendre un travail agricole saisonnier en raison des problèmes qu'ils ont à toucher l'assurance-chômage et parce qu'ils sont obligés de souscrire à la caisse. Faut-il s'étonner qu'on ait de plus en plus de mal à recruter de la main-d'œuvre pour ramasser les récoltes?

Je propose au ministre qu'on revienne à la méthode utilisée dans l'ancienne loi en vertu de laquelle on avait le choix de souscrire à la caisse. Le travailleur avait alors le privilège de signer un papier établissant qu'il ne voulait pas souscrire ni, par conséquent, toucher des prestations. Tout ce qu'il fallait faire, c'était signer le papier et ce droit lui était accordé. Croyez-moi, cela ferait disparaître un bon nombre de problèmes qui se posent à l'assurance-chômage de la région que je représente. J'ai déjà mentionné ce problème dans d'autres discours que j'ai prononcés à la Chambre et j'en ai également parlé au ministre et à son secrétaire parlementaire. Il me semble que c'est une question qui mérite d'être examinée, particulièrement dans le cas des emplois temporaires.

Je me demande aussi quelles directives reçoit le fonctionnaire préposé à l'assurance-chômage pour exclure certaines personnes. D'après quel critère décide-t-on qu'une personne A n'a pas droit aux prestations alors que la personne B, qui fait le même travail, y a droit? Est-ce un fait du hasard? Comment se fait la sélection? Lorsque cela se produit tous les ans pour la même personne, comme dans l'exemple que j'ai cité tout à l'heure, cela devient irritant et difficile à comprendre. Comment choisit-on les prestataires qui vont être soumis à l'enquête?

Avant de terminer, je voudrais recommander fortement au ministre de prévoir des dispositions particulières pour certains métiers ou certaines professions. Je pense aux pêcheurs. J'ai des collègues députés qui viennent de la côte est et de la côte ouest du Canada. Je représente, quant à moi, une région ou la pêche en eau douce est une activité importante. Les pêcheurs de ma région ne peuvent pêcher que pendant une certaine période de l'année et ils ont ensuite des difficultés à toucher les prestations d'assurance-chômage à cause des règlements sévères qui sont appliqués actuellement. Quand la loi avait été adoptée en 1971, le ministre à l'époque avait signalé qu'on songeait à instituer un programme spécial adapté aux besoins des pêcheurs. Je demande maintenant au ministre si on songe encore à cette affaire et la raison pour laquelle ce programme n'a pas été mis en œuvre après six longues années. Il me semble qu'il faudrait remettre cette proposition sur le tapis et l'étudier pour se rendre compte si nous pourrions l'appliquer, car certains des pêcheurs éprouvent des difficultés.

J'ai condamné tout d'abord la présentation inopportune de cette mesure modifiant la loi de l'assurance-chômage quand le chômage est si répandu et le coût du programme si exorbitant pour le Canada à cause des versements élevés à la caisse provenant des deniers publics. Le programme n'est pas valable au point de vue actuariel. Chose certaine, un trop grand nombre de gens ne peuvent trouver un emploi et comme on l'a dit à maintes reprises à la Chambre, cette situation est nettement attribuable au gouvernement.

Voilà certains des faits que je voulais signaler au sujet du programme. J'espère sincèrement que le ministre et ses collaborateurs tiendront compte des plaintes que j'ai formulées au sujet du processus suivi pour rendre les requérants inadmissibles.

● (2150)

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, il me fait plaisir de participer à ce débat très important sur un projet de loi qui peut avoir des conséquences importantes sur l'économie du pays, dans le sens que cela va affecter beaucoup de gens. Le projet de loi a des aspects positifs, j'aimerais premièrement dans les cinq ou sept minutes qui me restent ce soir parler des aspects positifs du bill et demain, si j'ai l'occasion, ou à la prochaine journée où le bill sera discuté, je parlerai de certaines conséquences que certaines dispositions du bill pourraient avoir sur un secteur de la population dans des régions à lente croissance et à taux élevé de chômage.

L'aspect le plus positif du bill, évidemment, est l'intégration des services du centre de Main-d'œuvre du Canada et des bureaux d'assurance-chômage. A mon avis, une telle intégration est à la base de tout changement radical de la structure administrative de l'assurance-chômage. A mon avis, ce qu'on cherche à corriger avec l'assurance-chômage, ce qu'on cherche à ramener, c'est la crédibilité du programme. Le ministre a répété cela à plusieurs reprises et je dois dire qu'en principe, lorsqu'il est question de ramener un équilibre entre ce qui est payé à l'assurance-chômage et ce qu'on retire de l'assurance-chômage, c'est un principe qui a du sens, c'est lorsqu'on vient à

mettre un principe comme ça en pratique que l'on s'aperçoit qu'il y a des distorsions et des conséquences qui peuvent être néfastes dans certaines régions du pays.

Mais je dis que l'intégration de ces deux services peut être à la base de toute réforme importante, parce qu'à mon avis, ce qu'il nous faut faire pour ramener cet équilibre entre ce qu'on paie en prestations d'assurance-chômage et ce qu'on en retire, en d'autres mots, si on veut rétablir la crédibilité au système, ce n'est pas en éliminant des gens, ou en changeant la période de qualifications, et ce n'est pas non plus en changeant la structure des bénéfices qu'on y parviendra. A mon avis, ce qui est arrivé en 1971, lorsqu'on a fusionné les deux programmes, on n'a pu distribuer les chèques.

Et parce qu'il s'agit d'un programme complexe, un programme qui touche énormément de monde, le service administratif de la Commission d'assurance-chômage de 1971 et au début de 1972 est allé à la défensive de l'opinion publique, parce qu'il y avait des cas qui étaient visibles dans le pays, dans certaines régions, particulièrement dans ma circonscription où on a eu des manifestations pas très agréables, où des gens attendaient deux ou trois mois, je pense, pour un chèque d'assurance-chômage.

Il y a eu un effort pour rendre le service de livraison des chèques, le service au client, de le rendre vraiment efficace. Ce qui est arrivé, c'est qu'en le rendant efficace par la nature même du programme d'assurance-chômage, on a rendu possible un abus extraordinaire, non seulement un abus dans le sens de *abuse* mais dans le sens de *misuse*. En d'autres mots on se sert mal du programme. Cela ce n'est pas seulement du côté des chômeurs, du côté des travaillants, mais du côté des employeurs aussi. Et je maintiens qu'une personne qui demeure dans une région comme la mienne sait que pas seulement depuis 1971, mais depuis très longtemps, le programme d'assurance-chômage fait l'objet d'abus à la fois par les employeurs et par des employés, abus dans le sens théorique de la loi. Je reviendrai plus tard dans mon discours sur ce que je pense en général, qu'il n'y a pas plus d'abus dans ce système-ci qu'il y en a dans d'autres systèmes, où on fait affaire avec l'argent du public ou avec l'argent du secteur privé. Mais c'est qu'en améliorant le système, on a facilité les choses à ceux qui voulaient abuser du programme. Alors il y a eu une progression et une multiplication des efforts, et on a maintenant affaire à une nouvelle clientèle qui dépend des prestations d'assurance-chômage.

Dans cette clientèle-là, il y a certaines personnes qui, à mon avis, ont un droit légitime, du moins dans le sens qu'elles sont dans le besoin. Donc on peut dire que si les gens sont dans le besoin, ce n'est pas tellement grave si les deniers publics les aident. Mais il y a une autre partie de cette clientèle qui normalement sera peut-être déjà intégrée ailleurs dans la force ouvrière, mais à cause d'un programme comme le programme d'assurance-chômage, accouplé avec d'autres mesures sociales qui nous ont été présentées à la fin des années 1960 et au début des années 1970, il est devenu possible dans certaines communautés, dans certaines régions, pour des gens de demeurer là, même s'il n'y a pas tellement d'emplois stables dans la région.

Mais quoi qu'il soit arrivé, monsieur le président, il n'est pas possible de retourner à 1971 maintenant, nous sommes en 1977, et lorsqu'on a donné à certaines personnes quelque chose et qu'on vient l'enlever, cela a des conséquences politiques et sociologiques qui valent la peine d'être étudiées de très près. Et, à mon avis, le gros problème de l'assurance-chômage présentement en est un de crédibilité, et je suis d'accord pour dire qu'il y en a un, même dans les régions à haut niveau de chômage comme la mienne. Les gens perçoivent le programme comme étant un programme par l'entremise duquel les gens qui ne veulent pas travailler peuvent vivre aux dépens du public. Mais le problème est d'ordre administratif, non seulement dans le sens qu'on peut changer une chose ici, une chose là, mais il faut un changement radical de toute la structure administrative de l'assurance-chômage. C'est pour cela que je pense que le bill C-27, au moins dans le sens qu'il cherche à intégrer les deux services, est important, parce qu'à mon avis il faudrait avoir dans des régions de main-d'œuvre définies, on devrait avoir un inventaire d'emplois qui serait gardé à jour, peut-être révisé à tous les deux ou trois mois, ou quelque chose de la sorte, et lorsqu'un réclamant arrive, qu'il demande des prestations d'assurance-chômage, il n'y a aucune raison pour laquelle on n'a pas un système qui nous dit immédiatement s'il y a de l'emploi dans cette région-là ou s'il n'y en a pas. Il n'y a aucune raison pour laquelle on n'a pu inventer jusqu'à maintenant une structure administrative sensible, humaine, qui pourrait dire au réclamant assez vite: On pense que dans la sorte de travail que vous pouvez faire, il y a de l'emploi disponible. On est proche de ce système-là présentement avec les changements administratifs apportés il y a environ deux ans. Et le bill facilitera la tâche si on veut s'en aller dans cette voie-là. Monsieur le président, je remarque qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SANTÉ—LE RAPPORT SUR LES LABORATOIRES CONNAUGHT—LES MESURES TENDANT À L'AUTOSUFFISANCE DU CANADA EN PRODUITS BIOLOGIQUES

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, c'est grâce à la médecine préventive et à de bons soins médicaux que le fardeau économique de la maladie sera allégé et que le spectre de la maladie et de la mort sera atténué. Dans le passé, le gouvernement fédéral a pris des initiatives courageuses et il a fait preuve d'un bon gouvernement en parrainant des programmes et des projets ambitieux dans le domaine des soins médicaux; tout récemment encore, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) a insisté sur l'importance de la médecine préventive pour combattre la maladie et les coûts élevés qu'elle entraîne.

Pour prévenir la maladie, divers agents immunisants et produits biologiques jouent un rôle de premier plan. Si l'on a pu obtenir de meilleurs résultats dans la protection de la santé des Canadiens et des étrangers et dans la pratique d'une bonne médecine préventive en fournissant des agents immunisants et des produits biologiques efficaces, dignes de confiance et en quantité suffisante, on le doit en majeure partie au travail des laboratoires Connaught de l'Université de Toronto. Pour bon nombre d'entre nous qui avons eu le privilège de faire des

études de médecine à cette université, les visites et conférences aux laboratoires Connaught ont été des expériences particulièrement édifiantes, surtout lorsque nous avons vu à l'œuvre le personnel scientifique dévoué et que nous avons pu nous renseigner sur leurs nombreuses découvertes, qui ont tant fait pour la protection de la santé et la lutte contre la maladie. Ce soir, j'aimerais rendre hommage de cette enceinte au personnel dévoué et aux sages administrateurs des Laboratoires Connaught.

● (2200)

L'histoire des Laboratoires Connaught révèle que l'étroite collaboration avec le gouvernement a toujours été profitable non seulement à l'établissement, mais aussi aux Canadiens dans le besoin. La compréhension et la collaboration ont donné d'excellents résultats. Malheureusement, depuis que les Laboratoires Connaught ont été achetés en 1972 par la Corporation de développement du Canada, l'approvisionnement en produits biologiques au Canada laisse à désirer.

Comme l'a déclaré le comité spécial de l'Association médicale canadienne qui examine la situation de Connaught, il est très important de se rendre compte qu'on s'assigne un double rôle quand on cherche à faire réaliser des profits à un établissement fabriquant exclusivement des produits biologiques. C'est une honte et une tragédie pour Connaught et pour le Canada qu'aujourd'hui les ministères de la santé au Canada aient à s'adresser à des fournisseurs étrangers pour obtenir les produits biologiques nécessaires alors que, par le passé, Connaught a fourni bien des produits biologiques nécessaires non seulement au Canada mais au monde.

Aujourd'hui, non seulement Connaught n'a pas réussi à faire réaliser des profits aux actionnaires de la Corporation de développement du Canada, mais il est en outre incapable de fournir au Canada les produits biologiques nécessaires et bien des agents immunisants, surtout dans les cas d'urgence. Les gouvernements provinciaux et fédéral, qui se sont engagés à encourager le développement de la médecine préventive, doivent se rendre compte qu'il est urgent de doter notre pays d'une industrie biologique auto-suffisante. Cela, monsieur l'Orateur, est un besoin national et non pas un luxe.

J'aimerais donc que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. McRae) nous dise ce soir si le ministre a déjà étudié le rapport spécial du comité de l'Association médicale canadienne qui a recommandé que l'on mette plus de fonds de recherche et de développement à la disposition d'une industrie biologique, surtout à celle de Connaught, et que la CDC qui contrôle aujourd'hui les Laboratoires Connaught ne se laisse pas inspirer avant tout par les considérations d'ordre économique.

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre au député qui soutient les laboratoires Connaught. En tant que Canadiens, nous devrions être très fiers de ces laboratoires et nous réjouir que le rapport de l'Association médicale canadienne leur ait donné un bon bulletin de santé. Le rapport a fait l'objet d'un examen détaillé. Je pense en particulier aux trois recommandations nationales formulées par ce comité spécial. En gros, ces recommandations préconisent le financement par le gouvernement de la production des produits biologiques indispensables mais qui risquent de n'être pas rentables sur le plan financier. D'autre part, le gouvernement devrait constituer un stock de ces produits. Le rapport recommande également une analyse approfondie en raison des répercussions à long terme que cela risque d'avoir sur l'industrie de la fabrication des produits pharmaceutiques qui, jusqu'ici, a pu fonctionner dans une économie de marché libre.

Le gouvernement est intervenu à maintes reprises pour appuyer l'industrie biologique. Par exemple, il a imposé des contrôles à l'exportation des glandes de pancréas de bœuf pour veiller à ce qu'il y ait au Canada un approvisionnement suffisant d'insuline pour la production de produits pharmaceutiques qui sont essentiels pour répondre aux besoins des Canadiens. Le gouvernement fédéral a également appliqué des programmes, en vertu desquels le ministère de l'Industrie et du Commerce accorde une aide financière aux entreprises industrielles qui produisent des produits biologiques. En outre, il a travaillé conjointement avec les gouvernements provinciaux pour mettre sur pied des programmes visant à favoriser une industrie biologique canadienne en appliquant des politiques d'achat préférentielles.

Le gouvernement fédéral a également entrepris une étude sur le secteur des services médicaux dans le cadre de laquelle on doit examiner en détail le rôle des fabricants des produits biologiques. Mon ministère a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce à cette étude qui doit servir de base à l'élaboration de politiques à long terme pour l'industrie pharmaceutique. En outre, j'ai demandé à mes fonctionnaires d'étudier le rapport afin d'établir s'il était nécessaire de prendre d'autres mesures immédiates à court terme pour permettre de fabriquer sur place des produits biologiques.

Il faut reconnaître que le gouvernement fédéral n'est pas un gros utilisateur de produits biologiques comme les vaccins et avant de faire des propositions il faudra consulter les provinces qui utilisent des vaccins dans le cadre de leurs programmes de santé préventifs et qui préféreront peut-être avoir leurs propres politiques.

Le rapport de l'Association médicale canadienne contient également des recommandations à l'égard du bureau des produits biologiques et de la nécessité d'augmenter son personnel pour qu'il puisse se livrer à la fois à des inspections et à des recherches. Le gouvernement fédéral a reconnu la nécessité d'exercer un contrôle sur les produits biologiques et, en 1976 et 1977, le Conseil du Trésor a accordé des années-hommes supplémentaires pour cette importante fonction. En outre, il y a eu des transferts internes pour favoriser les programmes de contrôle des produits biologiques. On a donc déjà déployé de gros efforts pour répondre aux désirs du comité de l'Association médicale canadienne et le contrôle des produits biologiques continuera à faire l'objet d'une attention prioritaire. Bien sûr, je me ferai un plaisir d'annoncer où en sont les politiques gouvernementales concernant l'industrie des produits biologiques quand nos études seront terminées.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE—LES MOTIFS DE LA CRÉATION D'UN NOMBRE D'EMPLOIS INFÉRIEUR AUX PRÉVISIONS DU DERNIER BUDGET ET DE L'AUGMENTATION DE L'ÉCHELLE IMPLICITE DE L'INDICE DES PRIX

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le 15 mars, j'ai posé deux questions bien simples au ministre des Finances (M. Macdonald). Je lui ai d'abord demandé pourquoi, alors qu'il avait annoncé, comme en fait foi le hansard, dans son discours du budget du 25 mai l'année dernière, qu'on créérait 250,000 emplois, il y en a eu si peu de créés. Dans le même discours du budget, le ministre disait que l'inflation, d'après l'échelle implicite des prix, serait de 9 p. 100 en 1976, alors qu'en fait elle a été de 9.3 p. 100 malgré le programme de lutte contre l'inflation du gouvernement qui comportait des contrôles. Deuxièmement, j'ai demandé pourquoi l'échelle implicite de l'indice des prix, et non l'indice des prix à la consommation, avait augmenté alors que la croissance économique était désastreusement lente, comme en témoigne le chômage élevé qu'on peut attribuer au gouvernement actuel. D'ordinaire, si le gouvernement contribue à ralentir la croissance économique, il peut au moins faire valoir que l'inflation est moins élevée. Mais cette bande d'incompétents a réussi l'exploit d'aggraver le chômage en augmentant les prix.

Lorsque le ministre des Finances a déposé son budget en mai, nous avons contesté l'insuffisance des prévisions du gouvernement en matière de création d'emplois en faisant valoir qu'un objectif de 250,000 nouveaux emplois n'était pas du tout réaliste quand on sait qu'il y avait, l'an dernier, 350,000 nouveaux venus sur le marché du travail. Nous avions prédit à cette époque, le 27 mai de l'année dernière, comme en fait foi la page 13,898 du hansard:

> . . . que le gouvernement suit une politique budgétaire qui pourrait bien encore ajouter 50,000 personnes aux listes des chômeurs, qui sont déjà les plus longues qu'on ait vues depuis 15 ans?

C'était en mai dernier. Nous savons maintenant que plus d'un million de Canadiens sont sans travail et que l'on a créé, de fait, moins de la moitié seulement des nouveaux emplois prévus, ce qui fait que les sans-travail ont de moins en moins de chance de se trouver un emploi. Et pourquoi, monsieur l'Orateur?

Le gouvernement aime bien rejeter le blâme de ses problèmes internes sur des circonstances extérieures, des conditions sur le plan international. On nous explique que notre taux élevé de chômage et les résultats décevants de programmes de création d'emplois soient imputables à un affaissement économique commun à toutes les nations de l'OCDE. Par contre, on prétend que ces mêmes pays sont la cause de notre inflation. Cela n'a ni rime ni raison. Il suffit de regarder les faits.

Prenons le cas des États-Unis, par exemple, le plus important des pays de l'OCDE et notre principal partenaire commercial. L'année dernière, leur produit national brut a augmenté de façon concrète de 6.3 p. 100 par rapport à notre minable 4.6 p. 100. Selon le Conference Board, la croisance réelle du PNB américain sera de 4.8 p. 100 cette année par rapport à 2.9 p. 100 au Canada. Il ne faudrait pas oublier non plus l'inflation. L'année dernière, l'échelle implicite de l'indice des prix a augmenté de seulement 5.1 p. 100 aux États-Unis par rapport à 9.3 p. 100 au Canada, l'augmentation que j'ai signalée. Selon les projections du Conference Board, le taux global de croissance de l'inflation au Canada sera de 7.2 p. 100 par rapport à 5.3 p. 100 aux États-Unis.

Ajournement

Que l'on se reporte maintenant à la question des plus importantes du chômage. Le Conference Board prévoit que le taux de chômage sera de 7.9 p. 100 cette année au Canada par rapport à un taux anticipé de 7.1 p. 100 aux États-Unis. Par comparaison avec les États-Unis, nous avons plus de chômage national et plus de chômage régional. Dans les provinces de l'Est, le chômage atteint de 10 p. 100 à près de 15 p. 100. En comparaison, le chômage dans les États de la Nouvelle-Angleterre est constamment moins élevé. Même si le ralentissement économique est international, c'est aux instances nationales qu'il revient d'y parer.

● (2210)

Le chômage dans le New Hampshire, qui est un État de la Nouvelle-Angleterre est de l'ordre de 3 p. 100, donc bien inférieur à celui de nos provinces de l'Est, et même du Québec où il atteint presque 10 p. 100. Cela prouve bien que lorsque l'État réagit aux pressions extérieures ou autres cela peut avoir une efficacité réelle, malgré les affirmations contraires du ministre des Finances.

Le New Hampshire est réputé pour sa réglementation farouche des dépenses publiques, pour le niveau peu élevé de ses impôts, pour le prix raisonnable de sa main-d'œuvre et pour son climat favorable à l'entreprise, ce qui n'est pas le cas ici sous le gouvernement Trudeau. Cela fait que la population trouve des emplois, au lieu de battre le pavé, désœuvrée alors que l'assurance-chômage va chercher dans les quatre à cinq milliards de dollars par année, comme ici.

Pourquoi n'avons-nous pas fait mieux? Est-ce vraiment la faute de ce qu'on appelle les phénomènes internationaux, contre lesquels, paraît-il, nous sommes sans moyen d'action. Ou n'est-ce pas plutôt que nous n'avons pas pris les mesures qui s'imposaient au Canada? Il semble bien évident que c'est parce que le gouvernement a paralysé l'économie avec ses politiques fiscales et financières, parce qu'il a affaibli la confiance et découragé la croissance économique. C'est de là que nous vient notre chômage aigu.

Cela nous amène à la deuxième question. Pourquoi l'indice implicite des prix pour 1976 est-il pasé à 9.3 p. 100, malgré les efforts de la Commission de lutte contre l'inflation et des autres programmes anti-inflation? Là encore nous nous en sommes bien plus mal tirés que nos voisins. Le déflateur du PNB, qui constitue un indice plus général du mouvement des prix de tous les secteurs de l'économie, est presque deux fois plus élevé qu'aux États-Unis, qui n'ont pas de contrôles. Je demande donc encore une fois qu'on m'en donne la raison.

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, bien entendu, le député a étendu considérablement la portée de sa question. J'aimerais simplement établir un ou deux points. Le député sait certainement que, même si le taux de croissance de l'économie a été plus élevé aux États-Unis l'année dernière, dans l'ensemble, l'économie canadienne a eu un rendement supérieur ces trois dernières années.

M. Stevens: C'est faux.

M. McRae: Le député a parlé pendant sept minutes. J'aimerais parler à mon tour. Le député a dit que 112,000 emplois avaient été créés à partir de la fin de février jusqu'à la fin de février de l'année suivante. Le ministre n'a pas dit quels étaient les chiffres de base. Il a parlé de la croissance moyenne des emplois dans l'économie de 1975 à 1976.

En 1976, la moyenne des emplois était de 9,572,000. En 1975, elle était de 9,363,000, ce qui fait une différence de 209,000 et non de 112,000. Autrement dit, nous passons de 44 à 84 p. 100. Ce n'est pas si mal si l'on songe que trois ou quatre facteurs étaient en cause. La demande de l'exportation avait sensiblement baissé.

Au lieu de parler de tous les pays membres de l'OCDE, le député a choisi les États-Unis. Le taux de croissance prévu pour les pays de l'OCDE n'a pas été atteint. Et n'oubliez pas que nous ne parlons pas de la différence entre 112,000 et 250,000, mais entre 209,000 et 250,000.

La deuxième chose sur laquelle le député a insisté concernait l'hypothèse selon laquelle les dépenses gouvernementales ont contribué énormément au taux d'inflation. L'un des facteurs qui ont causé une certaine diminution des activités commerciales a été une réduction des dépenses gouvernementales, qui a entraîné la réduction de l'achat de biens et de services, de même que du taux de chômage La troisième question concernait certaines activités du monde des affaires, surtout pendant le troisième trimestre de 1976, quand il y a eu beaucoup de grèves dans le secteur de la construction.

Ce qui a compensé ces trois facteurs, c'est le fait que la demande à la consommation se soit maintenue pendant toute la période. C'est un indice assez révélateur de notre économie interne.

L'INDUSTRIE—LE PROGRAMME D'AVIONS À RÉACTION LEARSTAR—LES COMMANDES FINANCÉES PAR LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, si j'ai posé la question qui figure à la page 3572 du hansard, c'est parce que je désirais, comme tout député de l'opposition, obtenir des renseignements circonstanciés sur les mesures qu'a prises le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) en vue de permettre au gouvernement d'acheter Canadair, de se lancer ensuite dans la fabrication d'avions privés à réaction, et de signer des contrats de vente de ces avions.

Pendant le peu de temps qu'a duré l'aventure Learstar, le ministre a eu recours à la dissimulation et aux faux-fuyants, ce que je regrette d'autant plus que jusqu'à ces événements récents, je le tenais en très haute estime. Tout a débuté le 18 octobre dernier, lorsque alors que je lui demandais quelles étaient les intentions du gouvernement, le ministre a répondu ce qui suit et qui figure à la page 142 du hansard:

> Nous n'avons pas encore pris de décision relativement à ce projet qui semble extrêmement intéressant et n'exige pas une intervention financière directe du gouvernement.

Le 19 novembre, d'après la réponse que me donnait dans un jeu de mots évasifs le président du Conseil du Trésor (M. Andras), le gouvernement avait garanti un prêt de 50 millions de dollars à Canadair, bien que la question des garanties sur l'emprunt soit restée sans réponse. Je cite ses mots:

> Le gouvernement a décidé de prendre cet engagement afin de stimuler une entreprise prometteuse, pour Canadair et pour le Canada.

Puis, le ministre du Commerce a commencé à jouer un peu avec la vérité. Dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre le 10 février, dont fait foi le hansard à la page 2934, il a commencé à induire la Chambre en erreur en déclarant, au sujet du programme du réacté Lear, ce que je cite:

> D'aucuns semblaient croire que je prenais un risque en le faisant. Je me souviens avoir répondu aux questions qu'on me posait à la Chambre que les chances étaient assez bonnes et qu'à mon avis, nous pouvions fort bien en vendre 25, 26 ou 27.

N'ayant trouvé dans le hansard aucune preuve à l'appui de ce qu'il avance dans la citation, je lui ai demandé le 15 février, après lui en avoir donné préavis:

> Le ministre pourrait-il nous dire maintenant quand il a tenu ces propos? S'il ne peut me le préciser, je devrai supposer qu'il se vantait sans raison jeudi dernier et qu'il a essayé d'induire la Chambre en erreur.

N'ayant même pas le courage ni la politesse d'admettre qu'il avait commis une erreur sans le vouloir, le ministre s'est offusqué et a répondu:

> C'était précisément le 2 novembre. Je répondais à la question du député de Winnipeg-Sud-Centre. Mais je n'ai pas mentionné le chiffre de 25, 26 ou 27 à ce moment-là. J'ai eu raison de dire 53.

La vérité c'est que le 12 février, comme on peut le voir à la page 2934 du hansard, il avait, volontairement ou non, induit la Chambre en erreur.

Le 15 février, non content de nier son erreur, il donnait à la Chambre un autre renseignement inexact:

> . . . nous avons déjà obtenu 65 commandes à ce sujet, et je voudrais faire remarquer à l'honorable député que le 18 octobre dernier, il a dit qu'il s'agissait d'un programme stupide.

C'est de moi qu'il s'agissait.

> Pour un grand programme stupide, je trouve que nous avons eu pas mal de succès.

Ni dans mon intervention du 18 octobre ni en aucune autre occasion je n'ai tenu les propos qu'il me prête. En lisant attentivement mon intervention du 18 octobre, on se rendrait compte que la chose la moins aimable que j'aie dite est la suivante:

> Si le cabinet est assez stupide pour approuver cette dépense, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il soumettra d'abord à son examen un crédit supplémentaire pour couvrir cette dépense.

Il n'y a rien là qui qualifie le programme de stupide. Taxer le gouvernement d'ineptie dans ses activités commerciales n'est pas même insolite, quand on songe qu'il considère comme une bonne affaire de n'avoir perdu que 25 millions de dollars dans la vente d'un réacteur, ou qu'il verse des honoraires de 20 millions à des agents sans savoir qui ils sont ni ce qu'ils font, ou qu'il a fait preuve de maladresse dans l'achat des patrouilleurs Lockheed à long rayon d'action en marchandant continuellement jusqu'à ce qu'il réussisse à faire grimper le prix de l'appareil de 60 millions de plus et obtienne moins d'avions pour l'argent qu'il comptait investir. Aussi est-ce un truisme que de qualifier le gouvernement d'inepte.

Le ministre a refusé d'admettre qu'il avait fait des déclarations de toute évidence trompeuses à la Chambre en prêtant à un député des propos que ce dernier n'avait jamais tenus. Quant au financement de Canadair et de la fabrication des avions à réaction Learstar 600, nous savons maintenant que dans le cadre de cette transaction, à laquelle le gouvernement ne devait prendre aucune part financière, il a payé 38 millions de dollars à la société Canadair. Il a garanti à Air Canada un prêt sans nantissement de 50 millions de dollars, et il a garanti quelque 114 millions de dollars à la Federal Express, acheteur américain éventuel. Voilà donc finalement engagés environ 200 millions de dollars pris sur l'argent du contribuable alors qu'il ne devait y avoir aucun engagement financier de la part de l'État. A ce propos, il se trouve que c'est le montant que j'avais cité lorsque la question a été mise sur le tapis, le 18 octobre.

● (2220)

Je pense qu'il est temps que le ministre en revienne à ses anciennes habitudes, cesse de tourner en rond et de nous tromper, et dise sans détour où en est la transaction concernant les avions à réaction, le Learstar.

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je veux souligner que les commandes de Canadair pour cet appareil sont un succès, puisqu'il a enregistré jusqu'à présent 71 commandes et qu'il pense en avoir 15 autres.

La Couronne a acheté la Canadair Limited à la Société américaine General Dynamics Corporation en exerçant une option négociée auparavant pour la somme de 38 millions de dollars. Le paiement a été effectué en billets et en actions, et a été établi après une longue évaluation de l'actif. Le 5 janvier 1976, le marché était conclu.

L'acquisition de Canadair a été faite au moment où l'on a décidé d'acheter un appareil à long rayon d'action, programme qui était important pour Canadair, étant donné le nombre de pièces que, comme sous-traitant, cette société aurait à fabriquer. On a donc jugé que le temps était bien choisi pour continuer l'effort de restructuration de l'industrie aérospatiale canadienne. Cette acquisition faisait suite à l'achat du seul autre fabricant canadien de cellules d'avion, la société DeHavilland de Toronto.

Devant ces perspectives d'amélioration appréciable, la direction de Canadair a voulu trouver un appareil approprié dont la construction mettrait mieux à profit le potentiel de la société en matière de conception, de développement et de production. Le 1er avril 1976, la Canadair a conclu une entente optionnelle avec M. William Lear, concepteur de nombreux produits de renommée internationale, dont les avions d'affaires Learjet. Aux termes de l'entente, la Canadair acquérait tous les droits et les intérêts de Lear en vue de la création d'un appareil à réaction à usage multiple désigné le LearStar 600.

Le contrat avec Lear a été signé suite à l'approbation du gouvernement, le 1er novembre 1976. Dans l'intervalle, la Canadair avait entrepris trois tâches essentielles: d'abord, accumuler assez de données théoriques en matière de conception et d'ingéniérie pour définir et vérifier la performance technique prévue de l'appareil; en second lieu, s'assurer d'un nombre de commandes fermes suffisant pour justifier l'établissement du programme; et, troisièmement, établir le mode de financement du programme.

Le CL-600 Challenger de Canadair est un bimoteur de transport à réaction, très perfectionné, qui peut servir à de multiples fins. Il a à lui des ailes super-critiques , un taux de dérivation élevé, des turboréacteurs et un fuselage large. Cela donne des résultats extraordinaires sur le plan de la vitesse, du rayon d'action, de l'économie de carburant, de la charge marchande et du confort des passagers dont l'ensemble surpasse tous les autres avions commerciaux concurrents de cette catégorie.

Canadair travaille activement à la conception de l'appareil. Les principaux fournisseurs d'équipement ont été trouvés et des accords fermes ont été conclus pour la phase initiale de la production. Les tests aérodynamiques se déroulent de façon satisfaisante et jusqu'ici les résultats, y compris ceux des travaux exécutés dans les installations américaines et qui font l'objet de vérifications indépendantes, confirment la configuration finale de l'appareil. Il existe un marché bien établi pour les avions à réaction commerciaux et les ventes continuent à prendre de l'expansion, même en période de récession économique. Je le répète, Canadair a maintenant reçu 71 commandes fermes et s'attend à en recevoir 15 autres.

Un contrat de vente a été conclu récemment avec la Federal Express, compagnie aérienne américaine de transport-marchandises, en vue de l'achat de 25 Challengers CL-600, version cargo. Cette commande se chiffre à 131 millions de dollars et, en décembre 1976, la Société pour l'expansion des exportations a approuvé un financement allant jusqu'à 118 millions de dollars.

La Couronne garantit 50 millions de dollars de l'emprunt qui pourra atteindre 128 millions de dollars pour ce programme. Quant au solde de 78 millions de dollars, le gouvernement du Québec se porte garant de 20 millions de dollars et le solde est garanti sur nantissement de tout l'actif de la Société. Les fonds fournis par la Banque Canadienne de Commerce et la Banque Provinciale de Commerce ainsi que par la Banque Provinciale du Canada dans une proportion de 80-20.

On s'efforce en outre de diminuer les risques en cherchant un partenaire à l'étranger qui assumerait environ 20 p. 100 du financement. Air Italia semble le candidat le plus prometteur et a approuvé en principe un accord avec Canadair en vue du partage des coûts du programme.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 mars 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA FORMATION D'UN COMITÉ CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DES PROPOSITIONS CANADIENNES LORS DES NÉGOCIATIONS DU GATT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire pressante et urgente. Il s'agit de la carence du gouvernement canadien, qui ne formule et ne propose aux Canadiens aucune politique globale de l'agriculture, à l'occasion des négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Je propose donc, avec l'appui du député de Portage (M. Masniuk):

Qu'en raison du peu de temps qui reste pour discuter et préciser les principes directeurs dont nos négociateurs se serviront, le gouvernement forme un comité d'au plus dix membres, recrutés parmi les représentants des associations agricoles et des associations de producteurs, et lui enjoigne d'élaborer, de concert avec les fonctionnaires du gouvernement et avant la mi-juin 1977, un avant-projet de la position que nous adopterons lors de ces négociations.

M. l'Orateur: A l'ordre. Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE POUR L'ANNÉE 1976

M. l'Orateur: Peut-être pourrais-je consacrer une demi-minute à déposer un rapport, en même temps que Son Honneur le Président le dépose à l'autre endroit. J'ai donc l'honneur de déposer le sixième rapport du Commissaire aux langues officielles pour l'année civile 1976.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PAYS EUROPÉENS AU SUJET DES GARANTIES NUCLÉAIRES—DEMANDE DE RAPPORT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresserait normalement au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais vu son importance et en l'absence du ministre, je l'adresserai au premier ministre. On rapporte aujourd'hui que les négociateurs canadiens espèrent conclure des accords bilatéraux distincts avec trois pays européens en guise de solution provisoire à notre embargo sur les expéditions d'uranium vers le Marché commun européen. L'article 34 du Traité de Rome stipule que les restrictions aux exportations, et toutes les mesures à effet équivalent, sont interdites entre les États membres, et l'article 54 du Traité de l'Euratom établit clairement le principe de l'égalité d'accès aux ressources nucléaires et de la poursuite d'une politique commune d'approvisionnement. Devant l'apparente contradiction entre les obligations auxquelles les pays européens ont souscrit par traité et le genre d'accord que cherche à conclure le Canada, le premier ministre pourrait-il confirmer l'orientation nouvelle de nos négociations et indiquer quelle sorte de garanties absolument rigoureuses il faut exiger afin de faire obstacle à toutes tentatives des autres pays signataires du traité de la CEE de passer outre à nos accords bilatéraux? Pourrait-il nous dire également si ces accords seraient légalement contraignants?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je pense, monsieur l'Orateur, que le ministre viendra à la Chambre un peu plus tard cet après-midi. J'ignore où il se trouve en ce moment. Je crois qu'il a essayé de répondre à cette question hier. Je n'en ai pas eu de nouvelles, mais je veillerai à lui transmettre cette question et à ce qu'il y réponde dès que possible.

● (1410)

LES NÉGOCIATIONS AVEC L'ALLEMAGNE DE L'EST AU SUJET DES GARANTIES NUCLÉAIRES ET LE PROJET DE VENTE D'UNE INSTALLATION DE RETRAITEMENT AU BRÉSIL

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a effectivement pris note de la question posée par le député de Kingston et les Îles. L'accord bilatéral que l'on essaie de conclure comprend notamment la reprise des ventes de matériaux nucléaires à l'Allemagne de l'Ouest. Ce pays est pourtant en train de négocier avec le Brésil la vente d'une usine d'extraction de plutonium dans le cadre d'une entente portant sur toutes les transformations cycliques du combustible; le Brésil a pourtant refusé de signer le traité de non-prolifération et ce projet pourrait évidemment provoquer de graves bouleversements politiques en Amérique latine. Par conséquent, le premier ministre pourrait-il dire pourquoi le Canada tient à s'accrocher à cette politique malgré l'attitude intransigeante qu'a affichée le président Carter pendant les entretiens qu'il a eus à Washington avec le représentant de l'Allemagne de l'Ouest?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas très bien ce que le député veut dire par «s'accrocher à cette politique». Le Canada avait manifesté très clairement ses intentions en matière de garanties bien avant l'élection du président Carter. J'ai d'ailleurs discuté des garanties avec presque tous les dirigeants européens que j'ai eu l'occasion de rencontrer et j'ai déclaré sans ambages, il y a de cela au moins trois ans, que le Canada était fermement décidé à ne pas céder. J'ai essayé de persuader tous les autres pays fournisseurs de matériel nucléaire d'aligner leurs exigences sur les garanties prévues par le Canada. Depuis lors, ces garanties ont été mises en application. Nous n'avons certes pas le droit de nous mêler des affaires des pays étrangers, cela va de soi, mais nous nous efforçons de les rallier à notre cause. Je le répète, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures essaiera d'obtenir les renseignements demandés par le député.

M. MacDonald (Egmont): Je me demande si le premier ministre ne pourrait pas nous dire lui-même étant donné l'importance capitale de la chose, si le Canada a pris position au sujet de la décision de l'Allemagne de l'Ouest de fournir au Brésil une installation de retraitement alors que ce pays a refusé de signer le traité de non-prolifération vu la menace que constitue l'installation dans ce pays du cycle complet de transformation du combustible nucléaire. Le gouvernement a-t-il fait connaître son opinion à l'Allemagne de l'Ouest ou en sera-t-il question dans le cadre des négociations concernant la reprise des pourparlers bilatéraux avec ce pays?

M. Trudeau: Je ne sais pas ce qu'il en est des autres ministres et ministères mais en ce qui me concerne, j'ai abordé la question avec le chancelier Schmidt. J'ai exprimé l'espoir qu'il en arrive à partager notre point de vue. Nous aurons sans aucun doute d'autres occasions d'en parler. Cette question nous préoccupe évidemment. Trois ministres au moins en ont parlé. Je répète que j'ai personnellement abordé toute la question du nucléaire avec le chancelier Schmidt et d'autres chefs d'État européens.

L'OPPORTUNITÉ DE CONTRECARRER LA VENTE D'UN RÉACTEUR PAR UN PAYS SIGNATAIRE D'UN ACCORD D'AUTORISATION

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, même si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est de retour à la Chambre, je poserai ma question au premier ministre concernant le même sujet. Comme il semble bien que l'entente que nous allons conclure relativement à des ventes au Japon sera une entente d'autorisation plutôt qu'un marché prévoyant l'exportation de matériel, le gouvernement envisage-t-il de rendre plus sévères les garanties que le Canada impose sur les ventes au point de se réserver le droit de s'opposer à toute vente de réacteur à un tiers pays par un pays avec lequel nous avons signé un accord d'autorisation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est là l'essence des garanties que nous voulons appliquer à l'ensemble des transformations cycliques du combustible et à la technologie proprement dite. C'est, je crois, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui l'a annoncé à la Chambre il y a au moins un an et demi.

M. Gillies: Le premier ministre peut-il nous dire quels mécanismes ont été mis en place pour voir à l'application de ce volet des garanties, notamment dans le cas du marché avec le Japon dont il est question ici?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, lorsque nous négocions un marché, nous avons toujours les garanties à l'esprit. Nous avons effectivement nui à certains de nos intérêts commerciaux en insistant sur ces garanties rigoureuses. Ce que nous tentons de faire par le biais du groupe des fournisseurs nucléaires et des rencontres bilatérales que les ministres et moi-même avons avec des chefs d'État étrangers, c'est de faire adopter la même norme de garanties que celle qu'a adoptée le Canada. L'opposition devrait bien comprendre que nous ne suivons l'exemple ni du président Carter ni de personne d'autre dans ce domaine. Ils essaient—et c'est à souhaiter—de mettre en place une politique semblable à celle que nous avons nous-mêmes adoptée.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DÉPÔT DES ENTENTES AU SUJET DES GARANTIES ET D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à deux volets à l'intention du premier ministre. Tout d'abord, le gouvernement déposera-t-il à la Chambre des communes, avant qu'elles ne soient signées, les ententes au sujet des garanties en égard à l'autorisation, la vente et l'utilisation des réacteurs à l'étranger? Deuxièmement, le premier ministre étudiera-t-il plus en profondeur, en raison de la prolifération des puissances atomiques qui semble s'amorcer, la possibilité d'une enquête parlementaire sur la question des garanties, des ventes et de l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada et à l'étranger?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En ce qui concerne la première partie de la question, je vais la transmettre au ministre et je pense qu'il fera le nécessaire selon les usages du Parlement. La seconde question concerne en fait les leaders à la Chambre, car c'est à eux de voir s'ils peuvent trouver les participants et le temps nécessaires à un tel débat. Je suis sûr que les ministres aimeraient beaucoup qu'il ait lieu, car le Canada est à l'avant-garde des pays qui s'inquiètent depuis plus longtemps de la prolifération des armes nucléaires, et s'y attaque avec plus de vigueur et de ténacité. J'espère que ce comité, s'il est constitué, aidera à mettre l'opposition au courant de nos politiques et à lui faire rattraper son retard sur le gouvernement dans ce domaine.

LES COMMUNICATIONS

L'ACHAT DE STATIONS DE RADIO ET DE TÉLÉVISION PAR M. DESMARAIS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Elle découle des rumeurs selon lesquelles M. Paul Desmarais, de Power Corporation, aurait conclu des négociations en vue de l'achat de six stations de radio et de télévision en Ontario, agrandissant encore un empire, qui directement ou indirectement, contrôle un grand nombre de journaux, y compris *La Presse*, le journal francophone à plus fort tirage d'Amérique du Nord, ainsi que de nombreuses stations de radio et de télévision. Étant donné le danger que représente la concentration des media dans une démocratie, le premier ministre peut-il promettre à la Chambre qu'il interviendra directement pour empêcher une plus forte concentration dans ce domaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il me semble que cette question est soit prématurée soit adressée à la mauvaise personne. A mon avis, c'est au CRTC d'approuver tout accord de ce type. Étant donné les pouvoirs de réglementation et d'enrégimentation du CRTC, je trouve réconfortant de voir, pour une fois, des hommes d'affaires québécois s'intéresser à l'Ontario.

M. Broadbent: Voilà donc pour ce qui est du sérieux avec lequel le premier ministre a établi cette commission royale d'enquête sur la concentration de la propriété par les sociétés. J'aimerais demander à ce partisan de l'impérialisme des sociétés si, compte tenu du fait que c'est précisément à cause de décisions semblables prises dans le passé par le CRTC que cette concentration de pouvoirs existe dans les media, le très honorable représentant n'estime pas qu'il lui incombe, en tant que premier ministre d'une démocratie, de dire clairement que le gouvernement n'est pas en faveur de la concentration de la propriété dans ce secteur?

M. Trudeau: J'ignore de quels faits le député parle. J'en prendrai note au nom du ministre. Je suis sûr que si le ministre est en mesure d'obtenir les renseignements dont parle le député il saura commenter la situation. Autant que je sache, il revient au CRTC de porter un jugement sur la situation; c'est un organisme quasi-judiciaire; il décidera s'il y a ou non concentration de propriété et ainsi de suite.

M. Broadbent: Il a pris des décisions dans le passé, et a permis à la situation de se produire: c'est précisément sur cela que ma question se fonde. Compte tenu du fait qu'il y a sept ans le comité du Sénat sur les media a déclaré que les journaux et les postes de diffusion retiraient le plus possible de leur milieu pour y redonner le minimum en retour, et que la concentration de la propriété au sein des media en est au point où il est souhaitable et même nécessaire que l'État intervienne, et comme ces opinions sont celles d'un comité du Sénat que dirigeait un ancien ami du premier ministre, j'aimerais demander au très honorable représentant s'il ne prendra pas des mesures, immédiatement, avant que la commission royale d'enquête sur la concentration des pouvoirs ne remette son rapport, pour éviter une plus grande concentration de pouvoirs dans le domaine des media?

M. Trudeau: J'ai déjà dit au député que je communiquerai sa question au ministre. Je suis convaincu qu'il sera fort impressionné du fait que le député se rallie maintenant à la défense du Sénat.

* * *

● (1420)

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE SI LE MINISTRE A RENCONTRÉ DES REPRÉSENTANTS DE LA QUEBEC STEEL PRODUCTS LIMITED, POUR RÉGLER LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, j'aimerais poser ma question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si lui-même ou les fonctionnaires de son ministère ont rencontré les autorités ou les employés de la *Quebec Steel Products Limited* pour régler le problème du financement temporaire de cette société.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, nous avons déjà eu des contacts avec cette société depuis plusieurs semaines, et ce matin j'ai reçu un groupe représentant les employés. Comme il s'agit d'un problème extrêmement délicat, et qui met en cause quatre ou cinq participants différents, il serait préférable que je ne fasse pas de commentaires à ce moment-ci.

[*Traduction*]

LES MESURES PROPRES À AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme le Canada a accusé un déficit commercial de plus de 10 milliards l'an dernier dans le domaine des articles fabriqués qui produit des emplois et comme le premier ministre a déclaré à la conférence néfaste tenue à Toronto la semaine dernière et a répété à maintes reprises que nous ne pourrons pas accroître nos exportations, tant que nous n'augmenterons pas notre productivité, le premier ministre exposera-t-il à la première occasion à l'appel des motions ce que le gouvernement est maintenant disposé à faire, après ses nombreuses déclarations, en vue d'offrir une série d'incitants à la productivité versés en proportion directe à la hausse de la productivité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'étudierai la question de façon très approfondie, monsieur l'Orateur.

M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puique le premier ministre a fait nettement comprendre qu'il a l'intention de faire plus à ce sujet que ce qu'il fait depuis quelques années, je demanderais au très honorable représentant s'il a l'intention de renoncer à son rôle de phraseur irréfléchi qui aime à donner des conseils aux Canadiens mais

sans tenir compte de ses propres remontrances pour donner le ton aux Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES DISPOSITIONS DU BILL C-27 SUSCEPTIBLES DE BÉNÉFICIER DE LA FLEXIBILITÉ DU MINISTRE—LES INTENTIONS MINISTÉRIELLES À PROPOS DU MAINTIEN DE LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ DE 8 SEMAINES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet des présentations prévues à la loi sur l'assurance-chômage. Il y a quelques jours, le ministre a dit qu'il pourrait être un peu flexible; les pressions exercées sur lui lui ont permis de réfléchir beaucoup. Le ministre peut-il dire à quelle partie du bill il pense lorsqu'il parle de flexibilité?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas m'avancer et donner trop d'espoirs au député d'en face. Nous renvoyons le bill au comité pour qu'il l'étudie article par article pour voir s'il y a lieu de l'améliorer.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'espérais que le ministre allait être honnête envers les Canadiens mais puis-je lui poser une question supplémentaire? Hier, le député de Gloucester a dit qu'il serait étonné que la demande de 13 députés de l'Atlantique en vue de maintenir la période d'admissibilité de huit semaines n'était pas approuvée. Il a ajouté que si elle ne l'était pas, les 13 députés voteraient contre le bill. Puis-je demander au ministre si cette demande a été approuvée ou non?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, aucun député de la Chambre ne peut être plus éloquent que le député de Gloucester pour parler au nom des chômeurs, et il a avancé des arguments très intéressants. Lorsque j'écoute un homme que je respecte, je l'écoute très attentivement.

M. Alexander: Une dernière question supplémentaire monsieur l'Orateur. Je veux en savoir plus long sur ce maquignonnage. Je veux savoir ce qui se passe ici.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Je veux savoir si le ministre est un chef ou un suiveur. Répondrait-il à la question suivante: s'est-on rendu ou se rendra-t-on à leur demande? Le ministre est sûrement capable de répondre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai l'impression très nette que le ministre vient de répondre à cette question.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Si le député s'est éloigné dans sa troisième question même un tant soit peu de la deuxième, je me ferai un plaisir de l'entendre à 3 heures.

[M. Hees.]

LES PÊCHES

DEMANDE D'ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS DE SURVEILLANCE DES RIVIÈRES À SAUMON—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Étant donné qu'il y a de plus en plus de braconnage qui se fait dans nos rivières à saumon et que cet état de choses est devenu inquiétant, le ministre pourrait-il nous dire combien nous avons de garde-pêche et si l'on envisage d'accroître cet effectif pour mieux protéger nos rivières?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, je crains qu'en période d'austérité où chaque dollar compte, il nous soit difficile de dépenser plus d'argent dans ce domaine, mais j'aimerais que lui et ses collègues collaborent avec nous pour que nous puissions adopter avant l'été les modifications à la loi sur les pêches qui comporteront des sanctions beaucoup plus dures contre ceux qui s'adonnent au braconnage qui est en fait un acte de vandalisme.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé d'austérité. Peut-il nous promettre que nous n'aurons pas une répétition de ce qui s'est passé l'année dernière alors que les garde-pêche ont été mis à pied après 12 semaines de travail, avant même la fin de la saison, en laissant les rivières sans surveillance, pour toucher pendant 51 semaines des prestations d'assurance-chômage en pleine période d'austérité?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé d'austérité et non pas d'une réduction des dépenses dans le domaine des pêches. Nous utilisons tous les fonds que nous avons, et ils ont été augmentés, pour le plus grand bien des pêches en général. C'est une question de priorité. Si nous devons laisser temporairement une rivière sans surveillance, c'est que cela correspond à un ordre de priorité et nous avons toujours des décisions de ce genre à prendre.

* * *

LES AÉROPORTS

LE RÈGLEMENT DES POURSUITES RELATIVES AUX CONCESSIONS DE LOCATION DE VOITURES—DEMANDE DE RAPPORT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Elle fait suite aux questions que je lui ai posées il y a deux semaines au sujet du règlement de certaines réclamations formulées par des agences de location de voitures à nos principaux aéroports. Le ministre peut-il confirmer, comme l'a fait son ministère à l'occasion d'une conversation téléphonique privée, que le gouvernement devra maintenant verser $143,000 à l'agence Avis par suite d'un règlement intervenu de gré à gré? Le ministre peut-il également confirmer que les agences Host, Hertz et Holiday ont intenté contre le ministère des Transports des poursuites pour des montants de 4, 5 et 10 millions de dollars respectivement? Aurait-il maintenant l'amabilité de répondre aux questions qui lui furent posées en novembre dernier au sujet de la décision de son ministère—et sans doute aussi la sienne, puisque la chose est laissée à sa discrétion en tant que ministre—d'utiliser cet argent, en tout ou en partie, pour régler les frais juridiques?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà confirmé la nature des dédommagements que nous avons jugé bon d'accorder dans le cas de deux réclamations. Le ministère fait l'objet d'un certain nombre d'autres poursuites et d'autres réclamations. Les agences peuvent évidemment réclamer de fortes sommes qui sont sans rapport avec les dommages subis, et nous avons l'intention de répondre à ces poursuites.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, c'est la septième fois que le ministre fournit une réponse de ce genre. Pourtant, il est parfaitement conscient de la gravité de l'affaire, j'en suis certain. Peut-il confirmer que son ministère, le ministère de la Justice ou que ses avocats essaient de régler la question des dommages et intérêts réclamés par les sociétés de location de voitures ou du moins qu'ils s'en occupent? Le montant total de ces revendications s'élève à 19 millions de dollars Le ministre essaie-t-il personnellement de régler le litige à l'amiable?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai employé le terme «défendre» à propos de ces revendications et c'est le terme le plus approprié. Il y a bien sûr des pourparlers mais j'exhorte le député à faire totalement abstraction du montant global en cause.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, la question des arrangements à l'amiable préoccupe les Canadiens, je le répète. Il est déjà arrivé que le ministre prétende à la Chambre qu'il n'y aurait pas de négociations alors qu'en réalité il négociait. Aussi, peut-il nous dire s'il compte essayer de conclure une entente à l'amiable avec ces trois autres sociétés? Tout ce que nous voulons, c'est qu'il fasse preuve de cohérence dans l'octroi des adjudications. Quand donc en sera-t-il ainsi? On nous le promet depuis décembre dernier. Peut-être qu'il suffirait d'en déposer la documentation pour tirer cette affaire au clair et la faire aboutir.

● (1430)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, cette documentation est parfaitement accessible à tout député qui désire en prendre connaissance. Je ne me rappelle pas avoir dit que nous ne négocierions pas, et c'est parce que nous estimions nécessaire de régler cette situation que nous avons agi ainsi. Abstraction faite de l'opinion que nous avions de notre position juridique, nous avons examiné la situation eu égard à Tilden et à Avis pour en arriver à la conclusion que la meilleure solution consistait dans les circonstances à conclure des ententes qui nous ont amenés à rembourser les frais judiciaires jusqu'à un maximum de $5,000 à Tilden et à liquider complètement la contrat, dont les frais judiciaires, mais encore là jusqu'à un maximum de $5,000, que nous avions avec Avis. Voilà jusqu'où nous sommes allés dans cette affaire. Il est évident que des discussions se poursuivent.

Questions orales

LES PÊCHES

LE SYSTÈME DU DOUBLE PERMIS IMPOSÉ AUX PÊCHEURS DE LA CÔTE OUEST—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Peut-il nous dire ce qu'il a décidé à propos du système de deux permis de pêche dans le détroit de Géorgie, sur la côte ouest de la Colombie-Britannique? La saison de pêche va commencer d'ici à deux semaines et les pêcheurs veulent une réponse. Mon collègue, le député de Comox-Alberni, et moi-même aimerions bien savoir ce que le ministre va décider.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, à la suite des instances et des démarches du député et de ses collègues de la Colombie-Britannique ainsi que d'autres députés d'en face, j'ai décidé de retarder d'une année l'application des modifications au programme de permis. Ce n'est pas qu'il ne soit pas opportun de protéger les intérêts primordiaux des petits chalutiers qui ne peuvent pêcher que dans les eaux du golfe. Cependant, j'ai bon espoir que les entretiens et les consultations que j'entends poursuivre avec les représentants de l'industrie pourront aboutir à une décision plus favorable. J'ai donné ordre à mes fonctionnaires d'amorcer immédiatement des consultations poussées auprès de l'industrie de la pêche sur la côte ouest, afin de revoir ensemble tout le système de permis et de voir s'il n'y aurait pas moyen de supprimer les irrégularités qui se sont glissées dans ce programme établi par mon prédécesseur. Je pense que cette annonce sera bien accueillie par l'industrie.

L'OPPORTUNITÉ DE LA RECONSTITUTION DES RÉSERVES DE SAUMON AVANT LA MODIFICATION DU SYSTÈME DE PERMIS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question se rattache quelque peu à la précédente et concerne l'industrie de la pêche. Je suis heureux que le ministre s'intéresse maintenant aux problèmes du saumon plutôt qu'à ceux des phoques. A mon avis, l'annonce faite aujourd'hui sera sûrement bien accueillie par bon nombre en Colombie-Britannique.

Voici ma question: L'application de la nouvelle proposition serait retardée d'un an. Le ministre a dit qu'il réexaminerait le système de permis, mais à moins d'un programme de relance qui réponde aux besoins des petits pêcheurs de certaines régions isolées, le ministre ne résoudra pas le problème. Qu'est-ce que le ministre compte faire au sujet du programme de relance afin qu'avant l'application de ces changements, il y ait suffisamment de saumon dans les rivières des localités qui se plaignent pour répondre à leurs besoins?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, s'il fallait attendre les résultats du programme de relance pour résoudre le problème auquel le système de permis est censé apporter une solution, je crains qu'il n'y ait plus de pêcheurs à cause du cycle nécessaire pour reconstituer les réserves. Je ne pense pas toutefois que l'un dépende de l'autre. J'ai dit, il y a deux ans ce mois-ci, que nous lancerions un programme de planification de deux ans afin de présenter le programme en entier au cabinet. Le moment est venu de le soumettre à l'examen et à l'approbation du cabinet.

Questions orales

L'OPPORTUNITÉ D'OBLIGER LES PÊCHEURS SPORTIFS À SE PROCURER UN PERMIS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Étant donné les quantités de poisson que prennent les pêcheurs sportifs au large des côtes de la Colombie-Britannique, le ministre envisage-t-il sérieusement d'obliger cette catégorie de pêcheurs à être titulaire d'un permis pour pêcher en Colombie-Britannique afin que les pêcheurs professionnels ne soient pas les seuls à subir les contrecoups du programme d'amélioration des stocks? D'ailleurs, les pêcheurs sportifs peuvent bien eux aussi se mettre à payer leur écot.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je serais très heureux que le comité permanent des pêches et des forêts débatte cette question. Il serait très intéressant d'entendre l'opinion de tous les députés à ce sujet. La seule chose qui me fait hésiter à délivrer un permis aux pêcheurs sportifs, c'est que je me demande encore si les frais administratifs qu'entraîne la mise sur pied d'un tel programme n'engloutiraient pas toutes les recettes alors que celles-ci devraient normalement servir à améliorer le secteur de la pêche. Voilà le problème que nous nous efforçons de résoudre.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ÉCHANGE DE PRISONNIERS AVEC LE MEXIQUE—LES CITOYENS CANADIENS EN CAUSE ET LA POSSIBILITÉ DE REVISION DU JUGEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Tout d'abord, je tiens à le remercier de sa lettre et à le féliciter, au nom de mon parti, d'avoir bien voulu tenir compte de l'avis que nous lui avons donné lorsque le Canada a signé avec le Mexique un accord et un traité concernant la libération des prisonniers canadiens au Mexique et réciproquement; cet accord et ce traité sont d'autant plus importants quand l'on connaît les conditions de détention des Canadiens qui se trouvent dans les prisons mexicaines. Le solliciteur général peut-il dire à la Chambre combien de Canadiens vont sortir des prisons mexicaines et combien s'y trouvent actuellement? Vont-ils revenir au Canada et va-t-on reviser leur jugement à leur retour?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Je voudrais tout d'abord, monsieur l'Orateur, remercier le député de l'appui qu'il nous a apporté en ce qui concerne le traité que nous avons négocié avec les États-Unis. A ma connaisance, il y a actuellement 15 Canadiens incarcérés dans les prisons mexicaines. Nous n'avons pas encore signé de traité avec le Mexique, mais j'ai demandé à mes services de continuer à travailler en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, pour que le Canada puisse conclure le plus vite possible un traité avec les autorités mexicaines.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur,je voudrais demander au solliciteur général, étant donné que des touristes éprouvent parfois des difficultés quand ils voyagent au Mexique et qu'ils y sont détenus, sans que des accusations soient portées contre eux, dans des conditions que nous n'approuvons pas au Canada, si cet accord s'appliquera non seulement aux prisonniers actuellement détenus au Mexique, mais aussi à tous ceux qui pourraient avoir des difficultés et qui parfois ne sont même pas accusés, mais sont emprisonnés durant des années?

M. Fox: Je signalerai l'instance du député à mes collaborateurs, afin que cette opinion fort valable soit portée à la connaissance des autorités mexicaines quand nous entreprendrons des discussions officielles avec eux sur les modalités d'application du traité proposé.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES MESURES VISANT À PALIER LA PIÈTRE SITUATION DES INVESTISSEMENTS AU QUÉBEC—LA POSITION DU MINISTRE

M. Roch LaSalle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale.

Hier, le ministre brossait un tableau assez sombre, mais très réel, je pense, de la situation des investissements au Québec, et il ajoutait qu'il suivait la situation de très près, avec une très grande attention, et que le MEER a l'intention d'intervenir rapidement. Je pense que pour apporter toute la crédibilité possible à ses propos, le ministre devrait dire aujourd'hui par quel moyen son ministère a l'intention d'aider la province de Québec.

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Premièrement, monsieur le président, le ministère continue l'application de ses programmes et il tentera, si possible, avec la collaboration de la province de Québec, de les accélérer dans certains secteurs, mais en ce qui touche au développement des industries manufacturières, je crains que l'honorable député devra attendre encore un peu avant d'en être satisfait.

ON DEMANDE DE RÉÉVALUER LES ZONES DÉSIGNÉES POUR INVITER LES INVESTISSEMENTS

M. Roch LaSalle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre a également parlé des nombreux moyens visant à aider et à inviter les investissements dans la province de Québec. A-t-il l'intention de rencontrer d'abord son homologue responsable à Québec de façon spéciale? Est-ce qu'il serait question de réévaluer par exemple les zones désignées, pour permettre ou inviter les investisseurs à bénéficier des largesses du ministère?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, effectivement j'ai déjà eu une rencontre avec mon homologue québécois, M. Léonard, et nous avons l'intention de nous rencontrer encore prochainement pour discuter des programmes que les deux paliers de gouvernement partagent et appliquent dans la province de Québec.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA SITUATION DES EMPLOYÉS DU CP RETRAITÉS—L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HALL

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Elle a trait à l'application des recommandations du rapport Hall. Les anciens employés du CP qui ont pris leur retraite il y a environ 19 ans ont obtenu une majoration de leur pension de $1.50 par mois. Je sais que le ministre doit être inquiet de la terrible pression inflationniste que cela peut exercer sur l'économie. Je me demande s'il serait disposé à leur accorder un autre $1.50 d'ici les 20 prochaines années. J'aimerais lui demander quand il va mettre en œuvre les recommandations du rapport Hall?

● (1440)

L'hon. John Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, nous nous préoccupons autant que le député du sort de ces pensionnés et, comme il le sait, j'ai parlé à bon nombre d'entre eux. C'est une question qui devra être soulevée par les syndicats, qui se montreront certes très empressés. Le CP est aussi tenu de corriger la situation à cet égard.

* * *

LE NORD CANADIEN

LES RENSEIGNEMENTS DU MINISTRE AU SUJET DE L'ÉRUPTION DE FOND AU PUITS DE TINGMIARK LORS DU COMMUNIQUÉ DU 29 SEPTEMBRE

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et je regrette que les circonstances ne m'aient pas permis de l'en prévenir plus à l'avance. Je veux parler de la conférence de presse que le Canadian Arctic Resources Committee a donnée ce matin concernant le forage au large des côtes dans la mer de Beaufort et du communiqué qu'il a publié à ce sujet. Ce groupe qui se dévoue à la cause de l'environnement prétend qu'une éruption de fond était en cours au puits Tingmiark à la fin de la saison de forage. Au sujet de la déclaration que le ministre a faite le 29 septembre, ce comité dit à la page 2 de son communiqué:

> . . . on n'a nullement mentionné qu'une éruption de fond était en cours à Tingmiark, que Dome essayait sans succès de maîtriser depuis 12 jours.

J'aimerais demander au ministre si ces allégations sont vraies. Y a-t-il eu une éruption qu'on n'a pas pu maîtriser et le ministre le savait-il quand il a publié son communiqué le 29 septembre?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas tellement au courant du communiqué ou de la conférence de presse que le Canadian Arctic Resources Committee a donnée ce matin. Je n'ai cependant eu aucune connaissance d'une éruption à Tingmiark du genre de celle que mentionne le député et je n'étais certes pas au courant quand j'ai fait la déclaration qu'il a mentionnée, mais j'étudierai toute cette affaire.

PROPOSITION D'EXAMEN AU COMITÉ DE LA QUESTION DU FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le Canadian Arctic Resources Committee a demandé que l'étude de la question du forage au large des côtes dans la mer de Beaufort soit confiée à un comité de la Chambre et je crois que les compagnies de prospection et de forage, Dome et Canmar, sont du même avis. Autrement dit, les protagonistes et les adversaires de ces travaux d'exploration sont aussi d'avis que le public devrait être mis au courant de tous les faits. Le ministre peut-il montrer à la Chambre que le gouvernement est aussi sérieux, au lieu de dire que tout cela est trop compliqué pour que le public comprenne, argument qui n'a plus de valeur. Fera-t-il preuve de sa maturité en renvoyant au comité permanent la question du forage au large des côtes dans la mer de Beaufort?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, aucune des sociétés ne m'a dit qu'elle voulait qu'un comité parlementaire examine la question. Comme le député le sait, on a étudié la situation au cours de l'hiver et nous attendons le rapport officiel sous peu. Je serais disposé à communiquer le plus d'informations possible, sinon la totalité, au comité parlementaire. Le gouvernement devra prendre une décision sous peu au sujet de la mer de Beaufort si l'on veut que les travaux se poursuivent cet été. Nous ne pouvons attendre, avant de décider, que le comité parlementaire réétudie la question. Il serait alors trop tard. Nous pouvons cependant lui fournir les données et il en fera ce qu'il voudra.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CHINE—LES POURPARLERS AVEC LE GOUVERNEMENT À PROPOS DE LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit des longs délais qui font obstacle aux Canadiens d'origine chinoise qui veulent faire venir leur famille de la Chine continentale. Le ministre a-t-il communiqué avec le gouvernement de Chine à propos de l'état actuel de l'entente sur la réunification des familles négociées par le premier ministre lors de sa visite en Chine en 1973?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu d'entretiens avec l'ambassadeur à ce sujet, mais il est possible et même probable que des pourparlers ont eu lieu au niveau des fonctionnaires. Je verrai où en sont les choses. S'il me paraît souhaitable de rencontrer l'ambassadeur, je le ferai volontiers.

M. Dinsdale: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ces délais sont dûs au fait que le gouvernement chinois montre peu d'empressement à délivrer des visas de sortie. Quand le ministre verra l'ambassadeur, voudrait-il s'enquérir de la raison de ces délais et faire part à la Chambre de l'attitude du gouvernement chinois.

M. Jamieson: Oui, je le ferai volontiers, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Français*]

LE DRAPEAU CANADIEN

ON DEMANDE SI DES MESURES SERONT PRISES POUR QUE TOUS LES ÉDIFICES FÉDÉRAUX ARBORENT LE DRAPEAU CANADIEN

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Travaux publics. Il était à la Chambre tout à l'heure, mais en son absence, je vais la poser à son secrétaire parlementaire.

Étant donné que plusieurs députés de la Chambre, spécialement ceux représentant la province canadienne de Québec, ont constaté que certains édifices fédéraux ou dans lesquels se trouvent des ministères fédéraux n'arboraient pas le drapeau canadien, est-ce que le ministre, à qui on a signalé cette lacune sérieuse, entend donner des directives pour corriger cette situation offensante pour tous les Canadiens?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le président, de fait il fut porté à notre attention que le drapeau canadien n'était pas hissé sur certains édifices du gouvernement du Canada, et cela non seulement au Québec, mais également ailleurs dans d'autres provinces du Canada. Donc, dorénavant, le drapeau canadien devra occuper une place d'honneur, non seulement sur les édifices appartenant au gouvernement du Canada, mais également sur tous les édifices qui seront loués pour loger des bureaux d'un ministère fédéral.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DES REMÈDES AU DÉFICIT—DEMANDE DE RAPPORT ET DE CONSULTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce et j'en profite pour lui souhaiter la bienvenue à son retour des États-Unis. Le déficit du Canada en 1976 au compte du tourisme international s'est élevé à quelque 1.18 milliard, soit une hausse de 62 p. 100 sur le déficit de 727 millions enregistré en 1975, ce qui a porté le déficit du Canada au compte courant à presque 5 milliards l'an dernier. Quelles sont les démarches que le ministre a pu entreprendre aux États-Unis pour rectifier ce déséquilibre?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je pense que le député veut parler du tourisme. J'étais à Washington hier et j'ai parlé du problème au vice-président Mondale et à M^me^ Kreps qui occupe un poste équivalent au mien aux États-Unis. C'est une dame très charmante qui aime beaucoup le Canada et qui aura avec nous de très bonnes relations commerciales. J'ai parlé du problème à cause du déficit de 600 ou 700 millions de dollars dans le domaine du tourisme. Les États-Unis se sont rendu compte du problème. Quand ils ont modifié leur loi fiscale l'automne dernier, ils voulaient essayer de le résoudre. Il y a quelques années, ils ont supprimé certaines échappatoires relatives aux congrès. Ils ne s'étaient pas rendu compte des répercussions que cela aurait sur le marché canadien. Vu le déficit, ils se sont rendu compte du problème. J'ai parlé au représentant Vilman, à M^me^ Kreps et au vice-président Mondale, qui reconnaissent tous qu'il existe un problème. Ils aimeraient intervenir le plus rapidement possible. Je sais cependant que leur système est encore plus complexe que le nôtre.

M. Crouse: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu le grave déficit qui, comme le ministre l'a confirmé, existe entre le Canada et les États-Unis, le ministre ou le gouvernement songent-ils à organiser une conférence des ministres provinciaux du tourisme afin qu'on puisse prendre des mesures pour améliorer la situation au Canada, de la Nouvelle-Écosse jusqu'à la Colombie-Britannique?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous avons tenu une conférence réunissant les ministres du tourisme de toutes les provinces à propos de cette même question en décembre dernier. Nous espérons que la situation sera un peu plus favorable cet été pour bien des raisons. L'une des raisons est que l'année dernière, les États-Unis célébraient leur bicentenaire et que le gouvernement avait lancé un programme important pour encourager les Américains à voyager surtout dans leur propre pays. Nous espérons aussi qu'il fera plus beau l'été prochain que l'année dernière.

* * *

LES FINANCES

LA PROPORTION DU REVENU CONSACRÉE AU LOGEMENT PAR LES FEMMES CHEFS DE FAMILLE—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre des Finances découle d'un communiqué publié par la SCHL le 28 mars et qui indique que, parmi les familles qui paient une partie exorbitante de leur revenu pour se loger, celles qui sont dirigées par des femmes sont deux fois plus nombreuses que les autres. Le problème financier qu'est le logement pour ces femmes est accentué parce que leur revenu n'atteint que 57 p. 100 du revenu des hommes. Le ministre songe-t-il à adopter des mesures pour remédier à cette grave injustice dans la préparation de son budget?

● (1450)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dois dire en réponse à cette question précise que le budget ne s'attarde pas à ces chiffres.

Mlle MacDonald: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander, comme le ministre n'est pas prêt à remédier à cette injustice dans le budget, s'il ne présentera pas plutôt une mesure législative?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je dois dire qu'une proportion importante de la rémunération au Canada ne relève pas du gouvernement fédéral. De fait, comme notre économie est fondée sur le marché libre et compte de nombreux exploitants particuliers, nous ne légiférons pas sur le niveau des salaires qu'ils paient à leurs employés. Il est légitime, je crois, que dans l'effectif canadien de la main-d'œuvre les femmes reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale. C'est en effet un des principes qu'appuie notre gouvernement, mais je ne suis pas convaincu qu'une simple mesure législative adoptée par le gouvernement fédéral pourrait obliger toutes les provinces et le secteur privé au Canada.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

PROPOSITION DE DÉBAT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Comme les Canadiens s'inquiètent grandement, à ce moment critique de notre histoire nationale, de l'avenir de la Confédération et compte tenu des nombreuses conférences et séminaires qui ont lieu dans tout le pays et qui traduisent le grand désir qu'a la population d'avoir des dirigeants dignes de ce nom, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter au Parlement des mesures qui permettraient d'une part aux députés d'exprimer leurs idées et leurs convictions sur les façons de maintenir l'unité du pays et qui d'autre part donneraient aux Canadiens la direction qu'ils ont le droit de recevoir du parlement central, c'est-à-dire du forum qui est le plus susceptible de donner une orientation au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député doit se souvenir qu'en réponse aux commentaires du député de Don Valley il y a quelques jours, j'ai dit combien je déplorais que la Chambre des communes soit incapable de se concentrer sur certaines questions, comme celle de l'unité nationale. Je remarque que le très honorable député de Prince-Albert a également soulevé cette question lors d'une autre discussion. Je crois qu'il n'est pas seulement souhaitable mais crucial que les députés de la Chambre des communes aient, le plus tôt possible, l'occasion de discuter des divers aspects de cette question.

J'espère qu'après le congé de Pâques, je serai en mesure de faire certaines propositions qui permettront à la Chambre des communes d'examiner, en plus de son programme législatif, des questions d'actualité, dont l'unité nationale, les affaires extérieures et les droits de l'homme dans diverses parties du monde.

M. Roche: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le ministre estime qu'il est non seulement souhaitable mais aussi essentiel de présenter les propositions qu'il nous a décrites à la Chambre, entend-il consulter les représentants des autres partis avant de rédiger un document qui établirait clairement, pour la gouverne des Canadiens, que l'unité nationale ne répond pas seulement à des considérations économiques et sociales mais également à des contingences culturelles et linguistiques?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas nécessairement en désaccord avec l'observation fort sérieuse du député. Je cherche avant tout un moyen de permettre aux députés de débattre les grandes questions du jour. Quant à la forme ou au contenu que prendraient ces discussions, c'est une question que nous pourrions débattre plus tard. Je n'ai rien d'autre à ajouter pour l'instant.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES DE L'ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS SUR LES PROJETS D'OFFICE DE COMMERCIALISATION DE LA VOLAILLE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, s'il voulait bien me prêter une oreille attentive, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le cabinet doit être saisi instamment d'un rapport du Conseil national de la commercialisation des produits agricoles sur les offices de commercialisation de la volaille et si ce rapport est approuvé, les niveaux et les quotas imposés pour la volaille s'aligneront sur la moyenne des importations des cinq dernières années. Dans l'intervalle, Weston, Kentucky Fried Chicken et d'autres compagnies ont augmenté d'environ 50 fois leur chiffre d'importations de poulet au cours des cinq dernières années, chiffre qui est passé de un million à une cinquantaine de millions de livres. J'aimerais savoir si cet état de choses a modifié l'objectif que le Parlement poursuivait lorsqu'il a adopté le bill sur la commercialisation des produits agricoles canadiens il y a quelque temps déjà.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir dire grand-chose. Le Conseil national de la commercialisation des produits agricoles a tenu des audiences pendant deux années d'affilée. Les provinces voudraient que l'on crée un office national de commercialisation du poulet de gril. Je crois qu'on s'est entendu sur le genre d'autorité dont disposerait cet office. Il serait administré par les producteurs eux-mêmes. C'est une chose qu'ils peuvent faire. C'est ce que la majorité d'entre eux a décidé. Je vais en parler à mes collègues pour savoir s'il faut les laisser aller de l'avant ou non. Pour ma part, je pense qu'ils ont satisfait à tous les critères pour l'instant. Mais la situation actuelle est en bonne partie leur œuvre. Ce n'est certainement pas la faute du gouvernement si les importations entraient au Canada. C'est une question qui relève essentiellement des producteurs de poulets à griller et ils auraient pu intervenir il y a un bon moment.

M. Nystrom: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'office de commercialisation des poulets à griller de la Colombie-Britannique a signalé récemment que la société Weston qui exerce son activité dans le sud de la province majorait le prix des poulets des États-Unis de 2c. la livre jusqu'à 57 ou 59c. la livre, mais majorait aussi le prix des poulets canadiens de quelque 37c. la livre, dans le but de faire échec à l'office. Comme l'un des objectifs de la vente dirigée est d'empêcher l'abus de pouvoir des grosses sociétés, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il appuiera la création de cet office et s'il veillera à ce que le cabinet prenne rapidement une décision?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, dès que les producteurs veulent que tel produit relève de l'Office national de commercialisation, je dois, en vertu de la loi du Parlement, présenter leur requête en souhaitant qu'elle soit adoptée. Le Parlement a adopté il y a plusieurs années la loi sur l'Office national de commercialisation des produits agricoles, à la demande des provinces.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PRISE EN CHARGE PAR UNE COMMISSION ONTARIENNE DU SERVICE VOYAGEURS ENTRE SUDBURY ET SAULT-SAINTE-MARIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que la Commission canadienne des transports a récemment décidé d'abandonner le service ferroviaire voyageurs entre Sudbury et Sault-Sainte-Marie, et que le gouvernement de l'Ontario a offert de prendre ce service à sa charge sous les auspices de la Commission des transports du Nord de l'Ontario, le ministre entend-il appuyer et favoriser la prise en charge et l'entretien de ce service voyageurs par la CTNO?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Puisque cette voie ferrée est la propriété du Canadien Pacifique, des entretiens devront avoir lieu entre la Commission des transports du Nord de l'Ontario ou le gouvernement ontarien et le Canadien Pacifique. Rien ne me semble certes faire obstacle à cette discussion et j'interviendrai volontiers si je crois pouvoir être utile, en tant qu'ami ou arbitre.

* * *

LES FINANCES

LA POSSIBILITÉ DE CONTRÔLE DES CHANGES OU DE STABILISATION DU COURS DU DOLLAR CANADIEN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme les marchés monétaires internationaux sont pris de panique depuis que le dollar canadien a encore baissé, le ministre pourrait-il les rassurer en affirmant à la Chambre qu'il n'annoncera pas de contrôles des changes ni la stabilisation du cours du dollar canadien dans son exposé budgétaire de demain soir, et qu'il ne prévoit pas de prendre de pareilles mesures à l'avenir?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir prévenu qu'il comptait poser cette question. Je suis heureux de pouvoir lui donner l'assurance que le gouvernement n'a pas l'intention ni de fixer le cours du dollar ni d'imposer un régime de contrôle des changes.

LA POSSIBILITÉ DE LA VENTE OU DE LA HAUSSE DE LA VALEUR DE L'OR DANS LE FONDS DE RÉSERVE DU CANADA

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Tandis que j'y suis, monsieur l'Orateur, je tiens à corriger ce que j'ai répondu hier au député. En réponse à sa question je lui avais dit en effet que l'or n'était pas inscrit dans les comptes du gouvernement du Canada en termes de valeur, mais de volume. Je vais me corriger. L'or y est inscrit en termes de monnaie, au taux de 35 droits de tirage spéciaux l'once fine de troy. Ce qui représente à peu près $40 l'once. Le gouvernement songe, lorsque le Parlement aura adopté les modifications à la loi sur les accords de Bretton Woods, à revaloriser ses réserves d'or.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS DES RETRAITÉS À 60 ANS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné l'extrême confusion au sujet du statut des prestataires d'assurance-chômage âgés de 65 ans créée par la présentation d'une nouvelle loi, laquelle confusion a nécessité une lettre du ministre et une attrayante brochure d'explication, le ministre préparera-t-il une deuxième brochure intitulée «À 60 ans» pour expliquer la pénible situation des personnes qui décident de prendre leur retraite à l'âge de 60 ans et qui ont droit, si je comprends bien, ni aux prestations d'assurance-chômage ni au versement global au moment de la retraite?

[*Français*]

M. Arthur Portelance (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur le président, je crois que le ministre est au courant de ce problème. Une première solution avait été trouvée pour les personnes de 65 ans qui avaient déjà été en appel et avaient eu gain de cause, mais le ministère n'est pas d'accord sur les derniers cas qui ont eu gain de cause devant leur comité spécial, et on devrait avoir recours à un arbitre avec ces cas-là.

[*Traduction*]

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, en fait, la question se pose pour ceux qui ont 60 ans et auxquels la loi ne s'applique pas. Je me demandais si le ministre qui se dit toujours prêt à modifier la loi songerait à proposer des modifications pour clarifier la situation en matière d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage des personnes qui prennent leur retraite à 60 ans, car je ne crois pas que la loi antérieure visait à empêcher les personnes de moins de 65 ans de bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage.

[*Français*]

M. Portelance: Monsieur le président, je crois qu'en vertu de la loi actuelle, quiconque veut travailler et est dans l'obligation de se chercher un travail, a droit à certaines prestations, pour autant qu'il est disponible. Je prends tout de même note de la question de l'honorable député, et je la porterai à l'attention du ministre.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA POSITION DE L'OTAN À L'ÉGARD D'UNE FLOTTE D'AVIONS-RADARS—LA PARTICIPATION DU CANADA

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Étant donné les rapports contradictoires publiés à la suite de la dernière réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles, le ministre peut-il nous dire ce qui a été décidé à l'égard d'une flotte d'avions-radars en Europe? La situation a-t-elle changé depuis le 22 décembre, lorsque le ministre a déclaré à la Chambre que les ministres de la Défense de l'OTAN étaient d'accord sur la nécessité de cette flotte, mais que les gouvernements des pays membres n'avaient pris aucun engagement?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur. Tous les ministres ont convenu de la nécessité de la flotte radar. Ils ont été unanimement d'accord sur le principe des AWACS. Le gouvernement du Royaume-Uni a toutefois réservé sa position quant à la meilleure façon de procéder. On estime en tout cas qu'il faut des radars volants quels qu'ils soient. Tous les pays ont convenu que les AWACS étaient la meilleure solution, sauf le Royaume-Uni qui a préféré remettre sa décision à plus tard.

M. McKinnon: Selon la Presse canadienne, le ministre aurait dit que le Canada était d'accord pour participer à une flotte nord-américaine d'AWACS mais que notre participation consisterait sans doute à fournir des bases et des équipages plutôt que de contribuer financièrement à son acquisition. Le ministre peut-il nous dire si la nouvelle est exacte et si un accord a été signé par les États-Unis et le Canada et, dans l'affirmative, s'il va déposer cet accord signé?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour participer avec nos alliés américains à l'accord NORAD. En ce qui concerne les AWACS, il s'agirait d'une initiative américaine, mais elle serait incluse dans nos accords de partage qui tiendront compte des nouvelles propositions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

CORRECTION APPORTÉE AU FEUILLETON

M. l'Orateur: Les députés auront remarqué sous le titre «Dépôt de bills», que le *Feuilleton* d'aujourd'hui contient une erreur. La version française est exacte, car elle nous avise en date de ce jour que le député de Peace River a l'intention de présenter le bill intitulé: «Loi modifiant la loi sur les secrets officiels». La version anglaise est évidemment inexacte, puisqu'elle mentionne le bill du député de Nickel Belt, qui a été notifié le 24 mars et présenté hier.

Correction apportée au Feuilleton

J'ai déjà dit que j'entendrais à 3 heures le député de Hamilton-Ouest pour le cas où je me serais trompé en croyant qu'il répétait sa deuxième question losrqu'il a posé la troisième.

M. Alexander: Merci, monsieur l'Orateur, de votre extrême obligeance. Je remarque que lorsque j'ai réussi à coincer le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, il a quitté la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Je parlais du bel arrangement intervenu si à propos entre le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et les 13 députés des provinces atlantiques. Dans ma deuxième question, puisque le député de Gloucester avait dit qu'il serait fort surpris si la période de référence n'était pas maintenue à huit semaines comme le demandaient les 13 députés de l'Atlantique, j'ai posé au ministre de la Main-d'œuvre la question suivante à peu près: «Est-ce qu'une demande a été accordée?» Et je me suis ensuite rassis. Dans ma première question supplémentaire, et c'est là la distinction que j'essaie d'établir, je demandais: «Est-ce qu'une demande a été accordée?» Dans ma dernière question supplémentaire, j'ai demandé: «Est-ce que la demande a été accordée, ou si elle va l'être?» Voilà la distinction. Je ne veux pas dire que Votre Honneur a commis une erreur, mais peut-être jugerez-vous que j'avais raison.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Je répète que lorsque j'ai coincé le ministre, il a quitté la Chambre.

M. l'Orateur: Le député a répété ses questions dans les mêmes termes exactement que je me souviens les avoir entendus. Je me souviens même que, dans sa troisième question, le député de Hamilton-Ouest a employé les termes: «Est-ce que la requête a été accordée ou si elle va l'être?» Si cette question est différente de la deuxième, et j'avais cru le contraire, mais si elle l'est en fait je suis persuadé que le député a raison—il n'y a qu'une façon de remédier à la situation en admettant l'erreur, ce sera de donner la parole au député demain, pour qu'il pose la même question.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Prosper Boulanger (Mercier): J'ai l'honneur de présenter le 2e rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ANTI-INFLATION

DÉPÔT DES RAPPORTS PRÉSENTÉS AU DIRECTEUR CONCERNANT CERTAINES ENTREPRISES

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer des rapports présentés au directeur, en vertu de la loi anti-inflation, relativement à l'Ozite Corporation of Canada Limited et au New Brunswick Resource Service Employees.

LE MANDAT CONFIÉ À LA COMMISSION

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer la Chambre que le gouverneur général en conseil a demandé aujourd'hui à la Commission de lutte contre l'inflation, conformément au paragraphe 12(2) de la loi anti-inflation, de procéder à une enquête et de lui signaler s'il convient d'appliquer la loi anti-inflation et les indicateurs qui en découlent à l'industrie forestière, à la vente en gros et au détail de produits alimentaires et aux industries de transformation du métal, tous dans la province de la Colombie-Britannique, et conformément au paragraphe 3(3.2) de la loi, je donne préavis à la Chambre que si un décret du conseil est adopté en vertu du sous-alinéa 3(2)a)(v), il s'appliquera à compter d'aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

MESURE MODIFICATRICE TENDANT À PRÉVENIR L'UTILISATION ABUSIVE DE LA LOI

M. G. W. Baldwin (Peace River) demande à présenter le bill C-411, tendant à modifier la loi sur les secrets officiels.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je vous remercie d'avoir signalé l'erreur qui s'est glissée dans la version anglaise du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je sais par expérience que toute idée, si brillante soit-elle, venant de ce côté-ci prend beaucoup de temps à filtrer de l'autre côté. Je ne voulais pas manquer l'occasion de le dire. Ce bill a pour objet de mieux définir la portée de la loi sur les secrets officiels, afin d'empêcher qu'on l'utilise de façon abusive pour protéger indûment les secrets du gouvernement. Dans sa forme actuelle, la loi prévoit de longues peines de prison pour les députés, les fonctionnaires et les journalistes qui ont communiqué les renseignements les plus anodins.

Le texte révisé, conforme à l'objet original de la loi, en limite expressément l'application à l'espionnage ennemi et aux atteintes à la sécurité de l'État, par opposition à de simples divulgations ou fuites de renseignements non stratégiques, mais risquant d'entraîner des situations embarrassantes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1705, 1837, 1838, 1839, 1840, 1867 et 1921.

[*Texte*]

LES PROJETS EXÉCUTÉS DANS L'ÎLE DU CAP-BRETON DANS LE CADRE DU PROGRAMME À FORTE CONCENTRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Question no 1705—**M. Muir:**

Combien de projets ont été exécutés dans l'île du Cap-Breton dans le cadre du Programme à forte concentration de la main-d'œuvre, depuis le lancement de ce dernier, et, dans chaque cas, *a*) quels étaient le coût et le but du projet, *b*) combien de personnes ont été embauchées?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Une liste de tous les projets exécutés dans l'île du Cap-Breton dans le cadre du Programme fédéral à forte concentration de main-d'œuvre depuis son instauration en 1971, n'est pas disponible d'emblée et serait difficile et coûteuse à établir. Nombre de projets entrepris avaient une envergure provinciale et quelques-uns une envergure régionale, au lieu de viser un endroit précis et, pour cette raison, les données sur les coûts et les mois-homme n'ont pas été établies par région. Certains renseignements sont cependant disponibles pour le programme de l'année en cours et nous présentons ci-dessous une liste des projets approuvés pour l'île du Cap-Breton.

Projet et endroit	Coût estimatif	Mois-homme
Communications		
Pour faire face au volume supplémentaire de travail bureau créé par le programme de renouvellement de la licence quinquennale en 1977-78—Sydney	$ 3,100	4
Environnement		
Réparation de la jetée—Chapel Cove	30,000	18
Prolongation de la voie de glissement—Pleasant Bay	35,000	21
Construction de la voie de glissement—Baie St. Lawrence	21,000	13
Dingwall	33,000	20
Slip de bateaux—New Haven	23,000	14
Réparation du quai—Alder Point	40,000	24
Réparation de la jetée—Little Judique Harbour	50,000	31
Judique Baxters	20,000	12
Ballantyne's Cove	40,000	24
Orisaig	10,000	6
Margaree Harbour	85,000	52
AINC—Affaires indiennes et esquimaudes		
Isolation des logements à Eskasoni	34,021	32
Réparation des logements—Whycocomagh	46,208	45
Finition de la salle de bande de Wagmatcook	31,108	21
Agrandissement des maisons—Sydney	16,864	12
Démolition de vieux édifices et défrichage—Millbrook	16,000	20
Rénovation de la salle de bande et réparation de six maisons—Île Chapel	32,224	27
AINC—Parcs Canada		
Aménagement des parcs—Baddeck	12,000	13
Louisbourg	371,000	413
Hautes terres du Cap-Breton	367,000	309

Projet et endroit	Coût estimatif	Mois-homme
Défense nationale		
BFC de Sydney—Soutien administratif	13,000	20
Travaux et entretien généraux	45,050	52
Transports		
Transports par eau: —Réparation d'un hangar—Installations portuaires de Sydney	4,800	4
Réparation et nettoyage—Quai de Louisbourg	2,500	2
Transports aériens: —Réparation et peinture du garage d'entretien de l'aérogare et des postes de télécommunication—Sydney	12,300	12
Défrichage et drainage et amélioration de l'aéroport—Sydney	21,800	21
Réparation de la clôture de ceinture de l'aéroport—Sydney	7,200	8
Construction d'une route d'accès aux limites de l'aéroport—Sydney	45,800	48

LA SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS À JEAN-JACQUES NATTIEZ

Question nº 1837—**M. Cossitt:**

Le rapport annuel du Conseil des arts du Canada pour 1975-1976 mentionne-t-il une subvention de $39,724 à M. Jean-Jacques Nattiez, en vue de l'analyse de la musique au moyen de méthodes sémiologiques et, dans l'affirmative, *a*) quand cette recherche a-t-elle (i) commencé, (ii) pris fin, *b*) quelles raisons ont motivé l'octroi d'une telle somme, *c*) comment expliquer clairement ce qu'est l'analyse de la musique par des méthodes sémiologiques, *d*) quelles sont les conclusions des travaux de recherche et à qui serviront-elles?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: Oui. *a*) (i) Cette recherche a commencé en 1974 (la subvention susmentionnée a couvert les frais de recherche en 1975-1976); (ii) elle doit prendre fin en 1978. *b*) La majorité des spécialistes consultés a jugé que ces travaux étaient importants et bien conçus et le candidat compétent. *c*) Le professeur Nattiez en donne les explications suivantes: «La sémiologie musicale est une discipline qui tente de renouveler les méthodes classiques de l'analyse musicale en s'inspirant des démarches de la linguistique et de l'automatique documentaire, de montrer comment la musique est un fait symbolique, au niveau de sa conception et de sa perception, et de fournir une base pour la comparaison des différentes théories musicologiques et des techniques de l'analyse musicale». *d*) La recherche est encore en cours. Ses conclusions seront utiles aux pédagogues, aux musicologues et aux interprètes.

LA SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS À JACQUES HENRIPIN ET EVELYNE LAPIERRE-ADAMCYK

Question nº 1838—**M. Cossitt:**

Le rapport annuel du Conseil des arts du Canada pour 1975-1976 fait-il état d'une subvention de recherche de $50,558 accordée à M. Jacques Henripin et Mme Evelyne Lapierre-Adamcyk pour l'étude de la «fécondité des familles au Québec» et, dans l'affirmative, *a*) cette étude est-elle terminée, *b*) quelles sont les principales conclusions de la recherche et le rapport indique-t-il si les résultats du Québec diffèrent de ceux des autres provinces, *c*) quand la recherche a-t-elle (i) commencé (ii) pris fin, *d*) pourquoi a-t-on jugé utile de consacrer cet argent à cette étude?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: Oui. *a*) Non. *b*) La recherche est encore en cours. *c*)(i) Le professeur Henripin l'a prise en charge en 1974 et l'a intégrée à d'autres recherches commencées en 1971 avec l'aide du Ministère des affaires sociales du Québec, du Ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social et de l'Institut Vanier; (ii) cette étude se poursuivra durant quatre ou cinq autres années. *d*) Voir la réponse à 1837b).

LA SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS À LAURENT SANTERRE

Question nº 1839—**M. Cossitt:**

1. Le rapport annuel du Conseil des arts du Canada pour 1975-1976 fait-il mention d'une subvention de $135,012 accordée à M. Laurent Santerre pour entreprendre une étude systématique du français parlé à Montréal et, dans l'affirmative, *a*) quand l'étude a-t-elle (i) commencé (ii) pris fin, *b*) pourquoi a-t-on accordé une subvention aussi importante pour cette étude, *c*) quelles sont les principales conclusions de l'étude?

2. Le Conseil a-t-il déjà accordé une subvention pour l'étude systématique de l'anglais parlé à Toronto?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Oui. *a*)(i) Cette étude a débuté en 1970 sous la direction du professeur Gillian Sankoff de l'Université de Montréal; le professeur Santerre en a prix charge en 1974 (la subvention susmentionnée a couvert les frais de recherche en 1975-1976); (ii) elle doit prendre fin en 1979. *b*) Voir la question 1837b). *c*) La recherche est encore en cours.

2. Non. Néanmoins, en 1971 le professeur Matthew H. Scargill de l'Université de Victoria a reçu $15,019 du Conseil pour une recherche intitulée «Survey of Canadian English: a survey of the vocabulary, pronunciation, grammar and spelling of 30,000 Canadians.»; en 1972, le professeur Alexander M. Hinlock de l'Université du Nouveau-Brunswick a reçu $873 pour un travail intitulé «The Survey of Canadian English: an independent follow-up survey» et en 1976 le professeur Enoch Padolsky de l'Université Carleton a reçu $8,550 pour une étude intitulée «Linguistic survey of Ottawa Valley English: preliminary study».

LA SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS À DANIEL ELLIS BERLYNE

Question nº 1840—**M. Cossitt:**

Le rapport annuel du Conseil des arts du Canada pour 1975-1976 fait-il mention d'une subvention de $25,414 accordée à M. Daniel Ellis Berlyne à des fins de recherche sur «la motivation esthétique» et, dans l'affirmative, *a*) quand la recherche a-t-elle (i) commencé, (ii) pris fin, *b*) pourquoi la subvention a-t-elle été accordée, *c*) quelle définition le Conseil donne-t-il de «la motivation esthétique», *d*) quels sont les principaux résultats de l'étude et quels avantages en tirera-t-on?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: Oui. *a*) Cette recherche a commencé en 1969 (la subvention susmentionnée a couvert les frais de recherche pour l'année 1975-1976); (ii) le professeur Berlyne est décédé en 1976, et ses collègues comptent terminer la recherche pour la fin de 1977. *b*) Voir la question 1837(b). *c*) Le professeur Berlyne décrit comme suit la motivation esthétique, du point de vue de la recherche: «On propose de poursuivre la recherche esthétique expérimentale dans les trois directions déjà suivies. La première étendra l'application de la méthode analytique, utilisée pour les réactions de motivation, à la sculpture de diverses périodes et cultures et à la poésie. Il faut, pour cela, contruire une échelle à plusieurs dimensions pour classer les jugements de similarité et les jugements de préférence; cette échelle sera complétée par des mesures non verbales (a) du comportement induit par des stimuli; (b) de la valeur de la récompense. Deux objectifs sont recherchés: (a) vérifier les qualités des œuvres d'art qui sont au premier rang des perceptions et des réactions affectives des sujets envers ces œuvres; (b) commencer à

établir une classification objective du style, en fonction de réponses données par des appréciateurs profanes. Le second type d'expériences porte sur la recherche transculturelle. On étendra aux autres régions géographiques l'examen des réponses verbales et non verbales qui traduisent les processus de motivations relatives à la peinture et à la musique, tant occidentales que non occidentales. L'objet, ici, est de comparer les résultats à ceux obtenus auprès de sujets locaux (Canadiens), ce qui permettra de juger de l'universalité des données antérieures et de la possibilité de les généraliser. En troisième lieu, on se propose d'étudier les relations qui existent entre idiosyncrasie (notamment introversion-extraversion) et préférences esthétiques, la mesure se faisant à partir d'une échelle (à plusieurs dimensions) des jugements de préférence verbaux et d'après une technique qui recourt aux réponses manuelles pour mesurer la valeur de la récompense. Dans le premier cas, on prendra, pour matériel, des peintures occidentales déjà cotées en fonction d'un certain nombre de caractéristiques». *d*) L'étude est encore en cours. Les résultats intéresseront les chercheurs œuvrant dans le domaine de la psychologie esthétique.

LA SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS À ALAN J. THOMSON

Question nº 1867—**M. Cossitt:**

Le rapport annuel du Conseil des Arts du Canada pour 1975-1976 mentionne-t-il une subvention de $13,710 à M. Alan J. Thomson en vue de l'étude du «fondement physiologique du comportement alimentaire des insectes» et, dans l'affirmative, *a*) quand cette recherche a-t-elle (i) commencé, (ii) pris fin, *b*) quelles raisons ont motivé l'octroi d'une telle somme, *c*) quelles sont les conclusions des travaux de recherche et à qui serviront-elles?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: Oui. *a*) (i) Cette recherche a commencé en 1974. La subvention susmentionnée, attribuée pour une année, a débuté le 1er juin 1975; (ii) elle pris fin prématurément le 31 mars 1976. Le bénéficiaire a retourné $2,589 au Conseil. *b*) Voir la réponse à 1837 *b*). *c*) Les conclusions sont d'ordre technique et ont été communiquées, dans des revues savantes, au monde scientifique. Les recherches du professeur Thomson sont d'une grande portée en ce qui concerne la répression des insectes.

LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION—LES TITRES ET QUALITÉS DES MEMBRES

Question nº 1921—**M. Schumacher:**

1. Quels sont les nom, adresse et âge de chaque membre de la Commission d'appel de l'immigration ainsi que leurs aptitudes et leurs antécédents scolaires et professionnels?

2. Dans chaque cas, quel poste occupe-t-il au sein de la Commission et quel en est *a*) la tâche, *b*) le titre, *c*) l'échelle de salaire, *d*) le lieu de travail au Canada et dans d'autres pays?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. J. V. Scott, G. Legaré, F. Glogowski, A. B. Weselak, C. M. Campbell, R. Tremblay, J.-P. Houle, U. B. Benedetti, D. Petrie. Les renseignements tels que l'âge, les aptitudes et les antécédents scolaires et professionnels des membres de la Commission ne sont ordinairement pas divulgués. Tous les membres ont été nommés par le gouverneur en conseil.

2. J. V. Scott, Président et agent exécutif en chef de la commission, Échelle de traitement des SX-3, Ottawa; A. B. Weselak, vice-président, Échelle de traitement des SX-2, Toronto; J.-P. Houle, vice-président, Échelle de traitement des SX-2, Montréal; G. Légaré, vice-président, Échelle de traitement des SX-2, Ottawa; C. M. Campbell, vice-président, Échelle de traitement des SX-2, Vancouver; U. B. Benedetti, Membre, Échelle de traitement des SX-1, Toronto; F. Glogowski, Membre, Échelle de traitement des SX-1, Ottawa; R. Tremblay, Membre, Échelle de traitement des SX-1, Montréal; D. Petrie, Membre, Échelle de traitement des SX-1, Toronto. SX-1 $27,500—36,500, SX-2 $31,500—41,500, SX-3 $35,500—47,500.

[*Traduction*]

M. Goodale: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Des voix: D'accord.

● (1510)

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, il m'arrive rarement d'empiéter sur le temps dont dispose la Chambre en soulevant la question de privilège pour cette raison, mais je voudrais signaler que trois questions inscrites à mon nom au *Feuilleton* restent en souffrance depuis le 12 octobre 1976 et demander au secrétaire parlementaire, par votre truchement, monsieur l'Orateur, s'il y a un inconvénient d'ordre majeur à ce que l'on réponde à mes questions.

M. Goodale: C'est bien volontiers que j'examinerai ces trois questions et que je consulterai le député à ce sujet.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Votre Honneur aurait-elle l'obligeance d'appeler la motion nº 71 portant production de documents?

[*Texte*]

COPIE DES DOCUMENTS RELATIFS AUX RECHERCHES ET AU SAUVETAGE AU CANADA

Motion nº 71—**M. Marshall:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents ayant servi aux décisions ci-après en matière de recherches et de sauvetage au Canada: *a*) le stationnement de deux hélicoptères des Forces canadiennes à Terre-Neuve, *b*) la fourniture d'un aéroglisseur de sauvetage des GCC, renforcé pour la navigation dans les glaces, et destiné à la côte nord-est de Terre-Neuve, *c*) la création d'un programme d'éducation sur la sécurité en mer, *d*) l'organisation d'un service de garde-côtes auxiliaires, qui, à l'échelle nationale, participe à la formation et aux opérations de recherches et de sauvetage, *e*) la fourniture d'équipement spécial destiné à améliorer les possibilités de sauvetage en mer des hélicoptères de recherches et de sauvetage de Terre-Neuve, *f*) la mise sur pied de centres d'urgence à Saint-Jean (T.-N.) et au Québec.

[*Français*]

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les documents demandés sont des documents internes du ministère des Transports Canada et des documents du Conseil privé, et comme il s'agit de documents de nature confidentielle, ils ne peuvent être reproduits. Je demanderais donc à l'honorable député de retirer sa motion.

[*Traduction*]

M. Forrestall: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour au nom du député. Les autres avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI RÉGISSANT L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 29 mars, de la motion de M. Cullen: Que le bill C-27, tendant à créer le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur. Avant de reprendre ce que je disais hier soir, j'aimerais tirer au clair ce qu'a dit le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) au cours de la période des questions. Il a cité un extrait de journal qui prétendait rapporter quelque chose que j'avais dit. Il n'a pas dit de quel journal il s'agissait et je n'essaierai pas de le découvrir, mais j'aimerais simplement tirer l'affaire au clair. Je n'ai jamais prétendu parler pour d'autres députés, qu'ils viennent des provinces atlantiques ou ailleurs.

Le public sait que certaines des dispositions du bill C-27 préoccupent des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Un certain nombre de journalistes m'ont demandé ce qui m'inquiétait. Je le leur ai dit. Ils m'ont aussi demandé si d'autres députés de l'Atlantique étaient du même avis et j'ai dit que tout le monde savait qu'il y en avait d'autres. Ils m'ont demandé combien il y avait de députés de l'Atlantique. J'ai dit qu'il y en avait effectivement 13, mais que je ne parlais pas en leur nom et qu'ils étaient bien capables de le faire eux-mêmes. En disant que le gouvernement était en train de réexaminer le bill C-27, je n'ai rien dit de nouveau. Le ministre lui-même a dit la semaine dernière—je crois qu'il l'a déclaré à la Chambre—que le gouvernement repassait certaines dispositions du bill.

[*Français*]

Monsieur le président, lorsque j'ai été interrompu au moment de l'ajournement hier soir, je parlais de certains aspects politiques du bill. Je disais que je pouvais appuyer le bill en 2e lecture, parce que justement il y a à mon avis certaines dispositions de ce bill qui peuvent être positives. Je parle surtout de l'intégration des bureaux d'assurance-chômage et des centres de main-d'œuvre du Canada. Je dis que cela peut être positif parce qu'à mon avis cela peut faire partie d'une sorte de changement dans la structure administrative de la Commission d'assurance-chômage que j'aimerais voir.

Monsieur le président, je répète ce que j'ai dit hier soir. Pour autant que nous sommes concernés, ceux de nous qui viennent des régions de haut taux de chômage, nous acceptons le fait que dans certaines régions du pays, et même dans nos régions, il y a des préoccupations au sujet du programme d'assurance-chômage, au fait, on sait qu'il y a des problèmes d'attitudes à travers le pays. Il y a même des problèmes de moralité. Il y a des gens qui abusent de ce système, employeurs et employés, et nous savons que cette situation ne peut pas continuer, que nous devons faire quelque chose. Ce que nous suggérons, c'est qu'en voulant changer cette situation, nous ne devrions pas prendre le risque de faire tort à des gens dans la région à chômage élevé, qui n'ont vraiment pas la chance de se trouver de l'emploi.

[*Traduction*]

Je répéterai ce que je viens de dire parce que je pense que c'est important. Comme bien d'autres, j'estime qu'il y a certains problèmes moraux ou relatifs à l'attitude de la société qui se rattachent au régime d'assurance-chômage. Nous savons qu'il y a des gens qui décident de ne pas travailler ou qui quittent volontairement leur travail et nous savons que certains employeurs et certains employés abusent du programme. Selon nous, la solution consiste à modifier radicalement la structure administrative de la Commission de l'assurance-chômage sans risquer de faire du tort à ceux qui ne peuvent pas se trouver du travail parce qu'ils habitent une région où le taux de chômage est élevé.

Deux dispositions du bill nous préoccupent. L'une concerne la prolongation de la période de référence et l'autre les modifications à la structure des prestations. Je regrette que la plupart de ceux qui ont parlé du bill, y compris les députés de l'opposition, ne semblent pas avoir vu ce que les changements apportés à la structure des prestations signifieront pour les prestataires de la deuxième catégorie. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), le député de Hamilton-Ouest et les autres députés dont j'ai entendu ou lu les discours ne semblent pas avoir remarqué que les changements apportés à la structure des prestations dans les régions où le taux de chômage est élevé signifieront que ces prestataires perdront jusqu'à trois mois de prestations.

Le porte-parole des conservateurs, le député de Saint-Jean-Est, a indiqué que son parti proposerait des amendements au comité. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, j'estime que les amendements proposés par ce parti reflètent en réalité ses divergences internes parce que, jusqu'ici, il n'a pas proposé que la période reste de huit semaines dans certaines régions du Canada en vertu de la loi. Les conservateurs disent plutôt que le gouverneur en conseil devrait pouvoir en décider. Ils essaient de jouer sur les deux tableaux simplement pour pouvoir aller dans les provinces de l'Atlantique et dire: «Nous voulions que la période soit maintenue à huit semaines; c'est le gouvernement qui n'a pas voulu. Nous voulions que le gouvernement puisse la maintenir.» Si les conservateurs pensent que la période devrait être maintenue à huit semaines dans certaines

régions du Canada ou bien qu'elle ne devrait tout simplement pas être prolongée à 12 semaines, qu'ils le disent et qu'ils présentent des amendements au comité ou à la Chambre à l'étape du rapport. A ce moment-là, nous le ferons, dans le cadre de la loi.

Des voix: Bravo!

M. Breau: Les députés ne devraient pas s'exciter. Je ne porte pas un jugement de valeur. Je dis simplement que si les conservateurs pensent que la période de référence devrait être de huit semaines, ils peuvent présenter une motion à cette fin au lieu d'essayer de jouer sur les deux tableaux. Ils ne devraient pas agir hypocritement. Ils devraient donner au gouvernement le pouvoir nécessaire pour réduire la période de référence. Les conservateurs s'intéressent uniquement à des slogans politiques et ne se préoccupent pas des questions importantes. Ils n'ont pas indiqué que les changements prévus à la structure de prestations signifieraient que les prestataires de la deuxième catégorie perdraient trois mois de prestations. Aucun député conservateur n'a indiqué qu'il proposerait des amendements à ce sujet au comité. Heureusement, il y a des députés de ce côté-ci de la Chambre et ailleurs qui s'en sont rendu compte et qui ont exercé des pressions pour faire rectifier la situation.

● (1520)

M. Alexander: Est-ce là l'amendement?

M. Breau: Le député a des remarques à faire mais lorsqu'il a eu l'occasion de prendre la parole, il l'a laissé passer, et à présent, il cherche à se rattraper. Les conservateurs devront pourtant décider, quand le bill reviendra à l'étape du rapport, s'ils désirent ou non appuyer leurs députés des provinces de l'Atlantique. J'ai l'impression que les députés des provinces de l'Atlantique, une fois mis en face de la situation, donneront leur appui au bill. Nous verrons s'ils sont alors capables de faire un front commun ou s'ils laisseront tomber leurs députés de l'Atlantique.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Venez-en au bill.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Gloucester (M. Breau) a la parole, et j'aimerais que nous l'écoutions.

M. Breau: Le député me demande de m'en tenir au bill, mais c'est ce que je fais. Comme mon temps de parole est limité, j'aimerais à présent parler de ce mythe qui fait penser à certains que les prestations d'assurance-chômage permettent à des gens de vivre en parasites à des époques régulières de l'année.

M. Rodriguez: Allez dire cela à votre ministre.

M. Breau: Je ne m'en prends pas à ceux qui le disent, car en tant que politicien, je dois m'intéresser à ce que les gens d'autres régions du pays ressentent, et j'estime que notre devoir est de répondre à leurs questions. Mais il y a des gens qui estiment en effet que l'assurance-chômage représente un moyen de subsistance pour quelques-uns, et leur permet d'équilibrer leur budget familial. Comme le Conseil économique du Canada l'a dit, l'assurance-chômage est l'instrument le plus efficace que nous ayons jamais eu au Canada dans la lutte contre la pauvreté.

C'est à ce titre que je veux que le régime d'assurance-chômage reste tel qu'il est. Je crois que dans notre pays, qui dans le contexte mondial est un pays riche, nous devons lutter contre la pauvreté et je ne pense pas que nous devions craindre de préserver des programmes qui s'y emploient. Dans des régions comme la mienne qui, comme dans la plupart des régions de l'Atlantique, souffrent d'un chômage chronique qui est aujourd'hui extrêmement élevé, cette disposition visant à durcir la période de référence pourrait avoir des effets désastreux, comme ce le serait si l'on modifiait le barème des prestations. Je pense bien apporter mon appui au bill, en deuxième lecture, mais je crois qu'il peut être encore modifié si la Chambre des communes le veut. Certaines mesures de première nécessité qui y sont contenues, comme l'intégration des deux services, sont à retenir. On m'a dit que d'autres députés, de ce côté-ci de la Chambre et j'espère de l'autre côté également, continueraient à lutter en comité et à l'étape du rapport pour faire changer ces deux dispositions.

J'ai entendu dire qu'il pourrait y avoir un programme d'admissibilité variable. Cela ne me dérange pas le moins du monde tant que des régions comme la mienne, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, et dans les provinces de l'Atlantique en général ne sont pas trop durement touchées par ce changement de huit à douze semaines.

Je ne blâme pas ceux qui croient ce mythe concernant la Commission d'assurance-chômage car ils ne sont pas bien renseignés. S'ils l'étaient, ils penseraient sans doute différemment. Le fait est que dans certains secteurs où le taux de chômage est élevé, compter sur l'assurance-chômage est devenu le mode de vie de certaines personnes. Cela ne veut pas dire qu'elles soient paresseuses ou fainéantes, mais elles ne trouvent que des emplois à court terme. Ces personnes ont décidé de vivre dans cette région donnée et le régime d'assurance-chômage leur permet d'y rester. Notre pays se préoccupe de l'unité nationale. Nous vivons dans une société qui prétend que la majorité des gens devrait avoir la possibilité de vivre et de travailler dans la région de leur choix. Il me semble que si nous acceptons ce principe, nous devons en payer le prix.

Nombre de ceux qui sont pris dans ce cycle où se succèdent les périodes d'assurance-chômage et les périodes d'emploi à court terme pourraient travailler pendant plus longtemps. Mais nous devons nous demander dans quelles conditions ils travaillent. En adoptant sa législation du travail tant au niveau fédéral que provincial, notre pays a accepté certaines normes de travail. Grâce à la négociation collective, les travailleurs peuvent négocier de meilleures conditions de travail, plus de loisirs et ainsi de suite. Qu'y a-t-il de mal à ce que les non-syndiqués utilisent un programme comme l'assurance-chômage pour améliorer leur sort?

Je rencontre des électeurs dans mon bureau de circonscription, et en fait un peu partout, qui ont quitté leur emploi pour une bonne raison. Dans d'autres régions du pays, comme l'Ontario et la Colombie-Britannique et même dans certaines parties du Québec, les syndicats sont bien organisés et forts, et ils se sont battus sur le plan politique et économique pour obtenir de meilleures conditions de travail pour leurs membres. S'ils voyaient les conditions de travail dans certaines autres régions du pays, ils refuseraient de les y laisser travailler. Nous devrions donc envisager ce débat sous cette prespective. Il ne s'agit pas de gens qui quittent un emploi bien rémunéré pour

dépendre de l'assurance-chômage. Je n'ai jamais rencontré personne, ni parmi mes électeurs ni dans d'autres localités de ma province, qui se trouve de plein gré pris dans un cycle assurance-chômage-emploi à court terme. Ils se trouvent tous dans cette situation pour des raisons d'ordre historique et culturel.

Je citerai à la Chambre le cas d'un foyer pour personnes âgées dont le gouvernement a subventionné la construction dans ma ville natale. Les employés des foyers pour personnes âgées sont syndiqués au Nouveau-Brunswick. Ils savent également qu'ils sont tenus de travailler tous les jours de la semaine, même en hiver et même s'il n'existe pas de moyens de transport en commun. Il leur faut voir eux-mêmes à leurs déplacements. Dans ma ville de Tracadie qui compte une population de 3,000 habitants, ce foyer pour personnes âgées offrait donc 34 ou 35 emplois. Le taux général de chômage à Tracadie peut atteindre jusqu'à 40 p. 100 à certaines époques de l'année. Comme il s'agit d'une petite ville, on a accepté des demandes d'emploi de personnes habitant dans un rayon de 30 milles.

Savez-vous combien de demandes d'emploi on a reçues pour pourvoir à ces 35 postes, monsieur l'Orateur? On en a reçu plus de 430 de gens prêts à se rendre en voiture, hiver comme été, jour après jour, à ce foyer pour personnes âgées pour se relayer à des postes difficiles, parfois de minuit à 8 heures du matin, parfois de 4 heures de l'après-midi à minuit, malgré l'absence de tout moyen de transport en commun. Comment peut-on dire que les gens ne veulent pas travailler? Ils veulent travailler, mais il n'y a pas d'emploi. Ils ont donc accepté le chômage comme un mode de vie.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'abus. Depuis que nous avons réagi contre ces abus en 1971 et que le nombre de chèques à distribuer a beaucoup augmenté, il est facile de tricher, j'en conviens. Mais il ne faut pas supprimer l'assurance-chômage sur la base de huit ou douze semaines. Il ne faut pas changer la structure des prestations pour les supprimer. Il faut reconnaître que l'assurance-chômage n'est pas appliquée selon l'esprit de la loi. Lorsque le Parlement a adopté le projet de loi et les amendements, il ne pouvait pas prévoir les difficultés d'application actuelles.

Je crois que l'intégration est une bonne décision. Pour ce qui est du problème moral que posent les tricheurs et les flemmards, nous vivons dans une société très évoluée, et nous ne pouvons pas les mettre au pas en leur flanquant une volée. Il faudrait les inciter au travail d'une manière positive, sensée et humaine.

● (1530)

Je suggérerais tout d'abord qu'on fasse certains changements à la Commission d'assurance-chômage. Je voudrais également suggérer une modification qu'on pourrait apporter au fonctionnement de la Commission et à l'application de la loi. Elle serait facile à appliquer dans certaines régions du Canada, vu l'état avancé de notre société qui, par le biais des négociations, a permis aux travailleurs d'obtenir de meilleurs conditions de travail et de meilleurs salaires. Ce rapport n'est pas seulement économique, il est parfois politique. Elle pourrait s'appliquer dans tous les secteurs de la main-d'œuvre en ce qui concerne l'intégration. Nous avons suffisamment d'ordinateurs et nous devrions trouver du personnel pour les faire marcher et les programmer. Il n'y a pas de raison pour ne pas avoir d'inventaire des emplois disponibles dans chaque secteur et pour ne pas remettre cette liste à jour tous les trois mois.

Il faudra peut-être modifier la loi. Il faudrait peut-être, par exemple dresser un dossier de tout prestataire faisant une demande d'emploi. Ce dossier établirait en particulier l'âge de l'intéressé et contiendrait tous les renseignements jugés nécessaires sur sa formation et son expérience. Nous pourrions alors comparer son curriculum vitae avec les exigences des employeurs, décrites dans l'inventaire et essayer ainsi de lui trouver du travail. S'il n'y en a pas, on peut alors lui dire que c'est regrettable mais qu'il va falloir qu'il en cherche lui-même, l'aider à en trouver ou l'inscrire à des cours de formation professionnelle. On peut aussi lui dire qu'il y a du travail à Sudbury, dans le Yukon ou en Colombie-Britannique, à $10 de l'heure et lui proposer de s'inscrire au cours de formation pour l'aider à se faire embaucher. On ne peut pas l'obliger à partir. Mais il est possible de persuader les gens. La plupart des jeunes acceptent d'aller ailleurs. Parmi les gens qui, n'étant pas installés, n'ont pas d'hypothèque à payer sur leur maison, et ne tiennent pas particulièrement à rester dans leur ville ou leur village, il y en a qui sont prêts à partir.

Que l'on permette aux fonctionnaires de recenser les emplois et que l'on ne verse les prestations que pendant de plus courtes périodes comme nous le faisons en imposant une réglementation plus stricte, passe encore, du moment que les gens peuvent compter sur un régime d'appel rapide, raisonnable et humain. Les régimes d'appel de l'assurance-chômage et du revenu national sont absolument inadéquats. Dans ma propre ville, de novembre à décembre, il y a eu 200 cas de suspension de prestations. Aujourd'hui, le 30 mars, 86 de ces cas n'ont pas encore été étudiés. Il est impensable de traiter les gens ainsi. Il faut modifier du tout au tout le régime d'appel et le mettre à la portée de tous.

Que les gens décident de rester chômeurs ou de faire appel à l'assurance-chômage, voilà ce qui nous pose un problème moral et de comportement. Si l'on décide de supprimer les prestations aux chômeurs, je serais d'accord pour que le fardeau de la preuve retombe sur les fonctionnaires. Dans presque toutes les localités ou du moins dans un rayon de 25 milles où la population est suffisamment dense, il devrait y avoir des bureaux d'appel. Je ne veux pas dire que ce service devrait être disponible dans chaque coin du pays. Dans les localités suffisamment peuplées il devrait y avoir un service d'appel au cas où un fonctionnaire aurait fait preuve d'un manque de discernement en dressant l'inventaire des offres d'emploi ou en décidant de ne pas accorder de prestations au chômeur.

Le tribunal d'appel devrait compter des représentants de la localité qui connaissent le prestataire et qui pourraient juger de la moralité et l'attitude de l'intéressé. Seuls des représentants locaux peuvent le faire. S'il faut parcourir, 60, 100 ou 150 milles pour comparaître devant une Commission d'appel comme cela se passe dans certaines régions, ce n'est pas seulement une question financière qui est en jeu—les frais de déplacement comptent beaucoup pour certaines personnes—mais aussi le fait que les juges ne connaissent pas nécessairement le réclamant. C'est pourquoi nous avons lieu de nous inquiéter qu'on ait soumis les prestations à un contrôle plus stricte. Auparavant, nous devons nous assurer que le régime d'appel soit plus sensible et plus humain.

La présente mesure tente de rétablir l'équilibre entre les rentrées et les déboursements de la Commission d'assurance-chômage. Le ministre a dit qu'il voulait protéger l'assurance-chômage contre les abus. Je suis d'accord avec lui. Ce sont des fonds publics qui sont en cause, des fonds auxquels les travailleurs ont contribué et nous devons veiller à ce que cet argent ne soit dépensé qu'à bon escient. Les changements que nous voulons apporter ne devraient nuire à personne. Il y a moyen d'administrer ce programme d'une façon humaine et sensée, de manière à éviter les abus et aussi à nous débarrasser des resquilleurs et des tricheurs. J'admets donc qu'il faut nous assurer que ce programme ne donnera pas lieu à des abus. J'admets qu'il faut rétablir l'équilibre entre les rentrées et les sorties.

Les députés devraient comprendre que toutes les critiques que l'on entend à propos des chômeurs qui vivent de l'assurance-chômage et à propos de voisins, amis, sœurs et cousins qui parasitent le système ne seront nullement réglées avec ce bill. Ce n'est pas en adoptant le bill qu'on aura réglé la question des abus. Les députés doivent donc le comprendre et s'en souvenir. Tout ce que l'on fera ici, c'est tenter d'en améliorer l'administration. L'intégration, à mon avis, ne va pas assez loin, mais nous courons le risque de blesser un grand nombre de chômeurs en modifiant la période de référence et le barème des prestations.

Pour conclure, j'aimerais me reporter à un éditorial du *Globe and Mail* paru le lundi 28 mars 1977. J'allais écrire une lettre au rédacteur, mais je n'en ai pas eu la possibilité, étant moi-même trop occupé à tenter de régler des cas d'assurance-chômage et autres que l'on me signale au bureau de ma circonscription. Je lirai les deux derniers paragraphes seulement, pour souligner le malentendu et l'erreur de conception qui règnent dans certaines régions du pays sur le genre de problèmes qui se posent à nous. En voici la tendeur:

> Si le Parlement prend ces mesures, il supprimera, non pas les tricheurs—car ce que font la plupart de ces gens reste légal . . .

Ce qui n'est pas vrai pour commencer,

> . . . mais de nombreux chômeurs qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage, car ils ne cherchent pas un emploi stable. Tous les travailleurs connaissent de ces cas et en ont de l'aigreur. D'autre part, certains qui veulent du travail et en ont besoin, mais ne peuvent pas en trouver, perdraient leurs prestations mais pourraient toucher, par contre, les prestations d'assistance sociale.
>
> Le gouvernement peut réserver les fonds de la CAC aux travailleurs qui ont contribué à les accumuler, ou il peut les distribuer moins généreusement, défavorisant ainsi certains qui ont travaillé pour les gagner, protégeant ceux qui ne travaillent pas. Malgré tout ce que l'on pourra dire sur la compassion, c'est aussi simple que cela, même si c'est déplaisant à dire.

Il est incroyable qu'un journal comme le *Globe and Mail* puisse aussi mal interpréter la situation. Comme je l'ai déjà dit, je ne blame pas les gens de cette attitude, mais ils ne comprennent pas. Notre société, qui est très généreuse et libérale, a institué des programmes d'assistance publique et d'assurance-chômage, précisément pour redistribuer les revenus, étant donné que les barèmes de salaires, dans le cadre actuel de l'organisation du travail au Canada n'assurent pas une juste distribution des revenus.

Ceux qui viennent des provinces de l'Atlantique ou de nos régions rurales savent que les régimes d'assistance publique sont une atteinte à la dignité des être humains. Personne ne veut vivre d'assistance publique et en rayant certains des registres de l'assistance, en leur donnant du travail pendant huit semaines et en leur versant ensuite des prestations d'assurance-chômage, il est possible d'établir un contact avec eux. Ils se trouvent à rallier les rangs de la population active, à reprendre contact avec les agents de la CAC et, il faut l'espérer, avec ceux de Main-d'œuvre Canada. Il y a donc une chance de les sauver. Le *Globe and Mail* a raison et, en effet, la plupart des personnes les plus sérieusement touchées pourraient recevoir des allocations d'assistance sociale, mais elles ne veulent justement pas vivre de cette charité.

M. Paproski: C'est du travail qu'il leur faut.

M. Breau: Un grand nombre de ceux qui sont touchés sont en effet des gens pauvres qui veulent du travail. Que cela soit réel ou psychologique, peu m'importe. Ils veulent au moins la certitude morale qu'ils pourront obtenir ce pour quoi ils ont travaillé et à quoi ils ont droit. J'ai signalé que dans ma propre ville, 430 personnes ont présenté des demandes à l'égard de 35 emplois pénibles. Les gens veulent travailler. Je tiens l'assurance-chômage et l'assurance-maladie pour les deux piliers du régime canadien de sécurité sociale. Ils servent à lutter contre la pauvreté et la misère, et je ne veux pas qu'ils soient modifiés au point que leur objectif, celui d'aider nos petites gens, soit aussi modifié.

● (1540)

On a dit que le gouvernement compenserait la perte de cette aide par un apport de fonds propre à créer de l'emploi. A vrai dire, il ne saurait assurer que ce sont les gens qui sont touchés qui obtiendront les emplois. Personne ne saurait l'assurer. Quiconque connaît la façon dont sont administrés les centres de main-d'œuvre du Canada et les programmes de création d'emplois sait qu'on ne saurait rien assurer à cet égard sur une base individuelle. Il n'offre pas non plus de solution de remplacement. Il n'offre pas de compensation, parce qu'il ignore ce qu'il économise au titre de l'assurance-chômage. Il l'ignore, parce que les programmes de création retirent les gens des listes de chômeurs et leur confient des tâches pour lesquelles ils touchent moins que ce qu'ils touchaient de la Commission d'assurance-chômage.

Je ne dis pas que c'est mauvais. Si nous donnons du travail aux gens et que nous les payons un peu moins, c'est très bien, à condition que l'emploi leur soit acceptable; mais on ignore quelle économie cela représente pour ce qui est des prestations d'assurance-chômage, ne sachant pas exactement ce que touchaient en prestations les gens que nous rayons des registres de la CAC et ce qu'ils toucheront grâce au programme Canada au travail ou au programme d'initiatives locales. A mon avis, si le gouvernement tient à réduire le chômage, il doit consacrer des fonds à la création d'emplois, ce qui entraîne automatiquement une économie en fait de prestations d'assurance-chômage. C'est en mettant en œuvre des programmes de création d'emplois qu'on économisera automatiquement les fonds de la CAC. Qu'on ne mette pas la charrue devant les bœufs, et tout ira bien.

J'appuierai, je le répète, le bill en deuxième lecture parce qu'il comporte, à mon avis, d'excellentes dispositions, mais je continuerai à faire des instances et à faire tout mon possible pour le faire modifier au comité. Si nous ne réussissons pas à faire apporter des amendements à l'égard de ces deux dispositions, nous allons veiller à ce que la Chambre en soit à nouveau saisie à l'étape du rapport de sorte qu'elle puisse décider si elle accepte ces deux dispositions qui se révéleraient préjudiciables aux gens.

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je me demande si le gouvernement croit qu'il a réussi parce que son troisième essai a été un succès. On a gaspillé trop de temps et d'argent lors des deux modifications antérieures des dispositions de la loi sur l'assurance-chômage. Il n'y a pas de doute que les lacunes et les échappatoires se sont accrues au lieu de diminuer. Je crois que l'une des premières choses que le gouvernement a fait après son élection en 1972 a été de modifier le régime d'assurance-chômage. A cette époque, la somme que le gouvernement pouvait verser dans la caisse était limitée à 800 millions de dollars. Nous avons trouvé que c'était une erreur de supprimer cette limite. Nous croyons toujours que ce serait une erreur parce que nous ne pouvons plus tenir le gouvernement responsable des recettes fiscales et des revenus qui vont à la caisse d'assurance-chômage.

Il me semble que la responsabilité est le mot clé, qu'il s'applique au gouvernement, aux particuliers ou à d'autres personnes qui versent de l'argent dans la caisse d'assurance-chômage ou qui en retirent des prestations. Le député de Gloucester (M. Breau) vient de mentionner que ce bill ne supprimerait pas les abus. J'aimerais parler de certains abus ayant trait à l'assurance-chômage parce qu'il nous faut savoir en quoi ils consistent avant de s'y attaquer véritablement. Je ne suis pas satisfait de la façon dont le régime d'assurance-chômage fonctionne au sein de notre économie. Non pas à cause de ceux qui l'administrent, ils ont la tâche très difficile, mais parce qu'à mon avis les Canadiens font une grave erreur en cherchant à mettre fin à un trop grand nombre de problèmes par l'affrontement plutôt que par la conciliation. Si jamais le gouvernement a créé un système d'affrontement, c'est bien celui de la Commission d'assurance-chômage. Le député de Gloucester lui-même a déclaré que dans son seul village il y a eu 200 suspensions. C'est donc dire que ces gens-là affrontent le système. Ils s'affrontent les uns les autres, suscitant des problèmes. La Commission fonctionnera efficacement seulement le jour où le gouvernement au pouvoir, ou son successeur, aura formulé un concept tout à fait nouveau de ce que doit être l'assurance-chômage. A l'heure actuelle, tout le monde est en colère. Les 200 prestataires rayés des listes sont en colère. Et des milliers de Canadiens partout au pays, qui versent leurs cotisations à la caisse sans interruption, du 1er janvier au 31 décembre, année après année, sont en colère à cause du fardeau financier supplémentaire qui leur est ainsi imposé.

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement a fait plus pour détruire tout esprit d'initiative au Canada qu'il n'a été possible de le faire au cours des cent années qui ont précédé. L'initiative et la fierté sont les vertus qui ont permis à notre pays d'exister et le gouvernement a tout fait pour les détruire. C'est à bien des égards ce qui s'est produit dans le cas de notre régime d'assurance-chômage. On peut difficilement blâmer les gens qui ont cotisé, bon an mal an, à un régime et qui voudraient récupérer un peu de leur argent. Ces gens s'estiment en droit de le faire. Le gouvernement devrait proposer un plan en vertu duquel les gens estimeraient qu'ils ont avantage à y laisser leur argent et à ne pas l'utiliser. Si nous pouvions parvenir à instaurer pareil régime, ils iraient à la recherche d'emplois. Il faudrait inciter les gens à s'arranger pour ne jamais avoir à toucher de prestations d'assurance-chômage plutôt que les encourager à croire qu'ils ont le droit d'en toucher du fait qu'ils ont cotisé à la caisse.

Nous devons voir qu'elles sont les lacunes qui existent dans l'administration de l'assurance-chômage pour pouvoir trouver une solution aux problèmes. Augmenter de huit à douze le nombre de semaines de référence pour ensuite le réduire n'est pas la seule solution, mais c'est déjà un pas dans la bonne voie. On ne peut en douter car notre économie ne saurait soutenir indéfiniment les charges qu'on lui impose. Bien des gens sont rémunérés à ne rien faire et puis, au Canada, l'hiver dure quatre, cinq voire six mois, ce qui fait qu'il est difficile pour certaines personnes de trouver un emploi qui les occupe douze mois par année. Certains Canadiens gagnent toutefois autant en six, sept ou huit mois que d'autres en 12 mois; pourtant, ces derniers versent leur prime d'assurance-chômage toute l'année.

Ces gens se sentent donc frustrés et ce sentiment persistera tant que le régime n'offrira pas plus de motivations. Un régime d'assurance-chômage digne de ce nom doit en fait assurer les cotisants contre la perte d'un emploi. Autrement dit, cette assurance devrait protéger le travailleur qui perd son emploi pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment à la suite d'une mise à pied ou parce que son entreprise ou son employeur a fermé boutique, ou aussi en raison d'une pénurie de travail, ou encore pour tout autre motif valable. On peut toutefois dire que, cela a été l'inverse jusqu'à un certain point; le régime a protégé les fainéants qui ont quitté leur emploi sans raison valable dès qu'ils avaient droit aux prestations ou peu après la période de référence ou encore des gens qui n'avaient jamais envisagé sérieusement de travailler en permanence. Dans certains cas, il est arrivé quelque chose qui a détruit chez ceux qui entrent sur le marché du travail le désir de gagner leur vie, leur initiative naturelle et leur fierté, et qui a découragé les Canadiens laborieux, fiers de travailler et d'assurer le bien-être de leurs familles.

● (1550)

Quelles que soient les conditions exigées pour avoir droit aux prestations, la formation donnée, les limites imposées pour les primes et les prestations, la plupart des difficultés sont dues au fait qu'on a trompé les gens en leur faisant croire qu'ils avaient droit à une assurance et qu'ils pouvaient compter dessus.

Je ne veux pas dire que la majorité des gens soit ainsi. Je parle seulement de ceux qui travaillent uniquement pour remplir les conditions de l'assurance-chômage afin de pouvoir en vivre. Au lieu d'être une protection comme l'assurance-chômage contre l'incendie, les accidents, la maladie ou la mort, l'assurance-chômage fait partie de leur mode de vie. C'est le gouvernement fédéral qui a la plus grande part de responsabilités à cet égard. Pouvons-nous en blâmer les travailleurs qui entrent dans cette catégorie quand on insiste sur les conditions à remplir au lieu d'inciter les gens à trouver un emploi, à le conserver, à travailler pour gagner leur vie, à acquérir une formation professionnelle ou à poursuivre leurs études.

Mais j'en reparlerai plus tard. Aujourd'hui, le premier ministre (M. Trudeau) se plaint de ce que les étudiants ne puissent trouver du travail, alors qu'ils ne cherchent pas vraiment et qu'ils ne battent pas le pavé en quête d'un emploi. Que font-ils? Ils ne se contentent certes pas de questionner le premier ministre et d'attendre de voir ce que le gouvernement et les contribuables feront pour eux. A mon avis, le gouvernement a le cerveau bloqué. Il préfère créer une nation d'assistés-sociaux au lieu de former les gens et de leur permettre de gagner leur vie et de penser par eux-mêmes, ce qui est nécessaire—et j'insiste là-dessus—pour créer la qualité de vie que les pionniers de notre pays ont tellement travaillé à créer.

Il y a un autre groupe de travailleurs valides qu'on a surtout entraîné à calculer s'il était plus rentable de travailler ou de bénéficier de l'aide sociale, de travailler juste assez pour avoir droit aux prestations et de quitter leur emploi. Puis il y a tous ceux qui sont prêts à travailler pour l'amélioration des salaires et des avantages sociaux comme les congés annuels et les congés de maladie, qui cherchent à assumer plus de responsabilités et qui ont le sentiment merveilleux d'être des citoyens conscients de leur devoir et capables d'assurer leur subsistance, d'aider leur pays et d'assurer le bien-être de leur famille.

Les gens qui ont perdu ce sentiment de fierté sont ordinairement malheureux et instables, la vie n'a plus de sens pour eux. Il faut les comprendre. Les jeunes d'aujourd'hui ont toujours connu l'assurance-chômage et l'assistance publique. Ils ne comprennent pas qu'on attende d'eux qu'ils gagnent leur vie comme leurs pères et leurs grands-pères. Le gouvernement a produit un monstre, et les nouveaux travailleurs en sont les victimes.

Non seulement cette vie facile cause du tort à ses adeptes, mais l'économie de tout le pays en souffre. Le gouvernement a-t-il une idée des frustrations, du découragement, de la futilité des efforts, de la futilité des investissements des entreprises et des industries qui, après avoir investi des sommes énormes de capitaux et, dans certains cas, après avoir travaillé dur et planifié pendant des années, découvrent qu'ils ne peuvent pas trouver de travailleurs compétents ou d'expérience, ou que les employés ne travaillent que pendant six ou huit semaines avec de lâcher? J'aimerais citer l'exemple de l'industrie de la construction et celui des ateliers de réparation d'autos. Dans ces deux secteurs, tout le monde le sait, les besoins en personnel changent de jour en jour, souvent par à-coups.

Comment peut-on remplir des contrats sans travailleurs qualifiés? Non seulement ils doivent payer des prestations de chômage à ces travailleurs à court terme, mais l'entrepreneur et le propriétaire de garage subissent des pertes que le public finit par combler. Si l'on veut prétendre que le manque de personnel qualifié est attribuable à la pénurie de personnel permanent, alors il doit y avoir quelque chose qui cloche dans le programme de formation de la main-d'œuvre. Pourquoi ne peut-il pas être axé sur la demande dans les divers secteurs? Ne pouvons-nous pas nous assurer que les stagiaires envisagent un métier permanent quand ils s'inscrivent à un cours et qu'ils puissent suivre un cours de perfectionnement pour être certains de trouver du travail quand leurs services sont requis?

[M. Towers.]

Il est inutile de former des gens si ce n'est pour eux qu'un expédient afin d'être payés pour apprendre un métier dont ils n'ont pas l'intention de faire leur gagne-pain. La formation de la main-d'œuvre doit être organisée, administrée et établie de concert avec les entreprises et les industries, pour qu'elle soit fiable, utile et économiquement rentable.

Les modifications au programme d'assurance-chômage, y compris celles que nous étudions dans ce bill, ne tenaient pas compte de ceux qui ont travaillé toute leur vie et ont contribué au programme depuis sa création et n'ont jamais touché de prestations et qui, d'après les règles actuelles, recevront à leur retraite un montant forfaitaire représentant trois semaines d'assurance. Je conviens que les cotisations à l'assurance doivent assurer une certaine protection, mais pourquoi les employés qui ne demandent jamais de prestations devraient-ils continuer à payer pour les travailleurs à court terme et les travailleurs saisonniers?

J'aimerais que le montant des cotisations soit établi en fonction du nombre d'années de cotisation au régime, du nombre total de demandes de prestations présentées et des prestations reçues. Ainsi, celui qui a cotisé au régime pendant un certain nombre d'années, par exemple pendant 15 ans, devrait pouvoir se retirer complètement du régime et recevoir des prestations au moment qu'il choisira. En même temps, celui qui travaille un certain temps et s'arrête, qui reprend le travail et s'arrête encore, devrait payer des cotisations plus élevées. S'il sait qu'il a avantage à rester dans la main-d'œuvre active, il aura moins tendance à prendre son travail à la légère.

On pourrait aussi dire au travailleur qui n'a jamais présenté de demande de prestations ou qui l'a fait seulement s'il a perdu son travail sans que ce soit de sa faute, qu'il recevra un certain pourcentage de ses cotisations au moment de la retraite. Cela encouragerait tous les travailleurs, qu'ils soient consciencieux ou non, à avoir une excellente feuille de services nécessaire pour toucher des prestations à l'avenir. Quand un automobiliste a un certain nombre d'accidents, sa prime d'assurance augmente, simplement parce qu'une compagnie privée ne peut pas fonctionner si elle doit financer des risques de ce genre. Pourquoi les contribuables canadiens devraient-ils être obligés de financer des travailleurs qui représentent des risques élevés et qui se la coulent douce grâce aux cotisations des travailleurs réguliers? Nous devons donner des encouragements, mais nous devons aussi faire preuve de justice et établir une gestion économique raisonnable.

Ne pourrions-nous pas encourager le travailleur dévoué, régulier et consciencieux en établissant un programme visant à protéger le travailleur permanent, ce qui montrerait à tous les Canadiens que les cotisations sont versées à titre d'assurance contre le risque de perdre son travail, d'être congédié ou mis en disponibilité, au lieu de permettre aux travailleurs récalcitrants, même s'ils sont peu nombreux, de recevoir des prestations d'assurance parce qu'ils ont rempli des exigences minimums et d'avoir ainsi une mentalité de chômeur chronique? Le Parlement devrait adopter un régime d'assurance-chômage qui ne mentionne pas le mot «chômage», mais qui réponde aux besoins des Canadiens.

Je sais qu'il y a des disparités régionales au Canada et que le chômage sévit avec acuité dans certaines régions. C'est affligeant et tout le régime doit être appliqué avec plus de rigueur quand les emplois sont rares. A l'heure actuelle, plus d'un million de Canadiens sont sans travail. Ce n'est certes pas le moment de le faire. Il vaut mieux attendre que l'économie soit ferme et non pas en période de récession comme à l'heure actuelle, parce que cela créera beaucoup de problèmes pour beaucoup de gens.

● (1600)

Il faut néanmoins reconnaître que notre économie va péricliter encore plus si nous continuons de verser 3.5 ou 4 milliards de dollars par an, d'où que cette somme vienne. Au lieu de continuer à payer si cher pour garder les gens oisifs, il vaudrait mieux trouver moyen d'encourager les gens à redevenir actifs.

Je conviens que le gouvernement a trompé les gens dans diverses régions du Canada, en particulier aux Maritimes. Actuellement, nous payons le pétrole un prix sans précédent. Comme nous dépendons de plus en plus du pétrole importé, qui est très coûteux, il semble ridicule d'avoir un million de chômeurs, surtout quand on pense à tout le charbon qui pourrait servir à chauffer les maisons et à produire de l'énergie. Il y a également d'autres moyens de produire de la chaleur et de l'énergie qui donneraient du travail aux chômeurs: il serait donc de notre intérêt de mettre ces industries en valeur. Nous ne pouvons tout simplement pas continuer à avoir une balance commerciale déficitaire de 4 ou 5 milliards de dollars tous les ans, surtout lorsque nous sommes obligés d'emprunter de l'argent sur le marché étranger. Cela va mener notre économie à la faillite, et alors, nous allons connaître des moments vraiment difficiles. C'est le moment d'agir, tant que nous avons encore une certaine marge de manœuvre.

Nous nous souvenons tous de la puissance de la Grande-Bretagne il n'y a pas si longtemps. On disait alors que la Grande-Bretagne était la maîtresse des mers et que le soleil ne se couchait jamais sur l'empire britannique. Et pourtant, monsieur l'Orateur, c'est cet empire britannique qui a dû aller quémander un prêt de 3.9 milliards de dollars au Fonds monétaire international. Quand on pense que nous avons emprunté 8 milliards de dollars sur le marché américain, l'année dernière, cela porte à réfléchir. C'est au gouvernement de voir à ce que le Canada ne se retrouve pas dans la même situation que la Grande-Bretagne.

Il n'est pas trop tard pour mettre en œuvre des programmes afin d'exploiter les ressources humaines du Canada. Au tout début du projet d'exploitation des sables bitumineux, le directeur de cette énorme entreprise se demandait bien où trouver le personnel hautement spécialisé qu'il lui fallait. Il a annoncé à certains d'entre nous qu'il devrait aller chercher des techniciens aux États-Unis, en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Monsieur l'Orateur, cela ne veut pas dire que les Canadiens n'ont pas la même compétence que les étrangers, mais peut-être n'ont-ils pas eu les possibilités, les moyens ni le désir de se perfectionner. Le problème actuel concerne peut-être Syncrude, mais il se reproduira pour d'autres projets. Nous devons songer à former les techniciens nécessaires pour les projets futurs.

J'ai en main une coupure d'un numéro récent de l'*Advocate* de Red Deer, dont j'aimerais verser certains extraits au compte rendu. A propos de M^lle^ Trudeau, chef du départment d'anglais à l'école secondaire on dit ceci:

> Elle s'est plaint aux administrateurs, au nom des professeurs d'anglais, des classes surchargées et de la lourde charge de travail.
>
> Réclamant un plus grand nombre d'enseignants et des classes moins nombreuses dans son département, M^lle^ Trudeau a déclaré que la situation causait «un stress incroyable» aux enseignants.
>
> «Le pire, a-t-elle ajouté, c'est que les enseignants sont conscients de ne pas accomplir autant qu'ils le devraient».
>
> «C'est peut-être la pire source de tension,» a-t-elle ajouté.
>
> Les membres du conseil d'administration, bien que sensibles aux doléances de M^lle^ Trudeau, ont dû avouer qu'il s'agissait d'une question de priorités.

C'est exactement ce que je demandais, monsieur l'Orateur. Quels sont les priorités? L'article poursuit en ces termes:

> Le surintendant, M. Bill Brownlee, a déclaré qu'il faudrait peut-être relever le rapport élèves-enseignants pour les cours de formation technique afin que les classes soient moins nombreuses pour les cours théoriques.

Monsieur l'Orateur, un programme de formation professionnelle a été mis en œuvre sous l'administration Diefenbaker, et Red Deer a eu la chance d'avoir l'une des premières écoles de formation professionnelle au Canada. Je tiens à souligner la valeur de ce programme. Nous ne pouvons pas tous faire des études supérieures, mais nous devons aider aux techniciens à obtenir la formation professionnelle nécessaire pour le plus grand bien de notre pays. L'article rapporte une déclaration du président du conseil d'administration, Francis Craigie:

> Nous devons y voir dès le niveau primaire.

L'éducation relève de la compétence provinciale, mais je pense qu'il devrait y avoir des négociations entre les niveaux fédéral et provincial sur l'assistance à fournir aux établissements d'enseignement pour que, dans tous les cas, les diplômés soient utiles à la société. A quoi sert d'enseigner des choses qui ne profiteront pas plus tard aux élèves? Treize diplômés de l'enseignement technique vont sortir de l'Université de l'Alberta cette année, mais ce n'est pas assez à une époque technique comme la nôtre.

Un des enseignants, auquel je parlais de l'article que j'ai cité plus tôt, s'est dit fort préoccupé de ce qu'il a à s'occuper d'un trop grand nombre d'élèves. En séance d'atelier, il ne devrait pas y avoir plus de cinq ou six personnes autour d'un moteur ou de ce qu'on voudra. Quand il y en a plus, ceux qui sont à l'extérieur du cercle ne peuvent entendre ou voir, ou suivre ce qu'on enseigne. Il vaut mieux faire régner des conditions d'enseignement qui ne démoralisent pas les enseignants et qui permettent aux élèves d'apprendre, si l'on veut qu'ils soient plus tard utiles à la société et à l'industrie.

Il n'y a pas très longtemps, je parlais à un garagiste qui n'arrive pas à trouver des ouvriers pour ses travaux de carrosserie, qui sont pourtant fort bien payés. Dans un atelier où il faudrait normalement six à dix personnes, il n'en avait que trois parce qu'il ne trouvait personne d'autre; il n'en avait pas. Au même moment, il y a un million de chômeurs au Canada. Il faut examiner cette question attentivement et la résoudre; sinon, nous irons à la dérive et nous connaîtrons des difficultés plus grandes encore. A un moment donné, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sera obligé d'édicter de nouveaux règlements sur l'assurance-chômage pour venir à bout du marasme économique. Notre programme d'assurance-chômage ressemble un peu à une boîte d'allumettes soutenue par des allumettes; parfois, il y en a une qui tombe et le ministre doit la remplacer par une autre—ou par un autre programme—pour empêcher l'ensemble de s'écouler.

Emploi et immigration

● (1610)

Il faut également envisager des négociations syndicales-patronales. A ce propos, je signale à la Chambre une résolution adoptée à la réunion annuelle de la Coopérative fédérée du 28 juin 1976. Elle en a fait tenir une copie au premier ministre (M. Trudeau) et aux gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Je vais la consigner au hansard, car ses motionnaires ont fait des suggestions détaillées qui, selon eux, aideraient les syndicats, le patronat et les pouvoirs publics dans leurs négociations et leurs efforts pour éviter les grèves. Voici le texte de la résolution:

Considérant que les grèves et les lock-out dans le secteur des services et dans l'industrie nuisent directement à de nombreux secteurs de l'économie et, indirectement, à tous les citoyens;

Considérant que ces grèves et ces lock-out font que nous ne pouvons garantir à nos clients canadiens et étrangers les dates de livraison;

Considérant que cette incertitude décourage les acheteurs et nous fait perdre des marchés et, par conséquent, des emplois pour les Canadiens;

Considérant que les grèves, les lock-out et les périodes prolongées sans contrat créent de l'amertume, de la méfiance entre les parties et un manque d'estime de part et d'autre, causant une baisse de la qualité de la vie et de la productivité au travail;

Nous demandons au gouvernement fédéral et aux provinces d'instituer des tribunaux qui auront pour tâche de régler les négociations collectives dans les secteurs des services et de l'industrie, lorsque les négociations collectives n'ont pas abouti à une entente peu de temps après l'expiration de la convention (disons au bout de 30 jours);

Et nous demandons également aux deux parties en cause de ne pas interrompre le travail pendant la négociation collective ou pendant que le tribunal règle le litige.

Les députés de tous les partis affirment que les grèves diminuent la productivité, causent des difficultés aux travailleurs et provoquent indirectement du chômage. Nous devons donc envisager les moyens d'éviter les grèves et les lock-out. Permettez-moi de consigner au compte les raisons pour lesquelles les coopératives ont présenté la résolution susmentionnée. Les voici:

Le patronat et le salariat semblent parvenus à un point, dans de trop nombreux secteurs importants, où ils luttent constamment pour l'emporter dans les négociations, où chacun considère l'autre comme un adversaire au lieu d'un partenaire sur lequel on peut compter. Chacun compte que l'autre présentera une proposition tout à fait de gauche, afin de pouvoir à son tour en présenter une qui sera très libérale. Chaque côté semble hésiter à faire le premier pas de crainte que cette démarche ne soit interprétée comme un signe de faiblesse, de sorte que les deux s'acheminent lentement et à contre-cœur vers une position médiane.

Nous croyons également que pour la même raison il est presque impossible pour chaque camp d'agir différemment pour sortir d'une impasse durant les négociations, car il est probable que si l'un agissait ainsi, l'autre le soupçonnerait de vouloir en tirer un avantage.

Les gouvernements sont, croyons-nous, en mesure d'être l'un des adversaires, car ils sont les plus gros employeurs au Canada.

Apparemment, une tierce partie aussi neutre que possible devra donc se charger de proposer au gouvernement et aux Canadiens une autre solution. A notre avis, c'est dans un organisme coopératif comme le nôtre que l'on trouve un échantillonnage aussi représentatif que possible des Canadiens, de sorte que nous pouvons et devons en fait rendre au Canada et à nous-mêmes un service véritable.

Nous estimons que les Canadiens dans l'ensemble croient nos tribunaux capables de rendre des décisions justes et fermes en ce qui concerne les poursuites en dommages-intérêts par exemple, et qu'on pourrait les adapter pour leur permettre de connaître de tous les aspects des relations industrielles.

Voilà comment s'exprime un corps apolitique qui cherche sincèrement à proposer une politique qui soit avantageuse pour tous les Canadiens. Sans doute sont-ils nombreux les travailleurs qui paient des primes d'assurance-chômage ou ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage, qui appartiennent au mouvement coopératif. J'espère donc que le premier ministre examinera sérieusement la résolution que les coopératives fédérées de l'Ouest du Canada ont adoptée. Je le répète, nous ne pouvons augmenter sans cesse le budget de l'assurance-chômage. L'argent provient de tous les secteurs de la société. Je constate que les frais d'administration du programme vont augmenter de 24 p. 100. Le problème continuera de faire boule-de-neige tant qu'il ne sera pas réglé.

Même si je viens de l'Alberta, cela ne veut pas dire que je ne compatis pas aux problèmes des travailleurs. En première page de son cahier sur les affaires, le *Globe and Mail* d'hier, le mardi 29 mars, a publié un article sur Red Deer intitulé: «Red Deer prospère dans un climat de croissance économique sans précédent». Certains pensent automatiquement trouver un emploi en se rendant à Red Deer. Ce n'est peut-être pas tout à fait vrai, bien que les emplois ne manquent pas dans la région. Je vais vous lire le passage suivant de cet article:

Trois jeunes à demi-vêtus au volant d'une voiture de modèle récent portant des plaques du Manitoba sont venus peu après midi s'informer des conditions de logement. Ils étaient arrivés la veille et deux d'entre eux avaient eu tôt fait de trouver du travail auprès d'un entrepreneur pétrolier. Le troisième s'attendait à être «casé» dans un emploi quelconque, qui «paye bien», ce même après-midi.

Les emplois ne manquent pas, selon eux, mais il est beaucoup plus difficile de trouver un logement et «quand on finit par trouver quelque chose, le loyer est trois fois plus cher qu'à Brandon».

Les trois jeunes espéraient néanmoins «avoir la vie belle», et comptent «rester dans le coin pour se faire un petit magot» comme manœuvres dans cette localité prospère.

Cet article illustre exactement mon opinion sur l'assurance-chômage. Il y a des emplois pour ceux qui veulent se déplacer. Les gens qui vont chercher du travail à Red Deer risquent d'avoir d'autres problèmes. A cet égard, je veux citer un extrait d'un article paru dans l'*Advocate* du mercredi 23 février 1977. Il est de George Yackulic, un ancien membre de la tribune de la presse et se lit comme suit:

Selon une enquête effectuée cette semaine, l'économie florissante de l'Alberta attire un grand nombre de chômeurs des autres régions du Canada . . .

Mais certains des nouveaux arrivés, surtout ceux qui n'ont pas d'aptitude ou de formation spéciales, ne trouvent pas d'emploi . . .

M. Mulhall . . .

Le directeur du centre de main-d'œuvre de Red Deer;

. . . affirme que le nombre de chômeurs est certes plus élevé maintenant qu'il y a un an . . .

Les fonctionnaires provinciaux du bien-être social expliquent que comme certains nouveaux arrivés recevaient des prestations d'aide sociale chez eux, ils arrivent démunis.

«Bon nombre d'entre eux veulent obtenir une aide sociale,» dit un représentant de Red Deer. «Sans le sou, ils ont désespérément besoin d'aide.»

Beaucoup de ceux qui se plaignent sont des hommes de métier compétents qui n'appartiennent à aucun syndicat.

L'autre extrait que je vais citer concerne l'usine d'éthylène en construction dans la région.

Les ouvriers requis pour ces travaux sont embauchés par l'entremise des syndicats d'électriciens, de tuyauteurs, de plombiers, de menuisiers, de manœuvres, et ainsi de suite, et ces syndicats puisent dans leurs listes d'attente.

[M. Towers.]

● (1620)

Les représentants syndicaux prétendent qu'ils ne refusent aucun candidat éventuel s'il est qualifié. Cependant, adhérer à un syndicat peut coûter cher à celui qui était un assisté social chez lui et qui est venu en Alberta, avec très peu d'argent à sa dispositon, pour chercher un emploi.

Par exemple, pour se faire inscrire sur la liste d'attente du syndicat des ouvriers de la construction, il faut payer un droit de $106 . . .

La semaine dernière, plus de 60 personnes cherchaient anxieusement du travail sur un chantier du centre-ville où les travaux de construction d'un immeuble d'appartements viennent juste de commencer. Ils représentaient la plupart des métiers de la construction. Mais étant donné que les travaux n'en étaient qu'à l'étape préparatoire, on n'avait besoin à ce moment-là que d'un surveillant des travaux et de deux jeunes travailleurs.

Les employeurs dans d'autres industries et entreprises de la ville et du district se disent submergés de demandes de candidats qui cherchent du travail.

Souvent, ceux qui se présentent pour répondre à un emploi vacant n'ont pas les compétences ou l'expérience requises pour occuper cet emploi.

C'est là l'essentiel de mon discours. Il y a peut-être des emplois dans certains endroits. Mais on ne peut pas y pourvoir parce que les candidats qui se présentent n'ont pas les compétences ou les aptitudes voulues. Toute la question du chômage pose de sérieux et de nombreux problèmes. En tant que député, je suis conscient de devoir faire quelque chose. J'espère pouvoir le faire en intervenant directement et carrément, et j'espère que le ministre sera de cet avis, car nous devons nous attaquer sérieusement à ce problème.

Il existe au Canada un autre organisme qui peut faire autant que le gouvernement fédéral s'il le désire et s'il y est encouragé. J'ai dit plus tôt que nous avons perdu notre initiative et notre fierté. Nous devons y remédier afin que la société canadienne puisse se prévaloir d'avantages qui peuvent et qui doivent être nôtres, dont ont joui les générations passées et dont nous continuerons de jouir à l'avenir.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais le temps de parole qui lui était imparti est écoulé. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Towers: Merci monsieur l'Orateur. En terminant, je recommande instamment au gouvernement de mettre en œuvre de nouveaux projets et programmes pour résoudre difficultés auxquelles nous devons nous attaquer. Si les gouvernements n'agissent pas ainsi, comment pouvons-nous espérer que les entreprises et les syndicats le fassent? Notre société actuelle est composée de trois principaux éléments; des gouvernements, des entreprises et des syndicats puissants. Je n'aime pas que le gouvernement se mêle des affaires des entreprises, mais j'estime qu'il incombe au gouvernement, au niveau fédéral et provincial, de faire régner une ambiance et un climat qui inciteront les entreprises à établir des programmes avantageux, non seulement pour elle-mêmes, mais pour les Canadiens en général. Pour que les Canadiens en tirent profit, le monde des affaires doit être florissant.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, comme tout le monde le sait, le bill C-27 a pour effet de modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage. Ce bill malheureusement contient dans son ensemble très peu de suggestions en vue de procurer aux sans-travail et à ceux qui recherchent un emploi une lueur d'espoir de s'en sortir sans perdre un peu de leur fierté et de leur dignité humaine. D'une part, la courbe du chômage allant en augmentant, leur chance de se trouver un emploi est très improbable. Mais d'autre part, on se voit augmenter le nombre de semaines d'emploi de 8 à 12 pour se qualifier aux prestations.

Après 12 semaines d'emploi, soit par un manque de travail ou pour toute autre raison, la persone qui est dans l'obligation de recourir aux prestations d'assurance-chômage se voit dans l'obligation de satisfaire aux multiples règlements d'application qui, trop souvent, à cause des inégalités régionales, sont inapplicables dans une région donnée. Ce projet de loi a été présenté le 9 décembre 1976. Aujourd'hui, le 30 mars, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) nous impose la limitation du temps pour discuter de cet important projet.

Monsieur le président, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration semble tout à coup réaliser que les modifications apportées à cette loi ne font pas l'affaire des travailleurs et que le but du changement n'est en somme que de protéger la caisse de l'assurance-chômage au détriment des travailleurs. Et comme il est conscient du fait que cette loi est repoussée par une grande partie de la population, il tente d'en atténuer l'impact en la faisant passer à la vapeur.

Monsieur le président, le projet de loi à l'étude aura pour effet immédiat de rayer environ 50,000 noms de la liste des prestataires. En plus, la nouvelle utilisation de la caisse vise à instaurer la notion des projets pilotes de partage de travail, projets qui, selon ce bill, seront conçus à l'intention des employeurs aux prises avec des problèmes économiques. Dans de telles circonstances, l'employeur aura la faculté d'emploi pour quelques jours par semaine et la caisse de chômage compléterait la différence du salaire.

Il m'est difficile de dissimuler mes appréhensions quant aux réels bénéficiaires de cette nouvelle situation, si toutefois la nouvelle loi était adoptée, et quant à la véracité des mises à pied qu'invoqueront bien sûr les entreprises afin de se prévaloir des projets pilotes de partage au travail. Tout de même, je me réjouis de constater que le gouvernement a enfin compris qu'il se devait d'abolir la fameuse règle, soit les 4 semaines, qui mettait le sans-travail en face d'un terrible dilemme, soit d'accepter un travail temporaire ou de perdre le droit aux prestations méritées naturellement par son travail antérieur. De toute manière, il n'avait pas le choix d'accepter ou de refuser, il était automatiquement exclu. Donc l'abolition d'un règlement absurde permettra, je l'espère, plus de liberté et de latitude aux nombreux sans-travail.

● (1630)

Je n'irai pas jusqu'à dire que toute la portée de ce bill est mauvaise, mais il est de mon devoir comme représentant d'une région où le chômage est plutôt chronique qu'endémique, de signaler au gouvernement que certains amendements à la présente loi auront des conséquences malsaines et même désastreuses aux endroits où le chômage s'avère très sérieux. D'ailleurs, tout le pays et la population sait que le taux de chômage atteint des sommets sans précédent, surtout dans la province de Québec et dans les provinces Maritimes, avec un taux de chômage flottant entre 11.3 p. 100 et 25 p. 100.

Actuellement, on compte 932,000 chômeurs au pays. Il est à remarquer que le chômage frappe surtout les travailleurs masculins de plus de 25 ans, et les jeunes de 15 à 24 ans. On pourrait dire que chez les plus de 25 ans la tendance au chômage est moins accentuée, et il en est de même pour ce qui

est des travailleurs féminins. Naturellement, la classe des travailleurs la plus affectée est sans contredit celle des jeunes qui arrivent annuellement sur le marché du travail. La tendance vers l'augmentation du chômage pour cette classe est sans précédent et trop souvent sous-estimée.

En effet, dans le journal *La Presse* du 15 mars dernier, on pouvait lire un article de Paul Bennett intitulé: Statistique Canada sous-estimerait le nombre réel de chômeurs chez les jeunes.

Il s'avère, monsieur le président, que je suis en complet accord avec lui. En effet, dans cet article, on pouvait lire un certain passage où il était dit et je cite:

Le Conseil canadien de développement social (CCDS) reproche à Statistique Canada de sous-estimer le nombre réel de chômeurs chez les jeunes en ayant recours au critère de la «recherche active d'emploi» dans sa définition du chômage.

Le Conseil commence par rappeler certaines statistiques alarmantes sur le chômage chez les jeunes au Canada. Ainsi, en janvier dernier, le taux de chômage atteignait 13.3 p. 100 chez les hommes et les femmes âgés de 15 à 24 ans, alors qu'il effleurait à peine les 5.3 p. 100 chez les plus de 25 ans. Par ailleurs, pour l'ensemble de l'année 1976, le taux de chômage a fluctué autour de 12.8 p. 100 parmi le goupe des 15 à 24 ans, alors qu'il dépassait à peine les cinq pour cent chez les plus de 25 ans. Le Conseil note ensuite que la situation des jeunes chômeurs par rapport à leurs aînés s'est contamment détériorée depuis le début des années 60. Alors que les chômeurs âgés de 15 à 24 ans étaient deux fois plus nombreux que leurs aînés en 1964, ils sont aujourd'hui deux fois et demie plus nombreux, proportionnellement.

Monsieur le président, il est facile de constater que le fléau du chômage frappe très durement nos jeunes de 15 à 24 ans, qu'ils soient instruits ou non, peu importe, le chômage les attend au détour. Ce n'est plus un secret pour personne, l'économie canadienne est impuissante à absorber la masse de nos jeunes disponibles à rendre service à leur pays. Pourtant, monsieur le président, il y a tellement à faire dans notre beau et grand pays: des centres d'accueil pour personnes du troisième âge, des logements à prix abordables pour abriter convenablement tous les jeunes ménages et nos belles familles canadiennes, la construction de routes, l'entretien, l'amélioration de nos moyens de transport, et j'en passe.

Monsieur le président, seul un gouvernement irresponsable voué aux intérêts financiers des multinationales permet que tant d'énergies soient gaspillées avec autant de désinvolture. Il est grand temps que le gouvernement réagisse en fonction de la personne humaine et qu'il se décide à prendre les dispositions nécessaires pour mettre de l'ordre là où il y a du désordre. Il sera alors à même de constater que le désordre règne en maître de l'Atlantique au Pacifique et que le temps presse de mettre de l'ordre pour éviter que la jeunesse sombre dans autre chose que l'édification de notre pays. Chômage et inflation sont un dilemme plus que grave que certains parlementaires semblent le croire.

Lorsque le chômage et l'inflation font route côte à côte, cela constitue dans quelque société que ce soit un certain danger. La combinaison des deux facteurs fait clignoter la lumière rouge qui nous dit d'arrêter ce gaspillage d'énergie et de faire en sorte que le bon sens prime sur l'absurdité.

Dans *La Presse* du 17 mars dernier, l'éditorialiste Jean Pelletier écrivait, et je cite:

. . . le Conseil canadien du développement social mettait le Canada en garde contre la situation politique et économique fort explosive qui pourrait résulter du fait qu'on ne fait rien pour réduire le taux excessif de chômage chez les jeunes. Les émeutes qui viennent d'éclater en Italie nous donnent probablement une idée du sort qui nous attend . . .

[M. Allard.]

Il importe donc, et le temps presse, que non seulement le gouvernement, mais aussi l'opposition, les entreprises patronales et syndicales, ainsi que les spécialistes et les économistes se penchent ensemble sur la question si l'on veut éviter qu'une grave crise sociale vienne ajouter aux difficultés déjà trop nombreuses auxquelles fait face notre pays présentement.

Je pense sérieusement qu'il est plus que temps que le gouvernement envisage certaines solutions préconisées par notre parti. Je pense à ce moment-ci à la pension à l'âge de 60 ans, pension qui serait naturellement laissée à la discrétion de la personne concernée, et l'intéressé aurait seul le choix de décider en toute liberté de se retirer du marché du travail pour jouir d'une retraite bien méritée. La pension à 60 ans permettrait à un certain nombre d'individus de prendre leurs pensions, ce qui aurait pour effet de créer des emplois pour les nouveaux arrivants. Le revenu annuel garanti aurait également comme effet de fournir à de nombreux travailleurs la liberté de se trouver un travail convenant à leur aptitude et à leur formation.

De nos jours, la population est fatiguée de se faire bourrer le crâne de toute sorte de slogans. Elle est parfaitement au courant que le gouvernement se fiche éperdument des gens et que dans la société dans laquelle nous évoluons, seul, l'argent, le profit, la piastre comptent. Ce sont toujours les travailleurs qui absorbent les contrecoups de l'inflation et du chômage. En conséquence, j'inviterai la Commission de l'assurance-chômage à étudier la possibilité de rapporter à la fin de la période de prestations les deux semaines d'attente du début. Également, je demande que le ministère du Revenu national et la Commission de l'assurance-chômage aient une meilleure coordination en fonction de l'émission des permis d'employeurs. Plusieurs députés de même que moi-même ont déjà eu à expérimenter plusieurs problèmes à ce niveau tel que dans les secteurs de l'agriculture, de la construction ou du commerce en général.

N'y aurait-il pas lieu, monsieur le président, de s'assurer immédiatement, avant de verser des prestations, que le permis que possède l'employeur lui permettait de payer ce que l'on appelle communément des timbres, afin d'éviter ainsi que le ministère du Revenu national déclare que l'emploi que possédait le travailleur n'est pas assurable, et ainsi oblige ce dernier trop souvent hélas à rembourser tout ce qu'il a perçu de la Commission de l'assurance-chômage. Ce dernier ayant reçu ses prestations a dépensé cet argent et se voit souvent dans l'obligation de se traîner à genoux auprès de l'assistance sociale ou auprès de ses amis, ou au niveau des caisses populaires pour emprunter les montants nécessaires, afin de rembourser l'argent auquel il croyait avoir droit.

Monsieur le président, un des moyens utilisé par certains chômeurs pour rembourser, comme je disais tantôt, un trop payé est illustré dans un article paru dans *La Presse* du 25 janvier dernier, lequel se lit comme suit et dont le titre est le suivant:

Des chopines de sang pour rembourser l'assurance-chômage.

En effet, monsieur le président, on pouvait y lire ceci: Vivian Banfield, âgée de 20 ans, de Brampton (Ontario), devra donner une chopine de sang tous les six mois pendant deux ans pour dédommager la Commission d'assurance-chômage de $685. Le juge John D. Ord de la cour provinciale lui a demandé de rembourser $350, l'a mise en liberté surveillée pendant deux ans, et lui a demandé si elle accepterait de donner de son sang, comme service public, pendant cette période. Elle a accepté. M^lle^ Banfield était accusée d'encaisser

des prestations d'assurance-chômage alors qu'elle travaillait. Elle a reconnu sa culpabilité. Je suis d'autant plus persuadé qu'une amélioration à la loi sur l'assurance-chômage s'impose, mais que ceci ne doit en aucune façon se faire «sur le dos» des travailleurs.

[*Traduction*]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, les changements que l'on a apportés à la loi sur l'assurance-chômage nous font penser à un ami qui nous quitte. Tous les députés se sont familiarisés au fil des ans avec les tenants et les aboutissants de notre régime d'assurance-chômage. Non seulement ils le connaissaient passablement, mais ils étaient au courant des abus commis de part et d'autre. Nous nous sommes lancés dans l'étude d'un nouveau bill qui propose des modifications complexes à ce régime, modifications qui ne seront probablement pas à l'avantage des travailleurs ou du pays.

Le ministre prétend qu'il va économiser entre 225 millions et 320 millions de dollars, dont 175 millions en raison des modifications apportées au régime de prestations. Le reste sera réalisé grâce au mode de paiements et à une participation moindre de la part du gouvernement fédéral. Cela veut dire simplement que si ces personnes ne reçoivent pas d'assurance-chômage, elles devront se tourner vers une autre forme d'assistance. Nous en avons déjà parlé à maintes reprises. On nous dit que chaque fois qu'il y a un changement, c'est pour le bien de quelqu'un mais je n'ai pas encore vu de changement qui fasse grand-chose, sauf les dernières modifications qui ont ajouté les prestations de maladie et de maternité. Certes, c'est un pas vers l'avant, bien que je ne crois toujours pas qu'elles doivent être comprises dans la loi sur l'assurance-chômage; ces prestations devraient être offertes en vertu de lois du domaine de la santé et du bien-être, qui touchent une tranche beaucoup plus étendue de la population. Même les chômeurs peuvent se blesser et il faudrait par conséquent prévoir des prestations dans de tels cas.

● (1640)

Nous avons fait de la politique avec la plupart des changements proposés à la loi et l'effet en est très néfaste. Nous scindons la structure en séparant l'emploi du chômage. C'est ce que nous avons fait la dernière fois sur une base personnelle; il fallait trouver du travail à un ministre, c'est pourquoi nous avons autorisé ce changement. Je suis ravi de voir que ce divorce a été annulé et qu'il y a réconciliation de ce couple des plus compatibles à mes yeux, c'est-à-dire le chômeur qui a besoin d'aide et celui qui offre du travail. Il fallait que ce couple se réconcilie.

M. Rodriguez: Qui paiera la réception?

M. Peters: Ceux-là même qui paient toujours la note, le public. C'est certainement ce qui se passera dans ce cas-ci. Il me semble que nous procédions à une réconciliation sans qu'il y ait de contrat de mariage en bonne et due forme entre les deux parties. Je suis certain que tout député de la Chambre qui joue un rôle actif dans sa localité a dû répondre aux questions de certains fonctionnaires de la Commission de l'assurance-chômage ou de la main-d'œuvre au sujet de ce mariage. Le ministre affirme qu'il s'en remet au public qui devra y participer, et que toutes les localités bénéficieront de ce mariage. Mais je ne suis pas de cet avis.

La seule façon d'obtenir des renseignements en matière d'emploi, monsieur l'Orateur, c'est d'interroger l'ordinateur et, à ma connaissance, personne n'a encore réussi à tirer des renseignements de l'ordinateur en un seul lot. Les fonctionnaires responsables de la Main-d'œuvre sont inquiets parce qu'ils ignorent ce que sera leur rôle. Ils ont l'habitude de se faire dire: «Ne touchez pas à la Commission d'assurance-chômage; nous en sommes divorcés et n'avons rien à voir avec eux. Nous ne sommes plus amis, donc n'aidez pas les requérants à remplir leurs formules ou quoi que ce soit». On réunit maintenant les deux secteurs et il en résulte bon nombre de questions très pertinentes.

Les fonctionnaires de la Main-d'œuvre contrôlent les renseignements disponibles dans leur secteur. S'ils étaient futés, bien que peu d'entre eux le soient, ils pourraient contrôler les offres d'emploi dans tout le Canada au moyen de l'ordinateur. Mais à la Main-d'œuvre, on sait fort bien que les employés de la Commission d'assurance-chômage dans de nombreuses petites localités n'ont accès à aucun renseignement. A un moment donné, le bureau de la CAC de ma localité a été jusqu'à faire installer un télex mais lorsqu'on a constaté qu'il n'en sortait rien à l'autre bout, on a dû laisser tomber ce service et se fier au téléphone. Parfois, il leur était plus profitable de me téléphoner pour des renseignements que de se mettre en rapport avec leurs propres services. C'est pourquoi ils craignent que ce mariage ne marche pas. Ils veulent savoir quelles seront leurs responsabilités.

Les représentants de la CAC auront-ils suffisamment de renseignements pour dire à un prestataire que s'il remplit certaines conditions, il pourra toucher des prestations à telle et telle date? Auront-ils les renseignements voulus pour permettre à chaque centre de main-d'œuvre, et ils sont plus nombreux que les bureaux de la CAC, de répondre aux demandes de renseignements par téléphone que leur présentent les prestataires? Pourront-ils établir un rapport entre les données dont ils disposent et les emplois éventuels de la région et déterminer s'il y a des emplois vacants?

Il n'y a rien de plus exaspérant pour un prestataire mal informé qui se rend dans un bureau de l'assurance-chômage que de s'entendre dire qu'il doit s'inscrire au centre de main-d'œuvre. Une fois inscrit au centre de main-d'œuvre, il doit retourner au bureau de chômage pour toucher ses prestations. Puis, après quelques semaines, on lui dira qu'il n'a pas cherché de travail dans la région. Les représentants de la CAC lui disent: «Les centres de main-d'œuvre nous disent qu'il y a des emplois disponibles dans votre région». Et lorsque le prestataire retourne au bureau de la main-d'œuvre, son conseiller lui dit: «Je regrette, Joe, il n'y a pas d'emploi disponible pour toi dans cette région».

Je n'ai jamais pu comprendre comment la Commission d'assurance-chômage peut savoir s'il y a des emplois disponibles alors qu'elle n'a pas les moyens techniques voulus. Elle prétend tenir cette information des centres de main-d'œuvre, et ces derniers disent qu'il n'y a pas d'emplois disponibles. Il me semble que si quelqu'un cotise au régime d'assurance-chômage, il a droit aux prestations s'il devient chômeur et qu'il répond aux critères. D'autre part, il faut protéger le public; si un emploi est disponible et qu'un chômeur a les aptitudes requises pour occuper cet emploi, il devrait l'accepter. A mon avis, pour pouvoir dire à quelqu'un qu'il n'a pas cherché assez

activement du travail et qu'il va donc perdre ses prestations, il faut être en mesure de lui dire qu'un emploi est disponible quelque part. S'il accepte l'emploi, le problème est réglé et tout est pour le mieux. S'il n'y a pas d'emploi vacant, on ne peut manifestement pas le priver de ses prestations en lui reprochant de n'avoir pas trouvé de travail. Si ce sont là les résultats qu'aura cette association, cela constituera une nette amélioration par rapport à la situation actuelle.

A ma connaissance, la plupart des critiques à l'endroit de la CAC portent sur le contrôle des prestations. Je sais que les agents qui exercent ce contrôle s'animent et s'assoupissent selon les circonstances. Chaque fois que le public se plaint du coût de l'assurance-chômage, les agents s'animent et rayent un certain nombre de prestataires des listes. S'il n'y a pas d'emplois dans la région, ces gens-là sont forcés de recourir à l'assistance publique municipale. Malgré ce qu'on a pu reprocher à l'assurance-chômage, la plupart des députés savent, je crois, que le programme a sauvé de la faillite un millier de municipalités canadiennes au cours de sept ou huit années de chômage aigu. Si les chômeurs ne peuvent toucher de prestations d'une façon, ils en obtiendront d'une autre.

S'ils ne peuvent trouver du travail, et ne peuvent toucher d'assurance-chômage, ils se rabbattront sur l'assistance publique municipale, et dans la plupart des régions du Canada, les municipalités ne sont pas en mesure d'assumer ce fardeau. Celles qui sont pauvres sont surtout situées dans des régions où il n'y a pas d'emplois, ou de rares emplois saisonniers. Tous les hommes d'affaires au pays devraient se féliciter de ce que l'assurance-chômage existe. Sans les sommes injectées dans le programme par les travailleurs, les employeurs, et, dans une modeste mesure, par le gouvernement, nous aurions connu une dépression à faire passer pour une fête celle des années 30.

● (1650)

Je ne saurais être d'accord avec ceux qui affirment qu'il faut réduire l'assurance-chômage. Certes il faut rester vigilants. Je n'aime pas entendre des gens nous dire: Je connais quelqu'un qui touche du chômage même s'il n'y a pas droit. Je n'aime pas entendre de tels propos. En conversant avec eux ils nous disent toujours: Oh, Joe me l'a dit. C'était au sujet de madame Une Telle. Personne n'a de preuves certaines. Quand vous poursuivez l'enquête, vous constatez que c'est inexact.

Il est intéressant de noter que la CAC, qui a pourtant tous ces agents de contrôle et inspecteurs contre la fraude, a affirmé qu'il y avait eu très peu de condamnations. Beaucoup de ces dernières étaient marginales, par exemple un prestataire qui avait repris le travail et n'avait pas su comment interrompre ses prestations. Dans un cas que je connais, une femme reçut environ $900, bien que, d'après elle, elle ait essayé d'interrompre ses prestations au moins à trois reprises. Elle savait évidemment qu'elle percevait des prestations. Elle n'aurait pas dû les dépenser. Elle aurait dû les retourner. Elle pensait que le gouvernement était au courant. C'est pourquoi elle a été accusée de fraude. Ils sont nombreux les cas de cette nature.

Les conservateurs ont changé d'idée à propos d'une autre disposition qui est très importante.

M. Mazankowski: Des idées, nous en avons!

M. Peters: Ils ont crié au meurtre à la Chambre à cause des abus de l'assurance-chômage. Le député qui semble l'approuver vient d'une région où les agriculteurs ne chôment pas. J'aimerais bien savoir si ce monsieur sera aussi empressé, s'il ne pleut pas cet été et si les agriculteurs tombent en chômage. J'aimerais bien savoir s'il utilisera le même argument lorsque les agriculteurs demanderont de l'aide alors que peut-être l'un d'eux n'aura pas une mauvaise récolte parce qu'il occupe un coin humide et que tous les autres éprouveront de graves difficultés.

M. Mazankowski: Lang affirme qu'ils ont un régime de stabilisation.

M. Peters: Eh bien, les promesses de Lang à propos de la stabilisation des grains ne valent que le papier sur lequel elles sont écrites, par plus. Et il prétend que nous devrions prolonger de huit à 12 semaines la période initiale de prestations.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): La période de référence.

M. Peters: Cela paraît raisonnable. Huit semaines ce n'est pas très long pour avoir droit à des prestations. Douze semaines ce n'est pas très long non plus. Dans ma région, beaucoup de personnes élèvent une famille et le seul emploi qu'on leur offre c'est de planter des arbres et peut-être qu'elles y passeront sept, huit ou douze semaines. Le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario a essayé dans la mesure du possible, de leur assurer une période de référence. Il ajoutera une semaine supplémentaire. Il n'était pas nécessaire que la plantation dure huit semaines alors qu'elle pouvait en durer sept, mais très souvent ils l'ont fait durer huit semaines simplement pour garantir des prestations à ces gens-là.

Une fois la période de prestations écoulée, ils touchent encore quelques prestations. Ils peuvent travailler encore quelque temps, huit autres semaines avec un peu de chance. S'ils travaillent seulement 8 semaines, ce n'est pas pour profiter de l'assurance-chômage. C'est seulement parce qu'ils ne peuvent obtenir d'emploi plus longs. Je sais que c'est vrai pour une bonne partie du nord de l'Ontario. Je suppose que c'est la même chose dans les provinces Maritimes. Et c'est, je crois, la même chose au Québec que dans le nord de l'Ontario. Bien souvent, j'en suis sûr, des gens vivraient toute l'année de l'aide sociale s'ils ne pouvaient pas trouver de l'emploi pendant de courtes périodes et avoir ainsi droit à l'assurance-chômage.

Les conservateurs disent maintenant qu'ils vont poser des conditions différentes d'une région à l'autre. Rien ne peut contribuer davantage à la balkanisation du Canada si ce n'est, peut-être, une autre langue. Selon moi, la balkanisation du pays se fait déjà bien assez vite. Si vous êtes des Maritimes, vous n'aurez qu'à travailler 8 semaines; si vous êtes d'ailleurs, vous devrez en faire 12. Pourquoi ne pas faire la même chose à Toronto, où il n'y a pas beaucoup de chômage ou en Saskatchewan où il n'y en a pratiquement pas? Pourquoi ne pas imposer 24 semaines pour ces régions qui ont un taux d'emploi très élevé?

Nous oublions parfois les avantages que l'assurance-chômage a apportés au pays. Elle a sauvé de la faillite de nombreux commerçants, de nombreuses petites entreprises du secteur des services et bien des municipalités des régions septentrionales. Ne serait-ce que pour cela, le gouvernement peut bien se permettre de donner ces 125 millions de dollars ou un montant du même ordre.

Avec les prestations d'assurance-chômage, nous allons essayer un recyclage expérimental. A mon avis, tel n'était pas l'objectif de l'assurance-chômage. On ne dira à personne que l'assurance-chômage permet d'instaurer des programmes d'éducation dans le domaine technique sur une base nationale. On ne nous dira pas cela. On nous parlera seulement des prestations qui sont versées et de tous ces paresseux qui vivent de l'assurance-chômage. On ne nous parlera pas de l'argent que les travailleurs investissent pour financer leur propre système d'éducation. Bien des gens pensaient que l'enseignement technique était gratuit au Canada. Il semble que le ministre va changer cela et établir sa propre structure d'éducation, et c'est l'assurance-chômage qui paiera. Je conviens que c'est absolument nécessaire, mais il faudrait créer un fond spécial au lieu de confier la chose à la Commission d'assurance-chômage, car si le recyclage ne se fait pas à l'échelle nationale et ne correspond pas à des classifications nationales, il ne fera pas grand-chose pour régler le chômage régional et les difficultés que cela pose.

Le ministre ignore peut-être que lorsqu'elle a été créée, la Main-d'œuvre devait fournir un emploi à certaines personnes. Si vous aviez une formation de secrétaire, vous deviez pouvoir obtenir un emploi de secrétaire. La Main-d'œuvre devait garantir que vous étiez bien secrétaire, lorsqu'elle vous envoyait à un employeur. Il y a même un Centre de main-d'œuvre qui n'avait pas de machine à écrire; il était donc impossible de voir si les gens pouvaient taper à la machine.

Si le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) veut se donner la peine de vérifier, il constatera que la plupart des employés temporaires de son ministère n'ont même pas été engagés par le truchement des centres de main-d'œuvre. Le nombre d'employés du ministère engagés par l'intermédiaire de ces centres est minime. Le plus souvent, on passe par des agences comme «Office Overload», car celles-ci peuvent voir si le postulant est dactylo, secrétaire, secrétaire juridique; bref, elles peuvent évaluer les aptitudes. Le secteur privé a les moyens d'effectuer ce genre de contrôle. C'est pourquoi il peut très bien garantir la disponibilité immédiate et la compétence des personnes qu'il recommande. Si le ministère veut se donner la peine de vérifier, il constatera que la plupart des employés de son ministère qui sont affectés aux programmes d'embauche, tels que le programme d'initiatives locales, les programmes locaux d'aide à la création d'emplois, les programmes «Canada au travail» et «Jeunesse-Canada au travail», ont été engagés par le truchement d'agences privées. Ceux qui ont été engagés par l'intermédiaire d'un centre de main-d'œuvre constituent une minorité. Il faudrait que le ministre soit vraiment aveugle pour ne pas se rendre compte que les méthodes de sélection manquent d'efficacité. Si nous n'arrivons pas à vérifier si un homme est bien conducteur de camion, c'est que nous sommes injustes ou stupides. Lorsqu'on envoie un conducteur de camion de deux tonnes dans une mine pour y conduire un «Euclid», il est certain que l'intéressé va dire au premier coup d'œil qu'il est incapable de faire ce travail. Pourtant, c'est bien lui que nous avions recommandé.

Une voix: Que le ministre y aille!

M. Peters: Le conducteur de camion sait très bien qu'il n'a pas les aptitudes requises. Si les centres de main-d'œuvre veulent offrir une formation technique, qu'ils organisent donc des leçons de classement, afin de pouvoir déceler à coup sûr les aptitudes des postulants et d'éviter de les recommander pour des tâches qu'ils sont incapables d'assumer. L'employeur en sera alors quitte pour rappeler le centre de main-d'œuvre pour demander une autre personne. Si l'on veut vraiment que cela marche, il faut veiller à ce que la personne recommandée pour un travail déterminé ait un minimum de compétence dans ce domaine, sinon il vaut mieux s'abstenir. Il faudrait lui dire qu'il n'y a rien. Ce serait beaucoup plus facile pour l'assurance-chômage que d'envoyer des gens qui ne conviennent pas.

● (1700)

Je connais un type qui a refusé un travail de camionneur dans une mine. Dieu soit loué, car il se serait probablement tué, n'ayant pas la moindre idée de ce métier. Il n'aurait même pas su s'installer au volant. Celui qui refuse un emploi perd tout droit aux prestations sans que l'assurance-chômage ne cherche même à savoir s'il est qualifié.

Par solidarité humaine, le ministre a le devoir d'aller examiner les méthodes de la Commission et d'y apporter les changements qui s'imposent. Il ne devrait pas laisser ce soin à des ronds-de-cuir qui n'ont jamais travaillé à la mine, en forêt ou ailleurs, à des types qui sont nés ronds-de-cuir. Ils raisonnent en ronds-de-cuir et ne connaissent rien d'autre. Mais le ministre, lui, a le sens pratique. Il a travaillé comme mineur et connaît le travail manuel il sait que lorsqu'on envoie un type travailler dans l'électricité, il a intérêt à être électricien, sinon il se fera électrocuter.

Il en va de même dans les autres métiers. Si on envoie des manœuvres effectuer des travaux spécialisés, ils seront remplacés très rapidement parce qu'ils ne pourront pas durer. Les patrons le savent et ils ne prennent pas de gens non qualifiés. Quand Main-d'œuvre-Canada procède ainsi, elle montre bien à quel point elle ne croit plus à rien. Le ministre sait que moins de 50 p. 100 des actifs ont été placés par Main-d'œuvre-Canada. Il n'y en a même pas 50 p. 100 qui figurent sur la liste de la Main-d'œuvre. Dans telle ou telle localité, la Main-d'œuvre ne sait même pas ce que font comme travail 50 p. 100 des gens. La plupart des fonctionnaires de Main-d'œuvre-Canada ne sortent jamais, ne serait-ce que pour aller voir de quoi ça a l'air une usine. Lorsque les fonctionnaires de Main-d'œuvre-Canada parlent d'un scieur, ils devraient savoir qu'il ne s'agit pas d'un type qui traîne une tronçonneuse, mais du chef de scierie. Le chef scieur doit posséder parfaitement le métier, car toute l'exploitation repose sur lui. S'il n'est pas compétent, l'entreprise court tout droit à la faillite. Quand on envoie quelqu'un, il faut qu'il connaisse le métier. L'employeur y tient. Donc, il faudrait que le ministère effectue une sélection technique, qu'il fasse contrôler par des gens formés l'aptitude professionnelle des demandeurs.

Ce bill n'est qu'un charabia de bureaucrates. Il ne dit pas ce qu'il veut dire et il ne veut pas dire ce qu'il dit. Si la version française du bill contient autant de sottises que la version anglaise, on aura fait remonter le bilinguisme de plusieurs siècles en arrière. On peut donner dix interprétations différentes à un seul paragraphe. Et le ministre le sait, car il ne manque pas de sens pratique.

M. Nystrom: Il en est totalement dépourvu, au contraire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est un juriste.

M. Peters: Oui, mais quand il était encore étudiant, il promettait. Je connaissais fort bien son père, et il n'était pas riche. C'était un médecin disposant de peu de moyens et il l'a sans doute fait travailler pour gagner sa vie. Je sais que le ministre a travaillé dans les mines du Nord de l'Ontario et c'est ce que j'appellerais de l'expérience pratique. Bien qu'il soit avocat, il aime sans doute lire les textes de loi sans être tenu de comparer son interprétation avec celles de ses deux autres collègues. Il y a un an, quelqu'un m'a demandé de remplir pour lui une carte d'assurance-chômage. Le formulaire était long et après y avoir jeté un coup d'œil, je lui ai dit qu'il ferait mieux de s'adresser à quelqu'un d'autre. Je ne savais pas en vérité comment remplir le formulaire. Toutes les questions avaient deux réponses possibles, et quelle que fût la réponse, elle pouvait soulever des problèmes.

Par exemple, à la question «Avez-vous cessé de battre votre femme maintenant» si vous répondez non, cela peut vouloir dire que vous la battez toujours. Si vous répondez oui, ceci peut signifier que vous la battiez auparavant. La plupart des questions étaient ainsi. A la question «Avez-vous un mode de transport?» Pour la plupart, ceci signifie un autobus, mais là où j'habite, ce serait plutôt une voiture. Là où je vis, si les gens n'ont pas de voiture, ils n'ont pas de mode de transport. Si les autobus ne desservent pas votre région, vous n'avez donc pas de mode de transport. Cependant, les gens qui travaillent en usine conduisent des automobiles et si l'on sait à quelle heure on aura son quart, le lendemain, on peut s'arranger pour trouver un mode de transport. Le premier jour, bien sûr, il faudra peut-être prendre un taxi, mais si l'on n'a même pas l'espoir du moindre travail, il est difficile de savoir où aller et encore plus de décider si on aura un mode de transport, tant qu'on ne sait pas quel genre de travail on aura. Si l'on me demande si j'ai un moyen de transport, je ne le sais pas vraiment, mais je crois que oui. J'ai eu autrefois un emploi mais pas de voiture et il n'y avait pas de service d'autobus, mais j'avais tout de même le moyen de me rendre à mon travail car le second jour, j'ai pu m'y rendre dans la voiture de quelqu'un d'autre.

Dois-je dire à ces bureaucrates que j'ai un moyen de transport? Ils me demanderont probablement si j'ai une voiture et je devrai leur répondre non. Ils en déduiront que je n'ai pas de moyen de transport. Ensuite, je devrai leur dire: «Vous devez avoir raison, car je n'ai pas de cheval non plus.» Chaque fois que le prestataire donne une mauvaise réponse, il est exclu.

Ils lui demandent combien il veut gagner. C'est une question qui a l'air anodine de prime abord. Si je gagnais $5 l'heure auparavant, je répondrais que je travaillerais pour $5 l'heure. J'accepterais peut-être $4 ou $3.50 l'heure, mais la question n'est pas là. Si le prestataire adopte l'attitude contraire et exige $10 l'heure, il est exclu, car il n'y a pas d'emploi à $10 l'heure. Les préposés aux prestations sont des as! Ils peuvent exclure en une semaine la moitié des prestataires. Peu leur importe que ces gens doivent s'adresser à l'assistance publique la semaine suivante. Les bureaucrates respectent la consigne. Lorsqu'on leur dit de réduire le nombre de prestataires, ils s'exécutent.

Le bill n'a pas besoin d'être aussi compliqué. Si un prestataire fait appel et qu'il est débouté, il peut recourir au juge-arbitre. Pourquoi faire appel au juge-arbitre, sinon pour une question d'interprétation? Les choses ont changé, il n'y a plus qu'un seul arbitre et il peut être partial autant qu'il veut. Lorsqu'il y en avait trois, la situation était tolérable. Ils pouvaient se reporter à la jurisprudence et trancher par la suite. Les prestataires ne devraient pouvoir recourir au juge-arbitre que si un point de droit est en cause. Dans le cas d'une question de principe, elle pourrait être réglée par voie législative. Alors, il serait possible de consulter le juge-arbitre, le ministre pourrait examiner les décisions de celui-ci, et s'il trouvait des décisions logiques sur une question de principe, il pourrait modifier les règlements en conséquence et résoudre le problème. Ainsi, il n'y aurait plus lieu de soumettre ce principe au juge-arbitre.

Une fois, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est allé voir son représentant au conseil arbitral et l'a menacé d'aller voir le Conseil des relations du travail pour l'écarter du conseil arbitral s'il ne s'opposait pas aux mauvaises décisions. Depuis, ce représentant s'oppose à toutes les décisions, ce qui est tout aussi ridicule.

Je ne me suis occupé d'aucun de ces cas, car cela se passait à Sudbury, donc assez loin de chez moi. Mais le député m'en a confié 13 une fois, et j'ai eu gain de cause dans tous les cas, sauf un. Les députés peuvent se renseigner auprès du directeur de la Commission d'assurance-chômage, il leur dira la même chose. Le directeur est passé à la télévision; il a parlé de ces 12 cas et a dit qu'on avait essayé de faire comprendre au préposé aux prestations que son interprétation n'était pas forcément la bonne. J'ai eu raison dans 11 ou 12 de ces 13 cas. On ne m'en a pas confié depuis. On ne m'a pas demandé de m'en occuper, et je ne sais donc pas s'il y a encore des problèmes. Car je ne les recherche absolument pas. Je m'en occupe lorsqu'on me le demande. C'est tout.

Ce que je veux dire, c'est que, si nous voyons les choses comme elles sont, de manière objective, en sachant très bien qu'il n'y a pas de travail dans la région et très peu de moyens de transport, nous devons admettre qu'il faut accepter ces réclamations sans les soumettre à un juge-arbitre. Les cas dont je vous parle ont suivi la filière bureaucratique et ont été résolus de cette manière.

● (1710)

A mon avis, un grand nombre des difficultés qu'éprouve le citoyen ordinaire proviennent des bureaucrates dont la seule tâche consiste à déchiffrer le libellé. Je sais qu'il faut se servir des bons termes juridiques et qu'il y a toute une différence entre «devra», «devrait», «doit», «peut», «pourra» ou «pourrait». Mais la fonction principale de la Commission d'assurance-chômage n'est pas vraiment de payer des prestations aux chômeurs sans les offenser le moindrement. Nous avons la responsabilité en tant que gouvernement d'assurer du travail aux gens.

Voyons comment travaillent des agences de placement comme Office Overload. J'ai un fils qui a embauché des gens pour une grosse compagnie électronique à Toronto. Il a embauché, entre autres, des «ingénieurs-théoriciens». Un «ingénieur-théoricien» arrive à un bureau, regarde le mur et pense au problème. Si, après quelques semaines, il n'a pas trouvé de réponse, la compagnie le laisse aller et téléphone à l'agence pour lui demander d'envoyer quelqu'un d'autre, ou le théoricien peut penser au mauvais problème et vous fournir une solution qui ne vous aide pas. Vous l'embauchez parce qu'il appartient à un groupe professionnel d'«ingénieurs-théori-

ciens». Vous en avez besoin pour résoudre un problème particulier, non comme employé permanent.

Jusqu'à ce que les centres de main-d'œuvre puissent trouver des gens dans des catégories, comme un charpentier menuisier, un finisseur ou un menuisier à l'établi, ils ne feront pas leur travail convenablement. Le centre doit fournir à l'employeur la personne qui lui convient. L'employeur ne veut pas interviewer beaucoup de gens. Un avocat m'a dit qu'il avait besoin d'une secrétaire juridique et qu'il a interviewé six filles différentes de la main-d'œuvre. Il est assez facile d'embaucher une secrétaire juridique, mais ce n'était pas le cas. Il a fait une bonne suggestion. La main-d'œuvre a épinglé sa carte sur le babillard en signalant qu'on avait besoin d'une secrétaire juridique. Il leur a dit qu'ils feraient mieux de photocopier sa carte et de l'afficher dans les Loblaws ou les Steinbergs parce que bien des gens vont voir les babillards dans ces magasins. Il a dit qu'au bureau de la main-d'œuvre seulement quatre ou cinq personnes sont allées voir le babillard où sa carte était épinglée. A moins qu'il y ait bien des gens qui se cherchent des emplois annoncés au babillard ou que bien des employeurs cherchent des employés, nous n'offrons pas un bon service de placement.

Je me souviens du temps où on payait pour obtenir un emploi. Je me souviens d'être allé à Timmins en 1940 chercher un emploi dans la mine. Le gars voulait cinq dollars pour parler de l'emploi. Je n'avais pas cinq dollars à l'époque et je lui ai raconté une belle histoire. J'ai obtenu l'emploi, en partie parce que je venais de la ferme. A l'époque, avec $5, on était presque certain de trouver un emploi. Il y avait moins de billets de $5 en circulation à ce moment-là. On ne pouvait pas économiser autant en une semaine, mais en versant cette somme, on obtenait l'emploi. Nous payons le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour fournir des emplois, mais il ne le fait pas.

M. Rodriguez: Il veut être payé plus cher.

M. Peters: Je crois sincèrement que l'assurance-chômage devrait relever du ministère de la Main-d'œuvre. Le système canadien était bien meilleur, à mon avis, lorsque nous n'avions pas d'ordinateurs. C'était des personnes et non des ordinateurs qui assuraient le bon fonctionnement du système. De nombreux députés ne s'en rappelleront peut-être pas, mais lorsqu'on a créé le programme d'assurance-chômage, tous les renseignements, c'est-à-dire le nombre de cotisations et le montant à verser chaque semaine, figuraient sur une fiche. Losqu'on arrivait au bureau de l'assurance-chômage, les employés sortaient la fiche et vous disaient immédiatement à combien vous aviez droit par semaine, et ils vous remettaient l'argent. Mais avant de pouvoir toucher cet argent, il fallait aller à l'autre bout de la pièce et demander s'il y avait des emplois vacants. Si l'on vous offrait un emploi, il fallait l'accepter. S'il n'y avait pas d'emploi vacant, vous reveniez au premier employé pour toucher votre argent. Lorsque tout le montant des contributions était épuisé, on établissait une autre fiche.

C'était peut-être un système amateur. Certains intellectuels ont peut-être trouvé très humiliant de rentrer dans un bureau pour toucher leur allocation après avoir demandé s'il y avait un emploi vacant. Mais cela ne préoccupe ni moi, ni les gens que je représente. Ils seraient heureux de voir instaurer un tel système s'il était plus honnête que l'autre. En effet, le système actuel n'est pas honnête. Quelqu'un croit chercher du travail, mais la CAC le traite de tire-au-flanc et lui prête toutes sortes de mauvaises intentions parce qu'il ne suit pas ses règlements.

Dans ma région, il y a une scierie qui emploi 40 personnes. Lorsqu'on y a travaillé, on sait combien il y a d'employés et on sait également qu'il n'y a pas d'emplois vacants. Quel intérêt y a-t-il à s'y présenter trois fois par semaine pour savoir s'il y a du travail? Quel intérêt y a-t-il à postuler un emploi à l'hôtel de la localité si l'on a pas la moindre notion d'arithmétique? Mais selon la commission d'assurance-chômage, il faut y aller et demander s'il y a un emploi vacant. A quoi cela sert-il de postuler un emploi au restaurant du coin si l'on a une longue barbe et qu'on se présente mal? Il est certain que l'on n'obtiendra pas cet emploi, mais il faut toute fois demander. Quel intérêt y a-t-il à se présenter à la Régie des alcools lorsqu'on sait qu'en Ontario il faut être conservateur depuis toujours pour y obtenir un emploi? Si l'on est libéral ou néo-démocrate, on n'a aucune chance.

Des voix: Oh, oh!

M. Peters: N'est-ce pas louche? Pour ma part, cela me semble tout à fait stupide. Il y a certainement une demi-douzaine de personnes qui savent que dans une localité donnée, il n'y a pas de travail. Quelqu'un qui se cherche un emploi a travaillé toute sa vie et est prêt à accepter du travail, mais il n'est pas très brillant. Nous lui donnerions du travail s'il y en avait, mais il n'y en a pas. Pourquoi devrait-il avoir à subir l'humiliation de chercher un emploi quand tout le monde sait qu'il n'y a pas de travail? La main-d'œuvre devrait se forcer un peu plus en vertu du nouveau système.

M. Rodriguez: Inutile d'y penser.

M. Peters: Pour que le système fonctionne, il ne faut pas s'attarder aux détails insignifiants mais fournir un vrai service d'emploi. Le fonctionnaire de la main-d'œuvre devrait se grouiller, aller voir l'employeur, visiter l'usine de l'endroit et dire: «Vous pourriez engager quelqu'un pour nettoyer l'usine.» Il pourrait dire: «Si nous vous envoyons quelqu'un, vous pourriez lui confier ce travail». Tant que nous ne le ferons pas, le programme ne donnera rien. Les changements visent surtout à satisfaire la poignée de gens selon qui on devrait supprimer l'assurance-chômage. C'est pour eux que ces changements seront apportés. Mais tant de changements pourraient être utiles au Canada et favoriser la création d'emplois que l'employeur ignore peut-être qu'il peut offrir. La pire disposition de la mesure est celle qui vise à modifier la période de prestations. Dans ma région, si les gens peuvent travailler 12 semaines, ils touchent l'assurance-chômage. S'ils peuvent seulement trouver du travail pour huit semaines, il serait préférable qu'ils obtiennent des prestations d'assurance-chômage au lieu d'avoir à s'adresser à l'assistance publique de la ville.

Mlle Coline Campbell (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter du débat de deuxième lecture du bill C-27 cet après-midi pour mentionner certains de mes sujets de préoccupation à titre de député des provinces de l'Atlantique. Je ne puis faire autrement qu'exprimer mon opinion, offrir des félicitations s'il y a lieu et avancer quelques suggestions dans d'autres secteurs. Je suis certaine que nous sommes tous heureux du fusionnement des services de la main-d'œuvre, de l'assurance-chômage et de l'immigration. Ce fusionnement donnera lieu à une nouvelle organisation. Cette intégration donnera une nouvelle structure capable de fournir

le service unifié dont le ministre a parlé. C'est indubitablement ce qu'il fallait faire. Pourquoi faut-il que les gens qui demandent des prestations d'assurance-chômage et qui, pour les obtenir, doivent d'abord s'inscrire aux centres de main-d'œuvre soient obligés de se présenter à deux endroits différents? Alors, c'est le même fonctionnaire qui s'occupe de la demande de prestations qui pourra apprécier les difficultés à trouver du travail. Il sera à même d'examiner avec l'intéressé les moyens de trouver un emploi durable.

● (1720)

Les services actuels laissent beaucoup à désirer. Pourquoi les chèques ne sont-ils pas postés plus tôt? Pourquoi les rapports doivent-ils parcourir trois régions avant d'arriver au bureau central? On a fait état de la terminologie tantôt, et je suis d'accord. Espérons qu'il s'agira d'un service vraiment unifié qui n'ajoutera pas aux efforts que le chômeur doit déjà fournir pour obtenir des prestations.

Le nouveau ministère auxiliaire de l'Emploi et de l'Immigration, dit-on, sera chargé de l'élaboration de la politique de stratégie, de l'évolution du programme, de la recherche sur le marché du travail et de l'information. Si cela signifie que nous cesserons d'obtenir des statistiques inexactes au sujet de South Western Nova, ce sera une amélioration. Je recommande simplement au ministre de veiller à ce que les services ne fassent pas double emploi et que son ministère tente vraiment de concilier le plus étroitement possible les politiques et l'évolution du marché du travail avec les grandes stratégies économiques et sociales du gouvernement.

Le ministre espère, et je le constate avec plaisir, que le fusionnement aboutira à une simplification de la documentation exigée du grand public. Je constate également avec intérêt qu'on abolira la sanction prévue pour un travail dépassant quatre semaines. Auparavant celui qui touchait des prestations d'assurance-chômage et trouvait du travail pour plus de quatre semaines puis redevenait chômeur n'avait plus droit à sa période de prestations. Dans des régions où le travail est saisonnier, cet état de choses pouvait être très préjudiciable à l'embauche. Il y a d'autres bons points comme le transfert des prestations. Si une personne a droit à des prestations et que ces dernières tardent à lui arriver, elle peut s'adresser à l'autorité municipale et transférer ses prestations d'assurance-chômage à venir au service municipal du bien-être. Je suis certaine que cette mesure éliminera beaucoup de difficultés. Avant de terminer, j'aimerais parler de l'utilisation efficace de la caisse d'assurance-chômage.

Je répète que ce sont là des améliorations, mais qu'on en a oublié d'autres. Dans les secteurs administratifs, c'est l'assurance-chômage contre le revenu annuel garanti. Certaines épouses ne peuvent pas, si elles travaillent pour leur mari, toucher des prestations d'assurance-chômage. Autrement dit, l'écailleuse d'huîtres de Terre-Neuve ne peut pas travailler pour son mari, la pêcheuse de pétoncles doit travailler pour un ami de son mari. Il y a également des épouses dont les maris gèrent un petit commerce et là encore, elles ne peuvent travailler pour lui et toucher des prestations. On ne prévoit nulle part de réduire le montant des prestations après un certain temps. Qu'on songe au cas de la femme en congé de maternité qui doit attendre trois semaines avant de toucher des prestations même si son bébé doit naître deux jours après le début de son congé de maternité. Ce ne sont là que quelques-uns des aspects que n'ont pas touchés les réformes. D'autres aspects me préoccupent également quand je songe à l'interprétation et à l'application du bill.

En remontant au budget de mai 1976, on constate que le gouvernement avait annoncé qu'il comptait examiner à nouveau la manière dont le programme d'assurance-chômage était appliqué au Canada. On avait proposé, parmi d'autres mesures, de restructurer le système des prestations, et d'exiger qu'un assuré ait travaillé non plus huit mais au moins douze semaines pour avoir droit aux prestations. Ceux qui analysèrent ces propositions se demandèrent surtout combien de chômeurs n'auraient plus droit à toucher l'assurance si on adoptait la mesure proposée.

J'aimerais, dans les minutes qui vont suivre, aborder certains autres aspects en montrant d'abord combien de prestataires auraient été touchés si ces propositions avaient pris force de loi en 1976, en donnant une projection montrant comment ils le seront en 1977, et en exposant les répercussions qu'aura la réduction des prestations sur les provinces Maritimes tout comme dans ma propre région. Pour cette période, je me reporte à l'étude exhaustive que la Commission d'assurance-chômage a fait du régime d'assurance-chômage au Canada, datée du mois de février 1977, que je me bornerai à appeler tout simplement «l'étude» aux fins de notre discussion.

A la page K54 de l'étude, on déclare qu'en tout 330,000 prestataires seraient touchés au cours de l'année par la prolongation de la période de référence. On estime qu'à n'importe quel moment donné en 1976, il y avait en moyenne 100,000 prestataires justifiant de huit à onze semaines de travail assuré. Le ministre et les auteurs de l'étude ont supposé que 50 p. 100 des prestataires justifiant de huit à onze semaines de travail, dont il est question à la page K57, pourraient se trouver un autre emploi assurable ou continuer dans le même emploi et ainsi acquérir le droit aux prestations selon l'exigence de douze semaines. Si cette prolongation avait été mise en œuvre en 1976, à n'importe quel moment donné 50,000 Canadiens environ n'auraient pu toucher de prestations. Maintenant, pour revenir aux 330,000 prestataires, si l'on estime que 30 p. 100 d'entre eux seront affectés, on en arrive à 100,000 prestataires justifiant de huit à onze semaines d'emploi assurable. Comme l'a déclaré le ministre, en supposant que 50 p. 100 d'entre eux puissent accomplir le nombre de semaines supplémentaires requis, alors il reste 50,000 personnes, soit les autres 50 p. 100. A la page K58, on peut en voir la répartition par province. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, 2,600 personnes sur les 50,000 seraient touchées à n'importe quel moment et 9,800, au niveau de toutes les provinces de l'Atlantique.

Passons maintenant aux prestataires touchés par la hausse du nombre de semaines de travail et voyons un peu combien il y en aurait qui seraient touchés en 1977 par la conditions de douze semaines. Cela confirme ce que je viens de dire et qui figure à la page K54 de l'étude. D'après les postulats dont découle mon allégation, il faudrait enregistrer une hausse de la population active de 2 p. 100 en 1977, un taux de chômage de 8 p. 100, un rapport constant du nombre de chômeurs et de prestataires entre 1976 et 1977, à quoi en arrive-t-on? A une moyenne estimée de 117,328 prestataires justifiant de huit à onze semaines d'emploi assuré. Mettons encore une fois que la moitié de ceux qui justifient de huit à onze semaines en 1977

obtiennent des prestations au-delà de ces onze semaines pour avoir droit aux prestations au cas où la condition de douze semaines serait acceptée, 58,664 personnes au total ne pourraient toucher de prestations en 1977. Autrement dit, la mise en vigueur de la période de référence de douze semaines empêcherait environ 59,000 personnes de toucher des prestations d'assurance-chômage en 1977. De ceux-là, près de 11,500 habiteraient les provinces atlantiques.

● (1730)

Voyons comment la réduction des prestations affectera les provinces atlantiques. Selon l'amendement proposé, l'ensemble des prestations sera réduit du fait des nouvelles conditions d'assurance et de l'introduction d'une nouvelle structure de prestations à trois paliers pour ceux qui perçoivent des prestations. Autrement dit, selon le régime actuel, pour huit semaines d'emploi, on perçoit 32 semaines de prestations. Ce genre d'assistance disparaît en vertu du régime à trois paliers. A l'heure actuelle, après 12 semaines d'emploi assuré le prestataire a droit à 32 semaines de prestations. Il aura encore droit à 32 semaines aux termes du régime de prestations à trois paliers. Naturellement, je veux parler de ce qui arrivera compte tenu du fait que le taux de chômage en Nouvelle-Écosse est de 10 p. 100 alors que le taux national s'établit à 8 p. 100. Après la 20e semaine d'emploi assurée, le régime actuel assure une semaine de plus de prestations que le nouveau régime à trois paliers.

La grande différence entre les deux régimes c'est que ceux qui travailleront de 8 à 11 semaines, c'est à dire un bon nombre de travailleurs dans les provinces atlantiques, perdront leurs prestations. En chiffres ronds, cela veut dire 59,000 bénéficiaires probables au Canada et 11,500 dans les provinces atlantiques. Ces chiffres sont fondés sur l'enquête effectuée sur la population active. J'ai cependant certains doutes au sujet de la validité de cette enquête.

La CAC a également évalué les répercussions financières qu'aurait cette période obligatoire de 12 semaines, compte tenu du nouveau régime de prestations. Par exemple, on a calculé que, le taux de chômage national étant de 8 p. 100, on aurait économisé de 250 à 300 millions de dollars en 1976 grâce à ce nouveau régime. Ces chiffres supposent sans aucun doute qu'un grand nombre de ceux qui ont travaillé de 8 à 11 semaines auraient encore droit aux prestations, même avec la nouvelle exigence de 12 semaines. Le gouvernement épargnerait entre 175 et 210 millions de dollars alors que les employeurs et les travailleurs se partageraient le reste des sommes épargnées.

Pour 1977 on pourrait estimer entre 325 et 390 millions de dollars le total des économies à réaliser, dans le cas d'une hausse de 13 p. 100 des salaires assurés et à supposer que le nombre des prestataires passe à 48,664 ou 59,000 en chiffres ronds, ce qui représente une hausse de 17 p. 100 environ par rapport à 1976. En termes de manque à gagner pour les provinces atlantiques, si l'on suppose que cette perte est proportionnelle au nombre de prestataires ayant huit à 11 semaines en 1977, nombre qui est de 11,496, le montant donc de ce manque à ganger se situerait entre 63 et 76 millions de dollars en 1977. On obtiendra par contre le chiffre de 62 millions de dollars pour 1977 si l'on suppose que 11,496 prestataires du Canada atlantique auront touché en 1977 une prestation hebdomadaire moyenne de $104. En décembre 1976, le montant de la prestation hebdomadaire moyenne versée dans les quatre provinces atlantiques a été de $92. Dans un cas comme dans l'autre, les économies atlantiques vont être sérieusement touchées par cette réduction des prestations, tant sur le plan humain que sur le plan financier.

Qu'est-ce que tout cela représente pour South Western Nova? Les perspectives ne sont pas roses. Supposons que de novembre 1975 à octobre 1976 le nombre cumulatif des inscrits au bureau de Yarmouth de l'assurance-chômage ait été de 44,290. Cela veut dire qu'il y aurait eu en moyenne 3,690 personnes inscrites chaque mois au bureau pendant cette période de 12 mois. Supposons maintenant que 30 p. 100 des inscrits aient eu huit à 11 semaines, pour reprendre le pourcentage donné par le ministre. Il y aurait donc eu 1,107 personnes par mois dans le groupe des huit à 11 semaines. Divisons ce chiffre en deux, car on peut supposer que la moitié pourront trouver du travail. Il reste donc 554 personnes dans l'impossibilité d'obtenir des prestations. Multiplions ce chiffre par $104, que je retiens comme montant des prestations hebdomadaires, et nous obtenons $57,616 d'économies hebdomadaires pour l'État. Multiplions par 52 pour obtenir l'économie annuelle, et le résultat est $2,996,032. Voilà l'importance du flux financier dont sera privée la zone desservie par le bureau de Yarmouth de l'assurance-chômage.

Qu'est-ce que cela veut dire? Au recensement de 1971, South Western Nova comptait 62,177 habitants. En février 1976 il y avait 7,607 personnes inscrites au bureau local de l'assurance-chômage. Le nouveau programme va donc frapper dur. Car c'est en fonction du taux de chômage, déterminé à partir du recensement, qu'étaient calculés les crédits destinés aux programmes de création d'emplois comme les projets PIL, et nous avons maintenant Canada au travail. Comme vous le savez, la force de travail comprend les personnes de 15 ans et plus qui ont un emploi ou qui ont activement cherché du travail dans les quatre semaines écoulées. D'après le recensement de la main-d'œuvre, est considéré comme ayant un emploi celui qui a effectué un travail quelconque dans la semaine antérieure de référence.

En 1976, dans la région économique 24 qui comprend la circonscription de South Western Nova, le taux de chômage était 9.2 p. 100. Mais si vous prenez seulement les chômeurs inscrits au bureau de l'assurance-chômage entre novembre 1975 et octobre 1976, le tableau sera complètement différent. Vous remarquerez que le chômage atteint un nouveau record en hiver et qu'il diminue en été.

Que se passe-t-il si vous prenez le taux de chômage indiqué dans le relevé de la main-d'œuvre? Je le répète, selon ce relevé vous êtes considéré comme «employé» si vous avez fait n'importe quel travail au cours de la dernière semaine de référence. Voici ce qui se passe: si un pêcheur ne travaille qu'une heure au cours de la semaine de référence, selon le relevé il était employé toute la semaine. Mais s'il ne travaille pas, il n'est pas inclus dans la population active car il ne peut chercher d'emploi dans cette catégorie professionnelle. C'est la même chose pour tous les travailleurs saisonniers, qu'il s'agisse des bûcherons, des travailleurs de l'industrie touristique et des conserveries de poissons ou de tous les autres travailleurs saisonniers. Les statistiques montreraient également, vu le caractère saisonnier de l'emploi dans la région, que le chômage diminue en été.

On a beaucoup parlé du taux de participation. De quoi s'agit-il? C'est le nombre de personnes qui font partie de la population active par rapport au nombre total d'habitants d'une région donnée âgés de 15 ans et plus. A mon avis, il faudrait tenir compte du taux de participation lorsqu'on considère le nombre de chômeurs inscrits au bureau de la Commission d'assurance-chômage. Je voudrais montrer qu'il y a une différence énorme entre le relevé de la main-d'œuvre de Statistique Canada et le nombre de chômeurs inscrits. En outre, non seulement ces chiffres diffèrent considérablement, mais si vous entreprenez des programmes de création d'emplois d'après le relevé de la main-d'œuvre, il est certain qu'une région comme la mienne sera terriblement désavantagée.

● (1740)

Ce que j'essaie de faire comprendre, c'est que dans ma région les prestataires de huit à onze semaines seront touchés par ce changement. Dans la région économique nº 24, dont fait partie la circonscription de South Western Nova, le taux de participation était de 51 p. 100. Au niveau provincial, il était de 55.2 p. 100. Voilà le taux d'emploi au sein de la population active au cours de l'été, période propice à l'embauche. En janvier 1976, pour la même région économique, le taux de participation était de 45 p. 100, tandis qu'il était de 51.9 p. 100 pour toute la Nouvelle-Écosse.

Je le répète, le programme Canada au travail a pour but de favoriser l'embauche. C'est pourtant la circonscription de South Western Nova qui a reçu le moins de subsides après Halifax. De novembre 1975 à octobre 1976, le seul bureau d'assurance-chômage de Yarmouth a versé des allocations pour un montant global de $16,881,000. Le montant total des prestations versées à l'échelon provincial a été de $147,042,000 pour la même période, ce qui prouve bien qu'il n'existe aucun rapport entre les sommes versées par les bureaux d'assurance-chômage et les statistiques sur la population active ainsi que le taux de chômage.

Canada au travail remplace le programme des initiatives locales. A partir des mêmes données, c'est ma région qui a reçu le montant le plus faible à l'exception d'Halifax. Comment alors pourrais-je accepter, au nom de ceux qui ne peuvent travailler que de 8 à 11 semaines, les modifications proposées et les conclusions de l'enquête sur la population active puisqu'on ne réinjecte aucun argent dans ma région? J'y reviendrai dans une minute.

Le programme Canada au travail se fonde cette année sur trois critères: le taux de chômage au sein de la population active en Nouvelle-Écosse, le nombre total de prestataires enregistrés entre décembre 1975 et novembre 1976 dans cette province et les données du recensement de 1971 sur le nombre de chômeurs par comté en Nouvelle-Écosse, recensement qui, incidemment, utilise la même définition que l'enquête sur la population active. A remarquer que les chiffres pour la Nouvelle-Écosse sont, dans un cas comme dans l'autre, les mêmes qu'en 1976. C'est pour cette raison que j'ai contesté la répartition de fonds pour le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse dans le cadre du programme des initiatives locales et que je fais les mêmes objections devant les fonds accordés à ma région aux termes des programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail.

Je voudrais parler maintenant du nombre de prestataires de l'assurance-chômage que nous avions en janvier, février et mars 1976. En janvier 1976, il y avait 6,355 prestataires d'inscrits. Il faut que les députés sachent que ma circonscription compte en tout quelque 62,000 habitants. Si l'on considère que 25 p. 100 de ces gens sont aptes à travailler et qu'en janvier il y avait 6,355 chômeurs, cela signifie qu'il n'y avait pas grand monde à ne pas demander l'aide de la Commission d'assurance-chômage. Le nombre des chômeurs était de 7,607 en février et de 7,408 en mars. Je reconnais cependant qu'il s'agit d'une région qui compte beaucoup d'emplois saisonniers.

Je ne pense pas que ce soit le moment de parler de l'enquête sur la population active. Pourquoi, alors que les bureaux de la main-d'œuvre disposent des statistiques de l'assurance-chômage, en plus des données sur la main-d'œuvre, avons-nous besoin d'une enquête sur la main-d'œuvre, qui de surplus est discriminatoire, en ce sens qu'elle oppose les villes et les campagnes. La région économique 24, par exemple, qui est en grande partie rurale. Cette enquête oppose également les emplois saisonniers aux emplois permanents. Je voudrais dire que la région économique 24 comprend les comtés de Digby, Yarmouth, Shelburne, Queens et Lunenburg. Le recensement préliminaire de 1976 indiquait un taux de croissance de 1.9 p. 100 pour cette région, alors qu'il était de 3 p. 100 pour l'ensemble de la Nouvelle-Écosse. Si l'on retire le comté de Lunenburg, on constate que la circonscription de South Western Nova a une croissance économique pratiquement nulle. Je voudrais aussi rappeler que la circonscription de South Western Nova comprend la partie sud du comté d'Annapolis, qui ne compte aucune ville de quelque importance. Le seul centre est Annapolis Royal, qui compte environ 850 habitants. Cette circonscription comprend aussi les comtés de Digby et de Yarmouth, la moitié du comté de Shelburne et la municipalité de Barrington. Le bureau d'assurance-chômage de Yarmouth recouvre les comtés de Yarmouth, de Shelburne et de Digby. Je me rends compte que certains de ces chiffres sont contestables.

En ce qui concerne l'enquête sur la population active, il ressort d'un article de la *Gazette* du 2 mars que les chiffres relatifs au chômage qu'a publiés Statistique Canada ne représentent qu'une fraction du nombre réel de personnes en chômage et à la recherche d'un emploi. L'enquête a été menée par l'université de Regina et financée par le ministère de la Main-d'œuvre. J'espère que le ministère tiendra compte des résultats de cette enquête.

Qu'est-ce que cela donnera de porter de huit à 12 semaines la période de rémunération ouvrant droit aux prestations et de raccourcir la période de prestations? Le gouvernement demande à une région comme South Western Nova de fournir des emplois pour la période de huit à 12 semaines et d'accepter une réduction des prestations. En d'autres termes, X devra maintenant trouver un emploi de 12 semaines. Avant, si X travaillait pendant 12 semaines, il touchait 29 semaines de prestations. Maintenant, X ne touchera que 26 semaines de prestations pour 12 semaines de travail. Cette politique m'inquiète parce que je ne vois d'où viendra l'argent nécessaire aux personnes visées qui ont besoin d'un emploi de 12 semaines et plus pour obtenir leurs prestations. J'attends de voir ce que seront les programmes désignés d'emploi. La collectivité en souffrira dans son ensemble parce que la Commission d'assurance-chômage mettra moins d'argent en circulation dans la région. Quel montant sera retranché, nul ne le sait. J'ai fait des

prévisions, mais ce ne sont que des approximations. Si l'on se reporte aux chiffres de l'année dernière, on ne sait trop que penser. J'accorde une assez grande confiance au ministre qui a déclaré le 21 octobre 1976, comme en fait foi la page 340 du hansard:

> En 1977-1978, soit la première année complète de notre stratégie quinquennale de l'emploi, nous comptons investir environ 350 millions de dollars au-delà de nos dépenses ordinaires pour les programmes de main-d'œuvre. Pendant ce quinquennat, l'augmentation des crédits affectés à la stratégie de l'emploi résultera en majeure partie des modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage. Au cours de la première année complète, le gouvernement économisera environ 110 millions de dollars grâce aux modifications apportées à la loi, mais cette économie sera même plus élevée dans l'avenir. Comme l'économie de prestation d'assurance-chômage augmentera à mesure que le chômage diminuera, nous parlons de moyenne des coûts et des ressources sur les cinq années. Nous espérons, si le Parlement accepte les modifications que je proposerai à la loi sur l'assurance-chômage, que la contribution réduite du gouvernement à la caisse d'assurance-chômage compensera les coûts supplémentaires de cette stratégie de l'emploi.

● (1750)

On peut se consoler jusqu'à un certain point, je suppose, quand on répond à tous les critères, mais jusqu'ici ma région offre peu d'emplois. Je voudrais dire quelques mots de la création d'emplois puisqu'il s'agit d'une partie des modifications touchant la Commission d'assurance-chômage—l'argent utilisé pour la création d'emplois. Je recommande au ministre et à ses collaborateurs d'examiner les régions pour se rendre compte des ressources qui y sont disponibles. Songeons aux municipalités. Elles ont besoin de systèmes de tout-à-l'égout et de canalisations d'eau, de logements et elles doivent défricher des terres en prévision des besoins. Nous devons faire des travaux de prospection pour le pétrole au large de la Nouvelle-Écosse. Je me demande combien de gens seront formés par la Main-d'œuvre. Je me demande combien viendront des États-Unis, d'autres régions canadiennes ou du Royaume-Uni pour occuper ces postes. Pétro-Canada devrait peut-être exiger, en passant un contrat, que le personnel soit recruté sur place, que la société s'inscrive à la Main-d'œuvre et déclare les emplois vacants.

Considérons notre limite de 200 milles. Nous avons du poisson, mais nous imposons des droits tarifaire sur le produit apprêté. Nous décourageons la transformation du produit. J'aimerais que le ministère de l'Industrie et du Commerce établisse des marchés pour le poisson. Je voudrais que de nouvelles fabriques soient établies. Comme nous exerçons maintenant notre suprématie sur les eaux dans une limite de 200 miles, je voudrais que plus de personnes dans nos localités soient embauchées et formées. En outre, je voudrais que ces fabriques fonctionnent plus longtemps.

Nous avons de vastes terres boisées. Pourquoi ne pas les défricher? Pourquoi ne pas reboiser nos forêts? J'aimerais voir le gouvernement accorder des contrats à cet égard à des entreprises locales. J'aimerais notamment qu'il accorde des encouragements aux gens qui s'intéressent à ces travaux. Je sais en outre que dans la documentation où il explique le projet de lois sur l'emploi et la réorganisation, le ministre traite des cours de formation que la caisse d'assurance-chômage permettra de financer. Je suis heureuse des nouveaux programmes de formation. Je suis heureuse également des projets-pilotes qui serviront à l'élaboration des programmes de création d'emplois, des programmes de conception communautaire qui permettront aux gens de voir les résultats. Par contre, j'ai attendu bien longtemps pour voir un programme d'emploi communautaire s'implanter dans la région, bien que nous ayons eu déjà le programme de relance au Canada, celui des soins en établissement pour adultes et le reste. Nous n'avons jamais vu les autres.

Je répète donc ma question: ces programmes, ces sommes d'argent, serviront-ils à ceux qui travaillent de huit à onze semaines? A mon humble avis, les chiffres qu'on nous a servis jusqu'ici me portent à en douter. Je ne le sais pas. J'ai hâte de voir ce que les débats au comité et à l'étape du rapport vont proposer. Quand j'examine les prévisions de dépenses pour 1977, soit près de 3 millions de dollars, je m'interroge, surtout quand un montant de $190,000 sera dépensé à la première étape de Canada au travail. Il faut envisager les incidences du bill non seulement du point de vue des personnes visées qui travaillent de huit à onze semaines, mais aussi du point de vue de la collectivité. Je songe à ceux qui auront à trouver des emplois pour ces gens ou à subvenir à leurs besoins. Les gens perdront également de l'argent, je le répète, c'est-à-dire 62 millions de dollars dans les provinces de l'Atlantique, si l'on en croit la projection voulant que 50 p. 100 des gens seront touchés dans cette région.

Je suis impatiente d'entendre les réponses à ces questions. Le bill comporte de bons points, comme le transfert des prestations, les prestations de maladie, l'intégration des services de main-d'œuvre, d'immigration et d'assurance-chômage, de même que la possibilité de travailler, sans pénalité, durant une période de prestations. Je ne comprends pas comment il se fait que nous n'ayons pas pu avoir tout cela auparavant. D'autres modifications ont été apportées l'année dernière, et elles sont efficaces. On a prolongé la période d'exclusion dans le cas des travailleurs quittant leur emploi. Les prestations de maternité, je le répète, ne durent pas assez longtemps: quand une femme prend congé deux jours avant d'entrer à l'hôpital, elle ne devrait pas avoir à attendre trois semaines avant de toucher des prestations, car on l'aura déjà privée de trois semaines de prestations quand elle rentrera au travail après trois mois. Je dois avouer que j'attends une solution avec impatience, qu'il s'agisse d'une conscience plus aigüe du problème que posera la réduction de la période de prestations et le prolongement de la période de référence, qu'il s'agisse d'un effort accru de création d'emplois ou qu'il s'agisse d'assurances qui vont plus loin et toucheront les groupes visés.

Je tiens également à dire que l'on devrait peut-être abandonner le relevé de la population active au profit des statistiques de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'œuvre. Puisque nous en défrayons les coûts, pourquoi ces statistiques ne feraient-elles pas l'affaire? Pourquoi ne retenir que le relevé de la population active? Je suis impatiente de voir ce qui se fera au comité. J'ai tâché de bien faire comprendre les problèmes de la perte de revenus et la nécessité de créer des emplois pour les travailleurs dont l'emploi ne dure que de huit à onze semaines, de même que les répercussions qu'aura ce projet de loi sur les travailleurs non seulement des provinces de l'Atlantique, mais d'une circonscription comme la mienne où le travail est saisonnier. A moins que les programmes de création d'emplois ne puissent réussir à prolonger les emplois et à moins qu'ils ne tiennent compte de la population locale au lieu d'être élaborés ici à Ottawa pour être ensuite imposés aux régions, ils ne pourront que faire du mal à énormément de gens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 6 heures!

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, avant de déclarer qu'il est 6 heures, j'aimerais dire au ministre qu'il doit peut-être maintenant évaluer la taille du monstre auquel il a donné naissance en imposant la clôture relativement à cette mesure et en permettant effectivement à des libéraux de prononcer des discours de 40 minutes. Il a tout enduré, à l'instar des autres députés, en essayant de suivre l'idée du député de South Western Nova (Mlle Campbell) qui a indirectement attaqué le gouvernement de la façon la plus méchante qui soit en disant que les provinces de l'Atlantique comptaient sur le chômage, et non sur l'emploi, pour mettre de l'argent dans les poches des gens. C'est là un terrible réquisitoire contre le gouvernement ou contre tout gouvernement d'un pays aussi important que le nôtre.

Mlle Campbell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que ceux qui ont écouté mon discours ne peuvent y reconnaître une attaque méchante contre le gouvernement.

Des voix: Bravo!

Mlle Campbell: J'essayais de signaler à la Chambre certains des problèmes.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député a eu l'occasion de prononcer son discours. Les autres peuvent l'interpréter à leur guise. Il n'appartient pas à la présidence de donner raison à un député plutôt qu'à un autre. Le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) a donc la parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 6 heures.

M. Coates: Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 31 mars 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DE L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que, d'après les rapports successifs du Commissaire des langues officielles, le programme de bilinguisme du gouvernement présente des lacunes évidentes, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche):

Qu'un comité spécial de la Chambre soit constitué pour faire enquête sur l'administration du programme du bilinguisme et transmette à la Chambre ses constatations et ses conclusions d'ici la fin de 1977.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE RÉVISION DE L'ORDONNANCE D'EXPULSION DE M. PEDRO DENEGRI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) a récemment décidé d'accorder l'asile politique au canotier roumain qui a changé de camp à l'occasion des derniers Jeux olympiques, et que son ministère a d'autre part décidé de rapatrier le réfugié chilien Pedro Denegri, un ancien fonctionnaire du gouvernement chilien qui risque fort, s'il est rapatrié, d'être immédiatement arrêté et poursuivi par le gouvernement fasciste du Chili, je propose, avec l'appui du député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre exhorte le ministre à reconsidérer pour des raisons humanitaires, sa décision de rapatrier ce réfugié politique, et à lui accorder au Canada le statut d'immigrant reçu.

M. l'Orateur: Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CONFÉDÉRATION

ON SUGGÈRE LA CRÉATION D'UN COMITÉ AYANT POUR TÂCHE D'ÉTUDIER LA RENTABILITÉ DU FÉDÉRALISME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que tous les députés reçoivent des quantités importantes de lettres de Canadiens désirant participer au processus du renouvellement de notre alliance confédérative, étant donné qu'actuellement des informations contradictoires nous parviennent tous les jours de gouvernements ou d'organismes qui se lancent la balle au sujet de la rentabilité du fédéralisme, et étant donné que cette question est fondamentale et qu'on assiste ces jours-ci à une polarisation des opinions à ce sujet, opinions basées sur des aspects contradictoires, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que la Chambre prenne les devants vis-à-vis cette question de l'avenir du Canada, en proposant à tous les gouvernements provinciaux ou territoriaux la formation d'un comité indépendant et apolitique formé d'un ou plusieurs représentants de chacune des parties en cause, afin de se pencher sérieusement et concrètement sur l'avenir du Canada, la rentabilité de notre fédéralisme, et les désirs véritables de tous les partenaires du Canada d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

LES RÉSULTATS DE LA PROROGATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement. Aujourd'hui, 31 mars, marque l'étape finale de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, loi qui a permis l'établissement de 143 anciens combattants depuis son entrée en vigueur. Je propose, avec l'appui du député du Portage (M. Masniuk):

Que la Chambre signale, aux fins du compte rendu, qu'à la suite de la prorogation de la loi, résultat des efforts de l'opposition, 1,291 nouveaux établissements agricoles à temps partiel, 13 nouveaux établissements agricoles permanents, 591 nouvelles maisons et 3,105 prêts supplémentaires ont été approuvés pour environ 5,000 anciens combattants sans qu'il en coûte rien de plus au contribuable.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Selkirk.

* * *

LA SANTÉ

L'OPPORTUNITÉ DE CESSER LA DIFFUSION DE LA PUBLICATION «ÉDUCATION SEXUELLE»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. On peut lire dans le quatrième fascicule d'une série publiée sous le titre «Éducation sexuelle» que l'avortement constitue une forme acceptable de contrôle des naissances au Canada; comme cette affirmation enfreint l'esprit et la lettre du Code criminel, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre prie le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'ordonner immédiatement que l'on cesse d'imprimer et de distribuer la série «Éducation sexuelle».

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il un tel consentement?

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

PROPOSITION TENDANT À L'AMÉLIORATION DES RELATIONS OUVRIÈRES-PATRONALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Comme le ministre des Postes a récemment annoncé aux Canadiens qu'une autre grève dans son ministère aboutirait à la dissolution complète du service postal fédéral; comme des études récentes de la gestion des Postes au palier intermédiaire révèlent qu'essentiellement les problèmes naissent là, et comme la gestion au niveau local fait fi de l'esprit, sinon de la lettre de la convention collective signée avec le Syndicat des postiers du Canada, à preuve les grèves récentes à Saint-Jean de Terre-Neuve, je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le ministre des Postes s'engage immédiatement à dissiper la confusion qui règne aux paliers intermédiaire et supérieur de la gestion des Postes, à établir un ordre hiérarchique clair et net et à ordonner à la direction des Postes, à tous les niveaux, de respecter les conventions collectives entre les Postes et le SPC.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT POUR LES PIÈTRES RÉSULTATS DU PROGRAMME—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre à propos du rapport du Commissaire aux langues officielles qui a été déposé hier. L'auteur du rapport semble conclure que si le programme de bilinguisme se porte bien physiquement, ce n'est plus vrai moralement. Hier, M. Spicer a déclaré que si l'Ouest canadien ressentait un tel isolement en matière de bilinguisme, c'est bien à cause de l'attitude du gouvernement. Aussi, le premier ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il compte faire pour amener le gouvernement à se montrer moins partial dans l'application du programme de bilinguisme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai malheureusement pas lu ce rapport. Il est excellent, j'en suis certain. Je puis donc uniquement me baser sur la question pour donner une réponse. Si le commissaire prétend que nous avons négligé l'Ouest canadien sur le plan du bilinguisme, je pense que cela est tout simplement dû au fait qu'il y a davantage de conservateurs que de libéraux dans cette région.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le premier ministre avoue implicitement que le programme n'a pas donné les résultats escomptés; c'est bien vrai. Dans son rapport, M. Spicer a écrit que si le succès du programme a été compromis à plusieurs reprises, c'est qu'il n'a manifestement pas été suivi d'assez près par les principaux responsables. Le très honorable représentant peut-il dire à la Chambre s'il est d'accord avec lui sur ce point et, dans l'affirmative, comment il compte assainir l'administration du programme car, jusqu'à présent, elle a empoisonné et le programme et les Canadiens.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député semble davantage vouloir engager un débat que poser une question.

M. Paproski: Êtes-vous l'Orateur également?

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LA POSSIBILITÉ DE MODIFICATIONS—DEMANDE D'ÉTUDE EN COMITÉ DU RAPPORT DU COMMISSAIRE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. C'était là une question et le premier ministre le sait fort bien. Le commissaire aux langues officielles propose dans son rapport d'apporter un certain nombre de modifications à la loi sur les langues officielles. Le premier ministre peut-il nous dire s'il envisage cette possibilité? En outre, quand compte-t-il apporter ces modifications? Il est regrettable que le premier ministre n'ait pas lu le rapport mais ne pourrait-il pas en saisir un comité spécial de la Chambre des communes, étant donné que le gouvernement aurait bien besoin d'aide et qu'il y a peut-être des talents à la Chambre qui pourraient lui être utiles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je répète encore que je regrette de n'avoir pu prendre connaissance du rapport qui a été déposé hier. S'il est évident que le gouvernement a besoin d'aide pour faire accepter sa politique linguistique par les Canadiens, j'espère que pour une fois il pourra compter sur l'opposition.

M. Baker (Grenville-Carleton): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai fait remarquer au premier ministre en présentant ma question qu'il pouvait compter sur l'aide des Canadiens et sur notre aide si seulement il se donnait la peine de la demander. Si le premier ministre persiste à n'en faire qu'à sa tête, c'est le pays qui en souffrira. Le premier ministre a-t-il l'intention de recommander la création d'un comité spécial de la Chambre des communes ou un comité mixte de la Chambre et du Sénat au besoin, pour étudier le programme des langues officielles et les problèmes que le commissaire a signalés au Parlement dans les divers rapports qu'il lui a présentés pour que ce programme et ses méthodes d'application répondent davantage aux aspirations de la plupart des Canadiens?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député semble oublier que c'est nous qui avons mis en œuvre ce programme, que c'est nous qui en sommes les auteurs.

M. Hnatyshyn: Et c'est un échec.

M. Trudeau: Bien entendu, nous sommes en partie responsables des erreurs qu'il y a eu au niveau de l'application, mais nous n'avons sûrement pas besoin des remontrances du député pour nous dire qu'il faut sensibiliser la population au programme de sorte qu'il soit mieux compris. Le député propose la création d'un comité parlementaire. C'est bien. S'il veut que nous présentions une résolution à la Chambre pour reprendre et renouveler notre engagement vis-à-vis de la loi sur les langues officielles—

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: De grâce, pas cela encore!

M. Trudeau: Eh, bien, monsieur l'Orateur, comment créer un comité si ce n'est en présentant une motion et en établissant son mandat? Si l'opposition veut collaborer avec nous, je suis sûr que nous pourrions passer toute une journée à dire la même chose, à savoir qu'il faut sensibiliser le pays à la politique des langues officielles et l'appliquer de notre mieux.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

LA PROPOSITION DE DÉBAT—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Comme l'unité nationale englobe les problèmes d'ordre économique et social ainsi que les questions linguistiques et culturelles, j'aimerais revenir sur une réponse qui m'a été donnée hier par le leader à la Chambre qui a dit qu'il espérait pouvoir présenter à la Chambre des propositions traitant de l'unité nationale après le congé de Pâques. Comme les députés seront dans leur circonscription pendant les vacances de Pâques pour recueillir l'opinion de leurs électeurs, le leader à la Chambre peut-il nous dire s'il songe à une telle résolution et à la portée qu'elle aurait, ou à une autre mesure législative ou encore à un comité spécial, pour que les députés sachent à quoi s'en tenir et puissent s'impliquer dans ce que le leader à la Chambre a qualifié de question cruciale?

● (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en parlant hier de propositions, je songeais à des propositions qui permettraient à la Chambre de consacrer plus de temps à des questions d'actualité, dont celle de l'unité nationale. J'espère pouvoir présenter des propositions dont la Chambre pourra discuter en connaissance de cause.

Une voix: Il fait encore une fois marche arrière.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Pour en revenir à l'appel à la collaboration que le premier ministre a lancé aux députés à la Chambre, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il me dire si, avant de nous présenter des propositions, il consultera sérieusement les représentants de tous les partis qui sont désireux d'aider le gouvernement à susciter un débat national sur la question de l'unité nationale?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai exprimé l'opinion, comme d'autres l'ont fait, que la Chambre devrait avoir l'occasion d'aborder, par voie de débat ou peut-être d'autres activités de la Chambre, la question de l'unité nationale et de s'attacher à cette question pressante. Il me faut cependant tenir compte du volume global de travail qui nous attend et du fait que nous avons d'autres questions urgentes à examiner. Pour traiter convenablement de la question de l'unité nationale, nous devrons accorder une attention beaucoup plus grande à la bonne marche de nos travaux à la Chambre.

M. Paproski: Vous n'avez pas d'autres travaux. Tout cela est de la fumisterie.

Questions orales

LES TRANSPORTS

PROPOSITION D'APPUI FINANCIER À L'ÉGARD DES VOYAGES FAMILIAUX AU QUÉBEC AUX FINS DE FORMATION LINGUISTIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Transports. Comme le gouvernement s'est engagé dans le discours du trône de l'automne dernier à améliorer les cours de langue et à en faire bénéficier tous les Canadiens, et comme le Commissaire aux langues officielles a dit dans son tout dernier rapport que les efforts faits par le gouvernement pour améliorer notamment la formation linguistique des jeunes, étaient «impardonnablement fragmentaires», j'aimerais poser la question suivante au ministre des Transports: prendra-t-il, dans le cadre de ses responsabilités, des mesures visant à encourager les voyages familiaux à destination du Québec ou des autres provinces en accordant des subventions directes qui permettraient aux familles canadiennes de faire ces voyages en chemin de fer?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous reconnaissons tous la valeur de cette idée, mais aussi le problème financier que cela pose. La première et très importante mesure en ce sens a été prise il y a environ une semaine lorsque le secrétaire d'État a annoncé le programme d'échange de jeunes.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, le ministre sait que le programme dont il vient de parler ne va pas aussi loin, il s'en faut, que ne le ferait un programme de subventions importantes qui permettrait à toutes les familles qui le voudraient de voyager par chemin de fer.

* * *

LE BILINGUISME

L'ENCOURAGEMENT DES PARTICULIERS À APPRENDRE UNE LANGUE SECONDE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma deuxième question au premier ministre ou au secrétaire d'État. Le gouvernement envisagera-t-il d'encourager, soit au moyen de quelque allégement fiscal ou autrement, les Canadiens qui doivent apprendre une langue seconde à des fins professionnelles, c'est-à-dire les Canadiens qui travailleront à l'extérieur du secteur public et qui ont besoin de connaître une langue seconde?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le début de la question s'adressait à moi. Si le député veut bien se reporter aux remarques que j'ai faites à la Chambre jeudi dernier, le 24 mars, et surtout aux réponses que j'ai données au député de York-Scarborough, il verra que le programme annoncé jeudi dernier est très vaste et prévoit au départ des visites d'échange de 30,000 jeunes. Quant à inclure les familles dans ce programme d'échange, comme je l'ai dit au député de Scarborough, c'est là une question qui sera certainement envisagée à mesure que le programme évoluera dans les années à venir. C'est un programme qui aura des répercussions de longue portée. S'il veut bien se reporter à ma déclaration et examiner les détails que j'ai fournis à ce moment-là, je crois qu'il me donnera raison.

[M. Paproski.]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE D'AMÉLIORATION DES SERVICES DE TRADUCTION OFFERTS AUX DÉPUTÉS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. En guise d'entrée en matière, j'aimerais signaler au ministre qui vient de répondre que le programme en question ne concerne pas les voyages à partir et à destination du Québec, point essentiel en fonction du problème qui nous occupe. La question que je voudrais poser au premier ministre est la suivante. Étant donné les difficultés qu'ont les députés à obtenir des services de traduction, car il faut toujours de trois à cinq jours pour faire traduire une lettre de l'anglais au français ou vice versa, le premier ministre pourrait-il faire en sorte que les services de traduction offerts aux députés soient améliorés sensiblement, afin que nous puissions faire traduire plus rapidement notre correspondance?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette, mais c'est de moi que cette question relève et non du premier ministre.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE CRÉER UN COMITÉ VISANT À ÉLIMINER LA POLITISATION DES DÉBATS

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Est-ce que le très honorable premier ministre peut dire à la Chambre s'il croit que le Canada devrait prendre les devants pour créer un comité formé des provinces et du gouvernement du Canada pour faire des recherches et des recommandations en vue de faire disparaître la politisation qui existe dans le débat constitutionnel actuel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, il me semble que le député a déjà fait une proposition à l'effet qu'il y ait des conférences fédérales-provinciales. Il parle des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral: il y a déjà eu plusieurs conférences sur la Constitution, et je rappelle au député qu'il y a à peine deux mois et demi j'écrivais aux premiers ministres de toutes les provinces pour leur proposer précisément ce qu'il suggère, savoir qu'il y ait une conférence ou au moins un échange de correspondance sur les questions constitutionnelles. Pour le moment, il n'y a que deux provinces sur 10 qui m'ont répondu.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Comme le très honorable premier ministre vient de le dire, et je l'en remercie, il ne semble pas y avoir eu beaucoup d'action au sujet de cette idée qu'il a exprimée à la télévision lorsque j'étais absent de la Chambre pour maladie; toutefois, est-ce que le très honorable premier ministre peut dire s'il peut donner des solutions pratiques et concrètes à l'égard de cette politisation pour que l'homme ordinaire puisse savoir ce qui est vrai et ce qui est faux, et aussi pour qu'il puisse avoir les moyens de savoir où on s'en va avec les déclarations contradictoires que nous entendons présentement au sujet de la rentabilité de la Constitution?

M. Trudeau: Monsieur le président, pour ce qui est des propositions que le gouvernement fédéral a faites depuis maintenant neuf ans aux provinces, il y en a eu toute une série qui ont été présentées aux conférences fédérales-provinciales entre 1968 et 1971. Il y en a eu ensuite une série qui ont été proposées dans les lettres que j'écrivais aux premiers ministres des provinces au printemps de 1975, et ces lettres ont été déposées à la Chambre. La dernière étape de cette discussion, je le répète, s'est déroulée au mois de janvier, où j'ai écrit à tous les premiers ministres leur proposant certains changements constitutionnels. Cette lettre a également été déposée à la Chambre. Je le répète, jusqu'à présent il n'y a que deux premiers ministres provinciaux qui ont pu répondre aux propositions fédérales.

* * *

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

LA DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DU COMMISSAIRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Elle découle de celle qu'a posée le leader de l'opposition officielle à la Chambre. Je dois dire que l'attitude démontrée par le premier ministre dans sa réponse pourrait presque être qualifiée d'irresponsable.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je réitère la question. Le premier ministre peut-il promettre à la Chambre qu'il demandera à un comité de la Chambre d'examiner le dernier rapport du Commissaire aux langues officielles, pour que ce comité puisse aviser aux moyens d'améliorer l'administration du programme des langues officielles, à la lumière des problèmes soulevés dans le rapport du commissaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député trouve qu'il y avait un certain degré d'irréflexion dans mes réponses. Il me semble que j'ai essayé de répondre à certaines questions du leader à la Chambre, qui n'étaient pas absolument dénuées d'une certaine hostilité envers le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le gouvernement mérite cette hostilité.

M. Trudeau: Le leader à la Chambre prétend que le gouvernement mérite cette hostilité. Je reconnais que nous avons pu commettre des erreurs dans la mise en œuvre du programme des langues officielles . . .

● (1430)

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . mais je ne trouve pas qu'on fait preuve de tellement plus d'inconscience lorsqu'on répond à une question sur le même ton qu'elle a été posée. Pour ce qui est de la proposition du chef de l'opposition, il faudra que je lise le rapport. Il propose des réfomes qui, si je ne m'abuse, s'appliqueraient particulièrement aux provinces.

M. Clark: Non.

M. Trudeau: Il faudra peut-être que je lise le hansard pour voir s'il ne l'aurait pas dit.

M. Clark: J'aimerais que le premier ministre commence par lire le rapport . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: . . . il serait peut-être alors en mesure de répondre à la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: En français.

M. Clark: La Chambre doit savoir que toutes les critiques que nous avons dirigées contre le gouvernement se fondaient sur les observations que le commissaire aux langues officielles a pu faire. J'aimerais que le premier ministre nous dise maintenant . . .

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Clark: . . . si le très honorable premier ministre peut assurer la Chambre qu'après avoir eu la chance de lire le rapport de M. Spicer, il sera peut-être prêt, avant Pâques, à donner à la Chambre des communes des indications précises au sujet de la possibilité de déférer ce rapport à un comité de la Chambre des communes?

M. Trudeau: Monsieur le président, comme je l'ai indiqué au leader de la Chambre, l'idée n'est pas nécessairement mauvaise. Nous sommes donc très heureux de constater chez les députés de l'opposition officielle le désir de discuter de nouveau de cette question. Nous l'avons remise à l'ordre du jour à quelques reprises dans le passé; on nous a dit qu'il s'agissait d'une question «divisive», qu'il ne fallait pas la soulever, et le reste. Je suis donc ravi que l'opposition veuille qu'on en fasse un sujet de discussion. Laissez-moi d'abord lire le rapport; ensuite, je pourrai répondre à la question.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA CRÉATION POSSIBLE DU POSTE DE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL ET LA REFONTE DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor à propos de sa réponse qui est consignée à la page 4378 du hansard. Il m'a en effet répondu que le gouvernement examinait sérieusement la recommandation de l'Auditeur général portant sur la promotion du statut du sous-secrétaire qui dirige la Direction de l'administration financière. Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire si nous pouvons en déduire que le gouvernement a enfin décidé de suivre la recommandation de l'Auditeur général et de créer le poste de contrôleur général et s'il envisage d'opérer la refonte du secrétariat du Conseil du Trésor nécessaire à cette fin? Par ailleurs, peut-il nous dire si ces changements auront lieu avant le dépôt du premier rapport de la Commission Lambert aux Communes?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore fini d'étudier la question.

LE MANDAT DE LA COMMISSION LAMBERT

M. Don Mazankowski (Vegreville): Comme en ce moment le gouvernement est sérieusement en train d'étudier les recommandations de l'Auditeur général et que le mandat de la Commission Lambert embrasse certains points importants soulevés dans le rapport de l'Auditeur général, j'aimerais demander au ministre si la Commission se penchera effectivement sur le mécanisme de contrôle du gouvernement qui est en vigueur en ce moment ou si elle s'emploiera à étudier une forme quelconque de réaménagement des arrangements en raison des négociations actuellement en cours?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Tous les députés ont le loisir d'examiner le mandat de la commission royale et, selon moi, le député pourrait savoir si ce réaménagement y est prévu ou non. Il ne porte pas que sur l'administration financière et le contrôle des ministères du gouvernement, des organismes gouvernementaux et des sociétés de la Couronne, mais également sur la gestion très grave et fort complexe de la responsabilité engagée dans ces changements ou modifications.

M. Mazankowski: Le ministre peut-il dire à la Chambre quand il annoncera la nomination d'un contrôleur général?

M. Andras: Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSITION DU CANADA AUX NATIONS UNIES À PROPOS DE L'AFRIQUE DU SUD—L'OPPORTUNITÉ DE LA TENUE D'UN DÉBAT SUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Comme les députés à la Chambre des communes ne savent absolument pas ce que fait le gouvernement relativement aux questions d'information internationale—tout étant considéré comme un impénétrable secret d'État—depuis que le Parlement ne dispose plus de temps à autres, comme c'était le cas sous d'autres premiers ministres, de deux jours que le gouvernement réservait à la discussion des affaires internationales et qu'il est donc obligé de se fier aux media—je demande au ministre quelle position a adoptée le Canada au Conseil de sécurité, ces jours derniers, à propos de l'Afrique du Sud?

[M. Mazankowski.]

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de l'introduction je voudrais rappeler aux députés—au cas où le très honorable député l'ignorerait—que le leader de la Chambre a fait part hier de son intention de fournir à la Chambre une telle occasion après Pâques.

M. Hnatyshyn: Il parlait de l'unité nationale, non de l'unité internationale.

M. Jamieson: Si le député veut connaître la réponse, je l'avais justement devant moi et je la regardais quand il s'est levé pour prendre la parole. Elle devrait lui plaire, je pense. En langage simple, le Canada a monté une attaque dévastatrice mercredi contre la politique raciale d'apartheid de l'Afrique du Sud qui a été prisée par le congrès national africain ainsi que par des pays occidentaux et africains.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Oui, je suis aussi capable de lire les journaux, mais nous n'obtenons aucun de ces renseignements au Parlement. En fait, le ministre était si peu au courant de ce qui s'est fait qu'il a dû lire la déclaration pour répondre à la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Je dois demander au ministre si le gouvernement étudierait la requête que j'ai faite il y a des semaines, soit de fournir au Parlement l'occasion d'étudier toute cette question des affaires internationales. Je lui demande aussi, vu cette formidable attaque—quel était le mot?

Des voix: Attaque dévastatrice.

M. Diefenbaker: . . . vu l'attaque dévastatrice, s'il ne serait pas temps que le Canada monte une attaque dévastatrice contre Amin et son administration et la mobilisation par Cuba de troupes communistes contre des pays d'Afrique?

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je regrette profondément que les questions aient été posées avant le moment prévu au *Feuilleton* pour faire ce que j'ai l'intention de faire afin que le député puisse se rendre compte que je ne l'ai pas simplement lu dans les journaux. J'ai ici le texte du discours en français et en anglais que j'ai l'intention de déposer au moment opportun.

Des voix: Allez-y.

M. Jamieson: Puis-je le faire maintenant?

M. Diefenbaker: Pourquoi n'avons-nous pas l'occasion d'étudier cette question?

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Je me rends compte, évidemment, qu'à cause de son rang et de sa position très spéciale, le très honorable député n'a pas à assister aux réunions de comité, mais j'ai passé six heures au comité à discuter précisément de ces sujets au cours des trois dernières semaines.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Ma réponse précise à la question du très honorable député est la suivante. Je pense qu'il doit savoir qu'au sujet des deux questions qu'il a soulevées—je serai heureux de lui faire parvenir la chronologie à lui personnellement—nous avons fait tout ce que nous pouvions, d'abord, au sujet de la situation en Ouganda—je ne suis pas certain quelle sera la réaction du député, sauf que j'aimerais lui dire que les termes dont je me suis servi sont les plus forts que je connaisse. S'il y a quelqu'un de meilleur que moi à la Chambre, je pense bien que c'est lui. Pourquoi ne l'écrit-il pas lui-même et je serai heureux de le dire à sa façon?

Des voix: Bravo!

● (1440)

M. Diefenbaker: Pourquoi n'y a-t-on présenté aucune résolution pour condamner cette conduite? Il semble que le ministre ait parlé, mais ce n'est que du vent. Pourquoi le Canada n'adopte-t-il pas une position ferme au conseil de sécurité plutôt que de s'exprimer par l'intermédiaire d'un ministre aussi peu éloquent?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, il est évident que je suis plus fort que le vent parce que si je ne pouvais affronter le vent qui souffle d'en face, je me retrouverais au dernier rang.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ce n'est pas possible.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il semble que nous ayons dérivé un peu de la période des questions. Nous devrions peut-être passer à une autre question. Le député de Parkdale a la parole.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS DU GATT—DEMANDE DE REJET PAR LE CANADA DE POSITIONS DÉSAVANTAGEUSES POUR L'EMPLOI

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Industrie et du Commerce s'il peut assurer à la Chambre que l'équipe de négociations canadienne au GATT ne prendra aucune mesure qui risquerait d'enlever des emplois aux Canadiens, particulièrement dans la manufacture des pièces d'automobile.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il me fait plaisir d'assurer l'honorable député que nous surveillons de très près les négociations, et qu'en ce qui a trait à l'entente sur l'automobile, nos relations sont plutôt bilatérales entre le Canada et les États-Unis, par comparaison aux autres pays. De toute façon, l'honorable député sait très bien que nous sommes bien au courant de la situation de l'emploi dans l'industrie de l'automobile, et que nous avons l'intention de continuer à l'augmenter.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CRÉATION D'UN CORPS DE JEUNES—LA DATE ET LE LIEU DE L'ANNONCE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Je ne prévois aucune question supplémentaire. Étant donné que le gouvernement projetait de créer un corps de jeunes et qu'il l'a annoncé dans le discours du trône il y a de cela six mois, il a donc eu tout le temps voulu pour préparer un communiqué et mettre la dernière main au programme. Par ailleurs, le chômage et le sous-emploi chez les jeunes ont pris des propositions jusqu'ici inconnues; c'est là qu'il faut chercher la cause de la moitié de nos problèmes de chômage actuels. Par conséquent, le ministre peut-il nous dire s'il fera aujourd'hui même à la Chambre une déclaration à l'appel des motions afin d'annoncer la lancée de ce programme qui engouffrera des millions de dollars; ce ne serait pas trop tôt. Dans le cas contraire, peut-il nous dire si, à l'instar de certains de ses collègues du cabinet, il aura le culot de faire sa déclaration hors de la Chambre ou encore s'il se confiera aux journalistes? Dans ce cas, j'aimerais bien savoir pour quels motifs.

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit au député ces deux dernières semaines que je ferais des déclarations à ce sujet d'ici la fin du mois. C'est pourquoi je ferai publier un communiqué malheureusement plus tard cet après-midi afin que tout soit prêt et afin de respecter la promesse que j'ai faite au député. A cause de mon absence du pays, je n'ai pas eu l'occasion de préparer une déclaration à l'appel des motions, mais si jamais le député avait des questions à me poser, c'est bien volontiers que je lui répondrais.

M. Dick: Nous en reparlerons à 3 heures, alors que je soulèverai la question de privilège.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SOLLICITATION DE FONDS POUR LE PARTI LIBÉRAL SUR DU PAPIER À EN-TÊTE DU MINISTÈRE—DEMANDE DE RAPPORT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a quelques jours, quelqu'un l'a interrogé au sujet de l'emploi par son secrétaire parlementaire de lettres à en-tête du ministère dans le but de solliciter des fonds à des fins politiques. Le ministre s'est engagé à se renseigner à ce sujet et à en faire rapport à la Chambre. Est-il en mesure de le faire?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis bien entendu en mesure de répondre pour ce qui est de mon ministère et de mon secrétaire parlementaire. A mon avis, il s'agit d'un emploi injustifié du papier à en-tête du ministère. Je suis sûr que cela a été fait par inadvertance, mais néanmoins, je ne manquerai pas de veiller à ce que cela ne se reproduise plus dans mon ministère du moins. Pour ce qui est de la politique générale, il va sans dire que cela ne relève pas de ma compétence.

* * *

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

L'EXÉCUTION DE CONTRATS DE FRAPPE DE MONNAIE ÉTRANGÈRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Elle fait suite à une annonce récente du ministère selon laquelle la Monnaie royale canadienne s'est vue adjuger des contrats pour la fourniture de 650 millions de pièces à Israël, Panama et divers autres pays. Pourquoi le gouvernement a-t-il jugé souhaitable de se lancer dans la vente de pièces, concurrençant ainsi les sociétés privées de frappe? D'autre part, a-t-on pris suffisamment de garanties pour veiller à ce que les contribuables canadiens ne soient pas obligés de subventionner cette monnaie qui va circuler dans d'autres pays?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, il n'y a aucune raison pour que la Monnaie royale canadienne ne rentabilise pas au maximum ses activités et, en ce faisant, qu'elle ne concurrence pas le secteur privé. Au fait, elle concurrence sur le marché international des monnaies des usines de monnaie de l'Angleterre, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, et même du Japon. Elle réussit très bien sur le marché international, et j'en suis fier.

[*Traduction*]

LA QUESTION DU RECOURS À DES AGENTS POUR L'OBTENTION DE COMMANDES DE PAYS ÉTRANGERS

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il eu recours aux services de Shaul Eisenberg ou d'un autre agent commercial pour obtenir ces contrats?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, la question ne me semble pas très sérieuse.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

KENYA—DEMANDE DE RÉVISION DU PROGRAMME D'AIDE EN RAISON DE L'ANNULATION DE LA COMMANDE DE WAGONS DE MARCHANDISES

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais il semble qu'il ait quitté la Chambre.

M. Hnatyshyn: Ma dernière question a eu raison de lui.

M. Leggatt: Peut-être pourrais-je la poser au premier ministre. Elle porte sur la décision du Kenya d'annuler unilatéralement un contrat conclu avec la société Hawker Siddeley du Cap Breton, pour la construction de quelque 900 wagons de marchandises pour un montant de 60 millions de dollars. Tout semble prouver que cette initiative unilatérale n'était qu'une ruse pour remplacer le contrat du plus offrant par celui d'un autre entrepreneur. Étant donné que le Canada va dépenser 88 millions de dollars environ en mesures d'assistance au Kenya pendant les quelques prochaines années, le gouvernement va-t-il réviser son programme d'aide à ce pays compte tenu de cette initiative très arbitraire du gouvernement kenyen, qui a pour effet de priver les travailleurs canadiens du Cap Breton d'un emploi convenable?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois prendre note de la question. Je n'étais pas au courant de la situation. J'en ferai part au ministre concerné.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au leader de la Chambre, puisqu'il est chargé de l'ACDI. Cette question concerne la résiliation du marché de 60 millions de dollars, pour la fourniture de wagons de marchandises, que le Kenya avait passé à Hawker Siddeley du Cap-Breton. Le leader du gouvernement peut-il nous dire si l'on va reconsidérer le programme d'assistance en vertu duquel le Kenya doit recevoir 88 millions de dollars environ dans les prochaines années, après le geste tout à fait arbitraire posé par son gouvernement? Le ministre déposerait-il le texte des protestations éventuelles du gouvernement canadien; pour nous permettre de voir s'il a réagi comme il le devait au geste du Kenya?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis au courant de ce dossier. Nous avons fait des protestations auprès du gouvernement du Kenya à ce sujet, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de lier cette nouvelle demande avec notre programme d'aide.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE AUX SERVICES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES À TERRE-NEUVE

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports relativement aux divers services de transport de marchandises assurés entre le continent et Terre-Neuve. Le ministre sait qu'il y a une liaison Cap-Breton—Terre-Neuve qui relève du chemin de fer, deux liaisons subventionnées Montréal—Terre-Neuve, et une liaison non subventionnée Halifax—Terre-Neuve. Quelle est la politique du ministère à ce sujet? A-t-il l'intention de favoriser les liaisons entre Terre-Neuve et certains points du continent, ou entend-il plutôt traiter également tous les points du continent?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons pour politique de chercher à traiter sur le même pied les différents points de départ. La politique générale consiste à examiner les services qui sont en mesure d'effectuer les transports à un prix moindre que les autres services existants et, lorsque les tarifs subventionnés ne leur permettent pas de faire face à la concurrence, de combler cet écart.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LES CONSÉQUENCES DE LA FERMETURE DES INSTALLATIONS DE CHARGEMENT DE WAGONS DE BRIDGEWATER—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai à poser une question supplémentaire au sujet des problèmes que nous éprouvons à Terre-Neuve. Le CN a annoncé par exemple qu'il va fermer au début de juin les installations de chargement des wagons qui se trouvent à Bridgewater pour les amener à Halifax. Étant donné les pertes d'emplois que cela va entraîner pour nos cheminots, et les désagréments qui vont en résulter pour nos exporteurs de papier journal de Liverpool, nos exportateurs d'arbres de Noël de Bridgewater, nos exportateurs de poisson et de farine de poisson de Lunenberg, et l'usine Michelin de Bridgewater qui est également exportatrice . . .

Des voix: A l'ordre.

M. Crouse: . . . le ministre va-t-il enquêter immédiatement, dans l'espoir de la faire modifier, sur cette décision qui va nuire grandement aux entreprises exportatrices de la région?

● (1450)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je porterai cette instance à l'attention du Canadien National, si le député ne l'a pas déjà fait lui-même, et j'essaierai d'obtenir le renseignement pour le député.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES—LES DÉCLARATIONS CONTRADICTOIRES QUANT AUX CRÉDITS ALLOUÉS POUR LA NOUVELLE-ÉCOSSE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le sous-ministre de l'Éducation de la province de la Nouvelle-Écosse a déclaré que les fonds affectés au financement du programme de formation professionnelle des adultes ont été réduits; le ministre du Travail de la province, M. Fitzgerald, nous dit que les fonds sont restés au même niveau, et l'agent d'information régional du ministre fédéral déclare que les fonds destinés au programme de formation ont augmenté. Compte tenu de ces déclarations, le ministre nous dirait-il exactement ce qu'est la situation? Qu'est-ce que le ministère a fait?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les fonds ont été augmentés, mais, à cause de la hausse des frais, ils n'absorbent pas les hausses dans le domaine de la formation. En fait, il a pu y avoir une réduction. Les fonds ont été augmentés, mais le montant consacré à la formation a été diminué à cause de la hausse des frais.

M. Muir: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de sa réponse. Le ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse a-t-il demandé avec insistance des fonds supplémentaires au ministre à la dernière rencontre qu'ils ont eue? Y a-t-il eu un échange de correspondance à ce sujet? Le cas échéant, à cause du chômage élevé et des difficultés économiques que connaît la province, le ministre dirait-il à la Chambre si la Nouvelle-Écosse pourra obtenir d'autre argent pour maintenir le programme actuel de formation et, en fait, l'augmenter? Je le demande surtout parce que Carman Moir, sous-ministre de l'éducation, a encore déclaré lundi de cette semaine que 45 enseignants perdront leur emploi à cause de la réduction des fonds du gouvernement fédéral. Qui a raison?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, c'est une de ces circonstances à la fois malheureuse et heureuse où, j'imagine, les deux ont raison. Comme je l'ai dit, les fonds ont été augmentés, mais les frais avaient aussi augmenté. C'est pourquoi les sommes consacrées à la formation ont dû être réduites. Nous avons ajouté $340,000 aux fonds de formation. J'ai rencontré le ministre quand je suis allé à Halifax assister au récent congrès. Il a insisté et je lui ai indiqué que, si je pouvais faire adopter mon bill sur l'assurance-chômage à la Chambre, celui-ci pourrait débloquer des fonds additionnels pour la formation. Nous examinions toutes les possibilités, en espérant pouvoir aider cette région particulière.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE TRANSFERT POSSIBLE DE LA RÉGLEMENTATION DU CANNABIS DE LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS À LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES—L'ATTITUDE DES JURISTES

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il s'agit de la loi sur l'usage de la marijuana. Le 18 mars, le *Journal Record* d'Oakville, un de nos journaux locaux qui sont le pouls de la nation, a mené une enquête auprès des juristes locaux qui a révélé qu'ils favorisaient tous des changements à la loi actuelle afin de décongestionner les tribunaux.

M. Hnatyshyn: Ce sont des esprits enfumés.

M. Philbrook: Ils prétendaient que l'usage de la marijuana devrait relever de la loi des aliments et drogues, non pas de la loi sur les stupéfiants. Le ministre sait-il que les milieux juridiques canadiens auraient pris officiellement position à ce sujet, peut-être par l'entremise du Barreau canadien.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas un abonné du *Journal Record* d'Oakville.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Je suis content que le député me signale la chose. Pour répondre à sa question, je sais en effet que des avocats se sont groupés en association en vue d'obtenir la légalisation de la marijuana. Toutefois, ils ne représentent pas le Barreau canadien et j'ignore si ce dernier s'est prononcé à ce sujet. Il est fort possible qu'il l'ait fait par le passé, mais j'ignore s'il a fait des déclarations à ce sujet dernièrement.

Quand j'ai reçu leurs résolutions annuelles l'année dernière, il n'en a pas été question.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA POSSIBILITÉ DE VENTE DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE DE GRAND FORKS (C.-B.)

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Étant donné que le ministère des Travaux publics a déjà vendu plusieurs anciens bureaux de poste de ma circonscription, contrairement au désir d'une grande partie de la population, je voudrais savoir si le ministre a l'intention de répondre à la lettre que je lui ai adressée le 7 février dernier, au sujet de la vente de l'ancien bureau de poste de la ville de Grand Forks?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je vais retrouver la lettre du député et y répondre le plus tôt possible.

* * *

LES PÊCHES

LA CHASSE AUX PHOQUES—LES PROJETS DE RECTIFICATION PAR LE GOUVERNEMENT DES RENSEIGNEMENTS INEXACTS DONNÉS AU CONGRÈS AMÉRICAIN

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et de l'Environnement. Étant donné que le sénat américain a adopté aujourd'hui une résolution fondée sur des renseignements inexacts et qui, à mon avis, représente une ingérence délibérée et fort malencontreuse des États-Unis dans les affaires du Canada, le ministre peut-il nous dire ce qu'il a l'intention de faire, soit en son propre nom, par l'intermédiaire de son ministère, soit par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures, pour rectifier les informations inexactes et trompeuses qui ont été répandues aux États-Unis et qui ont abouti à la résolution qui vient d'être adoptée par les deux chambres du Congrès?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je sais que le ministère des Affaires extérieures s'est mis en rapport avec les Américains qui se sont prononcés sur cette question. De mon côté, j'ai l'intention de faire parvenir tous les renseignements nécessaires aux membres de la Chambre des représentants qui ont soulevé cette question, ainsi qu'aux sénateurs concernés. J'ose espérer que l'avant-propos de la résolution sera plus exact que la résolution adoptée par la Chambre des représentants.

LA CHASSE AUX PHOQUES—LES INSTANCES POSSIBLES AUPRÈS DES LÉGISLATEURS AMÉRICAINS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il ferait des instances auprès du Sénat. J'aimerais savoir si le ministre peut le confirmer. Le ministre a-t-il obtenu une réponse? Retiendra-t-il également la proposition de certains de ses collègues d'envoyer les députés de Terre-Neuve expliquer aux sénateurs et représentants qui sont mal informés ce qu'il en est exactement de la chasse aux phoques?

M. Alexander: Je serais prêt à les accompagner.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous avons présenté nos instances. Je ne sais pas quelle réaction elles ont suscité. Sans vouloir critiquer la valeur d'un voyage entrepris par les députés de Terre-Neuve des deux côtés de la chambre, j'inclinerais à penser que la résolution adoptée à l'unanimité par le Parlement constitue un message suffisamment clair pour les législateurs américains.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉCRASEMENT DE L'APPAREIL ARGUS À LA BASE DE SUMMERSIDE—DEMANDE DE RAPPORT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Elle a trait à la nouvelle tragique, annoncée il y a quelques instants, selon laquelle un appareil Argus se serait écrasé aujourd'hui à la base de Summerside à la suite d'une collision. Le ministre peut-il nous dire brièvement comment s'en est tiré l'équipage et si on a quelque idée de la cause de l'écrasement?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir posé cette question. Je suis en mesure d'annoncer que 15 des 16 membres d'équipage ont survécu à l'écrasement. Sept d'entre eux sont grièvement blessés, les autres moins gravement. Il y a un mort. On ne connaît pas actuellement la cause de l'écrasement. L'appareil était en mission de patrouille, en réalité une mission de sauvetage, et il a été forcé de revenir à la base de Summerside. Il a perdu un moteur et, au moment de l'atterrissage, il a quitté la piste pour aller s'écraser sur un autre appareil stationné en bordure de la piste. Il n'y avait pas de passager dans l'autre appareil. Ce sont les dernières nouvelles que j'ai obtenues juste avant la période des questions.

LES LABORATOIRES CONNAUGHT—LA POSSIBILITÉ DE LA CESSION À BAIL DU SERVICE DES PRODUITS BIOLOGIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministère a-t-il entamé des pourparlers avec l'Ontario et l'université de Toronto en vue de la cession à bail de tout le service des laboratoires Connaught chargé de fabriquer les produits biologiques? Ce service pose en effet de gros problèmes tant sur le plan de la production que sur le plan financier.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le député n'ignore pas que les laboratoires Connaught appartiennent à la Société Connaught qui est comptable envers le ministre des Finances. Il faut donc que je soumette la question au ministre des Finances et que je lui demande s'il a reçu des nouvelles à ce sujet. Pour ma part, je n'en ai pas reçu.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. DIEFENBAKER—L'EMPLOI DE PAPIER À EN-TÊTE DU MINISTÈRE POUR LES DEMANDES DE FINANCEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une question que le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) a posée tout à l'heure sur les sujets qui ont été abordés à la Chambre le 17 mars, comme en fait foi le hansard à la page 4067. Je ne lirai pas tout mais une partie seulement des propos qui ont été tenus ce jour-là, pour que l'on comprenne bien ma question. Le député de Laurier (M. Leblanc) a présenté un document à la Chambre. En fait, il s'agissait d'une lettre portant en-tête du secrétaire parlementaire qui a été traduite ainsi dans le hansard:

> Comme vous le savez, le gouvernement fédéral encourage une participation plus directe des citoyens et des hommes d'affaires au financement du parti libéral.

Le député parle ensuite des dons et comment ils peuvent être déductibles. Puis il dit:

> ● (1500)
>
> Soyez assuré que nous vous en serons fort reconnaissants.
>
> Bien à vous libéralement,
>
> Fernand E. Leblanc . . .

Cette question était soulevée par le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey). Le secrétaire parlementaire a posé la question de privilège, comme en fait foi la page 4068 du hansard. Il a déclaré que le ministre n'était pas au courant de toute cette affaire, ce qui est incontestable. Il l'a bien précisé aujourd'hui. Il a ensuite ajouté, et je cite:

> Je pense que je dois dégager le ministre des Affaires extérieures (M. Jamieson) de toute responsabilité à ce sujet, car il n'était même pas au courant de ma campagne de financement dans la circonscription et que je ne croyais pas utile d'en discuter avec lui et aussi parce que c'est avec le leader du Québec, qui est l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), que je discute de ces choses.

M. Alexander: C'est ça, allez-y, Chef!

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Le ministre semble être le grand manitou du parti libéral au Québec. Et je continue:

> De plus, monsieur l'Orateur, il n'y a rien dans le geste que j'ai posé qui aille à l'encontre de la loi électorale, qui a été adoptée par la Chambre, et il n'y a rien non plus qui aille à l'encontre de l'usage que nous faisons de notre papeterie.

Je relève cette affirmation. Puis il ajoute:

> Vous-même, monsieur l'Orateur, sauf erreur, il y a trois semaines, peut-être un mois, lorsque la question vous a été posée, nous en avons discuté ensemble, et vous avez dit que quelqu'un vous avait demandé si c'était une pratique qui était acceptable, et, sauf erreur, vous m'avez dit qu'un ministre peut se servir de sa papeterie, à cet effet-là ainsi que le secrétaire parlementaire, et que n'importe qui peut se servir de la papeterie de la Chambre des communes, s'ils n'ont pas d'autres titres à faire valoir.

Je ne demanderai pas à Votre Honneur si c'est bien ce que vous avez dit. Je ne crois pas que ce soit le cas. Cela montrerait que Votre Honneur approuve un usage qui est tout à fait répréhensible et inexcusable.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il faudrait décider une fois pour toutes de ne plus tolérer ce genre de chose. Aucun ministre, secrétaire parlementaire ou autre député ne peut utiliser le papier à en-tête de la Chambre des communes, d'un ministre ou d'un secrétaire parlementaire et dire: «Soyez assuré que nous vous en serons fort reconnaissants. Bien à vous libéralement . . .» Si cette façon de procéder était permise, tous ceux qui le veulent bien pourraient envoyer des lettres pareilles. Ce serait dangereux pour la démocratie et constituerait un outrage au Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, pendant la période des questions aujourd'hui, j'ai posé une question afin d'obtenir une réponse du ministre et un compte rendu de son enquête sur l'usage abusif par son secrétaire parlementaire du papier à en-tête du ministère pour solliciter des fonds par le parti libéral. J'aimerais me reporter à la réponse que m'a fournie le ministre pendant la période des questions.

A mon avis, le ministre n'est pas allé assez loin. Cette question touche les droits et les privilèges de tous les députés. Comme le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) l'a dit, c'est une affaire très lourde de conséquences. Votre Honneur peut s'imaginer ce qu'un citoyen très ordinaire peut penser en recevant une lettre du cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans laquelle on sollicite des fonds pour le parti au pouvoir. Il est facile d'imaginer l'effet qu'une telle lettre pourrait avoir sur un citoyen ordinaire. Ce procédé est non seulement mauvais, mais aussi répréhensible.

M. Baker (Grenville-Carleton): Que dire du papier à en-tête du Revenu national?

M. Hnatyshyn: Je ne sais rien du papier à en-tête du Revenu national dont parle le député, mais je sais que dans ce cas-ci, c'était du papier à en-tête des Affaires extérieures. Toutefois, on peut imaginer les conséquences si le secrétaire parlementaire du Revenu national utilisait le papier à en-tête de ce ministère pour solliciter des fonds. Qu'en pensera le citoyen moyen? Le ministre, en l'occurrence, n'aurait pas dû se contenter de nous dire que c'était mal, mais nous faire part du correctif qu'il entendait prendre. Il ne suffit pas de nous dire que d'après lui, cette façon d'agir était déplacée. Il aurait dû aller plus loin.

Le ministre va-t-il écrire à tous ceux qui ont reçu cette lettre pour leur signaler l'irrégularité? Le ministre devrait écrire à chaque personne qui a reçu cette lettre lui signalant qu'elle n'a pas été envoyée par le ministère ni par le gouvernement, mais, par erreur, par le député en question. C'est bien le moins que le ministre devrait faire.

Je sais que Votre Honneur voudra commenter lui-même l'allusion malencontreuse faite par le député et reprise par le très honorable député. Cependant, le ministre sera fautif s'il ne se dit pas prêt à remédier à cette situation beaucoup mieux qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

M. Erik Nielsen (Yukon): Je serai très bref, monsieur l'Orateur. On n'a pas encore parlé de la conduite du secrétaire parlementaire en cause. Un secrétaire parlementaire est plus qu'un simple député. Il assume de lourdes responsabilités, étant le principal adjoint du ministre. Je regrette que le secrétaire parlementaire ou le ministre ne soit pas présent, car c'est de la conduite du secrétaire parlementaire qu'il s'agit. Si un ministre s'était conduit de la sorte, il aurait dû démissionner ou il aurait été démis de ses fonctions. A mon avis, une sanction semblable s'impose dans le cas du secrétaire parlementaire qui a commis un acte tout à fait répréhensible. S'il ignorait qu'il était en faute, ce n'est pas une excuse.

M. l'Orateur: La question de privilège qui a été soulevée est très importante. Nous n'avons pas été avertis que la question serait abordée aujourd'hui. Je crois devoir donc donner aux députés l'occasion de participer à la discussion. Il n'y a rien d'urgent à cet égard et j'aimerais également avoir quelque temps pour réfléchir au problème.

Au départ, cette situation pose des difficultés à la présidence. D'abord, tout député de la Chambre des communes a le droit d'utiliser comme bon lui semble son papier à en-tête. Ce n'est pas à la présidence ni à l'administration de la Chambre d'ouvrir le courrier d'un député pour établir s'il utilise son papier à en-tête comme il se doit ou conformément à certaines directives.

C'est différent, bien sûr, pour les publications ou les communications publiées par les députés aux frais du public. Je veux parler des lettres adressées aux chefs de ménage pour lesquelles il y a certains règlements, car elles sont payées par le Parlement. Toutefois, en ce qui concerne les lettres privées envoyées par les députés, la présidence n'est pas plus autorisée à les ouvrir qu'aucun autre citoyen, qu'il soit député ou non.

Mais un problème se pose à l'égard des désignations spéciales des ministres, secrétaires parlementaires ou autres offices spéciaux. Cela ne relève pas de la présidence. C'est une fonction spéciale qui ne relève pas directement du président de la Chambre. Cela pose donc un autre problème.

Dans ces deux cas, il a été convenu que la censure appliquée était précisément celle que l'on propose ici. Ce n'est donc pas la censure de la présidence, mais celle de la Chambre. En fait, c'est là le nœud du problème. Certaines questions ont été posées au ministre. Il y a répondu et il a dit aujourd'hui qu'il n'approuvait pas cette façon d'agir. Pour ce qui est d'imposer d'autres sanctions, je prendrai le temps d'y réfléchir, mais la sanction sera imposée par la Chambre et non pas par la présidence.

D'abord, je ne crois pas que la présidence soit autorisée à examiner le courrier privé des députés. Encore une fois, je suis prêt à entendre d'autres arguments et à y réfléchir. Je pense toutefois que nous devrions laisser tout cela pour l'instant, et y revenir dans quelques jours.

● (1510)

M. DICK—LES RÉPONSES DES MINISTRES À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège au sujet de la réponse que j'ai reçue du ministre de la Défense nationale (M. Danson) et selon laquelle il aurait l'intention d'annoncer un certain programme non pas à la Chambre, mais à l'extérieur au moyen d'un communiqué.

Nous nous sommes opposés bien des fois à cette façon de procéder. Dans l'affaire qui m'intéresse, le ministère travaille depuis plus de six mois à créer un corps de jeunes. Cette initiative figurait déjà dans le discours du trône qui fut prononcé il y aura six mois dans une douzaine de jours. A la question qui lui fut posée à ce sujet le 3 février dernier, le ministre de la Défense nationale répondait ce qui suit: «Lorsque je serai en mesure de faire une déclaration, je la ferai». De nouvelles questions lui furent posées au sujet de ce corps, d'abord le 11 février, puis le 24 février, comme en fait foi le hansard qui titrait: «Le projet de formation d'un corps de jeunes—Demande de précisions». Le ministre répondit: «Je devrais pouvoir y répondre d'ici la prochaine quinzaine». A une nouvelle question qui lui était posée le 8 mars, il répondit: «J'espère pouvoir faire une annonce dans l'avenir immédiat»; puis, le 17 mars. «J'espère pouvoir faire une déclaration et répondre à toutes ces questions d'ici à la fin du mois».

Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui le dernier jour du mois. Le ministre nous a dit à toutes ces occasions qu'il ferait une déclaration. Normalement, on entend par déclaration une communication verbale. Je crois que la déclaration qu'on songe à faire exposera des projets de dépenses gouvernementales; je crois par ailleurs savoir que les dépenses que songe à annoncer le gouvernement, au montant de 5 à 7 millions de dollars dans les phases initiales, ont trait à ce programme.

Je soutiens que c'est dans l'enceinte du Parlement que devrait se faire une déclaration à cette égard, parce qu'aux termes du Règlement, nous avons le droit de poser des questions sur les déclarations faites à l'appel des motions, chose impossible quand ces déclarations le sont à la presse hors de la Chambre. Je soutiens qu'on nous frustre de nos privilèges, qu'on nous refuse le droit d'entendre l'annonce de ce programme à la Chambre, ce qui nous permettrait d'interroger le ministre à cet égard, et que lui et ses collègues discréditent le Parlement en le traitant de cette façon. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty):

Que le comité permanent des privilèges et des élections soient saisi du fait que les membres du cabinet font à l'extérieur de la Chambre des déclarations en matière de politique et de dépenses, évitant ainsi l'examen et les questions des députés dûment élus.

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les propos du député avec un vif intérêt. Comme je l'ai dit dans ma réponse au cours de la période des questions, j'ai annoncé ce programme en hâte parce que je m'étais engagé à le faire avant la fin du mois. Je suis heureux qu'il me pose ces questions au sujet du programme.

Il m'a été impossible, depuis que j'ai obtenu l'autorisation finale et compte tenu de mon absence de la Chambre, de faire une déclaration à l'appel des motions. De toute façon, rien ne m'oblige à le faire. Cela a été débattu à un moment donné comme en fait foi le hansard du 23 novembre 1976, et à ce moment-là j'ai attiré l'attention sur les remarques que Votre Honneur avait faites à cette occasion et sur d'autres déclarations sur le même sujet faites tant avant qu'après cette date. Je n'ai certainement pas l'intention d'empêcher qu'on examine ce programme de façon détaillée non plus qu'aucun autre de mes programmes. Je veux signaler toutefois que le député recevra le communiqué cet après-midi et il verra qu'il ne s'agit pas d'un programme du ministère de la Défense nationale. Le gouvernement fédéral participe à ce programme mais il est mis en œuvre par un organisme privé étranger à la Fonction publique et à la bureaucratie.

Demain matin, je serai tout à fait disposé à répondre à toutes les questions que le député voudra bien me poser à la Chambre. Je crois que j'ai respecté mon engagement, soit d'annoncer ce programme à la date promise. Nous ne cachons aucun renseignement au député. Je répète que s'il désire poser des questions, il peut le faire: il pourra toutes les poser demain et les jours suivants.

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Au sujet de la question de privilège, monsieur l'Orateur, je dirai tout simplement que je suis d'accord sur toutes les observations de mon ami de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). Un point essentiel est ici en cause, soit le droit du Parlement d'entendre les déclarations annonçant les politiques élaborées au sein du Parlement. Votre Honneur sait que de plus en plus les ministériels ont tendance à contourner le Parlement, à le déprécier en faisant des déclarations à l'extérieur de la Chambre qui énoncent des politiques ou se rapportent à des dépenses gouvernementales. L'argument que fait valoir le ministre est spécieux. Il ne saurait y avoir de condamnation plus cynique de l'attitude ministérielle envers le Parlement.

M. Blais: Lisez le Règlement!

M. Beatty: Le ministre a trouvé le temps de rédiger le communiqué et de le distribuer, le temps de mettre un exposé à la disposition de personnes de l'extérieur du Parlement. Mais il n'a eu ni le temps ni l'intention de faire une déclaration à l'appel des motions ici, où l'on aurait pu l'analyser. Ses actes prouvent que le gouvernement se soucie peu de respecter les précédents, de donner au Parlement l'occasion d'examiner minutieusement ses décisions, et qu'il tente délibérément de minimiser l'importance de notre institution en faisant des déclarations à l'extérieur de la Chambre.

M. Danson: Monsieur l'Orateur, le député a dit que j'ai fait des déclarations à l'extérieur du Parlement. C'est faux. Je ne sais pas d'où il tient cela. Je suis tout à fait disposé à le faire ici dorénavant, mais cela ne c'est jamais fait jusqu'ici.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): J'aimerais signaler, monsieur l'Orateur, que je suis au courant des précédents dans cette affaire et que je n'ai pas voulu dire du tout que le ministre de la Défense nationale (M. Danson) s'était montré impoli à l'endroit du député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). Au contraire, il s'est montré extrêmement poli à son égard comme à l'égard de tous les autres députés au niveau personnel.

M. Paproski: Pas à mon égard en tout cas!

M. Baker (Grenville-Carleton): Mais ce n'est pas là l'objet de la question. Je partage l'avis du dernier orateur. Le comité de la procédure et de l'organisation a accompli un travail considérable en ce qui a trait aux règlements. L'ensemble de notre prodédure a été modifié pour que les ministres puissent faire des déclarations d'importance sur les intentions du gouvernement dans des domaines en particulier. Il est évident, d'après les travaux préliminaires qu'a décrits le ministre, que pour lui, la déclaration qu'il se propose de faire revêt au moins une certaine importance. C'est donc le genre de déclaration qui aurait dû être faite à la Chambre, ne serait-ce que par politesse à l'égard des parlementaires. Il dit lui-même qu'il y a du nouveau dans le champ d'application de ce programme, à savoir qu'il ne relève pas du ministère de la Défense nationale, mais qu'il suppose des deniers publics et l'apport de sociétés privées. Voilà un cas où l'on n'a pas fait preuve de politesse pour les parlementaires, ce qui n'a rien à voir avec la politesse au niveau personnel.

● (1520)

Nous avons déjà soulevé cette question, mais non dans un but futile, car nous attachons de l'importance à cette règle. J'espère que le ministre voudra bien à l'avenir réfléchir aux conséquences qu'un pareil geste entraîne pour la Chambre, l'encouragement qu'il apporte à ceux qui décrient le Parlement en disant qu'il est dépassé par les évènements. Qu'il envisage la chose du point de vue de l'institution elle-même. En disant cela, je ne cherche pas à me désolidariser des très vives protestations formulées aujourd'hui par le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Beatty). La règle est d'importance, et nous n'y avons pas recouru dans un but futile, je le répète. Je regrette que le ministre de la Défense nationale se trouve en situation de transgresseur, mais il nous doit aujourd'hui une marque de déférence envers le Parlement.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots seulement pour m'associer au député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) qui a soulevé la question de privilège. Par une habitude qui commence à avoir des conséquences alarmantes, les ministres recourent de plus en plus souvent à la possibilité que leur offre l'article 15(3) de faire des déclarations à l'extérieur de la Chambre pendant que nous siégeons ici. Voilà deux fois que le ministre de la Défense nationale (M. Danson) tombe dans ce travers au cours de la présente session. Voici la deuxième fois qu'il s'en va faire un important exposé de politique à l'extérieur de la Chambre pendant nos travaux. La première fois, il avait quitté la Chambre pour prendre l'avion qui, de Gander, devait l'amener outre-mer, et en avait profité pour présenter un important exposé de politique au sujet des opérations de recherche et de sauvetage.

Je pense que le problème est essentiellement le suivant, et je comprends dans quelle situation délicate il met Votre Honneur: le leader du gouvernement à la Chambre veut éviter que les ministres bouleversent son calendrier législatif. Quand il estime contraire à ses intérêts à lui que la déclaration se fasse ici, il dit aux ministres qu'il n'y aura pas de déclaration tel jour ou tel jour. Voilà pourquoi elles s'effectuent à l'extérieur de la Chambre.

Votre Honneur dira avec raison qu'il y a là une anomalie, une imperfection du Règlement dont le comité permanent de la procédure et de l'organisation devrait s'occuper. Toutefois, la difficulté est qu'il traîne au *Feuilleton*, depuis le 10 février, à la rubrique des ordres inscrits au nom du gouvernement, un avis de renvoi au comité permanent de la procédure et de l'organisation placé par le leader du gouvernement à la Chambre. Comme il est bien évident que le leader n'a pas l'intention de faire appeler cette motion, elle traîne au *Feuilleton.* Les ministres peuvent violer le Règlement, ou du moins les traditions de la Chambre, en allant sans vergogne faire de grandes déclarations de politique à l'extérieur de la Chambre quand le leader gouvernemental estime inopportun de les faire ici.

Heureusement, il y a des exceptions. Le ministre de la Défense nationale devrait suivre l'exemple de son collègue, le secrétaire d'État, qui a fait une déclaration de politique importante sur la jeunesse à la Chambre il y a quelques jours. Les députés ont pu y répondre et poser des questions. Si le ministre respectait vraiment la tradition parlementaire, il prendrait la parole en vertu de l'article 15(3) du Règlement et ferait une déclaration à laquelle nous pourrions répondre, comme l'a fait son collègue, le secrétaire d'État.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une ou deux observations au sujet de la question de privilège. Bien entendu, le ministre de la Défense (M. Danson) est parfaitement libre de faire une déclaration donnée à la Chambre ou ailleurs. L'article du Règlement à ce sujet, qu'on a mentionné souvent pendant la discussion, stipule qu'un ministre peut, s'il le désire, faire une déclaration et explique ensuite la procédure à suivre. Les députés de l'autre côté essaient de prouver qu'un ministre est obligé de faire une telle déclaration. Il n'y est pas obligé.

M. McGrath: C'est la tradition de la Chambre.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

M. MacEachen: Les députés de l'autre côté peuvent dire que c'est la tradition, mais la tradition ou l'usage a changé. Dans certains cas, les ministres font une déclaration et dans d'autres, il n'en font pas.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a soulevé un argument topique. Il a dit que chaque fois qu'un ministre faisait une déclaration, les députés de l'autre côté pouvaient la commenter. Personne ne s'en plaint. Puis il y a ordinairement une série de questions et personne ne s'en plaint non plus. Cependant, le député a tout à fait raison de signaler que cela prend beaucoup de temps. Le député de Don Valley s'était rassis depuis à peine trois minutes après avoir pris la parole pour se plaindre du manque d'actualité des questions soumises à l'étude à la Chambre quand le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a entamé un débat de presque deux heures sur la question la plus ennuyeuse qu'on puisse trouver, soit un rappel au Règlement au sujet des crédits de un dollar.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et l'Orateur a décidé que vous enfreigniez le Règlement.

M. MacEachen: Ce rappel au Règlement était des plus ennuyeux et a été discuté longuement par de nombreux députés d'en face, qui ont ainsi démontré le bien-fondé de l'argument présenté quelques instants auparavant par le député de Don Valley. Personne ne se plaint de ce que le député de Grenville-Carleton ait invoqué le Règlement. Il en avait parfaitement le droit. Mais il aurait pu prendre sept minutes au lieu de prendre une heure et 45 minutes.

Le député de Saint-Jean-Est parle du Règlement. Il dit qu'il y a une motion inscrite au *Feuilleton* qui, si elle était mise en discussion et adoptée, pourrait renvoyer la question du Règlement au comité permanent de la procédure et de l'organisation. J'aimerais dire au député de Saint-Jean-Est que j'ai demandé à son leader de collaborer afin que cette question soit réglée rapidement et que le comité permanent puisse remédier à l'impasse dont il se plaint. Que m'a-t-il répondu, monsieur l'Orateur? «Il faudrait discuter plusieurs jours de la motion elle-même». J'en ai assez des sermons mielleux du député de Grenville-Carleton. Il devrait mettre de l'ordre chez lui d'abord et aboutir à quelque chose de son côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, nous n'avons que faire de sermons sur les propos mielleux. Si le Parlement, selon ma définition de ce terme, siège, c'est afin de discuter la politique gouvernementale. Cette politique est annoncée à l'extérieur du Parlement, comme nous l'avons constaté la semaine dernière lors de la déclaration du ministre des Transports (M. Lang). Le leader du gouvernement vient de nous intimer de mettre de l'ordre chez nous. Ce serait plutôt aux ministériels de le faire. Nous avons été saisis de projets de modification de la procédure de la Chambre, mais son parti a refusé de les accepter. Il serait inutile de notre part de chercher à mettre de l'ordre de notre côté si les ministériels entravent l'adoption des projets de règlements qui ont été proposés.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas retarder votre décision, mais j'aimerais souligner certaines choses. En premier lieu, je me demande bien pourquoi mon honorable ami le leader du gouvernement à la Chambre s'est emporté si la question, soulevée aujourd'hui, c'est-à-dire le rappel au Règlement invoqué il y a quelques jours par le député de Grenville-Carleton (M. Baker), a si peu d'importance. Je tiens à signaler au leader du gouvernement à la Chambre que la présidence a déclaré qu'il s'agissait d'un important rappel au Règlement.

● (1530)

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Cela n'a cependant pas fait l'affaire du gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je tiens également à lui faire remarquer que si le débat a pris une heure et 45 minutes, comme je le crois, tout ce temps n'a pas été pris par le député de Grenville-Carleton. Un certain nombre d'autres députés y ont également pris part. Je lui rappelerai en outre la teneur de l'article 12(1) du Règlement qui se lit comme suit:

En décidant d'une question d'ordre ou de pratique, il . . .

C'est-à-dire l'Orateur.

. . . indique l'article du Règlement ou l'autorité applicable en l'espèce. Aucun débat n'est permis sur une décision de ce genre, qui ne peut faire l'objet d'aucun appel à la Chambre.

Je soutiens que l'observation que s'est permise aujourd'hui le leader du gouvernement à la Chambre sur ce rappel au Règlement ressemble beaucoup à une critique, si indirecte soit-elle, de la décision rendue par la présidence.

Une voix: C'est honteux! C'est de l'intimidation!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon ami, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) est aujourd'hui d'excellente humeur parce que le très honorable représentant de Prince-Albert, je crois, a dit que les secrétaires parlementaires sont très élevés dans la hiérarchie.

Une voix: Ce n'est pas lui. C'est le député du Yukon (M. Nielsen).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je m'excuse, c'est donc le député du Yukon. Le très honorable représentant de Prince-Albert est mieux renseigné.

Quant à la pratique qui consiste à faire des déclarations à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur de la Chambre et à l'égard de laquelle le député a soulevé la question de privilège, nous en avons déjà parlé assez fréquemment, et vos prédécesseurs et vous-même avez déjà assez fréquemment rendu des décisions à son égard. Nous savons tous d'avance quelle sera la décision. Compte tenu du Règlement et des précédents, vous ne sauriez obliger un ministre à faire une déclaration comme celle-ci à la Chambre.

L'un de mes collègues a demandé au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) d'admettre qu'il s'agissait moins d'une affaire de Règlement que d'une affaire de tradition et de coutume. Je sais gré au député de Timiskaming (M. Peters) de m'avoir soufflé à l'oreille—du moins, pour l'essentiel et je le refile au gouvernement—de ne pas m'accrocher au Règlement. Le ministre de la Défense nationale (M. Danson) a certes le droit de faire sa déclaration à l'extérieur de la Chambre. N'importe quel ministre peut dire n'importe quoi à l'extérieur de la Chambre. Mais ce sont ces députés-là, les ministres notamment, qui déplorent que le Parlement ne joue plus son rôle, qu'il n'ait plus sa raison d'être. Monsieur l'Orateur, je soutiens qu'il n'est pas de meilleur moyen d'empêcher le Parlement de jouer son rôle que de faire à l'extérieur de la Chambre des déclarations à la télévision et à la radio, et d'y traiter des questions là plutôt qu'ici.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Quel manque de savoir vivre!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si le Parlement est aussi important que certains d'entre nous le croient, s'il est aussi important que le gouvernement le voudrait, les ministres devraient s'adresser surtout à la Chambre. Si j'ai pris la parole, ce n'est pas pour vous demander de faire ces déclarations à la Chambre, mais pour prier instamment le gouvernement d'accorder de l'importance au Parlement s'il veut qu'il en ait.

M. Baker (Grenville-Carleton): Bravo!

M. l'Orateur: La question semble avoir été discutée avec pas mal de minutie, encore une fois. D'après les précédents sur l'application de l'article qui régit ces déclarations, soit l'article 15(3) du Réglement, et d'après son libellé, il est clair que le ministre peut faire une déclaration à la Chambre à l'appel des motions, mais que c'est chose facultative. Aussi longtemps que l'article ne sera pas modifié, les précédents s'appliqueront. La présidence ne peut donc y voir une question de privilège. Ce serait aller directement à l'encontre de l'interprétation donnée plus d'une fois au libellé de l'article et confirmée par les précédents. Je ne puis donc pas accorder à la motion proposée par le député le statut de question de privilège.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, comme mon honorable ami le leader du gouvernement à la Chambre vient de badiner avec nous, c'est qu'il se porte beaucoup mieux aujourd'hui; aussi, peut-être pourrais-je lui demander quels seront les travaux aujourd'hui. Je sais, bien sûr, que l'exposé budgétaire est prévu pour ce soir, mais j'aimerais bien savoir ce qu'on prévoit pour demain et la semaine prochaine. Peut-être pourrait-il nous dire quels sont ses projets pour le début de la semaine.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de mon estimé ami de Grenville-Carleton . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La question n'est pourtant pas ennuyeuse.

M. MacEachen: Le compliment du député de Grenville-Carleton m'a tellement troublé que j'en ai oublié mon texte.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous avez oublié ce que vous alliez dire.

M. MacEachen: Les députés savent sans doute que nous traiterons du bill sur l'assurance-chômage et qu'ensuite nous étudierons l'article inscrit au *Feuilleton* au nom du premier ministre concernant la nomination d'un nouveau commissaire aux langues officielles.

L'exposé budgétaire sera donné ce soir. Demain, j'aimerais que nous étudiions le bill C-2 sur les paiements anticipés et ensuite les bills C-26 et C-11. Je suis sûr que nous ne manquerons pas de travail demain, ce qui n'aura sûrement pas l'heur de plaire à certains députés. Lundi, nous amorcerons le débat budgétaire et le premier vote aura lieu mardi. Je signale aux députés que j'aimerais présenter la motion d'ajournement demain pour qu'ils sachent, si elle est adoptée, que la Chambre terminera ses travaux mercredi prochain.

M. l'Orateur: Le député de Grenville-Carleton a la parole à propos du même rappel au Règlement.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le leader à la Chambre nous a dit que nous étudierions dans l'ordre les bills C-2, C-26 et C-11. Est-ce que cet ordre est une chose absolument immuable dans son esprit?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais si possible terminer la troisième lecture du bill C-2 et s'il est adopté, on pourrait toujours modifier l'ordre des travaux.

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a la parole pour le même rappel au Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné que c'est le dernier jeudi avant Pâques, j'aimerais poser une question au ministre à propos d'un bill du gouvernement, question que j'ai soulevée à maintes reprises à la Chambre. Il pourrait peut-être y songer pendant le congé de Pâques. Si je ne m'abuse, le gouvernement n'a pas présenté le bill sur le Jour du patrimoine parce qu'il estime que le parti conservateur s'y oppose avec trop de vigueur. Cette résistance s'explique en parti du fait qu'ils ne veulent pas changer le nom du Jour du Dominion pour celui du Jour du Canada. Maintenant que les conservateurs ont déposé un bill qui prévoit expressément ce changement, le ministre compte-t-il discuter de la question pour qu'on puisse présenter ce bill peu après Pâques et qu'on sache bien à l'avance que le jour du patrimoine sera bel et bien en vigueur au mois de février prochain?

M. Baker (Grenville-Carleton): Bonne idée.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater l'évolution de la pensée à ce sujet. J'espère que cela nous permettra d'adopter le bill très tôt après les vacances de Pâques.

M. l'Orateur: Sur le même rappel au Règlement, le député d'Esquimalt-Saanich.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, à ce propos, j'aimerais demander au leader du gouvernement à la Chambre, au cas où le débat sur la motion visant à prolonger le mandat du commissaire aux langues ne serait pas terminé ce soir, s'il sera ajourné à demain ou à un autre jour?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, cette motion a pour but de prolonger de quelques mois le mandat de l'actuel commissaire. Le gouvernement a l'intention, avant la fin de cette session, de présenter une motion visant à nommer un nouveau commissaire. Les députés auront alors l'occasion de débattre cette motion et les questions qui s'y rattachent. Dans le cas qui nous occupe, comme il s'agit d'une prolongation de quelques mois, j'espère que nous saurons l'adopter assez rapidement, aujourd'hui ou demain. Je suis disposé à étudier la situation une fois qu'on connaîtra le sort de la motion d'ici la fin de l'après-midi.

● (1540)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DE L'EXPOSÉ DES MAJORATIONS DE TRAITEMENTS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer un extrait du compte rendu d'une réunion des membres de la Commission de la régie interne tenue le 30 mars 1977, ayant porté sur le relèvement des traitements des employés de la Chambre des communes.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT D'UN DOCUMENT

M. l'Orateur: Sauf erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures désire déposer un document qu'il a mentionné aujourd'hui durant la période des questions.

M. Cullen: C'est exact, monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41(2).

M. l'Orateur: Le très honorable premier ministre présente une motion aux termes de l'article 21(2) du Règlement. La motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui ou de la prochaine séance de la Chambre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 150, 582, 1472, 1853, 1873, 2030 et 2146.

[*Texte*]

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—LES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 150—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1975-1976, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

3. Quels étaient les chiffres correspondants pour l'année financière 1973-1974?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):

Année financière 1975-76

1. Contrat	2. Montant	Contractant
a) Étude de la dynamique de la planification de la politique énergétique et de la croissance économique au Canada. (Contrat conjoint: EMR 2/3—DOE 1/3)	$34 858	Université Laval, Québec
Prévisions ou analyses des grands événements économiques, en vue de fournir au Ministère, à un coût minimal, une vue d'ensemble des tendances dans l'économie canadienne et de leur interaction.	4 750	Informetrica Limited, Ottawa (Ontario)
Une étude visant à évaluer la disponibilité de produits et à fournir une vue d'ensemble du milieu économique futur des grands pays jusqu'à l'an 2000 ainsi qu'un aperçu, dans une optique industrielle, de la situation mondiale, dans la mesure où elle influence la disponibilité de minéraux.	12 000	Stanford Research Institute, Menlo Park, (Californie)
Statistiques de production et données sur les coûts d'exploitation des mines de cuivre, de plomb et de zinc, et de nickel, pour 1972, 1973 et 1974.	65 000	Rio Tinto—services du zinc Londres (Angleterre)
Fournir un service d'experts-conseils pour traiter de questions relevant de la Direction des levés et de la cartographie.	15 195	L. J. Harris, Ottawa (Ontario)

Année financière 1975-76

1. Contrat	2. Montant	Contractant
Études spéciales d'orientation pour le Centre canadien de télédétection.	33 300	Systems Engineering Assoc. Ltd. Baden (Ontario)
Services particuliers de conseil et de surveillance pour appuyer le Groupe de travail sur les détecteurs, et participation au Comité consultatif canadien de la télédétection.	17 538	P. A. Lapp Limited Toronto (Ontario)
Service particulier de conseils scientifiques et techniques pour les applications géoscientifiques de la télédétection.	21 214	Gregory Geoscience Ltd. Ottawa (Ontario)
b) Perfectionnement du Système de mesure de la performance des opérations—"Niveau d'approximation I et II", pour la Direction des levés et de la cartographie.	24 500	Quasor System Ltd. Ottawa (Ontario)
Étude sur les services de recouvrement des frais (vente de cartes) de la Direction des levés et de la cartographie, en vue d'apporter des améliorations au système.	7 500	Price Waterhouse & Associates, Ottawa (Ontario)
Étude des systèmes d'administration financière qui concernent le Centre canadien de télédétection.	35 000	Bureau de la vérification des comptes du ministère des Approvisionnements et Services Ottawa (Ontario)

3. *a*) Année financière 1973-1974: $119,328. *b*) Néant.

POSTES—LE CONTRAT AVEC LA MAISON PHILATELIC CONSULTANTS LTD.

Question nº 582—**M. Stevens:**

1. Le ministère des Postes a-t-il un contrat avec la Philatelic Consultants Ltd., de Providence, Rhode Island, pour la distribution de timbres-postes canadiens aux États-Unis et, dans l'affirmative, *a*) quand a-t-on signé ce contrat, *b*) à quelles conditions, *c*) jusqu'à quand, *d*) a-t-on fait un appel d'offres avant d'adjuger le contrat ou s'est-on adressé exclusivement à la Philatelic Consultants Ltd.?

2. Le contrat de cette agence en fait-il un distributeur exclusif ou existe-t-il d'autres vendeurs de timbres-postes canadiens aux États-Unis et, dans l'affirmative, lesquels?

3. Le contrat prévoit-il le versement d'une commission pouvant atteindre 30 p. cent des ventes et, dans la négative, quelles ententes régissent les remises ou la commission de la Philatelic Consultants Ltd. ou de tout autre agent?

4. Quelle est *a*) la valeur nominale des timbres vendus, *b*) la commission ou le paiement remis à ce jour à la Philatelic Consultants Ltd.?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): 1. Oui. *a*) Le 2 avril 1975. *b*) Les dispositions principales sont les suivantes: (i) La maison Philatelic Consultants Ltd. doit vendre les timbres-postes canadiens à leur valeur nominale; (ii) ne doit pas vendre de nouvelles émissions de timbres avant la date d'émission officielle; (iii) doit fournir une lettre de crédit irrévocable garantissant son stock de timbres canadiens et d'articles philatéliques reçus du ministère; (iv) doit présenter des rapports trimestriels au ministère des Postes sur son stock et ses ventes; (v) doit assumer la responsabilité de perte, de vol ou d'avarie des timbres-poste et des produits philatéliques canadiens consignés. *c*) Le 31 mars 1978. *d*) Bien qu'aucun appel d'offres n'ait été fait, d'autres agents ont été considérés.

2. Le contrat de la maison Philatelic Consultants Ltd. en fait un distributeur exclusif.

3. Les dispositions du contrat prévoient le versement d'une commission sur les ventes annuelles comme suit: *a*) 10 p. 100 sur les ventes jusqu'à $50,000 annuellement; *b*) 15 p. cent sur les ventes de plus de $50,000 mais n'exédant pas $100,000 annuellement; *c*) 20 p. 100 sur les ventes de plus de $100,000 mais n'excédant pas $200,000 annuellement; *d*) 25 p. 100 sur les ventes de plus de $200,000 mais n'excédant pas $500,000 annuellement; et *e*) 35 p. 100 sur les ventes de plus de $500,000 annuellement.

4. *a*) $195,870.92. *b*) $31,674.18.

LE COÛT TOTAL DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE PORCINE

Question nº 1472—**M. Howie:**

1. Quel est le coût total du programme fédéral de vaccination contre la grippe porcine?

2. Le 1er janvier 1977, combien de personnes avaient été vaccinées?

3. Combien de personnes avaient le droit de se faire vacciner?

4. Quelle quantité excédentaire de vaccins a-t-on détruite ou détruira-t-on?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le coût total du programme de vaccination contre la grippe porcine n'a pas encore été évalué étant donné que les provinces n'ont pas encore décidé si le programme sera rétabli ou restreint. Le coût du vaccin et de son administration revient aux provinces à l'exception des vaccins administrés par les différents organismes fédéraux responsables d'une clientèle particulière, notamment des populations autochtones, des forces armées et des malades dans les hôpitaux pour anciens combattants. Le coût pour le Laboratoire de lutte contre la maladie, en ce qui concerne la surveillance de la grippe et les réunions du Comité consultatif national des agents immunisants est d'environ $80,000.

2. Nous ne disposons pas de chiffres fermes pour toutes les provinces. Toutefois, selon une estimation d'utilisation de 30 p. 100 des vaccins distribués, environ 1.5 million de doses ont été administrées, en grande partie le vaccin bivalent.

3. Selon les calculs, trois millions de personnes avaient le droit de recevoir le vaccin antigrippal bivalent (A/New Jersey et A/Victoria) et un autre 9 millions, le vaccin monovalent (A/Jersey).

4. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas au courant de la quantité excédentaire que les autorités provinciales ont détruite ou comptent détruire. Certaines provinces ont manifesté leur intention de mettre en réserve les vaccins inutilisés.

LE TARIF APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES

Question nº 1853—**M. Herbert:**

1. Pourquoi n'impose-t-on pas un tarif facultatif de 15 p. 100 pour l'importation de produits chimiques agricoles?

2. Quel tarif impose-t-on pour l'exportation du Canada aux États-Unis de produits chimiques agricoles?

[M. Blais.]

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): 1. Les produits chimiques agricoles de base utilisés pour la préparation des pesticides entrent en franchise au Canada, bien que, en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le droit puisse être porté à 15 p. 100. Les différents gouvernements canadiens ont toujours eu pour politique générale de permettre l'entrée en franchise de la plupart des produits agricoles. Ainsi, les pesticides entrent en franchise en vertu du GATT. Les produits chimiques agricoles qui entrent dans la préparation des pesticides entrent donc en franchise.

2. Le droit imposé sur les produits chimiques agricoles du genre susmentionné importés aux États-Unis est généralement de 1.7c. la livre plus 12.5 p. 100.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES INSTALLATIONS DE NETTOYAGE DES CAGES D'ANIMAUX

Question nº 1873—**M. Baker (Grenville-Carleton):**

1. Le nouvel immeuble du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social abritera-t-il les services de recherche sur les maladies contagieuses?

2. Y installera-t-on un service de nettoyage des cages d'animaux et, dans l'affirmative, à quel prix?

3. Les installations de nettoyage qui se trouvent dans l'immeuble actuel sont-elles cloisonnées et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Non.

2. Oui, au coût estimatif de $90,000. (Pour le moment, l'entrepreneur ne peut fournir qu'une estimation globale qui comprend le prix de huit stérilisateurs).

3. Les installations de nettoyage des cages qui se trouvent à l'immeuble du laboratoire de lutte contre la maladie sont temporairement cloisonnées puisque le coût prévu pour les réinstaller ailleurs ($160,000) est considéré comme trop élevé.

LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE AU CANADA

Question nº 2030—**M. Herbert:**

1. Au chapitre de l'énergie employée au Canada, quel pourcentage représente *a*) le pétrole, *b*) le gaz naturel, *c*) le charbon, *d*) l'énergie hydro-électrique, *e*) l'énergie nucléaire?

2. Quels sont les pourcentages approximatifs pour les années *a*) 1990, *b*) 2000?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. L'estimation préliminaire de la consommation énergétique primaire au Canada, en 1976, prévoit, pour chaque produit énergétique: *a*) pétrole, 45,4 p. 100 *b*) gaz naturel, 18,1 p. 100 *c*) charbon, 8,4 p. 100 *d*) énergie hydro-électrique, 26,1 p. 100 et *e*) énergie nucléaire, 2,0 p. 100.

2. Il existe nombre de scénarios possibles en ce qui concerne la situation énergétique pour les années 1990 et 2000, mais il en existe un, en particulier, qui ressemble de près au scénario «prix élevés de l'énergie et faible croissance économique», décrit dans «Une stratégie de l'énergie pour le Canada» et qui répartit les pourcentages comme suit:

	a) 1990	*b*) 2000
pétrole	39,7	35,8
gaz naturel	20,3	20,9
charbon	8,5	7,5
énergie hydroélectrique	23,6	22,9
énergie nucléaire	7,9	12,9

NOTA: L'énergie hydroélectrique et l'énergie nucléaire sont évaluées en fonction de leur équivalent en combustible fossile (1 Kwh = 10,000 BTU).

CRTC—LES PLAINTES AU SUJET DES SCÈNES DE VIOLENCE OU D'IMMORALITÉ AUX ÉMISSIONS DES STATIONS CANADIENNES DE TÉLÉVISION

Question nº 2146—**M. Howie:**

1. En 1976, le CRTC a-t-il reçu, par écrit, des plaintes au sujet d'actes violents ou immoraux présentés dans les émissions diffusées par les stations canadiennes de télévision et, dans l'affirmative, combien?

2. Combien d'enquêtes ont été entreprises suite à ces plaintes?

3. Combien d'enquêtes ont incité le CRTC à sévir contre certaines stations en faute et, dans chaque cas, *a*) quelle mesure a été prise, *b*) contre qui, *c*) quel délit précis reprochait-on?

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) nous a fourni les renseignements suivants: 1. Oui. Il y a eu 174 plaintes du 1er septembre 1976 jusqu'au 14 mars 1977.

2. Le CRTC n'a pas entrepris d'enquête à la suite de ces plaintes. Ce qui a trait à la violence ou à l'obscénité, relève de la programmation. Conformément à la loi sur la radiodiffusion «toutes les persones autorisées à faire exploiter des entreprises de radiodiffusion sont responsables des émissions qu'elles diffusent . . .» Conséquemment, les plaintes que le Conseil reçoit de la part des auditeurs ou téléspectateurs, sont envoyées au titulaire de licence par le Conseil, afin que le titulaire réponde au plaignant en établissant ses responsabilités vis-à-vis de la programmation de nature violente. Le Conseil n'exerce pas de censure. Il s'attend à ce que le titulaire soit responsable de la diffusion de ses émissions et il étudie la demande de chaque titulaire à l'audience publique du renouvellement de sa licence, au sujet des émissions qu'il diffuse. La Loi sur la radiodiffusion interdit au Conseil d'intervenir directement dans la programmation diffusée par les titulaires de stations canadiennes de télévision. Toute intervention afin d'interdire ou de contrôler les scènes de nature violente ou immorale ne peut être accomplie que par une démarche législative du Parlement.

3. Sans objet.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPOT DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les question nos 1201 et 1466 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ceux-ci seraient déposés immédiatement.

[*Texte*]

LES POSTES

Question nº 1201—**M. Schumacher:**

1. De 1970 à ce jour, combien le ministère des Postes a-t-il dépensé annuellement dans chaque province et, pour chacune d'elles, quelle était la raison de ces dépenses?

2. Depuis 1970, combien de bureaux de poste et de bureaux de poste auxiliaires ont été *a*) ouverts, *b*) fermés en Alberta et dans quelle ville ces ouvertures ou fermetures se sont-elles produites?

3. De 1970 à ce jour, quelles améliorations ont été apportées aux bureaux de poste *a*) nord-ouest, *b*) nord-est, *c*) sud-ouest, *d*) sud-est, *e*) et central de Calgary (i) quelle a été la nature de ces améliorations, (ii) dans chaque cas, combien cela a-t-il coûté?

4. Présentement, à Calgary, certains foyers sont-ils privés de facteur et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) pourquoi, *c*) quelle solution de rechange le Ministère a-t-il offert, *d*) quand le Ministère prévoit-il desservir ces régions par un service à domicile de livraison du courrier?

(Le document est déposé.)

LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT AU TRANSPORT DES GRAINS FOURRAGERS ET DU MAÏS

Question nº 1466—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Au cours de l'année financière 1975-1976, le gouvernement a-t-il subventionné le transport des grains de provende et du maïs *a*) au Québec, *b*) dans les provinces maritimes, *c*) en Ontario et, dans l'affirmative, pour quel montant dans chaque cas?

2. Au Québec, à quelles sociétés, coopératives et autres ces subsides ont-ils été accordés et pour quel montant dans chaque cas?

3. Au cours de cette même période de temps et pour les différentes régions du Québec, à combien s'est élevé, au boisseau, aux cent livres ou à la tonne, *a*) le coût du transport de ces denrées, *b*) le subside accordé par le gouvernement?

4. Au cours de cette même période de temps, combien de boisseaux, de cent livres ou de tonnes *a*) de grains de provende, *b*) de maïs ont été transportés au Québec?

5. Dans le cas du maïs, quelle quantité de maïs *a*) canadien, *b*) américain a fait l'objet de subsides de la part du gouvernement?

(Le document est déposé.)

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le bill C-37, loi permettant de faire certains paiements fiscaux et certaines contributions financières pour des programmes établis aux provinces, de faire des paiements au titre des taxes et des droits provinciaux, ainsi que d'apporter des modifications connexes.

Emploi et immigration

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai aussi le devoir d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Le 31 mars 1977

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable R. G. B. Dickson, LL.D., D.C.L., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 31 mars, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Le directeur administratif auprès
du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI RÉGISSANT L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 30 mars, de la motion de M. Cullen: Que le bill C-27, tendant à créer le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, dans les quelques remarques que j'ai pu faire hier après-midi, j'ai parlé du discours du député de South Western Nova (Mlle Campbell). J'ai l'intention d'en dire davantage, mais, avant, j'aimerais faire certaines observations générales au sujet de la mesure à l'étude ainsi que des nouvelles responsabilités qu'assumera le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), qui deviendra ministre de l'Emploi une fois que ce bill aura été adopté.

En premier lieu, j'aimerais dire au ministre que j'approuve les objectifs du bill, en ce sens que je crois qu'il s'agit d'une mesure réaliste visant à unir encore une fois les services du gouvernement ayant trait à la main-d'œuvre et au chômage comme ce fut le cas pendant bien des années. De ce point de vue, je pense qu'il n'est que juste de dire au ministre que j'ai personnellement trouvé que les membres du service de main-d'œuvre et de la Commission d'assurance-chômage ont eu une lourde tâche à remplir depuis que la mesure que nous sommes en train de modifier a été adoptée.

Je crois ne pas être le seul à le penser. Elle n'est pas différente de celle dont ont dû s'acquitter bien des députés partout au Canada suite à l'accroissement de travail important qui en a résulté pour nos bureaux. Cela est arrivé pour un certain nombre de raisons, dont la première est que l'ancienne loi sur l'assurance-chômage avait été en vigueur pendant très longtemps et la population ouvrière la connaissait. Soudainement, il y a eu une nouvelle loi qui comportait bien des aspects que la population ouvrière ne comprenait pas clairement, et il en a résulté de nombreux problèmes. Je pense que ces problèmes ont été grandement aggravés par le fait qu'on a doté la Commission d'assurance-chômage d'ordinateurs à peu près à la même époque et qu'il y a eu bien des défaillances techniques et choses du genre.

A mon avis, le ministre et ses employés devraient savoir que nous apprécions beaucoup tout le travail des membres du personnel de la Commission d'assurance-chômage. Ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour supprimer les nombreux problèmes qui se posaient. Sans aucun doute, les travailleurs n'étaient pas habitués à faire leurs demandes sur des cartes d'ordinateurs et il y avait donc de nombreux problèmes à cet égard, de même que sur le plan des relations publiques. Le personnel de la Commission d'assurance-chômage, sauf rares exceptions, a fait du très bon travail pour régler le problème des travailleurs en chômage. Il faut donc le féliciter plutôt que le blâmer comme nous sommes si souvent portés à le faire, car ce genre de situation ennuie beaucoup les gens.

Du fait de mes fonctions, je communique quotidiennement avec la Commission d'assurance-chômage et j'ai constaté que s'il y avait un moyen de résoudre un problème plus vite, elle l'utilisait toujours. Je crois qu'elle mérite des éloges et le ministre devrait lui dire au nom des députés que nous la remercions de collaborer avec notre personnel pour tenter de résoudre certains problèmes. Nous avons beaucoup de chance, je pense, d'avoir le ministre que nous avons pour l'instant . . .

Des voix: Bravo!

M. Coates: . . . car je l'ai toujours trouvé prêt à collaborer, que ce soit comme député de l'arrière-ban, comme secrétaire parlementaire ou comme ministre.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Toutefois, je crois que le gouvernement lui a joué un mauvais tour en essayant de faire adopter cette loi maintenant. Il y a un an, je prévoyais que le gouvernement s'orienterait dans cette voie car l'assurance-chômage devenait bien davantage un régime d'assistance sociale qu'un régime d'assurance. Il était certain qu'il fallait faire quelque chose pour régler la situation et mettre en place un régime qui s'apparente davantage à l'assurance qu'à l'aide sociale. Nous avons déjà le Régime d'assistance publique du Canada pour répondre aux besoins qui accablent bien des gens désireux de travailler, mais qui ne peuvent trouver d'emploi.

● (1550)

C'est pour cette raison que j'ai demandé à mes électeurs s'ils pensaient qu'il fallait prolonger la période de référence. Bon nombre d'entre eux se sont dit d'avis, ce que nous avions fait au moment où la Chambre était saisie de la loi initiale, qu'il serait bon de prolonger la période de référence. Je puis donc difficilement dire aujourd'hui au ministre que je n'approuve pas la proposition visant à prolonger de huit à 12 semaines la période de référence, mais je pense qu'il nous est très difficile, étant donné que près d'un million de Canadiens sont sans emploi à l'heure actuelle, de prendre une mesure qui risque d'entraîner l'exclusion de personnes qui ont droit actuellement aux prestations, ou d'aggraver la situation de certains alors qu'il y n'a pas suffisamment d'emplois disponibles pour leur assurer du travail.

Si je ne m'abuse, treize députés du parti du ministre ont exprimé leur inquiétude à l'égard de la prolongation de huit à 12 semaines de la période de référence. J'ai entendu le ministre dire que cette question le préoccupait également, et qu'il ne se montrerait pas intransigeant à ce sujet. Je me demande dans quelle mesure c'est vrai. Les membres de notre parti ont informé le ministre de notre intention de proposer des amendements en comité, amendements qui traduiront la préoccupation des députés à ce sujet. J'espère que cette question fera l'objet d'un examen approfondi, car je suis convaincu que le ministre a raison d'agir dans ce sens, mais je crois également que nous devons réfléchir sérieusement au taux de chômage élevé qui sévit au Canada à l'heure actuelle; nous devrions pouvoir trouver un compromis, du moins pendant un certain temps, jusqu'à ce que nous puissions résoudre le problème. Je suis donc heureux d'apprendre que le ministre se préoccupe vivement de cette question et qu'il n'a pas l'intention d'adopter une attitude intransigeante en nous présentant cette mesure législative en ces termes: «C'est à prendre ou à laisser».

Malheureusement, le recours à l'article 75C du règlement ne fait qu'envenimer la situation dans ce cas particulier, et incite certains députés à ne pas se montrer aussi coopératifs qu'ils l'auraient été autrement. Je comprends qu'il y ait des délais à respecter et ainsi de suite. Toutefois, je regrette qu'une motion de clôture ait dû être imposée à l'étude de cette mesure législative, car cela nuit dans une certaine mesure à l'esprit de collaboration qui règnerait autrement.

Je crois qu'une des choses qui m'a préoccupé au sujet du débat—et cela se comprend—est le fait qu'il s'agit, dans cette mesure législative, d'un régime d'assurance. Nous ne discutons pas en réalité les problèmes liés au malaise qui se fait sentir dans l'économie actuellement. J'espère que lorsque le ministre des Finances (M. Macdonald) présentera son budget ce soir, ce malaise sera éliminé dans une certaine mesure et que le gouvernement se montrera moins dur à l'égard du chômage. Je comprends qu'il est difficile de dissocier les deux, mais nous prélevons en somme des Canadiens un montant exorbitant, parce que le régime, qui sera modifié en vertu de cette mesure législative, ne peut actuellement faire les frais. Nous devons régler, si nous voulons éliminer dans une certaine mesure la pression que nous subissons sur les marchés financiers, certaines dispositions névralgiques de la loi sur l'assurance-chômage à cause de l'ampleur du chômage.

Le ministre a toujours été un partisan très efficace de l'exploitation de l'énergie marémotrice à la baie de Fundy. Depuis qu'il est à la Chambre, il s'est efforcé de s'associer autant que possible aux provinces de l'Atlantique. Sans doute se rend-il compte de l'ampleur du chômage et des difficultés terribles que nous éprouvons dans toute la région. Ainsi, la ville de Truro, située dans ma circonscription, a toujours eu les assises économiques les plus saines de toutes les Maritimes. Pourtant, à l'heure actuelle, elle est en sérieuse difficulté. Son taux de chômage atteint près de 20 p. 100. C'est à peine croyable, compte tenu du grand nombre d'industries qui y sont situées et de leur diversification.

Amherst, ma propre ville, peut d'habitude servir de baromètre de la situation économique de la région, mais la région de Truro a toujours connu un très faible niveau de chômage. Il n'en est plus ainsi. Si je dis cela, c'est seulement pour convaincre le ministre, qu'il s'appelle ministre de la Main-d'œuvre ou ministre de l'Emploi, qu'il devrait favoriser davantage la réalisation prochaine d'un projet comme celui d'exploiter l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, car il se rend compte des incidences de ce projet, les emplois qu'il créerait dans les Maritimes. Ce genre d'entreprise pourrait relancer l'économie de la région et résoudre en partie nos graves problèmes énergétiques. C'est pourquoi j'espère que le ministre fera de son mieux pour veiller à ce que ce projet soit ranimé dans les jours à venir et qu'on en entreprenne la réalisation pour créer les emplois que réclament les chômeurs.

Tout heureux que je suis de signaler au ministre le bon travail qu'accomplissent ses fonctionnaires et que je suis en mesure d'apprécier dans mes rapports quotidiens avec eux, il me faut quand même lui signaler des situations qui se présentent de temps à autres et qui, je crois, méritent une attention spéciale. Un de mes commettants, un certain Lloyd D. Gilroy, a été privé de ses prestations d'assurance-chômage. La situation en est maintenant arrivée au point où l'intéressé a dû recourir aux services d'un avocat. Ce dernier a demandé que le cas soit soumis à un juge-arbitre. J'ai reçu de cet avocat, Me Larry A. McKim, l'avoué de M. Gilroy, une lettre m'en informant. Je signale ce cas, car je trouve important que les fonctionnaires du ministre y réfléchissent à deux fois, particulièrement en temps de chômage élevé, avant de prendre certaines décisions allant jusqu'à l'exclusion des prestataires, en induisant en erreur le client dont ils font l'entrevue, que ce soit intentionnellement ou parce qu'ils estiment que le client ne s'efforce pas vraiment de se trouver un emploi.

● (1600)

Voici un passage de la lettre de M. McKim.

Deux aspects de cette affaire me causent beaucoup de soucis, parce qu'à mon avis, ils semblent contraires à la justice naturelle. Le premier est l'astuce qui consiste à «obliger» un chômeur à refuser un emploi qui n'existe pas (supposé emploi de manœuvre à Springhill) et l'autre concerne la CAC qui n'explique pas suffisamment, ou pas du tout, au prestataire le principe énoncé dans la lettre que

Georges Lambert, adjoint ministériel, vous a adressée le 5 mars 1977, à savoir «. . . Que si un prestataire est encore chômeur au bout d'une période raisonnable, il est supposé pousser davantage ses recherches d'un emploi et assouplir ses exigences concernant le genre d'emploi qu'il aimerait avoir. S'il ne le fait pas, il ne peut être considéré comme entièrement disponible et ses prestations sont interrompues». Ce principe semble sacré pour le personnel de la CAC qui interprète lui-même, semble-t-il, les expressions «période raisonnable» «pouser davantage ses recherches» et «assouplir ses exigences». L'astuce consiste à laisser le prestataire se situer lui-même pendant un certain temps par rapport à ces prétendus principes, puis à ajouter de nouveaux principes au jeu, comme si on accordait un double automatique à un frappeur qui vient de courir du marbre jusqu'au troisième but.

De temps en temps j'ai connaissance de cas comme celui-là, et habituellement, après avoir discuté avec le prestataire pour bien lui faire comprendre qu'il doit chercher un emploi et après m'être entretenu avec le préposé aux prestations, on réussit à régler le problème. J'ai parlé plusieurs fois à l'intéressé, et cela me bouleverse de voir qu'un préposé prenne une position telle qu'il empêche quelqu'un de chercher un emploi dans la région qui l'intéresse. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, ce monsieur venait de s'acheter une nouvelle maison près de son lieu de travail. On lui a proposé un emploi qui l'aurait obligé de parcourir une distance de 70 milles dans un cas, et de 50 milles dans un autre. Cette personne-là venait de s'acheter une maison et elle était dans l'impossibilité d'accepter cet emploi. Lorsque les préposés aux prestations étendent le champ d'activité ils peuvent parfois causer des injustices ou, comme le dit M. McKim, ils peuvent faire fi de la justice naturelle quand ils savent quel travail les gens peuvent faire.

Je cite ce cas en exemple au ministre car, à mon avis, ce particulier a été traité injustement. Je doute que le ministre ou la CAC veuille traiter qui que ce soit de façon injuste. L'objectif, c'est de s'assurer que personne ne reçoive de prestations d'assurance-chômage qui n'y a pas droit. Depuis six à huit mois, on constate une différence énorme dans la façon dont la CAC raye de ses listes ceux qui touchent des prestations sans y avoir droit.

A mon avis, la population ouvrière a manifesté une tout autre attitude. Dès qu'un particulier sait que son copain touche des prestations auxquelles il n'a pas droit, il estime presque y avoir droit lui aussi. D'autre part, quand il découvre que son ami est rayé de la liste des prestataires, ou poursuivi et passible de peines sévères telles que la suppression des prestations et l'obligation de rembourser une partie considérable de celles qu'il a touchées illégalement—bien que je doute que les gens se donnent la peine d'interpréter le terme «illégal»—il se comporte autrement. Aussi longtemps que nous tolérerons un système qui permet à un type de recevoir impunément des prestations auxquelles il n'a pas droit, d'autres personnes se demanderont pourquoi elles devraient travailler alors qu'elles peuvent vivre de l'assurance-chômage, en se convainquant qu'elles y ont droit.

A mon avis, les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage méritent des félicitations pour avoir fait preuve d'une telle vigilance après que le ministère leur ait donné la consigne de se montrer beaucoup plus sévères. Le régime est meilleur maintenant, parce qu'il assure une meilleure protection et est appliqué avec plus de justice.

J'aimerais que le ministre réfléchisse un peu au fait que bien des cotisants n'ont encore jamais réclamé d'allocations. Par ailleurs, d'aucuns veulent maintenant recevoir des prestations sous prétexte qu'ils ont versé leur prime pendant une bonne partie de leur vie sans jamais avoir reçu quoi que ce soit en retour. Ils pensent que c'est le moment où jamais de réclamer, sinon ils seront bientôt trop âgés pour être admissibles. Il faudrait trouver un moyen de motiver les gens de manière à ce qu'ils ne soient pas tentés de réclamer des prestations. Certes, cela demandera peut-être un certain effort de la part des fonctionnaires. Certains Canadiens n'auraient peut-être plus l'envie de réclamer des allocations pendant de brèves périodes s'ils avaient la certitude de recevoir une certaine somme d'argent à la fin de leur vie professionnelle à condition de n'avoir jamais reçu de prestations de chômage.

Le ministre devrait penser à certaines mesures visant à encourager, par des indemnités ou avantages spéciaux, ceux qui cotisent régulièrement, année après année, à la caisse d'assurance-chômage, sans espoir de jamais retirer de prestations. Leur seule satisfaction est de savoir qu'ils aident les autres travailleurs qui sont employés dans d'autres secteurs et se retrouvent parfois au chômage.

J'ai parlé hier de l'attitude du député de South Western Nova (M^lle^ Campbell). Je ne veux pas la critiquer, mais je trouve qu'elle voit cette loi et notre région sous un jour vraiment négatif. Elle a déclaré au Parlement et aux habitants de notre province que cette région dépendait entièrement de l'assurance-chômage. A mon avis, on peut aborder le problème du chômage dans notre région de façon bien plus positive, et ce n'est certes pas en détaillant, comme l'a fait le député, les pertes que cette loi représenterait pour les provinces de l'Atlantique. A la page 4497 du hansard, le député a dit:

En termes de manque à gagner pour les provinces atlantiques, si l'on suppose que cette perte est proportionnelle au nombre de prestataires ayant huit à 11 semaines en 1977, nombre qui est de 11,496, le montant donc de ce manque à gagner se situerait entre 63 et 76 millions de dollars en 1977.

En d'autres termes, ce que le député voulait dire à la population de la Nouvelle-Écosse, c'est que, en transformant la caisse d'assurance-chômage en caisse d'assurance, plutôt qu'en programme d'assistance sociale, le gouvernement allait retirer à la population de 63 à 76 millions de dollars. Je ne voudrais pas que les gens de ma circonscription considèrent l'assurance-chômage comme une bouée de sauvetage qui peut leur apporter la sécurité, leurs trois repas par jours, etc.

● (1610)

A mon avis, le député aurait intérêt à présenter au ministre des programmes visant à donner des emplois à des travailleurs qui autrement seraient chômeurs de 7 à 11 semaines. Mais ces emplois ne seront pas créés au moyen des programmes Canada au travail, des programmes d'initiative locale et autres. Ils ne seront créés que si on permet à l'entreprise privée de revigorer notre économie, en la faisant fructifier. Le gouvernement ne devrait pas soutirer d'argent à notre économie pour le consacrer à des projets de travaux publics. A l'heure actuelle les recettes fiscales proviennent de l'économie et elles servent à trouver des emplois que les impôts ont supprimés.

Je ne citerai pas d'autres extraits. Le député se lamentait de la situation existant dans sa région. Elle a indiqué, comme le rapporte la page 4497 du hansard, que sa région perdrait $57,616 par semaine, si jamais ce bill était adopté. Puis elle a ajouté que si on multipliait ce chiffre par 52, puisqu'il y a 52 semaines dans une année—observation très judicieuse—on obtiendrait $2,996,032. Voilà combien perdra sa région. Je ne sais si j'ai raison ou tort. Mais, à mon avis, si le gouvernement mettait en œuvre les programmes nécessaires pour donner du travail aux chômeurs, il n'y aurait pas autant de prestataires.

Et, si jamais ils sont forcés de toucher des prestations, ils y auront droit dans le cadre du nouveau programme, parce qu'ils auront eu un emploi pendant une période de temps suffisante. Les députés de ma région doivent s'efforcer de proposer des solutions pratiques au problème du chômage. Il faut éviter de provoquer ce que j'appelle le syndrome de l'assisté social; il faut éviter d'inciter les gens à compter sur les prestations d'assurance-chômage, sur les chèques d'assistance sociale ou encore sur toutes autres prestations de ce genre. J'espère que le député changera d'idée à propos de ce bill et qu'elle manifestera un certain intérêt pour sa région. Si elle adopte une attitude positive, il se peut que sa région bénéficie bientôt de certaines initiatives valables.

En terminant, j'exprime l'espoir que le ministre fasse preuve d'une certaine souplesse dans l'application des nouvelles mesures prévues dans ce projet de loi. Ce n'est pas que je sois contre les objectifs visés par ce bill, mais je tiens compte de la situation actuelle. En obligeant le ministre à présenter ce bill maintenant, le gouvernement n'a certainement pas fait de faveur à personne. Tout ce que j'espère, c'est que nous finirons par avoir un régime efficace, autonome et capable de venir à bout de certains problèmes qui se sont posés jusqu'ici.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? Il se peut que j'ai mal compris ce qu'il vient de dire. J'ai cru déceler un certain manque de logique dans ses propos. Si j'ai bien compris, il reproche au bill sur l'assurance-chômage de s'éloigner des principes de l'assurance. Puis, vers la fin, il a conseillé de s'écarter encore davantage de ces principes, en disant aux prestataires de l'assurance-chômage que s'ils ne touchaient pas de prestations, on allait établir une petite caisse à leur intention. Je me demande si ce n'est pas là s'éloigner encore davantage des principes de l'assurance.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je pense que non. Le député m'a peut-être mal compris. A mon avis, si nous prenons des mesures encourageant les gens à ne pas toucher l'assurance-chômage, ceux qui ne sont au chômage que pour une courte période ne demanderont pas à devenir prestataires. Nous devrons peut-être consacrer un certain montant à ces mesures d'encouragement. Mais, en fin de compte, le gouvernement réalisera des économies, car moins de gens demanderont des prestations. Et je pense qu'on pourrait accorder une petite prime, en récompense, à ceux qui n'auront jamais touché de prestations d'assurance-chômage.

Je voudrais vous donner un exemple. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) m'a parlé des énormes difficultés qu'avait un conseil scolaire de la Saskatchewan avec ses employés qui prenaient énormément de congés de maladie. Chaque fois qu'un enseignant était en congé de maladie, le conseil devait engager un remplaçant, ce qui coûte très cher. Finalement, le conseil a dit à ses employés: «Si vous ne prenez pas de congé de maladie pendant une certaine période, nous vous verserons une prime». Le plan a marché. Grâce à ce stimulant, le problème des congés de maladie a été presque entièrement réglé. A l'heure actuelle, de nombreux employés se disent de temps à autre: «Bon, j'ai travaillé tant de semaines; il est temps que j'en profite un peu, que je touche un petit quelque chose en retour pour ce que j'ai versé». C'est le sentiment qu'éprouvent presque tous ceux qui cotisent à une assurance quelconque. Je pense que les fonctionnaires du ministre devraient y réfléchir. M. Clark, qui a rédigé un rapport pour le ministère il y a plusieurs années, a fait une proposition identique. Il est peut-être possible de formuler une façon d'inciter les gens à y réfléchir à deux fois avant d'aller puiser dans la caisse d'assurance-chômage. A l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Mes explications ne sembleront peut-être pas satisfaisantes au ministre, mais c'est une suggestion.

M. William Rompkey (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je serai bref car je sais qu'un certain nombre de mes collègues désirent aussi prendre la parole. Tout d'abord, je partage les sentiments exprimés par le député qui m'a précédé. Je suis d'accord avec ce qu'il a dit sur le ministre. J'éprouve le plus grand respect pour celui-ci. Il s'est efforcé honnêtement de concevoir une mesure législative qui serve les meilleurs intérêts de tous les Canadiens. En prenant la parole au sujet de ce bill, j'éprouve des sentiments partagés. J'aimerais parler tout d'abord des bons côtés de la mesure législative.

M. Hnatyshyn: Cela ne devrait pas vous prendre longtemps.

M. Rompkey: Je dis cela parce que contrairement à ce que prétendent certaines personnes, toutes les dispositions du bill ne sont pas foncièrement mauvaises.

M. Hnatyshyn: Quelles dispositions?

M. Rompkey: Je demanderais au député de bien vouloir se tenir tranquille. Tout d'abord, j'aimerais dire que la réunion des deux directions du ministère me semble une bonne idée. Je me souviens d'avoir eu le privilège, en 1973, de passer deux semaines en Allemagne de l'Ouest avec d'autres parlementaires, chargés d'examiner le service national de placement de ce pays. Il ne fait aucun doute que l'idée d'un bureau de placement unique est bonne, et j'approuve cette partie du bill. Je le répète, encore une fois, si le ministre décentralise ses bureaux, une fois que cette réunion aura eu lieu, l'Organisation de ces services n'en sera que plus efficace. La création de bureaux régionaux plus petits, dans le cadre du nouveau système, constitue un progrès. L'amélioration des prestations de maternité est également une bonne chose. J'approuve une autre disposition du bill qui touchera ma circonscription. Je veux parler des articles qui permettent à un prestataire de ne pas devoir retirer sa demande après avoir travaillé quatre semaines. A l'heure actuelle, lorsque les gens ont travaillé quatre semaines ou plus, ils doivent présenter une nouvelle demande. Cela a créé de nombreuses difficultés à bien des gens, surtout dans les régions rurales de ma circonscription. Il s'agit souvent de prestataires à court terme. Cette disposition du bill leur fera certainement très plaisir. Je suis bien obligé de reconnaître également qu'il faut renforcer le système dans tout le pays. Il y a des régions où il faudrait renforcer l'application du système et où de fortes pressions ont été exercées pour que le système actuel d'assurance-chômage soit appliqué beaucoup plus rigoureusement.

Emploi et immigration

● (1620)

Les parties controversées de ce bill concernent la prolongation de 8 à 12 semaines de la période de référence et les changements apportés à la période de prestations. Je sais bien que de fortes pressions sont exercées en ce sens dans de nombreuses régions du pays. Bien des gens s'inquiètent de ce qu'ils considèrent comme des abus de l'assurance-chômage. Il est évident qu'il y a abus dans certains cas et certaines régions. Nous devons tâcher par tous les moyens d'empêcher que cela ne se produise.

Je voudrais parler aujourd'hui, et c'est à la fois ma responsabilité et mon privilège à la Chambre, au nom d'un groupe de gens qui constitue peut-être une minorité. Les modifications apportées dans ce bill les défavoriseront. Ces gens vivent dans les secteurs ruraux de ma circonscription, surtout sur la côte nord-est de Terre-Neuve où il n'y a pas d'autres possibilités d'emploi. Il faudrait sans aucun doute appliquer les dispositions de la loi plus rigoureusement dans les régions de notre pays où il y a d'autres possibilités d'emploi. Je veux vous présenter le point de vue de ces gens. D'accord, il s'agit d'une minorité, mais notre parti s'est toujours efforcé, et par tous les moyens, d'exprimer l'opinion et la position des groupes minoritaires de notre pays.

Le gouvernement actuel a eu beau créer des emplois, et il a fait plus à cet égard que tout autre gouvernement dans l'histoire de notre pays, nous avons eu beau affecter des fonds au MEER, aux subventions de péréquation d'un bout à l'autre du pays, aux programmes d'initiatives locales et à Canada au Travail, il y a toujours des personnes incapables de trouver un autre emploi. Il y en aura encore lorsque cette loi entrera en vigueur. Ils représentent une minorité, mais nous devons en tenir compte et nous occuper d'eux. Quand on pourra procurer des emplois aux gens de la région de l'Atlantique, ils sauteront dessus. C'est faux de croire que ces gens ne sont pas prêts à travailler et préfèrent vivre de l'assurance-chômage. Pour s'en convaincre il suffit de regarder le nombre de demandes d'admissibilité aux programmes PIL et Canada au Travail que l'on reçoit. Dans ma circonscriptions, il y a cinq ou six fois plus de demandes qu'il n'y a d'argent pour le financer. Les gens cherchent du travail dans leur propre région. Les gens sont vaillants et laborieux à Terre-Neuve et au Labrador et, en fait, dans toute la région des Maritimes. Ils cherchent des emplois. Il les accepteront, s'ils en trouvent. Voyez tous ces gens qui quittent les provinces de l'Atlantique pour chercher de l'emploi dans d'autres régions du pays ou à l'étranger.

J'ai entendu parler de gens de la région de l'Atlantique qui allaient en Ontario huit semaines, histoire de toucher l'assurance-chômage, et qui rentraient chez eux. Des centaines de milliers de Terre-Neuviens se sont rendus à Toronto, y ont élevé leurs familles et y ont pris des emplois permanents parce qu'ils ne pouvaient en trouver chez eux. Il est faux que ces gens abusent du régime. Il y a des Terre-Neuviens qui sont allés à Toronto, à Hamilton, Galt ou bien à d'autres régions à la recherche d'emplois, car il n'y en avait pas chez eux.

L'économie de la région de l'Atlantique comporte des faiblesses structurelles. Je sais qu'il vaut mieux créer des emplois que de payer seulement des prestations d'assurance-chômage. Toutefois, nous mettons la charrue avant les bœufs. En créant des emplois, nous réduirons automatiquement le nombre de chômeurs. Mais en attendant de pouvoir corriger ces faiblesses structurelles et de créer ces emplois, n'enlevons pas à ces gens la seule ressource qu'ils ont pour le moment. Ne leur enlevons pas leur intégrité et leur dignité. Ne les obligeons pas à devenir des assistés sociaux car, pour certains, c'est la seule solution.

Devrions-nous avoir un système rigide? Devrait-il s'appliquer de la même façon dans chaque région du pays? Le gouvernement tient compte des disparités régionales pour le programme MEER, les paiements de péréquation et l'octroi de fonds dans le cadre des programmes PIL et Canada au Travail. Ne pouvons-nous pas tenir également compte des disparités régionales pour appliquer les règlements de l'assurance-chômage? J'aimerais rappeler aux députés l'histoire de l'aubergiste grec du nom de Procuste. Il avait un lit d'une certaine grandeur. Tous ceux qui passaient par l'auberge devaient faire dans le lit, quelle que fût leur taille. Si quelqu'un était trop grand, on lui coupait les jambes à la longueur du lit. Si quelqu'un était trop petit, on l'étirait à la bonne longueur. Jusqu'ici, le gouvernement libéral ne s'est pas conduit comme Procuste. Sa politique a été de reconnaître les inégalités régionales.

Je demande avec insistance que nous reconnaissions encore dans cette mesure qu'il y a des inégalités régionales au Canada dont il faut tenir compte. Si nous voulons avoir un pays fort, nous devons tenir compte de ces différences régionales. Notre pays est actuellement engagé dans un débat. Celui-ci porte sur les différences non seulement linguistiques et culturelles, mais également sociales et économiques. J'espère que nous pourrons en tenir compte dans cette mesure.

Je répète que les gens de la région de l'Atlantique préféreraient de beaucoup des emplois à l'assurance-chômage. Les preuves sont là. Toutefois, ne mettons pas la charrue devant les bœufs. Il y a des régions au Canada où le fait de porter la période d'attente de huit à douze semaines sera salutaire. Il y en a d'autres où cela nuira aux groupes minoritaires et aux petits que notre parti a toujours essayé de défendre.

Il peut être difficile d'être libéral ces années-ci alors qu'une bonne partie partie de la société glisse vers la droite, mais je répète que nous avons toujours essayé de protéger les minorités chez nous et de leur donner voix au chapitre. J'espère que nous pouvons nous pencher sur leur situation en ce moment. J'espère que le ministre peut nous assurer qu'on créera de l'emploi surtout dans les régions les plus touchées ou que le système sera assez souple pour répondre aux besoins des diverses régions du pays, en particulier de la région de l'Atlantique.

J'aimerais consigner au compte rendu un télégramme que j'ai reçu aujourd'hui d'un membre de l'assemblée législative qui représente ma circonscription. Ce télégramme exprime les sentiments de ses électeurs et de bien des gens de ma circonscription. Voici ce qu'il dit:

> C'est avec regret que je me vois obligé de vous signaler que je m'oppose tout à fait aux changements que vous voulez apporter aux règlements de la Commission d'assurance-chômage, surtout ceux qui feront passer la période de référence donnant droit aux prestations de huit à 12 semaines. Je suis convaincu que cette prolongation de la période de référence entraînera des épreuves injustifiées et des difficultés économiques à des milliers de mes concitoyens de Terre-Neuve.

Je ne lirai pas tout le télégramme. Certaines régions du Canada seront touchées par cette mesure. J'espère que nous pourrons trouver un moyen de nous occuper de ceux qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance pour l'instant.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, chacun le sait, le bill C-27 vise à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage. Hélas, il renferme très peu de dispositions susceptibles d'améliorer la situation des chômeurs et de ceux qui se cherchent un emploi. Les députés ont reçu de la documentation et des lettres de divers organismes au sujet des problèmes relatifs à l'assurance-chômage. Bon nombre d'organismes ont préparé une excellente documentation. J'aimerais me reporter en particulier, au document présenté par l'Association des manufacturiers canadiens. Il contient certains points très intéressants. En voici un extrait:

Vu ces frais de main-d'œuvre considérablement plus élevés, on pourrait bien demander: «Où construiriez-vous une nouvelle usine pour desservir le marché nord-américain?» Ou encore, ce qui serait plus logique dans le contexte qui nous intéresse: «Combien de temps pouvons-nous vraiment espérer maintenir les emplois actuels ou encore en créer de nouveaux puisque nos frais sont plus élevés que ceux des Américains?»

Examinons maintenant un programme de sécurité sociale bien précis, celui de l'assurance-chômage. L'année dernière, c'est-à-dire en 1976 le coût total (pour chaque État et l'autorité fédérale) des prestations d'assurance-chômage aux États-Unis s'élevait à 15 milliards de dollars. Ce chiffre a créé beaucoup d'émoi au Congrès parce qu'auparavant, le coût annuel de l'assurance-chômage aux États-Unis (qui compte dix fois plus d'habitants que le Canada) se situait entre trois et quatre milliards de dollars!

En 1976, les frais d'assurance-chômage du Canada étaient de presque 3.4 milliards de dollars!

Malgré des taux de chômage plus élevés aux États-Unis en 1976, le régime américain a coûté environ la moitié moins cher que le régime canadien, qu'on établisse le calcul en fonction du nombre de dollars par personne employée ou en fonction d'un pourcentage du produit national brut.

● (1630)

Ce sont des chiffres étonnants. Quand les États-Unis peuvent faire fonctionner leur programme à la moitié du coût, il y a quelque chose qui cloche au Canada.

A la lumière de ces faits, l'Association des manufacturiers canadiens a l'intention de dire au comité de la Chambre qui étudie le bill C-27 que le Parlement doit, si nous voulons un gouvernement responsable, prendre certaines mesures pour rendre certains de ces chiffres plus raisonnables avant que d'autres emplois ne soient abolis au Canada.

A cet égard, nous avons l'intention d'utiliser des tableaux pour indiquer les aspects de notre programme d'assurance-chômage qui ne se concilient nullement avec ceux des États-Unis.

Un des aspects du programme canadien qu'on ne peut quantifier avec précision est le rythme du roulement de la main-d'œuvre. Les études effectuées par la Commission d'assurance-chômage ainsi qu'une étude indépendante faite par l'université Simon Fraser sont parvenues à des estimations différentes quant au pourcentage de chômage provoqué par les mesures désincitantes du programme actuellement en vigueur. Le point important est que, quel que soit le pourcentage, les études conviennent que le programme ne provoque pas le chômage ni un roulement élevé de la main-d'œuvre. Des taux de roulement de 200 et 300 p. 100 sont signalés par les membres de l'Association des manufacturiers canadiens offrant les salaires les plus élevés dans leur localité et contribuent à ce que les économistes appellent le chômage «frictionnel.» L'Association ne peut évaluer le coût total de l'embauchage ni indiquer dans quelle mesure ce roulement vient gonfler le taux de chômage. Nous ne présenterons donc pas des tableaux sur ces points.

L'Association ajoute ensuite:

Nous offrirons cependant au comité de la Chambre des tableaux sur certains éléments qu'on peut calculer. Par exemple, nous signalerons que la période de référence moyenne aux États-Unis est de 25 semaines et, nulle part dans ce pays, cette période n'atteint les 8 semaines, ni même les 14 semaines que proposent les nouvelles dispositions.

Nous n'exagérons et ne faisons donc pas preuve d'injustice en proposant de porter la période de référence à 12 semaines au Canada.

Par ailleurs, au Canada, le plafond des prestations hebdomadaires est de $133 et celles-ci sont indexées automatiquement chaque année tandis qu'aux États-Unis, le maximum est en moyenne de $96 par semaine. Dans certains états, il va jusqu'à $130, mais par contre il est parfois de $60 seulement.

Bien des gens reprochent à notre système d'offrir des prestations trop généreuses, ce qui n'incite certes pas les chômeurs à chercher du travail.

La même constatation s'impose pour le niveau des prestations ainsi que pour la durée de la période de prestations.

Il n'est donc pas surprenant que les sociétés américaines rapatrient leurs capitaux—ainsi que les emplois correspondants. Faut-il s'étonner de voir les capitaux canadiens et les emplois suivre le mouvement?

Lorsqu'on est dans la politique, il n'est pas facile de dire la vérité lorsqu'elle n'est pas très reluisante. Des hommes politiques dignes de ce nom peuvent-ils toutefois omettre de dire aux citoyens combien coûte exactement notre régime d'assurance-chômage à l'heure actuelle et s'il donne les résultats escomptés? La moindre des choses, c'est qu'ils ne cachent pas ces vérités élémentaires aux Canadiens s'ils veulent éviter un exode des emplois.

Je tiens à signaler que lors de la dernière campagne électorale, nous, du parti conservateur, avons réclamé une révision complète et indépendante du régime de l'assurance-chômage, régime qui consume un-dixième de tout notre budget actuel. Le nombre des fonctionnaires de la Commission ne cesse d'augmenter et tout indique que ce n'est pas l'un de nos ministères ou organismes les mieux administrés. Il est grand temps de refondre tout cela et de procéder à une enquête indépendante.

J'aimerais mentionner un incident qui m'a été signalé dans le centre ville d'Ottawa. Il y a deux ou trois semaines, je passais en voiture devant les bureaux d'une entreprise de plomberie et j'ai vu une affiche à l'extérieur qui annonçait en très gros caractères: «On demande camionneur à plein temps». Je ne comprends pas pourquoi une entreprise doive installer une aussi grande affiche pour trouver un camionneur à plein temps. A mon avis, cela signifie seulement que la Commission d'assurance-chômage ne fait pas bien son travail, puisqu'elle n'arrive pas à trouver à cette entreprise d'Ottawa le camionneur dont elle a besoin.

Il y a quelques jours, nous avons reçu de la propagande du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen). Celui-ci a envoyé à tous les députés une note pour les renseigner sur les activités du sénateur Humphrey aux États-Unis. La voici:

Cher collègue,

Le sénateur Hubert H. Humphrey, vice-président du comité économique mixte du Congrès des États-Unis, m'a récemment adressé une lettre au sujet des programmes d'emplois pour les jeunes en vigueur dans nos deux pays.

En janvier dernier, le sénateur Humphrey a présenté au Congrès américain une loi d'ensemble sur l'emploi des jeunes, et en février, il a présenté à l'appui de sa mesure, une importante documentation sur les programmes canadiens.

Monsieur l'Orateur, si les États-Unis comptent sur les programmes canadiens pour régler leur problème de chômage, ils devront sûrement changer leurs plans. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a joint à sa lettre un exemplaire du Journal du Congrès contenant des extraits d'un discours prononcé par le sénateur Humphrey intitulé: «Comment le Canada s'attaque au problème du chômage chez les jeunes». Monsieur l'Orateur, le ministre et ses collègues s'attaquent peut-être au problème mais ils ne le règlent certainement pas.

En ce qui a trait au chômage chez les jeunes, il est temps que le gouvernement porte son attention sur l'ensemble de ce problème. Les jeunes Canadiens sont les plus durement frappés par les politiques économiques impitoyables du gouvernement libéral.

Combien de temps encore notre pays pourra-t-il tolérer un chômage chez les jeunes qui atteint dans certaines régions jusqu'à 25 p. 100 ou même plus? Le chômage n'est jamais chose agréable, quel que soit l'âge de l'intéressé, mais la plupart des travailleurs comptant quelques années d'expérience ont acquis des compétences qui peuvent leur assurer une place sur le marché du travail. On se plaint toujours—et c'est bien légitime—que les employeurs veulent embaucher des travailleurs ayant de l'expérience. Mais comment les jeunes peuvent-ils acquérir de l'expérience s'ils ne trouvent pas un premier emploi?

Les jeunes Canadiens sont la proie d'un phénomène actuel c'est-à-dire la diminution graduelle des postes de carrière. Par ailleurs, l'automatisation lentement, mais sûrement, fait diminuer l'embauche.

Dans les années 1960, le gouvernement a dit aux jeunes que s'ils poursuivaient leurs études ils obtiendraient un emploi. Mais ils n'en ont pas trouvé. Il leur dit maintenant d'acquérir une compétence spécialisée pour trouver un bon emploi. Encore un exemple de propagande libérale.

A l'égard de leur travail bien des jeunes ont perdu leurs illusions et leur enthousiasme. Cela s'explique notamment par l'attitude négative qu'affichent à leur égard les employeurs et leurs camarades de travail plus âgés. Le désenchantement des jeunes à l'égard de leur emploi s'explique par le divorce entre leurs attentes et la réalité.

Des études ont révélé chez les jeunes chômeurs une tendance à rester plus longtemps sans travail que leurs aînés. Pareille constatation prouve clairement que le gouvernement ne remédie à cet état de choses comme il lui incombe.

J'aimerais maintenant faire quelques observations sur la nécessité d'instaurer un régime national d'apprentissage. A mon avis, le gouvernement devrait y songer sérieusement. Je remarque, dans le *Journal* d'Ottawa d'aujourd'hui, un article sur une entrevue accordée par le ministre. Il est intitulé: «Bud Cullen, le dur, trouve que les Communes sont déphasées». Eh bien, à mon avis, et de celui des députés de l'opposition, son ministère est absolument déphasé lorsqu'il s'agit de trouver des emplois aux jeunes Canadiens. Il affirme en outre que les députés de l'opposition ont peu de propositions constructives à faire. Je lui signalerais que j'ai avancé bien des idées constructives dans mes discours: je ne me borne pas à faire des discours constamment négatifs. Le parti dont je suis membre a toujours su faire des propositions constructives en temps d'élections. De fait, mes amis ont fait bien des discours constructifs.

Je propose qu'on établisse une sorte de système national d'apprentissage. N'est-ce pas constructif? Pareil programme offrirait certainement à nos jeunes la chance de faire l'expérience du monde du travail. Ses éléments de base seraient les suivants: une période de référence d'au plus deux ans pour les personnes âgées de, mettons, 19 à 25 ans; aucune restriction quand au domaine de travail; un salaire supérieur aux prestations d'assurance-chômage, et des encouragements fiscaux aux employeurs qui participeront au programme.

En outre, je serais en faveur d'un service national de travail qui absorberait au moins 10 p. 100 des jeunes, choisis au hasard, qui arrivent sur le marché du travail. On pourrait les employer à toutes sortes de travaux productifs et novateurs. La mobilisation, soit dit en passant, ne serait pas obligatoire, mais volontaire. Ce ne sont là bien sûr que des idées destinées à amorcer le débat, mais il demeure néanmoins qu'il y a des milliers de jeunes Canadiens sans travail.

● (1640)

Le parti progressiste conservateur procède à un réexamen sérieux du dossier des emplois d'été pour les étudiants. Tout porte à croire qu'il y aura plus que jamais des étudiants sans travail l'été prochain. Il est indéniable que cette situation déplorable résulte pour une bonne part de l'indifférence du gouvernement et du peu d'intérêt qu'y attachent les libéraux. Les faits sont là. Les chiffres publiés récemment par Statistique Canada font voir que le taux de chômage n'a jamais été aussi élevé chez les jeunes.

Le gouvernement pulvérise tous les records du monde. Je puis en donner de nombreux exemples. Nous avons la dette étrangère la plus élevée du monde occidental. Nous avons dans le secteur tertiaire les salaires moyens les plus élevés du monde et nos exportations tombent en chute libre. Nous avons le record du monde des heures perdues pour faits de grève par mille ouvriers: nous en perdons cinq fois plus que la Grande-Bretagne. Le salaire moyen a augmenté de 14 p. 100 au Canada l'an dernier, ce qui est un pourcentage de hausse deux fois plus élevé qu'aux États-Unis. Depuis 1972, les coûts salariaux par unité d'œuvre ont augmenté de plus de 50 p. 100, contre 20 p. 100 seulement aux États-Unis, et notre productivité est en-deçà de la leur. Pour le secteur secondaire, notre balance commerciale avait un déficit de 10 milliards de dollars l'an dernier. Notre masse monétaire, qui est une des principales composantes de l'inflation, s'est gonflée de 22.8 p. 100, en taux annuel, le mois dernier. Pas étonnant que le chômage soit élevé avec une pareille performance.

En 1976, on a constaté que parce que les étudiants ne pouvaient pas trouver de travail, ils ont accepté des emplois généralement occupés par les élèves qui terminent leur études secondaires. C'est ce qui explique que le chômage étudiant ait augmenté. L'enquête effectuée sur l'activité de la main d'œuvre nous révèle d'une façon encore plus alarmante que le gouvernement est incapable de résoudre ce problème ni même de le comprendre . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais comme il est 4 h 44 je dois interrompre les délibérations selon l'ordre adopté le mardi 29 mars 1977, et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour disposer du bill en deuxième lecture.

Le vote porte sur la question suivante.

[*Français*]

M. Cullen, appuyé par M. MacEachen, propose que le bill C-27, Loi créant le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, et modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage et d'autres lois, soit maintenant lu une 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[*Traduction*]

Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Cullen, mise aux voix, est adoptée.)

● (1700)

(*Vote nº 32*)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andre
(Calgary-Centre)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker
(Gander-Twillingate)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Basford
Bawden
Beatty
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Condon
Corriveau
Côté
Crouse
Cullen
Cyr
Danson
Darling
Daudlin
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Forrestall
Fox
Francis
Friesen
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Halliday
Harquail
Herbert
Hnatyshyn
Holmes
Hopkins
Howie
Huntington
Hurlburt
Isabelle
Jamieson
Jelinek
Johnston
Joyal
Kempling
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Landers
Lang
Laniel
Lapointe
La Salle
Lavoie
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
MacDonald (Mlle)
(Kingston
et les Îles)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Malone
Marceau
Marchand
Martin
Masniuk
Mazankowski
McCleave
McIsaac
McKenzie
McKinnon
McRae
Milne
Mitges
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Munro
(Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nielsen
O'Connell
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Parent
Patterson
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Roche
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Rynard
Schellenberger
Scott
Smith
(Saint-Jean)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Towers
Trudeau
Turner
Watson
Wenman
Whelan
Whiteway
Whittaker
Woolliams
Yanakis
Yewchuk
Young—174.

CONTRE

Messieurs

Beaudoin
Benjamin
Blackburn
Broadbent
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaïmo-Cowichan-
Les Îles)
Firth
Gilbert
Knowles
(Winnipeg-
Nord-Centre)
Lambert
(Bellechasse)
Leggatt
Nystrom
Orlikow
Peters
Rodriguez
Rondeau
Rooney
Symes—18.

● (1710)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion adoptée.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. l'Orateur: Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion (documents), les bills privés et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Sauf erreur, les discussions ont porté sur les motions nos 1 et 11, inscrites toutes deux au nom du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), et il a été convenu de reporter les motions intermédiaires et d'étudier aujourd'hui l'avis de motion nº 11.

LE TRANSFERT DE L'HÔPITAL QUEEN MARY

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance et des procès-verbaux, télégrammes, contrats ou accords intervenus entre le gouvernement et la province de Québec au sujet du déménagement de l'Hôpital Queen Mary de Montréal (Qué.).

—Monsieur l'Orateur, je ne sais pas pourquoi tout le monde s'en va.

Des voix: Règlement.

Affaires des anciens combattants

M. Marshall: C'est le deuxième avis de motion portant production de documents sur le transfert des hôpitaux que je présente à la Chambre. On demande dans cette motion que soit déposée toute la documentation concernant les négociations en cours entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial relativement au transfert de l'aile réservée aux anciens combattants de l'hôpital Queen Mary, au Québec.

L'autre motion que j'ai présentée le 2 décembre 1976 avait trait au déménagement de l'hôpital de Westminster, à London, en Ontario. Bien que je n'aie rien de nouveau à ajouter au sujet de ces déménagements d'hôpitaux . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je prierais les députés de reprendre leur siège. Je ne sais pas à qui je pourrai donner la parole puisqu'il y en a une douzaine debout.

Des voix: Règlement!

M. Marshall: Certains d'entre nous devraient aller dans les hôpitaux pour anciens combattants. Comme je le disais, je n'aurais à peu près rien de nouveau à ajouter au sujet de ces déménagements d'hôpitaux. Ce que je tiens à signaler, c'est qu'il est ridicule que le gouvernement refuse de fournir les documents, ce qui ne conduit qu'à mettre en doute ses intentions et sa sincérité. Il est absolument inutile de sa part de refuser de produire les documents demandés puisque j'ai pu obtenir presque toute l'information en allant fureter au ministère, en posant des questions au ministre à la Chambre en téléphonant à diverses personnes et en me faisant aider par les fonctionnaires.

Le 28 mars j'ai demandé au ministre où en étaient les négociations à propos des hôpitaux Queen Mary et Sainte-Anne. Il m'a répondu que des négociations étaient en cours avec le gouvernement du Québec conformément à la politique du gouvernement et qu'il était constamment en contact avec les associations d'anciens combattants. Il nous a également affirmé que ses services veillaient à ce que les anciens combattants soient bien soignés et le personnel protégé.

Voici l'objectif de ma motion. Pourquoi à la Chambre des communes, les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants et même tout député dont la circonscription renferme un hôpital d'anciens combattants sont-ils empêchés d'accomplir leur tâche, c'est-à-dire de donner des conseils et de transmettre les assurances du ministre aux anciens combattants et au personnel hospitalier? Le ministre se contente de répéter que tout le monde est d'accord et pourtant il y a à peu près deux semaines, le président de l'Association des anciens combattants de Hong Kong, M. Charles Brady, a télégraphié au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) et a expédié des copies des télégrammes à tous les députés. Je crois que je devrais les lire pour les faire inscrire au compte rendu. Le télégramme envoyé au premier ministre mentionne une lettre écrite le 17 février 1976 au sujet des déménagements d'hôpitaux. Voici ce qu'il dit:

. . . aujourd'hui, pendant que j'étais à l'hôpital des anciens combattants Queen Mary à Montréal, j'ai appris que le gouvernement provincial transformera cet hôpital en hôpital de soins chroniques après le transfert. Les anciens combattants perdront leur droit à un lit pour la première fois dans l'histoire des transferts du ministère des Affaires des anciens combattants. Il est tragique que le gouvernement ne maintienne pas sa politique fédérale à l'égard des anciens combattants. Ceux-ci ont besoin de plus de soins maintenant. Il faut savoir exactement ce qui se passe. Veuillez confirmer.

Il a aussi envoyé le télégramme suivant au ministre:

Votre lettre du 22 décembre 1976 au sujet des transferts d'hôpitaux indique à la page 2 à propos de Sainte-Anne que la politique fédérale visera à garantir qu'il n'y aura pas de réduction des services offerts aux anciens combattants. J'ai communiqué avec l'hôpital Queen Mary aujourd'hui. J'ai appris que le gouvernement provincial transformerait cet hôpital en hôpital de soins chroniques. Les anciens combattants perdront leur droit à un lit. C'est la première fois que cela arrivera dans le cadre des transferts du ministère. Il est malheureux que le gouvernement ne respecte pas et ne maintienne pas sa politique fédérale. Veuillez confirmer les détails du transfert de Queen Mary.

Il a aussi envoyé un autre télégramme qui dit ce qui suit:

J'ai communiqué aujourd'hui avec l'hôpital des anciens combattants Queen Mary, qui peut être transféré au gouvernement provincial d'un jour à l'autre. J'ai appris que cet hôpital deviendrait un hôpital de soins chroniques, ce qui entraînera une perte d'emplois. Ce qui est plus important, c'est la première fois dans l'histoire des transferts du ministère des Affaires des anciens combattants qu'on refusera de respecter le droit des anciens combattants à avoir un lit. La même chose pourrait arriver à Sainte-Anne dans douze mois si nous n'agissons pas immédiatement. Les anciens combattants ne peuvent pas permettre que l'on applique ces décisions tragiques. Il faut agir sur le champ. Je recommande aux groupes d'anciens combattants de présenter un mémoire conjoint au comité permanent des affaires des anciens combattants et au ministre MacDonald . . . Veuillez adresser vos réponses à l'Association canadienne des anciens combattants de Hong Kong.

Chaque fois que nous en parlons au ministre, comme je l'ai déjà dit, il nous répond que tout va bien, mais le ministre est le seul à ne pas recevoir de lettres et des télégrammes de protestation avant qu'un hôpital soit transféré. Je le répète, ma motion demande pourquoi on nous refuse ces renseignements que nous pouvons obtenir de toute façon et qui permettraient à tous les députés de garantir aux anciens combattants qu'ils obtiendront les soins qui leur ont été promis. C'est ce que le ministère des Affaires des anciens combattants a promis pendant bien des années.

● (1720)

Le ministre est allé plusieurs fois à l'hôpital Royal Jubilee. Il a visité le pavillon des anciens combattants et il a pu constater l'inquiétude de particuliers et des associations pour la défense des droits des anciens combattants qui se plaignaient des soins que les anciens combattants, leurs femmes et les personnes à leur charge recevaient dans ce pavillon. J'ai répété à maintes reprises que personne ne s'oppose en principe à ce qu'on remette ces hôpitaux à des personnes morales étrangères au ministère étant donné surtout que ces gens ont beaucoup plus besoin de soins prolongés que de soins intensifs et qu'il est difficile d'y retenir le personnel médical pour des raisons évidentes. Cependant, j'ai dit également qu'on n'avait pas prévu suffisamment de lits lorsque le cabinet a ordonné la cession des hôpitaux pour anciens combattants en 1963. Les faits me donnent raison aujourd'hui.

On m'a remis un rapport daté de novembre 1976. C'est un rapport de la division des services de traitement qui révèle que la période d'attente dans les hôpitaux cédés va jusqu'à 15 mois. Il indique également que dans un hôpital qui n'a pas encore été cédé, elle va jusqu'à 18 mois.

Il s'agit d'un hôpital qui n'a pas encore été transféré, le Deer Lodge de Winnipeg. A l'hôpital Sainte-Anne au Québec, qui fera sous peu l'objet de négociations, la période d'attente va jusqu'à 12 mois et 225 personnes sont sur la liste d'attente. Le Royal Jubilee est une autre illustration du manque de prévoyance, car le nombre d'anciens combattants augmente à Vancouver, mais je reviendrai là-dessus.

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe cite des chiffres, mais j'ignore d'où ils les tient.

M. Marshall: Pour la gouverne du député, ces chiffres viennent de la division des services de traitement. Le sous-ministre adjoint est M. A. F. Jones, et les chiffres viennent d'un rapport sur les divers hôpitaux. Cela montre bien à quel point les députés ignorent où en est la question des transferts. Sans que ce soit sa faute, le président du comité permanent des affaires des anciens combattants n'est pas au courant. Cela profiterait à tout le monde si ces renseignements étaient déposés. Je donnerai au député les renseignements exacts.

Un autre point évident c'est que le ministère des Affaires des anciens combattants est tenu d'assurer les soins aux anciens combattants. Je sais que la direction des services de traitement du ministère et le personnel hospitalier se dévouent corps et âme aux anciens combattants, mais il arrive souvent que ce ne soit plus le cas lorsque cette tâche est confiée à des organismes ne relevant pas du ministère. Ces organismes ont une attitude différente. Ils s'occupent d'hôpitaux civils, si je puis utiliser ce terme, et la qualité du traitement qu'ils offrent aux anciens combattants n'est pas la même, car il ne comprennent pas leurs besoins. On ne peut leur demander de nourrir les mêmes sentiments envers les anciens combattants, mais il demeure que c'est au ministère qu'il appartient de garantir la qualité des soins.

Voyons ce que nous dit le document sur le programme de transfert des hôpitaux. Je voudrais citer un paragraphe, qui dit ceci:

> Lorsqu'un hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants est cédé aux autorités provinciales, le ministère rembourse au gouvernemt provincial le coût des soins donnés aux pensionnés invalides et verse des indemnités pour les anciens combattants qui ont droit à une pension de guerre. Mais le traitement de tous les anciens combattants qui ne sont pas considérés comme des pensionnés invalides est maintenant à la charge des services hospitaliers provinciaux dans les hôpitaux de la province et les anciens combattants ne sont plus prioritaires.
>
> On a fait une exception pour le traitement des invalides pensionnés. Dans une directive du 9 décembre 1963, le cabinet a affirmé que dans chaque cas de transfert les lits seraient réservés en priorité aux anciens combattants invalides de guerre dans l'hôpital cédé ou dans un autre établissement hospitalier.

Tel n'est pas le cas et cela s'est produit après chaque transfert. C'est ce que révèle la liste publiée par la division des services de traitement du ministère des Affaires des Anciens combattants qui donne tous les faits et tous les chiffres.

La Légion canadienne représente la majorité des 500,000 anciens combattants du Canada, mais il y a bien d'autres associations d'anciens combattants qui s'intéressent également aux hôpitaux et qui ne participent pas aux consultations. Elles sont mises au courant une fois les décisions prises et les erreurs commises.

A l'hôpital Sainte-Anne on dispense de bons soins et les lits sont en nombre suffisant. Le but de cette motion et des motions précédentes et futures est de montrer que les membres du comité des affaires des anciens combattants ou les autres députés devraient être mis au courant de ce qui se passe et avoir leur mot à dire.

Voici ce qu'a déclaré une association nationale d'anciens combattants:

> Apparemment, les anciens combattants du Canada sont inquiets quant à l'avenir des hôpitaux pour anciens combattants et aux questions de traitements et de soins en hébergement.
>
> Quand le gouvernement a annoncé, en 1965, son intention de confier à d'autres autorités la responsabilité des hôpitaux pour anciens combattants, la situation semblait simple. On a dit aux anciens combattants que des dispositions seraient prises pour le traitement des pensionnés et qu'on s'occuperait également de ceux qui avaient droit à des traitements (par exemple, les bénéficiaires de pensions d'anciens combattants). On leur a également promis qu'il y aurait suffisamment de lits pour les soins en hébergement.
>
> A cette époque, les fonctionnaires du ministère donnaient à penser que ces transferts se feraient rapidement et que les anciens combattants sauraient exactement quels services médicaux ils auraient à leur disposition. Nous savons tous que les choses ne se sont pas passées ainsi . . .

J'ajouterais que cela arrive parfois, mais pas toujours.

> —et dix ans plus tard, dans bien des régions, les anciens combattants ne savent pas toujours quelles dispositions seront prises pour leur assurer des soins médicaux.

Il y a de cela 12 ans. Cette association déclarait également:

> La situation est déplorable . . .

Je n'irais pas aussi loin, me contentant de la trouver peu sûre.

> . . .le gouvernement devrait clarifier ses politiques en ce qui concerne la cession des hôpitaux pour anciens combattants. Nous comprenons que souvent les conditions du transfert sont imposées par des personnes morales qui ne relèvent pas de l'État fédéral. Il n'en demeure pas moins que les anciens combattants sont en droit de savoir ce qu'on fait des établissements qui ont été construits dans le but de leur fournir les soins médicaux.
>
> D'après ce qui avait été annoncé à l'origine, c'est-à-dire en 1965, les anciens combattants devraient être consultés avant chaque cession. Ce qu'on a constaté le plus souvent, c'est que les associations d'anciens combattants sont informées une fois que toutes les dispositions ont été mises au point. Peut-être le gouvernement juge-t-il que son engagement de consulter à l'avance les associations d'anciens combattants est difficile à tenir, en raison du secret qui doit entourer la négociation du transfert. Mais cela n'est pas de nature à rassurer l'ancien combattant quant au sort de ses centres de traitement.
>
> Nous estimons que la question des cessions d'hôpitaux pour anciens combattants devrait être réexaminée par un comité où seraient représentés le ministère des Affaires des anciens combattants et les associations nationales de vétérans.

J'y ajouterais quant à moi les membres du comité permanent des affaires des anciens combattants.

> La mission de ce comité devrait être:
>
> (1) d'établir la liste des autres établissements hospitaliers pour anciens combattants qu'il y a lieu de céder;
>
> (2) de fixer un nombre raisonnable de lits à réserver pour les soins en hébergement dans chacun des districts du ministère des affaires des anciens combattants.
>
> Nous concluons . . .que de nouvelles cessions seraient peut-être avantageuses.

Je suis d'accord là-dessus.

> Mais pour en avoir la certitude, il faudrait que les renseignements essentiels soient communiqués à titre confidentiel aux associations d'anciens combattants.
>
> Ce qui nous inquiète surtout, ce ne sont pas les traitements médicaux proprement dits. Nous savons que, presque partout, ils seront assurés par un établissement relevant soit du ministère, soit d'une autre autorité quelconque.
>
> Ce qui importe surtout ce sont les soins à donner aux anciens combattants âgés, lesquels sont à la charge de l'État. Nous savons que le ministère considère les soins en hébergement comme relevant d'un privilège plutôt que d'un droit, et de toute façon ils sont fonction du nombre de lits disponibles. C'est pour cette raison qu'il ne faut absolument pas pratiquer de nouvelles cessions . . .

● (1730)

Et cela a fait l'objet d'un certain nombre de motions que j'ai proposées en vertu de l'article 43 du Règlement et qui ont été rejetées. Je continue à citer:

. . . à moins que l'on ne garantisse un nombre suffisant de lits de soins en hébergement; et il se peut fort bien que le gouvernement ait à revenir sur ses pas dans certains cas où il a autorisé les services à déménager sans assurer des services suffisants de soins en hébergement . . .

Certains fonctionnaires du ministère semblent être de l'avis que, dans une certaine mesure, il incombe à toute la communauté d'assurer aux anciens combattants les soins en hébergement dont ils ont besoin. Notre organisme n'est pas de cet avis. Le gouvernement fédéral est chargé d'assurer des soins en hébergement aux anciens combattants âgés. Ce n'est pas une question de droit pour l'instant mais cela devrait être sanctionné dans la charte des anciens combattants afin que ceux qui préfèrent passer les années qui leur restent au milieu de leurs anciens camarades, dans un bon établissement de soins en hébergement qui assure non seulement les soins médicaux de base mais aussi des activités sociales et de loisir, puissent le faire.

Ce point est important. De nombreux anciens combattants âgés, certains ont même 104 ans, veulent passer les dernières années qui leur restent à vivre dans leur propre milieu. Je trouve que le Canada leur doit bien cela, et je ne voudrais pas qu'on m'accuse de sensiblerie ni de zèle intempestif.

Le ministère des Anciens combattants compte dans ses meilleurs services de soins en hébergement, des médecins, des infirmières, et d'autres membres du personnel, d'un dévouement qu'on lui envierait vainement dans la plupart des établissements privés et il serait vraiment dommage que, par suite d'un manque de prévoyance à cette étape-ci, le Canada ne prévoie pas suffisamment de services de soins en hébergement dont nous aurons certainement besoin.

Je vais m'arrêter ici afin de laisser à d'autres l'occasion de parler mais je tiens à répéter que nous acceptons, en principe, que l'on déménage les hôpitaux, pour les raisons que j'ai mentionnées. Il est difficile d'obtenir des services de médecins spécialistes pour les malades chroniques, les soins prolongés et en hébergement. Mais nous nous y sommes engagés. Nous devrions solliciter l'avis de ceux qui, ayant siégé quelques années au comité des affaires des anciens combattants, s'intéressent à leur sort. Le secrétaire parlementaire de l'autre côté est membre de ce comité. C'est un médecin érudit, savant et compatissant. Personne ne s'oppose à ce que veut faire le ministre. Toutefois, d'après le nombre de demandes qui nous parviennent, il semble juste et raisonnable de fournir les documents réclamés par le député et d'accéder à sa demande pour le plus grand avantage des anciens combattants canadiens. Cette motion devrait être appuyée par les députés de la Chambre et par tous ceux qui s'intéressent à la situation des anciens combattants au Canada.

M. S. Victor Railton (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'essaierai de répondre à certains des points qu'a présentés le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Le député demande que soit déposés toute la correspondance, les procès-verbaux des rencontres, les télégrammes, les contrats et les accords entre le gouvernement et la province de Québec ayant trait au transfert de l'Hôpital Queen Mary. Monsieur l'Orateur, le ministre ne peut pas le faire, parce que nos fonctionnaires sont encore en train de négocier des accords avec les autorités provinciales. Les représentants du gouvernement provincial et du ministère des Affaires des anciens combattants n'en sont pas encore arrivés à un accord définitif. Il peut y avoir lieu d'espérer. Il y a des critères précis à satisfaire dans un certain nombre de domaines importants, et ces critères font actuellement l'objet de négociations.

Je pense qu'il est trompeur de parler de listes d'attente. Monsieur l'Orateur, aucune personne qui tombe soudainement malade ne peut attendre un an pour se faire hospitaliser. Je pense donc que le député voulait parler de quelqu'un qui a besoin d'un lit de soins en hébergement ou de malades chroniques. Il ne s'agit pas nécessairement d'anciens combattants qui ont été blessés ou qui, étant invalides et pensionnés à ce titre, ont besoin d'être traités. En fait, cette question préoccupe toute l'organisation des anciens combattants. Nous avons au moins 900,000 anciens combattants au Canada.

La question est de savoir si le gouvernement avait promis de leur fournir des soins en hébergement. Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'une telle promesse ait jamais été faite. Les hôpitaux n'ont jamais vraiment été conçus pour s'occuper des anciens combattants requérant des soins en hébergement. Les hôpitaux que nous transformons sont d'excellents hôpitaux traitant les maladies aiguës et ne devraient pas être utilisés pour des soins en hébergement. Ils sont destinés à tous les malades, dont les anciens combattants. Vous pouvez être certain que nous nous occuperons d'eux, mais nous devons aussi veiller à ce que les employés des hôpitaux ne perdent pas leur emploi.

Sans nul doute, le gouvernement reconnaît qu'il a une responsabilité morale. Il est censé fournir les meilleurs soins médicaux possibles aux anciens combattants pensionnés pour invalidité. Les gens ne sont parfois pas d'accord avec notre façon de procéder, mais nous avons une responsabilité dans ce sens. J'ai rencontré des anciens combattants partout au Canada et je puis dire que la grande majorité de leurs organisations considèrent que nous faisons de notre mieux pour eux. Certains, bien sûr, sont toujours mécontents, quoi que nous fassions.

Voilà plus de trente ans que la Seconde Guerre mondiale est terminée. Nous nous sommes fort bien occupés de nos anciens combattants dès leur retour. Ils avaient quarante hôpitaux à leur disposition; nous avons dû construire des hôpitaux spéciaux parce qu'il n'y avait pas assez d'hôpitaux civils pour s'occuper des anciens combattants qui avaient besoin de soins spécialisés. Un grand nombre d'entre eux étaient gravement blessés. Les hôpitaux en étaient pleins. J'ai eu l'occasion de m'occuper d'eux peu de temps après qu'ils eurent été blessés, et je savais tout à leur sujet. Nous nous sommes occupés d'eux avec dévouement et de façon énergique. Ils ont reçu des soins spécialisés par des médecins et ont également souvent reçu des traitements dans des hôpitaux spécialisés. Cependant, au fil des ans, le nombre d'anciens combattants qui avaient besoin de soins actifs et intensifs a diminué régulièrement. Au fur et à mesure que les lits se sont vidés, ils ont été mis à la disposition des bénéficiaires de l'allocation aux anciens combattants de guerre. Puis, lentement mais sûrement, les caractéristiques du patient ancien combattant ont changées.

Puis-je vous demander combien de temps il me reste, monsieur l'Orateur?

M. Paproski: Vous pouvez continuer jusqu'à ce que vous entendiez frapper.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il reste environ 15 minutes.

M. Railton: Le gros problème qui se pose, c'est de savoir comment nous allons trouver le personnel nécessaire pour ces hôpitaux. A ce sujet, je ne suis pas d'accord avec l'orateur qui m'a précédé. Je ne pense pas que l'on puisse considérer les hôpitaux de soins en hébergement sous le même angle que les simples hôpitaux d'anciens combattants qui se sont occupés de tant de malades.

Quelles conséquences tout cela aura-t-il pour les anciens combattants qui devront être hospitalisés à l'avenir? Nous espérons que l'ancien combattant aura à sa disposition une gamme de services qui répondront entièrement à ses besoins en tout temps. En tant que clients qui font partie intégrante d'un complexe communautaire médico-hospitalier moderne, les patients peuvent se prévaloir de tous les services offerts par ce complexe.

Je devrais céder la place aux autres députés qui désirent prendre la parole. Je pourrais en dire davantage pour expliquer la situation, mais mes collègues qui désirent participer au débat pourront certainement le faire aussi bien que moi.

● (1740)

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour participer brièvement au débat. Je parlerai brièvement, car une situation analogue existe à London (Ontario), où le transfert de l'hôpital Westminster est en voie de négociation avec la province. Je crois comprendre que les négociations sont dans une impasse en raison de désaccords entre les deux parties. Il serait utile pour tous, notamment les associations d'anciens combattants, que nous connaissions précisément la nature des difficultés et possédions des précisions au sujet des modalités du transfert. Les anciens combattants de toutes les régions de l'Ontario, notamment de l'Ouest de l'Ontario, seraient mieux placés alors pour juger du bien-fondé de cette mesure.

Je suis d'accord avec mon collègue le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) lorsqu'il dit que nous nous intéressons surtout aux malades atteints d'affections chroniques ou en hébergement qui avancent en âge et qui ont grand besoin de soins. C'est bien beau de dire que les soins et les traitements fournis dans les hôpitaux d'anciens combattants ont été suffisants. C'est vrai. Personne ne trouve à redire à cela. Mais nous abordons une nouvelle étape du traitement des anciens combattants, soit le traitement des affections chroniques et les soins en hébergement. Ce n'est pas trop de demander au ministre et au ministère de réfléchir longuement à la nécessité de fournir ces soins dont le besoin se fait sentir actuellement autant que le besoin de traitement par les années passées.

La Légion royale du Canada a adhéré à la politique du ministère qui consiste à céder les hôpitaux d'anciens combattants à d'autres compétences. Pourtant, certains, sinon au bureau national de la Légion, au moins dans les différentes succursales à travers le pays, commencent maintenant à avoir des doutes. Voilà pourquoi tous les renseignements concernant la cession de ces hôpitaux doivent nous être communiqués.

La Federation of British-Canadian Veterans of Canada a demandé que le gouvernement fédéral conserve certaines parties de l'hôpital Westminster. Leur demande est très précise, car elle concerne la partie de l'immeuble sise au sud de Commissioners Road et à l'est deWellington Road. Ils tiennent à ce qu'elle soit conservée en guise de monument à la mémoire des Canadiens qui ont donné leur vie pour défendre leur pays et qu'elle assure les soins dont j'ai parlé.

Il paraît qu'une société immobilière de London serait très intéressée à acquérir, pour y construire des logements, une partie des vastes terrains entourant l'hôpital Westminster, qui est la perle de tous les hôpitaux du pays. Il serait parfaitement absurde de faire servir ces terrains à pareil usage. On devrait nous renseigner un peu plus à ce sujet également.

Dans le contexte de toute cette question, il m'apparaît fondamental qu'on nous donne des garanties qu'une certaine priorité sera accordée aux soins à domicile destinés aux anciens combattants. Le ministère n'a pas suffisamment insisté sur cet aspect au cours de ses négociations. Les hauts fonctionnaires ont prévu un certain nombre de lits, mais ce nombre s'avère insuffisant dans tous les cas. En conséquence, nous avons des listes d'attente d'anciens combattants désireux d'obtenir ces soins. Ils ne peuvent tout simplement pas les recevoir.

Il faut donner plus de renseignements aux députés, surtout aux membres du comité permanent des affaires des anciens combattants, afin qu'ils soient mieux en mesure de juger de l'exactitude des instances présentées par des succursales de la Légion d'un peu partout au Canada, qui ne correspondent pas à la position adoptée par le Commandement national.

M. Joe Flynn (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) concernant cette très importante question. Nous devrions en fait parler de ce qui est à l'origine de cette question, à savoir le problème de la gériatrie, qui nous accapare plus que tout autre. Tous ceux d'entre nous qui appartiennent à des associations d'anciens combattants savent que nous sommes de moins en moins nombreux. Nous nous retrouvons soudainement à 900,000. Nous connaissons un tas de problèmes, la plupart ayant trait à l'âge.

Comme l'ont dit les orateurs qui m'ont précédé, le ministère des Affaires des anciens combattants et le gouvernement se sont bien occupés des anciens combattants.

Des conditions et des garanties très précises ont été inscrites dans ces contrats. Les détails peuvent varier d'une province à l'autre, mais les principes généraux sont les mêmes. Chaque fois qu'il y a transfert d'hôpital, on doit nous garantir un nombre précis de lits pour les pensionnés qui reçoivent des traitements pour des blessures de guerre.

Ceux qui reçoivent les allocations aux anciens combattants doivent être assurés d'avoir des soins hospitaliers convenables. De même, le personnel actuel des hôpitaux du ministère doit être assuré, par négociation, d'être maintenu en emploi. Les associations d'anciens combattants de chaque province sont consultées parce que leur apport est très important pour le succès de toute l'opération.

Vous pouvez voir, j'en suis convaincu, d'après ce que je viens de dire, que le gouvernement continue de s'intéresser aux anciens combattants, et s'efforce d'assurer à ceux qui sont invalides les meilleurs soins hospitaliers possibles. Nous savons que nos pensionnés invalides se font vieux, qu'ils font surtout soigner des maux à caractère chronique. Au fond, voilà le problème de gériatrie. C'est un problème que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie très attentivement.

Un des députés a demandé, et avec raison, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) comment nous allons former le personnel hospitalier et médical qui s'occupera du problème de gériatrie. C'est là, au fond, le nœud de la question du transfert de ces hôpitaux pour anciens combattants. Nous savons que, dans les années à venir, nous n'arriverons pas à attirer dans nos hôpitaux pour anciens combattants les spécialistes nécessaires pour donner les soins modernes qu'exige le traitement de ces malades. Il faut par conséquent s'attacher à résoudre le problème de la formation de professionnels de la santé capables de soigner non seulement des personnes qui, comme moi, sont arrivées au milieu de la cinquantaine, mais aussi des anciens combattants d'un âge plus respectable, et il s'en trouve quelques-uns ici à la Chambre. Il sera extrêmement difficile de trouver des personnes disposées à s'occuper d'eux, d'inciter de jeunes médecins à se lancer dans la gériatrie.

Le problème est double en réalité. Le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social éprouve des difficultés à fournir les soins, trouver le personnel et assurer la subsistance de ces personnes âgées. Il est inconcevable qu'on puisse laisser ces établissements devenir des hôpitaux de seconde zone. Nous ne voudrions certainement pas que cela se produise. Nous avons essayé d'éviter par tous les moyens d'en arriver là. Nous voudrions que ces hôpitaux permettent non seulement de traiter efficacement les anciens combattants d'un âge respectable mais aussi de faire face à n'importe quelle éventualité.

Tous les facteurs qui sont entrés en ligne de compte lorsqu'il s'est agi de construire des hôpitaux spéciaux pour anciens combattants ont changé. Il faut donc tout revoir. Nous pensons que la politique qui consiste à transférer nos hôpitaux aux provinces, à les intégrer dans l'ensemble des soins médicaux de la collectivité, moyennant des garanties pour les anciens combattants dont on a la responsabilité et pour notre personnel, est la meilleure solution possible au problème.

Permettez-moi de remercier le personnel qui a travaillé avec tant d'ardeur pendant ces 32 années. Une bonne partie de ce personnel travaille dans les hôpitaux d'anciens combattants depuis un bon moment. Nous devrions les remercier d'avoir si bien veillé à ce que tous les employés d'hôpitaux soient prêts mentalement à ce transfert et puissent l'assumer pleinement. Notre personnel a toujours veillé à ce que les patients sachent très bien ce qu'on attend d'eux. Cette attitude se manifeste dans tous les réseaux de services de santé dont j'ai déjà parlé, compte tenu du changement intervenu dans les facteurs qui ont motivé l'établissement d'hôpitaux spéciaux.

● (1750)

Nous pensons que la politique qui consiste à transférer les hôpitaux pour anciens combattants aux autorités provinciales se justifie parfaitement. Je voudrais donner quelques détails à ce sujet. Actuellement, les anciens combattants sont libres de choisir le médecin et l'hôpital qu'ils veulent. Un ancien combattant qui veut se faire soigner n'a plus besoin de faire 50 milles pour aller se faire examiner dans un hôpital pour anciens combattants. La politique actuelle permet aux anciens combattants d'aller voir leur médecin de famille, ce qui facilite beaucoup la vie de ceux qui n'ont pas d'hôpital pour anciens combatttants près de chez eux. Ou, s'il n'est pas satisfait de son médecin, il peut en choisir un autre. Il a à sa disposition les services offerts par tous les laboratoires modernes et l'équipement hautement spécialisé des hôpitaux.

Je suis sûr que les députés savent bien que le transfert de ces hôpitaux ne signifie en rien que le gouvernement se décharge de ses responsabilités. En fait, c'est tout à fait le contraire. Le principe qui régit toutes les ententes négociées, c'est que les invalides de guerre puissent disposer des meilleurs soins hospitaliers et médicaux possibles. Chaque entente garantit un certain nombre de lits disponibles en priorité pour les pensionnés de guerre; chaque entente prévoit que les anciens combattants auront droit aux traitements et aux soins hospitaliers dont ils ont besoin. Chaque entente prévoit des lits réservés en priorité aux anciens combattants dans des hôpitaux approuvés par le ministère.

En outre, les droits des employés ne sont aucunement menacés au moment du transfert. J'estime, pour ma part, que la décision de remettre aux compétences provinciales l'administration des hôpitaux pour anciens combattants et d'intégrer les soins assurés par le gouvernement fédéral à l'ensemble de soins communautaires est un pas dans la bonne voie. Nous avons une dette de gratitude envers le personnel qui facilite ce transfert aux autorités provinciales. Il se rend compte de toute de l'ampleur de cette politique. Il continuera d'assurer les soins de santé et les services dans ce domaine. Le ministère des Affaires des anciens combattants assure les soins médicaux, dentaires et autres . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

SANCTION ROYALE

Le sergent d'armes informe l'Orateur que le suppléant du Gouverneur général lui a fait parvenir un message:

M. l'Orateur: Qu'on fasse entrer le messager.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non.

Des voix: Oh!

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant du Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

[*Français*]

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Bill C-37, Loi permettant de faire certains paiements fiscaux et certaines contributions financières pour des programmes établis aux provinces, de faire des paiements au titre des taxes et des droits provinciaux, ainsi que d'apporter des modifications connexes.—Chapitre nº 10.

[*Traduction*]

L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée. Je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir et je rappelle aux députés qu'à ce moment-là, la Chambre passera à l'étude d'une motion de voies et moyens proposée par le ministre des Finances.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur l'Orateur, au cours des 18 derniers mois, le gouvernement a concentré ses efforts en matière de politique économique sur la lutte contre l'inflation. Le Canada a effectué un rétablissement remarquable après cette vague d'inflation qui l'avait d'abord balayé en 1973. La hausse rapide des coûts et des prix qui avait perturbé de nombreux secteurs de notre vie économique continue de faire sentir ses effets. Nous devons donc persévérer dans notre lutte contre l'inflation. La prochaine étape est parsemée d'embûches. Ce budget vise essentiellement à aider l'économie à traverser ces parages dangereux.

Parmi les effets actuels de l'inflation, l'un des pires est un chômage élevé. Cette conséquence était d'ailleurs prévisible et c'est par crainte, notamment, que la hausse excessive des prix n'engendre une nouvelle aggravation du chômage que le gouvernement a entrepris de combattre vigoureusement l'inflation.

Il était prévisible aussi que l'inflation aurait des effets durables. Nous ne devons pas l'oublier en ce moment. En plus de tous ses dégâts sociaux, l'inflation affaiblit la compétitivité de nos entreprises sur le marché intérieur et à l'étranger. Elle sape également la confiance indispensable à la conduite des affaires et aux investissements productifs. Sans un rétablissement de cette confiance, nous ne pourrons créer les emplois dont le pays a besoin. La tâche est d'autant plus difficile qu'à l'étranger le redressement a été plus lent qu'espéré.

L'un des dangers de cette situation est que nous risquons de réagir de façon excessive, en relançant l'économie si vigoureusement qu'une reprise de l'inflation ne manquera pas de s'ensuivre. L'économie a besoin de stimulants qui puissent être absorbés en toute sécurité.

Nous pourrions aussi succomber à la tentation du protectionnisme en raison de la dégradation de notre compétivité. Cette politique ne saurait être la bonne pour un pays qui dépend autant du commerce extérieur. Nous sommes disposés à agir, et nous avons agi, en cas de menace grave pour nos producteurs. Nos engagements internationaux nous autorisent à prendre ces mesures d'urgence. Cependant, pour le gouvernement, la bonne politique, à long terme, consiste à rétablir notre capacité concurrentielle en maîtrisant l'inflation et en essayant d'éliminer les obstacles à l'exportation.

● (2010)

La baisse du dollar canadien avantage nos producteurs tant à l'exportation que sur le marché intérieur, face aux importations. Il importe toutefois de ne pas perdre cet avantage en revenant à des augmentations de revenus qui alourdiraient nos coûts. Si, évitant ce danger, nous parvenons à améliorer notre capacité de concurrence, notre niveau de vie général bénéficiera de la libéralisation des échanges mondiaux que nous essayons de promouvoir.

Troisième danger, une nouvelle montée des prix dans certains secteurs risque d'affaiblir notre détermination commune à poursuivre la lutte contre l'inflation. La hausse des prix de l'alimentation s'était nettement ralentie à partir du milieu de 1975, mais divers facteurs internationaux ont entraîné une reprise de cette hausse, qui risque de durer un certain temps. Les prix mondiaux de l'énergie, eux aussi, continuent de monter, dure réalité à laquelle nous ne pouvons échapper. Les Canadiens, comme tous les autres, doivent s'attendre à ce que le prix de l'énergie soit de plus en plus élevé. Enfin, la baisse de notre monnaie rend les importations plus coûteuses et contribue à la hausse des prix intérieurs.

Il nous faut accepter les effets inévitables de ces augmentations sur notre niveau de vie et, quand nous le pouvons, adopter des produits de substitution et réduire notre demande des produits les plus chers. Par-dessus tout, il convient d'éviter une nouvelle course à la hausse des revenus nominaux dont nul ne sortirait gagnant.

La politique des prix et des revenus nous a bien servis. Il nous faudra la maintenir tant que cela sera nécessaire et accélérer nos consultations sur la meilleure façon d'établir les prix et les revenus de manière responsable après la levée des contrôles.

Pour établir un budget dans ces circonstances, nous avons dû respecter deux contraintes importantes. Le contrôle des dépenses publiques fait partie intégrante de la politique de lutte contre l'inflation. D'après le gouvernement, les restrictions sont aussi nécessaires aujourd'hui qu'au début du programme. Le contrôle des programmes de dépenses existants permet d'accroître les dépenses dans les secteurs prioritaires. Nous avons donné la priorité aux actions en faveur de l'emploi.

La deuxième contrainte est la difficulté de réduire à la fois les impôts et nos recours aux marchés de capitaux. L'excédent de nos dépenses sur nos recettes doit bien être financé d'une façon ou d'une autre. Si nous le finançons par une expansion monétaire plus rapide que ce que la prudence commande, nous ne pourrons réussir à contenir l'inflation. Si l'excédent des dépenses conduit à une hausse des taux d'intérêt, les stimulants que nous pouvons administrer à l'économie seront affaiblis. Malgré cette contrainte nous avons trouvé le moyen de proposer de nouvelles réductions d'impôt.

[*Français*]

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Monsieur l'Orateur, depuis quatre ans, les principaux pays industriels doivent tous faire face à l'inflation, à la récession et à d'importants déséquilibres de paiements internationaux. Par une action collective, ils ont enregistré quelques progrès dans la solution de ces problèmes difficiles et persistants. Cependant, il faudra persévérer dans l'effort pendant une longue période.

Au Canada, ainsi que je l'ai mentionné, le rythme sous-jacent de l'inflation faiblit. Grâce à l'abaissement des hausses salariales négociées, conformément au programme, nos coûts de travail par unité produite—élément clé de notre capacité de concurrence internationale—affichent une meilleure tenue. Parallèlement, le revenu réel des travailleurs canadiens a nettement progressé.

Au Canada comme dans les autres pays industrialisés, la production a augmenté rapidement au début de 1976 avant de ralentir. Aussi le nombre de nouveaux emplois créés—209,-000—a-t-il été inférieur aux prévisions.

L'élément le plus décevant de notre évolution est l'aggravation récente du chômage. Je suis particulièrement préoccupé par le sous-emploi des jeunes. Alors que le taux de chômage est resté nettement inférieur à 5 p. 100 chez les hommes adultes et s'établit à 7 p. 100 pour les femmes adultes, il dépasse 14 p. 100 chez les jeunes. En outre, le chômage a frappé beaucoup plus durement les provinces de l'Atlantique et le Québec que les autres régions. Cette situation appelle non seulement des mesures générales de relance économique, mais aussi des initiatives particulières conçues en fonction de ces problèmes structurels.

[*Traduction*]

La faiblesse de la demande a entraîné une baisse sensible des marges bénéficiaires en 1976. Nombre de sociétés ont enregistré des problèmes de trésorerie et une hausse de leur degré d'endettement. La tenue médiocre des cours des actions a entravé les recours au marché boursier. Tous ces éléments ont rendu plus difficile le financement des investissements, dont le coût a vivement augmenté.

En 1976, les éléments moteurs de la croissance économique ont été la consommation et la construction résidentielle, tandis que les dépenses publiques courantes n'augmentaient que modérément. Les investissements des entreprises ont reculé en termes réels, malgré leur vigueur dans le secteur de l'énergie. Une reprise des investissements et une nouvelle progression des exportations sont nécessaires à la création d'emplois et à une croissance soutenue à l'avenir.

Le déficit de notre balance des paiements s'est aggravé ces dernières années, à cause de la récession marquée qui a frappé les autres pays et aussi des paiements croissants à l'étranger au titre des intérêts, des dividendes et du tourisme, sans compter la diminution de notre excédent énergétique. Cependant, cette aggravation s'explique également par la difficulté accrue des producteurs canadiens à être concurrentiels sur les marchés domestique et étrangers, en raison de l'inflation.

La baisse récente du dollar canadien reflète la diminution des taux d'intérêt dans notre pays, mais aussi l'incertitude suscitée par l'avenir du Canada chez les investisseurs étrangers. En contribuant à compenser les coûts supérieurs des producteurs canadiens, cette baisse accroîtra leurs chances face à la concurrence. Toutefois, ils ne pourront profiter de cet avantage que si nous parvenons à garder la maîtrise des coûts et des prix intérieurs. La baisse du dollar a pour effet immédiat d'accroître le prix des biens et des services pour les consommateurs canadiens. Si cela incitait nos compatriotes à demander une augmentation de leurs revenus nominaux, toute possibilité d'amélioration durable disparaîtrait. Il nous faudrait alors une nouvelle dépréciation pour compenser la hausse des coûts. Il convient d'éviter cette spirale descendante.

NOS OBJECTIFS ÉCONOMIQUES

Nos buts sont clairs.

Notre premier objectif doit être de maintenir la tendance au ralentissement de l'inflation.

Notre deuxième objectif doit être une croissance économique régulière sans inflation, afin de créer des emplois et de résorber le chômage.

Le gouvernement fédéral est parfaitement conscient de la responsabilité qui lui incombe de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Cependant, il n'est pas le seul à avoir des responsabilités dans l'économie. Le pouvoir tant politique qu'économique est caractérisé dans ce pays par une large décentralisation qui reflète la diversité du Canada et garantit nos libertés fondamentales. Tous ceux qui ont une part de pouvoir ont une part de responsabilité correspondante dans la réalisation de nos objectifs économiques.

On en trouve un bon exemple dans les résultats récents de la coopération économique et financière du gouvernement fédéral et des provinces. Ces résultats fournissent la preuve rassurante de la continuité et de la souplesse de notre Confédération, tout en contribuant directement à la solution de nos problèmes économiques.

Les chefs d'entreprise ont eux aussi des responsabilités. Ce sont les entreprises privées qui emploient la majorité de nos travailleurs, prennent la plupart des décisions d'investissement, développent les marchés et mettent au point les nouvelles techniques qui améliorent notre niveau de vie.

Des responsabilités importantes incombent aussi aux dirigeants du mouvement ouvrier, à tous les niveaux, car l'emploi est en jeu. A vrai dire, c'est l'affaire de tous les Canadiens de fixer les prix, les salaires et les autres formes de revenus de manière à ne pas nuire à l'emploi.

Le document d'étude intitulé *La voie à suivre* exposait notre conception du partage des responsabilités après la suppression des contrôles. Nous ne pourrons réaliser tout le potentiel économique de ce pays qu'en sachant et en acceptant ce qui peut être raisonnablement obtenu.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant évoquer cinq domaines d'action des pouvoirs publics avant de présenter les propositions budgétaires.

● (2020)

[*Français*]

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur l'Orateur, parlons d'abord de l'énergie. Nous n'avons plus, comme autrefois, un accès facile et garanti à des ressources énergétiques bon marché au pays ou à l'étranger. Nous devons donc accroître les ressources domestiques et diminuer la demande. La limitation du prix du pétrole intérieur et les subventions aux importations de brut ne peuvent être que d'un secours temporaire aux consommateurs, le temps de s'adapter à la nouvelle situation. Nous devrons, ce printemps, fixer la prochaine hausse de prix. La difficulté consistera à concilier les objectifs énergétiques à long terme et la capacité de l'économie d'absorber de nouvelles hausses de prix, alors que nous devons relever le défi de l'inflation, du chômage et d'une vive concurrence internationale.

Nous maintiendrons notre politique de mise en valeur de l'énergie. Cependant, nous devons tous prendre des habitudes d'économie. Les Canadiens doivent faire face à la perspective de prix plus élevés. Il serait déraisonnable de payer le pétrole et le gaz naturel plus cher que les autres; il n'en serait pas moins raisonnable d'espérer nous en tirer à meilleur compte pendant longtemps. Pour le consommateur canadien, la meilleure façon de se protéger contre le renchérissement de l'énergie est encore d'économiser celle-ci.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DES CONTRÔLES

Le deuxième grand domaine d'action concerne le contrôle des prix et des revenus. Ce programme conduit au ralentissement de l'inflation, mais son rôle n'est pas encore terminé.

Une levée immédiate des contrôles risquerait d'entraîner une nouvelle accélération des prix et des coûts, ce qui compromettrait la croissance de la production et de l'emploi. Le gouvernement fédéral n'est pas disposé à laisser cette éventualité se produire.

Le contrôle obligatoire des prix et des revenus ne peut cependant devenir un élément permanent de notre vie économique. Il faut donc créer les conditions dans lesquelles les contrôles pourront être éliminés progressivement sans entraver la réalisation de nos objectifs économiques.

Nous avons avancé un certain nombre de possibilités de décontrôle, qui ont fait l'objet de larges discussions. Pour le gouvernement, la meilleure méthode est un décontrôle graduel opéré en fonction de l'échéance des conventions salariales et des exercices financiers. Les gouvernements provinciaux y sont en général favorables. Cette solution sera précisée prochainement dans un document d'étude, qui proposera aussi un organisme de surveillance pour l'après-contrôle. Ce document recommandera des améliorations structurelles, notamment au titre des relations ouvrières-patronales et de la politique de rémunération du secteur public. Le document fera des propositions pour la consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces, les entreprises, le mouvement ouvrier et les autres groupes intéressés. L'objectif consistera à faire comprendre le plus largement possible les mesures nécessaires pour réduire le rythme de l'inflation pendant le décontrôle et après celui-ci.

Il faudra apporter une attention particulière au choix de la date de décontrôle. A la lumière de tous les éléments en jeu, le gouvernement est d'avis qu'une date antérieure au deuxième anniversaire du programme, soit le 14 octobre 1977, ne serait ni pratique, ni souhaitable. Cependant, une initiative récente des entreprises et du mouvement ouvrier permet d'envisager l'obtention d'un consensus suffisant sur un programme de restriction volontaire pour justifier l'étude d'une date un peu plus rapprochée. Cela pourrait influer sur le calendrier du processus. La question sera examinée plus à fond lors des consultations prévues après la publication du document d'étude. D'ici là, toutes les parties devraient procéder à la détermination des prix et des salaires en s'attendant au maintien des contrôles pendant un certain temps, à moins qu'ils ne soient remplacés par des ententes fermes aux effets similaires. La possibilité d'un retour à une situation où le revenu national ferait l'objet de demandes inflationnistes doit être exclus.

LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le troisième grand domaine d'action touche à la création des emplois.

Nous avons accordé la priorité aux programmes de création directe d'emplois, notamment en faveur des jeunes et des régions les plus touchées par le chômage.

Une stratégie d'emploi comportant les importants nouveaux programmes Canada au travail et Jeunesse Canada au travail a déjà été lancée. Ses effets s'accentueront rapidement cet été et l'hiver prochain. Le premier appel de suggestions lancé auprès des groupes publics et privés a donné de bons résultats. Les créations d'emplois ne se feront donc pas attendre. Je désire annoncer que nous consacrerons $100 millions de plus à ces programmes afin de favoriser l'emploi là où c'est le plus nécessaire. Cette dotation totale de $458 millions permettra de créer 600,000 mois-hommes d'emploi. Elle aura un effet sensible sur le chômage. Mon collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) donnera les précisions au cours du débat budgétaire.

LE CONTRÔLE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le quatrième domaine correspond à la politique de contrôle des dépenses publiques.

Nous commençons à récolter les fruits de l'engagement pris il y a deux ans de maintenir l'augmentation des dépenses publiques en deça du taux de croissance du PNB. Pour l'année financière qui s'achève, nos dépenses devraient être inférieures de quelques $750 millions à la prévision du budget présenté en mai dernier.

Nous prévoyons pour 1977-1978 des dépenses de $44,450 millions, soit $650 millions de moins qu'annoncés le mois dernier par le président du Conseil du Trésor. Cette économie provient en partie d'une réduction des provisions pour dépenses supplémentaires, pour permettre les diminutions d'impôt que j'annoncerai bientôt. Elle s'explique aussi par le succès global de notre politique d'austérité, qui se fait sentir dans tous les ministères fédéraux.

En prenant des chiffres strictement comparables, les dépenses seront d'environ 9.8 p. 100 supérieures, en 1977-1978, à celles de l'année financière qui se termine. Ce taux est inférieur à la croissance prévue du PNB, ainsi qu'à l'augmentation de 11 p. 100 anticipée dans le dernier budget. Il s'ensuit évidemment que de nombreux programmes utiles et souhaitables devront être retardés ou restreints.

[*Français*]

LA POLITIQUE FISCALE ET MONÉTAIRE

Monsieur l'Orateur, notre cinquième et dernier grand domaine d'action concerne la politique fiscale et monétaire.

L'objectif essentiel de cette politique, dans la conjoncture actuelle, est de promouvoir une croissance de la demande nominale compatible avec la croissance de l'emploi et le ralentissement de l'inflation. Concernant la politique monétaire, la Banque du Canada a pour but de réduire progressivement la croissance de la masse monétaire. Bien que sur le plan fiscal on n'ait pas fixé d'objectif numérique, il convient là aussi d'éviter les brusques changements de cap. Or, depuis quelque temps, notre politique se traduit par un déficit important. Lorsque le sous-emploi de l'économie se résorbera, le déficit sera réduit. Cependant, toute diminution prématurée compromettrait la reprise. En fait, le chômage actuel appelle des mesures supplémentaires de relance.

Les stimulants à adopter ont été étudiés à la lumière des objectifs interdépendants que nous nous sommes fixés. Nous ne pouvons viser à une croissance rapide au prix d'une aggravation de l'inflation et de la balance des paiements.

J'ai également cherché à éviter d'accroître les recours trop importants aux marchés de capitaux, puisque nous voulons favoriser l'investissement privé et que d'autres emprunteurs pourraient chercher à financer une proportion accrue de leurs besoins de capitaux sur le marché intérieur.

Pour décider des mesures de stimulation à adopter, j'ai pris pour point de départ notre engagement de contrôler les dépenses. Dans le cadre de cette contrainte, nous avons pu consacrer davantage de ressources à la création d'emplois. Nous avons en outre tâché de réduire les impôts.

● (2030)

[*Traduction*]

LES MESURES BUDGÉTAIRES

Les mesures proposées dans ce budget visent à créer des emplois, à favoriser l'investissement et à promouvoir la croissance régionale. Elle revigoreront le marché des actions et amélioreront l'autofinancement des entreprises pour permettre leur expansion. Elles accordent une aide accrue à la petite entreprise et aux activités de risque. Elle contribueront à soutenir la consommation par de nouveaux allégements fiscaux, notamment en faveur des Canadiens à revenu modique. Toutes ces mesures se traduiront par une progression de l'emploi.

L'INVESTISSEMENT ET LA CROISSANCE RÉGIONALE

Je désire annoncer un ensemble de mesures favorables à l'investissement et à la croissance régionale.

Le crédit d'impôt à l'investissement de 5 p. cent instauré en 1975 s'est révélé un encouragement important à nos entreprises de fabrication et de transformation. Je propose que ce crédit, qui devrait expirer le 30 juin, soit prolongé de trois ans. De plus, la portée du crédit sera élargie de deux façons.

En premier lieu, vu l'importance de la recherche pour le Canada, nous proposons que les dépenses courantes et les investissements de recherche et de développement scientifiques donnent droit au crédit d'impôt.

En second lieu, le taux du crédit augmentera dans les régions à croissance lente désignées en vertu de la loi sur les subventions au développement régional. En Saskatchewan, au Manitoba, dans le Nord de l'Ontario et dans toutes les régions désignées du Québec sauf la Gaspésie, ce taux passera à 7½ p. cent. Dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, il sera relevé à 10 p. cent.

Le budget comporte aussi des encouragements fiscaux à l'exploration pétrolière et gazière dans les zones frontalières ainsi qu'à l'amélioration du réseau ferroviaire, notamment pour le transport des céréales et du charbon dans l'Ouest.

LES ACTIONS ET LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Nous proposons d'autres mesures pour favoriser le financement des investissements. Je me préoccupe tout particulièrement du rôle de la bourse, qui a été dans l'ensemble peu réceptive aux émissions d'actions ces dernières années. En outre, le capital-actions de nombre de sociétés est maintenant trop faible pour permettre les emprunts supplémentaires nécessaires à l'expansion.

Je désire proposer une importante majoration du crédit d'impôt pour dividendes. A compter du 1er janvier 1978, les dividendes versés par les sociétés canadiennes imposables seront majorés de moitié, au lieu du tiers à l'heure actuelle, et les contribuables pourront déduire de leur impôt un crédit égal à ce montant majoré.

Cette mesure, dont les avantages seront progressifs, redonnera de l'attrait aux actions auprès de tous les investisseurs, quel que soit leur revenu.

Le relèvement de ce crédit et la maturation de l'impôt sur les gains en capital instauré en 1972 permettent de supprimer nombre de règles complexes visant à empêcher le dépouillement des surplus, c'est-à-dire les tentatives d'échapper à l'impôt sur la distribution du surplus des entreprises. Les dispositions actuelles font souvent obstacles aux projets légitimes de réorganisation et d'expansion des entreprises. Elles seront éliminées ou considérablement simplifiées. L'efficacité des firmes, notamment les petites entreprises, devrait bénéficier de la suppression de ces entraves à la prise des décisions.

D'autres mesures visent à favoriser l'achat d'actions et les marchés financiers: le montant de pertes en capital que le contribuable pourra déduire de ses autres revenus sera doublé et il pourra faire entrer ses gains en capital dans l'exemption actuelle de $1,000 pour intérêts et dividendes. Par ailleurs, les dividendes versés par des corporations dont les actions sont cotées en bourse ne seront imposées qu'à leur réalisation, et au taux d'imposition des gains en capital. Enfin, l'exemption de la retenue fiscale sur les non-résidents pour les obligations publiques et celles, à long terme, des sociétés sera reconduite jusqu'à la fin de 1982.

Les effets de l'inflation sur les états financiers suscitent beaucoup de préoccupations. Nous collaborons avec un certain nombre de groupements intéressés à la mise au point d'un système général d'indexation des états comptables. Il faudra attendre les résultats de ces travaux pour élaborer un régime fiscal complet à cet égard. Cependant, les problèmes de trésorerie que connaissent les entreprises exigent une réponse immédiate.

Je propose que les entreprises, constituées ou non en corporations, puissent déduire 3 p. cent de la valeur de départ des stocks admissibles dans le calcul de leur revenu annuel, pour les exercices commençant après le 31 décembre 1976.

Cette mesure, qui représente un allégement de $300 millions par an, accroîtra l'autofinancement disponible pour l'expansion des entreprises. Elle est d'application facile et ne modifie guère les méthodes comptables à employer.

[*Français*]

LA PETITE ENTREPRISE

Monsieur l'Orateur, le gouvernement attache une grande importance au rôle de la petite entreprise dans l'économie canadienne. L'étude du financement de l'expansion annoncée lors du dernier budget portait en partie sur les problèmes de financement de la petite entreprise. Il en ressort qu'aucune mesure fiscale unique ne pourrait les régler. En fait, un grand nombre des difficultés de la petite entreprise s'insèrent dans le problème plus large que visent à atténuer les mesures annoncées précédemment. Les petites entreprises bénéficieront sensiblement des propositions destinées à prolonger et accroître le crédit d'impôt à l'investissement, majorer le crédit d'impôt pour dividendes et ajuster la valeur des stocks, entre autres mesures favorables à l'investissement. Cependant, nous pouvons faire plus encore.

Un problème particulier des petites entreprises est la difficulté d'offrir des rémunérations aussi élevées que les autres sociétés. Je propose un régime fiscal spécial à l'égard des options d'achats de titres offertes aux employés des compagnies privées sous contrôle canadien. La différence entre le prix payé pour les actions en vertu de l'option et le produit de leur vente serait imposé au taux des gains en capital, et ce uniquement à la liquidation des titres. L'entreprise pourrait ainsi rémunérer son personnel sans grever son fonds de roulement.

Un obstacle sérieux au financement de l'expansion tient à ce que les investisseurs ne savent pas toujours si leurs plus-values éventuelles seront imposées comme revenu ordinaire ou comme gain en capital. Nous proposons d'autoriser le contribuable à se protéger contre cette incertitude.

● (2040)

[*Traduction*]

Il a été beaucoup question, lors de débats sur des budgets antérieurs, de la façon de traiter les gains en capital, surtout dans le cas des exploitations agricoles et des petites entreprises.

Lorsqu'une entreprise vend ses actifs afin de déménager du centre-ville ou qu'un agriculteur vend son exploitation pour en acheter une autre, les gains en capital éventuels sont actuellement assujettis à l'impôt, même si le produit de la vente sert à acquérir des actifs analogues pour la même entreprise ou exploitation. A compter de demain, l'impôt sera reporté sur les gains en capital découlant d'une vente volontaire d'actifs, dans la mesure où le produit en est réinvesti dans des biens du même genre.

Parmi les autres mesures intéressant la petite entreprise, mentionnons l'assouplissement des règles d'imposition des dividendes versés entre sociétés et des dispositions relatives à la conversion au système métrique.

LE RÉGIME FISCAL DES PARTICULIERS

Concernant l'impôt des particuliers, au cours des derniers mois, diverses mesures ont amélioré le revenu disponible des Canadiens, notamment la réduction d'impôt entraînée par l'indexation et l'abaissement des taux de cotisation d'assurance-chômage. Je pense qu'il faut faire plus encore pour soutenir les dépenses personnelles et alléger la situation des Canadiens particulièrement touchés par le renchérissement des articles essentiels.

ABATTEMENT D'IMPÔT FÉDÉRAL

Je propose d'abord d'accroître l'abattement d'impôt fédéral. Son taux est passé récemment de 8 à 9 p. 100 par suite de la conclusion des nouveaux arrangements fiscaux avec les provinces. L'abattement porte un maximum de $500 et un minimum de $200, de façon à bénéficier davantage aux contribuables à revenu modeste.

A compter de l'année d'imposition 1977, le contribuable pourra déduire en plus jusqu'à $50 par enfant à charge de moins de 18 ans résident au Canada.

Par exemple, un contribuable ayant deux enfants pour lequel l'abattement actuel est de $350 pourra déduire $100 de plus. Le plafond de $500 sera maintenu, de façon que cette mesure bénéficie surtout aux contribuables à famille plus nombreuse et à revenu modeste. Elle devrait permettre d'économiser $275 millions d'impôt en 1977.

[*Français*]

DÉDUCTION POUR FRAIS RELATIFS À UN EMPLOI

Monsieur l'Orateur, une autre réduction importante d'impôt bénéficiera à des millions de travailleurs canadiens. La déduction pour frais relatifs à un emploi, actuellement fixée à 3 p. 100 des revenus tirés d'un travail et plafonnée à $150, verra ce maximum passer à $250 à compter de 1977. Cette mesure devrait représenter une économie d'impôt de $115 millions cette année.

A elles deux, ces dispositions supprimeront tout impôt fédéral pour les salariés mariés ayant deux enfants, qui gagnent moins de $7,360. Pour une famille de quatre enfants, ce seuil s'établit à $8,295.

Ces mesures contribueront concrètement à soutenir le revenu personnel disponible de nombreux Canadiens.

[*Traduction*]

REEL

Plus de 400,000 Canadiens ont souscrit à un Régime enregistré d'épargne-logement. Ce dernier aide le contribuable à épargner pour s'acheter une maison. Cependant, le fait que les REEL, comme on les appelle communément, soient accessibles même aux familles qui possèdent déjà un logement ou n'ont pas l'intention d'en acquérir un a été critiqué. Les modifications proposées visent à empêcher les abus. Le contribuable ne pourra contribuer à un REEL si le conjoint avec qui il vit possède déjà un logement. A partir de l'an prochain, l'ameublement ne donnera plus droit à l'utilisation en franchise des fonds retirés d'un REEL. Plusieurs assouplissements sont proposés afin d'atténuer les problèmes particuliers des contribuables ayant un REEL.

AUTRES MODIFICATIONS DE L'IMPÔT

D'autres changements visent à régler des problèmes structurels posés par les impôts directs et indirects. On modifiera les règles relatives au Régime enregistré d'épargne-retraite établi pour un conjoint de manière à supprimer une lacune de la loi de l'impôt. D'importants aménagements seront apportés au régime fiscal des compagnies d'assurance-vie et des assurés. En outre, à partir du 1er janvier 1978, le taux d'intérêt applicable aux remboursements et aux retards de paiement d'impôt sera majoré.

Concernant la taxe de vente, l'exemption pour petits fabricants passera de $3,000 à $10,000. Nous proposons aussi d'exonérer de la taxe certains fabricants de produits d'artisanat importants pour la culture et le patrimoine canadiens. Il faudra consulter les milieux intéressés avant de déterminer quels groupes bénéficieront de l'exemption. L'exonération des articles permettant de conserver l'énergie sera élargie.

Enfin, j'aimerais évoquer le document d'étude sur la fiscalité indirecte. La question est de savoir si la taxe de vente devrait passer du niveau des fabricants au stade du gros. Une étude plus approfondie s'impose. Le rapport du groupe d'étude de la fiscalité indirecte sera déposé prochainement à la Chambre. J'ai demandé au président du Conseil privé d'en saisir un comité compétent de la Chambre pour qu'il en fasse l'évaluation.

MESURES TARIFAIRES

Venons-en au tarif douanier. Je propose de prolonger d'un an la plupart des réductions temporaires de droits dont bénéficie une vaste gamme de produits de consommation. Ces réductions, instaurées en 1973 pour atténuer les pressions à la hausse des prix, expireraient autrement le 30 juin.

Je propose aussi d'appliquer certaines concessions tarifaires aux pays en voie de développement à la suite des discussions qui ont eu lieu aux négociations commerciales multilatérales de Genève afin de voir si l'on pouvait prendre des mesures en faveur des produits intéressant particulièrement ces pays avant la fin des négociations.

J'aimerais mentionner deux autres changements tarifaires.

Je propose d'abord d'abolir le taux de la préférence britannique de 2 ½ p. 100 sur certains équipements et machines importés de Grande-Bretagne et d'Irlande, en raison des graves problèmes des fabricants canadiens. Ces articles seront soumis, à compter de maintenant, au taux de 15 p. 100 de la nation la plus favorisée. En second lieu, pour éviter des abus, je propose de limiter à $7,500 par article la franchise accordée aux biens importés par les Canadiens qui reviennent d'un séjour prolongé à l'étranger.

Je compte aussi charger la Commission du tarif d'étudier deux questions qui ont donné lieu à de nombreuses représentations. La première est le numéro tarifaire prévoyant l'entrée en franchise d'une vaste gamme d'articles importés par les hôpitaux publics et les établissements religieux, d'enseignement et scientifiques, ou pour leur compte. Il s'agit ensuite du régime tarifaire applicable aux articles de passe-temps, antiquités et autres pièces de collection.

Enfin, je suis en principe d'accord pour que les groupes ethno-culturels puissent importer leurs costumes traditionnels francs de droits. Cependant, il nous faut du temps pour déterminer la portée précise de cette disposition et consulter les parties intéressées.

Des voix: Oh. oh!

• (2050)

M. Macdonald (Rosedale): Le président du Conseil privé (M. MacEachen) sera en effet la première personne que nous consulterons au sujet de l'importation de kilts.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que les mesures proposées dans ce budget contribueront à stimuler la reprise économique. Elles soutiendront la consommation et relanceront l'investissement. Le redressement économique de nos partenaires commerciaux permet d'espérer une nouvelle amélioration de notre balance commerciale et une réduction du déficit des paiements courants. La production canadienne pourra alors retrouver le rythme de croissance annuelle d'au moins 5 p. 100 nécessaire à la diminution du taux de chômage. Compte tenu des retards en jeu, ce résultat risque de prendre du temps, mais le rythme de croissance devrait s'accélérer dans le courant de l'année.

Pour l'ensemble de l'année 1977, le produit national brut dépassera sans doute d'environ 4 p. 100 au moins en volume et de 11 p. 100 en valeur le niveau de l'an dernier. Selon les prévisions, le nombre d'emplois sera supérieur de 150,000 en moyenne à celui de 1976, mais sa progression pourrait atteindre 250,000 entre la fin de 1976 et la fin de 1977.

Ces propositions budgétaires diminueront de $1.17 milliard les impôts fédéraux des particuliers et des sociétés en 1977-1978. Cette économie s'ajoute à la réduction d'impôt de $900 millions entraînée par l'indexation du régime fiscal des particuliers et à la diminution d'un quart de milliard des primes d'assurance-chômage.

D'après les estimations actuelles, nos besoins financiers, compte non tenu des opérations de change, s'élèveront à $5.4 milliards en 1976-1977 et à $6.4 milliards en 1977-1978. Le déficit selon les Comptes nationaux devrait passer de $4.5 milliards à $5.7 milliards.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer les tableaux supplémentaires habituels des comptes de l'État et les faire annexer au hansard d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[*Note de l'éditeur: Les tableaux figurent à l'appendice.*]

M. Macdonald (Rosedale): J'aimerais également déposer les motions de voies et moyens qui décrivent toutes les modifications fiscales et tarifaires proposées, et les faire annexer aux *Procès-verbaux*.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[*Note de l'éditeur: Les avis de motions de voies et moyens figurent aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

M. Macdonald (Rosedale): Les Renseignements complémentaires donnent plus de détails sur certains des changements que nous proposons d'apporter à la loi de l'impôt, à la taxe de vente et au Tarif des douanes. Je dépose également un document où sont élaborées l'analyse et les politiques présentées dans le budget.

CONCLUSION

En résumé, le Canada n'est pas seul aux prises avec la tâche difficile de ralentir l'inflation, rétablir la production et l'emploi et améliorer la balance des paiements. Sur le plan international, les résultats de l'économie canadienne, bien qu'ils laissent à désirer, classent notre pays parmi les trois ou quatre premières nations industrielles du monde. Les revenus réels ont continué de progresser plus vite chez nous que presque partout ailleurs dans le monde. Le programme lancé en octobre 1975 est en voie de réduire l'inflation et d'enrayer la dégradation de notre capacité de concurrence. Cependant, le rétablissement est forcément lent après les excès de l'inflation, les dommages causés par cette dernière continuant de se manifester bien après que la hausse des prix ait commencé à ralentir.

Il est heureux que la plupart des Canadiens, conscients de la gravité du problème, aient soutenu le gouvernement dans sa politique générale de lutte contre l'inflation et y aient participé. Le programme de contrôle, en particulier, continue d'avoir leur appui, malgré les critiques dont il a fait l'objet. Cependant, les prochains mois nous poseront un défi de taille, alors que le renchérissement inévitable de l'alimentation et de l'énergie ainsi que la baisse du taux de change feront sentir leurs effets. Ces derniers ne manqueront pas de ralentir la progression des revenus réels moyens. Il est indispensable que nous acceptions cette dure réalité, continuions à modérer nos demandes des revenus et persévérions dans la lutte contre l'inflation.

Simultanément, la lenteur de la reprise économique et la montée du chômage causent un grave problème. L'économie a de toute évidence besoin d'être relancée. C'est ce que cherche à faire le budget, de la façon et dans la mesure qui seront le plus bénéfiques. Il propose des mesures pour accroître la demande globale de biens et de services, accélérer la création directe d'emplois, encourager l'investissement et les entreprises de risque, et renforcer la croissance régionale.

Nous en sommes arrivés à un stade de notre programme ou la tentation sera forte de recourir à des solutions de facilité. On nous pressera de régler nos problèmes à coup de dépenses, de stimuler encore davantage l'économie, de la protéger contre les réalités de la concurrence internationale et d'abroger les contrôles avant que leur rôle soit terminé. Il nous faudra résister à ces tentations si nous voulons rétablir la confiance, au Canada et ailleurs, dans l'avenir de notre économie et réaliser nos objectifs économiques et sociaux.

Des voix: Bravo!

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Macdonald) a parlé et nous voici en face de ce document atterrant. Le premier ministre avait parlé avant le ministre des Finances. Il y a dix jours, le premier ministre a dit à des étudiants d'université interloqués que, s'ils n'étaient pas contents des emplois qui s'offraient à eux au Canada, ils devraient aller voir ailleurs.

Des voix: C'est honteux!

M. Stevens: Le ministre des Finances a clairement compris le message, à en juger par son budget de ce soir. Il propose en fait dans son budget d'avoir un million de chômeurs au Canada cette année et l'année prochaine.

Des voix: C'est honteux!

M. Stevens: Le ministre des Finances a apparemment abandonné l'idée d'axer le budget sur le plein emploi et y a substitué un million de chômeurs. Il dit aux Canadiens qui n'aiment pas ce genre de budget, pour reprendre l'expression du premier ministre, d'aller se trouver un autre pays.

Le budget dit que 150,000 emplois seront créés cette année, mais la population active va augmenter de 225,000. Il y aura 225,000 Canadiens de plus qui se chercheront du travail cette année. Le budget prévoit clairement que 75,000 Canadiens de plus viendront s'ajouter aux 932,000 qui sont actuellement sans emploi.

Des voix: Quelle honte!

● (2100)

M. Stevens: Dans l'exposé budgétaire de l'an dernier, le gouvernement disait qu'il comptait sur l'étranger, notamment les États-Unis, pour assurer notre croissance. Cette année, il va encore plus loin. Non seulement compte-t-on sur les pays amis pour assurer notre croissance, mais le premier ministre suggère même que ces mêmes pays amis devraient accueillir nos sans-travail. Il semble bien que le gouvernement soit au bout du rouleau.

Le gouvernement nous a déjà dit que la croissance était lente au Canada parce qu'elle l'était dans d'autres pays. Il suggère maintenant de s'adresser à ces mêmes pays pour trouver des emplois. C'est pathétique. Le gouvernement qui a reçu le mandat de gouverner dit aux gens d'aller trouver du travail ailleurs. Il est incapable d'assurer le climat économique favorable à l'emploi et le budget ne fera rien qui vaille pour corriger cette situation.

On parle de créer 600,000 hommes-mois de travail. Je me demande pourquoi on n'a pas calculé combien d'hommes-minutes tout cela va donner. Ne nous méprenons pas. On nous a dit que le programme de création d'emploi pourrait procurer 50,000 emplois cette année. Or, les rêveries du premier ministre ont ébranlé la confiance des gens. En outre, le fait que le cabinet n'a ni l'intention, la volonté ou la connaissance nécessaires pour restaurer l'économie n'a pas restauré la confiance. Eux, les soi-disant serviteurs du peuple, n'ont qu'une solution à offrir aux chômeurs: Si cela ne vous plaît pas, allez ailleurs. En somme, comme le premier ministre l'a dit à un auditoire torontois: Le cœur ne me saigne pas pour vous. C'est une nouvelle rassurante pour les pêcheurs des Maritimes ou de la côte du Pacifique en chômage ou pour les mineurs en quête de travail dans le Nord du Canada. C'est une brillante solution pour les 32,000 diplômés universitaires qui ne peuvent trouver de l'emploi ou pour les 200 nouveaux diplômés en droit en Ontario qui n'ont pas de travail.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Dans les cinq provinces de l'Est où sévit 45 p. 100 du chômage et où il s'est accru de 80 p. 100 par rapport à l'an dernier, imaginez ce que ressentiront les sans-travail quand ils entendront parler du budget. Quelle audace de la part du premier ministre! Il prétend être le mieux à même d'unifier le Canada!

L'exposé budgétaire n'offre pas grand-chose à ceux qui cherchent un logement à prix raisonnable. Il ne prévoit presque rien pour favoriser l'économie d'énergie. Bien sûr, le ministre exempte les poêles à bois de la taxe de vente, mais le gouvernement ne s'est pas efforcé de supprimer la double imposition dans le cas des producteurs de pétrole et de gaz. Ils doivent encore payer de l'impôt sur des revenus non réalisés, mais versés aux provinces à titre de redevances.

Ce n'est pas tout. Où sont les dégrèvements fiscaux appréciables pour les familles moyennes? Le gouvernement reconnaît-il que, sous son administration, la charge fiscale des familles canadiennes est passée de 12.9 p. 100 à 18.6 p. 100 de leur revenu total? Reconnaît-il que, pour la première fois dans notre histoire, les Canadiens consacrent maintenant une plus grande partie de leur revenu à l'impôt qu'à tout autre chose? Plus que se loger ou se nourrir et sept fois plus que pour les soins médicaux?

Une voix: Parce que nous payons pour ça!

M. Stevens: Selon le budget, le gouvernement fédéral soutirera aux particuliers de 16 p. 100 de plus, sur la base des mêmes critères que l'année dernière.

Puis, il y a la question de l'inflation. On nous dit que le gouvernement applique un programme de décontrôle graduel. Il est difficile de déposer un décontrôle graduel à la banque. Comment expliquer à la mère de famille qui voit les prix augmenter chaque mois qu'elle ne doit pas s'inquiéter parce que le décontrôle graduel, pour employer l'expression du gouvernement, fonctionne bien. D'après l'exposé budgétaire, le décontrôle graduel continuera, mais il est certain que les prix augmenteront.

Le gouvernement va dépenser 650 millions de dollars pour stimuler l'entreprise, mais je peux vous garantir, monsieur l'Orateur, que d'autres mesures budgétaires, y compris la décision de certains ministres de maintenir les contrôles, vont neutraliser tout effet de stimulation qu'ils pensent retirer de l'argent donné à l'entreprise.

Où est la modération dont on nous a tant rabattu les oreilles? Le premier ministre a déclaré, ne l'oublions pas, que nous vivons tous au-dessus de nos moyens. Mais qui vit plus au-dessus de ses moyens que le gouvernement? Depuis 1971, le pourcentage du produit national brut accaparé par les gouvernements du Canada est passé de 38 p. 100 à 43 p. 100, et 80 p. 100 de cette augmentation est imputable au gouvernement fédéral.

Le premier ministre a dit que nous vivions au-dessus de nos moyens. Permettez-moi de lui dire que personne ne vit mieux que lui. Il est le premier à donner le mauvais exemple.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: D'après les dépenses prévues dans ce budget, si le gouvernement s'était conformé à ses propres directives ces deux dernières années, les dépenses fédérales s'élèveraient à 1.3 milliard de dollars de moins. Cela veut dire plus de $100 par contribuable canadien. Et finalement, le gouvernement a eu besoin de 6.3 milliards de dollars cette année pour couvrir ses besoins de caisse. Monsieur l'Orateur, le gouvernement a soustrait ces $100 aux contribuables moyens à cause de ses dépenses de cette année.

La réponse que donne le gouvernement à ceux qui cherchent un emploi est bien simple: allez ailleurs. Lorsqu'on l'interroge au sujet de l'inflation, il dit que c'est la faute des étrangers ou du temps. Quand on lui demande de se serrer la ceinture, il est clair qu'il préfère laisser ces soucis aux provinces. Quant aux réductions d'impôt, il affirme: «Qui en a besoin . . . de toute façon nous vivons au-dessus de nos moyens.» Devant la baisse des exportations le gouvernement trouve à répondre: «Peu importe . . . pourquoi vendre à l'étranger si vous pouvez emprunter à l'étranger.»

Des voix: Oh, oh!

● (2110)

M. Stevens: En ce qui concerne les entreprises, le gouvernement n'arrive pas à déterminer s'il vaut mieux continuer à les combattre ou leur tourner le dos. En attendant, il croit nécessaire de conserver les contrôles. En attendant, il croit nécessaire de continuer à tout réglementer, et un jour il réussira à faire passer une augmentation pour les hauts fonctionnaires auxquels il tient tant car le premier ministre estime qu'à $66,000 ils sont mal payés et qu'il leur faut $70,000. Mais, monsieur l'Orateur, nous en reparlerons.

Je propose, avec l'appui du député de Halifax (M. Stanfield):

Que le débat soit maintenant ajourné.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(Sur la motion de M. Stevens, le débat est ajourné.)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la Chambre a besoin immédiatement d'un repos pour se remettre des observations du député. C'est pourquoi je propose:

Que la Chambre s'ajourne dès maintenant.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: La Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(Sur la motion de M. MacEachen, la séance est levée à 9 h 15.)

APPENDICE

TABLEAUX SUPPLÉMENTAIRES DES COMPTES DE L'ÉTAT

Tableau 1
Gouvernement du Canada
Présentation des Comptes publics
Etat sommaire des opérations

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs[1]	1977-78 Prévisions[1]
		(millions de $)	
Opérations budgétaires			
Recettes	29,956	32,595	34,740
Dépenses[2]	-33,979	-39,200	-41,900
Excédent ou déficit (-)	-4,023	-6,605	-7,160
Opérations non budgétaires			
Prêts, apports en capital et avances[2]	-3,305	-2,200	-2,550
Comptes de rentes, d'assurances et de pensions	1,021	2,310	1,850
Autres opérations	1,712	1,145	1,460
Ressource ou besoin (-) net	-572	1,255	760
Besoins financiers (compte non tenu des opérations de change)	-4,595	-5,350	-6,400
Opérations de change	-190	610[3]	
Ensemble des besoins financiers	-4,785	-4,740	

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations. Aucune prévision n'est faite pour les besoins de trésorerie du Fonds des changes.

(2) Les dépenses totales comprennent les dépenses budgétaires, plus les prêts, apports en capital et avances.

(3) Ce chiffre tient compte des opérations effectuées jusqu'à la fin de février.

Note: Les recours directs au marché, de l'ordre de $40 millions en 1975-76 et de $390 millions en 1976-77, par les sociétés mandataires—plus précisément Petro-Canada et la Société d'expansion des exportations—autorisées à ce faire en vertu des statuts qui les régissent, ne sont pas compris dans les besoins financiers du gouvernement du Canada.

Tableau 2
Gouvernement du Canada
Comptes publics
Recettes budgétaires

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs(1)	1977-78 Prévisions(1)
		(millions de $)	
Impôt sur le revenu des particuliers	12,709	14,885	15,620
Impôt sur le revenu des sociétés	5,748	5,210	5,760
Impôt sur les non-résidents	481	450	500
Droits de douane	1,887	2,045	2,350
Taxe de vente	3,515	3,975	4,440
Autres droits et taxes	2,753	2,620	2,460
Ensemble des recettes fiscales	27,093	29,185	31,130
Recettes non fiscales	2,863	3,410	3,610
Ensemble des recettes budgétaires	29,956	32,595	34,740

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

Tableau 3
Gouvernement du Canada
Etat sommaire élargi
Présentation des Comptes nationaux

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs(1)	1977-78 Prévisions(1)
		(millions de $)	
Opérations courantes			
A. Recettes	32,326	36,185	38,400
B. Dépenses	-36,312	-40,660	-44,100
Excédent ou déficit (-)	-3,986	-4,475	-5,700
Prêts et autres opérations			
A. Prêts, apports en capital et avances	-2,836	-2,022	-2,245
B. Rapprochement caisse — exercice	2,068	795	1,319
C. Autres opérations	159	352	226
Ressource ou besoin (-) net	-609	-875	-700
Ensemble des besoins financiers (compte non tenu des opérations de change)	-4,595	-5,350	-6,400
Opérations de change	-190	610(3)	
Ensemble des besoins financiers	-4,785	-4,740	

(1) Les chiffres d'opérations courantes de cette colonne sont basés sur les statistiques officielles de la comptabilité nationale, établies par Statistique Canada, pour les trois premiers trimestres de l'année financière et sur les estimations du ministère des Finances pour le dernier trimestre.

(2) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations. Aucune prévision n'est faite pour les besoins de trésorerie du Fonds des changes.

(3) Ce chiffre tient compte des opérations jusqu'à la fin de février.

Tableau 4
Recettes et dépenses du gouvernement du Canada d'après les Comptes nationaux

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs(1)	1977-78 Prévisions(2)
		(millions de $)	
Recettes			
Impôts directs, particuliers	15,974	18,865	19,475
Impôts directs, sociétés	5,145	5,080	5,600
Impôts directs, non-résidents	484	520	575
Impôts indirects	8,045	8,560	9,190
Autres transferts courants des particuliers	7	10	10
Revenus de placements	2,229	2,650	3,000
Provisions pour consommation de capital	442	500	550
Ensemble des recettes	32,326	36,185	38,400
Dépenses			
Biens et services (dépenses courantes)	8,841	9,950	11,050
Transferts aux particuliers	11,011	12,075	13,725
Subventions	3,013	2,375	2,525
Subventions d'équipement	287	310	325
Transferts courants aux non-résidents	562	575	625
Intérêts sur la dette publique	3,725	4,650	5,350
Transferts aux provinces	7,480	9,295	8,900
Transferts aux administrations locales	147	180	225
Formation brute de capital	1,246	1,250	1,375
Ensemble des dépenses	36,312	40,660	44,100
Excédent ou déficit (-)	-3,986	-4,475	-5,700

(1) Les chiffres de cette colonne sont basés sur les statistiques officielles de la comptabilité nationale, établies par Statistique Canada, pour les trois premiers trimestres de l'année financière et sur les estimations du ministère des Finances pour le dernier trimestre.

(2) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

Tableau 5
Gouvernement du Canada
Recettes — Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs(1)	1977-78 Prévisions(1)
		(millions de $)	
Recettes budgétaires — Comptes publics	29,956	32,595	34,740
Moins:			
Recettes et déficit des Postes	-913	-1,120	-1,237
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat(2)	-158	-175	-190
Excédent des sommes dues sur les sommes perçues			
Impôt sur le revenu des sociétés	-938	-58	-88
Prélèvement à l'exportation du pétrole	-127	-10	-25
Plus:			
Recettes des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat(3)	4,094	4,887	5,228
Provisions pour consommation de capital	442	500	550
Ajustements divers(4)	-30	-434	-578
Ensemble des recettes — Comptes nationaux	32,326	36,185	38,400

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

(2) Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des profits réalisés par celles de ces entreprises qui sont bénéficiaires.

(3) Dans les Comptes publics, les recettes et débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux, ils entrent dans les recettes et dépenses de l'Etat.

(4) Ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, au produit de la vente d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, aux articles imputés ainsi qu'au redressement des recettes pendant la période complémentaire.

Tableau 6
Gouvernement du Canada
Dépenses — Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs(1)	1977-78 Prévisions(1)
		(millions de $)	
Dépenses budgétaires – Comptes publics	33,979	39,200	41,900
Moins:			
Transferts aux fonds et organismes(2)	-1,938	-3,000	-2,850
Dépenses des Postes	-913	-1,120	-1,237
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat(3)	-158	-175	-190
Plus:			
Dépenses des fonds et des organismes(2)	1,375	1,394	1,537
Débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat(4)	4,036	4,343	4,872
Provisions pour consommation de capital	442	500	550
Ajustements divers(5)	-511	-482	-482
Ensemble des dépenses – Comptes nationaux	36,312	40,660	44,100

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

(2) Dans les Comptes nationaux, les crédits budgétaires attribués à divers fonds et organismes sont remplacés par les dépenses effectivement faites par ces derniers.

(3) Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des profits réalisés par celles de ces entreprises qui sont bénéficiaires.

(4) Dans les Comptes publics, les recettes et débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux, ils entrent dans les recettes et dépenses de l'Etat.

(5) Comme pour les recettes, ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, aux réserves et aux défalcations, aux achats d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, à la dépense des réserves et des fonds renouvelables, aux articles imputés ainsi qu'au redressement des dépenses pendant la période complémentaire.

Tableau 7
Gouvernement du Canada
Opérations non budgétaires — Rapprochement des Comptes publics et des Comptes nationaux élargis

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs(1)	1977-78 Prévisions(1)
		(millions de $)	
Opérations non budgétaires – Comptes publics	572	-1,255	-760
Moins:			
Prêts et avances aux fonds et organismes	-469	-178	-305
Comptes de pension et de sécurité sociale de l'Etat	955	2,249	1,780
Excédent des sommes dues sur les sommes perçues			
Impôt sur les sociétés	938	-58	-88
Prélèvement à l'exportation du pétrole	-127	-10	-25
Ajustements divers(2)	616	127	98
Prêts et autres opérations – Comptes nationaux élargis	609	875	700

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

(2) Comme dans le cas des recettes et des dépenses, les ajustements divers sont dus aux différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, au redressement des recettes et des dépenses pendant la période complémentaire, aux variations des réserves et des fonds renouvelables ainsi qu'à la correction nécessaire pour rapprocher les besoins financiers des entités comprises dans le secteur public, selon la comptabilité nationale, de ceux qui sont imputés au Fonds du revenu consolidé.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 1er avril 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA VENTE D'UN RÉACTEUR À L'ARGENTINE—DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET DE LA SAISIE DES BIENS D'ITALIMPIANTI EN ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné la nouvelle diffusée à l'émission «The World at Six», à Radio-Canada, selon laquelle le gouvernement argentin se propose de saisir les biens de la société Italimpianti en Argentine et d'émettre un ordre interdisant à cette société de faire affaire dans ce pays à moins qu'elle ne divulgue immédiatement le nom de l'agent dans la vente du réacteur CANDU à l'Argentine et comme Italimpianti est un associé de l'Énergie atomique du Canada Limitée dans cette vente, je propose, appuyé par le député de Don Valley (M. Gillies):

Que le ministre fasse une déclaration à l'appel des motions exposant la position du gouvernement canadien compte tenu de ce dernier incident dans ce marché de plus en plus bizarre puisque l'EACL n'a plus maintenant aucun associé pour conclure le marché du réacteur CANDU ou devra subitement en accepter un nouveau.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre nécessite le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE DÉMISSION DU MINISTRE EN RAISON DES DISPOSITIONS DU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque également l'article 43 du Règlement pour présenter une motion sur une question urgente. A la suite de la présentation, hier soir, de l'incroyable budget de «stagnation» par le ministre des Finances, budget qui suppose et prévoit consciemment qu'un million de Canadiens continueront d'être en chômage en 1977, soit le taux le plus élevé depuis la dépression des années 30, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exige la démission du ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. Paproski: Don Macdonald a dit non!

* * *

LE NORD CANADIEN

LA PRÉSUMÉE INGÉRENCE DANS LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente. Puisque les fonctionnaires supérieurs du gouvernement des Territoires ne cessent de s'ingérer dans les programmes de développement communautaire des localités Inuit, que le ministère du gouvernement local a bien reçu le mandat d'aider à former les autochtones au développement communautaire, et puisque l'Inuit Tapirisat a protesté violemment auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien contre l'annulation du plus récent programme de formation à Baker Lake, je propose, avec l'appui de l'honorable représentante de Kingston et les Îles (Mlle MacDonald):

Que le ministre ordonne immédiatement la tenue d'une enquête complète sur cette affaire, de façon que la Chambre puisse s'assurer que le gouvernement local, responsable et souple, peut vraiment se développer selon les besoins et les désirs des communautés autochtones.

M. l'Orateur: Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'OPPORTUNITÉ DE L'USAGE DE PETITES VOITURES PAR LES MINISTRES PAR ÉCONOMIE D'ESSENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je prends la parole au sujet d'une question urgente, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait paraître des annonces d'une page dans les journaux qui encouragent les Canadiens à acheter des voitures étrangères. Ces annonces donnent en effet un classement de plus de 250 modèles d'automobiles de 1977 selon leur consommation et les six modèles qui viennent en tête de liste sont fabriqués par des compagnies étrangères. Une telle annonce pourrait évidemment avoir des effets néfastes pour l'industrie automobile canadienne et entraîner la disparition de certains emplois. Étant donné que le gouvernement est responsable de la parution de cette annonce, je propose, avec l'appui du député de Selkirk (M. Whiteway):

Avortement

Que le premier ministre et ses collègues du cabinet montrent immédiatement l'exemple en matière d'économie d'essence en remplaçant leur grosse voiture par une Chevette canadienne ou par d'autres voitures du même type fabriquées au Canada, qui font 33 milles au gallon ou plus, et que cela se fasse la prochaine fois que les voitures des membres du cabinet seront renouvelées.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

LES FINANCES

OPPOSITION AUX DÉGRÈVEMENTS FISCAUX ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Il s'agit de l'exposé budgétaire vraiment stupide et terriblement injuste . . .

Des voix: Non!

M. Nystrom: . . . qui a été présenté à la Chambre hier soir. Je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

● (1110)

Que la Chambre condamne l'illogisme du gouvernement qui continue d'une part à contrôler les salaires des travailleurs alors qu'il fait de l'autre des cadeaux aux sociétés en leur accordant des dégrèvements fiscaux d'un milliard de dollars.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprend sans doute que ce serait étirer à l'extrême le sens d'affaire urgente prévu à l'article 43 du Règlement que de proposer un débat sur un sujet qui, en vertu d'autres articles du Règlement, fera précisément l'objet d'un débat qui durera six jours.

* * *

LE CODE CRIMINEL

PROPOSITION DE MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'ai une motion sérieuse à présenter aux termes de l'article 43 du Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Whiteway: Je prends donc la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Comme le rapport Badgley démontre clairement que la définition de la santé dans le Code criminel, au chapitre de l'avortement, prête à une exploitation grossière et favorise pratiquement l'avortement sur demande, et comme 178 petits Canadiens seront aujourd'hui tués avant de naître, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

[M. McKenzie.]

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) présente immédiatement une mesure rayant parmi les conditions de l'avortement prévues dans le Code criminel le danger pour la santé de la mère.

M. l'Orateur: Une pareille motion aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE DE MAJORATION DE LA PENSION DE BASE DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour soulever une question d'une extrême urgence pour bon nombre de Canadiens. Je propose donc, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre déplore le fait qu'on ne fait aucune mention des pensionnés de la vieillesse dans l'exposé budgétaire présenté hier soir, et que la Chambre demande au gouvernement de hausser sensiblement et sans tarder la pension de base de la sécurité de la vieillesse.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Encore ici, je doute fort de pouvoir accepter la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement comme une question importante dont l'étude s'impose d'urgence aujourd'hui, étant donné qu'on a pris des dispositions pour l'étudier mardi. A mon avis, ce serait abuser du Règlement que de le faire.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES CONTRE LE CHÔMAGE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances à propos de l'exposé budgétaire d'hier soir qui n'est guère rassurant, novateur ou compatissant, et équivaut presque à un plan directeur pour maintenir les Canadiens en chômage. Étant donné que les chiffres mêmes du ministre révèlent que sa stratégie de l'emploi se soldera par au moins 75,000 chômeurs de plus—et je parle d'années-hommes et non pas d'heures-hommes, de minutes-hommes ou de minisecondes-hommes comme le fait l'exposé budgétaire—le ministre entend-il présenter d'autres mesures pour créer des emplois à l'intention du million et au-delà de Canadiens sans travail et des autres aussi qu'il se propose de priver de leur emploi au moyen du budget d'hier soir?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'en profite pour rectifier les propos du député quant au nombre de mois-hommes créés par les additions au programme Canada au travail. Le député devrait savoir que les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail sont des programmes à court terme en vue de créer des emplois pendant les mois d'été ou d'hiver lorsque les gens seraient autrement licenciés. En ce sens, il n'est pas question de créer des emplois toute l'année mais pendant une période plus courte. Il semble donc logique de présenter les mesures selon le nombre de mois de travail plutôt que de les étaler sur une base annuelle. Nous prévoyons, en ce qui concerne l'emploi au Canada, qu'il sera fort difficile en 1977 de réduire sensiblement le taux de chômage au Canada.

Une voix: Assurément, avec un tel budget.

M. Macdonald (Rosedale): Nous prévoyons que, d'ici la fin de l'année, le taux de chômage sera réduit. Toutefois, je ne prétends pas que la réduction sera prononcée durant l'année en cours.

M. l'Orateur: Une question supplémentaire du chef de l'opposition.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions à poser. Le ministre se rend compte et sait, tout comme le député, que le principe de l'homme-mois n'a pas été simplement adopté à cause de l'explication qu'il a donnée, mais parce qu'il a voulu berner les Canadiens en citant un chiffre plus élevé au lieu d'avouer l'effet restreint des additions aux programmes du Canada au travail proposées dans le budget. Comme il avoue maintenant que son exposé budgétaire hier soit n'offrait aucun véritable espoir, sauf la perspective d'un chômage soutenu à tous les Canadiens actuellement sans travail et aux nombreux autres qui chercheront en vain du travail, le ministre ne reviendra-t-il pas sur sa décision et ne présentera-t-il pas de nouvelles mesures pour créer des emplois à l'intention des Canadiens au lieu de leur laisser passer une autre année sans espoir?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ce que le chef de l'opposition a dit dans la première partie de sa question est tout simplement faux; je n'en tiendrai donc aucun compte.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Pour ce qui est de la question où il préconise une hausse substantielle des dépenses du gouvernement, je lui répondrai en lui signalant que le critique financier de son parti s'est plaint du milliard de dollars qe nous avons ajouté au déficit.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition va poser une dernière question supplémentaire.

M. Clark: Peut-être pourrais-je poser à ce gouvernement doctrinaire la question théorique suivante: le ministre des Finances ne reconnaît-il pas que son budget sera une source d'épreuves considérables sur le plan pécuniaire et moral pour plus d'un million de Canadiens qui sont assurés de demeurer en chômage pendant toute l'année qui vient sans espoir de trouver d'emploi? Ne se rend-il pas compte que ces difficultés incombent au gouvernement?

M. Baker (Grenville-Carleton): Le gouvernement se fiche des chômeurs.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, le chômage nous inquiète au plus haut point.

M. Clark: Vous êtes sans-cœur, Mac!

M. Macdonald (Rosedale): Nous comprenons ces difficultés. Je répondrai tout simplement au chef de l'opposition que le critique financier de son parti devrait aussi les comprendre, lui qui a trouvé à redire aux mesures propres à favoriser l'emploi que nous avons annoncées dans l'exposé budgétaire d'hier soir.

M. Hnatyshyn: Vous n'avez pas de liste de priorités.

LES PRÉVISIONS QUANT AU NIVEAU D'INFLATION, AVEC OU SANS RÉGLEMENTATION, AYANT SERVI DE FONDEMENT AU BUDGET

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Finances et a trait à l'autre élément de son très étrange budget qui ne fait rien pour remédier au chômage. J'aimerais savoir ce qui lui fait croire à une tendance sous-jacente à la baisse de la pression et des prix, à la baisse de l'inflation. Comme en effet l'indice des prix à la consommation a augmenté ces derniers mois, et comme la dévaluation de notre monnaie sur les marchés étrangers fera augmenter les prix de l'énergie et les prix en général, j'aimerais savoir du ministre quelles sont les prévisions quant à l'indice des prix à la consommation pour les 12 prochains mois sur lesquelles s'appuie son budget.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la principale tendance sous-jacente à la baisse a résidé dans l'abaissement des hausses salariales négociées pour la première année ou la durée des contrats de travail. Cet abaissement a été sensible depuis l'entrée en vigueur du programme, et on prévoit donc que l'indice des prix à la consommation dans les secteurs autres qu'alimentaires baissera progressivement. Pour l'année à venir, nous prévoyons, ainsi que je l'ai dit à quelques reprises à la Chambre, atteindre l'objectif fixé dans le programme de lutte contre l'inflation au terme de sa deuxième année d'application.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances peut-il nous dire, avec plus de précisions, quel taux d'inflation ses fonctionnaires avaient prévu, lors de la préparation du budget, en se basant sur l'indice des prix à la consommation ou encore sur le déflateur du produit national brut? Quel taux d'inflation prévoyait-on, si les contrôles étaient supprimés? Je suppose que la décision du ministre de ne pas supprimer les contrôles se fondait sur le taux d'inflation qu'on prévoyait advenant la suppression des contrôles.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, au lieu de nous baser sur des calculs précis, nous nous sommes basés sur les augmentations considérables de salaire que revendiquent encore certains secteurs de la collectivité, comme par exemple, le Syndicat international des travailleurs du bois de Colombie-Britannique qui veut obtenir une hausse de 30 p. 100 pour leurs nouveaux contrats, ou d'autres porte-parole qui revendiquent d'importantes hausses pour compenser l'absence d'augmentation des contrats antérieurs. Mais, règle générale, dans bien des régions du pays, on ne reconnaît pas l'importance des restrictions qui seront nécessaires pour faire échec à l'inflation et maintenir la compétitivité de l'industrie canadienne. Je ne suis pas le seul à penser ainsi; la plupart des gouvernements provinciaux partagent mon avis là-dessus.

● (1120)

M. Gillies: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances veut-il dire que le budget présenté hier soir a été établi sans qu'on tienne compte du taux probable d'inflation au Canada durant la prochaine année, avec ou sans contrôles? Est-ce bien cela qu'il veut dire? Est-ce à dire que le gouvernement n'a pas fait ces calculs et que le ministre n'est pas prêt à déposer les chiffres utilisés pour établir le budget?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, c'est une façon de voir qui n'a aucun sens.

M. Fraser: Comment cela?

M. Macdonald (Rosedale): On peut faire le calcul, bien entendu. Ce que je veux dire, c'est que l'opposition officielle a refusé de reconnaître que seule la modération nous permettra de vaincre l'inflation et qu'au bout du compte, notre situation à tous va empirer si nous ne faisons pas preuve de modération. Bien des secteurs de l'économie n'ont pas compris qu'il fallait mettre un frein aux anticipations de ce côté-là.

M. Fraser: Quelles sont les projections du ministre?

LE CHÔMAGE—LES REMÈDES PRÉVUS DANS LE BUDGET

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Comme depuis plusieurs mois le gouvernement dit aux députés d'attendre l'exposé budgétaire pour connaître les mesures qu'il entend prendre au sujet du chômage et que, dans son discours d'hier soir, le ministre a prévu un minimum de 150,000 nouveaux emplois, pour cette année, avec éventuellement comme objectif 250,000 nouveaux emplois en étant fort optimiste—autant dire qu'avec les nouveaux venus sur le marché du travail en 1977, le chômage sera au mieux aussi aigü qu'en 1976, si ce n'est plus—le premier ministre suppléant admet-il que le gouvernement n'a rien fait pour remédier au chômage, dans le présent budget; dans ces conditions, le gouvernement conseille-t-il en réalité à tous les chômeurs canadiens, comme le premier ministre l'a dit la semaine dernière à des étudiants de Toronto, de quitter le Canada s'ils veulent trouver du travail?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, dans les deux cas, la réponse est non.

Une voix: Allez dire ça aux gens du Cap Breton.

LES MOTIFS DE L'OCTROI DE STIMULANTS AU SECTEUR DE LA FABRICATION AU LIEU DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX AUX PARTICULIERS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma prochaine question au ministre des Finances?

M. Paproski: Bonne chance.

M. Broadbent: Étant donné que le secteur de la fabrication fonctionne actuellement 20 p. 100 en deçà de sa capacité, ce qui signifie que le matériel de production n'est pas utilisé à pleine capacité, le ministre peut-il dire pourquoi le gouvernement a décidé d'offrir des incitants d'environ 1 milliard de dollars pour accroître cette capacité inutilisée au lieu d'offrir un dégrèvement plus élevé aux Canadiens moyens qui dépensent cet argent pour stimuler la demande et pour qu'on utilise ce matériel à plein rendement?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les mesures budgétaires alliées aux mesures adoptées depuis le début de 1977 constituent un dégrèvement d'impôt appréciable pour les contribuables canadiens. J'ai souligné à l'honorable représentant et à ses collègues qui se sont élevés à maintes reprises contre les incitants accordés pour stimuler l'investissement au Canada l'importance de l'investissement destiné à améliorer la productivité des entreprises canadiennes non seulement pour permettre aux Canadiens de continuer à travailler mais pour offrir aussi d'autres emplois. Si nous avons décidé de favoriser les entreprises privées dans notre budget, c'est pour stimuler les investissements dans ce secteur et l'inciter à profiter de l'expansion de nos marchés intérieurs et extérieurs qui est prévue pour les prochaines années. C'est en effet le secteur de notre économie qui a connu le plus de problèmes de croissance.

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DANS LE BUDGET DE PRÉVISION DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CRÉATION DIRECTE D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le prédécesseur du ministre nous avait déjà tenu un raisonnement analogue. Il avait en effet présenté des programmes identiques à ceux que le ministre actuel nous a annoncés; tout ce que cela a donné, c'est un taux de chômage unique dans nos annales. J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement n'a pas prévu dans ce budget davantage de subventions directes pour la création directe de nouveaux emplois qu'en 1971. Le taux de chômage était alors plus faible qu'à l'heure actuelle. Pourtant, en 1971, le gouvernement avait fait plus d'efforts que maintenant pour relancer l'économie en augmentant ses dépenses et en stimulant la demande.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je voudrais seulement faire remarquer au député, en réponse à la première partie de sa question, que mon prédécesseur s'est assuré par les mesures qu'il a prises que notre économie demeure l'une des plus vigoureuses au monde au moment où les États-Unis traversaient une période de récession assez difficile.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Pour ce qui est de la création directe d'emplois . . .

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSSIBILITÉ D'ACCROÎTRE LES CRÉDITS POUR LE QUÉBEC ET LES PROVINCES MARITIMES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Compte tenu des propos du ministre des Finances dans son discours du 31 mars, alors qu'il se tournait avec révérence vers le ministre responsable du MEER pour dire que des crédits supplémentaires très considérables seraient affectés au développement des zones désignées au Québec et dans les provinces Maritimes, le ministre peut-il dire à la Chambre si déjà des projets ont été élaborés en vue de l'utilisation de ces crédits supplémentaires dans ces zones désignées?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je voudrais faire une légère correction à l'interprétation que mon collègue a faite des propos du ministre des Finances. Il s'agit de crédits additionnels à l'investissement. Cela veut dire que les entreprises qui vont investir dans ces régions désignées vont pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôt supplémentaire. Au lieu d'avoir 5 p. 100 pour tous les Canadiens, les industries qui investiront dans les régions dites désignées de l'Atlantique en particulier, pourront avoir 10 p. 100, ainsi que dans ce secteur de la Gaspésie. Dans les autres régions désignées du pays qui sont sous l'empire du programme du MEER, elles pourront bénéficier d'un crédit à l'impôt de 7½ p. 100. Alors ce ne sont pas des sommes destinées à l'investissement, mais un crédit d'impôt accordé aux entreprises qui investiront dans ces régions-là.

LA POSSIBILITÉ D'ENTRETIENS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLES INDUSTRIES SUR LA CÔTE-SUD

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de ces précisions. Je pense que les industriels de ma région seront très heureux d'apprendre cette bonne nouvelle. Cependant, je voudrais demander au ministre s'il a eu des entretiens avec un ministre responsable du nouveau gouvernement du Québec . . .

Une voix: Y en a-t-il un?

M. Lambert (Bellechasse): J'espère que oui . . . relativement aux accords fédéraux-provinciaux pour élaborer ces projets susceptibles de créer des emplois, et également à inviter des industriels à venir s'établir dans la région de la Côte du sud, afin d'aider à son développement, avant que tout le monde quitte la place.

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, oui, effectivement, j'ai eu des rencontres avec mon collègue provincial, M. Léonard, et il y en aura probablement d'autres tout prochainement encore à ce même niveau. Mais entre-temps nos fonctionnaires se verront pour discuter de certaines propositions qui ont été échangées entre les deux paliers de gouvernement. Mais plus particulièrement sur ce que dit l'honorable député, les projets industriels ne feront pas l'objet de négociations avec le gouvernement provincial. A l'intérieur du MEER, notre propre personnel a la tâche de promouvoir le développement industriel, de recevoir les projets des industriels et de rechercher intensivement les nouveaux projets que nous pourrons appuyer pour activer le développement économique de la province de Québec et de la région du député en particulier.

ON DEMANDE SI LA COMPAGNIE LE CREUSET VA S'INSTALLER À MONTMAGNY

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné la question très importante dont nous discutons présentement, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si la compagnie française, dont le nom est Le Creuset, je pense, qui projetait de s'établir dans la région de la Côte du sud, est-ce que les pourparlers entrepris avec cette compagnie se continuent, et est-ce qu'on peut espérer qu'effectivement elle s'établira dans notre région?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, les pourparlers se continuent effectivement, mais je dois admettre qu'après avoir accordé des délais supplémentaires à l'entreprise pour lui permettre de prendre sa décision finale sur l'offre que nous lui avions faite, je ne suis pas trop trop optimiste, quoique j'entretienne encore de l'espoir que la compagnie prendra une décision en faveur de l'usine qu'elle projette d'installer à Montmagny.

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA PROPORTION DES EMPLOIS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CRÉÉS AU QUÉBEC ET DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il faudrait peut-être lui laisser la chance de consoler le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il s'agit des proportions inquiétantes que le chômage prend dans cinq provinces qui comptent la moitié des chômeurs canadiens. Comme le Québec et les provinces de l'Atlantique, qui totalisent au moins 36 p. 100 de la population, n'ont obtenu que 17 p. 100 des nouveaux emplois créés en 1976, quelle partie des 150,000 nouveaux emplois que le ministre prévoit créer cette année iront au Québec et aux provinces Atlantiques? Le budget dit-il en fait aux habitants du Québec et des provinces Atlantiques qu'ils devront accepter un taux de chômage moyen d'environ 10 à 11 p. 100 et même, dans certaines parties, de 30 p. 100?

● (1130)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Bien au contraire, monsieur l'Orateur; les mesures de création directe d'emplois et les dispositions sur les investissements renferment des programmes visant à aider précisément l'Est du Québec et les provinces Atlantiques. Nous entendons modifier, grâce à notre politique fiscale, le crédit d'impôt ayant trait aux investissements pour accorder une aide spéciale à cette région même, en fait le double de celle qui sera offerte dans d'autres parties du Canada.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, vu la nature même de ces dispositions, qui sont une intervention ponctuelle, le ministre nous indiquerait-il dans quelle mesure elles aideront à créer des emplois, puisqu'elles semblent favoriser beaucoup plus le facteur du capital que celui de la main-d'œuvre. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi nous devrions nous attendre à ce que cet encouragement fiscal crée beaucoup d'emplois dans les provinces Atlantiques et au Québec?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce que le député veut dire par intervention ponctuelle, mais il me semble qu'elle stimulera beaucoup l'emploi en accroissant d'abord la capacité de production et, en deuxième lieu, les emplois qu'entraînera l'accroissement de la capacité de production.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA DÉFINITION DE «TRAVAILLEURS MARGINAUX» EN CE QUI A TRAIT AUX FEMMES ET AUX JEUNES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le ministre aura peut-être une autre occasion de nous préciser les répercussions véritables de ces initiatives fiscales. Pourrait-il également nous dire, puisqu'on a parlé de travailleurs marginaux, comment le gouvernement définit ces travailleurs marginaux surtout en ce qui concerne les jeunes et les femmes? Ces deux groupes ont actuellement de grosses difficultés avec le programme d'assurance-chômage du gouvernement.

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le député a écouté, mais nous avons énuméré toute une série de programmes spécialement destinés à la jeunesse. Nous avons pris des mesures positives à l'égard des femmes qui travaillent. Nous essayons d'éliminer certaines difficultés qu'elles connaissent lorsqu'elles essaient d'entrer sur le marché du travail. Nous devons pour cela changer l'attitude de l'industrie et c'est ce que nous faisons. Je ne voudrais pas entrer dans les détails pour le moment, mais je me ferai un plaisir d'écrire au député pour lui parler des millions de dollars consacrés à cette catégorie de travailleurs.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

L'OPPORTUNITÉ DE MESURES PROPRES À ACCROÎTRE LES CAPITAUX À RISQUES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (petites entreprises). Comme il a réussi à persuader son collègue des Finances d'inclure dans son budget certaines mesures pour stimuler la petite entreprise, mesures que le ministre préconisait lui-même depuis quelque temps, mais qui ont déçu les intéressés, pourrait-il maintenant présenter lui-même des mesures visant surtout à accroître les capitaux à risques qui ont beaucoup d'importance pour les petites entreprises.

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, je crois injuste de dire que le budget ne contenait pas un certain nombre de mesures en faveur de la petite entreprise. A mon avis, le ministre des Finances y a incorporé un certain nombre de choses extrêmement valables.

Des voix: Bravo!

M. Marchand: Pour ce qui est d'accroître les capitaux disponibles pour les investissements à risques, je ne pense pas qu'il y ait une seule mesure en ce sens, mais un certain nombre des mesures présentées par le ministre des Finances vont certainement inciter les compagnies d'investissement à risquer plus de capitaux. Toutefois, je ferais également remarquer que le ministère des Finances et ma section des petites entreprises étudient toujours la question du capital à risques.

LA VALEUR EN DOLLARS DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES À L'ÉGARD DES PETITES ENTREPRISES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Après les faibles mesures prévues hier soir au budget à l'intention des petites entreprises, qui forment l'armature même de notre économie, je me demande si le ministre ne pourrait pas traduire en dollars ce que son gouvernement s'est engagé à faire pour les petites entreprises dans le budget?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dirai bien au contraire que nous allons faire beaucoup. Les mesures relatives au crédit d'impôt à l'investissement et la révision de la valeur comptable des stocks pour tenir compte des effets de l'inflation apporteront un avantage considérable aux petites entreprises.

M. Jelinek: Combien, en dollars?

M. Macdonald (Rosedale): Les montants globaux intéressants l'économie canadienne dans son ensemble sont donnés dans les documents budgétaires, dont le député tiendra peut-être à prendre connaissance. Je tiens simplement à souligner de nouveau qu'outre ces mesures encourageant les petits entreprises à conserver les éléments essentiels de leurs stocks et de leurs investissements, il y a à leur profit plus favorable le traitement fiscal des placements en actions. Le secteur très important des petites entreprises va donc recevoir une assistance tout à fait appréciable.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES URBAINES

LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT À MONTRÉAL

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

A l'instar de son collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines faisait part cette semaine à Montréal de l'intention du gouvernement d'investir 260 millions de dollars. Est-ce que le ministre pourrait donner quelques précisions sur ses projets d'investissements?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, il me fera plaisir d'envoyer une copie de mon discours à l'honorable député.

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné qu'il a été question du projet de la Place Guy Favreau, dont on promet la réalisation à chaque occasion, et également du projet d'aménagement du canal Lachine, du port de Montréal, est-ce que le ministre, pour assurer la crédibilité qui s'impose à ses propos, pourrait dire exactement quand ces travaux vont finalement commencer pour le bénéfice des résidents de Montréal?

M. Ouellet: Non, monsieur le président. J'ai mentionné dans mon discours que l'une des raisons principales qui a retardé la construction de la Place Guy Favreau, c'était le fait qu'à un certain moment, avant les Jeux olympiques, à Montréal, tout le secteur de la construction était tellement occupé qu'il n'était pas opportun d'ajouter un autre projet qui aurait pu perturber l'échéancier de la construction des installations olympiques. Par ailleurs, l'honorable député peut sûrement consulter les comptes publics qui ont été déposés. Il verra que les divers ministères ont mis de côté les sommes d'argent prévues pour tous ces projets.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE TERRAINS DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, après la réponse faite par le ministre au sujet des travaux prévus à Montréal, peut-il nous assurer maintenant que le gouvernement fédéral va poursuivre la politique qu'il a adoptée à l'égard de son programme de constructions à Hull et dans la région de la capitale fédérale, en effectuant les acquisitions de terrains et les études préparatoires qui sont nécessaires?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Oui, monsieur le président.

* * *

LES CONDITIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE SI LA GRÈVE DES MEUNIERS DU QUÉBEC DOIT SE RÉGLER DANS UN AVENIR PROCHAIN

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail.

Étant donné l'impasse dans laquelle se trouvent les quatre syndicats représentant les meuniers de la province de Québec à l'égard de l'interprétation qu'a faite la Commission anti-inflation de la convention collective signée entre les employés et les meuneries et qu'en conséquence, la grève se prolongeant d'autant plus qu'au moins une compagnie a obtenu une injonction pour obliger les employés à retourner au travail, même s'il s'agit d'une grève légale, le ministre peut-il dire à la Chambre si son intervention a suscité un rapprochement des parties et si l'on peut envisager une résolution de ce conflit dans les plus courts délais?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, la situation est très grave dans le secteur de la minoterie montréalaise. Les sociétés ont obtenu une injonction provisoire. Il appartient maintenant au dirigeants et aux syndiqués de la CSN de se plier à la loi. En désobéissant à la loi et à l'injonction du tribunal, la CSN attirerait le discrédit sur elle-même et sur la totalité de ses adhérents, ce qui ne favoriserait pas la recherche d'une solution à ce différend très grave. J'espère qu'on va obéir à la loi et reprendre le travail immédiatement. Cela faciliterait énormément le règlement de ce différend.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA MAINTIEN DU CONTRÔLE SUR LES SALAIRES ET LA LIBERTÉ RELATIVE DES SOCIÉTÉS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. En page 19 de son exposé budgétaire d'hier soir, le ministre a concédé qu'il y aurait très certainement une hausse de prix de l'alimentation, de l'énergie et des articles d'importation au cours de l'année qui vient. Or, en vertu de la réglementation de la Commission de lutte contre l'inflation, les hausses salariales pendant cette troisième année d'application du programme vont se limiter à 6 p. 100, en sorte que si l'indice du coût de la vie conserve la tendance du premier trimestre de cette année, nous aurons probablement pendant cette période une hausse de prix de 8 à 9 p. 100. Dans le secteur des sociétés, il y a un moyen de se soustraire à la réglementation de la Commission de lutte contre l'inflation, car les projets ont beau être plafonnés, les concessions accordées par le ministre aux sociétés et aux actionnaires vont leur permettre de conserver une part plus large de ces bénéfices. Le ministre considère-t-il que, dans la lutte contre l'inflation, on exige le même effort des travailleurs que de ceux qui tirent leur revenu d'investissements?

● (1140)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'analyse du député porte à confusion, à mon avis. On continuera d'exercer une surveillance sur les bénéfices des sociétés et elles ne pourront pas accroître leurs bénéfices d'opérations. La partie des bénéfices qu'elles pourront soustraire au fisc augmentera. La mesure a pour but de faire travailler ces fonds, comme le disait le président du Congrès du Travail, pour créer des emplois. J'aurais cru, que c'était là une mesure que même le député aurait approuvée.

L'EFFET COMPARATIF, SUR LA DEMANDE DE BIENS DE CONSOMMATION, DES DÉGRÈVEMENTS ACCORDÉS AUX SALARIÉS PAR RAPPORT AUX SOCIÉTÉS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire. Ce dont notre économie a besoin plus que tout, c'est d'une demande de biens de consommation, car l'économie ne fonctionne qu'à 80 p. 100 de son rendement. J'aimerais donc demander au ministre s'il pense réussir à stimuler la demande en accordant aux salariés des allégements fiscaux d'environ 390 millions de dollars pour l'année entière, alors que ceux consentis aux sociétés et à leurs actionnaires dépassent le milliard? Le ministre estime-t-il que cela stimulera la demande de biens de consommation ou permettra une juste répartition entre le monde des affaires et le monde ouvrier?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député fait plusieurs affirmations erronées qui demandent une mise au point. Tout d'abord, la forte demande de biens de consommation n'a pas fléchi depuis un an, un an et demi, contrairement aux investissements des sociétés. Quant aux fonds fournis aux travailleurs canadiens, les redressements d'une valeur de 900 millions de dollars effectués au début de janvier plus les redressements de 400 à 500 millions prévus dans le nouveau budget contribueront à accroître le revenu disponible des particuliers. Je conseillerais au député de se reporter au budget et je lui signalerais que le montant des déductions annuelles accordées aux sociétés n'est absolument pas de un milliard de dollars; il est bien moins élevé que cela.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une dernière question supplémentaire. Lorsque le ministre dit que la demande s'est très bien maintenue, je voudrais bien savoir de quelle demande il veut parler.

M. Macdonald (Rosedale): Je parlais de la demande des consommateurs, en reprenant le chiffre que vous avez donné.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Si les chômeurs trouvaient du travail et si ceux qui ont un emploi ne devaient pas s'attendre à une baisse de leur revenu réel, le ministre conviendra qu'on aurait de meilleures chance de stimuler la demande. Le ministre pense-t-il vraiment que les subventions accordées aux sociétés ces quatre dernières années, par les différents budgets du gouvernement libéral ont vraiment fait augmenter les investissements et le nombre d'emplois ou est-il prêt à admettre que la politique du gouvernement libéral a été un échec complet.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement rappeler une fois de plus au député que, de leur nature même, les crédits d'impôt sur les investissements ne sont accordés qu'aux sociétés qui investissent dans la fabrication ou la transformation des produits. Si elles n'investissent pas, elles n'ont pas droit à cette déduction.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EXISTENCE POSSIBLE DE RÈGLEMENTS INTERDISANT AUX ORGANISMES DE CHARITÉ LES DÉMARCHES AUPRÈS DES DÉPUTÉS

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, en tant qu'humaniste, vous connaissez certainement le vieil adage grec «Il est bon d'avoir des amis tant au ciel qu'en enfer.» J'aimerais poser une question à un de mes amis du Cabinet, le ministre du Revenu national, à la suite d'une question précise que lui a posée, le 25 mars, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador. Le ministre pourrait-elle dire s'il existe une politique générale qui interdirait à ces organismes de charité enregistrés à son ministère d'écrire aux députés ou de faire des démarches auprès de ceux-ci au sujet de la loi qui vise leur domaine d'intérêt. Existe-t-il une politique générale qui interdirait aux organismes charitables de faire des démarches auprès des députés?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur le président, si l'honorable député me le permet, je vais vérifier le point précis de la technique de démarche par laquelle on écrit à des députés. De toute façon, comme je l'ai indiqué au comité des finances, du commerce et des questions économiques, la semaine dernière, lors de ma comparution à l'occasion de l'étude des prévisions budgétaires de mon ministère, l'application de la loi sur les exemptions d'impôt à des fins charitables pour les associations est à l'étude dans mon ministère.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS
LE SERVICE FERROVIAIRE—LES INSTALLATIONS À L'INTENTION DES HANDICAPÉS

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et il en a déjà été avisé. Dans son énoncé de politique sur les services voyageurs, rapporté au hansard du 29 janvier 1976, le ministre a dit que le gouvernement avait l'intention de prolonger le réseau canadien de transport afin d'offrir un service efficace à tous les usagers. Compte tenu de cet énoncé, le ministre peut-il dire à la Chambre si dans le cadre du programme Via Rail, récemment annoncé, on prévoit des installations pour les usagers qui ont des problèmes particuliers de transport?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir avisé de sa question. Nous avons demandé que dans la conception des modèles de voitures et des installations du nouveau service VIA Rail, on tienne compte des handicapés. A Transports Canada, nous mettons au point des installations mécanisées qui aideront les handicapés à monter à bord des trains. En outre, le Canadien National a récemment installé une rampe à la gare Union de Toronto qui permettra aux voyageurs d'accéder directement aux quais au lieu de faire le tour comme ils le faisaient autrefois. Nous nous efforçons de tenir compte des besoins spéciaux de ces gens.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE REFUS DES AMBASSADES DE VERSER DES COTISATIONS AU RÉGIME DE PENSIONS OU À L'ASSURANCE-CHÔMAGE À L'ÉGARD DE LEURS EMPLOYÉS CANADIENS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme certaines ambassades refusent de collaborer avec leurs employés canadiens en ne versant pas de cotisations au Régime de pensions du Canada ou à l'assurance-chômage, ou même de fait en ne leur remettant pas la formule T-4, créant ainsi de graves ennuis, le ministre userait-il de ses bons offices pour remédier à la situation de sorte que ces employés soient protégés comme tous les autres Canadiens?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je dois dire que j'en entends parler pour la première fois, que personnellement, je n'ai reçu aucune plainte. Si le député songe à une ambassade précise, ou plus, peut-être pourrait-il me communiquer ce renseignement: je me ferai alors un plaisir de voir ce qu'on peut faire pour remédier à la situation. Je n'en étais pas au courant.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—LA POSSIBILITÉ DE L'ÉTUDE TARDIVE DES DEMANDES DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné l'évènement inattendu qui s'est produit ce matin sur les ondes radiophoniques, lorsque les commentaires radiophoniques ont annoncé que le Canada avait un nouveau budget, puis presque dans le même souffle, que le nombre des chômeurs allait augmenter, et en raison des nouveaux crédits alloués au programme Canada au travail, puis-je demander au ministre s'il va étudier immédiatement les demandes qu'il a déjà reçues, ou bien s'il doit en recevoir d'autres?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu suffisamment de demandes et nous allons les étudier. Je devrai déterminer dans quelle mesure nous utiliserons les 100 millions de dollars de plus que nous avons obtenus hier soir, merveilleux cadeau dont je tiens à remercier mon collègue le ministre des Finances.

Des voix: Oh, oh!

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—L'OPPORTUNITÉ D'EXAMINER LES DEMANDES DES LOCALITÉS ISOLÉES SÉPARÉMENT DE CELLES DES RÉGIONS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Étant donné les nombreux ilots de chômage, notamment dans les localités du Nord englobées dans les régions, ce qui ne nous donne pas un aperçu exact du chômage dans ces régions, puis-je demander si les localités éloignées seront considérées indépendamment des régions? Comme elles ne sont pas pourvues de bureaux de la main-d'œuvre, seront-elles considérées séparément ou englobées dans les régions?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, une fois encore nous devons faire face au problème perpétuel que posent les instances de tous les députés qui voudraient que les chiffres soient établis par circonscription. Par ailleurs, nous nous trouvons en présence de l'anomalie dont a parlé le député. Nous tentons de régler la question et nous l'avons fait dans le programme Canada au travail, par exemple, en ne tenant pas compte des Indiens conventionnés dans le relevé de l'effectif de la main-d'œuvre. Nous avons établi le chômage à 75 p. 100 pour accroître la somme disponible dans ce domaine. Nous accepterons volontiers toutes les instances du député et serons prêts à englober deux ou trois circonscriptions qui consentiraient à partager le lot pour ainsi dire. Cependant, nous essayons de trouver quelque chose qui soit équitable et qui puisse satisfaire aux besoins des chômeurs.

* * *

● (1150)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSSIBILITÉ D'UNE CAMPAGNE EN FAVEUR DE LA MODÉRATION—LA LISTE DES MINISTRES AYANT PRATIQUÉ L'AUSTÉRITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. En l'écoutant hier soir, j'ai été impressionné par ses propos mais déprimé par le fait que son discours semblait témoigner d'une attitude de défaitisme de la part du gouvernement, qui ne semble savoir ni ce qu'il fait ni où il va. Étant donné que le premier ministre a déjà dit que nous vivions au-dessus de nos moyens et qu'il fallait faire preuve de modération, le ministre lancera-t-il par tout le Canada une campagne pour encourager la modération chez tous les Canadiens afin que tous se rendent compte de la gravité de la situation?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Pas tout à fait dans ce sens, monsieur l'Orateur, même si, comme nous sommes tous deux baptistes, le très honorable représentant et moi-même partageons peut-être le même point de vue pour ce qui est de beaucoup de questions de doctrine. J'estime que ce qu'il faut surtout faire comprendre à tous les Canadiens c'est que, en ce qui concerne l'augmentation des coûts résultant soit de la hausse des prix de l'énergie soit de réévaluation du dollar, nous pourrions nuire à la position concurrentielle de notre pays en voulant compenser cette hausse des coûts par un accroissement de notre revenu fictif. C'est le message que nous aimerions transmettre à l'ensemble des Canadiens.

M. Diefenbaker: Puisqu'on nous rabâche encore les mêmes choses . . .

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: . . . j'aimerais demander au ministre si les médecins ne voudraient pas se guérir eux-mêmes, et s'il voulait déposer à la Chambre la semaine prochaine une liste des ministres, y compris le premier ministre, qui ont pratiqué l'austérité depuis deux ans.

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'y songerai et j'examinerai les chances qu'ont certains autres de renaître à nouveau.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LE NOM DES PROVINCES EN FAVEUR DU MAINTIEN DES CONTRÔLES—LES CONSÉQUENCES DE L'INCERTITUDE SUR LE SECTEUR DES ENTREPRISES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que le député de Don Valley a posée au ministre des Finances. Comme il est inconcevable que le gouvernement ait préparé un budget sans comparer le taux d'inflation prévu pour l'année prochaine avec les contrôles et celui sans les contrôles, ce qui équivaudrait à prendre la mer sans aucune carte maritime, et puisque le ministre a indiqué hier soir que la suppression graduelle des contrôles avait, de façon générale, reçu l'approbation des provinces, peut-il dire maintenant quelles provinces sont d'accord avec cette méthode, lesquelles ont accepté de continuer à appliquer le programme de contrôles après la date d'expiration de l'accord initial et lesquelles ont indiqué qu'elles ne continueront pas à appliquer le programme de contrôles?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je prépare un compte rendu précis de la situation de chacune. L'Alberta, par exemple, a adopté une loi prolongeant l'application du programme de contrôles jusqu'à la fin de l'année en cours. Je pense pouvoir dire qu'à l'exception du Québec qui a choisi de se retirer du programme, et de la Saskatchewan, toutes les autres provinces ont indiqué qu'elles seraient disposées à continuer d'appliquer le programme, voire même qu'elles le souhaitaient.

Mlle MacDonald: Puisque le ministre n'est pas en mesure de nous préciser si les provinces comptaient participer à un programme de suppression des contrôles d'ici la fin de l'année, ne sait-il pas que cette carence de renseignements exacts aggravera grandement le climat d'incertitude qui règne dans le secteur des entreprises et chez les travailleurs étant donné la manière dont le gouvernement envisage de supprimer les contrôles?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, la représentante est loin de pécher par excès d'honnêteté de la façon dont elle pose sa question. J'ai voulu lui dire que les provinces avaient réagi collectivement, mais de façon différente. Si la représentante avait voulu connaître la position individuelle des provinces, elle aurait pu me prévenir à l'avance. Je répète qu'en général les provinces nous ont donné leur appui. Je m'en tiens à cela.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'OPPORTUNITÉ DE BILLS MODIFICATIFS DISTINCTS POUR LA RÉGLEMENTATION DES ARMES À FEU ET POUR L'ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. Le ministre de la Justice ou lui-même compte-t-il présenter des modifications au Code criminel semblables à celles que renfermait le bill C-83, et s'agira-t-il aussi d'un bill omnibus? La réglementation des armes à feu fera-t-elle l'objet d'un bill distinct?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de modifications au Code criminel, le ministre de la Justice parrainera tout bill présenté à la Chambre à cet égard. Sauf erreur, lorsqu'il s'agira de présenter des modifications au Code criminel en matière de réglementation des armes à feu et d'autres questions analogues, le ministre de la Justice présentera par la même occasion d'autres modifications assez proches de celles dont la Chambre a été saisie au cours de la dernière session et qui ont franchi l'étape de l'étude en comité.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, les associations du barreau des différentes provinces se plaignent continuellement d'articles du Code relatifs à la vie privée, disant que les articles actuels portent atteinte à la vie privée plus qu'ils ne la protègent. Le solliciteur général peut-il nous dire s'il abrogera dans le nouveau bill l'article qui exige qu'une personne faisant l'objet d'une écoute électronique en soit avertie?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, le député devra attendre que le ministre de la Justice dépose le bill à la Chambre pour voir quelles modifications au juste seront apportées à cet article.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA DATE DU RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME ARDA POUR L'ONTARIO

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Une foule de municipalités de l'Ontario s'inquiètent de l'expiration imminente du programme ARDA dans cette province. Le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement fédéral compte ratifier l'accord de renouvellement?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, les négociations sont en cours. J'espère qu'elles aboutiront d'ici à quelques semaines et que nous pourrons ratifier la prolongation de l'accord de l'ARDA.

M. Scott: Comme le cabinet provincial a donné son accord, le ministre peut-il nous assurer qu'il n'y aura pas d'autre retard indu?

[*Français*]

M. Lessard: Monsieur le président, c'est effectivement ce que nous sommes en train de faire. Mais comme je dois le dire à l'honorable député, cela comporte bien des éléments encore en discussion. J'espère que ce ne sera pas très long et que l'on pourra signer cette entente. Je dois aussi dire à l'honorable député que même si l'entente se terminait hier cela n'empêche pas le programme de se continuer, parce qu'avant son expiration nous sommes convenus d'une foule de projets qui seront réalisés au cours de l'année et pour lesquels des sommes d'argent ont été prévues. Alors cela en fait ne retarde rien. Nous pourrons, dès que l'entente sera signée, faire la planification des autres projets que nous pourrons commencer au cours de l'année et qui se poursuivront au cours des prochaines années.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

PROPOSITION D'INDEMNISATION DES ENTREPRISES LÉSÉES PAR L'INTERDICTION DE LA SACCHARINE

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il n'ignore pas que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ses collaborateurs ont proposé d'interdire la vente de la saccharine. Cette décision risque de ruiner une entreprise de ma circonscription. Le ministre ou le gouvernement peuvent-ils envisager d'indemniser les entreprises qui devront fermer boutique à cause de la décision précipitée du ministère de la Santé?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, le gouvernement n'a pas envisagé une telle mesure, je prends toutefois bonne note de la suggestion de l'honorable député à cet effet.

[*Traduction*]

M. Darling: Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Si le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a pas du tout étudié le problème, j'espère que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration peut prendre des mesures en faveur des 25 ou 30 travailleurs qui perdront leur emploi non pas de leur faute, mais bien à cause d'une décision gouvernementale.

* * *

L'HABITATION

L'AIDE ENVISAGÉE À L'ÉGARD DES FAMILLES INCAPABLES DE SE LOGER

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines à propos d'une réflexion qu'il a entendue ce matin au cours d'une réunion de comité, et qu'il a d'ailleurs approuvée. Voici brièvement de quoi il s'agit. Au Canada, plus de 280,000 familles consacrent plus de la moitié de leurs revenus globaux au logement et 820,000 familles y consacrent plus d'un quart de leurs revenus. Par ailleurs, les deux tiers des Canadiens sans abri sont incapables de s'acheter ou de louer une maison sans l'aide du gouvernement. Le président de la SCHL a déclaré qu'il fallait absolument prendre des mesures radicales dans ce domaine, sans quoi la situation deviendrait plus catastrophique que jamais. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines pourrait-il dire à la Chambre quelles politiques précises il envisage, dans le cadre du budget, pour résoudre les problèmes des Canadiens qui ont besoin de se loger, mais ne peuvent se le permettre?

● (1200)

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Il y a trois programmes très connus et qui, à ce point de vue, sont une réussite—le PAAP, le PALL, le PAREL—et je serais heureux d'adresser au député tous les détails pertinents. Je suis étonné qu'il ne les connaisse pas, car des millions de Canadiens, dans tout le pays, les connaissent et y ont recours.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

DEMANDE D'AUGMENTATION DES FONDS DESTINÉS AUX PROGRAMMES À L'INTENTION DES JEUNES ET DES FEMMES DE PLUS DE 25 ANS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans, et que le taux de chômage parmi les jeunes est deux fois et demie plus élevé que dans le groupe de personnes de plus de 25 ans, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que les 100 millions de dollars inscrits au budget pour favoriser la création d'emplois seront consacrés à des mesures permettant aux jeunes de trouver de l'emploi et que, si le taux de chômage continue à augmenter parmi les jeunes, il envisagera de consacrer une somme plus importante aux programmes de création d'emplois?

Questions ouvrières

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Après les augmentations budgétaires annoncées hier soir, je veux évidemment étudier de manière précise l'allocation qui sera donnée aux programmes pouvant aider le plus les chômeurs. Le programme Jeunesse-Canada au travail se destine essentiellement aux étudiants, mais le programme Canada au travail s'adresse à une large section de jeunes qui ont cessé leur scolarité. Je veux utiliser ces fonds dans un domaine où ils seront les plus utiles.

M. Orlikow: J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Main-d'œuvre. le taux de chômage parmi les femmes de 25 ans et plus étant de 60 p. 100 plus élevé que chez les hommes, le ministre pourrait-il envisager des programmes permettant de faire baisser le chômage dans le groupe de femmes mentionné?

M. Cullen: Parmi les emplois créés dans le cadre du programme PIL en 1975-1976, 41 p. 100 étaient tenus par des femmes, soit une proportion plus importante que leur taux d'activité dans l'ensemble de la population active. J'espère qu'avec le programme Canada au travail, ce pourcentage sera maintenu et, si possible, augmenté.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Norman A. Cafik (Ontario): J'ai l'honneur de présenter le sixième rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

* * *

LE BUDGET

DÉPÔT DU DOCUMENT BUDGÉTAIRE

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer le document budgétaire qui accompagne l'exposé budgétaire d'hier soir.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

MOTION D'AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE EN RAISON DE L'IMPÉRITIE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU PROBLÈME DU CHÔMAGE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, étant donné que le budget présenté hier soir ne contient aucune mesure visant à venir en aide au million de chômeurs canadiens, étant donné aussi que le gouvernement a refusé d'annoncer la moindre mesure de création d'emplois, pendant la période des questions d'aujourd'hui, et que la Chambre désapprouve l'attitude du gouvernement face au gros problème que connaissent les Canadiens, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que la Chambre s'ajourne immédiatement.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Broadbent, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 33*)

POUR

Messieurs

Broadbent
Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles)
Gilbert
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Nystrom
Orlikow
Peters
Symes—9.

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack
Allmand
Andras (Port Arthur)
Baker (Grenville-Carleton)
Beatty
Bégin (Mlle)
Blaker
Blouin
Breau
Brisco
Caccia
Cafik
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Clermont
Cullen
Cyr
Danson
Darling
Daudlin
De Bané
Dick
Dinsdale
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Douglas (Bruce-Grey)
Drury
Ellis
Elzinga
Ethier
Fairweather
Faulkner
Fleming
Forrestall
Francis
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillies
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Hargrave
Harquail
Hnatyshyn
Holmes
Howie
Huntington
Isabelle
Jamieson
Jelinek
Johnston
Kaplan
Kempling
Korchinski
Lachance
Lajoie
Lambert (Bellechasse)
Lang
Laniel
La Salle
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lessard
Lumley
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacFarlane
Macquarrie
Malone
Marchand
Mazankowski
McCain
McGrath
McIsaac
McKinnon
McRae
Milne
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Nicholson (Mlle)
Nowlan
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Patterson
Pearsall
Pigott (Mme)
Prud'homme
Railton
Reid
Roberts
Roche
Rompkey
Rondeau
Rooney
Roy (Timmins)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Smith (Saint-Jean)
Stanfield
Stewart (Cochrane)
Turner
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk—114.

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

● (1220)

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, depuis quatre ans et demi que je suis député, il est de coutume de donner à ceux dont le bureau n'est pas à l'édifice du centre 15 minutes pour se rendre à la Chambre. Il semble que ce soit la première fois qu'on ne nous accorde pas ce délai de 15 minutes. Pour ceux d'entre nous qui ont leurs bureaux dans l'Édifice de la Confédération dont les ascenseurs ne fonctionnent pas bien et qui n'ont pu compter sur le service d'autobus interrompu aujourd'hui pour permettre aux conducteurs d'aller faire le plein, il était absolument impossible d'arriver en moins de 15 minutes. Si cela doit se reproduire, il faudra penser à relocaliser les bureaux des députés.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marceau: Monsieur le président, je voudrais moi aussi m'élever contre ce qui s'est passé. J'étais à la Chambre jusqu'à midi moins dix. J'ai été appelé d'urgence à mon bureau, et je n'ai pas eu l'occasion de voter. Si cela devient une coutume, je m'y oppose. J'avais le droit de voter, j'étais présent. Une décision de cette nature est extrêmement préjudiciable.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hastings veut probablement prendre la parole sur le même sujet.

M. Ellis: Non.

M. l'Orateur: A propos de la durée de la sonnerie d'appel, les députés comprendront que c'est affaire de jugement sauf dans certains cas où le Règlement stipule qu'elle durera un minimum de 15 minutes. C'est le whip du gouvernement et celui de l'opposition qui s'entendent d'habitude à la Chambre pour en fixer la durée. Quand ils décident d'un commun accord d'arrêter la sonnerie et de faire passer au vote, la présidence n'a pas un mot à dire. Je comprends les problèmes des députés, mais il s'agit d'une question de régie interne.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, j'ai invoqué le Règlement pour la même raison. Je veux dire que mon bureau est au dernier étage de l'édifice de la Confédération. Soit dit en passant, j'ai eu le temps de terminer un appel téléphonique, d'attendre l'ascenseur et l'autobus et j'étais ici dix minutes avant la mise aux voix.

M. Hnatyshyn: Nous sommes plus rapides.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, pour ceux que les travaux de la Chambre intéressent, on répond aujourd'hui aux questions nos 826, 1541, 1620, 1841, 1842, 1858, 1887, 1951 et 2188.

[*Texte*]

PÊCHES—LES ÉTUDES SUR LA COMMERCIALISATION DU POISSON COMMUN D'EAU DOUCE

Question no 826—**M. Yewchuk:**

Combien le ministère de l'Environnement a-t-il consacré aux études sur la commercialisation du poisson d'eau douce ordinaire au cours de *a*) 1970, *b*) 1971, *c*) 1972, *d*) 1973, *e*) 1974, *f*) 1975 et quelles ont été les conclusions de ces études?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Pour augmenter les ventes du poisson commun d'eau douce à des fins de consommation, le ministère a reconnu la nécessité de faire des recherches et de créer de nouveaux produits. C'est pourquoi le ministère a affecté les sommes suivantes à la recherche sur les moyens de transformer le poisson commun d'eau douce en une denrée attrayante. Ce travail a été fait à l'Institut des eaux douces de Winnipeg. 1970, $8,500; 1971, $13,000; 1972, $15,000; 1973, $19,000; 1974, $15,000; 1975, $20,000; Total. $90,500. Par la suite, des efforts ont été déployés pour trouver de nouveaux débouchés acceptables, efforts dont l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce se sont partagés les frais à parts égales. 1972—$6,800 ont servi à examiner les possibilités en Europe, avec un certain succès (des conteneurs de meunier désossé ont été vendus en Suède avec un profit acceptable). Cet effort se poursuit. 1973—L'étude du Japon et de l'Extrême-Orient s'est faite au coût partagé de $8,000. Les perspectives sont prometteuses et le Japon pourrait devenir l'un de nos meilleurs débouchés. En plus de chercher par tous les moyens des débouchés pour le poisson commun d'eau douce, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce travaille en étroite collaboration avec l'Institut des eaux douces et le gouvernement du Manitoba à mettre au point de nouveaux produits de lotte destinés au marché des institutions. La quantité restreinte de lotte dont ils disposaient a cependant nui à la poursuite du programme.

FINANCES—LES MÉTHODES D'EMPLOI

Question no 1541—**M. McKenzie:**

1. Le ministère des Finances a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Ministère en (i) 1975; (ii) 1976?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. *a*) (i) C.-B., néant; (ii) Alb., néant; (iii) Sask., néant; (iv) Man., néant; (v) Ontario, 1975: 254, 1976: 201; (vi) Qué., néant; (vii) N.-B., néant; (viii) N.-É., néant; (ix) Î.-P.-É., néant; (x) T.-N., néant. *b*) Néant.

2. Budget principal des dépenses.

3. *a*) $7.25, *b*) Information inaccessible. *c*) (i) 1975: $268,957; (ii) 1976: $287,687.

TRAVAUX PUBLICS—LES FONCTIONNAIRES POSTÉS AU QUÉBEC ET LA VALEUR DES IMMEUBLES ET DU MATÉRIEL

Question nº 1620—**M. Coates:**

1. Combien de fonctionnaires du ministère des Travaux publics travaillent dans la province de Québec et quel est le montant approximatif des salaires versés pour l'année financière 1976-1977?

2. Quelle est la valeur des immeubles et du matériel que possède le Ministère dans la province?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): 1. Au 31 décembre 1976, 1,521 fonctionnaires du ministère des Travaux publics travaillaient dans la province de Québec. Le montant approximatif des salaires versés pour l'année financière 1976-1977 est de $20,328,000.

2. On ne peut donner une réponse satisfaisante à cette partie de la question, car on ne tient pas de dossiers sur la valeur des immeubles et du matériel que possède le ministère. Les données concernant les coûts initiaux sont disponibles, mais elles donnent en général une bien pauvre image de la valeur marchande ou de remplacement des immeubles et du matériel. L'établissement de la valeur marchande serait une tâche très coûteuse comportant l'évaluation de chaque immeuble et de chaque propriété, y compris probablement l'évaluation des ouvrages et du matériel maritimes, des routes, des ponts et des propriétés excédentaires, notamment les terrains périphériques de Mirabel, le canal Lachine, etc. En outre, essayer d'évaluer ou même de relever les coûts initiaux des immeubles et des propriétés ne serait pas réaliste, étant donné que cela nécessiterait, dans le cas des immeubles occupés par plus d'un ministère, une répartition subjective des coûts.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES—LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Question nº 1841—**M. Yewchuk:**

Quelles ont été les activités de recherche et de développement du gouvernement en matière de modification du climat en *a*) 1972, *b*) 1973, *c*) 1974, *d*) 1975, *e*) 1976?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): I—Suppression de la grêle *a*) à *e*) Depuis 1955, le Service de l'environnement atmosphérique (SEA), le Conseil national de recherches (CNR) et le gouvernement de l'Alberta travaillent de concert à l'étude des tempêtes de grêle en Alberta et recherchent des possibilités de les combattre. Le groupe pour l'étude du temps tempétueux de l'université McGill a effectué la plupart des études d'analyse et de recherche en vertu d'un contrat avec le SEA. Il y a en général tous les ans des travaux sur le terrain près de Red Deer en Alberta. Depuis 1970, on expérimente une technique de suppression de la grêle dans le cadre d'un programme appelé Project Hailstop. En 1974, la Commission intérimaire de la modification du temps du gouvernement de l'Alberta a assumé la responsibilité de l'exploitation du programme d'étude de la grêle en Alberta, programme qui se poursuit toujours. II—Augmentation des chutes de pluie: *a*) Rapports définitifs et analyses des expériences d'ensemencement des nuages que le SEA et le CNR ont effectuées entre 1959 et 1963 en collaboration avec un certain nombre d'autres organismes; *b*) Néant; *c*) à *e*) Depuis 1974, en collaboration avec le Service canadien des forêts et le CNR, le SEA cherche à mettre au point de nouvelles techniques pour déterminer s'il est possible de provoquer des chutes de pluie à partir de cumulus qui passent au-dessus des feux de forêts. Des essais d'ensemencement de nuages ont eu lieu en 1975 et en 1976 depuis Yellowknife (T.N.-O.).

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES—LES DÉBOURSÉS DU GOUVERNEMENT

Question nº 1842—**M. Yewchuk:**

Combien le gouvernement a-t-il consacré à la recherche sur les changements climatiques en *a*) 1972, *b*) 1973, *c*) 1974, *d*) 1975, *e*) 1976?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): *a*) 1972, $195,000; *b*) 1973, $205,000; *c*) 1974, $345,000; *d*) 1975, $420,000; *e*) 1976, $520,000.

L'IMPÔT PAYÉ SUR LES REVENUS DE PENSIONS

Question nº 1858—**M. Huntington:**

Quelle somme a représenté au total l'impôt perçu sur le revenu tiré de pensions, au cours de *a*) 1973, *b*) 1974, *c*) 1975?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): En vertu du régime canadien d'impôt sur le revenu, l'impôt est perçu sur l'ensemble du revenu tiré de toutes les sources et non pas sur chacune des composantes. Il est donc impossible, en principe, de déterminer avec précision les recettes fiscales touchant l'une ou l'autre des composantes du revenu. En vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, quatre catégories distinctes de revenu tiré de pensions sont assujetties à l'impôt: les paiements versés au titre de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, les prestations versées au titre du Régime de pension du Canada ou du Régime de rentes du Québec, le revenu de pension privé tiré de régimes enregistrés de pension et les sommes versées en vertu de régimes enregistrés d'épargne-retraite, soit sous forme de sommes forfaitaires (assujetties aux dispositions touchant l'étalement du revenu) ou sous forme de rentes. En outre, la totalité du revenu tiré de pensions que reçoit le conjoint à charge d'un contribuable a servi à réduire l'exemption de personne mariée qui peut être réclamée à l'égard de ce conjoint pour les années d'imposition 1973 et 1974. Le montant de ce revenu tiré de pensions n'est pas déclaré séparément sur la formule d'impôt sur le revenu et ainsi ne figure pas séparément dans les statistiques touchant l'impôt sur le revenu. Il faudrait effectuer un traitement spécial des données pour obtenir les chiffres estimatifs touchant les répercussions sur les recettes de l'imposition de toutes les catégories de revenu tiré de pensions, ce qui coûterait plusieurs milliers de dollars. De plus, pour évaluer intégralement les répercussions sur les recettes de l'imposition de certaines catégories de revenu tiré de pensions, il faudrait tenir compte du fait que les cotisations de l'employeur et de l'employé au Régime de pension du Canada ou au Régime de rentes du Québec ainsi qu'à des régimes de pensions privés sont déductibles du revenu dans le calcul de l'impôt.

L'HÔPITAL QUEEN MARY—LES SOINS GÉRIATRIQUES OU POUR MALADES CHRONIQUES

Question nº 1887—**M. Herbert:**

1. Qu'envisage de faire le ministère des Affaires des anciens combattants au sujet des anciens combattants qui se trouvent présentement à l'hôpital Queen Mary pour anciens combattants à Montréal et qui exigeront des soins gériatriques ou permanents lors du transfert de l'hôpital au gouvernement provincial?

2. Envers combien de ces patients le Ministère se sent-il responsable?

3. Dans l'entente de transfert, envisage-t-on différemment le traitement de ces deux catégories de patients?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. L'Hôpital Reine-Marie pour anciens combattants est un établissement prodigant des soins actifs et non gériatriques ou pour malades chroniques.

2. Le ministère assume toujours la responsabilité de régler les frais des anciens combattants de l'Hôpital Reine-Marie pour anciens combattants qui requièrent des soins actifs pour des affections qui sont survenues au cours du service. En janvier 1977, il y avait à l'Hôpital Reine-Marie pour anciens combattants, 17 anciens combattants de cette catégorie. Les dépenses des autres malades de l'Hôpital Reine-Marie pour anciens combattants sont assumées par le gouvernement provincial et elles sont réglées en vertu du Régime de l'assurance-maladie de la province. Ces malades sont admis à l'Hôpital Reine-Marie pour anciens combattants selon le nombre de lits disponibles.

3. Il n'y a pas d'entente de cession. Advenant la cession de cet établissement, une entente ne comporterait pas de clause relative à la prestation de soins gériatriques ou pour malades chroniques, parce que l'hôpital est un hôpital dispensant des soins actifs.

LES REPAS À L'HÔPITAL SAINTE-ANNE, SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (QUÉBEC)

Question nº 1951—**M. Herbert:**

1. Les repas servis au personnel de l'hôpital des anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue sont-ils de meilleure qualité et plus copieux que ceux des patients?

2. Les patients ont-ils le même choix de repas que les employés ou n'ont-ils aucun choix?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Les repas servis aux malades et au personnel de l'hôpital sont de la même qualité. Tous les approvisionnements en aliments se conforment aux directives du Comité des produits alimentaires de l'Office des normes du gouvernement canadien. La production des menus réguliers à l'intention des malades et du personnel est faite au cours d'une seule et même opération. Les aliments figurant au menu principal sont modifiés pour les régimes ou encore, ils sont préparés séparément. Environ 275 des 850 malades de l'immeuble principal doivent suivre un régime; leurs repas sont modifiés et la quantité des aliments est restreinte conformément aux exigences du régime qui leur est prescrit. L'état de certains malades exige des repas spéciaux, par exemple, de la viande hachée pour ceux qui ne peuvent avaler facilement ou n'ont pas de prothèse dentaire. En général, on ne restreint pas la quantité des aliments des malades. Bien que les portions soient uniformisées, les malades peuvent cependant demander un deuxième service. Afin d'assurer une saine alimentation, on encourage les malades qui se rendent à la cafétéria à ne pas se suralimenter.

2. Les malades n'ont pas le même choix de repas que le personnel. Les malades sédentaires (environ 650 dans l'édifice principal) reçoivent un menu fixe; les goûts et les préférences des malades sont inscrits sur un système de fiches et on en tient compte. Les personnes très malades et les malades «difficiles» font l'objet d'une attention spéciale. La cafétéria des malades offre un choix de deux ou trois desserts. Actuellement, le menu du repas du midi n'offre qu'une sorte de viande, mais celle-ci est disponible en tranches ou hachée. Étant donné la clientèle diverse de la cafétéria du personnel, on présente, outre le repas chaud donné aux malades, un choix de sandwiches et de salades.

LES COMMUNICATIONS REÇUES À L'ÉGARD DU PROJET DE LOI C-221 (RAPT D'ENFANT)

Question nº 2188—**M. Friesen:**

Le bureau du ministre de la Justice a-t-il reçu des *a*) cartes, *b*) lettres, *c*) pétitions concernant le bill émanant des députés C-221, Loi modifiant le Code criminel (rapt d'enfant) et, dans l'affirmative, combien dans chaque cas?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Oui. *a*) 213; *b*) 97; *c*) 2.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, si la question nº 1302 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

LES SOCIÉTÉS OFFRANT DES SERVICES POSTAUX PRIVÉS

Question nº 1302—**M. Dinsdale:**

1. Existe-t-il une liste de toutes les sociétés qui offrent des services postaux privés au Canada et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont ces sociétés, *b*) quelles villes desservent-elles, *c*) quelles sont celles qui offrent des services qui pourraient normalement être assumés par le ministère des Postes, *d*) à combien se chiffre chaque année la perte de revenus que subit le ministère des Postes du fait que certains services sont offerts par des sociétés privées?

2. Le gouvernement est-il actuellement lié par contrat à l'une ou l'autre des sociétés privées de service postal et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les ministères impliqués, *b*) pour quels motifs?

3. Quand exactement les réponses aux présentes questions ont-elles été rédigées?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Milne: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Paiement par anticipation des récoltes

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE TENDANT À FACILITER LE PAIEMENT PAR ANTICIPATION DES RÉCOLTES

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill C-2, tendant à faciliter le paiement par anticipation des récoltes, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien à redire du tout au principe et à l'objet du Bill C-2. Ce à quoi je m'oppose, c'est au mode d'application et au fait que ce programme ne profitera pas à tous les agriculteurs qui produisent des récoltes en vue de l'entreposage. Il existe déjà un système différent de celui qui est ici proposé. Ainsi, pour la Commission du blé, la seule garantie exigée du céréaliculteur, c'est qu'il signe son livret de permis et qu'il mette littéralement sa récolte à la disposition de la Commission du blé, puisque c'est elle qui fait les paiements par anticipation dans le cadre du programme du gouvernement. C'est simple, pratique et sûr.

Il existe d'autres programmes du gouvernement qui fonctionnent très simplement. Les prêts destinés aux améliorations agricoles se négocient entre l'emprunteur et sa banque, son institution financière son association coopérative, ou encore sa caisse populaire. Cela donnerait aux agriculteurs un accès raisonnable aux fonds affectés par le gouvernement à cet effet. Les lois et règlements du Canada sont en général plutôt vagues et prescrivent une méthode compliquée pour dépenser p'argent. Dans ce cas-ci, des difficultés pareilles sont faciles à éviter.

Le ministre de l'Agriculture et le gouvernement seraient bien avisés de s'inspirer de la méthode utilisée aux États-Unis dans ce domaine. Si un agriculteur américain a besoin d'un paiement par anticipation ou d'un prêt sur le grain entreposé, il n'a qu'à se rendre à l'établissement financier de son choix, à présenter ses papiers, à faire connaître ses stocks et sa capacité d'entreposage et à permettre au besoin à l'établissement financier qui consent le prêt de visiter les lieux. C'est le gouvernement américain qui garantit le prêt. La banque ne prend aucun risque et le cultivateur obtient l'argent dont il a besoin.

Je ne vois pas du tout pourquoi ici, au Canada, nous cherchons midi à quatorze heures pour le paiement des récoltes par anticipation. Bien souvent, il n'existe même pas d'organisme qui puisse représenter le gouvernement fédéral ou le ministre de l'agriculture. Dans bien des cas, ce sont les agriculteurs eux-même qui refusent de s'affilier à une association. Pourtant, ces deux catégories de cultivateurs sont exclues du programme. Par ailleurs, le ministre impose certaines conditions d'admissibilité aux associations. Pour compliquer les choses, certaines associations agricoles du Canada ont déclaré qu'elles hésitaient à servir d'intermédiaire entre le ministre et le gouvernement étant donné l'ambiguité du projet de loi actuel.

Le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) propose d'élargir le crédit des agriculteurs auprès des institutions financières. C'est une solution logique, pratique et simple. J'ai déjà appuyé cet amendement et je maintiens mon appui. Cette mesure permettrait à mon sens aux organismes financiers de faire un travail que le gouvernement est incapable d'accomplir, ou plutôt qu'il ne pourrait pas accomplir avec autant d'efficacité, même s'il le voulait. Elle permettrait notamment aux organismes financiers comme les banques d'évaluer les stocks, les méthodes de stockage ainsi que le degré de compétence des postulants. A mon avis, les institutions financières devraient gagner leur intérêt en offrant des prêts garantis, conformément à la législation du gouvernement.

[M. l'Orateur.]

● (1230)

On a pu constater par le passé que les pertes encourues dans le cadre de programmes de prêts destinés aux améliorations agricoles étaient insignifiantes. Cela démontre l'application efficace de la législation relative aux prêts destinés à cette fin. Le gouvernement garantit une partie de l'emprunt. L'institution financière prête l'argent au requérant et s'assure que ce dernier utilise le matériel correctement et fait ses paiements régulièrement. De cette façon, le prêteur rend un service à l'agriculteur au nom du gouvernement et, ce faisant, gagne son intérêt. A mon avis, les dispositions du programme de prêts destinés aux améliorations agricoles s'appliqueraient aussi à ce bill. J'ai reçu des demandes de renseignement de personnes désireuses d'obtenir un prêt de ce genre.

Comme le gouvernement a rejeté un amendement autorisant les banques à agir en tant qu'agents du gouvernement au lieu d'en leur nom propre et comme l'on compte étendre la portée de ce bill aux associations agricoles, il serait peut-être possible de convaincre les ministres provinciaux de l'Agriculture d'agir en tant qu'intermédiaires délégués du ministre fédéral de l'Agriculture dans la mise en œuvre de ce processus. Ce serait une deuxième possibilité. Le gouvernement pourrait peut-être l'adopter afin de rendre le programme plus pratique, ouvert aux agriculteurs et en faire une entreprise démocratique et non pas arbitraire. Le bill ordonne aux agriculteurs d'y adhérer. Il oblige virtuellement certaines associations à participer au programme. En adoptant une telle mesure, le gouvernement se dégage de sa responsabilité à l'égard de tous les Canadiens. Il ferait fausse route.

Il est inutile de s'attarder sur ce sujet. Comme ce bill doit être étudié à l'autre endroit, j'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision. Que les dispositions de ce bill s'appliquent à tous les agriculteurs et qu'il autorise des prêts de la même façon que des prêts destinés aux améliorations agricoles offerts par les banques ou d'autres institutions financières. En outre, le ministre de l'Agriculture devrait prendre des mesures afin que ses homologues provinciaux agissent en son nom et assument la responsabilité des prêts au profit des agriculteurs. A mon avis, ce texte de loi a pour but de servir les grandes visées du ministre plutôt que d'offrir une solution aux problèmes d'agriculteurs mentionnés plus tôt au cours de ce débat.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler très longuement, mais j'aimerais faire valoir quelques points, parce que certains faits récents concernant le revenu agricole des agriculteurs de l'Ouest et des agriculteurs d'un bout à l'autre du Canada m'inquiètent.

Je suis en faveur des paiements anticipés, car les agriculteurs veulent ce genre de mesure législative et en ont besoin. Bien des Canadiens ont la fausse impression que les agriculteurs aujourd'hui se débrouillent bien. Il est vrai que le grain ces dernières années s'est vendu à prix élevés, rapportant entre $4 et $5 le boisseau et, il y a un certain temps, jusqu'à $6. Ceux qui ont regardé l'émission du réseau anglais de Radio-Canada au sujet de notre panier à pain, une émission où on a montré deux agriculteurs, l'un propriétaire d'un avion et l'autre d'une piscine, pourraient avoir l'impression que tous les agriculteurs sont riches. C'est une illusion et nous devons nous assurer que les consommateurs canadiens la perdent. Les consommateurs canadiens ont une certaine affection pour les agriculteurs et comprennent leurs problèmes. Les agriculteurs comprennent le souci des consommateurs. Malheureusement, les déformations de la vérité qu'on voit à la télévision, par exemple, donnent une fausse impression aux consommateurs. Les bonnes relations qui existent entre les agriculteurs et les consommateurs pourraient se détériorer, et nous pourrions faire face à des difficultés dans le domaine de la production alimentaire.

D'après un rapport de Statistique Canada publié il y a trois semaines—et cela est un sujet de préoccupation pour le ministre suppléant de l'Agriculture qui vient du Québec—le revenu agricole brut au Canada, de janvier 1976 à janvier 1977, a diminué de 31 p. 100. Le revenu agricole dans les quatre provinces de l'Ouest, de janvier 1976 à janvier 1977, a diminué de 38 p. 100. C'est pourquoi un bill permettant de payer des avances aux agriculteurs est important. Il ne s'agit, évidemment, que d'une avance sur la récolte qu'ils vendront. Je le répète, les revenus agricoles au pays baissent rapidement. La Chambre devrait en être consciente, parce que nous devrions faire de notre mieux pour adopter des mesures législatives agricoles qui assurent une certaine sécurité de revenu aux agriculteurs. Les paiements anticipés ne sont qu'un petit aspect de tout programme visant à garantir un niveau de vie raisonnable à l'agriculteur. Après tout, ce n'est qu'une avance sur ce que ses ventes lui rapporteront plus tard. L'agriculteur a besoin de ce genre de sécurité de revenu dont beaucoup d'autres jouissent au pays. Parfois, la sécurité de revenu n'est pas énorme, surtout pour les chômeurs. Malheureusement, à l'heure actuelle, l'agriculteur n'a pas de sécurité de revenu. Il en a besoin, surtout à une époque où les revenus agricoles au pays baissent rapidement.

Bien des gens ne se rendent pas compte que même s'il arrive que le revenu d'un agriculteur diminue, ses frais de production restent les mêmes et peuvent même augmenter. Le prix des machines agricoles est exorbitant. Les compagnies comme International Harvester, Massey-Ferguson et d'autres fabricants de machines agricoles ont fait en sorte que le prix de ces machines demeure élevé. Ils ont profité il y a quelques années de la hausse du prix des céréales, ont augmenté le prix de leurs machines et ont tout fait pour qu'il reste élevé. Si cette situation continue, nous assisterons à des licenciements massifs d'opérateurs de machines agricoles dans des villes comme Brantford, parce que les agriculteurs ne pourront plus se permettre de telles machines. En conséquence, de nombreux Canadiens perdront leur emploi.

Nous devrions réfléchir aux frais de production de l'agriculteur lorsque nous débattons un bill concernant le revenu agricole. Il est important de garantir le revenu de l'agriculteur, mais il est tout aussi important de garantir la mise en marché organisée de ses produits. Les agriculteurs ont besoin des offices et des organismes de commercialisation pour négocier en leur nom sur le marché. Ces offices et ces organismes leur donnent du poids et peuvent contribuer à égaliser les fluctuations des prix que commande notre prétendu régime de marché libre. Ils peuvent donc veiller, dans une certaine mesure, à ce que les agriculteurs obtiennent un prix minimum raisonnable pour leurs produits. Ce système est également avantageux pour le consommateur car celui-ci ne sera pas tant à la merci du jeu de l'offre et de la demande lorsqu'il achètera son bacon à l'épicerie du coin, ou tout autre produit dont il a besoin. En outre, nous devons garantir un prix minimum pour les denrées agricoles dans le pays, et surveiller constamment le prix des produits dont se servent les agriculteurs, comme les machines et les engrais.

J'aimerais vous faire part d'une chose qui me préoccupe depuis longtemps. J'en parle maintenant car il en est question dans la bible de la Chambre des Communes, le *Globe and Mail*. Selon un article paru en première page de notre bible, les gens qui achètent des denrées alimentaires étrangères meilleur marché font du tort à nos agriculteurs. C'est du moins ce que prétend le ministre de l'Agriculture de la province de l'Ontario. C'est absurde. A mon avis, nous ne devrions pas dresser d'importantes barrières tarifaires en entravant le commerce entre le Canada et d'autres pays. Je ne suis pas partisan d'un trop grand protectionnisme, ni au Canada ni ailleurs. J'estime que les échanges doivent être aussi libres que possible, et j'aimerais voir une communauté mondiale dont les membres s'entraident, une communauté qui s'efforce véritablement de redistribuer richesses et revenus. Je veux parler de la redistribution non seulement à l'intérieur de chaque pays, mais entre les pays, entre les régions les plus riches du monde et le tiers-monde.

D'autre part, il faut signaler, lorsqu'on parle de la structure tarifaire du Canada, que dans notre économie, le secteur agricole est le moins protégé de tous. En moyenne, les droits de douane s'appliquant aux produits agricoles au Canada sont de ½ p. 100. C'est là toute la protection qu'on accorde à nos agriculteurs. Il suffit de comparer avec la protection dont jouissent l'industrie du textile et l'industrie manufacturière, surtout dans le sud de l'Ontario. Si on compare cette situation à presque n'importe quelle autre industrie on constate que c'est l'agriculteur qui est le moins protégé. Certaines entreprises bénéficient d'une protection tarifaire de l'ordre de 10, 20 p. 100 ou même plus, mais l'agriculteur est laissé à lui-même si bien que nous ne pourrons nous suffire en besoins alimentaires avant 10, 20 ou 30 ans. Le Conseil des sciences nous a déjà prévenus que vers l'an 2,000, le Canada en dépit de ses vastes étendues, ne pourra nourrir sa population. Nous devrons importer des aliments. L'une des nombreuses raisons pour cela c'est la bêtise des divers gouvernements qui n'ont pas réussi à établir une politique commerciale et tarifaire convenable pour le Canada.

● (1240)

Il existe de nombreux exemples de la façon dont nos produits subissent la concurrence dans d'autres parties du monde. La Communauté économique européenne est un bon exemple puisque elle-même ou certains de ses membres élèvent des

barrières tarifaires. Pourtant les produits de ces pays, qui en général bénéficient de subventions et de prix de soutien, entrent au Canada sans aucun obstacle tarifaire. Cela me paraît une forme évidente de discrimination. On peut en voir un autre exemple dans le cas cité aujourd'hui dans le *Globe and Mail* qui est sans doute aussi digne de foi que n'importe quel autre journal à cet égard. L'article traite du marché des aliments et des légumes. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré il y a quelques temps que les producteurs de pêche de l'Ontario possédaient près de 80 p. 100 du marché ontarien. Mais les producteurs de pêche de cette province ne jouissent d'aucune protection. Les pêches d'Australie importées au Canada ne sont frappées que d'un droit d'un cent et demi la livre tandis que les poires entrent en franchise. Résultat, la part du marché occupée par les producteurs de l'Ontario est passée de 80 à seulement 20 p. 100. Je prédis que si cela continue, bientôt il n'y aura plus de producteurs de pêches en Ontario, ou peut-être quelques-uns, de-ci de-là mais leur nombre aura considérablement diminué, et nous serons alors à la merci des importateurs et des producteurs étrangers. Dès qu'ils auront eu le dessus, ils nous imposeront alors des prix que les consommateurs devront payer.

Voilà le genre de questions que la Chambre devrait débattre un peu. Ce sont les questions que nous aurons à résoudre avant d'établir une politique alimentaire et agricole qui assurera aux Canadiens l'autonomie et la sécurité en matière d'aliments. Quand nous garantirons ces réserves pour les consommateurs canadiens, nous offrirons en même temps un revenu sûr, convenable et suffisant à ceux qui nourrissent les Canadiens.

J'aimerais établir ces quelques points ce matin avant que le ministre ne me réponde. On pourrait dire bien d'autres choses à propos des produits agricoles dans cette région du Canada. Je pense aux producteurs de lait de transformation et de lait nature et aux quantités énormes de fromage qu'on importe d'autres parties du monde. Je pense au peu d'imagination dont nos gouvernements ont fait preuve pour aider les agriculteurs à fabriquer du fromage fournissant ainsi du travail aux Canadiens et des revenus à nos agriculteurs. Puis, je pense à quelque chose que j'ai découvert il y a à peine quatre semaines. Certaines compagnies aux États-Unis fabriquent maintenant du fromage artificiel à partir d'huiles végétales. Ils injectent une saveur artificielle dans ce fromage pour lui donner le goût du cheddar ou de n'importe quelle autre fromage, y ajoutent du colorant artificiel qui lui donne l'apparence du cheddar ou d'un autre fromage et le vendent sur le marché canadien. Une compagnie du Texas est en train d'exercer des pressions auprès de trois ministères pour être autorisée à vendre du fromage synthétique au Canada à environ deux-tiers du prix du vrai fromage.

Ce fromage artificiel n'a probablement pas du tout la même valeur nutritive que le vrai fromage et, sous bien des aspects, il serait frauduleux de vendre ce fromage parce que les consommateurs penseraient manger du vrai fromage, alors qu'ils mangeraient des huiles végétales agrémentées de différents additifs. En outre, cela saperait le revenu des agriculteurs. Tout cela menace véritablement le revenu des agriculteurs et si nous n'adoptons pas une politique agricole globale, avant longtemps, nous ne pourrons peut-être plus produire suffisamment de denrées alimentaires pour nous nourrir. Ce serait réellement un crime dans un pays aussi grand que le nôtre, qui possède tellement d'acres de terrain et tellement de possibilités. Nous pensons que le Canada est capable de produire des denrées alimentaires autant qu'il veut, mais c'est faux. D'après le ministère de l'Agriculture, nous perdons 250 acres de terres agricoles par jour, ou 10 acres l'heure. Si cela continue, et si nous maintenons les autres politiques stupides que nous avons maintenant, nous ne pourrons plus nous nourrir et nous devrons importer notre nourriture. Nous aurons un problème de disponibilité et d'offre qui influera sur le prix des aliments et nous devrons résoudre ce problème.

Le Canada devrait avoir une politique alimentaire et agricole beaucoup mieux coordonnée. Les questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture relèvent à présent de cinq ou six ministres: le ministre de l'Agriculture, le ministre des Transports chargé de la Commission canadienne du blé, le ministre de l'Expansion économique régionale pour les pâturages et autres aspects de la vie agricole, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, chargé de la direction de la protection de l'hygiène et de la santé et les autres aspects de la nutrition, le ministre de la Consommation et des Corporations relativement aux aspects de la fixation des prix, le ministre de l'Industrie et du Commerce pour les tarifs et les politiques commerciales, sans compter deux ou trois autres ministres.

Il me semble que nous devrions rattacher toutes les questions relatives à l'alimentation et à l'agriculture au portefeuille d'un seul ministre, ou de deux tout au plus, et adopter une politique alimentaire et agricole qui assurerait aux concommateurs des réserves alimentaires tout en garantissant aux producteurs ou aux agriculteurs un revenu sûr. Je me rends compte qu'il y a certaines concessions indispensables à faire et que de part et d'autre, il y a à prendre et à donner. Mais les Canadiens pensent, dans l'ensemble que nous serions en mesure d'y parvenir si nous avions la direction voulue pour orienter l'ensemble de la politique nationale dans ce sens.

Le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui est un bill bien modeste qui va faire l'affaire de la plupart des agriculteurs, mais il est si modeste qu'il n'a pratiquement aucune portée, mis dans l'ensemble de la politique agricole. Ce qu'il nous faut donc, c'est une politique alimentaire et agricole convenable et prévoyante pour l'ensemble de la population et pour l'avenir de nos enfants.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, ce qui me frappe avec le gouvernement actuel, c'est la régularité avec laquelle il s'engage dans telle voie faute de pouvoir aller dans telle autre. Ce bill en est un exemple frappant. Pendant des années, le gouvernement a essayé de persuader les producteurs d'oléagineux et notamment de colza et de moutarde d'accepter de mettre leurs produits sous la tutelle de la commission canadienne du blé. Jusqu'ici, cette tentative était restée sans succès, aussi le gouvernement apporte-t-il aujourd'hui une certaine protection à ces agriculteurs avec le bill C-2, protection qu'il ne pouvait leur offrir de manière plus directe. Je tiens donc à le féliciter d'avoir su trouver un moyen détourné pour faire indirectement ce qu'il ne pouvait faire directement, avec l'appui des agriculteurs ou autrement.

Mon préopinant a fait état de ce qui est probablement l'un des principaux problèmes qui se posent à l'agriculture aujourd'hui. Le gouvernement se montre tout à fait incapable d'établir un rapport entre nos besoins nationaux et les possibilités de production des autres pays, tels que le Mexique et les

États-Unis, qui déversent leurs excédents de fruits et de légumes au Canada à l'époque où, justement, les primeurs canadiennes apparaissent sur le marché, ce qui rend presque impossible la vente des fruits et légumes canadiens là ou ils peuvent être vendus aux prix les plus bas, particulièrement dans des régions comme la péninsule du Niagara; mais le gouvernement ne sait nullement protéger les Canadiens comme il le fait dans d'autres régions quand la plus grande partie de leurs récoltes est vendue sur les marchés sans la concurrence des importations étrangères. Il semble que ce soit chose impossible au Canada. Le ministre de l'Agriculture de l'Ontario s'est vainement récrié de ce que les agriculteurs de l'Ontario ne puissent pas produire et vendre leurs produits à des prix raisonnables, non pas imposés par le jeu de la concurrence étrangère mais à des prix de production normaux, à même de concurrencer les prix des États-Unis fixés par un excès de production. C'est l'agriculteur ontarien qui paie les pots cassés.

● (1250)

Dans une certaine mesure, ce bill va quand même aider l'agriculteur de l'Ontario. Il lui permettra de conserver sa récolte pendant un certain temps, de trouver un marché afin d'obtenir le meilleur prix pour son produit. Toutefois, ce sera possible uniquement si nous empêchons les Américains d'inonder notre marché au moment où nous vendons nos récoltes. En fait, dans ce bill, nous faisons la même chose avec les fruits et les légumes que pour les céréales. Ils n'entrent pas dans la même catégorie. Il est vrai que les agriculteurs peuvent obtenir des paiements anticipés pour le blé. Ils peuvent conserver ce blé pendant deux ou trois ans en attendant que le marhcé soit à la hausse afin d'obtenir un meilleur prix, mais pour les fruits et les légumes, il y a des limites. Dans certains cas, c'est une limite très brève et il n'est pas possible de conserver ces produits en attendant une hausse des prix. Donc, en accordant un maximum de $15,000 à chaque producteur, on peut s'attendre à ce que les banques et les autres institutions financières avancent cet argent aux agriculteurs pour leur permettre de conserver leurs produits uniquement si ceux-ci ne risquent pas de se détériorer.

Des cargaisons de pommes de terre ont été envoyées à Haïti par bateau et comme il leur a fallu quatre ou cinq mois pour parvenir à destination, elles étaient gâtées à l'arrivée. En fait, cela a coûté très cher pour nettoyer le bateau.

M. McCain: Vous devriez obtenir plus de renseignements là-dessus.

M. Peters: Les seuls renseignements que je donne, c'est que le prix de ces pommes de terre importait peu. A leur arrivée, on ne pouvait plus en tirer un sou. Donc, si nous voulons que le prix du marché soit le plus élevé possible et que nous accordons pour cela un paiement anticipé, tout dépend du temps que nous pourrons conserver ces denrées pour en obtenir un bon prix. Bien des produits ne peuvent être conservés aussi longtemps que le blé.

Nos agriculteurs ont un problème d'organisation. Ils désirent que le gouvernement leur accorde des subventions, mais ils ne veulent pas être organisés ou limités. Ils ne veulent pas d'office de commercialisation. Ils ne veulent pas de quota. Ils demandent un marché libre, ce qui veut dire une frontière ouverte. Toutefois, en même temps, ils savent très bien qu'ils ne peuvent se passer de certaines conditions. Beaucoup d'organismes sont venus témoigner devant le comité, mais un seul s'est montré disposé à se charger de l'administration. Le bill ne prévoit que des sommes minimes à cette fin, mais il impose un certain nombre de contraintes. Il doit y avoir des vérifications comptables et des contrôles financiers auxquels répugnent la plupart des organismes. Car ils n'ont pas eu jusqu'ici à effectuer des opérations de ce genre et ils ne sont pas en situation de mettre en place les mécanismes nécessaires. Il y a cependant un organisme ontarien qui s'est déclaré en mesure de le faire et serait disposé à s'en charger. La Fédération canadienne de l'Agriculture a aussi affirmé qu'elle avait sans doute les mécanismes et ce qu'il faut à cette fin, et qu'elle les mettrait à la disposition de tout organisme qui désirerait profiter des paiements par anticipation à l'égard d'un produit donné. Mais aucun ne lui en a fait la demande.

Si l'on veut offrir aux producteurs des prix garantis, il va falloir que ces prix soient raisonnables. En d'autres termes, il faut organiser les marchés. Les producteurs devront se soumettre à certains contrôles car pour la plupart des produits il faudra réglementer les importations et les exportations. Il va falloir interdire l'importation de certains produits, pour éviter que le marché soit inondé à des prix de concurrence déloyale. Il faudrait également contingenter l'exportation, car il est possible qu'une hausse des prix survenant à l'étranger n'amène un groupe de producteurs égoïstes à exporter ce produit, ce qui créerait ici une pénurie. En organisant le marché on assurerait l'approvisionnement des consommateurs à des prix raisonnables pour eux et pour les producteurs.

A très court terme il va falloir que le gouvernement cherche le moyen d'imposer presque immédiatement ou d'interdire carrément l'entrée des marchandises en certaines régions. Prenons le cas des tomates. Lorsque les nôtres arrivent sur le marché, il y a déjà un surplus aux États-Unis. La campagne américaine est terminée et les stocks sont excédentaires. Donc la tomate américaine vient se vendre ici au même prix qu'aux États-Unis. Il n'y a pas là contournement véritable des accords du GATT, mais du point de vue de nos producteurs ces tomates font l'objet d'une sorte de dumping car elles se vendent au-dessous du prix de revient des nôtres. En d'autres termes, nos récoltes sont en concurrence avec les excédents américains. Il faudrait donc interdire l'importation de ce surplus dans l'intérêt de nos producteurs, de nos organismes de producteurs, de nos groupements agricoles et bien sûr de nos ministres provinciaux de l'Agriculture.

Le ministre de l'agriculture de l'Ontario a déclaré qu'il apprécierait beaucoup que le ministère de l'Industrie et du Commerce réponde à sa demande concernant les restrictions imposées à certaines marchandises. Il a adressé une demande à ce sujet en 1973 et n'a encore obtenu aucune réponse jusqu'ici. Il est possible de conserver certains produits, comme le blé, pendant quatre ans, mais je doute que ce soit aussi facile pour d'autres produits.

Si personne ne désire prendre la parole après moi, je vais en avoir terminé dans quelques minutes et nous pourrons alors adopter ce bill.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Timiskaming (M. Peters) a dit qu'il ne s'oppose pas à l'adoption du bill. Je me demande alors si nous ne pourrions pas oublier l'heure pour passer tout de suite aux formalités du vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je consens à me taire pour que nous puissions adopter le bill.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 1 heure de l'après-midi, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant) propose:

Que, conformément à l'article 19 de la loi concernant le statut des langues officielles du Canada, chapitre 0-2 des Statuts revisés du Canada, 1970, la Chambre approuve le renouvellement du mandat de M. Keith Spicer en qualité de commissaire aux langues officielles du Canada pour une période se terminant le 31 juillet 1977.

—Monsieur l'Orateur, mes observations seront vraiment fort brèves. Comme le commissaire vient de terminer son mandat, je tiens à lui exprimer, sans doute au nom de tous les députés, combien nous lui sommes reconnaissants de son dévouement et du service qu'il a rendu à son pays.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Sans doute d'autres députés voudront-ils aussi lui rendre hommage, car je crois exprimer le sentiment général. Cette motion vise à prolonger le mandat du commissaire de quatre mois. Avant que ce délai n'expire, le gouvernement devra présenter une motion à la Chambre en vue de trouver au commissaire actuel un successeur pour la durée du mandat. Comme il devra la présenter avant la fin de la session en cours, les députés pourraient en profiter pour discuter les questions importantes qui pourront surgir relativement à cete nomination.

● (1410)

L'adoption de cette motion presse du fait que le mandat expirait hier soir, et il faut assurer la continuité. En demandant à la Chambre de le faire avec célérité, je lui donne l'assurance que les députés auront l'occasion, avant la fin de la session, de discuter plus longuement des aspects de la question qui peuvent les intéresser, lorsqu'on présentera une autre motion.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, avant de parler de la motion, je me vois forcé de faire deux ou trois observations. D'abord, je m'associe au leader du gouvernement à la Chambre pour féliciter le Commissaire des langues de sa franchise, de son honnêteté et du courage avec lequel il a formulé ses critiques. Je veux aussi parler de la façon dont cette motion nous a d'abord été présentée.

Sauf erreur, le leader du gouvernement à la Chambre a obtenu l'assurance des partis de l'opposition qu'ils accepteraient la motion sans débat. Il a obtenu cet engagement avant qu'on dépose le rapport du commissaire, peut-être pour que le rapport ne soit l'objet d'aucun débat. Le gouvernement, bien sûr, était au courant de la teneur du rapport et a donc obtenu l'assentiment de l'opposition à un moment où il était au courant de faits qu'ignorait alors l'opposition.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de la question, je voudrais assurer le député que j'ignorais totalement quand le rapport allait être déposé au moment où j'ai fait cet arrangement. A vrai dire, une fois le rapport déposé, je me suis bien rendu compte qu'il serait difficile de faire adopter cette motion sans débat. Je ne savais pas du tout quel jour le rapport allait être déposé.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je suis bien obligé d'accepter l'explication du leader du gouvernement, par pur souci du respect des règles parlementaires. Je laisserai donc mes autres remarques de côté, pour la bonne raison que je comptais critiquer le gouvernement assez violemment pour avoir essayé d'user de subterfuges, sans y être toutefois parvenu.

[*Français*]

Il y a d'autres propos préliminaires. Je désire d'abord d'une manière sans équivoque indiquer que le parti progressiste conservateur donne son appui total et absolu à la loi sur les langues officielles, et accorde aux Canadiens, premièrement, le droit de communiquer dans la langue officielle de leur choix avec le gouvernement fédéral, et deuxièmement, de s'intégrer dans l'administration fédérale avec l'assurance qu'ils auront la possibilité de travailler dans les secteurs de cette administration désignés bilingues ou unilingues dans l'une ou l'autre de nos langues officielles. C'est là, monsieur le président, la nature de notre engagement à la loi sur les langues officielles, lequel ne peut pas être mis en doute.

[*Traduction*]

Je passe maintenant à certains commentaires figurant dans le rapport du commissaire aux langues officielles. Cela explique pourquoi nous avons l'intention d'appuyer la motion. Je citerai d'abord un article qui est paru dans le *Globe and Mail* de mardi dernier; il s'agit d'un entretien avec le commissaire:

La responsabilité de la politique des langues officielles est partagée entre cinq ministères et organismes gouvernementaux.

Il est de notoriété publique que les responsabilités sont bizarrement réparties au sein du gouvernement. Elles sont éparpillées un peu partout. On cite les propos suivants du rapport même de M. Spicer:

«Rien ne sera fait du côté de l'information, c'est clair, tant que le gouvernement n'aura pas remis de l'ordre dans son administration.»

Autrement dit, tant qu'on ne saura pas qui est responsable de quoi. Voici ce qu'il a dit ensuite:

«Rien de tout cela n'exige de génie ni même de ce succédané de génie cher à l'administration: le budget pléthorique. Le sens du clair, du pratique et du convaincant suffit.»

Encore y perdrait-on sa peine à défaut d'un élément capital: la volonté politique d'expliquer.

[*Français*]

Dans le rapport lui-même, monsieur l'Orateur, avec la même clarté et la même franchise, le Commissaire s'explique comme suit, et je cite de la page 31:

Quels que soient les prodiges d'aménagement de priorités ou d'ajustement de «tuyauterie» administrative qu'il puisse opérer, le gouvernement, huit ans ou presque après l'adoption de la Loi, et faute d'un programme d'information digne de ce nom, semble s'obstiner à saboter ses initiatives les plus heureuses.

Tant qu'il persistera à fermer les yeux sur le besoin qu'a la population de croire, voire tout simplement de comprendre, toute dilapidation de ce capital de bonnes volontés risque de faire perdre à notre réforme linguistique cet appui populaire, depuis peu moins assuré, il est vrai, mais néanmoins indispensable.

Le Commissaire continue, comme on le rapporte à la page 34, et je cite:

Tant que le gouvernement persistera à attribuer une importance marginale . . .

Je souligne «marginale».

. . . à la communication de ses objectifs, de ses plans et du sens de son action, la cause linguistique (qui sera pour lui, à d'autres occasions encore, l'objet d'angoisse) finira par être perçue par bien d'autres comme étant d'un intérêt marginal à moins qu'on n'y voie qu'une insupportable contrariété. On veut croire que le gouvernement a su tirer cette leçon des événements, tant chargés de passion, des douze derniers mois.

Il parle naturellement des événements qui se sont déroulés dans une autre province. Je continue la citation:

. . . Et qu'il a compris que si raisonnable que soit le réaménagement de ses priorités et de ses méthodes, une population qui ne sait rien ne croira rien. Ou n'importe quoi.

[*Traduction*]

C'est bien triste à dire. Il aborde là une question qui touche de très près ma province. Dans un article paru dans le *Globe and Mail* du même jour, le commissaire aux langues revient sur le même sujet. Voici ce qu'il dit:

Mais le gouvernement fédéral a complètement échoué dans sa tentative pour faire accepter l'idée du bilinguisme, en particulier dans l'ouest du Canada.

Je tiens le gouvernement entièrement responsable de l'aliénation des provinces de l'Ouest sur la question des langues.

● (1420)

Par son insouciance et son insensibilité, le gouvernement a détruit la plupart des rapports qui ensemble constituaient la structure du Canada, ce Canada qu'un si grand nombre d'entre nous connaissaient et dont nous étions prêts à défendre chèrement la survie. L'insensibilité du gouvernement a sapé profondément notre bonne volonté envers les régions francophones du pays qui était, je peux l'assurer, vivace. Ce sentiment de bonne volonté s'est malheureusement dissipé et volatisé. Je me demande avec une profonde inquiétude comment nous pouvons le ressusciter.

Je parle d'après mon expérience personnelle. Je sais que la bonne volonté existait. C'était dans ce climat de bonne volonté et avec la conviction que l'unité nationale serait ainsi renforcée que le français est devenu matière obligatoire d'enseignement dans nos écoles secondaires en Colombie-Britannique et sauf erreur, également dans les autres provinces de l'Ouest. Cela est maintenant fini. Le français n'est plus obligatoire. La bonne volonté existe encore et a engendré la création d'excellentes facultés de littérature française dans nos universités de l'Ouest. Leur présence explique la motivation de ceux qui ont fait l'effort, bien longtemps avant que les récents gouvernements inventent des mots tels que le bilinguisme, d'apprendre et d'utiliser notre autre langue nationale créant ainsi des liens de plus en plus efficaces entre les deux principales communautés linguistiques au Canada.

Nous disons parfois, quand les circonstances s'y prêtent, que nos propos témoignent de notre peine plutôt que notre colère. Aujourd'hui, les miens témoignent de ma peine et de ma colère quand je considère ce que le gouvernement a fait à mon pays.

[*Français*]

Venant de l'Ouest, monsieur l'Orateur, et ayant fait l'effort de rapprocher les deux collectivités linguistiques de mon pays, grâce à des accommodations et à la bienveillance qui existaient dans l'Ouest, je partage ces sentiments. Par conséquent, je condamne ce gouvernement d'avoir aliéné ma région du reste du Canada, et ce avec un manque total de sensibilité pour ce que représente le Canada pour les gens de l'Ouest et pour les graves conséquences politiques et sociales qui en découlent.

Malgré des avertissements multiples de tous les côtés, y compris des avertissements annuels du Commissaire des langues officielles lui-même, ce gouvernement a procédé sans aucune hésitation à l'application d'une politique linguistique désuète et peu judicieuse. Cette politique du gouvernement actuel a tellement aliéné l'Ouest que nous voyons se former des mouvements séparatistes, même dans cette région.

Je déplore en particulier ce qu'a fait ce gouvernement en provoquant des confrontations et en polarisant les sentiments culturels à travers le pays par sa politique linguistique obstinée et insensée.

[*Traduction*]

J'en suis profondément attristé et vivement irrité. Je crains également ce que nous réserve l'avenir. Le gouvernement nous a mis dans un beau pétrin. Le séparatisme était pratiquement inexistant au Québec en 1967. C'était l'année du centenaire, une année de réjouissance. La cause du séparatisme ne recueillait que 10 p. 100 des voix en 1968. Mais en 1970, l'édifice national s'est dangereusement fissuré. En 1974, le vote séparatiste atteignait 24 p. 100, pour grimper en 1976 à 40 p. 100 ou plus. Le Québec a maintenant à sa tête un gouvernement voué au séparatisme et, pis encore, de plus en plus fortement enclin à l'unilinguisme.

Le gouvernement a manqué à ses engagements envers la population canadienne par son impuissance à faire accepter les louables objectifs de la loi sur les langues officielles. Il s'est également davantage aliéné l'Ouest du pays. Il est aujourd'hui, comme jamais auparavant, impératif de réévaluer les programmes, instruments et méthodes mis en œuvre pour rendre la loi sur les langues officielles acceptable dans tout le pays. Le gouvernement en avait été prévenu par les divers rapports présentés par le Commissaire aux langues officielles et par de nombreuses études effectuées dans ce domaine, dont le rapport Bibeau et, plus récemment encore, le rapport Lamy de l'Université d'Ottawa. Le gouvernement songe-t-il à faire effectuer une enquête à cet égard? Le chef de mon parti a soutenu qu'il fallait instituer une enquête sur l'application du programme de bilinguisme.

[*Français*]

Je regrette, monsieur l'Orateur, que le temps ne me permette pas de donner des exemples de textes qu'ont employés les écoles dans l'enseignement de la deuxième langue officielle.

J'en ai ici. Je les ai portés à l'attention du président du Conseil du Trésor (M. Andras) ainsi qu'à celle du président de la Commission de la Fonction publique.

A mon point de vue, certains de ces textes font du mal. Ils sont rancuniers et malicieux, ils visent à détruire des notions canadiennes continentales. Ils sèment la discorde parmi ceux qui, autrement, pourraient vivre en harmonie et fraternellement.

De toute façon, monsieur l'Orateur, ces textes, et peut-être d'autres, pourraient être discutés lors de l'enquête que réclame mon parti, enquête qui s'avère nécessaire pour examiner de près les erreurs commises par le gouvernement dans l'élaboration d'une politique linguistique qui, au lieu d'unifier notre pays, l'a divisé sérieusement.

[*Traduction*]

Il est d'autres questions qu'une telle enquête pourrait aborder, par exemple la qualité de l'enseignement et l'attitude des enseignants, de même que l'utilité d'envoyer des fonctionnaires suivre des cours de langue un an ou presque avant l'âge de leur retraite.

[*Français*]

En terminant, monsieur l'Orateur, je fais appel encore une fois au gouvernement pour qu'il permette de déférer le rapport de M. Spicer au Commissaire des langues officielles, à un comité parlementaire, pour qu'il institue une enquête sur la politique linguistique du gouvernement. Entretemps, vu la franchise et l'objectivité du Commissaire, nous ne soulèverons pas d'objection à la prolongation de son mandat comme le propose le gouvernement.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, au cours de l'heure du dîner, l'honorable député de Esquimalt-Saanich (M. Munro) m'a demandé de dire quelques mots en français et, avec votre permission, je vais essayer. Je voudrais, comme le ministre, être très bref dans mes remarques. Je ne parlerai donc que quelques minutes.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir adresser quelques mots à la Chambre pour appuyer cette motion du gouvernement qui accordera une extension au terme d'office du Commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, puisque ce terme d'office s'est terminé hier, soit le 31 mars 1977, et que j'aimerais qu'il soit prolongé au 31 juillet 1977.

Au nom de mon parti, j'aimerais aussi exprimer notre confiance en M. Keith Spicer et ses collègues, et louer ses efforts en vue d'encourager le bilinguisme dans notre pays. Si jamais il persiste dans sa décision de quitter son poste, j'espère que son successeur réussira aussi bien que lui à promouvoir le bilinguisme.

● (1430)

[*Traduction*]

(La motion est adoptée.)

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION RELATIVE AU CONGÉ DE PÂQUES

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'avais demandé plus tôt aujourd'hui à ce que soit réservée la motion d'ajournement inscrite à mon nom en vue du congé de Pâques. Avec le consentement de la Chambre, j'aimerais qu'on appelle cette motion et qu'on la débatte.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il consentement pour revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le 6 avril 1977, demeure ajournée jusqu'au 18 avril 1977. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, l'Orateur, après consultation avec le gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des comités agisse en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il est curieux que la Chambre soit saisie d'une motion d'ajournement au lendemain de la présentation d'un budget qui consterne le secteur des affaires et la légion des chômeurs canadiens. Il convient en effet de considérer cette motion en tenant compte de ce budget. Le chef de l'opposition (M. Clark) a vu juste ce matin lorsqu'il a décrit le budget comme étant un plan directeur de chômage au Canada. Il y a maintenant plus de 900,000 chômeurs dans notre pays. La situation de la pêche est catastrophique, l'agriculture est en difficulté et il y a beaucoup d'autres problèmes de ce genre que le budget n'a pas abordés. Il est donc curieux que l'on nous demande l'ajournement de la Chambre à cette date.

Les quelque 932,000 Canadiens sans travail ne comprennent pas les chômeurs non inscrits. Le taux de chômage désaisonnalisé est de 7.9 p. 100. Va pour la désaisonnalisation, mais nombre de personnes au Canada perdent un droit inné, celui de travailler et de participer au progrès de notre pays. Le Conference Board in Canada prévoit un taux de chômage de 8.3 p. 100 pour le quatrième trimestre de cette année. En examinant cette motion d'ajournement, la Chambre ne devra pas oublier la crise de chômage qui touche particulièrement les jeunes gens de toutes les régions du Canada, mais surtout des cinq provinces de l'Est.

Au Canada, 16 p. 100 des jeunes qui cherchent du travail sont incapables d'en trouver. L'année dernière, 80 p. 100 des chômeurs venaient de cinq provinces de l'Est. Les jeunes, qui représentent un cinquième de notre population, comptent pour deux cinquièmes de l'ensemble des chômeurs. Les cinq provinces de l'Est regroupent 34 p. 100 de la population, mais 45 p. 100 des chômeurs du Canada. Le taux de chômage parmi les jeunes est presque le double de la moyenne nationale.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que certaines régions du pays manquent pour le moins d'enthousiasme? Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les jeunes, dans certaines régions, commencent à chercher d'autres moyens de réaliser leurs ambitions personnelles? Chaque député souhaiterait qu'il en aille autrement, mais le gouvernement est largement responsable du problème des jeunes à l'heure actuelle, problème que le budget présenté hier soir ne permettra en aucun cas de résoudre.

Le budget d'hier soir ne fait rien non plus pour dissiper l'incertitude qui règne actuellement dans le monde des affaires. Le secteur privé n'a rien demandé au gouvernement si ce n'est de lui faire part de ses intentions afin qu'il puisse planifier correctement son avenir. En effet, depuis 1975, les Canadiens investissent plus à l'étranger que les sociétés étrangères n'investissent au Canada. C'est un phénomène dont nous n'avons pas encore saisi pleinement les conséquences au Canada. La situation est des plus alarmante vis-à-vis des États-Unis. Cette année, 556 millions de dollars sont passés aux États-Unis en investissements directs. Autrement dit, l'entreprise canadienne cherche fortune ailleurs. Les hommes d'affaires vont au fond des choses, au lieu de faire aveuglément confiance aux promesses du gouvernement, et ils s'aperçoivent qu'il est plus facile de réussir dans d'autres pays car il y règne un plus grand élément de certitude dans le monde des affaires.

Lequel d'entre nous pourrait, en examinant le budget d'hier soir, avoir l'impression qu'il s'efforce de redonner aux chômeurs espoir en l'avenir ou de promouvoir l'expansion des entreprises, ce qui est le meilleur moyen de surmonter définitivement le problème du chômage au Canada? La réponse à cette question est évidente. C'est le gouvernement et non le Parlement qui en est responsable.

Nous avons eu aujourd'hui un exemple de ce que je qualifie de disinvolture à l'égard de la Chambre. Alors qu'une motion d'ajournement était inscrite au *Feuilleton*, les députés néo-démocrates ont décidé d'entraver le bon fonctionnement du Parlement en proposant une motion d'ajournement visant à interrompre le débat aujourd'hui.

Des voix: C'est honteux!

M. Baker (Grenville-Carleton): La motion d'ajournement était inscrite au *Feuilleton* et tout le monde pouvait la lire, mais toutefois le nouveau parti démocratique a tenté de recourir à une ruse parlementaire qui aurait eu pour effet d'empêcher les députés d'examiner une mesure législative très importante inscrite au *Feuilleton*. Si la motion avait été adoptée, nous ne serions pas passés au bill sur le paiement anticipé des récoltes, bill qu'appuie notre parti. Je ne sais pas si le gouvernement savait à ce moment-là ce qui arriverait au cours du débat à la Chambre. Le bill C-26 attend encore au *Feuilleton*. S'il avait été possible de nous entendre aujourd'hui sur la réorganisation des activités scientifiques du pays, on n'aurait pas pu adopter le bill aujourd'hui. Cette réorganisation est réclamée à cor et à cri par le monde universitaire. Je n'excuse pas ce qui m'a déjà inspiré des reproches, c'est-à-dire l'organisation des travaux de la Chambre des communes et le genre de projets de loi dont nous sommes saisis de temps à autre. Il est des cas où je serais également mal venu d'approuver et de préconiser un appui. La motion d'ajournement est déjà inscrite au *Feuilleton* de la Chambre des communes. Quant à la motion présentée par le Nouveau parti démocratique, ce n'est qu'un stratagème parlementaire. Cette motion, de par ses termes mêmes et dans le contexte dont j'ai parlé, aurait donné raison à ceux qui soutiennent que le Parlement est désuet. Le NPD devrait avoir honte.

● (1440)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Après l'avoir écouté patiemment et l'avoir laissé faire son petit discours, je tiens à lui rappeler qu'il a enfreint l'article 35 du Règlement qui dit ceci:

Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Le vote a eu lieu ce matin. C'est maintenant une décision de la Chambre. Les commentaires du député étaient tout à fait irréguliers.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je tiens seulement à signaler que mes observations ne portaient pas sur le vote à la Chambre. Elles portaient sur la motion que le Nouveau parti démocratique a présentée. A mon avis, la différence est grande. Quoi qu'il en soit, nous en sommes là. Que faire de cette motion? Devons-nous l'adopter? Si oui, pourquoi? Je vous dirai, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à tous les députés qu'à mon avis, nous devrions l'adopter.

M. Broadbent: Quelle surprise!

M. Baker (Grenville-Carleton): Il importe que tous les députés qui appuient le gouvernement et qui approuvent au jour le jour ses programmes, et ceux qui ont manifesté bruyamment hier soir à la lecture d'un exposé budgétaire insuffisant, puissent passer quelques jours dans leur foyer à l'occasion de Pâques et rencontrer leurs mandants.

M. Paproski: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Ainsi seront-ils à même de constater ce que ceux-ci pensent de ce budget, de ce programme et de ceux qui les appuient. Même les députés néo-démocrates pourraient y trouver une expérience enrichissante. Voilà pourquoi il importe que cette motion soit adoptée. J'ignore quel sort les autres partis d'opposition entendent lui réserver. Sans doute tous les partis la débattront-ils avec vigueur. Les membres du parti libéral qui ont acclamé ce budget inepte, qui ont applaudi à cette non-réponse à la crise du chômage, qui se sont sans cesse réjouis de l'incertitude qui plane sur le système économique canadien—un budget qui n'a pas modifié le rythme des dépenses gouvernementales, qui ne vient pas à l'aide de nos citoyens âgés ni des pensionnés, qui ne fait rien pour les Canadiens qui sont dans la misère si ce n'est de les y maintenir—font bien de rentrer chez eux pour voir ce que la population pense d'eux.

Nous en aurons grandement l'occasion. Le Parlement ne peut étudier que la mesure législative dont il est saisi. Elle est entre les mains du leader du gouvernement à la Chambre. Il est donc important que les députés libéraux retournent aux sources et constatent que la population canadienne a une piètre opinion des programmes et du gouvernement qu'ils appuient. Voilà le but de ce congé. Ce ne sera pas une vacance pour eux. Il est important qu'ils aillent tâter le pouls des Canadiens.

M. Paproski: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Il existe un malaise dans le pays et le gouvernement peut et devrait en assumer une grande responsabilité. Le pays demande désespérément des dirigeants dignes de ce nom et il est en dépression. Le pays demande de la vitalité et il n'y a que de l'inertie. Le pays demande de la cohésion et nous n'avons jamais été aussi peu unis que maintenant dans toute notre histoire. Les partisans du gouvernement devraient aller voir leurs commettants et rencontrer les personnes qui leur écrivent pour se plaindre de leur situation. Après un débat raisonnable sur la motion, je crois qu'elle devrait être acceptée à l'unanimité.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir de parler après le prince du sophisme lorsqu'il participe à un débat à la Chambre. Le leader du parti conservateur à la Chambre s'est dépassé dans le spectacle qu'il vient de nous offrir au cours des dernières minutes. Je parlerai du gouvernement dans quelques instants. Voilà l'opposition officielle qui a assisté à la présentation du budget que j'ai lu hier à huis-clos et que le ministre des Finances (M. Macdonald) nous a exposé hier soir. On aurait pu jurer qu'il était né de la plume du critique financier du parti conservateur, tellement il était conservateur. C'est d'ailleurs un budget dont l'opposition a dit qu'il allait faire du tort aux chômeurs, qu'il ne faisait rien pour créer des emplois et qu'il allait en gros maintenir l'économie canadienne dans l'état de stagnation où elle se trouve actuellement. D'un côté l'opposition officielle se contredisait en condamnant le budget; mais, d'un autre côté, elle doit admettre que les principales politiques défendues par le gouvernement ont été inspirées par les suggestions que les conservateurs ont faites ces deux derniers mois.

Nous avons eu ensuite la comédie du leader des conservateurs à la Chambre qui, cet après-midi, a raté l'occasion de déclarer que l'opposition ne permettrait pas à la Chambre d'ajourner tant que le gouvernement n'aura pas agi pour remédier au chômage. Il nous dit au lieu de cela en maître sophiste qu'il est: Oh, non! Nous ne pouvons voter contre la motion d'ajournement: les ministériels doivent pouvoir retourner à leurs commettants.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous vouliez la journée.

M. Broadbent: Un instant, j'y arrive.

M. Paproski: Vous vouliez vous rendre à Verdun.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

M. Broadbent: Je déclare au leader conservateur que les ministres du cabinet libéral, ainsi que les ministériels de l'arrière-ban, auraient pu, en fin de semaine qui vient, rentrer dans leurs circonscriptions voir ce que pensent leurs commettants du budget. Ils auront en outre quatre jours de congé obligatoires, en fin de semaine prochaine, soit jeudi, vendredi, samedi et lundi, qu'ils passeront avec leurs commettants, qu'ils pourront alors consulter.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est une pleine semaine.

M. Paproski: Et aller à l'église!

M. Broadbent: Les députés n'ont pas besoin d'un ajournement d'une semaine de plus pour voir ce que pensent les Canadiens du budget. Le leader conservateur a présenté cet après-midi le plus piètre argument qu'il m'ait été donné d'entendre.

Il a été question de la motion que j'ai présentée ce matin, au nom de mes collègues, après la période des questions. La motion, si on l'avait adoptée, aurait ajourné la Chambre pour la journée. De sorte que nous aurions été de retour ici lundi. Si la motion avait été adoptée, il n'y aurait pas eu trois heures de débat cet après-midi à la Chambre des communes. Mais la raison pour laquelle nous avons présenté la motion aujourd'hui, c'est que l'opposition, qui se préoccupe vraiment de la situation du chômage, avait cette première occasion en vertu du Règlement de faire front commun pour montrer ce qu'elle pense du budget désastreux présenté par le gouvernement.

● (1450)

Si les conservateurs savaient, fût-ce l'espace d'une heure, quelle position adopter sur un sujet quelconque, ils auraient déclaré: «Nous n'approuvons pas le budget. Nous pensons que le gouvernement a manifestement échoué à résoudre le problème du chômage et nous voulons interrompre les travaux de la Chambre pour prouver d'une façon tangible combien nous méprisons le gouvernement.» Je crois pouvoir le dire sans détour, parce qu'ils n'avaient pas pensé à présenter la motion eux-mêmes, au lieu d'accepter de faire front commun pour manifester leur mépris à l'endroit du gouvernement, ils se sont rangés de son côté même si leur porte-parole financier s'est présenté hier soir à la télévision et à la radio pour dire que le gouvernement avait présenté un budget désastreux. Ce matin, quand l'occasion s'est présentée de montrer d'une façon tangible au nom des chômeurs ce qu'ils pensent du gouvernement actuel, au lieu de se prononcer contre lui, ils ont voté en sa faveur.

Le leader du gouvernement à la Chambre vient juste de déclarer qu'une telle motion était un outrage au Parlement. Je rappellerai au leader des conservateurs qu'il y a à peu près un an, le parti conservateur avait appuyé une motion néo-démocrate proposant l'ajournement de la Chambre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Dans d'autres circonstances.

M. Broadbent: C'était à propos d'une autre question. Sans doute que les conservateurs ont pu ce jour-là se fixer pendant 24 heures.

Une voix: Le vote en a témoigné.

M. Andras: Stanley, qu'advient-il de votre rappel au Règlement?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je prie les députés de montrer autant de courtoisie au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) qu'aux orateurs précédents.

M. Broadbent: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Comme je le disais, le parti conservateur, dans un de ses rares moments d'égarement, a su pendant plus de deux heures ce qu'il pensait d'une question, et il a été d'accord avec nous pour ajourner la Chambre à cause d'une question de première importance, reconnaissant qu'il s'agissait d'un geste symbolique. Nous ne prétendons pas que ce soit autre chose. C'est en quelque sorte une expression visible de ce que les députés pensent à un moment donné d'une performance absolument infecte du gouvernement. C'est pourquoi, il y a un an, à l'époque de ce qu'on a appelé «l'affaire des juges» quand le gouvernement se conduisait de façon tout à fait répréhensible, nous n'avons pas hésité à proposer l'ajournement et, ce matin, nous avons fait la même chose, étant donné que même si le taux de chômage est plus élevé depuis six mois qu'il ne l'a été depuis la dépression, le gouvernement a présenté un budget qui s'appuie sur l'hypothèse que le taux de chômage se maintiendra au même niveau pendant 1977. C'est pourquoi, nous n'avons pas hésité à présenter une motion d'ajournement aujourd'hui. Nous avions espéré obtenir l'appui de l'opposition officielle. Au lieu de cela, elle s'est rangée du côté du gouvernement.

Avant la présentation du budget hier soir, le NPD était prêt à appuyer la motion d'ajournement à la condition que quelque chose dans le budget indique que le gouvernement ait repris ses esprits. Depuis deux mois, chaque jour, aux questions qui lui sont posées au sujet des mesures qu'il compte prendre relativement au chômage, chômage des jeunes, des femmes ou des pères de famille, le gouvernement répond en disant: «Attendez de voir le budget». Nous avons attendu et nous avons vu. Après avoir vu le budget, nous avons décidé que nous ne pouvions pas appuyer l'ajournement de la Chambre tant que le gouvernement ne présenterait pas une mesure qui prouve qu'il se préoccupe du sort des chômeurs canadiens.

Qu'avons-nous vu dans le document présenté hier soir? On nous a servi un document qui semble avoir été soufflé en même temps par R. B. Bennett et Herbert Hoover et qui témoigne d'une philosophie économique et d'un engagement social tellement dépassés que j'ai moi-même été surpris, d'abord de le lire, puis de l'entendre prononcer à la Chambre à une époque où dans presque toutes les provinces du Canada, l'industrie fonctionne à seulement 80 p. 100 de sa capacité, ce qui veut dire qu'il y a du matériel et des installations qui ne sont pas utilisés. Malgré cette capacité inutilisée, qu'est-ce que le génie économique du gouvernement a trouvé de bon pour améliorer la situation de l'emploi? Il a choisi de donner encore un milliard de dollars aux sociétés dans le cadre d'un programme d'encouragement massif qui vise à pousser ces mêmes entreprises à prendre de l'expansion alors que leurs installations ne sont déjà pas suffisamment utilisées.

Je ne comprends pas ce raisonnement. Parce que mon parti croit dans un secteur solide et sain de l'économie, il aimerait appuyer un gouvernement qui proposerait un programme économique visant à stimuler l'expansion économique et à augmenter la productivité du secteur privé, et un programme conçu de façon à accorder des subventions ou des concessions fiscales spéciales uniquement si elles peuvent aider à atteindre l'objectif important que constitue la création d'un plus grand nombre d'emplois. Mais c'est précisément parce que l'approche actuelle du gouvernement conduira aux résultats opposés que nous la désavouons entièrement. Si les usines tournaient à pleine capacité, et si elles étaient occupées dans tout le pays à produire davantage de biens et de services, alors que nous avons un million de chômeurs, on pourrait comprendre qu'il y ait lieu de donner au secteur privé les stimulants économiques lui permettant de réaliser une expansion de ses immobilisations. Mais du point de vue de l'économie, il est absolument absurde d'injecter dans le secteur privé un milliard de dollars comme le fait le gouvernement.

Tout ce que ce milliard fera, ce sera de permettre aux entreprises d'augmenter leurs bénéfices pour l'année financière en cours, ce dont elles n'ont nullement besoin. Parallèlement, au lieu de reconnaître que ce qu'il nous faut, c'est augmenter la demande, au niveau des familles, et accroître la consommation grâce à des dégrèvements fiscaux importants, le gouvernement fait tout le contraire; et sa politique fiscale à l'égard du contribuable moyen ne pourrait être plus absurde, à un moment où le taux d'inflation est encore extrêmement élevé et se répercute de manière cruelle sur le contribuable moyen. Le NPD a déclaré que c'est à ce niveau-là qu'il faudrait envisager une modification importante de la politique fiscale et nous avions proposé de faire bénéficier d'un dégrèvement de 500 millions de dollars les Canadiens à revenus faibles et moyens.

● (1500)

Nous abolirions le système d'indexation. Il aurait dû être aboli dans ce budget. Cela aurait donné environ 1 milliard de dollars au trésor. En outre, on aurait dû accorder une réduction fiscale de 1.5 milliard de dollars à ceux qui gagnent jusqu'à $25,000 par an. Ceux dont le revenu est supérieur n'obtiendraient rien et ceux qui gagnent moins obtiendraient une réduction plus importante, proportionnelle à leur revenu. L'abolition de l'indexation et cette réduction d'impôt auraient apporté à l'économie 500 millions de dollars qui, sur le plan de la demande, auraient stimulé la production de biens et services ce qui aurait permis de donner du travail au million d'hommes, de femmes et de jeunes en chômage. Voilà pour l'immédiat. En outre . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais nous avons une motion d'ajournement avec des dates précises, et si le député désire se reporter à cette motion dans le reste de son discours, la présidence lui accordera la parole.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je ne ferai pas de commentaires qui trouveraient davantage leur place, comme vous l'avez dit, dans un débat sur le budget, mais j'exposerai le genre de mesures qui devraient, selon nous, être présentées avant l'ajournement. Je laisserai ce budget particulièrement injuste de côté pour insister maintenant sur les mesures que le gouvernement devrait présenter avant l'ajournement de la Chambre. Je le répète, il faudrait notamment une nouvelle mesure pour accorder une réduction d'impôt importante aux contribuables à faible et à moyen revenu.

Deuxièmement, nous estimons que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) devrait présenter un bill en vue d'augmenter le budget du gouvernement pour bâtir davantage de logements à bon marché. Évidemment, d'un bout du pays à l'autre, le marché est encombré de maisons coûtant de $80,000 à $125,000. Il est certain que les avocats, les médecins ou les députés bien payés peuvent trouver autant de maisons qu'ils veulent, mais les gens qui travaillent dans les conserveries de poisson de Saint-Jean, dans les mines de Sudbury où les travailleurs sont raisonnablement bien payés par rapport aux travailleurs de l'industrie, et les agriculteurs des régions de la Saskatchewan, qui ne sont pas parmi les plus riches, ne trouvent toujours pas de maisons à acheter ou à louer à des prix raisonnables.

Si le gouvernement veut prendre des mesures pour enrayer le chômage avant l'ajournement, il n'a qu'à nous montrer par un projet de loi qu'il veut augmenter en proportion notable le stock de logements à prix modique. Il offrirait ainsi deux choses grandement nécessaires actuellement, des emplois et la satisfaction de ce besoin social qu'est devenue l'habitation.

Nous aimerions également que le gouvernement mette à la disposition des municipalités canadiennes 290 millions de dollars environ au titre de l'assistance financière à la création ou à l'extension de réseaux de transport urbain. C'est d'ailleurs ce qu'avait promis le premier ministre (M. Trudeau) en juillet 1974. Cette mesure s'impose actuellement si on veut créer des emplois. Elle profiterait certainement à toutes les régions métropolitaines du pays, et je dirai même au pays tout entier car elle ferait réaliser des économies d'énergie dont nous avons le plus grand besoin.

Nous aimerions que le gouvernement présente un projet de loi étendant à l'ensemble du pays ce qui se fait dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse: l'instauration d'un programme national d'isolement thermique des maisons.

Une voix: Bravo!

M. Broadbent: Je me félicite d'entendre un député fédéral applaudir à cette proposition, et j'espère qu'il participera au débat. Ce programme fait merveille en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, il n'y a donc pas de raison qu'il ne soit pas aussi valable dans les autres provinces. Il créerait des emplois immédiats dans chaque ville et dans chaque village du Canada, et il réduirait nos dépenses énergétiques dès l'hiver prochain.

J'aimerais que le ministre des Travaux publics (M. Buchanan) nous présente la semaine prochaine un bill annonçant une accélération marquée des travaux publics dans l'ensemble du pays. S'il pouvait simplement nous ramener le bill qu'il avait mis de côté lorsque la campagne de compressions budgétaires a débuté il y a un an et demi, il recevrait l'appui de mon parti, et son bill serait vite voté. Les travaux de ce genre créeraient des emplois dans l'ensemble du pays.

Il y a toutes sortes de mesures à court terme que le gouvernement pourrait adopter avant l'ajournement. Nous pensons par exemple à une réduction des impôts, à la stimulation du secteur du logement, à l'accélération des investissements publics et à l'assistance au transport urbain. Il n'y a rien d'absolument original ou de nouveau dans tout cela. Le premier venu qui s'intéresse à la question du chômage et à la bonne marche de l'économie peut en dire autant. Et si le gouvernement s'en préoccupait lui-même, il aurait déjà prôné ces mesures dans le budget d'hier soir.

Mon parti reconnaît que les propositions que je viens de faire sont à court terme. Même si le gouvernement les acceptait et les mettait toutes en œuvre, elles ne réussiraient pas à assurer le plein emploi à la fin de 1977 ou de 1978. Il serait trompeur de prétendre qu'elles y réussiraient, mais elles constitueraient un progrès, ce que ne nous laisse pas entrevoir l'exposé budgétaire d'hier soir.

Avant l'ajournement, nous aimerions que le gouvernement présente un bill promettant de créer le plein emploi au terme d'une certaine période et établissant des objectifs précis. L'automne dernier j'ai au nom de mon parti proposé ce programme, fruit d'une année de travail des recherchistes de mon parti. Je ne répéterai pas aujourd'hui à la Chambre tous les détails que j'ai déjà exposés. Mais notre programme démontre qu'un gouvernement sérieusement disposé à agir, pourrait pratiquement assurer le plein emploi au bout de quatre ans. Voilà ce qu'attendent les Canadiens. Ils ne s'attendent pas à des miracles. Ils ne s'attendent pas à ce qu'un gouvernement qui a déjà un million de chômeurs sur les bras fasse disparaître tous nos problèmes en l'espace de six mois ou d'un an. Les Canadiens veulent toutefois que le gouvernement mette sur pied un programme à longue échéance, en fixant des objectifs précis. Ainsi, il pourrait décider que les Canadiens ne connaîtront plus d'hiver aussi catastrophique que celui de 1977 et se donner quatre ans pour résoudre le problème.

Mon parti aimerait que le gouvernement présente un projet de loi prévoyant des mesures visant à créer le plein emploi, exposant des objectifs précis et obligeant le ministre a faire un bilan annuel de la situation, à l'intention des députés. Bref, nous voudrions que le gouvernement établisse un programme d'embauche et de stimulation de l'économie en général qui s'étale sur plusieurs années.

J'ai dit il y a quelques instants que les Canadiens n'attendent pas de miracles. Ils n'espèrent pas que les hommes politiques trouvent facilement une solution à des problèmes complexes, mais ce qu'ils veulent, c'est que le gouvernement admette la complexité de certains problèmes et des rouages de l'économie canadienne et qu'il propose des solutions à nos problèmes actuels qui sont essentiellement d'ordre structurel.

[L'Orateur suppléant (M. Ethier).]

● (1510)

En plus de ce que j'ai dit au sujet d'un bill visant au plein emploi, mon parti estime également que le gouvernement devrait s'employer à résoudre le problème de l'indépendance économique du Canada. A notre avis, les problèmes économiques du Canada sont inextricablement liés au fait que la plus grande partie de nos ressources matérielles sont entre les mains de sociétés étrangères. Naturellement, nous ne voulons pas en attribuer la responsabilité à ces investisseurs, qu'ils soient américains, allemands ou de toute autre nationalité. Ce serait absurde, car nous les avons invités à s'installer au Canada.

M. Woolliams: Pourquoi ne parlez-vous pas de General Motors?

M. Broadbent: Il est temps que nous prenions des mesures concrètes pour développer notre industrie secondaire, au lieu d'envoyer nos matières premières à l'étranger.

Mon collègue du parti conservateur, qui se trouve symboliquement et physiquement à ma droite, me demande de parler de la société General Motors et c'est ce que je vais faire sans tarder. Si le député avait été attentif, il saurait que j'estime que c'est surtout dans le secteur des ressources que nous sommes en difficulté. Nous exportons du pétrole et du fer à l'état brut . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je dois signaler au député que la motion est la suivante:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le 6 avril, demeure ajournée jusqu'au 18 avril 1977 . . .

Voilà ce sur quoi la Chambre doit se prononcer, sur rien d'autre avant le 6 avril. Je demanderais au député de s'en tenir à la motion.

M. Broadbent: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je vais essayer de suivre vos directives. J'indiquais à la Chambre pourquoi nous nous opposions à cette motion. En termes généraux, nous croyons que le gouvernement n'a jusqu'à présent rien fait pour combattre le chômage et que le budget d'hier soir n'indique pas du tout qu'il a l'intention de s'y attaquer au cours de l'année qui s'annonce.

Si le gouvernement agit dans le sens que je viens d'indiquer d'ici quelques jours, ou la semaine prochaine, alors nous serions prêts à appuyer la motion d'ajournement. Je tiens à souligner une chose: les points que j'ai fait ressortir ont trait à la motion, soit: devons-nous oui ou non ajourner la Chambre au moment précisé dans la motion?

J'aimerais que le gouvernement s'engage à apporter des changements à long terme, des changements fondamentaux dans l'économie canadienne. Ils s'imposent si nous voulons résoudre le problème de la balance des paiements et celui de l'exportation de nos matières premières dont le traitement exige la création, à l'étranger, des industries à concentration de main-d'œuvre dont le Canada aurait besoin. Nous savons que ce n'est pas tâche facile que de créer une économie capable d'assurer le plein emploi. Nous savons aussi que si le gouvernement veut être franc avec la population, s'il veut montrer qu'en dépit des difficultés de la tâche il est prêt à apporter ces modifications fondamentales sur une période de plusieurs années, en vue de créer plus d'emplois, la population le respectera et l'appuiera dans son entreprise. C'est l'incurie du gouvernement en matière de planification à long terme qui nous a attiré les difficultés actuelles, et qui nous empêche d'en sortir.

J'aimerais, au nom de mon parti, poser une troisième condition qui se rattache à ce que j'ai déjà dit à propos du plein emploi et d'une refonte complète de notre économie pour atteindre au plein emploi. Au cours de la semaine prochaine, nous croyons que le gouvernement devrait donner des signes tangibles qu'il entend abandonner cette politique des vaches grasses et des vaches maigres. Pendant 18 mois, il s'est attaqué à l'inflation sans se préoccuper du chômage pour ensuite consacrer autant de temps à lutter contre le chômage sans tenir compte de l'inflation. C'est une attitude typique de la part des gouvernements libéraux depuis la Seconde guerre mondiale et on peut facilement en faire la preuve. Ils sont passés maîtres dans l'art de parer au plus pressé; ils sont responsables des difficultés cycliques qui ont affligé notre économie. Ce qu'il nous faudrait, c'est une volonté bien arrêtée de procéder à une planification nationale de notre économie, planification qui assurerait, entre autres choses, une orientation fondamentale des investissements.

Même un gouvernement fédéral pourrait reconnaître les réalisations de la Suède, de l'Allemagne de l'Ouest ou du Japon dans ce domaine. A l'exception du Japon, ces pays sont dirigés par un gouvernement social-démocrate qui se distingue par l'engagement qu'il a pris de planifier l'économie nationale, engagement qui oblige le gouvernement en place à jouer un rôle de premier plan en orientant les investisements pour les années à venir.

Nous proposons pour le Canada, par le biais du ministère des Finances ou d'un autre, la création d'un organisme spécial de planification qui serait chargé de prélever un impôt spécial, à l'exemple de celui de la Suède qui a donné de si bons résultats. Je suis sûr que le premier ministre suppléant (M. MacEachen) sait de quoi il s'agit et peut-être qu'il irait même jusqu'à donner son appui, du moins en privé, au cabinet. La Suède a mis sur pied un mécanisme fiscal permettant de contrebalancer les fluctuations marquées de l'économie de marché. En période d'inflation grave, un impôt spécial est perçu sur les grosses sociétés. L'argent ainsi recueilli est mis à part et n'est pas utilisé comme revenu général. Lorsque surgit le chômage, le gouvernement réinjecte cet argent dans le secteur privé d'où il vient. En se réservant le droit d'accepter chaque projet, il assure la création d'emplois là où il en faut. Voilà une saine planification.

M. Woolliams: Chaque fois que le gouvernement commence à intervenir là-dedans, il faut être sur ses gardes.

M. Broadbent: Le député dit que quand le gouvernement fait se genre d'intervention, il faut être sur ses gardes. Je crois que, de tous les pays du monde occidental, c'est la Suède qui réussit le mieux dans sa lutte contre l'inflation et le chômage.

M. Woolliams: Ce gouvernement vient tout juste de tomber parce qu'il a fait un gâchis innommable.

M. Broadbent: Le député dit que le gouvernement est tombé parce qu'il a fait un gâchis innommable. Je lui rappellerais qu'il est tombé après avoir été au pouvoir pendant 40 ans, avec un plus fort pourcentage du vote que jamais auparavant, mais le prétendu gouvernement de libre entreprise qui l'a remplacé a gardé exactement le même mécanisme de planification. Les Suédois sont un peu plus avancés que nos conservateurs. Ils savent que ces mécanismes sont efficaces.

Je pourrais continuer . . .

M. Woolliams: Oh, non!

M. Broadbent: Je sais qu'il est toujours difficile à un conservateur d'écouter une idée qui a vu le jour après le XVIIIe siècle, mais j'espère que les idées leur entreront dans la tête, ne serait-ce que par osmose.

Je voudrais terminer en disant que nous sommes opposés à cette motion d'ajournement parce que la situation du chômage est à nos yeux une tragédie humaine et économique. Les Canadiens veulent travailler. Ils ne veulent pas de cadeaux. Ils veulent un gouvernement résolu à combattre le chômage. Ils ne s'attendent pas à des recettes magiques. Ils veulent un gouvernement qui croit aux mesures concrètes.

J'ai été épouvanté l'autre jour d'entendre quelqu'un à ma droite dire que les gens veulent toucher de prestations d'assurance-chômage. Monsieur l'Orateur, il y dix jours, quand j'étais en Colombie-Britannique, une des expériences les plus émouvantes que j'aie vécues a été d'entendre une femme de 59 ans décrire ce qui est arrivé dans la petite ville d'Abbottsford, où la chaîne MacDonald a annoncé qu'elle avait environ 20 postes ouverts. Ces jeunes qui, selon un si grand nombre de Canadiens, ne veulent pas travailler et seraient ravis de continuer à toucher indéfiniment des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale, ont postulé ces emplois. Savez-vous combien il y a eu de candidats? La file de jeunes s'étirait sur trois pâtés de maisons pour quelque 20 emplois à un restaurant MacDonald's. Ils étaient arrivés la veille au soir avec leur havresacs et leurs sacs de couchage parce qu'ils voulaient du travail. Si la file était si longue, on a dû en refuser des centaines.

● (1520)

M. Fraser: Combien d'entre eux sont encore aux études?

M. Broadbent: Ce que je veux dire, c'est que les Canadiens, les jeunes surtout, veulent du travail et pas l'aumône. Ils s'attendent à ce que le gouvernement s'engage à leur fournir du travail, sinon demain du moins avant la fin de l'année. Le gouvernement actuel ne s'y est aucunement engagé. Tout ce qu'il a fait, c'est présenter un budget selon lequel il y aura fin décembre 1977, comme c'était le cas en 1976, un million de chômeurs au Canada. C'est pourquoi le Nouveau parti démocratique n'appuiera pas une motion d'ajournement tant que le gouvernement n'aura pas démontré d'une façon quelconque au cours des jours ou des semaines à venir qu'il reconnaît que le chômage est une honte nationale sur le plan économique et humain et qu'il s'engage à y remédier.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'on me laissera une certaine latitude cet après-midi pour répondre à la thèse du chef du Nouveau parti démocratique M. Broadbent. Il a terminé comme il avait commencé, en laissant entendre que seul les néo-démocrates avaient du cœur, qu'ils sont les seuls à s'intéresser aux jeunes et aux chômeurs. Je reprends son argument ou il l'a laissé.

Le chef du NPD a parlé d'une file de postulants chez MacDonald en Colombie-Britannique. Je n'y étais pas, mais j'ai été témoin de scènes semblables bien des fois. Je lui rappelle lorsqu'il invoque de tels arguments fallacieux et surtout hypocrites, que lorsqu'ils étaient au pouvoir en Colombie-Britannique . . .

M. Nystrom: C'était une bonne administration.

M. Woolliams: Comme vous dites. Sous la direction de M. Barrett. Ils ont chassé les investissements, fermé les mines et paralysé l'exploitation des ressources.

Des voix: C'est honteux.

M. Woolliams: Ils n'aiment pas entendre la vérité.

M. Leggatt: Quel est le taux de chômage à l'heure actuelle?

M. Woolliams: Voulez-vous faire un discours?

M. Leggatt: Oui.

M. Woolliams: Eh bien, soyez patient et écoutez pendant quelques instants. Le député se tient correctement au comité. J'espère qu'il fera de même cet après-midi car je vais dire des choses qui vont le blesser, je le sais.

Ce gouvernement néo-démocrate a chassé les industries. Lorsqu'on chasse les entreprises ainsi que les industries d'extraction et d'exploitation, on fait disparaître les emplois. C'est l'un des problèmes qui se pose actuellement en Colombie-Britannique. Chaque fois qu'ils parlent des conservateurs, ils remontent au XIXe siècle ou à n'importe quel siècle qui leur passe par la tête. Les socialistes n'ont pas eu une seule nouvelle idée depuis la création de leur programme. Ils préconisent les mêmes choses depuis 25 ans. Partout où ils ont prêché leurs bonnes paroles, que ce soit en Colombie-Britannique, en Saskatchewan ou au Manitoba, le chômage a augmenté.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Et la Saskatchewan?

M. Woolliams: Le député parle de la Saskatchewan. J'aimerais qu'il me dise quelle province a connu un plus grand exode que la Saskatchewan sous un gouvernement néo-démocrate?

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Je sais, la vérité blesse toujours ceux qui épousent ce genre de doctrine. J'invite le chef du nouveau parti démocratique à aller en Alberta où l'on favorise le développement et l'industrie extractive. C'est la province la plus riche du Canada. Le chômage y est le moins aigu et l'abondance y règne. J'invite le chef du NPD à visiter la ville de Calgary où l'on ne cesse de construire de nouveau immeubles. Il y a des emplois et il y a de la richesse.

M. Symes: Et le gouvernement conservateur de Terre-Neuve?

M. Woolliams: J'en parlerai dans un moment. Permettez-moi de parler en premier lieu de l'Alberta car je connais mieux le cas de cette province. Des Canadiens de toutes les régions du pays vont en Alberta à cause de son expansion et du climat créé par deux bons gouvernements, l'un dirigé par M. Manning et l'autre par M. Lougheed. Ils croyaient en la prospection et la mise en valeur et les ont encouragées. Ils ont fait venir des capitaux et des investissements afin que les Canadiens, Albertains et autres, qui allaient s'installer en Alberta, puissent trouver du travail.

Ce matin l'hypocrisie du NPD s'est manifesté. Il a proposé une motion et se bat pour avoir une semaine de 20 ou 30 heures de travail, qui aurait pour résultat d'augmenter le coût de la production et de nous éliminer du marché mondial. Ce matin, ils ont proposé une motion pour avoir l'après-midi libre, c'est la raison pour laquelle ils l'ont proposée.

Des voix: Quelle honte!

M. Woolliams: Les néo-démocrates s'opposent aux investissements, qu'il s'agisse de ceux de sociétés étrangères ou canadiennes. Il faut pour eux que la source se tarisse et lorsqu'elle sera tarie et qu'il n'y aura plus d'emplois, ils viendront s'en prendre au gouvernement ou nous en imputer aussi le blâme. J'aimerais leur rappeler, que lorsque nous avons quitté le pouvoir en 1963, le budget du pays était de six milliards de dollars, or, c'est le chiffre actuel du déficit.

En 1972, le gouvernement était minoritaire. Dois-je rappeler la lune de miel à cette époque qui a uni le NPD et les libéraux qui ne pouvaient rester au pouvoir qu'avec l'appui de David Lewis? Alors que les coûts, les dépenses et les déficits ne cessaient d'augmenter, ils ont tout avalisé. Ce sont eux qui se sont battus pour qu'on crée l'Agence d'examen de l'investissement étranger pour tarir les investissements étrangers.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Ils applaudissent.

Une voix: Nous n'intervenons pas.

M. Woolliams: Moi je suis intervenu une ou deux fois, mais au moins vous ai-je permis de parler. Cependant, quand les gens ne supportent pas la vérité, ils se mettent à crier à tue-tête. C'est ce qu'ils font maintenant.

M. Broadbent: Plus fort.

M. Woolliams: J'espère que ma voix se fera entendre à travers toute la nation car il faut que je crie la vérité sur le genre de gouvernements qui ont gouverné la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba.

Il faudrait que le NPD puisse enfin comprendre, ne serait-ce qu'une seule chose, c'est que la croissance économique crée l'emploi. La croissance de notre pays, qu'elle provienne des secteurs primaire, secondaire ou autres, ne sera possible que si nous parvenons à vendre nos produits. Depuis des années, le NPD appuie des programmes qui font que les produits canadiens ne sont plus concurrentiels sur le marché mondial. Aucune expansion n'est possible à moins de pouvoir écouler ses produits.

J'écoutais les arguments captieux invoqués par le chef du NPD cet après-midi. Il s'oppose à l'ajournement. Il parle de présenter des projets de loi. Certes, le chef d'un parti qui préconise les principes du NPD et de l'ancien PSD ne peut croire que dans l'espace de quatre ou cinq jours le Parlement pourrait adopter des mesures susceptibles de procurer des emplois à tous les Canadiens. C'est ce qu'il dit et c'est absolument insensé.

M. Paproski: C'est stupide.

M. Woolliams: Il se plaint du déficit de 6 milliards de dollars, du déséquilibre commercial, du déséquilibre des paiements. Toutefois, lui-même et David Lewis avaient appuyé le gouvernement et l'avaient maintenu au pouvoir quand il s'est fourvoyé dans ce pétrin économique. Ils ont soutenu le gouvernement pour l'aider à créer cette gabegie.

● (1530)

En ce qui concerne le budget, je refuse de participer à un débat sur le budget actuellement, car nous en aurons un vrai en temps et lieu. Mais ce sera sans doute une excellente chose d'avoir un congé. Le pays pourra souffler. Il pourrait bien vouloir un congé du gouvernement, parce que chaque jour que nous passons ici le gouvernement propose des mesures législatives, présente des budgets qui nous enfoncent de plus en plus dans le chaos économique. Les Canadiens pousseront un soupir de soulagement, car ce sera un répit dans la gabegie actuelle.

Une voix: C'est la faute à la libre entreprise!

M. Woolliams: Le député mentionne la libre entreprise. La réponse est très simple. Qu'il compare la situation de toutes les provinces sans gouvernement néo-démocrate. Il verra la différence dans les statistiques sur l'exploration, le développement, la croissance économique et le chômage.

Je suis de l'avis du leader à la Chambre à propos de l'ajournement. Je sais qu'il y aura un débat sur le budget. Tous, tant que nous sommes, aurons quelque chose à dire. J'appuie les députés à ma gauche sur ce seul point: le budget nous a déçus. Je crois que personne au Canada n'apprécie le budget présenté hier soir ou s'imagine qu'il viendra en aide à la jeunesse de notre pays.

Mais je veux que les socialistes sachent, et je le répéterai encore et toujours, que la croissance découle d'un climat économique favorable à l'investissement, au développement, à la prospection et à l'établissement d'usines qui donnent du travail aux gens. Nous devons faire en sorte que nos produits puissent soutenir la concurrence n'importe où dans le monde. Sinon, nous n'aurons jamais le plein emploi. Puiser dans le trésor public pour les chômeurs, dont nous déplorons tous le sort, ne leur donnera pas d'emploi, pas plus que cela ne réussira à relancer l'économie pour en arriver éventuellement au plein emploi.

Enfin, je voudrais dire ceci à ceux à ma gauche: Je suis ici depuis 18 ans et je n'ai jamais vu les néo-démocrates proposer une seule idée nouvelle. Ils répètent toujours la même rengaine jour après jour. C'est pourquoi j'appuie la décision de notre parti au sujet de l'ajournement. Je le répète, les députés à ma gauche ressassent les mêmes idées, les mêmes théories, la même doctrine, qui ont déjà ruiné un grand nombre de régions de notre pays.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre la parole à la suite de mon collègue de Calgary-Nord (M. Woolliams), mon grand et paisible ami, et je voudrais qu'il sache que nous avons tenté de présenter beaucoup d'idées nouvelles à la Chambre. Peut-être pourrais-je commenter brièvement les idées surannées qu'il a lui-même reprises.

D'abord, il a adopté un ton qui me fait croire que lui et son parti ont peur soudain des néo-démocrates. Toute la journée ils ont parlé du Nouveau parti démocratique. Ils pressentent sans doute les résultats de quelques nouveaux sondages d'opinion et nous leur faisons peur tout à coup plus que les libéraux. Ils s'intéressent à notre parti. Voilà qui est intéressant. Leur parti est sérieusement en perte de vitesse peut-être. Toutes ces idées neuves que nous avons présentées les effraient sans doute, car les Canadiens trouvent que le parti conservateur tire de l'arrière de plus en plus.

Le député de Calgary-Nord a proposé que nous comparions toute province néo-démocrate à toute autre province du Canada. J'aimerais le faire quelques instants parce que je viens de la province de la Saskatchewan. Examinons donc d'abord la Saskatchewan. A mon avis, cette province est très prospère à l'heure actuelle, compte tenu de tous les facteurs en cause. Nous n'avons pas tout l'or noir de l'Alberta et tous les milliards de dollars que rapporte le pétrole. Ce que nous avons en Saskatchewan, nous le devons au fait qu'un bon gouvernement a su bien planifier pendant 20 ans. A cause de cela, notre taux de chômage est le plus faible de toutes les provinces du Canada.

M. Woolliams: C'est parce que les gens s'en vont. Ils s'en vont parce qu'il n'y a pas de travail. Combien de milliers de personnes ont quitté la Saskatchewan depuis 20 ans?

M. Nystrom: Je suis heureux de répondre à la question posée par le député de Calgary-Nord. Il parle de tous ceux qui ont quitté la Saskatchewan depuis l'arrivée au pouvoir du NPD. Nous pouvons lui montrer des chiffres. Quand l'ancien parti du CCF a été défait en Saskatchewan en 1964, la province comptait environ 980,000 habitants et, après l'arrivée au pouvoir de Thatcher, peut-être le libéral le plus conservateur que nous ayons eu au Canada, le nombre d'habitants a commencé à baisser d'année en année. En 1971 ou 1972, quand le parti néo-démocrate a pris le pouvoir en Saskatchewan, la province ne comptait plus que 909,000 habitants.

Si le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) lisait un peu, il constaterait que la Saskatchewan est en train de remonter la pente du point de vue démographique. La province compte maintenant près de 950,000 habitants parce qu'elle a un bon gouvernement et à cause de la planification qui s'est faite.

Le député a aussi demandé que nous comparions une province comme la Saskatchewan aux provinces qui ont eu des gouvernements qui préconisent la libre entreprise. J'aimerais donc comparer la province à Terre-Neuve. Terre-neuve a un gouvernement conservateur. J'aimerais comparer la Saskatchewan à toutes les provinces de l'Atlantique. J'aimerais même la comparer à la province de Québec pour ce qui a trait au taux de chômage et au niveau de vie. Ces autres provinces ont toutes un gouvernement qui préconise la libre entreprise. J'aimerais comparer la Saskatchewan à l'Ontario. Malgré tous les atouts que possède l'Ontario, malgré toute la protection tarifaire dont elle bénéficie à cause de la structure du tarif-marchandises, elle a un taux de chômage plus élevé que celui de la Saskatchewan. Le système d'enseignement ou de soins de santé de l'Ontario n'est pas meilleur que le nôtre, pourtant nous sommes bien moins riches que l'Ontario.

Comme le député le sait, nous dépendons d'une économie agricole qui est extrêmement vulnérable, sujette aux prix du marché international, tandis que l'Ontario a une économie stable qui repose sur une forte industrie manufacturière. Si seulement l'Ontario était dirigé par un gouvernement néo-démocrate qui planifie l'économie, imaginez quel niveau de vie les Ontariens auraient, compte tenu de toutes les ressources que possède la province. Et s'il y avait un gouvernement néo-démocrate en Alberta, avec son trésor d'or noir à partir duquel on pourrait planifier l'avenir des Albertains, ces derniers seraient si riches que même le député de Calgary-Nord en serait gêné.

Lorsque la CCF a pris le pouvoir en Saskatchewan, les habitants de la province n'avait pas l'électricité. Ils vivaient dans la pauvreté. C'est ce que tend à oublier le député.

M. Woolliams: Il y aurait eu également des installations de forage dans votre province si vous ne les aviez pas chassées. Vous les avez poussées à quitter la province. Des milliers de personnes ont quitté la Saskatchewan.

M. Nystrom: J'aimerais revenir sur la remarque du député de Calgary-Nord, selon lequel lorsqu'on ne sait plus quoi dire, il faut commencer à crier. Mais je ne veux pas le faire car cela le gênerait. Quoi qu'il en soit, il a dit que notre parti ne se préoccupait ni de la croissance ni de la productivité et qu'il ne cherchait pas à rendre nos produits compétitifs sur le marché international. Et pourtant, ce sont là des principes mêmes de la politique socio-démocrate.

Notre parti a réclamé des mesures budgétaires pour stimuler la demande des consommateurs. Il faut accroître cette demande et la meilleure façon d'y parvenir, c'est d'accorder un dégrèvement fiscal aux économiquement faibles et de diminuer la taxe de vente, afin que les personnes à faible revenu puissent acheter plus de vêtements, plus d'aliments, plus de biens de consommation en général, ce qui, en retour, stimulerait l'économie. Ce sont là des choses que notre parti n'a pas cessé de réclamer. Nous continuerons à le faire tant que le député de Calgary-Nord ne comprendra pas ce qu'est un parti social-démocrate.

● (1540)

Je m'oppose à la motion non seulement pour cette raison, mais aussi parce que le budget qui nous a été présenté est une véritable insulte pour plus d'un million de chômeurs canadiens. Je ne puis, en mon âme et conscience, quitter le Parlement sans au moins essayer d'inciter le gouvernement à présenter un bill . . .

M. Dick: Pourquoi ne faites-vous donc rien alors?

M. Nystrom: Nous avons présenté une motion aujourd'hui, monsieur l'Orateur, car c'est une des façons dont nous pouvons protester contre ce budget terriblement injuste et cruel pour plus d'un million de chômeurs. Si le parti conservateur avait appuyé notre motion, le gouvernement aurait peut-être passé la journée à mettre au point une nouvelle mesure pour aider les chômeurs et leur donner du travail.

Notre parti n'est pas comme le parti conservateur. Ce dernier préférerait voir les gens toucher des prestations d'assurance-chômage et de bien-être social que de voir le gouvernement présenter une bonne loi pour donner du travail aux chômeurs canadiens. Nous n'avons jamais été pour l'assistance sociale. Notre parti a toujours dit que les Canadiens devaient travailler et faire quelque chose pour la société. Les députés conservateurs se contentent de rester assis à ne rien faire et de voir un million de travailleurs croupir dans le chômage. Ils voudraient que le travailleur ordinaire verse des cotisations plus élevées à la caisse d'assurance-chômage afin de payer pour les chômeurs. Voilà la sorte de fiscalité qu'ils préconisent. Ils veulent que les contribuables canadiens paient plus d'impôt pour aider les assistés sociaux.

M. Dick: Pourquoi ne pas nous souffler quelques idées nouvelles?

M. Nystrom: Nous estimons que nous devrions rester ici pendant le congé pour discuter de la loi. Nous devrions annuler le congé. Nous devrions nous opposer à la motion et rester ici afin qu'on nous présente une nouvelle loi qui donne du travail aux chômeurs.

On pourrait faire des tas de choses pour donner du travail aux Canadiens. Le gouvernement pourrait présenter un bill sur le logement. Il a des experts qui travaillent au ministère des Affaires urbaines.

M. Woolliams: Les maisons se vendent bien à Calgary.

M. Nystrom: Mais qui achète des maisons à Calgary? Les vend-on aux chômeurs, aux simples travailleurs ou aux retraités? Je ne le crois pas. Il y a un surplus de logements pour certains, ceux qui ont de gros revenus, mais pas pour les gagne-petit. Ce sont ces derniers qui m'intéressent. Nous pourrions adopter très rapidement un bill sur le logement. Il n'y a rien de mieux que de construire des maisons pour les gagne-petit pour donner du travail aux gens.

Aussi, le gouvernement pourrait présenter un programme d'investissements publics qui permettrait de consacrer des centaines de millions de dollars à l'amélioration des services dans les municipalités. Cela ferait travailler les gens et leur donnerait un but. Le pays s'en va à la dérive. Qui songerait à le nier? Et pourtant le parti conservateur ne veut pas demander au parti libéral de nous présenter des projets de loi nouveaux.

Il y a encore une autre raison qui m'empêche d'appuyer cette motion d'ajournement.

M. Woolliams: Vous me faites penser à la dernière Cène.

M. Nystrom: A la dernière Cène? Peut-être ai-je été influencé par le député qui m'a précédé. J'ai remarqué la chute récente des revenus agricoles. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ne nous apportent pas d'idées neuves ou de projets de loi pour freiner ce fléchissement des revenus agricoles. Ils ne sont même pas ici cet après-midi.

Il y a quelques semaines, Statistique Canada a publié des chiffres qui devraient tous nous faire bondir. De janvier 1976 à janvier 1977, les revenus agricoles sont tombés de 31 p. 100 environ. En Saskatchewan, la chute a été de 38 p. 100 environ, comme dans l'Ouest tout entier. «Et alors, diront certains, ils étaient déjà très élevés.» Il y a là une autre raison à mon avis de ne pas ajourner la Chambre. Si les revenus agricoles continuent de tomber en chute libre, cela va non seulement aggraver les difficultés des agriculteurs et en forcer un plus grand nombre encore à quitter la ferme, et ajouter à la misère et à la pauvreté des collectivités rurales, mais encore aggraver le chômage dans les grandes villes et dans le centre du Canada. Et cela pour l'excellente raison qu'il n'y a pas de consommateur qui dépense plus que l'agriculteur lorsqu'il est bien payé. Mais lorsqu'il cesse de dépenser faute de revenus, il fait disparaître des milliers d'emplois un peu partout. Pensons par exemple aux ouvriers qui fabriqent le matériel agricole, à ceux de l'automobile, à ceux des usines de tout genre, à ceux qui fabriquent l'acier, le caoutchouc et les engrais chimiques.

Sans grand effort d'imagination, le gouvernement pourrait mettre un frein à cela. Il devrait présenter à la Chambre une nouvelle politique laitière, ce qui d'ailleurs nous avait été promis avant fin mars, soit hier, mais nous attendons toujours. Comment en bonne conscience puis-je être d'accord pour que la Chambre ajourne pendant 12 jours, alors que le gouvernement ne nous a pas présenté de politique laitière? Comment puis-je, en bonne conscience, approuver l'ajournement de la Chambre alors que les naisseurs sont en difficulté, que le prix du bœuf et du porc baisse sans cesse et que les petits exploitants de ma circonscription ont de plus en plus de mal? Le ministre de l'Agriculture pourrait peut-être se réveiller et réagir.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé pourrait également faire preuve d'initiative en faisant appliquer un accord international sur les céréales qui serait certainement approuvé par tous les députés de ce côté-ci de la Chambre. Si le gouvernement donnait la direction nécessaire dans ces domaines, nous serions d'accord pour appuyer l'ajournement de la Chambre, pendant les vacances de Pâques. Je suis sûr que dans ce cas, il aurait l'adhésion unanime des députés.

Dans le budget d'hier, on nous a annoncé un dégrèvement fiscal de 300 millions de dollars, au bénéfice des particuliers, soit une moyenne de $100 par famille. Mais en même temps, le bon père Noël a su trouver un milliard de dollars pour aider les grosses sociétés, alors que celles-ci fonctionnent déjà à 80 p. 100 environ de leur capacité. Avec un budget comme celui-ci, qui nous ramène à l'âge Néanderthal, comment pourrons-nous avoir le courage de regarder nos électeurs en face, alors que le gouvernement pouvait faire tant pour relancer l'économie, comme par exemple, accorder des dégrèvements fiscaux aux Canadiens à faibles revenus?

Le gouvernement pourrait introduire des programmes pour redonner du travail aux Terre-Neuviens par exemple. Je suis sûr que les Terre-Neuviens, comme tous les autres, aimeraient trouver du travail. Et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que c'est chose possible. Mais il faudrait que le gouvernement se livre à une planification économique solide, qu'il ait le désir de relancer l'économie en commençant par le commencement, c'est-à-dire en accordant aux économiquement faibles de plus gros dégrèvements fiscaux. Ceux qui sont tout au bas de l'échelle des revenus vivent tout juste au jour le jour. Ils peuvent à peine nourrir leur famille et envoyer leurs enfants à l'école. Si on leur accordait $200 ou $500 en supplément, ils dépenseraient cet argent, ce qui permettrait de relancer l'économie, et comme le député de Calgary-Nord l'a dit, de créer des emplois. C'est ainsi qu'il faut procéder. On n'y arrivera certainement pas en refilant quelques nouvelles combines fiscales aux compagnies pétrolières ni aux grosses entreprises manufacturières, car rien ne garantit que les bénéfices supplémentaires ainsi réalisés favoriseront l'embauche.

● (1550)

Je ne peux pas appuyer cette motion, car je trouve que les chômeurs sont bafoués. C'est une honte de présenter un tel budget alors qu'il y a un million de chômeurs au Canada.

M. Dick: Voulez-vous prendre congé aujourd'hui?

M. Nystrom: Le citoyen ordinaire est foulé aux pieds. Il faudra que le Canada paie pour tous ces chômeurs. Le parti conservateur, qui est le parti de l'assistance sociale, le parti du chômage et l'aumône, peut toujours instaurer ce genre de régime puisque c'est ce qu'il veut. Nous, nous pensons qu'il faut donner à tous les Canadiens l'occasion de participer à l'édification de leur pays.

M. Dick: Vous avez dépensé étourdiment $10,000 de l'argent des contribuables en prenant un vote aujourd'hui.

M. Nystrom: Si nous avions une opposition de ce côté-ci de la Chambre qui avait réellement à cœur les intérêts et, le sort du Canada et de ses habitants, nous pourrions y arriver avec le peu de députés que compte mon parti. Cela n'est possible que si le gouvernement fait preuve d'imagination en présentant un bon nombre des programmes que notre parti a proposés à maintes reprises. C'est à cette condition que nous mettrons les Canadiens au travail et améliorerons notre sort à tous.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu le député dire qu'il aurait du mal, en son âme et conscience, à voter en faveur de cette motion qui réclame l'ajournement de la Chambre pour le congé de Pâques. Il l'a dit par deux fois. Peut-être peut-il m'expliquer, à moi et à la Chambre, comment ce point de vue est compatible avec la motion de son chef à midi pour laquelle il a voté. Comment peut-il dire, en son âme et conscience, qu'il est contre l'ajournement de la Chambre?

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, si le député qui a posé la question respectait un peu plus le Parlement et s'il avait été là pendant mon exposé, il ne poserait pas cette question. J'en ai parlé dès le début de mes remarques.

M. Dick: Il ne vous a pas compris parce que vous tournez sans cesse autour du pot et n'en arrivez jamais à l'essentiel.

M. Nystrom: Je le répéterai donc avec plaisir. Je sais que de nombreux conservateurs sont un peu bouchés, mais je ne pensais pas que c'était aussi grave. Nous avons pris cette mesure ce matin pour deux raisons. Premièrement, c'était l'un des seuls moyens à notre disposition pour protester contre le pire budget que le pays n'ait jamais connu. Selon nous, il était de notre devoir de manifester notre désapprobation à la première occasion.

M. Dick: Et de faire perdre son temps au Parlement?

M. Nystrom: En prenant ce genre d'initiative, que d'aucuns qualifieraient de symbolique, la Chambre ne se serait ajournée que pendant deux ou trois heures. Pendant ce temps-là, le cabinet aurait pu se réunir et le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues auraient pu se remettre au travail pour formuler des politiques qui permettront de remédier au problème du chômage.

Je sais qu'il est très difficile aux libéraux d'être sérieux, mais nous pouvons sans nul doute le leur demander au nom des Canadiens. Je croyais que le parti conservateur serait prêt à donner à nos amis libéraux l'occasion de réfléchir un peu plus. Le leader du gouvernement à la Chambre a dit il y a quelques jours que les libéraux, à Toronto, avaient réfléchi, probablement pour la première fois en 17 ans. J'espérais tout simplement que nous pourrions utiliser quelques heures cet après-midi. Étant donné qu'ils ne cessent d'avoir de nouvelles idées, je pensais qu'ils en trouveraient quelques-unes pour les chômeurs. C'est pourquoi j'ai proposé cette motion aujourd'hui. De toute évidence, cela n'a pas marché. Nous n'avons pas obtenu l'appui nécessaire. Nous disons maintenant que nous nous opposons à la motion d'ajournement et voulons obliger le gouvernement à revenir à la Chambre après avoir formulé de nouvelles propositions pour redonner du travail aux Canadiens. Si les conservateurs ne sont pas d'accord, je n'y peux rien.

M. l'Orateur adjoint: Le député de New-Westminster (M. Leggatt) a la parole.

M. Dick: J'espère qu'il sera plus brillant que son prédécesseur.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Je ferai de mon mieux, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas trop m'attarder sur les apartés entre les partis de l'opposition. Après tout, il n'est que 3 h 55. Il est inutile de consacrer trop de temps au genre de critiques que nous nous faisons mutuellement, car les conservateurs sont de plus en plus déphasés, dans le débat sur le budget. D'après la réaction du critique financier conservateur, il semblerait que bon nombre de députés de l'opposition officielle approuvent en secret l'exposé budgétaire dont nous sommes saisis.

Mon estimé ami de Calgary-Nord avait quelques observations dénigrantes à faire au sujet de l'ancien gouvernement en Colombie-Britannique. Je sais qu'il est un expert pour ce qui est de l'Alberta. Je n'oserais jamais y aller et chercher à lui dire quoi que ce soit au sujet des politiques de cette province. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, le taux de chômage n'a jamais été aussi élevé que sous la coalition actuelle des conservateurs et des créditistes. La situation n'a jamais été aussi grave. Je signale au député de Calgary-Nord que le secteur des affaires ne s'est jamais aussi mal porté qu'à l'heure actuelle en Colombie-Britannique et que les placements y sont plus faibles dans cette province que sous l'ancien gouvernement néo-démocrate. Le secteur des affaires réexamine attentivement l'appui qu'il a donné à cette coalition.

Je le répète, je ne veux pas m'attarder aux apartés entre ce parti et l'opposition officielle parce que nous sommes ici pour discuter d'autres chose. Il s'agit de savoir s'il convient d'adopter la motion d'ajournement. Tous les députés veulent des vacances. Nous aimerions tous un petit répit. Il s'agit simplement de savoir quelle priorité accorder à ce budget pourri, c'est-à-dire à quoi nous devrions nous consacrer en tant que députés. La session devrait se prolonger jusqu'à ce que le gouvernement ait pu se raviser. Il pourrait présenter de nouveaux bills lundi. Ce n'est pas comme s'il fallait repenser quelque texte de loi important.

Ce qu'il y a de plus épouvantable dans ce budget, c'est son cynisme politique sous-jacent. Il est évident que le gouvernement fera le contraire dans exactement une année. Ils ont sciemment choisi de garder un million de personnes au chômage parce qu'ils ne veulent pas d'élection cette année. Tel est l'effet de ce budget. Nous verrons une augmentation de l'impôt sur les sociétés en mars de 1978; il y aura d'importantes réductions d'impôt au palier inférieur, de même qu'un important programme d'équipement.

M. Broadbent: Exactement!

M. Leggatt: Ce qui est cynique, c'est qu'il s'agira d'un budget électoral qu'on défendra sur le dos du million de chômeurs au Canada. C'est ce qui se passera pour ce budget. Ils ont pris délibérément une décision politique dénuée de pitié. Si les ministres pouvaient voir dans leur propre circonscription les personnes qui s'usent les jointures à force de frapper sur des portes qui restent fermées parce qu'il n'y a pas de travail, ils n'auraient pas la cruauté de . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: L'article nº 15. Est-il reporté à la demande du gouvernement?

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté à la demande du gouvernement.

L'article nº 16, inscrit au nom du député de Davenport (M. Caccia). Est-il reporté?

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté à la demande du gouvernement.

L'article nº 18, inscrit au nom du député de Hastings (M. Ellis). Est-il reporté?

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté à la demande du gouvernement.

L'article nº 19, inscrit au nom du député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman). Est-il reporté?

Des voix: Reporté.

M. l'Orateur adjoint: Reporté à la demande du gouvernement.

* * *

LES TRANSPORTS

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est) propose: Que le bill C-220, tendant à prévoir l'établissement d'un Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

—Monsieur l'Orateur, c'est la septième fois en quatre ou cinq ans que je porte cette question à l'attention de la Chambre. La mesure que j'ai présentée pour la première fois le 20 octobre 1970 a été soumise à la Chambre comme le bill C-66, puis C-85, C-333, C-109, C-226, et à présent, C-220.

• (1600)

L'objet du bill est toujours d'actualité et il est grand temps que le gouvernement se décide à résoudre le principe en jeu, à savoir la suppression de toute trace de conflit d'intérêts dans les enquêtes sur les accidents. J'ai quelques observations générales à faire, mais ce ne sera pas long. Comme la présidence le sait, nous voulons étudier la motion assez rapidement, mais j'ai quelques points à relever pour bien montrer aux députés que mon propos est très sérieux.

J'aimerais bien que mes collègues pensent un instant à la catastrophe qui s'est produite tout dernièrement aux îles Canaries. Je leur demande de réfléchir au conflit qui peut survenir au niveau des preuves et des témoignages sur les positions de défense, les renseignements fallacieux et ainsi de suite, au cours de l'enquête sur la cause de cette collision fatale entre deux avions géants sur une piste d'envol. Que les députés pensent un peu à ce que serait la position du Canada si cet accident s'était produit à Dorval, à Mirabel, à Toronto, à Vancouver ou à Halifax. Que penserait-on si on savait que le Canada n'a pas de commission indépendante, libre de tout conflit d'intérêts, pour enquêter sur l'affaire? Laissez-moi vous dire ce qui en est.

Aucun service du ministère des Transports ni aucun autre organisme fédéral n'a l'entière responsabilité de s'assurer qu'on a ouvert des enquêtes systématiques, complètes et approfondies dans les secteurs du transport relevant du gouvernement fédéral. Chaque secteur de transport a un organisme d'enquête qui lui est propre. La division des enquêtes sur la sécurité de l'aviation s'occupe des accidents se rattachant aux transports aériens. Le service des enquêtes sur les sinistres étudie les accidents maritimes. Le service des enquêtes sur les accidents et les défauts s'occupent des véhicules terrestres, des camions, des autobus et du transport interprovincial. Ce sont tous des organismes indépendants distincts, mais ils font tous partie du ministère des Transports, ou Transports Canada comme nous l'appelons maintenant. Les enquêtes sur les accidents ferroviaires sont effectués par le service de la sécurité et des normes ferroviaires du comité des transports ferroviaires. Les enquêtes sur les bris de pipelines de ressort fédéral sont la responsabilité spéciale du service de génie de l'Office national de l'énergie.

Ordinairement, les accidents graves qui surviennent à bord des aéronefs, des navires et des véhicules utilisés par la couronne du Chef du Canada peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une enquête par les autorités en question. Sauf, bien sûr, dans le cas des accidents survenant dans le transport militaire qui ne font pas l'objet d'une enquête de la part des autorités que j'ai mentionnées à moins qu'un véhicule, un aéronef ou un autre mode de transport civil soit impliqué dans l'accident. Ce que j'essaie de montrer ici, c'est que nous avons une multitude d'équipes d'enquête travaillant pour la même autorité chargée d'appliquer les lois en vigueur.

Depuis plusieurs années, non seulement moi-même mais d'autres députés de l'opposition et des particuliers pressons le gouvernement d'établir une commission indépendante, mais surtout impartiale, chargée d'enquêter sur les accidents de transport tombant sous le coup de la compétence fédérale. Nos efforts ont apparemment eu une certaine influence. Dans le discours du trône du 30 septembre 1974 il était question de créer une commission indépendante d'enquête sur les accidents, chose inédite en matière de transport. Le gouvernement de l'époque était prêt à s'engager—je pourrais ajouter, pour reprendre ses termes, à s'engager immédiatement—à créer cette commission. Quand on lui a demandé à la Chambre où en était rendue cette mesure, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports à cette époque avait répondu que la proposition du gouvernement était fondée sur une étude effectuée par le général A. MacLean pour examiner les organismes fédéraux chargés de faire enquête sur les accidents dans le domaine des transports et de promouvoir la sécurité des transports.

En mai 1975, le ministre des Transports de l'époque a assuré à la Chambre que son ministère essayait de persuader le leader du gouvernement à la Chambre de présenter une mesure aussitôt que possible. C'était dire alors qu'un projet de loi était en voie d'élaboration. Si c'était le cas et que pour une raison quelconque le gouvernement ait décidé de ne pas y donner suite, j'y trouverais pour ma part matière à regret. Mais vers la fin octobre 1975, le ministre des Transports (M. Lang) qui venait d'accepter le portefeuille déclarait, en réponse à une question posée à la Chambre, que l'élaboration du bill progressait.

Et il assurait de nouveau la Chambre en décembre qu'il était bien résolu de le présenter. Remarquez bien qu'il ne nous a pas fixé de date. Mais il avait dit alors que le bill gouvernemental avait une portée un peu plus vaste que celle de mon bill C-220. Si ce n'est que les pouvoirs et la mission d'une Commission indépendante du genre pouvant s'étendre à des domaines de compétence provinciale, je vois mal comment il aurait pu avoir une portée plus large que le mien, car ce dernier embrassait tout ce qui est transporté, sous régime fédéral ou sous régime provincial. Mais je me félicite de l'élargissement de la loi au titre provincial, et de l'élargissement de mon bill de façon à permettre la consultation d'organismes étrangers homologues qui effectuent des enquêtes. Peut-être pourrait-on prévoir la possibilité de désigner des commissaires en tant que de besoin pour effectuer des enquêtes publiques sur des sujets d'une grande importance, comme par exemple sur l'accident tragique qui est survenu à Tenerife il y a une semaine. Mais quelles qu'aient été les intentions du ministre en 1975, il n'en n'a pas résulté grand-chose. Et nous le regrettons.

A la séance du 2 décembre 1976 du comité permanent, nous sommes revenus sur cette question. Le comité interrogeait le sous-ministre des Transports, M. Cloutier, lequel a déclaré que la création d'une Commission indépendante d'enquête sur les accidents était encore à l'étude à son ministère,et qu'un mémoire pourrait vraisemblablement être adressé au cabinet d'ici six à huit semaines, en d'autres termes vers la fin janvier 1977. J'espère que le cabinet l'a reçu. Dans son témoignage, M. Cloutier nous a un peu éclairé sur les raisons qui expliqueraient l'absence de politique ferme et détaillée au ministère ou au gouvernement, bien que deux ans se soient écoulés depuis. Il serait peut-être utile de lire son témoignage:

> Il y a plusieurs possibilités. D'une part, on pourrait conclure les ententes existant actuellement avec une commission indépendante qui, en fait, contrôlerait, réviserait et évaluerait le travail des organismes actuels d'enquête sur les accidents; on pourrait par ailleurs investir cette commission de tous les pouvoirs en ce qui concerne les prêts.

C'est le mot qui figure au rapport des délibérations du comité qui a été rendu public. Il faut lire «personnel». Je poursuis:

> Nous avons, en fait, déjà mis sur pied dans l'administration de l'air une commission de ce genre à laquelle les rapports sur les accidents seraient communiqués. Il s'agirait de mécanismes temporaires, si vous voulez, jusqu'à ce que l'ensemble de la question ait fait l'objet d'une étude et d'une décision. Mais le concept d'une commission de ce genre qui, si vous voulez, ferait enquête après fait représente une possibilité.

● (1610)

A l'autre extrême des possibilités, il pourrait y avoir une commission complètement indépendante . . .

Incidemment, c'est ce que je recommande.

. . . qui serait, en fait, formée de tous les enquêteurs qui travaillent actuellement dans les divers organismes. Cette façon de faire présenterait, à mon avis, certains inconvénients. Par contre elle aurait certainement l'avantage de faire disparaître toute possibilité d'accusation de conflits d'intérêts, et, c'est la raison fondamentale qui justifierait sa mise sur pied . . .

Il y a d'autres possibilités entre ces deux extrêmes.

Il y a en effet toutes sortes de possibilités de compromis entre ces deux extrêmes. Cependant, ce qui me préoccupe, c'est que rien n'a été fait. Selon certaines rumeurs, l'une des raisons pour lesquelles on n'a pas pris de décision encore, c'est que le ministère est divisé sur le choix à faire parmi toutes ces possibilités. De façon générale, le ministère, dont relèvent normalement les enquêtes sur les accidents ne semble pas hostile à l'établissement d'un organisme indépendant. Au niveau du ministère, on semble plutôt se méfier à l'idée qu'on puisse établir, comme cela a été proposé une commission d'examen des accidents qui, même si elle n'était pas totalement indépendante de l'ensemble du ministère, pourrait juger d'une certaine façon le travail et les rapports de ce dernier.

Je reviens au témoignage donné en comité par M. Cloutier en décembre 1976. Il a parlé d'un des inconvénients que présentait une commission d'enquête indépendante sur les accidents et a dit ce qui suit à ce sujet:

D'autre part, cette façon de faire aurait l'inconvénient de faire disparaître la motivation des experts en inspection et en vérification, je veux parler de la motivation à la fois au niveau intellectuel de même qu'au niveau émotif et professionnel, c'est-à-dire leur intérêt pour la sécurité, qui, à mon avis, a beaucoup d'importance dans le fonctionnement d'un mécanisme de vérification.

Du point de vue de la réglementation et de la mise à exécution des décisions, cette commission aurait certains autres désavantages; je l'admets moi-même. Par exemple, il se pourrait qu'elle critique plus sévèrement et en public la politique de réglementation et de mise en exécution du ministère relativement aux causes directes et indirectes des accidents et qu'elle insiste pour lui faire adopter des changements en matière de sécurité.

Je le reconnais, pour certains c'est moins avantageux qu'une commission totalement indépendante, mais c'est pour cela que nous sommes ici. Voilà le but de cette mesure. Il s'agit d'éliminer définitivement tout conflit à l'égard de ces questions très importantes. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, je ne pense pas que le ministère soit seul à blâmer si l'on a tellement tardé à présenter des propositions visant à la création d'un nouvel organisme qui serait chargé d'enquêter sur les accidents, même si cela relève exclusivement du ministère. Il y a également un certain nombre d'organismes et de facteurs extérieurs. Les comités inter-ministériels ont du mal à concevoir et à établir les rapports qui existeraient entre les ministères et cette commission indépendante. D'autre part, ils étudient la question depuis plus de trois ans. Je ne cesse de signaler la chose à l'attention des députés depuis l'hiver 1967-1968.

La question a été présentée sous forme de bill à cinq ou six reprises. Les ministres des Transports successifs ont convenu qu'il était nécessaire de créer cette commission indépendante. D'après les ministériels, il semble que le cabinet approuve l'idée en principe. Nous avons compris qu'on avait préparé de la documentation et qu'on songeait peut-être à rédiger un projet de loi.

Si c'est vrai, j'en suis content. J'espère qu'un des ministériels nous renseignera au sujet de cette loi afin que nous puissions présenter ce bill à l'étape du comité, comme je le préférerais, ou du moins en présenter le sujet afin que si le ministère a besoin d'autres avis, les témoins qui comparaîtront devant le comité de transports et des communications puissent lui en donner. Si nous pouvions en arriver là, les témoins pourraient traiter de tous les aspects de l'industrie, aussi bien des pipelines, des chemins de fer, des lignes aériennes, des autobus inter-provinciaux, du transport maritime que du transport en général.

A ceux qui s'inquiètent de la sécurité dans les transports et des conflits d'intérêt pouvant surgir lorsque l'organisme de réglementation et l'organisme d'enquête sont dirigés par les mêmes patrons, je dirai que le principe de ce bill est bon. Nous avons vu les dirigeants de la société KLM se précipiter à la défense de l'un des leurs. A mon avis, c'est dans la nature humaine. Depuis six, sept ou huit ans, j'ai cité un certain nombre de cas où il y avait clairement conflit et où, selon moi, le ministère était en défaut. Ces rapports et enquêtes ne sont toujours pas terminés. L'un d'eux remonte à quatre ou cinq ans. Il ne sera jamais achevé car alors quelqu'un devra admettre une erreur, et certains se trouveront responsables du sort peu enviable de leurs amis. Cela ne suffit pas pour un pays comme le Canada. Cela ne suffit pas à une époque où les moyens de transport sont aussi compliqués. Il nous faut un organisme vraiment indépendant disposant d'un droit prioritaire.

Je terminerai mes propos cet après-midi en repassant brièvement les notes explicatives qui figurent dans le bill. Celles-ci se lisent comme suit:

Ce bill propose d'établir une Commission d'enquête permanente et impartiale pour enquêter sur les accidents de transport qui relèvent de la juridiction fédérale. En vertu du droit actuel, beaucoup de ces accidents de transport—qui peuvent entraîner des pertes de vie—font l'objet d'une enquête faite par l'organisme fédéral responsable de l'établissement et de l'application des règles qui régissaient le transport au moment de l'accident. Il y a, en pareil cas, conflit d'intérêt manifeste.

La Commission que le bill propose d'établir aurait autorité exclusive mais sélective, au lieu de tout autre organisme fédéral, pour enquêter sur tous les accidents entraînant la mort, des blessures ou pertes de biens, survenant à l'occasion de transports relevant de l'autorité fédérale. Toutefois, la Commission n'a pas besoin d'exercer son autorité lorsqu'elle estime que l'intérêt public serait suffisamment servi par une enquête de l'organisme fédéral investi du pouvoir de réglementation qui est compétent en l'espèce: cela se produirait lorsque l'organisme fédéral ne serait pas gêné dans ses enquêtes par un conflit d'intérêt.

La Commission aurait aussi le pouvoir d'enquêter sur les normes et pratiques de sécurité et de recommander des changements.

La Commission ferait, le cas échéant, part de ses conclusions et recommandations au Parlement pour fournir l'occasion d'un débat public.

Il est aussi prévu qu'une personne dont la conduite ou le jugement fait l'objet d'un litige durant l'enquête comparaisse et soit entendue; et, en cas de décès ou incapacité d'une telle personne, que ses intérêts soient représentés par une personne nommée par la Commission.

J'invite les députés à réfléchir sur l'objet de ce projet de loi. Je crois qu'en 1977, il est temps de supprimer toute apparence de conflit d'intérêts dans la conduite des enquêtes sur les accidents.

Transports

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports (M. Lang) et son secrétaire parlementaire ne pouvant être ici, on m'a demandé de prendre la parole en leur nom.

Je veux d'abord remercier le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) de s'être montré patient et compréhensif avant d'entreprendre l'étude de ce projet de loi qui propose la création d'un organisme pour enquêter avec impartialité sur les accidents de transport. Il est probablement en train d'établir un record à la Chambre. Sauf erreur, cela doit être la sixième fois que son bill revient sur le tapis pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires. Contrairement à la plupart des bills l'objet de celui-ci mérite l'appui des députés de toutes allégeances politiques, et nous voulons l'étudier plus à fond.

● (1620)

Ces dernières années, le gouvernement a consacré pas mal de temps à essayer de mettre sur pied un organisme doté de pouvoirs suffisants pour être capable de mener à bien des enquêtes sur les accidents de transport sans qu'on puisse toute fois l'accuser d'empiéter sur les prérogatives des organismes de régie et d'enquête existants. L'affaire est en bonne voie, et l'on espère pouvoir soumettre une recommandation au cabinet d'ici quelques semaines.

Par ailleurs, le député sait très bien que le gouvernement hésite à cautionner le bill C-220 en raison de certains détails qui ont leur importance; il y a notamment la question du champ d'activité d'une telle commission et de son financement, cela va de soi.

Le gouvernement a l'intention de présenter bientôt un bill d'ensemble sur le sujet. Je pense que le député de Dartmouth-Halifax-Est s'en réjouira.

Étant donné les circonstances, je voudrais remercier le député d'avoir accepté de retirer son bill, à la condition que le sujet en soit renvoyé au comité permanent pour plus ample examen.

Je propose donc, appuyé par le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis):

Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit: le bill C-220, tendant à prévoir l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport), ne soit pas lu maintenant pour la 2e fois, mais que l'ordre soit annulé, le bill retiré, et que le sujet en soit renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Gauthier (Ottawa-Vanier) est adopté.)

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 4 h 25, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

L'OPPORTUNITÉ DE L'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR DE LA PARTICIPATION AUX JEUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. On craint de plus en plus que les pays africains ne boycottent les Jeux du Commonwealth qui doivent avoir lieu à Edmonton en 1978 par suite des relations sportives officieuses mais soutenues entre la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que le gouvernement tente d'inscrire la question d'une participation totale aux Jeux du Commonwealth à l'ordre du jour de la conférence du Commonwealth qui sera tenue à Londres en juin prochain.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre, aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE RÉVISION DES MAJORATIONS SALARIALES ACCORDÉES AUX SECRÉTAIRES ET AUX COMMIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une motion à proposer en conformité de l'article 43 du Règlement. La hausse des traitements et des salaires accordés au personnel de la Chambre des communes est proportionnellement inférieure à celle du coût de la vie, elle ne tient pas compte de l'accroissement de la productivité, et elle donne lieu à des distinctions injustes, puisque les fonctionnaires dont le taux de rémunération est plus élevé ont obtenu entre 8 et 10 p. 100 d'augmentation, alors que la majorité, affectée à des travaux de secrétariat et d'écritures, n'a obtenu que 6 p. 100. Je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre donne instruction aux commissaires à la régie interne de reconsidérer les hausses accordées, de façon que la majorité des travailleurs affectés aux travaux de secrétariat et d'écritures puissent obtenir des hausses d'au moins 8 p. 100.

M. l'Orateur: A l'ordre. Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON PROPOSE DE CONTINUER À VERSER LA PENSION À UNE PERSONNE DE 60 À 64 ANS APRÈS LA MORT DU PENSIONNÉ ADMISSIBLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante.

Étant donné qu'en vertu de la loi actuellement en vigueur, une personne âgée de 60 à 64 ans, et reconnue comme vivant avec une personne de 65 ans et plus, peut bénéficier d'une pension; étant donné le fait que si la personne qui est âgée de plus de 65 ans décède, l'autre conjoint étant plus jeune perd automatiquement la pension qui lui était versée, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Qu'en attendant que la loi soit amendée pour autoriser le versement de la pension à toute personne de 60 ans, que la Chambre invite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) à présenter un bill pour amender la loi de la sécurité de la vieillesse de façon à ce qu'une personne de 60 ans et mariée à une personne de 65 ans ou plus et qui bénéficie de la loi de la sécurité de la vieillesse ne perde pas cette pension à la suite du décès de son conjoint plus âgé.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DU LIVRE BLANC DU QUÉBEC SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que l'initiative du gouvernement Québécois touche de très près tous les Québécois et tous les Canadiens, je propose, avec l'appui du député de Sherbrooke (M. Pelletier):

Programme de lutte contre l'inflation

Que le gouvernement envisage de charger un comité permanent ou un comité spécial de la Chambre d'étudier le contenu du Livre blanc du gouvernement québécois sur la politique linguistique, paru le 1er avril 1977, et de l'autoriser à interroger des témoins afin de voir si ce document est légal sur le plan constitutionnel et s'il ne renferme pas des dispositions qui entrent en conflit avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la loi sur les langues officielles et la Déclaration canadienne des droits.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion, présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE PROTESTATION OFFICIELLE AUPRÈS DE L'UNION SOVIÉTIQUE CONTRE L'EMPIÉTEMENT SUR LES EAUX CANADIENNES DE LA STATION DE RECHERCHES NP-22—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Au cours de l'émission «Newsmagazine» à la télévision de Radio-Canada hier soir, il a été question d'une station de recherches soviétique qui effectue des travaux dans des régions de l'Arctique que revendique le Canada. C'est là un empiètement très grave sur la souveraineté canadienne qui peut constituer un sérieux précédent pour le développement futur de l'Arctique par le Canada. Pourtant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) n'a pas protesté officiellement contre une situation qui existe depuis un bon moment et dont les représentants de son ministère sont parfaitement au courant. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le gouvernement canadien proteste officiellement auprès de l'Union soviétique et lui fasse savoir que la station de recherches NP-22 empiète sur les eaux canadiennes.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

PROPOSITION DE SUPPRESSION DU PROGRAMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je sollicite, aux termes de l'article 43 du Règlement le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question de nature urgente. Comme le récent budget fait fi de la Commission de luttre contre l'inflation en ce qui a trait aux salaires et aux profits, et comme la Commisssion, si elle continue d'exister, perpétuera une injustice envers les travailleurs du Canada, je propose, avec l'appui du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth):

Que le programme de lutte contre l'inflation soit immédiatement supprimé.

[M. Herbert.]

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

DEMANDE D'ASSUJETISSEMENT AUX LOIS PROVINCIALES SUR L'ENVIRONNEMENT DES TERRES AGRICOLES NÉCESSAIRES À L'AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT DE VANCOUVER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion sur une question de nature urgente. Vendredi dernier, M. W. H. S. Neals, directeur de la région du Pacifique des transports aériens du Canada, a dit que les terres agricoles qui seront utilisées pour la construction prévue d'une troisième piste à l'aéroport international de Vancouver ne seront assujetties ni aux lois provinciales sur l'environnement ni au reclassement de la British Columbia Land Commission.

Je proposerais donc, avec l'appui du député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre prie le ministre des Transports d'assujettir à la législation provinciale sur l'environnement les terrains touchés par le projet de troisième piste d'atterrissage et de l'assujettir également au reclassement de la B.C. Land Commission, pour faire ainsi preuve d'engagement à réaliser l'unité nationale au lieu de se contenter d'en parler.

M. l'Orateur: Il faut, pour présenter une telle motion, le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

LE LIVRE BLANC DU QUÉBEC SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE—LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AU DÉBAT ET LES MESURES DE PROTECTION DES DROITS DES MINORITÉS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait au Livre blanc sur la politique linguistique que le gouvernement du Québec a déposé vendredi dernier à l'Assemblée nationale de cette province, document qui conteste l'esprit de la loi sur les langues officielles et remet peut-être en question certaines garanties constitutionnelles relatives aux droits des minorités. Comme ce document a été présenté à titre de document de travail, le premier ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement du Canada songe à prendre officiellement part à ce débat, par le biais du moins d'une déclaration à la Chambre des communes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas envisagé cette possibilité. Je suis prêt à répondre à toutes les questions qu'on me posera à ce sujet. Je suis sûr que mes ministres se sentiront libres d'exprimer leur avis là dessus, étant donné que les droits des citoyens du Québec sont en jeu. Cependant, nous considérons ce document comme un Livre blanc, et non encore comme une loi. Nous souhaitons fortement que d'importants aspects en soient modifiés avant qu'il ne prenne force de loi. Je trouve, comme le chef de l'opposition, qu'il va par certains côtés à l'encontre de l'esprit de la loi sur les langues officielles. Il reconnaîtra avec moi, je pense, que dans la mesure où le Livre blanc vise à établir une culture régionale au Québec, nous pouvons tous y donner notre appui. En fait, c'est là un but que le gouvernement fédéral poursuit depuis longtemps par le biais de nombreuses institutions comme Radio-Canada, l'Office national du film, ainsi que de la loi sur les langues officielles, etc. Mais par delà cet objectif, le document semble préconiser des mesures plus rétrogrades que progressistes. Nous espérons que les citoyens du Québec en particulier préféreront créer une société ouverte qui respecte intégralement les droits des minorités, plutôt qu'un Québec et peut-être un Canada anglais unilingues, état auquel nous ne voulons pas revenir.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Plus précisément au sujet des droits minoritaires, le premier ministre pourrait-il nous dire si lui ou le ministre de la Justice ont demandé aux légistes de la Couronne d'étudier le Livre blanc en profondeur pour déterminer si l'une ou l'autre de ses propositions empiètent en fait sur les droits de la minorité ou autres droits garantis par la Constitution?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, en fait, plusieurs de mes collaborateurs et moi-même avons examiné la question. A ce stade-ci, j'oserais dire qu'il est très difficile, étant donné qu'il s'agit d'un Livre blanc, de décider s'il contient quoi que ce soit d'antistatutaire. Bien sûr, certaines dispositions, si elles devenaient loi, le seraient. Pour l'instant, je doute que les légistes de la Couronne puissent faire quoi que ce soit au sujet du Livre blanc, qui en somme n'est qu'une expression d'intentions et non pas une mesure législative en soi.

L'INCIDENCE SUR L'INVESTISSEMENT DU LIVRE BLANC DU QUÉBEC SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il nous dire si le secrétariat pour l'unité ou un autre organisme de la Chambre des communes examinera la politique du Livre blanc pour déterminer jusqu'à quel point elle présente des obstacles à la venue de nouveaux investissements susceptibles de relancer l'économie québécoise et de créer des emplois dans cette province?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prends note de la suggestion. Je ne crois pas que ce genre de travail relève directement du groupe que nous avons mis sur pied au bureau du Conseil privé. C'est une question spéculative qui relève tout autant de la compétence des politiciens que de celle des hommes d'affaires et des fonctionnaires. Il est difficile de connaître à l'avance les répercussions du Livre blanc. Je crois qu'il donnera lieu à bien des hypothèses s'il n'est pas modifié.

M. Rodriguez: Qu'est-il arrivé à la commission Carter?

M. Trudeau: On me demande ce qui est arrivé à la commission Carter. Cette question est tout à fait hors de propos.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PROMESSE D'AIDE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE TRANSPORT URBAIN—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. A la fin de la semaine dernière, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement avait définitivement abandonné l'idée de consacrer quelque 290 millions de dollars à l'amélioration des transports urbains, comme il l'avait promis lors des élections de 1974. C'est en tout cas ce que ses propos laissaient entendre. Je voudrais demander au premier ministre si le ministre des Finances traduisait en ces circonstances la politique du gouvernement. Est-ce que celui-ci a pris une décision à ce sujet? Si je pose cette question, c'est parce que des villes comme Montréal, Toronto et bien d'autres villes du Canada s'attendent à recevoir ces fonds destinés à cet important secteur de la politique municipale.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances m'informe que ses propos ont été mal rapportés. Ce n'est pas ce qu'il a dit. De toute manière, comme je l'ai affirmé à la Chambre il y a une semaine ou deux, le cabinet continue à étudier cette question.

• (1420)

M. Broadbent: Étant donné que la promesse a été faite à de nombreuses municipalités canadiennes et que le sénateur Marchand, l'ancien ministre des Transports, avait formellement promis à la ville de Montréal qu'elle obtiendrait une assistance financière pour lui permettre d'aménager un réseau de transport rapide analogue au Go Transit à Toronto, quand la Chambre peut-elle compter que le gouvernement fournira une réponse nette, définitive et positive afin de respecter l'engagement qu'il avait pris lors de la campagne électorale de 1974?

M. Trudeau: Bientôt, monsieur l'Orateur.

* * *

LES FINANCES

LES CONSÉQUENCES DU RESPECT DE L'ENGAGEMENT QUANT À L'AIDE À L'AMÉLIORATION DES SERVICES DE TRANSPORT URBAIN

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre si en préparant le budget, tout au moins en envisageant les programmes de création d'emplois, il s'est souvenu que la promesse électorale de 1974 comportait l'achat de véhicules construits au Canada et par conséquent, a-t-il songé à donner suite à la promesse électorale que le gouvernement faisait en 1974 d'agir en vue de remédier au grave problème du transport urbain?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): C'est en partie parce que nous n'en attendions aucune répercussion immédiate que nous avons décidé d'affecter des fonds supplémentaires de 100 millions de dollars à la création directe d'emplois au lieu d'accorder dans de nombreux cas des paiements de transfert aux provinces pour des dépenses qu'elles ont déjà entreprises.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE SI L'ÉTABLISSEMENT DE BARÈMES RELATIFS À L'ASSISTANCE SOCIALE RELÈVE EXCLUSIVEMENT DU QUÉBEC

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Étant donné que nous recevons assez fréquemment des plaintes à l'effet que l'assistance sociale accordée aux personnes dans le besoin dans la province de Québec diffère assez considérablement selon qu'une personne majeure vit chez ses parents ou chez une personne étrangère, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si, lors de l'établissement des barèmes, le ministère fédéral est consulté ou si le soin en est confié uniquement aux autorités de la province de Québec?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il y a des critères très larges prévus en vertu de la loi canadienne de l'assistance publique, mais dans le cas mentionné par l'honorable député il s'agit d'une décision qui relève exclusivement de l'autorité provinciale.

M. Lambert: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Dans les autres cas, est-ce qu'il y a des consultations au niveau des deux gouvernements, afin d'en venir à une entente pour établir des critères qui seront réellement acceptables, et est-ce que le gouvernement fédéral, étant donné qu'il contribue à 50 p. 100, donne habituellement son avis à la suite des suggestions qui lui sont faites à ce sujet?

M. Lalonde: Monsieur le président, lorsque des instances me sont faites au sujet de certains règlements qui apparaîtraient injustes à certains citoyens, j'en fais part à mes collègues provinciaux en cause, mais je dois rappeler encore une fois à l'honorable député que la décision en est une qui relève exclusivement de la province. Il pourrait arriver que certaines décisions provinciales n'ouvrent pas la voie au partage de certains coûts par l'autorité fédérale, mais ces cas sont encore extrêmement limités: dans l'ensemble, on peut dire que les provinces ont toute liberté pour décider du genre de bénéfices qu'elles accorderont aux personnes dans le besoin.

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'EXPLICATION DES PRÉVISIONS ERRONÉES DANS L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DE L'AN DERNIER—LA POSSIBILITÉ D'UN REMANIEMENT DU PERSONNEL CONSULTATIF

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Il y a dix mois seulement, en mai 1976, le ministre avait prédit une certaine régression du chômage qui prend des proportions inégalées, un certain fléchissement de l'inflation qui est en plaine recrudescence ainsi qu'un déficit de 3 milliards de dollars dans les comptes nationaux pour 1978 alors qu'il parle maintenant de 5.7 milliards de dollars, ce qui fait une différence de 90 p. 100. Par conséquent, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il s'est fourvoyé à ce point au mois de mai?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): L'OCDE a déjà signalé un ralentissement général de la croissance économique dans le monde occidental, ce qui devrait fausser les prévisions de tous les pays importants.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, étant donné l'incompétence vraiment incroyable en matière de gestion financière que révèlent les prévisions absolument erronées publiées en mai l'an dernier, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a remanié son personnel consultatif, pour que la Chambre puisse avoir une certaine confiance dans les prévisions de cette année qui figurent dans le budget du 31 mars et surtout, est-il tout à fait d'accord avec son ministère, qui prévoit un taux de croissance économique réelle de 4 p.100 pour l'année en cours?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, les prévisions établies par l'OCDE et le ministère des Finances du Canada ne sont rien de plus que des prévisions. Ce sont des opinions fondées sur la conjoncture économique. Les députés intelligents devraient reconnaître, je pense, que cette conjoncture peut changer de temps à autre. Il faut s'y attendre.

DEMANDE DE DÉMISSION DU MINISTRE EN RAISON DES PRÉVISIONS ERRONÉES

M. Sinclair Stevens (York Simcoe): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Compte tenu de l'inaptitude manifeste du ministre des Finances à formuler des prévisions économiques . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: . . . et sa répugnance évidente dans le dernier budget à en formuler de nouvelles, et vu la révélation que le ministre des Finances a faite à la page 8 de son exposé budgétaire et selon laquelle le déficit global actuel du Canada dépasse la somme des déficits nets des États-Unis, du Japon, de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni réunis, le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il a demandé à son ministre de démissionner et, s'il ne l'a pas fait, pourquoi?

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Saint-Jean-Est.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

CANADA AU TRAVAIL ET JEUNESSE-CANADA AU TRAVAIL—LE MONTANT ET LA DATE D'AFFECTATION DE FONDS A L'ÉGARD DE CHACUN DES PROGRAMMES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. En fin de semaine, le ministre des Finances a admis que son budget devait s'ajuster au chômage élevé et persistant, ce qui oblige le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à rentabiliser au maximum ses programmes. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand sera allouée la somme de 100 millions de dollars prévue au budget par son collègue pour les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail? Les demandes relatives à ces deux programmes ont déjà été examinées et en général il y a une faible réponse à la campagne de publicité pour le programme Canada au travail.

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous espérons faire bon usage de cet argent immédiatement. Je ne suis pas d'accord avec l'hypothèse que pose le député. Les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail ont remporté un vif succès; le rapport entre les demandes et les fonds prévus est de six à un et dans le cas de Jeunesse-Canada, de trois à un. Ce programme a frappé l'imagination du Canada et j'espère qu'il frappera celle de l'opposition.

Une voix: Allons donc!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je déplore la réponse agressive du ministre à cette très grave question. Étant donné l'accueil plutôt favorable et les réactions originales, dans bien des cas, des jeunes au programme Jeunesse-Canada au travail, les sommes dérisoires affectées au programme et le taux de chômage chez les jeunes qui atteint le double de la moyenne nationale, le ministre peut-il nous dire quelle proportion de cette somme sera affectée au programme Jeunesse-Canada au travail? N'oublions pas que les universités vont fermer pour l'été d'ici peu. Quand des mesures seront-elles prises?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je vais participer au débat sur le budget d'ici la fin de la soirée, et je pense qu'il serait plus utile que j'aborde cette question dans mon discours au lieu de lui consacrer un flash de trente secondes.

Une voix: Ce sera un flash de trente minutes.

L'ÉNERGIE

LA MENACE DE SAISIE DES BIENS D'ITALIMPIANTI PAR L'ARGENTINE FAUTE DE LA DIVULGATION DU NOM DE L'AGENT IMPLIQUÉ DANS LA VENTE DU RÉACTEUR CANDU—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a eu quatre jours pour vérifier ou confirmer les nouvelles d'Argentine, selon lesquelles le gouvernement argentin aurait l'intention de saisir tous les biens que la société Italimpianti possède en Argentine et d'émettre un décret officiel interdisant à cette société de poursuivre ses activités dans le pays si elle ne fait pas connaître immédiatement le nom de l'agent ayant négocié la vente du réacteur CANDU à l'Argentine. Étant donné que l'ÉACL était cosignataire du contrat de construction d'Italimpianti, quel effet cette décision a-t-elle sur le calendrier de fabrication? A qui appartient l'usine jusqu'à ce que le réacteur soit construit, l'ÉACL a-t-elle fait des versements à cet agent insaisissable et est-ce que, en tant qu'associée de la société Italimpianti, l'ÉACL doit faire face aux mêmes exigences de la part du gouvernement argentin?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois que les prémises de la question sont fausses. Nous n'avons reçu aucune communication officielle du gouvernement argentin.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, cela fait quatre jours que la nouvelle a été annoncée par des agences de presse dignes de confiance, du Canada et de l'Argentine. Le ministre a-t-il cherché à savoir si c'était vrai? Le gouvernement a-t-il envisagé tant soit peu, devant cette position corroborée par le gouvernement argentin, à mettre fin à notre participation à ce contrat de construction à moins que la société Italimpianti ne nous révèle l'identité de l'agent et les services rendus qui justifient de tels honoraires?

● (1430)

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, nous attendons un rapport de notre ambassadeur en Argentine.

LA JUSTIFICATION DE L'ACCORD BILATÉRAL SPÉCIAL AVEC L'ALLEMAGNE DE L'OUEST SUR LES FOURNITURES NUCLÉAIRES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le chancelier Schmidt a avoué mercredi dernier que l'Allemagne de l'Ouest était déterminée à compléter la vente au Brésil d'un ensemble complet d'installations nucléaires contredisant ainsi le premier ministre, et comme les difficultés survenues au Brésil au cours du week-end ne pourront qu'intensifier la déstabilisation de la région, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi nous songeons présentement à conclure avec l'Allemagne de l'Ouest un accord bilatéral spécial sur les fournitures nucléaires malgré le danger accru que les installations brésiliennes feront courir non seulement à l'Amérique latine mais au monde entier?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, c'est précisément parce que nous n'avons pu obtenir ce genre d'assurances lors des négociations multilatérales, c'est-à-dire entre le Canada et Euratom dont les pays d'Europe font partie, exception faite de la France.

M. MacDonald (Egmont): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cette logique me rappelle un peu Alice au Pays des Merveilles.

M. Lawrence: Alastair au pays des merveilles.

M. MacDonald (Egmont): Comme nous tenons à obtenir des garanties acceptables, comment expliquer que nous encouragions l'Allemagne de l'Ouest à poursuivre son projet au Brésil?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada n'a rien fait de tel: je tiens à ce que ce soit clair et net. Ce que j'essayais de faire comprendre il y a un instant, c'est que, n'étant pas satisfaits des négociations ni du genre d'engagements que nous pourrions obtenir en négociant avec la CEE et Euratom, nous avons dû considérer, comme mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit, des arrangements bilatéraux plus rigoureux et stricts.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

ON DEMANDE QUE LE QUÉBEC PAIE LES TRAITEMENTS DES CANCÉREUX HOSPITALISÉS EN ONTARIO

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

A la suite des déclarations injustes, discriminatoires et dégradantes qu'a annoncées le ministère des Affaires sociales du Québec, savoir que désormais le ministère ne paierait plus les frais nécessaires au traitement de patients atteints de cancer, pour les malades de la région de Hull qui doivent être traités à l'hôpital civique d'Ottawa, le ministre a-t-il l'intention de rencontrer son homologue québécois pour lui expliquer la perfidie de son geste à l'égard d'une classe sans défense de la société, ou a-t-il l'intention de persuader ses collègues du Cabinet de l'utilité et de la nécessité pressante de créer un genre de district fédéral, afin que les résidents de la région de la Capitale nationale ne soient plus fatigués, inquiétés, frustrés et écœurés par les chinoiseries et les fantaisies administratives des deux provinces qu'endurent les citoyens de cette région depuis plus d'un siècle?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je crois comprendre qu'un fonctionnaire du Québec a donné une explication assez étonnante de la raison du geste posé par l'administration québécoise à ce sujet. Je vais m'informer auprès de l'administration québécoise pour savoir si l'information parue dans les journaux est véridique, et si ce problème-là peut être résolu très rapidement à la satisfaction des patients en cause. Il me semble en effet qu'il s'agit là d'une décision étrange, et je vais essayer d'obtenir pour l'honorable député, et le plus rapidement possible, l'information la plus exacte possible.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA STATION SOVIÉTIQUE DE RECHERCHES NP-22 ET LA SOUVERAINETÉ DU CANADA DANS L'ARCTIQUE

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Depuis combien de temps le ministre est-il au courant de cette histoire de NP-22 qui a fait l'objet de l'émission télévisée «Newsmagazine» à la chaîne anglaise de Radio-Canada hier soir? Quest-ce que le gouvernement entend faire pour affirmer la souveraineté du Canada sur cette partie de son territoire?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député n'est pas sans savoir que le ministère de la Défense nationale exerce une surveillance aérienne régulière sur cette partie de notre territoire et qu'il est courant de l'existence de cette île depuis quelque temps déjà. Le gouvernement estime que la présence de cette île ne menace pas les intérêts canadiens dans l'Arctique. Quant aux travaux qui s'y déroulent, il s'agit de recherches scientifiques dont les découvertes, pour la plupart, sont accessibles aux savants canadiens. En outre, l'île en question se trouve actuellement à 300 milles des territoires canadiens et ses déplacements font l'objet d'une surveillance constante. Nous n'aurons qu'à décider en temps opportun des mesures à prendre si jamais elle dérivait davantage dans les eaux canadiennes.

DEMANDE DE LEVÉE DES RESTRICTIONS RELIÉES AUX PASSEPORTS DES DÉPUTÉS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je lui ai donné avis de la question, elle concerne le fait que le président Carter a récemment décidé de supprimer toutes les restrictions qui empêchaient jusqu'ici les Américains de faire certains voyages à l'étranger. Vu cette initiative, le ministre est-il disposé à réexaminer les restrictions dont font l'objet les passeports des députés et qui les empêchent de se rendre dans certaines parties du globe?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député reconnaît j'en suis sûr, que sa question doit être légèrement modifiée, en ce sens que les députés peuvent voyager où il leur plait mais ils ne peuvent pas faire valoir leurs passeports spéciaux à Taïwan, en Namibie et en Rhodésie. La raison pour cela est que nous ne pouvons pas, n'ayant pas de relations diplomatiques avec ces trois pays, nous assurer que le députés, ou même d'autres voyageurs, y obtiennent un traitement spécial et s'ils s'y rendent c'est donc à leurs propres risques. Je répète que les voyages dans ces pays ne sont nullement restreints, mais que les députés ne peuvent y obtenir de traitement spécial.

M. Hnatyshyn: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je suis certain qu'on pourrait veiller aux intérêts des Canadiens par l'entremise d'autres ambassades. Le ministre pourrait-il étudier la question des passeports spéciaux qui n'étant pas reconnus dans certains pays ne donnent pas à leurs titulaires, le droit d'y entrer à leur guise. Le ministre envisage-t-il de prendre les mesures qui s'imposent pour que les députés aient la même liberté de voyager partout dans le monde que leurs homologues américains par suite de l'initiative prise par les États-Unis?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je pense que je devrais peut-être m'informer pour savoir si la nouvelle politique américaine, dont nous nous réjouissons, bien sûr, ne fait pas certaines exceptions vis-à-vis, par exemple, de Cuba, avec lequel les États-Unis n'ont pas de relations diplomatiques. Je sais que les citoyens américains sont libres d'y aller, tout comme les Canadiens, je le répète. Je ne sais pas quelles dispositions ils prendront à l'égard des pays où ils n'ont pas de représentant consulaire ou autre, mais je serai heureux de me renseigner.

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA DATE DE PROMULGATION—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC LES PAYS ÉTRANGERS SUR LA RÉCIPROCITÉ DES PENSIONS

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a fixé la date de promulgation du bill C-35, loi modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, et quelle en est la date probable d'entrée en vigueur?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous espérons que la loi sera promulguée le 1er juillet et entrera en vigueur le jour même, mais je ne saurais dire si elle a franchi la troisième lecture au Sénat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Elle a reçu la sanction royale.

M. Lalonde: Si elle a reçu la sanction royale, la date fixée est le 1er juillet 1977.

M. McKinnon: Le bill a donc reçu la sanction royale. Le ministre pourrait-il nous dire où en sont les négociations sur la réciprocité des pensions de vieillesse entre le gouvernement canadien et divers autres gouvernements d'Europe, notamment avec celui du Royaume-Uni.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit devant le comité parlementaire, mes services ont communiqué avec plusieurs pays même avant que le bill n'ait reçu la sanction royale. Moi-même j'ai eu des entretiens au cours des dernières semaines avec des fonctionnaires italiens et je m'attends à en avoir d'autres incessamment avec les représentants de la France. Pour ce qui est des consultations avec les autorités britanniques, elles ont eu lieu il y a plusieurs mois et mes collaborateurs devaient s'enquérir des mesures que nous pourrions prendre actuellement.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

LES SOURCES DE FINANCEMENT DU CORPS DE JEUNES PROJETÉ

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Défense nationale. Étant donné que le taux de chômage chez les jeunes a atteint un sommet de 16.1 p. 100 et que le dernier budget ne contient aucune mesure ni aucun projet vraiment efficace, et puisque le ministre dans un communiqué a dit qu'il espérait former cet automne au coût de huit millions de dollars, un corps de jeunes dans lequel près de un million de jeunes Canadiens travailleraient, le ministre pourrait-il nous dire quel ministère sera responsable du financement? Étant donné que les sociétés de la Couronne mises sur pied relèvent du ministre de la Défense nationale, est-ce que ce sera le ministère de la Défense nationale qui fournira les huit millions de dollars?

• (1440)

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je pense que le député a mélangé ses chiffres. Un millier de personnes seront touchées et non pas un million. Le programme, qui n'est pas vraiment un programme d'emploi comme tel, ne fait pas partie des nombreux programmes d'emploi déjà annoncés par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le budget du programme sera affecté par l'entremise du ministère de la Défense nationale, mais ne fera pas vraiment partie du budget de la défense.

M. Dick: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pense-t-il qu'en affectant huit millions de dollars à ce programme, le gouvernement utilise vraiment le mieux possible cet argent pour employer 1,000 jeunes Canadiens? En outre, le ministre ne se rend-il pas compte que même si 1,000 jeunes sont employés de cette façon, cela compte pour très peu vu qu'il y a un demi-million de jeunes Canadiens en chômage?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question exigerait une réponse beaucoup plus détaillée que nos règles le permettent.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA DESSERTE DE LA RÉGION DES PRAIRIES—LA DATE DE L'INAUGURATION—LA POSSIBILITÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES AÉROPORTS EN CAUSE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Vu que les demandes qui avaient été présentées en vue de fournir un service aérien dans les régions des Prairies font l'objet d'un nouveau délai et que la décision à cet égard est en suspens depuis 1974, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il pense encore que ce service aérien dont nous avons tellement besoin sera inauguré avant l'été?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cela dépend de l'examen que fait actuellement la Commission canadienne des transports. Même si elle a reporté a plus tard la date limite des présentations des premières demandes, je crois savoir que l'examen des demandes reçues plus tôt est commencé.

M. Dinsdale: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'il faudra ajouter certaines infrastructures à l'aéroport de Brandon pour assurer le service aérien entre Regina, Brandon et Toronto, le ministre peut-il nous dire quand ce travail de préparation commencera?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous avons étudié la possibilité d'effectuer divers travaux qui pourraient être nécessaires si certaines demandes sont acceptées. J'analyserai bientôt le rapport pour déterminer ce qu'on pourrait faire avant de prendre une décision définitive.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INCIDENCE DU BILL CONCERNANT LA CONCURRENCE SUR LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Peut-il nous dire s'il appuie la loi sur la concurrence du gouvernement, le bill C-42 et ses ramifications?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député désire peut-être poser une question supplémentaire qui serait recevable.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Comme en vertu des dispositions de cette loi, les offices de commercialisation administrés par les producteurs ne seront plus en mesure de se conformer à la loi, selon un mémoire que m'a présenté l'Office de commercialisation des œufs, le ministre va-t-il s'efforcer de faire annuler ces articles du bill?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député devrait vérifier le compte rendu de la Chambre des communes car il y constaterait que le bill a été retiré. Son contenu doit, je crois, être réexaminé par un comité avant que le bill ne soit de nouveau présenté à la Chambre.

* * *

L'INDUSTRIE

L'INCIDENCE SUR LES PETITES ENTREPRISES DU LIVRE BLANC DU QUÉBEC SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Au sujet du Livre blanc sur la politique linguistique du Québec, la plupart des commentateurs du monde des affaires estiment que cette politique n'aura pas beaucoup de conséquence pour les compagnies multinationales, mais elle touchera durement les petites entreprises. Le ministre songe-t-il à prendre des mesures spéciales pour relancer l'économie chancelante des secteurs industriel et commercial?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, évidemment, si une politique comme celle énoncée dans le Livre blanc allait se matérialiser, je crains infiniment que les dommages seraient très grands pour certaines parties de l'économie québécoise. Mais à ce moment-ci, il est trop tôt pour passer un jugement définitif, parce qu'il ne s'agit que d'un Livre blanc, et nous ne connaissons par encore quelle loi sera adoptée par le gouvernement du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'AIDE-MÉMOIRE À L'ADRESSE DES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE LA PÊCHE DU SAUMON DU PACIFIQUE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois que son ministère a adressé aux États-Unis un aide-mémoire indiquant que le gouvernement canadien appuyait certains règlements unilatéraux concernant la pêche du saumon du Pacifique. Le ministre est-il prêt à déposer cet aide-mémoire?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas s'il s'agissait d'un aide-mémoire ou d'une note, je ne puis le dire. Je sais toutefois que les pourparlers se poursuivent, mais j'ignore où ils en sont exactement. Je me ferai un plaisir d'étudier la question et de déposer ce que je pourrais déposer. Je devrais ajouter que nous avons passé un accord couvrant la côte est et la côte ouest et qui restera en vigueur jusqu'à la fin de l'année.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE QUE L'ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS SUR LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST SOIT DÉFÉRÉ À UN COMITÉ

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Pêches et de l'Environnement.

Le ministre est-il disposé de dire à la Chambre si dans la préparation de cet aide-mémoire on a pu consulter les représentants de l'industrie des pêches de la Côte ouest, et s'il est d'accord pour déférer ce document au comité pertinent?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur le président, je sais que le vendredi qui a précédé la visite du très honorable premier ministre à Washington, le jour où l'accord a été paraphé, les fonctionnaires de mon ministère ont rencontré les représentants de tous les secteurs de l'industrie des pêches de la Colombie Britannique, y compris les syndicats, et je n'ai aucune raison de croire que la position du Canada n'a pas été clairement explicitée et discutée.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA DATE DU REPORT DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL DANS LE CAS DES PETITES ENTREPRISES ET DES AGRICULTEURS

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre pourrait-il nous dire pour quelles raisons il existe une différence entre l'exposé budgétaire et la motion des voies et moyens d'une part, et le document donnant un résumé du budget de l'autre, relativement à la date à laquelle sera reporté l'impôt sur les gains en capital dans le cas des petites entreprises et des agriculteurs, les premiers donnant la date du 31 mars 1977 et l'autre la date du 1er janvier 1978?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la date exacte est effectivement le 31 mars 1977.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE RÉVISION DE L'AIDE À CUBA COMPTE TENU DE L'INTERVENTION EN ANGOLA

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au cours d'une récente visite au Moyen-Orient, nous avons appris que la Russie soviétique avait fourni pour 250 millions de dollars de matériel à l'Angola, et avait financé à raison de un million de dollars par jour la présence des troupes cubaines dans ce conflit tragique. Étant donné notre programme d'aide intensif, et les crédits commerciaux et prêts à taux d'intérêt extrêmement bas que nous consentons à Cuba, le ministre voudrait-il revoir la situation et dire à la Chambre s'il estime que le Canada devrait continuer à subventionner Cuba dans ses entreprises militaires à l'étranger?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question à la Chambre, en l'absence du député, si mes souvenirs sont bons—mais je suis heureux de constater que lui et ses collègues sont de retour—nos programmes d'aide à Cuba diminuent rapidement. A l'heure actuelle, l'aide que le député vient de mentionner est insignifiante. Quant à l'autre aspect de la question, nous avons, bien entendu, présenté aux Cubains nos instances énergiques et leur avons fait savoir que nous regrettions qu'ils aient ainsi participé à la guerre en Angola et que nous espérions qu'ils se retirent du pays aussi rapidement que possible et qu'ils cessent toute intervention de ce genre en Afrique.

M. Hees: Oui, mais que devient le financement que vous leur avez accordé?

M. Paproski: Et les deux DC-8 d'Air Canada que vous leur avez prêtés?

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE PROPOSERA DES AMENDEMENTS AU NOUVEAU PROJET DE LOI DU QUÉBEC SUR LES LANGUES

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Dans la réponse qu'il donnait tout à l'heure au chef de l'opposition officielle, le très honorable premier ministre a semblé admettre qu'il y a dans le Livre blanc, présenté par le gouvernement du Québec au sujet de la langue française, certains points litigieux. En d'autres termes, il a dit qu'il espérait que ces énoncés de principes ne seraient pas stéréotypés dans ce projet de loi; le premier ministre dirait-il quels moyens il entend prendre d'ici à ce que le projet de loi soit présenté, en vue de suggérer des amendements à ce projet de loi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, si le gouvernement québécois désirait obtenir une opinion officielle de mon gouvernement, il est évident que nous la lui ferions connaître. Dans le cas contraire, je l'ai dit tout à l'heure en réponse à une question, les députés et les ministres de ce gouvernement, en tant que Québécois, se sentiront parfaitement justifiés de faire les commentaires qu'ils voudront à propos du Livre blanc.

Je le répète, dans ces principes de base visant à faire du Québec une culture originale, nous sommes tout à fait d'accord. C'est sur les moyens, à notre sens, qu'un désaccord au moins partiel existe; et je répète ce que j'ai dit dans d'autres circonstances, à moins de dispositions *ultra vires* de ce Livre blanc, il est impossible d'en parler avant d'examiner la loi. Je ne vois pas ce que l'indépendance donnerait de plus à la province de Québec, car certainement 99 p. 100 de ce que propose le Livre blanc pourrait être probablement réalisé avec la Constitution actuelle. Alors, à mon avis, il s'agit d'un faux départ du gouvernement péquiste.

● (1450)

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Selon sa réponse, le très honorable premier ministre considère que le contenu du Livre blanc pourrait être réalisé à 99 p. 100 dans le cadre de la Constitution. Est-ce que le premier ministre dirait par conséquent d'une façon claire, nette et précise, si dans ce Livre blanc il a constaté que certains points iraient directement à l'encontre de l'intégrité de la Constitution canadienne?

M. Trudeau: Je répète, monsieur le président, que cela dépendra de la loi qui découlera de ce Livre blanc. Et quand je dis que l'aspect de l'inconstitutionnalité est une question qui, pour le moment, reste difficile à résoudre tant que nous n'aurons pas vu la loi, je répète que plusieurs dispositions de ce Livre blanc, dont il nous semble qu'ils vont à l'encontre d'une société ouverte, progressive, pluraliste, tolérante. Je ne dis pas que notre gouvernement épouserait ces objectifs, je dis que ce genre d'objectifs peuvent être poursuivis par un gouvernement péquiste qui croit à l'indépendance et qui veut séparer le Canada en deux parties, une partie anglaise et une partie française. Ce ne sont évidemment pas nos objectifs. Mais il n'est pas certain que la plupart des objectifs proposés dans le Livre blanc soient *ultra vires*.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA BRUCELLOSE—L'OPPORTUNITÉ DU RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME DE VACCINATION

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme le nombre de troupeaux atteints de brucellose a augmenté depuis le 1er janvier, le ministre compte-t-il rétablir le programme de vaccination qui avait connu un si grand succès dans les années 40 et 50?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Nous effectuerons plutôt une deuxième vérification, afin de nous assurer que tous les troupeaux ont été examinés et sont en bonne santé. Jusqu'à maintenant, nous avons examiné les trois quarts des troupeaux. Il y a plus de 2,800 troupeaux dans cette région, dont 42 sont en quarantaine. Nous voulons nous assurer qu'ils ne sont pas atteints. C'est une des régions les plus sûres de l'Ontario en ce qui concerne cette maladie. Non, nous ne comptons pas reprendre le programme de vaccination. Ce serait une mesure rétrograde, mais nous continuerons de fournir gratuitement le sérum aux vétérinaires qui veulent l'utiliser. Comme le sait le député, l'inoculation ne protège qu'environ les deux tiers des animaux. En outre, elle a pour effet de masquer la maladie chez le bétail. Bien sûr, cela rend l'exportation plus difficile. Nous trouvons toutefois que le nouveau programme d'éradication et ses dispositions d'indemnisation réussiront à convaincre l'Ontario, qui croyait à un moment donné que la vaccination était une panacée.

M. Rynard: Le ministre sait-il que l'on pratique toujours la vaccination dans ces provinces et que, de fait, on y recourt de plus en plus? S'il juge la mesure rétrograde à long terme, comment compte-t-il débarrasser les troupeaux de cette maladie?

M. Whelan: On m'apprend que la vaccination est moins répandue. On vaccine de moins en moins de bestiaux parce que nous voulons que notre cheptel soit déclaré exempt de brucellose et nous croyons, grâce à notre programme d'éradication, pouvoir obtenir les troupeaux les plus sains du monde. Nous comptons poursuivre ce programme.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES CRITÈRES UTILISÉS POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ LENKURT ELECTRIC DE WINNIPEG—LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU NIVEAU DE CHÔMAGE DANS LA RÉGION

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question pour le ministre de l'Expansion économique régionale. J'espère qu'il en a été prévenu la semaine dernière. C'est au sujet d'une subvention de quelque $530,000 à la société G. T. E. Lenkurt Electric, de Winnipeg. Cette subvention signifiait que le matériel fabriqué à Winnipeg reproduisait exactement celui fabriqué à Burnaby, en Colombie-Britannique, qui a fait perdre 65 emplois à l'usine de Burnaby. Le ministre peut-il nous dire sur quels critères on s'est fondé pour accorder cette subvention, étant donné qu'elle a servi à faire double emploi avec une installation déjà en place?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je peux dire à l'honorable député que, premièrement, l'entreprise qui a construit l'usine de Winnipeg avec de l'aide de mon ministère y fabrique des produits totalement différents de ceux qui sont fabriqués dans sa circonscription, dans la ville de Burnaby. La production à Winnipeg de cette nouvelle usine est semblable à celle qui était faite à San Francisco, et les produits étaient ensuite importés au Canada. La production de Winnipeg remplace les produits qu'on importait.

En ce qui a trait aux mises à pied dont le député fait état à l'usine de Burnaby, elles ne sont nullement reliées à la production de l'usine de Winnipeg. Les quelques employés qui ont été transférés de Burnaby à Winnipeg sont des cadres qui ont accepté de l'avancement et qui sont envoyés pour entraîner la main-d'œuvre actuellement en place à Winnipeg.

[*Traduction*]

M. Leggatt: J'espère que le ministre contrôlera le type de matériel fabriqué dans chacune des usines. D'après les renseignements dont je dispose, il est clair qu'il s'agit des mêmes choses. Comme le taux de chômage est généralement plus élevé dans la région de Vancouver qu'à Winnipeg, et plus généralement en Colombie-Britannique qu'au Manitoba, puis-je demander au ministre s'il a tenu compte de cette circonstance dans l'octroi des subventions? En d'autres termes, est-ce que les subventions à l'expansion économique régionale sont accordées dans les régions fortement frappées par le chômage, de préférence à celles qui en souffrent moins?

M. Lessard: Oui, tel est le but. Dans le cas présent, j'ai contrôlé de nouveau la semaine dernière pour voir ce qui se produit à la nouvelle usine de Winnipeg. J'ai constaté, sur la foi des renseignements reçus, qu'on n'y fabrique pas les mêmes produits qu'à l'usine de Burnaby.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LE NOM DES SYNDICATS DISCUTANT D'ACCORDS DE LIMITATION À LONG TERME

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. La semaine dernière, le ministre a dit que des entretiens pourraient avoir lieu au sujet de la limitation volontaire des hausses salariales avec certains syndicats, et pas nécessairement avec le seul Congrès canadien du Travail. Certains syndicats ont-ils été approchés et, dans l'affirmative, est-ce qu'ils appartiennent au CTC?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je parlais d'accords de limitation à long terme à passer probablement avec des entreprises données. Nous poursuivons à ce sujet des entretiens de caractère général avec le CTC.

M. Fraser: Le gouvernement a-t-il actuellement pour politique de chercher à ce sujet d'autres interlocuteurs que le Congrès canadien du Travail, et est-ce que le dialogue se trouve dans une impasse depuis la réaction du CTC au budget de la semaine dernière?

M. Macdonald (Rosedale): Je pense qu'une date est choisie actuellement pour une rencontre à la fin du mois entre le gouvernement, les entreprises et les syndicats. Mon collègue le ministre du Travail a renconté un certain nombre de syndicats, et non seulement le Congrès canadien du Travail.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE RAPPORT DE FITZGERALD ET ASSOCIÉS SUR LE DOCUMENT «LA VOIE À SUIVRE»—DEMANDE DE DÉPÔT OU DE RENVOI AU COMITÉ

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier a reçu cinq exemplaires d'un document rédigé par la société de conseils E. P. Fitzgerald et Associés, d'Ottawa. Il s'agit là de commentaires sur le document de travail intitulé: «La voie à suivre—Un cadre de discussion», le Livre blanc des libéraux sur l'avenir. Or, le rapport des consultants comporte des recommandations relativement aux obligations fiscales et au programme d'exemptions fiscales et recommande également que la taxe sur les matériaux de construction soit diminuée de 30 p. 100, tout en proposant des moyens de restreindre les dépenses et le gaspillage du gouvernement . . .

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?

M. McKenzie: J'aimerais demander au premier ministre s'il compte déposer ce document afin que les députés puissent l'étudier. D'autre part, que compte faire le gouvernement pour donner suite à ce rapport?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai bien reçu des centaines de commentaires et de suggestions relativement au document «La Voie à suivre» et j'espère que les députés ne nous demanderont pas quelles mesures le gouvernement entend prendre dans chaque cas. Je puis assurer la Chambre que nous répondrons à tous ceux qui nous envoient un rapport détaillé et qu'il est prévu de tenir de plus amples consultations très prochainement.

M. McKenzie: Étant donné les graves problèmes économiques auxquels se heurte le pays, notamment le taux élevé de chômage, le premier ministre est-il prêt à déposer ce document ou à faire renvoyer au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, aux fins d'étude et de recommandations?

● (1500)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr si le député veut parler de «La Voie à suivre». Ce document a certes déjà été déposé.

M. McKenzie: Non, je veux parler du rapport des spécialistes.

M. Trudeau: S'il veut parler des centaines de réponses et d'observations qui ont été reçues, j'en conclus que le député a des droits acquis sur ce document, monsieur l'Orateur, mais c'est l'avis de tous les Canadiens qui nous intéresse. Nous n'allons pas débattre à la Chambre tous les sujets adressés au gouvernement. Nous répondrons à cela.

* * *

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

L'OPPORTUNITÉ DE L'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR DE LA PARTICIPATION AUX JEUX

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur les Jeux du Commonwealth qui doivent se tenir à Edmonton en 1978. Le 10 mars dernier, le ministre a informé la Chambre des efforts que le gouvernement faits pour prévenir un boycottage africain. La situation semble s'être détériorée depuis lors en raison des attaches sportives non officielles que la Nouvelle-Zélande maintient avec l'Afrique du Sud. Le ministre dirait-il s'il entend inscrire cette question à l'ordre du jour de la conférence des pays du Commmonwealth qui doit avoir lieu en juin, de façon à trouver une formule qui assurerait la participation à ces jeux de tous les pays du Commonwealth?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, relativement aux initiatives qui avaient été prises et dont j'ai informé le député en mars dernier, M. Ramphal, secrétaire général du Commonwealth, se trouvait à Ottawa la semaine dernière, et nous avons discuté de la chose en profondeur. Diverses solutions ont été proposées à cette occasion, et nous allons maintenant agir en conséquence. Je suppose que si nous n'étions pas parvenus à nous entendre au moment de la réunion des chefs de gouvernement, ceux-ci pourraient en discuter; cependant, nous conservons l'espoir d'avoir fait au moins suffisamment de progrès au moment de cette réunion qui doit avoir lieu à Londres.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ DU RAPPEL DE L'IMPORTANCE DES JEUX DU COMMONWEALTH À L'INTENTION DU PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre. La semaine dernière, le premier ministre de la Nouvelle Zélande, M. Muldoon, aurait déclaré, d'après le service de nouvelles Southam, que les Jeux du Commonwealth n'avaient pas suffisamment d'importance pour son pays pour l'empêcher d'envoyer des équipes sportives en compétition officieuse contre des équipes de l'Afrique du Sud choisies selon des normes raciales. Comme les Jeux du Commonwealth sont maintenant menacés, ce qui met en péril les relations entre les pays du Commonwealth, le gouvernement se propose-t-il de signaler directement à M. Muldoon toute l'importance de la question?

Politique laitière

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député et à la Chambre que nous communiquons de diverses façons avec le premier ministre M. Muldoon et son gouvernement. Ils sont parfaitement au courant de la situation et de l'attitude canadienne.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DU MANDAT D'UNE ÉTUDE ACTUARIELLE DES PENSIONS

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, copie du mandat d'une étude actuarielle des pensions de la Fonction publique confiée à la firme Tomenson-Alexander Associates.

* * *

L'AGRICULTURE

ANNONCE DE LA POLITIQUE LAITIÈRE

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant informer la Chambre des points saillants de la politique laitière pour 1977-1978, qui a été établie en consultation avec les neuf provinces représentées au sein du comité de gestion des approvisionnements de lait et de la Commission canadienne du lait.

A compter du 1er avril 1977, le montant-cible des recettes est porté de $11.45 à $11.86 les cent livres pour le lait industriel contenant 3.5 p. 100 de matière grasse. Cette hausse est conforme à la formule établie dans le cadre de la politique laitière à long terme et qui permet aux recettes de s'accroître au même rythme que les coûts de production. Pendant la prochaine année de production, les producteurs verront leurs recettes nettes augmenter par suite du relèvement de la recette-cible et de la baisse du prélèvement effectué sur les livraisons de lait faites en deçà des contingents. Pour la prochaine année de production, on estime que les recettes nettes s'élèveront à $10.66 les cent livres, comparativement à $10.10 l'an dernier. Cette augmentation des recettes des agriculteurs est rendue possible par la hausse du prix de soutien du beurre, qui est relevé de 10 cents pour atteindre $1.18 la livre, et de celui de la poudre de lait écrémé, qui passe de 68 cents à 70 cents la livre. La subvention versée par le gouvernement fédéral pour le lait industriel demeure inchangée, soit $2.66 les cent livres. Elle sera versée pour toutes les livraisons de lait industriel jusqu'à concurrence des 100 millions de cent livres qui représentent la production totale nécessaire pour répondre aux besoins nationaux.

Le contingent total de mise en marché pour le Canada est fixé à 105.6 millions de cent livres pour l'année. Ce contingent laisse une marge de 5 p. 100 en excédent des 100 millions de cent livres qui représentent les besoins nationaux, et accorde à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard un contingent protégé légèrement plus grand.

Le gouvernement assumera la dette totale actuelle de 152 millions de dollars du fonds de péréquation à l'exportation qui a été créé en 1975 pour aider l'industrie laitière canadienne à faire face aux baisses croissantes des exportations dues à la faiblesse des marchés mondiaux. Grâce à l'amortissement du fonds, les producteurs de lait industriel paieront 15 cents de moins les cent livres sur les livraisons de lait industriel faites en deçà des contingents. Cette année, le prélèvement sur les livraisons faites en deçà du contingent est fixé à $1.20 les cent livres et le prélèvement sur les livraisons dépassant le contingent a été réduit, et passe de $8.60 à $7 les cent livres.

Les expéditeurs de lait nature seront tenus de partager une certaine partie des coûts liés à l'exportation des excédents de poudre de lait écrémé. Le quota des importations de fromage demeurera inchangé à 50 millions de livres qu'il était l'année dernière. Le gouvernement accorde des crédits de 20 millions de dollars à la Commission canadienne du lait au titre des coûts d'entreposage et de mise en marché. Les crédits de 20 millions accordés l'année dernière à l'Agence canadienne de développement international pour l'achat de poudre de lait écrémé aux fins d'aide alimentaire demeureront également inchangés, et le gouvernement consacrera un montant additionnel de 4 millions à la recherche de marchés afin de trouver de nouvelles utilisations et de nouveaux marchés pour ce produit au Canada.

Je sais, monsieur l'Orateur, que la Chambre tiendra aujourd'hui un débat assez important. C'est pourquoi je voudrais signaler en terminant l'importante réduction des stocks excédentaires détenus par la Commission canadienne du lait. Cet organisme administre présentement des stocks invendus d'environ 10 millions de livres de beurre et de 52 millions de livres de poudre de lait écrémé. Grâce à cette réduction et grâce à un effort soutenu pour assurer un approvisionnement annuel régulier et contrôlé de lait, je suis convaincu que l'industrie laitière canadienne est dans une bien meilleure position qu'elle ne l'a été depuis quelque temps et qu'elle peut, en ce qui me concerne, envisager l'avenir avec confiance.

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, s'il y a eu dans l'histoire du Canada un gouvernement ou un ministre dont les actes et les politiques ont provoqué la confusion, la frustration, l'instabilité et le chaos le plus complet, et même, très souvent, la faillite, c'est sans aucun doute le ministre de l'Agriculture qui détient le record dans ce domaine. Point n'est besoin de rappeler ceux qui ont souffert de la politique laitière du gouvernement. Contrairement à la règle normale qui veut que ce qu'une personne perd va dans la poche de quelqu'un d'autre, dans ce cas-ci, tout le monde a perdu, et beaucoup, et personne n'a gagné.

Si le ministre continue, comme il l'a fait jusqu'ici, à annoncer une politique laitière comprenant des changements applicables immédiatement, et même rétroactivement, ou à changer de politique tous les mois, il ne fait aucun doute que les producteurs de lait connaîtront les mêmes difficultés que l'année dernière. Les producteurs laitiers ont besoin d'une période transitoire d'au moins un an pour s'adapter aux changements.

Le gouvernement manque d'honnêteté et déforme la vérité lorsqu'il prétend nous faire avaler que sa politique laitière est une politique à long terme. Les faits le prouvent. Lorsque le ministre a exposé pour la première fois cette politique—qu'il continue à considérer comme un modèle de politique laitière

pour les autres pays du monde—il voulait, disait-il, établir la stabilité dans ce secteur qui en avait besoin, pour que les producteurs laitiers canadiens aient les meilleurs revenus possibles et soient, selon les termes mêmes du ministre, les producteurs laitiers les mieux payés du monde. Ce ne serait pas la première fois qu'un ministre du gouvernement actuel comparerait une situation prévalant au pays avec celle d'un pays étranger dans le but de camoufler ou de dissimuler ses propres faiblesses.

● (1510)

Le ministre ne devrait pas donner l'impression que le coût de production du lait, ou le prix reçu pour le lait, dans l'État de la Floride, en Hollande ou en Nouvelle-Zélande a un rapport ou peut être comparé avec la situation canadienne. Le simple fait d'établir cette comparaison est un aveu ou une indication évidente du manque de connaissance de l'industrie laitière canadienne. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) désigne souvent sa politique comme le programme de lait industriel le plus avancé au monde et c'est absolument ridicule.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Elle a fait naître le doute, la confusion, la méfiance et une hostilité non voilée chez les producteurs, leurs offices de commercialisation et l'industrie en général. Le ministre en est tout à fait conscient. S'il désire continuer de justifier ses actes et ses politiques, j'avoue qu'il en a le droit. Toutefois, je doute fort que soit d'accord le producteur laitier qui, en un seul mois, a expédié du lait pour une valeur de $5,000 et qui, en fin de compte, à cause de la politique du ministre, doit $900 à la commission provinciale du lait. Je doute que le ministre recueille l'appui des producteurs qui ont expédié du lait pour une valeur de $1,800 pour ne toucher que $900. Il y a une longue liste de cas semblables. Ce sont là les résultats d'une politique qui, d'après le ministre, est la plus avancée au monde et qui donne aux producteurs des recettes sans égales.

On est déjà en droit de se demander si le gouvernement a vraiment l'intention d'aider l'industrie laitière canadienne et des initiatives de ce genre ne font que renforcer nos doutes. C'est dans le pays tout entier que l'on se ressentira des effets de cette politique laitière et des modifications qui viennent d'y être apportées. Au Québec, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse, la majorité des revenus agricoles proviennent de la production laitière alors que les revenus tirés de cette source viennent au second rang en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

A elles seules, les provinces du Québec et de l'Ontario fournissent de 70 à 80 p. 100 de l'ensemble de la production; ce sont par conséquent ces deux provinces qui ont ressenti le plus durement les contrecoups de l'incurie fédérale dans le domaine laitier. Au Québec, 71 p. 100 de l'ensemble des exploitations agricoles commerciales sont des fermes laitières. Si l'on songe que les expéditions de lait industriel sont quatre fois supérieures à celles de lait naturel, on se rend compte que les nouvelles mesures laitières fédérales sont défavorables non seulement pour l'industrie laitière mais aussi pour l'économie tout entière des régions agricoles du Québec.

M. Pelletier: Vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Wise: Je pense que si. Je suis convaincu que le ministre n'oubliera jamais les réactions qu'il a provoquées cette année avec ses erreurs de jugement et ses décisions malencontreuses. Les nouvelles mesures font passer le prix indicatif de $11.45 à $11.86 le quintal. Il convient de signaler que les agriculteurs ne touchent pas autant. Indépendamment de toute amende, ils reçoivent environ $3 de moins si l'on tient compte des frais de transport, des droits de sortie, du prix du permis et des frais publicitaires. Cela revient à dire qu'ils touchent $9.86 au quintal, ce qui est inférieur au chiffre avancé par le ministre, c'est-à-dire $10.66.

Certes, les coûts de production varient mais d'après certaines études sérieuses, ils s'élèvent à environ $14 le quintal. Dans bien des cas, les producteurs doivent donc ajouter $3 de leur poche. En poussant ses recherches à fond, on constate que le plus souvent le produit de la vente du lait ne suffit pas à couvrir les frais de transport. Le producteur doit arrondir ses revenus par la vente d'animaux de race, de récoltes marchandes, et bien souvent en allant travailler à l'extérieur. Ce qui est réellement trompeur dans cette déclaration, c'est la phrase suivante:

> Les producteurs de lait nature seront tenus de partager une certaine partie des coûts liés à l'exportation des excédents de lait écrémé en poudre.

Si le déficit des exportations ne s'élève pas à 140 millions de dollars, comme je le crois, alors je pense que la Commission canadienne du lait a trompé les offices de commercialisation du lait d'un bout à l'autre du Canada. Si elles atteignent ce chiffre et si la retenue sur le lait de transformation est de $1.25 les cent livres, ce qui équivaudrait à 112.8 millions de dollars d'après mes calculs, alors il y aurait un manque de 27.2 millions. Cela signifierait une retenue sur la production de lait nature d'environ 23 à 25c. les cent livres. Il est évident que les provinces ne veulent pas d'une retenue sur leur production de lait nature. Les producteurs ontariens de lait nature devraient débourser 11 millions de dollars, ceux du Québec, 6 millions et demi, et les autres provinces, tout autant. Cette question doit être tirée au clair et le ministre est fort à blâmer de ne pas l'avoir fait dans sa déclaration d'aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Wise: A mon sens, 27 millions de dollars est une somme minime pour sauvegarder l'unité nationale. Je dois dire en terminant que la politique de cette année qui vient d'être exposée comporte des imperfections et des marques qui sont la conséquence directe de la mauvaise gestion et des erreurs de jugement de l'an dernier.

Cette politique ne fait rien pour réduire les importations de fromage. Rien n'indique qu'on ait la moindre intention d'imposer des droits sur les importations de fromage. Elle ne fait rien pour diminuer les importations de succédanés de fromage. En imposant une retenue sur le lait nature qui demeure plus élevée que ce que les producteurs contribuent effectivement par leurs ventes de lait nature au produit subventionné par le gouvernement, en l'occurence le beurre, cette politique est très contestable et pourrait donner lieu à un dangereux précédent. Cette politique pourrait éventuellement entraîner la dissolution de ce programme national. Nous sommes portés à conclure que le gouvernement est tout simplement incapable ou qu'il refuse d'adopter une politique laitière qui puisse assurer la stabilité nécessaire pour garantir un revenu convenable aux producteurs laitiers tout en étant équitable à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs.

Politique laitière

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, l'annonce faite aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) aide beaucoup à éliminer certaines des difficultés qu'il a lui-même sucitées depuis deux ans. C'est une politique qu'il se hâte d'adopter vu l'énorme excédent de lait en poudre que nous avons maintenant sur les bras à cause des politiques laitières des deux dernières années. Les producteurs laitiers ont besoin de quotas plus élevés. Ceux-ci vont augmenter de 5 p. 100. Cela aidera un peu, mais, à mon avis, ce ne sera pas suffisant.

L'autre élément positif de la politique annoncée par le ministre aujourd'hui, c'est que le gouvernement absorbe une perte d'environ 152 millions de dollars subie à l'exportation de lait écrémé en poudre. La politique comporte encore un autre aspect positif, soit l'augmentation prévue du revenu net des producteurs laitiers ou des producteurs de lait de transformation du Canada. L'augmentation prévue est d'environ 56c. les 100 livres. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est tout de même une bonne chose après deux ans de baisse des revenus à cause des politiques mal coordonnées du gouvernement.

J'aimerais parler de trois ou quatre autres points auxquels le gouvernement et le ministre devraient songer relativement à la situation à long terme. Il faudrait absolument une planification à beaucoup plus long terme pour les producteurs et les consommateurs du Canada. Nous devons faire quelque chose à propos des excédents de lait écrémé en poudre que nous continuons d'accumuler d'année en année au Canada. Jusqu'ici, on ne nous a présenté que des politiques de compromis à court terme. Selon moi, il importe de faire davantage.

L'Agence canadienne de développement international achète du lait écrémé en poudre à un coût inférieur aux frais de production du lait écrémé en poudre pour les producteurs laitiers. Cela doit changer. C'est un problème que nous devons résoudre et c'est un problème grave, non seulement au Canada, mais aussi dans la Communauté économique européenne et ailleurs où il y existe beaucoup de fermes laitières.

Il est temps que le Canada adopte un programme national de distribution de lait dans les écoles. J'insiste là-dessus. Le ministre a dit à plusieurs reprises qu'il était d'accord en principe sur cette idée. C'est très bien, mais quelqu'un doit payer pour le programme. Le gouvernement fédéral devrait s'entendre avec les gouvernements provinciaux pour payer 50 p. 100 des frais d'un programme visant à fournir gratuitement du lait dans les écoles du Canada. Il y a des précédents à cet égard dans un grand nombre des programmes sociaux et des programmes de santé que nous avons au Canada. Il est évident que les Canadiens devraient boire plus de lait. Du point de vue de la nutrition, ils doivent boire plus de lait et manger plus de produits laitiers. Une façon d'y parvenir serait de commencer par les jeunes partout dans les écoles.

Si nous avions un programme de distribution de lait dans les écoles et si nous enlevions les distributrices de boissons gazeuses des écoles, nous pourrions peut-être changer certaines des habitudes de nutrition des jeunes Canadiens et en même temps aider les producteurs laitiers à réaliser un revenu plus sûr et plus stable.

● (1520)

D'après le député d'Elgin (M. Wise), l'autre chose à faire est de réduire les importations de fromage. Pour la seconde année d'affilée, on a imposé un quota sur les importations de fromage qui a été fixé, je crois, à 50 millions de livres. Je suggérerais énergiquement au ministre qu'il réduise encore les importations afin que les Canadiens mangent plus de fromages canadiens. Je connais des gens qui désireraient commencer à fabriquer du fromage au Canada mais qui ont du mal à le faire à cause de la pauvreté d'idées des programmes des gouvernements fédéral et provincial et de la concurrence de l'importation. Le gouvernement devrait éclaircir sa position antérieure, par laquelle il a décrété que 10 p. 100 du marché canadien de produits laitiers serait consacré aux importations. Si nous avons la possibilité d'être autonomes dans le secteur de l'industrie alimentaire en général et tout ce qu'il faut pour y réussir, nous devrions commencer par chercher à subvenir à nos propres besoins.

[M. Wise.]

Il y a sans doute beaucoup d'autres choses à dire de la politique laitière actuelle, mais ce sont là les points saillants qui me viennent à l'esprit et c'est aussi ce que pensent la plupart des agriculteurs de ce secteur, au Canada. Il est important que nous ne perdions pas de vue qu'il nous faut une planification à long terme permettant aux agriculteurs d'augmenter leurs quotas et d'obtenir un revenu sûr. Nous devrions examiner de près les programmes de distribution de lait dans les écoles, résoudre le problème de la poudre de lait écrémé et baisser les importations de fromage.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord remercier le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de m'avoir fait parvenir avant-midi la copie de la déclaration qu'il vient de faire à la Chambre.

Les producteurs de lait du Canada qui ont connu une année laitière difficile en 1976-1977 avaient hâte de savoir ce que leur réservait la politique laitière pour l'année 1977-1978. Compte tenu du fait que l'industrie laitière est la principale source de revenus pour près de 60 p. 100 des fermes du Québec, il est évident que les producteurs de lait du Québec étaient davantage inquiets, car la politique laitière canadienne a des répercussions financières directes sur leurs entreprises.

Le ministre a certainement eu raison de porter le prix de soutient du lait de transformation à $11.86 les cent livres. Cela va certainement aider à payer partiellement l'augmentation des coûts de production. Le producteur de lait, comme tout le monde, voit ses coûts augmenter, de sorte que l'étau coût-prix se resserre continuellement.

Pour ne citer qu'un point, monsieur le président, le prix a augmenté au cours des derniers mois dans le domaine de la moulée laitière. J'ai en main des factures d'un producteur qui m'ont été adressées et qui démontrent une augmentation de 80c. les 100 livres, ou de $16 la tonne, de novembre 1976 à janvier 1977. Il y a donc dans l'intervalle de trois mois une augmentation de $16 la tonne. Cela représente quelque chose dans un coût de production! L'augmentation du prix des pièces de rechange de machinerie ainsi que des autres choses nécessaires est à peu près dans la même proportion. Tout en me réjouissant du fait que la taxe à l'exportation a été réduite à $1.20 les 100 livres, je suis d'avis plus que jamais que le trésor public devrait encourir les pertes à l'exportation tout comme le fait le trésor du Marché commun européen.

D'autre part, je déplore le fait que le gouvernement n'ait pas été en mesure d'abolir totalement la taxe sur les livraisons hors quota. Espérons qu'un jour cette odieuse pénalité disparaîtra pour faire place à un plan national de distribution de lait sous toutes sortes de formes dans nos écoles, ce qui serait plus agréable et plus avantageux pour les producteurs et pour les consommateurs.

Au nom des producteurs de lait de ma circonscription, je remercie le ministre d'avoir réussi à convaincre le Cabinet d'effacer la dette de 152 millions de dollars du fonds de péréquation. J'espère que cette mesure servira à compenser les fortes pénalités imposées à bon nombre de producteurs au cours de la dernière année.

Je suis également heureux de la décision d'accorder 20 millions de dollars à l'ACDI pour l'achat de lait écrémé en poudre dans le cadre de ses programmes d'aide alimentaire. Je suis d'avis que sur le milliard de dollars que nous consacrons encore cette année à ce poste, il y aurait lieu d'espérer qu'une quantité plus considérable de ce produit soit couverte par ce montant. En ce qui concerne les recherches en vue de découvrir les possibilités d'utiliser le lait sous d'autres formes, j'encourage le ministre à ne rien négliger de ce côté-là, car il y va de l'avenir d'un certain nombre de producteurs de lait.

Je voudrais également attirer l'attention du ministre sur une nouvelle parue dans *La terre de chez nous*, du 30 mars 1977, à l'effet que le Canada aurait importé, au cours de la dernière année, du lait en poudre de la Nouvelle-Zélande. Si tel est le cas, le ministre voudra bien dire à la Chambre quelles raisons ont motivé ces importations, et dans quelle proportion? Monsieur le président, je veux bien que nous fassions le commerce avec d'autres pays, mais si d'une part nous exportons du lait en poudre, et que d'autre part nous importons de la poudre de lait, je me demande ce qu'il y a de rentable dans un tel commerce! A mon avis, il n'y a que les compagnies de transport qui peuvent en profiter.

Même si ce n'est pas le Pérou, je crois sincèrement que la politique laitière que vient d'annoncer le ministre sera sûrement plus rentable pour les producteurs, et qu'elle sera de nature à redonner un élan de confiance aux jeunes, afin d'assurer la survie de cette importante industrie. Je suis convaincu également qu'elle sera de nature à éviter au ministre de bruyantes rencontres avec les producteurs. Je souhaite que les usines de transformation feront en sorte que les augmentations de prix seront entièrement profitables aux producteurs de lait et que d'autre part les offices de producteurs procéderont avec équité à l'égard des producteurs dans l'attribution des quotas.

Étant donné que le producteur de lait ne peut compter présentement sur un apport de revenu lors de la vente de veaux et de vaches de boucherie, étant donné que les prix sont très bas, il serait à propos que la Commission, qui enquête sur la commercialisation de la viande de bœuf, fasse connaître ses recommandations le plus tôt possible.

[*Traduction*]

M. Wise: Monsieur l'Orateur, je pensais que nous suivrions la procédure normale et que nous aurions le temps de poser un certain nombre de questions.

M. l'Orateur: Nous avons le temps de poser des questions, mais je n'ai vu aucun député se lever.

M. Wise: Je suis sûr que mes collègues auront pourtant des questions à poser et il faudrait répondre en particulier à celle que j'ai déjà posée. Quelle est la politique de la Commission canadienne du lait en ce qui concerne les retenues sur le lait nature? Seront-elles maintenues ou non? Les pertes provenant de ventes d'exportation s'élèvent-elles véritablement à 140 millions de dollars? Dans l'affirmative, ceci représenterait un déficit de 27 millions de dollars. Si ces pertes représentent 125 millions de dollars, le déficit serait d'environ 12 millions de dollars. Quelle est la situation actuelle à l'égard de la question des retenues sur le fait nature? Si la retenue sur le lait de transformation est de $1.20, ce qui est déjà assez élevé, nous aurons un déficit de 27 millions de dollars. Si l'on n'impose pas de retenue sur le lait nature, comment va-t-on compenser le manque-à-gagner découlant de la retenue de $1.20 les cent livres?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le député a fait plusieurs remarques au sujet des producteurs de lait nature—comme s'ils n'avaient rien à voir avec l'excédent de transformation que nous avons aujourd'hui—et de la retenue aux agriculteurs de lait de transformation. De fait, en 1974-1975, la quantité totale de lait produite par les producteurs de lait nature s'est accrue de 9 p. 100. Par suite de cette hausse, qui s'ajoutait à une baisse de 1 p. 100 des ventes de la catégorie 1, la production de lait de transformation de ces producteurs a augmenté de 41 p. 100. Qu'on compare ces 41 p. 100 aux 7.3 p. 100 des livraisons de lait industriel produit en 1974-1975.

● (1530)

Je pourrais continuer à aligner des quantités de chiffres qui prouveraient que les producteurs ont bénéficié de ce programme sans qu'il leur en coûte beaucoup. Nous leur demanderons alors de contribuer pour 25c. les 100 livres. Il n'y a que deux autres possibilités. S'ils ne souscrivent pas à ce programme, nous retiendrons un pourcentage de la subvention que nous leur versons pour l'excédent de lait de transformation qu'ils produisent. Cela serait beaucoup plus coûteux pour eux. Ou encore, les gouvernements provinciaux peuvent nous verser une subvention pour remplacer le prélèvement, en prenant l'argent dans leurs trésoreries respectives.

Les matières grasses représentent un élément de concurrence sur le marché du lait industriel. Nous pouvons le prendre comme exemple. Ainsi, l'an dernier nous aurions pu importer du beurre à environ 35c. la livre. Si le producteur de lait nature avait vendu son excédent de matières grasses à ce prix, vous pouvez imaginer ce qu'il lui en aurait coûté. Ils ont tort de prétendre n'avoir rien à voir dans l'ensemble de la situation. Il faut combler cette différence. Le député a mentionné, si je ne m'abuse, des chiffres sur la quantité totale de lait, y compris la marge. Je ne parlais pas de la marge. Nous avons atteint l'objectif que nous nous étions fixé cette année.

Il y a un an aujourd'hui, j'ai demandé aux producteurs laitiers de produire une certaine quantité de lait. Ils ont atteint l'objectif fixé. Ils ont fait ce que nous leur avions demandé. Ils ont appliqué les programmes de retenues et de sanctions. Aucun pays au monde n'a réussi à rajuster sa production laitière. Le député semble prétendre que nous devrions continuer à produire du lait et à accorder plus de quotas. Que va-t-on en faire? Va-t-on les déverser dans les égouts? Il a signalé . . .

M. Wise: Monsieur l'Orateur . . .

Une voix: Assoyez-vous, John, et laissez-le finir.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, il a signalé que . . .

M. Wise: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas dit que c'était dans l'intérêt de l'industrie de continuer à produire pour des marchés inexistants.

M. Whelan: Je n'ai pas dit que vous aviez dit cela. Je parlais d'un autre député.

M. Wise: Si, vous l'avez dit, soit dit en toute déférence pour vous, monsieur l'Orateur. Le ministre a fait une autre affirmation fausse. Je n'ai pas dit que les producteurs de lait nature avaient contribué à l'excédent. Le ministre n'a pas vraiment répondu à ma question. Par votre entremise, je la lui repose, monsieur l'Orateur. Est-il vrai, comme le ministre l'a dit dans sa déclaration, que les producteurs de lait nature devront assumer un droit de 25c. les cent livres de lait. Que le ministre dise oui ou non. Les intéressés veulent savoir.

M. Whelan: Si le député avait prêté une oreille un peu plus attentive à ce que j'ai dit, il se serait rendu compte que je n'ai pas précisé de quel député je parlais. C'est le député qui prend place à sa gauche qui a dit que je devrais accorder plus de quotas. Je me suis dit surpris que des députés puissent faire pareille proposition.

Que faire du lait, le jeter aux égouts? J'ai cru comprendre à ce qu'il a dit, et je devrai vérifier au compte rendu, qu'il ne pensait pas que les producteurs de lait nature doivent contribuer. Il a soutenu que ce serait injustifié, aux applaudissements de ses collègues. J'ai justifié cette contribution. C'est ce que j'essaie de faire.

Je vais vérifier le compte rendu. Le député possède sans doute tous les chiffres à cet égard, et si j'avais su qu'il aurait tant de temps pour faire ses instances aujourd'hui, j'aurais fourni plus de données à cette étape-ci du débat, car on constate à l'évidence qui souffre le plus du problème des excédents mondiaux. La Communauté économique européenne a par exemple aggravé le problème des excédents, qui sont cette année supérieurs d'environ 3 p. 100 à ceux de l'année dernière. Nous comptions l'année dernière à la même époque des stocks de 42 millions de livres de beurre et de 300 millions de livres de poudre de lait écrémé. Les excédents administrés à l'heure actuelle par la Commission canadienne du lait ne sont plus que de 10 millions de livres de beurre et d'un peu plus de 50 millions de livres de poudre de lait écrémé. La Commission a, à mon avis, accompli un travail remarquable quand on songe à tous les problème auxquels elle a eu à faire face.

Des voix: Répondez à la question.

M. Ellis: Monsieur l'Orateur, j'avais quelques brèves observations à faire à l'intention du ministre. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer qu'il avait cité le chiffre 1066. Si je me rappelle bien mon histoire, la bataille de Hastings a eu lieu en 1066. Si le ministre ne réussit pas a mieux satisfaire les producteurs laitiers, il aura une bataille à faire avec les gens de Hastings. J'aimerais demander au ministre s'il a pu user de son influence auprès de ses collègues du cabinet en ce qui a trait à la réduction de l'importation de fromage cette année, car c'est elle qui nuit le plus aux producteurs de lait industriels?

M. Whelan: J'aimerais que le député connaisse la politique laitière aussi bien que l'histoire médiévale parce qu'il est avéré que notre politique laitière est l'une des meilleurs au monde. Aucun autre pays ne peut se vanter d'avoir une politique laitière égale à la nôtre. Elle comporte peut-être des lacunes, mais nous préparons le programme de cette année, et nous n'allons pas en changer la formule. Il y a un peu plus de deux ans, nous n'imposions pas de quota d'importation de fromage. C'est arrivé soudainement. Maintenant, nous pratiquons un quota de 50 millions de livres pour le fromage importé. Avant que le gouvernement n'impose ce quota, il n'y avait aucun contrôle. A l'époque, cette mesure a été annoncée comme étant le seule à prendre.

J'ai lu dans le *Financial Post,* l'un des grands journaux canadiens, que la consommation de fromage s'est accrue au profit des importateurs de fromages. C'est archifaux: les importations ont été limitées à 50 millions de livres l'an dernier, comme l'année précédente aussi d'ailleurs, alors que la consommation et la production totale ont augmenté de 15 p. 100. Les importateurs n'ont pas été avantagés. Ils s'en sont plaints disant qu'ils n'en avaient rien retirés. Et voilà qu'un des grands spécialistes financiers de notre pays publie pareilles sottises, pareils mensonges. Voilà qu'il répand l'idée que nous ne faisons pas ce que nous devons et voulons faire pour les producteurs de lait au Canada.

J'aimerais revenir à ce qu'a déclaré le député d'Elgin. Nous devrons trouver cet argent—ceux qui contribuent aux excédents de lait nature devront payer—soit en exigeant 25c. les cent livres, soit en réduisant les subventions que nous leur versons: cet argent devra venir d'eux puisqu'ils contribuent au problème. On veut unifier la nation. Certaines de ces personnes qui font des déclarations au sujet de la participation des producteurs de lait devraient vérifier les faits: elles verraient alors ce que ces producteurs ont retiré du programme de subventions.

M. Wise: Monsieur l'Orateur, je suis désolé, mais je dois dire que le ministre n'a pas vraiment répondu à la question. Tout ce qu'il fait, c'est nous tenir de grands discours. Le député d'Elgin et moi-même, nous lui avons posé deux ou trois questions fort simples et, pour toute réponse, nous avons eu droit à de grandes phrases creuses. La question est la suivante: est-ce que le ministre a fait des démarches auprès de ses collègues, pour tenter de diminuer les importations de fromage? C'est aussi simple que cela. Nous savons que le Canada importe trop de fromage. Il entre plus de 50 millions de livres de fromage au Canada. Il faut que ces importations diminuent.

M. Whelan: Le député m'accuse de tenir de grands discours. S'il veut revenir à 1066 et retracer toute l'histoire de 1066 à nos jours, cela risque de prendre du temps, monsieur l'Orateur.

Mais revenons à la question du député, même s'il demande de quel droit je lui réponds. La consommation de fromage a augmenté de 15 p. 100 au Canada et certains de nos partenaires commerciaux ont déclaré que puisqu'ils nous ont toujours vendu leurs produits et que la demande a augmenté, ils devraient avoir le droit d'exporter davantage de fromage au Canada. Les Canadiens consomment plus de fromage que jamais. Comme je l'ai déjà dit au député, j'ai limité les exportations à 50 millions de livres et cette limite a été respectée et continuera de l'être. La production de fromage canadien a augmenté, grâce aux 400 millions de dollars que nous avons consacrés à un programme encourageant la fabrication de nouveaux produits et améliorant la mise en marché de nos produits.

Je me demande combien de Canadiens savent que nous fabriquons et transformons 63 variétés de fromages. La plupart des gens pensent qu'il n'y a que du fromage importé et que nous sommes incapables de produire sur place diverses sortes de fromages. Au contraire, nous avons les moyens de produire des fromages de qualité. Certains importateurs en ont importé si peu que nous ne pouvions pas en entreprendre la transformation. Je suis sûr que ce n'est pas ce que le député veut dire. Mais nous avons un programme et les producteurs savent comment orienter leur production. S'ils le désirent, ils peuvent le faire en accroissant sensiblement la consommation de produits de qualité supérieure que les fromagers sont capables de produire au Canada.

● (1540)

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je tente ma chance et pose au ministre une question simple et directe qui, je l'espère, ne comptera pas pour du beurre. En plusieurs occasions, le ministre a déclaré qu'il appuyait en principe un programme de distribution de lait dans les écoles. Son ministère ou son cabinet a-t-il rédigé un avant-projet de ce programme? Combien coûterait l'instauration d'un programme d'envergure nationale et le ministre a-t-il déjà saisi le cabinet d'une telle proposition?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je répète que la responsabilité des services sociaux au Canada, n'appartient ni aux agriculteurs ni au ministère de l'Agriculture. Si le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social veut mettre sur pied un programme national de distribution du lait dans les écoles, nos agriculteurs seront en mesure de produire le lait. Ils ont déjà fait leurs preuves. Quand je leur ai demandé de hausser leur production laitière de 5 p. 100, ils l'ont fait de presque 15 p. 100 en une année. Il serait donc possible de mettre sur pied un programme de distribution du lait dans les écoles, mais il faut être prudent. Ce ne sont pas tous les enfants, canadiens ou autres, qui peuvent boire du lait.

Il faudrait procéder à des tests d'allergies et autres vérifications du genre, mais 99 p. 100 des enfants peuvent boire du lait sans problème. La Nouvelle-Écosse dispose déjà d'un tel programme. De même que certains quartiers de la ville de Montréal. D'autres provinces aussi. Je ne peux dire si c'est le cas des grandes provinces de la Saskatchewan et du Manitoba, mais si les gouvernements de ces provinces sont aussi progressistes que l'affirme le député, je serais étonné qu'ils n'aient pas déjà de programme de distribution du lait dans les écoles.

M. Nystrom: Puisque le ministre ne peut dire qu'il envisage un tel projet, je suppose que la réponse à ma question est non, qu'il n'a ni rédigé un avant-projet ni évalué le coût d'un tel programme pas plus qu'il n'en a saisi le cabinet. Je suppose que sa réponse est non.

M. Whelan: Vous supposez encore trop.

Une voix: Quelle est la réponse?

M. Nystrom: Je veux simplement savoir si j'interprète bien la réponse du ministre en supposant qu'elle est négative, car si je me trompe, il serait déplorable que l'on apprenne aux quatre coins du pays que le ministre a répondu non à une idée si louable. Si je me trompe, le ministre voudrait-il me corriger?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'en ai fait la suggestion à mes collègues du cabinet.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je ne veux poser que quelques petites questions, et les réponses vont certainement être très brèves.

Le ministre disait tout à l'heure dans sa présentation qu'il avait travaillé conjointement avec neuf provinces dans l'élaboration de son programme. Je voudrais tout simplement lui demander d'abord s'il est possible de connaître le nom de la province qui n'a pas participé à l'élaboration de son programme.

Ensuite, une deuxième petite question: Peut-il donner la quantité approximative de l'importation du lait en poudre de la Nouvelle-Zélande pour l'an dernier? Enfin, est-ce que le ministre connaît les raisons de l'augmentation du prix des moulées pour les mois de novembre, décembre et janvier, et peut-il nous donner une idée des raisons qui ont entraîné cette augmentation?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est du prix du fourrage en général, si l'on prend la farine de soya, c'est surtout elle qui a augmenté. Le prix de la tonne a augmenté considérablement. Le député a mentionné la poudre de lait de beurre écrémé. Au Canada, la majeure partie de ce produit est jeté aux égouts alors que la Nouvelle-Zélande a un contrat pour en fournir deux millions de livre par an au Canada. Comme à Terre-Neuve l'industrie laitière est très peu développée, la province n'est pas membre du comité de gestion des approvisionnements laitiers.

M. Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je demande au ministre de préciser ce qu'il conseille de faire aux producteurs laitiers du Canada, pour l'année qui vient, à l'égard de la production. Leur conseille-t-il de l'augmenter ou de la diminuer?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, au 1er avril 1976, toutes les provinces étaient soumises à des quotas très stricts. Avant cela il n'y en avait pas. Les provinces autorisaient les producteurs à produire dans l'espoir d'un miracle qui nous permettrait de leur accorder toutes sortes de quotas le 1er avril 1976. Nous avons alors déclaré qu'il nous fallait plus de 100 millions de livres de lait pour notre consommation et nos expéditions à l'étranger. Nous leur disons cette année que nous voulons 100 millions de livres de lait pour la transformation au Canada. Je le répète, cela permettra à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard d'augmenter légèrement leur production.

M. Yewchuk: J'ai une question supplémentaire qui fait suite à celle du député de Hastings. Le ministre a dit qu'il y avait l'année dernière un quota sur le fromage et que cette année il allait le maintenir au même niveau. Toutefois, pourquoi ne prend-il pas la mesure qui s'impose en réduisant le quota des importations en-dessous des 50 millions de livres . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. On a déjà répondu à cette question.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, ma question se divise en trois parties. Y a-t-il eu dialogue avec les producteurs de lait nature? Deuxièmement, tiendra-t-on compte de ces producteurs, en ce qui concerne la retenue, dans les provinces qui ont lancé un programme de stimulation de la vente? Et troisièmement, le ministre peut-il nous dire d'où proviendront les 152 millions de dollars? Compte-t-il demander des crédits supplémentaires à la Chambre?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, les 152 millions de dollars seront tirés des deniers publics.

Une voix: Comment?

M. Whelan: Le député a mentionné les producteurs de lait nature. Je lui rappelle que, sauf erreur, il n'y qu'un, peut-être deux, producteurs de lait de transformation au comité de gestion de l'offre de lait. Peut-être deux autres produisent-ils en partie du lait nature et du lait de transformation, mais la grande majorité des membres de ce comité sont des producteurs de lait nature. Les producteurs de lait de transformation de ce comité représentent chaque province mais n'ont pas grand voix au chapitre. Ce sont les producteurs de lait nature qui sont le plus influents dans l'administration de ce programme. Sauf erreur, le député a posé trois questions, mais je ne me souviens pas de la troisième.

M. Towers: J'ai demandé au ministre s'il y avait eu dialogue avec les producteurs de lait et, deuxièmement, si on tiendrait compte de ces derniers pour ce qui est de la retenue dans les provinces qui ont lancé un programme de stimulation de la vente?

M. Whelan: Nous travaillons de concert avec l'industrie de transformation de lait pour ce qui est des programmes de stimulation de la vente, surtout en ce qui concerne le fromage. En vertu de l'ancien programme, nous avons déboursé un million de dollars à cette fin, mais dans le cadre de ce nouveau programme, nous contribuerions 4 millions de dollars à la promotion de produits laitiers. Tout dialogue avec les producteurs de lait nature est engagé directement avec les producteurs eux-mêmes. Les membres du comité de gestion de l'offre de lait ne représentent pas le gouvernement. Ils sont presque tous producteurs, bien que certains représentants des gouvernements provinciaux soient présents à ces réunions avec les producteurs. Nous proposons ce genre de programme lors de nos réunions depuis la mi-janvier, mais nous ne sommes pas arrivés à une décision. Certains demandent à en discuter encore un an avant de prendre une décision.

Par exemple, les producteurs ontariens ont déclaré que d'ici à 1980, ils comptaient bien avoir groupé tous les producteurs de la catégorie 1. En Ontario, à l'heure actuelle, il y a plusieurs producteurs de la catégorie 1 qui envoient leur lait à une usine de traitement de lait nature, et le lendemain à une usine de concentration du lait ou à une usine de transformation du lait ou à une fromagerie. Le lait n'est pas transporté dans un autre camion-citerne mais il est vendu à un tarif différent. Il n'y a aucune différence dans la qualité du lait dans 90 p. 100 des cas. Nous ne proposons pas de regrouper les gens qui produisent du lait de première qualité dans une seule catégorie, mais les provinces admettent elles-mêmes qu'ils n'en forment en fait qu'une seule.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je crois que nous devrions mettre fin à la période de questions par les députés de Dauphin, de Carleton-Charlotte et de Medicine Hat.

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait peut-être me donner certains éclaircissements. Je crois que les 25c. proposés aux producteurs de lait nature sont une innovation. Le ministre pourrait-il nous dire si cela comprend l'excédent qui est ramené, sauf erreur, de 5 à 2 p. 100, ou davantage? Si oui, combien de ces 25c. les cent livres vient s'ajouter à l'excédent?

● (1550)

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, la Commission du lait a établi les chiffres exacts, qui comprennent le lait excédentaire. A certaines époques de l'année, certains producteurs de lait nature expédient 25 p. 100 de leurs excédents au marché de la transformation industrielle. Cela comprend plus que la crème retirée du lait à 2 p. 100 ou du lait écrémé ordinaire. On entre dans les détails, mais je peux fournir les chiffres prouvant que ce genre de production leur a rapporté plus que la subvention fédérale. Il n'y a pas tellement longtemps, c'est depuis que la Commission du lait a été créée en 1966 qu'ils sont entrés là-dedans. Je pense que c'est en 1970-1971, lorsque leur lait excédentaire est allé à la transformation, qu'ils ont même adhéré au programme de la subvention. Je pense que c'est un programme équitable. S'ils en revenaient à l'ancien système où il n'y a pas de subventions, ils y perdraient énormément. L'abolition de la subvention leur ferait perdre des millions de dollars en plus.

M. McCain: Dans beaucoup de régions, les producteurs de lait de transformation n'ont actuellement qu'un revenu tout à fait marginal. Est-ce que les producteurs de lait de transformation reçoivent plus ou moins par cent livres de lait avec le programme de la prochaine année financière? Votre Honneur dira peut-être que ma prochaine question devrait figurer au *Feuilleton*, toutefois le ministère de l'Industrie et du Commerce possède déjà ces renseignements et le ministre y a accès. Peut-il fournir les statistiques du nombre de livres de fromage exportées et importées annuellement par le Canada, depuis 30 ans? Je ne demande pas à savoir quels types de fromage, simplement le chiffre total des exportations et importations annuelles depuis 30 ans.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je pense que ces chiffres existent. Le député sait que lorsque la Grande-Bretagne a adhéré à la Communauté économique européenne, nous avons perdu automatiquement un marché de 30 millions de livres de cheddar, que nous n'avons pas pu reconquérir. Nous lui vendrons peut-être un million de livres cette année dans le cadre d'un nouveau programme conclu par le gouvernement avec la Grande-Bretagne. Dans les cinq ans à venir, nous pourrons peut-être nous créer là un nouveau marché. La Grande-Bretagne n'a pas l'argent qu'il faut pour acheter du cheddar, un point c'est tout. Les producteurs de lait de transformation du Canada vont avoir une meilleure année. Par exemple, s'ils produisent 300,000 livres de lait dans le cadre de ce programme, leur revenu devrait augmenter de $1,700 cette année.

M. Hargrave: Monsieur l'Orateur, je voulais interroger le ministre sur la dette de 152 millions de dollars au titre du lait en poudre. Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre cette dette à la charge des producteurs laitiers et de la leur faire payer en définitive?

M. Whelan: Non, monsieur l'Orateur. C'est le gouvernement qui éponge cette dette. Nous avons vu ce qui s'est passé dans le marché commun européen; les gouvernements ont pris toutes ces dettes à leur charge, à cause de la situation mondiale. Nous pensons que cela est juste. La chose a été discutée et mise au point avec les provinces et les groupes laitiers provinciaux, et un accord a été conclu.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

QUÉBEC—MESURE CONCERNANT LA TENUE D'UN PLÉBISCITE NATIONAL SUR LA SÉPARATION

M. Stan Schumacher (Palliser) demande à présenter le bill C-412, concernant la tenue d'un plébiscite national sur la séparation du Québec du Canada.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Schumacher: Monsieur l'Orateur, à de nombreuses reprises depuis le 15 novembre dernier, le premier ministre et d'autres députés du gouvernement ont dit que tous les Canadiens avaient l'obligation de se prononcer sur la question du maintien du Québec au sein de la Confédération. Néanmoins, le gouvernement n'a pas voulu faire étudier cette question à la Chambre. Ce bill veut d'abord permettre aux représentants de tous les Canadiens d'exposer leurs vues sur la question et en outre, s'il est adopté par la Chambre, permettre à tous les Canadiens de s'exprimer de façon la plus directe possible.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'APPLICATION DE LA LOI À SA MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA OU D'UNE PROVINCE

L'hon. Donald S. Macdonald (Rosedale) (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le bill C-46, tendant à modifier la loi sur l'aéronautique et la loi nationale sur les transports.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'AUGMENTATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS EN VERTU DE CONTRATS D'ASSURANCE

L'hon. Bud Cullen (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) demande à présenter le bill C-47, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE $75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances) demande à présenter le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

APPROBATION DU 6e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Norman A. Cafik (Ontario) propose: Que le 6e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, présenté à la Chambre le 1er avril 1977, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton* aujourd'hui.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 31 mars, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, on a dit que le budget présenté jeudi dernier était un budget immobiliste, dans la mesure où on peut parler d'immobilisme en présence d'un chômage accru et d'un fléchissement de la croisance réelle. Qualifier la situation d'immobiliste c'est un peu comme si on prétendait que le général Custer est demeuré immobile à la bataille de Little Bighorn où il livra son dernier combat. Un jour, et je crois qu'aujourd'hui serait un jour approprié, les députés et les Canadiens devront prendre conscience de la situation. Notre économie est aux prises avec de graves difficultés. Elle a subi des torts si considérables depuis six ans que nous devons maintenant faire face à une crise à laquelle peu de Canadiens semblent vouloir réagir. Le gouvernement aime certes à dissimuler la gravité de la situation. Si le premier ministre était président ou administrateur en chef d'une société canadienne sérieuse, il aurait été renvoyé en 1972.

● (1600)

M. Benjamin: Ou bien promu.

M. Stevens: Si cette entreprise ne l'avait pas congédié en 1972, elle serait ruinée.

M. Stanfield: Si les administrateurs avaient agi comme le gouvernement en 1974, on les aurait mis en prison.

M. Stevens: Si le ministre des Finances (M. Macdonald) avait été trésorier d'une entreprise sérieuse, il aurait été mis à la porte jeudi soir, après avoir déposé un budget qui a révélé que les prévisions faites dans le budget de mai, il y a dix mois, étaient pratiquement toutes erronées.

Une voix: Ils seront renvoyés à la prochaine élection.

M. Stevens: Le député affirme qu'ils seront renvoyés à la prochaine élection. Je ne doute pas que si le gouvernement osait déclencher une élection, les électeurs sauraient juger ses réalisations économiques.

M. Goodale: C'est ce que vous avez dit en 1972 et 1974 et vous continuez à le dire.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le déficit des comptes nationaux présenté par le ministre cette année, dépasse de 90 p. 100 ce qu'il avait prévu l'an dernier. Le chômage s'est aggravé, la croissance réelle a diminué alors que l'inflation demeure forte et notre balance commerciale déficitaire. Nous constatons que, depuis deux ans, notre déficit au compte courant a été plus considérable que les déficits réunis des États-Unis, de l'Allemagne, de la France, du Japon, de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Il n'a fallu que cinq ans au gouvernement pour créer une gabegie pareille et il serait temps qu'il nous dise ce que seront les cinq prochaines années s'il reste au pouvoir.

Une voix: Encore plus d'inflation.

M. Stanfield: De toute façon qui le croirait?

[M. l'Orateur.]

M. Stevens: Je voudrais aborder quelques aspects du budget déposé jeudi dernier. Mon collègue de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) insistera davantage sur le chômage des jeunes; le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) sur les questions ouvrières en général et sur l'incapacité du gouvernement à régler ces questions; les députés de Egmont (M. MacDonald) et de Joliette (M. La Salle) parleront des inégalités régionales; le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) exposera la question des affaires urbaines, du logement, des affaires et autres sujets connexes tandis que le député de Halton-Wentworth (M. Kempling) soulignera l'insuffisance de la recherche et du développement.

Le gouvernement fédéral a trois grandes tâches à accomplir sur le plan économique. D'abord, il doit veiller à ce que les activités gouvernementales soient valables et efficaces et que les contraintes fiscales et les déficits soient réduits au minimum. Deuxièmement, il doit entretenir un climat économique propre à assurer le plein emploi pour ceux qui désirent travailler et le minimum d'inflation. Pour cela, il doit inspirer confiance au secteur privé, ce qui engendrera un climat de collaboration et des rapports positifs entre les syndicats et les entreprises. Troisièmement, comme le Canada est fortement tributaire de son commerce international, il est essentiel que notre gouvernement fédéral structure ses activités de façon à ce que nous restions concurrentiels et que nous puissions rester un pays commercial. Ces trois fonctions du gouvernement sont intimement reliées. Si le gouvernement ne s'acquitte pas comme il faut de sa première fonction cela aura des conséquences sur la situation de l'emploi, l'inflation et notre position sur les marchés internationaux.

Ces cinq dernières années, le gouvernement a échoué sur ces trois plans. Il ne se rend pas compte de la gravité de son échec. Examinons les faits. L'impôt sur le revenu de la famille moyenne canadienne a grimpé en flèche si bien qu'aujourd'hui, c'est ce qui grève le plus lourdement son budget. La famille moyenne dépense plus en impôts que pour le logement, la nourriture et beaucoup plus qu'elle ne dépense pour le transport. Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir c'était différent. Aujourd'hui la famille canadienne moyenne consacre près de 20 p. 100 de son revenu à l'impôt. Aux États-Unis, il s'agit seulement de 14 p. 100. L'augmentation de l'impôt est due au fait que le gouvernement canadien accapare maintenant 43 p. 100 de notre produit national brut au lieu de 35 p. 100 aux États-Unis.

Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, la population active canadienne doit supporter que cette charge constante que constitue ce supplément de dépenses gouvernementales, soit 8 p. 100 de notre produit national brut ou, pour fournir une indication chiffrée, environ $1,300 par contribuable. Obligés d'assumer cette charge supplémentaire, nos travailleurs exigent des salaires plus élevés pour compenser la charge fiscale accrue qu'impose le gouvernement. Ce qui intéresse les travailleurs, c'est leur salaire net. Si leurs impôts augmentent, ils demanderont tout naturellement que leur salaire brut augmente également. Et si non seulement ils sont imposés davantage mais que leur primes d'assurance-chômage sont deux fois plus élevées qu'aux États-Unis, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que nos travailleurs exigent des salaires supérieurs à ceux actuellement versés aux États-Unis? Bref, c'est la cupidité et l'irresponsabilité du gouvernement plus que tout

autre facteur qui sont la cause de la situation que connaît notre pays.

Cette cupidité se manifeste de deux façons à Ottawa. Premièrement, au cours de la période de six ans qui s'est terminée en octobre dernier le taux d'augmentation des dépenses fédérales a été de 151 p. 100, soit le double du taux général de croissance de notre économie. Deuxièmement, depuis 1971, la part que le gouvernement s'arroge de notre produit national brut est passée de 38 à 43 p. 100. Et 80 p. 100 de cette augmentation est le fait du gouvernement fédéral. Nous avons parlé des impôts qui ont dû être prélevés à la suite de cette orgie de dépenses du gouvernement fédéral. Cependant, nous n'avons pas parlé des déficits ni de la dette contractés à Ottawa.

Le budget de jeudi dernier révèle que le gouvernement accusera un déficit budgétaire de 7.2 milliards de dollars cette année. Ce déficit est supérieur à l'ensemble des dépenses fédérales pour l'année financière 1964, l'année où cette classe de libéraux prenait le pouvoir pour la première fois. Ce déficit de 7.2 milliards de dollars signifie que outre tous les autres impôts qu'il devra payer, le contribuable se voit imposer cette année un déficit supplémentaire d'environ $500. L'intérêt sur cette somme coûtera à chaque contribuable environ $50 par an ou $4 par mois jusqu'à son remboursement total, en deux ou trois ans. Quel héritage à laisser à nos enfants et à nos petits-enfants. A notre avis, s'il avait respecté les directives qu'il a fixées lui-même pour les autres en ce qui concerne les prix, le gouvernement aurait pu effectuer des compressions supplémentaires de 1.3 milliard de dollars dans ses programmes de dépenses, ce qui aurait représenté une concession fiscale de $100 pour le contribuable moyen. Les besoins en espèces du gouvernement fédéral auraient considérablement diminué. Cette concession fiscale aurait contribué à restreindre les exigences salariales et à améliorer notre taux de croissance réelle.

Le bilan du gouvernement en ce qui concerne l'inflation et le chômage, son deuxième rôle, a été lamentable. Sous sa direction, nous avons connu des taux de chômage et d'inflation sans précédent dans notre histoire. Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'on voit l'attitude irresponsable que le gouvernement a adoptée? J'ai dit qu'au cours des six années qui se sont terminées en octobre dernier, les dépenses fédérales ont augmenté de 151 p. 100. Pendant la même période, ses dépenses ont obligé le gouvernement à augmenter de 99 p. 100 la masse monétaire au Canada. Le taux de croissance réelle a été de 31.4 p. 100. Il ne faut donc pas s'étonner d'avoir connu un taux d'inflation de 55.3 p. 100 au cours de cette période, étant donné que la masse monétaire s'est accrue trois fois plus vite que la croissance réelle. Même au cours de ses six premières années à Ottawa, le bilan du gouvernement libéral était meilleur qu'aujourd'hui. Pendant les six années qui se sont terminées en octobre 1970, les dépenses du gouvernement fédéral se sont accrues de 95 p. 100. Pendant ce temps, la masse monétaire s'est accrue de 43 p. 100, la croissance réelle a été de 34.7 p. 100 et l'inflation de 24 p. 100.

● (1610)

Mais voici qui est révélateur. Quand on compare les deux dernières périodes de six ans avec ce qu'on pourrait appeler les six ans du régime Diefenbaker et les six ans du régime Saint-Laurent, on voit en pleine lumière le contraste entre une administration sérieuse et une administration qui ne l'est pas. Permettez-moi de consigner quelques chiffres au compte rendu. Pendant les six années qui se sont terminées en octobre 1964, qui ont été en grande partie les années du gouvernement de M. Diefenbaker, les dépenses fédérales se sont accrues de 33 p. 100, la masse monétaire de moins de 20 p. 100 et la croissance réelle de l'économie a été de 32 p. 100, comparativement à 31.4 p. 100 sous le gouvernement actuel. Mais remarquez bien que pendant ces six années, le taux d'inflation n'a été que de 7.7 p. 100. Je le répète, pendant les six années qui se sont terminées en octobre 1964, la croissance réelle de l'économie a été meilleure que celles des six dernières années, et le taux d'inflation a été de 7.7 p. 100, soit moins de un septième de celui que nous avons connu sous le gouvernement actuel.

Le régime Saint-Laurent a été comparable au régime Diefenbaker. Au cours des six années qui se sont terminées en octobre 1958, la croissance réelle a atteint près de 30 p. 100, les dépenses fédérales se sont accrues de 35 p. 100, la masse monétaire de 26 p. 100 et le taux d'inflation a été de 8.6 p. 100.

M. Stanfield: C'est probablement qu'il faisait beau.

M. Stevens: Mon honorable ami dit que c'est probablement qu'il faisait beau. Il ne faisait pas beau. C'est l'administration qui était meilleure.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Non seulement nous sommes aux prises avec ce taux jamais atteint d'inflation, mais nous constatons qu'au cours des six dernières années du gouvernement Trudeau, le taux moyen de chômage a été plus élevé qu'au cours de n'importe quelle autre période de six années. Conscient de ses antécédents inouïs d'irresponsabilité, le gouvernement tente de trouver d'autres pays dont les antécédents sont encore pires que les siens. Ce faisant, il prend bien garde de ne pas dire qu'aucun de ces pays n'a les ressources que nous avons. L'avez-vous déjà entendu comparer le Canada avec d'autres pays exportateurs de gaz et de pétrole? La plupart des pays où sévit l'inflation la Grande-Bretagne par exemple, importent, fabriquent et exportent à peu près tout. Ils n'ont pas toutes les ressources que nous avons. En fait, nous avons profité de l'inflation qui sévit partout dans le monde en vendant nos produits sur les marchés mondiaux à des prix soufflés. Malgré cela, nous nous tirons de l'inflation encore plus mal que bien d'autres pays. Ainsi, les États-Unis, notre principal partenaire commercial. L'année dernière, notre taux d'inflation était de 9.3 p. 100. Celui des États-Unis était de 5.1 p. 100, et ils n'ont même pas eu recours à des contrôles.

Les propres chiffres du gouvernement révèlent notre bilan inflationniste relativement mauvais par rapport à celui des États-Unis. Si la Suisse, malgré son absence de ressources, a pratiquement réussi à supprimer l'inflation, comment se fait-il que le Canada, l'un des pays les plus riches du monde, ait un des pires taux d'inflation? Non seulement nous souffrons d'un des pires taux d'inflation, mais également du chomâge le plus élevé parmi les pays industrialisés. Le ministre des Finances (M. Macdonald) a dit ne pas pouvoir faire grand-chose à propos du million de chômeurs que nous connaîtrons cette année. Ce chiffre équivaut à toute la population active de Montréal et de ses banlieues ou de la région métropolitaine de Toronto condamnée à l'oisiveté, et ces villes réduites à l'état de

villes fantômes, ou encore à la population active de nos quatre provinces de l'Atlantique, plus la partie orientale du Québec, condamnées à l'oisivité. Est-ce là vraiment ce qu'entend le ministre quand il parle de reprise stable? Nous remarquons que le ministre n'a pas joint à son exposé budgétaire des tableaux illustrant les taux de chômage dans les autres pays. C'est bien compréhensible. Même lui ne pouvait affronter la preuve de l'impuissance du gouvernement actuel à assurer des emplois à nos concitoyens.

Mais si le gouvernement a échoué dans son rôle primordial de gérer de façon sûre et efficace avec le minimum d'impôt et de dificit systématique, et s'il a échoué dans son second rôle de créer un climat économique qui assurerait le plein emploi à ceux qui veulent travailler avec un taux d'inflation minimum, c'est sur un troisième front, la structuration de nos activités pour protéger notre compétitivité et notre position commerciale, que l'échec est le plus flagrant. Le gouvernement peut, dans une certaine mesure, masquer le problème à l'échelle du pays mais non à l'échelle internationale.

L'an dernier, notre déficit commercial au compte courant était de 4.3 milliards de dollars—soit plus élevé que le déficit de 3.3 milliards de dollars de la Grande-Bretagne, pays que nous sommes portés à plaindre—nous lui avons même prêté de l'argent comme si nous étions en très bonne posture. Ces deux dernières années, le déficit commercial au compte courant de notre pays était plus élevé que celui de n'importe quel pays du monde. En fait, il était supérieur au déficit total des États-Unis, de l'Allemagne, du Japon, de la France, de l'Italie et du Royaume-Unis, pris ensemble. Ces six pays possèdent environ la moitié des richesses mondiales alors que nous en avons moins de 3 p. 100. Si ces chiffres vous effraient, monsieur l'Orateur, consultez la page 8 du document budgétaire. Devant ces chiffres, comment le ministre peut-il nous dire que notre économie est sur la bonne voie? La bonne voie qui mène où—à l'oubli?

Chose certaine, nous ne pouvons plus prétendre que le Canada est prospère. Notre prospérité est fondée en somme sur le principe de l'échange des bons précédés. C'est ce que préconise le gouvernement en orientant les Canadiens vers des emplois de l'État ou le secteur tertiaire. On consacre au secteur tertiaire une part plus importante de notre économie que tout autre pays du monde occidental, du bloc communiste ou même du tiers monde. En 1967, 59 p. 100 de notre effectif de la main-d'œuvre était engagé dans le secteur tertiaire dont 6 p. 100 dans la fonction publique seulement. En 1976, l'emploi dans le secteur tertiaire avait grimpé à 65.5 p. 100 du chiffre global dont 7.2 p. 100 dans la fonction publique. Les producteurs de biens sont passé de 41 p. 100 de la main-d'œuvre en 1967 à 34.5 p. 100 en 1976, tandis que la fabrication baissait de 24 p. 100 à 20.3 p. 100.

A cause de cette orientation vers le secteur tertiaire, le Canada l'an dernier accusait un déficit de 10 milliards dans le commerce mondial des produits ouvrés. Ce déficit était de 2 milliards il y a quelques années. Bref, nous pouvons de moins en moins soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Notre tranche des échanges mondiales se rarifie. Dans les années 1960, elle représentait environ 6 p. 100 des exportations mondiales. Elle est actuellement de 4 p. 100. Depuis trois ans, le déficit de notre balance des paiements s'établit en moyenne à 2.7 p. 100 de notre produit national brut. Selon certains ce déficit atteindra 7.5 p. 100 de notre PNB vers le milieu des années 1980, ce qui serait en partie attribuable à une baisse des exportations de pétrole et de gaz qui nous ont soutenus depuis quelques années. Le gouvernement peut manipuler les chiffres concernant notre activité intérieure, mais c'est dans le domaine du commerce extérieur que son incompétence est la plus manifeste. Voilà pourquoi notre dollar qui a baissé de 40 p. 100 par rapport aux autres devises est maintenant connu sous le nom de «peso de Pierre.» A propos de tout cela, le ministre déclare qu'il n'y a aucune solution à court terme, aucune formule magique pour remédier à nos difficultés économiques. J'en conviens, mais où sont les solutions à long terme du ministre? Quelles sont ses perspectives économiques pour 1980 ou 1982? Nous n'en savons rien.

● (1620)

Il refuse même de parler de l'année financière 1979, qui commencera dans moins d'un an. C'est pourquoi notre parti a demandé des projections de deux ans pour les deux prochaines années et des projections de trois ans pour les trois années suivantes. Le Canada devrait voir où il va, en supposant que les programmes du gouvernement, quels qu'ils soient, seront efficaces. Après tout, le gouvernement a passé les cinq dernières années à créer cette situation difficile. Il pourrait certainement nous laisser entrevoir ce qu'il compte faire au cours des cinq prochaines années pour nous en sortir. S'il refuse de nous fournir des chiffres à long terme, nous ne pouvons que supposer qu'il ignore lui-même où il va et qu'il n'a pas élaboré de programmes pour rectifier la situation et compte uniquement sur des expédients trouvés au fur et à mesure. Le fait est, monsieur l'Orateur, que c'est l'opportunité politique et non la responsabilité économique qui a guidé l'administration actuelle.

M. Caccia: C'est tout à fait ridicule.

M. Stevens: Les Américains, qui prévoient un taux de croissance réelle plus élevé que le nôtre cette année, tout comme l'année dernière, sont prêts à publier des chiffres pour cinq ans. Pourquoi ne pouvons-nous pas faire la même chose? Par exemple, les États-Unis prévoient une croissance réelle de 4½ à 5½ p. 100 par année pour les cinq prochaines années, par rapport à un taux de 5½ à 6½ p. 100 au Canada. Le gouvernement canadien prévoit-il le même taux de croissance pour le Canada?

Selon les chiffres américains, en 1982, le taux de chômage aura baissé à 4 p. 100 aux États-Unis. Cela réduirait notre taux de chômage de moitié si nous atteignions ce chiffre au Canada. Mais quel programme l'administration actuelle a-t-elle élaboré pour le Canada? Le parti progressiste conservateur estime que le gouvernement devrait non seulement prendre des mesures pour résoudre nos problèmes immédiats, mais aussi appliquer le programme qu'il juge nécessaire pour garantir que nous n'aurons pas un million de chômeurs ou davantage au cours des prochaines années; que nous n'aurons pas un taux d'inflation de 4 à 6 p. 100 ou même davantage pendant les années à venir; que nous n'aurons pas les déficits commerciaux les plus importants du monde entier, ce qui nous obligerait à emprunter des fonds étrangers à un taux d'intérêt élevé pour rester à flot.

Du point de vue de sa géographie et de ses ressources, notre pays a une situation sans égale. Ces ressources et cette situation géographique devraient en faire l'une des nations les plus

prospères du monde. Au lieu de créer un climat hostile et souvent exaspérant pour les entreprises, nous devrions chercher à créer chez nous un climat propre à attirer les entreprises commerciales. Si nous y parvenions, au lieu de laisser le Canada, les entreprises s'implanteraient chez nous non seulement pour servir notre marché intérieur, mais pour former des entreprises à rayonnement international.

M. Hnatyshyn: nous ne tarderons pas à faire faillite.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, nous n'en sommes pas loin. Tout d'abord, il faudrait que le gouvernement rassure le monde financier et les chefs d'entreprise en dirigeant notre économie avec plus de sérieux. Ensuite, il s'agirait de moins réglementer le monde des affaires, de réduire les complications bureaucratiques auxquelles sont soumises les entreprises et de diminuer le nombre de tribunaux administratifs dont elles dépendent. Enfin, il faudrait assurer aux entreprises une situation fiscale plus sûre, car si celles-ci ne s'opposent à être imposées, elles n'aiment pas, par contre, que l'on change les règles du jeu brusquement, ce qui revient presque à une confiscation de leurs biens.

Si l'on mettait un terme au programme de réglementation au plus tôt, on restaurerait la confiance des entreprises et des travailleurs. Cependant, le gouvernement ne semble pas avoir le cran pour le faire. On peut réussir à juguler l'inflation, grâce à une politique monétaire responsable et à des restrictions financières, mais non pas par des contrôles. Mais il faut du cran pour se servir de ces leviers, et pour le gouvernement actuel, ce sont les expédients politiques qui l'emportent, et la responsabilité et la réalité économiques viennent en second lieu. C'est son indécision et son irrésolution qui ont sapé notre prospérité. Quant aux réglementations, c'est le ministre des Finances lui-même qui admet dans son exposé budgétaire:

> La baisse de ces marges (bénéficiaires) l'an dernier est imputable davantage à la contraction des marchés intérieur et étrangers qu'au programme de contrôle. La plupart des entreprises n'ont pu réaliser les marges autorisées par les indicateurs.

Du côté des salaires, nous savons que les salaires canadiens ont augmenté davantage que les salaires américains, alors que les États-Unis n'ont pas imposé de contrôles, contrairement au Canada. Pourquoi donc le ministre des Finances et le premier ministre tergiversent-ils en nous disant qu'ils ne savent pas quoi faire au sujet des contrôles? Il ne devrait y avoir aucun dilemne. Il suffit de les lever ces contrôles, d'agir en hommes et non plus en enfants. Le pays a besoin d'hommes de cran et non pas d'une bande de boy-scouts effarouchés pour le gouverner.

Certains députés ont demandé quelles seraient les mesures immédiates que nous aurions prises si nous avions dû présenter un budget, jeudi dernier. J'aimerais résumer notre position. Dans le courant du débat, le chef de mon parti développera ensuite certaines de ces questions. Premièrement, il y aurait dû y avoir une réduction considérable de l'impôt sur le revenu des particuliers pour permettre à l'économie de revenir à un taux de croissance acceptable, et modérer les revendications salariales; c'est ce que nous aurions fait si nous avions été au pouvoir. Cette mesure aurait avantagé surtout ceux qui gagnent moins de $8,000 par année et, dans une moindre mesure, ceux qui gagnent de $8,000 à $16,000. Plus le revenu est faible et plus grand serait l'avantage.

Deuxièmement, en ce qui a trait à la taxe de vente des fabricants, une réduction de cette taxe par le gouvernement aurait eu une incidence directe sur les prix au Canada. La taxe est inflationniste en elle-même et a un effet régressif. Il aurait fallu la réduire. Nous l'aurions fait dans notre budget. Troisièmement, pour ce qui est de la stimulation des économies régionales, le fardeau du chômage, bien qu'il frappe le pays tout entier, est assumé en grande part par les cinq provinces de l'Est et par les jeunes gens entrant sur le marché du travail. Nos efforts en vue de réduire le chômage auraient surtout porté sur ces régions de notre pays et sur ce groupe de la population active.

Il aurait fallu apporter quelques modifications à la structure fiscale de notre pays, y compris les corrections suivantes afin de stimuler les régions et les différents secteurs de notre économie. En premier lieu, il aurait fallu accorder un dégrèvement fiscal aux petites entreprises investissant dans la recherche et le développement. La remise aurait pu s'élever jusqu'à 75 p. 100 dans les régions de l'Atlantique ou au Québec, pour se ramener, à disons, 25 p. 100 ou moins dans les provinces où l'économie est en meilleur état. Deuxièmement, nous accorderions des crédits d'impôt aux sociétés en dédommagement des taux élevés d'impôt à cause de l'effet de l'inflation sur l'évaluation des stocks et la moins-value des immobilisations. A toutes fins utiles, une société pourrait tenir deux séries de livres de comptabilité pour fins d'impôt, la première suivant le système actuel, l'autre selon un système de comptabilité fondé sur la valeur de remplacement. Un dégrèvement fiscal correspondant à la différence d'impôts exigibles entre ces deux systèmes pourrait être accordé à une société qui accepterait d'investir cette différence dans une région défavorisée. Un dégrèvement moindre serait accordé aux sociétés investissant dans des régions hautement industrialisées. Une telle approche aurait été beaucoup plus pertinente que l'aumône de 300 millions de dollars proposée par le gouvernement relativement à l'inflation de la valeur des stocks. Son idée ne fera à peu près pas diminuer le chômage dans les endroits les plus durement touchés.

● (1630)

Pour en revenir aux contrats à long terme passés avec les entreprises qui investissent dans les zones de disparité régionale, nous estimons que le gouvernement devrait signer un contrat fiscal. Exonérer, par exemple, la société qui construirait une usine à Terre-Neuve de tout impôt sur l'exploitation de cette usine, tant que son prix de revient initial n'aurait pas été récupéré à 150 p. 100. Si nous étions au gouvernement, notre budget de jeudi dernier aurait prévu une réduction d'impôts pour alléger la charge des petites entreprises que l'administration fédérale oblige à remplir de longs formulaires.

M. Hnatyshyn: Le gouvernement n'a pas de politique. Il ne fait rien pour l'économie.

M. Stevens: Si l'on me permet de mentionner le crédit d'encouragement aux petites entreprises, que nous prônons depuis un certain temps, ce crédit serait offert à tout citoyen canadien qui investit directement des capitaux dans une petite entreprise canadienne. Ce crédit qui représenterait 50 p. 100 des placements admissibles avec un maximum de $5,000 par année, serait soit déduit des revenus du contribuable pour l'année concernée, soit payé directement. Les placements admissibles comprendraient les actions nouvelles des sociétés ainsi que les participations directes au capital des entreprises individuelles ou sociétés de personnes. Nous proposerions une

réduction de la taxe de vente fédérale au profit des voitures à rendement énergétique supérieur. Cette mesure favoriserait les petites voitures et nous inciterait peut-être à en fabriquer chez nous, en même temps qu'elle ferait économiser l'énergie et abaisserait les coûts de transport des travailleurs de banlieue.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Il faut encourager plus énergiquement la création de réseaux de transport en commun dans les villes, et ce point n'aurait pas dû être oublié dans le budget de jeudi dernier.

M. Milne: Qu'est-ce que tout cela coûterait en dollars?

M. Stevens: Le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne) demande ce que tout cela coûterait en dollars. Il devrait bien le savoir. C'est le premier ministre qui a promis de faire accorder 290 millions de dollars aux transports urbains. Nous lui demandons de tenir cette promesse. Il vaut mieux affecter 290 millions aux transports urbains du Canada, comme le proposait le premier ministre, plutôt que de les donner par exemple à l'aéroport de Pickering.

Il y a enfin l'indexation des gains de capital. Ces gains ne devraient pas être imposés sur la plus-value monétaire mais sur la plus-value en dollars constants, c'est-à-dire déduction faite de la part prise par l'inflation. Pour ce calcul, on pourrait utiliser le taux retenu par le ministère du Revenu national pour l'indexation des fourchettes de revenus. Il faut souligner que ces réductions d'impôts n'augmenteraient pas le déficit fédéral, car elles seraient plus que compensées par le milliard et un tiers qu'il aurait été possible de supprimer dans le budget de dépenses que le gouvernement nous a présenté, comme je l'ai déjà démontré.

Si nous en avions eu l'occasion jeudi dernier, il y a d'autres politiques que nous aurions adoptées pour assurer une transition souple lorsque nous abandonnerons la réglementation. Ainsi, nous aurions fait plus de prévisions à long terme des recettes et dépenses fédérales, ainsi que des prévisions de la croissance économique, de l'inflation et de la création d'emplois. Chaque budget devrait comprendre des prévisions pour les deux années financières à venir. Le budget du 31 mars 1977, par exemple, aurait dû comporter des prévisions pour les années financières 1978 et 1979. En outre, il devrait inclure des objectifs pour le gouvernement et l'économie pour les trois années financières suivantes, en l'occurence, jusqu'à l'année financière 1982. Les prévisions et objectifs pour une plus longue période permettraient aux entreprises, aux syndicats et aux autres niveaux de gouvernement d'établir des stratégies pour l'avenir.

Nous aurions préconisé et proposé dans notre budget une conférence économique nationale multipartite pour étudier l'orientation à donner à l'économie. Pourraient figurer au programme les méthodes par lesquelles tous les niveaux de gouvernement pourraient réduire leur part du produit national brut. Quel est l'objectif de croissance réaliste pour le pays chaque année? Comment y arriver avec un minimum d'inflation? Qu'entend-on par plein emploi? Comment restructurer notre économie pour atteindre une plus grande efficacité dans les échanges internationaux? J'en ai déjà parlé. On devrait tenter l'expérience du système de budget zéro, au moins dans certains ministères fédéraux. Cela voudrait dire que tous les postes du budget pourraient être revus, ce qui mettrait fin à l'argument actuel que la plupart des postes de dépenses sont statutaires ou au moins intouchables quand les budgets sont préparés.

Bien que j'ai traité surtout jusqu'ici de statistiques ternes, le vrai résultat tragique de la gabegie du gouvernement actuel, c'est qu'il est en train de démoraliser des centaines de milliers de Canadiens. Il sape toutes leurs aspirations et leurs ambitions. Le Canada, terre de promesse, devient à leurs yeux la terre du découragement et du désenchantement. Qu'ils soient diplômés universitaires, jeunes agriculteurs ou travailleurs d'usine, ils croient que le pays n'a rien à leur offrir. C'est devenu un pays où le premier ministre leur dit que, s'ils n'aiment pas les emplois qui s'offrent à eux, ils n'ont qu'aller chercher à l'étranger. Il a dit que son cœur ne saigne pas pour eux.

Il est vrai qu'on ne peut tirer du sang d'une pierre, mais il est temps que notre gouvernement fasse preuve de compassion à l'endroit de ceux qui subissent le contre-coup du marasme économique dans lequel le gouvernement d'en face nous a plongés. Par contre, il y a ceux qui, bien qu'ils puissent ne pas être chômeurs, voient fondre leurs économies. Ils voient disparaître leurs espoirs de devenir propriétaires d'une maison. Voilà les effets de l'inflation. Il convient toutefois de faire remarquer ceci: tandis que bien des Canadiens sont aux prises avec le chômage et arrivent péniblement à joindre les deux bouts, le gouvernement multiplie les discussions verbeuses et n'hésite pas à organiser des conférences réservées à une élite de nantis, comme celle de Toronto, pour tenter de cerner les problèmes. Nos dirigeants nous signalent des évidences. Ils nous parlent de l'exode rural; ils disent qu'il y a bien des gens découragées au Canada, parce qu'ils perdent leurs motivations et toute possibilité de s'affirmer dans leur originalité personnelle. Ils nous font remarquer que bien des Canadiens ont perdu tout espoir. N'empêche que nos dirigeants s'avèrent incapables de trouver des solutions neuves de canaliser toutes ces ressources humaines indispensables. Ils viennent dire plutôt qu'il faut se résigner et accepter un certain ralentissement économique qui est une source de chômage. Ils mettent en doute la validité des objectifs que l'on s'était fixés sans vouloir admettre qu'ils ne nous ont pas donné les moyens de les atteindre; c'est là une attitude caractéristique des technocrates. Lorsqu'ils sont dépassés par les événements, ils rabaissent les objectifs. Quant à nous, nous préférons améliorer les moyens de les atteindre.

Cette tragédie humaine est particulièrement bien dépeinte dans les vers d'un ancien employé du *Globe and Mail,* feu Dan O'Connell. Il y parle de son expérience après être venu vivre à la ville:

The rolling farmland by the lake,
The mirthful matins in the brake,
The cozy cottage ivy-clad,
The homestead hallowed as a lad,
The stream that teemed with speckled trout,
The homemade rod that fished them out,
The dream of home, a loving wife,
And each ambition lost through life,
Like ghosts they haunt your heart,
While dead you tread the city's mart.

Tel est le sort, malheureusement, de milliers de Canadiens à l'heure actuelle. Dans ces conditions et étant donné la motion dont nous sommes saisis, je propose, appuyé par le député de

Vancouver Quadra (M. Clarke): Qu'on supprime tous les mots après «Que» dans la motion et qu'on y substitue ce qui suit:

La Chambre n'a pas confiance dans la politique budgétaire du gouvernement parce que ce dernier n'a pas fourni l'orientation économique active ni fait preuve de la prévoyance qui sont nécessaires pour réduire le chômage et l'inflation et inspirer confiance dans l'économie canadienne et sa croissance.

● (1640)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—Le motif du refus de passer des commandes à la Rail West pour la fabrication de wagons-trémies; le député de Churchill (M. Smith)—Les pénitenciers—Le projet de nouvel établissement au Manitoba—La construction possible à Churchill ou à Lynn Lake; le député d'Egmont (M. MacDonald)—Les transports—La pénurie de wagons pour le transport des pommes de terre—Les mesures envisagées.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens.

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, récemment, le député de York-Simcoe (M. Stevens) et moi-même avons été interviewés à une émission de télévision. On nous a demandé de dire ce que renfermerait le budget. Tout ce que j'ai alors voulu prédire, c'est que le député de York-Simcoe aurait plus de mal que moi à le critiquer. Il se trouve que j'avais raison. Je dois féliciter le député de York-Simcoe d'avoir pu critiquer ce qui est essentiellement un budget plus conservateur que les conservateurs eux-mêmes, du moins d'après ce qu'en disent les journaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Saltsman: J'aimerais consacrer quelques minutes aux propos du député de York-Simcoe. Il a déclaré qu'en ce qui concerne les entreprises le Canada devait être plus accueillant. J'ignore comment ou pourrait se montrer plus accueillant que ne le fait ce budget. L'ensemble des déductions d'impôt qu'il prévoit représente une somme de 1.5 milliard de dollars alors que le montant des dégrèvements accordés aux particuliers n'atteint pas 400 millions; les entreprises reçoivent donc 1.1 milliard de dollars sous forme de déductions. Le député de York-Simcoe voudrait peut-être que la totalité de ce montant

aille aux entreprises. Je ne vois vraiment pas ce que le Canada pourrait faire de plus pour le monde des affaires.

Le nœud du problème, c'est que, à l'instigation du parti conservateur, le gouvernement s'est montré plus catholique que le pape et il a placé tous ses œufs dans le même panier au lieu de faire appel à son bon sens. C'est bien pour cela d'ailleurs que nous en sommes là.

M. Hnatyshyn: Le Nouveau parti démocratique n'a exercé aucune pression sans doute!

M. Saltsman: Lorsque le NPD a exercé des pressions sur le gouvernement et que celui-ci y a cédé, le taux de chômage n'était pas aussi élevé qu'il l'est actuellement. Il y a bien des choses à dire en faveur de cette époque où le gouvernement était minoritaire. Peut-être la situation se serait-elle répétée si le gouvernement avait encore une fois écouté le NPD, car il sert mieux les intérêts du pays en nous écoutant qu'en donnant suite aux propositions des conservateurs. Décrivant le budget, mon chef l'a qualifié de stupide en termes économiques et de cruel en termes humains. C'était encore trop généreux. Le budget mérite sûrement ces qualificatifs. A certains égards, il est au dessous de tout.

M. Hnatyshyn: Au-dessous de tout.

M. Saltsman: Il est presque inutile de continuer à attaquer le budget, puisque tous les secteurs de la société l'ont condamné à l'unanimité, à l'exception de quelques hommes d'affaires. Je vous prie, monsieur l'Orateur, de tenir compte de ce qui suit. Le gouvernement s'apprête à accorder des déductions aux entreprises pour essayer de se tirer d'affaire. Il est complètement à cours d'idées. Il est tellement à cours d'idées que le ministre des Finances (M. Macdonald) s'est fait un plaisir de nous apprendre qu'il avait parcouru le pays pour demander aux hommes d'affaires ce qu'il devait mettre dans le budget. Je ne dis pas que le ministre ait révélé aux hommes d'affaires ce qu'il y aurait dans le budget, mais c'est lui-même qui a pris soin de nous dire qu'il avait demandé conseil. S'ils lui en ont donnés, c'étaient certainement de mauvais conseils.

Depuis au moins cinq ans, les concessions fiscales aux entreprises sont une tradition. Il y a une relation presque directe entre le montant de ces déductions et le déclin de notre économie. Cela prouve tout simplement que les concessions fiscales ne donnent rien. Je n'aurais rien contre le fait qu'on accorde des avantages aux entreprises, si on pouvait me prouver qu'ils font diminuer le chômage. Dans un récent rapport s'appuyant sur de longues recherches, le C. D. Howe Institute a démontré—et je ferais remarquer à mes amis à ma droite que je ne suis pas en train de citer un document du NPD—qu'il n'y a aucune preuve que les concessions fiscales aux entreprises stimulent l'économie ou amènent la création de nouveaux emplois.

Un ancien ministre des Finances a envoyé un questionnaire aux industries pour leur demander si tous les programmes généreux comme les déductions pour amortissement et les taux d'imposition réduits stimuleraient l'emploi. A toutes fins utiles, il a obtenu une réponse négative. Ce n'est pas que nous voulions à toute force en priver les entreprises. Même si je trouve que c'est injuste, je n'en appuierais pas moins une mesure qui les favoriserait si j'avais tout lieu de croire qu'elle créerait des emplois et relancerait notre économie. Cependant, nous avons foulé aux pieds toute notion de justice lorsque l'on compare la façon dont nous avons traité les contribuables

ordinaires et les entreprises. Nous sommes loin d'y avoir gagné quelque chose.

Je ne trouve pas que notre pays a mal accueilli les entreprises. Je voudrais vous citer les propos que l'hon. Eric Kierans a tenus à l'Université McGill le 23 septembre 1976:

> Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le monde des affaires est si hostile au gouvernement Trudeau. Il n'a guère de raisons de lui en vouloir parce que les grosses entreprises n'ont, littéralement, jamais été si choyées. A l'exception du Royaume-Uni, je doute qu'il se trouve au monde un pays qui ait accordé à ses 1,000 plus grandes entreprises autant de subventions, de dégrèvement d'impôt, d'amortissements de deux ans, de déductions des frais de fusionnement, de prêts à bon marché, de crédits et d'assurances à l'exportation que le gouvernement Trudeau . . .
>
> Le but d'une entreprise est de faire des bénéfices, ou du moins cela est vrai à 99.5 p. 100, puisqu'un demi pour cent de chaque dollar de ses bénéfices va à des œuvres de charité.

Vous voyez que M. Kierans a essayé d'être juste. Il a ajouté:

> On ne saurait dire que les entreprises n'ont pas atteint leur but depuis cinq ans . . . Leurs bénéfices sont passés de 7.7 milliards de dollars qu'ils étaient en 1970 à 17.8 milliards en 1975, soit une hausse de 131 p. 100, et pourtant «les méchants d'Ottawa», . . .

J'attire ici l'attention de notre vengeur, le député de York-Simcoe, qui se fait le défenseur des opprimés.

> . . . pour reprendre l'expression d'un chef d'entreprise canadien bien connu, «ne comprennent pas l'entreprise privée». Et en dépit de l'impression générale, les taux de l'impôt sur le revenu des entreprises ont baissé pendant ces cinq années. En 1970, les entreprises ont payé de fait au gouvernement fédéral 29.6 p. 100 des 7.7 milliards de dollars qu'elles ont réalisés en bénéfices. En 1975, ce taux n'était plus que de 26.6 p. 100 pour des bénéfices de 17.8 milliards de dollars. Mais qui donc, à entendre les hommes d'affaires, aurait cru cela?
>
> Permettez-moi de vous poser très franchement une question. Que faudra-t-il donc pour satisfaire ce millier de malheureux? Qu'est-ce qui pourra mettre fini à leurs jérémiades, à leurs plaintes et à la déformation flagrante qu'ils font subir aux réalisations des cinq dernières années?

Sûrement pas les observations et les interventions que mes honorables collègues à ma droite ont pu faire par la bouche du député de York-Simcoe. C'est un mythe qui se perpétue en prenant de plus en plus d'ampleur à la Chambre. Le député a dit que la difficulté provenait de l'hostilité du gouvernement du Canada à l'égard du monde des affaires. J'aimerais bien que le gouvernement se montre tout aussi hostile à l'égard de nos pauvres. Le lot de nos pauvres s'en trouverait amélioré.

Ce sont les concessions que le gouvernement a accordées jusqu'ici aux entreprises qui sont responsables de nos ennuis actuels. Nous devons nous poser une question. Si nous n'avions pas accordé toutes ces concessions fiscales, sous forme notamment d'allocations d'amortissements, et si nous n'avions pas encouragé l'industrie à surinvestir, sous prétexte qu'elle y trouverait un avantage fiscal, nous ne serions pas aux prises avec la crise actuelle, alors que l'industrie dispose de tellement de moyens de production qu'elle ne peut pas les utiliser. En fait, elle ne fonctionne qu'à 80 p. 100 de ses moyens. C'est une des raisons qui expliquent le taux élevé de chômage. Comment alors le gouvernement peut-il affirmer dans son budget que nous pouvons stimuler l'investissement en augmentant les bénéfices des entreprises, puisqu'elles ne peuvent même pas utiliser actuellement les investissements déjà existants? Sans doute que c'est justement à cause de ces investissements que les chiffres du chômage sont si élevés.

[M. Saltsman.]

● (1650)

Aujourd'hui, il m'est tombé sous la main un livre de Tony Westall, éminent journaliste canadien.

M. Benjamin: Et il est loin d'être un socialiste enragé.

M. Saltsman: Ce livre s'intitule *The New Society* et je pense que ce sont certaines paroles prononcées par le premier ministre (M. Trudeau) l'an dernier qui ont inspiré l'auteur. Westall parle des bénéfices des sociétés et de leur activité cyclique. Il écrit ceci:

> Les bénéfices des sociétés qui avaient brusquement fléchi en 1970 ont augmenté de 12.8 p. 100 en 1972, de 35 p. 100 en 1973, de 27 p. 100 en 1974 pour afficher une baisse de 3 p. 100 en 1975. Une partie de la hausse des bénéfices était de nature cyclique puisque le gouvernement favorisait l'expansion des entreprises, et une partie était simplement le résultat de l'inflation: face à la montée des prix mondiaux, ls stocks détenus par les sociétés augmentèrent en valeur et produisirent des bénéfices fort élevés au moment de la vente. Mais quand les entreprises reconstituèrent leurs stocks aux nouveaux prix, une bonne partie des bénéfices furent affectés aux fonds de roulement. Cependant, les sociétés avaient réalisé un gain réel bien que ce gain ressemblât plutôt à un gain de capital particulier et non pas à un bénéfice d'exploitation ordinaire.

Je veux me servir de cet exemple pour parler d'une mesure que mon collègue de York-Simcoe a omis de critiquer. Dans son exposé budgétaire, le gouvernement parle de la comptabilité d'inflation. C'est-à-dire que l'on tient compte du fait que les sociétés et entreprises à mesure qu'elles écoulent leurs stocks doivent les remplacer à des prix plus élevés et que, par conséquent, elles perdent une partie des bénéfices réalisés. Je serais beaucoup plus disposé à acepter cette comptabilité d'inflation, comme le prône le gouvernement dans son budget, si, durant la période de forts bénéfices, le gouvernement avait imposé une surtaxe sur les bénéfices provenant de la vente des stocks. Mais il ne l'a pas fait. Et personne non plus ne s'est levé pour demander qu'on indexe les bénéfices provenant de la vente de stocks, qu'on les oblige à payer davantage puisqu'il s'agissait d'argent tombé du ciel, de bénéfices sur la vente de stocks achetés à bon marché et vendus à bon prix. Mais les entreprises n'ont rien mentionné à ce sujet. Mais dès l'instant où l'inverse se produit, elles veulent que le gouvernement vienne à leur secours.

On ne recherche pas l'équilibre. Le gouvernement ne dit pas: «Bien sûr, vous subirez certaines pertes, ou vous aurez besoin de plus de capitaux, ou de plus de liquidités pour remplacer vos stocks, mais vous avez réalisé des bénéfices par le passé et vous avez profité de linflation à cause de l'augmentation de la valeur de vos stocks et l'un devrait certainement compenser l'autre.» Mais non, le gouvernement dit généreusement: «Nous tiendrons compte de l'inflation et nous vous donnerons aussi quelques centaines de millions de dollars pour vous dédommager de ce risque commercial.» C'est ce genre de chose que mon ami, le député de York-Simcoe, qualifie de peu accueillant. Il dit que cela ne crée pas un climat accueillant pour attirer les entreprises au Canada.

J'aurais été beaucoup plus impressionné si, pendant que les stocks prenaient de valeur et étaient vendus à des prix plus élevés, le député de York-Simcoe avait dit que les consommateurs qui achetaient les produits devraient pouvoir les acheter au prix coûtant plus une certaine marge bénéficiaire. Mais j'imagine que ce n'est pas une bonne attitude commerciale. Pourquoi être en affaires si on ne spécule pas? Mais on spécule d'une seule façon avec les consommateurs.

Le budget fait aussi certaines autres choses que je trouve tout à fait inacceptables. Nous avons traversé une période appelée la période Carter. Le gouvernement conservateur avait chargé une commission d'étudier le régime fiscal. Quand l'étude a été terminée et présentée au Parlement, elle disait que le Canada avait l'un des pires régimes fiscaux du monde. Selon l'étude, notre régime comportait bon nombre d'échappatoires qu'il fallait absolument supprimer. Après beaucoup d'hésitation, le gouvernement a commencé à en supprimer quelques-unes, mais pas du tout dans la mesure que recommandait la Commission Carter. Maintenant, le gouvernement se rend compte qu'il a fait une grave erreur parce qu'en supprimant ces échappatoires, il a mis le député de York-Simcoe en colère et lui a fait dire que le gouvernement n'était pas accueillant envers les entreprises. Par conséquent, le gouvernement rétablit maintenant les mêmes échappatoires dans le budget.

On part du principe que les échappatoires ne valent pas la peine d'être supprimées parce que leur suppression n'entraîne pas une augmentation sensible des revenus. En outre, nous devons fournir certains encouragements grâce à des options d'achat d'actions et à une réduction de l'impôt sur les plus-values de capitaux, même si celles-ci ne sont encore imposées qu'à la moitié du taux régulier. Je ne comprends pas la générosité du gouvernement à ce sujet. Je ne pourrais peut-être appuyer l'argument qui veut que la valeur du capital devrait être indexée s'il était imposé pleinement. Mais au nom de quelle logique de quelle justice celui qui travaille dans un atelier, au tour, ou celui qui enseigne ou remplit une fonction quelconque pour laquelle il obtient un salaire doit payer de l'impôt sur le montant total de ses gains tandis que celui qui spécule à la bourse et qui réalise des gains de capitaux est deux fois plus méritant et ne doit donc payer que la moitié de l'impôt? C'est un climat très inhospitalier pour l'entreprise, surtout quand le budget dit qu'un crédit d'impôt d'un tiers pour dividendes ce n'est pas assez et que le gouvernement le portera à la moitié. Le budget déclare que le gouvernement a abandonné l'idée de prendre des options d'achats de titres pour augmenter les profits d'une personne dans une compagnie. Maintenant il laissera les gens acheter des actions et réaliser des profits sans être imposés.

M. Clarke: C'est vraiment pour aider le gagne-petit.

M. Saltsman: J'adore ce genre de gagne-petit et je suis ravi que le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) considère ainsi le président, le vice-président ou le président du conseil d'administration. Je trouve tout à fait charmante sa sollicitude pour le gagne-petit de ce niveau et je l'en félicite.

J'aimerais en revenir à des choses plus sérieuses. J'aimerais vous dire ce qui m'ennuie dans cette mesure. Il est vrai que cela ne représente pas de grosses pertes de revenus mais c'est là une question de principe que je juge importante. Vous allez dire à l'ouvrier dont le salaire est contrôlé par la Commission de lutte contre l'inflation: «Ne vous plaignez pas du contrôle de la Commission car c'est dans l'intérêt national». C'est dans l'intérêt national si l'on contrôle son salaire, mais ce n'est pas dans l'intérêt national de contrôler le revenu de son employeur.

Mais quand la Commission dit qu'elle essaiera de contrôler le salaire des dirigeants, le gouvernement se rend compte qu'il a commis une terrible erreur en essayant d'établir une certaine justice. Le gouvernement ne peut faire régner la justice car cela crée trop de problèmes. Alors il répond: «Très bien. Si la Commission de lutte contre l'inflation ne peut pas le faire directement et ouvertement, nous le ferons en douce au moyen du budget». Autrement dit, «on n'augmentera pas officiellement le salaire des dirigeants vu que les règlements de la Commission de lutte contre l'inflation ne le permettent pas, car cela sèmerait de l'agitation dans les usines. Donc, permettons aux dirigeants de prendre des options d'achat de titres afin que nous puissions augmenter leur revenu réel, le montant de leur gains sans qu'ils aient à payer d'impôt et nous pourrons dire que nous ne l'avons pas fait par l'intermédiaire de la Commission de lutte contre l'inflation».

• (1700)

Une société moderne ne saurait plus vivre sans politique de revenus. Notre parti a toujours appuyé une telle politique. En principe, un parti social-démocrate se doit d'appuyer une politique des revenus, et nous nous opposons surtout au programme anti-inflation parce qu'il ne s'agit pas d'une politique des revenus. Il est par trop injuste. C'est une distortion et une moquerie de ce qu'on pourrait appeler une politique des revenus, car il vise un groupe de personnes et leur impose le gros des restrictions, alors que d'autres y échappent d'une façon ou d'une autre. Si le gouvernement constate qu'il contrôle vraiment autre chose que les prix et les salaires, il élabore un budget commode grâce auquel ces gens réussissent à échapper aux contrôles.

Comme tous ses prédécesseurs, le ministre des Finances parle toujours de la reprise économique des États-Unis. Il attend toujours que les États-Unis viennent nous sauver. Les Américains sont toujours venus à notre rescousse avec leurs renforts, mais je ne crois pas que cela se produise cette fois-ci. Comme tout autre pays, les États-Unis ont leurs propres problèmes. De fait, cela les a rendus plus protectionnistes. Ce n'est pas une critique des États-Unis. Ils ont leurs propres problèmes, et les Américains ont élu un gouvernement pour essayer de les résoudre.

Je n'ai rien à redire aux mesures que prend le gouvernement américain, mais il devient évident qu'avec le grand nombre de placements étrangers au Canada—surtout des États-Unis—les avantages que nous pourrions en tirer en période d'essor économique deviennent des désavantages en période d'inflation. S'il nous faut accroître notre production et fournir des emplois, nous devrons le faire dans notre propre pays; il ne convient pas que cela soit fait par l'entremise des filiales d'un autre pays. Toutefois, c'est ce qui se passe à l'heure actuelle, et même si l'économie américaine se relève, il ne faut pas croire que la nôtre en fera autant, du moins pas avant que cette reprise soit bien amorcée. Nous devons chercher nos propres solutions au lieu d'espérer et d'attendre les reprises économiques d'autrui. Certes, il faut espérer une reprise économique américaine parce que nous sommes bons voisins et souhaitons leur prospérité, mais ce serait une erreur d'attendre notre salut d'autrui. C'est une honte pour le Parlement et pour les Canadiens que leur gouvernement soit frappé d'impuissance au point de ne savoir trouver lui-même des solutions à ces problèmes.

Par ses mesures contradictoires, le gouvernement montre qu'il ne sait où donner la tête. Il cherche à augmenter la consommation parce qu'il la juge nécessaire, et en effet chaque économiste qui se penche sur notre économie affirme que notre consommation est trop faible et qu'il faut la stimuler pour redonner du travail aux chômeurs. Et que fait le gouvernement dans ce malheureux budget qu'il vient enfin de nous présenter? Il favorise les régimes d'épargne-retraite et les autres régimes du genre destinés à stimuler l'épargne. Donc, le gouvernement cherche à la fois à stimuler la consommation et à stimuler l'épargne. Qu'est-ce qu'il veut au juste? Sait-il bien de quoi il parle? Il va certainement battre les records d'aberration, et ce n'est pas peu dire, parce que ne sont pas les gouvernements aberrants qui nous ont manqué.

En un sens, je plains le ministre des Finances. C'est un costaud dont la bonne mine n'inspire pas la pitié. Pourtant, je ne voudrais pas être à sa place. La rumeur et la presse, ce qui au fond est peut-être la même chose, veulent que le ministre songe à quitter son poste et même à abandonner la politique. Je comprends qu'il en ait assez. Il n'est pas facile de se débrouiller avec l'héritage qu'on lui a laissé. Le malheur, je pense, c'est l'idée qui est ancrée dans les esprits, au gouvernement et dans l'opposition officielle, l'idée que pour sauver le pays, il faut sauver les grosses entreprises et multiplier à leur intention les concessions fiscales.

Cela ressemble un peu à ce que disait l'Américain Charlie Wilson: «Ce qui est bon pour General Motors est bon pour le pays.» Je ne cherche pas à décrier les hommes d'affaires. J'en ai connu beaucoup et ils sont passablement intelligents. Ils connaissent bien leur métier. Mais leur métier n'est justement pas de gérer un pays. Ce n'est pas là leur travail, et ils ne voient pas plus loin que leurs problèmes à eux. Nous avons un gouvernement à la remorque du monde des affaires, c'est de là surtout que viennent nos maux.

Si je dis cela, c'est qu'une des choses qui m'ont favorablement impressionné—ce qui montre que parfois mes meilleurs instincts prennent le pas sur l'esprit de parti, ce dont je dois me méfier—c'est l'allocution du premier ministre d'il y a un an, à Noël. Dans son discours, il parlait de la nouvelle société et il exposait des idées neuves, démontrant que l'économie de marché ne fonctionnait plus comme elle le devait, ce que nous disons depuis déjà fort longtemps, dans mon parti. Je suppose que c'est dommage, car le premier ministre a été immédiatement taxé de socialiste, à cause de ces quelques phrases. Cela ne l'a pas mené bien loin, mais il y avait beaucoup de vérité dans ce qu'il disait alors. Notre société est en train de changer et ce qui vient aggraver les choses et ruiner notre pays c'est que ni le parti libéral ni le parti conservateur ne veulent reconnaître que le chômage ne va pas tout à coup disparaître tout seul. Ce n'est pas une situation à laquelle on peut remédier en acceptant un déficit budgétaire plus ou moins grand ou en faisant des concessions plus ou moins importantes aux entreprises. Notre société subit des changements fondamentaux que ni le gouvernement ni l'opposition officielle ne semblent prendre en considération et c'est là le cœur du problème. Notre mode de consommation a changé. La démographie de notre pays a changé.

Alors que je réfléchissais au présent débat, je ne cessais de me remémorer l'époque de la dépression et ce que j'en ai appris. J'ai lu récemment, à ce propos, un livre intéressant «The Dirty Thirties» qui retrace cette période de manière très vivante. Et ce qui se passe actuellement à la Chambre me rappelle exactement ce qu'en dit ce livre. Nous voici rendus exactement à l'époque de R. B. Bennett et de Hoover. Pour eux, la prospérité n'était jamais loin. Peut-être était-ce avec les meilleures intentions du monde que dans leur aveuglement ils étaient incapables de percevoir la crise spéciale que traverserait leur société. Et pourtant le chômage qu'ils voyaient s'accroître n'allait pas s'évanouir comme par miracle. Nous parlons encore de l'équilibre du budget, du niveau de vie américain et de la percée sur les marchés d'Europe. Ces hommes d'État ne pouvaient voir à l'époque, que presque toute une génération sacrifiée était le signe d'un changement radical de la société, que quelque chose de fondamental avait modifié l'économie de marchés et qu'il ne suffisait plus de la seule initiative des entreprises pour relever la situation. Tout d'abord, on n'a pas pris garde à ce que disait Keynes. Ce n'est qu'après la guerre qu'on a retenu la leçon de John Maynard Keynes. Et il nous a fallu une guerre pour nous sortir de ce pétrin.

M. Rodriguez: Nous avons besoin d'une autre guerre.

M. Saltsman: Ce gâchis a duré dix bonnes années parce que le gouvernement n'a pas compris que le monde des affaires n'allait pas nous tirer de notre pétrin et que la prospérité n'était pas pour demain. Nous traversons la même crise dans une certaine mesure. D'accord, le chômage n'est plus l'épreuve qu'il était dans les années 30. Personne ne soutiendra le contraire, et cela, grâce à bien des idées que mon parti a réussi à faire accepter au gouvernement avec les années.

Cette épreuve est devenue moins pénible. On a institué l'assurance-chômage et diverses autres mesures de sécurité sociale qui ont enlevé de l'acuité à nos problèmes. Ces mesures créent cependant d'autres problèmes, mais le chômage n'en a pas moins perdu le caractère tragique qu'il avait. Mais ce dernier caractère s'affirme de plus en plus à mesure que les années passent et qu'une génération entière se retrouve sans la possibilité de travailler. Même si les chômeurs peuvent survivre, notre société ne peut subsister si elle est divisée en deux catégories, celle des gens qui ont un emploi ou ont la chance d'en avoir un, et l'autre composée des chômeurs qui doivent leur subsistance à ceux qui travaillent.

● (1710)

Il suffit de voir ce qui se passe au Canada et ailleurs pour constater les effets qu'ont les périodes prolongées de chômage chronique. On peut voir comment cela modifie l'attitude des gens, et comme il est difficile de redresser cette attitude par la suite, lorsqu'il y a assez d'emplois. Lorsqu'on parle de la situation actuelle, il faut la replacer dans sa juste perspective et bien comprendre qu'il n'en ira pas toujours ainsi. On nous dit que les effets de l'explosion démographique de l'après-guerre se termineront dans dix ans et qu'à ce moment-là il y aura pénurie de main-d'œuvre au lieu du chômage aigu que nous connaissons actuellement. Il faudra créer toutes sortes de structures sociales pour résoudre ce problème et nous n'aurons pas la main-d'œuvre nécessaire.

M. Rodriguez: Ils espèrent qu'il y aura une guerre.

M. Saltsman: Il doit bien avoir assurément une autre solution. Je ne pense pas qu'il faille sacrifier toutes les générations pour nous sortir du pétrin que constitue le chômage. Un certain professeur Morgan, de l'Université de Toronto, a publié une petite brochure intitulée «La guerre permanente», dans laquelle il demande s'il n'est pas possible que nous fassions appel à nos idées, à notre courage et à notre bonne volonté pour agir en temps de paix comme nous le faisons en temps de guerre.

Voyons un peu d'où viendront les ressources. Nous les exploitons à outrance pour le moment et n'obtenons rien si ce n'est une chose qui détruit tout enthousiasme chez les jeunes et les moins jeunes. Ces jeunes ont été formés pour le travail et ils désirent travailler. Leurs parents cherchent à leur inculquer une éthique de travail, mais où sont les emplois? Combien de temps cette situation pourra-t-elle durer avant qu'ils ne renoncent à chercher du travail ou qu'ils cessent de s'en préoccuper, et commencent au contraire à se demander s'il est vraiment nécessaire de travailler, tout bien réfléchi. Il n'y a pas assez d'emplois et aucun travail à faire.

En tant que parti social-démocrate nous croyons en la dignité du travail. A notre avis, la société est tenue de veiller à ce que ceux qui veulent travailler aient un emploi, surtout lorsqu'il a du travail à faire, que ce soit pour nos pauvres, pour notre avenir ou même pour d'autres pays. Nous devrions presque adopter un plan Marshall intérieur pour les mêmes raisons que celles qui ont poussé les États-Unis à adopter ce plan après la Seconde Guerre mondiale: c'était autant pour sauver l'Europe que pour se sauver eux-mêmes. C'est pour cette raison que nous ne devons pas nous contenter de déblatérer des platitudes en disant que le salut réside nécessairement dans une politique de stimulants aux entreprises, ce que ne cessent de préconiser le gouvernement et l'opposition officielle.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques suggestions. La première chose que nous devrions faire immédiatement, c'est accorder plus tôt les pensions de vieillesse. Il est temps de le faire pour des raisons morales, humanitaires et économiques. Bien des personnes âgées m'ont avoué qu'elles aimeraient cesser de travailler, peut-être pas à 60 ans, mais à 63 ou 64 ans. Bien des jeunes veulent travailler mais ils n'ont pas de travail et les personnes plus âgées veulent savoir pourquoi elles devraient continuer à travailler, privant ainsi les jeunes de travail. Des jeunes nous demandent de mettre leurs parents à la retraite parce qu'eux-mêmes aimeraient travailler et leurs parents se reposer. Il serait possible d'abaisser l'âge progressivement, d'un an à la fois.

Nous devrions également essayer de conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux pour supprimer les heures supplémentaires, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Pourquoi permet-on à certains travailleurs de faire des heures supplémentaires alors que d'autres se cherchent du travail? Est-ce parce que l'entreprise y trouve un meilleur compte? Pourquoi notre société ne peut-elle s'organiser? Nous devons redistribuer les revenus non seulement pour des raisons d'ordre moral mais également économique. Nous en sommes au point ou les classes aisées et moyennes économisent leur argent plutôt que d'acheter des biens de consommation. Pour bien des gens, le point de saturation est atteint. Nous ne pouvons pas avoir recours au bon vieux truc des dégrèvements fiscaux. C'est parfait s'ils sont accordés à ceux qui se trouvent au bas de l'échelle, car ils dépenseront cet argent, mais cette catégorie de gens ne représente que 20 p. 100 de la population. La redistribution des revenus n'est donc plus une nécessité morale; elle est devenue un impératif économique, car il faut absolument créer des emplois.

Nous avons beaucoup à faire dans le domaine des travaux publics. Comment allons-nous arriver à mettre sur pied un système de transports urbains d'ici dix ans s'il y a pénurie de main-d'œuvre? Il faut restaurer les assises des voies ferrées et il y a bien d'autres travaux à faire; tous ces travaux sont une source d'emplois et ils permettront à certains de se remettre à travailler et d'être utiles à la société.

Il faut construire davantage de logements sociaux et il faut aménager notre milieu. Le journaliste Richard Gwynn a fait certaines suggestions, et nous sommes tous capables d'en faire autant. L'assurance-chômage nous coûte 4 milliards de dollars et l'exposé budgétaire prévoit des déductions de 1.2 milliards de dollars pour les entreprises. Si l'on ajoute à cela tous les programes de fortune mis sur pied par le gouvernement, on en arrive à des dépenses de 6 à 8 milliards de dollars. Imaginez tout ce que l'on pourrait faire avec cet argent; il nous permettrait de stimuler l'économie et d'édifier l'infrastructure sociale nécessaire pour nous assurer une vie décente, à nous et à nos successeurs. Nous avons du pain sur la planche: on peut construire des musées, s'occuper de préserver des édifices historiques. N'importe quel travail est préférable à la mendicité. Or le budget va non seulement les y laisser mais y en ajoutera d'autres. On est à court d'idées et on ne sait que faire pour remédier à la situation.

Une voix: C'est bon pour les affaires.

M. Saltsman: Peut-être pour certaines entreprises mais pas pour la plupart des petits commerces. Ils savent que, lorsque leurs clients ne travaillent pas, ils ne dépensent pas.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais donc proposer, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

> Que l'amendement soit modifié en remplaçant le point final par une virgule et en y ajoutant ce qui suit:
>
> «et plus particulièrement que la Chambre n'a pas confiance dans la politique gouvernementale qui accorde plus de un milliard trois cent millions de dollars en concessions fiscales aux corporations et aux investisseurs à revenus élevés au lieu de consacrer ces fonds à des logements pour les économiquement faibles et à des réductions d'impôts au profit des contribuables à revenus faibles ou moyens, mesures qui l'une et l'autre permettraient de créer les emplois dont un million de chômeurs canadiens ont absolument besoin.»

● (1720)

[*Français*]

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, c'est avec beaucoup de plaisir que je me fais aujourd'hui le porte-parole non seulement des électeurs de la circonscription de Villeneuve, mais aussi de tous les Canadiens à petits et moyens revenus. Je prends la parole au cours du débat portant sur le budget déposé le jeudi 31 mars dernier par le ministre des Finances (M. Macdonald).

Monsieur le président, j'en suis actuellement à mon premier mandat à la Chambre des communes, et c'est en 1974 que mes concitoyens de la circonscription de Villeneuve m'ont confié la tâche de les représenter à la Chambre des communes. J'ai donc eu l'occasion de connaître un nombre assez limité de budgets présentés par le ministre des Finances (M. Macdonald) du gouvernement actuel. Pourtant, j'ai le sentiment que

je pourrais être député encore longtemps, et je suis convaincu que jamais je ne reverrai un budget aussi désastreux à l'égard des citoyens ordinaires du Canada.

A lire ce budget, monsieur le président, on croirait qu'il n'existe au pays que des ministres des Finances et leurs amies les grosses corporations nationales et multinationales. Au lendemain du discours sur le budget on ne pouvait trouver qu'un seul commentaire favorable à la présentation du budget présenté par le ministre des Finances, parmi les dizaines de commentaires entendus sur les ondes. Qui a fait ce commentaire favorable? C'est le président des chambres de commerce du Canada.

Je ne blâme pas le président de sa franchise. Il se réjouit, et avec raison. Il est clair, monsieur le président, que la très grande majorité des mesures du budget sont orientées vers les entreprises et les commerces, et surtout vers les grosses entreprises et les gros commerces. Si l'on se réfère à la petite brochure qui énumère les mesures du budget, on peut constater qu'il y a plus de onze titres sous la rubrique: investissements et achats d'actions sur le marché financier.

Monsieur le président, notons qu'il n'y en a que trois qui s'appliquent aux travailleurs à revenu modeste, et ces trois mesures combinées n'apporteront qu'un abaissement d'impôt maximal de $223, et ce dans le cas d'un père de famille de quatre enfants qui gagne un salaire assez élevé, soit $20,000 par année. Dans le cas d'un père de famille qui ne gagne que $7,000, le ministre des Finances (M. Macdonald) lui permet d'épargner la magnifique somme de $4 sur ses impôts. Comme on peut le constater, monsieur le président, même les mesures que le ministre décrit comme étant faites pour favoriser les petits salariés bénéficient d'abord et avant tout à ceux qui gagnent un salaire plus élevé. En un mot, c'est le budget le plus abject et le plus répugnant que j'ai eu l'occasion d'étudier, et il me reste à espérer que jamais nous aurons l'occasion d'en voir un autre semblable.

Je disais, tout à l'heure, monsieur le président, qu'il n'y a eu qu'un seul bon commentaire sur la présentation de ce budget, même parmi les représentants du patronat et de l'entreprise privée. La plupart des porte-parole des petites et moyennes entreprises ont jugé très durement le budget du ministre des Finances et, pour n'en nommer qu'un, je citerai M. John Bullock, le dynamique président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Ce M. Bullock est un homme qui sait se tenir debout et il représente vraiment les intérêts des petites et des moyennes entreprises du pays. Il ne s'est pas gêné pour s'attaquer au budget. Je l'ai entendu dire à la radio que le budget est fait pour rassurer les banquiers et les financiers internationaux. Ce n'est pas un budget pour les Canadiens, qu'il soient travailleur ou homme d'affaires, mais c'est un budget pour les financiers internationaux.

Je crois que c'est là, monsieur le président, le commentaire le plus juste qui a été fait au sujet du budget présenté par le ministre des finances, et je suis convaincu que la plupart des hommes d'affaires qui dirigent les petites et les moyennes entreprises partagent l'opinion de M. Bullock à ce sujet. Ils savent que les mesures annoncées par le ministre pour favoriser l'investissement profiteront aux grandes entreprises, de la même façon qu'elles diminueront les impôts des contribuables particulièrement favorisés, savoir ceux qui font plus de $20,000.

[M. Caouette (Villeneuve).]

Un commentateur, dont j'oublie le nom, a très bien résumé le genre de budget que nous discutons actuellement. Il a dit que le ministre a déposé un budget dans lequel le mot «profit» n'est plus un mot défendu. Le ministre ouvre les portes au profit, mais il a affirmé que les Canadiens ne sont pas prêts à se contrôler volontairement en ce qui concerne les salaires. Le budget encourage les entreprises, surtout les grandes, mais il ne fait rien du tout pour les Canadiens à salaire minime.

J'ai eu l'occasion vendredi, samedi et dimanche de rencontrer dans ma circonscription des gens à salaire moyen, et ils étaient unanimes à dire que les grosses compagnies qui fournissent des millions de dollars à la caisse électorale du parti libéral réussissent à se faire entendre pendant que le gouvernement oublie ces gens.

● (1730)

Monsieur le président, nous avons là un budget qui reflète bien l'adage qui dit: Dis-moi qui tu paies et je te dirai qui tu es. C'est là, monsieur le président, les commentaires que font tous les Canadiens à la suite de l'exposé budgétaire de jeudi dernier. Ils m'ont demandé de venir ici dire «en pleine face» au ministre ce qu'ils pensent de son budget. Évidemment, monsieur le président, cela ne nous fera peut-être pas toujours plaisir, mais il faut que le ministre sache que les Canadiens qu'il a oubliés, les gens ordinaires, pensent que son budget montre à quel point le gouvernement est attaché par les géants de la finance. En tout cas, on comprend facilement que le ministre était un avocat spécialisé dans le droit corporatif avant de faire de la politique. Il est clair qu'il ne se spécialisait pas dans la défense des intérêts des consommateurs.

Monsieur le président, je l'ai dit tout à l'heure, le budget n'apporte rien à tous les Canadiens à faible revenu. Tous ces millions de Canadiens qui attendaient avec impatience le discours sur le budget, pour entendre ce que le ministre pourrait leur apporter au cours de cette période difficile où l'économie est en crise, restent sur leur espoir déçu. Le ministre a agi comme si ces gens n'existaient pas. Non seulement il n'a pas allégé leur fardeau fiscal, comme il l'a fait pour les corporations, mais il ne leur a offert aucun réconfort et aucun espoir.

Il a dit qu'on aura probablement encore plus de chômeurs que nous en avons actuellement. Il veut peut-être établir un record du plus grand nombre de chômeurs depuis la Confédération, et faire en sorte que ce record soit assez imposant pour ne jamais être battu. Une chose est certaine, il ne semble pas trop se préoccuper de cette question. On l'a vu répondre aux journalistes à la suite de son discours. Il était calmement assis, sourire aux lèvres, pour dire aux Canadiens que le chômage allait encore augmenter.

Il est vrai que lui, monsieur le président, a son «job». Il n'a pas de problèmes comme les millions de chômeurs qui attendent qu'il se décide à faire quelque chose pour eux. Avec son salaire assuré, il peut se permettre de venir rire à la face des Canadiens pour leur dire que le chômage va encore augmenter, et que son budget ne prévoit rien de nouveau à ce sujet, soit aucune mesure pour faire face à ce fléau qu'est le chômage présentement. Les gens n'ont pas d'avance trop confiance dans le gouvernement, mais l'attitude du ministre ne peut que contribuer à les amener à se révolter contre l'irresponsabilité du gouvernement actuel.

Monsieur le président, j'ai lu quelque part que les trois phrases les plus difficiles à croire de la langue sont les suivantes. La première: Les chèques sont à la poste. La seconde: Chérie, tu sais que je vais te respecter autant demain matin. La troisième et non la moindre: Je suis un membre du gouvernement et je suis ici pour vous aider. A première vue, monsieur le président, ces trois phrases peuvent sembler drôles, mais quand on est témoin de la performane du ministre des Finances, on s'aperçoit que la troisième phrase est loin d'être la plus facile à croire.

Quand on voit un budget comme celui qui est à l'étude présentement, un budget qui n'offre rien au contribuable canadien, on s'imagine que le gouvernement ne propose aucune mesure nouvelle pour solutionner les problèmes et surtout les problèmes de l'heure comme celui du chômage. On voit au moins une conséquence heureuse, il ne créera pas de déficit. Mais cela, monsieur le président, c'est la goutte de trop. Cette année, non seulement les gens à petit revenu n'ont rien de positif à attendre du budget, mais en plus il y aura un déficit fantastique.

Je disais plus tôt qu'un père de famille de quatre enfants qui gagne $7,000 aura le plaisir d'épargner $4 en impôt l'an prochain. Vous savez, monsieur le président, quel genre de déficit cette même personne aura à supporter avec ses petits. Qu'on le croit ou non, il devra assumer le déficit de plus de sept milliards de dollars. Monsieur le président, cela s'appelle payer cher pour ne rien avoir. Moi j'aurais honte de me présenter devant mes concitoyens si j'avais eu à pondre un budget semblable comme l'a fait le ministre des Finances. Mais il est vrai que le ministre des Finances va rencontrer ses concitoyens de Bay Street ou encore de la rue Saint-Jacques, endroits où il trouvera des amis à la suite de la présentation de son budget.

Je disais tout à l'heure que le budget n'apporte aucun réconfort, aucun espoir au citoyen à faible revenu. Le ministre ne s'est pas contenté de le négliger et de l'oublier. Il a ajouté le mépris à l'insulte. En effet, dans ses commentaires devant les journalistes il a dit que les Canadiens ne sont pas prêts à se contrôler volontairement en ce qui a trait aux salaires, et que les contrôles anti-inflation continueront donc à s'appliquer sans limite de temps précis.

Moi, monsieur le président, je crois que les Canadiens sont capables de se contrôler, au moins autant qu'un gouvernement qui est fier de présenter un déficit annuel de plus de sept milliards de dollars. Le contrôle anti-inflation ce n'est pas aux Canadiens ordinaires que devrait revenir la charge de l'appliquer, mais cela devrait être la charge du ministre des Finances qui semble avoir de la misère à contrôler ses dépenses.

Comme lors de son dernier budget, le ministre insiste sur le fait que le gouvernement essaie d'éviter tout changement brusque en matière de politiques fiscale et monétaire. L'année dernière, il disait à peu près la même chose: Il ne fait pas «brasser» le bateau. Le gouvernement n'a pas «brassé» le bateau, mais l'économie est restée dans le même état, quoi qu'en dise le souriant Jean-Luc Pepin. Au lieu de nous donner des statistiques qui démontrent que l'inflation est moins pire qu'avant, j'aimerais bien voir ce même Jean-Luc Pepin aller «magasiner» comme les Canadiens à faible revenu le font. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, les créditistes ne sont pas d'accord sur le budget du ministre des Finances.

M. Béchard: Un créditiste!

M. Caouette: Les créditistes.

M. Béchard: Tu es tout seul!

M. Caouette: Ils vont revenir. Si on regarde la proportion entre les libéraux et les créditistes, je crois que les créditistes sont plus nombreux que les libéraux. La preuve est faite que le système monétaire et financier est déficitaire. Alors ce n'est pas le temps de «taponner» et de branler.

Il faut agir, et cela le plus tôt possible, pour corriger les faiblesses du système et faire en sorte que nous puissions développer nos immenses richesses naturelles. Nous avons les moyens, le matériel, les compétences technologiques et les travailleurs nécessaires. Comment se fait-il que l'économie nous empêche de réaliser tous ces travaux utiles au bien commun? Le système monétaire actuel ne tient pas compte des réalités du monde moderne. C'est pourquoi nous réclamons, nous du Parti Crédit Social du Canada, une réforme en profondeur du système actuel dépassé. C'est pourquoi nous refusons aussi le genre de «niaisage» que fait le ministre des Finances en ne voulant pas poser des gestes audacieux qui sont si nécessaires. Actuellement, il nous dit: Attendons, ne bougeons pas trop, le problème va peut-être disparaître de lui-même. Le problème ne disparaîtra pas tout seul. Si nous voulons qu'il disparaisse, il faudra prendre les mesures nécessaires.

Il faudra réformer le système économique et financier. Cette réforme n'est évidemment pas souhaitée par ceux qui bénéficient du système actuel, et qui bénéficient aussi des largesses du ministre des Finances. Il est clair que les financiers profitent de la rareté de l'argent pour endetter les individus, et que les gouvernements et les petites entreprises ne désirent aucun changement. Ils préfèrent que le gouvernement ne «balance pas trop le bateau», et ils préfèrent que le ministre leur accorde des exemptions d'impôt sur les investissements qu'ils font auprès des entreprises qui doivent s'endetter pour survivre.

Voilà ce que nous dénonçons, monsieur le président. Abraham Lincoln a dit: On peut tromper une partie de la population une partie du temps, mais on ne peut tromper tout le monde tout le temps. Ceci, monsieur le président, est encore vrai aujourd'hui. Le ministre des Finances ne pourra faire croire aux Canadiens que ce budget tient compte des besoins et des aspirations de tous les Canadiens.

Monsieur le président, je voudrais maintenant consacrer quelques minutes à un des aspects particuliers du discours sur le budget de jeudi dernier, aspect qui touche plus de 400,000 Canadiens. Je veux parler évidemment de tous ceux qui ont fait confiance au gouvernement et qui se sont inscrits à des programmes d'épargne-logement. Quand le gouvernement a inauguré ce programme il y a trois ans, il a dit que tous ceux qui ne possédaient pas de maison pourraient s'y inscrire. Il a aussi dit que l'argent accumulé pourrait permettre soit l'achat d'une maison, soit l'achat de meubles pour la maison du conjoint. C'était là, monsieur le président, des règles précises auxquelles tous ceux qui s'inscrivaient aux programmes étaient prêts à se conformer.

Aujourd'hui, le ministre vient changer les règles du jeu. Il nous dit que si le conjoint a déjà une maison, on ne peut bénéficier du plan d'épargne-logement. Il nous dit aussi qu'on ne pourra plus dépenser l'argent pour acheter des meubles. Monsieur le président, selon moi, quand on joue aux cartes et

qu'un des joueurs essaie de changer les règles du jeu au cours de la partie, on appelle ce joueur un tricheur, car il ne respecte pas les règles établies au départ. Aujourd'hui, le ministre des Finances, en invoquant des prétendus abus à ces programmes, veut changer les règles du jeu en cours de route, alors que plus de 400,000 Canadiens ont accepté de jouer selon les règles qu'il a établies au départ.

Les gens qui ont commencé à participer au programme d'épargne-logement avant la déclaration du ministre dans son discours sur le budget devraient, à mon avis, en vertu de leurs droits acquis, pouvoir continuer à participer à ces plans dans lesquels ils se sont engagés de bonne foi lorsque le ministre a créé ce programme il y a trois ans.

Je ne m'oppose pas à ce que le ministre change les règles du jeu pour ceux qui s'inscriront à l'avenir à ces mêmes programmes. Ils le feront en sachant qu'ils seront soumis aux nouvelles règles. Mais je pense que supprimer les droits acquis à ceux qui ont participé à ce programme avant la déclaration du ministre serait le geste le plus injuste et le plus ignoble qu'il soit possible de poser. A mon avis, cela s'appelle tricher, que ce soit dans le cas d'une partie de cartes comme dans l'application des règlements par un ministre. Je demande donc à l'honorable ministre de reconsidérer sa décision en ce qui a trait à ceux qui étaient déjà inscrits à son programme d'assurance-logement avant son discours sur le budget.

A mon avis sa formation de juriste, qui lui a permis d'apprendre à quel point les lois à portée rétroactive sont méprisables et contraires aux principes de la légalité, devrait l'amener à refuser de poser un geste qui changerait les règles du jeu après que les gens sont déjà entrés dans la partie.

Monsieur le président, j'entends plusieur remarques depuis que j'ai pris la parole, mais je m'en voudrais de ne pas féliciter le ministre des Finances de la seule chose qui mérite des félicitations dans le cadre de son discours. Il s'agit du courage qu'il a eu de se lever et de lire un discours sur le budget à la Chambre des communes, budget tellement désastreux que je n'aurais certainement pas osé le faire si j'avais été dans sa peau.

Une voix: Cela n'arrivera jamais!

M. Caouette: J'espère que la Chambre saura faire entendre raison au gouvernement et l'amènera à présenter des mesures concrètes pour relancer l'économie. Il est temps qu'on arrête d'avoir peur de «brasser» le bateau.

● (1740)

[*Traduction*]

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il n'est guère facile par les temps qui courent d'être ministre des Finances, ou même ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais je n'en félicite pas moins mon collègue le ministre des Finances (M. Macdonald) d'avoir eu l'audace et le courage d'accroître le déficit en reconnaissant par le fait même que notre économie avait besoin d'une relance. Il a eu en même temps la sagesse de ne pas faire sauter «la chaudière» que constitue le financement par le déficit budgétaire, comme le lui proposait l'opposition. J'estime que notre ministre des Finances a assumé ses responsabilités lorsqu'il a décidé d'accroître le déficit actuel tout en refusant d'aller aussi loin que les députés de l'opposition l'auraient voulu.

[M. Caouette (Villeneuve).]

Il fallait s'attendre que les partis de l'opposition réagissent comme ils l'ont fait, que le critique néo-démocrate nous trouve trop généreux à l'égard des entreprises et plus conservateurs que les conservateurs, et que ces derniers ne nous trouvent pas assez généreux. C'est par ailleurs un phénomène plutôt intéressant de voir le député de York-Simcoe (M. Stevens) se faire plus néo-démocrate que les néo-démocrates. Il réclame, pour les petits salariés et les personnes à revenus fixes, des dégrèvements importants. Dans son discours, pourtant truffé de chiffres, il n'a pas dit de combien il faudrait réduire les impôts ou de combien il faudrait grossir le déficit.

On ne peut pas jouer sur les deux tableaux, monsieur l'Orateur. On ne peut pas reprocher au gouvernement d'avoir un trop gros déficit et en même temps proposer des compressions fiscales pour aider les petits salariés et les personnes à revenus fixes, la suppression de la taxe de vente des fabricants, et j'en passe.

M. Stevens: Lisez mon discours.

M. Cullen: Sauf erreur, quelques-unes des suggestions que le député de York-Simcoe a déjà faites seront étoffées par son chef que nous écouterons donc attentivement.

Les députés se souviendront peut-être que lorsque j'ai présenté la stratégie d'emploi du gouvernement à la Chambre en octobre dernier, j'ai déclaré que la première priorité du gouvernement était d'aider les Canadiens à trouver du travail. Nous le pensions vraiment à ce moment-là et nous le pensons toujours. Cet engagement se trouve encore renforcé par l'intention du gouvernement d'augmenter les fonds consacrés à la stratégie de l'emploi, dont nous a fait part le ministre des Finances.

Je le répète, en dépit du chômage élevé, l'économie canadienne a connu une croissance sensible du point de vue des emplois disponibles. Au cours des deux dernières années, il y a eu 200,000 emplois par an de créés, plus que dans le milieu ou à la fin des années 1960, lorsque le taux de chômage était inférieur à 5 p. 100.

Le défi fondamental que nous devons affronter est l'affluence de jeunes sur le marché du travail. Notre main-d'œuvre augmente plus rapidement que le nombre d'emplois engendré par l'économie. C'est la raison primordiale pour laquelle le chômage a augmenté de façon inusitée cet hiver.

En exposant notre stratégie quinquennale de l'emploi l'automne dernier, j'ai signalé qu'une de ses principales caractéristiques serait la souplesse. Nous nous proposons d'accroître ou de comprimer au besoin les fonds alloués à notre stratégie de l'emploi, d'ajouter ou de retrancher des éléments du programme pour s'assurer que notre stratégie est constamment adaptée au marché de la main-d'œuvre et aux conditions économiques qui peuvent changer de temps à autre. En conséquence, nous avons surveillé de près les conditions économiques et les résultats que donnaient ces programmes dans le domaine de l'emploi. Cette surveillance étroite et ce réexamen continuel nous ont permis à deux reprises de décider que des augmentations, surtout sur le plan de la création directe d'emplois, étaient à la fois souhaitables et justifiées. Autrement dit, nous avons surveillé ce qui se passait et nous avons pu prouver ce que nous avancions.

● (1750)

La première fois a été en décembre dernier quand j'ai annoncé que nous doublions les fonds du Programme d'initiatives locales pour les porter à 200 millions de dollars. Nous profitons maintenant de l'accroissement d'emploi qui en a résulté et nous continuerons à le faire jusqu'en juin, quand le programme prendra fin.

Jeudi dernier, le ministre des Finances a annoncé, dans le cadre de la politique générale de gestion et de relance de l'économie du gouvernement, une autre hausse de 100 millions de dollars conformément à l'engagement que nous avons pris dans le cadre de la stratégie d'emploi, ce qui a porté les fonds pour la seule année en cours à un total de 458 millions de dollars.

Si on ajoute cette somme aux autres investissements importants que nous avons faits dans les programmes d'emploi, nous dépenserons quelque 1.2 milliard de dollars pour former les travailleurs, ou les aider à trouver du travail, ou à en créer pour eux. Il y a très peu de pays au monde qui en fassent autant en chiffres absolus ou relatifs.

Des voix: Bravo!

M. Cullen: Il y en a certains, je sais, qui aimeraient que nous prenions des mesures beaucoup plus énergiques, que nous lancions un programme de création d'emplois ou que nous fassions un miracle de politique fiscale qui, en théorie, donnerait du travail à tous ceux qui veulent travailler. Il y a ceux qui disent que nos mesures manquent de vigueur. Ce serait vraiment magnifique si nous pouvions éliminer le chômage d'un seul coup. Je tiens à assurer aux députés que, si c'était possible, nous n'hésiterions pas à le faire.

Nous avons minutieusement cherché, étudié et examiné d'autres solutions possibles. Il n'y a pas de méthode qui permette de réaliser tous les objectifs en même temps.

Un programme gigantesque de création d'emplois atteignant des milliards de dollars n'est pas une solution pratique parce qu'il y a des limites à ce qu'on peut faire d'un coup pour réduire le chômage. Mais elle n'est pas pratique, en outre, simplement parce que les gouvernements ne peuvent augmenter leurs dépenses indéfiniment sans accroître l'inflation et entraîner de graves conséquences sociales.

Même les pays européens qui se sont le plus profondément engagés à respecter le principe du plein emploi ont découvert qu'ils ne pouvaient le garantir. Certains parmi eux ont essayé de réduire leur chômage en renvoyant les travailleurs étrangers de chez eux—une politique d'exportation du chômage. D'autres se sont lancés dans des programmes éclair seulement pour découvrir qu'une grande partie de leurs efforts étaient vains. Ils financent la création d'emplois qui auraient été créés de toute façon. D'autres encore ont adopté une politique qui semble plus ou moins réussir à maintenir l'emploi, mais au détriment de la productivité et de la concurrence internationale.

Nous avons tenu compte de ces réalités en établissant notre stratégie d'emploi. J'estime, pour ma part, que nous avons tout lieu d'être fiers de sa logique et de son succès. Nous avons élaboré une stratégie d'emploi réaliste qui renferme à la fois des éléments de solution aux grands problèmes à long terme et aux besoins immédiats de la création d'emplois. Cette stratégie s'accompagne d'une politique de l'immigration susceptible d'attirer dans notre pays la main-d'œuvre dont nous avons besoin sans qu'elle aille grossir les rangs des chômeurs ou qu'elle soit forcée de retourner dans son pays d'origine. Les programmes d'emploi mis en œuvre dans le cadre de notre stratégie ont très peu d'effets de substitution. L'argent sert à créer de nouveaux emplois, non pas à acquitter des dépenses qui auraient été faites de toute façon. Plus que n'importe où ailleurs dans le monde, nos programmes sont conçus plus précisément pour s'attaquer aux véritables problèmes.

J'aimerais pouvoir dire que notre stratégie d'emploi amènera le plein emploi dans notre pays, mais c'est là un objectif qui non seulement dépasse les possibilités de quelque programme que ce soit mais les moyens immédiats de n'importe quel gouvernement. D'abord, nous n'avons simplement pas les fonds nécessaires. Notre stratégie d'emploi créera en tout 600,000 mois-hommes d'emploi. Il faudrait à proprement parler des milliards de dollars, même dans le cadre de programmes aussi efficaces, pour réduire de 5 ou 4 p. 100 le chômage actuel. Personne ne voudrait, j'en suis sûr, que nous trouvions ces milliards de dollars en supprimant d'autres programmes fédéraux qui sont si importants à notre bien-être économique et social; nous ne voudrions pas non plus que les énormes sommes nécessaires viennent s'ajouter aux dépenses courantes du gouvernement. Nous devons, et je crois que nous y parviendrons, utiliser nos ressources d'une façon encore plus judicieuse et plus productive.

Notre dilemme, c'est que, d'une part, nous sommes soumis à de véritables contraintes en matière de dépenses pour la formation et la création d'emplois et, d'autre part, nous devons aussi aider ceux qui sont sans emploi ni formation. Grâce à la nouvelle mesure sur l'assurance-chômage, nous allons permettre aux gens d'utiliser ce revenu de soutien de la meilleure façon possible, en acquérant le complément de formation nécessaire ou en participant aux projets de création d'emplois. Le rapport financier entre le nouveau régime d'assurance-chômage, les programmes de formation et de création d'emploi offre un grand éventail de possibilités pour l'avenir. C'est une façon d'offrir aux chômeurs une formation et des emplois, plutôt que des chèques. Si nous réussissons, nous pourrons réduire le chômage sans accroître nos dépenses.

Notre priorité actuelle toutefois est d'accroître le nombre d'offres d'emplois. En principe, les hausses de subventions dans le cadre de notre stratégie de création d'emplois iront à des programmes de création d'emplois, exigeant parfois de l'expérience ou une formation de la part des travailleurs tant dans le secteur public que privé.

En conséquence, nous ajoutons immédiatement environ 50 millions de dollars au programme Canada au travail, pour un total d'un quart de million de dollars. Il a été possible d'accroître le budget du programme Canada au travail grâce au grand succès qu'il a remporté à la première étape. Plus de 8,200 demandes ont été présentées, pour une valeur totale de 435 millions de dollars. Cette hausse permettra aux conseils consultatifs du ministère de recommander le financement d'environ 3,150 projets pendant la première étape avec l'assurance que les bons projets ne manqueront pas.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur adjoint: La Chambre est d'accord pour dire qu'il est 6 heures. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, avant l'heure du dîner, j'ai annoncé que nous allions consacrer quelque 50 millions de dollars de plus au programme Canada au travail. Cela fera donc au bas mot 250 millions de dollars. J'ai dit que nous avions reçu autour de 8,200 demandes, pour un montant total de 435 millions. Ces fonds supplémentaires vont permettre aux comités consultatifs du ministère de recommander, en un premier tour, le financement d'environ 3,150 projets, si l'on prend pour acquis qu'il y a encore suffisamment de projets valables.

La qualité des projets est une condition essentielle au succès d'un bon programme de création d'emplois. Je suis fort satisfait du soin et du sérieux que les comités consultatifs du ministère ont mis à sélectionner les projets. Ils se sont bien acquittés de leur tâche. Je suis également fort satisfait que les provinces collaborent de plus en plus avec nous dans ce domaine. L'enthousiasme et le vif intérêt qu'ont témoignés les organismes sociaux et le secteur privé, le fait que l'on se soit attaché surtout à créer des entreprises de valeur durable, et le travail ardu accompli par les organismes consultatifs du ministère, tout cela concourt à produire ce qui constituera, à mon avis, le programme de création directe d'emplois le plus important qualitativement et quantitativement de tous les temps et de tous les pays.

Tout compte fait, le programme Canada au travail fournira environ 348,000 mois-hommes d'emploi à environ 77,100 participants cette année. Des crédits additonnels de 20 millions seront consacrés au programme Jeunesse-Canada au travail. Compte tenu des crédits qui y ont déjà été alloués, ce dernier pourra compter cette année sur 50 millions ce qui permettra de donner du travail à environ 32,000 étudiants.

Là encore, cette augmentation est rendue possible par l'accueil chaleureux qu'a trouvé le programme auprès du grand public. De nombreux projets d'excellente qualité nous ont été présentés, et il est clair qu'un large éventail de projets bien conçus s'offre au choix des organismes consultatifs du ministère.

L'ensemble des crédits consacrés durant cette année financière aux programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail atteindra ainsi environ 300 millions de dollars. J'annoncerai sous peu comment ces fonds seront répartis entre chacune des circonscriptions et j'inviterai les organismes consultatifs à se réunir de nouveau au besoin afin de choisir les projets les plus nécessaires tant aux adultes qu'aux étudiants. La portion estivale de ce programme a été confiée aux chambres de commerce. Son ojectif est de fournir une expérience professionnelle d'une durée allant jusqu'à neuf semaines d'emploi aux impersévérants scolaires en puissance. Durant l'hiver, les jeunes qui ont quitté l'école auront l'occasion d'acquérir une expérience comparable pouvant déboucher sur un emploi permanent.

• (2010)

Le Programme de formation et d'expérience professionnelle veut être la réponse au problème qui afflige constamment le jeune travailleur incapable de trouver un emploi sans expérience du secteur privé et qui ne peut acquérir cette expérience sans emploi. Nos projets-pilotes précédents qui ont connu un franc succès, menés de concert avec l'entreprise privée, ont prouvé que le programme était efficace durant l'été, et j'ai tout lieu de croire qu'il aura autant de succès durant l'hiver. C'est la preuve que le secteur privé et le gouvernement fédéral peuvent collaborer en assurant un emploi immédiat aux jeunes et en les aidant à surmonter leurs difficultés à long terme.

Bien que l'augmentation de notre budget soit modeste pour l'instant, je voudrais que le Programme de formation et d'expérience professionnelle prenne beaucoup d'ampleur. Je souhaite qu'il devienne l'un des principaux instruments d'une véritable concertation en vue de combattre le chômage chez les jeunes. J'ai même reçu de l'entreprise privée un grand nombre de questions sur la façon dont elle pourrait contribuer davantage à notre stratégie d'emploi. Si l'intérêt continue de se manifester, et cela paraît probable, je serais prêt à réaffecter certaines sommes prises sur d'autres programmes de notre stratégie d'emploi, pour aider les jeunes à acquérir une formation et à s'initier au travail.

Je voudrais pouvoir annoncer tout de suite une hausse des sommes mises à la disposition des provinces pour instaurer des programmes favorisant l'alternance travail-étude. Cette formule, qui assure aux jeunes l'expérience professionnelle appropriée de même que des contacts avec l'entreprise privée au cours de leurs études, est l'une des meilleures solutions aux problèmes de l'emploi chez les jeunes. Ces programmes ne s'improvisent pas, cependant. Il faut beaucoup de planification, de collaboration et des efforts soutenus. J'espère qu'à la suite de nouvelles consultations avec les provinces, nous serons saisis de nouveaux projets qui dépasseront le million de dollars que nous sommes disposés à offrir cette année. Je le répète, nous serions même prêts à procéder à un réaménagement de fonds à cet égard.

Le gros de ce financement supplémentaire est, comme il se doit, destiné aux programmes établis de création directe d'emplois dont j'ai déjà parlé. Mais je prévois de consacrer un petit montant de ces sommes—environ trois millions de dollars—à l'élaboration d'un nouveau programme avec l'aide des provinces et du secteur privé.

Depuis quelques années, nous avons connu une situation de l'emploi paradoxale, avec des taux de chômage très élevés chez les jeunes et de fortes pénuries de main-d'œuvre dans les métiers spécialisés. Il faut de trois à cinq ans à quelqu'un pour se spécialiser dans ces métiers, en combinant la formation dans l'industrie et des cours rapides dans les écoles professionnelles provinciales. Ces métiers conduisent à des carrières à la fois intéressantes et de mieux en mieux rémunérées. Et pourtant, malgré les aspects intéressants de ces professions, nous avons toujours dû importer de la main-d'œuvre de l'étranger pour combler ces vacances et, chaque année, il entre ainsi au Canada 20,000 ouvriers spécialisés ou hommes de métier qui viennent occuper des emplois qui, autrement, resteraient vacants. Parallèlement, le taux de chômage parmi les jeunes est actuellement de 12.8 p. 100 par an. Nous devons donc nous organiser pour remédier au chômage parmi les jeunes et

répondre à la pénurie permanente de main-d'œuvre de certains métiers ou emplois spécialisés.

Il y a donc là un vide et je suis décidé à ce que nous le comblions. Mais pour ce faire, les problèmes ne manquent pas; pour l'apprenti, la longue période d'apprentissage et des salaires médiocres du côté de l'employeur, une certaine réticence à supporter les coûts élevés de la formation face à des besoins futurs de main-d'œuvre spécialisée qui restent parfois incertains; du côté de certains syndicats, une certaine réserve à accepter un plus grand nombre de spécialistes dans leur profession. Tous ces problèmes sont compréhensibles, mais nous devons trouver les moyens d'en résoudre certains au moins. Je vais donc m'entretenir avec mes collègues des provinces afin de voir si nous pouvons trouver ensemble les moyens d'aider le secteur industriel à prendre plus d'apprentis et de doter le Canada des ouvriers qualifiés dont nous avons besoin en plus grand nombre.

Avec cette augmentation de 100 millions de dollars, les dépenses consacrées à la stratégie de l'emploi pour cette année dépasseront 450 millions de dollars. La répartition d'ensemble de ces dépenses montre les priorités immédiates que nous nous sommes fixées, et l'orientation que nous adoptons en prenant certaines initiatives qui pourraient ouvrir la voie d'une stratége de l'emploi, pour les années futures.

Sur l'ensemble du budget, 422 millions de dollars environ seront affectés sous une forme ou une autre, à la création directe d'emploi. Ils créeront 600,000 mois-hommes d'emploi et permettront de réduire le taux élevé de chômage actuel sans pour autant risquer de provoquer de nouvelles poussées inflationnistes.

Environ 27 millions de dollars seront consacrés à l'extension de la formation offerte aux termes du Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada et du Programme de formation de la main-d'oeuvre industrielle du Canada. Le reste servira à accroître le nombre de programmes qui aident les gens à trouver ou à conserver un emploi dans le secteur privé, y compris le centre de placement des jeunes.

La stratégie de l'emploi contribuera également fortement à atténuer les problèmes à court et à long terme du chômage chez les jeunes. Plus de 96 millions de dollars seront consacrés cet été à des programmes de formation et d'emploi spécifiquement destinés aux jeunes, soit près de quatre fois plus que l'été dernier, où 24 millions de dollars avaient été dépensés pour ces programmes. Si les rapports normaux se maintiennent, près de 250 millions de dollars, dans le cadre de notre stratégie de l'emploi, aideront les jeunes à trouver du travail.

Grâce à ces diverses modifications, nous avons beaucoup renforcé les mesures qui, dans le cadre de la stratégie de l'emploi, visent à enrayer le chômage cette année. Plus de 177,000 Canadiens obtiendront un emploi ou des cours de formation grâce à cette stratégie. Elle permettra de diminuer les taux de chômage là où ils sont les plus forts et parmi les groupes les plus durement touchés. Elle aura des répercussions immédiates et bénéfiques sur l'ensemble de l'économie. Et tout cela sans aggraver l'inflation ni nous mettre dans une situation financière délicate.

Comme je l'ai dit, cependant, la stratégie de l'emploi n'est pas simplement un train de mesures qui visent à fournir des emplois temporaires à ceux qui en ont besoin. Il s'agit d'une série de mesures coordonnées, d'application souple, destinées à s'attaquer progressivement aux problèmes structurels d'emploi à long terme tout en diminuant les taux de chômage élevés dans l'immédiat. C'est une stratégie qui ne s'applique pas seulement à l'année 1977, mais qui vaut également pour l'avenir.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

M. Cullen: Bien entendu.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué que le ministre des Finances (M. Macdonald), au cours de l'exposé budgétaire de jeudi soir, et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), dans son exposé de ce soir, ont parlé de mois-hommes d'emploi au lieu des années-hommes habituelles. Pour quelle raison? Je suppose qu'on peut répondre que c'est parce qu'il s'agit d'emplois temporaires. Il y a quelque temps, lorsque j'ai posé au ministre du Revenu national (M^lle^ Bégin) une question sur les emplois dans un bureau de douane local, elle a précisé qu'il s'agissait d'emplois temporaires et en a parlé en termes d'années-hommes. Pourquoi, ce soir, le ministre a-t-il parlé de mois-hommes? Pense-t-il qu'en multipliant ces derniers par 12, le programme aura l'air plus important qu'il ne l'est réellement?

M. Cullen: Non monsieur l'Orateur, c'est une question d'exactitude. De nombreux programmes, notamment Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail, sont établis sur une base mensuelle plutôt qu'annuelle. Les mois-hommes d'emploi fournissent un aperçu plus exact. Le député aura peut-être remarqué que j'ai signalé le nombre d'emplois que le programme créera en un an. On peut facilement diviser par 12. Il ne s'agit pas de duper qui que ce soit mais c'est simplement que ces programmes sont établis sur une base mensuelle plutôt qu'annuelle.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je m'empresse de participer au débat, notamment à cause du caractère fictif des données du parti ministériel. Lorsqu'on divise les 600,000 mois-hommes de travail pour 177,000 Canadiens par 12, on constate que le gouvernement n'offrira que 50,000 emplois annuels pour les chômeurs qui s'élèveront au-delà d'un million soit des emplois pour environ 5 p. 100 des chômeurs. Je suis heureux que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) ait demandé au ministre d'éclaircir ce point, car cela prouve que le gouvernement a gonflé ses chiffres.

J'ai le regret de constater que le ministre est sur le point de partir maintenant qu'il a consigné sa gnognotte au compte rendu. Pourtant, j'aurais bien voulu qu'il entende ce que j'ai à dire.

● (2020)

M. Cullen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai passé toute la journée ici à écouter très attentivement les interventions des députés, et je puis assurer le député que je lirai son intervention, car, qu'il le sache ou non, les ministres ont d'autres choses à faire que de faire ou d'écouter des discours. Je connais l'intérêt qu'il porte au problème du chômage et notamment à celui des jeunes, et je lirai très attentivement son intervention.

M. Dick: J'en suis très heureux, monsieur l'Orateur. J'espère qu'il trouvera mes propos instructifs et utiles de sorte que l'on cessera de recourir à des expédients.

L'ennui avec le calcul du chômage, c'est qu'il se fait d'après le nombre de membres de la population active qui sont sans emploi. Mais il ne suffit pas d'être en âge de travailler pour faire partie de la population active; il faut également avoir un emploi ou être en quête d'un emploi. Ainsi, quand baisse le nombre des personnes en âge de travailler qui cherchent un emploi, le taux de chômage baisse aussi, même si le nombre des chômeurs et le nombre des personnes en âge de travailler demeurent constants. C'est pourquoi le taux de chômage peut ne pas traduire la réalité.

En 1975, par exemple, parmi les 418,000 nouveaux travailleurs possibles, seulement les trois quarts se sont en fait joints à la population active, les uns occupant un emploi, les autres s'en cherchant un. En 1976, le découragement a été tel qu'environ le tiers seulement des nouveaux travailleurs possibles, soit 383,000, se sont intégrés dans la population active. Ces chiffres donnent une idée du problème. Même si la population en âge de travailler n'a pas augmenté aussi rapidement que les années précédentes et même si le taux de participation de la population en âge de travailler est demeuré à son niveau de 1975, soit les trois-quarts, il y aurait eu 145,000 Canadiens supplémentaires dans la population active. Le taux de chômage au Canada pour le mois de février 1977 aurait donc été de 8.8 p. 100 au lieu de 7.5 p. 100. Le fait est que si les gens se fatiguent de chercher du travail parce qu'il n'y en a pas de disponible et qu'ils quittent la population active, le taux de chômage cesse de traduire la véritable situation du chômage. A mon avis, il ne faut pas oublier que les chiffres ont été grandement réduits par rapport à ce qu'ils devraient être en réalité.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) nous a dit combien de nouveaux emplois il va créer, et nous a parlé de quelques-unes de ces choses merveilleuses qu'il va faire. Pourtant, dans un journal du soir, on rapporte aujourd'hui que le ministre des Finances (M. Macdonald) a admis que le budget n'aiderait pas les chômeurs. Selon un autre journal, le ministre des Finances aurait déclaré ne pouvoir rien faire pour réduire le niveau du chômage. Comment ces déclarations contradictoires peuvent-elles vraiment refléter la situation actuelle, alors que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration nous dit qu'il va créer des emplois en grand nombre? Qui dit vrai? A mon avis, c'est probablement le ministre des Finances, d'autant plus que, si l'on divise les 600,000 hommes-mois par 12, cela donne seulement 50,000 nouveaux emplois au lieu de 177,000.

Une des choses qui m'inquiètent vivement, c'est que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a dit au début de ses observations que la population active grandit plus rapidement que les possibilités d'emplois, et que le taux de chômage est beaucoup plus élevé cet hiver que d'habitude. Je suppose qu'en disant cela le ministre laisse entendre qu'il ne s'y attendait pas, qu'à son avis, le problème est temporaire.

Je note également à la page cinq du budget les propos suivants du ministre des Finances;

> L'élément le plus décevant de notre évolution est l'aggravation récente du chômage. Je suis particulièrement préoccupé par le sous-emploi des jeunes.
>
> Nous avons accordé la priorité aux programmes de création directe d'emplois, notamment en faveur des jeunes . . .
>
> [M. Cullen.]

Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances et ses prédécesseurs ont répété à maintes reprises que notre chômage était de «nature temporaire», qu'il était «exceptionnellement élevé» ou qu'il s'était «aggravé» récemment.

J'aimerais parler au nom des jeunes Canadiens. On pourrait peut-être les considérer comme des Canadiens laissés pour compte du gouvernement. Ce n'est rien de nouveau. J'aimerais vous soumettre des chiffres provisoires ou des chiffres qui sortent un tout petit peu de l'ordinaire. En décembre 1973, le taux de chômage chez les gens âgés de 14 à 24 ans était de 9.7 p. 100. C'est un chiffre très élevé. En décembre 1974, il avait atteint 10.5 p. 100. Même à l'époque, c'était une hausse appréciable. En décembre 1975, il avait encore augmenté pour atteindre 12.5 p. 100. En décembre 1976, ce chiffre est passé à 13.4 p. 100 et à 15.2 p. 100 en janvier 1977. Finalement, le taux réel de chômage chez les jeunes avait encore augmenté en février pour atteindre 16.1 p. 100.

Comment le gouvernement peut-il parler d'un taux de chômage «anormalement élevé»? Comment ose-t-il dire que cet état de choses est «temporaire» ou que c'est un phénomène «récent»? Si le gouvernement se donnait la peine de consulter ses propres statistiques, il se rendrait compte que la situation empire depuis cinq ans. La situation actuelle était prévisible. Le gouvernement adopte la politique de l'autruche et il essaie de nous faire croire que ce n'est qu'un mauvais moment à passer. Tout est temporaire aux yeux du gouvernement puisqu'il vit au jour le jour; il répugne à faire de la prospective.

Le gouvernement a annoncé pour cette année des programmes d'emploi s'adressant aux jeunes; je pense qu'il convient d'établir un parallèle entre ces programmes et les programmes précédents. En 1973, le gouvernement fédéral a dépensé 85.4 millions de dollars afin de créer 67,000 emplois pour les jeunes. Il a fait exactement la même chose en 1974. Par contre, en 1975, il a réduit le budget de ces programmes, alors que le taux de chômage chez les jeunes progressait. Le gouvernement n'a en effet consacré que 67 millions de dollars à la création de 37,000 emplois. En 1976, c'était en-dessous de tout: le gouvernement avait annoncé dans son budget une mise de fonds de 60 millions de dollars dans ce secteur. En réalité, il n'a même pas dépensé la somme prévue. En fait, le ministre a confirmé mes chiffres. Dans son discours aujourd'hui, il a dit qu'en 1976, le gouvernement avait dépensé 24 millions pour créer 12,000 emplois. Le malheur, c'est que le ministre se vante maintenant d'avoir presque quadruplé le chiffre pour cette année et qu'il entend dépenser quelque 96 millions pour essayer de créer, comme il l'a dit, 177,000 emplois.

Je m'avoue franchement incapable de comprendre comment, si avec une somme de 85.4 millions de dollars en 1973-1974, on était censé créer seulement 67,000 emplois, on peut réussir maintenant à en créer 177,000 avec 96 millions. J'imagine que je ne suis pas le seul à n'y rien comprendre, si l'on songe au salaire minimum au Canada. N'empêche qu'en 1973-1974, le gouvernement dépensait 85 millions pour créer des emplois pour les jeunes et que seulement maintenant il affecte le même montant à cette fin, mais, compte tenu de l'inflation, la proportion des dépenses n'est réellement pas la même. Avant la présentation du budget, le gouvernement comptait injecter 55 millions de dollars pour créer 33,000 emplois.

Depuis que le gouvernement s'est aperçu que le problème du chômage chez les jeunes lui échappe du fait de sa mauvaise gestion de l'économie, il s'est employé à présenter tout un train de nouveaux programmes ou à rafistoler des programmes existants. Il va affecter 50 millions de dollars de plus à son programme Canada au travail, et 20 millions de dollars à son programme Jeunesse-Canada au travail. Le 11 avril prochain, il doit annoncer qu'un montant de 20 millions de dollars encore sera affecté à un programme visant à remettre des gens au travail dans un mois, monsieur l'Orateur. C'est ce que j'appelle de la création d'emplois non planifiée.

● (2030)

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a parcouru la liste des anciens programmes, ajoutant 3.5 millions de dollars de plus ici, 10 millions de dollars de plus là, encore 6.4 millions de plus par là—ce sont sans doute des sommes importantes, mais qui ne serviront pas utilement, en raison du manque de temps pour tout mettre en place. Le gouvernement fait trop peu et trop tard. En fait, il ne va pas dépenser autant qu'en 1973-1974 pour aider les jeunes et pourtant, le niveau de chômage dans cette catégorie est plus élevé cette année qu'il ne l'a jamais été de toute l'histoire du Canada.

Le gouvernement voudrait nous faire croire qu'il s'intéresse vraiment à la jeunesse et qu'il veut vraiment l'aider, mais chaque fois qu'il annonce un programme, c'est toujours quelques semaines à peine avant que les jeunes y participent. Les jeunes qui veulent vraiment se trouver un emploi pour l'été prochain auraient dû s'y prendre en novembre dernier. Or, les formules de demande dans le cas de Jeunesse-Canada au travail ont été disponibles en janvier, monsieur l'Orateur, mais les candidats devaient les retourner avant le 26 février. C'est vraiment peu de temps pour planifier. Les formules de demande auraient dû être distribuées en novembre dernier, et il aurait dû y avoir en outre une campagne publicitaire.

Deux autres programmes destinés à la jeunesse ont été annoncés depuis deux semaines, mais nos jeunes ne pourront pas y participer cet été. Le secrétaire d'État (M. Roberts) a annoncé un programme d'échange d'étudiants, mais il ignorait le montant qui y serait affecté. Il a dit qu'il espérait que 30,000 jeunes environ en profiteraient, mais il n'a pas précisé combien chacun pourrait obtenir. Il a ajouté que le gouvernement assumerait les frais de transport et qu'un ordinateur se chargerait du jumelage. Encore une fois, on ne pourra pas ce procurer les formules de demandes avant juin. Ce n'est qu'après que le jumelage s'effectuera, de sorte que j'ignore combien de jeunes seront encore là. Peut-être à ce moment-là auront-ils trouvé du travail ou auront-ils repris leurs études. Pas étonnant que le ministre n'ait pas donné de somme fixe pour ce programme. Il faudra qu'il attende l'année prochaine pour l'appliquer.

Le ministre de la Défense nationale (M. Danson) a lui aussi annoncé un nouveau programme. Il s'agit, monsieur l'Orateur, du programme de Katimavik, annoncé dans le discours du trône. Huit autres millions de dollars vont servir à employer 1,000 jeunes sur 33 chantiers. Mais, monsieur l'Orateur, ils ne savent même pas où établir ces 33 chantiers cet été. Le ministre a exprimé l'espoir de faire démarrer le programme en septembre et de payer les jeunes $1 par jour. On mettra de côté pour eux $3 par jour qu'ils toucheront à la fin du programme. J'espère qu'il n'a pas l'intention de faire appel à des jeunes entre 17 et 22 ans qui fument et boivent des boissons gazeuses, car, avec cette maigre somme, ils auront à peine de quoi s'acheter un paquet de cigarettes et un coke par jour. Je me demande comment on peut présenter ça comme un programme de création d'emplois ou une stratégie d'emploi. Je me demande aussi dans quelle mesure cela n'est pas contraire aux règlements du salaire minimum. J'ai bien l'impression que la loi du salaire minimum interdit à qui que ce soit de travailler pour $1 par jour.

Ces programmes sont mal conçus; ils ne visent qu'à retenir l'attention de la presse. Les jeunes n'en profiteront pas et sans doute le chômage sera-t-il aussi élevé cette année qu'il l'est depuis quatre ans.

Depuis 1953, le gouvernement envoie chaque année un questionnaire concernant l'emploi estival des étudiants. L'enquête menée parmi la population active en mai 75 commence par la question suivante: Cette personne était-elle un étudiant à plein temps en mars de cette année? Monsieur l'Orateur, en général, les étudiants sont d'ordinaire aux études ce mois-là. La question suivante était: Quels sont les projets de cette personne pour l'automne prochain? Les intéressés doivent répondre s'ils retourneront à l'école. Ensuite, on s'enquiert du type d'établissement qu'ils songent à fréquenter, on leur demande ce qu'ils feront à l'automne et quelle est la principale raison pour laquelle ils ne seront pas étudiants à plein temps. Les données du chômage étudiant sont établies à partir de cette enquête.

L'an dernier, le gouvernement a refusé de livrer ces données parce qu'elles révélaient l'ampleur du chômage étudiant. Le gouvernement a supprimé cette enquête et y a substitué quelques autres questions comme celles-ci: La semaine dernière, un tel fréquentait-il l'école, le collège ou l'université, ou, un tel était-il étudiant à plein temps ou à temps partiel, et quel genre d'école fréquentait-il? Si le questionnaire était envoyé la deuxième semaine d'août, il montrait évidemment que les intéressés ne fréquentaient pas l'université puisque ces institutions sont fermées à ce moment-là, si bien que la personne en question n'était pas étudiant selon les critères du questionnaire. C'est la ruse qu'utilise le gouvernement pour essayer de tromper les jeunes qui vont à l'université. J'espère que le gouvernement rétablira les enquêtes sur les étudiants cet été, afin qu'on puisse savoir où en est le chômage étudiant d'une année à l'autre, comme c'était possible depuis 1953 jusqu'à l'introduction de cette nouvelle enquête l'an dernier.

Il est déplorable que le gouvernement se soit abaissé au point que le premier ministre (M. Trudeau) ait conseillé aux étudiants de l'Université de Toronto, s'ils ne sont pas satisfaits des emplois qu'on leur offre au Canada, d'aller à l'étranger. Tous les jeunes ne viennent pas de familles aisées qui ont les moyens de les envoyer se balader autour du monde, comme le premier ministre a eu la chance de pouvoir le faire. Un certain nombre de jeunes et d'étudiants sont obligés de travailler pour gagner leur vie. Ils ne peuvent se permettre de passer huit ou dix ans à vagabonder de par le monde, même si ça leur plairait. Parfois, ils doivent travailler pour rembourser des prêts universitaires, rembourser leurs parents ou aider le deuxième, le troisième ou le quatrième enfant de la famille.

En général, les jeunes Canadiens veulent travailler. Ils veulent un emploi intéressant dans la société pour y faire un apport positif et aider ainsi le Canada à prospérer et à s'épanouir. Au lieu de cela, on les frappe à la figure. Le gouvernement n'est d'aucune utilité avec sa politique à courte vue.

Voici un exemple de la publicité que fait le gouvernement pour Jeunesse-Canada au travail. On y trouve le passage suivant:

Les étudiants travailleront à des projets d'intérêt collectif qui leur permettront de voir comment ils veulent orienter leur carrière.

Dans le paragraphe suivant, on constate que les projets dureront de six à 14 semaines. Durant cette période de temps relativement courte, j'espère qu'ils réussiront à déterminer quelles sont leurs aspirations professionnelles et qu'ils se rendront compte, tout en touchant le salaire minimum, du genre de travail qu'ils aimeraient faire. C'est une vraie farce.

● (2040)

Le gouvernement traite les jeunes, les Canadiens oubliés, de façon malhonnête vu le grave problème de chômage que nous avons. Le ministre des Finances affirme qu'il est incapable de faire quoi que ce soit pour résoudre le problème. C'est le gouvernement qui a créé le problème, mais il est incapable de le résoudre. Il ne semble pas s'intéresser aux jeunes qui voudraient tellement faire quelque chose d'utile. Les jeunes Canadiens constituent le groupe le plus oublié et le plus négligé de notre société. Personne ne s'en soucie. C'est tout à fait évident, et ce que le premier ministre a dit aux étudiants de l'Université de Toronto le prouve certainement.

En 1972, le premier ministre n'a pas pris les problèmes des jeunes au sérieux. Selon un article publié dans la *Gazette* le 29 février 1972, il a dit que pendant cette période où l'économie est à la baisse et les emplois se font rares, la différence entre un chèque de paie et un chèque d'assurance-chômage pouvait être comblée grâce à des programmes comme les Projets d'initiatives locales et Perspectives-Jeunesse. D'après lui, il suffisait de trouver quelque chose pour occuper les jeunes, par exemple aider les personnes âgées, garder des enfants ou enseigner les langues. Maintenant, le gouvernement propose des programmes comme Jeunesse Canada au Travail à titre temporaire, mais je tiens à signaler qu'il adopte des programmes spéciaux de ce genre depuis cinq ans déjà. Il serait absolument intolérable que cela continue.

Le rapport sur les jeunes et l'emploi publié par le Conseil canadien du développement social dit que le nombre de Canadiens de 20 à 24 ans continuera à augmenter jusqu'au début des années 80. Il y a longtemps que le gouvernement aurait dû se rendre compte que s'il ne prenait pas de mesures à long terme immédiatement, le chômage chez les jeunes risquait de devenir chronique.

Les Canadiens de 15 à 24 ans représentent environ 26 p. 100 de la population et environ 24 p. 100 de l'ensemble de la main-d'œuvre active, mais ils représentaient environ 46 p. 100 des chômeurs en février de cette année. L'avenir n'est pas très prometteur pour eux. Comme le chef de notre parti l'a dit il y a quelques jours:

Les jeunes Canadiens, à qui M. Trudeau dit de quitter le pays s'ils veulent un emploi, ne peuvent assurément pas acquérir l'éthique du travail s'ils n'ont pas de travail.

Si le premier ministre était le moindrement capable de comprendre l'inquiétude et l'incertitude des Canadiens, il n'aurait jamais fait des déclarations aussi ridicules aux étudiants de l'université de Toronto. Au lieu de chercher à comprendre leur crainte, justifiées selon moi, quant à leur avenir, le premier ministre les a traités avec un mépris total. Il a déclaré:

Nous ne dépenserons pas des millions pour subventionner les diplômés des universités car ils se font une triste idée de leur avenir.

Mais il ne s'est pas demandé un instant pourquoi les jeunes voyaient leur avenir sous un si triste jour.

Un rapport de Statistique Canada sur les diplômés d'université de 1974 nous apprend que quatre mois après l'obtention de leur diplôme, 11.4 p. 100 des étudiants étaient toujours en chômage et que 17 p. 100 d'entre eux étaient employés en-dessous de leur capacité. Un an plus tard, sur ce même groupe d'étudiants, 7.2 p. 100 étaient toujours en chômage et 11 p. 100 étaient employés en-dessous de leur capacité, et pourtant le taux de chômage global pour 1974 était de 6.1 p. 100 et de 4.1 p. 100 seulement pour les personnes âgées de 25 ans et plus. Donc, quand le premier ministre a déclaré aux étudiants de l'université de Toronto:

Les diplômés d'université n'ont pas à se plaindre. Ce sont eux qui obtiennent les emplois.

A mon avis, si l'on en croit les statistiques susmentionnées, il ne sait pas de quoi il parle et n'est pas au courant de la situation.

Le chômage chez les jeunes a toujours été et continue d'être un problème à long terme et pas seulement une question de surplus temporaire comme le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration voudrait nous le faire croire.

Le Conseil canadien de développement social dénonce ce mythe en déclarant que le groupe d'âge de 20 à 24 ans continuera à grossir au cours des années 80. D'autres mythes voulant par exemple que les jeunes aient trop d'instruction, comme le premier ministre cherche à nous le faire croire, sont également démentis. Lorsqu'on prétend qu'on ne peut apprécier un bon emploi avant d'avoir fait une série de mauvaises expériences, je ne comprends pas très bien le raisonnement car le premier ministre n'est certainement jamais passé par là. Mais surtout, nos jeunes grandissent et leurs mauvaises expériences professionnelles actuelles risquent de se perpétrer car nos jeunes chômeurs d'aujourd'hui peuvent tout simplement devenir les gagne-petit de demain. C'est pourquoi il est essentiel que le gouvernement fasse une planification à long terme. Il ne suffit pas de considérer chômage aigu chez les jeunes comme un état de choses temporaire et de leur offrir des solutions provisoires comme Jeunesse Canada au Travail ou tout autre palliatif du même goût destiné à durer quelques semaines, après quoi les jeunes se trouvent de nouveau sans travail.

Ces jeunes Canadiens, cette génération née de ce qu'on appelle communément l'explosion démographique de l'après-guerre, sont les victimes de séries de solutions provisoires, à tous les stades; il passent de salles de classe provisoires, parce que le système scolaire ne pouvait tous les absorber, à une mise à l'écart du marché du travail, nous prétexte qu'ils ont besoin d'un niveau d'éducation plus élevé; et à présent que les voici prêts à entrer sur le marché du travail, celui-ci ne peut le absorber; le gouvernement fédéral parle encore d'eux comme d'un excédent de main-d'œuvre «provisoire», auquel on pense remédier par par des expédients une fois de plus provisoires. Si nombre de jeunes gens sont à présent découragés et ont cessé de chercher du travail, faut-il vraiment s'en étonner?

En tant que porte-parole des jeunes, dans notre parti, j'ai eu le privilège de me rendre dans bien des universités et de rencontrer des groupes de jeunes, et j'ai pu constater que ce qu'ils voulaient avant tout, c'était du travail. Ils veulent apporter leur contribution à notre pays, ils veulent une certaine sécurité, ils veulent des emplois permanents et intéressants. Certains voudraient se marier et fonder une famille, d'autres voudraient simplement acheter une voiture. Mais on ne peut faire tout cela avec des programmes provisoires qui n'assurent un emploi que pour six à quatorze semaines, ou comme le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration l'a lui-même reconnu, d'une durée maximum d'un mois. Comme le gouvernement refuse de voir le problème en face, ils ne savent pas ce qu'il adviendra d'eux. Les jeunes de notre pays, il est triste de le dire, sont les Canadiens laissés pour compte. Ce sont les Canadiens oubliés, les délaissés du gouvernement et il est triste de le constater, le gouvernement refuse de prendre les mesures voulues pour remédier au chômage le plus aigu qu'aient connu nos jeunes dans toute l'histoire de notre pays.

M. S. Victor Railton (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je m'estime privilégié de pouvoir participer à cet important débat. Bien que j'aie déjà pris la parole à l'occasion d'un ou de deux discours du trône, c'est la première fois que je prends part à un débat sur le budget. Il est normal qu'un député au cours de sa carrière à la Chambre veuille participer à toute la gamme des activités qui lui est offerte car s'il prend son travail au sérieux, il estime de son devoir de participer par tous les moyens aux décisions nationales, et aux débats qu'elles soulèvent.

Le discours du trône qui inaugure une nouvelle session ou une nouvelle législature fait entrevoir de nouveaux espoirs et de nouvelles perspectives qui s'offrent au gouvernement et à la nation. Il essaie de mettre en relief les objectifs nationaux à court et à long terme. Par contre, un exposé budgétaire, est dans un certain sens un examen réaliste des dépenses passées. Il s'agit donc d'une minute de vérité. C'est aussi un mélange d'objectifs, ceux qu'on a réalisés ou ceux qu'on a manqués, assorti de prévisions en vue de l'action à prendre dans l'immédiat ou dans un avenir plus lointain. Pour le gouvernement, c'est l'heure des aveux et de l'auto-évaluation. Mais il va de soi qu'un gouvernement honnête et un ministre des finances honnête mettront cartes sur table en dévoilant les événements imprévus qui ont poussé à faire les ajustements nécessaires aux prévisions budgétaires. Un ministre des Finances courageux présente au pays la vérité sans fard, comme l'a fait le ministre des Finances actuel (M. Macdonald) dans son budget. Comme il est aussi un patriote intelligent, armé d'une grande compétence dans son domaine, il examine l'avenir avec nous comme il l'a fait jeudi dernier, et décrit un plan d'action établi avec soin.

● (2050)

M. Stevens: Vous ne pouvez pas garder votre sérieux!

M. Railton: En raison des difficultés évidentes que présente la conjoncture nationale et internationale, et parce qu'il faut beaucoup de détermination, de lucidité et d'optimisme pour s'engager dans des courants si dangereux, son budget constitue un heureux compromis. Il stimule l'économie et allège suffisamment le fardeau fiscal pour adoucir la politique de restriction en vigueur qui risquerait, par trop de rigidité, d'accroître le chômage. Il faut attendre de six mois à un an pour voir les effets d'un budget. Mais d'ici la fin de 1977 et le printemps 1978, nous devrions avoir traversé sains et saufs la période actuelle de récession. L'avenir à long terme dépendra des événements internationaux et de l'esprit de collaboration et d'innovation de tous les Canadiens qui croient que le siècle que nous vivons est celui du Canada.

Avant la présentation de cet important budget, le Canada a dû faire face à l'élection du Parti québécois en novembre dernier. Le gouvernement en prend note, ainsi que de la menace qui pèse surl'unité et la prospérité du Canada. Cependant, il faut absolument poursuivre notre route comme si la séparation ne devait pas se produire. Nous pouvons l'empêcher si nous mobilisons la majorité silencieuse tant du Québec que de l'ensemble du Canada. Ce sont des facteurs extérieurs au Canada qui ont contribué à l'inflation et au chômage que nous connaissons. Il serait irréfléchi de nous engager dans des dépenses exagérées, en haussant les salaires ou les prix, ou en créant des emplois à tout prix. A l'autre extrême, des restrictions trop sévères ne réussiraient qu'à accroître le chômage.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, avant la présentation de ce budget très important, le Canada a dû faire face au succès électoral remporté par le parti québécois en novembre dernier. Le gouvernement doit maintenant passer l'épreuve d'un pays uni et prospère. Cependant, il faut continuer comme si les sujets de séparatisme n'existaient pas. En mobilisant la majorité silencieuse au Québec et dans le reste du Canada, nous pourrons ensemble travailler à conserver notre solidarité nationale. D'autres éléments, occasionnés indépendamment du Canada, ont influencé les situations de l'inflation et du chômage. Afin de réaliser nos objectifs, nous ne devons pas hausser les salaires et les prix, ou créer des emplois trop bien rémunérés, et qui pourraient faire augmenter le taux de chômage.

[*Traduction*]

Je tiens à dire tout de suite que même si mon préopinant a parlé avec mépris du programme Jeunesse-Canada au travail, le sénateur américain Hubert Humphrey a jugé que ce programme et l'effort du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration méritaient d'être imités dans son pays et il a présenté au Sénat américain un bill qui ressemble dans ses grandes lignes à la mesure de notre ministre. Voilà qui, à mon avis, devrait suffire à réfuter les propos du député.

Les économistes du monde entier et les enquêtes de l'OCDE révèlent que malgré les critiques trompeuses des prophètes de malheur de l'opposition, le Canada occupe encore la troisième ou quatrième place dans le monde pour ce qui est de la tenue de son économie. Il doit accepter les réalités du ralentissement économique des pays de la Communauté économique européenne, la récession américaine, les exigences de l'OTAN pour une participation canadienne accrue de même que, de ses obligations envers le Commonwealth; en outre, il doit soutenir l'énorme concurrence industrielle que lui opposent depuis peu les pays du tiers monde dont la main-d'œuvre est peu rémunérée. Le Canada doit affronter cette concurrence selon les règles traditionnelles, mais avec des ressources d'énergie et d'imagination, et dans un esprit de véritable amitié.

Seul un petit nombre de Canadiens se rendent compte que nous possédons un territoire immense, riche en ressources minières et forestières, prolongé par de longs plateaux conti-

nentaux, doté de grandes masses d'eau intérieure et de vastes ressources agricoles et enrichi d'une bonne technologie industrielle. Notre situation géographique rend très onéreux notre développement. Ce problème est aggravé par notre population clairsemée. A cause de nos hivers rigoureux, le coût de chauffage des maisons, des usines et des édifices publics est d'autant plus élevé et nos industrie doivent donc ajouter aux frais d'énergie de la fabrication, le coût de nos hivers rigoureux.

Nous sommes désavantagés, comparativement au Japon, au Royaume-Uni, aux pays d'Europe en général et à nos voisins du sud, les États-Unis, en ce qui a trait aux frais de transport. Les régions du Canada sont tellement éloignées les unes des autres. Malgré nos vastes ressources énergétiques que sont nos combustibles fossiles, nos coûts de prospection et de développement s'accroissent à mesure que nous nous aventurons vers le Nord. Par exemple, il en a coûté, l'an dernier, 30 millions de dollars pour le forage d'un puits de pétrole dans a mer de Beaufort. Le ministre peut dire sans équivoque qu'il n'y a pas d'énergie bon marché nulle part après avoir évalué nos ressources en gaz, en pétrole, en charbon, en énergie nucléaire et nos ressources renouvelables. Il faut absolument économiser l'énergie et donc réduire la demande. Les prix mondiaux du pétrole sont sur le point de hausser et nous avons maintenant des décisions difficiles à prendre au sujet de l'exploitation de nos ressources énergétiques. L'ordre de priorité se précise, et le calendrier de la mise en valeur dépendra des décisions que nous prendrons relativement au progrès et à la régionalisation de l'industrie, et aussi, pour une bonne part, du plus ou moins de succès que nous obtiendrons à régler les différends entre le salariat et l'industrie.

Tous ces éléments ou tous ces obstacles n'ont pas empêché le gouvernement de placer le niveau de vie des Canadiens parmi les plus élevés du monde, de fournir le meilleur système de sécurité sociale pour protéger la santé, les droits familiaux, les personnes âgées et les anciens combattants. Les syndiqués sont mieux rémunérés au Canada que partout ailleurs. Le taux de rémunération moyen est toujours plus élevé chez nous que chez les Américains. En outre, le Canada a favorisé le multiculturalisme pour les groupes ethniques. Il a tenté à grands frais, au moyen de sa politique du bilinguisme, d'assurer l'unité canadienne et la survie d'un pays qui a tant à offrir à ses habitants, tant à contribuer à la cause de la paix mondiale et pour faire accepter le principe de l'interdépendance des États.

● (2100)

Cette discussion nous amène inévitablement à revoir notre situation en matière d'exportations et sur le plan industriel. Un rapport récent du Conseil des sciences du Canada décrit la tendance depuis la Seconde Guerre mondiale. Sous la direction de C. D. Howe, le Canada s'est pleinement industrialisé en vue de la production de matériel de guerre. Au cours des 15 années subséquentes, la production et l'exportation se poursuivirent allègrement et la prospérité a augmenté par sauts et par bonds. L'essor industriel et l'exploitation des ressources se poursuivirent sans difficulté, même dans les années 60, parce que les nations industrialisées fournissaient au monde entier des produits manufacturés et une bonne partie des produits alimentaires. Le Canada avait une balance commerciale favorable. Nous exportions des matières brutes, des minéraux et du bois d'œuvre, et nous n'avions aucune difficulté à écouler nos produits agricoles et manufacturés.

[M. Railton.]

Puis, il y eut un changement brusque dans les années 70. Les pays de faible «technicité» du tiers monde se sont mis à inonder le marché de leurs produits. En 1973, les pays arabes ont lâché leur bombe, et le prix du pétrole a quadruplé. Bien que l'exportation de nos matières premières soit toujours assez forte, notre politique énergétique a réagi en limitant l'exportation de ses ressources et continue de le faire.

Bien qu'il y ait toujours eu au moins un certain marché intérieur pour nos textiles, cuirs, bicyclettes et produits électroniques, ces produits ne peuvent plus soutenir la concurrence. De même, le déficit commercial atteint quelque 7 milliards de dollars dans les secteurs de haute technicité comme les fibres, les produits chimiques, la machinerie lourde, le matériel de transport, ainsi que les fournitures et l'équipement de bureau. Même les États-Unis s'inquiètent de la suprématie du Japon et de l'Allemagne dans ces domaines. Nous voyons dans le budget la suppression regrettable du traitement privilégié accordé à la machinerie lourde du Royaume-Uni alors que la Grande-Bretagne est l'un de nos associés du Commonwealth.

Ainsi donc, la recherche et le développement ont ralenti dans l'industrie canadienne, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La productivité est relativement faible. Le prix de notre main-d'œuvre est plus élevé que chez nos concurrents immédiats et éloignés. Le climat de l'investissement est perturbé au Canada. L'économie américaine est plus faible qu'auparavant et, partant, nos exportations de produits manufacturés ont diminué. De toute évidence, nous devons chercher à améliorer notre économie, surtout le secteur des exportations. A mon avis, nous devrions nous efforcer d'approvisionner au moins 60 à 70 p. 100 de notre marché intérieur afin de constituer une solide base industrielle. En poussant nos travaux de recherche et de développement, nous pourrons suivre l'évolution technologique. Cette technologie profiterait d'une influence essentiellement canadienne. Nos produits doivent être les meilleurs et uniques en leur genre. Nous ne pouvons nous borner à calquer des modèles étrangers.

Le Conseil des sciences du Canada, et cela s'enchaîne avec mes derniers propos, indique également une stratégie en six points pour renforcer notre potentiel industriel et nos exportations. Premièrement, recherche de la spécialisation et de la sélectivité. Deuxièmement, interventions judicieuses de l'État pour favoriser la réorganisation des entreprises autour de leur domaine de spécialisation. Ces inventions seraient calculées en fonction des besoins intérieurs du pays, qui seraient recensés. Troisièmement, réexaminer du rapport Gray sur l'économie canadienne, l'investissement étranger et les filiales. Cela encouragerait les sociétés privées à capital et direction canadiennes exerçant dans les secteurs choisis. Quatrièmement, effort de fusion des marchés intérieurs et orientation des achats publics en faveur du développement de sociétés canadiennes efficientes. Cinquièmement, mobilisation des programmes nucléaires et militaires au service de la politique de développement industriel du pays. Sixièmement, nos industries autochtones vraiment originales ont besoin d'être dynamisées, par une accélération de nos travaux propres de recherche et de développement et, pour le surplus, par le recours aux technologies étrangères.

Parmi nos technologies de grande classe il faut mentionner la construction aéronautique, la construction des locomotives et du matériel roulant voyageurs et marchandises, nos cargos

brise-glace, nos usines d'eau lourde, et ce triomphe inégale de la technique canadienne qu'est le réacteur CANDU. Nous avons nos satellites et autres matériels de télécommunications, notre expérience du forage et de la construction des pipe-lines dans le Grand Nord, notre maîtrise des techniques de l'hydro-électricité. Cela a été signalé par le bill C-309, inscrit au nom du député de Davenport (M. Caccia). Il propose la création d'un institut de l'énergie solaire, à laquelle je donne mon appui de principe.

Des voix: Bravo!

M. Railton: Les éléments que je viens d'exposer doivent être retenus, et il nous faut un budget conforme à la multitude des besoins canadiens. Notre Commission de lutte contre l'inflation a obtenu des résultats fort méritoires. Elle a infléchi la montée jusque là brutale de l'inflation. Elle a maîtrisé les prix aussi bien que les salaires. Les particuliers et les entreprises ont su coopérer.

Le gouvernement a restreint les dépenses du secteur public, dont le taux de croissance, de 24 p. 100 il y a deux ans, n'était que de 11 p. 100 l'année dernière. L'objectif fixé pour cette année est de 9 p. 100. C'est une énorme réalisation. L'an dernier, l'objectif était une diminution de 17 p. 100. La Fonction publique a restreint l'expansion de ses effectifs à 1 p. 100 par an, soit un taux inférieur à la croissance démographique. Maxwell Henderson, faisant preuve de misanthropie, reproche au gouvernement une augmentation de 400 p. 100 ou plus de ses dépenses au cours des dix dernières années, mais il évite pour les besoins de la cause de préciser que le produit national brut a augmenté parallèlement.

Le taux de chômage est élevé dans tous les pays du monde, et pas seulement au Canada. Nous sommes tout particulièrement inquiets, cependant, du taux de 14 p. 100 qui sévit parmi les jeunes, tandis qu'il est de 7 à 9 p. 100 chez les femmes et de 5 p. 100 pour l'ensemble des adultes. Nous nous inquiétons de ce que les provinces de l'Atlantique connaissent un taux de chômage si élevé, ainsi que la Gaspésie, au Québec. A un niveau intermédiaire se trouvent la Saskatchewan, le Manitoba, le nord de l'Ontario et le reste du Québec. Nous espérons pouvoir atténuer ce problème en doublant le crédit d'impôt pour investissement, qui est de 5 p. 100, dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, et en accordant un crédit de 7½ p. 100 aux régions centrales désignées du Canada.

Ainsi, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances reconnaît pleinement qu'il est nécessaire d'intensifier et de poursuivre l'offensive contre l'inflation, le chômage et le marasme économique. Le ministre n'avait pas ses coudées franches. Chacun sait que les dépenses fixes comme la dette nationale, la sécurité sociale, les sociétés de la Couronne, les programmes et ententes à frais partagés avec les provinces et les paiements de péréquation, ainsi que toutes les autres exigences économiques que j'ai énumérées en détail, ne laissent au ministre que de 10 à 20 p. 100 de l'ensemble du budget où il est possible d'apporter des changements.

C'est pourquoi il s'est fixé certains objectifs importants, que voici. Premièrement, nous persuader tous, à titre individuel et collectif, de nous montrer plus modestes quant à la part du revenu national total à laquelle nous aspirons. Deuxièmement, se rappeler qu'il est nécessaire d'aider les personnes âgées, les handicapés, les pensionnés, les anciens combattants et les économiquement faibles. Son budget prévoit des mesures d'aide à l'intention de ces groupes. Troisièmement, accorder des stimulants judicieux au monde des affaires, mais surtout à la petite entreprise. Il n'en faut ni trop ni trop peu, pour ne pas aggraver l'inflation tout en sortant du marasme actuel. Il a par ailleurs reconnu la nécessité de tenir compte des disparités régionales. Il a fait preuve de sagesse en décidant de ne pas supprimer le programme de lutte contre l'inflation avant le mois d'octobre au plus tôt, et peut-être même pas avant 1978. Il est clair qu'il maintiendra le programme si les travailleurs syndiqués et le patronat refusent de s'imposer une certaine discipline au cours de la période de postcontrôle.

• (2110)

C'est de la pure folie de la part du chef de l'opposition (M. Clark) et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) que d'exiger le retrait immédiat du programme d'austérité. Le premier se fait des illusions sur la doctrine du marché libre et, apparemment non content de se leurrer, il veut leurrer, aussi les Canadiens. Le second prétend, dans son jargon socialisant, que nous essayons de juguler l'inflation en mettant surtout les travailleurs à contribution. Il est temps que tous les deux regardent la réalité en face et qu'ils se montrent honnêtes envers eux-mêmes.

J'ai fait allusion aux attaques des deux chefs de l'opposition. Je les ai qualifiées d'enfantillage. On a pu voir dans les journaux que la plupart de leurs confrères comprennent bien les difficultés auxquelles s'est heurté le ministre des Finances lors de la préparation de l'exposé budgétaire. Ils lui rendent hommage pour avoir eu le courage de ne pas se bercer d'illusions. Ils le félicitent de la sûreté de son diagnostic et de la perspicacité de son jugement, en tant que conseiller de la nation; il s'est en effet rendu compte qu'il n'était pas à recommander de recourir à des méthodes draconiennes. Le ministre sait que nous pourrons tenir le coup quelques mois en appliquant des remèdes appropriés et en agissant avec patience et dévouement, et qu'ainsi l'économie sera beaucoup plus saine l'an prochain; je vois là une preuve de compétence et de sagesse.

[*Français*]

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, après le bon exemple de mon ami de Welland (M. Railton), je voudrais moi aussi dire quelques mots en français. Je ne suis pas encore bilingue, mais je suis des cours depuis quelques mois. Mais je voudrais quand même dire quelques mots pour débuter. Je préfère parler en anglais, parce que je voudrais discuter d'un sujet très important pour mes électeurs et pour le Canada.

[*Traduction*]

Des voix: Bravo!

M. Yewchuk: Cette entrée en matière, monsieur l'Orateur, vise uniquement à démontrer que le programme de bilinguisme a fait long feu.

J'aimerais dire tout d'abord combien je regrette que l'exposé budgétaire ne fasse aucune mention de l'agriculture. Il y a bien un petit changement fiscal dans le cas de la vente d'une ferme et du réinvestissement dans une ferme dans un certain délai, mais rien de plus.

Une voix: C'est nous qui l'avons proposé les premiers.

M. Yewchuk: En effet, mon parti l'avait déjà proposé; mais ce changement n'affecte même pas de résoudre les problèmes qui se posent en agriculture. Chacun sait que ces problèmes se résument à la situation de plus en plus précaire de l'agriculture en général. En même temps, les agriculteurs ne sont pas tenus en aussi haute estime qu'autrefois en tant que fournisseurs alimentaires du Canada. En parlant à nos frères citadins, on constate qu'ils placent bien souvent l'agriculteur au bas de l'échelle sociale. Cette dépréciation du rôle de l'agriculteur se manifeste tout autant dans les politiques gouvernementales; le fait que l'exposé budgétaire ne fasse pas mention des agriculteurs en est un bon exemple. Autrement dit, le gouvernement semble placer les agriculteurs si bas dans l'échelle sociale qu'ils ne méritent même pas de figurer dans l'exposé budgétaire, qui aurait dû offrir des solutions aux nombreux problèmes des agriculteurs canadiens.

On a pu constater, depuis une dizaine d'années et même auparavant, un exode plus ou moins constant des ruraux vers les villes. Ces gens-là étaient des agriculteurs qui, après avoir tenté leur chance, se sont rendu compte qu'il était impossible de continuer à exploiter la ferme familiale; ils ont alors tout abandonné par désespoir et par dégoût pour chercher un meilleur sort à la ville.

M. Hnatyshyn: Certains d'entre nous sont entrés dans l'arène politique.

M. Yewchuk: C'est vrai, certains sont entrés dans la politique et siègent même avec nous à la Chambre, en ce moment. Nous savons tous que les agriculteurs pourraient produire beaucoup plus pour nourrir tous ceux qui ont faim dans le monde, mais il faudrait pour cela les encourager et leur garantir un revenu raisonnable pour le travail et l'argent investis. On ne leur a jamais garanti rien de semblable. C'est pourquoi ils ne produisent pas suffisamment pour résoudre le problème de la disette auquel le monde fait face.

A cause de la rentabilité incertaine de l'agriculture, nous assistons aatuellement à un certain nombre de phénomènes qui me préoccupent. L'un d'entre eux est l'âge moyen des agriculteurs qui est de plus en plus élevé. Cela signifie que très peu de jeunes décident de s'adonner à l'agriculture. S'ils le font, c'est souvent par attrait pour le genre de vie rural, plus que parce qu'ils espèrent en retirer un bon revenu. Le vieillissement des agriculteurs pourraient, à long terme, avoir des conséquences sérieuses pour notre pays, qui risque de dépendre de plus en plus des importations et être de moins en moins capable de produire suffisamment pour ses propres besoins.

Le problème vient en partie d'un très grand manque de stabilité dans l'agriculture. On a fait quelques minces efforts pour combattre cette instabilité. Il y a eu par exemple le programme de stabilisation du prix du blé. Mais c'était tout à fait insuffisant pour créer la stabilité nécessaire à la survie de l'agriculture.

Durant ces quelques minutes, je voudrais parler du problème que représente pour l'agriculteur la diminution de ses revenus par rapport à l'argent et au travail investis. Si l'on compare cela à l'augmentation du coût de la vie qui frappe également l'agriculteur, on comprend pourquoi de plus en plus d'agriculteurs abdiquent, parce qu'ils ne réussissent pas à s'en sortir. Si nous prenons l'indice des prix à la consommation des cinq ou six dernières années, nous constatons une augmentation très appréciable. Mais en septembre 1976, le prix du bœuf au détail avait baissé de 13 p. 100 par rapport à l'année précédente, alors que tous les autres produits, en dehors des aliments, avaient augmenté de 9.3 p. 100. Dans le budget familial, le prix des aliments a baissé de 2 p. 100, alors que le montant consacré aux différents services a augmenté de 12.3 p. 100.

Ces chiffres démontrent clairement une chose. C'est que le revenu net du producteur agricole canadien a connu une baisse incroyable. Si nous prenons le revenu net des agriculteurs, pris en tant que groupe, nous constatons qu'il était de 3,804 millions de dollars en 1974, de 4,246 millions de dollars en 1975 et de 3,362 millions de dollars en 1976. Même si les coûts ont grimpé en flèche entre 1974 et 1976, non seulement les recettes agricoles en 1976 sont tombées à un niveau inférieur à celui de 1975 mais elles ont même été moindres qu'en 1974. Aucun groupe, que ce soit les hommes de métier, les ouvriers, les professionnels ou les hommes d'affaires, n'a connu pareilles difficultés au chapitre des revenus. Cela démontre sans l'ombre d'un doute que de graves problèmes doivent être corrigés.

● (2120)

J'ai ici quelques chiffres sur les investissements des agriculteurs. Ils concernent l'Alberta mais je pense qu'il doivent valoir pour d'autres provinces. En 1975, une exploitation moyenne en Alberta comprenait des terres et des bâtiments d'une valeur de $109,000, des machines d'une valeur de $25,000 et un troupeau de $17,000. Il s'agit d'une moyenne, compte tenu qu'il y a beaucoup d'agriculteurs dont les investissements sont beaucoup plus élevés ou beaucoup plus bas. L'investissement global moyen d'un agriculteur albertain est de $151,000.

En 1975, le revenu net imposable que l'agriculteur moyen a réalisé pour ce genre d'investissement était de $14,000. Ce montant inclut non seulement le revenu de son travail mais aussi l'intérêt sur son investissement. Calculé comme un revenu de placement, le rendement atteint 9.3 p. 100. Pour 1976, le rendement est même inférieur, soit 7.6 p. 100.

Si le cultivateur avait liquidé ses biens et fait un placement à long terme, le rendement pour ces deux années aurait été supérieur à 9.3 ou 7.6 p. 100. Il aurait obtenu un meilleur rendement de son argent si, au lieu de travailler, il avait simplement vendu ses biens et placé l'argent. L'intérêt qu'il aurait perçu aurait été plus élevé que son revenu réel pour 1975 et 1976.

En somme, le cultivateur moyen d'Alberta paie pour exploiter sa ferme. Non seulement il obtient moins parce qu'il a travaillé au lieu d'investir son argent, mais il ne reçoit absolument rien pour les semaines et les mois de labeur consacrés à sa ferme.

Je regrette que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne soit pas ici. J'aimerais lui demander s'il estime que la politique du gouvernement a été équitable envers les agriculteurs albertains en leur assurant un revenu convenable selon le nombre d'heures de labeur et en fonction du rendement de leur investissement.

Il n'y a que les agriculteurs qui travaillent sans avantages financiers. Ils sont les seuls dans la société d'aujourd'hui à travailler sans rémunération. Ce qu'ils gagnent n'égale même pas les intérêts de leur investissement.

Je voudrais maintenant parler des prix que le cultivateur obtient pour ses produits. Cela peut aider les députés d'en face

à comprendre le problème qu'ils n'ont manifestement pas compris jusqu'à présent. En 1971, le boisseau de blé se vendait $1.50. En 1972, $2.87, et en 1975, $6.23. Cette année, le prix s'établit à près de $3. Au cours de cette période de cinq ans, le prix du blé n'est resté à un cours raisonnable que pendant très peu de temps. Il est maintenant retombé à $3 le boisseau. Ces chiffres deviendront plus significatifs quand je parlerai plus tard du prix de revient de l'agriculteur.

En 1971, il en coûtait $30 l'acre pour produire du blé. En 1976, le chiffre était de $88 l'acre, une augmentation de 293 p. 100. Bien que le prix de vente du blé de 1971 à aujourd'hui ait à peu près doublé, une hausse de 100 p. 100, le prix de revient d'un boisseau de blé a augmenté de 293 p. 100. Cela illustre bien ce que je disais des coûts et des revenus.

Entre 1969 et 1973, l'agriculteur a reçu en moyenne pour son bœuf $36.28 les cent livres. Ce chiffre tient compte du prix très élevé qu'il a touché en 1972 pendant une courte période. En 1973, le prix a été de $46.50 les cent livres. Aujourd'hui, il est d'environ $42 ou $43 les cent livres ce qui démontre que le prix que l'éleveur tire de son bœuf est très inférieur aujourd'hui à ce qu'il était il y a quatre ans.

Si on étudie le coût de production du bœuf, on voit que chaque livre de poids que prend l'animal coûte environ 45c. A la vente, l'agriculteur touche 43c la livre, même si elle lui a coûté 45c à produire. Il ne rentre même pas dans ses frais et n'est nullement rénuméré pour son travail.

J'aimerais parler d'autres coûts que doit payer l'agriculteur. Le prix de l'essence a doublé depuis quatre ans. La ficelle d'engerbage a doublé au cours de la même période et les engrais coûtent un peu plus du double. Le prix des pneus de tracteur a presque doublé.

Un tracteur pouvant tirer une charrue à quatre corps coûtait $7,500 en 1973. C'était le prix d'un tracteur nu sans accessoires. Aujourd'hui, il coûte $9,500 soit $2,000 de plus. En 1960, la même machine coûtait environ $4,000. En 1960, l'agriculteur recevait pour son blé environ $1.75 le boisseau, soit à peu près le même montant qu'en 1972. Le prix du carburant, du matériel et des machines a doublé en quatre ou cinq ans alors que le prix que touche l'agriculteur pour son produit, qu'il s'agisse de grain, de bœuf ou d'autres denrées, est resté essentiellement le même ou à, en fait, un peu diminué.

Je pourrais m'arrêter ici pour revenir encore une fois sur la question du bœuf, qui cause de grandes difficultés depuis deux ans. Ceux d'entre nous qui ont lu les discours du ministre de l'Agriculture ont appris que nous produisons un surplus de bœuf, que le marché est saturé et que c'est là la raison des prix faibles. A mon avis, de telles affirmations sont loin d'être vraies. La vérité est que le Canada ne produit pas assez de bœuf chaque année depuis 1969 pour répondre à ses propres besoins. Le surplus de bœuf est simplement attribuable aux importations, notamment en provenance de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

● (2130)

J'ai des chiffres ici qui prouvent nettement que le ministre, de propos délibéré, éloigne de l'élevage des centaines d'agriculteurs sous prétexte qu'il y a surproduction, tout en sachant qu'il n'en est rien. Le ministre tente simplement de laisser la voie libre à un volume sans cesse croissant d'importations. En 1975, la dernière année pour laquelle des données sont disponsibles, la production de bœuf au Canada s'est élevée à 2,190 millions de livres. Nous avons exporté environ 45 millions de livres, ce qui laisse 2,145 millions de livres de bœuf disponibles. La consommation nationale d'autre part atteignait 2,335 millions de livres de bœuf ou 190 millions de livres de plus que le chiffre de notre production. Je pense que cela est très significatif parce que les producteurs de bœuf ont été traités très durement sous prétexte que nous avions trop de bœuf, selon le ministre de l'Agriculture, alors qu'en réalité nous n'en produisons pas assez pour répondre à notre propre demande.

Nous devons nous demander pourquoi le gouvernement actuel, qui est censé avoir des responsabilités envers la population et pouvoir répondre à ses besoins, a choisi une ligne de conduite si négative à l'égard des producteurs de bœuf. Si nous cherchons les raisons de cette attitude, nous constatons qu'elle découle par exemple de nos accords commerciaux avec l'Australie. L'Australie achète des biens fabriqués au Canada et en retour nous achetons son bœuf. Ces biens sont divers articles de quincaillerie fabriqués au centre du pays qui sont vendus sur le marché australien. Admettons qu'une partie de ce qui est importé est de mauvaise qualité et coûte peut-être moins cher. La production canadienne de bœuf est sacrifiée dans l'intérêt des fabricants du centre du Canada et des groupes de pression de consommateurs urbains, et l'agriculteur de l'Ouest en sort grand perdant. Cette situation est absolument intolérable et doit changer immédiatement.

Si j'ai voulu formuler des observations d'ordre général, c'est parce que nous ne jonglons pas simplement avec des chiffres lorsque nous parlons des agriculteurs, mais c'est que nous traitons d'être humains qui ont choisi de consacrer leur vie à la production vivrière, qui ont choisi de vivre à la campagne parce que c'est le genre de vie qu'ils affectionnent, parce qu'ils aiment la terre, et parce qu'ils se rendent compte que le Canada a tout intérêt à longue échéance à demeurer autant que possible autonome pour ce qui est de la production de denrées alimentaires. Je ne m'explique pas comment il se fait que le gouvernement ne se rende pas compte de la situation, qu'il cherche apparemment à détruire l'industrie agricole et à forcer les agriculteurs à abandonner leur terre tout simplement parce que le bœuf haché en provenance d'Australie coûte quelques cents de moins que celui produit au Canada. Nous savons que si cette tendance se maintient, la production agricole va continuer à se détériorer et le Canada va dépendre de plus en plus de fournisseurs étrangers pour la production de denrées alimentaires; et si nous devions un jour accéder à un état de dépendance à cet égard, nous pourrions nous attendre à payer beaucoup plus cher pour nous nourrir que si nous avions maintenu notre capacité de production.

Je ne dis pas qu'il est chose facile de mettre au point une bonne politique agricole. Je ne dis même pas que tous les agriculteurs devraient être subventionnés. Tout ce que je dis, c'est que le gouvernement actuel n'a tout simplement pas voulu reconnaître la nécessité d'instituer une politique agricole qui garde notre agriculture rentable et productive. A moins que nos gouvernements ne soient davantage prêts à reconnaître que les agriculteurs ne vont pas continuer à travailler pour rien, il faudra faire quelque chose très bientôt.

Tous admettront que s'il est une chose dans laquelle le Canada puisse exceller et pour laquelle il est fait, c'est bien la production agricole. Aussi nous faut-il reconnaître que l'agriculture doit demeurer l'une des industries clés de notre pays et que la solution au problème des agriculteurs ne consiste pas simplement à leur faire quitter la terre, mais à trouver d'autres solutions pour les y garder et leur garantir non seulement un revenu convenable de leurs investissements mais également un salaire convenable. Si l'on y réussit, le pays s'en trouvera dans l'ensemble mieux portant.

J'ai indiqué tout à l'heure que le revenu moyen de l'agriculteur de l'Alberta, ces dernières années, avait été de l'ordre de $11,000, $12,000 ou $14,000, sans tenir compte du rendement sur ses investissements. Quand on prend ces chiffres on constate qu'ils ressemblent au revenu de certains ouvriers comme le menuisier ou le mécanicien, qui font environ $7 ou $8 l'heure. Mais il ne faut pas oublier qu'un mécanicien, un menuisier ou tout autre ouvrier touchant ces revenus n'est pas obligé d'investir quoi que ce soit dans son travail, à part le temps d'apprendre son métier. Ils ne sont certes pas obligés d'investir la somme de $151,000 que l'agriculteur doit investir dans sa terre, sa machinerie et son bétail, s'il veut en tirer profit.

J'ajouterai, en conclusion, que j'espère qu'un de nos vis-à-vis transmettra ce message au ministre de l'Agriculture. Il est primordial de reconnaître qu'il existe un problème au niveau des agriculteurs et qu'il n'est pas juste de demander à un agriculteur de travailler sans recevoir de salaire. Les agriculteurs étant des gens qui aiment leur pays, sont prêts à y apporter peut-être beaucoup plus que tout autre Canadien, les agriculteurs du pays ne méritent pas toutefois qu'on leur demande de travailler sans toucher de salaire pendant toute leur carrière.

● (2140)

Il est temps d'entamer un effort de commercialisation sur les marchés internationaux. Je ne me prononce pas sur l'opportunité de créer des offices de commercialisation. Je pense que la décision en revient aux divers groupements de producteurs. On pourrait cependant leur venir en aide de bien des façons. Il y a d'abord la recherche d'une réduction générale des importations dans le cas des produits qui gênent nos propres producteurs. Il y a ensuite l'octroi à nos agriculteurs de moyens de financement plus avantageux. On pourrait prendre les mesures nécessaires pour abaisser le prix du matériel agricole et de ses pièces de rechange. Nous savons tous qu'il y a un certain moment déjà que la Commission Barber sur le matériel agricole a été créée. Celle-ci a présenté un grand nombre de recommandations, dont aucune à ma connaissance n'a été appliquée. Cela qui ne fait pas honneur au gouvernement actuel.

Il y a également la question de l'énergie. En Alberta, qui est la grande province productrice d'énergie du pays, les agriculteurs et les autres consommateurs de ma circonscription paient l'essence plus cher que nous ici à Ottawa. Il y a sûrement quelque chose qui ne marche pas si l'on se rappelle qu'Ottawa utilise l'essence de l'Alberta. Les consommateurs de Montréal, comme ceux de Halifax et de Terre-Neuve, bénéficient d'un prix de subvention, alors que les consommateurs de Peace River, de High Level et de Lac La Biche paient l'essence au moins 10c. de plus le gallon que les Montréalais. Quand la chose a été signalée au ministre des Finances, il a levé les bras en signe d'impuissance, en disant que la politique n'est pas d'offrir des prix subventionnés à ceux qui utilisent le pétrole canadien.

Voilà plusieurs suggestions, et j'espère que le gouvernement en tiendra compte. S'il le fait, il permettra peut-être à l'agriculteur de survivre.

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le dernier discours, le seul que j'aie pu entendre au cours de ce bref débat budgétaire. Dans beaucoup de ses propos, il expose certainement les difficultés de la classe agricole, et plus généralement les difficultés que nous éprouvons à l'échelle nationale avec chacun de nos programmes. Le député suggère de songer de nouveau à limiter les importations. J'assistais récemment à une conférence qui réunissait des Canadiens de toutes les parties du pays. Je n'ai entendu personne venant de l'Ouest parler de libéralisation des échanges. Donc sur ce plan l'Est et l'Ouest commencent à se rapprocher.

Je suis généralement très indépendant d'esprit vis-à-vis des budgets de l'État, et je manque rarement de les critiquer. J'y trouve des points auxquels je ne ménage pas mes critiques.

M. Stevens: Alors vous aurez de quoi vous amuser dans celui-ci.

M. McRae: Mais je pense que le budget actuel est à peu près ce qu'il était possible de faire de mieux, vu les conditions générales et les possibilités dont dispose le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Comment pouvez-vous dire une chose pareille?

M. Andras: Parce qu'il est honnête.

M. McRae: Quand il s'agit de stimuler l'économie, il faut assurer un certain équilibre entre la stimulation de la demande et celles des investissements, deux moyens d'action dont les défenseurs traditionnels sont représentés à la Chambre. Normalement, le NPD préconise d'accroître la demande, et les conservateurs veulent habituellement augmenter la croissance en augmentant les investissements. Personnellement, j'ai opté pendant bien des années pour la première solution, mais, à ce moment-ci, je ne suis pas certain. Je ne pense pas que nous vivions à une époque normale, et comme nous ne vivons pas à une époque normale, nous devons chercher dans bien des directions, pas seulement une.

M. Stevens: C'est votre gouvernement qui est anormal.

M. McRae: Quand on a un taux d'inflation de 7 p. 100 et un taux de chômage de 8 p. 100, on ne vit pas à une époque normale.

Une voix: Vous avez créé ces problèmes.

M. McRae: Nous avons un taux de croissance de 4 p. 100. Si nous avons créé ces problèmes, pourquoi le Canada est-il au quatrième rang de tous les pays de l'OCDE qui ont le taux d'inflation le plus bas? Le député ne devrait pas me dire que nous avons créé ces problèmes. L'inflation est mondiale.

M. Stevens: Donnez-nous les chiffres pour les autres pays exportateurs. N'induisez pas la Chambre en erreur.

M. McRae: Ce n'est pas une époque normale pour le monde entier, et pas davantage pour le Canada. J'ai trouvé intéressant la déclaration du premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Callaghan, qui a dit que les gouvernements ne pouvaient compter résoudre le problème du chômage à coup d'argent. Je pense que c'est ce qu'on nous demande de faire, surtout du côté des néo-démocrates. Je dois dire qu'au cours des années j'ai fait partie du NPD, et avec une certaine fierté . . .

M. Stevens: C'est le temps de la confession.

M. McRae: . . . certainement au cours des premières années, parce que j'ai toujours cru que c'était un parti progressiste qui avait des idées neuves—peut-être un peu en avant de son temps—et qu'il avait quelque chose à offrir. Ce qui me chagrine—parce que je n'ai pas quitté ce parti en colère ni à cause d'aucune friction—c'est qu'il ne présente pas ces nouvelles idées à une époque où les problèmes sont si intimement liés les uns aux autres. Ils cherchent à remédier avec les mêmes réponses simples des années 40, 50 et 60.

Voyons comment le budget favorise la demande. Il accorde un crédit de $50 par enfant et ajoute $100 aux dépenses professionnelles. Il affecte 100 millions de plus à la création directe d'emplois. Cela ne paraît pas être une somme considérable, mais pour la présente année civile, le montant destiné à soutenir la demande sera beaucoup plus considérable. Il atteindra quelque 2.4 milliards de dollars, somme que le gouvernement injectera dans l'économie et c'est nouveau cette année. Cette somme se répartit ainsi, soit près de 900 millions pour l'indexation de l'impôt sur le revenu, 300 millions pour la sécurité de la vieillesse, 160 millions pour les allocations familiales, 250 millions pour la réduction de l'assurance-chômage, 100 millions pour la création directe d'emplois et une réduction de 300 millions de dépenses professionnelles et d'allocations pour enfants. Il y a aussi les autres programmes de création d'emplois. Le programme Canada au travail instauré en avril coûtera 365 millions. En tout, 2.4 milliards. C'est un montant appréciable destiné à favoriser la demande. Cet argent va dans les poches du contribuable. Cet argent n'existait pas l'an dernier.

M. Stevens: Vous l'imprimez.

M. McRae: Cette somme d'argent servira à soutenir la demande. Si j'étais ministre des Finances, j'aurais été très heureux si une partie de l'argent ainsi indexé en matière d'impôt sur le revenu avait pu être dépensée un peu différemment. J'aurais aimé utiliser 200 millions sur les 900 millions que représente l'indexation de l'impôt pour la création directe d'emplois. Quand on affirme que le budget ne favorise ni la demande ni les activités gouvernementales, on ne tient pas compte de ces 2.4 milliards et c'est une somme considérable. C'est beaucoup plus que tous les autres postes du budget.

Les néo-démocrates ont toujours soutenu que la demande était la grande difficulté et que nous résoudrions tous nos problèmes en consacrant plus d'argent à la demande. Je voudrais parler de la demande de consommation. En 1973, la croissance réelle de la demande des biens de consommation a augmenté de 6.8 p. 100; en 1974, de 5 p. 100; en 1975, de 4.9 p. 100 et en 1976, de 6.3 p. 100. Ces chiffres fort impressionnants indiquent une demande régulière des biens de consommation et des services.

● (2150)

Les néo-démocrates disent qu'il faut construire davantage de logements et cela ne fait aucun doute. En 1976, le nombre de mises en chantier a augmenté de 18.8 p. 100, avec 273,000 mises en chantier, le chiffre le plus élevé dans toute l'histoire du Canada. Affirmer que notre économie est stagnante, qu'elle est dans une situation très critique et a besoin d'une plus grande demande, c'est prétendre que ces chiffres ne veulent rien dire. Nous avons une très bonne demande des biens de consommation, qui augmente environ de 6 p. 100 par an, et, dans le domaine de la construction domiciliaire, nous venons de connaître le plus grand nombre de mises en chantier de notre histoire.

Une chose m'inquiète: qu'on puisse supposer que, tout simplement en injectant un ou deux milliards de plus dans l'économie, on résoudra le problème du chômage. Il s'agit d'un problème très complexe, aux implications structurales très graves. A mon avis, aucun parti politique ne devrait se borner à proposer, comme solution au problème, de verser tout simplement plus d'argent dans la marmite. Tous les partis devraient examiner avec soin la nature structurale du chômage, et ensuite y chercher une solution au lieu de faire des gestes grandioses et de lancer des milliards à la ronde.

Analysons le problème du chômage. Dans les années 50, quelque 60,000 jeunes entraient sur le marché du travail chaque année; en 1977, on en comptera 250,000. Pendant cette même période, la population a augmenté de 30 p. 100 environ, mais le nombre des jeunes sur le marché du travail s'est accru de 425 p. 100. C'est une hausse énorme qui crée forcément des problèmes prodigieux. De tous les pays industrialisés, c'est le Canada qui souffre le plus du problème de l'entrée en grands nombres des jeunes sur le marché du travail. Cette situation se maintiendra bien avant dans les années 80, et ce n'est pas en versant plus d'argent dans la marmite qu'on résoudra le problème.

En 1953, 23 p. 100 des Canadiennes âgées de 25 à 44 ans faisaient partie de la population active; en 1974, cette proportion était passée à 47 p. 100. Dans le groupe de 45 à 66 ans, 17 p. 100 des femmes faisaient partie de la population active à la même époque, mais ce chiffre atteignait 37 p. 100 en 1974.

Le taux d'activité est le nombre de personnes employées, divisé par le nombre d'habitants âgés de 15 ans et plus. En 1963, le taux d'activité, après désaisonnalisation, était de 53.8 p. 100 et aujourd'hui, en 1977, il est de 61.3 p. 100.

Nous savons tous que ces facteurs sont extrêmement importants pour résoudre le problème du chômage, mais il est un autre facteur qui est peut-être plus significatif encore et c'est l'analyse des chiffres par région, surtout si l'on compare les extrêmes, soit les provinces de l'Alberta et de Terre-Neuve. A la fin de février, 17.4 p. 100 de tous les Terre-Neuviens âgés de plus de 24 ans étaient en chômage; en Alberta, ce chiffre était de 4.6 p. 100. Terre-Neuve avait quatre fois plus de chômeurs que l'Alberta. A Terre-Neuve, 12 p. 100 des hommes de 25 ans et plus sont en chômage alors qu'en Alberta ce taux n'est que de 2.9 p. 100. Dans le groupe de 15 à 25 ans, Terre-Neuve comptait 28.6 p. 100 d'hommes en chômage alors que l'Alberta n'en avait que 9.1 p. 100.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais analyser ces chiffres, mais comme il est 10 heures, je pourrais peut-être continuer demain.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRANSPORTS—LE MOTIF DU REFUS DE PASSER DES COMMANDES À LA RAIL WEST POUR LA FABRICATION DE WAGONS-TRÉMIES

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports (M. Lang) a annoncé le 18 février que le gouvernement avait fait les adjudications voulues pour la fabrication de 2,000 wagons-trémies, pour un montant total de 80 millions de dollars. Toutes les soumissions qui ont été retenues proviennent de sociétés de l'Est du Canada.

Il existe pourtant dans l'Ouest, à Squamish (C.-B.), une usine capable de fabriquer ce genre de wagons et qui doit bientôt mettre à pied 260 travailleurs. Cette compagnie du nom de Rail West Manufacturing Company a pourtant soumissonné. La Rail West n'a pas reçu une seule commande. A en croire le gouvernement, sa soumission était trop élevée.

Le ministre de la Justice (M. Basford) dont la circonscription est située à 30 milles seulement de l'usine Rail West, a prétendu que le prix unitaire proposé par cette société dépassait de $10,000 le prix moyen des compagnies de l'Est. C'est absolument faux, car il a omis de préciser ou il n'a même pas tenté d'expliquer que la différence de prix s'estompait à mesure que le volume de la commande augmentait. Pourtant, le ministre repprésente l'Ouest, et le sort de ces 260 travailleurs n'aurait pas dû le laisser indifférent.

Le ministre a essayé de se poser en héros en disant que le gouvernement permettrait un écart de prix de $5,000 par wagon. Il a offert à la Rail West une commande insignifiante de 100 wagons si elle s'engageait à les construire pour $41,000 l'unité. Cette offre est ridiculé et le ministre le sait très bien. Une centaine de wagons sur un nombre global de 2,000—est-ce cela la Confédération ou seulement de la frime, c'est trois fois rien. On est en droit de s'attendre parfois à une intervention de certains ministres, mais nous nous attendons tous à une intervention spéciale de la part d'un ministre de la Colombie-Britannique, surtout quand des emplois sont en jeu.

Le fait est que le ministre a dit que la Rail West pourrait construire 100 wagons si elle pouvait le faire pour $41,000 l'unité. Cette société ne le pouvait pas à ce prix-là, mais si elle avait en la chance d'en construire 500, elle aurait pu s'en tirer à un peu moins de $42,000 l'unité.

Il aurait fallu que la Rail West achète des mêmes sociétés de l'Est qui avaient soumissioné contre elle pour environ $8,000 de pièces composantes pour chaque wagon. Même si les entreprises de l'Est perdaient 500 des 2,000 wagons au profit de la Rail West, elles y auraient quand même gagné sur chaque wagon construit par la Rail West. Pourquoi n'en a-t-on pas tenu compte? L'a-t-on fait exprès? Par suite de l'intervention directe du gouvernement de la Colombie-Britannique, le ministre des Transports a suggéré de vive voix, mais pas par écrit, que Rail West présente des soumissions pour une nouvelle commande de 300 wagons servant en ballastage. La Rail West peut fabriquer ces wagons sans différence de prix, et faire concurrence aux fabricants de l'Est. Comme pour les wagons-trémie, les fabricants de l'Est pourront fournir des éléments pour chaque wagon.

● (2200)

La Rail West a présenté une soumission; le ministère des Transports l'étudie. Il est temps maintenant que le gouvernement passe commande, car 264 emplois sont en jeu. Il s'agit d'emplois pour les gens de l'Ouest car il y a là-bas autant de chômage qu'ailleurs. Le pays est obsédé par le Québec, mais n'oublions pas qu'il y a également du mécontentement dans l'Ouest. C'est là une raison de mécontentement à laquelle nous voulons remédier.

Il est triste qu'une compagnie de l'Ouest soit obligée de quémander son dû. Il est décourageant pour un député de l'Ouest d'avoir à se lamenter, à crier et à tempêter pour obliger le gouvernement à faire son devoir. Cela ne devrait pas être nécessaire. Et si l'on veut que la Confédération ait un sens pour les gens de l'Ouest, il faut mettre fin à cette indifférence massive à l'égard de nos demandes légitimes.

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, pour discuter de la question soulevée par le député au sujet de la Rail West qui n'a pas reçu commande pour des wagons-trémie, il faudrait revoir comment les contrats sont accordés.

Le CN et le CP, qui ont mené les négociations au nom du ministre des Transports (M. Lang), ont tous deux lancé un appel d'offre le 5 janvier 1977 pour 2,000 wagons-trémie y compris des wagons d'acier de 100 tonnes d'une capacité de 4,550 pieds cubes, des wagons d'aluminium de 100 tonnes d'une capacité de 5,000 pieds cubes, des wagons d'acier de 70 tonnes d'une capacité de 3,800 pieds cubes et des wagons d'aluminium de 70 tonnes d'une capacité de 4,100 pieds cubes. Quatre compagnies dont la Rail West Manufacturing Company de Squamish en Colombie-Britannique ont reçu cet appel d'offre. Une cinquième compagnie, la Procor Ltd., a préféré ne pas soumissionner.

La Rail West avait demandé et obtenu un exemplaire des spécifications pour les wagons-trémie plusieurs mois plus tôt. Le 10 janvier 1977, les représentants de la Rail West ont demandé aux collaborateurs du ministre une prolongation du délai du 17 janvier, mais lors de ces entretiens, ou s'est rendu compte que cette prolongation ne permettrait pas à la Rail West d'améliorer suffisamment sa soumission. La Rail West a alors accepté de présenter une soumission à la date indiquée.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, nous avons examiné d'un œil très favorable la situation de la Rail West. Nous avons en effet invité la société à participer à la construction d'un certain nombre de wagons-trémies au moment de la commande précédente de 2,000 wagons. Même en tenant compte de la différence entre le prix que coûte l'acier dans cette région et le prix dans les autres régions, le prix que demandait la Rail West était nettement plus élevé que celui des autres entreprises. Le prix que nous avons offert de payer dépassait même cet écart, mais même à ce prix, la Rail West ne pouvait pas fabriquer les wagons et ne pouvait même pas s'engager à construire 100 wagons. C'est donc dire que la soumission et les conditions de

la Rail West ont été hautement considérées, et il est injuste de laisser planer des doutes en ce qui concerne l'évolution de cette situation et de laisser sous-entendre qu'il y a eu un manque d'appréciation de tous les facteurs qui ont été à la base de l'étude de cette importante initiative du gouvernement fédéral en vue de construire ces 2,000 wagons ferroviaires.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral, le ministère des Transports et le gouvernement provincial se rendent bien compte de l'importance de cette situation et des répercussions auprès des 260 personnes en cause. C'est pourquoi les pourparlers se poursuivent avec M. Phillips de la Rail West.

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS—LE PROJET DE NOUVEL ÉTABLISSEMENT AU MANITOBA—LA CONSTRUCTION POSSIBLE À CHURCHILL OU À LYNN LAKE

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler ce soir du projet de construction d'un pénitencier à sécurité maximale au Manitoba. Récemment, le ministre annonçait qu'une super prison à sécurité maximale serait construite au Manitoba. De nombreux emplacements au Manitoba ont été envisagés, mais j'estime qu'on n'a pas tenu compte de la partie septentrionale de la province où le taux de chômage s'élève à près de 20 p. 100. Comme 45 p. 100 des détenus à la prison à sécurité maximale de Stony Mountain en Colombie-Britannique sont d'origine indienne, j'estime que le gouvernement devrait envisager de construire cette prison dans le nord du Manitoba. Je ne dirai pas dans quelle localité la prison devrait être construite. Je signale simplement que puisque que 45 p. 100 des détenus sont originaires du nord du Manitoba, le gouvernement devrait songer sérieusement à construire la prison dans cette région de la province.

Le super-pénitencier à sécurité maximale pourrait loger de 185 à 200 détenus et employer environ 200 personnes, soit les agents de correction, les gardes, les moniteurs professionnels, l'administration, la direction et autres services. Les salaires payés chaque année s'éleveraient à environ 3 millions de dollars et les achats locaux représenteraient plus d'un demi-million, outre les achats qui s'effectueraient par l'entremise des maisons de gros et autres.

Je crois réellement que le nord de la province serait un bon emplacement pour établir une prison à sécurité maximale. L'accès par route et par chemin de fer est très limité. De même, les détenus auraient l'occasion de voir leur famille car, dans bien des cas, lorsque les familles doivent venir du nord du Manitoba à Stoney Mountain, leurs moyens financiers ne leur permettent pas d'effectuer ce long voyage.

La création d'un pénitencier à sécurité maximale dans le nord du Manitoba serait avantageuse pour la localité en cause. J'aimerais vous en énumérer quelques-unes. Tout d'abord, il y a Churchill. Le gouvernement fédéral s'est rendu à Churchill en 1946 et il y a créé un centre d'entraînement des Forces armées. Ces dernières années, ce centre a été transféré ailleurs et le fort a été démoli, à la suite de quoi la ville a connu un manque à gagner en recettes fiscales de $250,000. Dernièrement, dans le cadre d'un programme de partage des frais entre la province et le gouvernement fédéral, quelque 30 millions de dollars ont été consacrés à la reconstruction de la ville, qui doit maintenant faire face à une dette fiscale toujours croissante pour la simple raison que l'on a démoli le vieux fort de l'armée. Ce qu'il faut, à Churchill, c'est créer un projet d'aménagement quelconque pour faire rentrer des recettes fiscales dans les coffres de la localité. A l'heure actuelle, les seuls emplois disponibles dans cette ville sont ceux relatifs au port.

J'aimerais également vous parler de la localité minière de Lynn Lake. A un moment donné, cette agglomération comptait plus de 3,000 habitants, mais la mine a fermé ses portes et son assiette fiscale est très restreinte à l'heure actuelle. Aujourd'hui, Lynn Lake reçoit un appui financier de la province du Manitoba. Cette ville dispose d'un bon service ferroviaire et est traversée par une route en bon état. Ce serait un endroit idéal pour y établir une prison à sécurité maximale.

Je pourrais également mentionner Le Pas au Manitoba où, au cours des quatre dernières années, le gouvernement fédéral a financé la construction d'un centre commercial de quelque 8½ millions de dollars. A l'heure actuelle, le centre n'est exploité qu'à moitié: la ville a réellement besoin de se développer et on pourrait peut-être y installer une prison. Cette localité est également bien desservie par route, par chemin de fer et par avion.

Encore une fois, je demande au ministre d'envisager favorablement l'installation d'une prison dans le nord du Manitoba. Je le répète, les détenus auraient l'occasion de voir leur famille, surtout que 45 p. 100 des détenus des pénitenciers à sécurité maximale au Manitoba sont d'origine indienne.

M. Rod Blaker (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat au nom du solliciteur général (M. Fox) et de son secrétaire parlementaire qui sont absents. J'espère que le député de Churchill (M. Smith) acceptera que je réponde en l'absence du solliciteur général (M. Fox).

● (2210)

Nous comprenons et acceptons sans réserve les recommandations du député. Il s'agit de savoir s'il est opportun d'établir un service pénitentiaire au nord de Churchill ou, encore, dans la région de Winnipeg.

Voici comment je comprends la situation à l'heure actuelle. La région des Prairies a besoin d'un établissement à sécurité maximale pour recevoir environ 200 détenus. Selon les critères de la Société canadienne de criminologie, sur lesquels se base le Service canadien des pénitenciers, un établissement pénitentiaire doit être situé le plus près possible du lieu d'origine du détenu devant y être incarcéré, afin de maintenir des liens familiaux à la fois étroits et solides. De plus, les services de spécialistes tels que médecins, psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux, et le reste, doivent être raisonnablement accessibles. En outre, une source raisonnable de main-d'œuvre, comme les préposés à l'entretien du pénitencier et les responsables de programmes, doit être disponible.

Le problème découle de ce que la plupart des détenus viennent de la région de Winnipeg plutôt que de tout autre endroit de la province et, par conséquent, le service des pénitenciers, de concert avec le ministère des Travaux publics, cherche plutôt à déterminer s'il serait avantageux de construire un pénitencier plus au nord, dans des régions comme celles qu'a mentionnées le député, par exemple Churchill ou Lynn Lake, ou plus près de Winnipeg.

D'après les statistiques, la plupart des détenus voudraient être plus près de Winnipeg. Par contre, on se demande si les habitants de Winnipeg voudraient avoir un pénitencier dans les environs ou s'ils ne préféreraient pas qu'il soit situé plus au nord, comme je l'ai dit. Le député apprendra peut-être avec intérêt que les habitants de la région de Winnipeg n'ont pas encore pris de décision au sujet de la construction d'un pénitencier dans leur localité. Il s'agit vraiment de savoir où la population locale veut que soit construit le pénitencier.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois interrompre le secrétaire parlementaire, car son temps de parole est écoulé.

LES TRANSPORTS—LA PÉNURIE DE WAGONS POUR LE TRANSPORT DES POMMES DE TERRE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je veux ce soir faire voir au gouvernement et au secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Roy) la situation difficile des producteurs de pommes de terre de l'Est du Canada. Il ne s'agit pas d'un problème nouveau, le secrétaire parlementaire le sait bien. En fait, j'ai soulevé ce problème à maintes reprises depuis l'automne dernier. Les problèmes de transport que déplorent ces producteurs ne sont certes pas nouveaux à leurs yeux.

Il y a une semaine, soit le vendredi 25 mars, j'ai essayé d'obtenir du ministre des Transport (M. Lang) une réponse à trois questions. Je lui ai d'abord demandé s'il avait pris connaissance du rapport de l'Office de commercialisation des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard prévoyant un état de crise en ce qui concerne la fourniture des wagons de chemin de fer nécessaires au transport des pommes de terre pour la prochaine saison d'expédition et décrivant les problèmes éprouvés dès maintenant. Je lui ai deuxièmement demandé si son ministère avait terminé ses études à cet égard. Il s'agit d'études dont il avait parlé ces derniers mois mais qui n'ont jamais été présentées à la Chambre ni même été terminées à ma connaissance. De fait, si l'on examine les études entreprises par les divers ministères fédéraux, on constate qu'il y en a eu toute une foule au ministère de l'Agriculture, au ministère de l'Expansion économique régionale et au ministère des Transports, mais qu'elles ont été très peu coordonnées. Il est inacceptable bien sûr de remplacer des mesures concrètes par des études et cela ne résoudra pas les problèmes des producteurs de pommes de terre de l'est du Canada. En troisième lieu, étant donné que le ministre provincial de l'Industrie et le ministre fédéral des Transports doivent se réunir sous peu, j'ai demandé au ministre s'il était prêt à fournir une réponse précise à ce moment-là.

Le ministre de l'Industrie, l'honorable John Maloney, a indiqué à l'assemblée législative de la province, il y a deux ou trois semaines, qu'il avait recommandé la fourniture d'environ 1,800 wagons frigorifiques. Il a fait parvenir cette recommandation au ministre des Transports et il le rencontrera sous peu pour voir si cette décision sera confirmée.

Au lieu de nous offrir des solutions, on nous donne des demi-réponses et on entreprend, à contre-cœur semble-t-il, une étude du problème. Je crois savoir que le Canadien National étudie actuellement une proposition visant à remplacer les wagons frigorifiques actuels par des wagons du même genre fabriqués il y a 20 ou 25 ans, qui sont actuellement en vente aux États-Unis et qui proviennent des chemins de fer, de Boston, du Maine et de Bangor. Ces wagons exigeraient d'énormes réparations, même s'ils ne peuvent durer que peu de temps encore. Je crois savoir que les chemins de fer américains sont prêts à vendre ces wagons uniquement parce qu'il sont en si mauvais état qu'aucune société des États-Unis ne songerait à se servir de matériel aussi détérioré et bientôt inutilisable. Les dispositifs de circulation de ces wagons ne fonctionnent pas à l'arrêt comme dans les wagons frigorifiques actuels, et il y a donc beaucoup de perte dans les marchandises transportées.

En parlant à un groupe de producteurs l'autre jour, j'ai été consterné d'apprendre que les pertes avaient augmenté considérablement cette année à cause du mauvais état du matériel. Par exemple, une commande de 17 wagons d'un expéditeur du Nouveau-Brunswick a gelé complètement cette année. Un autre expéditeur de l'Île-du-Prince-Édouard a indiqué que l'année dernière, il avait présenté peut-être 46 réclamations pour gel relativement aux chargements destinés à Toronto et à Montréal. Jusqu'ici cette année, et la saison d'expédition n'est pas encore terminée, il y a déjà eu 58 cas de gel.

Par conséquent, il est bien évident qu'il serait tout à fait inadmissible d'acheter du matériel usagé des chemins de fer américains. Le CN a déjà effectué quelques-uns de ses calculs habituels en divisant la quantité de pommes de terre qui doit être expédiée par la capacité des wagons et en supposant simplement que tous les wagons seront chargés à pleine capacité et que l'expédition se fera continuellement. Ces équations mathématiques ne tiennent pas compte de la situation actuelle du marché. Elles supposent des chargements équilibrés et le chargement immédiat d'un wagon dès qu'il devient disponible. Je pense que le terme ferroviaire est «chargement sur demande». Il faudrait pour cela apporter un changement radical à notre système de commercialisation en effectuant l'entreposage et l'empaquetage aux points de destination, diminuant ainsi le contrôle des producteurs sur leur secteur et un bon nombre d'emplois à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce sera certainement une sorte de développement régional à rebours.

Il est évident que les voies ferrées de l'Île-du-Prince-Édouard sont incapables de supporter les wagons très lourds, soit une capacité de 110,000 livres. Les conseils que le Canadien National a donnés au ministre des Transports jusqu'à présent ne sont pas réalistes en ce qui concerne les besoins de commercialisation et ceux des producteurs de l'Est du Canada. Je suis déçu que le ministre des Transports s'en remettre totalement à une seule source d'information, qui semble être la société ferroviaire dans ce cas-ci, et qu'il ne tienne pas compte des instances des députés des deux côtés de la Chambre qui représentent les producteurs de pommes de terre—comme le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), moi-même, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) et d'autres. En outre, dans la situation actuelle, on fait comme si les gouvernements provinciaux de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick n'existaient pas. Je suis sidéré de l'audace du ministre qui ne tient nullement compte de ceux qui représen-

tent directement les offices de commercialisation, ni de ceux qui sont plus précisément intéressés dans ce domaine.

● (2220)

Il nous faut immédiatement commander du matériel roulant et des wagons couverts isolés pour transporter des produits vers les marchés canadiens du centre. Au retour ils permettront également d'assurer le transport des biens de consommation vers l'Est du Canada. C'est une question de bon sens, et il y a longtemps qu'on aurait dû le faire.

Les modèles de ces nouveaux véhicules existent déjà, et on pourrait les commander immédiatement. Il existe actuellement 400 wagons de ce genre que l'on pourrait mettre à la disposition des planteurs de l'Est du Canada. En outre, d'ici les deux à cinq prochaines années, nous aurons besoin de 800 wagons de plus de ce type. Il faudrait donc en commander immédiatement 400 et commander les 400 autres très prochainement, en apportant peut-être certaines modifications aux nouveaux wagons après qu'on les aura utilisés à titre d'essai pendant quelque temps.

Avec la politique actuelle du gouvernement fédéral, nous avons une politique à double étalon. Comme il a été dit dans la question préalable qu'a posée le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), le gouvernement a commandé récemment 2,000 wagons-trémies de plus. Autrement dit, les céréaliculteurs de l'Ouest auront ainsi 8,000 wagons-trémies fournis par le gouvernement fédéral alors que dans l'Est du Canada, il n'y a pas eu un seul wagon commandé ou fourni par le gouvernement fédéral pour les planteurs de pommes de terre de cette région. C'est une grave anomalie, et j'espère que le ministre des Transports (M. Lang) va s'employer à la corriger sans délai.

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, une fois encore, j'ai le plaisir de prendre la parole au sujet d'une question qui concerne évidemment le député d'en face et d'autres députés de la région des Maritimes. Celle du matériel roulant nécessaire pour assurer le meilleur transport possible des pommes de terre provenant de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

Le transport des pommes de terre est un sujet qui a été étudié tant et plus cette dernière décennie sans pourtant qu'on apporte de changements importants. Dans la plupart des cas, on avait estimé que l'ancien système de transport, qui existe encore aujourd'hui, au moyen de wagons frigorifiques était le meilleur tout au moins du point de vue des tarifs. Cependant, il faut avouer que l'ensemble du système de distribution de pommes de terre n'a jamais été étudié à fond. On a omis de définir, comme il l'aurait fallu les besoins des producteurs en matière d'entreposage, de palletisation, de contrôle de température et de distribution vers les divers marchés, en fonction du rapport coût-efficacité. Il y a donc lieu de mettre au point des prévisions à long terme, relativement à la production et à la consommation des pommes de terre par province, et de déterminer les améliorations à apporter dans le système de distribution actuel en tenant compte du rapport coût-efficacité.

Transport Canada, à l'instar des ministères fédéraux de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale, continue à soutenir les efforts des divers organismes qui cherchent à trouver des meilleurs façons de transporter les pommes de terre de façon économique.

Le ministère des Transports, celui de l'Agriculture, et celui de l'Industrie et du Commerce et les fonctionnaires de l'Expansion économique régionale étudient les suggestions du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui propose d'acheter de nouveaux wagons frigorifiques pour les expéditeurs de pommes de terre de l'Est. Tous les ministères fédéraux intéressés sont d'accord avec le ministre pour aider l'industrie de la pomme de terre. Un rapport comportant des recommandations a été présenté au ministre de l'Agriculture et au ministre des Transports (M. Lang). Les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et du ministère des Transports doivent se réunir le 12 avril 1977 pour donner suite aux recommandations du rapport.

Comme le député, le gouvernement attache beaucoup d'importance au facteur temps. Sur ce point, je réitère l'assurance qu'a donnée le ministre à la Chambre, le 10 février dernier, en réponse à la demande du député à ce sujet. En effet, le ministre, ainsi que le premier ministre et le ministre des Transports de l'Île-du-Prince-Édouard, sont d'accord qu'il faut être très conscient du calendrier des livraisons en étudiant des questions telles que celle des installations et du matériel.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 5 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PROPOSITION D'ÉCLAIRCISSEMENT DU PRINCIPE DU PRIVILÈGE DU POUVOIR EXÉCUTIF CONCERNANT LE TÉMOIGNAGE DES HAUTS FONCTIONNAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné les arguments judiciaires formulés devant un tribunal d'Ottawa par M. David Scott, avocat du sénateur Marchand, qui a invoqué le principe du privilège du pouvoir exécutif concernant le témoignage du sénateur, et comme le gouvernement fédéral veut faciliter le processus judiciaire pour découvrir la vérité, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Baldwin):

Que le ministre de la Justice prenne immédiatement des mesures pour éclaircir le principe du privilège du pouvoir exécutif en ce qui a trait aux membres du Conseil privé et d'autres fonctionnaires de l'État appelés à témoigner.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre, aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE PROGRAMME NATIONAL DE DISTRIBUTION DE LAIT DANS LES ÉCOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente et d'une pressante nécessité. Le ministre a dit hier à la Chambre qu'il avait proposé au cabinet fédéral la création d'un programme national de distribution de lait dans les écoles. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre presse le gouvernement de mettre en œuvre ce programme national de distribution de lait dans les écoles à temps pour l'année scolaire 1977-1978.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ DE LA PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et pressante en vertu de l'article 43 du Règlement. Le prix des actions a accusé une baisse sur les marchés boursiers canadiens après l'exposé budgétaire de jeudi dernier et le cours du dollar a aussi subi une baisse alors que les taux d'intérêt ont monté, tous signes qui reflètent un manque de confiance généralisé dans les mesures budgétaires de la part du monde des affaires. Par ailleurs, les syndicats sont eux aussi mécontents, et nous n'avons pas eu depuis un certain temps de budget qui propose des mesures économiques visant à créer le plein emploi tout en contenant l'inflation. Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de préparer et de présenter un tel budget sans retard.

M. l'Orateur: Je répète encore une fois que puisque le budget est le sujet du débat d'aujourd'hui, il est difficile de demander à la Chambre de suspendre ce débat pour étudier le budget.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT RÉÉVALUE L'AIDE APPORTÉE AU MOZAMBIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que des troupes cubaines, aidées par les Russes et les Chinois, sont actuellement au Mozambique, comme elles étaient dernièrement en Angola, et que le but de ces troupes est de créer des troubles en Rhodésie et en Afrique du Sud, afin de renverser éventuellement les gouvernements de ces deux pays, et ainsi mieux exploiter et mieux contrôler leurs vastes ressources minières, ce qui donnerait finalement à l'URSS le contrôle exclusif du port du Cap, en Afrique du Sud, lequel est l'unique voie d'accès vers l'Océan Indien, et lui permettrait d'exercer le contrôle exclusif mondial des importations et des exportations, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette):

● (1410)

Qu'un comité de la Chambre réévalue l'aide extérieure du Canada au Mozambique, puisqu'il s'est engagé dernièrement à fournir au Mozambique la somme de 60 millions de dollars, alors que ce pays est tombé sous le contrôle des troupes communistes internationales.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA POSSIBILITÉ D'ÉVASION FISCALE CONSTITUÉE PAR LES VERSEMENTS DE SOCIÉTÉS À L'ÉTRANGER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je soulève moi aussi une question d'importance urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement.

Comme on a annoncé vendredi dernier qu'une des plus grandes entreprises forestières au Canada a déboursé quelque trois millions de dollars à l'étranger en versements à caractère douteux, dont $1,773,000 ont probablement servi à échapper aux taxes locales ou à la loi sur le change, et vue que ces versements sont déductibles aux termes de la législation canadienne sur les impôts, je propose, appuyé par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez):

Que la Chambre charge le ministre du Revenu national de modifier nos lois sur l'impôt de façon à décourager ces pratiques iniques et, en outre, que la question soit renvoyée au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour enquête puisque ce comité poursuit une étude continue de pratiques semblables au sein des sociétés de la Couronne.

M. l'Orateur: Pareille motion ne peut être présentée, aux termes de l'article 43 du Règlement, qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

L'ÉNERGIE

PROPOSITION DE DIMINUTION DE TAXES POUR CONTREBALANCER LA HAUSSE DE PRIX DU PÉTROLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-R. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, comme la hausse appréhendée du prix du pétrole pourrait avoir des effets néfastes sur les petits salariés et les personnes à revenu fixe à cause de l'incidence qu'elle aurait sur le chauffage des maisons et le transport, je propose, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Vaudreuil (M. Herbert):

Que la Chambre obtienne l'assurance du gouvernement que cette hausse de prix négociée sera assortie d'une diminution à l'avenant des taxes gouvernementales sur l'essence et le mazout.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Est-ce d'accord?

Des voix: Non!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de Perth-Wilmot.

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, bien que j'aie fait savoir au ministre de l'Environnement qu'il serait interrogé aujourd'hui, il n'a pas encore daigné se joindre à nous. Vous pourriez peut-être me donner la parole plus tard.

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA RADIOACTIVITÉ DANS LES GRANDS LACS—L'ORGANISME CHARGÉ DE LA DÉPOLLUTION

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle concerne un rapport de la Commission mixte internationale qui mentionne ce qui suit: «La radioactivité dans les Grands lacs constitue une menace très grave à la santé publique». Cette observation va certes à l'encontre de certaines des déclarations de la société Énergie atomique du Canada Limitée. Puisque celle-ci, l'Eldorado nucléaire et la Commission de contrôle de l'énergie atomique cherchent manifestement à se couvrir, le ministre dirait-il à la Chambre quand il prévoit pouvoir déposer le règlement sur les normes de sécurité en matière de radioactivité?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): A mon avis, le député va un peu loin quand il rattache les audiences que la Commission mixte internationale a tenues sur la qualité de l'eau des Grands lacs au nouveau règlement qui doit régir le traitement de l'uranium à Port Hope. Je discuterai volontiers de la première partie de la question avec mon collègue le ministre des Pêcheries et de l'Environnement. Pour ce qui est de la seconde partie, peut-être le député aimerait-il préciser sa question.

M. Lawrence: Je suis on ne peut plus consterné de ce que le ministre chargé des organes de réglementation de la radioactivité feigne d'ignorer la recommandation stupéfiante que la Commission mixte internationale lui a adressée, à ce sujet, à lui et au gouvernement. Je le répète, la Commission tient la radioactivité pour une menace importante à la santé publique. S'il m'est permis de lire cette partie du rapport; c'est très bref: «La Commission tient la radioactivité pour une menace importante à la santé publique . . .

Des voix: Règlement!

M. Lawrence: «On demande aux gouvernements de mener à terme leur étude sur la radioactivité de l'uranium affiné . . .»

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon sens, le député ne devrait pas lire toute la recommandation, en guise de préambule à sa question.

M. Lawrence: C'est fini, monsieur l'Orateur. C'est le préambule à ma question. Comme c'est le cas pour bien d'autres choses, le ministre n'en a manifestement jamais entendu parler. Étant donné que c'est de lui que relève la Commission de contrôle de l'énergie atomique—ainsi que du gouvernement dans le cas présent—quand la Commission compte-t-elle intervenir à propos des déchets radioactifs qui se trouvent dans les Grands lacs ainsi que dans la Voie maritime du Saint-Laurent?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je soumettrai volontiers cette question à la Commission de contrôle de l'énergie atomique, mais je voudrais signaler au député qu'il n'est pas évident que ce soit à la Commission de s'occuper de la radioactivité dans les Grands lacs. Elle n'a aucun mandat pour l'octroi des permis concernant les Grands lacs eux-mêmes. A mon sens, il s'agit là d'une question d'ordre écologique plus générale, qui concerne les gouvernements et les organismes provinciaux, les États américains riverains et les deux pays.

M. Lawrence: Sauf erreur, le gouvernement est le seul à affiner des substances radioactives au Canada. Le ministre est donc le seul responsable de la décontamination. Quel autre organisme investi d'un pouvoir de réglementation pourrait s'occuper de débarrasser les Grands Lacs de tous ces déchets, si le ministre ne s'en occupe pas?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, si le député connaissait la loi, il saurait que la Commission n'est pas responsable des déchets radioactifs que lorsqu'elle a elle-même accordé un permis à une entreprise déversant de tels déchets. S'il s'agit d'une entreprise produisant des déchets radioactifs, dont le permis n'a pas été accordé par la Commission—mais, par exemple, par un organisme américain—la Commission de contrôle de l'énergie atomique n'a aucune responsabilité.

Deuxièmement, le député devrait savoir que, dans ce pays, ce n'est pas forcément l'homme qui est à l'origine de la radioactivité. Nous en avons eu un exemple dans le cas des maisons de la région d'Elliot Lake qui ont été construites sur des affleurements rocheux. Là encore, la Commission n'est aucunement responsable en vertu de la loi. En fait, nous avons travaillé en collaboration avec la province concernée et avec d'autres organismes fédéraux pour procéder à la décontamination de ces maisons. Lorsqu'il s'agit de radioactivité naturelle, la Commission n'est pas le principal responsable.

M. Lawrence: Qui le fera, si ce n'est pas vous?

* * *

LA SANTÉ

L'ÉVALUATION DES EFFETS DES AGENTS DE POLLUTION ORGANIQUES ET INORGANIQUES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il s'agit également d'une question inspirée du rapport de la Commission mixte internationale sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Nous ne possédons pas suffisamment de données sur la toxicité des agents de pollution organiques et inorganiques, et nous ne savons pas dans quelle mesure ces agents peuvent compromettre la santé publique. Par ailleurs, lorsqu'il exite certaines données, les divers organismes compétents n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la gravité du problème. Par conséquent, le ministre peut-il dire s'il a fait ou s'il compte faire entreprendre des études spéciales afin de voir dans quelle mesure au juste ces polluants compromettent la santé publique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu l'occasion de lire l'article auquel le député fait allusion. Je le lirai et c'est bien volontiers que je dirai ce que j'en pense.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA CONTAMINATION BACTÉRIELLE DU FLEUVE SAINT-LAURENT—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire concerne un autre rapport sur la pollution du Saint-Laurent dont a été saisi le ministre de l'environnement et selon lequel la santé des riverains du Saint-Laurent est directement menacée, surtout par la contamination bactérielle. Le ministre a-t-il l'intention d'agir immédiatement pour supprimer ce risque imminent pour la santé?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le député veut sans doute parler d'un rapport préliminaire présenté par le groupe d'étude Canada-Québec. Il s'agit d'un groupe fédéral-provincial qui étudie le Saint-Laurent, de Cornwall à Montmagny. Ce groupe a décelé quelques problèmes auxquels il faudrait apporter des solutions avant cinq ans, soit la durée du programme d'étude qu'il a entrepris. Il a découvert deux problèmes principaux, le premier concernant les métaux lourds—le mercure, etc.—et le deuxième étant d'ordre biologique, soit la pollution par les déchets des municipalités. Le groupe a recommandé aux deux paliers de gouvernement de faire effectuer immédiatement des analyses et des vérifications, puis de faire appel aux autorités médicales.

Questions orales

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—LA JUSTIFICATION DE LA HAUSSE DE PRIX—L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On a annoncé la nouvelle incroyable que le gouvernement fédéral allait proposer demain aux provinces une hausse de $2 du prix du baril de pétrole. Étant donné qu'une pareille hausse entraînera la perte d'environ 80,000 nouveaux emplois au Canada—d'après une étude que le gouvernement de l'Ontario a faite lors de la dernière importante majoration de prix—et que nous avons déjà plus d'un million de chômeurs, le ministre peut-il nous dire comment il pense pouvoir justifier une majoration aussi forte à l'heure actuelle?

● (1420)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'ai déjà précisé, il me semble, les raisons qui nous amènent à aligner le prix canadien sur le prix international. A l'heure actuelle, le prix canadien est le plus bas au monde. On nous a critiqués—et je crois que le député n'a pas hésité lui non plus à ajouter son grain de sel—d'avoir adopté des mesures d'économie qui n'étaient pas ce qu'on aurait pu espérer. Si l'ATE a critiqué nos mesures d'économie c'est justement parce que le prix du pétrole canadien est beaucoup plus bas que ceux qui sont pratiqués dans le reste du monde.

J'ai également expliqué très clairement qu'en plus de l'aspect d'économie, il y avait d'autres raisons reliées à l'importation de nouveaux approvisionnements. Il y a un problème de liquidités et également le problème des ressources que nous recherchons. On ne les trouve pas aussi facilement qu'auparavant. Si le député n'est pas encore convaincu il voudra peut-être examiner les arguments juridiques et politiques des provinces productrices. J'ai l'impression qu'elles veulent exposer leur point de vue et qu'elles ne s'en priveront pas.

M. Broadbent: Le ministre sait fort bien que d'autres mesures d'économie seraient plus appropriées. En guise de préliminaire je dirai qu'étant donné le prix actuel du pétrole la prospection au Canada s'est déjà beaucoup accrue l'année dernière, et on ne peut donc plus invoquer cette raison pour augmenter le prix. Le ministre convient-il que cette proposition absurde du gouvernement fédéral va nous coûter 80,000 nouveaux emplois et, en l'occurence, qu'entend-il faire à ce sujet?

M. Gillespie: Je ne crois pas que la hausse de prix ait de pareils effets.

PÉTROLE—L'INCIDENCE DE LA HAUSSE SUR L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'aimerais lui poser une question sur un autre aspect du même problème. Étant donné qu'une telle hausse entraînera une augmentation moyenne de 8 cents du prix du gallon de combustible, qu'il s'agisse d'essence ou de mazout, et selon les autorités compétentes, une hausse d'environ 1 p. 100 de l'indice des prix à la consommation, le gouvernement a-t-il pris en considération l'effet de ce relèvement du prix du pétrole sur le coût de la vie qui constituait manifestement l'une des préoccupations majeures du budget présenté l'autre soir?

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur, nous y avons accordé beaucoup d'attention. Comme le ministre des Finances et moi-même l'avons signalé à d'autre occasions, le gouvernement fédéral compte relever le prix du pétrole jusqu'au niveau du prix mondial, mais nous l'avons fait jusqu'à maintenant beaucoup plus lentement que certains l'auraient souhaité pour tenter de protéger les Canadiens contre la pression croissante des prix. Ce programme à lui seul nous a coûté cher. Jusqu'à présent, je crois que quelque 4 milliards de dollars de subsides ont été versés pour homologuer le prix du pétrole au Canada et en même temps tenter de maintenir l'indice des prix à la consommation à un niveau raisonnable. Nous avons donc essayé de relever le prix du pétrole mais de façon lente et mesurée.

* * *

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre.

Même si le 3 décembre dernier j'ironisais avec un arrière-goût sarcastique en félicitant le très honorable premier ministre d'avoir provoqué au Canada la crise constitutionnelle actuelle, voilà que certaines révélations que j'ai eues, monsieur le président, me poussent à lui demander de répondre aux questions suivantes:

Le très honorable premier ministre dirait-il à la Chambre s'il a déjà milité, ou plus précisément, s'il a déjà fait partie et s'il ferait encore partie d'un mouvement secret préconisant une attitude pacifique à l'égard de l'indépendance du Québec?

[*Traduction*]

Des voix: C'est honteux!

M. Hnatyshyn: Le premier ministre fait signe que oui.

Une voix: Soyez franc, Pierre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PUBLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA POLLUTION PAR LE MERCURE ET LES AUTRES MATIÈRES TOXIQUES

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. Il s'agit de deux rapports alarmants publiés récemment: le premier, préparé par la Commission mixte internationale a trait à la qualité des eaux des Grands lacs, et le second traite du réseau hydro-graphique du Saint-Laurent. Tous deux révèlent des niveaux de pollution—18 mois environ après le délai fixé pour l'assainissement—qui ne sont rien de moins qu'un danger pour la santé publique. Comme la Commission mixte internationale prétend que la pollution par le mercure présente un danger grave dans les Grands lacs, et qu'elle reproche au gouvernement d'avoir retardé à appliquer la loi sur les contaminants de l'environnement, le ministre dirait-il à la Chambre quand il compte présenter à la Chambre le règlement qui s'impose pour donner du mordant à cette mesure et ainsi permettre de régler le problème du mercure et des matières toxiques?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, avec votre permission, j'aimerais m'excuser auprès du député; j'étais en effet absent la première fois qu'il a posé sa question. C'est que j'ai eu des réunions de 9 heures ce matin jusqu'à maintenant, et je voulais parler de cette question avec mes fonctionnaires. Je dirais au député qui semble mécontent, ce que je comprends bien d'ailleurs, que ma présence à la Chambre n'est ni plus ni moins fréquente que la sienne.

Pour en venir à la question proprement dite, monsieur l'Orateur, je dirais que le député verrait que la situation s'améliore s'il lisait convenablement le rapport de la Commission mixte internationale. Par ailleurs, le ministre devrait savoir que mes prédécesseurs ont fait le nécessaire pour interdire l'utilisation du mercure dans les entreprises qui en déversaient avec leurs eaux résiduaires. Si le mercure continue à causer une certaine pollution c'est donc en partie à cause des fumées ou d'autres agents de pollution atmosphérique. Pour le reste, dans le cadre de la loi sur les contaminants de l'environnement, nous avons pris les dispositions nécessaires pour essayer d'enrayer ceux qui étaient considérés comme prioritaires, surtout les biphényls polychlorés. Nous avons un plan d'action qui sera manifestement révélé au public.

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Comme M. Brydon, directeur des contaminants de l'environnement a déclaré qu'on ne savait pas exactement quels problèmes le mercure pouvait poser, le ministre peut-il dire à la Chambre, grâce à son programme de recherche, quand on pourra obtenir une réponse à ces questions d'importance primordiale et quand il sera en mesure de déposer les règlements découlant de cette nouvelle loi. Cela se fera-t-il, durant l'année en cours ou non?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de ce qu'a dit M. Brydon. Il a tenté d'expliquer, j'en suis certain, que dans le cas du mercure, une certaine proportion provient des déchets industriels et une autre se trouve à l'état naturel. Il en est certes ainsi dans certaines régions septentrionales où il est très difficile de remédier aux fortes concentrations de mercure à l'état naturel. Quant à l'annexe où figureront les règlements et dont le député a parlé, évidemment, je suis prêt à les publier dès qu'ils auront été mis au point, mais je ne sais pas exactement à quelle date.

LES DATES-LIMITES DE DÉPOLLUTION DES GRANDS LACS

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le rapport de la Commission mixte internationale signale en outre que l'absence de date-limite avait fait obstacle à l'application des mesures anti-pollution. Puisque la Commission de la qualité des eaux fait état de 63 zones-problèmes dont il faut encore s'occuper, le ministre dirait-il à la Chambre quelle mesure il entend prendre pour réintroduire les dates-limites dans le programme et quand il entend le faire?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je ne saurais préciser ni le mois ni le jour sans avoir au préalable considéré toutes les données. Le député ne devrait pas passer sous silence que nous devons traiter en l'occurrence avec les autorités provinciales et le gouvernement des États-Unis.

* * *

● (1430)

[*Français*]

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—ON RECOMMANDE QUE LES FRAIS D'EXPORTATION DE LA POUDRE DE LAIT SOIENT PAYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire en l'absence du ministre de l'Agriculture.

Dans la déclaration que le ministre a faite hier sur la prochaine politique laitière, on peut déceler une certaine fausseté car il semble qu'on vise un objectif de revenu de $11.86, et il est évident que ce revenu est réduit par la perception des frais relatifs à l'exportation de la poudre de lait de $1.20, ce qui assurera un objectif de $10.66. Donc, pour corriger cette fausseté qui me paraît évidente dans ce dossier, est-ce que le secrétaire parlementaire de l'honorable ministre de l'Agriculture serait disposé à recommander à ce dernier que les frais d'exportation soient payés en totalité par le gouvernement fédéral?

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, la politique laitière annoncée par le ministre de l'Agriculture hier en est une sur laquelle les provinces se sont entendues—les neuf provinces qui participent au comité de gestion au niveau national—et je ne crois pas qu'à ce moment-ci le ministre soit disposé—parce que c'est une entente au niveau national—à changer quoi que ce soit dans la politique qui a été annoncée hier.

LA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LES IMPORTATIONS DE FROMAGE AFIN DE PERMETTRE L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné l'importance d'augmenter la production canadienne par rapport à la consommation, est-ce que le secrétaire parlementaire serait en mesure de dire à la Chambre si son gouvernement a l'intention de réduire les importations de fromage pour faciliter l'augmentation de production nécessaire à l'industrie laitière du pays?

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, depuis trois ans le gouvernement canadien a limité les importations de fromage à 50 millions de livres par année. Puisque la consommation canadienne a augmenté, et que les importations ont été maintenues à 50 millions de livres, il va de soi que cela a profité à l'ensemble des producteurs canadiens. Bien sûr, certains fromages seront toujours importés: environ 200 marques le sont, mais il y en a quand même 63 qui sont fabriquées au Canada. Certains producteurs de fromages canadiens auraient intérêt à commencer à fabriquer certains fromages qu'on importe actuellement.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DES ENTENTES SUR LES GARANTIES NUCLÉAIRES BILATÉRALES NÉGOCIÉES AVEC LES PAYS EUROPÉENS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, fait suite à des questions antérieures ayant trait aux négociations en cours sur les garanties nucléaires avec les pays de la CEE. Le ministre pourrait-il nous dire au juste si les garanties bilatérales négociées avec l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie et la Grande-Bretagne interdiront à ces pays d'exporter des combustibles nucléaires à un pays de la CEE qui n'a pas signé le traité de non-prolifération? Si oui, le ministre a-t-il demandé un avis juridique pour savoir si ces garanties primeraient sur les dispositions du traité de l'Euratom et du traité de Rome qui prévoient la libre circulation de matériel nucléaire entre les pays de la Communauté. Autrement dit, est-ce que les garanties en voie de négociation seraient exécutoires au point de vue juridique?

M. Fraser: Oui ou non?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Je pense que cela dit tout. Nous ne signerons cet accord bilatéral que s'il interdit le transfert de matériel nucléaire à un autre pays membre de la Communauté européenne; autrement, les livraisons seront suspendues.

LE TRANSBORDEMENT POSSIBLE D'URANIUM CANADIEN À DESTINATION DE L'URSS EN PASSANT PAR L'ALLEMAGNE DE L'OUEST

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre si ce qu'il a dit s'applique expressément à la France. Ces garanties interdiront-elles l'exportation de combustibles ou de techniques nucléaires de pays de la CEE à la France, qui n'est pas partie au traité de non-prolifération? J'aimerais également que le ministre tire au clair un article paru dans le *Globe and Mail* du 16 février. Faissant état des besoins de l'Allemagne de l'Ouest en matière d'uranium, l'article dit notamment:

> Le seul pays de la CEE qui ait souffert jusqu'ici de l'embargo du Canada sur l'uranium est l'Allemagne occidentale, qui a besoin d'uranium pour l'expédier à l'Union soviétique afin de respecter un contrat d'enrichissement d'uranium.

Je demande si le gouvernment canadien a donné la permission de transborder de l'uranium canadien à destination de l'Union soviétique en passant par l'Allemagne de l'Ouest?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, cette longue question comprend bien des éléments. J'y répondrai de mon mieux. En ce qui concerne nos relations avec la France, j'ai dit «tous les pays membres de la Communauté européenne». Bien entendu, la France est l'un de ceux-là. Certains éléments du projet de garanties ne sont pas applicables aux États détenteurs d'armements nucléaires mais cela ne change rien à la réponse que je viens de donner à l'honorable représentante.

Pour répondre à la deuxième partie de la question, il me faudra me renseigner au sujet de cet article de journal. Je n'en ai pas été informé et j'ignore tout à fait s'il est exact. Je vais m'enquérir davantage et répondrai à cette question le plus tôt possible.

* * *

LES FINANCES

L'AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES NE BÉNÉFICIANT PAS DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'ÉGARD DES ENFANTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme le ministre a déclaré dimanche dernier, à l'émission «Question Period», que le crédit d'impôt de $50 par enfant visait principalement à aider les gens à faibles et à moyens revenus à faire face à l'augmentation du coût des aliments et du coût de la vie en général, et comme un million de familles au moins au Canada ne paient pas d'impôts et ne bénéficieront donc pas de ce crédit d'impôt puisqu'elles arrivent à peine à s'en sortir, avec un revenu annuel de $7,000, que compte faire le ministre pour aider ce million de familles à faire face à l'augmentation du coût de la vie?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le but de ces mesures est d'alléger le fardeau fiscal. Ce que le député propose c'est un autre programme de dépenses et, comme il n'est pas sans le savoir, le gouvernement a fixé un plafond à l'ensemble de ses dépenses. Bien qu'il y ait eu des discussions avec les provinces, sous la juridiction du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, nous n'avons pour l'instant aucun nouveau programme de paiements de transfert à l'intention des particuliers à annoncer.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES NE BÉNÉFICIANT PAS DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'ÉGARD DES ENFANTS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. De l'aveu du ministre des Finances, les familles dont le revenu s'établit entre $7,000 et $11,000 ont besoin dès maintenant du crédit d'impôt de $50 par enfant pour faire face au coût accru de la vie. Comme le ministre des Finances a mentionné le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ce dernier nous dirait-il ce qu'il compte faire pour aider ces personnes dans le besoin?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, pour l'instant nous n'avons pas les ressources voulues pour accorder des allocations supplémentaires à ce groupe-là, mais nous étudions des mesures de soutien et de supplément de revenu que plusieurs provinces voient d'un bon œil. J'espère que nous pourrons proposer des mesures dans ce sens en temps opportun.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une dernière question supplémentaire? L'un ou l'autre des deux ministres nous dirait-il pourquoi le gouvernement utilise ses ressources pour donner davantage aux riches, alors qu'il prétend ne pouvoir rien donner aux pauvres?

* * *

L'INDUSTRIE

L'OPPORTUNITÉ DE LA TRANSFORMATION OBLIGATOIRE AU PAYS D'UNE PROPORTION ACCRUE DES MATIÈRES PREMIÈRES POUR CRÉER DE L'EMPLOI

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme notre chômage sans précédent est attribuable en grande partie à notre déficit annuel de 10 milliards au chapitre des produits fabriqués, le gouvernement songe-t-il à exiger des sociétés exportatrices de matières premières à l'état brut de transformer une proportion beaucoup plus élevée de ces matières premières en produits finis au Canada, fournissant ainsi aux Canadiens les emplois dont ils ont grand besoin plutôt qu'aux travailleurs des pays étrangers vers lesquels sont exportées nos matières premières?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, c'est exactement la politique que le gouvernement suit. Lorsque cela est possible, nous insistons toujours pour que les ressources naturelles du Canada soient manufacturées autant que faire se peut, ici même au Canada, mais cela n'est pas toujours possible.

[*Traduction*]

M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La prétendue politique du gouvernement actuel n'ayant pas fait augmenter la proportion de nos matières premières transformées en produits finis dans notre pays, faut-il s'étonner, devant l'inaction du gouvernement, d'être aux prises avec un chômage sans précédent et qui ne semble pas près de disparaître?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, je voudrais répondre à cette question, parce que l'honorable député est de temps en temps à la Chambre lorsqu'il s'agit de poser des questions, mais quand on va devant les comités pour discuter des problèmes en substance, on ne le voit pas.

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

L'AIDE ENVISAGÉE—LA MODIFICATION POSSIBLE DE LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des petites entreprises et a trait aux nouvelles persistantes provenant de la Colombie-Britannique ces derniers mois à propos du nombre incroyable de faillites de petites entreprises dans cette province. Un journal de la ville d'origine du ministre, dans sa circonscription, a publié toute une page de faillites commerciales. Je sais bien que cela n'a rien à voir avec la nomination du ministre ni avec son ministère. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement n'a pas en réserve un programme spécial dont il n'a pas été question dans le budget et qui présente une solution à ce problème très critique, surtout en Colombie-Britannique?

● (1440)

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, nous n'avons prévu aucun programme particulier . . .

Des voix: Bravo!

M. Marchand: . . . concernant les faillites commerciales. Ces dernières sont l'apanage propre du régime de l'entreprise privée. Nous avons besoin d'entrepreneurs privés prêts à se lancer et à prendre des risques. Certains d'entre eux échouent, d'autres pas. Toutefois, je cherche à élaborer des politiques qui, de façon générale, créeront un meilleur climat économique pour les petites entreprises. C'est certes là l'objectif du dernier budget.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il l'intention d'élaborer un de ces jours un programme visant à trouver des solutions aux problèmes très particuliers des petites enteprises de chez nous? Songera-t-il également à mettre à contribution la loi sur les prêts aux petites entreprises, un des programmes qui auraient pu offrir une solution partielle à ces problèmes? Essaiera-t-il, de concert avec le ministre des Finances, de convaincre les banques de consentir ces petits prêts même si elles ne réalisent pas les profits que rapportent normalement les prêts traditionnels? A-t-on essayé d'encourager les banques à consentir ces prêts?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, la réponse à toutes ces questions est oui. On a présenté hier des modifications à la loi sur les prêts aux petites entreprises.

Des voix: Bravo!

M. Marchand: Je crois que les modifications sont très importantes pour les petites entreprises. J'en ai parlé à l'Association des banquiers canadiens et à un certain nombre de banquiers. A la suite des modifications que nous avons présentées hier et d'autres modifications au règlement, surtout en ce qui concerne les taux d'intérêt, les banques consentiront volontiers ces prêts aux petites entreprises. Voilà quelque chose qui rendra de très utiles services aux petites entreprises.

Questions orales

LA SUPPRESSION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL LORS DU TRANSFERT D'UNE ENTREPRISE D'UN MEMBRE À UN AUTRE D'UNE MÊME FAMILLE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au même ministre. Suite aux questions que j'ai posées la semaine dernière relativement à certains points touchant les petites entreprises et préconisés par mon parti et par conséquent par le ministre lui-même—points dont il n'est malheureusement pas question dans le budget—le ministre peut-il nous dire de quelle façon et par quel intermédiaire il entend annoncer qu'il remplira les promesses qu'il a faites de supprimer l'impôt sur les gains en capital lors du transfert d'une entreprise d'un membre à un autre membre d'une même famille? Quand ces questions seront-elles présentées au Parlement?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, dans le document que j'ai l'intention de présenter au cabinet dans le courant de l'année, j'exposerai toute la question de l'environnement financier des petites entreprises. Ce sera évidemment le ministre des Finances qui se chargera d'annoncer les mesures d'ordre fiscal de la manière habituelle.

LA POSSIBILITÉ D'UN MORATOIRE RELATIF AUX CONFISCATIONS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre chargé de la petite entreprise. Comme un certain nombre de ministères font des confiscations à la suite du ralentissement économique, quelles mesures le ministre songe-t-il prendre à l'égard de ces confiscations dans l'espoir que l'économie s'améliorera cet été et que ces entreprises pourront rétablir leur crédit?

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la petite entreprise. Étant donné les confiscations que font certains de ses ministères à l'endroit des petites entreprises à la suite du ralentissement économique que nous connaissons depuis un an, le ministre va-t-il accorder un moratoire afin qu'elles puissent tenter de rétablir leur situation financière pendant l'été où la situation économique pourrait s'améliorer?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce que nous pouvons faire pour les prêts accordés par des banques à charte ou d'autres institutions financières. Si le député parle de certains prêts accordés en vertu de la loi sur les prêts aux petites enterprises ou de la Banque fédérale de développement, je me ferai un plaisir de voir ce qu'on peut faire. La Banque fédérale de développement s'intéresse certainement aux petites entreprises. Elle désire faire son possible pour leur permettre de survivre et même de prospérer au Canada.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POSSIBILITÉ D'AUGMENTER L'ÂGE DE LA RESPONSABILITÉ À 15 OU 16 ANS

M. Pierre Bussières (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

[M. Marchand.]

Très récemment, le Dr Denis Lazure, ministre des Affaires sociales du Québec, critiquait le projet de loi fédéral portant sur les jeunes délinquants, et à cette occasion, il suggérait de porter l'âge de la responsabilité des jeunes à 15 ou 16 ans. J'aimerais savoir si l'honorable solliciteur général et les fonctionnaires de son ministère ont examiné la possibilité de porter cet âge de la responsabilité à un niveau qui se situerait à 15 ou 16 ans?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, toute la question de la loi sur les jeunes contrevenants a été le sujet de consultations très intenses entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. De fait, la position initiale du gouvernement fédéral était de fixer l'âge de responsabilité criminelle à 14 ans. C'est plutôt à la suite de réunions et de consultations avec les provinces qu'à la demande de la grande majorité des provinces, sauf le Québec, nous avons proposé un âge minimum de 12 ans. Cette question a récemment fait l'objet d'une conférence fédérale-provinciale au niveau des sous-ministres, conférence à laquelle assistait le sous-ministre de la Justice du Québec. Si le ministre des Affaires sociales du Québec désire consulter son collègue le procureur général de la province de Québec, il sera sans doute informé que celle-ci, dans la personne de son procureur général, a toute la latitude nécessaire pour continuer à porter des plaintes en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse, plutôt qu'en vertu de la loi sur les jeunes délinquants, ce qui est un signe de la grande flexibilité que nous avons apportée dans l'avant-projet de loi sur les jeunes contrevenants.

[*Traduction*]

PROPOSITION D'EXAMEN DU PRINCIPE DU PRIVILÈGE DU POUVOIR EXÉCUTIF—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE LA MODIFICATION

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre examinerait-il le fond juridique du supposé concept de privilège de l'exécutif et vérifiera-t-il si ce concept a été, sinon supprimé entièrement, du moins considérablement réduit par la Déclaration des droits adoptées en Angleterre en 1688? Le ministre examinera-t-il la décision de la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire États-Unis contre Nixon pour voir si le privilège de l'exécutif qui avait été rejeté dans cette affaire se fondait sur des précédents qui pourraient s'appliquer au Canada?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur, mais le privilège qui est revendiqué au Canada à de très rares occasions a trait au serment d'office des membres du Conseil privé ou aux dispositions de la loi sur la Cour fédérale.

M. MacKay: Le ministre est-il prêt à modifier ou à atténuer la politique actuelle du gouvernement qui restreint le genre de renseignements que peuvent obtenir les membres des comités parlementaires et qui a été appliquée récemment devant l'Ontario Municipal Board et qui avait auparavant été invoquée à diverses reprises par l'Office national de l'énergie?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, contrairement à ce que les rapports publiés dans la presse indiquaient, aucun membre de la Fonction publique fédérale ou de la Commission de la capitale nationale n'a invoqué un tel privilège à l'Ontario Municipal Board. Quant aux témoignages devant un comité parlementaire, j'estime que la question relève du Règlement.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA VRAISEMBLANCE D'ERREUR DANS LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DES POSTES VACANTS—LES MOTIFS D'ESPOIR QUANT AU SUCCÈS DU PROGRAMME DE RECHERCHE D'EMPLOIS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui a déposé, comme il l'avait promis, les chiffres sur les postes vacants inscrits aux centres de Main-d'œuvre Canada à la fin de chaque mois. Le ministre est-il prêt maintenant à admettre qu'il a fourni des renseignements faux et trompeurs à la Chambre quand il a déclaré que «A la fin de chaque mois, quelque 100,000 postes vacants sont disponibles, grâce aux CMC seulement», le 21 mars et encore une fois le 23 mars? De fait, à la fin de janvier 1977, le chiffre n'était même pas la moitié de celui mentionné par le ministre. Même si l'on ajoute les 8,413 emplois occasionnels, seulement 52,176 postes vacants étaient inscrits à ce moment-là.

● (1450)

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la réponse à mon bon ami est non.

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il me semble que le ministre ne connaît pas la différence entre les statistiques d'inventaire et les statistiques de roulement. Le ministre peut-il dire à la Chambre comment il peut escompter de bons résultats du programme de recherche active d'emplois mis sur pied par son ministère qui oblige les prestataires à s'inscrire aux centres de main-d'œuvre du Canada, alors que, selon les données du ministre, les centres reçoivent dix fois plus de prestataires qu'ils n'ont de postes à leur offrir?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, certaines personnes possèdent diverses compétences qu'elles souhaitent faire consigner. Il semble qu'elles aient plus confiance dans les centres de main-d'œuvre que le député. L'an dernier, nous avons placé plus d'un million de travailleurs, ce qui me semble pas mal.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PROPOSITION D'OCTROI AUX TRIBUNAUX DU DROIT DE PRÉCISER LA NATURE DES DOCUMENTS OFFICIELS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Justice qui découle de celle du député de Central Nova. D'ici à la présentation d'une mesure législative sur l'information qui, même aux yeux des partisans du gouvernement à Toronto, semble avoir eu une période de gestation excessivement longue, le ministre peut-il nous dire s'il est disposé à se conformer à la pratique établie dans l'affaire Nixon, dont mon collègue a parlé, et dans l'affaire des journaux de Crosland au Royaume-Uni par le président du tribunal du Banc du Roi, et de prescrire que les tribunaux auront le droit d'examiner tous documents en vue de déterminer s'il s'agit vraiment de documents officiels ou simplement d'une tentative pour dissimuler des renseignements embarrassants ou politiquement gênants?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, sans vouloir endosser le moindrement les termes provocateurs dans la question du député, qui n'ont aucun fondement, je pense que les membres du gouvernement sont régis par la loi sur la Cour fédérale et par les droits et responsabilités qui y sont énoncés.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD AVEC LES ÉTATS-UNIS CONCERNANT L'EXPORTATION DE L'EAU DOUCE

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État des Affaires extérieures. Le département d'état américain examine-t-il avec le Canada la possibilité d'exporter de l'eau douce cette année en vue de remédier aux pénuries qui sévissent dans le nord-ouest de la région du Pacifique?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, il n'y a pas de pourparlers en cours à ce sujet. Je vais me renseigner et je répondrai à une date ultérieure.

M. Wenman: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre appuie-t-il en principe l'idée d'exporter nos réserves d'eau douce vers les États-Unis?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, lorsque je serai au courant des mesures prises, le cas échéant, je pourrai dire si je les approuve ou non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MOTIFS DU REFUS DE PRESTATIONS AUX RÉCLAMANTS DE PLUS DE 65 ANS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable du chômage. Environ 18,000 personnes ont été injustement déclarées inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage parce qu'elles avaient plus de 65 ans au moment de l'entrée en vigueur du bill C-69. Or, le ministre a déclaré à la Chambre le 10 février dernier que le ministère de la Justice l'avait informé qu'il serait inutile de modifier la loi sur l'assurance-chômage pour remettre à ces personnes ce qui leur est dû. Dans ces conditions, le ministre peut-il nous dire pourquoi son ministère refuse maintenant de payer ces prestations?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, étant donné le nombre de personnes concernées, nous avons jugé utile de prendre les mesures nécessaires, ce que nous avons fait, en communiquant personnellement avec tous les intéressés pour voir s'ils sont réellement admissibles aux prestations. Selon le ministère de la Justice, nous avons les pouvoirs voulus pour agir ainsi, mais pour dissiper tout doute, nous comptons proposer un amendement à l'étape de l'étude en comité du bill.

M. Rodriguez: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que, lorsque ces personnes se rendent au bureau local et font une demande de prestations, les fonctionnaires du ministre leur répondent que la loi sur l'assurance-chômage doit d'abord être modifiée, le ministre peut-il promettre à la Chambre qu'il signalera aux sous-fifres des bureaux locaux qu'ils doivent accepter les demandes de prestations de ce personnes?

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LES PRODUCTEURS DEVRONT PAYER POUR AVOIR EXCÉDÉ LES QUOTAS

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture étant absent, je désire poser une question à son secrétaire parlementaire.

Étant donné que le ministre a fixé à 10 milliards 560 millions de livres les contingentements globaux de la mise en marché du lait industriel pour le pays, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture pourrait-il dire à la Chambre si cette augmentation de quotas devra être remise gratuitement aux producteurs qui ont vu réduire leurs quotas, ou s'ils devront payer ce surplus?

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, il est prévu dans la politique annoncée hier que ceux qui resteront dans les limites de le politique laitière recevront les subsides annoncés. Toutefois, si une province dépasse les quotas, il pourra, bien sûr, y avoir une pénalité à ce moment-là, tel qu'indiqué dans la politique laitière.

M. Gauthier (Roberval): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Monsieur l'Orateur, je voudrais revenir sur ma question. J'ai demandé au secrétaire parlementaire si les producteurs vont avoir ce surplus de quotas gratuitement, ou s'ils devront payer pour ce surplus? C'est la réponse à cette question que je désire recevoir.

M. Pelletier: Monsieur le président, je n'ai pas sous la main cette donnée-là. Je vais m'enquérir et faire rapport au député dans les meilleurs délais.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES SYNDICATS ENGAGÉS DANS LA DISCUSSION DES LIMITATIONS VOLONTAIRES DE L'APRÈS-CONTRÔLE—LA POSSIBILITÉ DE PASSER OUTRE LE CTC

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Jusqu'à maintenant, le gouvernement semble s'être mis en rapport directement avec les responsables du CTC pour discuter des restrictions qu'il faudra s'imposer après l'élimination des contrôles. Toutefois, le ministre des Finances a déclaré dans le *Globe and Mail* de samedi que c'était aux principaux syndicats plutôt qu'au CTC qu'il incombait d'accepter une limitation volontaire des hausses salariales. Le ministre des Finances a déclaré hier que le ministre du Travail—et je cite—«s'est entretenu avec un certain nombre de syndicats, et non pas seulement avec le Congrès du travail du Canada.» Le ministre peut-il nous dire avec quel syndicat il a eu des entretiens, quand ont eu lieu ces réunions et si ces syndicats sont affiliés au CTC?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne trouve rien de contradictoire dans les propos du ministre des Finances. La plupart des grands syndicats sont membres du CTC. En fait, leurs principaux dirigeants sont membres du Conseil d'administration du CTC. Toutefois, certains syndicats, qui ont le bras assez long, ne font pas partie du CTC. Certes, la CSN entre dans cette catégorie et j'ai accordé une audience à ses dirigeants.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire. Comme il est maintenant évident que le gouvernement n'a pu obtenir que les chefs du CTC s'engagent à accepter une limitation des hausses de salaires en dépit de ce que le ministre des Finances a affirmé la semaine dernière, le gouvernement cherche-t-il maintenant à obtenir que les syndicats des principaux secteurs de l'économie prennent directement cet engagement? En d'autres termes, le gouvernement est-il maintenant disposé à passer outre la haute direction du CTC?

M. Munro (Hamilton-Est): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

LES PORTS

LE DIRECTEUR DU PORT DE CHURCHILL—LE MOTIF DE L'ABSENCE DE NOMINATION DE M. FIGURSKI

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le 17 février, le ministre annonçait que M. Donald Figurski, de Winnipeg, avait été nommé le même jour directeur intérimaire du port de Churchill pour la période allant de la fin avril au début novembre. J'aimerais savoir pourquoi cette nomination n'a pas eu lieu.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il faudra que je vérifie l'état de la question, et j'en reparlerai au député.

M. Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Il y a tout juste un an mois pour mois, nous avions des ennuis avec les directeurs du port de Churchill. J'aimerais demander au ministre s'il faut nous attendre à la même chose encore cette année.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au député que les seuls ennuis que nous ayons eus avec les directeurs du port, ce sont ses manifestations continuelles d'insatisfaction, suivies d'éloges de sa part à l'endroit de l'excellent directeur que nous avions choisi. Nous avons eu une année remarquable et avons battu tous les records.

* * *

● (1500)

LES COALITIONS

L'ENQUÊTE SUR LE PRIX DES ENGRAIS—DEMANDE DE RAPPORT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Le 10 mars, comme en témoigne la page 3840 du hansard, je demandais au ministre si, compte tenu de ce que les engrais fabriqués au Canada se vendaient $25 la tonne moins cher en moyenne aux États-Unis qu'au Canada, il ne voudrait pas signaler la chose au directeur des enquêtes sur les coalitions. Le ministre a répondu par l'affirmative. J'aimerais savoir si le directeur a effectué une enquête sur le prix des engrais au Canada et, si oui, quand les agriculteurs canadiens peuvent comter connaître les résultats de cette enquête?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit dans ma réponse, j'ai saisi de l'affaire le directeur des enquêtes sur les coalitions. Le député saura peut-être que des accusations ont été portées le 16 janvier 1976, au titre de l'article 31 (1) *c*) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions contre 16 sociétés d'engrais de l'ouest du Canada. L'enquête préliminaire n'est pas encore terminée.

M. Epp: Comme ces accusations ont été portées il y a un an et que des politiques de prix de même nature ont déjà été adoptées pour la campagne agricole qui s'annonce, j'aimerais savoir du ministre si son ministère a effectué une enquête complète et quand nous pouvons compter obtenir ces résultats.

M. Abbott: Comme l'affaire a été portée devant les tribunaux, j'avais supposé que l'enquête avait été complète. Je vais me renseigner dans le sens demandé par le député.

* * *

LES FINANCES

LA LIMITATION POSSIBLE DU NOMBRE D'EMPRUNTEURS SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Comme un haut fonctionnaire de l'Hydro-Québec a exprimé l'opinion que seuls des emprunteurs de la taille de l'Hydro-Québec devraient s'adresser au marché de capitaux américain à ce moment-ci, le ministre souscrit-il à l'opinion que seuls certains emprunteurs, comme l'Hydro-Québec, devraient faire appel au marché américain cette année, étant donné les restrictions qui s'y dessinent?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, nous ne songeons à aucune restriction pour ce qui est de l'accès aux marchés étrangers, américain ou autres.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une question que j'ai soulevée hier soir au moment de l'ajournement concernant la fourniture de nouveaux wagons de chemins de fer pour transporter des pommes de terre en provenance de l'Est du Canada. Il y a un petit quelque chose que j'aimerais signaler. Le hansard renferme deux inexactitudes: à la page 4632, colonne de gauche, on devrait lire à la dernière ligne «800 à 1,000 wagons frigorifiques» et, aux lignes 43 et 44, dans la colonne de droite, on devrait lire «et exportant un bon nombre d'emplois de l'Île-du-Prince-Édouard». Ce sont des points bien secondaires. Ce qui est important, toutefois—et je suis venu bien près de soulever la question de privilège—c'est la réponse que m'a fournie le secrétaire parlementaire au sujet de la position actuelle du gouvernement concernant la fourniture de nouveaux wagons de chemins de fer. Le secrétaire parlementaire a parlé de rapports renfermant des recommandations du ministère de l'Agriculture et du ministère des Transports. Une rencontre de fonctionnaires devait par la suite avoir lieu le 12 avril.

Le Règlement ne prévoit pas que nous puissions demander que soient déposés d'importants rapports comme celui-ci ou qu'ils soient mis à la disposition des parties intéressées. Le ministre des Transports (M. Lang) ou son secrétaire parlementaire auraient dû indiquer hier soir si ce document sera ou non déposé à la Chambre et s'il sera mis à la disposition des députés en général. Maintemant que le ministre des Transports est ici, j'aimerais savoir s'il sera déposé. Sans le document, les questions répétées que moi et d'autres députés posons depuis quatre à six mois deviennent une sorte de risée pour la Chambre et le service qu'elle rend à la population canadienne. J'aimerais que le ministre en profite pour déposer ce rapport important apparemment préparé par des fonctionnaires et ayant trait à la fourniture de wagons de chemins de fer aux producteurs de pommes de terre de l'Est.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, est-ce à dire que le ministre des Transports ne va pas déposer à la Chambre le document dont a parlé hier soir son secrétaire parlementaire? Il est pourtant à l'origine d'une série de questions que le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), le député de Carleton-Charlotte (M. McCain) et d'autres, ainsi que moi-même, avons posées. Si ce document n'est pas divulgué, il est très difficile pour le gouvernement et pour tous ceux qui sont directement mêlés à la production de pommes de terre de prendre une décision judicieuse.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de prendre connaissance du document, mais je compte le faire afin de me renseigner sur la question.

Pétro-Canada

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES ÉLECTIONS

L'ANNONCE DE LA DATE D'UNE ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, copie d'un arrêté en conseil demandant que des brefs d'élections soient émis pour six circonscriptions électorales, et que le jour du scrutin soit fixé au mardi 24 mai 1977.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE PÉTRO-CANADA POUR 1976

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je dépose aujourd'hui, dans les deux langues officielles, deux exemplaires du rapport annuel de Pétro-Canada pour 1976.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser la question de privilège en rapport avec le fait que tout à l'heure, tout en reconnaissant votre immense compétence, j'ai constaté que vous aviez peut-être un peu trop vite empêché le très honorable premier ministre (M. Trudeau) de répondre à une question que vous avez peut-être préjugée. Alors, je voudrais signaler qu'il ne s'agissait pas de quelque chose de farfelu, mais plutôt d'une question dont l'importance est tellement grande qu'elle met en cause la situation même du pays, et en partie l'avenir du pays.

Une voix: Assoyez-vous!

M. Matte: Si, monsieur le président, il est prouvé hors de tout doute que le très honorable premier ministre du Canada a déjà fait partie, ou peut encore faire partie d'un mouvement qui préconise d'une façon secrète l'indépendance du Québec, il faut absolument que le pays tout entier sache à qui il a affaire, au moment où quelqu'un se fait le défenseur de la solution inverse, savoir le fédéralisme canadien. Par conséquent, je veux—et c'est mon privilège—prouver à la Chambre qu'il s'agissait d'une question sérieuse, puisque je peux apporter les preuves à la Chambre. Alors, il faudrait, et c'est là le sujet de ma question de privilège, laisser l'occasion au très honorable premier ministre de répondre à ma question, même si elle peut paraître à première vue . . .

Une voix: Farfelue.

[M. Lang.]

M. Matte: . . . farfelue, comme il pourrait le dire lui-même. J'aurais aimé, dans ma question supplémentaire, apporter des précisions . . .

Une voix: A l'ordre!

M. Matte: . . . qui auraient sans doute forcé le très honorable premier ministre à répondre, puisque je voulais lui demander s'il avait bel et bien reçu une longue épître d'un de ses amis de Montréal, lequel avait spécifié ce dont je parle aujourd'hui.

Une voix: Démissionnez!

M. Matte: Alors, monsieur le président, je pense que vous avez quelque peu préjugé de ma question, et à ce moment-là . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Si je me souviens bien, je n'ai pas rendu de décision précise en ce qui concerne la question du député de Champlain (M. Matte).

Les ministres ne sont pas tenus de répondre aux questions que leur posent les députés. Ils ont le choix de répondre ou non à une question que peut leur poser un honorable député. De plus, il n'incombe jamais au président d'intervenir. Si, en réexaminant la question de l'honorable député, la présidence la juge conforme au Règlement, le député aura l'occasion de la poser à nouveau demain.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

DÉPÔT D'UN ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE CONCERNANT CERTAINES LIGNES DE CHEMIN DE FER

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, j'aimerais revenir à l'appel des motions cet après-midi, à 5 h 30, pour déposer, conformément à l'article 41(2) du Règlement, des exemplaires d'un accord conclu avec la province de la Colombie-Britannique concernant certaines lignes de chemin de fer. Cette heure a été choisie pour coïncider avec le dépôt de documents qui se fera également en Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: Le ministre aimerait l'accord de la Chambre pour qu'il soit ordonné que le document soit déposé cet après-midi, à 5 h 30. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi convenu et ordonné.

* * *

● (1510)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 25, 1489, 1509, 1609, 1644, 1954, 2019, 2070 et 2079.

[*Texte*]

LE PERSONNEL DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

Question nº 25—**M. Cossitt:**

1. Quelle est la liste actuelle des noms, des postes et des traitements annuels des personnes affectées au cabinet du premier ministre, qui y sont prêtées ou employées à forfait, ou qui, de toutes autres façons, sont à son service, au moment de la préparation de la réponse à la présente question?

2. Quand cette réponse a-t-elle été préparée?

Le très hon. Pierre E. Trudeau (premier ministre): 1. Voir la réponse à la question 23, déposée aujourd'hui.

2. Le gouvernement assume la responsabilité des réponses qu'il donne aux questions inscrites au *Feuilleton* ainsi que de l'ensemble des opérations nécessaires à cet effet. Il ne juge donc pas opportun de fournir les renseignements demandés concernant ces dispositions administratives internes.

TRAVAUX PUBLICS—LE NOUVEL IMMEUBLE DU GOUVERNEMENT À BARRIE (ONT.)

Question nº 1489—**M. Rynard:**

1. Quel est le coût total des acquisitions de terrains pour le nouvel immeuble du gouvernement situé à Barrie (Ont.)?

2. Quels ont été *a*) le coût prévu, *b*) le coût définitif de la construction de cet immeuble?

3. Quelle surface totale des espaces peut être aménagée en bureaux?

4. Quels ministères doivent occuper cet immeuble?

5. Quel était le coût prévu de l'ajout envisagé initialement pour l'immeuble du gouvernement situé rue Collier à Barrie (Ont.)?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): 1. $324,608.

2.

(a) Coût estimatif		(b) Coût définitif
Experts-conseils	$ 91,500	$ 85,000
Construction	1,605,000	1,412,104
Divers	61,000	54,246
Total	$1,757,500	$1,551,350

3. 37,000 pi² de superficie louable; 33,400 pi² de superficie utilisable.

4. Centre de main-d'œuvre du Canada, Commission d'assurance-chômage.

5. Coût estimatif total du projet: $1,206,433 pour une superficie utilisable de 23,400 pi².

LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT

Question nº 1509—**M. Mazankowski:**

1. Le 31 décembre 1976, quel était le montant total des subventions accordées par le gouvernement aux autochtones, à divers groupes et corporations ainsi qu'à des associations d'écologistes pour l'étude des répercussions sur la société et l'environnement du gazoduc que l'on projette de construire dans la vallée du Mackenzie?

2. Quel est le montant total des subventions que le gouvernement a accordées aux diverses associations pour la protection de l'agriculture, aux corporations et aux associations pour la protection de l'environnement, pour l'étude des répercussions sur la société et l'environnement du projet de construction d'une centrale à Round Hill-Dodds, estimée à deux milliards de dollars et dont la réalisation vient d'être remise à plus tard?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: 1. Les fonds fournis à cette fin, qui, au 31 décembre 1976, totalisaient $1,700,500 se répartissent comme suit: Associations autochtones: Fraternité des Indiens des T.N.-O., $566,500; Comité (d'étude) des droits des aborigènes, $421,250; Conseil des Indiens du Yukon, $129,600; Inuit Tapirisat du Canada, $38,650; total, $1,156,000. En plus de procurer des fonds aux organisations autochtones, l'enquête sur le gazoduc projeté pour la vallée du Mackenzie a subventionné, du mois d'avril 1974 au 31 décembre 1976, les participants suivants: Northern Assessment Group, $421,500; Association des municipalités des T.N.-O., $95,000; Chambre de commerce des T.N.-O., $25,000; Association pour la santé mentale des T.N.-O., $3,000; total, $544,500. Grand total $1,700,500.

2. En ce qui concerne Agriculture Canada et Environnement Canada: Néant.

LES BUREAUX DE POSTE DE LA CIRCONSCRIPTION DE VAUDREUIL

Question nº 1609—**M. Herbert:**

Combien y a-t-il de bureaux de poste auxiliaires dans la circonscription de Vaudreuil et où sont-ils situés?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Il y a 31 bureaux de poste dans la circonscription de Vaudreuil. St. Lazare; Île-Perrot-Sud, 2265, boul. Perrot; Les Cèdres, 62, rue Principale; Sainte-Justine-de-Newton; St-Polycarpe, 82, rue Elie Auclair; Dorion-Vaudreuil, 35, rue St-Clares; Hudson Heights, avenue Oakland; Dalhousie Station; Sainte-Marthe, 618, rue Principale; Rigaud, 33, rue St-Viateur; Hudson, 99, rue Cameron; Rivière Beaudette, 267, rue Principale; Dorion-Vaudreuil, bureau auxiliaire 7, 18 rue St-Michel; St-Zotique, 1165, rue Principale; St-Télesphore, 1401, route 340; Dorion-Vaudreuil, bureau auxiliaire 3, angle de la 5e avenue et de la rue Cardinal; Pointe-Fortune, 698, boul. des Outaouais; Coteau-du-Lac, chemin de la reine; Coteau-Landing, 180, avenue Principale; St-Clet, 234, rue Principale; Coteau-Station, 106, rue Lippe; Pointe-des-Cascades, 121, chemin du Fleuve; Roxboro, bureau auxiliaire 12, 17055, chemin Sainte-Marie-Kirkland; Sainte-Anne-de-Bellevue, bureau auxiliaire 4, 90, chemin Morgan, Baie d'Urfe; Sainte-Anne-de-Bellevue, 49, rue Sainte-Anne; Succursale postale Pierrefonds, Roxboro; Sainte-Anne-de-Bellevue, bureau auxiliaire 2, 50, chemin St-Clares; Sainte-Anne-de-Bellevue, bureau auxiliaire 1, 450, boul. Beaconsfield; Sainte-Anne-de-Bellevue, bureau auxiliaire 3, Collège Macdonald, Collège Macdonald; Gardenvale, 1, rue Pacific, Sainte-Anne-de-Bellevue; Succursale postale de Sainte-Anne-de-Bellevue, 186, place Sutton, Beaconsfield.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES—SANTÉ ET SPORT AMATEUR

Question nº 1644—**M. Marshall:**

Quels sont les objectifs prioritaires en période de restrictions quant au financement des projets de santé et de sport amateur *a*) exigences aérobiques de badminton par rapport au niveau de qualification ($1,300), *b*) projet canadien de nage synchronisée (CANSYN) ($4,800), *c*) projet d'entraînement, de gestion, de recrutement et de conservation, ($5,000), *d*) création d'un programme de changement de mode de vie et d'initiation à la santé physique ($2,825), *e*) analyse biomécanique des aptitudes de saut au volley-ball ($22,500), *f*) hypothermie: dépenses en énergie du skieur de fond dans les régions montagneuses, compte tenu de l'habillement, des aliments consommés, du terrain et de la condition physique ($22,090), *g*) la mise au point d'un système d'analyse de l'interaction entraîneur-athlète ($8,329), *h*) physiologie des performances au hockey sur glace: mécanisme et accumulation de la fatigue ($27,196), *i*) évaluation des performances du nageur au point de vue musculature ($2,218), *j*) examen des dépenses en énergie chez les skieurs de fond d'élite qui participent à des compétitions ($3,443), *k*) mesure morphométrique du volume des mitochondries et de la densité du squelette humain à la suite d'un entraînement intensif ($2,070), *l*) techniques d'entraînement autogène pour vérifier les niveaux de préparation ($4,500), *m*) examen de perception en tant qu'élément d'aptitudes

Questions au Feuilleton

au volley-ball ($7,500), *n*) nage synchronisée—établissement du profil cardio-respiratoire des nageurs d'élite ($7,220), *o*) évaluation des exigences physiologiques chez le patineur artistique ($9,440), *p*) analyse du rapport entre le niveau de santé physique, le rythme de vie, les traits de caractères sélectionnés et le stress ($18,750), *q*) élargissement du SIRLS (système d'information à des fins de sociologie et de psychologie sociale des loisirs et du sport) en tant que source nationale de données ($9,480), *r*) banque de données constituée d'études relatives aux loisirs: projet bilingue ($20,920)?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Les objectifs du programme de la Direction générale de la santé et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont énoncés ci-dessous par ordre d'importance: 1. Faire mieux comprendre la nature et l'importance de la bonne forme, des loisirs physiques et du sport amateur. 2. Améliorer les méthodes canadiennes visant à assurer la bonne forme et à organiser les loisirs physiques et le sport amateur. 3. Améliorer le degré de participation des Canadiens aux loisirs physiques et au sport amateur. Dans le cadre de ce programme global, une partie relativement faible des fonds ($400,000) a été attribuée à des études de recherches à l'appui de ces objectifs du programme.

Vous trouverez ci-après la liste des secteurs prioritaires de recherche pour l'année financière 1976-1977 et la liste révisée pour 1977-78. Ces priorités de recherche proviennent de sources externes, y compris les conférences nationales (à savoir, la Conférence nationale sur la santé et l'hygiène, la Conférence nationale sur la forme physique des employés), des groupes d'experts spéciaux (à savoir, le Comité d'étude sur les sports au Canada), les fédérations nationales des sports, le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur et d'autres sources. Chaque proposition de recherche présentée au programme est d'abord examinée par les agents de la Direction générale afin de déterminer son degré de pertinence par rapport à l'énoncé des priorités de recherche de la Direction générale pour l'année financière en question. S'il est jugé que la proposition est suffisamment pertinente, elle est ensuite examinée du point de vue de son importance, c'est-à-dire de sa capacité d'apporter des connaissances nouvelles au domaine et de produire des résultats de valeur pratique pour la solution des problèmes existants. Une étude définitive est enfin menée en vue d'évaluer la validité scientifique et technique de la méthodologie employée. Programme de soutien de la recherche de S.S.A. Besoins en recherche 1976-1977: 1. La recherche du rôle de l'activité physique (exercice, sport et autres formes) dans la promotion de la santé. Voici les secteurs d'intérêt particulier: les stratégies pour améliorer l'observation des régimes d'activité physique; les influences socio-culturelles des programmes d'activité physique; le rôle de l'activité physique dans le cadre d'un programme complet de modification des habitudes de vie; les bienfaits de la participation à l'activité physique pour la santé mentale. 2. Les aspects économiques de la bonne forme, des loisirs physiques et du sport. Voici un domaine d'intérêt particulier: l'effet de la bonne forme physique sur la productivité au travail et les dépenses de santé. 3. L'identification des habiletés et éléments particuliers à un sport; la mise au point d'épreuves en vue d'évaluer ces éléments et habiletés, l'établissement de normes pour les sportifs et sportives relativement à ces éléments et habiletés, et l'établissement de concepts et méthodes liés à l'entraînement des sportifs en vue de l'acquisition de ces éléments et habiletés.

[M. Marshall.]

Programme de soutien de la recherche de la S.S.A. Besoins en recherche 1977-1978: L'établissement de normes de sécurité acceptables, pour le matériel et les installations, destinés à protéger les participants dans les sports et au jeu. La mise au point de méthodologies et programmes originaux pour l'enseignement des habiletés sportives aux enfants. Les facteurs qui incitent les adultes à devenir bénévoles dans des organismes de sports et de loisirs. Les effets de l'école et de la communauté sur la socialisation des enfants à l'égard du sport. La mise au point de techniques et de programmes qui visent à modifier le comportement de la population adulte envers la participation à l'activité physique. Le rôle de l'activité physique dans le cadre d'un programme complet de modification des habitudes de vie. La mise au point de stratégies en vue d'améliorer l'observation des régimes d'activité physique chez les bien-portants. L'influence des facteurs socio-culturels sur la participation à l'activité physique à divers stades de la vie. Les répercussions des programmes d'activité physique sur la productivité, l'absentéisme, le moral des employés, le stress professionnel et d'autres paramètres. Les besoins et problèmes de groupes spéciaux comprenant les pauvres, les personnes âgées, les handicapés et les immigrants en ce qui a trait à leur participation au conditionnement physique, aux loisirs et des sports. L'identification des habiletés et éléments particuliers à un sport. La mise au point d'épreuves pour évaluer les habiletés et élements particuliers à un sport. L'établissement de normes pour les sportifs et sportives relativement aux habiletés et éléments particuliers à un sport. La formulation de concepts et méthodes liés à l'entraînement des sportifs en vue de l'acquisition des habiletés et éléments particuliers à un sport.

LE BUREAU DE POSTE DE SAINTE-JUSTINE DE NEWTON (QUÉ.)

Question nº 1954—**M. Herbert:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de construire un bureau de poste à Sainte-Justine-de-Newton (Qué.) et, dans l'affirmative, quels sont l'emplacement, les dimensions et le prix du terrain acheté?

2. Les plans ont-ils été préparés et les architectes ont-ils été choisis?

3. Quelle est la date prévue pour le début des travaux et quand le bureau de poste sera-t-il opérationnel?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): 1. Oui, l'Administration fédérale a acheté pour $5,000 une parcelle de terrain mesurant 70 pieds de large sur 150 pieds de profondeur, située en bordure de la rue Principale.

2. Les architectes et les ingénieurs du ministère des Travaux publics ont établi les plans et devis de cet immeuble.

3. Les travaux de construction ont commencé le 28 février 1977 et le bureau de poste sera opérationnel en juillet 1977.

DÉFENSE NATIONALE—LES MILITAIRES RETRAITÉS TOUCHANT UNE PENSION

Question nº 2019—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de membres retraités des Forces armées touchent une pension de base et tout supplément dont le montant est situé dans chacune des limites ci-après: *a*) moins de $20 par mois, *b*) $20 à $29.99 par mois, *c*) $30 à $39.99 par mois, *d*) $40 à $49.99 par mois, *e*) $50 à $59.99 par mois, *f*) $60 à $69.99 par mois, *g*) $70 à $79.99 par mois, *h*) $80 à $89.99 par mois, *i*) $90 à $99.99 par mois, *j*) $100 à $149.99 par mois, *k*) $150 à $199.99 par mois, *l*) $200 à $249.99 par mois, *m*) $250 à $299.99 par mois, *n*) $300 à $399.99 par mois, *o*) $400 par mois et plus?

2. Combien de veuves de membres des Forces armées ou de membres retraités des Forces armées touchent une pension de base et tout supplément, dont le montant est situé dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Combien de membres retraités des Forces armées et de veuves des membres des Forces armées ou des membres retraités des Forces armées résident actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de membres des Forces armées paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1. Au 28 février 1977, le nombre de membres retraités des Forces armées recevant une pension mensuelle s'élevait à 50,020; ils se répartissent comme suit dans les limites indiquées: *a*) moins de $20, 39; *b*) de $20 à $29.99, 55; *c*) de $30 à $39.99, 130; *d*) de $40 à $49.99, 246; *e*) de $50 à $59.99, 238; *f*) de $60 à $69.99, 184; *g*) de $70 à $79.99, 237; *h*) de $80 à $89.99, 391; *i*) de $90 à $99.99, 458; *j*) de $100 à $149.99, 2,207; *k*) de $150 à $199.99, 5,111; *l*) de $200 à $249.99, 7,426; *m*) de $250 à $299.99, 6,785; *n*) de $300 à $399.99, 9,773; *o*) $400 et plus, 16,740.

2. Le nombre de veuves recevant une pension mensuelle s'élevait à 5,243; elles se répartissent comme suit: *a*) moins de $20, 33 *b*) de $20 à $29.99, 40; *c*) de $30 à $39.99, 45; *d*) de $40 à $49.99, 34; *e*) de $50 à $59.99, 41; *f*) de $60 à $69.99, 58; *g*) de $70 à $79.99, 95; *h*) de $80 à $89.99, 106; *i*) de $90 à $99.99, 166; *j*) de $100 à $149.99, 1,057; *k*) de $150 à $199.99, 1,135; *l*) de $200 à $249.99, 876; *m*) de $250 à $299,99, 615; *n*) de $300 à $399,99, 529; *o*) $400 et plus, 413.

3. Le nombre de membres retraités des Forces armées et de veuves des membres des Forces armées, qui habitent actuellement dans chaque province, s'établit comme suit:

Provinces ou lieu	Membres des Forces armées	Veuves
Terre-Neuve	235	18
Î.-P.-É.	454	53
N.-É.	5,011	473
N.-B.	1,925	185
Québec	4,195	555
Ontario	19,151	2,199
Manitoba	2,136	233
Saskatchewan	730	90
Alberta	4,496	367
C.-B.	10,422	898
Territories	85	6
Hors du Canada	1,180	166
	50,020	5,243

4. Nombre d'orphelins 176; montant mensuel moyen $63.58.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES PATIENTS AUTRES QUE LES ANCIENS COMBATTANTS ADMIS DANS LES HÔPITAUX DU MINISTÈRE

Question nº 2070—**M. Marshall:**

Les hôpitaux du ministère admettent-ils d'autres personnes que les anciens combattants et, dans l'affirmative, à quel titre ces personnes y sont-elles admises?

Questions au Feuilleton

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): En janvier 1977, les civils soignés dans les établissements du ministère, étaient au nombre de 68, comprenant les cas admis à l'urgence et les malades recommandés par la Commission des accidents du travail et l'Association canadienne des paraplégiques. Ces malades sont admis en vertu de l'article 24 du Règlement sur le traitement des anciens combattants.

LE COÛT TOTAL DES RENSEIGNEMENTS ET DE LA PUBLICITÉ AUX FINS DE LA DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS DE 1976

Question nº 2079—**M. Howie:**

Quel est le coût total *a*) des informations, *b*) de la publicité faite pour la déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers de 1976 (i) à la télévision (ii) à la radio (iii) dans les publications (iv) par d'autres moyens?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): *a*) $31,000. *b*) $750,000; (i) $301,000; (ii) 256,000; (iii) $193,-000; (iv) Nil.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions nºs 23, 781 et 1704 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

[*Texte*]

LE PERSONNEL DU CABINET DU PREMIER MINISTRE

Question nº 23—**M. Cossitt:**

1. Quelle somme a été consacrée aux salaires du personnel du cabinet du Premier ministre, au cours de la dernière année financière, et à combien évalue-t-on cette somme pour l'année financière en cours?

2. Combien de personnes ont laissé ce bureau depuis le 30 septembre 1975 et quel est leur nom, leur poste et leur salaire annuel?

3. Combien de personnes font partie du personnel de bureau ou y ont été associées de quelque manière, depuis le 30 septembre 1975, et quel est leur nom, leur poste et leur salaire annuel?

(Le document est déposé.)

MEER—L'EMBAUCHAGE D'EXPERTS-CONSEILS

Question nº 781—**M. Howie:**

1. Du 1er janvier au 1er octobre 1976, le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il engagé des experts et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) dans chaque cas, quels étaient (i) le mandat (ii) la durée du mandat (iii) le montant versé à chacun?

2. S'il y a lieu, quels rapports de ces experts sont confidentiels?

(Le document est déposé.)

Questions au Feuilleton

PIL—LE CHÔMAGE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 1704—**M. McKinnon:**

Au sujet du Programme d'amélioration locale, quel a été, pour chaque circonscription électorale de la Colombie-Britannique, *a*) le pourcentage de chômage utilisé pour déterminer le montant de l'allocation, *b*) le montant de la première allocation versée à chaque circonscription, *c*) le montant de la deuxième allocation?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Goodale: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois que je pose la question au secrétaire parlementaire. J'ai en effet une question inscrite au *Feuilleton* depuis le 10 novembre; elle porte le nº 1040. Il y est question des versements que nous faisons à la société Lockheed en vertu du contrat d'achat de patrouilleurs à long rayon d'action. Il me semble qu'il suffit de vérifier les comptes pour pouvoir donner la réponse. A-t-on oui ou non effectué des versements? Le service compétent nous doit une réponse.

M. Goodale: Je me permettrais simplement de faire remarquer au député que nous avons plus de 2,000 questions au *Feuilleton* et que le gouvernement s'efforce d'y répondre rapidement et consciencieusement, et d'ailleurs il continuera de le faire à l'avenir. Je prendrai toutefois note de la question que le député vient de soulever pour voir s'il n'y a pas moyen d'activer les choses.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, je m'inscris en faux contre les propos du secrétaire parlementaire. Il prétend en effet que le gouvernement s'efforce de répondre rapidement et consciencieusement aux questions inscrites au *Feuilleton.* J'aimerais lui signaler que la question nº 1860 est inscrite au *Feuilleton* depuis le 16 février. Pourtant, des journalistes du service des nouvelles de Radio-Canada m'ont dit que la réponse était prête depuis des semaines. On leur a donné la réponse et moi je l'attends toujours. Pourquoi en parler à des gens de l'extérieur plutôt que de répondre directement au député qui a posé la question?

M. Goodale: J'ignore tout de cette affaire. Si le député veut avoir une réponse, il devrait s'adresser au ministre ou au secrétaire parlementaire en cause au lieu d'aller se renseigner auprès de gens de l'extérieur.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il s'était adressé au ministre.

M. Goodale: Et j'essaie de lui donner la réponse.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, comme je veux bien collaborer, je voudrais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur la question nº 1395 que j'ai inscrite au *Feuilleton* le 17 décembre 1976. Je lui serais très reconnaissant de bien vouloir prendre note de la question et d'y répondre dans les plus brefs délais.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A propos de la hâte que l'on met à répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*, j'aimerais attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur la question nº 812 qui figure au *Feuilleton* depuis le 27 octobre. Elle ne fait que demander des détails sur ce qui doit ou devrait être une affaire à porter à la connaissance de la population.

[M. Howie.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 4 avril, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens et du sous-amendement de M. Saltsman.

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, hier soir avant 10 heures, j'étais en train d'expliquer que le simple fait d'affecter de généreux crédits pour stimuler la demande de biens de comsommation ne résoudrait pas véritablement le problème de chômage au Canada. J'ai dit que cette année, les sommes d'argent destinées à soutenir la demande avaient été plus élevées que celles qui avaient été prévues dans le budget. Elles s'élevaient à environ 2.4 milliards de dollars. J'ai consigné au hansard à la fin de mon discours d'hier soir les taux extrêmes de chômage à savoir ceux de l'Alberta et de Terre-Neuve. Je pense qu'il serait bon d'examiner d'abord la situation en Alberta qui connaît un essor économique considérable. Le taux de chômage en février pour les hommes de 25 ans de plus était de 2.9 p. 100.

Si l'on tient compte des sommes énormes versées par la caisse d'assurance-chômage, du nombre de Canadiens qui changent tous les ans d'adresse—c'est-à-dire quelque 700,000—et d'une série d'autres facteurs qui traduisent le mode de vie de la population canadienne, on constate que le plein emploi est plus qu'atteint lorsque le taux de chômage officiel est de 2.9 p. 100. Si l'on tient compte de ces différents facteurs, ce serait plutôt un taux de chômage de 3 ou 3.5 p. 100 qui correspondrait au plein emploi. Toujours en Alberta, le taux de chômage pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans est de 9.1 p. 100, soit un peu plus de trois fois le taux de chômage chez les hommes de plus de 25 ans. Selon moi, même avec une série d'autres facteurs correspondant au mode de vie des jeunes d'aujourd'hui, et même au mode de vie des jeunes de mon temps, il y aura toujours davantage de chômeurs chez les jeunes que chez les hommes de plus de 25 ans. On peut donc dire qu'il y a très peu de chômage chronique en Alberta dans ce groupe d'âge, peut-être 2 ou 3 p. 100 en tout.

Prenons maintenant, à l'autre bout du pays, la province de Terre-Neuve. Comparé au taux de 2.9 p. 100 que nous avions tout à l'heure chez les hommes de plus de 25 ans, nous trouvons ici un taux de 12 p. 100, soit plus de quatre fois plus, et chez les jeunes de 15 à 24 ans, un taux de chômage de 28 p. 100, soit 2.3 fois plus que tout à l'heure. Nous pouvons passer aux taux moyens pour ces provinces. Le taux moyen des chômeurs de tout âge en Alberta est de 4.6 p. 100 tandis que la moyenne à Terre-Neuve est de 17 p. 100. Il s'agit encore d'un facteur de trois à quatre.

Bref, étant donné ces extrêmes et d'autres chiffres analogues—je pense à la Gaspésie et à toutes les provinces de l'Atlantique, au Nord et à l'Est de l'Ontario et ainsi de suite—je ne pense pas qu'un apport supplémentaire de 2 milliards pour stimuler la demande des consommateurs influerait sur ces situations. Il s'agit de situations d'ordre structurel. Elle est particulièrement mauvaise dans la région de l'Atlantique. La situation est grave parmi les jeunes dans de nombreuses régions du pays, mais notamment dans la région de l'Atlantique.

Je parlerai tantôt de certaines solutions proposées, mais je voudrais faire remarquer maintenant que le problème est compliqué et de nature structurelle mais qu'on ne réussira pas à le régler simplement en injectant 2 ou 3 milliards dans l'économie. Cela ne modifierait guère la situation dans les provinces de l'Atlantique. Je rejette en particulier les revendications simplistes du NPD qui voudrait que nous injections plus d'argent, car tel est son principal argument. J'espère qu'on étudiera davantage la nature structurelle et, plus précisément, régionale du problème, avec les solutions appropriées et comment nous pourrions le régler en ce sens.

Un autre argument que le NPD formule de nombreuses façons est que nous devons transformer une plus grande proportion de nos matières premières, mais tous les Canadiens sont d'accord là-dessus. Pourtant, le NPD s'oppose énergiquement à l'idée d'infuser plus d'argent dans le secteur des affaires plus particulièrement dans la fabrication ou la transformation de nos matières premières. Il s'oppose à lui consentir plus de concessions fiscales, mais les investissements des entreprises sont probablement le point le plus faible de toute notre économie. En 1973, les entreprises ont augmenté leurs investissements de 14.8 p. 100, en 1974 de 7.7 p. 100, en 1975 de seulement 5 p. 100 et, l'année dernière, elles les ont en fait diminué de 2.9 p. 100. Il faut des fonds pour financer le genre d'activité dont parle le chef du nouveau parti démocratique.

● (1520)

L'opposition du parti conservateur est un peu plus difficile à saisir, à définir. Peut-être n'est-elle pas aussi simpliste. Les conservateurs sont certes en faveur de la plupart des mesures prises pour relancer les affaires. Sauf erreur, ces mesures représentent un peu plus de 1.1 milliard de dollars, sans oublier les 2.4 milliards qui iront accroître la demande. Les conservateurs appuyent dans une certaine mesure l'idée de stimuler la demande, et je pense qu'il y a une amélioration importante sur ce plan; ils semblent dire que le gouvernement doit s'arranger pour faire tout cela et en même temps réduire son budget.

Tous les problèmes que nous avons aujourd'hui sont imputables aux folles dépenses du gouvernement, d'après les conservateurs. Comment pouvons-nous faire tout ce qu'on nous demande et en même temps réduire nos dépenses? Nous avons fait certaines compressions quoique pas autant que le voudrait le député de York-Simcoe (M. Stevens). D'après lui, nous devrions réduire notre budget de 1 milliard de dollars. Nous l'avons réduit d'environ 650 millions. Je suppose que ce que je n'aime pas de l'attitude des conservateurs, c'est leur préoccupation au sujet de notre position concurrentielle avec les États-Unis. C'est une préoccupation légitime, mais les conservateurs semblent insister pour dire qu'à ce moment-ci ou d'ici peu les contrôles devraient être levés et que d'une certaine façon cela améliorera notre position concurrentielle. A ce sujet, je pense que le parti conservateur et le NPD se retrouvent dans le même camp.

J'aimerais parler des contrôles et comparer certains coûts. J'aimerais parler de notre compétitivité, surtout du point de vue des coûts unitaires de main-d'œuvre. Entre 1964 et 1974, les coûts unitaires de main-d'œuvre canadiens ont augmenté en moyenne de 3.6 p. 100 par année et de 2.7 p. 100 au cours de la même période aux États-Unis. En 1974-1975, ils ont augmenté de 13.8 p. 100 au Canada et de 12.1 p. 100 aux États-Unis. En 1975-1976, le coût unitaire de main-d'œuvre a augmenté de 9 p. 100 au Canada et de 4 p. 100 aux États-Unis. En 1976-1977, l'augmentation a été de 7.5 p. 100 au Canada et de 5 p. 100 aux États-Unis. Au Canada, les coûts unitaires de main-d'œuvre n'ont cessé de progresser, mais la montée a été toujours plus rapide qu'aux États-Unis. Cette situation a engendré de très graves problèmes pour notre gouvernement et notre économie.

J'estime que les contrôles devraient demeurer encore un certain temps. En 1975, le Canada était au septième rang des 24 pays de l'OCDE pour ce qui était du ralentissement ou du maintien des prix alors qu'à l'automne de 1976, il occupait la quatrième place. Les pays qui nous précèdent sont la Suisse, en tête de liste, l'Allemagne, au deuxième rang, et les États-Unis au troisième. Ces chiffres sont ceux d'octobre 1976 et ce sont les plus récents que j'ai pu me procurer.

La part du revenu net retenue par le travailleur peut nous donner une idée des gains réalisés. En 1975, la part du revenu net qui est allée aux travailleurs a été de 73 p. 100. En 1976, elle a été de 74.3 p. 100. Les bénéfices des entreprises ont d'abord représenté 14.8 p. 100 de notre revenu net pour s'établir ensuite à 13 p. 100. Je crois que nous avons raison de nous inquiéter de la situation des entreprises et, la part des travailleurs étant ce qu'elle est, j'estime que les contrôles doivent demeurer.

Je termine en déplorant la tournure simpliste que l'on a donnée au débat à la Chambre. Nous ne tenons pas suffisamment compte des éléments qui composent notre économie. Nous ne les analysons pas. Dans les deux ou trois minutes qui me restent je voudrais présenter quelques suggestions. Je crois que le budget est une première tentative—et nous devrons poursuivre cet effort—pour régionaliser le gouvernement fédéral. Je me réjouis des changements relativement restreints—mais importants pour l'avenir—apportés à la politique fiscale. On a décidé que la déduction pour investissements de 5 p. 100 sera étendue à l'ensemble du pays mais que dans les régions du Nord de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, elle sera portée à 7.5 p. 100 et que dans les provinces atlantiques, là où les problèmes sont les plus graves, elle atteindra 10 p. 100. C'est un début. Je pense que c'est un précédent, du moins pour autant que je m'en souvienne. C'est le début de la décentralisation de la politique fiscale. C'est un précédent extrêmement important. Je pense qu'il n'appartient pas uniquement au MEER de donner suite à ce projet. Ce ministère fait de l'excellent travail, mais d'autres devront lui emboîter le pas.

A mon avis, nous devons déployer des efforts dans tous les ministères. Il faudrait peut-être davantage de mesures fiscales. Je crois même que nos pourrions peut-être faire plus pour créer directement des emplois. Notre réseau de transports est intimement relié à notre expansion.

Monsieur l'Orateur, j'ai seulement besoin d'une minute de plus.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le secrétaire parlementaire peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. McRae: Je crois que les transports jouent un rôle important dans le développement de nos régions. De nombreux autres ministères pourraient y participer. Par exemple, il y a quelques mois, nous parlions de l'Orion. Ce projet devait donner pour 500 millions de dollars de travail au Canada, mais personne n'a pensé alors à créer ces emplois en dehors des deux villes directement touchées, au bénéfice de régions qui connaissent des problèmes. Nous ne devrions jamais oublier ces régions qui pourraient bien s'appeler sous-développées.

Nous pourrions également étudier la possibilité d'instaurer des politiques monétaires particulières pour certaines de ces régions. Cette solution serait très compliquée et nécessiterait un examen approfondi, mais ce serait à retenir. Ce que je veux dire, c'est qu'il ne s'agit pas de remettre le pays entre les mains des provinces mais plutôt d'apprendre à mettre en valeur différentes économies régionales dans le cadre du système fédéral.

● (1530)

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire que j'espère que le débat portera plus précisément sur les problèmes en cause plutôt que sur des généralisations. Il doit y avoir plus d'idées originales, surtout en matière de régionalisation et nous devrions nous éloigner d'une attitude de «nous» contre «eux», où les «nous» du côté des travailleurs affirment que «ils» ne devraient pas l'avoir, où les «nous» du côté des entreprises soutiennent que «ils», c'est-à-dire les travailleurs, ne devraient pas l'avoir. A ce tournant décisif de notre histoire alors que les problèmes sont aussi interreliés et complexes, il y a un besoin beaucoup plus pressant de compréhension mutuelle entre tous les secteurs de la société canadienne.

[*Français*]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur le président, jeudi soir dernier l'exposé budgétaire a fait manquer au gouvernement sa dernière chance. Nous savons maintenant que ce gouvernement est incapable de fournir au pays la direction dont il a besoin, et il a été confirmé que ce gouvernement regroupe des politiciens capables de donner des représentations théâtrales à Washington, mais incapables de gouverner le Canada. Même à cette date tardive, le budget aurait pu rencontrer trois objectifs. Il aurait pu créer des emplois pour des milliers de Canadiens qui en cherchent, surtout parmi les jeunes et dans les provinces de l'Est.

Il aurait pu mettre de l'argent dans les poches des Canadiens à faible revenu pour alléger leur fardeau fiscal et pour stimuler la demande de produits canadiens. Il aurait pu aussi rétablir un climat de confiance dans l'économie canadienne, en particulier chez les investisseurs. Mais depuis jeudi soir dernier, nous sommes encore plus loin de ces objectifs. La chance a passé, et personne ne l'a saisie.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, le gouvernement d'en face qui dirige les affaires de notre nation depuis les neuf dernières années est responsable de bien des choses. Son échec le plus dramatique a été de ne pas ramener les Canadiens ensemble—

Des voix: Bravo!

M. Clark: . . . de ne pas faire l'unité du Canada. Le présent gouvernement est arrivé au pouvoir l'année de l'Expo, l'année du centenaire, époque où l'esprit d'unité de notre pays était à son apogée. Maintenant, après neuf ans de son administration, il n'a jamais été aussi bas. Tout de même, le gouvernement avait une certaine idée de ce qui unifierait notre pays; il avait une politique; il semblait savoir ce qu'il voulait faire mais il n'y avait aucun procédé type, aucune politique ni objectif solide en matière d'économie.

M. Fraser: Aucune direction.

M. Clark: Il n'y a eu aucun résultat sauf ce qu'ont ressenti les plus de 1 million de Canadiens en chômage. Nous avons dû subir pendant dix ans l'incertitude du gouvernement en matière d'élaboration des politiques. Le ministre aurait pu changer tout cela la semaine dernière et mettre un peu d'ordre dans la politique économique de notre pays en présentant le budget. Le gouvernement a refusé absolument de relever le défi de fournir une direction au Canada.

Monsieur l'Orateur, l'une des caractéristiques les plus frappantes de ce gouvernement est l'énergie qu'il consacre à rejeter la faute sur quelqu'un d'autre ou d'attribuer ses échecs à autrui.

Une voix: C'est toujours un autre.

M. Clark: C'est toujours un autre, comme l'a dit mon collègue. Ce budget entre très bien dans la tradition du rejet de la faute; c'est un budget qui impute la faute à autrui; il cherche un bouc émissaire. Le ministre des Finances (M. Macdonald) attribue la perte d'activités sur les marchés de placement sous forme de participation à des facteurs d'instablité tels que la récession de l'économie mondiale, l'augmentation du prix du pétrole, l'inflation et de piètres gains de corporations. Pour trouver des facteurs d'instabilité, il ne faut guère aller plus loin que de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le principal facteur d'instabilité de l'économie du Canada est le gouvernement lui-même avec son indécision, ses tergiversations et son indifférence. Ici encore, monsieur l'Orateur, le ministre met sur le compte de la croissance et des changements rapides dans la composition de la main-d'œuvre canadienne le taux de chômage élevé qui sévit au Canada, comme s'il y avait eu là une éruption volcanique soudaine et imprévisible pour de simples mortels, alors que l'accroissement du nombre de jeunes gens et des femmes cherchant du travail est prévu depuis des années par les statisticiens mêmes du gouvernement. Depuis au moins quinze ans déjà, on s'attendait à la venue d'une nouvelle génération de chômeurs—la génération du Bic Mac—et chaque année, au cours de la dernière décennie, le taux d'activité des femmes adultes dans la population active a marqué une tendance à la hausse d'un niveau prévisible de 1 p. 100 par an. La situation actuelle était donc prévisible par tous ceux qui s'en inquiétaient et par tous ceux

qui s'inquiétaient, en particulier, de la situation du Canada. Reconnaissons donc les faits—et comme le budget qui nous a été présenté jeudi soir nous le prouve encore—le gouvernement actuel a un seul souci, c'est de se maintenir en place, à la petite semaine. Mais ce n'est pas en cherchant encore une fois à rejeter la responsabilité de la crise sur des facteurs extérieurs qu'il s'en sortira cette fois-ci, car bientôt les Canadiens reporteront le blâme de la désunion politique et de la stagnation économique sur qui de droit—ceux qui sont à la tête du pays, nos dirigeants.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) qui pour l'instant est absent de la Chambre a, en dehors de la Chambre, qualifié ce budget de budget conservateur. Je souhaiterais qu'il en soit ainsi, monsieur l'Orateur. J'aimerais que le leader socialiste soit pour une fois, à cette occasion, plus près de la réalité. En fait, s'il faut apparenter ce budget à celui de tout autre parti que celui du gouvernement actuel, il ressortirait plutôt à la politique du parti néo-démocrate et à ces années de 1972 à 1974 où le vent en poupe, les néo-démocrates se sont vu aussi près du pouvoir qu'ils le seront jamais, car le gouvernement était prêt à hypothéquer l'avenir du pays pour acheter leurs voix.

Des voix: Bravo!

Des voix: Quelle honte!

M. Clark: S'il s'agissait d'un budget conservateur, comme le sous-entend le leader du Nouveau parti démocratique, nous aurions un document un peu plus solide que celui qui nous a été présenté jeudi soir.

Une voix: Très juste!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Comme mon collègue, le député de York-Simcoe (M. Stevens) l'a dit hier, les dégrèvements fiscaux consentis aux contribuables à faibles revenus auraient été plus réels et plus généreux que les miettes de la table du Big Mac qu'on leur accorde aujourd'hui!

Une voix: Mac, vous devriez avoir honte!

M. Clark: Il aurait accordé des réductions sélectionnées sur les taxes de vente des producteurs, ce qui aurait permis de faire descendre le coût de la vie pour le Canadien moyen. Il aurait proposé des mesures plus énergiques pour appuyer les petites entreprises.

● (1540)

Aujourd'hui, nous avons vu le ministre chargé des petites entreprises se lever et se vanter du taux élevé de faillite des entreprises sous le gouvernement libéral. Le gouvernement conseille aux étudiants qui se cherchent un emploi d'aller à l'étranger. Il dit maintenant aux petits hommes d'affaires que s'ils restent au Canada sous un gouvernement libéral, ils feront certainement faillite. Monsieur l'Orateur, un budget conservateur aurait proposé des mesures plus énergiques pour créer des emplois et encourager l'investissement dans les régions défavorisées du Canada, comme des contrats fiscaux à long terme pour les sociétés qui seraient disposées à investir dans ces régions.

Tout cela, mes collègues et moi-même l'avons proposé ici à la Chambre et ailleurs au Canada, dans l'espoir que le ministre des Finances en prendrait connaissance et se rendrait compte que les Canadiens n'aiment pas le marasme économique qu'ils connaissent maintenant à cause des décennies d'ineptie du gouvernement libéral actuel.

Par-dessus tout, un budget présenté par notre parti aurait redonné un esprit de confiance, une certaine orientation et un but à l'économie du Canada. Il convient de noter que le gouvernement s'est enfin rendu compte de la nécessité de favoriser les nouveaux investissements au Canada et qu'il a enfin compris le rapport entre l'investissement, les emplois et la croissance économique. Cependant, tout ce que le gouvernement a gagné à cause de cela, il l'a perdu de nouveau à cause de la confusion persistante du ministre au sujet des contrôles. Le ministre affirme catégoriquement que le programme de contrôle «a conduit au ralentissement de l'inflation». Pourtant, cette affirmation ne se fonde pas sur grand-chose. Il est vrai que le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada a baissé. Cependant, c'est également le cas dans la plupart des pays du monde industrialisé. De fait, les prix à la consommation continuent encore d'augmenter plus rapidement au Canada, malgré les contrôles, qu'aux États-Unis, où il n'y en a pas.

Si l'on acceptait d'emblée les affirmations du ministre au sujet de l'incidence des contrôles, on ferait une gravre erreur de jugement. On peut s'attendre à ce que le gouvernement fasse des erreurs, mais on pourrait le croire au moins capable de raisonner logiquement. D'après le raisonnement du ministre, il pleut tout de suite après la danse de la pluie parce que celle-ci en est la cause. Le ministre ne se montre que trop enclin à croire à de mystérieuses forces extérieures lorsque cela l'arrange, dans le cas du chômage par exemple. Mais il voudrait bien que nous ne pensions pas à ces forces extérieures lorsqu'il s'agit d'évaluer son programme économique, surtout les contrôles. En fait, les contrôles ont pour principal avantage d'apporter un répit au gouvernement pour lui permettre d'appliquer des solutions réelles et durables. Mais cela, le gouvernement ne l'a pas encore compris. C'était là l'élément fondamental du programme de stabilisation économique que mon parti avait proposé, et que le gouvernement avait critiqué si énergiquement pendant la campagne électorale de 1974.

M. Paproski: Belle honnêteté intellectuelle.

M. Hnatyshyn: Les conservateurs vont bloquer vos salaires, criaient-ils.

M. Epp: Presto! Vous voilà bloqué.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je fais une pause pour permettre à mes collègues de passer quelques slogans publicitaires à l'intention des députés d'en face. Presto! Ils se souviennent.

M. Stanfield: Ils sont bien trop occupés pour entendre.

M. Epp: Oui, ils préparent un nouveau budget.

M. Clark: Les contrôles ont surtout pour but de gagner du temps pour opérer des réformes. Mais le gouvernement a laissé perdre cet unique avantage, il a perdu ces 18 précieux mois. Le gaspillage, il s'y connaît. Il perd le patrimoine du peuple, il perd l'argent du peuple, il perd le temps du peuple.

Une voix: Il perd le peuple lui-même.

M. Clark: Effectivement, mon collègue a raison. Lorsque les contrôles ont été instaurés, on nous a promis une politique globale de l'énergie, mais 17 mois se sont écoulés et cette politique n'est pas encore là.

M. Fraser: Nous n'avons même pas de promesse globale.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, mon collègue dit que nous n'avons pas de promesse «globale». Il y a 17 mois, on nous promettait une politique du logement. Aujourd'hui, il n'y a pas de politique d'ensemble du logement. Il y a 17 mois, on nous promettait que le gouvernement allait étudier l'effet de l'action des pouvoirs publics sur l'économie et sur son efficience. On ne voit nulle part que cette étude ait été effectuée. Le gouvernement a laissé perdre le sursis qu'il s'était ménagé.

Comme je l'ai déjà dit en d'autres circonstances, ce que les Canadiens attendaient surtout de ce budget, c'était qu'on les rassure. Ils avaient besoin d'un peu de certitudes pour établir leurs projets et pour reprendre confiance. Ils désiraient savoir où le gouvernement veut aller avec le fond de sa politique économique afin de pouvoir se décider, eux, les Canadiens qui individuellement prennent les décisions économiques, en tablant sur quelque chose d'à peu près sûr.

Par contre, en ce qui concerne la question essentielle du programme actuel de réglementation, l'attitude du ministre a été pour le moins comique. Il a commencé par dire carrément que le rôle du programme de réglementation n'était «pas encore terminé»—et, en effet, dans son exposé budgétaire, il réitère le 31 décembre 1978 comme date d'interruption du programme. Mais il nous a dit ensuite, et je cite, «qu'il faudrait apporter une attention particulière au choix de la date de décontrôle». Enfin quelque chose de précis! Il a dit qu'il était nécessaire de réfléchir à la date où l'on commencerait à lever les contrôles. Et quelle est-elle, monsieur l'Orateur? Eh bien, le ministre n'en est pas certain. Il a ajouté, et je cite, qu'il ne serait «ni pratique ni souhaitable» de commencer à les lever avant le 14 octobre. Mais attendez une minute! C'est là qu'intervient la question des restrictions volontaires. Si ce programme donne de bons résultats—et le ministre ne prend pas la peine de nous dire, pas plus qu'aux autres secteurs de l'économie, ce qu'il entend par bon résultats—cela pourrait justifier l'étude d'une date plus rapprochée. Mais il dit à tout le monde d'agir, selon ses propres termes, «en s'attendant au maintien des contrôles pendant un certain temps». Voilà donc un gouvernement qui dit tour à tour blanc et noir quant à la levée éventuelle des contrôles, ainsi qu'à la date où cela se ferait et aux moyens employés à cette fin.

Le pays avait besoin de certitude et de réconfort au lieu de toute cette confusion. Mais tout ce que nous avons obtenu du ministre, ce sont des propos confus et du charabia. En comparaison la fameuse phrase de M. King au sujet de la conscription est claire et précise.

Le drame, monsieur l'Orateur, ce n'est pas que le ministre et le gouvernement aient l'air bête. Les députés et le pays sont habitués à ce genre de chose. Le problème, c'est qu'en refusant de donner aux Canadiens une idée ou une orientation précises sur cette question essentielle, le ministre a probablement détruit tout effet d'incitation qu'il aurait obtenu grâce aux divers stimulants à l'investissement qu'offre son budget. D'une main, il accorde aux Canadiens des avantages fiscaux qui favorisent l'expansion de l'économie par de nouveaux investissements, mais de l'autre, il maintient et même aggrave le climat d'incertitude qui a déjà tant contribué à anéantir nos perspectives et notre potentiel de croissance future. Le gouvernement, pour reprendre une phrase bien connue, avait déjà terrassé les investissements. Jeudi dernier, le ministre n'a fait que leur asséner un nouveau coup.

Monsieur l'Orateur, le budget prévoit un déficit de près de 7 milliards de dollars. Comme mon collègue de York-Simcoe l'a dit hier, ce déficit est supérieur au budget fédéral total de l'époque où le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) était à la tête du gouvernement du Canada. Ce déficit ajoute presque $800 à la part de la dette nationale qu'assume chaque Canadien actif.

Et pourtant, monsieur l'Orateur, le déficit est non seulement important, mais en plus, il ne sert à rien. Il ramollit plutôt que de renforcer notre économie. Ce n'est pas le fruit d'une décision réfléchie du gouvernement en vue de stimuler l'économie et de donner du travail aux Canadiens. Un déficit se justifie lorsqu'il crée de l'emploi, mais celui-ci ne donnera du travail qu'aux imprimeurs de billets de la Banque du Canada.

● (1550)

Ce déficit représente ce que les Canadiens doivent payer cette année pour les extravagances passées et la légèreté incorrigible du gouvernement actuel. Ce qu'il révèle sous un jour aussi effrayant, c'est le résultat des dépenses irréfléchies du gouvernement depuis neuf ans. Le gouvernement actuel a pris une expansion si démeurée et a tellement abusé des ressources des Canadiens que même lorsqu'il ne bouge pas, il ne peut empêcher ses déficits de s'aggraver. Bref, ce déficit budgétaire n'a rien à voir avec les théories économiques de John Maynard Keynes, mais il a beaucoup à voir avec la gestion économique irréfléchie de John Napier Turner.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Étant donné la dette que le ministre actuel a envers ses prédécesseurs, il est utile de remarquer qu'aucun des deux derniers n'a choisi, après avoir quitté le ministère des Finances, de chercher à se faire réélire à la Chambre des communes. Les électeurs de Kingston-et-les-Îles et ceux d'Ottawa-Carleton sont maintenant représentés par des progressistes-conservateurs. Nous devons demander si les électeurs de Rosedale attendront longtemps pour suivre leur example.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Un budget préparé par notre parti aurait, je le répète, renouvelé la confiance dans l'économie canadienne, aurait guidé l'activité économique, non seulement parce que les idées sont meilleures de ce côté-ci de la Chambre—c'est manifeste—mais parce que notre parti sait quels objectifs économiques de base le Canada devrait se fixer. Notre gouvernement réaffirmerait sans équivoque, que c'est le secteur privé qui est la principale source de nouveaux emplois et de nouvelles richesses au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Notre gouvernement reconnaîtrait qu'il lui revient de créer le climat de certitude permettant au secteur privé d'aller de l'avant et d'édifier le pays. Le gouvernement a le droit et la responsabilité d'établir les règles qui régissent l'économie, mais il a aussi le devoir de veiller à ce que ces règles soient justes et précises et qu'on ne les change pas du jour au lendemain comme le gouvernement actuel le fait si souvent.

Notre gouvernement établirait une fiscalité qui encouragerait les Canadiens à canaliser leurs épargnes, qui comptent à l'heure actuelle parmi les plus considérables eu égard à notre population, vers de nouveaux investissements au Canada. Il laisserait au secteur privé suffisamment de champ pour se développer en réduisant le fardeau qu'il impose lui-même à nos concitoyens actifs.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Comme mon collègue le député de York-Simcoe l'a signalé hier, les Canadiens doivent verser en impôt 20c. de chaque dollar qu'ils gagnent, alors que les Américains ne doivent verser que 14c. Un gouvernement conservateur s'appliquerait à alléger le fardeau des contribuables canadiens. Enfin, il verrait à renforcer la position concurrentielle du Canada par rapport aux autres pays du monde et se servirait de ce moyen non pas comme d'une simple supercherie budgétaire passagère mais pour servir à long terme l'intérêt des Canadiens.

Je tiens à dire un mot des sombres statistiques touchant le chômage au Canada. Je suppose que le budget est simplement l'aboutissement logique de la position définitive que le gouvernement a adoptée à l'égard du chômage et dont le premier ministre (M. Trudeau) avait donné un aperçu l'autre jour lorsqu'il a conseillé aux étudiants de l'Université de Toronto de s'expatrier s'ils voulaient travailler.

[*Français*]

L'acuité du chômage se fait surtout sentir au Québec, de même que dans les quatre provinces atlantiques. Le Québec, et lui seul, comptait en février dernier presque le tiers du nombre total des chômeurs. Il ne fait pas de doute que ces hommes et ces femmes n'ont pu trouver aucun réconfort dans le budget, encore moins d'espoir. Mais le chômage n'est pas qu'un déploiement de statistiques, c'est un fléau social qui se traduit par toutes sortes de drames humains. Contrairement aux ministériels, cette dimension nous préoccupe au plus haut point.

L'impression générale véhiculée par le gouvernement est la suivante: Il n'y a pas lieu de s'en faire outre mesure avec le chômage, notamment parce que les sans-emplois peuvent réclamer l'assurance-chômage, ou au pire, ils peuvent se rabattre sur l'assistance sociale. Monsieur le président, c'est une attitude que je rejette catégoriquement, car elle est à tous égards absolument indéfendable. C'est une manifestation cynisme et de défaitisme qui n'a pas sa place dans la société canadienne. Raisonner ainsi équivaut à ignorer une valeur fondamentale, celle de la dignité humaine. C'est aussi imposer à la société tout entière des coûts, tant en ressources humaines qu'en argent, qu'elle ne devrait pas normalement assumer. De plus, ce n'est sûrement pas sur une telle base que nous devons bâtir notre pays et réaliser toutes les promesses qu'il nous offre.

[*Traduction*]

Si l'on veut bâtir notre pays et réaliser notre potentiel, il est essentiel de faire naître dans l'esprit de la jeune génération de Canadiens, les jeunes qui débouchent sur le marché du travail et se cherchent un emploi, le sens non seulement de la grandeur de notre pays mais des possibilités qui s'offrent à chacun d'eux de contribuer à l'édification du Canada.

On parle beaucoup ces temps-ci de l'attitude des jeunes. Certains mettent en doute leur éthique du travail, même si j'ai déjà dit que pour avoir une éthique dans ce domaine, il fallait d'abord trouver du travail. Le premier ministre doute des aspirations des jeunes. Il dit que les jeunes Canadiens se trompent s'ils croient que le Canada leur doit un emploi et un avenir. D'autres s'inquiètent du cynisme des jeunes, surtout de leur manque de respect et de foi à l'égard de nos institutions politiques.

J'invite les députés à considérer cet exposé budgétaire du point de vue d'un jeune Canadien et à se demander ce qu'il peut lui inspirer, sinon le cynisme et l'incrédulité. Voilà un effet un budget qui dit sèchement aux jeunes Canadiens, sans excuses ni sympathie, que le gouvernement n'est pas en mesure de remédier au chômage. Comme si cela ne suffisait pas, le budget ajoute encore plusieurs milliards de dollars à l'héritage de gaspillage et d'extravagance pour lequel la prochaine génération devra finir par payer.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Avec un tel gouvernement et devant un tel budget, il n'est pas étonnant que la nouvelle génération soit formée à l'école du cynisme et du désespoir. Ce triste budget pose un certain nombre de questions, mais aucune n'est plus fondamentale que le simple pourquoi. Pourquoi, en effet, étant donné les problèmes très réels auxquels fait face l'économie canadienne, le ministre a-t-il présenté un budget qui ne s'attaque à aucun de ces problèmes? Pourquoi, étant donné le besoin actuel de certitudes et de rassurance, le ministre n'offre-t-il au pays que davantage de confusion et d'incertitude? L'explication la plus directe et la plus indulgente est peut-être que le gouvernement est trop incompétent pour régler les problèmes du pays. Tout indique qu'il a depuis longtemps perdu le peu de souffle qu'il avait.

● (1600)

C'est peut-être aussi que nos dirigeants sous-estiment les capacités du Canada. Ils ne cherchent pas à réaliser notre potentiel de croissance parce qu'ils croient que notre pays n'en a pas. Ils ne comprennent pas le problème du chômage qui touche un million de Canadiens, et qui en touchera bientôt davantage grâce au budget, parce qu'ils conçoivent le chômage comme une situation normale au Canada. En outre, n'avons-nous pas un généreux régime d'assurance-chômage au pays. Ce genre de raisonnement peut nous faire perdre à jamais l'occasion d'exploiter nos ressources au maximum. Si c'est là le point de vue du gouvernement—et les rêveries du premier ministre indiquent que c'est le cas—alors il est clair que le pays mérite mieux que ce gouvernement qui n'a d'autre ambition que de marquer le pas. Les Canadiens méritent mieux qu'un gouvernement pour qui l'idéal national est composé aux deux tiers de l'assurance-chômage et à un tiers de l'assistance sociale.

Il existe une troisième explication plausible à propos de ce budget, monsieur l'Orateur. Elle est tellement cynique que je n'oserai soupçonner aucun autre gouvernement que celui-ci d'avoir des mobiles aussi bas. On pourrait en effet supposer que ce ne sont pas les besoins économiques du Canada qui ont inspiré ces décisions budgétaires, mais plutôt la stratégie du parti libéral. Si l'on ne veut pas déclencher des élections en 1977, pourquoi perdre son temps cette année à essayer de redresser la situation? C'est l'année prochaine que le gouvernement aura besoin des «gâteries». Donc un million de Canadiens devront attendre que Keith Davey donne le feu vert.

Je le répète, monsieur l'Orateur, je n'oserai jamais avancer une hypothèse aussi cynique à propos de n'importe quel gouvernement autre que celui-ci. En effet, lorsque je songe à ses programmes économiques je me demande si le gouvernement n'a jamais été animé par d'autres mobiles que l'opportunisme politique pur et simple. En 1968, au cours d'une campagne électorale mémorable, le premier ministre a sillonné le pays—il est bon de s'en souvenir étant donné son palmarès—pour dire aux Canadiens qu'il était temps de mettre un terme aux «avantages gratuits». De pareils propos dans la bouche du très honorable représentant de Mont-Royal quand on sait qu'il s'est ensuite livré à la plus sensationnelle orgie de dépenses qui ait été jamais vue au Canada.

En 1974, la stratégie électorale des Libéraux—leur «promesse d'un lendemain meilleur»—a été de s'emparer de nos écrans de télévision pour venir nous dire de but en blanc qu'ils bloquaient tout et de nous imposer ensuite les mêmes contrôles qu'ils avaient combattus. Devant pareils agissements, les Canadiens pourraient fort bien se demander si le gouvernement n'aurait pas le culot de rejeter leurs demandes parce qu'elles n'entrent pas dans la ligne de pensée du parti libéral. Je laisse à la Chambre le soin de décider laquelle des définitions suivantes s'applique le mieux à ce gouvernement incapable. Les Canadiens peuvent considérer ou que le gouvernement est simplement incompétent, qu'il n'a aucune confiance dans l'avenir du Canada ou qu'il est simplement trop cynique pour s'en préoccuper. Les Canadiens ont le choix, monsieur l'Orateur, car toutes ces questions n'amènent qu'une seule et unique conclusion. Rien ne justifie le maintien de ce gouvernement au pouvoir et plus tôt les Canadiens pourront le renverser, mieux ce sera pour nous tous.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je voudrais . . .

M. Grafftey: Are you ready to resign?

M. Lessard: . . . L'honorable député en face demande si je suis prêt à démissionner. Mais je pense qu'il aura à attendre certainement un bon bout de temps pour que je le fasse. J'ai de bonnes chances d'être à la Chambre encore longtemps alors que lui n'y sera probablement plus.

Monsieur le président, j'ai écouté attentivement les propos de l'honorable chef de l'opposition (M. Clark) et j'espérais qu'après avoir été en position de diriger son parti pendant une année, il aurait à proposer des solutions beaucoup plus intéressantes que celles que nous avons entendues. J'ai écouté attentivement l'honorable député, et parmi tous ses propos, il m'a été très difficile de retenir plus que trois ou quatre points qui peuvent avoir une certaine valeur, et qu'on pourrait peut-être analyser s'il avait bien voulu nous donner un peu plus de détails. Mais comme toujours, le chef de l'opposition s'est abstenu de donner quelques détails au sujet de ce que son parti pourrait offrir vraiment. Il n'a fait que de grandes déclarations générales.

Pour les régions dites défavorisées du pays, il a dit qu'il aurait un vaste programme de décentralisation et qu'il se servirait de mesures incitatives pour favoriser les investissements dans ces régions. C'est bien beau, de tels énoncés, c'est une solution très facile. On en fait nous aussi, on en a déjà fait. On écoute les déclarations qui sont faites en public, et on entend fréquemment des hommes qui ne sont pas nécessairement engagés en politique faire de telles déclarations également. Mais entre des déclarations de principes et de l'action concrète, des propositions détaillées, il y a toute une marge, parce que c'est toujours plus difficile lorsqu'on en vient à tenter d'établir précisément ce que l'on pourra faire. Je voudrais maintenant faire remarquer à l'honorable chef de l'opposition que, l'automne dernier, alors qu'il s'adressait à des étudiants dans les provinces Maritimes, au Nouveau-Brunswick en particulier, il a osé dire qu'une des premières préoccupations d'un gouvernement progressiste conservateur à l'égard des provinces de l'Atlantique serait de décentraliser le ministère de l'Expansion économique régionale.

A ce moment-là il ne savait même pas encore que le ministère de l'Expansion économique régionale était déjà décentralisé depuis plus de deux ans. Il a dit dans une de ses dernières remarques que j'ai notées qu'un gouvernement progressiste conservateur encouragerait l'investissement des économies très élevées des Canadiens. En fait il a même insisté en disant: Les économies les plus élevées parmi les pays industrialisés. Pourquoi, monsieur le président, les Canadiens ont-ils des économies aussi élevées? C'est justement parce que ce gouvernement au cours des dernières années a adopté des mesures visant à encourager les Canadiens à économiser et à investir dans le développement de leur pays. Et le budget présenté jeudi dernier par mon collègue propose d'autres mesures visant à encourager les Canadiens qui ont des économies à les investir davantage dans le développement de l'industrie.

● (1610)

Monsieur le président, je suis extrêmement heureux de pouvoir prendre la parole cet après-midi dans le cadre du discours sur le budget. Je suis fier de le faire en tant que Canadien et en tant que Québécois du Lac-Saint-Jean. Tout examen en profondeur de la situation économique canadienne et de ses perspectives nous amène à conclure que les succès ont été mitigés et que l'avenir est incertain si les tendances actuelles se maintiennent. Le budget présenté jeudi dernier par mon collègue, le ministre des Finances (M. Macdonald), indique clairement la voie à suivre pour connaître une meilleure prospérité. L'économie canadienne nous confronte avec les défis suivants: en tant que citoyens, nous devons compter davantage sur nos propres moyens plutôt que sur ceux du gouvernement pour assurer notre mieux-être individuel. Faire autrement serait mener les programmes de bien-être déjà en place à la faillite. En tant que travailleurs, nous devons nous attendre à des hausses de salaires à long terme, et cela seulement si nous pouvons augmenter notre productivité. Faire autrement, monsieur le président, obligerait les compagnies à fermer leurs portes, et nous nous retrouverions en chômage.

En tant que gestionnaires, monsieur le président, nous devons réinvestir davantage dans nos entreprises et devenir plus concurrentiels sur le plan international par le biais de meilleures décisions et d'une mise en marché plus efficace de nos produits. En tant que groupes industriels, monsieur le président, nous devons diminuer notre dépendance vis-à-vis des tarifs qui trop souvent ne servent qu'à masquer notre manque d'innovation, et nous devons augmenter nos efforts au niveau de la recherche et du développement.

Monsieur le président, faire autrement serait compromettre notre principe selon lequel la libre entreprise est prépondérante dans notre économie. En tant que gouvernement, nous devons chaque année rendre compte de nos programmes, tant du point de vue de leur efficacité que de leur mise en œuvre. Faire autrement serait poursuivre l'application de programmes désuets et offrir des services inadéquats.

[*Traduction*]

Le gouvernement demeure convaincu que la politique à long terme que nous devons suivre pour assurer la croissance économique du Canada consiste à retrouver notre compétitivité sur le marché international, en jugulant l'inflation et en encourageant la productivité. Cela aboutira à la création de nouveaux emplois et à une augmentation de nos exportations. Cela fera également augmenter les investissements. En même temps, le gouvernement s'est engagé à limiter sa propre croissance et à réduire ses dépenses. En comprimant ses dépenses, le gouvernement fédéral donne l'exemple aux autres paliers de gouvernement, en les incitant à limiter eux aussi leur croissance, au lieu de compter sur une augmentation des paiements de transfert venant d'Ottawa.

En nous restreignant, nous voulons faire comprendre aux Canadiens qu'en dernier ressort c'est d'eux et de leurs efforts que dépend la santé économique de leur pays. Pour relancer l'économie, nous devons arriver à juguler l'inflation et tous ses effets secondaires. Nous pourrons ensuite veiller à ce que les ententes salariales soient en accord avec cette politique et réglementer le prix de la main-d'œuvre, ce qui nous permettra de devenir plus concurrentiel sur le marché international. Plus la productivité augmentera, plus le revenu réel des Canadiens augmentera. Si le secteur privé se met à investir davantage, le gouvernement pourra réduire ses dépenses et les gens auront moins besoin de faire appel aux programmes sociaux.

[*Français*]

Monsieur le président, je suis fier d'affirmer que le budget du gouvernement fédéral tient compte des problèmes mentionnés ainsi que des mesures proposées et met de l'avant des solutions appropriées.

Mon collègue, le ministre des Finances, a déclaré et je cite:

Notre premier objectif doit être de maintenir la tendance au ralentissement de l'inflation.

Notre deuxième objectif doit être une croissance économique régulière sans inflation, afin de créer des emplois et de résorber le chômage.

Le gouvernement fédéral est parfaitement conscient de la responsabilité qui lui incombe de contribuer à la réalisation de ces objectifs. Cependant, il n'est pas le seul à avoir des responsabilités dans l'économie. Le pouvoir tant politique qu'économique est caractérisé dans ce pays par une large décentralisation qui reflète la diversité du Canada et garantit nos libertés fondamentales. Tous ceux qui ont une part de pouvoir ont une part de responsabilité correspondante dans la réalisation de nos objectifs économiques.

Monsieur le président, les mesures proposées dans le budget vont créer de l'emploi, encourager l'investissement et favoriser le développement régional. Ces mesures amélioreront le marché des actions de même que la liquidité des compagnies, mettant ainsi en disponibilité des fonds pour l'expansion. Elles assureront également une aide accrue aux petites et moyennes entreprises.

Une voix: Bravo Marcel! Çà c'est un vrai gouvernement, un vrai . . .

M. Lessard: De plus, qu'on songe un instant à la création directe d'emploi dans certaines régions où le taux de chômage est plus élevé; qu'on se rappelle un certain nombre d'encouragements pour stimuler les investissements, notamment l'autofinancement des entreprises pour compenser la stagnation des bénéfices et les distorsions causées par l'inflation, qu'on songe aux encouragements à la petite entreprise, à l'allégement du fardeau fiscal des Canadiens, notamment pour ceux dont les revenus sont les plus touchés par l'inflation. Il est un élément du budget cependant qui m'intéresse au plus haut point, monsieur le président, savoir la prolongation de trois ans, jusqu'au 1er juillet 1980, du crédit d'impôt pour l'investissement.

Et ce qui est complémentaire, la majoration de ce taux à 7½ p. 100 pour les régions désignées par notre ministère, soit la Saskatchewan, le Manitoba, le Nord de l'Ontario et le Québec, excepté le corridor Montréal-Hull et la Gaspésie. Pour la Gaspésie et les provinces de l'Atlantique, ce taux a été porté à 10 p. 100. Cela signifie qu'une compagnie située dans la région atlantique pourra soustraire de son impôt à payer au gouvernement fédéral l'équivalent de 10 p. 100 de ses nouveaux investissements. Ainsi une entreprise qui investit $100,000 pouvait déduire $5,000 auparavant. Maintenant, elle pourra déduire $10,000.

L'argent, c'est important, mais ce ne sera jamais aussi important que le principe lui-même. Pour la première fois, on se servira d'un outil fiscal pour combattre les inégalités régionales. Et c'est là une première étape. Nous avons de quoi nous réjouir. Pourquoi n'en serait-il pas de même avec l'impôt des particuliers? Pourquoi n'en serait-il pas de même avec d'autres mesures susceptibles de convaincre les gens, par exemple, à demeurer dans la région atlantique?

Et j'irais même plus loin, monsieur le président, pourquoi ne serait-il pas possible de favoriser des Canadiens qui sont nés dans des provinces atlantiques, qui y ont été éduqués, et qui, ne pouvant trouver un emploi, sont déménagés au centre du Canada, et au cours des années ont fait carrière, se sont affirmés dans le domaine des affaires et de l'industrie et autres? Pourquoi ne trouverions-nous pas une formule incitative pour que ces gens qui, dans bien des cas, prennent une retraite prématurée, c'est-à-dire avant 65 ans, pour que de telles compétences retournent dans leur région d'origine, et fassent bénéficier de leur expérience du milieu des affaires du centre du Canada les petites entreprises locales et leur milieu de ces régions de l'Atlantique?

Je pense que nous pourrions, monsieur le président, trouver une formule qui inciterait justement ces citoyens à retourner dans leur région d'origine et à faire bénéficier leurs concitoyens les plus jeunes et les organismes de ces secteurs de leur expérience. C'est une suggestion que je lance en ce moment. C'est la première fois que je le fais publiquement, et j'ai nettement l'intention, maintenant que le ministre des Finances m'a déjà écouté une fois, de continuer à faire pression sur lui pour qu'il écoute encore, à d'autres occasions, certaines des

recommandations que je pourrais peut-être avoir à lui présenter.

Je disais donc, monsieur le président, que c'est la première fois que dans notre système fiscal canadien nous reconnaissons que les diverses régions du Canada diffèrent les unes des autres. Le nouveau crédit qui prévoit trois taux différents veut fournir un stimulant supplémentaire à l'investissement dans les régions où la reprise économique est la plus lente, et où le taux de chômage est le plus élevé. Le taux de crédit applicable aux autres régions du Canada demeure à 5 p. 100. Ce crédit d'impôt de 5 p. 100 a été instauré en 1975 et il s'est avéré, comme le notait mon collègue, le ministre des Finances, un encouragement important à nos entreprises de fabrication et de transformation. Je voudrais rendre hommage à mon collègue d'avoir bien voulu le prolonger pour une autre période de trois ans, et d'avoir bien voulu accepter de reconnaître une différence dans les taux selon les régions. Voilà de quoi réjouir ceux qui demeurent dans ces régions éloignées.

Le ministère de l'Expansion économique régionale avait déjà reconnu depuis longtemps, bien sûr, par le fait même de sa création, ces inégalités. Il les a reconnues dans l'application de sa politique, parce que dans notre politique nous reconnaissons ces différences régionales, par exemple, les ententes auxiliaires que nous négocions et signons avec les gouvernements provinciaux. Le partage des coûts résultant de leur application varie d'une province à l'autre. Il va, en fait, de moitié-moitié pour certaines provinces comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, à 40 p. 100 (provincial) et 60 p. 100 (fédéral), pour les provinces comme le Québec, la Saskatchewan et le Manitoba. Et dans le cas des provinces de l'Atlantique, jusqu'à 90 p. 100 des dépenses encourues sont payées par le gouvernement fédéral. Voici une reconnaissance réelle, concrète, monsieur le président, pas en paroles, ou en promesses, mais en faits précis qu'on peut vérifier tous les jours.

En tant que député de Lac-Saint-Jean et ministre de la Couronne, je m'engage personnellement et, en tant que ministre de l'Expansion économique régionale, j'engage mon ministère également, à relever les défis contenus dans le budget et à mettre en œuvre ses objectifs dans nos programmes et initiatives.

● (1620)

[*Traduction*]

A mon avis, le ministère de l'Expansion économique régionale est sans doute le service fédéral le mieux outillé pour appliquer les principes budgétaires en matière de création d'emplois, de stimulation des entreprises et du développement régional.

Depuis trois ans, depuis la mise au point d'un mécanisme global de consultation sur le développement entre mon ministère et les gouvernements provinciaux, près de 70 ententes secondaires ont été signées dont plus de 20 au cours de l'année financière qui vient de se terminer. J'ai, avec le ministre fédéral des Transports (M. Lang), le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand), parafé plusieurs de ces nouvelles ententes. Ces diverses ententes portent à plus de deux milliards les crédits globaux affectés au développement régional grâce à ces ententes secondaires. Elles ont porté, entre autres, sur l'aménagement d'un parc industriel à Wabush (Terre-Neuve) et d'infrastructures sociales à Happy Valley, prés de Goose Bay (Labrador); sur l'expansion de l'agriculture en Nouvelle-Écosse, sur l'étude d'un grand projet houiller en Colombie-Britannique et sur des améliorations aux transports terrestre et aérien dans le Nord de l'Alberta.

Ce n'est là qu'une brève énumération, monsieur l'Orateur, mais il est évident que le MEER dispose d'un plan national pour combattre les inégalités régionales et que nous réussissons à promouvoir le développement industriel tant directement que grâce à la consultation et à la mise au point de programmes entre le gouvernement fédéral et les provinces. En somme, nous ne perdons jamais de vue le développement régional. Nous favorisons la création et l'expansion des petites entreprises. Nous aidons l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière. De concert avec les gouvernements provinciaux, nous établissons des stratégies de développement rural et nous participons aux stratégies de développement industriel régional. A toutes ces étapes, nous augmentons les possibilités d'emploi et assurons des offres d'emplois convenables dans les régions rurales ou stagnantes.

[*Français*]

Monsieur le président, qu'il me soit permis de faire brièvement état du programme de subventions à l'industrie. Comme chacun le sait, la loi sur les subventions du développement régional est maintenant un programme bien établi. Les entreprises à travers tout le Canada ont accepté des offres de subventions s'élevant à plus de 580 millions de dollars. Ceci devrait entraîner la création de quelque 127,500 nouveaux emplois dans les régions à faible croissance.

J'aimerais aussi attirer l'attention des députés sur le fait que le taux de succès des compagnies subventionnées se situe à près de 90 p. 100. De plus, des améliorations sont constamment apportées dans l'application de ce programme pour répondre aux besoins des entreprises. Par exemple, le temps nécessaire à l'analyse des demandes de subventions a été réduit depuis 1974 dans une proportion de 25 p. 100. En ce qui concerne les cas pour lesquels des décisions sont prises dans les régions, et cela représente plus de 80 p. 100 des demandes que nous recevons, la réduction du temps nécessaire pour les étudier et prendre une décision a atteint 33 p. 100.

[*Traduction*]

L'année prochaine s'annonce difficile pour toutes les régions du pays, tant sur le plan politique qu'économique. J'engage mon ministère à poursuivre les consultations avec tous les gouvernements provinciaux en vue de résoudre les problèmes régionaux.

Des voix: Bravo!

M. Lessard: Pour illustrer les efforts que nous faisons afin de rapprocher les services gouvernementaux des gens qui les utilisent, j'annoncerai bientôt l'ouverture de nouveaux bureaux dans les centres régionaux pour répondre aux besoins de développement. Pour faire face au chômage excessif des grands centres industriels, j'appliquerai de nouveaux principes dans le cadre des programmes prioritaires d'expansion industrielle. Mon ministère et moi-même continuerons à faire bénéficier de nos programmes et services les autochtones inscrits et non inscrits en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

En Colombie-Britannique, le gros problème c'est que l'économie de la province dépend d'une seule industrie extractive.

Lorsque cette industrie subit le contrecoup d'un effondrement du marché mondial, comme c'est le cas maintenant, toute la province en souffre. A l'heure actuelle, avec d'autres ministères fédéraux et le gouvernement provincial, mon ministère examine à fond les autres possibilités de développement industriel de la Colombie-Britannique, tant dans le secteur primaire que dans le secteur secondaire. Nous voulons créer dans la province des emplois à long terme qui ne seront pas menacés si les marchés mondiaux d'une industrie connaissent un ralentissement.

Dans les Prairies, le gros problème c'est la possibilité d'une grave pénurie d'eau et l'absence chronique de base industrielle solide. Mon ministère va continuer, dans le cadre de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, à construire des canaux d'irrigation et d'autres systèmes de contrôle pour mieux conserver l'eau. Nous travaillerons en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les groupes communautaires dans le cadre des accords et de la loi sur les subventions au développement régional pour développer cette base industrielle dont la province a tellement besoin.

En Ontario qui est certainement la province la plus industrialisée et la plus peuplée, il existe toujours de graves disparités régionales. Mon ministère continuera à accorder des subventions au développement régional et des stimulants aux citoyens ontariens des secteurs ruraux ou des régions en s'intéressant surtout aux petites localités rurales et urbaines de l'est de la province. Dans les provinces de l'Atlantique, nous avons deux défis à relever. Nous devons rétrécir le fossé entre la région et le centre plus riche et en même temps combler le fossé entre les régions métroplitaines et les régions rurales. L'économie des régions métropolitaines a été sensiblement renforcée grâce aux programmes relatifs aux zones spéciales. Le MEER a accordé de plus en plus d'attention ces dernières années au secteur non urbain et continuera de le faire.

Nos dépenses dans les régions de l'Atlantique favorisent de plus en plus les zones non urbaines comme l'indiquent les chiffres suivants. Voici la part des régions rurales dans le cadre de l'entente-cadre de développement et du projet de développement de l'Île-du-Prince-Édouard: 76 p. 100 de nos dépenses à Terre-Neuve; 78 p. 100 au Nouveau-Brunswick; 45 p. 100 en Nouvelle-Écosse, en sus des dépenses de la Société de développement: toutes les dépenses budgétaires visent une région de la province—et 92 p. 100 dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Bref, près de 75 p. 100 de nos obligations à l'égard des provinces de l'Atlantique se rapportent à des zones non urbaines. Certes, nous ne voulons pas nuire à l'économie des régions métropolitaines de l'Atlantique. Toutefois, nous nous sommes engagés, comme il se doit en tant que ministère, à combler les écarts de revenu à l'intérieur des provinces, de même qu'entre elles.

[*Français*]

Monsieur le président, j'aimerais parler brièvement de la situation qu'existe au Québec. Comme je l'ai dit à la Chambre de commerce de Montréal mardi dernier, nous avons l'intention d'intensifier notre action dans la région de Montréal tout en travaillant en étroite collaboration avec les gouvernements en place. Montréal traverse actuellement une période très difficile. Depuis quelques mois, le taux de chômage s'y est accru rapidement pour atteindre 9.2 p. 100 en février dernier, alors qu'il était de 6.8 p. 100 dans la région métropolitaine de Toronto, de 8.3 p. 100 dans celle de Halifax, de 4.8 p. 100 à Regina et de 3.5 p. 100 à Edmonton.

Comme la région métropolitaine de Montréal compte près de la moitié des chômeurs du Québec, comme le développement économique du Québec passe par la revitalisation du taux de croissance que représente Montréal, et comme l'économie québécoise est handicapée par le déclin structurel que connaît Montréal actuellement, ce déclin s'expliquant par l'affaiblissement graduel de la position relative de Montréal dans un certain nombre de secteurs clés, tels les transports et les activités financières, traditionnellement à la base même du développement de la métropole, il est évident que nous devrons intervenir pour tenter de remédier à la situation présente. Quelle sera la forme finale d'intervention que le gouvernement choisira? Nous ne le savons pas encore dans les détails, monsieur le président. Cela ne nous empêchera pas de continuer à négocier, nous du MEER, nos ententes auxiliaires chapeautées par l'entente cadre de développement que nous avons signée avec Québec.

● (1630)

[*Traduction*]

Pour résumer, j'accepte, en mon nom et au nom de mon ministère, les trois défis de l'exposé budgétaire à savoir la création d'emplois, l'encouragement de l'investissement et l'expansion régionale. En tant que ministre de l'Expansion économique régionale, je m'efforcerai de mieux équilibrer la croissance économique afin que les Canadiens des zones rurales et des petites villes ne soient pas forcés, faute de trouver chez eux des débouchés intéressants, de déserter leur région pour se rendre dans des zones urbaines déjà surpeuplées où sévit parfois un chômage aigu. Mon ministère ne manquera pas de travailler étroitement quand il le faut avec les autres ministères fédéraux ou provinciaux, ainsi qu'avec le secteur privé pour exploiter les possibilités d'expansion régionale.

[*Français*]

Monsieur le président, l'année qui vient sera extrêmement exigeante tant politiquement qu'économiquement. Et pour faire face au défi visant à encourager l'unité nationale par une compréhension accrue des problèmes régionaux et des solutions qu'on peut y apporter, aucun ministère fédéral n'est mieux équipé que le MEER.

Le ministre des Finances a déclaré dans son discours et je cite:

Dans une économie de marché et un État fédéral, le gouvernement central n'est pas le seul à porter une responsabilité dans l'économie. Tous les Canadiens ont un rôle à jouer. Le pouvoir tant politique qu'économique est largement réparti dans tout le pays, reflétant la diversité du Canada et garantissant les libertés fondamentales. Tous ceux qui ont une part du pouvoir ont une part de responsabilité correspondante.

Je répète cela, monsieur le président, parce que c'est vraiment important. C'est également une réponse à certaines critiques qui veulent que le gouvernement soit le seul responsable des difficultés économiques auxquelles le pays doit faire face, et que connaissent malheureusement un trop grand nombre de Canadiens sans emploi.

Ce n'est pas la seule responsabilité du gouvernement canadien. Nous avons notre part de responsabilité. Les gouvernement provinciaux ont aussi la leur, mais la population *at large,* monsieur le président, et l'entreprise privée sont responsables dans une certaine mesure de cette situation. Plus que jamais

cela est vrai, surtout face à la situation politique actuelle au Canada, et au Québec en particulier.

On voit des annonces invitant les industriels à quitter le Québec par exemple. Ceux-là portent sur leurs épaules l'avenir du pays, et j'aimerais qu'ils en soient conscients. A ceux-là je rappelle que la frustration que les gens de l'Atlantique vivent et ont vécue depuis de nombreuses années, celle que les Québécois expérimentent, et celle que tous les gens des régions éloignées des grands centres éprouvent, cette frustration, elle est due à la négligence, peut-être des gouvernements, mais surtout des milieux financiers qui ne sont intéressés que par le profit immédiat plutôt que par le bien-être général des citoyens. L'industrie a encore à se trouver une conscience sociale!

Les industriels et les financiers oublient trop souvent que si le Canada se désagrège, leurs profits disparaîtront également, et que s'ils concentrent trop leurs investissements au centre du pays ou dans les grands centres du pays, ils travaillent à l'encontre de l'unité nationale, et donc de ce fait ils travaillent contre leurs propres intérêts à long terme.

Le développement économique actuel joue souvent au détriment des régions de l'Atlantique, du Québec et des habitants du nord de toutes les provinces.

A mon avis, si les industriels, si les hommes d'affaires ont vraiment à cœur les intérêts de ce pays, s'ils croient que c'est là leur intérêt, s'ils désirent que ce pays continue d'exister et de progresser, ils devront comprendre que la condition essentielle est de reconsidérer leur attitude face aux investissements. Si les industriels séparent l'économie canadienne de l'économie québécoise, il ne restera plus aux Québécois qu'à réaliser l'indépendance politique, et ce serait là une situation que je déplorerais grandement. Ce message est fondamental et il me tient à cœur et je suis content que le discours sur le budget en traite.

Mon collègue, le ministre des Finances, disait à sa façon: Le secteur privé a lui aussi un certain pouvoir et une certaine responsabilité. En économie de marché, ce sont les entreprises privées qui prennent la plupart des décisions d'investissement et cherchent de nouveaux débouchés au Canada et à l'extérieur, en concurrence entre elles et avec les fournisseurs étrangers. C'est essentiellement le secteur privé qui met en valeur les nouvelles ressources et élabore les nouvelles techniques qui permettent de maintenir et d'améliorer le niveau de vie. Les pouvoirs publics peuvent évidemment dispenser aide et encouragements, mais l'expérience prouve qu'il vaut mieux laisser ces décisions au secteur privé. Les efforts des entreprises privées, leur jugement et leur confiance en l'avenir sont indispensables au progrès économique. Plus que jamais, le temps est à l'unité entre tous les membres de cette société canadienne. Ce n'est pas en étant jaloux les uns des autres que nous traverserons la période difficile que nous vivons actuellement.

Enfin, monsieur le président, j'aimerais conclure sur un dernier thème qui touche encore une fois à l'unité nationale, mais qui me tient particulièrement à cœur. Voilà près de 15 ans que je milite en politique à titre de député, et maintenant à titre de ministre, et j'ai eu l'occasion, bien sûr, de visiter mon pays à plusieurs reprises. Il y a longtemps que je souhaite que l'occasion de voir notre pays soit donnée à tous mes concitoyens, aux jeunes en particulier.

Je suis heureux de voir que nous avons plusieurs programmes qui permettent aux jeunes de voyager et de mieux connaître leur pays. Je souhaiterais que ce soit possible pour les gens plus âgés aussi d'utiliser nos voies de communication, comme les chemins de fer, pour permettre à un plus grand nombre de Canadiens de connaître mieux leur pays, de façon qu'ils l'aiment encore davantage et qu'ils soient davantage disposés à le protéger et à le garder ensemble. La liberté de voyager de l'Atlantique au Pacifique, sans avoir à sortir un passeport, la capacité de posséder un pays qui va de l'Atlantique au Pacifique, et la possibilité de passer d'une province à une autre, soit pour se faire traiter, soit pour étudier, ou pour y travailler, tout cela, monsieur le président, ce ne sont pas des éléments que l'on peut comptabiliser. Cela n'apparaîtra nulle part dans le passif ou l'actif des comptes nationaux tant du Canada que ceux du Québec, et pourtant, monsieur le président, ces avantages sont réels, mais on a trop souvent malheureusement tendance à les oublier.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, il y a au Canada plus de chômeurs qu'il n'y en a eu dans toute son histoire. Le taux de chômage est le plus élevé qu'on ait jamais connu, à l'exception des années 1930, pendant la grande dépression. Les universitaires, les hommes d'affaires, les représentants des syndicats et les instituts de recherche économique comme le C. D. Howe Institute et le Conference Board ont tous réclamé à grands cris des budgets expansionnistes, mais le ministre des Finances (M. Macdonald), n'offre en réponse, dans son budget, aucune possibilité réelle d'expansion. Le ministre lui-même reconnaît qu'en 1977 il y aura encore plus de chômeurs qu'en 1976, où le chômage a pourtant été désastreux.

Quant au bilan d'ensemble, il nous faut percer les paroles mielleuses du ministre pour constater qu'en réalité, le tableau est plutôt sombre. En février 1977, dernier mois pour lequel nous connaissons les chiffres sur le chômage, on comptait 932,000 chômeurs, alors qu'en février 1976 il y en avait 800,000. Le taux corrigé des variations saisonnières est passé de 7 p. 100 en février 1976, à 7.9 p. 100 en février 1977. Le taux non corrigé est passé de 8 p. 100 en février 1976, à 9.1 p. 100 en février 1977.

● (1640)

Monsieur l'Orateur, ceux d'entre nous qui surveillent la situation économique au Canada savent qu'un chômage modéré dans les régions à forte croissance, les provinces prospères du Canada comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, se traduit par un désastre économique dans les provinces atlantiques et au Québec. Les taux de chômage pour ces régions prouvent que je n'ai pas exagéré ni tenu des propos provocateurs; je me borne à décrire la situation telle qu'elle est. Dans les provinces atlantiques, le taux de chômage en février 1976 était de 9.9 p. 100; en février de cette année, il avait grimpé à 12.5 p. 100. Nous savons que, même si les chances de trouver un emploi sont encore assez bonnes à Halifax, à Dartmouth et probablement à Saint-Jean, Terre-Neuve, le chômage dans des endroits comme le Cap-Breton et les petites localités de Terre-Neuve se situe entre 30 p. 100 et 80 p. 100.

Au Québec, le taux désaisonnalisé en février 1976 était de 8.4 p. 100; en février 1977, il était grimpé à 9.7 p. 100. Au

Québec, en février 1976, 255,000 personnes étaient en chômage; en février 1977, il y avait 303,000 chômeurs, une hausse de près de 50,000.

Monsieur l'Orateur, je répète aujourd'hui, une question que j'ai posée en maintes occasions: Sommes-nous étonnés que de si nombreux Québécois aient voté en faveur d'un parti dont le principal objectif est la séparation? Est-ce étonnant qu'un si grand nombre ait voté de cette façon ou ne devrions-nous pas être surpris qu'un si grand nombre ait encore voté pour des partis qui préconisent le fédéralisme? Étant donné l'indifférence et l'insouciance manifestées par le gouvernement fédéral à l'égard de la situation au Québec, faut-il s'étonner que les Québécois, notamment les jeunes, se montrent de plus en plus favorables au séparatisme?

N'oublions pas que 429,000 des 930,000 personnes en chômage en février étaient agés de 15 à 24 ans. Faut-il s'étonner que les Québécois aient voté pour un parti séparatiste? Qu'est-ce que le ministre des Finances leur a dit dans le discours du budget? Qu'a-t-il dit dimanche dernier à l'émission de télévision «Question Period»? Qu'est-ce que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (Mr. Cullen) a dit hier soir pendant le débat sur le budget? Il a dit que le gouvernement ne ferait rien de plus pour combattre le chômage parce qu'il ne peut pas se le permettre. J'ai ici un article de journal à ce sujet qui cite textuellement, je pense, ce que le ministre a déclaré. D'après le numéro du 5 avril du *Citizen* d'Ottawa, voici ce que le ministre a dit:

«Personne ne voudrait, j'en suis sûr, que nous trouvions ces milliards de dollars en supprimant d'autres programmes fédéraux qui sont si importants à notre bien-être économique et social», a dit M. Cullen.

«Nous ne voudrions pas non plus que les énormes sommes nécessaires viennent s'ajouter aux dépenses courantes du gouvernement.»

Voici ce que dit le deuxième paragraphe de l'article en question:

Même pour faire baisser la moyenne nationale du taux désaisonnalisé de chômage de 7.9 p. 100 à 4 ou 5 p. 100, «il faudrait à proprement parler de milliards de dollars».

J'ai parlé de chiffres, monsieur l'Orateur, mais qu'est-ce que le chômage représente pour les Canadiens? On peut voir ce qui se passe en lisant n'importe quel journal publié n'importe où au Canada. Voici ce que disait un communiqué de London, en Ontario, publié dans le numéro du 17 mars du *Globe and Mail*:

Keith Gibbons est l'un des centaines de jeunes qui ont obtenu leur diplôme de l'école normale l'année dernière et qui n'ont pas pu trouver d'emploi. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Keith Gibbons a présenté 150 demandes d'emploi dans un rayon de 40 milles de London, où sa femme étudie le droit. «Mais j'ai reçu seulement trois réponses et, sur ces trois réponses, seulement une m'accordait une entrevue.»

M. Kaplan: Comment le gouvernement pourrait-il créer de nouveaux emplois d'enseignants?

M. Orlikow: Comment le gouvernement pourrait-il créer des emplois d'enseignants, demande le secrétaire parlementaire. Excellente question. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aurait peut-être dû consulter les gouvernements provinciaux, il y a plusieurs années, pour savoir s'il était nécessaire de former autant d'enseignants. Lorsque je suis arrivé au Parlement, le Conseil économique du Canada nous disait dans ses rapports annuels que pour faire face aux besoins de la société moderne, il fallait donner à la main-d'œuvre une meilleure instruction. Monsieur l'Orateur, nous avons aujourd'hui les chômeurs les plus instruits du monde. Voilà ce que nous avons réussi à faire avec nos programmes de formation de la main-d'œuvre et notre système d'enseignement.

Un article originaire de Dover, à Terre-Neuve, qui a paru dans le *Globe and Mail* le 21 mars 1977, débutait comme suit:

Même dans une province où le chômage est presque toujours deux fois plus élevé que la moyenne nationale, cette localité tanquille de la baie de Bonavista, qui compte 947 habitants, constitue une sorte de phénomène.

Dans ce pittoresque hameau côtier, le croirait-on, 80 à 85 p. 100 des hommes en état de travailler sont inactifs. C'est de loin le plus fort taux de chômage par habitant du Canada. Presque toute la population (50 à 60 p. 100 des habitants) émarge au bien-être social.

Monsieur l'Orateur, je ne prétends pas connaître la solution aux maux de Dover. Je ne prétends pas que nous puissions trouver un emploi pour chaque diplômé qui sorte des écoles normales. Mais, pour ma part, je n'aurais pas répondu aux étudiants de Toronto ce que le premier ministre (M. Trudeau) leur a dit il y a quelques semaines. D'après l'article paru dans le *Globe and Mail* du 25 mars . . .

M. MacFarlane: Même les étudiants n'ont pas pris cela au sérieux.

M. Orlikow: J'espère qu'ils n'ont pas pris non plus le premier ministre au sérieux. Il n'a publié aucun démenti de l'article, qui dit entre autres:

Le premier ministre Pierre Trudeau a déclaré devant un groupe d'étudiants d'université sidérés que s'ils n'étaient pas contents des possibilités d'emploi au Canada, ils n'avaient qu'à aller ailleurs.

Le journal rapporte en outre les propos suivants:

«Nous n'allons pas dépenser des millions à subventionner des diplômés universitaires parce qu'ils ont une sombre vision de leur avenir,» a-t-il déclaré.

«Et s'ils ne sont pas contents des conditions offertes au Canada, qu'ils trouvent un autre pays qui a besoin de diplômés universitaires, et si aucun pays ne peut leur offrir du travail, c'est parce qu'il y a trop de diplômés universitaires . . .»

Il y a peut-être trop de diplômés d'université mais on peut difficilement le reprocher aux étudiants eux-mêmes à qui le reste de la population et les hommes politiques de tous les partis avaient donné l'assurance qu'il y aurait du travail pour eux. Nous nous trouvons actuellement dans une situation presque identique, pour ce qui est du pourcentage de la population active actuellement sans travail, à elle, non pas de 1933, au beau milieu de la dépression, mais plutôt des années 1937-1938. A ce moment-là, des députés comme le représentant de Winnipeg-Nord-Centre de l'époque M. Knowles, M. Woodsworth, et celui de Winnipeg-Nord, M. Heaps, ont déclaré que nous n'avions pas besoin d'avoir ainsi des centaines de millions de chômeurs et qu'il y avait travail à faire. Que leur a-t-on répondu à l'époque? Que nous n'avions pas les fonds nécessaires pour donner du travail aux Canadiens. C'était la réponse classique, dans les années 30. Puis quelque chose s'est produit en 1939.

● (1650)

Une voix: On a appelé cela la guerre.

M. Orlikow: Oui. Tout à coup il y a eu du travail pour tous ceux qui en voulaient. Le gouvernement était prêt à dépenser de l'argent pour des armes destructrices, mais pas pour fabriquer les choses dont les gens avaient besoin. Et voilà qu'à la fin de la guerre, même le gouvernement libéral de l'époque, dirigé par M. Mackenzie King et guidé par un homme d'affaires extrêmement compétent, C. D. Howe, s'est avisé soudain qu'avec de la planification, on pouvait répondre aux besoins de la population canadienne. Tout le monde pouvait avoir un emploi. Le pays s'est faite à l'idée du plein emploi. Pendant de nombreuses années, jusqu'au début des années 1970, le conseil

économique, dont les membres étaient désignés par des gouvernements libéraux, et parfois par des gouvernements conservateurs, a déclaré qu'on pouvait créer le plein emploi au pays, la définition du plein emploi supposant un taux de chômage de 4 p. 100. Maintenant que nous avons un taux de chômage deux fois et demi plus élevé, on nous dit autre chose. Il paraît maintenant, selon de soi-disant experts, que le plein emploi est atteint quand le taux de chômage est de 6 p. 100, et non 4 p. 100. Le chômage n'est pas aussi grave que pendant les années 1930. N'oublions pas qu'il y a l'assurance-chômage et le bien-être social, et que personne ne meurt de faim de nos jours. J'espère que plus personne ne souffrira de la faim au Canada.

Le gouvernement nous dit qu'un taux de chômage de 9 p. 100, ce n'est pas grave, parce que près de la moitié des sans-travail sont des femmes. Il suppose que ces femmes ne comptent pas, qu'elles ne travaillent que pour grossir le revenu de leur mari ou pour se payer du luxe. C'est l'argument des économistes de l'administration publique.

Mme Campagnolo: Ce sont les conservateurs qui vous disent cela.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, les conservateurs des deux côtés de la Chambre.

M. Orlikow: C'est le raisonnement que tenait l'ancien directeur du Conseil économique. Je soutiens que si les femmes travaillent, qu'elles soient mariées ou non, c'est parce qu'elles y sont obligées et qu'elles ont besoin de ce revenu additionnel pour assurer à leur famille un niveau de vie décent. Si une famille veut faire l'achat d'une maison, fût-elle modeste, le revenu de la femme est essentiel. Les députés ne se rendent-ils pas compte de ce que les maisons coûtent aujourd'hui? Je suppose que 90 p. 100 des familles canadiennes ont besoin de deux revenus si elles veulent s'offrir une maison, une voiture, des vacances ou acheter n'importe quel autre bien considérable. C'est vrai surtout pour les jeunes couples.

Le ministre des Finances, à l'émission «Question Period» dimanche soir, et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, dans son intervention hier soir, ont dit qu'il nous fallait endurer les taux actuels de chômage parce que nous ne pouvions nous permettre les dépenses voulues pour accroître l'emploi.

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Orlikow: Un député d'en face dit que ce n'est pas vrai. Je soutiens que ça l'est, parce que le ministre des Finances a dit dans son exposé budgétaire, et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration l'a répété, que notre population active allait s'accroître de 250,000 personnes en 1977. Les programmes Canada au travail, Jeunesse-Canada au travail et autres programmes annoncés par le gouvernement, plus les 100 millions de dollars additionnels dont le ministre a parlé dans son discours, créeront au mieux 50,000 nouveaux emplois. Le ministre des Finances a évalué à 150,000 le nombre d'emplois que fournira le secteur privé de l'économie. Je soutiens que le ministre est trop optimiste. Il l'a été dans ses prévisions budgétaires de l'année précédente, et l'est encore dans son discours de la semaine dernière.

Supposons que les prévisions du ministre soient exactes. A son avis, le secteur privé offrira 150,000 nouveaux emplois, et les programmes de création d'emplois du secteur public 50,000 emplois supplémentaires. Selon mes calculs, cela en fait 200,000. Or, les économistes du ministère prévoient que 250,000 personnes entreront sur le marché du travail l'an prochain. Ainsi, d'après les chiffres du gouvernement, il y aura 50,000 nouveaux chômeurs l'an prochain.

Une voix: Il y en aura plutôt 100,000.

M. Orlikow: La Conference Board, qui n'est pas composé de radicaux utopiques, prévoit que notre taux de croissance cette année sera de près de 3.5 p. 100, et non pas de 4 p. 100 comme le prétend le ministre. Il prévoit que le secteur privé offrira beaucoup moins de 150,000 nouveaux emplois et que le taux de chômage désaisonnalisé pour 1977 ne sera pas de 7 p. 100, comme en 1976, mais de 8 p. 100. Selon les économistes que j'ai consultés ces dernières années et dont les prévisions ont été beaucoup plus exactes que celles du gouvernement, notre taux de chômage ne sera vraisemblablement pas de 8 p. 100, comme le prévoit la Conference Board, mais de 8.5 p. 100. Si l'économie américaine ne se redresse pas, et si cette reprise ne se fait pas au rythme prévu par le gouvernement américain, notre taux désaisonnalisé atteindra presque 9 p. 100.

Il y aura de toute évidence un million de chômeurs au Canada en 1977, même si l'on se fie aux statistiques officielles. Et tout cela, sans tenir compte des centaines de milliers de jeunes gens qui ont essayé à de multiples reprises de trouver du travail, mais en vain, ni des Canadiens qui ne peuvent pas travailler faute d'emplois, tels les habitants des Maritimes, ainsi que ceux de la région des lacs au Manitoba et du nord de l'Ontario qui savent pertinemment qu'il ne sert à rien de chercher un emploi puisqu'il n'y en a pas. Le gouvernement prétend que «nous n'avons pas les moyens de faire mieux, que nous ne pouvons pas consacrer plus de 100 millions de dollars à des programmes d'embauche». Il oublie ce qu'il a fait pendant la mauvaise passe qu'il a traversée en 1971 et en 1972. En effet, à en croire le chef de l'opposition, le gouvernement libéral minoritaire faisait des choses terribles. Il n'est pas entré dans les détails parce qu'il voulait éviter, je suppose, que l'on puisse le soupçonner d'être adversaire de la hausse et de l'indexation des pensions de vieillesse, de l'augmentation des pensions versées en vertu du régime des pensions du Canada ou de la hausse et de l'indexation des allocations familiales. Pourtant, c'est ce qui est arrivé lorsque le gouvernement était minoritaire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il ne faut pas oublier les pensions des anciens combattants.

M. Orlikow: Oui, elles ont été également augmentées et indexées. De toute apparence, le chef de l'opposition trouve cela terrible. Pendant cette période sombre, alors que le taux de chômage n'était que de 6.2 p. 100 au lieu de 7.9 p. 100, le gouvernement était persuadé qu'il fallait déverser 500 millions de dollars dans un programme de travaux d'équipement. Il a en effet mis un demi milliard de dollars à la disposition des provinces et des municipalités pour la réalisation de travaux nécessaires, afin de tenter d'enrayer le chômage. On nous dit aujourd'hui que le gouvernement ne peut pas dépenser plus de 100 millions de dollars à la création d'emplois. Nous n'avons pas les moyens de dépenser plus de 100 millions des 350 millions qui avaient été prévus pour la création d'emplois. A cause du million de chômeurs, nous allons perdre cette année 8 milliards de dollars au chapitre de la production nationale brute. C'est dire qu'à chacune des années 1976 et 1977, les

recettes du gouvernement seront amputées d'un milliard et demi de dollars.

● (1700)

A cause du million de chômeurs, nous allons dépenser 3 milliards de dollars au cours de l'année en prestations d'assurance-chômage et en paiements de bien-être à des gens qui devraient travailler. Je n'arrive pas à imaginer rien de plus inutile, de plus gratuit et de plus dégradant qu'une dépense de cette sorte. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire de ce million de chômeurs? Il prétend qu'il n'a pas les moyens de les faire travailler même si l'industrie ne fonctionne qu'à 80 p. 100 de son rendement.

M. Hogan: A 60 p. 100 dans la région de l'Atlantique.

M. Orlikow: Le gouvernement dit que nous ne pouvons pas nous permettre de lancer des projets nécessaires, comme la construction de nouveaux réseaux d'eau et d'égouts dans nos villes en expansion, la modernisation des hôpitaux, dont certains datent de plus d'une centaine d'années, la reconstruction d'écoles dans les quartiers des centres-villes et la solution des problèmes des autochtones qui désespèrent de plus en plus. Mais le gouvernement dit qu'il va encourager l'industrie à se moderniser. Si elle y consent, il lui injectera plus d'un milliard de dollars en 1977. Il n'a pas d'argent pour créer des emplois, mais il propose 300 millions de dollars en abattements fiscaux sur les stocks. Il consent 485 millions sous forme de crédits d'impôt à l'investissement et 20 millions pour augmenter les déductions pour épuisement à l'égard des puits pétrolifères et gazifères. Il consent 120 millions sous forme de majoration des crédits d'impôt pour dividendes, et 45 millions sous forme de majoration des limites pour les pertes en capital. Le gouvernement ne taxera pas pleinement les gains en capital, mais pour les pertes en capital, il propose 45 millions.

Le budget prévoit dix millions de dollars pour les exemptions dont bénéficieront les gains en capital sur les titres canadiens. Il prévoit 100 millions pour les autres concessions fiscales accordées aux sociétés et aux investisseurs et 165 millions pour compenser les pertes de recettes provinciales liées à ces exemptions. Cela fait en tout la modeste somme de 1,245 millions de dollars. Une fois de plus le gouvernement fait l'aumône aux riches.

M. Hogan: C'est la devise des libéraux.

M. Orlikow: Cela fait des années que c'est la devise des libéraux. Il n'y a aucune raison pour que nous ayons un taux de chômage aussi élevé. Il y a un seul autre pays du monde occidental où le chômage est à peu près aussi élevé qu'ici. C'est notre voisin du sud. Les journaux nous disent que la Grande-Bretagne s'en va vers la faillite. Si ce n'est pas pour aujourd'hui, c'est pour demain ou pour bientôt de toute manière. Mais, même dans cette situation critique, le taux de chômage là-bas et à peu près deux fois moins élevé qu'au Canada.

Une fois de plus, le gouvernement a échoué. Ce budget est cruel, sans pitié et sans utilité. Au lieu de s'attaquer au chômage, il est encore une fois centré sur l'illusion que nous pouvons et que nous devons juguler l'inflation. Pourtant, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le programme de lutte contre l'inflation, des raisons qui sont indépendantes de la volonté du gouvernement, parce que le prix des aliments a moins augmenté que les autres années, le coût de la vie a augmenté de 6.2 p. 100 seulement l'année dernière. Le gouvernement s'en est attribué une grande part du mérite, à tort, selon nous. Cette année, il sera responsable d'une bien plus grosse augmentation. Le prix des aliments et du combustible monte en flèche. Le ministre autorisera avant longtemps une augmentation de $2 le baril. Je prédis qu'en 1977, le coût de la vie augmentera de 8 à 9 p. 100. L'indice de misère de notre pays, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire la combinaison de l'inflation et du chômage, passera à 20 p. 100 l'année prochaine, selon le taux d'accroissement du chômage et le taux d'inflation. Voilà ce que nous a donné un gouvernement libéral avec ses politiques économiques désuètes.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, le député de York-Simcoe (M. Stevens) a fait hier une brillante analyse des lacunes du gouvernement et des conséquences désastreuses de sa politique économique. Il est certes difficile d'égaler une aussi belle réussite. Toutefois, c'est ce qu'a fait aujourd'hui le chef de notre parti en prononçant ce qui demeurera l'un des meilleurs discours fait à la Chambre, discours critique qui prouve indiscutablement qu'il sait de quoi le Canada a besoin et que le gouvernement actuel ignore. Il a démontré de façon indéniable qu'il a toute l'envergure voulue pour remplacer et surpasser le premier ministre (M. Trudeau) et assumer la direction du Canada de façon constructive et avantageuse.

On a toutefois omis de mentionner certaines choses. Le *Journal* d'Ottawa du 1er avril a présenté un tableau des excédents et déficits budgétaires du gouvernement pour la période allant de 1955 à 1974. Il serait difficile de présenter un tableau plus clair, plus compréhensible des résultats des politiques économiques et monétaires du gouvernement actuel, et de la situation à long terme dans laquelle ils placent les contribuables.

● (1710)

D'après ce tableau, de 1955 à 1974, soit en vingt ans, le déficit budgétaire net a atteint les 6,163 millions de dollars. En 1978, le déficit du gouvernement sera de 6,400 millions. Autrement dit, au cours de l'année financière 1978, nous allons nous endetter encore plus que nous ne l'avons fait pendant vingt ans, de 1955 à 1974 inclusivement. D'après les budget de 1974 à 1978 inclusivement, l'ensemble du déficit accumulé pendant cette période de cinq ans est de trois fois plus élevé que le déficit global accusé pendant les vingt années précédentes. J'ai l'impression que le gouvernement au pouvoir a donné au Canada une poussée prodigieuse vers la catastrophe économique.

Soit que le gouvernement ait été absolument incompétent dans ses prévisions sur le coût des programmes, qui se sont ajoutés les uns aux autres, soit qu'il ait décidé de chercher à plaire, de s'accrocher au pouvoir, peu importe ce qu'il en coûterait aux contribuables, peu importe les conséquences économiques pour la nation.

L'erreur de milliards de dollars qu'on a faite en remaniant la loi de l'assurance-chômage en est un exemple parfait. Aucune mesure d'urgence n'y était prévue pour le cas où le Canada compterait un million de chômeurs. Aucune étude n'avait été faite du caractère cyclique du revenu à l'échelle mondiale. Manifestement, on n'avait rien fait dans ce sens. On a tout simplement supposé que le gouvernement tout puissant serait

capable de diriger l'économie. On a fait fi de l'histoire. Les faits ont prouvé que c'était une erreur à ce moment-là comme à toute autre époque de l'histoire économique.

Le gouvernement peut jouer un rôle en adoptant une politique économique stable et sûre, mais il ne peut faire marche arrière une fois le mouvement amorcé. Quel que soit l'angle sous lequel on examine ce budget, il ne correspond pas aux indicateurs prescrits par le gouvernement dans son programme de lutte contre l'inflation. Il faut donc que la nation ait été enjôlée, subjuguée ou tout bonnement leurrée lors des élections de 1974. L'honorable Robert Stanfield lui, avait eu le courage de présenter aux Canadiens une politique qui pouvait, admettait-il ne pas être populaire; car il était convaincu de sa nécessité si l'on voulait faire disparaître la psychose inflationniste de l'heure. Il a été battu aux élections par le gouvernement enjôleur et charismatique à présent au pouvoir, lequel a finalement adopté sous une forme hybride et bâtarde, la règlementation des prix et des salaires qu'avait initialement proposée le député de Halifax (M. Stanfield). Ce programme n'a pas réussi à répondre aux objectifs de stabilisation de notre économie et il n'y parviendra pas. Il n'offrait aucune incitation capable de stimuler la main-d'œuvre et l'industrie à augmenter la productivité, ou d'encourager l'industrie à réduire sa marge bénéficiaire et à baisser ses prix, grâce aux efforts conjugués du patronat et de la main-d'œuvre pour accroître la productivité. Rien dans ce programme n'a incité qui que ce soit à mieux travailler. On a seulement freiné ainsi l'économie au niveau des salaires, des bénéfices et du développement.

On semblait partir du principe que le bénéfice est un mal et la productivité peu souhaitable. Le gouvernement ne donnait aucune direction au pays, n'accompagnait son plan d'aucun programme éducatif et n'expliquait pas aux Canadiens la situation dans laquelle ils se trouvaient. J'ai personnellement la plus grande confiance dans la masse des Canadiens, confiance qui semble faire défaut au gouvernement. Un grand nombre de députés se souviendront d'un président américain du nom de Roosevelt qui lui, sut diriger son pays. Il s'adressa au peuple américain en lui expliquant la situation interne du pays, dans les années 1930 et la grande crise économique et ensuite en lui expliquant ce qui se passait à l'étranger, alors que nous nous engagions dans une guerre à laquelle les États-Unis ne pouvaient pas ne pas participer. dans l'une et l'autre de ces situations, il risquait de mettre sa popularité en jeu en révélant les faits au peuple américain. Mais Roosevelt, calmement et ouvertement sut faire comprendre petit à petit aux Américains la situation dans laquelle ils se trouvaient et il sut les préparer à l'action qu'il fallait prendre.

Si l'on prend cet exemple et celui d'autres grands hommes d'État canadiens et étrangers ou en conclut que notre gouvernement a certes manqué de courage. Il n'a assurément pas fait preuve du même courage que Roosevelt ou que d'autres leaders. Notre pays a surtout besoin d'une bonne administration, de bons dirigeants, de bonnes relations avec les administrés et d'une bonne politique économique. Nous n'avons rien de tout cela.

Des voix: Bravo!

M. McCain: Du fait de ses besoins monétaires, le gouvernement n'est plus capable d'exercer une influence importante sur notre économie en période d'urgence. Les Canadiens admettent que vu, les circonstances, ce budget est sans doute tout ce qu'on pouvait attendre étant donné la situation financière du gouvernement. Il est incapable de faire les efforts qu'on est en droit d'attendre d'un bon gouvernement. Les gouvernements canadiens des années 50 et 60 ont cru bon, pour ne pas avoir à trop débourser, de se lancer sur les marchés monétaires du Canada et du reste du monde, au détriment de ceux qui ont besoin d'argent pour financer des projets qui créeraient des emplois, ou, pis encore, ils ont fait marcher la planche à billets constituant ainsi à l'inflation que nous connaissons actuellement.

Les dépenses gouvernementales ne sont pas productives. Les dépenses privées le sont. Le secteur privé emploie toujours environ 90 p. 100 des travailleurs. Même si le gouvernement absorbe un pourcentage toujours plus grand de la population active, il ne peut à lui seul employer une bonne partie du million de chômeurs et il ne le pourra pas davantage à l'avenir. Il va à l'encontre de ses propres objectifs. Seul un changement de gouvernement et une réévaluation complète de l'administration publique pourraient permettre aux gens de gérer eux-mêmes leurs affaires.

Le Canada a trouvé une bonne partie de ses sources de financement à l'étranger et la baisse du dollar canadien ou l'augmentation de certaines monnaies étrangères montre que nous ne connaissons peut-être pas toutes les conséquences de notre prodigalité. Le premier ministre a accusé les Canadiens de vivre au-dessus de leurs moyens, mais il n'a pas admis que son gouvernement vivait au-dessus des moyens des contribuables et n'a pas reconnu non plus les conséquences d'un tel fait.

En 1972, une société canadienne a émis un emprunt en Suisse de 104 millions de francs; cela équivalait alors à 27 millions de dollars canadiens. Au taux de change courant, les 104 millions de francs suisses valent 43.1 millions en devises canadiennes. Voilà ce qui arrive lorsqu'une société privée est obligée d'emprunter sur les marchés étrangers, d'abord parce que notre gouvernement a accaparé une telle quantité de nos propres capitaux qu'il n'y a pas de place pour l'emprunteur privé sur le marché canadien.

La situation est particulièrement critique au niveau des finances des administrations canadiennes autres que le gouvernement fédéral, qui sont moins aptes à absorber les pertes subies par suite des fluctations défavorables des devises étrangères. Les provinces, les municipalités et les services publics font face à des taux d'intérêts et à des coûts d'amortissement sensiblement accrus. Ce n'est là qu'un aspect de l'influence nettement néfaste de la politique fédérale sur les autres administrations canadiennes.

Constatant trop tard les pressions imprévues et peu souhaitables que faisait subir la loi de l'assurance-chômage sur le trésor canadien, nous sommes maintenant en présence d'un bill visant à réduire les prestations d'assurance-chômage. On n'aurait pas pu choisir pire moment pour le présenter, surtout qu'il touche les régions du Canada les plus défavorisées. Le plus gros des économies sera réalisé aux dépens des provinces de l'Atlantique et d'autres régions comme celle-là qui ont à subir un taux de chômage de 10 p. 100 et plus.

● (1720)

Chaque ministère des provinces de l'Atlantique s'efforce de respecter les indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation. Toutes les prévisions relatives à l'assistance sociale indiquent que les prestations augmenteront d'au moins 20 p.

100. C'est dire que les épargnes du gouvernement fédéral se feront sur le dos des provinces. En parlant du dilemme financier de sa province en matière d'assistance sociale, un ministre de la Nouvelle-Écosse a dit que les manquements du gouvernement fédéral retombaient sur leur auteur. Ils retombent sur lui de bien des façons, non pas en Ontario, en Alberta, en Saskatchewan ou même en Colombie-Britannique, mais dans les régions moins favorisées du Canada, et surtout dans la région de l'Atlantique.

Par exemple, monsieur l'Orateur, un élément très important de notre structure par le passé était la part assumée par le gouvernement fédéral dans le cadre de programmes de formation professionnelle et de perfectionnement de la population active. La compétence des travailleurs s'en trouvait améliorée. La province du Nouveau-Brunswick a consacré d'importantes sommes à la création de centres de formation ainsi qu'à leur équipement et leur dotation en personnel. Le gouvernement du Canada a contribué à leurs frais d'exploitation en offrant des subventions aux stagiaires. L'apport financier du gouvernement du Canada était relativement stationnaire dernièrement. La contribution du gouvernement fédéral n'a pas tenu compte des tendances inflationnistes bien que l'inflation se soit fait durement sentir sur le coût des matériaux, des réparations, des traitements des instructeurs et sur tous les autres frais imaginables. Après avoir adhéré au programme de bonne foi, la province est maintenant obligée de dépenser des sommes qu'elle n'avait jamais prévues et de supprimer certains cours de formation offerts conjointement jusqu'ici.

Il a été nécessaire, au cours de l'hiver de 1976-1977, d'autoriser des dépenses supplémentaires pour la création d'emplois dans le cadre des programmes d'initiatives locales. Les sommes attribuées au Nouveau-Brunswick n'ont pas été entièrement utilisées par les participants à ce programme. Le ministre du Travail du Nouveau-Brunswick a donc demandé au gouvernement du Canada de transférer les fonds inutilisés des programmes d'initiatives locales au programme de formation de sa province. Le gouvernement du Canada a refusé de le faire et la somme de un million de dollars, jugée essentielle naguère à l'économie du Nouveau-Brunswick, a été transférée ailleurs et n'a pas servi à des fins de perfectionnement.

Le problème économique est flagrant et chronique, mais le gouvernement est incapable de l'admettre, sans parler de le résoudre. Même si nous n'avons pas autant d'électeurs qu'à Montréal ou à Toronto, nous avons chez nous des êtres humains qui ont besoin d'être traités avec sincérité. On ne peut nier que ce budget comporte certains stimulants visant à encourager l'expansion des régions pauvres du Canada. Mais dans son discours, le ministre a laissé entendre, et il a même déclaré carrément, qu'il faudra un certain temps, et il a préféré rester vague, avant que les effets de ces stimulants ne se fassent sentir. Ainsi, ceux qui habitent les régions auxquelles ces stimulants s'adressent devront se tourner patiemment les pouces en attendant que la baguette magique du budget Macdonald agisse, c'est-à-dire améliore leurs possibilités d'emploi, sachant pleinement que le gouvernement canadien a tout gâché en menant une vie de bâton de chaise et qu'il n'est pas en mesure d'apporter une aide réelle en cette époque de besoin aigu.

Il fut un temps, monsieur l'Orateur, où l'on pouvait critiquer individuellement les ministres du cabinet. Ce n'est plus le cas. L'attitude du premier ministre prouve qu'il est tout à fait prêt à s'attribuer le mérite de tous les bons aspects des politiques de son gouvernement, mais il est prêt aussi à sacquer un ministre, comme il l'a fait pour Gray ou Turner, Hellyer ou Richardson, Marchand ou Andras, lorsque les choses se gâtent. Et pourtant, les 300 employés du bureau du premier ministre et lui-même s'attribuent jalousement tout le mérite.

A l'heure actuelle, il est manifeste que nous avons besoin de personnes compétentes, que les idéologues sont chose du passé, que nous devons voir les choses en face et admettre que l'on ne peut nourrir les Canadiens de belles paroles. Il faut pour cela faire preuve de compétence, compétence dont manque totalement le gouvernement actuel. Le parti libéral tout entier, depuis le premier ministre jusqu'au dernier député, a prouvé au Canada qu'il est incapable de comprendre ce qui est arrivé, et donc absolument incapable de corriger ses erreurs du passé.

Il faut tenir compte de toutes les forces extérieures qui se sont exercées sur l'économie canadienne, répètent l'un après l'autre les ministres des Finances successifs. Tout cela est bien joli, mais ce ne sont tout de même pas les influences extérieures qui ont augmenté la charge fiscale, aggravé l'énormité de notre bureaucratie actuelle ou mis la pagaille dans la gestion de nos affaires internes. On a parlé souvent dans le cours de ce débat des pays qui ont brillé sur ce plan. Ce ne sont pas les influences étrangères qui ont fait stagner la prospection et le développement de nos ressources énergétiques, ou créer le climat de confrontation qui règne actuellement dans nos relations avec les provinces, ou irrité quelque groupe ethnique. Elles servent simplement de prétexte au gouvernement lorsqu'il lui faut expliquer à l'opinion publique les raisons pour lesquelles nous avons un million de chômeurs. Pour avoir cherché ainsi à tromper l'opinion publique, le gouvernement mérite d'être remplacé dans les plus brefs délais.

Le ministre des Finances et ses critiques ont fait peu de cas du déséquilibre de notre balance commerciale. Dans notre commerce extérieur, j'aimerais isoler un secteur, celui de l'agriculture. En 1971 le ministre de l'Agriculture, qui était à l'époque l'honorable M. Olson, a déclaré devant le Canadian Horticultural Council que le gouvernement avait adopté une politique de bas prix alimentaires, et que notre marché serait plus ouvert aux produits étrangers. En 1970, nos importations de produits alimentaires représentaient environ, 250 millions de dollars. En 1975, c'est-à-dire quatre ans après l'annonce du ministre Olson, elles passaient à 2,900 millions.

Il faut reconnaître que certaines importations alimentaires ne peuvent pas être bloquées parce que ce sont des denrées que nous ne pouvons pas produire ici. Mais pour le reste, qui représente une part importante, il peut et il doit y avoir une réglementation. Nos horticulteurs et maraîchers peuvent satisfaire une proportion beaucoup plus considérable de nos besoins. Dans le tain de mesures annoncées par le budget, on nous demande encore une fois de réduire les droits de douane sur les viandes et autres produits, dans une conjoncture où nos producteurs perdent déjà des centaines de millions de dollars. La politique des bas prix alimentaires est toujours là. Elle n'est pas là pour les textiles, et je n'ai pas encore entendu de plaintes des consommateurs. Elle n'est pas là pour d'autres industries canadiennes, et encore une fois je n'ai pas encore entendu de plaintes à ce sujet. Mais elle est là pour les produits alimentaires, qui ont fait la réputation de notre pays.

Les chemins de fer

Les droits prélevés sur certains produits alimentaires qui font concurrence aux fruits cultivés au Canada ont été réduits davantage. Le prix d'une boîte de jus d'orange retiendra l'attention du consommateur, si c'est apparemment une aubaine par rapport au prix du jus de pomme, quelle que soit sa préférence personelle pour un jus particulier. C'est simplement le sens commun qui incitera le consommateur aux moyens limités à se procurer la meilleure aubaine, quelle que soit la source de production. Cela nuit donc à l'intérêt des fructiculteurs moyens au Canada, tout comme d'autres produits alimentaires à bon marché sont préjudiciables à ceux qui produisent des denrées concurrentielles au Canada.

Non seulement la concurrence étrangère des régions où les coûts sont faibles réduit sensiblement nos revenus agricoles, mais elle élimine également ce secteur agricole depuis la production jusqu'à l'étape de la transformation. Avec lui disparaîtront des dizaines de milliers d'emplois et des centaines de millions de dollars de revenu agricole. Étant donné la contrainte exercée sur notre économie, il est opportun que le gouvernement fédéral examine de façon approfondie cet aspect de la question en vue de réduire le chômage, d'accroître les revenus de nos agriculteurs et d'améliorer notre balance commerciale.

J'ai parlé des importations accrues de produits alimentaires, monsieur l'Orateur. En 1971, les Canadiens ont importé des produits alimentaires d'une valeur de 1,299 millions de dollars. C'était au début de la nouvelle politique des produits alimentaires à bon marché. En 1973, la valeur des importations passait de 625 à 2,163 millions de dollars. En 1974, elle était portée de 665 millions à 2,828 millions de dollars.

● (1730)

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 5 h 30 en vertu d'un ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre reviendra maintenant au dépôt des documents.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER

DÉPÔT D'UN ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE CONCERNANT CERTAINES VOIES FERRÉES

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je regrette d'interrompre le député. Conformément à l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer les documents renfermant des accords conclus entre Sa Majesté la Reine et la province de la Colombie-Britannique en ce qui a trait à certaines lignes de chemin de fer du nord de la Colombie-Britannique.

[M. McCain.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens (p. 4609) et du sous-amendement de M. Saltsman (p. 4613).

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Pendant les dix années qui se sont écoulées entre 1966 et 1975, les importations de produits alimentaires se sont accrues de 1,855 millions de dollars ou de 185 p. 100. Au détriment de notre main-d'œuvre agricole, de nos agriculteurs et de nos industries de transformation et de distribution, l'agriculture a été négligée et les produits alimentaires ont été importés de l'étranger. Nous ne pouvons tolérer cette situation.

Il ne s'agit pas seulement de l'importation de produits alimentaires exotiques, mais également de produits très courants. Nos importations de cerises se sont accrues de 7 millions de livres pendant cette période; nos importations de poires de 16 millions de livres, de prunes de 16 millions de livres, de fraises de 12 millions de livres et nos importations de pommes—et ce point est très important—sont passées de 54 millions à 148 millions de livres. C'est ce qui arrive quand le marché n'est pas protégé et que nous importons des produits de pays auxquels nous n'avons jamais pu et ne pourrons jamais faire concurrence. La situation est la même pour le céleri, le maïs, les oignons, les tomates et les asperges. Tous ces produits ont déjà été importants pour certains groupes d'agriculteurs du Canada, mais ceux-ci ont perdu leur débouchés à cause d'importations de l'étranger, et cela au détriment de l'économie nationale.

Si nous voulons seulement considérer l'agriculture comme une industrie de chez nous, nous devons réfléchir à tout cela davantage. A l'heure actuelle, nous avons un exédent net de un milliard de dollars de produits agricoles, mais cet excédent provient surtout d'une augmentation de la quantité des céréales destinées à l'exportation et de la hausse des prix des deux dernières années dont j'ai déjà parlé. Si jamais nos récoltes diminuent ou même si les prix baissent, le Canada se trouvera en position financière dificitaire pour le commerce des denrées agricoles. Le Canada ne peut pas se le permettre. Quand la chose est devenue vraiment nécessaire, le Canada a pris des mesures pour protéger l'industrie du textile. J'en félicite le gouvernement, mais je condamne sa négligence relativement au secteur de la production alimentaire du Canada.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) a prononcé un discours assez important cet après-midi, mais j'estime qu'il y a certaines choses que nous devrions savoir à propos des initiatives que le gouvernement prend à l'encontre des efforts du ministre. J'aimerais qu'il demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) quelle était son attitude à l'égard de la construction d'installations de raffinage pour l'industrie pétrolière sur la côte de l'Atlantique pendant la crise de l'énergie. Cette attitude a-t-elle favorisé l'établissement de l'industrie dans cette région? La réponse est non. Le ministère de l'Expansion

économique régionale dépense de l'argent d'une part et l'entreprise privée en aurait dépensé elle aussi, mais les règlements ridicules établis par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'ont empêchée de le faire.

Que dire du ministre des Transports (M. Lang)? Pendant la dernière session du Parlement, nous avons étudié un bill visant à établir un code maritime. Il y avait au même moment des pourparlers relativement à la construction d'un complexe sidérurgique à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Mais le code y a fait obstacle. Une manchette publiée dans le *Chronicle-Herald* de Halifax à ce moment-là disait: «Le code maritime empêche l'expansion de l'industrie sidérurgique». J'ai téléphoné au président de cette société et il m'a dit, à propos du code maritime, que si jamais nous avions voulu aménager ce complexe à Sydney, le code maritime et l'indécision du ministre des Transports l'auraient torpillé, car il serait plus économique de transporter en Europe le minerai du Canada et le charbon du Cap-Breton et de le traiter là-bas, compte tenu des seuls frais de transport maritime. Voilà comment le ministre des Transports a collaboré avec le ministre de l'Expansion économique régionale.

Pendant que ce dernier implante des industries et verse des subventions, comment réagissent le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) et le ministre des Travaux publics (M. Buchanan)? Quels sont les achats effectués dans la région de l'Atlantique ou dans toute autre région stagnante du Canada? Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a souligné avec vigueur hier soir, au moment de l'ajournement, le cas d'une industrie de sa région. Je crois que si les services d'achats du gouvernement s'en donnaient un peu la peine, le chômage serait loin d'être aussi grave dans la région de l'Atlantique, car on pourrait y fabriquer certains produits que requiert le gouvernement et l'apport économique serait considérable pour la région.

Pendant que le ministre de l'Expansion économique régionale octroie des subventions, sait-il combien nos piètres politiques de transport nuisent à la région de l'Atlantique? Est-il au courant de l'abandon des ports de Halifax et de Saint-Jean? Est-il au courant de la pénurie de matériel nécessaire au transport des denrées périssables dans cette région? Est-il au courant de toutes ces difficultés? Est-ce lui qui a favorisé l'octroi de dizaines de millions de dollars—des centaines au total—au port de Montréal, alors qu'une étude est en cours sur le port de Halifax et qu'une autre est presque terminée sur le port de Saint-Jean? Nous dépensons dix millions de dollars pour favoriser un port qui a atteint ses capacités maximales et nous négligeons deux ports de l'Atlantique dont l'achalandage a beaucoup augmenté au cours des dernières années. Les faits sont là, mais l'argent n'y est pas. Ainsi, le ministre de l'Expansion économique régionale doit lutter contre l'attitude même du cabinet. Et cette attitude est plutôt forte.

Hier soir, nous avons entendu le député de Fort William (M. McRae), comme nous avions déjà entendu d'autres députés, se plaindre de l'accroissement rapide de la population active depuis deux ans. Ils ne devraient pas s'en plaindre. N'avaient-ils pas toute l'information nécessaire à portée de la main? Statistique Canada ne leur a-t-il pas dit il y a quinze ans qu'un nombre X de travailleurs arriverait sur le marché en 1977 et un nombre Y en 1978? Les chiffres étaient là, faciles à lire. Ce n'est pas le moment, dans le budget 1977, de s'excuser de ce qui est arrivé ou du manque de planification des 15, 18 ou 20 dernières années. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a relevé ce fait quand il a signalé que le gouvernement n'avait ni analysé nos besoins futurs ni essayé de prévoir ce qui nous attendait. A chaque budget, nous nous engageons dans un tunnel noir.

J'ai parlé de l'agriculture et des divers obstacles qui limitent la liberté du commerce pour les canadiens et dont les étrangers ont profité dans notre pays. J'aimerais traiter d'un autre aspect. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est resté les mains croisées lorsque le gouvernement a adopté des mesures protectrices en faveur de nos fabricants de pesticides. Le gouvernement a fermé la frontière de telle sorte que l'agriculteur ordinaire ne peut aller au sud pour y acheter ce dont il a besoin. Le ministre de l'Agriculture, celui de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) ou la Commission de lutte contre l'inflation savent-ils les dépenses que cette politique impose aux agriculteurs? Je me demande s'ils s'en préoccupent. Savent-ils qu'au moins un des produits nécessaires aux agriculteurs coûte 50 p. 100 plus cher que l'an passé?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. J'ai le regret d'informer le député que son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime. Y a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

• (1740)

M. McCain: Y a-t-il un organisme du gouvernement qui a été sensibilisé au fait qu'un des produits chimiques utilisés par l'industrie de la pomme de terre d'un bout à l'autre du Canada n'est pas disponible au Canada? Est-ce qu'on comprend que ce produit chimique, Fusarex, permet d'offrir à manger une pomme de terre de meilleure qualité, de transformer une pomme de terre de meilleure qualité et de vendre une pomme de terre de meilleure qualité? Ce produit n'est nullement disponible à l'heure actuelle parce que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de l'Agriculture ou quelque autre ministère ont refusé de l'enregistrer, même s'il est enregistré aux États-Unis, utilisé aux États-Unis et que nous en avons besoin au Canada. Comment le gouvernement peut-il dire qu'il s'intéresse aux gens quand il tolère, sans intervenir, que le prix d'un produit agricole augmente de 50 p. 100 pour protéger l'industrie chimique, et n'hésite pas, par contre, à insérer dans le budget une liste de denrées alimentaires dont un bon nombre sont produites ici et sur lesquelles les droits de douane ont été réduits? S'il y a jamais eu une situation contradictoire, le gouvernement nous en a donné un exemple dans ce budget.

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir participer au présent débat, et j'aimerais parler d'un aspect très particulier du budget et du rapport important qui existe entre les propositions budgétaires de mon collègue le ministre des Finances (M. Macdonald) et la politique scientifique du gouvernement concernant le secteur industriel. Non seulement le budget insiste-t-il sur l'importance de la recherche et du développement dans l'industrie canadienne, mais il présente également un excellent train de mesures coordonnées visant à encourager les initiatives industrielles, à créer des emplois, y compris des emplois exigeant une main-d'œuvre hautement qualifiée, et à accorder un appui particu-

lier aux nouvelles entreprises qui sont en train de s'établir en dehors des grands centres industriels du Canada.

Toutefois, avant de commenter en détail ces aspects du budget qui se rattachent de très près à la politique scientifique du gouvernement, j'aimerais expliquer certains aspects de l'état actuel des sciences et de la technologie au Canada.

A l'échelle nationale, le Canada consacre environ 1 p. 100 de son produit national brut à la recherche et au développement. Du point de vue des travaux, le gouvernement, l'université et l'industrie se partagent à peu près également ces fonds. Le gouvernement sait bien que le Canada consacre à la recherche moins de la moitié des sommes que d'autres pays industrialisés y consacrent, et que la répartition de la charge entre les trois associés est l'inverse de ce qu'elle est dans la plupart des pays occidentaux, pays où l'industrie assume généralement 60 p. 100 de la recherche, grâce à ses propres capitaux et aux fonds publics. Ainsi que je l'expliquerai dans un moment, le budget traduit l'intention du gouvernement d'accorder la priorité aux efforts de l'industrie et d'élaborer des mesures et des politiques propres à encourager l'industrie à assumer une plus grande part de la responsabilité en ce domaine.

Cependant, ce qui est plus inquiétant que le niveau relativement bas des dépenses pour la recherche au Canada ou que la répartition différente des chercheurs, c'est le relâchement des efforts consacrés à la recherche au Canada ces derniers temps. En 1967, le Canada affectait 1.29 p. 100 de son produit national brut à la recherche et au développement. En 1975, il ne consacrait plus à la recherche que 1.1 p. 100. Ce déclin a été particulièrement sensible dans le secteur industriel, où les crédits sont passés de 1.2 p. 100 des ventes à 0.7 p. 100. Par rapport au PNB, cela équivaut, pour le secteur industriel, à une baisse de 0.5 p. 100 en 1967 à 0.41 p. 100 en 1973. D'après une étude effectuée pour le compte du ministère, nous savons que la recherche industrielle a diminué beaucoup plus rapidement que le développement industriel durant cette période.

J'estime, d'une façon générale qu'un secteur industriel sain peut produire suffisamment de fonds d'investissement pour soutenir un niveau satisfaisant de recherche et de développement et, ce faisant, maintenir de solides perspectives d'avenir, mais on est en droit de partager l'inquiétude largement répandue que les carences actuelles de la recherche industrielle au Canada sont si graves qu'elles exigent des mesures spéciales. C'est pourquoi le gouvernement, dans le cadre du budget à l'étude, a prévu un train de mesures visant à stimuler l'investissement dans l'industrie en général et dans la recherche et le développement industriels en particulier. Avant de parler de l'importance économique de ces mesures, je tiens toutefois à les replacer dans leur contexte historique.

L'état dans lequel se trouve actuellement la recherche industrielle au Canada d'une certaine façon, est typique d'un pays jeune, doté de ressources considérables, peu peuplé, voisin d'un des pays les plus industrialisés du monde et où le secteur primaire occupe traditionnellement une place prépondérante. Étant donné l'abondance des ressources naturelles, on s'est tout d'abord attaché surtout, dans la recherche scientifique, à des domaines comme la géologie, l'agriculture, les forêts et les pêches. Étant donné l'importance de nos ressources et de l'amélioration des techniques agricoles, pour le pays tout entier la plupart des initiatives en matière de recherche émanent des pouvoirs publics et elles restent leur apanage. Pour des raisons d'ordre historique, dans un premier temps, la recherche scientifique s'est limitée aux recherches effectuées par le gouvernement à ses propres fins.

C'est après la Seconde guerre mondiale qu'a commencé la deuxième étape. On s'est en effet rendu compte à ce moment des lacunes de l'enseignement postsecondaire au Canada par rapport aux normes internationales. C'est donc dans les universités que s'est déroulée la deuxième phase de la politique scientifique, grâce au jeu des subventions et des paiements de transfert accordés aux provinces. Cette politique a fait tripler le nombre des universités canadiennes offrant un diplôme de niveau postuniversitaire au cours des 30 dernières années et dans bien des cas, c'est elle qui a permis à la recherche universitaire d'acquérir ses lettres de noblesse dans le monde. Je vais parler brièvement des décisions récentes que le gouvernement a prises afin de maintenir le niveau d'excellence dans nos universités et renforcer le régime de subventions.

A l'instar de l'industrie, le Canada n'a vraiment commencé à s'intéresser à la recherche qu'au début des années 50. A cette époque, le secteur manufacturier canadien était passé d'une politique industrielle fondée sur des droits de douanes protectionnistes imposés sur un large éventail de produits manufacturés à une politique de porte ouverte en matière d'investissements et d'immigration. Après la guerre, avec les réductions tarifaires massives adoptées dans le cadre des accords du GATT, la politique du gouvernement qui consistait à favoriser l'établissement au Canada de n'importe quelle industrie manufacturière a cédé le pas à des ententes et des programmes commerciaux plus spécifiques afin de permettre aux manufacturiers canadiens de s'adapter à la baisse des tarifs et de moderniser leur industrie.

Cependant, malgré ces efforts, les industries secondaires canadiennes tirent toujours de l'arrière sur le plan de la productivité et des études récentes sur l'efficacité des subventions directes du gouvernement comme moyens de stimuler la recherche et le développement industriels ont amené l'abandon ou la réorientation de certains programmes d'aide directe. Nous constatons par contre que le Canada s'impose sur la scène internationale dans des domaines comme les mines et la métallurgie, les télécommunications, la sidérurgie et les petits réacteurs.

Il y a eu bien des cas où l'industrie canadienne a été capable de mettre en œuvre des programmes raffinés de recherche et de développement et de tirer parti des résultats de ces recherches sur le marché international. Nous savons aussi que des travaux coordonnés de recherche et de développement, s'ils sont couronnés de succès, peuvent représenter un rendement d'environ 25 p. 100 pour une compagnie donnée. Pourtant, les compagnies elles-mêmes ne sont jamais sûres du résultat final de leurs travaux de recherche et de développement et l'on dit souvent que c'est à cause de cet élément de risque que l'industrie a naturellement tendance à ne pas investir suffisamment dans la recherche et le développement. Au Canada, cette tendance s'est récemment accentuée à cause de certains problèmes de liquidités des sociétés causés par l'inflation et de certains procédés comptables. C'est pour cela que le redressement de 3 p. 100 des stocks proposé dans le budget profitera aussi à la recherche dans les entreprises canadiennes.

Maintenant que nous avons assuré une base relativement étendue à l'industrie manufacturière du Canada, nous devons rendre ce secteur plus efficace, plus productif et plus compétent sur la scène internationale. En outre, nous devons relever le défi que représente le manque d'équilibre entre un secteur universitaire relativement bien développé qui produit un grand nombre de savants et d'ingénieurs très conpétents et la capacité du secteur industriel d'absorber tous les diplômés qui sortent des universités à chaque année. Vu les circonstances et vu aussi le fait que nous traversons une période de contrainte financière, le gouvernement pourrait être tenté de réduire l'appui qu'il fournit aux universités. Toutefois, à long terme, cette décision nuirait aux intérêts du Canada. Le gouvernement a donc décidé de maintenir une aide suffisante aux universités tout en insistant sur le développement des sciences et de la technologie dans l'industrie. Cette nouvelle orientation que je vais vous expliquer plus en détail est la suite logique de l'effort déployé par le gouvernement dans le domaine des sciences et de l'accent mis après la guerre sur le développement des universités.

● (1750)

Pour établir sa politique visant à soutenir la recherche et le développement dans l'industrie, le gouvernement a suivi quatre grands principes. D'abord, il a jugé bon d'accorder une aide indirecte plutôt que directe à la recherche industrielle. Non seulement cela laisse les compagnies libres de prendre leurs décisions dans le domaine de la recherche, mais c'est également conforme à la politique fiscale du gouvernement visant à restreindre les dépenses directes. Deuxièmement, on a estimé que l'aide du gouvernement devait être suffisamment stable et sa politique suffisamment claire pour encourager les compagnies à déployer des efforts à long terme dans le domaine de la recherche; troisièmement, cela devait contribuer à débloquer des sources de financement et enfin à créer plus rapidement de nouvelles techniques et de nouveaux produits, ce qui est particulièrement important dans une économie où les salaires sont élevés dans un monde où les innovations sont rapidement reprises par les économies où les salaires sont peu élevés.

Pour accorder cette aide indirecte, le gouvernement a commencé par confier des contrats au secteur privé pour étudier les besoins de ses divers ministères. Dans le cadre de cette politique, l'industrie canadienne est invitée sur une base concurrentielle à fournir des services scientifiques et technologiques pour soutenir les missions gouvernementales. Les contrats de recherche accordés par le gouvernement fédéral sont passés de 18 millions de dollars en 1972-1973 à 86 millions de dollars l'année dernière, et ils représentent maintenant environ 12 p. 100 du budget fédéral de la recherche. Cette politique d'adjudication de contrats a surtout favorisé des petites compagnies hautement qualifiées et hautement scientifiques, avec 25 à 50 employés, ayant un chiffre de vente annuelle de deux à cinq millions de dollars et d'excellentes perspectives d'expansion.

Un autre aspect important de la politique d'impartition à été la répartition des contrats de recherche scientifique parmi les régions. En 1976-1977, environ 30 p. 100 du montant total des contrats est allé à des sociétés installées en de hors des principales régions industrielles du Canada. Le ministère des Approvisionnements et Services, qui est chargé de l'adjudication de tous les contrats touchés par cette politique, a été en grande partie responsable de cet aspect de la décentralisation, en nommant quelques-uns de ses fonctionnaires préposés aux contrats scientifiques à Vancouver, à Halifax et, plus récemment, à Montréal.

L'expérience a démontré que la politique d'impartition était un bon moyen de soutenir indirectement la recherche et le développement industriel au Canada. Nous avons déjà vu plusieurs sociétés canadiennes obtenir des succès technologiques et commerciaux importants parce que le gouvernement leur avait accordé des contrats de recherche scientifique, et cette politique a permis d'établir des contacts étroits entre le personnel scientifique du gouvernement et l'industrie canadienne. Ce succès initial est dû en partie au fait que le gouvernement a décidé en 1974 d'encourager les entreprises canadiennes à soumettre de leur propre chef des propositions aux ministères, afin de favoriser encore davantage les retombées commerciales des recherches subventionnées par le gouvernement. En 1976, la politique d'impartition a été étendue et s'est appliquée aux nouveaux programmes comme à ceux en cours, ainsi qu'à des activités scientifiques autres que la recherche. Mon ministère, en collaboration avec le secrétariat du Conseil du Trésor a mis au point les nouvelles lignes directrices et règlements de cette politique qui seront annoncés prochainement.

Tandis que la politique d'impartition est utile aux sociétés dont les objectifs de recherche et de développement coïncident avec ceux du gouvernement—comme c'est le cas dans le secteur de l'électronique, des transports et dans le secteur général des services scientifiques et techniques—cette politique n'offre guère de débouchés aux sociétés dont les efforts de recherche ne coïncident pas avec ceux du gouvernement. Pourtant, dans tous les secteurs de l'industrie, la recherche et le développement sont un aspect important de leur activité et une gamme étendue de sociétés ont donc besoin d'appui dans ce domaine. Pour répondre à ce besoin et confirmer que les dépenses consacrées à la recherche et au développement constituent un investissement essentiel de l'entreprise, pour notre économie, le budget propose de prolonger jusqu'au 1er juillet 1980 le crédit d'impôt à l'investissement qui devait expirer le 30 juin prochain. En outre, les dépenses courantes et les investissements de recherche et de développement scientifiques effectués entre le 31 mars 1977 et le 1er juillet 1980 donneront droit au crédit. Le prolongement du crédit et son élargissement apporteront à la recherche et au développment une injection immédiate de 35 à 40 millions pour 1977 cette nouvelle mesure compensera donc plus que largement la suppression du programme en vertu de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, décidée en 1976.

En appliquant un taux de crédit à trois échelons, les incitations données seront d'une portée particulière pour les entreprises de pointe qui commençaient à s'établir en dehors des principaux secteurs industriels du Canada. Cependant, on pense que ce sont des institutions de recherche industrielle de grande et moyenne importance du Canada qui retireront les principaux avantages de ce dégrèvement pour investissement. A ce titre, l'incitation fiscale proposée constitue une contrepartie esssentielle à la politique d'impartition qui tendait à concentrer les contrats de recherche dans les mains d'unités de recherche industrielles plus modestes.

Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

* * *

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, avant 6 heures, je parlais de l'état de la recherche et de l'évolution industrielles au Canada, de certaines raisons historiques du processus suivi au Canada, de l'importance que le gouvernement attache à une saine capacité de recherche industrielle et des principales dispositions du budget qui viennent donner suite à cette intention du gouvernement. Je voudrais parler maintenant de plusieurs autres propositions budgétaires qui seront avantageuses pour la science et la technologie dans l'industrie canadienne.

Non seulement le budget offre des stimulants financiers importants aux groupes de recherche industriels établis, mais il reconnaît aussi explicitement le rôle important joué par les entrepreneurs qui désirent fonder de nouvelles entreprises; en conséquence, il accorde un régime fiscal plus favorable aux employés travaillant dans des compagnies privées canadiennes qui veulent profiter des options d'achats de titres qui leur sont offertes et il permet aussi aux contribuables de reporter les impôts à la plus value chaque fois que le produit d'une vente de biens commerciaux est réinvesti dans la même entreprise. Cette mesure aidera les nombreuses petites entreprises qui prennent de l'expansion et veulent s'implanter ailleurs.

A titre d'autre mesure de soutien pour certaines entreprises à technologie avancée, le ministre des Finances recommande que la Commission du tarif examine certains articles tarifaires, en particulier ceux qui concernent les appareils scientifiques. Comme de plus en plus d'entreprises canadiennes fabriquent des instruments perfectionnés, il sera certainement utile de réexaminer s'il convient de permettre à des professionnels qualifiés d'importer en franchise certains articles qu'ils utilisent.

J'espère, dans les observations que j'ai faites avant 6 heures, avoir montré que le budget proposé contient un certain nombre de mesures qui font partie intégrante et importante de la politique scientifique du gouvernement. Sur certains de ses aspects, monsieur l'Orateur, nous avons reçu un grand nombre de mémoires du secteur privé, tant d'associations que d'entreprises, et je suis heureux de dire que dans les mesures proposées nous avons tenu compte d'un grand nombre de leurs suggestions.

Si, dans le domaine de la recherche et du développement industriels, nous avons surtout tendance à appliquer le principe de l'aide indirecte, c'est-à-dire à laisser en grande partie au secteur privé le soin d'assurer le succès de l'entreprise, il n'en reste pas moins que le gouvernement n'a pas totalement suspendu les programmes d'aide directe. Je pense notamment au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches qui a acquis ses titres de noblesse, au Programme de productivité de l'industrie de matériel de défense du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'au programme d'expansion des entreprises que le ministère de l'Industrie et du Commerce est en train de mettre sur pied. Le montant des subventions annuelles accordées à l'industrie canadienne par le truchement de tous ces programmes, dans le cadre de la participation fédérale au développement, s'élève à 55 millions de dollars.

Ainsi, monsieur l'Orateur, après avoir beaucoup réfléchi et étudié, et conformément à sa politique de compression des dépenses, le gouvernement a adopté une position précise à l'égard de la recherche et du développement industriels au Canada. Il reconnaît en effet que cette recherche et ce développement industriels constituent un investissement commercial essentiel dans notre économie, et le budget dont la Chambre est saisie témoigne de cette conviction. Les mesures déjà appliquées, jointes à celles que le budget propose, constituent un éventail de moyens propres à stimuler la recherche et le développement industriels au sein de différentes catégories d'entreprises et de différents secteurs de l'industrie.

Comme je l'ai expliqué, la politique d'impartition profite aux petites et aux moyennes entreprises qui sont la propriété de Canadiens dans trois secteurs industriels bien précis. Les autres programmes d'appui direct à la recherche continueront d'être importants pour les moyennes entreprises qui n'ont plus à se préoccuper du problème de leur survie mais qui éprouvent néanmoins de la difficulté à trouver l'argent dont elles ont besoin pour se lancer dans des programmes exhaustifs d'innovation industrielle. A ce point de vue, les stimulants fiscaux et les mesures budgétaires connexes constituent un important encouragement pour les grandes entreprises de tous les secteurs industriels à intensifier leurs efforts dans le domaine de la recherche et du développement au Canada.

Avant de terminer, je tiens à dire un mot de deux autres domaines de la politique scientifique auxquels le gouvernement s'est récemment intéressé, soit le secteur universitaire et les programmes de recherche interne du gouvernement canadien. Comme nous le savons tous, la diminution des subventions à la recherche qu'a entraîné le programme d'austérité du gouvernement, a semé l'anxiété dans le monde universitaire canadien. Ces derniers mois, cependant, trois importants événements sont venus mettre un terme à cette période de difficultés et d'incertitude.

● (2010)

Le premier se rattache à la décision que nous avons prise en novembre dernier d'instituer un Comité canadien de financement de la recherche universitaire. Cet organisme, issu de longues discussions entre les gouvernements fédéral et provinciaux et les universités, servira de centre d'échange d'information sur des sujets de recherche universitaire dont le besoin se faisait grandement sentir et deviendra un instrument important pour l'élaboration des recommandations relatives aux programmes et aux méthodes de financement de la recherche universitaire. L'institution de ce comité se révélera à mon avis d'une grande importance pour le gouvernement fédéral dont le rôle est d'encourager la recherche scientifique à l'échelle nationale et, grâce à une collaboration étroite avec les provinces, à stimuler l'effort national de recherche.

La deuxième initiative digne de mention est le bill C-26 que j'ai récemment présenté à la Chambre et qui attend maintenant de franchir l'étape de la deuxième lecture. Vous savez, monsieur l'Orateur, que ce bill prévoit la création de deux nouveaux conseils dotés du pouvoir d'octroyer des subventions, et une coordination plus logique des activités scientifiques au sein des ministères. Pour améliorer les rapports entre les trois organismes octroyant des subventions, j'ai proposé la création d'un comité de coordination composé des trois présidents des conseils en question et présidé par le secrétaire de mon ministère.

Comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, en améliorant le système des subventions aux universités, le gouvernement souhaite exprimer sa conviction que le Canada profite grandement de la recherche et que les universités doivent continuer d'offrir le climat de liberté intellectuelle si indispensable à l'acquisition de nouvelles connaissances.

La troisième initiative concernant nos politiques de recherches universitaires est la décision, qui doit être approuvée par la Chambre, de hausser les budgets des conseils pour 1977-1978 de 20 millions de dollars dont 12 millions serviront à compenser la hausse du coût des programmes de recherche de l'an dernier. Cette décision cadre bien avec la déclaration que j'ai déjà faite selon laquelle il ne serait pas dans l'intérêt du pays de réduire radicalement les subventions aux universités.

Outre cette augmentation destinée à compenser les effets de l'inflation, le gouvernement compte affecter huit millions de dollars aux conseils de bourses dans le but précis d'équilibrer la capacité scientifique entre les régions, d'intensifier la recherche dans les domaines d'importance nationale pressante, dont celui que le ministre des Finances a mentionné dans l'introduction de son exposé budgétaire, et de promouvoir l'expansion de la recherche interdisciplinaire dont le besoin se fait sentir pour résoudre certains problèmes canadiens bien précis.

Monsieur l'Orateur, je suis donc heureux de vous signaler qu'au cours des 12 derniers mois, le gouvernement a affermi sa politique scientifique d'aide à la recherche effectuée dans les universités, ce qui a obligé le gouvernement fédéral et les provinces à se consulter davantage.

Enfin, j'aimerais dire un mot du troisième secteur d'activité scientifique au Canada, soit celui du gouvernement. Celui-ci, ayant décidé de freiner ses dépenses, a dû forcément examiner ses services pour voir si, en fait, ils fonctionnent le plus économiquement possible. Cet examen renferme une étude des programmes scientifiques du gouvernement et mon ministère, de concert avec le secrétariat du Conseil du Trésor et les ministères concernés, va passer en revue les programmes scientifiques pour s'assurer qu'ils répondent encore à un besoin précis et décider s'ils devraient être exécutés par le gouvernement ou par d'autres.

Par ailleurs, nous reconnaissons que les sciences et la technologie continueront à jouer un rôle important dans l'exécution des missions du ministère, et de nouveaux programmes de recherche et de développement ont été élaborés dans des domaines comme l'énergie, l'espace et l'environnement. Toutefois, conformément au principe posé par le gouvernement et à son désir de faire jouer un rôle plus important au secteur privé au Canada, ces nouveaux programmes seront exécutés avec un maximum de participation de l'industrie canadienne. Nous croyons que la diffusion ultime de toute nouvelle technologie dans la société y gagnera de beaucoup quand les premiers travaux de recherche et de développement seront entrepris avec ce but ultime en vue.

Le gouvernement a fait des progrès importants dans la formulation et la mise en œuvre d'une politique scientifique efficace au Canada. Plusieurs des mesures que propose maintenant le ministre des Finances font partie intégrante de cette politique. Pour ces raisons, j'invite la Chambre à appuyer le budget.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de commenter le dernier budget. Il n'y a certes pas grand-chose à signaler, si ce n'est surtout les omissions. Le budget ne fera pas grand-chose pour remédier au chômage élevé ou amorcer la relance économique au Canada.

L'exposé budgétaire parle d'une tendance sous-jacente à atténuer l'inflation. En fait, l'IPC a déjà commencé à grimper. La dernière moyenne trimestrielle annualisée est de 8½ p. 100. Les facteurs sous-jacents annoncent un retour à l'inflation à double chiffre. Les prix à l'importation, entre autres, augmenteront à cause de la dévaluation, du coût plus élevé de l'énergie et de la hausse du prix des aliments.

On n'a pas établi d'objectif pour la balance des paiements ni pour le déficit du gouvernement. «Mais la responsabilité de l'économie repose aussi sur d'autres.» Le gouvernement fédéral est le seul responsable de l'accroissement de la masse monétaire qui attise l'inflation.

L'exposé dit que les chefs ouvriers ont aussi une certaine responsabilité. Le document budgétaire révèle que les discussions avec les dirigeants syndicaux n'ont pas abouti à l'adoption de principes volontaires concernant les salaires.

Le ministre a prévu que 150,000 nouveaux emplois seront créés. Dans les conditions économiques actuelles, cette prévision peut sembler optimiste. Même si le ministre a raison, ce dont les résultats obtenus jusqu'ici permettent de douter, la population active doit s'accroître de 225,000 nouveaux membres, et il prévoit 75,000 nouveaux chômeurs en moyenne en 1977. Le budget du ministre est fondé sur un taux moyen de chômage de 7.7 p. 100 pour 1977. C'est loin d'être un budget de plein emploi.

Le budget prévoit que l'État dépensera 450 millions pour créer des emplois en 1977-1978. Cependant, on avait déjà prévu avant la présentation du budget, 358 millions dans ce but. En octroyant encore 100 millions pour s'attaquer au problème du chômage, il ne fait qu'ajouter quelques gouttes d'eau dans le vase. C'est un ultime effort pour tenter de dissimuler que le budget survient six mois trop tard. Tout l'argent consacré à créer des emplois ne fera que ralentir le taux d'accroissement du chômage.

Le ministre des Finances (M. Macdonald) a dit qu'il n'avait pas d'argent pour financer des programmes de création d'emplois, mais il en a beaucoup pour aménager un nouveau parc et des services récréatifs à Mirabel ainsi que pour construire un édifice fédéral à Montréal ainsi que le complexe Guy Favreau.

Il s'est montré parcimonieux envers les familles en réduisant faiblement le fardeau de leur impôt pour les aider à lutter contre l'inflation; il relève à $250 le montant de déduction des frais relatifs à un emploi ainsi que de $50 jusqu'à concurrence de $500, le crédit d'impôt applicable aux enfants de moins de 18 ans. En pratique, le budget contribue à accroître le fardeau global de l'impôt.

Depuis qu'il a modifié les accords fiscaux fédéraux-provinciaux concernant les programmes à frais partagés le gouvernement fédéral est censé avoir moins de crédits à fournir et donc être en mesure de réduire les impôts. Cependant, les provinces devront combler la différence. Or, si on considère les modifications fiscales sur la même base que l'an dernier, on constate que les charges fiscales augmentent de 16 p. 100 en moyenne. Sous le régime libéral, le fardeau fiscal des familles canadiennes est passé de 12.9 à 18.6 p. 100 de leur revenu global, ce qui prouve à quel point nous avons perdu le contrôle de notre propre revenu.

Ainsi, ce gouvernement qui a eu l'audace de dire aux Canadiens qu'ils vivaient au-dessus de leurs moyens présente un budget dont le déficit atteint sept millions, soit presque 50 p. 100 de plus que l'an dernier. Cette somme dépasse tout le budget du dernier gouvernement progressiste conservateur. C'est une condamnation implicite d'un gouvernement qui a cessé de gérer les affaires du pays depuis si longtemps qu'il considère le laisser-aller comme une initiative économique. Il semblerait que la valeur du dollar va tomber à 90c. La dévaluation d'une devise est la réaction du marché à l'échec de la gestion économique du pays. En effet, on estime que le fléchissement de notre devise, qui ne vaut plus que 95c. en dollars américains n'est pas un problème en soi mais un symptôme que la gestion de notre économie laisse sérieusement à désirer.

● (2020)

Il semble maintenant que quatre grandes causes sont à l'origine de la baisse du pouvoir d'achat de notre devise. D'abord notre taux d'inflation a constamment été supérieur à celui de notre principal partenaire commercial, les États-Unis. L'indice implicite des prix au chapitre de la dépense nationale brute a augmenté de 9 p. 100 au Canada contre 4.8 p. 100 aux États-Unis pendant l'année se terminant au troisième trimestre de 1976. Ensuite notre balance des paiements s'est soldée par d'importants déficits. Le dernier était de 1,363 millions de dollars au dernier trimestre de 1976, le pire de toute notre histoire. Troisièmement, notre climat politique a été extrêmement défavorable aux investissements et cette détérioration n'est pas uniquement attribuable à la situation au Québec. L'année dernière, les investissements directs au Canada ont accusé un recul de 1 milliard de dollars, ne laissant qu'une entrée nette de capitaux de 400 millions. Quatrièmement, la productivité canadienne tire de l'arrière. Comme le secteur public nuit de plus en plus à l'élément productif de l'économie, la situation s'aggravera encore plus.

Même si le prix de nos ressources et de nos produits manufacturés baissait ce qui nous rendrait plus concurrentiels sur les marchés étrangers, il reste que cet avantage ne serait pas provisoire si nous ne nous attaquons pas aux problèmes fondamentaux. L'expérience de la Grande-Bretagne, où la dévaluation de la monnaie est littéralement chose courante, révèle que sans une intervention énergique, les salaires et le coût des importations ramènent vite les prix à l'exportation à des niveaux déraisonnables. Lorsque ces biens ne soutiennent plus la concurrence, les déficits de la balance des paiements recommencent à s'accumuler, obligeant ainsi les autorités à dévaluer de nouveau la monnaie. C'est un cercle vicieux qui, faute d'intervention, mène tout droit à la faillite du pays.

L'incapacité de régler les problèmes économiques se traduit, en termes humains, par le chômage. Les statistiques de ce mois-ci indiquent qu'il y a 932,000 Canadiens, soit 7.9 p. 100 de la population active, qui cherchent sérieusement du travail, sans parvenir à en trouver. Les statistiques officielles ne tiennent pas compte de tous ceux qui ont abandonné tout espoir d'en trouver, mais, si l'on compte tous ces chômeurs non inscrits, sur lesquels on ne possède que des données approximatives, le nombre total de chômeurs dépasse largement le million. Ce chiffre est un scandale et si l'on pense à tout le gaspillage et à toute la perte de temps qui se cache derrière ces statistiques, on ne peut que constater l'énorme échec de ceux qui sont à la tête de notre économie.

Face au besoin de réforme, le budget de cet année a été préparé par les mêmes ministres et les mêmes hauts fonctionnaires et dans le même secret que les budgets précédents, qui ont si mal servi le pays. A la fin du mois dernier, on nous a dit une fois de plus: «Voilà votre nouvelle politique économique; que vous l'aimiez ou non, c'est pareil.» Ce dont nous avons besoin, c'est d'un mécanisme de consultation et c'est maintenant qu'il nous le faut, non pas dans un avenir plus ou moins éloigné.

Il est maintenant évident pour de nombreux canadiens que notre pays se dirige vers le dollar de 90c. Nous avons un million de chômeurs. Le taux d'inflation atteindra bientôt les 10 p. 100. Il est temps de reconnaître les erreurs du passé et d'entreprendre les réformes qui permettront à notre pays de se remettre sur pied.

Je tiens toujours à reconnaître, monsieur l'Orateur, ce qui est constructif. Bien qu'il y ait de légères réductions d'impôt dans ce budget, elles ne sont certes pas suffisantes. Il aurait fallu couper de façon radicale l'impôt sur le revenu des particuliers. C'est essentiel à la croissance de notre pays et à la création d'emplois. Il aurait en outre fallu des incitations fiscales novatrices pour encourager les entreprises à créer des emplois. Une diminution de l'intervention du gouvernement dans le secteur privé et de meilleures communications entre le gouvernement, les syndicats et les affaires permettrait de rétablir la confiance des investisseurs, tant Canadiens qu'étrangers, qui hésitent à l'heure actuelle à investir au Canada à cause du fiasco économique des libéraux.

Le gouvernement actuel a l'état de service le plus accablant et infâme de tout gouvernement de notre histoire. En dix ans, le budget a augmenté en flèche de 400 p. 100, passant de 8.8 milliards de dollars à une prévision de 46 milliards de dollars pour la dernière année financière allant du 1er avril 1976 au 31 mars 1977. Le gouvernement a dépensé en tout $2,900 par personne en 1975 alors qu'il n'avait reçu que $2,700 par personne. Il doit donc dépenser pour chacun d'entre nous la somme supplémentaire de $200, ce qui alimente l'inflation. Les paiements de transfert de 21.4 milliards de dollars ne représentent qu'environ la moitié du budget actuel. De ces paiements, plus de 9 milliards de dollars vont directement aux citoyens canadiens sous forme d'assistance sociale comme la sécurité de

la vieillesse, les allocations familiales et l'assurance-chômage. La dette nationale du gouvernement fédéral sera d'environ 28 milliards de dollars à la fin de l'année financière, conséquence de budgets déficitaires de 20 des 23 dernières années.

L'intérêt sur la dette nationale, qui était déjà de 1.2 milliard de dollars en 1967, sera d'environ 4.6 milliards de dollars à la fin de l'année financière en cours, soit la troisième dépense publique en importance après la santé et le bien-être social et le développement et le soutien économiques. Somme toute, un bien triste bilan. Le gouvernement s'est aussi engagé à garantir les emprunts de sociétés de la Couronne telles que Air Canada et Radio-Canada. L'année dernière, le gouvernement a garanti des prêts et des avances de fonds d'une valeur de 15.5 milliards de dollars à des sociétés de la Couronne qui ne sont comptables à personne. Les dépenses du gouvernement fédéral se sont accrues plus rapidement au cours des dix dernières années que l'économie du secteur privé sur lequel elles s'appuient. Au cours de la dernière année fiscale, le budget du programme de bilinguisme du gouvernement libéral était de 121 millions de dollars. Les fonctionnaires fédéraux, sauf les membres des Forces armées, ont touché en traitements environ 5 milliards de dollars en 1975, soit trois fois la somme de 1.7 milliard de dollars qu'ils touchaient en 1965. Quel bilan, monsieur l'Orateur.

Je tiens également à rendre hommage à un de mes collègues, le député de Peace River (M. Baldwin), qui fait du beau travail en luttant contre le secret dont s'entoure le gouvernement libéral. Depuis quelque temps, le député fait de la publicité pour appeler là-dessus l'attention des Canadiens, et il a même fondé une ligne pour la restauration de l'autorité du Parlement. J'ai adhéré à sa ligue, et j'en suis un ardent partisan. Il fait paraître un peu partout au Canada l'annonce suivante:

> Je désire lancer une action en faveur de la restauration de l'autorité du Parlement, par le moyen notamment
>
> *a*) d'une loi consacrant le droit à l'information, avec procédure de contrôle à caractère obligatoire pour le gouvernement;

Avec le gouvernement actuel, une pareille loi s'impose vraiment car il nous lâche l'information au compte-gouttes. L'annonce poursuit:

> (b) de l'obligation de rendre compte des dépenses publiques et de l'emploi qui est fait des délégations de pouvoirs;

On ne rend pas suffisamment compte de l'argent des contribuables qu'on dépense, depuis que les libéraux ont changé les règles applicables en la matière, c'est-à-dire depuis 1968 où ils ont réduit le nombre des crédits du budget et détruit le système des comités. On ne rend plus compte au parlement des dépenses publiques, ce dont se plaignent les rapports récents de l'Auditeur général.

L'annonce du député prône en outre une plus grande indépendance pour les simples députés, c'est-à-dire un examen plus sérieux des bills d'initiative parlementaire. Le gouvernement se défend toujours en disant que nous n'avons pas de solution de rechange ni de mesure constructive à proposer. Cependant, chaque fois que nous présentons un bill ou une motion d'initiative parlementaire ou quoi que ce soit de constructif, on nous répond «non» ou on prolonge le débat pour étouffer notre proposition.

● (2030)

Le député de Peace River a préparé une déclaration au sujet de sa ligne de liberté de l'information. Je n'ai pas l'intention de lire toute la déclaration. Le deuxième point dont parle le député m'intéresse particulièrement et concerne la responsabilité financière du gouvernement. Tout représentant élu doit avant tout veiller à ce que l'argent des contribuables soit dépensé à bon escient et à ce qu'on puisse rendre compte de toutes les dépenses. Le gouvernement actuel n'explique pas toutes ses dépenses. Les députés voient les budgets de divers ministères; ils voient que les crédits sous la rubrique «autres» ont augmenté de cinq millions de dollars et que les crédits «divers» ont augmenté de 300 millions de dollars. C'est du vol manifeste. C'est une véritable comédie qui n'a absolument rien à voir à la responsabilité financière.

Le document du député de Peace River, au sujet de la responsabilité financière dit ce qui suit:

> Deux des grandes révoltes du monde anglophone . . . La rebellion parlementaire contre Charles I et la révolution américaine ont toutes deux découlé d'un abus d'imposition et de la dépense irrégulière des fonds publics.

Maintenant, nous pouvons ajouter le gouvernement libéral à la liste. Le document continue ainsi:

> Et maintenant, des centaines d'années plus tard, nous constatons que nous n'avons rien gagné. De fait, nous avons perdu beaucoup de terrain à cause de l'augmentation monstrueuse des dépenses, de la complexité du gouvernement et de l'impossibilité où se trouvent le Parlement et le peuple d'exiger d'être tenus au courant du montant et de l'emploi des sommes dépensées par le gouvernement.
>
> A partir de 1966 jusqu'en 1972, date à laquelle il a présenté son dernier rapport, l'ex-auditeur général, M. Maxwell Henderson, signalait chaque année que le contrôle de Parlement sur les dépenses de l'État s'affaiblissait.

Cela veut dire que le gouvernement ne veut pas rendre compte de ses dépenses et qu'il n'a aucune intention de le faire. Le document dit encore:

> Ce n'était pas simplement l'expression d'un point de vue philosophique, mais une conclusion appuyée chaque année par un certain nombre d'exemples soigneusement documentés. Mais rien n'a été fait. Il ne s'agissait pas uniquement de l'opinion d'une seule personne puisque l'auditeur général actuel, M. Macdonell, dit à la page 9 de son dernier rapport pour l'année financière terminée le 31 mars 1976: «Je m'inquiète sérieusement du fait que le Parlement—et, en réalité, le gouvernement—ne contrôle plus de façon efficace l'utilisation des deniers publics, ou semble près de perdre ce contrôle. J'ai exprimé cette inquiétude l'an dernier, dans mon Rapport annuel.
>
> Les systèmes de gestion et de contrôle financiers des ministères et organismes de l'Administration fédérale sont actuellement loin de répondre aux normes acceptables de qualité et d'efficacité en la matière.»

Dimanche soir dernier, j'ai regardé une émission télévisée en provenance d'Ottawa. Un commentateur local interviewait deux députés libéraux dont l'un est ici ce soir. Ni l'un ni l'autre n'a affirmé être responsable. La seule chose qu'ils ont dite, c'est que le Parlement travaillerait mieux si les discours étaient plus courts

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: J'entends des applaudissements forcés. Le fait d'abréger les discours n'a rien à voir avec le fait d'être responsable. Cela n'a rien à voir avec la responsabilité; rien à voir avec les rubriques «autres» et «divers». Il est question de renforcer le régime des comités. Évidemment, ce n'est pas nouveau. Le chef de l'opposition officielle (M. Clark) l'a proposé il y a longtemps. Le régime des comités est une farce monumentale. On n'a pas abordé la question des principes à cette émission télévisée. Ces deux députés n'ont rien dit de l'affirmation du régime de comptabilité ou du rapport de l'Auditeur général. Ils ont essayé de nous faire croire à une société d'admiration mutuelle. Ils n'ont jamais parlé des véritables problèmes ou des questions réelles.

Le document dit encore:

C'est la meilleure preuve possible que non seulement le peuple, par l'intermédiaire du Parlement, n'a pu contrôler les dépenses officielles mais le gouvernement lui-même est en grande partie impuissant.

Je doute que le gouvernement sache ce qui se passe. Je ne pense pas qu'il puisse le savoir. Le document ajoute encore:

En outre, les prévisions de dépenses fédérales sont passées de 1971-1972 à 1977-1978, de 14 à 41 millards de dollars, et dans cet intervalle, le gouvernement a essayé de nous leurrer tous en nous affirmant solennellement qu'il pratiquait des politiques d'austérité.

Il ne sait même pas le sens de ce mot. C'est une pure plaisanterie. A la télévision, les députés ont essayé de donner l'impression que tout était normal, que tout allait bien, qu'ils étaient responsables, et le reste.

Je voudrais revenir à une question que j'ai posée hier au premier ministre (M. Trudeau). Elle avait trait au rapport d'une firme de consultants d'Ottawa, E. P. Fitzgerald & Associates. J'ai demandé au premier ministre ce qu'il comptait faire de ce document qui renferme d'excellentes recommandations. Le premier ministre a dit que je m'intéressais de près à ce document. Je n'ai jamais dit que j'avais des intérêts dans ce document. Je lui ai demandé ce qu'il comptait en faire. J'ai proposé qu'il soit soumis à l'étude du comité des finances. Selon le premier ministre, nous avons des centaines de réponses et des centaines de documents. Eh bien, que font-ils de ces centaines de documents? Celui-ci devrait être renvoyé au comité des finances qui pourrait discuter certaines des recommandations qui y sont faites. La compilation de ce document a dû coûter des centaines de milliers de dollars. Que comptent-ils en faire? Je suppose que nous n'en aurions pas eu vent si je n'en avais pas obtenu un exemplaire.

Ce rapport renferme d'excellentes idées. Par exemple, on y parle du gouvernement.

Que cela nous plaise ou non, le gouvernement continuera à jouer un rôle prédominant dans la gestion des affaires de notre société. Toutefois, afin de fournir l'assiette fiscale nécessaire ou les services que l'on estime maintenant essentiels tout en limitant une croissance inutile de la bureaucratie, il faudra tenir compte tout particulièrement de quatre éléments clés.

J'aurais une remarque à faire au sujet de la croissance de la bureaucratie. Le président du Conseil du Trésor (M. Andras) déclare qu'il va contenir la croissance de la bureaucratie. Quelle façon sournoise de contourner le problème. A l'heure actuelle, chaque ministère du gouvernement engage des centaines d'employés à temps plein et à temps partiel d'agences de personnel. Il en coûte des millions de dollars. Le président du Conseil du Trésor prétend avoir réduit le personnel, mais il utilise cette méthode détournée pour engager des employés d'agences de personnel. Je reviendrai sur ce sujet une autre fois.

Le rapport établi par E. P. FitzGerald pour le programme La Voie à suivre du gouvernement libéral affirme:

Le secteur privé doit avoir accès aux domaines dans lesquels sa flexibilité et son potentiel d'innovation lui permettent de fournir une contribution maximale.

L'enchevêtrement de l'amas actuel des programmes poursuivis par les divers ministères et la sous-utilisation du personnel de la Fonction publique appellent un effort de rationalisation.

Cela est indéniable. Il y a énormément de doubles emplois fédéraux-provinciaux. Voilà la première tâche à laquelle il faut s'attaquer. Je n'ai pas entendu les députés aborder cette question à l'émission télévisée de dimanche soir. Le gouvernement n'a rien annoncé non plus en matière de suppression des doubles emplois.

[M. McKenzie.]

Le rapport poursuit:

Cet effort doit tendre surtout à minimiser le gaspillage des ressources et à assurer le maximum d'efficience dans la gestion du prélèvement social.

Il faudrait s'employer énergiquement à développer le potentiel qui existe d'une approche rationnelle des choses dans le domaine de la négociation collective.

Si les députés d'en face tiennent à renforcer le système des comités, l'étude de tous les passages de ce document très fouillé constituerait un excellent point de départ. Un des points du rapport qui m'intéresse tout particulièrement, comme mes collègues du parti conservateur, c'est le passage qui concerne la lutte au gaspillage des fonds publics. Le rapport donne certaines précisions sur la façon de mettre un terme à ce gaspillage:

Les constatations faites au cours de missions de consultation que j'ai effectuées auprès de nombreux ministères m'amènent à conclure que parmi les principales causes du gaspillage ou, plus exactement, de la sous-utilisation des ressources de la Fonction publique figurent les suivantes:

a) intérêt douteux de certains programmes;

b) mauvaise utilisation des ressources en personnel.

● (2040)

Si vous prenez la peine de vérifier dans mes discours précédents, vous constaterez que j'ai fait allusion à des fonctionnaires fédéraux qui touchent de $20,000 à $28,000 par an et prétendent qu'ils ne travaillent que deux heures par semaine environ. Que font les députés de l'arrière-banc à ce sujet? Rien du tout.

Le rapport poursuit en ces termes:

c) bureaucratie excessive du service d'administration du personnel.

d) déhumanisation du travail que comportent les tâches routinières comme le calcul de paie.

e) exagération au niveau du détachement de cadres supérieurs à des projets d'étude spéciale.

f) confusion quant aux rôles respectifs du Conseil du Trésor, de la Commission de la Fonction publique et des ministères relativement à l'administration des programmes.

g) deuxième langue exigée des employés de plus de 50 ans.

h) décisions de principe laissées aux cadres supérieurs quand elles relèvent incontestablement de la compétence du parti libéral.

Si nous voulons renforcer le Parlement et le système des comités, ce document pourrait constituer un excellent point de départ. Le premier ministre dit qu'il y a des centaines de rapports semblables. Je ne sais pas pourquoi il en faut des centaines, car ils disent sans doute tous la même chose. Commençons par celui-ci, puisque le premier ministre a mis la main dessus.

Un article publié récemment s'intitulait: «Les dépenses effectuées par les gouvernements au titre de la dette publique ont augmenté de 120 p. 100 en cinq ans». Quel bilan incroyable pour le gouvernement! Voilà ce que disait l'article:

La dette publique coûte actuellement $882.92 par an à chaque contribuable canadien, contre $444.44 il y a cinq ans.

Cette somme représente l'intérêt versé sur la dette publique directe pour l'année financière qui se termine ce mois-ci, en comparaison avec l'année financière 1971-1972.

L'ensemble des paiements effectués au chapitre de la dette publique à partir des recettes fiscales pour les trois parliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, s'élevaient 7.9 milliards de dollars l'an passé, soit une augmentation de 120 p. 100 par rapport à il y a cinq ans.

Ce taux de croissance a été beaucoup plus rapide que la hausse des salaires hebdomadaires moyens dans l'industrie (65 p. 100) ou l'indice des prix à la consommation (55 p. 100), au cours de la même période de cinq ans.

Ces chiffres proviennent de Statistique Canada et de publications du Conseil du Trésor et de la Banque du Canada.

Les dépenses relatives au service de la dette tiennent compte de tous les intérêts versés sur la dette directe contractée par tous les paliers de gouvernement du Canada.

Dans l'ensemble, c'est un bilan bien sombre.

L'une de mes plus grandes préoccupations, qui est aussi celle de mes collègues, est le sort des petites et moyennes entreprises, qui sont réglementées et taxées à outrance et qui étouffent sous l'avalanche des règles et des règlements gouvernementaux, alors qu'elles constituent l'épine dorsale de l'économie canadienne. Petit, c'est mieux. Cette expression résume l'essence même de la force politique fondamentale de la présente décennie, c'est-à-dire la lutte contre la bureaucratie. Cette lutte qui domine la vie politique des pays industrialisés de l'Occident, notamment les États-Unis et la Suède, depuis quelques années, est une lutte pour la liberté avant d'être une lutte contre les gouvernements.

Le gouvernement canadien ne semble pas se rendre compte le moins du monde que la survie des petites entreprises est liée à celle de l'économie mixte. Même si de 50 à 60 p. 100 des Canadiens sont employés par des petites et moyennes entreprises, le gouvernement fédéral n'a apporté tout au plus que des solutions vagues à leurs problèmes. Bien des gens voient dans le nouveau ministère d'État chargé des petites entreprises le pendant du ministère du Multiculturalisme qui a eu une bien brève existence avant les élections de 1974, et qui n'était rien de plus qu'un os à ronger donné à des électeurs mécontents, pour disparaître dès après la victoire du gouvernement aux élections suivantes. Après avoir entendu les réponses peu satisfaisantes du ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand), on se demande combien de temps il restera encore à son poste.

Le ministre d'État chargé des petites entreprises ne pourra survivre longtemps dans la vacuité politique sans encourir le même sort que son prédécesseur au multiculturalisme. Il nous faut pour protéger les petites entreprises, une politique énergique et novatrice qui incline très activement à accorder des dégrèvements fiscaux au titre de l'investissement dans les petites entreprises; à fournir de l'aide à la formation de consortiums d'exportation groupant des petites entreprises; à modifier les méthodes d'appel d'offres du gouvernement permettant aux petites entreprises de fournir une plus forte proportion des biens et services achetés par l'État; et à alléger le fardeau de la paperasse imposé aux petites entreprises.

Je crois savoir que le ministre d'État a annoncé son intention de réduire cette paperasse. Nous allons le tenir à l'œil et voir ce qui va arriver.

Le secteur des petites et moyennes entreprises ne peut supporter plus longtemps l'hésitation et l'atermoiement du gouvernement. Il ne reste plus beaucoup de temps aux ministres et aux bureaucrates pour comprendre que les problèmes des petites et des moyennes entreprises ne sont pas que ceux des modestes hommes d'affaires, mais du Canada tout entier.

On reproche de temps à autre à l'opposition de ne pas proposer des solutions de rechange, mais l'une des questions les plus positives qu'elle ait posée, c'est à mon avis celle de savoir si le Canada avait vraiment besoin de 29 ministères.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Budget—M^lle Campbell

Mlle Coline Campbell (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour participer au débat sur le budget et pour signaler les mesures qui s'appliquent à ma circonscription de South Western Nova. A une époque où nous demandons aux gens de restreindre leurs dépenses et où nous nous conformons aux indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation, nous ne pouvions pas nous attendre à un budget de dépense, même si je connais, quand à moi, maintes régions de South Western Nova où le gouvernement aurait pu dépenser de l'argent.

Quoi qu'il en soit, puisque tout gouvernement, municipal, provincial ou fédéral, est actuellement aux prises avec le chômage et le problème de la croissance industrielle, nous devons reconsidérer nos priorités et l'affectation de notre argent. C'est un défi que doit relever non seulement le gouvernement, mais aussi toute la population et le monde des affaires. Nous ne devrions engager aucune dépense sans nous demander d'abord à quoi notre argent servira et ce qu'il créera.

Le programme de lutte contre l'inflation a été un succès. Il a réussi à modérer les anticipations des Canadiens et à faire prendre conscience à chacun des priorités du Canada et de ce que sera notre mode de vie, une fois les restrictions levées. A mon avis, le programme de lutte contre l'inflation a déjà réussi. La valeur du revenu réel a augmenté sensiblement depuis un an et demi. Les règlements salariaux sont plus conformes au rendement réel, à la production. Et il semble que le mot «productivité» reprend sa place dans notre vocabulaire. Je signale un autre facteur: les syndicats et les travailleurs insistent davantage sur d'autres conditions comme les conditions de travail, qui sont devenus un élément important des règlements salariaux.

L'opposition nous demande de dépenser d'une part, et d'autre part, elle nous reproche de dépenser et d'attiser l'inflation. Nous devons enrayer la poussée de l'inflation si nous voulons voir l'économie canadienne sous son vrai jour.

Je suis heureuse de constater la dévaluation du dollar canadien. Dans South Western Nova, nous exportons une bonne partie de notre poisson. La baisse du dollar aidera nos exportations de poisson et d'autres produits, comme aussi l'industrie touristique qui est très importante pour notre région et d'autres parties de la Nouvelle-Écosse. Peu importe pourquoi, à cause des Olympiques, du bicentenaire des États-Unis ou de la hausse du dollar canadien, mais l'an dernier, l'industrie du tourisme a beaucoup souffert dans South Western Nova et en Nouvelle-Écosse. J'espère que la baisse du dollar canadien encouragera les touristes à nous revenir cette année. Je sais que la Nouvelle-Écosse a un charme particulier, mais parfois d'autres encouragements sont nécessaires.

● (2050)

Comme l'a dit le ministre des Finances (M. Macdonald), c'est un moment critique. Il est temps que nous poursuivions nos efforts en vue de juguler l'inflation tout en permettant une croissance régulière de l'économie. Les placements de capitaux sont faibles et nous avons besoin d'améliorer nos marchés d'exportation et d'accroître les investissements dans les affaires. C'est un défi tant pour le gouvernement que pour la population. Les programmes du MEER, la banque fédérale de développement et les prêts aux petites entreprises devraient être utilisés au maximum, bien que je doive signaler, aux fins

du compte rendu, que je suis contre la paperasserie que les petites entreprises, surtout dans ma région, doivent remplir pour devenir admissibles ou pour savoir si elles le sont.

J'aimerais aborder quelques questions concernant l'Est. En ce qui a trait à l'énergie, le gouvernement fédéral a annoncé ces derniers mois qu'il accorderait une aide financière aux gouvernements de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Ceux-ci en ont grandement besoin. On encourage les gens à économiser l'énergie en isolant leur maison. Je préconise encore fortement l'utilisation de nos ressources renouvelables comme sources d'énergie; toutefois, j'aimerais qu'on crée un réseau d'électricité interprovincial sous la responsabilité du gouvernement fédéral et non pas des provinces.

Ce sont les centrales de Churchill Falls, de Gull Island et de la Baie James qui constituent les sources d'énergie les moins onéreuses et les plus accessibles pour l'Est canadien. Espérons que la Corporation de l'énergie des Maritimes prendra des mesures radicales pour essayer de résoudre le problème.

Je ne tiens pas à m'étendre là-dessus, mais il convient de louer et de remercier les autres provinces canadiennes pour avoir pris conscience de la situation désastreuse de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis certain que la plupart des pays étrangers ont les yeux tournés vers nous pour voir quelle tournure vont prendre les événements en Nouvelle-Écosse.

J'aimerais maintenant aborder la question de la création d'emplois. Comme le savent les députés, la semaine dernière, j'ai pris la parole au cours du débat sur le bill C-27, à propos des dispositions qui tendent à modifier le régime d'assurance-chômage. Je suis heureux de constater que le budget prévoit de consacrer 100 millions de dollars à l'embauche. Maintenant que nous avons cet argent, nous devrions peut-être nous mettre à revoir nos priorités en matière de création d'emplois. Pour ma part, j'aimerais que l'on lance des projets qui s'adressent aux gens qui auront besoin de travailler quelques semaines de plus pour avoir droit aux allocations de chômage ainsi qu'à ceux qui chercheront du travail en raison de la diminution de la période de prestations. C'est à cette catégorie qu'il faudrait à notre avis accorder la priorité. Elle englobe en effet les personnes qui seront le plus durement touchées par les dispositions du bill C-27 qui modifient la loi sur l'assurance-chômage.

Espérons que cette somme de 100 millions de dollars servira à créer des emplois véritables et durables. De plus, je pense qu'il faudrait inciter la population à créer de nouveaux emplois. Il y a peut-être des gens d'initiative qui, s'ils avaient les fonds nécessaires pour embaucher des employés, pourraient réussir à créer de nouveaux emplois.

Bien que le problème du chômage me préoccupe, je dois dire que le gouvernement a été bon pour la Nouvelle-Écosse, notamment pour la circonscription de South Western Nova. Depuis le peu de temps que je suis député à Ottawa, j'ai pu observer des changements. Le *Princess of Acadia* a été acheté par le East Coast Marine Services. Le gouvernement fédéral l'avait d'abord acheté en 1974 du Canadien Pacifique, mais il l'a vendu à l'automne 1976 à la East Coast Marine. On n'a pas encore remplacé le *Bluenose*, mais j'ai bon espoir. Je vois qu'on a éprouvé des difficultés, car une société concurrente faisait la navette entre Yarmouth et le Maine. Mais le *Marine Cruiser* est venu prêter main-forte cet hiver lorsqu'il n'y avait pas d'autre transbordeur pour s'occuper du trafic dense. J'espère que très bientôt on remplacera le vieux *Bluenose*.

J'aimerais aborder la question du centre de distribution proprement dit. De son siège à Moncton, il dessert toutes les entreprises des provinces Maritimes. Mais nous sommes toujours approvisionnés par les marchés québécois et ontarien dont les produits sont bien trop coûteux. J'aimerais bien qu'on trouve de nouveaux moyens de faire baisser le tarif-marchandises. Peut-être faudrait-il que les hommes d'affaires, ou peut-être même les comtés ou les provinces, se consultent pour tenter de réduire le tarif-marchandises.

Encore, à propos des transports, nous avons un nouvel aéroport à Digby, d'une longueur de 3,000 pieds. Je dis un aéroport, bien que nous réclamions encore son expansion. Il possède une piste asphaltée de 3,000 pieds. C'est le fruit d'une entreprise conjointe de la municipalité de Digby, de la province de la Nouvelle-Écosse et du gouvernement fédéral.

Bien souvent, on nous demande de discuter au pied levé de divers sujets à différents moments et sur différents bills. Je suis contente que le budget permette au député de dire dans quelle mesure les programmes gouvernementaux touchent des circonscriptions comme la mienne.

J'anticipe une plus grande expansion de notre pêche grâce aux nouvelles limites territoriales de 200 milles. Nous avons maintenant juridiction sur les pêches et je ne crois pas que les autres pays nous permettraient de gaspiller cette importante ressource alimentaire. J'espère que nos chalutiers pourront en profiter et que nos usines seront en mesure de traiter leurs prises. C'est un grand défi que la circonscription de South Western Nova et le reste de la province doit relever.

La pêche s'est également améliorée sous d'autres rapports. A l'été de 1976, on a l'inauguré un édifice de 1 million de dollars, l'édifice du ministère de l'Environnement à Yarmouth. Cette construction fait partie d'un programme du gouvernement fédéral visant à assurer les services nécessaires à la population. Cet édifice servira de centre de renseignements à l'intention des pêcheurs et de tout ce secteur qui auparavant devaient consulter le bureau régional à Halifax.

Les débarcadères de la circonscription de South Western Nova sont actuellement rénovés ou remplacés. Trois débarcadères de plusieurs millions de dollars ont été mis en chantier ou ouverts depuis que je suis député au Parlement. On a réalisé des travaux dans des régions comme Tiverton, Cape St. Mary, Pinkney's Point et Sluice Point et j'espère qu'il y aura des quais de construits dans d'autres régions cette année.

Le 2 février 1976, nous avons eu une terrible tempête. La grosse mer et le vent ont causé d'importants dommages aux quais. A la suite d'une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, l'Organisation des mesures d'urgence a dépensé plusieurs millions de dollars dans la région de South Western Nova pour aider à la reconstruction de ports comme Westport et Freeport, pour indemniser les pêcheurs qui avaient subi des pertes et pour compenser les pertes subies par les gouvernements fédéral et provincial, et les municipalités. Cette somme n'a pas suffi à couvrir tous les dommages subis, mais elle devrait permettre de rétablir l'équilibre économique de toutes les localités touchées par la tempête.

[Mlle Campbell (South Western Nova).]

Le programme FLIP a été appliqué dans deux bases militaires de ma circonscription. La base de Cornwallis a reçu quelque $104,000, et celle de Barrington, environ $24,000. Dans le cadre des projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) a pu, d'autre part, affecter $100,000 l'année dernière à la création d'emplois saisonniers au parc national de Kejimkujik. Cette année, on construira un bureau de poste à Clementsport. Je compte qu'on établira bientôt des programmes destinés à l'Association touristique de la vallée d'Annapolis pour remplacer quelques secteurs d'activité qui ont souffert dans cette région. Ce ne sont là que quelques exemples de cas où le gouvernement s'est vraiment attaqué aux problèmes.

• (2100)

Pour revenir au budget, je voudrais mentionner une autre mesure que je considère progressiste. Cette mesure vise à favoriser l'investissement et la croissance régionale. Peut-être que le gouvernement admet ainsi que certaines régions doivent être traitées différemment du reste du pays. La preuve, c'est ce crédit d'impôt sur les investissements de 5 p. 100 qui sera prolongé pour trois ans dans l'ensemble du Canada. Le crédit sera augmenté dans les régions à croissance lente désignées dans la loi sur les subventions au développement régional. La Saskatchewan, le Manitoba, le nord de l'Ontario et les régions désignées du Québec bénéficieront d'un crédit d'impôt de 7½ p. 100 tandis que pour la région atlantique et la Gaspésie, le crédit d'impôt sera de 10 p. 100.

M. Rodriguez: Mesure inutile.

Mlle Campbell: Je ne la considère pas comme inutile, monsieur l'Orateur. J'espère que d'autres mesures de ce genre suivront. Si nous voulons maintenir l'unité du Canada, nous devons reconnaître que certaines régions ont parfois besoin d'être plus aidées que d'autres. Peut-être que les députés qui viennent de régions riches se retrouveront un jour dans le même cas et auront besoin d'un peu de cette aide.

On propose encore six autres modifications fiscales qui toucheront sûrement la région. L'exemption de la taxe de vente pour les petits fabricants passera de $3,000 à $10,000. Le gouvernement songe également à exempter certains artisans qui font beaucoup pour la culture et le patrimoine canadiens. Il faudra, nous assure-t-on, consulter les fabricants de produits d'artisanat avant de déterminer les groupes qui seront exemptés. Les artisans de South Western Nova de même que ceux de la Nouvelle-Écosse devraient se réjouir d'apprendre qu'on leur accorde ces exemptions de même que ceux qui enrichissent notre culture et notre patrimoine.

On projette également d'adopter d'autres mesures et programmes en vue de réduire les coûts de la conversion au système métrique. Cela aidera sûrement les petites entreprises de ma région.

D'autres mesures fiscales viendront aider les travailleurs à revenus modestes. Les parents pourront déduire un crédit d'impôt de $50 pour chaque enfant à charge de moins de 18 ans domicilié au Canada, jusqu'à concurrence de $500, soit la limite actuelle. La déduction pour frais relatifs à l'emploi sera portée à $250 en 1977. A l'heure actuelle, elle est de 3 p. 100 du revenu et ne peut dépasser $150. A elles seules, ces deux mesures dispensent de l'impôt un contribuable marié ayant deux enfants et gagnant moins de $7,360—ils sont nombreux dans ma circonscription—de même que le contribuable marié ayant quatre enfants et ne gagnant pas plus de $8,295.

Peut-être a-t-on cherché à limiter les dépenses, monsieur l'Orateur, mais il y a encore beaucoup d'autres mesures budgétaires qui pourront aider les habitants de Nouvelle-Écosse et de South Western Nova s'ils veulent recourir aux programmes gouvernementaux. On les invite à participer à la lutte contre l'inflation qui se poursuit et à prévoir la période de décontrôle et à participer à la croissance économique et aux investissements régionaux.

Des voix: Bravo!

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, j'aimerais féliciter le ministre des Finances (M. Macdonald) d'avoir décidé de donner sa démission prochainement car je crois comprendre que c'est là son dernier budget. Il suffit à la plupart des observateurs de jeter d'un coup d'œil à ce budget pour constater que le ministre a malheureusement trop attendu pour ce faire. Avec le cabinet le plus nombreux de toute l'histoire du Canada, ou de n'importe quel pays du monde occidental, il est de plus en plus difficile aux Canadiens raisonnables et intelligents de croire que c'est vraiment là le meilleur budget que notre gouvernement puisse nous présenter. Il me semble que 32 ministres et une armée de bureaucrates et d'experts économiques pourraient tout de même trouver un budget un peu plus au point que celui dont nous nous débattons aujourd'hui.

M. Rodriguez: Et Darcy McKeough?

M. Darling: Mon ami de Nickel Belt, avec sa réserve et sa timidité habituelles, parle de Darcy McKeough mais je crois comprendre que son budget n'a pas encore été présenté.

M. Rodriguez: Ce sera une copie au carbone de celui-ci.

M. Darling: Nous verrons ce qu'il en est. Mais le débat actuel sur le budget présenté jeudi soir me fait dire en toute franchise qu'il aurait mieux valu que les choses se soient passées autrement et que ceux d'entre nous qui désiraient apporter des suggestions aient pu le faire avant la présentation du budget. Peut-être le ministre aurait-il alors tenu compte de certaines de nos suggestions, au lieu de suivre son petit bonhomme de chemin, et, avec l'aide de ses bureaucrates et fonctionnaires, de nous sortir le budget qu'il vient de présenter.

Pendant la lecture de l'exposé budgétaire, l'une des premières choses que je me suis dites, c'est qu'il ne ressemblait en rien à un budget électoral. C'est une chose certaine, même si le premier ministre (M. Trudeau) nous a annoncé cet après-midi que le jour de la reine Victoria le 24 mai prochain, il y aurait six élections partielles. Ce n'est pas non plus un budget comme celui-là qui procurera des emplois à plus d'un million de chômeurs. Ce n'est pas un budget comme celui-là qui inspirera confiance aux investisseurs ou qui va relancer notre économie languissante. C'était pourant les solutions que nous espérions trouver dans le budget, ces solutions dont nous avons un urgent besoin mais qui ne viennent pas. Aussi en suis-je à me demander, quel est l'intérêt, pour commencer, d'un budget comme celui-là?

Le chef de l'opposition officielle (M. Clark) a, je crois, mis le doigt sur le véritable objectif de ce budget lorsqu'il l'a qualifié de budget de survie, mais il ne permet pas de survivre aux travailleurs canadiens ni à notre mode de vie traditionnel. Il doit seulement permettre au gouvernement de survivre quelque temps.

Le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement serait obligé d'emprunter encore six milliards et demi de dollars l'année prochaine pour financer les dispositions de ce budget. A mon avis c'est là le véritable nœud du problème. Si vous comparez les avantages de ce budget contre ce qu'il coûtera aux contribuables, on voit facilement qu'il vise au bien-être du gouvernement plutôt qu'à celui des citoyens.

Le gouvernement songe même à voler les morts pour obtenir quelques sous de plus, monsieur l'Orateur. Les morts peuvent difficilement venir dénoncer les ravages de ce gouvernement affamé et rapace et le ministre des Finances sait qu'il a la partie facile avec ceux qui sont touchés par la perte d'un être cher. Je parle de l'intention du gouvernement d'imposer le produit des polices d'assurances. Les polices d'assurances individuelles visent à payer le coût des funérailles du défunt et à alléger le fardeau financier de ceux qui restent. Les gouvernements précédents n'ont jamais osé toucher à ces assurances, mais pas le gouvernement actuel. Il sait flairer la bonne occasion surtout s'il peut soutirer quelques dollars de plus aux contribuables canadiens. Selon moi, cette mesure montre que nous sommes tombés bien bas sur le plan de l'imposition, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances a toutefois raté une autre bonne occasion lorsqu'il a cherché de nouveaux moyens de trouver de l'argent pour ses bureaucrates dépensiers. Il a oublié que bien des gens portaient des dents en or. Je crois qu'un autre gouvernement a essayé de se renflouer par ce moyen horrible.

Il y a une autre forme d'imposition qui me sidère et je me demande jusqu'où le gouvernement ira. Cette fois, c'est quelque chose qu'on a omis du budget. J'espérais y trouver des dispositions supprimant cette taxe fédérale insidieuse de 10c. le gallon sur l'essence, cette taxe supplémentaire imposée sur l'essence en juillet 1975. Répondant à une question que je lui ai posée il y a quelques jours, le ministre du Revenu national (M^lle^ Bégin) m'a dit que cette taxe d'accise de 10c. le gallon d'essence avait rapporté au gouvernement $1,025,570,000 au cours des 15 derniers mois. Comme c'est de l'argent que le gouvernement ne percevait pas avant, il faut le considérer comme un surplus. Pourquoi alors essayer de trouver des revenus additionnels en taxant les produits de polices d'assurance personnelle et de polices d'assurance-vie?

● (2110)

Pour commencer, les taxes sur l'essence imposent un fardeau supplémentaire et inutile à ceux-là même qui se situent aux échelons de revenus inférieurs, parce que bien des gens doivent se servir de leur automobile pour se rendre au travail et en revenir. Ces gens semblent être la première cible du ministre des Finances quand on lui dit de ramasser plus d'argent. Le gouvernement a recueilli plus de 1 milliard de dollars au moyen de la taxe d'accise sur l'essence.

Il y a un autre aspect à la surtaxe sur l'essence. Elle dissuade les Canadiens de voyager dans leur propre pays et les Américains de venir au Canada pour leurs vacances. Ma propre région, Parry Sound-Muskoka, dépend beaucoup du tourisme pour équilibrer son économie au cours de l'année. Quand le tourisme au Canada souffre, surtout en Ontario, ma région souffre. Monsieur l'Orateur, je me butte à des politique gouvernementales stupides en essayant d'encourager les touristes à venir à Parry Sound-Muskoka. Le gouvernement me semble parfois faire tout ce qu'il peut pour empêcher le tourisme de prendre de l'expansion au pays, ou même de survivre. Sauf erreur, les chiffres de 1976 montrent que le Canada accusait un déficit de plus de 1 milliard de dollars au chapitre du tourisme. Bien que le Canada soit considéré comme une région touristique importante et ait attiré des gens des États-Unis ainsi que d'autres parties du monde, il a accumulé cet énorme déficit.

En parlant de tourisme, j'aimerais prêcher pour ma paroisse et parler d'une lettre dont il a été question dans un hebdomadaire, le *County Echo* de Haliburton du 30 mars 1977. La lettre en question a été écrite par M. George Tawse-Smith, directeur de la commercialisation de l'Office canadien du tourisme. C'était une lettre qui avait été envoyée aux pêcheurs américains et était adressée à «Cher pêcheur à la ligne». Dans les deux premières pages, la lettre expliquait les nombreux avantages à venir pêcher au Canada. Elle disait ensuite, comme l'a rapporté le journal:

. . . «Le Canada offre aux pêcheurs un si vaste choix qu'il est difficile de décider où aller. J'aimerais faire une suggestion . . . tout juste de l'autre côté de notre frontière amicale se trouve le plus beau paradis de pêche que vous pourriez imaginer—dans «La belle province du Québec».

La lettre explique encore pendant une page les avantages de pêcher dans la province de Québec.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Je ne m'en prends nullement à l'industrie touristique ni à la pêche au Québec. On me dit qu'il y a d'autres régions du Canada où la pêche est tout aussi bonne, mais pour moi cette lettre est discriminatoire. Je ferai remarquer que le ministère chargé du tourisme se doit de chercher à attirer les touristes au Canada, mais non pas dans une région donnée du Canada. Il appartient aux provinces de faire de leur mieux pour inviter les touristes, et de rendre les régions de leurs provinces aussi attrayantes que possible.

Une voix: A Hamilton Bay, la pêche est excellente.

M. Darling: Oui mais les poissons sont-ils comestibles?

M. Rodriguez: Nous avons également beaucoup de poisson à Nickel Belt.

M. Darling: J'entends le baron rouge de Nickel Belt dire que la pêche est bonne dans sa région. Monsieur l'Orateur, il en est de même à Parry Sound-Muskoka et dans de nombreux endroits, au nord de l'Ontario.

Avec le tourisme, un des principaux domaines qui m'intéressent est le secteur de la petite entreprise. Monsieur l'Orateur, ce secteur procure plus de 50 p. 100 de la totalité des emplois au Canada, et c'est pourquoi j'estime difficile de concilier ce fait avec la politique gouvernementale à l'égard de ce secteur important de l'économie canadienne; s'il faut admettre, que le budget constitue un premier pas qui aidera à reconnaître l'importance de la petite entreprise, il est loin de faire tout ce qu'il faudrait. Tout d'abord, le budget est rédigé de telle manière que le gouvernement peut toujours se libérer de ses engagements, comme il l'a fait avec le budget du ministre des Finances actuel, il y a dix mois. Ainsi, nombre de promesses figurant dans le dernier exposé budgétaire n'ont pas été tenues

et d'autres ont été appliquées autrement qu'on pouvait s'y attendre. J'ai bien peur que certaines des dispositions assez vagues et nébuleuses de ce budget, prévues pour aider les petites entreprises, ne voient jamais le jour.

Le décalage entre la présentation du budget et la loi d'application est telle que le gouvernement peut se réfugier derrière mille excuses comme il le fait en général. Parfois on nous dit que, dans l'intervalle, les choses ont changé et que les mesures proposées au budget ne conviennent plus. En conséquence, rien n'est fait. A d'autres occasions, on nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour appliquer d'autres propositions figurant au budget, et ici encore on en reste au point mort, ou on nous sert une version diluée de ce qu'on nous avait laissé prévoir. Le plus clair de tout cela, c'est que nous devons cesser de dépenser des milliards de dollars en mesures hâtives et concentrer nos fonds dans les secteurs qui à long terme créeront des emplois.

Quelques milliers de personnes au Canada seront heureuses d'apprendre qu'elles ont été choisies pour participer au programme Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail et qu'elles vont pouvoir travailler un ou deux mois et gagner quelques centaines de dollars. Pour tous ceux qui ne peuvent absolument pas trouver d'emplois, c'est mieux que rien. C'est pourquoi j'estime que les 452 millions de dollars qui seront consacrés cette année aux programmes factices de création d'emplois seront bien dépensés. Toutefois, je sais que la majorité, sinon tous les bénéficiaires, des programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail trouveraient préférable, comme moi, de pouvoir compter sur des emplois à long terme qui leur ouvre une carrière et leur permettent de planifier leur vie au lieu de passer d'un programme fédéral de création d'emplois à l'autre. Comment un jeune couple peut-il songer à fonder un foyer et à élever une famille quand il peut s'attendre à travailler seulement deux mois, par-ci par-là, dans le cadre d'un programme comme Canada au travail.

Je pourrais dire tellement de choses au sujet de l'incapacité du gouvernement de s'attaquer au chômage que cela me prendrait tout mon temps de parole. Mais je ne veux pas commettre la même erreur stupide que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). J'aurais beau parler pendant 24 heures, je ne créerais pas un seul nouvel emploi. Mais le chef du NPD essaie de nous faire croire qu'il peut créer un million de nouveaux emplois en parlant pendant tout le congé de Pâques. Le gouvernement n'est pas le seul à avoir l'esprit embrouillé.

Des voix: Bravo!

M. Darling: Le 22 mars dernier, je crois, j'ai demandé au président du conseil d'administration de la Société centrale d'hypothèquees et de logement, M. Williams Teron, s'il voulait essayer de convaincre le gouvernement de supprimer la taxe de vente fédérale de 5 p. 100 sur les matériaux de construction. M. Teron m'a répondu qu'il n'en était pas question. Selon lui, lorsque cette taxe a été ramenée de 11 à 6 p. 100, le consommateur n'en a pas profité et, à son avis, il n'en profiterait pas davantage si l'on supprimait des 5 p. 100 restants. C'est un bien faible argument, à mon avis. En fait, ce n'est qu'une excuse. M. Teron a travaillé dans la construction à l'époque où Walter Gordon a imposé la taxe de vente fédérale de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. C'était aux environs de 1965, monsieur l'Orateur. M. Teron sait très bien quelles conséquences cette taxe a eu à l'époque.

L'industrie de la construction connaissait une période florissante et des gens qui croyaient ne jamais pouvoir se le permettre s'achetaient une maison neuve. Monsieur Teron sait très bien que c'est en fin de compte le consommateur qui a fini par payer cette taxe de 11 p. 100. En fait, le temps qu'elle arrive au consommateur, ce n'est pas une augmentation de 11 p. 100 qu'on avait, mais plutôt une augmentation d'environ 17 p. 100. Ce qu'il dit, au fond, c'est qu'il est facile de répercuter une augmentation sur les consommateurs, mais qu'il est impossible de les faire bénéficier d'une diminution de prix. Je ne suis pas d'accord, monsieur l'Orateur. Je doute fort que M. Teron ait rencontré le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) pour chercher à savoir si on pourrait faire profiter les consommateurs de la première réduction de 6 p. 100 ou de l'abolition des 5 p. 100 qui restent. Je peux dire une chose. Le consommateur ne bénéficiera pas de mesures fédérales telles que la diminution des impôts tant que quelqu'un du gouvernement ne prendra pas ses intérêts à cœur.

● (2120)

J'aurais aussi aimé que le budget étende le programme des subventions aux propriétaires pour qu'ils isolent leur maison et économisent du combustible. Ce programme ne s'applique qu'à l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. Je regrette que le programme ignore ma région de Parry Sound-Muskoka. Je ne prêche pas entièrement pour ma paroisse, bien qu'un petit peu. C'est tout simplement parce qu'il fait diablement froid en hiver dans ma circonscription. Nous payons notre fuel plus cher que dans des régions plus au sud. Il serait donc justifiable d'étendre ce programme à tout le nord de l'Ontario. Vous entendez, M. Nickel Belt?

M. Rodriguez: Bravo!

M. Darling: J'aimerais bien entendre certains députés tapageurs du nord de l'Ontario et d'autres régions nordiques parler en faveur de ces propositions. Je suis certain en outre que le mercure tombe parfois assez bas aussi dans l'Ouest.

L'opposition officielle aurait aimé voir certaines réductions de l'impôt sur le revenu et, peut-être, des réductions de la taxe fédérale de vente. Je sais que cela aurait été en quelque sorte un budget électoral, et puis après! N'y aura-t-il donc d'allègement fiscal pour les gagne-petit et les contribuables à revenus moyens que lorsque le gouvernement se sent assez fort pour déclencher des élections générales?

La réduction de la taxe de vente aurait profité le plus aux millions de personnes à revenu fixe, ceux qui dépendent de revenus de retraite et de sécurité de la vieillesse. Toutefois, ils ne sont pas représentés par de puissants syndicats ni des démarcheurs parlementaires. Sans pouvoir de pression, ils sont impuissants.

Avant de terminer, j'aimerais en revenir à ce que je disais tantôt au sujet des petites entreprises et sur le fait qu'il faudrait absolument adopter un projet de loi qui améliorerait l'environnement économique de ce secteur vital de l'économie canadienne. Le budget propose, je le sais, diverses mesures destinées à aider les petites entreprises, mais tout cela mis ensemble représente à peu près rien en comparaison des besoins. Ce qu'il faut, c'est une assistance non pas détournée mais directe à l'ensemble des petites entreprises.

Il est instructif de constater que le gouvernement propose dans le budget de créer directement des emplois en accordant des crédits considérables aux programmes Canada au Travail et Jeunesse-Canada au Travail, tandis qu'il offre sous forme de crédits et reports d'impôt un appui indirect aux petites entreprises, lesquelles fournissent justement plus de 50 p. 100 des emplois à long terme.

J'ai dit je ne sais combien de fois en Chambre qu'il faut au Canada une administration ayant pour unique mission de soutenir les petites entreprises, de mettre à leur disposition ce dont elles ont tellement besoin, c'est-à-dire l'information, la consultation et l'assistance financière comme cela se pratique depuis des années aux États-Unis. Pourquoi ne pas faire ici ce qui donne de bons résultats à l'étranger?

L'administration de petites entreprises que j'imagine communiquerait des renseignements à jour sur l'état du marché d'un produit ou d'un service donné intéressant le secteur des petites entreprises. Elle donnerait tous les conseils nécessaires pour la création ou la modernisation d'une entreprise. Enfin et surtout, elle consentirait directement des prêts de démarrage ou d'expansion.

Le gouvernement répondra qu'il existe déjà des programmes à cette fin. Nous avons bien en effet divers programmes de ce genre, mais ils n'ont pas de lien entre eux et aucun n'est d'un secours réel pour le chef de petite entreprise. Le programme des prêts garantis a pour but de faire accorder par les banques des prêts assortis d'un intérêt quelque peu inférieur au taux du marché, mais il n'est pas réaliste et ne peut donner de résultats. Tout d'abord, la plupart des banques attachent moins d'importance à la garantie de l'État qu'aux deux ou trois pour-cent de plus qu'ils peuvent obtenir sur le marché ordinaire. Et le plus souvent l'emprunteur leur apporte une garantie égale à celle de l'État.

J'ai entendu parler de cas où les relations entre une banque et un client de longue date se sont détériorées parce que celui-ci estimait avoir droit au prêt à faible taux d'intérêt, avis que ne partageait pas le directeur de la banque. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les arguments avancés par les directeurs de banque sont parfois indigents.

Il est arrivé, je le sais, que l'on dise à des hommes d'affaires que leur crédit était trop bon, qu'ils avaient toutes les garanties voulues et que par conséquent, ils n'avaient pas droit au prêt. Des hommes d'affaires clients d'une même banque depuis de nombreuses années ont réussi à obtenir des prêts à un taux plus intéressant à 20 ou 30 milles de là. Ils ont donc transféré leur compte dans la nouvelle banque.

Même si ce budget accorde certains avantages, il comporte sans nul doute bien des lacunes. A l'heure actuelle, notre déficit de la balance commerciale est de 11 milliards de dollars. C'est effrayant. On me dit qu'un milliard de dollars de capitaux canadiens sont investis à l'étranger. Il est effrayant de penser que nos propres investisseurs n'ont pas suffisamment confiance dans notre pays ni dans le gouvernement actuel pour investir au Canada.

C'est le contribuable canadien qui en fait les frais. Une famille canadienne consacre 20 p. 100 de son revenu personnel à l'impôt. Aux États-Unis, ce taux est d'environ 14 p. 100. Toute comparaison est odieuse, je le reconnais. Cependant, lorsque tant d'éléments viennent sans cesse nous prouver qu'il est beaucoup plus intéressant d'investir aux États-Unis, on se demande pourquoi il n'y a pas plus de Canadiens, qu'il s'agisse ou non d'étudiants, qui suivent le conseil du premier ministre, qui a déclaré que si l'on n'était pas content de la situation au Canada ou si l'on ne pouvait trouver d'emplois sur place, on n'avait qu'à aller ailleurs.

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, notre pays semble souffrir d'un ulcère économique. Les députés d'en face ont l'air plutôt alarmistes et je pense qu'ils recommanderaient presque immanquablement l'ablation immédiate de l'ulcère gastrique et de la moitié de l'estomac par la même occasion. Cependant, notre ministre des Finances (M. Macdonald) ne s'est pas affolé. En gros, il s'ent contenté de faire suivre au pays un régime qui n'est pas draconien sur le plan budgétaire. Si ce traitement ne cicatrise pas l'ulcère, je suis convaincu que mon gouvernement saura quel genre de remède prescrire dans son prochain budget, qui sera un budget électoral.

En février dernier, j'ai en l'honneur d'être invité par le personnel et les résidents de Fundy Hall, siège de l'Institut canadien pour les aveugles à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Au cours des deux heures que j'ai passées à Fundy Hall, les résidents et le personnel m'on fait part de certains problèmes auxquels se heurtent ceux qui souffrent d'un handicap visuel. Les notes que j'ai ici aujourd'hui relatent l'expérience collective d'un certain nombre de personnes qui souffrent d'un handicap visuel. C'est-à-dire que les commentaires que j'ai en main proviennent d'un petit groupe d'aveugles et de personnes souffrant de cécité partielle. Au nom de tous les Canadiens qui souffrent d'un handicap visuel, je vais donc vous en faire part.

● (2130)

Quant à la Fonction publique du Canada, il est reconnu que très peu de personnes souffrant de handicaps visuels y sont employées. De nombreux diplômés d'université aveugles se plaignent à bon droit, monsieur l'Orateur, qu'ils éprouvent bien de la difficulté à se faire admettre comme des candidats sérieux par l'administration fédérale. A l'appui de cette plainte, ils signalent que sur les 550,000 employés que compte la fonction publique fédérale, seulement 50 sont des aveugles déclarés. Au lieu de donner l'exemple à l'entreprise et à l'industrie, la Fonction publique, qui est le plus gros employeur du Canada, fait peu d'efforts pour désigner des personnes aveugles compétentes à des postes de cadre. Cette négligence de la Commission de la Fonction publique va à l'encontre des droit des personnes concernées et sape la confiance en l'inté-

grité des fonctionnaires qui ont une obligation morale d'utiliser au mieux les ressources humaines.

Il est à espérer, monsieur l'Orateur, que l'adoption de la loi sur les droits de la personne qui interdit la discrimination fondée sur les handicaps physiques dans le domaine de l'emploi aidera à résoudre ce problème. Il faut louer le ministre de la Justice (M. Basford) et le gouvernement du Canada d'avoir pris cette initiative. La Commission des droits de la personne contribuera à corriger ce déséquilibre grâce à des programmes d'action concrets.

Les personnes dont la vue est faible se plaignent que les formules qu'on leur présente lorsqu'elles vont postuler un emploi à la Fonction publique sont écrites en caractères si fins que même une personne possédant une excellente vue aurait de la peine à les lire. Ce ne serait certainement pas trop demander au gouvernement que d'exiger que les formules de demande d'emploi soient imprimées en gros caractères.

A propos des déclarations d'impôt sur le revenu, monsieur l'Orateur, on m'a demandé pourquoi elles ne pourraient pas être établies en braille. Le ministre du Revenu national (M^lle^ Bégin) est fort obligeant et prévenant et je l'ai incité à examiner cette question fort valable afin qu'en 1979, les aveugles qui rempliront leurs déclarations d'impôt sur le revenu, puissent se servir de leur doigts à la place de leurs yeux. Cette demande cadre bien avec toutes les normes raisonnables et justes applicables normalement à tous les Canadiens. Bien que des bénévoles viennent ordinairement au secours des aveugles et les aident à remplir leurs déclarations d'impôt sur le revenu, un certain nombre d'entre eux préféreraient le faire eux-mêmes. Le gouvernement ne devrait pas s'interposer lorsque quelqu'un veut faire une chose de sa propre initiative, car c'est là une attitude qui se manifeste de plus en plus rarement à l'heure actuelle.

Une fois les formules de déclaration d'impôt sur le revenu en braille dûment remplies et retournées, des agents d'information aveugles du ministère du Revenu national spécialement engagés à cette fin pourraient les vérifier. Même les députés de l'opposition doivent sûrement se rendre compte des avantages que donnerait un programme d'action aussi positif.

Au sujet de la monnaie, monsieur l'Orateur, j'ai questionné le premier ministre (Mr. Trudeau) le 8 juillet 1976. Je lui ai demandé s'il était possible d'imprimer des signes en relief dans l'un quelconque des coins des billets de banque de façon que les aveugles puissent déterminer ainsi la valeur des billets. La Hollande et la Suisse ont déjà pris cette initiative. Une autre solution serait que la Banque du Canada imprime des billets de grandeurs différentes suivant la valeur. De nombreux pays européens ont choisi cette solution. La première fois qu'il en fut question, le premier ministre a paru s'étonner qu'on puisse voler un aveugle. Les gens de Fundy Hall qui ont peine à voir m'assurent pourtant très fermement qu'il y a toujours des gens qui profitent de ce que leurs semblables souffrent de cécité pour les voler.

Pour ce qui est du logement, le programme de la Société centrale d'hypothèques et de logement n'est pas assez souple pour répondre aux besoins des aveugles. Le programme de logements coopératifs en est un bon example; les logements coopératifs sont habituellement situés dans les quartiers éloignés du centre-ville, ce qui en rend l'accès difficile pour les aveugles. De plus, dans un programme comme celui-là, il faut y mettre de l'huile de coude comme on dit, ce qui empêche encore une fois les aveugles d'y participer.

En général, la Société centrale d'hypothèques et de logement fait très peu de cas des aveugles et des handicapés. Au lieu de leur rendre la vie difficile, on devrait au contraire les encourager à quitter les institutions et les logements sociaux et à jouir des bienfaits de la propriété. La solution consiste peut-être à réduire l'hypothèque à longue échéance ou à octroyer une subvention spéciale aux aveugles et aux handicapés.

A propos des compagnies aériennes, monsieur l'Orateur, on ne se plaint ordinairement que du fait qu'elles n'offrent pas de tarif réduit pour les passagers aveugles et la personne qui les accompagne. Les aveugles doivent souvent se rendre dans de grands centres pour y recevoir de traitements médicaux et il leur faut quelqu'un pour les accompagner dans des endroits qui ne leur sont pas familiers. Les aveugles et la personne qui les accompagne devraient à mon avis bénéficier d'une réduction de tarif de 50 p. 100 d'Air Canada et des autres compagnies aériennes. C'est la politique qu'applique le CN actuellement.

Bien que j'aie soulevé cette question dans mon premier discours à la Chambre en 1974, le gouvernement n'a pas jugé bon d'accepter cette proposition. Eh bien, monsieur l'Orateur, je vais continuer à insister jusqu'à ce que ma proposition soit non seulement acceptée mais aussi adoptée. On pourrait la modifier de manière à en faire bénéficier tous les handicapés qui ont besoin d'être accompagnés dans leurs déplacements. Après avoir lancé ce ballon verbal que m'ont passé les aveugles, j'implore mon gouvernement de l'attraper à la volée et de lui faire franchir la ligne de but.

[*Français*]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je regrette qu'il ne me reste que quelques minutes pour ce soir, toutefois, j'imagine que mes amis d'en face ne le regrettent peut-être pas. J'aurais quand même certaines remarques à faire au sujet de ce budget, lequel selon les commentaires des ministres et de certains autres ministériels avait permis certains rêves vite disparus. On a pu constater beaucoup plus de déception chez les Canadiens. Il est clair que dans ce budget on présente quelques «suçons» aux Canadiens, compte tenu de la conjoncture économique très embarrassante. D'ailleurs le ministre des Finances (M. Macdonald) lui-même le disait il y a quelque temps que nous vivions dans une économie malade. Il y a longtemps que nous reconnaissons cette situation, et après les efforts qu'il a faits pour présenter ce budget à la Chambre, après les tentatives du gouvernement depuis dix ans, nous devons malheureusement qualifier ces résultats de fiasco.

Ces résultats proviennent d'un manque d'orientation suffisante ou de l'absence d'orientation qui engendre un climat évidemment très mauvais pour les investissements, et qui par le fait même entraîne un manque de confiance de la population. Mais le gouvernement accuse les Canadiens de vivre au-dessus de leurs moyens, sans se rendre compte, par exemple, que 48 p. 100 du produit national brut est dépensé par le gouvernement. On pourrait réfléchir sérieusement là-dessus.

Le gouvernement a fait une multitude d'études, d'analyses. Il a créé divers organismes pour faire des recommandations au Cabinet ou au gouvernement, mais tout cela a pour résultat la situation que nous connaissons. Ceci nous place dans une situation très difficile au point de vue de la concurrence vis-à-vis de nos pays voisins, avec qui nous devons commercer.

Le commerce se faisant de plus en plus difficile et étant de moins en moins concurrentiel, là encore le gouvernement souvent va répondre que, compte tenu des salaires gelés, ce sont encore les ouvriers qui sont obligés de porter le poids du climat que nous connaissons actuellement. Je pense que nous devrions faire un examen sérieux uniquement des salaires des hauts fonctionnaires. On ne serait pas tenté de continuer à blâmer les augmentations que sollicitent les ouvriers. Même ci ces augmentations ont été sollicitées, je pense que nous devons regarder la façon dont le gouvernement s'est refusé à combattre l'inflation lorsque c'était le temps.

Bien sûr, on se vante aujourd'hui d'avoir réussi à maîtriser en partie l'inflation. Bien d'autres, je pense, avant le gouvernement ou les spécialistes du gouvernement, surtout pas le ministre des Finances, peuvent se rendre responsables des mesures à prendre. J'ai devant moi l'honorable député de Halifax (M. Stanfield) qui, il y a longtemps, avait prévu les difficultés auxquelles ce gouvernement ferait face. Mais on n'a pas voulu l'écouter, et on a tenté par tous les moyens de le ridiculiser et de faire croire au public que ses recommandations n'avaient aucun sens.

Aujourd'hui, nous nous sommes rendu compte de la façon dont le gouvernement a été obligé de changer son fusil d'épaule, et s'il a réussi le moindrement, ce n'est pas lui qui a inventé cet outil pour freiner en partie l'inflation, cette idée venait de notre ancien leader, de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: Ah non! Pas encore!

M. La Salle: Je sais que cela ne plaît pas à mes amis d'en face si on rappelle aux Canadiens la politique de contrôle. Si la solution proposée par le député de Halifax avait été appliquée à la lettre, je veux parler de la période de gel de 90 jours, je pense que le gouvernement n'aurait pas été obligé tous les jours de tenter de régler des problèmes selon les demandes qui lui étaient faites, mais on n'a pas voulu adopter une partie importante de notre programme. On a bien été obligé quand même d'en arriver en grande partie au programme que nous préconisions. Nous avions prévu nous-mêmes une période de gel de 18 mois, et je pense que nous avions vu pas mal juste. Aujourd'hui, le gouvernement, n'ayant pas obtenu la confiance dont il avait besoin, ne se sent pas capable de préparer une politique de décontrôle. Le ministre nous répond: Je veux absolument avoir l'assurance d'une coopération de la part des provinces, des syndicats, des milieux d'hommes d'affaires, et ce n'est pas avec un budget de la sorte qu'il pourra gagner, je pense, leur confiance.

Me sera-t-il permis également d'inviter le gouvernement à faire une sélection et une analyse sérieuse de ses programmes gouvernementaux. Je le disais tantôt, il y a une série d'analyses et d'études qui ont été faites, et nous connaissons maintenant les résultats, savoir la faillite lamentable au point de vue économique de ce gouvernement. Serait-il possible d'inviter ce gouvernement à examiner et à réévaluer les services de Statistique Canada?

Est-ce que les objectifs, par exemple, du ministère de l'Expansion économique régionale (M. Lessard), objectifs qui visaient à la disparition de ces difficultés au point de vue des inégalités régionales, est-ce que ces objectifs, dis-je, ont été atteints? Loin de là, et à quel coût, monsieur le président!

Faudrait-il également inviter le ministre des Finances à examiner les coûts supplémentaires que comporte maintenant l'administration de son ministère? Et ces coûts astronomiques entraînent également des résultats qui nous font frémir et qui nous déçoivent également. J'entendais un de mes collègues dire en fin de semaine que si l'entreprise privée avait de tels administrateurs, compte tenu de ce budget et des résultats, cette industrie ne tarderait pas à les congédier, compte tenu de leurs résultats minables que nous connaissons. J'aimerais signaler, monsieur le président, que le moment du vote est arrivé.

● (2140)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir en conformité des dispositions du paragraphe 6 de l'article 60 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du sous-amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Le vote porte sur le sous-amendement. Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(Le sous-amendement de M. Saltsman, mis aux voix, est rejeté.)

● (2150)

(*Vote nº 34*)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre (Calgary-Centre)
Baldwin
Benjamin
Blackburn
Brisco
Caouette
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Darling
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Elzinga
Epp
Firth
Friesen
Gauthier (Roberval)
Gillies
Graffftey
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Johnston
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
La Salle
Lawrence
Leggatt
MacDonald (Egmont)
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacKay
Macquarrie
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave

Messieurs

McGrath
McKenzie
McKinnon
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nystrom
Oberle
Orlikow
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Pigott (Mme)
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Scott
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Whiteway
Wise
Yewchuk—78.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andres
(Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Cyr
Danson
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-
Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox

Messieurs

Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz
Herbert
Hopkins
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Lumley
Macdonald
(Rosedale)
MacFarlane
Maine
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Portelance
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Turner
Watson
Yanakis—111.

● (2210)

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

Comme il est 10 heures passées, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 15, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 6 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'OFFRE PRÉSUMÉE DU PREMIER MINISTRE EN ÉCHANGE DU DÉPUTÉ DE CROWFOOT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une motion très importante à présenter aux termes de l'article 43 du Règlement. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre félicite le premier ministre d'avoir décidé, selon l'annonce faite aujourd'hui par son bureau, qu'en échange du député de Crowfoot, le gouvernement offre cinq députés de l'arrière-plan du Québec, trois secrétaires parlementaires, deux bouvillons de catégorie A de l'Alberta et en dernier lieu mais non le moindre, le ministre des Transports.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE QUE LES PROVINCES FASSENT UNE ÉTUDE SUR LES LANGUES OFFICIELLES SUR LEUR TERRITOIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné le vif intérêt que porte toute la population canadienne à l'évolution politique du Québec et du fait que le Livre blanc présenté récemment par le gouvernement du Québec marque une étape importante de cette évolution, et étant donné aussi que cette Charte de la langue française au Québec imposera peut-être une nouvelle conception du bilinguisme au Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Shefford (M. Rondeau):

Que le gouvernement fédéral demande à chacune des provinces canadiennes d'élaborer également un Livre blanc sur l'état de la langue de la minorité dans chacune d'elles, de même que sur les dangers que court la langue de la majorité, la langue anglaise, dans chacune d'elles également, afin que l'on puisse juger de façon adéquate la situation réelle des langues française et anglaise au Canada.

● (1410)

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT—LES EFFETS DU RETARD DE LA PUBLICATION DES RÈGLEMENTS

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question qui s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a trait à la situation du projet de forage dans la mer de Beaufort. Les préparatifs se poursuivent en dépit du fait que le gouvernement n'a pas encore décidé si ces travaux auront lieu cet été. Étant donné que le ministre a assuré à la Chambre le mois dernier, en réponse à ma question en date du 23 mars, qu'il serait en mesure de prendre une décision avant la fin de mars, peut-il dire à la Chambre si par suite de ses atermoiements le gouvernement va compromettre les travaux de prospection dans la mer de Beaufort de la même façon qu'il a compromis les travaux de prospection dans le Nord en général, en tergiversant au lieu d'adopter les règlements sur le pétrole et le gaz?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, en ce qui me concerne, je n'ai pas approuvé les travaux supplémentaires qui devaient être effectués par Canmar Dome dans la mer de Beaufort. Le député a raison de dire que je devais recevoir à la fin de mars le rapport final concernant l'évaluation. Je ne l'ai pas encore reçu. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas prêt, mais je suis très occupé et j'espère m'en occuper très bientôt. Je n'ai pas encore vu le rapport final relatif à l'évaluation. Dès que nous l'aurons reçu, nous ferons des recommandations au cabinet et prendrons une décision.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE POINT DE VUE DU MINISTÈRE AU SUJET DE LA POURSUITE DES TRAVAUX DE FORAGE PAR CANMAR DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Environnment. Hier, M. Les Edgeworth, chef du service de la protection de l'environnement à Environnement Canada a dit au comité permanent des pêches et des forêts que les hauts fonctionnaires de son ministère s'opposaient au renouvellement du permis de Canmar pour des raisons écologiques. Comme son prédécesseur avait exprimé son opposition à ce projet, le ministre dira-t-il à la Chambre si son ministère s'oppose à la poursuite des travaux de forage par Canmar?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Je n'ai pas lu la déclaration exacte de M. Edgeworth. Je croyais qu'elle était consignée à mon document, mais je ne l'ai pas trouvée. Nous avons de sérieuses réserves au sujet du projet. Le problème est de savoir que faire en cas d'éruption, si jamais il s'en produisait une. L'expérience de l'été dernier nous a enseigné quelque chose, et nous avons également appris à nous méfier de certains aspects du forage. Nous formulerons le point de vue du ministère que nous transmettrons au cabinet, mais nous n'avons pas encore adopté une position définitive.

* * *

LE NORD CANADIEN

DEMANDE D'ÉTUDE DES NOUVELLES CONDITIONS RELATIVES AU FORAGE PAR CANMAR DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné la guérilla que les fonctionnaires d'Environnement Canada semblent mener contre ce projet qui avait obtenu la sanction officielle du cabinet l'automne dernier, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il étudiera les cinquante nouvelles conditions écologiques et techniques qu'Environnement Canada propose pour s'assurer qu'elles sont justes tant envers le public que la société?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Lorsqu'en tant que ministre, j'étudierai ce projet, que je prendrai une décision et que je la soumettrai au cabinet, je tiendrai évidemment compte de tout cela et je suis sûr que le cabinet fera de même. Nous prendrons en considération les aspects écologiques, énergétiques et humains du projet et nous prendrons une décision dans le meilleur intérêt du Canada.

L'OFFRE APPAREMMENT FAITE PAR CANADIAN ARCTIC GAS QUANT AU RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle a trait au télégramme, dont on m'assure l'authenticité, envoyé par des membres du sous-comité de la Chambre des représentants des États-Unis au Département d'État américain par l'intermédiaire de l'ambassade des États-Unis à Ottawa. Comme le télégramme rapporte de façon assez détaillée que l'ambassadeur Enders et son personnel ont discuté avec les représentants de la société Canadian Arctic Gas d'une offre qu'aurait faite cette dernière pour régler les revendications des autochtones dans la Vallée du Mackenzie, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il a prises depuis hier, lorsqu'on l'a mis au courant de cette affaire pour faire clairement savoir aux autorités américaines, soit directement soit par l'intermédiaire de son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qu'il appartient aux Canadiens et aux Canadiens seulement de régler leurs problèmes territoriaux?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, en apprenant cette nouvelle hier, mon premier soin a été d'en vérifier l'authenticité. On m'a informé que, bien qu'il reste encore bien des questions à régler, cette nouvelle n'était pas exacte et qu'aucune offre de ce genre n'avait été faite. On m'a dit avant la période des questions que l'ambassadeur des États-Unis avait nié qu'on lui ait fait l'offre dont parlent les journaux.

DEMANDE DE GARANTIE QUANT AU RÈGLEMENT PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je prierais le ministre de vérifier auprès du Indian Affairs and Public Lands Committee du Congrès américain pour voir s'il s'agit d'un document authentique et s'il y a effectivement été déposé. Comme, depuis que ce télégramme a été déposé devant un comité du Congrès américain, de nombreux Canadiens ont maintenant l'impression que les revendications territoriales des autochtones sont réglées à Washington, le ministre peut-il assurer catégoriquement à la Chambre que le gouvernement va absolument garantir que les revendications territoriales des autochtones ne seront pas un prétexte que l'on va exploiter quand on transportera le gaz naturel américain?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je peux cependant assurer au député, à la Chambre et aux Canadiens que tout règlement entourant les réclamations territoriales se fera entre les autochtones et le gouvernement canadien. J'ai assisté à nombre de discussions avec des groupes d'autochtones à ce sujet et je n'ai eu connaissance d'aucune participation de la part des Américains ni d'aucun projet de les faire participer. Dans la première partie de sa question, le député m'a demandé de pressentir le comité des États-Unis. J'ai certes hâte de régler ce problème et je vais explorer toutes les avenues possibles pour y arriver, mais je ne sais pas s'il siérait qu'un ministre canadien traite directement avec un comité du Congrès des États-Unis. J'en parlerai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Une voix: Téléphonez.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSSIBILITÉ DE NOUVELLES MESURES DE CRÉATION D'EMPLOIS POUR LE QUÉBEC ET LES JEUNES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances à propos des prévisions que la Conference Board a publiées aujourd'hui et qui révèlent que malgré les retombées budgétaires, le taux moyen de chômage atteindra 7.9 p. 100 en 1977 et un taux record de 10 p. 100 au Québec, ce qui signifie qu'environ 400,000 Québécois seront sans travail au cours des 12 prochains mois. Étant donné que la moitié des Canadiens qui se sont inscrits au chômage ces deux dernières années sont des Québécois et que le maintien de l'unité nationale est étroitement lié aux niveaux de l'emploi, le gouvernement a-t-il sérieusement reconsidéré sa décision et compte-t-il annoncer de nouvelles mesures susceptibles de créer des emplois, surtout dans cette province?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas élaboré notre politique économique en fonction des besoins d'une seule province. Nous reconnaissons que le Canada est un pays unique, mais il existe des disparités régionales, et nous en avons tenu compte dans le budget en accordant un taux de crédit d'impôt à l'investissement plus avantageux dans les provinces de l'Atlantique et certaines parties du Québec. En fait, ce sont ces régions-là que vise précisément le programme de création directe d'emplois, mais je n'ai pas l'intention de proposer de mesures particulières à l'intention de la seule province de Québec.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné le nombre disproportionné des nouveaux chômeurs au Québec depuis deux ans, j'aurais cru que le gouvernement aurait été justifié d'élaborer des mesures particulières pour faire face à ce problème.

● (1420)

Étant donné qu'au cours des deux prochains mois vont arriver sur le marché du travail 100,000 étudiants d'université, 60,000 étudiants des collèges publics, plus 288,000 ayant terminé leur cours secondaire, ce qui fait en tout plus de 400,000 jeunes, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement envisage de prendre d'autres mesures pour faire face au sérieux problème de chômage qui va se poser chez les jeunes cet été, car, du point de vue de l'emploi chez les jeunes, cela va être le pire été que le Canada ait connu depuis la crise.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je dois rappeler au député que nous avons prévu 100 millions de dollars de plus pour la création directe d'emplois, ce qui fait en tout 458 millions pour l'année financière en cours. Je lui ferais aussi remarquer, et j'espère que cela le fera réfléchir qu'à long terme, c'est en venant grossir le potentiel industriel et commercial du Canada que ces jeunes diplômés canadiens assureront le mieux leur avenir, en créant ainsi des emplois supplémentaires dans le secteur privé.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si la rhétorique pouvait créer des emplois, cela fait longtemps que nous aurions atteint le plein enploi. Comme le gouvernement fait, en comparaison, moins aujourd'hui pour créer des emplois, compte tenu du taux de chômage, qu'il ne faisait en 1971 et comme tous ces jeunes vont arriver dans quelques mois sur le marché du travail, le ministre des Finances veut-il vraiment nous dire aujourd'hui la même chose que le premier ministre a dite il y a deux semaines aux étudiants de l'université de Toronto, c'est-à-dire qu'ils allaient devoir s'expatrier s'ils voulaient trouver du travail?

M. Macdonald (Rosedale): Pas du tout, monsieur l'Orateur. Ce que je suis en train de dire au député c'est que, si les jeunes veulent trouver du travail, et c'est ce que nous voulons nous aussi, ce n'est pas en décourageant les investissements au Canada, comme il le fait, qu'il va les aider.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

ON DEMANDE SI L'ENQUÊTE SUR RADIO-CANADA PORTE ÉGALEMENT SUR LES AUTRES RÉSEAUX

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, j'aimerais adresser ma question au ministre des Communications.

Est-ce que le ministre des Communications pourrait nous indiquer si l'enquête présentement en cours par la CRTC concernant l'objectivité de Radio-Canada peut couvrir également d'autres réseaux de télédiffusion, de radiodiffusion?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Non, monsieur le président, le mandat de l'enquête qui est en ce moment effectuée par la CRTC porte simplement sur les deux réseaux de Radio-Canada.

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Est-ce que le ministre pourrait dire si des plaintes ont été portées relativement au manque d'objectivité dans d'autres réseaux que Radio-Canada?

Mme Sauvé: Pas à ma connaissance, monsieur le président, mais cela n'exclut pas que des plaintes aient pu être portées.

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une autre question supplémentaire.

Est-ce que le ministre sait que des plaintes formelles ont été portées par Radio Centre-Ville de Montréal au sujet de l'objectivité de ce genre de radiodiffusion et que, à la demande des responsables qui ont été lésés dans l'objectivité de ce réseau de radiodiffusion, cela a été porté à la connaissance de la CRTC, que le bureau de la CRTC avait dit qu'il était prêt à les entendre au cours de cette enquête?

Mme Sauvé: Non, monsieur le président, je ne suis pas au courant, mais il n'y a rien d'anormal à cela, puisque les plaintes doivent être dirigées directement au président de la CRTC ou au tribunal, à la commission mise sur pied aux fins de cette enquête. Il n'y a absolument rien d'anormal à ce que je ne sois pas au courant. D'ailleurs, ce n'est pas à moi de juger de ces plaintes, mais à la CRTC.

Questions orales

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PRÉVISIONS MINISTÉRIELLES QUANT AU NOMBRE DE CHÔMEURS À LA FIN DE L'ANNÉE—L'AFFECTATION POSSIBLE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR STIMULER L'ÉCONOMIE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier soir, à un comité, le ministre a déclaré en réponse à une question que le nombre de chômeurs serait de beaucoup plus élevé à la fin de l'année qu'il ne l'était l'an dernier à la même époque. De fait, il a dit qu'en chiffres absolus c'était probablement exact, après quoi il a ajouté, «en effet c'est bien cela». Le ministre confirmerait-il à la Chambre qu'à son avis le nombre de chômeurs sera plus élevé cette année qu'il ne l'était l'an dernier, et nous dirait-il combien de chômeurs il y aura, d'après lui, à la fin de l'année?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà signalé, la population active sera plus nombreuse à cause de l'entrée des nouveaux venus. Par conséquent, comme j'ai dit que le taux de chômage serait vraisemblablement à peu près le même à la fin de 1977 qu'à la même époque en 1976, en chiffres absolus il y aura à la fois plus de travailleurs et plus de personnes en quête d'emploi.

M. Stevens: Comme le *Financial Times* attribue au ministre les propos suivants, et je cite «si, en septembre, il semble que le budget déposé la semaine dernière ne suffit plus à maintenir le chômage à un niveau tolérable, le gouvernement stimulera alors l'économie par des dépenses fédérales directes», le ministre nous dirait-il si ce rapport traduit fidèlement ses vues, et en outre ce qu'il considère comme un niveau tolérable de chômage car nous sommes nombreux qui jugeons déjà le chômage actuel intolérable?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas cela. Voilà de quoi il retourne au juste: le gouvernement a décidé d'offrir des avantages fiscaux aux entreprises privées et de continuer à limiter ses dépenses, mais si le secteur privé ne profite pas de l'occasion pour éperonner l'économie, le gouvernement interviendra, c'est évident. Pour cela, il faudrait reconnaître la nécessité d'une intervention de l'État.

LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE—L'AUGMENTATION POSSIBLE DU TOTAL

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Hier soir, c'est-à-dire cinq jours après avoir fait son exposé budgétaire, le ministre ignorait toujours que le déficit budgétaire de cet exercice financier est de 7.1 milliards de dollars d'après les documents qui ont été déposés à la Chambre. Aussi, peut-il nous dire s'il est conscient du fait qu'en prenant les initiatives dont parle le *Financial Times*, c'est-à-dire en augmentant les dépenses publiques, il aggravera le déficit budgétaire dont il ignorait encore le montant exact hier soir et qui s'élève à 7.1 milliards de dollars? Peut-être ne s'en rend-il tout bonnement pas compte.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député joue un petit jeu qui n'est pas très honnête.

Des voix: Bravo!

[M^me^ Sauvé.]

M. Macdonald (Rosedale): Comme en témoigne le budget, le déficit budgétaire est établi d'après les comptes nationaux, et il ne s'élève pas à 7.1 milliards de dollars.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À LA CORÉE—LE RECOURS À UN AGENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Celui-ci s'est entretenu avec le ministre responsable de l'Hydro-Corée, le secrétaire Y. J. Cheng, qui a également eu des entretiens avec le président-directeur général de l'AECL. J'aimerais savoir si le gouvernement, le ministre ou ses collègues qui ont rencontré M. Cheng aujourd'hui et hier lui ont demandé sa collaboration et celle de son gouvernement au sujet des enquêtes qui sont menées au Canada sur les services fournis par un agent commercial en vue de la vente du premier réacteur CANDU en voie de construction en Corée.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis heureux de confirmer que le ministre du Commerce de la République de Corée est dans la tribune, écoutant nos délibérations à ce moment-ci, et je lui souhaite la bienvenue.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je n'ai pas encore eu de rencontre officielle avec le ministre. Nous avons pris le déjeuner ensemble, et je dois rencontrer le ministre à 3 heures cet après-midi. Je sais qu'il a rencontré ce matin le président de l'énergie atomique du Canada Limitée. Je ne sais pas s'ils ont discuté de ce problème, mais je vais m'en informer. Évidemment, la responsabilité ministérielle de cette société de la Couronne n'est pas mienne, elle revient au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je vais m'en informer auprès de l'honorable ministre de la République de Corée quand je le verrai plus tard cet après-midi.

[*Traduction*]

LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT CORÉEN À L'ÉGARD DU RECOURS À UN AGENT POUR LA VENTE D'UN SECOND RÉACTEUR CANDU

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Lorsque le ministre se renseignera auprès de son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, s'enquerra-t-il également si les représentants de l'EACL ont demandé à M. Cheng quelle était la réaction de son gouvernement vis-à-vis du gouvernement canadien qui a stupidement conclu une entente avec le même agent pour la vente d'un second réacteur CANDU qui serait éventuellement construit en Corée, sachant que ce sont les Coréens et leur gouvernement qui auront tôt ou tard à payer les honoraires de ces agents?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je sais que l'honorable député vient de faire ses remarques, sachant que le ministre est à la tribune. Je vais demander à l'honorable ministre s'il a compris la question posée par l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES MOTIFS DE L'ANNONCE AUX ÉTATS-UNIS DE POSSIBILITÉS D'EMPLOI AU CANADA EN QUALITÉ D'INGÉNIEURS EN AÉRONAUTIQUE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné que nous avons environ un million de chômeurs dont certains, j'en suis sûr, sont des ingénieurs en aéronautique et des pilotes d'essai, le ministre peut-il me dire comment il se fait que la Fonction publique du Canada, au nom du ministère des Transports, a fait paraître une annonce dans *Aviation Week and Space Technology* du 14 mars, publication qui a son siège social à New-York, en vue de recruter des ingénieurs en aéronautique et des pilotes d'essai? N'avons-nous pas ce genre d'experts au Canada? Qu'est-ce qu'on essaie de faire exactement?

● (1430)

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je me procurerai certes un exemplaire de cette annonce que je n'ai jamais vue et que je n'aurais probablement jamais cru voir. Je signalerai la chose au ministre et à celui de qui relève la Commission de la Fonction publique.

M. Alexander: Je félicite le ministre de son intérêt, mais ne croit-il pas qu'il est opportun de cesser d'annoncer des posibilités d'emploi dans des publications étrangères alors qu'il y a plus d'un million de chômeurs ici—et que, au rythme actuel, il y en aura encore bien plus sous peu?

LES HYPOTHÈSES ÉTABLIES EN RAPPORT AVEC L'ÉTUDE ACTUARIELLE DES PENSIONS—LA MODIFICATION POSSIBLE DU MANDAT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le mandat concernant l'étude actuarielle des pensions dans la Fonction publique déposé lundi dernier réclame qu'on détermine les effets des coûts futurs d'autres méthodes de consolidation et qu'on évalue les hypothèses économiques sur lesquelles les extrapolations sont fondées. Sauf erreur, cela signifie que ces hypothèses ont été établies. Le ministre dira-t-il si c'est le cas ou assurera-t-il à la Chambre que le groupe actuariel indépendant sera autorisé à élaborer ses propres hypothèses fondées sur ses prévisions de la situation future au Canada et à rédiger un mémoire en ce sens?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je répondrai oui aux deux questions. Les propositions sur lesquelles les calculs actuels sont fondés sont évidemment connues. Une grande partie de ces données est contenue dans le document qui a été déposé à la Chambre. Mais je puis aussi assurer au député que la firme indépendante d'actuaires n'est pas forcée de s'en tenir à ces données par les instructions qu'elle a reçues.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Comme le mandat de la firme ne garantit pas clairement cette liberté d'action, le ministre est-il prêt à modifier ce mandat pour y dire explicitement que le groupe d'actuaires est libre d'établir lui-même les prémisses sur les quelles il fondra son étude?

M. Andras: Je crois que cela va de soi. Je ne vois pas comment ils pourraient vérifier certaines propositions—si elles suscitent quelque doute—sans les comparer à d'autres qu'ils devraient établir eux-mêmes. Le député verra, s'il lit le mandat, qu'on y demande en fait au groupe d'actuaires de présenter les faits sous leur vrai jour, ce que nous souhaitons sans doute autant que le député.

LA POSSIBILITÉ DE POUSSER L'ÉTUDE AU-DELÀ DES PRESTATIONS DE PENSION

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Les actuaires ont pour deuxième tâche d'indiquer dans quelle mesure la mise en application de la politique d'indemnisation de la Fonction publique fédérale tient compte de la valeur des prestations de pension. En conséquence, cette étude dépassera-t-elle le cadre des pensions de la Fonction publique de façon à inclure une révision de l'indemnisation globale des fonctionnaires, y compris les traitements et d'autres avantages sociaux?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Nous avons certes entre les mains une foule de données relatives à ce que nous appelons l'indemnisation globale et nous les publierons. Mais nous tenons également à connaître leur propre appréciation de la composante imputable à la pension et à l'indexation de la pension. La réponse est oui. Ils auraient accès à ce genre de renseignements et pourraient nous donner leur avis.

* * *

LES SPORTS

L'IMPOSITION D'UNE SURTAXE SUR LES SPECTACLES SUR GLACE POUR LA FORMATION DE PATINEURS ARTISTIQUES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, sans doute le moment est-il particulièrement bien choisi d'interroger le ministre d'état chargé de la santé et du sport amateur, les meilleurs patineurs artistiques du Canada ayant pris place à la tribune.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Malheureusement, certains d'entre eux risquent fort de ne pouvoir poursuivre leur carrière dans les rangs amateurs, faute de moyens financiers. Il y a un mois, j'ai demandé au ministre si elle envisageait d'imposer, au besoin au moyen d'une mesure législative, une surtaxe spéciale aux troupes étrangères qui présentent des spectacles sur glace et qui continuent de recruter nos artistes sans contribuer d'aucune façon à leur formation. Je me demande si elle a reçu le rapport de l'Association canadienne de patinage artistique qu'elle a demandé et si elle a pris une décision à ce sujet.

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de cette occasion qui nous est donnée de rendre hommage aux champions canadiens de patinage aujourd'hui présents à la tribune des visiteurs: Lynn Nightingale, Ron Shaver, Sue Carscallen et Eric Gillies.

Des voix: Bravo!

Mme Campagnolo: Quant à la question du député, je n'ai malheureusement pas encore reçu de réponse de l'Association canadienne de patinage artistique, aussi ne puis-je lui donner plus d'information pour l'instant.

* * *

[*Français*]

LE BILINGUISME

ON PROPOSE QUE SOIT ASSURÉE LA DISTRIBUTION DE LA TROUSSE Ô CANADA DANS LES ÉCOLES DU QUÉBEC

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur le président, je désire poser une question au secrétaire d'État ou à son secrétaire parlementaire.

Est-ce qu'il est au courant du fait que le ministère de l'Éducation du Québec, après étude du contenu pédagogique de la trousse *Ô Canada*, a fait circuler une lettre dans laquelle il interdit sa distribution dans les écoles du Québec? Et est-ce que le ministre est prêt à assurer la distribution des trousses *Ô Canada* aux élèves et de satisfaire à toutes les demandes?

M. Jacques Guilbault (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ignorais les points que soulève l'honorable député. Cependant, s'il veut me donner des détails supplémentaires, nous verrons à faire enquête et à lui donner une réponse.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA PRÉSENCE DE RADON DANS L'EAU POTABLE DE LA RÉSERVE DE RED EARTH—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. La publication mensuelle des Indiens de la Saskatchewan a révélé il y a trois ou quatre jours la présence de radon, gaz radioactif, dans l'eau potable de l'un des puits de la réserve indienne de Red Earth en Saskatchewan, dans une concentration de 70 à 225 fois supérieure au taux normalement acceptable. Depuis quand le gouvernement est-il au courant de cette situation et que fait-on pour protéger les habitants de cette réserve? Ont-ils accès à d'autres points d'approvisionnement en eau?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Depuis un certain temps, les Indiens de la réserve de Red Earth font de la prospection dans l'espoir de trouver des substances minérales radioactives ainsi que des gaz rares, surtout de l'uranium et de l'helium. Ils ont ainsi foré des trous profonds et effectué d'autres travaux dans les limites de la réserve. Dernièrement, on a découvert des émanations de radon et on craignait que l'un des puits, situé à proximité d'une scierie, ne soit contaminé. Des experts du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont analysé cette eau. Les tests se poursuivent d'ailleurs. L'eau est parfaitement potable, mais les Indiens ont été mis en garde contre les dangers que peut représenter le gaz proprement dit. Nous surveillons cela de très près et nous avons conseillé aux Indiens d'user de prudence au cours de leurs travaux de prospection.

M. Nystrom: Le ministre envisage-t-il de faire analyser l'eau que boivent les habitants des agglomérations voisines ou les occupants de certains édifices situés à proximité du puits?

M. Allmand: J'ignore si je me suis bien fait comprendre, mais après analyse, l'eau du puits de la réserve ne paraît pas du tout contaminée. Les Indiens vont également puiser de l'eau dans un autre puits situé près de la scierie, ce qui a suscité des inquiétudes puisque, de toute apparence, il y avait des émanations de gaz à proximité de ce puits. Il semble cependant que l'eau de ces deux puits soit toujours potable.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'USINE DE CARTON DE REVÊTEMENT DU LABRADOR—DEMANDE DE PRÉCISIONS QUANT AUX RUMEURS DE FERMETURE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): J'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale, monsieur l'Orateur. Pourrait-il nous dire s'il a eu des entretiens avec les représentants du gouvernement de Terre-Neuve à propos de la fermeture de l'usine de carton de revêtement du Labrador qui pourrait entraîner le licenciement de 2,100 travailleurs?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je n'ai pas eu de conversations récentes avec le gouvernement de Terre-Neuve à ce sujet, quoiqu'il y a quelque deux mois j'étais dans la province et, bien sûr, ce sujet faisait partie des cas que nous avons discutés. Mais en ce qui a trait particulièrement à la question d'aujourd'hui, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de s'enquérir de la situation actuelle, et en particulier de prendre connaissance, si possible, de la teneur du rapport préliminaire du groupe spécialement chargé d'administrer et d'étudier les possibilités de cette usine de façon qu'on puisse savoir comment trouver une solution à ce problème.

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE À QUELLE DATE LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT À MONTRÉAL SERONT MIS EN ŒUVRE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Travaux publics.

La semaine dernière, je posais une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Il avait promis à la ville de Montréal la réalisation des projets de la Place Guy-Favreau, de l'aménagement du canal Lachine et des améliorations au port de Montréal pour près de 300 millions de dollars en investissements, ce dont je me suis réjouis. Toutefois, comme ce n'est pas la première fois que l'on fait de telles promesses à Montréal, le ministre n'a pu me dire quand les travaux commenceraient, mais il m'a invité à considérer les crédits pour finalement me dire que les ministères avaient déjà les capitaux et les crédits à cet effet-là. Est-ce que le ministre peut assurer la Chambre que les ministères en cause, ou son ministère, ont déjà les crédits en main, et, partant de là, peut-il dire quand ces travaux commenceront?

● (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le canal Lachine, nous disposons des fonds nécessaires et les travaux débuteront dans le courant de l'année. En ce qui concerne la Place Guy Favreau, nous apportons certaines modifications au plan. Nous en sommes en fait au stade de la conception des plans et de l'architecture. Certains plans sont déjà retenus, mais nous apportons encore quelques changements. Enfin, ce qui concerne le troisième projet, je crois qu'il faut poser la question au ministre des Transports.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES MOYENS DE TRANSPORT POUR LES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et au ministre des Transports. Ni l'un ni l'autre ne sont ici aujourd'hui, mais peut-être y a-t-il quelqu'un qui pourra me répondre au nom du ministère de l'Agriculture ou du ministère des Transports. Ma question se rapporte à la réponse que l'on m'a donnée lundi, elle a fait l'objet hier d'un rappel au Règlement. Elle était adressée au ministre des Transports et concernait le rapport présenté à ce ministre et au ministre de l'Agriculture sur l'avenir des moyens de transport pour les producteurs de pommes de terre de l'Est du Canada. Même si ce rapport doit être étudié par des hauts fonctionnaires mardi prochain 12 avril, je me demande si le gouvernement a pris une décision et si le rapport sera déposé à la Chambre ou non, et s'il sera porté à la connaissance des associations qui représentent les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, afin que l'on puisse étudier à fond tous les aspects de cette décision très importante?

[*Français*]

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, lorsque l'honorable député a soulevé la question au moment de l'ajournement, je n'ai pas dit qu'un rapport serait déposé lors de la réunion du 12 avril, qui a été organisée avec le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère de l'Expansion économique régionale.

[*Traduction*]

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire a sans doute mal interprété ma question. Je sais qu'il n'a pas dit que le document serait déposé, mais étant donné l'importance du rapport, il y aurait lieu de le déposer. Voilà pourquoi j'ai posé la question au ministre des Transports. Je me demande s'il pourrait me dire quelle décision sera prise, si le rapport sera porté à la connaissance des associations de producteurs des deux provinces en question, avant la réunion de la semaine prochaine. En outre, étant donné les rapports déjà établis en particulier à l'Île-du-Prince-Édouard par la Commission de commercialisation des pommes de terre, va-t-on également tenir compte de ce rapport dans l'étude d'ensemble? Dans la négative, ce serait une étude bien incomplète et insuffisante.

[*Français*]

M. Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, je ferai part des instances de l'honorable député au ministre des Transports.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

TERRE-NEUVE—LES VUES DU MINISTÈRE SUR LA VALEUR DE LA PÊCHE CÔTIÈRE À LA MORUE ARCTIQUE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Pêches et de l'Environnement. Le 21 mars 1977, le ministre des Pêches de Terre-Neuve lui a envoyé un télex pour lui faire part de la préoccupation des pêcheurs terre-neuviens qui s'interrogent sur l'opportunité des limites de prise permises pour la pêche à la morue arctique au large des côtes du Labrador et sur les bancs de Hamilton. Le ministre des Pêches de Terre-Neuve a dit que la revalorisation de la pêche côtière était la principale préoccupation de Terre-Neuve et sa toute première priorité, la gestion des pêches. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la toute première priorité de son ministère est également la pêche côtière et sinon quelle est-elle?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député, à cause de sa longue expérience comme ministre des Pêches de Terre-Neuve, ne saurait avancer une chose pareille. Il n'y a pas de pêche qui soit exclusive. La pêche côtière et la pêche hauturière sont évidemment toutes les deux importantes. La pêche hauturière est importante parce qu'elle procure beaucoup d'emplois en usine, alors que la pêche côtière, elle, l'est à cause des limites imposées sur la dimension des bateaux utilisés pour ce genre de pêche. A cause de ses limites, je dirais que la pêche côtière a la priorité, mais sans jamais oublier l'importance de l'autre.

Questions orales

LA DISPONIBILITÉ DES DONNÉES UTILISÉES POUR FIXER LE QUOTA DES PRISES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre des Pêches s'occupe actuellement de fixer le maximum des prises admissibles pour 1978 pour toutes les espèces de poisson à l'intérieur de la zone de 200 milles. Le gouvernement terre-neuvien a demandé qu'on mette l'information biologique et économique utilisée pour fixer ces quotas à la disposition du ministère terre-neuvien des pêcheries et de l'industrie de la pêche. Le ministre est-il en mesure de le faire? Accède-t-il à cette requête? Quelle est sa position?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le député est sans doute au courant du processus de consultation suivi avant que l'on fixe le maximum des prises admissibles. En fait, les quotas sont établis à la suite de discussions entre des représentants des fonctionnaires, des transformateurs et des gouvernements provinciaux. En l'occurence, en raison de la juridiction canadienne, il faut évidemment répondre d'abord aux besoins des Canadiens. Ces consultations se poursuivent. On ne m'a encore soumis aucune recommandation. Les représentants de l'industrie, des pêcheurs, des transformateurs et des gouvernements provinciaux ont toujours pris part à ces discussions et continueront d'y participer pleinement.

* * *

RADIO-CANADA

L'ENQUÊTE AU SUJET DES ALLÉGATIONS DE PARTIALITÉ DE LA SOCIÉTÉ—LES DIRECTIONS CONCERNANT L'ATTITUDE DES MINISTRES INVITÉS À FORMULER DES GRIEFS

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. Tous les membres du gouvernement comme tous les autres députés ont reçu une lettre du président du CRTC, les invitant à lui donner toute l'aide qu'ils pouvaient apporter, dans l'enquête qui est actuellement en cours sur la manière dont Radio-Canada remplit son mandat. Le gouvernement a-t-il adopté une politique concernant l'attitude que doivent avoir les ministres face à cette invitation? A-t-il indiqué à ses ministres s'ils devaient ou non y répondre? Ou est-ce qu'ils laissent aux ministres la liberté de décider de ce qu'ils doivent faire?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, si vous le voulez bien, je répondrai à cette question, même si elle était adressée au premier ministre suppléant. Non, il n'y a eu aucune directive de donnée aux ministres leur enjoignant de déposer des plaintes ou de répondre à l'invitation que le président du CRTC a lancée à tous les parlementaires. Je présume que chacun est libre de décider de ce qu'il doit faire. Je sais que certains parlementaires ont déposé des plaintes ou transmis des lettres qu'ils ont reçues de leurs électeurs.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Peut-il nous dire s'il y a des ministres qui ont déjà répondu à la lettre du président du CRTC, pour formuler des griefs touchant certaines irrégularités commises par Radio-Canada, comme bon nombre de députés ministériels l'ont souvent affirmé très haut, avant même le début de l'enquête?

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter à la réponse du ministre des Communications. Comme ministre, j'ai fait mes déclarations en public. Peut-être les ferai-je par écrit, si c'est nécessaire.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE CONSORTIUM POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE FER AU VENEZUELA—DEMANDE DE RAPPORT SUR L'OFFRE DU CANADA

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Industrie et du Commerce une question qui se rattache à celles que j'ai posées en décembre dernier au premier ministre sur l'état des soumissions présentées par le consortium canadien pour la construction d'un chemin de fer au Venezuela. Le ministre pourrait-il nous dire s'il y a du nouveau à propos de ce projet qui permettrait la création d'emplois en Nouvelle-Écosse, surtout à l'aciérie de Sydney et chez Hawker Siddeley, à Trenton?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, comme je l'ai déjà déclaré à la Chambre, l'offre du Canada était la plus basse de celles faites au gouvernement du Venezuela. Je sais que le gouvernemet de ce pays a retenu trois offres qu'il est en train d'étudier à ce moment-ci. Nous croyons que le président du Venezuela prendra une décision dans les prochaines semaines. En fait, nous croyions qu'il devait annoncer son choix il y a un mois, mais des délais ont été encourus depuis cette date. J'espère que la décision du gouvernement du Venezuela sera connue dans les prochaines semaines.

[*Traduction*]

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse. Pourrait-il toutefois nous donner une idée un peu plus précise de la date où une annonce définitive sera faite à ce sujet, car, comme l'a fait remarquer le ministre des Finances, la meilleure façon d'enrayer le chômage, c'est par des emplois comme ceux qui seraient crées grâce à ce projet. Je me permets de rappeler au ministre que les effets de la subvention directe de 100 millions de dollars destinée aux chômeurs canadiens ne se feront ressentir que pendant une semaine environ.

● (1450)

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, j'aimerais moi aussi que cette décision soit prise dans les plus brefs délais. Cependant, cette décision relève du gouvernement du Venezuela, et je sais qu'il a l'intention de prendre une décision bientôt. Évidemment, je ne suis pas en mesure de faire des pressions excessives. Nous avons communiqué dernièrement encore avec le président du Venezuela. Le très honorable premier ministre a même pris l'initiative d'entrer en communication avec le président de ce pays.

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LA PUBLICATION DE LA BROCHURE «ÉDUCATION SEXUELLE ET GUIDE DU PROFESSEUR»—DEMANDE DE CONFIRMATION DU RETRAIT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à propos de la série de brochures intitulées Éducation sexuelle et guide du professeur. D'ailleurs, je lui ai déjà posé une question à ce sujet. De toute évidence, le contenu de la brochure nº 4 va à l'encontre des dispositions du Code criminel en matière d'avortement. Aussi, le ministre peut-il confirmer si la publication et la diffusion des brochures ayant trait à l'éducation sexuelle ont bel et bien été suspendues?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur le président.

[*Traduction*]

LA CONSULTATION DU MINISTRE DE LA JUSTICE AU SUJET DE LA BROCHURE Nº 4 «ÉDUCATION SEXUELLE ET GUIDE DU PROFESSEUR»—DEMANDE DE RAPPORT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Pourrait-il dire à la Chambre s'il a effectivement consulté le ministre de la Justice ou s'il a eu avec lui des entretiens à ce sujet? Peut-il également nous révéler la décision qu'a prise le ministre de la Justice à propos de la brochure nº 4 de la série? Je lui avais d'ailleurs déjà posé la question à la Chambre.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je n'ai pas arrêté la distribution de ce volume pour la bonne raison qu'il ne reste plus de copies disponibles. La demande a été très considérable de la part des instituteurs au Canada. Nous sommes en train de procéder à une réimpression, et je n'ai reçu aucun avis à l'effet qu'il y avait quelque information que ce soit dans ce document qui serait contraire au Code criminel ou non conforme aux lois telles qu'elles existent au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

LA POSSIBILITÉ DE RETRAIT DU BILL EN RAISON DES CRITIQUES DU PRÉSIDENT DU CRTC

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant, qui agit comme ministre des Communications. Étant donné les critiques violentes du président du CRTC à l'égard du bill sur les télécommunications, le ministre peut-il dire si ce bill sera retiré et retravaillé?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, est-ce que la question m'est adressée comme premier ministre suppléant ou à l'honorable ministre des Communications? Je pense que le ministre des Communications sera prête à répondre.

[*Traduction*]

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Je supposais que le premier ministre suppléant assumait les deux rôles aujourd'hui, à cause d'une question posée tout à l'heure. Le ministre peut-il nous dire si, étant donné que le président du CRTC a très vivement critiqué le projet de loi sur les télécommunications, ce bill sera retiré et réexaminé?

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, j'ai justement essayé de prendre contact avec le président de la CRTC de manière à savoir si les déclarations contenues dans certains articles de journaux reflètent véritablement sa pensée, parce que j'estime qu'il appartient aux élus du peuple de déterminer la nature du mandat que pourrait avoir une agence de réglementation comme le CRTC.

Au sujet de la première partie ou du préambule de sa question, je dois lui dire que le projet de loi que j'ai déposé la semaine dernière a au contraire été extrêmement bien accueilli, du moins par les ministres provinciaux des Communications avec lesquels j'ai eu une rencontre de deux jours à Edmonton, où ils ont bien compris que ce projet de loi contenait les dispositions nécessaires pour assurer une certaine flexibilité dans l'élaboration de la politique des télécommunications au Canada, et pour permettre aux provinces de participer à cette politique, et même à l'exercice de l'autorité dans ce secteur.

[*Traduction*]

M. Johnston: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En attendant que le ministre ait retrouvé le président, qui peut fort bien être en train d'enquêter sur Radio-Canada en ce moment, le ministre serait-il disposé à annoncer qu'on surseoit à la fermeture des bureaux de télégraphe?

[*Français*]

Mme Sauvé: Je ne peux pas, monsieur le président . . .

[*Traduction*]

M. l'Orateur: J'ai vraiment beaucoup de mal à rattacher cette question dite supplémentaire à la première question.

* * *

LE NORD CANADIEN

LA PRÉFÉRENCE ACCORDÉE AUX ENTREPRISES DU NORD DANS L'ADJUDICATION DE CONTRATS DU GOUVERNEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet de la politique de préférence adoptée par son ministère à l'égard des entreprises du Nord qui répondent aux appels d'offre de l'État. Comme tous les ministères fédéraux ne suivent pas actuellement cette politique, le ministre veut-il s'engager à la faire respecter par tous? Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour faire admettre par ses collègues l'intérêt de cette politique?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député a raison. Un groupe de travail nous a présenté un rapport recommandant d'accorder la préférence aux hommes d'affaires du Nord sur certains points. Notre ministère cherche à appliquer plusieurs de ces recommandations, mais je dois dire que nous n'avons pas l'accord entier de tous les ministères sur chacune d'elles.

M. Benjamin: Pourquoi pas?

M. Allmand: Eh bien, nous vivons en démocratie et tout le monde n'a pas le même avis. Mais je m'efforce de convaincre tous les intéressés qu'il s'agit là d'une mesure nécessaire, et j'espère que nous réaliserons des progrès.

* * *

LES FINANCES

LA DATE DU DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF SUR LES PRODUITS HORTICOLES—LA POSITION DES DÉLÉGUÉS CANADIENS AUX NÉGOCIATIONS DU GATT

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre peut-il nous dire quand on sera prêt à déposer à la Chambre le très important rapport de la Commission du tarif sur les produits horticoles dont le dépôt retarde d'un an environ?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le président de la Commission du tarif m'a promis ce rapport pour Pâques. Il semble bien qu'il va falloir attendre le retour de la Chambre, si en fait nos vacances ne se limitent pas à la fin de semaine de Pâques.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Le rapport doit donc être déposé au plus tard à la fin d'avril, et ensuite il faudra le discuter. Quand le ministre des Finances pense-t-il que le gouvernement et les horticulteurs pourront présenter une base de négociations à notre délégation de Genève, pour que cette dernière puisse participer intelligemment aux négociations agricoles qui doivent avoir lieu vers la fin de 1977?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je conviens avec le député qu'il importe d'établir notre position de concert avec l'industrie nationale. J'espère que dès que nous aurons reçu le rapport et que les parties auront eu l'occasion de l'examiner, nous pourrons avoir des consultations le plus tôt possible pour déterminer la position que nous adopterons lors des négociations sur ces importants articles tarifaires.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOMINATION D'UN AMBASSADEUR DE LA CORÉE AU CANADA

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, comme le ministre est absent, j'aimerais poser ma question au secrétaire d'État suppléant des Affaires extérieures. Selon des informations récentes, le gouvernement de la Corée s'apprête à nommer comme ambassadeur au Canada M. Han Byung Kyu, gendre du président Park. Comme certaines sources indiquent que récemment encore M. Kyu supervisait les activités de la KCIA aux États-Unis, le ministre suppléant peut-il dire à la Chambre ce qui s'est passé et s'il y aura enquête, afin d'éviter de faire un choix malheureux quand on nommera l'ambassadeur?

[*Français*]

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous allons examiner la situation et préparer une réponse adéquate à la question bien précise posée par l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LA DATE DE L'ANNONCE DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DES QUARTIERS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé du logement ou à celui ou celle qui tient le rôle de ministre suppléant aujourd'hui. Elle m'est inspirée par le fait qu'on a un besoin urgent de crédits supplémentaires pour le logement, surtout pour le programme d'aide à la remise en état des quartiers en Nouvelle-Écosse. Puis-je demander à l'honorable représentant ou représentante quand seront annoncés les montants affectés à ces programmes, et quand cet argent sera disponible?

● (1500)

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le budget est actuellement décidé. Nous avons également décidé d'augmenter les crédits pour le programme PAREL jusqu'à concurrence de 107 millions de dollars. Je crois que dans le moment le ministre étudie la répartition par région, et nous aurons une annonce à faire à ce sujet dans un avenir prochain.

[*Traduction*]

LES FINANCES

LA PRÉSENCE POSSIBLE DE PERSONNES AUTRES QUE LES MEMBRES DE LA TRIBUNE DE LA PRESSE À LA SÉANCE D'INFORMATION SUR LE BUDGET

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que l'on a signalé la présence à la séance d'information à huis clos de jeudi dernier de personnes qui ne sont pas membres de la tribune de la presse, le ministre peut-il confirmer que le Congrès du travail du Canada a eu accès à la séance d'information? Voudrait-il nous dire aussi si d'autres personnes avaient été invitées ou étaient présentes à cette séance à huis clos?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Le Congrès du travail du Canada avait demandé que des représentants d'un certain nombre de ses publications puissent y assister. J'ai estimé qu'il ne conviendrait pas d'admettre à ce huis clos de la tribune de la presse des personnes autres que les courriéristes de la tribune de la presse parlementaire. Sauf erreur, aucun représentant du CTC n'était présent. Je croyais avoir compris que les représentants du CTC ne seraient pas présents et que le huis clos serait réservé à ceux qui sont officiellement accrédités à la Chambre des communes.

LE MOTIF DU RETARD DE LA SÉANCE D'INFORMATION SUR LE BUDGET POUR LES DÉPUTÉS

M. Peter C. Bawden (Calgary-Sud): Le ministre voudrait-il expliquer pourquoi la séance d'information des journalistes a eu lieu à 2 heures et celle des députés de l'opposition à 6 heures seulement, quatre heures après celle des journalistes, et pourquoi certains députés n'ont pu se faire accompagner de leurs collaborateurs? Le ministre est-il disposé à prendre des mesures pour mettre fin à cette plaisanterie, étant donné que les députés n'ont pas été aussi bien informés sur l'ensemble du budget que ceux qui regardaient la télévision dans le hall d'entrée au moment où le ministre livrait son exposé à la Chambre?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): La méthode que j'ai choisie est loin d'être nouvelle à la Chambre. Je pourrais ajouter que j'ai suggéré aux collègues du député qu'il faudrait peut-être améliorer cette pratique.

M. Stevens: Et nous avons accepté.

M. Macdonald (Rosedale): Le député de York-Simcoe, entre autre, s'y est opposé.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Ce n'est pas le cas. Dites la vérité.

M. Macdonald (Rosedale): Il me semble que toute que cette pratique pourrait être améliorée mais, puisqu'il a été impossible de s'entendre sur une meilleure diffusion de l'exposé budgétaire, j'ai reporté à l'an prochain la formule précise que devrait prendre la séance d'information.

Des voix: Bravo!

LE BILINGUISME

LE MOTIF DU REJET D'UNE ATTAQUE SUR LE PLAN CONSTITUTIONNEL DU LIVRE BLANC DU QUÉBEC SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Comme le premier ministre a décrit le Livre blanc sur la langue présenté par le gouvernement péquiste comme une vision ethnocentrique de la société, pourquoi le gouvernement croit-il que ce serait un piège de l'attaquer sur les plans constitutionnel et juridique? Le gouvernement a-t-il écarté toute intervention de cet ordre?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il ne s'agit que d'un Livre blanc. A ce moment-ci, il ne s'agit pas d'une loi. Il est donc impossible de savoir en quels termes exactement la politique pourrait être anticonstitutionnelle. Le problème fondamental est celui de savoir quelle sorte de société nous voulons avoir au Canada, et nous croyons qu'il est possible d'avoir une société bilingue et multiculturelle au Canada, au Québec comme ailleurs.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. STEVENS—LA TÉLÉDIFFUSION DU DÉBAT SUR LE BUDGET

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever la question de privilège puis invoquer le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: La question de privilège concerne les derniers commentaires du ministre des Finances (M. Macdonald), selon lesquels je me suis opposé à la télédiffusion du débat parlementaire. C'est faux. J'ai indiqué à deux reprises dans le bureau du ministre que nous étions pour la télédiffusion du débat et j'ai offert notre collaboration. J'aimerais qu'il se rétracte aux fins du compte rendu.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Mon rappel au Règlement concerne la réponse que le ministre m'a donnée aujourd'hui lorsque je lui ai posé une deuxième question supplémentaire; à ce moment, j'ai indiqué qu'hier soir, il avait dit, en réponse à ma question que j'ai citée:

> Vous prévoyez un déficit budgétaire de 7.1 milliards de dollars.

Le ministre a répondu:

> M. Stevens, jamais nous n'avons dit qu'il y aurait un déficit budgétaire de 7.1 milliards de dollars.

Dans la question que je lui ai posée aujourd'hui, j'ai parlé de l'échange de propos d'hier soir dont j'ai le compte-rendu életronique. J'ai dit au ministre que s'il avait dépensé les fonds supplémentaires dont parle le *Financial Times* il devrait indiquer l'augmentation étant donné le déficit budgétaire de 7.1 milliards de dollars qu'il ne semblait pas connaître hier soir. Je trouve qu'il a été moins que sincère lorsqu'il nous a dit qu'il parlait hier soir des comptes nationaux et non du déficit budgétaire. En fait, il a tenté à deux reprises de corriger son erreur au cours de la soirée.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Même si le député n'accepte pas la réponse que le ministre des Finances (M. Macdonald) lui a donnée aujourd'hui, il peut toujours revenir à la charge dans les quatre jours de débat qui restent sur l'amendement et sur la motion du budget. Si le député de York-Simcoe (M. Stevens) ou d'autres députés contestent les réponses ou l'interprétation qu'on leur a données sur la foi du témoignage du ministre devant le comité, il y a là matière à débat et non à un rappel au Règlement. A propos de la question de privilège, selon laquelle la réponse du ministre des Finances concernant la télédiffusion des débats aurait laissé une fausse impression, le ministre des Finances demande la parole.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai fait deux propositions successives aux représentants de l'opposition. Tout d'abord, j'ai proposé de permettre au moins la télédiffusion du premier soir de débat sur le budget, en prévoyant une période de réponse pour les porte-parole de l'opposition, après un exposé budgétaire de 30 minutes. Les porte-parole de l'opposition n'ont pas donné leur accord. J'ai donc par la suite proposé, faute de télédiffusion des débats, d'adopter quand même cette formule pour la présentation du budget. Mais le député de York-Simcoe est venu s'asseoir à côté de moi, pour me dire que ni lui, ni ses collègues n'étaient prêts à modifier la procédure.

Des voix: C'est une honte!

M. Macdonald (Rosedale): J'ai appris que les représentants de ce parti avaient dit la même chose au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. C'est pour cela que j'ai affirmé que le député refusait de modifier la procédure.

M. Stevens: C'est faux.

M. Paproski: C'est de la petite politique.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Macdonald (Rosedale): Vous manquez d'honnêteté.

M. Stevens: C'est vous.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, parce que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) est absent de la Chambre depuis trois jours et je n'ai pu lui poser une question d'importance capitale. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines était à la Chambre lundi, et vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que j'avais alors cherché à attirer votre attention. Toutefois, le ministre s'est éclipsé avant que vous me donniez la parole. J'étais ici hier et je l'ai attendu en vain. Mon bureau s'est mis en rapport avec le sien aujourd'hui pour prévenir le ministre de la question que je voulais soulever. La question est telle que le secrétaire du ministre ne pourrait y répondre. Le premier ministre (M. Trudeau) l'aurait sans doute écartée d'un haussement d'épaules, car il s'agit d'un décret du conseil. Je ne crois pas que le secrétaire du ministre soit au courant du genre de renseignements que je cherche. Le ministre est avant tout comptable au Parlement; sa responsabilité à l'égard du parti libéral est secondaire.

• (1510)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis certain qu'à la réflexion, le député comprendra que son grief ne constitue pas une question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1135, 1156, 1550, 1566, 1683, 1684, 1690, 1782, 1878, 1888, 1902, 1987, 1988, 2039, 2040, 2071, 2177 et 2179.

[*Texte*]

LE DISCOURS DE M. PAUL GÉRIN-LAJOIE

Question no 1135—**M. Forrestall:**

Au sujet de la publication d'un discours prononcé par M. Paul Gérin-Lajoie lors d'un colloque sur les marchés internationaux de capitaux et le monde arabe et intitulé «Perspectives de coopération entre le monde arabe et le Canada», quel a été a) le coût de la (i) composition (ii) disposition typographique, b) le coût du papier, c) le coût de la composition arabe, d) le coût de la traduction, e) le coût (i) d'impression (ii) de reliure (iii) de couverture, f) le nombre d'exemplaires imprimés, g) le coût, s'il y a lieu, de distribution, h) le coût total de la publication?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): a) (i) $1,135. (ii) $4,133. b) $1,721. c) $1,100. d) $650. (arabe) $801. (français). e) (i) $5,164.90. (ii) coût inclus dans e) (i). (iii) coût inclus dans e) (i). f) 7,540 copies. g) $440.07. h) $20,544.97*.

*(Comprend le coût pour la préparation du texte et les recherches sur le contenu.)

LA RÉUNIFICATION DE LA FAMILLE DE BORIS BIBERSHTEIN

Question nº 1156—**M. Beatty:**

1. La femme et la fille de M. Boris Bibershtein de Toronto (Ont.) se sont-elles vu refuser des visas de sortie de l'Union soviétique et, dans l'affirmative, Mme Bibershtein a-t-elle communiqué avec l'ambassade du Canada à Moscou soit pour rechercher soit pour solliciter l'intervention officielle du Canada afin de l'aider à obtenir un visa de sortie pour elle et sa fille?

2. Dans une lettre adressée au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et datée du 3 mars 1976, M. Birbenshtein a-t-il demandé au gouvernement de faire, au nom de sa fille et de sa femme, des représentations officielles auprès de l'Union soviétique et, dans l'affirmative, ont-elles été faites et, dans la négative, pourquoi?

3. Le gouvernement envisage-t-il de prendre d'autres mesures dans cette affaire et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. On a refusé à l'épouse et à la fille de M. Boris Bibershtein leur visa au début de 1976. Le 6 mai, Mme Bibershtein a écrit une lettre à l'ambassade du Canada à Moscou pour demander une intervention officielle du Canada.

2. Oui. M. Bibershtein a effectivement écrit une lettre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 3 mars 1976 demandant l'aide du gouvernement. Des démarches ont été faites auprès des autorités soviétiques le 10 septembre 1976.

3. Non. L'épouse et la fille de M. Bibershtein ont reçu des autorités soviétiques leur visa de sortie et ont retrouvé M. Bibershtein le 7 mars 1977 à Toronto.

AGRICULTURE—LE RECOURS À DES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES

Question nº 1550—**M. McKenzie:**

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique, (ii) en Alberta, (iii) en Saskatchewan, (iv) au Manitoba, (v) en Ontario, (vi) au Québec, (vii) au Nouveau-Brunswick, (viii) en Nouvelle-Écosse, (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard, (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Ministère en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. *a*)(i) 8, (ii) 4, (iii) 2, (iv) 17, (v) 164, (vi) 1, (vii) 1, (viii) 2, (ix) —, (x) —, *b*)(i) — (ii) — (iii) — (iv) — (v) 13* (vi) — (vii) — (viii) — (ix) — (x) —

*employés six mois et plus.

2. Budget principal.

3. *a*)(i) $5.87, (ii) $5.28, (iii) $5.90, (iv) $5.42, (v) $6.18, (vi) $5.95, (vii) $5.20, (viii) $5.00, (ix) —, (x) —, *b*) le ministère ignore quels sont les taux horaires que consentent les bureaux de placement à leurs employés.

c)	(i)	(ii)
Columbie-Britannique	$ 3,256.54	$ 12,688.23
Alberta	1,632.14	1,574.87
Saskatchewan	938.70	265.00
Manitoba	20.80	3,139.54
Ontario	194,440.25	206,678.80
Québec	955.13	127.00
Nouveau-Brunswick	—	1,951.68
Nouvelle-Écosse	2,408.99	2,273.38
Île du Prince-Édouard	—	—
Terre-Neuve	—	—

Questions au Feuilleton

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—L'HÔPITAL WESTMINSTER, LONDON (ONT.)

Question nº 1566—**M. Marshall:**

1. Combien de lits pour *a*) malades chroniques et patients soignés à domicile, *b*) patients recevant des soins curatifs l'hôpital Westminster de London (Ont.) compte-t-il?

2. *a*) Où en sont les négociations avec l'Ontario concernant la relocalisation de l'hôpital, *b*) les négociations portent-elles sur des terrains du ministère des Affaires des anciens combattants et, dans l'affirmative, quels sont (i) l'emplacement (ii) la valeur cotisée (iii) la valeur marchande?

3. *a*) Quels agents du ministère sont chargés des négociations, *b*) des associations d'anciens combattants sont-elles représentées dans les négociations et, dans l'affirmative, lesquelles?

4. Le ministre actuel peut-il offrir les mêmes garanties que l'ancien ministre qui déclarait, dans une lettre datée du 30 juin 1972 et adressée à la Federation of British Canadian Veterans of Canada que «lorsque les modalités de relocalisation seront définies, mais avant que des engagements ne soient pris, le Ministère s'entretiendra des projets avec des groupes d'anciens combattants pour que ces derniers soient bien informés et que leur point de vue soit pris en considération»?

5. A-t-on tenu compte de la demande de la Fédération qui souhaite que *a*) le terrain appartenant au Ministère et situé au sud de Commissionners Road et à l'est de Wellington Road, près de Westminster, demeure libre et qu'un immeuble convenable soit affecté aux malades chroniques et aux patients qui ont besoin de soins à domicile, *b*) les parcs avoisinants soient aménagés de façon à perpétuer le souvenir des anciens combattants canadiens?

6. Quelles sont les prévisions du Ministère concernant le nombre de lits pour malades chroniques et pour patients recevant des soins à domicile qui seront nécessaires d'ici 1985, suite à la promesse faite par le ministre à la Fédération et selon laquelle le gouvernement veillera à ce qu'un nombre suffisant de lits de réserve demeure disponible pour répondre aux besoins des anciens combattants?

7. La société Kates, Peat, Marwick et Woods Gordon a-t-elle déposé un rapport et, dans l'affirmative, quelles étaient ses recommandations concernant *a*) le transfert des malades chroniques et des patients recevant des soins psychiatriques et à domicile, *b*) la conservation ou la disposition des terrains entourant l'hôpital Westminster et l'hôpital Victoria?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. *a*) Malades chroniques, 281; malades en hébergement, 161. *b*) Traitement actif, 259 lits.

2. *a*) Les négociations ont été rompues il y a environ un an et sont toujours en suspens. Toutefois, le gouvernement provincial est au courant de l'attitude du ministère des Affaires des anciens combattants et nous croyons qu'il fera connaître prochainement sa décision en ce qui a trait aux termes de la cession de l'hôpital élaborés avec l'aide du personnel du Ministère. *b*) Les terrains du Ministère ne font pas l'objet de négociations, sauf ceux qui entourent les édifices du centre hospitalier.

3. *a*) Le Sous-ministre du ministère des Affaires des anciens combattants est chargé des négociations relatives à toutes les cessions d'hôpitaux. *b*) Non. Les associations d'anciens combattants ne sont pas représentées aux négociations; toutefois, nous maintenons des rapports avec eux pendant les négociations.

4. A cet égard, les groupes d'anciens combattants sont tenus au courant des progrès de toutes les négociations de cessions d'hôpitaux et ils ont amplement l'occasion de faire connaître leur point de vue.

Questions au Feuilleton

5. *a*) Oui. De grands espaces de terrain seront conservés sur l'emplacement de l'hôpital Westminster afin de permettre au Ministère d'entretenir des installations en vue du traitement des anciens combattants, qu'il s'agisse de maladies aiguës, chroniques et mentales ou des soins d'hébergement. *b*) Oui. Nous ne prévoyons pas de changement dans l'utilisation de ce terrain au moins pendant quelques années.

6. Il est prévu que d'ici 1985, il faudra environ 440 lits pour malades chroniques et pour soins d'hébergement.

7. Oui. Le London Ontario Health Coordinating Committee (comité de coordination des services de santé de London (Ontario) a demandé à la société Kates, Peat, Marwick de préparer un rapport sur les «Services de santé, l'enseignement et la recherche à London.» Le rapport a été présenté au comité le 27 avril 1971. Monsieur Woods Gordon a présenté son rapport sur «les lits disponibles dans les hôpitaux de London» au ministre de la Santé, province d'Ontario, en décembre 1972. *a*) et *b*) Les rapports ont été présentés aux organismes qui avaient commandé les études.

LE RAPPEL DE DIPLOMATES SOVIÉTIQUES

Question nº 1683—**M. Jelinek:**

1. A-t-on demandé à des membres du personnel de l'Ambassade soviétique ou d'un de ses consulats *a*) de quitter le Canada, *b*) de ne pas revenir au Canada et, dans l'affirmative, dans chaque cas à combien de personnes au cours de l'année (i) 1970 (ii) 1971 (iii) 1972 (iv) 1973 (v) 1974 (vi) 1975 (vii) 1976 (viii) 1977?

2. Dans chaque cas, quels étaient leur nom et les motifs de l'expulsion?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. *a*) Oui (i) 1970, 0; (ii) 1971, 0; (iii) 1972, 0; (iv) 1973, 0; (v) 1974, 0; (vi) 1975, 0; (vii) 1976, 1; (viii) 1977, 0. *b*) Oui (i) 1970, 0; (ii) 1971, 0; (iii) 1972, 0; (iv) 1973, 0; (v) 1974, 0; (vi) 1975, 1; (vii) 1976, 0; (viii) 1977, 0.

2. *a*) (vii) Major Vladimir M. Vasiliyev—activités inadmissibles; *b*) (vi) Alex G. Kovalev—activités inadmissibles.

LE RAPPEL DE DIPLOMATES CUBAINS

Question nº 1684—**M. Jelinek:**

1. A-t-on demandé à des membres du personnel de l'Ambassade cubaine ou d'un de ses consulats *a*) de quitter le Canada, *b*) de ne pas revenir au Canada et, dans l'affirmative, dans chaque cas, à combien de personnes au cours de l'année (i) 1970 (ii) 1971 (iii) 1972 (iv) 1973 (v) 1974 (vi) 1975 (vii) 1976 (viii) 1977?

2. Dans chaque cas, quels étaient leur nom et les motifs de l'expulsion?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. *a*) Oui. (i) 1970, 0; (ii) 1971, 0; (iii) 1972, 0; (iv) 1973, 0; (v) 1974, 0; (vi) 1975, 0; (vii) 1976, 1; (viii) 1977, 2. *b*) Oui. (i) 1970, 0; (ii) 1971, 0; (iii) 1972, 0; (iv) 1973, 0; (v) 1974, 0; (vi) 1975, 0; (vii) 1976, 0; (viii) 1977, 1.

2. *a*) (vii) Alfonso Herrera Perdomo—activités inadmissibles; (viii) Jesus Rodriguez Verdes—activités inadmissibles; Fernando Rivero Milan—activités inadmissibles; *b*) (viii) Rene Valenzuela Acebal—activités inadmissibles.

[M. MacDonald (Cardigan).]

LE RAPPEL DE DIPLOMATES ÉTRANGERS

Question nº 1690—**M. Howie:**

1. Depuis le 1er janvier 1972, combien de diplomates étrangers, et de quels pays, le gouvernement *a*) a-t-il expulsés du Canada ou empêché de revenir au pays, s'ils ne s'y trouvaient pas, *b*) a-t-il déclarés *persona non grata*?

2. Dans combien de cas une plainte officielle a-t-elle été adressée au gouvernement étranger intéressé?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. *a*) Sept, dont quatre de Cuba, un de la République populaire de Chine et deux d'URSS. *b*) Au cours de leur période d'assignation, tous les diplomates sont considérés *persona grata* par le pays accréditaire. Suite à l'«agrément» touchant un chef de mission, ou d'une notification dans le cas des autres membres de la mission, toute action du pays accréditaire visant à mettre fin à la période de nomination indique que la personne concernée n'est plus considérée *grata* par le pays accréditaire. La Convention de Vienne sur le relations diplomatiques ne laisse pas d'autres choix. Alors que l'article 9 de la Convention se réfère aux deux catégories *persona non grata* et «non acceptable», la dernière expression tend normallement à désigner le personnel non diplomatique, à qui l'expression *persona non grata* ne s'applique pas habituellement. Par conséquent, tout diplomate dont le rappel ou l'expulsion fait l'objet d'une demande de la part du pays accréditaire peut être considéré *persona non grata.*

2. Dans chacun des cas susmentionnés une protestation formelle a été logée auprès du gouvernement étranger impliqué.

LE RAPPEL DE DIPLOMATES ÉTRANGERS

Question nº 1782—**M. Beatty:**

Pour chacun des mois de l'année 1976, dans quelles villes canadiennes travaillaient les diplomates étrangers en poste au Canada à qui le gouvernement a demandé de quitter le pays?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Janvier, sans objet; Février, sans object; Mars, sans objet; Avril, sans objet; Mai, sans objet; Juin, (1)—Ottawa; Juillet, sans objet; Août, sans objet; Septembre, sans objet; Octobre, sans objet; Novembre, sans objet; Décembre, (1)—Ottawa.

LE PARC NATIONAL DES ÎLES DU SAINT-LAURENT—L'ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS

Question nº 1878—**M. Cossitt:**

1. L'honorable Judd Buchanan, lorsqu'il était ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, s'est-il engagé à ce que Parcs Canada n'achète plus de biens immobiliers dans le Parc national des Îles-du-St-Laurent, outre les quatre terrains au sujet desquels les négociations avaient dépassé le point de non-retour et, dans l'affirmative, a-t-il déclaré que l'un d'eux était la partie est de l'île Hill?

2. Le ministre a-t-il déclaré dans un discours prononcé devant le club Rotary de Gananoque le 14 avril 1976: «. . . nous ne tenons pas non plus à acquérir des terrains dans la partie ouest de l'île Hill où il y a un potentiel de nombreuses résidences d'été»?

3. Depuis la nomination de l'actuel ministre, le gouvernement a-t-il procédé à l'achat d'un secteur important de la partie ouest de l'île Hill et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, compte tenu de la déclaration faite par le ministre précédent, *b*) n'est-ce pas en contradiction avec la ferme assurance qu'avait donnée le gouvernement il y a un an?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui. Dans sa lettre du 27 janvier 1976 adressée à M. Cossitt, M. Buchanan a seulement parlé de l'emplacement général des terrains pour l'achat desquels des négociations étaient en cours et il n'a aucunement tenté de situer précisément ces terrains par rapport aux terrains en cause. Cette lettre faisait seulement état de ce qui suit: «Les terrains dont je parle sont les suivants: 1. l'île Wallace—la plus grande partie; 2. l'île Melville (ou Hay)—la plus grande partie; 3. l'île McDonald—une partie, ainsi qu'une partie de l'île Leeward; 4. l'île Hill—la partie est». La lettre ne contenait pas d'autres allusions à l'emplacement des terrains. Bien que l'allusion à la «partie est de l'île Hill» puisse ne pas être particulièrement précise, elle visait l'endroit où est située la plus grande partie de la superficie totale en cause. Une portion de 790 acres des terrains pour lesquels des négociations étaient en cours à l'époque était située à l'est de la route 137 et une autre portion de 112 acres était située à l'ouest de cette route.

2. M. Buchanan a déclaré «. . . nous ne sommes pas intéressés non plus à acheter des propriétés sur le côté ouest de l'île Hill où se situent déjà plusieurs résidences d'été.» Cependant, les terrains achetés dans la partie ouest de l'île Hill faisaient partie du groupe de terrains sur lesquels portaient les négociations et il n'y a pas là de résidence d'été. C'est un terrain vague.

3. Oui. *a*) Pour la raison précisée en 1 et 2. Le terrain en cause faisait partie des quatre parcelles exclues du moratoire sur l'achat de terrains. *b*) Cet achat ne va donc à l'encontre d'aucune assurance donnée par le gouvernement.

L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

Question nº 1888—**M. Neil:**

Quel intérêt a été versé annuellement sur l'argent de la caisse d'assistance à l'agriculture des Prairies, depuis la fin du programme, en vertu de la loi de ce nom?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Néant.

LE SURVOL DE L'ESPACE AÉRIEN DE CUBA

Question nº 1902—**M. Clarke (Vancouver Quadra):**

1. Les lignes aériennes canadiennes utilisent-elles habituellement l'espace aérien au-dessus de Cuba?

2. A-t-on déjà refusé à un aéronef canadien la permission de pénétrer dans l'espace aérien de Cuba et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) pourquoi, *c*) de quel aéronef ou de quelle ligne aérienne s'agissait-il?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Air Canada opère six vols par semaine dont la destination finale est Cuba et neuf autres vols à destination de la Jamaïque, impliquant des survols réguliers du territoire cubain. Il existe bien entendu d'autres occasions où l'espace aérien de Cuba peut être utilisé avec accord préalable du Gouvernement cubain, comprenant entre autres les visites officielles ou des vols charter.

2. A notre connaissance, aucun aéronef canadien ne s'est jamais vu refuser la permission de pénétrer dans l'espace aérien de Cuba pourvu que les directives aient été respectées et les procédures suivies.

LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Question nº 1987—**M. O'Sullivan:**

1. Depuis 1972, combien le ministère de la Consommation et des Corporations a-t-il attribué annuellement aux diverses associations de consommateurs qui ont leur siège en Ontario, sous forme de subventions ou de contributions gouvernementales dans le cadre du programme de la consommation et, dans chaque cas, *a*) quels en sont les nom et adresse, *b*) à combien s'élevaient les sommes accordées?

2. Dans chaque cas, *a*) comment ces contributions ont-elles été accordées, *b*) quel était le critère employé?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Les subventions ont été attribuées aux diverses associations de consommateurs qui ont leur siège en Ontario, de la façon suivante:

Association	Subvention (en milliers de dollars)
1972-1973	
Association des consommateurs du Canada 251, ave. Laurier ouest, Ottawa	150.0
Conseil canadien d'essai des jouets Case postale 6014, Succursale J Ottawa	8.0
Université de Guelph (College of Family and Consumer Studies)	2.0
Total	160.0
1973-1974	
Association des consommateurs du Canada 251, ave. Laurier ouest, Ottawa	366.1
Conseil canadien d'essai des jouets Case postale 6014, succursale J Ottawa	2.5
Organisation nationale d'anti-pauvreté 196, ave. Bronson, Ottawa	15.0
Total	383.6
1974-1975	
Association des consommateurs du Canada 251, av. Laurier ouest, Ottawa	448.0
Conseil canadien d'essaie des jouets Case postale 6014, Succursale J Ottawa	6.5
Université de Guelph (College of Family and Consumer Studies)	17.0
Organisation nationale d'anti-pauvreté 196, av. Bronson, Ottawa	17.0
Quinte Information & Assistance Centre, 22, rue Campbell, Belleville	12.0
Total	486.5
1975-1976	
Association des consommateurs du Canada 251, ave. Laurier ouest, Ottawa	285.0
Conseil canadien d'essai des jouets Case postale 6014, Succursale J Ottawa	15.0
University de Guelph (College of Family and Consumer Studies)	4.0
Quinte Information and Assistance Centre 27, rue Campbell, Belleville	15.0
Nutrition Improvement Project 185, rue King, Waterloo, Ontario	2.0
Consumer Complaint Centre 83, rue Ontario sud, Kitchener, Ontario	15.0
New Welfare Action League 2428, Islington nord, Rexdale, Ontario	8.0
Total	344.0
1976-1977	
Association des consommateurs du Canada 251, ave. Laurier ouest, Ottawa	440.0
Conseil canadien d'essaie des jouets Case postale 6014, Succursale J Ottawa	17.5
Organisation nationale d'anti-pauvreté 196, av. Bronson, Ottawa	3.2
Quinte Information and Assistance Centre 25, rue Campbell, Belleville	10.0
Nutrition Improvement Projet 185, rue King, Waterloo (Ontario)	8.0
Nepean Contact 1683, chemin Merivale, Ottawa	3.7
Family Life Centre 539, rue Cassels, North Bay	3.2
Thunder Bay Indian Friendship Centre 401, N, Cumberland nord, Thunder Bay	1.835
Hamilton Central Information Service 42, rue James nord, Hamilton	7.0
Porcupine Credit Counselling Service 54, Algonquin est, Timmins	1.3
Italian Immigration Aid 1215, rue St. Clair ouest, Toronto	12.0
Centre pour la promotion de l'intérêt public 53, rue Queen, Ottawa	50.0
Peterborough Information Centre and Volunteer Bureau 165, rue King, Peterborough	7.0
Total	564.735

2. *a*) Les subventions ont été divisées en trois catégories: subventions aux groupements locaux; aux groupements provinciaux et nationaux et subventions pour la promotion. Chaque province a reçu des fonds à distribuer en subventions à des groupements locaux, proportionnés à son pourcentage de familles. Certains groupements mentionnés plus haut offrent des services aux consommateurs à l'échelon national: Association des consommateurs du Canada (ACC), Conseil canadien d'essai des jouets, Université de Guelph, Organisation nationale d'anti pauvreté. L'ACC et le Centre pour la promotion de l'intérêt public ont reçu des subventions pour la promotion des intérêts du consommateur. Les autres organismes ont reçu des subventions à même les fonds alloués pour les groupements locaux. *b*) Chaque demande de subvention est évaluée en fonction des critères du Programme des subventions—consommateurs: 1. le champ d'action du groupement, 2. les relations du groupement avec sa clientèle et avec d'autres organismes, 3. la gamme et la qualité des services offerts et le degré de spécialisation, 4. la stabilité du groupement, 5. les capacités administratives, 6. l'aide financière nécessaire, notamment pour les coûts prévus, 7. les services gouvernementaux offerts à proximité. Programmes admissibles aux subventions: 1. information, éducation ou orientation du public en matière de biens, de services et de pratiques commerciales, 2. protection du consommateur contre les risques pour la sécurité et la fraude ou tromperie sur les biens et services, 3. aide aux consommateurs pour la résolution de problèmes concernant les produits et services, 4. défense des intérêts des consommateurs devant les organismes de réglementation, les cours de petites créances, etc . . .

RADIO-CANADA—LA SUPERFICIE DES BUREAUX AU CANADA

Question nº 1988—**M. Friesen:**

Quelle est la superficie en pieds carrés des locaux loués par la Société Radio-Canada à *a*) Vancouver, *b*) Edmonton, *c*) Calgary, *d*) Whitehorse, *e*) Regina, *f*) Saskatoon, *g*) Winnipeg, *h*) Toronto, *i*) Ottawa, *j*) Montréal, *k*) Saint-Jean, *l*) Charlottetown, *m*) Halifax, *n*) St. John's et, dans chaque cas, (i) à quel prix (ii) à quelles fins?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

	Pieds carrés	(ii) Fin
a) Vancouver	12,900	Entreposage
b) Edmonton	9,565	Production (fr.) et bureaux
c) Calgary	Néant	Néant
d) Whitehorse	4,702	Station de radio
e) Regina	19,806	Studios et bureaux
f) Saskatoon	7,341	Studios et bureaux
g) Winnipeg	36,747	Studios, bureaux et entreposage
h) Toronto	610,730	Studios, bureaux et entreposage
i) Ottawa	47,747	Bureaux et entreposage
j) Montréal	33,749	Bureaux et entreposage
k) Saint-Jean (N.-B).	350	Bureaux
l) Charlottetown	2,000	Studios et bureaux
m) Halifax	29,808	Studios, bureaux, entreposage et atelier
n) Saint-Jean (T.-N.)	22,236	Bureaux et entreposage

[M. Abbott.]

LA MODIFICATION DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 2039—**M. Howie:**

Pense-t-on à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à porter la durée du délai accordé pour l'envoi de l'avis d'opposition à la nouvelle cotisation de 90 à 180 jours?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Cette question a été soulevée par le Comité conjoint sur la taxation de l'Association du barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés. Le gouvernement a étudié la possibilité d'augmenter la durée du délai accordé pour l'envoi de l'avis d'opposition, mais aucune décision définitive n'a encore été prise.

LA MODIFICATION DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 2040—**M. Howie:**

A-t-on étudié la possibilité d'autoriser les contribuables à soumettre une déclaration de revenu modifiée dans les deux ans de la soumission de leur déclaration originale pour leur permettre de protéger leurs droits dans le cas où ils auraient payé trop d'impôt, ou songe-t-on à le faire?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Cette question a été soulevée par le Comité conjoint sur la taxatic de l'Association du barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés. Le gouvernement a étudié la possibilité de permettre à un contribuable de déposer des déclarations d'impôt modifiées, mais aucune décision définitive n'a encore été prise.

LE CONSULAT DU CANADA À KIEV

Question nº 2071—**M. Hnatyshyn:**

Le gouvernement envisage-t-il d'établir un consultat ou une représentation diplomatique auprès de la République socialiste soviétique d'Ukraine, compte tenu de la décision prise dernièrement par les États-Unis à cet égard?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La question de l'établissement d'un consulat du Canada à Kiev a fait l'objet de discussions au sein du Gouvernement depuis nombre d'année déjà. Au moment de l'ouverture à M tréal du consulat général de l'Union soviétique, il a été convenue que le Gouvernement canadien serait libre d'établir une représentation à Kiev ou à Leningrad. Bien que beaucoup d'arguments militent en faveur d'une telle démarche, nous n'avons pas encore établi de représentation à Kiev. Il nous faut, en effet, envisager les questions de cet ordre en tenant compte des priorités globales établies dans le cadre des contraintes que nous impose le programme gouvernemental d'austérité. Les représentants de l'Ambassade du Canada à Moscou se rendent régulièrement en Ukraine et semblent pour l'instant en mesure de faire face aux problèmes qui y surviennent. Nous garderons à l'esprit la possibilité d'établir une représentation à Kiev, mais nous manquerions de franchise en vous cachant que la réalisation d'un tel projet à brève échéance semble peu probable.

LA SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS À LA COMPAGNIE JEAN DUCEPPE

Question nº 2177—**M. Herbert:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, la Compagnie Jean Duceppe a-t-elle reçu des subventions de l'Office des tournées du Conseil des Arts du Canada et, dans l'affirmative, de quel montant?

2. Quand la pièce «Medium saignant» a-t-elle été présentée par la Compagnie Jean Duceppe à la Place des Arts avant les dernières élections provinciales du Québec et pour combien de temps?

3. Le contenu de la pièce était-il connu du Conseil?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Oui, $25,000 pour présenter «La mort d'un commis voyageur» au Québec (et dans quelques villes du Nouveau-Brunswick et du nord de l'Ontario) du 23 septembre au 22 novembre 1975; $25,000 pour présenter «Je veux voir Mioussov» au Québec et en Ontario du 28 septembre au 31 octobre 1976.

2. La Compagnie Jean Duceppe a présenté «Medium-Saignant» à la Place des Arts du 4 novembre au 12 décembre 1976.

3. Avant d'approuver l'attribution d'une subvention, le Conseil demande à la compagnie de théâtre intéressée d'exposer, en détail, son programme pour la prochaine saison. Il considère les qualités professionnelles de la compagnie et la valeur artistique des spectacles qu'elle a déjà présentés. Il n'exige pas que celle-ci lui soumette les textes des pièces qu'elle a l'intention de monter. La Compagnie Jean Duceppe a fait savoir au Conseil, en sollicitant une subvention pour l'année 1976-1977, qu'elle comptait présenter «Medium-Saignant».

LA COMPAGNIE JEAN DUCEPPE

Question nº 2179—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, la Compagnie Jean Duceppe a-t-elle reçu une subvention du ministère des Affaires extérieures et, dans l'affirmative, de quel montant?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La Compagnie Jean Duceppe n'a pas, à ce jour, reçu une aide du ministère des Affaires extérieures. La Compagnie Jean Duceppe a soulevé, pour la première fois en janvier 1977, avec le ministère la question d'une aide que le ministère pourrait apporter à une tournée de la compagnie à l'étranger. Le ministère a marqué son intérêt de principe et la question est à l'étude. Les deux pièces en question seraient Le Retour des oies blanches de Marcel Dubé et Encore 5 minutes de Françoise Loranger.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 1187, marquée d'un astérisque?

Demande de documents

[*Texte*]

*L'AGRICULTURE—LA PRODUCTION D'UNE PREUVE À L'APPUI DE L'AFFIRMATION «LA VIANDE DE BŒUF REND LES GENS FÉROCES»

Question nº 1187—**M. Fairweather:**

La Division de la nutrition du ministère de l'Agriculture a-t-elle produit une preuve à l'appui de son affirmation «La viande de bœuf rend les gens féroces»?

[*Traduction*]

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): La question était la suivante:

La Division de la nutrition du ministère de l'Agriculture a-t-elle produit une preuve à l'appui de son affirmation «La viande de bœuf rend les gens féroces»?

Monsieur l'Orateur, la Direction de la recherche du ministère de l'Agriculture du Canada n'a pas effectué de travaux de recherche à ce sujet. Toutefois, l'honorable député sera sans doute intéressé par la citation suivante:

«Donnez-leur alors de gros repas de bœuf ainsi que de fer et d'acier; ils mangeront comme des loups et se battront comme des démons.» (William Shakespeare, *Henri V,* acte III, s. 7)

[*Français*]

«Les gros mangeurs de viande sont généralement plus cruels et plus féroces que les autres hommes.» (Jean-Jacques Rousseau, *Emile,* livre 2)

[*Traduction*]

«Un jour où on lui servait un beau saumon, Winston Churchill a dit: «C'est un magnifique poisson et j'en prendrai volontiers un morceau. Et puis non! Donnez-moi plutôt de la viande; les carnivores gagneront cette guerre.» (Sir Winston Churchill dans le livre de Iain Sproat *The Wit and Wisdom of Sir Winston Churchill)*

«Je recommanderais au ministre de manger de la génisse plutôt que du bœuf; cela passe mieux et n'excite pas les humeurs.» (L'honorable député de Crowfoot, *Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de l'Agriculture,* le 2 décembre 1976).

M. Goodale: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la motion nº 74 portant production de documents?

COPIE DU RAPPORT DE LA MAISON D'EXPERTS-CONSEILS HAY ASSOCIATED LTD. SUR LA GESTION DU MINISTÈRE DES POSTES

Motion nº 74—**M. Dinsdale:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de la société d'experts-conseils en gestion Hay Associates Ltd. sur la gestion du ministre des Postes, et de la liste des recommandations suivies par le Ministère.

M. Walter Smith (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le rapport de la maison d'experts-conseils, Hay Associated Ltd. est un document de travail interne et confidentiel, et ne peut donc être déposé.

Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Dinsdale: Qu'on la reporte à l'ordre du jour, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de signaler que cette publication a déjà été largement diffusée. Si j'ai demandé de la mettre à la disposition de tous les députés, c'est parce qu'elle pourrait servir à dissiper certaines des difficultés que connaissent les Postes à l'heure actuelle, et aussi par souci pour la liberté d'information.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

Les autres avis de motion sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION RELATIVE AU CONGÉ DE PÂQUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 1er avril, de la motion de M. MacEachen:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le 6 avril 1977, demeure ajournée jusqu'au 18 avril 1977. Toutefois, si, à un moment quelconque antérieur à cette date, l'Orateur, après consultation avec le gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur adjoint ou le vice-président des comités agisse en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant de donner la parole au député de New Westminster (M. Leggatt), je ne voudrais pas faire preuve d'un optimisme exagéré en disant que, si la motion à l'étude devait être adoptée, j'aurai évidemment le plaisir d'accueillir de la façon habituelle et dans la pièce habituelle, les invités habituels à participer aux réjouissances habituelles.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'espère que vous n'essayez pas de m'influencer! Je dois reconnaître que la tentation est forte.

Lorsque j'ai terminé vendredi dernier, nous avions parlé de la nécessité d'accorder plus de temps à la Chambre au lieu de chercher à nous ajourner. Depuis la fin de semaine, nous avons eu lundi et mardi pour tâche de convaincre le gouvernement de changer d'attitude en présentant des mesures ou en modifiant un budget qui est nettement un des pires de notre histoire. J'avoue que je suis assez pessimiste quant à la possibilité d'une volte-face de la part du gouvernement.

L'occasion était belle pour les partis d'opposition de faire cause commune. Il est regrettable qu'un parti d'opposition ait passé tant de temps vendredi dernier à prendre à partie l'opposition officielle. A vrai dire, je ne trouve pas que cela ajoute grand-chose au débat sur le budget, car il s'agit d'un budget présenté par le gouvernement. Je suis assuré que ni le Nouveau parti démocratique ni le parti conservateur n'aurait présenté ce genre de budget. Je ne pense pas que ce soit un budget conservateur et il dépasse en conservatisme tout ce que les conservateurs pouvaient faire. Dieu sait que ce n'est pas non plus un budget néo-démocrate. Il me semblait plutôt futile de consacrer une bonne partie de vendredi dernier à une prise de bec, alors que nous aurions dû faire front pour nous opposer à pareil budget, qui ne nous surprend pas d'ailleurs. Je demande donc instamment à mes amis à droite de s'unir à nous pour s'opposer à un budget qui ne répond nullement aux besoins du pays, alors que nous traversons une crise économique.

[M. Smith (Saint-Jean).]

Une chose dont nous pouvons être sûrs, c'est que le présent budget ne va pas nous mener à des élections. Je prédis que le gouvernement prendra l'année prochaine le contre-pied de toute sa politique de cette année. Nous prévoyons un budget avec des dégrèvements fiscaux personnels, des programmes de travaux d'équipement et une diminution des largesses consenties aux grosses sociétés. En adoptant ces mesures populaires, les libéraux pourront mieux affronter l'électorat aux prochaines élections.

M. Anderson: Bravo!

M. Leggatt: Je suis heureux de voir que mon ami M. Anderson applaudit, et je puis voir qu'il connaît bien . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de New Westminster (M. Leggatt) doit appeler les députés de la Chambre par le nom de leur circonscription et non par leur propre nom.

M. Leggatt: Merci, monsieur l'Orateur. Cela m'a permis de me rappeler que la circonscription du député est celle de Comox-Alberni, l'une des régions les plus belles de l'île de Vancouver. Je vois qu'il est très heureux de ne pas risquer son siège aux élections après un pareil budget, d'où sa bonne humeur de cet après-midi. J'espère que ses électeurs se souviendront que le budget qu'il appuie n'aidera en rien le million de chômeurs. Or, les prochaines élections se joueront autour de cette question et le genre de budget «bidon» auquel nous pouvons nous attendre d'ici un an se proposera de faire ce que nos dirigeants devraient faire immédiatement, s'ils n'étaient pas aussi cyniques.

Au cours du débat de vendredi, le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne) a posé une question très importante au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). «Et si nous étions en déficit? Après tout, il y a des limites à ce que nous pouvons faire» a-t-il dit. Je crois que dans mon parti nous sommes tous d'accord là-dessus: nous devons nous inquiéter des déficits. Et si au lieu d'accorder 1.2 milliards de concessions fiscales et de renoncer à cet argent, on faisait entrer dans les caisses du Trésor pour le redistribuer à l'autre bout sous forme de réductions d'impôt, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter de déficit. On l'aurait ainsi considérablement réduit et fait beaucoup pour satisfaire la demande du consommateur et remettre les gens au travail.

Je sais que je dois m'en tenir à la motion dont la Chambre est saisie. La question qui se pose est celle-ci: la Chambre doit-elle s'ajourner cet après-midi? J'estime toujours qu'elle ne le devrait pas, mais elle le fera sans doute. Nous devrions rester ici et méditer.

● (1520)

M. Rodriguez: Méditer sur le chômage.

M. Leggatt: Nous devrions méditer pendant une semaine au moins sur la situation de ceux qui n'ont pas réussi à trouver du travail. Je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. McRae) que le débat de cette question a pris une tournure simpliste. Simpliste, parce que le gouvernement n'a pas réussi à comprendre que notre taux de chômage est un symptôme de l'état du régime dans lequel nous vivons. C'est un symptôme chronique. Monsieur l'Orateur, nous n'avons jamais prôné des solutions différentes ou nouvelles à ce problème. Nous avons plutôt décidé de l'endurer. Les concessions continuelles aux entreprises n'ont réussi qu'à aggraver le chômage au cours des années. Que signifie une concession fiscale de 485 millions? S'agit-il d'un stimulant à l'investissement? Le ministre des Finances (M. Macdonald) a dit avec raison que les entreprises n'en bénéficieraient que si elles investissaient. Elles devront d'abord sortir l'argent. Mais le ministre n'a pas précisé qu'elles doivent dépenser l'argent pour réduire le chômage non pour l'aggraver. Si elles utilisent cet argent pour acheter des biens de capital ou faire des investissements de capital, elles emploieront encore moins de main-d'œuvre et pourtant, elles bénéficieront quand même d'un avantage fiscal.

Le budget récompensera les sociétés d'avoir licencié des travailleurs et supprimé des emplois. C'est un budget à l'envers, un budget qui non seulement ne créera pas d'emplois mais qui pourrait contribuer à aggraver le chômage tandis que les grandes sociétés bénéficient de concessions fiscales à condition qu'elles dépensent l'argent. La moindre chose que le ministre aurait dû faire, c'eût été de faire dépendre ces concessions fiscales du nombre d'emplois créés. Mais en omettant de le faire, il fournit un autre exemple de la négligence du gouvernement, une preuve évidente que le gouvernement ne comprend toujours pas qu'il existe d'autres moyens d'aborder les problèmes économiques que par le truchement des chambres de commerce. Le gouvernement doit écouter le point de vue de tous les citoyens, à tous les niveaux sociaux. S'il n'écoute le point de vue que d'un seul groupe, le chômage finira par faire sombrer le pays.

Nous avons oublié que le chômage va de pair avec les progrès de la technologie. Nous devrions examiner cette question. A mesure que la société investit de plus en plus dans des machines coûteuses, dans des projets de capital, le chômage s'aggrave sans cesse. La solution serait d'avoir recours au secteur public pour faire baisser le chômage. Le fait de ne pas avoir écouté ce conseil est un symptôme de fanatisme idéologique, de fanatisme à la Adam Smith, de fanatisme d'extrême droite.

M. Rodriguez: De fascisme.

M. Leggatt: Le gouvernement refuse d'accepter le revers de la médaille, comme l'ont fait la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest depuis 20 ans. Ces pays nous ont dépassés de façon constante en assurant du travail à leur population. Je songe à l'Allemagne de l'Ouest, à la Suède et à tous les autres pays de cette partie du monde.

Une voix: Ils ont beaucoup de chômage.

M. Broadbent: Quelle blague!

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. La parole est au député de New Westminster.

M. Leggatt: La réalité de 1977, c'est que l'accroissement d'investissements exigeant des grandes concentrations de capitaux entraîne une hausse du taux de chômage et par ces placements, nous vouons plus de personnes à la misère noire au Canada, nous les jetons en prison, dans les asiles psychiatriques, dans les pires bas-fonds. Nous leur disons «nous n'avons plus besoin de vous. Vous nous êtes inutiles parce que vous n'êtes pas aptes à remplir un des nouveaux postes techniques. Nous n'avons aucun travail à vous offrir.» Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de nous automatiser à tel point qu'il n'y aura plus de travail, et ce gouvernement refuse de réagir devant cet état de choses.

Ce à quoi le gouvernement répond: «Pour être plus concurrentiels sur le marché mondial, offrons des stimulants fiscaux au secteur privé.» Monsieur l'Orateur, c'est ce que nous faisons depuis longtemps. Eric Kierans a fait récemment remarquer que lorsque le premier ministre (M. Trudeau) parlait de société nouvelle, le monde des affaires réagissait d'une manière insensée. Le premier ministre voulait dire que nous vivions dans une nouvelle société—je n'ose pas utiliser le terme socialisme parce que le premier ministre n'utiliserait pas une telle expression—et la réaction du monde des affaires a été incroyable. Mais voyez-vous, monsieur l'Orateur, il est vrai que nous vivons dans une nouvelle société, de quelque façon que l'on se place. C'est une société différente du fait qu'une nouvelle technologie a pris l'essor après la Deuxième Guerre mondiale et que nous avons fait des progrès techniques constants.

Tant qu'on n'acceptera pas cette réalité on ne pourra pas combattre le chômage au Canada. Bien sûr, le taux de chômage pourra descendre à 7 p. 100, puis peut-être remonter à 8 et flotter un peu mais il y aura toujours trop de chômeurs. Sans tenir compte de la réalité de cette nouvelle société, nous continuons à dire à nos jeunes que nous n'avons pas besoin d'eux, que nous ne voulons pas d'eux. Nous leur disons «Nous, les vieux de la vieille garde, continuerons à mener la barque et vous les jeunes n'avez qu'à faire la queue pour recevoir vos chèques d'assistance sociale et d'assurance-chômage.» C'est cette mentalité qui est à l'origine de toute la criminalité, de tous les bouleversements sociaux que nous déplorons chez nous.

Si nous voulons empêcher le pays d'éclater, faisons travailler notre population. Je suis bien d'accord pour dire que les chômeurs doivent accepter le travail qu'on leur offre, mais il faut d'abord que le gouvernement crée des emplois pour qu'ils en aient à accepter. Mais cela, le gouvernement refuse de l'admettre. Il est incapable de le comprendre. Dans notre société nouvelle, au lieu de donner au type un chèque d'assurance-chômage, donnons-lui un emploi. C'est la seule solution. C'est la seule façon d'arrêter la désintégration de nos structures sociales.

Depuis 100 ans, nous nous occupons des grosses sociétés. Le Canadien Pacifique, par exemple qui, de 1881 à 1970, a accumulé un actif de 2.3 milliards. Sous le gouvernement actuel, qu'on dit hostile au monde des affaires, le CP a triplé son actif en cinq ans. Il a mis 100 ans à acquérir 2.3 milliards, mais cinq ans seulement pour les porter à 6.2 milliards. On peut en dire autant de la Banque Royale, d'Imperial Oil et de nos autres grosses sociétés privées. Je ne dis pas que ce soit mauvais. Elles jouent leur rôle, qui est d'augmenter les profits de leurs actionnaires. Cela est normal et je ne m'y oppose pas.

Mais au nom du ciel, notre rôle à nous est de nous occuper de toute la population, pas seulement des actionnaires des grosses sociétés. Le budget actuel ne s'occupe que de cette partie infime de la collectivité.

Le gouvernement parle de crédit fiscal sur les dividendes. Mon Dieu, pensons au type qui ne paie pas d'impôt, qui n'a pas d'actions en bourse et qui n'a pas les moyens d'acheter les produits que ces grosses sociétés vont, paraît-il, s'apprêter à produire. En fait, elles ne le feront pas si la demande n'existe pas. Le gouvernement cherche sans doute à appliquer la théorie de la distribution pyramidale. Il fournit des richesses à ceux qui se trouvent au sommet de la pyramide, mais ceux qui se trouvent à la base n'attrapent que des miettes. Et ce n'est pas avec des miettes qu'on peut acheter des biens. Il faudrait créer un pouvoir d'achat pour que l'économie puisse repartir.

On constate au Canada que la consommation évolue. Il faut recenser les techniques nouvelles et chercher à les appliquer à notre économie. Ce que les députés d'en face ont dit de plus méchant, c'est que le NPD est à court d'idées. Nos idées, vous n'avez même pas commencé à les appliquer. Pourquoi ne pas en essayer quelques-unes? Cela vous permettrait peut-être de sauver ce système de la libre entreprise que vous cherchez tant à protéger, paraît-il. Monsieur l'Orateur, nous sommes les meilleurs amis du petit homme d'affaires, c'est nous qui demandons de redonner un nouveau pouvoir d'achat aux consommateurs qui désirent acheter. Mais vous, en face, qu'est-ce que vous faites? Vous ne tenez absolument pas à aider les petites gens. Vous vous occupez de celui qui cherche à faire quelques millions pour les placer ensuite.

Monsieur l'Orateur, c'est le drapier, le boucher, le boulanger, le fabricant de chandelles, l'agent immobilier et tous les autres travailleurs à revenus modestes qu'il faut aider, et ce budget ne le fait pas.

Une voix: Il ne faut pas oublier les cultivateurs.

M. Leggatt: Le budget ne s'occupe pas d'eux, et c'est pourquoi le gouvernement ne déclenchera pas des élections sur la foi de ce budget.

Le gouvernement a toutefois fait une chose. Il a rallié à son étendard les secteurs les plus puissants de l'économie, c'est-à-dire les grosses sociétés; elles ne lui ont pourtant jamais fait faux bond.

Une voix: Et Jack Horner.

M. Leggatt: Oui, et Jack.

M. Broadbent: C'est le budget qui a décidé Jack.

Une voix: Jack comment?

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, il y a bien des choses que nous pourrions faire pour redresser l'économie. Nous pourrions toujours entreprendre des travaux d'équipement et interdire aux travailleurs canadiens de faire des heures supplémentaires afin de favoriser l'embauche. Nous pourrions adopter une loi nationale sur les droits de succession, afin qu'il n'y ait pas de différence entre les provinces en matière de droits de succession et qu'on puisse tirer des recettes du revenu non gagné. Nous aurions pu nous occuper de mettre fin aux abus relatifs aux gains en capital en les imposant à leur pleine valeur tout comme s'il s'agissait d'un revenu, comme Carter l'a recommandé.

• (1530)

Nous aurions pu facilement faire de telles choses la semaine prochaine mais, je le répète, je suis certain que nous nous ajournerons cet après-midi. Tous les députés s'en réjouiront. La Chambre ne s'ajournerait pas si l'opposition avait présenté un front commun. Mais, nous passons tellement de temps à nous disputer que nous oublions où est le véritable ennemi.

Une voix: Où est-il?

M. Leggatt: Il est de l'autre côté. Pour terminer, je signale qu'il est vraiment malheureux pour le Canada que le gouvernement soit prêt à se faire réélire en 1978 aux dépens de plus d'un million de chômeurs.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, il convient que je fasse preuve moi aussi d'optimisme, comme le député de New Westminster (M. Leggatt) l'a fait en parlant de la motion d'ajournement. Ce n'est pas dans ma nature de faire de l'obstruction.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Je répète que ce n'est pas dans ma nature, mais ce qui se passe à la Chambre m'irrite énormément. Le Parlement est un endroit tout à fait irréel.

M. Landers: Il ne tient qu'à vous d'en sortir.

M. Rodriguez: C'est exact, monsieur l'Orateur. J'ignore ce que le député de l'autre côté fait pour occuper son temps. Selon moi, il vient à la Chambre uniquement pour écrire des cartes de vœux et ne s'inquiète aucunement des affaires du pays. Nous sommes ici pour travailler sérieusement et pour examiner les problèmes qui existent au Canada et essayer de les régler au moyen de mesures législatives. De façon générale, tous les députés sont de cet avis.

J'ai été très choqué récemment d'entendre le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) dire à la Chambre que nous n'avions pas les moyens d'essayer de régler le problème du chômage. Ce devrait être l'inverse. Nous n'avons pas les moyens de ne pas régler le problème du chômage. Ce ministre, de qui relève le sous-emploi, s'en est tiré indemne pendant que le gouvernement faisait des mains et des pieds pour attirer les conservateurs de son côté.

Je puis comprendre pourquoi les conservateurs veulent un ajournement à ce moment-ci. Au train où vont les choses, ils n'auront pas de caucus dans trois semaines. En fait, un de leurs députés de l'Alberta, le député de Battle River (M. Malone), je crois, a dit qu'on avait offert à tous les députés conservateurs de l'Alberta des postes importants dans le parti libéral. C'est un plan sinistre du gouvernement pour se débarrasser de l'opposition officielle. Ce que le parti libéral ne peut faire au cours d'élections, il le fait après. Il essaie de les placer dans les premières banquettes. Nous avons toujours dit qu'il n'avait pas de différence entre les deux partis. C'est maintenant prouvé.

Mais revenons-en à la motion d'ajournement. Nous vivons dans une société où il faut des incitations. Il faut des incitations à l'économie. Qu'est-ce qui incite les députés à prendre un congé de deux semaines? Quelles mesures législatives le gouvernement a-t-il présentées? Cette pause nous décourage de faire quoi que ce soit de constructif pour régler les problèmes auxquels fait face le pays. C'est le comble de la cruauté.

Le Conseil canadien de développement social a récemment publié un rapport sur la jeunesse et le chômage. On y déclare que le chômage chez les jeunes atteint 14 p. 100 à l'échelle nationale et 16 p. 100 au Québec. C'est un pourcentage inquiétant de jeunes en chômage dans cette province. Que fait le gouvernement? Il présente un budget où il déclare qu'il n'a pas les moyens de régler le chômage au Canada. Quel gouvernement est-ce là? Cela montre qu'il est complètement à court d'idées. Il vient ensuite dire à la Chambre qu'il lui faut un congé. Le député d'Ontario (M. Cafik) a sa réservation pour les Bahamas. Le député de Skeena (M^me^ Campagnolo) a sa réservation pour les Îles Reine-Charlotte. Le député d'Eglinton (M. Sharp) se prépare à aller visiter ses domaines au Brésil. Tout le monde est prêt à partir en vacances.

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ferai remarquer au député que les îles Reine-Charlotte se trouvent dans ma circonscription. C'est dans leur circonscription que seront tous les députés à Pâques. Si le député voulait bien terminer rapidement son discours nous pourrions nous occuper des affaires du pays.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, je m'étonne que les libéraux osent rentrer dans leur circonscription après un tel budget. Je m'étonne qu'ils en aient le culot. Je ne pense pas qu'ils seront nombreux à rentrer dans leur circonscription. Ils se sont tous réservé des places au soleil, dans les îles du Sud.

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a la parole pour faire un discours. Je lui suggère de le poursuivre.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Le gouvernement nous demande de débattre une motion d'ajournement. Vu tout le travail que réalisent certains ministériels de l'arrière-ban, ils n'ont pas besoin d'un seul jour de congé et certainement pas de dix. Rares sont ceux qui assistent aux comités et quand ils le font, ils sont là pour le décor. Ils ne parlent jamais à la Chambre, sauf quand la Chambre est saisie d'une motion de clôture.

Voyons quelles sont les mesures présentées par le gouvernement depuis le 24 janvier. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) a présenté un bill concernant le crédit à la consommation. Ce fut un véritable éléphant blanc qui a demandé neuf ans de gestation. Il a été présenté à la Chambre sans consultation préalable. Nous avons en fait un Livre blanc sur le crédit à la consommation en comité et il semble qu'il va y rester encore un bout de temps.

Qu'avons-nous eu d'autre? Nous avons eu un bill sur l'assurance-chômage. Au lieu de faire quelque chose de constructif pour résoudre le problème du chômage, le gouvernement nous présente un bill qui vise supposément à renforcer le régime d'assurance-chômage. Qu'est-ce que nous avons de plus? Nous avons l'autre volet du bill sur la concurrence. On nous a dit que cette mesure ne sera pas étudiée de la façon ordinaire; le sujet du bill sera renvoyé au comité, mais pas le bill lui-même.

● (1540)

Et en plus, le gouvernement a présenté un budget qui institutionnalise un taux de chômage qui représente un million de chômeurs. Déjà, on pensait qu'un taux de chômage de 4 p. 100 était presque désastreux pour le Canada. Éventuellement, cependant, nous avons appris à le tolérer; de fait, nous avons rajusté certains versements d'assurance-chômage pour qu'ils coïncident avec le taux de 4 p. 100. Maintenant, nous avons une échelle mobile, mais elle ne bouge que vers le haut. A un moment donné, nous pensions qu'un taux de 6 p. 100 était désastreux. Maintenant, nous commençons à penser que 6 p. 100 représente un taux raisonnablement peu élevé. Le taux est maintenant de 8 p. 100 et il semble qu'avant la fin de l'année, les libéraux seront prêts à considérer un taux de chômage de 9 p. 100 comme acceptable. Eh bien, monsieur l'Orateur, je pense que beaucoup d'entre eux devraient perdre leur emploi aux prochaines élections.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Mais que se passe-t-il? Ils réussissent ordinairement à se faire nommer membres d'un office, d'une commission ou du Sénat. Ils ne se présentent pas pour être élus, mais pour être défaits. La défaite leur procure plus d'avantages et plus de sécurité que s'ils étaient élus à la Chambre et essayaient de faire quelque chose d'utile.

L'honorable représentante de York-Sud (M^me^ Appolloni) me fait des signes de la main.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Rodriguez: J'obtiendrai une explication plus tard. Le chômage est quelque chose de très cruel. Malheureusement, le gouvernement a créé une psychologie de dépendance. Il a dit aux chômeurs: «Nous vous verserons suffisamment de prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social ou de n'importe quelle autre sorte d'aide financière. Par conséquent, peu importe le taux de chômage, nous avons atténué ses effets.»

Quand un parti comme le nôtre parle d'un idéal de plein emploi et croit qu'un homme ou une femme doivent travailler pour gagner leur vie, les députés d'en face nous demandent avec leur cynisme habituel où trouver l'argent. Ils posent toujours la même question. En réalité, on devrait leur demander où ils trouvent l'argent pour aider les chômeurs à l'heure actuelle? Combien en coûte-t-il au Canada pour fournir des prestations d'assurance-chômage, du bien-être social ou toutes les autres sortes d'aide financière à un million de personnes? Je dirais environ un milliard de dollars. Et quel est le coût de la perte de productivité? Je l'estime à environ sept milliards de dollars. Quel est le coût des impôts perdus, des impôts qui auraient été payés par tous ces gens s'ils avaient travaillé? Cela représente des milliards. Le montant total des pertes est absolument renversant. Alors comment pouvons-nous nous permettre de donner aux sociétés pour un millard d'avantages sans aucune garantie que cela créera plus d'emplois?

Le budget a créé plus d'échappatoires qu'il n'en a éliminé. Alors que les pays occidentaux cherchent à éliminer les échappatoires de leurs régimes fiscaux, notre gouvernement fait le contraire en en offrant de nouvelles aux sociétés. Pas étonnant que le directeur exécutif de la Chambre de Commerce du Canada ait commencé le budget ainsi: «Nous sommes absolument ravis». Monsieur l'Orateur, je suis passé devant le Rideau Club ce soir-là et je pouvais les entendre chanter. Je me rendais chez-moi. Ils étaient tous en train de chanter et de boire des doubles scotchs. J'y ai vu le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Kaplan). Il était là, et tous chantaient «La vie est belle».

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Notre parti n'a cessé de répéter qu'il s'opposait à ce qu'on fasse des cadeaux au secteur privé. Il n'a rien fait pour les mériter.

M. Huntington: Vous ne savez pas de quoi vous parlez!

M. Rodriguez: Le député qui vient d'une circonscription de Vancouver dit que j'ignore de quoi je parle.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Ce n'est pas moi qui ai comparu devant la commission pour présenter un mémoire sur le groupement des sociétés et à qui la commission a répondu: Vous ne savez pas de quoi vous parlez. Si je présente un mémoire à une commission, au moins je le lis. Quand le député de Capilano (M. Huntington) présente un mémoire à une commission, il devrait savoir ce qu'il contient. Quand je présente un mémoire, que ce soit au CRTC ou à quelque autre organisme, je participe au moins à sa rédaction. Quand le député en a présenté un, un des membres de la Commission lui a dit: Vous devriez lire votre mémoire. Pas étonnant qu'un député conservateur puisse se glisser au cabinet. Ce sont les partis privilégiés.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: De toute façon, monsieur l'Orateur, nous ne voulons pas refuser un congé au personnel qui est à notre service ici sur la colline. Après tout, il a obtenu une grosse augmentation de 6 p. 100. Certains employés ont obtenu une hausse mirobolante de 4 p. 100. Je ne voudrais pas que des députés mal payés empêchent ces employés bien payés d'avoir un congé.

Une voix: Et vous?

M. Rodriguez: Votre caravane est prête! Le chien est rendu à la fourrière!

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député voudra bien s'adresser à la présidence.

[M. Rodriguez.]

M. Rodriguez: Parce que ceux qui travaillent pour nous ici au Parlement ont besoin d'un repos, je vais mettre fin à mes propos.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Il est regrettable que des députés ministériels ne puissent pas rentrer dans leur circonscription pour entendre les griefs au sujet du budget qui a été présenté il y a une semaine. Qu'il suffise de dire que nous, de notre parti, nous sentons obligés de leur dire qu'ils ne méritent aucun congé.

● (1550)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Comox-Alberni (M. Anderson) invoque le Règlement.

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) n'a pas voulu tromper la Chambre concernant les députés libéraux qui assistent aux séances des comités et y prennent la parole. En ce moment, je suis vice-président du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien; membre du comité permanent des pêches et des forêts; membre du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale . . .

Une voix: Et Jack Horner fait partie du cabinet!

M. Anderson: Je suis également membre du sous-comité des affaires extérieures sur le développement international . . .

M. Rodriguez: Épatant, épatant!

M. Nystrom: Trudeau vous a préféré Horner.

M. Anderson: Je suis aussi délégué à la Conférence sur le droit de la mer.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Vous faites aussi partie du comité permanent du restaurant du Parlement!

M. Anderson: Si le député de Nickel Belt prenait la peine de vérifier les rapports de ces comités permanents, il constaterait que moi et de nombreux députés libéraux, consacrons beaucoup d'efforts à questionner les ministres et les hauts fonctionnaires des ministères.

Une voix: Allez-vous faire un discours?

M. Anderson: Le député ne voudrait certainement pas induire la Chambre en erreur en ce qui concerne les députés de notre côté qui retournent dans leur circonscription. Je me rendrai dans Comox-Alberni demain. Il pourrait intéresser le député de savoir que je compte visiter ma circonscription le mois prochain avec quatre ministres, et je consacrerai environ cinq jours de mes vacances de Pâques à rencontrer mes commettants.

Une voix: Vous avez besoin de leur protection!

M. Anderson: Si le député de Nickel Belt part en vacances, qu'il nous dise ce qu'il va faire mais qu'il s'abstienne de nous imputer des motifs, surtout des motifs erronés.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, cette motion d'ajournement va trancher une question importante. Je comprends la situation des députés qui ont organisé dans leurs circonscriptions de nombreuses rencontres et réunions avec des ministres et d'autres personnes, mais il y a quand même un important problème qu'il faut régler. Ce problème, c'est la situation actuelle du chômage. Il y a un million de sans-emploi. Si l'opposition officielle n'en avait pas décidé autrement, la plupart des députés seraient priés de rester ici pour discuter de la situation des chômeurs et chercher les moyens de leur redonner du travail. Moyens budgétaires ou autres.

Nous profitons de l'occasion pour dire au pays que nous sommes contre cette façon inhumaine de traiter un million de Canadiens, auxquels vont probablement se joindre 250,000 autres qui ne pourront trouver d'emploi lorsque les écoles vont fermer au printemps.

M. Broadbent: Il y en aura 400,000.

M. Peters: Quatre cent mille, au dire de mon chef de parti. Bien peu d'entre eux réussiront à trouver un emploi. Il s'agit d'un problème grave, auquel ne remédie par le budget, à notre avis. L'opposition officielle croit peut-être que le budget va y remédier, et elle a consenti à l'appuyer.

Nous pouvons faire reconnaître notre point de vue de plusieurs façons. Comme vous le savez, nous avons proposé l'ajournement de la Chambre il y a une semaine. Tel n'était pas le but de la motion d'ajournement . . .

M. Hnatyshyn: Quel était-il? Continuer à siéger?

M. Peters: Il s'agissait simplement pour nous de nous prévaloir des recours parlementaires à notre disposition.

M. Hnatyshyn: Oh! ça va!

M. Peters: Eh bien, mon jeune ami est peut-être un homme de loi compétent sur le plan académique, mais il n'a pas siégé ici très longtemps.

M. Hnatyshyn: J'y ai siégé suffisamment longtemps.

M. Peters: Vous n'êtes pas ici depuis assez longtemps pour avoir appris à vous taire. Avant d'ouvrir la bouche, faites travailler vos méninges; il est évident que vous ne les fatiguez pas.

Nous avons présenté cette motion d'ajournement pour indiquer, par l'un des moyens à la disposition du Parlement, que nous désapprouvions le budget. L'opposition officielle a exprimé quelque opposition au budget, mais elle ne s'est pas opposée au fait que le budget prévoit accorder aux sociétés plus d'un milliard de dollars pour l'achat de nouvelles machines. Ces sociétés ont déjà plus de moyens de production qu'il n'en faut. Ces nouvelles machines prendront la place de personnes et accroîtront donc le chômage. L'opposition officielle aurait dû essayer de faire augmenter la somme de 300 millions de dollars accordée aux revenus moyen et de faire prévoir une somme égale pour les personnes qui ne paient pas d'impôt et qui, partant, ne peuvent toucher aucune prestation ni acheter des biens et des services. Une pareille mesure aurait pu donner de bons résultats.

Nous pouvons garder la parole et faire en sorte qu'il n'y ait pas de congé de Pâques. C'est une possibilité. Je m'en suis déjà prévalu. Mais à cause de l'attitude de l'opposition officielle, notre entreprise serait sans doute vouée à l'échec en ce sens que bon nombre d'entre nous devraient rester ici sans espoir d'accomplir quoi que ce soit.

Nous avons l'intention de demander la mise aux voix de motion d'ajournement, et nous allons voter contre. Si l'opposition officielle et le gouvernement décident de voter pour, cela reviendra à dire que nous ne tenons pas à rester à Ottawa pour tenter de trouver une solution pour le million ou le million et demi de personnes qui seront sous peu en chômage.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. MacEachen, mise aux voix, est adoptée.)

● (1600)

(*Vote nº 35*)

POUR

Messieurs

Alkenbrack
Allmand
Anderson
Andras
(Port Arthur)
Andre
(Calgary-Centre)
Appolloni (Mme)
Baker
(Gander-Twillingate)
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Brisco
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Collenette
Corbin
Corriveau
Côté
Crosbie
Cyr
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Epp
Fleming
Flynn
Foster
Francis
Fraser
Friesen
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goodale
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guilbault
Haidasz

Messieurs

Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Herbert
Hnatyshyn
Hopkins
Howie
Huntington
Hurlburt
Jarvis
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Lambert (Edmonton-Ouest)
Landers
Langlois
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Lessard
Lumley
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacFarlane
Macquarrie
Maine
Marchand
Marshall
Martin
Masniuk
Matte
Mazankowski
McCain
McCleave
McGrath
McIsaac
McKenzie
McKinnon
McRae
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (M^lle^)
Oberle
O'Connell
Olivier
O'Sullivan
Ouellet
Paproski
Parent
Pearsall
Pelletier
Philbrook
Pigott (M^me^)
Portelance
Ritchie
Roche
Rompkey
Rondeau
Roy (Laval)
Schellenberger
Sharp
Skoreyko
Smith (Churchill)
Smith (Saint-Jean)
Stevens
Stollery
Tessier
Towers
Turner
Watson
Wenman
Wise
Yanakis
Yewchuk—141.

CONTRE

Messieurs

Benjamin
Broadbent
Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Firth
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leggatt
Nystrom
Orlikow
Peters
Rodriguez
Symes—11.

● (1620)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes) appuyé par l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) invoque le Règlement.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, avant de mettre cette motion aux voix, j'aimerais demander au leader suppléant à la Chambre quels sont les travaux prévus pour le jour de la reprise de la session?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'informer le député que nous procéderons à la troisième journée d'étude du budget.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Avant de lever officiellement la séance, j'aimerais simplement dire aux députés qui n'étaient pas là au début de l'après-midi que je suis heureux de les inviter à une petite réception à la pièce 16 afin de leur souhaiter bon voyage et bonnes vacances de Pâques.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: La Chambre s'ajourne donc au lundi 18 avril 1977, à deux heures.

(Sur la motion de M. Blais, la séance est levée à 4 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

DEMANDE DE DÉMISSION DU MINISTRE DES FINANCES EN RAISON DES DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Si je propose cette motion, c'est à cause des politiques économiques qui ont entraîné au Canada une inflation de 10 p. 100 et plus et un chômage de plus de sept p. 100 et à cause du budget inepte présenté par le ministre des Finances qui pourrait aggraver davantage le rendement économique et accroître le chômage. Je propose, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que cette Chambre demande au ministre des Finances de démissionner.

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A l'ordre.

PROPOSITION DE RÉVOCATION DE LA CHARTE DE LA BANQUE ROYALE EN RAISON DE LA MENACE DE DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE SOCIAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre afin de soulever une question urgente et pressante. Les banques du Canada n'ont pas hésité par le passé à menacer la population canadienne pour lui imposer ses volontés, et voici que M. Earl McLaughlin, président de la Banque royale du Canada, menace maintenant la population du Québec de déménager le siège social de la Banque Royale de Montréal à Toronto si la loi sur la langue est adoptée dans cette province. Je propose donc, avec l'appui du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth):

Que la Chambre informe M. McLaughlin et la Banque Royale que s'ils donnent suite à cette menace, la charte qui est octroyée à la Banque en vertu de la loi sur les banques sera révoquée.

M. l'Orateur: La présentation d'une telle motion exige, en vertu de l'article 43 du Règlement, le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE DE PROJETS PROPRES À FAVORISER L'EXPANSION ÉCONOMIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné le chômage sans précédent et la dégradation de l'économie partout au Canada, surtout dans les provinces de l'Atlantique, joints à la nécessité de mettre en œuvre des projets de création d'emploi susceptibles d'apporter des avantages permanents, principalement dans le secteur primaire, je propose, avec l'appui du député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale reconsidère et complète le budget de son ministère, et qu'il mette en œuvre, de concert avec les provinces et sous la coupe d'un ministère fédéral compétent comme le ministère de l'Industrie et du Commerce ou celui des Travaux publics, des projets propres à faciliter la mise en place d'une infrastructure qui puisse favoriser l'expansion économique, par opposition aux mesures temporaires que sont des programmes comme le LIP et Canada au travail.

M. l'Orateur: Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA NÉCESSITÉ D'UN PROGRAMME DE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, à savoir l'avenir de plus d'un million de Canadiens aujourd'hui sans emploi.

Comme le ministre des Finances est le premier dans l'histoire de notre pays à avoir réellement présenté un budget prévoyant un million de chômeurs, je propose, appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que la Chambre prie le gouvernement de parer aux résultats de l'exposé budgétaire du 31 mars 1977, qui a si manifestement échoué à s'attaquer aux problèmes qu'affronte notre pays en présentant à la Chambre un programme de redressement économique qui propose des mesures destinées à soulager les problèmes humains qu'ont créés huit années de mauvaise administration.

M. l'Orateur: A l'ordre. A moins que la motion ne présente quelque aspect qui la rende différente, je trouve difficile, comme je l'ai déjà dit, de demander à la Chambre de suspendre un débat pour en lancer un autre portant précisément sur le même sujet, à savoir la politique budgétaire du gouvernement.

* * *

● (1410)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'OPPORTUNITÉ DE L'AFFECTATION SANS RETARD DE FONDS AUX PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je demande également la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question importante et urgente. Il s'agit du fait que près de 15 jeunes sur 100 chôment en ce moment au Canada. Étant donné que depuis des années le gouvernement actuel a, par suite de sa mauvaise gestion des questions économiques, cruellement lésé toute une génération de jeunes Canadiens en ne leur accordant pas la place qu'ils devraient avoir dans une société productive, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que la Chambre prie de toute urgence le gouvernement de déposer immédiatement les documents contenant des mesures conçues pour créer des emplois en affectant sans retard des fonds au programme Canada au travail pour que les quelques emplois annoncés dans le budget soient disponibles cet été et non dans un avenir incertain.

M. l'Orateur: A l'ordre. Encore une fois et pour les mêmes motifs, le député vient de proposer que dans le budget, on mette de côté l'une des questions à l'ordre du jour et qui est précisément identique à celle qui sera débattue.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DE LA MAJORATION DES DROITS DE MOUILLAGE DES BATEAUX DE PLAISANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. On a appris récemment sur la côte ouest que les droits de mouillage des bateaux de plaisance dans les bassins relevant du gouvernement fédéral allaient être augmentés de 500 p. 100. Je propose donc, appuyé par le député de Restigouche (M. Harquail):

Que la question des droits de mouillage soit renvoyée au comité permanent des pêches et des forêts pour que les propriétaires de petits bateaux de plaisance soient traités avec justice et équité.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. Friesen.]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POSSIBILITÉ DE NOUVELLES MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE ET D'AFFECTATION IMMÉDIATE DE FONDS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: Avant de poser ma question, je tiens à dire que j'apprécie l'accueil des francophones assis de l'autre côté de la Chambre. C'est d'ailleurs dans cette ambiance que s'est déroulée ma campagne au Québec.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: J'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Si l'unité nationale est ébranlée, c'est en partie du fait que, de toutes les provinces situées à l'est de la vallée de l'Outaouais, une seule province, l'Île-du-Prince-Édouard, qui est d'ailleurs la plus petite, a un taux de chômage inférieur à 10 p. 100; cela saute aux yeux. Par conséquent, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si, dans son discours à Winnipeg—modestement décrit comme important—le premier ministre compte dévoiler les initiatives fédérales destinées à favoriser l'embauche, le nombre de chômeurs ayant dépassé le million, et à faire prendre à l'économie canadienne une orientation qui lui permette de juguler le chômage; ce fléau est en effet, un des principaux facteurs de désunion.

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce que dira le premier ministre, mais comme le chef de l'opposition, je l'écouterai très attentivement. Je suis sûr que ce sera un discours très important.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si je comprends bien, donc, du moins à la connaissance du premier ministre suppléant, le gouvernement du Canada n'a pas envisagé la possibilité de prendre de nouvelles mesures pour faire face à la nouvelle crise qui exclut plus d'un million de Canadiens du marché du travail, et il continue de croire que les chômeurs qui veulent des emplois doivent aller les chercher à l'étranger.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Comme il semble qu'au moins 30 millions de dollars des crédits affectés dans le budget à la phase 2 du programme Canada au travail ne seront pas disponibles avant la phase 2, le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre maintenant si le gouvernement songera à libérer la totalité de ces crédits beaucoup plus tôt afin d'essayer d'aider directement les Canadiens qui sont actuellement en chômage et qui cherchent un emploi?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, comme le chef de l'opposition le sait, le programme budgétaire du gouvernement est actuellement soumis à la Chambre pour qu'elle l'étudie. Nous avons présenté le budget et il y a là l'élément qui, de l'avis du gouvernement, contribuera à accélérer la croissance de l'économie. Quant à la proposition du chef de l'opposition visant à activer l'affectation de fonds au programme Canada au travail, je discuterai de la question avec le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le chef de l'opposition sait que le gouvernement consacre actuellement quelque 660 millions de dollars à des programmes de création d'emplois dans l'économie canadienne.

PROPOSITION DE RECHERCHE EN COMITÉ DES MOYENS DE TROUVER DES EMPLOIS POUR LES CHÔMEURS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le budget nous montre clairement que la politique économique du gouvernement, sous sa forme actuelle, ne vise nullement à aider le million de Canadiens sans travail mais plutôt à accroître le chômage, et le ministre des Finances a bien dit qu'il nous faudra tout simplement accepter ce fait—ceux d'entre nous qui n'ont pas besoin de quitter le pays pour se trouver un emploi. Comme le gouvernement n'a manifestement aucun programme concret d'arrêté pour lutter contre le chômage et donner de l'espoir aux Canadiens, surtout à ceux des provinces de l'Est qui sont le plus touchés, et comme le premier ministre suppléant ne croit plus que le gouvernement soit capable de régler ce problème, accepterait-il maintenant de faire appel au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et de lui demander de solliciter l'avis de tous les Canadiens qui sont touchés—les syndiqués, les chômeurs et les autres—avec l'espoir que nous puissions peut-être chercher ailleurs que dans les politiques du gouvernement les moyens de trouver des emplois pour les Canadiens qui en ont besoin, puisque le gouvernement semble se désintéresser de notre million de chômeurs?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a parlé de la situation dans les provinces de l'Atlantique. Nous admettons, bien sûr, que le niveau du chômage est excessivement élevé dans toutes les régions du Canada, y compris celle des provinces de l'Atlantique, mais il sera sûrement très heureux d'apprendre que les chiffres actuels témoignent d'une hausse de l'emploi dans toutes les provinces à la seule exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Le chef de l'opposition nous demande de chercher ailleurs que dans les programmes du gouvernement pour trouver une solution à la création d'emplois. Sauf erreur, l'exposé budgétaire du ministre des Finances avait pour principal objectif d'encourager et de stimuler le secteur privé, car c'est lui qui peut le mieux créer de nouveaux emplois pour les Canadiens. Cet objectif constituait la pierre angulaire du budget.

M. Clark: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant s'engagerait-il dès maintenant à confier immédiatement au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques le mandat de solliciter des conseils d'un peu partout sur les mesures que le gouvernement pourrait présenter et ainsi donner une mesure d'espoir et des emplois au million et plus de Canadiens actuellement sans travail? Peut-il s'y engager dès maintenant?

M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur, il m'est impossible de prendre un tel engagement pour l'instant. Je m'entretiendrai de la question avec le ministre des Finances, par contre, pour voir si ce comité permanent, dont le programme est déjà surchargé, pourrait entreprendre par surcroît une étude semblable.

M. Stevens: Son programme n'est pas surchargé.

LE CHÔMAGE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—LES POSSIBILITÉS DE RÉGRESSION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances à propos des chiffres très peu encourageants publiés le mois dernier par Statistique Canada. En effet, au cours des 12 derniers mois, le nombre de nouveaux emplois pour tout le Canada n'a été que de 67,000 et de 3,000 ce qui est réellement très peu, pour les cinq provinces de l'Est qui accusent le taux de chômage le plus élevé. Le ministre pourrait-il dire si, d'après lui, cette tendance va continuer et si le nombre de nouveaux emplois qui seront créés au cours des 12 prochains mois dans ces cinq provinces de l'Est sera aussi insignifiant?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au député que le nombre de nouveaux emplois a considérablement progressé au Canada, surtout au cours du premier trimestre de 1977. D'après nous, cette progression s'accentuera avec la croissance économique. Le budget renferme des mesures fiscales destinées à favoriser l'embauche ainsi que les investissements dans les provinces les plus orientales. Nous espérons que le secteur privé nous emboîtera le pas afin de créer d'autres emplois dans ces régions-là.

● (1420)

Il est vrai qu'une relance dans le Centre du Canada en particulier a généralement précédé celle des autres régions du Canada. Il se peut qu'il en soit de même dans les mois à venir. Nous prévoyons une croissance sensible de l'emploi dans tous les secteurs d'activité, à mesure que l'économie se développe.

LA CRÉATION D'EMPLOIS PAR LE SECTEUR PUBLIC EN COMPARAISON AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Comme il a dit qu'environ 150,000 emplois seraient créés au Canada d'ici 12 mois, peut-il nous dire quelles régions selon lui en seront les bénéficiaires et quelle sera la proportion des emplois du secteur public par rapport à ceux du secteur privé?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans le budget, le débat sur le budget et les déclarations de mon collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, on a fait état de certains programmes de création d'emplois dans le secteur public et des conséquences qu'ils auront. Nous comptons donc enregistrer une augmentation substantielle des emplois dans le secteur privé, mais je ne suis pas en mesure de donner des détails selon les régions.

Questions orales

LE TEMPS REQUIS POUR QUE L'ÉCONOMIE REGAGNE LE TERRAIN PERDU

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme on peut affirmer que notre économie n'a connu une croissance annuelle de 5 p. 100 qu'au cours de trois des 12 derniers trimestres et que, selon le ministre des Finances, nous ne dépasserons pas une croissance annuelle de plus de 4 p. 100, quand espère-t-il que le pays rattrapera le recul qu'il a accusé au cours des trois années précédentes?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il ne faut pas s'attendre que notre économie regagne le terrain perdu en 1975 d'ici la fin de l'année et au cours de l'année prochaine, ou qu'elle rattrape le 0.4 p. 100 en deça du taux de 5 p. 100 de 1976, comme le voudrait le député. On peut toujours se demander s'il serait souhaitable de réaliser un taux de croissance susceptible de ravirer l'inflation. Cependant, je crois qu'en général on peut s'attendre que notre économie se raffermisse pendant l'année et au cours de l'année prochaine.

M. Stanfield: Vous avez dit la même chose l'année dernière.

L'IMPUISSANCE DU GOUVERNEMENT DEVANT LE PROBLÈME DU CHÔMAGE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant? Pourrait-il nous dire si les déclarations du ministre des Finances et du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, selon lesquelles le gouvernement ne peut faire plus pour abaisser le taux de chômage au Canada, représentent la politique du gouvernement? Si c'est exact, faut-il comprendre que le gouvernement entend maintenant accepter les misères et les problèmes économiques associés au drame que constitue le chômage de plus d'un million de Canadiens actuellement?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il n'y a personne au gouvernement qui soit heureux de ce taux de chômage.

M. Stevens: Mais vous vivez avec.

M. MacEachen: Cela ne fait aucun doute.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On peut sûrement en douter.

M. MacEachen: Je le répète, cela ne fait aucun doute, même dans l'esprit du député. Je trouve inconcevable que les députés demandent au gouvernement de prendre de nouvelles mesures face au chômage, alors que nous sommes encore en train d'examiner le message contenu dans l'exposé budgétaire du ministre des Finances.

M. Stevens: Quel message?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, se faisant le porte-parole du gouvernement, le ministre des Finances a déjà exposé la politique économique que nous allions suivre. Il ne faut certainement pas s'attendre que ces mesures aient déjà des effets sur l'économie, alors que le budget vient juste d'être présenté. Cela va prendre un certain temps et il est bien trop tôt pour porter un jugement.

LES PRÉVISIONS DE L'INSTITUT D'ANALYSE POLITIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? J'attire l'attention du premier ministre suppléant sur ma question, même si elle s'adresse au ministre des Finances. Elle a trait aux déclarations que nous venons d'entendre au sujet des propositions budgétaires que nous sommes en train d'étudier. Le ministre des Finances a-t-il reçu un exemplaire de l'étude confidentielle du budget, publiée le 5 avril par l'Institut d'analyse politique de l'université de Toronto, dans laquelle on disait que le budget allait très peu stimuler l'économie cette année et qu'il avait en fait augmenté les incertitudes économiques pour 1978? Si le ministre des Finances a reçu ce rapport, peut-il affirmer qu'il prédit à propos du budget la même chose que son ministère?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu personnellement cet avis. J'ajouterai qu'il s'agit simplement d'une opinion que nous ne partageons évidemment pas.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSSIBILITÉ DE MESURES TENDANT À L'INSTAURATION D'UN REVENU ANNUEL GARANTI

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma dernière question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le ministre éprouve de la difficulté à convaincre ses collègues d'adopter le revenu annuel garanti sous prétexte que le pays n'a pas les moyens voulus, fait-il des démarches auprès du ministre des Finances et de ses collègues du cabinet pour qu'ils décident d'accroître massivement le nombre d'emplois afin de produire les biens et services qui rendraient possible l'adoption d'un revenu annuel garanti?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, les discussions qui ont lieu au sein du cabinet ne font pas l'objet de discussions publiques.

LA LOI ÉLECTORALE

ON DEMANDE SI LE DISCOURS TÉLÉVISÉ DU TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE EST CONFORME À LA LOI

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je voudrais adresser ma question au premier ministre suppléant.

Nous sommes informés que le très honorable premier ministre du Canada s'adressera à tous les Canadiens sur les réseaux anglais et français de Radio-Canada, et que son discours portera entre autres sur l'unité nationale. Est-ce que le président du Conseil privé sait que la loi électorale, étant donné le déclenchement d'élections partielles ou générales, interdit toute forme d'utilisation des ondes par les partis politiques jusqu'au moment de la mise en nomination des candidats? Est-ce qu'il peut dire à a Chambre s'il s'agit ce soir d'un cas d'exception?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de donner un avis juridique. Il serait erroné de croire, j'en suis certain, que le discours de ce soir sera de nature politique.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Il ne faudrait pas que le président du Conseil privé considère cette question d'une façon hautaine et superficielle, comme il vient de le faire. Je voudrais lui demander d'étudier cette question et de se renseigner d'une façon sérieuse et positive. Le Parti Crédit Social du Canada avait des émissions à téléviser à la grandeur du Québec, et il a dû les suspendre à cause du déclenchement des élections partielles. Nous aimerions bien être traités sur un pied d'égalité avec tous les autres partis. Est-ce que le président du Conseil privé, compte tenu de ces circonstances importantes, voudrait s'assurer du bien-fondé du cas d'exception de ce soir, et d'en informer la Chambre dans les plus brefs délais?

[*Traduction*]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je sais que le premier ministre doit prendre la parole ce soir devant l'Association canadienne des radiodiffuseurs, qu'il doit aborder le thème général de l'unité nationale, et que Radio-Canada et d'autres radiodiffuseurs probablement, ont jugé que le sujet présentait suffisamment d'intérêt et d'actualité puisqu'ils ont décidé de diffuser le discours à l'intention des Canadiens. Certains milieux se sont plaints que les récents discours du premier ministre ont été diffusés uniquement sur les ondes américaines. Cela me semble justifier la diffusion à la télévision et à la radio de ce discours prononcé dans une grande ville canadienne. Je ne veux surtout pas minimiser l'importance de la question du député qui se demande si une telle diffusion n'enfreint pas les règles concernant la diffusion en période de campagne électorale. Je ne crois pas en l'occurrence qu'il y ait un tel rapport. Cependant, j'envisagerai volontiers la chose.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.

J'accepte une partie de la réponse du premier ministre suppléant à l'effet qu'il a reçu l'opinion des radiodiffuseurs, mais voudrait-il s'enquérir auprès du directeur général des élections ou de toute autre autorité compétente en la matière pour s'assurer que la télédiffusion et la radiodiffusion de ce discours ce soir sont réellement conformes à la loi électorale du pays?

* * *

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—LES POSSIBILITÉS DE RÉGRESSION ET DE RÉVISION DES PROGRAMMES DE DÉPENSE DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le ministre des Finances. Je tiens à lui rappeler, comme on l'a laissé entendre cet après-midi, que cette indifférence révoltante du gouvernement aux difficultés économiques de plus d'un million de Canadiens frise l'irresponsabilité. Je pose la question suivante au ministre des Finances: selon un article paru dans le *Star* de Toronto le 14 avril, l'un des porte-parole du ministre a déclaré que les mesures contenues dans le budget commenceraient à faire sentir leur effet dans l'économie et la situation s'améliorerait bientôt—je souligne le mot «bientôt» parce qu'il semble contredire l'opinion du ministre sur la croissance économique et le chômage. Compte tenu de cette déclaration, le ministre peut-il garantir que les prochaines données publiées par Statistique Canada sur le chômage refléteront une amélioration de la situation?

● (1430)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Bien entendu, ni moi ni personne d'autre ne pourrait le garantir. Les décisions que doivent prendre des milliers de Canadiens pour stimuler l'activité économique échappent au gouvernement. Nous avons mis au point un programme de stimulation destiné à encourager en particulier l'investissement dans le secteur privé afin de créer des emplois. Loin de rester complètement indifférents devant le problème du chômage, nous avons inclus dans le budget des mesures concrètes pour réduire le chômage, sans oublier qu'à long terme, les chômeurs, comme tout le monde, souffriront encore davantage si, pour stimuler l'économie, nous lançons le Canada dans une autre phase inflationniste.

M. Alexander: Malgré les assurances du ministre, l'avenir réservé aux chômeurs d'ici à la fin de l'année me paraît bien morne. Comme bien des programmes existants dans ce domaine ne sont maintenant pas essentiels et ne répondent pas aux besoins des chômeurs, le ministre songe-t-il à remanier de fond en comble le programme de dépenses gouvernementales, afin d'éliminer le superflu et d'utiliser les ressources ainsi économisées pour créer des emplois à l'intention des chômeurs? Va-t-il réaménager les dépenses gouvernementales? La ferme! La ferme!

Des voix: Oh, oh!

M. Macdonald (Rosedale): Je constate que le grand parlementaire de Hamilton-Ouest a terminé sa question en criant «La ferme! La ferme!» C'est là une conception nouvelle du parlementarisme.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Contentez-vous de répondre à ma question.

M. Macdonald (Rosedale): Quelle arrogance, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Sauf votre respect, je crois que nous devons considérer cette question avec objectivité.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Je prie le ministre de répondre à ma question. A mon avis, elle est importante, elle est logique et j'espère que le ministre le croit également. Examinera-t-il les programmes de dépenses gouvernementales, surtout ceux des secteurs non essentiels, afin de voir s'il n'y aurait pas lieu de consacrer cet argent à des programmes de création d'emplois? Le ministre peut-il m'assurer qu'il étudiera cette question?

M. Macdonald (Rosedale): Oui, monsieur l'Orateur. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, a examiné attentivement les dépenses courantes prévues pour certains programmes. J'espère que l'honorable représentant gardera le même ordre de priorités si jamais le budget des programmes actuellement en vigueur, qui risque d'être réduit, l'était réellement, et qu'il se rappellera qu'il voulait accorder la priorité au problème du chômage et qu'il était d'accord avec nous au sujet des mesures à prendre.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

DEMANDE DE DÉBAT SUR LE DÉMEMBREMENT ÉVENTUEL DU CANADA

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant en sa qualité de ministre chargé de planifier les délibérations de la Chambre. Je lui demanderais si oui ou non il croit comme moi en la majesté du Parlement ainsi qu'à l'importance de l'apport des députés au Parlement canadien quand ils ont l'occasion d'intervenir. Pourrait-il réserver quelques jours, le plus tôt possible, dès que le débat sur le budget sera terminé, pour permettre aux députés d'exprimer leurs vues et leurs appréhensions au sujet de la bifurcation du Canada, et de proposer les solutions qu'ils envisagent aux probèmes qui se posent au pays à l'heure actuelle?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Je suis certes d'accord avec le préambule de la question du très honorable représentant. J'ai déjà dit à quel point je regrettais que jusqu'ici au cours de la session nous n'ayons pu traiter des grandes questions de l'heure, telles que l'unité nationale. Avant le congé de Pâques, j'ai dit espérer pouvoir, au cours de la présente partie de la session, proposer une formule qui nous permettrait de consacrer un certain temps à ces débats importants. Comme le très honorable représentant, je trouve que c'est le moment ou jamais d'aborder cette question importante et je m'échine à essayer de trouver un moyen d'y parvenir.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: La question du démembrement éventuel du Canada est à mon sens le problème le plus important du moment et la Chambre devrait avoir l'occasion de l'étudier. On devrait lui accorder la priorité sur la plupart des autres sujets jugés importants, ce qui m'amène à poser la question suivante:

Une voix: Importante aux yeux de qui?

M. Diefenbaker: C'est l'interruption la plus intelligente que le député ait jamais faite— sans se lever.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Ce qui me surprend toutefois, c'est que, malgré la dignité et l'importance qu'il attache au rôle de député, il excuse le premier ministre du Canada de ne pas faire ses déclarations à la Chambre pendant la session.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est peut-être un sujet très intéressant, mais ce n'est certainement pas une question.

Le député de Central Nova a la parole.

M. Diefenbaker: Je vous le dis, monsieur l'Orateur, chaque fois que le gouvernement a des ennuis, on le tire d'affaire.

Des voix: Oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis sûr que le très honorable représentant admettra qu'il a omis de poser une question dans sa dernière remarque. La parole est au député de Central Nova.

M. Diefenbaker: J'invoque le Règlement!

Des voix: A l'ordre!

M. l'Orateur: Le très honorable représentant pourra dire ce qu'il a à dire à trois heures.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉORGANISATION DU MINISTÈRE POUR PERMETTRE L'AFFECTATION DE FONDS À CERTAINS PROJETS SPÉCIFIQUES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant en sa qualité de ministre suppléant de l'Expansion économique régionale et de Néo-Écossais. Nombre de programmes que le MEER administre actuellement, comme ARAP, FODER et ARDA, existaient avant la création du ministère et se sont toujours caractérisés par des frais administratifs élevés et d'ennuyeuses formalités en matière de subventions. Le ministre pourrait-il nous dire si lui et le cabinet envisagent de réorganiser ce ministère pour qu'on puisse affecter avec plus de célérité les fonds nécessaires à certains projets spécifiques en période d'urgence économique comme celle que nous connaissons actuellement?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Je n'ai pas entendu parler d'une réorganisation au ministère de l'Expansion économique régionale. Il faudrait que je m'en assure auprès du ministre lui-même.

M. MacKay: Sans vouloir chercher querelle au ministre, j'aimerais lui signaler que le MEER n'obtient pas les résultats que lui-même et les députés de ce côté-ci souhaiteraient. Peut-il assurer à la Chambre que d'autres ministères fédéraux, comme les Travaux publics et l'Industrie et le Commerce, participeront, comme l'avait promis l'ex-ministre responsable du MEER, au développement économique régional en tant que catalyseurs et coordonnateurs, pour qu'on puisse enfin s'employer à mettre sur pied une infrastructure solide et durable, en construisant par exemple des réseaux électriques, des quais et ainsi de suite, en plus des programmes plus superficiels mais nécessaires que sont le PIL, le programme d'amélioration des quartiers, etc.? Compte-t-on remettre l'accent sur le développement économique de base et les projets à forte proportion de main-d'œuvre?

M. MacEachen: Le député parle du rôle que pourraient jouer des ministères comme celui des Travaux publics dans le développement économique. Le gouvernement a toujours considéré que ces ministères avaient un rôle important à jouer dans le développement régional. Ces activités ne visaient nullement à remplacer le travail du nouveau ministère de l'Expansion économique régionale. La coordination de ces projets d'expansion est extrêmement complexe et comporte la coordination entre le gouvernement fédéral et les provinces et au sein du gouvernement fédéral lui-même. C'est l'ensemble du gouvernement qui s'en occupe.

* * *

● (1440)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE—LA POSSIBILITÉ DE DISCUSSIONS AVEC TERRE-NEUVE EN VUE DE MESURES CORRECTIVES

M. James A. MacGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En l'absence du ministre de l'Expansion économique régionale, je poserai ma question au ministre des Finances. Étant donné le taux très élevé du chômage dans les provinces de l'Est, surtout dans ma propre province, où le taux équivaut maintenant au double du taux national de 8.1 p. 100, et malgré le budget présenté par le ministre, qui ne semble pas susceptible d'améliorer la situation, le ministre des Finances accepterait-il de rencontrer le gouvernement de Terre-Neuve pour discuter d'initiatives fédérales mises au point de concert avec la province pour essayer de rectifier la situation qui prend des proportions catastrophiques vu que le taux de chômage dépasse 20 p. 100 dans une certaine province? Je pense à des programmes comme la participation financière du gouvernement fédéral au projet hydroélectrique des chutes du bas Churchill, qui fournirait de nombreux emplois et produirait de l'énergie dont la région a grandement besoin.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré les ministres de Terre-Neuve il y a environ deux semaines et je crois savoir que certains d'entre eux se rendront à Ottawa cette semaine pour discuter d'un certain nombre de questions. Bien entendu, ils discuteront à ce moment-là du très grave problème du chômage à Terre-Neuve.

En ce qui a trait aux taux pour le mois de mars et à la répercussion du budget sur ce taux de chômage, je signale au député que les dispositions du budget pouvaient difficilement influer sur un relevé de la main-d'œuvre effectué avant la présentation du budget le 31 mars.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. Les dernières statistiques, publiées la semaine dernière, révèlent un taux de chômage national de 8.1 p. 100, ce qui représente une armée de un million de chômeurs d'un bout à l'autre du pays. Le ministre est-il au moins disposé à envisager, par compassion, certaines compensations ou programmes spéciaux à l'intention des provinces où le taux de chômage dépasse 10 p. 100, ce qui engloberait évidemment les cinq provinces de l'Est?

M. Macdonald (Rosedale): Eh bien, monsieur l'Orateur, c'était justement pour cette raison que nous avons prévu une politique financière régionale dans le budget et proposé que la plupart des projets d'emploi direct soient centrés dans les cinq provinces de l'Est.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA RUMEUR AU SUJET DE L'ACHAT DE WAGONS FRIGORIFIQUES DES ÉTATS-UNIS

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Peut-il nous dire si le CN compte acheter environ 800 wagons frigorifiques usagés des chemins de fer américains au lieu de les commander à la Trenton Car Works, de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, où tant de Canadiens sont encore en chômage?

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'ai eu vent de cette possibilité mais je n'ai pas encore eu l'occasion d'en discuter avec le ministre des Transports. Il sera à la Chambre demain et sera certainement en mesure de répondre.

M. Hogan: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Lorsqu'il s'entretiendra avec le ministre demain, le premier ministre suppléant fera-t-il valoir que le président de la section 1231 des Métallurgistes unis d'Amérique à l'usine de Trenton signale, dans un télégramme, que le ministre des Transports avait laissé entendre lors d'une rencontre, en décembre, que les nouveaux wagons frigorifiques pourraient être fabriqués dans des usines canadiennes comme celle de Trenton? Le premier ministre suppléant peut-il vérifier si le ministre des Transports a induit la délégation de Trenton en erreur à ce sujet?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LES COALITIONS

LA POSSIBILITÉ D'UNE ENQUÊTE SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle découle de certains articles parus dans les journaux de la fin de semaine. La direction des enquêtes sur les coalitions, au sein de son ministère, a-t-elle entamé, ou va-t-elle le faire, une enquête officielle aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions sur les répercussions qu'ont les organismes commerciaux et les offices de commercialisation du gouvernement, ainsi que les règlements des gouvernements fédéral et provinciaux, sur les prix et l'efficacité du secteur agricole et sur la concurrence générale qui s'exerce au sein de ce secteur? Si cette enquête est en cours ou doit avoir lieu, quand espère-t-on la terminer, le cas échéant, et quand le gouvernement prévoit-il d'en publier les conclusions et les recommandations?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Eh bien, monsieur l'Orateur, l'article de journal dont parle le député est en fait un document de travail préliminaire rédigé par la direction des ressources du bureau de la politique sur la concurrence et il a été remis aux participants à un colloque sur cette question. Comme il le sait sans doute mieux que n'importe lequel de ses collègues, le bureau étudie les structures et le rendement des marchés économiques, tout en menant une enquête sur certaines accusations lancées aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le député demande en fait si ce rapport et toutes recherches ultérieures seront suivis par la publication d'un document quelconque ou par une enquête officielle, et il m'est impossible pour le moment de répondre à cette question.

[M. Hogan.]

LA CONSOMMATION

L'ÉTUDE DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES—L'OPINION DU MINISTRE AU SUJET DES CONCLUSIONS DU RAPPORT

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le document en question définit les pratiques actuelles de gestion des approvisionnements comme étant, et je cite, «l'exploitation du consommateur, la ruine de l'exploitation agricole familiale, la colonisation du Canada et le bouleversement de l'agriculture au Canada». Après avoir lu ce document qui concerne les prix de nos denrées alimentaires, le ministre en a-t-il discuté avec le ministre de l'Agriculture, et sont-ils tous les deux fondamentalement d'accord avec les conclusions générales de ce rapport préliminaire?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je suppose que le passage cité par le député provient de l'article. Le rapport préliminaire est un document de travail et rien de plus. Il n'a fait l'objet d'aucun examen empirique en vue d'ajouter foi à ses conclusions. Sans être entièrement d'accord avec toutes les conclusions qu'il contient, je ne m'y oppose pas non plus totalement. Même si certaines recommandations sont plus que valables à mes yeux, je n'ai pas l'intention d'affirmer d'une façon ou d'une autre que ce rapport est décisif. C'est pourquoi il m'est impossible de dire si le ministre de l'Agriculture approuve ou non les conclusions du rapport.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

L'OPPORTUNITÉ D'UN DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À LA CHAMBRE SUR L'UNITÉ NATIONALE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la question du très honorable député de Prince-Albert, j'en ai une à poser au leader de la Chambre, qui nous a assuré de son respect pour le Parlement. Des deux côtés de la Chambre on aimerait bien discuter de l'unité nationale et d'importantes autres questions d'actualité, mais comme le seul discours que le premier ministre ait fait sur la question devant une assemblée de législateur depuis le discours du trône est celui qu'il a prononcé devant le Congrès américain, est-ce que le leader de la Chambre a discuté avec le premier ministre de la possibilité de présenter ici un discours à ce sujet à la première occasion?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, les députés savent que le premier ministre est ici presque chaque jour pour répondre aux questions de toutes sortes qu'on lui pose, et il lui arrive donc très souvent de parler en Chambre de l'unité nationale. J'admets, néanmoins, comme je l'ai déjà dit d'ailleurs, qu'il y aurait intérêt à discuter ici des questions d'actualité, comme par exemple celle de l'unité nationale. Mais cela ne sera pas possible tant que nous n'aurons pas trouvé le moyen d'exécuter plus rapidement les travaux législatifs inscrits à notre programme.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Est-ce que le leader de la Chambre ne voudrait pas discuter avec le premier ministre de la possibilité d'amorcer lui-même des débats en Chambre, de manifester son respect pour notre institution en faisant ici un discours?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES GRAINS

LE RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ DANS LES ÉLÉVATEURS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Est-ce qu'il a eu communication du rapport secret que la Commission des grains a consacré aux conditions de sécurité et de salubrité qui règnent dans les élévateurs du pays?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si j'ai vu le rapport complet, en tous cas j'ai lu le résumé que mes fonctionnaires de la Commission canadienne des grains ont donné de ce rapport.

● (1450)

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre du Travail, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et le ministre de l'Agriculture sont tous les trois responsables de cette question et qu'il est d'une extrême urgence que nous nous assurions que les aliments que nous exportons sont bien expédiés selon les règles de l'hygiène, le ministre pourrait-il envisager d'aller voir certains de ces silos et particulièrement ceux où on entrepose les céréales d'exportation, afin de s'assurer de la qualité de manutention des céréales destinées aux exportateurs, et de prendre les mesures nécessaires pour que la fiente de pigeons ne se trouve plus mêlée au blé que nous vendons?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je suis allé voir certains de ces silos, je tiens à le dire. Certains sont en bon état et d'autres auraient besoin de changements. Pour les ouvriers qui travaillent dans ces silos, ces changements sont à mon avis des plus nécessaires. Ayant moi-même travaillé dans des silos à grain et dirigé des machines, je sais pertinemment que les agriculteurs sont obligés de respirer ce genre de poussière à certains moments de l'année, et qu'ils n'y peuvent rien; tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de prendre leur mal en patience pendant la moisson. Je suis persuadé que le député le sait très bien. Je me souviens qu'après avoir conduit une moissonneuse-batteuse pendant la moisson nous avions inhalé tellement de poussière qu'il nous semblait normal de cracher pendant huit semaines un mucus noir comme la suie. Je ne vois pas pourquoi il faudrait se résigner à cet état de chose et c'est pourquoi je maintiens énergiquement qu'il faudrait installer des cabines climatisées sur les machines.

Une voix: On ne vous a pas parlé de machines agricoles. Soyez donc logique!

M. Whalen: Les ouvriers des silos et ceux qui sont sous l'autorité directe de la Commission des grains devraient travailler dans les mêmes conditions. Avant ce rapport et cette enquête, nos fonctionnaires avaient réclamé ces changements et nous leur avons donné instruction de le faire.

Une voix: Vous avez déjà vu un pigeon dans une batteuse-moissonneuse?

* * *

LES FINANCES

LES CONSULTATIONS AVEC TERRE-NEUVE QUANT À L'AIDE FINANCIÈRE À LA LINERBOARD MILL—DEMANDE DE RAPPORT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a déjà fait savoir qu'il rencontrait le 21 avril les ministres du gouvernement provincial. Je me demande s'il pourrait dire à la Chambre si l'un des sujets de discussion sera la remise en route de la Labrador Linerboard Mill Ltd. qui menace de fermer, ce qui pourrait supprimer 2,100 emplois et nuire à l'économie de toutes les provinces. Le ministre pourrait-il nous dire si la question a été soulevée lors des réunions antérieures, quels ont été les progrès réalisés et quelle aide a offerte le gouvernement fédéral à ce sujet?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons suivi attentivement les problèmes de l'usine de carton de revêtement du Labrador. Il m'est vraiment impossible d'en dire plus pour le moment quant à l'issue éventuelle de ces entretiens.

* * *

L'INDUSTRIE

L'USINE DE CARTON DE REVÊTEMENT DE TERRE-NEUVE—DEMANDE D'AIDE À LA RECHERCHE DE DÉBOUCHÉS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. L'un des problèmes que connaît l'usine de carton de revêtement du Labrador est de trouver des débouchés. Le ministre pourrait-il nous dire si la Société pour l'expansion des exportations lui a demandé d'aider cette usine qui est menacée de fermeture, ce qui entraînerait la perte de 2,100 emplois à Terre-Neuve?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, à la suite d'une enquête faite récemment par l'honorable député, on m'informe qu'il n'y a pas eu de demande précise faite auprès de la société pour l'expansion des exportations, et que s'il y en avait, on leur accorderait une attention particulière. Il ne semble pas toutefois qu'il y ait à la société, à ce moment-ci, aucun dossier d'ouvert.

Questions orales

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES EXEMPTIONS À L'ÉGARD DES PENSIONS ALIMENTAIRES—LE TRAITEMENT INJUSTE DANS LE CAS DES VERSEMENTS AUX CONJOINTS DE DROIT COMMUN

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé poser ma question au très compréhensif ministre du Revenu national, mais l'honorable représentante, à laquelle j'ai donné préavis ce matin, pense qu'il vaut mieux que je la pose au ministre des Finances.

Comme nous sommes à l'époque des déclarations d'impôt, le ministre des Finances pourrait-il nous dire si l'on va supprimer l'injustice actuelle, selon laquelle les personnes tenues de verser une pension alimentaire rendu en vertu d'un jugement par un tribunal provincial ont droit à certaines exemptions fiscales si elles sont mariées alors que les conjoints de droit commun qui se sont dégagés de leurs obligations n'y ont pas droit?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons examiné attentivement et à maintes reprises les dispositions fiscales de la loi de l'impôt sur le revenu concernant les conjoints de droit commun, qu'il s'agisse de leurs relations maritales ou des relations qui suivent une ordonnance de pension alimentaire. Mon collègue le ministre du Revenu national a examiné la question pour voir s'il est possible de répondre aux préoccupations légitimes des Canadiens en supprimant l'injustice qui existe entre des personnes différentes se trouvant dans deux situations différentes. Malheureusement, nous n'avons pas encore formulé de proposition qui accorde un traitement équitable dans toutes les circonstances.

* * *

LE LOGEMENT

L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DE LA SASKATCHEWAN—LA DATE D'APPROBATION

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Étant donné qu'une entente entre la Société d'habitation de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral permettrait d'atténuer le problème du chômage dans nombre de régions rurales, une telle entente a-t-elle été conclue? Apparemment, il faut obtenir au préalable une approbation par décret. Celle-ci a-t-elle été accordée et l'entente a-t-elle été conclue? Quelle est la situation actuelle?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, j'ai déjà eu deux rencontres avec mon homologue provincial. Des discussions sont en cours, au sujet de certaines ententes, par contre d'autres existent pour plusieurs années. A mon avis, l'honorable député devrait plutôt préciser à quel chapitre de la loi nationale de l'habitation il se réfère lorsqu'il parle d'une entente, parce qu'il y en a eu plusieurs avec chacune des provinces.

[*Traduction*]

M. Korchinski: Sauf erreur, cette entente a été conclue dans le cadre du programme PAREL. Puisqu'il existe un programme en vue d'aider les grandes localités, celles-ci semblent favorisées au détriment des petites. Y a-t-il des projets en vue?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, j'ai l'impression que l'honorable député est un peu mêlé. Je lui enverrai les copies des accords qui existent présentement avec la Saskatchewan.

Pour ce qui est du programme PAREL, je peux l'informer que les sommes d'argent allouées à la province sous ce chapitre cette année ont été augmentées.

* * *

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—LES MOTIFS DE L'ANNONCE TARDIVE DES MODALITÉS

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Étant donné que dans son exposé budgétaire du 31 mars, le ministre des Finances a déclaré que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration annoncera, au cours du débat sur le budget, les modalités de financement des programmes Canada au Travail, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le million de chômeurs canadiens doivent attendre, haletants, au moins trois semaines avant que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ne traite de cette question à la Chambre? Pourquoi n'a-t-il pu le faire il y a deux semaines et pourquoi ne peut-il le faire maintenant?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le débat du budget prendra fin cette semaine. Je songe à occuper tous les jours d'ici jeudi par le débat sur le budget.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, je m'adresse à nouveau au ministre suppléant, car il n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé pourquoi les chômeurs canadiens ont-ils dû attendre trois semaines depuis que le budget a été déposé à la Chambre, sans que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'ait encore traité à son tour de cette question.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MESURES DE PROTECTION DE LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE SUR L'ARCTIQUE

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

[*Français*]

A la lumière des allégations selon lesquelles un groupe de scientifiques soviétiques occuperait depuis quatre ans une île de glace flottante dans l'Arctique canadien, sous le nom de North Pole 22, le ministre peut-il aviser la Chambre des mesures qu'a prises ou qu'entend prendre le gouvernement canadien pour assurer la souveraineté du Canada sur l'Arctique canadien, et les raisons qui l'ont incité à accorder à une puissance étrangère le privilège d'installer une station scientifique sur son territoire?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je considérerai cette question comme un préavis.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DIEFENBAKER—LE DROIT DES DÉPUTÉS À UN DÉBAT SUR UNE QUESTION URGENTE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une chose qui s'est passée il y a quelques minutes. Je crois devoir précéder ma question d'un commentaire à cause d'une réponse fournie par le premier ministre suppléant. Votre Honneur s'est cru obligé—et cela est arrivé plusieurs fois—de donner la parole à quelqu'un d'autre.

Je me suis levé pour parler de la situation d'une institution pour laquelle j'ai beaucoup de respect, de même que pour les simples députés du Parlement, et cela non seulement à cause de mon expérience de chef de l'opposition mais aussi de premier ministre. J'ai acquis beaucoup de respect pour la façon dont ils pourront, si on leur en fournit l'occasion, exposer des vues devant le parlement pour le bien de l'ensemble du pays. Le leader à la Chambre dit ne pouvoir mettre la question en délibération parce qu'il y en a beaucoup d'autres à étudier». Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, rien n'est plus important pour les Canadiens que l'unité de notre pays. Le Parlement peut faire beaucoup pour résoudre l'impasse vers laquelle nous nous acheminons.

● (1500)

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je suis ici depuis longtemps.

Une voix: Trop longtemps.

M. Diefenbaker: Un député dit que j'y suis depuis trop longtemps. S'il ne passe qu'un dixième du temps que j'ai passé ici, ce sera trops longtemps pour lui.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ne les manquez pas, chef.

M. Diefenbaker: Je répète que j'ai beaucoup d'admiration pour les simples députés et j'ai voulu leur fournir l'occasion, ainsi qu'à moi-même, de parler à la Chambre avant que notre pays ne soit irrémédiablement divisé. Selon le leader du gouvernement, il y a d'autres affaires importantes et tôt ou tard un jour ou des jours seront consacrés à cette question. Monsieur l'Orateur, je constate que de jour en jour, le Parlement perd de son prestige à cause du Règlement. Il est impossible à un simple député, à moins qu'il n'ait l'unanimité, de saisir la Chambre d'une question grave et urgente, car l'opposition d'un seul député suffit à faire échouer sa tentative.

Une voix: Que se passait-il quand vous étiez là?

M. Diefenbaker: Cette règle n'existait pas. Nous laissions les députés parler.

Des voix: Bravo!

Une voix: D'autres propos intelligents?

M. Diefenbaker: Les remarques du député révèlent qu'il n'a pas renoncé à l'ignorance.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Nous n'avions pas une telle règle. Aujourd'hui tout est rejeté, quelle que soit la question proposée à moins que le gouvernement, dans sa gentillesse et sa bonté, ne décide qu'une question mérite d'être débattue. Le Parlement devient donc un organe politique du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Autrement dit, le gouvernement est la sagesse incarnée. Voilà son attitude. Voyez où nous en sommes aujourd'hui à cause de cela: nous sommes incapables de discuter d'une question pour laquelle il faudrait réserver des jours de débat. Le leader de la Chambre fait fi de l'avenir de votre pays et du mien avec l'affabilité qui le caractérise tellement et qui lui a valu son poste actuel.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, c'est très sérieusement que je lance cet appel. Nous n'agissons pas si nous tolérons que le premier ministre (M. Trudeau) aille faire ses discours à l'extérieur pour servir ses fins politiques au lieu de prendre la parole au Parlement comme il en a le devoir.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: On a fait taire le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) lorsqu'il a essayé de poser des questions au sujet du chômage. Monsieur l'Orateur, du fond du cœur, je parle au nom des députés de la Chambre et des Canadiens quand je demande que nous ne dégradions par cette institution qu'est le Parlement. Que dire des déclarations faites par des ministres à l'extérieur de la Chambre? Il n'y en a jamais eu de plus abominable, et que les Québécois prendront pour une invitation quand viendra le moment de voter, que la déclaration du premier ministre et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, (M. Lalonde) qui ont dit que si le séparatisme l'emportait au Québéc, ils retourneraient dans cette province et quitteraient leur propre pays, le Canada.

Des voix: C'est une honte!

M. Diefenbaker: Je conviens que c'est bien une honte. Et ces gens se prétendent des parlementaires.

M. l'Orateur: A l'ordre. Selon notre Règlement, lorsqu'un député a une objection à présenter à l'égard d'un point que j'ai déjà réglée au cours de la période des questions, je suis prêt à l'entendre. Bien sûr, je suis prêt à entendre le très honorable représentant au sujet d'un point qui a été soulevé aujourd'hui. Si je ne m'abuse, car bien sûr, je ne l'ai entendu qu'une fois, mais il se rendra compte, j'espère que lorsqu'une question supplémentaire lui a été accordée, il a critiqué le premier ministre pour avoir fait un discours à l'intérieur de la Chambre et a fait consigner cette déclaration au compte rendu. J'ai estimé que c'était non pas une question, mais une affirmation. Je demanderai donc au très hon. représentant de s'en tenir à ces remarques.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai toujours été partisan de la modération réciproque et je tiens à le dire clairement. Chaque fois que nous posons ici une question que ces plagorneurs d'en face n'aiment pas, ils essaient de nous faire taire. J'aime les échanges d'arguments. J'adore entendre des paroles frappantes, mais la plupart des remarques des députés d'en face ne sont que du bruit et de la bouillie pour les chats.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: J'espère seulement que ceux qui se gaussent à présent pourront rentrer chez eux à la suite des prochaines élections, comme il se doit s'ils ne comprennent pas mieux le Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, comme je vous en ai donné préavis. C'est au sujet de certaines des réponses que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, responsable de la CAC, a données à la Chambre. Comme le ministre n'est pas ici aujourd'hui, pourrais-je reprendre la question lorsqu'il sera à la Chambre?

M. l'Orateur: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION DES VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer un avis de motion des voies et moyens relative à la loi sur la taxe d'accise.

LA LOI SUR LE GROUPE FÉDÉRAL-PROVINCIAL DE RÉDACTION DU PROJET DE DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS DES ENFANTS

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) demande a présenter le bill C-413, concernant une déclaration canadienne des droits des enfants.

—Ce bill vise à établir un groupe de travail national avec les provinces, permettant de trouver un terrain d'entente et d'établir au Canada une déclaration des droits civiques fondamentaux des enfants. Le Canada est signataire de la Déclaration de droits de l'homme des Nations Unies proclamée en 1959, mais depuis aucun progrès n'a été réalisé dans cette voie. Il est intéressant de noter que les Nations Unies ont déclaré que l'année 1979 serait l'année mondiale de l'enfance. J'espère que d'ici là ce bill aura pu nous être présenté.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1er fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MODIFICATION PRÉVOYANT L'EXTENSION DE CERTAINES DÉFINITIONS

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-49, intitulé: «Loi modifiant le Régime de pensions du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1510)

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

MOTION D'AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE EN RAISON DU NIVEAU ÉLEVÉ DE CHÔMAGE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme le gouvernement refuse de prendre de nouvelles mesures pour remédier au niveau de chômage sans précédent révélé durant les vacances de Pâques et que l'absence du premier ministre (M. Trudeau) à l'occasion de la reprise aujourd'hui ainsi que son refus de faire un seul discours à la Chambre durant l'année en cours témoignent de son incivilité envers le Parlement, je propose, appuyé par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Faites venir les députés.

(La motion de M. Clark, mise aux voix, est rejetée.)

● (1520)

(*Vote nº 36*)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre (Calgary-Centre)
Baldwin
Beatty
Brisco
Caouette
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crosbie
Dick
Diefenbaker
Elzinga
Firth
Forrestall
Fortin
Fraser
Friesen
Gauthier (Roberval)
Gillies
Grafftey
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Howie
Jelinek
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
La Salle
Lavoie
MacKay
Malone
Marshall
McCain
McCleave
McGrath
McKinnon
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Nystrom
Oberle
Paproski
Peters
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Towers
Wagner
Wenman
Whittaker
Wise—71.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allard
Anderson
Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Baker (Gander-Twillingate)
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campbell (Mlle) (South Western Nova)
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Cullen
Cyr
Daudlin
Demers
Douglas (Bruce-Grey)
Drury
Dupont
Ethier
Fleming
Flynn
Francis
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Lévis)
Guilbault
Harquail
Herbert
Hopkins
Isabelle
Kaplan
Lachance
Lalonde
Landers
Laniel
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lefebvre
Loiselle (Chambly)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marchand
McRae
Milne
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Ouellet
Parent
Pelletier
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Rooney
Roy (Laval)
Saltsman
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stollery
Turner
Watson
Whelan—87.

● (1620)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1042 (supplémentaire), 1174, 1538, 1716, 1802, 1875, 1959, 1986 et 2006.

[*Texte*]

AGRICULTURE—L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉLEVEURS DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 1042—**M. Howie:**

Quelle aide financière a été accordée aux éleveurs *a*) de bétail, *b*) de volaille du Nouveau-Brunswick, depuis le 1er janvier 1975?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir ce qui suit: *a*) Treize éleveurs de bétail ont emprunté $473,800 au total; soixante-douze producteurs laitiers ont emprunté $4,371,500. *b*) Voir la réponse à la question nº 1474, déposée aujourd'hui.

LA VALEUR APPROXIMATIVE EN DOLLARS DES ARTICLES ÉNUMÉRÉS DANS LE RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL COMME PRÉSENTANT DES LACUNES SUR LE PLAN DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE FINANCIERS

Question nº 1174—**M. Herbert:**

1. Quelle est, par ministère, et lorsque les renseignements sont disponibles, la valeur approximative en dollars des articles inscrits dans le rapport en cours de l'auditeur général et pour lesquels, selon l'auditeur général, il y aurait mauvaises administration et surveillance des finances?

2. *a*) Quels sont les noms et les échelles de traitement des sous-ministres faisant partie des ministères énumérés, *b*) depuis combien de temps ces hauts fonctionnaires occupent-ils leur poste?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Bureau de l'Auditeur général: 1. Les renseignements demandés ne sont pas contenus comme tels dans les dossiers tenus par le bureau de l'Auditeur général. La plupart des articles énumérés dans le dernier rapport de l'Auditeur général comme présentant des lacunes sur le plan de la gestion et du contrôle financiers ont été indentifiés à la suite d'une étude exhaustive des systèmes financiers (l'étude de la gestion et du contrôle financiers, laquelle a duré deux ans) plutôt que par suite de l'examen de transactions particulières. Par conséquent, il n'existe pas de données sur la valeur approximative, en dollars, des articles énumérés.

Questions au Feuilleton

2. Sans objet par suite de la réponse apportée à la partie 1 de la présente question.

INDUSTRIE ET COMMERCE—LE RECOURS AUX AGENCES PRIVÉES POUR L'EMPLOI DE PERSONNEL

Question nº 1538—**M. McKenzie:**

1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Ministère en (i) 1975, (ii) 1976?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Oui, d'agences d'aide temporaire seulement; *a*) Aucun; *b*) (v) Ontario, 1975-1976—1,088, 1er avril 1976 au 31 décembre 1976—816; (i), (ii), (iii), (iv), (vi), (vii), (viii), (ix), (x)—Aucun.

2. Principaux chiffres estimatifs.

3. Ontario; *a*) $6.10; *b*) Non disponible au ministère; *c*) (i) 1975-1976—$962,268.46; (ii) 1er avril 1976 au 31 décembre 1976—$481,133.01.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—LE PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

Question nº 1716—**M. Howie:**

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il institué un programme d'emplois d'été pour les étudiants en 1976 *a*) à l'échelle nationale, *b*) pour le Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, et dans chaque cas, (i) quelle en était la nature (ii) combien de personnes ont été engagés en vertu de ce programme et quels salaires recevaient-ils (iii) quel a été le coût de ce programme?

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): *a*) Oui. *b*) Oui. (i) *a*) Étudiants de niveau secondaire; Programme d'emplois d'été pour les jeunes; Recrutement et perfectionnement des étudiants indiens et esquimaux; Projets de conservation dans les territoires; Défrichage et nettoyage de diverses zones récréatives; Recrutement pour les parcs; Sensibilisation à l'activité des parcs; (i) *b*) Étudiants de niveau secondaire; Programme d'emplois d'été pour les jeunes; Recrutement et perfectionnement des étudiants indiens et esquimaux; Défrichage et nettoyage de diverses zones récréatives; Recrutement pour les parcs; Sensibilisation à l'activité des parcs; (ii) *a*) Nombre de personnes embauchées durant l'été 1976: 4,302; Total des salaires: $3,054,755; (ii) *b*) Nombre de personnes embauchées durant l'été 1976: 157; Total des salaires: $92,958; (iii) *a*) $3,205,144 (Outre les salaires, ce montant comprend le coût des fournitures.); *b*) $92,958 (Les frais supplémentaires afférents aux fournitures sont compris dans le montant qui figure en *a*)).

[M. Kaplan.]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES PRESTATAIRES NOUVEAUX ET LES VERSEMENTS DE PENSIONS RÉTABLIS

Question nº 1802—**M. Marshall:**

1. Combien d'anciens combattants ont été inscrits sur les listes de prestataires des AAC-AGC en tant que *a*) nouveaux bénéficiaires, *b*) bénéficiaires ayant à nouveau droit à ces allocations?

2. Combien ont été rayés des listes du M.A.A.C. *a*) parce qu'ils n'ont plus droit aux prestations, *b*) pour cause de décès, *c*) de façon temporaire?

3. Quels sont les chiffres correspondants pour les pensions d'invalidité?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Pour l'année financière 1975-1976 1. *a*) 12,748; *b*) 4,026.

2. *a*) 5,717; *b*) 5,100; *c*) 4,087.

3. Nouveaux prestataires: 1,761; Allocations rétablies: 338; Allocations interrompues: 4,849.

LE NOUVEL IMMEUBLE DE LA BANQUE DU CANADA

Question nº 1875— **M. Herbert:**

Au sujet de la réponse à la question nº 3229 le 26 janvier 1976, y a-t-il eu des changements de coûts depuis cette date?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): La Banque du Canada m'informe que les prévisions des coûts de son projet d'immeuble pour son bureau principal, à Ottawa, ont quelque peu augmenté depuis qu'elle a rédigé la réponse à la question nº 3229, mais qu'elle sera plus en mesure de prévoir ces coûts lorsque les autres contrats relatifs aux travaux de ce projet seront accordés au cours de ce mois-ci et des prochains mois. La Banque propose donc de fournir d'autres chiffres après l'octroi de ces contrats.

L'INSTITUT DE PROMOTION DES INTÉRÊTS DU CONSOMMATEUR

Question nº 1959—**M. Jones:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 1245, quel est le rôle de l'Institut de promotion des intérêts du consommateur du Québec?

2. Son rôle coïncide-t-il avec celui du Service d'information du ministère de la Consommation et des Corporations et, dans l'affirmative, comment?

3. Combien d'organismes du genre reçoivent des subventions semblables dans les neuf autres provinces?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. L'Institut de promotion des intérêts du consommateur est un organisme indépendent québécois d'aide au consommateur. L'IPIC publie une revue, *Le Réveil du Consommateur,* comprenant des essais comparatifs de produits et de services ainsi que des renseignements sur le marché. L'IPIC vient en aide aux consommateurs individuels.

2. Les services offerts par l'Institut de promotion des intérêts du consommateur complètent le travail du ministère de la Consommation et des Corporations en matière d'information et d'éducation du consommateur.

3. En 1976-1977, 27 organismes bénévoles de l'extérieur du Québec ont reçu des subventions du ministère de la Consommation et des Corporations.

FILMS—LA PARTICIPATION DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 1986—**M. Brisco:**

1. Est-il exact que durant le tournage à Toronto d'un film intitulé *Shoot* on a fait appel à la participation de certains éléments de l'armée de réserve canadienne et, dans l'affirmative, *a*) quel groupe militaire a pris part au tournage, *b*) qui est le producteur du film en question, *c*) combien a coûté au gouvernement la participation du personnel militaire?

2. Les armes automatiques utilisées dans le film appartenaient-elles au gouvernement et, dans la négative, ont-elles été importées et, le cas échéant, de quels pays?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1. Oui. *a*) Lorne Scots (Régiments Peel, Dufferin et Halton); *b*) Harve Sherman Productions, Toronto; *c*) Rien. Le producteur de film a embauché les membres du Lorne Scots comme figurants.

2. Oui.

LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE PORCINE

Question nº 2006—**M. Yewchuk:**

Les laboratoires Connaught ont-ils mis au point, en 1977, un vaccin *a*) monovalent, *b*) bivalent contre la grippe porcine et, dans l'affirmative, quel en était, dans chaque cas, le coût unitaire moyen?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): *a*) et *b*) Non.

M. Goodale: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE DE DÉBAT SUR LE NIVEAU ÉLEVÉ DE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 26 du Règlement à propos d'une affaire très grave. Appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters), je demande donc l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement afin que celle-ci puisse débattre une question précise et importante dont l'étude s'impose d'urgence, savoir la révélation faite mercredi dernier, alors que la Chambre était en congé, portant que le chômage avait atteint au Canada des proportions non pas permanentes ou chroniques, mais critiques, le chiffre officiel et officieux des chômeurs canadiens atteignant près de un million et demi. Comme le budget du gouvernement s'accomode de ce taux élevé et sans cesse croissant de chômage, il est devenu nécessaire que le premier ministre (M. Trudeau) fasse, dans le cadre d'un débat spécial tenu en vertu de l'article 26 du Règlement, une déclaration détaillée sur la situation critique du chômage au Canada qui menace gravement l'unité nationale du pays.

● (1630)

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans mentionner cet aspect de la demande—dont le député a donné un préavis à la présidence comme l'exige le Règlement—concernant la discussion ou la contestation des chiffres relatifs au chômage, quant à savoir si le chômage a pris des proportions critiques, je dois rendre une décision en me fondant sur les dispositions de l'article 26(5) du Règlement qui se lit ainsi:

En décidant si une affaire devrait être mise l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte de la mesure dans laquelle elle concerne les responsabilités administratives du gouvernement ou pourrait faire partie du domaine de l'action ministérielle . . .

Voici les mots importants:

. . . et il devra également tenir compte de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

Bien entendu, la Chambre est directement saisie de cette question aujourd'hui, et le sera demain et les deux jours suivants, d'après ce qu'a annoncé le président du Conseil privé (M. MacEachen), par le biais du débat sur le budget. Aussi, si j'accordais un débat spécial, je violerais directement l'article 26(5) du Règlement, ce que je ne peux faire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 5 avril, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens.

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire quelques remarques au nom de mes commettants, les habitants des Territoires du Nord-Ouest, dans le cadre de ce débat sur le budget. Je suppose que je romps avec une tradition que les députés de l'opposition ont toujours respectée dans leur réponse aux déclarations de politique du gouvernement si, prenant la parole au nom des habitants des Territoires du Nord-Ouest, je dis que je suis d'accord avec au moins une partie de l'exposé du ministre des finances (M. Macdonald). Les auditeurs attentifs auront remarqué un message constant tout au long de ce discours. Camouflé dans les brèves remarques explicatives, ce message disait que l'économie canadienne est dans un piètre état.

Je profite de l'occasion pour dire que je suis d'accord pour une fois avec le ministre et que je reconnais très volontiers avec lui que l'économie est en mauvaise posture. En outre, je tiens à signaler au ministre qu'il y a beaucoup de chômeurs et que bien des Canadiens en souffrent. Les Canadiens dont le revenu est fixe, les Canadiens dont le revenu est minime et même ceux dont le revenu l'est moins reconnaissent avec le ministre que l'économie canadienne est dans une bien mauvaise posture. C'est tout à l'honneur du ministre et du gouvernement qu'un si grand nombre de Canadiens soient d'accord avec son appréciation d'une réalisation du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, ma caution du budget s'arrête là. En effet, la présentation de ce budget survient à un moment important de notre histoire. Pour la première fois peut-être depuis des générations, tous les Canadiens remettent en question le rôle du gouvernement fédéral. Tous s'interrogent sur la nature de la confédération. Nombreux sont ceux qui se demandent quels devraient être les rapports de leurs régions respectives avec le gouvernement fédéral. J'avais espéré qu'au moment d'élaborer le budget, le ministre se serait montré un peu plus sensible à ces questions. J'aurais cru que le ministre tiendrait compte du fait que le Canada est un pays diversifié dont les nombreux problèmes régionaux appellent des solutions différentes. C'est une opinion qui est partagée par un grand nombre de gens et qui correspond à la réalité dans le nord. Dans cette région, il faut trouver des solutions qui correspondent aux problèmes du milieu.

J'espérais que le ministre ne serait pas tombé dans le piège des grandes solutions d'ensemble qui résolvent les problèmes de certaines gens du centre du Canada mais qui laissent le reste du pays aux prises avec un budget nettement insuffisant. C'était trop demander, je suppose. Alors que les Canadiens tentent de mettre en commun leurs différences régionales afin de renforcer la confédération, le ministre, lui, présente un budget qui n'en tient aucunement compte. C'est au moins un point sur lequel le ministre et le gouvernement font preuve de cohérence. Au lieu de prouver que le gouvernement peut présenter des solutions viables susceptibles de rapprocher les Canadiens, le ministre des Finances semble avoir opté une fois de plus pour une solution éprouvée en accordant des concessions aux hommes d'affaires de Toronto dans l'espoir qu'ils attireront des emplois et des investissements comme par enchantement. Cette solution-là, je crois qu'on l'applique bien trop longtemps et elle est tout simplement inefficace.

Nous, les gens du Nord, souhaitions que le ministre se penche un peu sur certaines des conditions uniques qui régissent l'économie des Territoires du Nord-Ouest. Le budget ne fait aucun cas de l'une des choses qui nous sont absolument essentielles dans le Nord, indispensables même si nous voulons continuer à décoloniser l'économie des Territoires du Nord-Ouest pour qu'on puisse un jour obtenir le statut de province. Je parle bien entendu d'une petite dose de stabilité. Du fait d'une impéritie qui dure depuis des années dans le Nord, la planification et le processus de prise de décision sont dans un état tel, qu'il ne faut pas s'étonner de la piètre performance de l'économie des Territoires du Nord-Ouest.

Il ne faut pas s'étonner si les hommes d'affaires du Nord hésitent à investir plus d'argent ou à créer plus d'emplois. On est rendu là-bas à se demander quelles bourdes le gouvernement est sur le point de commettre. Ce que nous voulons, nous les septentrionaux et ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement fédéral qui expose et respecte les politiques qu'il propose, créant ainsi une certaine stabilité qui permettrait aux responsables de l'économie de prévoir sans risques au-delà d'un minimum de temps.

Pour en arriver à cette stabilité, il est notamment indispensable de surveiller davantage les administrations locales. Comment peut-on espérer faire prospérer les entreprises et les industries locales si toutes les décisions importantes se prennent à des milliers de milles de là, à Ottawa, New-York ou Chicago? Même si le gouvernement a maintes fois affirmé le contraire, nous n'avons pas réalisé de progrès dans ce domaine, bien au contraire. Ainsi, un colloque sur l'administration locale devait être tenu il y a seulement trois semaines; le thème de ce colloque était l'autogestion dans les Territoires du Nord-Ouest. On devait y étudier dans le détail la question de l'administration locale, des travaux de plomberie à la manière de remplir des formules et demander des permis, et ainsi de suite.

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest a annulé ce colloque à deux reprises. Les tergiversations des autorités des Territoires du Nord-Ouest ont tellement découragé les organisateurs qu'ils ont définitivement renoncé à leur projet. Ce colloque devait se tenir à Baker Lake, dans les Territoires du Nord-Ouest. Les organisateurs ont été forcés de décommander l'atelier au moment où la plupart des délégués étaient déjà en route pour s'y rendre. Bien des gens ont perdu du temps et de l'argent; cela a été extrêmement décevant. Pourquoi le commissaire était-il si inquiet qu'il a refusé deux fois la permission de tenir l'atelier? Parce que, dans plusieurs alinéas à la page 50 du document de travail, on menaçait de recourir à des tactiques draconiennes dans les tractations avec les niveaux supérieurs du gouvernement.

Dans sa sagesse, le commissaire a décidé que les gens du Nord ne devraient pas être exposés aux œuvres du regretté Saul Alinsky. Les gens du Nord n'ont pas eu le loisir d'entendre parler de l'auteur de livres sur la politique que tout élève d'école secondaire peut se procurer, en homme que l'Office national du film a jugé suffisamment important pour en faire le sujet d'un film documentaire. Comment pouvons-nous mettre en valeur les ressources du grand Nord et créer une collectivité forte si le fonctionnaire de qui cette mise en valeur relève nous traite comme des enfants? Comment pouvons-nous supporter l'élément économique du développement si le ministre des Finances ne reconnaît même pas notre existence?

● (1640)

Examinons la question du logement, dont j'ai déjà parlé à la Chambre, au comité et ailleurs au Canada. Le ministre a mentionné plusieurs fois dans son budget, et toujours en termes élogieux, l'importante augmentation du nombre de maisons construites l'année dernière. Pris isolément, les chiffres sur la construction de logement mentionnés par le ministre semblent impressionnants vu le marasme économique dans lequel se trouve le Canada à l'heure actuelle, mais dans la région que je représente et, j'en suis sûr, dans bien d'autres régions, les chiffres ne correspondent pas à la réalité. Je suis certain que bien des députés conviendraient que le fait d'avoir un logement convenable fait partie des droits fondamentaux de la personne. On refuse ce droit à bien des habitants des Territoires du Nord-Ouest.

Dans certaines localités, le gouvernement a fait monter des maisons préfabriquées, qui se disloquent après quelques-uns de nos hivers septentrionaux. Dans certaines localités, il n'y n'a pas de services pour les maisons, ce qui veut dire que les gens doivent encore faire fondre de la neige et de la glace afin d'obtenir de l'eau pour boire, pour cuire leurs aliments et faire leur lessive. La rareté et la mauvaise qualité des logements dans le grand Nord ont un rapport avec tous les problèmes sociaux de la région, depuis le manque d'hygiène publique jusqu'à l'alcoolisme. Ce qui veut dire, en termes que le ministre est peut-être plus susceptible de comprendre, que ces

problèmes sociaux coûtent très cher au gouvernement chaque année. Si le ministre avait essayé de faire quelque chose à propos de la rareté des logements, il aurait pu épargner beaucoup au titre de l'aide à l'enfance et d'autres programmes tout en fournissant des emplois et des revenus à certains travailleurs de ma circonscription.

Je le répète, le gouvernement fédéral traite le Nord du pays en colonie. Sa politique d'habitation en est un bon exemple. Dans la plupart des localités du Nord et surtout dans les régions est de l'Arctique, il n'y a que des logements publics. Il est impossible d'être propriétaire de sa propre maison et bien souvent, les logements publics ne répondent pas aux besoins des gens. Les habitants du Nord doivent consacrer au moins 25 p. 100 de leur revenu—habituellement très faible et dans certains cas nul—au loyer de ces logements insuffisants. Il en résulte une situation financière extrêmement difficile pour bon nombre d'entre eux. Par contre, les fonctionnaires des administrations fédérale et territoriale disposent des logements de qualité supérieure fortement subventionnés et, bien sûr, dotés de toutes les commodités nécessaires.

Je demande depuis de nombreuses années au gouvernement de lancer un programme de construction d'habitations en rondins dans le Nord. Un tel programme pourrait être lancé dès demain matin et c'est ce que nous aurions dû faire il y a de nombreuses années, surtout dans le district Mackenzie des Territoires du Nord-Ouest. Cela fournirait un service essentiel au Nord. Nous pourrions construire des habitations en utilisant les ressources naturelles locales renouvelables au lieu d'importer les matériaux d'autres régions du Canada. On pourrait ainsi amener les habitants de la région à répondre à leurs propres besoins de logement au lieu de confier virtuellement tout le travail à d'autres régions. Les localités du Nord auraient l'occasion de contrôler leur propre politique de logement et de déterminer leurs besoins.

Un contrôle local des premières nécessités tel que le logement est essentiel à la dignité des régions, mais il n'en est pas question dans ce budget. En effet, le budget ne fait pas grand cas de la petite entreprise, surtout celle du Nord de notre pays. Le secteur de la petite entreprise est vaste. Il fournit une grande partie des emplois dans le Sud de notre pays, qui en conserve les bénéfices. Certes, une économie saine a besoin de la petite entreprise. Cette dernière ne représente qu'une partie infime de l'économie du Nord et ni peut y prospérer, car elle doit opérer dans des conditions qui ne lui permettent tout simplement pas de s'épanouir.

Voilà plus de deux ans que les chefs de petites entreprises du Nord cherchent à se faire entendre du gouvernement. Ils demandent des changements peu compliqués mais importants, des changements qui leur donneraient les mêmes possibilités qu'à leurs homologues du Sud. Il n'y a pas très longtemps, puisque c'était en juillet 1975, un groupe de travail a publié son rapport consacré à l'activité commerciale dans le Nord. Il y recommandait aux gouvernements fédéral et territorial 42 mesures propres à améliorer l'environnement des petites entreprises du Nord. Depuis deux ans qu'on étudie ce rapport et qu'on promet un nouveau code des relations avec les petites entreprises du Nord, les effets concrets se font singulièrement attendre.

Juste avant l'ajournement de Pâques j'ai soulevé question en Chambre. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand), qui s'est déclaré favorable aux recommandations faites par le groupe de travail, nous a appris que ses collègues se font tirer l'oreille. Il n'y a pas longtemps, le ministre des Transports (M. Lang) m'a adressé une lettre bien peu encourageante.

Il y a un autre élément de difficulté, c'est la cherté de la vie dans le Nord. Avec mes amis, j'ai souvent dit au gouvernement que son programme anti-inflation était inefficace. Il semble bien que la commission de lutte contre l'inflation soit maintenant du même avis, à preuve les chiffres qu'elle a publiés. Ces chiffres font voir que les consommateurs du Sud ont été durement touchés. Dans la région torontoise, le ministre des Finances devrait le savoir, le prix de la ration alimentaire normale d'une famille de 4 personnes pour une semaine est passé de $42.42 en mars 1976 à $46.15 en mars 1977, soit une hausse de $3.73 pour l'année. Dans ma région, le prix du même panier est passé de $56.60 à $63.43. Cette différence dans le prix des aliments devrait suffire à ouvrir les yeux de beaucoup de ministres. Mais cela semble les laisser indifférents. Et je ne vois rien au budget qui tende à diminuer les inégalités régionales de ce genre.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant parler des tentatives gouvernementales de création d'emplois. Pour la première tranche du programme Canada au travail il a été prévu 110 millions de dollars, dont 1.5 million pour les Territoires du Nord-Ouest. Cela représente 1 p. 100. Le chiffre peut paraître impressionnant, mais lorsqu'on songe aux besoins réels des habitants du territoire, c'est une simple goutte d'eau dans la mer. Le programme est absolument inutile pour ceux qui en ont le plus besoin, les analphabètes, les gens qui ne sont même pas au courant de l'existence de programmes de ce genre. Ils ne sont même pas capables de se rendre aux bureaux de la main-d'œuvre, même s'il y a un bureau à 2,000 ou 3,000 milles du village. Le programme aide fort peu les résidents du Nord qui ont besoin d'un emploi.

● (1650)

Autant que je sache, les habitants du Nord sont négligés dans ce budget. Je suppose qu'un grand nombre de Canadiens d'autres régions ont également été oubliés car, apparemment, le ministre et ses collègues refusent de reconnaître que nous faisons face à des problèmes économiques qui ne se posent pas dans les régions centrales du Canada. Il serait opportun que le gouvernement reconnaisse ces divergences régionales. Qu'il y remédie, s'il veut adopter une mesure avantageuse pour tout le Canada. Monsieur l'Orateur, dans un pays magnifique et prospère comme le nôtre, je prétends que tous les Canadiens, où qu'ils vivent, ont un droit fondamental à des logements satisfaisants. Le gouvernement doit envisager la question.

Des voix: Bravo!

M. Firth: Je voudrais maintenant dire quelques mots du projet de construction d'un pipe-line longeant la vallée du Mackenzie. Il semble que beaucoup de gens aient reconnu le besoin de ce pipe-line et je crois qu'on s'apprête à prendre une décision à ce sujet. Le rapport Berger sera bientôt déposé, ainsi que celui de l'Office national de l'énergie et qu'un certain nombre d'autres rapports. Malheureusement, la plupart de ceux qui ont pris ces décisions ont omis de tenir compte d'un point qui, à mon avis, est important.

Monsieur l'Orateur, un bon nombre de mes collègues ici savent que j'ai été élu par deux fois pour représenter les Territoires du Nord-Ouest au Parlement fédéral, après avoir pris l'engagement suivant: aucun pipe-line, aucun grand projet ne devraient être entrepris tant que les revendications des autochtones ne seront pas satisfaites. Bien, supposons un instant que ces revendications aient été satisfaites et qu'on ait décidé, pour le bien de tous les Canadiens, d'établir un mode de transport pour acheminer vers le sud, le pétrole et le gaz du Nord. Actuellement, beaucoup de gens ont accepté l'idée d'un pipe-line. Mais, malheureusement, on n'a pas étudié assez sérieusement la possibilité de construire une ligne de chemin de fer pour assurer le transport du pétrole et du gaz. Je suis sûr que si on avait accordé autant d'attention aux compagnies de chemin de fer et à ceux qui défendent ce mode de transport qu'on en a accordée aux sociétés pétrolières, les autorités auraient opté pour le chemin de fer plutôt que pour le pipe-line.

Il a été prouvé que les chemins de fer fonctionnent bien dans les régions septentrionales. L'Alaska et le Yukon sont tous deux dotés d'un chemin de fer. Depuis de nombreuses années, le White Pass Railway rend de grands services à la population. Une ligne de chemin de fer dessert la région de Moosonee et une ligne traverse des terrains marécageux et difficiles jusqu'à Churchill. Il y a déjà dans les Territoires du Nord-Ouest une ligne ferroviaire qui s'étend sur la moitié de la longueur du pipe-line qu'on décidera peut-être de construire. A mon avis, il est économiquement sage d'utiliser le chemin de fer. Pour des raisons évidentes, c'est prendre le parti du bon sens.

Un bon système de transport dans la région de Liard River, dans le Nord, ouvrirait des possibilités immenses à l'agriculture. Je sais que dans le Sud on pense généralement que le Nord est gelé toute l'année ou pendent de longs mois; qu'il est bien difficile de cultiver des pommes de terre, des choux, du blé ou d'autres céréales. Mais on a maintes fois démontré que les possibilités dans le domaine agricole sont énormes dans la région du Mackenzie. Pour ma part, j'ai vu dans cette région de gros choux, des navets et d'autres légumes ordinaires. On peut faire de bonnes récoltes dans le Nord. Par exemple, un certain McBride, je pense, dans la région de Hay River, non loin de la frontière albertaine, a un jour décidé de cultiver le colza. Les experts du gouvernement en matière d'agriculture lui ont dit qu'il était impossible de cultiver du colza dans le Nord. Il en a planté quand même et lorsqu'il a livré sa récolte, les préposés aux élévateurs ont dit que le colza était l'un des meilleurs qu'ils aient jamais vus. Il a fait cette culture malgré les conseils des experts du gouvernement qui la disaient impossible dans le Nord.

M. Rodriguez: Le gouvernement semble agir ainsi à tous les points de vue.

M. Firth: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le ministre des Finances que l'économie du pays est dans un état très précaire. Mais c'est à peu près la seule affirmation du budget avec laquelle je suis d'accord. Je rejette tout le reste. Je ne retiendrai pas l'attention de la Chambre plus longtemps. J'ajouterais, tout simplement, que je suis heureux d'avoir eu l'occasion d'exprimer mon avis sur les éléments qui auraient dû être exclus du budget et sur ceux qui auraient dû y être inclus.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Avant d'accorder la parole au député d'Ontario (M. Cafik), je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vaudreuil (M. Herbert)—L'industrie—L'incidence sur les petites entreprises du Livre blanc du Québec sur la politique linguistique—Les mesures envisagées par le gouvernement; le député de Central Nova (M. MacKay)—L'administration de la justice—Le traitement injuste des plaignantes Cathy Curtin et Sylvia Roche en raison de certaines dispositions de la loi sur la Cour fédérale; le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall)—Les aéroports—Le règlement des poursuites relatives aux concessions de location de voitures—Demande de rapport.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens.

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, avant de passer au budget proprement dit, qu'on me permette de rappeler deux événements qui se sont produits à la Chambre avant la reprise du débat, après le congé de Pâques. Le premier est la motion d'ajournement de la Chambre qu'a présentée le chef de l'Opposition (M. Clark). Il semble que le principal motif de cette motion était l'absence du premier ministre (M. Trudeau), qui est actuellement à Winnipeg, où il doit faire ce soir un discours sur l'unité nationale devant une importante assemblée. En présentant cette motion, l'opposition voulait faire ressortir, semble-t-il, qu'à son avis, si le premier ministre n'était pas physiquement présent à la Chambre, celle-ci devrait s'ajourner.

Vraiment, nous sommes sensibles à l'hommage rendu au premier ministre du Canada. C'est certes un homme très important et qui exerce une influence considérable à la Chambre, mais je ne crois pas que sa présence soit absolument nécessaire à nos délibérations. Je ne pense pas non plus que le premier ministre attende de l'opposition un hommage de ce genre. Vous pouvez facilement vous imaginer les hauts cris que l'opposition aurait jetés si, avant les vacances de Pâques, le premier ministre avait annoncé que devant s'absenter ce lundi-ci pour prononcer un discours, et parce qu'il estimait l'opposition incompétente et incapable de remplir ses fonctions en son absence, il n'y aurait pas de séance. Voilà qui aurait sûrement passé pour le comble de l'arrogance.

M. Rodriguez: Et comment!

M. Cafik: Et à juste titre, à mon avis.

M. Rodriguez: Et comment!

M. Cafik: Je m'étonne que l'opposition considère que la Chambre ne devrait pas siéger en l'absence du premier ministre, alors que celui travaille à l'unité nationale. Il y autre chose que j'ai peine à comprendre. De temps à autre, directement ou indirectement, l'opposition déclare que le premier ministre et le gouvernement du Canada devraient faire davantage pour favoriser l'unité nationale, qu'ils ne devraient pas rester assis sur leur derrière, mais accomplir quelque chose d'utile. Le premier ministre fait quelque chose de positif à Winnipeg. Les députés de l'opposition semblent trouver qu'il ne devrait pas être là-bas pour adresser la parole aux Canadiens. Ce qui m'amène à l'autre motion que j'ai également du mal à m'expliquer.

● (1700)

Le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a proposé une motion de blâme à l'endroit du gouvernement parce que le premier ministre et d'autres ministres ont osé faire des discours ou annoncer des décisions à l'extérieur de la Chambre, choses qui, à l'avis de l'opposition, devraient se faire à la Chambre. Il est évident que le Parlement existe pour servir le peuple, et non pour être servi par lui. Il est également évident que l'une des fonctions du gouvernement consiste à communiquer avec le public.

Si le Parlement s'arrogeait le privilège exclusif de tout apprendre directement et en exclusivité, cela équivaudrait à servir d'intermédiaire entre le premier ministre et le gouvernement du peuple et les administrés. Tel n'est pas le rôle du Parlement. Il faut certes que le Parlement soit parfaitement informé de ce qui se passe; il ne s'ensuit cependant pas que le gouvernement doive s'abstenir de communiquer directement avec les Canadiens au sujet de questions nationales importantes, notamment à propos de l'unité nationale.

Il s'est produit, pendant le congé, un troisième incident qui me préoccupe. Dans une lettre au président de Radio-Canada, le chef de l'opposition s'est plaint du fait que les media transmettraient, en tout ou en partie, le discours du premier ministre à Winnipeg. C'est très inquiétant. Je trouve inconcevable qu'un parti politique puisse estimer injuste ou inadmissible que les propos d'un premier ministre ou d'un chef de nation, peu importe de quel pays, soient communiqués à la nation en cause. Il est certes essentiel qu'un premier ministre, peu importe son allégeance politique, puisse communiquer avec la population afin qu'elle sache, directement, quelles sont ses vues et ses pensées sur une question aussi primordiale que celle de l'unité nationale.

L'initiative du chef de l'opposition dénote un esprit sectaire, contraire aux intérêts du pays et à l'unité nationale. A vrai dire, notre pays souffre du zèle politique excessif d'un trop grand nombre d'entre nous.

Une voix: Lisez la lettre.

M. Cafik: On me suggère de lire la lettre. Autant que je sache, elle n'a pas été publiée intégralement. Je ne suis pas parvenu à en trouver une copie. Si un député veut lire cette lettre au cours du débat, je serai heureux d'apprendre de quoi il retourne au juste.

Sauf erreur, le chef de l'opposition réclame essentiellement un temps d'antenne égal. C'est là une requête extraordinaire, même en se plaçant à un point de vue purement politique. Les députés de l'opposition semblent persuadés que toutes les initiatives du premier ministre sont stériles. Si c'était absolument vrai et s'ils le croyaient vraiment, ils se réjouiraient qu'on accorde au premier ministre le plus de temps d'antenne possible afin de faire valoir leurs arguments. A vrai dire, ils savent pertinemment que lorsque le premier ministre aborde des questions de cette importance, ses discours sont tellement percutants qu'ils produisent beaucoup d'effet sur les Canadiens, et c'est justement ce qu'ils veulent éviter.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: M'étant laissé emporter par mon sujet, je ne puis résister à la tentation de faire une autre remarque. La plupart des députés de toutes les allégeances politiques ont cautionné le principe de la liberté d'information. Moi aussi, je trouve que le gouvernement devrait travailler le moins possible dans l'ombre; c'est un très beau principe. Cependant, il est plutôt amusant de voir l'opposition officielle prôner pareille attitude noble car elle espère en tirer des avantages politiques alors que dernièrement son chef a dû imposer une sorte de solidarité ministérielle à un cabinet qui n'existe même pas. S'il croit que la liberté d'information et l'échange des idées sont salutaires à un gouvernement, il devrait savoir que leur application par l'opposition est encore bien plus salutaire. Cependant, maintenant qu'elle a décidé de museler ses propres membres, elle devra reconsidérer ce principe sacré dans la mesure où il s'applique au gouvernement et non à elle.

Quant au budget, j'ai quelques brefs commentaires à faire. Premièrement, les membres de l'opposition n'ont pas épargné leurs critiques, à la différence du grand public qui a été très sobre de ce côté-là. Les hommes d'affaires reconnaissent qu'ils ont un rôle à jouer dans la création d'emplois. Le gouvernement admet qu'il doit leur accorder des stimulants fiscaux et autres mesures pour les aider à venir en aide aux chômeurs canadiens. Pour ce qui est du monde des affaires, le budget s'en occupe d'une façon bien précise. Il lui fait des concessions qui vont immédiatement se traduire par une création d'emplois. Voilà un geste fort responsable.

Quant à la stimulation du pouvoir d'achat des Canadiens grâce aux réductions d'impôt sur le revenu des particuliers, elle s'adresse exclusivement aux petits salariés qui ont réellement besoin d'aide. Les réductions d'impôt prévues dans le budget s'élèvent à environ 500 millions de dollars. Si l'on ajoute à cela la réduction d'impôt qui accompagne la hausse des exemptions entrée en vigueur au début de l'année, qui représente une somme supplémentaire de 950 millions, et les mesures destinées à créer des emplois dans l'industrie, on obtient pour cette année une injection d'environ 2.5 milliards dans l'économie.

En cette période d'austérité et de compression des dépenses gouvernementales, on ne peut vraiment pas s'attendre à plus que ne fait le budget pour accroître le pouvoir d'achat et stimuler la création d'emplois. On est pleinement conscient, bien sûr, de l'argent qui a été investi dans les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail. Sauf erreur, le budget du programme Canada au travail, compte tenu de l'augmentation, s'élève actuellement à 110 millions de dollars. Il s'adresse avant tout aux régions les plus touchées par le chômage. Ceux d'entre nous qui viennent de régions où le chômage est beaucoup moins élevé sont très heureux de voir que ces programmes visent à aider les régions moins favorisées.

On devait accorder au départ 20 millions de dollars au programme Jeunesse-Canada au travail, destiné à créer des emplois pour les jeunes. On a ajouté 30 millions, ce qui fait maintenant en tout 50 millions de dollars. Nous avons donc consacré près de 200 millions de dollars à la création d'emplois. Il est inutile de penser que ce montant, aussi important soit-il, permettra d'atteindre le plein emploi au Canada. Ce genre de mesure ne peut pas créer suffisamment d'emplois pour tous ceux qui cherchent du travail. Si nous voulons régler le problème du chômage, nous devons travailler en étroite collaboration avec le secteur privé pour créer les emplois dont les Canadiens auront besoin dans les dix prochaines années.

Nous devons aussi considérer dans une autre perspective le taux de chômage élevé dont nous avons tant entendu parler aujourd'hui. En dehors du Mexique, le Canada est le pays du monde où le nombre de gens à la recherche d'un emploi augmente le plus chaque année. Nous créons chaque année un nombre énorme de bons emplois, mais en raison de l'augmentation rapide de notre population, nous traversons une période où il est extrêmement difficile de maintenir la création d'emplois au rythme voulu.

● (1710)

Le gouvernement ne peut se sortir de cette situation avec le déficit que nous connaissons actuellement. Nous pourrions avoir éventuellement recours à des expédients, mais c'est tout. Donc, pour régler le problème à long terme, nous devons encourager le secteur privé à créer des emplois. Et constamment, nous devons maintenir l'équilibre entre la lutte contre le chômage et la lutte contre l'inflation. Il va sans dire que notre taux élevé d'inflation, supérieur à celui à nos partenaires commerciaux, nuit à nos exportations. Le Canada est le plus grand pays exportateur au monde par habitant. Il est donc absolument nécessaire que notre lutte contre l'inflation réussisse. Le programme a déjà donné de très bons résultats au cours des 18 premiers mois et il doit continuer ainsi, car autrement nous serons complètement éliminés du marché international ce qui aggravera encore le chômage.

[M. Cafik.]

Un autre élément important de la situation, c'est la valeur du dollar canadien. Je me souviens d'une conversation que j'ai eue dans mon bureau avec un avocat d'une entreprise de Toronto. Après avoir discuté d'une autre affaire nous avons commencé à parler de la situation économique en général et cet avocat—je suppose qu'il s'y connaît dans de nombreux domaines—s'est inquiété de la position du dollar canadien par rapport aux autres monnaies. Allait-il baisser jusqu'à 90 cents, par exemple, ou 85 cents, par rapport au dollar américain et quelles en seraient les conséquences pour la création d'emplois? Je crois que mon visiteur ne tenait pas compte de tous les facteurs. Il ne fait aucun doute que la baisse du dollar canadien va nous apporter certains avantages sur le plan de la création d'emplois. Quand notre dollar est faible, disons à 90 cents, nous avons évidemment un avantage de 10 p. 100 pour l'exportation de nos produits. Cela donne plus d'emplois aux Canadiens et nous aide à combattre l'inflation.

Il y a également une autre conséquence qui pourrait avoir des avantages positifs. Prenons la situation des importations dans un pays où le dollar a été dévalué. À certains égards, cela peut se révéler préjudiciable, mais il n'y a aucun doute que si l'on accroît le coût des marchandises d'importation on donne aux fabricants canadiens de meilleures chances de fabriquer et de vendre pour le marché national. Par exemple ceux qui normalement importent des pièces des États-Unis ou d'ailleurs, seront incités à produire ces pièces ici en voyant le coût des importations augmenter, du fait de la dévaluation du dollar. Tous ces éléments peuvent avoir des conséquences positives sur la création d'emplois. Je le répète, la baisse du dollar canadien peut avoir certains effets défavorables, mais je pense qu'ils sont compensés par les avantages dont je viens de parler.

Laissant de côté le budget lui-même, j'aimerais faire quelques remarques sur certains domaines précis dont nous devrions nous inquiéter. Tout d'abord, je crois qu'il y a beaucoup trop de gens, dans notre société, qui regardent le voisin avec un œil d'envie. Ils se croient exploités par le monde des affaires, ou par les syndicats, ou par les grosses entreprises, ou par les politiciens, que sais-je. On trouve une tension permanente entre groupes divergents—patrons et ouvriers, anglophones et francophones, politiciens et commettants. Il me semble que placés en face du problème de l'unité nationale, et à un moment où nous essayons de créer une base d'entente et de collaboration entre les divers groupes de notre société, il est important que, nous tous qui occupons des postes de responsabilité, fassions tout pour ne pas attiser les flammes de la discorde.

Nous devons tous, en tant que députés du Parlement ou membres de partis politiques, agir de concert et faire preuve d'un esprit de coopération plus fort que jamais, et travailler à cet objectif commun. Dans cet esprit, nous devrions être prêts à mettre de côté nos propres préoccupations politiques pour nous consacrer à cette tâche, qui touche l'intérêt public au plus haut point. Autrement dit, nous devons chercher à faire comprendre dans nos circonscriptions que c'est en cherchant à servir les intérêts divers de la société pour le bien général, que l'on sert le mieux l'intérêt de chacun. Il vaudrait mieux, pour tout dire, arracher la poutre de notre œil plutôt que d'attirer l'attention sur la paille de l'œil du voisin, habitude qui hélas, compte de nombreux adeptes parmi nous.

M. Stevens: Il faut remettre la population au travail.

M. Cafik: Le député d'en face parle de remettre la population au travail. Je ne sais pas ce qu'il veut dire et je ne sais pas s'il entend par là que le gouvernement du Canada devrait employer tout le monde.

M. Stevens: Non.

M. Cafik: Alors je pense qu'il veut que le secteur privé s'en charge. Je l'ai souvent entendu dire que nous devrions laisser le secteur privé se débrouiller. Eh bien, lorsque nous le faisons, nous nous heurtons aux problèmes que nous connaissons actuellement. Je pense donc qu'il voudrait nous voir intervenir.

M. Stevens: Non. N'induisez donc pas la Chambre en erreur.

M. Cafik: Quoi qu'il en soit, le député se noie dans les contradictions comme on peut le voir constamment. Je l'aime beaucoup et je m'entends en général très bien avec lui, lorsque nous siégeons au comité des finances, mais j'avoue que ses contradictions se remarquent plus que les domaines dans lesquels il se trouve être d'accord avec lui-même.

J'aimerais parler d'autres questions. J'en ai mentionné une l'autre jour dans un discours prononcé à la Chambre et j'y reviens. J'espère bien que le gouvernement, en révisant ses programmes, envisagera sérieusement de fournir davantage de capitaux d'emprunt et peut-être de capitaux à participation pour le lancement de petites entreprises. J'espère également que dans ce domaine, on s'efforcera d'encourager la création d'emplois. Je suis toujours confondu de constater que lorsque quelqu'un a besoin de l'assistance du ministère de l'Industrie et du Commerce et s'enthousiasme en disant qu'il peut créer de nouveaux emplois, les fonctionnaires du ministère lui répondent que son idée est très bonne mais qu'elle ne cadre pas avec le programme. Le fait est que nous connaissons actuellement un taux de chômage très élevé. Je pense donc qu'il devrait planifier ses programmes de façon à mieux tenir compte de la création d'emplois, du maintien de l'emploi et des possibilités d'exportation, et ce grâce à des prêts ou à du capital-action plutôt qu'en suivant les méthodes actuelles.

● (1720)

Deuxièmement, dans ce domaine, j'aimerais qu'on aide le secteur de la petite entreprise et les autres à trouver des débouchés à l'étranger. Nous prenons des mesures dans ce sens, dont certaines sont très efficaces, et je les approuve toutes. Mais, franchement, nous devrions, je pense, constituer une société fédérale de commerce d'exportation et lui confier des tâches spéciales dans ce domaine. Nous devrions suivre l'exemple de certaines économies très florissantes, comme celles du Japon ou de l'Allemagne, qui utilisent en fait cette technique qui se révèle très avantageuse pour les travailleurs de ces pays. J'espère en tout cas que nous nous attaquerons très vigoureusement à ce problème.

Nous devons également redoubler d'efforts en vue de faire correspondre les compétences professionnelles aux possibilités d'emploi. Il n'y aucun doute que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, par le biais de ses programmes de création d'emplois—le programme de formation permanente est très concluant—et de ses programmes de formation professionnelle et de perfectionnement des compétences en collèges et CEGEP offre de bonnes possibilités de formation. Cependant, je doute parfois de leur efficacité. Je me souviens d'avoir discuté de ces programmes de formation de la main-d'œuvre avec des représentants de collèges et CEGEP, et j'ai découvert à ma grande surprise une chose qui m'a vivement préoccupé: si une personne ayant très peu d'instruction désire devenir soudeur et n'a qu'une 8ème année de niveau scolaire, elle doit atteindre le niveau de la 11ème ou de la 12ème année, ou peut-être terminer tout son secondaire, avant de pouvoir travailler avec une machine à souder; comme, bien entendu, le programme ne dure qu'un ou deux ans, il arrive qu'une telle personne commence un cours de formation de soudeur et n'en ressorte qu'avec un niveau scolaire de 9ème année.

A mon avis, les programmes de perfectionnement insistent beaucoup trop sur le niveau d'instruction prérequis. Selon moi, nous devrions nous efforcer davantage de perfectionner les compétences particulières grâce à des programmes accélérés. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'avoir un diplôme universitaire ou même un diplôme d'école secondaire pour devenir soudeur ou outilleur ou quelque chose de semblable. Je ne veux pas dénigrer ces métiers. De fait, je suis moi-même soudeur et outilleur et je suis aussi technicien. Pourtant, je n'ai pas le niveau d'instruction nécessaire pour commencer le cours qui enseigne un de ces métiers dans le cadre d'un programme dont nous devons assumer les frais. La situation est tout à fait absurde et, selon moi, à titre de gouvernement, nous devrions faire quelque chose pour la rectifier. A mon avis, nous ne faisons pas le meilleur usage possible de notre argent pour ce qui est des cours de perfectionnement. Nous devrions offrir du perfectionnement dans les domaines où il existe des possibilités d'emploi.

En outre, monsieur l'Orateur, il faudrait faire beaucoup plus pour établir le rapport entre les occasions d'emploi et les compétences même si, en vertu de la constitution, il n'incombe pas au gouvernement fédéral de faire autant qu'il le pourrait pour conseiller les ministres provinciaux de l'éducation, les collèges et les universités en fonction des besoins futurs de la main-d'œuvre. Cela nous fournirait quelque indice sur le nombre d'avocats, de divers genres d'ingénieurs, de diplômés en science politique et de savants dont nous aurons besoin et nous pourrions communiquer ces renseignements aux maisons d'enseignement des diverses provinces afin que ceux qui fréquentent nos universités puissent s'orienter, s'ils le désirent, dans un secteur où ils auront quelque espoir de trouver un emploi.

Si quelqu'un veut étudier simplement pour s'instruire, c'est très bien. Il y a toujours de la place dans notre société pour les penseurs, les savants qui ne veulent pas avoir d'occupation précise. Cependant, ils pourraient au moins savoir ce à quoi ils s'engagent avant de s'y engager et il n'y aurait pas 30,000 diplômés en science politique lorsqu'il y a seulement huit offres d'emploi dans ce domaine pendant l'année. C'est tout simplement ridicule.

Il y a un ou deux sujets que j'aimerais aborder très brièvement. Celui en particulier du droit familial, dont il est tellement question. J'en parle publiquement depuis quatre ans environ. Je ne sais si je l'ai déjà fait à la Chambre des communes, en tout cas je tiens à dire ici qu'il faut tenir compte des situations difficiles qui se présentent dans le droit matrimonial. Prenons le cas d'une femme, abandonnée par son mari ou séparée de lui, qui a plusieurs enfants sur les bras et qui ne reçoit pas la pension alimentaire accordée par les tribunaux. Pour se la faire servir, il n'y aurait qu'un moyen, revenir devant les tribunaux. Mais cela demande du temps et de l'argent, en sorte qu'elle ne peut faire prononcer une saisie-arrêt sur le salaire de son mari ou autre mesure du genre.

Dans beaucoup de cas, ce sont les organismes d'assistance sociale qui doivent intervenir, et cette situation peut durer des années. Il faudrait faire en sorte que la pension soit versée par les tribunaux, c'est-à-dire que ce soient les tribunaux eux-mêmes qui se chargent de faire rentrer le montant des pensions qu'ils ordonnent de verser. Le système judiciaire a les moyens qu'il faut pour assurer l'exécution automatique des arrêts qu'il prononce. Il peut procéder à la saisie-arrêt du salaire et suivre à la trace le redevable pour qu'il s'exécute. Mais cela est trop difficile pour la personne privée, et cela devient trop coûteux pour la société qui en définitive doit verser les prestations sociales. Il faudrait prendre des mesures pour venir en aide à nos nombreuses concitoyennes qui se trouvent dans cette situation très malheureuse.

J'aimerais aussi discuter très brièvement, monsieur l'Orateur, de la nécessité de réduire au minimum la paperasserie bureaucratique imposée aux particuliers et aux hommes d'affaires dans leurs rapports avec le gouvernement. Dans un discours que j'ai prononcé devant cette assemblée il y a quelques jours, je me suis réjoui des mesures qu'avait prises Statistique Canada afin d'épargner à un grand nombre de petits hommes d'affaires la tâche de soumettre des rapports. C'était un progrès énorme mais il y a encore beaucoup à faire. A mon avis le ministère de la Consommation et des Corporations ainsi que d'autres ministères fédéraux devraient travailler étroitement avec les gouvernements provinciaux, peut-être dans le cadre d'une conférence fédérale-provinciale, pour réduire au minimum ce genre de paperasseries et de fournir un véritable . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Vancouver Quadra (M. Clarke).

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé assez amusant que le député d'Ontario (M. Cafik) . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Gloucester (M. Breau) invoque-t-il le Règlement?

M. Breau: Monsieur l'Orateur, j'ai cru entendre que certains députés ne s'opposaient pas à ce qu'il continue. Pourriez-vous demander s'il y a consentement unanime?

[M. Cafik.]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): J'ai dû donner la parole au député de Vancouver Quadra, debout à sa place. La parole est donc au député.

M. Clarke: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Les propos du député d'Ontario m'ont amusé. Il semble croire que le Parlement manque d'à-propos et que l'on peut passer outre à son autorité sans risque. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs. En fait, le ministre chargé des petites entreprises a fait une déclaration très importante à Vancouver il y a à peine un mois dont a parlé le député d'Ontario il y a quelques instants. Le fait que de plus en plus de ministres font ces annonces à l'extérieur de la Chambre ne suffit pas à rendre cette méthode légitime. Si je peux me permettre de corriger ce que le député d'Ontario a dit à propos de la réduction du nombre de déclarations imposées aux petites entreprises, le ministre d'État (petites entreprises) (M. Marchand) a déclaré alors qu'il était de passage à Vancouver, qu'en diminuant le nombre de formules à remplir et de renseignements à fournir on épargnerait quelque 40 millions aux petites entreprises, mais cela ne prendra pleinement effet qu'en 1981, soit dans quatre ans d'ici.

● (1730)

Le député d'Ontario a également affirmé que le premier ministre (M. Trudeau), en tournée à Winnipeg ce soir, allait contribuer à l'unité nationale. J'ignorais que le séparatisme faisait des ravages à Winnipeg. Je sais bien que ces problèmes se manifestent dans d'autres coins de notre pays, mais pas là.

Je trouve également étonnant que le député d'Ontario estime que toutes les critiques faites sur le budget viennent de notre côté de la Chambre. Je me demande où le député a bien pu passer le congé de Pâques. Peut-être contribuait-il à l'unité nationale en restant chez lui. S'il avait parlé à ses électeurs, il saurait que les Canadiens s'interrogent au sujet du budget et s'inquiètent de l'avenir de leur pays. Le député ne semble pas avoir profité du congé de Pâques pour s'entretenir avec ses électeurs.

Il existe de très graves problèmes au Canada que le budget ne touche même pas. D'abord, on prévoit que le chômage atteindra des niveaux record. A l'heure actuelle, un million de Canadiens sont sans travail et le gouvernement n'a vraiment pas réussi à stimuler l'économie. En second lieu, on prévoit également que les déficits budgétaires continueront d'échapper au contrôle du gouvernement. Le déficit actuel est le plus élevé qu'on ait jamais vu et dépasse même toutes les dépenses fédérales pour l'année 1964.

Le budget s'occupe bien peu des travailleurs à l'exception d'un nouveau dégrèvement d'impôt de $50 par enfant et d'une augmentation de $100 de la déduction pour les frais d'emploi. La majorité des Canadiens ne s'en rendront pas compte au moment où ils rempliront leur déclaration d'impôt pour 1977. Fait significatif, ces changements ne sont d'aucune utilité aux pensionnés ou aux chômeurs, mais seulement aux travailleurs canadiens. Je suis persuadé que la plupart des contribuables ont constaté avec plaisir qu'on avait éliminé les échappatoires dans les règles régissant le régime enregistré d'épargne-retraite et le régime enregistré d'épargne-logement. Cela dénote uniquement le relâchement du gouvernement, car je me souviens d'avoir signalé à l'ancien ministre des Finances les échappatoires du régime enregistré d'épargne-logement au cours du débat sur le budget en novembre 1974.

Si les travailleurs canadiens trouvent le budget peu intéressant, il réduira au désespoir les chômeurs canadiens. L'attitude du gouvernement libéral s'est déjà résumée dans l'expression suivante: Qu'est-ce qu'un million? Elle peut maintenant se résumer ainsi: Qu'est-ce qu'un million de chômeurs?

Le ministre des Finances (M. Macdonald) a déclaré lui-même que le gouvernement fédéral est incapable de régler sur-le-champ le problème du chômage. Il a déclaré à la télévision au début du mois qu'il serait enchanté, comme n'importe quel ministre des Finances, de tenter d'abaisser le taux du chômage. Il a ajouté qu'à son avis, nous n'avions pas ce qu'il faut pour réduire le chômage de façon appréciable. Il a fait remarquer que son budget n'était pas destiné primordialement à créer des emplois. Quel euphémisme! Alors que le nombre de chômeurs au Canada a dépassé un million, le gouvernement se félicite d'avoir consacré une somme supplémentaire de 100 millions au programme Canada au travail, somme qui produira environ 11,000 emplois. Le ministre a déclaré dans son exposé budgétaire:

Elle aura un effet sensible sur le chômage.

Son collègue, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), faisant allusion aux 100 millions de dollars, a dit que nous affecterons environ 1.2 milliard aux programmes pour la création d'emplois. Avec un million de chômeurs, il n'y a pas de quoi se féliciter quand le programme d'emploi du gouvernement est accru de moins de 10 p. 100.

Nous comprenons, de ce côté-ci de la Chambre, que le gouvernement ne puisse remédier aux problèmes du chômage en intervenant directement par des programmes. Nous n'avons jamais prétendu que le gouvernement devrait s'occuper directement de créer des emplois. Comme l'a d'ailleurs signalé le député d'Ontario, nous estimons que le secteur privé devrait et peut fournir les emplois dont le Canada a besoin. Mais il ne saura le faire que si le gouvernement lui fiche la paix. Ces 100 millions de dollars, dont le gouvernement a parlé, produiront en effet 11,000 emplois, mais qui ne seront pas permanents. Leur durée sera la même que celle de l'appui du gouvernement. Le budget réaffirme que le gouvernement au pouvoir n'a ni l'intention ni la capacité de résoudre les problèmes du chômage, et qu'il compte produire un déficit record de 7,000 millions de dollars, soit plus de $600 par contribuable canadien.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a déclaré qu'à moins de faire renaître la confiance, nous ne parviendrons pas à créer les emplois dont nous avons besoin. Il l'a affirmé, au début de son exposé, tout comme s'il allait annoncer des mesures budgétaires qui s'attaqueraient au problème fondamental: le manque de confiance. Mais rien de tel n'a suivi. Il va de soi que nous, de l'opposition officielle, réclamons des mesures semblables depuis des années, et nous ne sommes pas les seuls à le faire. En février dernier, le président de l'Institut des Comptables agréés de la Colombie-Britannique, M. W. B. Laurie, a exhorté le gouvernement fédéral à donner aux hommes d'affaires et aux travailleurs de quoi les encourager à régler les problèmes économiques du Canada. Il a déclaré:

Pour redonner confiance, il faudrait, dans un premier temps, prévoir une réduction générale des impôts sur le revenu des sociétés et des particuliers.

Il a ajouté:

En réduisant le fardeau fiscal des particuliers, on exempterait de l'impôt les personnes qui sont au seuil de la pauvreté et on augmenterait le pouvoir d'achat des consommateurs, ce dont notre capacité de production non utilisée a un urgent besoin.

Voilà l'un des problèmes auxquels le Canada fait face: le fléchissement de la demande causé par une économie stagnante qui laisse inutilisée une partie de notre capacité de production, phénomène qui coûte très cher aux Canadiens.

Le parti progressiste-conservateur préconise depuis des années que l'on accorde aux particuliers et aux entreprises, des avantages fiscaux susceptibles de redresser l'économie et de réduire le chômage. Le gouvernement devrait maintenant se rendre compte que chômage et économie sont inextricablement liés. On ne peut intervenir dans les affaires comme l'a fait le gouvernement et s'attendre à ce que le secteur privé remplisse le rôle qui lui revient.

Quelques semaines avant le dépôt du budget, le chef de mon parti avait exposé un programme en cinq points: en premier lieu, le gouvernement devrait affirmer qu'il comptait avant tout sur le secteur privé pour créer de nouveaux emplois et assurer la prospérité nationale. En deuxième lieu, il s'agissait de rétablir un climat de confiance et de certitude dans l'économie canadienne en mettant fin aux revirements soudains de politique. Troisièmement, le programme préconisait que les pouvoirs publics au lieu d'être à couteaux tirés comme c'est le cas actuellement, collaborent pour élaborer une politique nationale. Quatrièmement, il recommandait d'encourager les épargnants à acheter des actions de sociétés canadiennes. Cinquièmement, enfin, il demandait qu'on exige des principaux agents de l'économie qu'ils résolvent ensemble les difficultés actuelles.

La veille du dépôt du budget, mon chef disait que le budget du 31 mars serait peut-être la dernière chance qui s'offrirait à Ottawa de relancer l'économie. Selon lui, la confiance est actuellement au plus bas et il est urgent de stimuler la croissance économique et de réduire sensiblement l'impôt sur le revenu des particuliers. Il s'est aussi dit d'avis que le gouvernement devrait diminuer le fardeau financier des citoyens productifs en restreignant les dépenses fédérales. M. Clark a aussi proposé l'octroi d'un crédit aux Canadiens qui achètent des actions de petites ou moyennes entreprises, afin de stimuler la croissance de ces dernières. Voilà le genre de mesures qui créeront de l'emploi au Canada.

Il est vrai que le budget contient des mesures timides pour aider les petites entreprises. Par exemple, le prolongement du crédit d'impôt à l'investissement, la majoration du crédit d'impôt fédéral pour dividendes et l'établissement d'un rajustement relatif aux stocks pour compenser l'inflation. Mais le gouvernement n'a pas compris. Le Dr Gail Cook, vice-présidente exécutive de l'Institut de recherches C. D. Howe, à Montréal, a déclaré que le gouvernement n'avait pas fait suffisamment pour stimuler le secteur privé. Elle a expliqué que les hommes d'affaires ne font de gros investissements que s'ils peuvent escompter des profits suffisants. Or, des profits suffisants sont assurés seulement, lorsqu'il existe un marché pour les produits et les services. En raison de l'inflation, du chômage et du climat d'incertitude, la demande de produits et de services ne cesse de décroître, de sorte que les ventes baissent et les stocks grossissent.

● (1740)

Cela se traduit en outre, comme le gouvernement devrait s'en rendre compte, par une hausse du chômage consécutive aux mises à pied, et nous nous retrouvons dans le cercle vicieux.

Joseph Jeffrey, président du conseil de la compagnie London Life, a également réclamé des dégrèvements fiscaux pour les particuliers et les sociétés . . .

M. Stevens: Et c'est un libéral.

M. Clarke: . . . afin de réduire le chômage croissant au Canada. Les dégrèvements fiscaux constituent à son avis le moyen idéal de mettre de l'argent à la disposition des consommateurs et des investisseurs. Il a poursuivi en ajoutant ceci:

> Les nouveaux emplois ainsi créés contribueraient non seulement à compenser les dégrèvements fiscaux en produisant des impôts additionnels sur le revenu, mais réduiraient également les dépenses gouvernementales consacrées à l'assurance-chômage.

Le ministre des Finances croit, semble-t-il, pouvoir économiser des fonds en maintenant les gens au chômage plutôt que d'accorder des stimulants au monde des affaires qui serait alors en mesure de les arracher au chômage. Le gouvernement ne semble pas réussir à comprendre que les Canadiens au travail sont des contribuables alors que les chômeurs sont à la charge des contribuables. Voilà qui n'est pas étonnant, je suppose, quand on se rappelle cette observation que faisait il y a un mois à la Chambre le premier ministre en réponse à une question:

> Je pense que l'une des raisons pour lesquelles le Canada est en mauvaise posture, c'est que les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens.

C'est en réalité le gouvernement qui a vécu au-dessus de ses moyens. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement fédéral n'a eu qu'une seule fois un excédent budgétaire, et toutes les autres années, il a dû emprunter de l'argent pour financer ses activités.

Des voix: Quelle honte!

M. Clarke: D'après les chiffres que le ministre des Finances a donnés au comité des finances, du commerce et des questions économiques au mois de mars, la dette nationale brute s'élevait à plus de 88,000 millions de dollars le 31 mars 1976, soit 88 milliards de dollars dans le langage du gouvernement. Comme les ministres semblent incapables de se représenter la valeur de un milliard, j'aimerais leur rappeler que cette somme fait 88,000 millions de dollars.

Une voix: Je vous remercie, monsieur le professeur.

M. Clarke: Comme cette somme paraît considérable, on peut établir le calcul par tête d'habitant, mais cela fait encore plus de $3,800 de cette par habitant. Non content de cet exploit, le gouvernement alimente cette dette à raison de 7 milliards ou 7,000 millions de dollars par an. Pour la gouverne de mes élèves assis en face, je vais un fois de plus faire la transposition: cela fait une dette journalière de 20 millions de dollars. Nous pouvons pousser le calcul un petit peu plus loin. Cela revient à $820,000 l'heure à raison de 24 heures par jour.

On ne peut s'empêcher de remarquer que les dépenses gouvernementales grimpent plus vite en périodes inflationnistes. Vers la fin de 1976, par exemple, les statistiques montraient que ces dépenses avaient grimpé à un taux de 25 p. 100 par année alors que l'inflation augmentaient à un taux annuel de 8.8 p. 100. Cela s'explique parce que les impôts des sociétés étaient en baisse en raison du climat qui régnait sur le milieu des affaires alors que la hausse des impôts des particuliers était moindre que prévue à cause du chômage et pour d'autres raisons. Le gouvernement continue de faire la sourde oreille même si nous et d'autres l'avons averti qu'Ottawa avait fabriqué lui-même l'inflation en dépensant de façon inconsidérée et en augmentant la masse monétaire de façon excessive pour financer ces dépenses.

Les déficits de cette année et des deux dernières années ont totalisé 17 milliards, une somme qui est deux fois et demie supérieure à l'ensemble de tous les déficits que le gouvernement a enregistré au cours des 30 années précédentes. Peu importe comment le gouvernement s'y prend pour déguiser ses impôts, c'est toujours les mêmes contribuables qui, au bout du compte, doivent en faire les frais. Le gouvernement doit imposer des impôts, emprunter ou imprimer plus d'argent pour ses dépenses, mais ce sont des impôts, en fin de compte, qui lui permettent de faire face aux dépenses courantes, aux intérêts de la dette et de rembourser la dette elle-même.

Pendant les six années allant d'octobre 1970 à octobre 1976, les dépenses courantes du gouvernement fédéral se sont accrues de 151 p. 100. Pour financer cette hausse, il a fallu doubler la masse monétaire au cours de la même période. Par ailleurs, le PNB réel ne s'est accru que de 31 p. 100, ce qui représente une baisse réelle du taux de croissance par rapport aux six années précédentes.

Même si le budget renferme des mesures visant à accroître les crédits d'impôt à l'investissement dans les régions gravement touchées par le chômage, il reste qu'elles se faisaient attendre depuis très longtemps. Le gouvernement prétend que 76,000 emplois ont été créés durant la dernière année financière, mais de ce nombre, 3,000 seulement sont allés aux cinq provinces de l'Est. Pourquoi le Québec devrait-il enregistrer un taux de chômage et un taux d'inflation sensiblement plus élevés que n'importe lequel des États américains limitrophes?

J'espère que dans son discours de ce soir à Winnipeg, qui doit être, semble-t-il, une très importante allocution sur l'unité nationale, le premier ministre saura expliquer ce que son gouvernement entend faire pour aplanir les disparités régionales qui se sont accentuées durant son mandat, ce qu'il compte faire pour les chômeurs dont les prestations ont été ou seront supprimées et comment il pense porter la croissance réelle des provinces de l'Atlantique au même niveau que la moyenne nationale. Mais peut-on attendre ce genre de réponse d'un premier ministre qui, en neuf ans de pouvoir, nous a jetés dans le pire chaos économique, dans le pire chômage que nous ayons jamais connus et a laissé les forces de division, aux deux extrémités du pays, s'affirmer comme jamais auparavant.

Des voix: Bravo!

M. Clarke: J'aimerais citer les propos de Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec. Dans une récente interview accordée au *Financial Post*, il a décrit l'attitude de M. Trudeau, lorsqu'il a expliqué comment le Québec avait tenté de prévoir le problème de chômage qui allait se poser après l'Expo 67. Voici ce que M. Parizeau a déclaré au *Financial Post*:

Certains de mes amis disent que c'est après l'Expo que je suis vraiment devenu séparatiste sans le savoir. Un enfant de dix ans aurait pu comprendre qu'après l'Expo, il allait y avoir un terrible problème de chômage à Montréal. C'est pourquoi il fallait que nous ayons en réserve toute une série de projets de travaux publics qui seraient lancés dès la fin de l'Expo, pour soutenir l'activité. Ces projets ont été préparés en 1965, 1966 et 1967. Avec le gouvernement fédéral, nous avons préparé plusieurs grands projets que nous avons mis en réserve jusqu'à la fin de l'Expo.

Puis, les deux gouvernements ont commencé à se battre, c'était au moment où l'étoile de Pierre Trudeau montait à Ottawa, avant qu'il devienne premier ministre.

● (1750)

Il a conclu en ces termes:

... le programme remarquable que nous avions élaboré a été complètement abandonné. Il n'a rien donné et nous n'avons pu qu'observer sans rien faire; la hausse du chômage à Montréal.

Lorsque le chef du pays traite une province de cette façon, il sème évidemment la discorde et il n'est pas étonnant que les Canadiens croient que l'unité du pays est menacée aujourd'hui, étant donné les chefs que nous avons eus récemment.

M. Stevens: Il est en train de diviser le pays.

M. Clarke: Tout le monde sait que nous, de l'opposition officielle, avons toujours rejetés les contrôles à long terme en raison du dégât qu'ils causent. Notre proposition de 1974 visant à imposer des contrôles à court terme, qui aurait mis fin à la surenchère inflationniste et donné au gouvernement le temps de revoir ses politiques fiscales et monétaires, a été rejetée et probablement mal comprise par les électeurs.

On aurait pu s'attendre à certaines mesures; quinze mois après les élections de 1974, le gouvernement a changé son fusil d'épaule en imposant des contrôles pour une période qui devait être de 39 mois. Toutefois, au bout de 18 mois de contrôles, malgré la confusion et la colère qu'ils ont suscitées dans tout le pays, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour réviser sa politique en vue de gérer comme il faut les finances du pays. Nous avons encore eu un taux d'inflation de 9.3 p. 100 l'année dernière, au lieu de 5.1 aux États-Unis. Le gouvernement canadien continue à prendre de l'expansion. Maintenant, il consomme 43 p. 100 de notre PNB au lieu de 35 p. 100 aux États-Unis.

Même si en déposant le budget de 1977-1978 à la Chambre en février 1977, le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a déclaré que ce budget dissiperait tous les doutes quant à la détermination du gouvernement de limiter son expansion, le mois suivant il déclarait devant un comité de la Chambre que le gouvernement ne pourrait sans doute pas continuer longtemps à limiter le taux d'expansion de la Fonction publique.

Dans son budget de juin 1975, l'ancien ministre des Finances a déclaré:

Le gouvernement se propose donc de donner l'exemple en matière de restrictions, en exerçant une surveillance très rigoureuse sur ses activités et ses programmes.

Dans son budget de mai 1976, le ministre des Finances a déclaré:

Il est évident que, plus les projets de dépenses sont éloignés dans le temps, plus il est facile de les modifier. Il a été très difficile de réduire nos dépenses en 1975-1976, alors que l'année était déjà amorcée. Nous avons pu partir du bon pied pour 1976-1977. En 1977-1978, nous consoliderons nos gains.

Malgré ces déclarations et ces prédictions, le budget de 1976-1977 a augmenté de 19 p. 100 et celui de 1977-1978 de 7 p. 100. S'il n'a pas augmenté plus, c'est parce qu'on s'est déchargé de certaines responsabilités sur les provinces, mais nous savons que, finalement, c'est le contribuable qui paiera au moyen de l'impôt fédéral ou provincial.

J'aimerais enfin mentionner un autre domaine du budget où le gouvernement essaie de gagner de l'argent sur le dos des morts. Le gouvernement n'était pas satisfait de la situation; il propose maintenant d'imposer les gains sur les polices d'assurance réalisées lors du décès. Jusqu'ici, le gouvernement se contentait d'imposer seulement les gains réalisés lorsqu'on encaissait une police, c'est-à-dire le profit sur l'aspect investissement de la police d'assurance.

En outre, non content d'imposer les gains réalisés au moment du décès, le gouvernement a décidé de ne tenir aucun compte des transactions de prêt conclues entre les détenteurs de polices et les compagnies d'assurances. Le ministre a essayé d'expliquer cette décision en disant que nul n'est obligé de rembourser un prêt. Je me demande si le gouvernement s'est jamais senti obligé de faire plus que de refinancer ses propres prêts. Il va sans dire que les banques le font. De nombreux précédents le prouvent. Dorénavant, selon le budget, tout intérêt versé même sur des prêts contractés à titre provisoire pour permettre au contribuable de monter une affaire ou pour le renflouer pendant une période donnée—par exemple lors de l'achat d'une maison ou pour éviter une réduction d'impôt, peu importe—ne sera déductible dans aucun cas. On ne tiendra aucun compte du fait qu'il ait été versé pour gagner un revenu.

On va passer outre à toutes les règles ordinaires concernant le revenu. Pour bien insister sur les injustices des principes que suit le gouvernement en matière fiscale, l'intérêt sur les prêts contractés dans le cadre de polices actuelles continuera à être déductible, et cela ne peut être considéré que comme une incitation réelle à ne pas rembourser des prêts actuels. Je me demande si le gouvernement y a pensé lorsqu'il a émis l'idée que les compagnies d'assurances ne devraient pas être obligées d'accorder des prêts aux faibles taux d'intérêt auxquels elles sont tenues.

Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est bientôt 6 heures. Pour terminer, je tiens à dire à la Chambre que le bilan que j'ai exposé aujourd'hui est déplorable et que nous devrions rejeter ce budget.

M. MacFarlane: Monsieur l'Orateur, comme l'orateur précédent l'a dit, il est bientôt 6 heures et nous pourrions peut-être suspendre la séance.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Êtes-vous d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du budget avec, pour auditeurs de l'autre côté de la Chambre, les députés d'Edmonton-Centre (M. Paproski) et de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), tout seuls de leur famille.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sauf que je suis marié.

M. MacFarlane: Je me rends compte que la chose est importante, mais je constate que nous sommes sur le point de commencer. Avec les députés de ce côté-ci et ceux de l'autre côté, nous avons le quorum, même s'ils ne sont que deux.

Je ne peux pas comprendre pourquoi il y a tant de grincements de dents, de cris et de récriminations s'élevant des partis de l'opposition au sujet du budget. Tous ceux qui ont examiné les prévisions budgétaires déposées en février pouvaient facilement prédire le budget. Certaines modifications auraient pu être effectuées dans un nouveau budget, mais les prévisions budgétaires semblent être orientées de la même façon. Dans le budget principal des dépenses, des diminutions atteignant des millions de dollars étaient prévues. Par exemple, on pouvait prédire qu'une baisse de crédits pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources serait de l'ordre de 577.5 millions, notamment à cause de la baisse des paiements d'indemnisation pour les importations de pétrole. La baisse pour la Commission d'assurance-chômage était censée atteindre 325.5 millions de dollars. En raison des modifications apportées à la formule de financement établie, le budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social était censé être réduit de 172.8 millions. On prédisait une autre baisse des prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie et du Commerce au montant de 128.5 millions de dollars à cause des subventions réduites pour la vente du blé et des contrats pour la construction, maintenant terminée, de wagons à trémie. Comme le recensement quinquennal de 1976 est maintenant terminé, les prévisions budgétaires de Statistique Canada ont été réduites de 25.7 millions. Le budget de l'Office canadien des provendes a été réduit de 10.9 millions de dollars par suite des révisions du programme d'aide. Ce qui fait que le budget a été réduit en tout de 2,240.9 millions de dollars.

Si nous considérons les hausses dans les prévisions de dépenses, nous nous rendons compte qu'elles traduisent l'inquiétude que le gouvernement éprouve à l'égard des événements actuels. S'il a dû réduire les crédits affectés à certains postes, il a également dû en augmenter d'autres, comme dans le cas du secrétariat d'État. C'est une chose qu'aurait pu prévoir toute personne au courant de la situation actuelle. Il fallait allouer 567.7 millions de dollars de plus pour l'enseignement postsecondaire et l'acquisition des langues.

Depuis que je suis député, au moins un parti de l'opposition n'a jamais manqué de réclamer à grands cris que le gouvernement s'occupe davantage du ministère de la Défense nationale et qu'il investisse dans ce ministère. Je crois que le ministre s'est rendu au désir des Canadiens de voir nos forces armées assurer notre souveraineté dans le Nord et le maintien d'une zone de pêche de 200 milles, forces armées dont nous puissions être fiers et qui puissent desservir les localités éloignées. Le ministère de la Défense nationale a reçu 423.6 millions de dollars de plus à ces fins.

Cela m'inquiète quand j'entends des députés de l'autre côté de la Chambre se plaindre que le gouvernement ne se préoccupe pas des chômeurs. Monsieur l'Orateur, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration recevra 304.3 millions de dollars de plus pour réduire le chômage. Les députés d'en face mentionnent aussi les affaires urbaines. Ce ministère recevra de son côté 267.7 millions de dollars supplémentaires pour des octrois et des subventions dans le cadre des programmes de logement et de rénovation des quartiers. Quant au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, son budget sera accru de 171 millions de dollars, qu'il distribuera aux bandes d'Indiens et d'Inuit et aux gouvernements des territoires. Le ministère des Affaires des anciens combattants recevra 121.3 millions de dollars supplémentaires pour payer la hausse des pensions et des allocations. Je remarque que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) applaudit, monsieur l'Orateur. Je suis sur qu'il voudrait que ce montant soit encore plus élevé, mais il comprend la difficulté de la situation.

Les diminutions s'élèvent à 2,240.9 millions et les augmentations, à 1,855.6 millions de dollars. Comme toujours, on enlève à Pierre pour donner à Paul. Quant on constate à quel point il est important d'augmenter les dépenses dans un secteur, nous prenons parfois des fonds d'un autre secteur qui peut à notre avis s'en passer, mais même en pareil cas nous savons vraiment que ça ne suffit pas pour tout ce que nous voulons faire. Aussi, monsieur l'Orateur, le budget aurait-il pu être prévu.

On peut lire dans la petite brochure intitulée «Budget en bref» publiée par le ministère des Finances, à la rubrique des «Points saillants», la déclaration suivante:

> Le gouvernement fédéral poursuivra sa politique de développement des approvisionnements énergétiques. Mais il nous faut tous adopter de meilleures pratiques de conservations de l'énergie et accepter la perspective de hausse des prix.
>
> La meilleure façon pour les consommateurs canadiens de se protéger des hausses de prix de l'énergie consiste à en consommer moins.

Il était évident partout dans le budget que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources tâchait de faire paser ce message.

Certains ont déploré l'absence dans l'exposé budgétaire de toute allusion aux mesures de contrôle en soulignant que notre gouvernement s'y était autrefois opposé. Je ne crains absolument pas, monsieur l'Orateur, de me présenter devant mes électeurs et de leur signaler que j'ai appuyé un gouvernement qui a mis sur pied un programme en vue de remédier à un fort taux de chômage et d'inflation. Je ne crains pas du tout de leur rappeler qu'un certain groupe de travailleurs étaient sur le point de se mettre en grève pour obtenir des hausses salariales de 72 p. 100 deux semaines avant que nous n'imposions ces mesures de contrôle. Un an plus tard, le même groupe a accepté une hausse de 6.9 p. 100 au lieu de 72 p. 100 à cause de l'initiative du gouvernement. Voilà pour les salaires.

● (2010)

Parlons des prix. Noël ne remonte pas à tellement longtemps et je me promenais alors dans les super-marchés; j'ai bavardé avec les gens de ma circonscription, les syndiqués de Stelco, Dofasco, Westinghouse et des électriciens. Ma circonscription de Hamilton Mountain compte beaucoup de syndicats.

[L'Orateur suppléant (M. Ethier).]

La femme d'un travailleur a dit: «C'est un plus beau Noël cette année car je peux me permettre de faire plus». Cela ne signifie peut-être grand chose pour qui que ce soit, un plus beau Noël. Certains ont demandé pourquoi ce n'était pas Noël toute l'année. La vie ne semble pas se présenter ainsi. Pour le petit travailleur, il est très important de pouvoir faire pour sa famille quelque chose de spécial. Bon nombre de mes électeurs ont pu le faire à Noël l'an dernier alors que ce n'était pas possible l'année d'avant.

Les contrôles des prix et des revenus ont aidé à réduire le taux d'inflation, mais ils n'ont pas fini leur tâche. Voilà pourquoi nous les maintenons. Tout comme nous les avons adoptés lorsque la plupart des Canadiens auraient préféré qu'il n'y en ait pas, nous les gardons sans avoir peur de le faire.

Si les contrôles devaient disparaître soudainement, on courrait le risque que les prix et revenus reprennent leur montée en flèche. De fait, j'ai assisté à une réunion d'excellentes personnes—un groupe de syndiqués que j'admire beaucoup—qui étaient prêts à passer tout un dimanche après-midi à parler de contrôles. Ils avaient consacré beaucoup de temps à faire des recherches. Lorsqu'un d'entre eux affirma que «les contrôles devraient être supprimés pour qu'on puisse obtenir les hausses salariales dont on avait été privé», j'ai eu du mal à en croire mes oreilles. Je n'ai pu rester assis et écouter pareille énormité. Je ne parvenais pas à comprendre qu'on puisse croire que si nous supprimons les contrôles, nous recommencerons directement à ajuster tous les prix de sorte que les gens puissent avoir tout ce qu'ils auraient eu, à ajuster tous les salaires pour qu'ils puissent gagner tout ce qu'ils auraient pu toucher comme revenu. Si c'est cela que nous allons faire, nous allons nous retrouver dans la même situation qu'auparavant, dont ont tant souffert les personnes âgées et les travailleurs non syndiqués, mais pas le travailleurs à gros salaire, les grands syndicats et la grande entreprise. Le ministre des Finances (M. Macdonald) est convaincu que ses mesures sont dans l'intérêt du groupe le plus directement en cause, ceux qui tirent le diable par la queue. C'est pourquoi il a cru bon dans son budget de raffermir l'opinion qu'il a des restrictions.

Le gouvernement pense qu'il serait impossible ou du moins à déconseiller de procéder au décontrôle avant le deuxième anniversaire du programme de lutte contre l'inflation, c'est-à-dire avant le 15 octobre 1977, ce qui déçoit bien des gens. Quoi qu'il en soit, je dois dire que c'est là une déclaration sans équivoque. C'est d'ailleurs ce qu'on voulait. Voilà ce que l'on trouve dans le budget.

Ce n'est pas un budget immobiliste, un document insipide jeté en pâture aux citoyens. C'est un budget à longue échéance, ce dont nous avions grandement besoin. Il nous a dit que les restrictions ne seront pas levées tant que l'économie ne nous permet pas de croire que c'est faisable et tant que l'attitude des citoyens ne change pas.

Les hommes d'affaires et les travailleurs ont semblé dernièrement accorder à l'idée des restrictions volontaires un appui qui permet d'envisager un rapprochement possible de la date de suppression de la réglementation. Cette attitude pourrait aider à déterminer le choix de cette date. On tâchera de sonder le terrain au cours d'une série de consultations qui suivront la publication d'un document de travail sur la suppression des contrôles et la période qui suivra.

Dans l'intervalle, toutes les parties ont été avisées de continuer à fixer les salaires et les prix comme si les contrôles allaient demeurer en vigueur un certain temps encore. Ce ne sont pas des propos que le ministre des Finances, le gouvernement ou le parti tiennent de gaieté de cœur, mais ils n'en ont pas honte et ils ont une attitude ferme. Qu'ils soient à gauche, à droite ou au centre, tous en reconnaissent le nécessité. Les contrôles doivent demeurer en vigueur tant qu'on aura pas décelé chez les intéressés le désir de collaborer pour le plus grand bien de tous et non pas au détriment des uns et des autres.

Ce qui m'étonne, c'est la façon dont certaines gens ont dénigré et ridiculisé le budget. Ce qui m'inquiète, c'est que bien des personnes au sein des média et de la population reconnaissent que ces nombreux énoncés de principes découlaient du budget, avec lesquels elles étaient d'accord, mais on continue de nous dire que rien n'a été mis de l'avant.

Le gouvernement a lancé une vaste stratégie de l'emploi en créant les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail. Aujourd'hui même, nous avons été l'objet d'attaques virulentes, comme si les ministériels étaient responsables de la situation de chaque chômeur et que tout le monde s'en lavait les mains.

J'hésite à coter d'autres pays, mais c'est un problème d'envergure internationale. Au début, nous n'avons pas réellement accepté la politique du gel des prix. Pour nous, à ce moment-là, l'inflation était en majeure partie une force extérieure qui s'abattait sur notre pays. Nous n'avons eu recours aux contrôles que lorsque nous nous sommes rendu compte de la flambée des prix. Nous nous guidions sur l'expérience des autres pays.

Il est incontestable que l'économie canadienne fait face au taux de chômage le plus élevé depuis la fin des années cinquante. Personne ne nie cela. Nous sommes également en présence toutefois de toute une brochette de problèmes nouveaux au niveau du marché du travail. Suivant la tradition des autres gouvernements libéraux que le Canada a eus jusqu'ici, le gouvernement actuel fait face à ces problèmes en faisant preuve d'humanité et en lançant des programmes originaux pour aider les Canadiens qui sont au chômage.

Quels sont les problèmes du marché du travail? Premièrement, la main-d'œuvre augmente trop vite par rapport au nombre d'emplois que notre économie est capable de créer, même si le Canada a fait un effort admirable dans ce sens. En janvier dernier, le nombre d'emplois a nettement augmenté, mais la main-d'œuvre aussi a augmenté. En février elle a augmenté deux fois plus vite que le nombre d'emplois.

Un des grands problèmes a été l'arrivée rapide et continue des jeunes, garçons et filles, sur le marché du travail. Ces deux groupes ont toujours eu beaucoup de mal à trouver du travail, en grande partie parce que beaucoup de ces jeunes arrivent sur le marché du travail avec assez peu d'expérience. C'est ce qui fait que le chômage est aujourd'hui plus de deux fois et demie plus élevé chez les jeunes que chez les adultes.

Le chômage chez les jeunes en particulier est un phénomène mondial. Dernièrement, l'Organisation internationale du travail signalait que le nombre des jeunes chômeurs avait atteint sept millions dans les 24 pays les plus riches au monde, soit un chiffre sans précédent. Leur pourcentage varient de 28 p. 100

de tous les chômeurs en Allemagne à 44 p. 100 en Grande-Bretagne.

D'autres pays considèrent que le Canada fait un effort remarquable pour essayer de résoudre ce grave problème. Dernièrement, le sénateur américain Hubert Humphrey écrivait au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Bud Cullen) et lui déclarait entre autres choses:

> Nous aux États-Unis sommes chanceux d'avoir au nord un voisin qui non seulement partage les mêmes problèmes économiques que nous, mais qui a eu aussi l'initiative et la prévoyance de rechercher des solutions nouvelles à ces problèmes . . . Nos jeunes pourront se compter chanceux si les Etats-Unis suivent cet exemple et établissent des programmes du même genre.

Au lieu de critiquer nos programmes, nous devrions reconnaître que ces programmes de création d'emplois directs que nous empruntent les États-Unis, la France, l'Australie et le Royaume-Uni entre autres, représentent les meilleures méthodes d'emploi pour ce qui est du coût par emploi créé et des débouchés créés rapidement. Dès 1977-1978, près de 90,000 emplois seront créés.

On peut bien dire que cela ne suffit pas, que cela est insuffisant, mais on ne peut nier les faits. Admettre ce que de nombreuses personnes ont déclaré n'équivaut pas à tout attribuer au gouvernement. Pourquoi le ministre des Finances n'essaierait pas de relancer l'économie de manière à permettre à l'entreprise privée de participer également à la création d'emplois là où le souhaite justement le public canadien? Nous ne sommes pas dans cette noble société socialiste où chacun est responsable de l'autre. Nous avons une responsabilité et je crois que nous nous en acquittons grâce à notre programme de création d'emplois. Je crois également que le ministre des Finances a raison de confier au monde des affaires la responsabilité de créer des emplois surtout pour les jeunes, avec ou sans formation, de même que pour les femmes.

● (2020)

Le budget annonce clairement un contrôle des dépenses. Il renferme également un bon nombre des politiques que demande la population. Le budget en soi a paru hautement acceptable au monde des affaires et au public en général. La seule critique fondée a été émise par les syndicats qui se plaignent du taux de chômage élevé. Mais ils ne demandent pas au gouvernement de mettre un frein à ses mesures. Ils lui disent: «Nous voulons davantage». De même, si nous supprimions les contrôles et si tout le monde avait le salaire qu'il souhaite, il n'y aurait certainement pas plus d'emplois disponibles. Il y en aurait moins. Je soutiens donc que le budget agira à long terme. Et n'oublions pas que les longs termes sont beaucoup plus courts maintenant. Le temps et l'espace rapetissent et lorsque nous parlons d'une mesure à long terme aujourd'hui, la période nous semble plus longue que nous le voudrions parce qu'étant donné le nombre élevé de chômeurs, chaque jour pèse lourd sur le ministre des Finances.

La seule pensée du nombre des chômeurs, dans le comté de Restigouche, dans Hochelaga, Hamilton Mountain ou Vancouver Quadra, inflige un fardeau à chacun d'entre nous. Et n'oubliez pas non plus que des députés de ce côté-ci viennent de régions où le chômage est terriblement élevé, le plus élevé, et atteint les 47 p. 100. Dans les Maritimes, nous avons presque autant de députés de ces régions que les partis d'en face; nous savons aussi bien qu'eux ce qui s'y passent; et certes, la grande province de Québec, où le chômage est considérable, compte autant de députés de ce côté-ci de la Chambre qui viennent des régions où le chômage est aigu et qui s'en inquiètent autant que les députés d'en face.

Aussi, à mon avis, nous devrions éviter de nous en prendre au budget, à ses lacunes, et reconnaître que le gouvernement ne peut prendre certaines mesures à moins que nous, qui vivons en pays de libre entreprise, ne parvenions à revitaliser l'économie, l'entreprise privée, de sorte qu'elle puisse jouer le rôle qui lui revient dans la création du plein emploi.

J'aimerais, en terminant, ajouter un mot ou deux, sauf tout le respect que je dois au ministre des Finances, sur un sujet qui me tient plus à cœur encore que le budget. Bien des gens aimeraient renverser les rôles en prétendant que l'aliénation est due à une mauvaise gestion économique, aux problèmes financiers ainsi qu'au chômage. Écartons cette idée. Il faut bien comprendre que ce qui se passe aujourd'hui, c'est que les Canadiens commencent à douter de la nécessité de maintenir l'unité nationale, et il faut le crier sur tous les toits. Il faut empêcher les Ontariens, les Québécois, les habitants des Maritimes, ou ceux des plaines, de la côte ouest ou du grand Nord de dire que tout cela n'est qu'un mauvais rêve, que l'unité nationale n'est pas compromise et que le problème va se régler de lui-même. La situation est grave.

Certains d'entre nous se sont déjà attelés à la tâche pour essayer de trouver un moyen de résoudre ce problème d'aliénation. Si nous nous considérons comme des Canadiens, nous pouvons unir nos efforts pour essayer de faire disparaître le chômage et la pauvreté et pour gérer nos richesses et nos ressources, sinon, il sera très difficile de trouver des solutions. Je me demande comment M. Lévesque ou n'importe quel ministre de son cabinet peuvent aller dire aux Acadiens du Nouveau-Brunswick ou aux francophones de Saint-Boniface qu'ils ne se préoccupent pas de leur sort ou le contraire; pourtant, c'est apparemment une de leurs tactiques. Ils semblent dire: peu nous importe les Francophones de l'extérieur, vous pouvez vous en occuper; nous réglerons nos propres problèmes nous-mêmes. Ou encore: nous nous préoccupons de votre sort, et il vaut mieux pour vous que nous agissions comme nous faisons.

S'ils constituent en fait un pays distinct, un État souverain, comment peuvent-ils prétendre dicter une ligne de conduite à quiconque au Manitoba ou au Nouveau-Brunswick? C'est seulement à titre de Canadiens qu'on peut dire aux gens ce qu'ils doivent faire; c'est seulement à titre de Canadiens qu'on peut convenir de la façon de résoudre ces problèmes. Ce n'est qu'en tant que Canadiens qu'on peut proposer des solutions. On ne peut proposer de solutions avec une idée de séparation derrière la tête, avec des idées sur la pension alimentaire avant même que le divorce ne soit accompli. On doit se présenter en tant que Canadiens car autrement on n'a rien à dire sur ce qui se passe au Nouveau-Brunswick et les gens du Nouveau-Brunswick n'ont aucun droit de demander de l'aide de l'Ontario et l'Ontario ne peut se permettre de critiquer le prix du pétrole de l'Alberta qui elle-même n'a aucun droit de se plaindre des importations manufacturières en provenance de cette province ou des tarifs du Pas du-Nid-de-Corbeau. Ce n'est qu'à titre de Canadiens que nous pouvons en parler.

Je pense donc que l'état de l'unité nationale a réellement des effets bien plus importants sur l'économie que peuvent en avoir de simples règlements mis en vigueur par les conseils économiques ou par les gens qui achètent, vendent, échangent et travaillent. Je ne crois pas que des erreurs de financement puissent rompre l'unité du pays. C'est l'absence d'unité qui fait qu'il est difficile de partager et d'avoir une économie saine. En terminant, j'aimerais bien qu'on reconnaisse ce qu'ont dit certains de nos éminents compatriotes.

De temps en temps, j'éprouve beaucoup de plaisir à lire les propos d'un homme comme Claude Ryan. Il met facilement le doigt sur le cœur du problème. Il a dit que l'un des meilleurs programmes qui existent était celui parrainé par les chrétiens et les juifs du Canada qui facilite les échanges entre les jeunes du Québec et ceux de l'Ontario. Ainsi un jour, comme nous étions à la gare centrale pour procéder aux échanges, nous pouvions voir des jeunes Québécois prendre le train pour Hamilton ou Vancouver accompagnés des jeunes Anglais, alors que d'autres Anglais arrivaient au Québec. Il était très intéressant de voir que les jeunes Québécois venant de l'Ontario avaient réellement appris des rudiments d'anglais, qu'ils pouvaient dorénavant écouter des émissions de télévision et de radio ainsi que des films et des chansons en anglais. Mais les jeunes anglophones qui avaient passé quelque temps au Québec n'allaient pas tarder à oublier la langue avec laquelle ils devaient se familiariser, car la langue elle-même était quelque peu différente; un peu plus technique et plus précise. Ce qu'ils avaient acquis pendant leur courte expérience d'un mois ou de deux semaines allait être complètement perdu et les vrais gagnants, du point de vue de la langue, c'étaient les jeunes Canadiens français qui continueraient à parler français, à cause de leur milieu et de leur culture, mais qui, grâce à l'influence anglaise, allaient pouvoir continuer à faire des progrès en anglais.

Mais, vous savez, en regardant tous ces jeunes à la gare centrale, nous nous disions que jamais plus on ne pourrait dire à un des ces petits anglais ou des ces petits français que ceux de l'autre groupe sont des étrangers. Il se peut qu'ils n'aient pas tous tiré un égal profit de l'expérience du point de vue linguistique, mais un jeune Canadien français qui a passé un mois à Hamilton ne pourra plus jamais considérer les Canadiens anglais comme des étrangers, de même qu'un jeune anglophone qui a passé quelque temps à Rivière-du-Loup ne pourra plus voir les Canadiens français comme des étrangers. Ce seront maintenant pour eux des compatriotes. Cela est important. C'est important, à mon avis, de se considérer mutuellement comme des Canadiens.

Je ne m'exprimerai pas en français dans mon discours d'aujourd'hui, car je veux montrer qu'il est important pour les Canadiens anglais de se lever sans honte et de dire: il faut reconnaître le fait français. Ce n'est pas au Québec que va se livrer la bataille. il n'y a pas place pour une bataille au Québec. C'est au Canada que va se livrer la bataille. Il s'agit, si vous voulez, d'une guerre civile, d'une guerre de l'esprit. Nous allons pouvoir survivre à cette guerre si nous nous comportons honnêtement, en tant que Canadiens anglais, car je pense qu'il est largement prouvé que même M. Lévesque commence à se rendre compte que six millions de personnes face à 21 millions, c'est une chose, mais que six millions face à 246 millions, c'est déjà plus dur.

● (2030)

Nous avons la possibilité, au Canada, de reconnaître dans nos frères français nos égaux, ce qu'ils sont. Nous devrions, en tant que Canadiens, nous asseoir à la même table et leur demander quelles seraient les conditions à réaliser pour qu'ils se sentent égaux dans leur propre pays, qui est aussi le nôtre. Cette heure est notre responsabilité, particulièrement pour ceux d'entre nous qui sont anglophones. Bien entendu, il est important que nous puissions communiquer avec nos compatriotes dans la langue de l'autre race fondatrice, tout comme il est important pour eux de communiquer avec nous. Mais, comprenons le danger qu'il y a, monsieur l'Orateur, à aller jusqu'à la séparation. Il est affreux de penser que d'une manière ou d'une autre, certains Canadiens français pourraient ne pas être autorisés à apprendre l'anglais. Certains Canadiens anglais pourraient bien dire alors qu'ils n'auront jamais besoin d'apprendre le français. En fait, je pense que nous devrions apprendre l'espagnol, que parlent nos frères d'Amérique du Sud.

Je sais que ce soir, le premier ministre (M. Trudeau) parlera de l'unité nationale. Je regrette de ne pas pouvoir l'écouter, mais connaissant ce qu'il dit et ce qu'il écrit je sais que son discours sera apolitique. Personne ne s'intéresse à recueillir des voix, mais tous, nous nous intéressons vivement à ce que tous les Canadiens comprennent qu'à l'heure actuelle nous sommes placés devant une occasion sans précédent, celle qui est donnée aux nations qui ont atteint une certaine maturité.

Lorsque les Japonais sont parvenus à cette maturité, ils ont exporté dans le monde entier des circuits miniaturisés, de petites radios et des appareils de télévision. Les Allemands nous ont donné la langue scientifique, la langue technique des laboratoires. Les Américains et les Russes sont allés sur la lune. A présent, l'heure canadienne a sonné. Qu'allons-nous donc exporter? Notre ressource la plus importante, c'est notre jeunesse. C'est pourquoi le chômage est tellement important pour nous et notre exportation, ce sera notre attitude. Nos jeunes iront dans le monde entier et diront: «Nous avons trouvé la solution. Nous sommes un grand pays» . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Est-ce d'accord?

M. MacFarlane: Puis-je finir cette dernière phrase?

M. Paproski: Une minute alors.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre de donner son consentement unanime au député pour qu'il poursuive ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Paproski: Comme le premier ministre l'a dit: «Allez par toutes les nations et trouvez-vous du travail».

M. MacFarlane: Cette interruption est la bienvenue, monsieur l'Orateur. On m'a donné une minute et je pense pouvoir fort bien répondre en une minute à cette remarque. Quelle que soit l'idée du député sur ce qu'a dit le premier ministre, ou sur le but de sa déclaration, les jeunes gens avec qui j'en ai parlé l'ont applaudie. Je n'ai pas encore trouvé une seule université qui n'ait pas été du même avis que moi sur la question, et j'irai même jusqu'à dire que, pas plus qu'aucun autre député de la Chambre mais autant que quiconque, je suis en contact avec

les jeunes dans les universités et que cette question ne m'a jamais été posée, sauf par les médiocres, les pauvres types et les vieux.

M. Alexander: Comme Lincoln Alexander.

M. MacFarlane: Je pourrais aussi dire en dix secondes que le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a indiqué que le premier ministre et d'autres ministres pensaient rentrer au Québec et que cela serait épouvantable, mais que cela me causerait un grave problème à moi aussi. S'il n'y avait pas de Canada, où voudrions-nous habiter? Nous habiterions où sont nos racines. Je suis certain que s'il n'y avait plus de Canada, les Albertains rentreraient en Alberta.

La question est hypothétique, mais la réponse était bien exprimée. Si M. Lévesque écoute ce que je dis, et j'aimerais le crier pour qu'on m'entende jusqu'à Québec, j'aimerais lui dire qu'en cas de séparation, ceux qui pensent tellement de bien du Québec, comme les députés québécois francophones et aussi les députés québécois anglophones, les ministres qui nous ont servis et le premier ministre, ne seraient pas à la table de négociations pour discuter avec lui. Il négocierait avec un autre pays. Ne comprend-il pas la gravité d'une telle situation? Comment tous ces députés pourraient-ils être ici s'il y avait séparation? Ils n'auraient plus leur siège. Ils ne feraient plus partie du Canada.

Le premier ministre ne s'exprime jamais de façon ordinaire; il essaye d'établir exactement ce que j'avance et, selon moi, nous devons en tenir compte.

M. Alexander: Vous parlez depuis plus de dix secondes, Gus. J'ai été très patient.

M. MacFarlane: Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirai que la société canadienne est un vitrail solide parce qu'elle est faite de deux nations fondatrices. Ce vitrail comporte bien des sections aux couleurs brillantes. Il y a les Pakistanais, les Ukrainiens, les Écossais, les Anglais, les Allemands, les Juifs, les gens originaires des Bermudes, de la Jamaïque . . .

M. Paproski: Les Noirs.

M. MacFarlane: Les Noirs, certainement, mais je n'ai jamais considéré que tous les Noirs sont tous semblables; j'ai toujours pensé qu'ils se veulent différents les uns des autres. Les gens originaires de Trinidad, de la Jamaïque et de Sainte-Lucie sont mes amis et ils ont un certain attachement pour leur pays d'origine. Voilà le rêve canadien. C'est la nature du Canada de ne pas amalgamer tous les groupes ethniques. J'affirme respectueusement, monsieur l'Orateur, que si nous réalisons notre rêve, nous nous préoccuperons de nos chômeurs, de nos vieillards, de nos jeunes et nous présenterons un budget qui captera l'attention du monde entier. Nous aurons quelque chose à partager avec le reste du monde. Voilà notre rêve, monsieur l'Orateur.

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe à ce débat sur le budget dès notre retour du congé de Pâques. Si je l'avais fait avant l'ajournement de Pâques, je n'aurais pas eu l'occasion de discuter des avantages et des inconvénients de ce budget tant avec mes commettants qu'avec de nombreux particuliers à l'extérieur de ma circonscription, des gens de tous les partis et de tous les métiers, qui m'ont fait part de leur déception et incrédulité à l'égard de ce dernier budget, surtout en ce qui concerne les chômeurs.

J'ai eu l'occasion pendant cette période de rencontrer des étudiants et des élèves du secondaire qui, contrairement à ce que prétend le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane), se préoccupaient de ce que le premier ministre (M. Trudeau) leur avait dit d'aller chercher du travail ailleurs. Ils aimeraient bien savoir où le gouvernement les mènera. Ils s'inquiètent aussi de savoir où le budget les mènera eux-mêmes et le reste du pays.

J'ai en outre eu l'occasion de parler à des représentants d'un autre secteur de l'économie, à savoir aux hommes d'affaires auxquels j'ai envoyé un questionnaire et dont j'ai les résultats en main. J'ai envoyé ce questionnaire aux chefs de petites entreprises et 73 p. 100 de ceux qui ont répondu n'étaient pas satisfaits de ce dernier budget.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je ne ferais que reprendre les propos de ceux qui ont participé à ce débat avant Pâques si je me bornais à souligner que le gouvernement est incompétent et que son budget ne réussira pas à régler la question très grave du chômage au Canada. Non seulement le gouvernement a renoncé à chercher une solution à ce problème mais encore il a établi son budget en partant du principe qu'il y aurait plus d'un million de chômeurs dans les mois et années à venir. Mon chef, le leader de l'opposition officielle (M. Clark) a, d'une part, exprimé d'une façon éloquente son désarroi et, d'autre part, il a présenté des recommandations très précises se rapportant non seulement à la question du chômage mais à l'économie dans son ensemble.

● (2040)

Encore une fois, monsieur l'Orateur, pour éviter de me répéter, je ne parlerai pas du chômage en général mais en termes d'un secteur bien précis, celui des petites et moyennes entreprises. Car dans tout pays industrialisé leur potentiel d'emploi est non seulement le plus important, mais le moins coûteux. Les conversations que j'ai eues avec des Canadiens de toutes professions m'ont convaincu que ce qu'il faut, ce n'est pas de continuer à balancer des subventions de création d'emplois temporaires, mais nous occuper plutôt des emplois permanents en lançant par exemple de solides programmes économiques dans le secteur privé.

Je parle des petites et moyennes entreprises gérées par l'exploitant, car elles emploient plus de 60 p. 100 de notre main-d'œuvre. C'est par là qu'il faut attaquer le problème. Elles sont écrasées sous les contraintes bureaucratiques que leur imposent tous les gouvernements du pays, et non pas le seul gouvernement fédéral. Voilà le secteur qui peut véritablement relever notre productivité et améliorer notre produit national brut. C'est lui qui peut absorber à coup sûr le gros de nos chômeurs, à la condition toutefois que le gouvernement ne continue pas de l'ignorer. C'est lui qui forme l'essentiel de notre économie. Il faut mettre un terme aux faillites de petites entreprises, dont le nombre n'a jamais été si élevé depuis la Confédération. Si on laisse cette tendance s'affirmer, la libre entreprise que nous avons connue disparaîtra. Elle cédera la place à ce que j'appelle souvent le socialisme des grosses entreprises. Pour arrêter cette tendance, il faut une action immédiate et efficace de l'État fédéral. La situation est on ne peut plus sérieuse.

Celui qui au gouvernement est chargé de ce secteur est le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand). Malheureusement, il a les mains liées. J'ai déjà dit, je ne sais combien de fois, à quel point j'étais heureux de ce que le premier ministre ait créé ce nouveau portefeuille des petites entreprises. Le ministre s'est attelé consciemment à sa tâche, mais il faut se demander à quel point le gouvernement est sincère lorsqu'un de ses ministres n'est même pas capable de dire quel secteur de l'économie entre dans ses attributions. Ce ministre, c'est celui des petites entreprises. Lorsque je lui ai demandé le 24 mars de me dire quelles petites entreprises relevaient de son ministère, il a été incapable de répondre. Je ne lui en fais pas grief personnellement. Il est évident qu'on ne lui permet pas au cabinet de faire adopter ses points de vue, ses suggestions ou ses recommandations. Cela montre bien que le gouvernement n'attache pas assez d'importance à la question pour présenter dans l'immédiat ou dans l'avenir une politique ou une loi sur les petites entreprises.

Sous le présent gouvernement libéral, la petite entreprise est perdue dans le vide de l'absence de politiques. L'une des principales recommandations du ministre au ministre des Finances (M. Macdonald), visant à supprimer la taxe sur les gains en capital lors du transfert d'une petite entreprise d'un membre de la famille à un autre dans le nouveau budget, en est un exemple. C'est une très bonne recommandation qu'ont faite par le passé les membres de notre parti et d'autres groupes d'intéressés, comme la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Le budget ne comprenait pas non plus les nombreuses autres recommandations formulées par le ministre, les partis d'opposition et certains groupes d'intérêt spéciaux. Malheureusement, cela ne fait que confirmer mon impression première que la constitution de ce sous-ministère chargé des petites entreprises n'est qu'une mesure provisoire en vue de calmer les exploitants de petites entreprises mécontents, et non de créer, de définir ou de formuler des programmes et politiques, comme ce devrait être le cas, axés sur la croissance et la prospérité du secteur des petites entreprises.

Nous avons connu une situation plus ou moins identique avant les élections de 1974, lorsque les groupes ethniques du Canada étaient très mécontents et que le premier ministre, pour les calmer, a créé un ministère ou un sous-ministère chargé du multiculturalisme, lequel a tout simplement disparu une fois que les libéraux eurent obtenu la majorité à la Chambre.

Alors qu'il y a près de un million de chômeurs au Canada et que le gouvernement fédéral ne semble rien faire pour en faire baisser le taux, on ne peut plus feindre d'ignorer le potentiel de croissance de main-d'œuvre au sein du secteur des petites entreprises. Au Japon, en Allemagne de l'Ouest et ailleurs, où les gouvernements ont concentré leurs efforts économiques sur le bien-être des petites et moyennes entreprises, on connaît actuellement le plein emploi ou presque.

Il faut bien comprendre que la possibilité d'emploi la plus économique se trouve chez l'entrepreneur qui lutte constamment pour surmonter les obstacles que les mesures du gouvernement dressent sur son chemin. Le gouvernement n'aurait certes aucune peine à réduire les monceaux de paperasse bureaucratique qu'il force les petites entreprises à remplir. Je sais que le ministre fera ce qu'il pourra à cet égard, tant que le Cabinet ne lui aura pas délié les mains, ainsi qu'à tous les autres qui veulent apporter des changements nécessaires intéressant les hommes d'affaires.

Au lieu d'étouffer le monde de la petite entreprise avec des mesures bureaucratiques et toutes sortes de restrictions et de contrôles, le gouvernement devrait plutôt songer à l'encourager par tous les moyens—que ce soit par le truchement de la fiscalité, de la recherche et du développement ou de quoi que ce soit—car c'est le progrès et le développement de la petite entreprise qui créeront l'emploi à meilleur compte. Il en est tout autrement à l'heure actuelle. A mon avis, encouragement est le mot clé, mot clé maintenant disparu hélas! du vocabulaire des hommes politiques à Ottawa. Au lieu des programmes d'encouragement, nous vivons actuellement la plus belle époque des cadeaux de notre histoire. Plus les subventions directes et les cadeaux sont nombreux, moins le sont les encouragements à la productivité réaliste. C'est tout comme dans le cas des prestations d'assurance-chômage: plus elles sont élevées, moins les gens songent à garder longtemps leur emploi.

Nous ne pouvons plus nous permettre de recourir à des programmes provisoires de création d'emplois, comme cette étude de l'usage des salles de toilette au Canada qui a coûté $175,000 aux contribuables et qui a permis de découvrir qu'elles présentent le plus grand danger au moment où l'on monte dans une baignoire mouillée ou on en descend, ou cette étude de la fertilité des familles québécoises qui a coûté $48,000. Je n'invente rien. Le gouvernement a accordé des millions de dollars de subventions aux fins notamment d'étudier le rôle socio-culturel de la musique à bouche dans les différentes régions du Canada. Quelle irréflexion de la part du gouvernement, lui qui ne cesse de prêcher à tous qu'il faut comprimer les dépenses, mais qui oublie de comprimer les siennes.

Ce ne sont là que quelques exemples des dépenses sans précédent du gouvernement qui représentent maintenant 43 p. 100 du produit national brut par rapport à 35 p. 100 du produit national brut des États-Unis. N'oublions pas que le gros du produit national brut aux États-Unis est consacré aux forces armées et au programme général de la défense qui, par comparaison, n'influe même pas sur notre produit national brut au Canada. On peut donc se demander comment le gouvernement peut songer à indexer sur le coût de la vie les pensions des fonctionnaires, des députés et des sénateurs. A mon avis, nous ne pouvons pas du tout nous le permettre actuellement, sans parler de l'imposer aux gouvernements et aux générations futurs. L'indexation des pensions est une entreprise irréfléchie qui risque d'entraîner la faillite du gouvernement, et peut-être même de tout le Canada. Le gouvernement actuel ne peut continuer à émettre de l'argent indéfiniment.

On a dit à maintes reprises, et il faut le répéter encore, que le gouvernement doit ramener ses dépenses au moins aux niveaux qu'il impose aux secteurs public et privé. Les députés de notre parti et notre critique financier lors du dernier débat sur l'Adresse ou du débat sur le budget précédent a exposé de façon détaillée comment les dépenses gouvernementales pourraient être réduites d'environ 1 milliard. Au lieu de faire marcher la planche à billets, ce qui est la principale cause de l'inflation, nous devons réduire la croissance de la masse monétaire. Et il faut faire vite.

● (2050)

Les problèmes économiques et les solutions varient sans doute d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Toutefois, certains problèmes économiques sont universels. J'ai voyagé toute ma vie dans bien des pays du monde, et surtout, j'ai fait récemment une tournée du Canada pour discuter cette fois des problèmes et de leurs solutions avec la petite entreprise, et j'ai été agréablement surpris de constater que ces problèmes et ces solutions étaient les mêmes dans un pays aussi régionalisé que le nôtre. L'entreprise en général, mais surtout la petite entreprise, unifient notre pays plus que n'importe quel autre secteur de l'économie. A Victoria, les problèmes sont les mêmes qu'à Toronto, à Québec ou à Halifax. Cependant, la menace de séparation et de division du Canada semble inquiéter actuellement tous les Canadiens.

Les nombreux sondages révèlent que la majorité des Canadiens ne veulent pas que le Québec, ou toute autre région du pays, quitte la Confédération. Les résultats du questionnaire envoyé dans ma circonscription à ce sujet révèlent que 90.1 p. 100 de mes électeurs s'opposent à toute forme de séparation. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui établissait la constitution canadienne, prévoit également qu'en cas d'urgence, le Parlement fédéral peut intervenir dans l'intérêt de l'ensemble du Canada, même au risque de porter atteinte aux droits fonciers et civils des provinces. Si je parle ainsi, c'est qu'on peut certainement considérer la menace de séparation comme une situation d'urgence et que le Parlement fédéral pourrait déclarer qu'en vertu de l'Acte d'Amérique du nord britannique aucune province ne peut se retirer unilatéralement du Canada. Presque tous les Canadiens, y compris la majorité des citoyens du Québec, trouveraient sans doute cette loi acceptable, et il faudrait la promulguer avant que M. Lévesque ne tienne un référendum sur la séparation.

Devant la possibilité de division du Canada, la menace de séparation retient toute notre attention et nous fait oublier les graves conséquences du ralentissement économique et de l'inaction des gouvernements devant ce ralentissement. Tant que nous n'aurons pas écarté cette menace, les Canadiens subiront les conséquences d'une mauvaise politique économique. C'est pourquoi j'invite les députés à envisager la possibilité d'invoquer ces dispositions pour résoudre la grave situation où nous nous trouvons et de demander au gouvernement de présenter une mesure législative interdisant officiellement la séparation de toute partie du Canada, mettant ainsi fin à toute discussion sur cette question.

Les Canadiens s'opposent à la séparation de leur pays et nous perdons un temps précieux que nous pourrions employer à débattre des questions importantes comme la situation économique. Il est vrai que le débat sur cette question comme sur d'autres est engagé, mais peut-être que ce n'est pas assez. Les députés ministériels s'inquiètent, ceux de l'opposition proposent des recommandations, les ministres du cabinet s'en mêlent et le public fait connaître son point de vue par des sondages, des colloques, des lettres, des appels téléphoniques ou d'autres moyens. Évidemment, c'est un processus démocratique normal, mais il s'arrête à la porte du bureau du premier ministre. Derrière cette porte le premier ministre reste indifférent et je me demande même s'il sait ce qui se passe. Il n'attache sûrement aucune importance à l'opinion des députés de quelque parti qu'ils soient ou aux sentiments des Canadiens, pas même aux recommandations de ses propres ministres. La preuve, c'est le nombre record de démissions et de défections du cabinet depuis que règne le roi Pierre.

Une voix: Et Horner?

Une voix: Et Hellyer?

M. Jelinek: Si notre pays était une monarchie ou une dictature, peut-être que le premier ministre ferait un bon dictateur. Mais nous ne sommes pas une dictature, nous vivons en démocratie; il devrait écouter le peuple canadien que ce soit à propos de la peine capitale, de l'économie ou du séparatisme; il devrait écouter le Parlement. Mais il fait la sourde oreille, comme tant de fois depuis qu'il est premier ministre.

Même s'il arrive au premier ministre de paraître courageux et ferme, il faut commencer à s'interroger sur le manque de confiance qui se manifeste dans le public. Moins d'un an après avoir affirmé que le séparatisme était mort, le premier ministre essaie maintenant de polariser le problème. Moins d'un an après avoir dit que l'inflation et le chômage étaient vaincus . . .

M. Paproski: Terrassés.

M. Jelinek: . . . tout le monde constate que c'est loin d'être le cas. Moins d'un an après avoir déclaré que la réglementation des salaires et des prix n'était pas nécessaire, il l'impose en un rien de temps à un public sans méfiance. L'aptitude du premier ministre à unifier le pays et à ramener un semblant d'ordre dans notre économie nous a été clairement démontrée au cours des neuf dernières années. A ceux de ses partisans qui ne le croient pas, j'aimerais le répéter. Depuis neuf ans, le gouvernement nous a montré de quoi il était capable, en mettant le pays dans la situation où il se trouve aujourd'hui, que ce soit sur le plan économique ou sur celui de l'unité. En ce qui concerne notre économie, la situation actuelle est pire que jamais et pour ce qui est de l'unité, nous savons tous ce qu'il en est.

Une voix: Et Joe, qu'en pense-t-il?

M. Hnatyshyn: Vous, appelez-le premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: La meilleure remarque du jour.

M. Jelinek: Il est regrettable que le premier ministre prenne si rarement la parole à la Chambre des communes au sujet de questions importantes comme le chômage. Je crois qu'il a compris lorsqu'il s'est heurté de plein front au chef de l'opposition au sujet du dernier budget. Le premier ministre lui-même a reconnu, et le compte rendu en témoigne, que ce jour-là, il ne faisait pas le poids avec le chef de l'opposition. C'est peut-être pour cela qu'il a peur de se présenter à la Chambre des communes et de faire face aux députés de notre parti. Il doit aller à Washington ou à Winnipeg faire des exposés de principe, mais il ne vient pas au Parlement où il est censé les faire.

L'un des plus grands bavards du parti libéral est le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), qui ne cesse de m'interrompre pendant mon discours. Je me souviens très bien, lorsque la santé et le sport amateur étaient encore dans le giron du ministre, qu'à titre de critique de l'Opposition officielle en matière de santé et de sport, j'avais recommandé qu'on crée un sous-ministère pour ce domaine. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lors d'un discours prononcé devant une association sportive au Château Laurier, s'était moqué de la recommandation du député de High Park-Humber Valley en arguant qu'il était impossible de créer un tel sous-ministère. Cette recommandation lui paraissait ridicule, mais quelques mois plus tard, selon son habitude, le gouvernement a tourné casaque et a créé le ministère d'État à la santé et au sport amateur, maintenant dirigé par M^me^ Campagnolo.

● (2100)

M. Lalonde: Allez-y, Otto; nous adorons cela.

M. Jelinek: Voilà encore le ministre qui rouspète, sans savoir de quoi il parle. Il était le lieutenant québécois pour sauver l'unité nationale, et on voit ce qui arrive à l'unité nationale au Québec. Maintenant il n'est plus que caporal. Peut-être devrait-il rentrer dans le rang.

M. Hnatyshyn: Il pourrait ensuite devenir ancien combattant.

M. Lalonde: Allons donc, Otto.

M. Jelinek: Dorénavant, lorsque nous ferons des recommandations, comme nous continuerons à le faire, le ministre devra ou les accepter ou se tenir tranquille.

Une voix: Quelle arrogance!

M. Jelinek: Il serait également bon que cela serve de leçon au premier ministre et qu'il fasse ses déclarations de politique au Parlement, comme il se doit, et non au loin.

Une voix: Depuis quand Winnipeg est-il au loin?

M. Jelinek: Il est grand temps que le premier ministre mette à profit sa capacité d'unifier le pays et de rétablir un semblant d'ordre dans notre économie.

Je dirai en terminant que nous ne devrions tolérer aucune entorse aux principes qu'ont adoptés le Canada et les Canadiens, même si le premier ministre a déclaré que l'économie de libre marché ne fonctionnait pas. Les députés d'en face et ceux de toute la Chambre s'inquiètent de ce que l'unité soit si difficile à réaliser. A titre de Canadiens, de fraîche ou de vieille date, nous devons travailler à unifier le pays en collaborant, en nous montrant compréhensifs, en faisant des compromis raisonnables sans tolérer que quelque minorité que ce soit souffre des injustices qu'entraîne la limitation des libertés, que ce soit dans le domaine religieux, scolaire, commercial ou linguistique.

A titre de député élu et, à plus forte raison, de Canadien, je continuerai à défendre énergiquement les principes qui constituent le fondement même de cette grande nation qui est la nôtre.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, c'est un devoir des députés de participer au débat important sur le budget. Évidemment, et je voudrais situer mes remarques brèves dans ce contexte, chacun pourrait faire des remarques partisanes de ce côté-ci de la Chambre, comme on en a entendu d'ailleurs, accusant le gouvernement de tous les maux, et ajoutant que si l'on détenait le pouvoir on ferait mieux. On pourrait aussi entendre les députés de l'autre côté dire que tout va mieux et que si l'opposition était là, ce ne serait pas mieux. De toute façon, monsieur le président, je pense que si le débat sur le budget s'en tenait à ce niveau, il ne donnerait pas grand-chose aux Canadiens.

Le discours sur le budget, à mon avis, doit être jugé comme une approche du gouvernement actuel face aux problèmes économiques qui confrontent notre pays et nos concitoyens. Je pense qu'il est du devoir des membres de l'opposition de faire un jugement, non pas global, mais bien disséqué et plus profond du contenu de l'exposé budgétaire. Je voudrais situer mes remarques, monsieur le président, sur une expression en particulier, et qui m'a été «lancée» lorsque j'ai reçu une lettre du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen), comme tous les autres députés d'ailleurs, en date du 15 avril, m'informant de ce qui suit:

Monsieur le député,

Comme vous le savez, le ministre des Finances a annoncé, dans son récent discours du budget, l'allocation d'une somme additionnelle de 100 millions de dollars au titre de notre stratégie d'emploi. Le 4 avril 1977, suite à cette annonce, j'ai donc informé la Chambre que 50 millions de dollars iraient au cycle en cours de Canada au travail et 20 millions à Jeunesse-Canada au travail.

Le ministre dans sa lettre, informe chacun des 264 députés, des budgets basés sur les taux de chômage réels de nos circonscriptions respectives, de ce qui nous revenait. Au départ, tous les députés ont reçu ce genre de lettre du ministre, peu de temps après l'annonce de l'existence de ce nouveau programme, qui visait à remplacer le défunt Programme d'initiatives locales, qui était lui aussi un programme de création d'emplois temporaires, d'emplois décidés et désignés par la population.

Or donc, pour parler de quelque chose de concret, la circonscription de Lotbinière s'est vu octroyer au départ la somme de $275,000, dans le cadre du Programme Canada au travail. Le ministre dans cette lettre m'avait demandé comme à tous les autres députés de former, si on le voulait, un comité de consultation formé de citoyens représentatifs de notre circonscription. Comme bien d'autres députés, indépendamment du parti politique, j'ai donc formé un tel comité, non pas pour décider de l'acceptation ou du refus des projets, mais pour les classifier dans un ordre de priorité. Le budget était alors de $275,000, basé sur le taux réel de chômage qui a été calculé, entre autres, en partant de statistiques des centres de main-d'œuvre.

● (2110)

Voilà que le ministre des Finances (M. Macdonald) se lève, et, dans son discours sur le budget, face à la hausse effarante de chômage au Canada qui affecte particulièrement les jeunes, il annonce une augmentation du budget, comme je l'ai dit dans ma citation précédente, ce qui fait que la circonscription de Lotbinière se verra octroyer en plus des $275,000 la somme de $238,000, pour atteindre $513,000. La même chose se produit avec Jeunesse-Canada au travail, car le budget de la circonscription de Lotbinière était de $170,000 au départ, et à la suite de la présentation du budget, peu de temps après, le ministre l'augmente de $131,000 pour atteindre $301,000.

Monsieur le président, je voudrais faire les remarques suivantes en dehors de toute partisanerie, parce que cela me tient énormément à cœur. Évidemment, comme tous les autres députés, je me réjouis que le gouvernement consente à investir des sommes d'argent dans ma circonscription, en vue de créer de l'emploi. Je me réjouis d'autant plus que les gens de ma circonscription, comme ceux d'ailleurs, participent vraiment à préparer de bons projets. Les remarques que je voudrais faire, monsieur le président, se situent à ce niveau. Au départ, le ministre m'a écrit. Il m'a demandé ma participation volontaire pour former le comité de consultation qui verrait à étudier chaque projet, à les mettre dans un ordre de priorité en fonction des besoins réels de la circonscription. Ces besoins étaient dépistés par des fonctionnaires attitrés qui font bien leur travail, et par des citoyens acceptés par le ministre. Ces gens se réunissent de façon sérieuse, font un travail approfondi, et finalement proposent une série de projets au ministre, procédant ainsi à une certaine forme d'élimination.

L'élimination se fait, comme tout le monde le sait, dans la limite du budget. Tout le monde est content, sauf ceux dont le projet est refusé faute d'argent et qui s'en retournent au centre de main-d'œuvre, changent d'endroit, déménagent, se trouvent un emploi ailleurs, et abondonnent strictement leur projet, et espèrent que, lors de la deuxième phase, il sera accepté. Voilà, monsieur le président, qu'au moment du budget, pour atténuer quelque peu les critiques virulentes et justifiées de l'inaction du gouvernement, je parle à long terme pour enrayer le chômage canadien, voilà que le ministre nous annonce presque une doublure du budget initial, de sorte que maintenant sans respect du travail initial fait de consultation, de réunions de ces gens, on va retourner financer des projets qui étaient plus ou moins prioritaires, puisqu'ils avaient été décidés plus ou moins prioritaires. La même chose se produira probablement avec le Programme Jeunesse-Canada au travail.

Monsieur le président, la même chose s'est produite avec le Programme d'initiatives locales dans Lotbinière, et probablement dans bien d'autres circonscriptions. Au départ, le gouvernement nous assure tel budget et il prend la peine d'affirmer à qui veut l'entendre qu'il n'y aura pas d'augmentation de budget. En maugréant parfois on s'en retourne chez soi et on se plie à ces exigences. On fait un choix de projets non politiques, puisque le comité de consultation dépolitise le choix, mais après que tout cela est fini, un mois après, un ou deux mois après, le même ministre ou un autre, celui des Finances cette fois, se lève et annonce que le budget est pratiquement doublé.

En toute honnêteté, monsieur le président, je l'avoue humblement, je suis bien heureux d'avoir encore plus d'argent qui vient chez nous, comme dans le cas de tous mes collègues, mais cela démontre que ce gouvernement comme ceux qui l'ont précédé d'ailleurs, n'ont aucune stratégie industrielle à long terme dans le pays pour non seulement créer des emplois, mais pour les maintenir. C'est comme cela, monsieur le président, que l'on a inventé il y a quelques années les programmes temporaires de création d'emplois qui se succèdent bon gré mal gré. Il y a eu Perspectives-Jeunesse, c'est disparu. Ensuite la Compagnie des jeunes Canadiens, c'est disparu. Puis, ce fut le Programme d'initiatives locales, c'est disparu. C'est maintenant Canada au travail, et un jour prochain, très probablement, cela disparaîtra, remplacé par un autre. C'est maintenant Jeunesse-Canada au travail.

C'est une mauvaise approche. On crée de faux espoirs chez les gens. Ces gens s'attablent, dépistent des problèmes, les députés et les citoyens concernés «priorisent» les projets, et voilà que, tout d'un coup, c'est chambardé, et on recommence et on finance un peu n'importe quoi. Je pense que chaque député, s'il y pense vraiment, devra admettre que ce point de constatation est véridique. Il reflète une réalité.

Évidemment, monsieur le président, un député pourrait réclamer du ministre de doubler encore son budget. Mais, évidemment, si le ministre des Finances veut le faire dans la circonscription de Lotbinière, j'en serais très heureux mais, en toute honnêteté, je ne crois pas que nous ayons suffisamment de projets valables qui puissent être financés de façon convenable ou qui puissent mériter d'être financés.

Monsieur le président, chez nous, dans le même temps, nous travaillons à résoudre le problème du chômage par des programmes du gouvernement fédéral, programmes, je le répète, qui sont temporaires et à courte vue, et qu'on voit doubler ou disparaître comme cela. Ce sont des décisions que je n'oserais pas qualifier de politiques, mais ce sont des décisions très discutables de toute façon. Dans le même temps on voit des emplois disparaître systématiquement dans l'industrie du textile et du meuble. Depuis environ un mois et demi, j'ai visité environ 40 usines au Québec, en Alberta et en Saskatchewan. J'y ai rencontré des travailleurs. J'ai aussi rencontré énormément de chômeurs. Cette tournée canadienne m'a démontré que les Canadiens sont prêts à bâtir ce pays. Ce dont ils manquent, au départ, c'est d'encouragement au travail, deuxièmement de protection des emplois, et troisièmement, d'un leadership économique du gouvernement.

Pour en revenir au premier point, monsieur le président, je dirai que le contrôle des importations est quelque chose de fondamental. On a des emplois qui se perdent par centaines et

par milliers au Québec, et dans d'autres provinces aussi, strictement parce que dans le même temps que le gouvernement établit des programmes de création d'emplois temporaires, souvent à caractère social, il laisse entrer à flots des importations de textiles du Japon, de Taiwan, de Corée et ailleurs, laisse entrer la concurrence dans le domaine du meuble, par exemple, des États-Unis, en particulier, pour venir concurrencer nos propres emplois chez nous, et c'est ainsi que les emplois disparaissent progressivement et que les industries qui constituaient l'épine dorsale économique de nos structures régionales disparaissent progressivement.

En même temps que cela se fait, pour pallier quelque peu et pour assouvir les passions, et pour calmer les demandes pressantes des citoyens, le gouvernement présente ce genre de programmes à «courte vue», monsieur le président, de sorte que, et encore une fois les députés seront d'accord avec moi, qu'au moment de l'abandon des programmes d'initiatives locales, de Canada au Travail, de Perspectives-Jeunesse ou de Jeunesse-Canada au Travail, tout ce qu'on entend c'est: Il faudrait bien, M. Fortin, qu'on continue le projet, c'était tellement formidable! C'est évident que c'était «tellement formidable», mais la seule réponse qu'on peut leur donner: On ne sait pas, il s'agit d'un programme temporaire, on attend une réponse du ministre. Peut-être que oui, peut-être que non. On ne sait pas.

Tous les députés ont eu à leur bureau de circonscription à répondre aux innombrables demandes de citoyens qui ont eu un projet et qui souhaitent le continuer, plutôt que de se voir en chômage, qui souhaitent continuer leur projet parce qu'ils ont identifié un besoin, parce qu'ils voudraient continuer à y remédier ou à l'amplifier, à l'étendre ou à le diversifier. On ne le sait pas, on attend.

Puis, à un certain moment le ministre se décide. On ne sait trop pour quelle raison, on ne sait trop à l'intérieur de quelle stratégie industrielle, de création d'emplois ou de maintien d'emplois existants, mais voilà que le ministre nous écrit et nous annonce que la circonscription de Lotbinière aura $275,000 de budget. Mais on se met en marche. Puis, deux mois plus tard on reçoit une autre lettre du ministre, une fois que tous les projets ont été acceptés, priorisés, mis en ordre, envoyés au ministre, ont été acceptés, approuvés, une fois qu'il sont en marche, que les promoteurs sont allés ailleurs, voilà que le ministre nous récrit pour nour dire: Bon bien là les petits «gars», travaillez encore, soyez sérieux, soyez honnêtes, on a encore un peu d'argent pour vous, allez-y. C'est complètement ridicule, monsieur le président! On ne bâtira jamais un pays de cette façon, avec une approche à aussi courte vue. C'est cela que je voudrais qu'on réalise: que ce soit une circonscription représentée par un progressiste conservateur, un libéral, un créditiste ou un néo-démocrate, on vit ces mêmes problèmes quotidiennement. Chez nous, monsieur le président, il s'est fait comme ailleurs des projets probablement fantastiques, d'autres moins bons, mais plusieurs sont fantastiques. Mais on venait me voir à la fin et on me disait: M. Fortin, quelles sont nos chances de poursuivre? Quelle réponse voulez-vous qu'on leur donne? On est ici au Parlement, on demande au gouvernement ou on écrit au ministre pour connaître les futurs plans. Ils ne savent pas. C'est le silence! Motus! Puis voilà qu'à un certain moment, ils nous écrivent, et on «rembarque» encore.

● (2120)

Monsieur le président, je dis que faire cela c'est jouer avec la bonne foi des gens. Aujourd'hui, si le gouvernement est obligé d'établir ce genre de programme temporaire, de cataplasme, cela prouve, et ce n'est pas parce que le gouvernement est libéral qu'il en est ainsi, mais cela prouve que le gouvernement n'a aucune espèce d'approche dans la stratégie industrielle.

Deuxièmement, le gouvernement n'est pas intéressé à combattre le chômage dans ce pays. Il y a d'autres intérêts financiers à servir en quelque part. La preuve, c'est qu'on laisse entrer à flots, et je voudrais développer quelque peu ce point, des importations de textiles, par exemple, de fibres de polyester et autres, d'autres pays chez nous, qui viennent concurrencer nos propres produits québécois et canadiens. Évidemment, les marchands et les consommateurs achètent ce qui leur paraît la meilleure qualité, au moindre prix, et c'est ainsi que nos produits canadiens restent sur les tablettes, que les emplois diminuent, et que le chômage augmente. En même temps, le gouvernement dit: «Serrez-vous la ceinture, il faut lutter contre l'inflation, il faut contrôler les salaires, mais non pas les prix.» Les prix des produits canadiens continuent d'augmenter et ne sont plus concurrentiels par rapport aux produits importés des autres pays, où parfois et bien souvent on exploite ce qu'on appelle communément le cheap labour. Et c'est comme cela, monsieur le président, qu'en luttant contre l'inflation, sur le dos des consommateurs et des travailleurs, on laisse entrer des importations, on concurrence nos propres emplois chez nous, nos propres produits chez nous, et notre taux de chômage augmente, et cela est la principale source de nos problèmes de division dans ce pays.

Monsieur le président, on voit un Québécois ou un Canadien en chômage pendant cinq ou six mois. Quelle ambition cet homme peut-il avoir de bâtir son pays? Il se sent simplement rejeté de la société, il se sent dépendant de la société pour vivre, il est victime finalement de la bureaucratie de la Commission d'assurance-chômage, et le gouvernement ne sait que faire des chômeurs parce qu'il y en a trop. On est rendu au plus haut taux de chômage depuis 37 ans. On a un million de chômeurs au Canada. En 1977, avec un gouvernement majoritaire, où est donc le problème, monsieur le président? La personne qui est en chômage pendant cinq ou six mois vit un drame profondément humain. Elle se sent de plus en plus dépendante de la société. Et ceux-là qui travaillent sentent et ont l'impression qu'ils paient pour faire vivre des gens à ne rien faire.

Et c'est ainsi que les chômeurs et les travailleurs se divisent entre eux, s'entre-déchirent, se regardent, s'attaquent mutuellement. Pourquoi? Parce que les chances ne sont pas égales dans ce pays, parce que les chances d'emploi sont plus que limitées, qu'elles sont rarissimes. Pourquoi? Parce que ce gouvernement n'est pas du côté des petits, des travailleurs. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas une politique de contrôle des importations de textile? Faudra-t-il que cette industrie disparaisse pour que ce gouvernement se réveille?

Notre industrie de la chaussure, qui était très florissante au Québec, est maintenant disparue, et nous nous chaussons avec des souliers fabriqués dans d'autres pays. Cela est révoltant. Ce n'est pas là un fait politique, c'est un fait et une réalité économique. Nous payons de plus en plus de taxes et d'impôts,

et le dernier budget déposé par le ministre des Finances ne change absolument rien aux autres budgets des années précédentes. C'est exactement la même soupe servie dans un autre plat. Il n'y a rien là de nouveau. Les taxes sont encore là. Les impôts augmentent pour la plupart. C'est le régime de l'austérité. C'est le «Serrez-vous la ceinture». Aucune annonce de création d'emplois à long terme. Aucune assurance de protection des emplois existants. Mais bon sang, monsieur le président, ou cela va-t-il nous conduire? Je dis qu'il est temps qu'on cesse de jouer à la politique avec ces questions.

Le Crédit social propose depuis longtemps, comme mesure à long terme, pour relancer la productivité au Canada, pour permettre aux contribuables de souffler un peu, d'assouplir le niveau de taxation, d'utiliser la Banque du Canada pour financer le secteur public, non pas le secteur privé mais le secteur public. Je sais bien que cela fait rire bien des gens. Monsieur le président, dans le contexte orthodoxe actuel, les bleus comme les rouges n'ont d'autre chose à proposer pour assurer une augmentation de notre productivité et l'augmentation d'une meilleure répartition de la richesse canadienne que d'inviter les étrangers à venir investir au Canada. Il semblerait que si on n'avait pas d'investissements étrangers dans le pays, il ne pourrait pas fonctionner.

Lorsque nous nous proposons, comme créditistes, d'utiliser la Banque du Canada pour développer et financer le secteur public, les politiciens orthodoxes, tant bleus que rouges, rient de nous, trouvent cela drôle. Ils préfèrent emprunter des étrangers pour ramener l'argent au Canada pour bâtir chez nous soit une école, soit une route, soit un pont. Avec ce système, le gouvernement est obligé évidemment de taxer le contribuable deux fois, trois fois et quatre fois plus que le prix réel de la construction, pour pouvoir rembourser le capital plus les intérêts. Il y a des députés ici qui ne croient pas cela, et pourtant ces mêmes députés sont très inquiets de l'avenir de ce pays.

Eh bien, monsieur le président, peut-être que les députés ne sont pas au courant, mais à Québec il y a une société que l'on appelle La Société d'habitation du Québec. Cette société est responsable de la construction de logements à prix modiques pour personnes âgées. Elle obtient ses crédits de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Ottawa.

Pour la construction de 35 unités de logement, et mon collègue de Bellechasse (M. Lambert) et mes autres collègues en ont déjà parlé à la Chambre, la SCHL fédérale a consenti un prêt de $563,000 au Québec, prêt qui devra être remboursé par les Québécois sur une période de 50 ans. L'intérêt que le gouvernement fédéral impose à la province de Québec est de 10 p. 100, à un taux composé, de sorte qu'après 50 ans les Québécois auront remboursé à Ottawa cinq fois le capital initial de $563,000. Après cela, on va appeler cela du fédéralisme, et on va dire qu'il y a un problème constitutionnel au Canada? Non! C'est un problème économique basé sur le mode de financement du secteur public et des provinces.

Si le mouvement séparatiste au Québec prend de l'ampleur, monsieur le président, c'est parce qu'il y a beaucoup de Québécois qui prennent de plus en plus conscience du fait de cette exploitation d'un gouvernement par un autre. Je tiens ces propos non pas parce que je suis séparatiste. J'aime mon pays, je crois au Canada. Mais je n'arrive pas à comprendre que, pour la plupart des députés fédéraux, il est plus important de défendre leur propre parti politique, de vouloir continuer à marcher dans les sentiers battus qui nous ont amené à la faillite actuelle, plutôt que d'essayer de se regrouper, de se serrer les coudes pour bâtir un nouveau Canada, avec des outils modernes, pour financer notre développement.

Je n'arrive pas à comprendre à quel point de nécessité les intérêts politiques mesquins de nos députés fédéraux en général en sont rendus à étouffer toute possibilité de tenir non seulement ce pays uni, mais fort, capable de grandir et de se bâtir lui-même. Depuis quand devons-nous dépendre des capitaux étrangers pour bâtir ce pays? Depuis quand les Canadiens n'ont-ils pas suffisamment confiance en leur propre pays au point d'être à quatre pattes devant la finance étrangère pour assurer le développement de nos propres projets publics, comme les Jeux olympiques, la Baie James, l'Hydro-Québec, l'*Ontario Hydro*, et le reste? Depuis quand?

Quelle différence y a-t-il entre 100 millions de dollars provenant de Wall Street, New York, et 100 millions de dollars provenant de la Banque du Canada? Dans les deux cas ces 100 millions de dollars se rajoutent au pouvoir d'achat canadien, et nous devrons taxer les citoyens pour rembourser le capital emprunté. Et dans le cas de la proposition du Crédit social, on va rembourser le capital plus le taux d'administration du prêt, soit un, deux ou trois pour cent. Dans le système actuel, nous sommes obligés de taxer nos citoyens quatre et cinq fois le capital obtenu d'étrangers qui ne sont même pas Canadiens pour développer notre propre pays.

Monsieur le président, je trouve profondément déprimant le fait de voir le premier ministre du Québec devoir aller expliquer sa politique à Wall Street, New York, comme je trouve profondément déprimant de voir le premier ministre de mon pays devoir aller à Washington expliquer les problèmes internes canadiens, comme je trouve profondément déprimant de voir le premier ministre du Manitoba ou de la Saskatchewan aller emprunter de l'argent des Américains pour financer les projets de développement public dans leur propre province. Nous avons quelque chose en commun dans ce pays et c'est notre accroupissement collectif quant au mode de financement public de notre pays.

Monsieur le président, ce pays est très diversifié, il est très grand. En Colombie-Britannique, on s'est donné un gouvernement créditiste. En Alberta, on s'est donné un gouvernement conservateur. En Saskatchewan et au Manitoba, un gouvernement néo-démocrate. En Ontario, c'est un gouvernement sur la clôture, conservateur, néo-démocrate et libéral. Au Québec, c'est un gouvernement du parti québécois, et on pourrait continuer cette litanie pour montrer, comme les Québécois, comme les Albertains, comme les Manitobains, ne voient pas d'une façon unanime dans un concensus canadien, la façon de s'autofinancer, de se gouverner. Nous, ici, à Ottawa, nous voudrions, soit par la voix du premier ministre, soit par celle du chef de l'opposition, que ce soit un parti ou un autre qui garde le pays uni *To keep this country united.*

Monsieur le président, cela ne se produira pas tant et aussi longtemps qu'on en fera une question politique. Il faudra qu'on s'entende, maintenant que nous avons appris à vivre ensemble depuis 110 ans, il faudra qu'on revise nos institutions, qu'on tourne la page du passé et qu'on regarde en avant. Sommes-nous fiers d'être Canadiens, oui ou non? Croyons-nous à notre pays, ou n'y croyons-nous pas? C'est le choix que nous avons à

faire et, monsieur le président, ma conviction est que si demain matin le référendum était déclenché au Québec les chances des fédéralistes de triompher seraient pratiquement nulles. Elles sont nulles pour une raison toute simple, c'est que les fédéralistes entre eux voient le succès ou l'insuccès du référendum comme une question de succès personnel au niveau politique, et non pas comme une nécessité d'apprendre à vivre ensemble dans ce grand et vaste pays qu'est le Canada.

Monsieur le président, cela est fondamental. J'ai rencontré moi-même des gens au Manitoba, en Alberta, en Saskatchewan. Il faut y aller. J'en ai rencontré à Thetford Mines comme j'en ai rencontré à Québec, comme j'en ai rencontré à Montréal, comme j'en ai rencontré à Sherbrooke, et les Canadiens qui sont de langue anglaise ou de langue française ont perdu confiance. Ils ont l'impression qu'ils ne sont plus écoutés par leur Parlement et par leur gouvernement, et d'être «coupés» de la réalité gouvernante en tant que gouvernés. Les Canadiens, en général, ont l'impression de ne plus participer à l'essor économique de ce pays.

Je demande donc au gouvernement de me nommer un programme visant à encourager vraiment le travail dans ce pays, un programme qui encourage vraiment l'essor de la petite entreprise dans ce pays. Tout au contraire, nous avons un million de chômeurs et autant sur l'assistance sociale publique. Lorsqu'on remplit notre déclaration d'impôt, monsieur le président, on réalise qu'on a été fou de travailler dans ce pays, puisque finalement on est pénalisé. Examinons le coût du logement dans ce pays, c'est de l'exploitation purement et simplement. Il en est ainsi des taux d'intérêts. Un jeune couple devra rembourser trois, quatre et cinq fois sa maison, après tout ce n'est qu'une maison, mais toute sa vie, il se fera exploiter par le système financier, simplement pour avoir un toit afin de fonder une famille. Voyons l'approche du gouvernement dans le budget fédéral comme dans celui du Québec, lequel impose une augmentation de taxes, sur les vêtements d'enfants . . .

● (2130)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je dois interrompre le député à regret, car il a épuisé son temps de parole. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Continuez.

[*Français*]

M. Fortin: Je serai très bref, monsieur le président, et je remercie mes collègues de leur obligeance à mon égard.

Je disais, voyons le contenu des budgets fédéral et provincial, ce n'est pas une question de parti politique, c'est une question de conviction personnelle. On est en train de détruire la famille dans ce pays tout simplement parce qu'on n'encourage pas l'homme dans son travail à faire vivre sa famille, on force la femme à aller travailler. Pourquoi? Parce que les salaires sont insuffisants, les emplois sont rares, le coût de la vie est élevé et les besoins domestiques sont très coûteux.

Voilà qu'à Québec on va taxer les vêtements d'enfants. Ici, à Ottawa, les exemptions annoncées dans le budget pour les enfants, le premier, le deuxième, le troisième et le quatrième, sont complètement inacceptables, c'est une honte nationale, monsieur le président. Et ce n'est pas parce que cela provient du gouvernement actuel, c'est l'approche, et ensuite on se surprendra que ce pays n'est plus uni. La base de ce pays, c'est l'unité familiale, et parce qu'on l'a détruite, monsieur le président, ne soyons pas surpris de ce que nous allons récolter.

Le très honorable premier ministre canadien (M. Trudeau), au lieu d'aller se promener à Winnipeg, devrait plutôt essayer d'entamer des négociations franches, honnêtes et ouvertes avec le gouvernement du Québec comme avec celui des autres provinces, plutôt que de rechercher la confrontation comme il l'a fait depuis le 15 novembre.

Monsieur le président, cela est fondamental. Qu'avons-nous à gagner dans ce genre de confrontation quotidienne? On n'est pas capable d'ouvrir notre télévision le soir aux nouvelles sans voir un ministre québécois contre un ministre fédéral, et un ministre fédéral contre un ministre québécois. C'est désespérant. Et après on voudrait négocier. Mais, monsieur le président, voyons donc, on ne bâtira jamais un pays sur ce genre de discussion étroite, *narrow minded.* Pourquoi ne pas tout simplement penser en Canadien? Pourquoi ne pas essayer de s'unir et d'apprendre à vivre ensemble? Pourquoi ne pas tourner la page avec le passé, en gardant ce qu'on a eu de bon, et en bâtissant un avenir, en se donnant des institutions modernes? C'est une honte de garder l'autre endroit comme il l'est actuellement, monsieur le président. Quand on songe, par exemple, que l'ancien député de Langelier (M. Marchand) démissionne de son poste, s'en va à Québec se présenter aux élections provinciales, se fait rejeter par la population, et est nommé au Sénat. Quelle crédibilité voulez-vous que la population canadienne ait dans ce genre d'institution?

Monsieur le président, j'espère sincèrement du fond de mon cœur que mes collègues vont penser à cela et qu'ils vont considérer l'avenir de ce pays, non pas avec les lunettes partisanes de leur propre parti politique, mais comme Canadien, et fiers de l'être.

[*Traduction*]

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord-Nipissing-Est): Monsieur l'Orateur, j'allais entamer mon intervention par la phrase suivante: «Mes propos de ce soir vont débuter par des réflexions qui pourront paraître paradoxales.» Elles le seront sans doute plus que je n'aurais pu le prévoir. Le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a dit, à ce qu'il me semble, que le premier ministre (M. Trudeau) craint de prendre la parole en Chambre, de peur d'avoir des démêlés avec le chef de l'opposition (M. Clark). Le chef de l'opposition n'est pas assez souvent ici pour avoir des démêlés avec quiconque.

M. Alexander: Ha, ha, ha!

M. Hopkins: J'aimerais me reporter à quelques années en arrière, car pour un pays la connaissance de l'histoire est de la plus haute importance. A l'université, j'ai eu le privilège de suivre les cours d'un professeur très intéressant, dont les prédictions prennent une tournure de vérités historiques. A propos de ses jeunes étudiants quelque peu extrémistes en politique, en histoire ou en sociologie, il parlait toujours de se jeunes colériques. Nous en avons encore quelques-uns ici de ces jeunes colériques, qui rehaussent singulièrement l'intérêt de nos débats et l'utilité de la Chambre. Mon professeur disait toujours de ses étudiantes que l'avenir leur appartenait. Il n'avait pas vraiment l'habitude de les mentionner très souvent. Ce n'était pas encore l'époque de la libération de la femme et je doute fort qu'il y ait songé à ce moment-là.

● (2140)

Même s'il qualifiait certains jeunes de l'époque de jeunes en colère, je me demande s'il se rendait compte que bon nombre de ses élèves le considéraient avec amitié comme le vieil homme en colère de l'époque, qui donnait une certaine impulsion à quelques-uns d'entre nous. Je veux parler bien sûr d'Arthur R. M. Lower Ph.D., F.R.S.C., professeur d'histoire à l'université Queen's, à Kingston, et parfois professeur d'histoire et de science politique au United College, à Winnipeg. Il comprenait tellement bien l'histoire du Canada qu'il avait littéralement prévu la situation que nous connaissons aujourd'hui. Je suis heureux de voir que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) applaudit la mention de M. Lower parce que je considère celui-ci comme l'un des plus grands penseurs de l'époque.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez eu de la chance d'être son élève.

M. Hopkins: En effet. Il avait déjà dit que si le Canada n'avait pas autant de stabilité sur le plan international, il attirerait peut-être autant d'attention que l'Irlande ou l'Italie, mais que vu que les puissances qui se soucient de son comportement peuvent toujours prédire ce qu'il va faire, il est considéré comme un pays sûr et sensé, médiocre et prospère, comme la Suisse ou la Suède. Il a aussi déclaré que tout auteur de l'histoire du Canada faisait un acte de foi fondé sur des espoirs. Son livre intitulé «Colony to Nation» a été terminé pendant la dernière année de la Seconde guerre mondiale et a été imprimé pour la quatrième fois en septembre 1951.

Ce qui est intéressant, c'est que bon nombre des choses qu'il avait dites à l'époque ont depuis joué un rôle important à l'époque contemporaine. Pourtant, j'imagine que très peu de ses élèves du milieu des années 1950 ont cru ou compris vraiment la pleine portée de ce qu'il disait. Par exemple, quand on songe à sa déclaration selon laquelle «écrire l'histoire du Canada c'est faire un acte de foi fondé sur des espoirs» nous entrons certes dans le domaine de la politique pratique.

Il a continué en ces termes:

> Et pourtant, l'histoire du Canada n'a pas souffert de l'absence de grands thèmes, car les quatre siècles de l'existence de notre pays abondent en thèmes qui stimulent non seulement l'esprit analytique mais l'imagination. Si d'aucuns considèrent sans intérêt l'histoire du Canada, c'est soit parce qu'ils sont eux-mêmes ennuyeux, soit parce que l'on n'a pas encore peint l'histoire du Canada avec les couleurs vives qui sont les siennes. Comment une histoire où foisonnent des projets grandioses, des contrastes étonnants et des antithèses absolues pourrait-elle être ennuyeuse? Comment l'histoire d'un pays dont l'existence même consiste en une lutte sans fin pour réaliser l'impossible pourrait-elle n'avoir aucune signification?

C'est ainsi que sa lucidité invite à la réflexion et nous pousse à la fois à voir la réalité et à donner libre cours à notre imagination. A ma connaissance, il a toujours à chacun de ses cours, mis l'accent sur les deux grands groupes ethniques fondateurs au Canada et sur les problèmes qui existent entre eux; il était convaincu que ces problèmes feraient surface à un moment donné et qu'alors notre pays se trouverait devant la dure réalité de deux cultures différentes, tout comme deux géants endormis qui se réveillent tout à coup et sont conscients de la présence de l'autre.

Il ne lui était pas difficile d'imaginer qu'à l'avenir, le Canada aurait encore à faire face à des difficultés d'unité nationale parce qu'il avait lui-même donné de nombreux exemples de problèmes qui existaient entre ses deux groupes ethniques au cours de sa propre vie. Par ailleurs, il ne voyait pas l'histoire comme une simple série de faits, de personnages, de dates et de récits romantiques et fictifs; il voyait plutôt l'histoire comme une véritable analyse des réactions des hommes entre eux et, se fondant sur l'énorme richesse de telles analyses, il pouvait faire des prédictions et des prévisions.

En d'autres mots, cet homme voyait très loin. Par exemple, ce vieillard courroucé—et j'utilise cette expression de façon très respectueuse et bienveillante—disait:

> Les Canadiens ont apporté à leurs problèmes accablants des solutions uniques, fondées sur une tolérance à contrecœur. Des Canadiens en territoire canadien ont formé un «gouvernement responsable», compromis entre l'impérialisme et le colonialisme ou entre la dépendance et l'indépendance: l'Union fédérale de 1867 où l'on s'engageait réciproquement à oublier et à pardonner, a permis de résoudre le problème de la conquête de 1973, l'un des meilleurs exemples d'art de gouverner du XIX[e] siècle; le mépris radical des contingences géographiques dans la planification, qui fut un aspect essentiel de la Confédération, a abouti à l'intégration de la moitié d'un continent.

En ces quelques lignes et par la suite, dans bon nombre de ses écrits et certes dans plusieurs de ses cours, il a fait comprendre à ses élèves les problèmes très complexe présents au Canada du fait de différences régionales et culturelles que nous devons respecter et reconnaître dans un genre d'engagement d'honneur si nous voulons que le Canada survive en tant que nation unie et intégrée.

A propos de son livre, il a déclaré:

> Ce livre est construit sur certains de ces grands thèmes. L'auteur espère que la lecture attentive de ces pages aidera les Canadiens à mieux se connaître afin de pouvoir occuper la place qui leur revient dans le monde, et surtout pour être un peuple heureux, en paix avec eux-mêmes. S'il a failli à sa tâche, quelqu'un d'autre devra s'en charger, car c'est impératif. Cela peut être le rôle de l'homme d'État, du romancier ou du poète ou encore de l'historien. L'historien a sans doute plus que tout autre, la responsabilité de révéler aux gens les raisons de la foi qui les anime car c'est par son histoire qu'un peuple vit.

J'aimerais répéter ces derniers mots: c'est par son histoire qu'un peuple vit. Aujourd'hui, nous sommes aux prises avec de graves problèmes d'unité nationale. Nous ne devons pas considérer nos problèmes uniquement dans la perspective actuelle. Nous devons les envisager dans le cadre de notre histoire avec un sens et un désir sincère du devoir et peut-être par dessus tout avec courage et imagination comme le dictent notre histoire passée présente et nos perspectives d'avenir, si nous voulons nous attaquer vraiment et pas seulement en surface, aux problèmes fondamentaux de l'unité nationale.

A propos, j'aimerais féliciter mes collègues fédéraux du Québec et des autres provinces qui font des efforts sincères et constructifs pour sauvegarder l'unité nationale.

● (2150)

Ce qu'il nous faut aujourd'hui et ce qu'il nous faudra encore à l'avenir, ce sont des hommes qui, des deux côtés de la Chambre, possèdent la foi, la détermination et le courage des Pères de la Confédération de notre pays, ceux-là même dont nous pouvons admirer les grands portraits accrochés aux murs de la salle des comités des chemins de fer, que nous regardons de temps à autre. Et à la Chambre, personne ne donne un meilleur exemple de cette foi en un Canada uni et permanent et de cette détermination que l'actuel premier ministre du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Au milieu de XX[e] siècle, M Arthur R. M. Lower a fait une déclaration que nous ne pouvons considérer aujourd'hui sans une certaine ironie:

> Pour le Canada lui-même, en ce milieu du siècle, le baromètre est au beau fixe. Les rapports entre les deux races sont plus cordiaux que d'habitude et l'on

se demande parfois, en fait, combien de temps des conditions aussi peu naturelles peuvent durer. Le monde anglophone vit dans l'harmonie et, par conséquent, les âmes canadiennes anglaises reposent en paix, elles aussi. Une nouvelle province vient de vous être ajoutée: sa réception dans la famille a été cordiale, le Canadien anglais moyen se laissant même aller jusqu'à une pointe d'émotion nationale, à peine perceptible.

Dans cette déclaration, il nous dit de toute évidence que jusqu'au milieu du XX[e] siècle, les Canadiens n'avaient jamais été tellement emballés de leur propre nation et ne cherchaient pas vraiment à construire pour leur pays un avenir solide. Je suis sûr qu'il pensait ce jour-là que la fierté nationale nous faisait quelque peu défaut.

Quand à moi, et je suis sûr que c'est aussi l'avis de la plupart des députés ici, je reconnais que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Je me souviens très bien qu'alors que j'étais en 11[e] année, dans une école secondaire de l'Ontario, je me suis trouvé mêlé à une discussion plutôt incongrue, avec mon professeur d'histoire, car je trouvais que nous devions avoir un drapeau canadien vraiment national, à la suite de cela, on m'a traité en quelque sorte de rebelle ou même d'anarchiste. Un de mes plus amers regrets, c'est de n'avoir pas été encore à la Chambre quand le drapeau national canadien a été finalement adopté, après des semaines de débats acerbes et d'incertitude inquiétante.

Mais l'heure n'est pas à l'opportunisme politique, pas plus qu'à la faiblesse nationale. L'heure a sonné pour les Canadiens qui ont du cran, pour les Canadiens qui font preuve d'idéal, constructif et fédéraliste; l'heure a sonné pour que tous les Canadiens se prennent par la main et cherchent à dialoguer, à réfléchir ensemble et à se comprendre; l'heure a sonné enfin pour que les Canadiens restent unis. Comme quelqu'un l'a écrit un jour:

Même le pivert réussit parce qu'il se sert de sa tête et ne cesse de donner des coups de bec que lorsqu'il a terminé le travail qu'il avait commencé.

C'est notre génération et la suivante qui doivent poursuivre l'œuvre commencée par les Pères de la Confédération et les hommes politiques canadiens qui leur ont succédé. Tout comme les Pères de la Confédération nous devons éviter d'être pessimistes, de voir des difficultés partout. Nous devons au contraire nous montrer optimistes et voir un défi dans chaque difficulté et notamment dans les difficultés que suscitent aujourd'hui la question de l'unité nationale.

Aujourd'hui, il faut songer que M. Lower au moment où il écrivait son ouvrage intitulé *Colony to Nation,* n'était pas en mesure d'évaluer le développement à long terme et l'influence des media électroniques, la télévision notamment, de même que l'expansion continue des communications radio en général.

Comme les événements récents l'ont montré, nos dévoués fédéralistes ont été assez courageux pour reprocher à la télévision de favoriser les nombreuses attaques contre l'unité nationale. Parce que la Société Radio-Canada a été créée entre autres choses pour promouvoir l'unité nationale, on ne saurait mettre en doute que ce soit son véritable objectif. Alors que c'est le réseau français de Radio-Canada qui a été accusé de partialité, il y a d'autres aspects des services de radiodiffusion et de télévision de Radio-Canada qui mériteraient d'être examinés. Avant d'en mentionner un ou deux, je tiens à préciser que je ne veux pas critiquer l'ensemble des services de la Société Radio-Canada car celle-ci présente des émissions fort instructives et valables et ce serait une erreur de réprouver le bon et le mauvais, et je ne voudrais pas que l'on considère les émissions saines et instructives tout comme les autres à qui l'on reproche d'être partiales et injustes.

Il est certain qu'il existe de très forts préjugés à Radio-Canada contre l'énergie nucléaire. Je voudrais illustrer mes propos en citant une lettre j'ai reçue de l'un de mes commettants. Il avait écrit à Radio-Canada pour se plaindre au sujet de l'émission *Concern* du 20 octobre 1976. Je signale que ce n'est qu'une des nombreuses lettres que j'ai reçues à propos de cette même émission. La lettre provient de Deep River en Ontario, et elle est datée du 21 octobre 1976. Elle a été envoyée au président de la Société Radio-Canada à Ottawa. Elle se lit comme suit:

Mon épouse et moi-même désirons manifester notre vive opposition au reportage sur l'énergie nucléaire diffusé par Radio-Canada dans le cadre de l'émission *Concern* de 20 heures à 21 heures, le mercredi 20 octobre 1976. Aucune tentative n'a été faite pour modérer les positions extrêmes antinucléaires des personnes interviewées et aucune tentative n'a été faite pour présenter un point de vue impartial de la question. Tous les participants ou presque, représentaient le groupe le plus ouvertement antinucléaire que l'on pourrait rassembler. Quel est le but de Radio-Canada? Essayez-vous de monter le public canadien contre nos programmes nucléaires et dans ce cas, quel est votre objectif? Ce programme fait honneur à la science et à la technologie canadiennes; il a déjà permis à la compagnie d'électricité de l'Ontario d'économiser environ 70 millions de barils de pétrole et ce n'est pas fini. Nous avons là le meilleur réacteur du monde; cela saute aux yeux.

De quel droit ces atomophobes et ces animateurs de Radio-Canada qui se sont apparemment abstenus d'intervenir, osent-ils croire qu'ils détiennent le monopole en matière de moralité et de pondération? Nous avons remarqué que ces détracteurs ne condamnent jamais ouvertement les armes atomiques; logiquement, cela devrait pourtant être un de leurs principaux soucis.

Ce n'est pas la première fois que nous relevons un certain parti-pris antiatomique dans des émissions de Radio-Canada. Nous vous conseillons d'étudier la question, monsieur; cette attitude est très néfaste. On aimerait que Radio-Canada s'attache moins à la recherche du sensationnel et qu'il s'efforce de diffuser des émissions plus objectives où l'on expose les faits tels qu'ils sont et où l'on pèse le pour et le contre.

Monsieur l'Orateur, il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'INDUSTRIE—L'INCIDENCE SUR LES PETITES ENTREPRISES DU LIVRE BLANC DU QUÉBEC SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, le 4 avril, avant le congé de Pâques, j'ai posé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) une question sur le Livre blanc du Québec sur la politique linguistique. J'ai dit que pour bien des hommes d'affaires, si les mesures coercitives du gouvernement péquiste pourraient n'avoir que peu de conséquences pour les multinationales, elles pourraient très bien gravement compromettre le sort des petites entreprises.

J'ai demandé au ministre s'il envisageait d'intervenir pour essayer de redresser la situation économique du Québec dans les secteurs industriel et commercial qui n'est déjà pas brillante. Le ministre a répondu que certains secteurs de l'économie québécoise seraient terriblement perturbés si les mesures exposées dans le Livre blanc se concrétisaient. Il a ensuite ajouté qu'il était toutefois prématuré d'essayer de porter un jugement définitif du fait même qu'il ne s'agissait là que d'un

Livre blanc et que nous ignorons toujours la véritable nature des mesures législatives qui seront adoptées par le gouvernement québécois.

● (2200)

En disant que cette politique n'aurait pas beaucoup de conséquence pour les compagnies multinationales, je ne voulais pas dire qu'elle serait de peu de conséquence au Québec même, mais plutôt que ces grandes sociétés disposent non seulement d'un meilleur personnel, mais de plus d'argent pour répondre aux problèmes de la langue de travail, de la traduction de leur documentation, de l'étiquetage, de la publicité et le reste, et qu'elles peuvent transférer tout ou partie de leurs activités sans que leurs ventes n'en soient gravement compromises. Cela est également vrai des sociétés canadiennes en activité dans deux provinces ou plus.

Les conséquences pour ces grandes sociétés commencent déjà à se faire sentir, car alors qu'on ne signale encore aucun départ important, certains services et certaines divisions seront transférés ailleurs à la première occasion et les projets d'expansion marquent un temps d'arrêt. Il se peut qu'il n'y ait eu aucun effet adverse sur les bénéfices de ces sociétés, mais la perte d'emplois que les Québécois qui tiennent à demeurer dans leur province, de même que la perte du pouvoir d'achat pour ceux qui se résignent à quitter le Québec, commence déjà à être apparentes.

Le problème des petites entreprises n'ayant qu'un débouché, et cela au Québec, est cependant bien plus grave pour l'avenir immédiat. Dans pareils cas, il n'est généralement pas question de déplacement. Il est vrai que certaines entreprises ont déjà annoncé leur intention de déménager. Néanmoins, une société dont les biens immobiliers sont hypothéqués, qui a contracté un emprunt garanti par son usine et son stock, ou dont la distribution dépend du transport local et du besoin de la région n'a d'autre choix que d'essayer de s'adapter. Pour beaucoup d'entreprises plus petites subissant déjà une forte concurrence, les frais supplémentaires qu'elles doivent débourser pour se conformer à la politique linguistique, illogique et mal conçue du gouvernement péquiste du Québec peuvent les conduire à la faillite.

Les hommes d'affaires québécois avaient très bien réussi à se conformer au bill 22. Très peu d'entre eux contestent le besoin d'établir une politique linguistique progressive, mais personne n'endurera les mesures restrictives imposées de force par un gouvernement désireux de détruire les relations harmonieuses qui existaient entre les deux peuples fondateurs de la province de Québec.

Il est ridicule de croire que la destruction d'une entreprise dirigée par des anglophones donnera aux francophones la chance de prendre en main cette entreprise. Jusqu'à la séparation—que je ne crains pas, soit dit en passant—et l'érection de barrières commerciales, les ventes au Québec peuvent toujours se faire de l'extérieur du Québec. Une entreprise qui n'était pas compétitive hier ne le sera pas plus demain. Une faillite au Québec ne nuit pas automatiquement à la concurrence ou ne laisse pas pour autant une place qu'une nouvelle entreprise pourrait occuper.

[M. Herbert.]

La différence flagrante entre l'attitude que le gouvernement fédéral adopte en tentant de favoriser les chances par une aide quelconque et celle du gouvernement péquiste qui veut assurer les mêmes chances en détruisant ce qui existe saute aux yeux du premier venu. Ceux qui ont le choix n'attendront pas d'être détruits.

Un effet secondaire sur le monde des affaires provient des restrictions du marché. La baisse de la construction, surtout de la construction domiciliaire signifie que les entrepreneurs ont moins d'argent pour l'achat de biens et qu'il y a moins de maisons qui ont besoin d'être meublées. Là encore, les grandes sociétés peuvent résister à la tempête grâce à leur structure multiprovinciale ou multinationale, mais quand les affaires tournent mal pour une entreprise locale, elle n'a aucune autre source de revenus pour faire face aux frais fixes et sa situation est susceptible de se détériorer.

Il ne fallait pas s'attendre à un ralentissement économique immédiat au lendemain des élections du 15 novembre. Les affaires ont suivi leur cours normal. Des maisons furent achevées, les acheteurs ont emménagé et ont acheté leur ameublement, les tapis et les tentures. La construction industrielle et commerciale s'est poursuivie, en majeure partie du moins, même si certains chantiers ont été laissés en plan.

C'est maintenant que les effets se font sentir. Les acheteurs n'ont plus besoin d'acheter de nouvelles maisons, car il y a une foule d'occasions en fait de maisons plus ou moins récentes. On ne signe plus de contrats de construction de nouvelles usines. Il n'y a plus de mises en chantier d'immeubles commerciaux. On réexamine les grands projets.

Le chômage sévit d'abord chez les travailleurs de la construction, ensuite chez ceux du secteur équipement et ameublement, puis toute l'économie se met à péricliter. Le processus est déjà amorcé, notamment depuis la parution du Livre blanc sur la politique linguistique; et ce processus sera difficile à enrayer. En sa qualité de ministre responsable de la stratégie industrielle, le ministre de l'Industrie et du Commerce doit s'employer dès maintenant à neutraliser les politiques suicidaires du gouvernement péquiste. Quelle que soit la loi présentée concernant la langue, il est peu probable que le déclin de l'économie puisse être enrayé.

Une entreprise du Québec est en butte à une résistance inhabituelle de la part de la Banque fédérale de développement. Une autre ressent les effets néfastes des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale qui verse de grosses sommes d'argent à son concurrent, dans une autre province. Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) lui-même a admis que Montréal qui n'est pas considérée . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) et de son secrétaire parlementaire (M. Poulin), l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert) me permettra de répondre à sa question.

Le député de Vaudreuil a toujours été un ardent défenseur des sociétés industrielles qui créent de l'emploi, qui contribuent à l'expansion économique et au mieux-être des Québécois et des Canadiens par une meilleure harmonie entre anglophones et francophones. Je pense que l'expérience et son travail au comité des finances, du commerce et des questions économiques certainement reflètent ce qu'il vient de dire ici ce soir. Mais il est sûrement impossible pour moi en un temps aussi limité de commenter toutes les observations faites par l'honorable député de Vaudreuil. Le Livre blanc pose comme règle générale le droit de tout Québécois de travailler et d'être servi en français, et la Charte de la langue française rendra obligatoire la francisation dans toutes les entreprises québécoises de plus de 50 employés. Quant au programme de francisation comme tel, il poursuivra les objectifs suivants: premièrement, faire en sorte que les dirigeants et le personnel de l'entreprise aient une connaissance suffisante de la langue française; deuxièmement, augmenter le nombre de Québécois capables de s'exprimer en français à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration. Actuellement, tel que l'a mentionné lors de son discours ce soir à Winnipeg le très honorable premier ministre (M. Trudeau), seulement 9 p. 100 au niveau du Canada avaient un personnel francophone dans ces entreprises; et 43 entreprises très importantes au Québec n'avaient aucune représentation de francophones au sein des conseils d'administration. Troisièmement, établir un texte français de tout document de travail utilisé dans l'entreprise; quatrièmement, assurer l'usage du français dans les communications internes et avec la clientèle; cinquièmement, utiliser du français pour la publicité sauf dans les media de communication qui diffèrent dans une autre langue.

La Chambre de commerce de la province de Québec, par la voix de son président, M. James N. Doyle, a reconnu le besoin de faire une place plus équitable au français dans la haute direction des entreprises, et particulièrement les grandes entreprises. Il reconnaît qu'il y a eu des injustices et des négligences graves, et que ces situations devront être corrigées.

Le président a cependant fait beaucoup de réserves, d'observations et de suggestions au ministre responsable, le Dr Camille Laurin, et ces réserves sont au sujet du fait de donner à l'administration publique le pouvoir de retirer un permis à une entreprise qui ne se conformerait pas à la nouvelle loi sur la langue. Il s'agit là de la fermeture de cette entreprise-là, ce qui créerait ainsi, comme l'a exprimé l'honorable député de Vaudreuil, plusieurs pertes d'emploi, plusieurs chômeurs au Québec, et tout le monde sait que nous en avons déjà suffisamment.

Il y aurait peut-être un moyen de ramener les délinquants sans l'imposition des amendes prévues dans la loi. Le président de la Chambre de commerce a sollicité une rencontre avec le ministre avant le dépôt de la loi, de façon à lui faire part d'autres observations importantes . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le secrétaire parlementaire que son temps de parole est écoulé.

L'ajournement

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LE TRAITEMENT INJUSTE DES PLAIGNANTES CATHY CURTIN ET SYLVIA ROCHE, EN RAISON DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, il y a plus de trois semaines, le ministre de la Justice (M. Basford) a déclaré que 18 mois auparavant, lors d'une conférence provinciale des procureurs généraux qui s'est tenue à Halifax, en Nouvelle-Écosse, il avait fait savoir qu'il espérait que la loi sur la Cour fédérale serait amendée. Le ministre a fait cette déclaration, répondant ainsi à ma question concernant la cause de deux jeunes Québécoises, touchées par l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale qui ont été renvoyées de leur emploi, à l'organisation des Jeux olympiques, à Montréal, pour des raisons concernant, de toute évidence, la sécurité nationale. Je voudrais ce soir que le ministre de la Justice développe un peu sa réponse, et je tiens à lui rappeler qu'à mon avis, et c'est aussi l'avis d'une autorité beaucoup mieux placée que moi-même puisqu'il s'agit du juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Jules Deschenes, l'article actuel 41(2) de la loi sur la Cour fédérale laisse beaucoup à désirer.

● (2210)

Il me semble que nous n'accordons pas assez d'importance à la magistrature à notre époque. Nous ne recevons pas l'orientation que nous devrions recevoir de ces distingués Canadiens. Dans notre société, le juge est le seul fonctionnaire qui a pour tout devoir de faire ce qui est bien. Les avocats ne peuvent parfois pas le faire à cause des relations entre l'avocat et son client et les hommes politiques ne peuvent parfois pas le faire pour des raisons politiques. Seul le juge a le devoir de le faire. Quand un Canadien aussi distingué que le juge en chef de la Cour supérieure du Québec se préoccupe des dispositions et de l'application d'un article de la loi sur la Cour fédérale, bien des Canadiens devraient s'inquiéter, comme ils l'ont fait récemment quand certains députés ont signalé au ministre de la Justice l'utilisation apparemment excessive des fameux mandats de main-forte.

Cathy Curtin et Sylvia Roche ont perdu leur emploi et, à cause de l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, elles n'ont pas pu savoir pourquoi elles avaient été congédiées et si cette mesure qui les avait tellement touchées était bien fondée.

Voici ce que dit l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale:

(2) Lorsqu'un ministre de la Couronne certifie par affidavit à un tribunal que la production ou communication d'un document serait préjudiciable aux relations internationales, à la défense ou à la sécurité nationale ou aux relations fédérales-provinciales, ou dévoilerait une communication confidentielle du Conseil privé de la Reine pour le Canada, le tribunal doit, sans examiner le document, refuser sa production et sa communication.

M. le juge en chef Deschênes a dit:

Mais alors, que penser de la modification de 1970 à la loi sur la Cour fédérale qui avait sanctionné, dans cinq cas précis, le principe de l'immunité absolue?

Il parlait du penchant qu'éprouve l'exécutif à intervenir à ce titre dans l'activité du juge. Et de poursuivre:

Suivant son tempérament propre, on peut s'étonner ou sourire de voir ajouter au Canada le domaine des relations fédérales-provinciales . . .

Il parlait de l'exclusion des relations fédérales. Il me semble contraire à la justice que le ministre—et je ne cherche pas là à attribuer des motifs à nos distingués collègues qui exercent ici des fonctions que le ministre puisse empêcher la Cour fédérale de s'interroger sur l'opportunité d'admettre certains éléments de preuve pour permettre à une partie de mieux défendre sa cause. C'est là faire mentir l'adage ancien, mais toujours

d'actualité, suivant lequel il faut faire prompte mais bonne justice.

Et cela ne vise pas seulement les jeunes femmes en cause. Il arrive souvent aux agents de la GRC, qui s'occupent souvent de ce type d'affaire, de se voir interdire par un affidavit de ce genre signé du solliciteur général (M. Fox), de présenter des éléments de preuve qui auraient probablement servi la cause de ces jeunes femmes. Comble d'ironie, il arrive souvent à des agents de la Gendarmerie, comme ce fut le cas récemment avec MM. Gilles Brunet et Don McCleery, de souffrir de la même situation.

Je ne cherche pas à prendre la tangente. Je demanderai simplement au ministre de la Justice ou à son secrétaire parlementaire de m'assurer que cet article de la loi sur la Cour fédérale sera réétudié—et je suis d'ailleurs persuadé que cela a déjà été fait— que le ministre étudiera attentivement la décision du juge en chef Deschênes. Qu'il cherchera dans la jurisprudence à savoir combien de personnes ont souffert de l'application de cette disposition, qui empêche un juge de la Cour fédérale de contrôler le bien-fondé de la prétention du gouvernement, suivant laquelle tel élément de preuve indispensable à la défense des droits et de la cause d'une partie doive être arbitrairement refusé sur l'affidavit d'un ministre. Il me semble qu'il faut se débarrasser de ce principe fort mauvais.

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la loi sur la Cour fédérale du Canada a été adoptée au cours de la session 1970-1971-1972, après avoir été pleinement débattue au Parlement.

M. le Juge Deschênes a rendu récemment un jugement concernant application de l'article 41(2) de la loi, et a confirmé sa légalité, après un examen minutieux de la jurisprudence canadienne.

Son jugement discute également de manière approfondie le bien-fondé de l'immunité gouvernementale absolue par rapport à l'immunité relative, notamment à l'égard des communications de l'exécutif, après examen de la position adoptée à cet égard dans de nombreux pays où est appliquée la Common law.

Le problème est essentiellement celui-ci: qui peut décider si une communication peut être révélée à des personnes autres que celles de l'exécutif? Pour certains, la décision ne peut être logiquement prise que par le personnel de l'exécutif autorisé à le connaître, ce qui exclut de ce fait, les juges au même titre que n'importe qui d'autre. D'autres prétendent que les juges devraient être autorisés à examiner les documents et à décider s'ils peuvent être divulgués ou non. Dans ce dernier cas, au sein d'un régime fédéral il existe un autre problème, car il s'agit de déterminer quels sont les juges qui peuvent être autorisés à prendre connaissance de ces communications: tous les juges provinciaux ou les commissaires détenant des pouvoirs de citation à comparaître, au même titre que les juges du gouvernement fédéral, ou ces derniers seulement.

Telles sont quelques-unes des questions importantes que soulève le privilège de l'exécutif au Canada. Le ministre de la Justice (M. Basford) a déjà fait savoir qu'il revoyait la loi sur la Cour fédérale. Il en profite pour étudier avec le plus grand soin le jugement du juge Deschênes.

LES AÉROPORTS—LE RÈGLEMENT DES POURSUITES RELATIVES AUX CONCESSIONS DE LOCATION DE VOITURES—DEMANDE DE RAPPORT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, si je suis ici ce soir avec le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Roy), c'est à cause de la confusion que semble susciter la politique actuelle du gouvernement à l'égard des concessions de location de voitures dans les aéroports canadiens. Le député de Vegreville (M. Mazankowski), d'autres députés et moi-même avons posé à la Chambre un certain nombre de questions depuis la fin de l'automne dernier au sujet de ces difficultés. Il y a une quinzaine de jours, le 7 avril, je crois, j'ai communiqué par téléphone avec le bureau du ministre.

A la page 4471 du hansard, on trouve cette déclaration du ministre:

> Monsieur l'Orateur, cette documentation est parfaitement accessible à tout député qui désire en prendre connaissance.

Ces documents se rapportent à la politique et aux directives en matière de concessions de location de voitures et dans le cas qui nous intéresse, à la façon dont certaines concessions ont été accordées. Plus précisément, on y explique pourquoi on s'est écarté de la politique habituelle. En accordant les contrats, pourquoi le personnel de soutien du ministre a-t-il jugé bon de préparer ses propres directives s'appliquant à des situations précises?

En réponse à un appel téléphonique que j'ai fait ce matin, j'ai reçu une lettre signée par une personne certainement très sincère et compétente du cabinet du ministre. Toutefois, on n'y traite que de la situation des compagnies Tilden et Avis. Nous sommes déjà au courant de leur situation qui a déjà fait l'objet de nombreux commentaires dans la presse.

Nous cherchons plutôt à savoir pourquoi l'automne dernier on a décidé d'adopter une nouvelle politique et d'appliquer de nouvelles directives lorsqu'on a accordé récemment des concessions de location de voitures dans les aéroports. Par exemple, nous voulons savoir pourquoi on a suivi des directives contradictoires dans le cas de la Ottawa Ford-Rent-a-Truck et celui des compagnies de location de voitures compactes et d'autres sociétés. Le secrétaire parlementaire sait certainement que cela pose de graves problèmes. Nous voulons savoir pourquoi on ne nous permet pas de consulter ces documents ni d'avoir la moindre explication quant à ces inégalités.

● (2220)

Nous voulons savoir ce qu'il en est, par exemple, dans le cas de Host qui poursuit pour 4 millions de dollars, de Hertz qui poursuit pour 5 millions de dollars et Holiday pour 10 millions de dollars, soit au total 19 millions de dollars. Il est inadmissible que le ministre réponde que je ne devrais pas me préoccuper de ces chiffres car ils sont sans importance. Un renvoi à la page 4471 du hansard renseignera les députés à ce sujet. Je pense que c'est grave. Dix-neuf millions de dollars sont en cause. Nous voulons savoir ce que cela va coûter au contribuable canadien et quelle est la politique actuelle.

S'il y en a une, existe-t-il des directives précises s'appliquant à ceux qui demandent des concessions? Dans l'affirmative, le gouvernement peut-il nous donner l'assurance que ces directives seront strictement appliquées? En gros, je m'inquiète parce que je ne veux pas voir le ministère des Transports tomber dans le même piège en ce qui concerne d'autres concessions de location que dans le cas du scandale de l'affaire Sky Shops, par exemple. Nous ne voulons pas que le public canadien perde confiance dans notre aptitude à régler ce genre de problème. Je parle du point de vue institutionnel, de façon objective, car, même si je fais partie de l'opposition, il n'en demeure pas moins que je me sens un peu responsable de la façon dont les établissements canadiens tels que les aéroports sont administrés, particulièrement du point de vue des lignes directrices et des politiques suivies vis-à-vis de l'entreprise privée.

Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être se donner la peine d'examiner le document dont je viens de parler. La question demeure la suivante: sur quels documents pouvons-nous nous baser pour expliquer les irrégularités en cause? Avons-nous une politique sur laquelle le secteur privé puisse s'appuyer, et où en sont les choses en ce qui concerne les poursuites de 19 millions de dollars qui, d'après les propos du ministre, sont actuellement devant les tribunaux? Devons-nous nous attendre à d'autres règlements de ce genre? Devons-nous nous attendre, par exemple, à voir réouvrir le dossier Avis? D'après ce que je sais, Avis a été débouté de sa demande et a dû payer $143,000 dont $5000 dollars de frais de justice. Je n'ai pas les chiffres exacts concernant le règlement de l'affaire Tilden. Pouvons-nous craindre de voir ces deux sociétés revenir contre nous et nous dire que, étant donné les circonstances, elles se considèrent lésées? Avons-nous, oui ou non, des directives qui ne risquent pas d'être contournées parce qu'elles se contredisent ou parce qu'elles ne sont que des solutions de dernière minute aux difficultés?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de me permettre de faire le point sur les dommages-intérêts accordés suite au classement définitif des soumissionnaires qui ont été acceptés lorsqu'on a arrêté le choix des comptoirs et des places de stationnement prévus pour l'exploitation de concessions de location de voitures dans les neuf principaux aéroports du Canada. Jusqu'ici, le ministère des Transports a conclu des ententes avec Avis Transport (Canada) Limited et Tilden Rent-A-Car System, ententes par lesquelles il compense ces compagnies pour les pertes attribuables aux modifications apportées à leur contrat initial.

Un examen des faits nous permettra de comprendre les raisons qui ont incité le gouvernement à payer des dommages-intérêts à ces compagnies. Au début, le 21 octobre 1976, les fonctionnaires du ministère des Transports ont avisé la compagnie Avis que sa soumission avait été acceptée et qu'elle s'était classée quatrième, et Tilden, qu'elle s'était classée cinquième. Le 11 novembre 1976, la maison Tilden a intenté des poursuites contre le ministère des Transports devant la Cour fédérale, prétendant qu'elle aurait dû être classée troisième au lieu de cinquième. Par la suite, Avis a demandé à la Cour la permission d'intervenir dans cette poursuite. L'avocat du ministère de la Justice a été prié d'étudier les faits pertinents et d'informer le ministre des Transports (M. Lang) si Tilden aurait pu être classé quatrième et Avis cinquième. C'est ce que l'avocat a fait. Il a ensuite commencé, avec l'approbation du ministre, à négocier avec les deux sociétés l'indemnisation que justifiait le préjudice éventuel qu'on pouvait raisonnablement attribuer aux modifications apportées aux contrats existants.

En ce qui a trait aux autres réclamations en dommages-intérêts présentées par d'autres sociétés de location de voitures, je puis seulement confirmer que des négociations sont en cours, mais je ne peux rien ajouter d'autre ce soir, de crainte de préjuger de l'issue finale de ces négociations. Cependant, comme le ministre l'a dit à la Chambre le 30 mars, le député ne doit attacher aucune importance aux chiffres utilisés par les sociétés de location pour leurs réclamations totales.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

DEMANDE DE DÉCLARATION RELATIVE À LA RÉAFFECTATION DES FONDS DESTINÉS À LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. C'est le budget du ministre des Finances (M. Macdonald), qui n'apporte rien au million de chômeurs, qui m'incite à présenter ma motion. Étant donné que le gouvernement gaspille d'immense ressources qui pourraient servir à stimuler la création d'emplois, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances de faire une déclaration le plus tôt possible à l'appel des motions pour expliquer quelles mesures il a décidé de prendre pour réévaluer et réaffecter les fonds gouvernementaux actuellement consacrés à des programmes qui ne sont pas indispensables à la lutte contre le chômage.

M. l'Orateur: A l'ordre. Une fois encore, il m'apparaît qu'on invoque l'article 43 du Règlement pour demander à la Chambre d'interrompre l'étude du budget. Cette motion autoriserait effectivement la tenue d'un autre débat sur le budget et j'estime qu'elle ne devrait pas être présentée.

* * *

LES PÊCHES

PROPOSITION D'ÉTUDE AU COMITÉ DE LA QUESTION DU SERVICE DES BRISE-GLACE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je veux aussi présenter une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Encore une fois, les pêcheurs de Terre-Neuve se voient dans l'impossibilité de reprendre leurs activités faute d'un service de brise-glace. Ce problème qui se repose tous les ans devrait amener le gouvernement à chercher des moyens concrets et réalistes de favoriser la pêche, qui s'annonce très fructueuse cette année. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la question du service des brise-glace comme soutien à l'industrie de la pêche soit renvoyée au comité permanent des transports et des communications et au comité permanent des pêches et des forêts.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

PROPOSITION DE RECHERCHE EN COMITÉ DES MOYENS DE TROUVER DES EMPLOIS POUR LES CHÔMEURS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je lui ai demandé hier s'il songerait à confier un mandat spécial au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques pour permettre à un certain nombre de personnes et de groupes canadiens intéressés de participer à l'élaboration d'une politique de création d'emplois, qui manque manifestement au gouvernement. Le premier ministre suppléant s'est engagé à examiner la question avec le ministre des Finances. Étant donné que les mesures envisagées par le gouvernement pour combattre le chômage et créer des emplois sont nettement insuffisantes et suscitent de graves perturbations au Canada et que le calendrier de travail du comité permanent est beaucoup moins chargé cette année que l'an dernier, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le gouvernement consentira à y renvoyer cette question sans retard?

● (1410)

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'en ai discuté ni avec le ministre des Finances ni avec mes autres collègues, mais j'espère pouvoir le faire plus tard cette semaine. A l'issue de ces discussions, je dirai s'il est possible de donner suite à la proposition du chef de l'opposition.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il semble donc qu'un million de Canadiens devront attendre que le premier ministre suppléant trouve suffisamment d'énergie pour se pencher vers l'allée.

Une voix: Allez-y.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA POSSIBILITÉ DE LA RÉFORME DES PROGRAMMES DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT POUR AUGMENTER L'AFFECTATION DE CRÉDITS À LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il tiendra compte des suggestions que mon collègue le député de Hamilton-Ouest lui a faites hier au sujet du remaniement du programme actuel de dépenses gouvernementales, de l'abolition ou de la remise à plus tard de certains projets auxquels des crédits sont déjà affectés mais qui ne sont plus jugés essentiels, afin de pouvoir faire servir cet argent à créer de l'emploi à l'intention du million et plus de Canadiens que les politiques délibérées du gouvernement ont réduits au chômage?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor a consacré les 12 derniers mois à une étude très poussée des prévisions de dépenses. Le fait que nous nous appliquions à réduire le taux de croissance des dépenses gouvernementales démontre qu'il ne perd pas de vue ces programmes qui doivent faire l'objet de réductions au profit des programmes prioritaires. Je tiens à rappeler au chef de l'opposition que le budget alloue plus de un milliard de dollars de crédits à certaines initiatives susceptibles de favoriser la création d'emplois au Canada. En fait, l'embauche au cours du premier trimestre de 1977 est à la hausse, et nous escomptons que cette hausse se maintiendra tout au long de l'année et que les niveaux de chômage s'en trouveront abaissés d'autant.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre sait fort bien que ses propres projections indiquent que ce budget créera finalement plus de chômage que d'emplois chez les Canadiens. Pour faciliter la tâche du ministre et celle de son collègue le président du Conseil du Trésor, je vais lui faire une suggestion. Envisagerait-il, en collaboration avec ses collègues, de démanteler Pétro-Canada pour réaffecter les sommes ainsi récupérées à la création d'emplois? Envisageront-ils également de suspendre les procédures d'expropriation qui se déroulent actuellement relativement à l'aéroport de Pickering, créant ainsi des emplois pour les Canadiens qui se feront entendre avec beaucoup plus de force que moi lors des prochaines élections?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je me permettrai de signaler à l'honorable député que la principale dépense de Pétro-Canada s'effectue actuellement dans le cadre de l'association aux activités de Syncrude dans le nord de l'Alberta. S'il prétend qu'on devrait annuler un projet de cette envergure qui va accroître les ressources pétrolières du Canada, le rendant ainsi bien plus indépendant, les députés me permettront de douter de l'intelligence d'une pareille suggestion.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre n'est pas sans savoir que Pétro-Canada a passé le plus clair de son temps ces derniers mois à chercher un administrateur qui accepte de diriger cette compagnie.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En ce qui nous concerne, nous aimerions savoir si le gouvernement songe sérieusement à transférer les dépenses qu'entraînent les deux activités que j'ai mentionnées, pour les utiliser à créer des emplois pour le million et plus de chômeurs canadiens dont le seul espoir de trouver un emploi, aux dires mêmes du premier ministre, est de quitter le pays.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, la Chambre devrait se rappeler que, de l'avis du chef de l'opposition, l'on devrait abandonner les travaux d'exploration pétrolière sur le plateau continental sous-marin de la Nouvelle-Écosse de même que dans le nord de l'Alberta, ainsi que tous les travaux d'exploration qu'effectue actuellement la société Pétro-Canada. Quant au site de Pickering, je crois pouvoir dire, sous réserve de la confirmation du ministre des Travaux publics, que les fonds destinés à l'acquisition de terrains ont maintenant été considérablement augmentés; ils l'ont en effet été au cours des années financières précédentes.

M. Stevens: Revendez-les, alors.

M. Paproski: C'est ce qu'a dit Otto Lang à propos de son aéroport.

LA DATE DE LA MISE AU COURANT DU MINISTRE DU SUCCÈS ÉVENTUEL DES STIMULANTS FISCAUX AU SECTEUR PRIVÉ POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à l'intention du ministre des Finances. C'est au sujet d'une dépêche de la Presse canadienne du 7 avril qui prétend que le gouvernement prendra des mesures directes pour créer des emplois au cas où l'entreprise privée ne se prévaudrait pas des dégrèvements fiscaux pour relancer la productivité. Cette allégation est attribuée au ministre des Finances. Étant donné le climat actuel d'instabilité pour les investissements, le ministre peut-il dire à la Chambre quand il saura si le secteur privé a créé ou non les emplois que ses stimulants fiscaux sont censés contribuer à créer?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a fait allusion au climat d'instabilité pour les investissements. Je lui ferai remarquer que c'est précisément dans le but de stimuler les investissements au Canada que nous avons présenté ce budget du 31 mars. Si les députés d'en face prétendent que l'on ne devrait pas faire d'investissements dans le secteur privé, mais plutôt les augmenter dans le secteur public, cela me paraît être une étrange réorientation de leur philosophie politique.

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Apparemment le ministre ne sait pas que, d'après les économistes, les encouragements fiscaux prévus par le budget n'engendreront pas le climat nécessaire. Permettez-moi de citer de nouveau le rapport de la PC. Voici:

> Macdonald a déclaré hier que «ayant donné l'initiative au secteur privé par des modifications fiscales . . . si celui-ci ne profite pas de l'occasion qui lui est ainsi donnée pour donner de l'expansion à l'économie canadienne, bien sûr il y aura pression.»

Le ministre peut-il dire à la Chambre à quel genre de pression il songe ici et comment il s'attend qu'elle suscite un climat propre à la création d'emplois, ce que nous souhaitons tous?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, la seconde fois le député m'a vraiment cité. Il y aura manifestement pression, entre autres, de la part de personnes comme le député lui-même pour accroître les dépenses dans le secteur public. Le gouvernement estime que le secteur privé au Canada devrait prendre beaucoup d'expansion, non seulement pour créer des emplois temporaires, mais aussi des emplois permanents et ainsi accroître la productivité canadienne.

LES EFFORTS GOUVERNEMENTAUX POUR QUE L'ÉCONOMIE REGAGNE LE TERRAIN PERDU

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, permettez-moi une dernière question supplémentaire. Hier, lorsque le député de York-Simcoe a signalé au ministre les problèmes de la croissance réelle, le ministre a répondu en partie comme en fait foi le hansard à la page 4712, et je cite:

On peut toujours se demander s'il serait souhaitable de réaliser un taux de croissance susceptible de raviver l'inflation.

Compte tenu du fait que chaque point de croissance réelle en deça de 5 p. 100, l'objectif que nous nous sommes fixés, représente une perte de 30,000 emplois, et du fait que nous avons maintenant perdu huit points de croissance réelle, ce qui veut dire 230,000 emplois environ, le ministre nous donne-t-il à attendre qu'il n'y aura pas de rattrapage, que nous devrons continuer de tolérer au moins 230,000 chômeurs?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député déforme mes propos. J'ai dit hier, en réponse à la question de son collègue, qu'il ne serait pas dans l'intérêt des chômeurs actuels ni dans celui du reste de l'économie d'avoir un taux de croissance susceptible de raviver l'inflation au Canada, et nous essayons d'éviter cette situation.

* * *

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RETRAIT DU BILL C-33 JUSQU'À LA TENUE DE CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et concerne les platitudes émises hier par le premier ministre au sujet de l'attitude du gouvernement face au développement de l'Ouest, qui sont tout à fait contraire aux mesures prises par le gouvernement. La question que je pose au premier ministre suppléant est la suivante:

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Contentez-vous d'écouter. Le ministre peut-il témoigner de la bonne foi du gouvernement? Étant donné que pratiquement tous les premiers ministres de l'Ouest s'opposent à la politique actuelle du gouvernement en matière de transport, et qu'ils ont particulièrement exprimé leur opposition lors de la dernière rencontre des premiers ministres des provinces de l'Ouest, le premier ministre suppléant indiquera-t-il à la Chambre que le bill C-33, concernant les transports et auquel tous les premiers ministres des provinces des Prairies s'opposent, sera soustrait à toute autre discussion à la Chambre tant que le ministre des Transports n'aura pas rencontré ses homologues de ces provinces?

● (1420)

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député a abordé la question du discours du premier ministre et je lui en suis reconnaissant, car cela me donne l'occasion de féliciter le premier ministre de son excellent discours . . .

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: . . . qui renferme, comme on l'a dit, un message très important. Quant à la question relative au bill sur les transports, la réponse est non, monsieur l'Orateur.

LE TARIF-MARCHANDISES—LA MODIFICATION POSSIBLE DU TAUX APPLICABLE AUX PRODUITS DU COLZA

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Bien sûr, le gouvernement refuse d'accéder aux revendications légitimes des provinces de l'Ouest. J'aimerais qu'il me donne des précisions sur cet intérêt tout nouveau qu'il manifeste pour l'Ouest. Toutes les provinces de l'Ouest ont réitéré leur opposition à la structure des tarifs marchandises, pour la bonne raison qu'elle défavorise l'industrie du broyage et de la transformation du colza. Le gouvernement compte-t-il modifier cette structure qui défavorise ce secteur d'activité et l'Ouest canadien ou a-t-il l'intention de maintenir ce règlement injuste?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le discours du premier ministre a manifestement ébranlé considérablement les méninges du député. L'inquiétude qui transparaît dans sa question corrobore mon opinion sur le discours et je lui donnerai la même réponse que tout à l'heure.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

L'AMENDEMENT POSSIBLE DE LA DISPOSITION PRÉVOYANT LE DÉPÔT OBLIGATOIRE DE FONDS À LA BANQUE DU CANADA PAR LES CAISSES POPULAIRES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Le premier ministre suppléant a l'habitude de rêver, mais aujourd'hui il rêve en couleur. Je lui demande de nous donner un exemple concret qui nous montre que le gouvernement se soucie vraiment de la situation au lieu de nous servir les grands discours habituels du gouvernement. Toutes les provinces des Prairies, ainsi que d'autres provinces, se sont déclarées opposées aux suggestions du Livre blanc portant sur la loi sur les banques qui obligeraient les caisses populaires et les coopératives de crédit, qui ne sont pas constituées en vertu de la loi fédérale, à faire, pour la première fois dans l'histoire du Canada, certains versements à la Banque du Canada. Étant donné que toutes les provinces, en particulier les provinces des Prairies, sont opposées à cette disposition, le gouvernement peut-il promettre à la Chambre que le projet de loi qui nous sera présenté ne contiendra pas cette proposition du Livre blanc?

Questions orales

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu de nombreux commentaires sur le mode proposé de paiement canadien et en particulier sur les propositions concernant les réserves de la Banque du Canada. Nous tiendrons compte de ces différentes suggestions lorsque nous présenterons le bill visant à modifier la loi sur les banques.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A L'INTENTION D'INTERDIRE LA FLUORATION DE L'EAU POTABLE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

A la suite des récentes recherches, effectuées par M. Dean Burk de l'Institut national du cancer des États-Unis et par le Dr John Yiamouyiannis de la Fédération nationale de la santé des États-Unis, prouvant que la fluoration des eaux augmente de façon significative le taux de cancer chez les personnes âgées, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'interdire toute addition de sels contenant du fluor dans l'eau potable?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, la décision relative à la fluoration relève des autorités provinciales, et je n'ai pas eu l'occasion de prendre connaissance des études en question, mais les fonctionnaires de mon ministère sont certainement au courant. Si ces études s'avèrent valables scientifiquement, elles feront sûrement l'objet de considération au niveau des hauts fonctionnaires provinciaux et fédéraux, qui doivent se rencontrer d'ici quelques semaines.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE POLOGNE, M. OISZEWSKI

M. l'Orateur: Avant de commencer une autre série de questions, je demanderais aux honorables députés de se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue dans nos tribunes à un éminent visiteur, le ministre du Commerce extérieur et de l'Économie maritime de Pologne, M. Oiszewski, qui fait sa première visite à la Chambre.

Des voix: Bravo!

[M. Broadbent.]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'AFFIRMATION DU MINISTRE AU SUJET DE LA «TENDANCE AU RALENTISSEMENT DE L'INFLATION»—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Maintenant que les chiffres révèlent une hausse de l'indice des prix à la consommation de l'ordre de 12 p. 100 annuellement au cours du premier trimestre de cette année, comparativement à l'an dernier, le ministre peut-il nous dire s'il soutient toujours, comme il l'a dit dans son discours du budget, qu'il existe «une tendance au ralentissement de l'inflation»? Dans l'affirmative, pourrait-il nous dire où cette tendance se manifeste?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Comme le sait le député, le taux de 12 p. 100 qu'il vient de mentionner est une déformation des chiffres.

Des voix: Oh!

M. Macdonald (Rosedale): En fait, le taux est d'un peu plus de la moitié du chiffre qu'il a cité. Nous aurons du mal d'ici la fin de l'année à atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé par le biais du programme de lutte contre l'inflation, mais je pense qu'il faudrait plutôt s'en tenir aux chiffres réels et non à des chiffres fictifs comme le fait le député.

L'INFLATION—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES—L'EXPLICATION DE LA RECRUDESCENCE AU CANADA DE L'INFLATION ET DU CHÔMAGE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Que les statistiques soient déformées ou non, le prix des produits alimentaires augmente assurément. Voici ma question supplémentaire. Comme il a signalé qu'il y aurait peut-être lieu d'adopter des mesures supplémentaires pour stimuler la création d'emplois cette année si la situation du chômage ne s'améliore pas d'ici septembre, a-t-il l'intention de prendre d'autres mesures pour faire baisser le taux élevé et tenace de l'inflation si l'indice du prix à la consommation ne fléchit pas?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): J'ai répondu à la première partie de la question en m'adressant au député de Hamilton-Ouest qui avait rapporté mes paroles incorrectement. Nous tenons actuellement des consultations au sujet du décontrôle et ces consultations se poursuivront plus tard cette semaine lors d'une réunion entre le patronat et le salariat. Nous tentons d'éliminer le programme de contrôle et nous espérons y parvenir dans le laps de temps prévu dans la mesure législative.

M. Stevens: Comme le programme de contrôle est en vigueur depuis 18 mois, le ministre peut-il expliquer pourquoi l'inflation au Canada est encore plus forte qu'aux États-Unis où il n'y a pas de contrôle? En outre, comme le programme de contrôle était censé freiner l'inflation sans causer de chômage, peut-il expliquer pourquoi le Canada souffre actuellement d'une recrudescence de l'inflation et du chômage?

M. Macdonald (Rosedale): Puis-je rappeler au député que le chômage aux États-Unis a atteint 10 p. 100? Si c'est le niveau qu'il préconise pour le Canada, ce n'est pas celui des députés de ce côté-ci.

Des voix: Oh, oh!

LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES—L'ANNONCE POSSIBLE D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Selon le dernier relevé de l'indice des prix à la consommation, c'est la hausse du prix des denrées alimentaires qui serait surtout responsable de la hausse du coût de la vie. Cela dit, puis-je demander au ministre, puisque les denrées alimentaires ne tombent pas dans l'ensemble sous le coup du programme de contrôle, si le gouvernement entend annoncer au cours de cette session une politique générale des denrées alimentaires pour le Canada, politique qui viserait à concilier les intérêts parfois contradictoires du ministère de l'Agriculture et ceux du ministère de la Consommation et des Corporations?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Il est parfaitement exact de dire que la part de l'indice consacrée aux denrées alimentaires a augmenté. Cette augmentation résulte de la hausse abrupte du prix des fruits et des légumes frais importés au cours du premier trimestre. Certes, la politique alimentaire canadienne ne saurait influer sur celle de la Floride ou de la Californie.

* * *

LES PÊCHES

DEMANDE D'AMÉLIORATION DES SERVICES DE BRISE-GLACE ET DE PROGRAMME POUR LA CONGÉLATION DU POISSON

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêches et de l'Environnement. Elle porte sur le fait que l'état de la glace empêche les pêcheurs d'ouvrir une saison qui s'annonce prometteuse et qui pourrait fournir du travail à bien des pêcheurs terre-neuviens. Le ministre a-t-il joint ses efforts à ceux du ministre des Transports en vue d'améliorer les services de brise-glace, de façon à faciliter la pêche?

● (1430)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je dois dire que d'après les derniers rapports que nous avons reçus sur les conditions de la glace, les perspectives sont très bonnes pour la présente saison; autrement dit, les glaces ne devraient pas tarder à libérer les eaux du golfe. Néanmoins, la question du député est pertinente. Il y a quelque temps, en effet, j'ai demandé à mes collaborateurs de travailler de concert avec ceux du ministère des Transports pour savoir où et comment on pourrait utiliser les brise-glace dont on n'a pas un urgent besoin ailleurs. Je n'ai pas eu de compte rendu à ce sujet, mais je pense que cette façon de faire mérite d'être étudiée, pour savoir si elle est un tant soit peu économique. Dans ce cas, les emplois qui seraient créés grâce à cette heureuse initiative vaudraient certainement l'effort.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire sur un autre aspect des pêches qui fait défaut. Le ministre a-t-il l'intention d'annoncer le relancement du programme pour la congélation du poisson qui fut abandonné il y a deux ans? Encore une fois, cela aiderait à conserver le poisson. Ainsi, le marché aurait plus de poisson et cela créerait un plus grand nombre d'emplois.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Le député parle d'abandon du programme, monsieur l'Orateur. Selon nous, le programme avait rempli son rôle, qui était limité dans le temps. Mais lorsqu'on s'est aperçu que certaines régions tardaient à s'en prévaloir, le député sait que nous avons prolongé la période. Je suis très ouvert à cette question. Je pense que la pleine utilisation du poisson existant sur la côte est, en particulier dans certaines régions de Terre-Neuve, est peut-être aussi importante dans certains cas que l'établissement de nouveaux contingentements plus élevés. Nous avons déjà un programme qui a été discuté avec les représentants de l'industrie.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLIR UN OFFICE DE MISE EN MARCHÉ DE LA POMME DE TERRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur le président, en l'absence de l'honorable ministre de l'Agriculture, ma question s'adresse à son secrétaire parlementaire.

Étant donné la marge relativement faible du résultat négatif du vote des producteurs sur l'établissement d'un office provincial de mise en marché de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick, le ministère fédéral a-t-il l'intention de lancer des initiatives pour favoriser l'établissement de cet office, soit au niveau provincial, soit dans un contexte régional plus large au niveau national, afin d'amener de l'ordre et de la logique dans ce secteur agricole?

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, le ministre a été énormément déçu du résultat du vote qui a été pris au Nouveau-Brunswick par les producteurs de pommes de terre, résultat très serré, comme le dit l'honorable député de Madawaska-Victoria. Le ministre n'entend pas à ce moment-ci prendre des initiatives nouvelles, mais nous doutons fortement de ce qui a été suggéré aux producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick, et surtout des renseignements qui leur ont été fournis, en ce qui a trait au *Marketing Board* en général ou aux associations.

[*Traduction*]

LES MESURES EVISAGÉES CONTRE LA HAUSSE EFFRÉNÉE DU PRIX DES MACHINES AGRICOLES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et concerne le discours prononcé hier soir par le premier ministre . . .

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si les députés libéraux qui applaudissent pouvaient voter dans l'Ouest du Canada, le parti libéral gagnerait quelques sièges aux prochaines élections. J'ai écouté le discours du premier ministre. C'était l'élégie d'un premier ministre parti en guerre pour séduire les agriculteurs de l'Ouest et les convaincre d'appuyer le gouvernement. Nous, des Prairies, voyons la chose d'un point de vue légèrement différent. Ce que les agriculteurs de l'Ouest veulent entendre du premier ministre, c'est ceci, monsieur l'Orateur. Que fait le gouvernement pour empêcher les prix des machines agricoles de grimper comme ils le font à un rythme effarant? Je peux citer des chiffres: pour les moissonneuses-batteuses, le prix est passé en un an de $28,000 à $32,000; pour les semoirs mécaniques, de $7,000 à $10,000. Le coût des

réparations grimpe à un tel rythme que les agriculteurs ne peuvent plus y faire face. Les jeunes agriculteurs abandonnent parce que l'agriculture n'est plus rentable.

Au juste, que fera le gouvernement pour régler le grave problème du coût exorbitant et prohibitif des machines agricoles qui nuit au développement de l'agriculture?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je regrette que le très honorable député ait mal compris l'objectif du discours du premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Hier vous ne saviez pas ce qu'il allait dire, Allan, alors comment le savez-vous aujourd'hui? C'est ce que vous nous avez dit.

M. MacEachen: Évidemment, monsieur l'Orateur, je voulais faire d'autres commentaires au sujet de la façon dont le très honorable député a interprété le discours, mais l'opposition ne m'en a pas laissé le temps.

Une voix: Demandez à Radio-Canada qu'on vous accorde une période gratuitement.

M. MacEachen: Quant à la question concernant la hausse . . .

M. l'Orateur: Le très honorable député de Prince-Albert est autorisé à poser une question supplémentaire.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je répète ma question. J'exhorte les députés de l'opposition à faire un peu moins de bruit que n'en ont fait les ministériels cet après-midi. J'aimerais poser la question suivante au ministre; je sais qu'il est très impatient d'y répondre. Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre pour aider les agriculteurs à faire face à la hausse du prix des machines agricoles, car avec la baisse des prix des produits agricoles, bien des agriculteurs sont au bord de la faillite?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il n'existe aucun programme qui puisse résoudre dans l'immédiat la question de la hausse des prix des machines agricoles. Sauf erreur, le commerce des machines agricoles est un commerce international; il n'existe pas de barrière douanière. Dans ce commerce, la concurrence se situe au niveau international et il est par conséquent difficile de trouver une solution immédiate au problème soulevé par le très honorable représentant.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'AMÉLIORATION ESCOMPTÉE DE L'EMPLOI DANS LA RÉGION ATLANTIQUE À LA SUITE DE L'OCTROI DE CRÉDITS D'IMPÔT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre quelles prévisions les fonctionnaires de son ministère ont faites en ce qui concerne la création de nouveaux emplois dans la région de l'Atlantique et en Gaspésie, à la suite de l'octroi de crédits d'impôt aux entreprises aux termes du dernier budget?

[M. Diefenbaker.]

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir donner de chiffres précis à ce sujet. Nous n'avons pas cherché à établir des calculs distincts pour chaque mesure contenue dans le budget.

M. Hogan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il essayer d'obtenir ces chiffres et les communiquer à la Chambre? Pourrait-il également se rendre compte qu'étant donné que l'économie tourne seulement à 60 p. 100, tout ceci n'est rien de plus qu'une opération de relations publiques, non pas une véritable politique économique. Quand le gouvernement va-t-il nous présenter des politiques qui permettent réellement de créer des emplois dans la région de l'Atlantique?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question me semble clairement porter à discussion.

* * *

L'ÉNERGIE

L'APPROBATION POSSIBLE DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE DU PRÉSIDENT CARTER—LES TRANSACTIONS AVEC LES PAYS NON SIGNATAIRES DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné l'approbation chaleureuse et sincère qu'ont manifestée au cours du week-end des chefs de gouvernement comme M. Callaghan de la Grande-Bretagne et le premier ministre des Pays-Bas à l'endroit des changements avisés de politique qu'a annoncés la semaine dernière le président Carter des États-Unis concernant la prolifération et l'utilisation des installations nucléaires civiles, le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement canadien a lui aussi manifesté une telle approbation et, dans le cas contraire, pourquoi?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai eu lors de mon séjour à Washington, des entretiens avec le conseiller présidentiel, M. Schlesinger, qui ont porté sur un certain nombre de questions relatives à l'énergie atomique, et il a été convenu, tout comme il l'avait été lors d'entretiens antérieurs entre le premier ministre et le président, que le Canada et les États-Unis maintiendraient des rapports très étroit de travail en vue de réduire les dangers que cette prolifération pourraient représenter pour le monde. Je suis fort heureux de savoir que les États-Unis se sont dégagés.

● (1440)

M. Gillies: Les Canadiens n'en n'ont pas le courage!

M. Gillespie: Les initiatives qu'ils ont prises sont tout à fait compatibles avec la direction que le Canada a donnée depuis quelques années.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Il importe aussi que le Chambre sache que le premier ministre de Suède approuve l'initiative canadienne à cet égard. Les députés doivent sans doute savoir combien cette question est délicate même en Suède.

M. Gillies: On trompe la Chambre; on trompe la Chambre.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il s'agit peut-être d'une approbation équivoque que je cherche à obtenir de la part du ministre, mais nous dirait-il si le Canada cherche présentement, comme les États-Unis et d'autres pays, paraît-il, à conclure des marchés en matière nucléaire avec n'importe quel pays non signataire du traité de non-prolifération?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, j'aurais pensé que le député savait que telle était la situation. Nous l'avons déclaré . . .

M. Gillies: Ce n'est pas vrai.

M. Gillespie: Cette déclaration est bien connue concernant tous les nouveaux contrats, elle a été faite à la Chambre en décembre dernier. On a déclaré très, très nettement que le Canada ne conclurait aucun contrat . . .

M. Gillies: Ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai.

M. Gillespie: Le député rabâche comme un vieux disque rayé, monsieur l'Orateur.

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est vous qui êtes un ministre à rayer!

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources veut-il dire à la Chambre que le Canada a interrompu ses négociations avec l'Espagne et d'autres pays non-signataires du traité de non-prolifération?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je signale à la Chambre que le Canada a adopté de nouvelles garanties très rigoureuses . . .

M. Gillies: Répondez à la question!

M. Gillespie: A tel point que nous avons arrêté pour plus de 250 millions de dollars—probablement près de 300 millions de dollars—d'exportations d'uranium cette année alors que les contrats s'élèvent probablement à près de 10 milliards de dollars. Autrement dit, nous étions prêts à mettre notre politique à l'épreuve.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, le ministre induit la Chambre en erreur. Il ne dit pas la vérité. Le Canada n'interrompt pas ses activités.

Des voix: C'est bien, Jim, c'est bien!

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Dehors!

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES PERSPECTIVES D'OUVERTURE D'UN BUREAU DANS LE NORD-EST ONTARIEN

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Compte tenu du besoin de créer de nouveaux emplois dans le nord-est de l'Ontario et de l'absence de bureaux dans cette région pour le ministère de l'Expansion économique régionale, le ministre peut-il nous dire s'il est maintenant prêt à ouvrir un nouveau bureau dans cette région pour encourager l'implantation de nouvelles industries de fabrication et de transformation?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je voudrais dire à la Chambre et à l'honorable député qu'en effet cette proposition est à l'étude depuis quelque temps déjà, et j'espère que je serai en mesure, au cours des prochaines semaines, d'annoncer l'ouverture officielle d'un bureau du ministère dans cette région du nord-est de l'Ontario, et que des fonctionnaires du ministère donneront les renseignements requis et fourniront les services offerts à la population en général.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE MOTIF DE LA VOLTE-FACE DU MINISTRE QUANT À L'ENCOURAGEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances sur ses politiques que je n'arrive pas à comprendre. Ainsi, j'ai fait l'impossible pour tâcher de comprendre son changement d'attitude vis-à-vis les contrôles. J'aimerais que le ministre me dise ce qui s'est passé depuis quelques mois alors qu'il a déclaré qu'une politique visant à encourager les investisements ne serait ni appropriée, ni avantageuse étant donné le nombre d'usines qui ne fonctionnent pas à pleine capacité? J'aimerais savoir ce qui s'est passé dans les deux mois qui se sont écoulés entre son discours qui a été largement repris dans la presse et la présentation de son budget pour justifier pareille volte-face?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas au juste de quelle déclaration le député parle.

M. Stevens: Banff.

M. Macdonald (Rosedale): Le député de York-Simcoe parle de «Banff». Je ne crois pas me tromper en disant que je ne suis pas allé à Banff depuis deux ou trois ans.

M. Hnatyshyn: Vous devriez y aller. Vous avez besoin de repos.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je lui dois, je ne crois pas que le ministre puisse se contredire et s'en tirer aussi facilement. Il ne peut avoir oublié ce discours, s'il était sérieux. Je m'en rappelle fort bien. Je suis sûr que le gouvernement devait avoir certaines raisons pour modifier sa politique et qu'il a de bonnes raisons de changer d'attitude à propos des contrôles. Je voudrais qu'on accorde une certaine confiance au gouvernement et au budget qu'on a présenté et j'aimerais bien que le ministre m'encourage à le faire.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien connaître la citation sur laquelle le député fonde son argument. Je me ferais un plaisir de la lui expliquer ainsi que beaucoup d'autres choses.

M. Paproski: Vous n'en aurez peut-être pas la chance. Chrétien va probablement prendre la relève comme ministre des Finances.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR LES OPÉRATIONS DE LA BANQUE DE MONTRÉAL À VANCOUVER—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général; je lui en ai d'ailleurs donné préavis il y a quelques jours. Je n'ignore pas que, d'habitude, on ne dévoile pas de détails précis sur des enquêtes qui ne sont pas terminées, mais j'aimerais demander au ministre s'il pourrait confirmer que la Gendarmerie royale mène une enquête sur les opérations frauduleuses que la Banque de Montréal est soupçonnée d'avoir effectuées à Vancouver car un de mes commettants, M. Larry McHale en a été victime?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général du Canada): Monsieur l'Orateur, la section des délits commerciaux de la Gendarmerie royale est en train de mener une enquête à ce sujet pour voir si les accusations portées contre une des parties en cause sont fondées.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il me garantir que l'on étudie tous les aspects de cette affaire ainsi que les questions qui s'y rapportent et pourra-t-il me donner les résultats de cette enquête en temps opportun, en privé ou mieux encore, pourra-t-il nous faire un compte rendu exhaustif à la Chambre?

* * *

[*Français*]

L'HABITATION

LE POSSIBILITÉ DE VENIR EN AIDE AUX SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION À BUT NON LUCRATIF DU QUÉBEC

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les députés ministériels de cet accueil. Je veux leur dire de ne pas se réjouir trop vite de l'effet possible de certains déclarations.

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Compte tenu du fait que dans le dernier budget du gouvernement du Québec il n'y a rien sur l'habitation, et en particulier sur les sociétés à but non lucratif—et ici je me réfère à l'article 44(1)b) de la loi nationale sur l'habitation—est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il a songé à d'autres moyens pour contrebalancer ce refus du gouvernement du Québec aux sociétés à but non lucratif de restaurer et de louer des logements selon le revenu des gens? Actuellement il est impossible pour ces sociétés d'arriver à louer à des prix proportionnés aux moyens des citoyens à faible revenu et aux personnes âgées, en particulier dans Hochelaga-Maisonneuve.

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, je comprends très bien les déceptions de l'honorable député, et je suis tout à fait disposé à travailler avec lui afin d'apaiser et ses frustrations et ses déceptions.

[*Traduction*]

L'ÉTABLISSEMENT APPARENT D'UN PLAFOND POUR LES DÉPENSES AUX TERMES DU PAREL EN NOUVELLE-ÉCOSSE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre responsable du logement; elle découle d'une question que je lui ai posée le 6 avril à propos de la nécessité d'augmenter de toute urgence les subventions données en vertu du Programme d'aide à la remise en état des logements en Nouvelle-Écosse. Le secrétaire parlementaire du ministre a eu l'amabilité de nous annoncer à ce moment-là que le montant des subventions était passé à 107 millions de dollars. Le ministre peut-il me dire s'il sait que, malgré cette augmentation, les municipalités en cause ont été averties qu'un plafond avait été établi pour ce genre de dépenses et si l'on peut espérer un certain relâchement à ce sujet, car la situation est très grave?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires ubaines): Monsieur le président, il est évident que le programme PAREL est l'un des plus populaires au Canada, et que bien sûr il sera impossible cette année, comme l'an dernier d'ailleurs, de répondre à toutes les demandes de toutes les municipalités du Canada. Je sympathise avec l'honorable député. Je sais qu'on aurait voulu consacrer encore plus d'argent à la réfection de maisons. Malheureusement, en raison de contraintes budgétaires, il est impossible de faire en une seule année toutes les réparations des maisons au Canada. C'est un programme qui s'échelonnera sur une période de quelques années. Nous espérons réaliser ce programme au cours des cinq ou six prochaines années, mais il est entendu qu'il faudra demander un peu de patience aux municipalités canadiennes en ce qui a trait à la réalisation complète du programme.

● (1450)

[*Traduction*]

M. Muir: Je conviens avec le ministre que le programme est excellent. Le ministre sait-il aussi qu'étant donné le plafonnement qu'il a mentonné dans ses explications, un grand nombre de candidats seront privés des avantages de cet excellent programme, et voudra-t-il tenir compte de ceux qui ont déjà soumis leur demande au lieu de les exclure, puisqu'ils s'attendaient déjà à recevoir cette aide.

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, sans aucun doute il ne faut pas priver les gens de ce programme. Si ceux qui ont présenté des demandes n'ont malheureusement pas de réponse affirmative cette année, rien ne les empêche d'espérer que leur demande sera acceptée l'an prochain. Il reste aux municipalités d'établir un système de surveillance de ce programme, et il n'y a aucun doute qu'il me fera plaisir de transmettre aux municipalités la suggestion faite par l'honorable député. Je pense que les municipalités elles-mêmes doivent déterminer l'ordre des priorités et la façon de recevoir les demandes et de les étudier.

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DIFFÉRENCES DANS LE TRAITEMENT DES DÉDUCTIONS RELATIVES AUX REDEVANCES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, vous me permettrez de poser une question au ministre des Finances. Elle découle de l'affirmation faite hier soir par le premier ministre selon laquelle la situation présente au Canada fournit l'occasion à l'Ouest d'obtenir un meilleur partage. Étant donné que les provinces de l'Ouest retirent la majorité de leur revenu de la production de matières premières et de substances énergétiques, je voudrais que le ministre nous dise, afin que le public sache que la déclaration du premier ministre n'est pas seulement de la réthorique politique, si le gouvernement songe à modifier la loi actuelle qui prévoit qu'une société versant des redevances à un gouvernement provincial ne peut déduire ces frais de l'impôt sur le revenu, alors que les redevances versées à une société privée, comme la Canadian Pacific Railways, peuvent être déduites de l'impôt sur le revenu?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je crois que je devrai examiner la différence technique que soulève la question du député. Je le ferai volontiers.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS LES POURSUITES RELATIVES AU PÉTROLE ET AU GAZ EN SASKATCHEWAN—LA POSSIBILITÉ DE RETRAIT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma deuxième question s'adresse soit au premier ministre suppléant ou au ministre de la Justice. Étant donné que l'on a toujours considéré que les provinces avaient le droit de prélever un loyer économique, surtout dans l'Ouest du Canada, et étant donné que le gouvernement fédéral s'est allié aux sociétés de la potasse et du pétrole pour s'opposer à la Saskatchewan qui, en tant que province, prélève une juste redevance sur des richesses qui appartiennent à cette province, le gouvernement fédéral est-il disposé, afin de donner quelque valeur à la déclaration d'hier soir du premier ministre, à se retirer des poursuites où il s'est allié aux sociétés du pétrole et de la potasse?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous ne sommes alliés ni à l'une ni à l'autre partie dans cette affaire. Le procureur général du Canada nous représente devant le tribunal afin d'y faire valoir un point de vue constitutionnel fondamental.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TARIF-MARCHANDISES—LA RÉVISION DE LA STRUCTURE POUR SUPPRIMER LES ANOMALIES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Effectivement, le gouvernement a fait plus qu'observer et est intervenu en faveur des compagnies de potasse.

J'aimerais poser ma question suivante au premier ministre suppléant. Étant donné que le premier ministre a déclaré hier soir que l'Ouest obtiendrait maintenant plus d'avantages et vu que, depuis des décennies, les tarifs-marchandises du Canada sont injustes envers les provinces de l'Ouest et les provinces de l'Atlantique, le gouvernement fédéral est-il prêt à mettre en place les mécanismes nécessaires pour réviser la structure des tarifs-marchandises et supprimer ces anomalies et cette distinction injuste à l'endroit de certaines régions du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada a certainement l'intention d'éliminer tous les aspects injustes du barème des tarifs-marchandises. Par ailleurs, je signale que le bill à l'étude, que le chef du député voudrait que nous retirions, aidera à résoudre certains problèmes reliés au domaine des transports et qui touchent et l'Ouest canadien et les provinces de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

* * *

LES POSTES

LA PUBLICITÉ APPAREMMENT TROMPEUSE—DEMANDE D'ABANDON

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. La publicité faite par les journaux nationaux et les 1,200 lettres expédiées à des hommes d'affaires de Winnipeg affirment que si un colis est déposé au bureau de poste de Winnipeg avant 6 heures du soir, il sera livré à n'importe quel bureau de poste au sud de Lynn Lake le lendemain. Cette publicité est trompeuse et j'aimerais que le ministre prenne immédiatement des mesures pour y mettre fin étant donné qu'une trentaine de bureaux de poste de la circonscription de Churchill ne peuvent pas profiter de ce service.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait attiré l'attention du public sur cette excellente initiative du bureau de poste de Winnipeg. Nous sommes très heureux de l'expérience actuellement en cours. Le député est peut-être au courant de certains cas exceptionnels où une garantie quelconque n'a pas été honorée . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: . . . ce qui, en réalité, établit la valeur du programme.

M. Smith (Churchill): Ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au ministre des Postes. S'il estime qu'une trentaine de bureaux de poste au sud de Lynn Lake dans la circonscription de Churchill sont insignifiants ou s'il les considère comme des cobayes pour les fins de cette expérience, je lui demande de traiter directement avec les personnes en cause et de ne pas faire de publicité trompeuse comme celle que j'ai mentionnée. La question devrait intéresser le ministre de la

Consommation et des Corporations puisqu'il s'agit de publicité trompeuse.

Des voix: Bravo!

DEMANDE DE LIVRAISON À DOMICILE À DALHOUSIE (N.-B.)

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Postes une question se rapportant à la livraison du courrier à domicile dans la ville de Dalhousie. Pourrait-il nous dire s'il s'est renseigné sur cette affaire en consultant les dossiers constitués par son prédécesseur qui lui révéleront que les habitants de cette ville éprouvent de grandes difficultés et pourraient être aidés en l'occurrence . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Une telle démarche pourrait assurément se faire privément.

M. Paproski: Ou au caucus.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE PAIEMENT DE PRESTATIONS À CEUX QUI ONT 65 ANS

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Ma question se rapporte aux pensionnés qui ont obtenu le remboursement de leurs prestations d'assurance-chômage selon un jugement rendu le 19 novembre 1976 par le juge Addy. Le ministre a-t-il pris une décision au sujet des personnes qui ont touché les rentes du Québec, et à qui on refuse le remboursement actuellement?

[*Traduction*]

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En effet, monsieur l'Orateur, cette décision a fait l'object d'un communiqué remis à la presse le 14 février dernier où l'on signale que des sommes d'argent seront versées à 600 requérants. Ceux qui font partie de la même catégorie mais qui n'ont pas fait d'appel recevront des paiements jusqu'au moment où ils commenceront à toucher les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre est-il conscient du fait que c'est le gouvernement qui a induit en erreur les pensionnés en cause, puisqu'après la décision du gouvernement ces pensionnés se sont inscrits à la Rente du Québec? S'il n'y avait pas eu cette décision du gouvernement, les pensionnés n'auraient jamais réclamé de prestations de la Rente du Québec. Je demande au ministre s'il est conscient du fait que 90 p. 100 des pensionnés, à cause de ce geste du gouvernement, se feront voler magistralement leurs prestations?

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

LA MODIFICATION POSSIBLE DU BILL C-43—LA MÉTHODE ENVISAGÉE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Étant donné l'expérience traumatisante qu'elle a faite lorsqu'elle a rencontré ses homologues à Edmonton il y a quelques semaines, suivie du spectacle dont elle a été témoin à Winnipeg hier soir, le ministre pourrait-elle nous dire comment elle compte poursuivre ses entretiens avec ses homologues provinciaux au sujet des changements au bill C-43 qu'ils lui ont suggérés? Nous dirait-elle en outre si ces changements seront apportés avant que le débat s'engage ou si elle rencontrera les ministres avant le débat.

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, le seul traumatisme que j'ai connu à la suite de ma réunion à Edmonton est le suivant: cette réunion a tellement bien fonctionné que j'estime que cela constitue un précédent. La raison de ce succès est certainement le fait que le projet de loi auquel l'honorable député fait allusion a été très favorablement accueilli par les ministres présents. Nous avons discuté de la loi dans ses grandes lignes. Depuis, des fonctionnaires se sont réunis avec leurs homologues du ministère des Communications pour connaître l'interprétation exacte de la loi. Je me suis montrée disposée à recevoir des amendements, si certains ministres exprimaient l'opinion qu'ils devaient en présenter, mais pour l'instant il n'y a eu aucune suggestion de changement de la part des ministres, mais cela n'exclut pas que certains d'entre eux aient des suggestions à nous faire.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Oui, monsieur l'Orateur, il y a eu un accord et je sais que le ministre a rencontré ses homologues dans un climat différent et qu'ils ont convenu de se réunir bientôt. Mais le ministre songe-t-elle à définir son pouvoir de délégation aux provinces en permettant peut-être à celles-ci de délivrer des permis et de réglementer l'industrie de la câblodistribution?

[*Français*]

Mme Sauvé: Monsieur le président, la clause 9 dit bien ce qu'elle dit, c'est-à-dire qu'elle autorise le gouverneur en conseil à faire des délégations d'autorité aux provinces. La clause ne dit rien du tout sur le genre de délégation qui pourraient s'effectuer éventuellement. Il est toutefois évident qu'elles s'effectueront à la suite de négociations avec les provinces, collectivement, si toutefois les provinces s'entendent pour avoir des délégations dans les mêmes secteurs. Mais les délégations pourraient aussi s'effectuer de façon bilatérale, et les ententes d'une province à l'autre pourraient varier.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES PROPOS DU MINISTRE AU SUJET DE L'INTERRUPTION DES PRESTATIONS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je voudrais soulever ce que je considère comme une question de privilège étant donné les déclarations du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) au sujet de l'interruption des prestations d'assurance-chômage pour les personnes de plus de 65 ans et celles qui touchaient des prestations à titre de personnes à charge au moment de l'application du bill C-69, le 1er janvier 1976. J'estime avoir été délibérément induit en erreur par les réponses que le ministre a fournies à la Chambre et au comité et que les déclarations trompeuses du ministre m'ont gravement empêché de faire mon travail et ont nui aussi à la tâche de tous les autres députés, à la Chambre et surtout au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Voici ce qu'il en est. Je m'inquiétais de ce que la Commission d'assurance-chômage ait retiré à 18,000 personnes âgées de plus de 65 ans certaines prestations que, à mon avis, elle était autorisée à verser. J'ai donc posé une question à la Chambre le 5 avril dernier, comme en fait foi la page 4643 du hansard. Voici ma question et la réponse du ministre. Je demandais:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable du chômage. Environ 18,000 personnes ont été injustement déclarées inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage parce qu'elles avaient plus de 65 ans au moment de l'entrée en vigueur du bill C-69. Or, le ministre a déclaré à la Chambre le 10 février dernier que le ministère de la Justice l'avait informé qu'il serait inutile de modifier la loi sur l'assurance-chômage pour remettre à ces personnes ce qui leur est dû. Dans ces conditions, le ministre peut-il nous dire pourquoi son ministère refuse maintenant de payer ces prestations?

Ce à quoi le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, étant donné le nombre de personnes concernées, nous avons jugé utile de prendre les mesures nécessaires, ce que nous avons fait, en communiquant personnellement avec tous les intéressés pour voir s'ils sont réellement admissibles aux prestations. Selon le ministère de la Justice, nous avons les pouvoirs voulus pour agir ainsi, mais pour dissiper tout doute, nous comptons proposer un amendement à l'étape de l'étude en comité du bill.

Le ministre a reconnu clairement dans sa déclaration que le ministère de la Justice l'avait avisé que son ministère était habilité à payer les prestations voulues. J'ai ensuite posé la question supplémentaire suivante pour obtenir plus de précisions:

Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que, lorsque ces personnes se rendent au bureau local et font une demande de prestations, les fonctionnaires du ministre leur répondent que la loi sur l'assurance-chômage doit d'abord être modifiée, le ministre peut-il promettre à la Chambre qu'il signalera aux sous-fifres des bureaux locaux qu'ils doivent accepter les demandes de prestations de ces personnes?

Malheureusement, à ce moment-là, le ministre a refusé de répondre à cette question, et c'est pourquoi j'ai décidé d'y revenir lors d'une réunion du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration qui examinait les prévisions budgétaires du ministère, plus précisément celles de la Commission d'assurance-chômage. Le comité s'est réuni ce

même après-midi à 3 h 30, et j'étais présent. J'aimerais vous lire un passage du procès-verbal qui rapporte un échange qui a eu lieu ce jour-là et qui est consigné à la page 11:6. Au comité, j'ai posé au ministre la même question, que voici:

Madame le président, j'aimerais donner suite à une question que j'ai posée au ministre à la Chambre aujourd'hui au sujet des 18,000 personnes âgées de 65 ans qui touchaient des prestations d'assurance-chômage au moment où le bill C-69 est entré en vigueur, en janvier 1976. Le ministre nous a répondu que le ministère de la Justice l'avait informé qu'il n'était pas nécessaire de modifier la loi sur l'assurance-chômage pour que ces personnes reçoivent ce qui leur revient de droit, ce que les tribunaux avaient décidé en leur faveur. Toutefois, dans les bureaux locaux, on répond à ces personnes—un cas s'est présenté chez moi la semaine dernière—que tout cela, c'est des bêtises, qu'il faudrait modifier la loi, que la décision se fait attendre, etc, etc.

Le ministre peut-il jeter un peu de lumière sur cette question, afin que nous puissions renseigner ces personnes?

Voici ce que m'a répondu le ministre:

D'après ce que nous ont dit les représentants du ministère de la Justice, monsieur Rodriguez, nous n'avons pas besoin de modifier le bill C-27, mais pour qu'il n'y ait aucun doute, ils ont cru qu'il faudrait peut-être mieux apporter un amendement au bill, à l'étape du comité. Si je comprends bien, et j'ai reçu ces renseignements aujourd'hui, le ministère de la Justice a depuis renforcé sa décision initiale de ne pas apporter d'amendement au bill. Nous pouvons donc agir, que je choisisse ou non de proposer un amendement à l'étape du comité.

Je lui ai alors posé une autre question, que voici:

Madame le président, le ministre peut-il me donner, ainsi qu'aux autres membres du comité, la garantie que l'on demandera aux agents locaux de donner suite aux demandes plutôt que de les garder en suspens plus longtemps?

Ce à quoi le ministre m'a répondu:

Je vais demander à M. Charlebois de vous expliquer le système, monsieur Rodriguez.

M. J. Y. C. Charlebois, directeur exécutif adjoint de la Commission d'assurance-chômage, est alors intervenu en déclarant:

Madame le président, ce que le ministre vient d'expliquer, nous l'avons appris hier seulement. Par conséquent, les instructions qui ont été données aux bureaux locaux il y a quelques semaines seront changées. Ça n'a pas encore été fait, mais nous allons le faire aussitôt que possible. On donnera donc suite immédiatement aux réclamations qui étaient à l'étude.

Les déclarations du ministre étaient claires et précises. Il a déclaré à la Chambre des communes que selon le ministère de la Justice, il avait le pouvoir de verser ces prestations aux 18,000 intéressés dont je parlais dans mes questions. L'après-midi en question, il m'a déclaré, à moi et aux autres membres du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, que le ministère de la Justice venait le jour même de confirmer son opinion initiale, qui était la suivante:

● (1510)

Il n'est pas besoin d'amendement au bill pour le faire, et il est indifférent que je présente ou ne présente pas un amendement à l'étape du comité.

Les déclarations du ministre sont parfaitement limpides. Et je suis d'ailleurs persuadé qu'il n'a pu s'agir d'un lapsus, puisqu'il avait reçu ce renseignement le jour même et que le comité en a reçu confirmation de la part des hauts fonctionnaires qui étaient là pour le conseiller—non pas les types du troisième ou du quatrième échelon, mais ceux du tout premier rang.

C'est en fonction des renseignements que le ministre m'avait donnés que j'ai parlé aux journalistes, aux électeurs de ma circonscription et à ceux qui défendaient la cause des personnes concernées. Je leur ai rendu un compte fidèle des propos tenus par le ministre, lequel a dit que les intéressés seraient payés. Deux jours plus tard, le jeudi 7 avril, je recevais une lettre du ministre. Cette lettre qui n'était pas signée m'a été adressée telle quelle par le sous-ministre adjoint principal, M. J. L. Manion. Voici le texte de cette lettre:

Monsieur le député,

La présente concerne les questions que vous avez soulevées en Chambre et au comité permanent le mardi 15 avril 1977 au sujet de prestataires âgés de 65 ans et plus et des prestataires admissibles au tarif des personnes à charge qui sont touchés par le bill C-69. Vous avez demandé s'il était nécessaire de modifier la loi sur l'Assurance-chômage pour leur verser des prestations. Mes propos et ceux des représentants de mes services risquant d'avoir laissé une fausse impression, je tiens à apporter la mise au point suivante.

Cette lettre comporte trois points, monsieur l'Orateur. Le second est extrêmement important, et j'aimerais le consigner au compte rendu. Voici donc le second point que soulève la lettre non signée du ministre:

De l'avis de nos conseillers juridiques, il faudrait apporter une modification à la loi sur l'assurance-chômage pour appliquer notre décision et payer les prestataires qui n'ont pas fait appel, mais qui étaient dans la même situation que les appelants. L'amendement apporté à l'article 48 du bill C-27 vise à préciser les pouvoirs donnés à la Commission l'autorisant à examiner de nouveau les demandes de prestations. Notre intention serait de nous servir du pouvoir que nous confère cet amendement prévu au bill C-27 afin de verser des paiements aux prestataires n'ayant pas fait appel, sous réserve qu'on nous confirmera que la loi nous autorise à appliquer rétroactivement les dispositions de l'amendement apporté à cet article. Dans le cas contraire, nous proposerions de revoir le libellé de l'amendement, afin d'assurer que la loi est applicable aux prestataires de cette catégorie.

Monsieur l'Orateur, d'abord le ministre a déclaré à la Chambre que le ministère de la Justice lui avait dit qu'il était autorisé à faire ces versements. Pas plus tard qu'hier, il a déclaré devant le comité que le ministère avait confirmé la décision et qu'il n'était pas nécessaire d'apporter d'amendement au bill pour faire ces versements. Dans le lettre qu'il m'adresse deux jours après s'être présenté devant le comité, et après avoir constaté qu'il ne pouvait me téléphoner, il déclare dans le deuxième point de sa lettre qu'il a besoin de pouvoirs supplémentaires pour autoriser le versement des paiements rétroactifs. La lettre contredit donc les déclarations faites par le ministre en Chambre et en comité, monsieur l'Orateur. Il ne s'agit pas ici de remarques pouvant conduire à une interprétation erronée, mais de deux déclarations tout à fait contradictoires.

Je crois que le ministre cherche délibérément à induire la Chambre et moi-même en erreur, dans l'une ou l'autre de ces déclarations. Un jour, on nous dit que le ministre vient de recevoir confirmation du ministère de la Justice indiquant que ces paiements peuvent être versés. Deux jours plus tard il dit exactement le contraire. Dans l'intervalle, d'autres députés et moi-même, sur la foi des premières déclarations du ministre, avons donné des renseignements qui pourraient être inexacts. La chose est nettement préjudiciable au travail accompli par les députés.

Si les premières déclarations étaient exactes et les deuxièmes étaient erronées, alors le ministre a, de propos délibéré, faussement interprété l'avis qui lui avait été donné par le ministère de la Justice, pour inciter les députés, je présume, à appuyer et à adopter rapidement une mesure législative à laquelle ils s'opposeraient par ailleurs, c'est-à-dire le bill C-27 renfermant certaines modifications auxquelles les députés s'opposent manifestement.

Monsieur l'Orateur, en faisant l'une ou l'autre de ces déclarations, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) tentait, je crois, de propos délibéré de nous induire en erreur. Dans un cas comme dans l'autre, cela a nui à mon travail de député. Si Votre Honneur juge qu'il y a matière à question de privilège, je proposerais que l'affaire soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je voudrais faire des remarques brèves, mais précises, pour appuyer la question de privilège de mon préopinant. J'ai été l'un de ceux qui, comme d'autres députés à la Chambre, ont été induits en erreur par le ministre responsable de la Commission d'assurance-chômage.

Monsieur le président, ce que dit le député est absolument conforme à la réalité. J'ai été l'un de ceux qui ont avisé les commettants qui nous en avaient fait la demande dans nos circonscriptions respectives, de leur admissibilité possible à l'assurance-chômage, même s'ils avaient touché des pensions de la Régie des rentes du Québec.

Tantôt, à la période des questions orales, le ministre a répondu à mon collègue de Roberval (M. Gauthier) que le problème ne se posait pas. Or, il y a quelque temps, et je ne donnerai pas de noms pour le moment, j'ai moi-même eu une rencontre avec des dirigeants de son ministère, en vue de trouver un règlement relatif au versement des prestations aux gens qui avaient reçu des pensions de la Régie des rentes du Québec. Or, le ministre s'obstine à dire que ces prestations-là sont payables à ces personnes, alors qu'en réalité ce n'est pas vrai. Le ministre vous a fait accroire, comme le dit mon préopinant, qu'il faudrait une modification à la loi sur l'assurance-chômage, mais le ministre sait pertinemment qu'il faudra une entente quelconque, entre autres en ce qui a trait à la Régie des rentes du Québec, afin de permettre à ces centaines de prestataires de toucher les prestations auxquelles ils ont droit.

Monsieur le président, je voudrais appuyer de toutes mes forces la motion présentée par mon collègue du Nouveau parti démocratique (M. Rodriguez). Il s'agit d'une lutte fondamentale. Ces gens ont été induits en erreur par les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage. Il y a même eu à Montréal des causes, même après l'annonce faite par le ministre à la Chambre, où la Commission d'assurance-chômage a continué à ne pas verser les prestations. Cela a amené ces gens au conseil arbitral et les prestataires de Montréal ont tous gagné leur cause contre la Commission d'assurance-chômage. Et pourtant, la Commission continue de s'opposer au paiement, alors que le ministre répond à la Chambre et à la présidence que lui, il est d'accord. Mais dans la pratique c'est faux, de sorte que les députés ont été amenés à poser des gestes inconséquents à l'égard de leurs concitoyens. C'est un point fondamental, et j'estime qu'il mérite une sérieuse considération de la part de l'honorable ministre, afin qu'on mette un point final à cet imbroglio.

[*Traduction*]

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir faire quelques observations sur la question de privilège soule-

vée par le député. Le 14 février, dans un communiqué, nous disions que nous devions être autorisés légalement à verser des prestations aux prestataires n'ayant pas interjeté appel. Il m'a semblé, par ailleurs, que compte tenu de la décision du juge Addy touchant quelque 600 prestataires que nous devrions étudier leurs réclamations et les dédommager sans qu'ils aient à interjeter appel, et que nous devrions pouvoir faire la même chose dans le cas de ceux qui étaient allés de l'avant et avaient touché à la fois leur pension du Québec et celle du Canada. Voilà donc les renseignements que j'ai reçus du ministère de la Justice dans le premier cas.

On a soulevé la question à la Chambre à plus d'une reprise et de deux façons. D'abord, le chef du parti du Crédit social a affirmé que des fonctionnaires de mon ministère ou des employés de la Commission d'assurance-chômage avaient informé des particuliers qu'ils ne pourraient toucher leurs prestations d'assurance-chômage après le 1er janvier, et cela comme le stipule la loi. C'est ce que voulait la loi. Quand ces fonctionnaires ont transmis ces renseignements, ils parlaient du projet de loi tel qu'il était alors conçu et compris par la Chambre. La question a été soulevée plusieurs fois à la Chambre de savoir si la Commission d'assurance-chômage était autorisée par la loi à verser des prestations aux personnes de 65 ans et plus et aux prestataires ayant droit au taux de prestation pour personnes à charge touchés par le bill C-69.

● (1520)

Plus précisément, on a demandé s'il fallait, pour effectuer des versements, un amendement à la loi actuelle sur l'assurance-chômage ou au bill C-27. Je regrette que certaines de mes déclarations à ce sujet aient pu être mal comprises. Je tiens à éclaircir la situation. Voici donc les faits. D'abord, la Commission était autorisée selon la loi à faire des versements aux réclamants qui ont fait appel. Il y en avait environ 600. Ensuite, les montants que ces requérants devaient recevoir ont été calculés et versés. Deuxièmement, en plus de tout cela, pour être justes envers ceux qui n'avaient pas fait appel mais qui avaient présenté une demande relativement au Régime des rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada, nous avons demandé les conseils d'experts juridiques qui nous ont signalé qu'il fallait modifier la loi sur l'assurance-chômage pour appliquer notre décision de payer les réclamants qui n'avaient pas fait appel, mais qui se trouvaient dans la même situation que ceux qui l'avaient fait.

La disposition, à l'article 48 du bill C-27, vise à préciser les pouvoirs de la Commission en vue de réexaminer les demandes. Nous aimerions nous servir des pouvoirs modifiés prévus dans le bill C-27 pour verser l'argent aux réclamants qui n'ont pas fait appel, sous réserve d'une confirmation définitive que l'article modifié peut s'appliquer rétroactivement. Par conséquent, nous avons dû consulter le ministère de la Justice à propos de deux questions de droit. Nous devions savoir, d'abord, s'il fallait présenter un amendement. Dans ce cas, l'amendement contenu dans le bill était-il suffisant et s'appliquerait-il rétroactivement? Sinon, il faudrait rédiger un nouvel amendement afin de garantir qu'il s'appliquerait aux requérants en question.

Troisièmement, entre-temps, la Commission a communiqué avec les personnes en cause et a étudié leurs demandes afin de calculer les montants qui seront versés aux personnes admissibles une fois que l'article 48 sera mis en exécution. A cet égard, je signale que nous avons l'intention de mettre le changement en vigueur dès que possible une fois que le bill C-27 aura reçu la sanction royale afin que les versements puissent se faire rapidement. Enfin, selon la décision rendue par le juge-arbitre de la Cour fédérale, la possibilité pour nous de payer les requérants de 65 ans et plus est restreinte par les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage avant les modifications apportées par le bill C-69. Cela veut dire que la loi nous autorise seulement à payer ces requérants jusqu'à ce que la pension du Canada ou la rente du Québec puisse leur être versée.

Vu les réponses fournies à la Chambre—le député a insinué qu'on avait délibérément essayé de fournir des renseignements trompeurs, et je signale que ce n'était pas du tout délibéré—pour que le député soit bien renseigné, j'ai autorisé mes fonctionnaires, sans voir la lettre, à lui écrire et à le mettre au courant des faits, comme je l'ai fait aujourd'hui. Je ne voulais nullement fournir des renseignements trompeurs et, si le député a dû faire du travail supplémentaire, je le regrette. La Commission a communiqué avec les personnes en cause.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'avais pas l'intention d'intervenir dans l'escarmouche qui vient de mettre aux prises le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen). Je ne dis pas que quelqu'un ait voulu ce qui est arrivé. Il faudrait peut-être en blâmer la complexité de la loi. Il me semble que le minitre ait parlé d'un modificatif incorporé au bill C-27, plus précisément je songe à l'article 48. Il me semble que si le ministre voulait bien amputer le bill et présenter à part cet article 48, ce dernier pourrait être adopté rapidement comme le veut la justice. Nous avons réagi assez vivement devant l'acte de cruauté commis initalement par le minitre à l'endroit des personnes âgées, qu'il rayait des cadres de l'assurance-chômage. Nous avons refusé absolument d'admettre cette façon d'agir.

Le ministre tient peut-être à ce que le bill C-27 soit adopté rapidement. Mais nous, nous ne savons pas ce qui se passe de l'autre côté de la Chambre. Nous savons seulement qu'il s'y mitonne un bon petit arrangement. J'admets facilement que le ministre éprouve des difficultés au sein de son propre groupe. A vrai dire, mon groupe n'en est pas exempt non plus. Malheureusement, le ministre ne peut nous dire quand ce bill sera étudié article par article, quant il sera présenté à l'étape du rapport, quand il recevra la troisième lecture, et même s'il sera jamais adopté dans sa rédaction actuelle.

Nous tendons la main au ministre pour le tirer de ce mauvais pas. Ce qui ne veut pas dire que nous ayons aimé ce qu'il a commencé par faire. Monsieur l'Orateur, je sais que ce rappel au Règlement a quelque chose d'un peu bizarre. En tout cas, je viens à la rescousse de ce pauvre et cher et malheureux ami du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui a des ennuis avec l'assurance-chômage. Je m'avance donc jusqu'à dire que de ce côté-ci de la Chambre, nous favorisons l'adoption rapide des dispositions de l'article 48—que je n'ai d'ailleurs pas examiné—à condition qu'il cesse de traiter aussi durement les personnes de 65 ans et plus. Le ministre serait—il disposé à présenter séparément le modificatif de la loi sur l'assurance-chômage qui figure à l'article 48 du bill, pour que nous puissions réparer l'injustice qui a été commise?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord sur le point soulevé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), à savoir qu'il faudrait trouver un moyen de résoudre le problème. Mais à mon avis, il est ridicule de s'imaginer que l'adoption d'un article du bill qui n'est pas en comité permettra d'adopter rapidement un bill compliqué où de nombreux autres articles posent des difficultés. On pourrait peut-être résoudre la question avec un bill spécial portant uniquement sur ce point. Nous serions d'accord.

Permettez-moi de souligner, monsieur l'Orateur, que ce n'était pas là la question de privilège soulevée par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Il a dit que le ministre lui avait fait clairement deux déclarations tout à fait contradictoires. Le ministre ne peut s'en tirer en disant que mon honorable ami aurait dû se renseigner, lire certains documents et le reste. Le fait est que la réponse donnée au député de Nickel Belt et à tout le comité était parfaitement claire. Quelques jours plus tard, après que mon honorable ami et d'autres aient pris des mesures sur la foi de ces renseignements, le député de Nickel Belt a reçu une letre disant exatement le contraire. Comment les députés peuvent-ils s'acquitter de leurs fonctions si les ministres les traitent ainsi?

Si le ministre admet maintenant qu'il a commis une erreur, il pourrait au moins s'en excuser auprès du député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Démissionner.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je répète qu'il ne s'agit pas de savoir si ces gens obtiennent ou non des prestations d'assurance-chômage. La question de privilège, qui a tout d'une question véritable, porte sur le fait que le député de Nickel Belt a été empêché d'accomplir ses fonctions de député à cause des déclarations contradictoires du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen).

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a fait savoir à la présidence hier qu'il se proposait de soulever la question de privilège et a signalé aussi à la Chambre hier qu'étant donné l'absence inévitable du ministre, il préférerait retarder la question jusqu'à aujourd'hui ou tant que le ministre ne se présenterait pas à la Chambre.

La présidence doit toujours décider en premier lieu si la motion ou la question énoncée sous forme de question de privilège a une importance particulière qui lui confère la préséance sur toute autre question dont la Chambre est saisie. Si elle a cette importance particulière, il faut mettre de côté tous les autres travaux et la question soulevée par le député obtient la préséance et doit être étudiée en premier lieu à la Chambre.

[M. Alexander.]

Le député de Nickel Belt a certes exposé un grief sérieux évidemment étayé par des preuves qu'il a fournies à la Chambre aujourd'hui. Son plaidoyer sur la question a été fort convaincant. Par ailleurs, pour que la question jouisse du statut particulier de question de privilège, il lui faut à mon sens répondre à deux conditions. Tout d'abord, si le ministre a effectivement induit le député en erreur—et certes d'autres députés ont témoigné en ce sens—il reste encore à déterminer s'il l'a fait de propos délibéré. La seconde condition est plutôt moins importante. Il ne s'agit que de la forme de la motion du député. C'est-à-dire que la motion demande que la question soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections. La forme de cette motion a toujours été considérée trop générale pour en faire l'objet d'une question de privilège, en raison des problèmes évidents de définition qui incomberaient au comité si la motion était adoptée. Je ferai remarquer aux députés que je ne voudrais pas me prononcer sur une importante question de privilège en ne retenant que ce second aspect, à savoir la forme de la motion.

● (1530)

Si je croyais effectivement que la question est fondée et doit avoir préséance sur toute autre, comme il se doit lorsqu'on invoque la question de privilège, je ne rejetterais sans doute pas une question aussi importante simplement pour vice de forme. Toutefois, le critère de la substance a pour moi plus de poids, à savoir en l'occurrence si le ministre a effectivement présenté des excuses au député et à ses collègues qui peuvent avoir été induits en erreur par ses réponses. Il ne revient pas à la présidence d'en juger. Ce qu'il incombe à la présidence de décider, c'est si le ministre a vraiment induit les députés en erreur, et s'il l'a fait délibérément, violant ainsi les privilèges des députés. Si le ministre n'a pas agi délibérément, les députés disposent d'autres recours.

Si les députés choisissent de soulever la question de privilège, je désire rappeler encore une fois qu'une telle procédure ne serait recevable que si la présidence jugeait que non seulement le ministre a agi de façon à induire les députés en erreur, mais qu'il l'a fait de façon calculée et délibérée.

En l'occurrence, le ministre a pris la parole. Il a expliqué ses réponses. Il a déclaré que, si elles avaient pu induire les députés en erreur, ce n'était pas délibéré de sa part, mais qu'il avait agi de bonne foi en se fondant sur les conseils qu'il avait reçus. De toute évidence, la présidence et la Chambre doivent accepter l'explication du ministre. Par conséquent, je dois dire que, puisque je n'ai pu trouver de volonté délibérée de tromper les députés chez le ministre, la motion ne peut être reçue en invoquant la question de privilège telle qu'elle est maintenant définie.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DÉPÔT DE COPIES DES DOSSIERS RENVOYÉS AU DIRECTEUR

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer copie des dossiers renvoyés au Directeur par la Commission de lutte contre l'inflation concernant la St. Boniface School Division et la M. and T. Products Limited.

* * *

LA LOI SUR LES JUGES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'INCLUSION DU TEMPS PASSÉ EN QUALITÉ DE MAGISTRAT DANS LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À UN POSTE SUPÉRIEUR

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-50, tendant à modifier la loi sur les juges et d'autres lois visant la magistrature.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 152, 772, 997, 1391, 1642, 1733, 1801, 1949, 2084, 2181, 2215 et 2240.

[*Texte*]

COMMUNICATIONS—LES SERVICES PROFESSIONNELS À FORFAIT

Question no 152—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1975-1976, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du ministère des Communications?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

3. Quels étaient les chiffres correspondants pour l'année financière 1973-1974?

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): 1. Voir l'état, ci-après. 2. Voir l'état ci-après.

	1973-1974	1975-1976
a)	484,175.27	312,080
b)	Néant	23,700

Questions au Feuilleton

3.

Article No	But du contrat	Entrepreneur	Montant
1.	Services de consultation en vue de l'analyse du service local étendu dans la mesure où il concerne à la fois les taxes et les recettes locales et interurbaines ainsi que la perception et la structuration des tarifs téléphoniques, l'organisation des renseignements aux abonnés, les messages et les volumes de trafic et d'autres statistiques pertinentes.	S. F. Murby	23,250
2.	Application opérationnelle du modèle de simulation NPPS (National Policy and Planning Simulation).	Claude Autin	4,000
3.	Examen des activités dépendantes et indépendantes dans la méthode du chemin critique pour le programme de mise en œuvre du raccordement au réseau téléphonique public avec commutation, du matériel pour transmission de la voix ne permettant pas la signalisation.	Tele-connect Ltd.	31,200
4.	Élaboration d'une méthode efficace de gestion de projet pour le contrôle du temps d'exécution et du coût du système de gestion du spectre.	Designetics International Inc.	14,850
5.	Aider le MDC à établir sa contribution à un comité interministériel chargé de faire des recommandations auprès de hauts fonctionnaires fédéraux au sujet d'une politique relative à une proposition de mise au point d'un système d'informatique pour les services de santé de l'Île-du-Prince-Édouard.	Bureau des conseillers en gestion MAS	4,000
6.	Élaboration de lignes directrices relatives à la marche à suivre dans la mise en œuvre d'une politique d'utilisation du spectre par le ministère des Communications.	Bureau des conseillers en gestion MAS	15,000
7.	Mise au point des procédures pour le codage des entrées et des formules de modification employées dans le cadre du système IRLS.	Maxiplans unlimited	6,750
8.	Rapport exhaustif sur l'état de la technique sur les téléconférences.	General Conferencing Systems Ltd.	6,500
9.	Application opérationnelle du «modèle de simulation NPPS» pour les communications.	Sorès Inc.	95,000
10.	Application opérationnelle du «modèle de simulation NPPS» pour les communications.	Université Laval	25,930
11.	Analyse du débordement de la publicité des réseaux de télévision américains au Canada.	Donner & Lazar Research Associates	24,100
12.	Étude en vue de la collecte et de l'analyse des données sur les émissions de télévision destinées aux enfants.	Nostbakken Consultants	2,000
13.	Étude des diverses représailles qui pourraient être exercées par le gouvernement et les organismes de réglementation américains, face à la mise en œuvre générale, par le CRTC, de la politique relative à la suppression (CRTC) des messages publicitaires qui limite le nombre de messages publicitaires américains présentés par le système canadien de câblodiffusion.	Gerald Kline	4,800

Questions au Feuilleton

Article N°	But du contrat	Entrepreneur	Montant
14.	Étude sur la programmation qui pourrait être diffusée grâce aux sous-porteuses MF en faisant le meilleur usage possible du spectre de radiodiffusion MF; préparation d'un rapport à ce sujet.	David B. Gillick	5,000
15.	Service d'expert-conseil dans la préparation du projet de loi sur les communications.	H. O. R. Hindley	5,000
16.	Coordination, planification et organisation du travail des treize groupes d'étude canadiens du CCIR chargés d'étudier les divers aspects techniques des activités du CCIR.	W. A. C. Schultz	27,500
17.	Mise au point d'un système de «Demandes de propositions» destiné à la préparation de propositions relatives à l'évaluation et à la recherche de politiques, pour la Direction de la politique sociale et des programmes.	Com/sult Group Inc. Brian Segal	4,200
18.	Établir une formule de prévision à partir du modèle de simulation NPPS du Ministère. Déterminer les liens qui pourraient exister entre la prévision, dans le contexte de l'analyse comptable visant plusieurs périodes, et la planification des objectifs.	J. C. Young	5,000
19.	Donner des avis au bureau de la région du Pacifique du ministère des Communications relativement a l'élaboration d'un plan d'attribution de fréquences pour 1985.	Cantel Engineering Associates Ltd.	8,000
	1. *b*) and 2.		
1.	Analyse de l'organisation et du fonctionnement des services administratifs au sein du Ministère.	Bureau des conseillers en gestion MAS	4,000
2.	Préparation des graphiques de circulation sur les travaux actuellement en cours à la Direction de la conception et de la gestion des systèmes de télécommunications. Aider à l'élaboration d'un plan à long terme pour la mécanisation des processus de travail de l'ATG et élaborer des guides de gestion à l'intention de la TSMB.	Maxiplans unlimited	12,900
3.	Au nom de la DMC, étude générale de la Direction de la gestion des systèmes techniques gouvernementales de l'ATG.	Maxiplans unlimited	6,800

MONSIEUR JEAN CHARPENTIER

Question n° 772—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. M. Jean Charpentier a-t-il été nommé membre du personnel du Conseil du trésor et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) à quel niveau, *c*) à quel titre, *d*) a-t-il été nommé à la suite d'un concours, sinon, comment a-t-il été nommé, *e*) quelles étaient ses compétences, *f*) quel a été (i) son traitement initial (ii) son traitement après la période d'essai?

[M. Milne.]

2. M. Charpentier a-t-il été nommé pour combler *a*) un poste vacant au sein de la Fonction publique, *b*) un poste qui venait d'être créé et, dans l'affirmative, quelles étaient (i) ses fonctions (ii) les qualités requises?

3. M. Charpentier travaille-t-il actuellement au sein du Conseil du trésor et sinon, *a*) où, *b*) quel est son statut auprès de la Fonction publique, *c*) dans quelle classification se trouve-t-il, *d*) quelles sont ses fonctions, *e*) quel est son traitement?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): 1. Oui, au Groupe d'affectations temporaires. *a*) Le 3 août 1976; *b*) Fonctionnaire supérieur de direction de niveau 1; *c*) Conseiller en politique; *d*) Oui; *e*) Le Groupe d'affectations temporaires se compose de fonctionnaires supérieurs qui possèdent une formation et de l'expérience dans les domaines reliés aux divers aspects de la formulation et de la mise en application des politiques dans le gouvernement du Canada. La formation universitaire de M. Charpentier ainsi que sa vaste expérience des communications et ses aptitudes personnelles répondent à ces conditions; *f*) (i) $27,500-$36,500, (ii) Sans objet.

2. *a*) Oui; *b*) Sans objet.

3. Non. *a*) Au bureau du premier ministre; *b*) Il est fonctionnaire; *c*) Fonctionnaire supérieur de direction de Niveau 1; *d*) Secrétaire de presse; *e*) $27,500-$36,500.

LA POLLUTION—LE FLEUVE SAINT-JEAN

Question n° 997—**M. Howie:**

1. Depuis le 1er janvier 1974, le gouvernement a-t-il dépensé de l'argent pour nettoyer la rivière St-Jean au Nouveau-Brunswick et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) qui a reçu cet argent, *c*) pour quel travail?

2. Le gouvernement prévoit-il enrayer les sources de pollution et, dans l'affirmative, que compte-t-il faire à ce sujet *a*) au Nouveau-Brunswick, *b*) aux États-Unis?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Environnement m'informent comme suit: 1. Oui. *a*) $304,000; *b*) Fraser Companies Ltd., Edmundston (N.-B.); *c*) Le paiement a été effectué en février 1974. Nous remplissions ainsi l'engagement pris par l'Office d'expansion économique de la région de l'Atlantique d'acheter de Fraser Companies Ltd. du matériel de lutte contre la pollution dans le cadre de son «Programme de lutte contre la pollution industrielle de l'eau.»

2. *a*) Le gouvernement prévoit de ramener la pollution à un niveau acceptable pour tous les effluents industriels de la province. Par exemple, des négociations sont en cours avec diverses firmes de produits alimentaires, comme la McCain's, pour les amener à améliorer leurs installations de traitement de déchets. De plus, des transformations dans l'usine de la société Fraser Companies Limited à Edmundston permettront de réduire de 90 p. 100 la demande biochimique en oxygène de ses effluents d'ici 1980; *b*) Les problèmes frontaliers de pollution font l'objet de négociations par l'entremise de la Commission mixte internationale.

POSTES—L'INTERRUPTION DU SERVICE POSTAL À FREDERICTON (N.-B.)

Question nº 1391—**M. Howie:**

1. Y a-t-il eu interruption du service postal au bureau de poste de Fredericton (N.-B.), le lundi 13 décembre 1976 et, dans l'affirmative, *a*) pour quelle raison, *b*) quelle en a été la durée?

2. A-t-on trouvé la cause de cette interruption et, dans l'affirmative, comment l'a-t-on résolue?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): 1. *a*) Le 13 décembre 1976, 22 facteurs et 3 surveillants du bureau de poste de Fredericton (N.-B.) ont demandé un congé de maladie et ont quitté le lieu de travail; *b*) L'interruption n'a duré qu'une seule journée, soit le 13 décembre 1976.

2. Il s'agit de congés de maladie concertés et la jurisprudence est bien établie dans de tels cas. En l'absence de preuve concrète que les employés ne sont pas vraiment malades, la direction doit accorder le congé. Depuis l'incident, plusieurs réunions ont eu lieu pour tenter de régler les problèmes; ces rencontres conjointes ont aidé à éliminer le climat de confrontation et les parties essaient maintenant de s'entendre.

LE PASSIF ÉVENTUEL DE TOUTES LES FORMES DE GARANTIES D'ASSURANCE

Question nº 1642—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il accepté de prendre à son compte le passif éventuel de toutes les formes de garanties d'assurance et, dans l'affirmative, pour quel montant?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): L'État a toujours pour politique d'être son propre assureur. Au cours des années, cette politique a subi les exceptions suivantes: *a*) la bibliothèque de la Cour suprême est assurée en raison de la valeur des volumes; *b*) les chaudières à vapeur situées dans les édifices fédéraux, utilisées et régies par le ministère de la Défense nationale sont assurées afin de garantir les services d'inspection de sécurité; *c*) le ministère des Affaires extérieures assure tous les véhicules appartenant à la Couronne qui sont utilisés dans les postes canadiens à l'étranger; *d*) le ministère du Revenu national assure la valeur déclarée des expéditions de timbres d'accise et des fabricants en entrepôts. En outre, l'État agit comme assureur dans le cadre des deux programmes, à savoir: (i) Jusqu'à concurrence d'un montant total de $250,000,000 des prêts consentis par des prêteurs privés en vertu du programme d'aide à l'adaptation, et (ii) jusqu'à concurrence de $2,000,000 à l'égard de certaines contributions versées en vertu du programme des céréales et des graines oléagineuses. La Société centrale d'hypothèques et de logement est autorisée à fournir une assurance à différentes fins en vertu de l'article de la Loi nationale sur l'habitation jusqu'à concurrence d'un total de $25 milliards, et la Société pour l'expension des exportations peut assurer les prêts jusqu'à concurrence d'un total de $750 millions en vertu de l'article 26 et $750 millions en vertu de l'article 28 de la Loi sur l'expansion des exportations. Les pertes éventuelles subies en vertu du système d'auto-assurance sont imputées aux crédits budgétaires de l'année au cours de laquelle la perte est payée ou la réparation est faite. L'année du paiement ou de la réparation peut donc ne pas être la même que celle de la perte.

SCHL—LA PARTICIPATION AUX PROJETS DE STATION D'ÉPURATION DES EAUX D'ÉGOUT—ÎLE DE MONTRÉAL (QUÉBEC)

Question nº 1733—**M. Herbert:**

1. Des négociations ont-elles eu lieu, ou sont-elles en cours, ou ont-elles été projetées au sujet de la participation du gouvernement à tout projet de station d'épuration des eaux d'égout sur l'île de Montréal?

2. Sous quelles conditions le gouvernement pourrait-il participer financièrement à l'exécution de tels projets, et tout accord comprendrait-il une remise d'une partie du principal ou des intérêts du prêt?

3. Une mesure législative habilitante prévoit-elle une limite à l'étendue d'une telle participation, sur le plan financier ou de la durée d'exécution?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): On m'informe que ce qui suit s'applique à la Société centrale d'hypothèques et de logement: 1. Oui; un projet de traitement des eaux d'égout est en cours de réalisation dans l'île de Montréal et la SCHL y participe sous la forme de prêts et de subventions.

2. L'aide fédérale aux projets de traitement des eaux d'égout, consentie en vertu de la Partie VIII de la loi nationale sur l'habitation, est versée sous forme de prêt ne dépassant pas les deux tiers du coût admissible du projet tel qu'il est établi par la Société, ou, si le financement est obtenu d'ailleurs, sous forme d'une subvention allant jusqu'à 25 p. 100 du montant du prêt maximal consenti pour le projet. Dans le cas d'un prêt, 25 p. 100 du principal du prêt et 25 p. 100 de l'intérêt accumulé à l'égard du prêt à la date du parachèvement du projet sont remis à titre gracieux.

3. Non.

LES SIÈGES DE DENTISTE

Question nº 1801—**M. Clarke (Vancouver Quadra):**

Au cours de la période allant de juin à novembre 1976, le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il acheté huit sièges de dentistes par le biais de bureaux régionaux et cinquante et un sièges de dentistes, destinés à des installations complètes de chirurgie dentaire, par le biais du bureau central à Ottawa et, dans l'affirmative, dans chaque cas, *a*) quelle était la date de chaque contrat de service, *b*) combien de sièges ont été achetés, *c*) combien coûtaient les sièges, *d*) quel soumissionnaire a été choisi, *e*) combien de soumissions y avait-il, *f*) a-t-on accepté la soumission la plus basse?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Oui.

a) Date du contrat	*b*) Nombre de sièges	*c*) Prix	*d*) Nom du soumissionnaire choisi	*e*) Nombre de soumissions reçues	*f*) A-t-on accepté la plus basse
15/7/76	Deux portatifs	$500 chacun	Dépôt dentaire Canada Ltée Montréal (Qué.)	Deux	Oui
1/9/76	Un portatif	$490 chacun	D. E. Wahler Saskatoon (Sask.)	Un fournisseur unique	Sans objet
30/9/76	Quatre	1 @ $2,556; 3 @ $4,145 Ensembles complets et portatifs de matériel dentaire y compris les sièges	D. E. Wahler Saskatoon (Sask.)	Un fournisseur unique	Sans objet
5/10/76	Un portatif	$516 chacun	D. E. Wahler Saskatoon (Sask.)	Un fournisseur unique	Sans objet

Questions au Feuilleton

a) Date du contrat	*b)* Nombre de sièges	*c)* Prix	*d)* Nom du soumissionnaire choisi	*e)* Nombre de soumissions reçues	*f)* A-t-on accepté la plus basse
2/6/76	51	$5,497 pour chaque ensemble complet de matériel dentaire, y compris les sièges	Ash Temple Toronto (Ont.)	12	Non. La soumission la plus basse ne rencontrait pas les exigences.

S.C.H.L.—LE FINANCEMENT DE NOUVELLES HABITATIONS DE 1974 À 1976

Question nº 1949—**M. Roy (Laval):**

1. Au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars *a*) 1974, *b*) 1975, *c*) 1976, la S.C.H.L. a-t-elle reçu des demandes d'hypothèques pour la construction de nouvelles habitations et, dans l'affirmative, combien ont été (i) approuvées et pour quel montant (ii) rejetées?

2. Au cours de ces mêmes années, combien d'entrepreneurs ont obtenu des prêts et subventions et pour quel montant dans chaque cas?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: 1. *a*), *b*) et *c*)—(i) Voir le tableau ci-après. (ii) Les données sur le nombre de demandes qui ont été refusées à l'égard de prêts hypothécaires qui auraient servi à financer la construction de nouvelles habitations ne sont pas facilement accessibles.

2. Voir le tableau ci-après.

Montants bruts des prêts approuvés par la S.C.H.L. pour les logements neufs au Canada—de 1973 à 1976

	Total				Prêts aux constructeurs		
Année	Prêts	Logements	Places de foyer	En milliers de dollars	Prêts	Logements	En milliers de dollars
1973	7,495	27,902	3,235	458,843	5,630	5,630	106,396
1974	12,364	30,475	5,020	654,471	9,029	9,031	219,873
1975	17,677	45,437	4,797	1,188,357	13,618	13,618	390,134
1976	3,278	23,333	2,818	621,079	1,654	1,654	52,925

REMARQUE: L'année financière de la S.C.H.L. coïncide avec l'année civile.

PÊCHERIES—LA BROCHURE INTITULÉE «LA CHASSE AUX PHOQUES»

Question nº 2084—**M. Whiteway:**

1. A propos de la brochure intitulée *La chasse aux phoques* préparée par la Direction de l'information des Services des pêches et de la mer du ministère de la Pêche et de l'Environnement, *a*) pour quel ministère M. M. C. Mercer travaille-t-il, *b*) combien a coûté chaque gravure exécutée par M. David Blackwood et figurant dans la brochure, *c*) a-t-on acheté ou payé des gravures qui ne figurent pas dans cette brochure et, dans l'affirmative, combien a coûté chacune d'elles, *d*) combien a-t-on imprimé de brochures, *e*) quel a été le coût d'impression (i) unitaire (ii) total des brochures?

2. Le Ministre a-t-il distribué ces brochures sur demande ou à titre publicitaire?

3. Au moment de la réponse à la question, combien de brochures auront été distribuées?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): 1. *a*) Monsieur M. C. Mercer est un biologiste de la mer qui travaille comme conseiller en programmes (mammifères marins) à la Direction générale des services relatifs aux ressources, Service des pêches et de la mer, ministère des Pêches et de l'Environnement. *b*) On a versé à M. David Blackwood, artiste, une somme de $1,000 pour l'utilisation de ses gravures dans la brochure intitulée «La chasse aux phoques». *c*) Non. *d*) 100,000 exemplaires en langue anglaise et 30,000 en langue française. *e*) (i) 26.9c. (ii) $35,000.

2. La brochure en question est destinée aux députés, aux media ainsi qu'aux organismes et aux particuliers qui veulent vraiment s'informer sur la chasse aux phoques. On a en premier lieu distribué la brochure aux personnes et organismes suivants:

	Anglais	Français
Députés et sénateurs	400	400
Députés provinciaux	1,500	300
Journalistes de la tribune parlementaire	140	75
Liste de distribution du Service des pêches et de la mer	3,000	600
Bureaux du Service des pêches et de la mer (administration centrale et régions)	20,000	7,000
Ministère des Affaires extérieures	7,000	3,000
Autres bureaux de l'Administration fédérale	5,000	1,000
Comité d'étude des phoques et de leur chasse	140	50
Fédération canadienne de la faune	300	100
Conseil canadien de protection des animaux	280	50
Total	37,760	12,575

On en a également fait parvenir aux ministères provinciaux de l'Éducation qui nous ont jusqu'ici commandé environ 55,000 exemplaires anglais et 6,000 exemplaires français. Sur ce nombre, il reste encore 20,000 exemplaires anglais à distribuer. Par la suite, la diffusion visait surtout à répondre aux demandes suscitées par la publicité faite par les media ou à compléter les stocks de ceux qui en redemandent.

3. Le nombre de brochures distribuées au 25 mars 1977 était de 82,000 exemplaires anglais et 26,112 exemplaires français.

LES POURSUITES POUR VIOLATION DE LA LOI SUR LA RADIO

Question nº 2181—**M. Fairweather:**

1. En *a*) 1974, *b*) 1975, *c*) 1976, combien d'actions ont été intentées en justice pour violation de la Loi sur la radio?

2. Au cours des trois dernières années, a-t-on retiré des permis de transmission à des citoyens privés et, dans l'affirmative, combien chaque année?

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Pour ce qui est du ministère des Communications: 1. *a*), 19; *b*), 16; *c*), 7.

2. *a*), 1; *b*), 1; *c*), Aucun.

LE PERSONNEL DU MINISTRE SANS PORTEFEUILLE

Question nº 2215—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom, poste et salaire des personnes employées, prêtées ou travaillant au bureau de l'honorable député de Saint-Boniface depuis qu'il a été nommé ministre sans portefeuille et jusqu'au moment de la réponse à la question?

2. Dans chaque cas, quelles tâches précises ces personnes ont-elles accomplies depuis que l'honorable député a rejoint le Cabinet?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre d'État): 1.

Nom	Poste	Salaire	Date de nomination
C. Favreau	Adjointe spéciale	jusqu'à $22,900	3/11/76
C. Cardinal	Secrétaire particulière	jusqu'à $17,900	16/3/77
R. C. J. Smith	Adjoint spécial	jusqu'à $22,900	14/1/77
J. E. Mullally	Adjoint spécial	jusqu'à $22,900	Date d'entrée: 6/12/76 Date de départ: 15/3/77

2. Seconder le ministre selon ses instructions.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Question nº 2240—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, à combien se sont élevés les travaux de construction entrepris par le ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1972-1973, $3,268,600; 1973-1974, $3,433,546; 1974-1975, $2,504,150; 1975-1976, $2,629,405; 1976-1977, $3,087,628.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 1304 et 1991, marquées d'un astérisque.

[*Texte*]

*POSTES—LES COFFRETS-SOUVENIR DE TIMBRES OLYMPIQUES

Question nº 1304—**M. Dinsdale:**

1. Est-il exact que lors de l'exposition organisée par l'American Stamp Dealer's Association qui s'est tenue à New York du 19 au 21 novembre dernier, l'assortiment souvenir des timbres olympiques se vendait $3.25 (en argent américain) au kiosque du ministère des Postes du Canada et, dans l'affirmative, *a*) est-il exact que le même assortiment se vendait alors $6.00 au Canada, *b*) est-il exact que la valeur réelle des timbres était de $5.15 (en argent canadien) par paquet, *c*) pourquoi l'assortiment était-il vendu à un prix inférieur lors de l'exposition, *d*) les Canadiens auront-ils la chance de se procurer des assortiments à un prix inférieur et, dans l'affirmative, combien d'unités mettra-t-on en vente à rabais?

2. Quand exactement les réponses aux présentes questions ont-elles été rédigées?

[*Traduction*]

M. Walter Smith (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. Oui *a*) Oui; *b*) Non. Le coffret-souvenir de timbres olympiques contient des timbres canadiens d'une valeur nominale de $5. Toutefois, ces timbres sont encastrés dans le couvercle du coffret. *c*) Puisque nous risquions de ne pas épuiser notre stock de coffrets-souvenir de timbres olympiques et que la loi sur les Jeux olympiques n'autorise pas la vente de produits olympiques après le 31 décembre 1976, nous avons décidé de réduire le prix de vente du coffret à $3.25 à l'achat de 2,000 coffrets ou plus. Le coût des stocks excédentaires constitue une dépense qui grève directement les recettes des produits olympiques, et la vente à prix réduit des stocks restants de coffrets a été autorisée dans le but de diminuer cette dépense. La vente à l'unité de coffrets à prix réduit lors de l'exposition organisée par l'American Stamp Dealers' Association, qui a eu lieu à New York, a été faite par inadvertance.

[*Français*]

d) La réponse est non. Les Postes canadiennes ne donneront pas aux Canadiens en général la chance d'acheter des coffrets à un prix moins élevé vu que des dispositions ont été prises en décembre 1976 pour vendre le reste du stock à une entreprise canadienne.

[*Traduction*]

2. Le gouvernement assume la responsabilité des réponses qu'il donne aux questions ainsi que de l'ensemble des opérations nécessaires à cet effet. Il ne juge donc pas opportun de fournir des renseignements concernant ces dispositions administratives internes.

[*Texte*]

*LA FACTURATION D'EXEMPLAIRES DE LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS

Question nº 1991—**M. O'Sullivan:**

1. A-t-on pris la décision de faire payer $1.25 à l'ancien premier ministre et très honorable député de Prince-Albert pour chaque exemplaire de la Déclaration canadienne des droits qui lui est remis afin qu'il puisse accéder aux demandes des écoles canadiennes, des étudiants et d'autres institutions et particuliers et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) qui a pris cette décision, *c*) a-t-on consulté au préalable (i) le ministre des Approvisionnements et Services (ii) le premier ministre?

2. Depuis l'annonce de cette décision, combien de Canadiens intéressés se sont mis en rapport avec le ministère des Approvisionnements et Services en offrant d'effectuer ces paiements afin que l'on continue à fournir des exemplaires de la Déclaration canadienne des droits à l'ancien premier ministre et très honorable député de Prince-Albert?

3. A combien s'élèvent les contributions faites à cette fin par des Canadiens et comment le ministre des Approvisionnements et Services a-t-il utilisé ces fonds?

4. Quels sont les nom et adresse des personnes qui se sont offertes et, dans chaque cas, quel a été le montant du don?

[*Traduction*]

M. Rod Blaker (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de facturer le compte de l'ancien premier ministre et très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) $1.25 pour chaque exemplaire de la Déclaration canadienne des droits qui lui a été fourni, voici la réponse: 1. Non. Conformément au procédures habituelles de facturation et de comptabilité et après avoir immédiatement donné suite à une commande téléphonique de 300 exemplaires de la Déclaration canadienne des droits, émanant du bureau du très honorable J. G. Diefenbaker, le 8 novembre 1976, on a facturé au compte de ce dernier $225, prix courant total des articles commandés, compte tenu de la ristourne de 40 p. 100 consentie aux députés fédéraux. *a*) On a émis une facture le 23 novembre 1976. *b*) Le centre de l'Édition, conformément aux procédures de vente du ministère. *c*) *i*) Non. Lorsque plus tard, le très honorable député a demandé pourquoi on lui avait facturé les articles en question, le ministre des Approvisionnements et Services lui a confirmé l'application de la politique habituelle de ventes et de ristourne. *ii*) Non.

2. A la date de la question parlementaire, nous avons reçu une seule lettre, signée par vingt-deux personnes.

3. La lettre était accompagnée d'un chèque au montant de $210.75 qui a depuis été renvoyé à l'expéditeur.

Monsieur l'Orateur, puis-je être exempté de lire les noms et l'adresse des 22 signataires de l'Electra Hall de l'Université de Windsor, Windsor (Ont.)?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La partie de la réponse qui n'a pas été lue figurera au compte rendu comme si lecture en avait été faite.

[*Note de l'éditeur: Voici la partie de la réponse dont il a été question plus tôt:*]

4.

Noms et adresse	
Robert Nicholson	Electra Hall
Tim Hilborn	Université de Windsor
Joan Urguhart	Windsor (Ontario)
Wayne R. Robinson	" "
Karen Bridge	" "
Alan Greening	" "
Kathy Weaver	" "
Kevin Haxill	" "
Walter Hilldrett	" "
Gerald McIsaac	" "
Marc Alchuk	" "
Margaret McBeth	" "
Lou D'Angelo	" "
Virginia Charron	" "
Rita Bourris	" "
B. Kupchak	" "
Brian Prunaulk	" "
William Wise	" "
Howard Miller	" "
Dwight Robinson	" "
John Siddall	" "
Cathy Malory	" "

M. Poulin: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 18 avril, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens.

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord-Nipissing-Est): Monsieur l'Orateur, quand le débat a pris fin hier soir, j'étais en train de commenter le préjugé anti-nucléaire de Radio-Canada. Je voudrais citer un passage d'une deuxième lettre que j'ai reçue à ce propos. La lettre, datée du 29 octobre 1976, a été envoyée par l'un de mes électeurs au président de la société Radio-Canada:

Je vous écris au sujet de l'émission «Concern» du 20 octobre 1976. Je n'ai pas voulu vous écrire avant d'avoir pu obtenir une transcription de cette émission.

Comme entreprise de démolition d'une industrie entièrement canadienne, ce fut une parfaite réussite. Mais comme examen objectif d'une question importante, c'est une honte pour Radio-Canada. Même si l'on consacre une émission comparable à réfuter cet exposé unilatéral, il aurait mieux vallu y inviter des personnes mieux informées qui auraient pu rectifier les erreurs de façon à permettre à l'auditeur de porter un jugement éclairé sur les différents points de vue.

Je ne citerai qu'un seul exemple d'affirmation erronée, mais il est si évident qu'il révèle la mauvaise information de ceux qui ont participé à cette émission. Il s'agit de l'affirmation de M. Ian Connerty (Front canadien pour la responsabilité nucléaire).

● (1540)

Une somme de 1.8 milliard de dollars a été consacrée à la construction de deux réacteurs que nous possédons au Canada et, actuellement, l'énergie produite par ces deux réacteurs est . . .

L'auteur ajoute:

De fait, nous avons quatre gros réacteurs qui fonctionnent à Pickering, en Ontario. Le premier de ces réacteurs a été mis en service en 1971 et le quatrième en 1973. Le coût global de ces quatre réacteurs a été inférieur à 800 millions de dollars, soit moins de la moitié du coût cité par M. Connerty pour deux réacteurs.

J'aimerais parler d'un document intitulé *The Canadian Nuclear Program: Safe and Sound* et en recommander la lecture aux députés. Il est l'œuvre de M. J. A. L. Robertson des Laboratoires nucléaires de Chalk River, Énergie atomique du Canada. L'auteur y expose les problèmes que comporte l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris la sécurité du réacteur, les émissions de particules radioactives, les dangers du plutonium et l'approvisionnement d'uranium, et il tire ensuite certaines excellentes conclusions. J'estime que celui qui se propose de parler publiquement de cette très importante industrie canadienne dans le domaine de l'énergie devrait lire ce document.

J'aimerais maintenant dire quelques mots des tarifs-marchandises. L'article 276 (1) de la loi sur les chemins de fer prévoit en partie:

Sauf dispositions différentes de la présente loi, tous les taux de transport de marchandises doivent être compensatoires.

Les chemins de fer se voient donc dans l'obligation de faire en sorte que toutes les taux de transport de marchandises soient compensatoires sauf dispositions différentes de la loi sur les chemins de fer. Les seules exceptions à cette disposition sont énoncées à l'article 271 visant les taux du Pas du nid-de-corbeau et à l'article 272 visant les tarifs de l'Est applicables au grain et à la farine. Fort de l'autorisation que lui confère cette loi, le CN a majoré de 13.3 p. 100 au début de 1976 les tarifs-marchandises applicables aux matériaux de bois expédiés à une importante usine de contre-placage de Pembroke. Cette augmentation suivait celle de 15.38 p. 100 mise en vigueur le 1er janvier 1975. Au cours d'une rencontre entre le ministre des Transports (M. Lang) et les premiers ministres de provinces Maritimes, tenue au début de février 1977, on a longuement discuté des tarifs-marchandises. Je cite un passage du communique daté du 8 février 1977:

Les premiers ministres se préoccupent particulièrement de l'effet qu'aurait l'application du principe de la rentabilité des coûts au système de transports sur l'expansion économique des régions. M. Lang et les premiers ministres des provinces maritimes sont convenus que lorsque les objectifs de développement économique l'exigeraient, ils primeraient sur la rentabilité commerciale des services concernés.

Pendant la discussion, M. Lang a réitéré les engagements pris par le gouvernement fédéral à l'égard du développement économique régional. A cette fin, il a souligné que le système de transports devait servir efficacement les objectifs sociaux et économiques nationaux et régionaux tout en assurant une liaison efficace entre les différentes régions du pays. M. Lang et ses collègues provinciaux ont aussi reconnu que ce système devait également être accessible à tous les usagers et leur offrir un service uniforme. M. Lang a annoncé qu'après de nouvelles consultations avec les provinces de l'Atlantique, il proposerait un amendement au bill C-33 dont le Parlement est actuellement saisi afin de tenir compte de cette entente.

Je dois féliciter le ministre des Transports pour ses propos sur les besoins des provinces maritimes en matière de transports, parce qu'il avait drôlement raison. Pour aider les entreprises qui utilisent les ressources naturelles dans les régions visées par la loi sur les subventions au développement régional, je demanderais au ministre des Transports d'appliquer la même méthode constructive et réaliste aux tarifs-marchandises dans la vallée de l'Outaouais lorsqu'il examinera de nouveau sa proposition d'amendement au bill C-33. Les frais de transport constituent un facteur important lorsqu'il s'agit d'attirer des entreprises dans des régions éloignées des principaux marchés. Il est impératif de tenir compte de ces faits lorsque la matière première doit être transportée à une usine locale. Si on doit laisser les tarifs-marchandises grimper en raison d'une disposition contenue dans une loi non modifiée, tel que l'article 276(1) de la loi sur les chemins de fer, cela ira à l'encontre de l'excellent programme offert par le ministère de l'Expansion économique régionale. Les ministères des Transports et de l'Expansion économique régionale devraient collaborer étroitement. Je félicite le ministre d'avoir pris cette initiative.

J'aimerais attirer votre attention, monsieur l'Orateur, sur une question posée à la Chambre le 8 février par le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick). Il s'agit de la question suivante inscrite au hansard:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Étant donné que, depuis 1973, le ministre et son ministère sont censés avoir consulté l'Ontario au sujet d'un accord de participation, une entente générale sur l'aménagement du comté de Renfrew, et qu'ils ont promis en 1974 que ce comté serait en lice pour le prochain accord de participation, à la suite des 17 millions de dollars consentis à Cornwall, et que l'Ontario, sans la collaboration et l'accord du gouvernement fédéral, a dû faire cavalier seul, en 1976, et injecter 2 millions dans le comté de Renfrew, je demande au ministre quand le gouvernement respectera son engagement et signera une entente avec l'Ontario pour fournir une partie et l'infrastructure et des services essentiels à ce comté durement touché par le chômage?

Nous nous préoccupons sérieusement de cette question. Le fait est que, d'après le compte rendu de la réunion tenue à Cornwall, ni l'honorable M. White, qui représentait le gouvernement de l'Ontario, ni le ministre responsable de MEER, n'a mentionné le comté de Renfrew.

Des études fédérales-provinciales sont actuellement en cours sur la possibilité d'une entente-cadre de développement pour la région de Renfrew-Pembroke. Des discussions, amorcées en 1974, ont été suspendues jusqu'à tout récemment; on attendait que le gouvernement provincial ait terminé une étude sur la stratégie de développement pour le comté de Renfrew. Le gouvernement fédéral n'est donc pas à blâmer pour le retard. Entretemps, conscient des besoins particuliers de cette région, à l'expiration du programme régional spécial du comté le 31 décembre 1975, le gouvernement fédéral a inclus la région de Pembroke-Renfrew dans la région désignée de l'Ontario aux termes de la loi sur les subventions au développement régional. Cette désignation se prolongera jusqu'en 1981 et je suis reconnaissant envers le ministre à qui nous devons cette prolongation.

Depuis que la région de Renfrew-Pembroke est désignée, c'est-à-dire depuis avril 1970, l'ensemble des subventions offertes aux sociétés qui se sont établies ou qui ont agrandi leurs installations dans cette région s'élève à $9,927,959. Le montant précis des dépenses du gouvernement provincial qui sont englobées dans la somme de 2 milliards de dollars à laquelle le député de Lanark-Renfrew-Carleton a fait allusion dans sa question n'ont rien à voir avec l'entente-cadre de développement et elles ne devraient pas être comprises en raison des engagements antérieurs pris par la province. Le libellé de la question porte donc à confusion.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois avertir le député que son temps de parole est écoulé. Pour pouvoir poursuivre son discours, il doit obtenir le consentement unanime de la Chambre. Demande-t-il ce consentement? La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuivre son intervention?

M. Paproski: Nous lui donnons deux minutes.

M. Hopkins: Je voulais dire quelques mots à propos des petites entreprises. Nous, les députés qui représentons des circonscriptions importantes assez éloignées des grands centres urbains, nous savons à quel point nos commettants dépendent des petites entreprises et du secteur de services pour trouver un emploi. Le budget que nous sommes en train d'étudier renferme des mesures tendant à favoriser l'embauche et les investissements et à promouvoir l'expansion régionale. Elles stabiliseront le marché des valeurs et accroîtront les liquidités des entreprises, tout en leur offrant des possibilités de trouver les fonds nécessaires à leur expansion. Elles aideront davantage la petite entreprise et les entreprises à risques élevés, contribueront à maintenir le niveau des dépenses à la consommation et accorderont de nouvelles concessions fiscales, surtout aux Canadiens à revenu modeste. Toutes ces mesures contribueront à la création de nouveaux emplois.

● (1550)

Je tiens à féliciter le premier ministre (M. Trudeau) d'avoir nommé un ministre responsable des petites entreprises. Ce secteur a besoin d'aide à bien des égards. Certaines entreprises ne peuvent pas tourner parce qu'elles n'ont pas le capital nécessaire pour bien fonctionner et atteindre un niveau de production soutenu. J'ai une grande confiance dans le nouveau ministre responsable des petites entreprises et je lui souhaite de réussir dans sa tâche.

Une dernière observation, monsieur l'Orateur. Les trois niveaux d'administration participent aux ententes-cadres. Tout d'abord, il y a l'administration locale, c'est-à-dire, dans mon cas, le comté de Renfrew et la ville de Pembrooke, dont les représentants se sont distingués en formulant des recommandations à la province et au ministère de l'Expansion économique régionale. Lorsqu'on traite avec plusieurs niveaux de gouvernement, on ne doit pas se montrer sectaire car il faut absolument entretenir de bonnes relations. Dans ma région, la province de l'Ontario et le MEER discutent de diverses mesures qui ont été proposées et il nous incombe, je pense, de leur permettre de formuler une série définitive de mesures en vue d'appliquer certains programmes permanents et utiles dans la haute vallée de l'Outaouais dont l'économie est très en retard à l'heure actuelle.

Ayant fait quelques observations sur le tarif-marchandises, j'aimerais ajouter que la vallée de l'Outaouais, et en particulier le haut de cette vallée, a le même mode de vie que certaines régions des Maritimes. Je suppose que c'est dû en grande partie au fait que bien des gens qui sont entrés dans les Forces armées, dans les Maritimes, se sont retrouvés à Petawawa et après avoir quitté les Forces armées, se sont installés dans la région. Je suppose que les habitants de ma région ont autant de parenté dans les Maritimes que dans toute autre région du Canada. A cet égard, j'aimerais remercier le ministre de l'Expansion économique régionale de l'esprit de collaboration dont son ministère et lui ont fait preuve au fil des ans. Encore une fois, j'espère que la province et le gouvernement fédéral pourront très bientôt formuler une entente-cadre de développement définitive.

Je manquerais à mes devoirs si je n'exprimais pas, au nom des habitants de Pembrooke et d'autres municipalités de ma région, notre reconnaissance au ministre des Transports et à son personnel pour les travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'aéroport de Pembroke, qui doivent être entrepris cet été.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'orateur qui m'a précédé, le député de Renfrew-Nord-Nipissing-Est (M. Hopkins). Il fut un temps un de mes protégés et je me suis souvent demandé pourquoi il était sorti du droit chemin et comment il avait quitté les sentiers battus, avec les années. J'ai écouté soigneusement son intervention, car c'est un homme bien. Et tout à coup une chose m'a frappé: puisqu'il a été étudiant du professeur Lower, à l'Université Queen's, faut-il s'étonner qu'il soit quelqu'un de bien?

Le ministre des Finances (M. Macdonald) est, comme toujours, en butte à nombre de critiques, comme bien des ministres des Finances, bien que certains le louent aussi parfois, mais il est placé devant la tâche difficile d'essayer de nous présenter un budget satisfaisant. Après 14 ans de gouvernement où les libéraux ont dépensé au-dessus de leurs moyens, on ne saurait s'étonner, aujourd'hui, d'avoir des difficultés pardessus la tête. Certains m'accuseront peut-être de faire preuve d'esprit partisan, mais j'aimerais citer le premier ministre (M. Trudeau).

Une voix: On ne dirait jamais cela de vous.

M. Rynard: Merci beaucoup. A Toronto, le premier ministre a déclaré que nous dépensions plus que nous ne gagnions, alors que nos partenaires commerciaux dépensaient moins qu'ils ne gagnaient tout en produisant davantage. Il aurait dû ajouter que c'est précisément lui et son gouvernement qui ont fait fonctionner la planche à billets qui nous a amenés là où nous en sommes. Je me permettrai, pendant quelques instants, de faire un peu d'histoire en lisant un extrait de la lettre mensuelle que publie la Banque Royale du Canada:

> Quel est l'objet de notre travail de bureau, depuis les tablettes d'argile du temps de Babylone jusqu'aux cartes perforées des machines électroniques actuelles, si ce n'est de nous retracer l'histoire des transactions commerciales?
>
> Mais il faut apporter une précision: nous ne devons utiliser que le vrai, l'important et le concret. Nous devons, comme l'a dit Jean Jaurès, homme d'État français, philosophe et orateur: «recueillir le feu sur les autels du passé, et non pas les cendres.»

Cela dit, je me permettrai de revenir à l'époque où l'électorat canadien a remis les rênes du pouvoir au Libéraux en 1963. Le Canada était alors un pays prospère qui occupait le deuxième rang dans le monde quant au niveau de vie et dont le taux d'inflation n'était de 2 p. 100. Nous avions une balance commerciale excédentaire pour la première fois depuis 10 ans, le chômage avait été enrayé, et la compétitivité et la productivité industrielles avaient atteint de nouveaux sommets grâce à une législation fiscale qui favorisait le remplacement de l'outillage désuet par de nouvelles machines et de l'équipement neuf. Le gouvernement fédéral avait construit tout un réseau d'écoles techniques et professionnelles dans tout le pays afin de former le personnel requis pour faire fonctionner ces nouvelles machines. Notre industrie était en plein croissance et en pleine expansion, ce qui avait rendu nécessaire de faire entrer au pays un nombre accru d'immigrants.

Tel était donc le tableau sous le régime Diefenbaker. La réévaluation du dollar nous avait donné un instrument réaliste qui nous permettrait d'encourager l'expansion industrielle et une transformation accrue de nos matières premières, en plus de favoriser les exportations et de réduire les importations. Tout cela avait fait dire aux économistes de l'époque que le Canada était l'un des pays les mieux administrés du monde. Nos marchés internationaux grandissaient grâce aux efforts acharnés de nos missions commerciales à l'étranger.

Le ministre du commerce, celui des finances et le premier ministre lui-même se rendaient dans de nombreux pays. J'ai eu le privilège d'accompagner le premier ministre de l'époque, M. Diefenbaker, lors de l'un de ces voyages, et j'ai pu observer directement sa méthode de travail. On savait dans toutes les ambassades canadiennes que le circuit des cocktails ne suffisait pas à régler tous nos problèmes; la concurrence était vive sur les marchés internationaux. Le plan Marshall fournissait de nouvelles machines et du matériel neuf à l'Allemagne et au Japon. La technologie américaine était l'œuvre et nous devions faire face à la concurrence. Toute ambassade canadienne qui ne tenait pas le gouvernement au courant des besoins de son pays d'accueil et des produits que le Canada pouvait lui vendre était prévenue que le développement du commerce devait tenir compte de la réalité. Elle devait avoir des effectifs suffisants et un personnel qui ne s'occupait pas uniquement des agréments de la diplomatie et des relations diplomatiques, mais aussi de la nécessité quelque peu rébarbative de commercer et de vendre les produits canadiens sur les marchés mondiaux. En d'autres termes, ils devaient mériter le salaire que leur versaient les contribuables du Canada.

● (1600)

A Londres, c'est George Drew qui agissait à l'époque en qualité de Haut commissaire canadien en Grande-Bretagne. Il a accompli de l'excellente besogne. A l'heure actuelle, c'est mon excellent ami, Paul Martin, qui occupe ces hautes fonctions et il travaille avec toute la diligence que l'histoire prête au castor.

M. Paproski: Bravo!

M. Rynard: Paul a toujours mérité son salaire. A l'époque où il faisait partie de l'opposition et où je prenais place moi-même sur les banquettes d'en-face, c'était un véritable Denis le terrible. Je lui souhaite bonne chance, et puisse-t-il longtemps occuper ce poste.

Tous ces efforts ont abouti à un accroissement des ventes de blé et une intensification du commerce, des denrées alimentai-

res notamment. Nous avons vendu du blé à des pays comme la Chine et le Japon. Alors que je visitais le Japon en compagnie du premier ministre, j'ai vu, des élèves du niveau secondaire et des écoles publiques manger des tartines de pain blanc et boire du lait. Jusque-là, bien entendu c'était du riz qu'ils mangaient. Cela tient du prodige. Nous sommes grandement redevables au général McArthur qui se trouvait au Japon et auquel on avait confié la gestion de ce pays après la dernière guerre. Cela a procuré de nouveaux débouchés et le gouvernement de M. John Diefenbaker en a tiré profit. A telle enseigne que nos ventes de blé ont atteint 1 milliard de dollars.

Je pourrais continuer ainsi indéfiniment. Comme nous aimerions revivre cette belle époque! Alors que Louis Saint-Laurent et J. G. Diefenbaker étaient premiers ministres, le Canada ignorait le séparatisme. Les Canadiens étaient des Canadiens, un point, c'est tout. Pourquoi? Parce que chacun était traité avec justice. Point n'était besoin à l'époque de dire que le pays était fort. Nous étions forts. Point n'était besoin de réclamer une société juste. Ce n'est qu'après quelques années d'administration libérale que nous avons dû la réclamer cette société juste, et quelle société! Dans sa sottise, Benson a eu recours à la clôture pour obliger les députés à adopter la réforme fiscale, document dont la moitié d'entre eux n'avaient même pas pu prendre connaissance. Et ceux qui l'avaient lu ne l'avaient sûrement pas compris. La moitié des comptables du Canada ne sont pas encore arrivés à se mettre d'accord sur son interprétation.

Une voix: Quelques mots à peine?

M. Rynard: Qu'on n'en jette pas entièrement la faute sur le ministre des Finances. John Turner n'a pas réussi à leur faire donner des résultats et, écœuré, il donna sa démission quand ses collègues du cabinet refusèrent d'appuyer les modifications qu'il souhaitait. Après tout, la marge de manœuvre du gouvernement actuel devient financièrement plus étroite. En fait, avant de quitter le passé, il serait peut-être bon de tous nous rappeler qu'en 1964, soit véritablement la dernière année de l'héritage que nous avait laissé une bonne administration de l'économie, les dépenses totales du gouvernement fédéral étaient de moins de 7.2 milliards de dollars, alors que le déficit prévu pour l'année en cours est de près de 7 milliards et demi, à quoi se greffent des intérêts de près de 500 millions que devront payer les Canadiens, et qui s'ajouteront à la note de tous les contribuables.

Il est un peu injuste de comparer la hausse des coûts de la main-d'œuvre au Canada et de ceux des États-Unis sans d'abord présenter tous les faits pertinents. Je déplore vivement le fait que le contribuable canadien paie, toute proportions gardées, pratiquement deux fois plus d'impôts que le contribuable américain. Si les dégrèvements d'impôts avaient été le moindrement importants, les revendications salariales auraient été beaucoup moins fortes et les prix de nos produits un peu moins élevés. En fait, le gouvernement lui-même donne le mauvais exemple aux travailleurs, à l'industrie et au contribuable canadien en général. Le gouvernement a en effet accru ses dépenses de 150 p. 100 entre 1970 et 1976.

Considérées sous un autre angle, on constate immédiatement que ces dépenses ont accaparé près de 8 p. 100 du produit national brut. Il est triste de constater que le gouvernement accapare près du cinquième des revenus des Canadiens. Et tandis que l'on voyait tout cela se produire, la main-d'œuvre embauchée dans les secteurs de l'industrie et de la fabrication passait en dix ans de 40 p. 100 à 20 p. 100. Voilà qui rend malade. Cette main-d'œuvre a été réduite de moitié. C'est sur le secteur de la fabrication que reposent la création d'emplois et les ventes à l'étranger. Le comble, c'est que notre taux de chômage sans précédent s'accompagne d'un taux de croissance à la baisse alors que l'inflation demeure très forte. Notre déficit dépasse ceux des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, du Japon et de l'Italie.

Le Canada est pourtant un immense réservoir de ressources naturelles. Aucun pays au monde n'a autant de richesses naturelles par habitant. Il n'y a pas de chômage au Japon et pourtant ce pays doit importer aliments et matières premières de l'étranger. Le Japon est capable de venir acheter les matières premières au Canada et de nous les revendre sous forme de produits manufacturés. Avec une population de 23 millions d'habitants, notre déficit commercial s'établit à 4.3 milliards de dollars. La Grande-Bretagne dont les réserves en matières premières sont très limitées et dont la plupart sont elles aussi importées de l'étranger avait un déficit de seulement 3.3 milliards. Le Canada a le pire bilan de tous les pays industriels du monde à ce chapitre.

Mais au cours de la même période, alors qu'on assistait à un recul de près de la moitié de nos activités manufacturières, notre secteur des services, lui, croissait de 6 p. 100. Le gouvernement employait 7 p. 100 de notre main-d'œuvre. Nous dépensons plus d'argent, c'est-à-dire une plus large part de notre produit national brut que n'importe quelle nation industrielle au monde. On ne peut s'empêcher d'être estomaqué de constater que 25 p. 100 de chaque dollar gagné provient de nos exportations. Quand je parle des services, il s'agit de l'argent que nous dépensons chez-nous. Comme le faisait remarquer le député de York-Simcoe (M. Stevens), c'est déshabiller Saint-Pierre pour habiller Saint-Paul.

Des petites industries comme la Shakespeare à Orillia doivent importer une partie de la matière première destinée à la fabrication. Elles doivent également verser un droit de douane de 15 p. 100 sur ces importations. Un pays soi-disant sous-développé n'a pas à payer de droits de douane pour les produits finis. Une nouvelle usine et le tour est joué. Voici ce qu'on dit dans un article du journal Packet and Times, d'Orillia:

> «La Shakespeare Co. Ltd., d'Orillia, qui fabrique des cannes à pêche, des moulinets et des gaines pour armes à feu, fermera sa section fabrication le 15 avril, mettant ainsi à pied une trentaine d'ouvriers», a déclaré aujourd'hui le président directeur général de la société, M. Bill Ardell.
>
> Cette situation, a-t-il ajouté, est due principalement à notre incapacité de concurrencer les articles de pêche importés de Corée, de Taïwan et du Japon qui, eux, n'ont pas à payer au gouvernement canadien de droits d'importation . . .

Le député qui vient tout juste de parler avant moi a quitté la Chambre. Il a dit que nous allions aider la petite entreprise. Comment aide-t-on la petite entreprise? Nous avons un cas devant nous. Que fait-on pour elle? L'article poursuit en ces termes:

> Le vice-président a fait remarquer que sa société devait payer des droits de douanes de 15 p. 100 sur les matières premières . . .
>
> Quatorze personnes seront retenues pour constituer le personnel d'administration, des ventes, des services et d'entrepôt . . .

Ils vont importer des marchandises de l'étranger, donnant ainsi des emplois à d'autres pays. Le pays sous-développé n'a pas de droits à payer, même s'il achète la même matière

première aux États-Unis. Voilà comment on traite les travailleurs et la petite entreprise. L'article ajoute:

Au départ, le salaire minimum des ouvriers de l'usine Shakespeare est de $3.30 l'heure et pour stimuler la productivité, on accorde des primes . . .

Les travailleurs ont été avisés récemment de la cessation de leur emploi . . .

L'usine d'Orillia est le seul établissement manufacturier de la Shakespeare au Canada et le siège social américain est situé à Columbia, en Caroline du Sud . . .

● (1610)

La décision d'arrêter la production à Orillia fut prise ici même, l'entente finale ayant été conclue avec la société américaine.

La société ne pouvait pas soutenir une telle concurrence. On ne peut pas demeurer concurrentiel sur le marché canadien. Certains concurrents paient leurs employés moins de $900 par an, ce qui équivaut ici au salaire de six semaines de travail. En outre, ces sociétés n'ont pas de droits de douane à payer. J'espère que le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) s'en souviendra car aucune mesure n'a été prise pour aider cette société, même si on a bien fait connaître sa situation, et j'ai trois pages pour le prouver. Je pourrais citer d'autres sociétés de Simcoe-Nord et raconter ce qui leur est arrivé, comment elles ont dû importer des pièces de l'étranger et les assembler ici parce qu'elles ne pouvaient pas faire face à la concurrence. La raison en est que nos produits sont trop coûteux pour les marchés internationaux. Nombre de petites industries de ma circonscription sont aux prises avec le même problème en raison du coût croissant de l'énergie.

Le gouvernement n'a pas de politique énergétique. On fait peu de recherches valables sur l'exploitation de nouvelles sources d'énergie tirées du méthane, du vent, du soleil avec un complément de gaz ou d'électricité au besoin. Hier soir encore, le président Carter des États-Unis déclarait que pour assurer leur survivance économique les Américains devraient conserver l'énergie et en trouver de nouvelles sources.

Il était intéressant de l'entendre parler de la houille dans son discours. Il y a peu de pays au monde qui ont les gisements de houille qu'on trouve au Canada et aux États-Unis. Quand les exploiterons-nous? Je me demande ce que le ministre des Finances pense de son compère le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) qui prétend que tout ira bien en 1990. Je regrette que le ministre ne soit pas à la Chambre à l'heure actuelle. Le ministre de l'Énergie de l'Ontario a déclaré que l'Ontario importerait deux millions de barils de pétrole par jour. Je le répète, le président Carter a déclaré que nous surestimions les approvisionnements mondiaux de pétrole et de gaz. Nous devons nous renseigner pour savoir s'il est exact, comme le prétend M. Carter, qu'il y aura des pénuries. Notre situation économique se détériorera à moins que nous ne réduisions notre consommation d'énergie et que nous en trouvions de nouvelles sources.

Le pays le plus riche du monde en ressources naturelles par habitant est aujourd'hui dans une situation extrêmement grave. Dans les années 1950 et 1960, le produit national brut s'est accru de 2 p. 100 annuellement; aujourd'hui, il ne s'accroît plus que de 1 p. 100. Pour maintenir l'équilibre, les salaires, les traitements et les autres facteurs connexes devraient s'accroître au même rythme que le PNB. Nul besoin d'être mathématicien pour se rendre compte qu'au rythme de 2 p. 100 par année, celui qui commence à travailler dans sa jeunesse verrait son salaire doubler en trente-cinq ans. Ce serait stimulant de travailler. Si le taux d'augmentation est de 1 p. 100, par contre, il faut soixante-dix ans pour arriver au même résultat. Le stimulant est disparu, et avec lui l'enthousiasme. On n'a rien à espérer, sauf de gagner à Wintario ou Loto Canada. C'est une véritable tragédie quand les gens ne gagnent rien à travailler. Peut-être est-ce ce qui explique que nous soyons moins productifs que les Américains. Nous retournons vraiment à l'époque où le pionnier trimait toute sa vie uniquement pour améliorer un peu le sort de sa famille. Il travaillait du lever au coucher du soleil, sans espoir d'amasser de l'argent pour ses vieux jours.

Quand le gouvernement ne cherche qu'à gagner la faveur des électeurs, sa prodigalité dépasse nos moyens. Le gouvernement actuel n'a jamais été capable de prévoir le coût de ses programmes, car c'est lui qui dépense. Il nous faut sans cesse plus d'argent, et nos presses à papier nous le fournissent. Nos produits manufacturés coûtent de plus en plus cher et il nous faut plus d'argent pour les acheter. Le coût de nos produits s'en trouve augmenté, de sorte que nous n'arrivons pas à soutenir la concurrence à l'étranger. Pour tout dire, nous n'arrivons pas à la soutenir chez nous. Nous avons dû emprunter de plus en plus à l'étranger simplement pour nous maintenir à flot. A l'heure actuelle, nous versons en intérêts et en dividendes 11 milliards de dollars de plus que nous ne recevons.

Les salaires de base ne devraient augmenter qu'au fur et à mesure de l'augmentation de la production et des profits. Cela stimulerait la main-d'œuvre. Je suis convaincu que bien peu d'entreprises refuseraient de discuter leurs bilans avec le salariat. Le travailleur en viendrait à prendre à cœur le succès de l'entreprise et à apprécier le rôle qu'il y joue. Le gouvernement devrait pouvoir établir de nouvelles industries dans les régions où les compagnies elles-mêmes n'arrivent peut-être pas à s'implanter, en construisant des routes, en élaborant des programmes de logement et en aménagement de nouveaux lotissements. En 1958, le gouvernement a construit des voies d'accès aux ressources. Les premiers ministres provinciaux y sont allés de leur contribution. Certains m'ont même dit que jamais dans toute l'histoire du Canada, notre pays n'avait été témoin d'un programme aussi réussi que celui des voies d'accès aux ressources inauguré par le gouvernement Diefenbaker. En fait, c'est la seule fois dans l'histoire du Canada que la construction d'un chemin de fer s'est révélée rentable. Je parle du chemin de fer de Pine Point qui acheminait marchandises et approvisionnements sur la côte du Pacifique.

Si on arrivait à créer 100,000 emplois, cela représenterait une injection d'un milliard de dollars dans notre économie. Du million ou plus de chômeurs, combien sont physiquement, mentalement ou émotivement handicapés et devraient être mis à la retraite avec pension? Beaucoup. Quelqu'un est venu me voir l'autre jour, un ancien combattant qui, une fois la guerre terminée, s'en est allé travailler dans la construction. Il est ingénieur. Il a été blessé et il a obtenu une pension de la commission des accidents de travail de l'Ontario. En fin de compte, il a accepté une indemnisation globale parce qu'il voulait de nouveau travailler et ce qui étonne c'est qu'il a été embauché par le gouvernement fédéral. Cet homme souffre d'un mal de dos chronique et il doit porter une prothèse en permanence. Il souffre également d'engourdissement des deux jambes et sa vie est un supplice. Il y a un an et demi, il est tombé, s'est blessé de nouveau et a dû subir une opération. Il est totalement invalide et pourtant le gouvernement refuse de

donner suite à sa demande. Je l'ai vu l'autre jour et je vais faire l'impossible pour l'aider car j'estime qu'il est injustement traité car il ne peut pas s'asseoir plus de dix ou quinze minutes à la fois et il doit prendre des médicaments régulièrement et marcher avec une canne. C'est inhumain que de demander à cet homme de travailler et c'est exposer son employeur à un risque.

Je me demande combien il y a de gens chez nous qui sont dans la même situation et pourquoi mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'a pas pris leur défense comme il l'a fait pour d'autres oubliés. J'estime que peut-être une personne sur cinquante ne peut être employée à cause d'une invalidité quelconque. Il y a probablement 50,000 personnes qui devraient toucher des pensions d'invalidité au lieu de toucher des prestations d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Chaque année, nous faisons venir des travailleurs agricoles étrangers que nous employons à la récolte des fruits, des légumes et du tabac. Pourtant, on estime que malgré cette main-d'œuvre additionnelle, les agriculteurs ont perdu entre 200 et 300 millions de dollars à cause d'une pénurie de main-d'œuvre. Pourquoi faut-il que nous importions de la main-d'œuvre étrangère? Notre société n'est pas capable de voir à ses propres affaires. Pourquoi faut-il payer si cher pour que quelqu'un d'autre le fasse? A combien se chiffre chaque année le transport et l'hébergement de ces quelque 5,000 travailleurs?

● (1620)

Il y a beaucoup de gens qui sont prêts à prendre des petits emplois ou qui n'ont pas l'expérience et on pourrait les embaucher si on abaissait le salaire minimum ou si on leur versait une rénumération en rapport avec ce qu'ils veulent faire. Nous devons affronter la concurrence d'autres pays et pour cela notre salaire minimum doit être au même niveau que le leur. Un spécialiste en agriculture m'a appris dernièrement que nous payions de 30 à 60c. de plus l'heure que ce que donnent les Américains de l'autre côté de la frontière à Niagara pour un rendement de 20 p. 100 inférieur. Pas étonnant qu'ils puissent trouver des acheteurs pour leurs pêches Bel Monte au Canada. Nous devons soutenir la concurrence et diminuer les impôts et les dépenses gouvernementales, si nous ne voulons pas être considérés comme le pays le plus gaspilleur de tous les temps. Je ne tiens pas les travailleurs responsables de cette situation, car je sais bien qu'avec un gouvernement qui prend un cinquième de leur salaire il ne leur reste pas grand chose pour vivre. Je suis prêt à parier que, si on s'y prenait mieux dans les cas que je viens de mentionner ainsi que dans la recherche avisée d'un programme destiné à procurer des emplois créateurs d'emplois à remplir, on parviendrait à économiser près de 2 milliards de dollars. Nous accusons également un déficit de plus d'un milliard de dollars dans le domaine du tourisme. Cela signifie que nous dépensons un milliard de plus que les visiteurs au Canada. Ce montant d'un milliard ne comprend pas les Olympiques qui nous ont coûté 500 millions de dollars.

Nous aurions besoin de l'imagination du gouvernement Diefenbaker qui savait rendre le Canada attrayant aux visiteurs. Nous aurions besoin de l'imagination du gouvernement tory dirigé par le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) entre 1957 et 1963 alors que tout le monde se rendait au Yukon pour revivre l'époque de la ruée vers l'or du Klondike. Les filles d'antan ne s'y trouvaient plus, mais grâce à leurs remplaçantes et aux chansons paillardes de 1898, cette aventure a été reconstituée. Si ma mémoire est fidèle, nous avions eu un très bon surplus au titre du tourisme cette année-là.

Des voix: Bravo!

M. Rynard: Puis certains points de nature administrative nous rappellent que d'autres économies pourraient être réalisées. Le gouvernement prétend économiser en versant $15,945 par mois pour une librairie de Montréal fermée en septembre dernier, il s'agit en l'occurrence de l'une de ces succursales d'Information Canada.

Monsieur l'Orateur, je vois que vous regardez l'horloge. J'en ai encore pour cinq minutes.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre permet-elle au député de terminer ses propos?

Des voix: D'accord.

M. Rynard: Les représentants du ministère des Travaux publics ont dit que le prix du loyer était raisonnable, mais qu'ils cherchaient un locataire pour occuper les locaux du rez-de-chaussée. Je ne veux pas faire de la partisanerie à ce sujet, mais combien de ces choses pourraient être rectifiées? Le Parlement a l'obligation de travailler pour les Canadiens et c'est pourquoi je soulève ces questions. Je pourrais d'ailleurs citer d'autres cas du genre. Je pourrais mentionner les $750,-000 dépensés par un ministre pour louer des avions à des fins personnelles. Je ne veux nommer personne, mais combien pourrions-nous épargner en supprimant toutes ces dépenses?

M. Paproski: Qui est ce ministre?

M. Rynard: Cela n'est sûrement pas nécessaire.

M. Paproski: Sans doute Otto Lang.

M. Rynard: Je doute qu'il soit nécessaire d'envoyer des comités ici et là faire des enquêtes. On ne serait pas à se faire du mauvais sang dans l'entourage du premier ministre si on était là-bas en train d'analyser l'eau de la Méditerranée. C'est peut-être la raison pour laquelle il cherche ainsi à se débarrasser de certaines personnes. Je sais que des députés de tous les partis font de ces voyages, mais ceux-ci sont-ils vraiment nécessaires? Alors que nous sommes aux prises avec une foule de problèmes d'énergie, nous envoyons des comités ici et là faire des enquêtes et étudier les problèmes relatifs à l'énergie. Les Canadiens, industriels et travailleurs, acceptent difficilement que le gouvernement prête des millions de dollars à Cuba à de faibles taux d'intérêt, alors que Castro maintient une armée en Angola. Il ne faudrait pas envoyer en Afrique des vaches Holstein de race pour fournir du lait aux enfants sous-alimentés et apprendre ensuite que le chef du pays les garde à ses propres fins, pour les faire cuire à la broche et les servir à sa table.

Des voix: C'est honteux.

M. Rynard: Ces postes de régie interne coûtent sans doute un autre milliard de dollars et c'est ainsi que j'ai déjà retranché trois de nos 7.5 milliards de déficit. Notre production est tout simplement insuffisante, même pour notre niveau de vie actuel. Nous en avons beaucoup perdu depuis 1945. A ce moment-là, nous étions au cinquième rang des nations productrices et notre niveau de vie était le deuxième plus élevé du monde. Ce n'est pas en parlant de Canada solide ni de société juste qu'on a empêché ce déclin. Comment pouvons-nous nous

tirer de ce mauvais pas sans causer des torts irréparables au Canada?

Unissons le Canada. Jamais auparavant, il n'a été aussi divisé qu'à l'heure actuelle. Nous sommes séparés par l'unilinguisme, le bilinguisme, le multilinguisme et ainsi de suite, et notre économie est en mauvaise posture. Le bilinguisme a coûté des milliards de dollars, mais à quoi cela a-t-il servi? A unir ou à diviser? C'est la question que nous devons nous poser. J'ai été élevé dans une localité anglophone. Des cours sur quatre langues étaient offerts à l'école et il fallait en étudier deux. J'ai étudié toutes les quatres, c'est-à-dire l'anglais, le français, la latin et l'allemand. J'ai été reçu au latin; tant à l'oral qu'à l'écrit en littérature et en grammaire. J'ai assez bien réussi l'examen de grammaire et de littérature françaises. J'ai été reçu à l'allemand, mais j'étais médiocre en anglais. Je n'étais pas obligé d'étudier toutes ces langues. J'aimais étudier le français.

A mon avis, ce que le premier ministre a déclaré hier soir à Winnipeg était plus près de ce que nous voudrions vraiment faire. Nous devrions donner l'occasion aux Canadiens d'étudier une deuxième langue, mais les forcer à le faire ne peut qu'engendrer de l'hostilité et les acculer au multiséparatisme.

Nous devons réduire le gaspillage d'électricité, de gaz, de pétrole, de charbon, de bois et des autres sources d'énergie. Nous devons augmenter les encouragements et les amortissements offerts à l'industrie simplement parce que celle-ci emploie beaucoup de main-d'œuvre et fabriquera, on l'espère, des produits finis que nous pourrons vendre sur les marchés mondiaux et que l'emploi augmentera avec la production. Cessons de vivre au-dessus de nos moyens. Nos voisins ne dépensent pas autant et produisent davantage. Empêchons le gouvernement de dépenser et d'imprimer des billets. A ce moment-là seulement nous pourrons rivaliser avec le reste du monde comme nous devrions le faire.

Nous aimons tous le Canada et nous voulons tous être Canadiens. Je suis fier de l'être. La famille de mon père est de descendance européenne; mes parents sont passés par l'Irlande et son venus au Canada. Il y a des francophones dans ma famille et j'en suis fier. Il faut que nous nous attelions à la tâche. Dans les années 40, nous avons montré au monde que tout compte fait, aucun pays ne pouvait faire mieux que nous dans les domaines de la production et de la technique. Dieu sait que nous avons plus de richesses naturelles que tout autre pays au monde. A cet égard nous sommes riches. Pour conclure, j'aimerais que la Chambre réfléchisse à la strophe suivante:

Les grands hommes ne se sont pas faits en un jour. Pendant que les autres sommeillaient, ils se sont laborieusement hissés aux sommets de la gloire.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, pendant toute la semaine dernière, les nègres assidus et zélés du cabinet du premier ministre se sont activés à vendre ce que l'on a qualifié de «discours de grande importance», un numéro que de nombreux Canadiens ont pu suivre à la télévision hier soir. Les employés du cabinet du premier ministre ont fait ce travail avec tout l'enthousiasme que des fonctionnaires bien rémunérés peuvent montrer dans des conditions semblables. Où qu'ils se trouvent, les Canadiens ont été invités à se rassembler, bouillants d'impatience, devant leur téléviseur, afin d'entendre les derniers conseils, ou plutôt les dernières paroles de sagesse, sur la question de l'unité nationale. On nous avait promis un discours exceptionnel. Avant de porter un jugement sur le discours d'hier soir, les Canadiens devraient songer au budget à l'étude et aux réalisations du gouvernement depuis 1968. Si je dis cela, c'est parce que dans la vie en général, et en politique en particulier, ce sont les résultats et non les belles paroles qui comptent.

● (1630)

Je retiendrai deux choses du discours d'hier soir. D'abord, pour ce qui est du bilinguisme, le premier ministre (M. Trudeau) aurait certainement dû faire ce discours, que ce soit dans l'Ouest ou dans l'Est ou encore au sud de l'Ontario, mais pas hier soir, pas à la mi-avril 1977, mais plutôt à la mi-avril 1969 ou 1970. En fait, monsieur l'Orateur, ce discours est venu sept ou huit ans trop tard. Tel que le gouvernement l'a préconisé, expliqué et mis en œuvre, si le bilinguisme n'a pas été accepté, c'est surtout parce que son principal défenseur, le premier ministre, n'a pas su faire comprendre aux Canadiens que cette politique et ce programme voulaient dire l'égalité linguistique. Et c'est là une grosse erreur.

Je suis sûr que tous les députés de mon parti et sans doute la plupart des Canadiens civilisés, où qu'ils vivent, seraient certainement d'accord avec ce que le premier ministre a dit hier soir de la loi sur les langues officielles. Il a dit que cette loi ne visait pas à accorder un traitement spécial ou privilégié à un groupe quelconque, mais à donner les mêmes droits aux citoyens de nos deux principales cultures, les francophones et les anglophones. Le ministre a raison là-dessus; le Nouveau parti démocratique est d'accord avec lui. Mais je le répète, ce n'est pas hier soir qu'il aurait dû expliquer ce principe important de la loi sur les langues officielles, mais il y a sept ou huit ans.

Il faut remarquer que cette politique du premier ministre—et c'est à peu près tout ce qu'il propose pour maintenir l'unité nationale—était certainement sa seule politique en 1968 et il n'en a pas changé depuis. A propos de ses déclarations publiques, on remarquera que depuis 1968, le premier ministre n'est pas allé une seule fois expliquer simplement aux citoyens canadiens en quoi consistait cette politique. Lorsqu'il dit, comme il l'a fait hier soir, que les Canadiens n'ont pas bien répondu à une politique qu'ils ne comprenaient pas, il fait preuve de la plus parfaite irresponsabilité. Depuis sept ou huit ans il devait expliquer que c'était l'égalité linguistique qui était en jeu. Et il a totalement failli à sa tâche.

Mise à part la discussion de la loi sur les langues officielles et ce qu'elle a révélé de l'échec du gouvernement, ce qui ressort le plus du discours d'hier soir, c'est que dans ce prétendu discours sérieux on chercherait vainement une seule initiative positive prise par le gouvernement pour s'attaquer vraiment à la multitude de problèmes économiques auxquels doivent faire face les Canadiens, qu'ils habitent dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Ontario ou, puisque c'est là qu'a été prononcé le discours, dans l'Ouest de notre pays. Le premier ministre n'a pas exposé un seul principe original circonstancié.

Tout comme le budget dont nous sommes saisis aujourd'hui, le discours d'hier soir du premier ministre a totalement fait fi des réalités économiques à la base d'un si grand nombre de problèmes qui assaillent les Canadiens, où qu'ils habitent. C'était bien beau à entendre mais après analyse, on se rend compte qu'il n'y avait aucune substance. Je n'ai pas eu l'occa-

sion de voir le premier ministre à la télévision ni d'écouter son discours à la radio hier soir.

M. Paproski: Vous n'avez pas raté grand-chose.

M. Broadbent: Le député dit que je n'ai pas raté grand-chose. Je dois malheureusement en convenir avec lui parce que j'ai lu le discours très attentivement ce matin afin de voir exactement ce que j'avais raté.

M. Paproski: Vous auriez mieux fait d'écouter Bobino.

Une voix: Vous auriez dû l'écouter.

M. Broadbent: Je répondrai simplement à ce libéral de l'arrière-ban que je compte consacrer une bonne partie de mes remarques à ce qu'a dit le premier ministre parce que j'ai lu son discours attentivement. C'est le fond qui importe et il arrive bien souvent à la radio ou à la télévision qu'il passe inaperçu.

Nous avons rarement l'occasion d'entendre le premier ministre à la Chambre. Il condescend parfois à y faire un saut pour y glisser quelques bons mots, puis s'éclipse aussitôt. Il a choisi cette fois-ci de faire son discours à l'extérieur de la Chambre, mais j'aimerais en citer quelques passages afin qu'ils soient versés au compte rendu. Voici ce qu'a dit le premier ministre:

> Le premier danger serait peut-être de sous-estimer la gravité de la situation au Québec, de même que la détermination du gouvernement péquiste. Paradoxalement, parce que la situation au Québec est si sérieuse, les Canadiens et leur gouvernement fédéral ne peuvent se permettre de s'inquiéter morbidement du séparatisme et de cela uniquement.

Et il disait ensuite:

> Au contraire, ce qui se passe au Québec nous oblige à poursuivre nos efforts en vue de réduire le chômage et d'améliorer l'économie, de mieux gérer la chose publique, de répondre aux aspirations des «Canadiens» de l'ouest et de nous occuper de bien d'autres choses encore.

Comme cela est bien dit! Et il enchaînait sur ces paroles propres à flatter toute oreille libérale:

> J'y vois deux importantes raisons: d'abord, si, dans leur referendum, les Québecois choisissent de vivre au Canada, ce devra être un Canada dans lequel ils ont le goût de vivre . . .

Comme cela est profond.

> . . . ce qui dépend en partie de toute une gamme d'orientations politiques et de programmes à l'échelle du pays. Deuxièmement, à moins que tous les Canadiens ne soient raisonnablement satisfaits de leur sort, les problèmes d'unité nationale pourront surgir encore et encore, d'une région à l'autre.

M. Boulanger: Qu'est-ce que vous trouvez à redire à cela?

M. Broadbent: Rien du tout. Voilà des intentions que je n'ai pas de mal à approuver, comme j'en suis sûr tous les députés de mon parti, et je dirai même comme la plupart des Canadiens. Mais le fait est qu'on reconnaît un lieu commun à ce qu'il fait l'accord d'à peu près tout le monde. S'il est quelqu'un en tout cas à qui ces propos auraient dû rester dans la gorge, c'est bien le premier ministre, qui avouait ainsi à son insu la faillite de son propre gouvernement. Mais de sa part l'hypocrisie est jolie. Parler de la sorte après avoir si longtemps trompé les aspirations des Canadiens, et n'avoir rien fait depuis le 15 novembre pour améliorer leurs perspectives d'avenir. Le premier ministre a décidé de sauver le Canada . . .

M. Cafik: Banalités.

M. Broadbent: Je signale au député de la circonscription voisine de la mienne que j'aborderai cette question dans un instant. Le premier ministre a décidé de sauver le Canada en remplaçant les mesures concrètes par des paroles creuses. Malheureusement pour les téléspectateurs, ils en sont quitte pour une série de reprises, faisant ainsi du débat sur l'avenir de notre pays une simple émission de télévision de fin de soirée—sombres banalités que n'appuie aucune action.

Examinons la deuxième phrase de la citation ci-dessus. J'aimerais la citer de nouveau, surtout à l'intention des députés libéraux de l'arrière-ban qui ne lisent pas beaucoup. Le premier ministre a dit:

> Paradoxalement, parce que la situation au Québec est si sérieuse, les Canadiens et leur gouvernement fédéral ne peuvent se permettre de s'inquiéter morbidement du séparatisme et de cela uniquement.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, l'expression «s'inquiéter morbidement du séparatisme» décrit très bien l'état d'esprit du premier ministre et du gouvernement. Ils s'inquiètent morbidement et sont complètement léthargiques. Ils devraient plutôt démontrer de façon positive, par des mesures positives, les valeurs d'un gouvernement national voué à la justice économique, au développement et aux réformes. C'est certainement ce que veulent les Québécois. Voilà certes pourquoi ils ont élu le gouvernement provincial actuel le 15 novembre. C'est certainement aussi ce que veulent les Canadiens de partout ailleurs. Ils en ont assez des beaux discours et des platitudes. Ils veulent des mesures positives, mais ce n'est pas ce qu'ils obtiennent du premier ministre.

● (1640)

M. Rodriguez: Ils n'en obtiennent pas des libéraux, c'est sûr.

M. Broadbent: Le premier ministre a fait la déclaration suivante plus loin dans son discours, et même lui aurait sûrement dû s'étrangler en prononçant ces paroles:

> Ce qui se passe au Québec nous oblige à poursuivre nos efforts en vue de réduire le chômage et d'améliorer l'économie.

Il a bien dit «poursuivre nos efforts en vue de réduire le chômage et d'améliorer l'économie». Monsieur l'Orateur, il a prononcé ces paroles sans même bafouiller ni sourire.

M. Rodriguez: Il aurait dû avaler sa langue, pour de bon.

M. Broadbent: Il est absurde de dire que le gouvernement a essayé ces dernières années de réduire le chômage. C'est une absurdité cruelle de laiser entendre, comme il l'a fait, que le gouvernement prend des mesures pour contenir le chômage. Comme l'ont reconnu en privé des députés ministériels, et comme le ministre des Finances (M. Macdonald) l'a parfois affirmé publiquement dans ses moments de candeur, le budget à l'étude sous-entend qu'en 1977 plus d'un million de Canadiens seront toujours sans emploi. Le gouvernement a accepté froidement que se maintienne cette année le taux de chômage le plus élevé au pays depuis la grande dépression. Bref, le gouvernement a froidement décidé de ne pas s'occuper du chômage. Il a refusé d'admettre qu'alors que plus d'un million de Canadiens sont sans travail, dont plus de 300,000 au Québec, ces personnes et les millions d'autres touchées par leur situation malheureuse mettent en doute non seulement l'unité nationale mais les principes mêmes de la société dans laquelle nous vivons.

Le premier ministre a terminé sa déclaration en disant qu'«à moins que tous les Canadiens ne soient raisonnablement satisfaits de leur sort, les problèmes d'unité nationale pourront surgir encore et encore, d'une région à l'autre.»

M. Boulanger: En effet.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je déclare au député de l'arrière-ban d'en face que les Canadiens ne sont pas satisfaits actuellement de leur sort. Ils ne sont pas satisfaits du régime fiscal injuste. Ils ne sont pas satisfaits . . .

Une voix: Du parti néo-démocrate.

M. Broadbent: . . . du fait qu'il y a plus d'un million de travailleurs en chômage. Ils ne sont pas satisfaits de la politique injuste envers l'Ouest. Ils ne sont pas satisfaits du prix élevé du logement, du mazout, de l'essence, des aliments. Ils ne sont pas satisfaits par-dessus tout, parce que le gouvernement n'a pas su régler le problème fondamental de l'indépendance économique du pays. Bref, la population canadienne n'est pas satisfaite d'un gouvernement qui manque constamment à ses obligations envers elle depuis 1968.

Une voix: Vous prêchez dans le désert.

M. Broadbent: Si le gouvernement accordait la priorité à la lutte contre le chômage et s'efforçait de le juguler, nous serions en train de débattre un budget dont le principal objectif serait la création d'emplois, comme l'a dit le premier ministre hier soir. Nous n'aurions pas à discuter d'un budget dans lequel on admet d'emblée que le taux de chômage restera élevé. Le budget aurait pour principal objectif de fournir du travail aux chômeurs dont le nombre atteint le million; nous ne serions pas en train de débattre un budget qui n'arrive même pas à prévoir suffisamment de subventions pour permettre aux étudiants qui seront tous en congé d'ici environ deux mois de trouver un emploi. Lorsqu'on lit le budget que nous débattrons au cours des prochains jours . . .

Mme Campagnolo: Combien de chômeurs y a-t-il en Jamaïque? Le savez-vous?

M. Cafik: Oui, à propos, quelle est la situation en Jamaïque?

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'entends le député d'Ontario (M. Cafik) me demander comment cela va en Jamaïque. Il fait probablement allusion au fait que, à l'instar de bien d'autres députés—et cela devrait être vrai pour la plupart des députés de son parti—j'ai pris de courtes vacances pendant le congé de Pâques. Ce que j'aimerais savoir, c'est le rapport que ce voyage peut avoir avec le débat.

M. Paproski: Lorsque vous parlez de vacances, parlez pour vous.

M. Broadbent: Je signale au député d'Ontario que le gouvernement de la Jamaïque tout au moins, est dirigé par un premier ministre dont la priorité est la création d'emplois. Son dernier budget a été présenté dans le but de créer des emplois. Je signale au député d'Ontario que les Jamaïcains n'ont pas un premier ministre qui dit aux jeunes que s'ils veulent un emploi, il serait préférable qu'ils quittent le pays.

M. Cafik: Où est donc le sens de l'humour socialiste du député?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Les députés doivent comprendre que la présidence a elle aussi le droit d'entendre les propos du député. J'invite donc les députés à collaborer avec la présidence.

M. Broadbent: Après avoir écouté l'allocution du premier ministre hier soir à la télévision et comparé son contenu avec celui du budget, certains Canadiens, peut-être dans toute leur candeur, se sont peut-être demandé si le premier ministre avait lu le budget. Le premier ministre sait-il bien ce qui se passe? Les députés savent pertinemment que le premier ministre est pleinement au courant de la situation et du contenu du budget. Tous les Canadiens devraient comprendre que la déclaration télévisée du premier ministre hier soir, tout comme celles de 1968, 1972 et 1974, n'était que de la rhétorique et n'avait rien à voir avec la réalité ou avec ses engagements. Le premier ministre actuel est un maître dilettante doté de pouvoir.

M. Rodriguez: Exactement!

M. Broadbent: C'est un homme qui cherche seulement à garder le pouvoir, pour lui-même et pour son parti.

M. Boulanger: Foutaise! Notre pays a l'un des meilleurs premiers ministres au monde.

M. Broadbent: La partie la plus cynique de son discours d'hier soir est peut-être celle où il se découvrait de nouvelles sympathies pour les Canadiens de l'Ouest. Je ne doute pas que les gens qui habitent à l'ouest des Grands lacs et à l'est des Rocheuses ont tous été fort émus de l'intérêt soudain du premier ministre pour les Canadiens de l'Ouest.

M. Nystrom: Surtout Jack Horner.

M. Broadbent: D'après ce que m'ont dit ceux qui ont écouté son discours télévisé, il a affirmé, sans sourire, qu'il n'avait pas honte des progrès que son parti avait réalisés dans l'Ouest depuis la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, qui s'est tenue en juillet 1973. Il aurait dû avoir honte de dire cela. Mais non, il l'a dit sans broncher. Ce que le premier ministre a oublié de dire, c'est que la Conférence, qui s'est tenue en juillet 1973, a été convoquée à un moment où le gouvernement était minoritaire à la Chambre des communes. La vérité c'est que les libéraux ont été obligés d'abondonner des principes datant presque de Genghis Khan et de réagir devant certaines des grandes préoccupations des gens de l'Ouest, où le NPD formait alors trois des quatre gouvernements provinciaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Il y avait aussi un gouvernement conservateur dans l'Ouest.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il n'y avait certes pas de gouvernement libéral là-bas.

Une voix: Vous avez couché avec les libéraux.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: A l'époque de la Conférence, l'Ouest comptait trois gouvernement provinciaux dirigés par des néo-démocrates. Il y avait aussi un gouvernement provincial conservateur. Le point à retenir c'est que les gouvernements de l'Ouest se sont groupés et ont exercé des pressions. Au fédéral, le gouvernement libéral était minoritaire. Une réunion a finalement été convoquée pour discuter des intérêts de l'Ouest. Le gouvernement d'alors avait découvert qu'il pouvait organiser une réunion dans l'Ouest et qu'il pouvait s'asseoir avec les intéressés et discuter de politiques.

Mme Campagnolo: Incroyable!

Ils ont déploré la lenteur des progrès dans la politique fédérale des transports, qui devait s'adapter davantage aux besoins de l'Ouest. De plus, ils se sont inquiétés de ce que le ministre fédéral des Transports actuel, M. Otto Lang, n'ait pas rempli la promesse formelle faite par son prédécesseur, M. Marchand, en février 1975, de corriger un certain nombre d'injustices graves qui défavorisent le transport dans l'Ouest.

M. Broadbent: En effet, comme le dit bien l'honorable représentante. Qu'a dit le premier ministre à cette conférence? Par quelles paroles célèbres a-t-il clos la conférence?

Mme Campagnolo: Lisez-les.

M. Broadbent: Il a dit:

Ainsi se termine la seule et unique conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest.

● (1650)

Voici ce que le premier ministre (M. Trudeau) aurait dû ajouter: «Et ainsi ont également pris fin les engagements du gouvernement libéral à maintenir sérieusement l'accord mutuel sur les objectifs de l'Ouest». En fait, la conférence n'a été suivie d'aucun avantage concret pour l'Ouest. La plupart des mesures qui pouvaient nuire aux Canadiens de cette région et qui étaient déjà inscrites dans la loi le sont restées. En fait le gouvernement a fait preuve d'une inaction totale vis-à-vis des intérêts de l'Ouest depuis cette conférence. Déménager la Monnaie un jour à Winnipeg et transférer un autre jour Air Canada ailleurs ne peut être considéré comme une contribution sérieuse à ce que le premier ministre a appelé les besoins économiques et aspirations de l'Ouest. Ce n'est pas non plus en appuyant les multinationales dans les tribunaux, au cours de la bataille qu'elles livrent contre la population de la Saskatchewan que le gouvernement va aider les Canadiens de l'Ouest.

Dans les trois principaux domaines de politique, soulevés à la conférence dont a parlé le premier ministre, celui-ci et son gouvernement ont tout simplement totalement échoué et manqué à tous les engagements pris. Voyons plutôt. En ce qui concerne le transport, il y a de plus en plus d'hésitation, de gâchis et, pire que tout, nous avons Otto Lang à présent comme ministre. Dans un communiqué émanant des premiers ministres qui se sont réunis l'année dernière dans l'Ouest pour parler de la situation dans leurs régions, on disait, et je cite:

Les premiers ministres de l'Ouest ont rejeté le principe de rentabilité préconisé par le gouvernement fédéral et ont souligné qu'ils regrettaient le renversement de la politique du transport, malgré les engagements pris par l'hon. Jean Marchand à la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest qui s'est tenue à Calgary, en juillet 1973.

Il y a un an, ils ont déclaré que le ministre des Transports actuel (M. Lang) avait totalement renversé les termes des engagements pris par son prédécesseur à la conférence à laquelle le premier ministre a fait allusion hier soir avec fierté. Avec le bill C-33, le ministre actuel a présenté à la Chambre une mesure répondant essentiellement au principe de rentabilité, principe que les premiers ministres de l'Ouest du Canada ont précisément rejeté lors de cette conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Le premier ministre avait accepté d'ailleurs leur refus. L'ancien ministre des Transports l'avait également rejeté. Le ministre actuel nous le ressert toutefois dans un bill.

J'ai demandé aujourd'hui à la Chambre au premier ministre suppléant (M. MacEachen) si le gouvernement donnerait une suite quelconque à l'engagement général pris hier soir à la télévision et s'il annoncerait le retrait de ce bill jusqu'à ce que les ministres provinciaux aient pu être consultés. J'ai reçu une réponse négative lorsque j'ai demandé quelles mesures concrètes se cachaient derrière le plat énoncé de principe fait par le premier ministre dans l'Ouest hier. Voici un autre passage du communiqué publié à l'issue de la conférence des premiers ministres de l'Ouest l'année dernière:

A la suite du discours prononcé hier soir par le premier ministre, j'ai demandé aujourd'hui à la Chambre si nous allions voir un changement d'attitude à ce propos. J'ai fait remarquer que les tarifs-marchandises que nous connaissons actuellement nuisaient à l'industrie de l'huile de colza des Prairies. C'est une chose que les habitants de l'Ouest connaissent depuis des années, qu'ils acceptaient comme normale et contre laquelle ils protestent maintenant.

Un bon exemple de la disposition du premier ministre et du gouvernement à faire quelque chose pour l'Ouest consisterait à modifier les tarifs-marchandises concernant cette industrie qui est essentielle pour les Canadiens de l'Ouest. Or, 12 heures à peine après le discours du premier ministre, le premier ministre suppléant me répondait aujourd'hui que le gouvernement n'avait pas l'intention de changer cette politique discriminatoire.

Il y a quelques jours à peine, le CN a refusé d'étudier la possibilité d'améliorer la plate-forme de la voie de la baie d'Hudson pour permettre l'acheminement des wagons-trémies du gouvernement et accélérer le transport du grain de l'Ouest vers le port de Churchill. C'est une demande que les premiers ministres de l'Ouest, quelle que soit leur affiliation politique, formulent depuis bien des années, afin d'améliorer les moyens de transport du grain cultivé par les agriculteurs canadiens vers le port de Churchill. Le gouvernement fait encore la sourde oreille, au lieu d'accéder à la demande.

En n'adoptant aucune politique précise en matière de transport, le gouvernement ne fait qu'ajouter à la liste, déjà fort longue, de ses échecs dans ce domaine. Au lieu d'innovations vigoureuses, pratiques et précises, nous devons nous contenter de regarder le premier ministre à la télévision et d'écouter les discours hypocrites avec lesquels il espère se tirer d'affaire.

Le deuxième sujet de préoccupation dans l'Ouest, dont ses premiers ministres se sont entretenus lors de leur conférence l'an dernier, et dont le gouvernement actuel ne tient absolument aucun compte, c'est celui de la politique bancaire. Depuis des années, les provinces de l'Ouest, peu importe leur gouvernement, demandent que la loi sur les banques soit modifiée de façon à leur permettre de choisir elles-mêmes, dans une plus large mesure, leurs priorités financières. Comment le gouvernement répond-il à leur demande? En préparant un Livre blanc sur la loi sur les banques qui prévoit de donner encore plus, et non pas moins, de pouvoirs au gouvernement fédéral. On empiétera sur le droit des gouvernements provinciaux d'avoir juridiction dans les cas des Caisses populaires au Québec et des caisses de crédit dans les autres provinces.

L'opposition aux modifications proposées par le gouvernement fédéral à la loi sur les banques vient surtout de l'Ouest du Canada où les caisses de crédit jouent un rôle de premier plan dans la vie du citoyen moyen. Pas plus tard que cet après-midi, à la Chambre des communes, le ministre des Finances (M. Macdonald) a donné à entendre que le gouvernement ne changerait pas d'attitude.

Il y a un troisième point qui préoccupe les habitants de l'Ouest canadien; c'est la mise en valeur de leurs ressources. Hier soir, le premier ministre a fait allusion à l'intérêt qu'il porte à la mise en valeur des ressources de l'Ouest canadien, et tout cela avec le plus grand sérieux, je suppose. Je ne comprends pas qu'il ne se soit pas étranglé en parlant de l'intérêt que porte le gouvernement libéral à la mise en valeur des ressources de l'Ouest canadien. Il sait que c'est son gouvernement qui a pris la défense des multinationales contre le gouvernement de la Saskatchewan devant les tribunaux, ce qui ne s'était encore jamais vu. Pourtant, le gouvernement de la Saskatchewan prenait des mesures concrètes pour essayer d'étendre son emprise sur ses propres ressources, pour le bien des habitants de la province. Au lieu de prendre parti pour les habitants de cette province et de les défendre, les libéraux fédéraux se sont rangés du côté de leurs amies, les multinationales.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je remercie les députés pour leur bonté. Je conclurerais rapidement par la constatation suivante. Ce que j'ai voulu montrer dans mon discours à propos des efforts que le premier ministre a déployés hier soir à la télévision, c'est ceci. Le gouvernement adopte à l'égard de l'Ouest la même attitude que vis-à-vis des autres Canadiens: il refuse de s'engager. Il n'est pas convaincu que la tâche essentielle d'un gouvernement est de se préoccuper des problèmes réels de l'homme de la rue et de formuler les politiques voulues pour les résoudre.

● (1700)

Rien dans l'attitude du premier ministre ne laisse supposer un tel engagement. Bien au contraire. Tout comme en 1968, en 1972 et en 1974, nous avons connu des slogans et des campagnes électorales qui étaient tout à fait insignifiants, nous voyons aujourd'hui, en cette époque très grave de notre histoire nationale, un premier ministre qui, près de six mois après l'élection d'un gouvernement séparatiste au Québec, déblatère à la télévision les pires banalités, un premier ministre qui n'a pas proposé une seule nouvelle idée, une seule politique en vue de résoudre les problèmes courants des Canadiens, que ce soit à l'est, dans le centre ou à l'ouest. Je dis au nom de mes honorables amis que ce n'est pas ainsi que nous édifierons un pays uni, indépendant et fort. Ce n'est pas la voie à suivre pour un premier ministre qui a un engagement à prendre envers le pays. C'est la voie que suit un dilettante.

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire quelques observations au sujet du budget. J'aimerais commencer par souligner les principales considérations dont le gouvernement a tenu compte en rédigeant ce document. Il a dû envisager de stimuler l'économie pour créer des emplois à l'intention d'une population active qui croît plus vite que celles des autres pays du monde occidental, sans toutefois aggraver l'inflation. Aucun député ne se réjouit du taux de chômage que nous connaissons aujourd'hui. De même, aucun d'entre nous ne veut connaître à nouveau une inflation galopante. Ces deux considérations ont restreint les choix du gouvernement dans la préparation du budget.

On l'a qualifié de budget prudent et ce, à juste titre. L'inflation est encore assez grave, malgré la réglementation, et le taux de chômage est beaucoup plus élevé que l'on ne le souhaiterait. Dans ces conditions, le gouvernement a senti, et avec raison, le besoin d'être prudent. Ce n'était pas le moment de jouer avec la santé économique de la nation simplement pour faire plaisir à un certain nombre de critiques qui se préoccupent avant tout de leurs petits intérêts, qu'ils soient personnels ou politiques.

Le troisième grand sujet de préoccupations du gouvernement était le niveau de ses dépenses propres. Il n'avait nulle envie de raviver l'inflation par l'importance de son déficit budgétaire. Joint à l'inflation et au chomage, ce sujet de préoccupations nous obligeait à limiter notre déficit, et surtout à financier par ce déficit un ensemble optimal de programmes destinés à créer des emplois sans amorcer une nouvelle flambée inflationniste.

Il s'agissait donc pour le gouvernement de réaliser un arbitrage délicat en composant, avec trois grandes contraintes opposées: d'abord la limitation des dépenses, puis la lutte contre l'inflation et enfin la lutte contre le chômage. Comme les dépenses publiques risquent toujours de raviver l'inflation, c'est fort sagement, je pense, qu'elles ont été orientées vers la stimulation à long terme de l'économie. Les incitations à l'investissement adoptées en faveur des entreprises n'auront pas un effet aussi rapide sur l'économie que d'autres mesures qui auraient pu être retenues, mais elles sont beaucoup plus sûres.

Le déficit du gouvernement sert en grande partie à atténuer les effets du chômage, spécialement chez les jeunes Canadiens. Près d'un demi-milliard est affecté au seul programme Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail.

Mais le gouvernement s'est également occupé d'alléger le fardeau fiscal des revenus moyens et modestes. A elle seule, l'exonération automatique assurée par l'indexation de l'exemption personnelle de base va mettre 900 millions de dollars à la disposition des Canadiens. Les critiques du budget se sont bien gardés de parler de l'importance de ce programme, qui compense l'érosion inflationniste du pouvoir d'achat des Canadiens. Nous avons également augmenté de $50 par enfant l'exemption des enfants à charge. Cela encore une fois procure un appoint très appréciable aux pères et mères de famille à revenus modestes. En outre, le gouvernement a augmenté de 10 p. 100 l'exemption pour frais professionnels, qui passe ainsi de $150 à $250. Considérées globalement, ces mesures vont mettre à la disposition des Canadiens des sommes importantes qu'ils pourront ainsi dépenser ou épargner, selon ce qu'ils jugeront de plus utile. Elles vont également relever leur pouvoir d'achat, et à la longue elles stimuleront la demande de toutes sortes de produits sans entraîner de nouvelle poussée inflationniste.

Par ailleurs, d'autres modifications fiscales tendent à favoriser l'expansion des entreprises au Canada. Le gouvernement a même fait plus, car il a tenu compte de ce que certaines régions ont besoin d'être plus stimulées que les autres. Ainsi le gouvernement a accordé une gamme de crédits d'impôt à l'investissement selon les différentes régions du Canada, où dans les Maritimes par exemple il est de 10 p. 100, dans le

Manitoba de 10.5 p. 100 et à l'échelle nationale de 5 p. 100. Le gouvernement a également modifié le climat de l'investissement grâce à une série de mesures destinées aux Canadiens moyens; par exemple il a prévu que les gains de capitaux perçus sur les actions canadiennes pouvaient être inclus dans l'exemption de $1,000 consentie actuellement pour les intérêts et dividendes. Cette mesure a été conçue pour encourager la participation des petits épargnants à l'économie, et les inciter à acheter de préférence des actions canadiennes.

J'aimerais à présent lire une déclaration émanant du directeur exécutif de la Chambre canadienne de Commerce, M. S. F. Hughes, relativement aux propositions budgétaires.

Le budget fédéral qu'a annoncé le ministre des Finances Donald Macdonald était basé sur une évaluation précise du dilemme qui se pose actuellement au Canada: d'une part relancer l'économie et d'autre part éviter une flambée inflationniste et une augmentation du déficit de la Trésorerie fédérale.

La Chambre considère que le budget est modérément expansionniste. Les compressions de la dépense fédérale annoncées devraient plus que compenser l'effet des réductions fiscales, et produire une croissance du déficit importante mais sans excès. Cependant, il eut été plus sage d'adopter des mesures susceptibles de nous conduire à un plus grand déficit.

Presque la moitié des incitations fiscales annoncées dans le budget profitera à la population canadienne, au niveau des salaires ou de l'investissement.

Nous sommes également d'accord avec la proposition de M. Macdonald qui envisage une série de mesures progressives de décontrôle, plutôt qu'une levée brusque des contrôles. La Chambre pense en effet que c'est là le moyen le plus équitable de mettre fin aux réglementations.

Je le répète, il s'agit ici d'un budget prudent. J'ai expliqué les raisons économiques de cette prudence, et j'ai attiré l'attention de la Chambre sur certaines des mesures que nous avons pu introduire pour relancer l'économie, malgré les limites que cette prudence nous impose.

A présent j'aimerais examiner certaines des raisons sociales ou si vous préférez politiques qui ont poussé le gouvernement à la prudence. Nous attendons encore que les syndicats et les chefs d'entreprises nous disent s'ils sont bien d'accord pour modérer leurs revendications. Tous, nous nous préoccupons de la réaction de ces deux éléments puissants de l'économie, pendant la période qui suivra le décontrôle des prix et des salaires. Je l'ai déjà dit, le chômage est très élevé au Canada, du fait d'une économie languissante. L'inflation est encore grave, malgré les réglementations des prix et revenus. Et dans ces circonstances, nous cherchons à encourager les entreprises à investir. Mais une fois encore, il s'agit d'une orientation à long terme et nous espérons sincèrement que les hommes d'affaires auront le courage de ne pas attendre la reprise économique pour pourvoir immédiatement à l'expansion de la production.

Lorsque nous envisageons donc la situation globalement, je crois que le ministre des Finances (M. Macdonald) s'est acquitté consciencieusement, en préparant ce budget, de la responsabilité que nous avons vis-à-vis de tous les Canadiens. Il s'en est très honnêtement tiré dans des circonstances difficiles sans s'en remettre aux solutions faciles qui, selon l'opposition, auraient réglé tous nos problèmes.

● (1710)

Le chef de la loyale opposition au Manitoba, Sterling Lyon, et le ministre du Travail dans le gouvernement manitobain, Russ Paulley, sont pour une fois tombés d'accord pour réclamer de plus forts dégrèvements d'impôt, selon les nouvelles publiées dans les journaux de Winnipeg. En premier lieu, nous avons fait tout en notre pouvoir pour laisser plus d'argent aux contribuables canadiens. En outre, nous avons récemment donné aux provinces un champ fiscal plus étendu de l'ordre de 700 millions de dollars. Nous ne pouvons pas céder un pouvoir d'imposition aussi important aux provinces et conserver la même capacité d'accorder des dégrèvement d'impôt aux contribuables canadiens.

Si les provinces avaient également accordé des dégrèvements, les Canadiens auraient bénéficié d'un allègement fiscal encore plus appréciable. Les provinces peuvent bel et bien nous attribuer le rôle de vilain personnage ou noircir notre réputation, mais elles négligent de considérer ce qu'elles pourraient faire en faveur des Canadiens ou de leurs propres contribuables. Par exemple, aucun gouvernement provincial n'a envisagé de réduire le prix du gallon d'essence de 5 p. 100. Ma foi, elles pourraient certes facilement le faire.

M. Alkenbrack: Pourquoi ne pas supprimer votre 10 p. 100.

M. Guay (Saint-Boniface): Il conviendrait d'enlever 10 ou 25c., mais comme la taxe sur le gallon d'essence au Manitoba est l'une des plus élevée au Canada j'estime que l'on devrait songer à la réduire. Même si un gouvernement conservateur était au pouvoir au Manitoba je doute que les choses iraient mieux. Assurément, à l'époque de Roblin, les conservateurs n'ont pas fait mieux; en réalité, ce dernier a même aggravé la situation du Manitoba. Je suis bien prêt à en parler si le député le souhaite. Un déficit de 6 à 7 millions constitue un stimulant économique passablement énergique, surtout qu'il est largement réparti; par exemple, il contribue à créer des emplois, à favoriser les entreprises, à diminuer les impôts, à augmenter de centaines de millions de dollars le paiement de transfert aux provinces pauvres.

Depuis l'entrée en fonction du premier ministre actuel, on a accusé le gouvernement fédéral d'être centralisateur et inflexible. N'oublions pas, monsieur l'Orateur, que les provinces ont des pouvoirs absolus dans bien des domaines, le plus connu étant celui de l'éducation. N'oublions pas non plus qu'en 1945, le budget du gouvernement fédéral représentait 70 p. 100 des dépenses publiques au Canada, alors qu'en 1977, les provinces et les municipalités rendront compte de 70 p. 100 des dépenses publiques au Canada. C'est tout un changement.

Il faudrait se rappeler également que la plus grande partie du budget fédéral ne consiste pas en dépenses du gouvernement fédéral mais en paiements de transfert aux provinces par l'intermédiaire de subventions et de programmes, ou encore aux pensionnés, aux chômeurs, aux Indiens et à d'autres. Tous ces groupes dépensent cet argent comme bon leur semble et pourtant c'est le gouvernement fédéral que l'on blâme le jour du budget.

Nous avons invité les provinces à négocier une nouvelle formule de taxation. Nous avons mis sur pied des politiques de décentralisation des ministères et services fédéraux. Le déménagement du bureau central du ministère des Affaires des anciens combattants dans l'Île-du-Prince-Édouard en est un bon exemple de même que le déménagement de la Monnaie au Manitoba. Mais nous ne pouvons tout faire en même temps. Nous sommes disposés à continuer, à accepter les critiques et à modifier nos plans en conséquence. Mais les critiques doivent être intelligentes, honnêtes, constructives, ce que ne sont pas celles qui nous viennent des banquettes de l'opposition depuis quelque temps.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour commenter d'autres problèmes qui intéressent vivement tous les Canadiens à l'heure actuelle. Il y a la question de l'unité nationale et des droits linguistiques. Je voudrais au profit des députés, examiner la position adoptée par certains progressistes conservateurs du Manitoba, par exemple, à propos de ces questions, et des contradictions qui existent dans le programme de ce parti selon qu'il est exposé dans l'Ouest du Canada ou au Québec.

Récemment, on a accusé le premier ministre d'être la cause du séparatisme au Québec. Nous avons vite oublié les bombes installées dans les boîtes aux lettres de Montréal en 1961 et 1962 sous le gouvernement du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Il y avait du mécontentement dans bon nombre de régions francophones du Canada bien avant l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel.

Parlons de l'attitude de certains députés de l'autre côté qui sont originaires de ma propre province et de tout ce qu'ils ont fait pour favoriser la compréhension et l'unité nationales. Bon nombre des députés actuels du parti d'en face ont voté contre la loi sur les langues officielles et ils continuent à lutter contre l'égalité des langues au Canada. Pourtant, le chef de l'opposition officielle (M. Clark) se rend au Québec et dit aux Québécois que son parti appuie la loi sur les langues officielles. S'il l'appuie, monsieur l'Orateur, il l'appuie à peine. Ce n'est pas suffisant pour maintenir l'unité du Canada.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) est un bon exemple de l'intelligence et de la compréhension que les députés du parti progressiste conservateur apportent à bon nombre de questions au Canada, et surtout la question de l'unité. Le député dit qu'il ne s'oppose pas à ce qu'il y ait des francophones ou à ce qu'on parle français au Canada. Pourtant, il s'oppose constamment à ce que le gouvernement leur fournisse des services dans leur propre langue. J'aimerais me reporter à tout ce que le député a fait à ce chapitre, d'après son propre communiqué du 20 juillet 1976. Il est intéressant de noter que le député de Winnipeg-Sud-Centre est suffisamment fier de sa position pour publier un communiqué à ce sujet. Voici ce que dit ce communiqué:

> M. McKenzie a déclaré qu'il suffit d'examiner les faits pour voir qu'il a adopté une position bien claire au sujet du bilinguisme. D'abord, il est un des députés conservateurs qui se sont opposés à la loi sur les langues officielles . . .
>
> Le député conservateur de Winnipeg a rappelé des cas où il s'est élevé contre le bilinguisme:
>
> 1. Opposition à l'étiquetage et à l'emballage bilingues. (Discours du 17 mars 1975)
>
> 2. Opposition au traitement injuste des employés du CN en matière de formation linguistique.
>
> 3. Il a été le premier député à se prononcer publiquement contre le contrôle bilingue de la circulation aérienne . . .
>
> M. McKenzie a ajouté en terminant qu'il était convaincu que ses commettants de Winnipeg-Sud-Centre savaient qu'il avait toujours manifesté clairement son opposition à la politique de l'administration libérale en matière de bilinguisme.

[M. Guay (Saint-Boniface).]

Le député de Winnipeg-Sud-Centre a le don inouï de faire des déclarations contradictoires car comme en fait foi la page 4191 du hansard du 7 mars 1975, il a aussi déclaré:

> De toutes les lois fédérales ou provinciales, le bill 22 est celui qui engendre le désaccord au plus haut point. Il fait la nique à la loi sur les langues officielles.

Voici quelques manchettes parues dans la presse de Winnipeg à l'occasion de discours du député. «McKenzie s'en prend à l'étiquetage bilingue»; «McKenzie blâme la façon dont on administre la formation linguistique».

M. Paproski: . . . Spicer en fait autant.

M. Guay (Saint-Boniface): Ou encore: «On attaque la position du CN en matière de bilinguisme». Le chef de l'opposition devrait amener avec lui l'illustre représentant de Winnipeg-Sud-Centre lorsqu'il se rendra au Québec pour faire campagne en prévision des élections partielles.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le ministre doit désigner les députés de la Chambre par leur circonscription et non par leur nom.

M. Guay (Saint-Boniface): Je disais donc que le chef de l'opposition devrait amener le député de Winnipeg-Sud-Centre avec lui lorsqu'il se rendra au Québec; il y en a certainement d'autres qui sont de son avis. Je trouve curieux que le chef de l'opposition se rende au Québec pour y déclarer que son parti appuie les politiques linguistiques du gouvernement alors que ses gars qui restent ici votent contre ces politiques, ou les exploitent et les dénaturent délibérément. Cela peut fort bien leur gagner quelques sièges dans l'Ouest mais pourrait probablement nous coûter l'Est. Comme tous les ministériels, je dois forcer ces gens à prendre position et défendre leurs vues sur le Canada.

● (1720)

Le chef de l'opposition devrait assister à ces congrès de mise en candidature au Manitoba pour y exposer sa politique. Les députés choisis lors de ce congrès lui accorderont également son soutien à cet égard. Cela me permettrait de croire que le député de l'opposition est sincère quand il cherche à faire croire à la population de l'Est du Canada que son parti est un parti national en ce qui a trait au bilinguisme.

Si la Colombie-Britannique estime que le Canada est un pays uniquement anglophone et réussit à convaincre la population en dehors du Québec, comment pourrons-nous persuader les Canadiens et les Québécois francophones qu'ils sont ici chez eux d'un océan à l'autre?

Je crains sincèrement que l'opinion de ce député ne reflète davantage les sentiments de son parti que celle de son chef. Je veux parler du député de Winnipeg-Sud-Centre. Pour montrer qu'il n'est pas le seul, je voudrais lire un passage d'une entrevue accordée à la station CKFM de Toronto par M. George Henderson, député progressiste au Manitoba, le 1er mars 1977. M. Henserson déclarait:

Non, je ne suis pas d'accord . . . Je ne veux pas priver quiconque de ses droits . . . mais je crois que nous devrions avoir pour objectif de travailler à établir une seule langue officielle dans les années à venir . . .

L'animateur fit remarquer: «Le Canada est aux prises avec un grave problème», à quoi Henderson rétorqua: «Je ne pense pas que le problème soit grave au Manitoba».

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan) invoque le Règlement.

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

M. Guay (Saint-Boniface): Dès que j'aurai terminé. La morale de cette histoire, c'est qu'il n'y a de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je suis francophone de l'Ouest, du Manitoba, de Winnipeg, de Saint-Boniface, et j'aimerais présenter mes vues sur le Canada, même si je ne suis pas Québécois. J'aimerais commencer pas citer un paragraphe de l'avant-propos de M. Keith Spicer, dans son dernier rapport qui, pour moi, résume bien la situation actuelle. Il dit:

Placé, par rapport à un autre peuple, dans une situation d'inégalité absolue, le peuple défavorisé, tant que son horizon reste obscurci, se résigne. Politiquement, c'est le calme plat. Mais il suffit que son horizon s'éclaircisse, que l'inégalité s'amenuise, pour qu'il supporte de plus en plus mal ce qui subsiste d'injustice. Loin de satisfaire ses aspirations, le simple cheminement vers l'équité l'irrite, et sa sensibilité, exacerbée par la prise de conscience politique, prend ombrage du moindre vestige, ou semblant, de domination.

Au niveau provincial, au Canada, on a bien plus que des «semblants de domination».

Monsieur l'Orateur, je suis Manitobain. Le Manitoba c'est la province de Louis Riel, du fort Maurepas, du fort de la Reine, des voyageurs, et de Saint-Boniface, berceau de la civilisation chrétienne de l'Ouest. C'est ma province et c'est celle de mon père, et aussi de son père. Je suis député et ministre au sein du gouvernement fédéral, et j'ai moins de droit au Manitoba, qui est entré dans la Confédération comme province qui respectait les deux groupes majeurs en 1871, que les anglophones du Québec auraient si le Livre blanc devenait la loi du Québec. Et ce malgré les bonnes paroles de M. Schreyer au Manitoba, lorsqu'il passe au réseau national traitant de cette question. Je cite encore Keith Spicer qui, à la page 8 de son rapport, lorsqu'il parle des 1,420,760 Canadiens d'origine ethnique française, recensés en dehors du Québec en 1971.

Il dit, et je cite:

Il ne faudrait pas que les anglophones mentionnent trop fièrement au Québec à l'heure actuelle que moins de 48 p. 100 de ces Canadiens d'origine ethnique française parlaient encore français à la maison. D'une part, quand leurs concitoyens anglophones n'affectent pas à leur endroit la plus totale indifférence, il les invite à s'assimiler ou, tout au moins, à ne pas se montrer plus exigeants que leurs voisins des autres groupes ethniques. En règle générale, les plus ardents détracteurs de la loi linguistique québécoise chez les anglophones sont ceux-là mêmes qui, depuis des années, ont pris la tête de mouvements dont le but est de nier aux francophones le libre choix d'une école française décente et l'accès à des services dans leur langue, payés de leur impôt, même dans des villes ou des régions où la «minorité» de langue française constitue 50, 70 ou 90 p. 100 de la population.

Examinons, monsieur l'Orateur, pour quelques instants les statistiques que M. Keith Spicer cite à la page 40 de son rapport sur le pourcentage des fonctionnaires fédéraux francophones:

3.9 p. 100 en recherche scientifique, 8.2 p. 100 en sciences biologiques, 5.8 p. 100 en sciences forestières, 5.1 p. 100 en sciences physiques, 10.2 p. 100 en chimie, 12.5 p. 100 en électronique 8.6 p. 100 en météorologie, 9.9 p. 100 au soutien technologique et scientifique, 7 p. 100 en navigation aérienne.

Ces pourcentages plutôt faibles tomberaient à un niveau encore plus bas s'ils englobaient les scientifiques et les techniciens qui travaillent pour les organismes de la Couronne non assujettis à la Commission de la Fonction publique. Qu'il suffise de mentionner la recherche nucléaire et pétrolière pour illustrer ce propos.

Si les francophones n'ont que 22 p. 100 des postes fédéraux, et s'ils sont 28 p. 100 de la population, il leur manque 6 p. 100 des fonctionnaires, si le salaire moyen de ces postes, puisque ce sont surtout les catégories techniques et élevées où sont sous-représentés les francophones, s'élevait à $20,000 par année, et si la Fonction publique comptait 400,000 postes.

Tous ces chiffres prouvent que la collectivité francophone du Canada reçoit 400,000 multiplié par 6 p. 100, ce qui donne 24,000 positions, et 24,000 fois $20,000, ce qui donne cette année 480 millions de moins qu'elle le devrait en salaire de son gouvernement fédéral, et que la collectivité anglophone reçoit l'équivalent de plus, une différence d'un milliard de dollars, cette année seulement. Depuis combien de temps cela dure-t-il, monsieur l'Orateur? La grève des pilotes servirait-elle seulement à protéger un monopole de positions très bien rémunérées? Nos pilotes anglophones ont certainement plus d'intégrité que cela. Mais, sans doute, un pilote francophone pourrait y penser.

Monsieur l'Orateur, après avoir dit cela, même si j'avais pu encore continuer à parler du bilinguisme, j'aimerais dire quelques mots sur des questions qui m'ont déjà été posées, et j'espère que je vais avoir le temps d'y répondre.

[*Traduction*]

Le moment est peut-être bien choisi pour parler de mes fonctions au sein du cabinet, en réponse aux questions qu'ont posées certains députés d'en face. Mes fonctions consistent généralement à représenter la population de Saint-Boniface à titre de député. Mes autres fonctions consistent à faire partie du cabinet à titre de représentant de l'Ouest. Une autre fonction qui est beaucoup plus délicate et lourde aujourd'hui au Canada consiste à être le seul représentant élu au niveau fédéral de plus de 300,000 francophones de l'Ouest du Canada. Au Manitoba, je remplis toujours mes fonctions normales de député, mais je m'occupe également des questions concernant à l'échelle de la province les relations entre le Manitoba et le gouvernement fédéral. Cette dernière fonction est probablement plus onéreuse au Manitoba, car on n'y compte qu'un ministre fédéral plus un autre député ministériel.

Le Manitoba est une vaste province. Je dois, à titre de représentant du gouvernement fédéral et du cabinet, rétablir le contact avec les régions extérieures à Winnipeg et aux principales villes. J'ai en effet l'intention de les visiter toutes, ce que je fais tous les week-ends quand j'en ai le temps. Je dois également tâcher de me tenir au courant des problèmes d'une grande variété de groupes de citoyens comme les agriculteurs, les pêcheurs, les habitants du nord, les éleveurs, les mineurs, les Indiens et le reste. J'essaie de m'acquitter de ma tâche avec plus de respect pour les personnes en cause qu'un certain ministre du gouvernement du Manitoba, un de ces néo-démocrates humanistes qui disait récemment de deux candidats indigènes qui avaient choisi un parti autre que le sien, «Ils ont été achetés».

● (1730)

J'ai été heureux d'avoir l'occasion de représenter sans détenir un portefeuille les Manitobains et les gens de l'Ouest parce que de cette manière j'ai pu m'occuper des intérêts de nombreux Canadiens de cette région à qui j'ai consacré toute mon attention. Je pense que l'Ouest canadien a besoin en ce moment d'une solide représentation au sein du cabinet en raison du petit nombre de ministériels qui représentent cette région du pays et aussi en raison de la faible représentation de l'Ouest au sein du cabinet par rapport à celle de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique, par exemple.

A cause de ces vastes intérêts et parce que j'ai beaucoup de latitude en tant que ministre sans portefeuille, j'ai pu représenter les agriculteurs du Manitoba, et le Manitoba est une province agricole importante. A mon avis, il faut maintenir et encourager le mode de vie que constitue l'agriculture et je fais valoir cette conviction au cours des séances du cabinet.

Je m'intéresse également beaucoup aux industries d'exploitation des richesses naturelles, comme les industries extractives et au secteur des pêches et des forêts, que l'on trouve au Manitoba, et je défends leurs intérêts au cabinet.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'informer que son temps est écoulé. Il peut poursuivre si la Chambre y consent à l'unanimité. Le ministre a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Une voix: S'il permet quelques questions.

M. Guay (Saint-Boniface): Bien entendu, dès que j'aurai fini de parler.

Comme les industries d'exploitation des richesses naturelles ne fournissent pas un fondement économique capable d'assurer une croissance régulière et constante, je m'intéresse aussi aux industries manufacturières et j'encourage l'expansion du secteur de transformation au Manitoba.

Le transport est d'une importance vitale pour le Manitoba, puisque nous sommes au centre du Canada. Les transports nous relient à l'Est, à l'Ouest, au Nord et au Sud du pays.

Le Manitoba a aussi une ouverture sur la mer grâce à son port de Churchill. C'est peut-être pour cette raison que nous sommes actuellement quelque peu défavorisés. Au sein du cabinet, je défends la cause non seulement du port de Churchill, mais aussi celle des agriculteurs, des pêcheurs, des mineurs et des fabricants du Manitoba qui ont besoin d'un port qui soit bon, rentable et bien à eux, et je suis de tout cœur avec eux.

En outre, je m'intéresse vivement aux chemins de fer. Du point de vue historique, le chemin de fer est étroitement lié au développement de l'Ouest. De nouveaux immigrants par milliers ont emprunté ce mode de transport pour se rendre dans l'Ouest, et c'est également ce mode de transport qu'empruntent aujourd'hui bien des produits en provenance de l'Ouest. Les petites localités rurales ont besoin encore aujourd'hui de tarifs-voyageurs et de tarifs-marchandises raisonnables pour maintenir le contact avec le reste du Canada et les autres pays du monde.

Le Manitoba, et tout spécialement Winnipeg, demeure le centre d'où rayonne l'industrie des transports au Canada. Du point de vue de l'organisation, Winnipeg demeure, sinon le plus important, du moins l'un des plus importants centres de transport terrestre de notre pays.

Comme vous pouvez le constater, monsieur l'Orateur, le fait de ne pas diriger de ministère ne m'empêche pas de représenter les Manitobains. En fait, cela faciliterait plutôt grandement cette représentation, puisque je peux faire preuve de plus d'ouverture d'esprit et de souplesse que je ne pourrais le faire autrement, bien qu'un ministre puisse s'occuper de projets précis pouvant intéresser plusieurs régions, y compris la sienne. J'ai été très heureux d'avoir l'occasion de représenter le Manitoba au cabinet. J'ai consulté le peuple et j'ai parlé en son nom au cabinet. Ce fut toujours mon objectif et j'ai l'intention de continuer dans ce sens.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le ministre sans portefeuille accepte-t-il de répondre à une question du député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan)?

M. Guay (Saint-Boniface): Oui, monsieur l'Orateur.

M. O'Sullivan: Je suis un vieil ami du ministre et c'est avec un sincère regret que j'ai écouté son discours. Comme une partie de son argumentation visait à déformer le point de vue de l'opposition officielle sur la question du bilinguisme, d'après les observations d'un représentant provincial de l'assemblée législative du Manitoba, peut-il dire si la même politique s'applique aux déclarations prononcées par les députés libéraux de l'assemblée législative du Québec et ces derniers représentent-ils, chaque fois qu'ils prennent la parole, le parti libéral fédéral pour ce qui est des questions linguistiques et du bilinguisme?

M. Guay (Saint-Boniface): J'aimerais dire, d'abord, que mon discours avait pour thème la province du Manitoba et que je m'en suis tenu à ce sujet. J'aurais certes pu développer ce thème plus que je ne l'ai fait dans mes notes, en parlant de M. Anderson de l'assemblée législative de la province, ou du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), et j'aurais pu en outre parler de Portage-la-Prairie et d'autres régions. Mes observations portaient sur ma région. Si, en d'autres circonstances, j'ai l'occasion de faire des observations sur le Québec ou une autre province, je le ferai sans contrainte. Je serai heureux de le faire.

M. O'Sullivan: Monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): J'ai l'impression que les députés s'engagent dans un débat. C'est pour cela que nous avons un débat sur le budget. Le député aura l'occasion de faire son discours plus tard. J'accepterai une question de plus du député de Hamilton-Wentworth, et une du député de Marquette (M. Stewart), pour ensuite passer au député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack).

M. O'Sullivan: Je répéterai ma question puisque je ne pense pas avoir reçu de réponse. Lorsque des députés libéraux de l'Assemblée nationale du Québec expriment leur opinion sur le bilinguisme et la langue, leurs réflexions reflètent-elles toujours la politique du parti libéral fédéral?

M. Guay (Saint-Boniface): Je répéterai ce que j'ai déjà dit. Les réflexions que j'ai faites aujourd'hui ne concernent que le Manitoba et je n'ai pas l'intention de me lancer dans une discussion sur n'importe quelle autre province, y compris sur le Québec. Je le répète, j'espère un jour avoir l'occasion de dire ce que je pense des députés de l'assemblée nationale du Québec ou de ceux de n'importe quelle autre assemblée législative provinciale.

M. Stewart (Marquette): Dans son intervention, le député de Saint-Boniface laissait entendre que tous les députés de l'opposition officielle du Manitoba sont adversaires du programme de bilinguisme. Cela me surprend parce que je représente la circonscription de Marquette qui englobe un des districts bilingues du Manitoba, St-Lazare. D'après les recommandations du rapport publié par la commission chargée d'étudier les questions de bilinguisme, St-Lazare ne devait pas être décrété district bilingue. Pourtant, à la suite des démarches du député fédéral de cette région, qui n'est autre que moi-même, ils ont décidé de faire de cette localité un district bilingue. Est-ce que le député de Saint-Boniface veut nous faire croire que tous les députés manitobains de l'opposition officielle sont opposés au bilinguisme dans cette région?

M. Guay (Saint-Boniface): Il est facile de répondre à cela. Ce dont j'ai voulu parlé, c'est des 19 membres de l'opposition officielle qui ont voté contre le programme de bilinguisme.

M. Stewart (Marquette): Je croyais que vous parliez du Manitoba.

M. Guay (Saint-Boniface): J'y arrive. En ce qui concerne le député lui-même, je ne peux pas accuser le député de Marquette (M. Stewart) d'être opposé de quelque manière au programme de bilinguisme, mais je puis par contre affirmer que la plupart des autres députés de cette région sont contre le bilinguisme et il serait facile de les nommer et de citer quelques-uns des articles qui ont paru dans la circonscription de Portage, ainsi que dans d'autres régions. Je dirais, pour répondre à la question du député, que je ne cherche pas à l'accuser de quoi que ce soit, ni à dire qu'il fait partie de cette bande-là, mais j'en connais un paquet qui en font partie.

● (1740)

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Fin de la période de questions.

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir finalement accordé la parole et de me permettre ainsi de prendre part à ce débat. Même si je ne pourrais pas terminer ce que j'ai à dire avant l'heure du dîner, c'est avec plaisir que j'ai consenti à ce que le député de Saint-Boniface (M. Guay) dispose de plus de temps pour terminer son discours, même s'il a dit certaines choses assez saugrenues qui n'avaient pas grand-chose à voir avec l'objet du débat.

Lorsque j'ai fait une brève intervention dans le discours du ministre, je lui ai rappelé que son gouvernement percevait actuellement une taxe de 10 cents le gallon d'essence et qu'il était certes mal venu de sa part de demander aux gouvernements provinciaux de renoncer à une partie de leurs droits sur l'essence à moins que son gouvernement ne consente à faire de même.

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne leur ai pas demandé, j'ai dit qu'elles pouvaient le faire.

M. Alkenbrack: Je rappellerai au ministre que le gouvernement fédéral est un nouveau venu dans ce domaine et qu'il lui siérait mal de dicter une ligne de conduite aux provinces.

Il était amusant de voir le député de Renfrew-Nord-Nipissing-Est (M. Hopkins) ouvrir son discours par des remarques désobligeantes et impertinentes à l'endroit de mon collègue, le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek). Ces remarques sont consignées à la page 4745 du hansard. Il a parlé également du chef de l'opposition (M. Clark) et nous a servi ensuite un cours d'histoire, dont le plus gros était une citation d'un autre historien, le très respecté M. Lower qui est originaire de ma propre circonscription.

Je n'ai pas entendu le député parler du chômage, cette maladie chronique qui sévit dans le comté de Renfrew, lequel dépasse de beaucoup la moyenne nationale. Il n'en a pas dit mot, ni d'ailleurs des problèmes qui accompagnent notre coût de la vie inadmissible.

M. Hopkins: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si le député se donnait la peine de lire le hansard d'aujourd'hui qui contient la fin de mon discours, il verrait que j'ai réellement parlé des chômeurs du comté de Renfrew.

M. Alkenbrack: J'ai passé le hansard au crible et le mot «chômage» n'a pas été prononcé une seule fois par le député.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je signale au député que le député de Renfrew-Nord-Nipissing-Est (M. Hopkins) a parlé 10 ou 12 minutes aujourd'hui et que ses propos ne sont pas encore consignés au hansard. Ils ne le seront que demain.

M. Alkenbrack: Il n'a jamais parlé des maladies qui assaillent le comté, ni du coût de la vie inadmissible que les gens de Renfrew ont à supporter à cause des politiques socialistes libérales de M. Trudeau. Il n'en a rien dit.

Si je le mentionne, c'est parce que je représente plusieurs municipalités situées dans le sud-ouest du comté de Renfrew et que je demande au gouvernement Trudeau de faire quelque chose de constructif pour rétablir et stimuler l'économie du comté de Renfrew et de la circonscription de Frontenac-Lennox et Addington qui englobe une partie du comté de Renfrew. Je crois avoir le droit de le mentionner dans ce débat. Je demande au gouvernement Trudeau de faire quelque chose pour rétablir et stimuler l'économie en créant des emplois et des industries capables de survivre et pas seulement en donnant aux gens de quoi vivre pendant deux ou trois mois sans plus.

Au cours du débat, on a également mentionné Radio-Canada et le parti libéral. Ce dernier a entrepris une chasse aux sorcières à Radio-Canada avec son enquête qui, bien sûr, a été ordonnée par le premier ministre (M. Trudeau). Le parti libéral prétend que la Société Radio-Canada est pour le séparatisme. Il est maintenant évident que le parti libéral est tout aussi intolérant et dictatorial que le premier ministre.

Des milliers de gens ont assisté au spectacle d'hier soir. Jouant le défenseur de René Lévesque, le premier ministre a fait une déclaration à Winnipeg plutôt qu'à la Chambre et il a donné à l'Ouest une conférence sur le bilinguisme et la question du Québec. Je sais qu'un bon nombre de mes collègues du Parlement ont entendu le discours du premier ministre hier soir. Quand il a terminé, Radio-Canada a fait des commentaires et interviewé des membres de l'auditoire à Winnipeg. Lorsqu'une personne de l'Ouest, M. Shoultz, a voulu faire des critiques constructives à l'égard du discours du premier ministre, l'interviewer lui a aussitôt retiré le micro sans le laisser terminer. Voilà apparemment, comment M. Trudeau conçoit la démocratie active.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député doit mentionner le premier ministre par son titre, pas par son nom.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je me demande pourquoi le ministre des Finances (M. Macdonald) s'est donné la peine de nous faire tout ce cirque le soir du budget, toute cette comédie en guise de présentation du budget. Je me joins au concert de protestations de ces derniers jours et je demande pourquoi le ministre des Finances n'a pas démissionné avant le soir du budget plutôt qu'après. Si le présent budget est un chant du cygne, je pense qu'il manque complètement d'harmonie. Il est autant en désaccord avec son époque que ses collègues du cabinet, y compris le premier ministre.

Si le ministre des Finances songe à une nouvelle carrière quand il quittera le cabinet, je lui suggère d'éviter celle de jongleur. Le tour de passe-passe qu'il nous a fait ce jeudi soir était loin d'être à la hauteur, et je doute qu'il ait réussi à convaincre quiconque à l'exception peut-être de lui-même.

Les budgets sont censés fournir des solutions aux problèmes urgents et le ministre des Finances sait aussi bien que nous tous que les problèmes urgents ne manquent pas. Chaque jour le gouvernement en crée de nouveaux et il serait temps qu'il songe au moins à en résoudre quelques-uns.

Le budget ne s'attaque à aucun des problèmes qui réclament une solution. Il évite systématiquement le problème le plus urgent et le plus grave qui fait l'objet de toutes les conversations, le chômage. Parler de chômage élevé n'est qu'un euphémisme. Je suis certain qu'un grand nombre du million de chômeurs—dont une bonne proportion sont des chômeurs chroniques—utiliserait des mots plus forts et plus énergiques pour décrire leur situation.

La grande question qui se pose au Canada aujourd'hui ce n'est ni le séparatisme, ni le bilinguisme, ni l'unité nationale. La grande question et l'objet du mécontentement de la population, c'est la stagnation économique et les nombreux autres symptômes qui l'accompagnent. Le taux du chômage est sans précédent. Des gens compétents ne peuvent trouver du travail. Le premier ministre leur a dit à Toronto d'aller ailleurs s'ils voulaient en trouver. Le coût de la vie très élevé de même qu'une inflation sans précédent empêche toute initiative personnelle. Notre commerce extérieur est au ralenti et les impôts élevés que nous payons ne réussissent pas à cacher l'ineptie du gouvernement Trudeau. L'administration du gouvernement est mauvaise et prodigue. Tout gouvernement qui pourrait régler ces problèmes ne serait aux prises avec aucun problème social ou problème de séparatisme. Une économie florissante et un peuple affairé sont la meilleure assurance contre la désunion.

Le gouvernement se vante qu'il verse au total 452 millions de dollars dans des programmes de création directe d'emplois, soit Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail. Le ministre des Finances voudrait nous faire croire que c'est la solution miraculeuse, que chacun trouvera soudainement un emploi convenable, que nos jeunes pourront planifier leur existence et que ceux qui ont été écartés de la population active seront invités à réintégrer leur emploi. Mais la réalité sera tout autre. Ce que nous obtiendrons pour ces 452 millions de dollars, ce sont 150,000 emplois à court terme, qui n'auront pour ainsi dire aucun effet sur notre million de chômeurs. Cette année, 225,000 personnes s'intégreront à la population active, ou conviendrait-il davantage de dire au nombre de ceux qui cherchent un emploi? C'est dire qu'il y aura 75,000 nouveaux candidats au chômage. C'est une honte.

• (1750)

Ma circonscription va recevoir, semble-t-il, près de $100,000 dans le cadre du programme Canada au travail, et une subvention de $60,000 pour remplacer la jetée de Bath. J'approuve cette mesure car il est plus que nécessaire de construire une nouvelle jetée à Bath. Celle que le gouvernement a construite il y a moins de dix ans a été mal conçue et mal faite et elle n'a donc pas résisté aux attaques de l'eau et des glaces au printemps. Bien entendu, $100,000 pour le programme Canada au travail et $60,000 pour remplacer la jetée de Bath ne sont que des vétilles par rapport à ce que le gouvernement prévoit de dépenser au Québec.

Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) dit que les agriculteurs du Québec obtiendront la part du lion de l'augmentation des subventions qui seront versées aux agriculteurs dans le cadre de la nouvelle politique laitière. Le ministre a reconnu que l'on tenait compte de considérations d'ordre politique dans la distribution des subventions, et il a ajouté sur la lancée que le gouvernement ne cherchait pas à s'assurer des voix dans la province.

En fait, il y a longtemps que le gouvernement cherche à acquérir des voix au Québec grâce aux fonds du Trésor fédéral, en fait depuis qu'il est au pouvoir. Tout le monde, à l'exception du gouvernement, semble se rendre compte que les conséquences de cette politique ont mené le Canada au bord de l'abîme. Un autre exemple en est la relance du programme de travaux d'immobilisation. On a relancé le programme mais simplement pour pouvoir consacrer 215 millions de dollars supplémentaires à des projets fédéraux de construction à Montréal pour l'année à venir.

A mon avis, ces projets d'immobilisations au Québec, comme ceux de Montréal et de Hull, devraient être remis à plus tard tant que nous ne saurons pas quelle sera la situation en égard à la séparation du Québec. Après tout, ce n'est pas d'argent québécois qu'il s'agit, mais d'argent perçu des Canadiens de tout le pays. Le fait que le gouvernement dépense des centaines de millions de dollars pour essayer, en vain, de relever l'économie et la réputation à la baisse du Canada est un autre scandale qui vient s'ajouter à tous ceux qui ont été révélés jusqu'ici.

Il est temps que quelqu'un prenne la barre dans cet affrontement entre le Québec et le reste du Canada et, d'abord, il faut reconnaître le fait fondamental que le Québec est toujours une province canadienne et qu'il est donc assujetti aux lois du Canada et à la constitution canadienne. Depuis maintenant plusieurs années, le Québec nous dit ce qu'il a l'intention de faire et ce que nous devrons faire pour lui. L'échange a été unilatéral et tout le dialogue a porté sur ce qui ferait l'affaire du Québec plutôt que sur ce qui serait le plus à l'avantage de la majorité des Canadiens. J'ai reçu bien des lettres de protestation des électeurs de Frontenac-Lennox et Addington à ce sujet. Nous ne pouvons nous extirper de la situation actuelle à coup de dollars et, même si nous le pouvions, ce serait faire un usage frauduleux des deniers publics. Les fonds perçus par le gouvernement fédéral et tenus par fidéicommis pour le peuple canadien ne peuvent pas être utilisés à l'avantage d'un petit secteur ou d'un groupe de Canadiens, à l'exclusion et au détriment des autres.

Un autre exemple de cette fausse conception est la dépense de milliards de dollars pour le programme de bilinguisme du gouvernement fédéral. On a prouvé sans l'ombre d'un doute que le programme de bilinguisme a toujours été et est encore un désastre monumental. Nous dépensons notre argent inutilement. Le programme a divisé le pays en groupes linguistiques et même raciaux et aucun autre programme ou projet du gouvernement n'a nui autant aux relations humaines au Canada. C'est pourquoi le premier ministre l'a défendu du mieux qu'il a pu hier soir, à Winnipeg. Malgré tout cela, le gouvernement a affecté encore 405 millions de dollars au programme de bilinguisme pour l'année qui vient. C'est jeter l'argent par les fenêtres, alors que l'économie canadienne se trouve dans une des pires situations qu'aient connues la plupart sinon même tous les députés. Une des multiples raisons pour lesquelles notre économie se trouve dans une telle impasse c'est que les Canadiens ne peuvent plus concurrencer les marchés mondiaux, ni même vendre sur leur propre marché intérieur. Les habitants de ma circonscription de Frontenac-Lennox et Addington, en ont assez de cette situation et je reçois constamment des lettres de protestation dans ce sens.

Au cours des débats, on a dit que le déficit du commerce extérieur canadien de l'année dernière était de onze milliards de dollars. Or ce déficit s'accroît chaque jour à un taux inquiétant et je crois que nous devrions tous nous en alarmer. Par exemple, en 1975, le déficit de notre commerce extérieur était d'environ cinq milliards de dollars alors qu'un an plus tard, il passait à onze milliards de dollars. C'est un signe certain du pétrin où nous sommes, grâce aux politiques préconisées par le gouvernement libéral-socialiste Trudeau.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, je parlais donc avant la suspension de la séance du piètre état de l'économie canadienne. Par le passé, nos produits étaient en demande dans le monde entier qu'il s'agisse des produits manufacturés, des ressources naturelles, des matières premières, de l'exportation de pâte de bois et de toutes les qualités de papier, y compris le papier journal. Nous avons perdu ces débouchés en haussant nos prix de façon graduelle et constante au cours des dernières années. Nos anciens clients américains cherchent maintenant à obtenir ces produits à meilleur compte et il semblerait maintenant que nous ayons perdu à tout jamais nos débouchés.

Les nouveaux fournisseurs font plus d'efforts que nous pour conserver leurs clients comme le prouve le fait que, pour la quatrième année consécutive, nous perdons des clients à des fournisseurs allemands, japonais, voire américains. Les frais de production augmentent plus rapidement au Canada que n'importe où ailleurs et il nous coûte de 10 à 25 p. 100 plus cher qu'aux États-Unis pour fabriquer le même produit.

Des sociétés qui ont délaissé le Canada pour aller s'établir aux États-Unis soutiennent que cela coûte 25 p. 100 moins cher pour lancer une nouvelle affaire aux États-Unis qu'au Canada et que les frais d'exploitation, y compris le personnel, les matériaux, l'énergie et les taxes y sont inférieurs de 25 p. 100. Les syndicats d'une part, et l'administration Trudeau d'autre part, semblent déterminés à faire monter le prix de revient des produits canadiens jusqu'à ce que nous perdions nos derniers débouchés et, vous pouvez m'en croire, nous n'en avons plus tellement. La presse d'aujourd'hui rapporte que l'État du Vermont attire des entreprises hors du Québec et que l'État de Washington fait de même pour la Colombie-Britannique.

L'année dernière, par exemple, les travailleurs d'industries manufacturières au Canada ont obtenu des augmentations salariales d'environ 14 p. 100 en moyenne. Et pourtant, le chef travailliste Joe Morris voudrait que l'on retire les contrôles des prix et des salaires afin que ses gars puissent gagner encore plus. Ils revendiquent des augmentations salariales de rattrapage pour compenser les contrôles des prix et des salaires des deux dernières années. Monsieur l'Orateur, ce serait risible si ce n'était aussi grave. Aux États-Unis, où pourtant il n'y avait pas de contrôle des prix et des salaires, l'augmentation moyenne du salaire des ouvriers d'usines a été de moins de 8 p. 100. C'est une des raisons pour lesquelles les Américains nous enlèvent nos marchés.

Nous avons connu au Canada, à partir du milieu des années 60, une expansion rapide du secteur public, alors que la croissance du secteur privé ralentissait. Le secteur public regroupant les divers gouvernements intervient maintenant pour 48 p. 100 environ de notre produit national brut, ce qui rétrécit encore la marge laissée aux facteurs essentiels de croissance que sont par exemple l'épargne, l'investissement et l'exportation. Il n'est pas possible de continuer ainsi si nous tenons à exporter, c'est-à-dire si nous tenons à ce que le pays

survive. En deux mots, nous ne pouvons survivre si nous n'exportons pas.

Le signe le plus certain qu'un pays traverse des difficultés économiques graves, c'est que les détenteurs de capitaux partent vers des lieux où l'investissement rapporte plus. On estime que l'an dernier il est sorti du Canada 1 milliard de capitaux à investir, qui sont allés aux États-Unis et ailleurs, mais surtout aux États-Unis. Cela s'explique entre autres par l'élévation des coûts salariaux, du prix des matières, des impôts et des taxes, ainsi que par l'intervention aberrante et tracassière de l'État. Ce n'est pas avec les solutions de fortune présentées au budget qu'on arrêtera cette hémorragie de capitaux et de talents. Nous en sommes au point où il faut des mesures incitatives beaucoup plus efficaces que ces timides essais.

Le budget aurait dû mettre en branle la désescalade du rôle de l'État fédéral dans l'économie nationale. Il faut en revenir à un plus juste équilibre dans les rapports entre dépenses publiques et dépenses privées. Le budget aurait pu annoncer une réduction massive des dépenses publiques, avec un abaissement correspondant des impôts. Le secteur privé ne va pas accélérer ses dépenses, et surtout des dépenses d'investissement s'il n'y trouve pas son intérêt. Et cet intérêt n'existera pas tant qu'il n'aura pas repris confiance dans le gouvernement national et dans l'économie nationale.

Le gouvernement a trop souvent annoncé des mesures incitatives, sous forme par exemple des exemptions fiscales, qu'il abolissait ensuite ou annulait par des impôts d'une autre sorte. En fait d'incitation aux entreprises, le budget n'offre que des bagatelles. Il prouve au-delà de tout doute que le gouvernement, loin de chercher à réduire les dépenses publiques, entend les augmenter. C'est ainsi par exemple qu'on n'a pas aboli la taxe d'accise sur l'essence, dont le montant est de 10c. le gallon. Cette taxe idiote va rapporter cette année au gouvernement 750 millions de dollars environ, qui vont augmenter d'autant le prix de l'énergie.

Et nous apprenons que l'État fédéral, après avoir abandonné le champ fiscal de l'impôt sur les successions, entend maintenant imposer les indemnités d'assurance-vie. Comme l'a signalé mon collègue de Parry-Sound-Muskoka (M. Darling) en parlant du budget, le gouvernement en est réduit à piller les cadavres pour obtenir plus d'argent des contribuables canadiens dont le fardeau fiscal est déjà trop lourd. C'est probablement la seule manière de décrire la proposition visant à rendre imposables les recettes tirées des primes d'assurance-vie. Nul doute que le gouvernement a plongé au plus profond de l'infamie en établissant sa politique fiscale et en gaspillant comme il l'a fait les deniers publics.

Même lorsque le gouvernement paraît donner certains adoucissements au contribuable, il y a toujours un piège. Je fais allusion au fait qu'il avait proposé de supprimer l'impôt sur la plus value d'une ferme ou d'une petite entreprise. En l'examinant bien, on s'aperçoit qu'il s'agit d'une demi-mesure, qui permettra au gouvernement de réaliser avec le temps des recettes provenant de l'impôt sur la plus value d'une entreprise agricole ou autre. L'impôt est réellement seulement différé si le produit de la vente est réinvesti dans une autre exploitation agricole ou entreprise. Un particulier ou une famille qui voudrait vendre une terre ou une entreprise après y avoir travaillé pendant 30 ou 40 ans et jouir de la retraite pendant quelques années sera forcé de payer de l'impôt. Voilà qui, dans bien des cas, empêchera des familles de toucher de la vente la somme voulue pour se faire la retraite convenable à laquelle elles ont droit. Au moment venu, même si les recettes de cette vente sont réinvesties dans une entreprise semblable, le gouvernement aura sa part lorsque l'entreprise sera de nouveau vendue et que les recettes ne seront pas immédiatement réinvesties. C'est toujours la même histoire. Le gouvernement cherche de toutes les façons possibles à pénaliser ceux qui ont de l'initiative, des ressources, le sens de l'économie et de la libre entreprise.

[M. Alkenbrack.]

● (2010)

Pour en revenir à ce que j'ai dit plus tôt au sujet de la croissance du secteur public et des obstacles que le gouvernement oppose à la croissance du secteur privé, il semble que cette méthode remonte à l'époque où le premier ministre étudiait et faisait ses expériences dans le socialisme à la Marxist London School of Economics. Il est facile de comprendre que le premier ministre a réuni autour de lui une coterie de génies formés à la London School of Economics, économistes qui ont détruit plus de systèmes économiques que tout autre groupe au monde. Pour le premier ministre et ses super-planificateurs et les autres produits de la London School of Economics, le socialisme est un mot magique, le remède universel ou la panacée de tous les maux économiques du monde. Eh bien, monsieur l'Orateur, ces neuf années de ces petits jeux nous ont conduit au bord de la faillite morale, politique, économique et sociale.

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir le privilège de participer au débat sur le budget du printemps 1977. Il se peut que nous considérions plus tard ce budget comme ayant été très important pour notre pays.

Aussi étrange que cela puisse paraître, j'essaierai d'être bref et de m'en tenir au sujet. Par respect pour mon bon ami, le député de Hamilton-Wentwort (M. O'Sullivan), j'essaierai de parler sans texte, c'est-à-dire d'improviser. Malheureusement il n'est pas ici maintenant.

Je dois reconnaître que lorsque j'ai écouté l'exposé budgétaire, j'ai trouvé qu'il était difficile à juger immédiatement, comparativement aux budgets précédents. Il faut convenir qu'avant de pouvoir faire une déclaration sur ce budget devant les media il faudrait l'étudier avec soin pendant un certain temps, peut-être une semaine. Je crois que cela serait fort utile. Habituellement, on s'attend à une réaction immédiate au budget, à une impression particulière. Bien qu'une certaine impression se soit effectivement dégagée de ce budget, il nécessitait un examen plus approfondi.

Le budget perpétue l'orientation vers l'économie de libre entreprise. A mon sens, c'est pour le mieux. J'espère que les députés de l'opposition officielle en conviendront.

On s'attendait à certaines décisions spectaculaires, comme la fin des contrôles et peut-être des réductions d'impôt, sinon pour les sociétés et les entreprises, du moins pour les particuliers. Ces mesures auraient certes été fort populaires, mais les avis étaient partagés là-dessus. C'est que les conséquences étaient tout-à-fait imprévisibles. Bien qu'elles l'auraient rendu fort populaire, le ministre des Finances (M. Macdonald) a fait preuve de courage et évité ces pièges.

A bien réfléchir, ce budget semble viser divers objectifs qui se résument à une demi-douzaine environ. En premier lieu, je l'ai déjà dit, il retire au gouvernement une certaine initiative et responsabilité à l'avantage du secteur privé. Les gouvernements à tous les niveaux ont perçu ce désir chez les Canadiens et ailleurs. Certes, cela leur tient à cœur. Les programmes de l'État deviennent de plus en plus une réalité. Nombreux sont ceux qui sont déjà appliqués. Il est maintenant temps de revenir à l'initiative privée.

Deuxièmement, et ceci est très important en période de chômage aigu comme maintenant on estime de plus en plus nécessaire de créer de véritables emplois grâce à des investissements dans le secteur privé.

Troisièmement, l'expansion régionale s'impose pour le bien de nos concitoyens qui habitent des régions moins développées, moins industrialisées. Je pense que tous les députés en conviendront.

Quatrièmement, le ministre a évidemment opté pour certains allégements fiscaux bien précis au lieu du vaste réaménagement fiscal que certains escomptaient, donc pour des mesures réalistes, applicables, non inflationnistes espérons-le, et utiles aux plus nécessiteux.

Cinquièmement, le budget témoigne d'un effort honnête en vue de continuer à appliquer le programme de restriction des dépenses qui n'augmenteront cette année que de 650 millions de dollars, soit un taux de croissance annuel d'environ 7 p. 100, donc bien inférieur à celui des années précédentes.

Sixièmement, la lutte contre l'inflation se poursuit car on ne saurait supprimer les contrôles avant que chacun d'entre nous s'engage à faire preuve volontairement de modération.

Septièmement, on sollicite d'une façon générale la collaboration des hommes d'affaires, des syndicats et à tous les groupes de population pour s'attaquer de concert aux problèmes canadiens.

Chaque fois qu'on présente un budget, et celui-ci ne fait pas exception, on a tendance à le déprécier, à dire qu'il ne propose rien de positif, qu'il souffre d'immobilisme. Je ne crois pas que ce soit le cas. Aux yeux de ceux qui l'étudient avec soin, de façon intelligente, ce nouveau budget exige examen et interprétation.

Le problème est double. D'abord, le budget est très technique sous l'angle des mesures qu'il propose. Ensuite, il redonne, pour une bonne part, l'initiative au secteur privé à qui elle revient pour qu'il règle nos problèmes, surtout économiques, comme la productivité, l'industrialisation, les emplois, de fait le tout. En conséquence, ce qui compte ce sont les mesures qui en découleront. Dans ce cas-ci, le gouvernement n'a pas précisé combien il allait dépenser ni jusqu'où il irait. Il a dit qu'il allait ouvrir les portes au secteur privé. Les entreprises privées ont maintenant l'occasion de faire ce que, à les croire, elles voulaient faire. Il faudra au moins six mois pour que les résultats commencent à se faire sentir.

Ce mouvement général en faveur de l'entreprise privée, de la libre entreprise, ne plaira certainement pas à nos collègues socialistes de la Chambre. Ce n'est pas ainsi qu'ils envisagent les choses ou qu'ils procèdent. Je ne pense pas que ce soit là la façon dont le parti libéral conçoit l'avenir. Je comprends toutefois difficilement que nos collègues conservateurs puissent critiquer à fond un budget ou une initiative de ce genre.

J'aimerais maintenant citer un homme qui trouve ce budget honnête, ce qui ne manquera pas de susciter des réactions. Il a dit qu'il ne pensait pas être le seul à appuyer le budget fédéral dans quelques jours, une fois que l'on y verra plus clair, c'est-à-dire après le débat sur l'exposé budgétaire. Il a dit que la seule façon de nous en sortir c'était d'accroître notre compétitivité sur le marché mondial. Nous devons nous montrer vigilants pour que les pressions inflationnistes qui sont toujours là ne se réveillent pas. Il a applaudi à la décision du gouvernement fédéral de ne pas diminuer les taxes de vente. Jusqu'à quel point voulons-nous relancer la consommation? C'est très bien ainsi. Nous en demandons déjà trop. L'homme qui a tenu ces propos n'est autre que le trésorier du gouvernement ontarien, M. Darcy McKeough. Il ne passe pas pour un libéral et il a souvent critiqué la politique du gouvernement actuel. Mais, cette fois, il est tout à fait du même bord que lui. Il a également déclaré face aux critiques du chef du NPD ontarien qu'avec ses idées socialistes ce dernier nous mènerait à la même faillite que celle que connaît actuellement la Grande-Bretagne.

Son supérieur, le premier ministre, a dit qu'il voulait connaître les mesures prévues pour la période qui allait suivre la suppression des contrôles, avant qu'on mette fin au programme de lutte contre l'inflation. Sur ce point, nous pouvons dire que le gouvernement ontarien est nettement d'accord avec le budget actuel.

Au départ, il y a une chose qui a désappointé les gens de la circonscription suburbaine de Halton, ainsi que leur représentant à la Chambre. C'était une chose qu'on pouvait prévoir. Il s'agit du fait que le budget n'a mentionné à aucun moment que le gouvernement avait l'intention ou même le désir d'accorder son aide financière aux transports de banlieue, tels que le réseau GO en Ontario. Je n'entrerai pas dans les détails car quelqu'un d'autre a traité du sujet avant moi. Mais je pensais que cette aide correspondrait à l'idée d'une collaboration étroite avec le secteur privé en encourageant notamment l'industrie canadienne du rail, des autobus et autres industries et qu'elle répondait à une politique d'économie énergétique.

● (2020)

Quel est donc alors le grand objectif du budget? Il vise à aider l'entreprise privée, l'économie en général et également les gens que tout cela concerne. Notre plus grand espoir de créer des emplois repose sur le secteur privé; le ministre l'a compris et a fait de son mieux pour y parvenir malgré les difficultés financières. C'est en relançant l'économie que nous atteindrons cet objectif. Nous nous y sommes pris de plusieurs façons—aux moyens de modifications fiscales visant à encourager l'esprit d'entreprise et surtout les petites entreprises canadiennes, en plus d'autres mesures comme la nomination d'un ministre aux petites entreprises, un assouplissement des formalités administratives et tout le reste comme des réductions d'impôt pour les familles les plus durement touchées par l'inflation et la déduction des dépenses relatives à l'emploi. Je

ne décrirai pas toutes ces mesures par le menu détail car elles ont déjà été exposées dans des documents et autres publications.

La création d'emplois ne doit pas se faire, comme nous l'avons dit, par une intervention du gouvernement comme dans les programmes Canada au travail et autres dont on constate maintenant les limites bien qu'ils soient très importants, mais grâce à des investissements dans le secteur privé. C'est ainsi qu'on crée des emplois réels, durables. Parmi d'autres mesures, notons la stimulation du marché des actions, des liquidités, etc., toutes ces choses qu'il faut aux hommes d'affaires pour réussir à concurrencer les pays d'outre-mer ou, tout au moins, faire concurrence ici au Canada aux marchandises importées.

Il y a en outre cette question si délicate et sur laquelle nous sommes tous d'accord, je crois, à savoir qu'il faut aider la croissance régionale, celle des Maritimes en particulier. Même ici, ce n'est peut-être pas la politique du NPD en général que de créer des emplois grâce aux investissements plutôt que par l'intermédiaire du gouvernement, mais lorsque nous discutions de la politique des transports, j'ai remarqué que même ce parti était d'accord lorsque les députés de mon parti réclamaient l'expansion des affaires et des emplois réels: ils ne semblaient pas vouloir de concessions.

Je ne voudrais pas reprendre les plus petits points du budget, mais pour donner une idée générale, je dirais qu'il y a une bonne dizaine de façons par lesquelles le budget tente de venir en aide au monde des affaires. Premièrement, il y a un crédit d'impôt à l'investissement qui n'est pas seulement maintenu mais augmenté dans le cas des régions défavorisées et au niveau de la recherche et du développement dans le domaine des sciences et de la technologie, ce qui est un gros stimulant pour notre pays. Deuxièmement, il y a une déduction de 3 p. 100 pour frais relatifs à un emploi. Troisièmement, une majoration du crédit d'impôt pour dividendes. Quatrièmement, les gains en capital sont compris dans l'exemption de $1,000. Cinquièmement, il y a la disposition concernant les dividendes en actions des sociétés publiques. Sixièmement, certaines modifications de l'impôt sur le revenu et, espérons-le, un processus simplifié qui permettra de réduire les formalités administratives. Septièmement, il y a une disposition visant à atténuer les frais de conversion au système métrique; huitièmement, l'option de souscription, dans les sociétés privées canadiennes, pas seulement pour les cadres, mais pour tous les travailleurs. Neuvièmement, les gains sur les valeurs canadiennes doivent être imposés à un taux inférieur. Dixièmement, on prévoit un report d'impôt pour les réinvestissements, notamment dans les exploitations agricoles et les petites entreprises, mesure que l'on ne peut qu'approuver. Enfin, une augmentation des exemptions de taxe de vente.

Il y a là certainement assez pour éveiller l'intérêt du monde des affaires et nous avons tout lieu de nous attendre à une réponse positive de sa part. Si nous l'obtenons, nous espérons obtenir également son concours pour faire de notre économie ce qu'elle devrait être.

Quant au grand public, même s'il n'y a pas de changements radicaux ni d'importants dégrèvements, il y a toutefois des réductions temporaires de certains droits de douane, des mesures de création d'emplois dans le cadre du programme Canada au travail qui coûtent 100 millions de dollars—mais cette somme s'ajoute aux 450 millions de dollars, soit plus d'un demi-milliard de dollars, ce qui représente malgré tout une somme décente consacrée par le gouvernement à la création d'emplois à titre provisoire en cette période difficile.

Enfin, j'attire votre attention sur la restriction des dépenses gouvernementales. C'est une initiative dont nous devons féliciter le gouvernement. Cela n'a pas dû aller sans mal, quelles que soient les personnes en cause.

L'objet du gouvernement est donc d'encourager un effort conjugué entre le monde des affaires et les dirigeants sydicaux en vue d'enrayer l'inflation et de stimuler la croissance grâce aux investissements. Cela exigera de gros efforts de la part de tous les Canadiens, surtout des dirigeants qui, par le passé, se sont souvent trouvés en désaccord sur ce point.

Non moins important est l'aspect négatif du budget, dans le bon sens du terme, des pièges que l'on a pu éviter. Là encore, il faut rendre hommage au ministre pour le courage dont il a fait preuve en évitant une augmentation des dépenses gouvernementales dans le domaine où de fortes pressions s'exercent constamment, en évitant d'entourer les industries les plus faibles d'un trop grand protectionnisme et de mettre fin prématurément aux contrôles, chose que ne désirent pas réellement les gouvernements provinciaux ni le secteur des petites entreprises, représenté par le CFIB sous la direction du fameux John Bulloch, pas plus sans doute que la majorité des Canadiens, à en juger par les sondages.

J'ai déjà parlé du chômage. C'est une situation difficile, et tout à fait nouvelle, si on la compare à tout ce qu'on a connu jusqu'ici—elle ne peut s'analyser de la même façon que la situation qui existait au moment de la grande crise économique des années 30. Malheureusement, il y a eu toutes sortes de malentendus dans ce domaine. Je crois même que le ministre a été calomnié. J'ai remarqué qu'un journal annonçait dans une de ses manchettes que le problème de l'emploi allait rester le même. Je crois que le journaliste aurait dû ajouter «pour l'instant», car d'après de nombreuses études récentes et dignes de confiance, il semble qu'il s'agit là d'un problème provisoire qui sera résolu dans les années 80. L'étude la plus récente provient du Conseil économique de l'Ontario, et elle semble encourageante pour ceux qui veulent bien voir les faits tels qu'ils sont. Il faut ajouter que c'est un problème mondial et je pense que nous nous y attaquons tout aussi bien que quiconque.

La question des réglementations est également très intéressante, si l'on considère toutes les pressions exercées sur le gouvernement pour qu'il les supprime. Dans un article du Toronto *Star*, du 24 mars, intitulé «Big Business and Big Labour can Wait», on évoquait une nouvelle alliance qui permettrait de mettre fin aux contrôles, la fameuse union chefs syndicaux—hommes d'affaires. L'article demandait: «Au nom de qui parlent-ils? Et qui dirige le pays?» En effet on peut se le demander, mais je crois qu'avec le budget actuel, nous savons une fois de plus qui dirige la nation. C'est le gouvernement du Canada. Il faut pourtant maintenir ces réglementations, quelle que soit notre répugnance à leur endroit et quel que soit notre désir de nous en débarrasser tant que nous ne serons pas assurés que le pays accepte de bon gré une austérité volontaire.

Mais j'en reviens à ma question favorite. J'ai constaté avec déception que nulle part il n'était question de subventions aux transports urbains. Je crois qu'au moins une personne sera

d'accord là-dessus avec moi, le chef du parti libéral de l'Ontario, M. Stuart Smith.

La réaction du public à l'égard du budget est d'ailleurs très intéressante. Il n'y a aucun doute qu'il a été bien accueilli dans le monde des affaires, peut-être moins par d'autres, mais certainement par tous ceux qu'intéresse l'économie de l'entreprise. J'aimerais souligner de nouveau la réaction de Darcy McKeough, du gouvernement ontarien. Ron Anderson, spécialiste des questions économiques, a parlé dans le *Globe and Mail* de la reprise des rapports entre le secteur de l'entreprise . . . et le gouvernement bien entendu. William Daniel, président de Shell, a déclaré que nous avions «serré les dents, enduré le mal, mais que cela en valait la peine». Quant à Forrest Rogers, de la Banque de la Nouvelle-Écosse, il a parlé de budget «sobre et constructif, pour des temps difficiles.» Un groupe important de vendeurs de bons d'épargne a également réagi de manière positive devant ce budget, reconnaissant qu'il était énergique et anti-inflationniste, et ils ont approuvé le ton qui s'en dégageait. Quant à Jeff Carruthers, du *Globe and Mail*, il a dit que le dégrèvement fiscal accordé devrait relancer les travaux de prospection de pétrole et de gaz naturel dans les régions éloignées. Enfin F. H. McNeil, fonctionnaire administratif en chef à la Banque de Montréal, aurait déclaré que les incitations régionales sont préférables aux subventions qui, en général, sont faites en pure perte.

● (2030)

On a dit qu'un fort groupe de sommités au Canada appuyaient les dispositions du budget. J'ai mentionné tout à l'heure Ronald Anderson du *Globe and Mail*. Celui-ci aurait également affirmé que l'incitation aux investissements proposée dans le budget serait la plus sûre façon de créer des emplois, même si les effets sur le marché du travail accusent un retard inévitable. Toujours selon le *Globe and Mail*, I. H. Asper aurait dit qu'il avait fallu près de deux semaines mais qu'enfin les observateurs de la fiscalité avaient pris conscience du fait que le budget comportait un remaniement si fondamental du régime fiscal qu'il serait sûrement considéré comme l'un des plus importants.

Un groupe d'économistes a attribué une cote satisfaisante au budget en disant qu'il préparait le jour de la relance. Le premier éditorial du *Globe and Mail* du 1er avril affirmait que le budget était important s'il réussissait, qu'il était courageux. L'Association des manufacturiers canadiens l'a applaudi affirmant qu'il maîtrisait l'inflation et récompensait l'industrie. L'industrie pétrolière a bien accueilli l'incitation à l'exploitation dans les régions reculées. Selon la maison Crang and Ostiguy, le marché boursier aurait eu une réaction positive. Selon John Bullock de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, au nom de la petite entreprise, le budget est positif et il est heureux qu'il maintienne les contrôles. Finalement, M. Sam Hughes, entre tous de la Chambre de commerce, critique souvent acerbe du gouvernement, affirme que le budget est bon pour l'entreprise et l'économie.

M. Sullivan: Vraiment?

M. Philbrook: Je salue le retour du député. Bien sûr, il y a eu certaines réactions défavorables au budget. Il semble que les grands du pétrole aient regretté que les redevances versées aux provinces n'aient pu enfin être dédutibles—et c'est là une vieille revendication. Naturellement, les syndicalistes n'approuvent pas le budget. De même que certains chefs néo-démocrates, provinciaux et fédéraux, ainsi que des journalistes comme Geoffrey Stevens qui ont dit que c'était là un budget cruel et ont accusé le gouvernement libéral de damer le pion aux conservateurs. Évidemment, un certain nombre de chômeurs ont été déçus mais c'est un groupe assez intéressant et c'est peut-être également un reflet de leurs idées, de leurs attitudes et de leur impuissance à considérer l'ensemble de la situation ainsi que le budget lui-même.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je n'ai pas constaté une très vive réaction au budget de la part du public, ce qui est assez étrange, à moins que ce ne soit parce que les résultats n'en deviendront pas apparents avant quelque temps, comme je l'ai mentionné tout à l'heure. C'est peut-être donc une bonne chose. D'autres budgets semblaient intéressants dans l'immédiat et ont été décevants. Les électeurs ont surtout réagi au budget à propos de deux questions: la première, les modifications aux régimes enregistrés d'épargne-logement; certains avaient profité d'échappatoires qui ont été supprimées. La deuxième concerne l'impôt sur les successions, que nous avions évité ces dernières années.

Selon moi, en général, le public estime que ce qui est important, c'est la tournure des événements, la réaction du secteur privé aux possibilités offertes par le budget, comme la possibilité d'investir, de renforcer le secteur des affaires, de relancer l'économie, de créer des emplois, toutes sortes d'initiatives qui relèvent du secteur privé.

Selon les media, le ministre des Finances aurait déclaré qu'il ne faut rien brusquer, qu'il surveillera les indicateurs économiques, mais que dans plusieurs mois—ce n'est pas beaucoup et le temps presse—le gouvernement engagera au besoin de nouvelles dépenses directes à l'automne, peut-être au moyen d'un budget supplémentaire des dépenses. Cela veut dire, je suppose, plus de dépenses gouvernementales, plus d'initiatives directes de la part du gouvernement pour créer des emplois, et ainsi de suite. Si c'est le cas, malheur pour le Canada. Selon moi, le meilleur parti à prendre pour l'instant est d'adopter la méthode qui a été indiquée, soit la création d'emplois par le secteur privé, l'entreprise et l'industrie, sans intervention gouvernementale.

Pour ce qui est des contrôles anti-inflation, monsieur l'Orateur, il semble évident que l'on envisage de les éliminer graduellement le plus tôt possible, car nécessaires ou non, ils se révèlent inefficaces à long terme. Il semblerait que «le plus tôt possible» soit vers la fin de 1977, selon le ministre, avec ou sans la collaboration du monde des affaires et des travailleurs. A mon avis, c'est là aussi une décision très judicieuse.

Enfin, monsieur l'Orateur, on pourrait dire qu'une des réactions principales à ce budget de la part d'une circonscription de banlieue comme Halton doit avoir trait au transport en commun de banlieue et surtout à nos projets d'expansion du système de transport en commun du réseau provincial Go-train. J'ai mentionné les modifications qui s'imposent à la gare Union ainsi que le goulet ferroviaire de Bathurst. Ces questions sont des plus urgentes. Les fonds sont peut-être disponibles et il y aura possiblement des engagements à cet effet dans le proche avenir; entre-temps, nous aurions aimé que le budget en fît mention. La population de la circonscription de Halton est sincèrement disposée à collaborer avec le secteur privé et à participer à toute stratégie industrielle qui permette

à notre pays de se remettre sur pied eu égard à la libre entreprise.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord dire que je déplore le fait que le député de Halton (M. Philbrook) ait dû mentionner mon collègue de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan). Le fait est que celui-ci se tenait dans la coulisse durant l'intervention du député. En préparant son discours, le député de Halton aurait peut-être dû suivre les conseils qu'il lui avait donnés lors de leur dernier affrontement à la Chambre.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député de Halton invoque le Règlement.

M. Philbrook: Monsieur l'Orateur, étant donné les remarques que vient de faire le député de Halton-Wentworth (M. Kempling), je tiens à préciser sans équivoque que mon allusion au député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan) était des plus amicales et respectueuses. Cela aurait dû être évident.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le député de Hamilton-Wentworth l'avait déjà compris.

Le malheur de ce budget, c'est que le ministre des Finances (M. Macdonald) a perdu une nouvelle occasion de relancer l'économie. Plusieurs occasions de ce genre ont été perdues. Il y a eu par exemple la présentation du bill de lutte contre l'inflation. On aurait pu en profiter pour promouvoir l'unité nationale, en appelant la population à œuvrer au coude à coude pour juguler l'inflation, en mobilisant tous les pouvoirs publics pour qu'ils réduisent leurs dépenses et allègent la charge fiscale du contribuable. On a réussi au contraire à en faire un instrument malheureux de désunion. Voilà pourquoi nous demandons la suppression de la Commission de lutte contre l'inflation.

Les divergences d'opinions entre l'État fédéral et les gouvernements provinciaux se sont approfondies. Le débat sur l'imposition des ressources naturelles fait toujours rage et n'est pas près de s'apaiser. On est revenu sur la promesse électorale du financement des transports urbains en commun, ce qui a privé d'utilité les longs mois d'études que les provinces et les municipalités y avaient consacrés. L'extension des transports urbains, dans un but d'économie énergétique, a été reléguée aux oubliettes.

Le ministre des Finances au nom du gouvernement avait la possibilité de remettre l'économie sur la voie de la reprise. La lourdeur de notre fiscalité et la stagnation de notre économie ont provoqué un exode des capitaux. Beaucoup d'investisseurs canadiens, grands et petits, ont perdu confiance dans notre économie et ne croient plus que le gouvernement soit capable de la redresser. Voilà pourquoi ils ont décidé, ou bien d'investir à l'étranger, ou bien de laisser leur argent à la banque et de faire des placements à court terme.

Les mesures annoncées par le ministre dans son exposé budgétaire valent mieux que rien, mais elles sont tout à fait inaptes à régler nos très graves problèmes? Il y a longtemps que les mesures annoncées à l'égard des petites entreprises auraient dû être prises. Elles auront au moins l'avantage de donner au ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) un certain rôle à jouer, un point de départ. Mais elles ne suffiront pas à relancer le secteur des petites entreprises, à réduire le chômage ou à relever la productivité. Je dirai même que pour la première fois de ma vie j'ai connaissance d'un budget où le gouvernement se prépare à une recrudescence du chômage. Le gouvernement compte consacrer 4.4 milliards de dollars au chômage pendant l'année financière 1977, et 5,055 millions l'année suivante.

• (2040)

Les mesures de création d'emplois dans ce budget ne sont que de la frime. Elles ne créeront pas assez d'emplois pour en assurer aux nouveaux venus sur le marché du travail, et encore moins aux immigrants éventuels. De fait, à mon avis, la boutade irréfléchie du premier ministre (M. Trudeau), alors qu'il discutait de chômage avec des étudiants et leur conseillait d'aller à l'étranger se chercher du travail, était par trop désinvolte. Elle était tout à fait déplacée. J'ai déjà dit que la tragédie, c'est que le gouvernement rate autant d'occasions d'agir.

Je ferai quelques propositions pratiques qu'à mon avis le budget aurait dû et pu renfermer. Si le ministre avait reconnu que nous avons plus de 1.3 million de chômeurs, il aurait pu présenter un budget propre à régler ce grave problème. Au lieu de dépenser de plus en plus de deniers publics en prestations d'assurance-chômage, il aurait pu annoncer des encouragements fiscaux pour permettre au secteur privé de prendre de l'expansion et de fournir des emplois à un plus grand nombre de chômeurs. Il aurait pu déclarer que les recettes provenant de l'impôt sur les gains en capital étant inférieures à ce qu'on avait prévu lors de son adoption, par conséquent on le supprimerait. Il aurait pu dire que nous allons encourager l'investissement dans la petite entreprise. Nous avons besoin de capitaux à risques dans ce domaine.

Le ministre aurait pu permettre la création de sociétés d'investissements dans la petite entreprise et autoriser l'amortissement à 100 p. 100 et la suspension de tout impôt jusqu'à ce que l'entreprise réalise des bénéfices. Il aurait pu convoquer une conférence des ministres des Finances et des Ressources en les invitant à trouver une formule propre à équilibrer les impôts de façon à encourager et à stimuler le mise en valeur des ressources, et à établir des politiques parallèles de recherche et de développement pour assurer une juste concurrence. Il aurait pu encourager davantage l'industrie dans le domaine de la recherche et du développement afin de lui permettre d'améliorer ses produits, d'acheter des machines plus modernes et de moderniser ses techniques, donc de devenir plus concurrentielle. Il aurait pu annoncer l'organisation de conférences tripartites dans le but de trouver un moyen d'alléger le fardeau fiscal des contribuables canadiens parce que la situation est très grave. Il aurait pu étudier en profondeur la notion de budget zéro à tous les niveaux de gouvernement et il aurait pu prendre l'initiative au niveau fédéral en faisant un essai dans certains ministères.

Si le ministre des Finances avait dit que nous allons essayer d'équilibrer le budget en cinq ans et que nous ferons tout notre possible pour y arriver, s'il avait dit que nous nous efforcerons de réduire de deux tiers le taux de chômage au cours de cette même période et d'arriver à assainir les finances de l'assurance-chômage en s'arrageant pour que l'argent des primes permette de payer la quasi-totalité des prestations, il aurait redonné une certaine confiance aux Canadiens. S'il avait annoncé qu'il organiserait à la Chambre des communes un débat sur l'attitude, les buts, les objectifs du Canada à la conférence du GATT, à Genève, afin de permettre à l'industrie

de savoir où nous allons, il aurait été applaudi par tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Pour le moment, les entreprises ignorent où elles vont. Les lettres que des représentants d'entreprises locales ont envoyées à bien des députés sont une preuve qu'elles ignorent tout de notre position aux négociations du GATT. Les entreprises ont rapiné sur la construction de nouvelles usines et l'achat de nouvelles machines, sur la recherche et le développement, sur l'embauche et elles ont suspendu leurs projets à cause de la hausse des impôts, des plafonds sur les bénéfices, des taux d'intérêts et de l'insuffisance de la provision pour amortissement.

Quelle réaction, quels résultats aurait-on observés si le ministre l'avait fait, s'il avait adopté ces attitudes positives que je viens d'énumérer? La réaction aurait été très favorable à mon avis. Un sentiment de confiance se serait répandu dans le pays. Ceux qui investissent à l'étranger se seraient mis à réfléchir pour ensuite renouveler leur confiance dans le Canada et dans son avenir. Le renouveau de la confiance dans l'avenir économique du pays aurait permis à la Banque du Canada de poursuivre une politique monétaire appropriée, car l'argent actuellement émis aurait circulé beaucoup plus rapidement.

Si le ministre des Finances avait dit de façon très claire qu'il rejetait le socialisme, que nous vivions en économie de libre entreprise et que ce n'est qu'en encourageant et en renforçant le secteur privé que l'on pouvait remédier adéquatement au chômage, aux déficits de la balance commerciale, de la balance des paiements et à l'inflation, si le ministre et le gouvernement avaient eu le courage de l'affirmer, la réaction aurait été positive partout dans le pays. Mais tel n'est pas le cas.

Le gouvernement prête encore une oreille attentive aux socialistes qui le poussent à agir. Si le fardeau fiscal continue à s'alourdir et si les dépenses publiques continuent à augmenter à tous les paliers de gouvernement, il ne restera bientôt plus de richesses à redistribuer. Le gouvernement aurait pu décider de restreindre ses dépenses au lieu de les augmenter de près de 10 p. 100. Il aurait pu réduire les impôts davantage qu'il ne l'a fait dans le budget et s'attacher au revenu net plutôt que de poursuivre l'application des mesures de contrôle des profits et des salaires sous l'égide de la CLI. Non, monsieur l'Orateur, le dernier budget est loin de s'attaquer aux réalités de la situation au Canada. Ces crédits de 8 millions prévus pour donner de l'emploi à 1,000 personnes dans des conditions dites difficiles auraient été mieux employés à recycler des chômeurs chroniques pour les aider à faire un travail utile et productif. Le fait de consacrer 4.4 milliards de dollars au paiement de prestations d'assurance-chômage constitue pour le gouvernement un terrible aveu de culpabilité.

Il y a des gens qui craignent réellement pour l'avenir du Canada. Nos disparités régionales leur laissent peu d'espoir et ils ne comptent guère sur une amélioration de la situation: pour eux, les mesures prises aujourd'hui ont peu de chances de faire disparaître ces disparités d'ici cinq ou dix ans. Le même climat d'incertitude règne dans nos universités dans le domaine de la recherche et du développement. Ces deux secteurs sont dans l'impasse faute d'argent, et toute planification à long terme est impossible.

Il faudrait s'efforcer par tous les moyens de développer la technologie nécessaire pour faire produire les sables bitumineux. La majeure partie du coût du baril de pétrole extrait des sables bitumineux est engloutie par les droits, redevances et intérêts qui frappent l'usine et l'outillage. Ne serait-il pas plus logique de s'attaquer de front à ce problème pour réduire les coûts de l'énergie au lieu de continuer à payer de plus en plus cher les combustibles fossiles, comme le dit le budget? Ne serait-il pas plus réaliste de mettre fin à l'affrontement avec les Maritimes au sujet des ressources marines et de donner à leur économie une assise solide au lieu de poursuivre les politiques actuelles du gouvernement? Ne faudrait-il pas s'efforcer de rendre les Maritimes autonomes, fortes et économiquement rentables au lieu de les contraindre à quémander, à négocier et à demander la charité au gouvernement fédéral?

Les occasions qu'ont manquées le ministre et le gouvernement vont laisser des cicatrices sur le tissu social du Canada dans les années à venir. Les gens réclament à grands cris qu'on change de cap. Ils aimeraient jouir d'un minimum de sécurité pour l'avenir. Ils sont irrités par les déclarations papelardes des responsables du gouvernement selon lesquels les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens. Ils en ont assez d'un gouvernement qui refuse d'alléger le fardeau fiscal des particuliers. Ils savent que les évévements du 15 novembre dernier au Québec ont été provoqués par l'exaspération des Québécois vis-à-vis d'un gouvernement corrompu, incapable de diriger l'économie de la province et de venir à bout du chômage.

Les Canadiens en veulent au gouvernement central parce qu'il continue à s'immiscer dans leur vie privée, à gruger leurs économies, parce qu'il passe son temps à chercher l'affrontement avec les provinces, qu'il refuse de se rendre compte des difficultés auxquelles font face les grandes villes canadiennes, qu'il s'attaque sans arrêt à la libre entreprise et à la notion de profit et qu'il se permet d'indexer les pensions des hauts fonctionnaires, ainsi que celles des députés et des sénateurs. Oui, monsieur l'Orateur, les Canadiens sont mécontents. Ils sont mécontents et se sentent irrités d'avoir un gouvernement qui n'a pas de véritable politique énergétique et qui refuse de définir clairement sa position face à l'avenir de l'énergie nucléaire. Ils en veulent au gouverement de refuser de faire quoi que ce soit pour éclairer et ordonner le débat qui se poursuit sur l'élimination des déchets nucléaires et de laisser se répandre largement des faussetés et des opinions mal informées qui échauffent les esprits sur un sujet hautement technique, pour lequel nous disposons de réponses et de solutions raisonnables. Leur mécontentement est profond et il faudra des années pour le dissiper.

On a souvent dit que le XX^{e} siècle allait être l'âge d'or pour le Canada, que notre pays avait un grand avenir et que le peuple canadien était un peuple énergique, productif et intelligent. Et aujourd'hui, c'est la division, la discorde, le mécontentement, la frustration, l'incompréhension, la confrontation et la prolifération des groupes de pression. On encourage les gens à nourrir des espoirs parfaitement irréalistes avec des loteries où les chances de gagner sont minimes. Notre pays est gouverné de plus en plus à coup de règlements qu'on change sans demander l'avis du Parlement et qui ont force de loi et ceux qui décident de ces règlements n'ont aucun compte à rendre au Parlement et à la population.

Il y a des milliers de gens du monde des affaires qui, par leurs compétences et leur esprit d'entreprise, ont travaillé pour l'économie nationale. Ils veulent uniquement continuer à jouir des résultats de leurs efforts. L'avenir de notre pays les inquiète autant que moi. Ils sont las de cet opportunisme politique mesquin. Ils sont las et irrités de constater que les bureaucrates anonymes et inconnus dirigent le pays et rédigent des lois qui consolident constamment, par l'intermédiaire des règlements, le pouvoir de la bureaucratie. Ils sont irrités de voir les bureaucrates grassement rétribués qui manifestent leur arrogance en indexant leur propre pension. Ils en ont marre de la prétention et des exagérations bureaucratiques qui se manifestent dans les communiqués du gouvernement.

● (2050)

Les gens avec lesquels je me suis entretenu avant la présentation du budget espérait des changements. Ils disaient: «Ça ne peut plus empirer. Ils s'attaqueront maintenant aux problèmes. L'expérience socialiste est maintenant terminée et nous en avons tiré une leçon.» Voilà ce qu'ils disaient. Le budget n'a rien changé à la situation et les Canadiens condamnent maintenant le gouvernement.

Je suis désespéré par la façon dont sont menées les affaires de la Chambre, par le secret, les manœuvres qui les entourent, par le nombre infini de rapports et d'études qui ne voient jamais la lumière du jour. L'argument selon lequel nous ne pouvons toucher à certaines prévisions de dépenses parce qu'elles sont statutaires ne m'inspire que du dégoût. Dans le monde des affaires, quiconque défendrait un tel argument perdrait immédiatement son poste.

Lorsque nous sommes saisis d'un problème national, nous ne pouvons l'étudier ouvertement, parce que le gouvernement se dérobe à la discussion, ou plutôt, il se réfugie derrière des conseillers et des commissions. «Confions cela à un conseiller ou à une commission», dit-il, «et enlevons cela à la Chambre des communes». C'est pratique courante.

Les comités de la Chambre sont sous-employés. Ils ont peu ou pas du tout de pouvoir. Il faut voir l'habileté qu'on déploie dans les comités. Une réunion de deux heures est prévue. Le ministre arrive en retard; le quorum n'y est pas, alors on perd 30 ou 45 minutes. Puis le ministre lit une déclaration liminaire; encore quinze minutes de perdues. Je suis convaincu que dans bien des cas, cela est prémédité, dans le but de restreindre le temps alloué aux questions. De nombreux membres de comités se contentent de surveiller l'horloge. Ils tergiversent, s'éternisent, poussent les gens à bout, ou bien, s'ils veulent au contraire faire franchir à un bill l'étape de l'étude en comité, ils organisent trois séances par jour et épuisent les participants à force de les presser. Je n'invente rien.

J'ai vu un ministre se présenter à une réunion de comité dont je faissais partie flanqué de 25 de ses collaborateurs. Une fois, j'ai calculé qu'il y avait bien là pour un demi-million de dollars de traitement en train de surveiller l'horloge et de jouer le jeu.

Si cela ne change pas, si le secret persiste, si les manigances continuent, la Chambre tombera pour toujours en discrédit, la démocratie telle que nous la connaissons cessera d'exister. Nous deviendrons un peuple régi par une toute puissante bureaucratie.

J'aimerais dire un mot maintenant de la recherche et du développement. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Faulkner) qui a pris part au débat, a consacré à ce sujet une partie de son discours. Malheureusement, monsieur l'Orateur, il est passé à côté de la question. Il a longuement traité, statistiques à l'appui, du partage de la recherche et du développement entre l'industrie, le gouvernement et les universités. Puis il a fait l'historique de la recherche et du développement au Canada. Monsieur l'Orateur, le ministre n'a fait que laïusser. Il a répété des faits bien connus. Mais il a omis de dire qu'avec les subventions à la recherche et au développement prévues dans le budget et le bill C-26, les chercheurs disposeront de sommes inférieures ces prochaines années.

La politique d'impartition du gouvernement limitera avec le temps le rôle des fondations provinciales de recherche. Un p. 100 de notre industrie peut participer à la politique d'impartition du gouvernement.

Le ministre devrait indiquer ce que lui et son ministère entendent faire au sujet de la diminution de la recherche industrielle de 1.2 à 0.7 p. 100 des ventes. Il devrait expliquer comment, alors que le MIC a annulé le programme stimulant la recherche et le développement scientifiques qui accordait une contribution de 25 p. 100 à la recherche, il est possible de remplacer cette contribution en accordant 5 p. 100 sur les amortissements. Il devrait expliquer pourquoi, lorsqu'on a dû réduire les dépenses, la somme globale prévue par la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques s'est trouvée égale au montant que le ministère devait réduire de ces dépenses. Voilà la raison de l'annulation du programme. Le ministre devait également expliquer comment il peut affirmer que le rajustement des stocks de 3 p. 100 aidera la recherche et le développement. Il n'y a aucun rapport entre ces deux choses.

Le ministre expliquera peut-être comment le programme de développement des entreprises peut remplacer le programme d'aide à l'avancement de la technologie industrielle. Après tout, ce dernier avait une orientation précise mais le programme de développement des entreprises est un programme à fonds perdus, sans objectifs technologiques.

Le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie jonglait avec des statistiques d'une qualité douteuse. Ce qu'il aurait pu nous dire, par contre, c'est comment le gouvernement et le ministre d'État aux Sciences et à la Technologie avec le budget actuel vont régler le déficit de 10 milliards de dollars que nous accusons au chapitre des produits manufacturés. Comment vont-ils s'y prendre et à quoi faut-il s'attendre dans un proche avenir? C'est là toute la question, monsieur l'Orateur.

Dans le contexte commercial actuel, les consommateurs de produits manufacturés insistent toujours plus pour avoir des produits d'une qualité et d'un rendement supérieurs et ils n'acceptent plus les produits de qualité inférieure qui sont le résultat d'une technologie dépassée, même s'ils sont beaucoup moins chers. Pour pouvoir nous tailler une place enviable sur les marchés internationaux, nous devons bénéficier d'une production hautement spécialisée. Cette spécialisation doit s'appuyer sur une technologie de pointe qui est le fruit d'une politique scientifique et industrielle.

Nous ne sommes pas concurrentiels sur les marchés d'exportation—nous avons abandonné 25 p. 100 de nos marchés intérieurs aux importations. Nous avons des missions commerciales qui se déplacent au quatre coins du monde à la recherche de débouchés pour nos produits. Mais vous vous rendez

certainement compte que les marchés d'exportation pour les produits manufacturés ne peuvent se développer que sur des bases solides. La plupart de nos marchés de ressources traditionnels ont été compromis par la concurrence et la faible productivité de nos usines désuètes. L'industrie des pâtes et papiers en est sans doute le meilleur exemple. Au Québec, nous remarquons que 60 p. 100 des usines des pâtes et papiers sont vieilles de plus de 40 ans.

On reconnaît depuis plusieurs années la nécessité d'une stratégie industrielle détaillée et complète. Cette stratégie, qui viserait à employer une partie du million de chômeurs et plus que nous avons actuellement, doit être renforcée par une bonne politique de recherche et de développement. Il faut concevoir cette politique de façon à travailler en collaboration étroite avec les provinces. Elle doit compléter leurs efforts et renforcer la base de leur planification économique.

Lorsqu'on consacre des ressources limitées à la recherche scientifique, les politiques de financement doivent viser à obtenir le maximum de notre argent au lieu de créer de lourdes machines bureaucratiques qui siphonnent les fonds de la recherche et qui, en fait, réduisent les sommes à la disposition de la recherche comme telle.

Si nos industries ne font pas suffisamment de recherche, nous ne pourrons jamais équilibrer notre balance des paiements ou couvrir notre déficit commercial. Si la recherche et le développement ne prennent pas énormément d'expansion, nous ne pourrons jamais créer les nouveaux emplois dont nous avons besoin pour réduire le nombre de chômeurs.

Le ministre aurait pu aller beaucoup plus loin et inciter l'industrie à faire davantage au Canada pour bâtir une base industrielle saine afin d'encourager la fabrication des produits canadiens et de combler le déficit de notre balance des paiements.

Le ministre n'a pas su reconnaître les limitations technologiques de l'industrie canadienne de la fabrication. Sa politique ou plutôt son manque de politique le montre bien. Cette limitation est due d'abord à la fragmentation extrême des entreprises de fabrication du Canada. Au Canada, l'entreprise moyenne compte 11 employés. Si vous étudiez les statistiques de l'emploi, vous constaterez que 50 p. 100 de tous les emplois sont fournis par des entreprises comptant moins de 270 employés. Moins de 3 p. 100 des entreprises de fabrication ont actuellement leur propre service de recherche. Dans l'entreprise moyenne, la recherche est confiée à deux chercheurs ou ingénieurs qualifiés. Il est évident que des services de recherche aussi restreints ne sont pas très viables. Les politiques passées et actuelles de recherche et de développement du gouvernement fédéral ne peuvent s'appliquer qu'à 5 p. 100 de toutes les entreprises de fabrication. Il semble donc qu'il faille faire un gros effort pour répondre aux besoins des 95 p. 100 restants.

Nos produits manufacturés ne peuvent soutenir la concurrence des importations et nous ne pouvons pas soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Nous sommes dans notre quatrième année de sous-utilisation de notre potentiel économique. Notre principal client au sud connaît sa troisième année de croissance exceptionnelle. Si son marché poursuit son cycle normal de cinq ans et ralentit pour une période d'ajustement, nous perdrons tous les avantages qui pourraient découler de ce budget.

● (2100)

Nous devons encourager l'épargne et les placements destinés à créer de nouvelles usines et à accroître la production. Il faut rétablir la confiance des Canadiens dans le marché. Nous ne pouvons financer le développement industriel grâce à des prêts bancaires à court terme et à taux d'intérêt élevé. Cela doit venir d'un investissement à long terme offrant une possibilité de gains en capital. Seuls les producteurs de richesses peuvent créer l'investissement et il nous est tout simplement impossible de développer l'industrie grâce à un financement bancaire à court terme.

L'augmentation prévue des dépenses gouvernementales m'écœure. Il est ridicule de continuer à consacrer 43 p. 100 de notre produit national brut au fonctionnement de trois niveaux de gouvernement. Ces fonds seraient plus intelligemment dépensés par les contribuables en placements privés au Canada.

J'ai peur de ce que l'avenir nous réserve. Le gouvernement a encore le mandat de gouverner. Je ne puis qu'espérer et prier qu'il aura le courage, sur le plan politique, de faire face de façon réaliste aux graves problèmes de l'heure d'ici la fin de son mandat, mais ce ne semble pas être le cas dans le budget à l'étude. C'est pourquoi je ne puis appuyer le budget présenté par le ministre des Finances au nom du gouvernement.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en tant que ministre du Travail, je suis tout particulièrement sensible au taux actuel de chômage, qui est passé au niveau intolérable de 8.1 p. 100 le mois dernier. C'est un problème qui touche tous les pays industrialisés depuis un ou deux ans.

Parmi toutes les nations industrialisées, le Canada est sans doute la plus vulnérable au marasme économique de ces derniers temps. C'est au Canada que le plus grand nombre de travailleurs entrent chaque année sur le marché du travail. Ces dernières années, nous avons connu la plus forte augmentation, procentuelle et absolue, de nouveaux travailleurs.

Si l'on compare aux autres pays, on a une idée des répercussions qu'a notre structure démographique sur l'emploi. L'OCDE a prévu qu'au cours des dix années se terminant en 1980, la population en âge de travailler augmenterait de 30 p. 100 au Canada. C'est la plus forte augmentation parmi tous les pays industrialisés. Les États-Unis viennent en deuxième place avec une augmentation de 18 p. 100, suivis par l'Italie, avec 8 p. 100, la France, 6 p. 100 et, enfin, l'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne, avec seulement 2 p. 100. Dans ces conditions, on peut comprendre les répercussions qu'aurait sur la situation de l'emploi tout affaiblissement de notre économie nationale.

Il est un autre facteur qui influe sur l'emploi. Je veux parler de la hausse des prix dans un pays comme le Canada, dont les exportations représentent le quart de son produit national brut. Le premier déficit de notre balance commerciale enregistré depuis 1960 s'est produit en 1975 et a constitué un indice très gênant.

Notre balance commerciale a heureusement enregistré un excédent en 1976, mais cet excédent de 1.3 milliard l'an dernier ne représentait plus que la moitié de la moyenne des excédents annuels de notre balance commerciale enregistrés dans les années 1970 à 1974.

Le taux de croissance des salaires était nettement modéré en 1976. Au cours du second trimestre de 1975, les règlements salariaux des principales conventions collectives de travail s'établissaient au taux de 18.8 p. 100. Depuis, la tendance est à la baisse de façon significative et persistante. Au cours du quatrième trimestre de l'année 1976, les nouveaux règlements s'établissaient en moyenne au taux de 8.3 p. 100, et cette tendance semblait se stabiliser à ce niveau au cours du premier trimestre de l'année 1977.

Tandis que la Commission de lutte contre l'inflation exerçait un effet modérateur sur les hausses salariales en dollars actuels, l'amélioration enregistrée au chapitre des prix a entraîné des gains spectaculaires en termes d'économies réelles.

D'une année à l'autre, la hausse du salaire hebdomadaire réel—d'après l'ensemble industriel—pour les troisième et quatrième trimestres en 1976 étaient de 4.8 et 4.7 p. 100 respectivement. Pour le troisième trimestre de 1975, tout juste avant la création de la Commission de lutte contre l'inflation, elle n'était que de 2.5 p. 100. La hausse, dans les 12 mois antérieurs à janvier 1977, fut beaucoup plus modeste et s'établit à 2.1 p. 100. Cela reflétait donc d'une part la hausse du taux d'inflation, et d'autre part la décélération de la montée des salaires en dollars actuels.

Le revenu personnel disponible réel, par habitant s'est accru de 3.7 p. 100 en 1976. La hausse des prix ne ralentira peut-être pas en 1977 pour assurer une hausse du taux d'augmentation des salaires réels. D'autres part, le revenu personnel disponible, en dollars actuels, devrait augmenter du fait de la réduction des impôts sur le revenu des particuliers par suite des exemptions personnelles plus élevées et de la réduction du taux de cotisation à l'assurance-chômage.

En 1976, la part de la main-d'œuvre du revenu national, soit 73.5 p. 100, a battu tous les records, s'inscrivant dans la courbe à la hausse qu'elle marque depuis le milieu des années 50 alors qu'elle en représentait 65 p. 100. Le partage du revenu national et son évolution est un bon indice, à court terme, des étapes du cycle affaires. Si la part de la main-d'œuvre est extraordinairement élevée en ce moment, c'est que le secteur des affaires a éprouvé certaines difficultés. Les bénéfices des sociétés ont diminué non seulement en fonction du volume qu'ils représentent dans le revenu national mais aussi en chiffres réels. Les travailleurs devraient s'en inquiéter puisque ce sont en fin de compte les entreprises qui doivent créer des emplois et que les investissements dépendent depuis toujours de l'importance des bénéfices.

Le Canada a perdu sa capacité concurrentielle sur certains marchés étrangers, c'est un fait. Dans certaines industries on a accordé des hausses de rémunération supérieures à celles de tous les autres pays et notamment des États-Unis qui constituent notre principal partenaire commercial. Une économie comme la nôtre qui dépend à ce point du commerce extérieur ne peut pas s'offrir ce luxe. Si cette situation persistait, l'économie nationale s'en trouverait complètement perturbée.

La priorité nationale reste la lutte contre l'inflation, malgré un taux de chômage révoltant. Ce n'est qu'en maintenant des prix concurrentiels par rapport à ceux des autres pays, ou plutôt en offrant des prix plus intéressants que nos principaux partenaires commerciaux, que nous arriverons à avoir un bon niveau d'emploi.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

Une voix: Allons, John!

M. Munro (Hamilton-Est): Quelqu'un a dit «Allons, John», mais parlez-en aux manufacturiers de la région de Hamilton et dites-leur ce que cela signifie en termes de chômage et de mises à pied. Dites aux travailleurs ce qu'il adviendra lorsque nous ne serons plus compétitifs et ils perdront leur attitude blasée devant des chiffres et des faits comme ceux-là.

J'estime qu'il serait vraiment irréfléchi d'abolir les mesures anti-inflationnistes du jour au lendemain, à moins que les hommes d'affaires et les travailleurs ne s'entendent au préalable pour pratiquer des restrictions volontaires ou que l'on convienne d'instaurer un organisme quelconque de réglementation. Si le gouvernement devait mettre fin abruptement aux contrôles, nous pourrions fort bien connaître une résurgence de l'inflation qui se traduirait par une dégringolade de nos exportations et, pire encore, par une hausse du chômage au Canada.

Avec tous les ménagements possibles, j'aimerais parler un moment des critiques qui ont été émises par le mouvement ouvrier immédiatement après que mon collègue le ministre des Finances (M. Macdonald) eut annoncé le budget. On prétend que le budget dénote l'indifférence du gouvernement envers les difficultés économiques et sociales des Canadiens. On peut accuser le gouvernement de tout sauf d'être indifférent à ces problèmes. Au contraire, il eût été inexcusable, voir incompréhensible de la part du gouvernement d'adopter des mesures irréfléchies ou imprudentes.

On pourrait, par exemple, abolir immédiatement tous les mécanismes de contrôle des salaires et des prix mais, étant donné que les salariés représentent 73 p. 100 du revenu national global, on peut imaginer les effets dévastateurs qu'une nouvelle flambée des prix aurait sur ces travailleurs. Un retour à la situation inflationniste que nous avons connue à l'automne de 1975 pourrait annihiler tous les efforts que nous avons faits depuis lors et qui se sont traduits par une augmentation plus faible des prix et une amélioration du revenu réel depuis les 18 derniers mois.

● (2110)

Si jamais l'économie canadienne ne pouvait plus soutenir la concurrence des marchés étrangers, nous ne ferions qu'accroître le chômage et l'on pourrait nous accuser d'adopter une politique économique illogique. Les dirigeants du monde syndical seraient les premiers à nous en blâmer, et ils auraient raison jusqu'à un certain point. Nous ne ferions que donner prise au chômage si nous mettions fin aux contrôles, surtout s'il n'y avait pas de restrictions volontaires pour les remplacer, comme nous incitent à le faire les syndicats et les consommateurs en général.

Le budget vise ainsi à canaliser les efforts pour faire échec à l'inflation. Le succès de 1976 ne se répétera peut-être pas aussi facilement, vu la nouvelle hausse des prix des aliments et de l'énergie. En outre, la baisse du dollar, bien que stimulant les exportations et la production, rendra plus coûteux les produits importés. Même une politique ultra-expansionniste ne pourrait être maintenue sans créer des pressions inflationnistes et aggraver l'état de la balance des paiements.

En 1976, alors que le taux de chômage et l'indice de productivité variaient constamment, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a régulièrement ralenti. Si on compare avec l'année précédente, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 5.9 p. 100 au cours du dernier trimestre

1976, alors qu'il avait augmenté de 10.1 p. 100 au quatrième trimestre 1975, lorsque nous avons adopté les mesures de contrôle. Cette diminution est due en grande partie à une baisse du prix des aliments. Mais les choses ont changé. Pour le premier trimestre 1977, l'indice des prix des aliments a été de 3 p. 100 plus élevé que pour le trimestre précédent. Cette augmentation est due à la hausse du prix des produits frais, du café et des prix des restaurants. L'augmentation de l'indice des prix pour les produits autres que les aliments vient de la hausse de l'essence, du mazout et des services publics.

Un des principaux objectifs économiques du budget est de créer les conditions nécessaires à une croissance régulière de la production, qui permettra de créer de nouveaux emplois; non seulement pour faire baisser le chômage, mais aussi pour faire face à la croissance rapide de la main-d'œuvre.

Les dépenses prévues visent donc à créer des emplois. Les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail ont été lancés avec succès. Les 100 millions de dollars supplémentaires, qui nous font atteindre un total de 458 millions, permettront de donner du travail à beaucoup de Canadiens cette année. En outre, les mesures fiscales, les nombreux allègements et stimulants fiscaux, les politiques monétaires, la dévaluation du dollar canadien et la baisse des taux d'intérêt stimuleront suffisamment l'économie pour accroître les emplois.

Le budget souligne qu'il y a lieu de rétablir la confiance dans la valeur que représentent des investissements dans du matériel de production et des usines au Canada.

Les députés auront noté, je crois, la sombre prédiction concernant l'économie canadienne faite par le Conference Board il y a quelques jours. Quand on leur a demandé s'ils croyaient que l'économie s'améliorerait en 1977, 61 p. 100 de ceux qui ont répondu ont déclaré qu'ils ne prévoyaient pas que la situation s'améliorerait tandis que 25 p. 100 estimaient que la situation s'aggraverait. Une proportion de 8 p. 100 seulement croyait que le taux de chômage fléchirait mais les autres croyaient que le chômage demeurerait stationnaire ou aurait même tendance à augmenter.

Soit dit en passant, 81 p. 100 de ceux qui ont répondu à l'enquête du Conference Board croyaient que le programme anti-inflation avait connu un succès mitigé.

Les mesures que réclame le budget pour accroître les placements aideront également à accroître les emplois. Mais il importe de faire preuve de prudence dans ce domaine, car une augmentation brutale des investissements, tout en atténuant temporairement le chômage, provoquerait de nouvelles tensions inflationnistes peu souhaitables.

Le budget cherche à maintenir un équilibre judicieux entre la stimulation de l'économie et l'amélioration de l'emploi tout en évitant la recrudescence de l'inflation. Il prévoit une hausse du dégrèvement d'impôt sur les dividendes qui passe de 33⅓ à 50 p. 100. Le dégrèvement d'impôt de 5 p. 100 sur les placements est prolongé pour une de trois ans. Le dégrèvement d'impôt sur les placements est accru dans les régions où la croissance est ralentie. Le budget propose pour les contribuables et les sociétés canadiennes une réduction d'impôt de 1.17 milliards de dollars en 1977-1978. Cela devrait également provoquer une hausse modérée de la demande tout en restreignant la poussée inflationniste.

Les perspectives d'emploi ont été assombries par un déclin des taux de croissance de la construction non résidentielle et des investissements dans la machinerie et le matériel.

On ne peut trop insister sur l'importance de cette diminution des investissements dans les moyens de production. Nous devons espérer que les machines actuellement inutiles seront un jour utilisées à leur pleine capacité. En 1974, l'économie était à court de capacité de production matérielle avant d'être à court de capacité de main-d'œuvre. Les mesures visant à encourager les investissements énoncées dans le budget visent surtout les régions où la capacité de main-d'œuvre a toujours dépassé la capacité matérielle.

Au cours des années 70, le Canada a connu des taux de croissance du produit national brut plus élevés que les États-Unis; en 1976, cet avantage s'est retourné contre le Canada. La croissance réelle du PNB au Canada, compte tenu de l'inflation, a été de 4.6 p. 100 en 1976 comparativement à 6.1 p. 100 aux États-Unis. Comme la plus grande partie des exportations canadiennes vont aux États-Unis, l'amélioration de la situation économique dans ce pays favoriserait les exportations canadiennes. La baisse du taux de change a rendu nos produits plus concurrentiels; si nous réussissons à réduire davantage nos coûts relatifs de production, nous pourrons améliorer notre position concurrentielle.

J'aimerais maintenant en venir à un sujet qui me semble particulièrement important, soit la concertation entre les principaux groupes d'intérêts qui composent l'économie, les syndicats, l'entreprise et l'industrie et les groupes de consommateurs. Nous devons mettre au point, avec le concours volontaire de tous, un processus de consultation qui nous permettra d'apporter les changements nécessaires pour sortir de la malheureuse conjoncture actuelle et d'empêcher des ruptures désastreuses entre les divers éléments de la société.

Mon programme en quatorze points en matière de travail vise précisément à créer un conseil consultatif qui réunirait des représentants des différents secteurs dans le but de réduire les conflits sociaux. La création d'une telle commission serait particulièrement utile dans la période difficile que nous traversons.

Le passage de la réglementation à une période de décontrôle dépend de la consultation et de la collaboration des divers agents de l'économie. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons éviter un retour en force de l'inflation. Le programme en quatorze points que le gouvernement propose pour améliorer le climat et le fonctionnement des relations de travail dans notre pays redressera également notre position de concurrence sur les marchés tant national qu'étrangers. Ce but sera atteint de plusieurs façons.

● (2120)

Par exemple, il contribuera puissamment à satisfaire les travailleurs et à rehausser leur dignité. Dans ce programme, on propose de créer un Institut national de la sécurité et de l'hygiène et des comités locaux de la sécurité et de l'hygiène. La production ne peut être bonne si les travailleurs se préoccupent de leur santé et de leur sécurité ou si celles-ci sont mises en danger.

Le programme qui compte 14 articles comprendra un centre de la qualité de la vie active et encouragera les expériences de collaboration ouvrière-patronale, la participation des travailleurs de même que divers projets conçus pour aider le travail-

leur à être satisfait à son travail. Le programme sera relié à un code volontaire de bonne pratique en relations industrielles.

Je pense que la productivité et l'épanouissement des travailleurs seront améliorés par l'introduction de congés payés pour fin d'instruction et par le financement public de la formation des chefs syndicaux. Je pense que nous pourrons contribuer à diminuer certaines conséquences néfastes de la négociation collective en instituant un centre d'information pour la négociation collective et en améliorant les services consultatifs assurés par mon ministère.

Un bon nombre de ces propositions suppose la collaboration active des entreprises et des syndicats. Mes collaborateurs et moi-même souhaitons vivement la collaboration et la participation de ces derniers. J'espère que nous tirerons les conclusions qui s'imposent de la situation actuelle et que nous nous doterons d'instruments souples et appropriés pour résoudre nos difficiles problèmes économiques. C'est à cette fin que j'ai proposé un programme en 14 points et c'est dans ce but que je donne mon appui au budget de mon collègue, le ministre des Finances.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je dois dire pour commencer que je considère à la fois comme un privilège personnel et une lourde responsabilité d'avoir à participer au débat du budget ce soir, et aussi de présenter au moins le point de vue d'un certain nombre de mes électeurs de Medicine Hat. D'après moi, le ministre des Finances (M. Macdonald) a réussi à définir clairement certaines priorités et aussi à exposer nettement certaines conséquences inévitables. La grande priorité, c'est la lutte contre l'inflation qui se poursuit et qui doit être gagnée. J'espère que la majorité des Canadiens admettront cette grande nécessité et fourniront l'appui nécessaire.

L'inévitable conséquence de cette priorité c'est que nous souffrirons d'un chômage inouï. En outre, le programme de lutte contre l'inflation restera en place pendant encore un certain temps. Une autre conséquence du problème du chômage c'est que le coût que représente un million ou presque de chômeurs au Canada sera énorme et sans précédent. Le ministre n'a pas précisé comment nous pourrons faire face à ces dépenses. On peut cependant supposer que ce sera le fait de la Commission d'assurance-chômage. Mais ces détails ne seront pas connus avant quelque temps, peut-être pas avant les prochaines élections générales. Entre-temps, le déficit fédéral continuera à s'accroître sensiblement, sans frein apparent. Le fait que notre taux national d'inflation vient de s'élever jusqu'aux niveaux atteints juste avant la mise en place des contrôles anti-inflation, en octobre 1974, a vraiment de quoi nous inquiéter et nous faire réfléchir.

Plus précisément, je tiens à féliciter le ministre des Finances d'avoir accordé une importance particulière dans son budget aux petites entreprises et aux agriculteurs. Il convient de relier ces deux secteurs, car la société est souvent disposée à oublier que les agriculteurs sont effectivement des hommes d'affaires, parfois assez importants. Le ministre des Finances précédent avait peine à associer les exploitations agricoles aux petites entreprises. Pourtant, dans la plupart des cas, les deux sont des entreprises de type familial.

La proposition visant à reporter l'impôt sur les plus-values en capital pour les agriculteurs et les petits hommes d'affaires est valable et sera certainement très bien reçue. Je suis en outre convaincu que si on l'a incluse, c'est que l'on a fini par se rendre compte de la rigueur excessive de l'impôt sur les plus-values en capital, surtout après une période d'inflation effrénée. Je songe en particulier à la façon dont cet impôt s'applique aux terres agricoles. Au cours de sa brève période d'application, cet impôt a déjà causé de graves difficultés financières lors du transfert de fonds de terre aux héritiers légitimes. Cet impôt est tellement insidieux que le Parlement devrait songer à l'abolir complètement. Entre-temps, je demande au ministre des Finances de songer à appliquer la nouvelle disposition relative au report de l'impôt sur les plus-values en capital aux corporations et associations agricoles familiales.

Comme autre mesure provisoire, le ministre pourrait-il remettre à l'étude le projet d'appliquer aussi aux corporations et associations agricoles familiales les dispositions de roulement de l'impôt sur les plus-values en capital pour les transferts de biens d'une génération à l'autre? Le ministre des Finances précédent n'était pas disposé à le faire parce qu'il aurait fallu inclure les petites entreprises. Comme ce budget reconnaît les similitudes entre les exploitations agricoles et les petites entreprises, comme le démontre la nouvelle disposition relative au report de l'impôt sur les plus-values en capital, pourquoi le gouvernement n'appliquerait-il pas les dispositions de roulement aux corporations et associations agricoles familiales? Une telle progression serait des plus logiques.

J'aimerais maintenant parler en particulier de la très grave sécheresse qui règne dans l'ensemble de l'Ouest du Canada, surtout du point de vue de notre élevage bovin. Il faut que le Parlement sache que les trois provinces des Prairies sont aux prises avec une grave sécheresse, comme une partie de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Elles se rattachent d'ailleurs à une zone beaucoup plus large et peut-être encore plus durement touchée qui recouvre la partie ouest des États-Unis. Ce sont les États de la côte ouest qui sont surtout atteints, à partir de la Californie et des États frontaliers du nord-ouest. Cette grande sécheresse continentale a déjà été comparée à celle qui a sévi durant les années 30, pendant la crise économique.

La sécheresse du sol dans les champs et les prairies de l'Ouest du Canada est actuellement aussi grave qu'elle a pu l'être pendant les deux années les plus mauvaises des années 30, c'est-à-dire 1931-1932 et le printemps et l'été de 1937. Mais en ce qui concerne les eaux de surface si nécessaires à l'abreuvement du bétail dans les prairies, la situation est pire actuellement qu'elle ne l'a jamais été pendant les années 30. Cela est évidemment mon avis personnel, mais je dirai que j'ai vécu le pire des années 30. J'avais 13 ans au début de la décennie, et 23 ans à la fin.

J'ai compris seulement plus tard que ces dix années ont marqué toute ma vie. Elles ont façonné ma conception des choses et imprègnent encore mon idéologie politique. La sécheresse actuelle n'égalera pas la catastrophe complète des champs de céréales que nous avons connue pendant les années 1930, parce que nous disposons maintenant des herbicides, des pesticides et d'un matériel beaucoup plus efficace pour les labours et la moisson. Pour cette raison la mauvaise herbe n'accaparera pas une partie de l'humidité du sol, comme dans les années 1930.

Mais en ce qui concerne les éleveurs de bovins et la production herbacée des prairies—il y a environ 45 millions d'acres de prairies naturelles dans l'Ouest—la sécheresse sera aussi grave que celle des années 1930, et peut-être plus encore, car il y a maintenant deux fois plus de têtes de bétail à nourrir. Il ne faut pas oublier que l'ensemble du Canada dispose au total de 50 millions d'acres de prairies. Sachez donc que les 45 millions d'acres qui dans l'Ouest sont actuellement menacés par la sécheresse ont une importance spéciale pour le pays.

Plusieurs ont dit récemment que la sécheresse était une chose inconnue en février ou en mars. Je répondrai qu'en deux ans nous venons d'avoir deux sécheresses pendant l'hiver. Voilà qui explique la sérieuse pénurie d'eau de surface qu'on constate actuellement. A présent, il n'y a presque aucune chance que l'on ait assez de pluie pour suffire aux étendues d'herbe rase des pâturages des prairies. Il y a eu de bonnes récoltes de céréales, de fourrage et de foin l'année dernière, grâce à deux périodes de pluie, arrivées à point nommé à la mi-juin et en août. Nous avons eu donc beaucoup de chance.

● (2130)

Mais j'ajouterais que depuis août dernier il n'a pratiquement pas plu, et il y a eu très peu de neige pendant tout l'hiver dernier. Je dois expliquer ce qu'il en résultera. Notre charge globale sur ces pâturages à herbe rase est d'environ 50 acres par tête, pour un animal adulte ou 50 acres par vache. Dans ces conditions et vu la quantité d'herbe qui s'y trouve, ou plutôt qui ne s'y trouve pas, il faudra 80 à 100 acres de pâture pour nourrir une vache, pendant un an. Ceci représente environ deux têtes de bétail par quart de mille carré. Pensons-y.

Comment donc les éleveurs des prairies ont-ils réagi, face à la sécheresse? Les naisseurs n'ont eu aucune difficulté, ni même hésitation, à prendre la seule décision qui s'offrait à eux, et ils ont diminué le nombre de têtes de bétail pour répondre à la charge globale dont ils disposaient, y compris la capacité en eau qu'il leur fallait pour alimenter leurs bêtes, moutons ou chevaux.

A la suite de la sécheresse, il a fallu de plus en plus faire sortir le bétail des pâturages d'hiver et de printemps, le plus gros bétail étant envoyé directement à l'engrais, et le bétail plus petit au marché, pour la plupart, dans l'Ontario.

Dans les 60 milles qui vont de Medicine Hat, en passant par Walsh, jusqu'à la frontière de l'Alberta et de la Saskatchewan, et qui se termine à Maple Creek, en Saskatchewan, il y a eu ainsi 5,000 à 7,000 têtes de bétail par semaine qui sont passées dans les quatre marchés assurant les ventes aux enchères dans ces trois villes. Environ 50 p. 100 de ces bêtes sont véritablement des "vaches maigres" et, dans le cas présent, il s'agit de bétail qui n'aurait pas dû être vendu avant l'automne prochain, et aurait dû être mis à l'engrais dans les pâturages, tout l'été.

Sur mon propre ranch, au nord de Walsh sur la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan, nous avons dû conduire 336 bêtes de deux ans, y compris toutes mes génisses de remplacement, à un parc d'engraissement pendant le congé de Pâques. En outre, nous avons dû vendre encore 210 taureaux de moins d'un an samedi dernier à une vente à l'enchère à Walsh. Il a été très difficile de décider de réduire notre troupeau de plus du tiers, mais il a fallu le faire parce que nous n'aurions pas pu abreuver tout le bétail pendant plus d'une semaine encore et que les pâturages de printemps et d'été n'existaient pas. Les perspectives à cet égard ne sont pas encourageantes.

Les prix sur le marché pour le bétail qui doit être vendu à cause de la sécheresse ont été remarquablement élevés puisque nos taureaux de l'année de 550 livres se vendent plus de $44 et à un prix de chargement complet de plus de $45.40 les cent livres. Ces prix élevés reflètent clairement la reprise générale de l'industrie du bétail en Amérique du Nord. Ils indiquent aussi clairement que le système de libre marché nord-américain est très efficace, malgré les déclarations tout à fait irréfléchies du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), comme celle qu'il a faite à Tilley, en Alberta, le 19 janvier dernier, à peine quelques milles au nord de ma circonscription, près de la ville de Brooks et que l'on peut lire dans le «Canadian Weekend», du 26 mars. Je cite:

> Le système de libre marché est aussi dépassé que Jésus-Christ—et presque aussi superflu.

Je vous l'assure, c'est une citation. Deux semaines et demie plus tôt, la seule recommendation que pouvait faire le même ministre de l'Agriculture pour lutter contre la sécheresse, c'est que les députés prient pour faire tomber la pluie. Il l'a dit en réponse à des questions fort sérieuses posées au sujet de la sécheresse par le chef de l'opposition (M. Clark) et moi-même.

Si les producteurs de bétail doivent prendre ces mesures draconiennes pour réduire leurs troupeaux, comme ils le font sans doute déjà, au prix de sacrifices considérables, il serait normal que les gouvernements prennent certaines mesures d'urgence.

L'idée que je vais avancer n'est pas nouvelle. Mon collègue, le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton), l'a déjà proposée au cours du débat sur le bill relatif à la stabilisation du prix du grain des Prairies. Voici en quoi consiste cette proposition. Il s'agirait d'utiliser les ressources du fisc fédéral pour créer des stimulants à l'intention de chaque éleveur de bovins pour lui de permettre de prendre ses propres décisions concernant la gestion de ses affaires dans le cas de sécheresse.

Ces importantes ventes forcées de bétail en temps de sécheresse entraîneront des revenus bruts et nets anormalement élevés en 1977 et peut-être pendant les années suivantes si la sécheresse persiste. Pourquoi ne pas prévoir dans le budget une prolongation de la disposition relative au report de l'impôt sur les gains en capital, ce qui permettrait de mettre de côté les revenus provenant de la vente imprévue de bétail, revenus qui ne seraient pas imposables à condition d'être réinvestis dans l'achat de bovins, non pas à fin de l'année suivante, comme le prévoit le budget, mais à la fin de la période de sécheresse.

Je propose un genre de régime enregistré d'épargne retraite particulier ou individualisé. Il ne s'agirait pas toutefois d'épargner en vue de la retraite mais pour assurer la survie. Cela doit aller au-delà de la disposition fondamentale actuelle, qui date de l'époque antérieure à l'impôt sur les gains en capital, en ce sens qu'il faudra, grâce à cette méthode, prévoir la vente dans des circonstances exceptionnelles du bétail de reproduction.

Les gouvernements des provinces des Prairies ont déjà prévu dans leur législation les dispositions voulues pour apporter leur contribution grâce à leur pouvoir de prélever l'impôt foncier. Les tarifs de location des pâturages domaniaux en Alberta et en Saskatchewan sont déterminés selon une formule qui compte deux variables: la capacité de pâturage et le prix marchand pondéré moyen du bétail d'élève pour le deuxième

semestre de l'année basé sur les chiffres de Calgary pour les éleveurs de l'Alberta et sur ceux de Winnipeg pour les éleveurs de la Saskatchewan.

Comme la fertilité en herbe a été réduite dans de telles proportions, spécialement dans les zones d'herbe courte ou de «chinook», l'absence d'eau de réserve n'y laissera rien subsister dans certains cas. Le prix actuel des baux devrait traduire directement cette baisse de fertilité.

Avant d'en finir avec cette question de la sécheresse, j'aimerais rappeler à tous les députés un aphorisme célèbre de l'ex-président Harry Truman:

Tout ce qu'il y a de neuf, c'est l'histoire que nous ne connaissons pas encore.

Il faudrait lire et relire l'histoire de ces dix années de sécheresse qu'ont été les années 1930. Absolument rien n'empêche que ces mêmes conditions réapparaissent à 40 ans d'intervalle. Il faudrait retrouver les personnes qui s'étaient alors occupées sérieusement de la situation. Par exemple M. Asael Palmer, qui à la retraite vit encore à Lethbridge. Il faudrait profiter de l'expérience qu'il a acquise au cours de sa vie de labeur dans nos stations expérimentales agricoles fédérales du sud de l'Alberta.

Pour terminer, j'aimerais formuler quelques généralités sur l'industrie bovine du Canada. Lorsque dans quelques années nous chercherons à nous faire une opinion de l'état de cette industrie en 1976, j'ai l'impression que nous la considérerons comme la pire année de notre histoire pour ce qui est des prix courants, proportionnellement parlant, bien sûr. Je tiens compte des augmentations spectaculaires des coûts de production de toutes les formes d'élevage, y compris les entreprises de naissage, l'élevage des bêtes de l'année, les parcs d'engraissement et même la reproduction ou le secteur de bêtes de race. Je suis maintenant tout à fait convaincu que ce qui a contribué le plus à faire passer le prix du bétail l'année dernière à un niveau désastreux a été l'importation massive de bœuf de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

● (2140)

Il y a environ un an, au début du deuxième trimestre, il semblait que les prix du bétail engraissé avaient augmenté modérément au Canada. Sur certains marchés, il y avait des augmentations allant de $5 à $7 les cent livres par rapport au niveau extrêmement bas qu'avaient déjà atteint les prix sur les marchés, et tout indiquait que cette tendance se poursuivrait jusqu'à la fin de 1976. Cependant, à la même époque, il y a environ un an, les importations de bœuf ont commencé à augmenter et ont continué à augmenter jusqu'à la fin de l'année. Le Livre bleu sur l'élevage et l'industrie de la viande donne les chiffres suivants pour l'année civile 1976. Il indique que 188.5 millions de livres de bœuf ont été importées de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Cela équivaut à 535,000 bêtes sur pied canadiennes. Par ailleurs, le Canada a mis environ 600,000 bêtes à cornes domestiques sur le marché en 1973 et 1974. La quantité de bœuf importé représentait une augmentation de 60 p. 100 par rapport à la quantité de 1975. En outre, ces importations venaient s'ajouter à la plus grande quantité de bœuf canadien de toute l'histoire de notre pays.

Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Le prix du bœuf importé d'Australie et de Nouvelle-Zélande pouvait être de 25c. à 31c. de moins que le prix du bœuf de même qualité importé aux États-Unis d'Australie et de Nouvelle-Zélande. C'est ce qui a entraîné la fameuse règle du «rabais de 6c.» proposée par les importateurs et acceptée par les ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Agriculture. Il faut se demander pourquoi il doit y avoir une remise quelconque.

A cause de cela, la modeste remontée d'il y a un an a baissé d'au moins $4 à $5 les cent livres. Le prix des bêtes domestiques a été réduit directement de $3 et le marché des bêtes engraissées a continué d'être déprimé jusqu'à il y a environ deux mois. Cette baisse du marché des bêtes à cornes a coûté 30 millions de dollars à notre industrie et a fait baisser sa structure de prix à un point tel que nous avons pu exporter d'énormes quantités de bêtes à cornes aux États-Unis, en l'occurrence 110,000 têtes en 1975 et 187,000 têtes en 1976. Tout cela provient de la décision politique prise à Ottawa en vue de permettre l'importation massive du bétail. La décision prise par le gouvernement à la mi-octobre de 1976 d'imposer des contingentements à l'importation, le lendemain de l'adoption par les États-Unis d'une loi sur l'importation de la viande, venait tout simplement neuf mois trop tard. Le mal était déjà fait et représentait une véritable catastrophe pour toute l'industrie du bétail du Canada.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 9 h 45 du soir, je dois, en conformité de l'article 60(7) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom du député de York-Simcoe (M. Stevens).

Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on fasse venir les députés.

(L'amendement de M. Stevens, mis aux voix, est rejeté.)

● (2150)

(Vote nº 37)

POUR

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Beatty
Beaudoin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Caouette
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Crosbie
Crouse
Dick
Dionne
(Kamouraska)
Douglas
(Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Ellis
Elzinga
Firth
Forrestall
Fortin
Fraser
Friesen
Gauthier
(Roberval)
Gillies
Grafftey
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hees
Hnatyshyn
Hogan
Howie
Huntington
Johnston
Kempling
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand
Korchinski
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Lawrence
MacDonald
(Egmont)
MacKay
Malone
Marshall
Masniuk
McCain
McCleave

Messieurs

McGrath
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nowlan
Nystrom
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Pigott (Mme)
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rondeau
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Scott
Smith
(Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Wenman
Whiteway
Whittaker
Wise—86.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Anderson
Andres
(Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blaker
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campagnolo (Mme)
Campbell (Mlle)
(South Western Nova)
Campbell
(LaSalle-Émard-Côte
Saint-Paul)
Caron
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Cullen
Cyr
Danson
Demers
Douglas
(Bruce-Grey)
Drury
Duclos
Dupont
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goyer
Gray
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Isabelle
Kaplan
Lachance
Lajoie
Landers
Langlois
Laniel
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Loiselle
(Saint-Henri)
Lumley
MacDonald
(Cardigan)
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McRae
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Olivier
Ouellet
Parent
Pearsall
Pelletier
Philbrook
Pinard
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Timmins)
Roy
(Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Smith
(Saint-Jean)
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Turner
Watson
Yanakis—111.

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est plus de 10 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 18, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ÉCHEC DES PROGRAMMES—DEMANDE D'EXPOSÉ DES CAUSES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Cette motion m'est inspirée aujourd'hui par le rapport du Conseil économique du Canada qui souligne «la honte nationale» qu'est le chômage actuel, résultat de huit années d'échecs économiques. Je propose donc, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Expansion économique régionale de faire immédiatement une enquête sur l'échec de ses programmes en vue de combler les disparités de plus en plus accentuées entre les provinces nanties et démunies et de présenter ses constatations à la Chambre le plus tôt possible.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PROPOSITION DE VERSEMENTS DES PRESTATIONS AUX PERSONNES DE 65 ANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour traiter d'une affaire urgente. Comme le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) a signifié son intention de faire justice aux prestataires de l'assurance-chômage qui n'ont pas interjeté appel lorsque le bill C-69 est entré en vigueur le 1er janvier 1976 et de faire en sorte que les paiements leur soient versés sans retard, je propose, appuyé par le député de Sault Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre instruise le ministre de présenter sous forme de bill distinct les modifications nécessaires à la loi sur l'assurance-chômage pour rendre justice à ces personnes.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI PRÉVOYANT LE VERSEMENT DES PRESTATIONS AUX PERSONNES DE 65 ANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'après avoir réfléchi à cette très importante motion, les députés pourront maintenant saisir l'occasion de montrer une certaine compassion envers nos personnes âgées.

Je prends la parole à propos d'une question urgente et pressante en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Si je présente cette motion, c'est que quelque 18,000 personnes âgées sont actuellement privées des prestations auxquelles elles ont droit en vertu de la loi sur l'assurance-chômage et subissent par conséquent un préjudice grave et inutile dont l'injustice et l'iniquité doivent être corrigées immédiatement. Comme le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) a déclaré que ces prestations ne peuvent leur être versées tant que le bill C-27, qui les légaliserait, ne sera pas adopté, je propose, avec l'appui du député de Surrey-White Rock (M. Friesen):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de présenter immédiatement une mesure législative modificatrice visant à corriger cette situation inacceptable et s'engage à l'adopter rapidement.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être soumise à la Chambre que si celle-ci y consent à l'unanimité. La Chambre y consent-elle?

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DISTRIBUTION DE FORMULAIRES D'OPTION ACCORDANT AUX EMPLOYÉS LE CHOIX DE LA BASE DE CERTAINES DÉDUCTIONS FISCALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné le déménagement de certains ministères à Hull, dans la province de Québec, la méthode que le gouvernement actuel applique de percevoir les déductions à la source à même les chèques de traitement des fonctionnaires en raison de leur lieu de travail et non de leur lieu de résidence, méthode qui a pour résultat de retirer des goussets des fonctionnaires qui vivent en Ontario mais qui travaillent à Hull des sommes d'argent—jusqu'à $85 par mois—que ceux-ci mettent des mois à recouvrer, je propose, avec l'appui du député de Grenville-Carleton (M. Baker):

Que le gouvernement distribue immédiatement des formulaires d'option à tous les fonctionnaires, de façon que ceux qui travaillent dans la région Ottawa-Hull puissent décider s'ils désirent que les déductions fiscales à même leur chèque de paye s'effectuent sur la base de leur lieu de résidence ou de leur lieu de travail.

M. l'Orateur: Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS EN VUE DE L'OBTENTION DES INSTALLATIONS DE LA BASE NAVALE D'ARGENTIA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question de nature urgente. Étant donné le besoin pressant de créer des emplois dans la région de Placentia-Argentia à Terre-Neuve, étant donné également les emplois qui seraient créés dès que les installations situées au nord de la base navale américaine d'Argentia seront remises aux autorités de Terre-Neuve et, enfin, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) a informé le maire de Dunville il y a un mois que le gouvernement américain était prêt à remettre au Canada les propriétés inutilisés et qu'il espérait que les Canadiens administreraient cette région mais que les négociations officielles ne seraient entamées que dans 2 ou 3 mois, délai qui me semble inutile, je propose, avec l'appui du député de York-Sunbury (M. Howie):

Qu'on ordonne au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de s'occuper immédiatement de la question des installations situées à Argentia que Terre-Neuve veut obtenir et d'entamer immédiatement des négociations à cette fin afin que les installations soient mises à la disposition de l'industrie et que le ministère des Affaires extérieures accorde la priorité à cette question dans ses relations avec les États-Unis.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CITOYENNETÉ

LES MESURES SUSCEPTIBLES D'ACCÉLÉRER LE TRAITEMENT DES DEMANDES DE CITOYENNETÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et d'une pressante nécessité. La direction de la citoyenneté du secrétariat d'État se trouve actuellement submergée par le flot des demandes qui lui sont parvenues, entraînant de ce fait des délais dans le traitement de ces demandes, délais qui sont préjudiciables à nombre de Canadiens. Je propose donc, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

[M. Munro (Esquimalt-Saanich).]

Que la Chambre ordonne au secrétariat d'État d'appliquer des mesures d'urgence susceptibles d'accélérer le traitement des demandes de citoyenneté.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DU RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je voulais simplement faire remarquer avec quelle hâte le ministre des Transports s'était dépêché de revenir à la Chambre. Il a même amené son porteur de valise.

Des voix: Bravo!

M. Goodale: Ris, Joe.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Nous attendons toujours de sa part une décision au sujet du renvoi de la question du chômage au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Nous aimerions bien savoir s'il a demandé l'avis de son collègue, le ministre des Finances, pour voir s'il était d'accord à cet égard.

Je voudrais lui poser la question suivante. A la suite du rapport du Conseil économique du Canada, publié aujourd'hui, qui dit qu'en dépit des programmes fédéraux destinés à réduire les inégalités régionales, celles-ci demeurent, selon les termes mêmes du Conseil, d'une importance inadmissible et que le taux de chômage actuel est une honte pour notre pays, le premier ministre suppléant a-t-il l'intention de soumettre immédiatement ce document et les recommandations qu'il contient au comité permanent concerné?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le député a parlé de la publication par le Conseil économique du Canada d'une importante étude, que le gouvernement ne manquera pas d'examiner de près. Quant à la question de savoir si cette étude sera confiée au comité permanent de la Chambre, j'en ai parlé avec le ministre des Finances et nous ne sommes pas encore convaincus qu'une telle initiative serait utile en ce moment.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, le gouvernement du Canada n'est pas encore convaincu que le Parlement a son mot à dire sur les questions touchant l'emploi. Ce que nous voulons, c'est que ce ne soit pas seulement le gouvernement, mais un comité parlementaire qui examine les incidences de ce rapport du Conseil économique. Nous aimerions pour commencer connaître la réaction du gouvernement à propos de ce document très important. Le premier ministre suppléant peut-il nous promettre que le gouvernement fera immédiatement connaître ses intentions à la Chambre et qu'il communiquera sa réaction à ce document important. Celui-ci met en effet gravement en doute le bien-fondé et l'efficacité des programmes gouvernementaux d'expansion industrielle et de création d'emplois.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le rapport auquel le député fait allusion est fort complet et il signale un certain nombre d'éléments qui jusqu'à présent n'ont pas encore été considérés comme des causes de disparité régionale. Le député peut constater que le Conseil insiste de plus en plus sur la nécessité d'accroître la productivité de chaque travailleur dans les régions économiquement faibles et il exhorte non seulement le gouvernement fédéral mais aussi les gouvernements provinciaux d'essayer de résoudre ensemble la question des inégalités régionales en jetant un regard neuf sur le problème.

Le député peut également constater que les recommandations du Conseil portant sur la régionalisation fiscale sont déjà appliquées ou du moins que le ministre des Finances en a tenu compte dans son exposé budgétaire. Le gouvernement ne désire nullement minimiser la gravité des problèmes signalés dans le rapport du Conseil économique. Quelle que soit l'utilité de renvoyer le rapport à un comité permanent ou de faire bientôt une déclaration à son sujet, le gouvernement ne manquera pas de l'étudier de très près.

L'OPPORTUNITÉ DE JOINDRE À CHAQUE PROJET DE LOI UNE ÉTUDE SUR LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ce qui intéresse la Chambre, ce n'est pas le contenu du rapport. Nous le connaissons. Le long résumé du premier ministre suppléant ne nous a pas appris grand-chose que nous ne savions déjà. Nous voulons savoir ce que le gouvernement entend faire à ce sujet. A la page 214 de ce rapport exhaustif, on recommande de surveiller de manière suivie les effets secondaires qu'ont sur les régions les sommes dépensées par le gouvernement fédéral ainsi que sa politique qui, étant souvent contradictoire, contrecarre les efforts concertés de développement régional. A la lumière de cette proposition, est-ce que le gouvernement pense, comme l'a proposé le bill d'initiative parlementaire de mon collègue de Peace River, joindre à chaque projet de loi d'importance une étude sur les répercussions économiques, étude qui comprendrait une évaluation des effets secondaires de la politique nationale sur les régions?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner le rapport d'une façon aussi détaillée que l'a fait le député. Je ne suis pas en mesure de répondre à la question qu'il vient de poser. Elle mérite sans doute qu'on s'y arrête sérieusement.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, il a fallu trois jours au premier ministre suppléant pour demander au ministre des Finances de l'autre côté de l'allée s'il entend renvoyer le rapport au comité, comme nous le lui avons demandé, combien de temps lui faudra-t-il, selon lui, pour lire ce rapport, donner sa proposition à la Chambre des communes et nous dire s'il va le renvoyer au comité permanent?

Des voix: Bravo!

LES STIMULANTS FISCAUX AUX ENTREPRISES DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—LE POINT DE VUE DES PROVINCES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances sur le même sujet, c'est-à-dire sur les initiatives fiscales auxquelles le premier ministre suppléant a fait allusion et sur celle que le ministre des Finances a proposée dans son exposé budgétaire. A-t-il pris connaissance des réactions des gouvernements provinciaux directement touchés par de telles initiatives, c'est-à-dire les gouvernements du Québec et des quatre provinces de l'Atlantique, et est-il au courant du degré d'efficacité que ces mesures auront sur le haut niveau de chômage qui existe dans cette région? Aussi important peut-être, a-t-on étudié diverses possibilités en vue de prendre d'autres initiatives fiscales propres à répondre en grande partie aux besoins mentionnées dans ce rapport?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il est juste de dire, je pense, que nous n'avons pas encore reçu de commentaires précis des ministres des finances des cinq provinces de l'Est sur cet aspect particulier du budget.

Pour ce qui est des changements apportés à la politique fiscale en vue de fournir une aide à certaines régions bien précises, c'est une question qui a fait l'objet d'une étude exhaustive lors de la préparation du budget. Le député se souviendra, je pense, des études antérieures financées sauf erreur, par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique et qui avaient permis de juger les effets que produiraient les mesures fiscales envisagées, ce qui nous a incités à aborder le problème par le biais des subventions et des prêts. Le député de Cap-Breton a trouvé à redire aux mesures régionales de ce genre qui, selon le président du Conseil privé, peuvent améliorer la productivité de l'industrie dans les provinces atlantiques mais je suis plutôt étonné qu'il s'oppose à ces sortes de changements.

Questions orales

LA POSSIBILITÉ DE RÉAFFECTATION DE CERTAINS CRÉDITS GOUVERNEMENTAUX DANS LES RÉGIONS LES PLUS ÉPROUVÉES PAR LE CHÔMAGE

● (1420)

M. David MacDonald (Egmont): Étant donné que les cinq provinces de l'Est estiment, je crois, dans leur ensemble, que les crédits fédéraux ne devraient être accordés que selon des priorités bien établies, ce qui ne signifie pas que ces crédits devraient nécessairement être accrus—point de vue aussi exprimé en général dans ce rapport—le ministre des Finances pourrait-il nous dire s'il a consulté les autorités de cette région pour examiner à nouveau avec elles les projets de travaux d'équipement que le ministère a prévus pour l'an prochain, afin d'affecter les crédits dans les régions où le chômage chronique est le plus élevé?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): On s'occupe activement de la question, notamment sous la direction de mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, non seulement en vue de faire faire, de préférence, les travaux d'équipement dans cette région mais pour transférer des services importants de la Fonction publique dans les régions à faible croissance, afin qu'elles puissent profiter de l'infrastructure du gouvernement.

M. MacDonald (Egmont): Comme ce que le ministre a répondu à la fin concerne une mesure dont les effets ne se feraient sentir que dans quelques années et que le chômage a enregistré une hausse alarmante dans les provinces de l'Est depuis 12 à 18 mois, le ministre peut-il nous dire si à la suite de ce rapport et d'autres commentaires venant des provinces de l'Est, il compte consulter immédiatement les cinq gouvernements de la région atlantique en vue de fixer un nouvel ordre des priorités pour la prochaine année financière, afin d'atténuer un peu les effets du chômage qui est très grave dans cette partie du Canada?

M. Macdonald (Rosedale): Les mesures de création directe d'emplois, qui ont été renforcées dans le budget, sont exclusivement conçues pour avoir un effet à brève échéance. Pour ce qui est de la situation dans l'Est du Canada, je vais examiner s'il convient que le ministre de l'Expansion économique régionale ou moi-même entrions en pourparlers avec nos homologues des provinces de l'Atlantique pour voir si l'on peut poursuivre ces objectifs.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LE PROJET DE COMPLEXE ADMINISTRATIF FÉDÉRAL À MONTRÉAL—LES MOTIFS DE LA MISE À EXÉCUTION MALGRÉ LA PÉNURIE D'HABITATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, je voudrais poser une question au ministre des Finances . . .

Une voix: En l'absence de Stanley Knowles!

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Il est rendu de l'autre côté!

M. Hees: Combien vous ont-ils proposé, Stanley?

[M. Macdonald (Rosedale).]

M. Baker (Grenville-Carleton): Est-ce qu'il s'en va au Sénat?

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'un député de mon parti aille de l'autre côté, à condition que ce ne soit pas définitif.

Une voix: Parlez-nous un peu d'Ed. Schreyer.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Maintenant que tout le monde a regagné sa place, la parole est au député d'Oshawa-Whitby.

M. Broadbent: Ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, puisque que je vois qu'il est revenu à la Chambre.

Je voudrais lui demander pourquoi il a jugé bon, dans le cadre de la campagne électorale pour les élections partielles qui vont avoir lieu sous peu au Québec, d'annoncer que le gouvernement fédéral avait l'intention de construire un complexe administratif de 200 millions de dollars, au centre ville de Montréal, alors qu'un fonctionnaire du ministère des Travaux publics a déclaré que c'était là une dépense inutile?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): C'est une question d'opinion, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Même M. Buchanan sourit.

M. Broadbent: Lorsqu'il a fait cette déclaration le ministre a ajouté que cette décision symbolisait l'intention d'Ottawa d'affirmer sa présence au Québec. En tout cas, ce sont-là les propos qu'on lui prête. Étant donné que depuis 1960 30,000 logements ont été détruits dans la ville de Montréal et que seulement 6,000 logements sociaux ont été construits pour les remplacer, le ministre peut-il justifier auprès de la Chambre des dépenses de 200 millions de dollars pour construire un complexe destiné à loger des services publics, dont on n'a pas besoin, au lieu de consacrer ce même argent à l'habitation dont il est responsable?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, s'il est possible de s'entendre avec les autorités municipales et provinciales, il n'y a aucun doute que nous aurons des habitations publiques du genre de celles que l'honorable député voudrait voir très bientôt à Montréal.

[*Traduction*]

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'adresser ma dernière question supplémentaire au ministre des Finances. Comme il a déclaré dans son exposé budgétaire que le gouvernement s'engageait à éviter toute dépense inutile, est-il prêt à défendre auprès de la Chambre la décision voulant qu'on dépense 200 millions de dollars pour construire à l'intention des services publics un bâtiment dont on n'a pas besoin alors qu'on ne fait rien pour remédier à la pénurie aiguë de logements à Montréal?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Comme on l'a reconnu, la question est légèrement teintée d'argumentation.

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LA PRÉTENDUE LIBÉRATION PAR TÉLÉGRAMME DE M. LAURIER BOUTIN, DÉTENU À L'INSTITUT LECLERC—LA POSITION DU MINISTRE

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable solliciteur général.

Le solliciteur général peut-il confirmer ou nier des informations que je détiens, et que nous avons lues ces jours derniers, démontrant que son ministère aurait fait libérer un détenu de l'Institut Leclerc, par un télégramme envoyé le 18 avril courant, le nom du détenu étant M. Laurier Boutin et son matricule étant 8537 à l'Institut Leclerc?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, en réponse à la question de l'honorable député, il faudrait dire que M. Boutin avait d'abord été libéré sous surveillance obligatoire au mois d'octobre 1974, et que la date d'expiration de sa sentence était le 12 octobre 1975. Il avait été déporté des États-Unis vers le Canada en novembre 1976, et à ce moment-là une ordonnance avait été émise pour révoquer sa libération sous surveillance obligatoire. Toutefois, au cours de l'été 1976, les tribunaux de la Colombie-Britannique ont décidé qu'un mandat de révocation émis après la date d'échéance de la libération conditionnelle ou de la surveillance obligatoire, ne pouvait être exécuté. C'est pour cette raison-là qu'après avoir revu le cas de 17 personnes qui étaient détenues en vertu de mandats exécutés après la date de libération conditionnelle ou après l'expiration de la date de la surveillance obligatoire, la Commission des libérations conditionnelles s'est vue dans l'obligation juridique de libérer le détenu Boutin.

LES RAISONS POUR LESQUELLES ON TRANSFÈRE UN DÉTENU D'UNE INSTITUTION À UNE AUTRE

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable solliciteur général sait-il que cet ancien détenu aurait séjourné depuis l'automne dernier à Joliette, à Parthenais, à Sainte-Anne , à Saint-Vincent-de-Paul, et à l'institut Leclerc, et est-il de pratique courante qu'un détenu soit transféré si souvent d'une institution à l'autre?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, la question de transfert d'un détenu d'une institution à une autre dépend évidemment de sa classification, laquelle est faite par les autorités pénitentiaires.

* * *

[*Traduction*]

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

LA JUSTIFICATION DES FRAIS DE PUBLICATION D'UN DISCOURS DE M. GÉRIN-LAJOIE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Expliquerait-il à la Chambre pourquoi son ministère a autorisé la dépense de plus de $20,000 pour publier le discours de M. Gérin-Lajoie, alors président de l'ACDI, en mai dernier, et nous dirait-il si le gouvernement approuve pareille dépense de deniers publics?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En réponse à la dernière partie de la question, monsieur l'Orateur, je dois dire que ces paroles de sagesse auraient certes pu être publiées pour beaucoup moins que $20,000, si je puis m'exprimer ainsi. Quant à l'autorisation en cause, sauf erreur, la chose ne relevait pas du ministère des Affaires extérieures mais de l'ACDI elle-même. Si je comprends bien, la question a été soulevée hier soir au comité et le président actuel de l'ACDI y a répondu.

● (1430)

M. Hees: Monsieur l'Orateur, étant donné cette dépense extrêmement malheureuse, le ministre a-t-il fait comprendre clairement à l'ACDI que les crédits qui lui sont alloués doivent servir à aider les pays en voie de développement et non à flatter le moi de certains affamés de gloire?

* * *

PETRO-CANADA

LA PRÉSUMÉE CAMPAGNE CONTRE LA SOCIÉTÉ PAR CERTAINES ENTREPRISES À PROPRIÉTÉ ÉTRANGÈRE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il y a plusieurs jours, le président du conseil d'administration de Petro-Canada a déclaré, dans le discours qu'il a prononcé devant le Canadian Club de Toronto, que quelques sociétés à propriété étrangère mènent actuellement, et je cite: «une campagne souterraine incessante contre Petro-Canada» et «saisissent toutes les occasions pour restreindre son domaine et saper sa crédibilité . . .»

Lorsqu'il a comparu devant le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics hier, M. Strong a refusé d'identifier ces sociétés à propriété étrangère ou de dire comment elles menaient leur campagne. Le ministre est-il d'accord avec les affirmations faites par M. Strong ou son président, ou croit-il qu'elles révèlent seulement un certain sentiment de persécution de la part du conseil d'administration? Si le ministre est d'accord avec ces affirmations, peut-il identifier les sociétés en cause et expliquer quelle forme prend la campagne qu'elles sont censées mener, ainsi que les mesures qu'il prendra pour y mettre fin?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il me semble que ce groupe n'est pas le seul à souhaiter la ruine de Petro-Canada. J'ai l'impression que le chef de l'opposition mène lui aussi une campagne incessante contre elle et partage l'opinion de la société multinationale en cause.

Une voix: Jack Horner aussi!

M. Baker (Grenville-Carleton): Répondez à la question!

Questions orales

LES PRÉSUMÉES ENTRAVES À L'EXPLORATION DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES PAR LES SOCIÉTÉS DÉTENTRICES DE CONCESSIONS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, en dépit de la répugnance du ministre à nous renseigner, j'aimerais lui poser la question suivante. M. Strong a également dit que les frais considérables que les compagnies détentrices des titres dans ces régions éloignées réclament aux nouveaux venus paralysent Petro-Canada dans ses efforts pour explorer ces régions. Il a ajouté que certaines de ces compagnies détiennent des concessions depuis 12 ans et qu'elles n'œuvrent pas dans l'intérêt national.

Le ministre est-il d'accord avec cette déclaration? Accepterait-il de nommer ces compagnies? Quelle mesure va-t-il prendre pour rendre ces régions accessibles à Petro-Canada et aux entrepreneurs privés qui font de l'exploration pétrolière? Que va-t-il faire à ce sujet?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il est indubitable que certaines des sociétés auxquelles le député a fait allusion et qui détiennent d'importantes concessions dans le Nord sont restées inactives.

Une voix: Pourtant, il faut reconnaître qu'elles ont dû attendre le règlement pendant sept ans.

M. Gillespie: C'est l'une des principales raisons pour lesquelles Petro-Canada doit intervenir. Les sociétés étrangères qui détiennent ces concessions écartent toute possibilité d'entreprise conjointe en posant des conditions exorbitantes. Je ne pense pas que le député voudrait que Petro-Canada s'engage à n'importe quel prix. Petro-Canada sait se montrer aussi intraitable relativement aux concessions que n'importe quelle multinationale.

* * *

LES DOUANES

L'AMÉLIORATION DES LOCAUX À L'AÉROPORT DE GANDER—L'ÉTAT DE LA QUESTION

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre du Revenu national. Il y a quelques mois, des modifications furent apportées aux locaux des douanes et de l'immigration de l'aéroport de Gander pour améliorer la situation. Puis-je demander au ministre si elle est satisfaite des nouvelles conditions ou si c'est toujours la foire aux bestiaux? Dans ce cas, a-t-elle communiqué avec son collègue le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour trouver le moyen de doter cet aéroport international d'installations satisfaisantes?

M. Paproski: Il n'y a que Castro et les Cubains qui s'en servent!

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier l'honorable député du libellé de sa question. D'une part, puisque les fonctionnaires ont fait des efforts depuis que cette question a été portée à mon attention, je puis dire que je suis satisfaite des progrès accomplis, mais d'autre part, l'impatience de la jeunesse étant ce qu'elle est, cela ne va jamais aussi vite que l'on voudrait.

[*Traduction*]

M. Paproski: Vous feriez n'importe quoi pour Castro!

* * *

LES AÉROPORTS

GANDER—L'ÉTAT DU PROJET D'AMÉLIORATION DES LOCAUX DESTINÉS AUX SERVICES DE DOUANES ET D'IMMIGRATION

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre des Transports. Nous dira-t-il si on a modifié de façon importante les installations fournies? A-t-on différé l'aménagement des locaux nécessaires à un aéroport international pour répondre aux besoins des voyageurs qui y font escale?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, certains retards se sont produits lorsqu'on a dû établir quelles dépenses pourraient être faites et à quel moment. A l'heure actuelle, nous examinons encore les recommandations précises à faire, le genre de construction et les modifications qui pourront maintenant être autorisées.

Une voix: Demandez à Dief!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au député si on a l'intention d'aménager des toilettes et des buvettes dont le nombre, me dit-on, est insuffisant à l'heure actuelle? Quand compte-t-on commencer les travaux et terminer ceux qui sont en cours depuis plus d'un an, si je me souviens bien des premières questions que j'avais posées à ce sujet?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, en réponse à la première question, je crois avoir créé une fausse impression. Je croyais que le député parlait de l'aéroport d'Edmonton. Il faisait allusion à celui de Gander et j'ai raté la première question initiale. Ai-je raison de croire qu'il parlait de l'aéroport de Gander?

M. Baker (Grenville-Carleton): L'aéroport de Crowfoot.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je parlais des services de douane et d'immigration à Gander et non pas à Edmonton. Mais nous pouvons commencer par Edmonton, si vous voulez.

M. Lang: Je me réjouis d'apprendre que le député s'intéresse davantage à Gander. Je dois lui dire que les projets d'installations permanentes ont été avancés et que nous sommes revenus sur la décision de nous contenter d'installations provisoires. C'est donc dire que nous allons procéder aussi rapidement que possible dans le cas des installations douanières permanentes à l'aéroport de Gander.

M. Hees: Vous semblez troublé et confus aujourd'hui, Otto.

LES TRANSPORTS

LA POSSIBILITÉ DE TRANSFERT DU MINISTÈRE EN ALBERTA—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre des Transports, en ce jour mémorable qui fait songer à celui où le shérif s'est allié aux voleurs de bétail.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: J'aimerais demander au député, pour calmer les appréhensions des habitants de la Saskatchewan, s'il a obtenu du premier ministre à l'occasion de son pèlerinage en Saskatchewan l'assurance que le ministère des Transports ne sera pas transféré en Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Au revoir, Otto!

M. Paproski: Salut, Otto!

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en réponse aux remarques préliminaires du député, je remarque que le rire jaune des gens d'en face qui avaient jusqu'ici accueilli comme un collègue quelqu'un qui a décidé que l'atmosphère et l'absence de leadership de son parti ne lui laissaient pas d'autres choix que de . . .

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Merveilleux!

M. Hnatyshyn: Trois sur dix!

M. Baker (Grenville-Carleton): Un autre sénateur Lang ou le sénateur Goodale peut-être?

M. Lang: Sauf dans l'esprit de certains journalistes et peut-être de certains députés de l'opposition, il n'a jamais été question de quelque changement que ce soit dans mes fonctions.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Je me réjouis donc de pouvoir assurer au très honorable député que des problèmes comme celui de l'aéroport de Prince-Albert qui sont au centre de mes préoccupations seront traités de la façon prévue sans qu'il n'y ait rien de changé. Je peux également assurer au très honorable député que la foule de 5,000 personnes qui a accueilli avec enthousiasme le premier ministre à Saskatoon hier soir laisse présager que tout va très bien pour le Parti libéral dans l'Ouest par les temps qui courent.

M. Baker (Grenville-Carleton): Avez-vous été obligé d'en amener par avion?

● (1440)

M. Diefenbaker: En ce qui concerne la dernière observation, la situation fut la même que d'habitude parce que les gens de Saskatoon sont heureux d'accueillir ceux pour qui ils ne veulent pas voter.

Des voix: Bravo!

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

L'ABANDON DU PROJET DE RÉFECTION DE LA VOIE DE CHURCHILL—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi poser une question au pauvre ministre des Transports avant qu'on lui confie un autre portefeuille.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Le CN a annoncé récemment l'abandon d'un projet de réfection de la voie du CN à partir de Gillam, au Manitoba, jusqu'au port de Churchill. Le ministre est-il au courant de la situation et que compte-t-il faire à ce sujet vu que cette décision met en jeu tous les travaux d'aménagement du port de Churchill que le gouvernement avait promis il y a quatre ans lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): La question de la réfection de la ligne de Churchill a été signalée à mon attention, de même que la décision apparente du CN d'annuler certains de ses projets à cet égard. La question est très sérieuse. Les raisons invoquées par le CN pour différer ces projets à plus tard ne sont pas très logiques et j'ai l'intention de me renseigner.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS DE MANUTENTION DU GRAIN DE CHURCHILL—LA DATE D'ACHÈVEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Il y a quatre ans, à la conférence tenue en Alberta, le gouvernement avait promis d'améliorer les installations de manutention de grain du port de Churchill afin que celles-ci puissent recevoir des wagons-trémies qui, apparemment, ne pourront même pas se rendre au port de Churchill si les voies ferrées ne sont pas rénovées. J'aimerais demander au ministre si le gouvernement a oui ou non l'intention de tenir sa promesse en vue d'améliorer les installations de manutention du grain, en l'occurrence l'élévateur du Conseil des ports nationaux à Churchill et, dans l'affirmative, quand il le fera étant donné que nous attendons déjà depuis quatre ans?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les travaux à l'élévateur sont déjà commencés et les renseignements du député ne sont donc pas à jour. Voilà pourquoi j'estime que l'état de la voie ferrée est une question importante.

Questions orales

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ DE NOUVELLES MESURES DE CONSERVATION

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il n'ignore pas que le président Carter s'adressait récemment à la nation américaine, par la voie de la télévision, pour l'avertir que la crise imminente de l'énergie menace l'existence même du pays. Comme il a insisté sur la nécessité d'économiser l'énergie en évitant les gaspillages, j'aimerais savoir du ministre si l'on envisage ici de prendre de nouvelles initiatives en ce sens ou si l'on estime que nos efforts actuels d'économie énergétique vont suffire?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a adopté un bon nombre de mesures de conservation, et il en a d'autres à l'étude, espérant que les provinces voudront bien s'associer à lui dans l'application d'une série de mesures tendant à encourager l'isolation thermique des habitations canadiennes. C'est là un des principaux domaines dans lesquels le Canada peut économiser l'énergie. Avec ou sans l'intervention de l'État, je pense que les Canadiens doivent comprendre qu'ils ont tout intérêt à travailler dans ce but. Nous allons annoncer très prochainement plusieurs autres mesures d'économie intéressant divers domaines d'application. Il y aura, bien sûr, la question des normes d'isolation thermique des maisons et des immeubles nouveaux.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT POUR L'APRÈS-CONTRÔLE DANS LE SECTEUR PUBLIC

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme M. Pepin, le président de la Commission de lutte contre l'inflation, a demandé au ministre de lui faire connaître immédiatement les intentions du gouvernement en ce qui concerne l'évolution des salaires du secteur public dans la période qui suivra la levée des contrôles, le ministre ne pourrait-il pas s'en ouvrir à la population canadienne, qui ne sait pas plus à quoi s'en tenir à ce sujet que le président de la Commission lui-même?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Le député ne rapporte pas exactement les propos du président de la Commission de lutte contre l'inflation. Je lui dirai toutefois que le président du Conseil du Trésor a amorcé une série d'entretiens avec ses homologues provinciaux, dans le but de recueillir un accord général, une formule de limitation des hausses salariales qui seront accordées dans le secteur public une fois abandonné le programme anti-inflation.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES HAUSSES SALARIALES DÉPASSANT LES LIMITES AUTORISÉES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Je remercie le ministre de sa réponse et, vu ce qu'il a dit, j'aimerais questionner le président du Conseil du Trésor dont le ministère semble avoir renoncé à contrôler les hausses salariales de la Fonction publique d'ici la fin du programme de contrôle. Étant donné qu'à quatre reprises au moins, le Conseil du Trésor a récemment ratifié des augmentations salariales de plus de 8 p. 100 pour la deuxième année du programme, le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire s'il considère que son ministère doit veiller à ce que les hausses de salaires soient conformes aux directives ou s'il estime que cette question relève uniquement de la Commission de lutte contre l'inflation?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens d'aucune hausse de salaire qui ait dépassé les limites autorisées par la Commission de lutte contre l'inflation. J'aimerais connaître les quatres occasions mentionnées par le député, mais il doit admettre, je pense, qu'il peut y avoir à l'occasion certaines exceptions parfaitement justifiées aux règlements de la Commission. Je puis assurer au député et à ses collègues qu'aucun règlement salarial n'a été rejeté par la Commission de lutte contre l'inflation et que tous lui ont été soumis.

* * *

LES AÉROPORTS

LES AFFICHES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme les services de sécurité des aéroports canadiens coûtent plus du double que ceux des États-Unis par passager, le ministre peut-il nous dire si les affiches qu'il a récemment envoyées aux aéroports canadiens et où l'on peut lire:

Vous vous sentez seul—Vous voulez vous faire remarquer?

Vous voulez rencontrer des gens?

Vous voulez de l'action?

Il vous suffit d'enfreindre les règlements sur la sécurité dans les aéroports.

... vont vraiment développer le sens des responsabilités à l'égard de la sécurité dans nos aéroports?

* * *

L'ÉNERGIE

L'OPINION DU MINISTRE QUANT À LA NÉCESSITÉ DE L'OLÉODUC DE LA VALLÉE DU MACKENZIE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le directeur du bureau de l'énergie et de la conservation du ministère a déclaré dans une interview publiée dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui que le Canada n'aurait pas besoin de pipe-line dans la vallée du Mackenzie ni d'aucun autre grand projet de cet ordre d'ici 1990 au plus tôt. Le directeur, M. David Brooks, aurait déclaré qu'il était possible de satisfaire la demande canadienne jusqu'alors, au moyen des ressources énergétiques traditionnelles, des ressources renouvelables, et de la mise en valeur des sables bitumineux et de l'huile lourde. Or, cette déclaration est totalement opposée à celle qu'a faite le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Gordon McNabb qui a dit que, même avec un programme d'économie sévère, le Canada connaîtrait une pénurie d'énergie en 1990 ...

Des voix: A l'ordre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne pense pas tout de même être autorisé à un préambule de cette longueur. S'il a une question à poser, qu'il la pose.

M. McKenzie: Le ministre est-il d'accord avec la déclaration de M. David Brooks, et le Canada n'aura-t-il pas vraiment besoin d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie d'ici 1990 ou le ministre est-il d'accord avec la déclaration de son sous-ministre, M. McNabb? Autrement dit, quelle est l'opinion officielle du gouvernement sur la question?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec l'interprétation de M. Brooks et c'est l'évaluation de mon sous-ministre que je soutiens. Je pense qu'après une conversation entre ces deux personnes, M. Brooks reconnaîtra qu'il a soit mal lu, soit mal interprété les données, ou l'un et l'autre.

M. McKenzie: Les déclarations contradictoires de M. Brooks et de M. McNabb montrent une profonde division d'opinion au sein du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos des besoins du Canada et de ses possibilités de production. Le ministre serait-il d'accord pour que M. Brooks et M. McNabb ainsi que d'autres fonctionnaires se présentent au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics pour expliquer leurs différents points de vue sur ces questions capitales?

* * *

L'AGRICULTURE

L'ÉTUDE DES OFFICES DE COMMERCIALISATION PAR LE MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION—LA PARTICIPATION DU MINISTRE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle découle d'un document confidentiel préparé au ministère de la Consommation et des Corporations en date du 21 février 1977, qui a transpiré samedi dernier. Le ministre de l'Agriculture a-t-il été consulté pendant la préparation de ce document confidentiel, remis à la presse samedi dernier, et qui constitue une grave attaque contre le principe des offices de commercialisation, et dans la négative, pourrait-il dire à la Chambre pourquoi ce document a été rédigé et rendu public à son insu, alors que les offices de commercialisation relèvent de sa compétence et représentent la pierre angulaire de toute sa politique agricole?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été consulté à propos de ce document. Il a été rédigé, je crois, par les services du directeur chargé d'appliquer la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. C'est lui qui a décidé de convoquer la réunion. J'ai de nombreuses réserves à propos du contenu du document et nous sommes en train de l'étudier à l'heure actuelle. Je m'étonne que tant de personnes aient eu des exemplaires du document, étant donné le moment de sa parution. Beaucoup avaient été invités à la réunion et tous l'avaient.

LA POSITION DU MINISTRE QUANT AUX POSTES DU BUDGET TOUCHANT LES AGRICULTEURS

● (1450)

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Il semble que tout le monde à l'exception du ministre possédait un exemplaire du document. J'ai une question à poser au ministre au sujet d'un autre document. Le ministre des Finances avait-il consulté son collègue avant de présenter son dernier budget et, si oui, le ministre avait-il accepté que dans un texte de 19 pages il n'y ait que deux phrases qui portent directement sur l'agriculture, ces deux phrases figurant dans le chapitre consacré à la petite entreprise?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Le député sait sans aucun doute que la plupart des agriculteurs sont de bons hommes d'affaires et un bon nombre de dispositions du budget s'appliquent à l'agriculture au Canada. Un jeune député intelligent comme lui devrait le savoir.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSOMMATION

LES MOTIFS DE LA REMISE EN QUESTION DES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, ma question porte sur le même sujet et elle s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle découle d'un certain nombre de mesures prises par son ministère et de certaines déclarations du ministre qui indiquent clairement que le gouvernement songe à remettre en question, à contester et même à bouleverser tout le régime, soit la commercialisation rationnelle des produits agricoles. Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi on s'est opposé à la présence de représentants de tout organisme agricole national lors du récent colloque sur la concurrence en agriculture?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, non seulement je rejette le préambule de la question, mais je rejette également une telle affirmation. Nous avons lancé un grand nombre d'invitations à ce colloque.

M. Wise: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Accepte-t-il le contenu et les conclusions du document? Le ministre accepte-t-il vraiment pareille absurdité et voudrait-il répondre simplement par oui ou par non?

M. Abbott: Non, monsieur l'Orateur, je ne répondrais pas uniquement par oui ou par non. Comme je l'ai déjà dit hier, le document n'était qu'un document de travail en vue de ce colloque et si je trouve certaines de ses conclusions intéressantes et même séduisantes, je ne peux en accepter les constatations d'une manière définitive puisqu'elles sont de nature provisoire.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POSSIBILITÉ D'UNE MESURE PRÉVOYANT L'OCTROI DE PRESTATIONS AUX PERSONNES DE 65 ANS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. A-t-il réfléchi sérieusement aux problèmes que connaissent quelque 18,000 personnes âgées qui ne peuvent toucher de prestations d'assurance-chômage, bien qu'elles y aient droit, au dire du ministre? Étant donné que nous ne savons pas à quel moment le bill C-27 sera adopté en troisième lecture, a-t-il réfléchi à la situation injuste et délicate dans laquelle se trouvent maintenant ces 18,000 personnes âgées, et peut-il garantir à la Chambre qu'il proposera une loi modificative? Les députés de notre parti peuvent lui assurer qu'ils expédieront l'adoption d'une telle loi, afin de démêler tous les problèmes juridiques qui se posent et de permettre à ces personnes très méritantes de toucher leurs prestations.

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est à la suite de la décision du juge Addy que nous avons décidé qu'en toute justice, ces 18,000 personnes, outre les 600 qui ont interjeté appel, avaient droit à des prestations d'assurance-chômage. Je croyais que les amendements au bill C-27 suffiraient à régler le problème. A la suite des recommandations formulées hier par le député à l'occasion d'une question de privilège, j'ai envisagé l'éventualité d'un bill d'initiative parlementaire qui franchirait toutes les étapes en une heure. J'ai appris qu'il était impossible de procéder ainsi, car cela implique une dépense de fonds publics.

J'ai alors envisagé la possibilité de retirer un article du bill et d'en présenter un nouveau. Le ministère de la Justice m'apprend que, pour ce faire, je dois retirer tout le bill et en présenter deux nouveaux, ce qui rend la situation encore plus complexe. Je tâche donc de trouver une solution au plus vite, mais jusqu'ici, je me suis heurté à des obstacles d'ordre juridique.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, Dieu merci, le ministre a retrouvé ses esprits, et j'en suis fort aise, mais j'aimerais lui poser une petite question. Lorsqu'on parle de dépense de fonds publics qui risque d'outrepasser les restrictions budgétaires, de quelle somme s'agit-il exactement? En quoi les fonds dont vient de parler le ministre sont-ils prohibitifs, sans toutefois nous citer un chiffre exact?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, j'ai dit qu'un bill de cette nature ne peut pas être présenté par un député pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je ne parlais pas du montant en cause, mais j'ai dit que cela impliquait une dépense d'argent. Tout d'abord, nous avons estimé en toute conscience que ces 18,000 personnes avaient droit aux prestations d'assurance-chômage. Il s'agit tout simplement de trouver un moyen de leur verser cet argent le plus rapidement possible, sans enfreindre le Règlement de la Chambre.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de bien vouloir discuter cette question avec le légiste de la Couronne—il n'a peut-être pas eu l'occasion de le faire jusqu'à maintenant—afin de voir s'il serait possible de trouver une solution dans les plus brefs délais. Le ministre peut-il m'assurer qu'il le fera?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je me suis déjà engagé à le faire et c'est ce que l'on m'avait conseillé, mais je n'accepterai pas de réponse négative pour l'instant. Je veux voir s'il y a une autre possibilité.

* * *

LES IMMEUBLES PUBLICS

LA DATE DE L'ANNONCE DE LA PRÉPARATION DE PLANS POUR LA GALERIE NATIONALE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Nous avons appris que des fonds ont été alloués pour la construction d'un édifice fédéral de 200 millions de dollars à Montréal. Compte-t-il annoncer sous peu la préparation de plans d'aménagement, au coût d'environ quatre millions de dollars, pour la nouvelle galerie nationale, confirmant ainsi l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du pays dans son ensemble?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, c'est essentiellement à mon collègue, le secrétaire d'État, que revient la décision finale en matière de construction de la galerie nationale.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MESURES DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DES MANUTENTIONNAIRES DE CÉRÉALES

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Étant donné le rapport qu'a publié récemment le gouvernement au sujet des conditions d'hygiène et de sécurité dans les élévateurs à grains au Canada, dans lequel on décrit les conditions de travail comme étant au mieux déplorables, le ministre peut-il nous dire quelles mesures son ministère compte prendre afin d'assurer l'hygiène et la sécurité des quelques 31,000 manutentionnaires de céréales au Canada?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Avec plaisir, monsieur l'Orateur. Je tiens à remercier le député de s'intéresser à cette question particulièrement embarrassante. Le ministère a considérablement modifié ses règlements afin d'exiger un niveau beaucoup plus élevé de sécurité et de respect de l'environnement de la part des manutentionnaires de céréales au Canada. Nous avons en outre créé une commission sous la direction de monsieur Finn de l'Université de Colombie-Britannique. Avant de désigner ce dernier, nous avons consulté amplement les manutentionnaires de céréales et leur syndicat. Il a leur appui. Sauf erreur, il fera sous peu certaines recommandations techniques détaillées. Dans l'intervalle, nous avons déjà incorporé dans certains de nos règlements en vue d'y

relever ces critères, quelques témoignages qui ont été portés à son attention.

● (1500)

M. Symes: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'en plus des mesures correctrices qu'il a mentionnées, il présentera des modifications au Code canadien du travail et à d'autres lois afin de prévoir des indemnités pour les travailleurs dont la santé a été endommagée et de leur donner le droit d'examiner les normes d'hygiène et de sécurité appliquées à leur lieu de travail et de refuser d'exécuter un travail jugé hasardeux ou dangereux?

M. Munro (Hamilton-Est): Les commentaires du député me surprennent un peu car lors du débat en réponse au discours du trône il y a quelques mois, j'ai parlé d'un programme gouvernemental en 14 points. Ce programme accordait entre autres à un travailleur le droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses. Auparavant, conformément au Code canadien du travail, les travailleurs avaient le devoir de refuser de travailler dans ces conditions, mais dans le cadre de ce programme, c'est maintenant un droit qui peut être appliqué. Dans ces circonstances, si jamais un employeur entamait des poursuites contre des travailleurs et que ceux-ci les jugeaient injustes—licenciements ou rétrogradations—ils ont le droit d'interjeter appel auprès du Conseil canadien des relations de travail.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE S'IL Y A EU DES POURPARLERS AVEC LE QUÉBEC SUR L'AMÉLIORATION DE L'AÉROPORT DE MONTMAGNY

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que l'aéroport municipal qui est situé tout près de la ville de Montmagny ne correspond plus aux besoins de la région pour le développement de la Côte Sud, est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il a eu des échanges de vues avec le gouvernement de la province de Québec sur ce petit aéroport municipal, en vue d'y apporter des améliorations pour permettre à ceux qui veulent bien l'utiliser de le faire avec plus de sécurité?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je me renseigne pour pouvoir répondre au député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF SUR LES FRUITS ET LES LÉGUMES FRAIS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, copie du Volume I, Partie I, du rapport de la Commission du tarif sur les fruits et les légumes frais et en conserve.

* * *

LA LOI DE 1977 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL

MODIFICATIONS AU CODE CRIMINEL

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-51, tendant à modifier le Code criminel, le Tarif des douanes, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers et la loi sur les prisons et les maisons de correction.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire un rappel au Règlement pour apporter une rectification à la réponse que j'ai faite au député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn). On m'a en effet rappelé la seule exception que je connaisse; il s'agit de la convention salariale des Postes qui a été signée à la fin de 1975 ou au début de 1976.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 198, 1392, 1745, 1773, 1866, 2020, 2021, 2035, 2036 et 2074.

[*Texte*]

L'AIDE À LA PRODUCTION DE REVÊTEMENTS EN CARTON, DE PAPIER JOURNAL ET DE PÂTES ET PAPIER

Question no 198—**M. Marshall:**

1. Quels pays ont reçu une aide technique ou financière pour des projets ayant trait à la production de revêtements en carton, de papier journal et de produits de l'industrie des pâtes et papier en général?

2. Pour les projets subventionnés, *a*) à combien s'élevait chaque subvention ou prêt, *b*) à quel taux d'intérêt les prêts ont-ils été accordés, *c*) quel était le plan de remboursement des prêts?

3. Quel pourcentage, s'il y a lieu, de chaque subvention ou prêt était considéré comme une aide au chapitre de la main-d'œuvre?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne l'Agence canadienne de développement international, la réponse est la suivante: 1, 2 et 3. *a*) (i) Ghana. (ii) *a*) Prêt de $998,129.09. *b*) Néant. *c*) Dix ans de grâce. Quarante ans de remboursement à partir du 30 septembre 1981. Des paiements semi-annuels de $12,500 avec paiement final de $10,629.09 le 31 mars 2021. (iii) Néant. *b*) (i) Bangla-Desh—3 projets. (ii) *a*) Subventions de $337,000, $48,750 et $175,000. *b*) Sans objet. *c*) Sans objet. (iii) $25,000. *c*) (i) Sri Lanka—3 projets. (ii) *a*) Subventions de $1,000,000, $800,000 et $120,000 *b*) Sans objet. *c*) Sans objet. (iii) Néant.

Questions au Feuilleton

POSTES—LA DISTRIBUTION DE CARTES DE NOËL ACCOMPAGNÉES DE TIMBRES

Question nº 1392—**M. Whiteway:**

1. Pour l'année 1976, combien de cartes de Noël accompagnées de timbres poste ont été imprimées, pour distribution, par le ministre des Postes?

2. Quel était, *a*) le coût unitaire, y compris la valeur des timbres dans l'enveloppe, *b*) le coût total?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): 1. Sept cents cartes de Noël destinées à être distribuées par le ministre des Postes ont été imprimées. Ces cartes étaient glissées dans un dépliant contenant des timbres de Noël, qui a été préparé pour être offert en cadeau et pour promouvoir la vente philatélique des timbres canadiens.

2. Le ministre des Postes lui-même a payé les cartes.

L'ÂGE DE LA RETRAITE POUR LES TRAVAILLEURS

Question nº 1745—**M. Allard:**

L'âge de la retraite pour le travailleur est-il fixé à 65 ans et, dans l'affirmative, *a*) depuis quand, *b*) en vertu de quelle loi?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne les ministères du Travail et de la Santé national et du Bien-être social: on n'a fixé aucun âge de la retraite pour les travailleurs canadiens. Par contre, l'âge minimal pour recevoir les pensions de retraite de base de la sécurité de la vieillesse (SV) et du Régime de pensions du Canada (RPC) est 65 ans. Puisqu'il n'y a pas de condition de retraite liée à la SV ou au PRC, un pensionné peut continuer de travailler et recevoir ses prestations en même temps.

S.C.H.L.—LE RECOURS AUX SERVICES D'AVOCATS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE VICTORIA (C.-B.) EN 1975 ET 1976

Question nº 1773—**M. McKinnon:**

Quels sont les nom et adresse des avocats et cabinets d'avocats de la circonscription de Victoria (C.-B.) qui ont traité avec la Société centrale d'hypothèques et de logement en *a*) 1975, *b*) 1976 et, dans chaque cas, à combien se sont élevés les honoraires payés?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): On m'informe que ce qui suit s'applique à la Société centrale d'hypothèques et de logement: la SCHL a retenu en 1975 et 1976 les services des avocats dont les noms suivent, pour s'occuper des actes hypothécaires relatifs aux prêts approuvés pour la zone métropolitaine de Victoria:

	Nom	Endroit
1975	C. O. D. Branson	Victoria
	Ray T. Bryant	"
	Allan L. Cox	"
	R. H. G. Harman	"
	R. B. Hutchison	"
	Louis F. Lindholm	"
	I. H. Stewart	"
	David R. Wilson	"
1976	C. O. D. Branson	"
	Ray T. Bryant	"
	Mohan S. Jawl	"
	Louis F. Lindholm	"
	I. H. Stewart	"
	David R. Wilson	"

Les honoraires attachés aux prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont payés par l'emprunteur, et la SCHL, n'ayant pas de dossiers à cet effet, n'en connaît pas les montants. La Société a retenu en 1975 et 1976 les services des avocats dont les noms suivent, pour s'occuper des poursuites en justice dans la zone métropolitane de Victoria:

	Nom	Endroit	Honoraires et frais
1975	Allan L. Cox	Victoria	néant
1976	Allan L. Cox	"	néant

Lorsqu'une cause se règle hors cours, les frais sont payés par l'emprunteur, et la Société centrale d'hypothèques et de logement, n'ayant pas de dossiers à cet effet, n'en connaît pas les montants.

CLI—LE PERSONNEL

Question nº 1866—**M. Allard:**

1. *a*) Lors de la création de la Commission de lutte contre l'inflation, combien d'employés le gouvernement prévoyait-il embaucher, *b*) combien y travaillent en ce moment, *c*) y a-t-il eu des coupures et, dans l'affirmative, (i) à quel moment (ii) de combien d'employés?

2. Combien d'employés de la Commission se trouvent dans les échelles de salaire de *a*) $10,000 à $15,000, *b*) $15,000 à $20,000, *c*) $20,000 à $30,000, *d*) $30,000 à $40,000, *e*) $40,000 à $50,000, *f*) $50,000 à $60,000, *g*) $60,000 à $75,000, *h*) $75,000 et davantage?

3. Quel budget le gouvernement a-t-il consacré à la Commission depuis la création de cette dernière?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. *a*) Avant la mise sur pied, le 14 octobre 1975, de la Commission de lutte contre l'inflation, on a procédé à une étude et le chiffre estimatif de 200 employés se fondait sur l'hypothèse qu'il n'y aurait une surveillance très sélective que de 1,200 entreprises principales, mais il ne s'agissait là que d'une partie de la surveillance plus globale qui avait été décidée en réalité. A l'heure actuelle, plus de 15,000 entreprises et associations sont assujetties à la surveillance. *b*) Au 11 février 1977, le personnel se répartissait comme il suit: Détachements, 61; Permanents, 453; A durée d'emploi déterminée, 291; Agences, 9; Accords d'échange de personnel de direction, 36; A contrat, 75; Total, 925. *c*) Non. (i) Sans objet. (ii) Sans objet.

2.

	Traitement annuel	Nombre
a)	$10,000 à 15,000	268
b)	15,000 à 20,000	91
c)	20,000 à 30,000	126
d)	30,000 à 40,000	52
e)	40,000 à 50,000	7
f)	50,000 à 60,000	1
g)	60,000 à 75,000	Néant
h)	75,000 ou plus	Néant

3. Budget des dépenses	Année financière	Montant
Budget supplémentaire (A)	1975-76	$ 4,863,000
Budget supplémentaire (B)	1975-76	565,000
Budget principal	1976-77	12,530,000
Budget supplémentaire (B)	1976-77	10,400,000
Budget principal	1977-78	23,240,000

L'ÉTAT FINANCIER DE LA CAISSE DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES

Question nº 2020—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de retraite des Forces canadiennes *a*) au 31 mars 1974, *b*) au 31 mars 1975, *c*) au 31 mars 1976?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêt a été porté à l'actif du compte de pension de retraite des Forces canadiennes au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1974, *b*) le 31 mars 1975, *c*) le 31 mars 1976?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de retraite des Forces canadiennes pour la verser au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1974, *b*) le 31 mars 1975, *c*) le 31 mars 1976?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Solde au compte de pension de retraite des Forces canadiennes (CPRFC): 1.

	CPRFC	Compte des exigibilités actuarielles	Total
a) au 31 mars 1974	2,045,491,841.99	3,059,808,551.27	5,105,300,393.26
b) au 31 mars 1975	2,116,679,314.41	3,655,451,593.68	5,772,130,908.09
c) au 31 mars 1976	2,186,562,695.73	4,270,267,250.56	6,456,829,946.29

2. Taux d'intérêt trimestriels pour: *a*) 1973-1974 Trimestre se terminant le 30.6.73, 1,5042%; Trimestre se terminant le 30.9.73, 1,5252; Trimestre se terminant le 31.12.73, 1,5364; Trimestre se terminant le 31.3.74, 1,5490. *b*) 1974-1975 Trimestre se terminant le 30.6.74, 1,5642%; Trimestre se terminant le 30.9.74, 1,59; Trimestre se terminant le 30.12.74, 1,6259; Trimestre se terminant le 30.3.75, 1,6363. *c*) 1975-1976 Trimestre se terminant le 30.6.75, 1,6612%; Trimestre se terminant le 30.9.75, 1,6724; Trimestre se terminant le 31.12.75, 1,7109; Trimestre se terminant le 31.3.76, 1,7209.

3. Intérêt porté à l'actif du CPRFC au cours des années financières se terminant:

	CPRFC	Compte des exigibilités actuarielles	Total
a) au 31 mars 1974	79,807,185.87	110,120,544.37	189,927,730.24
b) au 31 mars 1975	82,790,414.91	134,902,988.41	217,693,403.32
c) au 31 mars 1976	85,565,010.91	157,615,719.88	243,180,730.79

4. Sommes totales retirées du CPRFC au cours des années financières se terminant: *a*) le 31 mars 1974, 135,815,670.88; *b*) le 31 mars 1975 154,976,541.24; *c*) le 31 mars 1976 172,352,486.95.

DÉFENSE NATIONALE—LES NOUVEAUX PRESTATAIRES DE PENSIONS DE RETRAITE DE 1959 À 1976

Question nº 2021—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. De 1959 à 1976 inclusivement, *a*) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont commencé à toucher des prestations de retraite en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, *b*) combien de veuves, par année, ont commencé à toucher des prestations en vertu de cette même Loi?

2. De 1959 à 1976 inclusivement, *a*) combien de membres des Forces armées canadiennes, par année, *b*) combien de veuves de membres des Forces armées canadiennes, par année, ont cessé de toucher des prestations en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces armées par suite du décès du prestataire?

Questions au Feuilleton

3. De 1946 à 1976 inclusivement, combien de membres du personnel des Forces armées ont participé au régime de pensions ou au compte des annuités aux termes de l'ancienne partie V ou aux termes de la présente Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1. *a*) Le nombre de membres des Forces canadiennes qui, de 1959 à 1976 inclusivement, ont commencé à toucher des prestations de retraite en vertu de la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC) s'établissait comme suit: 1959, 752; 1960, 1,048; 1961, 1,418; 1962, 1,343; 1963, 1,623; 1964, 2,454; 1965, 3,419; 1966, 3,407; 1967, 2,983; 1968, 2,787; 1969, 4,050; 1970, 4,075; 1971, 4,267; 1972, 4,405; 1973, 3,357; 1974, 3,478; 1975, 3,459; 1976, 3,003. *b*) Le nombre de veuves de membres des Forces canadiennes qui, de 1959 à 1976 inclusivement, ont commencé à toucher des prestations de retraite en vertu de la LPRFC s'établissait comme suit: 1959, 98; 1960, 121; 1961, 166; 1962, 179; 1963, 207; 1964, 208; 1965, 283; 1966, 263; 1967, 303; 1968, 303; 1969, 371; 1970, 323; 1971, 375; 1972, 420; 1973, 441; 1974, 478; 1975, 470; 1976, 554.

2. *a*) Le nombre de membres des Forces canadiennes qui, au cours des années en question, ont cessé de toucher des prestations par suite de leur décès s'établissait comme suit: 1959, 91; 1960, 103; 1961, 114; 1962, 127; 1963, 142; 1964, 169; 1965, 190; 1966, 208; 1967, 243; 1968, 295; 1969, 353; 1970, 356; 1971, 331; 1972, 323; 1973, 379; 1974, 524; 1975, 496; 1976, 513. *b*) Le nombre de veuves de membres des Forces canadiennes qui ont cessé de toucher des prestations par suite de décès de leur époux s'établissait comme suit: 1959, 9; 1960, 12; 1961, 17; 1962, 19; 1963, 26; 1964, 28; 1965, 34; 1966, 39; 1967, 45; 1968, 56; 1969, 50; 1970, 52; 1971, 24; 1972, 11; 1973, 12; 1974, 30; 1975, 39; 1976, 58.

3. D'après le tableau de l'effectif des Forces canadiennes en date du 31 mars de chacune des années indiquées, le nombre de membres des Forces canadiennes qui, de 1946 à 1976 inclusivement, ont participé au régime de pension aux termes de la LPRFC ou au compte de pension de retraite aux termes de l'ancienne partie V de la loi, s'établissait comme suit: 1946, 212,692(1); 1947, 36,535(1); 1948, 34,762(1); 1949, 41,676(1); 1950, 47,185(1); 1951, 68,427(1); 1952, 95,394(1); 1953, 104,427(1); 1954, 112,529(1); 1955, 118,077; 1956, 116,678; 1957, 117,092; 1958, 119,038; 1959, 120,412; 1960, 119,597; 1961, 120,055; 1962, 126,474; 1963, 123,694; 1964, 120,781, 1965, 114,164; 1966, 107,467; 1967, 105,584; 1968, 101,572; 1969, 98,340; 1970, 93,353; 1971, 89,563; 1972, 84,933; 1973, 82,402; 1974, 81,822; 1975, 79,817; 1976, 79,772.

NOTA: (1) Il est impossible de fournir des chiffres exacts en ce qui a trait au nombre de participants au régime, à l'égard de la période s'échelonnant de 1946 à 1954. Les chiffres fournis correspondent à celui de l'effectif total des Forces, alors que seuls les membres de la Force régulière étaient tenus d'adhérer au régime.

Questions au Feuilleton

DÉFENSE NATIONALE—LES TRAVAUX PRÉVUS POUR LA BFC GAGETOWN EN 1977-1978

Question nº 2035—M. Howie:

1. Quels projets de construction prévoit-on pour la Base des forces canadiennes de Gagetown au cours de l'année financière 1977-1978 et quelle somme a été prévue dans chaque cas?

2. Quel stade d'achèvement chaque projet devrait-il atteindre à la fin de l'année financière se terminant le 31 mars 1978?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1 et 2.

Projets de contruction prévus pour la BFC Gagetown au cours de l'exercice financier 1977-1978 et montants prévus dans le budget

Projet	Montant prévu	Stade d'achèvement au 31 mars 1978
Installations supplémentaires pour les opérations d'hélicoptères	$600,000	30 p. 100
Amélioration des cuisines du mess de la base	17,000	100 p. 100
Tour de contrôle de l'héliport—Modifications	36,200	"
Agrandissement du club des caporaux et soldats	319,400	"
Avertisseurs d'incendie	58,300	"
Isolation et système de chauffage—Bâtiment K-33	30,900	"
Bâtiment d'assemblage des roquettes	129,600	"
Réparations des dommages—Incendie dans un logement familial	23,000	"
Acquisition et installation de remorques pour les bureaux de la soute aux munitions	60,000	"
Installations de salles d'eau—3 bâtiments	24,500	"
Système de protection contre les incendies—Cuisines de la base	17,000	"
Construction d'une cuisine—Camp Petersville	125,000	"
Construction d'un rajout—Arène de la base	40,000	"
Construction de vestiaires—Mess du personnel non officier	58,500	"
Transformateur de secours en cas de pannes dus aux orages	40,000	"
Clôtures et cordes à linge pour les maisons en rangée	200,000	"
Bassin de stabilisation des eaux usées—Petersville	54,500	"
Réffection du câblage électrique—Cuisines et sous-sols des logements familiaux	250,000	"
Réfection du câblage électrique—Logements familiaux	240,000	"

DÉFENSE NATIONALE—LA CONSTRUCTION PRÉVUE DE BÂTIMENTS ET DE LOGEMENTS À LA BFC GAGETOWN EN 1977-1978

Question nº 2036—M. Howie:

Pour l'année financière 1977-1978, a-t-on prévu des projets d'entretien pour les édifices et les résidences de la base de Gagetown et, dans l'affirmative, quel montant a été affecté pour chaque cas?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Oui. Voici quelques précisions à ce sujet:

Projet	Montant prévu
Services de conciergerie	$450,000
Réparation des boulons d'ancrage et des supports, système de distribution d'eau chaude	80,000
Peinture de l'extérieur de 1,100 logements familiaux et 260 garages	230,000
Réparation du réseau d'adduction d'eau	55,000
Réfection de la toiture—407 logements familiaux	500,000
Réfection de la toiture—7 bâtiments de la base	240,000
Remplacement de fenêtres et de portes—Casernes	100,000
Peinture de l'intérieur des logements familiaux	209,000
Peinture de l'extérieur des casernes	413,000
Remplacement de fenêtres—250 logements familiaux	500,000
Remplacement de chaudières—210 logements familiaux	245,000
Réfection des toitures de goudron et de gravier	104,300
Réfection des toitures (tuiles Trafford)	221,000
Remplacement du revêtement vertical—760 logements familiaux	440,000
Remplacement de comptoirs—200 logements familiaux	70,000
Peinture de l'intérieur des bâtiments de la base	230,000

DÉFENSE NATIONALE—LES FRAIS DE LOCATION ET D'UTILISATION DES SERVICES DES LOGEMENTS FAMILIAUX DANS CHACUNE DES BASES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Question nº 2074—M. Howie:

Quelle était la moyenne des frais de location et d'utilisation des commodités des logements familiaux de *a*) une, *b*) deux, *c*) trois chambres à coucher, à chacune des bases des Forces armées canadiennes, au cours des années (i) 1974 (ii) 1975 (iii) 1976?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): *a*), *b*), *c*), (i) et (iii).

Coût moyen du loyer et des services pour tous les types de logements familiaux établis en fonction du nombre de chambres à coucher

Base des Forces canadiennes	Logements familiaux (selon le nombre de chambres à coucher)	Coût moyen du loyer et des services au moment de l'entrée en vigueur des nouveaux taux		
		1er avril 1974	1er avril 1975	1er avril 1976
Bagotville	1	—	—	—
	2	113.05	113.05	113.23
	3	127.33	127.33	133.61
Borden	1	—	—	—
	2	123.30	123.30	121.89
	3	145.40	145.40	151.00
Calgary	1	—	—	—
	2	138.01	138.01	139.28
	3	154.84	154.84	161.47
Chatham	1	—	—	—
	2	126.38	126.38	127.15
	3	142.87	142.87	150.15
Chilliwack	1	—	—	—
	2	131.47	131.47	134.22
	3	144.69	144.69	151.73
Cold Lake	1	—	—	—
	2	124.90	124.90	126.28
	3	134.48	134.48	139.91
Comox	1	—	—	—
	2	123.85	123.85	127.57
	3	134.87	134.87	141.17
Cornwallis	1	58.00	58.00	57.22
	2	99.04	99.04	102.60
	3	109.67	109.67	116.39
Edmonton	1	—	—	—
	2	149.78	149.78	150.40
	3	159.97	159.97	166.41
Esquimalt	1	109.00	109.00	129.07
	2	134.13	134.13	135.14
	3	158.85	158.85	165.48
Gagetown	1	—	—	—
	2	143.47	143.47	141.93
	3	140.11	140.11	143.08
Greenwood	1	—	—	—
	2	112.48	112.48	113.82
	3	117.99	117.99	123.56
Halifax	1	113.00	113.00	108.56
	2	129.43	129.43	127.25
	3	152.74	152.74	156.06
Kingston	1	—	—	—
	2	160.33	160.33	162.43
	3	182.01	182.01	188.16
London	1	—	—	—
	2	158.31	158.31	157.52
	3	171.62	171.62	176.51

Coût moyen du loyer et des services pour tous les types de logements familiaux établis en fonction du nombre de chambres à coucher

Base des Forces canadiennes	Logements familiaux (selon le nombre de chambres à coucher)	Coût moyen du loyer et des services au moment de l'entrée en vigueur des nouveaux taux		
		1er avril 1974	1er avril 1975	1er avril 1976
Moncton	1	—	—	—
	2	136.83	136.83	140.99
	3	178.13	178.13	185.15
Montréal	1	—	—	—
	2	114.20	114.20	117.27
	3	131.57	131.57	138.97
Moose Jaw	1	—	—	—
	2	90.00	91.00	96.27
	3	109.78	109.78	117.89
North Bay	1	—	—	—
	2	139.24	139.24	143.63
	3	181.79	181.79	189.40
Ottawa (Nord)	1	—	—	—
	2	186.39	186.39	187.36
	3	196.19	196.19	206.49
Ottawa (Sud)	1	—	—	—
	2	182.77	182.77	186.49
	3	203.12	203.12	221.86
Penhold	1	—	—	—
	2	120.57	120.57	125.30
	3	147.19	147.19	154.78
Petawawa	1	—	—	—
	2	132.90	132.90	131.02
	3	158.14	158.14	162.20
Portage la Prairie	1	—	—	—
	2	96.00	96.00	95.49
	3	114.00	114.00	121.57
Saint-Jean	1	—	—	—
	2	—	—	—
	3	129.21	129.21	141.44
Shearwater	1	—	—	—
	2	154.56	154.56	160.54
	3	169.12	169.12	177.80
Shilo	1	—	—	—
	2	116.42	116.42	144.38
	3	138.63	138.63	139.98
Suffield	1	—	—	—
	2	122.31	122.31	126.69
	3	131.82	131.82	143.66
Summerside	1	—	—	—
	2	113.92	113.92	114.30
	3	122.19	122.19	129.65
Toronto	1	—	—	—
	2	174.68	174.68	178.64
	3	202.44	202.44	210.26
Trenton	1	—	—	—
	2	152.76	152.76	152.91
	3	174.77	174.77	183.05
Valcartier	1	—	—	—
	2	126.10	126.10	124.30
	3	139.94	139.94	143.75
Winnipeg	1	—	—	—
	2	138.81	138.81	141.68
	3	145.29	145.29	151.46
Lahr	1	91.02	93.57	93.03
	2	95.48	112.67	112.34
	3	109.19	117.11	128.22

[*Traduction*]

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les

avis de motion portant production de documents soient reportés.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 19 avril, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je croyais hier pouvoir à mon tour prendre la parole sur le budget, mais je remercie quand même la présidence de me donner l'occasion aujourd'hui de le faire.

Monsieur le président, comme plusieurs de mes préopinants l'ont démontré avant moi, l'économie canadienne est actuellement en très mauvaise posture et tout le monde en convient, et cela ne dépend pas d'autres que du gouvernement fédéral, et non pas des autres provinces ni des péquistes à Québec. On a actuellement les résultats économiques que le gouvernement actuel nous a préparés. Il y a actuellement au Canada, comme tout le monde le sait, plus d'un million de chômeurs inscrits, sans tenir compte d'un million d'autres qui actuellement ne sont pas nécessairement inscrits au Centre de la Main-d'œuvre et à la Commission d'assurance-chômage.

Monsieur le président, dans ce budget le gouvernement fédéral prédit que 200,000 autres personnes augmenteront le nombre de chômeurs actuel au cours de l'année 1977, ce qui veut dire que le gouvernement fédéral actuel nous a donné la pire crise de chômage de toute l'histoire du Canada. De plus, le nombre de familles vivant de l'assistance sociale, et qui ne sont pas considérées comme chômeurs, a augmenté. Actuellement au Canada il y a 750,000 familles, ce qui veut dire que 2 millions de Canadiens vivent d'allocations de bien-être social en 1977, ce qui veut dire également que de 4 à 5 millions de personnes au Canada doivent vivre aux frais du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, pour la partie qui est payée par les gouvernements provinciaux en bien-être social. Alors qu'on se plaint du chômage et du trop grand nombre de personnes qui doivent vivre d'allocations de bien-être social, on se rend compte qu'en même temps la productivité canadienne par homme-heure, en 1976, a été de 50 p. 100 moindre que la productivité américaine, alors que le taux horaire moyen des salaires au Canada est le double de celui des États-Unis pour le même genre d'emploi. Ce qui fait que l'on ne peut plus fabriquer à des prix concurrentiels les produits importés nous permettant de satisfaire à nos propres besoins. Nous dépendons donc, monsieur le président, des autres pays, même pour nos produits essentiels, ce qui explique que le marché canadien se fait écraser par la concurrence des produits importés à meilleur marché. En 1976, par exemple, 55 p. 100 des chaussures vendues au Canada étaient importées. Pourtant la chaussure était l'une des plus vieilles industries canadiennes.

● (1510)

Voilà les résultats de l'œuvre de l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, qui n'a pas été capable de régler le problème de l'industrie de la chaussure au Canada, pas plus qu'il n'a réglé celui de l'industrie du textile, et actuellement il est payé $55,000 par année à la tête de la Commission anti-inflation pour régler le problème causé par l'inflation, qui affecte toute l'économie canadienne. En 1976, dans l'industrie du meuble, monsieur le président, ce fut exactement la même chose que dans celle de la chaussure, car 62 p. 100 des meubles vendus au Canada au cours de l'année 1976 étaient importés. Dans l'industrie du textile c'était pire, et dans les autres domaines de l'activité économique, soit l'agriculture ou d'autres, c'est encore la même chose.

Au point de vue du climat économique, actuellement, les hommes d'affaires, qui ne sont pas des imbéciles, ne veulent plus risquer d'emprunter à 12 p. 100 ou à 13 p. 100 d'intérêt, plus les frais. Ce qui ferait un taux réel d'intérêt de 18 p. 100 pour investir dans la production. Monsieur le président, le commerce de l'argent est devenu plus intéressant que celui de la production des choses essentielles à la vie.

En 1968, le taux d'intérêt était de 6 p. 100, et l'un des premiers gestes du gouvernement actuel, aussitôt arrivé au pouvoir, a été de faire disparaître le plafond sur les taux d'intérêt afin de bien récompenser le monde de la finance. Nous avons maintenant les résultats suivants: Le taux d'intérêt a doublé depuis 1968 et, pendant que le travailleur travaille et chôme, les intérêts ont doublé et la finance s'engraisse et vit en très bonne santé.

De plus, pendant que les divers gouvernements prêchent le carême aux Canadiens et les invitent à se serrer la ceinture, ces mêmes gouvernements vident leurs poches par des dépenses de plus de 55 p. 100 du total du produit national brut et canadien et, pendant ce temps, on nous parle de l'unité canadienne pour nous faire oublier le désastre économique dans lequel nous vivons.

A lui seul le gouvernement fédéral dépensera plus de $2,000 par personne au Canada en 1977, ce qui représente une dépense de plus de $10,000 en moyenne par famille canadienne. On paiera à la finance 5 milliards 350 millions de dollars en intérêt seulement sur nos obligations fédérales, ce qui représente une somme de plus de 15 millions de dollars par jour d'intérêt seulement, alors que l'on pourrait facilement éviter de payer ces intérêts en se servant des services financiers au prix coûtant des frais encourus par la Banque du Canada, notre propre institution financière, afin de financer nos propres obligations fédérales, au lieu de les faire financer par les banques à charte privées qui alimentent les caisses électorales.

Monsieur le président, encore une fois, en 1977, il est prévu dans le budget que l'on versera plus d'un milliard de dollars à l'aide extérieure, sans parler des prêts à long terme sans intérêt à divers pays, alors qu'en même temps le gouvernement fédéral prête aux provinces canadiennes à 10 ou 12 p. 100, afin de les faire participer au fédéralisme rentable du premier ministre et du Canada.

La défense nationale, pour l'année 1977, coûtera plus de 5 milliards de dollars. La bureaucratie fédérale de tous les ministères coûtera plus de 8 milliards 500 millions de dollars, ce qui veut dire que l'on dépensera plus de 20 milliards de dollars au Canada, en 1977, pour payer notre défense nationale, qui n'existe à peu près qu'en théorie, pour payer la bureaucratie fédérale, les intérêts sur la dette publique et l'aide extérieure. Monsieur le président, si on additionne à cette somme le coût de l'assurance-chômage et du bien-être social payé par le gouvernement fédéral et la partie payée par les provinces, l'on constate que nous paierons en 1977 plus de 50 milliards de dollars au Canada afin d'essayer de maintenir la respiration artificielle de notre économie qui périclite.

Devant une telle administration, monsieur le président, le travailleur qui, heureusement, peut encore travailler à un assez bon salaire, se fait pénaliser par l'impôt qu'on lui enlève, et perd le goût du travail parce qu'on lui enlève le fruit de son initiative, alors que l'assurance-chômage, le bien-être social ou l'assistance-sociale récompensent relativement trop bien ceux qui en reçoivent comparativement à ceux qui travaillent et qui doivent payer des impôts.

Devant le climat économique actuel aussi malsain socialement parlant, les profits ne sont plus la raison d'être normale des affaires dans le commerce. Les *hold-up* sont presque devenus monnaie courante. Lorsqu'on voit, par exemple, des marchandises achetées au prix de $6 se vendre au prix de $25, cela n'est plus normal et c'est devenu un vrai *hold-up* commercial quotidien. Le système est devenu si malsain qu'on n'a plus le temps d'attendre les profits pour vivre, car il en coûte trop cher. Il faut se mettre riche immédiatement, et cela presse, car on ne sait pas ce qui peut arriver demain matin.

Le climat social et le climat économique d'insécurité dans les affaires amènent tout le monde à courir, non plus après les profits, mais plutôt après la «Loto des affaires», tout comme l'on court après un billet de Loto Canada. Ce climat économique est le fruit de l'action des gouvernements qui nous ont administrés au bénéfice de la finance, laquelle s'engraisse tous les jours et au détriment du peuple qui travaille et qui maigrit économiquement tous les jours. Au lieu de s'attaquer aux véritables causes du mal, le gouvernement libéral actuel, dans son dernier budget, s'attaque aux symptômes de notre système économique malade, tout comme un menuisier guidé par des supposés experts répare le toit d'une maison, alors que c'est la fondation qui s'écroule. Afin de corriger véritablement ce qui fait défaut dans l'économie, monsieur le président, le dernier budget aurait dû contenir des mesures pour réduire le taux d'intérêt à 6 p. 100, soit au taux d'avant 1968, avant le début de l'inflation.

De plus, il faudrait couper de 50 p. 100 les dépenses de la défense nationale et troisièmement, il faudrait donner un revenu annuel garanti à tous, financé par les services de la Banque du Canada, afin de couper les frais de l'assurance-chômage et du bien-être social, et de permettre à ceux qui vivent actuellement du bien-être social et de l'assurance-chômage, s'ils le peuvent, d'aller travailler et de se faire un revenu supplémentaire au revenu annuel garanti qu'ils recevraient. Ceci permettrait à des milliers d'assistés sociaux, comme à des milliers de chômeurs, de travailler et d'améliorer leurs conditions de vie en faisant des travaux essentiels à l'économie canadienne. Ils pourraient, par exemple, faire la cueillette des pommes de terre l'automne, au lieu de les laisser pourrir, ou d'obliger le cultivateur à faire venir des Haïtiens pour cueillir les pommes, comme cela s'est produit dans ma région, et se produit presque régulièrement tous les ans.

Ils pourraient aider à la cueillette des pommes de terre, par exemple, ou encore faire des travaux essentiels à la collectivité, comme des travaux publics ou des travaux communautaires. Les chômeurs et les assistés sociaux d'aujourd'hui pourraient vivre plus noblement en personnes humaines normales, au lieu de vivre dans un état de dépendance perpétuelle des autres. Le revenu annuel garanti financé par la Banque du Canada permettrait aux divers gouvernements de couper d'au moins 50 p. 100 les frais extrêmement dispendieux d'administration de l'assurance-chômage et du bien-être social, car n'oublions pas que la bureaucratie fédérale de tous les ministères a coûté en 1976 plus de huit milliards 600 millions, ce qui est près de neuf milliards de dollars pour l'année 1977. Ces économies réalisées seulement au poste de la bureaucratie par exemple pourraient être réinvesties pour venir en aide à la petite entreprise, qui doit faire face à la concurrence étrangère ou domestique, et également à celle des grosses entreprises qui étouffent les petites qui, elles, reçoivent actuellement plus facilement les subventions des gouvernements.

Enfin, monsieur le président, il faudrait utiliser les services de la Banque du Canada pour prêter au prix des frais d'administration de la Banque du Canada, soit 1 p. 100, les sommes requises par les municipalités, les villes, les commissions scolaires et les gouvernements provinciaux, afin que ces diverses administrations, au lieu de s'adresser aux banques de New York, de Boston ou d'ailleurs, puissent se financer au coût de 1 p. 100, afin de réaliser d'importants et d'essentiels projets d'investissements publics, et comme résultat être capable de baisser les taxes au bénéfice des petits propriétaires, selon la diminution des intérêts qu'ils n'auraient plus à payer à la finance internationale des banques et qu'ils doivent actuellement payer. Cette mesure, monsieur le président, permettrait d'effectuer de grands changements salutaires à l'économie canadienne.

Je voudrais de plus souligner le fait qu'au cours des trois dernières années, la balance commerciale canadienne de nos paiements internationaux a défavorablement augmenté de plus de 11 milliards de dollars. Nous avons actuellement atteint un déficit total accumulé au Canada de plus de 40 milliards de dollars envers les autres pays du monde, ce qui veut dire que nous avons acheté des autres pays pour une somme de 40 milliards de dollars de plus que nous leur avons vendu. Ce qui est encore pire, monsieur le président, c'est que les produits que nous exportons, pour la plupart, sont surtout des matières premières non raffinées, que la plupart de ces matières premières sont non renouvelables, et que bientôt le Canada devra importer des produits finis qui seront fabriqués avec ses matières premières. La situation défavorable de notre balance commerciale est de plus de 40 milliards de dollars, et à cause de cela le Canada devra bientôt ou payer ou dévaluer sa propre monnaie. Les consommateurs canadiens seront donc une fois de plus pénalisés, car ils devront payer une dette accumulée avec une monnaie dévaluée. Par contre, monsieur le président, l'Allemagne de l'Ouest, pays des mauvais Allemands de 1939, contre lesquels nous avons fait la guerre, et qui ont perdu la guerre, a un surplus commercial accumulé de 37 milliards de dollars, exactement l'inverse de la situation qui existe au Canada, lequel a gagné la guerre. Tous les pays qui ont gagné la guerre contre l'Allemagne lui doivent actuellement plus de 37 milliards de dollars. L'Allemagne a perdu la guerre d'Europe, qui a duré six ans, mais a gagné la guerre économique depuis les 30 dernières années. L'Allemagne actuellement accuse des surplus. Nous, nous avons accumulé des déficits de plus de 40 milliards au chapitre des paiements internationaux.

Monsieur le président, au Canada actuellement, au point de vue du marché international, nous devons notre propre chemise. L'Allemagne a accumulé un surplus de 37 milliards de dollars, contrairement à ces pays qui ne savent que s'endetter. Qui donc, monsieur le président, a véritablement gagné ou perdu la guerre?

Je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur le fait suivant: en 1975, les contribuables au Canada ont payé 12 milliards 709 millions d'impôt, et les compagnies 5 milliards 748 millions. En 1976, les contribuables ont payé 14 milliards 889 millions de dollars, et les compagnies 5 milliards 210 millions de dollars. En 1977, les contribuables paieront 15 milliards 620 millions de dollars, et les compagnies 5 milliards 760 millions de dollars. Cela veut donc dire que les contribuables paieront de plus en plus d'impôt, alors que les compagnies jouiront d'un traitement de faveur. Sans doute, monsieur le président, parce que les compagnies comprennent mieux l'importance des caisses électorales.

Dans la revue *Quest*, du mois de mars 1976, on peut lire ceci:

● (1520)

[*Traduction*]

Sur les cinq jours de travail de la semaine, nous en travaillons deux pour le gouvernement. Nous payons des impôts dont nous n'entendons jamais plus parler. Nous payons impôts sur impôts et c'est là que va le plus clair de notre salaire. Entre 1961 et 1975, les impôts ont fait un bond phénoménal de 239 p. 100, le revenu des familles a grimpé de 142 p. 100, le loyer de 128 p. 100 et le coût des aliments de 66 p. 100.

[*Français*]

En terminant, monsieur le président, je voudrais discuter de la question de l'énergie canadienne, question extrêmement importante. Les hausses constantes du prix du pétrole sont décidées constamment par les sociétés avec les bienveillantes bénédictions des gouvernements, et je vais donner des chiffres, parce que ces hausses représentent pour les gouvernements une nouvelle forme de taxe hypocrite, alors que ceux-ci peuvent dire que les prix mondiaux du pétrole en sont la cause, et afin de cacher cette taxe hypocrite, on a inventé la crise artificielle de l'énergie. De 1965 à 1969, le prix du baril de pétrole à la tête du puits était de $2.98. Le profit sur un baril était de $1.27. La taxe fédérale était de 14c. Les taxes ou royautés versées aux provinces étaient de 30c. Le coût de production d'un baril était de 87c.

A la suite des augmentations successives qui ont été organisées jusqu'au 1er janvier 1977, le prix du baril au 1er janvier 1977 était de $9.75 à la tête du puits, soit $3.63 en profit pour les sociétés, $1.54 en taxe fédérale, $3.90 en taxe ou royauté provinciale, 68c. en coût de production par baril, au lieu de 87c., comme il l'était en 1965. Alors que le coût de production a diminué de 19c., le prix de vente a augmenté de $2.58 à $9.78 le baril, soit une augmentation de $7.17 le baril, ce qui a donné $2.36 de profit de plus aux sociétés, $1.40 en taxe fédérale de plus au gouvernement fédéral, $3.60 de plus en taxes diverses aux gouvernements provinciaux.

Tous ceux qui crient à la crise de l'énergie, monsieur le président, reçoivent actuellement une part du gâteau, et ensemble ils font chorus autour du gâteau qu'ils savourent,

dont le peuple a fourni les ingrédients. Cette fausse crise de l'énergie a permis une fois de plus au gouvernement d'endormir les contribuables canadiens avec le chloroforme de la publicité faite par les sociétés, pour une fois de plus vider quotidiennement les poches du contribuable chaque fois qu'il fait son plein d'essence ou qu'il se chauffe.

La crise du pétrole, inventée avec les sociétés multinationales de concert avec les gouvernements, n'est qu'une autre taxe hypocrite permettant aux gouvernements de se faire des revenus pour financer leurs folies, et pour payer 20 millions de dollars par jour en intérêts à la finance, dont 15 millions sur la dette nationale, et 5 millions de dollars par jour sur les dettes des sociétés de la Couronne. Depuis le début de mon discours de 20 minutes, la dette nationale a augmenté de $274,000, et nous devrons payer $300,000 en intérêts.

[*Traduction*]

M. Kaplan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il y a consentement unanime pour que les interventions d'ici la fin de l'après-midi soient limitées à 20 minutes.

M.Paproski: C'est convenu, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord. J'aurais toutefois préféré que cela vaille pour jusqu'à la fin du débat.

M. Kaplan: Nous n'avons pas d'objection à cela, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je venais justement d'avoir un entretien avec mon collègue du côté des ministériels. Il avait été question que c'était pour aujourd'hui. Je suis désolé de ne pas pouvoir donner mon accord pour demain, parce que j'avais justement préparé un discours qui va peut-être exiger 22 minutes. Alors, il serait bien délicat de demander du temps supplémentaire. Si l'on accorde un peu de temps supplémentaire demain, je suis bien prêt à donner mon accord aujourd'hui.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le président, disons que l'honorable député pourra parler 30 minutes.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle d'accord pour limiter à 20 minutes la durée des interventions?

Des voix: D'accord.

M. Paproski: La Chambre est d'accord, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aurai bien assez de cette période. J'aimerais donc que nos débats ici soient télévisés. J'ai exprimé ce souhait à maintes et maintes reprises. Il n'y a pas d'autre moyen de faire voir aux Canadiens ce qui se passe à la Chambre.

Le ministre des Finances (M. Macdonald) a présenté son budget le jeudi 31 mars. Le lendemain, les travaux de l'assemblée législative de Toronto étaient télévisés et je suis rentré chez moi pour en regarder des extraits à la télévision. J'ai vu et entendu le porte-parole du gouvernement, l'honorable Darcy McKeough, dire que c'était là un bon budget fédéral. J'ai vu le chef de l'opposition, M. Stephen Lewis, l'attaquer en des termes extrêmement violents. Ce sont là deux partis qui se trouvent représentés dans l'opposition ici, monsieur l'Orateur, et il me semble qu'il y a eu un peu de vrai—on pourrait dire un instant de vérité—lorsque ces deux partis—qui sont loin d'être des amis du gouvernement libéral—ont discuté du budget dans la capitale de l'Ontario, Toronto, à environ 250 milles d'ici.

M. McKeough savait que le ministre fédéral des Finances n'avait guère de choix. Il faut contenir l'inflation qui constitue une menace grave; les niveaux de chômage sont beaucoup plus élevés que nous le voudrions et nous devons voir à créer des emplois. Notre balance des paiements est déficitaire et notre monnaie est à la baisse. Dans un tel état de choses, notre champ d'action est plutôt restreint. Par ailleurs, M. Lewis, chef de l'opposition, qui est peut-être le meilleur représentant de ce qui est connu comme «le mal britannique», et que nous voyons fréquemment à la télévision, a dit que le gouvernement devait dépenser beaucoup plus pour créer des emplois directs, ces emplois temporaires qui disparaîtraient une fois les crédits épuisés. Il voulait que le gouvernement dépense. Simultanément, il aurait été le premier à critiquer le gouvernement si celui-ci avait accepté son conseil, qui n'aurait pas manqué d'ajouter aux poussées inflationnistes.

● (1530)

A mon avis, ce n'est pas par accident que les deux budgets provinciaux qui ont été présentés récemment—dans la province de Québec par le ministre des Finances du Parti Québécois, M. Parizeau, et à Toronto, par le trésorier de la province, M. Darcy McKeough, ressemblent tant au budget fédéral que nous étudions. Des orateurs précédents en ont signalé les points précis. On a pensé à la création directe d'emplois, en augmentant les crédits affectés à cette fin de cent millions de dollars, ce qui les portera à 458 millions de dollars, mais comme le ministre l'a signalé, ces emplois ne sont pas des postes de carrière, ni les emplois à long terme que cherchent nos jeunes. Ce sont des emplois qui disparaîtront lorsque les subventions du gouvernement seront épuisées.

Le budget accorde aussi des dégrèvements fiscaux. Je les rappelle: dégrèvements d'impôt pour encourager la petite entreprise, ou simplement pour donner au moins quelque chose au contribuable moyen, mais ces réductions sont limitées, car elles ne représentent au total que 1.17 milliard de dollars. Le programme d'austérité du gouvernement sera maintenu. En tant que député d'Ottawa-Ouest, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer ce budget, même si la circonscription que je représente sera touchée par les restrictions gouvernementales, surtout dans la Fonction publique, tout autant que les autres régions du Canada.

Le budget prévoit des besoins financiers de l'ordre de 6.4 milliards de dollars, mais le ministre s'est empressé de dire qu'il ne désirait pas supplanter le secteur privé. Il veut exercer le moins de pression possible sur l'argent disponible pour l'investissement privé. Mais cela demeure un budget expansionniste. De tels besoins en liquidités constitueront un défi pour les institutions monétaires et financières du pays.

Le programme anti-inflation sera maintenu, parce que nous ne sommes pas encore tirés d'affaire. Le ministre a laissé entendre qu'on ne pourrait amorcer avant le mois d'octobre l'élimination graduelle de ce programme. Par contre, il a exprimé ici l'espoir que le programme prenne fin comme prévu, c'est-à-dire, dans trois ans.

Le principal objectif du budget, monsieur l'Orateur, doit être d'encourager le secteur privé à créer des emplois. Certains députés d'en face diront que cela ne suffit pas, mais si l'on y pense bien, les emplois créés par l'industrie privée sont justement des postes de carrière, ceux qui donnent le plus de satisfaction et qui représentent pour l'économie canadienne un apport plus durable. Nous sommes tous conscients du fait que, malheureusement, les salaires sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, d'environ 10 p. 100, bien qu'il ne soit pas facile de mesurer l'écart. En effet, les taux du change étant tellement variables, il est encore plus difficile d'établir des comparaisons.

Nous savons tous que la productivité au Canada est bien inférieure à celle des États-Unis, notre principal associé commercial, et nous savons aussi qu'il est bien difficile de mesurer la productivité. Si des études étaient effectuées dans certains domaines précis, notamment dans l'industrie de l'équipement électrique, il serait fort possible de démontrer l'écart qui existe entre la productivité au Canada et aux États-Unis.

Le budget est vraiment le seul qu'on pouvait présenter dans les circonstances actuelles. Il fut un temps où l'on nous présentait les ministres des Finances comme autant de Pères Noël chargés de cadeaux à distribuer à tout le monde. Malheureusement, il ne saurait être question de Père Noël en ce moment. Si l'on s'imagine pouvoir critiquer le budget parce qu'il ne prévoit rien pour un groupe de la société ou un autre, c'est qu'on n'en reconnaît pas l'objectif réel qui est d'encourager une expansion modérée de l'économie tout en créant des emplois là où ils sont absolument essentiels dans le secteur privé.

Monsieur l'Orateur, je reproche certaines choses au budget. A vrai dire, à mon avis, on aurait dû faire davantage dans le domaine de l'énergie. Je vois le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) à la Chambre et j'ai hâte de l'entendre nous dire où en est l'élaboration de la politique énergétique. Je n'ai pas honte de ce que nous avons déjà accompli, mais j'estime que nous pourrions faire davantage et mieux encore. J'aurais aimé qu'on supprime la taxe sur les matériaux d'isolation; je remarque que la province d'Ontario a agi dans ce sens dans son budget d'hier soir. J'aurais aimé qu'on prenne des initiatives dans le domaine des transports urbains, et cette omission dans le budget me déçoit beaucoup.

Le parti auquel j'adhère a fait au cours de la campagne électorale de 1974 une promesse formelle que nous connaissons fort bien. Le Canada pourrait travailler à l'économie de l'énergie s'il avait une politique à long terme de transport urbain et interurbain. Nous aurions pu, par exemple, prendre des mesures en vue de développer une technologie qui soit adaptée à notre climat nordique. Nous arrivons difficilement à assurer le transport des gens au lieu de leur travail pendant nos rudes hivers. La technologie de base manque. C'est un domaine dans lequel le gouvernement fédéral pourrait intervenir sans que cela pose de grands problèmes constitutionnels et j'estime regrettable que le budget n'ait prévu aucune mesure initiale vers la mise en œuvre d'une politique des transports susceptibles d'économiser nos ressources pétrolières dont nous avons un si pressant besoin.

Il y a un autre domaine qui me préoccupe vivement. Je me rends compte que les députés ne seront pas tous d'accord avec moi là-dessus. Je n'arrive pas à comprendre que rien n'ait été prévu pour le transport urbain alors qu'on a réussi à trouver 200 millions de dollars pour subventionner l'industrie laitière. Il est vrai que de cette somme, 150 millions de dollars ne sont pas pris à même le budget, mais constituent un amortissement pour les dépenses engagées dans la commercialisation des excédents de lait en poudre et autres produits. Cette subvention augmenterait de 48 millions de dollars. J'ai beau essayer, je ne comprends rien aux offices de commercialisation et à ce qu'ils font pour rationaliser ce secteur, pour répondre aux besoins du consommateur ou même pour assurer un approvisionnement régulier des marchés. J'ai tenté de juger de la valeur de cette politique d'après certains critères, mais elle me semble complètement incompréhensible.

J'ai l'intention de voter en faveur du budget. Je compte l'appuyer parce que je pense que, dans la situation actuelle, c'est un bon budget pour le Canada. La phase que traverse actuellement l'économie mondiale est très difficile à interpréter, non seulement par nous, mais pour tous les pays avec lesquels nous avons des relations étroites, comme les grands pays européens, les pays de l'Amérique du Nord, le Japon et l'Australasie. A cause de difficultés économiques, la prospérité que nous recherchons a mis longtemps à revenir chez nos voisins du Sud. Je suis convaincu qu'avant la fin de l'année, le ministre des Finances va devoir revenir sur ces questions et cela sera tout à fait normal. Tout comme Darcy McKeough, en Ontario, Jacques Parizeau, au Québec, et comme d'autres ministres qui se sont sérieusement posé la question de savoir ce qu'on pouvait faire, dans la situation actuelle, en matière de politique budgétaire. Je compte voter en faveur du budget, mais, le moment venu, je compte bien faire part de mon inquiétude face à l'absence de toute politique de transports urbains dans ce budget.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il y a actuellement au Canada plus d'un million de chômeurs et qu'on s'attend à ce que ce chiffre augmente encore avant la fin de l'année, il faut absolument que nous trouvions des moyens pour procurer des emplois permanents à tous ces Canadiens. Et, à mon avis, une des plus sûres manières d'y arriver est de transformer nous-mêmes une plus grande partie de nos matières premières.

● (1540)

Voilà beaucoup trop longtemps que nous vendons un pourcentage exagéré de nos matières premières à des pays qui se chargent ensuite de les transformer et qui retirent ainsi les avantages que procure cette transformation sur le plan de l'emploi, des recettes fiscales, et des bénéfices industriels. Nous avons ici la main-d'œuvre technique et de gestion, l'énergie à bon marché et les excellentes infrastructures de transport qu'il faut pour cette transformation. Il est donc grand temps que nous nous occupions de la faire effectuer ici dans une part beaucoup plus large.

Qu'est-ce qu'on peut faire à cette fin? La phénoménale expansion de l'industrie ontarienne des pâtes et du papier est principalement due à un plan adopté il y a trente ans par le gouvernement de cette province. Le gouvernement a obligé les sociétés exploitantes à transformer sur place un pourcentage beaucoup plus important des billes de bois qu'on expédiait jusque-là telles quelles aux papeteries américaines. Ce qui a donné de si bons résultats dans les pâtes et papiers de l'Ontario peut réussir au même titre dans beaucoup d'industries cana-

diennes du secteur primaire. Les mêmes conditions devraient s'appliquer à toutes les matières premières expédiées vers des pays qui en assurent ensuite la transformation, et avec d'aussi bons résultats car l'étranger est largement tributaire de nos matières premières pour l'approvisionnement de son secteur secondaire.

Il est bien évident qu'une certaine partie de nos matières premières devront quand même être exportées en l'état, mais il n'est pas du tout nécessaire que le pourcentage en soit aussi élevé. Le ministre de l'Industrie et du Commerce devrait procéder à un recensement exhaustif de nos industries primaires, pour déterminer le pourcentage à transformer ici pour chaque matière première.

Une fois ce calcul effectué, il faudra prévoir des incitations suffisantes pour amener les entreprises normalement exportatrices de ces matières à construire ici les usines nécessaires. On constate malheureusement que les subventions actuellement prévues au titre de l'expansion économique régionale n'ont pas réussi à attirer dans les régions de stagnation économique assez d'industries nouvelles pour remédier au chômage élevé qui y règne depuis longtemps.

En plus des subventions du MEER que le gouvernement accorde maintenant aux régions où la croissance est lente, je crois qu'il devrait offrir un encouragement additionnel sous forme d'un barème de fiscalité progressive qui permettrait à une usine de transformation de produits primaires nouvellement implantée dans l'une de ces régions d'être exemptée de tout impôt fédéral pendant toute sa première année d'activité rentable, et de payer un impôt de plus en plus élevé jusqu'à ce qu'elle l'ait acquitté en entier au bout de la quinzième année. Les entretiens que j'ai eus avec d'importants hommes d'affaires partout au Canada m'ont convaincu que cette méthode, jointe aux subventions que le MEER accorde actuellement aux régions dont la croissance est lente, suffirait pour nous permettre de réaliser notre objectif.

Ces dégrèvements provisoires rapporteront dans les années à venir bien des fois leur valeur et de bien des façons. Ainsi, nous arriverons à réduire considérablement le coût exorbitant de l'assurance-chômage en stimulant l'économie et en fournissant du travail aux gens. Ensuite, nous augmenterons de beaucoup les revenus que nous tirons de l'impôt, car les gens qui travaillent et qui paient des contributions seront beaucoup plus nombreux, achèteront plus de produits, paieront des taxes sur ces produits; par ailleurs, l'augmentation du volume des ventes réduira le prix de revient des produits, de sorte que les entreprises verseront des impôts plus élevés. J'exhorte donc vivement le gouvernement à adopter cette idée et à fournir du travail à un grand nombre de nos concitoyens.

M. Allan Martin (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat du budget. J'aimerais féliciter le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Kaplan) et d'autres députés d'en face qui ont accepté que les discours soient limités à 20 minutes. J'espère que la plupart des députés souhaitent que ce changement devienne permanent. A mon avis, ce que nous n'avons pas le temps de dire à la Chambre en 20 minutes ne mérite probablement pas d'être dit.

[M. Hees.]

En guise d'introduction, j'aimerais adresser des éloges, à mon avis tout à fait justifiés, au ministre des Finances (M. Macdonald) pour le budget qu'il a déposé et l'image qu'il a projetée en ce moment difficile pour notre économie. J'estime que mes paroles coïncident bien avec l'appui manifesté par d'importantes personnalités du pays. Même si dans l'ordre normal des choses je ne rechercherais pas ce genre d'appui pour un budget déposé par le gouvernement d'Ottawa, il est important de citer, je crois, un extrait de l'exposé budgétaire prononcé hier par le trésorier de la province de l'Ontario, qui correspond, à bien des égards, à celui qui a été prononcé ici à Ottawa. Il a dit que sans profits il n'y a pas d'investissements, que sans investissements il n'y a pas d'emplois nouveaux, productifs et non inflationnistes.

Je pense qu'on s'est montré tout à fait réaliste. C'est un fait que le gouvernement reconnaît clairement depuis toujours. Cette fois-ci plus que jamais peut-être, cela a été souligné dans le budget du 31 mars dernier. A un moment donné, nous devrons expliquer d'une façon ou d'une autre à la population que les profits en soi n'ont rien de diabolique. C'est l'usage qu'on en fait qui est tellement important. En soi, les profits sont un élément moteur essentiel de l'industrie et le ministre le reconnaît. Je pense que tous les ministériels le reconnaissent eux aussi, comme d'ailleurs la plupart des gens qui ont hâte d'avoir un emploi sûr et valorisant, un emploi durable pour tout dire.

Je pense que cette remarque que le trésorier de la province a faite hier est extrêmement importante et que les Canadiens doivent être capables de la comprendre de mieux en mieux. Par ailleurs, les hommes d'affaires ont également à mon sens l'obligation de dire ce qu'ils pensent beaucoup plus ouvertement qu'autrefois. Ils ont là une lourde responsabilité sociale, car ils doivent s'assurer que les bénéfices qu'ils réaliseront grâce à ce budget serviront effectivement à créer de nouveaux emplois car chez nous le taux de chômage est très élevé et la situation semble vouloir encore s'aggraver.

Cela dit, monsieur l'Orateur, dans l'exposé budgétaire, le gouvernement a également tenu compte du fait qu'en ce moment, alors que le chômage a pris des proportions inusitées, il doit analyser la situation et se demander si l'industrie peut vraiment résoudre le problème sans aucune aide ou s'il ne doit pas lui donner un petit coup de pouce. La réaction du gouvernement, ce sont les programmes «Canada au travail» et «Jeunesse-Canada au travail» qui doivent produire sous peu 600,-000 mois-hommes de travail. Le montant des subventions prévues à cette fin s'élève à 458 millions de dollars.

Même si bien des gens critiquent des projets comme ceux-là, lorsqu'on regarde le nombre fabuleux de travailleurs en cause, je crois qu'il faudrait faire la part des choses et reconnaître que ce stimulant additionnel pour l'économie est sans doute essentiel, compte tenu du taux de chômage élevé au Canada.

● (1550)

J'ai expliqué les circonstances difficiles dans lesquelles le ministre doit travailler. C'est une période économique difficile non seulement pour les Canadiens, mais pour le monde entier. Aucun député de la Chambre ne peut soutenir avec sérieux qu'on peut résoudre les problèmes de notre économie sans tenir compte de ce qui se passe ailleurs. Les Canadiens ne vivent pas en vase clos, pas plus qu'aucun autre pays d'ailleurs.

Les États-Unis sont notre meilleur client; nous sommes leur principal fournisseur. Il est évident que certaines usines au Canada devront ralentir leur production s'il y a ralentissement de l'économie. Dans ma propre circonscription, une usine fabriquant des fourgonnettes pour la General Motors n'en fabriquera plus si les Américains n'en achètent pas. Il y a seulement deux usines de ce genre en Amérique du Nord. On ne les fabriquera plus à Scarborough, c'est aussi simple que cela. Que cela nous plaise ou non, il est terriblement important de reconnaître ce qui se passe au sud du 45e parallèle. Leur économie est dix fois plus importante que la nôtre. Si elle s'améliore, nous en profiterons. Bien sûr, s'il y a ralentissement, nous en ressentirons aussi les contrecoups. Il importe de noter à cet égard que de nombreuses publications financières ont fait état récemment de progrès réalisés depuis peu dans l'économie américaine. La demande d'automobiles, de maisons et d'autres biens s'est accrue de façon très considérable dans ce pays. Voilà un remède excellent pour nos propres usines désœuvrées.

Selon le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), les usines canadiennes fonctionnent actuellement à environ 80 p. 100 de leur capacité. Certes, il serait profitable de porter ce chiffre à 85 ou 90 p. 100. Pour ce faire, nous devrons pousser la vente de ces produits. Il est essentiel que l'économie des États-Unis, de même que celle du Canada et d'autres pays où nous exportons, s'améliorent si nous voulons qu'elles puissent absorber une plus grande partie de nos produits. C'est pourquoi, les nouvelles en provenance des États-Unis sont si encourageantes.

Si nous pouvions convaincre les dirigeants de nos usines que ce qui se passe aux États-Unis est bien réel et non pas illusoire, les mesures budgétaires proposées par le ministre des Finances devraient avoir de l'effet sur notre système. Les industriels devraient être à même d'en tirer le maximum de profit ce qui accroîtrait l'emploi au cours de l'année.

L'économie des États-Unis se relève au rythme que j'ai indiqué; on n'a qu'à regarder les chiffres. L'économie américaine se remet sur pied. Je le répète, c'est extrêmement important. Cela aura un effet direct sur notre pays. Il faut que nous en soyons très conscients. Il y a une augmentation de 7 p. 100 dans le secteur de l'automobile, et le capital engagé est censé augmenter cette année et l'année prochaine aux États-Unis. Voilà qui pourra amorcer une relance fantastique pour ce qui se produira au cours des deux prochaines années.

Le fait que le Congrès américain ait montré tant de réticence à accorder une déduction fiscale de $50 à chaque contribuable américain, comme l'avait proposé le Président Carter, montre que l'économie des États-Unis est en voie d'amélioration. En effet, si sa proposition s'est heurtée à cette opposition c'est qu'on a pensé qu'actuellement cette mesure pouvait n'être plus nécessaire. Elle devait servir à relancer l'économie et les membres du Congrès qui sont, après tout, les représentants du grand public et qui à ce titre, sentent bien le climat général, estimaient que ce genre de mesure n'était plus nécessaire. Tout comme nous, ils sentent qu'il y a un danger à injecter un stimulant artificiel dans l'économie, car on pourrait par là causer de l'inflation.

Les pressions inflationnistes peuvent encore s'aggraver, et c'est un problème auquel nous devons continuer à prendre garde. On pense que si, malgré les objections du Congrès, ces mesures de relance de l'économie étaient appliquées aux États-Unis, le produit national brut américain pourrait augmenter de 6 p. 100 d'ici la fin de l'année. Ils prévoient une amélioration du taux de productivité de l'ordre de 3½ p. 100, ce qui viendrait encore ajouter un petit coup de pouce à la relance qui semble déjà se présenter sous de bons auspices.

Si j'ai pris un peu de temps à brosser le tableau de l'évolution actuelle, c'est que je me sens dans le cas d'un fabricant qui cherche à vendre sa marchandise aux grands magasins. Si le grand magasin voit ses affaires baisser, le fabricant va en ressentir les effets et devra mettre à pied une partie de son personnel. Par contre si les affaires reprennent, comme c'est le cas, je crois, pour l'économie américaine, et que c'est un de vos plus gros clients, les choses iront beaucoup mieux dans vos ateliers. C'est un peu ce qui se passe au Canada. C'est un peu ce que le ministre des Finances a su prévoir, et il en a tenu compte dans la préparation du budget.

Le budget est un document qui fait preuve de prudence, à une époque où nous avons besoin de prudence. Nous ne pouvons nous permettre de compromettre les avantages que nous avons retirés des réglementations et il faut y veiller. Nous devons donc réanimer chez les Canadiens la volonté de combattre l'inflation et susciter chez eux le désir de continuer de la juguler, car elle reste le problème numéro un. Nous ne devons donc pas nous attendre à voir notre économie péter le feu. Nous devons être préparés à voir grimper les prix de l'énergie et de l'alimentation. Ce sont des problèmes que nous préférerions ne pas avoir, bien sûr, mais qui ne vont pas manquer de se présenter et nous ne pouvons guère les esquiver.

Malgré tout, les perspectives sont prometteuses. Le taux d'inflation a été contenu grâce aux réglementations. Les dépenses gouvernementales ont baissé de 750 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires de l'année dernière. Pour 1977-1978, l'objectif est de les réduire de 650 millions de dollars, le chiffre annoncé en février par le président du Conseil du Trésor (M. Andras). Pour l'année 1977-78, on prévoit une hausse de croissance de 9.8 p. 100 par rapport à l'an dernier. C'est moins que la hausse prévue du produit national brut. C'est également moins que la hausse de 11 p. 100 prévue dans le dernier budget. Ce budget contribuera à accélérer la relance économique. En 1977, nous pouvons nous attendre à ce que le PNB s'accroisse de 4 p. 100 en volume et de 11 p. 100 en valeur, par rapport à 1976.

Pendant le temps qui reste, j'aimerais exposer certaines de mes préoccupations. Sous le régime démocratique et au sein de notre parti, les députés peuvent exprimer ce qu'ils ont à dire sur les divers moyens dont ils disposent pour s'assurer que la politique du gouvernement traduit bien la volonté de tous les députés, ou que ceux-ci ont l'occasion de faire entendre leur voix et de participer au processus législatif. Pour ma part, je m'intéresse particulièrement à l'économie de l'énergie. En tant que président du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, je crois que nous continuons à avoir besoin de l'intervention croissante du gouvernement dans ce domaine. Il nous faut concentrer nos efforts sur les stratégies à long terme. Cela saute aux yeux.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a dit cet après-midi à la Chambre qu'il coûtait beaucoup moins cher d'économiser du pétrole que d'en trouver d'autre, de l'exploiter et de le commercialiser. Selon lui, nous devons économiser l'énergie et payer le prix qu'il faut pour cela. Le budget indique que nous continuerons à exploiter nos ressources énergétiques, tout en mettant au point de meilleures méthodes d'économie. La seule chose qui m'inquiète, c'est que les mesures en ce sens ne sont peut-être pas tout à fait à la hauteur des besoins de l'avenir. J'espère que nous redoublerons d'efforts dans les prochaines années.

Pour ce qui est du chômage, comme les autres députés j'en suis sûr, je suis inquiet de son taux élevé. Beaucoup d'entre nous croyaient que des mesures légèrement stimulantes s'imposaient dans ce domaine. On en a pris en veillant à ce qu'elles ne provoquent pas une nouvelle hausse de l'inflation. J'ai mentionné le programme de création d'emplois, dont le budget a été augmenté de 100 millions de dollars, pour atteindre 458 millions de dollars.

En ce qui concerne les investissements de capitaux, je sais très bien que selon le Conseil économique du Canada, nous aurons besoin de quelque 850 milliards de dollars d'ici dix ans. Je suis très heureux des mesures contenues dans le budget visant à encourager les citoyens ordinaires à placer leurs épargnes dans le secteur privé, afin que la plus grande part possible des nouveaux investissements soit fournie par des Canadiens et par conséquent que nous n'ayons pas à chercher plus qu'il ne faut à l'étranger les capitaux dont nous avons besoin.

● (1600)

Je me suis également réjoui que le budget stimule l'investissement en favorisant la petite entreprise et les entreprises à risque élevé, car elles constituent la pierre angulaire de notre économie. En règle générale, les hommes d'affaires indépendants ont approuvé le budget de même que les mesures du gouvernement. Ils constatent que le budget leur donnera l'occasion de créer plus d'emplois en améliorant leur matériel et en poursuivant leur production.

Je ne peux terminer cependant sans signaler une chose qui me déçoit, en ma qualité de représentant d'un grand centre urbain, la région de Toronto, soit l'aide au transport urbain. Je n'affirmais pas catégoriquement qu'il s'agit d'un secteur où l'intervention fédérale doive se poursuivre à long terme. Néanmoins, je crois que nous avons pris un engagement il y a quelques années. Près du tiers de cet engagement a été respecté, nous devons consacrer les 200 millions qui restent pour donner à la région de Toronto et aux autres grands centres urbains les moyens d'améliorer ce transport urbain pour assurer le succès de notre programme d'économie d'énergie, par exemple en encourageant les gens à ne pas se servir de leur automobile pour aller au travail. La question est compliquée, mais je crois qu'il faut continuer à l'étudier.

En ce qui concerne la stratégie du transport, j'ai déjà mentionné à la Chambre qu'il nous faut une meilleure intégration des moyens de transport par avion, par train et par autobus. Pour les distances de plus de 500 milles, il faudrait utiliser les avions; pour les distances de 200 à 500 milles, c'est le train qui aurait la première place tandis que l'autobus serait utilisé pour les distances inférieures à 200 milles. A notre époque, il faudrait que les Canadiens visitent leur pays. Nous devons faire de notre mieux pour encourager les résidents du Québec, de l'Ouest et des autres régions à se mêler, à discuter de leurs préoccupations et à écouter les autres parler des leurs. Je considère que ce serait essentiel à l'unité nationale que nous essayons de promouvoir à l'heure actuelle.

Une autre question dont j'inviterais le gouvernement à tenir compte dans sa prochaine législation sociale, c'est l'aide aux invalides. Ils ne forment pas un gros pourcentage de la population. Quand un soutien de famille se trouve soudainement invalide pour une raison ou pour une autre, c'est une situation terrible s'il a une famille à soutenir. On a fait beaucoup pour les personnes âgées, mais il faudrait faire beaucoup plus encore. On semble se concentrer surtout sur les problèmes de la jeunesse, mais les invalides, qui se trouvent au millieu, ou tous ceux qui se trouvent soudainement dans l'incapacité de gagner leur vie, devraient recevoir davantage d'aide. Le gouvernement, il me semble, devrait y penser à l'avenir. Je sais qu'il est difficile à présent de présenter de nouveaux programmes qui entraîneraient des dépenses supplémentaires, mais je demande instamment au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et aux autres députés des banquettes du gouvernement d'examiner sérieusement la possibilité . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé. La Chambre est-elle d'accord à l'unanimité pour qu'il poursuive? Je rappelle que nous avons convenu de limiter les discours à 20 minutes. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas quelle est l'attitude qui convient à un député participant au débat sur le budget qu'a présenté le 31 mars le ministre des Finances (M. Macdonald). Je ne sais s'il convient de prendre le rôle du mendiant qui pressent un directeur de banque ou celui du millionnaire qui est réduit provisoirement à vendre des pommes au coin de la rue et qui racole le client. Il se peut qu'en terminant mon discours, je n'en sois pas plus avancé et que je ne sache toujours pas quel est le cours à prendre.

Cependant, j'aimerais soulever six points. Tout d'abord, le déficit. Cette année, notre déficit est de l'ordre de six à sept milliards de dollars, soit un milliard de plus qu'au cours de l'année financière précédente. Ce sont là des déficits qui se produisent dans les périodes favorables. Aussi vais-je poser cette question financière ou même philosophique: Que ce serait-il produit si ces déficits s'étaient accumulés à des moments défavorables et comment aurions-nous fait pour nous en sortir? Y a-t-il des études en cours à ce sujet, nos érudits et nos moins érudits ont-ils étudié l'effet que ce déficit financier aura sur notre sort, à l'avenir? Je me le demande et comme tous ceux qui me connaissent le savent fort bien, je n'évolue pas précisément dans le domaine de la fiscalité. Cela me préoccupe. Si nous sommes incapables de mieux gérer nos affaires alors que la situation est censée être bonne, comment peut-on espérer pouvoir mieux contrôler notre économie à l'avenir lorsque le déficit que nous créons à l'heure actuelle retombera sur d'autres épaules?

Le *Globe and Mail* a assez bien exposé le problème dans son éditorial du 31 mars, le matin même de la présentation du budget par le ministre des Finances. Voici ce que disait cet article:

> Le gouvernement n'a réalisé un excédent budgétaire qu'une fois en dix ans. Les obligations de la dette fédérale ont presque doublé de 1966 à 1976, passant à 42.2 milliards de dollars. Les dépenses au titre de la dette nationale ont augmenté de 1.2 milliard à 4.7 milliards de dollars.

C'est dire qu'elles ont presque quadruplé en dix ans. Cela donne-t-il ou non matière à réflexion aux députés? Il semble que non, mais c'est une question que nous devons continuer à nous poser. Dans cet article, on prête les propos suivants au chef de l'opposition (M. Clark):

> «En tant que nation», a déclaré M. Clark, «nous occupons la première place dans le monde pour ce qui est des emprunts de capitaux internationaux . . . Ces données sont le fait d'un pays qui vit non seulement grâce à des dollars empruntés mais qui est également en sursis, un pays qui a perdu sa position concurrentielle dans le monde».

En regardant autour de moi je constate que les 264 députés que nous sommes sont appelés à étudier des bills chaque jour de la semaine, et je me demande comment nous pourrions gérer nos affaires personnelles, payer nos factures et tenir notre maison si nous adoptions la même attitude qu'à l'égard du financement national. Peut-être part-on du principe que chacun d'entre nous est là pour décider que ce pays qu'on appelle le Canada doit assumer une dette qui sera reportée d'une génération à l'autre jusqu'à la fin des temps. Je suppose qu'il n'y a pas de problème tant que l'on considère cette dette comme une hypothèque illimitée parce que notre pays sera toujours en mesure d'y faire face.

Ce n'est pas comme si vous et moi devions faire face à une dette sur notre maison en sachant que nous vieillissons et que nous risquons de ne plus être en mesure de la rembourser. Le fait est qu'au Canada, un certain nombre de personnes s'intègrent à la population active à l'âge de 16 ans et continuent à travailler pendant de nombreuses années productives. Par conséquent, la réponse qu'il nous faut accepter est peut-être que notre vie doit continuellement être hypothéquée tant que nous sommes des citoyens à part entière et que nous sommes en mesure de faire face à cette hypothèque. Mais j'aimerais que quelqu'un me le dise carrément au lieu de proposer des chiffres que je ne cesse de voir depuis plus de 15 ans que je suis député.

● (1610)

Deuxièmement, j'ai l'intention de souligner un bon point du budget. Je le ferai rapidement et j'espère donc que les honorables vis-à-vis écouteront ce que j'ai à dire avant que je ne passe à autre chose. A mon avis, la concession concernant les dégrèvements aux fins de l'impôt sur le revenu, la capitalisation aux termes du MEER, est probablement équitable. Elle permet aux sociétés dans les provinces atlantiques, par exemple, où le problème est plus aigu, de profiter entièrement des dispositions fiscales et du MEER. Il s'agit d'une de ces questions administratives qui n'ont pas été expliquées. Aucun document ne nous en a révélé les avantages ni expliqué les résultats escomptés, mais on reconnaît probablement un fait qu'il ne faudrait, à mon avis, jamais oublier et c'est que si nous voulons conserver un ministère de l'Expansion économique régionale, certaines régions du pays auront besoin de plus d'aide que d'autres.

Sous ce rapport, je signale à mes amis d'en face—et ils l'admettront probablement—que les cinq provinces de l'Est soit le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve sont des provinces qui n'ont pas progressé autant qu'elles auraient dû le faire depuis un certain temps. J'estime que le ministre des Finances devrait être loué d'avoir inscrit cette mesure dans son budget et j'espère qu'il obtiendra le résultat escompté.

J'aimerais aborder maintenant le troisième sujet de mon propos. J'en ai touché un mot l'autre jour au ministre des Finances. Au cours du dernier congé, j'ai rencontré un jeune homme qui travaille dans la construction—secteur qui a lui aussi ses déboires—et qui vivait en concubinage avec une femme qui lui a donné deux enfants. Il vit maintenant avec une autre femme, mais il doit encore s'occuper des enfants qui sont le fruit de sa première liaison.

Lorsque j'en ai parlé au ministre l'autre jour, celui-ci m'a cité la loi presque textuellement et m'a dit que le ministère du Revenu national n'accorde pas les mêmes droits légaux aux couples qui vivent en concubinage et à ceux qui sont légitimement mariés. Dans le cas qui nous occupe, voici un homme qui a mis fin à une liaison mais qui doit s'occuper des enfants qu'il a. Il a dû verser $700 ou $800, mais il ne pourra demander aucune réduction d'impôt lorsqu'il enverra sa déclaration avant la fin du mois.

A mon avis, ce n'est pas juste et je crois que le ministre des Finances l'a reconnu hier en réponse à ma question lorsqu'il a dit que ce n'était probablement pas juste. Son ministère et le ministère du Revenu national ont au moins amorcé des études à cet égard. Je soulève cette question au nom d'un contribuable tout à fait quelconque de ma circonscription. Si nous ne réussissons pas à modifier la loi ou à changer nos méthodes, ce jeune homme en souffrira beaucoup. Rien ne l'incitera à entreprendre des démarches ou à faire quoi que ce soit pour pouvoir remplir ses obligations envers celle qui a déjà été son épouse de droit commun, ou envers celle qui est actuellement sa femme très légitime ou envers les enfants nés de ces deux unions.

Il n'y a là aucun parti pris de ma part, mais cette question doit sûrement intéresser tous ceux qui veulent faire régner la justice chez nous. Voilà un problème que nous devons régler et j'espère que nous le ferons bientôt. Le tribunal a reconnu que cet homme avait des devoirs envers les deux enfants nés du mariage de droit commun. Cette question pourrait certes figurer dans les modifications administratives à la loi, qui ont été entamées l'an dernier. Je parle probablement au nom de milliers de Canadiens, mais je pense en particulier à un de mes commettants en particulier. J'espère que le ministre des Finances et le ministre du Revenu national (M[lle] Bégin) verront à ce que leurs ministères trouvent très rapidement une solution.

J'aimerais maintenant aborder la question des gains en capital. Les députés comprendront que je suis bien mal placé pour en parler. Je faisais partie du comité qui a étudié le Livre blanc de Benson. J'ai participé à toutes les étapes de la réforme fiscale jusqu'à son adoption qui remonte à quelques années. Je me demande si l'impôt sur les gains en capital a vraiment répondu à notre attente. Sauf erreur, les rentrées ont été de 54 millions de dollars en 1972, d'environ 84 millions en 1973, d'à peu près 90 millions en 1974 et de quelque 100 millions en 1975, au niveau fédéral et provincial. Ce sont là les chiffres publiés dans le numéro du 14 octobre 1976 du *Globe and Mail*.

S'ils sont exacts—ce que j'imagine; les premiers chiffres sont en tout cas certainement justes—les recettes tirées de l'impôt sur les gains en capital ne permettraient même pas de couvrir les dépenses publiques pour une seule journée; elles représentent environ 1/3 p. 100 de l'ensemble des recettes fédérales. Je me demande par conséquent si cet impôt se justifie vraiment ou s'il ne faudrait pas envisager sérieusement la possibilité de le supprimer, étant donné qu'il ne représente qu'une infime portion de l'ensemble des recettes et qu'il est indispensable de relancer les investissements au Canada. Je ne sais pas, mais je soulève cette très grave question de principe parce que, de toute évidence, nous en sommes à une époque où les investissements sont presque au point mort et que cette situation inquiète la plupart des députés.

Pour rester dans la même veine, je signale que les agriculteurs eux aussi font pression sur nous pour que nous repensions l'impôt sur les gains en capital en ce qui concerne les exploitations agricoles qui n'appartiennent pas à des particuliers mais à des personnes morales ou à certaines formes d'associations. Je pense qu'il faudrait réexaminer les incidences de l'impôt sur les gains en capital pour ce qui est non seulement des agriculteurs mais de toutes les catégories de citoyens. On a fait valoir devant moi et devant d'autres, et fort légitimement, qu'une exploitation agricole située tout près d'une ville ontarienne différait du tout au tout d'une ferme située entre deux villes dans les provinces de l'Ouest mais très éloignée de l'une et de l'autre, et que pour les uns il s'agit d'une mine d'or, alors que pour les autres, il ne s'agit que d'un simple moyen de subsistance. Cela devrait faire partie selon moi de l'étude qu'il y aurait lieu d'entreprendre.

● (1620)

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de l'autre question d'actualité, si l'on peut considérer que la première est l'économie du pays et l'autre l'unité nationale. J'espère pouvoir en parler de façon assez positive. Il y a quelques jours, le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker) a posé une question au leader du gouvernement à la Chambre pour savoir si le Parlement pourrait étudier la question. Les Canadiens n'aiment pas que le Parlement, qu'ils considèrent comme le cœur même du Canada, n'ait pas assez fait connaître son opinion sur la question. Selon moi, cette critique est tout à fait justifiée, monsieur l'Orateur. L'autre endroit s'est emparé de la question très rapidement. Malgré les critiques qu'on peut adresser à l'autre endroit, on ne peut certes pas dire qu'il n'a pas réagi assez rapidement à la question de l'unité nationale.

A mon avis, les leaders de la Chambre devraient pendant l'année à venir réserver une certaine période pour permettre aux députés qui le désirent de présenter des exposés sur ce qu'on devrait faire à propos de l'unité nationale et des questions qui se poseront quand le premier ministre Lévesque tiendra son référendum. Nous pourrions par exemple réserver 30 minutes tous les soirs à partir de 6 heures, du lundi au jeudi. Cela donnerait l'occasion à tous les députés de prendre la parole à propos de cette question extrêmement importante. A mon avis, il ne faudrait pas nécessairement présenter de motion particulière, à moins que ce ne soit une motion très générale disant, par exemple, que nous croyons tous dans le Canada. Cela semble presque évident.

Une demi-heure chaque soir permettrait aux députés de contribuer sans relâche au débat et de donner leur avis sur certaines questions, comme les chiffres publiés par le gouvernement du Québec et par le gouvernement de l'Ontario hier, qui ont eux aussi suscité une vive controverse. Et j'imagine que d'autres gouvernements et même la Chambre pourront publier leurs propres chiffres. Au moins, pendant l'année critique qui s'annonce, les députés auraient l'occasion de se prononcer sur cette question importante et de contribuer à un débat qui est indispsable à l'avenir du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le budget présenté par le ministre des Finances (M. Macdonald). Ce budget doit régler bon nombre des graves problèmes que connaît actuellement le Canada comme d'ailleurs tous les pays industrialisés du monde occidental, à savoir l'inflation, le chômage, notre situation concurrentielle dans le monde, la crise de l'énergie, et le bouleversement économique qui s'en sont suivis.

Le budget cherche à réduire l'inflation en maintenant jusqu'à l'automne le programme de la Commission de lutte contre l'inflation. Cela fournira à l'entreprise, à l'industrie et au gouvernement l'occasion de trouver un moyen de restreindre encore quelque temps la hausse des prix et des salaires. Le gouvernement a dit qu'il songeait à réduire ses dépenses de 640 millions de dollars par rapport à son budget d'il y a quelques mois. On a stimulé l'économie canadienne en réduisant les impôts de plus de 1 milliard de dollars, en indexant les prestations de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti et les allocations familiales à compter de janvier. Le budget accorde également une réduction fiscale de 1 milliard de dollars à l'industrie et aux particuliers au moyen d'un crédit fiscal à l'investissement, d'une allocation d'inventaire de 3 p. 100 et de diverses autres mesures stimulant l'investissement.

Mais ce qui importe surtout pour les familles à faibles revenus, c'est la hausse de l'allocation pour frais découlant d'un emploi qui passe de $150 à $250 et le crédit d'impôt de $50 par enfant. Grâce à ces mesures, les familles de quatre enfants ayant un revenu de $10,000 et plus verront leurs impôts réduits de $200 par an et cette mesure est certainement la bi&ed3158;-1ᵉnvenue.

Par ailleurs, au cours de cette période, notre population active a rapidement augmenté. De 1965 à 1980, notre population active augmentera d'environ 50 p. 100 alors que dans la plupart des pays européens elle augmentera seulement de 5 à 15 p. 100; aux États-Unis cette augmentation sera d'environ 30 p. 100. En plus de nos autres problèmes, au Canada nous devons créer des emplois supplémentaires pour toutes ces personnes.

La plus grande difficulté qui se présente au ministre et au pays est peut-être le relèvement de productivité qui s'impose. Voilà le plus grand défi que les entreprises, le salariat et l'État ont à relever. Au cours des dernières décennies, nous avons réussi à augmenter considérablement notre niveau de vie, mais grâce surtout au commerce extérieur. Notre industrie était peut-être moins efficiente que les industries étrangères et travaillait à une échelle plus réduite, mais elle a quand même pu rester compétitive à cause surtout du niveau généralement moins élevé de nos salaires. Mais voici que ces salaires ont rattrapé ceux de la plupart des autres pays, au point de devenir plus élevés même que ceux des États-Unis par exemple. Mais nous n'en devons pas moins passer par les exportations pour aller chercher plus de 25 p. 100 de notre produit national brut. Il faut donc que les nombreuses industries qui s'étaient laissé distancer depuis quelques années, sous l'effet de l'inflation et des hausses salariales, redeviennent compétitives en ce qui a trait aux produits vendus à l'étranger.

Le budget tend à récupérer cette compétitivité en freinant l'inflation et en offrant des crédits fiscaux aux investissements, afin de favoriser la modernisation de l'outillage industriel. Mais surtout, il augmente les crédits fiscaux à la recherche et au développement. Il est bien évident qu'en période de progrès technique rapide, l'entreprise qui néglige la recherche et le développement et qui manque d'esprit créateur dans l'étude de ses produits sera écrasée par la concurrence. J'estime très importants ces crédits d'impôt pour les investissements industriels de recherche et de développement.

● (1630)

Les récentes discussions auxquelles ont participé l'industrie, le salariat et le gouvernement sont également importantes pour nous permettre de retrouver notre productivité et notre part des marchés mondiaux. En vérité, à moins que ces trois éléments ne s'entendent sur une répartition appropriée des bénéfices économiques, nous ne réussirons pas à retrouver notre productivité. Par conséquent, les discussions auxquelles participent le gouvernement, le salariat et l'industrie sont de la plus haute importance si nous voulons maintenir notre productivité et nos ventes à l'étranger.

Les propositions budgétaires concernant l'expansion régionale sont fort significatives. Le crédit d'impôt à l'investissement a été prolongé pour une période de trois ans et pour la première fois, à ma connaissance, un nouveau dispositif fiscal devient un instrument d'expansion régionale. Le nouveau dégrèvement dans les régions comme le Nord de l'Ontario atteindra 7.5 p. 100. Dans les régions non désignées par le MEER, ce dégrèvement est de 5 p. 100. Dans les provinces Maritimes ce dégrèvement passera à 10 p. 100. Le ministre devrait envisager de porter le dégrèvement dans toutes les régions relevant du MEER à 10 p. 100. Il constatera qu'à l'heure actuelle les forces économiques attirent l'industrie dans le Sud de l'Ontario de préférence au Nord, notamment dans les grandes villes. Ces forces sont si puissantes qu'il faudra un dégrèvement d'au moins 10 p. 100 pour attirer une nouvelle industrie dans de nombreuses régions à faible croissance.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) a déclaré au cours du débat que la dépense de 580 millions faite en vertu de la loi sur les subventions au développement régional avait créé 127,500 nouveaux emplois dans les régions relevant du MEER depuis l'établissement du programme. Je signale que le dégrèvement s'étend aux projets de recherche et de développement. Il aura une importante répercussion aussi sur les régions relevant du MEER. En offrant ce dégrèvement, le gouvernement signale clairement aux entreprises commerciales et industrielles qu'elles devraient s'établir dans les régions désignées. Si elles accèdent aux désirs du gouvernement, elles auront droit à une subvention et leurs impôts seront réduits.

Depuis quelques années, le programme du MEER a été fort critiqué. Certains prétendent qu'il a pas été très fructueux, que les entreprises ont fait faillite et que le gouvernement lutte contre les forces économiques naturelles du Canada. Quand on cherche d'où elles viennent on constate qu'elles émanent la plupart du temps de régions non désignées qui ne profitent pas entièrement du programme du MEER. Ne perdons pas ce fait de vue. Comme le ministre l'a signalé, le programme a créé 127,500 nouveaux emplois dans les régions à faible croissance. C'est là une bonne indication de sa valeur.

Le programme MEER est peut-être le programme le plus important pour le petit entrepreneur qui ne possède pas beaucoup de connaissances techniques lui permettant de créer une nouvelle entreprise ou d'agrandir celle qu'il possède déjà. En vertu de ce programme, le gouvernement oriente ces entrepreneurs vers des régions à croissance lente et leur remboursera une partie du capital immobilisé. De plus, le crédit d'impôt à l'investissement encouragera également les entrepreneurs locaux.

J'ai eu l'honneur, la semaine dernière, d'assister à l'ouverture d'un établissement d'ébénisterie à Sault-Sainte-Marie, le Fiore Cabinets Limited. Qu'il me soit permis de relater les circonstances qui ont entouré la création de cet établissement, parce qu'il s'agit d'un prototype des projets MEER. Le dirigeant de cette société a immigré au Canada dans les années 60; tout en travaillant dans une aciérie, il avait entrepris, à temps partiel, une petite affaire de construction. Au début, il fabriquait des meubles de rangement, des armoires, des escaliers et autres meubles de haute qualité. Il y a quelques mois, il a aménagé une petite usine avec un investissement d'un peu plus de $100,000. Il emploie huit ou dix personnes. Le produit qu'il fabrique est un produit de qualité qui sera consommé en grande partie dans son voisinage immédiat. Il m'a dit que c'était la réalisation d'un rêve. En l'occurrence, la subvention du MEER a été de $18,000. Certes, c'est bien peu pour aider à implanter une usine qui fournira du travail à huit ou dix personnes. C'est bien peu pour aider à créer ce nombre de nouveaux emplois.

A mon avis, une nouvelle entreprise commence par une idée. En outre, il faut que l'entrepreneur ait la capacité voulue, la connaissance des affaires et, enfin, un capital. Tous ces éléments réunis peuvent donner naissance à une entreprise commerciale florissante. Seulement, l'élément le plus important est la connaissance des affaires. L'aptitude à poursuivre et à atteindre un objectif commercial est aussi importante que rare. Le programme du MEER vise à aider les petits entrepreneurs à atteindre leur objectif. Le manque de capital est souvent un obstacle. Le programme du MEER peut aider les petits entrepreneurs à cet égard.

Il y a lieu de signaler que le programme du MEER a été à l'origine d'un investissement de quelque 85 millions de dollars à Sault-Sainte-Marie. Jusqu'à maintenant, le programme a aidé 19 projets et a contribué à créer 1,347 nouveaux emplois. A mon avis, tout cela résulte de ce que le MEER a investi quelque 13 millions de dollars dans cette localité.

Il serait utile à mon sens de créer un nouveau bureau régional du MEER dans le nord-est de l'Ontario afin d'aider au développement et de promouvoir le programme du ministère de l'Expansion économique régionale. Pour le moment, les gens de cette région doivent se rendre ou à Thunder Bay ou à Toronto pour demander de l'aide ou des conseils. Il y a quelques semaines, j'ai rencontré à Toronto des fonctionnaires du MEER, de la Société de développement de l'Ontario et un entrepreneur qui voulait mettre sur pied une nouvelle entreprise dans la région d'Algoma. Cet entrepreneur a pu présenter son projet aux fonctionnaires pour la bonne raison que le bureau régional se trouve dans cette ville. Nous avons discuté de l'opportunité du projet et nous avons parlé d'organisation.

Il n'existe malheureusement pas de service de ce genre dans le nord de l'Ontario. Le bureau se trouve dans la métropole ontarienne alors qu'en réalité, cette ville ne fait pas partie des régions désignées par le ministère. Certaines personnes doivent peut-être parcourir de 500 à 700 milles pour se rendre au bureau de district de Thunder Bay ou au bureau régional de Toronto et ce seul fait peut très bien les décourager d'essayer de savoir si leur projet est rentable ou si elles peuvent recevoir une subvention. C'est pourquoi la réponse que le ministre de l'Expansion économique régionale m'a donnée hier m'a réjoui; il a dit en effet qu'il espérait pouvoir annoncer l'ouverture d'un nouveau bureau pour le nord-est de l'Ontario d'ici quelques semaines.

Il existe d'autres possibilités de stimuler l'activité économique dans les régions qui sont défavorisées sur le plan économique, et notamment dans le Nord de l'Ontario. Nous pourrions, entre autres choses, décentraliser les différents secteurs des entreprises industrielles, et surtout les services des sociétés de la Couronne et des ministères. J'aimerais citer un exemple précis. La population du secteur de la rive nord du district d'Algoma aimerait que la nouvelle raffinerie d'uranium de la province de l'Ontario soit implantée dans leur région, car cela entraînerait la création de 150 à 200 emplois permanents, il y aurait par ailleurs de 300 à 400 emplois pendant les travaux de construction. Les mines d'uranium d'Elliot Lake accusent présentement une production annuelle de concentré d'uranium d'environ 500 tonnes, mais la production devrait être portée à environ 9,000 tonnes d'ici sept ou huit ans, ce qui représente un bond énorme. Du fait de cette situation, la localité qui compte actuellement 10,000 ou 12,000 habitants atteindra les 30,000 habitants et même plus d'ici 1985.

● (1640)

Le public de la côte nord aimerait beaucoup qu'on construise une raffinerie d'uranium dans la région. Pratiquement toutes les municipalités ont appuyé le projet en votant une résolution. Les Chambres de commerce l'ont également appuyé ainsi que d'autres groupes de citoyens. Si nous trouvons normal d'accorder des subventions à l'industrie pour s'implanter dans les régions à faible croissance, il est certainement normal que les sociétés de la Couronne implantent leurs installations dans les régions à faible croissance du nord de l'Ontario.

Cette région de la côte nord a connu des hauts et des bas sur le plan économique depuis 10 ans avec l'uranium en 1959 puis l'industrie forestière en 1969. Du coup, depuis huit ou 10 ans, la région n'a pas eu de véritable activité économique. Une nouvelle industrie de cette importance fournirait à la région une base fiscale industrielle importante, la sécurité d'emploi et de nouvelles perspectives économiques pour les industries manufacturières.

J'aimerais également que le gouvernement fédéral opère une décentralisation dans le domaine des transports. L'Administration de la Voie maritime a récemment déclaré son intention de réduire ses activités à l'ascenseur-écluse de Sault. C'est une mesure extrêmement rétrograde. Elle devrait plutôt chercher à promouvoir l'utilisation de cette écluse ainsi que d'autres installations de transport au lieu de faire le contraire vu que le transport des marchandises va s'intensifier sur ce canal important au cours des années à venir. Les écluses de la rivière Sainte-Marie voient passer 90 millions de tonnes de marchandises par an. Le secteur entre Montréal et le lac Ontario n'achemine que 48 millions de tonnes. Dans les écluses Welland passent 59.9 millions de tonnes de marchandises par an. Cela nous donne une idée de l'importance des écluses du Sault.

Le ministre des Transports (M. Lang) nous a encouragé dans une certaine mesure. Il a demandé que l'on examine la possibilité de construire une nouvelle écluse plus grande à Sault-Sainte-Marie. Il a aussi annulé la décision de la Voie maritime du Saint-Laurent de réduire l'équipe de nuit et a ordonné d'en maintenir l'activité jusqu'à ce que les résultats de l'étude soient connus. Il y aura un développement considérable dans ce secteur au cours des 25 prochaines années. Le ministère des Transports devrait également examiner la rentabilité d'établir une nouvelle base de la garde côtière à Sault-Sainte-Marie. De toute façon, il faudra aménager de nouvelles installations sur les Grands lacs. Non seulement une nouvelle base de la garde côtière assurerait de l'emploi, mais elle permettrait une meilleure surveillance de la navigation, des brise-glace et de la lutte contre la pollution.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé. Il pourra continuer cependant s'il obtient le consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, il faut féliciter le ministre des Finances (M. Macdonald) d'avoir parfaitement compris le difficile dilemme où se trouve le Canada aujourd'hui, c'est-à-dire la nécessité de stimuler l'économie tout en évitant d'activer l'inflation et d'augmenter le déficit fédéral. Malheureusement, les restrictions des dépenses fédérales seront annulées par les pressions inflationnistes qui se manifestent aujourd'hui. Le gouvernement actuel est responsable d'un nouveau fardeau imposé aux familles canadiennes puisque la part du fisc est passée de 12.9 p. 100 à 18.6 p. 100 du revenu global. Le gouvernement déclare maintenant aux Canadiens qu'ils vivent au-dessus de leurs moyens et pourtant, il présente un budget prévoyant un déficit de 7 milliards de dollars.

Le gouvernement représente plus qu'un symbole pour les Canadiens, plus qu'un symbole de leurs espoirs et de leurs aspirations. Il donne l'exemple, le modèle. C'est pourquoi il est essentiel que nos dirigeants projettent une image qui incite les Canadiens à croire que l'austérité qu'ils pratiquent chez eux fait partie d'un effort concerté de l'administration fédérale à Ottawa. Une telle modération est essentielle sur le plan budgétaire si l'on veut terrasser le monstre à deux têtes, le chômage et l'inflation, qui sape peu à peu notre qualité de vie. Le gouvernement canadien doit donner l'exemple dans la façon dont il gère et applique ses programmes. Je crois sincèrement que nous, Canadiens, devrions non seulement être inquiets mais également honteux de ce déficit. Encore, en temps de guerre, passe, mais à notre époque, c'est inadmissible. Je suis boulangère et non économiste, mais cela me préoccupe. Mon grand-père disait toujours que ceux qui n'ont pas peur de retrousser leurs manches perdent rarement leur chemise. Le gouvernement, l'industrie et tous les Canadiens doivent retrousser leurs manches, mais que le gouvernement donne l'exemple.

Des voix: Bravo!

Mme Pigott: La stratégie que l'on suit actuellement pour enrayer l'inflation a été un échec flagrant. On est parti du principe que l'inflation est due aujourd'hui aux mêmes facteurs qu'au XIX^e siècle. La réaction du gouvernement actuel a été de faire face au problème en adoptant des mesures qui auraient pu être valables au XIX^e siècle. Bien que nous ayions eu recours à des moyens anti-inflationnistes comme de fortes restrictions monétaires, comme en témoignent les taux d'intérêt sans précédent que nous connaissons actuellement, et bien que nous acceptions un taux de chômage très élevé, nous continuons de connaître une inflation galopante. De même, depuis 1971, la part du PNB que s'arrogent nos gouvernements est passée de 38 à 43 p. 100, et de ce pourcentage, 80 p. 100 revient au gouvernement fédéral.

Je crois qu'un mythe règne dans le secteur de la planification politique de chaque ministère, à savoir qu'un gouvernement efficace se doit d'être prodigue. D'après ce que m'ont dit certains fonctionnaires auxquels j'ai rendu visite ces derniers mois, ce n'est pas leur avis. A l'instar des autres Canadiens, ils veulent voir du nouveau dans la gestion des services gouvernementaux. On devrait peut-être commencer à parler de «substitution». Les substitutions devraient devenir la norme et le gouvernement ne devrait pas lancer de nouveaux programmes avant que d'autres, peut-être des programmes périmés, soient supprimés ou que nous trouvions l'argent nécessaire à l'intérieur du système.

Il y a chevauchement dans le monde des affaires comme au gouvernement. Il est temps de se pencher là-dessus. Les gens me disent que le député de la région ne devrait pas parler ainsi. Je ne suis pas d'accord. Je ne ferais pas mon devoir de citoyen si je ne parlais pas maintenant de ce genre d'échange dans nos services gouvernementaux. Les mesures de modération au sein du gouvernement doivent vouloir dire autre chose qu'une simple réduction du nombre de trombones utilisés. Le gouvernement doit donner l'exemple et mettre fin à ses prodigalités. Comment le gouvernement peut-il demander aux travailleurs et aux employeurs de faire preuve de modération quand il donne lui-même un exemple de gaspillage et de dépenses mal planifiées?

Les Canadiens exigent que le gouvernement rende compte de ses dépenses. Il doit faire preuve de franchise et prendre des mesures positives s'il veut regagner l'estime du public. Il ne pourra pas le faire en ayant recours à des manigances, en étant arrogant et en se cherchant des excuses. Nous avons besoin d'une direction qui saura inspirer chez tous les citoyens la modération volontaire dans l'intérêt du pays. Un programme de restriction, de travail acharné et de budgets équilibrés constitue peut-être un remède désagréable pour guérir nos maux économiques, mais sans un tel programme, le Canada se trouvera dans une situation encore plus grave. Les contribuables veulent que le gouvernement fédéral fasse preuve de modération s'ils doivent eux-mêmes se serrer la ceinture.

Pourtant, le gouvernement fédéral dépense encore à un rythme plus rapide que le taux d'expansion de l'économie. On a déjà signalé que la Commission de lutte contre l'inflation n'était pas habilitée à forcer les pouvoirs publics à prendre des mesures pour réduire leurs déficits. Le professeur Thomas J. Courchene de l'université de Western Ontario, dans une étude spéciale pour le compte de l'Institut de recherche C. D. Howe, a affirmé qu'il n'y avait pas d'autre moyen pour le gouvernement fédéral de mettre de l'ordre dans ses affaires une fois pour toutes.

● (1650)

Il est facile de parler d'austérité mais, selon un vieux dicton chinois, «les belles paroles ne cuisent pas le riz». D'aucuns ont laissé entendre que nous continuons de diriger les affaires de l'État selon une philosophie qui prétend que les tâches qui incombent au Canada sont immuables, alors qu'il conviendrait de supposer que, comme toutes les autres activités humaines, les fonctions du gouvernement peuvent tomber en désuétude et cesser d'être productives parfois dans un délai assez court. Nous nous sommes contentés d'évaluer les programmes du gouvernement non pas par les résultats et le rendement obtenus mais par leur taille. Si c'est gros, c'est beau à Ottawa. Lorsqu'il n'y a pas de résultats on se dit non pas que le programme n'est pas approprié, mais plutôt qu'il manque de taille. Toutefois, les problèmes auxquels les gouvernements doivent faire face aujourd'hui au Canada appartiennent à une période économique où l'on juge une activité d'après ses résultats.

Il faut améliorer le rendement du gouvernement mais pour ce faire, il faudra plus qu'un simple remaniement d'organigrammes. Il faudra fixer des objectifs précis aux services gouvernementaux avec un mandat précis et des délais formels. Ce qui veut dire que le budget devra non seulement préciser la façon dont seront utilisés les fonds, mais aussi les résultats sociaux devant découler des programmes. Chaque année, on devra soumettre des rapports méthodiques montrant à quel point les objectifs ont été atteints. Chaque programme devrait être évalué par un comité de vérification. Il coûte cher d'entretenir des châteaux en Espagne.

Là encore, il importe d'établir des priorités bien précises pour les objectifs de chaque programme. Lors de l'évaluation des programmes, il conviendrait de féliciter publiquement les ministères qui n'ont pas épuisé leur budget. Il faudra activer les recherches dans le secteur de la gestion des programmes gouvernementaux afin d'en arriver à des méthodes plus efficaces. Il serait possible d'améliorer l'efficacité du gouvernement en abandonnant de façon ordonnée les programmes devenus

désuets. Cela me rappelle cette anecdote que racontait M. Drucker, expert-conseil en gestion, au sujet de la Marine britannique. Cette dernière a réussi à faire abolir en 1945 un poste créé en 1812—celui de vigie sur les falaises de Douvres chargé de guetter Napoléon. Combien de nos fonctionnaires guettent encore Napoléon à l'heure actuelle?

Les Canadiens exigent, à juste titre d'ailleurs, un rendement meilleur de la part de leur gouvernement. L'abondance de l'après-guerre doit maintenant céder le pas à la vertu d'économie et au vieux bon sens. Toutes les belles paroles de nos politiciens n'arrivent plus à camoufler le fait que notre infrastructure gouvernementale est une des plus coûteuses au monde.

Il faut abandonner les programmes improductifs et mettre en branle des réformes fiscales propres à stimuler l'initiative. Il faut présenter des projets de loi qui permettent de réexaminer régulièrement l'utilité des organismes et des sociétés d'État. Il est humain de chercher des boucs émissaires, mais il est vraiment catastrophique de créer un climat d'affrontement entre le gouvernement, le patronat et les syndicats, de s'accuser mutuellement alors que nous sommes aux prises avec de graves problèmes nationaux tels que le chômage, l'inflation et la menace à l'unité nationale.

Je crois que les contribuables s'attendent maintenant que le gouvernement et tous les députés, de quelque parti qu'ils soient, examinent d'un autre œil les dépenses gouvernementales. J'exhorte le ministre des Finances et le gouvernement dont il fait partie à prendre au sérieux les instances des Canadiens et à pratiquer des mesures d'austérité réelles et non pas imaginaires, pour le plus grand bien de l'économie et de la population en général.

[*Français*]

M. Yves Demers (Duvernay): Monsieur le président, je vous remercie de me permettre de prendre la parole aujourd'hui sur un sujet aussi important que le budget canadien.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur certaines lacunes qui existent dans notre système de taxation. Même si ces lacunes existent, en particulier au niveau de la taxation, je m'adresserai principalement au ministre des Finances (M. Macdonald), parce que l'autorité de changer ou de modifier les lois de l'impôt sur le revenu incombe à son ministère.

Le parti libéral est reconnu comme celui qui tente par tous les moyens possibles d'éliminer les disparités régionales, et qui de plus s'efforce de rendre justice à tous les citoyens, jeunes ou moins jeunes, et ce d'un océan à l'autre sur son immense territoire. Député depuis cinq ans, j'ai remarqué à cet effet qu'en caucus les débats étaient axés sur la modification des lois pour les adapter aux exigences des gens à une application juste et équitable pour chacun.

Monsieur le président, je voudrais signaler à l'honorable ministre ces lacunes qui, à mon point de vue, créent des injustices pour les Canadiens. Mon premier exemple est destiné à comparer l'impôt payé de deux familles, comprenant le père, la mère et deux enfants. Dans le premier cas, le père gagne un salaire annuel de $20,000; dans le second cas, le père gagne $10,000, son épouse également $10,000, ce qui représente un revenu familial de $20,000 pour chacune de ces familles. Lorsqu'un conjoint gagne seul le pain de la famille et prépare ses déclarations d'impôt fédéral, et provincial pour ce qui a trait au Québec ou à quelque autre province, il doit payer, après déductions seulement des exemptions statutaires, $4,926 d'impôt.

Lorsque les deux conjoints préparent leurs déclarations d'impôt, de $10,000 pour l'époux et de $10,000 pour l'épouse, l'impôt total de ces deux personnes se chiffre à seulement $3,728. Ainsi, le conjoint qui est seul à déclarer l'impôt sur le revenu familial doit payer $1,198 de plus que s'il faisait deux déclarations. Donc, lorsque seul le mari gagne le revenu familial, ses impôts sont de 32 p. 100 plus élevés que si les deux font une déclaration d'impôt.

Je voudrais également donner un deuxième exemple encore plus flagrant. Dans celui-ci le revenu familial des deux dans la famille est de $20,000 provenant de salaires, plus $2,000 provenant de revenus d'intérêt ou de dividendes. Ces gens ont deux enfants et, en plus des exemptions statutaires, ils contribuent à un fond de pension maximum, soit 20 p. 100 du salaire, ils ont aussi droit au maximum des frais de garde pour les enfants, et je présume qu'ils bénéficient du maximum déductible des frais d'épargne-logement et, évidemment, de la déduction accordée au titre des revenus d'intérêt.

Dans le cas où seul le mari gagne ce salaire de $20,000 plus $2,000 d'intérêt, seulement un montant de $1,000 d'intérêt n'est pas taxable. Les frais de garde d'enfants lui sont refusés, l'épargne-logement se limite à $1,000. Lorsqu'on calcule son impôt, cette personne dont la famille gagne un revenu total de $22,000 par année, doit payer à la province de Québec et au Canada la somme de $3,614 d'impôt. Par contre, ses voisins dont le revenu familial est exactement le même, c'est-à-dire $22,000 par année, distribué moitié moitié entre l'épouse et le mari, lesquels se prévalent des mêmes exemptions que dans le cas précédent, où seul le mari travaille à l'extérieur, ont $2,000 de revenu d'intérêt non taxable. Les frais de garde d'enfants s'élèvent à $2,000, l'épargne-logement atteint $2,000 et, également, les revenus d'intérêt pour une somme de $2,000 ne sont pas taxables.

Ainsi, lorsqu'on calcule l'impôt de l'époux et de l'épouse, le total du montant à payer par ces deux personnes se chiffre à seulement $1,087. Donc dans ce cas-ci, l'impôt payé est de $2,527, soit moins élevé que dans le cas ou seul le mari fait sa déclaration d'impôt. Le résultat de ces inégalités m'amène au calcul suivant: Dans le cas ou seul le mari a déclaré le revenu familial, ses impôts, et tenez-vous bien, se révèlent être de 332 p. 100 plus élevés que si les deux époux font leur déclaration d'impôt individuellement, et cela pour un même revenu familial.

● (1700)

Oui, 332 p. 100 plus élevés. Pourquoi un tel écart existe-t-il? La première raison, comme vous le savez, se rapporte à la croissance constante de taux d'imposition. Ainsi, dans le cas ou seul le mari déclare des revenus de $20,000, les taux d'impôt du onzième mille ou du vingtième mille dollars sont beaucoup plus élevés que sur le premier $10,000 de revenu déclaré par l'époux et par l'épouse individuellement. De plus, si seul le mari inscrit $2,000 d'intérêt, l'exemption qu'on lui accorde est seulement de $1,000, tandis que si les époux font des déclarations, il est de $2,000. Un autre fait, si les deux époux travaillent, leur droit à des frais de garde d'enfants atteint $2,000 pour deux enfants, exemption qui est refusée dans le cas ou seul un conjoint travaille. Pour l'épargne-logement le même problème existe. Si le mari travaille seul, il est limité à

une exemption de $1,000, et si les deux conjoints travaillent ils ont droit à une exemption de $2,000.

De plus, si l'on analyse les exemptions statutaires, on se rend compte que l'exemption de base pour la personne qui au gouvernement fédéral produit sa déclaration d'impôt pour 1975 est de $2,090. Si son épouse ne travaille pas, il a droit de réclamer pour celle-ci seulement $1,830. Il y a donc là également une perte d'exemption de $260. Quant aux frais médicaux et aux dons de charité, on accorde une exemption par personne de $100 sans reçu, ainsi les deux époux qui font leur déclaration d'impôt réclament deux fois ce $100. Au numéro cinq de la déclaration d'impôt, une déduction de 3 p. 100 du salaire est accordée. Encore là, l'homme seul à produire sa déclaration d'impôt est limité à la déduction maximale de $150. S'ils sont deux, ils bénéficient de $300. Je ne m'arrête pas là, car pour votre gouverne, au gouvernement provincial, c'est encore pire, vu que cette déduction se chiffre à $500 par déclaration d'impôt. Ainsi, si on produit deux déclarations d'impôt, on a droit à $1,000 et si on est seul on a droit à l'exemption de seulement $500.

Monsieur le président, je me rends compte, à la lumière de ces exemples, que notre système de taxation défavorise très fortement les couples où seul un des conjoints travaille. Pourtant, la logique nous enseigne qu'il faut favoriser les mères de famille afin que, dans la mesure du possible, elles restent à la maison pour veiller à l'éducation de leurs enfants, ce qui contribue également à garder le couple plus uni. La famille, comme on le sait, constitue la cellule la plus importante de notre société. Je crois, de ce fait, que ces lacunes produisent des injustices très graves, et que le parti libéral devrait les combler dans le plus bref délai possible. J'espère que l'on évitera d'attendre pour changer ces mesures qu'une association de mères de famille hors du marché du travail se forme et fasse des pressions sur les gouvernements.

Loin de moi l'idée de vouloir dicter la façon de corriger toutes ces lacunes, mais pourrais-je suggérer la possibilité d'une taxation du revenu familial plutôt que du revenu individuel, selon un système dont les États-Unis nous fournissent un exemple? Je constate qu'une telle façon de procéder provoque d'autres problèmes. Cependant, une autre façon de procéder pourrait être envisagée par le ministère. Elle consiste à accorder exactement les mêmes exemptions aux époux qui produisent une seule déclaration d'impôt qu'aux époux qui ont le droit d'en produire deux.

Si j'ai pu convaincre cet après-midi les membres de cette honorable Chambre en leur exposant mes conclusions sur ces graves injustices, j'en suis très heureux, et j'espère que les modifications à apporter à notre système de taxation ne se feront pas attendre. Il y a également un autre point, monsieur le président, que j'aimerais signaler aux députés. J'ai calculé l'impôt que doit payer un résident du Québec et je l'ai comparé à celui d'un résident de l'Ontario. Pour un revenu d'emploi de $20,000, s'il prend seulement les exemptions statutaires, alors une personne mariée dont le conjoint ne travaille pas et qui gagne ces $20,000 au Québec doit payer $5,249 d'impôt fédéral et provincial, rentes et assurance maladie, alors que s'il réside en Ontario, le montant se chiffre à seulement $4,273. On pourra noter une différence de $976 ou 23 p. 100 d'écart entre le résident du Québec et celui de l'Ontario.

Ce décalage augmentera davantage en 1976, parce que le gouvernement du Québec n'a pas indexé l'impôt sur le revenu à l'augmentation du coût de la vie, comme il l'a si souvent promis. Ainsi le fait que l'impôt des particuliers au Québec soit beaucoup plus élevé que celui de nos voisins de l'Ontario a plusieurs effets. Par exemple, je connais des employés de la Chambre des communes et d'industries privées à Ottawa qui préfèrent louer un appartement en Ontario plutôt qu'au Québec, justement à cause de ces différences d'impôt. Ce décalage d'impôt provoque une émigration sensible du Québec vers l'Ontario.

De plus, on se demande souvent, nous Québécois, comment il se fait qu'un si grand nombre de compagnies sortent leur siège social du Québec et l'établissent dans d'autres provinces. Plusieurs facteurs entrent naturellement en ligne de compte. Cependant, un fait certain joue en faveur d'une telle émigration. En effet, les administrateurs de ces compagnies, qui décident de l'emplacement de leur siège social, sont humains, et lorsqu'ils doivent prendre une décision, ils pensent justement à l'impôt qu'ils pourront payer en moins s'ils s'en vont s'établir en dehors du Québec, ce qui influence grandement leur choix. Et mon calcul de tantôt précisait que l'impôt provincial totalisait $976 de plus au Québec qu'en Ontario, et ce sur un revenu de $20,000 de salaire.

Mais souvent ces administrateurs de grosses compagnies ont des revenus de beaucoup supérieurs à $20,000, et à ce moment-là la différence d'impôt qu'ils doivent payer en plus au Québec augmente justement en proportion. Je crois alors que la province de Québec devrait réévaluer son système de taxation, afin de le rendre plus comparable à celui de l'Ontario.

Monsieur le président, il y a également un autre fait que j'aimerais signaler aux députés de la Chambre. Tout récemment j'étais à Montréal, dans un magasin d'articles de sport. Il y avait là un gant de baseball que je regardais, gant de baseball importé par la compagnie Jelinek Imports Limited, fabriqué à Hong Kong. Il y avait une mitaine de baseball également importée par la même compagnie, fabriquée à Taiwan. Il y avait même une raquette de tennis qui s'appelait Canadiana, c'est pas mal trompeur Canadiana, car elle était fabriquée à Taiwan. Il y avait des balles de tennis, toujours importées par Jelinek Imports Limited, importées d'Angleterre. Eh bien, monsieur le président, on a un député ici qui s'appelle Otto Jelinek, c'est le député de High Park-Humber Valley, qui s'est opposé très vigoureusement aux décisions du ministre d'avoir diminué justement les quotas d'importations canadiennes en vue de favoriser nos manufacturiers canadiens. Eh bien, j'espère que ce député n'est plus actionnaire de cette même compagnie qui s'appelle Jelinek Imports Limited.

Je voudrais terminer mon discours sur ces remarques.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, quand on prend la parole pendant un débat sur le budget, on peut parler d'un grand nombre des très graves problèmes économiques auxquels nous faisons face ou bien du taux élevé de chômage au Canada.

[*Français*]

Or, on ne pouvait parler de l'unité nationale et de la province de Québec dans la Confédération. Mais cet après-

midi, au lieu de cela, je veux parler d'une politique nationale d'alimentation et de nourriture, et d'une politique en faveur des agriculteurs canadiens.

[*Traduction*]

J'aimerais bien parler de la province de Québec, que j'aime beaucoup. J'aimerais bien dire pourquoi je pense que le Canada devrait rester uni et pourquoi nous devons reconnaître un grand nombre des aspirations légitimes des Québécois.

Cependant, puisque je n'ai que quelques minutes, je parlerai de la politique alimentaire et agricole. Selon certaines rumeurs qui circulent un peu partout dans le pays, le cabinet décidera sous peu d'adopter une politique nationale sur les produits alimentaires. Je suis heureux que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) soit à la Chambre aujourd'hui. J'aimerais vous dire ce qui à mon sens cette politique des produits alimentaires devrait être et vous faire part aussi de certaines de mes craintes.

Je crains que la politique sur les produits alimentaires ne défavorise les agriculteurs, les exploitations familiales et le système ordonné de commercialisation qui existe au Canada depuis un si grand nombre d'années et pour lequel les agriculteurs ont lutté. J'en suis venu à cette conclusion à cause de bien des choses qui se sont passées récemment. J'espère me tromper.

Il y a eu la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires, qui a fait bon nombre de déclarations. A mon avis, elle s'opposait de façon bien nette à la commercialisation ordonnée ou aux offices de commercialisation. Puis, il y a eu le célèbre rapport DM-10 qui dénotait à peu près la même attitude. Il s'opposait à la commercialisation ordonnée, aux associations agricoles et aux offices de commercialisation. Un exemplaire du document qui a été publié à la suite de la réunion dont le ministre a parlé aujourd'hui à la Chambre a été communiqué très récemment à la presse. Selon le ministre, bien des gens étaient invités à la réunion.

Certains représentants des offices de commercialisation y ont assisté. Comme le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) l'a confirmé à la Chambre aujourd'hui, le rapport fait preuve de parti-pris du rapport, en ce sens qu'il considère de façon négative certains des offices de comercialisation et la commercialisation ordonnée au Canada. Je tiens à signaler au ministre de la Consommation et des Corporations qu'il est temps d'examiner la politique adoptée en matière de denrées alimentaires et la fixation des prix dans ce domaine au lieu de se concentrer uniquement sur les offices de commercialisation. Les offices de commercialisation ne sont pas tous parfaits. Je ne voudrais pas prétendre qu'ils le soient. Cependant, nous ne devons pas nous attarder uniquement sur ce point. Nous devons examiner tous les autres facteurs qui influent sur la fixation du prix des aliments au Canada. Il y a les détaillants, les conserveries, les grossistes, les transporteurs et les annonceurs.

M. Abbott: Bravo!

M. Nystrom: Je suis heureux de voir le ministre de la Consommation et des Corporations applaudir. Je tiens à consigner ses applaudissements au compte rendu. Je me félicite de ce qu'il approuve notre point de vue et j'espère que le gouvernement tiendra compte de tous ces facteurs quand il adoptera une politique en matière de produits alimentaires.

[M. Nystrom.]

Bien des choses me préoccupent. D'abord, il existe certains mythes. Le premier ministre (M. Trudeau) a parlé de mythes à Winnipeg très récemment. Il y a un mythe que nous devrions supprimer une fois pour toutes et c'est celui qui veut nous faire croire que les agriculteurs de l'Ouest sont tous très riches. Le prix des céréales a été élevé pendant un certain temps, mais il a maintenant commencé à baisser, et même énormément depuis un an.

Selon Statistique Canada, les revenus agricoles ont baissé d'environ 31 p. 100 en général depuis janvier 1975. Les revenus agricoles bruts dans l'Ouest de notre pays ont subi une baisse d'environ 38 p. 100 au cours de cette même période. Les Prairies représentent le facteur principal de cette région. Bon nombre de personnes dans l'Ouest canadien et en fait, d'un bout à l'autre du pays, s'inquiètent de l'avenir de l'agriculture et de la stabilité des revenus agricoles. Cette question devra entrer en ligne de compte dans toute politique alimentaire et agricole que nous proposerons à l'avenir.

Nous avons lancé plusieurs commissions de commercialisation et divers plans de stabilisation au cours des années, tant au niveau fédéral que provincial, initiatives qui constituent un aspect très important de la politique alimentaire et agricole de notre pays. J'aimerais discuter de cette question en trois points cet après-midi. En premier lieu, je songe à la quantité d'aliments que nous produisons au Canada. Nous savons tous qu'il pourrait y avoir une grave crise alimentaire à l'échelle mondiale. La population mondiale est d'environ quatre milliards d'habitants. Ce chiffre pourrait doubler et atteindre près de huit milliards d'habitants vers l'an 2000.

De 15 à 16,000 personnes meurent de faim chaque jour. La malnutrition menace plus de la moitié de la population mondiale. Si nous sommes incapables de la nourrir maintenant, que pourrons-nous faire à l'avenir lorsque nous aurons épuisé une portion de plus en plus considérable des terres cultivables. La bonne terre arable se fait rare au Canada, comme c'est le cas dans de nombreuses parties du monde. J'estime que le Canada doit assumer une certaine responsabilité pour la production alimentaire mondiale. Cette obligation ne se limite pas à une simple aide. Nous devons aussi offrir aux habitants des pays en voie de développement une aide et des conseils techniques pour qu'ils deviennent auto-suffisants et soient capables de répondre à leurs besoins.

Je suis convaincu que la plupart des pays pourraient produire suffisamment d'aliments pour se nourrir. Nous pouvons leur offrir l'aide dont ils ont un si grand besoin. Bon nombre de Canadiens croient que nous le faisons déjà, que nous aidons ces pays à se développer. J'ai moi-même été abasourdi d'apprendre il y a quelques semaines que les pays industrialisés importent plus de protéines de pays en voie de développement qu'ils ne leur en exportent. C'est nettement s'engager dans la mauvaise voie; c'est le monde à l'envers.

Une grande partie des terres de très haute qualité des pays du Tiers-monde servent à la culture de récoltes dites de luxe pour l'exportation. Ces pays cultivent le tabac, les bananes, les noix de coco et toutes sortes de denrées de luxe pour les pays occidentaux. Ils y réservent leurs meilleures terres, puis cherchent à nourrir leur population à partir de terres secondaires. C'est pourquoi il y a la famine dans bon nombre de pays qui pourraient subvenir à leurs besoins. Cette situation s'est aggra-

vée au cours des dernières années, avant ce que l'on a appelé la révolution verte.

Le deuxième problème alimentaire consiste à nous nourrir nous-mêmes. Selon de nombreux Canadiens, nous pourrions facilement subvenir à nos propres besoins. Le ministère de l'Agriculture rapporte que l'on abandonne 250 acres de terre cultivables chaque jour au Canada, soit environ 10 acres de bonne terre arable par heure. Seulement 4 p. 100 de la surface de notre pays se prête à la culture. Ailleurs, il n'y a que cailloux, forêts et surfaces aquatiques. Si nous continuons à délaisser les meilleures terres arables du Canada, comme le sud de la Colombie-Britannique, la région de Montréal et du sud de l'Ontario, alors, nous ne serons peut-être pas en mesure de subvenir à nos propres besoins dans quelques années.

Selon le Conseil des sciences du Canada, notre pays pourrait fort bien devenir un net importateur d'aliments vers l'an 2,000. Comment faire marche arrière lorsque nous aurons enfoui sous l'asphalte une grande partie de nos meilleures terres arables? Si nous avions une politique avisée, nous cesserions de construire des écoles, des usines et des lignes de transmission d'électricité sur une grande partie des meilleures terres arables. Si nous avions une politique avisée pour l'utilisation des terres au pays, ce qui relève en grande partie de la compétence provinciale, le fédéral pourrait donner une orientation au remembrement de la réserve foncière et au zonage. Les villes, les usines et les banlieues seraient construites sur des terres de qualité inférieure. Pour y arriver, il faudrait retirer cette activité du secteur privé et en faire une responsabilité sociale. Nous devrions conserver les bonnes terres pour la culture des produits alimentaires. Cela pourrait se réaliser facilement au Canada.

● (1720)

L'autre question qui m'intéresse en matière de disponibilité de produits alimentaires, c'est l'autonomie. Nous pourrions et devrions produire des quantités de denrées alimentaires si nous voulons satisfaire nos propres besoins. Bien des gens prétendent que ce n'est pas rentable, que nous devrions importer toutes sortes de produits alimentaires des pays tropicaux, de la Californie et de la Floride. Mais, je me permets de rappeler que ces pays auront à l'avenir des problèmes de culture et qu'ils n'auront peut-être pas d'excédents pour l'exportation. Il se pourrait qu'il y ait pénurie. Si nous pouvons acheter ces produits nous devrons les payer au prix fort, et cela n'est pas bon pour les consommateurs canadiens.

Le fait de ne plus nous suffire à l'égard de bon nombre de denrées que nous pouvons produire, nous fera aussi perdre de nos agriculteurs, de même que notre industrie secondaire de transformation, de conditionnement et de distribution des produits alimentaires. Nous allons perdre des emplois, de l'argent et de la productivité, et déséquilibrer la balance des paiements. Ce sont là quelques-uns des problèmes que nous éprouverons si nous ne pouvons nous suffire à nous-mêmes à l'égard de bon nombre de denrées essentielles. On pourrait citer diverses denrées importées des États-Unis et transformées dans le sud de l'Ontario où l'on trouve certaines des meilleures terres agricoles de l'Amérique du Nord alors que l'on pourrait y transformer des produits alimentaires canadiens. Les pêches de l'Ontario en sont un bon exemple.

Le deuxième problème en matière de politique alimentaire réside dans la méthode de production. Comment les produit-on? Selon la méthode éprouvée et excellente de l'exploitation agricole familiale? Bien des gens en rient parce qu'ils y voient nostalgie et sentimentalité. Un certain nombre d'études ont cependant démontré que c'est l'exploitation familiale qui réussit le mieux à produire les denrées alimentaires, là où toute la famille participe aux travaux agricoles. Les membres sont fiers de leur exploitation et travaillent efficacement. Leur productivité s'est accrue plus rapidement ces 20 ou 30 dernières années que celle de tout autre secteur de l'économie. Il ne faut pas oublier que c'est là une des façons les plus efficaces de produire des aliments. Je n'aimerais pas que ce soit les vastes sociétés, qui ont pénétré jusque dans les fermes, qui s'emparent des terres et produisent des aliments. Cela pourrait arriver si nous ne protégeons pas certaines institutions chères aux agriculteurs.

Il nous faut une commercialisation ordonnée au Canada. Les offices de commercialisation ont été la cible de critiques. Le document dont a parlé le ministre de la Consommation et des Corporations il y a quelques jours les critiquait. Il était question du nombre d'éleveurs de poules pondeuses qui ont fait faillite entre 1965 et 1975. L'office canadien de commercialisation des œufs n'a été créé qu'en 1975 et j'ose dire que si la commercialisation des œufs n'était pas ordonnée dans des provinces comme la Saskatchewan et le Manitoba, il ne nous resterait plus qu'un ou deux éleveurs importants. Nous avons au moins réussi à sauver quelques petites unités grâce aux offices nationaux de commercialisation. Si on envoie ces produits sur les marchés sans aucune gestion de l'approvisionnement, il ne faudrait pas longtemps pour que quelques sociétés accaparent l'ensemble du marché créant ainsi un monopole.

Un office de commercialisation n'est rien d'autre qu'un organisme chargé de planifier la production, tout comme les syndicats ou les associations patronales, afin de permettre au secteur privé de prévoir la production. Il serait impensable que la General Motors produise huit millions de voitures de plus qu'elle ne pourrait en vendre. Quelle compagnie pourrait produire plus qu'elle ne peut vendre. Je ne vois pas pourquoi on demanderait aux agriculteurs de produire plus de produits qu'ils ne peuvent en vendre. C'est pour cette raison qu'ils ont besoin d'offices de commercialisation et d'une vente dirigée et qu'ils doivent planifier leur production comme tous les autres secteurs au Canada.

Sans ces offices, on pourrait se retrouver avec d'immenses sociétés comme Kraft ou McCain's dans les Maritimes et quelques autres compagnies occupant seules le secteur de la production alimentaire au Canada. Que se passerait-il alors pour le consommateur? Combien la femme de ménage devrait-elle payer pour la viande, les fruits et les légumes à Sudbury? C'est cela qui me fait peur. C'est une tendance qu'on observe surtout au ministère de la Consommation et des Corporations à l'endroit des offices de commercialisation. Certains prétendront que les offices de commercialisation favorisent les grands producteurs au détriment des petits.

M. Abbott: Ce n'est pas vrai.

M. Nystrom: Il est possible que dans certains cas les offices de commercialisation favorisent plus les grands producteurs que les petits. Mais nous pouvons réformer les offices de commercialisation.

Nous devrions étudier toute la question de la capitalisation des contingents. Je ne vois pas pourquoi les contingents doivent coûter si cher quand les cultivateurs veulent commencer à produire une nouvelle denrée. Au fond, les contingents ne devraient rien coûter; ils devraient être alloués, d'abord au type moyen qui veut se lancer en agriculture ou aux petits

cultivateurs pour leur permettre d'avoir une entreprise rentable. Les contingents ne devraient pas être alloués au pourcentage à tous les producteurs d'une denrée donnée parce que les grands cultivateurs deviennent plus grands et les petits, même s'ils prennent une certaine expansion, le font à une allure beaucoup plus modeste. Au fond, on aide les puissants plus que les faibles. Par contre, sans office de commercialisation, les faibles disparaîtraient, comme aussi même quelques-uns des plus puissants. Les grandes sociétés les engloutiraient tous.

Aussi, gardons nos offices de commercialisation; permettons-leur de favoriser un peu les producteurs modestes et ayons une politique gouvernementale qui encourage les jeunes cultivateurs en leur donnant des possibilités, des chances de s'introduire sur le marché. Voilà l'orientation que nous devons donner à une politique nationale des denrées alimentaires. Nous aurons alors assurés non seulement les approvisionnements et le revenu des cultivateurs, qui monte graduellement, mais en outre des prix stables aux consommateurs. Nous n'aurons plus alors au Canada ces fluctuations constantes du prix de bien des aliments.

Un autre aspect de la commercialisation des produits alimentaires qui me préoccupe également, c'est que l'on constate chez certains ministres une tendance à opter pour un marché à terme ouvert. Je songe notamment au ministre des Transports (M. Lang) qui est responsable de la Commission canadienne du blé. Je trouve cette tendance dangereuse. La société Cargill est en train de faire concurrence aux syndicats du blé des céréaliculteurs des Prairies. Cette compagnie est très importante et elle contrôle de 40 à 50 p. 100 du marché mondial. Il y a environ deux ans, son chiffre de vente était de 9 milliards de dollars. Sa puissance est telle que les syndicats du blé paraissent insignifiants à côté d'elle. Je ne tiens pas à ce que cela s'aggrave, sinon les céréaliculteurs finiront par être évincés, donc par subir le même sort que bien des agriculteurs canadiens.

Il importe d'étudier le deuxième problème que j'ai soulevé et de décider de prendre la famille agricole comme unité de production de base, d'instaurer un système de commercialisation efficace pour écouler cette production et d'offrir aux agriculteurs un revenu garanti indexé sur le coût de la vie.

Au cours des quelques minutes qu'il me reste, je tiens à aborder le troisième volet de la production alimentaire. Si nous produisons des denrées alimentaires en quantité suffisante et selon un système méthodique de commercialisation, la qualité de nos produits ne va-t-elle pas en souffrir? Est-ce que ces aliments seront d'une qualité satisfaisante? A mon sens, la qualité des aliments au Canada et dans le monde entier baisse d'année en année. Le sénateur McGovern a récemment présenté un rapport à ce sujet, aux États-Unis. Il y déclarait que, dans son pays, environ six sur les dix principales maladies mortelles étaient probablement liées à une mauvaise alimentation. Des porte-parole de l'organisation mondiale de la santé ont déclaré, il y a peu de temps, que 90 p. 100 des cas de cancer pouvaient être attribuables à des facteurs mésologiques, parmi lesquels l'alimentation. Bien sûr, il y en a d'autres, tels l'usage du tabac et la pollution.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Pas l'usage du tabac.

M. Nystrom: Le député dit cela parce qu'il vient d'une région où l'on cultive le tabac. L'alcool est un autre de ces facteurs. Beaucoup d'entre eux sont liés à une mauvaise alimentation. Les Canadiens mangent chacun environ 100 livres de sucre par an, 100 livres d'une denrée que nous n'avons pas besoin de consommer étant donné que notre organisme produit suffisamment de sucre à partir des hydrates de carbone. Voilà le genre de choses que donne l'alimentation moderne. On nous vend de plus en plus d'aliments traités, artificiels, comme ce pain fait avec du bois qu'on a découvert aux États-Unis, et d'aliments dont la teneur en calories est très élevée. Il y a de plus en plus de gens obèses et en mauvaise santé. L'industrie alimentaire emploie régulièrement plus de 1,800 produits chimiques, et il est logique de penser qu'il y en a environ un millier d'autres qui sont aussi utilisés que de temps en temps. La plupart de ces produits chimiques n'apportent aucun élément nutritif. Certains d'entre eux sont nécessaires, mais la plupart ne le sont pas. Certains servent parfois à rendre le pain plus blanc, les poulets plus jaunes, à faire du volume ou à absorber de l'eau.

• (1730)

Il y a de la cellulose dans la crème glacée. La cellulose est en fait de la pâte à papier qui donne du corps à la crème glacée. Dans la plupart des cas, les additifs sont ajoutés aux denrées alimentaires pour des raisons de rentabilité et pour la commodité des sociétés de produits alimentaires. Les produits sont censés être «plus attrayants» pour le consommateur, mais je n'en vois pas la nécessité. Il en va de même pour l'emballage et la publicité. Nous apprenons aux gens à manger n'importe quoi, des aliments qui n'ont aucune valeur nutritive. Lorsque je vois mon enfant de trois ans regarder la télévision et réagir à des annonces publicitaires de desserts très sucrés, de hamburgers de chez McDonald ou de frites, cela me révolte. On socialise les Canadiens dès leur plus jeune âge.

J'espère que dans la politique alimentaire du gouvernement qui doit être annoncée prochainement, la qualité de l'alimentation occupera une place essentielle. J'espère aussi que nous adopterons des lois strictes afin de restreindre la quantité d'additifs et d'aliments artificiels ou synthétiques. J'espère que nous produirons des aliments pour leur valeur nutritive. Dernièrement, le vice-président d'une importante chaîne canadienne de supermarchés est venu dans mon bureau et m'a dit que les compagnies de denrées alimentaires peuvent vendre des aliments nutritifs aussi facilement que les produits frelatés qu'elles vendent aujourd'hui. Il leur suffit d'y apposer une étiquette et de promouvoir le produit grâce à la publicité pour que le produit se vende très facilement. A mon avis, le gouvernement doit adopter une législation très stricte afin que nous puissions trouver de bons aliments complets et nutritifs sur le marché.

Pour résumer brièvement, nous devons adopter une politique alimentaire qui garantisse la disponibilité de denrées alimentaires à l'avenir, qui réserve nos terres arables à l'agriculture, qui nous rende autonomes sur le plan alimentaire, qui nous permette de produire de nombreuses denrées que nous ne produisons pas à l'heure actuelle afin de pouvoir les transformer dans notre pays et donner des emplois aux Canadiens, et qui prévoit une mise en marché organisée tout en nous assurant des aliments de bonne qualité.

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, c'est toujours un plaisir pour moi que de participer à un débat à la Chambre, et si, en général, je désapprouve la doctrine que prêchent mes collègues à ma gauche, je partage cependant certaines des inquiétudes que l'on vient d'exprimer à propos de l'élaboration ou de la formulation d'une politique alimentaire nationale.

J'estime cependant que des gens comme le colonel Sanders, Ronald McDonald et H. Salt ont fait beaucoup plus pour l'alimentation au Canada que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) réunis. Il faut reconnaître que le gouvernement a accumulé au cours des derniers mois une longue liste de records, record d'inflation, record de dépenses publiques, record de chômage, record de déficits . . .

Une voix: Des enlèvements.

M. Wise: . . . record d'incertitude, de confusion, d'affrontement, de méfiance et de division d'un bout à l'autre du Canada. Ce sont des records que le peuple canadien n'acceptera pas, ne tolérera pas plus longtemps et que le gouvernement regrettera bientôt. A cause de ses échecs, de la carence de décisions sages et appropriées, de l'absence de programmes et de politiques, le gouvernement a créé une situation telle que le soir du budget, le ministre des Finances (M. Macdonald) s'est trouvé littéralement paralysé. Le contenu de l'exposé budgétaire fournit amplement la preuve de cette situation extraordinaire.

Un journaliste a comparé avec assez de justesse le ministre des Finances à quelqu'un qui traverserait un champ de mines portant des raquettes aux pieds. Une telle observation, bien qu'elle soit vraie en partie, n'excuse en rien le ministre. Ce dernier est membre du gouvernement depuis 1962. Depuis 1970, il joue un rôle clé en matière de politiques et, par conséquent, il a grandement contribué à l'état actuel de l'économie et à sa mauvaise posture le soir du budget.

Ne voulant pas être accusé ou reconnu coupable d'ingratitude à l'égard des moindres bienfaits, je ne saurais manquer de souligner les réductions d'impôt accordées aux salariés moyens et petits. Alors qu'il existe un million de chômeurs au Canada, la stimulation de l'entreprise et les 100 millions de dollars qui s'ajoutent aux 358 millions d'un programme d'emploi à court terme, sont des nécessités absolues. La question qui se pose est évidemment celle de savoir si les mesures proposées vont suffire à créer les emplois nécessaires. Il faut également se demander si elles vont stimuler le commerce et l'industrie, et à quel moment ses effets vont commencer à se faire sentir sur l'ensemble de l'activité économique.

La plupart de ceux qui ont parlé du budget ont bien dit à quel point ils doutent que les mesures proposées laissent espérer un redressement majeur en termes d'emplois créés, d'atténuation de l'inflation ou de relance de l'économie. Le ministre des Finances a même admis depuis, qu'il ne dispose pas de moyens assez puissant pour réduire le taux de chômage. Beaucoup de chefs d'entreprises ont dit qu'ils fonctionnent à 80 p. 100 de leur capacité à cause de l'instabilité économique, d'un manque de capitaux à investir et de leur faible compétitivité. Dans ces conditions, il est fort improbable que les incitations nouvelles apportées par le budget soient utilisées à plein. On ne peut donc en attendre que peu d'avantages au niveau du commerce et de l'industrie; et le nombre d'emplois créés restera bien en deçà des besoins.

J'aimerais ouvrir une brève parenthèse sur les programmes gouvernementaux de création d'emplois. Ces programmes ont suscité beaucoup de commentaires, favorables et défavorables. On peut citer beaucoup d'exemples de projets utiles et même excellents, mais il y en a beaucoup d'autres qui ne constituent qu'un gaspillage d'argent, et quelquefois pis encore. On s'est souvent plaint, un peu partout à la Chambre, de la façon dont les crédits sont répartis et distribués.

En ce qui me concerne, je n'ai rien à dire contre l'affectation des budgets, ni contre les projets qui ont été agréés dans ma circonscription. Je dirai même que, comparativement, la répartition locale des crédits est équitable et bien faite. Il n'y a eu que de bons projets de retenus par notre groupe consultatif qui est composé de personnes extrêmement dévouées, travailleuses et au courant de la situation, et de surcroît représentatives des divers coins de la circonscription. Je suis fier du travail accompli par ce groupe, et je lui suis reconnaissant de son intérêt sincère et de son aide. Si toutes les dépenses de l'État étaient si scrupuleusement épluchées que celles-là, l'économie serait en bien meilleure posture.

Cela dit, je me préoccupe cependant des lignes directrices énoncées pour le programme Canada au travail. Les auteurs de projets sont tenus de soumettre des projets dont l'objet n'est pas censé se rattacher à leurs fonctions ou responsabilités ordinaires. Mais cette exigence les pousse en réalité à soumettre dans bien des cas des projets qui risquent d'être inutiles, superflus peut-être et, partant, moins profitables à la collectivité.

Je suis convaincu que les lignes directrices régissant l'ancien programme des Initiatives locales, qui permettaient aux municipalités, aux commissions scolaires, aux organismes de conservation et autres organismes publics similaires d'obtenir des fonds pour leurs activités ordinaires, étaient beaucoup plus réalistes et avantageuses. Ces organismes, si je puis qualifier ainsi les auteurs de projets, devraient être dotés de la structure nécessaire pour s'acquitter avec compétence de responsabilités administratives. Deuxièmement, quand ces organismes obtenaient des fonds, tous les contribuables et les membres de la collectivité bénéficiaient du programme. Troisièmement, ces programmes procuraient d'habitude du travail à beaucoup de gens. On créait ainsi des emplois à l'intention de bien des travailleurs non spécialisés, et c'est là certes une des principales préoccupations actuellement.

● (1740)

J'espère que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) examinera avec soin les projets proposés à la première étape du programme Canada au travail et les comparera avec ceux du programme des Initiatives locales du point de vue des montants dépensés, des emplois créés, de la valeur des projets et des avantages qu'en retire la collectivité. Je voudrais que le ministre prenne sans tarder les mesures qui s'imposent s'ils devient évident que le programme Canada au travail serait amélioré si l'on en révisait les critères.

Je voudrais maintenant traiter d'un domaine dont je dois m'occuper de façon toute spéciale à la Chambre, l'agriculture. Le budget continue la longue tradition des libéraux qui ont toujours négligé l'agriculture. Tout comme dans le budget précédent, on accorde beaucoup d'importance à une petite concession, alors que d'autre part on constate, en lisant le document, que quelques autres clous ont été enfoncés dans le cercueil. Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement a décidé de poursuivre une politique défavorable à l'agriculture. Il a fait beaucoup de bruit à propos du report des gains de capitaux, s'ils sont réinvestis dans une autre entreprise semblable alors qu'en même temps, chose inimaginable, il abaisse les tarifs sur les viandes en conserve, les légumes frais et en conserve, et certains jus comme le jus de tomate.

Monsieur l'Orateur, le report des gains de capitaux est une disposition qui s'impose depuis longtemps. Cette mesure nous réjouit parce que c'est une chose que mes collègues et moi-

même réclamons depuis que l'injustice et la brutalité de cette forme d'imposition sont devenus évidentes. Je sais que mes collègues, les députés de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) et le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave), en ont traité longuement à bien des reprises. Le budget, une fois de plus, n'a pas prévu de report d'impôt sur les gains en capital pour les entreprises agricoles familiales et les recettes provenant des ventes forcées. Il n'a pas non plus tenu compte de l'inflation et de la plus-value des terrains, qui proviennent en grande partie de facteurs indépendants de la capacité de production de la terre, pour le calcul du paiement de l'impôt sur les gains en capital.

A mon avis, une modification qui permettrait de remédier à la situation est absolument nécessaire si le gouvernement continue à prélever un impôt sur les gains de capital, pour les terrains et les propriétés agricoles. On m'a dit que dans de nombreux cas, par suite de l'inflation et de l'augmentation spectaculaire du prix des terres agricoles, le report du paiement de l'impôt a, en fait, beaucoup augmenté la charge fiscale de l'agriculteur et lui a causé plus de difficultés que s'il n'y avait pas eu de report du tout.

Monsieur l'Orateur, il faut donc apporter des modifications radicales à la politique fiscale et ce devrait être fait depuis longtemps. L'agriculture les mérite, et il est impérieux de s'en occuper immédiatement. Il me semble, puisque la vente des terrains agricoles sert depuis longtemps à assurer la pension et la retraite des agriculteurs, qu'il serait tout à fait acceptable de leur consentir, une fois dans leur vie, une exonération d'impôt sur les gains en capital. Monsieur l'Orateur, étant donné que l'application de l'impôt sur les gains en capital constitue elle-même un facteur inflationniste et a beaucoup contribué à faire monter les prix de la terre, il me semblerait judicieux de cesser de l'appliquer sur les gains de capital provenant des terres et propriétés agricoles, en général.

Un autre domaine qui nous concerne beaucoup et que le ministre des Finances a totalement laissé de côté, c'est la situation de la femme de l'agriculteur qui ne peut recevoir de revenu pour la contribution qu'elle fournit à l'exploitation générale de l'entreprise. Dans la plupart des cas, sa compétence et son influence, les tâches quotidiennes qu'elle exécute, sont multiples et variées et jouent un rôle très positif dans le succès d'ensemble de l'entreprise. Or, en vertu de la loi actuelle, l'agriculteur peut louer les services, payer du personnel et déduire de sa déclaration d'impôt les frais subis à l'endroit de n'importe qui, excepté à l'égard de sa propre femme. La seule façon dont la femme ou les enfants travaillant à la ferme familiale puissent être rémunérés, c'est de constituer l'exploitation en société. En ce cas, les impôts sont moins élevés sur la première tranche de $100,000, et l'exploitation peut rémunérer convenablement sa main-d'œuvre. Mais il y a un mais. Si on décide de transmettre l'exploitation à la génération suivante, on perd le bénéfice du report fiscal.

Il est vraiment dommage que le ministre n'ait pas tenu compte des nombreux mémoires et observations présentés par nos organismes agricoles les plus sérieux et les plus réputés. J'aimerais vous signaler un excellent mémoire présenté inutilement sur la question de la fiscalité agricole par la Fédération canadienne de l'agriculture. Une de ses recommandations les plus valables concernait l'adoption de règles particulières qui auraient permis à l'agriculteur de faire figurer son exploitation dans une sorte de régime d'épargne-retraite et de réinvestir sur la ferme l'argent qu'il y aurait versé.

Dans le cas général, le contribuable ne peut déposer dans un régime d'épargne-retraite que l'argent qu'il a économisé. Cela est très avantageux sur le plan fiscal, et la plupart des contribuables ne sont pas trop limités dans le choix des placements qu'ils peuvent faire. Mais l'agriculteur, lui, est généralement dans l'obligation d'investir continuellement de nouvelles sommes dans sa ferme pour maintenir son efficacité technique et sa rentabilité. Il lui reste donc peu d'argent avec lequel profiter de l'avantage du report fiscal offert par les régimes enregistrés d'épargne-retraite ou à placer ailleurs, car ce qui lui reste a déjà été imposé.

Pour remédier à cette situation, on propose d'adopter une disposition spéciale qui permettrait à l'agriculteur de différer le paiement de ses impôts en versant chaque année une partie de la valeur de sa terre dans un compte enregistré d'épargne-retraite. On pourrait, par exemple, enregistrer un droit de rétention sur cette terre afin qu'elle ne puisse être vendue ou cédée sans que le fisc en soit automatiquement informé. Il faudrait prévoir que l'agriculteur pourrait en tout temps, si les fonds sont disponibles, diminuer ou annuler son compte spécial d'épargne-retraite en investissant tout ou partie des sommes inscrites à ce compte dans un autre régime enregistré d'épargne-retraite. En cas de décès de l'agriculteur, son conjoint en hésiterait ou s'il s'agit d'autres héritiers, le montant du compte leur serait versé. Nous nous attendons à ce que les agriculteurs fassent un usage limité de cette disposition, mais elle serait extrêmement utile à certains, surtout les jeunes agriculteurs qui doivent faire de gros investissements.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais attirer votre attention sur trois grandes questions, pour lesquelles le gouvernement ne fait toujours à peu près rien et qu'il préférerait sans doute nous voir oublier complètement. Il s'agit du revenu agricole, des frais de production agricole et des injustices tarifaires. Selon les rapports de Statistique Canada, les revenus des agriculteurs ont diminué en 1976. Le ministère base ses conclusions sur les prévisions préliminaires des exploitations agricoles de toutes les provinces, sauf Terre-Neuve, et indique que le revenu agricole est tombé à 9.737 milliards de dollars par rapport à 9.877 milliards en 1975, soit une diminution totale de 140 millions de dollars.

A la conférence sur les perspectives agricoles de décembre dernier, les économistes ont dit aux délégués que le revenu agricole net diminuerait en 1977, pour la deuxième année consécutive. Cette année, il doit baisser de plus de 20 p. 100, passant de 4.25 milliards de dollars pour l'année dernière à 3.36 milliards cette année. Pourtant le ministre de l'Agriculture continue à se lancer des fleurs et à se prétendre le meilleur ministre de l'Agriculture qu'aient jamais eu les agriculteurs Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Wise: Les députés d'en face ont beau applaudir, monsieur l'Orateur, si l'on se reporte au hansard, on verra que ces propos sont faux, inexacts, outrageusement prétentieux et erronés. La vérité, monsieur l'Orateur, c'est que la hausse des coûts de production des agriculteurs dépasse de loin et d'une façon de plus en plus marquée celle de leurs revenus. Les coûts d'exploitation agricoles pour 1976 ont grimpé d'environ 11 p. 100 et l'on s'attend pour cette année à une augmentation d'au moins 5 p. 100. En deux ans, cela représenterait une hausse totale de 16 p. 100. Les principaux facteurs qui attisent cette flambée des coûts sont les suivants: l'outillage agricole, les intérêts sur les prêts, les salaires versés à la main-d'œuvre—quand des travailleurs qualifiés sont disponibles—les coûts de l'énergie et le prix gonflé des propriétés foncières.

En général, le prix des engrais a doublé depuis 1972. Ainsi, certains engrais qui coûtaient environ $113 la tonne en 1972, en coûtent maintenant $210; d'autres, qui coûtaient respectivement $93 et $110 la tonne en 1972, en coûtent maintenant $185 et $225. Depuis cinq ans, le prix des liquides à vaporiser et des produits chimiques a augmenté d'environ 50 p. 100, parfois plus. Ainsi, des matériaux qui coûtaient $29 et $70 en 1972 en coûtent maintenant $71 et $93. La botteleuse coûte deux fois plus cher; un tracteur de 100 chevaux qui se vendait $9,800 en 1972 se vend maintenant $20,000. De même, la moissonneuse-batteuse qui se vendait à l'époque $15,000 se vend maintenant plus de $30,000. Le carburant des moteurs Diesel coûte deux fois plus cher qu'il y a cinq ans et il doit encore augmenter.

● (1750)

Le prix de la plupart des aliments concentrés et des rations pours les animaux a triplé. Ainsi, les rations à 16 p. 100 pour les vaches laitières coûtaient $51 la tonne; elles en coûtent maintenant $160. Le prix des rations à volailles au cours de la même période est passé de $65 à $174; celui des rations destinées aux porcs est passé de $56 à $160. Les suppléments alimentaires pour les bovins coûtaient $62 la tonne en 1972, mais ils coûtent environ $140 la tonne en 1977.

Il est urgent, monsieur l'Orateur, d'apporter des réformes dans un autre secteur de l'agriculture canadienne. Je veux parler des droits de douane qui s'appliquent à l'agriculture et aux produits agricoles. Rien dans le budget ne laisse supposer que le gouvernement a l'intention de s'attaquer au problème, ni même qu'il reconnaît que les producteurs font injustement les frais de son inertie continuelle. La structure tarifaire qui s'applique à notre agriculture est tout à fait désuète, et de nombreux postes tarifaires n'ont pas été révisés depuis 25 ans.

Pour l'horticulture, en particulier, le problème est crucial et menace l'existence même de ce secteur. En bref, il subit une concurrence injuste. Par exemple, le Canada applique un droit de douane spécifique sur les légumes importés, frais et transformés, allant de un cent et demi à 2 c. la livre. Cela constituait peut-être une protection satisfaisante à une certaine époque; malheureusement, de par sa nature même, ce genre de protection ne peut suivre la montée en flèche des prix. Nos concurrents, comme les États-Unis et la Communauté économique européenne, appliquent des droits de douane sur la valeur de l'ordre de 15 ou 20 p. 100 pour les mêmes denrées. Par conséquent, au fur et à mesure que les prix augmentent, le droit de douane augmente et la protection est automatique, quel que soit le prix du produit. Nous ne devons pas laisser nos maraîchers et nos horticulteurs subir le même sort que les producteurs de betteraves sucrières du sud-ouest de l'Ontario qui, vers la fin des années 60, ont été acculés à la faillite par l'âpre concurrence des producteurs étrangers.

Point n'est besoin de rappeler à quiconque à la Chambre les torts que les importations de bœuf ont causés l'année dernière à notre industrie du bœuf, ainsi que l'a si bien fait ressortir le député de Medicine Hat (M. Hargrave) hier soir. Ces importations de l'Océanie se sont accrues d'environ 57 p. 100 par rapport à l'année précédente, et notre marché a été inondé de bœuf à bon marché. Monsieur l'Orateur, nos éleveurs de bétail sont pour nous un précieux atout. Nous n'avons pas à les subventionner beaucoup, mais il ne faudrait pas les exploiter en cas d'excédents sur le marché international.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Claude Tessier (Compton): Monsieur l'Orateur, je suis particulièrement heureux de prendre part à ce débat dans le cadre du discours sur le budget. Évidemment, je sais que ce n'est pas une tâche facile, mais je pense que le sujet est à l'image des solutions à trouver et des solutions à appliquer. Comme par hasard je pense que le résultat sera peut-être deux ou même trois ans de frustration, de recherche de solutions, qui nous paraissent impossibles à trouver, mais que nous devons effectivement trouver.

Je pense que ce discours est important, car il représente une des seules occasions pour un député de pouvoir s'exprimer et d'exprimer dans quel sens et de quelle manière le gouvernement se doit d'appliquer des solutions dans le sens réel des besoins de nos commettants. Voilà pourquoi je voudrais entretenir la Chambre sur des sujets aussi importants, premièrement en ce qui concerne particulièrement un secteur privilégié de notre économie, l'agriculture; deuxièmement, je voudrais aussi parler de décentralisation industrielle et je souhaiterais avec tous les députés de la Chambre, que cette décentralisation industrielle ne soit pas qu'un vœu pieux ou encore une querelle de mots, mais qu'on puisse effectivement parler d'une décentralisation industrielle qui soit effective et ce, même en milieu rural, particulièrement aussi au niveau des problèmes de l'inflation et de notre compétitivité, savoir que dans le cas qui me concerne plus particulièrement, nous sommes tous à fait près de la frontière américaine et nous savons que chez nous les problèmes d'inflation, des salaires payés, de notre productivité font que nos travailleurs se retrouvent dans une situation de non emploi.

Ce discours sera aussi une occasion désignée pour parler de l'unité canadienne. Évidemment, ce sujet semble préoccuper plusieurs députés, mais je pense qu'il est grand temps de poser le problème de l'unité canadienne en terme de coûts, et il faudra effectivement que certains députés réalisent que c'est beau d'inviter le Québec à rester dans la Confédération, mais je pense que le reste du Canada a une réponse à nous donner, et nous du Québec, il nous faudra savoir en payer le prix.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il est 6 heures.

Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

LES PROJETS DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE ET LA FORME DE MISE EN ŒUVRE DES CHANGEMENTS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur . . .

M. Paproski: Pauvre Jack, prenez garde!

M. Clark: Je suis obligé de constater, monsieur l'Orateur, que ce qui était tout au moins une source d'irritation . . .

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Qui est cinglé maintenant?

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ma question qui s'adresse au premier ministre a trait aux propositions que renfermait le discours du trône en octobre dernier concernant la politique linguistique du gouvernement et le fait que selon les nouvelles également publiées ce matin, le gouvernement serait en train de préparer une déclaration importante de principe sur le bilinguisme. Puis-je demander au premier ministre, au cas où on préparerait effectivement une déclaration, s'il s'agira d'un livre blanc qui permettra au Parlement et aux Canadiens en général de discuter de cette importante question et quand compte-t-on faire la déclaration?

Une voix: Demandez à Jack.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Bravo!

● (1410)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a tout à fait raison. En effet, nous avons affirmé dans le discours du trône que nous avions l'intention d'apporter d'autres modifications et améliorations à notre politique linguistique. J'espère que la Chambre sera saisie de ce problème avant la fin de la présente session.

M. Clark: Je n'ai peut-être pas bien compris ce qu'a dit le premier ministre, mais il a négligé de nous dire quelle forme prendraient ces modifications, soit un livre blanc, soit une déclaration ou encore une autre forme?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas encore décidé. Je m'engage seulement à le faire à la Chambre, sous forme de motion ou de dépôt de document.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, selon les articles parus, cet énoncé de principe sur le bilinguisme contiendrait au moins deux volets: premièrement, une réduction du nombre des postes désignés bilingues dans la fonction publique et deuxièmement, un enseignement plus poussé du français pour les écoliers canadiens. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si c'est bien là l'essentiel et l'orientation des recommandations en voie d'élaboration?

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Je ne veux rien dire à la Chambre là-dessus. Je ne sais pas de quels articles le chef de l'Opposition veut parler. Il peut s'agir de rumeurs, ou encore de la fuite d'un projet de document. J'ignore absolument de quel document il veut parler. Nous ferons connaître à la Chambre en temps opportun la position du gouvernement.

M. Clark: Comme dans son rapport le Commissaire aux langues suggérait de transférer certains des fonds consacrés à enseigner une deuxième langue aux fonctionnaires à des programmes d'enseignement dans les écoles, le gouvernement fédéral est-il aujourd'hui en train de consulter les gouvernements provinciaux à cet égard ou comment compte-t-il le faire sous peu?

M. Trudeau: Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que dans le discours du Trône nous avons indiqué, ce que j'ai eu l'occasion de répéter lundi soir . . .

Une voix: Où?

M. Trudeau: A Winnipeg, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Nous avons dit, en effet, à ces occasions que nous concentrerions davantage nos efforts du côté des jeunes.

LA CONSULTATION AVEC LES PROVINCES AU SUJET DES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je représente une cironscription située dans la seule province qui soit officiellement bilingue jusqu'à présent et je me demande si le premier ministre pourrait nous éclairer en nous disant si les diverses provinces ont été consultées à propos de la nouvelle ligne de conduite, surtout la province du Nouveau-Brunswick.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, aucune consultation officielle n'a encore eu lieu jusqu'à présent. Je le répète, nous espérons avoir l'occasion d'en discuter à la Chambre des communes.

M. Fairweather: Comme nous aimons que tout soit en ordre, devons-nous conclure que le nouveau ministre sans portefeuille sera chargé de mettre au point la nouvelle politique de bilinguisme.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRANSPORTS

LE PRINCIPE DU PAIEMENT PAR L'USAGER ET LE TARIF-MARCHANDISES DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le permier ministre. Comme il a découvert dans sa première visite dans les Prairies en 18 mois que les habitants de l'Ouest ont fait plus que leur part pour le Canada et qu'ils méritent un meilleur sort, peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement rejette catégoriquent le principe du paiement par l'usager au niveau du transport ferroviaire et qu'en particulier il n'a pas l'intention de modifier les tarifs-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau qui sont si avantageux pour les agriculteurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de discuter de cette affaire au moment de ma visite dans l'Ouest. La façon la plus simple peut-être de répondre à la question du député serait de lui envoyer la transcription des discussions.

* * *

LES FINANCES

L'INADMISSIBILITÉ DE LA DÉDUCTION FISCALE À L'ÉGARD DES REDEVANCES PROVINCIALES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, il est évident que les gens de l'Ouest n'obtiendront rien d'autre que des promesses banales. Comme il s'est engagé à améliorer le sort des gens de l'Ouest, peut-il dire à la Chambre quand il a l'intention de supprimer le malaise le plus injuste qui existe actuellement entre Ottawa et les provinces de l'Ouest . . .

Des voix: Otto Lang!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je pense au ministre actuel des Transports mais également à l'impossibilité de déduire les redevances provinciales se rapportant au calcul des impôts fédéraux des sociétés qui a entraîné le transfert injustifié de centaines de millions de dollars de revenu entre les provinces de l'Ouest et le trésor fédéral.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le chef du nouveau parti démocratique vient de faire une proposition intéressante. Je suis étonné de voir que son parti change d'avis et avance maintenant ce genre d'argument.

M. Nowlan: En quoi vous intéressent les changements?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je suis vivement surpris de voir l'opposition si désolée d'avoir perdu un député.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Si vous aviez siégé ici pendant 19 ans, vous seriez désolé également.

M. Trudeau: Nous avons déjà perdu des députés mais nous n'avons pas fait tant d'histoires. Il faut dire qu'ils n'étaient pas de ce calibre.

Une voix: C'est une perte pour vous aussi!

M. Broadbent: Je peux assurer au premier ministre que ce sont les gens de l'Ouest qui sont dans la détresse car ils n'ont obtenu de lui rien d'autre que de banales platitudes. Les miaulements du côté libéral indiquent comment ils se sentent lorsqu'on introduit un loup dans la bergerie.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES TRANSPORTS

LE TARIF-MARCHANDISES—DEMANDE DE SUPPRESSION DE LA DISTINCTION INJUSTE ENVERS L'OUEST

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Il y a à peine deux jours, le Conseil économique du Canada a produit un rapport indiquant que la structure des tarifs-marchandises était discriminatoire à l'endroit des gens de l'Ouest car les tarifs imposés au transport de biens manufacturés vers l'ouest étaient le double de ceux des matières premières acheminées dans la direction opposée. Le premier ministre entend-il remédier à cette situation pour que les industries manufacturières que l'Ouest devrait avoir soient finalement établies dans cette région?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si le chef du Nouveau parti démocratique se donnait la peine de jeter un coup d'œil à la législation présentement à l'étude, il verrait que c'est un problème qui préoccupe vivement le gouvernement.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME ANTI-INFLATION

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE S'IL COMPTE ANNONCER UNE NOUVELLE POLITIQUE

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Dans le cadre du mini remaniement ministériel annoncé par le très honorable premier ministre aujourd'hui en utilisant un ancien député progressiste conservateur, étant donné que libéraux et conservateurs s'obstinent à répéter qu'ils sont des partis différents proposant des solutions différentes aux problèmes économiques, est-ce que cela signifie qu'il y a eu discussion entre le premier ministre et l'honorable député de Crowfoot au sujet du remaniement de la politique économique relative à l'inflation et de l'annonce prochaine éventuelle d'un changement de l'approche économique du gouvernement actuel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur le président.

* * *

● (1420)

LE BILINGUISME

ON DEMANDE QUAND LE NOUVEAU MINISTRE SANS PORTEFEUILLE FERA CONNAÎTRE SA POSITION

M. André Fortin (Lotbinière): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné l'attitude passée de l'honorable député de Crowfoot quant à l'unité canadienne vis-à-vis du bilinguisme, est-ce que le très honorable premier ministre peut dire à la Chambre quand nous aurons le privilège d'entendre la première déclaration du nouveau ministre quant à sa nouvelle position à l'égard de l'unité canadienne et du bilinguisme, ou de la protection des droits des francophones au Canada et au Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): La prochaine fois, que l'honorable député le lui demande, monsieur le président.

M. Fortin: Monsieur le président, à l'invitation du très honorable premier ministre, je voudrais adresser ma question au nouveau ministre d'État sans portefeuille de l'Alberta, et lui demander quand il a l'intention de faire sa première déclaration à la Chambre, afin d'expliquer clairement sa prise de position de même que sa foi dans le Canada et son respect des francophones de ce pays?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne doute pas que la Chambre ait hâte d'entendre la première question qui sera posée à l'un des ministres ou au nouveau ministre, ainsi que sa réponse. Mais, il faut que les questions portent sur les responsabilités administratives du ministre concerné.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'INTENTION DES PILOTES ET DES CONTRÔLEURS DE L'AIR FRANCOPHONES DE SE SERVIR DU FRANÇAIS AU QUÉBEC—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre a-t-il pris note des déclarations faites hier par Roger Demers, comme quoi il se pourrait très bien que les pilotes et les employés des aéroports fédéraux francophones du Québec se mettent à se servir du français comme langue de travail, avant même que le gouvernement ait pris une décision au sujet des études actuellement en cours, avec la menace implicite, comme l'a dit M. Demers, que «le gouvernement soit mis devant les faits et ne puisse rien faire»? Si le ministre est au courant de ces propos, peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de faire quelque chose à ce sujet? Comme question supplémentaire, je lui demanderais également quel est le statut de ces études?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter le député qui assume un nouveau rôle et je lui souhaite à cet égard autant de succès que son prédécesseur en a lui-même connu à titre de critique en matière de transports. En fait, j'étais au courant des déclarations. Les règlements régissant la circulation et le transport aériens sont parfaitement clairs, et nous disposons de toutes sortes de méthodes pour assurer le respect des normes de sécurité. Il est très important que ces normes soient respectées. Il est également vrai que nous sommes en train d'établir une procédure concernant l'usage du français dans la province de Québec, procédure qui sera appliquée très bientôt. En attendant, j'exhorte tous ceux qui s'occupent de transport aérien à respecter le règlement.

M. Forrestall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu l'urgence de la chose, et étant donné la gravité de la menace implicite que les observations de M. Demers font planer, le ministre profiterait-il de l'occasion pour assurer à la population qu'il n'y aura pas de confusion, car de la confusion, de l'incertitude et une certaine crainte ne manqueront sûrement pas de surgir, si les pilotes de ligne québécois et les employés des aéroports fédéraux situés au Québec commençaient à utiliser la langue seconde avant que les études fédérales ne soient parachevées?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je peux assurer au député en termes généraux que nous prendrons toutes les précautions et les dispositions voulues pour assurer la sécurité du transport aérien.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

LE RELEVÉ ONTARIEN DES AVANTAGES RETIRÉS PAR LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LA POSSIBILITÉ D'UNE ÉTUDE FÉDÉRALE

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. Le ministre et ses collaborateurs ont-ils étudié le document déposé à l'Assemblée législative de l'Ontario qui indique que le Québec y a gagné à faire partie de la Confédération, notamment en ce qui concerne des paiements de péréquation s'élevant à 6.2 milliards de dollars, et que la province profite également de la redistribution des recettes douanières et fiscales tandis que l'Ouest n'en profite aucunement? Le gouvernement a-t-il étudié le tableau pour voir s'il est exact?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu des exemplaires de ce document à la suite de son dépôt à l'Assemblée législative de l'Ontario et il est actuellement à l'étude.

M. Ritchie: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il des projets ou des études en cours qui lui permettront de déterminer sur la foi de ces statistiques, qui obtient des avantages et qui n'en obtient pas?

M. Kaplan: Certains ministères et une division du Conseil privé sont à examiner ces questions.

* * *

LES TRANSPORTS

LA POSSIBILITÉ DE RECONSIDÉRATION DU BILL C-33

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Transports. Compte tenu du principe de la solidarité ministérielle, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend apporter des modifications au bill C-33, bill qui, de l'avis de son collègue le ministre d'État, ferait tomber le gouvernement de Charybde en Scylla, ne serait bon qu'à lui faire gagner des voix et qui, s'il donnait quelques résultats, ne résoudrait sûrement pas les difficultés du secteur des transports? Étant donné le point de vue de son collègue, le ministre va-t-il reconsidérer le bill C-33?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la principale révision du bill C-33 à laquelle je songe pour le moment est celle qui correspond aux aspirations des premiers ministres des provinces de l'Atlantique avec qui j'ai discuté il y a quelques mois du développement économique régional. J'informerai la Chambre à la première occasion des changements proposés.

M. Crosbie: Le ministre des Transports a-t-il l'intention de tenir compte davantage de l'opinion de son collègue, maintenant qu'il siège avec les ministériels, qu'à l'époque où il siégeait dans l'opposition.

Une voix: Assis!

* * *

LES POIDS ET MESURES

LA POSSIBILITÉ DE RETRAIT DU BILL RELATIF AU SYSTÈME MÉTRIQUE

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État aux petites entreprises. Étant donné les graves problèmes que pose encore aux Canadiens de l'Ouest la conversion des acres en hectares et des boisseaux en tonnes, comme en font foi les nombreuses lettres adressées aux députés de l'Ouest et, je le présume, au ministre lui-même, et étant donné l'importance de la solidarité ministérielle, je me demande si le ministre songe à retirer le bill sur le système métrique.

Une voix: Comprenez-vous la question?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, nous ne songeons aucunement pour le moment à retirer ce bill. Je sais que le ministre d'État a des réticences. J'écouterai ce qu'il a à dire, car il est parfaitement au courant des désirs des agriculteurs.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ils veulent des députés conservateurs.

* * *

LES INONDATIONS

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DE FORT McMURRAY

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du premier ministre. Étant donné son intérêt tout nouveau pour l'Ouest du pays, pourrait-il dire à la Chambre comment son gouvernement entend venir en aide à la nouvelle ville de Fort McMurray qui vient de subir de graves dommages à la suite d'une inondation dans cette région?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je prends note de la question, monsieur l'Orateur.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PROPOSITION RELATIVE À L'EXPORTATION VERS LA CALIFORNIE DE L'EAU DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE POINT DE VUE DU MINISTRE

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, si je puis me permettre de couper ce rideau de poussière d'étable. Le ministre ou ses collaborateurs qui sont membres de la Commission mixte internationale en sont-ils arrivés à une décision concernant les questions que le député de Surrey-White Rock a déjà posées au sujet de l'exportation d'eau de la Colombie-Britannique à la Californie, comme l'a proposé M. Bonner, président de la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique? Le ministre peut-il indiquer à la Chambre s'il souscrit ou non à la proposition de M. Bonner?

● (1430)

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il y a déjà longtemps qu'on a posé cette question la première fois. J'ai répondu à ce moment-là que je l'étudierais. Si je me souviens bien, aucune proposition ferme n'a été faite. Ce n'était qu'une simple suggestion et elle n'était pas précise. Toutefois, je prends note de la question. Je me renseignerai et je répondrai au député dès que je le pourrai.

M. Brisco: Lorsqu'il étudiera la proposition de M. Bonner, le ministre voudrait-il bien tenir compte du problème de la localité de Castlegar et des autres agglomérations sises en aval de Castlegar sur les rives du fleuve Columbia et qui risquent désespérément de connaître une pénurie d'eau?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je le ferai avec plaisir.

L'ÉNERGIE

LA POSITION DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD D'UN PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS À L'ÉCHELLE DU CANADA

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Resources. Étant donné les mesures que le gouvernement Carter a décidé de prendre pour économiser l'énergie aux États-Unis et le fait que les réserves prouvées de pétrole au Canada s'épuisent d'année en année depuis sept ans, le gouvernement ne songe-t-il pas à instituer un programme d'isolation des maisons d'un bout à l'autre du pays, lequel, d'après les conclusions d'une étude gouvernementale, permettrait de réduire de 37 p. 100 les coûts du chauffage domiciliaire et d'épargner au pays 1.25 milliard de dollars annuellement, réduisant de la sorte notre déficit de 750 millions de dollars par an au chapitre des importations de pétrole? Le gouvernement ne songe-t-il pas à l'établissement d'un programme de ce genre?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, monsieur l'Orateur, nous y songeons. Nous en avons discuté lors de la récente conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie. Il faut toutefois signaler que ce programme serait extrêmement coûteux. Il faudrait beaucoup plus d'un milliard de dollars pour faire isoler environ 70 p. 100 des habitations.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, si le gouvernement instaurait un tel programme, chaque chef de ménage canadien recevrait une subvention de $400 ainsi qu'un prêt de $600 qu'il pourrait rembourser en quatre ans, si le taux d'intérêt est de 8 p. 100, grâce aux $180 qu'il pourrait ainsi économiser chaque année. Il en coûterait 300 millions de dollars par an au gouvernement pendant une période de 10 ans, pour faire isoler toutes les habitations du Canada ou 600 millions de dollars par an pendant cinq ans. Si l'on songe qu'en 1985 notre déficit sur le pétrole importé sera de 4 à 5 milliards de dollars, le gouvernement ne trouve-t-il pas qu'un tel programme représente une bonne affaire?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, nous pensons effectivement que l'idée de faire isoler les maisons est très bonne, cela va de soi. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons mis sur pied les deux premiers programmes qui aient été instaurés en Amérique du Nord dans ce domaine, pour l'île du Prince-Édouard et pour la Nouvelle-Écosse. En Nouvelle-Écosse, il s'agit d'un programme offrant à la fois des subventions et des prêts et à l'île du Prince-Édouard, on offre uniquement des subventions. Nous croyons qu'il serait bénéfique de faire mieux isoler les maisons non seulement pour les propriétaires de maison et les provinces mais pour l'ensemble de la population canadienne. Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, nous avons donné notre appui à certains programmes d'isolation thermique et nous encourageons les autres provinces à suivre l'exemple de la Colombie-Britannique qui consent des prêts aux propriétaires par l'entremise de la commission des services d'utilité publique.

Questions orales

LA POSSIBILITÉ DE FAVORISER L'UTILISATION DE PETITES VOITURES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, il faut que le gouvernement fédéral donne le ton dans ce domaine. Ce n'est pas une question qui devrait être laissée à la discrétion des provinces et de l'entreprise privée.

En l'absence du ministre des Finances, je voudrais poser une question au premier ministre. Le président Carter a demandé au Congrès de l'autoriser à imposer une taxe sur les grosses voitures, taxe qui irait de $449 pour les modèles de l'année prochaine à un maximum de $2,488 en 1985 et qui s'accompagnerait d'un escompte de $400 à $500 pour les petites cylindrées, ce qui aurait pour effet d'économiser les faibles réserves de pétrole des États-Unis. Le gouvernement songe-t-il à présenter une loi qui donnerait suite aux dispositions du budget de 1976 et inciterait les automobilistes à utiliser de petites voitures au lieu de gros modèles? J'attire l'attention du premier ministre sur le fait que les ventes de grosses voitures sont montées en flèche au cours des 12 derniers mois.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si vous le permettez, j'aimerais répondre à cette question. Je pense que tous les Canadiens se réjouissent de l'initiative de M. Carter concernant la conservation de l'énergie. Il est incontestable que dans le passé, nous avons copié certaines mesures qui avaient été adoptées aux États-Unis, mais il saute aux yeux maintenant que dans son message d'hier soir, M. Carter s'est grandement inspiré du document intitulé *Une stratégie de l'énergie pour le Canada.*

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Le député a mentionné une taxe basée sur le poids des véhicules. C'est tout nouveau aux États-Unis, mais non au Canada. Elle est en vigueur ici depuis deux ans environ.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: L'an dernier, nous avons ajouté à celle-là une taxe spéciale s'appliquant aussi aux conditionneurs d'air pour automobiles. Il faut souligner que les États-Unis ont suivi notre exemple à cet égard, comme ils l'ont fait dans le cas de la taxe d'accise sur l'essence. Si jamais le député voulait d'autres exemples, je lui en donnerais avec le plus grand plaisir.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre sans portefeuille, le député de Crowfoot. Étant ministre depuis environ quatre heures, le ministre peut-il dire à la Chambre comment il perçoit son rôle de porte-parole du gouvernement pour l'Alberta, et s'il croit que c'est celui de promouvoir l'unité canadienne?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question n'est pas plus recevable que la dernière question posée par le député de Lotbinière.

Questions orales

LE CABINET

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES ATTRIBUTIONS DU NOUVEAU MINISTRE SANS PORTEFEUILLE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au nouveau ministre sans portefeuille, et à cette occasion je dirai que nous lui souhaitons tous autant de succès qu'il le mérite.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Le ministre peut-il nous dire s'il a reçu des attributions particulières que la Chambre devrait connaître?

L'hon. J. H. Horner (ministre sans portefeuille): Monsieur le président . . .

Des voix: Bravo!

M. Horner: . . . sachant quel intérêt suscite à la Chambre ma présence à votre droite, monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à cette question. J'ai accepté de représenter, dans le cabinet du premier ministre, la province de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

● (1440)

M. Horner: Je ne peux qu'espérer que cela me donnera l'occasion de servir mon pays.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Je veux être certain que les aspirations et les préoccupations de tous les Albertains, à la Chambre et en Alberta, seront transmises avec beaucoup de vigueur au sein du cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Grafftey: Allez-vous faire campagne au Québec, Jack?

M. Horner: Je ne peux qu'espérer qu'elles parviennent avec un peu plus de clarté qu'auparavant au cabinet.

Des voix: Bravo!

Une voix: Surveillez vos arrières.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Joe, verrouillez les portes.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA DATE DU DERNIER EXAMEN ACTUARIEL DU RÉGIME DE PENSION—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si des actuaires indépendants ont procédé à un examen des pensions dans la Fonction publique depuis le dernier examen actuariel entrepris par le gouvernement en 1972?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, la firme Eckler Brown—je pense que c'est son nom exact—a procédé il y a quelques mois à un examen préliminaire et passablement succinct. Ce n'était qu'un examen provisoire et partiel qui n'avait pas l'envergure que nous voulons donner à l'étude acutelle.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'ai une question supplémentaire. Puisque les actuaires indépendants engagés dernièrement ne remettront pas leur rapport avant quelques mois, le ministre voudrait-il déposer à la Chambre les conclusions du rapport précédent afin que les députés puissent se faire une idée de son contenu?

M. Andras: Je l'étudierai et je réfléchirai à la suggestion du député.

LA DISTRIBUTION DE FORMULAIRES D'OPTION ACCORDANT AUX EMPLOYÉS LE CHOIX DE LA BASE DE CERTAINES DÉDUCTIONS FISCALES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Je me demandais si, au sujet des pensions et du reste, le ministre a eu des entretiens avec son collègue le ministre du Revenu national en vue de faire circuler des formules d'option à tous les fonctionnaires travaillant dans une province et résident dans une autre, pour qu'ils puissent choisir de payer leur cotisation au fonds de pension et leur impôt sur le revenu dans la province de leur choix car cela fait une différence. C'est très important dans la région d'Ottawa-Hull où les gens vivent dans une province et travaillent dans une autre. J'aimerais savoir si les deux ministres ont eu des entretiens à ce sujet.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Cette question relève de mon collègue le ministre du Revenu national. Elle connaît, bien sûr, le problème et a demandé à ses collègues de l'étudier rapidement.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Si vous le voulez, je peux établir la formule pour vous.

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT DU SURINTENDANT DES ASSURANCES SUR LE RÉGIME DE PENSION

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Le président du Conseil du Trésor serait-il prêt à déposer le rapport sur la pension des fonctionnaires et surtout son indexation, que le surintendant des assurances a dit avoir préparé au nom du gouvernement, avant-hier soir, devant le comité des finances, du commerce et des questions économiques? Le ministre peut-il déposer ce rapport à la Chambre?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je répondrai au député d'Edmonton-Ouest la même chose qu'à l'orateur précédent qui a posé une question semblable. Je vais l'étudier.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE LA DATE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI DESTINÉ À ASSURER LE REVENU ANNUEL GARANTI

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur le président, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je poserai ma question au très honorable premier ministre du Canada.

Étant donné que le très honorable premier ministre, dès ma première question à la Chambre, il y a un an et demi, me demandait justement de poser des questions dans l'intérêt des Canadiens, et compte tenu du fait que lundi le gouvernement croyait avoir gagné un gros lot, mais s'est contenté d'un prix «coco», je dis tout simplement qu'étant donné que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déjà discuté avec ses homologues provinciaux de la possibilité de réviser le domaine social en créant le revenu annuel garanti, et compte tenu du fait que plusieurs familles à faible revenu et les personnes âgées disent souvent qu'elles ne peuvent plus joindre les deux bouts parce qu'elles ne reçoivent pas le strict minimum pour vivre, est-ce que le très honorable premier ministre peut dire si son gouvernement a l'intention de présenter très prochainement à la Chambre un projet de loi sur le revenu garanti qui permettrait à ces personnes de recevoir le minimum vital auquel elles ont droit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a souvent eu l'occasion de répondre à cette question et de faire des observations à ce sujet; je me ferai donc un plaisir de transmettre une copie de ses déclarations au député.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

PICKERING—LE MOTIF DE LA CONTINUATION DES EXPROPRIATIONS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports ou peut-être au nouveau ministre, le mauvais perdant de Crowfoot, qui est au courant de la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Ma question découle du fait que malgré la décision d'abandonner le projet d'un aéroport à Pickering, on continue d'exproprier des maisons dans ce secteur, ce qui cause des ennuis inutiles à de nombreuses familles. J'aimerais demander au ministre s'il peut dire à la Chambre pourquoi ces expropriations se poursuivent et quand il pense qu'elles prendront fin, vu que le projet de construction d'un aéroport à Pickering a été abandonné?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Je ne suis au courant d'aucune nouvelle expropriation, mais bien entendu, dans les cas où les démarches étaient déjà amorcées, elles seront terminées. C'est tout ce qui se fait actuellement.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION EN VUE DE LA SUSPENSION DES ORDONNANCES AVANT LA FIN DE LA PROCÉDURE D'APPEL

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Étant donné que ces gens de Pickering font face à l'expropriation, le ministre peut-il prendre immédiatement des mesures pour apporter les changements nécessaires à la loi afin de permettre aux tribunaux fédéraux de suspendre les ordonnances de la division des procès dans les cas où de telles suspensions seraient justifiées pour empêcher que l'on cause des torts irréparables avant la fin de la procédure d'appel?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Je ne voudrais pas m'engager à présenter de telles mesures. J'aimerais examiner les détails de la question posée par le député et m'assurer qu'il n'y a pas d'injustice de faite. Cependant, nous avons examiné minutieusement tous les cas et ils se déroulent conformément à la loi adoptée par le Parlement et mise à exécution pas les tribunaux.

* * *

LE CABINET

LA QUESTION DU TRANSFERT DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ SOUS LA COMPÉTENCE DU NOUVEAU MINISTRE SANS PORTEFEUILLE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Normalement, lorsqu'un ministre se voit confier un portefeuille, on met la Chambre au courant de la nature de ses fonctions. Étant donné l'importance que revêt la Commission canadienne du blé dans l'Ouest canadien, je me demande si le député de Crowfoot sera le ministre responsable de la Commission du blé.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer au très honorable député que le gouvernement a déjà fait connaître la nature des fonctions du nouveau ministre, au début de la séance, en réponse à une question d'un député de l'opposition.

M. Diefenbaker: Le premier ministre est si dépourvu d'assurance et si discret qu'il ne peut même pas répondre à une question aussi simple: le député de Crowfoot va-t-il être chargé de la Commission canadienne du blé ou va-t-il simplement être l'appendice du ministère des Transports?

Une voix: Le dispensateur de faveurs ministérielles.

Questions orales

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE D'UNE MESURE PRÉVOYANT LE VERSEMENT DE PRESTATIONS AUX PERSONNES DE 65 ANS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle porte sur un sujet qui a déjà été soulevé par l'opposition. Puisque le ministre a reconnu devoir des prestations d'assurance-chômage à quelque 18,000 Canadiens à qui on les avait retirées en 1976 et que le gouvernement demande l'approbation du pouvoir législatif afin d'effectuer ces versements, et puisque les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont engagés à hâter l'adoption de toute loi ou mesure proposée par le gouvernement afin de payer ces personnes dans les plus brefs délais, le ministre a-t-il décidé quelle initiative le gouvernement prendrait pour payer leur dû à ces 18,000 Canadiens?

● (1450)

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit qu'il n'y avait pas là d'obligation. Le gouvernement s'est engagé en toute justice à voir à ce que ceux qui n'en avaient pas fait la demande reçoivent le même dédommagement que ceux qui l'avaient faite. Nous étudions présentement une telle mesure en comité. Le bill est à l'étude au comité. La façon la plus efficace de le faire serait probablement d'ajouter un amendement à ce bill et de le présenter à la Chambre.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Comme le ministre semble vouloir utiliser l'amendement du bill C-27 comme un stratagème pour faire adopter le bill à la Chambre et qu'il a reconnu que ces 18,000 personnes ont droit aux prestations d'assurance-chômage, est-il disposé à présenter un bill ou une motion permettant de verser immédiatement les prestations voulues à ces 18,000 personnes au lieu de leur faire attendre l'adoption du bill C-27 dans six ou huit mois?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec la prémisse du député. J'ai laissé entendre il y a quelque temps que si le gouvernement voulait verser des prestations d'assurance-chômage à ces 18,000 personnes âgées, il lui serait possible de le faire en amendant le bill. Si le député veut que cela se fasse, allons-y et adoptons le bill.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. Étant donné que ce qu'on nous a dit hier en comité— c'est-à-dire que le ministre songe à présenter un bill à la Chambre—démontre encore une fois qu'il induit la Chambre en erreur avec les réponses qu'il donne à nos questions—

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hamilton-Ouest.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre aux questions qu'a posées le député de Nickel Belt me laisse cloué d'étonnement. Le ministre veut-il dire à présent qu'il a épuisé tous les moyens —pour ce qui est de la présentation d'un nouveau bill—de venir en aide à ces 18,000 citoyens âgés, ou fait-il du chantage auprès de l'opposition? Le ministre nous a promis qu'il s'efforcerait par tous les moyens de trouver une solution. A-t-il vraiment fait tous les efforts voulus?

M. Cullen: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai bien examiné la situation. J'ai examiné la possibilité de le faire au moyen d'un bill d'initiative parlementaire ou d'un amendement à un bill qui serait présenté et après avoir examiné toutes les possibilités, il m'a semblé que c'était la meilleure méthode et la plus efficace pour régler ce problème.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, peu importe le ministre des Postes. Je parle au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'une question très importante. Autrement dit, ce que j'entends maintenant est une espèce de chantage—le ministre fait du chantage auprès de l'opposition pour qu'elle adopte rapidement le bill C-27 . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: A l'ordre.

M. Alexander: . . . en échange de quoi . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le premier ministre lui-même a déjà une fois changé de parti et compte tenu de la conversion à laquelle nous assistons ici aujourd'hui et du fait que le premier ministre dans une certaine mesure dicte la moralité politique du pays, la question que je lui pose est celle-ci: est-ce l'un des principes de sa doctrine politique que tout homme a son prix?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES DOUANES

DEMANDE D'IMPOSITION DE DROITS COMPENSATOIRES SUR LES CISEAUX IMPORTÉS DU BRÉSIL

L'hon. Martin O'Connell (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre sait-il qu'aux États-Unis, le gouvernement a appliqué désormais des droits compensatoires sur les ciseaux importés du Brésil, qui bénéficient de subventions à l'exportation, ce qui fait du tort aux articles de fabrication nationale; l'honorable représentante va-t-elle envisager à présent de revoir la décision du gouvernement de ne pas protéger la seule société canadienne de fabrication de ciseaux qui est dans des conditions semblables à celles qu'affronte l'industrie des États-Unis, et va-t-elle appliquer les mêmes droits compensatoires qui figurent dans nos lois, ce mois-ci pour la première fois?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur le président, je me souviens que nous avions étudié cette question très sérieusement, car cette industrie est unique chez nous et crée de l'emploi qui a déjà bénéficié de mesures protectionnistes différentes de celle mentionnée par l'honorable député.

S'il peut assurer la Chambre que cette situation des États-Unis constitue un nouvel élément au dossier—et c'est ce que je tiens pour acquis, selon sa question—je vais demander un rapport à mon ministère dans les plus brefs délais.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RELATIFS AU QUÉBEC S'APPLIQUERONT À LA CÔTE-SUD DU SAINT-LAURENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

La presse canadienne rapportait hier que le ministre aurait déclaré à Rimouski qu'il est disposé à signer des ententes avec le gouvernement du Québec, en vue d'aider au développement des régions qui ont été négligées dans le passé, et qu'il a mentionné celles du Lac-Saint-Jean, du Nord-Ouest québécois et la Côte-Nord. Étant donné qu'à quelques reprises, à titre de représentant de la région de la Côte-Sud, j'ai attiré l'attention du ministre sur les besoins particuliers de cette région, est-ce intentionnellement que le ministre a négligé de mentionner la région de la Côte-Sud, ou est-ce en raison du fait que le gouvernement provincial n'a pas présenté de projets concernant la région de la Côte-Sud et, dans l'affirmative, est-ce que le ministre est en mesure de dire à la Chambre s'il veut bien prendre en considération les besoins bien particuliers de cette région?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je peux dire à l'honorable député que dans cette nouvelle il y a tout au moins une omission assez importante. J'ai inclus également la région du Bas-du-fleuve et celle de la Gaspésie. On peut compter là-dessus.

En ce qui a trait à la dernière partie de la question posée par l'honorable député, et précisément aux instances qu'il a faites pour la partie située tout près de sa région, effectivement, je n'ai pas jusqu'ici reçu de propositions du gouvernement provincial relatives à cette région autres que celles d'ordre général et qui s'adressent dans l'ensemble à toutes les régions du Québec, au moyen des ententes sectorielles dont peut profiter sa région, particulièrement celles qui touchent à l'agriculture. Mais il n'y a rien dans ces propositions qui touche précisément à sa région.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

La semaine dernière, selon les journaux, le ministre aurait signé une entente avec le ministre des Transports du Québec, lequel porte également le nom de Lessard, à l'effet que les gouvernements fédéral et provincial auraient été d'accord sur le développement des routes dans la région de la côte située au nord du Saint-Laurent.

Est-ce qu'au cours de ces discussions et dans cet accord il a été convenu également que cette entente pouvait s'appliquer à la région de la Côte-Sud qui a des besoins bien particuliers et sur lesquels j'insiste pour que le gouvernement fédéral apporte sa participation, et afin d'éviter au gouvernement de la province de Québec de pouvoir dire à l'ensemble du Canada que jamais le gouvernement fédéral n'est favorable au développement de cette région?

M. Lessard: Monsieur le président, je voudrais corriger une affirmation faite probablement par la presse et que l'honorable député cite. J'aimerais donc dire que je n'ai pas signé d'entente avec l'honorable Lucien Lessard, ministre des Transports, en ce qui touche le réseau routier. Il s'agit d'un amendement proposé à l'entente qui existe actuellement sur les axes routiers prioritaires, et effectivement, dans les parties de routes dont il est question actuellement, il n'y en a pas une qui s'adresse à la région dont l'honorable député fait mention.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

PÉTONCLES—DEMANDE DE CONVOCATION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ÉTUDE DES RÈGLEMENTS

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et de l'Environnement. Le comité consultatif sur le pétoncle de haute mer s'est réuni pour la dernière fois le 22 février, et je pense que depuis lors le ministre a écrit trois fois à l'industrie pour lui annoncer des modifications de politique qui ne découlent nullement des recommandations majoritaires du comité. Est-ce que le ministre entend se servir de ce comité comme paravent? Dans la négative, est-ce qu'il ne voudrait pas convoquer bientôt le comité pour qu'il étudie les règles arbitraires qui viennent d'être adoptées? Veut-il nous dire également s'il y a eu des conversations avec les autorités américaines au sujet de la limitation de la pêche au pétoncle sur le Banc George, comme mesure de conservation?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il y a effectivement eu des consultations, comme le député l'a dit. Ces consultations ne peuvent pas toujours conduire évidemment à un accord unanime, et il faut bien qu'une décision intervienne ensuite. Je vais me renseigner sur les questions de détail soulevées par le député et je l'informerai par la suite. J'ai sûrement l'intention de consulter les intéressés et de prendre des dispositions chaque fois qu'il y a consensus. Il arrive que ce consensus soit impossible à obtenir, et il faut alors prendre les décisions qui s'imposent.

Questions orales

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés seront sûrement d'accord avec moi pour marquer la présence à notre tribune d'un très distingué visiteur qui est de passage pour la première fois au Canada, je veux parler du vice-président de la République de Mali, Son Excellence M. le lieutenant-colonel Amadou Baba Diarra.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je serai bref.

Une voix: Dieu merci!

M. Nowlan: Le député d'en face associe le Très-Haut à mon rappel au Règlement: qui donc associera-t-il à son parti qui est à l'origine de mon intervention? Avec tout le respect que je lui dois, j'ai posé au premier ministre une question très sérieuse. Et encore avec tout le respect que je lui dois, j'estime qu'il entre dans les attributions du premier ministre du pays (M. Trudeau) de participer à la définition et à l'application des règles de la morale politique. Il y a beaucoup de gens, et guère loin d'ici, pour penser que la Chambre n'est plus dans la course. Cela vient en partie de ce que notre Règlement nous prive parfois d'entendre les ministres ou le premier ministre répondre aux questions que toute la population a à l'esprit. Vu la situation tout à fait particulière dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, je pense que le premier ministre, avec les qualités intellectuelles dont il sait faire preuve en Chambre . . .

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: . . . aurait dû répondre à ma question. Je n'éprouve pas le moindre respect pour sa façon de diriger notre pays, que je désapprouve. Il est allé à Winnipeg ou il a fait un discours à la Rip Van Winkle . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le problème porte sur le fait que le premier ministre du Canada ou de tout autre pays a de nombreuses responsabilités. Selon la définition concernant la portée de la période des questions, celles-ci doivent être adressées aux ministres de la Couronne et porter sur leurs responsabilités administratives. La présidence doit donc déterminer non pas si la question posée porte sur l'une ou l'autre des nombreuses responsabilités du premier ministre, ou de tout autre ministre, mais si elle concerne ses responsabilités administratives.

A mon avis, la question posée au premier ministre traite peut-être de la responsabilité qui incombe à tout chef politique de donner, comme vient de le dire le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan), une orientation morale ou une doctrine politique au pays. Cela n'a rien à voir avec ses responsabilités administratives, sur lesquelles doivent porter les questions posées pendant la période des questions. C'est là la différence. Le député aura peut-être l'occasion de poser cette question à un autre moment. La présidence doit décider s'il convient de poser une telle question pendant la période des questions. Si la question n'a rien à voir avec une responsabilité administrative, le premier ministre n'a pas à y répondre.

Il s'agit de déterminer si la question posée était réglementaire. A mon avis, elle ne l'était pas pour les raisons susmentionnées.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai posé au premier ministre une question à laquelle il aurait dû répondre mais, faisant preuve du plus profond mépris, il a refusé de le faire. L'usage veut que lorsqu'un nouveau ministre entre en fonction, le premier ministre annonce quelles seront ses responsabilités, le cas échéant. J'ai tout simplement demandé, et c'est une question que se posent tous les Canadiens de l'Ouest, qui sera responsable de la Commission du blé? Selon la presse, ce ne sera pas le ministre des Transports. Je ne puis comprendre que le député de Crowfoot (M. Horner) accepte de ne rien avoir à faire. Je ne puis croire, pour paraphraser le poète Gray, que le chemin du devoir mène au râtelier du pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Dans l'intérêt de l'agriculteur de l'Ouest, dont les problèmes ont fait verser au premier ministre quelques larmes de crocodile ces derniers jours, je voulais savoir si le député de Crowfoot serait responsable de la Commission du blé. Au lieu de répondre à ma question, le premier ministre a contourné le problème par une pirouette, faisant ainsi preuve de mépris à l'égard du Parlement. Je m'en tiendrai là, car c'est ce qu'il pense des agriculteurs de l'Ouest.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je signale simplement que j'avais l'intention de répondre à la question du très honorable représentant, lorsque j'ai dit que les devoirs et fonctions du nouveau ministre sans portefeuille seraient les mêmes que celles qu'il a si bien décrites dans sa réponse à une question antérieure.

Une voix: Joe Guay, prenez garde à votre place.

M. Trudeau: Bien entendu, ce n'est pas de lui que relèverait la Commission canadienne du blé. Le très honorable représentant prétend qu'on ne peut pas ne rien donner à faire au nouveau ministre. En réalité, il en est tout autrement. Notre parti estime que comme nous n'avions pas eu de député élu de l'Alberta . . .

M. Epp: C'est toujours le cas.

M. Trudeau: . . . depuis plusieurs années, le gouvernement a beaucoup à faire pour bien comprendre les aspirations de cette province et, pour informer cette province . . .

Une voix: C'est l'assiette au beurre.

M. Trudeau: . . . autrement que par le biais de ces députés d'en face qui sont manifestement remplis de préjugés.

M. Nowlan: Pourquoi ne pas déclencher des élections, Pierre?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne peux vraiment pas me rasseoir sans relever la remarque au sujet de la moralité politique. J'ai été quelque peu choqué—c'est peut-être un nouveau rappel au Règlement, mais je le fais volontiers—d'entendre un député d'en face parler de prix et le très honorable représentant, de râtelier. Dans les circonstances, le terme est déplacé. Je tiens à dire que quand un député siège ici depuis 19 ans, le moins qu'il puisse demander à ses collègues de tous les partis, c'est de lui épargner les insultes, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

• (1510)

M. Trudeau: Il peut au moins s'attendre de ne pas être injurié par ses collègues avec lesquels il a servi de son mieux pendant bon nombre d'années afin d'aider ses propres électeurs.

M. Diefenbaker: Sera-t-il le porte-parole de la Commission du blé?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, tous ces harcèlements ne sont peut-être que des taquineries et des facéties. Dans ce cas, je suis persuadé que le député de Crowfoot n'y prêtera aucune attention. Je signalerai tout simplement qu'il y a eu dans l'histoire bien des conversions célèbres. Le député d'Annapolis Valley a fait allusion à des conversions précédentes. Je remonterai un peu plus loin dans l'histoire et lui rappellerai que le cardinal Newman s'est converti et est devenu cardinal. C'est autrement plus important que d'être un simple ministre sans portefeuille.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Lorsque mon honorable ami a parlé de prix, je n'ai rien dit. J'ai pensé qu'il badinait. Pourtant, puisqu'on insiste, je répondrai à la Chambre—par votre entremise, monsieur l'Orateur—que je tiens cela pour une dépense. Une dépense que j'ai réglée. Une dépense que j'étais disposé à régler pour le bien de mon pays.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Je crois avoir donné l'exemple à tous les Canadiens et j'espère que ceux-ci s'engageront tous maintenant à sacrifier un peu de leur temps et de leur énergie pour aider leur pays. Je pense avoir montré la voie.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Le député a parlé de prix. J'ai parlé de dépense. Cette dépense, je suis tout prêt à l'assumer.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour autant que je sache, nous sommes toujours en train d'étudier l'aspect que le député de Prince-Albert a soulevé et qui a donné lieu à une intervention du premier ministre et du ministre d'État. Je songe à accorder la parole au député de Lotbinière. Apparemment, le député d'Annapolis Valley tient également à prendre la parole. Pour le moment, c'est au tour du député de Lotbinière de parler.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, je voudrais soulever une question de privilège au sujet d'un incident qui s'est produit au cours de la période des questions, au moment où je me suis adressé au très honorable premier ministre pour lui demander . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Pour le moment, il s'agit d'un rappel au Règlement fait par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Ensuite, je pourrai accorder la parole à l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) au sujet d'un autre rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour la même raison que le très honorable député de Prince-Albert. Je ne vais pas y aller par quatre chemins. La réponse du premier ministre, monsieur l'Orateur, correspondait à la décision que vous avez rendue, en ce sens qu'il n'a pas pu répondre plus tôt même s'il était parfaitement en mesure de le faire, à mon avis. Dans le style très élégant que nous lui connaissons tous, il a mal interprété et escamoté la question que je lui avais posée. Je n'ai fait aucune allusion directe au député de Crowfoot. Si le député de Crowfoot veut intervenir parce qu'il commence à sentir la soupe chaude et s'il veut parler de ce qu'il en coûte au pays . . .

Des voix: Hou!

M. Nowlan: . . . et penser au tort que cela fait à sa réputation. Je n'accepte pas la mauvaise interprétation du premier ministre. Je voulais seulement connaître sa définition de la moralité politique et je ne faisais allusion à personne en particulier. Monsieur l'Orateur, en refusant la parole au premier ministre, vous lui avez permis de se cacher derrière votre jupe.

Des voix: Quelle honte!

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons fini de traiter la question qui a été soulevée aux termes du Règlement que nous appliquons à la Chambre depuis un an environ. Maintenant, ce n'est plus au début mais à la fin de la période des questions que les députés peuvent contester la décision de la présidence quant à la recevabilité d'une question. En conséquence, le député d'Annapolis Valley a dit qu'il prendrait la parole à 3 heures. Il conteste la décision de la présidence à propos de la question qu'il a posée. Je lui ai dit et je lui répète, que le fait de demander si le premier ministre dit . . .

M. Nowlan: Cette question était recevable.

M. l'Orateur: Le député conteste ma décision. J'ai dit qu'elle n'était pas recevable.

M. Nowlan: Pourquoi le premier ministre a-t-il répondu?

Des voix: Règlement!

M. Nowlan: Laissez-le répondre.

M. l'Orateur: Cette question est maintenant réglée. Nous avons maintenant à nous prononcer sur le rappel au Règlement du très honorable représentant de Prince-Albert et sur le refus du premier ministre de répondre à sa question supplémentaire portant sur les futures fonctions du nouveau ministre sans portefeuille. Je suis sûr que les députés admettront qu'il s'agit là d'une question tout à fait distincte du point soulevé plus tôt.

Les questions posées par le député de Prince-Albert étaient parfaitement réglementaires. Mais, en refusant de répondre directement à la question supplémentaire, le premier ministre ne faisait qu'exercer le privilège que le gouvernement a toujours de ne pas donner davantage de précisions que n'en contenait la réponse à la première question posée au premier ministre. Il n'y a donc pas dans ce cas infraction au Règlement et nous considérons que la question est close.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Monsieur le président, pendant la période des questions orales, j'ai posé une question au très honorable premier ministre à l'effet de savoir si dans les négociations que l'honorable député de Crowfoot (M. Horner) a eues avec les dirigeants du gouvernement et ceux du parti libéral fédéral, il avait été question de la politique du bilinguisme au Canada proposée par le très honorable premier ministre depuis 1968. Et s'il en avait été question, compte tenu de la notion parlementaire de solidarité ministérielle qui existe depuis des dizaines d'années dans ce pays et qui gère ce pays, j'aimerais donc savoir s'il y a eu et s'il y aura une déclaration de la part de l'honorable nouveau ministre d'État sans portefeuille concernant sa position sur le bilinguisme. Est-ce qu'il fera une déclaration bientôt à la Chambre ou non? Monsieur le président, je comprends que la nomination de ce ministre a une certaine résonnance pour les gens de l'Ouest, mais pour nous, du Québec, elle en a une tout autre.

Les gens du Québec se battent pour le respect de la langue française, pour les droits de la langue française, et ont entendu depuis 1968 la version du parti libéral fédéral sur le respect des langues et des égalités de chances pour chacun. Voilà qu'aujourd'hui, monsieur le président, le premier ministre accueille dans son cabinet un député, sauf le respect que je lui dois, qui s'est toujours montré farouchement contre l'expansion du bilinguisme au Québec et ailleurs au Canada, qui a même dit lui-même qu'il refuserait à tout jamais de ne jamais apprendre un seul mot de français.

Monsieur le président, il s'agit là d'une question de fond, savoir si l'honorable député de Crowfoot, par solidarité ministérielle, a pris un engagement avec ce gouvernement à l'effet qu'il appuyait d'emblée la politique de bilinguisme du gouvernement, si le gouvernement a simplement mis de côté l'importance de cette politique dans l'Ouest, ou si simplement il s'agit de vues électoralistes.

Cette question, pour nous du Québec, est fondamentale. Ma question de privilège porte sur le point suivant:

Compte tenu des prémisses du très honorable premier ministre, celui-ci m'a répondu en m'invitant à adresser ma question à l'honorable ministre, signifiant par là que ce dernier devait être prêt aujourd'hui à y répondre, vous n'avez pas permis que ce ministre me réponde, au contraire, vous êtes intervenu vous-même en disant, respectueusement, monsieur le président, que je ne pouvais adresser ma question puisque ce ministre n'avait pas encore pris en main ses responsabilités administratives. Aujourd'hui nous devrons donc quitter la Chambre sans être renseignés, à moins que le président n'intervienne pour qu'on puisse savoir exactement si la notion de solidarité ministérielle sera respectée dans ce gouvernement quant au respect des droits des citoyens de ce pays?

● (1520)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La question posée par le député au ministre d'État au sujet de sa position concernant une politique gouvernementale n'est pas plus réglementaire que si elle était adressée à un autre ministre, sauf au ministre qui possède un mandat précis à cet égard. Si le député veut poser une question au premier ministre, il peut le faire.

Sauf erreur, le député a demandé tout d'abord au nouveau ministre d'État s'il ferait sous peu une déclaration concernant sa position au sujet d'une certaine politique du gouvernement. Je le répète, cette question adressée au ministre est aussi antiréglementaire que si elle était posée à d'autres ministres, sauf au ministre dont relève cette politique. La question qui lui était adressée ne serait pas non plus conforme au Règlement si elle était adressée, par exemple, au solliciteur général ou au ministre chargé des petites entreprises. Les questions posées aux ministres doivent porter sur leurs attributions particulières.

Le député de Northumberland-Durham a été autorisé à poser une question dans le but de faire préciser, dans la mesure du possible, ces responsabilités. Le très honorable représentant de Prince-Albert a été lui aussi autorisé à poser une question dans le but également de faire préciser en quoi peuvent consister ces responsabilités. Mais une fois ces responsabilités précisées, les questions adressées au ministre doivent se confiner à ses responsabilités administratives particulières, et, à ce que je sache, il n'a pas été annoncé qu'une responsabilité particulière avait été confiée au ministre intéressé à l'égard d'une politique en particulier.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'échange intervenu entre le député de Lotbinière et le premier ministre au cours de la période des questions, et écouté attentivement votre décision. J'interviens non pas pour contester votre décision, car le Règlement l'interdit. Je reconnais que vos décisions sont sans appel et que même si elles pouvaient prêter à quelque controverse, la Chambre ne peut s'y opposer. J'interviens cependant à propos d'un point en particulier, en toute déférence. Il est très dangereux de laisser dans l'état où vous l'avez laissée la question de l'obligation qu'a le ministre de répondre aux questions ou, autrement dit, du droit d'un député de poser une question à un ministre en particulier.

A la réflexion, il se peut que je modifie mes propos, mais je demande à Votre Honneur de réfléchir également aux siens. Selon la présidence, ce n'est que dans le cadre de la responsabilité administrative d'un ministre—Votre Honneur a employé les mots «attributions particulières»—qu'un député peut poser une question à un ministre et attendre une réponse, qu'il soit question ou non de moralité. Selon la décision que vous avez prise maintenant, et je dis cela en toute déférence, aucun

député ne peut mettre en doute l'intégrité de la conduite du gouvernement ou d'un ministre si la question ne porte pas sur l'une des attributions particulières du ministre.

Dans ce cas, cela s'applique aux questions posées au premier ministre, qui est le chef du gouvernement et qui est non seulement responsable de l'administration, mais qui, du moins partout sauf ici, serait considéré comme responsable de la moralité des actions du gouvernement. Peut-être devrions-nous tous réfléchir aux observations qui ont été faites dans le feu de la discussion, mais toute cette affaire me semble cacher exactement ce que je viens de dire, et je vous le dis avec tout le respect que je vous dois, qu'à mon avis ni les députés ni la présidence ne doivent se sentir limités ou liés par une telle décision.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine réticence que j'interviens dans le débat.

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il y a peut-être des corbeaux qui ne savent trop où se percher, pas seulement à Crowfoot mais ailleurs, qui ont peut-être des observations à faire sans trop s'y connaître en Règlement ou sans jamais avoir accepté de responsabilité à l'égard de la période des questions ou de l'administration de la Chambre. Il est très facile pour ces nouveaux venus, qui siègent à l'arrière-ban . . . j'entends quelqu'un crier taisez-vous. Tout ce que j'ai à dire pour l'instant, c'est qu'ils ont déjà dit bien des choses qui prouvent qu'ils n'ont pas le sens de leurs responsabilités.

Je tiens à souligner un point qu'a fait ressortir le leader de notre parti à la Chambre. Voyons comment les choses se déroulent. J'ai toujours maintenu qu'un ministre est responsable de ses déclarations, à la Chambre ou ailleurs, lorsqu'il parle de ses charges administratives. Je réprouve la pratique stupide d'adresser au premier ministre des questions portant sur des déclarations faites par des ministres à l'extérieur de la Chambre. Le premier ministre se borne alors à dire: Je n'ai pas entendu la déclaration en cause et ne puis donc répondre. C'est un subterfuge qui lui permet d'éluder des questions tout à fait légitimes. Je ne suis pas d'accord et je ne suis pas obligé de l'être.

D'autre part, cet après-midi, un député a posé au premier ministre une question concernant une politique précise. Le premier ministre a renvoyé la question au ministre sans portefeuille, le député provisoire de Crowfoot. Le député d'Annapolis Valley a essayé de poser une question au ministre que je viens de nommer et la présidence a jugé que cette question ne relevait pas de la compétence administrative du ministre. C'est donc là un bel exemple de rejet de responsabilité. Qui doit répondre? On se renvoie la balle. Ce n'est pas ainsi que la Chambre fonctionne.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il n'incombe pas à la présidence de contribuer au rejet des responsabilités d'un ministre à l'autre.

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Les députés d'en face peuvent bien chahuter autant qu'ils le veulent. Aucun d'entre eux n'a assumé la responsabilité de la présidence. Puis-je ajouter, avec tout le respect que je dois à ceux qui parlent le plus fort, que certains d'entre eux n'auraient pas le courage ou le cœur d'assumer les responsabilités que Votre Honneur a acceptées. Je veux tout simplement dire qu'on ne peut pas se dérober à ses responsabilités en disant qu'une question concernant une déclaration d'un ministre actif ou en disponibilité, doit être adressée au premier ministre. Le premier ministre prend la balle et il la renvoie au ministre. La présidence vient ensuite à la rescousse du ministre en cause.

● (1530)

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La décision que la présidence doit prendre se limite toujours à la recevabilité de la question. Je suis disposé à écouter les députés en cause à n'importe quel moment. Je ne tolérerai pas toutefois, je le répète, que le député ou n'importe quel autre . . .

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: . . . soupçonne la présidence, dans ce cas-ci ou à d'autres occasions, de favoriser un député au détriment d'un autre. Tout ce que j'ai essayé de faire aujourd'hui, comme toujours, c'est de juger avec impartialité de la recevabilité des questions.

Pour résumer, malgré tous les arguments qu'on pourrait invoquer en vertu de tous les précédents que je connaisse, je ne vois pas comment une question posée n'importe quel jour par un député au premier ministre ou à tout autre ministre pour savoir si quelqu'un est vénal peut être considérée comme recevable selon toute définition de la période des questions.

En outre, je suis prêt à réfléchir aux observations du député d'Edmonton-Ouest, du député de Grenville-Carleton et du député de Lotbinière, qui sont tous des hommes sérieux et des députés d'expérience qui tiennent à établir si oui ou non des questions adressées à un ministre doivent concerner uniquement ses responsabilités ministérielles. Par exemple, je ne pense pas que notre Règlement permette à un député de poser des questions à chaque ministre pendant la période des questions pour savoir si oui ou non le ministre est d'accord avec une politique quelconque du gouvernement, sauf si cette politique a trait aux responsabilités administratives du ministre en question.

C'est ainsi que je conçois la limite de la période des questions et c'est tout ce que j'essayais de prouver. La question posée par le député de Lotbinière n'est pas plus recevable si elle s'adresse au nouveau ministre nommé à 9 heures ce matin que si elle s'adresse au ministre des Transports ou au président du Conseil privé, qui sont ministres depuis des années. En outre, le jour où la question est posée et le ministre auquel elle s'adresse ne changent rien à l'affaire. Une question posée à un ministre est recevable parce qu'elle touche sa compétence administrative ou bien elle ne l'est pas.

A cet égard, je pense que nous devrions penser à une question qui a été posée aux ministres au sujet de leurs responsabilités antérieures. La présidence a toujours maintenu qu'un ministre ne peut pas répondre à de telles questions. Le ministre doit répondre uniquement aux questions qui concernent les responsabilités qu'il a maintenant à titre de ministre. Il est aussi comptable en tout temps de l'administration de son ministère, mais d'après la façon dont je comprends le Règlement, et je répète que j'examinerai la question, il n'est pas comptable des questions qui ne touchent pas cette compétence administrative. Une question au sujet de la position de n'importe quel ministre sur une politique qui ne relève pas de sa compétence propre est certainement irrecevable à mon avis, que le ministre ait été nommé ce matin ou non.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater que vous partagez le point de vue que j'avais adopté lorsque j'occupais les fonctions qui vous incombent à présent, point de vue qui a été souvent mis en question par les gouvernements antérieurs et par les députés ministériels actuels. On voit à quel point ces choses continuent à hanter l'esprit des gens. Cependant, il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur l'Orateur. Quand on a demandé au premier ministre quelles étaient, à son avis, les fonctions d'un certain ministre, il a renvoyé la question au ministre du cabinet. C'est à cette occasion que j'ai dit que la présidence avait volé au secours du ministre en question. C'est là le point que j'ai soulevé. Si le premier ministre déclare que le ministre doit répondre à la question, la présidence, à mon sens, n'a pas à intervenir en disant que le ministre n'est pas responsable.

Les députés d'en face pourront toujours être aussi rétifs qu'ils le voudront, mais je tiens à ce que le député de Vancouver-Kingsway sache que je suis heureux de la décision de Votre Honneur, car elle confirme des décisions que j'avais prises moi-même et qui avaient été mises en question.

Une voix: Asseyez-vous alors.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Autrement dit, peu importe ce que les députés d'en face ont dit auparavant des décisions de la présidence. Tant que l'on se range à l'avis de M. l'Orateur aujourd'hui, peu importe, mais lorsque auparavant M. l'Orateur a été attaqué par les prédécesseurs des députés précisément sur ce point, nous devions considérer l'affaire close. Tout ce que je veux dire c'est qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent. Tant qu'ils sont au pouvoir, tout leur est permis.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais rappeler doucement au député d'Edmonton-Ouest que nous débattons ici d'un rappel au Règlement et qu'il ne devrait pas déborder du sujet.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est effectivement là un véritable rappel au Règlement qui concerne à n'en pas douter la conduite des travaux de la Chambre. Je porte un respect amical à un bon nombre de députés d'en face mais comme ce sont mes adversaires politiques, je peux m'attendre à ce qu'ils m'apostrophent. Il est malheureux que le député d'Ottawa-Centre reste bien assis à sa place en laissant entendre qu'en ce qui concerne le Règlement et les pratiques de la Chambre, c'est une question réglée qu'il n'a jamais songé à soulever. Cette question se présente presque chaque jour, monsieur l'Orateur.

Je dois reconnaître qu'un ministre n'a qu'à s'absenter du pays pour éviter de répondre à une question. Prenons comme exemple le ministre des Transports, ici présent. Mettons qu'il prenne la parole au sujet de l'expansion économique régionale à l'occasion d'une tournée dans les provinces Maritimes et qu'il doive faire une déclaration qui pourrait être interprétée comme allant franchement à l'encontre de la politique du gouvernement. Est-il répréhensible pour les députés des deux côtés de la Chambre d'interroger le ministre au sujet de son interprétation de la politique gouvernementale? Il me semble alors qu'on pourrait décider qu'il ne convient pas de poser une question de ce genre au ministre des Transports. Si l'on posait alors la question au premier ministre, celui-ci répondrait simplement que cela intéresse le ministre de l'Expansion économique régionale. Ce dernier l'esquiverait en disant qu'il n'a pas entendu les remarques de son collègue et que, par conséquent, il ne saurait y répondre. En d'autres mots, c'est de la comédie pure et simple.

Le ministre des Transports devrait assumer la responsabilité de ses propos et il l'a fait par le passé, mais il y a eu à un moment donné un écart dans la décision de la présidence. Rien n'empêche le ministre sans portefeuille de l'Alberta—de fait, il ne représente pas l'Alberta étant simplement un ministre sans portefeuille d'une circonscription de l'Alberta—de dire ce qu'il a à dire après avoir discuté de la politique linguistique avec le premier ministre. Sinon, sans votre participation active, monsieur l'Orateur, c'est une tentative énorme, totale et complète de camouflage.

● (1540)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Edmonton-Ouest se demande si les députés peuvent poser une question portant sur une politique en particulier au ministre compétent ou au premier ministre si l'un de ses ministres a fait une déclaration en dehors de la Chambre portant sur la conformité d'une telle affirmation avec la politique du gouvernement. Bien entendu, ce genre de question est toujours recevable. C'est tout à fait autre chose que lorsqu'on demande à un ministre de répondre à une question dépassant ses attributions.

Quoi qu'il en soit, je prends très au sérieux les arguments présentés. S'il s'avère que le précédent que j'ai créé aujourd'hui semble restreindre injustement la portée des questions que peut poser l'opposition, je serai très étonné, mais je serai ouvert à tous les arguments qu'on me présentera si par ce précédent j'ai bâillonné l'opposition de quelque manière.

J'espère que les députés se rendent compte que j'ai toujours scrupuleusement essayé d'éviter cela depuis que j'occupe la présidence. Le précédent établi me semble tout à fait conforme aux principes qui nous régissent depuis la création du Parlement. Si l'on montre que j'ai fait erreur, je me ferai un plaisir d'écouter les arguments déjà invoqués par le leader de l'opposition officielle à la Chambre et les autres députés qui ont participé au débat de cet après-midi.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour soulever une question qui ne sera certes pas controversée. Je demanderais au leader du gouvernement à la Chambre s'il peut nous dire quels travaux sont prévus après le débat sur le budget qui se termine aujourd'hui, et cela, aussi loin que possible la semaine prochaine.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, demain nous étudierons en deuxième lecture le bill C-26 sur certaines activités scientifiques, le bill C-11 sur les pensions et le bill C-48 sur les prêts aux améliorations. Peu importe ce qui se produira demain, lundi nous passerons à la deuxième lecture du bill sur le vérificateur général, puis à l'étude du bill C-47 sur l'expansion des exportations, du bill C-39, qui a trait à la loi sur les banques et enfin du bill C-9, sur l'accord relatif à la baie James. Nous discuterons peut-être de l'opportunité de remanier le programme demain, surtout dans le cas de l'expansion des exportations.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, un des plaisirs de traiter avec le leader du gouvernement à la Chambre, c'est la façon dont nous avons pu nous entendre sur l'ordre des journées réservées à l'opposition. Serait-il disposé à accepter une suggestion surtout quant à l'usage que nous pourrions faire de ces journées? Si oui, je puis lui dire qu'il ne sera nullement tenu de respecter l'entente convenue, car je sais que le gouvernement peut avoir des problèmes. Serait-il prêt à accepter une suggestion dans le cas des jours réservés à l'opposition?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au sujet des travaux de la Chambre, puis-je questionner le ministre au sujet de deux articles inscrits au Feuilleton, et un autre qui ne s'y trouve pas encore? Les deux premiers, dont il sait déjà que je m'y intéresse, sont les bill C-12 et C-30. Qu'on me permette de parler, dans l'ordre inverse, d'abord du bill C-30 qui a trait au jour du patrimoine prévu pour le mois de février l'an prochain. Comme il le sait, il faut s'y prendre de bonne heure ici si nous voulons arriver à temps. Le bill C-12 a trait à des accords réciproques d'impôt sur le revenu avec certains pays. Parce que bien des Canadiens sont visés par cette mesure, je me demande si on pourrait la présenter sous peu.

L'autre point que je voudrais signaler au leader du gouvernement à la Chambre, et je le fais délibérément, a trait au problème qui a fait l'objet de maintes discussions; il s'agit du refus de verser des prestations d'assurance-chômage aux personnes de 65 ans et plus. Compte tenu des déclarations contradictoires qui ont été faites et, je me permets de le dire respectueusement, du fait que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ne comprend rien à la situation, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait-il consulter les leaders des autres partis représentés à la Chambre en vue d'étudier la possibilité de présenter un bill distinct pour régler cette question? S'il constate que nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, sommes prêts à lui donner l'assurance qu'un bill de ce genre sera adopté sans débat, serait-il disposé à adopter cette solution?

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, je m'engage à consulter les députés d'en face au sujet de la proposition tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage et à consulter le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour voir s'il serait possible d'en arriver à un compromis raisonnable.

Pour ce qui est du jour du Patrimoine national, j'ai déjà signalé combien je suis désireux de voir ce bill à l'étude. J'aimerais avoir l'assurance que lorsqu'il sera mis à l'étude, il franchira les étapes rapidement. Je compte aussi présenter sous peu le bill sur les accords réciproques visant l'impôt.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je n'interviens pas à propos du même rappel au Règlement, bien que mon intervention ait quelque rapport avec celui de mon honorable ami. Je tiens à revenir au compte rendu de la séance d'hier soir du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration portant sur le bill C-27. Je tiens à en signaler à l'attention du leader du gouvernement à la Chambre ce passage qui rapporte les propos suivants du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:

> Permettez-moi de vous dire tout de suite, M. Alexander, que nous examinons en ce moment une autre solution qui, je l'espère, réglera ce problème ou contribuera à accélérer les versements, et je tiens à m'en assurer avant de faire une déclaration contraire.

Je veux tout simplement faire remarquer que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a déclaré avoir tâché de retenir un bill d'initiative parlementaire mais qu'en raison des dépenses de fonds publics qu'entraînait le bill, la chose n'a pas été possible. Il a également déclaré ne pas pouvoir retirer le bill C-27 pour présenter deux bills tout à fait distincts. Il aurait une autre solution en vue.

J'ai voulu montrer hier, en invoquant l'article 43 du Règlement, que notre parti était disposé à s'engager à adopter rapidement tout projet de loi ou toute modification permettant de venir en aide à ces 18,000 citoyens. J'espère que dans ses consultations avec les leaders à la Chambre, le ministre cherchera à préciser l'autre solution du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration afin de voir si cette solution n'a pas été rejetée. La compétence du leader du gouvernement à la Chambre, je le sais, est tout à fait extraordinaire . . .

M. MacEachen: Sans limite.

M. Alexander: J'aime bien l'expression «sans limite», car elle veut dire que nous avons maintenant une solution. En terminant, nous espérons qu'une solution sera proposée à ce très grave problème et que nous pourrons en assurer aussitôt l'adoption.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Immédiatement!

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'accorder la parole, quoique j'aurais bien préféré, il s'agit d'un rappel au Règlement d'ailleurs, j'aurais bien aimé que vous m'ayez permis de parler à la suite de la question de privilège qui a été posée par mon chef, l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin).

Ce n'est pas un reproche que je fais, car je comprends la responsabilité immense de la présidence, et je sais que vous avez des décisions parfois rapides à prendre. Je ne veux absolument pas en faire un grief. Je respecte vos décisions, comme je l'ai toujours fait d'ailleurs.

Cependant, en ma qualité de Canadien et de député francophone représentant une minorité à la Chambre, je considère que j'ai un devoir à accomplir tout en respectant la majorité. Je pense qu'on a conclu un pacte dans ce pays à l'effet que nous avons des droits égaux. Et au cours de la période des questions orales, mon chef a posé une question très importante au très honorable premier ministre (M. Trudeau) sur un sujet qui est excessivement important à l'heure actuelle au Canada, et qui peut faire l'objet de l'unité ou de l'éclatement de notre pays.

A mon âge, après avoir travaillé ardument pendant toute ma vie pour bâtir ce pays, je voudrais bien qu'on réussisse à conserver cette unité, et à se comprendre, et à travailler ensemble pour ainsi continuer à développer le Canada et céder à nos enfants non pas un pays massacré et divisé, mais un pays uni dans lequel on pourrait se comprendre.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas agir à l'encontre du Règlement, mais je voudrais tout simplement rappeler la question importante qui a été posée par le chef du Parti Crédit Social du Canada se rapportant à la nouvelle fonction de l'honorable député de Crowfoot (M. Horner) dans le Cabinet canadien, et étant donné son attitude passée à l'égard de la politique sur le bilinguisme, il est tout à fait normal, pour nous les francophones, de s'interroger sérieusement sur sa prise de position au sein du Cabinet. Est-ce que c'est le nouveau ministre qui va faire changer de direction la politique sur le bilinguisme du gouvernement, ou si le gouvernement va maintenir ses positions? C'était là l'essence même de la question du député de Lotbinière.

Je remercie le très honorable premier ministre, dans sa sagesse, d'avoir répondu au député de Lotbinière de poser sa question à l'honorable député de Crowfoot. Et c'est ce que l'honorable député de Lotbinière a fait.

Et je le répète, devant la situation sérieuse que nous vivons présentement dans notre pays, je pense en toute honnêteté qu'on aurait dû recevoir une réponse du nouveau ministre sur cette question bien particulière, afin que nous puissions, nous de la minorité francophone du Canada, être renseignés sur ses intentions. Ce n'était pas un piège qui était posé par la question de l'honorable député de Lotbinière, c'était une question très sérieuse et très importante, car les députés des provinces de l'Ouest ont jugé à propos de poser des questions sur la fonction bien précise du nouveau ministre dans le Cabinet, savoir s'il deviendrait responsable de la Commission canadienne du blé. C'était là une de leurs préoccupations.

Mais pour nous, du Québec dans le Canada, notre préoccupation, c'est de savoir quelle sera la position d'un ministre dans le Cabinet vis-à-vis du bilinguisme, des droits des francophones dans notre pays, le Canada.

Je pense, monsieur le président, que c'est une question excessivement importante. Nous devrons, comme députés au Parlement, comme députés francophones, donner des renseignements à la population de la province de Québec sur ce qui se passe au Parlement, sur la position des ministres vis-à-vis des droits linguistiques des minorités. Je m'excuse si je m'emporte un peu, mais j'ai du sang bouillant dans les veines et je suis fier que mes ancêtres aient contribué avec d'autres à bâtir ce pays, et je voudrais que mes enfants soient les héritiers bien légitimes de tout ce territoire, que leurs droits soient reconnus à travers tout le Canada. Peu importe s'ils parlent français. Je voudrais bien que l'aimable député de Crowfoot (M. Horner), nouveau ministre dans le Cabinet actuel du très honorable premier ministre (M. Trudeau), puisse dire franchement à la nation canadienne quelles sont ses positions, quelles seront ses attitudes vis-à-vis des droits linguistiques et du bilinguisme dans ce pays. Et je pense qu'il est assez honnête pour être en mesure de dire franchement au Parlement quelles seront ses attitudes dans l'avenir, peu importe ses attitudes passées. Laissons le passé et regardons vers l'avenir. On a raison de savoir quelles seront ses positions.

● (1550)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Bellechasse a lancé une autre discussion à l'égard de la question posée par son chef et sur laquelle je crois avoir rendu une bonne décision. Conformément à nos habitudes, ce n'est pas le premier ministre qui décide de la recevabilité des questions posées aux différents ministres; c'est la présidence qui en décide. Si le premier ministre estime qu'une certaine question devrait être posée à tel ou tel ministre, c'est quand même à la présidence de décider si cette question peut être ou non posée à ce ministre.

A l'égard d'une question sur la politique de bilinguisme posée au nouveau ministre sans portefeuille la décision de la présidence sera la même que si un autre député avait demandé si le ministre des Transports appuyait la politique du gouvernement à l'égard de l'expansion régionale, si le ministre des Finances appuyait la politique du ministre du Travail ou si le ministre du Travail appuyait la politique du ministre du Revenu national.

Ces questions ne sont pas recevables, elles ne l'ont jamais été et, selon moi, ce n'est pas parce que la Chambre désire savoir si un nouveau ministre a des politiques conformes à celles de son nouveau chef qu'elles le seront davantage. Ces questions sont très importantes, cela ne fait aucun doute. Il est facile de comprendre que la Chambre désire qu'un nouveau ministre s'engage à l'égard de questions aussi fondamentales et importantes, mais du point de vue de la procédure, là n'est pas la question. La question est de savoir quelle devrait être la portée des questions posées aux ministres à la Chambre.

Jusqu'ici, on a toujours estimé qu'elles devaient relever de la compétence administrative ou des responsabilités du ministre en question et il n'entre pas dans les fonctions du nouveau ministre sans portefeuille de se prononcer sur la politique de bilinguisme du gouvernement. La question sera sans doute posée encore bien des fois lorsque le ministre apparaîtra en public ou n'importe où où on pourra lui poser des questions et on demandera sans doute également au premier ministre s'il a reçu l'accord du ministre.

Si l'on pose cette question au premier ministre, c'est tout à fait acceptable, cela va sans dire. La question est de savoir si le premer ministre devrait répondre comme il l'a fait en disant: «Vous feriez mieux de le demander au ministre». En fait, les députés peuvent le demander au ministre, mais la question est de savoir si la procédure permet de poser une question particulière à un ministre au cours de la période des questions et, dans

l'affirmative, la question sera recevable; dans la négative, elle ne le sera pas.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, si je prends la parole aujourd'hui, c'est suite à la réponse que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a donnée à une question concernant le paiement de prestations d'assurance-chômage aux 18,000 personnes, entre 65 et 70 ans, qui vivaient d'allocations sociales jusqu'à l'adoption de la nouvelle loi en janvier 1976. Aujourd'hui le ministre nous a tenu de grands discours, pour nous dire que, face à cette situation, il fallait que nous adoptions le Bill C-27, qui contient un amendement portant sur ce point.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, nous avons déjà soulevé cette question et on nous a dit que, selon le ministère de la Justice, on n'avait nullement besoin d'un tel amendement. Le ministre vient nous dire aujourd'hui qu'on en a absolument besoin. Par ailleurs, nous avons appris en comité que cet amendement n'était pas nécessaire et qu'on pouvait commencer à étudier les demandes et à envoyer des prestations. Puis, lorsque nous avons invoqué le Règlement à ce sujet, on nous a répondu que cet amendement était bel et bien nécessaire, que le ministère de la Justice avait mal renseigné le ministre et son ministère et que tout ce qu'il avait fait c'était de transmettre les informations qu'il avait reçues. Hier après-midi, au cours de la séance du comité, le ministre nous a dit qu'il cherchait un moyen pour se passer de ce fameux amendement et de présenter une mesure législative quelconque à la Chambre pour que ces gens puissent recevoir les prestations auxquelles ils ont droit.

● (1600)

Lorsque des ministres répondent aux questions qui leur sont posées à la Chambre et aux comités, je me fie à leurs réponses, car la Chambre ne peut fonctionner que si la confiance règne. Lorsque des ministres répondent à nos questions, nous nous fondons sur leurs réponses pour prendre les décisions qui intéressent nos électeurs et nos circonscriptions. Il faut donc qu'une honnêteté et une confiance élémentaires règnent à la Chambre.

Ce que je tiens à signaler, c'est qu'il y a malheureusement parmi nous un ministre qui a temporisé, qui a tergiversé, et qui maintenant garde 18,000 Canadiens en otage. Nous le constatons tous les jours lorsque nous l'interrogeons et qu'il nous répond: «Si la Chambre adopte le bill C-27, ces gens-là toucheront leur argent». Il est de notoriété publique que certains articles du bill C-27 déplaisent fort à des députés des provinces de l'Atlantique, tant avec le gouvernement que dans l'opposition. Le ministre le sait pertinemment, et tous ceux qui ont des yeux pour voir constatent qu'il garde 18,000 Canadiens en otage. Je trouve cela des plus regrettable.

Le ministre doit faire preuve de franchise à la Chambre. Il nous dit qu'il cherche une issue à l'impasse, ce que nous sommes disposés à accepter, mais lorsqu'il pose comme condition que nous devons adopter le bill C-27, il révèle son incompétence à régler cette affaire et, pour ce motif, il devrait démissionner.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Nickel Belt a invoqué le Règlement, et si nous étions en train de débattre le bill C-27, j'accepterais peut-être son intervention. La question pourra se poser de nouveau lors du débat du bill, mais aujourd'hui, nous terminons le débat sur le budget.

La question de privilège que le député a soulevée hier concernait la même chose mais je ne l'ai pas jugée recevable, même s'il s'agissait d'un grief très important appuyé par des députés d'autres partis à la Chambre. Plus tôt, d'autres questions ont été posées sous forme de rappels au Règlement et les observations du député de Nickel Belt peuvent certainement se rattacher au rappel au Règlement fait par le député de Winnipeg-Nord-Centre relativement à ce bill, et c'est dans ce contexte que j'en tiens compte en ce moment. Rien n'empêche le député de soulever cette question de nouveau et, comme l'a indiqué le président du Conseil privé, on trouvera une solution.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est un problème très simple que j'aimerais poser au président du Conseil privé. Il a manifesté l'intention de présenter un bill sur les conventions fiscales, si tout allait bien. La caractéristique essentielle de ces bills c'est qu'ils renferment un article basé sur les modalités que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a convaincu la Chambre d'accepter au sujet de modifications apportées aux règlements qui doivent être ratifiés par la Chambre sous forme d'une résolution.

Lorsque l'ancien ministre de la Justice, M. Turner, a dirigé l'étude du projet de loi sur les textes réglementaires à la Chambre, on avait promis que la Chambre adopterait ensuite son Règlement conformément aux dispositions explicites de la loi. Il y a cinq ans de cela et rien n'a encore été fait. Depuis lors, nous avons adopté quatre ou cinq lois, et je suis certain que l'on nous demandera d'en adopter d'autres encore, étant donné que le ministre compte présenter d'autres mesures qui nécessitent l'adoption de résolutions affirmatives ou négatives.

Si le ministre, en tant que directeur des travaux du gouvernement, a peur de renvoyer quoi que ce soit au comité permanent de la procédure et de l'organisation, pourrait-il au moins donner des directives à cet égard. Je dis, au nom de mes collègues, que le débat ne se poursuivra pas davantage et que la motion de renvoi au comité de la question des résolutions affirmatives et négatives, dans la mesure où elles s'appliquent au Règlement de la Chambre, sera étudiée par le comité avant de revenir à la Chambre et d'être réglée conformément à l'intention du gouvernement au sujet de cette mesure.

Cela répondrait autant à nos désirs qu'à ceux du gouvernement, mais, pour une raison ou pour une autre, le gouvernement s'est montré excessivement réticent à nous saisir de la question. Nous avons dû l'extraire des textes de loi et la préciser au moyen de longs amendements, chaque fois qu'on nous présentait un bill. Franchement, cela n'a aucun sens. Les députés des deux côtés de la Chambre sont d'accord sur la procédure à suivre dans le cas des résolutions affirmatives et négatives.

Lorsque le ministre présentera un bill concernant une convention fiscale, quel que soit le bien-fondé de ce bill, pourrait-il l'accompagner d'une motion sur la question des résolutions affirmatives et négatives de la Chambre, laquelle serait renvoyée au comité permanent de la procédure et de l'organisation pour qu'il l'étudie, formule des recommandations et en fasse rapport à la Chambre. Nous saurions ainsi à quoi nous en tenir quant à l'intention exprimée par le gouvernement il y a cinq ans. Je suis sûr que mes collègues seront d'accord avec

moi pour ne pas débattre une telle résolution et permettre qu'elle soit renvoyée directement au comité qui la renverra immédiatement à la Chambre.

[*Français*]

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Lotbinière invoque le Règlement.

M. Fortin: Monsieur le président, il s'agit d'un rappel au Règlement complétant celui déjà fait par mon collègue de Bellechasse (M. Lambert). Avec la position prise ce midi, cela démontrera que l'honorable député de Crowfoot (M. Horner), à sa première intervention à la Chambre, aura accepté de répondre à un député anglophone sur l'unité nationale, car c'est ce qu'il a fait, chaudement applaudi par ses collègues, et qu'il a refusé de le faire à un député francophone. Il nous permettra de conclure, monsieur le président, que la question posée par l'honorable député de Bellechasse et la mienne étaient des questions véritablement de fond. La solidarité ministérielle, monsieur le président, est une notion importante, et je tenais à faire ces observations dans un dernier rappel au Règlement, puisque vous nous l'avez mentionné. Monsieur le président, lorsqu'un ministre reçoit une question embarrassante, c'est bien parce que c'est lui-même qui s'est mis dans une situation embarrassante.

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce n'est pas la première fois qu'on pose une question de privilège et qu'on fait un rappel au Règlement sur la question posée par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), et j'ai déjà pris une décision à ce sujet plus tôt cet après-midi.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 917, 927, 1040, 1256, 1532, 1872, 1985, 2015, 2016, 2093 à 2142 inclusivement, 2212 et 2256.

[*Texte*]

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD ET EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 917—**M. Howie:**

Le gouvernement a-t-il reçu des demandes d'aide pour réduire le coût élevé de l'électricité *a*) à l'Île-du-Prince-Édouard, *b*) en Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, dans chaque cas, (i) combien d'argent a-t-on demandé et à quelles conditions de remboursement, (ii) quelle a été la réponse du gouvernement?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): a) Oui. *b*) Oui. (i) Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, 150 millions de dollars pour une période de cinq ans. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, la demande ne mentionnait aucun montant précis. (ii) Le 29 décembre 1976, le gouvernement a annoncé un programme de 12 millions de dollars pour encourager les économies d'énergie dans l'Île-du-Prince-Édouard. Les éléments essentiels du programme étaient les suivants: 6,940 millions de dollars pour un nouveau programme d'isolation domiciliaire administré par la S.C.H.L.; 1,585 millions de dollars pour les économies d'énergie dans les activités des secteurs industriel et commercial; et 3 millions de dollars pour des études sur l'énergie renouvelable. Le 14 février 1977, le gouvernement a annoncé un programme de 80 millions de dollars pour la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral y contribuera 63 millions de dollars. Les principaux éléments du programme sont les suivants: 33,41 millions de dollars pour un nouveau programme de subvention pour l'isolation domiciliaire administré par la S.C.H.L. et complété par un programme de prêt pour l'isolation domiciliaire qui nécessitera 17 millions de dollars et sera administré par la province de la Nouvelle-Écosse; 24.2 millions de dollars pour des projets qui viseront à réduire l'utilisation de pétrole importé pour la production d'électricité et seront financés conjointement par le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Écosse; et 5 millions de dollars pour favoriser l'adoption de pratiques d'économie de l'énergie dans les activités des secteurs industriel et commercial; ces derniers projets seront administrés conjointement par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et par la province.

LES ALLOCATIONS FÉDÉRALES AUX UNIVERSITÉS CANADIENNES POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER ET EN GÉNÉTIQUE

Question nº 927—**M. Muir:**

Depuis 1965, quel montant annuel le gouvernement a-t-il consenti aux universités canadiennes pour la recherche pure *a*) sur le cancer, *b*) en génétique?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le Conseil de recherches médicales:

	a) Cancer	*b*) Génétique
1975-1976	$4,751,819	$3,635,029
1974-1975	$4,387,506	$3,411,164
1973-1974	$3,752,149	$3,103,458
1972-1973	$3,515,318	$2,893,033
1971-1972	$3,316,297	$2,200,246

NOTA: Il est impossible de fournir des données pour les années financières 1965-1966 à 1970-1971 inclusivement.

APGA—LES VERSEMENTS À LOCKHEED

Question nº 1040—**M. McKinnon:**

1. Au sujet de la réponse à la question nº 370, la somme de $20,621,000 (en dollars américains) comprend-elle les sommes versées à la société Lockheed durant la phase d'élaboration du contrat?

2. Concernant le contrat conclu avec l'A.P.G.A., la société Lockheed a-t-elle reçu *a*) le paiement par étape d'exécution des travaux de $3,992,000 recevable le 31 octobre 1976, *b*) le premier versement de $616,000?

3. A-t-on établi des ajustements au prix du contrat conclu avec l'A.P.G.A., conformément à la formule et aux modalités stipulées aux clauses 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 du contrat?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Défense nationale et des Approvisionnements et Services m'informent comme suit: 1. Oui.

2. *a*) Oui. *b*) Oui.

3. Non. Le rajustement des prix mentionné aux clauses 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 du contrat sera effectué, mais les indices de «main-d'œuvre réelle» et du «matériel réel» nécessaires pour calculer ce rajustement ne seront disponibles que 3 à 6 mois après la fin de chaque trimestre.

LE PROGRAMME DE SYMBOLISATION FÉDÉRALE

Question nº 1256—**M. Schumacher:**

1. De 1968 à aujourd'hui, des *a*) ministères, *b*) agences, *c*) commissions, *d*) sociétés de la Couronne ont-ils retiré ou remplacé sur leurs (i) immeubles (ii) papeterie (iii) publications (iv) matériel (v) véhicules, des insignes ou références à la monarchie ou à la Couronne et, dans l'affirmative, lesquels chaque année?

2. Au cours de ces mêmes années, quels étaient ces insignes ou références à la monarchie ou à la Couronne et par quoi les a-t-on remplacés?

3. Au cours de ces mêmes années, quel a été le coût du retrait ou du remplacement des insignes ou références à la monarchie ou à la Couronne?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): 1. Voir les Débats de la Chambre des Communes du 23 octobre 1970 à la page 507 ainsi que la réponse du 31 janvier 1973 à la question nº 56. A l'heure actuelle, on n'a pas de renseignements sur la mise en application du PSF selon les ministères ou les années.

2. Le symbole fédéral (barre et feuille empruntés au drapeau du Canada), joint au nom qui identifie l'organisation gouvernementale intéressée, a graduellement remplacé les divers écussons, armoiries, monogrammes, symboles et insignes utilisés par les ministères et organismes fédéraux entre eux pour identifier leurs activités. Les armoiries et le drapeau demeurent les emblèmes du Canada en tant que pays.

3. Les coûts directement reliés à l'application du symbole ne sont pas encore connus comme tels.

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LE PERSONNEL D'AGENCES PRIVÉES

Question nº 1532—**M. McKenzie:**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Ministère en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. *a*) Personnel d'agences embauché pour moins de six mois

	1975/1976	De 1976 à janvier 1977
(i)	11	16
(ii)	9	5
(iii)	27	9
(iv)	22	20
(v)	248	137
(vi)	30	1
(vii)	Néant	2
(viii)	30	45
(ix)	Néant	3
(x)	Néant	4

b) Personnel d'agences embauché pour plus de six mois

	1975/76	De 1976 à janvier 1977
(i)	Néant	Néant
(ii)	Néant	Néant
(iii)	Néant	Néant
(iv)	Néant	Néant
(v)	23	22
(vi)	Néant	2
(vii)	Néant	Néant
(viii)	Néant	Néant
(ix)	Néant	Néant
(x)	Néant	Néant

2. Le traitement de ces employés est puisé au budget principal.

3. *a*)

3. *a*)	1975/76	De 1976 à janvier 1977
(i)	$5.20	$6.31
(ii)	5.75	6.00
(iii)	5.40	6.00
(iv)	5.75	6.10
(v)	6.01	6.57
(vi)	5.55	6.33
(vii)	Sans objet	6.00
(viii)	5.18	5.44
(ix)	Sans objet	4.30
(x)	Sans objet	4.62

b) Le ministère ne possède pas cette information puisque le taux horaire de chaque employé est établi entre l'agence d'emploi privée et l'employé. *c*)

c)	1975/76	De 1976 à janvier 1977
(i)	$ 4,590.00	$ 6,872.00
(ii)	5,667.31	2,661.88
(iii)	13,373.98	6,502.61
(iv)	21,892.00	21,106.35
(v)	723,292.98	434,817.30
(vi)	36,786.23	15,537.82
(vii)	Sans objet	2,125.94
(viii)	4,538.82	7,431.77
(ix)	Sans objet	256.00
(x)	Sans objet	785.88

REMARQUE: La partie V englobe également l'administration centrale.

Questions au Feuilleton

MEER—LES SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LA RÉGION DE RENFREW-PEMBROKE

Question nº 1872—**M. Dick:**

1. Depuis la création du M.E.E.R., de nombreuses subventions ont-elles été accordées à des particuliers ou à des sociétés dans le secteur spécialement désigné de Renfrew—Pembroke et, dans l'affirmative, quelles personnes et sociétés en ont bénéficié?

2. Dans chaque cas, *a*) quand la demande de subvention a-t-elle été (i) acceptée (ii) versée, *b*) quel en était le montant?

3. Combien d'employés *a*) travaillaient pour chaque requérant au moment de la demande, *b*) le demandeur espérait-il engager grâce à la subvention, *c*) travaillent actuellement pour le bénéficiaire de la subvention?

4. Quels bénéficiaires des subventions font encore affaire dans le secteur de Renfrew—Pembroke?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Voir tableau ci-après.

2. *a*) (i) Voir tableau ci-après. (ii) Les détails concernant les versements ne sont pas divulgués. *b*) Voir tableau ci-après.

3. *a*) Ce genre de renseignement n'est généralement pas consigné dans le cas des projets de modernisation ou d'agrandissement. Dans le cas des nouveaux établissements, il n'y avait aucun employé au moment de la demande de subvention. *b*) Voir tableau ci-après. *c*) Nous ne disposons pas de données à jour sur le sujet.

4. Les requérants dont le nom est précédé d'un astérisque au tableau ci-après.

REMARQUE: Les chiffres fournis valent jusqu'à la fin de novembre 1976 et concernent des projets soumis aux termes de la L.S.D.R. Pour plus de détails, consulter les rapports mensuels sur la L.S.D.R. présentés au Parlement.

Subventions de la L.S.D.R. offertes et acceptées pour des projets dans la zone de Renfrew-Pembroke jusqu'au 30 novembre 1976

Requérant	Endroit	Emplois devant être créés	Montant de la subvention offerte	Date d'acceptation
Nortract Manufacturing Ltd.	Arnprior	39	$75,700	71/11/08
Waltham Creative Printing	Arnprior	29	113,100	71/08/16
Gomes Yarns Limited	Arnprior	58	98,765	72/03/21
* Union Carbide Canada Limited	Arnprior	69	126,750	72/01/20
* Hypernetics Ltd.	Arnprior	56	136,600	72/04/06
* Arnprior Furniture Manufacturing	Arnprior	45	98,550	72/09/26
* Hy-Hoe Corp. Ltd.	Arnprior	73	414,600	73/01/10
* Playtex Ltd.	Arnprior	79	200,595	74/02/06
* Chase Nuclear (Canada) Ltd.	Arnprior	33	496,500	73/10/26
Canadian Pine Classics Ltd.	Arnprior	61	163,960	73/10/11
* Noranda Metal Industries	Arnprior	125	2,754,625	74/03/11
Qualicon Concrete Products	Arnprior	13	67,750	74/01/03
* Deltaire Industries	Arnprior	28	134,327	75/12/30
Ashton Furniture Manufacturing	Arnprior	21	42,280	75/12/31
* Dow Badische Canada Limited	Arnprior	11	170,000	75/12/31
Ostman Lumber Co. Ltd.	Bancroft	20	148,790	71/01/14
Dawnwood Forest Products	Barry's Bay	30	210,200	72/03/21
* Adventure Charcoal Enterprises	Barry's Bay	19	87,300	72/02/01
* J. Hildebrandt Wood Products	Barry's Bay	19	49,239	73/09/13
Quexoil Ltd.	Cobden	31	51,000	71/04/02
* Welk-Um Steel Products Limited	Eganville	45	99,800	76/11/22
* L. E. Welk Lumber Manufacturing	Eganville	29	94,800	74/06/14
Eganville Planing Mills Limited	Eganville	26	164,485	74/09/06
Welk-Um Steel Products Limited	Eganville	51	99,800	74/09/04
E. K. Donovan	Eganville	15	88,800	75/03/12
* McCann & Kitts Ltd.	Eganville	6	20,700	75/04/02
* Foymont Industries Limited	Foymount	16	37,356	75/04/02
* Haley Industries Limited	Haley Station	48	130,887	73/10/12
* Ottawa Valley Grain Products	Horton	3	32,100	72/05/01
* Ben Hokum & Son Limited	Killaloe	30	32,700	73/06/14
L'Amble Lumber Limited	L'Amable	5	66,955	75/12/31
* Murray Bros. Lumber Co.	Madawaska	140	464,080	71/05/31
* Gulick Forest Products Limited	Palmer Rapids	11	55,280	72/11/17
* Middlestadt Home Bakery	Pembroke	10	11,584	71/03/19
Shuffleboard International	Pembroke	30	72,540	70/10/30
Renfrew Industries	Pembroke	103	646,720	71/06/10
* Eddy Match Company Limited	Pembroke	13	51,066	71/11/17
Homco Industries Ltd.	Pembroke	116	312,000	72/04/20
Dry Kiln Services Ltd.	Pembroke	18	148,650	72/09/28
* Rapp Package (Canada) Inc.	Pembroke	85	172,050	72/08/11
* Ottawa Valley Pure Spring	Pembroke	2	21,740	73/08/13
* Unitog Canada Ltd.	Pembroke	86	171,000	73/12/13
* Storwal International Limited	Pembroke	88	430,350	74/03/29
Homco Industries Limited	Pembroke	0	33,612	74/09/13
Stephen Bujaki	Pembroke	3	12,660	74/10/31
* Boire & Verch Construction	Pembroke	8	20,700	73/03/10
* Ottawa River Veneers Ltd.	Pembroke	29	126,500	75/12/18
Algonquin Lumber Inc.	Pembroke	6	25,000	75/12/30
* R. E. Hodgins Industries	Renfrew	13	79,200	70/10/20
Valewood Products Ltd.	Renfrew	43	170,825	70/10/21
N. A. Valve & Mfg. Corp.	Renfrew	175	774,667	70/10/19
Acme Seeley Limited	Renfrew	137	862,850	71/03/12
Valewood Products Limited	Renfrew	57	171,675	71/02/04
* Hanson Mills Ltd.	Renfrew	24	39,686	71/08/16
Educational Fitment & Millwork	Renfrew	16	42,290	71/09/07
Shuffleboard International	Renfrew	32	77,238	71/07/05
Step-Lite Manufacture Limited	Renfrew	88	192,604	71/10/15

[M. Lumley.]

Requérant	Endroit	Emplois devant être créés	Montant de la subvention offerte	Date d'acceptation
Ottawa Valley Laminates	Renfrew	25	79,600	72/06/28
* Magline of Canada Limited	Renfrew	18	61,500	72/11/01
* Gary Wilson Tire Service	Renfrew	6	13,498	72/09/29
Lindal Cedar Homes Ltd.	Renfrew	86	404,250	72/06/30
Renfrew Machinery Builder	Renfrew	56	445,600	73/07/25
* Edwin D. Kennedy Lumber Co.	Renfrew	21	132,950	71/03/17
Educational Fitment and Millwork	Whitelake	9	35,830	74/10/23
* McCrae Mills Limited	Whitney	44	152,350	73/11/28

*Bénéficiaires dont l'établissement était en exploitation commerciale au 30 novembre 1976.

LES VENTES DE BŒUFS MUSQUÉS

Question nº 1985—**M. Malone:**

1. Le Canada a-t-il déjà donné ou vendu des bœufs musqués à un autre pays et, dans l'affirmative et dans chaque cas, *a*) à quel pays, *b*) combien, *c*) quand?

2. S'agissait-il *a*) d'un cadeau et, dans l'affirmative, de combien et pour occasion, *b*) d'une vente et, dans l'affirmative, à quel prix, *c*) d'autre chose et, dans l'affirmative, de quoi?

3. Quel ministère a autorisé le don ou la vente des bœufs musqués?

4. Comment détermine-t-on la valeur de ces animaux?

5. De quel secteur ou région du Canada provenaient les bœufs musqués?

6. A combien est évalué le nombre de bœufs musqués au Canada et où les trouve-t-on?

7. Quel niveau de gouvernement a compétence en dernier ressort en matière de don ou de vente de ces animaux?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et de l'Environnement): 1. Oui. *a*) L'U.R.S.S. *b*) 10. *c*) Septembre 1974.

2. *a*) Un cadeau—A la demande de l'URSS afin de réintroduire cette espèce dans l'Artique soviétique, les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest lui ont donné 10 bœufs musqués.

3. Le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord.

4. Sans objet.

5. De l'île Banks.

6. Il existe présentement au Canada, près de 10,000 bœufs musqués répartis en nombreux troupeaux. La plupart de ceux-ci se trouvent dans les îles arctiques. L'habitat de quelque 4,000 de ces animaux, soit le plus gros troupeau, est situé à l'île Ellesmere.

7. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

LA LOI DE 1959 SUR LA MISE AU POINT DES PENSIONS DU SERVICE PUBLIC

Question nº 2015—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Pour chaque année depuis son adoption, combien de personnes ont reçu des paiements aux termes de la Loi sur la mise au point des pensions du service public, 1959?

2. Pour chacune de ces années, quel a été le montant global versé aux termes de cette Loi?

3. Pour chacune de ces années, quel a été en moyenne le montant versé aux termes de cette Loi, *a*) aux fonctionnaires à la retraite, *b*) aux veuves, *c*) à d'autres personnes?

4. Pour chacune des cinq dernières années (civiles ou financières) où des statistiques sont disponibles, combien de pensions versées aux termes de la Loi sur la pension du service public *a*) à des fonctionnaires retraités, *b*) à des veuves de fonctionnaires ou à des veuves de fonctionnaires retraités ont été suspendues par suite de la mort du retraité?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): 1. Combien de personnes ont reçu des paiements aux termes de la Loi sur la mise au point des pensions du service public depuis l'année 1959?

Année	Nombre
1959-60	14,311
1960-61	13,885
1961-62	12,533
1962-63	11,709
1963-64	10,852
1964-65	10,077
1965-66	9,078
1966-67	8,162
1967-68	7,483
1968-69	6,860
1969-70	6,651
1970-71	6,474
1971-72	5,793
1972-73	4,647
1973-74	3,901
1974-75	3,253
1975-76	2,706
1976-77	2,381

2. Pour chacune de ces années, quel a été le montant global versé aux termes de cette loi?

Année	Nombre
1959-60	3,112,231
1960-61	2,956,515
1961-62	2,817,263
1962-63	2,657,706
1963-64	2,504,503
1964-65	2,344,711
1965-66	2,236,212
1966-67	2,038,329
1967-68	1,905,478
1968-69	1,777,869
1969-70	1,641,304
1970-71	1,515,000
1971-72	1,368,879
1972-73	1,000,941
1973-74	838,715
1974-75	697,981
1975-76	501,691
1976-77	417,415

Questions au Feuilleton

3. Pour chacune de ces années, quel a été en moyenne le montant versé aux termes de cette loi. *a*) aux fonctionnaires à la retraite, *b*) aux veuves, *c*) à d'autres personnes.

Année	*a*) fonctionnaires	*b*) veuves	*c*) autres
1959-60	226.72	124.88	12.32
1960-61	225.43	124.42	11.79
1961-62	222.01	123.92	10.35
1962-63	220.60	123.59	10.06
1963-64	220.26	123.75	7.99
1964-65	217.94	123.08	6.19
1965-66	216.03	122.69	7.13
1966-67	212.52	122.64	5.93
1967-68	210.27	121.27	6.11
1968-69	208.19	119.21	4.56
1969-70	196.52	125.05	5.79
1970-71	184.83	127.87	
1971-72	177.51	130.19	
1972-73	174.19	128.47	
1973-74	163.05	114.27	
1974-75	161.19	102.98	
1975-76	158.27	101.01	
1976-77	157.21	99.81	

4. Pour chacune des cinq dernières années—pensions versées aux termes de la loi sur la pension du service public ont été suspendues par suite de la mort du retraité.

a) fonctionnaires retraités		*b*) à des veuves	
1972-73	3081	1972-73	687
1973-74	2488	1973-74	750
1974-75	2250	1974-75	532
1975-76	2367	1975-76	681
1976-77	2319	1976-77	702

LA CONTRIBUTION AU COMPTE DES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Question nº 2016—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Du 1er avril 1975 au 31 mars 1976, à raison de quel montant *a*) des employés, *b*) le gouvernement ont-ils contribué au compte des prestations supplémentaires de retraite?

2. Du 1er avril 1975 au 31 mars 1976, quel montant total, débité au compte des prestations supplémentaires, a-t-on versé sous forme de prestations supplémentaires et à combien de personnes a-t-on versé ces prestations à un moment ou l'autre durant cette période?

3. *a*) Quel était le solde créditeur du compte des prestations supplémentaires de retraite au 31 mars 1975, *b*) au 31 mars 1976?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): 1. *a*) $25,040,785, *b*) $25,040,785.

2. $89,754,131 ont été versés à titre de prestations supplémentaires; en date du 31 mars 1976, on comptait 108,598 bénéficiaires d'augmentations de pensions.

3. *a*) $76,315,286, *b*) $129,564,865.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1977-1978

Question nº 2093—**M. Herbert:**

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de l'Agence canadienne de développement international, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $2,558,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): En ce qui concerne les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, les calculs ne sont pas fait par ministère. Un seul calcul est fait au service central à l'égard des coûts des avantages sociaux des employés, et on demande ensuite aux ministères d'appliquer un pourcentage commun au titre de ces coûts à leurs prévisions de charges salariales, ce pourcentage est un calcul par ministère. Les pourcentages et les montants pour les trois années en question étaient les suivantes:

(en millions de dollars)

	1977-78 Budget principal des dépenses (13%)	1976-77 Budget principal des dépenses (10%)	1975-76 Dépenses (9%)
Pension de retraite de la Fonction publique	357.7	308.5	288.2
Prestations de retraite supplémentaires	143.0	69.6	78.6
Régime de pensions du Canada	42.8	42.0	33.4
Régime des rentes du Québec			
Prestations de décès	4.9	3.0	3.6
Assurance-chômage	64.2*	—	—
Total	612.6	423.1	403.8

*Ce poste figurait antérieurement dans le budget des dépenses du Conseil du Trésor.

La réponse qui précède s'applique aux questions nos 2094 à 2142 figurant ci-après.

Question nº 2094—**M. Herbert:**

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère de l'Environnement, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $31,126,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2095—**M. Herbert:**

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère du Travail, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $2,028,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2096—**M. Herbert:**

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère de la Justice, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $3,681,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2097—**M. Herbert:**

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de Statistique Canada, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $11,539,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Questions au Feuilleton

Question nº 2098—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $389,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2099—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère de l'Industrie et du Commerce, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $8,084,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2100—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère des Affaires des anciens combattants, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $15,450,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2101—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du Conseil du Trésor, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $2,626,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2102—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de la Commission canadienne des transports, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $2,297,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2103—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère des Transports, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $48,117,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2104—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $24,831,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2105—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de la Commission du tarif, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $141,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2106—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère des Finances—Assurances, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $565,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2107—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de l'Auditeur général, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $1,384,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2108—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de la Commission de lutte contre l'inflation, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $1,571,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2109—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère des Finances, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $1,939,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2110—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de la Commission mixte internationale, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $126,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2111—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère des Affaires extérieures, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $7,060,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2112—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de l'Office national de l'énergie, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $1,005,908 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2113—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $534,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2114—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $10,215,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2115—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère de la Consommation et des Corporations, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $6,477,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Questions au Feuilleton

Question nº 2116—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $1,199,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2117—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère des Communications, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $4,756,435 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2118—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère de l'Agriculture, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $26,285,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2119—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du Conseil canadien des relations du travail, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $279,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2120—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $28,817,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2121—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de la Commission d'appel de l'immigration, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $207,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2122—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de la Commission d'assurance-chômage, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $246,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2123—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère de la Défense nationale, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $65,608,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2124—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $20,635,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

[M. Herbert.]

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2125—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du Conseil des recherches médicales, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $101,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2126—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère du Revenu national, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $53,677,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2127—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère des Postes, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $120,629,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2128—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère des Travaux publics, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $19,845,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2129—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère de l'Expansion économique régionale, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $5,237,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2130—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du département d'État chargé de la Science et de la Technologie, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $530,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2131—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du Conseil national de recherches du Canada, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $8,480,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2132—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du Conseil des sciences du Canada, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $176,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2133—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du Secrétariat d'État, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $7,312,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2134—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de l'Office national du film, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $2,296,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2135—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de la Bibliothèque nationale, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $962,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2136—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 des Musées nationaux du Canada, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $2,387,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2137—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 des Archives publiques, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $1,349,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2138—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de la Commission de la Fonction publique, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $7,410,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2139—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère du Solliciteur général, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $666,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2140—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère du Solliciteur général—Programme des services correctionnels, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $23,064,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2141—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 de la Gendarmerie royale du Canada, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $5,582,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

Question nº 2142—M. Herbert:

1. Dans le Budget des dépenses 1977-1978 du ministère des Approvisionnements et Services, quel montant est affecté *a*) aux pensions, *b*) à l'assurance-chômage, *c*) à autres sur les $11,525,000 de contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés?

2. Quel est le pourcentage des changements par rapport *a*) au Budget des dépenses 1976-1977, *b*) aux dépenses de 1975-1976?

LES EMPREINTES DIGITALES ET LES FORMULAIRES CONCERNANT LES ANTÉCÉDENTS DE FONCTIONNAIRES

Question nº 2212—M. Cossitt:

1. A-t-il été décidé de relever les empreintes d'un certain nombre de fonctionnaires et, dans l'affirmative, *a*) quel est le niveau de gouvernement le plus élevé qui a pris cette décision, *b*) quels sont les nom et description d'emploi de tous ceux qui y ont participé, *c*) cette décision a-t-elle été prise par le Cabinet et, dans l'affirmative, quand, *d*) un décret en conseil fixe-t-il les procédures à suivre et, dans l'affirmative, quels en sont les numéro et date, *e*) qu'est-ce qui justifie la décision du gouvernement de relever les empreintes, *f*) la politique du gouvernement est-elle de constituer des dossiers sur la vie privée des fonctionnaires et de relever leurs empreintes?

2. Les fonctionnaires doivent-ils remplir un formulaire sur leurs antécédents exigeant des détails très personnels?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1 et 2. Les procédures qui consistent à relever les empreintes digitales et à faire remplir un formulaire sur les antécédents sont nécessaires, et ont d'ailleurs été précisées et expliquées, relativement aux dispositions sur la sélection sous le rapport de la sécurité, exposées à la Chambre des communes le 25 octobre 1963 par le ministre de la Justice, M. Chevrier. Ces procédures n'ont pas été établies par décret.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RÉGIMES DE PENSIONS DES CHEMINOTS

Question nº 2256—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

Combien a coûté au gouvernement les travaux de la Commission d'enquête chargée d'étudier les régimes de pensions des sociétés ferroviaires du Canada et dirigée par M. Noël Hall, qui a été nommée en 1974 et a présenté son rapport en septembre 1976?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Le coût total de la Commission d'enquête chargée d'étudier les régimes de pensions des sociétés ferroviaires du Canada était $345,917.

[*Traduction*]

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 20 avril, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. Claude Tessier (Compton): Monsieur l'Orateur, au moment de l'ajournement hier, après une brève présentation, j'allais justement aborder le vif de mon sujet.

Premièrement, je parlerai de l'agriculture et en particulier de la dernière politique laitière. En plus de la facture de 477 millions de dollars à payer, il y a, monsieur l'Orateur, un principe de justice et d'équité qui a été consacré, et c'est là le mérite de la politique laitière de 1977-1978, c'est-à-dire que les plus pauvres et les plus démunis du système ont maintenant un moyen de se protéger contre la justice des plus forts. Et chose assez curieuse, cette lutte que nous avons menée est une lutte-type et aussi une illustration des instruments de pouvoir ici à la Chambre des communes. En effet, pour être député efficace, il nous faut ici non seulement nous mesurer à la Fonction publique, mais il nous faut aussi la vaincre. Bien sûr la politique laitière comporte des éléments difficiles d'application, car les variables sont nombreuses et chaque producteur

est pratiquement devenu une cause-type. Les ajustements sont cependant essentiels et nécessaires, et ils font partie intégrante de la politique laitière. Au-delà de ces ajustements, il y a cependant des luttes quasi-institutionnalisées, qui elles sont nuisibles, parce qu'elles ne rapportent pas aux producteurs eux-mêmes et qu'elles détruisent le gouvernement. Et la dernière année en est une preuve importante. Les producteurs ont été des objets dans les mains de certains manipulateurs. Les règles du jeu ont été faussées, ou bien par des intérêts personnels, ou bien par des conflits d'intérêts. Ajoutons à tout cela le pouvoir, fonctionnaires dominants et dominateurs, et nous aurons une sauce parfaite du type de celle que nous avons connue dans la crise du lait en 1976-1977, car pour la Fonction publique, la seule règle d'or qui semble exister, c'est de toujours gagner comme et quand elle veut, peu importe le prix à payer.

Je ferai remarquer à mes collègues que les résultats atteints à l'annonce de la dernière politique laitière étaient nul autre que ceux escomptés il y a plus d'un an, et je suis toujours convaincu que l'offre d'aujourd'hui est raisonnable, sans représenter un minimum. Elle est toutefois loin du maximum auquel se réfèrent certains députés de la Chambre, qui se font les champions ou bien de la Fonction publique, ou bien des consommateurs.

● (1610)

Je ne voudrais pas être téméraire, mais je veux avertir nos adversaires que si on parle en termes de conditions de travail et de rémunération, la cause des producteurs agricoles sera une cause en or et cela encore pour plusieurs années. Si on place maintenant la bataille du lait dans le contexte étroit de l'unité nationale, ou plus précisément dans le ténébreux corridor du fédéralisme rentable, nous avons un exemple-type où le Québec s'est embourbé ou s'est fait posséder royalement. Reste à savoir à qui la faute.

Ainsi, est-ce par hasard que le Québec est majoritairement un producteur de lait industriel? Est-ce par hasard que l'Ontario est majoritairement un producteur de lait nature? Est-ce par hasard que le Québec a deux fédérations de producteurs de lait dont la moins nombreuse semble être la plus forte au point de vue syndical, et cela par six fois, c'est-à-dire le lait industriel semble vraiment être le plus faible? Est-ce par hasard que l'Ontario a une seule fédération fortement et majoritairement dominée par le secteur lait nature? Est-ce par hasard que le comité de gestion est sous la gouverne du lait nature? Qui contrôle la Fédération des producteurs de lait du Canada? Qui contrôle la Fédération canadienne de l'agriculture? Qui a contrôlé et qui contrôlait l'UPA au Québec? Quelle est la position d'Agriculture-Canada face à l'industrie-laitière? Comment a-t-elle pu accepter l'iniquité et l'injustice dans la politique 1975-1976?

Cette iniquité coûtait aux producteurs de lait industriel près de 58 millions de dollars, dont 34 millions devaient être payés par les producteurs de lait industriel du Québec. Qui peut nier cela? En effet, le partage des quotas a coûté aux producteurs de lait industriel quelque 30 millions de dollars. Au niveau de la retenue, il en a coûté quelque $18,401,429; au niveau des subsides, les producteurs de lait industriel ont dû payer $9,570,260; pour un total de $57,971,689.

Voilà un argument par lequel le lait industriel se faisait voler par le lait nature. Mais au Québec, lorsque les séparatistes s'emparaient de cet argument, ils accusaient le gouvernement fédéral de voler 34 millions au Québec. On n'a pas le droit de voler le Québec, et on n'a pas le droit non plus de laisser les producteurs se voler entre eux. Voilà ce que le cabinet a compris, et voilà aussi ce que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) devrait comprendre.

Nous continuerons à lutter et nous savons que notre cause est bonne. Il nous reste à espérer que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) trouvera les moyens de venir en aide aux autres catégories de producteurs, de façon à assurer à chacun une juste rétribution pour leur travail. Monsieur l'Orateur, en plus du domaine de l'agriculture, ce budget 1977-1978 me pose un autre problème majeur, savoir ce qu'est la décentralisation industrielle, et, que l'on veuille me croire, ce n'est pas une définition théorique que je cherche, mais une déclaration à l'effet que la décentralisation industrielle atteindra nos régions rurales obligatoirement, car il existe certaines régions où l'agriculture ne suffit pas à assurer une économie saine et suffisamment dynamique.

Les moyens dont dispose présentement le gouvernement ne sont pas appropriés et il faut en trouver d'autres après avoir affirmé que non seulement l'assurance-chômage est l'affaire du gouvernement mais aussi et surtout que l'assurance-travail est et sera avant tout l'affaire du gouvernement. Point n'est besoin d'invoquer un échec du ministère de l'Expansion économique régionale dans sa lutte pour la disparition des inégalités régionales, car il a réussi, mais ce qu'il nous faut, c'est un autre instrument pour, cette fois, mettre au point et utiliser les bons moyens pour assurer à nos régions rurales une économie et une prospérité dont nos populations ont besoin non seulement pour «joindre les deux bouts» mais pour vivre et grandir.

● (1620)

Ces dernières années, au Québec en particulier, on s'est habitué à entendre dire: Que les fonctionnaires fonctionnent, que les étudiants étudient, que les enseignants enseignent, que les infirmières soignent, que les travailleurs travaillent! Il y a une chose que l'on n'a pas encore entendu dire: Que les chômeurs chôment! Et pourtant, il faudra le dire si cela continue. Qui le dira et qui en sera le responsable? Pour ne pas l'entendre dire, il faut que le gouvernement puisse dire dès aujourd'hui: Il faut que les industriels produisent.

Qu'on me permette de me reporter pour quelques instants à mon expérience comme maire de la ville de Lac-Mégantic. Pourquoi dans le quasi-chaos actuel celui qui a quelque argent irait-il le sacrifier pour tenter de donner de l'emploi alors que le lendemain il n'est sûr de rien. J'ai entendu des industriels me dire, et parce que je crois qu'ils ont raison, je répète leurs propos: Nous sommes prêts à produire, nous sommes même prêts à travailler jour et nuit, le dimanche aussi s'il le faut, parce que nous sommes des industriels.

Mais ce que nous ne sommes pas prêts à faire, c'est bâtir des toits et des murs avec le risque qu'il ne se trouve pas de travailleurs pour travailler ou qu'il n'y ait pas de travail pour les travailleurs. Voici ma réponse à cela: Que le gouvernement bâtisse des toits et des murs pour les travailleurs pouvant travailler et que les industriels produisent! Voilà, à mon sens, un moyen pour forcer et orienter une décentralisation industrielle et pour que travaillent ceux qui peuvent et veulent travailler.

Qu'on me donne 5 millions de dollars dans ma circonscription et on créera plus de 1,500 emplois permanents et on verra qu'il s'agira vraiment d'une question d'initiative rentable pour tous les Canadiens. Ce sera non seulement retrouver la valeur-travail, mais ce sera la rendre possible, et nous en avons tous besoin. Troisièmement, quand on parle de lutte à l'inflation, de la hausse généralisée des salaires, de la baisse de la productivité au Canada, même quand le ministre des Finances en parle, on se demande s'il est écouté. Quant à nous, si on y réfléchit davantage, on devient alarmiste, particulièrement dans des régions non industrialisées, à faible densité de population, car cela signifie l'exode ou la pauvreté et, pourtant, tous, individuellement ou collectivement, nous avons une responsabilité.

Monsieur l'Orateur, ces réalités sont le lot quotidien d'une assemblée comme la nôtre, mais le drame, c'est qu'elles ne dépassent pas les murs de la Chambre et, pourtant, elles le devraient. Quelle est notre responsabilité face à cela? Comme député, comme gouvernement, comme Parlement? Pourrions-nous et devrions-nous nous faire vendeurs? Monsieur l'Orateur, une chose est certaine: tant et aussi longtemps que nous sommes ici, nous cherchons à offrir davantage et, pourtant, nous n'avons plus les moyens parce que nos commettants ne peuvent plus payer. Qu'avons-nous alors à faire? Repensons ensemble le nouvel ordre ou le nouvel équilibre canadien et, ensuite, allons le vendre à nos commettants puisque, ici, la procédure est désuète et trop de monde ne peuvent mettre à profit leurs talents et leur dévouement. Les énergies et le savoir-faire se perdent. La crédibilité même des membres du Parlement est en jeu et celle de leurs commettants ne doit pas être exploitée plus longtemps.

Bref, le discours sur le budget est l'illustration parfaite que les députés ne sont plus ce qu'ils doivent être, car ils ne savent que demander alors que le Parlement ne peut plus donner et, ces mêmes députés du Parlement, ont individuellement et collectivement l'obligation de refuser. Ne nous moquons pas davantage de nos circonscriptions respectives, car les heures qui passent ne sont plus aux discours mais aux agissements nécessaires.

Je reste convaincu que mes électeurs ont davantage besoin de moi, dans ma circonscription et en temps et lieu, plutôt que de tenter de leur faire croire qu'il m'est possible, à la Chambre, de travailler efficacement pour eux. Ils sont honnêtes envers moi, j'ai besoin qu'il le demeurent, c'est pourquoi je veux l'être envers eux.

Il y a donc pour nous l'obligation d'informer la population des contraintes dans lesquelles nous devons évoluer. Il faudrait savoir être efficace dans cette mission d'information. Puisqu'il me faut conclure, monsieur le président, je dirai que si le budget n'était pas décevant, il ne serait pas ce qu'il doit être. Bien sûr, nous connaissons une foule de besoins, bien sûr que chacun voudrait avoir le mérite de répondre effectivement et efficacement à tel et tel besoin, mais hélas! répondre aux besoins c'est préparer une facture, et nous devons admettre que la facture de la facture est à ce point élevée qu'il nous faut nous résoudre à rationaliser nos dépenses, à rendre raisonnables nos demandes, voire même à dire non à des demandes même légitimes tout en tentant d'instituer un nouvel ordre économique canadien pour et par tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le budget. En tant que critique des questions ouvrières de l'opposition loyale de Sa Majesté, je tiens à me concentrer essentiellement, pour commencer, sur les remarques qu'a faites il y a quelques jours le ministre du Travail (M. Munro) dans le cadre de ce débat. Je veux parler en particulier de la partie de son discours consignée à la page 4799 du hansard, et que voici:

> J'aimerais maintenant en venir à un sujet qui me semble particulièrement important, soit la concertation entre les principaux groupes d'intérêts qui composent l'économie, les syndicats, l'entreprise et l'industrie et les groupes de consommateurs. Nous devons mettre au point, avec le concours volontaire de tous, un processus de consultation qui nous permettra d'apporter les changements nécessaires pour sortir de la malheureuse conjoncture actuelle et d'empêcher des ruptures désastreuses entre les divers éléments de la société.
>
> Mon programme en quatorze points en matière de travail vise précisément à créer un conseil consultatif qui réunirait des représentants des différents secteurs dans le but de réduire les conflits sociaux. La création d'une telle commission serait particulièrement utile dans la période difficile que nous traversons.

Il est difficile aux députés de s'opposer à l'objectif du ministre. Mais je tiens à leur rappeler que le ministre a déjà dit la même chose il y a quelques années. C'est en grande partie sur son initiative que le Conseil canadien des relations du travail a été créé. Cet organisme était censé atteindre les objectifs dont a parlé le ministre. Mais le Conseil des relations du travail a cessé d'exister au moment même où, il y a environ 18 mois, le gouvernement a violé sa promesse envers le monde ouvrier, auquel il avait promis qu'il n'y aurait pas de contrôles. Les représentants syndicaux se sont alors retirés du Conseil canadien des relations du travail ainsi que du Conseil économique du Canada.

A quoi tout cela a-t-il mené? Toutes les tentatives en vue de réunir les divers secteurs de l'économie dans le cadre d'une sorte de tribune consultative ont échoué. Tous les efforts des mois passés ont été vains à cause des politiques que suivent non seulement le ministre du Travail mais également les autres membres du gouvernement. Je parle en connaissance de cause et quiconque revoit les événements récents ne peut que me donner raison. Nous vivons une année de mutation, phénomène que discerne un auteur bien connu en questions ouvrières, M. Ed Finn. Dans un article publié dans le *Star* de Toronto le 3 janvier 1977, M. Finn, dont les écrits sont toujours bien documentés, a écrit ceci:

> On peut prédire sans crainte de se tromper que 1977 sera une année de négociations fiévreuses. Pas moins de 630 grandes conventions collectives—dont 229 dans l'industrie de la construction—représentant plus d'un million de travailleurs, expireront avant la fin de l'année.
>
> De plus, près de 250 rondes de négociations touchant encore un demi-million d'employés se sont déroulées en 1976 et ne sont pas encore terminées. Ce sera donc une année de négociations collectives intenses.

L'année s'annonce difficile. Le gouvernement supprimera sans doute les contrôles, mais il n'a pas prévu de mécanismes pour assurer la transition. Cela s'explique en partie comme suit: parce que le gouvernement est revenu sur sa décision à

propos des contrôles, les travailleurs n'ont pas confiance en lui. Mais il doit espérer que son projet d'établir des mécanismes consultatifs tripartites sera accepté. Les syndicats estiment qu'un organisme consultatif tripartite est essentiel afin que les travailleurs, le gouvernement et les entreprises sachent quelle orientation prend l'économie, quel genre de planification s'impose et comment les divers secteurs de la collectivité économique peuvent s'en partager les avantages. M. Finn poursuit ainsi dans l'article que j'ai cité tantôt:

La proposition du CTC tendant à établir un mécanisme de planification tripartite sera difficilement acceptée étant donné l'indifférence manifestée par l'entreprise et le gouvernement, et certaines pressions discrètes de la part des chefs syndicaux eux-mêmes. Si jamais cette proposition est envisagée avec un peu de sérieux, ce ne sera que dans un climat de paix industrielle relative.

Il est essentiel que les députés, les hommes d'affaires et les travailleurs connaissent et comprennent assez bien les objectifs du CTC. Monsieur l'Orateur, je demanderais aux députés de se reporter à mai dernier, au moment du manifeste du CTC. Beaucoup redoutaient alors à bon droit que le projet de conseil tripartite relevant du gouvernement et doté de grands pouvoirs de décision, paraisse inacceptable parce qu'il cadrait mal dans un régime parlementaire.

● (1630)

A ce moment-là, mon parti avait clairement fait connaître sa position à ce sujet. Les porte-parole des autres partis avaient eux aussi exposé la leur. Et cette position, telle qu'elle avait été énoncée à l'origine, fut clairement exposée dans une allocution prononcée par M. Morris, du Congrès du travail du Canada. Prenant la parole devant le Trade Union Congress de Grande-Bretagne le 9 septembre dernier, voici ce qu'il a dit:

Nous avons également adopté une résolution de principe, connue sous le nom de Manifeste des travailleurs du Canada, qui établit l'orientation générale de notre mouvement et réclame la création d'un organisme de décision tripartite qui serait doté de pouvoirs lui permettant de planifier la politique socio-économique, de réglementer les investissements privés et publics ainsi que de surveiller la redistribution du revenu national.

Si l'on veut comprendre le point de vue des travailleurs, il importe de reconnaître que, quelles qu'en soient les raisons, la position prise initialement en mai dernier et ultérieurement a été considérablement modifiée par le Congrès du travail du Canada. Il importe de se le rappeler parce que le principe du tripartisme dans les consultations n'est pas aussi diabolique que le croient certaines personnes qui ont peut-être parcouru le manifeste du Congrès du travail du Canada mais qui, de toute évidence, n'ont pas eu de rapports avec le monde ouvrier dans les mois qui ont suivi.

Il convient de signaler que le président du CTC, M. Morris, dans une allocution qu'il a prononcée devant le Canadian Club le 21 février 1977, a exposé sans ambages la position actuelle du Congrès sur le tripartisme. Ses paroles méritent d'être consignées au hansard et d'être relues par tous les députés. C'est là la position du Congrès du travail du Canada. Voici un extrait de l'allocution de M. Morris à la page 4:

Le Congrès a proposé au gouvernement et à la population du Canada la formation d'un conseil national de planification socio-économique au sein duquel les deux associés industriels—le salariat et le patronat—pourront se rencontrer pour examiner et discuter les principaux problèmes auxquels ils ont à faire face. Le gouvernement y serait invité: il pourrait y siéger à titre d'observateur ou encore présider les séances. Ce conseil aurait surtout un caractère consultatif et aurait à son service un groupe indépendant de recherche qui travaillerait sous sa direction. Cette dernière disposition garantirait une autonomie au conseil qui n'aurait plus à compter uniquement sur le flot écrasant de la statistique et de l'information gouvernementales.

[M. Fraser.]

Il est important de reconnaître la position du salariat parce qu'en dépit de ses accrochages avec le gouvernement, on a observé chez-lui un rapprochement avec les représentants du monde des affaires en vue d'en arriver exactement au point dont parlait M. Morris dans son discours.

Le discours que le ministre du Travail a prononcé le 28 octobre 1976 devant les représentants de l'Union internationale et de la Fédération canadienne des travailleurs de l'industrie chimique, dans lequel il expose sa solution personnelle en matière de consultation est très important pour tous les députés, et surtout pour les ministériels. Le ministre a préconisé l'organisation d'une tribune nationale multipartite réunissant des représentants du gouvernement, des travailleurs, des entreprises, des agriculteurs et peut-être encore de certaines autres classes de travailleurs. Cette assemblée multipartite fournirait aux responsables en matière de relations industrielles les documents, les renseignements et les recommandations dont ils ont besoin pour prendre des décisions qui répondent à leurs intérêts propres et à ceux des citoyens.

La tribune nationale préconisée par le ministre du Travail dans le premier volet de son programme en 14 étapes n'existe pas. C'est surprenant puisque le ministre maintient que c'est un projet officiel. Cela s'explique en partie parce que les représentants des travailleurs ont dit sans ambages au gouvernement qu'ils ne voulaient pas participer à une assemblée où ils seraient minoritaires, au début du moins, et où ils seraient perdus au milieu des représentants d'autres secteurs de la société canadienne. Les représentants des travailleurs veulent remonter à la racine des problèmes qui les opposent aux entreprises et au gouvernement. Ils ne veulent pas se contenter de faire un bilan des relations de travail mais ils veulent également étudier la possibilité d'établir un système économique juste et équitable au Canada.

Depuis plusieurs semaines, et même depuis plusieurs mois, je pose des questions à la Chambre, comme d'autres députés d'ailleurs, pour essayer de savoir si la création d'une tribune nationale préconisée par le ministre fait toujours partie d'un programme public officiel. Le premier ministre (M. Trudeau) m'a répondu quelque chose comme ceci: «Il est prématuré de parler d'assemblées multipartites».

En tentant de découvrir si le ministre du Travail veut effectivement constituer une tribune multipartite, on peut examiner avec intérêt la chronologie des événements. Le 27 novembre dernier, je demandais au ministre qui ferait partie de cet organisme national. Je lui ai alors demandé si le Congrès du travail avait accepté la formule de la tribune nationale qu'il avait proposée. Le ministre répondait ainsi:

Nous ne sommes pas encore certains que la formule que nous proposons, c'est-à-dire une alliance de divers groupes placés sur le même pied pour discuter de problèmes nationaux, sera jugée acceptable par le monde des affaires ou les syndicats.

C'était le 27 novembre, un mois complet après que le ministre eut annoncé son intention d'établir cette tribune nationale. Il avouait alors ne pas avoir le consentement des travailleurs. Il est impossible d'organiser quelque chose avec le concours volontaire des travailleurs, à moins que ces derniers ne soient prêts à accepter la formule qui sera appliquée, cependant le ministre persiste à vouloir établir cet organisme national, bien qu'il soit évident qu'il ne peut y parvenir.

Le 29 novembre dernier, le ministre des Finances (M. Macdonald) était interrogé à ce sujet. Il déclarait à une réunion avec des représentants du monde des affaires:

> . . . mais ils ont adopté une attitude positive au sujet de leur participation à un groupe multipartite qui permettrait de tenir des discussions et peut-être s'entendre sur certaines questions économiques importantes . . .

Bien entendu, je n'assistais pas à la réunion dont parle le ministre, et je n'ai pas eu la chance non plus d'être dans le secret des délibérations. Cependant, quand on parle à des chefs d'entreprises et à des hommes d'affaires, on se rend bien compte qu'il n'y a pas à l'heure actuelle de consensus au sein du monde des affaires sur la participation, du moins pour le moment, à une tribune nationale de la nature évoquée par le ministre. Le 3 décembre, j'ai posé une autre question au ministre du Travail. Je lui ai demandé ceci:

> . . . j'aimerais que le ministre dise maintenant à la Chambre de quels autres secteurs il était question, et qu'il nous précise s'il en a informé les syndicats.

Il a été incapable de dire à quels secteurs il faisait allusion et il m'a répondu:

> Nous ne savons pas, par exemple, si les syndicats y participeront réellement.

On a peine à croire que le ministre ait défini la politique gouvernementale lorsque, le 28 octobre dernier, il a demandé un forum national sur cette question, pour reconnaître deux mois plus tard qu'il ignorait si le salariat y participerait. Je le répète, le ministre ne réussira pas à organiser le forum national dont il parle, premier élément de son programme en 14 points, s'il n'obtient pas l'accord et le consentement du salariat. Comme je l'ai déjà dit, pour autant que je puisse en juger aux entretiens que j'ai eus avec les dirigeants du monde des affaires, les syndicats ne sauraient en aucune façon participer aux travaux d'un groupe multipartite s'il n'a pas un rôle important à jouer et s'il ne traite pas d'égal à égal avec deux partenaires qui sont prêts à examiner cette question, c'est-à-dire l'industrie et le gouvernement.

● (1640)

Le ministre n'a rien arrangé avec son inepte sortie contre les liens qui unissent le Congrès du travail du Canada et le Nouveau parti démocratique. Ces liens sont parfaitement connus de tous ceux qui se sont penchés sur l'histoire du mouvement ouvrier. Ces relations d'un caractère tout à fait particulier sont dignes de respect, et le dernier qui devrait se permettre de les attaquer, de les tourner en ridicule ou de chercher à en faire un sujet d'embarras pour les intéressés, c'est bien le ministre du Travail au moment où il cherche à obtenir le concours du mouvement ouvrier.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Tiens, certains députés siégeant à ma gauche sont d'accord avec ce que je viens de dire. Monsieur l'Orateur, les liens qui unissent le CTC et le NPD sont une donnée de notre vie politique, et je m'étonne que le ministre du Travail puisse être assez maladroit, au moment surtout où il faut chercher à composer et à s'entendre, pour se lancer à fond de train dans une attaque de ce genre.

Ce n'est d'ailleurs pas la première gaffe qui ait été commise. Après les entretiens qui ont eu lieu il y a quelques semaines entre le patronat, le salariat et le gouvernement, nous avons entendu des déclarations hors de propos et bien mal fondées. Elles nous sont venues surtout du ministre des Finances. A vrai dire les propos du ministre du Travail avaient été mal rapportés. Le ministre des Finances a dit que les chefs ouvriers s'étaient engagés à prêcher la modération. C'était absolument idiot, puisqu'il n'y a eu aucune promesse de ce genre. Il a donc fallu que les chefs ouvriers apportent immédiatement le démenti qui s'imposait.

On demandera pour quelles raisons les chefs syndicaux n'avaient pas pris d'engagement de ce genre. Mais il est bien facile de voir qu'il ne pouvait pas en être autrement. Le bureau central du CTC n'est pas habilité à annoncer, à la sortie d'une réunion secrète, des changements de politique ou des concessions sur lesquels ils n'ont pas encore consulté leurs commettants. Quand un ministre ne comprend pas cela, il ne faut pas s'étonner que le gouvernement n'arrive pas à établir des rapports fructueux avec les chefs syndicaux.

Après des années d'incidents de ce genre, le ministre n'obtiendra pas du jour au lendemain les résultats qu'il cherche. Quoi que ce débat puisse donner, il faudra que le gouvernement fasse preuve de beaucoup plus de prudence et d'intelligence des choses. Il faudra qu'il apprenne à comprendre beaucoup mieux les mécanismes syndicaux. Il doit comprendre que les dirigeants syndicaux ne veulent plus être convoqués à la salle du comité des chemins de fer une fois par an pour présenter un mémoire au premier ministre, se faire photographier avec les membres du cabinet et se faire dire de revenir l'année suivante. A vrai dire, ils ne veulent pas non plus faire comme les années précédentes, alors qu'ils s'adressaient au monde des affaires en publiant des communiqués et des articles dans les journaux.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

M. Fraser: Pourrais-je continuer quelques instants, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre a décidé hier que les interventions seraient limitées à 20 minutes.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur le budget, je voudrais aussi brièvement que possible exprimer mon opinion bien objectivement, mais aussi très franchement. Évidemment, j'ai des critiques à formuler, mais j'ai aussi des suggestions à faire, lesquelles je considère comme valables, et de nature à aider à enrayer cette vague épouvantable de chômage qui affecte plus spécialement les jeunes travailleurs. Je sais qu'un grand nombre de pays industrialisés traversent présentement des difficultés résultant d'un chômage très élevé. Invoquer le fait que la situation économique n'est pas meilleure ailleurs n'est pas une solution à nos problèmes. C'est au Canada que nous vivons, c'est notre pays qui est en difficulté. C'est donc ici que nous devons travailler pour faire en sorte que notre pays, qui est très vaste, rempli de richesses, puisse assurer à chaque Canadien une honnête subsistance.

Monsieur le président, il est impossible de discuter du budget sans avoir à parler d'argent. En effet, le budget de cette année, comme ceux des autres années, est un alignement de chiffres qui représentent les revenus d'une part, et les dépenses de l'autre. J'entendais il y a quelque temps un député des banquettes arrière, du côté du gouvernement, dire que nous répétons souvent les mêmes propos. Si par cette remarque il croit avoir apporté un argument de nature à faire modifier notre manière d'analyser les défectuosités et les faiblesses de notre système financier, il se trompe grandement. Si nous répétons souvent les mêmes propos, c'est parce que le gouvernement répète de son côté toujours les mêmes erreurs. Pour s'en convaincre, nous n'avons qu'à relire les discours des différents ministres des Finances, que ce soit M. Benson, M. Turner ou M. Macdonald.

● (1650)

Je me souviens entre autres, monsieur le président, que M. Turner présenta une année un budget visant à combattre l'inflation au risque, disait-il, d'augmenter le chômage, et que l'année suivante, il présenta un budget visant à combattre le chômage au risque d'augmenter l'inflation. Nous n'avons qu'à relire ses discours pour vérifier si mes affirmations sont exactes ou non.

Comme résultat, monsieur le président, l'inflation continuait d'augmenter, le chômage aussi. Donc les deux moyens utilisés n'étaient pas efficaces. C'est pourquoi je dis qu'il n'y a pas de risque à essayer les solutions mises de l'avant par le Parti Crédit Social du Canada qui sont, entre autres, le financement du secteur public en utilisant la Banque du Canada, un escompte sur les produits canadiens et un dividende national à chaque Canadien pour augmenter le revenu des familles, sans faire augmenter ce revenu par les prix à la consommation.

En refusant d'attaquer la situation de front, le gouvernement est obligé de faire des compromis à droite et à gauche, et il ne semble pas se rendre compte qu'un pays ne peut pas être prospère en laissant chômer ses usines et sa main-d'œuvre, puis en continuant de s'endetter au bénéfice des institutions financières plutôt que de se servir pour ses besoins de la Banque de l'État, donc de la Banque du peuple. Je sais que parfois certains ministres reprochent aux députés de ce côté-ci de la Chambre d'accuser le gouvernement de trop dépenser et que, du même souffle, nous demandons d'augmenter les crédits pour la sécurité de la vieillesse, un escompte sur les produits laitiers et les produits canadiens, un dividende national et la pension à 60 ans.

Pour ma part, je reproche au gouvernement d'endetter le pays pour des choses dont on pourrait se dispenser pour le moment, ce qui laisserait plus d'argent pour des secteurs plus importants. Je voudrais donner un exemple. Il s'agit du service de la dette nationale, sur laquelle on paiera 700 millions de dollars de plus cette année. Sur l'exercice financier 1976-1977, nous avons payé 4 milliards 650 millions de dollars en intérêt, alors que cette année nous serons appelés à payer 5 milliards 350 millions de dollars.

Si le gouvernement reprenait, et c'est une suggestion, le contrôle du monnayage du crédit de la nation pour le financement du secteur public, cela lui permettrait d'économiser beaucoup au chapitre des intérêts, ce qui lui laisserait plus d'argent pour le financement de travaux publics, pour les réparations et la construction de quais, pour des améliorations aux aéroports municipaux et beaucoup d'autres installations publiques.

Le ministère de la Défense nationale, monsieur le président, a eu une augmentation de 414 millions de dollars et pourtant nous ne sommes pas en guerre. A mon avis, nous pourrions avantageusement prendre une partie de ce montant pour aider au financement du programme d'habitation, cela créerait des emplois tout en procurant des logements additionnels aux Canadiens. Et l'autre partie pourrait être allouée au programme Canada au travail, dont beaucoup de parrains sont désappointés de voir leurs projets bien préparés et sérieux refusés.

Il ne faut pas se le cacher, la mécanisation et l'automatisation remplacent l'homme. La preuve est faite. Il y a quelques années, on disait que la preuve n'était pas faite à l'effet que la machine remplaçait l'homme. Des savants économistes nous disaient que le nombre équivalent d'hommes non employés, remplacés par des machines pour faire la même production, étaient employés à fabriquer des machines. En d'autres mots, ils disaient que la machine ne remplace pas l'homme, elle le déplace seulement. Plus les années s'écoulent, plus la capacité de production matérielle augmente. Et pendant ce temps, il y a moins d'heures-hommes par unité de production, autrement dit, il y a plus de production à acheter, et moins de salaire total pour l'acheter. C'est cela une des causes du chômage.

Le salaire total ne peut plus acheter la production totale. Entre les deux, il y a un manque à gagner qu'il faut combler. Différents moyens s'offrent à nous pour combler la différence. Premièrement, par un vaste programme de travaux publics visant à procurer des emplois, donc des revenus, sans pour cela produire des biens de consommation. Deuxièmement, par l'attribution d'un dividende national à chaque Canadien, ce qui augmenterait son pouvoir d'achat sans augmenter les prix et le ferait bénéficier des surplus, et par un escompte sur les prix des produits canadiens.

C'est la consommation, à mon avis, monsieur le président, qu'il faut financer si on veut que la vie économique reprenne son cours, et le marché domestique est encore le marché le plus stable. Je disais donc qu'il manque un autre revenu que le salaire. Les syndicats ouvriers auront beau faire augmenter les salaires, à l'avenir, ils n'arriveront jamais à combler l'écart existant entre le revenu gagné et le prix de revient total. Il faut donc trouver une autre solution. L'humanité a mis sur pied un système de production incroyable mais elle n'a pas encore mis sur pied parallèlement un système de distribution équitable. Il faut mettre sur pied un nouveau système économique afin de sortir notre pays de l'ornière, et c'est ce que j'ai cru comprendre dans ce que disait tout à l'heure, dans son discours, l'honorable député de Compton (M. Tessier).

Au sujet des biens privés, on devrait inventer un autre revenu pour chacun, en distribuant de l'argent nouveau, basé sur l'équivalent manquant entre la valeur totale des produits et la valeur totale des salaires. Le major Douglas propose le dividende national et l'escompte comme solution.

Pour ce qui est des biens publics, les hommes devront répondre affirmativement aux quatre questions suivantes: Est-ce que ces travaux s'imposent, d'une part? Est-ce que nous avons les matériaux pour les exécuter? Est-ce que nous avons les hommes nécessaires? Est-ce que nous avons l'outillage pour aider les hommes à les accomplir? Si on peut répondre affir-

mativement à ces questions, il faudra exécuter les travaux sans se demander: Avons-nous l'argent? Ce dernier devra suivre automatiquement par des crédits nouveaux non empruntés du secteur privé. Je suggère que le Canada ait sa propre marine marchande. C'est une autre suggestion honnête que je fais au gouvernement. Nous avons des chantiers maritimes ainsi que des ouvriers capables de construire de très bons navires. On pourrait, par conséquent, se diriger graduellement dans cette voie. Actuellement, notre pays verse des subventions pour aider nos chantiers maritimes à construire des navires pour d'autres pays, et cela en vue d'assurer du travail à nos ouvriers. Pourquoi ne pas utiliser cet argent pour se monter une bonne marine marchande?

Je voudrais également, monsieur le président, faire part au gouvernement d'une idée qui me semble très bien réalisable et qui serait de nature à apporter des améliorations sur plusieurs plans. Je sais que, lorsque certaines personnes liront mes propos, elles vont sursauter, mais je m'en fiche, parce que Pasteur, lorsqu'il a donné à l'humanité sa formule de pasteurisation, a fait rire de lui, et aujourd'hui tout le monde l'emploie.

Monsieur le président, compte tenu du fait que nous avons des hivers assez rigoureux et qu'en général la neige est assez abondante, surtout dans l'est du Québec, en conséquence, l'entretien des routes est très dispendieux puisqu'il faut les déneiger pour faciliter l'usage des véhicules automobiles. En raison de notre climat, le coût de construction des routes est devenu très élevé et il y a lieu de prendre tous les moyens possibles pour en assurer la durabilité afin d'en diminuer le fardeau d'entretien. J'ai observé, monsieur le président, en circulant sur les grandes routes en hiver, que lorsqu'il y a des arbres le long de la route la poudrerie est de beaucoup réduite, il y a moins de neige sur le pavé et que la circulation était beaucoup plus sûre.

● (1700)

Étant donné que le domaine routier est de juridiction provinciale, je suggère que le gouvernement fédéral propose aux provinces un plan conjoint destiné à la plantation d'arbres sur une lisière de terrain, le long des grandes routes dont la construction est terminée, par exemple, la route transcanadienne. Lorsque ces arbres auront atteint une certaine croissance, en plus d'être beaux et agréables pour le voyageur, il y aura lieu d'espérer que cela aiderait premièrement à diminuer le coût de l'entretien. Deuxièmement, avec moins de neige sur le pavé, la visibilité sera améliorée du fait que la poudrerie sera réduite par ces arbres, et il y a lieu de croire qu'il y aurait moins d'accidents, par conséquent, les taux d'assurance pourraient être diminués. Si l'on peut réduire le nombre d'accidents qui causent des dommages matériels élevés, il va de soi que les coûts de transport diminueront, ce qui aiderait aux petites et moyennes entreprises des régions les plus éloignées à faire face à la concurrence des entreprises situées dans les grands centres.

Je pense en ce moment, monsieur le président, plus particulièrement à la région de la Côte Sud et de l'extrême Est du Québec, ainsi qu'aux provinces Maritimes, et Dieu sait si nous avons des difficultés à établir et à maintenir des industries pour assurer de l'emploi à la main-d'œuvre dans ces régions dont le niveau de chômage est très élevé. Troisièmement, l'exécution de ce programme de plantation d'arbres le long des routes contribuerait à créer des emplois d'été pour les étudiants, ainsi que pour un certain nombre d'autres travailleurs qui ont des difficultés à se trouver un emploi. Ce serait également un bon moyen de réaliser des choses utiles dont la population bénéficierait avec le temps. Quatrièmement, étant donné que les arbres remplissent dans la nature deux autres fonctions importantes, il est bon, je crois, que les jeunes en soient informés afin qu'ils contribuent à leur protection pour en assurer leur croissance.

En effet, il est reconnu que les racines des arbres constituent en quelque sorte un filtre naturel pour assurer une meilleure qualité d'eau. La forêt, les arbres contribuent aussi à maintenir une nappe d'eau à un niveau plus élevé. On sait que présentement de nombreuses municipalités sont aux prises avec un manque d'eau potable et qu'il en coûte des millions pour canaliser l'eau sur des distances parfois très considérables. Le déboisement et le drainage contribuent à faire baisser la nappe d'eau.

Cinquièmenent, étant donné que nous utilisons des produits polluants pour aider à l'entretien des routes en hiver, une plantation d'arbres le long des routes servirait également à combattre la pollution occasionnée par l'usage de ces produits chimiques. Monsieur le président, je crois que, pour toutes ces raisons, le gouvernement devrait retenir sérieusement cette suggestion et tenter de la mettre en œuvre en commençant par les régions les plus affectées par les intempéries de l'hiver.

Considérant que l'entreprise privée n'est pas en mesure d'absorber toute la main-d'œuvre disponible et qu'il est très malsain pour un pays à bâtir comme le Canada, qu'il y ait un million de sans-travail, il est donc du devoir de l'État de suppléer par des travaux publics utiles. Il ne faut pas l'oublier, un proverbe dit: L'oisiveté est la mère de tous les vices. Par conséquent, on ne peut combattre efficacement le vice que par une saine utilisation des énergies humaines, et la plus vieille formule connue «à date», c'est le travail. Je suis d'avis que, lorsque l'ensemble de la population sera occupée quotidiennement à exécuter un travail quelconque, nous aurons besoin de moins de prisons. Ce serait déjà une économie, puisqu'il en coûte $15,000 par année pour l'entretien d'un prisonnier. Il y aurait également moins de dépressions nerveuses occasionnées à un très grand nombre de personnes par un manque de revenu pour satisfaire aux besoins de chacun. Cela aiderait également à diminuer les coûts d'hospitalisation, car il est reconnu qu'en général le travail est un facteur de bonne santé. Les députés qui travaillent beaucoup sont en bonne santé.

Enfin c'est aussi par le travail que nous pouvons augmenter la production nationale brute qui sert d'étalon à notre système monétaire, c'est ce qui donne la vraie valeur à l'argent et non pas l'or. Il ne faudrait pas que le gouvernement augmente seulement la dette nationale brute, il faut également augmenter la production nationale brute, ainsi que le revenu des classes laborieuses. Ce sont surtout les petits qui sont victimes de l'inflation et du chômage.

Pour en revenir à la dette nationale brute, elle augmente d'une façon décourageante sans que personne s'en soucie trop. Au 31 mars 1968, d'après un document officiel déposé au comité des finances, du commerce et des questions économiques, on peut constater que cette dette était de 42 milliards en 1968, 78 milliards en 1975, tout près de 89 milliards en 1976, soit tout près de $4,000 par habitant. Pensons-y sérieusement, une augmentation de 46 milliards en huit ans. Il n'est donc pas

étonnant que sur le budget de 1977-1978, le service de la dette au chapitre des intérêts soit d'au-delà de 5 milliards, soit plus de 16 millions par jour.

Monsieur le président, ceci est le résultat d'un système financier détraqué et désuet. Le Canada a un besoin urgent de chefs capables de braver la dictature financière. Cette dictature est la principale cause de toutes nos difficultés économiques nationales. Il faudrait obliger le gouvernement à répondre officiellement devant le Parlement à la question suivante: Qui crée la masse monétaire au Canada, le gouvernement ou les banques privées? Si le gouvernement fabrique tout notre stock monétaire, comme beaucoup de gens le prétendent, pourquoi emprunte-t-il auprès des bailleurs de fonds privés des milliards de dollars sur lesquels il verse des intérêts?

Dans un discours prononcé devant l'Union commerciale mauricienne, en novembre 1959, l'honorable Donald Fleming, ancien ministre des Finances, déclarait ceci: Je tiens à souligner que le gouvernement canadien ne peut exercer aucun contrôle sur notre masse monétaire. Il ne peut ni l'augmenter, ni la réduire. Voilà, monsieur le président, un aveu très clair du gouvernement qu'il a cédé cette grande responsabilité aux mains des institutions financières. Je vois, monsieur le président, que vous vous apprêtez à me signaler que mon temps est écoulé, mais si vous voulez me permettre de terminer, j'aurais des choses très intéressantes à communiquer à la Chambre et qui, je pense, ne feront pas perdre le temps de la Chambre. Alors je disais ceci que dès 1931 . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je veux quand même que les choses soient dans l'ordre. Hier, il y a eu une entente par laquelle il n'a pas été clairement établi si l'honorable député aurait droit à 20, 22 ou 30 minutes. Alors je suis prêt à ignorer l'horloge pour une minute ou deux, espérant qu'il pourra s'en tenir à une moyenne entre 20 minutes et 30 minutes, ce qui sera à la satisfaction de tous les autres députés qui veulent quand même prendre la parole d'ici 9 h 45.

M. Lambert (Bellechasse): Je remercie la présidence et tous mes collègues. J'ai déjà dit qu'on pouvait s'exprimer plus rapidement et je tiens à répéter qu'on est capable de le faire. Mais étant donné que selon le Règlement nous avions un temps plus considérable, je m'étais préparé en conséquence, et c'est pour cela que je voudrais terminer très brièvement.

Alors, je disais tout à l'heure que dès 1931, c'est bien avant nous cela, le pape Pie XI avait dénoncé la dictature financière en déclarant ceci: Ceux qui contrôlent le crédit contrôlent en quelque sorte le sang économique de la nation, si bien que sans leur permission on ne peut plus respirer. Cela est encore vrai aujourd'hui. Alors, lorsque nous préconisons une réforme monétaire et financière, les valets de la finance disent que c'est un domaine bien compliqué, et que cela ne s'est fait nulle part dans le monde. Monsieur le président, il me semble que ce n'est pas digne d'un Canadien que d'afficher un tel sentiment d'infériorité. Nous devrions avoir le courage d'innover dans ce domaine. Après tout, nous ne sommes tout de même pas des singes, comme dirait le regretté Réal Caouette. Il avait le courage, lui, d'être lui-même, et de ne pas singer sur les autres. S'il était ici aujourd'hui, monsieur le président, je suis convaincu qu'il préconiserait carrément les mêmes réformes, avec le même courage.

J'ai pris à la Chambre, en décembre 1976, l'engagement d'être fidèle aux principes du Crédit social et à la mémoire de Réal Caouette, et à moins qu'on me présente une formule meilleure, qui serait de nature à assurer une plus grande justice distributive, je me dois de lutter pour le triomphe de l'idéal pour lequel ce grand Canadien que fut Réal Caouette a toujours combattu. Au début de la guerre de 1939, la bombe atomique n'existait pas, pourtant les atomes existaient depuis le commencement du monde. On s'est mis à l'œuvre, et après six ans on a réussi à fabriquer la bombe atomique. On a décidé de le faire, et pourtant c'était plus difficile à réaliser que la réforme monétaire que nous préconisons.

Armstrong a été le premier homme à se rendre sur la lune; pourtant cet exploit était plus difficile à réaliser que réformer notre système monétaire et financier pour qu'il soit serviteur et non pas maître du peuple. Armstrong n'a pas dit: Personne n'y est allé, je n'y vais pas. Il a accepté le défi et il y est allé.

Enfin, monsieur le président, je regrette que le budget de 1977-1978 ne stipule pas de réduction d'impôt pour les petits salariés, c'est pourtant cette classe de notre société qui souffre le plus des méfaits de l'inflation des prix. Il ne faut pas oublier que le cancer de l'inflation, c'est l'enfant légitime du régime financier actuel devant lequel le gouvernement s'incline et fait toutes sortes de courbettes inimaginables, dont le peuple est l'innocente victime.

Je demande en terminant, encore une fois, à tous ceux qui m'écoutent et à ceux qui liront mon message, de prendre conscience de leurs responsabilités, et il y en a qui sont grandes, et de se comporter en fonction du mandat qui leur a été confié par la population, celui d'exercer l'autorité, de gouverner en vue du bien commun en agissant comme arbitre impartial pour protéger le faible contre le fort. Ce n'est qu'à cette condition, monsieur le président, que nous pourrons sauver notre démocratie. Agissons pendant qu'il est encore temps. C'est le mot d'ordre que je voudrais donner à tous mes collègues afin que nous puissions tous ensemble scruter sérieusement ce domaine du financement du secteur public, et si on décide d'y apporter des solutions, je suis convaincu que le gouvernement et tous les députés se réjouiront, et la population également, parce que nous aurons par le fait même réussi à enrayer l'inflation et à permettre à tous les Canadiens qui veulent travailler, qui ont du cœur au ventre, de pouvoir se trouver un emploi, et d'être productifs.

C'est ce que la population de notre pays attend de nous, membres de ce Parlement, et j'espère qu'avec les jours qui vont suivre nous pourrons nous mettre sérieusement à l'œuvre, et réussir à relever nos manches pour faire face à ces puissances financières qui sont là uniquement pour réaliser des profits, au lieu de servir sérieusement la population.

● (1710)

[*Traduction*]

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en une journée aussi intéressante et aussi positive sur le plan politique, je sais qu'un discours sur le budget ne saura sans doute pas intéresser autant le public, à en juger par certains discours que nous avons entendus cet après-midi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dites-nous ce que vous pensez vraiment du budget.

M. Abbott: Vous aurez sans doute remarqué, monsieur l'Orateur, que plusieurs objectifs de la politique économique du gouvernement énoncés par mon collègue, le ministre des

Finances (M. Macdonald), dans son discours et appuyés par des mesures budgétaires précises sont également reliés aux changements apportés à la politique sur la concurrence dans le bill C-42.

Le ministre a fait remarquer que la baisse récente du dollar canadien qui reflète, en partie, la baisse des taux d'intérêts au Canada, peut avantager les entreprises canadiennes en les aidant à réduire leurs coûts. La modification du taux de change leur permettra de concurrencer les importations qui sont maintenant plus chères au Canada et les prix élevés des marchés étrangers. Le ministre des Finances a fait remarquer que pour profiter de ces avantages nous devions contrôler soigneusement nos coûts et nos prix. C'est là que les modifications à la loi sur la concurrence, que j'ai présentées à la Chambre il y a un mois, peuvent jouer un rôle important.

Il y a chez nous bien trop d'industries qui établissent leurs prix au Canada, et c'est leur méthode habituelle, en adoptant le prix américain, plus les frais de douanes et les frais de transport. Si ces industries ne veillent pas sérieusement à maintenir leurs coûts au minimum, elles perdront rapidement les avantages que leur apporte la baisse du dollar. Je crois que les industries où la concurrence n'est pas très forte sauront moins bien résister à la tentation d'augmenter leurs coûts, car elles peuvent espérer faire payer cette augmentation par l'acheteur sans trop de difficulté. Le renforcement de la loi sur la concurrence stimulera la concurrence et les compagnies auront plus de mal à faire payer leurs hausses de frais par les clients.

Le bill C-42 tient compte du besoin d'améliorer de façon précise la situation concurrentielle de l'industrie canadienne tant au Canada qu'à l'étranger. Grâce aux dispositions de ce bill, on pourra bloquer toute fusion pouvant restreindre le jeu de la concurrence, mais la Commission de la concurrence ne s'opposera pas aux fusions aptes à favoriser l'efficacité d'une entreprise du moment que cela ne donne pas lieu à un monopole de fait.

La Commission pourra autoriser une fusion même s'il doit de toute évidence en résulter un monopole de fait pour profiter de gains d'efficacité, moyennant des garanties suffisantes. En outre, on autorisera des accords de spécialisation, soit absolus soit conditionnels, lorsque ce sera la seule façon d'accroître de façon sensible l'efficacité d'une entreprise. De même, en précisant et en élargissant les exemptions à l'exportation, il nous serait possible de rassurer les hommes d'affaires qui songent à conclure de tels accords qui seraient à notre avantage en tant que pays commerçant. Ainsi donc, les incitations à l'investissement que le budget consent au secteur des affairs de même que la possibilité d'accroître nos exportations et de diminuer nos importations que donne la chute du dollar canadien, se trouvent renforcées par l'appui direct du gouvernement en vue d'une plus grande efficacité.

Bien sûr, l'action de cartels internationaux ou la répartition de marchés mondiaux entre différentes succursales d'entreprises multinationales pourraient entraver les possibilités d'exportation et l'accès aux importations essentielles. Nulle mesure budgétaire ne peut présenter de telles limitations sans difficulté. Toutefois, la politique de la concurrence pourrait interdire de telles pratiques et le bill C-42 renferme justement plusieurs dispositions de cette nature. Les sociétés canadiennes engagées activement dans de telles coalitions internationales pourront faire l'objet de poursuites au criminel si elles assurent 50 p. 100 ou plus de la production ou de la fourniture au Canada de tel ou tel produit.

Dans le cas d'accords ou d'arrangements entre une société canadienne et une succursale d'une entreprise étrangère en vue de restreindre l'importation au Canada ou l'exportation du Canada d'un produit quelconque pour protéger le niveau des prix ici même ou à l'étranger, la Commission de la concurrence pourra interdire tout accord ou arrangement engageant une société canadienne qui assure 25 p. 100 ou plus de la production ou de la fourniture au Canada de tel ou tel produit.

Ces mesures et d'autres semblables sont destinées à protéger la production et le marché du travail au Canada de la restriction artificielle de l'exportation et d'empêcher les consommateurs canadiens d'être exploités en raison de restrictions artificielles des importations. C'est là une façon pour le Canada de participer à la lutte internationale contre les restrictions privées imposées au commerce mondial et partant, en vue d'une plus grande liberté du marché mondial dont a parlé le ministre des Finances.

Le budget apporte par ailleurs des modifications touchant le financement des petites entreprises. Les politiques fiscales influent certainement sur leur efficacité et leur capacité de soutenir la concurrence, et c'est pourquoi je me réjouis des modifications annoncées par mon collègue. Les modifications apportées à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui touchent également les rapports de concurrence sur le marché, sont d'une suprême importance. Le renforcement des dispositions relatives aux coalitions touchant l'établissement des prix et le partage du marché, à la suite de la Phase I des révisions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, donnera au petit chef d'entreprise davantage d'assurances qu'il n'en avait auparavant de pouvoir s'approvisionner sur des marchés concurrentiels.

De même, le renforcement de la disposition sur le maintien des prix assurera au petit chef d'entreprise une protection contre toute tentative des fournisseurs d'exercer un contrôle sur sa politique des prix. Grâce aux dispositions relatives au refus de transiger prévues à la Phase I, le petit chef d'entreprise jouit d'un certain recours quand un fournisseur refuse de lui fournir certains produits ou certains services parce qu'il veut échapper au jeu de la concurrence ou que ses activités tiennent du monopole.

Ce regain de fermeté de la loi sur la concurrence proposé à la Phase II de la loi contribuera de façon importante à protéger les petites et moyennes entreprises canadiennes contre les pratiques de non-concurrence des grandes entreprises dont le pouvoir est grand sur le marché. Les propositions concernant la deuxième étape devraient favoriser grandement le cadre d'activités de la petite et de la moyenne entreprise. Elles tendent à supprimer ou à réduire les obstacles artificiels qui interdisent aux petites entreprises ou bien d'étendre leurs activités ou bien de concurrencer efficacement dans de nouveaux domaines.

● (1720)

Cette mesure législative vise à rendre souple et dynamique une économie dans laquelle c'est le jeu du marché qui détermine lui-même dans la mesure du possible le succès des entreprises, et non pas des firmes ou groupes de firmes cherchant à maintenir la part du marché qu'ils accaparent. Toute

société, grande ou petite, qui offre un meilleur produit ou une meilleure façon de procéder, ne devrait pas échouer parce que des obstacles artificiels l'ont empêchée de commercialiser ses produits. Il existe au Canada de nombreuses industries dont la production et les ventes sont pour une bonne part le fait de quelques grandes sociétés et c'est pourquoi les propositions de la deuxième étape auront tellement d'importance pour les petites et moyennes entreprises.

Mon collègue a également fait remarquer que le contrôle des dépenses du gouvernement est une partie essentielle de nos politiques anti-inflation, et que l'on prévoit la croissance des investissements commerciaux et la création d'emplois. Les dispositions du bill C-42 que j'ai déjà mentionnées favorisent également la création d'emplois en promouvant l'efficacité industrielle et en affermissant l'emploi grâce à l'amélioration des moyens de concurrence. Une autre disposition du bill appuie également nos efforts contre l'inflation, soit les dispositions concernant l'activité réglementée.

Tout comme nous cherchons à contrôler les dépenses de l'État, nous cherchons également à limiter la portée des réglementations à l'essentiel et à promouvoir dans la mesure du possible les principes de l'efficacité et de la concurrence dans les domaines relevant de la compétence fédérale. Les critères proposés dans le projet de loi en vue d'exempter des personnes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions imposent tous une responsabilité publique aux monopoles d'État. En outre, en obligeant les organismes de réglementation fédéraux à exercer leur pouvoir d'une façon moins restrictive pour la concurrence, dans la mesure du possible, nous voulons répondre à ceux qui soutiennent que les règlements gouvernementaux ont entravé le jeu du marché et ont été parfois une cause importante d'inflation.

[*Français*]

Ce n'est pas une coïncidence que le budget et le projet de loi sur la concurrence contiennent des mesures qui se complètent et se renforcent mutuellement. C'est là l'expression non seulement d'une politique mais d'une stratégie économique que le gouvernement met de l'avant. Dans son éditorial du 17 mars, Claude Ryan, du journal *Le Devoir*, qualifie le bill C-42 de «. . . l'un des plus lourds de conséquences, et l'un de ceux qui témoignent le plus nettement des intentions du gouvernement au plan économique.»

La liberté totale d'entreprise, sans aucune règle de jeu, mène vite les plus puissants à dévorer les plus faibles. Cette spirale vers la concentration ne tarde pas à s'effectuer au détriment du public. Par contre, au Canada, à cause de l'exiguïté de nos marchés, nous nous devons de permettre la concentration du pouvoir économique, dans le but de réaliser des économies par la production à grande échelle, et de former des liens de meilleure qualité en plus grande quantité. Cela permet aussi aux compagnies canadiennes d'être plus concurrentielles sur les marchés mondiaux et, partant, d'embaucher plus de gens et de produire davantage.

Cette dualité de la réalité économique canadienne peut être contrôlée par un ensemble de mesures dont dispose le gouvernement. La politique de concurrence, aussi bien que la politique fiscale et monétaire, s'insère dans le cadre. C'est ainsi que Claude Ryan décrit la situation: «Les instruments dont disposent les gouvernements pour faire face à ce problème sont très nombreux. A partir de l'impôt sur le revenu jusqu'aux multiples organes de réglementation spécialisés, sans oublier les formes de plus en plus nombreuses d'implication de l'État à titre d'entrepreneur, très variés sont les moyens qu'ils mettent en œuvre pour freiner le goût démesuré du pouvoir économique chez plusieurs, et pour favoriser une distribution de la richesse, plus équitable que n'en permettrait la seule logique du marché. Dans cet éventail, les mesures qui visent plus directement à domestiquer le pouvoir économique, telle l'actuelle loi des enquêtes sur les coalitions, occupent une place de choix.»

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à d'autres occasions que mon ministère s'intéressait avant tout au bon fonctionnement du marché qui doit pouvoir répondre aux besoins et aspirations des producteurs comme des consommateurs. De ce point de vue, je suis extrêmement sensible aux difficultés qu'éprouvent les particuliers et aux graves répercussions que peuvent causer, à long terme, des pressions inflationnistes non contrôlées. Dans son exposé budgétaire mon collègue montre qu'il est tout à fait conscient de ces dangers et qu'il reconnaît pleinement l'importance essentielle d'une gestion économique prudente. Les consommateurs canadiens recueilleront certainement les avantages de cette orientation politique. Ils bénéficieront également des ajustements de tarif annoncés dans le budget, mesures qui confirment l'orientation du gouvernement vers un climat de plus grande libéralisation des échanges.

En étudiant les mesures budgétaires, il faut tenir compte de ce qu'elles ne représentent qu'un volet de la politique économique gouvernementale, extrêmement important bien sûr, mais qui réclame l'aide et la coordination de nombreuses autres sphères de l'économie. Je suis heureux de dire aujourd'hui que je tient à apporter tout mon appui à ces mesures et je suis également heureux de pouvoir les renforcer grâce à une mesure énergique inscrite à mon nom. Je les recommande l'une et l'autre à l'attention de la Chambre.

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de ce qui, à mon avis, constitue la triste administration des recettes de l'État. Mes collègues ont parlé avant moi du budget en général, document lamentable, et ont montré pourquoi il ne réussissait pas à répondre aux besoins des Canadiens. Mais je ne dispose que de 20 minutes, monsieur l'Orateur. Je n'étais pas ici hier sinon je me serais opposé à ce qu'on limite ainsi le temps de parole. C'est révoltant lorsqu'on doit s'absenter de la Chambre . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député n'a pas le droit de critiquer les décisions de la Chambre dont il est membre. Tous les députés sont censés être présents à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Peut-être n'ai-je pas le droit de critiquer ce que fait la Chambre mais je suis certainement libre d'exprimer mon opinion.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député ne saurait donner son opinion sur une décision rendue par la Chambre. Il s'en apercevra vite s'il lit le Règlement.

M. Crosbie: Alors, je le dirai à l'extérieur de la Chambre, monsieur l'Orateur. De toute façon, je n'ai que 20 minutes à consacrer à ce sujet et non pas 45 comme je le croyais.

Une voix: Dieu merci!

M. Crosbie: Voici un document qui émane d'un gouvernement qui prône la société juste et je voudrais examiner un secteur de l'administration de ce gouvernement pour voir jusqu'à quel point il est juste envers la société. Il y a 8,930,000 contribuables au Canada qui ont versé des impôts en 1974; les faits que je vais signaler montreront qu'il n'a pas perçu équitablement et efficacement ces impôts. A la fin de mars 1976, le gouvernement a perçu plus de 17 milliards de dollars au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers dans tout le Canada auprès de huit millions de contribuables.

J'ai sous la main un document du ministre du Revenu national (M^lle^ Bégin) intitulé *Inside Taxation.* Il est bien présenté et facile à lire. Je vois à la page 34 qu'à la fin de l'année terminée le 31 mars 1976 le ministère avait délivré 11.5 millions d'avis de cotisation. Au cours de la même période, quelque 13,500 avis d'opposition ont été reçus au ministère dont 93 p. 100 ont été réglés à l'amiable. La section du contentieux des affaires fiscales du ministère de la Justice est chargée d'assurer tous les services et de fournir tous les conseils légaux demandés par la direction des appels sur la façon de régler les avis d'opposition et les appels interjetés devant la Commission de revision de l'impôt, la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême du Canada.

● (1730)

Ce que je vais dire concerne le ministère de la Justice et celui du Revenu national. A la page 28, on nous informe que les agents du fisc disposent de moyens énergiques qu'ils peuvent utiliser contre les contribuables qui ne veulent pas payer de bonne grâce; ainsi, ils peuvent saisir les salaires, s'emparer des dépôts bancaires, confisquer les biens et même les vendre. Voilà le principe que ce document énonce. Il ajoute que le contribuable qu'il ait ou non donné avis d'opposition ou interjeté appel doit d'abord payer l'impôt réclamé et les intérêts.

Dans certains cas, le ministère pourra accepter une garantie accessoire pour le montant de la dette jusqu'à ce que l'affaire soit jugée. Pour autant que je sache, cette garantie accessoire est généralement constituée par un billet émis par une compagnie du sûreté et dont le montant est égal aux intérêts et aux amendes que le ministère réclame. Voilà ce que les simples contribuables ne doivent pas perdre de vue, ce que les gens que j'ai rencontrés alors que j'exerçais le droit ne doivent pas perdre de vue. Pourquoi permet-on à ce contribuable-là de passer outre à la règle? Voilà ce dont j'entends traiter aujourd'hui.

Le 31 mars 1977, monsieur l'Orateur, on comptait neuf appels inscrits auprès de la Cour suprême du Canada touchant la loi de l'impôt sur le revenu et qui n'avaient pas encore été entendus, et un appel en attente de jugement. Ainsi comptait-on dix appels interjetés par des contribuables auprès de la Cour suprême du Canada. On en comptait par ailleurs 77 inscrits auprès de la Cour d'appel fédérale, dont 66 qui n'avaient pas encore été entendus, deux en attente de jugement, et neuf pour lesquels un jugement avait été rendu et dont on attendait qu'exipre le délai d'appel. A ces 77 causes inscrites auprès de la Cour d'appel fédérale s'ajoutaient 671 causes inscrites auprès de la Cour fédérale du Canada, plus les 10 causes inscrites auprès de la Cour suprême du Canada, soit un total de 758 causes.

L'un des appels inscrits auprès de la Cour suprême du Canada remonte à octobre 1970 sans que l'on fasse quoi que ce soit à ce propos. Je veux savoir pourquoi on a laissé s'écouler sept ans après qu'un avis d'appel fut signifié à la Cour suprême du Canada par John Christopher Doyle, sans que la Couronne ne procède ou ne le force à procéder ou ne prie la Cour de rejeter l'appel. Je veux savoir pourquoi on tolère que demeure impayée une dette de 4.5 millions de dollars en impôts, amendes et intérêts. Ces appels concernent les années d'imposition 1950 et 1954—des affaires vieilles de 27 et de 23 ans.

La Commission d'appel de l'impôt sur le revenu en a été saisie en 1967. Le contribuable a vu rejeter son appel. Il en a ensuite saisi la Cour de l'Échiquier en 1970 lorsque le juge Gibson a rendu son jugement relatif à deux appels figurant dans les dossiers publics—*Doyle contre M.N.R. (1970),* à la page 6251 des *Dominion Tax Cases* concernant l'impôt sur le revenu pour 1950 et a arrêté qu'il fallait ajouter $200,000 à son impôt sur le revenu pour cette année-là. Le juge Gibson de la Cour de l'Échiquier a rejeté l'appel. Dans l'affaire *Doyle contre M.N.R.* concernant l'impôt sur le revenu de 1954 et figurant à la page 6262 des *Dominion Tax Cases*, le juge Gibson a arrêté qu'il fallait ajouter $2,080,000 au revenu du contribuable pour cette année-là et que ce dernier devrait verser l'impôt correspondant à ce montant. Il avait déclaré un revenu de $198,173. Après réévaluation, il a dû payer $1,859,-000 en impôts. Le jugement a été rendu 16 ans après 1954, soit le 29 juin 1970.

Ce n'est pas très joli, monsieur l'Orateur, mais en octobre 1970, il y a six ans et huit mois, le droit d'appel a été sollicité et accordé. L'affaire figure au dossier n° 12028/9 de la Cour suprême. Depuis, tous les ans—et ce fut certainement le cas l'an dernier—le contribuable demande à la Cour suprême de rayer son cas de la liste et les représentants du ministère du Revenu national tombent d'accord. Que se passe-t-il, monsieur l'Orateur? Cela ne nous arriverait pas, ni à vous, ni à moi; quelles sont donc les circonstances particulières de cette cause?

M. John Christopher Doyle est recherché par la justice au Canada et aux États-Unis. Il a le contrôle d'une société canadienne constituée aux termes de la loi fédérale sur les impôts des sociétés et connue sous le nom de Canadian Javelin Limited. Il détient 18.2 p. 100 des actions de cette compagnie, ce qui lui en donne le contrôle car les autres actions sont très dispersées. Pendant 25 ans, il a pillé la compagnie en dépit des plus grands efforts de la Securities Exchange Commission et d'autres pour l'en empêcher. La compagnie s'est fait violer plus d'une fois. Les autorités canadiennes n'ont pas agi pour protéger les actionnaires. Ils sont environ 30,000 en tout, dont 65 p. 100 sont des Américains. M. Doyle possède 1,319,000 actions de la Canadian Javelin et d'après les dossiers officiels, le gouvernement en retient 125,000 à cause de l'impôt sur le revenu qu'il doit au gouvernement. Autant que je sache, M. Doyle s'est prévalu de ces actions pour voter au fil des années, s'aidant ainsi à garder le contrôle de la compagnie qu'il spolie.

En 1965, le gouvernement a émis un ordre de saisie contre la Canadian Javelin Limited présumément pour l'informer qu'elle devait dorénavant verser cet argent à la Couronne contrairement au jugement rendu. Le Canadian Javelin Limited a passé outre à ces assignations. Le dossier de la compagnie montre qu'elle est passible d'une amende équivalent à la somme de $525,055 qu'elle a versée à M. Doyle malgré l'ordre de saisie.

Que s'est-il produit d'autre à propos de cette timide tentative de la part du gouvernement pour récupérer les sommes qui lui sont dues et obtenir une certaine sécurité? Il n'a pas réussi semble-t-il à récupérer les autres 1,319,000 actions de M. Doyle bien qu'il fût au Canada pendant tout ce temps. Il n'est plus ici maintenant mais il est recherché par la justice. Pour se soustraire à l'injonction émise contre la Canadian Javelin Limited et interdisant de lui verser aucun argent, il a créé une compagnie aux Bahamas qui s'appelle la Javelin Export Limited. Cette compagnie a rendu de prétendus services légaux à la Canadian Javelin Limited. La Canadian Javelin Limited paie ces services à Javelin Export Limited et cette dernière verse à son tour des honoraires appointements à M. Doyle et le tour est joué. Mais M. Doyle ne verse pas un sou au fisc canadien à l'heure actuelle et il n'en a pas versé depuis des années. Grâce à ce mécanisme fort simple, il perçoit des revenus d'une compagnie canadienne qui réalise le plus gros de ses bénéfices grâce à la Wabush Mine, propriété de la compagnie Iron Ore au Labrador.

C'est depuis 14 ans que le gouvernement tolère sans broncher cette situation. Cela demande une explication, monsieur l'Orateur, et nous l'attendons toujours. J'ai inscrit une question au *Feuilleton* le 8 février; j'ai posé une question au ministre des Finances (M. Macdonald) au début de février; j'ai écrit au ministre de la Justice (M. Basford) et au ministre du Revenu national (M^me^ Bégin) le 23 mars pour les mettre au courant de la situation, mais je n'ai encore obtenu aucune réponse d'eux. Je ne vais pas abandonner, monsieur l'Orateur; je ne vois pas pourquoi je le ferais. Pourquoi un contribuable, qui en plus fuit la justice, devrait-il obtenir ce sursis de 16 ans du gouvernement libéral? C'est de la pure corruption que cela, monsieur l'Orateur.

Mais je m'emporte, monsieur l'Orateur, et je vois que le temps passe et que je n'ai pas encore fini de vider mon sac.

Le 8 février dernier, j'ai inscrit une question au *Feuilleton.* Le 10 février, l'appel de M. Doyle fut de nouveau rayé du rôle de la Cour suprême à la demande de son avocat, mais il n'y a eu aucune réaction de la part du ministère du Revenu national ni de celui de la Justice. Que se passe-t-il, monsieur l'Orateur? Pourquoi les contribuables canadiens devraient-ils payer rubis sur l'ongle, se faire violenter peut-être, se faire saisir leur maison et leurs biens par le huissier, alors que cet homme peut ainsi s'en tirer?

Je n'ai pas le temps de décrire toutes les machinations de la Canadian Javelin Limited, monsieur l'Orateur, mais je sais que les députés en seraient scandalisés. Ses actions ont déjà valu $18 chacune et voilà maintenant qu'elles ne sont plus cotées en bourse. Les transactions ont été suspendues et, selon les derniers rapports financiers, elles ne valent plus que $1.55 au Canada. Et cela parce que M. Doyle et son groupe ont pillé cette société. En conséquence, la valeur des 125,000 actions que détient le gouvernement est passée de $18 à $1.55. N'y a-t-il pas eu négligence? Une explication ne s'impose-t-elle pas?

● (1740)

En 1974, la Javelin Export Limited a versé $118,750 à M. Doyle, somme qu'elle a obtenue de la Canadian Javelin Limited. En 1975, elle lui a versé une somme de $100,600, obtenue de la même source. Monsieur l'Orateur, toutes ces transactions tournent nos lois en dérision. Ces montants lui étaient versés aux Bahamas, où il ne payait pas d'impôt sur le revenu. Cet homme a déjà été citoyen canadien mais j'ai appris qu'il deviendra ou est devenu citoyen panaméen. Il a emporté ces papiers pour être certain de ne pas être extradé au Canada afin de répondre à des crimes dont il est accusé. Il n'est pas venu au Canada depuis plusieurs années. Il n'a pas payé d'impôt canadien et il est devenu ou deviendra bientôt citoyen de Panama.

Que faut-il faire? Les deux ministres à qui j'ai écrit ne m'ont pas dit pourquoi le ministère de la Justice et du Revenu national ont été si lents à agir. Assurément, le gouvernement a assez d'avocats à son service pour résoudre rapidement cette question. Il en a assez pour remplir dix fois la Chambre. Pourquoi le ministre du Revenu national (M^lle^ Bégin) ou ses collaborateurs, ont-ils accepté de reporter l'appel? Vraiment, si le ministre de la Justice ou le ministre du Revenu national accomplissaient leur tâche ils ordonneraient à leurs avocats de demander à la Cour suprême du Canada d'inviter le demandeur à exposer ses faits et d'entendre son appel, ou bien de rejeter cet appel. De cette façon, l'affaire serait terminée.

M. Rodriguez: Parfait.

M. Crosbie: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris d'autres mesures pour garantir son investissement? Pourquoi M. Doyle n'a-t-il pas reçu l'ordre de payer l'impôt et l'intérêt en 1954, 1967, 1970, 1971, 1975 ou 1976?

M. Hnatyshyn: C'est un scandale.

M. Crosbie: Il faudrait absolument faire une enquête sur cette question, monsieur l'Orateur. Pourquoi M. Doyle a-t-il pu se tirer ainsi d'affaire, avec des ficelles aussi grosses? M. Doyle poursuit ses affaires et son petit bonhomme de chemin, il esquive les lois canadiennes, tant du droit criminel que civil. Mais il continue à toucher son argent et à ne pas payer d'impôt au Canada, pas même pour ces deux ans dont j'ai déjà parlé.

Je n'ai pas le temps de retracer tous les tenants et aboutissants de la Canadian Javelin Limited. Mais ses agissements devraient vous ouvrir les yeux. Vous seriez étonné de voir ce que sont devenus les avoirs de cette société. La plupart de ses revenus provenaient du minerai de fer du Labrador. Et, monsieur l'Orateur, il y a eu $3,900,000 payés pour un malheureux morceau de papier sans valeur à une société du Lichtenstein par la Canadian Javelin Limited. La société du Lichtenstein qui s'appelait, je crois, la Société Trans-shipping, a reçu une lettre de l'ancien premier ministre de Terre-Neuve déclarant qu'elle avait 10,000 milles carrés de droits sur des bois. Du point de vue légal, cette lettre ne valait pas un iota; elle était nulle et sans valeur, et ne donnait nullement à la société de droit sur ce bois.

Pourtant la lettre a été vendue par la Société Trans-shipping du Lichtenstein à la Canadian Javelin Limited pour plus de $3,900,000. C'est donc de l'argent qui sortait de la société. Et nous ne savons pas ce que cette Société Trans-shipping du Lichtenstein représente mais le montant payé était de $3,997,500.

M. Rodriguez: Soumettez le cas à Tony Abbott.

M. Crosbie: Le 21 mai 1976, l'avocat de M. Doyle, à Nassau, a envoyé une lettre à la Canadian Javelin Limited, lui faisant savoir que la Canadian Javelin lui devait la somme de $3,278,000 que la Javelin Export lui avait promise depuis plusieurs années. Il semble que la Canadian Javelin devait cet

argent à Javelin Export. Quoi qu'il en soit, d'après cet avocat, on devait ce montant d'argent à M. Doyle. C'était un nouveau moyen de sortir de l'argent de la Canadian Javelin Limited, sur lequel M. Doyle n'avait nullement l'intention de payer l'impôt canadien.

Malgré toutes ses rentrées, la société Javelin Canada n'a pas versé de dividendes à ses actionnaires depuis dix ans. Il est temps que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) fasse quelque chose pour protéger les actionnaires de cette société en nommant un liquidateur. Il devrait faire bloquer les avoirs de cette société et nommer un liquidateur à la société Javelin Canada Limited afin de sauver les restes et protéger ses actionnaires et créanciers qui sont au nombre de 30,000 environ. Si le ministre ne jouit pas encore des pouvoirs nécessaires à cette fin, la Chambre doit les lui accorder. Monsieur l'Orateur, cette situation est inadmissible, tragique et dramatique et la loi canadienne ne devrait pas permettre une telle escroquerie. Cette société a été constituée après tout en vertu de la loi régissant les sociétés canadiennes. Il est honteux de laisser un membre du conseil d'administration de cette société escroquer le fisc continuellement en sortant des fonds du Canada. L'assignation faite par le gouvernement en 1965 n'a été que du vent.

Une voix: De toute apparence, le député a rectifié bien des choses.

M. Crosbie: Oui, j'ai rectifié bien des choses et maintenant c'est au gouvernement de voir à améliorer l'administration du ministère du Revenu national. Voyons à ce que justice soit faite. Je voudrais que le ministre du Revenu national et le ministre de la Justice disent à la Chambre ce qu'ils ont l'intention de faire face à cette situation. Je voudrais que le ministre de la Consommation et des Corporations nous démontre que les lois canadiennes régissant les sociétés ont quelque sévérité. La Commission des valeurs et des changes des États-Unis est en train d'essayer de trouver le moyen de remédier à cette situation. Elle a entamé une action au civil.

M. Rodriguez: Qu'attend donc alors notre gouvernement?

M. Crosbie: Mais, au Canada, on laisse les choses courir. Un groupe d'administrateurs de la société Canadian Javelin Limited, qui ne sont pas sous l'nfluence de M. Doyle, ont pris en main les affaires de la société pour une période de six mois, l'année dernière et ont entrepris une action en justice. Ils ont commencé par mettre de l'ordre dans la société. Mais, malheureusement, lors d'une réunion des actionnaires qui s'est tenue l'été dernier et où on pouvait voter par procuration, le groupe de M. Doyle a remis la main sur la société. Celui-ci a de nouveau nommé ses fantoches au conseil d'administration de la société. Et il a retrouvé sa place à la tête de la société. Un des membres du conseil d'administration est quelqu'un de l'autre endroit. En effet le président du conseil d'administration n'est autre que S. Fournier de l'autre endroit. Je le répète, c'est une fois de plus ce groupe d'administrateurs fantoches qui se trouve à la tête de la société Canadian Javelin.

L'ancien conseil d'administration a institué des poursuites judiciaires pour des millions de dollars. J'ignore où en sont ces poursuites. Aux États-Unis, la Commission des valeurs et des changes a institué une action civile. Au Canada, nous semblons être impuissants. Pourquoi? Il y a certainement une loi qui prévoit cette situation? Je sais, monsieur l'Orateur, que des pouvoirs sont accordés en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Les pouvoirs du gouvernements, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, sont brutaux. Si le ministère estime qu'un contribuable doit quelque chose, il peut saisir vos biens sans s'adresser aux tribunaux. J'en sais quelque chose. Il prétend qu'il faut acquitter sa dette ainsi que les intérêts et l'amende avant de pouvoir faire appel.

Je me préoccupe de la protection des citoyens respectueux des lois qui vivent et travaillent au Canada et dont les biens sont ici. Leur famille est ici. Pourquoi une société internationale propre-à-rien qui n'est pas, je crois, d'origine canadienne est autorisée à plumer des dizaines de milliers de Canadiens et d'Américains? Comment peut-elle devoir de l'impôt pour 1950 et 1954? Pourquoi en est-il encore ainsi en dépit des jugements rendus tardivement par la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu?

La Commission d'appel de l'impôt sur le revenu a été priée de rendre un jugement dix-sept ans après 1950 et treize ans après 1954. Trois ans plus tard, la Cour de l'Échiquier a rendu son jugement. Selon cette cour, l'homme en question devait plus de 3 millions de dollars. Maintenant ce montant s'élève à plus de 4 millions de dollars, si on compte l'intérêt. Et le gouvernement reste là à ne rien faire. Qu'est-ce qui ne va pas? Je demande la réponse aux ministres du Revenu national, de la Justice et de la Consommation et des Corporations. Qu'ils répondent à la question que j'ai posée aujourd'hui. J'ai écrit à deux ministres à ce sujet. Si nous voulons avoir une société juste, si nous commes tous tenus de payer nos impôts, si nos commettants doivent payer leurs impôts, si nous devons observer les lois du pays, je dis que M. John Christopher Doyle qui, depuis des années . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'informer que le temps qui lui était alloué est écoulé. Bien entendu, il peut poursuivre si la Chambre y consent à l'unanimité.

Une voix: Non.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les trois dernières fois que j'ai pris la parole à la Chambre, les députés d'en face n'ont pas cru bon de me faire la courtoisie de quelques minutes supplémentaires pour terminer mon discours. Je remarque par contre que le temps du député de Bellechasse (M. Lambert) a été prolongé de cinq minutes. Je dis donc que tant que je siégerai ici, je ne permettrai jamais à un député d'en face de continuer de parler lorsque son temps sera écoulé. C'est une bande de mal élevés et d'ignares.

M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour mettre les choses au point, je dirai que j'ai été l'un des premiers participants à ce débat à souffrir hier de l'entente limitant les interventions à vingt minutes. Je voulais seulement qu'on m'accorde quelques minutes de plus pour terminer mon discours, mais des voisins m'ont vigoureusement refusé ce privilège, même si les députés d'en face me l'auraient probablement accordé. La règle s'applique à tous les députés, où qu'ils siègent à la Chambre. La limite de vingt minutes est observée depuis que l'entente a été conclue hier.

● (1750)

M. l'Orateur adjoint: Puis-je signaler au député que ce n'est pas la Chambre mais la présidence qui a accordé une prolongation de temps au député de Bellechasse (M. Lambert) parce que l'entente conclue hier n'était pas claire. Le député de

Bellechasse a dû demander 22 minutes. Le secrétaire parlementaire a proposé de lui en accorder 30. L'Orateur suppléant a demandé le consentement unanime de la Chambre pour un temps de parole de 20 minutes pour permettre à la présidence de se montrer juste envers le député, mais que cela lui plaise ou non, je dois appliquer la règle convenue, c'est-à-dire 20 minutes.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je puis assurer aux députés d'en face que leurs huées ne me feront pas taire. J'ai le droit d'invoquer le Règlement quand cela me plaît, et c'est à M. l'Orateur d'en décider. Je remets votre décision en question, monsieur l'Orateur. Je veux me plaindre de la grossièreté des députés d'en face. Je leur répondrai à la première occasion.

M. MacFarlane: Nous n'avons rien à craindre, car vous n'êtes pas souvent là.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gaston Clermont (Gatineau): Monsieur le président, l'exposé budgétaire du ministre des Finances du 31 mars 1977 contient plusieurs mesures destinées à faire renaître la confiance dans la société, et stimuler la croissance économique en favorisant les investissements des entreprises. Il apporte une aide accrue à la petite et moyenne entreprises et aux activités de risque, et encourage ainsi la création d'emplois. Le budget prévoit aussi des allégements fiscaux en faveur des Canadiens les plus touchés par l'augmentation du coût de la vie. Il contient aussi d'autres mesures destinées à promouvoir la croissance régionale.

Le premier sujet dont je voudrais traiter, monsieur le président, est celui des allégements fiscaux pour les particuliers. Pour la première fois depuis l'année d'imposition 1972, les travailleurs canadiens pouvaient déduire, pour frais relatifs à un emploi, 3 p. 100 des revenus tirés d'un travail, jusqu'à concurrence de $150. A quelques reprises dans le passé, sans doute comme d'autres de mes collègues, j'avais fait des représentations auprès du ministre des Finances actuel (M. Macdonald) et à son prédécesseur, afin que le montant soit augmenté.

Le budget annonce un nouveau maximum de $250.

Ce montant représente une diminution d'impôt pour les travailleurs canadiens, mais j'aurais espéré que l'augmentation soit plus élevée pour couvrir davantage les coûts additionnels de déplacement pour se rendre au travail, l'achat d'outils, de livres, d'uniformes de travail, et autres. J'ose croire, monsieur le président, qu'aussitôt que la situation économique le permettra, on se penchera de nouveau sur cette question et qu'on n'attendra pas quatre ou cinq ans pour le faire.

De plus, l'abattement d'impôt fédéral est passé récemment de 8 à 9 p. 100, suite aux résultats des nouveaux arrangements fiscaux avec les provinces. L'abattement porte un maximum de $500 et un minimum de $200, de façon à favoriser davantage les contribuables à revenu modeste. A compter de 1977, le contribuable pourra déduire en plus jusqu'à $50 par enfant à charge de moins de 18 ans résident au Canada. Par exemple, un contribuable ayant deux enfants pour lesquels l'abattement actuel est de $350 pourra déduire $100 de plus. Le plafond de $500 demeure le même, de manière à ce que cette mesure bénéficie surtout aux contribuables à famille nombreuse et à revenu modeste. En 1977, ces changements devraient permettre à des millions de Canadiens d'économiser 275 millions en impôts.

Un grand nombre de Canadiens disposeront aussi d'un revenu personnel accru, grâce à ces nouvelles mesures. Dans certains cas, ces dispositions supprimeront même tout impôt fédéral, comme ce sera le cas pour le salarié ayant deux enfants à sa charge, et gagnant moins de $7,360. Il en sera de même pour une famille de quatre enfants dont le seuil de revenu s'établit à $8,295. Bien entendu, il y aura des gains d'impôt pour bien d'autres catégories de contribuables aussi.

Certains membres des partis de l'opposition prétendent que le gouvernement aurait dû faire davantage pour soulager les contribuables. Mais on ne mentionne pas une autre réduction d'impôt de 900 millions en 1977, laquelle est entraînée par l'indexation du régime fiscal des particuliers. Le régime d'indexation approuvé par le Parlement en 1973 et appliqué à partir de l'année d'imposition 1974 prévoit une hausse annuelle des principales exemptions et déductions personnelles, de même que des seuils de paliers d'imposition permettant de tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation. De cette façon, les contribuables ne se voient pas forcés de passer à un palier d'imposition supérieur, en raison d'augmentations purement inflationnistes des revenus.

Par exemple, l'exemption personnelle de base, qui était de $1,706 en 1974, sera de $2,270 en 1977. L'exemption personnelle de personnes mariées, pour la même période, est passée de $1,492 à $1,990, et enfin l'exemption accordée aux personnes âgées et aux invalides sera cette année de $1,420 au lieu de $1,066 qu'elle était en 1974. Les exemptions maximales pour les enfants passent de $320 à $586 en 1974, et à $430 et $780 pour cette année. Tous ces changements des exemptions en question représentent une augmentation d'environ 33 p. 100. En 1976, l'indexation de l'impôt entraîna une réduction de recettes fiscales d'un milliard 25 millions de dollars. Dans un autre secteur concernant les travailleurs, monsieur le président, les primes d'assurance-chômage durant 1977 diminueront d'environ 250 millions de dollars.

Monsieur le président, je voudrais signaler qu'il est six heures.

[*Traduction*]

M. Kaplan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous pourrez constater, je pense, que la Chambre est d'accord à l'unanimité pour poursuivre jusqu'à ce que le député ait terminé ses 20 minutes.

M. l'Orateur adjoint: Les députés ont entendu cette proposition. On m'a également signalé que lorsque le député aura terminé son exposé, je devrai donner la parole au député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston) et déclarer qu'il est 6 heures.Êtes-vous d'accord pour ne pas tenir compte de l'heure jusqu'à ce que le député ait terminé son discours et que j'aie donné la parole au député d'Okanagan-Kootenay?

Des voix: D'accord.

● (1800)

[*Français*]

M. Clermont: Au chapitre de la création d'emplois, le gouvernement fédéral, dans le dernier budget, injecte un montant additionnel de 100 millions de dollars dans le programme d'emplois, portant ainsi à 660 millions de dollars, pour cette

année, le budget affecté à la mise en œuvre d'une stratégie d'emploi globale de la part du gouvernement. Dans cette stratégie d'emploi, les nouveaux programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail auront un impact important pour la création d'emplois, mais dans l'ensemble ces emplois sont temporaires.

Il faut être réaliste et pour que le nombre des sans-travail diminue d'une manière substantielle, il faut avoir la collaboration de tous les paliers de gouvernement, l'industrie privée, et les syndicats des travailleurs. Je suis un de ceux qui croient que c'est encore le secteur privé qui peut créer le plus grand nombre d'emplois permanents. Il faut créer un climat favorable, et dans certains cas apporter des stimulants qui permettent à l'entreprise privée de produire à un coût qui permette d'être concurrentiels dans le domaine des importations tant sur les marchés domestiques que sur les marchés internationaux. A ce moment-là, monsieur le président, la petite et la moyenne entreprises peuvent jouer un rôle très important.

C'est avec plaisir que j'ai appris la nomination d'un ministre d'État qui s'occuperait exclusivement des questions relatives à la petite et à la moyenne entreprises. Nous en avons au Canada environ 400,000, et ce secteur pourrait être très important pour la création de nouveaux emplois. J'ai lu avec intérêt la conférence donnée, le 19 février 1977, par le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand), ministre responsable de la petite entreprise, devant la Chambre de commerce de Yellowknife, dans laquelle il informait, entre autres, son auditoire qu'il apportera des modifications à la loi sur les prêts à la petite entreprise, afin de la rendre plus utile. Cette initiative arrive à point car les dernières modifications à cette loi datent du 12 mars 1970, et elles n'étaient que mineures.

En vertu de cette loi, du 1er janvier 1976 au 30 septembre de la même année, 3,783 prêts furent consentis pour un montant de l'ordre de $53,593,192. La loi sur les prêts aux petites entreprises est entrée en vigueur en janvier 1961. Depuis cette date jusqu'à la fin de septembre 1976, le montant global des prêts consentis est de $452,453,213, soit une moyenne de 28 millions de dollars par année, ce qui indique que cette loi n'a pas été utilisée pleinement, qu'elle s'échelonne sur une période de 16 ans, et on doit, monsieur le président, sérieusement se demander pourquoi.

Dans ses activités, la petite entreprise doit faire face à plusieurs problèmes, mais je vais en mentionner deux: les fonds de roulement et la gestion. Souvent, les petites entreprises connaissent des difficultés pour trouver des capitaux extérieurs. Leur volume ne leur permet pas d'avoir accès aux marchés financiers et monétaires. Très souvent les banques sont réticentes pour leur accorder des crédits, soit parce que la durée de leurs besoins excède celle des crédits «normaux», soit parce que leur situation financière et leur rentabilité ne répondent pas aux normes garantissant le remboursement régulier du concours sollicité.

Monsieur le président, à diverses occasions j'ai fait des instances aux titulaires des ministères des Finances et de l'Industrie et du Commerce afin d'améliorer les lois existantes pour aider la petite industrie. J'espère que le ministre d'État responsable de la petite entreprise apportera des modifications à la loi des prêts, ce qui aura pour effet principal d'encourager les institutions financières comme les banques, les caisses populaires et les *Credit unions* et autres, à accepter de financer la petite entreprise avec des conditions moins sévères que pour leur clientèle régulière, et qu'il coordonnera toutes les activités des ministères et des sociétés de la Couronne qui sont en position d'offrir des services à la petite entreprise.

On me dira sans doute, monsieur le président, qu'il y a présentement de nombreuses institutions financières du secteur privé qui peuvent aider au financement de la petite entreprise et que ceux qui se voient refuser un prêt par ces institutions peuvent toujours s'adresser à la Banque fédérale de développement, qui a succédé en octobre 1975 à la Banque d'expansion industrielle. La Banque fédérale de développement est une société de la Couronne, et le mandat qu'elle a reçu du Parlement canadien est d'agir comme prêteur de fonds en dernier ressort pour les petites entreprises au Canada.

Dans certains milieux, on se demande même si elle n'est pas une concurrence superflue. Personnellement, je ne le crois pas. Et si je me reporte aux dernières informations fournies le 24 février 1977 aux membres du comité des finances, du commerce et des questions économiques par le président de la banque, M. Richard Murray, je constate qu'elle avait fourni de l'aide financière à 32,300 entreprises, et ses engagements se totalisaient à 1.4 milliard. D'autres diront qu'elle est encore trop sévère dans ses exigences avant d'accorder un prêt. Il semble que depuis trois ou quatre ans, la banque est plus ouverte, mais ses services me semblent limités, vu qu'elle n'a que 88 succursales au Canada, dont 18 au Québec. C'est pourquoi il est très important que les dirigeants de petites entreprises aient un accès local à des fonds de financement.

La Banque d'expansion industrielle avait un service de gestion-conseil qui a été très accentué en novembre 1975 par la Banque fédérale de développement, aux termes des articles 21, 22 et 23 de la loi sur la Banque fédérale de développement. Les services de gestion-conseil de la banque se divisent en trois catégories, soit: la consultation en gestion, la formation en gestion et services d'information. Au chapitre du service de la consultation en gestion, la Banque fédérale de développement offre celui-ci par l'entremise de consultation au service des entreprises, dont le personnel est composé d'hommes et de femmes d'affaires à leur retraite. A ce sujet en 1976, 3,600 demandes ont été reçues.

En ce qui touche au service de formation en gestion à l'intention de la petite entreprise, la banque offre des séminaires. En 1976, 13,000 personnes ont participé à ce genre d'activités. Pour le service de l'information, la banque publie une série de brochures intitulées: *Votre affaire c'est notre affaire*, traitant de divers aspects de la gestion des petites entreprises, qui ont été distribuées gratuitement au nombre de 472,800 exemplaires en 1976.

Monsieur le président, dans la consultation, j'ai l'impression que la Banque fédérale de développement ne fait qu'effleurer la surface, si l'on prend en considération le nombre de petites entreprises. Je voudrais, monsieur le président, discuter d'un autre sujet, soit le programme d'amélioration des quartiers, qui permet au gouvernement fédéral d'offir une grande variété de subventions et de prêts par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, afin d'aider à améliorer les conditions de vie dans les quartiers qui, sans une aide de ce genre, cesseraient d'être habitables.

Ce programme a pour but d'encourager et d'appuyer les efforts des municipalités travaillant de concert avec les résí-

dants des quartiers en cause à l'amélioration de l'environnement matériel et au développement de services à caractère social et récréatif. L'application de ce programme se fait en vertu d'ententes conclues entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de chaque province. Les provinces désignent les municipalités qui peuvent y participer et celles-ci, à leur tour, déterminent les quartiers à améliorer. A l'intérieur de ce programme, la restauration des maisons existantes est un des principaux objets envisagés par le gouvernement fédéral. Aussitôt que la municipalité a débuté la mise en œuvre de son programme d'amélioration de quartier, les résidants de ce secteur sont admissibles aux prêts et subventions pouvant être accordés pour la réparation et la remise en état de leur logement.

Monsieur le président, je voudrais proposer deux modifications au ministre responsable de ce programme. La première, que le prêt maximum présentement de $10,000 soit augmenté, et la deuxième, que le maximum actuel de $11,000 du revenu familial redressé en ce qui a trait aux propriétaires occupants soit aussi augmenté. Les raisons pour apporter des changements à ces maximums sont les suivantes: les coûts de construction et de réparations augmentent ainsi que la moyenne de salaires des personnes qui pourraient bénéficier de ce programme.

Maintenant, monsieur le président, je traiterai d'un sujet d'importance pour la région, soit celui d'un renouveau dans l'activité économique du secteur privé par l'expansion et la création de nouvelles entreprises dans le domaine de la fabrication et de la transformation, ce qui créerait de nouvelles possibilités d'emploi pour la population. La question est devenue beaucoup plus urgente depuis que le gouvernement fédéral a décidé de décentraliser son administration en en établissant une partie ailleurs, et aussi à cause de la baisse de la croissance des effectifs en main-d'œuvre de la Fonction publique.

Il est bien reconnu que le gouvernement fédéral est un employeur très important dans la région de la capitale nationale, bien que les deux-tiers de la population active ne soient pas à son emploi. On peut s'attendre que sa croissance d'expansion ne se produise indéfiniment. Voici certaines indications à ce sujet: en 1973, 1974 et 1975, les effectifs de la Fonction publique dans notre région ont augmenté de 5.5 p. 100, 5.8 p. 100 et 6.8 p. 100. Le président du Conseil du Trésor prévoyait pour l'ensemble de la fonction publique, en 1976, une augmentation de 1.3 p. 100, et pour l'année 1977, il en prévoit une de 0.06 p. 100. Le ministre des Travaux publics du Canada a annoncé que le gouvernement fédéral n'allait pas de l'avant avec le construction des édifices publics des phases VI et VII à la Place du Portage, à Hull. Nous savons aussi, monsieur le président, que les projections actuelles dans le secteur de l'industrie de la construction de notre région ne sont pas très encourageantes.

Le président de la CCN, M. Pierre Juneau, dans sa conférence du 14 avril 1977 devant la Société d'expansion commerciale et industrielle d'Ottawa, a précisé le rôle que la CCN pourrait jouer dans le développement et la diversification futurs de la structure économique du secteur privé de la région, tout en coordonnant ses efforts avec tous les organismes de la région.

Mon collègue de Hull, le Dr Gaston Isabelle, et moi-même, avons fait récemment des instances auprès du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard), afin d'étudier la possibilité, en ce qui a trait à la partie de l'Outaouais québécois qui n'est pas actuellement dans une région désignée, de la prononcer région désignée ou région spéciale. Ceci permettrait à nos entreprises déjà existantes qui voudraient se développer, et aussi aux nouvelles entreprises qui viendraient s'installer chez nous, de bénéficier de subventions sur les immobilisations, et aussi des subventions pour la création de nouveaux emplois. On se souvient que lors de la signature de la nouvelle entente-cadre de développement entre le Canada et la province de Québec, le 15 mars 1974, le corridor Montréal-Hull n'avait pas été inclus. Monsieur le président, en terminant, j'espère que tous et chacun collaboreront pour un renouveau économique dans notre région.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette, mais je dois interrompre l'honorable député, parce que le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé. L'honorable député d'Okanagan-Kootenay a la parole.

• (1810)

[*Traduction*]

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, c'est avec un discours prêt depuis déjà quelques temps que je prends part à ce débat sur le budget. J'aimerais commencer par mentionner les lettres que j'ai reçues en décembre et en janvier des producteurs de bœuf de ma circonscription. J'ai reçu une correspondance assez extraordinaire. Ces réclamations m'ont été envoyées à partir d'un nombre incroyable de bureaux de postes. Cela témoigne des grandes inquiétudes de ce secteur de l'agriculture canadienne. Ces gens protestaient contre le bas prix du bœuf produit au Canada. Ils protestaient contre le volume des importations qui semblaient entrer librement au Canada.

Ce qui m'a frappé, c'est que j'ai reçu des lettres de Armstrong, Enderby, Grindrod, Lumby, Salmon Arm, Sicamous et Vernon, du côté d'Okanagan. Et j'ai reçu aussi des lettres de Brisco, Cranbrook, Elko, Fairmont Hot Springs, Fernie, Fort Steele, Golden, Grasmere, Harrogate, Invermere, Jaffray, Kimberley, Marysville, Sparwood, Spillimacheen, Ta Ta Creek, Wardner et Wycliffe du côté de Kootenay. Certains de ces noms sont très anciens et d'autres sont des noms historiques. Il y a là de grosses localités et de petites. Dans chacune d'elle, il y a des éleveurs.

Ce que je voudrais dire ce soir, c'est que c'est une activité qui devrait fournir beaucoup d'emplois. C'est un secteur productif. L'élevage se base sur nos ressources canadiennes en terres, en prés et en grain. Les difficultés actuelles des éleveurs sont terribles. Pour la plupart ils gèrent eux-mêmes leur entreprise. Ce secteur devrait fournir des emplois surtout aux jeunes qui ne sont pas vraiment qualifiés. Jusqu'ici, il employait des jeunes n'ayant pas un niveau d'instruction très

élevé. Maintenant, si vous voulez vraiment réussir dans ce domaine comme propriétaire ou comme gestionnaire, vous avez besoin d'une grande instruction et de grandes capacités. Mais il devrait toujours offrir des emplois aux gens qui aimeraient y travailler pendant quelques années. Il devrait fournir des emplois à ceux qui aiment travailler en plein air et qui ne sont peut-être pas très instruits, mais qui sont prêts à travailler dur dans des conditions parfois difficiles. En tout cas, c'est un travail captivant.

Dans toute cette liste de localités, il n'y a pas une seule entreprise qui ne marche pas avec un personnel réduit au maximum. Dans bien des cas, elles emploient seulement les membres de la famille, car il est difficile d'obtenir de l'aide, parce que cela coûte cher et aussi à cause de toutes les autres difficultés actuelles et parce que les prix n'ont jamais été aussi bas depuis la crise.

● (2010)

Le budget offre très peu à ma province. Il accorde toutefois une somme aditionnelle de 100 millions de dollars au titre du programme Canada au travail. Celui-ci vient d'être lancé cette année, ce qui me porte à me poser des questions sur la compétence du gouvernement actuel, son orientation. Je me demande pourquoi le programme d'Initiatives locales, qui visait à l'origine des initiatives au niveau local, est devenu maintenant un programme d'incitation directe à la création d'emplois, mais sous un nouveau nom. On l'a remanié, mais cela ne lui permettra pas de s'attaquer de façon plus significative au problème du chômage.

Les projets lancés dans le cadre de ce programme étaient sans doute bons à l'origine, du moins si j'en juge par les projets menés à bien dans le cadre du centenaire en 1967. En vertu de ce programme, les localités ont réuni des fonds, et le gouvernement en fournissait autant; une foule de choses intéressantes ont été menées à bien d'un bout à l'autre du pays au cours de cette année passionnante. Ce programme était conçu pour répondre à certaines aspirations. Les projets devaient être temporaires, locaux et spontanés, sans planification. Cela a donné lieu à de très intéressants projets surtout dans ma province, tellement intéressants qu'ils ont parfois créé un léger scandale à bien des points de vue. Une bonne partie de la population était d'avis qu'il ne fallait pas distribuer les deniers publics avec aussi peu de discernement.

On s'est efforcé de resserrer un peu plus les contrôles dans le programme. Le ministre qui en était responsable à l'époque a prévu de soumettre les projets aux députés pour qu'ils les vérifient ou établissent des groupes consultatifs à cet effet dans leur circonscription. Je n'étais pas d'accord avec cet aspect de la politique parce qu'il obligeait les députés, tout particulièrement ceux de l'opposition, à se faire complices du crime. Cela obligeait les députés de ce côté-ci de la Chambre et, je suppose, ceux d'en face, à faire partie d'un processus de sélection qui aurait été inutile si le programme avait été restructuré.

Il y avait une autre série d'exigences parce qu'il n'était pas souhaitable de créer une dépendance, d'assurer une continuité ou une organisation trop poussée. Ce qui faisait le plus défaut dans ce programme, c'était le manque de coordination avec les travailleurs sur place et tout particulièrement avec l'administration au niveau des conseils scolaires municipaux, des conseils des parcs ou d'hôpitaux.

J'ai examiné les projets proposés pour ma circonscription pendant deux ans. Puis, n'en pouvant plus, j'ai institué l'année dernière un groupe consultatif de circonscription. J'ai consacré beaucoup de temps et d'efforts l'été dernier à rassembler ce groupe dans ma circonscription étendue; j'ai fini par réussir à rassembler dix personnes qui m'ont aidé à répartir la somme allouée.

Je savais que l'allocation allait être bien moindre que celle de l'année précédente et, pourtant, en circulant en voiture dans ma circonscription l'été dernier, j'ai entendu un flot de publicités radiophoniques coûteuses, incitant la population à soumettre ses demandes. Comme je m'y attendais, lorsque la première allocation a été annoncée nous n'avions que $459,000 à répartir entre un nombre de demandes presque égal à celui que nous avions eu l'année précédente où nous avions deux fois plus d'argent à distribuer. Le groupe consultatif de circonscription s'est réuni et avec le montant limité dont il disposait, il a fait de son mieux, mais il a dû prendre des décisions plutôt désagréables et imposer des limites.

Même si vous participez au programme, on ne vous demande jamais d'annoncer la bonne nouvelle à vos commettants; c'est le bureau du programme qui s'en charge. Par contre, je dois annoncer la mauvaise nouvelle aux éconduits. Lorsque le téléphone sonne je réponds à mes correspondants que je ne modifierais pas les décisions du groupe consultatif de circonscription, puisque je lui avais confié le soin de prendre les décisions pour moi, et de décider comme je l'avais fait les deux années précédentes. J'ai plus ou moins bien réussi à survivre à cette tempête. Puis, à ma surprise, on a attribué à la circonscription une deuxième allocation de $683,000, soit une fois et demie le montant de la première allocation. Nous n'avions plus alors que quatre ou cinq jours pour réexaminer les demandes qui avaient déjà été étudiées par le conseil consultatif de circonscription.

Nous n'escomptions pas réunir à nouveau ce groupe. Les gens qui y avaient participé ont dû se demander pourquoi ils s'en étaient mêlés en premier lieu car ils ont ensuite appris que la personne chargée de travailler sur le terrain, en consultation avec moi, avait réparti une fois et demie autant d'argent qu'ils l'avaient fait préalablement.

Tandis que nous étions occupés à cette tâche, nous avons appris qu'il y avait un nouveau programme en cours, le programme Canada au Travail. A en croire certaines publicités initiales, le programme représenterait des améliorations sur le Programme des initiatives locales car il présenterait une continuité, serait appelé à durer toute l'année et ne comporterait pas de date limite rigoureuse; il serait donc possible de lancer un projet en espérant pouvoir le mener à bon terme avant la date limite inexorable. On nous a dit qu'il serait possible de travailler dans de meilleures conditions, climatiques et pas toujours au beau milieu de l'hiver. Nous espérions donc qu'une amélioration se ferait sentir.

Je croyais sincèrement que nous aurions le temps de souffler et que le ministère prendrait environ un an pour repenser sérieusement à ce qu'il faisait en transformant le Programme des initiatives locales en programme de création d'emplois. J'espérais aussi que, s'il songeait sérieusement à un programme de création d'emplois, le gouvernement pourrait songer à d'autres moyens pour y parvenir.

Faut-il s'étonner que l'Association des manufacturiers canadiens dans son mémoire remis l'autre jour, ait été avare de louanges à propos des programmes Canada au travail ou des Initiatives locales. A l'heure actuelle, ce sont les fabricants canadiens qui devraient créer les emplois. Trop souvent, ils en sont empêchés à cause de certaines restrictions gouvernementales. Je suis certain que les éleveurs qui envoient des protestations ne sont pas trop satisfaits puisque Canada au travail n'est qu'un ancien programme affublé d'un nouveau nom.

Nous assistons de nouveau à un programme de publicité remarquable. Il a fallu aller chercher les dernières ressources de la Main-d'œuvre pour financer les projets PIL, mais même avant que les formules de demande aient été envoyées et avant qu'on sache de quoi il retournait, on entendait à la radio des voix réconfortantes. Je les ai écoutées en parcourant ma circonscription. Elles disaient aux gens de se porter candidats puisqu'il y avait beaucoup d'argent à dépenser. Elles insinuaient que les sommes étaient encore plus élevées que celles affectées au programme des initiatives locales. Dans les journaux, des annonces en couleur invitaient les gens à demander aux autorités municipales une nouvelle caserne de pompiers. Nous savons ce qu'il en coûterait pour bâtir une caserne aujourd'hui; pourtant on laissait entendre que le programme pourrait en couvrir les frais.

Faut-il s'étonner que dans ma seule circonscription, cette campagne de publicité ait suscité des demandes dont la réalisation coûterait $1,963,303. Je suis prêt à concéder une chose à propos des statistiques: elles sont parfaitement décimalisées. Quand fut connue la somme allouée, elle égalait le dixième de ce montant, soit $190,000. Une partie fut affectée aux réserves indiennes si bien que la portion pour le reste de la circonscription fut amputée de $46,000. La curiosité m'a poussé à chercher à savoir combien avait coûté dans ma circonscription la campagne de publicité. Nouveaux chiffres bien décimalisés, plus de $19,000 furent dépensés en publicité. Assurément, ce montant aurait servi à financer un autre projet. Même si l'on n'avait pas dépensé cette somme, je suis sûr que si la nouvelle avait circulé de bouche à oreille, il y aurait eu assez de projets pour employer les $190,000.

● (2020)

Je suppose qu'il s'agit d'une forme d'austérité, mais le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) qui avait la parole juste avant que j'intervienne dans le débat devrait faire enquête, car s'il fût jamais un exemple de publicité fausse et trompeuse, c'est bien ce qu'ont servi à payer ces $19,000. Je doute que le ministre ait annoncé, dans son exposé lu religieusement, qu'il allait faire enquête auprès du ministère de la Main-d'œuvre au sujet de cette publicité trompeuse, mais c'eut été une bonne idée.

J'ai soulevé certaines questions à l'époque au sujet de la distribution de ces fonds en Colombie-Britannique. J'ai demandé comment il se faisait que le petit programme spécial visant à défrayer les dépenses en matériel n'avait pas réussi du tout à atteindre la Colombie-Britannique. J'ai adopté comme règle en ce qui concerne le programme PIL de ne pas renvoyer l'argent attribué à ma circonscription. A la fin nous sommes forcés d'accepter certains projets plutôt douteux, car bien peu de programmes émanant d'Ottawa finissent par franchir les Rocheuses et atteindre la Colombie-Britannique, et ce serait manquer à mes devoirs de député de cette province que de renvoyer des fonds qui seraient dépensés ailleurs. Mais j'ai posé des questions sur la formule utilisée, tant pour ce programme de dépenses en matériel que pour les affectations de fonds proprement dites, car il était étonnant que les plus fortes sommes soient toutes allouées à des circonscriptions libérales.

Nous venons de recevoir de nouveaux crédits et encore une fois, le ministre vient de nous envoyer une lettre dans laquelle il décrit les complexités de sa formule et annonce qu'il a trouvé de nouvelles affectations. Le croiriez-vous si je vous disais que sur les sept principales, six vont à des circonscriptions libérales? Chose surprenante, la deuxième affectation de fonds dans chacune des six circonscriptions est supérieure à la première, alors que dans les autres circonscriptions—qui, dans l'ensemble, sont néo-démocrates et conservatrices—elle n'est parfois égale qu'au quart de la première. C'est donc dire que la formule qui ne donnait pas de très bons résultats auparavant est encore plus injuste maintenant, et cela nous pousse à nous demander si l'on cherche réellement à résoudre le problème du chômage ou si l'on ne cherche pas plutôt à assurer la réélection de quelques députés du parti d'en face lors des prochaines élections que nous attendons avec impatience.

L'arrivée d'une nouvelle série de demandes m'a donc à nouveau rempli de colère. Elles ont reçu une priorité injustifiée de l'ordre de 200 p. 100, mais la part qui revient à Okanagan-Kootenay, lors de la nouvelle affectation, n'est que de $122,-000. Ma circonscription est nettement divisée en deux parties, et chacune d'entre elles reçoit donc $61,000. Cela ne permettra même pas de faire face aux priorités. Il faudra choisir une ou deux options de toutes celles qui ont été proposées grâce au programme publicitaire, et cela ne permettra guère de résoudre le problème du chômage qui est très aigu dans la vallée de l'Okanagan comme vous l'a confirmé le député d'Okanagan Boundary (M. Whittaker). La formule mystérieuse utilisée est liée au coût des logements et aux revenus annuels en 1971 ainsi qu'au taux de chômage actuel.

Je conseille au ministre d'accepter la règle capitale, et lorsque les fonctionnaires de ses services lui proposeront une formule en vertu de laquelle les plus gros crédits vont aux circonscriptions libérales, qu'il les renvoie en leur disant de trouver une autre formule, à moins, bien sûr, que ce soit lui qui leur a ordonné de mettre au point une telle formule, et on peut s'imaginer n'importe quoi lorsque la même chose se produit deux fois de suite. C'est encore plus scandaleux la deuxième fois que la première.

Je vois qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, monsieur l'Orateur, mais je tiens à signaler ceci dont je suis convaincu: si le gouvernement veut remédier au chômage, il doit adopter des politiques à cet égard et réduire les impôts. Autant que possible, il doit le faire en établissant un climat économique qui permettra à l'entreprise privée au moins de survivre sinon de prospérer et, si ce n'est pas suffisant, le gouvernement fédéral compte certainement assez de services pour créer de l'emploi, dans les Forces armées, par exemple, et dans d'autres domaines comme la recherche scientifique et médicale, qui est défavorisée depuis trop longtemps, et le Conseil des arts du Canada, parce que quand le gouvernement fédéral réduit ses programmes, et c'est cela surtout que le gouvernement semble vouloir dire quand il parle de modération, nous savons que des gens hautement compétents, jeunes, intelligents et capables doivent accepter des emplois à des niveaux moins élevés et

prendre le travail d'autres personnes, qui doivent à leur tour baisser d'un cran et livrer concurrence aux gens de ce niveau, ce qui veut dire qu'éventuellement, nous nous retrouvons avec des chômeurs qu'il est très difficile d'aider. Nous ne pouvons certainement rien faire de très constructif pour eux dans le cadre de programmes comme le PIL.

Il me semble que si le gouvernement voulait vraiment faire quelque chose à propos du chômage, il pourrait collaborer avec l'échelon municipal et fournir de l'argent à ce niveau, comme il le faisait à l'époque du programme des travaux d'hiver, qui s'attaquait au problème de l'inflation de façon beaucoup plus sensée que tout autre programme qui a été mis sur pied ces dix dernières années. Au moins, ce programme offrait une certaine surveillance et certaines connaissances techniques. Maintenant que les municipalités, les villes et les districts régionaux ont leurs ingénieurs et leurs planificateurs et des programmes de cinq ans, c'est à ce niveau que le gouvernement fédéral devrait livrer une lutte coordonnée et concertée au chômage. On peut s'imaginer ce qu'un conseil municipal qui doit faire preuve de modération et qui veut appliquer un programme de cinq ans peut penser quand le gouvernement fédéral passe outre à son autorité et publie des annonces dans les journaux de l'endroit disant: «Téléphonez à votre conseil municipal et dites-lui que vous voulez un nouveau poste de pompier.»

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, on a dit du budget qu'il est conservateur.

M. Ellis: Ce n'est pas un conservateur qui l'a dit.

M. Rodriguez: Les députés à ma droite prétendent qu'il n'en est rien. C'est un budget qui ressemble à celui que le favori de la Chambre de commerce de Chatham, D'Arcy McKeough, a présenté il y a quelques jours. Voici comment il décrivait le budget du gouvernement libéral: «Un remède efficace qui assurera l'avenir économique de nos salariés et de nos chômeurs.» Personne ne peut prétendre que D'Arcy McKeough n'est pas le favori du parti conservateur.

Je ne suis pas étonné que les tories ne s'attribuent pas le mérite d'avoir proposé ce budget, mais s'ils étaient aussi honnêtes que d'Arcy, ils avoueraient qu'un gouvernement tory fédéral aurait présenté un budget semblable qui révèle l'existence d'un gouvernement las, dénué d'initiative et d'imagination, incapable de donner à l'économie l'orientation qui nous sortira de nos problèmes économiques et sociaux.

Trois caractéristiques particulières de ce budget viennent confirmer la défaillance du gouvernement libéral dans une ambiance d'incertitude économique. La première de ces caractéristiques est la façon traditionnelle de combattre l'inflation aux dépens des chômeurs.

Revenons à l'année où le premier ministre actuel (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir. En 1968, le taux de chômage était de 4.8 p. 100 et le taux d'inflation de 4 p. 100. En 1970, le chômage avait atteint 5 p. 100 et le taux d'inflation était de 5.6 p. 100. C'est alors que le premier ministre a commencé sa lutte contre l'inflation—on souhaiterait qu'il s'en soit gardé—et a fait le vœu d'en triompher même si le taux de chômage dépassait 6 p. 100.

● (2030)

Le chômage a été utilisé sans vergogne dans la lutte non seulement contre l'inflation, mais aussi contre une tendance que les libéraux fédéraux et leurs amis du monde des affaires trouvaient inquiétante. Entre 1964 et 1970, la tranche du revenu national qui revenait aux travailleurs s'était accrue en comparaison de celle des sociétés. De fait, en 1970, cette tranche avait atteint 72.8 p. 100.

Le gouvernement a décidé qu'il fallait mettre un frein à cette évolution et l'un des moyens les plus efficaces d'enlever des revenus aux travailleurs est de faire en sorte qu'ils soient moins en demande, c'est-à-dire de créer du chômage. En fin de compte, le gouvernement ferait d'une pierre deux coups: il lutterait contre l'inflation et il limiterait la hausse des salaires.

Le gouvernement a réussi. La tranche du revenu national qui allait aux travailleurs est tombée de 72.8 p. 100 en 1970 à 67 p. 100 pendant le premier semestre de 1974. Au cours de la même période, le chômage a atteint 6.8 p. 100. Il y a eu malheureusement une ombre au tableau: l'inflation était déjà à double chiffre et les travailleurs, paralysés par des conventions de deux et trois ans, commençaient à négocier des accords de rattrapage comprenant des indemnités de vie chère. C'est ainsi que vers le milieu de 1975, la tranche du revenu national qui allait aux travailleurs a recommencé à augmenter et a atteint 70.8 p. 100, ce qui est bien loin du niveau de 1970, mais encore trop élevé de l'avis du gouvernement et du secteur privé qui ne songe qu'au profit.

Le gouvernement a décidé encore une fois que le salariat s'engraissait au détriment du secteur privé, qui se plaignait à cor et a cri que ses profits n'étaient pas aussi élevés qu'à l'époque bénie du début des années 1970. Mais comment le gouvernement allait-il s'y prendre cette fois-ci pour remettre le salariat à sa place? Il ne pouvait plus se contenter d'admettre qu'il voulait créer délibérément le chômage qui atteignait à l'époque près de 7 p. 100. Les Canadiens ne toléreraient plus l'arrogance du premier ministre qui avait promis de lutter contre l'inflation au moyen d'un chômage massif. Le gouvernement a alors décidé de contrôler les salaires en appliquant le programme de lutte contre l'inflation après la campagne électorale de 1974 au cours de laquelle le parti libéral s'était opposé à pareille réglementation.

A la fin de l'an dernier, le taux d'inflation était de 7.5 p. 100 et la dernière hausse du coût de la vie de 1 p. 100 laisse prévoir un taux d'inflation d'au moins 10 p. 100 cette année. L'armée des chômeurs compte maintenant 944,000 volontaires contre leur gré et ce nombre s'accroît quotidiennement. Il faut y réfléchir lorsque le trésorier de l'Ontario nous dit que les habitants de la province doivent tolérer un taux de chômage de 5 p. 100—et qu'on considère que malgré 200,000 chômeurs l'Ontario connaît le plein emploi. Entre-temps la Commission de lutte contre l'inflation a réduit jusqu'à maintenant de 13 millions de dollars les profits des sociétés et de 300 millions de dollars, les salaires des travailleurs canadiens.

Le budget indique clairement que ce n'est pour tout de suite l'attaque de «Big Mac» contre le problème le plus grave qui se pose actuellement au Canada—le chômage. Le programme de lutte contre l'inflation est maintenu en vigueur et le ministre des Finances (M. Macdonald) a clairement indiqué dans son exposé budgétaire que l'on continuera à appliquer la stratégie traditionnelle et catastrophique. Il a dit:

Nos buts sont clairs. Notre premier objectif doit être de maintenir la tendance au ralentissement de l'inflation.

La deuxième caractéristique de ce budget, qui prouve le manque d'imagination du gouvernement dans sa façon de gérer l'économie canadienne, c'est que le ministre des Finances ait admis carrément que nous ne sommes pas maître de notre avenir économique.

Mon collègue, le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a montré la situation sous son vrai jour en déclarant l'autre jour que le gouvernement canadien a décidé de ne rien faire pour remédier aux problèmes économiques du Canada, mais d'attendre que la cavalerie américaine apparaisse à l'horizon. Monsieur l'Orateur, nous sommes toujours aux aguets pour entendre la sonnerie qui annoncera l'arrivée de cette cavalerie, mais toujours rien, sauf que les maux économiques du Canada ne cessent de s'aggraver.

Le ministre des Finances a dit clairement dans son exposé budgétaire que nous continuerons d'attendre:

. . . Le redressement économique de nos partenaires commerciaux permet d'espérer une nouvelle amélioration de notre balance commerciale . . .

Pendant que nous attendons qu'une aide nous arrive du sud de la frontière, nous avons au moins un million de chômeurs et une inflation qui dépasse 7.5 p. 100, des usines qui fonctionnent à 80 p. 100 de leur capacité, un premier ministre qui conseille aux jeunes d'aller travailler à l'étranger et, pour comble, un ministre des Finances pontifiant qui a tenu les propos suivants dans son exposé budgétaire:

Il nous faut accepter les effets inévitables de ces augmentations sur notre niveau de vie et, quand nous le pouvons, adopter des produits de substitution et réduire notre demande des produits les plus chers. Par-dessus tout, il convient d'éviter une nouvelle course à la hausse des revenus nominaux dont nul ne sortirait gagnant.

La prochaine fois que j'irai à Terre-Neuve, au Cap-Breton ou dans le nord du Nouveau-Brunswick ou que je prendrai la parole dans ma circonscription de Nickel Belt, je dirai aux chômeurs que le ministre des Finances les enjoint de réduire leur demande des «produits les plus chers».

La cause véritable de nos maux c'est que le gouvernement n'a entrepris aucune planification économique nationale et que le Canada continue par conséquent à avoir une économie de ressources, ce qu'aucun pays industrialisé qui se respecte ne tolérerait. D'une manière générale, nos relations commerciales avec le Japon donnent une très bonne idée, à une échelle réduite, de nos échanges avec les pays industrialisés. Ainsi 96 p. 100 des produits que nous exportons au Japon sont des matières premières et 95 p. 100 des produits que nous importons de ce pays sont des produits finis—des voitures, des appareils photographiques, du matériel électronique, etc.

Il n'est pas surprenant que les Japonais soient disposés à investir dans la mise en valeur des ressources canadiennes. Ils savent en effet très bien que les industries extractives ne produisent pas beaucoup d'emplois, contrairement à la fabrication de produits finis.

Que faisons-nous donc, monsieur l'Orateur? Non seulement nous invitons les investisseurs étrangers à venir exploiter nos ressources, mais nous les payons également pour la prospection et ensuite pour l'extraction. Nous leur versons une indemnité d'amortissement et nous leur permettons de reporter les impôts qu'ils doivent aux Canadiens. Non, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'un viol pour la bonne raison que nous sommes consentants. Qui plus est, cela plaît au gouvernement.

[M. Rodriguez.]

Contrairement à ce que croient en général les chefs d'entreprise, le gouvernement, qui est élu pour diriger le pays et établir des politiques dans l'intérêt de la population, doit intervenir de propos délibéré pour planifier le développement économique du Canada. Il faut établir une politique en matière de richesses naturelles grâce à laquelle l'énergie et les ressources non renouvelables appartiendraient à la collectivité. Nous avons absolument besoin aussi d'une politique des transports et des communications, non seulement pour assurer le transport des marchandises, mais pour permettre aux citoyens de communiquer entre eux, où qu'ils vivent.

Cela m'amène à parler du troisième aspect du budget qui, aux yeux de beaucoup, montre bien à quel point le gouvernement ne se rend pas compte de la gravité de notre problème et n'a pas l'imagination créatrice nécessaire pour s'y attaquer.

Le premier ministre a bien fait, selon moi, de passer une partie de ses vacances de Pâques à Disneyland. Il a semblé faire bon ménage avec Mickey Mouse, Minnie Mouse et Pluto. Mais il a manqué le coche. Je suppose qu'il aurait pu beaucoup apprendre à Disneyland, que Walt Disney aurait pu lui montrer ce que c'est que l'imagination créatrice.

Mais ce troisième aspect, c'est que le gouvernement compte beaucoup trop sur le secteur privé pour assurer la croissance économique. Pour prouver à quel point il lui fait confiance, le gouvernement a accordé pour 1.2 milliard d'exemptions fiscales aux sociétés industrielles et aux sociétés d'investissement. On ne peut s'empêcher de mettre en doute l'utilité d'un tel cadeau, lorsqu'on sait que l'industrie canadienne ne fonctionne déjà qu'à 80 p. 100. De plus, le crédit d'impôt sur les dividendes permet à quelqu'un dont c'est la seule source de revenus de gagner $23,750 en dividendes sans payer un sou d'impôt. Par ailleurs, le fait que les options d'achat d'actions soient considérées comme un gain en capital permettra certainement aux administrateurs de certaines sociétés de se faire certains revenus sur lesquels ils ne paieront que la moitié de l'impôt normal. Est-ce que cette stimulation du secteur privé va nous aider vraiment à venir à bout du chômage? Voyons ce qui se passe depuis une dizaine d'années.

● (2040)

De janvier 1961 à décembre 1963, nous avons doublé le rythme d'amortissement en première année des investissements effectués soit dans les régions désignées de main-d'œuvre excédentaire, soit au titre de produits nouveaux, mais sans modifier le total même de la valeur à amortir. De juin 1961 à mars 1964, nous avons autorisé une augmentation de 50 p. 100 de l'amortissement en première année des investissements de rééquipement et modernisation, avec augmentation fiscale de la valeur à amortir. De juin 1963 à mars 1967, nous avons eu l'amortissement linéaire des dépenses de machines et de matériel, jusque-là soumises à l'amortissement par solde dégressif au taux de 20 p. 100 l'an, effectuées par les entreprises de fabrication et de transformation et, pour leurs dépenses de bâtiments, l'amortissement linéaire à 20 p. 100. Cet avantage était accordé aux entreprises à capital canadien. De juin 1963 à mars 1967, il y a eu l'exonération triennale d'impôt en faveur des entreprises nouvelles de fabrication et de transformation implantées dans les régions désignées. D'avril 1967 à mars 1971, il y a eu les subventions au développement régional, exemptées d'impôt, qui sont venues remplacer l'exonération triennale venue à expiration en mars 1967, avec amortissement

linéaire des bâtiments de 20 p. 100 et amortissement à 50 p. 100 des machines et du matériel dans les régions désignées.

De décembre 1970 à mars 1972, le gouvernement a admis l'amortissement fiscal sur 115 p. 100 au prix de revient des bâtiments, machines et matériels acquis par les entreprises de fabrication et de transformation. Depuis le mois de mai 1972—ce programme est toujours en application—le gouvernement a admis l'amortissement linéaire de 50 p. 100 des dépenses de machines et de matériel effectuées par les entreprises de fabrication et de transformation. En janvier 1973—et ce programme est toujours en application lui aussi—le gouvernement a ramené de 50 à 40 p. 100 le taux d'imposition le plus élevé des entreprises de fabrication et de transformation. De mai 1974 à avril 1975, le gouvernement a exonéré les entreprises de fabrication et de transformation de la surtaxe de 10 p. 100 sur les bénéfices des sociétés. Cette disposition ne s'appliquait que pendant la période indiquée. En juin 1975, le gouvernement a institué le dégrèvement à l'égard des investissements, égal à 5 p. 100 du prix d'acquisition des bâtiments, machines et matériels neufs servant à la fabrication et à la transformation, avec possibilité de report d'un exercice sur l'autre pendant 5 ans.

Des milliards de dollars, monsieur l'Orateur sont déversés dans le secteur privé depuis une douzaine d'années. Comment se fait-il donc que l'ampleur du chômage actuel ait atteint les proportions des années de la dépression? C'est que le secteur privé n'a pas su répondre aux besoins d'emploi du Canada. Mais malgré cela, le ministre des Finances actuel va encore donner au secteur privé 1.2 milliard de dollars. Le ministre et le premier ministre ont sans doute trop vu de publicité émanant des compagnies d'assurances qui prônent la liberté d'entreprise, aussi ont-ils décidé de laisser sortir le vautour de la cage.

Cette injection supplémentaire donnée au secteur privé ne fera qu'ajouter aux bénéfices, car qui serait assez fou pour investir alors que les usines ne touchent pas et que les équipements dont on dispose restent inutilisés? Par exemple, au cours du dernier trimestre de 1976, le secteur de l'alimentation et des boissons produisait à 85 p. 100 de sa capacité; le secteur du caoutchouc et des plastiques, à 70.4 p. 100; celui du cuir, à 62.1 p. 100; les textiles à 83.6 p. 100; le bois, à 75.5 p. 100; les meubles et appareils fixes, à 70.3 p. 100; le papier et les industries connexes, à 79.3 p. 100; les métaux de base, à 65.8 p. 100; les produits du métal, à 80.8 p. 100 et le matériel électrique, à 79.5 p. 100.

Le ministre des Finances a même admis dans son discours que le ralentissement de la demande en 1976 avait amené une baisse importante des marges bénéficiaires. Si la demande est si faible qu'elle imprime une baisse importante sur les marges bénéficiaires, comment peut-on amener les gens à investir? Le procédé n'a pas l'air si mauvais, mais je ne pense pas qu'il marchera.

Même Roy Phillips, directeur exécutif de l'Association des manufacturiers canadiens a admis récemment que «l'année dernière 206,000 employés du secteur de la fabrication ont vu leurs emplois disparaître.» Voilà qui représente 10 p. 100 de la main-d'œuvre de ce secteur.

D'un secteur à l'autre de l'économie, les réactions des Canadiens vis-à-vis du budget varient du tout au tout. M. Sam Hughes, directeur exécutif de la Chambre de commerce canadienne a dit que le budget réjouissait ses membres et qu'ils l'accueillaient avec un sourire jusqu'aux oreilles. Eh bien, qu'ils sourient!

Par ailleurs, Paul Lepage de la Fédération du travail du Nouveau-Brunswick a déclaré que le budget allait écraser les gens.

M. William Daniel, de Shell Canada, a reconnu qu'il s'agissait d'un budget de faveur pour les entreprises. Par ailleurs, Terry Meagher de la Fédération du travail de l'Ontario a déclaré, quant à lui, qu'il ne pouvait pas croire que le gouvernement pouvait manquer à ce point de cœur et qu'il devait avoir perdu le sens des réalités.

Il existe un écart considérable entre ces deux positions monsieur l'Orateur. Peut-être que cet écart tient au fait que les chefs syndicaux sont plus près du million de chômeurs que les présidents de sociétés. Peut-être ont-ils constaté qu'un taux de chômage de 9 p. 100 affecte durement l'existence de personnes en chair et en os. Ils ne sont pas comme les rédacteurs du *Financial Post* qui affirment allègrement que l'économie américaine ne s'est pas désintégrée lorsque le taux de chômage a atteint 9 p. 100 aux États-Unis. Faudra-t-il aller jusque-là avant que le gouvernement fasse quelque chose pour les chômeurs? Faudra-t-il que l'économie se désintègre avant que l'on prenne au sérieux le fait que nos jeunes ne peuvent trouver du travail et que 20 p. 100 de la population vit dans la pauvreté.

Pour lutter contre le chômage, on peut planifier à court et à long terme. Pendant au moins six mois, j'ai essayé de faire valoir mes arguments. J'ai parlé de l'approche à long terme qui suppose une planification économique nationale et la participation de l'État à l'économie et j'ai indiqué ce qui s'imposait. Je concède volontiers que les dépenses publiques peuvent causer de l'inflation, mais cela dépend de la façon dont l'argent est dépensé. Comment un budget déficitaire peut-il être inflationniste alors que l'économie fonctionne au ralenti?

C'est une honte pour n'importe quel gouvernement lorsqu'un soi-disant ministre responsable—en l'occurrence le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen)—se lève à la Chambre pour déclarer que nous ne pouvons pas nous permettre un programme d'emploi et qu'il vaut mieux dépenser de l'argent à former les travailleurs pour des emplois qui n'existent pas. Il faut examiner d'autres frais qu'entraîne un chômage élevé. Si nous pouvions diminuer de 100,000 le nombre de chômeurs, nous pourrions épargner 480 millions en prestations d'assurance-chômage. Et combien épargnerions-nous en prestations de bien-être et autres services sociaux? A-t-on songé aux rentrées d'impôt que nous perdons parce que les chômeurs n'ont pas de revenu convenable?

Et que coûte le chômage du point de vue humain? Selon des études menées dans d'autres pays où le taux de chômage est élevé, le taux de suicide chez les chômeurs est plus élevé que la moyenne nationale. La fréquence des dépressions nerveuses graves chez les chômeurs est également plus élevée. Suite à cet état dépressif, on constate également que la brutalité envers les enfants est plus prononcée chez les chômeurs que dans la population en général. Alors, qu'on ne vienne pas dire qu'un programme d'emploi convenable est irréalisable. En fait, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas avoir un programme d'emploi convenable.

Ce que je trouve encore plus aberrant, c'est de songer qu'en 1971-1972, au moment où le taux de chômage s'établissait à 6.4 p. 100, le gouvernement fédéral annonçait un programme de création directe d'emplois de 600 millions. Or, pour 1977-1978, au moment où il prévoit que le taux de chômage grimpera à plus de 8 p. 100, le gouvernement annonce qu'il ne consacrera que 350 millions à des programmes de création directe d'emplois. Le gouvernement prétend cependant que nous n'avons pas à nous en faire puisque l'entreprise privée va prendre la relève.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre.

M. Rodriguez: J'ai déjà entendu cela. Je l'ai entendu l'année dernière de la bouche du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne me répandrai pas en compliments à l'égard de mon collègue le ministre des Finances (M. Macdonald), mais je voudrais bien exprimer à la Chambre mon admiration devant le courage qu'a eu cet homme de ne pas raconter de sornettes à la population, et je me réfère au discours que nous venons d'entendre de la part de l'honorable député de Nickel-Belt (M. Rodriguez) et de ne pas leur faire, comme on dit en québécois, «des accroires», quand le trésor public ne peut pas se permettre des dépenses pour lesquelles nous n'avons pas les fonds.

Le ministre des Finances . . . —et quelquefois la vérité fait très mal—le ministre des Finances, après avoir mis en œuvre pour plus d'une année le programme le plus novateur de tous les pays industrialisés pour la création rapide et flexible d'emplois, emplois qui malheureusement sont relativement instables, à savoir les emplois de type PIL, s'est vu obligé de redonner à l'industrie privée les incitations qui pourraient mettre en marche le dynamisme qui lui permettra, à son tour, de prendre sa part de responsabilités. Monsieur le président, je trouve qu'il est bien facile de dire des mots «inflammatoires» à une population, lorsqu'on n'a guère de responsabilités gouvernementales réelles, comme c'était le cas de mon préopinant.

Quelques-unes des mesures du budget relèvent de l'une ou l'autre des deux sections de mon ministère, c'est-à-dire des Douanes et de l'Accise, ou de la Taxation. J'aimerais en toucher un mot. Rien dans cela ne tient de la phrase-choc. Je n'ai pas de bible à citer, mais ces mesures sont très proches de la vie quotidienne des Canadiens, et c'est ce qui m'importe. Le temps n'est pas aux grandes entreprises et aux rhétoriques enflammées.

La réduction des droits de douanes sur une grande variété de produits à la consommation sera prolongée, par exemple, d'une autre année. C'est en 1973 qu'on avait instauré ces réductions pour ralentir les tendances inflationnistes. Jouiront également des privilèges de franchise les matériaux servant directement à des fin religieuses, éducatives ou médicales.

Nous avons pris—et ma responsabilité ministérielle me met directement en cause—des mesures protectionnistes, soit l'établissement d'un tarif plus élevé en vue de venir en aide aux raffineurs de sucre, aux producteurs d'accessoires fixes d'éclairage, et aux fabricants de machinerie lourde et d'équipement connexe, qui ont connu certaines difficultés à cause de la concurrence des importations.

Je ne suis pas toujours certaine que nous prenions la meilleure décision à longue échéance, lorsqu'il s'agit de mesures protectionnistes qui maintiennent artificiellement en vie des industries malades où la chirurgie seule ferait des miracles, c'est-à-dire des industries qu'il faudrait aider à fonctionner dans d'autres domaines de production manufacturière. Bien sûr, je ne parle pas ici des gens que je viens de mentionner, et qui reçoivent une aide tarifaire dans le budget du 31 mars. Bien sûr, je crois essentiel d'assurer à n'importe quel prix l'autosuffisance ou, au moins, la liberté de manœuvre et de négociations pour un pays comme le nôtre, dans des secteurs comme l'agro-alimentaire ou le secteur énergétique.

Ce qui me scandalise, c'est la situation misérable dans laquelle végètent les Québécois, dont la structure industrielle pourrait presque se résumer, non pas à l'expression «la belle province», mais plutôt à la phrase «la province du textile et de la chaussure». Le dilemme du gouvernement, c'est d'être soudainement pris à la gorge en temps d'inflation jumelé de chômage par des usines qui vont fermer leurs portes, alors que nous n'avons pas de programmes de rechange rapide pour la conversion de ces emplois non-concurrentiels en emplois stables et permanents.

Je sais qu'il n'est pas jugé «politique» de dire de telles choses, mais il sera encore bien moins «politique» de cacher la vérité et de recevoir le jugement politique de ceux qui nous suivront, si nous avons refusé de relever le défi qui se pose au Québec, tout spécialement, un peu à Toronto et, généralement, à la moitié est du Canada.

● (2050)

Peut-être est-ce là la nature du Canada, qui n'a pas encore d'autre marché que sa trop petite population de 22 millions de gens contre le marché naturel géant du Sud, qui n'hésite pas, lui, à se surprotéger quand il décide de le faire. Peut-être avons-nous aussi manqué de bras, mettant toutes nos ressources du cœur et de l'esprit à unifier le pays menacé, en traduisant les Québécois aux autres Canadiens, ce qui est relativement facile, en rapatriant le Canada auprès des Québécois avec une nouvelle émotion, ce qui est beaucoup plus difficile, et en essayant en même temps de mener la barque de l'économie à travers une dure période où le chômage dame le pion à l'inflation.

Je n'ai pu m'empêcher de faire cette parenthèse, monsieur le président, parce que j'aimerais être assurée que les Canadiens et leurs gouvernants de tous les côtés de la Chambre savent la fragilité de notre position comme partenaire commercial, de même que l'urgence d'aborder, me semble-t-il, une approche graduelle à la libération des échanges. Si je reprends maintenant le harnais du ministère du Revenu, qui administre la loi sur la taxe d'accise, j'aimerais expliquer les conséquences pour le contribuable de certaines modifications proposées à cette loi dans le budget.

D'abord, parlons des exemptions accordées aux invalides. La loi sur la taxe d'accise prévoit des exemptions pour certains services et certains biens qui facilitent le déplacement des invalides. Il est maintenant proposé d'ajouter des ascenseurs pour fauteuils roulants, *wheel chair lifts*, à cette liste de biens, et d'autoriser le gouverneur en conseil à exempter certains autres articles à titre d'aides aux invalides. Ceci répond à de

nombreuses requêtes de particuliers ou d'associations et de députés de ce côté-ci de la Chambre entre autres, mais nous devions les refuser parce que la loi ne nous permettait pas d'acquiescer à leurs demandes.

Le fait que nous allons maintenant obtenir une autorisation du gouverneur en conseil pour le faire nous permettra de répondre beaucoup plus rapidement aux besoins des Canadiens. De plus, les institutions ou organismes publics qui utilisent des autobus ou des petites fourgonnettes exclusivement pour transporter les personnes handicapées n'auront plus à payer la taxe sur ces véhicules à condition que ceux-ci soient équipés pour transporter les personnes handicapées et soient conçus pour pouvoir éventuellement transporter 12 passagers ou plus.

En collaboration avec la Commission du système métrique et pour encourager les gens à adopter le système métrique d'ici le premier juillet 1981, la taxe de vente s'appliquera uniquement sur la moitié de la valeur des nouvelles balances métriques. Les balances cependant doivent servir à peser des marchandises de 100 kilos ou moins, dans des opérations de vente au détail. Une aide est aussi prévue pour ceux qui voudraient convertir de bonnes balances déjà existantes, et qui n'auront pas à payer la taxe à l'achat des pièces nécessaires à cette conversion.

En 1974, il fut décidé d'exempter de la taxe les petits autobus. Depuis, une exemption de la taxe vise les véhicules à moteur conçus pour transporter 12 passagers ou plus. Il est maintenant proposé d'imposer deux conditions à cette exemption. D'abord, les véhicules doivent être conçus et équipés en permanence pour transporter 12 passagers ou plus, mais ils doivent aussi servir exclusivement à des services de transport de passagers. Par exemple, le cas d'un propriétaire d'hôtel ou d'un motel qui offre à ses clients un service de transport pour se rendre à l'aéroport ou en revenir tombera sous le coup des définitions de mon ministère. La portée de cette nouvelle exemption a été élargie pour comprendre les systèmes de trains sans voie ferrée que l'on trouve parfois dans les grands parcs pour certaines attractions pour les touristes, et le reste.

Une autre proposition, qui intéresse mon ministère, vise les petits fabricants. Il ne serait plus nécessaire que les ventes se fassent exclusivement à des consommateurs ou à des usagers.

● (2100)

[*Traduction*]

M. Crosbie: Le député me permet-il de lui poser une question?

Mlle Bégin: Quand j'aurai terminé.

[*Français*]

Dès l'adoption des dispositions du budget, je me propose d'augmenter le plafond des ventes des petits fabricants de $3,000 à $10,000. De plus, j'ai l'intention de désigner les artisans comme une catégorie distincte de petits fabricants, peu importe le volume de leurs ventes. Après consultation des parties intéressées, je propose que les artisans soient tenus de fabriquer ou de produire personnellement des produits d'artisanat prescrits par règlement, lesquels refléteront un aspect de la culture ou de l'héritage canadien. Tout le monde sait que lorsqu'une personne est désignée comme petit fabricant, la taxe de vente ne s'applique pas lors de la vente des articles fabriqués ou produits par cette personne. Et j'ai déjà rejoint autant de gens que je le pouvais par une cinquantaine d'associations d'artisans que nous avons été capables de localiser un peu partout au pays.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler rapidement que nous avons des mesures pour venir en aide aux Canadiens à revenus ordinaires, c'est-à-dire aux gens de tous les jours. Les contribuables pourront réclamer, par exemple, un crédit supplémentaire de $50 pour chaque enfant à charge de moins de 18 ans, et résident au Canada. De plus, le plafond pour la déduction de 3 p. 100 pour frais relatifs à un emploi, sans reçus, est porté de $150 à $250. Je voudrais en outre signaler à la Chambre que 200,000 contribuables en 1975 ont oublié de réclamer une telle mesure fiscale! L'effet combiné de ces deux seules mesures sera la réduction à zéro de l'impôt fédéral pour la famille d'un contribuable marié ayant deux enfants à charge, et gagnant moins de $7,360 par année.

Monsieur l'Orateur, je vais terminer ici mon exposé, n'oubliant pas de mentionner l'importance que représente pour moi l'adoption un jour par ce gouvernement du revenu annuel garanti, que ce soit sous la forme d'un impôt négatif ou autrement.

Je voudrais donc terminer, monsieur l'Orateur, en disant que je suis à la tête d'un ministère de services dont j'ai grande conscience, et qui recueille les quelque 37 milliards de dollars qui seront ensuite dépensés par mes collègues dans des programmes pour les Canadiens. J'ose espérer, comme je l'ai dit, qu'une des dépenses pour lesquelles j'aurai un jour le privilège de voter comme membre du Conseil des ministres sera l'adoption du revenu annuel garanti, sous une forme ou sous une autre, de façon échelonnée tout probablement. Je sais que les contraintes des dernières années nous ont quelquefois obligés d'adopter des mesures semblables à celles préconisées dans des discours enflammés comme celui de mon préopinant. J'ose espérer que de telles aventures ne nous forceront pas à abandonner ce dans quoi le gouvernement libéral croit et dont il réitère l'importance, savoir le revenu annuel garanti pour tous les Canadiens. Je n'aurai de cesse, comme ministre du Revenu national, que je ne me sois assurée que chaque fraction de chaque sou qui vient de la portion des revenus donnés par les Canadiens pour alimenter le trésor public soit dépensée à des programmes qui correspondent à l'idée qu'ils se font d'un pays heureux.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'honorable représentante permet-elle que le député de Saint-Jean-Ouest lui pose une question?

Mlle Bégin: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Crosbie: Ma question a trait aux obligations du ministère du Revenu national. J'ai parlé cet après-midi du cas d'un contribuable qui doit à ce ministère 4.5 millions de dollars. Un appel languit depuis sept ans à la Cour Suprême du Canada et le ministère de l'honorable représentante ne fait rien pour faire accélérer le règlement de cet appel afin de percevoir l'argent dû par un certain John C. Doyle. J'ai écrit au ministre le 23 mars pour lui signaler cette affaire. Pourra-t-elle dire à la Chambre quelles mesures elle a prises pour corriger cette injustice énorme qui est faite à tous les autres contribuables Canadiens?

[*Français*]

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je crois tout à fait inapproprié de passer outre aux procédures judiciaires de ce pays et à la confidentialité d'un cas d'impôt. L'honorable député ne m'a pas posé cette question en Chambre. Il s'est référé à une lettre du 23 mars. Je la repérerai dès demain matin.

[*Traduction*]

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, étant donné le grand nombre de députés qui souhaitent intervenir, je ne prendrai pas beaucoup de temps ce soir afin de donner à d'autres députés l'occasion de prendre part au débat. Mes collègues ont déjà signalé certaines des lacunes du budget, aussi aimerais-je pour ma part signaler à la Chambre certains points auxquels je suis particulièrement intéressé puisqu'ils touchent ma circonscription.

Le premier d'entre eux concerne les prêts et l'aide aux petites entreprises partout au Canada. Je proteste depuis quelque temps au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises, car cette loi manque réellement de rigueur. Il est par conséquent difficile, sinon impossible, à un propriétaire de petite entreprise d'obtenir un tel prêt à des taux préférentiels. Le 28 mars dernier, j'ai demandé au ministre quelles mesures il envisageait en vue d'améliorer la position des propriétaires de petite entreprise, dont les activités sont particulièrement touchées par le ralentissement de notre économie. Le ministre d'État à la petite entreprise (M. Marchand) a répondu que la loi allait être modifiée à la fin de juin et qu'il proposerait alors d'importantes modifications qui en feraient un texte de loi beaucoup plus efficace.

Je proposerais qu'on rende la loi plus sévère ou qu'on apporte tout autre changement nécessaire afin de permettre aux petites entreprises d'obtenir ces prêts. Ces derniers mois, on m'a signalé plusieurs cas où les banquiers locaux avaient approuvé des demandes de prêts, mais qui ont été rejetées par le siège social pour la simple raison qu'à l'heure actuelle on encourage davantage les banques à prêter de l'argent à un taux d'intérêt plus élevé qu'à consentir des prêts garantis par les dispositions de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

Bien des hommes d'affaires s'interrogent sur la valeur de cette loi s'ils ne peuvent s'en prévaloir. J'ai en ma disposition un exemple de cette situation. Pour commencer, j'aimerais lire un extrait d'une lettre qu'un de mes commettants a reçue de la Banque de Montréal de la région de l'est de l'Ontario. Je cite:

> Vous savez que l'objectif de la loi sur les prêts aux petites entreprises est d'offrir aux petites entreprises, moyennant une garantie du gouvernement, des prêts qu'il ne serait pas possible d'obtenir autrement. La banque a consenti par le passé, et continue de consentir, des prêts destinés à l'amélioration d'entreprises lorsque le requérant est admissible et qu'il ne peut recourir à un de ses propres programmes.
>
> Le taux d'intérêt actuel sur les prêts accordés en vertu de cette loi est de beaucoup inférieur à celui qui a cours sur le marché pour les prêts qui ne sont pas garantis par le gouvernement. Étant donné que le gouvernement ne subventionne en aucune manière ces prêts accordés à des taux d'intérêt moindre en vertu de la loi, nous sommes évidemment très sévères et, dans les conditions actuelles du marché, nous n'accordons ces prêts qu'une fois que nous sommes sûrs que le risque est tel qu'il faut absolument la garantie du gouvernement. Dans votre cas, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'avoir la garantie du gouvernement et nous sommes prêts à considérer votre demande d'emprunt, compte tenu de votre solvabilité.

Comme vous pouvez l'imaginer, monsieur l'Orateur, cela n'encourageait pas tellement cet électeur de se faire dire que, même s'il était très solvable, ou plutôt parce que justement il l'était, il n'avait pas droit à la garantie du gouvernement pour un modeste prêt industriel. La personne en question a écrit une lettre au ministre à ce sujet et je suis certain que ce cas lui a été signalé.

Pour être plus précis, cette personne avait demandé un prêt d'environ $50,000. Il possède et dirige son entreprise qui est libre de dettes depuis 1950. Ses biens n'étaient pas hypothéqués et il avait souscrit à un petit emprunt industriel au taux d'intérêt de 9.5 p. 100. Malgré cela, la banque a décidé de ne pas lui accorder l'emprunt qu'il demandait et lui proposait un emprunt remboursable en 10 ans, à un intérêt de 10.5 p. 100, qui serait sujet aux variations des taux d'intérêt.

Il est bien évident qu'il faut agir et j'exhorte le gouvernement et le ministre à prendre les mesures nécessaires pour aider les petites entreprises du Canada. Plus de la moitié des travailleurs canadiens est à l'emploi des petites entreprises et le budget devrait certainement contenir plus de mesures destinées à aider directement ce secteur. Puisque ce n'est pas le cas, j'exhorte le ministre à présenter des modifications importantes à la loi sur les prêts aux petites entreprises le plut tôt possible. En toute justice, je dois signaler que le ministre qui s'occupe de cette mesure a fait preuve de bonne volonté et de compréhension. Il n'y a pas longtemps qu'il occupe son poste et je suis certain qu'il prendra éventuellement les mesures nécessaires pour mettre la loi à jour, ce qu'on aurait dû faire il y a longtemps. Ces prêts ne sont pas aussi populaires que par le passé. On n'en accorde pas beaucoup.

Selon moi, les institutions bancaires du Canada, vu le succès dont les banques ont profité, devraient s'occuper davantage des petites entreprises parce que tout affaiblissement de ce secteur de l'économie canadienne entraînera rapidement des difficultés dans bon nombre de domaines. C'est un facteur auquel le gouvernement devrait réfléchir, car de sages décisions dans ce domaine profiteraient à l'économie non seulement de l'Ontario, mais du Canada en général.

Un autre domaine dont j'aimerais parler concerne le ministère de l'Expansion économique régionale. J'ai demandé au ministre le 1er avril dernier où en était le renouvellement de l'accord ARDA. De nombreux autres députés ont dû recevoir des instances de la part de municipalités qui s'inquiétaient de ce que l'accord passé dans le cadre de l'ARDA pour la province de l'Ontario avait expiré à la fin du mois dernier. On m'a assuré que les négociations étaient en cours et devaient aboutir sous peu. Dans sa réponse, le ministre a précisé qu'il n'y aurait pas vraiment de retard car des crédits avaient été prévus pour financer de nombreux projets qui pourraient ainsi se poursuivre. Le fait est, toutefois, que tant que l'accord ne sera pas renouvelé, il sera impossible de lancer de nouveaux projets. Je crois comprendre que la province de l'Ontario a ratifié cet accord qui attend à Ottawa depuis près d'un mois la signature du ministre.

● (2110)

C'est l'époque où devraient prendre forme de nombreux projets nouveaux dans le cadre de l'ARDA. Chaque jour de retard coûte cher à l'approche du printemps—qui se fait sentir par les belles journées que nous avons dernièrement. Je le répète, l'Ontario a ratifié l'accord et le ministre l'a en main depuis près d'un mois. J'ignore pourquoi l'on n'a rien fait pour expédier une question d'une importance aussi capitale pour les localités rurales de l'Ontario et j'exhorte le ministre à faire diligence.

De nombreux particuliers ont certainement dû profiter de programmes offerts par un autre ministère, celui de l'Expansion économique régionale. Toutefois, il serait peut-être bon que le ministre songe à modifier la formule selon laquelle certaines régions ont droit au financement du MEER. Je prie le gouvernement d'étendre la juridiction du MEER pour inclure les comtés de Victoria et de Haliburton que je représente. Le marché du travail de la partie septentrionale de ma circonscription en particulier est axé en grande partie sur le tourisme et en conséquence, les emplois saisonniers sont un facteur important. Une aide financière du MEER stimulerait certes l'économie nationale et j'espère que l'on tiendra compte de ma suggestion.

Quant à la formule employée, j'ai questionné les fonctionnaires du MEER que je croyais responsables de ce programme et je puis affirmer en toute franchise que l'on ne m'a jamais révélé de quelle façon précise le MEER déterminait les secteurs à subventionner. J'ignore comment ils procèdent mais de toute façon, ils devraient en faire bénéficier davantage de localités. Je dois dire en toute honnêteté pour l'ensemble de l'économie du Canada que l'on prive un trop grand nombre de secteurs de subventions et de prêts du MEER. En offrant de l'aide à quelques régions privilégiées, nous négligeons des municipalités qui n'ont pas droit au programme, peut-être de justesse, du fait de la composition de la population, qui compte peut-être un trop grand nombre de retraités ou d'autres raisons de ce genre.

J'aimerais dire également que j'ai reçu une correspondance volumineuse, pas seulement de ma circonscription mais d'autres régions de la province au sujet d'une lettre envoyée par l'Office du tourisme du gouvernement canadien, à Ottawa. Comme je l'ai dit, l'économie de ma circonscription repose largement sur le tourisme et l'on peut donc comprendre l'inquiétude qu'éprouvent bien des gens de ma région au sujet de cette lettre envoyée par le directeur de la commercialisation de l'Office du tourisme. Cette lettre a été adressée à de nombreux pêcheurs américains et vante les avantages de la pêche au Canada. Toutefois, elle précise également qu'il y a au Canada une infinité de lieux de pêche et que le pêcheur a vraiment l'embarras du choix. Puis la lettre prend une autre tournure:

Permettez-moi de vous faire une suggestion . . .

Et pendant une page et demie on nous énumère tous les plaisirs de la pêche au Québec en suggérant aux destinataires de demander une documentation gratuite. Monsieur l'Orateur, je ne veux pas nier un instant les attraits que le Québec présente pour les pêcheurs américains. Je sais que nos voisins de l'Est ainsi que d'autres provinces ont beaucoup à offrir aux touristes américains et je suppose que bien des visiteurs en profiteront. Toutefois, je proteste contre le fait qu'une brochure gouvernementale, sensée promouvoir le tourisme pour l'ensemble du pays, donne ainsi la vedette à une province ou à une région. Selon moi, les mesures prises par l'Office du tourisme du gouvernement fédéral ne font qu'aggraver les problèmes qui existent entre les diverses régions de notre grand pays.

A cet égard, j'ai une lettre de la Chambre de commerce de Haliburton Highlands ainsi qu'une photocopie de la lettre envoyée par l'Office du tourisme. Je sais que de nombreux autres députés ont reçu des plaintes à ce sujet, et je crois juste pour le reste du Canada qu'on prenne des mesures pour mettre fin à ce favoritisme dans un secteur touristique qui a les mêmes droits d'un océan à l'autre. Pour terminer, j'exhorte le gouvernement à étudier certaines des questions que j'ai soulevées et à prévoir des mesures pour favoriser l'économie et les travailleurs de toutes les régions du Canada.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur de participer à ce débat et peut-être d'y mettre fin; cependant, je dois dire que j'ai peine à supporter l'attitude négative dont les députés de l'opposition ont fait preuve tout au long du débat, ceux notamment du parti conservateur. Je n'arrive pas à comprendre cette attitude négative, d'autant plus que nous, Canadiens, avons tellement sujet de nous réjouir, tout à l'opposé de ce que les trouble-fête de l'opposition ont tenté jusqu'ici de nous faire croire.

Notre pays, le Canada, occupe un territoire immense dont la superficie est plusieurs fois plus grande que celle de l'Europe. Par sa diversité, le climat de notre pays satisfait tous les goûts. Notre population compte des représentants d'une centaine de pays. Nos citadins s'expriment dans plus d'une trentaine de langues. Nous pouvons parler au monde par l'entremise des organismes internationaux aussi bien en fançais qu'en anglais. Trois années après son arrivée, tout nouvel immigrant devient citoyen canadien. Nous avons des ressources naturelles immenses. L'unité canadienne est notre objectif national et le multiculturalisme est notre rêve.

On reconnaît notre rôle de gardiens de la paix dans le monde. Nous sommes respectés aux Nations Unies. Nous venons en aide aux pays en voie de développement par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international et du Centre de recherches pour le développement international. Nous jouons actuellement un rôle important dans l'élaboration d'un nouveau Droit de la mer aux Nations Unies, dans la conclusion des négociations Nord-Sud à Paris, et dans les entretiens et les négociations sur le désarmement à New York.

Nous avons le pacte de l'automobile, la Corporation de développement du Canada, le programme de développement des entreprises, Pétro-Canada, Panarctic et la Commission de lutte contre l'inflation. Nous avons le programme des Nouveaux horizons et les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail. Nous avons les programmes d'assurance soins médicaux, d'assurance-hospitalisation et d'assurance-chômage, ainsi que le programme de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada.

Notre pays bénéficie d'une agriculture moderne, d'une production alimentaire de haute qualité, d'un système de transport comptant parmi les meilleurs au monde. Nous avons Air Canada, le Canadien National et la Commission canadienne du blé. Nous avons la feuille d'érable. Nous avons eu l'Exposition universelle. Nous avons Sports Canada. Nous avons eu les Jeux olympiques. Nous avons chaque année le Stampede de Calgary. Nous avons Équipe Canada. Nous avons le projet expérimental d'exploitation de l'énergie renouvelable connu sous le nom de «The Arc» dans l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons à Toronto la zone réaménagée des quais et le merveilleux Hôtel de ville.

● (2120)

Nous avons le festival Stratford, le groupe des Sept, le Canadian Brass. Nous avons les Ballets de Winnipeg, l'Orchestre symphonique de Toronto et le Théâtre du Nouveau-Monde. Nous avons Northrop Frye, Marshall McLuhan et Margaret Atwood. Nous avons Pauline McGibbon, Claude Ryan et Keith Spicer. Nous avons le Dr Banting, le Dr Penfield et le Dr Bethune. Nous avons nos belles institutions parlementaires. Nous avons une magistrature indépendante. Nous avons un régime de responsabilité démocratique envers les électeurs qui est peut-être le meilleur au monde. Nous avons un cabinet uni où sont représentées toutes les provinces du Canada. Nous avons un gouvernement conscient de ses responsabilités et le meilleur premier ministre (M. Trudeau) du monde occidental.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Pas étonnant alors si des centaines de milliers de gens demandent à immigrer dans notre pays chaque année. Pas étonnant que les capitaux affluent au Canada de tous les pays du monde, car nous faisons l'envie du monde entier.

Mais malgré tout cela, nous avons une opposition officielle négative, destructive, démoralisatrice, mesquine et faible. Nous avons une opposition faible comme le démontre le critique financier officiel du parti conservateur. Le député de York-Simcoe (M. Stevens) s'est montré inexact, embrouillé et incompétent. Il s'est trompé de centaines de millions de dollars dans sa critique du budget, l'année dernière. J'ai, comme d'autres, mis le doigt sur ses erreurs. Cette fois, il s'est gardé de citer des chiffres, mais il n'a pu résister à l'envie d'enfourcher son dada en demandant l'indexation des gains sur les capitaux pour aider les pauvres. Inutile de dire que la suggestion du député de York-Simcoe serait irréalisable. Elle permettrait d'acheter des valeurs en décembre et de les revendre en janvier l'année suivante et de déclarer une perte de capitaux égale aux changements du facteur de déflation d'une année à l'autre. Pour un ennemi juré des échappatoires fiscales, le député de York-Simcoe a eu vraiment une idée géniale. Puis il nous a fait une autre proposition toute aussi fantaisiste. Il s'agissait d'un crédit d'impôt aux sociétés pour tenir compte des effets de l'inflation. Et voilà le grand champion de la lutte contre la paperasserie inutile qui demande que les compagnies ne tiennent plus un seul livre mais deux, pour simplifier les choses je suppose. S'il ne parvient pas à convaincre le gouvernement d'adopter cette technique, il aura au moins la satisfaction de devenir président honoraire de la Chartered Accountants Association of Canada.

Le *Financial Times* du 11 avril annonçait de mauvaises nouvelles pour le député de York-Simcoe. Il signalait la semaine dernière que les compagnies des États-Unis investiraient cette année en Ontario et en Alberta 875 millions de dollars au lieu de 623 millions il y a deux ans. Le ministère du Commerce des États-Unis a rapporté que les compagnies américaines du Canada augmenteraient leurs points de vente de 16 p. 100 en 1977 et que les dépenses des industries manufacturières augmenteraient de 27 p. 100. Ce n'est sûrement pas une bonne nouvelle pour ceux qui déplorent le peu de confiance qu'inspire l'économie, et je pense en particulier au député de York-Simcoe. Les conservateurs faisaient bien meilleure figure quand ils avaient pour critique financier le député de Don Valley (M. Gillies). Qu'on nous ramène tout de suite le député de Don Valley comme critique financier, nous l'accueillerons à bras ouverts. Lui, au moins, a préconisé, en 1973, le contrôle des prix et des salaires.

Je m'en voudrais de ne pas parler pendant quelques instants de ce que nous avons fait pour le logement. J'énumérerai les réalisations du gouvernement libéral pour réfuter l'amendement du Nouveau parti démocratique, qui l'a peut-être rédigé à la lecture d'un article du *Star* de Toronto. Voici ce que le gouvernement libéral a fait: pour les familles à revenus modiques et les personnes âgées, nous avons créé 20,900 logements en 1976 et en 1977, ce chiffre doit passer à 21,890. En 1977, le logement public va dépasser sensiblement la moyenne quinquennale qui avait été fixée, en 1972, à 15,000 logements par année. Les crédits attribués au logement sans but lucratif et à caractère coopératif sont passés de 328 millions en 1976, à 351 millions en 1977. On peut vraiment parler d'une ascension phénoménale, puisqu'en 1972 le chiffre était de 43 millions. La dotation budgétaire du programme d'assistance à la rénovation des maisons d'habitations a été augmentée. Depuis 1976, il y a eu 15,550 maisons pour les personnes gagnant de $6,000 à $7,000 par année. Cela est quelque chose. En 1977, près de 22,300 logements environ seront rénovés grâce à l'aide fédérale. Cette action en faveur du logement des Canadiens à revenus modiques va représenter 924 millions, c'est-à-dire 67 p. 100 du budget en capital de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour 1977.

Pour résumer cette réfutation des critiques NPD, l'assistance directe fournie par Ottawa—avec le concours des contribuables canadiens—aux personnes à revenus modiques et moyens s'est élevée à 1,177 millions en 1976, et doit atteindre 1,374 millions en 1977. Les critiques que le NPD adresse à notre gouvernement sont-elles méritées?

Un débat de ce genre ne serait pas complet sans mention du chômage et de l'emploi. Nous avons aujourd'hui au Canada 9,350,000 personnes occupant un emploi, et 944,000 autres sans emploi. La situation est sérieuse. Mais il importe de la replacer dans son cadre, de savoir que notre économie n'est pas en stagnation mais qu'elle est en mesure de créer des emplois chaque année. C'est là un fait qui échappe à l'attention des porte-parole de l'opposition.

En 1976, le secteur public et le secteur privé ont créé ensemble 209,000 emplois. En 1975, le chiffre était de 178,000, en 1974 de 383,000, en 1973 de 439,000, en 1972 de 256,000. On voit donc que, si nous avons du mal à occuper les nouveaux arrivés sur le marché du travail, nous réussissons quand même à créer constamment des emplois, cela fait que le nombre total de Canadiens occupant un emploi est en augmentation continuelle.

Quand au chômage qui touche particulièrement les jeunes ces temps-ci, il faut reconnaître qu'il y a une pénurie de main-d'œuvre dans certaines professions pour lesquelles notre système d'enseignement ne semble pas pouvoir former de spécialistes. Dans le numéro de janvier de la publication sur les prévisions d'emplois à brève échéance intitulée *Forward Occupational Imbalance listing*, que publie le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, on voit que dans certains métiers il n'y a pas assez de personnes qualifiées pour combler les postes vacants. Ce sont des emplois qui n'exigent pourtant pas d'études supérieures.On dirait que notre système d'enseignement est incapable de former des jeunes désireux d'occuper

ces emplois; mais il existe véritablement une demande pour des mécaniciens de machine fixe, des tuyauteurs et des plombiers.

● (2130)

Dans certaines régions du Canada, on réclame des menuisiers, des mécaniciens de diesels, des préposés à l'entretien de moulins, des mécaniciens d'automobiles, des machinistes, des rembourreurs, etc. Il faudrait examiner tout notre système d'éducation et notre échelle de valeurs à la fin des années 70, afin de déterminer si notre système est en mesure de produire les compétences nécessaires au cours des prochaines années.

Mais, examinons la situation un instant, car des gens de ma circonscription m'ont demandé pourquoi le gouvernement ne consacre que 100 millions de dollars à la création d'emplois cette année. Nous savons que 100 millions de dollars c'est le chiffre avancé dans le budget, mais cette somme s'ajoute aux 358 millions qui seront dépensés dans tout le pays pour créer des emplois par l'intermédiaire des divers programmes de Main-d'œuvre Canada, ce qui porte la somme totale à 458 millions.

Arrêtons-nous un instant à la formation de la main-d'œuvre en 1977. Par l'intermédiaire des services de formation offerts aux chômeurs canadiens, le gouvernement affectera quelque 583 millions de dollars qui, ajoutés aux sommes consacrées à la création d'emplois, portent la somme totale à près de un milliard. C'est le chiffre réel qu'il faudrait retenir lorsqu'il est question de la politique du gouvernement en matière de création d'emplois et de formation professionnelle.

Pour ce qui est du chômage et de l'emploi des jeunes, je voudrais citer quelques chiffres qui méritent examen à mon avis. Ces chiffres sont corrigés des variations saisonnières. En mars de cette année, on dénombrait 2.256 millions de jeunes travailleurs canadiens de même que 419,000 chômeurs de moins de 25 ans. En 1975, 2.41 millions de jeunes Canadiens de moins de 25 ans occupaient un emploi, contre 331,000 chômeurs. En 1976, 2.429 millions de Canadiens de moins de 25 ans avaient un emploi, contre 355,000 chômeurs.

Par rapport aux années passées, on constate une augmentation du nombre de jeunes chômeurs. Cela préoccupe vivement tous les députés et évidemment le gouvernement. Il y a lieu de se demander d'où proviendront les emplois? Si l'on en croit le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), on pourrait croire que 90 p. 100 des emplois au Canada proviennent du secteur public. Nous savons tous que c'est faux. En fait, c'est le contraire qui est vrai; 90 p. 100 des emplois au Canada se trouvent dans le secteur privé. Il faut donc se demander comment créer les emplois que réclament les nouveaux venus sur le marché du travail ainsi que les chômeurs.

Dans ce budget, le ministre des Finances (M. Macdonald) n'a pas cherché la publicité ou la popularité à bon marché mais a déclaré que nous devrions trouver des incitations nécessaires qui, à long terme, conduiraient le secteur privé à fournir des emplois, quand bien même il faudrait plusieurs mois pour remettre les machines en marche; pendant ce temps le secteur privé au Canada et dans le monde entier, essaye encore lentement de se remettre des secousses de l'inflation et des dépenses qui ont été engendrées par la vague d'inflation qui vient de déferler sur nous. Cependant, c'est un raisonnement trop subtile et il semble dépasser totalement l'entendement du député, car si nous faisions ce qu'il propose de faire, cela nous conduirait à racheter tout le secteur privé. Nous serions tenus de fournir des emplois par le biais de programmes de création d'emplois dans le secteur public, à en avoir par-dessus la tête, et nous condamnerions ainsi le secteur privé à attendre les événements et à se dépêtrer.

Il est vrai que c'est là une occasion que le gouvernement offre au secteur privé, en espérant qu'il relèvera le défi. Peut-être est-ce là l'action la plus importante que le gouvernement ait offerte au secteur privé dans toute l'histoire du pays, et dans les mois et années à venir, nous verrons si le secteur privé a relevé le gant ou non.

Il est un autre aspect de ce budget que j'estime extrêmement encourageant: pour la première fois nous constatons qu'on offre des incitations régionales pour aider les régions où sévit un taux très élevé de chômage, et une économie en veilleuse. C'est un raffinement dans les politiques budgétaires et fiscales qu'il faudrait peut-être étendre à d'autres mesures à l'avenir comme par exemple, en appliquant des taux d'impôt et autres incitations fiscales spéciales au palier provincial, afin qu'il y ait harmonie entre les politiques fédérales et provinciales permettant de lancer les économies des régions désignées par le MEER une fois pour toutes. Le raffinement des incitations régionales offertes est très encourageant et c'est un des aspects du budget que nous sommes heureux d'accueillir.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Je ne crois guère dans les dégrèvements fiscaux car je ne sais pas comment l'argent ainsi épargné est dépensé, et s'il n'est pas dépensé, ce qui est le cas j'en ai peur, je ne sais pas comment il est épargné ni où il est déposé. Plutôt que des dégrèvements, puisque le gouvernement a besoin de revenus, je préférerais que, dans les domaines d'intérêt national, on accorde des crédits d'impôt; par exemple, ce pourrait être le cas dans les domaines où nous devons économiser de l'énergie. Peut-être pourrait-on ainsi accorder des crédits d'impôt aux Canadiens qui font chez eux les installations nécessaires pour exploiter l'énergie solaire ou l'énergie éolienne. Toutefois, nous devrons probablement attendre le prochain budget pour de telles mesures.

Je termine par quelques mots en faveur de la Commission de lutte contre l'inflation. Je sais qu'elle a fait l'objet de critiques de part et d'autre de la Chambre pour diverses raisons mais il me semble que les Canadiens ont de la chance d'avoir un tel défenseur, surtout ceux qui ne sont pas protégés par des syndicats puissants, ceux qui sont à l'âge de la retraite, les pensionnés et ceux qui sont le plus touchés par l'inflation. La Commission de lutte contre l'inflation a introduit un élément de stabilité dont nous avions grandement besoin. La Commission de lutte contre l'inflation . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, étant donné que selon le dictionnaire un budget est un programme de coordination des ressources et des dépenses, je pense que l'on ne peut d'aucune façon considérer comme tel le document qu'a déposé à la Chambre le 31 mars dernier le ministre des Finances (Mr. Macdonald). On peut le qualifier de roulette russe économique, mais à ce jeu, on a une toute petite chance de gagner. Dans ce prétendu budget, personne ne va gagner.

Il suffit de remonter au dépôt du budget du 25 mai 1976, soit il y a à peine 11 mois, pour comprendre à quel point la présentation du budget est devenue un jeu de devinettes et pour voir à quel point le ministre excelle à ce jeu. A ce moment-là, ses prévisions étaient que les besoins financiers du gouvernement diminueraient considérablement en 1978, tandis qu'en fait, ils ont augmenté. L'ampleur de l'écart des prévisions du ministre soulève de sérieux doutes quant aux compétences de ce dernier en matière prévisionnelle et quant à celles du gouvernement qui lui a confié une telle tâche.

Les prévisions quant à la situation financière du gouvernement fédéral ont rarement, voire jamais, été aussi peu précises que dans ce budget du mois de mai, et l'on comprend donc que les Canadiens soient on ne peut plus sceptiques devant sa dernière prophétie. Cette coordination des ressources et des dépenses endetterait encore plus le gouvernement.

Le déficit prévu pour l'année financière 1978 est le plus élevé de notre histoire. Les dépenses fédérales se sont accrues de 151 p. 100 dans les six années se terminant en octobre dernier. Les dépenses du gouvernement ont été si excessives au cours des dernières années que des déficits de plus en plus considérables s'imposent à la seule fin de maintenir une politique fiscale neutre.

● (2140)

Le gouvernement s'est tellement préoccupé de la distribution des richesses au Canada qu'il a oublié comment se servir de ces richesses pour exercer une concurrence et nous ne pouvons plus prétendre être une nation prospère.

Nos coûts de production sont maintenant les plus élevés au monde. Les fabricants canadiens sont maintenant désavantagés sur le plan de la concurrence, et ce dans un pays où il est indispensable d'exercer une concurrence et de maintenir notre rang parmi les pays commerçants.

Au cours des années 60, le déficit commercial annuel pour les produits manufacturés était d'environ 3 milliards de dollars. Ce déficit s'est accru et, l'an dernier, il atteignait 10 milliards de dollars.

Jusqu'à ces dernières années, nous nous contentions de compenser le déficit sans cesse croissant de nos produits manufacturés en exportant nos richesses naturelles. Nous devons maintenant admettre que ces richesses naturelles ne sont pas inépuisables et que nous devons regagner notre place sur le marché. Il faut créer un milieu qui permettra au secteur manufacturier de réaliser ses possibilités et d'apporter une contribution valable à l'avenir économique de tous les Canadiens.

Nul doute que le premier ministre (M. Trudeau) a eu le temps de réfléchir de nouveau aux raisons qui sont à l'origine du climat économique défavorable que nous connaissons, et de regretter son diagnostic erroné. Selon lui, si l'inflation s'accroît à un tel rythme c'est que les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens. Il serait plus exact de dire que c'est le gouvernement qui vit au-dessus des moyens des Canadiens. Quand ils voient les pouvoirs publics s'emparer d'un gros morceau de leurs revenus, les Canadiens se demandent s'ils ont les moyens de s'offrir le gouvernement actuel.

Depuis quinze ans, les trente-deux impôts canadiens, directs et indirects, se sont accrus de 40 p. 100. Cependant, quand on calcule la hausse des revenus et des prix pour cette période, on constate que la famille moyenne a payé 239 p. 100 plus d'impôts en 1975 qu'en 1961. Les impôts prennent une plus grosse part du revenu familial que les aliments, les vêtements et le logement mis ensemble.

Une augmentation des impôts signifie une plus forte emprise de l'État, particulièrement de l'État fédéral. C'est sûrement un pas vers la perte de notre indépendance en tant que citoyens. Avec tous ces millions de dollars qui entrent dans les coffres du gouvernement, comment se fait-il que notre dette nationale augmente constamment? Nous aimerions bien qu'on nous l'explique.

L'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 9 h 45 il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe 8 de l'article 60 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ la motion dont la Chambre est maintenant saisie. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Macdonald, mise aux voix, est adoptée)

● (2210)

(Vote nº 38)

POUR

Messieurs

Abbott	Clermont	Gillespie
Allmand	Collenette	Goodale
Anderson	Condon	Goyer
Andras	Corbin	Gray
(Port Arthur)	Corriveau	Guilbault
Andres	Cullen	Haidasz
(Lincoln)	Cyr	Harquail
Appolloni (Mme)	Danson	Herbert
Baker	Demers	Hopkins
(Gander-Twillingate)	Douglas	Isabelle
Basford	(Bruce-Grey)	Jamieson
Béchard	Drury	Kaplan
Bégin (Mlle)	Duclos	Lachance
Blaker	Dupont	Lajoie
Blouin	Ethier	Landers
Bussières	Faulkner	Lang
Caccia	Fleming	Langlois
Campbell (Mlle)	Flynn	Laniel
(South Western Nova)	Foster	Lapointe
Campbell	Francis	Leblanc
(LaSalle-Émard-Côte	Gauthier	(Laurier)
Saint-Paul)	(Ottawa-Vanier)	LeBlanc
Caron	Gendron	(Westmorland-Kent)

Messieurs

Lefebvre
Lessard
Loiselle (Chambly)
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McRae
Milne
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (M^lle)
O'Connell
Olivier
Ouellet
Pearsall
Pelletier
Penner
Philbrook
Pinard
Portelance
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Sharp
Smith (Saint-Jean)
Stollery
Tessier
Trudeau
Turner
Watson
Whelan
Yanakis—104.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Alkenbrack
Allard
Andre (Calgary-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)
Balfour
Beatty
Brisco
Cadieu
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Crosbie
Crouse
Dick
Dionne (Kamouraska)
Ellis
Elzinga
Epp
Fairweather
Firth
Forrestall
Fraser
Friesen
Gauthier (Roberval)
Gillies
Graffftey
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hees
Hnatyshyn
Huntington
Hurlburt
Johnston
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Bellechasse)
Lambert (Edmonton-Ouest)
MacDonald (Egmont)
MacKay
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McGrath
McKenzie
McKinley
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nowlan
Oberle
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Pigott (M^me)
Reynolds
Ritchie
Roche
Rodriguez
Rondeau
Schellenberger
Scott
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Towers
Wenman
Whiteway
Whittaker
Yewchuk—69.

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée. Comme il est 10 heures passées, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 21, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 avril 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

PROPOSITION DE RESTRICTION DE L'EMBAUCHAGE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AGENCES DE PLACEMENT PRIVÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. Le 16 février 1977, le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a annoncé que le gouvernement avait l'intention de restreindre à .6 p. 100 le taux de croissance de la Fonction publique. Étant donné que le gouvernement a engagé 4,464 personnes au coût de 7 à 8 millions de dollars par l'intermédiaire de bureaux privés de placement, comme l'attestent les réponses que j'ai reçues à 16 questions inscrites au *Feuilleton* au sujet de 16 ministères seulement, ce qui indique que le président du Conseil du Trésor induit le Parlement et les Canadiens en erreur, je propose, appuyé par le député de Selkirk (M. Whiteway):

Que la Chambre charge le président du Conseil du Trésor d'ordonner à tous les ministères, aux sociétés de la Couronne et aux agences de cesser immédiatement d'embaucher du personnel par l'intermédiaire de bureaux privés de placement et que le président du Conseil du Trésor soit prié de déposer un rapport détaillé révélant le nombre de personnes effectivement engagées par l'intermédiaire de bureaux privés de placement et à quel coût.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre en vertu du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

L'OPPORTUNITÉ DE PROJETS DE CONSTRUCTION DANS LES RÉGIONS AU TAUX ÉLEVÉ DE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Compte tenu du taux de chômage très élevé dans certaines régions comme Terre-Neuve et de l'insuffisance pitoyable des crédits du ministère des Travaux publics qui n'affecte que $237,000 à cette province cette année tandis qu'il affecte 63 millions de dollars pour faire construire des édifices dans la région de la capitale nationale où le chômage est inférieur à la moyenne nationale, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que le ministre des Travaux publics soit prié de lancer immédiatement un programme de construction de travaux publics en donnant la priorité aux régions où le chômage est le plus élevé et en retardant les projets de construction dans les régions où le chômage est inférieur à la moyenne nationale; que, de plus, le ministre soit prié de consulter immédiatement les députés qui représentent les districts où le taux de chômage excède le taux moyen national afin d'obtenir d'eux des conseils quant aux projets requis de toute urgence et aux priorités.

M. l'Orateur: D'après le Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

ON DEMANDE LA PRODUCTION DE COPIES D'ENTENTES AVEC LES PROVINCES RELATIVES AUX PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante.

Compte tenu du fait que les projets présentés en vertu des Programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail doivent recevoir l'approbation des autorités provinciales, que parfois les vues des deux niveaux de gouvernement diffèrent, et que cela retarde l'approbation des projets ainsi que le rejet de certains d'entre eux, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre demande au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de déposer à la Chambre copie des accords ou ententes qui sont intervenues entre le fédéral et les différentes provinces à ce sujet, afin que les députés soient bien informés sur cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispostions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1110)

[*Traduction*]

LE RECENSEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LISTE DE CANDIDATS AUX POSTES DE COMMISSAIRES PRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE À STATISTIQUE CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et pressante en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Comme le comité a appris hier qu'avant la nomination des commissaires au recensement pour l'année 1976, le ministre de l'Industrie et du Commerce d'alors avait présenté à Statistique Canada une liste de personnes qui pourraient remplir cette fonction, et comme environ 2,000 commissaires ont ensuite été nommés, à un traitement minimum de $3,000 chacun, et qu'il semble que la plupart d'entre eux soient des membres directement ou indirectement actifs du parti libéral, je propose, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que la liste ci-haut mentionnée soit déposée immédiatement, telle qu'elle a été présentée par le ministre à Statistique Canada.

M. l'Orateur: La présentation d'une telle motion ne peut être faite qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

PROPOSITIONS DE RÉAFFECTATION DE CERTAINS CRÉDITS GOUVERNEMENTAUX DANS LES RÉGIONS LE PLUS ÉPROUVÉES PAR LE CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Le Conseil économique du Canada a publié cette semaine un rapport intitulé «Vivre ensemble: Une étude des disparités régionales», dans lequel il constate qu'en dépit des efforts déployés par le gouvernement fédéral en vue de les atténuer, ces disparités régionales demeurent toujours «d'une ampleur inadmissible» et que la gravité persistente du chômage constitue «une honte nationale». Le Conseil recommande par ailleurs de canaliser une plus forte proportion de l'ensemble des dépenses gouvernementales vers les régions où sévit le chômage. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le gouvernement mette immédiatement en œuvre les recommandations contenues dans cette étude spéciale.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

[M. l'Orateur.]

LE RECENSEMENT

L'OPPORTUNITÉ DE L'EMBAUCHAGE DES COMMISSAIRES PAR L'INTERMÉDIAIRE DES CENTRES DE MAIN-D'ŒUVRE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je soulève une question de nature urgente. Comme le coût du recensement de 1976 au Canada s'est élevé à 28 millions de dollars comparativement à environ 10.6 millions de dollars en 1966 et à 4.3 millions de dollars en 1956, et comme les emplois créés par le recencement de 1976, qui a entraîné des frais très élevés, semblent être une question de favoritisme politique, je propose, avec l'appui du député de York-Simcoe (M. Stevens):

Qu'à l'avenir, les commissaires et les énumérateurs chargés du recensement soient embauchés impartialement par l'entremise des centres de main-d'œuvre du Canada afin que les nombreux emplois créés par la dépense d'une forte proportion des fonds publics ne dépendent plus du favoritisme politique, ce qui n'encourage pas le public à accorder sa confiance aux personnes chargée de recueillir des données pour le recensement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE RECENSEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LISTE DE CANDIDATS AUX POSTES DE COMMISSAIRES PRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE À STATISTIQUE CANADA

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, vu l'absence du premier ministre, j'aimerais adresser ma question au premier ministre suppléant. On a révélé hier au comité qu'avant la nomination des commissaires au recensement de 1976 au Canada, le ministre de l'Industrie et du Commerce à l'époque a soumis à Statistique Canada une liste de personnes aptes à agir comme commissaires. Comme il semble que la plupart de ceux qui ont été nommés et qui ont touché une rémunération d'au moins $3,000 chacun sont directement ou indirectement membres actifs du parti libéral, le premier ministre suppléant prendrait-il des dispositions pour déposer à la Chambre la liste originale soumise à Statistique Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Je sais que le comité permanent est saisi de cette question en ce moment. Le député aura donc l'occasion, comme les autres députés, d'y demander d'autres renseignements, y compris la liste en question. J'ignore tout de l'existence d'une liste semblable comme aussi des raisons pour lesquelles elle a été établie, mais on me dit que le secrétaire parlementaire du ministre sera disposé à répondre à des questions précises concernant le mode de sélection des commissaires au recensement.

M. Stevens: Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant, monsieur l'Orateur. M. Perkins ayant déclaré au comité hier qu'il ignorait si le gouvernement avait pour règle de déposer pareille liste—en fait, il ignorait si la liste avait été détruite—le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire si elle existe encore? Le gouvernement a-t-il l'intention de la déposer à la Chambre?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne sais si cette liste existe, mais je prends note de la question du député. Je ne vois rien d'alarmant au fait qu'une telle liste existe ou qu'on puisse la divulguer.

M. Stevens: Une dernière question supplémentaire au premier ministre suppléant à propos d'une question dont il est sans doute sûrement au courant. Comme personne n'ignore que tous les commissaires nommés pour la circonscription de Mont-Royal semblent être des militants libéraux—en fait, l'un d'entre eux est la sœur du président de l'Association libérale fédérale-provinciale du Québec et président de l'Association libérale du comté de Mont-Royal—le premier ministre suppléant peut-il nous dire si, par une coïncidence étrange, dans sa propre circonscription, des militants libéraux ont aussi été nommés par la suite commissaires au recensement?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le président du Conseil privé voudra peut-être répondre à la question en termes généraux. Il n'a pas à répondre aux questions comme simple député mais en sa qualité de président du Conseil privé. Cependant, il voudra peut-être répondre à la question d'une façon générale.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que les commissaires de ma circonscription de Cape Breton Highlands-Canso étaient aussi compétents que ceux de Mont-Royal.

L'OPPORTUNITÉ DU RECOURS AUX CENTRES DE MAIN-D'ŒUVRE DU CANADA POUR L'EMBAUCHAGE DES COMMISSAIRES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, moi aussi, poser une question au premier ministre suppléant en espérant obtenir une réponse générale. Je ne veux pas insinuer que ses recenseurs étaient incompétents ni qu'aucun gouvernement précédent n'a jamais recouru à des procédés semblables. Étant donné que le recensement coûte très cher aux Canadiens de nos jours et qu'il faut accorder à tous les mêmes chances, par simple souci de justice, le premier ministre suppléant admet-il qu'il faut cesser de recruter les recenseurs en se basant sur l'affiliation politique et juger plutôt les candidats d'après leur compétence et offrir à tous les mêmes chances, en confiant cette tâche aux centres de main-d'œuvre du Canada, au lieu de continuer à avoir recours au favoritisme politique, vestige d'une époque révolue?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je m'inscris en faux contre toutes les insinuations du député. Je le répète, le député devrait s'adresser au secrétaire parlementaire du ministre s'il désire obtenir des renseignements détaillés sur le recrutement des commissaires.

M. MacKay: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aurais préféré que le premier ministre suppléant s'engage à aborder la question avec son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, pour voir si l'on pourrait apporter certains changements dans ce domaine. C'est ce que je voulais à la vérité. Le premier ministre suppléant serait-il disposé à prendre cet engagement?

M. Hnatyshyn: C'est cela que nous voulons, Allan.

M. Baker (Grenville-Carleton): Allons, Allan, répondez.

M. Clark: Où se trouve le ministre responsable de l'assiette au beurre?

M. l'Orateur: Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a la parole.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES TERMES DE L'ENTENTE RELATIVE À LA VENTE D'URANIUM ET DE DISPOSITIFS NUCLÉAIRES AU JAPON

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, il paraît que le Canada doit signer avec le Japon d'ici deux semaines un accord concernant la vente d'uranium et de dispositifs nucléaires. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit, paraît-il, que l'embargo sur la vente d'uranium au Japon serait peut-être levé dès la semaine prochaine. Il importe donc, à mon sens, que la Chambre soit mise au courant de cet accord.

● (1120)

Ma question s'adresse donc au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, celui des deux qui connaît le mieux les modalités de l'accord. Il paraît que cet accord comporte deux éléments fondamentaux, le premier ayant trait au maintien du niveau d'uranium enrichi à 20 p.100 et le second au droit du Canada d'opposer son veto à tout transfert d'uranium ou de technologie nucléaire à un tiers pays, ce qui exigerait une surveillance très stricte pour empêcher toute violation. J'aimerais demander à l'un ou l'autre des ministres si, en vertu de l'accord proposé, l'AIEA aura la responsabilité exclusive de la surveillance ou si le Canada par l'entremise de ses représentants, se réserve le droit de procéder à des inspections sur place. Si oui, le gouvernement entend-il exercer ce droit?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je puis confirmer au député que nous avons été avisés par Tokyo que les autorités japonaises avaient maintenant accepté toutes les conditions proposées par le Canada. Il est donc possible, comme l'a dit le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, que nous reprenions très prochainement nos expéditions.

Pour ce qui est du détail de l'accord, nous n'en savons rien encore, n'ayant pas reçu la documentation à l'heure qu'il est. Je veux parler des communications officielles entre autres choses. Le député doit comprendre que je me fonde en gros sur le contenu des télégrammes. En ce qui a trait au 20 p. 100 d'enrichissement, et au transfert de technologie, c'est exact. Quant à l'inspection, nous en laisserions le soin aux agences internationales d'inspection. Si je me souviens bien, il existe également une disposition relative aux inspections sur place par le Canada, si jamais elles se révélaient nécessaires ou souhaitables.

* * *

L'ÉNERGIE

LE RECOURS POSSIBLE À LA SOCIÉTÉ MERUBENI COMME AGENT DE VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU AU JAPON—LES TERMES DE L'ENTENTE AVEC L'AGENCE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que l'accord prévu envisage la vente d'un réacteur CANDU au Japon, je voudrais demander au ministre si, le cas échéant, ce serait la société Merubeni qui servirait d'intermédiaire dans cette transaction. Étant donné que l'entente qui avait déjà été passée avec cette société s'est révélée contraire aux lignes directrices établies par le premier ministre, le ministre pourrait-il nous dire quels avantages le nouveau contrat offre à la société Merubeni pour lui faire accepter une renégociation et si ceux-ci sont aussi inadmissibles que ceux qu'a obtenus M. Saul Eisenberg, lorsque ce dernier a renégocié avec l'Énergie atomique du Canada?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'accord passé avec la société Merubeni a été suspendu par l'EACL il y a quelques mois, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises à la Chambre, un peu après que l'Auditeur général ait fait certaines révélations concernant les contrats entre l'EACL et certaines agences de vente. En autant que je sache, il n'y a pas eu de nouvel accord avec la société Merubeni. Je sais qu'il y a eu des discussions fondées sur des principes différents de ceux contenues dans le premier contrat passé avec cette société. Comme je l'ai déjà indiqué au député, il est fort probable que l'EACL signe une nouvelle entente avec Merubeni, car l'EACL a des raisons de croire que la vente d'un réacteur CANDU au Japon peut être grandement facilitée si elle fait appel aux services d'un intermédiaire.

[M. Jamieson.]

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

L'OPPORTUNITÉ DE SE DISPENSER DES SERVICES D'AGENTS POUR LA VENTE DE RÉACTEURS CANDU

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné que plusieurs des grands vendeurs mondiaux de réacteurs et de technologies nucléaires, tels que General Electric et Westinghouse, n'ont jamais fait appel à des agences de vente, ou ont cessé de le faire, à cause de méthodes utilisées par ces agences, le ministre peut-il promettre à la Chambre que l'AECL cessera le plus tôt possible d'utiliser les services de ces agents, étant donné que cette pratique a plusieurs fois embarrassé le gouvernement, l'Énergie atomique du Canada, la société Lockheed ainsi que d'autres sociétés?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas prêt à prendre cet engagement. A mon avis, il est très important que les députés comprennent qu'en agissant ainsi, on désavantagerait grandement l'EACL et le réacteur CANDU sur le plan de la concurrence. Il y a de nombreuses raisons: j'ai déjà donné la première au député au sujet des activités commerciales au Japon; la deuxième raison que devrait accepter le député, c'est que l'EACL n'est pas une société multinationale au même titre que Westinghouse ou General Electric. Elle ne possède pas un grand nombre de succursales dans le monde et elle ne peut compter sur un important service de ventes. Si le député veut vraiment empêcher ou interdire la vente des réacteurs CANDU, il est sur la bonne voie.

* * *

[*Français*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

CRITÈRES SELON LESQUELS LES PROVINCES PEUVENT REFUSER DES PROJETS DE CANADA AU TRAVAIL OU DE JEUNESSE-CANADA AU TRAVAIL

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné qu'en vertu des Programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail, certains projets ont été approuvés par les fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et que par la suite, les parrains, après avoir été informés que leurs projets étaient acceptables, ont été informés de nouveau que leurs projets étaient rejetés par les autorités de la province. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si certains accords ou ententes quelconques déterminent les critères en vertu desquels les programmes doivent être soumis aux autorités provinciales, et quels sont ces critères, afin que les parrains de ces projets puissent être bien informés sur les bonnes intentions des autorités provinciales et des fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et pour éviter de désappointer les gens sérieux qui veulent participer au Programme Canada au travail de façon à créer des emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses instances. J'espère qu'il me signalera personnellement tout autre cas similaire. Dans le cadre de notre engagement envers les provinces, nous avons convenu de les consulter parce qu'elles estimaient que certains programmes d'initiative locale et les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail risquaient de faire double emploi et d'empiéter sur leurs responsabilités respectives. Elles veulent que nous les consultions afin de s'assurer que nous ne consacrons pas, des deux côtés, des sommes d'argent pour des projets ou d'autres programmes déjà offerts par les provinces. J'ai l'intention d'être très attentif aux instances des groupes MAP et des députés. Il semble raisonnable de consulter les provinces, étant donné leurs inquiétudes.

[*Français*]

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, tout en remerciant le ministre de sa réponse, je voudrais, si c'est possible, qu'il fasse connaître à la Chambre si divers critères ou normes sont à la base de ces ententes avec les gouvernements provinciaux, afin que l'on soit bien fixé. Je reconnais le bien-fondé de la réponse, savoir qu'il n'y ait pas un chevauchement de programmes, qu'on dépense de l'argent inutilement. Je suis bien d'accord là-dessus. Mais étant donné que l'on s'interroge sérieusement sur des projets donnés, et qui ne sont pas acceptés par les autorités provinciales, cela a créé une certaine difficulté qui, dans l'état actuel des choses entre le gouvernement fédéral et surtout la province de Québec, n'est pas de nature à nous aider à mieux nous comprendre. C'est pour cela que je demande au ministre s'il serait possible de clarifier la situation non seulement en ce qui a trait à quelques projets mais aussi en général. Je pense que cela rendrait un très grand service à l'unité canadienne.

[*Traduction*]

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, la meilleure façon de nous assurer la collaboration des provinces consiste, à mon sens, à travailler en consultation avec elles et à écouter les inquiétudes que leur inspirent les programmes fédéraux quand elles y trouvent à redire. C'est pour cette raison que nous tenons ces consultations et sommes attentifs aux instances des provinces. Il s'agit en dernière analyse d'un programme fédéral, et quand un député estime qu'un programme devrait être appliqué en dépit des objections des provinces, je suis tout disposé à examiner la situation pour voir si les difficultés ne pourraient pas être aplanies et à consulter le député tout comme mes hauts fonctionnaires et moi-même consultons les provinces.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DÉBAT SUR LE PIPE-LINE PROJETÉ POUR L'ARCTIQUE

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et a trait au fait que l'Office national de l'énergie ne fera pas connaître avant le milieu de juillet sa décision relative au projet de construction d'un pipe-line de l'Arctique, alors que le délai qui reste est bien court et que le Parlement ne siégera probablement pas durant l'été. Le ministre assurera-t-il aux députés et aux Canadians que des dispositions seront prises en vue de tenir un débat en bonne et due forme avant qu'une décision ne soit prise au sujet du pipe-line?

● (1130)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je présume que l'Office national de l'énergie remettra son rapport durant l'été. J'ignore encore si ce sera en juin ou juillet. Je conviens avec le député qu'en toute probabilité la Chambre ne siégera pas à ce moment-là et que, par conséquent, le gouvernement devra trancher la question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gillespie: . . . avant le 1er septembre. Le premier ministre a déclaré qu'il s'efforcera de prendre une décision avant cette date. J'ai également encouragé le comité à utiliser ses attributions pour tenir des audiences, ce qu'il a fait à l'égard des diverses requêtes dont l'Office national de l'énergie a été saisi, de sorte que le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics sera parfaitement au courant des questions que le gouvernement devra régler. J'espère que nous aurons l'occasion de débattre la question à la Chambre après le 1er septembre ou lorsqu'une décision aura été prise mais il faudra discuter et négocier l'affaire avec le leader à la Chambre.

* * *

LE NORD CANADIEN

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION BERGER

M. Doug Neil (Moose Jaw): Vu l'importance de cette question, il y aurait lieu, je pense, de prendre les dispositions nécessaires en vue d'un débat complet.

J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné qu'on obtiendra le rapport de la Commission Berger au cours du mois prochain, le ministre peut-il assurer à la Chambre que ledit rapport sera immédiatement renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien ou à un comité mixte composé du comité des affaires indiennes et du Nord canadien et du comité des ressources naturelles et des travaux publics?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je ne puis donner cette assurance sans en discuter avec le leader du gouvernement à la Chambre qui voudra probablement en discuter avec les autres leaders. Certes, le rapport sera rendu public très rapidement après que je l'aurai reçu, soit vers le 9 mai, je crois. Par ailleurs, je sais que les comités ont beaucoup de travaux en cours, je devrai donc en parler avec le leader du gouvernment à la Chambre.

Questions orales

PROPOSITION D'ÉTUDE DES CONSÉQUENCES DE L'AMÉNAGEMENT D'UN PIPE-LINE DANS L'ALASKA POUR LES AUTOCHTONES DU NORD-EST DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai effectivement une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle a trait à la création d'une mini-commission Berger pour étudier l'effet qu'aurait le choix de la route de l'Alaska ou de l'Alcan pour le pipe-line du Nord, sur les villages d'autochtones du Yukon. Le ministre serait-il prêt à élargir le mandat de cette commission pour qu'elle puisse étudier aussi l'effet que ce projet aurait sur les zones du Nord-Est de la Colombie-Britannique qui se ressentiraient de ce choix et protéger les Indiens de cette région?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je ne crois pas avoir compétence pour cela. Cette initiative reviendrait, je crois, au gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. Oberle: Il y a là pas mal de réserves d'Indiens, qui peuvent toutes réclamer au gouvernement des droits sur ces terres, et la compétence du ministre s'étend évidemment à ces terres, qui relèvent de l'autorité fédérale.

M. Allmand: Le statut du comité est différent de celui de la commission Berger. Il est créé sous ma responsabilité en tant que ministre des affaires du Nord canadien et non des affaires indiennes. Aucune réserve ni aucune bande ne m'a demandé d'élargir le cadre de l'enquête pour inclure la Colombie-Britannique. Si je recevais une telle demande, je l'étudierais, mais je ne crois pas que ce soit indiqué pour le moment.

* * *

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DÉBAT SUR LE PIPE-LINE DE L'ARCTIQUE AVANT LA PRISE D'UNE DÉCISION PAR LE GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit qu'il espérait que le Parlement aurait l'occasion d'examiner la question concernant l'aménagement d'un pipe-line, une fois que la décision aurait été prise. La Chambre des communes ne saurait s'en contenter . . .

Des voix: Bravo!

M. Clark: . . . alors que cette décision pourrait entraîner pour le pays des conséquences analogues à celles de la Voie maritime du Saint-Laurent. J'aimerais que le premier ministre suppléant nous promette maintenant de façon formelle, en sa qualité de premier ministre suppléant ou de leader à la Chambre—même s'il faut convoquer les chambres durant l'été—que nous aurons l'occasion d'étudier et de débattre cette question avant qu'une décision finale ne soit prise.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ainsi le Parlement rimerait à quelque chose.

[M. Allmand.]

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Je ne peux pas prendre un tel engagement.

M. Fairweather: Vous feriez aussi bien de fermer toute la boutique.

Une voix: Qu'est-ce que nous faisons ici?

M. MacEachen: Je ne saurais prévoir quels pourraient être à ce moment-là les éléments de la décision. Il se peut qu'une décision prise par le gouvernement à ce sujet soit soumise au Parlement sous forme de projet de loi, que les mesures proposées, quelles qu'elles soient, ne puissent pas être mises en application sans l'autorisation du Parlement. Je ne vois pas assez bien les divers choix ou solutions possibles pour pouvoir dire, dans chaque cas en particulier, que le Parlement aura l'occasion de se prononcer avant que le gouvernement ait pu prendre une décision.

Une voix: Là n'est pas la question.

M. MacEachen: Le chef de l'opposition sait aussi bien que moi qu'il est d'usage dans notre régime de démocratie parlementaire que le gouvernement prenne des décisions dont il saisit ensuite le Parlement, lequel les approuve ou les rejette et, en l'occurrence, c'est sans doute cet usage que nous allons respecter.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La question fondamentale est de savoir si le Parlement canadien rime encore à quelque chose. Or l'attitude du premier ministre suppléant et des membres de son cabinet semble prouver le contraire.

Ce que nous voulons, c'est que le gouvernement s'engage à mettre les rapports publiés à la disposition du Parlement, pour que celui-ci puisse les étudier et émettre son avis sur cette question d'une extrême importance, qui préoccupe depuis longtemps la population du Nord canadien ainsi que le reste du Canada. Nous voulons que le gouvernement nous fasse cette promesse formelle. Nous n'acceptons plus de faux-fuyants. Nous n'acceptons plus qu'on ravale la dignité du Parlement. Nous voulons être informés.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous voulons que le premier ministre suppléant nous promette, quoi qu'il arrive, de rappeler au besoin le Parlement pour que la Chambre des communes puisse débattre cette question avant qu'une décision finale ne soit prise. Est-il à prêt à nous faire cette promesse?

M. MacEachen: La question qui me vient à l'esprit, ce n'est pas tant de savoir si le Parlement a quelque utilité, mais plutôt si le chef de l'opposition lui-même a quelque utilité.

Des voix: Bravo!

Des voix: Quelle honte!

M. Clark: Il y a quelques années, quelqu'un a dit que les députés étaient des nullités. Aujourd'hui, on dit que la fonction de chef de l'opposition est absolument inutile.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Quiconque respecte le Parlement ne peut admettre pareille attitude, et je demande une fois de plus au premier ministre suppléant—qui s'est acquis une certaine réputation par son respect de notre institution—si lui et le gouvernement respectent le Parlement assez pour s'engager maintenant à permettre la question fondamentale du pipe-line à la Chambre des communes avant qu'on ne prenne une décision définitive, et ainsi nous permettre de jouer un rôle autre que celui d'applaudir tout simplement à une décision prise par un gouvernement arrogant qui ne daigne pas consulter les représentants du peuple canadien.

Des voix: Bravo!

● (1140)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il ne fait aucun doute que le Parlement doit jouer un rôle. Si je ne peux pas répondre d'une façon explicite à la question du chef de l'opposition, c'est que, pour l'instant, je ne peux prévoir quelle sera la nature de la décision ou encore de l'intervention possible du Parlement. Je ne peux prendre d'engagement inconditionnel alors qu'il m'est impossible de prévoir ces choses; d'ailleurs, personne à la Chambre n'est en mesure de prévoir le genre d'action parlementaire qui pourrait s'imposer. C'est une chose que le chef de l'opposition se devrait de reconnaître.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la nature de la décision qui est en cause; c'est la nature de l'action elle-même.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ce qui est en cause ici, c'est la divergence entre les vues du premier ministre qui voudrait que le Parlement entérine tout simplement tout ce que le gouvernement décide, et notre opinion à nous et celle de tout ministériel qui respecte l'institution parlementaire, selon laquelle les représentants du peuple canadien devraient pouvoir examiner les rapports que l'on est en train de rédiger avant qu'une décision finale ne soit prise, quelles que soient les recommandations. Pouvons-nous être certains que le Parlement aura un rôle pertinent à jouer dans cette affaire et qu'on ne lui demandera pas simplement d'entériner une décision?

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je n'hésite pas un instant à répondre par l'affirmative alors que l'on me demande encore si le Parlement aura un rôle à jouer dans cette affaire. La réponse est oui, naturellement.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, la question qui se pose . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je veux bien permettre une dernière question supplémentaire au chef de l'opposition. Les questions sont toutes des répétitions, chose qui m'a paru normale compte tenu des circonstances et des questions précédentes. Il est certain qu'elles ont été éclaircies. Cependant, je pense que l'on ne peut reprendre indéfiniment la même question.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement des explications. J'ai demandé si le premier ministre suppléant pouvait nous assurer que la Chambre des communes aurait l'occasion d'étudier la question avant que le gouvernement ne prenne une décision. S'est-il engagé à le faire? C'est ce que la Chambre des communes voudrait.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je reviens à ce que j'ai dit plus tôt. Le chef de l'opposition parle d'une décision. De quelle décision veut-il parler? Je ne peux anticiper ce qui se produira . . .

Des voix: Allons donc!

M. Paproski: Vous n'êtes pas si naïf que cela.

M. MacEachen: Nos vis-à-vis sont bien nerveux ce matin, et ils l'étaient aussi hier. Le chef de l'opposition a demandé au gouvernement de s'engager de façon générale à permettre à la Chambre des communes d'étudier la question avant qu'il ne prenne lui-même une décision. Ce qui ne va pas dans cette question, c'est que le chef de l'opposition ne dit pas de quelle décision il s'agit.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Le chef de l'opposition ne peut pas plus que moi prévoir ce qui se produira.

M. Clark: Vous n'avez jamais été aussi peu brillant.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

ON DEMANDE SI LE MINISTÈRE FERA CONSTRUIRE DES QUAIS POUR PETITES EMBARCATIONS

M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, à cette atmosphère surchauffée je préfère le calme et la quiétude des pêcheurs de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

Je désire poser une question à l'honorable ministre des Pêches et de l'Environnement. Étant donné les résultats remarquables que les pêcheurs côtiers ont obtenus à la suite de la participation financière du ministère des Pêches et de l'Environnement pour la construction de quais pour petites embarcations, dans le cadre du Programme d'initiatives locales—et incidemment je félicite le ministre de cette initiative et cette compréhension à l'égard des problèmes des pêcheurs—le ministère songe-t-il à appliquer une semblable politique dans l'exécution de travaux du même genre, dans le cadre du Programme Canada au travail?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur le président, je puis effectivement confirmer que dans bon nombre de circonscriptions les groupes de pêcheurs se sont organisés et, en étroite collaboration avec leurs députés qui les ont encouragés, et cela des deux côtés de la Chambre, ils ont pu construire des installations qui continueront à leur servir. Pour ma part, je suis toujours disposé à mettre à la disposition de groupes de pêcheurs des matériaux, des aviseurs techniques et de l'équipement, dans la mesure où la nécessité en est démontrée, pour installer dans des villages de pêcheurs des équipements permanents qui leur serviront.

[*Traduction*]

LE SYSTÈME DE PERMIS SUR LA CÔTE OUEST—LES REMÈDES ENVISAGÉS CONTRE LES PRÉSUMÉS ABUS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au même ministre. Elle concerne l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Comme le ministre le sait, le système actuel de permis A et B impose des restrictrions aux pêcheurs et suscite des difficultés à bon nombre de petit pêcheurs indépendants. Je sais que le ministre actuel n'est pas l'auteur de ce système, mais je me demande ce qu'il a l'intention de faire pour rectifier la situation actuelle puisque les permis de pêche deviennent plus importants pour les pêcheurs que pour l'industrie, ce qui ressemble assez à la situation que cause le système du contingentement dans l'industrie de la volaille et l'industrie des œufs.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, ce programme visait à fixer le nombre de permis en fonction des ressources disponibles et à garantir un revenu raisonnable à tous les intéressés. Le fait est que les permis ont pris plus de valeur du fait que leur nombre a été réduit par mon prédécesseur. La quantité de poisson a augmenté grâce au programme de développement, surtout pour le saumon de Colombie-Britannique, mais ces permis coûtent maintenant tellement cher que cela nous inquiète. J'ai demandé qu'on réévalue le programme de permis, qui en principe reste valable, pour mettre fin à certaines distorsions comme la superposition des permis et, donc, l'augmentation de la capacité des filets, etc. Si nous pouvons nous procurer les services de la personne que nous pressentons, nous pourrons étudier tous les problèmes d'ici les mois à venir. Je désire qu'un spécialiste de l'extérieur qui jouit d'une grande réputation dans ce domaine se charge de ce travail et j'attends sa réponse.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, comme le sait le ministre, les grosses compagnies de pêche achètent ces permis, éliminant ainsi les petits pêcheurs indépendants. Le programme du ministre va-t-il permettre de rétablir certains de ces permis aux petits pêcheurs indépendants qui ont été la pierre angulaire de l'industrie de la pêche et qui ont constitué une importante ressource d'emplois pour l'économie de la région?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Il faudrait que j'étudie les faits exposés par le député. J'ai l'impression que la pêche sur la côte ouest est en gros toujours entre les mains des pêcheurs indépendants. En fait, c'est là un des aspects attrayants de cette industrie. Je ne ferai certainement rien pour encourager certaines compagnies à s'assurer le monopole des permis. En fait, nous avons veillé à empêcher les compagnies étrangères d'acquérir un plus grand nombre de permis.

LES MESURES DE PROTECTION DE LA PÊCHE CÔTIÈRE DES MARITIMES

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Que prévoit le gouvernement pour protéger l'industrie de la pêche côtière dans les Maritimes, à court et à long terme, et le ministre peut-il nous dire quand ces mesures seront annoncées publiquement? A-t-on cherché à consulter les pêcheurs au sujet de ces projets?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le député ne devrait pas parler seulement de projets. Il devrait parler aussi de réalités. Nous avons régulièrement imposé des quotas en faveur des pêcheurs côtiers. Nous avons fermé les baies aux gros navires afin de laisser plus de chance aux propriétaires de petits bateaux. Nous avons réservé des quotas pour les petites embarcations. Nous l'avons fait systématiquement dans le golfe du Saint-Laurent où les gros navires ne peuvent pêcher. En fait, nous les avons éloignés du golfe du Saint-Laurent.

Si le député me demande si je suis pour la limite de 50 milles, je lui dirai que c'est une solution plutôt simpliste. Je ne dis pas qu'il l'ait suggéré, mais certains groupes l'ont fait. Ce n'est pas en traçant des lignes sur une carte qu'on amènera le poisson dans certaines eaux. Dans bien des cas, la limite de 50 milles pourrait être utile, mais, dans d'autres, elle détruirait ce que nous essayons de faire. Toutefois, si le député me le demande, je cherche absolument à favoriser les petits pêcheurs côtiers qui n'ont pas d'autres possibilités et dont les embarcations ne peuvent atteindre la limite de 200 milles.

Des voix: Bravo!

● (1150)

LA LIMITE DE 50 MILLES EN VUE DE LA PROTECTION DU PÊCHEUR CÔTIER—LES CONSULTATIONS AVEC LES PÊCHEURS

M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a soulevé la question de la limite de 50 milles. Comme le ministre semble croire, même s'il trouve la solution simpliste, que bien des pêcheurs côtiers des provinces maritimes la considèrent comme un facteur très important en leur faveur et comme la politique du ministère, si j'interprète bien ce que le ministre a dit aujourd'hui, semble être de ne pas imposer la limite de 50 milles, le ministre a-t-il essayé de négocier avec les pêcheurs qui ont proposé cette limite?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré les groupes de pêcheurs qui ont fait cette proposition. J'ai abordé ces questions sans idée préconçue. J'ai fait valoir que nous ne résoudrons pas le problème de la pêche en tirant une autre ligne sur la carte. Dans bien des cas, nous devons donner à ceux qui ont toujours pêché à l'intérieur d'une limite de 15 à 20 milles de meilleurs bateaux et de meilleurs équipements de pêche. Je n'ai pas encore pris de décision au sujet de la limite de 50 milles. J'indique au député, et je suis certain qu'il comprend, que cela ne réglerait pas automatiquement le problème dont nous discutons. Il existe un conflit d'intérêts entre les groupes de pêcheurs. Nous devons organiser les pêcheries pour que chacun en retire suffisamment, et pour ne pas tout laisser on presque aux plus forts.

GUELPH

HOMMAGES À L'OCCASION DU CENT CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

M. Frank Maine (Wellington): Monsieur l'Orateur, puisque le secrétaire d'État est absent, j'aimerais adresser ma question au premier ministre suppléant. Pourrait-on mettre sur pied un programme qui permettrait de commémorer comme il se doit les anniversaires marquants des municipalités canadiennes? Je pose cette question en pensant surtout à la ville royale de Guelph qui a 150 ans cette année. C'est le 23 avril qu'elle célébrera cet anniversaire.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le Parlement vit.

M. Paproski: Dites donc oui ou non, Allan.

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'en parlerai au secrétaire d'État pour essayer de voir si l'on peut concocter un programme général afin de commémorer ces anniversaires importants. En attendant, au nom du gouvernement et, j'en suis sûr, des députés, j'aimerais offrir nos félicitations à la ville de Guelph à l'occasion de son 150e anniversaire. Nous lui offrons nos meilleurs vœux et j'espère que c'est une ville encore plus prospère que nous fêterons dans 150 ans.

Des voix: Bravo!

* * *

LE MULTICULTURALISME

MISE EN GARDE CONTRE L'UTILISATION DE LA QUESTION À DES FINS POLITIQUES

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au nouveau ministre chargé du multiculturalisme, le député de Saint-Boniface, mais en son absence et en l'absence du premier ministre, je m'adresserai au premier ministre suppléant. Peut-il nous assurer que la section du multiculturalisme du secrétariat d'État, qu'on vient encore une fois de ressusciter de ses cendres en vue des prochaines élections et qui doit relever du député de Saint-Boniface, ne sera pas exclusivement utilisée à des fins de propagande, c'est-à-dire à faire la publicité du Parti libéral dans les journaux des groupes ethniques, dégradant encore une fois l'idée du multiculturalisme?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je rejette d'emblée ces insinuations. Je peux l'assurer que nous ne dévierons pas des objectifs que nous nous sommes fixés en matière de multiculturalisme pour servir les intérêts d'un parti politique quelconque.

M. Paproski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement se soucie vraiment du tiers de Canadiens qui ne sont pas d'origine française ni anglaise et si le premier ministre entend prendre des mesures énergiques en matière de multiculturalisme, j'aimerais bien qu'on s'abstienne de faire de la politique sur le dos de ces gens.

* * *

L'ÉNERGIE

TERRE-NEUVE—LA POSSIBILITÉ D'ENTENTE AVEC PÉTRO-CANADA AU SUJET DE LA PROSPECTION ET DU FORAGE SOUS-MARIN

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. A-t-il rencontré la délégation ministérielle du gouvernement de Terre-Neuve? Une entente provisoire a-t-elle été conclue avec ce gouvernement, qui permettrait de continuer la prospection et le forage sous-marin, sans nuire en rien à des litiges dont les tribunaux sont saisis?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je pense que ce serait aller trop loin, mais je peux dire sans crainte que nos entretiens à ce jour se sont révélés utiles et constructifs, et il se peut que nous procédions plus tôt que prévu au forage sous-marin. Je pense en particulier au forage au large des côtes du Labrador. Les deux parties ont toutefois reconnu que les décisions concernant cette saison-ci avaient déjà été prises, pour les raisons que la Chambre connaît déjà.

LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD SUR LE PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE GULL ISLAND

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais savoir si, lors de la négociation d'un accord provisoire, on ne pourrait pas exercer certaines pressions sur Pétro-Canada, pour que cette société puise dans ses propres fonds pour poursuivre la prospection pétrolière. Je voudrais également savoir si la question d'une participation financière plus élevée du gouvernement fédéral à la mise en valeur de Gull Island ou du bas Churchill a été abordée et si on est arrivé à une entente sur ce point.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, sur le premier point, je ne puis m'empêcher de constater l'extraordinaire ambiguïté du parti de l'opposition. Dans sa question, le député laisse entendre que la société Pétro-Canada pourrait jouer un rôle utile; c'est, de toute évidence, ce qu'il désire, mais son chef semble être d'un avis différent. Les choses seraient bien plus faciles pour nous si vous vous mettiez d'accord sur le rôle que devrait jouer selon vous la société Pétro-Canada. Voulez-vous que ce rôle prenne fin ou qu'il se poursuive?

Une voix: C'est en effet parfaitement illogique.

M. Gillespie: Pour répondre à la seconde partie de la question, concernant Gull Island, la réponse est oui. Cette question était déjà inscrite au programme. Nous en avons parlé et il y aura une autre réunion à ce sujet dans peu de temps, je l'espère. Le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas encore eu le temps de mettre à jour les données techniques et financières que nous lui avons demandées. Cela peut prendre à mon avis quelques semaines. C'est ce qu'on nous a dit hier. J'espère pouvoir m'entretenir bientôt de cette question avec les représentants de cette province, pour que nous puissions ensemble faire avancer la réalisation de ce projet.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DE LA CARTONNERIE DU LABRADOR

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre de l'Expansion économique régionale? Elle touche les entretiens ministériels dont il a été question plus tôt. Avant le congé de Pâques, le ministre m'a donné une réponse au sujet du secours financier que son ministère allait apporter au gouvernement provincial, pour l'exploitation de la cartonnerie du Labrador. Y a-t-il des faits nouveaux?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, à ce moment-ci, je peux dire que nous avons, bien sûr, pris connaissance d'un rapport intérimaire sur ce sujet, mais nous attendons un rapport final sur cette usine, lequel devrait être déposé au cours des prochains jours par un groupe d'étude. On doit quand même dire que ce n'est pas très encourageant. Je ne sais pas exactement quelle décision finale sera prise, mais à défaut de trouver une entreprise prête à se porter acquéreur de cette usine pour l'exploiter d'une façon rentable, il faudra trouver d'autres solutions en vue de résoudre le problème du manque d'emplois dans la région de Stephenville.

* * *

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA MENACE DE MISES À PIED À LA CARTONNERIE DU LABRADOR—DEMANDE DE COLLABORATION AU PLACEMENT DES TRAVAILLEURS TOUCHÉS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le ministre de l'Expansion économique régionale a laissé entendre que l'avenir de l'usine n'est pas très encourageant et que 2,100 emplois sont ainsi en jeu dans l'ouest de Terre-Neuve, je voudrais savoir si le ministre a pris part aux discussions dans le but de faire intervenir le ministère de la Main-d'œuvre pour aider les travailleurs menacés de mise à pied à trouver un autre emploi. Pourraient-ils bénéficier d'un programme de recyclage? Dans quelle mesure peut-il collaborer avec le gouvernement provincial pour venir en aide aux travailleurs qui risquent d'être mis à pied?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai prié mes collaborateurs de suivre attentivement cette affaire. Si ces discussions devaient se solder par un résultat négatif, tous les services de mon ministère, c'est-à-dire nos programmes de mobilité et de formation spéciale et nos services de consultation en matière de main-d'œuvre seraient mis à la disposition des intéressés. Les services de l'assurance-chômage seraient bien sûr invités à faire tout leur possible pour leur venir en aide. Mais pour ce qui touche les responsabilités de mon ministère, nous suivons cette affaire très attentivement.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TARIF-MARCHANDISES—L'APPLICATION POSSIBLE AU TRANSPORT DES PRODUITS DU BŒUF DES TAUX DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il confirmer si, comme le prétendent certains sénateurs libéraux dans l'Ouest, il est en train de préparer un projet de loi dont il saisirait la Chambre des communes dans l'intention d'appliquer au transport du bœuf et de la viande de bœuf des taux similaires à ceux du Pas du Nid-de-Corbeau?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas cette intention.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il s'agit de l'échange qui vient d'avoir lieu entre le chef de l'opposition et le premier ministre suppléant qui est également leader du gouvernement à la Chambre . . .

Une voix: Où est votre leader?

M. Fairweather: Nous pourrions poser une question identique. Où sont tous les ministres?

M. Baker (Grenville-Carleton): Il s'agit de savoir si les deux rapports évoqués pendant la période des questions sont d'une nature telle qu'ils devraient être soumis au Parlement, et partant aux Canadiens, pour étude immédiate, avant que le gouvernement prenne une décision quelconque à leur égard. Cette question est des plus importantes pour notre pays. D'aucuns ont mentionné les régions septentrionales du Canada. Bien sûr, cela a de l'importance pour les autochtones qui y habitent, tout comme pour les marchés du sud qui pourraient être desservis par un tel pipe-line. C'est une question primordiale qui touche au développement du Canada. Nos ressources financières s'y trouveraient engagées de façon telle qu'il ne faudrait pas que des décisions se prennent dans les méandres du gouvernement avant que le Parlement ait fait connaître son opinion.

• (1200)

Votre Honneur se souviendra que le chef de l'opposition était revenu à la charge à la suite des questions soulevées par le député de Moose Jaw. Il s'agissait des dates de parution des deux rapports. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait déclaré qu'il serait peut-être impossible au Parlement d'examiner le rapport du fait que ces deux documents, ou du moins l'un d'entre eux, seraient déposés pendant les vacances parlementaires.

Le chef de l'opposition a dit de façon nette et précise que cette question de pipe-line était d'une importance aussi vitale pour notre pays que celle de la Voie maritime du Saint-Laurent, peut-être même plus parce qu'elle bouleversera le mode de vie d'un plus grand nombre de Canadiens. Je reconnais en toute franchise avoir été irrité par l'attitude du leader du gouvernement à la Chambre à l'égard du chef de l'opposition lorsqu'il a soulevé cette question très importante.

Je m'adresse maintenant à vous, Votre Honneur, en tant qu'Orateur de la Chambre, en tant que premier parlementaire, au sujet de cette affaire qui est d'une importance capitale pour la Chambre. Cela concerne le déroulement des travaux de la Chambre et le droit des députés de connaître et de discuter de questions d'importance fondamentale. Les députés se rendent parfaitement compte de la tendance du gouvernement actuel de solliciter des avis et de prendre des décisions sans consulter le Parlement. Toutefois, il ne s'agit pas dans ce cas-ci d'une décision ordinaire. Elle conditionnera la vie d'un grand nombre de Canadiens pour de nombreuses années à venir. La décision ne revient pas à un ministère. Elle ne devrait être prise que lorsque le Parlement aura eu l'occasion de donner son avis et d'examiner la question.

Dans sa réponse, le ministre a semblé dire qu'il n'avait aucune idée de ce qu'on alllait faire. Il n'a pu dire comment l'on procéderait, que ce soit par la voie législative ou autrement. En d'autres occasions, le gouvernement a su faire preuve de beaucoup plus d'originalité dans ses rapports avec le Parlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je comprends l'intérêt que porte le député de Grenville-Carleton à cette question et aussi son importance. Mais il a eu la parole pour un rappel au Règlement. S'il voulait signaler une irrégularité commise pendant la période des questions, il ferait bien de nous en informer. Sinon son intervention ne peut avoir que le caractère d'un débat, lequel n'a pas sa place ici.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je vais m'efforcer de satisfaire à votre demande. Je sais que les ministres ne sont pas tenus de répondre aux questions posées à la Chambre des communes. Ils peuvent les tourner en facétie, les contourner ou les éluder. Il est regrettable que notre Règlement le permette. Si j'interviens, c'est surtout parce que la chose vient de se produire. Les ministres ont, bien sûr, le pouvoir d'agir ainsi lorsqu'ils le désirent. Mais l'importance de la question interdisait un pareil jeu.

Il faut que le Parlement et la nation comprennent bien que notre Règlement et nos procédures permettent de saisir le Parlement de cette question. Et je dirai en toute franchise que le gouvernement a su trouver la façon de procéder quand il a voulu confirmer la loi sur les langues officielles: il a présenté un projet de résolution pour amener le Parlement à se prononcer sur la question. Ce fut là une occasion vraiment mémorable, et j'ai été vivement frappé de l'ingéniosité dont il avait su faire preuve.

Il y a une autre façon de nous saisir de la question, et elle consisterait à déposer les rapports et à permettre qu'ils soient présentés à un comité de la Chambre, un comité spécial ou un comité mixte. Il y a encore une autre méthode, qui consisterait à présenter un bill comme cela s'est fait avec les accords sur la Baie James et une foule d'autres questions, pour demander à la Chambre de voter le projet d'accord qu'on aurait incorporé au bill. Même si cela ne porte pas sur un article précis du Règlement, il s'agit toutefois d'un aspect important et fondamental du fonctionnement du régime parlementaire au Canada. C'est si fondamental qu'aucun gouvernement, si bien intentionné soit-il—et je ne pense pas que ce soit le cas du gouvernement actuel—ne devrait pouvoir invoquer l'excuse que le Parlement risque de ne pas siéger au moment où il y a une décision à prendre. En tant qu'Orateur de la Chambre des communes, Votre Honneur a le pouvoir de convoquer à tout moment le Parlement pour étudier une question précise.

Depuis que je suis député, c'est-à-dire depuis presque cinq ans, le Parlement a été rappelé à plusieurs reprises pour étudier des questions urgentes. Nous avons pris une initiative regrettable, regrettable en ce sens qu'elle sape le processus de la négociation collective, en intervenant en tant que Parlement et en légiférant pour renvoyer les gens au travail parce qu'il s'agissait d'une situation d'urgence. Nous avons agi ainsi après d'amples consultations entre le leader du gouvernement à la Chambre et le leader de l'opposition de l'époque. J'ai eu l'occasion une fois de participer à ces consultations.

Le Parlement n'est pas tenu par ses ajournements. Il devrait être tenu par ses traditions. Il en est une que nous devrions préserver. Il faut intervenir chaque fois qu'elle risque d'être oubliée. Le Parlement devrait examiner toutes les questions ouvertement, de façon juste et concise, et les Canadiens devraient pouvoir participer aux débats par l'entremise du Parlement et de ses procédures, procédures auxquelles le gouvernement et lui peuvent recourir pour prendre cette décision très fondamentale.

Cette question me tient à cœur. Je m'en préoccupais déjà avant la discussion entre le leader de l'opposition et le leader du gouvernement à la Chambre des communes. Je m'inquiète encore davantage de la façon dont se déroulent les événements étant donné les réponses que donne le leader du gouvernement à la Chambre. En tant que tel, il a une responsabilité toute particulière que n'ont pas les autres parlementaires, à l'exception de Votre Honneur, en ce sens qu'il doit assurer le bon fonctionnement de la Chambre de sorte que ce genre de problèmes puisse être porté à son attention.

Je tiens à dire quelque chose au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources par votre entremise, monsieur l'Orateur. J'espérais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources considérerait cet endroit non seulement comme un lieu où s'affrontent le plus d'intérêts adverses, mais plutôt comme un endroit où le gouvernement peut faire appel à l'aide des députés qui représentent de vastes régions du pays, avant de prendre ses décisions. Je suis heureux de voir qu'il est d'accord. Les décisions auxquelles on pourrait arriver ainsi seraient sans doute meilleures pour le gouvernement et, ce qui est encore plus important, pour le pays, si les ministres d'en face avaient l'avantage, au préalable, de recueillir l'avis de la Chambre avant de prendre leurs décisions.

● (1210)

Je m'efforce en général de ne pas transgresser les règlements, monsieur l'Orateur, mais il s'agit ici d'une question fondamentale que j'estimais devoir soulever de la seule manière dont je le pouvais, c'est-à-dire en invoquant le Règlement, profitant de ce que la question soulevée à la Chambre s'y prêtait.

M. MacEachen: Après avoir écouté le député de Grenville-Carleton, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de divergences de vues ici sur ce sujet. En ce qui concerne le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et en ce qui me concerne, je puis vous assurer que nous sommes tout à fait disposés à faire intervenir le Parlement sur cette question importante. Je dirai sans hésitation, d'accord avec le député, qu'il s'agit là d'une question d'une importance fondamentale.

Le comité permanent a déjà reçu le mandat d'étudier la stratégie de l'énergie pour le Canada, et il est assez large pour lui permettre d'examiner toutes les questions qui s'y rattachent et pour y apporter sa contribution. Nous sommes prêts à coopérer au travail de ce comité et à lui faciliter la tâche. Lorsque le rapport Berger sera prêt, il serait certainement très judicieux de le renvoyer au comité, ce qui donnerait à celui-ci l'occasion de l'examiner, si les membres du comité le jugent bon.

Le député a décrit plusieurs moyens qui permettraient de faire intervenir le Parlement dans les décisions de ce genre. Il pourrait le faire par voie de résolution ou de législation. A mon avis, il est peu vraisemblable que le gouvernement prenne des décisions dans ce domaine sans s'assurer de notre approbation préalable, par voie législative. Cela revient à ce que j'ai répondu au chef de l'opposition—avant que le gouvernement puisse aller de l'avant, il devra probablement obtenir l'assentiment du pouvoir législatif. Toutefois, je dis cela sans savoir au juste ce qu'il en sera. J'ignore tout des conclusions du rapport. Nous ne connaissons pas non plus les faits sur lesquels la décision sera fondée.

Tout ce que j'ai dit, c'est que je ne pouvais pas, à ce stade, prendre l'engagement ferme de demander l'approbation du Parlement avant de prendre quelque décision imprécise dont je ne connais pas la nature. Telle est la situation, comme je la vois, et il n'y a pas, je pense, une différence énorme entre ce que le député de Grenville-Carleton et moi avons dit à ce sujet.

M. Stevens: Vous n'avez rien dit.

M. MacEachen: Nous n'avons peut-être rien dit ni l'un ni l'autre.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, il y a une différence fondamentale entre ce que le député de Grenville-Carleton et le président du Conseil privé ont dit. Ce dernier a, intentionellement ou pas, esquivé toute la question. Tout d'abord, il dit que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a renvoyé la question d'une stratégie de l'énergie pour le Canada au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. Ce comité, je tiens à le souligner, étudie tout le domaine du pétrole, du gaz, de l'uranium, des réacteurs nucléaires et de l'énergie hydro-électrique.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Je ferai remarquer que nous n'avons reçu jusqu'ici aucun rapport de l'Office national de l'énergie. Le ministre répète qu'il est prématuré de parler du pipe-line de la vallée du Mackenzie parce que nous n'avons pas encore reçu le rapport de l'Office national de l'énergie. Par conséquent, le fait qu'un comité étudie la politique de l'énergie, cela ne signifie pas que le Parlement participe à une décision définitive au sujet du pipe-line.

Le ministre affirme aussi que le rapport du juge Berger pourrait être renvoyé à un comité de la Chambre. Je crois qu'il devrait l'être. Toutefois, je signale que ce rapport ne constitue pas une recommandation au sujet de la construction d'un pipe-line. La commission a été établie en vue de renseigner le gouvernement au sujet des aspects écologiques, des bouleversements que subirait la population indigène et ainsi de suite. Il faudra tenir compte de ses constations quand une décision définitive sera prise, mais cette décision sera fondée sur le rapport de l'Office national de l'énergie. Si le rapport est favorable, le cabinet décidera s'il est opportun d'approuver une recommandation visant à accorder un permis pour la construction d'un pipe-line.

Le ministre voile tout simplement la question quand il parle de légiférer. Il sait parfaitement bien qu'il est tout à fait possible de présenter un projet de loi après l'octroi du permis—il pourrait s'agir d'un permis délivré sous condition. On pourrait plus tard présenter un projet de loi s'il était question, par exemple, de garanties financières, mais il n'est pas besoin de légiférer avant de prendre la décision d'octroyer un permis de construction d'un pipe-line si l'Office le recommande effectivement.

Une fois publié le rapport de l'Office national de l'énergie, un comité de la Chambre devrait avoir l'occasion de l'examiner. Voilà qui est clair, à mon avis. Le gouvernement devrait avoir l'occasion de prendre une décision, dont il saisirait ensuite le Parlement. Il s'agit après tout d'une question qui touche à l'existence des autochtones et à la protection de l'écologie de l'Arctique, d'une question aux répercussions économiques considérables, de l'ordre peut-être de 10 ou 12 milliards de dollars. Si les compagnies intéressées exigeaient des garanties financières, il pourrait s'agir de quelques milliards de plus. Ce projet aura d'énormes répercussions pour le Canada, et si une telle décision n'était prise qu'entre les quatres murs de la salle du Conseil exécutif, ce serait à mon avis une négation de tous nos principes démocratiques et parlementaires.

Je reconnais les contraintes que s'impose le président du Conseil privé. Il lui faut, bien sûr, œuvrer en consultation avec le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les membres du cabinet en général. Je pense que lui et son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sont d'accord dans le fond pour que le Parlement soit saisi de cette question. J'espère que les autres ministres seront de cet avis.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous discutons toujours d'une question, qui, bien qu'importante, ne constitue pas essentiellement un rappel au Règlement. Mais on ne peut pas laisser la discussion s'éterniser. J'aimerais y mettre fin en donnant la parole au député de Moose Jaw.

M. Neil: Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais faire quelques observations au sujet du rappel au Règlement soulevé par le député de Grenville-Carleton. Je souscris aux propos du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles. Le président du Conseil privé a dit qu'il souhaitait vivement que le Parlement débatte la question du pipe-line, mais pratiquement parlant, il n'a donné aucun détail, surtout pas dans sa réponse à la question que nous lui avons posée aujourd'hui.

Il faut décider si oui ou non il faut construire un pipe-line pour acheminer le gaz de l'Arctique vers le sud du Canada. La situation n'a rien de problématique. Beaucoup de graves questions doivent être examinées. C'est un sujet de préoccupation non seulement pour les habitants du Nord mais aussi pour les gens du sud du Canada.

● (1220)

Le président du Conseil privé dit que le comité des ressources a justement été saisi de cette question. Mais le mandat confié à ce comité ne concerne pas le pipe-line. Je prétends que l'aménagement d'un pipe-line soulève bien d'autres questions qu'il faut examiner. Par exemple, il y a la question d'une pénurie énergétique, celle de l'environnement, celle du financement, et de la balance des paiements. Il y a aussi le rythme du développement économique du Nord. Je crois que les députés, en leur qualité de représentants du peuple canadien, ont le droit et la responsabilité de se prononcer sur une question d'envergure nationale et d'une importance telle qu'elle intéresse non seulement notre avenir immédiat mais aussi les générations futures.

Le député de Grenville-Carleton a suggéré un ou deux moyens de saisir la Chambre de cette question. Évidemment, la décision en revient au gouvernement. Enfin, monsieur l'Orateur, si l'on estime que les députés ne peuvent débattre la question avant la présentation du rapport Berger et du rapport des audiences de l'Office national de l'énergie, je suis certain que les membres de notre groupe seraient disposés à revenir à la Chambre dans le courant de l'été afin de discuter une question d'importance capitale pour les Canadiens.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une question verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1811, 1827, 1835, 1881, 1901 et 2143.

[*Texte*]

LE CADEAU DU GOUVERNEMENT À L'OCCASION DU JUBILÉ D'ARGENT DE TERRE-NEUVE

Question nº 1811—**M. Crosbie:**

1. L'actuel Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il déclaré en 1974 que le Canada ferait don de $1.7 millions au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador en l'honneur du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération canadienne et, dans l'affirmative, quels paiements, s'il y a lieu, ont été faits à Terre-Neuve à ce jour?

2. Des paiements ont-ils été effectués pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1977 et, dans la négative, *a*) y en aura-t-il et, dans l'affirmative, de quel ordre, *b*) pourquoi, *c*) quand le solde de cette somme sera-t-il versé?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Affaires extérieures et du Secrétariat d'État m'informent comme suit: 1. Oui, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, qui était en mai 1974 ministre de l'Expansion économique régionale, a déclaré que le gouvernement du Canada ferait don de $1.7 millions au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador en l'honneur du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération. Par suite de la présentation faite au Conseil du Trésor par le secrétaire d'État, il a été décidé, en novembre 1975, que le paiement s'effecturait en trois versements: $500,000, 1975-76; $600,000, 1976-77; $600,000, 1977-78.

2. Oui. Une somme de $600,000 a été versée au cours de la présente année financière 1976-1977; une autre somme de $600,000 sera versée en 1977-1978, une fois que le Parlement aura approuvé le budget pour l'année 1977-1978; enfin, un montant de $500,000 a été payé sur le budget 1975-1976.

LES SUBVENTIONS AUX GARDERIES DES COMMUNAUTÉS MÉTISSES ET DES INDIENS VIVANT DANS LES RÉSERVES

Question nº 1827—**M. Smith (Churchill):**

Les *a*) collectivités métisses, *b*) Indiens vivant dans une réserve sont-ils admissibles au programme de financement subventionné de garde de jour?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et des Affaires indiennes et du Nord canadien m'informent comme suit: *a*) Le Régime d'assistance publique du Canada permet au gouvernement fédéral de partager, avec les provinces et les municipalités, le coût des services de garderie fournis aux familles dans le besoin ou susceptibles de le devenir si elles ne reçoivent pas ces services. Cela comprend également les services aux personnes qui font partie des communautés métisses et aux Indiens ne résident pas dans les réserves. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, les provinces ne sont pas tenues de dispenser des services, y compris les services subventionnés de garderie, aux Indiens qui vivent dans les réserves. Les services sociaux, y compris ceux de garderie, sont du ressort des provinces. La province décide quels genres de services seront fournis, à qui, et à quelles conditions. Par conséquent, les questions de ce genre doivent être posées aux autorités provinciales concernées. *b*) Là où il existe des installations appropriées, les Indiens vivant dans une réserve peuvent bénéficier du programme de financement subventionné de garde de jour, en fonction des normes d'admissibilité appliquées par le centre en question. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a en outre fourni une certaine aide pour permettre à quelques bandes d'exploiter des garderies.

Questions au Feuilleton

L'AÉROPORT DE MIRABEL—LES MATÉRIAUX D'ÉTANCHÉITÉ

Question nº 1835—**M. Benjamin:**

1. Les joints d'étanchéité des pistes de l'aéroport Mirabel se sont-ils détériorés au point qu'il faudra les remplacer et, dans l'affirmative, combien coûteront les travaux de réfection?

2. Le problème se pose-t-il dans les aéroports militaires?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères des Transports et de la Défense nationale m'informent comme suit: 1. Voir la réponse nº 1317 du 15 mars 1977.

2. Oui. Certaines bases militaires ont connu le problème des joints d'étanchéité qui se détérioraient prématurément. On a donc révisé les normes exigées pour les matériaux d'étanchéité et les méthodes d'application.

DÉFENSE NATIONALE—LES CONTINGENTS DE FORCES CANADIENNES À TERRE-NEUVE

Question nº 1881—**M. Jones:**

1. Combien y a-t-il d'unités des Forces armées canadiennes à Terre-Neuve, s'il y a lieu?

2. Quelle considération le gouvernement et les Forces armées accordent-ils à la situation stratégique de Terre-Neuve, tant du point de vue de la défense que de celui de l'application et du contrôle de la souveraineté du Canada?

3. A-t-il été envisagé d'installer des bases militaires importantes (aviation, armée et marine) à Terre-Neuve?

4. Le gouvernement et les Forces armées sont-ils au courant des intentions manifestées par la France d'augmenter ses installations aériennes et portuaires et, dans l'affirmative, *a*) qu'en pense le gouvernement, *b*) quelles répercussions cette décision aura-t-elle sur la défense et l'industrie de la pêche au Canada?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures m'informent comme suit: 1. Voir l'exposé suivant le paragraphe 4.

2. Les plans de défense du Canada et des pays alliés tiennent parfaitement compte de l'importance stratégique de la côte Atlantique du Canada, y compris, bien entendu, celle de la côte de Terre-Neuve, relativement aux opérations de défense de l'Atlantique Nord et à la protection de la souveraineté des eaux limitrophes canadiennes. La valeur stratégique de Terre-Neuve, notamment en ce qui a trait à la défense aérienne et à la surveillance maritime, se traduit d'ailleurs concrètement par l'emploi opérationnel régulier des installations situées dans cette province aux fins susmentionnées.

3. Nous n'avons pas l'intention pour le moment d'installer de nouveaux établissements militaires d'importance à Terre-Neuve puisque nos bases actuelles dans les Maritimes répondent très bien aux besoins militaires courants.

4. Oui (en supposant que la question a trait à Saint-Pierre-et-Miquelon). *a*) Les améliorations aux installations de l'aéroport et du port de Saint-Pierre relèvent exclusivement des autorités françaises. Toutefois, vu que le développement de l'aéroport rendrait possible l'accès aux îles par de petits avions à réaction commerciaux canadiens, le gouvernement s'en réjouirait. *b*) Il n'y aura aucun effet au niveau de la défense du Canada. Vu les arrangements provisoires de pêche actuellement en vigueur entre le Canada et la France, il n'y aura pas non plus d'effets sur l'industrie canadienne de la pêche. Voici la liste des unités des Forces canadiennes situées dans la province de Terre-Neuve: Force régulière: Station des Forces canadiennes Saint-Jean (T.-N.); Quartier général du Commandement maritime, détachement de Saint-Jean (T.-N.); Centre d'alerte provincial, Saint-Jean (T.-N.); 727e Escadron des communications et 72e Groupe des communications, Unité Saint-Jean (T.-N.); Personnel de soutien de la Force régulière (Atlantique), détachement de Saint-Jean (T.-N.); Centre de recrutement des Forces canadiennes Saint-Jean (T.-N.) et détachement rattaché, Cornerbrook; Installation navale des Forces canadiennes, Argentia; 12e Unité dentaire, détachement de Gander; Aspirants-officiers et officiers de l'Université; Section des enquêtes spéciales, Saint-Jean (T.-N.); 880e Escadron de transport et de sauvetage, détachement de Gander; 424e Escadron de transport et de sauvetage, détachement de Gander; Station des Forces canadiennes Gander; 226e Escadron d'alerte et de contrôle aérien, Gander; 770e Escadron de recherche en communications Gander; Réserve: 728e Escadron des communications Saint-Jean (T.-N.); Quartier général du district de la Milice, Terre-Neuve; 56e Escadron des sapeurs: 36e Bataillon des services (Terre-Neuve); 36e Peloton de police militaire (Terre-Neuve); First Royal Newfoundland Regiment, sa musique et ses compagnies dépendantes; 2nd Royal Newfoundland Regiment, sa musique et ses compagnies dépendantes; HMCS *Cabot*; Cadets (Armée, Marine et Aviation); Canadian Rangers.

L'EFFET DE LA NEIGE HUMIDE SUR LES RADARS

Question nº 1901—**M. Leggatt:**

Le neige humide nuit-elle aux radars et, dans l'affirmative, *a*) de quelle façon, *b*) que font le M.D.T. ou le M.D.N. pour diminuer ou enrayer cet effet?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère de la Défense nationale: Oui. *a*) Au nombre des effets de la neige humide sur les radars on retrouve: l'endommagement possible du réseau d'antennes, à moins que celles-ci ne soient recouvertes de radômes; l'affaiblissement de la puissance de balayage radar quant aux signaux en direction et en provenance de la cible de radiodétection; le brouillage (réflection d'ondes). Toutefois, l'effet de la neige ressemble tout au plus à celui de la pluie, mais il est habituellement plus faible. *b*) On utilise des basses fréquences afin d'assurer que l'atténuation de la voie de transmission n'a aucun effet important sur la détection de la cible. Afin de réduire le brouillage, on a recours à l'une ou plusieurs des techniques suivantes: codage des impulsions, compression des impulsions ou fonctionnement par impulsions courtes; réduction de la largeur des faisceaux, recours à un plus grand nombre d'antennes directionnelles ou à des antennes à faisceaux multiples. Afin de réduire ou d'enrayer le brouillage après la réception, on a recours aux systèmes de signaux suivants: le câblage, qui empêche le brouillage à degré élevé de saturer le réseau; le câblage, qui réduit de beaucoup le brouillage de fond; et des techniques de repérage d'objectifs mobiles, qui éliminent le brouillage provoqué par des ondes stationnaires ou à faible vitesse. Outre les techniques susmentionnées, toutes les stations de radar de surveillance du MDN possèdent des installations de radar identificateur/radar auxiliaire de veille qui complètent les données fournies par les principaux radars. Le brouillage ne nuit pratiquement pas à l'efficacité de ces installations. En ce qui concerne Transports Canada: *a*) La neige humide peut nuire au fonctionnement des radars.

Les flocons de neige humide réfléchissent comme des échos radar vers le récepteur l'onde transmise par le radar. Si la chute de neige est importante, les ondes réfléchies par chacun des flocons de neige se superposent pour former un écho radar

important sur l'écran radar. Par conséquent, un écho produit par un aéronef en vol dans cette zone de chute de neige risquerait d'être complètement brouillé. *b*) Les radars de surveillance d'aéronefs du MDT suppriment cet effet indésirable par: 1) L'utilisation de fréquences radar faibles (bande L) qui traversent plus facilement la neige humide que les fréquences élevées; 2) La transmission et la réception de l'onde radar par polarisation circulaire, qui élimine les échos provenant de la neige humide, mais non ceux réfléchis par les aéronefs; 3) L'utilisation d'un dispositif qui élimine les échos stationnaires ou à basse vitesse mais non les échos à haute vitesse des aéronefs. Sauf par très fortes chutes de neige, ces techniques éliminent l'effet indésirable de la neige humide. On doit prendre en considération le fait que la réflectivité de la neige humide croît avec la fréquence de l'onde radar. On profite de ce phénomène dans les radars météorologiques entretenus par le MDT pour le compte du Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada. Les radars météorologiques fonctionnent sur une fréquence approximativement trois fois supérieure à celle des radars de surveillance d'aéronefs et par conséquent détectent facilement la présence d'un système météorologique contenant de la neige humide.

LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT À LA WEST ROYALTY HYDRAULICS

Question nº 2143—**M. Halliday:**

Au cours des deux dernières années, le gouvernement a-t-il prêté ou octroyé certaines sommes à une société de l'Île-du-Prince-Édouard dont la raison sociale serait West Royalty Hydraulics ou lui ressemblerait et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) pourquoi, *c*) à quelles conditions?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire au président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale: Oui. La compagnie West Royalty Hydraulics Ltd., de West Royalty (Ile-du-Prince-Edouard), a accepté le 28 mai 1976 une offre de subvention au développement de $54,324 en vertu de la LSDR pour l'implantation d'un nouvel établissement de fabrication de gros systèmes hydrauliques à ce même endroit. Cette offre est assujettie aux conditions et aux règlements de la Loi sur les subventions au développement régional.

En ce qui concerne le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: Deux contrats on été signés avec la West Royalties Hydraulics Ltd, en vue de la formation d'employés dans le cadre du Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada. Ce programme ne prévoit pas l'octroi de subventions ou de prêts mais bien plutôt une aide financière sous forme de remboursement d'une partie de frais engagés par la West Royalty Hydraulics Ltd. pendant la formation. Voici une description des contrats en question: Contrat nº 1: Date du contrat: le 15 novembre 1976; But: Formation d'un technicien en hydraulique; Coût maximal pour le Canada: $2,280; Durée du cours: 20 semaines. Contrat nº 2: Date du contrat: le 14 février 1977; But: Formation d'un apprenti machiniste; Coût maximal pour le Canada: $1,560; Durée du cours: 20 semaines.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 128 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

AFFAIRES URBAINES—LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS À FORFAIT

Question nº 128—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1975-1976, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du département d'État chargé des Affaires urbaines?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

3. Quels étaient les chiffres correspondants pour l'année financière 1973-1974?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Herbert: Monsieur l'Orateur, il y a environ un mois, j'ai attiré l'attention du secrétaire parlementaire sur une série de questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* en décembre de l'année dernière, en l'occurence, les questions nºs 1424 à 1449. Dans ces questions, je demandais le nom et la date de nomination de certains sous-ministres. Par exemple, à la question 1442, je demandais le nom et la date de nomination du sous-ministre des Affaires des anciens combattants. Selon un article publié dans un journal hier, le sous-ministre des Affaires des anciens combattants est M. Bruce Brittain. M. Brittain doit certainement connaître la date de sa nomination.

Si j'ai fait inscrire ces questions au *Feuilleton* en décembre de l'année dernière, il y a quatre mois, c'est parce que le gouvernement avait annoncé la création d'une commission royale d'enquête sur la gestion financière et l'imputabilité et que le mandat de cette commission porte notamment sur l'évaluation du travail administratif des sous-ministres. Si, après quatre mois, un sous-ministre n'est pas capable de dire qui il est et à quelle date il a été nommé, cela fait planer de graves doutes quant à sa compétence administrative. J'aimerais que le secrétaire parlementaire signale au ministère qu'il ne faut certainement pas quatre mois pour répondre à de telles questions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI D'ACTION SCIENTIFIQUE DU GOUVERNEMENT (1976)

MESURE CONCERNANT L'ORGANISATION DE CERTAINES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 13 décembre 1976, de la motion de M. Faulkner (au nom du premier ministre): Que le bill C-26, concernant l'organisation de certaines activités scientifiques du gouvernement du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, la dernière fois que j'ai eu l'occasion de parler du bill C-26, je disais à la Chambre que le Canada accuse un très grave déficit commercial relativement à la fabrication et à l'exportation de produits d'une technologie assez avancée. De fait, nous avions cité des chiffres déjà mentionnés à la Chambre, d'après lesquels le déficit était d'environ 8.2 milliards de dollars. Selon moi, l'une des raisons d'un déficit aussi important, c'est que le gouvernement ne s'est pas rendu compte de l'importance de la recherche et du développement, surtout dans le domaine industriel partout dans le monde.

Une étude des chiffres fournis, non par notre gouvernement mais par celui des États-Unis, révèle à quel point le budget de la recherche et du développement est limité au Canada par rapport à d'autres pays du monde, et je trouve cela extrêmement regrettable. La dernière fois que j'ai pris la parole, j'ai mentionné le rapport économique international du Président qui a été transmis au Congrès des États-Unis en mars 1976. Ces renseignements ne sont pas disponibles au Canada pour certaines raisons. A la page 119 de ce rapport américain, on déclare par exemple qu'en 1963 et 1973, les deux années mises en parallèle, les dépenses au chapitre de la recherche et du développement s'élevaient à .3 p. 100 de notre produit national brut, tandis qu'aux États-Unis, pour la même période, le financement total de la recherche et du développement dans l'industrie s'élevait à 1 p. 100. Autrement dit, les Américains ont dépensé au-delà de trois fois plus que nous pour la recherche et le développement au cours des deux années que j'ai citées.

Quant aux fonds octroyés par le gouvernement, nous avons fait preuve de la même négligence au cours des deux années en question. Et le pourcentage de notre produit national brut qui a été consacré à la recherche et au développement se situait entre le tiers et la moitié de ce qu'il était aux États-Unis. D'autres pays également ont fait beaucoup mieux que nous à cet égard. Par exemple, en 1973, alors que nous avons dépensé 3 p. 100 de notre produit national brut pour la recherche industrielle, la France y a consacré deux fois plus. L'Allemagne de l'Ouest a dépensé 1.4 p. 100 de son produit national brut, comme le Japon. La même année, en 1973, le Royaume-Uni a dépensé 8 p. 100. Bref, tous les pays énumérés dans le rapport présenté au Congrès américain avait une nette avance sur nous sur le plan du financement de la recherche et du développement, tant pour ce qui est du gouvernement que de l'industrie.

C'est pourquoi nous estimons, de ce côté-ci de la Chambre, que le gouvernement doit prendre conscience des réalités. Pourquoi le ministre des Finances se plaint-il dans son exposé budgétaire de notre déficit commercial de plus de 10 milliards de dollars au titre des produits finis? Pourquoi insister là-dessus quand on laisse se perpétuer une telle situation à l'égard de la recherche et du développement?

● (1230)

Monsieur l'Orateur, cette lacune pourrait être comblée très rapidement. Le gouvernement doit certainement le savoir. En fait, l'un de nos problèmes est qu'une trop grande part de notre industrie est contrôlée par des étrangers. C'est bien connu. Toutefois, cela ne veut pas dire que le gouvernement est incapable de voir à ce que nous obtenions la part qui nous revient de travaux de recherche et de développement effectués actuellement par les multionationales intéressées. Si la société mère américaine, britannique ou ouest-allemande d'une société canadienne compte consacrer un million de dollars à la recherche et au développement, nous devrions certainement obtenir de cette multionationale, par la persuasion sinon autrement, qu'elle confie une partie des travaux de recherche et de développement à sa filiale canadienne.

J'aimerais savoir ce qu'en pensent les représentants du gouvernement. Dans quelle mesure ont-ils usé de persuasion pour nous assurer une plus grande part des activités de recherche et de développement entreprises par les corporations multinationales ayant des filiales au Canada. J'ai été outré d'entendre le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie à l'époque affirmer, lorsque cette question a été soulevée, que les Canadiens n'avaient pas à se plaindre. Nous profitions de la recherche et du développement effectués par les multinationales, a-t-il dit. Nous en recevions effectivement le trop-plein. Tout à fait ridicule!

Le ministre laissait entendre que le Canada devrait rester au second plan et se contenter de renseignements de deuxième main, une fois que les travaux originaux de recherche et de développement auraient été exploités par le pays qui les avait menés en premier lieu au niveau de la société mère. C'est inacceptable. Si nous voulons vraiment améliorer notre situation dans le monde en ce qui concerne la fabrication de nos produits de haute technicité, nous devrons faire en sorte que la part qui nous revient des travaux de recherche et de développement soient effectués au Canada, afin de pouvoir ainsi continuer à progresser dans le monde et ne plus être déphasés.

Lorsque le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Faulkner) a parlé sur ce bill la première fois,

il a déclaré, sauf erreur, que ce texte de loi visait surtout à assurer une aide financière du gouvernement fédéral à la recherche menée dans les universités canadiennes. Nous n'avons rien à ne dire à cela. Il s'est engagé en outre à revenir sur la question de l'aide financière à la recherche industrielle et gouvernementale.

Le transfert de la recherche et de la technologie au secteur manufacturier demeure l'un de nos problèmes les plus pressants. Les statistiques démontrent que notre industrie n'est pas aussi concurrentielle qu'elle devrait l'être sur les marchés mondiaux. J'ai parlé des chiffres obtenus des Américains. Il paraît, en outre, qu'en moyenne, 25 personnes pour 10,000 habitants travaillent à la recherche et au développement dans l'industrie en France, en Allemagne de l'Ouest, au Japon, au Pays-Bas et en Suède, contre seulement huit pour 10,000 au Canada. Bref, seulement le tiers de notre population active travaille à la recherche et au développement dans l'industrie.

Voici ce que l'on peut trouver à la page 8 du rapport nº 24 de décembre 1975 du Conseil des sciences du Canada, qui parle de l'insuffisance critique de recherche industrielle au Canada:

> L'innovation industrielle s'appuie foncièrement sur l'utilisation des progrès techniques, et l'on s'est rendu compte depuis longtemps que l'industrie canadienne devrait s'efforcer d'innover bien plus souvent. Cette observation prend maintenant un caractère d'extrême urgence. L'industrie de fabrication du Canada est malheureusement chétive, et elle est dominée par des sociétés étrangères. Cette situation est parvenue à la connaissance des autorités d'autres pays, lesquelles estiment maintenant qu'il leur faut éviter à tout prix la «situation industrielle prévalant au Canada». Notre pays ne peut se permettre de demeurer à l'arrière-garde, alors même que beaucoup d'autres nations, dont les économies sont basées sur l'exploitation des ressources naturelles, accordent tant d'importance à la mise sur pied de leur propre industrie de fabrication. Le temps est venu d'agir avec décision, avant que notre palmarès technologique ne s'évanouisse entièrement.

Le rapport, après avoir critiqué le gouvernement qui, dit-il, a négligé de faire bénéficier le secteur manufacturier des progrès techniques, ajoute que la recherche effectuée dans les laboratoires d'État est dirigée surtout vers les secteurs primaires: l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière. A la page 10, le rapport exhorte le gouvernement à «encourager l'effort d'innovation dans l'industrie de fabrication». Au lieu de suivre ce conseil que lui donnait en 1975 le Conseil des sciences du Canada—et déjà en 1968, il prévoyait un déclin de l'effort d'innovation dans l'industrie—le gouvernement a décidé de nous présenter le bill à l'étude, qui ne prévoit guère qu'un remaniement bureaucratique des administrateurs. Je veux parler du rapport nº 2 intitulé «Vers une politique scientifique nationale». Notre pays n'a pas besoin d'une nouvelle flopée de conseillers pour être plus compétitif sur un marché qui exige des progrès technologiques toujours croissants.

Rien dans les vagues généralités que comportait le discours de présentation du ministre ne prouve que le gouvernement soit conscient de la gravité de la situation dont je viens de parler. En fait, la seule mesure concrète prévue dans le bill C-26 sera de porter de quatre à six le nombre de conseils, dont quatre s'occuperont directement de l'octroi des subventions. L'objectif visé, à savoir allouer plus de fonds à la recherche, surtout industrielle, devient encore plus flou, compte tenu de la séparation par domaine scientifique des services qui octroient les subventions et la prolifération du personnel administratif nécessaire pour faire appliquer ce bill.

Mon collègue, le député d'Athabasca (M. Yewchuk), a cité en exemple un organisme intégré chargé de l'octroi des subventions, la Fondation nationale des sciences des États-Unis, qui présente l'avantage d'utiliser les moyens de gestion et les services financiers ordinaires tout en réalisant d'importantes économies en frais administratifs. Grâce au bill C-26, nous répartissons les fonds déjà maigres alloués à la recherche entre un grand nombre d'organismes administratifs, diminuant encore le montant qui sera consacré en fin de compte à la recherche proprement dite.

Le budget total du gouvernement pour toute la recherche scientifique au Canada ne s'élève qu'à 160 millions de dollars. Cela ne représente que 40 p. 100 du financement qu'accordent les autres pays du monde occidental à ce domaine.

Une voix: Oh, oh!

M. Stevens: Il est inexcusable de diluer encore davantage l'argent que nous consacrons à la recherche, étant donné surtout qu'un sous-comité du Sénat a recommandé qu'un seul ministre soit chargé de tous les programmes de subvention, comme le ministre de l'éducation et des sciences au Royaume-Uni. Selon le bill C-26, chaque conseil rendra compte à un ministre différent qui sera désigné par décret. Quant au comité de coordination des conseils qui est projeté, il nécessitera encore un autre palier de bureaucratie, alors que sa fonction pourrait être très bien remplie par un ministère centralisé qui serait responsable au conseil.

Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué que le ministre n'a pas semblé d'accord, lorsque j'ai dit que le gouvernement consacrait 160 millions de dollars à la recherche scientifique. En réalité, c'est le montant qui va à la recherche industrielle. C'est ce dont je parle. Naturellement, j'aimerais qu'on donne plus d'argent à nos universités pour la recherche. J'aimerais qu'on subventionne davantage la recherche médicale. Cela serait sûrement plus logique que de dépenser des milliards pour essayer de traiter des maladies que les gens ont contractées. Il est plus intelligent d'accroître les budgets consacrés à chercher des remèdes à ces maladies que d'essayer de trouver des moyens de traiter les gens lorsqu'ils sont déjà malades.

Mon intervention d'aujourd'hui vise avant tout à rappeler l'un des problèmes les plus urgents auquel notre pays ait à faire face. Je veux parler de notre déficit commercial. Économiquement, notre pays n'est pas prospère. Le déficit que nous avons enregistré depuis quelques années est, dans l'ensemble, supérieur à ceux du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'Allemagne de l'Ouest, du Japon, de la France et de l'Italie mis ensemble. Pourtant, nous sommes un pays relativement petit comparativement à ces derniers. Il est temps que le gouvernement se réveille et se rende compte que la hausse constante de notre déficit commercial est causée par l'inertie du gouvernement à l'égard du développement de la recherche industrielle.

● (1240)

Bref, monsieur l'Orateur, lorsque le comité sera saisi de ce bill, j'espère qu'on demandera au gouvernement l'assurance qu'il cherchera à obtenir par la persuasion que les filiales canadiennes de sociétés étrangères, surtout celles dont l'activité se situe dans la technologie de pointe, se voient attribuer une part proportionnelle des travaux de recherche et de développement effectués dans le monde. Le gouvernement nous doit bien cela.

J'espère qu'il pourra également nous exposer une stratégie industrielle bien définie, qui préciserait davantage la place à donner à la recherche et au développement. Lorsque certaines

industries à fort coefficient de main-d'œuvre doivent s'automatiser, le gouvernement devrait mieux leur expliquer la transition qui les attend, et l'encourager. Enfin, le gouvernement devrait aménager son organisation économique—son système fiscal, si l'on préfère—de façon à ce que les dépenses de recherche et de développement soient plus intéressantes financièrement pour l'industrie canadienne.

Ce bill peut paraître relativement insignifiant mais je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'il porte sur un sujet de la plus haute importance pour le pays. Notre pays est jeune et il devrait donc être au premier rang mondial pour l'innovation, et en outre il devrait tenir à tout prix à ce que les techniques qui lui sont nécessaires soient mises au point chez lui. Hélas, nous faisons plutôt figure de lanterne rouge. Nous sommes à la remorque des autres en fait de recherche et de développement. Et c'est le gouvernement par son inaction qui en est le principal responsable.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots alors que nous étudions ce bill en deuxième lecture. Je suis heureux de voir que le ministre est présent de même que le député de Wellington (M. Maine), qui avant son entrée au Parlement était bien connu pour ses travaux et pour le grand intérêt qu'il porte aux questions scientifiques. Je vois que le ministre a fait asseoir ce député à côté de lui, peut-être pour qu'il le conseille sur ce bill.

J'ai tenu à participer au débat parce que je pense parler des passages du bill qui concernent les recherches en sciences humaines. Avant que le bill ne soit renvoyé au comité, qui pour une raison quelconque serait celui des prévisions budgétaires en général, je désire attirer l'attention sur certains points, afin que nous puissions obtenir en comité certains renseignements, et peut-être certains engagements qui seraient très bien accueillis par les personnes concernées par ces passages du bill, et spécialement par le monde universitaire.

Le gouvernement a raison de dire, comme il le fait dans son bulletin d'information, que ces quelques dernières années, plusieurs études ont été faites sur les modalités de distribution des fonds de recherche, dans les domaines des sciences humaines. C'est ainsi que des organismes, sociétés savantes et conseils de recherche ont recommandé que l'on scinde le Conseil du Canada. Avec la nouvelle structuration, la seule division qui resterait rattachée au Conseil des arts serait la division des arts, et l'on instituerait à part un organisme de recherche englobant l'ensemble de la division des sciences humaines.

Au nombre des rapports et des études qui ont été préparés, il faut inclure le rapport Timlin, par Mabel Timlin de la Saskatchewan, dont la mémoire est fort révérée dans cette province, le rapport Macdonald, le rapport de l'OCDE, le rapport Lamontagne, du sénateur Lamontagne qui s'est fait l'avocat de cette mesure, les rapports du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil de recherches en sciences sociales. Ces deux derniers organismes ne sont pas chargés de distribuer des subventions mais constituent des fédérations réunissant de nombreuses sociétés savantes. Leur but est de promouvoir les intérêts professionnels et de soutenir les publications savantes et, sauf erreur, elles n'empiètent pas sur les activités de recherche du Conseil du Canada.

Bien entendu, certains ne sont guère enthousiastes à propos de cette mesure. Le ministre s'en rendra compte avec la déclaration de Gertrude Laing et les articles publiés par ceux qui s'intéressent particulièrement au Conseil du Canada. J'aimerais ici citer le *Journal* d'Ottawa et les remarques de l'éditorial de M. John Grace, qui s'intéresse notamment à ces questions.

M. Faulkner: N'oubliez pas la lettre que j'ai adressée en réponse.

M. Hnatyshyn: Le ministre pourra répondre en donnant tous les détails qu'il voudra, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'un si grand nombre d'organismes et de sociétés préconisent la scission, cela implique que les recherches en sciences humaines devraient être placées sous la compétence d'un nouvel organisme, et avoir des rapports différents vis-à-vis du gouvernement. Je crois d'ailleurs que c'est ce qui inquiète tant d'universitaires.

En outre, j'aimerais que le ministre à l'étape du comité nous donne le chiffre du coût de cette réorganisation. C'est un point important à considérer puisque c'est nous, les parlementaires, quel que soit le parti auquel nous appartenons, qui devons veiller à limiter les dépenses du gouvernement. C'est aussi la question que devraient se poser nombre de nos universitaires, ainsi que le ministre. D'après les prévisions, on m'a parlé d'une dépense de l'ordre de $750,000 à un million de dollars.

Je voudrais également que le ministre donne des précisions sur la scission et ses modalités. Je soulève cette question étant donné que les arts seront détachés des autres activités du nouveau conseil. J'ignore s'il est injuste de prétendre que les artistes en général ont la réputation d'être naïfs en ce qui concerne la politique et les affaires gouvernementales. On prétend que l'artiste parfois n'a pas le sens des affaires ou ne peut plaider efficacement sa cause ni se débrouiller dans le labyrinthe de la bureaucratie gouvernementale afin d'obtenir des fonds pour des projets valables. De toute façon, on craint que cette scission ne désavantage les arts plus que les sciences humaines, car les artistes devront se débrouiller seuls pour obtenir des fonds.

Le modèle du futur Conseil de recherches en sciences humaines est le conseil de recherches médicales, organisme détaché du Conseil national de recherches il y a quelques années. D'après les renseignements que j'ai obtenus, le Conseil de recherches médicales avait été adapté à son premier président. Je conteste l'opportunité d'emprunter un modèle d'un domaine d'enquête scientifique pour l'appliquer à un autre. Cela semble évident à quiconque examine à fond la nature de la recherche scientifique dans les sciences humaines.

Ce sont les points que j'ai l'intention de soulever au comité. Je les expose maintenant, afin que le ministre soit prêt à y répondre et à étudier la possibilité de modifier le projet de loi. Je me permettrai d'en citer un modeste exemple. En vertu des articles 6(1) et (2) et 8 du bill, à la rubrique de l'organisation, le président sera un membre payé à plein temps du Conseil et sera nommé pour un mandat de cinq ans. Mais le bill ne prévoit pas la nomination d'un vice-président à plein temps qui prenne la relève dans le cas où le président serait frappé d'empêchement. Il y aurait peut-être quelque avantage à prévoir cette autre nomination afin d'assurer la continuité des activités au sein du Conseil.

● (1250)

La structure et la composition du Conseil sont de bien plus grande importance. En raison de la nature de leur domaine, les spécialistes des sciences humaines effectuent souvent des recherches prêtant à controverse et pouvant effectivement être politiquement embarrassantes ou politiquement dangereuses. Leur quête de la vérité et de faits vérifiables fait, à mon avis, de l'indépendance du contrôle gouvernemental une exigence essentielle. L'actuel Conseil des arts du Canada, je le soutiens, est ainsi structuré. Mais si, en vertu de cette nouvelle mesure législative, le Conseil est composé de spécialistes des sciences humaines nommés par le gouvernement pour un mandat de trois ans, il n'existera pas de tampon, comme c'est le cas présentement du comité académique consultatif, entre les universitaires et ce que l'on qualifie parfois de monde extérieur cruel.

Le conseil actuel est composé de spécialistes et de profanes. Il n'est pas vraiment composé de gens du métier, c'est-à-dire d'universitaires. Au contraire, il compte un nombre équilibré d'hommes d'affaires, de membres des professions libérales, d'artistes et d'universitaires. Si le conseil était composé seulement d'universitaires, on nous accuserait alors, dès qu'une controverse se présenterait, de protéger leurs intérêts. Je crois qu'il est assez important de soulever cette question, à savoir le besoin de créer un organisme consultatif inférieur au conseil, non pas nommé par le gouvernement mais plutôt par le conseil suite aux recommandations d'universités, de sociétés savantes et ainsi de suite, et capable de rendre un jugement indépendant sur les questions universitaires.

A mon avis, le plus important, c'est que le gouvernement puisse renvoyer des questions au nouveau conseil. Le ministre a réagi à ce sujet, mais il est très important que le gouvernement renvoie certaines questions au nouvel organisme, pour faire effectuer des recherches. Selon le système actuel, je crois que c'est impossible. Conformément à l'article 16(1) du bill, le nouvel organisme serait considéré comme «mandataire de Sa Majesté». J'aimerais que le ministre nous donne quelques précisions, non seulement aux fins du compte rendu, mais qu'il s'engage à examiner le projet de loi afin de s'assurer que l'expression «mandataire de Sa Majesté» ne sera pas mal interprétée. L'expression est peut-être tout à fait inoffensive; on peut peut-être l'écarter tout simplement comme une minutie juridique servant à assurer le transfert à une nouvelle catégorie B, semblable à un ministère, aux fins de la loi sur la Fonction publique, de la loi sur l'administration financière et ainsi de suite. D'autre part, elle a peut-être une signification plus profonde, en ceci que le gouvernement pourrait renvoyer certaines questions au nouveau conseil pour recherche.

De même, nous devrions, à mon avis, examiner avec soin le libellé de l'article 5(1)b) dans lequel on dit que le ministre lui «demande» d'examiner certaines questions. Le ministre lui-même, dans un communiqué de presse publié au début de décembre, plus précisément le 2, je crois, a déclaré qu'il demanderait des fonds pour financer certains programmes de recherche ayant trait à l'équilibre régional, aux problèmes nationaux et à certains problèmes interdisciplinaires. Cela pourrait constituer une ingérence dans les affaires du nouvel organisme qui doit être absolument libre de choisir lui-même les sujets de recherche auxquels il estime devoir s'adonner—par son propre système compliqué d'évaluation, je l'admets—plutôt que de permettre au gouvernement en place le choix des travaux qu'il lui conviendrait de poursuivre.

Le nouveau conseil pourra fort bien appuyer des études sur l'équilibre régional et d'autres, mais je le répète, il ne devrait le faire qu'après avoir reçu des demandes, et les avoir étudiées en les faisant passer par la filière d'évaluation habituelle. Le gouvernement dispose déjà de 29 ou 30 ministères pour s'occuper de l'équilibre régional. Quel besoin aurait-il alors de confier encore les mêmes fonctions au nouvel organisme? Même si le ministre dit que ce ne sera pas le cas, cela demeure une possibilité étant donné le rapport que le bill établit entre le gouvernement et le Conseil.

En ce qui concerne les méthodes d'évaluation, le Conseil a mis au point des méthodes perfectionnées et fort efficaces, dont il est en droit d'être fier et qui font, d'après moi, l'envie de nombreux organismes étrangers du même genre. Mais elles sont évidemment différentes, au moins sur certains points, de celles utilisées par le Conseil de recherches médicales et par le Conseil national de recherches. Est-ce que le gouvernement a l'intention, pas tellement par la loi elle-même que par les pouvoirs que lui confère la loi sur l'administration financière et par l'intermédiaire du Conseil du Trésor, d'imposer au nouveau conseil de nouvelles méthodes d'évaluation des projets de recherches? J'aimerais beaucoup que, lorsqu'il paraîtra devant le comité, le ministre nous dise ce qu'il en pense et quelle politique le gouvernement entend adopter sur ce point.

Puis-je signaler qu'il est 1 heure, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, à 1 heure, j'avais commencé à faire valoir certains points qui mériteraient à mon avis d'être abordés par le ministre pendant l'étude de ce bill en comité. Au cours de mon intervention, j'ai mentionné à propos de la question qui m'intéresse tout particulièrement, c'est-à-dire le nouveau conseil de recherches en sciences humaines, qu'il y a toujours eu jusqu'ici un groupe consultatif d'universitaire au sein du Conseil des arts du Canada chargé de faire des recommandations au Conseil concernant les subventions de recherche.

Il est, à mon sens, important et utile de faire consigner au compte rendu certaines propositions de ce groupe qui portent sur la restructuration du Conseil des arts du Canada; c'est d'ailleurs le but du projet de loi. Ces recommandations ont été faites après que le gouvernement eut fait connaître ses intentions dans le discours du trône prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session de 1974 et, comme nous avons tous pu le constater, il a fallu tout ce temps pour que ce bill nous soit présenté. Il y a toutefois un certain moment que le gouvernement songeait à effectuer ce remaniement. Le groupe consultatif des arts a exposé son point de vue dans la recommandation suivante:

Action scientifique du gouvernement

Les programmes et les méthodes opérationnels actuels de la Division des humanités et des sciences sociales du Conseil des arts du Canada se sont adaptés aux besoins des disciplines qu'ils desservent. L'objet, les méthodes et les besoins organisationnels de la recherche effectuée varient beaucoup d'une discipline à l'autre. Cette recherche est parfois l'objet de controverses et revêt souvent une importance immédiate pour des questions de politique publique. C'est pourquoi il serait mal venu d'aligner l'aide consentie pour les sciences sociales sur celle qui est accordée pour la médecine et les sciences naturelles.

Pour la gouverne du ministre provisoire des Transports (M. Lang) qui est maintenant parmi nous—mon ami, du point de vue géographique, mais non politique, soit dit en passant—je parlais de certaines observations du groupe consultatif des arts qui confirment ce que j'ai dit plus tôt. Considérant qu'il n'est pas sûr qu'il soit opportun de modeler l'ensemble de cette structure sur celle du Conseil de recherches médicales étant donné que ce sont deux entreprises différentes, si je peux m'exprimer ainsi, j'espère que le ministre chargé des Sciences et de la Technologie tiendra compte de mes critiques et que tout en donnant son avis sur cette question, il acceptera peut-être certaines suggestions ou modifications qui pourraient rehausser les activités et le rôle de ce conseil.

Le groupe consultatif d'universitaires a fait des recommandations précises que je voudrais signaler à la Chambre. En voici une:

Que le nouveau conseil soit autorisé à agir comme conseil d'administration, et qu'à cette fin, il comprenne des profanes aussi bien que des initiés. Le nouveau Conseil devra nécessairement exercer certains jugements sur les questions d'orientation et un certain degré de contrôle extérieur, ce que ne pourrait évidemment faire un organisme composé uniquement de personnes qui seraient du métier.

Le mélange de gens du métier et de profanes me semble être un objectif valable que nous appuierions tous, de sorte qu'on ne pourra plus prétendre qu'un groupe ou un organisme composé exclusivement de gens du métier ou d'universitaires spécialisés dans un domaine particulier s'intéresse uniquement à ses propres affaires, mais plutôt que le point de vue de la collectivité est exprimé de manière indépendante. Voici une autre recommandation:

Que la méthode actuelle d'évaluation des projets de recherche par le biais d'évaluateurs de l'extérieur soit maintenue.

J'ai mentionné avant l'interruption à 1 heure l'opportunité d'établir sous la coupe du conseil cette sorte de structure qui serait en mesure de recommander des orientations au conseil. En terminant, je voudrais rappeler un point de vue exprimé dans un éditorial du *Journal* d'Ottawa le 20 décembre 1976, lequel souligne certaines objections et opinions exprimées par un nombre assez important de Canadiens. Je recommande au ministre de lire cet éditorial aux fins de la discussion au comité. L'auteur de cet éditorial, John W. Grace, a été longtemps associé au Conseil des Arts du Canada et il sait comment cet organisme a toujours fonctionné. Il importe donc que le comité examine ces points de vue lorsqu'il discutera de la structure du nouveau conseil. Voici en partie ce que dit l'éditorial:

● (1410)

Le Conseil des arts du Canada a deux rôles prépondérants à jouer qui remontent à sa création, il y a une vingtaine d'années. Le rôle le plus connu est celui de subventionner les arts au Canada; l'autre, moins connu du public celui-là, est d'aider la recherche universitaire dans le domaine des sciences humaines; . . .

[M. Hnatyshyn.]

Le Bill C-26. . .

Celui que nous sommes en train d'étudier.

. . . va fractionner ce second rôle et en faire la responsabilité d'un nouveau conseil qui s'appellera le Conseil des recherches en sciences humaines. L'actuel Conseil des recherches médicales hériterait de la responsabilité historiquement dévolue au CNR qui était de soutenir les sciences dites de la vie, notamment la biologie.

Tout cela répond véritablement à un besoin urgent de logique cartésienne. Cela paraît plus satisfaisant. Voilà pour les réalisations. Il faudra cinq conseils pour faire le travail de trois: on multiplie ainsi les organismes au moment même où le gouvernement préconise l'austérité.

L'article dit ensuite:

. . . La division du Conseil des arts du Canada met fin à l'échange fructueux qui avait lieu entre les arts et les universités . . .

Partout dans le monde, le Conseil des arts du Canada est reconnu pour l'indépendance scrupuleuse de son jugement et la compétence de ses services au secteur universitaire. On peut peut-être accuser le Conseil des arts d'appuyer des sottises dans certains cas, mais on n'a jamais pu l'accuser de se plier aux pressions politiques. Le Conseil des arts a permis aux chercheurs de satisfaire leur propre curiosité intellectuelle sans leur imposer de lignes directrices au nom de la politique nationale, même avec les meilleures intentions du monde.

Encore une fois, j'exhorte le gouvernement à s'engager carrément, en apportant certains changements au bill, à ne pas intervenir dans le travail et le fonctionnement du Conseil des arts et à empêcher toute possibilité d'une telle intervention. Je poursuis la citation:

Les défenseurs du bill C-26 affirmeront que le nouveau conseil sera indépendant. Cependant, il sera sous la tutelle du ministère d'État des Sciences et de la Technologie, tandis que l'ancien Conseil des arts du Canada, qui avait sa loi distincte, n'aurait jamais pu être l'instrument du secrétariat d'État. L'organisme chargé d'appuyer la recherche en littérature, en histoire, en science politique et dans d'autres domaines tout aussi respectables sera jugulé en vertu d'une «loi concernant l'organisation de certaines activités scientifiques» . . .

Les quelques universitaires . . . qui ont appuyé la mesure l'ont fait surtout dans le naïf espoir de recevoir plus d'argent pour leur cause. On estime que le nouveau conseil coûtera trois-quart d'un million de dollars de plus à cause des nouvelles dépenses administratives. C'est à cela que les fonds supplémentaires seront consacrés.

Le dernier paragraphe de l'article dit notamment:

Si les idées du conseil sont considérées comme intéressées, on devrait demander l'avis du secteur universitaire.

Quand le comité étudiera le bill, j'espère que les membres du secteur universitaire lui feront part de leurs opinions. On devrait les encourager à faire connaître leurs points de vue, leurs propositions, leurs recommandations et leurs critiques parce que c'est la seule façon d'améliorer le bill et de le rendre le plus avantageux possible pour tous les intéressés.

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de commenter le bill C-26 concernant l'organisation des activités scientifiques du gouvernement du Canada. C'est un sujet important. Je m'étonne qu'on nous demande d'étudier si rapidement en deuxième lecture un bill tellement important pour notre niveau de vie et notre bien-être. Je sais que la deuxième lecture porte sur le principe du projet. Je suppose que la façon dont nous procédons révèle nos priorités particulières. J'essaierai d'être bref, car presque tout ce que je voulais dire au sujet du bill a déjè été abordé.

Bien sûr, la science est une arme à double tranchant. Elle nous assure un bon niveau de vie, elle remédie à nos pires problèmes et essaie de nous donner une vie agréable. Le gouvernement fédéral doit veiller à ce que nous tirions le meilleur parti de nos ressources limitées et que nous les utilisions efficacement pour atteindre nos objectifs. Ce n'est pas chose aisée. J'estime que ce bill témoigne d'une grande sagesse et d'une grande détermination. J'y vois la possibilité de progrès importants. La science va nous faire entrer dans une ère nouvelle. Il ne faut pas, je pense, se laisser tromper par le fait que bien des dispositions du bill ont l'air de changements d'ordre technique ou administratif. Cette mesure peut avoir des effets beaucoup plus importants.

Comme on l'a mentionné plusieurs fois, nous allons avoir deux nouveaux organismes de subvention, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie qui s'occupera des sciences physiques et le Conseil des recherches en sciences humaines. Il y aura également un comité de coordination auquel participeront les deux nouveaux conseils. Ce bill apporte également un autre changement important. Il modifie le mandat de divers organismes de recherche relevant du gouvernement, à savoir le Conseil national de recherches, le Conseil des arts du Canada, le Conseil des sciences du Canada, le Conseil de recherches pour la défense et le Conseil de recherches médicales, ce dernier me touchant de plus près.

J'aimerais soulever trois grandes questions qui suscitent certaines inquiétudes. D'abord, j'aimerais parler du rôle du gouvernement fédéral dans la recherche scientifique et ensuite, d'après ma propre expérience en recherche médicale et pharmaceutique, l'effet des dispositions concernant les sciences de la santé sur l'élargissement des attributions du Conseil de recherches médicales, et troisièmement, le rôle de l'industrie privée dans l'expansion de la recherche au Canada.

Notre gouvernement doit servir de coordonnateur de la recherche scientifique. Une plus grande coordination s'impose de toute évidence et le gouvernement fédéral a le droit de s'en occuper même si, traditionnellement et de par la constitution, ce domaine tombe sous la compétence des provinces. Bref, mon argument se résume à ce vieux dicton voulant que celui qui paie a bien le droit de choisir. C'est un fait que le gouvernement fédéral représente la principale source de financement de la recherche au Canada.

Nous devons voir à ce que cette recherche soit menée de la façon la plus efficace possible, ce qui signifie les meilleurs résultats au plus bas prix. Cela sous-entend en outre la nécessité de minimiser le gaspillage de nos ressources. A cet égard, je crois qu'il convient de mettre l'accent plus que par le passé sur ce que j'appellerais la recherche utilitaire. Nous devons voir à ce que le gouvernement fédéral donne l'exemple en ce sens. Il importe de placer de telles activités en opposition directe à ce que l'on appelle la recherche purement théorique effectuée dans nos augustes universités, institutions et laboratoires cloisonnés. Cette recherche ne vise qu'à accroître les connaissances théoriques et ne cherche pas toujours à améliorer la condition de l'homme. En d'autres mots, cette recherche n'apporte pas grand-chose d'utile au Canadien moyen.

Notre travail doit maintenant se faire dans un contexte beaucoup plus vaste et les chercheurs, y compris les universitaires, doivent en être conscients. C'est un problème de longue date. Il faut appuyer les deux genres de recherche. Toutefois, à une époque de restrictions économiques et de ressources physiques, il importe de bien définir la pertinence de toute recherche, surtout la recherche fondamentale.

Ce qui m'amène au role des conseils de subventions du gouvernement. Je songe à la façon dont ces conseils sollicitent ou obtiennent le genre de recherche dont a besoin notre pays au moyen de nos installations centralisées d'information. L'on estime que ce nouveau système aura des avantages multiples. Le travail se fera beaucoup plus rapidement et à moins de frais et donnera des résultats plus prévisibles. Ce point touche directement le rôle du gouvernement et est des plus importants.

J'en viens à la deuxième question qui m'intéresse, le rôle du Conseil de recherches médicales. Je songe à la recherche médicale et à son effet sur la santé des Canadiens. Ce bill pourrait orienter notre recherche sanitaire dans des secteurs qui en ont un besoin urgent. Ce n'est pas toujours le cas. Il existe beaucoup de recherche de nature spéculative dans le domaine de la santé. Au cours du présent débat, plusieurs députés, entre autres mon collègue le député de Wellington (M. Maine), ont affirmé que le CRM avait besoin d'un nouveau mandat.

● (1420)

Bien qu'on ait l'impression, en lisant le bill, qu'il ne s'agit que d'une modification technique, cette disposition en réalité change profondément et fondamentalement le rôle du CNR; elle est dans le même ordre d'idées qu'une autre brochure du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, intitulée Nouvelle perspective de la santé des Canadiens, brochure dont d'autres députés et moi-même avons déjà parlé bien des fois. Chose remarquable, il a suffi de changer quelques mots à la loi sur le Conseil de recherches médicales pour obtenir une version toute nouvelle.

Naguère, c'était la santé physique qui nous préoccupait le plus. Le dernier de nos soucis était de prévenir la maladie, d'inciter les citoyens à prendre soin de leur santé, à se maintenir en bonne forme, etc. Nous songions uniquement à guérir les malades. C'est pourquoi la loi attachait peu d'importance à la recherche en matière d'hygiène préventive ou publique. Désormais, les mots «sauf les recherches en matière d'hygiène publique» qui faisaient obstacle, seront supprimés. Cela s'impose depuis longtemps.

Nous figurons parmi les pays les mieux équipés du monde pour les installations médicales, le traitement des maladies et les soins donnés aux malades. Nous avons des hôpitaux, des infirmières, tout ce dont nous avons besoin, et pourtant la maladie fait encore des ravages chez nous. C'est une chose à la fois remarquable et décevante pour un pays riche. C'est ce dont il faudra tenir compte à l'avenir. Nous croyons être en mesure de guérir la plupart des maladies physiques à l'exception des maladies du cœur et du cancer, par exemple, où certains progrès s'imposent, puisque ce genre d'affection reste fréquent et qu'il constitue la plus grande cause de décès. Cependant, il serait possible de prévenir la plupart de nos maux qui sont d'ordre social et souvent imaginaires. Bien peu a été réalisé à cet égard.

Action scientifique du gouvernement

Notre population n'est peut-être pas à la dernière extrémité, mais on ne peut pas dire qu'elle pétille de santé. A titre d'exemple et sans viser qui que ce soit, je veux parler d'une étude effectuée l'an dernier par Radio-Canada sur les habitudes alimentaires des députés fédéraux. J'aimerais citer certaines de ses conclusions, qui sont extrêmement intéressantes. Tout d'abord, les conservateurs pèsent en moyenne 14½ livres de trop, les néo-démocrates 16 . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quoi?

M. Philbrook: . . . les créditistes 30, et les libéraux, qui ont beau être les plus légers des poids lourds, 13. Deuxièmement, 9 députés sur 10 ne mangent qu'en fonction de leur horaire de travail. Personne ne s'en étonnera, surtout après le déjeuner. Troisièmement, pour la valeur alimentaire de ce qu'ils consomment, les députés ont reçu la note de 42 sur 100, qui n'est guère brillante. Et pour montrer que les députés se nourrissent n'importe comment, on a reproduit le propos suivant d'un député: «Je ne mange que des saloperies. J'aime ça».

Voyons maintenant ce que dit le Dr Zach I. Sabrey, spécialiste de la nutrition dont les articles sont reproduits par un grand nombre de journaux. A son dire, les médecins n'apprennent à s'occuper que des malades, et non des personnes en santé. Je suis bien d'accord avec lui là-dessus. Voilà pourquoi, dit-il, une analyse récente a fait apparaître que 40 p. 100 de toutes les dépenses consacrées chaque année au Canada aux soins hospitaliers, c'est-à-dire 916 millions, vont au traitement de maladies d'origine alimentaire. Or, dans les facultés de médecine, on parle très peu d'alimentation. Qui plus est, le Dr Sabrey estime que les morts prématurées dues aux maladies en question font perdre à l'économie 4.75 milliards par année. On aurait donc tort de croire qu'il ne faut pas s'occuper des questions de santé. Pour un pays où l'on pense avant tout à l'argent, on voit donc que ce sujet a ses incidences financières.

Nous sommes également au courant des problèmes qui se posent dans d'autres secteurs. Nous obtenons des résultats dans le cas des accidents d'automobile, grâce aux mesures connexes de l'emploi des ceintures de sécurité et de la limitation de vitesse, dans celui de l'intoxication par le tabac, l'alcool et la drogue, de la mauvaise condition physique et du manque d'exercice de la plupart des gens, grâce au programme Participaction. Les maladies psychologiques occupent une place importante dans le pays: elles représentent plus de 50 p. 100 de toutes les maladies déclarées. C'est un problème grave. Nous commençons tout juste à nous orienter dans la bonne direction et à allouer suffisamment de fonds à la recherche pour y faire face. Il y a moyen de sauver bien des vies et de réaliser d'importantes économies. Cependant, il nous restera encore à lutter contre ce problème au niveau de nos attitudes propres, de celles des spécialistes de ces domaines et des Canadiens; en effet, il y a peu de recherches dans le domaine préventif et dans celui des sciences sociales et une très faible demande de la part du public.

Quels sont les domaines qui ont été négligés et sur lesquels nous devrions nous concentrer? Les voici, très brièvement: les programmes destinés à certains secteurs de la population, par opposition aux maladies épisodiques des particuliers; la recherche de meilleurs moyens, plus rentables, de prestation des services médicaux; la recherche dans le domaine des risques de maladies professionnelles; la recherche sur les maladies mentales liées à l'environnement et au mode de vie; la recherche axée sur l'avenir et visant à prévoir les facteurs qui risquent de nuire à la santé ou de l'améliorer; la recherche concernant l'influence à long terme des dangers d'ordre écologique pour la santé. On pourrait poursuivre indéfiniment, monsieur l'Orateur.

Enfin, j'aimerais parler brièvement d'un point qui me préoccupe vivement. Il s'agit du rôle de l'industrie privée dans la promotion de la recherche. D'après mon expérience, et c'est regrettable, la situation est bien différente dans les autres pays, qui ont obtenu de bien meilleurs résultats que nous sur ce plan. Pour une raison ou pour une autre, l'industrie privée semble rester isolée du reste de la société canadienne. Il y a de nombreuses raisons à cela et de nombreux faits qui s'y rattachent. Tout d'abord, il semble exister chez nous une attitude traditionnelle, une interaction classique, savante et élitaire entre associés du gouvernement et des universités, pour ce qui est de l'exécution de certaines recherches.

C'est sur ce principe que nous avons fondé le Conseil national de recherches, avec l'idée, en outre, que nos propres travaux de recherche du gouvernement serviraient à l'industrie privée et offriraient ainsi au Canada une meilleure base dont profiterait l'industrie. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est produit, et Dieu seul sait pourquoi. C'est probablement à cause de facteurs humains plus que d'autres qu'il en a été autrement, et mieux vaut le reconnaître et se rendre compte qu'il nous faut absolument adopter une nouvelle approche.

L'industrie privée de son côté semble entretenir de fortes réactions de défensive et ne tient pas à se trouver associée avec le gouvernement et les universités. Particulièrement avec l'apport des sociétés étrangères, elle a mis au point une économie qui lui est propre, cherchant à développer ses propres services de recherche, mais peut-être dans une moindre mesure que ceux que nous lui souhaiterions. Dans bien des cas, les industries préfèrent faire cavalier seul et ne pas se trouver aux prises avec les règlements gouvernementaux, avec les caprices du monde universitaire, et le reste. Le gouvernement a essayé par bien des moyens d'aider l'industrie, ces dernières années, mais avec un succès limité, en lui offrant des incitations d'impôt, des programmes comme IRDIA, PATI, PEP et tous les autres sigles imaginaires qui manquent souvent de la souplesse voulue pour aider réellement l'industrie.

La politique d'impartition de ces dernières années a confié de plus en plus de travaux de recherche du gouvernement à des sociétés privées. Cependant, ceci ne contribue guère à l'expansion de la recherche au Canada. On n'arrivera pas ainsi à accroître la recherche industrielle, car on n'a guère dépassé ainsi le stade de la recherche gouvernementale, à la seule exception près que nous en chargeons des sociétés de l'extérieur. Ce qui se passe donc, c'est qu'on fait faire le travail ailleurs, au lieu d'intensifier l'effort de recherche.

● (1430)

Le dernier budget tente de faire plus. C'est un pas dans la bonne voie, mais il reste beaucoup de chemin à faire. On cherche à aider la recherche davantage, surtout dans le secteur privé, par des crédits d'impôts aux investissements, de 5 p. 100 dans le centre du Canada et plus élevés dans les autres régions où l'on espère peut-être attirer les sociétés et des groupes de chercheurs. C'est la première fois, si ma mémoire m'est fidèle, que pareille mesure vise les dépenses à la fois d'exploitation et

de premiers investissements dans le domaine de la recherche, et il reste à voir si cela donnera des résultats.

Je l'ai déjà dit: notre économie est vassalisée, d'où le problème. Depuis toujours, une bonne part des travaux de recherche sont faits par les compagnies mères, surtout aux États-Unis et en Europe, plutôt qu'au Canada, problème qu'il nous reste à résoudre. Et je ne crois pas que la situation ait été améliorée par certaines initiatives du gouvernement. Ainsi, certaines dispositions des lois sur les brevets ont beaucoup nui à la recherche dans l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques au Canada. On soulèvera la question de nouveau d'ici peu. L'idée était excellente. Elle assurait des prix plus bas au consommateur et présentait un bon argument dans ce sens, mais elle n'a certes rien fait pour encourager la recherche chez nous.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos de la Société canadienne des brevets et d'exploitation limitée qui ne relève plus du Conseil national de recherches, mais du ministère de l'Industrie et du Commerce. J'espère que ce transfert, qui est très intéressant, portera ses fruits et qu'il arrivera à faire profiter l'industrie des résultats des travaux de recherche menés par des organismes publics; ils peuvent en effet avoir des applications commerciales utiles tant pour les entreprises canadiennes que pour l'économie du pays.

Voilà ce que j'avais à dire. En guise de conclusion, j'aimerais dire que le bill dont nous sommes saisis est à mon sens une mesure qui, pour être discrète, n'en est pas moins excellente et qu'il fera progresser la politique scientifique. Je pourrais également parler des changements administratifs qu'il entraîne, car il fait un travail d'épuration. Je pense en effet que ces changements feront progresser la politique scientifique beaucoup plus que l'on ne croirait en se basant sur le plan technique pur. Une meilleure coordination des activités des divers conseils dans l'octroi de subventions ainsi qu'une délimitation plus précise du rôle de ces organismes devraient permettre d'utiliser toutes nos ressources d'une manière plus efficace et plus rationnelle.

Je répète que ce bill ne fait rien d'autre que de mettre à notre portée la possibilité de réaliser des progrès. Cela n'en demeure pas moins une lourde responsabilité que d'en tirer parti et d'allier ces innovations à un authentique désir d'assurer une meilleure coordination et une plus grande efficacité de tout l'appareil bureaucratique auquel il faut recourir et où trop souvent les choses s'embourbent. S'il était adopté, le bill pourrait fort bien se révéler un très important catalyseur d'activités dans tous les domaines de la recherche au Canada et pourrait favoriser une utilisation plus rationnelle des sciences et de la technologie par l'ensemble de la société canadienne.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député de Halton (M. Philbrook) me permet-il de lui poser une question? Le député a fait allusion à une interview de Radio-Canada sur les habitudes alimentaires et le poids des députés. Je dois admettre que j'ai été un peu surpris de la suggestion qu'il a faite. Je ne me rappelle pas avoir été interviewé à ce sujet. Je lui pose donc la question suivante: ne croit-il pas que si on avait tenu compte de mon poids la moyenne du NPD aurait été beaucoup plus basse?

M. Philbrook: Je conviens que si le député avait été interrogé par Radio-Canada, nous aurions eu le modèle d'un physique canadien idéal. Toutefois, il ne s'agissait que de moyennes. J'ai été interrogé aussi, mais on n'a pas pris note de mes chiffres. Je trouve la chose fort malheureuse, car nous aurions eu alors un exemple remarquable pour tous les Canadiens.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais dire quelques mots sur le bill C-26 qui est à l'étude depuis un certain temps. Nous savons que les organismes qui font l'objet d'une restructuration dans le bill ne sont pas tous en faveur du bill. Le Conseil des arts du Canada ne l'est certainement pas. Ce n'est un secret pour personne que le Conseil s'oppose en bloc au fractionnement de ses fonctions; vu les réticences de ces organismes, nous devrions nous demander quels sont les avantages du bill. C'est dommage que le ministre ne soit pas là cet après-midi, mais j'espère que dans sa réponse qui mettra fin au débat, il abordera la question.

J'aimerais citer un exemple bien précis qui permettrait peut-être au ministre de dissiper certains doutes dans mon esprit comme dans celui de bien des gens de la Colombie-Britannique concernant les pouvoirs dont seront dotés les divers organismes une fois la réorganisation achevée. La question a été déjà soulevée auprès du ministre, du Conseil national de recherches, du premier ministre (M. Trudeau), du premier ministre de la Colombie-Britannique par le comité de l'observatoire d'astrophysique, un organisme qui tient à ce que l'Observatoire fédéral de radioastronomie de White Lake, près de Penticton, en Colombie-Britannique, poursuive le rôle qu'il joue actuellement.

Si ces gens s'inquiètent au sujet de cet important établissement scientifique, c'est parce qu'ils n'ont pas oublié ce qui s'est produit par le passé et parce qu'ils se souviennent, comme beaucoup de députés, que l'Observatoire Reine Elisabeth, qu'on était en train de construire au mont Kobau, au Sud du Comté d'Okanagan, au plus fort de la crise de Trudeaumanie qui a envahi le pays en 1968, a été laissé en plan au lendemain de l'arrivée des libéraux au pouvoir. L'abandon de ce projet a été difficile à avaler pour deux raisons, car ce n'est pas seulement le monde scientifique qui s'est senti lésé, mais aussi un grand nombre de Canadiens qui savaient très bien qu'il s'agissait là d'un don de la Reine Elisabeth, à l'occasion du Centenaire, et la décision d'interrompre, même pour des raisons scientifiques, la construction de cet observatoire a paru inadmissible à la population de Colombie-Britannique.

Nous assistons aujourd'hui dans l'Ouest à une campagne du même genre que celle qui a été menée en 1968; c'est pourquoi je trouve le moment opportun pour demander au gouvernement ce qu'il en est de cet établissement scientifique qui aurait déjà été construit, pour le bien de tous les Canadiens, si le gouvernement avait tant soit peu tenu compte du fait que nous vivons sous un régime de monarchie constitutionnelle et qu'un établissement scientifique de ce genre pouvait jouer un grand rôle en Colombie-Britannique.

Nous abordons donc le bill C-26 avec un certain scepticisme. J'aimerais bien savoir, tout comme le comité de l'observatoire astrophysique, j'en suis certain, quel sera l'organisme établi en vertu du bill chargé de décider du sort de l'observatoire radio-astrophysique du Dominion. Il est étonnant qu'une installation du gouvernement fédéral utilise encore le mot «Dominion», mais le gouvernement réussira peut-être à modifier également ce nom. Est-ce que ce sera le Conseil de recherches en sciences naturelles en génie, le conseil des

sciences du Canada ou encore le Conseil national de recherches?

● (1440)

Le comité a déjà lancé un appel au Conseil national de recherches qui a répondu qu'étant donné sa situation financière, il ne pouvait consacrer d'argent à la protection de l'installation pour garantir que rien ne puisse nuire à son fonctionnement dans l'avenir. En lisant cette correspondance, on peut se demander avec quel enthousiasme ces lettres ont été rédigées. Si le gouvernement n'avait pas privé de fonds le Conseil national de recherches depuis quelques années, s'il n'avait pas limité son budget plus que d'autres, le Conseil aurait pu s'opposer plus rigoureusement à l'ingérence électorale.

Je voudrais poser au ministre une question qui, je l'espère, lui sera transmise. Si le bill est adopté, à quoi le comité devrait-il consacrer ses efforts? A qui devrait-il s'adresser? Je sais que le ministre a reçu des lettres à ce sujet; de fait, je lui ai écrit le 14 avril; il est donc au courant de la situation. J'ignore s'il a répondu récemment au dernier appel que lui adressait le comité ou s'il attend l'adoption du bill C-26, mais le député d'Okanagan-Boundary (M. Whittaker), les membres du comité et moi-même aimerions connaître la réponse du ministre et son opinion là-dessus.

Nous voudrions savoir si la réorganisation de tous ces conseils: sciences, humanités et arts, aura pour effet de les soustraire davantage à l'ingérence politique ou s'ils connaîtront le même sort que le Conseil de la radio-télévision canadienne, la Société Radio-Canada et nombre d'autres conseils et agences. N'est-ce pas là un autre de ces changements qui permettront au gouvernement de s'immiscer encore davantage dans les affaires de ces organismes? Nous sommes tous au courant des ordres qu'on a donnés au Conseil de la radio-télévision canadienne et qui inquiètent bien des Canadiens, j'en suis certain.

Le député qui m'a précédé a employé un mot éloquent pour décrire le bill, il l'a qualifié de «subtil». Depuis 1968, nous en sommes rapidement venus à la conclusion que les bills du gouvernement libéral sont bien subtils. J'espère que dans sa réponse qui mettra fin au débat, le ministre nous donnera l'assurance qu'il fera savoir au comité consultatif ce qu'il pense de son appel, et qu'une fois le bill adopté, il aura quelques conseils à lui donner.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.)

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL DE RÉVISION

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises) au nom de M. MacDonald (Cardigan)), propose: Que le bill C-11, tendant à modifier la loi sur les pensions, dont le comité permanent des affaires des anciens combattants a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

[M. Johnston.]

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Turner): Quand ce bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant, avec la permission de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Marchand (au nom de M. MacDonald (Cardigan)) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, comme nous avons adopté le bill en principe en deuxième lecture, je suis heureux de dire que nous ne nous opposons toujours pas à l'adoption du bill qui, je le répète, prévoit la nomination d'un vice-président du Conseil de révision des pensions, ce qui permettra de doubler les séances et, espérons-le, d'accélérer la prise de décisions en y ajoutant deux membres spéciaux. Nous avons bon espoir que cette mesure permettra de venir à bout des demandes accumulées qui attendent depuis trop longtemps d'être réglées. Je n'ai pas l'intention de parler longuement du bill. Je tiens simplement à signaler deux ou trois points. J'aimerais aborder le fonctionnement du Conseil de révision des pensions que le rapport annuel «Anciens combattants Canada» décrit en ces termes à la page 34:

> Le Conseil de révision des pensions est l'autorité suprême habilitée à trancher toute question de droit ou de fait en vue de déterminer si une personne a droit à une compensation en vertu de la Loi sur les pensions ainsi que le montant de cette compensation. Son rôle est de nature purement judiciaire, étant donné que l'application de la Loi sur les pensions relève de la Commission canadienne des pensions. Les décisions du Conseil sont définitives et exécutives aux fins de la Loi. Le Conseil est aussi autorisé à recevoir toute demande d'interprétation de la Loi sur les pensions présentée par la Commission canadienne des pensions, le Chef avocat-conseil des pensions ou tout organisme d'anciens combattants constitué en vertu d'une loi du Parlement canadien.

Dans une autre partie du rapport, on relève ceci:

> Le Conseil estime que sa responsabilité d'étudier toutes les demandes d'interprétation des dispositions de la Loi sur les pensions est d'une importance capitale. La question d'interprétation fait l'objet d'une audition devant tous les membres du Conseil, devant lequel la Commission, le Bureau de services juridiques des pensions et tous les organismes d'anciens combattants sont invités à comparaître. Après que chacun a librement exposé son point de vue durant l'audition, le Conseil est ensuite tenu de statuer sur la question.

C'est assez clair, monsieur l'Orateur, mais il y a longtemps que nous aurions dû songer à accorder des penions et à faire preuve de souplesse. Comme un bon nombre d'anciens combattants sont maintenant agés et incapables de fournir la preuve qu'ils ont été blessés à la guerre pour justifier leur demande, on en vient à les oublier. Cela soulève la question du bénéfice du doute, question à laquelle on n'accorde pas l'importance qu'elle mérite.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur le cas d'une veuve dont on m'a parlé et dont le mari avait servi pendant la première guerre mondiale durant un an entre 1914 et 1917. Ce fait n'est pas contesté. On m'a soumis ce cas parce que ce pauvre ancien combattant est mort en 1974 et sa veuve, qui ne peut subvenir à ses propres besoins, cherche à obtenir une pension de veuve. Nous avons suivi les diverses étapes et lui avons finalement obtenu une allocation de commisération, parce que cet ancien combattant n'avait pas été bien traité et que la décision prise n'était pas fondée.

● (1450)

Pour en revenir à l'exposé du cas, c'est une autre raison pour laquelle il y a un tel retard dans le versement des pensions, car il faut des centaines de pages d'exposés, préparés en deux ou trois exemplaires. A côté de cela, nous ne pouvons trouver nulle part cette compassion humaine qui jugerait de ces cas en fonction de l'ancien combattant et des circonstances particulières. Jugeons-en: en 1914, cet ancien combattant avait 18 ans et demi. Le 21 mai 1915, à la suite du choc dû à l'épreuve du feu et des obus, il perdait successivement la vue, ses facultés d'élocution et il devenait sourd. Il a vite recouvré la vue. Après trois jours, il a recouvré la parole. Mais il souffrait encore d'une certaine faiblesse et de traumatismes qui prouvent qu'il a été blessé et qu'il a souffert continuellement pendant toute sa vie et jusqu'à sa mort, en 1974.

Il a été hospitalisé avec 25 p. 100 d'invalidité. En général, on reconnaissait qu'il avait été gazé, qu'une tranchée l'avait enseveli et qu'il avait subi cette suite d'expériences qui font qu'une demande de pension se justifie. La commission chargée de décider lui accorda une pension de $25, comme en témoignent les minutes approuvées du Conseil privé du 3 juin 1916. Il a souffert pendant toute sont existence. Des certificats de médecins témoignent des années de souffrances qu'il a endurées depuis 1916.

A présent, sa veuve comparaîtra devant le Conseil de révision des pensions lundi matin et on m'a demandé de comparaître en son nom, mais je ne puis m'y rendre par suite du bill dont nous sommes saisis. J'aimerais démontrer à la Chambre et au ministre que ce genre de cas qui ne sont toujours pas réglés coûtent aux contribuables des milliers et des milliers de dollars. Si nous voulions additionner le coût de ce processus, depuis la demande ou l'appel jusqu'à la décision, laquelle, dans la plupart des cas, se traduit par un rejet, nous constaterions qu'il nous reviendrait moins cher et que nous servirions mieux les anciens combattants et nous montrerions plus humains à leur endroit si nous leur accordions une pension avant qu'ils ne nous quittent, avec le sentiment que le Canada les a laissés tomber, pour les services qu'ils ont donnés au pays.

C'est tout de même un des facteurs dont il faut tenir compte. Nous devons revoir la loi. C'est pourquoi j'ai demandé que l'on réexamine toutes les phases de la loi sur les anciens combattants en mars dernier. J'espère que le ministre, qui affirme toujours qu'il étudie ces questions, reverra les cas comme celui-ci. Il y en a encore des centaines comme celui-ci, où l'on devrait rembourser les anciens combattants et tenir les promesses qui leur ont été faites il y a des années de cela.

Évidemment, toutes les organisations des anciens combattants sont d'accord là-dessus, tout le monde l'est, sauf le ministre. Avec le Conseil consultatif de direction que nous avons, cette négligence est due à une pure procrastination. Aujourd'hui, les anciens combattants de la Première Guerre ont plus de 80 ans et ceux de la Seconde Guerre mondiale plus de 60 ans. Et après toutes ces années, nous n'avons pas encore défini de manière précise le traitement que nous leur réservions, malgré les multiples études faites sur la question depuis des années.

Nous avons fait une grave erreur en adoptant le bill C-92 prévoyant l'indemnisation des anciens prisonniers de guerre. J'ai déjà fait remarquer que cette loi excluait les anciens combattants de la Première Guerre mondiale. J'ai dit aussi qu'ils n'étaient plus que 200 et qu'il n'en coûterait pas plus de $200,000 pour les indemniser, étant entendu que cette somme diminuera graduellement avec les années. Nous avons également oublié les évadés qui, souvent, ont beaucoup souffert, parfois plus que les prisonniers.

Dans une lettre très saisissante, la Royal Air Force Escapee Society signale les nombreuses injustices qui existent dans ce domaine. Elle reprend également certains des arguments présentés par des fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants, entre autres celui du sous-ministre, qui a dit que la nouvelle s'inspirerait des études du Dr J. Douglas Hermann sur les anciens prisonniers de guerre en Europe et tiendrait compte des injustices évidentes dont étaient victimes les anciens combattants de Hong Kong. A propos des prisonniers de guerre et des évadés, le sous-ministre à tenu les propos suivants:

> Je ne vois pas pourquoi ils auraient droit à des pensions plus élevées. Il n'y a eu aucune étude de faite sur ces gens et on n'envisage pas de leur accorder des allocations spéciales.

S'il n'y a eu aucune étude de faite à leur sujet, pourquoi ne pas en entreprendre une? L'association dont j'ai parlé plus haut cite des exemples des souffrances endurées par certains de ces évadés. Ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour combattre l'ennemi, au risque de leur vie. Ils étaient menacés par la Luftwaffe et par l'armée allemande. Cinquante des pilotes du Commonwealth qui s'étaient évadés du stalag Luft-111 ont été abattus par la Gestapo. Ils risquaient sans cesse leur vie. Ils ont fait l'impossible pour s'évader. Ils ont souvent souffert autant que ceux qui étaient prisonniers dans les camps. Je pense que le moment est venu de tenir compte de leurs souffrances, et j'espère que le ministre fera quelque chose à leur sujet, s'il prend le temps de lire mon discours.

M. Paproski: Bravo!

M. Marshall: Je ne le dis pas méchamment parce que le ministre s'efforce de faire reconnaître ces besoins au cabinet. Il est temps d'effectuer cette révision, de mettre de l'ordre dans cette loi et c'est pourquoi je n'hésite pas à donner mon plein appui au bill C-11 dont nous sommes saisis.

Un autre point sur lequel reviendra le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à juste titre d'ailleurs, concerne la discrimination à l'encontre des veuves à notre époque où l'on veut améliorer la condition féminine et assurer l'égalité des sexes. Les veuves d'anciens combattants qui touchaient moins de 48 p. 100 peuvent avoir droit à une pension assez considérable de $417.47, mais celles dont le conjoint touchait 1 p. 100 de moins que le 48 p. 100 à sa mort se sont trouvées sans le sou et ont dû se tourner vers l'aide sociale. C'est injustifiable et inacceptable dans notre société riche et prospère.

Je ne voudrais pas retarder l'adoption de ce bill. Je veux que le Conseil de révision des pensions soit renforcé afin de juger les demandes de pension de façon plus rapide et efficace et de venir à bout d'un arriéré de quelque 3,000 demandes. Espérons qu'en examinant les réclamations, ils ne perdront pas des semaines, des mois, voire des années, à préparer des cas lorsque les faits sont là. Le fait est qu'il s'agit d'anciens combattants qui ont sacrifié leur vie pour leur pays et méritent d'être traités avec plus d'humanité.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, tout comme le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) qui vient de prendre la parole, je

suis heureux de pouvoir appuyer le bill C-11 à l'étape de la troisième lecture. Ce texte de loi vise à renforcer le Conseil de révision des pensions en prévoyant la nomination d'un vice-président et de membres additionnels pour permettre au conseil d'expédier son travail de façon plus rapide. Comme le savent les députés, le Conseil de révision des pensions est totalement distinct de la Commission canadienne des pensions à laquelle sont adressées les demandes de pensions et peut examiner les demandes qu'a refusées la Commission. Il est révélateur que le Conseil de révision des pensions modifie effectivement la décision de la Commission canadienne des pensions dans environ de 30 à 35 p. 100 des cas qui lui sont soumis. Certains d'entre nous sont maintenant convaincus que nous avions pris la bonne décision il y a bien des années, suite à l'étude du rapport de la Commission Woods. Je me reporte à la décision d'établir une commission d'examen des pensions. Nous sommes heureux de pouvoir appuyer le projet de loi comme nous l'avons fait à la deuxième lecture et à l'étape du comité et j'espère que la Chambre pourra l'adopter cet après-midi même.

● (1500)

Tout comme le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, j'estime cependant que chaque fois qu'il sera question des affaires des anciens combattants, il faudra insister fortement et présenter nos revendications aussi bien auprès du ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) qu'auprès du gouvernement, en soulignant qu'il y a encore des affaires en souffrance qui requièrent notre attention.

Je reconnais sans réserve que pendant quelques années, soit entre 1970 et 1973, nous avons apporté un certain nombre d'améliorations à la loi sur les anciens combattants mais les choses semblent s'être arrêtées par la suite. Le seul progrès que nous ayons réalisé sous ce gouvernement majoritaire, alors qu'il y avait eu de grands changements au moment où le gouvernement était minoritaire, c'est l'adoption du bill prévoyant l'indemnisation des prisonniers de guerre qui avaient combattu en Europe et l'augmentation des indemnités pour ceux qui avaient été faits prisonniers à Hong Kong. Ce furent certes des progrès mais les lois des anciens combattants ont pratiquement cessé de progresser depuis le début de cette décennie.

Quelques-uns pourraient soutenir que tout a été réglé; ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur. Plusieurs projets sont restés en plan et certains d'entre nous s'en inquiètent. Les anciens combattants ont tendance à croire, et c'est une chose compréhensible, qu'à mesure que les années passent et que les grandes guerres deviennent de plus en plus lointaines, on tend à les oublier.

Ce n'est pas seulement par pure forme que je prends quelques minutes aujourd'hui, à l'instar de mon collègue de Terre-Neuve, pour inviter le ministre des Affaires des anciens combattants à redoubler d'efforts pour servir la cause des anciens combattants. Si je peux me permettre d'être quelque peu en désaccord avec mon collègue—ce qui n'arrive pas souvent puisque nous disons la même chose—je contesterais ce qu'il a dit tantôt. D'après lui, tout le monde approuve ce qu'il réclame, à l'exception du ministre des Affaires des anciens combattants. J'irais même plus loin: je dirais que le ministre des Affaires des anciens combattants est aussi d'accord, mais que des membres du cabinet lui font des difficultés, par exemple, le ministre des Finances (M. Macdonald), le président du Conseil du Trésor (M. Andras), le premier ministre (M. Trudeau) qui ne veulent entendre parler que de restrictions.

Les gens en cause sont des anciens combattants qui ont plus de 80 ans. Ce sont des veuves qui sont aussi âgées. Ce sont des anciens combattants de la seconde guerre mondiale qui éprouvent des difficultés alors qu'ils ont atteint la soixantaine. Ni le Parlement ni le gouvernement ne peuvent leur rappeler que l'austérité est à l'ordre du jour et leur demander d'attendre dix ou vingt ans pour que les choses s'améliorent.

J'exhorte le gouvernement à s'intéresser aux questions qui ne sont pas encore réglées, un peu comme on s'intéressait à nous au moment de l'étude du rapport Woods et pendant les mois où le gouvernement était minoritaire. L'orateur précédent a parlé de certaines de ces mesures et il a dit que je les énumérerai à mon tour. Il avait parfaitement raison.

J'ai déjà mentionné le bill de l'année dernière au sujet de la pension des anciens prisonniers de guerre. Il est honteux qu'il ait fallu tant d'années pour faire adopter ce bill, mais je suis heureux que nous l'ayons obtenue. Monsieur l'Orateur, nous avons toutefois eu tort ou le gouvernement a eu tort de ne pas inclure dans le bill les anciens prisonniers de guerre de la Première guerre mondiale, comme le comité l'avait recommandé. Il en reste à peine 200 et le coût serait donc infime en comparaison de tout le gaspillage que pratique le gouvernement. Il est ridicule de dire qu'on y songera peut-être après la période de restriction, parce que quand la période de restriction sera terminée, les difficultés des anciens prisonniers de guerre le seront aussi. La même situation s'applique à ceux qui ont échappé à la capture ou qui se sont évadés pendant la Seconde guerre mondiale; ils auraient dû être visés par le bill adopté l'année dernière. Incidemment, c'est ce qu'avait recommandé M. Hermann, qui avait présenté le rapport, et le comité des affaires des anciens combattants.

Le ministre répète constamment qu'il comprend notre position à cet égard, et je le crois volontiers. A mon avis, ce ne sont pas ses propres sentiments qui l'empêchent d'accéder à nos demandes, mais les individus qu'il côtoie au cabinet. J'exhorte la Chambre à modifier le bill que nous avons adopté l'année dernière pour régler ces deux questions.

Une autre question que nous avons soulevée assez souvent et qui mérite encore notre attention, c'est l'écart que l'on constate entre le taux de la pension d'invalidité complète et le taux composite des groupes de la Fonction publique sur lequel on se basait il y a quelques années. A ce moment-là, le comité permanent des affaires des anciens combattants avait indiqué que puisque le taux composite des groupes de la Fonction publique avait servi de norme pour fixer la pension d'invalidité complète, il fallait continuer. A mesure que le taux composite des groupes de la Fonction publique augmentait, le taux de la pension d'invalidité complète aurait dû augmenter d'autant. Mais le gouvernement a restreint l'augmentation à la hausse de l'indice des prix à la consommation. A cause de cela, il y a maintenant un écart de plus de $500 par année entre le taux de la pension d'invalidité complète et le taux composite des cinq groupes de la Fonction publique qui avaient été choisis à cette fin. C'est une œuvre inachevée dont le Parlement devrait s'occuper, autrement dit, il faudrait persuader le ministre des

Affaires des anciens combattants de demander au cabinet de lui laisser présenter un bill pour modifier cette mesure.

M. Marshall: Le nouveau membre du cabinet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pense que nous avons assez parlé de ce nouveau membre du cabinet hier. Je ne vois pas la nécessité de poursuivre aujourd'hui. Je ne veux pas dire que je compte tellement sur lui dans ce domaine.

M. Paproski: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Un autre problème, c'est qu'il y a encore quelque chose dont le Parlement n'a pas à être fier, la façon dont on prive de toute pension les veuves d'anciens combattants si la pension de leur époux était inférieure à 48 p. 100. Nous nous sommes tellement battus pour cela et nous en avons tellement parlé que tout le monde est certainement au courant. Si un ancien combattant a droit à une pension d'invalidité d'au moins 48 p. 100 à sa mort, sa veuve a droit à la totalité de la pension de veuve, soit environ de 75 p. 100 d'une pension d'invalidité de 100 p. 100. Si la pension de l'ancien combattant était inférieur à 48 p. 100, si elle était de 47, 46 ou 45 p. 100, sa veuve n'obtient rien.

Dans bien des cas, les autres droits acquis par l'ancien combattant s'éteignent avec lui. Sa veuve peut s'inscrire à divers programmes d'aide sociale. Elle peut bénéficier du programme d'aide sociale du ministère, soit une allocation accordée aux veuves en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, mais le fait est que les gens, qu'il s'agisse de civils, d'anciens combattants ou de veuves, préfèrent nettement obtenir une chose à laquelle ils ont droit qu'une aide qui fait d'eux des assistés sociaux.

Nous avons affirmé, et nous avons eu d'excellentes recommendations dans ce sens, qu'il fallait au moins accorder à ces veuves une pension au prorata de celle de leur époux. Si la pension de l'ancien combattant était inférieure à 48 p. 100, la veuve devrait obtenir au moins un pourcentage de sa pension. C'est ce qu'ont recommandé des personnalités éminentes, comme monsieur le juge Mervyn Woods qui a présenté le rapport Woods il y a quelques années, M. J. D. Hermann dans son rapport sur les prisonniers de guerre et à plusieurs reprises le comité des affaires des anciens combattants. Le ministre des Affaires des anciens combattants est probablement de cet avis et je suis presque certain que les fonctionnaires de son ministère—il y en a de très bons—voudraient que cela se fasse. Qu'est-ce qui nous en empêche? Où est la difficulté? Au sein du cabinet. Le président du Conseil du Trésor, le ministre des Finances, le premier ministre lui-même, j'imagine, s'y opposent en disant qu'ils en ont fait assez, qu'ils ne peuvent rien donner de plus aux anciens combattants.

● (1510)

Monsieur l'Orateur, ce sont des difficultés pressantes que nous devons chercher à résoudre. Je profite de l'occasion qui m'est offerte cet après-midi de parler non pas de façon officielle, parce que nous examinons la situation des anciens combattants, mais pour implorer le ministre de s'occuper de ces questions dans les plus brefs délais. Je ne lui reproche pas son absence. Il est l'un des membres du cabinet les plus assidus. Il est ici jour après jour et je suis certain que son absence cet après-midi est justifiée. Je sais en outre qu'il lira le compte rendu du débat d'aujourd'hui et qu'il en tiendra compte.

Comme vient de le dire le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, nous devons repenser à la situation des anciens combattants plus âgés. N'est-il pas vrai que nous consacrons des sommes considérables à de la paperasserie inutile et à faire enquête sur les moyens de subsistance, l'état de santé et ainsi de suite d'anciens combattants âgés de plus de 60 ans, de ceux qui ont 70 ou 80 ans? Il est certes temps d'établir un revenu garanti pour les anciens combattants et leurs veuves au lieu de les priver de leurs droits parce qu'ils ne répondent pas à certains critères, ou de leur accorder une allocation d'anciens combattants de guerre moyennant examen des besoins. Comme le disait le député qui a pris la parole avant moi, cela permettrait d'épargner beaucoup de frais d'une façon ou d'une autre et serait certainement plus juste.

Je profite donc de cette occasion afin d'offrir mes remerciements à Votre Honneur. De fait, si vous aviez pris la peine de lire ce bill—ce que vous avez peut-être fait d'ailleurs—vous auriez pu vous demander comment il se faisait que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe et moi-même avions pu faire entrer toute la question des affaires des anciens combattants dans un petit bill visant à accroître le Conseil de révision des pensions. Mais vous l'avez autorisé et je vous en remercie. J'espère que le ministre lira les discours qui auront été faits cette après-midi et qu'il se rendra compte qu'il ne suffit pas de faire valoir les améliorations accordées aux anciens combattants au cours des années.

Nous n'avons pas fait assez ces derniers temps. Il faut agir dès maintenant, et j'espère qu'on tiendra compte des questions importantes que nous avons versées au compte rendu cet après-midi.

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'hésite à parler de ce bill, mais ce n'est pas si souvent que la Chambre est saisie d'une mesure législative qui nous permette d'aborder les affaires des anciens combattants. Ce bill ne constitue qu'une mesure d'ordre administratif, et le cabinet aurait fort bien pu agir par décret en conseil. Mais il y a déjà trop de décisions que le cabinet peut prendre à sa guise, comme par exemple la limitation des crédits que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) peut employer au profit des anciens combattants. Je trouve donc excellent qu'on nous présente un bill de ce genre, qui nous permet au moins d'exprimer notre avis sur la situation des anciens combattants.

Je m'excuse de n'intervenir qu'en troisième lecture, mais j'ai été empêché de le faire aux étapes précédentes. Je ne puis me montrer aussi charitable à l'endroit de ce bill que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et j'espère que ce projet ne consacre pas le statu quo en ce qui concerne l'activité du Conseil de révision des pensions. En effet, il porte de 5 à 10 ans la durée du mandat des membres de cette commission. Il leur permet de désigner des membres spéciaux, ou d'augmenter leur personnel lorsqu'ils en éprouvent le besoin, de désigner un vice-président, etc. Mais à moins que l'esprit ne change, je ne suis pas tellement en faveur de ce bill. Comme l'a déjà dit le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), ce qu'il faut, c'est expédier l'arriéré, et faire droit aux demandes des anciens combattants qui ont réclamé une pension. Il y en a 3,000 en attente environ, et il faut s'occuper d'eux.

Je ne suis pas trop heureux de certaines décisions du Conseil de révision des pensions. Il m'est déjà arrivé de m'occuper devant lui de la demande d'un ancien combattant, qui cherchait depuis longtemps à faire reconnaître ses droits à la pension. Je reproche entre autres choses au Conseil de s'ériger en défenseur des intérêts des médecins des Forces armées. Cela est spécialement frappant dans le cas de mon électeur, qui est un homme très consciencieux. Il a servi longtemps dans les Forces armées, à partir du début de la Seconde Guerre mondiale. Il s'était même engagé avant l'âge normal. Il a été licencié lorsque le fait a été découvert, mais dès qu'il a eu l'âge prévu, il s'est immédiatement rengagé. Il a donc servi pendant la dernière partie de la guerre et en temps de paix. Il a eu d'excellents états de service, et on ne peut l'attraper là-dessus.

Pendant son séjour dans les Forces armées, il lui est arrivé d'être malade et très mal en point, et il me semble que très souvent il a été traité de façon révoltante. J'accuserais même les Forces armées d'avoir commis une erreur de diagnostic. Pendant un certain temps, on l'a affecté à une zone protégée, ce qu'on n'aurait pas dû faire parce qu'on ne devait pas y envoyer des personnes souffrant de certaines affections. Et d'ailleurs, cela l'a empêché d'y recevoir les traitements qu'il lui fallait, ou de faire diagnostiquer correctement sa maladie. Ce n'est qu'après avoir quitté les Forces armées, au terme de longues années de service, qu'il a enfin pu se faire soigner convenablement. Il avait une inflammation de l'iléon qui a été bien soignée, mais seulement après des années et des années de traitement dans les Forces armées.

● (1520)

Le Conseil de révision dit toujours qu'il faut de nouvelles preuves, mais là n'est pas le problème à mon avis. Il faut voir les choses sous un autre angle, car le Conseil ne tient pas compte des rapports de médecins civils. A mon avis, cet ancien combattant a reçu un traitement révoltant dans les Forces armées, et l'on n'en tient pas suffisamment compte. On ne cesse d'invoquer des rapports médicaux qui contiennent des erreurs pour refuser de lui verser une pension.

La Chambre est la plus haute instance du pays, bien au-dessus du Conseil de révision, et il est de mon devoir de soulever cette question étant donné la façon dont le Conseil a traité cette personne. Il invoque de vieux textes dépassés sur l'inflammation de l'iléon. Selon les plus récentes recherches, cette maladie apparaît au début de l'adolescence et évolue plus rapidement lorsqu'on vieillit. On a également découvert que le genre de traitement qu'a reçu cet ancien combattant lorsqu'il faisait partie des Forces armées risque d'aggraver la maladie. Je ne crois pas que l'on tienne compte de tous ces éléments.

Je le répète, tous les dossiers de cette personne montrent que c'était un bon travailleur, qu'il était très consciencieux et qu'il a fait tout son possible pour éviter d'être en congé de maladie.

Bien que ce bill ne soit qu'une formalité administrative, je ne suis guère enthousiaste pour l'appuyer à moins que nous ne fassions quelque chose pour améliorer le Conseil de révision. S'il s'agit tout simplement de maintenir le statu quo, si nous nous contentons de donner ceci et cela au Conseil sans rattraper le retard dans l'étude des dossiers, sans examiner vraiment objectivement les cas comme celui-ci et si nous ne nous en tenons qu'à un rapport soumis par un médecin des Forces armées, je ne suis guère enthousiaste pour appuyer le bill.

Je le répète, il se passe bien des choses au ministère des Affaires des anciens combattants. Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre, selon lequel cette situation est due aux décisions internes du cabinet. Je ne puis qu'espérer que dans l'intérêt des anciens combattants, le ministre des Affaires des anciens combattants a l'appui du cabinet. J'espère que celui-ci comprend que les anciens combattants n'ont peut-être pas eu la possibilité de faire une demande de pension ou qu'ils étaient peut-être trop fiers pour le faire. J'espère également que le cabinet se rend compte que les anciens combattants peuvent avoir contracté une maladie sans le savoir au moment où ils quittent les Forces armées, et qu'il faut leur donner une autre chance de formuler une demande. Il est regrettable que le ministre doive dire au Conseil de révision des pensions qu'il lui est impossible d'allouer plus de crédits aux anciens combattants.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir permis de dire ces quelques mots, et j'espère qu'à l'avenir, les anciens combattants recevront un bien meilleur traitement de la part du Conseil de révision des pensions.

M. S. Victor Railton (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je serai bref. On a dit des choses cruelles et injustes sur le Conseil de révision des pensions. On a également décrié l'administration de la loi sur les pensions, le ministre et le cabinet. Ces remarques étaient inutiles et plutôt déplacées.

J'ai traité à de nombreuses reprises dans les régions des affections de l'iléon, et fait des opérations. Il ne s'agit pas d'une infirmité donnant droit à la pension, c'est tout ce que je puis dire.

Quant à l'autre cas, dont on a parlé à profusion, je pense qu'il faut examiner la question de très près. Personne n'essaie de retirer aux anciens combattants ce à quoi ils ont droit et les pensions qu'ils méritent d'avoir. Les décisions concernant les pensions sont une interprétation très nette de la loi, si on l'examine bien. Si les anciens combattants ne reçoivent pas assez, ils peuvent avoir recours à d'autres sources mais une pension d'invalidité ne dépassera guère 25 p. 100. Il faut donc s'en souvenir.

Les prisonniers de guerre et ceux qui se sont évadés ont toute notre sympathie et la mesure qui les concerne est excellente. Peut-être aurait-il fallu inclure cependant les soldats ayant réussi à s'évader. Je trouve normal de le faire et nous avons défendu dans notre pays les intérêts des anciens combattants, des prisonniers de guerre et des évadés à l'aide de pensions, de services et de mesures de bien-être qui sont sans doute plus généreux que ceux versés dans n'importe quel autre pays du monde aux blessés de guerre.

Ce qui ne veut pas dire que nous fassions assez, d'ailleurs, mais il ne faudrait pas se complaire en critiques. Je ne crois pas que les partis de l'opposition puissent dire que ce sont eux les responsables de ces avantages, car après tout, ils leur ont été assurés par ce gouvernement-ci, et le rapport du comité a été accepté à l'unanimité. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que ce sont eux qui se font les défenseurs des intérêts des anciens combattants plus que le gouvernement. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes toujours efforcés, je crois, que les anciens combattants reçoivent leur dû et avantages dans la mesure du possible. C'est ce que nous avons l'intention de continuer à faire.

Nous continuons à examiner les pensions des veuves. Quand le ministre dit qu'il étudie la question, lui et le cabinet, je crois que c'est bien le cas et qu'on envisage également la possibilité de leur assurer un revenu annuel garanti. Je ne pense pas qu'il faille nous enlever des points, ni que les partis de l'opposition doivent s'arroger des BA, pour dire ce qu'ils font au Parlement.

Autant que je sache, le ministre et le ministère administrent très bien la loi sur les pensions, la Commission canadienne des pensions et tous les services réservés aux anciens combattants. S'il se produit des choses regrettables, ou si l'on est placé devant des situations difficiles à régler par suite des règlements de la loi, le ministre n'y est pour rien et c'est plutôt la loi qu'il faut revoir. S'il y a des problèmes, il appartient aux députés de suggérer des modifications.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE $75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

L'hon. Len Marchand (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

● (1530)

—Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je propose la deuxième lecture du bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et la loi sur les prêts aux petites entreprises. En tant que ministre d'État chargé des petites entreprises, il va sans dire que je porte un intérêt spécial à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Toutefois, il convient, je pense, que je parle également des changements recommandés visant les lois concernant les agriculteurs et les pêcheurs. Ayant des objectifs analogues et des dispositions similaires, ces trois lois ont toujours été considérées comme formant un ensemble.

Ces programmes existent depuis de nombreuses années et la plupart des députés les connaissent bien, je pense. On se rappellera que le but de la mesure est de faciliter aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux petits entrepreneurs l'obtention de prêts à moyen terme. En vertu de cette mesure, le ministre des Finances (M. Macdonald) est autorisé à garantir les prêts consentis par les banques à charte et autres prêteurs désignés à diverses fins d'amélioration, sous certaines conditions.

Cette loi expirera le 30 juin prochain à moins que le parlement ne la prolonge, et l'un des buts du bill C-48 est d'en prolonger l'application pendant encore trois ans. On n'a également proposé d'autres modifications en vue de tenir compte des nouvelles tendances et des nouveaux progrès de l'économie. Cependant, avant que nous étudiions les dispositions de ce bill en détail, peut-être serait-il utile que je décrive ces programmes de façon générale.

Ce qui caractérise les trois programmes, c'est que les prêts pourront être consentis sans l'approbation préalable du ministre. Grâce à cette disposition, on pourra procéder plus rapidement à l'examen des demandes et donner aux emprunteurs un service rapide et efficace.

Lors des consultations que j'ai tenues avec des dirigeants de petites entreprises de tout le pays, l'une des plaintes que j'ai entendues le plus souvent portait sur la lenteur excessive du gouvernement à prendre une décision lorsque les chefs de petites entreprises faisaient affaire avec lui. En vertu du nouveau programme, ils pourront obtenir l'aide financière dont ils auront besoin sans retard excessif.

En même temps, un prêt doit être accordé selon des critères particuliers pour pouvoir être garanti. On relève parmi ces critères le montant maximum du prêt, son objet, la période maximum de garantie, l'investissement minimum effectué par l'emprunteur dans l'entreprise pour laquelle il cherche à obtenir un prêt, et le taux maximum d'intérêt imposable. Enfin, les prêteurs sont tenus dans tous les cas de faire preuve d'un jugement sain en matière financière lorsqu'ils évaluent les demandes de prêt.

J'aimerais maintenant aborder certains aspects particuliers de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je me propose de traiter d'abord de ce programme car, bien qu'il ne soit pas le plus ancien ni le plus important des trois, il a connu la croissance la plus rapide et peut, à mon avis, être un nouvel élément d'aide aux petites entreprises.

La loi sur les prêts aux petites entreprises, entrée en vigueur en 1961 pour une période de trois ans, a été prolongée et modifiée de temps à autre depuis lors. Pour bénéficier d'un prêt, une entreprise doit actuellement faire des recettes annuelles brutes n'excédant pas un million de dollars et exercer ses activités dans l'un des domaines suivants: la fabrication, le commerce de gros ou de détail, la fourniture de services, la construction, le transport ou les communications. Les prêts visent à faciliter l'achat d'outillage fixe ou meuble, l'achat, l'amélioration ou la rénovation de locaux et l'achat du terrain nécessaire pour l'exploitation d'une entreprise. La limite maximale d'un prêt individuel est actuellement de $50,000 et la période de remboursement maximale est de 10 ans.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi jusqu'à la fin de 1976, plus de 43,000 prêts ont été consentis, soit un total d'environ 480 millions de dollars. Le total des prêts depuis 1970 s'est accru annuellement et, en 1975, il a subi une forte hausse pour atteindre 78 millions, soit plus du double de 1974. D'après les chiffres émis hier par le ministère des Finances, une nouvelle hausse a été enregistrée en 1976, portant le chiffre à 81 millions.

En ce qui a trait aux changements proposés, le bill C-48 recommande de prolonger le programme de trois ans, soit jusqu'en juin 1980. Le bill propose également une modification importante au sujet des prêts à des particuliers, soit la hausse de la limite de $50,000 à $75,000. Les petites entreprises seront en outre mieux protégées grâce à un assouplissement des critères d'admissibilité. A l'avenir, une entreprise pourra recevoir une aide si son revenu annuel brut ne dépasse pas 1.5 million de dollars, soit $500,000 de plus que la limite actuelle de 1 million. Grâce à cette mesure, les petits détaillants dont les ventes annuelles peuvent facilement dépasser le million pourront recourrir davantage à ce programme.

Enfin, le montant global des emprunts aptes à être garantis sur la période de trois ans projetée serait établi à 600 millions. Il n'y aurait qu'un fonds commun pour tous les prêteurs, au lieu d'avoir, comme aujourd'hui, des limites individuelles pour les banques à charte, les succursales du Trésor de l'Alberta et les autres prêteurs désignés tels que les caisses de crédit et les caisses populaires. Un fonds commun n'affecterait en rien les risques du gouvernement et aurait l'avantage d'offrir plus de souplesse.

Le chiffre de 600 millions de dollars représente une hausse considérable comparativement à la limite actuelle de 350 millions pour la période expirant en juin 1977. Mais elle s'impose compte tenu du volume accru des emprunts, prévoit-on, à la suite des changements que je viens de mentionner et des ajustements dans les taux d'intérêt que les prêteurs pourront exiger. J'y reviendrai plus loin dans mes observations. Pour l'instant, je me borne à signaler que la présente formule de taux d'intérêt pourrait être modifiée par règlement aux termes de la loi actuelle. Aucune modification à la loi ne serait nécessaire. Je signale en outre qu'on aurait l'intention d'appliquer une nouvelle formule aux trois programmes, et non pas uniquement à celui qui relève de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est la plus ancienne des trois; elle remonte à 1944. Cette loi permet aux cultivateurs d'obtenir des prêts pour l'achat d'instruments, de bâtiments et de matériel agricoles ou de bétail, pour l'achat de nouvelles terres ainsi que pour la restauration ou la modernisation des biens utilisés dans les exploitations agricoles. A l'instar de la loi sur les prêts aux petites entreprises, elle impose un plafond qui est actuellement de $50,000. Le remboursement du prêt doit se faire sur une période de dix ans maximum, sauf pour les prêts destinés à l'achat de terres qui peuvent être remboursés sur une période de 15 ans.

La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a largement contribué au développement de l'agriculture, comme le prouvent les prêts qui ont été accordés à ce titre. Depuis le moment de son entrée en vigueur, c'est-à-dire depuis la fin de 1976, plus de 1,750,000 prêts d'un montant total de 3.5 milliards de dollars ont été accordés à ce titre. D'après les chiffres publiés hier, le montant des prêts pour 1976 s'élève à environ 160 millions de dollars.

Les modifications qu'on se propose d'apporter à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles sont semblables à celles qui ont été recommandées à propos de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Le programme sera prolongé de trois ans jusqu'au 30 juin 1980 et le plafond des prêts consentis à des particuliers passera de $50,000 à $75,000. L'ensemble des prêts consentis au cours de la nouvelle période proposée serait fixé à 1.55 milliard de dollars, soit un peu plus que le 1.4 milliard de dollars prévus pour la période actuelle de trois ans. A l'instar de la loi sur les prêts aux petites entreprises, les limites distinctes imposées aux banques et aux autres prêteurs désignés seraient remplacées par une seule caisse commune à tous les prêteurs.

La loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche a été adoptée en 1955 et modifiée par la suite au gré des besoins. Les prêts sont maintenant consentis pour l'achat, la construction ou la réparation des navires et du matériel de pêche et l'aménagement des installations côtières comme les appontements, les quais et les hangars à bateaux, y compris les accessoires. Le plafond des prêts individuels est de $50,000 et la période maximum de remboursement prévue est de dix ans.

[M. Marchand (L.)]

● (1540)

En vertu de ce programme, les prêts ont atteint un niveau record de 12 millions de dollars pendant l'année 1975-1976. Sur la foi des chiffres publiés hier, qui établissent un relevé des prêts dans les neuf mois allant jusqu'au 1er janvier, le volume des prêts pour l'année en cours, bien qu'assez bas, n'en demeure pas moins aux environs de 10.5 millions de dollars.

Comme le prévoient les amendements proposés au programme destiné aux agriculteurs et aux chefs de petites entreprises, la période des prêts, en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, serait prolongée de trois ans et le plafond des prêts porté à $75,000. Les prêts sujets à garantie pendant la nouvelle période triennale seraient limités à 80 millions de dollars. Quant aux deux autres programmes, il n'y aurait plus qu'un seul syndicat de prêts, au lieu de deux.

Les changements proposés font suite aux instances qui nous ont été présentées au cours d'une étude critique de la loi à laquelle nous nous sommes livrés récemment. Dans l'ensemble, les participants considéraient que la loi pouvait continuer à jouer un rôle utile dans l'octroi de prêts à moyenne échéance, mais qu'il fallait en étendre la portée et la mettre à jour. Le point suivant semblait soulever beaucoup d'inquiétude. Les taux d'intérêt que les prêteurs étaient en droit de demander n'étaient pas toujours assez élevés pour leur permettre d'assurer un crédit conforme à la demande. C'est un sujet qui est revenu constamment dans les représentations faites par les chefs de petites entreprises dans tout le Canada. Ils m'ont dit: «Les taux d'intérêt ne nous posent pas de problème. Nous savons que notre situation est différente de celle des clients plus importants des banques, des grandes sociétés, quand il s'agit de financement.» Ce dont nous avons besoin, m'ont dit ces hommes d'affaires, c'est d'argent liquide. D'abord l'argent, les taux d'intérêt sont secondaires.

En vertu du pouvoir accordé dans ce projet de loi, les taux d'intérêt pour ces programmes sont fixés par décret du conseil, conformément à une formule établie selon le rendement des obligations du gouvernement. La formule était fort satisfaisante à la suite de son établissement en 1968, mais la situation a changé depuis quelques années et il est arrivé parfois que le taux soit beaucoup plus bas que le taux d'escompte des banques à charte. Comme les députés le savent, le taux d'escompte est le taux le plus bas auquel les banques sont disposées à consentir des prêts à leurs clients les plus sûrs.

Lorsqu'il y avait un écart appréciable entre le taux d'escompte et le taux de la formule, il était compréhensible que les prêteurs aient hésité à participer pleinement aux programmes, comme ce serait souhaitable. Selon le consensus, le taux devrait être fixé désormais en fonction du taux d'escompte, une certaine marge étant ajoutée pour les frais d'administration. Je dois dire que les provinces utilisent cette formule dans leurs programmes de prêts directs.

A la lumière de ces instances, le gouvernement a soigneusement étudié l'opportunité de réviser la formule pour les trois lois en vue d'en élaborer une nouvelle qui rendrait les programmes plus efficaces et plus utiles, tout en veillant à ce que les frais pour les emprunteurs ne soient pas excessifs. On s'attend que l'examen de la question du taux d'intérêt avec les prêteurs prenne fin sous peu. Je le répète, toute nouvelle formule comportera des changements aux règlements.

Le relèvement proposé du plafond des prêts individuels de $50,000 à $75,000 ainsi que la modification proposée aux critères d'admissibilité devraient permettre d'élargir la portée de ces programmes et les rendre plus souples et plus efficaces. Le maximum global recommandé pour les prêts donne une idée des résultats escomptés de ces changements et de l'accroissement anticipé des prêts à la suite de la révision du taux d'intérêt. En modifiant ces programmes comme il a été proposé, on sera mieux en mesure, je crois, de fournir aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs les capitaux dont ils ont besoin.

Les modifications à la loi sur les prêts aux petites entreprises devraient également satisfaire les chefs de petites entreprises qui m'ont fait part de leurs desiderata lors de rencontres tenues de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Victoria. Elles permettront sans nul doute d'améliorer la situation financière de nombreux petits hommes d'affaires dans tout le pays.

Je recommande le bill à la Chambre. J'espère que nous pourrons le renvoyer au comité le plus tôt possible afin de l'étudier beaucoup plus à fond.

Des voix: Bravo!

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je félicite le ministre responsable des petites entreprises d'avoir présenté le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, afin d'aider les petites entreprises canadiennes. Elles en ont certainement besoin étant donné le type d'économie que nous avons aujourd'hui.

Je félicite le ministre d'avoir relevé le plafond des prêts de $50,000 à $75,000 et le revenu annuel brut admissible, de 1 million à 1 million et demi de dollars. Cette modification tient compte de l'inflation et de la difficulté qu'ont les petites entreprises à accumuler des fonds de roulement.

Malgré ces mesures, des problèmes fondamentaux se posent encore aux petites entreprises et le gouvernement ne s'en est pas occupé sérieusement. Je pense, par exemple, à ce que devient le pouvoir des petites entreprises indépendantes dans notre économie devant l'emprise de plus en plus forte sur les principaux secteurs du marché des grandes sociétés, monopoles ou oligopoles.

Je songe, par exemple, au recensement de 1971 d'après lequel des 153,000 sociétés non financières au Canada, seulement 626 représentaient 63 p. 100 de l'ensemble de tous les avoirs, 58 p. 100 des bénéfices globaux et ne payaient que 46 p. 100 des impôts des corporations. C'est la preuve que notre économie est dominée par une poignée d'entreprises commerciales relativement importantes. Le principe de la concurrence en souffre beaucoup, car ces grandes compagnies peuvent accaparer le marché du fait des approvisionnements qu'elles vendent aux petites entreprises et des produits qu'elles vendent aux consommateurs.

Ces grandes compagnies livrent une concurrence injuste à la petite entreprise. Les dispositions relatives au financement dans les divers budgets présentés par le gouvernement nous portent à conclure que les mesures fiscales favorisent la grande entreprise au détriment de la petite. De fait, les concessions fiscales accordées aux compagnies depuis l'avènement du gouvernement du premier ministre actuel (M. Trudeau) équivalent à quelque 6 milliards de dollars, dont une fraction est allée aux petites entreprises.

La petite entreprise est un secteur extrêmement important de notre économie: elle emploie environ 60 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne. Malgré l'ampleur de nos problèmes actuels, le gouvernement fait seulement semblant d'aider la petite entreprise. Ainsi, on constate qu'en dépit d'un bill comme celui qui est à l'étude, les chefs de petites entreprises ont toujours beaucoup de mal à obtenir du crédit. Les banques prêtent souvent plus volontiers aux grosses entreprises ou aux sociétés étrangères qu'aux petites entreprises canadiennes indépendantes. Même si le ministre a relevé le maximum des prêts garantis par le gouvernement, il n'a pas vraiment pris de mesure pour encourager les banques à rendre ces prêts plus faciles à obtenir.

● (1550)

Les chefs de petites entreprises à qui j'ai parlé se plaignent toujours que les directeurs de banque ne sont souvent même pas intéressés à leur consentir des prêts en vertu de la loi. La plupart des banques privées ne montrent pas beaucoup d'enthousiasme, et il me semble qu'à moins que nous ne prenions d'autres mesures, par exemple en modifiant la loi sur les banques pour obliger les banques à consentir un certain pourcentage de leurs prêts à des petites entreprises en vertu des dispositions de la loi sur les prêts aux petites entreprises, ou d'autres dispositions semblables, les hommes d'affaires continueront de se heurter à l'indifférence des banques. Je le répète, les banques sont beaucoup plus intéressées à prêter de l'argent aux grandes entreprises qui empruntent des sommes plus élevées dont le rendement en intérêts est supérieur.

L'autre difficulté réside dans le taux d'intérêt lui-même. Les chefs de petites entreprises ont toujours désespérément besoin de capital d'exploitation. Prenons, par exemple, le cas d'un marchand de vêtements qui a besoin de $50,000 à $100,000 en argent liquide pour acheter le stock de la saison. Cela représente en effet une très lourde charge pour lui de devoir faire un emprunt au taux d'intérêt habituel de 10 à 12 p. 100 ou même plus. Il faut pourtant qu'il puisse rembourser la banque à même les gains qu'il réalise sur ses ventes. Il vaudrait beaucoup mieux que le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) puisse convaincre le gouvernement de présenter un projet de loi qui garantirait un taux d'intérêt préférentiel sur les prêts aux petites entreprises et qui ne se bornerait pas à compter sur la bonne volonté des banques, mais les obligerait plutôt à accorder ces prêts. Ce serait beaucoup plus efficace qu'une simple élévation du plafond des prêts.

Les Antilles

D'après une enquête qui a été menée dernièrement par la Fédération canadienne des hommes d'affaires indépendants, c'est la question du financement et des taux d'intérêt qui pose le plus de problèmes aux propriétaires de petites entreprises. Il serait de loin préférable que le gouvernement s'arrange pour faire baisser les taux d'intérêt pour les petites entreprises, tout en obligeant les banques à se montrer plus conciliantes envers elles.

Les propriétaires de petites entreprises se plaignent également de la prolifération des règlements ainsi que des charges administratives qui leur incombe à cause des formules qu'ils doivent remplir pour Statistique Canada et pour d'autres organismes fédéraux. Je demande au ministre chargé des petites entreprises de réduire au plus vite le nombre de formules que les petites entreprises doivent remplir. Après tout, ces entreprises n'ont généralement pas le personnel comptable qu'il faudrait pour faire ce travail. C'est souvent le chef d'entreprise lui-même qui doit passer de longues heures fastidieuses à remplir les formules demandées. On pourrait réduire la longueur des formules en fonction des renseignements recherchés. Ces formules font souvent douple emploi et comportent beaucoup trop de détails.

J'estime qu'à longue échéance, cependant, si nous voulons créer un climat salutaire aux petites entreprises, nous devrons lutter contre le pouvoir monopolistique de quelques grandes entreprises canadiennes qui pourraient s'emparer du marché en vendant les marchandises en deçà du prix coûtant et ainsi les acculer à la faillite. Pour que le secteur des petites entreprises se porte bien, le gouvernement doit commencer à restreindre sérieusement les pratiques monopolistiques de ce genre. En conclusion, je félicite le gouvernement pour l'initiative dont il fait preuve en relevant les limites des prêts mais je demande au ministre et à ses collègues de songer sérieusement à réduire les taux d'intérêts applicables aux petites entreprises et à restreindre les pratiques monopolistiques qui sont actuellement préjudiciables à ces milliers de petites entreprises qui sont vraiment la pierre angulaire de notre économie.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Afin d'accélérer les délibérations, monsieur l'Orateur, je pense ne pas me tromper en disant que tout le monde consent cet après-midi à passer à l'étude de la motion nº 13 inscrite au nom du député de Hillsborough (M. Macquarrie).

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[M. Symes.]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-ce d'accord . pour qu'on reporte toutes les autres motions?

Des voix: D'accord.

* * *

LES ANTILLES

PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 19 novembre 1976, de la motion de M. Macquarrie:

Que, de l'avis de la Chambre, un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé afin d'étudier l'opportunité de chercher à favoriser des relations plus étroites avec les anciennes possessions britanniques des Antilles, telles que les îles Caicos et Turks, qui n'ont pas encore obtenu leur indépendance, et que, en outre, si les habitants de ces îles le désirent, l'union économique et politique de ces îles avec le Dominion du Canada soit négociée bientôt aux niveaux constitutionnels appropriés.

● (1600)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de la motion proposée par le député de Hillsborough (M. Macquarrie) en vue d'établir un comité mixte spécial pour étudier l'opportunité de prendre une initiative quelconque à l'égard des possessions britanniques des Antilles et plus particulièrement des îles Caicos et Turks. Comme la plupart des questions qui peuvent à première vue sembler avoir des suites assez simples et des rapports de cause à effet faciles à analyser, un examen plus poussé révèle certains problèmes sociaux, politiques et économiques complexes et interdépendants.

Même si l'on peut être séduit par l'idée que le Canada possède une petite partie de son territoire souverain au sud de la limite des neiges perpétuelles, vu la rigueur de nos hivers, j'affirme qu'une analyse des faits révèle qu'il existe bon nombre d'obstacles importants à cette idée en apparence séduisante.

Il faut expliquer d'abord qu'il existe dix États britanniques non indépendants dans les Antilles du Commonwealth, soit cinq qui sont considérés comme «États associés» et cinq qui sont des colonies de la Couronne. A l'heure actuelle, les États associés ont leur propre gouvernement interne, mais comptent sur la Grande-Bretagne pour la défense et les relations étrangères. Les cinq colonies de la Couronne relèvent plus directement de l'administration britannique. Le nombre d'habitants de ces colonies de la Couronne va d'un peu plus de 5,000 dans les îles Vierge britanniques à environ 135,000 à Belize, auparavant le Honduras britannique. Dans la plupart des États associés, les habitants semblent en général vouloir accéder bientôt à l'indépendance, ce qui coïncide de très près avec le climat de l'opinion internationale, que l'on constate dans les recommandations du comité spécial des Nations Unies pour étudier les questions relatives aux territoires non autonomes.

L'aide au développement fournie par le Canada est importante dans cette région et a contribué d'une façon considérable à la mise en place des programmes de développement des îles indépendantes. C'est aussi dans cette région que de nombreux Canadiens vont passer leurs vacances et c'est peut-être en partie à la suite de ces contrats que le bien-être de la région suscite tant d'intérêt. Le prestige du Canada semble être excellent, surtout dans les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent, une réalité qui nous oblige déjà à nous y intéresser et à user particulièrement de discrétion dans la mise en place de projets qui pourraient bouleverser la région des Caraïbes. Tout projet

que le Canada pourrait entreprendre sans en peser soigneusement les conséquences pourrait bouleverser profondément les petits pays de cette région. Il nous incombe donc de poursuivre notre aide aux Antilles du Commonwealth et surtout aux îles défavorisées. C'est sûrement la meilleure façon de procéder au lieu de vouloir nous imposer physiquement dans une région qui est à façonner ses propres institutions.

Peut-être que les députés aimeraient connaître la nature de l'aide versée par le Canada aux Antilles du Commonwealth depuis l'entrée en vigueur de notre programme en 1958. Cette année-là, la Fédération des Antilles a été la première région étrangère au plan de Colombo à recevoir une aide au développement de la part du Canada. Après la dissolution de la Fédération, chaque île continua de bénéficier dans une mesure accrue des subventions initiales surtout dans le domaine de l'enseignement.

A partir de 1966, nos programmes d'aide à l'étranger ont connu une expansion considérable. Il avait été convenu en 1966, à la conférence Canada-Antilles du Commonwealth, que le montant de l'aide canadienne serait porté à 75 millions pour les cinq années à venir, avec un supplément de cinq millions pour l'Université des Antilles. Le tourisme ayant été désigné comme un des principaux stimulants de la croissance économique de la région, nous avons participé à la construction d'aéroports. En outre, nous avons financé des travaux d'adduction d'eau et de construction d'écoles et avons fait des investissements agricoles, par le canal notamment du fonds de développement agricole de la Banque de développement des Caraïbes, dont notre pays a été un des membres fondateurs. En fait, l'aide globale fournie par le Canada pendant ces cinq années a dépassé le montant promis pour atteindre les 100 millions. Depuis lors, notre aide a augmenté considérablement, puisqu'elle se situe maintenant à 150 millions en termes quinquennaux.

On étudie l'aide que le Canada pourra apporter à toute cette région, mais on peut dire que l'on s'attardera surtout sur les principaux problèmes, à savoir le chômage et la distribution du revenu ainsi qu'à la coopération économique et à la mise sur pied de services communs dans le domaine de l'éducation et du transport, à l'échelle régionale, surtout dans les îles du Vent et Sous-le-Vent. Notre programme d'aide cherchera également à favoriser l'expansion d'une agriculture intégrée et se concentrera sur les territoires à faible revenu. Même si comparé à d'autres îles du secteur, le revenu par habitant est assez élevé, on songe actuellement à accorder une aide limitée et spéciale aux îles Vierges britanniques, aux îles Turks et Caicos et aux îles Cayman pour acheter du matériel pour leurs projets de développement locaux ainsi que des bourses pour étudier au Canada. Cela témoigne de l'intérêt que leur porte le Canada même si les Britanniques ont, bien sûr, l'entière responsabilité économique et constitutionnelle de ces territoires.

La coopération du Canada avec les Antilles ne revêt pas seulement la forme d'un programme d'aide. Il y a également une coopération importante au niveau des affaires. Je connais plusieurs cas où des compagnies canadiennes ont, en collaboration avec des hommes d'affaires antillais, créé des entreprises conjointes où les Antillais bénéficiaient de nos connaissances et de nos techniques et pouvaient réaliser des économies d'argent. C'est une coopération des plus fructueuses que les gouvernements antillais apprécient beaucoup.

Les Canadiens et les Antillais ont appris à très bien se connaître et ont réussi, je crois, à établir des rapports d'égal à égal grâce aux voyages de vacances de touristes canadiens aux Antilles, à la venue au Canada d'immigrants antillais ainsi qu'aux échanges aux niveaux du gouvernement, des universités et du secteur des affaires. Sans vouloir pécher par optimisme, je crois qu'il est juste de dire que nos rapports avec le Commonwealth antillais sont bons et sans friction.

La principale difficulté des petits pays du Commonwealth antillais tient à l'administration de services locaux de gouvernement bien distincts et de la Fonction publique que cela nécessite.La plupart des États associés connaissent des déficits budgétaires périodiques en cherchant à maintenir un niveau minimum acceptable de services gouvernementaux. A l'exception de Belize qui est un cas à part, les territoires dépendants sont plus petits que les états associés et dépendent de l'aide extérieure que leur fournit le gouvernement britannique. C'est pourquoi bon nombre de ces états non-indépendants s'efforcent d'accroître la collaboration régionale et de réorganiser l'infrastructure régionale dans la mesure du possible.

On peut citer comme exemple la Communauté et le Marché commun des Antilles—CARICOM—qui, outre les états antillais indépendants, comprend cinq états associés à la Grande-Bretagne ainsi que les territoires indépendants de Montserrat et Belize. Bien qu'étant constituée au départ pour des raisons économiques, dans le but d'adopter un tarif douanier commun, la Communauté antillaise prévoit également des consultations sur des questions comme les transports régionaux aériens et maritimes et l'application des programmes d'aide au développement. La CARICOM est un organisme que le Canada appuie de façon générale. Nous espérons qu'il permettra d'étendre les secteurs de coopération entre tous les états qui composent la région. Les perspectives d'une plus grande unité antillaise seraient gravement compromises si le Canada semblait envisager sérieusement de séparer certains de ces pays de leurs associations au sein du Commonwealth antillais pour les intégrer au Canada.

● (1610)

Je demande maintenant aux députés d'essayer d'imaginer ce qui arriverait si le Canada acceptait au sein de la Confédération une île de la région, disons les îles Turks et Caicos, dont la population s'élève à près de 7,000 habitants. Sans doute que par la suite, puisque le gouvernement canadien investirait rapidement dans l'île, le niveau de vie progresserait considérablement, mais l'arrivée en masse de Canadiens pourrait imposer de fortes tensions à la structure sociale et à la culture de ces petits territoires. Au bout d'une période assez brève, ce nouveau territoire canadien se distinguerait nettement de ses voisins. Les habitants des îles avoisinantes exerceraient des pressions insupportables sur le gouvernement, réclamant des services de la même qualité que ceux de la nouvelle île canadienne. Inutile de dire que les gouvernements ne pourraient se permettre de répondre à ces nouvelles aspirations.

Les Antilles souffrent déjà dans une certaine mesure d'instabilité engendrée par le tourisme. Les députés savent que les touristes canadiens sont accueillis et traités avec amitié et empressement dans la plupart des Antilles. Cependant, il arrive parfois que les touristes, à leur insu, suscitent par leur présence même au sein des Caraïbes le désir d'un niveau de vie semblable à celui de l'Amérique du Nord, ce que les économies de ces îles ne peuvent supporter. La situation serait encore bien plus difficile si nous y avions un territoire où les normes de vie seraient tellement élevées que les autres îles ne pourraient songer à les égaler. Comment pourrions-nous rectifier le déséquilibre que nous y aurions provoqué? Que ferions-nous si, dans chaque île, les pressions devenaient trop fortes pour le gouvernement en place? Que dirions-nous aux États indépendants qui pourraient soutenir que le Canada s'est mis dans l'obligation morale de s'assurer que les États indépendants donnent à leurs citoyens un niveau de vie comparable à celui que nous aurions établi dans une seule île? Comment pourrions-nous justifier notre intervention devant d'autres parties du monde où les besoins sont peut-être plus grands que dans certaines îles des Antilles du Commonwealth.

Ce que des pays comme le Canada peuvent faire sur la scène internationale ne sera pas jugé sans tenir compte du climat qui règne dans le monde actuellement. Il y a quelques instants, je parlais des torts que nous pourrions causer en étendant notre territoire jusque dans les Caraïbes. Mais il y a un autre facteur en jeu, soit l'attitude de la communauté mondiale à l'égard des petits territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance.

Il est maintenant reconnu à l'échelle internationale que la petitesse du territoire ou le manque de ressources ne devraient pas empêcher un peuple d'obtenir son indépendance. Au centre du Pacifique, il y a par exemple la République de Nauru, qui compte environ 6,500 habitants. Cette république est devenue indépendante en 1968, trois ans après les îles Maldives, qui comptent environ 100,000 habitants. Nous irions certainement à contre-courant du reste du monde si nous essayions d'améliorer le sort des habitants de petites îles en prenant le genre d'initiatives que la motion recommande. Pour le mieux ou pour le pire, l'époque où un pays pouvait revendiquer un territoire non contigu, même avec le consentement de ses habitants, est bien terminée.

Le Canada accepte volontiers d'aider ses amis dans les pays moins développés partout dans le monde à atteindre des niveaux acceptables de justice sociale et économique. Il continuera de poursuivre cet objectif avec les instruments dont il dispose ou qu'il peut mettre au point. Mais l'annexion n'est pas un de ces outils.

Je répète que, même si je trouve la motion inacceptable, il ne faut pas croire que nous rejetions de façon quelconque l'amitié séculaire qui lie le Canada et les Antilles du Commonwealth. Nous admirons la diligence et les talents qu'ont manifestés les peuples des Antilles du Commonwealth en se donnant des institutions, des traditions et des cultures bien à eux. Nous sommes fiers de notre amitié avec les habitants de cette région. Le fait que nous rejetons le concept de l'annexion de toute île des Caraïbes ne change rien à tout cela.

Bref, nous devrions essayer d'insister davantage sur nos relations avec les pays en voie de développement des Antilles et sur l'aide que nous pouvons leur fournir. Ce serait conforme à l'esprit d'un nouvel ordre économique international équitable. La collaboration, et non l'annexion constitutionnelle, représente la meilleure façon d'essayer de créer une économie mondiale plus équilibrée.

M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax Est): Monsieur l'Orateur, c'est avec un certain plaisir que j'exprime cet après-midi mon appui à mon distingué collègue et ami le député de Hillsborough (M. Macquarrie), écrivain de renom et spécialiste des Antilles, de ce qu'on appelle parfois les Indes Occidentales. C'est pour moi un honneur, car la présentation de sa motion, qui d'ailleurs a été faite il y a quelques mois alors que notre sol était encore enneigé, nous fait toucher du doigt les responsabilités qui nous incombent à nous, Canadiens.

Ceux d'entre nous qui viennent de la côte est, c'est-à-dire des Maritimes, sommes bien conscients des responsabilités que nous avons à l'égard d'une population qui vit à 2,000 milles au sud de notre côte atlantique. Nos relations avec les îles en question remontent au début de la Confédération, et je dirai même bien avant. Elles sont nées en même temps que le commerce maritime canadien. Dès le début, nous avons eu avec les Caraïbes des relations et des rapports étroits qui n'ont pas cessé d'exister et dureront encore longtemps, j'en suis sûr.

Ce que le député de Hillsborough a voulu mettre en lumière aujourd'hui, c'est cette responsabilité que nous avons. L'histoire récente des Caraïbes a été marquée par des malaises, par la recherche de l'autodétermination, par le passage d'une forme d'association à l'autre pour assurer l'indépendance de certaines îles et, pour celles des îles dont il est question aujourd'hui, par la recherche d'un statut permanent. Car ces dernières ne sont pas indépendantes et appartiennent encore au Commonwealth.

Les représentants des Maritimes ne doivent pas ignorer la dette que nous avons contractée à l'endroit des habitants des îles. Cette dette prend sa source dans le commerce que nous effectuons avec elles depuis de longues années. Nous connaissons l'amitié qu'on nous a témoignée, et non seulement à titre touristique. Car le tourisme est relativement récent dans les Caraïbes, alors que nos relations avec leur population remontent loin dans l'histoire. Je veux parler de la dette qui prend sa source dans notre appartenance au Commonwealth, dans l'amitié qui s'est nouée et dans les relations commerciales que nous entretenons depuis plus de 150 ans. Nous avons en effet dans les provinces atlantiques des entreprises en activité depuis un siècle et demi aux Antilles. Des relations de ce genre ne manquent jamais de créer des devoirs.

Si j'ai bien compris ce que nous demande cet après-midi le député de Hillsborough par cette motion, c'est de reconnaître que nous avons une dette envers ces populations, et qu'il faut faire tout en notre pouvoir pour leur venir en aide, en choisissant par exemple la voie proposée par la motion. J'ai constaté cet après-midi que trois ou quatre orateurs ont dit à peu près la même chose à ce propos. Je n'ai pu m'empêcher de me demander qui avait rédigé le texte, parce que de toute évidence il s'agit d'une réponse stéréotypée qu'on sert de temps à autre aux députés qui siègent ici le vendredi après-midi, bien malgré eux peut-être.

● (1620)

M. McGrath: Vous parlez de l'élite de la Chambre.

M. Forrestall: Je ne parlais pas des distingués députés terre-neuviens qui trouvent toujours plaisir à siéger à la Chambre. Je trouve frappant de toujours les entendre nous servir le même discours, surtout lorsqu'il s'agit d'empêcher des idées comme celle-ci de faire leur chemin.

Prétendre que nous ne pouvons pas améliorer la situation de certaines populations parce que les peuples voisins pourraient en prendre ombrage me semble ridicule et déborder la question présentée dans la motion qui concerne une hypothétique union. Il me semble ridicule de rejeter ce projet pour les raisons avancées par les orateurs qui m'ont précédé du côté ministériel. Quel droit avons-nous de refuser à quiconque les avantages qui pourraient découler d'une union politique et économique plus étroite avec le Canada sous le seul prétexte qu'un voisin pourrait voir la chose d'un mauvais œil? Cet argument n'est pas très justifié, à mon avis. Le député de Hillsborough a justement soutenu que ce serait adopter une attitude bien étroite et égoïste. N'ayant pas encore obtenu leur indépendance, ces îles pourraient bénéficier de nombreux avantages si elles étaient étroitement associées avec le Canada. Toutefois, ce n'est pas le but de cette motion.

J'ai parlé plus tôt de la dette que nous avons envers ces peuples. Une des façons de nous acquitter de cette dette, ou du moins de leur rappeler que nous en sommes conscients, est proposée dans la motion, soit la nomination d'un comité mixte des deux Chambres chargé d'étudier la question d'une union politique et économique. Cette motion continue au moins d'indiquer aux peuples visés, en fait à toutes les Antilles, que s'ils veulent se tourner vers un pays plus grand, avoir une nouvelle unité monétaire, se tourner vers un pays disposant de programmes sociaux et d'institutions modernes, ils sauront que les Canadiens sont intéressés; cela ne veut pas dire que nous les rejeterions parce que nous pouvons trouver des raisons de nous convaincre que tout cela serait injuste, qu'ils en seraient désavantagés, que c'est une question très complexe et que nous devons veiller à ne pas blesser les autres en prenant des mesures trop hâtives dans ce domaine. C'est ridicule.

Le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) a abordé cette question. Je vais citer un extrait de son discours. Je pourrais également citer le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. LeBlanc) qui a dit à peu près la même chose.

Je cite un extrait du hansard du 19 novembre 1976 alors qu'on soulevait la question pour la première fois et en traitait dans ce contexte. A la page 1217, on lit les propos suivants tenus par le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine:

> Même si, à première vue, de tels investissements dans les installations touristiques peuvent sembler attrayants, il faut, comme d'ailleurs pour tout ce qui touche aux Antilles du Commonwealth, étudier les incidences globales de cette initiative sur la région dans son ensemble. L'accroissement des investissements et du tourisme dans une région particulière aurait très probablement pour effet de priver d'autres pays des Antilles du Commonwealth des revenus qu'ils tirent de ces sources, l'effet entraînant dans son sillage un accroissement du niveau de chômage et une baisse de niveau de vie dans ces autres pays. Ce n'est certainement pas cet objectif que le député de Hillsborough (M. Macquarrie) poursuit.

Et il ajoute:

> Cela pourrait priver de capitaux les autres pays des Antilles et restreindre leur part habituelle du marché canadien.

Le député poursuit, prophétisant toutes sortes de malheurs parce qu'un comité mixte du Parlement du Canada a examiné ces questions de façon ordonnée. A mon avis, c'est de la foutaise, et rien de tout cela ne se produira.

Il est possible que les îles Caicos et Turks me plaisent, mais chaque fois que j'ai $500 ou $600, je vais à la Barbade et je ne modifierai pas mes habitudes, car cela dure depuis 25 ou 30 ans. Mon argent n'irait pas ailleurs, et même dans ce cas, cela n'aurait pas beaucoup d'effet. Vraiment, il ne faut pas attacher trop d'importance à ce genre d'argument. Je ne comprends pas l'intransigeance du gouvernement à ce sujet.

Comme je l'ai déjà dit sans ambages, la motion ne vise pas à créer une union politique et économique, mais plutôt à étudier la question, à voir si les assertions de certains membres du parti au pouvoir sont fondées. Je le répète, je pense tout au contraire que c'est faire preuve d'égoïsme que de refuser d'aider ceux qui aimeraient peut-être qu'on les aide sous prétexte qu'on pourrait ainsi aider quelqu'un d'autre. Ce raisonnement n'est pas très logique.

Pour ceux qui s'intéressent à cette question, ne fût-ce que de très loin, il existe certains documents et, au risque de faire un peu de publicité gratuite, je me permets d'attirer l'attention des députés sur un ouvrage réunissant une série de fascicules sur le Canada et le tiers monde qui a été édité par la filiale canadienne de la maison Macmillan. L'éminent député de Hillsborough y expose dans le menu détail la situation des Antilles vis-à-vis du Canada et du tiers monde. C'est là une étude poussée, un peu longue à lire, mais elle contient un grand nombre de renseignements fort utiles sur le sujet. Je suis sûr que si les députés lui consacraient une heure ou deux, cela modifierait leur point de vue sur cette question et les inciterait à voter en faveur de cette motion. Je leur recommande en particulier le chapitre sur le Canada et le tiers monde, intitulé *Le Canada et les Caraïbes*, dont l'auteur, M. Macquarrie, est un éminent spécialiste de ces questions et un ami et député de Hillsborough.

Les Antilles

Pour revenir au sujet de la motion qui nous est présentée, d'après moi, rien n'empêche réellement cette motion de passer à l'étape suivante. Je sais, par exemple, qu'il y a un petit groupe de ministériels qui sont fortement opposés à ce que cette motion soit renvoyée à un comité de la Chambre sous sa forme actuelle. Mais rien n'empêcherait un ministériel d'envisager, plus tard au cours du débat, la possibilité de renvoyer le sujet de la motion du député de Hillsborough à un comité parlementaire mixte ou à un comité de la Chambre. Quoi qu'il en soit, je demande aux députés d'en face et au gouvernement de nous laisser au moins continuer à démontrer aux Antillais que nous sommes sincères à propos des relations entre nos deux pays.

● (1630)

Qu'on nous donne au moins l'occasion de leur montrer que nous nous intéressons sérieusement aux problèmes qu'ils traversent actuellement, que nous sommes en mesure de les aider à planifier leur avenir, que nous pouvons étudier leurs besoins sociaux et les aider à améliorer leur système scolaire, que nous pouvons envisager d'autres formes d'aides à leur accorder et non pas nous contenter des programmes prévus à cette fin comme ceux de l'ACDI, de SUCO et autres, et du travail effectué à titre privé par les Églises, les groupes d'enseignants et le reste.

Que l'on songe au bien que nous pourrions faire dans cette partie du monde. J'exhorte les députés à ne pas se laisser prendre aux arguments égocentriques du gouvernement à cet égard. Cherchons ensemble des moyens d'exprimer notre amitié à ces gens et tâchons de leur démontrer très clairement que si jamais ils expriment le désir de resserrer les liens politiques et économiques qui unissent nos deux pays, il se trouverait au moins quelqu'un ici pour les accueillir à bras ouverts.

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, je veux parler de cette question depuis que j'en ai pris connaissance par les journaux. C'était bien avant mon entrée dans l'arène politique. Très sincèrement, je trouve cette proposition abominable et alarmante. La motion du député soulève un sujet qui a été abordé de maintes façons dans le passé; c'est certainement très sympathique pour les Canadiens que le travail et le froid accablent de rêver d'une île sous les tropiques.

On propose de nommer un comité spécial mixte pour étudier l'opportunité de chercher à favoriser des relations plus étroites avec les anciennes possessions britanniques dans les Antilles, telles que les îles Caicos et Turks et, si les habitants de ces îles donnent leur consentement, de négocier prochainement l'union économique et politique de ces îles avec le Canada. Il ne s'agit pas seulement ici d'une proposition anodine sur la création d'un comité, mais d'une proposition qui suppose des engagements sérieux. L'idée que renferme cette motion a été discutée à la Chambre en novembre dernier et en mai 1975; j'aurais pensé que la discussion aurait tout bonnement été close.

Une grande partie des pour et des contre ont déjà été exposés à la Chambre. J'aimerais cependant faire ressortir aujourd'hui certains points importants et expliquer la raison pour laquelle ils me préoccupent, ainsi que d'autres, je le crois. Je pense également que le gouvernement a des raisons sérieuses autres que politiques de résister à ces propositions.

La suggestion dont nous sommes saisis est certainement intéressante, et il semblerait à première vue que ce serait un bon moyen de poursuivre l'histoire de nos relations avec les Antilles membres du Commonwealth. Je crois cependant que la mesure constitutionnelle envisagée dans la motion du député, loin d'être l'apogée de ces relations, y apporterait plutôt une déformation et constituerait une dérogation au modus vivendi établi sur des bases généralement réussies entre le Canada et les Antilles du Commonwealth. Ce serait évidemment fort dommage.

J'aimerais retracer brièvement les relations étroites qui nous lient depuis longtemps avec les Antilles dans divers domaines, par exemple, les échanges commerciaux, l'investissement, l'immigration, les transports, le tourisme et l'éducation. Dans le domaine commercial, nous entretenons des échanges fructueux avec nos amis antillais, depuis de longues années, qui remontent à l'époque où la morue, la farine, le rhum et le sucre constituaient la base d'échanges florissants.

Avec l'accession à l'indépendance de certains des territoires des Caraïbes et au statut d'État associé pour d'autres, nous avons pu renforcer ces liens économiques. Lorsque les problèmes du développement se sont précisés et se sont faits plus urgents, nous avons joué un rôle de plus en plus important dans la lutte menée pour remédier à l'insuffisance des ressources des populations des Antilles. De nombreux habitants des Antilles du Commonwealth sont venus au Canada; certains ont combattu dans nos forces armées, dont le premier ministre de la Jamaïque, l'honorable Robert Manley, qui est venu ici l'année dernière en visite officielle.

L'échange de visites entre les chefs antillais et canadiens constitue un trait normal de nos rapports, et les conférences bisannuelles des chefs de gouvernement du Commonwealth nous donnent une chance de plus de reprendre des discussions officielles ou non entre amis qui jouent un rôle important dans le monde industrialisé et en voie de développement. A une échelle personnelle plus agrandie, et dans les domaines du tourisme, de l'éducation et de l'immigration, les populations du Canada et des Antilles du Commonwealth ont appris à mieux s'aimer et à s'aider davantage. Le Canada a ainsi acquis un nombre important de citoyens et de citoyennes, ces 15 dernières années particulièrement, qui se remarquent par leur beauté, leur compétence et leur valeur, tandis que nombre de Canadiens fortunés résident une partie du temps aux Caraïbes.

Outre le commerce et l'investissement, les transports sont un autre lien économique d'importance pour les deux parties.

Nous sommes en train de remplacer deux anciens accords de commerce, celui de 1925 et le protocole de 1966, par des relations modernisées fondées sur une reconnaissance réaliste des obligations des deux parties. Jusqu'à maintenant, trois rondes de négociations ont eu lieu et l'entente devrait être conclue cette année. Comme mon collègue l'a mentionné, CARICOM, la Communauté et le Marché commun des Caraïbes, tirerait profit de la coopération industrielle, et nous espérons que le nouveau traité contiendra des dispositions relatives à ce domaine. Je pense que le Canada y trouverait également son profit. Les députés savent que le Marché commun des Caraïbes comprend des États indépendants et les six îles du Vent et Sous-le-Vent, dont cinq n'ont pas encore acquis l'indépendance totale mais l'obtiendront probablement d'ici quelques années.

Voilà un exemple des efforts que nous faisons actuellement pour développer et faire évoluer nos relations avec les Caraïbes du Commonwealth en tenant compte des besoins et des idées d'aujourd'hui. Nous menons ces efforts dans un esprit d'égalité et d'indépendance, ce que je tiens à souligner. Le contraire irait directement à l'encontre de la tradition de confiance mutuelle que nous avons établie.

Je ne pense pas que nous devrions troubler ou remplacer une saine croissance naturelle et une association économique en faisant le geste exagéré, unilatéral et disproportionné d'annexer légalement au Canada un ou plusieurs petits territoires situés à des milles et des milles de distance.

Considérons les conséquences du projet à l'endroit des îles Turks et Caicos. Comment les gens réagiraient-ils ou seraient-ils affectés par un lien légal avec le Canada? Ne seraient-ils pas affectés psychologiquement et sociologiquement par la suppression de tout obstacle entre leur île et la lointaine mère-patrie? Je doute que les réponses soient connues. Leur économie ne serait-elle pas perturbée, disloquée par la brusque arrivée de capitaux? La chose peut paraître drôle mais, en vérité, c'est le problème qui se présente souvent dans le tiers monde. Sans doute que les investissements privés se concentreraient dans le tourisme, peut-être au détriment des projets d'expansion à long terme.

Il est vrai que les ressources du MEER et d'autres organismes du gouvernement canadien pourraient être affectées au développement des îles afin de leur assurer un niveau de vie égal aux membres de la Confédération. Cependant, un tel effort pourrait amener des tensions puisque les régions les moins développées du Canada devraient se partager les ressources avec la nouvelle région des Caraïbes. Assurément, dans les limites de nos moyens et conformément à notre héritage national fondé sur les principes de l'évolution vers l'indépendance, nous pouvons encourager le développement autonome de ces îles au lieu de considérer—encore moins réaliser—cette sorte de structure paternaliste prévue dans la forme d'adhésion proposée. Je pense que ce serait inévitable.

● (1640)

L'économie des îles Turks et Caicos est assez simple. Elle repose sur le tourisme et les résidents étrangers, y compris des Canadiens. Il est donc compréhensible que ces îles et leur population s'intéressent de façon amicale à notre pays. Toutefois, si nous les annexions légalement, même si c'est ce qu'elles désirent, nous devrions évidemment y relever les normes de service au niveau canadien. Le mécontentement des autres territoires des Antilles ayant un revenu par habitant égal ou inférieur serait inévitable et pourrait compromettre nos relations avec eux. Cela entraînerait sans doute une réaction en chaîne.

Le néocolonialisme n'est pas un mot très agréable, mais le Canada pourrait s'en faire accuser dans les tribunes internationales. Nous sommes fiers de la réputation dont nous jouissons dans ces organisations et à l'extérieur pour avoir soutenu les peuples coloniaux dans leur cheminement vers l'autodétermination et l'indépendance au cours des 30 dernières années. Il serait vraiment dommage que notre réputation soit ternie par des malentendus que créerait inévitablement l'absorption constitutionnelle de ces petits territoires. En allant ainsi à contre-courant, de façon inhabituelle, voire anachronique, nous pourrions compromettre nos relations avec d'autres pays en voie de développement qui, comme les Antilles, ont toujours traité avec nous sur le principe de la consultation mutuelle et qui nous ont respectés pour nos politiques anticoloniales et anti-apartheid et notre habitude de ne pas profiter injustement de notre force économique dans nos rapports avec les pays en voie de développement. Le Canada a toujours eu la conviction que ce serait aller à l'encontre de nos traditions et de nos intérêts supérieurs que de devenir une puissance impérialiste. Cela ne nous ressemblerait pas du tout.

Le député reconnaît que c'est une question des plus complexes; il suffit de regarder le texte de sa motion. Il dit que le gouvernement devrait être prêt à négocier une union économique et politique avec les pays des Antilles intéressés, si les habitants de ces îles le désirent. Mais arrêtons-nous un instant aux types possibles d'association constitutionnelle que le comité aura à examiner et à recommander. Bien sûr, il nous faut rejeter par principe tout accord mettant dans une situation d'infériorité l'un ou l'autre territoire. Même si une telle union était acceptable et avait l'appui de la population locale, c'est-à-dire les habitants des îles Caicos et Turks, nous violerions de fait le principe fondamental de non-intervention impérialiste. Nous sommes probablement le dernier pays au monde à vouloir entreprendre ce genre d'activité. Nous nous y refuserions à une époque où le droit à l'indépendance complète est accordé même aux plus petits états.

Si nous écartons donc tout lien de dépendance, la solution qui reste est celle d'une place à part entière dans la Confédération, c'est-à-dire en fin de compte du statut de province, car on ne peut certainement pas songer à les incorporer à une province existante, et d'autre part les dispositions qui ont été adoptées à l'égard du Yukon et des Territoires du Nord-ouest, et qui répondaient aux besoins particuliers du Grand Nord, ne conviendraient pas à des territoires d'outremer. Surtout quand ces territoires se trouvent sous les tropiques. Allons-nous songer sérieusement à imposer aux Îles Turks et Caicos toute la panoplie des pouvoirs provinciaux, la participation aux conférences des premiers ministres, avec voix au chapitre lorsqu'il s'agit de modifier notre constitution? Certainement pas.

Je comprends que le député se préoccupe en toute bonne foi d'assurer le respect des engagements contractés depuis longtemps pour le maintien de bonnes relations avec les Antilles du Commonwealth et pour aider ces pays à ce moment crucial de leur évolution. Mais ce n'est pas une association constitutionnelle qui permettrait à mon avis d'atteindre au mieux ces objectifs.

Je suppose que cela est particulièrement vrai en ce moment même où nous nous soucions tant de nos relations avec l'une de nos provinces, le Québec. Il est très souhaitable que le Canada continue d'accorder, au nombre de ses engagements internationaux, une grande priorité à ses relations avec les Antilles du Commonwealth. Il ne serait cependant pas dans les meilleurs intérêts de ces dernières que l'on établisse un comité comme celui que recommande le député, car cette mesure serait susceptible d'exciter les intérêts et la spéculation et détournerait peut-être notre attention de l'urgente nécessité qu'il y a à remédier aux problèmes actuels du Québec. Il ne faudrait absolument pas, et j'insiste sur ce point, considérer le rejet de cette motion comme un manque d'intérêt de la part de la Chambre des communes à l'égard des Antilles du Commonwealth et plus particulièrement à l'égard des petits pays qui éprouveraient une telle difficulté à se constituer en entités indépendantes viables.

A mon avis, nous devons continuer à entretenir des relations saines et équilibrées avec le Commonwealth antillais. Il va sans dire que cela implique le maintien d'importantes relations commerciales et la poursuite de notre programme d'aide au développement, même si la façon dont cette aide est accordée est fonction des exigences particulières de chaque pays et de l'évolution des institutions qui permettent une plus grande collaboration régionale. Ces idées n'ont rien de nouveau. Elles ont toujours marqué nos relations avec les pays du monde entier, surtout le tiers monde. En fait, notre expérience avec les pays du tiers monde devrait nous aider beaucoup dans nos relations avec le Commonwealth antillais. Bien entendu, je ne parle pas simplement de la CARICOM, mais aussi d'institutions comme la Banque de développement antillaise et l'Université des Antilles. Le Canada participe depuis longtemps à ces organismes qui visent à promouvoir le développement économique et scolaire des pays membres du Commonwealth antillais.

Il va sans dire que le Canada continuera de s'intéresser à titre amical mais non importun—et importun est le mot-clé—au développement politique et économique des Antilles du Commonwealth. Pour les différentes raisons que j'ai exposées, cependant, il ne serait avantageux pour aucun de ces pays ni pour le Canada qu'un comité parlementaire étudie sérieusement la possibilité d'un lien constitutionnel. Cela risquerait de nuire aux bons rapports qui existent à l'heure actuelle. Monsieur l'Orateur, c'est pour ces importantes raisons que j'exhorte la Chambre à ne pas accepter la motion.

● (1650)

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, je suis toujours impressionné par les motions présentées par le député de Hillsborough (M. Macquarrie), parce qu'il nous «fabrique» toujours quelque chose de très intéressant à discuter à la Chambre, surtout à l'heure des députés. J'ai l'impression que les fatigues de l'hiver que nous venons de terminer ont peut-être engendré une espèce de fatigue de l'esprit d'engouement pour les pays chauds, ce qui a peut-être meublé sa pensée lorsqu'il a présenté sa motion à la Chambre.

[M. Philbrook.]

Le fait d'établir un lien économique, politique ou autre avec ces îles des Caraïbes me porte un peu à sourire, parce que toutes les puissances du monde se sont débarrassées, et c'est le mot juste, volontairement ou involontairement de leurs possessions, à l'extérieur de leur territoire. Je ne vois pas pourquoi le Canada, presque grand comme un continent, avec des problèmes régionaux, avec des inégalités économiques à travers tout son territoire, pourrait s'amuser à aller «flirter» pour que les îles du Sud deviennent une espèce d'Hawaii ou de Floride du Canada.

Nous n'avons aucune expérience dans ce genre d'industrie touristique, sauf que Air Canada annonce toujours les envolées vers les 14 soleils. Il faudra peut-être appeler cela maintenant les envolées vers les 16 soleils, mais je trouve cela tout à fait inadéquat. A mon avis, que l'on puisse «s'embaumer» à aller faire du commerce touristique ou tenter par d'autres moyens d'envoyer les Canadiens passer l'hiver dans ces îles des Caraïbes, je crois bien que beaucoup d'autres problèmes plus importants surgissent au Canada, et je pense justement à une question de territoire. Pourquoi ne pas améliorer le territoire que nous avons, la région de la capitale nationale . . .

M. Béchard: Les Îles-de-la-Madeleine!

M. Isabelle: . . . où tout le monde vit dans un territoire donné qui s'appelle la région de la capitale nationale? Mais personne connaît l'histoire en profondeur de la région de la capitale nationale? Personne ne connaît les inconvénients qu'ont eu à subir les gens qui demeurent soit du côté québécois ou du côté ontarien de la région de la capitale? Pourquoi ne pas s'attacher à tenter de trouver une solution pour qu'à l'intérieur de cette région économique, qui est la même d'un côté comme de l'autre de l'Outaouais qui a été adoptée, créée par un acte du Parlement en 1958, que l'on appelle la région de la capitale nationale, pourquoi ne pas s'acharner à faire des efforts pour créer un meilleur mode de vie à l'intérieur de cette région? De grandes disparités existent, monsieur le président, dues au fait que le Parlement canadien n'est pas chez lui, parce qu'il est situé dans une province qui s'appelle l'Ontario. Nous parlons de la région de la capitale canadienne parce que le gouvernement canadien a des édifices de l'autre côté de la rivière. Il serait beaucoup plus simple que le Parlement canadien soit chez lui dans une région où il est le maître, où il peut faire ses lois, où il peut voir à l'éducation, où il peut devenir une sorte de laboratoire. Cela peut servir d'expérience pour le bilinguisme ou pour toute autre chose, que ce soit de la Fonction publique, l'administration publique, ou simplement sur le plan universitaire, afin que le Parlement du Canada ne soit pas divisé ou ne soit pas pris à la remorque par les gouvernements ontariens et québécois. Ils se divisent la capitale du Canada. Et j'aimerais bien que le député de Hillsborough, connaissant ses connaissances approfondies sur des sujets historiques, puisse présenter à la Chambre, surtout à l'heure des députés, soit sous forme de motion ou simplement de bill privé, une mesure traitant de cette fameuse région de la capitale nationale, pour en faire, une fois pour toutes, un genre de district fédéral, pour que la capitale du Canada soit réellement la capitale du Canada.

Après cela, on pourrait peut-être considérer le fait d'aller se faire chauffer la «couenne» au soleil, une fois les problèmes de la région et les autres, inhérents à la vie canadienne, réglés. Je suis sûr que d'autres députés intelligents, parce que je n'en connais pas beaucoup qui ne sont pas intelligents, vont certainement, à un certain moment, coucher une idée sur papier, afin que cette idée que je viens de donner puisse être transmise à ceux qui pourront certainement la discuter un jour ou l'autre.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Présentez votre propre motion.

M. Isabelle: J'en ai une, mais je ne veux pas en discuter maintenant. J'essaie d'abord de faire valoir mon idée afin que tout le monde comprenne lorsque je présenterai ma motion.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Isabelle: Monsieur le président, je pense bien que c'est une idée très valable, et je pense aussi que ce lien économique et politique engendrerait certainement des problèmes, notamment pour l'Armée canadienne. Je sais que les membres des forces armées canadiennes voudront certainement être en service de temps à autre dans ces îles. Mais s'il y avait un conflit quelconque, je me demande si ce serait très efficace, parce qu'on sait que notre quincaillerie n'est pas tout à fait à point encore.

Nous serions peut-être beaucoup mieux de demeurer avec notre quincaillerie de l'armée. L'armée est excellente, mais sa quincaillerie devrait être renouvelée, améliorée, modernisée, avant qu'on se lance dans l'aventure d'aller chercher des îles un peu partout dans le monde, afin que les Canadiens puissent s'y rendre l'hiver pour se faire chauffer la «couenne» au soleil. Je les inviterais à aller en Floride. C'est moins loin, c'est trois heures en avion, la Floride est déjà organisée sur le plan touristique, et on dépenserait beaucoup moins d'argent. On peut y téléphoner facilement, et avant qu'on mette à point un service touristique efficace et adéquat dans ces îles-là, je pense que la question d'être pionnier est terminée. Nous avons été pionniers depuis quelques siècles, ici au Canada, et je pense bien que ce n'est pas une aventure très très alléchante à recommencer.

Alors, j'espère que mes collègues ne m'en voudront pas de parler encore un peu sur cette motion afin qu'elle ne voie pas le jour. Et je suis sûr que si je peux simplement leur tendre la ligne, afin que, comme le mentionnait mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), cela incite mes collègues à regarder le bill que j'ai présenté en Chambre justement sur l'amendement de l'article 16 de la Constitution. Je ne veux pas en parler immédiatement, parce que je sais que mes collègues très intelligents ici ont beaucoup d'autres travaux à faire avant de s'occuper de la région de la capitale canadienne. Mais si c'est une indication que je leur donne aujourd'hui, sous l'inspiration de mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre, j'en suis très heureux.

● (1700)

J'invite donc tous mes collègues de la Chambre et tous les organismes du Canada à se pencher sur la modification de l'article 16 de la Constitution, par laquelle il serait possible de changer, pas Ottawa comme la capitale du Canada, mais que la région de la capitale canadienne devienne la capitale du Canada. Que nous soyons partie de la province de Québec, ou d'une autre, peu importe . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité des dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

PROPOSITION D'AFFECTATION À LA CRÉATION D'EMPLOIS DES RESSOURCES DES PROGRAMMES NON ESSENTIELS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Ma motion a trait aux déclarations du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, celui-ci a affirmé que les travailleurs canadiens ne sont pas disposés à payer le coût d'une diminution du chômage. Comme nous pouvons voir qu'en ce moment les ministres de Sa Majesté dans leurs déclarations rivalisent d'arrogance et de dureté à l'égard du million d'hommes et de femmes que les politiques du gouvernement ont contribué à jeter sur le pavé, je demande à proposer, appuyé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de veiller en toute urgence à réduire le chômage en consacrant immédiatement les ressources de programmes infructueux et futiles à la création d'emplois.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

LE NORD CANADIEN

PROPOSITION DE SUSPENSION DU FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion relativement à une question urgente et pressante. Comme l'explosion d'un puits de pétrole survenue en fin de semaine dans la mer du Nord a fait ressortir les risques énormes que comporte le forage au large des côtes et comme, selon le ministère de l'Environnement, il serait impossible de contenir et de nettoyer les dégâts que causerait un accident semblable dans la mer de Beaufort, faute du matériel nécessaire et en raison de l'inaccessibilité de la zone de forage, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de ne pas faire droit à la demande soumise par la société Dome Petroleum de poursuivre le forage au large de la mer de Beaufort cet été et que ce forage soit suspendu tant qu'on n'aura pas prouvé qu'on dispose des moyens techniques nécessaires pour prévenir un désastre écologique en cas d'explosion d'un puits de pétrole.

M. l'Orateur: Les dispositions de l'article 43 du Règlement exigent que la Chambre donne son consentement unanime avant qu'une telle motion ne soit présentée. Ce consentement est-il donné?

Des voix: Non!

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON PROPOSE QU'UNE MODIFICATION DE LA LOI SUR LA BANQUE DU CANADA PERMETTE À CETTE BANQUE DE CONSENTIR DES PRÊTS À UN TAUX ÉGAL AU COÛT D'ADMINISTRATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante et même urgente.

Étant donné le fait que le gouvernement, en vertu du bill C-39, retarde l'adoption et l'étude d'un projet de loi ayant pour objet la révision de la loi sur les banques; étant donné que les banques à charte créent 84 p. 100 de la masse monétaire en monnayant le crédit de la nation, ce qui contribue à augmenter de façon phénoménale la dette nationale brute de notre pays; et étant donné que la loi sur les banques actuellement en vigueur constitue en quelque sorte un monopole du crédit et maintient par le fait même un système monétaire privé et parallèle au système monétaire de l'État, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre presse le ministre des Finances (M. Macdonald) de présenter dans les plus brefs délais un projet de loi ayant pour objet de réviser la loi sur les banques à charte ainsi que la loi sur la Banque du Canada, de manière à autoriser celle-ci à consentir des prêts à long terme au gouvernement fédéral et aux provinces à un taux d'intérêt ne dépassant pas les frais normaux d'administration, afin de mettre un frein à la croissance des dettes publiques.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Navigation sur la côte ouest

● (1410)

[*Traduction*]

LES POSTES

OPPOSITION À LA SUPPRESSION DE L'EFFIGIE DE LA REINE SUR LES TIMBRES DE 12 CENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Au sujet d'une question pressante et urgente, je demande le consentement unanime de la Chambre, en conformité de l'article 43 du Règlement, pour présenter une motion visant à condamner la toute dernière initiative du gouvernement qui, sans avoir l'air d'y toucher, minimise l'importance de la monarchie, en supprimant l'effigie de la reine sur les timbres de 12 cents; c'est la première fois dans l'histoire où le portrait du monarque n'apparaît pas sur le timbre définitif. Ce faisant, le gouvernement méconnaît que la Couronne fait partie intégrante du Parlement du Canada, aux côtés du Sénat et de la Chambre des communes.

M. l'Orateur: Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DU TRANSPORT MARITIME SUR LA CÔTE OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Huntington (Capilano): Je demande à présenter une motion au sujet d'une affaire pressante et urgente par suite du grave isolement des localités de la côte septentrionale de la Colombie-Britannique et de la hausse du coût du service-marchandises. Si je demande à présenter cette motion, c'est que le favoritisme libéral en Colombie-Britannique cause beaucoup d'ennuis aux habitants des localités de la côte septentrionale de la Colombie-Britannique qui sont maintenant privés d'un service sûr pour l'acheminement de leurs denrées alimentaires et autres biens. Étant donné que le ministre des Transports a décidé d'abolir la subvention de 3.7 millions de dollars à la société Northland Navigation sous prétexte que Rivtow pouvait fournir le même service aux localités de la côte septentrionale sans augmenter les prix et sans subvention, et que, ce faisant, le ministre a sabordé une entreprise parfaitement viable et privé de leur emploi des pêcheurs, débardeurs et autres travailleurs de la côte de la Colombie-Britannique, et puisque les hausses de 15 à 70 p. 100 du tarif marchandises que Rivtow a annoncées récemment pour le transport à destination des localités de la côte septentrionale coïncident avec l'octroi par le ministre des Transports d'une nouvelle subvention de 8 millions de dollars pour exploiter le réseau de transbordeurs entre l'île de Vancouver et le continent, ce qui accroît encore le coût de la vie élevé des habitants de la côte septentrionale . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le préambule que permet le Règlement ne doit servir qu'à expliquer la nature urgente de l'objet de la motion. Si le député veut présenter une motion, qu'il le fasse.

[M. l'Orateur.]

M. Huntington: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je propose, avec l'appui du député de Victoria (M. McKinnon):

Que le comité permanent des transports et des communications enquête sur toute la question des transports et sur le besoin de subventions fédérales sur la côte ouest du Canada et qu'il fasse rapport à la Chambre.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SPORTS

L'ABSENCE DE MEILLEURS JOUEURS DE HOCKEY AU SEIN DE L'ÉQUIPE DU CANADA—DEMANDE D'EXPLICATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose:

Que la Chambre, devant la performance embarrassante de l'équipe du Canada au tournoi international de hockey de cette année, ordonne aux dirigeants de Hockey Canada—Alan Eagleson et Douglas Fisher—de comparaître devant le comité permanent approprié pour expliquer pourquoi ils envoient des joueurs de second ordre pour représenter le Canada au lieu d'envoyer nos meilleurs joueurs de hockey.

M. l'Orateur: J'accorde au député le bénéfice du doute quant au rapport qui existe entre la motion et la responsabilité administrative du gouvernement. Aussi, je signale que cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE PROTESTATIONS OFFICIELLES AUPRÈS DE CUBA RELATIVEMENT À LA MENACE CONTRE UNE ÉQUIPE DE PRISE DE VUES DE RADIO-CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. M. Don North, de Radio-Canada, et son caméraman ont été menacés le week-end dernier, à l'extérieur du consulat cubain à Montréal, par un agent de sécurité qui a pointé une arme à feu dans leur direction, en prétendant être de la GRC. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le solliciteur général fassent enquête dans cette affaire, de façon à établir notamment comment il se fait que des citoyens canadiens, employés de leur société nationale de radiodiffusion, puissent ainsi être menacés alors qu'ils se trouvent sur une propriété publique, et à quel titre Cuba est autorisé à retenir les services d'agents de sécurité pour surveiller son consultat, et que le Canada formule les protestations qui s'imposent par les voies diplomatiques normales.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article du Règlement, une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE TRANSPORT MARITIME DANS LA RÉGION CÔTIÈRE SEPTENTRIONALE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports à propos de la subvention de 8 millions de dollars qui a été accordée pour assurer le service de traversiers de la basse Colombie-Britannique. Voici ce que le ministre des Transports a annoncé le lundi 18 avril:

> Je suis très heureux d'avoir participé à la conclusion d'une entente qui prévoit l'octroi de subventions pour le service de traversiers qui relie Vancouver à l'île Vancouver, accédant ainsi à une demande formulée depuis longtemps par la province.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique a annoncé que cette subvention de 8 millions de dollars permettrait de réduire les tarifs sur la ligne de traversiers reliant l'île Vancouver au reste de la province. Voici la question que je m'évertue à poser depuis des mois: que va faire le ministre pour les personnes habitant les zones côtières du Nord de la Colombie-Britannique, maintenant que la société Rivtow a annoncé une hausse de 15 à 70 p. 100 des tarifs-marchandises?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les paroles que le député m'attribue dans le préambule de sa question sont exactes; par contre, jamais lors de mon séjour en Colombie-Britannique, le premier ministre de la province n'a tenu le genre de propos que lui prête le député. Cette entente qui scelle la volonté du gouvernement fédéral de subventionner le service de traversiers qui relie la ville de Vancouver à l'île Vancouver constitue un progrès important, certes. L'octroi de subventions pour le maintien du service qui relie l'île Vancouver à Prince Rupert et qui dessert les agglomérations éloignées du Nord constitue toutefois l'initiative la plus marquante; d'une manière générale, cette aide est très appréciée en Colombie-Britannique. Au terme de l'entente le gouvernement provincial est responsable de la surveillance et de l'administration générale des services de traversiers provinciaux provisoires de la région. C'est stipulé clairement. D'après cet accord, la province doit également veiller à maintenir une certaine qualité des services. Je préférerais attendre d'avoir le libellé exact de cet accord, plutôt que de me lancer dans une paraphrase.

LE MOTIF DE LA MISE EN PLAN DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT ACRES SUR LE TRANSPORT SUR LA CÔTE OUEST

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au même ministre. A-t-il pris connaissance de la soumission que la Northland Navigation a faite en

1974 ainsi que du rapport Acres sur le transport sur la côte ouest qui proposait un plan de service maritime pour la côte nord de la Colombie-Britannique? Selon ce plan, on aurait pu réduire de $250,000 par année en dollars constants le montant de la subvention sur une période de sept ans. Le ministre peut-il nous dire pourquoi on n'y a pas donné suite?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on a beaucoup parlé de ces divers documents et plans à la Chambre. Ceux-ci s'inspirent d'une conception fausse des moyens d'assurer ce service dans la région. Le député oublie de mentionner qu'il aurait fallu consentir d'importantes immobilisations pour donner suite à ce projet. On aurait continué à donner un service inefficace comparativement aux solutions beaucoup plus rentables qu'on savait possibles à l'époque.

LA SITUATION ALARMANTE DES TRANSPORTS SUR LA CÔTE NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre n'est pas tout à fait exacte. Les dépenses dont il parle auraient été assurées par la compagnie et non par le gouvernement.

Je voudrais lui poser une autre question. La Rivtow avait déclaré publiquement qu'elle pouvait assurer un service régulier sur la côte nord sans subvention mais elle a annoncé dernièrement son intention de majorer ses tarifs entre 15 et 70 p. 100, ce qui entraînera une importante hausse du coût de la vie dans les régions du nord. Le ministre reconnaît-il maintenant qu'il a agi impulsivement après avoir été mal informé par ses conseillers du ministère et le député de Skeena et peut-il nous dire ce qu'il entend faire pour corriger le gâchis qui existe dans les transports sur la côte nord de la Colombie-Britannique?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, pour assurer un meilleur service-voyageurs et service-marchandises aux localités situées sur la côte-nord de la Colombie-Britannique, il fallait séparer les deux genres de services ce qui, à long terme, les rendra plus rentables et donnera un meilleur rendement pour les sommes dépensées, surtout parce qu'on pourra prendre les voyageurs et les mener à leur destination plus rapidement du fait qu'ils ne seront plus retardés par le transport des marchandises.

Une voix: Quand?

M. Lang: La hausse des taux mentionnée par le député et plutôt sélective et trompeuse. Bien sûr qu'avec le temps on peut s'attendre à certaines augmentations des coûts. Comme je l'ai dit plus tôt, la question fondamentale de la surveillance et des mesures à prendre pour assurer un service satisfaisant à cette région incombe clairement désormais au gouvernement de la province. C'est un des avantages de la décentralisation que de permettre à un gouvernement de contrôler et d'exploiter le réseau, au lieu que les responsabilités soient morcelées comme autrefois ce qui entraînait la confession.

Une voix: Qu'on laisse à Jack le soin d'arranger les choses!

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports. A la page 1125 du hansard du 18 novembre dernier, il a déclaré qu'on n'avait pas supprimé la subvention à la côte ouest pour souci d'économie mais plutôt pour utiliser ces fonds pour assurer un meilleur service de transport à cette région. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles améliorations ont été apportées aux transports sur la côte nord de la Colombie-Britannique afin de sortir cette région du chaos dans lequel elle se trouve actuellement?

● (1420)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, il faudrait peut-être demander ces renseignements d'une autre façon, car la réponse serait plutôt longue.

L'OPPORTUNITÉ DE LA DÉMISSION DU MINISTRE D'ÉTAT AU SPORT VU L'ABSENCE D'AMÉLIORATION DES MOYENS DE TRANSPORT MARITIME CÔTIER DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question supplémentaire au premier ministre suppléant. Il y a quelques mois, le ministre d'État à la santé et au sport amateur a déclaré qu'elle présenterait sa démission si les moyens de transport dans le nord de la Colombie-Britannique n'étaient pas améliorés dans les six semaines. Comme rien n'a été fait en ce sens, le premier ministre suppléant accepte-t-il cette démission qui serait présentée, a-t-on dit, par le ministre chargée de la Santé et du Sport amateur?

M. Baker (Grenville-Carleton): Pourquoi ne pas l'envoyer faire un peu de course?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il n'en est pas question. Le ministre responsable des sports et des loisirs est, à mon avis, un membre du cabinet d'une grande compétence et d'une grande utilité, et nous la garderons avec nous si elle veut bien rester.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT—LA POSITION DU MINISTÈRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. La grosse éruption de pétrole survenue en fin de semaine dans la mer du Nord illustre bien les risques énormes que présente le forage en mer, risques qui sont encore plus grands dans la mer de Beaufort. Par ailleurs, un sous-ministre adjoint du ministère a dit à un comité il y a trois semaines qu'il serait en faveur de cesser toute activité de forage, d'un point de vue strictement écologique. S'agit-il là de l'opinion officielle de son ministère? Quelle recommandation a-t-il faite au cabinet concernant le forage auquel la Dome Petroleum est censée procéder dans le mer de Beaufort cet été?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, si le député lit les nouvelles concernant les conditions dans lesquelles s'effectuent les forages dans la mer du Nord, il devra convenir des difficultés qui s'y présentent. Selon de nombreux spécialistes, les conditions sont aussi difficiles que dans la mer de Beaufort, sauf que l'accès à la mer de Beaufort est limité à cause des glaces. Pour ce qui est de la position de mon ministère, nous étudions actuellement le rapport sur la saison de forage 1976. Je m'entretiendrai avec mes collaborateurs cette semaine pour évaluer notre position et je ferai des recommandations à mes collègues. Dans des conditions comme celles qui existent dans la mer de Beaufort, il est évident que les forages ne peuvent être dénués de danger. Même après des années de plus de perfectionnement techniques il n'y aura pas, j'imagine, de moyen à toute épreuve. Personne ne le prétend. Il faut toutefois évaluer ces risques en regard d'autres facteurs, et le cabinet devra prendre une décision à ce sujet dans les semaines à venir.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Personne ne parle d'absence totale de risques. En l'occurrence, c'est toujours de risques réels ou minimums qu'il s'agit. Je voudrais poser au ministre la question suivante. Étant donné que les rapports établis par son ministère démontrent qu'en cas de fuite dans la mer de Beaufort, on serait totalement impuissant et que, d'après un rapport du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, la société Dome Petroleum a perdu le contrôle d'un de ses puits de forage l'année dernière et a dû l'abandonner sans pouvoir le sceller parfaitement, le ministre pourrait-il nous dire sur quoi il se fonde pour affirmer que les forages dans la mer de Beaufort comporteront moins de risques au cours de la saison prochaine qu'au cours de la saison dernière?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, je n'ai encore tiré aucune conclusion que ce soit. C'est pourquoi j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère d'examiner tous les incidents qui ont pu survenir, ainsi que les circonstances dans lesquelles ils se sont produits, et de voir s'il y aurait lieu d'imposer des règlements plus sévères en matière de forages s'ils doivent se poursuivre, avant de faire nos recommandations au cabinet. De toute évidence nous ne sommes pas le seul ministère concerné, mais notre principal souci c'est la protection de l'environnement. C'est notre préoccupation actuelle et cela continuera à l'être.

M. Broadbent: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre n'a toujours pas précisé la position de son ministère, et je voudrais bien qu'il le fasse cet après-midi. Comme je l'ai dit dans ma première question, un haut fonctionnaire de son ministère a déclaré à un comité, il y a trois semaines, qu'à cause du danger que cela représentait pour l'environnement, le ministère s'opposait à ce que les forages continuent dans la mer de Beaufort. Je voudrais que le ministre nous dise si un élément nouveau apparu depuis trois semaines l'a fait changer d'avis sur cette question et, sinon, lui demander pourquoi il ne demande pas la suspension temporaire de tous forages dans la mer de Beaufort, jusqu'à ce qu'on ait mis au point des moyens sûrs de protéger l'environnement? [*Français*]

M. LeBlanc (Wesmorland-Kent): Monsieur le président, il semble que j'aie moins de facilité à m'exprimer en anglais qu'en français, je vais donc répondre dans la langue qui m'est la plus familière. Ce que j'ai dit, ce que j'ai voulu dire et ce que je répète, c'est que nous sommes en train d'examiner le rapport des experts pour la saison 1976. Lorsque nous aurons examiné ce rapport en fonction des risques, et surtout des améliorations possibles aux conditions de forage qui pourraient être imposées pour la saison 1977, nous aurons déterminé une position du ministère de l'Environnement. Je dis à l'honorable député que nous n'avons pas encore déterminé de façon absolu-

ment finale notre position. Évidemment, dans les conditions idéales, nous préférons qu'il n'y ait pas de forage, à cause des dangers entraînés. Je ne nie pas du tout qu'il y ait des dangers. Quelle sera la décision du conseil des ministres, je pense que cela reste à voir.

* * *

LES FINANCES

LES RAISONS DU RETARD DE LA RÉVISION DÉCENNALE DE LA LOI SUR LES BANQUES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné que tous les dix ans, d'après la loi, le gouvernement canadien doit présenter une mesure visant à réviser la loi sur les banques, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les raisons majeures d'intérêt public qui ont été invoquées pour que le gouvernement présente un projet de loi visant à retarder la présentation et l'étude d'une mesure visant à réviser la loi sur les banques? En deuxième lieu, étant donné que dans le projet de loi on parle de 20 jours de session durant le mois de décembre, ce qui reporterait à 1978 l'étude d'un tel projet de loi, le ministre peut-il expliquer à la Chambre les raisons majeures qui ont été mises de l'avant pour justifier un tel retard?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il y a deux raisons. En premier lieu, nous avons reçu beaucoup d'instances de quelques groupes, non seulement des intéressés au Livre blanc, mais aussi des caisses populaires et les *Credit unions* de toutes les régions du Canada. Nous considérons maintenant les instances faites au sujet du Livre blanc, et c'est pour prendre des décisions à la suite de telles instances que nous avons retardé la présentation du nouveau projet de loi sur les banques.

Il reste aussi beaucoup de problèmes d'ordre technique et juridique au sujet de ce projet de loi, mais j'espère qu'au début de l'été nous les aurons résolus et que nous pourrons avoir un texte final à présenter au Parlement à l'automne. Je dois dire que je suis disposé à discuter de ces nouvelles mesures prévoyant une extension de la présente loi sur les banques, et nous aurons certainement l'occasion de le faire à la Chambre et au comité.

LA POSSIBILITÉ POUR LA BANQUE DU CANADA DE CONSENTIR AUX PROVINCES DES AVANCES POUR PLUS DE SIX MOIS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Je remercie le ministre de ses explications, et avec votre permission, monsieur le président, je voudrais lui demander s'il pourrait dire à la Chambre, si lors de la présentation du projet de loi dont il vient de faire mention, il y aurait un projet de loi supplémentaire ou si dans le même projet de loi on inclura une modification à la loi sur la Banque du Canada, de façon qu'en 1977-1978 et au cours des années qui viendront, il lui soit possible de remplir véritablement un rôle fondamental dans notre pays en faisant des avances aux gouvernements provinciaux pour des périodes dépassant six mois tel que prévu actuellement par la loi?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je dois admettre qu'il faudra peut-être que j'étudie les motions que l'honorable député a présentées au commencement de cette session, et au sujet de ses questions, je ne saisis pas exactement les propos de l'honorable député.

● (1430)

[*Traduction*]

LE NOMBRE PRÉVU DE NOUVEAUX EMPLOIS DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE GRÂCE AUX STIMULANTS FISCAUX EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Certaines questions ont été posées la semaine dernière à la suite de la publication, par le Conseil économique du Canada, d'un rapport sur l'incidence des programmes fédéraux d'expansion régionale. Par ailleurs, certaines rectifications ont été faites au cours de la fin de semaine à propos de l'efficacité des programmes d'aide du ministère de l'Expansion économique régionale en général. Le taux de chômage a progressé très rapidement dans les cinq provinces de l'Est. Par ailleurs, alors qu'on prévoit pour 1977 une hausse générale de 3.7 p. 100 des investissements du secteur privé, en dollars constants, les investissements devraient fléchir de 10.7 dans la région de l'Atlantique. Aussi, d'après les prévisions de son ministère, le ministre peut-il dire combien d'emplois seront créés grâce aux mesures fiscales, et notamment aux taux d'imposition variables, annoncées dernièrement dans le budget?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je répète la réponse que j'ai faite la semaine dernière à ce sujet: je ne pense pas qu'il soit possible de donner des chiffres précis, au niveau régional, ni même à l'échelon provincial, sur l'incidence exacte d'une mesure de stimulation économique de ce genre. C'est pourquoi, je ne puis malheureusement pas citer des chiffres précis à ce sujet.

A propos du préambule de la question, j'aimerais dire ceci: le taux de croissance économique, surtout dans les provinces les plus orientales, est une question qui nous a toujours beaucoup préoccupé et qui nous préoccupe encore d'ailleurs. La belle preuve, c'est que le gouvernement engloutit d'énormes sommes d'argent pour essayer de stimuler l'économie de ces régions. Nous étudierons très attentivement le rapport du Conseil économique et les changements qui y ont été apportés pour voir comment on peut encore améliorer les programmes actuels.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a déclaré mercredi dernier que les cinq provinces de l'Est ne lui avaient pas encore dit ce qu'elles pensaient de cette nouvelle mesure fiscale et que le nombre de chômeurs dans ces provinces est passé de 87,000 en mars 1976 à 113,000 cette année, ce qui indique que même des programmes comme Canada au travail ne créeront en moyenne que 18 jours et demi d'emploi, peut-il nous dire comment, de l'avis de son ministère, cette initiative fiscale se traduira en termes d'emplois et dans quelle mesure elle sera efficace car, sans cette information, les Canadiens auront l'impression que le gouvernement procède à l'aveuglette?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, à entendre le député, on croirait qu'une mesure fiscale de ce genre peut se traduire instantanément par des investissements dans les provinces de l'Atlantique ou dans d'autres parties du Canada. Nous cherchons à attirer les investissements et nous croyons que la mesure prévue dans le budget, mesure qui accorde des crédits d'impôt au chapitre des investissements deux fois plus élevés que ceux prévus dans d'autres parties du Canada, aura d'heureuses répercussions dans ce domaine. Je le répète, je ne pense pas qu'on puisse citer des chiffres précis ni qu'on doive essayer logiquement de citer des chiffres précis concernant diverses décisions qui seront prises surtout dans le secteur privé.

LE PROJET DE CONFÉRENCE RÉUNISSANT LES MINISTRES DES FINANCES ET DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET LES DIRIGEANTS DES PROVINCES MARITIMES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre n'essaiera pas d'éviter de dévoiler les projections réfléchies qu'a faites son ministère, je crois, concernant cette mesure fiscale, car autrement il se pourrait qu'on ne prenne pas au sérieux les hypothèses du ministre concernant les modifications fiscales.

Comme il a dit, dans sa réponse mercredi dernier, qu'il réfléchirait à la possibilité de tenir une réunion où, en plus de lui-même, le ministre de l'Expansion économique régionale et les gouvernements des provinces de l'Atlantique seraient conviés, le ministre peut-il nous dire si une décision a été prise à ce sujet? Sinon, quand cette décision sera-t-elle annoncée?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, monsieur l'Orateur. Je le répète, mon bureau n'a reçu jusqu'ici, que je sache, aucune demande concernant le budget ou la nécessité de tenir une pareille réunion.

PROPOSITION D'ÉTUDE DE L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME MEER DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Le Conseil économique du Canada a reconnu la semaine dernière que des erreurs dans l'évaluation statistique du programme MEER peuvent lui avoir grandement fait surestimer l'effet que ce programme avait sur la création d'emplois. Puisque le rapport lui-même indique que le MEER a remporté beaucoup moins de succès que le gouvernement ne l'a prétendu et que le rapport exagère indûment l'efficacité de ce programme, le ministre est-il prêt à entreprendre une étude générale pour déterminer si le programme MEER réussit à éliminer les disparités régionales et notamment à créer de l'emploi dans les provinces de l'Atlantique?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y aurait lieu tout d'abord d'examiner si en général on peut se fier au rapport du Conseil économique lui-même. Puisque le Conseil a reconnu qu'il avait eu tort, nous tenons à aborder avec prudence son analyse et ses corrections de cette analyse, et c'est précisément ce à quoi mon ministère s'emploie actuellement.

[M. MacDonald (Egmont).]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA PRÉSUMÉE RÉTICENCE DES CONTRIBUABLES À DÉFRAYER LA RÉDUCTION DU CHÔMAGE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Alors qu'il prenait part à l'émission CBC Newsmagazine, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a laissé entendre que les travailleurs canadiens n'étaient pas disposés à payer ce qu'il en coûterait pour réduire le chômage, c'est à dire de quatre à cinq milliards de dollars. Le gouvernement admet-il d'avis que l'on pourrait réduire le chômage sans conséquence désastreuse, mais qu'il ne fait rien pour y arriver? Le président du Conseil du Trésor peut-il soulever en outre cette question auprès du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans le but de lui faire déposer le rapport sur la création d'emploi d'où il semble avoir tiré ces chiffres?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je prends note des observations du député, monsieur l'Orateur, et j'en parlerai avec mon collègue.

L'AFFECTATION POSSIBLE À LA CRÉATION D'EMPLOIS DES RESSOURCES DES PROGRAMMES NON ESSENTIELS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je signale au ministre que la grande majorité des Canadiens sont grandement inquiets de constater que le chômage entraîne la perte de milliards de dollars en productivité et de millions de dollars en recettes fiscales. Comme le ministre des Finances a indiqué la semaine dernière que tous les programmes inutiles et non essentiels faisaient l'objet d'un examen, j'aimerais savoir si cet examen a véritablement lieu, si le président du Conseil du Trésor pourrait indiquer bientôt à la Chambre quels sont ces programmes inutiles et non essentiels et si les sommes qui y avaient été affectées pourraient aller à des programmes de création d'emplois? Le ministre est-il en mesure de répondre à cette question?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'utilité et l'efficacité de certains programmes le gouvernement et surtout le Conseil du Trésor s'efforcent constamment de surveiller les dépenses gouvernementales. Je signale au député que malgré les chiffres presque définitifs dont nous disposons pour 1976-1977—soit 750 millions de dollars de moins que l'engagement financier que nous avons pris il y a quelques mois—nous avons réussi quand même à affecter une somme supplémentaire de 150 millions de dollars au programme d'initiatives locales pour l'hiver 1976-1977. Malgré les réductions des dépenses ou la hausse des restrictions annoncées pour 1977-1978, nous avons réussi à fournir 358 millions de dollars au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour favoriser la création d'emplois. Dans le budget du 31 mars, nous avons pu accroître ce montant de 100 millions de dollars, tout en contenant les dépenses. Je crois que c'est un bon exemple de ce que mon collègue a dit.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a annoncé que ce changement ne se ferait pas sentir avant au moins cinq ou six mois. Le gouvernement continue-t-il de se ficher des chômeurs?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Madawaska-Victoria.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROJET DE CRÉATION D'UN OFFICE DE COMMERCIALISATION DES POMMES DE TERRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question est pour le ministre de l'Agriculture. Comme les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick semblent refuser la création d'un office provincial de commercialisation de ce produit, le ministre a-t-il un plan d'action pour favoriser la création d'un tel organisme au niveau régional ou national afin de protéger les producteurs des fluctuations du marché et de la concurrence des gros exploitants?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la création de l'office de commercialisation au Nouveau-Brunswick a été rejetée, je pense, par 11 voix. Seule la création d'un office provincial a été proposée aux producteurs. Mon secrétaire parlementaire a expliqué à la Chambre mes préoccupations à ce sujet. Ce produit est l'un de ceux dont la commercialisation est la plus désordonnée au Canada, selon moi. J'ai dit à ces producteurs de mettre de l'ordre dans leurs affaires et j'espère qu'ils le feront.

* * *

LES TRANSPORTS

LA SUBVENTION À LA NAVIGATION CÔTIÈRE DU NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE POURCENTAGE AFFECTÉ AU TRANSPORT DES MARCHANDISES

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne la question de la subvention de 8 millions de dollars. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la Colombie-Britannique s'est engagée à affecter cette subvention au transport des marchandises dans les localités du Nord, et dans quelle mesure? Autrement dit, quel pourcentage de cette subvention la province a-t-elle garanti au ministre qu'elle affecterait au soutien du tarif-marchandises, ou la province n'a-t-elle rien garanti à cet égard?

● (1440)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement provincial s'engage dans l'accord à assurer dans les eaux côtières le même bon service qui avait été antérieurement subventionné. Il s'engage en outre à verser les subventions d'appoint qui ont été maintenues pour plusieurs services précis. L'accord vise surtout à fournir à la Colombie-Britannique l'aide qu'elle demandait depuis longtemps pour le service de traversier entre Vancouver et Nanaïmo comme s'il s'agissait d'un prolongement de la Transcanadienne et entre Port-Hardy, ou la partie nord de l'île, et Prince-Rupert et pour desservir ces régions éloignées. Je suis fort surpris d'entendre le député parler comme si rien n'a été fait. Des progrès importants ont été réalisés dans ces nouveaux rapports entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

LES MOTIFS DU REJET DE L'OFFRE DE NORTHLAND NAVIGATION ET DE L'ABSENCE D'AUDIENCE PUBLIQUE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre va maintenant déposer l'entente pour que la Chambre puisse voir quelles dispositions elle pourrait y trouver. Le ministre a rejeté l'offre de l'entreprise Northland Navigation de dépenser 20.3 millions de dollars de son propre argent pour créer des installations d'embarquement et de débarquement de matériel ferroviaire comme le recommandait le rapport Acres. Dira-t-il maintenant à la Chambre pourquoi il a rejeté cette offre? De plus, pourquoi l'entreprise Northland Navigation n'a-t-elle pas obtenu une audience à ce sujet et pourquoi n'a-t-elle pas reçu une confirmation écrite?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ces choses, bien sûr, se sont passées il y a assez longtemps. L'analyse qu'on a continué de faire jusqu'à la fin de la période où la société Northland recevait des subventions d'appoint, c'est-à-dire la solution choisie, allait en fait coûter beaucoup plus cher que celles qui étaient possibles, sans offrir d'avantage appréciable pour l'ensemble du service.

* * *

LA LOI SUR LES BANQUES

L'ÉTUDE DU LIVRE VERT AU COMITÉ AVANT LA PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances au sujet du document qui a précédé la première lecture du bill C-39 tendant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne du Québec. Il y a eu certaines discussions au sujet du renvoi possible de ce document au comité compétent de la Chambre pour qu'il puisse l'étudier et analyser les propositions qui y sont contenues en prévision des importantes modifications qui seront apportées à la loi sur les banques. Le ministre a-t-il eu l'occasion de consulter le leader du gouvernement à la Chambre à ce sujet? Sinon, le fera-t-il pour que le comité puisse commencer à étudier publiquement les propositions qui sont contenues dans ce document en prévision d'une modification décisive à apporter à la loi sur les banques. Peut-être une discussion publique pourrait-elle aider au processus législatif.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le leader à la Chambre et moi-même avons discuté de cette question. En dernière analyse, il nous est apparu que certains éléments de la Chambre saisiraient l'occasion qu'offre ce mandat pour se lancer dans un débat prolongé. S'il était possible de confier un mandat au comité sans que la Chambre y consacre plusieurs jours, je consentirais volontiers à saisir le comité de la question. De toute manière, le comité examinera sous peu le projet de loi prolongeant l'application de la loi sur les banques jusqu'au début de l'an prochain. Je serais tout à fait disposé à confier cette tâche au comité et, à vrai dire, nous pourrions également lui renvoyer aussi le bill sans tarder, afin qu'il examine cette question assez complexe.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je pense pouvoir assurer au ministre des Finances que ce genre de mesure n'accaparerait pas plusieurs jours de débat. Tous les partis souhaitent qu'une étude soit entreprise. Le ministre aurait-il l'obligeance d'en parler à ses collègues du cabinet? Peut-être pourrions-nous revivre l'heureuse expérience dont la Chambre a profité à propos du bill sur l'immigration. Il serait très intéressant de s'écarter de la pratique courante et de tenir un débat public avant que la Chambre des communes soit saisie d'un projet de loi.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'y consentirais bien volontiers. Si la Chambre est d'accord, je vais proposer sur-le-champ une motion visant à renvoyer le Livre blanc sur les banques au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFRIQUE DU SUD-OUEST—LES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE DE TOURNHALLE ET LES PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. A l'occasion de l'arrivée en Afrique du Sud de membres canadiens d'une délégation à l'échelon supérieur de cinq pays occidentaux—les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne de l'Ouest et le Canada—en vue d'examiner la question de l'indépendance de l'Afrique du Sud-Ouest, le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada n'accepte aucune des conclusions de la conférence de Tournhalle de l'an dernier? Si oui, quelles sont les autres solutions que préconise cette importante délégation?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre note de cette question au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je dois avouer aussi que j'avais encore à l'esprit la question précédente et que je n'ai pas saisi le début de la question.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, ma question concerne la conférence à laquelle le Canada participe en Afrique du Sud. J'aimerais demander si l'on pourrait considérer cette participation comme présomptueuse, étant donné notre propre situation politique interne. En outre, le ministre peut-il dire dans quelle mesure la délégation du Canada s'est engagée à participer financièrement à la mainmise prévue sur ce territoire par les Nations Unies et si le Canada s'est aussi engagé encore une fois à participer à des activités indéfinies de maintien de la paix?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais examiner davantage la question avant de répondre au député.

M. Johnston: A 10 heures.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA LIGNE DE CONDUITE DU MINISTÈRE QUANT AUX ACTIVITÉS POLITIQUES ET À L'AMÉNAGEMENT DE BUREAUX DE CIRCONSCRIPTION SUR LES BASES MILITAIRES

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il confirmer que son ministère a pour principe d'empêcher les activités de campagne politique sur sa propriété, sauf pour des goûters pendant la période de convocation des élections, et si le ministère a pour politique de ne jamais permettre aux partis d'installer des affiches au nom de leurs candidats?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ignore de quoi le député veut parler au juste. Cependant, certains membres des Forces armées peuvent avoir accès au bureau de circonscription de leur député tout comme les autres citoyens.

M. Dick: En ce qui concerne les bureaux de circonscription, le ministère de la Défense nationale a-t-il pour politique de permettre à un député d'avoir un bureau de circonscription sur une base qui appartient au ministère?

M. Danson: Oui, monsieur l'Orateur, dans certaines circonstances, le député, quel que soit son parti, peut avoir un bureau sur une base du ministère si ce bureau ne nuit pas aux activités de la base. A mon avis, nous devons encourager les membres des Forces armées à faire appel aux services de leurs députés.

* * *

LES POSTES

LE MAINTIEN DE L'EFFIGIE DE LA REINE SUR LES TIMBRES DE 12 CENTS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du ministre des Postes. Maintenant que seuls les Edifices du Parlement figurent sur le timbre de 12¢ qui sera émis, je crois, la semaine prochaine, le ministre nous dirat-t-il s'il songe à conserver indéfiniment le timbre courant de 12¢ à l'effigie de la reine?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je déplore, tout comme le député, l'article erroné paru dans les journaux à la suite d'une dépêche de la PC. L'illustration du timbre de 12¢ comportera à la fois le portrait de la reine et la représentation des édifices du Parlement.

[*Français*]

LE NOM DU DESSINATEUR DU NOUVEAU TIMBRE DE 12 CENTS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre est-il disposé à dire à la Chambre si le dessinateur ou la dessinatrice de ce nouveau timbre est toujours l'Américain qui a dessiné une grande partie des timbres faisant l'objet des émissions canadiennes officielles?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur le président, je ne le crois pas. De toute façon, je vais m'en enquérir. Le dessin existait déjà, et j'ai cru, vu la question de l'unité nationale, qu'il était dans l'intérêt de tous d'émettre un nouveau timbre de 12c.

Ensuite, je voudrais signaler aux députés, qui sont d'ailleurs tous invités au lancement du timbre le 3 mai 1977, à la salle 200, Édifice de l'Ouest, qu'en effet, nous ne sommes pas le seul pays qui émet plus d'un timbre courant de la dénomination principale.

[*Traduction*]

LE MOTIF DE LA SUPPRESION DE L'EFFIGIE DE LA REINE SUR LES TIMBRES DE 12 CENTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le ministre exposer son alibi. Mais n'a-t-il pas lu que l'on avait demandé à l'un de ses hauts fonctionnaires d'expliquer ce changement et que ce dernier avait répondu ne pouvoir se l'expliquer? On voyait le timbre sans la reine et lorsqu'on lui a demandé la raison de ce changement, il a répondu qu'il ne le savait pas. Est-ce là l'alibi dont on se sert lundi pour camoufler l'erreur commise vendredi?

● (1450)

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Je regrette qu'on ait fait cet article. On m'informe que les propos du porte-parole du ministère des Postes n'ont pas été cités correctement. J'ajouterais que j'ai été très heureux d'entendre la motion présentée conformément à l'article 43 du Règlement car on indiquait, dans le préambule, que le Parlement est composé de trois éléments, soit, la Chambre, le Sénat et la reine.

M. Diefenbaker: Je suis heureux de voir que le gouvernement commence à reconnaître que la reine fait partie intégrante du Parlement. J'ai félicité le ministre d'avoir émis un timbre pour souligner le 25e anniversaire du couronnement de Sa Majesté. Mais, pour revenir à la question, le gouvernement est-il au courant que le premier ministre a dit à Québec, le 5 mars 1976, que lorsque nous rapatrierons la constitution au Canada, nous serons en mesure de créer une république et que lui-même nommera le premier président, Jules Léger . . . oh, une voix du Manitoba . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: . . . une voix multiculturelle.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: Et il a ajouté: «Lorsque nous la rapatrierons, je nommerai, en tant que premier ministre, Jules Léger ou Hughes Lapointe. Le gouvernement a-t-il appris sa leçon à ce sujet?

M. Blais: Contrairement au très honorable député, je n'étais pas à Québec ce jour-là.

M. Diefenbaker: Vous n'avez même pas lu son discours.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE—DEMANDE DE RAPPORT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Cinq semaines se sont écoulées depuis que l'honorable représentant nous a dit qu'il recevrait sous peu un rapport de la Gendarmerie royale sur la vente du réacteur CANDU à l'Argentine. Puis-je lui demander s'il a reçu ce rapport et, notamment, s'il a obtenu des précisions au sujet du nom que porte, du lieu où se trouve, et du travail qu'a accompli, s'il en est, l'agent insaisissable qui a reçu des honoraires de 2.4 millions de l'Énergie atomique du Canada Limitée?

[*Français*]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, l'enquête en cause continue, et elle n'est pas encore terminée. Je n'ai pas encore de rapport final à ce sujet.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Le ministre peut-il nous fournir des précisions sur les mesures qu'on a prises pour essayer de savoir qui à reçu cet argent, puisqu'il s'agit, somme toute, de deniers publics? Peut-il nous dire si on a eu recours aux services d'Interpol et si tel est le cas, quels ont été les résultats?

[*Français*]

M. Fox: Monsieur le président, l'honorable député peut compter sur le fait que les enquêtes conduites par la Gendarmerie royale du Canada sont toujours extrêmement complètes, et aucune source n'est négligée au cours de la rédaction du rapport de ces enquêtes. Par contre, l'honorable député sait très bien qu'il n'est pas de pratique courante de déposer à la Chambre les résultats d'enquêtes en cours.

* * *

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

LA DISTRIBUTION AU QUÉBEC DE LA TROUSSE BILINGUE «Ô CANADA»—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État. Il affirmait il y a trois semaines ne pas être au courant du fait que le ministre de l'Éducation du Québec avait interdit la distribution dans les écoles du Québec de la trousse fédérale bilingue «Ô Canada.» Le secrétariat d'État s'est-il occupé d'assurer une distribution satisfaisante pour répondre à la demande de ces trousses éducatives et bilingues?

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur l'Orateur, nous avons effectivement pris en considération la question de l'honorable député. Je voudrais tout d'abord dire que le secrétariat d'État regrette vivement la décision du ministre québécois de l'Éducation à l'effet d'interdire la distribution de la trousse, d'autant plus que cette dernière avait été élaborée par le Commissaire aux langues officielles de concert avec les ministères d'Éducation des diverses provinces, y compris celui du Québec. Le Commissaire aux langues officielles va respecter la décision qui a été prise à Québec, et ne distribuera plus la trousse directement aux commissions scolaires. Cependant, il en fera la distribution à toutes les personnes qui lui en feront la demande à titre privé. De plus, il est disposé à remplir les demandes que voudraient lui faire parvenir les députés fédéraux au nom de leurs commettants. J'invite donc tous les députés de la Chambre à prendre les demandes de leurs commettants et les transmettre au Commissaire aux langues officielles, qui les remplira.

* * *

[*Traduction*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA DATE DE LA MISE EN CIRCULATION DES PIÈCES DE NICKEL DE 1 DOLLAR

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services qui est responsable de la Monnaie. On m'a signalé dernièrement qu'il était impossible pour les nombreux amateurs de pièces de nickel de 1 dollar de 1977 de se procurer cette pièce auprès de la Monnaie ou des banques à charte. Cette pièce sera-t-elle mise en circulation dans le courant de l'année?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, il reste encore en stock un certain nombre de pièces de 1976 qui sont nécessairement à la disposition des banques pour être mises en circulation, et jusqu'à ce que ces pièces soient écoulées, nous ne considérerons pas de frapper de pièces pour 1977.

[*Traduction*]

M. McKinley: Le ministre peut-il nous dire vers quelle date?

[*Français*]

M. Goyer: Monsieur le président, cela se fera lorsqu'on aura écoulé toutes les pièces. Si cela se produit en 1977, à ce moment-là on frappera une nouvelle pièce, si ce n'est qu'en 1978, nous en frapperons une en 1978.

[M. Herbert.]

[*Traduction*]

LES DOUANES

LES MESURES EN VUE D'INTERDIRE L'ENTRÉE DU JEU ÉLECTRONIQUE «DEATH RACE»—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Le Conseil canadien de la sécurité s'inquiète de voir que tout dernièrement, on a pu importer librement au Canada un jeu électronique à sous appelé «Death Race», car la fabrication de cet appareil préoccupe bon nombre de nos voisins du Sud. Par conséquent, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'on a étudié le problème?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): J'aimerais remercier le député de m'avoir prévenue de sa question. On ne prévoit pour le moment aucune modification au tarif des douanes. J'ai vérifié le libellé de l'article interdisant l'importation d'articles pornographiques. On y fait effectivement allusion à la violence, mais l'interdiction se borne malheureusement au contexte pornographique. La loi ne m'autorise donc pas à interdire l'entrée au Canada du genre de jeux dont parle le député. La Chambre ne m'a d'ailleurs pas accordé le pouvoir d'interdire l'importation de certains autres articles qui ont fait l'objet de plaintes, et notamment des publications haineuses. J'appuierai l'initiative proposée par des députés. Nous saurons alors ce qu'ils pensent de cette question.

M. Towers: Étant donné que l'été approche, le ministre peut-il nous promettre que le nécessaire sera fait avant le début de la prochaine saison d'exposition?

[*Français*]

Mlle Bégin: Monsieur le président, tout ce que je peux faire, c'est transmettre les instances du député à mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, et voir au problème sous cet angle-là. Mais encore là il n'existe pas de pouvoir législatif d'interdiction; il peut y avoir simplement des avis envoyés éventuellement en son nom aux consommateurs canadiens. Je ne peux pas penser à d'autres voies qui nous seraient ouvertes.

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS

LE FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE LA PARTICIPATION D'UNE ÉQUIPE DE HOCKEYEURS AUX TOURNOIS INTERNATIONAUX

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant. J'apprends que le ministre d'État chargé du sport amateur s'est rendu en Europe pour voir de près notre humiliation. Le gouvernement a-t-il étudié la possibilité de créer une équipe qui s'appellerait Hockey Canada, dont les membres seraient disposés à s'entendre entre eux et à se familiariser avec les règlements internationaux, et qui ferait tout son possible pour défendre l'honneur du Canada, vu que le hockey est considéré comme un des sports internationaux où nous excellons? Cette équipe pourrait être directement financée par le gouvernement fédéral.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je ne suis pas au courant de l'existence d'un tel programme. Je prends note de l'idée de l'honorable député, mais je pourrais lui dire que si le concours avait eu lieu au mois de septembre plutôt qu'au printemps, nous aurions pu envoyer tous nos bons joueurs canadiens, et je suis sûr que, comme l'an dernier, nous aurions gagné facilement.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE L'EXPORTATION D'EAU AUX ÉTATS-UNIS

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnment. Le gouvernement s'est-il mis en rapport avec l'adminitration américaine ou l'un de ses organismes au sujet de l'exportation d'eau douce aux États-Unis?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Pas à ma connaissance en ce qui concerne mon ministère, monsieur l'Orateur.

M. Wenman: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Comme on craint une sécheresse dans l'Ouest du Canada et des États-Unis, le ministre peut-il nous dire si l'Ouest du Canada dispose d'un excédent d'eau douce qui pourrait être exporté aux États-Unis? Est-il en faveur, en principe, de l'exportation d'eau douce aux États-Unis?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, il me faudrait les chiffres exacts quant au volume d'eau se déversant dans les océans. Pour ce qui est de la deuxième question, il s'agit d'une décision de politique qui ne relève pas uniquement de moi.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ABOLITION DES TARIFS D'EXCURSION SUR LES LIGNES INTÉRIEURES—L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT EN VUE DU RÉTABLISSEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Air Canada et CP Air viennent d'abolir leurs tarifs d'excursions de 10 à 30 jours sur les lignes intérieures au profit de vols nolisés qui, selon les compagnies aériennes elles-mêmes, seront très limités. Le ministre interviendrait-il auprès de la Commission canadienne des transports pour qu'elle examine la structure des tarifs aériens intérieurs afin d'accroître le nombre de fauteuils dans la catégorie des vols nolisés ou tout au moins de ramener les tarifs d'excursions de 10 à 30 jours, afin qu'il en coûte moins cher au Canadien moyen pour se déplacer par avion dans son propre pays que pour se rendre à Londres ou à Mexico?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien comme le député que les Canadiens voyageant dans le pays puissent bénéficier le plus souvent possible de bas tarifs. La méthode indiquée par le député n'est peut-être pas celle qui convient pour l'instant, mais j'ai parlé aux deux compagnies aériennes du nombre de fauteuils affectés à cette utilisation. Je leur ai dit que, lorsqu'elles réviseront leur structure tarifaire, j'aimerais fort les voir améliorer le système qui permet d'offrir à des Canadiens désirant voyager les places vides à bord de leurs appareils.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Est-ce qu'à la suite de cet entretien, les compagnies ont fait savoir au ministre qu'elles seraient disposées à augmenter le nombre de fauteuils offerts dans le cadre de ce programme qu'elles ont adopté? Est-ce que le nombre de sièges a été effectivement augmenté, et est-ce que les compagnies sont disposées à en offrir plus dans le cadre de ce programme?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, les compagnies cherchent précisément à établir en ce moment combien de fauteuils supplémentaires elles pourraient offrir. Elles en tiendront compte lorsqu'elles chercheront de nouvelles formules pour l'établissement éventuel des prix lors de la prochaine série de modifications des tarifs.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement avant que nous passions aux travaux de la Chambre. Il s'agit d'une chose qui a été dite pendant la période des questions, en réponse à une question du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) au ministre des Postes. Si par votre intermédiaire, je m'adresse au ministre des Postes, ce sera en sa qualité de leader gouvernemental suppléant à la Chambre.

Dans sa réponse au très honorable député de Prince-Albert, le leader suppléant a fait sien le sentiment exprimé par le très honorable député dans la motion qu'il a présentée aux termes de l'article 43, dont voici la partie essentielle: «Ce faisant, le gouvernement méconnaît que la Couronne fait partie intégrante du Parlement du Canada, aux côtés du Sénat et de la Chambre des communes».

Je me demande si le leader suppléant du gouvernement à la Chambre pourrait préciser sa position sur la question; la Chambre est-elle disposée à présent, à donner son consentement unanime pour revenir à l'article à l'Ordre du Jour relatif aux motions conformément à l'article 43 du Règlement? Parlait-il au nom du gouvernement en faisant sa déclaration ou serait-il disposé à consulter ses collègues, afin que s'il y a une motion de présentée demain en vertu de l'article 43 du Règlement, elle reçoive le consentement nécessaire de la Chambre? En fait j'ai attentivement écouté parler le ministre des Postes; et j'ai été heureux de l'entendre faire cette déclaration, en sa capacité de leader suppléant du gouvernement à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Qu'il soit satisait ou non, le rappel au Règlement qu'a invoqué le député de Grenville-Carleton n'est pas recevable.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement sur une question concernant la presse et la manière dont elle traite les députés, et qu'on ne saurait accepter, encore moins lorsqu'il s'agit du très honorable député de Prince-Albert. Dans l'édition du *Globe and Mail* de Toronto de ce matin, il y avait un article portant sur un discours prononcé samedi soir, à Toronto, par le très honorable député de Prince-Albert, au cours duquel il demandait instamment à la presse de faire preuve de plus de précision et de mieux traiter les questions concernant la Chambre des communes. Après cette admonition sur son manque de précision, le journaliste a poursuivi en parlant du très honorable député de Prince-Albert en tant que «député progressiste conservateur de l'Alberta».

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Après les derniers événements de la semaine dernière, monsieur l'Orateur, j'espère que le *Globe and Mail*, en apportant les rectifications voulues comme il le fera, je l'espère, ne viendra pas nous dire du très honorable député de Prince-Albert qu'il est libéral.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable député de Prince-Albert, pour un rappel au Règlement.

Une voix: Viens donc avec nous, John.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, samedi j'ai essayé d'aider le Parlement, et surtout les députés de l'arrière-ban. J'ai remarqué que c'est souvent très frustrant pour un député qui a travaillé dur et fait beaucoup de recherches pour préparer un discours de voir qu'il n'est même pas mentionné dans le journal du lendemain. Quand cela se produit deux ou trois fois de suite, c'est finalement la réputation du Parlement qui en souffre. Je disais à cet égard que les journaux du pays devraient au moins faire autant que le *Times* de Londres et titrer: «John Jones a déclaré» avec seulement une ligne de texte. En effet, rien ne fait plus de plaisir à un politicien que de lire son nom dans le journal.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Pour ce qui est de l'erreur, monsieur l'Orateur, aucun député de Prince-Albert n'a besoin d'être identifié. Au cours des années, cette circonscription a élu trois députés. La plupart des députés ne se rendent pas compte que Sir Wilfrid Laurier y a été élu en 1896, ainsi que le très honorable W. L. Mackenzie King. La modestie m'empêche de citer le troisième. Mais peu importe comment les journaux me qualifient, tant qu'ils sauront me reconnaître, j'en serai très heureux.

Des voix: Bravo!

M. Dick: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est avec un certain regret que j'attire votre attention sur la page 4860 du hansard où, dans la question inscrite au *Feuilleton* sous le nº 1872, j'ai demandé au ministre de l'Expansion économique régionale si certains bénéficiaires de subventions du MEER étaient actuellement en affaires. Le ministère n'a pas répondu à cette question, mais s'est contenté de mettre des astérisques à côté de certains noms sur une liste pour indiquer que l'établissement du bénéficiaire était en exploitation commerciale. Ce faisant, il a oublié d'inscrire un astérisque à côté du nom Acme Seeley Limited, de Renfrew, en Ontario, indiquant ainsi que cet établissement n'était plus en exploitation commerciale. Vue qu'il s'agit d'une erreur et que le ministère n'a pas suivi la forme de la question, je suis sûr qu'il voudra mettre les choses au point. Il a accordé $800,000 à la maison en question pour la lancer en affaires alors qu'il s'agit déjà d'une exploitation commerciale. A cause de l'erreur faite par le ministère dans sa réponse, la compagnie aurait pu perdre un très important contrat commercial.

● (1510)

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, pour répondre au député, je signale que, hélas, une erreur d'interprétation était possible étant d'une la façon dont la question qu'il avait fait inscrire au *Feuilleton* était posée, mais que le ministère reconnaît toutefois sa part de responsabilité. Je crois savoir que le sous-ministre a fait parvenir une lettre à la Presse canadienne, avec copie au député, pour expliquer le malentendu.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE RELATIVE AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-20, concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des comptes publics.

—Monsieur l'Orateur, ces derniers mois, j'ai parlé à plusieurs reprises de l'importance que mes collègues et moi-même accordons à certaines pratiques administratives suivies dans la Fonction publique fédérale. J'ai déjà eu l'occasion d'énumérer plusieurs fois les diverses initiatives que nous prenons à cet égard. Je suis très heureux de pouvoir le faire encore aujourd'hui.

Vous vous rappellerez peut-être les déclarations que j'ai faites à la mi-novembre en présentant à la Chambre le rapport sur l'état de l'administration financière à la Fonction publique. Comme je l'ai dit alors, j'espérais que ce rapport prouverait à la fois la priorité qu'attache le gouvernement à l'amélioration des services d'administration financière et les progrès considérables déjà réalisés. Quelques jours plus tard, j'ai annoncé que nous allions nommer une commission royale d'enquête sur l'organisation financière et la responsabilité. J'ai dit que l'un des aspects essentiels de son mandat était de veiller à ce que nos services de gestion et de contrôle soient les meilleurs possible. Dans ces déclarations comme dans d'autres, par exemple au commencement du cours de gestion des dépenses gouvernementales à l'intention des cadres supérieurs, j'ai insisté sur le fait que le gouvernement est très désireux d'améliorer et d'encourager le maintien de bonnes pratiques et procédures administratives. Aujourd'hui, je tiens à présenter à la Chambre l'une des mesures législatives les plus importantes qui visent à atteindre ce but.

Le bill à l'étude, le bill C-20, tire son importance de la position exceptionnelle qu'occupe le bureau du vérificateur général du Canada dans le système complexe de vérifications et de bilans utilisé pour veiller à ce que les fonds publics soient gérés de manière efficace et, ce qui est plus important, conformément aux souhaits du Parlement et de la Chambre. Votre Honneur se souvient des efforts qui ont été faits par le passé pour proposer des mesures législatives visant à mieux définir les fonctions du vérificateur général, à élargir son mandat et à lui donner une plus grande indépendance. Ces efforts ont été couronnés par la constitution, par le vérificateur général lui-même, d'un comité indépendant de révision chargé de faire enquête et rapport sur ce que devraient-être le rôle, les responsabilités et les procédures de compte rendu de ce bureau. Le rapport du comité a été déposé à la Chambre le 14 avril 1975.

La mesure à l'étude a été établie à partir de ce rapport, en consultation étroite avec l'Auditeur général et les membres du personnel de son bureau. A l'exception de quelques points secondaires qui, sauf erreur, seront abordés à l'étape du comité, j'ai le plaisir d'annoncer que le vérificateur général et les membres du comité de révision ont approuvé sans réserve les dispositions du bill. Ils sont unanimes à dire qu'il correspond à l'esprit du rapport du comité indépendant de révision et qu'il met ses recommandations en vigueur.

Ce projet de loi porte sur deux questions fondamentales. Premièrement, l'indépendance du vérificateur général et deuxièmement, la portée de la vérification qu'il sera appelé à effectuer. Le bill comporte plusieurs dispositions qui indiquent clairement la détermination du gouvernement, si la Chambre y consent, à donner plus d'indépendance au bureau du vérificateur.

Ainsi, l'article 10 permettrait au vérificateur général de décider si une certaine mission, à remplir à la demande du gouverneur en conseil, n'entraverait pas ses responsabilités principales. Il pourrait alors accepter ou refuser la mission s'il estime qu'il y a conflit. En vertu de l'article 14, les pouvoirs, fonctions et responsabilités normalement assumés ou fixés par la Commission de la Fonction publique peuvent être délégués au vérificateur général pour lui permettre d'établir les normes de sélection utilisées pour le recrutement du personnel de son bureau.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pour son bureau uniquement.

M. Andras: Exclusivement. Cet article l'autoriserait également à passer des marchés de fourniture de services professionnels lorsqu'il l'estime nécessaire à l'accomplissement de sa mission. Ces marchés devraient être conformes à la réglementation applicable aux marchés de l'État, mais le vérificateur général ne serait pas tenu de les faire viser par le Conseil du Trésor.

L'article 15 du bill déléguerait au vérificateur général les pouvoirs et fonctions du Conseil du Trésor relatifs à la direction de son propre personnel. En d'autres termes, le bill C-20 ferait du vérificateur général un employeur autonome. L'article 17 du bill lui permettrait de définir les niveaux de classification de son personnel. Il resterait tenu de soumettre ses prévisions de dépenses à l'approbation du Conseil du Trésor puis au vote du Parlement, mais l'article 19 du bill lui permettrait d'adresser un rapport spécial à la Chambre lorsqu'il estime que les montants afférents à son bureau dans le budget des dépenses soumises au Parlement sont insuffisants pour lui permettre de remplir ses fonctions.

Le bill autorise en outre le vérificateur général à saisir la Chambre à toute époque, par la voie d'un rapport spécial, de toute question dont il estime que l'importance ou le caractère d'urgence ne peut attendre la publication de son rapport annuel. Enfin, pour laisser au vérificateur général le plus de latitude possible dans l'emploi de son budget annuel, l'article 20 le dégage d'appliquer les dispositions de la loi sur l'administration financière relatives à la division des crédits en affectations.

Je passe maintenant à la deuxième des questions fondamentales que le présent bill a pour but de régler, et qui est la consistance du contrôle comptable que le vérificateur général serait chargé d'effectuer. L'article 7 du bill ferait obligation au vérificateur général de signaler tout sujet dont il a pris connaissance au cours de son examen et qui, à son avis, est important et doit être porté à l'attention de la Chambre.

Comme dans le régime actuel, le vérificateur général serait tenu de présenter des observations chaque fois qu'il constate que les comptes n'ont pas été tenus d'une manière fidèle et régulière ou que des deniers publics n'ont pas fait l'objet d'un compte rendu complet. Il devrait encore alerter la Chambre chaque fois que les registres essentiels n'ont pas été tenus ou que les règles et procédures utilisées ont été insuffisantes pour sauvegarder et contrôler les biens publics, assurer un contrôle efficace des cotisations du recouvrement et de la répartition régulière du revenu. Il devrait encore signaler les cas où des sommes d'argent sont dépensées à d'autres fins que celles auxquelles le Parlement les avait affectées.

Ces fonctions traditionnelles du vérificateur général sont de nouveau exposées aux paragraphes *a*), *b*) et *c*), de l'article 7 du bill. En outre, le vérificateur général serait désormais obligé, par l'article 7 du bill, de signaler tout cas où il a constaté que des sommes d'argent ont été dépensées sans égard à l'économie ou à l'efficience ou que des procédures satisfaisantes n'ont pas été établies pour mesurer et faire rapport sur l'efficacité des programmes dans les cas où elles peuvent convenablement et raisonnablement être mises en œuvre.

● (1520)

On verra, je pense, que ces deux paragraphes élargissent considérablement le mandat du vérificateur général. Ils ont été rédigés de façon à répondre à deux critères importants. Premièrement, ils maintiennent la compétence constitutionnelle du gouvernement pour assurer l'efficacité de ses programmes et la compétence complémentaire des partis de l'opposition pour évaluer cette efficacité.

Deuxièmement, ils font écho à la recommandation du comité indépendant de révision, qui visait à donner au vérificateur général le pouvoir d'évaluer le rendement des programmes pour le contribuable canadien, mais à définir ce pouvoir de telle sorte que le vérificateur soit tenu à l'écart des questions de politique, qui ne sont pas de son domaine ni de son mandat, de même que des querelles partisanes. C'est dans ce but que le bill propose de donner au vérificateur général le pouvoir de faire des observations sur le degré d'économie et d'efficacité des dépenses publiques, deux notions techniquement définissables. Cependant, ses attributions pour ce qui est de juger de l'à-propos des dépenses seront tout au plus une évaluation des procédures établies pour mesurer l'efficacité des programmes gouvernementaux. L'article 12 du projet de loi précise et élargit le droit d'accès du vérificateur général aux renseignements dont il a besoin dans l'exercice de ses fonctions.

Je signale que si on avait conservé le libellé de l'article 57(1) de la loi sur l'administration financière, on aurait pu, par n'importe quelle loi postérieure à l'adoption du bill C-20, limiter le droit d'accès du vérificateur général aux renseignements tout simplement en insérant une petite phrase apparemment aussi inoffensive que, par exemple, «nonobstant toute autre loi». Mais le nouvel article 12 vise à assurer que les dispositions de la loi relatives à l'accès à l'information s'appliqueront en dépit de toute autre loi, à moins, évidemment, que le Parlement lui-même ne décide précisément et en termes explicites dans une mesure ultérieure qu'il en sera autrement.

Afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions de vérificateur des comptes du Canada, l'article 13 du projet de loi accorde au vérificateur général de nouveaux pouvoirs touchant les sociétés de la Couronne. Dans son libellé actuel, la loi sur l'administration financière établit déjà que le vérificateur général peut être nommé vérificateur ou vérificateur adjoint des sociétés de la Couronne. On estime cependant devoir accroître son accès à l'information touchant les sociétés de la Couronne pour lesquelles il n'agit ni à titre de vérificateur ni à celui de vérificateur adjoint. Voilà pourquoi cet article lui donne le pouvoir d'exiger d'une société de la Couronne les renseignements et les éclaircissements dont il estime avoir besoin dans l'exercice de ces fonctions de vérificateur des comptes du Canada. De plus, si le vérificateur général jugeait insuffisante la réponse que lui fournissait une société de la Couronne à sa demande, il pourrait en faire part au gouverneur en conseil, ou au cabinet, qui serait en droit d'ordonner à cette société de la Couronne de fournir l'information demandée.

[M. Andras.]

Je me suis attardé, à dessein, monsieur l'Orateur, à certains détails du bill à l'étude, car le gouvernement attache une grande importance aux fonctions du vérificateur général du Canada. J'espère que les députés examineront avec soin ce projet de loi au comité, pour veiller à ce qu'en élargissant le mandat de ce haut fonctionnaire on ne porte pas atteinte au plein accomplissement de ses devoirs envers le Parlement.

J'ai déjà parlé des modifications apportées à ses responsabilités dans le cas des sociétés de la Couronne. Les députés se rendent sûrement compte que c'est là seulement un aspect des questions très complexes qui entrent en jeu dans une revision de l'administration et du contrôle de ces sociétés. Le gouvernement est, en train de faire une revision complète de la législation sur ces sociétés et, de fait, l'ébauche d'un projet de loi sera présentée sous peu pour étude à la Chambre. C'est là une autre des initiatives qu'on peut ajouter à la liste déjà pas mal longue mentionnée tout à l'heure, et qui prouve clairement l'importance que le gouvernement actuel attache à l'administration et au contrôle financiers.

Le bill omnibus sur les sociétés de la Couronne proposera d'importantes modifications à la partie VIII de la loi sur l'administration financière qui établit les modalités financières et la divulgation des renseignements pour les sociétés de la Couronne. Même si dans ce projet de loi, je m'intéresse surtout, mais non pas uniquement, aux questions concernant le contrôle des affectations de crédits, je me préoccupe également de savoir comment ces sociétés administrent leurs fonds.

Le choix des mécanismes institutionnels qui permettront de réaliser des objectifs nationaux se fonde, dans une large mesure, sur les avantages pratiques dont jouissent les sociétés commerciales, par opposition aux conditions d'exploitation imposées aux ministères et organismes du gouvernement. Le projet de loi dont je parle permettrait, je l'espère, d'assurer la probité et l'intégrité financières qui sont essentielles à l'administration des fonds publics, sans nuire outre mesure à la souplesse opérationnelle.

D'après les discussions qui ont eu lieu récemment à sujet, notamment au comité des comptes publics, je sais que les députés se préoccupent de ce problème. J'espère donc qu'ils ne refuseront pas d'appuyer les dispositions exposées en détail dans la mesure législative qui doit être annoncée sous peu et qui se rattache directement à la mesure à l'étude. Je dis cela parce que l'une et l'autre se complètent, même si les décisions exécutives n'appartiennent, bien entendu, qu'au gouvernement.

J'aimerais profiter de l'occasion pour signaler que le gouvernement a l'intention de créer le poste de Contrôleur général du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Quel revirement extraordinaire!

M. Andras: Notre décision fait suite aux principales recommandations contenues dans le rapport annuel de 1976 de l'Auditeur général.

M. Peters: La présence de Jack se fait déjà sentir.

M. Andras: A en juger par la réaction des députés, cette question a donné lieu à bien des spéculations et à une grande confusion. En effet, dans son rapport, l'Auditeur général décrivait à plusieurs reprises le poste envisagé comme étant celui d'agent financier en chef ou d'arbitre du gouvernement, ce qui a étonné et préoccupé à la fois ce dernier. L'application de ce principe se serait répercutée sur de nombreux autres aspects de la gestion, et pas seulement sur l'administration financière en soi, si importante cette fonction fût-elle. En raison des problèmes complexes et des nombreuses questions que cette recommandation a soulevés, le gouvernement a estimé nécessaire de l'examiner à fond avant d'apporter les changements de structure nécessaires à sa mise en application.

Je suis heureux de signaler à la Chambre qu'après une longue série d'entretiens constructifs et détaillés que j'ai eus personnellement avec l'Auditeur général, nous avons pu éclaircir l'objet de sa recommandation et nous mettre d'accord sur les fonctions, les responsabilités et le niveau hiérarchique du Contrôleur général. Ces entretiens m'ont beaucoup rassuré, car j'ai pu constater qu'il n'existe pas de divergences réelles entre l'opinion de l'Auditeur général et l'objectif du gouvernement, à savoir renforcer encore davantage les contrôles administratifs en supprimant le gaspillage et la gabegie.

● (1530)

De toute façon, cette étape importante de notre étude est terminée avec succès, et pour éviter tout malentendu possible, j'aimerais indiquer les principales tâches et responsabilités qui se rattacheront à ce nouveau poste de contrôleur général. Le contrôleur général me fera directement rapport en tant que président du Conseil du Trésor. Le titulaire aura le rang et le statut de sous-ministre. En général, le contrôleur général sera responsable au Conseil du Trésor de la qualité et de l'intégrité des systèmes de contrôles financiers et des politiques et pratiques administratives en usage partout dans la Fonction publique fédérale.

Les responsabilités de ce nouveau poste comprendront en grande partie celles qui ont été confiées au service de l'administration financière du secrétariat du Conseil du Trésor lors de sa création en mars 1976, service qui fera maintenant partie du nouveau bureau du contrôleur général. Il y aura un rapport fonctionnel spécial entre le contrôleur général et les chefs des services d'administration financière des ministères, organismes et sociétés, ce qui permettra au contrôleur général de les guider comme il convient, tout en maintenant le principe de gestion décentralisée adoptée par suite des recommandations de la Commission Glasco.

Je dois cependant indiquer clairement que toute la responsabilité du contrôle et de l'orientation des méthodes de répartition et de contrôle des ressources—c'est-à-dire à quels organismes et ministères on affectera d'abord des ressources ainsi que les montants—restera inchangée, et cette responsabilité, qui est une responsabilité de politique fondamentale, incombera au secrétaire du Conseil du Trésor.

L'autorité et les responsabilités du contrôleur général s'appliqueront aux systèmes de contrôle des dépenses et aux pratiques et procédures administratives connexes suivant et ne dépassant pas les affectations de ressources autorisées par le gouvernement et, bien sûr, par le Parlement. Cette nomination, qui entraînera une restructuration importante du secrétariat du Conseil du Trésor, réitérera notre détermination de maintenir les normes de contrôle les plus élevées possible en créant un poste qui pourrait le mieux être décrit comme celui d'administrateur financier en chef de la Fonction publique fédérale.

Tous ces projets importants que j'ai énumérés, la loi sur le vérificateur général, mesure très importante dont nous sommes saisis actuellement, la future loi sur les sociétés de la Couronne qui modifiera la loi sur l'administration financière et surtout la nomination d'un contrôleur général, visent à raffiner et améliorer ce que la Commission Glassco considérait comme des garanties essentielles à l'intégrité administrative de la Fonction publique fédérale. De telles mesures s'imposent de temps à autre si nous voulons que notre administration reste à la hauteur des besoins toujours plus complexes d'un gouvernement moderne.

Je dois cependant rappeler aux députés que si la Commission Glassco considérait l'adoption d'un système de comptabilité approprié comme une garantie essentielle d'intégrité, elle a aussi constaté que l'étude et la mise au point d'un tel régime débordaient le cadre de son mandat. J'estime cependant qu'il faut admettre certaines notions ou principes de comptabilité, ne serait-ce que pour confirmer ceux qui existent actuellement, et de les intégrer à l'ensemble du régime de gestion de la Fonction publique conçu pour répondre aux besoins de notre époque.

C'est pour cette raison que l'on a institué l'an dernier une enquête sur la gestion et l'imputabilité financière. Je n'envie pas les commissaires, surtout après avoir occupé les fonctions de président du Conseil du Trésor sept ou huit mois, car plus que jamais, je me rends compte qu'il sera extrêmement difficile d'élaborer un régime d'imputabilité qui pourra parfaitement harmoniser les fonctions politiques, législatives et exécutives du gouvernement.

Je ne voudrais pas compliquer davantage cette mission. Je voudrais que l'on sache cependant que je ne considère pas que le travail des commissaires sera entravé par les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui. J'estime avoir pris toutes les précautions nécessaires pour que ces initiatives ne soient pas incompatibles avec l'enquête en cours, ce qui confirme l'importance que je lui attribue de même que l'intérêt que j'accorde aux conclusions et aux recommandations finales des commissaires.

Dans le rapport sur l'administration financière dans la Fonction publique du Canada, j'ai signalé des mesures qui font suite à un certain nombre des 34 recommandations qui figuraient dans le rapport de 1975 de l'Auditeur général. Une comparaison récente de ces recommandations et du travail accompli jusqu'ici montre que des progrès importants ont été accomplis sur une période relativement brève. Cette comparaison a été effectuée avec l'aide et la collaboration de l'Auditeur général et tient compte également de ces opinions quant à l'opportunité des mesures prises jusqu'ici. Je reconnais qu'il reste encore beaucoup à faire, mais je dois dire que je suis très encouragé par le caractère généralement positif de ses commentaires. Nous avons l'intention de présenter bientôt cette

comparaison au comité des comptes publics, afin qu'il soit bien au courant des mesures prises et des progrès réalisés.

Monsieur l'Orateur, j'ai abordé divers sujets connexes en parlant de ce bill. C'est en partie parce que les diverses facettes de l'administration et du contrôle financiers sont étroitement reliées les unes aux autres dans une entité aussi vaste que le gouvernement fédéral. Toutefois, si je fais cette révision, c'est surtout parce que j'ai promis aux députés de leur fournir tous les renseignements nécessaires pour exercer leurs responsabilités constitutionnelles à l'égard du contrôle financier.

Monsieur l'Orateur, je propose que le bill C-20, concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des comptes publics pour qu'il l'étudie et en fasse rapport à la Chambre.

Je propose également, monsieur l'Orateur, que le rapport du comité indépendant de révision du bureau du vérificateur général du Canada soit renvoyé par la Chambre au comité permanent des comptes publics pour qu'il l'examine en même temps que le bill C-20.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous ne pouvez présenter deux motions à la Chambre en même temps.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté le discours du ministre cet après-midi, nous devons conclure qu'une fois de plus, le gouvernement a miraculeusement changé son fusil d'épaule quant à la création du poste de contrôleur général. C'est une conversion assez stupéfiante, compte tenu de celles qui ont déjà eu lieu ici et ailleurs depuis une semaine.

● (1540)

Il est encourageant de signaler que le ministre vient de faire cette déclaration aujourd'hui, malgré les multiples prétendues entraves dont il a parlé, ainsi que le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres membres du cabinet, au moment où sa recommandation initiale a fait l'objet d'un débat public et d'un débat à la Chambre. Je pense que je dois également féliciter le président du Conseil du Trésor (M. Andras) qui a non seulement accepté de changer d'avis mais a également réussi à en convaincre ses collègues du cabinet ainsi que l'élite de la bureaucratie, malgré leurs vigoureuses protestations et leur opposition à la création de ce poste. Il est encourageant de noter que, lui et ses collègues, ont enfin réalisé les avantages de cette proposition, et je l'en félicite. Peut-être est-ce là le résultat de ses dons de vendeur, acquis grâce au travail qu'il faisait avant de devenir ministre?

Pour nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, sa déclaration de cet après-midi est la bienvenue, et nous appuyons les initiatives qu'il a exposées. Mais en apportant ce geste d'appui, je puis ajouter que, plus que jamais, nous nous posons des questions sur l'utilité de la Commission royale qui a été annoncée en novembre dernier, car le ministre et le premier ministre ont fait savoir à plusieurs reprises que la Commission royale serait chargée d'étudier les rapports et complexités liées à la nomination d'un contrôleur général.

Le 27 novembre dernier, comme le *Star* de Toronto le signalait, le premier ministre a déclaré qu'il ne pourrait appliquer la proposition de M. Macdonell et nommer un contrôleur général, car il faudrait étudier précisément toutes les ramifications de ce poste, problème que la commission royale était précisément chargée d'étudier. Si nous avons franchi cet obstacle avec succès, la commission royale, dans ces conditions, perd déjà une grande partie de sa raison d'être. Comme en fait foi le hansard à la page 1273, le ministre a déclaré, en faisant état de la nomination d'un contrôleur général, ce qui suit:

> Elle ouvrirait la voie à une modification de l'ordre des responsabilités, pas strictement sur le plan de la gestion et du contrôle des finances, même si cela est important et souhaitable, mais elle pourrait remettre complètement en question la responsabilité du Parlement, la responsabilité des ministres envers le Parlement et les droits des députés.

D'après le *Citizen* du 24 novembre, le ministre aurait dit que pour créer le poste de contrôleur général, il fallait au préalable se débarasser de contraintes importantes de nature politique, constitutionnelle et juridique. Certes, on nous a largement exposé les raisons de ne pas nommer de contrôleur général, mais aujourd'hui, le ministre fait volte-face et nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous lui savons gré de son initiative. Nous de ce côté-ci, je crois, pouvons dans une certaine mesure nous attribuer le mérite d'avoir appuyé énergiquement cette recommandation particulière du vérificateur général.

J'espère seulement que le ministre réussira à trouver une personne qualifiée qui aura fait preuve de la compétence et des qualités professionnelles nécessaires et qui aura acquis une expérience approfondie à titre d'administrateur financier de premier plan, soit dans le secteur privé, soit dans le secteur public car je crois que le poste créé sera probablement un des plus importants au sein de la Fonction publique. Nous estimons que la mesure prise par le ministre aujourd'hui est la première réaction positive du gouvernement aux recommandations du vérificateur général. Notre principal grief est que l'adoption de cette mesure ait été différée si longtemps et que le gouvernement ait déjà cherché par tous les moyens possibles à se soustraire à cette recommandation.

Quant au bill dont nous sommes saisis, je signale que notre parti approuve le principe du raffermissement du rôle du vérificateur général. Nous appuyons toutes les mesures qui peuvent servir à améliorer son efficacité et nous appuyons les efforts faits pour assurer et accroître son indépendance. Selon nous, ce n'est que si ces critères sont remplis que le bureau du vérificateur général pourra espérer assurer et maintenir sa crédibilité auprès du public.

Cette mesure législative est censée donner au vérificateur général de meilleurs moyens de déceler le gaspillage, l'extravagance, l'innefficacité et l'abus dans l'utilisation des derniers publics, mais quand on examine le bill, on y trouve des lacunes fondamentales qu'il faudra corriger si on veut atteindre l'objectif recherché. Nous proposerons donc, de ce côté-ci de la Chambre, des amendements au comité afin de corriger les injustices contenues dans cette mesure législative et de la rendre plus adéquate aux buts qu'elle veut atteindre.

D'un point de vue plus important, nous considérons du devoir du gouvernement de mettre de l'ordre sans retard dans les zones grises de sa gestion et d'instituer les mécanismes de contrôle nécessaires pour mettre fin au gaspillage et à l'innefficacité que plusieurs vérificateurs généraux ont dénoncés successivement. La mesure présentée cet après-midi constitue un pas en ce sens, mais le vérificateur général actuel et son prédécesseur, M. Maxwell Henderson, ont présenté des preuves, dénoncé des incidents nombreux, qui se sont répétés et qui sont devenus peu à peu flagrants. On ne peut conclure de tout cela qu'une chose: c'est que le gouvernement actuel a traité jusqu'à aujourd'hui le vérificateur général avec mépris.

Des voix: C'est honteux.

M. Mazankowski: Tout au long du mandat des ministres qui se sont succédés à la tête de ce ministère, le gouvernement actuel a refusé de prendre les mesures conseillées et recommandées par les différents vérificateurs généraux. Ce faisant, le gouvernement a très peu contribué à s'attaquer aux racines mêmes des problèmes, qui sont le résultat d'une gestion et d'un contrôle financiers déficients. Pour être franc et même brutal, je rappellerai qu'il y a quelques années ce même gouvernement s'est efforcé de baillonner l'auditeur général de l'époque, M. Maxwell Henderson, dont il n'avait pas apprécié les propos. Le gouvernement n'avait pas apprécié en effet, les révélations et les recommandations de ce dernier. En dépit des contraintes qui lui ont été imposées, M. Henderson a rendu un grand service au peuple canadien et à son Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Il nous faut non seulement un vérificateur général impartial, compétent et efficace doté de vastes pouvoirs et d'un mandat étendu qui fasse rapport au Parlement et recommande des mesures à prendre, mais, plus important encore, il nous faut un gouvernement qui apprécie la valeur de l'argent des contribuables et le considère comme un fonds en fidéicommis qu'il est chargé de gérer honorablement au nom des Canadiens. Je le répète, ce qu'il nous faut, c'est un système efficace qui réduise les dégâts causés par la mauvaise gestion, les fautes, les escroqueries, l'incurie et les erreurs de jugement du gouvernement et des hauts fonctionnaires. Le gouvernement n'a vraiment pas fait grand-chose pour mettre au point un système efficace. Les réflexions publiées dans l'édition du 7 décembre 1976 du *Citizen* d'Ottawa sous la signature de Douglas Fullerton, ex-fonctionnaire, sont intéressantes. Voici un extrait de cet article:

> Dans tout le remue-ménage à propos de l'efficacité du système de vérification des dépenses publiques, on a omis un point essentiel: Le tableau est encore bien plus sombre que ne le laisse entendre le vérificateur général, M. J. J. Macdonnell, ou que commence à le soupçonner le cabinet.
>
> Nous avons à l'heure actuelle la bureaucratie centrale la plus inefficace, la plus inutile et la plus éléphantesque que l'on ait jamais vue au Canada et dans la plupart des pays occidentaux.
>
> Au cours de la dernière décennie, la qualité et l'efficacité de la gestion des affaires publiques n'a cessé de se détériorer. Par ailleurs, la Fonction publique a pris subitement des proportions gigantesques et les traitements des fonctionnaires ont dépassé ceux des employés du secteur privé. A cela, il faut encore ajouter l'indexation des pensions.
>
> Comment en est-on arrivé là?
>
> Cette situation découle surtout de la décision d'élargir les pouvoirs des hauts fonctionnaires dans leur domaine de juridiction, à la suite des recommandations du rapport Glassco publié en 1962. Les services centraux de vérification comptable ont été supprimés, ainsi qu'un poste qui était le précurseur de celui de "contrôleur" préconisé par M. Macdonnell.
>
> ● (1550)
>
> Malheureusement, c'est au cours de cette période que les syndicats ont vu le jour au sein de la Fonction publique avec la bénédiction d'un gouvernement pour le moins naïf. Les dures négociations qui ont suivi ont débouché sur une centralisation des pouvoirs du gouvernement entre les mains du Conseil du Trésor et les nouvelles procédures de griefs ont empêché les sous-ministres de procéder à des licenciements . . .
>
> Doit-on en conclure que le gouvernement a perdu le contrôle des deniers publics comme le prétend Macdonell?
>
> Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Même si c'est un phénomème que l'on retrouve dans la plupart des grandes bureaucraties, il n'en demeure pas moins que M. Trudeau et ses conseillers sont largement responsables de l'éparpillement des contrôles financiers et de l'indifférence accrue des fonctionnaires envers les dépenses effectuées à même les deniers publics.

Notre seul espoir, c'est que le ministre ne s'en tienne pas uniquement à la promesse qu'il a faite cet après-midi de restaurer un contrôle parlementaire efficace sur les dépenses publiques mais qu'il prenne les moyens pour y arriver. Comme le signalait M. Fullerton dans son article, c'est le régime qui est mauvais. Le mal est beaucoup plus profond que le vérificateur général a bien voulu le signaler dans son rapport. La situation est donc très mauvaise. Je peux assurer aux députés que nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuieront tous les efforts du gouvernement en vue de redonner au Parlement et par conséquent aux Canadiens un contrôle et une saine gestion financière et comptable des dépenses publiques.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Cela fait depuis 1965 que le comité des comptes publics recommande une législation distincte pour le vérificateur général et pour ses services. Comme ce fut le cas pour beaucoup d'autres recommandations, le gouvernement s'est abstenue d'agir. Il faut dire que les dispositions de la loi sur l'administration financière, qui décrivent le rôle du vérificateur général, ont subi avec succès de façon générale l'épreuve du temps depuis l'entrée en vigueur de la loi au début des années 50. Toutefois, le gouvernement libéral, entre 1968 et 1973, était d'avis que le vérificateur général jouissait d'une trop grande indépendance, d'un trop grand pouvoir qu'il s'est alors essayé à diminuer . Il y est parvenu en présentant un bill distinct qui aurait eu comme résultat d'imposer silence au vérificateur général. C'était en novembre 1970. En raison de l'indignation de la population, le gouvernement a décidé de retirer le bill en 1970.

Le comité des comptes publics a demandé, dans les années 60, que l'on présente une mesure législative distincte, mais il n'a jamais été question de modifier les devoirs et les responsabilités du vérificateur général. Au contraire, on voulait spécifier dans une mesure législative distincte ce que devait être ces devoirs de façon à le rendre plus indépendant vis-à-vis du gouvernement. Tout en tenant compte de cet objectif, le gouvernement a saisi l'occasion, en 1970, de rogner les pouvoirs et l'indépendance du vérificateur général.

La question d'une mesure législative distincte est revenue sur le tapis au comité des comptes publics en 1972. On constitua un comité de rédaction qui remit le texte d'un nouveau projet de loi en janvier 1973. Ce texte fut transmis au vérificateur général et au président du Conseil du Trésor, mais il ne fut jamais publié. Pas plus d'ailleurs qu'il ne fut renvoyé à la Chambre ou à un comité pour y être étudié. L'ancien vérificateur général, M. Maxwell Henderson, a déclaré dans son dernier rapport que l'ébauche du projet de loi était très satisfaisante. Il n'a pas hésité à la recommander à la Chambre et au comité. Mais elle n'est ne leur est jamais parvenue. Elle ne fut renvoyée ni au Parlement ni au comité indépendant de révision créé en octobre 1973 et dont s'inspire la mesure à l'étude.

Le comité indépendant de revision, composé de trois Canadiens distingués, présenta un rapport contenant 47 recommandations qui, d'après lui, devraient être prises en considération et faire l'objet d'un projet de loi distinct. Le gouvernement a suivi le conseil du comité, ce qui explique le bill dont nous sommes saisis. Il est juste de dire, à mon avis, que bon nombre des recommandations du comité Wilson ont été incorporées, à divers degrés, dans le bill. Par contre, j'estime que, dans certains cas, les rédacteurs du gouvernement ont fait preuve d'une certaine pusillanimité dans le choix des mots, ce qui fait que le bill ne rend pas dans toute leur ampleur, l'esprit et la portée des recommandations du rapport Wilson.

Il n'est pas d'usage d'aborder des articles précis au cours du débat de deuxième lecture, mais j'aimerais quand même en relever quelques-uns qui sont fondamentaux et concernent l'essence même de ce projet de loi. Il s'agit en particulier de ceux ayant trait à la nomination du vérificateur général, aux titres de compétence, aux fonctions, aux normes comptables, au mandat, à l'accès à l'information et enfin aux sociétés de la Couronne. L'une des questions fondamentales à examiner est celle de la nomination du vérificateur général. Le libellé de la mesure diffère très peu de celui de versions antérieures. On se demande cependant si le gouvernement de l'heure devrait nommer son propre vérificateur, le vérificateur général, ou s'il ne devrait pas plutôt revenir au Parlement, qui représente le peuple et les contribuables, de désigner son chien de garde ou son vérificateur, puisqu'en vertu de la loi canadienne, seuls les actionnaires sont autorisés à nommer les vérificateurs de leur société pour vérifier les comptes de celle-ci.

Cela pose un problème du fait que le Parlement n'est pas un corps administratif et ne s'occupe pas de nominations. Mais, à mon avis, rien n'empêche le gouvernement actuel de nommer un vérificateur général et de soumettre le nom et les titres de l'intéressé à l'approbation d'un comité permanent du Parlement, par exemple le comité des comptes publics, ou encore de saisir la Chambre de l'affaire pour qu'elle se prononce. Si je fais cette suggestion c'est parce qu'à mon avis cela augmenterait la crédibilité du vérificateur général, dont les fonctions touchent de près la population canadienne et le Parlement.

[M. Mazankowski.]

M. Kaplan: Ne pensez-vous pas que le titulaire du poste soit en mesure de le faire?

M. Mazankowski: Sûrement. Je reviendrai là-dessus dans un instant. L'ancien Auditeur général, Maxwell Henderson, a été l'un des premiers expert-comptable compétent à occuper ce poste.

Il manque un article important aux dispositions du bill C-20 concernant la nomination et le traitement. Le comité parlementaire spécial établi par le comité des Comptes publics a proposé, comme le recommandait fortement l'Institut canadien des experts-comptables, que l'on exige que le vérificateur général soit un comptable diplômé. Pour être plus précis, la recommandation est la suivante:

> Le gouverneur en conseil, autorisé par le grand sceau, devra nommer un expert-comptable diplômé comme vérificateur général du Canada . . .
>
> Aux fins de la présente loi, un expert-comptable diplômé est un comptable qui, à un moment donné, est un membre reconnu d'un institut ou d'une association de comptables constitués par l'assemblée législative d'une province, ou sous son autorité, . . .

On voulait par là s'assurer que le vérificateur général qui serait nommé possèderait au moins l'expérience et les connaissances de base d'un vérificateur des comptes, exigence assurément essentielle pour un poste de si grande responsabilité dans la Fonction publique du Canada. Il n'y a pas de critère semblable dans le bill actuel, le gouvernement ne l'a pas proposé dans son bill C-190 en 1970, et le comité indépendant de révision n'en parle absolument pas dans son rapport de 1975. Maxwell Henderson a été le premier expert comptable dûment diplômé et expérimenté à être nommé, ses six prédécesseurs à ce poste depuis 1878 ayant tous été des hommes politiques ou des fonctionnaires sans diplôme d'aptitude professionnelle ni expérience en vérification des comptes.

L'Institut canadien des experts comptables a soutenu en 1970-1973 qu'il était essentiel qu'un expert dûment diplômé et expérimenté soit nommé pour succéder à Henderson et qu'une telle condition devrait être stipulée dans la nouvelle loi. Heureusement, le gouvernement l'a reconnu en choisissant M. Macdonell pour remplacer M. Henderson en 1973. Comme ce dernier, M. Macdonell venait du secteur privé et avait autant d'expérience que son prédécesseur en tant que vérificateur. A défaut d'une exigence statutaire dans la nouvelle loi, rien ne peut garantir que les administrations futures ne reviendront pas à la pratique de désigner des personnes sans expérience à des postes de vérificateur. Tant que cette exigence n'aura pas force de loi, ce poste ne sera qu'un autre emploi à être comblé par un candidat désigné pour des raisons politiques.

En ce qui concerne les fonctions de l'Auditeur général, j'aimerais souligner deux lacunes sérieuses qu'il importe d'examiner. L'article 5 relatif aux fonctions du vérificateur général ne fait aucune mention du Fonds du revenu consolidé. Aux termes de la Partie VII de la loi sur l'administration financière, l'Auditeur général est chargé d'examiner toutes les transactions relatives au Fonds du revenu consolidé. L'article 5 prévoit:

> Le vérificateur général est le vérificateur des comptes du Canada et à ce titre . . .

A mon avis, le libellé devrait être comme suit:

Le vérificateur général est le vérificateur des comptes du Canada relatifs au Fonds du revenu consolidé et aux biens publics . . .

C'est plus ou moins ce qui est prévu à l'article 58 de la loi sur l'administration financière et touche ses fonctions les plus fondamentales. C'est ce qui se fait aujourd'hui. C'est ce qu'on a reconnu comme exigence en 1970, dans le bill C-190, et encore par la suite dans l'ébauche du projet de loi de 1973.

● (1600)

Nous devons nous demander pourquoi on a supprimé ces mots-là. Sans doute, entre autres, parce que le vérificateur général ou le gouvernement pourront alors, à leur gré, confier à des firmes privées n'importe quelle fonction. Bien des sociétés travaillant actuellement avec le vérificateur général ont déclaré, ouvertement, être désireuses de se charger elles-mêmes de certaines vérifications. La Price Waterhouse, Ernst and Cooper et Lybrand en sont. Nous remarquons aussi que les dépenses du vérificateur général pour des services spéciaux et professionnels sont passés de $578,000 en 1975-1976 à 2.658 millions de dollars l'an dernier, et que les prévisions pour l'an cette année atteignent les $5.674 millions. Autrement dit, elles ont décuplé en à peine deux ans. Il faut se demander tout haut si oui ou non cette situation mettra en jeu l'indépendance du vérificateur général plutôt que de la renforcer, comme l'a affirmé le ministre. Ce train de mesure peut alléger sa tâche, mais je trouve que son indépendance est sérieusement menacée. Il faut cesser de dépouiller le vérificateur général des fonctions qui lui imcombent.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Une autre omission importante de cet article, c'est la suppression du mot «certifier». L'article 60 de la loi sur l'administration financière stipule que le vérificateur général doit «examiner et certifier». Voici ce que dit le bill:

Le vérificateur général examine les différents états financiers . . . il indique si les états sont présentés fidèlement et conformément aux conventions comptables énoncés pour l'administration fédérale . . .

Le mot «certifier» est remplacé par le mot «examiner». L'opinion du vérificateur général doit se fonder sur les conventions comptables du gouvernement fédéral plutôt que sur les principes comptables généralement acceptés. Autrement dit, le vérificateur général n'a plus à certifier que les comptes publics sont exacts et en conséquence sa réputation de gardien du Parlement s'en trouvera irrémédiablement compromise aux yeux du contribuable canadien.

En outre, je ne peux guère comprendre comment le vérificateur général peut indiquer que les états sont présentés fidèlement et conformément aux conventions comptables énoncées pour l'administration fédérale quand ces «conventions comptables énoncées» ont été énergiquement condamnées tout d'abord par Henderson de 1960 à 1973 et par Macdonell depuis lors. Les politiques comptables du gouvernement, si on peut les désigner ainsi, ont toujours été et seront toujours inspirées par motifs d'ordre politique. La chose est attribuable au fait qu'elles découlent d'un principe ou d'une affirmation fondamentale qui figure dans l'article 455 de la loi sur l'administration financière selon laquelle seul le ministre des Finances détermine ce qui est un élément d'actif ou un élément de passif de notre bilan national.

Il est inconcevable que le président ou l'administrateur en chef d'une société publique, quelle que soit son importance, jouisse d'une telle liberté. Il me semblerait donc préférable que les services de comptabilité du gouvernement fédéral soient tenus de se conformer aux principes de comptabilité reconnues au lieu de s'en tenir aux «conventions comptables énoncées» qu'ils ont établies eux-mêmes. De fait, les critiques de MM. Henderson et Macdonnell découlent du fait qu'ils ont comparé ces conventions aux principes de comptabilité observés dans le secteur privé. Il me semble donc que l'article 5 du bill a terriblement besoin de modification substantielle.

En ce qui concerne l'obligation de préparer un rapport à l'intention de la Chambre des communes, comme le stipule l'article 7, nous notons les mots: «qui, à son avis, est important». Malgré ce qu'en a dit le ministre cet après-midi, je signale que ce membre de phrase est nettement restrictif et pourrait porter à controverse si on y compare la latitude garantie par la loi actuelle. Selon celle-ci, le vérificateur général, en vertu des articles 58 et 61, a toute discrétion à cet égard. A l'heure actuelle, où l'on réclame partout que l'administration soit plus ouverte et s'entoure de moins de secret, pareille restriction est pour le moins inopportune. A mon avis, le libellé suivant, qui avait été retenu par le comité de révision, était beaucoup plus acceptable:

Le vérificateur général devrait attirer l'attention sur toute question dont il a pris connaissance au cours de son examen et qu'il estime devoir être portée à la connaissance de la Chambre des communes.

Telle est la formulation adoptée par le comité indépendant de révision. J'insiste sur l'expression «toute question». Il est encore une fois difficile d'interpréter, à l'article 7(2)*d*), la phrase «des sommes d'argent ont été dépensées sans égard à l'économie ou à l'efficience». Ici encore, malgré les assurances que nous a données le ministre, je m'inquiète des contraintes imposées au vérificateur général. Il me semble que cette obligation devrait lui être imposée dans la mesure où son rapport omettait de révéler du gaspillage. Ces deux articles que j'ai relevés n'élargissent pas, à mon sens, le mandat du vérificateur général. Ils limitent au contraire le pouvoir qu'il a d'entreprendre un examen approfondi des comptes publics. D'après le libellé, il est nettement tenu de prouver que cet argent a été dépensé sans égard à l'économie ou à l'efficience.

Comment va-t-il pouvoir le faire? Jamais un fonctionnaire ne voudra l'admettre. Supposons, par exemple, qu'en vertu de cet article, le vérificateur général révèle que le ministre des Transports a effectué 133 déplacements à bord de Jetstars du gouvernement au coût de $740,000. Comment pourrait-il prouver que cela s'est fait «sans égard à l'économie ou à l'efficience»? Le ministre a lui-même cherché à justifier cette dépense pour deux raisons, au Parlement comme ailleurs, bien qu'il ne semble pas avoir convaincu les contribuables qu'il n'aurait pas pu économiser des fonds publics en se déplaçant à moins de frais. Le vérificateur général pourrait facilement être embarrassé au point d'hésiter à révéler un tel gaspillage dans son rapport. Il faudrait élargir cette disposition. La formulation suivante, adoptée par le comité indépendant de révision, est de beaucoup préférable:

... des sommes d'argent ont été dépensées pour des fins autres que celles auxquelles le Parlement les avait affectées et tous les cas où une valeur en contrepartie de l'argent n'a pas été reçue.

Ce qui nous ramène à la question des dépenses improductives ou en contrepartie desquelles on n'a obtenu aucune valeur. Il vaut mieux, à mon avis, laisser au vérificateur général le soin de se prononcer à cet égard, plutôt que de lui imposer des contraintes comme celles que prévoit cet article. A mon avis, la seule façon d'en avoir pour notre argent, c'est de laisser au vérificateur général toute liberté de signaler tous les cas qu'il rencontre de dépenses non productives.

● (1610)

Encore une fois, l'omission la plus grave figure sans doute à l'article 7(2) où nous remarquons qu'on a supprimé les mots «Fonds du revenu consolidé». Selon moi, monsieur l'Orateur, si l'on veut que le vérificateur général fasse bien son travail, il est indispensable qu'il vérifie le Fonds du revenu consolidé et veille à ce que tous les deniers publics soient versés dans le fonds. Le gouvernement a souvent contourné la loi et surtout, dirigé tous les montants d'argent vers le Fonds du revenu consolidé, échappant ainsi au contrôle parlementaire. Nous avons vu également le gouvernement employer d'autres moyens détournés; par exemple, il abuse des crédits de $1. Le gouvernement a certainement de mauvais instincts et il a recours à tous les moyens imaginables pour échapper à l'autorité du Parlement. Si le vérificateur général ne vérifie pas le Fonds du revenu consolidé il ne peut pas prétendre, selon moi, qu'il vérifie les comptes du Canada.

Quant à l'article concernant l'accès à l'information, nous remarquons un changement très important par rapport à la loi actuellement en vigueur et cela devrait certainement inquiéter le bureau du vérificateur général. La déclaration du ministre n'est certainement pas pour dissiper nos craintes. Nous estimons que l'article concernant l'accès à l'information est beaucoup trop restrictif. Le paragraphe (1) de l'article 12 stipule:

Sous réserve des dispositions d'une autre loi du Parlement qui se réfèrent expressément au présent paragraphe, le vérificateur général a le droit, à tout moment convenable, de prendre connaissance librement ...

C'est là un changement très important par rapport aux termes de l'article 57(1) de la loi actuelle qui déclare expressément que nonobstant les dispositions de la loi, le vérificateur général a libre accès aux renseignements. Là encore il s'agit d'un changement assez soudain. Le gouvernement n'a proposé aucune modification semblable ni dans son avant-projet de bill de 1970 ni dans celui de 1973. Il est extrêmement important que le vérificateur général puisse prendre connaissance librement, à tout moment, de tous les dossiers, documents et autres registres qui sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Il est tout aussi important qu'il ait ce droit, quoi que prévoient les dispositions des autres lois du Parlement du Canada.

Les dispositions que comporte cet article, du moins en surface, semblent avoir pour effet de restreindre le droit d'accès à l'information du vérificateur général par rapport aux dispositions de la loi actuelle. Il serait intéressant de savoir quel genre d'information le gouvernement désire restreindre ou pour quelle raison il a prévu cette disposition. Si nous voulons rendre la loi plus ouverte et prévoir de plus vastes pouvoirs, il me semble souhaitable de s'en tenir à l'article actuel de la loi sur l'administration financière, l'article 57(1). Je le répète, rien ne devrait empêcher le vérificateur général d'accéder à toute information qu'il estime nécessaire est essentielle pour assumer ses fonctions et ses responsabilités devant le parlement et, en fait, l'ensemble des Canadiens.

[M. Mazankowski.]

En terminant, j'aimerais parler brièvement de l'article concernant les sociétés de la Couronne. L'article 13 est nouveau et traite de la vérification des sociétés de la Couronne. Étant donné l'expérience de certaines de nos sociétés et, en fait, du dernier rapport du vérificateur général, on ne peut qu'en conclure que le vérificateur général du Canada devrait être le seul et unique vérificateur de toutes les sociétés de la Couronne, sans exception. A mon sens, cela supprimerait le favoritisme, les conflits d'intérêts. La vérification serait effectuée conformément au Parlement du Canada, et je pense que tous les contribuables accueilleraient favorablement une telle mesure.

Compte tenu des révélations concernant l'EACL et Polysar, il est indispensable de resserrer les moyens de contrôle et d'en revenir à l'ancien système où l'on doit rendre compte en dernier ressort au Parlement. Les révélations du vérificateur général, dans son rapport sur la gestion et le contrôle financiers, indiquent que nos mécanismes dans ce domaine sont médiocres et inefficaces et, dans la plupart des cas, tout à fait insuffisants. Aux termes de la loi sur l'administration financière actuelle, notamment les articles 66, 67 et 77, la mesure prévoit les fonctions du vérificateur général relativement aux sociétés de la Couronne. A l'heure actuelle, on ne sait pas exactement, d'après la déclaration faite cet après-midi par le ministre, quel genre de nouvelle mesure législative va être proposée, mais il me semble qu'avant d'étudier cet article précis, nous devrions savoir exactement en quoi consistent, dans la nouvelle mesure législative, les dispositions relatives aux sociétés de la Couronne.

Mes collègues parleront plus en détail de cet article, mais nous nous préoccupons spécialement de la vérification privée des sociétés de la Couronne et estimons que ce bill donnera plus de possibilités aux entreprises privées de vérifier la comptabilité des sociétés de la Couronne et des ministères et organismes gouvernementaux. Si ces organismes doivent exposer leurs fonctions au Parlement, nous avons vu et nous avons la preuve que dans bien des cas, ces entreprises ne sont pas disposées à révéler les informations à la Chambre des communes comme le ferait le propre vérificateur du Parlement, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada.

Nous pensons qu'il est indispensable que les sociétés de la Couronne soient comptables au Parlement, et aux Canadiens et, c'est un aspect qu'il faut restaurer. Il faudrait même revoir si l'existence même de certaines sociétés de la Couronne se justifie. Il nous semble qu'un grand nombre d'entre elles ont perdu toute utilité. En règle générale, on devrait exercer plus de rigueur dans la méthode utilisée pour fonder les sociétés de la Couronne, et en rendre la création moins facile. Nous pensons fermement que les sociétés de la Couronne devraient être responsables aux comités respectifs de la Chambre des communes, peut-être à un comité mixte de la Chambre et du Sénat et qu'elles devraient être tenues de lui soumettre systématiquement un rapport annuel.

Quant à savoir s'ils seraient systématiquement examinés c'est un autre problème, mais le seul fait qu'on demande aux sociétés de la Couronne de soumettre leur rapport à un comité et qu'elles soient invitées à se présenter devant le comité devrait certainement renforcer leur responsabilité, et les inciter davantage à exercer une gestion et un contrôle convenables, ce qui nous donnerait, à nous, la possibilité de revoir leurs activités, et à elles, de justifier ces dernières.

Nous avons dit à plusieurs reprises à la Chambre qu'Air Canada par exemple, qui est une société de la Couronne, n'a pas été convoquée devant un comité parlementaire depuis 1973. Pour une société de la Couronne aussi importante, et dont les activités ont de telles répercussions sur la population, c'est un laps de temps beaucoup trop long, et ce manque de contrôle ne devrait pas se prolonger ainsi. J'espère que lorsque le ministre parlera des améliorations à apporter à la gestion financière et à la responsabilité des sociétés de la Couronne, il cherchera des moyens sérieux pour améliorer la façon dont leurs rapports sont préparés et trouvera les mesures obligeant ces institutions d'État à soumettre régulièrement leurs rapports, soit directement à la Chambre des communes, soit au comité désigné.

Il y a plusieurs autres points que j'aimerais aborder, mais je n'en aurai pas le temps. Mes collègues souligneront d'autres points dans ce bill qui nous préoccupent, particulièrement en ce qui concerne les sociétés de la Couronne, car comme Votre Honneur et moi le savons fort bien, les activités et tactiques auxquelles ont recours les sociétés de la Couronne au Canada sont souvent contestables. Ce qu'il y a de gênant, de très sérieux et préoccupant pour la plupart des Canadiens dans cette affaire, c'est que ces méthodes sont associées au nom du Canada, ce qui ne nous donne pas très bonne réputation à travers le monde.

● (1620)

Nous sommes heureux qu'on nous demande aujourd'hui d'étudier ce bill, car nous avons ainsi l'occasion d'engager le débat sur une question fort importante, pour ne pas dire essentielle, je veux parler de la gestion et du contrôle des fonds publics. Si le ministre est prêt à accepter certains remaniements nécessaires de cette mesure législative, il peut compter sur notre appui; nous voterons en faveur de ce bill.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre consent-elle unanimement à ce que le président du Conseil du Trésor (M. Andras) propose une motion?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le président du Conseil du Trésor a proposé tout à l'heure que le rapport du comité indépendant de révision du bureau du vérificateur général du Canada soit renvoyé au comité permanent des comptes publics. Pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre; y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): M. Andras, appuyé par M. Danson, propose que le rapport du comité indépendant de révision du bureau du vérificateur général du Canada soit renvoyé au comité permanent des comptes publics, pour qu'il l'examine en même temps que le bill C-20. La motion est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La parole est au député de Brant (M. Blackburn).

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de participer au débat de cet après-midi. Je serai bref, car j'estime qu'un bill aussi important que celui-ci doit être adopté et appliqué aussi rapidement que possible. Certes, ce bill n'est par parfait. Aucun ne l'est. Il importe au plus haut point que nous l'envoyions au comité le plus tôt possible, que celui-ci nous le renvoie pour la troisième et dernière lecture, et que le Gouverneur général le sanctionne.

J'ai eu l'honneur de faire partie du comité des comptes publics pendant un peu moins de trois ans. Pendant ces quelque trois années, nous avons été bien souvent frustrés dans nos efforts alors que nous cherchions désespérément à dépasser le rapport du vérificateur général et à découvrir par nous-mêmes, en tant que membres du comité, de quelle façon nous devions aborder ses conclusions et ses recommandations. Ce bill ne renferme malheureusement rien de nature à aider le comité des comptes publics, ce qui serait tout aussi important que d'accorder au vérificateur général des pouvoirs plus étendus. Après tout, son action a des limites, et nous devrions pouvoir aller au-delà. J'entends par là au-delà des rapports annuels. J'ai trouvé l'expérience décevante. Je le dis, non sans un brin de regret, puisque je ne fais plus partie de ce comité, en raison notamment du rapport de 1976 du vérificateur général sur l'activité de l'EACL et de Polysar.

En soi, le bill C-20 est bon. Il est significatif que le gouvernement, le ministre et le président du Conseil du trésor (M. Andras) aient en fin de compte décidé d'accepter de nommer un contrôleur général, comme l'avait recommandé le vérificateur général vers la fin de l'année dernière. J'espère que le contrôleur que nous choisirons ne sera pas, du point de vue du fonctionnarisme, à ce point imbu du principe de la hiérarchie que l'accessoire lui fera oublier l'essentiel et qu'il se comportera davantage en haut fonctionnaire qu'en arbitre indépendant lorsqu'il devra juger du contrôle financier et administratif des différents services gouvernementaux. Qu'il soit choisi au sein de la Fonction publique ou ailleurs, l'élu devra apporter des éléments nouveaux à son poste, en plus de ses qualités d'expert financier, de comptable, d'homme d'affaires ou de spécialiste.

Il semblerait que les députés de notre parti ne s'opposent sérieusement à aucune disposition de ce bill. En gros, celui-ci vise la création, dans un bill séparé, du bureau du vérificateur général. Le bill C-20 énonce clairement ses pouvoirs et ses devoirs. Nous savons que le vérificateur général a approuvé ce bill. J'espère que son adoption ne sera pas retardée indûment.

Je suis heureux de voir que le bill comporte un bon nombre des recommandations faites par le comité indépendant de révision du bureau du vérificateur général. La plus importante, à mon avis, concerne la redéfinition de la teneur des rapports du vérificateur général; la définition et l'élargissement des pouvoirs et des devoirs du vérificateur général relativement aux rapports qu'il doit présenter au Parlement; et le droit, qui lui est accordé pour la première fois, de demander des renseignements aux sociétés de la Couronne, renseignements qu'on lui a parfois refusés. Pour la première fois, le vérificateur général pourra faire rapport sur le bien-fondé des dépenses gouvernementales, plutôt que simplement sur l'efficacité des méthodes comptables d'enregistrement des transactions. C'est très important à mon sens, car le rôle du vérificateur général ne se bornera plus à un simple travail de comptablilité; cette mesure élargira son mandat et lui permettra de vérifier s'il n'y a pas eu gaspillage.

La notion de justification des dépenses est très courante à l'heure actuelle, et on la retrouve jusque dans l'administration du budget familial. Si le contribuable se doit d'établir un budget pour sa famille, il s'attend évidemment à ce que le gouvernement s'impose la même discipline, même s'il doit le faire à une échelle beaucoup plus vaste. Il faut que le gouvernement rende des comptes. Je suis sidéré de voir le temps qu'il a fallu au gouvernement pour le comprendre. Ce n'est pas que je tienne le président du Conseil du Trésor pour responsable de cette situation, puisqu'il n'est là que depuis quelques mois.

Je me demande seulement pourquoi il a fallu si longtemps au gouvernement pour comprendre une anomalie que le vérificateur général reconnaît depuis deux ans au moins puisqu'il en a parlé dans les rapports pour les exercices financiers terminés en 1975 et 1976. Je me demande bien pourquoi il a fallu au moins quatre mois au gouvernement pour admettre la nécessité de nommer un contrôleur général. Le gouvernement a manifesté bruyamment son opposition à une telle nomination jusqu'à ce qu'une commission lui eût fait des recommandations à ce sujet. J'ignore ou en est maintenant cette commission. Je suppose qu'elle poursuivra son mandat, c'est-à-dire qu'elle continuera à faire enquête sur les dépenses du gouvernement et sur le contrôle des finances. J'étais absent lorsque le ministre a pris la parole. Je ne sais pas quand le contrôleur général sera nommé. J'ignore si cette nomination aura lieu après ou avant la publication du rapport de la commission d'enquête. Pour ma part, je trouve que le plus tôt sera le mieux.

Une autre disposition du bill qui me plaît beaucoup, c'est celle qui permettrait au vérificateur général de faire des rapports spéciaux au Parlement, en plus des rapports annuels traditionnels, lorsqu'il le juge nécessaire. J'y attache une très grande importance. Malheureusement, le comité des comptes publics semble toujours entreprendre son enquête sur la mauvaise gestion du gouvernement longtemps après que le mal est fait, quelquefois un an et demi après l'incident. Il est difficile d'obtenir un témoignage au sujet d'un incident survenu un an et demi plus tôt. A mon avis, le vérificateur général devrait présenter des rapports peut-être moins volumineux mais plus réguliers afin que la Chambre, par l'entremise du comité des comptes publics, puisse vérifier les cas de mauvaise gestion financière ou de prodigalités gouvernementales. Je félicite le gouvernement d'avoir permis au vérificateur général de présenter des rapports lorsqu'il le juge nécessaire.

[M. Blackburn.]

● (1630)

Lorsque le président du Conseil du Trésor a annoncé que l'on créait une Commission royale sur l'organisation et la responsabilité financière du gouvernement, j'ai dit à la Chambre que ce n'était qu'une dérobade. Le gouvernement permettait que l'on tienne une autre enquête, mais il retardait le moment de remettre ses finances en ordre. Je suis heureux de voir qu'il n'a pas fallu attendre un an pour qu'on nomme un contrôleur général. Sa nomination, selon moi, est le fruit des pressions exercées tant par les membres de l'opposition que par les ministériels, notamment les membres du comité des comptes publics qui ont tout bonnement avoué qu'il valait mieux pour eux nommer tout de suite un contrôleur général pour ne pas avoir l'air de se dérober, car la population n'apprécie guère la situation actuelle. Je m'attribue un peu le mérite de cette affirmation, car moi aussi j'ai soulevé la question auprès du ministre.

Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que ce jour-là, en novembre dernier, quand on a déposé le rapport du vérificateur général, le ministre a fait, comme il convenait qu'il le fasse, un déclaration à la Chambre à l'appel des motions. Qu'il ait annoncé la création d'une commission le jour même où on déposait le rapport du vérificateur général n'avait rien d'une coïncidence. Dans son rapport, celui-ci a confirmé ce que nous, de l'opposition, et le public savions depuis toujours, soit que «le Parlement—et, en réalité le gouvernement—ne contrôlent plus de façon efficace l'utilisation des deniers publics ou semblent près de perdre ce contrôle». Je viens de citer les paroles de M. Macdonell telles qu'elles apparaissent dans son rapport pour l'année financière prenant fin en 1976. Mais au lieu d'agir, le gouvernement a réagi en nommant une commission chargée d'étudier ce qu'on avait déjà examiné à maintes et maintes reprises. A mon avis, en annonçant la création d'une commission royale d'enquête, le gouvernement se donnait le temps de perdre complètement le contrôle de la Trésorerie de l'État.

Ce qui me préoccupe le plus dans ce projet de loi, c'est qu'il ne traite que des pouvoirs du vérificateur général et ne touche en rien aux contrôles des dépenses de l'appareil bureaucratique fédéral. La gestion et le contrôle financiers au sein du gouvernement ne cesseront d'être lamentablement insuffisants que lorsqu'on étendra les pouvoirs du comité des comptes publics comme le veulent les recommandations du vérificateur général.

Il ne fait pas de doute que le comité des comptes publics est dépourvu des médanismes qui lui permettraient de traiter les questions qui lui sont présentées. On en a eu la preuve lorsqu'on lui a demandé d'examiner les activités de l'Énergie atomique du Canada Limitée et de la société Polysar. On ne peut trouver meilleure explication de l'obstruction qu'on a connue que dans le rapport que la Commission Glassco a présenté en 1963. Voici ce que le rapport avait dit à l'époque:

> Plus l'administration prend de l'importance, plus elle pénètre dans la vie du pays, et plus les pouvoirs du fonctionnaire s'accroissent avec chaque nouvelle faculté qui lui est confiée d'accorder ou de refuser tel avantage, d'imposer ou d'écarter telle contrainte. Cependant, l'emploi que fait le fonctionnaire des pouvoirs ainsi délégués n'est pas soumis à la sanction du scrutin. Or, si l'on veut que la volonté de la population soit respectée à tous les échelons de l'administration, il convient de prendre des moyens pratiques contre l'irresponsabilité des fonctionnaires, tout autant que contre le danger moins immédiat d'un emploi abusif du pouvoir confié au ministre. Ces garanties sont seules capables de dissiper la méfiance du public.

C'était en 1963, et nous avons les mêmes problèmes en 1977. Nos problèmes semblent s'être multipliés depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1968. Sous le régime actuel, la Fonction publique a dépensé pratiquement sans compter. Oui, je sais que les dépenses ont été réduites ces derniers mois. La Commission de lutte contre l'inflation a essayé de contrôler certaines dépenses du gouvernement. A la lumière de ce que la Commission Glassco a dit en 1963, tout ceci arrive un peu tard. A l'heure actuelle, il n'y a pratiquement pas de garanties contre l'irresponsabilité des fonctionnaires. C'est ce que je pense. Pas étonnant que les contrôles financiers soient minimaux ou presque nuls chez une société de la Couronne comme l'EACL.

Imaginez un trésorier capable d'approuver et d'envoyer des chèques importants à des entreprises étrangères dont il n'a jamais entendu parler, pour des services qui ont pu ou non être rendus. Comme le sait le ministre, des témoins ont fourni des preuves à ce sujet au comité des comptes publics.

Pourquoi le gouvernement a-t-il pris tellement de temps à se rendre compte qu'il perdait ou a perdu le contrôle des dépenses de certains ministères et sociétés de la Couronne. Le pouvoir croissant de la bureaucratie à Ottawa a non seulement fait perdre au Parlement du Canada une plus grande partie de son contrôle des deniers publics, mais a rendu la majeure partie de la population incertaine de l'utilité du Parlement.

J'aimerais faire ici une digression. J'ai été personnellement consterné de voir comment la Chambre des communes a été dépeinte dans un certain croquis. Je crois qu'il montrait 21 députés présents à la Chambre à 5 h 30 jeudi après-midi dernier au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Celui qui a fait le croquis de la Chambre à cette heure de l'après-midi devait se trouver à la tribune. Mais je note que le croquis ne montre personne dans la tribune de la presse. Ceux qui ont lu la page du *Star* de Toronto de samedi dernier blâmant la Chambre parce qu'il n'y avait que 21 députés présents à 5 h 30 jeudi devraient remarquer qu'il n'y a actuellement qu'une personne à la tribune de la presse.

Le Parlement a perdu son utilité petit à petit. Pour ce qui est du contrôle parlementaire des finances, l'étude sur le contrôle et la gestion financière effectuée par le bureau du vérificateur général en 1974 laisse entendre que les changements apportés aux prévisions budgétaires depuis une dizaine d'années ont sérieusement nuit à l'efficacité du contrôle parlementaire des dépenses gouvernementales, car le nombre réduit de crédits et le sens plus large du libellé ne sont pas suffisamment étayés. Je parle des Livres bleus. Ce sont de véritables dédales. L'étude faisait remarquer, par exemple, que la direction y gagnait en souplesse du fait du nombre réduit de crédits et d'un libellé plus vague, mais que la perte de contrôle parlementaire n'était pas compensée par des renseignements sur les différentes activités qui en révélaient davantage sur les coûts des programmes. Par exemple, le Livre bleu est presque incompréhensible. Le lire est aussi difficile que de déchiffrer des hiéroglyphes. L'étude faisait en outre remarquer que le texte du budget des dépenses ne précisait pas suffisamment ce que faisaient réellement les responsables de ces programmes, qui en profitait, ou quels en étaient les objectifs précis.

Monsieur l'Orateur, le budget actuel démontre clairement qu'une normalisation excessive donne lieu à un manque appréciable de renseignements. En apportant ces changements au budget des dépenses, le Conseil du Trésor ne semble pas avoir tenu suffisamment compte des contrôles financiers, bien qu'il ait cherché à en améliorer la présentation. Une autre particularité qui rend le contrôle parlementaire difficile est que l'arrangement des comptes publics ne correspond pas suffisamment à celui des prévisions budgétaires pour qu'on soit en mesure de les comparer effectivement d'une année à l'autre. Le comité des comptes publics, je le répète, se retrouve sans cesse à étudier des questions après coup.

● (1640)

Probablement le pire problème auquel le Parlement a à faire face est que l'opposition ne possède pas assez de renseignements pour scruter les politiques et les initiatives du gouvernement. Le régime parlementaire présuppose qu'un gouvernement doive légitimer ses politiques face à une opposition renseignée et fureteuse. C'est grâce à ce système de contestation permanente que l'intérêt public est maintenu. Toutefois, le gouvernement a à sa disposition toute sa Fonction publique qui lui donne des conseils qui ne sont pas toujours des plus éprouvés. Pour diverses raisons, notamment la discrétion absurde du gouvernement, l'opposition n'a pas un accès semblable au personnel de la Fonction publique ni aux renseignements que celle-ci a en sa possession. Cela vaut pour la Chambre des communes comme pour ses comités.

Pour que le comité des comptes publics puisse effectuer un contrôle efficace des finances, il doit avoir davantage accès aux services de conseillers professionnels. Il doit avoir à son service un conseiller juridique à plein temps et il doit également pouvoir mener des enquêtes indépendantes du bureau du vérificateur général, ou peut-être, si on veut s'exprimer autrement, aller au delà des rapports du vérificateur général. Puisque le vérificateur général pourra, en vertu de ce bill, faire rapport de l'efficacité de la gestion des dépenses publiques, je crois qu'il serait utile de créer un organisme qui fournirait au comité des comptes publics des avis indépendants et experts sur l'économie et l'efficacité des dépenses du gouvernement.

Le bill C-20 n'est qu'un début. Bien qu'il constitue un progrès vers l'élargissement du rôle du vérificateur général, il ne peut suffire à redonner au Parlement le contrôle de la dépense de l'argent des contribuables. A moins que des changements substantiels ne soient apportés au fonctionnement des comités et de la Chambre, le malaise, l'ennui et l'impression d'impuissance qui règnent chez les députés et auxquels le leader à la Chambre a fait allusion le 18 mars, continueront d'exister.

Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre, monsieur l'Orateur, mais je tiens néanmoins à dire au sujet de ce bill—mes propos ne dépassent pas les limites de ce qui est autorisé à l'étape de la deuxième lecture—que le gouvernement établira le poste de contrôleur général et a valorisé le rôle du vérificateur général. J'estime que cela devrait s'accompagner d'un examen du rôle des comités permanents, du comité des comptes publics notamment qui est comptable directement au Parlement.

Un contrôleur général sera donc nommé cette année, le rôle du contrôleur général sera revalorisé et élargi, mais qu'adviendra-t-il du comité? Voilà à mon avis le nœud du problème, bien que ce ne soit pas tout le problème. Lorsque le comité fut saisi de l'affaire impliquant l'Énergie atomique du Canada et la société Polysar, une armée de fonctionnaires s'est présentée

devant le comité. D'habitude, seulement deux ou trois témoins comparaissent à la fois. Ces fonctionnaires auraient dû être dans leur bureau à travailler plutôt que de venir s'asseoir sur leur derrière au comité. C'est une autre chose que je trouve irritante au comité des comptes publics, cette véritable armée de hauts fonctionnaires de différents ministères, tous ces fonctionnaires qui, aussi à leur place qu'un cheveu sur la soupe, ne sont à peu près jamais appelés à témoigner. Que diable font-ils là? Ils sont là 25 ou 35 à nous entourer. Pourquoi ne sont-ils pas à leur bureau, qu'ils n'auraient pas dû quitter, car un ministre demande très rarement à un fonctionnaire de rang inférieur à celui de sous-ministre adjoint ou de chef de division de prendre la parole à une séance de comité?

Il faut réformer ce comité, et j'ai quelques suggestions à faire à cet égard. Tout d'abord, je n'aime pas beaucoup que les témoins siègent à côté du président. Il faudrait changer la disposition des sièges dans la salle du comité, de manière à ce que les membres du comité siègent à l'une des extrémités de la salle, les témoins au centre et les journalistes de chaque côté. Il serait très important pour le comité qu'on change la disposition matérielle de la salle. La deuxième modification à apporter à la structure d'un comité, et particulièrement dans le cas du comité des comptes publics qui cherche à savoir à quoi et comment ont été dépensés les crédits, consisterait dans la création d'une section d'enquête liée au comité.

M. Huntington: Bravo!

M. Blackburn: Cette section aurait le pouvoir de suppléer au travail du vérificateur général, car il est impossible à ce dernier de se rendre en Suisse pour s'enquérir de l'identité du détenteur de tel compte numéroté. Si nous avions des enquêteurs professionnels pour recueillir des renseignements—et il n'est pas question d'essayer de découvrir un scandale comme le Watergate dans chaque ministère, je veux tout simplement parler des transactions financières douteuses effectuées par un organisme gouvernemental et que le vérificateur général signale parfois au comité—nous pourrions conduire une enquête sur cette affaire. Nous nous heurtons actuellement à un mur de silence. Chaque fois que nous posons des questions, nous obtenons des réponses formulées dans un merveilleux jargon de fonctionnaire, réponses qui n'en sont pas, ou encore on nous dit que le témoin ne se souvient plus, qu'il n'a pas de note—qu'il se souvient avoir fait un chèque ou un reçu il y a 4 ou 5 ans—ou quelque chose du genre. Nous n'arrivons jamais au nœud de la question.

Nous devrions donc avoir un service de recherche rattaché au comité des comptes publics afin de pousser l'enquête plus loin que le vérificateur général ou que nous-mêmes en tant que parlementaires, pouvons le faire et de pouvoir découvrir les renseignements dont nous avons besoin. Après tout, ce sont les membres du comité qui ont une responsabilité envers les électeurs et les contribuables, et non pas les fonctionnaires. Je fais cette proposition en recommandant une certaine prudence. A mon avis, le comité ne doit pas finir par contrôler la Chambre, mais après tout, les députés qui siègent au sein des comités doivent, à ce titre, faire rapport à la Chambre. A mon avis, cette recommandation ne présente vraiment aucun risque.

J'ai exprimé certaines de mes frustrations et j'ai fait des recommandations positives, mais jusqu'à présent je n'ai pas encore fait un examen détaillé du bill C-20, article par article. J'espère que nous pourrons le faire. Je souhaite que le poste de contrôleur général soit créé le plus tôt possible et que les pouvoirs du vérificateur général soient étendus, mais j'ai malheureusement l'impression que ce n'est qu'un nuage de fumée et que nous n'atteindrons pas notre but qui consiste à redonner le contrôle financier à la Chambre des communes.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole pour donner mon opinion sur le bill se rapportant au vérificateur général et qui vient d'être présenté pour la deuxième lecture à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, dans le grand public, le rôle du vérificateur général du Canada a toujours été le point de mire de l'administration fédérale de la Fonction publique. Pour la population du Canada, le vérificateur doit voir à ce que les fonds publics soient dépensés à bon escient et selon ce qui fut décidé par le Parlement, afin de prévenir la mauvaise gestion. Il doit également évaluer ce que les contribuables reçoivent en retour des impôts payés. En résumé, il doit voir à l'efficacité des dépenses gouvernementales. C'est un poste très délicat, qu'il faut mettre à l'abri de tous les soubresauts politiques. Le ministre l'a d'ailleurs bien compris aujourd'hui, et c'est pourquoi il mérite toutes nos félicitations.

A l'article 3, et c'est là que j'ai pris grand plaisir à lire cet article, on peut lire ce qui suit:

3.(1) Le gouverneur en conseil, par commission sous le grand sceau, nomme le vérificateur général du Canada à titre inamovible, sous réserve de révocation par le gouverneur en conseil sur adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, on aurait dû avoir un tel bill, il y a déjà plusieurs années. Bien que le bill soit venu tard, on l'a enfin obtenu. Je crois que le ministre a tiré une leçon salutaire des années passées, alors que d'anciens vérificateurs généraux se sont vu critiqués et presque forcés de démissionner pour avoir dit trop de vérités au sujet du gouvernement. Ils étaient alors extrêmement vulnérables.

Aujourd'hui, je crois que le bill C-20, en plus de faire relever le poste de vérificateur général du Parlement, donne en même temps à son titulaire les outils nécessaires pour exécuter son travail le plus efficacement possible. Je me souviens encore des demandes répétées de M. Henderson, en ce qui avait trait à l'insuffisance du personnel, comme son impossibilité de posséder tous les renseignements nécessaires pour un bon contrôle des opérations comptables. Le fait que le vérificateur relevait directement du ministre provoquait souvent des situations fort cocasses. Comment en effet oser critiquer assez sévèrement son propre employeur sans attirer ses foudres? Ainsi, raffermi dans sa fonction et devenu plus autonome face au gouvernement, il pourra agir beaucoup plus librement et équitablement.

Ajoutons à cela le droit à l'information que lui garantit le bill à l'article 12, je crois; droit qu'il n'avait pas, ou qui était presque nul auparavant. On dit ce qui suit, et je cite:

12. (1) Sous réserve des dispositions d'une autre loi du Parlement qui se réfèrent expressément au présent paragraphe, le vérificateur général a le droit, à tout moment convenable, de prendre connaissance librement de tout renseignement se rapportant à l'exercice de ses fonctions; à cette fin, il peut exiger que les fonctionnaires fédéraux lui fournissent tous renseignements, rapports et explications dont il a besoin.

(2) Le vérificateur général peut, pour remplir plus efficacement ses fonctions, détacher des employés de son bureau auprès de tout ministère. Celui-ci doit leur fournir les locaux et l'équipement nécessaires.

(3) Le vérificateur général doit exiger de tout employé de son bureau chargé, en vertu de la présente loi, d'examiner les comptes d'un ministère ou d'une corporation de la Couronne, qu'il observe les normes de sécurité applicables aux employés du ministère ou de la corporation et qu'il prête le serment de respecter le secret professionnel, . . .

En ce qui a trait à toutes les garanties fournies dans ce bill pour un meilleur travail du vérificateur, je crois qu'il n'y a pas un seul député ici qui puisse s'opposer au bill. Et c'est encore plus vrai quand on lit l'article 13 au sujet des sociétés de la Couronne. Le ministre annonce la bonne nouvelle au sujet de ces sociétés de la Couronne. Je crois qu'il était grand temps que ces sociétés soient suivies de plus près. Dans le passé, ces sociétés venaient une fois l'an devant le comité permanent de la Chambre déposer leur rapport et le tour était joué, le voyage annuel était fait, et on s'en retournait à ses petits oignons, Gros-Jean comme devant. Dans l'avenir, après l'adoption du bill C-20, toutes les sociétés de la Couronne devront être soumises à la vérification de l'Auditeur général.

Si la population canadienne a besoin d'exercer une surveillance très étroite sur les fonds publics, elle a également droit à la même surveillance de toutes les sociétés de la Couronne, parce que c'est encore le citoyen qui paie les déficits de ces sociétés. Je crois que le ministre vient de poser vis-à-vis de ces compagnies un acte qui réjouira la population. Là aussi, nous avons un droit de savoir où va notre argent et comment sont utilisés nos impôts.

● (1650)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Affaires des anciens combattants—La possibilité d'une loi prévoyant des indemnités pour les prisonniers de la Première Guerre mondiale et pour les réfugiés et évadés de la Seconde; Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—Les Postes—L'objectif de la majoration des tarifs—Les mesures tendant au rétablissement de l'efficacité du service; Le député d'Egmont (M. MacDonald)—L'expansion économique régionale—Île-du-Prince-Édouard—La signature de l'entente relative au plan de développement—La nature des dépenses.

Comme il est 5 heures, le Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au

Feuilleton d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'avis de motion nº 4, inscrit au nom du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté à la demande du gouvernement.

L'avis de motion nº 16, inscrit au nom du député de Scarborough-Ouest (M. Martin).

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté à la demande du gouvernement.

L'avis de motion nº 17, inscrit au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander).

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté à la demande du gouvernement.

L'avis de motion nº 22, inscrit au nom du député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche).

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté à la demande du gouvernement.

L'avis de motion nº 24, inscrit au nom du député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan).

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté à la demande du gouvernement.

L'avis de motion nº 26, inscrit au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

Des voix: Reporté.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Reporté à la demande du gouvernement.

* * *

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE PRÉVOYANT LA DÉDUCTION AUX FINS D'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOMMES VERSÉES EN IMPÔT FONCIER OU EN LOYER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 8 novembre 1976, de la motion de M. Haidasz:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de permettre la déduction d'impôt sur le revenu de l'impôt foncier pour les logements habités par leur propriétaire et des loyers versés par les locataires, jusqu'à un maximum de $300 par an.

Impôts fonciers

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, la motion dont le député de Parkdale (M. Haidasz) a saisi la Chambre a des points forts. Cependant, l'ayant lue et étudiée, j'en conclus qu'elle présente également des points faibles et qu'à tout prendre, ce n'est pas là le genre de motion que je pourrais appuyer ou que le gouvernement devrait appuyer. En substance, la motion présentée à la Chambre par le député de Parkdale propose de permettre la déduction de l'impôt foncier et des loyers versés par les locataires de l'impôt sur le revenu, à concurrence de $300. Il a étançonné sa recommandation à l'aide d'un certain nombre d'arguments. Il a signalé que les administrations municipales tiraient environ 80 p. 100 de leurs recettes de l'impôt foncier, qui provient en grande partie des habitations résidentielles alors qu'il y a peu de rapport entre la plupart des services offerts par les municipalités, notamment l'enseignement, et la propriété.

● (1700)

En réalité, contrairement aux assertions du député, l'impôt foncier sur les logements habités par leur propriétaire, y compris sur les appartements et les fermes, ne représente en moyenne que la moitié des recettes municipales. Le reste provient des impôts versés par les entreprises commerciales. Par ailleurs, il est inévitable qu'il n'y ait aucun lien direct entre les personnes qui financent des services comme l'enseignement et ceux qui en profitent: pour cela, il faudrait obliger les usagers à verser un droit d'utilisation.

Dans sa motion et dans les observations qu'il a faites dans le passé à ce sujet, le député de Parkdale a fait remarquer que l'impôt foncier n'avait guère de rapport avec les moyens financiers de l'individu. Il a parlé des diverses controverses dont nous autres, députés, sommes au courant au sujet du caractère équitable de l'impôt foncier. En ce qui concerne l'incidence de l'impôt foncier, on a toujours estimé que l'impôt perçu sur les logements loués et celui perçu sur les entreprises commerciales étaient pleinement répercutés sur les locataires et les consommateurs sous forme de hausses de loyers et de prix. On tend de plus en plus à penser, toutefois, que l'impôt est un impôt sur les investissements d'affaires, sur les immeubles locatifs et sur les rendements de ces investissements.

Des études sur le sujet ont démontré que l'impôt foncier pouvait être en fait progressif, puisqu'il frappe les investisseurs. La part du fardeau de l'impôt foncier dont font les frais consommateurs et locataires est bien moins régressive si on le considère en fonction du revenu moyen des locataires ou des consommateurs sur toute une vie plutôt qu'en fonction de leur revenu en une année donnée.

Le député de Parkdale a soutenu que cette mesure permettrait de relancer la construction domiciliaire et de stimuler l'économie. Même si le nombre de mises en chantier a été jusqu'ici moins élevé cette année qu'en 1976, où elles se sont chiffrées, pour toute l'année à 273,000, on a de plus en plus de raisons de croire qu'il y en aura presqu'autant cette année que l'année dernière.

La diminution des taux d'intérêts ces derniers mois va fortement encourager la demande de logements. D'autre part, le programme d'aide pour l'accession à la propriété et le programme d'aide au logement locatif, établis en vertu de la loi nationale sur l'habitation, se sont révélés extrêmement populaires. Ils sont pour beaucoup dans la relance de la construction domiciliaire. C'est pour cela que la motion du député de Parkdale va à l'encontre du but escompté. En effet, il n'a pas l'air de se rendre compte des objectifs sociaux qu'on pourrait réaliser, grâce à la mesure qu'il propose, en plaçant cet argent ailleurs.

Cette déduction d'impôt de $300 des intérêts hypothécaires ou des loyers versés coûterait très cher au Trésor fédéral. Quels objectifs sociaux seraient atteints par cette mesure, alors que nous ne sommes même pas capables d'encourager comme il se doit dans le budget l'économie de l'énergie. J'ai été extrêmement déçu de l'absence d'encouragements dans le budget en vue d'économiser l'énergie. Je crois que la majorité des Canadiens espéraient obtenir des crédits d'impôt pour l'amélioration de l'isolation des maisons d'habitation, pour l'installation d'appareils solaires ou éoliens afin d'économiser l'énergie dans les maisons particulières et les établissements industriels, et pour la recherche sur l'utilisation plus efficace des ressources éoliennes, marémotrices et solaires. Ces ressources nous laissent sûrement entrevoir l'espoir de réduire sensiblement notre consommation d'électricité et d'hydrocarbures.

Pour atteindre des objectifs sociaux valables au moyen de stimulants fiscaux, il ne faudrait pas se contenter d'accorder une prime aux propriétaires ou aux locataires en leur permettant un dégrèvement d'impôt de $300 par année. Une stimulant budgétaire semblable devrait servir à des fins sociales comme l'économie de l'énergie, objectif dont tous les gouvernements saisiront mieux la portée dans deux ou trois ans. Il faut déplorer que des mesures semblables viennent toujours après coup au lieu d'innover. On pourrait également prévoir des exemptions fiscales pour l'implantation d'une méthode plus moderne de mesurer le débit de l'électricité consommée dans les foyers.

● (1710)

En offrant des stimulants fiscaux et en encourageant l'utilisation de nouveaux systèmes de mesure, de concert avec les autorités provinciales en matière d'électricité, on pourrait économiser énormément d'énergie. Comme les députés le savent probablement, on a mis au point des compteurs qui permettent au fournisseur de fixer le prix de l'électricité utilisée en fonction des diverses périodes de charge. Pourquoi ne pas encourager l'installation de ces compteurs dans les maisons privées grâce à des stimulants fiscaux? Je pense qu'ils coûtent entre $100 et $150. Si le gouvernement fédéral et les provinces faisaient preuve d'imagination et collaboraient, ils encourageraient les propriétaires de maison à utiliser de l'électricité surtout aux heures où la consommation est peu élevée et à épargner par la même occasion. L'économie serait énorme. Nous pourrions facilement économiser assez d'argent pour construire un ou deux barrages importants ou une ou deux stations nucléaires en favorisant l'installation de ces compteurs dans chaque maison. Si le gouvernement avait un peu d'imagination, il offrirait des stimulants fiscaux dans ce domaine.

Je crois savoir que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) voudrait bien prendre des mesures en ce sens. Malheureusement, il ne semble pas avoir l'appui du ministre des Finances (M. Macdonald). J'ai récemment envoyé à mes électeurs un questionnaire pour leur demander s'ils pensaient que le gouvernement avait pris des mesures suffisantes pour favoriser l'économie de l'énergie. Jusqu'ici, les réponses que j'ai reçues—environ 2,000 sur 45,000 questionnaires envoyés—montrent que selon 97 p. 100 des répondants,

[L'Orateur suppléant (M. Ethier).]

le gouvernement n'a pas pris des mesures suffisantes dans le domaine de la conservation de l'énergie.

Si nous parlons de stimulants fiscaux, alors appliquons-les à des domaines où ils peuvent apporter des avantages sociaux réels pas seulement pour les contribuables, mais aussi pour favoriser notre situation mondiale car, d'ici huit à dix ans, notre balance des paiements sera compromise par le coût de l'importation des hydrocarbures. Il ne s'agit pas seulement d'économiser l'énergie dans l'intérêt du contribuable. Bientôt ce sera une question de survie nationale, de concurrence nationale sur les marchés mondiaux.

Je trouve curieux que dans le dernier budget, alors qu'on s'attendait à ce que le gouvernement des États-Unis présente toute une série de propositions visant à économiser l'énergie, notre gouvernement n'ait pas jugé bon de prévoir le moindre stimulant dans ce domaine.

J'aimerais mentionner une autre idée qui a donné de bons résultats dans certaines régions des États-Unis et qui permet d'appliquer des stimulants fiscaux. Je veux parler des petites camionnettes fournies par des compagnies à des groupes d'employés qui ont des difficultés à voyager entre leur domicile et leur travail. Ces camionnettes conduites par un employé, transportent chaque jour 6 à 12 autres employés entre leur domicile et leur lieu de travail. On enlève ainsi de la route dix à 12 voitures pendant une grande partie de l'année en échange de stimulants fiscaux minimes accordés, soit à la compagnie qui fournit le véhicule soit aux membres d'un groupe qui fait la même chose. Nous devrions étudier ce genre de suggestions si nous voulons que tout le monde profite des stimulants fiscaux.

La motion à l'étude est utile dans la mesure où elle nous permet de discuter de toute la question des stimulants fiscaux et de la façon de les utiliser. Toutefois, je ne désire pas l'appuyer. En fait, j'exhorte la Chambre à la rejeter.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député de Parkdale (M. Haidasz) qui nous a présenté cette motion. Et aussi ceux qui sont chargés d'organiser les travaux de la Chambre, et en particulier cette partie de notre journée qui est réservée aux initiatives parlementaires, pour avoir permis à cette motion de revenir à l'étude.

Elle ouvre un débat intéressant, et surtout elle nous permet de nous pencher sur un des problèmes les plus sérieux qui se posent actuellement à notre pays: je veux parler de la pénurie de logements. La motion mérite d'être étudiée très sérieusement. A priori, je me sens disposé à l'appuyer. Je dirai même que le député n'est pas allé assez loin dans l'importance du montant des impôts fonciers qu'il propose de déduire du revenu imposable. Je préférerais voir $500, ce qui serait beaucoup plus représentatif de ce que la plupart des Canadiens versent actuellement dans la plupart des municipalités.

M. Baker (Grenville-Carleton): Fort bien dit.

M. McGrath: Le gouvernement devrait songer à laisser venir aux voix certaines de ces résolutions les plus valables. Tout ce que nous demandons, c'est que le gouvernement étudie l'opportunité d'admettre en déduction le montant des impôts fonciers payés sur les maisons occupées par leur propriétaire.

Quant à la deuxième partie de la motion qui concerne les immeubles locatifs, je suis plus réservé, car j'estime qu'elle embrouille la question. Le logement locatif bénéficie déjà d'importantes mesures d'assistance dans le cadre des projets fédéraux-provinciaux, et la loi de l'impôt sur le revenu comporte déjà par ailleurs des avantages certains avec l'amortissement de certaines catégories de dépenses engagées par les propriétaires d'immeubles locatifs. Très souvent ces avantages sont répercutés sur les locataires. Si la Chambre décidait de mettre la mesure aux voix aujourd'hui, je suis persuadé qu'elle serait adoptée à la majorité. Cela donnerait au gouvernement l'occasion de s'occuper d'un problème dont le ministre des Finances (M. Macdonald) n'a malheureusement pas tenu compte dans son récent budget.

● (1720)

Il est intéressant de remonter à la dernière fois où la question du logement a fait l'objet d'une attention toute particulière du gouvernement. C'était en 1968, à l'époque où le gouvernement a nommé une commission d'étude spéciale sous la présidence du député de Trinity de l'époque, l'honorable Paul Hellyer, premier ministre adjoint et ministre responsable du logement. Le mandat de cette commission d'étude était le suivant:

> ... examiner la question de l'habitation et de l'aménagement urbain au Canada et proposer des moyens grâce auxquels le gouvernement fédéral, de concert avec d'autres ministères du gouvernement et l'entreprise privée, pourrait aider à répondre aux besoins de tous les Canadiens en matière d'habitation et contribuer à l'aménagement de villes modernes et dynamiques.

La démission peu de temps après du ministre responsable du logement fut une preuve concrète et spectaculaire du refus du gouvernement de donner suite aux recommandations de cette commission. Les députés se souviendront qu'il s'agissait d'une importante étude portant sur tout le pays, toutes les grandes villes et les régions urbaines ainsi que sur certaines petites municipalités.

Le député de Laprairie (M. Watson) a refusé, je pense, d'admettre le problème dont le député de Parkdale, qui représente une grande circonscription urbaine du Canada, est très conscient. Je veux parler du problème auquel se heurtent la majorité des Canadiens à l'heure actuelle, et surtout les jeunes, quand ils désirent acheter une maison. Je pense à ce que l'industrie appelle le PIT—principal, intérêt et taxes—qui détermine le montant des versements mensuels. Il n'est pas toujours difficile d'épargner et d'emprunter pour faire le paiement initial; le problème, c'est de faire face aux versements mensuels. Ces derniers sont devenus terriblement élevés en raison des taux d'intérêt, de l'augmentation continuelle des impôts fonciers et du coût des logements en général.

Lorsqu'on tient compte du fait qu'environ 280,000 familles canadiennes consacrent aujourd'hui plus de 50 p. 100 du revenu familial au logement, que 500,000 familles y consacrent 35 p. 100 et 120,000 autres, plus de 25 p. 100, cela donne à la Chambre une idée de l'étendue de la gravité du problème. En outre, monsieur l'Orateur, quand on pense que deux tiers de ces Canadiens qui ont besoin d'un logement ne peuvent pas se permettre d'acheter ou de louer une maison sans une aide quelconque du gouvernement, j'estime que nous nous heurtons à un problème monumental, un problème dont, j'ai le regret de le dire, le gouvernement ne s'est pas assez préoccupé.

Aux fins du débat, j'aimerais mentionner deux des principaux problèmes qui se posent dans le domaine de l'habitation à l'heure actuelle. J'ai déjà fait brièvement allusion au prix élevé du crédit. Le député de Laprairie a donné l'impression de prendre la tangente en parlant de l'énergie dans son discours et, pendant quelques instants, je me suis demandé de quelle motion la Chambre était saisie, tout comme vous, j'en suis certain, monsieur l'Orateur. De toute évidence, il a mélangé ses notes. Le petit passage de son discours qui portait sur le sujet à l'étude comportait des erreurs, puisque le député a déclaré que les taux d'intérêt diminuaient. Nos taux d'intérêt hypothécaires n'ont pas marqué de baisse notable. Ils continuent d'être prohibitifs pour la plupart des Canadiens.

Permettez que je cite un exemple, monsieur l'Orateur. Une hypothèque de $40,000 dont les paiements s'étalent sur 25 ans et dont le taux d'intérêt est de 12 p. 100, requiert des paiements d'environ $413 par mois. Il est admis en général que le montant du loyer ne devrait égaler que le quart du revenu familial. Autrement dit, le taux normal est de 25 p. 100. Il faudrait donc que le revenu familial actuel soit d'à peu près $20,000 pour que l'on puisse s'offrir une telle maison. La même hypothèque, rapportant un taux d'intérêt de seulement 6 p. 100, ne requerrait qu'un prix mensuel de $256 de sorte que le revenu brut ne devrait être que de $12,300 par année.

Étant donné que le taux d'intérêt sur les hypothèques est d'à peu près 12 p. 100, je soutiens que le logement est devenu un luxe inabordable. Pour reprendre une expression souvent utilisée, il est devenu un rêve impossible pour de nombreux jeunes Canadiens qui souhaitent avoir leur propre maison. Très souvent, une part beaucoup plus importante du revenu familial doit être consacrée à l'achat d'une maison.

Il existe une autre statistique importante concernant l'habitation qui tend à déformer la réalité et que le député de Laprairie et les porte-parole du gouvernement s'empressent de nous rappeler, ce sont les chiffres indiquant l'augmentation des mises en chantier. Mais si l'on examine ces statistiques, monsieur l'Orateur, on constate que tout le système est détraqué. Le gouvernement dispose d'un programme convenable. Il est certain que le Programme d'aide pour l'accession à la propriété—PAAP—est une des mesures les plus progressives qu'ait adoptées le gouvernement en matière d'habitation. C'est un bon programme, un programme qui requiert plus d'attention puisqu'il est certain que les plafonds établis pour certaines grandes villes comme Toronto et Vancouver sont beaucoup trop bas, ce qui signifie qu'il est de moins en moins à la portée de ceux qui en ont besoin. Cela crée un très grave déséquilibre entre les divers genres de logements.

Depuis l'abolition en 1971 du roulement du coût en capital qui a sensiblement ébranlé la confiance de l'investisseur à l'égard du marché de l'habitation, notamment des logements locatifs—l'investisseur a repris confiance, mais je ne crois pas que la confiance générale a été rétablie également—la construction de nouveaux logements locatifs ne suffit pas à la demande. Je présume qu'il n'existe aucune grande ville au Canada actuellement, pas plus Ottawa qu'aucune autre, où le taux de logements locatifs vides dépasse 2 p. 100. Sauf erreur, il s'établit à environ 2 p. 100 dans tout le Canada, mais à Vancouver, il ne dépasse pas 1 p. 100. Les gens qui doivent tout d'abord louer un logement sont incapables, où en dépit de la hausse de leur salaire et de leur avancement, d'acheter une maison, comme cela se faisant avant que nous ne nous trouvions dans ce pétrin.

La situation n'a pas été améliorée par l'imposition du contrôle des loyers qui, loin de servir l'intérêt bien compris des locataires, restreint le nombre de logements. Voilà pourquoi, abstraction faite d'un manque de confiance général des investisseurs à l'égard du marché des logements locatifs au Canada, le roulement a été si faible et nous avons connu un taux si bas de logements vacants au Canada. J'ignore quel est le taux cette année, mais l'an dernier le taux des logements vacants dans tout le Canada était d'environ 1.5 p. 100.

● (1730)

Alors que le secteur des logements en location a marqué un net déclin ces quelques dernières années, il y a eu au contraire une très forte augmentation de logements destinés aux personnes à faibles revenus dans le cadre du programme PAAP, lequel a permis la construction de quantités de maisons. Je suis heureux d'ailleurs, que la population ait pu en bénéficier dans tout le pays. Cependant, il est évident, lorsqu'on examine les faits et qu'on analyse attentivement les chiffres, qu'il y a un manque criant d'habitations de catégorie moyenne. Je veux parler ici de logements d'une valeur de l'ordre de $45,000 à $75,000. C'est là que réside notre problème, et la motion présentée ce soir cherche à le résoudre—le problème est de pouvoir se permettre de payer les frais fixes des habitations de cette dernière catégorie.

Il est temps que le gouvernement songe sérieusement à permettre que l'on déduise l'impôt foncier de l'impôt en général, et qu'il suive la même vie que les États-Unis qui ont, dans l'ensemble, une situation du logement beaucoup plus saine et beaucoup moins inflationniste que la nôtre. Le gouvernement devrait envisager sérieusement d'autoriser les Canadiens à déduire de l'impôt les intérêts hypothécaires, ou tout au moins une partie de ceux-ci, ce qui les aiderait beaucoup à faire baisser le principal, l'intérêt et la taxe foncière, ou, en d'autres termes, les frais mensuels fixes.

J'espère que cette motion remportera l'appui de la Chambre. On a beau prétendre que le nombre des mises en chantier augmente, c'est un fait, elles augmentent grâce au PAAP. Mais ne nous y trompons pas. S'il y a assez de logements destinés aux personnes à revenus élevés, et qu'il n'y a aucun problème de ce côté, car le marché est amplement pourvu, par contre, dans la catégorie moyenne où se situe à présent à majorité des Canadiens, le problème est réel, spécialement dans les centres urbains. Ce problème ne va pas disparaître, et si le programme PAAP est absolument essentiel pour venir en aide aux personnes à faibles revenus et leur permettre de se loger en accédant à la propriété, j'espère que le gouvernement étendra le programme PAAP aux revenus moyens en relevant

les plafonds, dans la plupart des villes, à un niveau de revenus plus réaliste. Mais ce n'est qu'un aspect seulement de la question.

Il faut voir celui-ci tel qu'il se présente pour la famille disposant de revenus moyens, car le problème se pose également au niveau de la baisse de l'offre de logements de location convenables. Ces deux questions juxtaposées donnent une idée de la gravité de la crise du logement, malgré les statistiques apparemment favorables que le gouvernement aime exhiber devant nous, tous les mois.

Si le gouvernement ne nous laisse pas adopter cette motion, j'espère qu'il envisagera sérieusement néanmoins d'en retenir l'esprit dans lequel elle a été proposée. J'espère qu'il autorisera que l'on remette à jour les études sur la question car les dernières études remontent à 1968, avec la Commission de M. Hellyer. Je crois que le député de Parkdale est sur la bonne voie et qu'il présente ici une motion valable qui mérite, à mon avis, d'être étudiée. J'espère donc que la Chambre l'appuiera.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette de ne pouvoir accorder la parole au député de Roberval (M. Gauthier), mais celui-ci est déjà intervenu dans le débat sur cette motion, comme il est rapporté à la page 861 du hansard du 8 novembre 1976. La parole est au député de Saint-Jean-Lancaster (M. Landers).

M. Mike Landers (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre des communes le 26 novembre 1974. Voici ce que j'ai dit à propos du logement à ce moment-là:

> La circonscription de Saint-Jean-Lancaster est aux prises avec de nombreux problèmes. Il y en a un toutefois d'une urgence pressante, et c'est le logement. Il nous faut plus d'habitations à loyer modique, et plus de logements pour les personnes âgées. Monsieur l'Orateur, je me rends bien compte que ce problème n'est pas particulier à ma circonscription, et je me suis réjoui d'entendre les propositions budgétaires relatives au logement. Quoi qu'il en soit, par suite d'une poussée soudaine de la construction industrielle dans ma circonscription de Saint-Jean-Lancaster, voici que nous devons importer des travailleurs des autres régions de la province, des autres provinces, et même de l'étranger. Ces travailleurs qui nous arrivent bardés de riches comptes de dépenses sont disposés à payer des loyers plus élevés que ceux que peuvent se permettre les simples citoyens de Saint-Jean-Lancaster.
>
> Cette marée de travailleurs est à l'origine d'une pénurie de logements, et comme un grand nombre de ces travailleurs disposent de comptes de dépenses, les loyers ont augmenté rapidement à tel point qu'il sont maintenant hors de la portée des économiquement faibles et tout à fait inaccessibles aux personnes âgées. Toutes les semaines depuis mon élection, j'ai reçu au moins cinq demandes de logement. Avant même le commencement des travaux, au moins cinq personnes avaient déjà présenté une demande pour chaque unité de logement de la tour d'habitation qui est présentement en voie de construction à l'intention des personnes âgées. Vu la crise du logement, je supplie le gouvernement, et surtout le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), de voler au secours de mes commettants. La pénurie de logements est un fait qui ne disparaîtra pas. Si, comme député, je suis incapable de convaincre le gouvernement d'atténuer ce problème d'ici quatre ans, je demanderai aux électeurs de Saint-Jean-Lancaster de me destituer, de me flanquer dehors aux prochaines élections.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Faites attention!

M. Landers: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) était ici à cette époque-là. Il en a parlé aussi à ce moment-là. Je suis heureusement en mesure de vous dire, monsieur l'Orateur, à vous et au député de Winnipeg-Nord-Centre, que la situation a changé à Saint-Jean-Lancaster. Je pourrais peut-être ajouter grâce au gouvernement libéral.

Une voix: Bravo!

Une voix: Oh, oh!

M. Landers: Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) prétend maintenant qu'il n'y a pas une seule grande ville au Canada qui ait un taux de logements inoccupés de plus de 2 p. 100. J'aimerais lui soumettre les statistiques suivantes:

M. Baker (Grenville-Carleton): Parlez-nous du vide que vous avez dans le crâne.

M. Landers: Cinq mois après mon premier discours, 0.4 p. 100 des appartements étaient libres à Saint-Jean, soit moins d'un demi p. 100.

M. McGrath: On ne peut pas dire que vous exagérez!

M. Landers: Si le député veut se donner la peine de m'écouter, je lui ferai remarquer que c'était le deuxième taux le plus bas au Canada. A la fin de 1976, il s'était relevé de façon appréciable pour s'établir à 7.9 p. 100, soit le deuxième par ordre d'importance au Canada. Normalement, lorsqu'il y a un grand nombre d'appartements vides, les loyers sont moins chers. Il y en a probablement plus de 7.9 p. 100 à l'heure actuelle. Je n'ai pas eu le temps de vérifier ce chiffre aujourd'hui.

Cette amélioration est en partie attribuable à une participation plus active de la Société centrale d'hypothèques et de logements dans la circonscription. La SCHL a accordé pour plus de 30 millions de dollars en prêts et en subventions en 1975. Elle a fait de même en 1976. Même si on a fait beaucoup, il reste encore beaucoup à faire. Dans Saint-Jean-Lancaster, on a encore besoin d'autres logements pour personnes âgées et d'autres logements à loyer modique. Nous ferons tout notre possible, dans l'année qui vient, pour amener le gouvernement, par l'intermédiaire de la SCHL, à se pencher sur ce problème.

Il est encourageant de constater que la SCHL, qui s'est donné une nouvelle politique, commence à s'intéresser davantage à la mise en chantier de projets de logement à l'intention des Canadiens qui ne peuvent payer des loyers moyens ou élevés. Si le taux d'inoccupation des logements continue de grimper, il atteindra bientôt celui du chômage.

Le député de Parkdale (M. Haidasz) a présenté sa proposition comme un moyen d'alléger le fardeau croissant des propriétaires et des locataires. En ce sens, cette mesure constitue essentiellement un paiement de transfert et les considérations de justice y jouent par conséquent un rôle primordial. Si on la juge selon ce critère, même en tenant compte du maximum de $300, elle ne paraît pas très souhaitable. Pour se faire une idée de l'urgence sociale de cette mesure, il est bon de se rappeler que dans l'indice des prix à la consommation, la composante représentée par les taxes foncières ne s'est pas accrue plus rapidement que les autres prix et coûts. Si on tient compte de tout cela, il semble juste de dire qu'il n'est pas équitable dans le contexte général de faire un cas particulier pour cet élément du coût de la vie touché par l'inflation récente et de subventionner ce secteur par une mesure fiscale. En indexant et en relevant les exemptions d'impôt fédéral, le gouvernement a fait une utilisation beaucoup plus large du régime fiscal pour alléger le fardeau des citoyens touchés le plus durement par l'inflation.

En outre, il semble que le député propose de rendre tout loyer déductible jusqu'à concurrence de $300. La mesure sera donc discriminatoire à l'égard des propriétaires par opposition aux locataires. La justice exigerait plutôt qu'un pourcentage du loyer, correspondant à peu près à la part du loyer affectée à la taxe foncière, soit déductible. De plus, la simple déduction recommandée par l'honorable représentant ne tiendrait pas suffisamment compte du revenu de celui à qui elle serait accordée. A mon avis la déduction dont le contribuable bénéficie déjà, devrait être réduite en fonction de ses revenus pour que ces avantages s'adressent à ceux qui sont le plus durement touchés par la hausse des prix du logement. Or, la mesure que préconise le député assurerait à tous les contribuables quels que soient leurs revenus des avantages qui en termes de dollars seraient d'autant plus grands que le contribuable serait plus riche. Il serait plus souhaitable de prévoir des crédits afin de mieux faire profiter de cette mesure ceux qui en ont le plus besoin. On pourrait faire des modifications en ce sens mais toute proposition de cette nature, quelle qu'elle soit ne pourrait qu'entraîner d'autres injustices.

● (1740)

Ce ne sont pas ceux à qui est accordée cette réduction fiscale initiale qui seront en fin de compte les bénéficiaires de cette mesure générale. Par exemple, si le prix des maisons et les loyers augmentait par suite de cette déduction, ce seraient les promoteurs qui en retireraient le plus d'avantages. Une mesure de ce genre tient donc bien peu compte des besoins en logement des diverses catégories de citoyens.

On pourrait très bien rétorquer que les grosses familles ont besoin de logements plus spacieux et qu'il faudrait par conséquent calculer le montant de leur crédit ou de leur déduction en se basant sur une portion plus importante de leurs impôts fonciers ou de leur loyer. Par ailleurs, il existerait probablement d'importantes inégalités de traitement entre les Canadiens d'une province à l'autre. C'est particulièrement vrai pour le Nouveau-Brunswick. Lorsqu'il était premier ministre de cette province, le sénateur Robichaud avait présenté un programme d'égalisation des chances visant à instaurer dans le nord de la province un système d'enseignement analogue à celui du reste c'est-à-dire du sud de la province. On améliora donc les services d'enseignement dans le nord de la province en se basant sur la qualité des services offerts dans le sud.

Il existerait donc des différences pour la bonne raison que les modalités de financement varient considérablement d'une province et même d'une municipalité à l'autre. En particulier, la partie des services fournis par les provinces et la partie des recettes municipales provenant de subventions provinciales et non de la taxe foncière varient beaucoup d'une province à l'autre. Bien que cela ne soit pas une préoccupation pour une province qui établit son programme, une mesure fédérale ayant trait aux taxes foncières aurait nécessairement, si elle était appliquée de façon uniforme à toutes les provinces, des avantages différents pour différentes provinces et couvrirait un pourcentage différent des coûts totaux des services municipaux dans chaque province.

[M. Landers.]

En outre, les systèmes d'évaluation des taxes foncières dans les différentes provinces varient dans leur façon de traiter divers genres de propriétés. Les avantages accordés pour les divers genres de logements différeraient d'une province à l'autre. Ces inéquités entre les provinces seraient importantes.

Il convient de soulever plusieurs autres points si on veut pouvoir juger de la valeur de cette proposition. Premièrement, par suite de cette mesure, les municipalités pourraient se sentir plus libres de hausser les taxes foncières. Ces taxes pourraient ainsi augmenter et les subventions provinciales tomber au-dessous de ce qu'elles seraient autrement. Cela fausserait les buts de la proposition et augmenterait de façon appréciable les coûts des recettes. Cette proposition n'est pas non plus la façon la plus efficace pour le gouvernement fédéral de transférer des ressources aux municipalités.

Deuxièmement, bien que les taxes foncières soit une dépense pour le propriétaire d'une maison, elles sont perçues par les municipalités et les provinces pour payer des biens et services. La responsabilité de ces taxes est de ressort exclusivement provincial et municipal. De plus, une déduction dans le sens qu'a proposé le député de Parkdale pourrait être considérée par les provinces et les municipalités comme une intrusion injustifiée dans leurs affaires.

Comme je crois que d'autres des deux côtés de la Chambre désirent participer à ce débat, je m'arrêterai ici, monsieur l'Orateur.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je félicite le député de Parkdale (M. Haidasz) d'avoir saisi la Chambre de cette question. Ce faisant, il rend un grand service au Parlement et à la population. Ce n'est pas la première fois qu'il soulève des questions de ce genre dans l'espoir d'amener le gouvernement fédéral à accorder des crédits d'impôt pour les taxes foncières des propriétaires et les paiements de loyer des locataires. Le député suggère, je crois, une exemption maximale de $300; d'autres députés avaient déjà mentionné $500. En fait, je crois que des ministres ont même souligné les avantages que présente la proposition du député. J'ai déjà accordé mon appui à des propositions de ce genre. Il m'est même arrivé d'appuyer une motion d'une teneur à peu près semblable présentée par un député du parti du Crédit social. J'avais appuyé sa motion afin qu'elle puisse faire l'objet d'un débat à la Chambre.

Les ministériels n'ont jamais voulu prendre d'initiative relativement à cette importante question. Le dernier budget a écarté toute possibilité d'action gouvernementale. J'ignore si le gouvernement compte incorporer la proposition du député dans un projet de loi qui serait présenté avant les prochaines élections fédérales. Je suppose que nous entendrions alors parler de nouveau des plaines LeBreton, du projet du Centre Rideau, et le reste. Je doute que ce soit la bonne façon de régler ces questions.

Il en coûte excessivement cher pour posséder et occuper une maison au Canada. Le coût est tellement élevé que les Canadiens désespèrent maintenant d'avoir une maison et préfèrent même placer leur argent dans d'autres entreprises. Voilà pourquoi, à tout prendre, la suggestion du député mérite d'être appuyée.

Chaque fois que j'ai accordé mon appui à des projets semblables, le prétexte pour les rejeter a été qu'ils présentaient des difficultés administratives. On nous disait que cette initiative comportait de grandes difficultés et exigerait l'examen de beaucoup d'autres questions. Je suis député à la Chambre depuis 1972; nous sommes maintenant en 1977 et rien n'a été entrepris selon les vœux exprimés. Je félicite donc le député de Parkdale, bien qu'il ne soit pas membre de mon parti, pour avoir de nouveau proposé au Parlement du Canada de débattre cette question.

Bien entendu, tout cela démontre bien l'importance qu'a l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Selon moi, les députés devraient avoir le droit non seulement de présenter des propositions sous forme de motions et de bills, mais aussi de demander à la Chambre de se prononcer à leur sujet. Je vois le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) de l'autre côté; j'espère qu'il compte appuyer ma proposition. Non! Je ne pense pas qu'il veuille le faire. Il semble faire un signe de dénégation. Je croyais qu'il aurait appuyé cette idée. Le député se rend certainement compte que nous discutons d'une question fondamentale pour les Canadiens. Il comprend sûrement l'importance de cette proposition. Pourquoi le député d'Ottawa-Ouest voudrait-il s'y opposer?

M. Francis: Non, le député a mal compris.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je m'excuse. Je m'étais trompé. Je suis très heureux de constater que le député d'Ottawa-Ouest a l'intention de prendre la parole pour appuyer l'idée dont nous discutons. Dans ces conditions, je terminerai mes observations dans un instant et je me rassoierai. Auparavant, je tiens cependant à féliciter de nouveau le député de Parkdale d'avoir soulevé cette question.

M. J. Larry Condon (Middlesex-London-Lambton): Monsieur l'Orateur, nous venons de voir pourquoi nous avons de la difficulté à adopter des mesures législatives, et j'espère que les Canadiens s'en rendent compte. En l'occurrence, il s'agit d'un torrent de paroles en l'air.

M. Baker (Grenville-Carleton): Qu'avez-vous dit?

M. Condon: La proposition avancée par le député . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je prie le député de bien vouloir retirer les paroles qu'il vient d'employer, ne serait-ce que parce qu'elles ne sont pas conformes à l'usage parlementaire. Nous pouvons différer d'opinion, et le député peut s'insurger contre le fait que j'ai utilisé deux ou trois minutes du temps du Parlement, bien que j'y sois tout-à-fait autorisé. Il peut critiquer comme bon lui semble, la façon dont j'exerce ce droit, mais il doit respecter l'usage parlementaire; je vous prie donc respectueusement, monsieur l'Orateur, de lui demander de retirer ses paroles. Elles sont en contradiction flagrante avec le Règlement.

● (1750)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Avant que le député ne prenne la parole, je tiens à dire que je n'ai pas entendu le député de Middlesex-London-Lambton (M. Condon) nommer quel que député que ce soit. Il parlait de la Chambre dans son ensemble. Je me demande si le député de Grenville-Carleton (M. Baker) parlait de tous les députés. Je donne la parole au député de Middlesex-London-Lambton.

Impôts fonciers

M. Condon: Monsieur l'Orateur, la motion présentée par le député de Parkdale (M. Haidasz) témoigne de l'intérêt que les députés de l'arrière ban de ce côté-ci de la Chambre portent au problème de l'accession à la propriété. Je crois également qu'il nous faut revenir aux raisons de la hausse du coût des maisons depuis 10 ou 12 ans. Il faut s'adresser aux municipalités pour en connaître les raisons. Nous avons constaté à maintes reprises que les municipalités ont essayé de se conformer aux normes des gouvernements provinciaux. Évidemment, nous devons nous également admettre qu'à maintes reprises, les représentants des gouvernements provinciaux demandaient aux gens des régions rurales et des petites villes de se conformer aux normes des grands centres urbains.

A mon avis, le coût élevé de l'habitation aujourd'hui est attribuable en partie aux coûts des services. Les municipalités ont été forcées d'accepter ces coûts. La planification et la bureaucratie les y ont obligées parce qu'elles n'étaient pas de taille à lutter ou par manque de volonté. Je me demande parfois si les municipalités, surtout les plus petites, n'ont pas été encouragés à accepter la hausse des coûts des services municipaux parce qu'auparavant en Ontario surtout, les gouvernements provinciaux les payaient jusqu'à 80 p. 100. Les gouvernements accordent ces subventions pour acquérir le contrôle des municipalités.

Dans la province d'Ontario, lorsqu'on a mis en place l'administration régionale, on nous a dit qu'on élargirait l'assiette fiscale et donnerait aux petites municipalités la chance de payer à part égale et d'avoir les mêmes services que les grandes municipalités. Bien sûr, cela n'a pas marché et il est devenu évident, à mes yeux comme à ceux des habitants des régions comme celle d'Ottawa-Carleton, que le coût des services augmente toujours quand on offre des subventions en guise d'incitations.

Un domaine où nous avons échoué—et à mon avis il importe que le gouvernement s'y arrête—c'est celui de la construction de maisons modulaires parfois appelées maisons mobiles. Nous avons certes grand besoin de ces maisons. Dans ma région, à la limite du village de Strathroy, on trouve un quartier habité surtout par des personnes âgées parce que le logement n'y coûte pas cher. Non seulement les maisons sont moins chères, les prix étant plafonnés, mais les services y sont moins coûteux.

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), je crois, a dit qu'au lieu de déduire $300 d'impôt, comme le propose le député de Parkdale, on devrait en déduire $500. L'une des raisons pour lesquelles je rejette la motion, c'est que j'estime que la déduction devrait être de $600; selon moi, très rares sont les municipalités où l'on ne paie pas au moins $600 d'impôt. Cela résoudrait le problème de ceux qui n'avaient pas les moyens de réaliser leurs rêves. Ma femme et moi n'avons pu acheter une maison qu'après avoir économiser pendant sept ans pour faire le paiement initial. Je suis sûr que beaucoup de jeunes couples doivent faire comme nous. Au tout début, nous ne pouvions certainement pas nous offrir une maison. Si l'on compare la situation d'un jeune couple moyen avec celui d'un jeune couple des années 50, on constate que leurs économies par rapport à leur revenu sont à peu près les mêmes. Ce que j'aimerais vous dire, c'est que selon moi, la déduction devrait être de $600.

J'aimerais savoir quelle est la part de l'impôt foncier qui va à l'éducation. Depuis plusieurs années, le coût de l'enseignement a subi une hausse constante, attribuable aux demandes de la population ou à celles du gouvernement provincial. Si l'on examine le système d'enseignement de l'Ontario d'il y a 15 ou 20 ans, on constate que les demandes relatives à l'éducation étaient très élevées. C'était probablement la même chose dans les autres provinces. Mais 10 ou 15 ans plus tard, les gens sont devenus plus réalistes. Un des problèmes tient au fait que, même si les taxes scolaires et le prix de l'électricité ont augmenté . . .

M. Ellis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.. Le député qui a semblé jusqu'ici en proie à une véritable logorrhée, nous parle maintenant du prix de l'éducation. Qu'est-ce que cela a à voir avec la motion à l'étude?

M. Kaplan: J'invoque moi aussi le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné le nombre de fois où le député a été interrompu, je me demande si la Chambre ne pourrait pas lui accorder 10 ou 15 minutes supplémentaires pour conclure.

Une voix: Pas pour continuer ce radotage.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 6 heures, l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures du soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE RELATIVE AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andras: Que le bill C-20, concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des comptes publics.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude ce soir bénéficie, je crois, de l'appui de deux partis. A ma connaissance, il a reçu l'approbation du comité d'examen indépendant dont le rapport doit être étudié par le comité auquel ce bill sera renvoyé. Les recommandations contribueront largement à résoudre les difficultés auxquelles se sont heurtés le vérificateur général précédent et, je crois, le vérificateur général actuel.

J'ai toujours remarqué que la Commission de la Fonction publique, qui fait indépendamment rapport au Parlement, et les vérificateurs généraux précédents, qui faisaient également rapport indépendamment au Parlement, ont toujours eu de graves divergences d'opinions sur toute la question de l'embauchage du personnel. Je veux parler, à cet égard, non pas du vérificateur général actuel, mais de ses prédécesseurs. Le principe de l'indépendance du vérificateur général a été vraiment mis à l'épreuve lorsqu'un fonctionnaire indépendant du Parlement, M. Henderson, a exprimé fréquemment et de façon tout à fait catégorique, sa désapprobation à l'égard des services qu'il a reçus d'un autre organisme indépendant, la Commission de la Fonction publique. Cette question a été réglée. Le vérificateur général est maintenant un employeur distinct comme le prévoit ce bill.

On a étendu les fonctions de vérification et on a cherché à trouver de nouvelles méthodes pour évaluer, en gros, ce que le contribuable obtient pour son argent et ce sont là des aspects dynamiques et en pleine évolution des activités gouvernementales, et je sais que le vérificateur général actuel a toute la confiance de tous les partis représentés à la Chambre et que ce sont non seulement les comptables professionnels, mais également les députés, les sénateurs et le grand public qui s'intéressent à son travail dans ce domaine.

Dans un ou deux domaines, j'ai encore des doutes au sujet de notre orientation et de notre activité future. A titre de membre du comité permanent des comptes publics, j'ai été un de ceux qui ont étudié le fonctionnement de Polysar et de l'Énergie atomique du Canada Limitée. Ces deux sociétés de la Couronne ont fait l'objet de nombreux témoignages et d'examens au comité des comptes publics. Les questions mises en évidence par ces deux sociétés de la Couronne sont des questions fondamentales qui devraient vivement préoccuper tous les Canadiens.

Dans le cas de Polysar, il est évident que cette société de la Couronne—je devrais dire cette société d'État; je reviendrai à ce qu'est une société de la Couronne dans un instant—s'est livrée à des opérations à l'étranger par l'intermédiaire de ses propres filiales. Elle a réclamé des montants exorbitants à certains de ses clients et crédité des sommes à des comptes de banque numérotés en Suisse. En raison des faits entourant ces opérations, on peut se demander si les règlements concernant le contrôle du change étranger n'ont pas été violés. On peut soulever aussi la très grave question de l'évasion fiscale dans certaines juridictions et la possibilité que les actionnaires minoritaires aient été lésés.

● (2010)

Prenons le cas contraire. Si une filiale sous contrôle étranger intégral et exploitée au Canada en faisait autant et qu'elle fût découverte, cela soulèverait chez les Canadiens un tollé général, d'un océan à l'autre, et on ne pourrait s'y tromper. Il y aurait indignation générale, ce qui se comprendrait. Cependant, la manière d'exercer ce contrôle, d'interdire ces pratiques et de les étaler au grand jour, lorsqu'elles ont lieu, présente plus d'une difficulté qui dépasse de beaucoup les fonctions de vérificateur. A cet égard, la vérification ne représente que la première ligne de défense.

Certains orateurs de l'autre côté de la Chambre ont affirmé que le vérificateur général devrait vérifier les comptes de toutes les sociétés de la Couronne. C'est, à mon avis, aller un peu loin, bien que je ne me sois pas encore définitivement prononcé sur la question. Mais cela nous obligerait à augmenter considérablement les effectifs du vérificateur général.

Beaucoup de vérificateurs privés sont mieux placés pour travailler, à l'étranger comme au Canada, et examiner les comptes d'exploitation des multinationales. C'est une bonne raison et une raison suffisante pour confier à des vérificateurs privés le soin de vérifier des opérations données de sociétés de la Couronne. Cependant, il faudrait qu'ils restent en relation avec le vérificateur général, et le meilleur moyen d'y pourvoir serait, à mon avis, de confier cette tâche à un covérificateur.

Mais cette question n'est pas facile à résoudre. Car le vérificateur privé qui découvre une irrégularité dans les comptes d'une société multinationale privée se trouve en face d'un problème majeur, comme on le voit quotidiennement chez nos voisins du Sud. De nombreuses sociétés américaines dévoilent volontairement le paiement de sommes à l'encontre des lois du pays, à titre de contributions politiques, paiements qui, d'une manière ou d'une autre, étaient irréguliers. Dans un cas pareil, il faudrait, à mon avis, que le vérificateur privé soit tenu de consulter immédiatement le vérificateur général, puisque c'est à ce dernier qu'incombe le soin d'en faire directement rapport au Parlement et d'attirer l'attention du public sur ces irrégularités.

J'aimerais traiter d'une autre question qui me préoccupe beaucoup. Je veux parler de la définition d'une société de la Couronne. Dans l'article du bill où l'on donne les définitions, on peut lire qu'une corporation de la Couronne a le sens que lui donne la loi sur l'administration financière, mais on nous dit, d'autre part, que ce n'est pas toujours le cas.

Il y a l'exemple de Polymer qui a pris par la suite le nom de Polysar, et qui figure dans les annexes financières. Son nom y figure en noir sur blanc. Polysar a été achetée par la Corporation de développement du Canada. A l'époque elle appartenait en totalité au gouvernement du Canada, c'est-à-dire au Trésor public. Puis, il y eut l'extraordinaire interprétation des légistes, qui ont déclaré que lorsque la Corporation de développement du Canada a acheté les parts de Polysar, celle-ci a cessé d'être une société de la Couronne.

De par la loi, la Corporation de développement du Canada n'est pas une société de la Couronne, bien qu'elle appartienne au gouvernement canadien. Lorsque celle-ci a acheté les actions d'une société qui figurait sur la liste des sociétés de la Couronne, les conseillers juridiques ont déclaré que la société en question ne serait plus considérée comme une société de la Couronne. Agissant sur ce conseil, les administrateurs de Polysar, de concert avec la Corporation de développement du Canada, ont pris une mesure qui me choque beaucoup en démettant de ses fonctions le vérificateur général qui agissait en qualité de covérificateur des comptes, invoquant le prétexte que Polysar n'était plus une société de la Couronne. Jusqu'ici, Polysar figure dans l'annexe de la loi sur l'administration financière.

En 1973, on a tenté, grâce aux prévisions budgétaires—en légiférant par le biais du budget des dépenses, des crédits de un dollar—de modifier le statut de Polysar et de la rayer de la liste de l'annexe de la loi sur l'administration financière. Les députés d'en face s'y sont opposés et ont rejeté le crédit.

De respectables hauts fonctionnaires canadiens viennent nous dire très sérieusement que Polysar n'est plus une société de la Couronne, bien qu'elle soit toujours mentionnée en annexe de la loi sur l'administration financière. On a bien cherché à la biffer de la liste mais le Parlement s'y est opposé.

Je demande donc au président du Conseil du Trésor (M. Andras) quand une société de la Couronne cesse d'être une société de la Couronne. Quand une société énumérée en annexe de la loi sur l'administration financière n'est-elle plus une société de la Couronne? Une de nos lois cite les annexes de la loi sur l'administration financière pour déterminer ce qui constitue ou non une société de la Couronne. Or, le président actuel, et je ne sais combien d'autres personnes, déclarent qu'une société tout en étant mentionnée dans une telle liste, peut fort bien ne plus être une société de la Couronne du fait de quelque chose qui lui est arrivé par la suite. Le comité devra aborder cette question, par ailleurs, plutôt secondaire dans l'ensemble des dispositions de ce bill.

A mon avis, c'est un bon bill. En déclarant aujourd'hui que le gouvernement a accepté les recommandations relatives à un contrôleur général, le président du Conseil du Trésor a résolu les derniers différends qui subsistaient entre le vérificateur général et le gouvernement du Canada quant à la manière de renforcer et d'améliorer la comptabilité de l'État et de mettre plus de rigueur dans les activités du gouvernement et, je l'espère, des sociétés de la Couronne.

Il sera des plus intéressant d'examiner ces aspects en comité. Je suis certain que l'impartialité qui a marqué jusqu'à maintenant le débat sur ce bill se maintiendra en comité. C'est pourquoi je suis heureux d'appuyer ce bill à l'étape de la deuxième lecture.

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de plaisir que je formule quelques observations, ayant siégé plusieurs années au comité des comptes publics. J'ai écouté avec satisfaction le député de Brant (M. Blackburn) présenter cet après-midi des recommandations fort valables au sujet de l'organisation du comité des comptes publics. J'en ajouterai une dont il n'a pas parlé.

Le député a bien dit qu'il faudrait au comité des comptes publics plus de personnel pour effectuer des enquêtes. Je pense qu'il faudrait doter sa présidence d'un secrétariat et d'un budget pour les travaux du comité et de ses membres, en plus du personnel d'enquête mentionné par le député de Brant. Le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) sera sûrement d'accord sur toute mesure propre à rendre plus efficace le travail effectué par les députés dans le contrôle et la surveillance des comptes publics.

Je tiens à féliciter le gouvernement, et cela ne m'arrive pas trop souvent, pour avoir choisi M. Macdonell comme vérificateur général. C'est un homme qui va jusqu'au bout de son travail. Il a parfaitement compris le niveau de qualité exigé par les contrôles. L'étude de la gestion et du contrôle financiers qui a été exécutée sous sa direction par des membres de l'Association des comptables agréés du Canada a fait naître beaucoup d'espoir quant au contrôle futur des comptes publics. Ces deux mesures sont tout à l'honneur du gouvernement.

Après la croissance rapide qu'elle a connue, l'administration fédérale s'attribue maintenant plus de 18 p. 100 du produit national brut. Ses incitations internes favorisent le gaspillage et les folles dépenses. Comme on le constate depuis de nombreuses années. Ce système joue à l'encontre du bon sens et de ce qui se fait dans le secteur privé. Les ministres et sous-ministres sont classés en fonction de l'importance de leur budget et du nombre d'années-hommes dont leur ministère est doté. Nous entendons souvent parler de la croissance de l'administration publique. Les ministères du gouvernement ont connu une expansion très rapide à la fois par la taille et la complexité de leurs services.

● (2020)

Alors que nous réglementons et surveillons de plus en plus le secteur privé, nous manquons de comptables compétents pour contrôler l'utilisation des recettes fiscales. Lorsqu'il arrive ici, le nouveau député doit se familiariser, entre autres, avec la comptabilité de caisse par opposition avec la comptabilité en partie double utilisée dans le secteur privé. On croit dans le public que les gens doivent toujours rendre des comptes au percepteur des impôts, mais en tant que député je constate que le système de comptabilité de caisse offre aux administrateurs du gouvernement très peu de pouvoir de contrôle qui puisse obliger les ministres ou les sous-ministres à rendre compte à la population, par l'intermédiaire des députés, de leur administration.

Après avoir siégé deux ans au comité des comptes publics, je trouve très souvent que le gouvernement manque de comptables compétents, et c'est pourquoi nous ne nous conformons pas aux dispositions statutaires et aux règlements de la loi sur l'administration financière. Pour remédier à cette malheureuse situation il est absolument essentiel d'accorder au vérificateur général des pouvoirs et des attributions plus étendus.

Par ailleurs, nos travaux au comité des comptes publics nous ont permis de constater que les ministères commettent tous les ans les mêmes erreurs. Bien que des vérifications aient appelé des réserves, les mêmes questions se posent constamment, comme si personne n'en avait cure. J'aimerais qu'on modifie la loi afin de renforcer le comité des comptes publics, de façon qu'un jour viendra où aucun sous-ministre n'aimera voir les mêmes réserves figurer de nouveau dans un rapport du vérificateur général.

J'estime que le bill C-20 est un pas dans la bonne voie, mais une lecture minutieuse en révèle rapidement certains défauts qui doivent être corrigés. Quiconque prend connaissance d'un bill de cette nature, rédigé par un ministre aussi habile que l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Andras), doit chercher à lire entre les lignes. Dans le peu de temps que j'ai eu pour étudier le bill, j'y ai trouvé certains éléments qui me troublent.

Je remarque notamment que le gouvernement a, comme si de rien n'était, éliminé toute mention du Fonds du revenu consolidé, bien qu'il fasse partie intégrante des articles 53 et 58 de la loi sur l'administration financière. Je me demande pourquoi l'article 5 du bill ne mentionne pas le Fonds du revenu consolidé. Qu'est-ce que cela signifie? Serait-ce que l'accès aux ministères du gouvernement sera permis, ou que les contrats de vérification seront adjugés à des sociétés privées? Le vérificateur général sera-t-il libre de choisir les vérificateurs qu'il veut? S'il en est ainsi, en tant que député, j'aimerais bien savoir la raison de cette décision.

Une autre partie du bill que j'arrive difficilement à comprendre est l'article 13(3) dont voici le texte:

> Le vérificateur général, au cas où il estime qu'une corporation de la Couronne n'a pas donné des renseignements et éclaircissements satisfaisants à la suite d'une demande visée au paragraphe (2), peut en faire part au gouverneur en conseil; celui-ci peut alors . . .

On reconnaît en général que le bill est un pas dans la bonne voie, mais si on s'inquiète vraiment de l'état des comptes, monsieur l'Orateur, il ne faudrait sûrement pas y aller par quatre chemins. Je ne vois pas pourquoi le bill ne dirait pas «celui-ci ordonnera». Il n'est pas nécessaire d'ajouter le mot «peut» si le bill doit vraiment signifier quelque chose pour ceux d'entre nous qui en souhaitent l'adoption.

L'article 13 accorde au vérificateur général le droit d'obtenir des sociétés de la Couronne tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour remplir ses fonctions de vérificateur des comptes du Canada. Toutefois, à en juger par l'examen auquel se livre actuellement le comité des comptes publics à l'égard des sociétés de la Couronne, il faut absolument renforcer davantage ces dispositions afin d'assurer au vérificateur général l'accès à l'information touchant les sociétés dont il n'est pas le vérificateur. Le bill lui donne certains pouvoirs pour obtenir de l'information, mais je soutiens que le vérificateur général doit avoir accès aux documents de travail des vérificateurs de ces sociétés de la Couronne avant de signer ces comptes publics. S'il y trouvait certains éléments irréguliers, il devrait avoir le droit d'en faire rapport au Parlement à titre de vérificateur adjoint de la société de la Couronne concernée. Ou si des firmes indépendantes devaient à l'avenir vérifier des comptes de ministères du gouvernement, le bill à l'étude derait stipuler que le vérificateur général du Canada agit dans tous les cas à titre de vérificateur adjoint de tous les comptes touchant tous les secteurs relevant du Fonds du revenu consolidé. Selon le libellé actuel, monsieur l'Orateur, il est dans certains cas vérificateur et dans d'autres non. Nous avons maintenant l'occasion de corriger cette grave lacune en insistant pour que l'on précise davantage ce point dans le bill C-20.

Dans le cas de la société Polysar, que le député d'Ottawa-Ouest vient de décrire, aucune decision précise n'a été rendue. Le vérificateur général a été informé que certaines pratiques inhabituelles avaient cours au bureau suisse de la société Polysar et c'est seulement en examinant les documents de travail qu'il en a été informé. Il ne pouvait se fier qu'aux renseignements contenus dans les documents de travail du vérificateur attitré. S'il n'avait pas été le vérificateur associé, personne n'aurait jamais été mis au courant des activités de la société Polysar.

Voilà pourquoi je soutiens qu'il est possible de renforcer et de simplifier ce bill en nommant le vérificateur général vérificateur associé dans tous les cas. Permettre aux conseils d'administration des sociétés de la Couronne de faire faire des vérifications privées, c'est leur laisser beaucoup trop de liberté. C'est les laisser dire que «ces ânes au Parlement n'ont pas besoin de savoir ce que nous faisons et comment nous menons nos affaires». Cela ne tient plus, monsieur l'Orateur, à notre époque.

J'aimerais insister davantage sur ce point en rappelant à la Chambre la note de service interne figurant à l'annexe du procès-verbal nº 23 du comité des comptes publics du 15 mars 1977. Elle m'a paru surprenante et choquante. Il s'agit d'une note de service interne adressée à M. Kirkwood du bureau de Toronto par M. Matthews, du bureau des vérificateurs Peat, Marwick du bureau de Zurich. Dans la dernière phrase du deuxième paragraphe, on peut lire:

> Bien sûr, la question ne sera pas aussi délicate au Canada l'an prochain puisque Polysar ne sera plus une société de la Couronne.

● (2030)

Cela ne fait que renforcer l'argument du député d'Ottawa-Ouest. Les jeux auxquels se sont prêtées ces sociétés de la Couronne, qui ne se considèrent plus comme telles, du fait qu'elles ont été achetées par une autre société de la Couronne, sont bien plus graves que tout ce qu'il m'a été donné de voir dans le secteur privé.

Avant d'arriver à la Chambre, je savais, que dans le secteur privé, la société Polymer vendait des marchandises à bas prix à des sociétés suisses où les bénéfices commerciaux étaient conservés outre-atlantique, ce qui lui permettait de se constituer un compte là-bas à raison d'un impôt sur le revenu de l'ordre de 7.5 p. 100 et de reprêter l'argent sur le marché monétaire international ou d'investir cet argent dans ses affaires au Canada. J'étais scandalisé de voir les sociétés de la Couronne se comporter de cette manière au détriment des actionnaires qu'elles étaient censées servir. Les Canadiens doivent être assurés de toutes les garanties nécessaires lorsqu'on examine les transactions peu régulières qu'auraient conclues des sociétés de la Couronne non assujetties au contrôle du vérificateur général. Le bill doit également prévoir que toutes ces questions fassent l'objet d'un rapport au Parlement. J'estime donc que le bill devrait comporter une autre disposition en vertu de laquelle un rapport serait établi conjointement par le vérificateur général et un vérificateur des comptes du secteur privé, nommé par la société de la Couronne. Si le gouvernement veut vraiment faire disparaître ce fouillis, il faut qu'il remplace «peut» par «doit», dans l'article 13 du bill et qu'il y ajoute cette disposition concernant la vérification conjointe des comptes. Selon les dispositions actuelles du bill, le vérificateur général ne peut avoir accès aux comptes d'une société de la Couronne que s'il est nommé vérificateur pour cette société. Actuellement, il ne peut compter que sur ses relations professionnelles avec les autres vérificateurs désignés pour vérifier les comptes des sociétés de la Couronne.

L'affaire Polysar, mentionnée par le député d'Ottawa-Ouest, est l'exemple type d'un cas de rupture de ces relations. Lorsqu'on a découvert les activités irrégulières de cette société, le vérificateur général d'abord a exprimé de sérieuses divergences d'opinion, qu'il a exposées dans un paragraphe de la lettre qu'il a adressée, le 25 octobre 1973, à M. Ian C. Rush, président de la société Polysar, et que je cite ici:

> Le second point concerne la manière arbitraire dont les actionnaires de la société Polysar ont éconduit le vérificateur général en mai dernier. Je ne comprends pas comment ils ont pu faire cela, non seulement à cause de la loi sur la production de défense, toujours en vigueur, mais aussi parce que Polysar demeure une société de la Couronne, régie par la loi sur l'administration financière.

Il est intéressant de noter que ces deux lois n'ont pas encore été modifiées en dépit des projets d'amendement dont il est question depuis deux ans. Le seul recours de l'Auditeur général a été d'écrire au premier ministre (M. Trudeau). C'était le seul moyen qu'il avait de signaler ces irrégularités. Nous savons maintenant, bien longtemps après, comment le premier ministre a su temporiser en renvoyant constamment la lettre d'un ministre à un autre ce qui lui a permis de dissimuler l'affaire pendant tout ce temps-là. C'est fort de cette expérience monsieur l'Orateur, que nous devons chercher à nous assurer, au moyen d'une disposition insérée dans le bill à l'étude, que le vérificateur général échappera à l'autorité du gouverneur en conseil. A mon avis, il doit pouvoir s'adresser à la Chambre des communes, sinon nous assisterons à la répétition des transactions Polysar, où les lettres circulent indéfiniment au cabinet et où de graves questions sont camouflées par ce genre de dissimulation.

Et cela m'amène à l'article 7 du bill C-20, plus précisément aux paragraphes (3) et (4). Le paragraphe (3) se lit comme suit:

> Le rapport annuel du vérificateur général à la Chambre des communes est soumis au ministre des Finances au plus tard le 31 décembre de l'année à laquelle il se rapporte, . . .

Et il poursuit:

> Ce dernier doit le déposer devant la Chambre des communes, dans les quinze jours de sa réception ou, si la Chambre ne siège pas, dans les quinze premiers jours de la séance suivante.

Si le directeur général des élections peut soumettre son rapport directement à l'Orateur, pourquoi le vérificateur général ne pourrait-il pas faire de même devant le Parlement? Pourquoi est-il question du ministre des Finances dans cette disposition? Les sociétés de la Couronne font rapport à divers ministres. Si le vérificateur général doit faire rapport de leurs activités aux actionnaires présents à la Chambre, pourquoi ne pourrait-il pas soumettre son rapport à l'Orateur? Pourquoi le ministre des Finances doit-il avoir le rapport en sa possession pendant quinze jours? Si l'on ne peut pas prévoir que le rapport soit remis directement à l'Orateur, alors pourquoi ne pas modifier le bill ou les règlements? J'irai même plus loin. Pourquoi le vérificateur général ne devrait-il pas recevoir ses instructions directement du comité de vérification de la Chambre des communes? Si ce comité était structuré correctement, comme le proposait le député de Brant, s'il disposait d'un secrétariat convenable capable de faire des recherches, pourquoi un tel comité n'aurait-il pas la force et la compétence voulues pour que le vérificateur général lui fasse rapport directement?

L'un des aspects les plus importants du travail qu'a entrepris le comité des comptes publics relativement au rapport du vérificateur général se rapportait au concept de «l'équilibre entre la valeur reçue et l'argent dépensé». Cela fait l'objet d'une sérieuse controverse entre le vérificateur général et certains hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor. Un paragraphe de la page 35 du rapport Wilson décrit brièvement ce qu'on espère obtenir.

En fait, il doit s'assurer si le gouvernement a reçu une valeur raisonnable en contrepartie de l'argent dépensé.

On reconnaissait qu'il s'agissait d'un problème complexe, mais il s'agissait essentiellement de savoir si l'argent était dépensé d'une façon économique et efficace et si le programme visé atteignait ses objectifs. Voilà, monsieur l'Orateur, l'une des principales préoccupations des membres du comité des comptes publics.

Le rapport poursuit dans ces termes:

Il ne devrait pas exister d'écart entre une politique approuvée par le Parlement et sa mise à exécution d'une façon économique et efficace par l'administration.

Voici la suite:

Le droit du vérificateur général de faire rapport sur cet aspect des dépenses gouvernementales a été mis en doute, même ces dernières années. Par exemple, on a affirmé que l'intention de la loi actuelle était de restreindre le vérificateur général à faire rapport uniquement sur la régularité des dépenses, sans s'occuper de savoir si l'argent a été dépensé de façon économique ou efficace. Cette interprétation étroite semble incompatible avec ce que nous croyons comprendre des intentions du Parlement lorsqu'il vote des fonds pour un objet déterminé. En effet, lorsqu'il accorde des fonds, le Parlement fait certainement confiance à l'administration non seulement en ce qui concerne leur utilisation pour des objets précis, mais aussi, en ce qui concerne la prudence avec laquelle elle va dépenser l'argent qui lui a été confié à titre de fiduciaire, c'est-à-dire en tenant compte de l'économie et de l'efficacité. En d'autres termes, on s'attend que le gouvernement cherche à obtenir une valeur raisonnable en contrepartie de l'argent qu'il dépense.

Un député qui a étudié les prévisions budgétaires, les crédits supplémentaires et le budget et qui a participé aux travaux du comité des comptes publics ne peut prétendre que cette situation existe ailleurs qu'au ministère de la Défense nationale où l'on est assujetti à tant de restrictions, que chaque année on présente un budget zéro. C'est peut-être le seul ministère qui doit s'assujettir aux modalités du budget zéro.

Certains hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor prétendent que cette question est trop politisée pour que le gouvernement puisse l'assumer. Eh bien, je suis heureux de constater que le président du Conseil du Trésor a enfin annoncé aujourd'hui la nomination d'un contrôleur général. C'est là un secteur qui appelle l'examen d'un groupe de professionnels qui n'ont pas adopté les attitudes qui semblent tous nous envahir quand nous sommes ici depuis trop longtemps. Cette nomination vient souligner la nécessité d'examiner la productivité et l'utilisation de nos ressources fiscales et je crois que nous commençons à nous orienter dans la bonne voie. Le régime actuel n'incite pas les sous-ministres à utiliser cette précieuse ressource.

Bien entendu, les sous-ministres luttent contre les mesures qui nous permettraient de vérifier leur rendement. Ils devraient se comporter de la même façon que ceux qui sont comptables au percepteur d'impôts. Ils se la coulent douce en appliquant automatiquement une augmentation de 8, 10 ou 15 p. 100 par rapport au budget de l'année précédente, et après dix ans sous le gouvernement actuel, leur attitude n'a pas varié. C'est l'attitude du mandarin qui a décrété une fois pour toutes que la forme des prévisions budgétaires était parfaite et n'avait pas besoin d'être changée. A la Chambre, les députés ne sauraient d'ailleurs pas s'en servir, à les entendre. Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord.

● (2040)

Les prévisions budgétaires sont groupées. On nous les soumet en bloc ce qui nous empêche d'en connaître le détail et d'avoir des précisions sur les besoins auxquels elles correspondent. Les prévisions budgétaires nous sont livrées en gros et les erreurs sont couvertes par le budget supplémentaire. Pourquoi a-t-on besoin de budget supplémentaire? Ce n'est qu'une excuse pour établir le budget de la manière la plus paresseuse. Personne, en dehors de ceux qui mènent le jeu, au niveau des sous-ministres, ne sait se repérer dans le dédale des comptes publics et dans les prévisions budgétaires. Pour le parlementaire moyen, ils ne constituent donc pas un instrument efficace.

Où en est cette étude complexe sur la présentation des prévisions budgétaires qu'on nous a promise déjà il y a un an, au comité des comptes publics? Le ministère ou le Conseil du Trésor ont-ils fait quoi que ce soit à ce propos? Jusqu'ici, je ne vois nulle réforme qui permettrait de faire des prévisions budgétaires un document de contrôle utile, comme l'a demandé le vérificateur général. Où en sommes-nous avec ces discussions intensives avec les députés, dont on nous a parlé l'année dernière? Voilà un an de passé. Qu'a-t-on fait depuis?

Il semble y avoir une lueur d'espoir que certaines des recommandations du rapport de la Commission Glassco qui remontent à 1963, soient enfin appliquées dans le bill C-20. Cela ne fait jamais que 14 ans! Il nous faut deux choses: premièrement, mieux savoir l'utilisation qui est faite des rentrées fiscales et ensuite améliorer le contrôle des dépenses des ministères. Il nous faut une seule agence de contrôle centrale chargée de la présentation et de l'utilisation des prévisions budgétaires. J'espère vivement que l'annonce qu'a faite aujourd'hui le président du Conseil du Trésor va nous mettre dans cette voie. Il est essentiel d'avoir un contrôleur général. Qu'a-t-on fait en effet pour rectifier les graves faiblesses du système qu'ont révélées l'étude sur le contrôle de la gestion financière du gouvernement? Rien de définitif n'a été fait sur cette question, et pourtant, nous avons passé beaucoup de temps l'année dernière en études approfondies, et en examens avec les membres du personnel du Conseil du Trésor.

Je rappelle à la Chambre que nous avons désespérément besoin de mesures pour: premièrement, améliorer la présentation des prévisions budgétaires et des comptes publics; deuxièmement, mettre au point des structures de programmes et d'activités permettant un meilleur contrôle; troisièmement, intégrer les systèmes de mesures de performance aux autres systèmes financiers; et quatrièmement, établir un système central permettant de signaler les écarts entre la performance prévue et la performance financière réelle, comme on le fait dans toute société bien gérée et bien dirigée.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Nous ne pourrons remédier aux lacunes qui existent à présent dans nos méthodes de contrôle sans nommer un contrôleur général, comme l'envisage et le recommande le vérificateur général. Je fais confiance à ce rôle d'arbitre qu'a décrit aujourd'hui le président du Conseil du Trésor dans son discours, ce qui ne modifie en rien le rôle de vérificateur général, tel que je l'entendais déjà il y a un an.

Une autre chose dont nous avons grand besoin, notamment dans le domaine des vérifications, ce sont de nouvelles figures. Ce sont les vieilles qui sont à l'origine des difficultés actuelles. Ce sont de rusés compères.

Mme Holt: Ils se sont servis de leurs figures?

M. Huntington: Vous savez de quoi je parle, Simma!

Une voix: Mais est-ce qu'elle le comprend?

Une voix: «Je me suis habitué à son visage!»

M. Huntington: Même si le gouvernement joue actuellement au jeu de la popularité par le truchement de sa propagande, fasse le ciel que les Canadiens sachent bien voir ces maîtres de la duperie et de l'infiltration pour ce qu'ils sont et les jettent à la rue.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Le Canada a besoin d'un nouveau gouvernement et de cent nouveaux fonctionnaires à la tête de la Fonction publique. J'exhorte le comité chargé d'étudier ce bill d'examiner ces graves questions de toute urgence.

Mes observations portent essentiellement sur les modifications qu'il y a lieu d'apporter à la loi sur l'administration financière. J'estime qu'on devrait aborder cette question pendant les délibérations du comité qui étudie ce bill. Il s'agit d'un bill important. Il devrait posséder toute la force voulue pour que la Chambre des communes et, par la suite, la population du Canada soient assurées que l'attitude morale de nos sociétés de la Couronne, leur comportement et leur façon d'assumer leurs responsabilités, soient un modèle dont nous puissions nous enorgueillir.

Une voix: Voilà le grand argentier!

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): C'est ma fonction d'amasser des fonds et je m'en acquitte fort bien. J'espère que vous pouvez en faire autant.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, à cause de mes nombreuses responsabilités à titre de secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il est peut-être un peu étonnant que je participe à ce débat de la plus haute importance. Je suis comptable agréé, et il est évident que le sujet discuté m'intéresse énormément. J'ai également été pendant sept ans président du comité des prévisions budgétaires en général, où étaient discutées les prévisions budgétaires de l'Auditeur général et, à l'époque, j'ai eu évidemment plusieurs rencontres avec les fonctionnaires de l'Auditeur général, ainsi qu'avec l'Auditeur général lui-même. Et il faut prendre aussi en considération que j'ai fait partie du comité des comptes publics pendant plus de 13 ans, soit depuis que je siège à la Chambre, et par conséquent, je pense que je connais le comité permanent des comptes publics, et que je sais ce qui s'y est passé depuis 13 ans. Malheureusement, à l'heure actuelle, je ne suis pas aussi actif que je voudrais l'être à l'intérieur du comité; cependant je suis de très près les débats qui s'y déroulent, et on peut être assuré que mon intérêt dans ce domaine n'en est pas modifié par le fait que d'autres responsabilités m'incombent à l'heure actuelle.

Je n'ai sûrement pas l'intention de faire l'historique de toutes les recommandations qui ont été présentées depuis ce temps par le comité permanent des comptes publics, ce à quoi j'ai collaboré avec énormément de plaisir, et je ne veux pas parler du nombre de recommandations qui ont été acceptées par le gouvernement depuis ce temps, malgré le fait que l'opposition dit régulièrement que les recommandations du comité parlementaire n'ont pas été acceptées.

● (2050)

Cependant, je dois m'élever contre ces affirmations parce que je sais pertinemment que la plupart des recommandations du comité, lorsqu'il était évidemment possible de les mettre en application, ont été acceptées par le gouvernement.

Je tiens à féliciter l'Auditeur général, dont la nomination remonte déjà à 1973, pour le travail extraordinaire et constant qu'il fait au sein de son ministère, et les modifications qu'il a apportées dans les structures des cadres depuis sa nomination. Dès sa nomination évidemment il s'est rendu compte qu'il y avait une carence au sein de son ministère. Il a donc fait appel immédiatement à un groupe impressionnant d'experts dans ce domaine, lesquels se sont attardés sur le problème et ont fait des rapports des plus intéressants.

Quand je dis, monsieur l'Orateur, qu'on doit des félicitations au nouvel Auditeur général, je me réfère à un journaliste qui n'est sûrement pas un libéral, savoir M. Douglas Fisher. Dans l'*Executive* de mars 1976, intitulé *A Personal Viewpoint*, il disait ceci, monsieur l'Orateur, et je cite seulement évidemment les titres des articles qui seraient trop longs à répéter ici, parce que je veux éviter qu'on m'accuse de retarder le fait que le bill soit déféré le plus rapidement possible au comité, afin qu'il soit étudié davantage. M. Douglas Fisher intitulait son article:

Auditor General Macdonell Right man at the right time.

. . . and I would say at the right place!

Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de cette nomination. Le nouvel Auditeur général depuis 1973 a communiqué beaucoup avec le comité auquel on a référé, et il a mis de l'avant des réformes étonnantes, même s'il y avait eu auparavant un auditeur également très qualifié. Je ne voudrais pas évidemment essayer de faire un parallèle entre les deux auditeurs, ce qui serait sûrement très désagréable pour certaines personnes. Je veux également adresser des félicitations . . .

M. Blais: Surtout l'ancien président . . .

M. Leblanc (Laurier): . . . Je n'oserais pas le nommer. . . . des félicitations au président du Conseil du Trésor (M. Andras) qui a produit le bill C-20 et qui annoncé aujourd'hui la nomination d'un contrôleur général. A la Chambre, on ne pense pas que cette possibilité est sous étude par le gouvernement au moins depuis le mois de février 1975, alors que personnellement j'adressais au très honorable premier ministre (M. Trudeau) des recommandations au sujet de la nomination d'un contrôleur général. On parle ici de renversement de position du gouvernement et même, si ma mémoire est fidèle, le critique officiel de cet après-midi a dit qu'il s'agissait d'un miracle.

Pas du tout, monsieur le président, parce que depuis déjà février 1975, soit avant la présentation du premier rapport de l'auditeur général au sujet de la nomination d'un contrôleur général, j'avais préparé à l'intention du très honorable premier ministre et de plusieurs ministres un mémoire sur cette possibilité, et le tout était en discussion depuis le début de 1975.

Pour faire suite à ce mémoire j'étais entré en pourparlers avec le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) et l'Auditeur général, et je suis heureux de constater qu'à la suite de ces pourparlers, il y a finalement eu une entente relativement à la nomination d'un tel contrôleur général, lequel existe, comme on le sait, monsieur l'Orateur, dans l'entreprise privée. Cette dernière évidemment peut souvent donner au gouvernement des exemples de saine et bonne administration, et dans mon mémoire je me référais au fait que l'entreprise privée avait créé un tel poste, et que ce poste était de la plus haute importance, puisqu'il permettait d'éviter le gaspillage qui peut, à l'occasion, arriver dans une entreprise et surtout dans une entreprise comme la nôtre, qui est l'entreprise du gouvernement fédéral où nous avons à l'heure actuelle un budget dépassant les 40 milliards. Évidemment, on se réfère souvent au Rapport Glassco, mais il faut se souvenir que lorsque cette Commission royale a siégé et a produit un rapport de la plus haute importance, qu'on jouait avec des chiffres dans l'approximation des 7 ou 8 milliards, et que, par conséquent, les recommandations de l'époque sont à l'heure actuelle peut-être un peu moins valables, puisque le budget depuis ce temps a augmenté considérablement, et ce avec raison.

On a parlé cet après-midi d'amendements. J'espère que les amendements qui seront apportés au bill C-20 seront étudiés d'une façon très appropriée, puisque l'Auditeur général s'est déjà prononcé en faveur du bill C-20 déposé aujourd'hui. Et je pense qu'il serait important que les membres de l'opposition qui veulent apporter des amendements à ce bill consultent également l'Auditeur général qui, j'en suis certain, est à leur plus entière disposition, afin de s'assurer de la pertinence des amendements qu'ils pourraient apporter à ce bill.

Il est très difficile, monsieur l'Orateur, d'agir d'une façon non partisane au sein de n'importe quel comité, que ce soit le comité permanent des comptes publics ou celui des affaires extérieures et de la défense nationale, parce que je ne vois pas un député, qu'il soit ministériel ou de l'opposition, capable d'exprimer des opinions tout à fait objectives. Lorsque nous exprimons des opinions, c'est sûr qu'elles sont motivées par d'autres facteurs que l'objectivité, car nous avons tous évidemment à satisfaire les besoins et les demandes de nos électeurs, et nous devons tous également être loyaux envers le parti que nous représentons et, à mon sens, il n'existe rien à la Chambre ni dans aucun comité qui soit tout à fait non partisan.

● (2100)

Et à l'heure actuelle, je pense que l'on peut voir cette partisanerie agir malheureusement dans certains cas, je ne dis pas partout, mais je dis certains cas. Si l'on parle, monsieur le président, de la Commission royale qui a été formée et contre laquelle s'était érigé en opposition l'autre côté de cette Chambre, je pense qu'il faut se référer à ce que l'Auditeur général lui-même en disait lors de la formation de cette Commission royale alors qu'il disait que le mandat accordé à la Commission royale tombe sous le bon sens. L'Auditeur général lui-même était très intéressé et est encore très intéressé à cette Commission royale, qui ne fait pas double emploi dans ce cas, mais qui examinera une partie des problèmes de contrôle qui existent à l'heure actuelle à l'intérieur des dépenses gouvernementales, et qui devra faire rapport évidemment dans un avenir rapproché.

Je mentionnais, monsieur le président, que dès février 1975, j'avais soumis au premier ministre (M. Trudeau) et à plusieurs ministres un mémoire concernant la nomination possible d'un contrôleur général et, évidemment, je me considère un peu comme le parrain parlementaire de cette heureuse initiative du gouvernement, car jamais avant le rapport de 1976 de l'Auditeur général dans lequel il fait cette recommandation, jamais à ma connaissance, n'ai-je entendu un député de l'opposition recommander une telle nomination, et cette recommandation d'ailleurs n'a jamais été incluse dans les nombreux rapports antérieurs du comité des comptes publics. Ce n'est qu'après le rapport de l'Auditeur général que l'opposition a pensé qu'il s'agissait là d'une recommandation très intéressante, qui devrait être poursuivie par le gouvernement, et qui en fait l'a été depuis ce temps. Nous devons à l'heure actuelle féliciter le président du Conseil du Trésor (M. Andras). Evidemment le Cabinet a accepté la nomination d'un tel contrôleur général.

Je disais à ce sujet que j'avais eu avec l'Auditeur général, depuis 1973, des conversations très intéressantes sur cette possibilité, et également avec le sous-auditeur général, M. Rhéal Chatelin, et que j'avais eu également des discussions assez animées et intéressantes également avec des industriels, des commerçants, des hommes d'affaires, des professionnels et d'autres, qui avaient déjà vécu l'expérience de contrôleur général, et qui pensaient qu'il était opportun, à cause de l'augmentation du budget du gouvernement fédéral, de nommer un tel titulaire et surtout d'être sûr que ce titulaire ait des pouvoirs suffisants pour bien remplir sa tâche.

Évidemment que le contrôleur général doit surveiller les dépenses inutiles, des égarements financiers à l'occasion de certains de nos hauts fonctionnaires, des extravagances, et en un mot le gaspillage de notre machinerie administrative. Le rôle du Conseil du Trésor est sûrement d'exercer le contrôle lors de la préparation des prévisions budgétaires, et aussi mais seulement jusqu'à un certain point la façon dont les dépenses sont faites.

Mais il semble qu'à l'heure actuelle ce contrôle n'est pas suffisant, même si on ajoute celui de l'Auditeur général, et qu'il faut absolument créer un nouveau poste pour s'assurer que les Canadiens soient bien servis par le gouvernement fédéral, et que leur argent soit bien dépensé, puisque ce sont eux qui à la fin, évidemment, paient la note.

J'avais même fait à l'occasion, et à ce sujet, j'espère que les membres actuels du comité permanent des comptes publics vont s'entendre, j'avais fait une recommandation à l'effet de changer le nom du comité permanent des comptes publics. Ce nom indique, monsieur l'Orateur, que nous discutons des comptes publics, tandis que peut-être 95 p. 100 du temps, nous discutons des recommandations et des remarques faites par l'Auditeur général. J'avais donc recommandé dans le même mémoire que nous pourrions peut-être changer le nom de ce comité pour celui de comité du contrôle des dépenses lequel, à mon sens, serait beaucoup plus approprié.

Je pense qu'il est bon également, monsieur l'Orateur, de faire consigner au compte rendu officiel des Débats certaines

déclarations de l'Auditeur général, dans son rapport de mai 1976, concernant la collaboration du gouvernement fédéral, du gouvernement actuel, avec son propre bureau. Il disait ceci: Je suis convaincu que l'inquiétude que j'ai exprimée au sujet des faiblesses et des insuffisances du contrôle financier est partagée par le gouvernement et par ses hauts fonctionnaires. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Auditeur général. Une autre citation, monsieur l'Orateur: Depuis ma nomination au poste d'Auditeur général du Canada en juillet 1973, le gouvernement a rapidement et concrètement répondu à mes demandes d'augmenter les ressources professionnelles de mon bureau, demandes que la situation que je viens d'exposer décrit comme ayant été pleinement justifiées, et cette attitude du gouvernement constitue une preuve évidente de l'intérêt qu'il porte à ce problème et de l'appui sérieux qu'il accorde à mon bureau.

J'ai d'ailleurs entendu les mêmes propos tenus par son prédécesseur, alors que je posais la question suivante au comité permanent des comptes publics: Est-ce que, monsieur l'Auditeur général, le gouvernement a déjà refusé des budgets pour augmenter votre personnel et pour augmenter votre efficacité. La réponse a été la suivante: Non, jamais le gouvernement a refusé de tels budgets. Or, ceci ne s'applique pas seulement au nouvel Auditeur général, mais également à son prédécesseur.

L'Auditeur général actuel disait également: Le Conseil du trésor n'a jamais refusé, modifié ou réduit mes demandes de ressources additionnelles au niveau de la haute direction, ou au niveau professionnel, ou les fonds jugés nécessaires pour améliorer les normes professionnelles ou pour entreprendre des vérifications spéciales comme l'étude de la gestion et du contrôle financiers ou d'autres études dont traite mon rapport. Il mentionnait également, dans le Rapport de 1976:

De plus, j'ai tout lieu de croire que la plupart des recommandations clés du comité indépendant de révision, auquel on a fait allusion tout à l'heure, seront vraisemblablement incorporées très prochainement dans une nouvelle loi sur l'Auditeur général du Canada. L'ensemble de ces mesures m'encourage fortement à croire que, lors de son centenaire, en 1978, le bureau de l'Auditeur général sera en mesure, mieux que jamais, de remplir efficacement son rôle de chien de garde du Parlement.

Je pense donc qu'il est inutile, monsieur l'Orateur, que je m'éternise sur le sujet, mais je tiens à dire encore une fois que j'ai participé directement au fait qu'à l'heure actuelle nous sommes enfin devant la nomination d'un contrôleur général, et on peut être assuré que j'en suis bien honoré et que je pense que j'ai apporté aux Canadiens une collaboration importante, ne fut-ce que cette nomination d'un contrôleur général qui, à l'avenir, pourra sûrement contrôler les dépenses avant qu'elles ne soient faites, avant que l'Auditeur général puisse les examiner, et de cette façon, l'argent des Canadiens sera bien dépensé, et je pense que les Canadiens reconnaîtront que c'est un gouvernement libéral qui a nommé le contrôleur général du Canada pour le plus grand bénéfice de tous les Canadiens.

● (2110)

[*Traduction*]

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, le député qui vient d'intervenir a fait remarquer que c'est le gouvernement libéral actuel qui institue le poste de contrôleur général. Je suis bien d'accord, et bon nombre de députés le seront sûrement aussi, pour dire qu'il nous faut un contrôleur général à cause même du gouvernement actuel.

Nous déplorons actuellement l'une des pires situations économiques que nous ayons jamais connues. Voici ce qu'en disait un article du *Journal* d'Ottawa dans son numéro du 7 avril:

> Le grave ralentissement de notre économie touchera toutes les régions du pays, sans que le récent budget fasse grand-chose pour redorer nos tristes perspectives, selon les dernières conclusions du Conference Board of Canada.
>
> Malgré les structures industrielles différentes des 10 provinces, on s'attend que toutes connaîtront une «réduction de leur croissance économique», a affirmé mercredi le Conference Board.
>
> Il prévoit que la production totale au Canada ne s'accroîtra que de 3½ p. 100 en termes réels cette année, comparée à 4½ p. 100 en 1976.
>
> «Bien que ces prévisions aient été établies avant le dépôt du récent budget fédéral, l'analyse des mesures qui y sont annoncées n'incite à aucune révision importante des perspectives pour l'année en cours» . . .

J'ai lu cet article pour faire comprendre à la Chambre pourquoi il est nécessaire de surveiller les activités financières du gouvernement. En comparant notre déficit budgétaire de 7.2 milliards de dollars au budget général d'il y a environ 15 ans, nous constatons qu'il est impossible que le Canada persiste dans cette voie.

Je constate que, comme vient de le dire le député, le vérificateur général recevra des fonds lui permettant de s'adresser à des experts-comptables pour vérifier les activités financières du gouvernement fédéral. Néanmoins, je crois que nous devons faire preuve d'une grande prudence et ne pas courir le risque de perdre, en payant les services de ces experts ce que nous rapporterait une vérification bien faite.

Le vérificateur général devra tenir compte du prix de la vérification et des contrats qu'il conclut avec les experts-comptables. En dernier lieu, il devra obtenir l'autorisation de vérifier les comptes des sociétés de la Couronne, pour rendre justice aux contribuables canadiens. M. Macdonell devra étudier sérieusement ces questions au cours des semaines, des mois et des années à venir. Je suis convaincu que ce sont là quelques uns des problèmes auxquels les gouvernements devront s'attaquer à l'avenir.

Nous venons d'avoir des problèmes avec des sociétés de la Couronne comme l'EACL, Polymer, Polysar et d'autres. Nous devrions tous y voir autant d'exemples de ce que nous devrions et ne devrions pas faire.

Tous, nous savons que les fonctions et responsabilités du vérificateur général sont sérieuses, importantes et lourdes. Sa tâche serait beaucoup plus facile à assumer si ceux qui dépensent effectivement les deniers publics y réfléchissaient plus sérieusement et s'imposaient une certaine modération. Le gouvernement lui-même devrait commencer par le faire, et les sous-ministres et les autres hauts fonctionnaires suivre l'exemple. A moins que ceux qui approuvent les achats, les projets, les études et les contrats ne tiennent compte des montants qui devraient y être affectés, ils gaspilleront des deniers publics en achetant des produits ou en retenant des services dont on n'a vraiment pas besoin, ou encore en appliquant à la légère les mesures adoptées.

Il est par trop facile pour le gouvernement de changer de sous-ministres et de ministres lorsqu'ils s'attirent des ennuis ou lorsque leurs services laissent à désirer, mais le gaspillage, la mauvaise gestion et la négligence n'en disparaissent pas pour autant. Ces problèmes sont tout simplement refilés à d'autres particuliers ou organismes. Entretemps, songe-t-on au contribuable canadien, qui vient toujours en dernier lieu? Pourtant,

c'est lui qui paie toutes les dépenses et opérations du gouvernement, et qui est à la merci de notre régime de gaspillage de deniers publics et de tripotages comptables.

Le vérificateur général a recommandé la nomination d'un chef de l'administration financière chargé de vérifier les dépenses de chaque ministère, société de la Couronne ou autre organisme fédéral. En réalité, les effectifs actuels devraient comprendre un responsable de la vérification de toutes les dépenses, qu'on lui attribue le titre de chef de l'administration financière ou non.

La nomination d'un contrôleur général constitue un pas dans la bonne voie, mais il ne faut pas que cela entraîne la mise sur pied de tout un appareil bureaucratique onéreux et superflu. Il faudra des adjoints à ce contrôleur général, mais il devrait pouvoir compter sur les sous-ministres, les sous-ministres adjoints ou les chefs de direction. Si à l'heure actuelle, ces hauts fonctionnaires ne regardent pas aux dépenses, le contrôleur général pourrait, j'en suis sûr, rédiger des lignes directrices en collaboration avec les sous-ministres qui l'aideraient à assumer ses vastes responsabilités et à essayer de mettre un terme au gaspillage.

Il ne faudrait pas gêner le vérificateur général dans son étude des comptes fédéraux. Il faudrait au contraire élargir ses pouvoirs pour lui faciliter la tâche, et il est le seul à connaître les obstacles.

J'ai dit qu'il fallait éviter que le vérificateur général ne s'attache trop à un ministère ou organisme fédéral en particulier. Si le vérificateur général avertissait ou attirait l'attention des responsables sur certaines négligences ou lacunes administratives, ces derniers auraient le temps de faire peau neuve pour retomber ensuite dans leur négligence et leurs abus administratifs. D'autre part, si les cadres savaient que leurs activités sont suivies de très près et qu'elles sont l'objet d'un contrôle très serré dans leur bureau même, ils seraient certes beaucoup plus circonspects avec les deniers qui leur sont confiés en s'assurant qu'ils en obtiennent quelque chose en retour et que l'argent des impôts est dépensé à bon escient.

Personne n'ignore les problèmes que le comité des comptes publics a connus. J'ai parlé tout à l'heure de Polymer, Polysar et de l'Énergie atomique du Canada Limitée. Si le vérificateur général avait eu suffisamment de pouvoirs, ce genre de situation ne se serait pas produite. On ne réglera pas le problème en l'empêchant d'intervenir auprès d'une société qui administre mal ses fonds. La solution, c'est de lui permettre de s'attaquer au cœur même des problèmes au lieu d'attendre pendant des mois et des années que ces problèmes apparaissent. J'estime que le vérificateur général a le droit et le devoir de vérifier la comptabilité de toutes les sociétés de la Couronne au Canada. On continue d'éparpiller l'argent des impôts. Il ne devrait pas y avoir d'échappatoires possibles grâce auxquelles on puisse dépenser les deniers publics au Canada et à l'étranger à l'insu du vérificateur général. Autrement, comment peut-il s'acquitter de ses fonctions de vérificateur général? Aucun vérificateur ne peut vérifier les livres s'il n'existe pas de registre des achats ou des dépenses. Une personne ne pourrait pas gérer longtemps ses finances personnelles si elle ne savait pas où est allée telle ou telle somme, si elle ne contrôlait pas les entrées et les sorties, et ne décidait pas si telle dépense est valable ou non.

[M. Towers.]

● (2120)

Le fait que le gouvernement n'obtienne jamais, selon lui, assez d'argent des contribuables ne veut pas dire que les employés de l'État se devraient de dépenser continuellement ou de donner libre cours à leur fièvre de dépenser. Il doit y avoir une limite, une valeur et un besoin qui entrent en ligne de compte avant de prendre telle ou telle décision financière. Une fois que l'argent a été dépensé ou gaspillé sans raison, il est trop tard.

Si les dirigeants des ministères, des sociétés de la Couronne ou des organismes gouvernementaux dépensent inconsidérément l'argent d'autrui, il faut les mettre à la porte. De plus, tout employé qui ne donne pas son plein rendement dilapide les deniers publics, qu'il soit au haut ou au bas de l'échelle salariale. Cela vaut pour les sociétés de la Couronne, car un si grand nombre d'entre elles sont déficitaires.

Un titre long comme le bras et un poste de grand prestige ne supposent pas nécessairement un rendement supérieur, tant qualitatif que quantitatif. Ces gens-là méritent-ils leurs traitements? Le vérificateur général ne peut pas vérifier ce genre de gaspillage, au contraire du supérieur immédiat qui doit s'en faire un devoir, autrement cet employé n'est pas à sa place.

La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies est un exemple de rendement insuffisant. Le vérificateur général a examiné les livres, mais il ne pouvait pas se rendre compte des irrégularités financières auxquelles donnait lieu l'application de cette loi. On devrait mettre au point un mécanisme qui permettrait de calculer non seulement la production en heures-hommes, mais également le rendement individuel. Autrement dit, de savoir ce que font les employés et si leur travail est utile et avantageux pour les contribuables canadiens, qui fournissent les fonds. Ce bill ne semble pas nous prémunir contre ce genre d'abus de main-d'œuvre et de gaspillage d'argent, qui ne sont découverts que lorsque quelqu'un tombe dessus par hasard, sans qu'on sache bien sûr combien de ces cas restent inconnus. C'est là une faiblesse de la gestion financière du gouvernement.

Nous avons tous notre opinion sur la valeur ou l'inutilité des commissions royales d'enquête qui semblent surtout servir à dépanner en période de difficultés. Cette commission d'enquête va travailler pendant deux ou trois ans après quoi elle présentera de nombreuses recommandations, qui ne serviront à rien si on ne les met pas en pratique. Mais c'est sans attendre ce rapport que le vérificateur général doit se mettre au travail. Pour avoir quelque utilité, le projet de loi doit comporter des dispositions permettant au vérificateur général de vérifier et d'examiner chaque aspect des dépenses gouvernementales: les montants, la valeur, le besoin, le double emploi possible, la mauvaise gestion, la négligence administrative, l'embauche excessive, l'embauche d'imcompétents, le rendement médiocre, le rendement quotidien par heure-homme et de nombreux autres éléments connexes.

Le mot «contrôle» est un bien petit mot dont le sens est immense. Si le vérificateur général n'est pas autorité à chercher les causes du gaspillage et de la mauvaise gestion, il ne peut certes pas conseiller en matière de contrôle. Tant que le gouvernement fonctionnera comme il le fait actuellement, c'est-à-dire en ne contrôlant plus les dépenses, il faudra plus que le contrôle des prix et des salaires pour contenir les dépenses. Attribuer à un homme une tâche importante sans lui

donner les moyens de s'en acquitter constitue peut-être un gaspillage de temps et d'argent pire que celui qu'il pourra découvrir en vérifiant les comptes.

Le Parlement devrait pouvoir contrôler davantage l'affectation des deniers publics et le vérificateur général devrait détenir suffisamment de pouvoirs pour être en mesure de vérifier les comptes du gouvernement sans être lésé ni entravé dans son travail.

Je serais plus heureux si le vérificateur général pouvait faire rapport directement au Parlement ou au président de la Chambre plutôt qu'au ministre des Finances (M. Macdonald) ou à tout autre ministre. Dès que son rapport serait présenté, il pourrait être étudié par le comité. Le délai de quinze jours permis avant le dépôt du rapport n'est pas nécessaire.

Quelles mesures, parmi celles que le gouvernement a suggérées cet après-midi, résoudront les problèmes si bien décrits par le vérificateur général? Je cite la déclaration du ministre: «Monsieur l'Orateur, ce projet de loi porte sur deux questions fondamentales: premièrement, l'indépendance du vérificateur général et deuxièmement, la portée de la vérification qu'il sera appelé à effectuer.»

Ce sont seulement deux des nombreuses dispositions que le gouvernement doit prendre. Il suffira d'élargir son mandat et d'augmenter son budget pour qu'il puisse engager le personnel nécessaire. Le ministre lui accorde à cet égard plus de latitude dans l'article 19 du bill. Je cite la page 4 des notes du discours du ministre: «Il (le vérificateur général) resterait tenu de soumettre ses prévisions de dépenses à l'approbation du Conseil du Trésor . . . , mais l'article 19 du bill lui permettrait d'adresser un rapport spécial à la Chambre lorsqu'il estime que les montants afférents à son bureau dans le budget des dépenses soumises au Parlement sont insuffisants pour lui permettre de remplir ses fonctions.»

En fait, cependant, l'adoption d'un projet de loi de finance serait nécessaire pour mener ce projet à bonne fin. Ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée de contrôler les dépenses publiques, et je suis entièrement d'accord si cela ne vise pas explicitement à restreindre le rôle du vérificateur général. Pour ce motif, le vérificateur général ne possède pas de ressources illimitées et on a tort de dire le contraire.

J'aurais trouvé bien préférable que les fonds consacrés à la Commission royale d'enquête, c'est-à-dire à l'enquête sur l'organisation financière du gouvernement instituée il y a quelques moins à peine, aient été constitués en un fonds mis à la disposition du vérificateur général. Ses services pourraient en faire un bien meilleur usage.

Voilà maintenant deux rapports annuels du vérificateur général, soit ceux de 1975 et de 1976, qui nous apprennent qu'après vérification, la gestion et le contrôle financiers des ministères, organismes et sociétés de la Couronne laissent à désirer. Le vérificateur général a diagnostiqué la maladie et prescrit un remède, dans ses recommandations, pour restaurer la santé de ces ministères et organismes.

L'une de ces recommandations portait sur le poste de contrôleur général et contribuera beaucoup à l'élaboration et à l'application de pratiques et de politiques financières saines dans tout l'appareil gouvernemental. Nous ne demandons pas l'institution d'une autre commission, et il n'en pas besoin, pour dire au contrôleur général comment faire son travail.

Je cite un autre extrait de la déclaration que le ministre a faite cet après-midi: «J'estime cependant qu'il faut admettre certaines notions ou principes de comptabilité . . . et les intégrer à l'ensemble du régime de gestion de la Fonction publique . . . C'est pour cette raison que l'on a institué l'an dernier une enquête sur la gestion et l'imputabilité financière.»

Je le répète, nous n'avons pas vraiment besoin d'une autre commission royale pour étudier les subtilités et les menus détails des concepts et principes de l'imputabilité. Il faut que le vérificateur général fasse des recommandations pratiques qui seront appliquées afin d'en arriver à une saine gestion financière dans les ministères et les sociétés de la Couronne.

● (2130)

Lorsqu'on parle de responsabilité, il faut d'abord regarder ici même à la Chambre des communes, et non dans les volumes d'un rapport d'une commission royale d'enquête qui avec le temps disparaîtra sous la poussière et qui ne servira qu'à détourner l'attention du problème.

Depuis que le poste de Contrôleur du Trésor a été aboli en 1969, on a assisté à une augmentation importante par les ministères des dépenses des fonds fédéraux et à un relâchement des contrôles financiers au sein du gouvernement. C'est évidemment la raison pour laquelle les dépenses du Canada par habitant sont beaucoup plus élevées que celles de tout autre pays du monde occidental. Au lieu d'avoir un système fort et unifié de gestion, de comptabilité et de prévérification financières exercées religieusement par le Contrôleur du Trésor, les ministères du gouvernement ont mis au point leurs propres systèmes financiers et de comptabilité pour répondre à leurs propres besoins en l'absence de toute orientation centrale provenant du Conseil du Trésor. Ce n'est que face à la prodigalité des ministères que la publication des grandes conclusions de l'Auditeur général dans ses rapports de 1975 et 1976 a embarrassé le Conseil du Trésor. Seulement alors avons-nous vu le gouvernement agir.

J'aimerais rappeler ce que l'Auditeur général a dit dans ses rapports parce qu'ils montrent bien ce que j'essayais de faire voir:

> Une conclusion évidente se dégage de l'étude: les systèmes de gestion et de contrôle financiers des ministères et organismes de l'Administration fédérale sont actuellement loin de répondre aux normes acceptables de qualité et d'efficacité en la matière.

C'est tiré de la page 4, chapitre 2.5 du Rapport de l'Auditeur général pour 1975. En outre, à la page 9 du rapport de l'Auditeur général pour 1976, au paragraphe 2.3, on peut lire:

> L'étude des systèmes utilisés par les ministères, organismes et sociétés de la Couronne vérifiés par l'Auditeur général démontre que la gestion et le contrôle financiers au sein du gouvernement canadien sont foncièrement inadéquats. De plus, cette situation continuera d'exister à moins que le gouvernement ne prenne des mesures fermes, appropriées et efficaces en vue de corriger cette situation vraiment très sérieuse.

La nomination d'un Contrôleur général comme on l'a recommandé aidera, je l'espère, à assainir la pagaille dans laquelle nous pataugeons. Il incombe à tous les députés de se rallier derrière l'Auditeur général pour s'assurer qu'à l'avenir dans ses rapports ou ceux de ses successeurs on ne trouvera pas les critiques qu'il a fallu faire depuis deux ans. Le Canada est un pays fort, mais il n'est pas assez fort pour résister aux conséquences qu'entraîne une absence continue de contrôles financiers comme celle dont nous avons été témoins depuis sept ou huit ans.

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, en lisant le bill C-20 à l'étude, je me rappelle la succession des anciens auditeurs généraux, parce que je suis devenu député en 1957, et nous avions alors le redoutable M. Watson Sellar. En 1960 ou 1961, je ne me souviens pas très bien, nous avons eu M. Max Henderson et, par la suite, dans les dernières années, M. Macdonell.

L'Auditeur général a toujours été le gardien de l'intérêt du public dans la vérification des comptes du gouvernement du Canada. Je me rappelle bien que dans les premières années, lorsque j'étais plus jeune député, j'ai agi pendant plusieurs années comme membre du comité des comptes publics. A cette époque les rapports étaient différents, de sorte que les peccadilles, et les péchés, véniels ou mortels dans l'administration étaient beaucoup semblables à ceux d'aujourd'hui. Au faut, il fat bien savoir que l'administration du gouvernement du Canada est entre les mains d'êtres humains, qu'ils soient ministres, administrateurs, sous-ministres, fonctionnaires, il y a toujours l'occasion de faire des erreurs. Ensuite, il y en a certainement pour qui ce sont des intérêts personnels, et que nous avons vu d'une façon ou d'une autre, parce qu'après tout, dans les années 1950, on a dû avoir l'établissement de la Commission Glassco pour l'étude de toute la structure du gouvernement. Je me le rappelle bien aussi qu'il y en avait eu des commissions et des sous-commissions de la Commission Glassco. On a fait certaines recommandations peut-être un peu éloignées du sujet de l'administration, des recommandations qui étaient loin d'être pratiques. Naturellement, avec l'étude, certaines modifications ont été apportées à ces recommandations, et la grande partie ont été mises en vigueur.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas revenir sur tout ce que mes honorables amis et les députés d'en face ont dit ce soir à propos du bill. On a beaucoup parlé des sociétés de la Couronne, qui sont assujetties à un examen plutôt indéfini et insatisfaisant de la part du vérificateur général. A cause de leur nature même, il doit être difficile à certaines sociétés de la Couronne—je pense au CN, par exemple—de se soumettre à l'examen du vérificateur général. Son personnel et son organisation sont plus à leur aise lorsqu'il s'agit de vérifier les comptes du secteur de l'administration publique, des divers ministères, et ainsi de suite.

Étant donné le grand nombre et les diverses catégories de sociétés de la Couronne, le Parlement lui-même n'exerce probablement aucun contrôle réel sur elles. De fait, le gouvernement non plus. Dans le cas d'un organisme comme une société de la Couronne, le contrôle veut dire être soumis à l'examen du public. C'est l'essence du contrôle. On pourrait penser que nous avons les meilleurs administrateurs possibles qui travaillent sous le voile d'un silence total. Ils ne sont soumis à aucun contrôle.

En ce qui concerne les rapports présentés par les sociétés de la Couronne et dûment déposés chaque année par les ministres, conformément à la loi, ils ne sont que très rarement examinés à un de nos comités. A cause de toutes les règles imposées à nos comités permanents, ceux-ci ne peuvent pas étudier un rapport annuel s'il ne leur est pas renvoyé expressément par la Chambre.

● (2140)

Je me rappelle l'époque où les rapports annuels des chemins de fer nationaux du Canada occasionnaient des débats qui duraient de six à huit jours à la Chambre. Cependant, ce genre d'altercation était dû au fait que la plupart des députés ignoraient de quoi ils parlaient. Ils en voulaient à la direction du CN. On peut en dire autant de M. McGregor alors qu'il était président d'Air Canada. C'étaient des situations ridicules.

Je suis d'accord avec mon collègue de Vegreville, puisque nous en avons déjà parlé tous deux. Il doit y avoir de meilleurs moyens de se renseigner sur les activités des sociétés de la Couronne. Pourquoi le gouvernement essaie-t-il de les cacher derrière un écran de fumée comme il l'a fait en rendant Polysar responsable auprès de la Société de développement du Canada? Mais ce faisant, il ne fait que jouer sur les mots. Depuis quand Polysar a-t-elle besoin d'être développée? Polysar est une société de la Couronne quoiqu'on en dise.

Le projet de loi proposé par le président du Conseil du Trésor (M. Andras) cet après-midi doit stipuler clairement que toute société appartenant directement ou indirectement au gouvernement du Canada devra être tenue de rendre des comptes. Que ce soit par le vérificateur général ou de concert avec lui. Mieux encore, les rapports de chaque société de la Couronne qui figurent dans les quatre catégories énumérées dans la loi de l'administration financière, au moment de leur dépôt, devraient être renvoyés sans aucun débat à un comité mixte de la Chambre et du Sénat.

Dans nos textes réglementaires, nous avons constaté des cas où des documents et des décrets représentant des délégations de pouvoir, concernant les droits des citoyens étaient restés en vigueur pendant des années sans que leur légalité ne soit jamais contestée. On ne s'était jamais demandé s'ils étaient de la compétence de l'administration, s'ils étaient sanctionnés par la loi ou s'ils n'entravaient pas les droits des citoyens. Les mesures législatives subordonnées font maintenant l'objet d'un examen minutieux. C'est loin d'être parfait—il y a encore divergence d'opinions entre ceux qui souhaitent un voile de silence de la part du personnel administratif et ceux qui aimeraient rétablir un certain contrôle grâce à l'examen public.

Nous devons accepter le fait que depuis 1964 et 1965, la Chambre des communes et l'autre endroit ont perdu tout contrôle des finances du gouvernement. Par le passé, la Chambre pouvait retenir des subsides lors de l'étude des crédits provisoires et grâce au système d'octroi de crédit gouvernementaux; c'était l'ultime sanction contre le gouvernement. Cela nous a été enlevé et je ne crois pas que nous puissions le ravoir à moins de bouleverser complètement tout le système.

Il se peut que les nouvelles opérations automatisées nous empêchent de retenir les crédits provisoires et d'imposer ce genre de contrôle financier, comme par le passé. Mais si le Parlement a perdu toute autorité sur l'administration en abandonnant ses contrôles financiers ou en se les laissant usurper graduellement, alors je dis que le Parlement doit insister pour maintenir son autorité en assurant une certaine ouverture, en préconisant des examens, des contrôles et des études. Sinon, tout sera perdu.

J'ai en main un exemplaire de la loi de 1951 sur l'administration financière qui paraît en appendice de la seule et unique quatrième édition de Beauchesne. Soit dit en passant, monsieur l'Orateur, c'est devenu presque un ouvrage de collection. Ce livre est tellement démodé en ce qui concerne les affaires de la Chambre qu'il est devenu dangereux. En ce qui concerne la loi sur l'administration financière, le bill C-20 mentionne les sociétés de la Couronne telles que décrites à l'article 66(1). Si l'on se rapporte à la loi sur l'administration financière en appendice à la quatrième édition de Beauchesne, il s'agit de l'article 76(1) dont le libellé est différent.

Ce bill soulève un point plutôt curieux. Au tout début du bill C-20, on mentionne, immédiatement avant les fonctions du vérificateur général, le traitement qu'il devrait toucher. Aux termes de l'ancien texte de loi (1951), le vérificateur général devait toucher un traitement de $15,000. Cette somme est passée à $20,000 en 1954. Malheureusement, il était nécessaire même après 1954 de modifier le texte de loi si l'on voulait augmenter son traitement, ce qui était très difficile.

Selon la nouvelle loi, le vérificateur général recevra un salaire équivalent à celui du juge en chef de la Cour fédérale; les deux postes vont de pair. Il y a pourtant une étrange anomalie: le vérificateur général doit se retirer à l'âge de 65 ans. Il n'existe aucune possibilité pour la Couronne d'accorder une prolongation; le vérificateur général doit se retirer à 65 ans. Le juge en chef de la Cour fédérale doit se retirer à 70 ans, lui. A mon avis, il est assez étrange que les deux postes aillent de pair quant au salaire, mais que le vérificateur général, dont le poste se situe supposément dans la hiérarchie supérieure du gouvernement du Canada, doive se retirer à 65 ans, tandis que le juge en chef de la Cour supérieure peut rester à son poste jusqu'à 70 ans et ensuite devenir juge surnuméraire. Je me suis toujours demandé pourquoi le vérificateur général devait prendre sa retraite à 65 ans. Puis, en consultant la loi de 1951, je pense qu'un comité devrait se pencher sur la question et chercher à savoir pourquoi le vérificateur général doit prendre sa retraite à 65 ans. C'est une obligation, mais je n'en vois pas la raison. Assurément, Watson Sellars et Max Henderson, même après 65 ans, étaient encore alertes et vigoureux. C'étaient des hommes énergiques, tout à fait capables de poursuivre leurs activités. En toute déférence, je crois que cette disposition du bill est anachronique.

● (2150)

Je me demandais simplement ce que proposait le gouvernement, car depuis nombre d'années, la tâche de l'Auditeur général n'a cessé de s'accroître. De temps à autre, le Canada doit fournir un vérificateur à un organisme international quelconque dont il est membre. Il peut arriver que cette obligation devienne très exigeante, car le Canada peut être appelé à vérifier les comptes d'un certain nombre de grands organismes. Autrement dit, les vérificateurs doivent aller à l'étranger et peuvent y passer beaucoup de temps. Ce sont certes des tâches prestigieuses. Je suppose que l'on ne peut s'y opposer puisque c'est le genre de choses qu'il faut accepter quand elles se présentent. Il incombe au vérificateur général de fournir le personnel nécessaire. Et cela signifie de nouveaux crédits dans son budget.

Pour revenir à la question des traitements, pourquoi devrait-on décider que le vérificateur général occupe le rang de sous-ministre, ou devrait-il occuper un échelon plus élevé? Puisqu'il remplira maintenant des fonctions équivalentes à celles d'un juge en chef, il sera classé dans la catégorie DM-1, DM-3 ou DM-4. Est-ce parce qu'il est censé être indépendant des sous-ministres? Est-ce que parce que son traitement doit être comparable à celui d'un juge plutôt que d'un sous-ministre, bien qu'ils occupent à peu près le même échelon? Qui doit décider le montant de la rémunération?

Je veux revenir sur une question que de nombreux députés ont signalée à la Chambre. Je me demande si c'est moi qui ai insisté le plus. Il est absurde qu'il y ait une distinction arbitraire ou que le gouvernement fixe arbitrairement les traitements sans consentir à exposer les raisons pour lesquelles ils sont fixés à tel niveau. Il me semble qu'une autre méthode s'impose maintenant.

Quand nous comparons la situation des députés avec celle des membres de la magistrature, il n'y a pas si longtemps l'indemnité d'un député équivalait au traitement d'un juge de cour de comté. A l'heure actuelle, le député ne reçoit même pas la moitié du traitement d'un juge d'une cour de comté. Il faut exclure la note de frais, car le juge a également une note de frais dont personne ne tient compte. Son traitement est de $48,000 et les dépenses de son cabinet sont illimitées. Personne ne lui fait de reproches. Je n'insiste pas là-dessus, mais il semble que la même question se pose encore: la loi devrait prévoir un groupe consultatif indépendant qui, chaque année ou tous les deux ans, reverrait ou examinerait les traitements des hauts fonctionnaires de la Fonction publique, des juges, des députés, des ministres de la Couronne et les alignerait. Nous n'avons pas à en discuter ici. Ils entreraient en vigueur non pas sur l'initiative du gouvernement, à moins qu'un bon nombre de députés ne s'opposent au niveau de salaires proposé ou, disons, le palier exécutif du gouvernement. Pour le moment, c'est un ramassis d'illogisme et d'injustice. Le point qui concerne le vérificateur général est un véritable fiasco.

J'en viens maintenant à la déclaration du président du Conseil du Trésor à l'égard du nouveau bureau du contrôleur général. Cette personne doit avoir le rang de sous-ministre. Pourquoi? Est-ce pour une question hiérarchique? Est-ce pour une question de salaire? Quel sera le salaire du contrôleur général? Sera-t-il au niveau DM-1, DM-2 ou DM-3? Lequel? Si l'on avait un groupe consultatif bien constitué dont les recommandations étaient exécutoires, on pourrait certainement régler ces questions et le gouvernement ne pourrait pas décider selon sa fantaisie quel serait son niveau de rémunération.

Je signale, monsieur l'Orateur, qu'il est 10 heures, car j'aimerais soulever mon dernier point demain après-midi.

L'ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LA POSSIBILITÉ D'UNE LOI PRÉVOYANT DES INDEMNITÉS POUR LES PRISONNIERS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE ET POUR LES RÉFUGIÉS ET ÉVADÉS DE LA SECONDE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le vendredi 25 mars, comme en fait foi la page 4340 du hansard, j'ai posé la question suivante au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald):

Étant donné la très réelle sympathie dont le ministre a témoigné l'autre jour au comité à l'égard des quelque 200 anciens combattants de la Première Guerre mondiale encore vivants qui furent prisonniers de guerre, et étant donné également l'intérêt qu'il a manifesté envers les anciens combattants canadiens qui se sont évadés de camps de prisonniers lors de la Seconde Guerre mondiale, peut-il dire à la Chambre s'il y a de bonnes chances que nous soyons saisis au cours de la présente session d'un projet de loi qui accorde des indemnités de prisonnier de guerre à ces deux groupes d'anciens combattants canadiens?

Le ministre des Affaires des anciens combattants a répondu qu'il n'était pas en mesure de promettre quoi que ce soit pour le moment, mais que son ministère étudiait la question.

J'ai alors posé au ministre une question supplémentaire où je lui demandais si l'on étudiait également le problème causé par le fait que les veuves des anciens combattants dont la pension d'invalidité était inférieure à 48 p. 100 étaient privées de toute pension au décès de leur conjoint. Encore une fois, le ministre m'a assuré que son ministère étudiait la chose. Monsieur l'Orateur, cela m'amène à trois questions simples, mais directes, que j'aimerais poser au ministre. Je le remercie d'être encore là à cette heure-ci pour répondre à mes questions. Bon nombre d'entre nous ont défendu la cause de ces trois groupes de personnes, c'est pourquoi je n'ai pas l'intention de le refaire ce soir. Je ne ferai qu'insister sur chaque point.

● (2200)

A mon avis, on devrait accorder sans autre délai aux 200 survivants de la Seconde Guerre mondiale l'indemnité des prisonniers de guerre prévue l'an dernier pour les anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Le coût d'une telle mesure serait infime comparé à toutes les sommes qu'on dépense, et d'ailleurs, il diminuerait d'une année à l'autre. Si nous attendons plus longtemps, il ne restera pas beaucoup des 200 survivants.

Je plaiderai également pour les réfugiés et évadés de la Seconde Guerre mondiale. Ces derniers mois, on a beaucoup parlé de ce qu'ils avaient subi pendant la guerre et tous les membres du comité des Affaires des anciens combattants ont estimé qu'ils devraient également recevoir l'indemnité de prisonnier de guerre prévue dans un bill que nous avons adopté l'année dernière.

Quant à ma troisième question, il y a longtemps qu'elle aurait dû être réglée. Il semble parfaitement injuste que, si un ancien combattant touchait une pension de 48 p. 100 ou plus, à sa mort, sa veuve obtienne la totalité de la pension de veuve, soit 75 p. 100 du montant total de la pension d'invalidité, mais que, si la pension de l'ancien combattant était inférieure à 48 p. 100, sa veuve n'a droit à rien. Bon nombre d'organismes et de groupes intéressés ont recommandé que l'on corrige cette situation, que l'on paie une pension proportionnelle à la pension de l'époux. J'espère qu'un jour cette pension proportionnelle sera accordée.

Les trois points que j'ai soulevés concernent les anciens combattants qui étaient prisonniers de guerre pendant la Première Guerre mondiale, les réfugiés et évadés de la Seconde Guerre mondiale qui devraient obtenir les mêmes avantages que les prisonniers de guerre, ainsi que la révision des pensions des veuves des anciens combattants dont la pension était inférieure à 48 p. 100. J'espère que le ministre pourra nous dire ce soir où en sont les choses et quand nous pouvons nous attendre à une mesure sur ces trois questions importantes.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi que de répondre aux questions du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je répondrai à ses questions, mais de la dernière à la première.

En ce qui concerne sa suggestion concernant les pensions des veuves d'anciens combattants, dont le degré d'invalidité était inférieur à 48 p. 100, le gouvernement est bien au courant de toutes les recommandations faites dans ce sens et qui permettraient l'octroi de pensions aux veuves, au pro rata de l'invalidité de leur mari. A l'heure actuelle, une veuve reçoit une pension si la mort de son mari est attribuable à son service dans l'armée ou s'est produite en temps de guerre. En outre, si le décret d'invalidité du mari ayant droit à une pension a été évalué à 48 p. 100 ou plus de son vivant, la veuve, comme l'a dit le député, aurait droit à recevoir une pension de veuve. Ce pourcentage a été choisi, car ce taux indique une grande invalidité chez l'ancien combattant et l'on estime, à ce titre, que son état d'invalidité a pu jouer un rôle, même faible, dans sa mort. Par ailleurs, si un ancien combattant recevait une pension d'invalidité de 5 p. 100, parce qu'il a les pieds plats, par exemple, et s'il meurt pour une autre raison, sa mort n'a aucun rapport avec son invalidité qui lui donnait droit à une pension; reste à savoir si, dans ces conditions, il faut verser une pension à sa veuve.

En ce qui concerne nos lois sur les pensions, le Canada n'est nullement en retard sur la politique adoptée dans les autres pays et les allocations que nous versons aux invalides de guerre, hommes ou femmes, ou aux personnes à charge qui leur survivent sont beaucoup plus importantes que dans bien d'autres pays. Parmi nos grands alliés occidentaux du temps de guerre, je ne connais pas de pays qui verse automatiquement à la veuve une pension de survivant qui approche les 48 p. 100 accordés ici.

Cela dit, il faut ajouter que la question des prestations aux anciens combattants dans son ensemble, y compris donc la pension proportionnelle à la veuve, est constamment réétudiée par le ministère des Affaires des anciens combattants, par la Commission canadienne des pensions ainsi que par les autres organismes de mon ministère, à la recherche des améliorations qu'il pourrait être possible d'apporter au sort des anciens combattants et de leurs personnes à charge.

Entre-temps, le conjoint survivant et les personnes à charge de l'ancien combattant qui décède après avoir touché ne serait-ce qu'une pension d'incapacité de 1 p. 100 peuvent recevoir une allocation d'ancien combattant. Il n'y a pas et il ne devrait pas y avoir de honte, à mon avis, à toucher l'allocation d'ancien combattant. Il s'agit là d'un droit reconnu

par la législation. Il y a actuellement plus de 93,000 titulaires d'allocations d'ancien combattant.

J'aimerais dire également quelques mots au sujet de la possibilité d'accorder éventuellement par la voie législative une indemnité de prisonnier de guerre aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale ainsi qu'aux évadés de la Seconde Guerre mondiale. En réponse à une question posée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'ai dit récemment que je ne pouvais pas faire de déclaration ferme à ce sujet.

Les députés savent que les deux groupes ont fait des demandes à cet effet et la question reste à l'étude.

Ces deux sujets méritent une étude attentive, et je puis assurer à la Chambre que je la tiendrai au courant des résultats obtenus.

LES POSTES—L'OBJECTIF DE LA MAJORATION DES TARIFS—LES MESURES TENDANT AU RÉTABLISSEMENT DE L'EFFICACITÉ DU SERVICE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le 21 mars, j'ai interrogé le ministre des Postes (M. Blais) au sujet des questions que je vais exposer brièvement ce soir. Je regrette que le ministre soit absent, car il était là il y a encore un instant. Il aurait pu nous donner des précisions qu'il n'est pas possible de fournir pendant la période des questions.

La première question concernait la hausse des coûts des services postaux et, je l'ai posée dans ces termes:

Le ministre des Postes pourrait-il dire à la Chambre si ces hausses régulières sont destinées à combler en partie le déficit des Postes ou à subventionner ce service essentiel?

Le ministre n'a pas fourni de réponse précise parce que, je pense, il s'est mépris sur le but de ma question. Nous nous préoccupons tous de la détérioration du service postal. C'est un moyen de communication essentiel et, à mon avis, le ministre a raté une excellente occasion de nous dire s'il le considérait comme un service ou une entreprise. Malheureusement, il n'en a pas profité, mais j'espère que son remplaçant pourra éclairer ma lanterne, car c'est une question d'importance capitale qui décidera si on pourra venir à bout du malaise persistant qui règne aux Postes.

Soit dit en passant, je ne parlais pas nécessairement de la hausse du coût des timbres. En fait, compte tenu de l'étendue de notre pays, on pourrait prétendre que le tarif de la première classe est vraiment une aubaine. Je pensais surtout à certaines hausses appréciables qui sont survenues dans le prix des cases postales, à l'annulation des droits spéciaux de recommandation applicables dans certains cas, et ainsi de suite, ainsi qu'à certains services qui, parfois, ont augmenté jusqu'à 200 ou 300 p. 100.

La deuxième partie de ma question était encore plus importante. En voici le texte:

... le ministre des Postes voudrait-il dire à la Chambre quelles ont été les mesures qu'il a prises, depuis son entrée en fonctions, pour améliorer le service postal canadien et lui rendre son efficacité d'antan?

● (2210)

J'ai notamment demandé au ministre des Postes (M. Blais) quelles recommandations du rapport de l'entreprise d'experts-conseil Hays il avait mises en vigueur. J'ai posé cette question parce que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* une question demandant le dépôt de ce rapport. Malheureusement, le gouvernement a refusé de le déposer. Je pense que c'est également une initiative regrettable de la part du ministre des Postes car la seule façon dont nous pourrons nous mettre d'accord sur les solutions à prendre, c'est grâce à une consultation et à un dialogue libres et francs et non par l'étude en secret de rapports privés dans les bureaux du ministère des Postes.

Je dis cela parce que depuis quelques semaines, j'ai eu l'occasion de me rendre à Washington, aux États-Unis et à Londres, en Angleterre, pour voir comment ces pays résolvent leurs problèmes dans le domaine des Postes. Tous les pays industrialisés modernes ont eu à faire face au même problème, qu'ils ont résolu en adoptant plus ou moins vite la mécanisation et l'automation. Pour ce qui est du système postal américain, j'ai constaté que les États-Unis ont réussi à surmonter les problèmes qui découlent de la mécanisation en en discutant librement, en particulier aux comités du Congrès. Malheureusement, on nous refuse ce privilège à la Chambre des communes. Nous ne pouvons consulter ces rapports qui sont compilés et coûtent extrêmement cher au contribuable canadien, et je pense que c'est la seule façon dont nous pourrons évaluer honnêtement et précisément la situation.

On procède encore plus librement au Royaume-Uni. C'est parce que ce pays s'est trouvé dans la même impasse que le Canada aujourd'hui, où les syndicats ouvriers s'opposent à la mécanisation. En 1972, le Syndicat des postiers du Royaume-Uni a boycotté la mécanisation et refusé de collaborer jusqu'à ce qu'on accepte de les consulter davantage. Il y a donc maintenant des délégués syndicaux au sein du conseil des Postes. On écoute leurs recommandations; mais aucune décision importante n'est prise en matière de mécanisation ou d'automation tant que le syndicat n'a pas eu la possibilité d'en examiner toutes les répercussions.

Que s'est-il produit au Canada? Tout le processus a été imposé au syndicat des postiers sans aucune consultation ou négociation préalables. J'ai appris par les syndicats et le patronat du Royaume-Uni que c'est aux délégués du syndicat des postiers qui siègent au conseil d'administration que l'on doit certaines des idées les meilleures et les plus utiles. C'est en gros ce qui a suscité ma question d'aujourd'hui.

Je regrette que le ministre des Postes n'ait pas répondu de manière plus précise. Je regrette encore plus qu'il nous ait interdit de prendre communication du rapport Hays, le rapport le plus récent, en refusant de le déposer sur le bureau de la Chambre. Soit dit en passant, nous avons tous un exemplaire de ce rapport, mais pourquoi faut-il que nous travaillions dans le secret? Pourquoi le gouvernement travaille-t-il dans le secret? Nous voulons tous collaborer à l'amélioration de la situation aux postes. En Grande-Bretagne et aux États-Unis, les syndicats sont tout à fait en faveur de la mécanisation et de l'automatisation, car ils pensent que c'est là une étape essentielle. Nous pourrions, à mon avis, avoir la même réaction positive de la part du syndicat des postiers canadiens, en adoptant nous aussi une politique de libre consultation.

M. Walter Smith (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, même si les questions posées par le député, le 21 mars, touchaient toutes le même sujet, le rétablissement de l'efficacité du service postal, ma réponse se divisera en trois parties, pour cadrer avec la première question du député.

Les augmentations régulières des tarifs postaux ont-elles pour but de faire diminuer le déficit du ministère des Postes ou de maintenir le financement de ce service essentiel? Je répondrais à cela en disant que si l'on examine attentivement les prévisions pour 1977-1978, on constate une légère baisse de ce déficit. J'avoue qu'elle est légère, mais c'est déjà un signe.

La seconde partie de la question du député concernait les mesures qu'a prises le ministre des Postes (M. Blais) «pour améliorer le service postal canadien et lui rendre son efficacité d'antan». A cette question, il faut répondre que l'effort a surtout porté sur un changement de tactique qui consiste à renoncer à la confrontation en faveur du dialogue. J'ai entendu le député dire à la Chambre que peut-être l'attitude militaire des Postes était ancrée trop profondément et déplorer que la consultation, si importante dans les relations humaines, se limite aux ordres donnés.

Nous avons donc introduit une nouvelle dimension, grâce au processus intergroupes. Ce mouvement intergroupes consiste en une série de séances qui ont tendance à s'amorcer par un mouvement de confrontation. Une troisième partie qui intervient comme modérateur est chargée de relever les différends et les causes de conflit entre les deux autres parties. On cherche ensuite, si tout se passe bien, à trouver l'accord permettant de résoudre les problèmes à la satisfaction des deux parties. Le processus intergroupes exige qu'on explore honnêtement les points de vue contraires, en partant de la conviction sincère que les deux parties peuvent en arriver à une meilleure décision, en commun, que celle qu'aurait pu prendre chaque partie séparément.

On a recours à cette méthode intergroupes lorsque les méthodes courantes de relations industrielles entre travailleurs et direction ont été essayées sans succès. La première séance intergroupes a commencé aux Postes avec l'Union des facteurs du Canada et la direction, à l'échelle nationale, et a eu lieu l'année dernière à Montebello. Ces réunions se sont poursuivies en 1977. Une autre série de séances a eu lieu près de Moncton, et les représentants des bureaux régionaux, des bureaux de district et des bureaux locaux y ont participé. A présent, il existe une bien meilleure compréhension entre l'UFC et la direction. D'autres séances devront être organisées au niveau régional, au niveau de district et au niveau local dans tout le pays.

En ce qui concerne les revendications concernant les nouveaux contrats, nous avons amorcé des pourparlers préliminaires, et le dialogue entamé avec l'Union des facteurs s'est révélé encourageant. Nous avons eu également des entretiens avec deux autres syndicats, et si dans ces deux derniers cas les conclusions ne sont pas aussi encourageantes, c'est au moins un début.

Peut-être devrions-nous aussi mentionner que le ministère des Postes a créé ComTeam, mécanisme de communications bilatérales entre employés et employeur qui a, croyons-nous, désamorcé des problèmes qui auraient pu mal tourner. En sommes, nous parlons, nous ne nous battons pas, et nous croyons que c'est cela le progrès.

En dernier lieu, le député nous demande quelles recommandations du rapport Hayes nous avons adoptées. Nous avons répondu au député, qui demandait production de par la motion nº 84, en disant qu'il s'agit d'un rapport confidentiel d'usage interne. Après ce refus, le député se rendra compte que nous ne pouvons commenter quelque aspect de ce rapport. Toutefois, le député sait qu'il pourra débattre ce refus à une date ultérieure.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT—LA NATURE DES DÉPENSES

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le 7 février, je me suis enquis auprès du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) des dépenses prévues pour les deux prochaines années dans le cadre du plan global de développement de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce n'est que le 14 mars que l'entente sur les dépenses de fonds a été conclue à Charlottetown et signée par le ministre de l'Expansion économique régionale et le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le 7 février, j'ai demandé au ministre de nous donner une date, qu'il ne connaissait pas à l'époque, et, ce qui est peut-être plus important, s'il pouvait nous expliquer en détail les priorités auxquelles obéiront les dépenses fédérales.

Il était évident à l'époque que les dépenses se chiffreraient à environ 30 millions de dollars pour la présente année financière et que cette somme et des sommes presque identiques seraient en fait prévues dans l'accord pour les deux prochaines années.

J'aimerais tout particulièrement que le ministre nous dise dans quelle mesure le public pourra participer aux discussions concernant la hausse du prix de l'énergie qui entrave le développement de l'Île-du-Prince-Édouard, le problème chronique du chômage saisonnier et, bien sûr, la structure générale des priorités que le gouvernement fédéral et ce ministère comptent établir. Bien que le ministre n'ait pas été en mesure de fournir des détails précis à l'époque, il a ajouté dans la deuxième partie de sa réponse, après ma question supplémentaire, ce que je cite:

> Monsieur le président, je vais tenter de fournir à l'honorable député le plus de détails possible en ce qui a trait aux dépenses et au crédits qui seront alloués à divers secteurs de l'économie de l'île, conformément d'ailleurs, à l'entente qui a été signée. Elle est très détaillée et je pense qu'elle pourra satisfaire l'honorable député.

J'espère certes obtenir ce genre de réponse circonstanciée ce soir. Je ne suis pas toutefois trop optimiste. Franchement, il y a eu depuis 1969 un important déclin en ce qui concerne l'engagement qu'avait pris les pouvoirs publics de développer l'Île-du-Prince-Édouard et de la replacer dans le courant économique du Canada. Il y a eu aussi un déclin dans le domaine de l'information. Je ne sais si les deux vont de pair, si les pouvoirs publics sont moins enclins à respecter leur engagement ou si les communications se font mal, mais je constate qu'on ne l'a pas mentionné dans le communiqué publié lors de la signature de l'entente. Au sujet de cette phase du plan de développement, on y trouvait simplement ce qui suit:

● (2220)

> L'entente signée aujourd'hui prévoit une contribution du MEER de 89 millions au cours des trois prochaines années en vue de poursuivre la stratégie de la deuxième phase. Les programmes mis en œuvre en vertu de cette entente sont à frais partagés dans une proportion fédérale-provinciale de 90 à 10, sauf pour la construction des écoles où les frais seront partagés moitié-moitié. On continuera

à appuyer sur les secteurs productifs: l'agriculture, les pêches et l'expansion industrielle.

Chose intéressante, parmi les reportages faits à l'occasion de la cérémonie de signature à Charlottetown, le *Guardian* de Charlottetown publiait l'article suivant:

M. Lessard a fait remarquer que l'effort général sera orienté vers la création d'emplois, la stimulation de l'industrie de base et l'établissement de petites entreprises.

Toutefois, voici comment on y rapportait les propos les plus importants et les plus précis du ministre:

L'accord de lundi spécifie que le gouvernement fédéral cessera graduellement d'acquitter sa tranche du coût de quelque trois cents emplois dans la Fonction publique provinciale d'ici cinq ans. Le montant de ces subventions, qui s'élèvent maintenant à environ 5 millions de dollars par année, baissera chaque année d'un pourcentage à peu près égal jusqu'à sa cessation complète.

Il semble donc que cette étape du plan ne vise pas précisément à créer des emplois mais à en supprimer environ trois cents et que les belles paroles sur la création d'emplois et la stimulation de l'industrie primaire ne soient qu'une façade destinée à dissimuler une retraite importante du gouvernement fédéral.

Les journaux locaux ne mentionnaient ensuite qu'un entretien à huis clos de trois heures entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux portant sur le financement et les programmes projetés. Il s'agissait d'une réunion du conseil consultatif mixte, organisme bien connu, du moins des gens de l'Île. A mon avis, cette réunion à huis clos de trois heures en dit plus sur la mentalité et l'esprit de la politique actuelle de développement des gouvernements fédéral et provincial que je ne saurais le faire.

Il me semble que le conseil consultatif mixte est en réalité le gouvernement secret de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est l'organisme qui prend les décisions pour ce qui est des priorités, décisions qui ne sont pas débattues publiquement et qui ne sont même pas annoncées, la plupart du temps. Souvent, ce n'est qu'après coup que la population de l'Île-du-Prince-Édouard et du reste du Canada apprend qu'il y a du nouveau en ce qui concerne le programme de développement.

A mon sens, il est inconcevable qu'on adopte une telle attitude à l'égard de faits nouveaux qui sont aussi essentiels à nos besoins que le réagencement des priorités sociales et économiques. Par exemple, on ne nous parle pas du rapport existant entre les priorités dans les divers secteurs de dépenses et le montant croissant des paiements de transfert, c'est-à-dire les subventions de péréquation, les prestations d'assurance-chômage et de sécurité de la vieillesse ou encore les allocations familiales. Nous n'avons aucune idée du rapport existant entre les priorités des divers ministères, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, ni de la façon dont celles-ci peuvent être coordonnées avec l'objectif précis de développement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Il est scandaleux que le gouvernement fédéral, qui s'est maintenant lancé dans d'importants travaux de développement à l'Île-du-Prince-Édouard, nous donne si peu de précisions sur ses propres priorités ou sur celles qui ont été arrêtées conjointement par les deux gouvernements.

Il ne s'agit pas d'un programme lancé il y a un mois ou un an. Il a été instauré en 1969 et l'accord concernant la deuxième phase a été conclu en octobre 1975. Et pourtant, la population de la province en sait de moins en moins quant à la nature et à l'objectif véritables du développement, des politiques et des programmes concernant l'Île-du-Prince-Édouard. J'espère que nous commencerons dès ce soir à faire échec à cette tendance et que le secrétaire parlementaire saura nous expliquer en termes bien précis la nature exacte des priorités qui seront mises de l'avant au cours des trois prochaines années de financement du programme. Si le temps lui manque, j'espère qu'il s'empressera de nous faire connaître tous ces détails dans les plus brefs délais.

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je remercie tout d'abord le député qui a bien voulu attendre la signature de l'accord pour amorcer ce débat.

Le 14 mars, mon ministre a rencontré le premier ministre Campbell pour signer une modification de la deuxième phase du Plan d'ensemble de développement, qui prévoit des crédits de 89 millions pour les trois prochaines années, savoir 30 millions pour l'exercice financier 1977-1978, 29.7 millions pour 1978-1979 et 29.3 millions pour 1979-1980.

Le même jour, le conseil consultatif mixte s'est réuni pour étudier les programmes présentés par la direction du plan et pour recommander la répartition des crédits. Je me ferais un plaisir de me rendre à la demande du député et de lui faire tenir les recommandations du comité consultatif mixte sur l'allocation des fonds pour l'année financière 1977-1978.

D'autre part, monsieur l'Orateur, nous aimerions qu'il soit bien clair que la planification du développement est un processus permanent qui doit pouvoir se plier aux occasions au fur et à mesure qu'elles se présentent; ces programmes sont des moyens dont les objectifs sont à long terme et comme tels ils sont aptes à se modifier. Il n'est donc possible de rendre des comptes précis qu'à la fin de l'année financière en cause.

Je pourrai aussi fournir des comptes détaillés sur les dépenses fédérales pour la deuxième phase en 1975-1976. Les comptes correspondants pour 1976-1977 seront disponibles dans quelques mois.

A notre avis, un système trop rigide pour les programmes et l'octroi des subventions pourrait faire échouer ou du moins compromettre bien des projets valables à cause des retards qu'il entraînerait. Ainsi, au mois de février, on a présenté un projet visant à accroître et à stabiliser les revenus des pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard dans le cadre du plan de développement, en dépit du fait que ce projet ne figurait pas au budget de l'année qui avait été adopté six mois auparavant. Ce projet avait été mis au point par les gouvernements fédéral et provincial en collaboration avec l'Association des pêcheurs de homard de l'Île-du-Prince-Édouard. Il répondait à un besoin et ses premiers effets devraient commencer à se faire ressentir au cours de la prochaine campagne de pêche au homard.

En bref, monsieur l'Orateur, nous avons donc une proposition budgétaire pour l'exercice financier 1977-1978 ainsi que des comptes détaillés pour 1975-1976. Je suis disposé à fournir au député tous les chiffres relatifs aux exercices financiers suivants, à mesure que je les aurai.

Par ailleurs, le député assistera, j'en suis certain, aux réunions du comité la semaine prochaine. Nous avons en effet réservé trois jours à l'étude du cas de la région de l'Atlantique. Je pense que le député a certaines questions très précises à poser et le ministre pourra lui donner une réponse plus détaillée qu'ici, puisqu'il ne dispose que de trois minutes seulement.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

POLYSAR

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ALLÉGATIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE RISTOURNES À UN HOMME D'AFFAIRES NÉERLANDAIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Je présente cette motion par suite de la révélation selon laquelle un homme d'affaires néerlandais serait le principal bénéficiaire des ristournes versées par la société Polysar au montant de trois millions de dollars. Comme cette affaire pourrait mettre en cause une société appartenant au gouvernement canadien qui aurait été complice d'une activité criminelle préjudiciable à l'intérêt d'un de nos alliés de l'OTAN je propose, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Hees):

Que la Chambre charge le premier ministre de demander à la Gendarmerie royale de faire enquête sur cette affaire et d'accorder toute la collaboration voulue aux autorités néerlandaises.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, le consentement unanime de la Chambre est nécessaire pour la présentation d'une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION CONCERNANT LES EMPLOYÉS DU WINNIPEG HEALTH SCIENCES CENTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion portant sur une question que certains d'entre nous considèrent d'une extrême urgence, et qui l'est sûrement pour tous ceux qui souhaitent mettre un terme aux distinctions injustes fondées sur le sexe dans le domaine de l'emploi, et pour tous ceux qui acceptent le principe «à travail égal salaire égal». Je propose donc, avec l'appui du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre, puisque le refus de la Commission de lutte contre l'inflation d'entériner l'accord salarial récemment intervenu entre le Winnipeg Health Sciences Centre et ses employés, représentés par la section 1550 du Syndicat canadien de la Fonction publique, porte atteinte en quelque sorte à l'égalité des droits des hommes et des femmes, et remet en question le principe «à travail égal salaire égal», demande au gouvernement de démontrer son acceptation de ces deux principes en ordonnant une révision immédiate de cette décision injuste de la Commission de lutte contre l'inflation.

M. l'Orateur: A l'ordre. Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

GODERICH

HOMMAGE À L'OCCASION DU 150e ANNIVERSAIRE DE FONDATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que la ville de Goderich doit célébrer en 1977 son 150e anniversaire, et que le drapeau qui orne mon pupitre aujourd'hui vise précisément à marquer cet événement, je propose, avec l'appui du député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre adresse des félicitations à la ville de Goderich à l'occasion de son 150e anniversaire de fondation, et invite tous les Canadiens à assister aux cérémonies commémoratives afin de partager l'esprit de pionner qui caractérise cette ville depuis sa fondation il y a 150 ans.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

● (1410)

LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

PROPOSITION DE RETOUR À LA COMPÉTENCE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE EN VUE DE FACILITER L'ADOPTION DE REMÈDES CONTRE LES RAVAGES DE LA SÉCHERESSE DANS LES PRAIRIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et pressante en vertu de l'article 43 du Règlement. Comme l'inertie du gouvernement devant la sécheresse qui se prolonge dans les Prairies, ajoutée aux prix catastrophiques du bétail et du grain, nous mènent à un désastre complet, et comme aucune autre région du Canada ne dépend aussi exclusivement du marché de l'exportation et n'a une production aussi vulnérable aux caprices du climat, je propose, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le premier ministre et les membres de son cabinet prennent les mesures qui s'imposent pour que la loi sur le rétablissement agricole des Prairies relève de nouveau du ministre de l'Agriculture et que celui-ci réunisse ses homologues provinciaux en vue de mettre au point en vertu de cette loi un programme de forage de puits en eau profonde et de pompage de l'eau pour que les agriculteurs et les agglomérations ne manquent pas d'eau si la sécheresse se poursuit.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE CONSERVATION ET L'OPPORTUNITÉ D'UN DÉBAT SUR LA NÉCESSITÉ D'UN PIPE-LINE DANS LA VALLÉE DU MACKENZIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante. Comme, la semaine dernière, le président de la société nationale de l'énergie, Petro-Canada, a critiqué l'inertie du gouvernement en matière de politique énergétique, en disant qu'il se contentait de prendre des décisions commandées par les besoins du moment qui pourraient compromettre notre avenir énergétique, ce dont les générations futures pourraient à juste titre nous blâmer, et étant donné l'exemple donné dans ce domaine par le président Carter, après seulement quatre mois d'exercice du pouvoir, je propose, avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn):

Que le gouvernement cesse de prendre des décisions séparées dans le domaine de la conservation tout comme à l'égard d'autres aspects de la politique énergétique, et présente une politique globale et bien intégrée donnant ainsi au Parlement l'occasion de débattre au nom du peuple canadien la question de la construction d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES GRAINS

DEMANDE D'AUGMENTATION DES QUOTAS ET D'ESPACE DANS LES ÉLÉVATEURS POUR LA LIVRAISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je veux proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente. Bien des régions de la Saskatchewan se trouvent dans une situation économique difficile due au fait que le paiement final, très faible, ne représentait dans bien des cas que un pour cent de la valeur du boisseau de céréale; par ailleurs, à cause de la sécheresse qui sévit dans l'Ouest canadien les entreprises commerciales n'accordent pas de crédit et les banques refusent des prêts aux acheteurs éventuels de bovins car le cours du bœuf est à la baisse; il est d'autre part impossible aux agriculteurs de livrer leurs céréales car on n'a pas mis de wagons à leur disposition à cause de la faible teneur en protéine des céréales relevée dans bien des régions; et enfin, bon nombre d'entreprises d'élévateur à grains qui n'ont pas expédié de céréales depuis novembre dernier ont maintenant été avisées d'attendre le début de la saison maritime à Churchill, vers la fin de juillet, avant de reprendre leurs expéditions. Étant donné tous ces sujets de mécontentement, je propose, appuyé par le député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

[M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek).]

Que la Commission canadienne du blé augmente immédiatement les quotas et fournisse immédiatement des wagons et de l'espace de livraison aux élévateurs à grains afin que les agriculteurs puissent disposer des fonds nécessaires pour acheter des semences au printemps et qu'elle ne retarde pas leurs livraisons pour le bon plaisir de l'administration et à leur détriment.

M. l'Orateur: La présentation d'une telle motion fait-elle l'uninanimité à la chambre?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

POLYSAR

LES ALLÉGATIONS RELATIVES AU VERSEMENT DE RISTOURNES À UN HOMME D'AFFAIRES NÉERLANDAIS—DEMANDE D'ENQUÊTE ET DE RAPPORT

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Radio-Canada a annoncé hier soir qu'un homme d'affaires hollandais, du nom de Marsman, aurait reçu quelque 3 millions de dollars en ristournes, parce que Polysar avait l'habitude de gonfler ses factures. Par ailleurs, l'ancien vérificateur général a averti le premier ministre en mars 1973, que Polymer et sa filiale pourraient bien être tenues éventuellement responsables d'avoir favorisé et encouragé de telles transactions, si les clients en question étaient appréhendés par les autorités de leur pays. Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a cherché à savoir du gouvernement hollandais si une enquête était actuellement en cours sur les activités irrégulières ou discutables d'une filiale d'une société de la Couronne?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pour être précis, cette affaire n'a fait l'objet d'aucun entretien entre les deux gouvernements. Ce qui s'est produit, c'est qu'il y a environ deux mois, les administrateurs gouvernementaux de la Corporation de développement du Canada ont communiqué au conseil d'administration de cet organisme les lignes directrices du premier ministre régissant les activités des sociétés de la Couronne. Ces directives ont ensuite été transmises par la Corporation de développement du Canada à Polysar qui a ordonné à tous ses employés de mettre fin à cette pratique et elle a en outre indiqué qu'on enquêterait immédiatement sur les faits allégués et que des mesures disciplinaires seraient prises contre les employés qui violeront les directives. J'ai communiqué à cet égard avec la Corporation de développement du Canada ce matin. Je n'ai pas encore reçu de rapport au sujet de cet incident, mais l'enquête se poursuit au sein de la société Polysar.

Mlle MacDonald: Puis-je demander au premier ministre s'il refuse de répondre à la question parce qu'il n'y porte aucun intérêt ou parce qu'il n'est pas au courant.

M. Trudeau: Pour les deux raisons.

Des voix: Pour les deux raisons.

Mlle MacDonald: Je vais poser une autre question au ministre des Finances. Dans le rapport qu'ils ont adressé aux administrateurs de Polysar, le juge Aylesworth et M. David Stanley mentionnent les pratiques douteuses du «client M». S'agit-il de M. Marsman? Comme le «client M» recourait probablement à P.I.S.A. qui l'aidait, comme l'indique le rapport, à éviter les contrôles de change et le fisc ou à frauder les actionnaires minoritaires, le ministre ou le premier ministre ordonneront-ils à la Gendarmerie royale de mener une enquête pour savoir si certains fonds détournés dans cette transaction ne sont pas revenus au Canada?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit en réponse à la question précédente, la Corporation de développement du Canada ne m'a pas envoyé de rapport précis au sujet du nom en question. Quant aux transactions effectuées à l'extérieur du Canada entre une filiale de la société canadienne et une société étrangère, il faudrait que je vérifie l'étendue de la compétence de la Gendarmerie royale. Si jamais des fraudes avaient été commises au Canada, je serais prêt à ordonner la tenue d'une enquête, soit par la force policière, soit par la Corporation de développement du Canada.

PROPOSITION DE DIVULGATION DE L'IDENTITÉ DES CLIENTS CITÉS DANS LE RAPPORT AYLESWORTH-STANLEY

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, comme nous faisons peu de progrès pour ce qui est d'obtenir des renseignements à ce sujet, je pourrais, je suppose, demander au ministre si le gouvernement est disposé à conférer à M. Maxwell Henderson l'Ordre du Canada pour avoir mis à jour ces transactions.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Compte tenu du fait que bien qu'ayant été pressés de questions pendant des mois au comité des comptes publics, les directeurs de la Polysar ont refusé de révéler le nom des clients en cause dans ces pratiques louches, et qu'il a fallu un communiqué de presse de Radio-Canada pour signaler la chose au public, comme en outre, le gouvernement détient la majorité des actions de la Polysar et peut mettre fin sur-le-champ à toute dissimulation, le ministre pourrait-il intervenir pour que cesse cette attitude moralement inadmissible qui aide les transgresseurs de la loi à garder l'incognito, et pourrait-il prendre les mesures voulues pour qu'on révèle immédiatement le nom et l'identité de tous les clients cités dans le rapport Aylesworth-Stanley?

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentante parle d'un certain nombre de clients qu'elle a déjà condamnés comme étant des transgresseurs de la loi. Je serais plus prudent à cet égard, quant à savoir s'il y a eu violation de la loi canadienne ou autre. Quant aux témoignages des directeurs de la Polysar, lors des audiences du comité, nous avons demandé à la CDC d'essayer d'obtenir de la Polysar son entière collaboration. Je suis prêt à réitérer cette demande.

LA POSSIBILITÉ DE POURSUITES CONTRE LA SOCIÉTÉ PAR LE GOUVERNEMENT HOLLANDAIS

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances à ce même propos. Je ne sais pas au juste si le ministre a communiqué avec les membres du conseil d'administration ou la direction de la société. De toute façon, dans l'affirmative, le ministre a-t-il entendu dire au cours de ces échanges si le gouvernement hollandais va attaquer la société Polysar et ses filiales en justice à cause de l'évasion fiscale qui a été possible grâce à cette société?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est avec un des membres du conseil d'administration de la Corporation de développement du Canada, dont relève la Polysar, que le contact en question a eu lieu. Il n'a pas du tout été question d'action en justice contre qui que ce soit au cours de ces entretiens. Je dois toutefois admettre que si un ressortissant hollandais ou n'importe quelle personne ayant une entreprise en Hollande avait enfreint la loi hollandaise, il pourrait évidemment y avoir une action en justice.

● (1420)

LES SANCTIONS CONTRE LES EMPLOYÉS RESPONSABLES DES VERSEMENTS ILLÉGAUX DE RISTOURNES

M. James Gillies (Don Valley): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre et porte sur le même sujet. Comme principal actionnaire de la CDC, le gouvernement du Canada demandera-t-il, par l'entremise de ses administrateurs, à la direction de la CDC de sévir contre les employés de Polysar qui se sont livrés à ces scélératesses?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Comme je l'ai dit en réponse à la première question, la CDC l'a déjà demandé à Polysar il y a deux mois.

M. Gillies: J'aimerais que le ministre me donne d'autres éclaircissements. Je croyais que le ministre parlait tout à l'heure de mesures à venir et que les lignes directrices avaient été émises il y a quelques mois. Je voudrais savoir aujourd'hui si le gouvernement, en tant que principal actionnaire de la CDC et pour protéger tous les autres actionnaires, si le gouvernement, dis-je, a l'intention d'enjoindre Polysar, par l'entremise de la CDC, de sévir contre les gens qui se sont livrés, comme il a été établi, à des pratiques illégales à l'étranger, afin que cette sorte de chose ne se répète plus à l'avenir? Je parle du passé et non pas de l'avenir.

M. Macdonald (Rosedale): Je parlais moi aussi du passé lorsque j'ai dit qu'une enquête devrait ou allait être instituée par Polysar à l'endroit de ses propres employés. Tous les employés trouvés coupables d'irrégularités feront l'objet de sanctions. Pour la gouverne du député, cette pratique va cesser et quant à ce qui s'est passé, une enquête doit être instituée et des sanctions seront prises en conséquence.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉCHEC APPARENT DES EFFORTS DE LA DOME POUR MAÎTRISER L'ÉRUPTION D'UN PUITS DANS LA MER DE BEAUFORT—LA POLITIQUE QUANT AU FORAGE ULTÉRIEUR

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Environnment concernant l'éruption de pétrole dans la mer du Nord et la recommandation du sous-ministre de l'Environnement de ne pas reprendre les activités de forage dans la mer de Beaufort l'été prochain. Le ministre peut-il confirmer, d'une part, que la Dome Petroleum a perdu le contrôle d'un puits dans la mer de Beaufort l'été dernier du seul fait que le gouvernement avait assoupli ses normes pour prévenir les dangers d'éruption et, d'autre part, que la Dome n'a pas encore pu obturer complètement la fuite?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Le député pense certainement au témoignage donné devant le comité permanent des pêches et forêts par le sous-ministre adjoint, M. Edgeworth, qui préférerait que le forage soit retardé tant que des techniques plus perfectionnées n'auront pas été mises au point, ce qui peut prendre quelques années. Comme je l'ai dit hier, il faut examiner ces problèmes eu tenant compte d'autres facteurs et c'est exactement ce que nous tentons de faire avant de consentir à renouveler le permis.

Pour ce qui est de la réduction des normes, je ne suis pas au courant de cet aspect de la question. Nous examinons certes la possibilité d'imposer de nouvelles conditions pour les travaux de forage, au besoin, et cette question fera l'objet de discussions. Je ne savais pas qu'on n'avait pas encore réussi à maîtriser l'éruption. La chose ne m'avait pas été signalée.

M. Broadbent: Pour la gouverne du ministre, le gouvernement a réduit ses normes de contrôle l'été dernier et la fuite n'a pas été convenablement obturée. On peut obtenir ce renseignement par l'intermédiaire d'autres agences du gouvernement.

Je voudrais demander au ministre, étant donné que son ministère a autorisé deuis quelque mois l'affectation de plusieurs millions de dollars à la recherche sur les déversements de pétrole, notamment dans l'Arctique, s'il ne convient pas que l'affectation de cette forte somme constitue un aveu explicite que la technologie pour le contrôle d'une éruption dans l'Arctique n'est pas suffisamment mise au point. S'il reconnaît qu'il en est ainsi, pourquoi hésite-t-il à recommander au gouvernement d'interrompre les travaux de forage tant que les techniques de contrôle n'auront pas été améliorées?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, l'affectation de crédits dont parle le député est liée au programme global d'exploration, ainsi qu'à la capacité théorique et pratique d'exercer le contrôle au moment des opérations de forage.

[M. Macdonald (Rosedale).]

A mon avis, ce programme ne vise pas seulement à endiguer les marées noires. Il s'agit indubitablement d'une question dont plusieurs ministères, le ministre des Transports et moi-même devons nous occuper. Je tiens à préciser au député que nous abordons la question du forage dans le Nord avec inquiétude et prudence, et pleinement conscients des risques. Aucun système—le député lui-même l'a déclaré hier lors d'une entrevue télévisée—ne saurait être à cet égard à tout épreuve.

* * *

L'ÉNERGIE

L'IDENTITÉ DES GROUPES RECOMMANDANT LA CONTINUATION DU FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien étant absent, monsieur l'Orateur, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je poserai ma question. Pour la gouverne des députés, le ministre reconnaîtrait-il que le groupe de personnes qui a recommandé l'été dernier au gouvernement de réduire ses normes de contrôle, ce qui a finalement et directement contribué à l'éruption survenue l'année dernière dans la mer de Beaufort, est celui-là même qui recommande aujourd'hui au gouvernement d'autoriser pendant cinq ans de nouveaux forages?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de le confirmer.

* * *

[*Français*]

LES PÉNITENCIERS

LES RAISONS DE LA SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL QUI DIMINUERAIT L'AUTORITÉ DES DIRECTEURS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Étant donné que les directeurs de prisons ont perdu une grande partie de leur autorité et de leur contrôle sur les institutions pénitentiaires, et que certaines sections du syndicat des employés de pénitenciers ont le contrôle réel de ces institutions par l'utilisation de l'intimidation et de la violence, étant donné que ce Parlement a établi un sous-comité de 13 députés en vue de trouver des solutions à ces problèmes, l'honorable solliciteur général pourrait-il, avant que le rapport du sous-comité ne soit présenté à la Chambre, nous donner des raisons valables pour la signature du nouveau contrat de travail avec le syndicat, car ce contrat diminue considérablement l'autorité du directeur d'une institution et perpétue donc officiellement l'anarchie et la perte de contrôle que nous connaissons dans certaines prisons?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, si je comprends bien l'honorable député, il suggère que le contrat de travail collectif entre le Service canadien des pénitenciers et l'Alliance de la Fonction publique n'aurait pas dû être signé pendant la durée de l'enquête parlementaire. Il est évident que je ne peux pas souscrire à cette affirmation. J'attends avec impatience les recommandations que voudra bien me faire le comité parlementaire, et je serai disposé à considérer de façon extrêmement sympathique les recommandations qu'il me fera, car ce comité a déjà travaillé sérieusement pendant de longues heures sur les problèmes posés par le système pénitentiaire canadien.

L'ANNONCE DE LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX PÉNITENCIERS AVANT QUE LE COMITÉ AIT PRÉSENTÉ SON RAPPORT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable solliciteur général pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il continue à annoncer la construction de nouvelles institutions pénitentiaires au Canada, étant donné que le comité n'a pas fini de préparer son rapport, et qu'il proposera des suggestions relatives à ces nouvelles constructions?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, il va de soi que si j'annonce la construction de nouveaux pénitenciers au Canada, c'est parce que la population carcérale de notre pays a augmenté de façon assez extraordinaire au cours des dernières années. Nous ne choisissons pas les personnes qui deviennent les détenus, ce sont elles qui nous sont référées par les tribunaux après que leur cas a été considéré. Au sujet des recommandations du comité parlementaire, il va de soi encore une fois, monsieur le président, que lorsque j'annonce qu'un pénitencier pourra être construit sur un site particulier, cela ne m'empêche nullement au point de vue de la programmation de faire part et de prendre en considération les recommandations pratiques qui me sont faites par le comité qui fait des études sur les pénitenciers, lequel, je comprends bien, doit me faire rapport le 13 mai. Évidemment, à ce moment, il me sera possible de prendre en considération la construction des pénitenciers.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE

LES MENACES CONTRE UNE ÉQUIPE DE CAMÉRAMEN DE RADIO-CANADA EN FACE DU CONSULAT CUBAIN—DEMANDE DE RAPPORT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je me demande si le solliciteur général pourrait dire quelques mots au sujet de l'incident survenu à Montréal. Je veux parler du gardien de sécurité du consulat cubain qui a menacé un caméraman de Radio-Canada avec un fusil, pendant que son équipe essayait d'obtenir certains renseignements généraux sur Cuba de même que sur la disparition du journaliste canadien Douglas Newby en Angola.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le 22 avril dernier, deux employés de Radio-Canada ont été menacés par un gardien de sécurité de Barnes quand ils ont commencé à photographier le consulat cubain à Montréal. Si je comprends bien, le gardien de sécurité du consulat était à l'emploi du ministère des Affaires extérieures. Le député demande pourquoi ils étaient armés de fusils. Il semble que ces gardiens de sécurité soient des gendarmes spéciaux nommés en vertu de la loi de la province de Québec. De toute façon, la police de la Communauté urbaine de Montréal est actuellement chargée d'enquêter sur cette affaire. Elle fait aussi l'objet d'une enquête de la part de la division montréalaise «C» de la GRC, dont le rôle est de contrôler l'activité des gardiens de sécurité Barnes, qui protègent les propriétés et les résidences étrangères dans cette région.

* * *

● (1430)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DISPARITION DE DOUGLAS NEWBY EN ANGOLA—LE MOTIF DE L'ABSENCE D'AIDE DE LA PART DE L'AMBASSADE CUBAINE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant à propos de la disparition du journaliste canadien Douglas Newby, ce qui inquiète grandement Radio-Canada. Le vice-consul canadien à Kinshasa a déclaré que la Croix Rouge internationale n'était pas parvenue à nous aider à retrouver Douglas Newby qui a disparu en Angola. Dans sa lettre du 16 juin 1976, la Croix Rouge dit que Cuba a une ambassade à Kinshasa, mais que celle-ci n'a pas pu nous venir en aide. Étant donné que cette disparition remonte à un certain temps déjà, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il maintenant nous dire pourquoi Cuba n'a pas pu nous aider, alors que ce pays joue un rôle de tout premier plan en Angola et s'il possède des faits nouveaux qui pourraient aider la famille de Douglas Newby dans ses recherches?

L'hon. Donald S. Macdonald (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne peux malheureusement pas répondre maintenant, mais c'est bien volontiers que je me renseignerai de nouveau à ce sujet et j'en aviserai alors le député.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LE PROCÈS DE PETER TREU ACCUSÉ DE VIOLATION DE LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS—LA RÉCUPÉRATION POSSIBLE DES DOCUMENTS VOLÉS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, moi aussi j'aimerais poser une question au solliciteur général; je lui en ai d'ailleurs donné préavis. On est en train de faire le procès de M. Peter Treu, ancien employé de la filiale de Montréal de la Northern Electric, qui est accusé d'avoir remis des documents secrets sur le NORAD à des fonctionnaires chinois. Ce procès se déroule à huis clos. Par conséquent, le solliciteur général pourrait-il nous éclairer à ce sujet en disant à la Chambre si la Gendarmerie Royale a réussi à obtenir des renseignements sur les destinataires de ces documents et si on les a récupérés tous?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est moi qui ai autorisé qu'une accusation soit portée en vertu de la loi sur les secrets officiels. L'affaire a été instruite à Montréal et le procès est en cours. Il a lieu à huis clos, sur l'ordre du juge. Il serait donc inopportun de ma part d'en dire davantage, à la Chambre ou ailleurs, de peur de compromettre l'issue du procès.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA NÉCESSITÉ DE CHANGEMENTS AU MATÉRIEL DE COMMUNICATION DU NORAD EN RAISON DE LA VIOLATION DE LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Défense nationale, à qui l'on pourrait demander de confirmer si, à cause de cette affaire, des changements seront apportés au matériel de communications du NORAD en matière de défense, je poserai ma question supplémentaire au premier ministre. Vu la gravité de la situation, rendue plus grave encore du fait de la possibilité d'avoir à apporter des changements coûteux au matériel de communications pour la défense, et comme ce n'est pas la première fois que le gouvernement s'est efforcé ces dernières années de camoufler une affaire, le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a maintenant pour principe de dissimuler les incidents embarrassants où sont impliqués des agents étrangers, en omettant, par exemple, d'annoncer la toute récente expulsion de soi-disant diplomates soviétiques. C'était un autre incident.

M. Paproski: Oui, et que dire des deux DC-8?

* * *

[*Français*]

LE REVENU NATIONAL

ON DEMANDE SI LE MINISTÈRE SONGE À ÉTABLIR SON PROPRE SYSTÈME DE SÉCURITÉ

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre du Revenu national.

Samedi dernier, nous avons lu dans un communiqué de son ministère de la direction de l'impôt que le ministre voulait établir sa propre section de sécurité. Naturellement, ceci indique qu'il y a une augmentation de personnel dans son ministère. Pourrait-elle alors dire officiellement à la Chambre si telle est bien son intention, et si elle accepte la recommandation des hauts fonctionnaires de son ministère d'organiser son propre système, ou si elle a consulté son collègue, le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer), et dire pourquoi il y aurait un certain mécontentement au sein de son ministère dans les services qui ont prévalu depuis des années? De plus, pourrait-elle dire si la considération des niveaux de salaires est en question, et si elle est disposée à accepter une augmentation de personnel de 50 personnes ou plus simplement pour assurer la sécurité de certains dossiers le soir et durant les week-ends?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur le président, comme ministre j'ai récemment signé les prochains crédits budgétaires de mon ministère, et je ne me souviens pas d'avoir signé pour l'augmentation administrative d'une cinquantaine d'employés destinés à la sécurité. Ce n'est pas la politique du gouvernement d'augmenter les effectifs bureaucratiques quand des services privés existent déjà dans un domaine particulier comme celui-ci. J'ai lu non pas un communiqué de mon ministère, mais bien une coupure de l'*Ottawa Journal* de samedi à cet effet, et j'ai ce matin demandé aux fonctionnaires de mon ministère de préparer un rapport sur ce problème. Le journal indique que des politiques gouvernementales seraient conflictuelles en la matière, à savoir, des contrats moins élevés en coûts quant à la sécurité, mais posant les problèmes de justice salariale que vient de décrire l'honorable député. Dès que j'aurai un rapport, je lui transmettrai donc les renseignements.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Il est dommage que le collègue de l'honorable ministre ne soit pas à la Chambre cet après-midi, parce que j'aurais pu lui demander à lui aussi si la politique énoncée dans l'article de samedi dernier est le bouc émissaire des divers ministères, politique qui semble vouée par le ministre des Approvisionnements et Services à établir dans la Fonction publique un système de sécurité qui, naturellement, demanderait des centaines d'employés de plus, des salaires exorbitants et des dépenses qui ne sont pas prévues par le président du Conseil du Trésor?

Mlle Bégin: Monsieur le président, je me permets d'assurer personnellement l'honorable député que je vais discuter de cette question non seulement avec mes fonctionnaires, comme je l'ai déjà dit, mais aussi avec mes deux collègues du Conseil du Trésor et des Approvisionnements et Services.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉTENTION DE PETER CALAMAI PAR LA TCHÉCOSLOVAQUIE—DEMANDE DE RAPPORT

L'hon. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises à la suite de la présumée détention par les autorités de Tchécoslovaquie d'un journaliste canadien, Peter Calamai, dont les notes ont été confisquées, et quels résultats ont-elles donnés? C'est là, de toute évidence, une violation inadmissible des accords d'Helsinki et un affront à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

L'hon. Donald S. Macdonald (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je peux confirmer que le journaliste en question a été arrêté par les autorités tchèques et que ces dernières lui ont pris ses notes. L'ambassade du Canada à Prague n'a pas saisi exactement le motif de ce geste et elle cherche à obtenir d'autres explications. Dès que nous aurons obtenu ces renseignements, nous pourrons décider des démarches à faire.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES MESURES PROPRES À ASSURER L'EAU NÉCESSAIRE AUX RÉGIONS DES PRAIRIES FRAPPÉES PAR LA SÉCHERESSE

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Quels projets le ministre a-t-il élaborés relativement au forage de puits ou de pompage d'eau afin d'assurer un approvisionnement suffisant d'eau aux petites localités et aux fermes situées dans les régions frappées par la sécheresse dans l'Ouest canadien, et s'est-il occupé de renseigner la population au sujet de l'aide qui lui est offerte?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, au cours des derniers mois, des dernières semaines, nous avons bien sûr suivi la situation de la sécheresse dans les Prairies de très près, et le personnel de l'organisme créé en vertu de la LRAP, que tout le monde connaît bien, est parfaitement au courant de la situation. Avec les gouvernements des trois provinces des Prairies et le ministère de l'Agriculture du Canada, nous avons travaillé au cours des dernières semaines à mettre au point les mesures qui pourraient être nécessaires et les mécanismes qu'il est possible de mettre en place pour aider à faire face à la situation, comme le transport d'eau de réservoir aux citoyens qui en ont besoin. L'honorable député sait très bien que nous avons participé à la mise en place de près de 90,000 puits chez les cultivateurs pour les approvisionner en eau. Nous avons fait, je pense, tout ce qui était humainement possible, étant donné les circonstances, mais nous continuons à offrir toute notre assistance, notre collaboration et le service des techniques que nous connaissons aux collectivités des trois provinces des Prairies, et cela en pleine collaboration avec les trois gouvernements provinciaux.

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

DISPOSITION DE CONSULTATION AVEC LES PROVINCES AU SUJET DES REMÈDES AU PROBLÈME POSÉ PAR LA SÉCHERESSE DANS LES PRAIRIES

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Puisque cette sécheresse sévit de la Colombie-Britannique à l'Ontario et que c'est surtout d'un problème agricole qu'il s'agit, le ministre de l'Agriculture entend-t-il convoquer une réunion des ministres provinciaux et, s'inspirant de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, proposer un programme susceptible de rassurer les agriculteurs qui s'efforcent de sauver et de protéger neuf millions de têtes de bétail dans les Prairies cette année?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons rencontré la semaine dernière les quatre sous-ministres provinciaux qui sont ici à Ottawa. Avec la collaboration de mon collègue, le ministre du MEER, dont relève l'application de cette loi, mes fonctionnaires ont passé plusieurs semaines à préparer le genre de programme qui devrait, à mon avis, être utilisé dans l'Ouest du Canada. C'est un groupe interministériel qui travaille en étroite collaboration. Nous avons également bénéficié de la participation des gens du ministère de l'Environnement et des autorités provinciales. Ils ont proposé le genre de mesures dont je viens de parler. Les autorités provinciales prétendent que mes prières seront exaucées et que nous n'aurons pas à recourir à toutes ces mesures. Elles estiment que ces mesures peuvent s'appliquer avant que la situation ne se détériore plus qu'elle ne l'est actuellement. Cependant, nous sommes très inquiets. Nous connaissons l'importance de l'industrie du bœuf et des grains et je vais présenter un document à ce sujet à mes collègues du cabinet cette semaine.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Après nous avoir exposé en long et en large tout ce qui a été fait, le ministre pourrait-il maintenant dire aux agriculteurs ce qu'il envisage de faire, afin que ceux-ci sachent ce qui les attend et cessent de se faire du souci?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, mon collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale, a parlé de certaines mesures qui ont été prises. Il ressort des discussions qui ont eu lieu entre les autorités provinciales et qui se poursuivent toujours que nous avons établi un centre d'information, chargé de recueillir les renseignements. Contrairement à certaines personnes, les provinces ne cherchent pas à semer la panique chez les agriculteurs, car elles ne pensent pas que jusqu'ici la situation soit vraiment alarmante. Elles pensent qu'il faut agir lentement et sûrement. Elles ne pensent pas, comme certains, que la situation soit vraiment catastrophique. J'ai eu des entretiens à ce sujet avec des députés de l'Ouest, afin d'avoir des renseignements de première main. J'en ai également parlé avec mes collègues du cabinet qui viennent des Prairies et j'ai aussi l'intention d'en parler avec le nouveau ministre sans portefeuille qui est de l'Alberta.

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: ... et j'espère obtenir davantage de renseignements.

M. Fairweather: Je croyais que le faiseur de pluie était au Sénat.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE DE RÉVISION DE LA DÉCISION CONCERNANT LES EMPLOYÉS DE LA WINNIPEG HEALTH SCIENCES CENTRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Il s'agit de la limite imposée par la Commission de lutte contre l'inflation dans l'affaire de la convention collective signée par le centre des sciences de la santé de Winnipeg et quelque 1,300 de ses employés, représentés par le local 1550 du Sydicat canadien de la Fonction publique. Étant donné que le point le plus important de cette convention touche l'augmentation des salaires de la main-d'œuvre féminine, ce qui constitue un pas en avant vers l'égalité des salaires, le ministre est-il prêt à étudier cette question, afin que cette convention soit agréée par la Commission?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je remercie le député des précisions qu'ils vient de m'apporter sur la décision de la Commission. Je suis tout disposé à étudier de plus près avec celle-ci les raisons qui sont à l'origine de sa décision.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Lorsque le ministre discutera de la question avec la Commission, pourrait-il lui signaler le fait que, d'après l'un des principes directeurs dont elle est sensée s'inspirer dans ses décisions, il ne peut y avoir d'exceptions pour supprimer les distinctions injustes fondées sur le sexe, sur le plan des salaires; et aussi lui rappeler que le gouvernement a déjà présenté à la Chambre une mesure législative tendant à assurer des droits égaux aux hommes et aux femmes, pour ce qui est de salaires égaux à tâches d'égale valeur?

M. Macdonald (Rosedale): Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LA SÉCHERESSE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DES RÉGIONS TOUCHÉES

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser au premier ministre une question supplémentaire à celles qu'on lui a posées cet après-midi au sujet de la sécheresse au Manitoba. Comme la sécheresse actuelle est la pire de mémoire d'homme et que, si elle dure encore plus d'un mois elle constituera un désastre majeur pour cette province, je demanderais au premier ministre si le gouvernement fédéral est disposé à aider, dans le cadre du programme d'aide financière en cas de désastre, si la province du Manitoba lui demande un jour de le faire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette politique de désastre s'applique aux régions où aucune autre forme d'aide n'est prévue mais, et le député le sait d'ailleurs, dans ce cas-ci d'autres remèdes sont prévus comme l'assurance-récolte, la loi sur la stabilisation des prix agricoles et ainsi de suite.

M. Murta: Une question supplémentaire à l'intention du premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme le programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs et certains autres programmes cités aujourd'hui n'assurent pas de protection contre le genre de désastre dont nous parlons et qu'il faudra plutôt accorder de l'aide pour répondre aux besoins immédiats créés par la sécheresse, je voudrais savoir si le gouvernement provincial du Manitoba a communiqué avec le gouvernement fédéral ou si le premier ministre de la province est entré en contact avec le premier ministre, s'ils ont eu des entretiens à ce sujet lors du passage du premier ministre à Winnipeg, et ce qu'il en est ressorti. En d'autres termes, le premier ministre a-t-il donné l'assurance qu'une certaine aide serait accordée sous peu?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous avons abordé cette question lors de ma rencontre avec le premier ministre Schreyer, et je lui ai donné en substance la même réponse que celle que j'ai donnée il y a un instant au député.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

LES TRANSPORTS

L'ASSEMBLÉE AU SUJET DES TRAVERSIERS DE LA CÔTE NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MOTIFS DE L'OPPOSITION À LA PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DE NORTHLAND NAVIGATION

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Maintenant que l'on a bien établi l'existence du favoritisme libéral dans le cas des traversiers de la côte nord de la Colombie-Britannique, je voudrais savoir pourquoi, lors d'une assemblée convoquée l'été dernier pour examiner la question, M. Roger Marsham, directeur général à l'aide des transports maritimes, a demandé à M. Cecil Cosulich, président de la société Rivtow, d'organiser une réunion, en priant particulièrement les représentants de la société Northland Navigation de ne pas y assister?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des circonstances entourant des réunions de ce genre, mais je m'élève contre les allégations du député, notamment quand il met en cause un fonctionnaire qui a certes accompli son devoir pendant tout ce temps en consultant abondamment les gens au courant des services de traversiers pour passagers et marchandises dans cette région. Le député devrait retirer ses insinuations à propos de ce fonctionnaire.

LA VRAISEMBLANCE DE L'OCTROI À RIVTOW D'UNE BASE POUR LE TRANSPORT À KITIMAT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je crois que le ministre des Transports est tenu de dire à la Chambre pourquoi Roger Marsham a demandé à Northland Navigation de ne pas assister à cette réunion. Puis-je poser au ministre une question supplémentaire. Le ministre confirmera-t-il que tout l'intérêt dans cette affaire porte sur le transport des marchandises à Kitimat, même si Northland n'a jamais été subventionné pour ce service, que Rivtow ne s'est jamais occupé du transport des marchandises mais du touage des billes, de l'accostage des navires et du déplacement des produits en vrac, tels que la pierre de chaux et ne possède pas ses propres quais? Cette organisation est destinée en partie à fournir à Rivtow une base pour l'expansion future du transport ferroviaire et routier des marchandises de Kitimat.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, c'est inexact, comme bien d'autres déclarations du député. Comme je le disais en réponse à la question précédente, je ne possède pas de précisions au sujet de cette réunion dont parle le député, de sorte que je ne peux confirmer qui était invité et qui ne l'était pas. Toutefois, je dois ajouter simplement qu'en examinant les faits et en analysant la situation de la navigation sur la côte du Pacifique, il y a eu évidemment de nombreuses consultations avec nombre de sociétés qui peuvent avoir constituer divers groupes et associations—mais il n'y a rien de mal à cela. Je le répète, le député a tort d'abuser ainsi de la confiance de la Chambre en s'attaquant à un fonctionnaire de cette façon.

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LE REFUS ESSUYÉ AU QUÉBEC PAR L'AMBASSADEUR DU CANADA EN POLOGNE DE PARTICIPER À DEUX RÉUNIONS CONCERNANT LES RELATIONS CANADO-POLONAISES

M. Bernard Loiselle (Chambly): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Peut-il dire à la Chambre s'il est vrai que, lors du récent passage à Québec de l'ambassadeur canadien en Pologne, les autorités du gouvernement québécois ont fait savoir à ce dernier qu'il n'était pas le bienvenu dans le territoire de la province de Québec, et ce au cours des dernières négociations pour la construction de quatre navires polonais par la Marine Industries Limited à Sorel?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il est malheureusement vrai que l'ambassadeur du Canada près du gouvernement de la Pologne s'est vu refuser l'accès à deux réunions à Québec la semaine dernière, et au nom des ouvriers de Sorel, qui vont bénéficier de 2,000 emplois pendant un an, j'ai exprimé mes plus profonds regrets, et j'ai invité M. Maddick à ne pas tenir compte de cette offense, de retourner à Varsovie, de continuer à travailler pour le meilleur intérêt de tous les Canadiens, y compris les Québécois.

* * *

● (1450)

[*Traduction*]

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

PLAINTE AU SUJET DES HEURES PROLONGÉES D'AUDIENCE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il paraît que l'Office national de l'énergie tiendra désormais audience pendant onze heures et demie par jour, si bien que les intéressés pourront difficilement participer d'une façon utile et positive à ces audiences. Le ministre voudrait-il essayer de faire comprendre à l'Office qu'il n'est pas pratique de tenir audience pendant onze heures et demie par jour pour la conduite des affaires publiques?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute que l'Office est un organisme quasi judiciaire indépendant et qu'il serait délicat d'intervenir dans ses audiences en ce moment. Cependant, je transmettrai à l'Office les instances que vient de formuler le député.

L'ÉTAT EXIGÉ DES INTERVENANTS INDIQUANT LES FRAIS ET LE PERSONNEL REQUIS POUR LA PRÉSENTATION D'INSTANCES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David MacDonald (Edgmont): Monsieur l'Orateur, lorsqu'il communiquera avec l'Office national de l'énergie à ce sujet, le ministre voudrait-il lui demander s'il oblige tous les intervenants à indiquer leurs frais exacts et le nombre de personnes requises pour présenter leurs instances? Le ministre s'en rendra compte lui-même, je pense, d'aucuns se demandent si certains témoins ne sont pas défavorisés, pour la simple raison que des groupes disposent de grandes ressources financières et autres pour plaider leur cause.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je profiterai sûrement de l'occasion pour signaler cette question à l'Office.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA CARTONNERIE DU LABRADOR—DEMANDE DE RAPPORT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale et se raccroche aux réponses qu'il m'a données la semaine dernière à propos du sort de la cartonnerie du Labrador dont la fermeture pourrait entraîner la perte de 2,000 emplois dans la province la plus durement touchée par le chômage. Suite à ses entretiens avec le premier ministre provincial et d'autres ministres du cabinet, le ministre pourrait-il nous dire s'il a promis au gouvernement de la province de favoriser la relance de cet établissement, ou encore, quelles décisions on a prises à propos des rapports du groupe consultatif, rapports dont les fonctionnaires ont pris connaissance?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, malheureusement nous n'avons pas encore décidé comment nous pourrions aider cet établissement à poursuivre ses activités. Comme le député le sait très bien, nous attendons ce rapport qui est censé être remis au gouvernement provincial d'ici quelques jours. Selon les conclusions de ce rapport, mon ministère a déjà indiqué au gouvernement de la province que nous étions prêts à faire tout notre possible pour assurer l'aide qui pourrait nous paraître justifiée, au moins pour créer des emplois en suscitant d'autres activités, en favorisant de nouvelles industries ou d'autres entreprises industrielles. Pour l'instant, il m'est absolument impossible de fournir d'autres précisions.

Questions orales

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA MENACE DE FERMETURE DE LA CARTONNERIE DU LABRADOR—L'AIDE AUX EMPLOYÉS

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il a dit la semaine dernière qu'il ferait appel à tous les services du ministère de la Main-d'œuvre pour recycler les employés si l'industrie faisait faillite. A-t-il déjà pris des mesures à cet égard? A-t-il demandé à ses fonctionnaires dans la province d'étudier la question de la fermeture de l'usine, qui touchera certains des employés? Quelles mesures a-t-il prises pour remplir la promesse qu'il a faite?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, étant donné toute la publicité que reçoit la question à Terre-Neuve, il n'a pas été nécessaire de mettre mes fonctionnaires au courant de la situation. De fait, nous avons les choses bien en main. Nous avons indiqué à la compagnie et au gouvernement provincial que nos services de conseillers en main-d'œuvre étaient à leur entière disposition. Ils n'y ont pas eu recours jusqu'à maintenant. En outre, nous pourrons peut-être fournir de l'aide en cas d'urgence dans le cadre du programme Canada au travail si la situation correspond aux critères de ce programme.

* * *

LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

LA POLITIQUE RELATIVE À L'ÉTUDE DES SOUMISSIONS—LA POSSIBILITÉ D'ADJUDICATION DE CONTRATS SANS APPEL D'OFFRES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il s'agit des rumeurs d'irrégularités dans les contrats accordés pour les activités dans certains ports de la côte ouest. Le Conseil des ports nationaux a-t-il été autorisé à ne pas tenir compte de l'article 13(2) de la loi qui le concerne et à faire des appels d'offres privés. La politique du conseil consiste-t-elle maintenant à refuser toutes les soumissions et à accorder des contrats quelques semaines plus tard à certaines sociétés sans faire de nouveaux appels d'offre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant d'un tel procédé. Si le député peut fournir des détails plus précis, je me renseignerai volontiers.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA DATE DE L'ANNONCE DES PROJETS DE DÉCENTRALISATION

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. J'aimerais revenir à un de mes sujets favoris, la décentralisation des services du gouvernement, dont je parle depuis des mois. Si le gouvernement prenait immédiatement des mesures à cet égard, il pourrait aider au grand nombre de chômeurs de l'Île du Cap-Breton. Le ministre peut-il dire si le gouvernement est mieux disposé à prendre une décision qu'il ne l'était le 7 mars? A cette date, le ministre m'a informé qu'il aimerait annoncer la décentralisation sans tarder, pour reprendre ses propos.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais l'annoncer sans tarder, mais il y a maintenant un autre problème à régler. Comme vous le savez, le programme visait à décentraliser les activités du gouvernement vers toutes les régions les plus pauvres du Canada, y compris les Maritimes et le Québec. Étant donné les difficultés que cause le bill sur la langue officielle au Québec, il faut que je sache quelle sera la situation. J'ai fait une promesse aux députés de l'autre côté. Tout ce que je puis faire, c'est attendre de faire une seule annonce.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA POSSIBILITÉ D'AIDER À LA RÉFECTION DE LA ROUTE 117—LES POURPARLERS AVEC LE QUÉBEC

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Le ministre pourrait-il dire s'il y a eu des pourparlers entre son ministère et le ministère d'État à l'aménagement du Québec dans le but de refaire la route 117, la seule route du côté québécois qui relie le Nord-Ouest québécois à la région de Montréal, route qui depuis quelques années est dans un état pitoyable?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je peux dire des discussions qu'elles sont amorcées sur ce sujet. Nous avions discuté avec le gouvernement provincial plusieurs parties du réseau routier du Québec qui pourraient peut-être justifier une aide de mon ministère, mais en ce qui a trait à la route 117, à laquelle l'honorable député fait allusion, ce n'est que tout récemment que ce projet a été porté à notre attention par le ministère des Transports du gouvernement du Québec.

M. Caouette: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les gens du Nord-Ouest québécois peuvent s'attendre à ce que le gouvernement fédéral, soit par l'entremise de son ministère ou autres, participe financièrement à la réparation de cette route?

M. Lessard: Monsieur le président, comme je viens de le dire à l'honorable député, nous venons de commencer l'analyse de cette proposition, et il y a toujours une question, savoir jusqu'à quel point nous pouvons accorder des fonds pour l'amélioration du réseau routier dans une province donnée. Alors, je devrai donc attendre encore au moins plusieurs semaines avant d'être en mesure de me prononcer sur ce projet bien particulier, et dire à l'honorable député dans quelle mesure nous pourrons participer à ces améliorations.

[*Traduction*]

LES SPORTS

LA POSSIBILITÉ DE LA RENTRÉE AU CANADA DE L'ÉQUIPE DE HOCKEY AVANT LA FIN DU TOURNOI INTERNATIONAL—L'OPPORTUNITÉ D'UNE NOUVELLE MÉTHODE DE FORMATION DE L'ÉQUIPE

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Des rumeurs qui nous viennent d'Europe veulent que l'équipe commanditée par Hockey Canada songe à rentrer au pays; le premier ministre peut-il garantir que cela ne se produira pas? Cela compromettrait certainement toute participation internationale pour la coupe du Canada ou dans le cadre d'autres tournois internationaux.

Le gouvernement essaie-t-il de négocier avec la Ligue nationale de hockey pour prendre des mesures afin de tenir les matchs à un moment plus opportun, ce qui permettrait à de meilleurs joueurs d'y participer, ou bien a-t-il demandé à Hockey Canada de choisir nos représentants autrement?

● (1500)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre responsable du sport amateur et de la santé est actuellement en Europe. Je crois toutefois qu'elle s'occupe de toute cette affaire.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA POSSIBILITÉ D'AUGMENTATION DU PRIX DU SUCRE AU DELÀ DES LIMITES FIXÉES PAR LES DIRECTIVES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. J. R. Ellis (Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aurais une petite question pour le ministre des Finances. Le prix de gros du sucre a fluctué de façon démesurée depuis le 4 janvier et s'est élevé de façon constante; l'augmentation, jusqu'à maintenant est de 24 p. 100. Cela dépasse certainement les limites fixées dans directives de la Commission de lutte contre l'inflation. Le ministre compte-t-il bloquer ces augmentations?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de m'enquérir auprès de la Commission de lutte contre l'inflation des raisons des diverses augmentations.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une question que j'ai posée le 7 février au ministre de l'Expansion économique régionale et que j'ai reprise hier soir lors du débat d'ajournement. Il s'agissait des accords budgétaires conclus avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard pour les trois prochaines années dans le cadre du plan global de développement de cette province. Le 7 février dernier, le ministre avait laissé entendre qu'il serait disposé à me fournir les détails voulus en temps opportun, supposément après signature de cette entente budgétaire. La signature a eu lieu le 14 mars suivant.

J'ai eu l'occasion de soulever cette question à nouveau avec le secrétaire parlementaire du ministre lors du débat d'ajournement d'hier soir. Le secrétaire parlementaire m'a répondu

qu'il se ferait un plaisir de me fournir les recommandations relatives à l'affectation des fonds pour la prochaine année financière.

Malheureusement, les renseignements qui m'ont été fournis par le secrétaire parlementaire et dont je le remercie beaucoup, ne l'ont pas été au cours du débat, mais après l'ajournement hier soir. Le problème, à vrai dire, c'est que des chiffres importants comme ceux-ci, indiquant la ventilation budgétaire projetée pour la prochaine année financière, ont beau m'être communiqués à moi, ils ne sont pas mis à la portée de l'ensemble des députés et, ce qui est peut-être plus important, ils ne sont pas immédiatement accessibles aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard, les intéressés directs. En temps ordinaire, s'il s'agissait des affaires courantes de la Chambre, je pourrais demander que ces documents soient déposés ou imprimés en appendice à la réponse que le secrétaire parlementaire a donnée. Bien sûr, le Règlement ne prévoit pas de telle procédure au cours du débat sur la motion d'ajournement.

Je demande donc conseil à Votre Honneur pour savoir s'il n'y aurait pas moyen de procéder ainsi, vu le peu de temps disponible. Je ne dis pas que ceux qui répondent au nom du gouvernement devraient prendre leurs trois précieuses minutes pour consigner une longue série de chiffres. Toutefois, je crois qu'il devrait être possible de déposer des relevés statistiques ou de les imprimer en appendice au hansard, ou que le ministre devrait pouvoir déposer ces chiffres le lendemain après-midi, à l'appel des motions du gouvernement. Si le ministre voulait régler ce problème, j'ai ces documents ici et ils pourraient être déposés maintenant. Je crois qu'ils seraient très utiles à la plupart des députés en général et, certes, aux gens de l'Ile-du-Prince-Edouard.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT DEMANDÉ PAR L'HONORABLE DÉPUTÉ D'EGMONT

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, en réponse à l'honorable député d'Egmont, je pourrais dire que je n'ai pas d'objection en principe, si la pratique me le permet, mais je suggère que durant la séance du comité à 3 h. 30, je pourrais peut-être déposer ces chiffres tirés du rapport du secrétaire parlementaire hier soir. Je pourrais profiter de cette occasion pour déposer ce document qui, à ce moment-là, fera partie évidemment du rapport publié régulièrement sur les délibération de notre comité. Et ce document deviendra public automatiquement pour tous les députés ainsi que pour le public en général.

M. l'Orateur: Peut-être qu'à la suite des remarques qu'il vient de faire le ministre en profitera, à l'appel de la rubrique Dépôt de documents, pour demander à la Chambre la permission de déposer le document concernant la question qui a été soulevée hier soir.

Questions au Feuilleton

M. Lessard: Monsieur le président, avec la permission de la Chambre, je voudrais déposer les informations supplémentaires requises par l'honorable député d'Egmont, lesquelles font suite à la réponse qui lui a été donnée hier soir par mon secrétaire parlementaire. Comme il l'a lui-même mentionné, ces colonnes de chiffres sont très longues, et je pense qu'il était approprié qu'elles ne soient pas lues hier soir. D'ailleurs le temps alloué était insuffisant. Alors, monsieur le président, je propose que ces documents soient déposés à la Chambre pour être reproduits.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de permettre au ministre de déposer les documents en question?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1232, 1464, 2242, 2243 et 2299.

[*Texte*]

LES EXPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS ET AUX PAYS DE LA CEE

Question nº 1232—**M. Howie:**

Quelle a été la valeur totale des exportations canadiennes pour l'année financière 1975-1976 et quelle fraction de ce montant représentait *a*) des exportations aux (i) États-Unis (ii) pays du Marché commun, *b*) des produits manufacturés vendus aux (i) États-Unis (ii) pays du Marché commun?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: pour l'année financière 1975-1976, la valeur totale des exportations canadiennes s'établissait à 34,172 millions de dollars. De ce montant, 22,534 millions provenaient d'exportations aux États-Unis et 4,055 millions, d'exportations aux pays du Marché commun. Au cours de cette période, la valeur des produits entièrement manufacturés (produits finis) vendus aux États-Unis s'est chiffrée à 9,885 millions et la valeur de ceux vendus aux pays de la CEE, à 596 millions.

LES PRÊTS À TERRE-NEUVE AU COURS DU SEMESTRE SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 1976

Question nº 1464—**M. Marshall:**

Quel est, par circonscription, l'état détaillé des prêts consentis par la Banque fédérale de développement à la province de Terre-Neuve, pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 1976?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): La Banque fédérale de développement ne compile pas de données statistiques sur les prêts accordés, selon les circonscriptions. Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 1976, 167 prêts d'une valeur globale de $4,562,555 ont été consentis à des sociétés de Terre-Neuve.

MAIN-D'ŒUVRE—LA TENUE DES DOSSIERS SUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Question nº 2242—**M. Herbert:**

Les centres de main-d'oeuvre de *a*) Pointe-Claire, *b*) Dorion, *c*) Valleyfield (Qué.) tiennent-ils un dossier par circonscription sur les demandeurs d'emploi?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): *a*) Non. *b*) Non. *c*) Non. Les dossiers des demandeurs d'emploi sont classés en ordre alphabétique des codes d'emplois.

C.A.C.—LES DOSSIERS DES BUREAUX RÉGIONAUX

Question nº 2243—**M. Herbert:**

Les bureaux de l'assurance-chômage de *a*) Pointe-Claire, *b*) Valleyfield (Qué.) tiennent-ils des dossiers par circonscription sur les prestataires d'assurance-chômage?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): *a*) Non. *b*) Non.

LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 2299—**M. Beatty:**

Quelle différence y a-t-il dans le traitement des déclarations d'impôt retournés au Centre des données fiscales dans des enveloppes imprimées à l'encre noire et marquées du code postal K1A 1A7 et celui des déclarations d'impôt retournées au Centre des données fiscales dans des enveloppes imprimées à l'encre mauve et marquées du code postal K1A 0A6?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Les enveloppes fournies aux contribuables pour envoyer leurs déclarations par la poste au Centre des données d'Ottawa sont imprimées en trois différentes couleurs et portent des codes postaux différents, soit: Vert, K1A 1A3; Pourpre, K1A 1A5; Noir, K1A 1A7. Au bas de la couverture des annexes de chacune des déclarations qui doivent être mises dans les enveloppes susmentionnées, il y a une étiquette spéciale K1A 1A4, K1A 1A6 et K1A 1A8 devant être utilisée lorsqu'il y a un remboursement, afin d'accélérer le traitement de la déclaration. Les préposés au tri initial, au Centre des données, veillent à ce que les déclarations comportant remboursement ou non, personalisées ou non, simples ou complexes soient acheminées au bon endroit afin que les cotisations soient établies le plus rapidement possible. Vous trouverez plus de détails à ce sujet au numéro 19 de la Circulaire d'information 77-5 du 14 mars 1977 qui a été publiée par Revenu Canada, Impôt. Il est aussi question de l'utilisation de «l'étiquette de remboursement» dans le cinquième alinéa de la Sixième étape du Guide d'impôt de 1976.

[*Traduction*]

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le 10 mars, au comité sur la radiodiffusion, le député de Vancouver-Kingsway a demandé la ventilation de certains coûts relatifs à la programmation de Radio-Canada. Lors d'un rappel au Règlement, j'ai fait valoir que j'avais de nombreuses questions inscrites au *Feuilleton* à ce sujet. J'ai demandé au secrétaire d'État, qui a comparu comme témoin à ce comité, de faire accélérer les choses auprès de Radio-Canada. Il a répondu qu'il s'y efforcerait. C'était le 10 mars. J'avais posé ces questions le 28 février.

Radio-Canada doit comparaître devant le comité le 10 mai. C'est du moins une date provisoire. Nous n'avons toujours pas les renseignements nécessaires que j'ai demandés et que tous les membres du comité aimeraient connaître pour poser leurs questions en toute connaissance de cause. Je demande simplement au secrétaire d'État ou au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre de répondre à ces questions le plus rapidement possible afin que les membres du comité puissent faire convenablement leur travail.

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, à propos du même rappel au Règlement, je m'étonne des questions du député, car mon ministère a répondu à toutes, sauf la dernière qui a été posée le 19 avril 1977. Deux questions ont obtenu réponse. Mon ministère y a répondu au début du mois. Il a dû y avoir un retard quelque part et je m'en étonne. A ma connaissance, à une exception près, mon ministère a répondu à toutes les questions du député il y a plusieurs jours ou même avant.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, il n'y a aucun retard à part ce que le secrétaire d'État vient de mentionner. Je vais demander au député de me donner le numéro précis des questions qui l'intéressent en vue des audiences du comité. Je vais tâcher de lui obtenir rapidement les réponses.

Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE RELATIVE AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 25 avril, de la motion de M. Andras: Que le bill C-20, concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des comptes publics.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, durant la période qui m'a été attribuée hier à cette étape de l'étude du bill C-20, j'ai dit que le Parlement avait perdu un des moyens efficaces de contrôler l'administration. Cela ne date pas d'hier, cela s'est fait sur une période de dix ans. Je veux parler de la perte du contrôle des finances. Je me souviens très bien qu'en 1963, un gouvernement a été défait parce qu'une motion concernant des crédits provisoires avait été rejetée. Les pontifes politiques les plus anciens ou les tout nouveaux ne s'en souviennent plus. Les politicologues s'élèvent contre le manque de contrôle du Parlement sur le gouvernement.

Ce qui m'offense le plus, c'est d'entendre des députés tant anciens que nouveaux parler de l'inutilité de la Chambre. Ils accréditent une conception tout à fait inexacte et ignorante du système parlementaire. Trop de gens pensent que la Chambre devrait être un organe quasi-exécutif, comme trop de conseils de village qui se croient obligés après avoir fixé l'orientation générale, de délivrer eux-mêmes jusqu'aux permis de construction. Ce n'en est pas ici le lieu, et ce n'est pas ici non plus qu'il faut se permettre de juger de l'efficacité de notre travail en fonction simplement de la période des questions.

● (1510)

L'efficacité d'un ministre ne devrait pas se juger seulement à la façon dont il répond aux questions, et parlant dans l'opposition je pèse mes mots. J'ai déjà siégé du côté gouvernemental, et mon passage à la présidence de la Chambre m'a permis de connaître un peu les fonctions administratives des ministres et leur performance à la Chambre. Certains ministres qui ont la réputation d'être ternes dans cette arène de taureaux, cette cage aux fauves que nous avons ici, savent fort bien gérer leur ministère. Certains députés de l'opposition de même que certains ministériels, très en faveur auprès des commentateurs, ne savent absolument pas de quoi il retourne: ils font beaucoup de bruit mais à tort et à travers. Cela ne gêne personne, aussi longtemps qu'ils continuent de faire beaucoup de bruit et de brasser de l'air.

Qui contrôlera le gouvernement si ce n'est le Parlement? Le Parlement est une chambre de délibération et non d'exécution. Sa fonction, c'est de définir l'orientation générale. Mais trop souvent, et cela me ramène à ce que je disais, il y a beaucoup trop de conseillers municipaux, de conseils de village et de citoyens en général pour dire que les élus doivent se charger des tâches d'exécution, comme par exemple d'immatriculer les chiens, de délivrer les permis de construction, de tout faire, quoi. Cela ne relève pas d'eux. Ce n'est pas à la Chambre qu'il appartient de dire quels permis le ministère de l'Expansion économique régionale va délivrer. En matière d'expansion économique régionale notre rôle consiste à délibérer sur son orientation générale. S'il faut pour cela prendre dix jours, qu'on les prenne. Tant mieux si cela ne prend qu'un jour, mais en tout cas nous ne sommes pas une Chambre exécutive.

Ayant passé ici beaucoup d'années, j'estime qu'on a une conception toute assez fausse du rôle du Parlement. Et en définitive cela nous ramène au bill à l'étude. C'est au vérificateur général qu'il revient de surveiller les dépenses du gouvernement. C'est lui qui doit être chargé de faire rapport à notre Chambre délibérante, pour qu'elle se prononce en dernier ressort. Car c'est nous qui sommes chargés de voter le budget qui est le programme de dépenses adopté sur la proposition du gouvernement, pour qu'il suive l'orientation qui lui est donnée.

Dans son rapport, le vérificateur général dit réellement: «En effet, c'est ce que vous proposiez, mais voilà votre bilan», et il demande aux représentants du peuple de juger le gouvernement en fonction de ses réalisations. Voilà des années—cela remonte presque à l'antiquité—que les peccadilles dont le vérificateur général fait état dans une certaine partie de son rapport incitent les Canadiens à faire une foule de commentaires dans les media. Franchement, cela revient à chercher la petite bête. Mais c'est à la mode. Tel ministère a fait ceci, tel autre a fait cela. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, qu'il est bien facile de juger après coup. C'est la chose la plus facile à faire et les opinions fondées sur le jugement rendu après-coup n'ont guère de valeur. Mais l'examen est indispensable.

J'aimerais en venir maintenant aux services que les députés, surtout les ministériels, ont soumis à l'évaluation du bilan du gouvernement. Devons-nous nous comporter comme des moutons de Panurge? Les députés de l'arrière-ban doivent-ils se contenter d'opiner du bonnet chaque fois que les ministres se prononcent sur une question donnée, même les conditions atmosphérique ou leurs troubles d'estomac? Faut-il que, quoi que dise le gouvernement, la réaction de l'opposition ne soit qu'un simple réflexe rotulien pour affirmer l'opposé? Non, je ne suis pas d'accord. Aucun parti à la Chambre n'a le monopole de l'intelligence. Que le gouvernement ait ou non l'appui de l'administration, d'après mon expérience, tant de ministériel que de député de l'opposition, le gouvernement n'a pas été entouré uniquement de personnes intelligentes, mais aussi de crétins quand il s'agit d'évaluer l'acceptabilité politique et je le dirai en français . . .

[*Français*]

. . . la rentabilité de certaines politiques.

[*Traduction*]

Il n'est pas question que le gouvernement s'arroge toute cette sagesse. Mais en écoutant les membres du comité qui représentent le parti au pouvoir, on avait l'impression de revivre le dimanche de l'Ascension chaque fois qu'un ministre faisait une déclaration au sujet de la législation gouvernementale. C'était comme si les langues de feu de la sagesse étaient descendues sur le ministre ou son secrétaire parlementaire et les hauts fonctionnaires en ce qui concerne les partisans du gouvernement, c'est-à-dire sauf quelques heureuses exceptions. L'opposition, je le répète, est amenée à souffrir d'un syndrôme de réflexe rotulien en ce qui concerne une foule de propositions qui ne sont formulées qu'en raison de l'attitude des partisans du gouvernement. Il y a de bonnes mesures législatives qui nous sont présentées, peut-être pas sur tous les plans, mais fondamentalement, en principe.

● (1520)

Il peut certainement exister des désaccords, même à l'intérieur des partis, sans que de jeunes commentateurs hirsutes viennent parler de profondes dissensions dans les partis politiques. Nous sommes ici pour représenter les diverses régions du pays, dont les intérêts et les opinions diffèrent. S'il était aussi simple que cela d'avoir une voix unanime et sans distinction, nous aurions le premier ministre d'un côté de la Chambre et de l'autre, le chef de l'opposition. Ou ils seraient d'accord ou ils ne le seraient pas. Cependant, avec le strict point de vue cartésien du premier ministre, s'il y a un désaccord même de cinq degrés, c'est le désaccord total. Si nous ne sommes pas totalement d'accord avec le premier ministre, alors nous rejetons tout ce qu'il dit. Quelle absurdité. Il peut y avoir divergence d'avis, avec des nuances de degré, mais il y a souvent accord de principe, et la confrontation totale ne devrait pas exister. C'est une philosophie de fous. Si, à la Chambre nous devions écouter un son de cloche d'un côté et un autre de l'autre, nous en viendrions à la confrontation et à la division. Ce serait le principe le plus mauvais que les Canadiens pourraient adopter, dans une fédération composée comme la nôtre.

Quel est le rapport entre ce principe et le bill à l'étude? D'après le bill, le vérificateur général doit accomplir certaines tâches précises. A la suite du rapport d'une Commission indépendante concernant le vérificateur général, le ministre a fait volte-face à propos de la nomination d'un contrôleur général que recommandait M. Macdonell. La direction du Conseil du Trésor est revenue également sur ses principes. Je sais que ce n'est pas la première fois que nous assistons à ce genre de volte-face. Je me souviens du temps où le député de Westmount (M. Drury) était président du Conseil du Trésor. Plusieurs députés du côté des ministériels et de l'opposition avaient avancé certaines suggestions concernant les pensions des anciens fonctionnaires, du personnel de l'armée, de la Gendarmerie royale et des députés de la Chambre des communes. Mais le ministre en titre a fait alors la sourde oreille à toutes ces suggestions.

Au député de Westmount succédait l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien): les choses ont changé du tout au tout. Les recommandations du vérificateur général actuel, au sujet de la désignation d'un contrôleur général, ont été faites à l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce. L'attitude du gouvernement se fit sur-le-champ pavlovienne: il rejeta la proposition.

D'autre part, l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Andras) ayant vu la situation d'un œil différent—et ses hauts fonctionnaires l'ayant peut-être étudiée de nouveau—la réaction ne fut pas aussi pavlovienne. Je consulte ici la page 285 du budget des dépenses intitulée "Conseil du Trésor—Programme relatif à l'administration centrale de la fonction publique". Les objectifs y sont donnés. On décrit des programmes dont celui de la gestion des dépenses. A vrai dire, tout ce que propose le ministre c'est qu'il y ait un contrôleur général, et qu'il ait rang de sous-ministre. Hier, j'ai mentionné les restrictions arbitraires du gouvernement quant au rang que cet homme occupera dans la hiérarchie des supermandarins, pour employer un terme poli. Cet homme sera chargé de la gestion des dépenses. Je verse au compte rendu ce qu'on dit ici à ce sujet:

> En se fondant sur l'analyse des projets et des programmes des ministères, recommander au gouvernement l'acceptation ou la modification de propositions précises relatives aux dépenses afin:
>
> —de traduire la priorité que le gouvernement attribue aux objectifs;
>
> —d'accroître l'efficacité des programmes actuels et envisagés;
>
> —d'utiliser de façon plus efficace la main-d'œuvre, les installations, l'équipement, le matériel et les approvisionnements destinés à l'exécution des programmes; et
>
> —de dresser le Budget des dépenses pour le soumettre au Parlement.

Voilà en quoi va consister le rôle du contrôleur général en réalité. En ce qui concerne le Conseil du Trésor, je conviens avec mon collègue le député de Peace River (M. Baldwin) que, le Parlement ayant perdu le contrôle sur les prévisions budgétaires, le seul recours qu'il nous reste, c'est de les soumettre à l'examen du public. La surveillance se faisait par l'examen et le contrôle des prévisions budgétaires. Les projets du gouvernement restaient en suspens s'il n'arrivait pas à établir ou à justifier ses dépenses. Il était tenu responsable, puisque c'est le propre même de tout parlement. Je trouve que c'est être une piètre analyse politique que de mesurer l'efficacité d'un gouvernement au nombre de pages de législation.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je remercie les députés de bien vouloir me laisser poursuivre. Je serai bref. J'en viens à la conclusion de mon exposé. L'efficacité de la Chambre ne se mesure pas l'épaisseur des textes de loi. Le gouvernement peut proposer des bills omnibus; il peut proposer des bills longs à n'en plus finir; il peut en proposer à la douzaine. Quand on consulte le *Feuilleton* on se rend compte que le gouvernement y a inscrit un nombre *X* de bills, mais que le Parlement n'en a étudié que quelques-uns. Cette façon de faire est déplorable car le Parlement n'a peut-être eu que des mesures banales et absolument inutiles à étudier, alors qu'il devrait prendre position sur des mesures essentielles.

Cependant, ne dites pas que les députés de l'opposition sont les seuls à prendre position. Au cas où les ministres de la Couronne ne le sauraient pas, et au cas où les journalistes de la presse écrite et parlée, qui sont absents, ne le sauraient pas, bien des députés de l'arrière-ban ministériel siègent aux comités et s'interrogent sur le bien-fondé de certains projets de loi. Ce sont des législateurs consciencieux qui accomplissent leur travail discrètement et efficacement. On trouve de ces parlementaires des deux côtés de la Chambre. Mais ce ne sont pas eux qui vont faire la manchette. Leur apport n'a rien de sensationnel pour la presse. Pour qu'on s'intéresse à eux, il leur faudrait faire de l'effeuillage en pleine Chambre. On dit qu'à la guerre, les généraux récoltent toute la gloire, mais que ce sont les soldats terrés dans les tranchées qui font le sale travail. On ne peut rien trouver qui s'applique mieux à la Chambre.

● (1530)

Certains ministériels, de l'autre côté de la Chambre, certains de mes collègues de l'opposition, ainsi que certains députés vedettes, disent que le système des comités, tel qu'il existe actuellement, est une vraie farce et qu'il nous faudrait l'améliorer. Presque tous les députés sont capables de suggérer des améliorations. Ceux qui disent que tout va très bien ainsi sont vraiment négligents de leur devoir, car rien n'est parfait. Je sais que de nombreux ministériels sont d'accord sur les moyens que je préconise pour améliorer le fonctionnement de la Chambre et des comités. Monsieur l'Orateur, ces institutions ne sont pas des machines à fabriquer des lois. Notre fonction est d'étudier et de débattre les politiques que le gouvernement nous présente.

Nous sommes une assemblée délibérante, et non pas une cour pseudo-administrative. Je le répète, nous sommes une assemblée délibérante et c'est ici que peuvent s'exprimer les points de vue des habitants des différentes régions du Canada. S'ils ne sont pas d'accord avec Toronto, tant pis pour Toronto. S'ils ne sont pas d'accord avec Montréal, tant pis pour Montréal. Les députés sont ici pour représenter leur région. Si leurs opinions déplaisent à Vancouver, tant pis pour Vancouver; et tant pis pour Edmonton également.

Une voix: Avez-vous dit Edmonton également?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui. C'est ici, à la Chambre, que nous devons exprimer le point de vue de nos commettants. Si nous sommes assez idiots, pour porter dans deux ans le nombre des députés de la Chambre à 284, ceci ne fera que 18 députés de plus à vociférer pour se faire entendre. Mais les députés de l'arrière-ban ministériel, la presse ou l'opposition vont-ils dénier aux nouveaux députés la possibilité de donner leur opinion? Va-t-on les empêcher de dire ce qu'ils pensent, sous prétexte que cela prolongera les débats? En voilà des absurdités! Il n'existe aucun moyen de museler une assemblée délibérative comme la nôtre.

Les rédacteurs de journaux adorent se prononcer sur les événements. Les correspondants développent leurs sujets. Sachez-le, je ne m'attaque pas à eux personnellement, monsieur l'Orateur. Et, d'ailleurs, ce genre de critique fait partie des aléas du métier. Ils doivent bâtir un article, pondre des paragraphes qui accrochent leurs lecteurs et donner des conclusions. Le lendemain, ils ne reviendront jamais sur leurs premières conclusions, même si le débat a accompli un tour de roue complet, et si la direction qu'a prise le débat, le second jour, est tout à fait à l'opposé de celle qu'il avait la veille.

L'éditorialiste se prononce sur un point—en se fondant sur quoi, je l'ignore—et ensuite tout prolongement du débat devient incommodant. On parle alors d'obstruction, le débat est jugé ennuyeux, car après tout, on s'est déjà exprimé sur la question. Parfois, je souhaiterais que la Chambre soit uniquement composée de rédacteurs en chef et d'universitaires. C'est là que nous assisterions à un beau concours de clichés et à la plus belle des représentations, du haut de leur tour d'ivoire. Bien sûr, ils ont un rôle à jouer, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais mes collègues d'en face et de ce côté-ci de la Chambre—et j'ai siégé des deux côtés de la Chambre—réagissent aux éditoriaux et aux rubriques de journaux comme la caille au premier coup de fusil. Ils prennent la fuite. Ils ne peuvent examiner les choses calmement, pas plus que les évaluer en fonction de toutes les régions du pays.

Pourquoi les députés devraient-ils avoir de meilleurs moyens de se renseigner? Permettez-moi de donner lecture à la Chambre d'une déclaration du Conseil du Trésor relativement à la gestion centrale du programme de la Fonction publique, car elle correspond exactement à ce que nous disons du vérificateur général. Quels sont les objectifs du programme? Ils comportent notamment:

> Évaluation et planification: Élaborer et appliquer des méthodes et des marches à suivre en vue
>
> —d'évaluer l'efficacité et le rendement des programmes et des projets, et
>
> —d'assurer que le gouvernement possède les données nécessaires afin de prendre et d'appliquer des décisions de nature à accroître l'efficacité des programmes et des services.

C'est précisément ce qu'il faut aux députés. La formule «évaluer l'efficacité et le rendement des programmes et des projets» est l'alpha et l'oméga de l'examen des prévisions budgétaires. Et cette évaluation ne concerne pas uniquement l'opposition, mais aussi l'arrière-ban ministériel. J'ai été moi-même député de l'arrière-ban pendant de nombreuses années. Ils ne sont pas plus instruits que les autres députés des programmes gouvernementaux. Comment peuvent-ils savoir, sinon par loyauté à leur parti, que le gouvernement a raison? A remarquer que la distance est grande entre le gouvernement et son arrière-ban, puisqu'il compte entièrement sur les conseils de l'appareil administratif. Par ailleurs, les moyens de se renseigner dont dispose l'opposition sont fort limités.

M. Paproski: Ils sont presque inexistants.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En fait, pour ce qui est d'évaluer l'efficacité et le rendement des programmes et des projets, ils sont inexistants. Le gouvernement va même jusqu'à refuser au Conseil économique du Canada le droit d'exercer les pouvoirs que lui reconnaît la loi créant cet organisme touchant l'évaluation des programmes d'expansion économique. Cette initiative doit venir d'un ministre. Bien que la loi ne le dise pas textuellement, elle le reconnaît en pratique.

● (1540)

Comment les députés peuvent-ils évaluer les programmes du gouvernement si on les prive de l'information nécessaire? C'est pourquoi je me joins à mon collègue de Peace River, aux députés des deux côtés de la Chambre et aux sénateurs pour réclamer davantage d'information et une plus grande liberté d'information. Pourquoi restreindre la diffusion des rapports qui évaluent l'efficacité et le rendement des programmes et des projets? Les rapports fournissant au gouvernement l'information nécessaire pour prendre et appliquer des décisions visant à accroître l'efficacité des programmes ne font-ils pas partie des documents dont le Parlement doit être saisi? Pour étudier les prévisions budgétaires, il nous faut posséder toute l'information sur l'efficacité des programmes et des services, mais le Parlement s'en voit privé, tout comme les media d'ailleurs.

Je ne prétends pas que les députés doivent être les seuls à recevoir cette information. J'ai critiqué les media, mais je réclame qu'on leur communique à eux aussi cette information, car ils sont eux aussi doués d'intelligence. Je ne fais pas de paternalisme en disant cela, car nul n'a le monopole de l'intelligence, ni de l'expression d'un point de vue d'un bout à l'autre du pays. C'est peut-être, pour l'instant, un oligopole.

L'autre soir, nous avons interrogé le surintendant des assurances au sujet d'une étude actuarielle qu'il avait fait faire sur l'indexation des pensions des fonctionnaires. Cette étude avait été demandée par le Conseil du Trésor. S'il y a une question qui tracasse le public ces temps-ci, monsieur l'Orateur, c'est bien celle-là. Je ne reproche pas à M. Humphrys la réponse qu'il nous a donnée. Il a dit que conformément à la demande du président du Conseil du Trésor, l'étude avait été faite. Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) et moi avons posé des questions connexes là-dessus la semaine dernière et demain nous allons lui demander carrément s'il y a réfléchi. Il nous a dit qu'il réfléchissait à la question, mais nous voulons connaître l'opinion du surintendant des assurances du gouvernement au sujet de l'indexation des pensions de la Fonction publique.

C'est une question que l'on effleure de temps à autre depuis 1971 ou 1972. C'est un principe très contestable qui met en danger tous les régimes de pension privés. Cela a incité les néo-démocrates à dire que nous devrions abolir tous les régimes privés de pension et en verser les fonds au trésor public qui les placerait en s'inspirant de je ne sais quels principes. Assurément, ils ne le savent pas et leur performance le montre bien.

J'arrive au dernier paragraphe que je citerai en terminant, monsieur l'Orateur. En ce qui concerne l'évaluation et la planification au Conseil du Trésor, la directive est la suivante:

L'analyse des relations des structures organisationnelles aux fins de déterminer si des changements pourraient être faits en vue d'accroître l'efficacité administrative et la valeur des programmes;

En passant, je demande ce que le vérificateur général et le contrôleur général pourraient faire d'autre.

... l'élaboration des recommandations à présenter au gouvernement sur les changements touchant plus d'un ministère ou organisme, ...

C'est là un des devoirs du contrôleur général défini par le président du Conseil du Trésor.

—approuver les changements visant les ministères ou les organismes; offrir son aide pour effectuer les changements approuvés.

Pourquoi ces fonctions seraient-elles l'unique privilège du gouvernement ou, autrement dit, des ministres. Comme je remarque qu'il y a actuellement quatre députés de l'arrière-ban du côté du gouvernement, tout ce que je puis dire c'est qu'ils considèrent comme parole d'évangile toute mesure législative qu'on leur propose. Ils sont les principales victimes de la publicité subliminale à laquelle les soumet le cabinet. Comme l'a dit mon collègue, ils sont hypnotisés en bloc par le gouvernement chaque fois que celui-ci propose quelque chose. Mais voilà, monsieur l'Orateur, ils ont maintenant l'occasion de se joindre à d'autres députés. Peu m'importe à quel parti ils appartiennent, qu'ils appuient le gouvernement ou l'opposition; ils devraient évaluer de façon impartiale les programmes et les réalisations du gouvernement vis-à-vis de la population. Même s'ils ne disposent pas de toutes les ressources du gouvernement, l'appareil gouvernemental les a et des rapports sont faits.

Je conviens avec mon collègue de Peace River que les députés et les sénateurs devraient disposer des rapports sur la description du programme d'évaluation et de planification qui figure à la page 28-6 des prévisions budgétaires de cette année. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a souligné hier—et je le répète—que le Parlement du Canada est composé des Communes, du Sénat et de la Couronne. Si les Communes ont accès à certains renseignements, pourquoi pas le Sénat et la Couronne?

Je n'ai pas l'intention de mentionner les recours dont dispose le gouvernement pour obtenir des renseignements; peut-être a-t-il certains privilèges. Lorque j'étais membre du cabinet, nous étions 22 au total, je pense. Il compte maintenant plus de 30 membres. Il en est maintenant rendu à un point tel qu'il outrepasse ses pouvoirs face aux ministériels et aux membres de l'opposition. Les députés des deux côtés de la Chambre devraient être sur un pied d'égalité. Vous, monsieur l'Orateur, en votre qualité de député, vous avez accès aux renseignements au même titre que n'importe quel ministériel, qu'il soit là ou non, ou que n'importe quel député à ma gauche, qu'il soit là ou non.

● (1550)

Le gouvernement et le peuple canadien attendent depuis longtemps cette information. J'espérerais qu'en proposant cette loi le ministre nous indiquerait que dorénavant le Conseil du Trésor fournira beaucoup plus d'informations et que le gouvernement lèvera le voile qui entoure les activités des sociétés de la Couronne.

Je vous dis, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à tous les députés de l'autre côté, qu'un comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit devrait examiner les activités des sociétés de la Couronne et leurs rapports annuels. Ce comité devrait être établi sans débat. Cette mesure permettrait au Parlement d'exercer un meilleur contrôle sur les affaires publiques. Les simples députés doivent y réfléchir. Après tout, le jour de l'élection, les électeurs ont chargé chaque député de participer à l'administration des affaires nationales.

Si, en cours de route, soit par insouciance ou par servilité, nous nous dérobons à cette tâche, nous manquons à notre devoir. Je ne compte pas faire partie de ceux qui seront considérés comme ayant ou bien manqué à leurs devoirs ou bien ayant obéi servilement à une mauvaise coutume. J'exige beaucoup plus d'information. Et cela après avoir passé 20 ans à la Chambre. Beaucoup de nouveaux députés se sentent mal à l'aise ici. Tout ce que je leur souhaite, c'est d'être de plus en plus mal à l'aise. Et ce vœu s'adresse surtout à ceux qui occupent les banquettes ministérielles. Qu'ils soient libéraux ou encore conservateurs, les simples députés doivent se sentir mal à l'aise. Sinon, c'est une terrible attitude d'esprit qui s'implante chez ceux qu'on appelle les ministériels. Je l'ai constaté et je le déplore.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler à la Chambre qu'à 3 h 35 vous avez demandé le consentement unanime pour permettre au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de poursuivre ses propos. Il a dit qu'il n'en avait que pour quelques minutes. Il lui a fallu 20 minutes de plus. J'ai trouvé très intéressant qu'il sermonne les simples députés ministériels. Il devrait lui-même respecter un peu mieux le Règlement, faire preuve d'un peu plus de respect pour le Parlement et surtout pas trop présumer de nos bonnes dispositions.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, tous devraient s'inquiéter des modifications apportées au Règlement et du peu d'information que nous avons sur les dépenses effectuées par le gouvernement fédéral. Quand l'on consulte le livre des prévisions budgétaires, il est impossible de se faire une juste idée des dépenses depuis que ces changements ont eu lieu. Voilà pourquoi j'appuie volontiers ce projet de loi. Nous avons modifié les règles au point de perdre tout contrôle financier. S'il est possible de renforcer les pouvoirs du vérificateur général pour le travail qu'il fait rendre plus efficace en notre nom, ce serait certainement excellent. La désignation d'un nouveau fonctionnaire chargé de nous aider à assurer le contrôle financier me paraît un pas dans la bonne voie.

Un parlement démocratique se doit, entre autres choses, d'avoir l'œil sur les dépenses du secteur public. Jamais un gouvernement ne s'est moins soucié des réactions de l'opposition devant les dépenses que le gouvernement actuel. Tout ce que les députés ministériels font, c'est de traînasser dans les comités. Beaucoup d'entre nous pensions pouvoir mieux surveiller les dépenses publiques en en discutant en comité plutôt qu'à la Chambre. Or, si les ministres responsables ne veulent pas se présenter au comité, ils ne le font pas. Il est rare qu'un ministre assite plus de deux ou trois fois aux audiences. Il laisse à ses collaborateurs le soin de le représenter dans les autres discussions.

Lorsque l'on discute des prévisions budgétaires, l'argument qu'ils invoquent le plus souvent c'est qu'il s'agit d'une ligne de politique qui dépasse leur compétence. Ou bien ces fonctionnaires travaillent pour nous, qui représentons le Parlement ou bien ils travaillent directement pour le ministre et ils sont comptables au ministre. S'ils ne sont comptables qu'au ministre, alors, pour l'amour de Dieu, qu'ils se dispensent de venir en comité car ils n'ont vraiment rien à nous dire, à moins que nous ne voulions pas faire notre éducation universitaire sur quelque sujet particulier.

C'est la prise de décision politique qui nous intéresse. Nous voulons savoir si la mesure a été votée et s'il s'agit d'une dépense de fait, ou si elle se rapporte à quelque chose d'autre. On voit que les députés ne peuvent avoir la haute main sur les dépenses, avec le principe des 64 crédits qui ont été présentés cette année sous forme de crédit de un dollar, ou de crédits statutaires. Le crédit de un dollar ne veut rien dire. Dans le livre des prévisions budgétaires, ce n'est qu'un chiffre. Il peut correspondre à quelque chose ou à rien, et grâce à ce crédit de un dollar, le gouvernement peut dépenser des millions de dollars et se lancer dans des programmes entièrement nouveaux, imposer n'importe quel changement au ministère qu'il souhaite, sous le couvert du crédit de un dollar que le ministre n'a pas à justifier et qui, bien sûr, ne révèle pas ce qu'il couvre.

Il y a des années, à la fin de la session, lorsqu'on ouvrait le débat sur les prévisions budgétaires, on était, à mon sens, en mesure d'espérer qu'elles seraient adoptées pendant qu'il s'agissait encore de prévisions budgétaires et non pas déjà de comptes publics. Il était possible pour les députés de l'arrière-ban ou pour chaque député de la Chambre de se lever, de relever l'article de dépense dont il voulait parler et de faire valoir son point de vue, car nous disposions alors des détails et des données voulus pour le faire. Chacun pouvait donc exprimer son opinion avec force. Si, après avoir interrogé le ministre, on n'était pas satisfait des réponses qu'il donnait et qu'on ne recevait pas tous les renseignements désirés, il était possible de suspendre ce crédit du budget jusqu'à ce le ministre soit poussé à bout, s'affole et soit enfin disposé à révéler tous les faits, ce qu'il est impossible d'obtenir aujourd'hui à propos des prévisions budgétaires d'aucun ministère.

● (1600)

Peut-être un changement s'impose-t-il. Nous nous sommes toujours inspirés du système britannique. Il n'y a pas bien longtemps, je me suis rendu en Angleterre avec un comité. Deux choses m'ont surpris. D'une part, le parlement britannique, tel que nous le connaissons, procède d'une façon qui n'est nullement démocratique. Il est façonné, orchestré, organisé et probablement accepté par la plupart des parlementaires. Ceux qui ne l'acceptent pas n'ont aucun recours. D'autre part, j'ai été intéressé d'apprendre le sort qu'on réserve aux tiers partis en Angleterre. Le whip du parti au pouvoir a dit qu'ils faisaient comme si les tiers-partis n'existaient pas. Ils n'en tiennent pas compte. S'ils veulent des élections, c'est ce qu'ils obiennent. Ils n'en tiennent pas compte pour les budgets non plus.

Vers la fin de mai, tout le budget reviendra à la Chambre des communes. Un soir, tout s'arrêtera. Lorsque les prévisions budgétaires seront mises en délibération, la seule chose qu'un député puisse faire sera de s'opposer et de demander un vote. La majorité ministérielle, sans que les députés du gouvernement sachent même de quoi il s'agit, se lèvera, votera avec le gouvernement et le budget sera adopté. Ce jour-là, nous

adopterons tout le budget, alors que beaucoup de prévisions n'auront même pas été étudiées par aucun comité ni député. Nous devons croire le ministre sur parole: C'est notre seule garantie que les sommes seront utilisées pour les fins demandées.

Je suis tout à fait d'accord avec l'idée d'accorder au vérificateur général des pouvoirs plus étendus. C'est une décision très judicieuse que de le faire. J'aimerais vous lire des notes que j'ai apportées. Le vérificateur général avait les mêmes sujets de plainte à la fin du siècle dernier. Le vérificateur général de l'époque, en 1893, John Lorn McDougall, a déclaré ce qui suit:

> Je n'ai, encore une fois, pu obtenir ni un personnel suffisant pour mes services ni même la moindre collaboration.

Voilà de quoi j'entends le vérificateur général se plaindre depuis que je suis ici. Et cela va sans doute continuer.

M. Andras: Pas avec ce bill. Il a plein pouvoir.

M. Peters: On lui donne tellement de travail que les députés deviendront inutiles. Pour ce qui est des dépenses, il devra faire le travail pour lequel les députés ont été élus. Il faudra lui donner des employés très compétents qui devront travailler très dur. Ils étudieront toutes les dépenses et feront des recommandations. Ils auront du mal à obtenir des faits de certains ministères. Non seulement ils auront tout le travail que représente le gouvernement, mais ils devront également faire certaines enquêtes sur des sociétés de la Couronne. Ils devront demander la collaboration des sociétés de la Couronne qui ne sont même pas soumises aux vérifications du vérificateur général. Il s'agit d'un début. Tout le mérite en revient au ministre. C'est une bonne chose, selon moi, que le député de Crowfoot (M. Horner) soit maintenant du côté des ministériels. Avant, le gouvernement s'y opposait et maintenant, il l'accepte. C'est peut-être en partie à lui qu'on le doit.

La deuxième addition c'est le bureau du contrôleur général. Les députés étudieront son rapport et décideront s'ils sont d'accord ou non avec la manière dont sont appliqués les divers programmes qu'il examine.

Les députés devront peut-être s'entourer de toute une bureaucratie. Peut-être devrons-nous avoir du personnel de recherche. Nous devrons peut-être échanger des documents avec les ministères et il pourrait y avoir aussi des échanges entre notre personnel de rcherche et celui des autres services, le contrôleur général et le vérificateur général, et le vérificateur général et les divers ministères comme le Conseil du Trésor et les Approvisionnements et Services. L'échange de documents pourrait être une bonne chose. Cela ne dispense cependant pas de fournir au livre bleu tous les renseignements permettant au simple député qui désire vérifier une dépense en particulier de connaître son but exact.

Peut-être le Parlement a-t-il connu un trop grand développement. Si nous sommes allés trop vite, il va falloir modifier le système et la conception que nous en avons. Au lieu d'être ici pour contrôler les dépenses de l'État, nous serons élus pour contrôler le vérificateur général, le contrôleur général et, je l'espère bien, un autre fonctionnaire de la Chambre qui sera l'inspecteur général des dépenses.

Aux États-Unis, on définit pour chaque programme la tâche à accomplir et on indique son coût et son efficience, et l'on dit même si le contribuable en a pour son argent. Si nous appliquions ici ce système, nous apprendrions des choses très intéressantes. Nous pourrions constater par exemple que nous dépensons de l'argent sur des programmes inefficients. Je prendrai comme exemple le ministère de l'Expansion économique régionale. Lorsqu'il a été créé, on a pensé qu'il sortirait de difficulté les régions sous-développées. Il devait leur fournir l'assistance technique et financière nécessaire pour mettre en valeur leurs ressources dans les meilleures conditions. Nous avons cru qu'il réaliserait la décentralisation industrielle.

Cela m'intéressait tout particulièrement, parce que je venais d'une région à économie essentiellement primaire: exploitation minière et exploitation forestière. Kirkland Lake disposait d'une très importante infrastructure d'églises, d'écoles, de routes et de tout ce qu'il faut à une ville moderne. Lorsque les mines sont arrivées à épuisement, le travail a manqué pour maintenir cette infrastructure, et la population a éprouvé beaucoup de difficultés.

D'accord, l'Expansion économique régionale a fourni une certaine assistance. Mais si nous avions eu un inspecteur général des dépenses pour examiner certains des projets assistés par l'Expansion économique régionale, son verdict aurait été tout à fait défavorable. L'autre jour, je lisais dans un journal que dans la région de Renfrew, 52 p. 100 des projets assistés par le MEER ont fait faillite. Plusieurs même avaient reçu deux subventions du MEER. Un inspecteur général des dépenses aurait vu qu'il y avait là une faute très lourde. Pourquoi donner à une même entreprise, pour le même établissement situé dans la même ville, deux fois une subvention similaire? Un inspecteur général des dépenses dirait si la première était nécessaire, et s'il fallait ensuite la renouveler. La compagnie n'aurait pas besoin de faire faillite et d'entraîner avec elle l'homme qui lui fournissait les quelques camions dont elle avait besoin et de l'homme d'affaires de l'endroit qui fournissait l'équipe de soudeurs et qui avait fait crédit pour les services qui devaient être assurés. Cet homme d'affaires n'aurait pas subi les mêmes pertes deux fois.

● (1610)

C'est la principale tragédie dans chaque localité où une entreprise fait faillite. Ce n'est pas seulement l'entreprise qui fait faillite qui en souffre, mais tous les services de la localité qui doivent nécessairement faire crédit à l'industrie pendant 30 jours. Je suis certain qu'un inspecteur général des dépenses dirait que nous devons avoir quelque chose en retour de tout argent que nous avançons à une industrie quelconque. Dans ma région, il y a maintenant quatre entreprises qui ont fait faillite. Trois d'entre elles recevaient l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale. Il y a, par exemple, une scierie assez importante dans ma circonscription. Le MEER avait affecté de l'argent à cette scierie pour la lancer en affaires. Plus tard, elle a fait faillite. Puis, nous avons accordé encore d'autre argent à la compagnie, qui a fait faillite de nouveau. Si nous avions eu des capitaux engagés dans la scierie, par exemple, si nous avions détenu 25 p. 100 des actions, nous aurions eu notre mot à dire au sein du conseil d'administration et nous aurions pu influer sur le fonctionnement de la scierie.

Je suis certain que cela aurait changé quelque chose à la situation parce qu'on a dit que l'administration avait peut-être acheté un cheval de course ou un motel et qu'un des administrateurs avait acheté une maison de $150,000 à Toronto ou fait d'autres dépenses que n'importe quel membre d'un conseil d'administration n'aurait pas pensé à faire et pour lesquelles il n'aurait certainement pas utilisé l'argent de la compagnie. Si la compagnie avait besoin de plus d'argent, nous aurions pu lui en accorder et acquérir encore d'autres actions dans la compagnie et, au besoin, demander à Venturetec ou à une autre des sociétés de la Couronne de participer à l'entreprise pour aider à son administration.

Il y a toutes sortes de fonctionnaires au MEER qui connaissent l'industrie et toutes sortes de fonctionnaires au ministère de l'Industrie et du Commerce qui sont hautement compétents dans le domaine de l'expansion et de la gestion industrielles. Dans bien des cas, les hommes d'affaires de la localité n'ont pas la compétence nécessaire pour réunir des fonds ou les gérer et pour faire des ventes. Le gouvernement peut les aider dans ces domaines. Si nous avions des actions dans ces compagnies, nous pourrions faire beaucoup mieux que le MEER. Nous ne ferions pas de faveur à qui que ce soit. J'ai entendu dire qu'un projet de création d'emplois d'une valeur de un million de dollars commencera bientôt dans l'île du Cap-Breton. On m'a aussi informé qu'un nouveau programme sera lancé dans deux mois et qu'un autre sera lancé à l'automne et que nous protégerons constamment les gens du chômage grâce à des programmes de création d'emplois à court terme.

En investissant ce million de dollars et l'argent que cette somme permettrait de réunir dans l'usine sidérurgique de la région, nous aurions probablement une entreprise viable employant de 400 à 500 personnes de façon permanente et non temporaire. Ce serait une association entre le gouvernement fédéral et l'usine. Bon nombre de nos dépenses sont utilisées à mauvais escient. Il me semble qu'un inspecteur général des dépenses pourrait le signaler et que s'ils disposaient de cette information, les députés, qui ne sont pas bornés mais terriblement mal informés, devraient forcément prendre une décision relativement à ce programme, soit l'éliminer, l'améliorer ou le modifier d'une façon quelconque.

La fonction finale de l'inspecteur général des dépenses serait de signaler aux députés le coût des exemptions qu'ils accordent dans le cadre de notre structure fiscale. Nous avons été saisis dernièrement d'un bill sur l'impôt. Il était intéressant de noter que si les crédits d'impôt étaient indiqués, les députés seraient mieux en mesure d'évaluer si une dévaluation rapide—c'est-à-dire des exemptions d'impôt accordées aux contribuables—donnait ou non le genre de résultats voulus. Je songe tout particulièrement aux études effectuées par le gouvernement sur les exemptions d'impôt accordées au secteur privé dans le seul but de fournir des emplois. En fait, dans la plupart des cas, ces exemptions ont permis aux sociétés d'acheter un meilleur équipement tout en réduisant le nombre de leurs employés. Le gouvernement sait exactement jusqu'à quel point ces exemptions ont fourni des emplois et ce qu'elles ont coûté aux contribuables canadiens parce que si vous ne l'obtenez pas d'une façon, vous devez l'avoir de l'autre. Vous devez réunir une somme donnée et si vous ne pouvez l'obtenir d'une certaine catégorie de contribuables du fait qu'ils jouissent d'une exemption, vous devez l'obtenir de quelqu'un d'autre.

En accordant une exemption à une catégorie de contribuables, vous imposez un fardeau additionnel à tous les autres. Le gouvernement connaît les résultats de ce programme lancé par le ministre des Finances précédent. Les ministériels n'avaient pas du tout l'intention de nous communiquer ni à vous ni à moi, monsieur l'Orateur, les résultats des études qu'ils ont menées parce que le gouvernement comptait bien utiliser cette même supercherie à nouveau, ce qu'ils ont fait d'ailleurs avec exactement les mêmes résultats. Les autres contribuables ont dû payer pour ceux qui jouissent d'une exemption sur le dos de nous tous.

Il est très difficile de convaincre les ministériels de faire quoi que ce soit. Ils ne veulent certainement pas changer et la raison en est très simple: comme nous tous, les ministres ne disposent que d'une journée de 24 heures qu'ils écoulent facilement à s'occuper de la paperasserie que leur fournit leur ministère respectif. Si je prenais le temps de lire l'autre moitié de la paperasse que je reçois tous les jours, cela me prendrait deux heures de plus. Il m'arrive tous les jours des ministères assez de paperasse pour remplir une corbeille à papier. Si j'en reçois autant, j'imagine que le ministre reçoit de quoi remplir six ou sept corbeilles et qu'il ne trouve pas le temps de lire tout ça.

M. Yewchuk: Cela dépend de la taille de la corbeille.

M. Peters: Il y en a des grandes et des petites. La mienne est plutôt petite. Le ministre ne peut pas prendre lui-même toutes les décisions. Tous les renseignements qu'il reçoit proviennent de la même source. S'il avait un inspecteur général des dépenses, il pourrait évaluer les programmes et la manière dont ils sont appliqués.

Il est intéressant de noter que, lors de la campagne électorale qui s'est déroulée aux États-Unis, M. Carter, qui est devenu depuis président, a déclaré que, lorsqu'il était gouverneur de Georgie, il n'approuvait les dépenses de tous les services auxiliaires du gouvernement qu'une fois que ceux-ci avaient justifié leurs demandes budgétaires et fourni tous les renseignements voulus au gouverneur et à l'assemblée législative. Les choses ne se passent pas ainsi au Canada. S'il reste de l'argent à la fin de l'année financière, on se précipite pour dépenser le reste, pour que le gouvernement puisse demander la même somme pour l'année suivante.

● (1620)

Il n'y a vraiment pas eu moyen de savoir si nous, les contribuables, en avons eu pour notre argent, mais le ministre s'est montré raisonnable, ce qui est surprenant. Il a accédé aux demandes du vérificateur général. Je suis sûr qu'il acceptera de mettre à sa disposition les moyens nécessaires pour mener les enquêtes qui s'imposent, parce que le Parlement ne peut plus s'en occuper. Jamais encore des dépenses scandaleuses n'ont été signalées par un député. C'est toutjours le vérificateur général qui en a parlé dans ses rapports, mais, comme il l'a dit, ses pouvoirs étaient très restreints. Cela ne s'est plus vu à la Chambre depuis l'époque des chevaux figurant sur la liste du personnel. Et encore, le scandale n'avait pas été éventé par des députés. Je ne sais plus très bien comment cela s'était passé, mais c'était avant que je devienne député.

Il convient de féliciter également le ministre pour la nomination d'un contrôleur général. J'espère que cette initiative permettra d'instaurer un certain équilibre entre les divers ministères. Si l'on avait pu nommer un contrôleur général plus tôt, nous ne nous serions peut-être pas débarrassés d'Information

Canada. Nous aurions peut-être pu confier à Information Canada des renseignements provenant de tous les ministères. Cela aurait probablement été une meilleure solution, mais qu'avons-nous fait? Nous avons créé un autre ministère que tout le monde s'occupait de diriger. Nous avions 28 bureaux d'Information Canada dans 28 différents ministères, bureaux qui dispensaient les mêmes informations qu'on pouvait se procurer à la librairie d'Information-Canada dans le centre de la ville.

J'estime que le ministre a franchi une étape importante, et je l'en félicite, mais j'espère qu'il songera à nommer un inspecteur général des dépenses pour que nous sachions à combien s'élèvent les dépenses effectuées sous forme d'exemptions fiscales et celles qui sont engagées dans les sociétés de la Couronne. Cela nous éviterait, je présume, de devoir chercher après coup qui obtient des pots-de-vin de tel organisme ou ministère. On mettrait ainsi un terme à ce genre d'aberrations. La nomination d'un inspecteur général des dépenses profiterait non seulement au gouvernement et aux députés mais à tout le pays, car on aurait ainsi la certitude que les programmes adoptés seraient justifiés au point de vue financier et qu'ils atteindraient les objectifs visés. Un inspecteur général des dépenses pourrait nous dire ce que représenteraient pour les contribuables les dégrèvements accordés aux particuliers ou aux sociétés et nous, députés, serions en mesure de juger les effets d'une dépense de ce genre.

Nous ne sommes plus en mesure d'évaluer les dépenses. Tous les députés sont amèrement déçus. Je rage et éprouve d'autres sentiments plus vifs quand nous devons adopter des prévisions budgétaires sans tenir de débat à la Chambre à cause des limites de temps fixées.

Je félicite le ministre d'avoir pris ces dispositions. J'espère qu'il poursuivra dans cette voie et que je siégerai encore ici dans quatre ou cinq ans quand un inspecteur général des dépenses examinera nos centaines de programmes et nous dira quels ont été les avantages financiers de ces programmes financés avec l'argent des impôts.

M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait de lui poser une question.

M. Peters: Volontiers.

M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec une bonne partie des observations que le député a formulées, en ce qui concerne notamment les services de renseignement, mais je me demande s'il accepterait de modifier l'impression qu'il a pu créer à son insu. Puisque, sauf erreur, Information Canada a rarement préparé elle-même de l'information, mais qu'elle a été utile à la population en servant de centre de collecte et de diffusion de l'information publiée par d'autres, le député connaît-il des cas où Information Canada a publié le même genre de renseignements que les services tentaculaires de l'information des différents ministères, ou désire-t-il modifier cette impression?

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'espère ne pas avoir fait naître cette impression. Ce que je voulais dire, c'est que j'avais l'impression—tout comme sans doute un grand nombre d'autres députés—qu'à l'origine Information Canada devait publier l'information, ce qui aurait éliminé par le fait même les services de publication des ministères. Il n'en a pas été ainsi. L'organisme n'a jamais atteint l'étape où il se serait substitué aux ministères pour la publication des documents. Les ministères ont continué à les publier. Ils les envoyaient à Information Canada qui les diffusait.

J'essayais de démontrer qu'il aurait été plus utile qu'Information Canada obtienne les renseignements des ministères et les publie. Les ministères ont continué d'adresser leur publicité à Information Canada et non à l'ensemble de la population. J'estime qu'Information Canada n'a jamais atteint son niveau d'efficacité, et que c'est pour de mauvaises raisons qu'on nous a dit de nous en débarrasser.

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, en tant que vice-président du comité des comptes publics, je suis très heureux de faire une brève intervention dans le débat de deuxième lecture de cette importante mesure législative. Les députés qui font partie du comité des comptes publics voudront, j'en suis sûr, accorder encore plus d'attention à ce bill lorsque nous l'étudierons article par article au comité.

Je voudrais joindre mes félicitations à celles des députés de ce côté-ci de la Chambre et d'en face qui ont remercié le président du Conseil du Trésor (M. Andras) et le gouvernement d'avoir présenté cette mesure législative maintenant et annoncé en même temps la nomination d'un contrôleur général au sein de la Fonction publique. Nous vivons en effet à une époque où de plus en plus de citoyens, de gens des media et d'autres personnes doutent de l'importance du processus parlementaire dans la vie du pays et des citoyens ordinaires. Je pense que ce bill et la désignation d'un contrôleur général qui l'accompagne démontrent que le Parlement réagit aux manifestations d'inquiétude qui ont entouré ce domaine qui touche, pour ainsi dire, le portefeuille des contribuables du Canada.

Ce sont les contribuables qui doivent payer la note pour tout ce qui se fait à tous les paliers de gouvernement dans tout le Canada. Le bill à l'étude au sujet du vérificateur général s'attaque à un très réel sujet de préoccupation quand on considère qu'après tout, le taux des dépenses gouvernementales aux paliers fédéral et provincial était il y a 10 ou 15 ans bien inférieur à ce qu'il est aujourd'hui.

C'est la première fois que nous sommes saisis d'un projet de loi régissant les responsabilités de notre vérificateur général. Je reconnais que ce poste existe depuis près de 100 ans, mais jusqu'à maintenant, l'autorité conférée au poste de vérificateur général émanait en réalité de la loi sur l'administration financière, une loi touchant les règles fondamentales de l'administration financière en général au sein du gouvernement de même que la vérification des comptes publics et le contrôle financier des sociétés de la Couronne. Toutefois, compte tenu du volume énorme de notre budget à l'heure actuelle et du réel besoin d'un examen totalement indépendant des dépenses effectuées d'année en année, je trouve très important que le bureau du vérificateur général soit régi par une loi du Parlement qui lui soit propre, soit en l'occurrence la loi que nous sommes présentement en train d'étudier.

Les responsabilités du vérificateur général se définissaient auparavant par les travaux qu'il devait effectuer et la façon dont il devait faire rapport, et l'on a apporté ces quarante dernières années très peu de modifications à la conception globale que l'on se fait de ses responsabilités. Il faut se rendre compte qu'il y a 40 ans la vérification des livres du gouvernement et de ses sociétés de la Couronne représentait très peu de travail pour le vérificateur général comparé à tout ce qu'il doit faire aujourd'hui. Ses fonctions d'enquêteur ont pris beaucoup plus d'importance depuis dix ans à la suite des fortes augmentations du budget. De nos jours, il doit vérifier les comptes d'une vaste organisation qui dépense annuellement quelque 44 milliards de dollars.

● (1630)

Le vérificateur général a lui-même déclaré en comité ce matin qu'à son avis, ce bill était un exemple à suivre. En présentant cette mesure, le Canada ouvre la voie. Nous ne suivons pas l'exemple d'un autre pays comme nous l'avons déjà fait. Selon certains observateurs cyniques, nous avons toujours tendance à suivre les précédents établis ailleurs. Dans ce cas-ci, nous donnons l'exemple. La semaine dernière, le fonctionnaire qui au Royaume-Uni détient le poste équivalent à celui de notre vérificateur général a manifesté un vif intérêt à l'égard du bill que nous étudions actuellement en deuxième lecture.

J'aimerais vous montrer que le Parlement sait tenir compte des suggestions. Ce bill est le résultat direct des recommandations faites par le comité indépendant de révision nommé par le gouvernement il y a quatre ans et qui a présenté son rapport il y a deux ans. Ce comité indépendant a étudié la question et fait des recommandations et le gouvernement nous présente un bill qui tient compte d'un bon nombre de ces recommandations. Ne l'oublions pas, le vérificateur général et les membres de ce comité de révision indépendant qui ont étudié le bill se sont dits tout à fait satisfaits de cette mesure et des objectifs du gouvernement. Je le dis pour vous montrer à quel point le Parlement tient compte des recommandations et des études que le gouvernement a fait mener dans l'intérêt public.

Ce bill montre que le gouvernement cherche à aller de l'avant et, j'en suis sûr, les députés accepteront sans mal ses dispositions générales. Toutefois, plusieurs de ses dispositions m'inquiètent. J'aimerais en aborder une. Essentiellement, le bill tend à écarter les difficultés d'ordre administratif qui depuis toujours assaillent le bureau du vérificateur général. Ses fonctions ont fait l'objet de questions de toutes sortes et fait naître de nombreuses polémiques, et c'est à cela que le bill cherche à mettre un terme. Il définit le champ des vérifications à effectuer, ainsi que la latitude dont le vérificateur général dispose pour présenter des rapports sur les sujets de sa compétence. Il a toute latitude pour étudier les questions dont il juge utile de saisir le Parlement. Essentiellement donc, le bill traite de l'indépendance de son bureau et de la portée de ses vérifications.

Le président du Conseil du Trésor a parlé, dans son exposé, de l'indépendance du bureau du vérificateur général. Il a dit par exemple qu'il y aura des normes de sélection. Le vérificateur général va choisir son personnel lui-même, sans passer par la Commission de la Fonction publique. Le titulaire actuel de ce poste, à l'instar de son prédécesseur, avait réclamé énergiquement cette mesure d'autonomie qui dans les débuts avait été très discutée. Mais la voici maintenant matérialisée dans ce bill. Le bill fait en outre du vérificateur général un véritable employeur, si l'on peut dire. Il pourra établir le classement de son personnel, ce à quoi il attache la plus haute importance. Ces dispositions rompent avec le passé, car jusqu'ici la Commission de la Fonction publique a toujours eu la haute main sur toutes les questions de personnel afférentes au bureau du vérificateur général comme à tous les autres services de l'État.

Dans le cadre de cette nouvelle indépendance, le vérificateur général pourra présenter à la Chambre des rapports spéciaux. Il pourra demander des crédits supplémentaires lorsqu'il jugera que les crédits existants sont insuffisants. En outre, il sera soustrait à l'application des passages de la loi sur l'administration financière qui concernent la division des crédits en affectations, lesquelles régissent les services de l'État. En somme, nous assistons, au sein de l'organisation parlementaire, à la création d'un nouveau rouage qui, en vertu de la nouvelle loi, agira de manière indépendante. Ce bill accordera de plus en plus d'importance aux fonctions du vérificateur général, au fil des années, et mettra de plus en plus en vue les personnes appellées à remplir ce poste.

Quel sera son mandat? Si le bill est adopté, le vérificateur général pourra signaler à la Chambre tout fait jugé assez important. Il conservera, bien entendu, les fonctions qu'il a toujours eues. Mais, en outre, il sera autorisé à comparer la valeur reçue pour l'argent dépensé, à dire si l'usage fait des deniers publics tient assez compte des préoccupations d'économie et d'efficacité et il relèvera les cas où, à son avis, les méthodes employées pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport sont insuffisantes. Je suis quelque peu inquiet de cette dernière disposition, et je suis persuadé que les députés de la Chambre voudront mieux étudier la question, à l'étape de l'étude en comité.

Le vérificateur général a déclaré qu'à son avis, ce bill constituait un point décisif pour les comptables au Canada. Il y aura sans doute un grand intérêt, dans le secteur privé, pour le genre de pouvoir de vérification que le gouvernement, en tant qu'entreprise, pour ainsi dire, accorde à ses actionnaires pour reprendre un terme en usage dans le secteur privé. Il est possible que le public d'ailleurs nous addresse des instance à ce sujet. Sous certains rapports, ce bill s'écarte beaucoup de l'usage accepté dans la profession, qu'il s'agisse de comptabilité ou de vérification. En effet, le vérificateur général est appelé à se prononcer sur des questions qui, jusqu'ici, étaient considérées comme relevant uniquement de la gestion interne. En ce qui me concerne, j'ai quelque inquiétude sur les intentions qui se cachent derrière cet article. Je pense que les députés feraient bien de l'examiner soigneusement en comité avant de l'accepter sans réserve ou de le modifier d'une manière ou d'une autre.

J'aimerais à présent parler de la nomination du contrôleur général. Je félicite le président du Conseil du Trésor de son initiative qui, je le sais, a été longuement discutée en comité. Je comprends l'importance d'une telle nomination aux yeux de ceux qui exercent une responsabilité politique à l'échelon fédéral et des cadres supérieurs de la Fonction publique qui peuvent se demander dans quelle mesure cette nouvelle nomination va influer sur leurs propres responsabilités. Tout ce que l'on peut dire, c'est que les principales entreprises du secteur privé se sont butées aux même difficultés ces trente dernières années, et nous voyons à présent le gouvernement rattraper le temps perdu et adopter un usage couramment accepté dans l'industrie depuis quelque temps déjà.

● (1640)

Avec un budget de 44 milliards de dollars par année, il faut absolument charger un fonctionnaire supérieur de l'administration financière de l'ensemble de l'organisation d'examiner l'administration financière de tous les ministères, organismes et sociétés de la Couronne qui constituent cette organisation.

Je suis aussi heureux d'apprendre que le gouvernement présentera une nouvelle loi sur les sociétés de la Couronne au Parlement. Ce domaine préoccupe avec raison le comité des comptes publics depuis environ six mois. J'espère que le contrôleur général aura le pouvoir nécessaire pour traiter avec les fonctionnaires supérieurs des sociétés à l'échelon le plus élevé qui soit dans le domaine financier. Je crois savoir qu'à l'heure actuelle, la direction des finances du Conseil du Trésor, qui s'efforce de jouer le rôle qui sera plus tard confié au contrôleur, n'est pas en mesure de le faire. C'est un facteur important, vu la nécessité de prouver au public canadien que l'argent affecté aux dépenses dans le cadre de divers programmes a bien été dépensé de façon appropriée et satisfaisante.

La nomination d'un contrôleur général découle de la recommandation faite par l'auditeur général dans son rapport de 1976. Il avait vaguement parlé de cette proposition un an plus tôt, en 1975, et il devait donc avoir réfléchi sérieusement à sa recommandation définitive avant de la formuler. Je félicite le président du Conseil du Trésor d'avoir repris cette recommandation et d'en avoir discuté avec un grand nombre de groupes intéressés, y compris les membres du comité des comptes publics et les députés en général, afin d'être sûr que cette nomination serait justifiée avant d'essayer de convaincre ceux qui n'auraient peut-être pas voulu accepter que cette recommandation devienne la politique du gouvernement.

A cet égard, j'aimerais mentionner encore une fois le comité des comptes publics. A mon avis, ce comité est important, comme tous les autres comités d'ailleurs. J'estime très souvent que les média négligent le travail que font les députés aux comités. Le public a tendance à penser que si les députés ne sont pas à leur place à la Chambre, ils n'ont pas beaucoup de travail sur la colline. Certains membres du comité des comptes publics sont ici cet après-midi. J'ose croire que les témoignages que le comité a entendus depuis trois ans et les conclusions que celui-ci a tirées de ses délibérations ont contribué à encourager le président du Conseil du Trésor et son prédécesseur à créer le poste prévu dans le bill.

Je suis certain que les membres du comité des comptes publics se sentiront beaucoup plus à l'aise quand ils recevront les détails financiers des activités des divers ministères et organismes de la Couronne s'ils savent qu'avant longtemps, un fonctionnaire supérieur du Conseil du Trésor examinera attentivement toutes ces questions. J'espère que le bill sera adopté rapidement et que nous pourrons l'examiner de façon plus détaillée au comité dans un avenir rapproché.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole après le discours profond du vice-président du comité des comptes publics.

Il est essentiel de bien situer le débat sur ce bill. Vous devez vous souvenir, monsieur l'Orateur, que l'ancien vérificateur général, M. Maxwell Henderson, semblait prendre plaisir à mettre le gouvernement dans des situations embarrassantes et je crois que le gouvernement était franchement soulagé lorsqu'il a dû prendre sa retraite. Son distingué successeur a bien précisé dès le début qu'il se voyait dans un rôle beaucoup plus sobre et moins avide de sensation. Je crois bien que le gouvernement s'imaginait alors n'être plus sur la sellette. C'était avant que le nouveau vérificateur général ne voie les livres. Après y avoir jeté un coup d'œil, il a eu certaines observations à faire. Nous devons donc examiner le bill dont nous sommes saisis en tenant compte de ses déclarations. J'aimerais vous en citer quelques-unes. M. Macdonell a déclaré dans son rapport des comptes publics pour 1975:

> Les systèmes de gestion et de contrôle financiers des ministères et organismes de l'Administration fédérale sont actuellement loin de répondre aux normes acceptables de qualité et d'efficacité en la matière.

J'aimerais m'arrêter quelques instants et demander aux députés de la Chambre ce qu'ils pensent de ce jugement porté sur un organisme qui a prévu des dépenses budgétaires de 34 milliards de dollars pour l'année se terminant le 31 mars 1976 et a augmenté ses dépenses d'au moins 15 p. 100 au cours de cette année, tout en demandant aux autres de limiter les leurs. Et ce n'est pas tout ce qu'avait à dire le vérificateur général. Voici ce qu'il pensait des sociétés de la Couronne:

> Dans le cas de la plupart des sociétés de la Couronne vérifiées par mon Bureau, la gestion et le contrôle financiers sont faibles et inefficaces. En outre, la coordination et l'orientation provenant des organismes centraux du gouvernement visant les pratiques de gestion et de contrôle financiers n'existent pratiquement pas dans lesdites sociétés.

Ce n'est pas une simple observation, monsieur l'Orateur, c'est une accusation. Ensuite figure la citation de l'année à laquelle nous devons confronter le présent projet de loi. M. Macdonell, après avoir noté qu'il avait été inéluctablement amené à cette conclusion, ajoute ceci:

L'étude des systèmes utilisés par les ministères, organismes et sociétés de la Couronne vérifiés par le vérificateur général démontre que la gestion et le contrôle financiers au sein du gouvernement canadien sont foncièrement inadéquats. De plus, cette situation continuera d'exister à moins que le gouvernement ne prenne des mesures fermes, appropriés et efficaces en vue de corriger cette situation vraiment très sérieuse.

Cette constatation représente plus qu'une accusation. C'est une condamnation prononcée par un homme dont la réputation professionnelle à l'extérieur et au sein de la Fonction publique est au-dessus de tout reproche.

Dans ce document que j'ai cité, le vérificateur général demande au gouvernement de songer à nommer un contrôleur général pour tenter, peut-être pour la première fois, de fermer la porte avant que le bétail ne prenne la clé des champs. Quelle a été la réponse du gouvernement en 1976 au cours de la période des questions? Il n'a pas fermé la porte de l'étable. Il a décidé de la repeindre. Il a décidé de former une Commission royale d'enquête pour déterminer si les résultats de l'étude du vérificateur général étaient justifiés et s'ils devaient être appliqués. Le gouvernement a soutenu qu'il lui fallait d'une façon ou d'une autre protéger la tradition sacrée de la responsabilité ministérielle, que d'une certaine façon la suggestion du vérificateur général s'attaquait au principe de la responsabilité ministérielle.

● (1650)

Le président du Conseil du Trésor, qu'on a félicité aujourd'hui d'avoir fait volte-face, plaidait et défendait l'indéfendable. Comme bien d'autres députés qui ont le souci de nos institutions, mais qui estiment qu'à certains égards elles grincent sous le poids des ans et auraient peut-être avantage à être modifiées, j'ai examiné soigneusement la question de la responsabilité ministérielle qu'on a soulevée pour voir en quoi le vérificateur général avait pu la battre en brèche. J'aurai d'ailleurs quelque chose à dire à ce sujet tantôt, mais je me suis demandé si la défense opposée par le premier ministre (M. Trudeau) et le président du Conseil du Trésor était vraiment fondée.

Des gens de l'extérieur de la Chambre des communes qui ont approfondi la question, qui étudient le fonctionnement de notre institution et d'autres ont fait part aux membres de la tribune parlementaire de la presse et aux observateurs de la scène parlementaire qu'aucun d'eux n'appuyait l'argument invoqué en faveur de la responsabilité ministérielle. Aucun d'eux ne contestait les observations du vérificateur général de l'époque, ou n'a déclaré qu'elles constituaient une attaque contre le principe de la responsabilité ministérielle.

Le gouvernement a persisté dans son attitude et nommé une commission royale d'enquête. Un de ses membres a démissionné dans un accès de colère. La commission royale n'a jamais démarré. Et pourquoi? Parce que, pour remplir son mandat, une commission d'enquête doit avoir un problème quelconque à examiner, une question, un doute qui se pose dans l'esprit du gouvernement. En l'occurrence, il ne s'en trouvait pas. Finalement, et progressivement, le gouvernement a commencé à comprendre que peut-être le vérificateur général ne s'en prenait nullement à la responsabilité ministérielle, que peut-être il avait raison.

Les affaires financières de la population canadienne sont dans un état lamentable, et il faut agir pour y remettre de l'ordre. Hier, par l'entremise du président du Conseil du Trésor, le gouvernement a annoncé avec grand bruit la nomination du contrôleur général du Canada. Jamais n'a-t-on vu, sur le chemin de Damas, quelqu'un d'aussi repentant que le président du Conseil du Trésor. Certains députés l'ont félicité et, pour ma part, j'ai toujours aimé féliciter ceux qui ont réussi à trouver le repentir sur le lit de mort du gouvernement. J'ai toujours cru que la confession était une bonne chose, un bon moyen peut-être de se purifier. Dans le *Citizen* d'Ottawa, on peut lire en manchette aujourd'hui: «Volte-face du gouvernement: nomination d'un contrôleur des dépenses». C'est exactement ce qui s'est produit.

En vérité, je pense sincèrement que le président du Conseil du Trésor sait très bien que, comme bien d'autres, je suis heureux que le gouvernement, au bout du chemin qu'il achève de parcourir, ait finalement trouvé la lumière et reconnu les avantages d'un contrôleur général. Bien franchement, je ne suis pas sûr que ceux qui ont une conversion subite soient tout à fait sincères. Nous tous de l'opposition—autant le dire tout de suite—ainsi que les Canadiens et les observateurs qui avons suivi fébrilement la situation examinerons de très près l'élaboration du mandat du contrôleur général du Canada. Seul l'avenir dira si c'est une conversion authentique qui mènera à des résultats concrets. Je pense que même le président du Conseil du Trésor ne manquera pas de surveiller la situation.

Si j'ai bien compris, le nouveau contrôleur général relèvera du président du Conseil du Trésor. Il aura le rang de sous-ministre et sera responsable de la qualité et de la régularité de la gestion financière du gouvernement, mais pas de la politique. Son bureau englobera les services de contrôle financier du Conseil du Trésor. Il sera en liaison permanente avec les directeurs des ministères, mais les services de contrôle continueront à être décentralisés. Il reste à voir comment tout cela va fonctionner. Il semblerait, monsieur l'Orateur, qu'il n'y aura pas de contrôleur au niveau de chaque ministère, comme l'avait recommandé le vérificateur général. Ce n'est peut-être pas l'avis du ministre et il voudra peut-être éclaircir cette question à la fin du débat en deuxième lecture, mais il s'est montré jusqu'ici plutôt vague sur ce point. Enfin, le contrôleur général sera considéré comme le grand administrateur financier du gouvernement. Si l'on en croit le vérificateur général, que j'ai cité au début de mon discours, c'est une réforme qui s'imposait depuis longtemps.

Puis-je signaler qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur? Je poursuivrai mon discours à 8 heures, en abordant un certain nombre de points touchant la responsabilité ministérielle que le président du Conseil du Trésor a si vigoureusement défendue l'année dernière.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ Holt)—La santé—L'interdiction possible de produits nocifs autres que la saccharine; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—L'expansion économique régionale—La cartonnerie du Labrador—Demande de rapport; le

député de Surrey-White Rock (M. Friesen)—Questions ouvrières—La situation des employés du CP retraités—L'application des recomandations du rapport Hall.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

MESURE CONCERNANT L'USAGE DOMESTIQUE ET INDUSTRIEL DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

La Chambre passe à l'étude du bill C-309, concernant l'usage domestique et industriel de l'énergie solaire, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport avec une proposition d'amendement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Les députés ont sûrement remarqué, à la fin du *Feuilleton* d'aujourd'hui, deux motions inscrites au nom du député de Davenport (M. Caccia) et que la Chambre va maintenant étudier. A mon avis, ces deux motions sont semblables ou se rattachent l'une à l'autre et pourraient être étudiées ensemble, et un vote sur l'une disposerait de l'autre. A moins que les députés aient une opinion différente, c'est ainsi que procédera la Chambre. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le Bill C-309, Loi concernant l'usage domestique et industriel de l'énergie solaire, à l'article 2, en retranchant les lignes 21 à 27 inclusivement, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«2. Est par les présentes constitué sous forme de corporation sans capital social l'Institut d'application de l'énergie solaire (ci-après appelé l'«Institut»).»

Motion nº 2.

Qu'on modifie le Bill C-309, Loi concernant l'usage domestique et industriel de l'énergie solaire, en ajoutant immédiatement après la ligne 27, page 1, ce qui suit:

«3. (1) La direction des affaires de l'Institut est assurée par un conseil d'administration composé de dix à vingt-cinq citoyens canadiens membres de l'Institut et servant à titre bénévole.

(2) Les administrateurs sont élus par les membres de l'Institut.»

et en renumérotant les articles suivants en conséquence.

● (1700)

—Monsieur l'Orateur, le bill modifié et la motion à l'étude tiennent en grande partie compte des conseils reçus des députés de tous les partis lors de l'étude du bill article par article au comité.

La motion nº 2, en particulier, propose de porter de 10 à 25 le nombre de membres qui peuvent siéger au conseil d'administration de l'Institut d'application de l'énergie solaire. Deuxièmement, la motion propose que ces administrateurs soient choisis parmi les membres de l'Institut. Nous avons donc renoncé à l'idée de nommer des administrateurs au conseil de l'Institut et choisi de faire élire tous les administrateurs au sein du conseil d'administration.

Au comité et en d'autres occasions, on a insisté sur la nécessité urgente de promouvoir et de favoriser l'établissement au Canada d'une industrie qui mette au point les techniques et produise l'équipement nécessaire à l'utilisation de l'énergie solaire. Cette priorité est résumée clairement dans l'article 3 *a*) du bill dont le comité a fait rapport à la Chambre.

Mercredi dernier, le président Carter a fait part de son programme énergétique au Congrès américain. Il est bon de noter que le président Carter demande que l'on accélère l'emploi de l'énergie solaire chaque fois que les sources d'énergie renouvelables peuvent remplacer les combustibles classiques. Voilà une bonne nouvelle. J'aimerais ajouter que si nous attendons trop longtemps pour mettre au point des techniques pratiques et commercialisables, les fabriquants canadiens risquent de ne pas pouvoir soutenir la concurrence étrangère même sur le marché intérieur.

Voyons un peu ce qu'a déclaré mercredi dernier le président Carter. Il a dit notamment:

Notre quatrième stratégie vise à trouver de nouvelles sources d'énergie qui soient permanentes et sûres.

La plus prometteuse est l'énergie solaire, pour laquelle la plupart des techniques ont déjà été mises au point. Les chauffe-eau et les calorifères solaires sont prêts à être mis sur le marché. Tout ce qu'il faut, c'est encourager d'une façon ou d'une autre l'expansion d'un marché important.

C'est pourquoi je propose une réduction d'impôt dégressive qui s'appliquerait jusqu'à 1984, à l'intention de ceux qui achètent du matériel approuvé de chauffage par énergie solaire. Au départ, ce dégrèvement s'élèverait à 40 p. 100 de la première tranche de $1,000 et 25 p. 100 de la tranche suivante de $6,400 investis.

On peut assurer une production accrue d'énergie géothermique en accordant les mêmes stimulants fiscaux que dans le cas des activités de forage de gaz et de pétrole.

Outre les dégrèvements d'impôt et les stimulants fiscaux en question, le président Carter a proposé une réduction d'impôt pour investissements à des fins commerciales; elle favorisera encore davantage l'industrie solaire, car les investissements pour l'équipement solaire utilisé à des fins industrielles et commerciales feront partie des mesures d'économie approuvées et ouvrant droit au dégrèvement prévu de 10 p. 100 pour investissements à des fins d'économie de l'énergie. Il a poursuivi en ces termes:

Le gouvernement fédéral montrera la confiance qu'il a dans la technique solaire en initiant un programme solaire de trois ans pour les édifices fédéraux auquel 100 milliards de dollars seront consacrés.

J'invite les États à modifier leur législation relative aux impôts fonciers en vue d'exempter les installations solaires des évaluations, d'adopter des lois pour protéger l'accès au soleil et d'instaurer des programmes d'information du public dans le domaine de l'énergie solaire. Les commissions des services d'utilité publique des États seraient appelées à établir des directives visant à empêcher les services d'utilité publique de faire preuve de discrimination à l'encontre des utilisateurs de l'énergie solaire ou de toute autre source d'énergie.

On propose la création d'un nouveau bureau de petite technologie au sein du ministère de l'Énergie, afin de tirer parti du grand potentiel des inventeurs et des petites entreprises du pays.

Ce sont là des mesures passablement rigoureuses que notre voisin a prises. Je les consigne au compte rendu parce que notre gouvernement voudra sans doute les examiner de près et formuler bientôt un ensemble de propositions relatives aux ressources énergétiques renouvelables, propositions axées sur l'expérience et la situation canadiennes. Au regard des propositions du gouvernement américain, le bill C-309 semble pratiquement insignifiant. Il constitue un pas timide dans la bonne direction. Il peut également susciter des commentaires de la part des députés ici à la Chambre et, je l'espère, des sénateurs bientôt.

Je désire remercier les députés de leurs conseils et de l'appui qu'ils m'ont apporté au comité, et je tiens à dire que j'ai été très impressionné par le nombre de députés qui m'ont dit appuyer le principe dont s'inspire le bill. En outre, j'ai reçu de nombreuses lettres d'encouragement, surtout de l'ouest du Canada. Je demande l'appui de la Chambre à l'étape du rapport et pour l'adoption en troisième lecture aujourd'hui.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député de Davenport (M. Caccia) pour ce bill excellent. Nous, les conservateurs, nous sommes sans aucun doute en faveur de l'utilisation de l'énergie solaire. La découverte de nouvelles sources d'énergie est une question qui nous intéresse beaucoup. Il y a cependant un certain nombre d'articles à supprimer du bill C-309 qui porte sur l'utilisation domestique et industrielle de l'énergie solaire.

Voici ce qu'on trouve dans un communiqué du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a été publié au cours de l'année:

Le gouvernement fédéral a annoncé aujourd'hui des mesures très importantes destinées à accorder une place de choix aux sources d'énergie renouvelables au Canada.

Voici ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Alastair Gillespie, nous a annoncé:

—la majeure partie des subventions fédérales prévues pour l'exercice 1977-1978 pour la prospection et la mise en exploitation de sources d'énergie, dont le montant s'élève à 10 millions de dollars, est affectée aux sources d'énergie renouvelables;

—on a intégré dans le Secteur de l'énergie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources une nouvelle direction des sources d'énergie renouvelables; et

—on est en train de mettre sur pied un comité consultatif national de la conservation et des sources d'énergie renouvelables.

J'ai l'impression que nous faisons double emploi. Le gouvernement se propose de créer un comité semblable à celui que propose le député de Davenport. Le comité a étudié assez en détail la question du double emploi.

On lit plus loin dans le communiqué:

• Dans un avenir prochain, le Canada et le reste du monde devront commencer à utiliser davantage les sources énergétiques renouvelables.

Les sources énergétiques classiques continueront pendant quelque temps encore à répondre à la plupart de nos besoins, mais les formes d'énergie renouvelable joueront un rôle de plus en plus important comme sources futures d'approvisionnement.

A la réunion du comité du 30 mars de cette année, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Dupras) a également commenté l'annonce par le ministre de la création d'un comité consultatif national de l'économie de l'énergie et des ressources énergétiques renouvelables. Le secrétaire a ajouté ensuite:

Énergie solaire

Cela m'amène à ma première observation à propos de ce bill, monsieur le président. Dans la mesure où cet Institut de l'énergie solaire devrait conseiller le gouvernement et témoigner notre engagement à exploiter les ressources énergétiques renouvelables, nous pensons qu'il risquerait, à court terme, de faire double emploi. . .

● (1710)

Le gouvernement et le député de Davenport présentent des propositions analogues au sujet de l'énergie renouvelable et de l'énergie solaire. Le député de Davenport a signalé que son bill va plus loin, qu'il cherche à accomplir d'autres choses que ne prévoit pas la mesure gouvernementale. Je ne vois pas pourquoi le comité ministériel ne peut y insérer les propositions supplémentaires formulées dans le bill C-309.

J'ai fait valoir un autre point aux séances du comité. On s'intéresse tellement à l'énergie solaire actuellement qu'il faut se demander s'il est vraiment opportun qu'un autre organisme s'y intéresse également. Voici certains organismes qui s'occupent actuellement de la recherche dans le domaine de l'énergie solaire. Nous avons la Société de l'énergie solaire du Canada. Le Manitoba a fait preuve de leadership à cet égard. Au Manitoba, l'Université du Manitoba fait des recherches. Le Biomass Energy Institute du Manitoba a été fondé il y a de nombreuses années et a donné une réelle impulsion à la recherche dans le domaine de l'énergie biochimique et solaire. Il y a aussi la Ferme expérimentale de Morden, ainsi que des institutions commerciales comme le Conseil des grains du Canada, la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains. Le secrétaire parlementaire a mentionné que le gouvernement s'apprêtait à établir sa propre commission de consultation. Par conséquent, de nombreux organismes s'intéressent à la recherche dans le domaine de l'énergie solaire.

Nous, du parti conservateur, avons examiné cette question assez à fond. Nous verrons au cours de l'après-midi si le gouvernement a l'intention d'étouffer ce bill. Quoi qu'il en soit, nous aimerions proposer quelques autres solutions qui pourraient être incorporées au bill C-309 ou appliquées au groupe de consultation du gouvernement.

L'absence de politique du gouvernement en matière d'énergie solaire aura des effets négatifs sur l'avenir du Canada. En adoptant une politique de rechange qui encouragerait l'utilisation de l'énergie solaire et éolienne, on obtiendra au moins trois résultats: premièrement, on prolongera la durée des réserves limitées du Canada en combustibles fossiles et on réduira la croissance de la demande d'énergie électrique, dont la production est coûteuse. Deuxièmement, la mise au point de systèmes de chauffage utilisant l'énergie solaire et de systèmes de refroidissement utilisant l'énergie éolienne libérera des sommes d'argent qui pourront être affectées à d'autres domaines plus importants (et étrangers à celui de l'énergie). Enfin, les systèmes de chauffage à l'énergie solaire créeront de nouvelles occasions d'investissement pour les petites entreprises.

Il semble souhaitable d'adopter des politiques susceptibles de favoriser l'utilisation de l'énergie solaire. Il semble que peu d'argent du gouvernement doive servir à la recherche initiale. Une bonne partie de la recherche qui s'effectue actuellement aux États-Unis vise à l'utilisation maximale des systèmes de chauffage à l'énergie solaire. Les systèmes qu'on est actuellement à mettre au point sont assez bons. Au surplus, il est peu probable que la recherche canadienne puisse un jour rattraper

le niveau américain. La recherche canadienne ne pourrait probablement porter que sur un domaine déjà en voie d'exploration dans d'autres pays, que ce soit au Japon ou aux États-Unis.

Il faut des subventions pour encourager l'industrie canadienne à mettre au point des appareils utilisant l'énergie solaire. Le secteur privé peut très bien effectuer la recherche minimale pour mettre au point un système élémentaire de chauffage et de refroidissement à l'énergie solaire. Il a cependant besoin d'encouragement. Une certaine partie de l'argent disponible à cet effet devrait être allouée aux petites entreprises.

La Société centrale d'hypothèques et de logement devrait assortir d'une garantie les hypothèques contractées là où il y a chauffage à l'énergie solaire.

Il faudrait accorder des stimulants économiques pour un temps limité, entre 1978 et 1984 par exemple, qui inciteraient les propriétaires à utiliser la technologie existante en matière d'énergie solaire: cela pourrait se faire grâce à un crédit fiscal global équivalent, mettons, à 25 p. 100 de la valeur du système de chauffage à l'énergie solaire. Un crédit fiscal de 5 p. 100 de la valeur d'un tel système renouvelable pour cinq ans se révélerait peut-être un meilleur stimulant en ramenant l'amortissement d'un système à l'énergie solaire au niveau du coût annuel du chauffage utilisant les combustibles traditionnels. De faibles taux d'intérêt hypothécaire constitueraient peut-être un autre moyen d'encourager l'utilisation de l'énergie solaire. Dès le milieu des années 80, ces stimulants économiques ne seraient plus nécessaires, car on aurait atteint le point de conversion pour les systèmes de chauffage au mazout ou à l'électricité.

Les États-Unis ont donné l'exemple. Le Congrès américain a récemment été saisi d'un bill en la matière, où il est dit que même s'il fallait compter encore bien des années avant que la puissance solaire ne devienne une source importante d'énergie, il était important de commencer dès maintenant à exploiter cette source d'énergie si l'on voulait que la puissance solaire devienne une importante source d'énergie pour l'avenir.

En vertu de ce bill, un crédit fiscal de 40 p. 100 de la première tranche de $1,000 et de 20 p. 100 de la deuxième de $1,000, jusqu'à concurrence de $600 est accordé sur le coût d'installation d'un système éprouvé de chauffage à l'énergie solaire dans la résidence principale de la personne qui paie le coût de l'installation.

Les États-Unis ont également été les premiers à utiliser l'énergie solaire. L'excellente revue *Solar Engineering* signale que, dans le sud de la Californie, la société Edison commencera l'exploitation de sa première centrale d'énergie solaire de 10 mégawatts. De plus, des fonds de recherche et de développement énergétiques sont octroyés pour le chauffage et la climatisation de grands centres commerciaux aux États-Unis.

Il y aurait lieu d'adopter un bon nombre des propositions et de se tenir au courant des recherches effectuées aux États-Unis. Ainsi, le Canada serait avant longtemps sur un pied d'égalité avec les États-Unis en ce qui a trait à la promotion de l'énergie solaire et à la recherche dans ce domaine.

Peu importe si le gouvernement adopte ce bill ou le bloque et propose son propre comité, nous appuyons totalement l'idée de se renseigner sur l'énergie solaire et d'encourager la recherche et le développement dans ce domaine.

[M. McKenzie.]

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire, afin d'indiquer notre appui à ce bill. Je crois qu'il est temps pour le Canada de délaisser un peu tous les efforts déployés au cours des années passées au sujet de l'énergie non-renouvelable. Comme nous constatons d'année en année, cette énergie ne durera pas indéfiniment. Il faut absolument se tourner vers les énergies renouvelables, et si nous avons quelques millions de dollars à investir, je crois qu'il est grand temps que le Canada fasse comme les États-Unis. Au fait, ceux-ci ont réussi à nous devancer sur ce plan. En effet, le porte-parole des libéraux nous indiquait tout à l'heure les encouragements que les États-Unis apportaient aux efforts fournis soit par le gouvernement, soit par les compagnies, qui voudront bien investir dans la promotion de l'énergie solaire et la recherche sur cette énergie.

Je crois que jusqu'à aujourd'hui nous nous sommes arrêtés davantage à l'énergie nucléaire, et nous n'avons pas assez regardé du côté de l'énergie solaire, parce que nous savons très bien que l'énergie solaire ne présente pas les inconvénients de l'énergie nucléaire. On n'a pas encore démontré que les inconvénients de l'énergie nucléaire étaient surmontables, et c'est pour cette raison que je dois féliciter aujourd'hui le motionnaire de ce bill. J'espère que nous ne nous en tiendrons pas au rapport aujourd'hui, et que nous permettrons à ce bill d'être adopté par la Chambre, parce que nous sommes déjà en retard, et il est temps de se tourner une fois pour toutes vers l'énergie solaire. Cette énergie, à mon avis, et de l'avis, je pense, de la majorité de la population, est celle qui présente le moins de danger et le plus de sécurité. Il s'agit tout simplement que le gouvernement fournisse les efforts adéquats à ceux qui produiront les équipements nécessaires et à ceux qui feront les recherches, pour évoluer le plus possible vers ce nouveau procédé qu'est l'énergie solaire. En suivant encore l'exemple des États-Unis, et pour une fois, c'est un bon exemple à suivre, je suis persuadé que tous les députés ne peuvent pas s'opposer à un tel bill. Nous souhaitons qu'il soit adopté aujourd'hui même.

• (1720)

[*Traduction*]

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je ne retarderai certes pas l'adoption de l'initiative louable du député de Davenport (M. Caccia). A vrai dire, il est ironique que, compte tenu du souci que nous nous faisons de toutes les formes d'énergie, il n'y ait pas de comparaison entre les réalisations, présentes et passées, du gouvernement actuel et celles du gouvernement américain, dans les autres domaines d'énergie.

J'ai été tout simplement estomaqué d'entendre le premier ministre (M. Trudeau) dire la semaine dernière que le président Carter ait manifestement emprunté une partie de sa politique énergétique du Canada. Rien ne saurait être moins vrai quand on examine les états de service de notre gouvernement, surtout dans le domaine de l'énergie. J'ai déjà versé au compte rendu officiel lors d'autres discours—le ministre s'en souviendra—la comparaison, en pourcentage et par habitant, entre les efforts du gouvernement canadien et ceux du gouvernement américain.

Il y a plus qu'une pointe d'ironie dans le fait qu'il faille l'initiative d'un député de l'arrière-ban pour concentrer l'atten-

tion sur la nécessité de travailler sérieusement à l'étude et à l'exploitation de l'énergie solaire. A vrai dire, j'ai appris aujourd'hui même qu'il y avait pour le moment au Canada exactement le même nombre de centrales nucléaires que de maisons chauffées à l'énergie solaire. Cela montre bien l'importance que le gouvernement attache à l'utilisation de l'énergie solaire ou à son exploitation. Tout ce qu'on peut espérer, c'est que cette initiative du député de Davenport incitera davantage le gouvernement à s'intéresser sérieusement à l'exploitation d'autres sources d'énergie.

Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), les Américains ont fait beaucoup de recherches dans ce domaine et nous espérons pouvoir en profiter. Nous devrons certes effectuer d'autres recherches, c'est évident. Nous devrons en effet trouver un système adapté au Canada, étant donné notre situation géographique particulière et notre climat plus nordique ainsi que la complexité de cette question. L'initiative du député peut au moins nous aider à prendre conscience de cette possibilité. Un bill d'initiative privée ne peut guère ou pas du tout renfermer de dispositions financières précises, je le sais, mais on peut espérer que le gouvernement serait poussé à prendre son rôle au sérieux dans ce domaine, du seul fait que la Chambre ait adopté cette mesure. Ce n'est que tout récemment que le gouvernement a compris qu'il avait aussi des responsabilités dans ce domaine. Tant mieux si le bill peut l'amener à agir en matière d'énergie solaire.

Cette solution revêt une importance particulière pour nous qui venons d'une province dont les espoirs reposent largement sur les ressources pétrolières sous-marines. Or, parce que ces ressources coûtent très cher à exploiter, on peut difficilement espérer compter sur elles pour faire entrer l'Île-du-Prince-Édouard, voire toute la région de l'Atlantique, dans l'orbite de l'économie nationale. Je n'ajouterai donc rien d'autre pour l'instant. Il faut espérer que cette mesure amènera le gouvernement à s'intéresser davantage à l'énergie solaire et aux autres formes d'énergie renouvelable.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'hésitais à prendre la parole, car je ne voulais pas prendre le risque d'étouffer le bill, ce qui arrive si souvent au cours de cette heure. Mais comme il n'en sera rien aujourd'hui, semble-t-il, et que le bill sera adopté, j'aimerais dire que nous appuyons entièrement le bill.

Le député de Davenport (M. Caccia), avec une modestie peu commune de ce côté-là de la Chambre, a dit qu'il s'agissait d'un bill insignifiant et qu'avec le temps, il pourrait tomber dans l'oubli lorsque surviendront de plus grandes réalisations. Je peux seulement lui dire que c'est le premier pas qui compte, et il mérite toutes nos félicitations pour son initiative. Le nombre d'organismes et d'associations qui s'intéressent à l'énergie solaire m'importe peu, tout comme au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie), je pense. C'est un domaine tout nouveau et il faut la participation d'un certain nombre d'organismes dynamiques pour lancer une initiative, et Dieu sait qu'il en faut beaucoup pour faire bouger le gouvernement. J'espère que l'adoption du bill cet après-midi, comme je le souhaite, saura faire bouger le gouvernement. Je félicite encore une fois le député de Davenport.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement vous dire, ainsi qu'à l'ensemble des députés, que j'ai pu, au cours du débat d'aujourd'hui et en d'autres occasions, examiner ce bill avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie). Il a étudié la teneur du bill ainsi que les amendements adoptés en comité et ceux qui sont sur le point d'être adoptés aujourd'hui à la Chambre et il a fait savoir que le gouvernement et lui-même étaient tout à fait favorables à la motion présentée par le député de Davenport, compte tenu des modifications qui y ont été apportées.

Des voix: Bravo!

M. Goodale: Je voudrais aussi me joindre à tous les autres députés qui ont parlé cet après-midi pour féliciter le député de Davenport de son initiative et du succès qu'il a remporté.

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom du député de Davenport (M. Caccia). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 1 est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Par conséquent, la motion nº 2 est également adoptée.

(La motion nº 2 est adoptée.)

M. Caccia propose: Que le bill modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Caccia propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

• (1730)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Six heures.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. On propose de dire qu'il est 6 heures. Est-ce que tous sont d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 5 h 32.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Vérificateur général—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE RELATIVE AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andras: Que le bill C-20, concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des comptes publics.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, avant d'aborder les sujets que j'avais annoncés avant l'heure du dîner, je dirai au ministre, à propos du bill C-20 concernant le vérificateur général, que la rédaction de son article 5 nous inquiète un peu. A vrai dire, nous préférerions y voir l'expression habituelle: «conformément aux principes comptables généralement admis», plutôt que les «conventions comptables énoncées pour l'administration fédérale». En effet, le vérificateur général lui-même a parlé de façon peu élogieuse des conventions comptables énoncées pour l'administration fédérale.

M. Andras: Mais il a donné sa caution personnelle au bill.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous voulons nous assurer que ce bill lui donne une grande latitude pour la critique. Je pense en particulier à la rédaction de l'article 7(2)*b*). J'estime qu'en n'utilisant pas les termes classiques, on limite le vérificateur général dans son activité. Ce n'est peut-être pas là le but visé, mais en tout cas cette rédaction en ouvre la possibilité.

De plus, les articles 5 et 7 ne parlent pas du Fonds du revenu consolidé dont fait mention la loi sur l'administration financière. Cela veut dire que le vérificateur général n'a pas la charge exclusive de sommes englobées dans le Fonds du revenu consolidé. Pour l'accomplissement de sa mission, il pourra avoir recours à des entreprises de l'extérieur, des firmes de vérificateurs-comptables pour effectuer les travaux qui jusqu'ici étaient de sa compétence exclusive. On risque que ces entreprises ne soient pas aussi tenaces dans la recherche de l'information, et le bill entrouvre la porte au favoritisme politique. J'espère que ce texte ne sera pas appliqué de la même façon que celui qui régit l'exécution des recensements, dont nous parlions récemment.

A notre avis, les sociétés de la Couronne devraient relever exclusivement du vérificateur général et la vérification de leurs comptes ne devrait pas être confiée à des gens de l'extérieur. Les recents conflits au sein du comité des comptes publics prouvent certainement la validité de ce que j'avance. Ce comité a constaté que les entreprises privées n'aimaient pas beaucoup fournir des renseignements complets au comité.

Je trouve tout à fait incongru qu'on ne précise pas, dans ce bill, pas plus que dans l'ancienne loi, que le vérificateur général doit être un comptable qualifié. En outre, l'article 5 ne dit pas que le vérificateur général doit «certifier les comptes». Il dit seulement qu'il doit exprimer son opinion quant à leur validité. A mon avis, c'est trop demander au vérificateur général que de prouver l'inutilité d'une dépense. Nous devrions peut-être changer les termes du bill afin que le vérificateur général s'assure si le gouvernement en a eu pour son argent. Nous pourrions peut-être avoir un concept de ce genre.

[M. l'Orateur adjoint.]

Comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), tous les rapports annuels des sociétés de la Couronne devraient être renvoyés automatiquement aux comités pertinents qui les examineraient.

Je le répète, toute la question de la responsabilité du gouvernement me préoccupe beaucoup. Si ces questions nous intéressaient le moindrement, nous chercherions à étudier d'un œil critique certains principes de base de notre forme de gouvernement. A cet égard, un principe qui, je crois, a été déformé et élargi à l'extrême, si bien qu'il ne vaut plus rien, est celui de la responsabilité ministérielle.

● (2010)

Le principe de la responsabilité ministérielle revêt deux aspects importants. Premièrement, il repose sur une supposition manifestement fausse, à savoir que le ministre est à l'origine de décisions de politique qu'il peut n'avoir qu'approuvées automatiquement ou dont il n'a peut-être jamais entendu parler. D'où découle le deuxième point, que si la Chambre des communes veut discuter de questions de fait ou de politique, elle doit s'adresser aux fonctionnaires par l'entremise du ministre et, en entretenant la fiction que le ministre est effectivement responsable, la Chambre est obligée d'accepter une somme intolérable d'ingérence, réelle et implicite, de sa part. Vouloir perpétuer cette situation absurde et dépassée est voir le fonctionnement et les conflits du gouvernement sous un très mauvais jour.

Le ministre devient immédiatement le porte-parole de la bureaucratie lorsqu'elle s'adresse à la Chambre des communes, et de la Chambre des communes quand celle-ci s'adresse à la bureaucratie. Comme le ministre s'associe plus facilement au pouvoir exécutif qu'au Parlement, ce dernier y perd dans ce conflit d'intérêts. Le Parlement peut convoquer les fonctionnaires devant ses comités, mais toujours en sachant que ces témoins doivent s'imposer ou se font imposer une certaine censure. Le ministre des Finances actuel (M. Macdonald) a bien fait comprendre, alors qu'il était titulaire d'un autre ministère, qu'il contrôlait les dépositions de ses fonctionnaires devant les comités. De toute évidence, les comités ne peuvent étudier les décisions de l'exécutif s'ils doivent compter pour cela sur la générosité de celui-ci.

La prééminence du principe de la responsabilité ministérielle dissipe tout mystère autour de la souveraineté parlementaire, des griefs avant le vote des subsides et de la sécurité de l'exécutif, et nous laisse devant la réalité totalitaire qu'est la Chambre des communes canadienne. Tous les fondements constitutionnels qui ont été invoqués par le passé à l'appui des revendications du Parlement ont été ou abandonnés ou faussés pour renforcer l'autorité de l'exécutif. Le cabinet n'est plus, pour reprendre les propos de Walter Bagehot, «un trait d'union qui unit, un lien qui attache le pouvoir législatif de l'État au pouvoir exécutif de l'État. C'est un brouillard qui obscurcit, un mur qui bloque. A moins que nous n'apportions des changements fondamentaux au Règlement de la Chambre des communes qui s'attaquent ouvertement à certaines des déformations les plus poussées du principe de la responsabilité ministérielle, alors le Parlement ne représentera jamais plus vraiment les Canadiens.

C'est par les comités de la Chambre des communes qu'il faut commencer. Nous devrons prendre le risque de diffuser davantage les avis des fonctionnaires. En fait, c'est ce que font déjà la plupart des organes de diffusion, et les comités devraient être assez réalistes pour reconnaître que les fonctionnaires ont certaines idées et n'hésitent pas à les exprimer. Le comité devrait avoir le pouvoir de convoquer tout fonctionnaire pour venir témoigner, sous serment, s'il le faut, ainsi que le pouvoir d'émettre des mandats d'assignation. Pour abréger la discussion, les comités devraient avoir accès à plus qu'aux avis sur la procédure auxquels ils sont essentiellement limités à l'heure actuelle et disposer de tout le personnel nécessaire sous la direction de la Chambre des communes. Nous devrions nommer plus souvent des députés de l'opposition présidents de comité, peut-être proportionnellement à la représentation des partis à la Chambre. On devrait encourager les comités à préparer des rapports complets qui mériteront un examen sérieux de la part de la Chambre, de la presse et de la Fonction publique.

Étant donné qu'au bout du compte, c'est toujours la majorité gouvernementale qui impose sa volonté à la Chambre et aux comités, je ne vois pas pourquoi le soin de nommer les fonctionnaires supérieurs devrait être réservé exclusivement au premier ministre (M. Trudeau). A l'heure actuelle, le commissaire aux langues officielles est nommé en conformité d'une résolution de la Chambre. Pourquoi ne pas en faire autant pour les sous-ministres, le président de la Commission de la capitale nationale, le greffier du Conseil privé, une fois que le comité permanent approprié aurait tenu les audiences qui s'imposent? Un comité parlementaire secondé par un personnel compétent pourrait faire davantage pour ramener les fonctionnaires supérieurs à la réalité en tenant une audience de confirmation qu'en écoutant ces mêmes fonctionnaires supérieurs contourner le sujet pendant des séances de 90 minutes consacrées à l'examen des prévisions budgétaires.

Il faudrait apporter certains changements complémentaires à nos règles. Nous devrions supprimer la disposition de clôture automatique de la discussion des crédits de cinq ou six ministères par année; les prévisions budgétaires ne devraient être approuvées qu'une fois que la Chambre est satisfaite des explications fournies par les ministres. Les prévisions budgétaires elles-mêmes devraient être plus détaillées et comporter des rubriques plus précises au lieu des catégories omnibus où sont groupés actuellement les millions de dollars consacrés à diverses dépenses. De façon générale, on reconnaît que l'heure réservée aux initiatives parlementaires est une vraie farce et qu'il faudrait y apporter des modifications pour permettre à la Chambre de se prononcer sur plus de mesures. L'Assemblée législative de l'Ontario l'a fait récemment et a obtenu de bons résultats. Le parti progressiste-conservateur continuera d'affirmer que la «société juste» et le «gouvernement ouvert» que nous annonçait jadis le premier ministre à cor et à cri ne sont que des paroles en l'air si le gouvernement ne présente pas un bill sur le libre accès à l'information. Épargnons-nous le spectacle humiliant de Canadiens qui vont à Washington pour obtenir des renseignements sur leur propre gouvernement.

Je ne pense pas que les Canadiens peuvent se permettre de garder la Chambre des communes sous sa forme actuelle. Nous devons soit retourner à l'époque où la Chambre des communes était vraiment puissante, parce qu'elle pouvait retarder de façon générale n'importe quel genre de mesures gouvernementales, soit faire en sorte de détruire le principe tout-puissant de la responsabilité ministérielle. D'une façon ou d'une autre, la Chambre des communes doit pouvoir examiner vraiment l'administration gouvernementale.

Ce n'est vraisemblablement pas ce qui se passera. Nous continuerons probablement de voir appliquer le procédé institué en 1969 et qui consiste à mettre fin systématiquement au débat sur les mesures législatives à la demande du gouvernement. Alors, la dégradation du Parlement sera complète, car il n'aura plus aucun pouvoir coercitif. Les députés n'auront plus que quelques tâches insignifiantes à accomplir au lieu de remplir leur mandat en vertu de la constitution. Et le gouvernement n'en sera pas amélioré.

Ce que le Parlement a perdu de plus précieux depuis un siècle, c'est le «sens moral de la Chambre», c'est-à-dire l'acceptation par tous les partis de ce qui est nettement bien et le rejet de ce qui est nettement mal. Au lieu, la Chambre s'est fragmentée en partis et en groupes rigides qui s'époumonent plus qu'il ne faut pour donner un choix clair et net au public. Nous avons fait comme si la «responsabilité ministérielle» était le seul principe constitutionnel qui vaille la peine d'être conservé et, à cause de cela, nous avons empêché le Parlement de jouer son rôle et de surveiller le pouvoir exécutif. La télévision forcera peut-être la Chambre à changer. Espérons-le, mais, à mon avis, il est temps que le Parlement et le public se posent des questions fondamentales.

Bien des observateurs considèrent la session actuelle comme la moins productive depuis des années. Une étrange encéphalite politique semble avoir infecté la Chambre des communes, et ce sont maintenant les conférences de presse, les salles d'interview de la radio et de la télévision et les conférences fédérales-provinciales qui retiennent l'attention en politique. Le leader du gouvernement à la Chambre semble croire qu'un débat décousu sur le programme législatif décousu du gouvernement prouve que l'opposition se refuse à accepter quoi que ce soit. A titre de leader de l'opposition à la Chambre, j'imagine que lui et le premier ministre sont heureux de voir que la campagne lancée en 1968 pour priver tout à fait la Chambre des communes de quelque importance constitutionnelle sera bientôt couronnée de succès.

● (2020)

De tous les travaux de la Chambre, le public ne paraît s'intéresser qu'à la période des questions quotidienne. Par son côté théâtral, excitant ou même comique à l'occasion et par l'animation qu'elle suscite, la période des questions n'est pas propre à raffermir la responsabilité de l'exécutif envers la Chambre des communes bien que cela puisse le sembler à première vue. Il est absolument interdit, durant cette période, de proposer des politiques ou d'interpréter certaines questions. Avec le temps, la période des questions orales est devenue l'occasion de commenter les affaires urgentes qui se présentent au jour le jour. Malheureusement, monsieur l'Orateur, peu de journalistes, qui envahissent pourtant la tribune au moment de la période des questions, se donnent la peine d'assister à nos débats. Le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) l'a explicitement signalé hier. Faut-il s'en étonner puisque les débats des projets de loi à la Chambre durent longtemps et s'écartent fréquemment de la question. Je pense que mon collègue l'admettra volontiers. Puisque le leader du gouvernement et moi-

même reconnaissons cette réalité, on peut alors se demander pourquoi les choses ne changent pas.

Si l'on pouvait isoler le processus législatif, il serait assez facile de procéder à ces changements. Cependant, quand on se rend compte que les débats législatifs constituent pour le simple député la seule autre occasion d'attirer l'attention de l'exécutif, le dilemme ressort clairement. Il peut suffire d'une couple de jours pour débattre et juger des mérites d'un projet de loi, mais cela est insuffisant si le débat constitue la seule occasion valable pour débattre la politique de la Commission canadienne du blé, de l'environnement ou du développement du grand Nord. Aujourd'hui, cette occasion ne se présente pas à la Chambre.

Cela n'est pas suffisant non plus pour permettre à l'opposition d'obliger les ministres à tenir compte des objections des électeurs concernés. Il faut peut-être cinq, dix ou quinze jours pour amener un ministre à considérer sérieusement les objections qu'il préférerait d'abord rejeter. Une fois les concessions obtenues, le débat prend fin. Dans l'intervalle, le débat est ennuyeux et redondant. Personne ne s'y plaît, personne n'en tire profit. Le prolongement des débats n'est pas un moyen efficace mais, malheureusement, encore à notre époque, c'est le seul qui s'offre à la Chambre des communes.

J'aime bien cet endroit, monsieur l'Orateur, et l'esprit de camaderie qui y règne, mais il doit être évident à quiconque s'intéresse aux travaux de la Chambre de temps à autre que nous avons perdu tout contact avec certaines réalités. Nous n'avons pas l'occasion de discuter des grandes questions d'actualité. Il faudrait revoir nos procédures, non seulement pour limiter les périodes de discussion mais aussi pour les améliorer afin que les députés aient l'occasion de représenter leurs commettants de la façon dont ces derniers s'y attendent.

J'ai laissé entendre qu'en plus d'examiner un bill comme celui-ci, il convient de se pencher sur les principes fondamentaux sous-jacents de notre démocratie parlementaire, voire sur tout le mécanisme que cela nécessite. Il est important que nous le fassions et j'espère que le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui nous permettra d'entamer le vrai débat sur cette question.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, les députés ne sont pas sans savoir que ce n'est pas la première fois que la Chambre est saisie d'un bill touchant le vérificateur général. Si je ne m'abuse, nous en avions discuté la dernière fois en novembre 1970. Toutefois, ce bill avait été retiré à la suite de nombreuses protestations, principalement parce que l'on avait découvert qu'il bâillonnerait le vérificateur général.

Actuellement, le vérificateur général agit en vertu des dispositions de la loi sur l'administration financière, dont quelque dix articles traitent de sa nomination et des directives à son intention. Le vérificateur général a lui-même loué et appuyé la proposition dont est saisie la Chambre. Il semblerait que ce bill ait repris la plupart des suggestions des membres de comités chargés d'étudier le bureau du vérificateur général. Bien que les députés de ce côté-ci de la Chambre conviennent de bon nombre de dispositions contenues dans ce bill, nous nous devons de signaler quelques-uns de ses points faibles.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que le bill ne résout en rien le problème des sociétés de la Couronne. Pour être précis, le gouvernement n'a toujours pas proposé de mesure législative en vue de définir ce qu'on entendait par société de la Couronne ni même de déterminer le nombre exact de celles-ci et des organismes gouvernementaux. Et j'irai encore plus loin en disant que nous ne savons pas encore exactement, d'après la proposition du gouvernement, qui devrait se charger des vérifications de ces sociétés de la Couronne et des organismes gouvernementaux.

Les pouvoirs du vérificateur général et du comité des comptes publics est un autre domaine qui n'a pas été suffisamment abordé à la Chambre. Le rapport du comité indépendant de révision, sur les fonctions du vérificateur général, dit au sujet des pouvoirs de ce dernier, comme en témoigne la recommandation 17 au chapitre 6:

> Le Vérificateur général devrait avoir le droit de consulter les dossiers et les documents financiers de toutes les sociétés de la Couronne qu'il ne vérifie pas, dans la mesure où il le juge nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités de vérificateur des comptes du Canada.

On a pu constater récemment au comité des comptes publics que ni le comité lui-même ni le vérificateur général n'avaient le pouvoir d'exiger des faits ou même de convoquer des témoins nécessaires à leurs yeux. Par exemple, je pense aux problèmes de la société Polysar, au sujet de laquelle on a refusé au comité des comptes publics des données qu'il souhaitait obtenir avant de prendre sa décision et de faire son rapport définitif à la Chambre comme celle-ci le lui demandait.

En outre, bien que le vérificateur général ait assisté à toutes les audiences et délibérations du comité qui ont porté sur la société Polysar, il n'a pas pu y participer de façon officielle car il n'était là qu'à titre d'observateur sur l'invitation du comité. Et cela, simplement parce que le vérificateur général, qui auparavant occupait le poste de co-vérificateur de cette société de la Couronne, a été «remercié», pour reprendre le terme utilisé. Ce qui s'est passé en fait, bien entendu, c'est que les actionnaires—c'est-à-dire le gouvernement du Canada—n'ont pas renouvelé le mandat du vérificateur général lors de leur assemblée annuelle, de sorte que celui-ci a cessé d'assumer cette fonction. De toute façon, il n'était plus co-vérificateur de la société Polysar qui ne relevait plus de sa compétence.

● (2030)

Ce n'est que grâce à un ordre spécial de renvoi signifié par la Chambre des communes que le comité des comptes publics a examiné les comptes de Polysar. Cependant, si les députés ne peuvent détenir les pouvoirs voulus pour obtenir les renseignements dont ils ont besoin, c'est la Chambre et, par conséquent, les Canadiens qui en souffriront.

Pendant les audiences du comité, les choses étaient si mal définies dans les règlements que le comité n'a pu déterminer si Polysar était une société de la Couronne. Si elle ne l'était plus, il n'a pu dire à quelle date elle avait cessé de l'être. Pour nous résumer, Polysar était, à l'origine, une société entièrement sous le contrôle du gouvernement du Canada, donc une société de la Couronne, mais elle fut vendue. Le gouvernement du Canada vendit les actions à la Corporation de développement du Canada qui, à l'époque, était également la propriété du gouvernement du Canada. Cependant, du fait que cette dernière était constituée en société, on fit valoir que Polysar, appartenant à la CDC, n'était plus société de la Couronne. A la fin de l'année 1975, une partie des actions de la CDC fut vendue au public et, de ce fait, le gouvernement cessait d'être le seul propriétaire de la CDC, donc de Polysar.

La loi sur l'administration financière contient une annexe D qui aujourd'hui encore indique que la société Polymer Limitée, prédécesseur de Polysar, appartient à la Couronne. Le gouvernement nous affirme qu'il prendra prochainement les mesures nécessaires pour supprimer ce nom de la liste des sociétés de la Couronne. Il existe des témoignages contraires, les uns portant à croire qu'elle est une société de la Couronne, les autres que non, et nous aimerions avoir des éclaircissements sur les questions de ce genre.

Au cours de ces audiences, le comité des comptes publics a eu connaissance de lettres et de pièces dont certains passages étaient laissés en blanc. Il est très difficile de dire si une telle discrétion se justifiait, puisque les renseignements manquaient. Mais il est bien difficile de porter un jugement valable sans avoir tous les renseignements voulus.

A l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, on nous a révélé aujourd'hui certains faits qui pourraient avoir de graves répercussions pour le gouvernement du Canada; ils portent sur des clients hollandais découverts par un organisme sur lequel la Chambre ne peut exercer de contrôle.

M. l'Orateur adjoint: J'hésite à interrompre le député et je cherche un commentaire que je pourrais lui lire mais je ne l'ai pas encore trouvé. Je veux lui rappeler qu'il est contraire à l'usage de la Chambre d'y traiter d'un autre débat ou de toute question dont est saisi un comité. A ma connaissance, le comité dont il parle n'a pas encore fait rapport sur la question. Cela peut le limiter dans son discours. Il ne devrait pas faire porter le débat à la Chambre sur une question en délibération au comité des comptes publics tant que le comité n'a pas fait son rapport. Je cherche des commentaires qui me permettraient de fonder ma décision ou mon point de vue. Mais c'est ma première impression, et j'aimerais que le député n'aille pas trop loin et ne s'engage pas dans une discussion détaillée relative aux travaux du comité.

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, je ne proposais pas un débat sur la procédure au comité. Je m'en servais simplement comme étape préparatoire à mon exposé de ce soir.

J'aimerais maintenant aborder les observations du ministre lui-même. Celui-ci a déclaré que le gouvernement entendait présenter très bientôt à la Chambre un avant-projet de mesure législative concernant les sociétés de la Couronne. Il a précisé que cette mesure était l'aboutissement d'une étude complète et poussée des complexités qui résultent du désir du gouvernement de clarifier et de renforcer la direction et la surveillance des sociétés de la Couronne. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous vous rendrez compte que cela se rattache à mes propos de tantôt et en constitue en quelque sorte l'objet. Puisse cette mesure renfermer une définition de ce qu'une société de la Couronne est ou n'est pas. J'espère en outre que le gouvernement ou quelqu'un au sein du gouvernement sera alors en mesure de déterminer exactement le nombre des agences et des sociétés de la Couronne qui existent actuellement.

J'y vois un autre aspect très important. J'entends par là la vérification des livres des agences et des sociétés de la couronne. Peut-être reviendrai-je un peu plus tard là-dessus, mais j'aimerais pour le moment me reporter au rapport du comité indépendant de révision sur les fonctions du vérificateur général du Canada. Par exemple, au chapitre 6, la recommandation nº 15 se lit comme suit:

> Le vérificateur général devrait être nommé vérificateur de toutes les sociétés de la Couronne dont les dépenses touchent directement les comptes budgétaires du Canada.

Dans la recommandation nº 16, on lit ce qui suit:

> La vérification des sociétés de la Couronne à caractère commerciale et financièrement rentables devrait être faite ou bien par le vérificateur général ou bien par des cabinets d'experts-comptables, selon ce qu'on jugera opportun dans chaque cas.

Cet argument peut encore l'emporter un certain temps jusqu'à ce qu'on ait déterminer qui doit être le vérificateur général des sociétés de la Couronne et où exactement doivent s'arrêter les attributions du vérificateur général. Les directives de la loi de l'administration financière ne sont pas claires. A mon avis, celles du bill à l'étude ne le sont pas non plus, du moins en ce qui concerne les sociétés de la Couronne.

J'espère en outre que le gouvernement ne nous demande pas en ce moment d'adopter encore une fois un genre de loi-cadre, c'est-à-dire un projet de loi squelettique qui serait complété plus tard par des règlements sur lesquels le parlement n'aurait pas l'occasion de se prononcer. Certains ont dit quelles devraient être, selon eux, les limites des attributions du vérificateur général. L'ancien vérificateur général, pour sa part, s'est dit d'avis que les comptes de toutes les sociétés, de la Couronne ou autres, qui sont financées par le trésor public devraient sans exception être étudiés par le vérificateur général, qui devrait en être l'unique comptable au parlement. Il n'est pas le seul à défendre ce point de vue. Je crois en effet qu'il serait bon de procéder ainsi. Par contre, le vérificateur général actuel a lui-même émis quelques réserves sur cette hypothèse, parce que s'il devait vérifier les comptes de toutes les sociétés et de tous les organismes qui sont propriété de la Couronne ou financés par elle, il aurait bientôt le plus gros bureau de comptabilité du pays.

● (2040)

Il existe bien des sociétés, comme la Corporation de développement du Canada, dont le gouvernement est un très important actionnaire, mais dont le vérificateur général n'est pas le vérificateur. Le gouvernement est le seul détenteur d'actions des Chemins de fer nationaux du Canada et d'Air Canada. Dans ces derniers cas, ce n'est pas le vérificateur général qui est chargé de la vérification.

Je ne suis pas convaincu que les sociétés de la Couronne exploitant une entreprise commerciale ne devraient pas faire l'objet de vérification de la part de firmes privées d'experts-comptables. On a fait ressortir que cela peut dégénérer en favoritisme. Je suppose que chacun a droit de faire effectuer ses travaux par ses amis. Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse de favoritisme; je crois qu'il s'agit plutôt de faire appel à une compétence professionnelle.

Pour en revenir un instant au bill, je constate que certaines de ses dispositions font double emploi avec certaines dispositions, sous leur forme actuelle, de la loi sur l'administration financière. On constate à l'article 4 du bill que le vérificateur général est considéré comme un très important personnage. On y stipule de nouveau qu'il devra recevoir un traitement égal à celui du juge en chef de la Cour fédérale du Canada.

Il semble étrange, toutefois, que l'article 3 du bill concernant la nomination du vérificateur général ne stipule pas quelles qualités seraient requises du candidat à ce poste. Mon collègue, le député de Grenville-Carleton (M. Baker), en a parlé. J'aimerais comparer cette disposition à celle qui a été proposée en 1970 selon laquelle le vérificateur général devrait être un expert-comptable compétent, membre d'une institution ou d'une association reconnue et constituée en corporation par l'assemblée législative d'une province. On jugeait nécessaire qu'il ait de l'expérience dans le domaine de la vérification. A cette époque, le vérificateur général devait avoir fait partie de cette association pendant dix années consécutives avant sa nomination.

Il est peut-être intéressant de signaler aux députés que l'article 21 du bill prévoit la vérification des recettes et déboursés effectués dans les services du vérificateur général. Il est étrange que, pour une raison que nous ignorons, le vérificateur chargé d'examiner ce bilan doive être un expert-comptable nommé par le conseil du Trésor.

J'ai parlé de compétence à une ou deux reprises dans mes dernières observations. Il serait peut-être intéressant de s'arrêter un instant à cette notion de compétence. Nous l'avons fait d'ailleurs au comité des comptes publics qui traite des rapports du vérificateur général. Le dictionnaire donne de «compétence» des définitions très diverses. De fait, on en donne plusieurs. D'abord, l'aptitude reconnue de faire tel ou tel acte; ensuite, aptitude d'une juridiction à connaître d'une cause; puis, connaissance approfondie reconnue.

Les comptables emploient le mot «compétent» dans deux sens différents. En parlant d'un vérificateur «compétent» dans l'article 21, je suis convaincu qu'ils ont employé le mot comme le fait l'Institut des comptables agréés. Un comptable agréé ou vérificateur compétent, pour cet organisme professionnel, est celui qui a répondu aux exigences de l'Institut pour y être admis membre.

Fait étrange, ce terme est péjoratif dans le contexte des certificats de vérificateurs. Lorsqu'un vérificateur exprime une opinion à titre purement officieux, c'est le terme employé, quand il ne s'agit pas d'un rapport officiel, il exprime une opinion claire et sans réserve sur l'état des bilans auxquels il joint son rapport.

Dans le discours qu'il a prononcé hier, le ministre a fait allusion aux fonctions traditionnelles du vérificateur général. Il a dit que outre les fonctions traditionnelles que lui confère la loi sur l'administration financière,

> . . . le vérificateur général serait désormais obligé, par l'article 7 du bill, de signaler tout cas où il a constaté que des sommes d'argent ont été dépensées sans égard à l'économie ou à l'efficience ou que des procédures satisfaisantes n'ont pas été établies pour mesurer et faire rapport sur l'efficacité des programmes dans les cas où elles peuvent convenablement et raisonnablement être mises en œuvre.

Cela m'amène à parler de la valeur de l'argent à laquelle le ministre a fait allusion. Je conseille aux députés de consulter la publication intitulée "Watchdogs of Government" qui se trouve à la bibliothèque du Parlement. Il s'agit d'un résumé des délibérations des comités des comptes publics et des déclarations des vérificateurs généraux des diverses provinces canadiennes. L'un des vérificateurs généraux des provinces de l'Atlantique a fait un commentaire intéressant sur la valeur de l'argent. Voici ce qu'il a dit:

> Nous devrions vérifier toutes les activités gouvernementales sans nous limiter au seul aspect financier. Nous voulons aborder la vérification dans une perspective globale, sans rien oublier de ce qui peut être vérifié . . . tant sur le plan financier qu'opérationnel, car les deux font partie des exigences législatives . . .

Je pense que cela montre fort bien où le gouvernement voulait en venir et ce que le vérificateur général et le comité des comptes publics voulaient faire comprendre au gouvernement: ce ne sont pas uniquement les aspects financiers des dépenses qu'il faut considérer, mais l'objet de ces dépenses également.

Dans sa déclaration à la Chambre, le ministre a dit vouloir aider le vérificateur général. Voici ce qu'il dit:

> Afin de l'aider dans l'exercice de ses fonctions de vérificateur des comptes du Canada, l'article 13 du projet de loi accorde au vérificateur général de nouveaux pouvoirs touchant les sociétés de la Couronne.

Il a ensuite parlé des pouvoirs que confère actuellement la loi sur l'administration financière au vérificateur général, de sorte que celui-ci peut être nommé vérificateur ou covérificateur des sociétés de la Couronne. Concernant les pouvoirs du vérificateur général et son accès aux renseignements, l'article 13 autorise ce dernier à demander aux sociétés de la Couronne de lui fournir les renseignements et les explications qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions de vérificateur des comptes du Canada.

Si je comprends bien, en dépit de ces pouvoirs accrus, le vérificateur général ne pourra pas obtenir les renseignements supplémentaires qu'il voudrait avoir d'une société de la Couronne du fait qu'il n'est pas le vérificateur des comptes d'une société particulière, entre autres raisons.

● (2050)

L'article 13 du bill donne au vérificateur général des pouvoirs supplémentaires pour demander les renseignements et éclaircissements dont il estime avoir besoin et faire appel à la Chambre s'ils ne les obtient pas. Je sais bien que le comité des comptes publics a le droit d'exiger des faits et d'assigner des témoins, mais il est devenu évident que ce comité ne dispose d'aucun pouvoir pour obliger les témoins à comparaître. J'espère, pour le comité, que cette question sera tirée au clair, pour que nous sachions mieux comment tout cela va fonctionner.

En ce qui touche les versements irréguliers et la conscience des vérificateurs—étant donné que ces deux choses sont liées d'assez près—il y a eu récemment une étude de publiée par l'association des experts comptables canadiens et par leurs homologues américains portant sur le rôle du vérificateur en matière d'éthique des affaires. Le comité canadien des comptes publics a pu se rendre compte, par cette étude, que les choses avaient changé. La morale n'est plus la même en 1977 qu'en 1972—c'est une chose qui revient, très souvent. Certains membres de la profession laissaient également entendre que le vérificateur devait être la conscience du client et que celui-ci devait intervenir plus sévèrement lorsqu'il jugeait que les méthodes utilisées par son client étaient irrégulières. Toutefois, les questions posées ont permis de voir qu'il n'était pas facile d'établir où commençaient et où finissaient les responsabilités du vérificateur.

Il se peut qu'il ait à jouer le rôle de protecteur du citoyen ou même de ministre de la Consommation et il peut avoir à faire un rapport sur la pénurie de soupe en boîte, les défauts de fabrication de Fords attaquées par la rouille ou d'autres choses du même genre et les membres de la profession qui se donnent la peine de réfléchir diront, je pense, que ses responsabilités doivent être beaucoup plus limitées. Par exemple, dans le cas de la Polysar, le vérificateur s'est peut-être acquitté de ses responsabilités en signalant au comité de vérification du conseil d'administration les pratiques qui inquiétaient beaucoup la compagnie de vérification.

Le vérificateur n'a pas 36 solutions lorsqu'il s'agit de signer ou non le rapport. S'il se considère comme la bonne conscience de la compagnie, il peut faire un rapport au comité de vérification ou au conseil d'administration, mais c'est beaucoup plus grave lorsqu'il désire émettre certaines réserves au sujet des bilans qu'il est chargé de vérifier. Dans le cas de la Polysar, c'est ce qui s'est passé, et les pratiques en question se sont poursuivies jusqu'en 1976. A cette époque, le vérificateur général a estimé qu'il pouvait signer le rapport sans réserve. Comme nous l'avons appris, en écrivant au premier ministre (M. Trudeau), il a pris une autre mesure qu'il jugeait importante.

Avant de terminer, je pourrais commenter la déclaration du président du Conseil du Trésor (M. Andras) au sujet de la création du poste de chef de l'administration financière ou de contrôleur général du Canada. Nous savons que le vérificateur général demande qu'on crée ce poste depuis trois ans. Le ministre a expliqué aujourd'hui qu'il y avait un problème de terminologie et j'imagine facilement qu'on puisse ne pas comprendre si l'on n'est pas familiarisé avec les livres comptables. Comme le vérificateur général, je suis certainement ravi que ce poste soit rempli et que quelqu'un soit chargé de faire directement rapport au ministre des dépenses du gouvernement.

Le ministre a mentionné lui-même l'ampleur des services gouvernementaux et la nécessité d'améliorer les systèmes en vigueur depuis une vingtaine d'années. J'espère qu'il conseillera les administrateurs de ministères et que ces derniers pourront fournir les renseignements utiles aux députés.

Vers la fin de l'an dernier, j'avais l'honneur de parler devant un groupe de gestionnaires financiers du gouvernement, les membres d'un groupe étrange appelé le Financial Management Institute of the Institute of Financial Management. Il s'agit, semble-t-il, d'un groupe sens dessus dessous. Un des gestionnaires financiers se plaignait notamment que le groupe, pourvu de moyens désuets, ne peut présenter de brillants rapports. Voilà un indice de l'exaspération qu'éprouvent les gestionnaires financiers du gouvernement qui tentent d'être des fonctionnaires efficaces et de communiquer au gouvernement et à la Chambre des communes les renseignements dont ils ont besoin.

Je regrette de dire que le ministre a paru hésiter lorsqu'il a parlé de la Commission Glassco. Il a parlé de perfectionner et d'améliorer ce que la Commission Glasso jugeait être les garanties indispensables à l'intégrité administrative, comme si c'était quelque chose de récent. Il me semble que le rapport de la Commission Glassco remonte à 1962 et que bien des choses se sont produites depuis lors. Il était évident qu'un nouveau système s'imposait, mais selon le rapport Glassco, ce système dépassait le cadre de ses attributions. La Commission a relevé une foule de lacunes et fait diverses recommandations, mais il ne lui appartenait pas de mettre sur pied un système.

J'espère que les trois nouvelles mesures, c'est-à-dire le projet de loi, celui qu'on a l'intention de présenter et le poste de l'administrateur financier en chef ou de contrôleur général, concourront à réaliser ce que les comptables canadiens et le vérificateur général réclament du gouvernement depuis trois ans.

● (2100)

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer au débat du bill C-20. Cette mesure crée le poste de controleur général du Canada. C'est ce qu'a annoncé hier le président du Conseil du Trésor (M. Andras). Selon le ministre, le gouvernement veut faire du contrôleur général le principal administrateur financier de la Fonction publique fédérale.

Le ministre a également déclaré aux députés que le projet de loi concernant le bureau du vérificateur général est l'une des mesures les plus importantes par laquelle le gouvernement veut assurer que les fonds publics sont administrés avec efficacité. Eh bien, c'est presque trop peu et trop tard. C'est littéralement à reculons et contre son gré que le gouvernement crée ces nouvelles fonctions. Car ce n'est pas selon son désir. Il y a été obligé parce qu'il a été mis à nu par l'opposition et le vérificateur général actuel. Les affaires de la nation ont été administrées d'une façon tout à fait inadéquate et aucun ministère, aucune société de la Couronne ne dispose d'un régime de comptabilité convenable.

Il vaut la peine de noter ces paroles du président du Conseil du Trésor:

> Je dois dire que je suis très encouragé par le caractère généralement positif des commentaires du vérificateur général à propos des mesures prises jusqu'à présent.

Chose tout à fait remarquable, le vérificateur général était présent dans la tribune cet après-midi, indiquant par là qu'il s'intéressait de près à cette nomination.

Je voudrais souligner que l'ancien chef du parti conservateur, le député de Halifax (M. Stanfield), depuis les trois dernières élections fédérales, réclamait l'accroissement du personel du vérificateur général et l'examen intégral des dépenses du gouvernement. La proposition que l'on nous a soumise ne fait que reprendre ce que le parti conservateur réclame depuis des années.

Les deux grandes révoltes qu'a connues le monde anglophone ont été la rébellion du Parlement contre Charles Ier et la Révolution américaine. C'est parce que l'argent du peuple était prélevé d'une façon injuste et dépensé d'une façon inadéquate que ces deux événements ont eu lieu. Maintenant, après des centaines d'années, nous constatons que les choses en sont au même point. En fait, nous avons même perdu du terrain à cause de l'accroissement fantastique des dépenses publiques, de la complexité de l'administration, de l'impuissance du gouvernement et de l'impossibilité d'informer le peuple sur la façon dont le gouvernement dépense ses deniers.

De 1966 jusqu'en 1972, année du dernier rapport de M. Maxwell Henderson, l'ancien vérificateur général a signalé chaque année, en termes très précis, que le Parlement perdait le contrôle des dépenses. Il ne s'est pas contenté d'en traiter d'une manière abstraite; il s'appuyait chaque année sur de nombreux exemples circonstanciés. Toutefois, cela n'a rien donné bien que l'on aurait dû faire quelque chose il y a longtemps. C'est pourquoi je ne puis féliciter le gouvernement d'agir enfin comme il aurait dû le faire il y a de nombreuses années.

Pour vous montrer que ce n'est pas un point de vue isolé, voici ce que le vérificateur général actuel, M. Macdonell, a déclaré à la page 9 de son dernier rapport pour l'année financière se terminant le 31 mars 1976:

> Je m'inquiète sérieusement du fait que le Parlement—et en réalité, le gouvernement—ne contrôle plus de façon efficace l'utilisation des deniers publics, ou semble prêt de perdre ce contrôle.

Il avait exprimé cette inquiétude dans son rapport annuel de l'année précédente lorsqu'il déclarait que les systèmes de gestion et de contrôle financier des ministères et organismes de l'administration fédérale étaient actuellement loin de répondre aux normes acceptables de qualité et d'efficacité en la matière. Il ne s'agit pas de quelque chose qui a surgi ces derniers mois. Cela remonte à de nombeuses années de régime libéral.

Voilà donc la meilleure preuve possible que non seulement les Canadiens ont été incapables de contrôler les dépenses publiques par l'entremise de leur Parlement, mais que le gouvernement lui-même ne sait comment s'y prendre. Ajoutons à cela le fait que le budget fédéral de dépenses publiques est passé de 14 milliards de dollars à 41 milliards de dollars de 1971-1972 à 1977-1978 et qu'au cours de cette période, le gouvernement a cherché à nous endormir en nous affirmant solennellement qu'il pratiquait une politique de restrictions. Quelle farce! Voici ce que pensait le vérificateur général du système de comptabilité du gouvernement actuel:

> Nous sommes convaincus qu'il viendra un temps où je ne pourrai sanctionner les comptes publics du Canada si l'on ne modifie pas les systèmes actuels.

A mon avis, cela illustre clairement le fiasco financier vers lequel le gouvernement libéral mène le Canada.

Cela entraîne de telles conséquences financières qu'il faut se demander si le gouvernement ne recourt pas à des méthodes comptables qu'il interdirait aux particuliers et aux entreprises. Le personnel du Revenu n'a guère de patience avec le particulier dont les livres ne sont pas clairs et exacts, mais le gouvernement lui-même recourt à des méthodes que le vérificateur général critique vertement.

Le gouvernement libéral est une machine à dépenser qui n'est pas reliée à une unité de commande centrale. Il suffit pour s'en convaincre de voir quelques exemples de gabegie financière dont fourmille le rapport du vérificateur général. A une époque de crise nationale du logement, le ministère de la Défense nationale a perdu à Halifax, ville qui était d'ailleurs elle-même en proie à une sérieuse pénurie de logements, $214,000 en logements inoccupés. Pour la Fonction publique, le ministère des Approvisionnements et Services a dépensé 3.8 millions sur un système automatique d'établissement de la paie qui s'est révélé inutilisable et a dû être abandonné. L'Administration fédérale a payé 4.5 millions pour des bureaux qu'elle n'a pas utilisés. Et que dire de cette habitude bizarre qu'a l'État fédéral de se prêter à lui-même de l'argent, en faisant figurer le montant de ces prêts comme éléments d'actif.

Le rapport du vérificateur général donne à pleines pages des illustrations de gaspillage et de gabegie. Les dépenses fédérales augmentent à une cadence folle: depuis 1962, elles sont passées de 7 à 42 milliards et plus. Dans l'intervalle, la Fonction publique a presque quadruplé puisque ses effectifs sont passés de 132,000 à 458,000 personnes environ.

Cette litanie n'en finit plus, et les sommes qu'on perd ou qu'on lance par les fenêtres sont vraiment inimaginables. En 1975 et 1976, Radio-Canada n'a pas comptabilisé les intérêts des prêts que l'État lui a consentis: il y en avait pour 14 millions. L'État a loué $241,000 par année un immeuble que le locataire précédent payait $48,000 par année. Le ministère des Postes n'a pas récupéré le prix des liaisons canado-américaines qui s'élevait à $55,000 au 31 mars 1976.

En 1975, le ministère de l'Industrie et du Commerce avait l'intention de céder sa participation dans Radio Engineering Products Limited dès que cette société serait devenue suffisamment stable pour intéresser un acquéreur. Mais elle n'y a pas réussi et a fini par déposer son bilan. Elle devait à l'État 6 millions, dont on n'espère pas récupérer grand-chose. Voilà comment le gouvernement agit depuis des années et des années. C'est inconcevable.

Notre balance des paiements accumule des déficits massifs. Le dernier est celui du dernier trimestre de 1976, qui s'élève à 1.363 milliard et pulvérise tous les records. Le nouveau contrôleur général aura du pain sur la planche. Il serait bien étonnant qu'un an de travail ne suffise pas à le rendre fou. Le Canada a actuellement la dette extérieure la plus élevée du monde occidental. Que diable fait-on de tout cet argent? Que font donc tous ceux qui siègent en face?

Depuis dix ans, le budget a grimpé de 400 p. 100, et est passé de 8.8 milliards de dollars qu'il était à 46 milliards de dollars, selon les prévisions de l'année financière en cours. En 1975, le gouvernement dépensait en tout $2,900 par citoyen. Comme il ne perçoit que $2,700 de chaque citoyen, il dépense donc $200 de plus qu'il ne reçoit, stimulant ainsi l'inflation. Où va tout cet argent?

Les paiements de transfert, qui s'élèvent à 21.4 milliards de dollars, représentent un peu plus de la moitié du budget actuel. De cette somme, plus de 9 milliards de dollars ont été versés aux citoyens canadiens en prestations sociales, comme la pension de vieillesse, les allocations familiales et les prestations d'assurance-chômage.

A la fin de l'année financière, par suite des déficits budgétaires qui ont caractérisé vingt des vingt-trois dernières années, la dette nationale du gouvernement fédéral atteindra près de 28 milliards de dollars. L'intérêt sur la dette nationale, qui se chiffrait déjà à 1.2 milliard en 1967, atteindra environ 4.6 milliards à la fin de l'année financière en cours, ce qui en fera

le troisième poste de dépense du gouvernement fédéral, après la santé et le bien-être social et l'expansion et le soutien de l'économie.

● (2110)

Le gouvernement s'est également engagé à garantir les emprunts des sociétés de la Couronne comme Air Canada et Radio-Canada. L'an dernier, le gouvernement a garanti pour les sociétés de la Couronne des prêts et des avances totalisant 15.5 milliards de dollars. Les dépenses du gouvernement fédéral ont progressé plus rapidement depuis dix ans que celles de l'entreprise privée qui fournit les fonds. Durant le dernier exercice financier, les dépenses du gouvernement fédéral au titre du bilinguisme ont atteint 121 millions. Les salaires des employés fédéraux, à l'exclusion des forces armées, ont atteint presque 5 milliards en 1975, soit le triple de 1965 alors qu'ils s'élevaient à 1.7 milliard de dollars. Comme on peut le voir, monsieur l'Orateur, cette folie des dépenses n'a pas de limites. Je doute que le contrôleur général puisse facilement enrayer cette folie libérale.

Les problèmes que le gouvernement suscite à travers le pays sont incroyables. Aujourd'hui, je recevais une lettre d'un fabricant de chaussures de l'Ontario. Il me dit ceci:

> Je me permets d'inclure copie d'un texte publié dans la livraison de mars 1977 du *Shoe and Leather Journal of Canada.*
>
> C'est le premier d'une série de textes publicitaires que je compte publier dans les 12 prochains mois.
>
> A mon avis, l'homme d'affaires se fait de moins en moins entendre, surtout d'Ottawa.
>
> C'est pourquoi, j'ai dû me trouver une tribune pour exprimer les idées et les vues qui inquiètent notre société et aussi tous les hommes d'affaires du Canada.
>
> J'espère que vous trouverez la lecture de notre annonce stimulante.

Et c'est signé Anthony J. Carrier, membre de J. D. Carrier Shoe Co. Limited.

J'ai devant moi une copie d'une annonce publiée dans la livraison de mars 1977 du *Shoe and Leather Journal.* Elle a pour titre: «Oui, nous nous inquiétons!» Après avoir décrit les façons dont le gouvernement intervient dans leur entreprise, et je pourrais ajouter que d'autres entreprises sont également touchées car on entend protester de toutes parts contre l'ingérence du gouvernement, contre des règles et des règlements qui entravent la croissance des entreprises, l'annonce poursuit ainsi:

> Le désordre qui règne dans l'emploi des fonds publics est tellement inquiétant que le Vérificateur général demande une enquête pour mettre un terme aux folles dépenses du gouvernement.

On trouve ensuite dans cette annonce la liste des interventions étatiques qui entravent l'activité économique canadienne.

Je passe maintenant à un communiqué de presse publié par le Conseil du Trésor en date du 16 février 1977 sous le titre «Réduction de moitié de la croissance de la fonction publique—l'augmentation des années-hommes fixée à six-dizièmes de 1 p. 100». Voici le quatrième paragraphe de ce communiqué:

> Ce freinage draconien de la croissance des effectifs fait suite à un recensement général des besoins en main-d'œuvre des ministères effectué par le secrétariat du Conseil du Trésor en consultation avec les gestionnaires ministériels. On a constaté que les effectifs de certains ministères et organismes pourraient être réduits, ce qui autorise des accroissements supérieurs à la moyenne dans certains autres qui sont très à court.

Ce communiqué de presse tend à démontrer que l'État réduit la croissance de son personnel, mais il en est rien. Les effectifs augmentent dans chaque ministère, par le biais des agences privées de location de personnel.

J'ai inscrit au *Feuilleton* une série de questions pour savoir combien de personnes le gouvernement recrute de cette façon. J'ai reçu jusqu'ici les chiffres relatifs à 16 ministères. Je dois avoir au *Feuilleton* des questions qui en concernent environ 20 autres. Or on apprenait récemment que nous avons un millier de sociétés et d'organismes fédéraux au Canada, et il va donc falloir que j'allonge énormément la liste de mes questions de *Feuilleton.*

J'ai appris en tout cas que 16 ministères ont recruté 4,464 personnes par le biais des agences privées, ce qui coûte entre sept et huit millions. Mais cela n'empêche pas le président du Conseil du Trésor de nous dire avec assurance que le gouvernement freine la croissance de la fonction publique. Cela montre bien à quel point le gouvernement est hypocrite et quels moyens détournés il prend pour arriver à ses fins!

J'aimerais maintenant citer un article de Jacques Grenier intitulé «The Big Sleep». Sous le titre de l'article, on retrouve les mots suivants: «Il y a actuellement plus de 300,000 fonctionnaires fédéraux, dont certains sont éveillés». Voici ce que dit l'auteur, entre autres choses:

> Du fait de l'ampleur même de la bureaucratie, il est possible au fonctionnaire qui le souhaite de se terrer presque complètement et de travailler peu ou pas du tout.

Il y a, d'une part, des fonctionnaires qui travaillent peu, sinon pas du tout et, d'autre part, le gouvernement qui embauche du personnel à l'intention de ses ministères par l'entremise d'agences privées de placement. Dès sa nomination, le contrôleur général voudra sûrement enquêter sur les faits mentionnés dans cet article. Le journaliste poursuit en ces termes:

> Un fonctionnaire des Musées nationaux du Canada m'a avoué qu'il ne travaillait qu'environ une heure par semaine. Il gagne plus de $15,000 par année. Un jeune et brillant bureaucrate de l'Agence d'examen de l'investissement étranger reconnaît ne travailler qu'environ deux heures par semaine. Son traitement est de $28,000.

J'espère que le contrôleur général se penchera sur les questions que j'ai soulevées ce soir. L'auteur de l'article ajoute:

> Une de mes connaissances, dans la Fonction publique depuis quatre ans et touchant un traitement de plus de $20,000, m'a avoué: «J'ai accepté cet emploi parce que je voulais apporter un changement quelconque. Maintenant, je travaille au plus trois heures par semaine. Je n'aime pas cela et je n'ai aucun moyen d'en sortir». Il était totalement désabusé.

Quel dommage. Je cite toujours:

> Fort de l'expérience de mon bref passage en qualité d'agent d'information au ministère de l'Industrie et du Commerce, je comprends . . .

De toute évidence, ces employés n'ont pas assez à faire. L'auteur ajoute:

> . . . et lorsqu'ils ont du travail, il leur semble sans importance. J'ai constaté qu'en travaillant trop vite, j'avais tout simplement plus de temps pour ne rien faire. La charge de travail d'un fonctionnaire est compartimentée, tout comme les alvéoles des immeubles en hauteur. Lorsque vous avez fini votre tâche, il ne vous reste rien à faire. Si vous agissez de votre propre chef, vous courez le risque d'empiéter sur le domaine de compétence de quelqu'un d'autre. Le système décourage les employés de se trouver du travail en cherchant à s'occuper à d'autres tâches.

Le gouvernement embauche des milliers d'employés par l'intermédiaire d'agences privées et, ensuite, il a le culot de dire qu'il réduit la croissance de la fonction publique. Jusqu'où peut aller la tromperie?

Un certain nombre de députés ont parlé ce soir de la responsabilité des sociétés de la Couronne. Monsieur l'Orateur, les sociétés de la Couronne et les organismes du gouvernement canadien ne sont comptables à personne. A l'heure actuelle, ils font ce qu'ils veulent et c'est incroyable ce qu'ils peuvent dissimuler. Permettez-moi de donner comme exemple Air Canada.

A mon avis, le nouveau contrôleur général devrait mettre en tête de liste de ses priorités l'examen des méthodes comptables d'Air Canada. Je donnerai quelques exemples. Dans la section de l'inventaire et des ventes de billets, dont le rôle est, censément, de voir à ce qu'Air Canada touche sa juste part du revenu de la vente des billets par les comptoirs des lignes aériennes, les agences de voyage et les abonnés commerciaux, plus de 250,000 ventes de billets ne figuraient pas aux comptes. C'est un porte-parole du syndicat, employé à la section financière de Winnipeg, qui a fait cette affirmation, que personne n'a contestée. Puisque ni le gouvernement ni Air Canada ne l'a réfutée, je dois conclure qu'elle est exacte. Le syndicat a également dit qu'Air Canada avait fait figurer dans sa comptabilité tous ces billets vendus comme s'il s'agissait de ses billets les moins chers, ceux à $25. Cela s'est soldé pour Air Canada par une perte de 6 millions de dollars.

● (2120)

Ainsi, Air Canada ayant enregistré ces pertes considérables en raison de la médiocrité de sa comptabilité, qu'a-t-elle fait? Elle s'est présentée devant la Commission canadienne des transports qui, sans poser de question, lui a accordé une hausse de tarifs. Qui donc protège la population?

A quelles autres activités la direction financière d'Air Canada se livre-t-elle? Par le truchement de sa chambre de compensation, la société aérienne a versé sans vérification 40 millions de dollars à d'autres sociétés aériennes et, en septembre 1975, aucune vérification n'avait été effectuée depuis octobre 1973. D'après le syndicat, la société aérienne, en n'effectuant aucune vérification, ferme les yeux sur des erreurs de facturation qui atteignent généralement $160,000 par mois, soit près de 2 millions de dollars par année. En outre, le syndicat estime que 10 millions de dollars de coupons n'avaient toujours pas été encaissés en septembre 1975, et l'accumulation atteignait les 20 millions l'année dernière. Même si elle devait un jour les encaisser, le retard lui aura fait perdre des millions de dollars de revenus. Bien plus, les journaux publiés en mars l'an dernier prétendent que les directeurs d'Air Canada à Winnipeg et à Montréal ont échangé une note de service dans laquelle ils disaient qu'ils n'avaient pas pu envoyer leurs factures à d'autres sociétés aériennes en temps voulu parce que les coupons n'étaient pas parvenus dans les dossiers quand ils l'auraient dû.

Enfin, Air Canada y est allée d'une déclaration. Un agent des relations publiques de la société a fait valoir que des vérificateurs indépendants nommés par le gouvernement fédéral vérifiaient toujours les livres de la société et il a ajouté que celle-ci faisait constamment l'objet d'une surveillance étroite. Rien n'est plus faux, monsieur l'Orateur. Elle ne fait l'objet d'aucune surveillance étroite.

[M. McKenzie.]

Un contrôleur général aura certainement toute une tâche à accomplir. Il devra être le vérificateur le plus compétent qui existe au Canada. Nous sommes dans le pétrin à cause d'une mauvaise comptabilité dont nous avons complètement perdu le contrôle et il faudra bien des années pour redresser la situation. Dieu merci, le gouvernement a finalement fait un pas en avant en nommant un contrôleur général.

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, je voudrais aborder aujourd'hui deux sujets. Le premier est la politique du gouvernement vis-à-vis des sociétés de la Couronne. Deuxièmement, en tenant compte des besoins des sociétés de la Couronne, je voudrais parler de certaines garanties qu'il faudrait exiger pour qu'elles poursuivent les objectifs pour lesquels elles ont été créées et qu'elles le fassent en respectant des règlements très précis.

Le Canada a-t-il vraiment besoin de sociétés de la Couronne? A bien y penser, il n'y a eu jusqu'ici aucune étude de faite par le gouvernement fédéral pour déterminer les conditions qui pouvaient justifier la création d'une société de la Couronne. A ma connaissance, la question de la prolifération de ces sociétés n'a jamais été discutée. Le moment est peut-être venu d'examiner les raisons qui poussent le gouvernement à créer des sociétés de la Couronne, au lieu de recourir à la nationalisation ou de faire confiance à la libre entreprise.

C'est le vieux principe qui veut que le gouvernement n'intervienne sur le marché que lorsque celui-ci n'est pas en mesure de répondre à un besoin donné du consommateur.

Deux questions se posent cependant à propos des sociétés de la Couronne. D'abord, l'existence d'une société de la Couronne doit entraîner dans une certaine mesure une limitation du libre échange à cause de la réduction des choix offerts aux particuliers. En second lieu, son existence soulève la question de sa responsabilité sociale puisqu'il s'agit également d'un instrument d'intérêt public. Pour illustrer le premier point, je citerai les propos du premier ministre Lougheed qui disait la semaine dernière que la promotion de Petrosar par le gouvernement fédéral avait enlevé des emplois aux Albertains. Il a en effet soutenu que Petrosar avait enlevé des possibilités d'emploi et des marchés aux Albertains. L'existence d'une société de la Couronne pourrait très bien limiter pour l'entreprise privée les possibilités de réaliser certains projets.

A propos de la responsabilité sociale des sociétés de la Couronne, certains ministres ont fait ressortir qu'il s'agissait d'entreprises commerciales dont les activités doivent se plier aux mêmes règles que celles de la plupart des entreprises ordinaires. C'est peut-être vrai, mais nous ne nous sommes jamais demandé si une société de la Couronne est tout simplement une société fonctionnant dans le secteur privé ou si elle est un instrument pour promouvoir l'intérêt public. Je remarque par exemple que le président du Conseil du Trésor (M. Andras) a présenté le 16 décembre 1976 des lignes directrices à l'égard des sociétés de la Couronne. Il y faisait remarquer que le respect de règles morales rigoureuses et celui de la rectitude en affaires n'étaient pas sans coûter quelque chose. Voilà qui illustre bien le dilemme auquel font face les sociétés de la Couronne. Elles doivent d'une part fonctionner d'après les dures règles du monde des affaires et, de l'autre, respecter des principes rigoureux d'équité. Il est certes temps d'établir bien clairement les objectifs et les buts des sociétés de la Couronne.

Les règlements doivent être clairement établis, non seulement pour permettre aux sociétés publiques d'exercer leurs activités mais également pour que les particuliers comprennent bien quelle est l'utilité des sociétés publiques. Je sais quel problème se pose pour évaluer de façon objective et satisfaisante l'utilité des sociétés de la Couronne. Il est extrêmement difficile de se faire une idée à partir d'une série d'indices qui établissent une distinction entre les besoins en matière d'entreprise privée et les besoins en matière d'entreprise publique. En fait, on peut sans doute dire sans se tromper qu'aucune série fixe de directives ne conviendrait. Le gros inconvénient que comportent la réglementation gouvernementale ou l'étatisation, c'est qu'il est extrêmement difficile de revenir en arrière. Ce que je demande au gouvernement de faire, par conséquent, c'est de lancer une forme de débat sur l'utilité des sociétés publiques et sur les limites de l'ingérence de l'État dans les activités de l'entreprise privée.

Je ne veux pas dire que la concurrence en soi servirait de régulateur autonome de l'activité économique, pas plus que toutes les sociétés de la Couronne devraient cesser de fonctionner demain. Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement devrait formuler une politique ou un plan national pour voir à quel besoin peuvent répondre les sociétés publiques. Il est regrettable que celles-ci aient été créées l'une après l'autre sans que le gouvernement ne nous dise clairement quel était exactement leur but. Je demande donc au gouvernement de définir des règles permettant de justifier l'existence de ces sociétés publiques. Il va sans dire que la politique gouvernementale devrait prévoir la réalisation d'une étude sur toutes les sociétés de la Couronne et qu'on devrait leur demander de justifier leur existence d'une façon semblable au système du budget zéro.

Divers particuliers ont dit que c'était le manque de débouchés intérieurs qui était à l'origine de l'entreprise publique dans notre pays. Il est grand temps de nous demander si l'entreprise publique est destructive et ruineuse. Si nous voulons la conserver, nous devrions nous demander quelles sont les meilleurs façons de la protéger de l'ingérence politique, sans toutefois renoncer au contrôle final du Parlement.

Naturellement, toutes ces questions tournent autour du problème crucial, à savoir quel est le rapport idéal entre l'économie et l'entreprise publique? Nous devrons peut-être également revoir un peu l'historique des entreprises fédérales, à commencer par celles des années 30, comme la Banque du Canada, Polymar, Eldorado Nucléaire, le Conseil des ports nationaux, la Banque de développement industriel, et celles de la deuxième génération, comme l'Énergie atomique du Canada, la Société des transports du Nord, la Commission d'énergie du nord canadien, la Société canadiennes des télécommunications transmarines, la Société canadienne des brevets et d'exploitations, Pétro-Canada et ainsi de suite. Selon les estimations, les sociétés de la Couronne représentent plus de 30 p. 100 de tout l'actif social sous contrôle canadien.

● (2130)

Il y en en outre des sociétés de la Couronne exerçant leur activité dans des domaines culturels, celles qui contractent sur le plan international, celles qui s'occupent de logement et d'urbanisation et celles qui remplissent des tâches très spécialisées et trop nombreuses pour être énumérées ici. Puis il y a toujours la participation directe du gouvernement dans des sociétés privées comme Panarctic Oils et Telesat Canada. Je ne veux pas dire que la plupart de ces sociétés n'ont pas contribué à la vie culturelle canadienne. Je veux dire par contre que l'entreprise publique canadienne n'a pas cessé de se multiplier sans que ni le gouvernement ni le public ne sachent pour quelles raisons et il est peut-être temps maintenant d'examiner certaines de ces raisons.

Puis, par déduction logique, à supposer que nous ayons en effet certaines formes d'entreprise publique, devrions-nous établir des règles précises pour permettre à celle-ci d'excercer ses activités non seulement de manière efficace mais aussi conformément à une norme que les Canadiens approuvent?

Le 16 décembre 1976, le président du Conseil privé a divulgué à la Chambre les directives régissant les sociétés de la Couronne et particulièrement leurs pratiques commerciales. Les députés de mon parti ont fait en général un accueil favorable à ces directives. Je signalerai toutefois que les agents et les administrateurs des sociétés de la Couronne ne sont pas visés actuellement par des normes plus élevées ou plus strictes, sur le plan professionnel, que les administrateurs et les agents des sociétés fédérales et provinciales. Il n'existe à l'heure actuelle aucune loi, aucun règlement, ni aucune directive établissant une norme relative aux responsabilités qui incombent aux agents et aux administrateurs des sociétés de la Couronne qui relèvent de la loi sur l'administration financière.

Il conviendrait sans nul doute d'établir maintenant des directives ou des règlements, compte tenu en particulier de l'enquête sur la société Polysar effectuée par le comité des comptes publics. Il est grand temps que le gouvernement propose un projet de loi régissant les sociétés de la Couronne. Ce bill pourrait aborder également d'autres points, par exemple déterminer si une société de la Couronne doit avoir ou non un comité de vérification. Le bill devrait préciser la responsabilité des sociétés de la Couronne et prévoir des sanctions en cas d'infraction. Il devrait également comporter des dispositios accordant au Parlement et non au cabinet de renvoyer certains membres du conseil d'administration.

Ce ne sont-là que quelques aspects dont pourrait traiter un bill portant sur les sociétés de la Couronne. Mais ce que je veux dire, au fond, c'est qu'il est inutile d'établir de nouvelles directives visant les sociétés de la Couronne. Il faudrait plutôt adopter une mesure législative et accorder au Parlement le contrôle sur ces dernières et sur leur comptabilité. J'aimerais conclure en disant que le Parlement doit reprendre en main les sociétés de la Couronne pour éviter que des scandales comme ceux touchant les sociétés Polysar et Eldorado Nucléaire ne se reproduisent à l'avenir.

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je serai bref de façon à me limiter au temps qui m'est accordé. Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de dire quelques mots sur le bill C-20 et je félicite le gouvernement des principes qu'il a incorporés dans le bill. Je pense que le ministre a accédé à son poste à une époque où bien des questions étaient discutées, y compris toute celle-ci. Pour être juste envers lui, il a certes écouté et lu un grand nombre de commentaires qui ont été faits au sujet des systèmes de vérification des dépenses du gouvernement. De toute évidence, en observant la situation, le gouvernement et la plupart des gouvernements à l'heure actuelle se rendent compte qu'il faut des réformes, et ce bill constitue un début dans le sens de la

réforme. En félicitant le ministre, je ne voudrais certes pas qu'il se fasse des illusions et croie avoir trouvé la réponse à tout. Je suis d'ailleurs certain qu'il se rend compte que tel n'est pas le cas.

Le bill lui-même me cause un peu d'appréhension. Je crois qu'il laisse à désirer sur bien des points. Je suis dans une situation un peu gênante: je ne doute pas qu'il faille amender le bill quand il parviendra au comité des comptes publics, mais je ne suis pas certain d'être en mesure de présenter des amendements. J'aimerais donc profiter de l'occasion pour proposer ce soir à la Chambre quelques idées qu'elle pourra étudier.

Je me rends compte que nous débattons le principe du bill et que nous ne l'étudions pas article par article, mais au tout début il y a une déficience en ce sens qu'on ne dit nulle part que le vérificateur général du Canada devra être lui-même comptable de profession. Je pense que c'est un point qu'il faudrait préciser. Ce n'est peut-être pas très important, mais je crois que parmi les vérificateurs généraux que nous avons eus jusqu'ici, il y en a eu de bons et de mauvais.

Je suppose que la responsabilité ultime du choix du vérificateur général en revient à la Chambre des communes elle-même et, bien entendu, au gouvernement, mais je pense qu'il faudrait exiger des titulaires de ce poste qu'ils soient des experts comptables autorisés et qu'ils aient au moins le titre professionnel de vérificateur. J'espère qu'on pourra apporter ce léger amendement aux dispositions du bill sur la compétence du vérificateur.

Ensuite, il faudrait modifier, à mon avis, les articles concernant la présentation du rapport du vérificateur général à la Chambre. J'estime très superflu, pour ne pas dire plus, que lorsque le vérificateur général prépare son rapport avant le 31 décembre, ou à la date fixée dans le bill, il doive d'abord le présenter au ministre des Finances qui, à son tour, le dépose à la Chambre, d'où il est renvoyé au comité des comptes publics. Il me semble que ce sont des étapes superflues et inutiles qu'il faudrait supprimer.

Il existe de nombreuses occasions où l'Orateur est tenu de déposer des rapports à la Chambre des communes. A mon avis, on marquerait mieux l'indépendance du poste de vérificateur général si son rapport était présenté à l'Orateur et que ce dernier soit tenu de le déposer immédiatement à la Chambre. Autrement dit, il serait préférable, dans la présentation du rapport, de court-circuiter le ministre des Finances qui, de toute façon, a déjà assez à faire. En fait, le ministre des Finances n'a que faire du rapport du vérificateur général et, à mon avis, il vaudrait mieux le présenter à l'Orateur qui le déposerait immédiatement à la Chambre d'où il serait automatiquement renvoyé au comité des comptes publics.

Si Votre Honneur m'en demande la raison, je lui répondrai simplement que nous avons vu déjà les abus qui se sont produits dans des cas semblables. Le rapport du vérificateur général pour 1970 a été déposé le 4 juin 1971, et ce n'est que trois mois et demi plus tard, soit le 22 septembre 1971, qu'il a été renvoyé au comité des comptes publics. Il pouvait y avoir de bonnes raisons à cela, j'en conviens, mais néanmoins si on le voulait, on pourrait croire qu'il puisse y avoir un délai de 15 jours avant que le ministre des Finances ne dépose le rapport à la Chambre, et il pourrait y avoir un délai supplémentaire avant que le comité des comptes publics ne soit constitué, puis un autre délai avant que la Chambre ne renvoie le rapport à ce comité.

● (2140)

Je ne vois donc pas l'utilité de passer par un ministre et encore moins par le ministre des Finances. L'Orateur ayant déposé le rapport à la Chambre, il devrait suffire qu'elle le renvoie automatiquement au comité des comptes publics, comme cela se passe avec les comptes publics eux-mêmes qui, une fois déposés, sont automatiquement renvoyés au comité. C'était une recommandation du rapport Wilson dont on n'a pas tenu compte dans le bill, je ne sais d'ailleurs pas pourquoi, mais peut-être le ministre nous en donnera-il la raison. Quoi qu'il en soit, il faudrait ajouter ces dispositions dans le bill: Ne pas passer par le ministre des Finances, remettre directement le rapport à l'Orateur et charger ce dernier de le déposer à la Chambre. Le dépôt du rapport entraînerait automatiquement le renvoi au comité des comptes publics en vertu des dispositions du bill à l'étude.

Nous connaissons d'autres précédents où les rapports sont remis à l'Orateur, qui, à son tour, les dépose à la Chambre. Par exemple, le rapport du directeur général des élections, en vertu de la loi électorale du Canada, doit être transmis à l'Orateur, pour qu'il le dépose à la Chambre. Le rapport de la commission de la représentation, en vertu de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, est transmis à l'Orateur de la Chambre des communes qui en fait le dépôt à la Chambre. Il en est de même du rapport du Commissaire en vertu de la loi sur les langues officielles. En procédant ainsi, on affirmerait l'indépendance du vérificateur général, ce qui viendrait confirmer que le vérificateur général est au service de la Chambre des communes et chargé de lui faire rapport et non au service du gouvernement ni chargé de lui faire rapport; cette mesure devrait le stipuler.

J'ai remarqué avec intérêt que le bill 24 dont est saisi à présent le Parlement de l'Ontario demande que le rapport du vérificateur provincial soit transmis à l'Orateur pour que celui-ci le dépose à la Chambre, à Queen's Park. C'est une initiative dont nous devrions nous inspirer ici.

Il faudrait également amender le bill afin que, dès que le rapport du vérificateur général sera déposé à la Chambre, le comité des comptes publics soit constitué. Cette question ne figure pas encore au bill, mais on devrait l'y inclure. Plus vite le rapport sera déposé, plus vite il sera renvoyé au comité des comptes publics, et mieux celui-ci pourra faire son travail. Ce doit même être une des raisons d'être de ce bill.

Si le rôle du comité des comptes publics reste en terme à celui du vérificateur général, il fait néanmoins partie du processus d'ensemble de vérification. Le comité des comptes publics devrait certainement être mis sur pied et prêt à travailler dès le début de la session afin de pouvoir recevoir et examiner le rapport du vérificateur général. A mon avis, il serait donc bon de présenter un amendement au bill stipulant que le comité doit être prêt et disposé à travailler au moment du renvoi du rapport au comité. Cela voudrait dire que le comité des comptes publics devrait alors être constitué.

Nous pourrions même ajouter au bill une disposition qui fait partie des usages de la Chambre depuis l'administration Diefenbaker. C'est-à-dire que le comité des comptes publics devrait être présidé par un député de l'opposition, comme c'est le cas maintenant. Plus tôt le comité des comptes publics est constitué et se met au travail, plus son travail sera complet et bien fait. Encore une fois, il y a eu des abus par le passé. La 28e législature s'est ouverte le 8 mai 1967, mais le comité des comptes publics a été mis sur pied seulement un an plus tard, soit le 5 mai 1968. C'est ce qu'on appelle abuser du système. Le bill devrait garantir que cette situation ne se représentera plus.

J'espère que vous m'excuserez, monsieur l'Orateur, de me reporter à des articles précis, mais lorsque nous étudions un bill de ce genre, nous devons examiner l'ensemble de la procédure dans le domaine visé. L'article 10 du bill est quelque chose de très valable. Pour la première fois, le vérificateur général peut, à la demande du gouverneur en conseil, faire une enquête sur n'importe quelle question relative aux affaires financières qui lui est signalée par le gouverneur en conseil. C'est un article admirable. C'est une excellente innovation puisque la loi actuelle, autant que je sache, ne permet pas au gouvernement de renvoyer des questions spéciales au vérificateur général. Il n'y a qu'une chose que je reproche à l'article. A mon avis, le gouverneur en conseil ne devrait pas être seul à pouvoir enjoindre au vérificateur général de faire certaines enquêtes. Selon moi, le comité des comptes publics devrait aussi pouvoir le faire. Il serait bon de présenter un amendement en ce sens. J'espère que quand le bill reviendra à la Chambre, il comportera un tel amendement, avec la garantie, bien sûr, que cela n'empêche ni le vérificateur général ni son personnel de s'acquitter de leurs tâches ordinaires.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le vérificateur général pourrait nous le dire.

M. Lawrence: Il pourrait nous le dire, comme mon collègue l'a signalé. De toute façon, le bill contient ces dispositions au sujet des demandes spéciales que le gouverneur en conseil peut adresser au vérificateur général.

Si nous voulons que le système des comités soit efficace et, surtout, si nous voulons que le comité le plus important de la Chambre, c'est-à-dire le comité des comptes publics, soit efficace, il devrait être considéré comme un comité tout à fait spécial et avoir des pouvoirs spéciaux, un secteur de compétence spécial et peut-être même des services spéciaux. Il devrait pouvoir demander au vérificateur général de faire une enquête spéciale sur les questions qui peuvent l'intéresser relativement aux affaires financières du gouvernement une fois que les dépenses sont faites. Le bill devrait donc contenir un article semblable à l'article 10 pour permettre au comité des comptes publics de charger le vérificateur général d'une telle enquête.

Je voudrais également attirer l'attention de la Chambre sur un autre aspect de ce bill. Il s'agit de toute la question des sociétés et organismes de la Couronne, des sociétés et établissements à risques partagés et des multiples sociétés commerciales para-gouvernementales dont le gouvernement ne connaissait même pas l'existence il y a quelques années. Si j'ai bien compris, l'objectif premier de la loi sur l'administration financière était de permettre au vérificateur général de vérifier les comptes de toutes les sociétés commerciales appartenant au gouvernement, administrées par le gouvernement ou contrôlées par lui. C'était l'idée implicite contenue dans la loi. Bien sûr, les choses ont beaucoup évolué depuis lors.

● (2150)

Il existe toutes sortes d'organisations fantaisistes où le gouvernement a de gros intérêts ou supervise certaines opérations. A mon avis, les établissements commerciaux où le gouvernement possède des parts ou des actions importantes, ou dont il peut nommer le conseil d'administration, devraient avoir des liens étroits avec le vérificateur général du Canada.

Je ne veux pas dire que le vérificateur général du Canada doive vérifier les livres de tous les organismes ou sociétés de la Couronne. Je parle d'organismes de la Couronne à défaut de meilleur mot. Pour certains, comme le Canadien National ou Air Canada, s'il fallait que le vérificateur général vérifie leurs livres, on devrait tripler ou quadrupler son personnel presque immédiatement. Mais voyez-vous, en fin de compte, nous pourrions y gagner car nous payons pour faire faire cette vérification par un expert de l'extérieur.

Ce bill comporte une grave lacune. Il s'agit de tout le concept des organismes de la Couronne. J'emploie l'expression organismes de la Couronne qui englobe beaucoup plus que les simples sociétés de la Couronne. Si l'on emploie des vérificateurs de l'extérieur dans ces organismes de la Couronne, ils devraient faire rapport au vérificateur général du Canada. Autrement dit, ce dernier devrait superviser le travail des vérificateurs de l'extérieur. Il n'a peut-être ni les moyens ni les installations voulus pour faire cette vérification à l'aide de son personnel, ou ce n'est peut-être pas nécessaire, mais il devrait superviser et contrôler ce travail.

A mon avis, il faudrait modifier le bill afin que si l'on emploie des vérificateurs de l'extérieur pour une société ou un organisme de la Couronne, ces derniers fassent rapport au vérificateur général qui, à son tour, présentera un rapport au Parlement.

Par organismes de la Couronne, j'entends les institutions et organismes qui pour l'instant ne sont pas techniquement des sociétés de la Couronne, mais qui incluent des organismes comme PetroCan, la Corporation de développement du Canada, d'autres sociétés et leurs filiales comme Polysar, le groupe PISA et la société Polysar d'Europe. Je suis certain que ces filiales étaient presque inconnues du gouvernement et du Conseil du Trésor jusqu'à ce que surviennent certaines controverses récentes.

Je voudrais traiter d'une question que le projet de loi ne mentionne pas, mais que le ministre a longuement commentée quand il a pris la parole hier à la deuxième lecture. C'est celle du contrôleur général et des agents financiers dans les ministères. Ce genre de projet m'inquiète. Je me réjouis que le ministre ait reconnu puis accepte l'idée de nommer un contrôleur général. Je crois que c'est une bonne décision. Personnellement, je n'en appuie pas l'idée sans réserve. Je veux bien être d'accord cependant avec des rapports antérieurs du vérificateur général et les avis exprimés par ses prédécesseurs au comité des comptes publics devant lequel ils ont appuyé ce concept.

Assurément, il faut améliorer la qualité de la surveillance et du contrôle exercés par le gouvernement et la responsabilité financière des ministères du gouvernement. Puisque le gouvernement et les ministres ont maintenant appuyé cette disposition et qu'ils ont indiqué qu'elle serait proposée, je m'en réjouis sincèrement. Cependant, ce à quoi nous visons en créant le poste de contrôleur général et ceux d'agents financiers, c'est de permettre au peuple canadien et au Parlement d'être assurés que les crédits votés servent effectivement aux fins approuvées par le Parlement.

J'imagine les critiques que le ministre a dû recevoir au cabinet, car ses collègues veulent tous avoir la haute main sur la marche de leur ministère et la conserver. C'est sans doute pour cette raison qu'il a bien pris la peine de préciser que le Contrôleur général et ces responsables financiers relèveront de lui, et non pas du Parlement.

J'imagine ses craintes et je les comprends. Mais il s'agit tout autant de maintenir le contrôle du Parlement que d'assurer sur le plan de la gestion et de l'administration celui du ministre et du cabinet tout essentiel que ce dernier puisse être.

Le rapport du comité Wilson, il s'agit du rapport du comité indépendant de révision sur les fonctions du Vérificateur général du Canada, signale plusieurs méthodes de contrôle *a posteriori* des dépenses publiques adoptées par les Britanniques et dont pourrait utilement s'inspirer le Canada. Il y a par exemple la création de comptables ministériels, qui seraient choisis parmi les hauts fonctionnaires pour soulager les ministres. Comme le comité Wilson, j'estime que ces fonctionaires devraient rendre compte non seulement au sous-ministre, au cabinet, à leur ministre propre et au président du Conseil du Trésor (M. Andras), mais également au comité des comptes publics pour ce qui concerne la gestion financière de leur ministère, non pas de l'application de politique mais la simple administration financière.

Par les propos assez flous qu'il a tenus sur l'ensemble de la question, le ministre donne à entendre que tout n'est pas absolument cristallisé à son ministère. J'espère qu'il réfléchira sérieusement à ce côté de la question. Le parlement est parfaitement en droit de savoir ce qui se passe une fois les crédits votés. Pour assurer que le public soit informé, il n'y a qu'à assujettir ces questions au comité des comptes publics. Mais je dirai de façon générale que je félicite le ministre de nous avoir présenté ce bill.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des comptes publics.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander au leader suppléant du gouvernement à la Chambre de confirmer que nous étudierons demain le bill sur l'expansion des exportations.

M. Goodale: C'est exact, monsieur l'Orateur. Nous avons l'intention d'aborder en premier le bill C-47 ayant trait à la Société pour l'expansion des exportations. Si nous réussissons à l'étudier assez rapidement, nous avons l'intention de passer ensuite au bill C-39 ayant trait à la loi sur les banques.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

QUESTIONS OUVRIÈRES—LA SITUATION DES EMPLOYÉS DU CP RETRAITÉS—L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HALL

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, le 30 mars, j'ai posé la question suivante au ministre du Travail (M. Munro):

Elle a trait à l'application des recommandations du rapport Hall. Les anciens employés du CN qui ont pris leur retraite il y a environ 19 ans ont obtenu une majoration de leur pension de $1.50 par mois. Je sais que le ministre doit être inquiet de la terrible pression inflationniste que cela peut exercer sur l'économie. Je me demande s'il serait disposé à leur accorder un autre $1.50 d'ici les 20 prochaines années. J'aimerais lui demander quand il va mettre en œuvre les recommandations du rapport Hall?

Le ministre s'est tiré d'affaire avec une belle désinvolture; il a en effet répondu que c'était une excellente idée, mais qu'il faudrait consulter les syndicats et le Canadien Pacifique.

Monsieur l'Orateur, je prétends que les syndicats n'auront certainement pas beaucoup d'objections à faire à propos de certaines recommandations du juge Hall. J'aimerais les énumérer. La première recommandation, c'est qu'il faudrait accorder aux employés du CP qui sont à la retraite des augmentations rétroactives à la date de la retraite, d'un montant analogue à celles qui ont été offertes par le CN à ses employés retraités. D'une manière générale, le CN a accordé une augmentation annuelle de 2 p. 100 depuis 1970; tous les employés du CP qui ont pris leur retraite avant le 1re janvier 1973 devraient y avoir droit. Cette augmentation devrait également s'appliquer à la pension du survivant.

Je ne pense pas que les syndicats soient opposés à la deuxième recommandation qui préconise la suppression des dispositions du régime de pension des employés du CP stipulant que la pension de survivant cessera d'être versée à la veuve ou au veuf en cas de remariage, ni à la troisième recommandation proposant de ramener de cinq à une année la période pendant laquelle une personne doit avoir été mariée à un employé ou à un pensionné du CP pour avoir droit à la pension de survivant.

Dans la quatrième recommandation, on propose de faire passer de 40 à 60 ans l'âge limite auquel une personne doit avoir été engagée pour avoir droit à la pension du CP.

La cinquième recommandation propose de retirer aux conseils d'administration du CN et du CP l'administration fiduciaire des deux régimes de pensions pour la confier à une société fiduciaire indépendante. Je n'arrive pas à croire qu'un syndicat s'opposerait à cette mesure et je ne vois pas pourquoi le ministre a ainsi escamoté la question. C'est une vile tactique.

Je suis le premier à admettre que la companie a elle aussi certaines responsabilités. Le CP n'a pas trop mal réussi au cours des cent dernières années et je ne trouve rien à redire à propos de son expansion. Cela a eu des effets bénéfiques. La compagnie a diversifié ses investissements. Elle ne s'intéresse pas maintenant uniquement au chemin de fer mais à d'autres domaines comme les mines, l'exploitation forestière, les fonderies, l'immeuble, et ses ramifications s'étendent à travers le monde. La richesse mondiale qu'elle a acquise n'est pas uniquement attribuable à des investissements judicieux de sa part—ce que je lui reconnais volontiers—mais au dur labeur et aux efforts de ses loyaux employés. L'heure est maintenant venue de le reconnaître.

J'ai remarqué que les employés du CP et du CN étaient drôlement fiers de leur compagnie et c'est une chose que j'apprécie. Je suis très heureux de voir que des employés soient fiers de leur compagnie. J'ai également remarqué que les cheminots, les ingénieurs, les aiguilleurs et ainsi de suite, du CP à leur retraite étaient fiers de parler de leurs liens avec cette compagnie. Mais la fierté n'apporte pas à dîner même si on en a le cœur rempli. Il faut quand même qu'ils vivent et ce n'est pas avec l'augmentation de $1.50 qu'ils ont obtenue au cours des 19 dernières années qu'ils vont se payer du luxe. Je trouve que la compagnie a tort de se faire tirer l'oreille en refusant de donner suite à la recommandation du juge Hall qui estime que leur régime de pensions devrait être aligné sur celui du CN.

Je viens tout juste de mettre la main sur un article d'un périodique intitulé *The Canadian Interchange*, qui est publié par les cheminots et où l'on peut lire:

Le Canadien Pacifique est peut-être mieux connu pour ses opérations ferroviaires mais, d'après un article paru dans la *Gazette* de Montréal, par l'entremise de son réseau de placements et de ses filiales, la société fera des profits parce que le public voyage plus en automobile qu'en train.

Le CP possède l'Algoma Steel Corporation qui vend des matériaux servant à construire des automobiles.

Il est un actionnaire majoritaire de la Dominion Bridge, laquelle construit les ponts qu'empruntent les automobilistes.

Il a acheté des actions dans la société Panarctic Oils Ltd., qui cherche une plus grande quantité de pétrole pour faire rouler ces automobiles, et ce que la Panarctic ne parvient pas à trouver, ce sont les 25 pétroliers de la CP (Bermuda) Ltd. qui s'occupent de transporter au Canada le pétrole venant des riches régions pétrolifères du monde entier.

Cela montre tout simplement que le CP, grâce à ses nombreuses opérations et à toutes ses filiales, a certainement un petit pécule quelque part qui lui permette d'accorder à ses employés à la retraite depuis un bon nombre d'années des pensions un peu plus élevées que celles qu'ils ont touchées jusqu'ici.

Le ministre du Travail devrait intervenir. Il devrait signaler cette question aux dirigeants de la société et exiger qu'ils se conforment aux recommandations du rapport Hall à ce sujet.

[*Français*]

M. Jacques Olivier (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le président, je pense que l'honorable député d'en face est aussi conscient que nous que l'on se préoccupe énormément des problèmes de ces pensionnés. Et il serait conscient aussi que ce n'est pas dans trois minutes qu'on peut lui donner une réponse très exhaustive sur toute la question des pensions des cheminots.

Le rapport Hall est un rapport de 219 pages, dans lequel on a proposé énormément de solutions au problème que le député a mentionné. Pour autant qu'il s'agisse des dispositions fiduciaires, on a trouvé que les régimes des sociétés ferroviaires différaient des régimes courants ailleurs. Vu ses conclusions à cet égard et aussi compte tenu des inquiétudes exprimées par les syndicats au sujet des dispositions fiduciaires actuelles, M. Hall a formulé la recommandation voulant que «la gestion des régimes de pension, tant du CN que du CP, soit confiée dorénavant à une société de fiducie indépendante plutôt qu'aux conseils d'administration des compagnies respectives». C'est là, de toute évidence, une recommandation qui réclamera une étude soignée de la part des parties. Parmi les nombreuses questions se rapportant aux pensions des sociétés ferroviaires que M. Hall a examinées, celle qui lui est apparue, au cours de son travail, comme étant peut-être la plus urgente, a été la question des problèmes auxquels se heurtent les régimes de pension actuels à cause des répercussions de l'inflation.

Tout au long de son rapport, M. Hall indique clairement qu'il estime devoir éviter de formuler des recommandations lorsque les parties aux négociations collectives sont en mesure de traiter des questions ou des problèmes dans le cadre de la procédure établie de négociation collective. La question de l'amélioration des régimes de pension des sociétés ferroviaires

est l'un des domaines dont M. Hall attribue la responsabilité de l'amélioration aux parties, par la voie de la consultation et de la négociation collective. M. Hall souligne que les syndicats et les sociétés se sont montrés capables de s'occuper de la plupart des questions de pension. Dans les circonstances, il ne semblerait pas indiqué que le gouvernement intervienne dans des domaines qui porteraient atteinte aux saines relations de la négociation collective.

Les sociétés ferroviaires et leurs syndicats ont repris ce thème, et il y a lieu de parler ici des améliorations de taille apportées aux régimes de pension des sociétés ferroviaires depuis 1973, alors que les pensions devenaient pour la première fois matière à négociation en vertu de la négociation collective.

Pour aider les parties à traiter de la question très compliquée de savoir comment protéger les pensions contre les effets érosifs de l'inflation, M. Hall a procédé à un certain nombre d'estimations prévoyant diverses méthodes pour assurer l'indexation sur le coût de la vie en vertu des régimes de pension des sociétés ferroviaires. Le choix de l'une ou l'autre de ces méthodes, toutefois, est laissé entièrement aux parties, c'est-à-dire les syndicats et le patronat, qui tiendraient compte de leurs priorités générales dans le secteur des pensions et dans d'autres domaines. La négociation d'une nouvelle convention visant . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de signaler au secrétaire parlementaire que son temps de parole est expiré.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LA CARTONNERIE DU LABRADOR—DEMANDE DE RAPPORT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, l'affaire que je soulève aujourd'hui figurait dans une série de questions que j'adressais au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) et à d'autres ministres sur le sort de la cartonnerie du Labrador à Stephenville, Terre-Neuve, qui semble en péril depuis son établissement. Cette usine est probablement la plus moderne en Amérique du Nord actuellement, mais elle est dans une situation fort difficile pour deux raisons. La première est que l'usine est trop éloignée de la matière première qui se trouve au Labrador et la deuxième est qu'il est extrêmement difficile de conquérir les marchés étrangers.

Toutefois, le problème n'est pas aussi simple que cela et sans donner des raisons détaillées, je dirais qu'il est aussi attribuable à une piètre organisation économique dont le ministre est au courant. La situation est parvenue au point qu'à la suite de pertes d'exploitation considérables essuyées par Terre-Neuve, l'usine risque de fermer à moins que les intéressés ne conjuguent leurs efforts pour la réorganiser.

● (2210)

Je tiens à préciser, monsieur l'Orateur, que je n'en impute aucunement l'échec aux ministériels d'en face. En effet, je suis ici ce soir pour exhorter le ministre à faire tout en son pouvoir, de concert avec les hauts fonctionnaires de son ministère, pour trouver une solution aux problèmes actuels. D'après ce que je connais des fonctions de son ministère, je sais qu'il pourrait fournir les réponses voulues si seulement il faisait preuve d'une certaine souplesse dans l'application des objectifs de son ministère au problème qui existe à Terre-Neuve.

Malheureusement, à ce que je vois, il ressort que la tragique histoire de cette cartonnerie en est une de mauvaise gestion, de décisions prises pour des raisons politiques plutôt qu'économiques. Mais, ce soir encore, le temps qui m'est alloué ne me permet pas de m'étendre davantage sur les faits sur lesquels je m'appuie. Je me bornerai donc à dire que dans tout le secteur des pâtes et papier, cette cartonnerie est probablement la seule qui soit menacée de fermeture. Cela se passe dans une industrie en pleine phase ascendante. C'est, à mon avis, assez révélateur en soi pour souligner le dilemme qui existe dans ma province, c'est-à-dire l'incapacité de nous industrialiser malgré la richesse des ressources que nous avons censément abondantes.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que j'ai pris conscience de la gravité de cette situation l'année dernière et que j'ai fait les remarques suivantes au gouvernement fédéral par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), de Terre-Neuve, qui m'a prêté main-forte en vue de résoudre ce problème.

J'ai écrit ce qui suit au ministre:

A mon avis, le problème fondamental se présente comme suit:

(1) Le coût élevé de production d'une tonne de carton doublure, qui restreint nos possibilités concurrentielles . . .

(2) La difficulté de trouver de nouveaux marchés pour le carton doublure. Mis à part le fait qu'il s'agit d'une des dernières cartonneries à être entrée en activité, l'entreprise a pu mener ses affaires et vendre ses produits en 1974 et se tailler une situation favorable jusqu'en 1975, année où l'offre a dépassé la demande; selon le M.I.C., ce fut la pire année pour la vente de carton doublure.

(3) Compte tenu des rumeurs constantes de fermeture totale, un nouveau problème s'est posé qui pourrait entraîner la fermeture de l'usine. En effet, étant donné l'incertitude de leur avenir, les employés qui occupent des postes-clé quittent l'entreprise, ce qui signifie qu'il sera difficile de leur trouver des remplaçants en raison de la même incertitude.

(4) Dans la perspective de cette fermeture, toute la localité semble démoralisée . . . ce qui se répercute sur le bien-être économique et social.

(5) Étant donné le manque de débouchés, les stocks de produits à l'usine et de matière première sont supérieurs à la normale, ce qui a entraîné des fermetures continuelles, et cela ne fait qu'aggraver le marasme actuel.

Les solutions que je vais proposer ce soir au secrétaire parlementaire étaient également exposées dans la lettre, les voici:

(1) Que le gouvernement fédéral entreprenne, de concert avec le gouvernement provincial, sous la responsabilité du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère de l'Expansion économique régionale, du ministère de la Main-d'œuvre ainsi que de l'ACDI et de la Société pour l'expansion des exportations, un programme visant à atteindre les objectifs suivants:

a) examiner les études relatives aux activités de l'usine;

b) étudier les façons de rationaliser le coût de la ressource en fonction de sa disponibilité;

c) examiner la possibilité et la nécessité d'accorder une aide financière en vue de relancer l'opération et de lui permettre d'être compétitive par rapport aux concurrents étrangers;

d) étant donné la distance des matières premières à la fabrique et la distance des marchés, déterminer le besoin d'aide à donner, au titre des frais d'expédition;

e) dans l'aide apportée aux pays sous-développés auxquels le Canada fait des prêts gratuits leur permettant d'établir des fabriques, envisager la possibilité d'encourager l'achat de cartonnage, sur la même base;

f) dans les efforts poursuivis afin d'établir des relations commerciales avec d'autres pays, donner à la vente de cartonnage la toute première priorité;

g) examiner la possibilité de trouver des entreprises qui font un gros usage de cartonnage pour qu'elles investissent dans la cartonnerie du Labrador, afin d'avoir une capacité de production assurée et un marché régulier, ou envisager la possibilité, par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations, d'investir dans des entreprises utilisant de grandes quantités de cartonnage pour s'assurer des ventes, ou investir dans la cartonnerie elle-même;

h) consulter toutes les entreprises de cartonnage pouvant avoir des plans d'expansion répondant à l'agrandissement des marchés, afin de les inciter à investir dans la cartonnerie du Labrador ou à la racheter;

i) demander au ministère de la Main-d'œuvre de multiplier ses efforts et d'étudier les conséquences du taux de chômage très élevé qui sévit, d'examiner les possibilités des programmes de recyclage et autres, et de les appliquer, et de prendre les dispositions nécessaires pour un prochain transfert de la main-d'œuvre en vertu des programmes de mobilité, ou pour lui trouver d'autres débouchés d'emploi;

j) faire l'inventaire des installations laissées à la base Harmon afin de voir s'il est possible d'inclure cette base dans le programme de décentralisation du gouvernement fédéral, par exemple, le centre de données fiscales, la garde côtière canadienne (recherche et sauvetage), les pêcheries, etc;

k) faire l'inventaire des propriétés de valeur abandonnées par suite de la fermeture graduelle de la base américaine SEAC et qu'on voie quel usage on peut en faire dans le cadre de la décentralisation.

Il reste encore du temps, monsieur l'Orateur. J'espère que le secrétaire parlementaire fera part de mes excellentes suggestions au ministre et obtiendra la collaboration de tous les membres du gouvernement. Rappelez-vous qu'il s'agit de la disparition de 2,100 emplois. Nous devons essayer de les sauver, car leur perte toucherait toute la population de l'Ouest de Terre-Neuve.

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député, monsieur l'Orateur, et je tiens à lui assurer, au nom du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) et du gouvernement, que son inquiétude est vivement ressentie et partagée. Nous savons tous que le gouvernement de Terre-Neuve est aux prises avec ce problème depuis un bon moment. Jusqu'à maintenant, aucun engagement n'a été pris en vue de la transformation de la cartonnerie du Labrador, et le ministre de l'Expansion économique ignore si le groupe consultatif a déjà soumis son rapport définitif. Il serait donc intempestif de ma part de préjuger des options qui pourraient s'offrir relativement à la cartonnerie du Labrador.

Le député peut toutefois être certain que le gouvernement ne cessera de suivre attentivement cette affaire, car il est bien convaincu de l'importance capitale de cette usine pour le bien-être des Terre-Neuviens.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente en vertu de l'article 43 du Règlement. Cette motion m'est dictée par le fait que le gouvernement a négligé de protéger les moyens de subsistance des agriculteurs canadiens, mettant ainsi en danger les futurs approvisionnements alimentaires du pays. Comme le gouvernement a autorisé l'importation de trop grandes quantités de produits agricoles, mettant ainsi inutilement en péril l'avenir des producteurs agricoles, je propose, appuyé par le député de Lambton-Kent (M. Holmes):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement d'adopter immédiatement des mesures pour mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission du tarif qui invitent le Canada à adopter à l'égard des produits agricoles des droits de douane qui correspondent à ceux de nos concurrents.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être dûment présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

OPPOSITION À LA DISPARITÉ DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS EXIGÉES DE DIFFÉRENTS TRAVAILLEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Je veux parler des changements au projet de loi sur l'assurance-chômage que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a annoncés au comité hier. Voici ma motion:

Que la Chambre réprimande le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui a proposé des modifications à la loi sur l'assurance-chômage qui, pour la première fois au Canada, établit des distinctions injustes entre les travailleurs canadiens, autorisant certains à toucher des prestations après une période d'emploi plus courte que d'autres, en dépit du fait que tous les travailleurs canadiens paient les mêmes cotisations.

M. l'Orateur: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES SPORTS

FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE DE HOCKEY DU CANADA PARTICIPANT AU TOURNOI INTERNATIONAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, j'interviens sur une question de nature urgente. Vu les récentes protestations dénigrantes faites à la Chambre et dans tout le Canada contre la performance de l'équipe du Canada à Vienne et même en dépit de tout ce scepticisme—l'équipe du Canada, jouant dans des conditions inusitées et obligée de se plier à des règlements qu'elle ne connaissait pas bien, a pris sa revanche hier en faisant match nul contre les champions du monde au hockey—j'espère, monsieur l'Orateur, que vous m'autoriserez à proposer la motion suivante avec l'appui du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski), étant donné qu'une motion de blâme sur la même question a été proposée il y a deux jours et rejetée:

Que la Chambre donne à nos jeunes ambassadeurs du hockey à l'étranger l'encouragement qu'ils méritent en les félicitant de leur revanche d'hier et en leur offrant ses meilleurs souhaits pour le reste de la série.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne veux pas me montrer trop rigoriste, mais je suis toujours embarrassé quand il s'agit d'adresser des messages de félicitations en invoquant l'article 43 du Règlement, à des localités comme on a voulu le proposer hier; la Chambre aura remarqué d'ailleurs que je n'ai pas mis la motion aux voix. Les motions qui ont déjà été présentées comportaient, en plus de messages de félicitations, des instances à l'adresse de la direction de Hockey Canada, qui concernaient au moins les responsabilités administratives du gouvernement. En fait, on ne devrait pas adresser des messages de félicitations en se recommandant de l'article 43 du Règlement.

* * *

● (1410)

LA CONSOMMATION

DEMANDE DE CLARIFICATION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'OFFICES DE COMMERCIALISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante. Selon un expert juridique, le bill C-43 pourrait bien rendre les offices de commercialisation illégaux. Comme des milliers d'agriculteurs canadiens dépendent de ces offices de commercialisation, et comme le bill en question va à l'encontre des politiques et prétendues politiques du ministre de l'Agriculture, je propose:

Assurance-chômage

Que la Chambre enjoigne aux ministres concernés de faire dès que possible une déclaration pour clarifier la situation de conflit qui existe entre les objectifs des ministres de l'Agriculture et de la Consommation et des Corporations.

M. l'Orateur: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE DE RETRAIT DU PROJET D'AMENDEMENT DE LA DISPOSITION RELATIVE AUX CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre d'accepter à l'unanimité d'examiner une affaire importante et urgente.

Étant donné que l'amendement au bill C-27 que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a annoncé relativement aux travailleurs de la deuxième catégorie constitue purement et simplement une mesure discriminatoire à l'égard d'un très grand nombre de chômeurs canadiens, que la Déclaration canadienne des droits interdit précisément toute distinction injuste à l'égard d'une catégorie ou de catégories de personnes, et que l'amendement proposé oppose des chômeurs à d'autres chômeurs, je propose, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à retirer immédiatement ce projet d'amendement monstrueux.

M. l'Orateur: Pour être juste envers les députés, je signale que c'est la troisième fois aujourd'hui qu'un député propose une motion se rapportant à une mesure législative dont la Chambre peut être saisie. Pour dire le vrai, les députés devraient soulever ces questions lorsque la Chambre est en train d'étudier la mesure législative pertinente, et non pas demander à la Chambre, par le truchement d'une motion, d'étudier, toutes affaires cessantes, des questions devant figurer éventuellement à l'ordre du jour. Cela dit, je vais néanmoins poser la question. La motion proposée requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. McCain.]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES MOTIFS DE LA SOUSTRACTION DES PRODUITS AGRICOLES DE LA HAUSSE DES DROITS D'IMPORTATION

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il a souvent déploré que les droits de douane qu'impose le Canada sur la plupart, sinon la totalité, des produits agricoles soient bien inférieurs à ceux qu'imposent les autres pays, et notamment nos concurrents, les États-Unis et le Marché commun européen; or, étant donné que le gouvernement vient d'adopter un tarif douanier plus élevé pour protéger notre textile, comment se fait-il que le ministre de l'Agriculture n'ait pas réussi à persuader ses collègues de hausser également les droits de douane touchant les importations de produits agricoles? N'est-ce pas là une preuve flagrante qu'il n'a absolument aucune influence sur le cabinet?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Tout ce que je trouve à répondre à cela, c'est ho, ho, ho!

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: On peut juger de la compétence du ministre de l'Agriculture d'après cette réponse.

Des voix: Oh!

M. Wise: J'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Agriculture. Étant donné que, dans une lettre à la Niagara Peninsula Fruit and Vegetable Growers' Association, le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré être convaincu qu'une certaine protection est justifiée dans les cas où des pays étrangers peuvent approvisionner le marché canadien régulièrement à des prix inférieurs aux nôtres, le ministre a-t-il expliqué à ses collègues que c'est là une politique de myope, pour le moins, qui condamnera à l'extinction les quelques producteurs de fruits et légumes qui nous restent?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais seulement rappeler au député . . .

Des voix: Ho, ho!

M. Whelan: . . . que, lors de sa réunion annuelle, l'Association canadienne d'horticulture a adopté une motion félicitant le ministre et le gouvernement de ce qu'ils ont fait pour l'industrie horticole.

Des voix: Ho, ho!

M. Whelan: Le ministre actuel a fait plus pour elle . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: . . . nous faisons plus pour nos gens dans l'industrie agricole que quiconque, à tel point que certains membres du Conseil du Trésor m'appellent moi aussi Père Noël.

* * *

LA CONSOMMATION

LA POSITION DU MINISTRE À L'ÉGARD DE L'IMPOSITION DE DROITS D'IMPORTATION SUR LES FRUITS ET LES LÉGUMES

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, afin de couper court aux exclamations, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations . . .

Des voix: C'est le ministre qui ne fait rien.

Des voix: Ho, ho!

M. Wise: Étant donné le contenu de la lettre qu'il a envoyée à l'association des producteurs de fruits et de légumes de la péninsule du Niagara, le ministre peut-il dire à la Chambre comment il peut s'attendre à ce que les agriculteurs canadiens aient confiance dans son ministère. Je songe surtout au fait que la Commission du tarif recommande à ce ministère d'approuver l'imposition de surtaxes saisonnières, initiative que nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, préconisons vivement depuis des mois.

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, si le député avait eu l'amabilité de citer des extraits de ma lettre, il aurait peut-être pu constater que, dans certains cas précis où les prix étaient trop bas, j'ai approuvé, et avec raison je pense, les diverses hausses tarifaire auxquelles on pourra parfois, et même souvent, avoir recours pour protéger les horticulteurs canadiens. Tout ce que j'ai dit dans cette lettre, c'est qu'à mon avis les consommateurs n'apprécieraient pas qu'on instaure une barrière tarifaire permanente contre les produits alimentaires qui sont meilleur marché que les produits canadiens. Voilà mon argument.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE POURQUOI LES IMPORTATIONS DE FROMAGE NE SONT PAS RÉDUITES

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que l'industrie laitière a démontré qu'une réduction de 10 millions de livres des importations de fromage correspondrait à des ventes de 20 millions de dollars de plus pour l'industrie domestique, le ministre peut-il dire, compte tenu de cette étude, pourquoi il se refuse toujours à recommander une réduction des importations de fromage, ce qui pourrait aider considérablement notre industrie canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Il y a deux ans à peine, les importations de fromage au Canada n'étaient pas limitées. Lorsque le gouvernement fédéral a fixé à 50 millions de livres le contingent de fromages spéciaux pouvant être importés au Canada, les producteurs laitiers et les laiteries ont approuvé cette initiative. La consommation de fromage a progressé de 15 ½ p. 100 au Canada l'année dernière. Grâce au programme de promotion et de fabrication de nouveaux produits laitiers, cette année sera exceptionnelle pour nos cultivateurs.

[*Français*]

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Est-ce que le ministre de l'Agriculture pourrait dire à la Chambre si c'est toujours l'objectif de son gouvernement de faire en sorte que jamais moins de 10 p. 100 du marché domestique soient réservés aux importations? Dans l'affirmative, pense-t-il qu'il est raisonnable pour l'industrie canadienne de voir son marché saturé par les importations du Marché commun, dont le prix est artificiellement bas puisqu'il est déjà maintenu par des subventions?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà dit il y a plusieurs semaines dans une réponse—le député était absent, je pense—, nous envisagions de prendre des mesures afin de stopper l'envahissement du marché canadien par des fromages importés grâce aux subventions élevées accordées aux fromageries par certains gouvernements étangers pour faciliter l'exportation de leurs produits.

(*Français*]

LA RAISON POUR LAQUELLE LES FROMAGES IMPORTÉS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE RETENUE

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire.

Le ministre, cette année encore, a manifesté le désir de maintenir des retenues pour l'exportation de la poudre de lait, lesquelles coûtent immensément cher aux producteurs. Si cette formule semble valable pour les producteurs canadiens, est-ce qu'il est disposé à considérer la possibilité d'appliquer ces retenues sur les importations de fromages, puisque les producteurs de fromages de l'extérieur ne paient aucune retenue, ce qui embarrasse déjà nos producteurs canadiens, et est-ce que cette formule qu'il applique aux producteurs canadiens ne serait pas applicable aux producteurs de fromages importés également?

● (1420)

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député parle de deux choses différentes. Nous ne mettons pas en œuvre des programmes gouvernementaux à l'intention de la Communauté européenne ou d'autres pays qui exportent du fromage au Canada. Sauf erreur, environ 17 autres pays exportent des spécialités de fromage au Canada, parfois en quantités tellement négligeables que nous ne pourrions jamais les fabriquer ici même. Il ne serait pas rentable pour nos fabricants de produire ces fromages. Il y a d'autres moyens à prendre pour réduire les importations de fromage. Ces fromages sont importés de pays qui subventionnent fortement ce secteur.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES DISTINCTIONS INJUSTES DANS LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ADMISSIBILITÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre

et de l'Immigration. Reconnaît-il que les modifications qu'il propose à la loi sur l'assurance-chômage feraient varier la période d'admissibilité, selon les personnes et les régions, de 10 à 14 semaines pour la première fois dans l'histoire de notre pays, ce qui serait injuste pour ceux qui contribuent à la caisse d'assurance-chômage et touchent des prestations? Si oui, reconnaît-il que cela risque de susciter de graves conflits entre les travailleurs de Sudbury, mettons, et ceux du Cap-Breton?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, ces modifications vont peut-être opposer les néo-démocrates aux libéraux, mais pas les travailleurs les uns aux autres, à mon avis. Le député est mal venu de nous reprocher d'orienter notre programme Canada au travail vers les régions les plus durement touchées par le chômage. Je ne l'entends pas se plaindre du fait que les phases trois et cinq du régime de prestations favorisent largement les régions affligées d'un fort taux de chômage, étant donné que les chances d'emploi ne sont pas égales d'une région à l'autre. Nous tâchons de rendre le programme plus équitable.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Le ministre reconnaît certes qu'il faut dépenser proportionnellement plus d'argent pour la création d'emplois dans les régions où le chômage est proportionnellement plus élevé. Nous sommes tous d'accord là-dessus, mais le ministre ne convient-il pas qu'il y a une différence entre cette façon de voir et le système qu'il se propose d'adopter en vertu duquel un travailleur, qu'il vive à Calgary, Edmonton ou au Cap-Breton, paie les mêmes cotisations partout mais reçoit des prestations discriminatoires?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je suggère au député de voyager à travers le pays pour se rendre compte de ses propres yeux que les chances ne sont pas égales au Canada. Nous en avons tenu compte dans la façon de structurer le programme.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire est la suivante: le ministre ne convient-il pas que les changements qu'il se propose d'apporter au régime sont discriminatoires puisque les travailleurs qui demeurent dans une région du Canada paient les mêmes primes que ceux qui demeurent dans une autre région et, tant qu'il y a de l'emploi dans quelque partie que ce soit du Canada, ils devraient avoir également droit aux mêmes prestations? Le ministre nous dira-t-il à la fin si cela est ou non de la discrimination?

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je dis que non. Je pense que le député ne tient pas compte de toutes les données du problème. Les différentes régions du Canada n'offrent pas les mêmes possibilités d'emploi. Nous en avons tenu compte en procédant par étapes, ce qui, à mon avis, est une bonne façon de procéder. J'ai dit que nous allions mettre cette mesure à l'essai pour voir si elle fonctionnait bien.

M. Leggatt: Vous êtes séparatiste, Bud.

M. Broadbent: C'est stupide.

[M. Broadbent.]

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LES PRODUCTEURS DE LAIT RECEVRONT LA SUBVENTION POUR LE LAIT PRODUIT DU 31 MARS 1976 AU 31 MARS 1977

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, j'aimerais poser ma question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

L'honorable ministre de l'Agriculture peut-il dire à la Chambre si les producteurs de lait industriel recevront les subventions fédérales pour le lait qu'ils ont produit du 31 mars 1976 au 31 mars 1977? Dans l'affirmative, seront-ils aussi remboursés pour l'amende qui leur a été imposée pour la production hors quota?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tant que les provinces respecteront leur part du quota national, les amendes perçues leur seront remboursées.

[*Français*]

DATE DU REMBOURSEMENT DE CEUX QUI ONT EXCÉDÉ LEUR QUOTA

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, étant donné que le ministre laisse entendre que les producteurs qui ont excédé leur quota seront remboursés, pourrait-on savoir quand ils le seront? Dans l'affirmative, l'honorable ministre peut-il également dire si ces paiements seront faits directement aux producteurs? J'aimerais ajouter que nous sommes énormément inquiets au sujet de la façon dont l'office régit les producteurs.

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, conformément à l'entente que nous avons conclue avec les offices de commercialisation des provinces, les paiements doivent être remboursés aux producteurs. Nous ferons l'impossible pour qu'ils soient distribués équitablement. J'essaierai si possible de les leur faire parvenir moi-même par lettre.

[*Français*]

M. Beaudoin: L'honorable ministre peut-il nous dire si son ministère veillera à ce que les offices de mise en marché fassent leur travail, afin qu'il n'y ait pas trop de coupures avant que cela soit donné au producteur lui-même?

[*Traduction*]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, la production totale de tous les offices provinciaux de commercialisation est conforme au quota national. Ils ont pour ainsi dire atteint l'objectif. Nous n'avons aucune raison de leur imposer des amendes. Nous faisons confiance à tous les offices de commercialisation, c'est-à-dire à presque tous. Nous croyons qu'ils régleront la question de manière juste et équitable, car dans le passé, ils ont acquiescé à pratiquement toutes nos demandes.

L'ABSENCE DE PROTECTION DES PRODUCTEURS CONTRE LES EFFETS DE L'IMPORTATION

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme il a fallu quatre bonnes années à la Commission du tarif pour achever son étude sur les importations de fruits et légumes, que, pendant ce temps, la part du marché ontarien de la pêche

est passé de 80 à moins de 20 p. 100 en raison des importations, et compte tenu des politiques fédérales qui ont littéralement favorisé l'intrusion des marchés étrangers dans le marché agricole canadien, politiques du genre de celles qui promettaient au Marché commun au moins 10 p. 100 du marché du fromage au Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de sacrifier les producteurs canadiens au profit d'intérêts étrangers?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député sait que ce qu'il dit n'est pas tout à fait vrai car, même s'il parle de pêches, il doit savoir que l'espèce de pêches que nous cultivons au Canada ne se prête pas à la transformation. La production de pêches de table au Canada a augmenté. Je le répète une fois de plus: nous avons fait plus pour l'industrie de l'horticulture que tout autre gouvernement antérieur, et nous ferons encore beaucoup. Nous voulons que ce secteur soit rentable. Quand au rapport de la Commission du tarif, elle a mis trois ans et non pas quatre à le préparer, si je puis me permettre de corriger le député, ce qui est encore trop long, comme je l'ai d'ailleurs déjà admis. L'autre rapport, qui a trait aux fruits et légumes de conserve, sera entre les mains du ministre des Finances d'ici quelques semaines.

L'ACCROISSEMENT DES POUVOIRS DU TRIBUNAL ANTIDUMPING POUR LA PROTECTION DES PRODUCTEURS

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il n'est pas rare que le Père Noël ne puisse répondre à tous les vœux, mais il est rare qu'il s'excuse en disant qu'il ne les a pas entendus. Pour ce qui est du tribunal antidumping, qui a toujours agi après coup, fermant la porte de l'écurie comme on dit une fois le cheval volé, le ministre dirait-il à ce cheval . . .

Des voix: Bravo!

M. Paproski: C'est le cheval de Whelan!

M. McCain: . . . le ministre dirait-il à la Chambre, vu les coups assénés aux industries de l'horticulture et de la viande par suite de l'inertie du tribunal antidumping si, en sa qualité de ministre de l'Agriculture, il pourrait insister pour qu'on lui donne certains pouvoirs, une certaine autorité de sorte qu'il puisse protéger les fermiers plutôt que de les trahir?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je défie le député une fois de plus de prouver ce qu'il tente d'insinuer. Même dans sa propre province des Maritimes, où j'ai assisté il y a un an à une réunion à laquelle le député était présent, le ministre provincial de l'Agriculture a félicité son homologue fédéral et le gouvernement du Canada d'avoir tant aidé les producteurs de pommes de terre en leur distribuant environ 16 millions de dollars. L'an dernier, alors que j'étais en Nouvelle-Écosse, on m'a encore félicité d'avoir aidé les pomiculteurs de la province. Je pourrais citer bien d'autres exemples, mais je m'en abstiendrai.

● (1430)

M. McCain: Monsieur l'Orateur, puisque le ministre a lui-même reconnu dans sa réponse que le peu d'attention accordée à l'horticulture est lourde de conséquences non seulement pour nos maraîchers, mais aussi pour la Couronne et les contribuables canadiens, et que les subventions accordées provenaient des contribuables, le ministre pourrait-il dire maintenant à la Chambre et aux maraîchers qu'il prend leurs problèmes à cœur et qu'il va s'efforcer d'influencer le gouvernement, pour leur permettre de survivre? En dépit de toutes ses vantardises, il n'a rien fait.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES GRAINS

LIN—LA RÉDUCTION DU TARIF IMPOSÉ PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que les États-Unis perçoivent un droit de 50c. le boisseau sur le lin canadien exporté aux États-Unis, alors que le Canada n'en perçoit aucun sur le lin importé au Canada, le ministre va-t-il essayer de persuader les États-Unis d'abolir ce tarif?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà formulé des instances à cet égard. Nous aurons toute une journée d'entretiens avec le secrétaire d'État américain à l'agriculture lorsqu'il viendra au Canada le 18 mai prochain.

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, comme le Canada exportera probablement près de deux millions de boisseaux de lin aux États-Unis cette année et qu'il pourrait en coûter un million de dollars aux producteurs canadiens, le ministre nous donnera-t-il l'assurance que les négociateurs canadiens vont insister auprès de leurs homologues américains à Genève pour obtenir une réduction entière de 60 p. 100 des droits de douane à cet égard?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous ne parlerons pas que du lin, mais aussi du colza, du soya, du maïs et de 32 autres produits dont il sera question, je crois, avec les Américains. Ils protègent leur agriculture. Ils n'adhèrent pas vraiment autant au libre échange que beaucoup semblent le croire, et pas autant en particulier que semblent le prétendre certains éleveurs de bovins par leur vertueuse attitude en faveur du libre échange avec les États-Unis en cette matière. Je ne sais pas si c'est ce que souhaite le député.

* * *

L'AGRICULTURE

LE DÉFI À PROPOS D'UN DÉBAT SUR LA POLITIQUE DE PROMOTION DES OFFICES DE COMMERCIALISATION—LES INTENTIONS DU MINISTRE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre de l'Agriculture. Le ministre peut-il indiquer où et quand il débattra les mérites de sa politique de promotion des offices de commercialisation du bétail, défi qu'il a récemment lancé lors d'un congrès tenu dans l'Ouest et qui a été relevé par Colin Thatcher, député libéral de la Saskatchewan et fils de l'ancien premier ministre de cette province?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu au télégramme du député de la Saskatchewan. Je lui ai fait parvenir une copie de ce que j'ai dit à la réunion. J'ai dit que j'étais prêt à débattre avec n'importe qui l'efficacité ou l'inutilité des offices de commercialisation. Je n'ai pas parlé de la commercialisation du bœuf. Si c'est ce à quoi pense le député, il fait erreur comme toujours.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Korchinski: J'aimerais tirer cette affaire au clair. Aussi, le ministre peut-il dire s'il est en train de réviser l'attitude qu'il a souvent affirmée à l'égard des offices de commercialisation, afin que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir sur la position du gouvernement? Étant donné que le cabinet compte depuis peu un député qui a souvent manifesté une certaine hostilité à l'égard de ces offices, le ministre peut-il nous exposer la politique actuelle du gouvernement?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, le Parlement a adopté la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme qui autorise tous les producteurs qui sont assujettis à cette loi à adresser des instances au gouvernement. Jamais je n'ai dit que j'imposerais un office de commercialisation à qui que ce soit. Au surplus, la personne à laquelle le député a fait allusion n'a jamais répondu à mon télégramme.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le cabinet est solidaire sur la question des offices de commercialisation du bœuf.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Très solidaire, monsieur l'Orateur.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE D'ABANDON DU RECOURS AUX BUREAUX DE PLACEMENT PRIVÉS

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil privé, je m'adresserai au secrétaire parlementaire. Étant donné que c'est une pratique courante au sein de la Fonction publique de s'en remettre exclusivement aux agences privées de personnel pour combler certains postes au lieu de faire appel aux Centres de main-d'œuvre du Canada, le secrétaire parlementaire dirait-il pourquoi on continue de tolérer pareille pratique? J'aimerais savoir également si on demandera à la Commission de la Fonction publique d'offrir ces emplois par l'entremise des Centres de main-d'œuvre afin de mettre un terme à une pratique injuste et préjudiciable à l'endroit des contribuables?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le président du Conseil privé se préoccupe beaucoup du problème que le député de Davenport a soulevé, étant donné que c'est de lui que relève la Fonction publique. Selon des témoignages qui ont été déposés devant un comité permanent de la Chambre, cette pratique serait légale et légitime. Cependant, le député a soulevé une question intéressante que la Commission de la Fonction publique voudra sûrement étudier. Je verrai à ce qu'elle le fasse.

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—DEMANDE DE REPORT DE LA DÉCISION RELATIVE À LA CONSTRUCTION DU PIPE-LINE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre a pris un engagement envers le président des États-Unis, concernant le transport du gaz naturel. Il a promis qu'une décision serait prise très bientôt, dès que le gouvernement aurait tous les éléments en main. Étant donné que l'Office national de l'énergie tient actuellement des audiences pendant onze heures et demie par jour, ce qui contrarie d'ailleurs beaucoup certains groupes d'intérêt public comme le Comité pour l'indépendance du Canada, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il s'est donné la peine d'avertir le président des États-Unis? Étant donné que la loi américaine accorde 90 jours supplémentaires au président pour faire connaître sa décision sur le gaz de l'Alaska au Congrès, le premier ministre a-t-il demandé au président américain de lui accorder un délai supplémentaire, avant de faire connaître sa décision, afin de permettre aux organismes canadiens concernés d'étudier à fond les éléments fort complexes à considérer?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le président et moi-même sommes au courant du délai de 90 jours. Il est bien évident que le président voudrait prendre une décison au plut tôt. Tout ce que je lui ai promis, c'est que nous nous efforcerions de lui communiquer les opinions des Canadiens le plus tôt possible, et nous espérons pouvoir le faire avant la fin de septembre. Si nous ne pouvons lui donner notre avis d'ici là, il devra prendre une décision d'une façon ou d'une autre. Le député doit comprendre que le président peut se servir du délai de 90 jours ou peut choisir d'annoncer sa décision immédiatement, qu'elle soit ou non dans l'intérêt du Canada. C'est pourquoi il serait avantageux pour nous de prendre une décision le plus tôt possible. Le député sait que l'Office national de l'énergie, de même que la Commission Berger, prennent bien plus de temps qu'ils ne le souhaitaient. Leur tâche est très ardue. Nous le savons. Cependant, il ne doit pas y avoir d'autre retard si nous voulons prendre une décision à temps pour qu'elle soit de quelque utilité aux Canadiens.

LE MOTIF DE L'ABSENCE D'AUDIENCE DANS LE CAS DE L'ITINÉRAIRE D'ALCAN COMME DANS CELUI DE LA VALLÉE DU MACKENZIE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): La Commission Berger a commencé à tenir audience en mai 1975. Elle aura donc mis au moins deux ans à rédiger son rapport. La décision relative à l'itinéraire d'Alcan est imminente, à en juger par le temps qu'a pris la Commission Berger à faire son travail. Le premier ministre veut-il dire à la Chambre qu'on a étudié suffisamment l'autre itinéraire, celui de la vallée du Mackenzie, qui aurait des répercussions très graves? Pourquoi n'a-t-on pas tenu des audiences pour l'itinéraire d'Alcan comme on l'a fait dans le cas de la vallée du Mackenzie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Parce que nous ne pouvions pas nous permettre d'attendre encore deux ans et demi, monsieur l'Orateur.

* * *

LA CONSOMMATION

LA MÉSENTENTE CHEZ LES MINISTRES AU SUJET DE LA VALEUR DES OFFICES DE COMMERCIALISATION—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Selon certaines déclarations faites récemment par le ministre de l'Agriculture, celui-ci semble penser que les offices de commercialisation actuels sont pour ainsi dire sacro-saints. Le ministre de la Consommation et des Corporations a contredit le ministre à plusieurs reprises sur ce point. Il a présenté un bill à la Chambre qui mettra les offices de commercialisation pratiquement hors la loi. Le premier ministre interviendra-t-il pour nous dire lequel des deux ministres parle au nom du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de contradiction entre les deux positions. Si le député le permet, j'aimerais lui expliquer la situation. Le gouvernement croit dans les offices de commercialisation, mais il ne croit pas qu'ils soient la solution à tous les problèmes de l'agriculture. C'est pourquoi, avec l'autorisation du cabinet et du Parlement, le ministre de l'Agriculture a établi certains offices de commercialisation qui profitent au consommateur et au producteur. Nous sommes d'accord là-dessus. Cela ne veut pas dire que tout problème agricole doit être résolu par l'établissement d'un office de commercialisation.

● (1440)

La loi concernant la stabilisation du prix du blé, par exemple, repose sur un autre principe, celui de la stabilisation du revenu, et non sur le contrôle de la gestion des approvisionnements. C'est pourquoi le cabinet appuie sans réserve la position du ministre de l'Agriculture. Cela ne veut pas dire qu'il y aura des offices de commercialisation dans tous les domaines, mais simplement que nous en créerons s'ils sont nécessaires, souhaitables et utiles. Nous savons, par exemple, que certains éleveurs s'opposent au principe des offices de commercialisation, et il n'est pas question de les leur imposer.

En ce qui concerne le bill à l'étude, le député aura l'occasion de nous exposer son point de vue au comité. Le bill ne cherche pas à détruire les offices de commercialisation ni à les critiquer. Si certains points doivent être tirés au clair, ils le seront au moment de l'étude en comité.

M. Grafftey: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il ne s'agit pas simplement de la présentation du bill mais également des déclarations du ministre et d'un rapport publié par le ministère de la Consommation et des Corporations. Le très honorable premier ministre trouve-t-il normal que, deux de ses ministres fassent des déclarations tout à fait contradictoires sur les offices de commercialisation des produits alimentaires, et ne prennent pas la peine de donner d'autres précisions à l'opposition ou à l'ensemble des Canadiens?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je répète ce que je viens de dire, à savoir que le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré, et c'est également l'avis du cabinet, que le principe de l'office de commercialisation, autrement dit, la gestion des approvisionnements, ne devrait pas s'appliquer à tous les problèmes agricoles. J'ai cité en exemple une loi gouvernementale qui ne s'appuie pas sur ce principe. C'est pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations a tout à fait raison de dire qu'à son avis, les offices de commercialisation ne sont pas une panacée.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE RECRUTEMENT IMPOSSIBLE DE MAIN-D'ŒUVRE ANTILLAISE POUR LA RÉCOLTE DU TABAC—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle porte sur un problème dont je lui ai déjà parlé, et je sais que certains de mes collègues, y compris le député de Norfolk-Haldimand, lui en ont parlé également, soit par écrit soit oralement. Il s'agit des plantations de tabac du sud de l'Ontario, qui ont actuellement besoin de travailleurs antillais.

Quel conseil le ministre donnerait-il à ces producteurs de tabac du sud de l'Ontario qui ont besoin dans l'immédiat de main d'œuvre supplémentaire, pas simplement pour la récolte mais également pour la plantation, et qui ne peuvent pas trouver d'ouvriers par l'entremise du bureau local de main-d'œuvre? Il est trop tôt pour employer des étudiants canadiens mais depuis quelques années, ils ont toujours pu compter sur des travailleurs antillais. Que conseillerait le ministre à ces producteurs qui, en vertu de la nouvelle politique, ne peuvent pas obtenir de permis de travail pour les travailleurs antillais ou étrangers?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il est normal qu'en période de chômage élevé on n'autorise les Antillais et Mexicains à venir travailler au Canada que lorsque le ministère ne trouve pas de Canadiens pour effectuer les travaux en question. La difficulté est d'ordre psychologique et n'a rien à voir avec le règlement et non de la réglementation. Elle vient de ce que les travailleurs envoyés chez un patron restent parfois une heure, parfois une semaine. Ont-ils de bonnes raisons de s'en aller, les conditions de travail ou de rémunération sont-elles vraiment rebutantes? Je répète que le problème est psychologique et que ce n'est pas avec des lois qu'on pourra le régler.

Nous sommes chargés de nous occuper des Canadiens en chômage, et c'est donc à eux que nous devons offrir d'abord les emplois qui se présentent. Malheureusement, on m'apprend des deux côtés de la Chambre que les Canadiens quittent leur travail, pour des raisons qu'ils estiment valables, mais que les patrons jugent mauvaises. Je ne tiens pas à inonder le marché, si je puis m'exprimer ainsi, d'ouvriers antillais et mexicains en période de chômage aigu, mais la situation nous obligera peut-être à reconsidérer la question.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Je cherche à faire comprendre au ministre que c'est tout de suite, aujourd'hui même qu'il faut agir. Les producteurs n'ont qu'une couple de semaines pour mettre leurs plants en terre, et les bureaux locaux de la Main-d'œuvre ne peuvent pas les satisfaire localement. Cela a été démontré au ministre, et il faut un changement à peu près immédiat de politique aux bureaux locaux de Main-d'œuvre. Les producteurs de tabac voient dans les vergers de leurs voisins horticulteurs fruitiers des ouvriers antillais en train d'élaguer les arbres. Pourquoi ne peuvent-ils pas avoir tout de suite les autorisations voulues aux bureaux locaux de la Main-d'œuvre?

M. Whelan: Vous voulez connaître ma stratégie?

Des voix: Oh, oh!

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, je commence à me demander qui envoie ces types travailler dans les plantations de tabac! Le programme a été annoncé en fait le 18 mars 1977, je pense, et nous avons dit que ceux qui avaient déjà eu des travailleurs antillais en auraient cette année, et en nombre égal. La difficulté encore une fois est qu'on envoie les chômeurs inscrits au bureau de la Main-d'œuvre, mais que malheureusement ils ne restent pas, soit qu'ils aient de bonnes raisons, soit qu'ils n'aient pas envie de faire ce travail pendant tout le temps prévu. Je connais le problème, et franchement il est très épineux.

* * *

L'AGRICULTURE

BŒUF—DEMANDE D'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT QUANT AU CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, peut-être puis-je poser ma question au ministre de l'Agriculture. Étant donné la grande sécheresse qui est à l'origine d'une sérieuse pénurie d'eau et de fourrage dans les Prairies, où les producteurs en sont amenés à écouler leurs bêtes sur les marchés, en plus grand nombre que d'habitude, et étant donné que le gros de cette viande de bœuf devra concurrencer la viande d'importation, le ministre pourrait-il dire si le gouvernement va contrôler ou non les importations et l'approvisionnement de bœuf sur le marché intérieur, afin de s'assurer qu'il n'y aura pas encombrement du marché canadien, particulièrement dans l'immédiat où la situation est déjà difficile?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les quotas de viande importée de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont inférieurs au niveau qui avait été convenus avec ces pays, mais nous surveillons de très près la situation.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que l'on déléguera les pouvoirs nécessaires au sein du gouvernement pour assurer qu'un organisme sera chargé de régulariser les approvisionnements de bœuf destinés au marché intérieur, pour le reste de l'année 1977?

M. Whelan: Oui, monsieur l'Orateur, et j'ai parlé de ces questions précisément avec le ministre sans portefeuille de l'Alberta.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

LA POSSIBILITÉ DE DISCUTER DE LA GESTION DE L'ÉCONOMIE DANS L'ÉVENTUALITÉ DE LA SÉPARATION DU QUÉBEC

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Étant donné le référendum prévu au Québec, le gouvernement a-t-il l'intention d'entamer des pourparler officiels, pour établir un dialogue et trouver un moyen de consultation portant sur les moyens de gérer l'économie au cas où le Québec choisira de rester au sein du Canada ou de s'en détacher, ou va-t-on demeurer dans cette inaction, en faisant le silence sur la situation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, voilà une question plutôt générale. Il n'est pas question d'inaction dans la mesure où n'importe quel gouvernement provincial, celui de la province de Québec compris, désire discuter des améliorations à apporter au régime fédéral ou des changements à apporter à la constitution. Tout peut se modifier, je le répète, excepté les droits fondamentaux des hommes et des femmes de notre société. Aussi, n'y a-t-il aucun refus de dialogue à ce sujet. Si, bien entendu, le gouvernement provincial veut séparer d'abord la province et ensuite entamer le dialogue, alors nous déclarons que nous ne sommes pas disposés à dialoguer avec des séparatistes.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

LA FERMETURE DU CENTRE DE CHARGEMENT DE BRIDGEWATER (N.-É.)—DEMANDE DE RECONSTRUCTION DE LA VOIE LE LONG DU LITTORAL SUD

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné que le CN a l'intention de fermer le 6 juin le centre de chargement des wagons de Bridgewater, en Nouvelle-Écosse, ce qui fera perdre quelque sept emplois à ses employés de Bridgewater, le CN peut-il donner les raisons qui l'incitent à réduire le service sur le littoral sud; j'aimerais également demander si le ministre a donné suite à ma première requête à ce sujet; et puisque les expéditions en provenance de Masonite, Michelin, Bowaters, les agriculteurs et les poissonneries ont été retardées à la suite des trois déraillements qui ont lieu cette année entre Halifax et Yarmouth, le ministre pourrait-il faire une allocation spéciale de fonds pour que l'on reconstruise toute la voie du CN tout le long du littoral sud?

● (1450)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette dernière idée constitue une suggestion que le Canadien National ou la direction du chemin de fer devrait étudier. Quant à la première question précédente, je vais voir si j'ai reçu une réponse.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE D'OPPOSITION AU PRÊT À LA METROPOLITAN AREA GROWTH INVESTMENTS

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme il semble maintenant que le navire de croisière *Mercator One* exploité sous les auspices de la Metropolitan Area Growth Investments Corporation, c'est-à-dire les contribuables du Canada et de la Nouvelle-Écosse, a besoin d'un autre prêt encore, le ministre nous protégerait-il tous maintenant en instruisant les représentants canadiens de MAGI de s'opposer à toute nouvelle avance d'argent, ou au moins exiger que ce prêt soit intégralement justifié?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je puis assurer l'honorable député que notre représentant au conseil suivra le déroulement de la situation de très, très près. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les membres du conseil et j'espère que toutes les questions seront finalement résolues à la satisfaction des contribuables canadiens, comme il l'a lui-même mentionné.

* * *

LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

LA RÉPONSE À LA DEMANDE DE DIVULGATION DES CONCLUSIONS DU GROUPE SPÉCIAL D'ÉTUDE

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. A-t-il reçu un télégramme du greffier de l'Assemblée législative du Yukon lui communiquant une résolution de cette assemblée? Celle-ci lui demande de lui fournir immédiatement ses conclusions sur le groupe spécial chargé d'étudier les coûts de l'énergie dans le Nord, l'aide financière à apporter à la Commission d'énergie du Nord canadien pour éviter d'autres hausses de tarifs d'électricité dans l'immédiat et assurer une exploitation efficace de la CENC en lui permettant de déduire complètement sa dette et sur la création éventuelle d'une société de l'énergie du Yukon. S'il a reçu ce télégramme du greffier de l'Assemblée législative, informerait-il la Chambre de sa réponse? S'il ne l'a pas encore reçu, quelle serait sa réponse?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas avoir encore reçu ce télex, mais différents membres du conseil et d'autres habitants du Yukon m'ont présenté des instances à ce sujet. Nous sommes en train de préparer une réponse, qui sera prête en temps voulu, je ne puis dire au juste quand.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES DANS LE GRAND NORD

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre peut-il nous dire si on a décidé de mettre en œuvre des programmes d'expansion économique dans le grand Nord afin de pouvoir donner suite à certaines suggestions comme celle qui figurait dans ce télégramme envoyé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien réclamant la formation d'une société d'électricité au Yukon?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, aucune décision définitive n'a été prise. Il a été décidé en principe que certains de nos programmes seraient étendus aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Mais il nous reste encore à décider des modalités et de la date de mise en œuvre de ces programmes. C'est ce que nous sommes en train de faire. J'espère que d'ici quelques mois, peut-être d'ici quelques semaines, nous en arriverons à une décision et pourrons mettre les choses en marche.

* * *

LES POSTES

DEMANDE DE TIMBRE COMMÉMORATIF DES SERVICES DE L'ASSOCIATION AMBULANCIÈRE SAINT-JEAN

M. W. Kenneth Robinson (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Étant donné que l'Association ambulancière Saint-Jean fête cette année son centenaire, et que l'on retrouve des services de cette société dans toutes les provinces et tous les centres importants du Canada, le ministre des Postes voudrait-il songer à émettre un timbre commémorant ce centenaire?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, j'ai beaucoup d'admiration pour l'Association ambulancière Saint-Jean. Je sais qu'il y a un grand nombre d'administrations postales étrangères qui émettront un timbre commémoratif. Malheureusement, notre programme de timbres pour 1977 est déjà suffisamment chargé de l'avis de certains, de sorte que nous ne pouvons pas émettre un timbre à cette occasion.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—DEMANDE DE RÉUNION PUBLIQUE DES MINISTRES EN VUE DE FIXER UN NOUVEAU PRIX

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au très honorable premier ministre. Étant donné que le ministre fédéral de l'Énergie et ses homologues des provinces se réuniront bientôt en vue de fixer un nouveau prix pour le pétrole brut au Canada, et comme tous les Canadiens seront affectés par ces négociations, le gouvernement fédéral est-il disposé à ouvrir ces entretiens au public surtout depuis que le premier ministre de l'Alberta a dit qu'il ne s'y opposerait pas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, moi non plus je n'ai pas d'objection à des séances publiques. J'en tiendrai encore comme je l'ai déjà fait. Comme ce sera une réunion des ministres de l'Énergie, il leur appartiendra à eux de décider s'ils veulent ou non que leurs délibérations soient publiques. Pour l'instant, si M. Charles Lynch désire y assister, il sera mis à la porte bien gentiment.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE MAINTIEN À EDMONTON DU RÉGIMENT AÉROPORTÉ À LA SUITE DES DÉCLARATIONS DU PREMIER MINISTRE

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse aussi au très honorable premier ministre. Tout au long de sa tournée dans l'Ouest, le premier ministre n'a cessé de répéter que la population de l'Ouest avait une raison d'espérer, précisant que son gouvernement donnerait suite aux aspirations de l'Ouest du Canada afin de bâtir un meilleur Canada.

Des voix: Bravo!

M. Elzinga: Je remercie le premier ministre de ses mots encourageants. Maintenant, le premier ministre voudrait-il passer aux actes et demander à son ministre de la Défense nationale de laisser à Edmonton le régiment aéroporté afin que les Canadiens de l'Ouest puissent constater qu'il n'a pas parlé en vain?

M. Paproski: Parfait!

M. l'Orateur: Évidemment, ce sont là des instances.

M. Paproski: Et d'excellentes!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me souviens qu'un premier ministre très bien coté dans l'Ouest a fermé une base aérienne à Saskatoon, sauf erreur, et l'on y a accepté sa décision comme étant pour le bien du pays. Je crois que son nom était Diefenbaker.

M. Elzinga: Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a pas répondu à ma question. Pourrait-il me dire s'il compte enjoindre au ministre de la Défense nationale de laisser le régiment aéroporté à Edmonton?

M. l'Orateur: Je suis disposé à autoriser une instance mais non pas deux.

* * *

LES AÉROPORTS

PROPOSITION DE DÉMÉNAGEMENT À VICTORIA DES INSTALLATIONS DE RADAR DE GANDER

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le ministre a autorisé l'expédition, d'un bout à l'autre du continent, d'un système radar qui se trouve à Vancouver et qui ira remplacer celui qui est actuellement à Gander, Terre-Neuve, ferait-il transporter l'installation radar qui était à Gander, à Victoria où il n'y en a pas?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous savons pertinemment quels aéroports auraient besoin d'installations radar. Celle dont nous disposons actuellement ira à l'aéroport prioritaire. Cela dépend à la fois de la cadence des mouvements aériens et d'autres conditions. Comment le député peut-il oublier que compte tenu de son ensoleillement, Victoria présente moins de problèmes météorologiques et en conséquence n'a pas les mêmes besoins de radar que d'autres régions.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA JUSTIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT AUX CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE DE VICTORIA DES PROCÉDURES DE VOL AUX INSTRUMENTS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au ministre qui mentionnait les conditions nuageuses qui y prévalent parfois, que les nuages protègent la vue contre l'éclat du soleil et que leur présence rend le radar nécessaire. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il a fait venir les contrôleurs de la circulation aérienne de Victoria à Ottawa pour des cours de formation dans les procédures de vol aux instruments, si l'on n'envisage pas d'installer un radar à Victoria?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis convaincu qu'il y aura tôt ou tard un système radar à Victoria, mais je ne crois pas que la venue à Ottawa des contrôleurs de Victoria y soit rattachée. J'essaierai de connaître le but exact de leur visite.

* * *

LES COALITIONS

L'ENQUÊTE SUR LA FIXATION DES PRIX PAR LES PRODUCTEURS D'ENGRAIS—DEMANDE DE RAPPORT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Il y a avec lui un agréable échange de vues depuis quelque temps. Étant donné que certains taux protègent l'industrie canadienne au point que le ministre de l'Agriculture a même interdit l'importation au Canada d'herbicides et d'insecticides moins coûteux, imposant encore une fois aux agriculteurs canadiens des prix de revient plus élevés, le ministre pourrait-il maintenant nous dire si l'on a enfin entrepris l'enquête sur la fixation des prix de l'engrais et les activités des producteurs d'engrais? A-t-il des nouvelles ou enterre-t-on cette affaire en espérant qu'elle s'évanouisse comme un mauvais rêve?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le directeur compétent n'a pas fini d'examiner cette question et je n'ai rien à signaler. Ces questions prennent du temps.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député d'Edmonton-Centre.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'avais une question pour le représentant «Guay» de Saint-Boniface mais le nouveau ministre du Multiculturalisme n'est pas parmi nous aujourd'hui. Je me reprendrai donc demain.

* * *

● (1500)

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

OPPOSITION À L'ANNULATION DE LA RÉUNION DU COMITÉ CHARGÉ DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le ministre peut-il nous dire pourquoi il a jugé nécessaire de demander aujourd'hui l'annulation de la réunion du comité de la santé, du bien-être et des affaires sociales qui devait étudier le budget de la Société centrale d'hypothèques et de logement? Nous pouvons comprendre que le ministre ait d'autres obligations, mais comme cela concerne une société de la Couronne et que la procédure traditionnelle de la Chambre n'exige pas la présence du ministre, peut-il nous dire s'il permettra aux représentants de la SCHL, y compris M. Teron, de comparaître devant le comité? Ou bien ne ferait-il pas confiance à M. Teron?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'avais pensé qu'il y avait possibilité de s'entendre à l'amiable pour établir un horaire qui me permettrait d'assister aux réunions du comité. J'ai trop de respect pour les honorables députés, membres de ce comité, pour ne pas assister à des réunions où mes crédits sont présentés. J'ai parlé aux responsables de cet ordre du jour. Je leur ai proposé sept différentes périodes où je pourrais y aller. J'espère donc qu'on ne viendra pas m'accuser de ne pas vouloir assister aux séances du comité. Il s'agit simplement de trouver un temps qui convienne à tout le monde, car je serai très heureux de participer à ces réunions.

[*Traduction*]

M. McGrath: Le programme du comité est parfaitement arrêté; il doit entendre trois ministères et deux autres organismes gouvernementaux et doit également étudier un bill. Comme nous avons seulement jusqu'à la fin mai pour étudier ces questions et qu'il reste seulement deux autres réunions où participera le ministre, ma question est la suivante: Le ministre permettra-t-il à la SCHL de comparaître demain afin que les membres du comité puissent interroger le président et les représentants de cette société au sujet du financement contestable d'hôtels en vertu de l'article 6(1) de la loi nationale sur l'habitation?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, ces questions ont été posées lors de la dernière réunion, et on a donné une série de réponses fort appropriées à l'honorable député. A moins qu'il ait autre chose que des insinuations et des allégations à présenter, je pense qu'il n'y a pas lieu d'aller plus loin.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LES PREMIERS MINISTRES DU CANADA ET DE L'ALBERTA AU SUJET DU COMMERCE AVEC LE JAPON

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai échangé de la correspondance avec le premier ministre de l'Alberta au sujet du commerce avec le Japon. Le premier ministre désire déposer ces lettres à l'Assemblée législative de l'Alberta aujourd'hui et, de mon côté, j'aimerais les déposer ici.

* * *

L'ACHAT DE TERRES PAR DES ÉTRANGERS

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LES PREMIERS MINISTRES DU CANADA ET DES PROVINCES AU SUJET DE LA VENTE DE TERRES À DES ÉTRANGERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'en profite pour déposer les lettres échangées entre les premiers ministres provinciaux et moi-même sur la question des terres achetées par des étrangers, dans les deux langues officielles.

* * *

LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE TENDANT À MODIFIER LA FORMULE DES SERMENTS ET À ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ DU PUBLIC AUX RENSEIGNEMENTS

M. Stuart Leggatt (New Westminster) demande à présenter le bill C-414, tendant à modifier la loi sur l'emploi dans la Fonction publique (serments et renseignements confidentiels).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Leggatt: En bref, monsieur l'Orateur, ce bill vise à modifier le serment prêté par les personnes qui entrent dans la Fonction publique du Canada pour permettre à celles qui occupent un poste non confidentiel d'échanger des informations avec d'autres fonctionnaires de même que le grand public. Il fait également la différence entre les renseignements confidentiels et non confidentiels et met un terme, nous l'espérons, à tous les mystères inutiles dont s'entoure le gouvernement à l'égard de l'information publique.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES LIMITES ÉLECTORALES

MESURE TENDANT À RAJUSTER LA REPRÉSENTATION DE L'ONTARIO AU PARLEMENT ET À RÉVISER LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES ONTARIENNES

M. B. Keith Penner (Thunder Bay) demande à présenter le bill C-415, tendant à rajuster la représentation de l'Ontario à la Chambre des communes et à réviser les circonscriptions électorales de l'Ontario.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Penner: Monsieur l'Orateur, l'Objet de ce bill est de redresser un grief vivement ressenti dans le Nord de l'Ontario et créé par suite de ce que j'estime être une application erronée de l'esprit et de l'objet de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

En adoptant ce bill on s'assurerait au moins que la représentation actuelle de l'Ontario à la Chambre des communes serait maintenue. Cette région qui comprend environ 80 p. 100 de la superficie de l'Ontario serait désormais assurée d'un nombre minimum de circonscriptions.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITION

LE CHÔMAGE À GUYSBOROUGH (N.-É.)

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter, en vertu de l'article 67 du Règlement, une pétition concernant les griefs de plus de 1,000 personnes habitant la région d'essai pour l'association formée en vue de l'application du programme d'emploi communautaire à Guysborough, en Nouvelle-Écosse.

La pétition énumère certains points touchant le contexte du programme d'emploi communautaire. Elle fait notamment remarquer que ses signataires vivent dans une région économiquement faible d'une province économiquement faible où sévit le chômage. La pétition prie la Chambre des communes de prendre les mesures nécessaires pour que le programme d'emploi communautaire soit plus efficace et donne de meilleurs résultats pour les intéressés.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 1225, 1320, 1478, 1540, 1560, 1789, 1818, 1822, 1844, 1845 et 1849.

[M. Leggatt.]

[*Texte*]

LES EFFETS À LONG TERME DE LA FLUORISATION DE L'EAU

Question no 1225—**M. Beatty:**

1. A la connaissance du gouvernement, l'Administration fédérale des drogues (F.D.A.) des États-Unis a-t-elle annoncé l'intention d'étudier les effets à long terme de la fluorisation de l'eau sur la santé et, dans l'affirmative, le gouvernement collabore-t-il avec la F.D.A. pour suivre les progrès de la recherche américaine dans ce domaine d'hygiène publique?

2. Le gouvernement connaît-il les conclusions des travaux de recherche de l'éminent biologiste Edward Groth III de l'Institut de technologie de la Californie dans le domaine de la fluorisation de l'eau et, le cas échéant, sait-il que M. Groth a souligné à la F.D.A. la nécessité d'une étude des effets à long terme de la fluorisation de l'eau?

3. Le gouvernement surveille-t-il, à l'échelle du pays, les effets secondaires que la fluorisation de l'eau pourrait avoir à long terme sur la santé?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. A la connaissance du gouvernement, l'Administration fédérale des aliments et drogues des États-Unis n'a aucunement annoncé qu'elle avait l'intention d'entreprendre d'autres recherches sur les effets à long terme de la fluorisation de l'eau. Il incombe à d'autres sections du Public Health Service (Service de santé publique) de coordonner les programmes de fluorisation de l'eau aux États-Unis et de donner des conseils à ce sujet. La recherche sur les effets à long terme des substances chimiques présentes dans l'environnement, effectuée par divers organismes gouvernementaux aux États-Unis, est coordonnée par le Committee for the Co-ordination of Toxicology and Related Programs (Comité de coordination de la toxicologie et des programmes connexes), auquel la Direction générale de la protection de la santé est invitée à envoyer un observateur. Cette participation permet donc au gouvernement canadien de se tenir au courant de toutes les découvertes du gouvernement des États-Unis dans ce secteur de la santé publique.

2. En 1974, le Dr Edward Groth III a envoyé sa thèse de doctorat à l'Administration des aliments et drogues des É.-U. Selon les scientifiques de ce service, la thèse, pour l'essentiel, manquait d'objectivité, était partiale et n'appuyait pas les pratiques d'hygiène publique. Les scientifiques de la Direction générale de la protection de la santé n'ont pas examiné la thèse du Dr Groth.

3. Une étude épidémiologique rétrospective dans des villes canadiennes choisies où l'approvisionnement municipal d'eau est traité au fluor, est en cours.

LES EFFECTIFS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PAR MINISTÈRE

Question no 1320—**M. Allard:**

Par rapport à l'année 1968, quelle est l'augmentation *a*) en chiffres absolus, *b*) en pourcentage, de l'effectif de chaque ministère?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique qu'en décembre 1967 et 1968 les effectifs du gouvernement fédéral par ministère (y compris les employés occasionnels) correspondaient aux chiffres qui paraissent sur le tableau ci-après.

Ministère[1]	Décembre 1967[2]	Décembre 1968	Changement réel	% du changement
Agriculture	10,087	9,457	−630	− 6.2
Consommation et Corporations	1,211	1,306	95	7.8
Production de défense	4,592	4,528	− 64	− 1.4
Énergie, Mines et Ressources	4,624	4,765	141	3.0
Affaires extérieures	3,432	3,297	−135	− 3.9
Finances	6,198	5,993	−205	− 3.3
Pêcheries	2,724	2,746	22	0.8
Forêts et développement rural	1,971	2,051	80	4.1
Gouverneur général et lieutenants Governors	61	60	− 1	− 1.6
Affaires indiennes et Nord canadien	7,328	7,056	−272	− 3.7
Industrie et Commerce	6,356	6,196	−160	− 2.5
Justice	320	386	66	20.6
Travail	6,694	6,148	−546	− 8.2
Pouvoir législatif	1,350	1,365	15	1.1
Main-d'œuvre et Immigration	8,678	8,573	−105	− 1.2
Défense nationale	41,503	38,962	−2,541	− 6.1
Santé nationale et Bien-être social	6,028	7,029	1,001	16.6
Revenu national	15,706	15,392	−314	− 2.0
Postes	38,868	41,597	2,729	7.0
Conseil privé	501	552	51	10.2
Impressions et papeteries publiques	220	203	− 17	− 7.7
Travaux publics	8,610	8,465	−145	− 1.7
Secrétariat d'État	3,821	3,847	26	0.6
Solliciteur général	16,610	17,561	951	5.7
Transports	17,170	16,971	−199	− 1.2
Conseil du Trésor	4,045	4,039	− 6	− 0.1
Affaires des anciens combattants	11,931	11,592	−339	− 2.8
Total	230,639	230,137	−502	− 0.2

[1] Comprend les ministères et les corporations ministérielles qui font rapport au ministre.
[2] A cause de modification de la structure des ministères en 1968, les données de 1967 ont été rajustées aux fins de la comparaison. *Par exemple*, la Direction des normes qui faisait partie du ministère de l'Industrie et du Commerce en 1967 a été retirée et inscrite comme faisant partie du ministère de la Consommation et des Corporations afin que les chiffres puissent se comparer à ceux de 1968.

TRAVAUX PUBLICS—LES LOCAUX LOUÉS À FREDERICTON (N.-B.)

Question nº 1478—**M. Howie:**

1. Le ministère des Travaux publics effectue-t-il des versements pour la location de bureaux à Fredericton (N.-B.) en vertu d'accords conclus depuis le 1er janvier 1975 et, dans l'affirmative, *a*) de quel montant, *b*) à qui?

2. Le Ministère loue-t-il à Fredericton des bureaux actuellement vacants et, dans l'affirmative, combien de bureaux sont vacants et où sont-ils situés?

3. Des bureaux appartenant à l'État sont-ils vacants à Fredericton et, dans l'affirmative, combien et où sont-ils situés?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): 1. Oui, les loyers mensuels suivants sont versés:

a) Montants	*b*) À
$ 1,560.42 par mois	J. B. Real Estate Ltd.,
1,112.88 par mois	Fredericton, (N.-B.)
2,195.83 par mois	Armstrong Investments Ltd., Fredericton, (N.-B.)
1,465.92 par mois	Mark Holdings Ltd.,
2,185.63 par mois	Fredericton, (N.-B.)
150.00 par mois	James Lawrence, Fredericton, (N.-B.)
75.00 par mois	
73,445.40 par année	
18,936.30 par année	Fredericton Developments Ltd.,
24,462.00 par année	Fredericton, (N.-B.)
113,801.10 par année	

2. Locaux à bureaux (250 pi²) situés au 6e étage de «King's Place», rue King.

3. Locaux d'entreposage mesurant 129 pi² situés au sous-sol de la succursale postale A, au 527, rue Queen. Locaux à bureaux mesurant 3,215 pi² situés au 2e étage de la succursale postale A, au 527, rue Queen.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES EMPLOYÉS OBTENUS DES AGENCES D'EMPLOI PRIVÉES

Question nº 1540—**M. McKenzie:**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Ministère en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. *a*) et *b*) (Note: Les chiffres indiqués ci-dessous ne distinguent pas entre les employés à temps partiel et les employés à temps plein puisque le coût de la main-d'œuvre nécessaire pour établir de tels renseignements est prohibitif.)

Questions au Feuilleton

	1975-1976	1976-1977 (jusqu'au 25 janvier 1977)
(i)	13	3
(ii)	52	78
(iii)	1	—
(iv)	16	27
(v)	797	632
(vi)	5	6
(vii)	—	—
(viii)	2	—
(ix)	—	—
(x)	—	—

2. Budget principal

3. *a*)

	1975-1976	1976-1977 (jusqu'au 25 janvier 1977)
(i)	$5.48	$5.75
(ii)	$5.98	$6.09
(iii)	$5.10	—
(iv)	$4.93	$6.00
(v)	$5.96	$6.49
(vi)	$6.23	$6.50
(vii)	—	—
(viii)	$4.88	—
(ix)	—	—
(x)	—	—

b) Le taux horaire payé aux employés par les agences de placement n'est pas connu par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. *c*) (i) 1975-76, $1,018,197.61; (ii) 1976-77 (jusqu'au 25 janvier 1977) 775,034.70.

LE COÛT DE LA TRANSFORMATION DE LA BEI EN BFD

Question nº 1560—**M. Marshall:**

1. Combien en a-t-il coûté pour transformer les bureaux de la Banque d'expansion industrielle en bureaux de la Banque fédérale de développement et quels sont les détails des modifications apportées?

2. A quels critères doit-on satisfaire pour l'obtention d'un prêt *a*) de la Banque d'expansion industrielle, *b*) de la Banque fédérale de développement?

3. Quels avantages offre la Banque fédérale de développement par rapport à la Banque d'expansion industrielle?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne la Banque fédérale de développement: 1. Ces dépenses ne sont ni détaillées séparément ni capitalisées puisqu'il s'agit de dépenses plutôt réduites, (formules imprimées, papier à lettre, etc.). Dans la plupart des cas, on attendait que les stocks soient épuisés.

2. *a*) Pour ce qui est de la BEI, les critères sont mentionnés dans le préambule de la loi sur la Banque d'expansion industrielle et à l'article 16. *b*) Dans le cas de la Banque fédérale de développement, les critères figurent à l'Article 20 de la loi sur la Banque fédérale de développement. Voici la différence: en ce qui a trait à l'investissement par des personnes autres que la Banque, on insiste moins sur un montant suffisant qui puisse donner à la Banque une protection raisonnable et on s'attache plutôt à assurer un engagement continu aux entreprises par des personnes autres que la Banque.

3. Les principaux avantages de la loi sur la Banque fédérale de développement par rapport à la loi sur la Banque d'expansion industrielle, à l'exception de la question mentionnée à l'article 2, s'établissent comme suit: La BFD a le pouvoir de fournir des conseils et d'assurer la formation en gestion, de donner des renseignements sur les techniques, méthodes et pratiques nécessaires à la bonne gestion des entreprises commerciales, les détails des programmes fédéraux d'encouragement et d'aide financière; la BFD est en mesure de commanditer ou d'organiser des colloques et autres genres de réunions visant à promouvoir de bonnes pratiques de gestion pour l'administration de petites entreprises; la loi sur la BFD donne à la Banque le pouvoir de s'occuper de location; la BFD est une société de la Couronne, ayant son propre conseil d'administration et son président, tandis que la BEI était une filiale de la Banque du Canada; les Conseils consultatifs régionaux aident la BFD à atteindre ses objectifs et peuvent donner des conseils et faire des recommandations au Conseil d'administration sur les activités de la Société.

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS DES SOCIÉTÉS CANADIENNES DANS L'INDUSTRIE AMÉRICAINE

Question nº 1789—**M. Herbert:**

Quel est le montant estimatif des investissements directs des sociétés canadiennes dans l'industrie américaine pour *a*) 1950, *b*) 1955, *c*) 1960, *d*) 1965, *e*) 1970, *f*) chaque année depuis 1970?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: Les estimations des investissements directs des sociétés canadiennes aux États-Unis sont fondées sur le coût des investissements au moment où ils sont faits. La sortie nette d'investissements canadiens directs vers les États-Unis au cours des années suivantes est évaluée à: (millions de dollars); *a*) 1950, 41; *b*) 1955, 63; *c*) 1960, 18; *d*) 1965, 24; *e*) 1970, 258; *f*) 1971, 122; *g*) 1972, 149; *h*) 1973, 453; *i*) 1974, 482; *j*) 1975, 324. On produit chaque année des rapports statistiques indiquant la valeur comptable, en fin d'exercice, des investissements directs tels qu'ils figurent dans les livres des sociétés canadiennes ayant fait des investissements directs à l'étranger. Ces rapports statistiques sont établis à partir du système normal de déclaration financière des sociétés, en comformité des principes comptables reconnus. La valeur comptable des investissements directs varie d'une année à l'autre en fonction non seulement des sorties nettes d'investissements directs, mais encore des hausses nettes des bénéfices non répartis et d'autres facteurs. La valeur comptable des investissements canadiens directs aux États-Unis au terme des années suivantes est estimée à: (millions de dollars); *a*) 1950, *; *b*) 1955, 1293; *c*) 1960, 1618; *d*) 1965, 2041; *e*) 1970, 3251; *f*) 1971, 3399; *g*) 1972, 3431; *h*) 1973, 3924; *i*) 1974, 4909.

---

* Cette estimation n'a pas été faite pour 1950 et n'a pas encore été calculée pour 1975.

LA LANGUE UTILISÉE AU COURS DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

Question nº 1818—**M. Jones:**

Emploie-t-on principalement l'anglais dans les réunions de la Commission du système métrique et, dans l'affirmative, pourquoi?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Au cours des réunions de la Commission, on se sert de l'anglais et du français selon les préférences. Il y a un service d'interprétation auquel on peut recourir au besoin. Étant donné qu'au sein des comités de la Commission, comme au sein du grand public, il y a plus d'anglophones que de francophones on a tendance à utiliser plus l'anglais que le français.

L'EXPORTATION DE PORC

Question nº 1822—**M. Lambert (Bellechasse):**

Du 1er septembre 1975 au 31 août 1976, le Canada a-t-il exporté de la viande de porc et, dans l'affirmative, *a*) en quelle quantité, *b*) à quel prix, *c*) à quels pays?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: entre septembre 1975 et août 1976 inclusivement, le Canada a exporté 826,987 cwt de viande de porc pour une valeur de $104,072,467, au prix moyen de $125.85 par cwt. Vous trouverez au tableau suivant une ventilation de ce total par pays de destination.

Exportations totales de porc par pays
Quantités exprimées en cwt
Valeurs exprimées en dollars canadiens
De septembre 1975 à août 1976 inclusivement

	Quantité exprimées en cwt	$	Prix moyen par cwt
Royaume-Uni	785	23,400	29.81
Danemark	41	7,060	172.20
Allemagne de l'Ouest	42	4,897	116.60
Portugal	3	697	232.33
Suède	30	2,815	93.83
Nigéria	5	240	48.00
Libéria	5	210	42.00
Hong Kong	409	35,904	87.78
Singapour	402	5,331	13.26
Japon	563,166	77,210,920	137.10
Philippines	395	66,344	167.96
Taiwan	414	65,312	157.76
Australie	2,650	358,130	135.14
Nouvelle-Zélande	10,208	1,000,025	97.96
Colombie	93	5,714	61.44
Bahamas	972	124,645	128.24
Bermude	1,522	208,340	136.89
Belize	352	11,856	33.68
Barbade	5,103	225,058	44.10
Jamaïque	202	16,098	79.69
Îles Sous-le-Vent	1,434	158,724	110.69
Trinité et Tobago	4,168	342,106	82.08
Antilles françaises	332	53,412	160.88
Antilles néerlandaises	629	75,529	120.08
Porto Rico	1,207	80,370	66.59
Saint-Pierre-et-Miquelon	1,581	200,068	126.55
États-Unis	230,837	23,789,262	103.06
Total	826,987	104,072,467	125.85

LES COLORANTS ARTIFICIELS ET LES PRÉPARATIONS AROMATISANTES

Question nº 1844—**M. Yewchuk:**

Quels colorants synthétiques ou préparations aromatisantes utilisés au Canada est-il interdit d'incorporer à certains ou tous les aliments aux États-Unis?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Les colorants artificiels suivants sont utilisés au Canada mais non aux États-Unis. Amarante, ponceau SX.

Dépôt de document

Il n'existe pas au Canada de liste proprement dite de préparations aromatisantes permises. Les préparations aromatisantes artificielles peuvent être des préparations, des extraits ou des essences artificiels ou imitation. Toute préparation aromatisante est permise pourvu qu'elle satisfasse aux exigences des articles B.10.004, B.10.006, B.10.007 et B.10.046 des Règlements sur les aliments et drogues.

LES COLORANTS ARTIFICIELS ET LES PRÉPARATIONS AROMATISANTES

Question nº 1845—**M. Yewchuk:**

Quels colorants synthétiques ou préparations aromatisantes utilisés aux États-Unis est-il interdit d'incorporer à certains ou tous les aliments au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Allura red AC (aux É.-U., FD&C Red No. 40) Orange B. Toute préparation aromatisante synthétique satisfaisant aux exigences des articles B.10.004, B.10.006, B.10.007 et B.01.046, Règlements sur les aliments et drogues, peut être utilisée dans les aliments au Canada.

LE NOIR DE CARBONE DANS LES ALIMENTS PRÉPARÉS

Question nº 1849—**M. Yewchuk:**

A quelles catégorie et marque d'aliments cuisinés vendues au Canada est-il permis d'ajouter du noir de carbone?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il est permis d'ajouter du noir de carbone aux catégories d'aliments suivantes: 1) Confiture de pommes ou de rhubarbe et de nom du fruit; pain; beurre; fromage, jus de fruit concentré; œuf entier et jaune d'œuf en poudre, à l'état liquide ou congelé; marmelade de figues avec pectine; mélange pour crème glacée; mélange pour lait glacé; sucre à glacer; confiture de (nom du fruit) avec pectine; gelée de (nom du fruit) avec pectine; liqueurs et cordiaux alcoolisés; lait (indication de l'arôme); marinades et achards (relish); marmelade d'ananas avec pectine; sorbet; lait écrémé (indication de l'arôme); lait partiellement écrémé (indication de l'arôme); lait écrémé (indication de l'arôme) additionné de solides du lait; lait partiellement écrémé (indication de l'arôme) additionné de solides du lait; poisson fumé; pâte de homard et œufs de poisson (caviar); catsup de tomates; poisson et viande emballés, marinés ou conditionnés à froid par une méthode similaire (titre 21 des Règlements sur les aliments et drogues). 2) Aliments non normalisés comme les gélatines, les mélanges à sauce et à gâteau. Les Règlements sur les aliments et drogues n'exigent pas à l'heure actuelle que les fabricants de produits alimentaires signalent à la Direction générale de la protection de la santé la présence de ce colorant dans leurs produits.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 979 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Expansion des exportations—Loi

[*Texte*]

LES SERVICES D'AVOCATS RETENUS PAR LA SCHL ET LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Question nº 979—**M. Beatty:**

La Société centrale d'hypothèques et de logement ou le ministère de la Justice ont-ils confié des causes à des avocats de l'Ontario au cours de l'année 1975-1976 et, dans l'affirmative, *a*) quels sont leurs nom et adresse, *b*) quel a été le montant des honoraires de chaque avocat, *c*) combien de cas chacun a-t-il entrepris pour (i) la S.C.H.L. (ii) le Ministère?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

* * *

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la motion nº 68 portant production de documents?

[*Texte*]

COPIE DE L'ÉTUDE DE M. J. WILLARD INTITULÉE «RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA POLITIQUE D'ÉLABORATION DE MESURES DE CONTRÔLE ET DE POST-CONTRÔLE»

Motion nº 68—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude réalisée par M. J. Willard pour le ministère du Travail en 1975-1976 et intitulée: «Recommandations concernant la politique d'élaboration de mesures de contrôle et de post-contrôle».

[*Traduction*]

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'étude intitulée «Recommandations concernant la politique d'élaboration de mesures de contrôle et de post-contrôle», réalisée par M. J. Willard, est un document de travail interne contenant des secrets du Conseil privé et ne peut donc être publiée. Je demanderais au député de retirer sa motion.

Des voix: Oh!

M. Paproski: Que cachez-vous?

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

Les autres avis de motion portant production de documents sont-ils reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE DESTINÉE À ACCROÎTRE LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE LA SOCIÉTÉ ET LES GARANTIES DE CRÉDIT À L'EXPORTATION

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce) propose: Que le bill C-47, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur le président, le bill C-47 vise à modifier la loi sur l'expansion des exportations en augmentant, d'une part, la responsabilité maximum de la société en ce qui concerne les contrats d'assurance et, d'autre part, les garanties de crédit à l'exportation. En modifiant l'article 26 de la loi, le plafond de la responsabilité relative aux assurances souscrites sur le compte de la société serait porté de 750 millions de dollars à 2 milliards 500 millions de dollars. En modifiant l'article 28, le plafond des assurances souscrites sur le compte du gouvernement serait porté de 750 millions de dollars à 1 milliard de dollars.

La Société pour l'expansion des exportations offre trois grands programmes: assurances et garanties d'exportation, prêts à long terme pour l'achat de biens d'équipement et de services canadiens, et garanties contre les risques politiques pour les investissements canadiens à l'étranger.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie ne porte que sur les plafonds se rapportant aux assurances de crédits à l'exportation. Il est à noter que les nouvelles limites d'assurance ne concernent que les responsabilités éventuelles, et non pas les responsabilités directes, comme c'est le cas pour le programme des prêts. On peut donc dire en toute confiance que ces nouvelles limites n'augmenteront pas les besoins en trésorerie. Par le passé, en ce qui concerne les assurances consenties pas la Société pour l'expansion des exportations, les revenus engendrés par les primes ont toujours couvert les réclamations nettes de recouvrements. Il faut également remarquer que les assurances et les garanties se rapportent principalement aux crédits provenant de sources commerciales.

Ces derniers temps, les demandes d'assurances-crédit à l'exportation émanant des exportateurs canadiens ont atteint un rythme sans précédent. Ce phénomène ne se manifeste pas qu'au Canada, puisque c'est également le problème que connaissent les assureurs de crédit à l'exportation dans tous les grands pays industrialisés. L'essor du commerce, une plus grande sensibilisation aux programmes de la Société pour l'expansion des exportations, l'incertitude, et l'âpre concurrence qui caractérise le commerce international amènent en effet les exportateurs à recourir davantage à l'assurance-crédit. Cette situation a donné lieu à un accroissement de la demande pour certains types d'assurances. C'est ainsi que l'on a constaté une forte demande d'assurances pré-expédition pour les projets de biens d'investissement, dont bon nombre sont financés au moyen de prêts à long terme de la Société pour l'expansion des exportations. Les prêts de la Société pour l'expansion des exportations ne protègent pas l'exportateur durant la période de pré-expédition, si bien que ce dernier cherche à se prévaloir d'un programme d'assurance lui permettant de se prémunir contre les nombreux dangers qui peuvent se présenter avant qu'il ne puisse retirer les sommes consenties aux termes d'un prêt.

● (1510)

[*Traduction*]

Il en résulte que la limite statutaire actuelle fixée aux assurances et garanties est virtuellement épuisée et que, par conséquent, il est impossible pour la SEE de répondre pleinement aux besoins des exportateurs canadiens. En outre, dès que les plafonds auront été haussés, la SEE pourra assurer de

nouveaux services d'assurance dans les domaines de la caution de bonne fin, de la garantie des paiements anticipés et de la responsabilité des consortiums. Ces nouveaux services sont en grande demande chez les exportateurs qui briguent les projets de moyens de production passe-partout.

En 1976, la SEE a assuré, pour son propre compte, des exportations d'une valeur dépassant 1.3 milliard de dollars, ce qui donne une moyenne de plus de 100 million par mois; autrement dit, de belles affaires pour l'économie canadienne. Nous entrons dans la saison de navigation du printemps et la nécessité de maintenir le flot de nos exportations est encore plus vital.

Les plafonds proposés dans le projet de loi devraient permettre de répondre aux besoins d'assurance des exportateurs canadiens jusqu'à la fin de 1978. Bien avant cela, nous aurons vraisemblablement présenté à la Chambre un projet de loi beaucoup plus étendu traitant de tous les aspects de la Société pour l'expansion des exportations.

Tous les députés savent que le succès de notre commerce international est absolument essentiel à la vigueur de notre économie canadienne. Aussi, le programme d'assurance des crédits à l'exportation de la SEE joue-t-il un rôle important pour faciliter ces exportations. Il est dans notre intérêt à tous de ne pas perdre de ventes à l'exportation faute d'assurances. J'exhorte donc la Chambre à approuver le bill sans tarder.

M. Jim Balfour (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'opposer ni de faire obstacle à l'adoption du bill à l'étude. Au contraire, nous n'avons, de ce côté-ci, rien à redire aux objectifs de ce bill.

Nous donnons en fait notre appui à cet aspect de l'activité de la Société pour l'expansion des exportations, puisque dans la très grande majorité des cas, ce n'est que grâce à son intervention pour garantir ou assurer les engagements financiers des firmes étrangères envers les sociétés canadiennes, que ces sociétés, qui font affaire à l'étranger, ont pu négocier un grand nombre de contrats de toutes sortes.

Cependant, nous avons de sérieuses réserves quant à l'autre activité principale de la SEE, c'est-à-dire les prêts directs.

Le 31 décembre 1976, la Société pour l'expansion des exportations avait avancé 1.4 milliard de dollars à même les deniers publics. Je suis loin d'être convaincu que les prêts directs consentis par la Société soient le meilleur moyen de soutenir et d'encourager l'exportation des produits canadiens à l'étranger. En fait, l'expérience et la méthodologie des pays industrialisés qui concurrencent le Canada sur les marchés d'exportation semblent démontrer que nous nous y prenons mal.

J'aimerais proposer cet après-midi que le ministre et le gouvernement reconsidèrent l'attitude du Canada à l'égard du financement des exportations, pour voir notamment si nous n'obtiendrions pas de meilleurs résultats en utilisant davantage nos propres institutions bancaires privées, avec, au besoin, le concours de la Société.

Je formule cette proposition pour diverses raisons. Tout d'abord, question de principe, je ne pense pas que le gouvernement doive se livrer directement à des activités commerciales—et accorder des prêts à des étrangers pour qu'ils achètent des produits canadiens est certes une activité commerciale—si ce n'est en dernier ressort.

En vertu des méthodes actuelles de la Société, une entreprise canadienne faisant affaire à l'étranger peut utiliser des services bancaires ordinaires, mais elle peut aussi ne pas les utiliser et recourir aux services bancaires de la Société pour obtenir les prêts dont elle a besoin à l'étranger pour régler les aspects financiers d'une transaction. Cela entraîne tout un tas de complications administratives fastidieuses et inutiles, et il n'est pas rare que les chevauchements de compétences occasionnent des délais anormaux, ce qui laisse le champ libre aux concurrents étrangers.

Il serait de loin préférable de réorganiser la Société pour l'expansion des exportations de manière à permettre à la banque canadienne de l'entreprise canadienne concernée d'offrir tous les services financiers demandés par son client dans une situation déterminée; au besoin, la Société pour l'expansion des exportations offrirait les garanties nécessaires pour ce qui est du rendement, du remboursement des prêts consentis à l'étranger, des mécanismes de stabilisation du taux d'intérêt sur les prêts à long terme ainsi que des risques dus à l'inflation et à l'instabilité des taux de change. La Société pour l'expansion des exportations pourrait cesser d'accorder directement des prêts à même les caisses de l'État qui doivent être nécessairement renflouées par les contribuables canadiens.

Il ne s'agit pas là d'une innovation ni d'un cas unique. Dans certains d'autres pays industrialisés, et notamment en Belgique, au Danemark, dans la République fédérale d'Allemagne, en Hollande, en Norvège, en Suède et aux États-Unis, il existe des organismes privés subventionnés par l'État qui offrent les prêts à moyen et à long terme pour les entreprises désireuses de faire des transactions à l'étranger.

Aux États-Unis, la Private Export Funding Corporation constitue un exemple unique d'entreprise mixte. Un consortium constitué d'une cinquantaine de banques privées et d'entreprises industrielles a fourni à la PEFCO les capitaux nécessaires pour effectuer des emprunts sur les marchés publics en vue de subventionner les crédits à l'exportation à moyen et à long terme.

Le remboursement des prêts ainsi octroyés est garanti par la banque export-import, qui est le pendant de la Société pour l'expansion des exportations. Grâce à cette garantie, les obligations de la PEFCO sont considérées comme privilégiées sur le marché monétaire.

D'une manière générale, l'Australie, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et l'Espagne ont suivi le modèle des pays industrialisés, et garantissent les crédits à l'exportation. Par ailleurs, ils ont dernièrement augmenté le nombre d'organismes chargés d'offrir des prêts à moyen et à long terme. A mesure que la gamme des exportations dans un pays s'élargit et se diversifie, le financement à moyen et à long terme s'impose. Toutefois, les banques privées peuvent accorder de façon satisfaisante un financement à moyen terme pourvu que le gouvernement établisse un rouage en vue de partager ou d'assumer le risque.

● (1520)

Je voudrais maintenant faire quelques observations générales concernant la balance commerciale du Canada pour les marchandises en général qui cause une certaine préoccupation partagée, j'en suis certain, par le ministre et ses collègues ainsi que les députés de ce côté-ci de la Chambre. Les exportations et importations de marchandises constituent l'élément le plus

important des rentrées et des paiements au compte courant. Notre surplus du commerce des marchandises, plus ou moins constant durant les années 60, a atteint un point culminant en 1970. Il a fléchi par la suite et accusait un déficit à la fin de 1974.

En 1975, ce déficit atteignait 639 millions de dollars; ce qui, en termes de balance des paiements, représentait une baisse de 2.337 milliards par rapport à l'année précédente. Le déficit de la balance commerciale des marchandises de 1975 était dû en partie à la récession mondiale, à laquelle s'ajoutaient les nombreuses grèves déclenchées au Canada et le ralentissement du commerce à l'étranger.

Il est vrai que nos exportations ont montré des signes de reprise en 1976 et ont, en fait, enregistré un modeste excédent de 365 millions de dollars pendant les neuf premiers mois de l'année dernière. Il faut remarquer, cependant, que cet excédent était attribuable en partie au ralentissement de la croissance des importations résultant de la stagnation de l'investissement, et aussi que cette amélioration de la balance commerciale a été en réalité relativement modeste, si on considère qu'elle s'est produite pendant une période d'expansion de l'économie mondiale, qui s'est manifestée surtout aux États-Unis, notre principal partenaire commercial.

La dure vérité, c'est que l'origine de la dégradation de notre commerce extérieur n'est pas récente. De 1970 à 1975, la part canadienne des exportations mondiales est passée de 5.9 p. 100 à 4.2 p. 100, et, en fait, notre excédent actuel en dollars constants reste mince quand on le compare à ceux que nous avions enregistrés à la fin des années 1960 et au début des années 1970.

Quiconque examine les données statistiques peut difficilement se montrer optimiste quant aux perspectives à moyen terme du commerce canadien à l'étranger. La situation privilégiée qui fut à plusieurs reprises celle du Canada dans les années 60 ne risque pas de se représenter. Je songe notamment aux accords de libre échange analogues à l'accord canado-américain sur l'auto. Par ailleurs, il est peu probable que se reproduisent des hausses considérables de prix comme celles dont le Canada a bénéficié en 1972 et en 1973 en ce qui concerne les matières premières.

Inquiets de l'inflation, en raison notamment de la surcharge simultanée de leurs économies respectives, les pays industrialisés ont élaboré des politiques prudentes qui visent précisément à modérer le taux de croissance de leur économie.

La hausse du prix de l'énergie, la tendance au protectionnisme qui se manifeste de plus en plus dans certains pays, et l'opposition à la croissance anarchique en faveur de la qualité de la vie aboutiront toutes au même résultat. Ce qui nous amène irrémédiablement à conclure que l'expansion de l'économie mondiale sera beaucoup moins forte au cours de la prochaine décennie qu'elle l'a été au cours de la dernière.

En 1975, le Canada a importé davantage de pétrole brut qu'il n'en a exporté. Le gouvernement fédéral, afin d'assurer l'approvisionnement à long terme du Canada, a imposé le contingentement du pétrole exporté vers les États-Unis.

Les ventes aux États-Unis, qui avaient atteint près d'un million de barils par jour en 1974, ont été réduites à 300,000 barils par jour à compter du 1er janvier dernier et cesseront entièrement d'ici 1982. Notre balance commerciale est passée au chapitre du pétrole d'un excédent de 761 millions de dollars en 1974 à un déficit de 972 millions pour les 11 premiers mois de l'année 1976. Selon toute probabilité, la demande interne dépassera dans deux ans la capacité de production du pays, et le déficit au chapitre du pétrole, aggravé par les hausses de prix du pétrole importé, excédera vraisemblablement les recettes réalisées grâce aux exportations de gaz naturel. L'exploitation des réserves de gaz naturel de l'Arctique suffira à peine à répondre aux besoins nationaux et à honorer nos contrats d'exportation. A moins donc que l'on ne découvre de nouveaux gisements commercialement exploitables, la dépendance du Canada sur le pétrole importé pèsera de plus en plus lourdement dans notre balance commerciale.

Les perspectives en matière de commerce de produits de fabrication sont loin d'être prometteuses. Le Canada enregistre traditionnellement un excédent au chapitre des denrées agricoles, des matières premières et des produits semi-ouvrés, mais en revanche un déficit à celui des produits finis. Et ce déficit empire toujours. Il a grimpé de 3.52 milliards qu'il était en 1970 à 10.513 milliards en 1975 et 9.482 milliards pour les 11 premiers mois de l'année 1976. Même compte tenu de la hausse des prix, cette détérioration demeure très grave et inquiétante.

Notre commerce des voitures, pièces et accessoires avec les États-Unis, qui a affiché une balance favorable en 1970, 1971 et 1972, s'est soldé par un déficit de 1.7 milliards de dollars en 1975; le déficit sera du même ordre en 1976, et il n'y a aucune amélioration en vue.

Les résultats obtenus par le Canada, sur le plan de la compétitivité, sont un autre sujet de préoccupation et de déception quand on les compare à ceux des États-Unis, pays qui absorbe près de 70 p. 100 de nos exportations. Depuis 1970, nos salaires dans l'industrie de fabrication ont augmenté plus rapidement qu'aux États-Unis; en outre, le taux de croissance de notre productivité a baissé, d'ou notre situation concurrentielle affaiblie.

Ajoutons à cela le résultat décourageant des recettes et paiements inscrits sous la rubrique des services. Notre déficit est devenu beaucoup plus marqué ces dernières années passant de 1.9 milliards de dollars en 1970 à 4.3 milliards en 1975; il dépassera vraisemblablement les 5 milliards en 1976.

En dix ans, le Canada n'a réalisé qu'un surplus, et cela, sous la rubrique du tourisme, en 1967, année de l'Expo à Montréal.

Au chapitre des paiements nets d'intérêts et de dividendes, le déficit s'est considérablement élargi depuis 1974, atteignant près de 2 milliards de dollars en 1975. Cependant, il est fort possible que les entrées nettes de capitaux étrangers cette année n'arrivent pas à combler le déficit du compte courant comme c'était le cas naguère. En poussant les choses à l'extrême, le gouvernement pourrait fort bien se voir un jour forcé d'adopter une politique restrictive comme il l'a fait en 1962, ce qui aurait des effets désastreux sur les activités intérieures courantes qui se caractérisent déjà par une sous-utilisation des ressources humaines et matérielles.

C'est aux déficiences de notre structure industrielle—surtout au manque de compétivité de nos industries manufacturières—qu'il faut remédier si nous voulons devenir autre chose que des exportateurs de matières premières et des importateurs de capitaux. La seule façon de mettre un terme à la détérioration de notre balance commerciale, c'est d'accroître nos expor-

tations de produits manufacturés, ce qui favoriserait vraisemblablement la production et l'emploi.

Des questions connexes fondamentales comme la transformation de nos matières brutes au pays, le maintien de la croissance économique, la création d'emplois, les coûts et la productivité mettent en doute la structure de notre économie. Compte tenu des perspectives incertaines relativement à notre balance des paiements, il est plus urgent que jamais de donner une orientation à la stratégie de développement industriel à long terme pour le Canada et nous espérons que le ministre prendra cet engagement très bientôt.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je suis certes très heureux d'avoir l'occasion de faire quelques commentaires sur le bill C-47 tendant à renforcer la structure financière de la Société pour l'expansion des exportations, une société de la Couronne. Il me semble que nous avons débattu cette question il n'y a pas longtemps. En fait, nous avons eu un débat semblable—qui a été très valable—en 1974 lorsqu'il fut décidé que la SEE devait obtenir l'autorisation du Parlement avant de modifier la structure financière étayant son exploitation. Nous avons débattu cette question lors de l'étude du bill C-9, en 1974, et encore aujourd'hui, nous avons l'occasion de faire des remarques au sujet du bill C-47.

Ce bill sera éventuellement renvoyé au comité et le président de la SEE comparaîtra devant le comité où des députés de la Chambre le questionneront au sujet de l'exploitation de cette banque. Voilà trois ans que les députés ont interrogé les représentants de la banque et nombre de graves problèmes se sont posés au sujet non seulement du développement économique du Canada mais également de nos relations surtout commerciales avec les pays en voie de développement.

● (1530)

En effet, nous avons connu les problèmes relatifs à l'Argentine et à la société Énergie atomique du Canada Limitée. Nous savons que la Société pour l'expansion des exportations a consenti un prêt de 129 millions de dollars à cet égard. Nous avons également connu le fiasco du prêt consenti par la SEE à la société International Nickel of Canada pour ses activités au Guatemala, pays dominé par un véritable assassin. Il s'appuie pour gouverner sur les Forces armées. C'est vrai, la SEE a consenti à l'INCO un prêt de 28 millions de dollars au taux d'escompte officiel, taux dont nous ne faisons pas profiter les économiquement faibles au Canada. Je parlerai également plus tard de certaines répercussions internationales qu'a eues cette initiative. Je parlerai de certaines activités de la SEE et des relations fâcheuses qui sont nées à la suite de l'implantation de la Noranda au Chili.

C'est une bonne chose que la Corporation de développement du Canada, société de la Couronne, fasse l'objet d'un examen par un comité parlementaire. Cet examen aura lieu dans le contexte du débat de ce bill et, une fois de plus, nous nous efforcerons d'obtenir des réponses, de percer le secret qui entoure les activités de cette banque, qui est censé appartenir aux contribuables canadiens.

Par exemple, nous ne savons toujours pas quel taux d'intérêt la SEE impose aux pays avec lesquels nous faisons affaires ou aux sociétés qui empruntent et dont les prêts sont garantis par la SEE. Nous ne savons toujours pas en fonction de quels critères et dans quelles conditions ces prêts sont consentis, et nous voulons savoir si cela repose sur un principe international quelconque. Nous voulons savoir si certains prêts ou certaines relations impliquent une obligation quelconque, c'est-à-dire si nos prêts sont consentis à certaines conditions. La société prête-t-elle des fonds, disons, à Trinidad ou à la Guyane, ou à tout autre pays, pour leur permettre d'acheter des produits au Canada? Ce genre de pratique a été universellement condamnée, et nous voulons examiner les activités de la Société pour voir si elle agit de façon aussi injuste et dépassée. Et avant tout, par conséquent, nous voudrons percer le secret qui entoure les activités de la Société.

La deuxième chose que nous ferons est tout aussi importante à mes yeux. On entend beaucoup parler à la Chambre de supprimer les disparités régionales. C'est une idée qui ne peut soulever d'objections et nous sommes tous d'accord. Je veux savoir si la SEE a agi sans tenir compte le moins du monde de nos objectifs de développement national? Nous avons constaté, lors des précédents débats sur des bills semblables mettant en cause la Société pour l'expansion des exportations, qu'elle a consenti en 1973 des prêts s'élevant à 867.4 millions de dollars dans la région de Montréal. Autrement dit, 60.6 p. 100 de la totalité de ses prêts pour cette année-là ont été consentis dans la région de Montréal. Le sud de l'Ontario a obtenu 382.9 millions de dollars, soit 24.9 p. 100 du total. Vancouver en a obtenu 123.2 millions, soit 8.1 p. 100; Calgary, 5.4 millions, soit 0.3 p. 100; les provinces de l'Atlantique 90.4 millions, soit 5.9 p. 100; et enfin Winnipeg un demi million, soit 0.3 p. 100. Ces chiffres sont importants. On se rend donc compte que cette société de la Couronne prête de l'argent pour stimuler le développement industriel de régions déjà fortement industrialisées, alors que le gouvernement, grâce à son programme d'expansion économique régionale, est censé canaliser l'argent vers les régions moins développées, afin d'en favoriser l'expansion. Cela n'a aucun sens, selon moi. Grâce aux programmes de recyclage du MEER et de la Main-d'œuvre, on dépense des millions et des millions dans des régions qui, autrement, seraient tout à fait privées de développement industriel, alors que, dans le même temps, une autre société de la Couronne injecte des millions dans des régions déjà fortement développées. Cela nous pousse à nous poser des questions importantes. Permettez-moi de donner quelques exemples précis pour montrer pourquoi la situation me préoccupe.

Examinons d'abord le cas de McKinnon Industries. Cette société va construire du matériel de transmission pour une société du Venezuela. Elle a évidemment obtenu un prêt. Si elle a l'intention d'agrandir ses installations, ce n'est pas à Sudbury qu'elle va le faire. Elle va tout simplement agrandir l'usine qu'elle possède déjà à St. Catharines. Cela démontre bien comment la Société pour l'expansion des exportations, qui est un organisme gouvernemental, est en train de détourner l'expansion industrielle des régions qui en ont le plus besoin. Cet organisme fonctionne de façon indépendante, dans l'ignorance la plus complète des objectifs que le gouvernement s'est fixés en matière de développement industriel. Le gouvernement a défini ses objectifs et il a tenté de les réaliser en dépensant des millions de dollars, par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion économique régionale et du programme IRDIA. Cette différence d'objectifs paraît inconcevable. La société semble ignorer totalement les objectifs du gouvernement dans ce domaine.

Il y a un autre point à noter, mais il peut sembler presque naïf. Le premier ministre (M. Trudeau) s'est entretenu avec des hommes d'églises, des prêtres et des rabbins, et il leur a parlé de moralité. Il leur a dit que le gouvernement devait respecter certains principes moraux. Il a déclaré que nous devions faire preuve d'honnêteté dans nos relations internationales, si nous voulions que les Canadiens se comportent entre eux de façon morale et honnête.

Compte tenu de cela, examinons maintenant l'article auquel j'ai fait allusion tantôt. Il faut parler à nouveau de la participation de la Société pour l'expansion des exportations à l'octroi d'un prêt à l'Argentine qui a abouti à un fiasco. Je me souviens que la question a été soulevée au comité lors de l'examen d'un bill analogue à celui que nous étudions actuellement. Nous avions questionné le président de la Société pour l'expansion des exportations, M. Aitken, au sujet du prêt consenti à l'Argentine pour l'achat du réacteur CANDU en novembre 1974. Nous nous étions alors interrogé sur le motif qui poussait le gouvernement à vendre à perte le réacteur CANDU à l'Argentine sachant alors que ce pays n'avait pas signé le traité de non-prolifération des armes atomiques. Nous savions également que le gouvernement argentin était instable, car c'était durant l'éclipse d'Isabella Peron et des meurtres étaient commis presque chaque jour. Nous savions qu'il était possible que la junte militaire s'empare du pouvoir. Le danger était imminent et réel.

En dépit de cela, le gouvernement s'est empressé de prêter à l'Argentine 129 millions de dollars pour l'achat du réacteur CANDU. J'aimerais qu'il se montre aussi empressé à prêter 129 millions aux petits salariés canadiens. Cet argent leur permettrait de n'avoir pas à s'adresser aux requins de la finance pour se procurer les nécessités de l'existence.

En accordant ces prêts, j'aimerais que la Société pour l'expansion des exportations applique les mêmes critères rigoureux qu'une banque applique à la petite entreprise qui demande un prêt. J'aimerais qu'elle pose les questions suivantes: Cette société est-elle stable? Quelles sont ses garanties? Quel a été son comportement antérieur? A-t-elle déjà réclamé un prêt? Mais non, la Société s'empresse de prêter. Elle a accordé un prêt de 28 millions à l'International Nickel Company of Canada pour exploiter le minerai latéritique au Guatemala. S'il y a une compagnie assez puissante pour trouver elle-même les prêts dont elle a besoin, c'est bien l'International Nickel Company of Canada.

● (1540)

A cette époque, l'Inco avait mis à pied 5,000 travailleurs dans le bassin de Sudbury pendant une courte période de deux ans. Mais que constatons-nous? La Société pour l'expansion des exportations prête 28 millions de dollars à l'Inco pour exploiter le minerai latéritique. Si cette exploitation devait créer des emplois au Guatemala, je serais le premier à crier «Vive le Guatemala!». Mais le nombre d'emplois créés par l'exportation des minerais latéritiques, qui consiste simplement à racler le minerai du sol, a été minime. Tous les postes de direction ont été comblés par des étrangers et non par des Guatémaltèques.

Il a fallu recourir à la force pour maintenir des troupes et assurer la sécurité du projet au Guatemala. Nous nous sommes associés aux éléments les plus minables et les plus inhumains de l'hémisphère lorsque nous avons commencé à prêter de

[M. Rodriguez.]

l'argent à des taux préférentiels à ces sociétés. A mon avis, l'Inco était tout à fait en mesure de trouver cet argent elle-même en s'adressant aux banques privées ou internationales et en empruntant cet argent par ses propres moyens.

Nous voyons maintenant la Société pour l'expansion des exportations se précipiter au Chili, bras dessus bras dessous avec la Noranda. Si l'Allemagne était dirigée par des Nazis, je soupçonne que la Société serait la première à vouloir collaborer avec Hitler à la construction d'une usine d'armes, à condition évidemment d'en tirer quelques sous et des emplois pour le secteur industrialisé du Canada. C'est à vous dégoûter de tout.

Aux Nations Unies, nos représentants se sont levés pour déclarer que la junte militaire de Pinochet et compagnie violaient au Chili les droits fondamentaux de la personne humaine. Nous avons acquiescé au rapport d'Amnistie internationale. On dira peut-être que c'était à l'Assemblée générale et non au Conseil de sécurité. Cependant, ce n'est que depuis cette année que nous faisons partie du Conseil de sécurité. Quoi qu'il en soit, nos représentants ont clairement exposé notre point de vue aux Nations Unies et ont dit ce qu'il fallait. On aurait pu espérer que le gouvernement faisait preuve en quelque sorte de sa droiture morale; pourtant, voici une société de la Couronne qui dépend du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) et nous ne pouvons pas dire qu'il s'agit d'un bébé innocent qui vient de naître sous une feuille de chou. Elle sait ce qui se passe et elle est à la fois apte et disposée à collaborer à baffouer les Chiliens. Et de bonne grâce encore.

Si le gouvernement avait le moindre sens moral, il ne se mêlerait pas de cette affaire au Chili. Il pourrait agir par l'entremise des Nations Unies jusqu'à ce que la situation devienne acceptable et justifie la participation du Canada au développement économique de ce pays.

Les dirigeants chiliens ont beau user de toutes sortes de subterfuges pour essayer de dissimuler la gravité de la situation au Chili, c'est en vain. Ils ne réussissent qu'à opprimer davantage le peuple et à renforcer la junte. En fait, le général Pinochet a laissé entendre que même s'il n'était pas éternel, il n'y aurait plus d'élections et qu'il prendrait des mesures pour qu'il n'y en ait pas après son départ. J'espérais que la Société pour l'expansion des exportations aurait manifesté quelque respect pour la grande moralité dont notre gouvernement et notre pays ont fait preuve aux Nations Unies et sur la scène internationale.

Il faut se poser une autre question. Notre parti ne s'oppose certes pas à aider les pays en voie de développement qui s'efforcent d'améliorer leur position commerciale dans le monde et le bien-être socio-économique de leurs citoyens. C'est une chose que nous approuvons. Il faut voir cependant quel genre de prêts nous accordons. Les prêts à court terme et l'accumulation d'une dette active élevée pendant une courte période causent des difficultés aux pays en voie de développement. Ceux-ci doivent dépenser une portion plus importante de leur réserve en devises étrangères pour payer l'intérêt sur la forte dette à court terme qu'ils ont accumulée.

Nous voulons examiner le mode de prêt de la SEE depuis sa dernière comparution devant un comité de la Chambre. En fait, nous voulons voir si elle a tenu compte du message de Vina del Mar. En 1969 se tenait une réunion spéciale des

ministres formant une commission spéciale des pays latino-américains. On en est arrivé à une conclusion susceptible d'intéresser les pays développés au sujet du financement et de l'investissement. Je cite la conclusion à laquelle on en est arrivé à cette conférence spéciale des ministres à Vina del Mar:

«La coopération financière interaméricaine . . . devrait représenter un transfert réel et elle devrait découler de politiques et de programmes de développement nationaux.» Les prêteurs «devraient fonder leur coopération sur des critères d'ordre économique et social» et ils devraient «accorder la préférence aux pays relativement défavorisés d'Amérique latine. Il conviendrait d'abolir toutes les modalités et conditions d'emprunt stipulant le nom des pays ou des entreprises auxquels l'emprunteur doit s'adresser pour l'achat de biens et de services». Il faut mettre sur pied des mécanismes tendant à «libéraliser le crédit à l'étranger, à diminuer les taux d'intérêt et à accroître le volume et la durée des prêts».

Nous voulons savoir si la Société pour l'expansion des exportations suit le conseil des pays d'Amérique latine à cet égard, notamment pour ce qui est de l'obligation pour l'emprunteur d'acheter le matériel et les services dans le pays qui accorde le prêt. C'est un devoir pour les députés que de s'intéresser aux activités mondiales de notre «banque de la Couronne». Cela devrait nous toucher de très près puisque nous devons maintenant verser notre écot pour l'établissement d'un nouvel ordre économique. J'aimerais savoir si la politique de prêts de la Société pour l'expansion des exportations a changé.

La dernière remarque que je tiens à faire à propos de cette société a déjà été faite la dernière fois que ses représentants ont témoigné devant le comité. Je tiens à mettre à jour tous les rouages de la société. Il est essentiel de convoquer de temps à autre les représentants des sociétés de la Couronne devant un comité de la Chambre afin de connaître leurs idées, leurs motivations et leurs activités pour s'assurer qu'elles répondent aux aspirations et aux critères moraux des Canadiens. Nous avons hâte d'étudier le bill à l'étape du comité et de pouvoir interroger les fonctionnaires de la Société pour l'expansion des exportations, le ministre et les autres intéressés à propos des activités de la société.

● (1550)

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma contribution au débat sur le bill C-47, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, sera très brève. Mon collègue de Regina-Est a exposé la position de mon parti au sujet des amendements prévus et de la loi elle-même et je n'ai donc pas l'intention de parler du sujet en termes généraux. Au lieu, j'aimerais faire quelques observations sur le bill, qui traite, ou plutôt qui ne traite pas, du domaine dont je m'occupe au nom de mon parti, celui des petites entreprises.

Tous les députés sont au courant de la structure d'ensemble des organismes du gouvernement. Le ministère des Approvisionnements et Services s'occupe de la Corporation commerciale canadienne des exportations. L'ACDI relève du ministère des Affaires extérieures et, bien entendu, la Société pour l'expansion des exportations relève du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Ce qui me préoccupe, et ce qui préoccupe des milliers de petites et de moyennes entreprises du Canada, c'est qu'aucun de ces trois ministères ni aucun de leurs organismes n'a une politique sur les entreprises petites et moyennes et encore moins une définition. Or, c'est un secteur qui emploie la plus grande partie de la main-d'œuvre du Canada à l'heure actuelle et qui est malheureusement négligé dans l'élaboration de programmes législatifs comme celui-ci.

C'est très bien que la modification à l'étude fasse passer de 750 millions à 2 milliards 500 millions de dollars la responsabilité maximale de la Société pour l'expansion des exportations en vertu des contrats d'assurance conclus et des garanties fournies sous le régime des dispositions mentionné dans l'article mofifié. Personne n'a d'inquiétude à propos de cet aspect du bill. Malheureusement, cela ne fait rien pour accroître les possibilités pour le secteur le plus important de notre économie de participer à l'expansion des exportations grâce à la SEE ou à tout autre organisme du gouvernement.

Il s'agit d'un secteur qui bien souvent est concurrentiel, et qui offre les meilleures possibilités d'emploi—fait très important qu'il ne faut pas perdre de vue, les petites et moyennes entreprises au Canada sont nettement le secteur de notre économie qui offre le plus de débouchés à notre main d'œuvre—et pourtant il a été étouffé à diverses reprises par la bureaucratie gouvernementale d'une part et par le manque de programmes d'incitation, d'autre part. Je sais très bien que la loi sur les prêts au petites entreprises n'a été adoptée en seconde lecture que vendredi dernier, et j'ai hâte de participer au débat sur cette mesure. Je ne m'y étendrai pas, et dirai simplement qu'il me paraît étrange, pour nous qui sommes de ce côté-ci de la Chambre, que tout semblant d'amélioration que la Chambre ait cherché à apporter au sort de la petite entreprise ait été basé sur des recommandations que notre parti ressasse depuis des années. Nous ne recherchons certes pas la gratitude du gouvernement, mais celui-ci pourrait au moins signaler au public que certaines de ces recommandations émanent de notre parti.

Il est malheureux que ni la loi ni l'amendement ne prévoit de condition, dans cette garantie, qui permettrait d'attribuer une partie raisonnable de la garantie aux petites et moyennes entreprises canadiennes agissant en sous-traitants. Contrairement à nous, le Congrés américain a adopté une politique déclarée qui délimite divers domaines où les petites entreprises recevront un appui. Leur politique commence bien entendu par une définition, ce qui nous manque au Canada. En fait, le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Marchand) ne semble même pas avoir la moindre idée de ce qu'on entend par «petites et moyennes entreprises», et je ne pense pas qu'il ait l'intention de nous en donner la définition. Par conséquent, comment le gouvernement, s'il ne définit même pas ce secteur essentiel de notre économie, peut-il établir une politique pour ce secteur?

M. Mazankowki: Ce n'est qu'un geste politique, c'est tout.

M. Jelinek: Ce n'est qu'un geste politique, dit mon collègue. La situation est différente aux États-Unis où rien qu'en 1975, le gouvernement a accordé pour 18 milliards de contrats, sur un total de 50 milliards, à la petite entreprise pour la fourniture de biens et de services. Aux États-Unis, on a une certaine définition de la «petite entreprise»; c'est une entreprise gérée par son propriétaire qui n'occupe pas une place prépondérante dans son domaine. C'est la définition que reconnaît chaque ministère de l'industrie ou organisme connexe aux États-Unis; les politiques se fondent donc sur cette définition. Au Canada, la petite entreprise est très mal servie pour ce qui est des définitions ou ce que l'on appelle les programmes spéciaux.

En n'obligeant pas les multinationales à sous-traiter avec la petite entreprise, la société pour l'expansion des exportations essaie simplement d'utiliser un modèle périmé. Si nous la laissons aider 20 ou 25 multinationales au lieu d'intervenir sur une plus large base, cela ne fera rien pour améliorer notre balance des paiements ni pour régler nos problèmes de chômage. Il est vrai que la Société a pour mandat d'aider les entreprises qui sont constituées en sociétés au Canada. Mais il est vrai également que ce même mandat ne parle pas de propriété canadienne. Par exemple, la division diesel de la société General Motors du Canada a vendu pour 7.6 millions de dollars de locomotives à l'Égypte. C'est très bien, mais a-t-elle besoin de l'aide de la SEE? Accorderait-on une telle aide à une compagnie canadienne? La Douglas Aircraft Company, une autre entreprise américaine, a obtenu de l'aide d'organismes gouvernementaux pour vendre pour 1.2 million de dollars de pièces au Brésil. Je ne mentionnerai même pas les 250 millions de dollars que représentent les ventes de réacteurs CANDU à la Corée.

Ce n'est pas en accordant des garanties qu'à de grosses compagnies multinationales étrangères que nous aiderons l'économie de notre pays. Nous devrions plutôt suivre l'exemple donné par les États-Unis, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays. Nous n'avons aucune honte à suivre leur bon exemple. Parfois, lorsqu'on recommande ce genre de choses, on nous reproche de singer d'autres pays industrialisés, mais il n'y a certainement pas de mal à suivre leur exemple ou à adopter leurs programmes s'ils ont donné de bons résultats.

Il nous faut songer à imposer des conditions auxquelles la Société pour l'expansion des exportations pourra accorder des crédits à l'exportation aux grosses compagnies et exiger qu'elles confient une bonne partie de leurs travaux à des sous-traitants de petite et moyenne importance. Nous intéresserons et aiderons ainsi un plus grand nombre d'entreprises et leur ferons mieux comprendre les problèmes du marché de l'exportation au Canada. Il en résultera que nous pourrons aider à des petites entreprises de tout le pays qui ne peuvent exporter seules au lieu d'aider uniquement les grosses compagnies multinationales qui peuvent se débrouiller seules. C'est la partie injuste de ce programme global. Nous devons songer en même temps à exiger les mêmes taux d'intérêt des grandes entreprises que ceux qu'exige la BFD des petites entreprises. Évidemment, il en sera question quand la Chambre étudiera la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je suis persuadé que lorsque le programme sera élargi de manière à inclure l'ensemble des entreprises canadiennes et non pas seulement les grandes entreprises, notre balance des paiements, qui traduit le plus gros déficit proportionnel au monde, sera quelque peu modifiée. Nous devons inclure dans le programme toutes les petites industries au Canada.

● (1600)

J'ai dit au début que je serais bref. C'est pourquoi je termine en souhaitant débattre ce bill au comité, alors que je pourrai sans doute présenter des recommandations précises à cet égard, peut-être sous forme d'amendements.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, à l'instar de ceux qui ont déjà pris la parole, je ne voudrais pas prendre trop de temps à débattre cette mesure. On convient d'une façon générale que si le gouvernement avait tenté d'abord de résoudre cette question au moyen d'une proposition législative, elle aurait été réglée depuis bien longtemps.

Je désire commenter deux aspects des responsabilités confiées à la Société pour l'expansion des exportations, du point de vue de leur effet sur l'économie canadienne et aussi sur nos relations internationales, surtout en ce qui concerne les pays en voie de développement. Fait intéressant à noter dans la ventilation des dépenses mentionnée par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), moins de 1 p. 100 des sommes dépensées par la Société ont été distribuées dans la région atlantique. Si l'on considère que cette région comprend près de 10 p. 100 de la population, on se rend compte comment ce programme fédéral favorise la discrimination.

En dépit de tous les beaux discours prononcés dernièrement par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) ou par son collègue le ministre des Finances (M. Macdonald), je ne pense pas qu'il faille se leurrer, car il arrive souvent que des ministères du gouvernement, des organismes et sociétés de la Couronne appliquent des politiques qui sont en contradiction avec les projets officiels visant à supprimer ou à réduire sensiblement les inégalités régionales. C'est la leçon que nous avons apprise à la lumière de nos aventures économiques depuis 15 ans.

Alors que nous avons mis sur pied de nombreux programmes comme ARDA, FRED, des plans globaux de développement et tout dernièrement, les initiatives locales, Canada au travail, l'Office de développement atlantique et toutes sortes de subventions d'ajustement, très souvent, l'effet de ces programmes n'est pas seulement amoindri, mais il est pratiquement anéanti par la présence continuelle de dizaines de programmes et de politiques qui ont leur propre plan régional, mais un plan qui fonctionne à l'envers. Le programme tend à créer encore plus d'activités et d'avantages économiques dans les régions fortement développées du Canada et à réduire considérablement l'élan économique des régions qui sont déjà très dépendantes et sous-utilisées.

Il est révélateur que la Société pour l'expansion des exportations ait des bureaux à Montréal, à Toronto et à Vancouver, mais pas un seul bureau dans aucune des quatre provinces de l'Atlantique. J'imagine que quand nous aurons l'occasion d'en discuter avec les membres de la Société au comité, ils affirmeront que, naturellement, puisque la région de l'Atlantique possède tellement peu d'entreprises, soit un peu moins de 1 p. 100, il serait tout à fait ridicule et extrêmement coûteux d'installer un bureau dans la région. C'est là un cercle vicieux.

D'une part, la Société pour l'expansion des exportations dit qu'il n'y a pas suffisamment d'entreprises dans les provinces de l'Atlantique pour y installer un bureau. D'autre part, s'il n'y a personne dans la région pour essayer de conjuguer les possibilités du commerce et les possibilités d'avantages à tirer de l'exportation pour la région, les entreprises commerciales et industrielles des provinces de l'Atlantique ne pourront jamais exploiter ces possibilités. Tant que nous n'admettrons pas cela, nous devrons admettre que le gouvernement ne fait pas vraiment d'effort concerté pour supprimer les disparités régionales sociales et économiques qui existent au Canada.

Tant que le gros des efforts pour réduire les inégalités régionales restera l'œuvre de un ou deux ministères, comme le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et que nous aurons au moins une vingtaine d'autres ministères, sans compter les centaines de sociétés et d'organismes de la Couronne qui n'ont aucun critère et aucune priorité relativement à l'expansion régionale, économique et sociale du Canada, nous ne ferons rien de bien constructif.

Nous n'utiliserons pas vraiment l'ensemble des politiques du gouvernement fédéral pour essayer, à long terme et de façon permanente, de réduire les disparités régionales. Je l'affirme clairement aujourd'hui parce que j'espère que quand les représentants de la Société comparaîtront devant le comité, ils pourront expliquer le mandat qu'elle a reçu ou les directives qu'elle doit suivre pour tenir compte des possibilités économiques et des possibilités d'exportation qui peuvent exister dans les régions défavorisées. Si elle est incapable de l'expliquer, si elle n'y a pas songé et si le gouvernement fédéral ne lui a fourni aucune directive à cet égard, ce sera une autre preuve que le gouvernement actuel n'a pas de programme d'ensemble. Je tiens à l'affirmer clairement à cette étape de la 2e lecture du bill.

La Société pour l'expansion des exportations vise avant tout à aider les entreprises canadiennes à faire des ventes et à profiter le plus possible de leurs occasions d'exportation à l'étranger. Je voudrais examiner les critères en fonction desquels de telles décisions sont prises. Dans les premières pages du rapport annuel de 1976, il y a une déclaration qui établit le cadre des objectifs de la Société pour l'expansion des exportations. Je ne la répéterai pas au complet. On la trouvera aux pages 11 et 12 du document. A la page 12 on peut lire notamment:

> Il va sans dire qu'ils doivent présenter le plus d'avantages possibles pour le Canada. Chaque proposition est donc étudiée de façon approfondie.

Pour ce qui est de la première phrase, il est évident que les projets doivent présenter le plus d'avantages possibles pour le Canada. Ce qui n'est pas aussi évident, je le répète, c'est qu'ils n'apportent pas le maximum d'avantages de façon juste et équitable à l'ensemble du Canada. Comme on l'a déjà fait remarquer cet après-midi, les avantages ne sont pas égaux. Ils accentuent le déséquilibre de notre économie. C'est, je crois, un aspect dont il faudrait s'inquiéter sérieusement.

J'aimerais ajouter qu'il n'est pas clairement précisé quel genre d'avantages il faut considérer pour les transactions avec les pays qui en sont les bénéficiaires. Il s'agit des pays qui figurent habituellement parmi les pays emprunteurs. Comme on peut s'y attendre, un pays comme le Canada qui est une des principales nations commerciales a un bon nombre d'emprunteurs. Même si ce rapport annuel nous fournit la liste de diverses entreprises et activités dispersées dans de nombreux pays, on se contente de nous faire un commentaire très général sur la nature des activités en question, les sommes dépensées et les modalités de remboursement.

Ces pays forment un groupe assez hétérogène. Je n'énumérerai pas tous les pays cités dans ce rapport, mais certains m'inquiètent beaucoup. Je veux parler de pays comme l'Argentine, le Brésil, l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Évidemment, ils ont tous un point commun. Ils sont de plus en plus critiqués pour leur violation excessive et continuelle des droits de la personne.

On remarquera que depuis quelques mois, les droits de la personne et l'aide économique sont des sujets qui retiennent beaucoup l'attention. Si je devais le moindrement soulever la question au cours de ce débat ou si je l'avais fait il y a quelques mois, les gens m'auraient trouvé naïf de la soulever devant les députés. Comme elle a fait l'objet de beaucoup d'attention depuis deux ou trois ans au Congrès des États-Unis, aux Nations Unies et plus récemment dans les déclarations du président Carter, elle n'est pas tellement étrangère à nos préoccupations, ou du moins elle ne devrait pas l'être. Si les fonctionnaires et le personnel de la Société pour l'expansion des exportations croient que cela ne relève pas de leur mandat, ils devraient y resonger sérieusement. En effet, la majorité des grandes institutions économiques internationales se livrent actuellement à une révision fondamentale des relations entre les diverses formes d'aide et d'activités économiques et les conséquences de ces programmes sur les droits des personnes qui vivent dans les pays bénéficiaires.

● (1610)

Permettez-moi de citer les propos d'un témoin qui a comparu devant le sous-comité du développement international hier, M. Earl Drake, directeur des services généraux de la Banque mondiale. Il a comparu devant notre comité pour discuter toute la question de la dette internationale. A un moment donné durant l'audience, mon honorable ami, le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) lui a demandé si d'autres aspects, exception faite des questions économiques fondamentales ou de portée plus limitée entraient en ligne de compte quand il s'agissait d'orienter l'activité de la Banque mondiale et sa politique de prêts. Voici un passage de la réponse que M. Drake a faite hier matin:

> Toutefois, quand les droits de l'homme sont en cause, j'adopte une attitude légèrement ambivalente, car la Banque mondiale s'y intéresse dans son sens le plus large. Nous cherchons à venir en aide à l'humanité. Les droits de l'homme comportent, je crois, un niveau de vie convenable et c'est ce que nous tentons d'améliorer.
>
> Nous essayons de permettre à tous les hommes de vivre décemment et de leur offrir de bonnes normes d'hygiène et d'éducation, ainsi que des possibilités d'emploi. Et je dois vous admettre que c'est plus facile dans un climat politique où les gens sont libres d'exprimer leur opinion, où ils ne sont pas victimes d'emprisonnement arbitraire ou de torture. En tant qu'individu, je dois l'admettre. Mais j'ai . . . Il est difficile pour les banquiers et les institutions financières d'aborder cette question parce que nous ne sommes pas des experts en droits de l'homme, nous ne possédons pas les données. Notre institution dépend des données. Nous en enregistrons sans arrêt, nous essayons d'être objectifs et de quantifier tout ce qui nous intéresse. Mais nous ne sommes pas en mesure de régler cette question. Nous n'avons ni l'expertise ni les données.

A mon avis, si un autre organisme, relevant des Nations Unies par exemple, pouvait porter un jugement sur les droits de l'homme et conclure que certains pays négligent tellement les droits de l'homme qu'ils méritent d'être bannis de la société, qu'il est impossible de discuter de l'amélioration des conditions économiques parce que les conditions fondamentales n'existent pas dans ces pays, si cet organisme portait ce jugement, je crois que la banque mondiale, en tant qu'organisme des Nations Unies, en tiendrait compte et qu'il y aurait lieu de modifier nos articles. Mais il est mauvais qu'un pays essaie d'imposer ses normes.

Cette déclaration pose une ou deux questions que je n'ai évidemment pas le temps d'étudier en détail. Elle indique que notre directeur principal du conseil d'administration de la banque mondiale reconnaît que les droits de l'homme sont en cause et qu'on ne peut plus ignorer ce fait.

Il n'est pas possible, et il ne serait peut-être pas très efficace, pour des pays isolés, de prendre des décisions en se fondant uniquement sur des considérations subjectives ou politiques, mais si nous pouvions créer un mécanisme international, par exemple, si un soir un organisme des Nations Unies étudiait cette question, le jugement d'une telle organisation nous aiderait à déterminer si l'aide économique ou l'octroi de prêts sont justifiés. Ce sont des considérations de ce genre qui sont au centre des préoccupations du Congrès des États-Unis aujourd'hui. Elles ne sont pas étrangères à la position adoptée par le président Carter récemment à l'égard de trois pays, l'Argentine, l'Uruguay et l'Éthiopie, et, si je peux me permettre de le rappeler, elles sont à l'origine d'un bill que j'ai présenté il y a environ un mois, le bill C-404, qui accorderait au gouvernement canadien le pouvoir de fonder ses décisions en matière d'aide économique sur le jugement de la Commission internationale de juristes, organisme qui a de l'expérience dans ce domaine et qui est accrédité auprès des Nations Unies.

Comme les administrateurs et le personnel de la Société pour l'expansion des exportations le savent bien, de plus en plus de groupes divers, en particulier des Églises et des groupes de défense des droits de l'homme, se sont élevés récemment contre les prêts importants que la Société pour l'expansion des exportations a consentis ou envisage de consentir, à des pays qui violent de façon flagrante et continue les droits fondamentaux de l'homme. Sans doute la plus célèbre et la plus actuelle de ces considérations a-t-elle trait au financement de l'aide à l'exportation accordée à la société Noranda en vue de l'exploitation d'une mine de cuivre au Chili. Je suppose qu'il y a lieu de s'en inquiéter, car voici une société de la Couronne du Canada qui s'est engagée, par l'entremise d'une compagnie privée canadienne, à investir des sommes considérables dans une importante mine de cuivre du Chili, pays qui, nous en sommes tous péniblement conscients, fait subir un traitement incroyable et terrible à ses citoyens, puisqu'il n'hésite pas à les intimider, à les arrêter, à les emprisonner, à les torturer, à les expulser, voire à les assassiner.

Je suis sûr qu'un grand nombre de Canadiens se demande pour quelle raison le Canada alloue des deniers, privés et publics, à un appareil militaire qui viole aussi ouvertement les droits fondamentaux de ses propres citoyens. Les méfaits dont je parle, monsieur l'Orateur, ne sont pas de moitié aussi violents que ceux dont on a maintes fois fait rapport aux Nations Unies et dont il a été bien souvent question dans les commissions des Nations Unies. Je n'ai pas besoin de rappeler

que deux autres membres du Parlement et moi étions sur le point de partir pour le Chili pour enquêter sur les nombreuses accusations dont ce pays faisait l'objet pour ce qui est des droits fondamentaux de la personne humaine, mais nous n'avons pas eu la permission d'y entrer.

Je sais que le député de York-Scarborough (M. Stanbury), qui est président de l'Union interparlementaire, a tenté, avec ses amis députés, de persuader les autorités chiliennes d'autoriser des groupes indépendants à effectuer des enquêtes sur la situation dans ce pays et en particulier sur celle des anciens députés qui ont été emprisonnés, sans motifs apparents, et dont plusieurs ont été torturés ou maltraités.

Si je parle de tout cela à la Chambre aujourd'hui, c'est parce qu'à mon avis, lorsque nous avons affaire à des organismes qui effectuent des transactions au nom du Canada, nous devons veiller à ce que les bénéfices économiques qui s'ensuivent ne servent pas à encourager la répression et l'oppression dans des pays qui sont notoires pour leur violation systématique des droits de l'homme. Il n'est pas nécessaire que je rappelle la situation qui existe actuellement au Chili; nous avons tous lu et entendu de nombreux reportages à ce sujet depuis quelques années. On se pose également de plus en plus de questions à propos de pays comme l'Argentine et l'Uruguay. J'ai eu l'occasion de me rendre dans ces deux pays l'automne dernier. Pour avoir interrogé des réfugiés, d'anciens prisonniers politiques et d'autres personnes qui avaient été victimes de mauvais traitements ou de manœuvres d'intimidation, nous ne savons que trop bien à quel point les libertés individuelles sont constamment bafouées en Argentine. En Uruguay, la situation est encore pire. Et le Brésil ne présente pas une image plus réconfortante à ceux qui ont à cœur la défense des libertés individuelles auxquelles nous tenons tant chez nous. Aussi, lorsque la Société pour l'expansion des exportations dit dans son rapport qu'elle doit «maximiser les profits du Canada et examiner en détail chaque proposition», nous espérons fortement qu'elle le fera plus sérieusement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici.

● (1620)

Il faudrait absolument que la Société pour l'expansion des exportations expose clairement ses programmes ainsi que sa politique en matière de prêts et d'assurances afin de permettre aux parties intéressées de voir en toute honnêteté si aucun facteur n'a été négligé. Ce genre de cachotteries appartient à une époque révolue.

Je sais que les sociétés craignent toujours que certaines transactions ne soient compromises par la révélation publique d'informations commerciales dont leurs concurrents pourraient tirer parti. Je suis persuadé que les Canadiens sont suffisamment capables de comprendre les rouages complexes de l'activité commerciale pour que la société puisse leur donner les faits susceptibles d'apaiser leurs craintes et de justifier ses transactions. J'espère que lorsque la question sera étudiée par le comité compétent, le président de la société et ses collaborateurs nous dirons sans ambages sur quels critères ils se sont fondés et quelle est au juste leur politique d'investissement à l'égard de pays comme le Chili, l'Argentine, le Brésil et l'Indonésie.

En fait, je trouve fort étrange que la Société n'ait pu expliquer une chose aussi fondamentale à la population canadienne et lui dire pourquoi elle demande une hausse aussi considérable des assurances qu'elles peut consentir, par la présente mesure législative et celle qui, sauf erreur, doit suivre. En effet, si une société pareille ne peut plaider sa cause auprès des Canadiens, alors, à mon sens, elle n'a pas le droit d'exister comme leur représentant, ce qui est actuellement le cas. Je n'en dirai pas davantage pour l'instant; je me borne à déclarer que j'attends avec impatience les discussions détaillées qui auront lieu lorsque le bill sera renvoyé au comité pour étude.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais moi aussi ajouter mon grain de sel à ce débat sur le bill C-47. Comme on l'a déjà dit, il s'agit d'une modification plutôt simple que l'on veut apporter à la Société pour l'expansion des exportations, mais j'aimerais signaler certains point qui auraient bien besoin d'être éclaircis.

Premièrement, le bill découle des objections formulées par notre parti contre la tactique du ministre qui a tenté de dissimuler cette mesure sous le couvert d'un crédit de un dollar dans le budget de son ministère. En bref, si le ministre avait réussi à déguiser ce crédit de un dollar, le Parlement n'aurait pas pu étudier le projet de loi et il aurait été dans l'impossibilité de faire comparaître le personnel de la Société pour l'expansion des exportations pour qu'il justifie le bien-fondé de cette modification à la loi.

Quand on songe qu'on étudie actuellement la possibilité d'accorder 2 milliards de dollars additionnels à la Société pour l'expansion des exportations au chapitre des assurances, on reste abasourdi de voir que le ministre serait allé jusqu'à faire passer pareille somme au comité simplement en glissant un crédit de un dollar lors de l'étude du budget.

Cela dit, je tiens à préciser que selon nous, c'est de toutes ses activités au plan des assurances que la Société pour l'expansion des exportations offre le plus de crédibilité. Je dis cela parce que si l'on évalue le secteur des assurances de la SEE, on se rend compte, lorsque la Société transige en général avec des clients de taille relativement moindre, que la diversification de ses activités inspire la confiance et que le coefficient de ses indemnités est normal. D'autre part, le secteur des prêts et du financement de la SEE est celui sur lequel la Chambre devrait se pencher. La Société consent en effet à quelques clients triés sur le volet—et malheureusement, elle ne semble pas vouloir changer de méthode—des centaines de millions de dollars qu'il faudra tôt ou tard amortir, mais malheureusement c'est elle seule qui devra s'en charger.

Le rapport annuel que nous avons devant nous signale en effet l'ampleur de certains de ces amortissements qui commencent à se manifester. J'invite les députés à se reporter à la page 42 du rapport qui a été signé par le vérificateur général du Canada le 23 mars. On nous a refusé par exemple le droit de consulter le rapport au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques lorsqu'on a essayé de camoufler le crédit de un dollar. On nous a refusé les derniers chiffres sur les activités de la SEE. Je tiens pourtant à lire un extrait de la page 42 du rapport parce qu'il est très intéressant de voir ce que l'auditeur général a à dire au sujet des prêts à recevoir. Il indique que le montant total des prêts à recevoir à la fin de décembre était de 1.343 milliard de dollars. Il déclare ensuite:

> Dans certains pays auxquels la Société a consenti des prêts, la situation économique et politique est imprévisible. Il n'est donc pas possible d'évaluer exactement les pertes qu'elle pourrait subir. Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1976, on a établi une provision pour pertes de $2,000,000 et $8,000,000 de bénéfices non répartis ont été affectés à la réserve pour éventualités de souscriptions et de prêts.

Puis, ce qui est très révélateur, il dit ensuite:

> En 1976, la Société a révisé l'échelonnement des paiements dus, qui s'élèvent à $13,683,000, afin de faciliter les recouvrements et le service de la dette. Depuis le début du programme des prêts à l'exportation en 1961, la Société a rééchelonné $61,196,000, montant qui n'est pas en retard au 31 décembre 1976.
>
> Au 31 décembre 1976, $2,458,000 d'intérêts courus étaient en retard.

Je tenais à consigner cette citation au compte rendu parce que, en termes plus simples que le langage technique utilisé par un vérificateur, nous avons déjà enregistré un retard de 61 millions de dollars dans le recouvrement de certains de nos prêts à l'étranger. C'est le montant que divers emprunteurs un peu partout dans le monde n'ont pas pu nous rembourser dans les délais prévus, et le moyen traditionnel de rectifier une telle situation consiste à reporter le délai.

C'est un peu comme aller à la banque où l'on a emprunté de l'argent et demander au gérant de prolonger le délai pour le remboursement de l'emprunt. Ensuite, il suffit d'établir des documents indiquant qu'il n'y a plus de retard de paiement. C'est tout à fait le problème d'Atlantic Acceptance. Cette maison a joué le même jeu relativement aux créditeurs qui manquaient à leurs engagements. Le président d'Atlantic Acceptance Finance a toujours fait comme si ses emprunts étaient remboursés à temps. Cependant, quelques semaines avant la fin de l'année, il demandait systématiquement à ses administrateurs de faire venir tous ses créditeurs et d'émettre tout simplement de nouveaux billets en leur donnant l'apparence d'être à jour. C'est ce que la Société pour l'expansion des exportations commence à faire à propos de ses prêts de 1.343 milliard de dollars aux pays étrangers. C'est ce qui nous inquiète et c'est ce qui devrait inquiéter le gouvernement. Le ministre ne semble pas se préoccuper du tout des activités de la SEE. Cela dépasse peut-être sa compréhension.

● (1630)

Je tiens à rappeler cependant, qu'il s'agit du financement de la SEE. C'est sans doute là que surgiront les difficultés. Par exemple, l'ancien président de la Société a admis que si elle essayait de négocier les prêts en souffrance, la perte qu'elle encourrait, selon ses propres mots, serait illimitée. En vérité, les prêts que la Société a consentis n'auraient aucune valeur négociable par rapport à leur valeur nominale, mais nous serons dans le pétrin quand nous constaterons qu'année après année, un nombre sans cesse croissant de ces prêts devront être reportés et peut-être n'en recouvrerons-nous jamais la pleine valeur. Je compte pousser la question au comité en interrogeant l'actuel président de la Société pour l'expansion des exportations. Je tiens à rappeler que nous ne nous opposons nullement aux limites d'assurance que le gouvernement propose d'accroître.

C'est un autre aspect des activités de la Société et, à cet égard, elle signale à la page 24 de son rapport annuel, que 38 p. 100 des crédits à l'exportation assurés par la Société représentent des sommes inférieures à $100,000, 26 p. 100 des sommes variant entre $100,000 et $250,000 et 21 p. 100 des sommes variant entre $250,000 à un million de dollars.

En somme, 85 p. 100 des crédits assurés concernent des transactions inférieures à un million. Quel contraste avec les prêts consentis par la Société puisque tout dernièrement encore, le prêt minimal atteignait un million de dollars, en comparaison des tentatives faites pour faciliter le financement et les activités de nos petits exportateurs. Je soutiens donc que les contrats d'assurance ont toujours favorisé les petites transactions beaucoup plus efficacement que les prêts, et malheureusement, non seulement les prêts atteignent des sommes assez élevées, mais ils favorisent également un petit nombre d'entreprises fidèles au parti et qui accaparent plus de 50 p. 100 du total des prêts consentis par la Société. C'est le genre de favoritisme que le gouvernement actuel semble disposé à pratiquer.

Nous savons combien le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) a défendu la façon dont les commissaires chargés d'un recensement sont nommés. Il trouve naturellement agréable de pouvoir nommer 2,000 commissaires à raison de $3,000 chacun, pour mener un recensement dans notre pays. Ce n'est pas par pure coïncidence que 90 p. 100 ou plus de ces 2,000 recenseurs sont des valets libéraux qui ont des liens avec le Parti libéral du Canada.

M. Hnatyshyn: Déposez la liste. Voyons qui sont ces gens.

M. Stevens: Il y a d'étranges coïncidences à la SEE. Il semble que les fidèles du parti libéral soient ceux qui ont le mieux réussi à obtenir de la SEE les énormes montants dont j'ai parlé.

Nous approuvons la présentation de ce bill. A notre avis, il faudrait relever le plafond de l'assurance. Cependant, nous regrettons que le ministre ait essayé de faire passer cette importante mesure législative comme un crédit de un dollar, et nous espérons qu'à l'étape du comité, nous aurons la possibilité de discuter de la loi proposée et des activités de la SEE non seulement avec le ministre mais également avec les représentants de la Société. C'est pourquoi nous aimerions que la question soit renvoyée au comité le plus tôt possible. Je n'ai rien d'autre à ajouter pour le moment au sujet du bill C-47.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA PROLONGATION DE LA DURÉE DES OPÉRATIONS BANCAIRES AUTORISÉES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC ET DE LA LOI SUR LES BANQUES

L'hon. Jean Chrétien propose, au nom du ministre des Finances: Que le bill C-39, tendant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Kaplan: J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, avant d'en venir aux dispositions essentielles du bill, j'aimerais dire qu'il y a eu des consultations sur la procédure à suivre pour examiner ce bill. Comme tout le monde semble d'avis qu'il ne servirait à rien d'entendre des témoins au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, auquel on propose de renvoyer ce bill, je pense qu'il y a consentement unanime pour étudier le bill en comité plénier après la deuxième lecture. J'espère que nous pourrons alors nous mettre d'accord pour l'étudier en troisième lecture. Quoi qu'il en soit, si je ne m'abuse, tous les députés sont d'avis qu'après la deuxième lecture, le bill devrait être étudié en comité plénier.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, lorsque l'année a débuté et que le gouvernement n'avait pas renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques le Livre blanc relatif à la loi sur les banques, il a bien fallu comprendre que nous aurions énormément de mal à étudier, avant le 1er juillet 1977, qui est la date d'expiration de la loi actuelle, à la fois le Livre blanc et le projet de loi qui pourrait nous être présenté. Rien ne nous permet de savoir que les problèmes suscités par certaines dispositions et propositions du Livre blanc aient été résolus.

Je n'ai nullement l'intention de m'allonger sur la question bancaire ou sur les dispositions du bill. Je ne veux même pas en parler. Il s'agit simplement de savoir ce que nous retiendrons comme date de prorogation. Certains trouvent bizarre qu'on modifie la date d'expiration de la loi sur les banques ou qu'on la maintienne en application. Cela s'explique, car la plupart des députés ne savent pas qu'au milieu des années 60 nous avons accordé à la loi sur les banques deux sursis d'une année entière chacun. Plus exactement, l'année 1964 qui avait été fixée pour son expiration a cédé la place à la date du 1er juillet 1966. Une période de grâce de trois mois à peu près était prévue, du jour de l'adoption, pour la mise en application de la loi, parce qu'elle comportait des mesures nouvelles obligeant les banques à apporter certains changements. Voilà pourquoi nous nous interrogeons sur le choix d'une date.

J'espère convaincre le gouvernement que les mesures proposées à l'article 6 du bill ne conviennent pas. Il faudrait une date certaine. Car qui peut prévoir si le Parlement siégera au moins 20 jours en décembre 1977, malgré que rien ne lui interdise de le faire? La loi n'entrerait pas en vigueur avant la soixantième journée de séance de la prochaine législature. Cela est en soi terriblement vague.

● (1640)

Nous devons donner des repères plus précis aux banques. Disons par exemple que le Parlement ne siège pas avant janvier 1978. Je ne vois pas pourquoi le comité des finances ne pourrait pas poursuivre en même temps une partie de ses travaux relatifs à ce bill. J'aurais préféré le 1er juillet 1978. Non seulement la nouvelle loi serait-elle alors en vigueur mais les banques ou autres institutions financières touchées pourraient prendre les mesures que nécessiteraient les modifications apportées par la suite, quelles qu'elles soient, je ne veux pas en préjuger. Ma suggestion devrait permettre à ces institutions de mener leurs affaires comme il se doit aux termes de leurs chartes. Certes, il se peut que le 1er juillet 1978 ne convienne pas au gouvernement pour des raisons d'ordre politique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quel gouvernement?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'est une question intéressante mais je vais m'abstenir de toute conjecture, monsieur l'Orateur.

J'espère pouvoir convaincre le gouvernement réuni en comité plénier d'accepter un amendement qui éliminerait tout le verbiage des articles 1 et 2 en les remplaçant par la phrase: «La loi sur les banques est prorogée, jusqu'au 31 mars 1978". Ce serait un compromis qui s'appliquerait aussi, bien sûr, à la loi sur les banques d'épargne du Québec. J'espère que cet aspect particulier, c'est-à-dire la prorogation de la loi sur les banques, sera examiné à part et que le débat en sera limité à la Chambre.

La motion inscrite au *Feuilleton* propose la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill C-39. Je propose de modifier la motion pour que ce bill soit renvoyé au comité plénier de la Chambre au lieu du comité permanent. Nous devrions en discuter à la Chambre. Après tout, le comité des finances n'a pas fini d'examiner les prévisions budgétaires et est pris jusqu'à la fin de mai. Il n'y a aucune raison de demander à ce comité d'étudier la proposition visant à prolonger de neuf à douze mois la durée de cette loi. Il ne s'agit pas de savoir quelle sera la forme de notre système bancaire. Ce n'est pas ce que vise cette modification et la question n'est pas là. Le système bancaire demeurera le même. Il se peut que certains ne l'aiment pas; on le maintient pour répondre à la vaste majorité des besoins de notre pays. Il continuera comme par le passé.

Il faudra qu'on nous dise si le gouvernement va renvoyer le livre blanc au comité, pour qu'il l'étudie dans le courant de l'année, ou si l'on va s'en dispenser. Est-ce qu'on va présenter le bill, pour que le comité puisse savoir ce qui va se passer?

C'est folie pure que de vouloir confier ce bill au comité des finances, du commerce et des questions économiques, ou un bill quelconque modifiant la loi sur les banques car ce comité étudie actuellement le budget et il est pris jusqu'à la fin de mai. Il a déjà fait savoir à quel moment il entendait étudier le contenu du bill C-42, et s'est engagé à le faire à la rentrée d'automne. Le comité se préoccupe de cette question.

Vu la situation actuelle de nos comités, je répète encore une fois qu'il faudrait constituer des comités législatifs, comme je l'avais proposé l'an dernier comme président d'un sous-comité du comité de la procédure. Cela serait plus utile que jamais. Un comité va être chargé du bill C-42, un autre du bill C-16 et un troisième des modifications à la loi sur les banques. Il y aura donc des personnes distinctes pour s'occuper de ces travaux, même si certains siègent à tous les comités. Cela montre bien les imperfections de l'organisation actuelle de nos comités. Des changements ont été proposés, mais on s'est rabattu sur le plus petit commun dénominateur des opinions exprimées par les divers partis. Nous revoilà donc dans les mêmes conditions et soumis aux mêmes contraintes qu'il y a deux ou trois ans. Nos difficultés ne cessent de s'accroître depuis qu'on a modifié le Règlement en 1968 pour adopter le système actuel.

A mon avis, les députés seront d'accord pour voter un amendement renvoyant le bill au comité plénier. Je propose en second lieu que la prolongation actuellement sans date certaine soit nettement définie par la date du 31 mars 1978 à titre de compromis, au lieu du 1er juillet 1978. J'en fais donc la proposition si la Chambre y consent.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur . . .

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, si nous voulons avoir une idée des mesures à prendre pour étudier ce bill en comité plénier, je suis disposé à cette fin à remettre dès maintenant à la présidence un amendement rédigé à la main. Au moins, j'ai la possibilité de le faire. Je pourrais peut-être aborder le problème par le biais d'une question, si vous le permettez.

M. l'Orateur adjoint: Je suppose que le député souhaite que je considère la dernière partie de ses remarques comme un rappel au Règlement, afin de permettre au secrétaire parlementaire de donner son avis.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien, monsieur l'Orateur.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que le gouvernement est disposé à accepter cet amendement, c'est-à-dire que la date d'expiration de l'actuelle loi sur les banques sera celle que propose le député.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Ne devrions-nous pas faire cela en comité?

M. Kaplan: En comité plénier, monsieur l'Orateur. Lorsque j'ai repris ma place, j'avais l'intention de faire quelques observations sur le bill. Je me suis rassis dans l'espoir que la présidence demanderait le consentement unanime, consentement que la Chambre est prête à accorder, à mon avis, pour étudier le bill en comité plénier cet après-midi, après la deuxième lecture.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voulais dire exactement la même chose que le député précédent. Nous devons tout d'abord nous mettre d'accord. Nous sommes disposés, si la Chambre y consent à l'unanimité, à renvoyer ce bill au comité plénier après la deuxième lecture.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre semble disposée à l'unanimité à suivre la procédure proposée par le député. En conséquence, le bill est renvoyé au comité plénier. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

● (1650)

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, je suis content que la Chambre soit tellement d'accord aujourd'hui. Je le suis aussi. Ces jours-ci, je suis prêt à accepter presque n'importe quoi simplement pour voir des mesures adoptées. J'aurai l'impression de mériter davantage mon salaire.

Même si le Parlement ne s'est jamais distingué par sa rapidité, s'il n'a jamais été «Speedy Gonzales», nous adoptons les lois avec une lenteur d'escargot. A mon avis, nous n'avons jamais vu autant de mesures nous arrriver, nous revenir, être renvoyées et revenir à la Chambre. Il semble presque impossible de faire adopter quoi que ce soit en ce moment. Je ne sais pas ce qui se passe. Nous nous consultons et nous nous renvoyons les mesures à tel point que c'est la stagnation presque totale au *Feuilleton.*

Au lieu de s'intéresser à la formule proposée par le gouvernement, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) s'intéresse davantage à ce qu'on fixe une date. Cela ne devrait pas le préoccuper tant. Au rythme où nous allons, la loi sur les banques ne sera pas adoptée avant les prochaines élections. En fait, nous n'adopterons pas beaucoup de lois avant les prochaines élections. Je ne sais pas si c'est dû à la lenteur du gouvernement ou si c'est une tactique délibérée de sa part qui lui a été inspirée par le grand principe conservateur selon lequel moins on en fait, mieux on le fait.

Il ne semble pas qu'on soit prêt à adopter des mesures. C'est sans doute la faute du gouvernement. Il peut bien prétendre que l'opposition ne collabore pas. C'est un peu vrai, mais l'opposition ne s'est jamais distinguée par son esprit de collaboration, même dans les circonstances les meilleures.

Le gouvernement dispose de tous les moyens voulus pour faire adopter ce texte de loi par la Chambre. Il pourrait agir, mais il ne l'a pas fait. C'est comme s'il ne le voulait pas. Peu lui importe de faire adopter la loi sur les banques ou tout autre texte de loi au cours de la session actuelle. Ils doivent se baser sur le principe que s'ils ne font rien, on ne peut rien leur reprocher.

Rappelez-vous combien de fois on nous a présenté la loi sur les prêteurs et les emprunteurs. Pour ce qui est des budgets, bien souvent nous discutons encore d'un budget lorsque nous demandons au ministre des Finances (M. Macdonald) quand il compte en présenter un nouveau. L'un n'attend pas l'autre, au point qu'on est tellement embrouillé qu'on ne sait plus s'il est question de l'ancien ou du nouveau budget.

Nous venons de modifier la loi sur l'assurance-chômage. Nous modifions présentement les lois régissant les armes à feu. Nous avons été saisis de la loi visant à protéger les consommateurs. Le député d'Edmonton-Ouest a déclaré l'autre jour dans un excellent discours des plus animés qu'il fallait presque faire de l'effeuillage pour susciter l'intérêt de la Chambre. S'il s'exécutait, cela nous changerait peut-être de certaines des choses qui se sont passées à la chambre. C'est pourquoi j'aimerais que l'on s'occupe tout de suite de cette question. Nous n'avons pas le choix.

La loi sur les banques devrait être adoptée depuis longtemps déjà. Je ne suis pas d'accord avec le député d'Edmonton-Ouest que cela ne ferait aucune différence. Certaines des propositions contenues dans le Livre blanc sur la loi sur les banques apporteraient d'énormes changements qui toucheront de près les opérations bancaires et la concurrence au Canada. C'est dans cette voie que nous devrions nous engager ou, tout au moins, nous devrions chercher à connaître l'orientation des opérations bancaires au Canada dans l'avenir.

Le maintien de tels textes de lois crée un vide politique et économique. Personne ne connaît les règles du jeu. Les gens ne peuvent prendre de décisions intéressant leur avenir et décider de leur rôle futur. Je ne crois donc pas que cela fasse la moindre différence si ce bill reste en suspens quelque temps ou est reporté. Il est tragique que l'on s'occupe si peu d'adopter des lois. Cette façon d'agir au coup par coup dénote un manque de planification. Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait. Il tend à réagir à quiconque crie le plus fort ou exerce le plus de pressions à un moment donné.

Je ne voudrais pas retarder indûment l'adoption de cette loi, bien qu'elle n'accomplisse rien. Ça se résume à cela, en fait, monsieur l'Orateur. Toutefois, on l'inscrira tout de même quelque part comme ayant été adoptée au cours de cette législature, et je crois donc que nous devrions en finir.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à cette étape-ci de l'étude du bill C-39, prévoyant l'extension de la loi sur les banques et sur les banques d'épargne de Québec. Je suis toujours étonné, même si je siège à la Chambre depuis déjà une quinzaine d'années, de voir de quelle façon le gouvernement planifie son travail. On est toujours en retard, on est toujours pris à la dernière minute, quand il s'agit d'une loi comme celle-ci. Par exemple, lorsque nous avons eu à adopter la dernière loi, en renouvelant la charte des banques en 1967, le gouvernement savait dès ce moment-là que cette loi n'était effective que pour dix ans. Or il est impardonnable que le gouvernement ait attendu au 7 mars 1977 pour présenter un bill qui devait être adopté le 1er juillet 1977. Il est évident que ce délai était beaucoup trop court. Le gouvernement aurait dû mieux planifier son travail et présenter ce bill beaucoup plus tôt pour que la Chambre ait le temps d'étudier le projet de loi et d'amender la loi sur les banques, afin que cela prenne effet le 1er juillet 1977.

Alors on est pris de court et on nous demande de prolonger la durée de la loi des banques au moins jusqu'au 1er janvier 1978, mais il y a une disposition dans ce bill C-39 qui stipule que si la Chambre ne siège pas 20 jours en décembre 1977 les banques pourront poursuivre leurs opérations selon le système actuel jusqu'au 60e jour de séance de la Chambre en 1978.

Or, monsieur l'Orateur, après vérification, on constate qu'il n'y a en décembre que 15 jours de session possibles, à moins que la Chambre ne décide de siéger entre Noël et le Jour de l'An, ce qui, je crois, n'a jamais été fait dans le passé. Il est évident que le gouvernement veut extensionner la loi sur les banques jusque tard en 1978. Pour ma part, à cet effet-là, je ne vois pas d'objection, parce que depuis plusieurs décennies, chaque fois que nous avons renouvelé la Charte sur les banques, ces dernières ont toujours obtenu des concessions fort importantes. Je crois qu'actuellement les banques ne sont pas trop à plaindre. Elles réalisent des bénéfices assez considérables, et il n'est pas tellement urgent de modifier la loi sur les banques pour leur accorder d'autres concessions plus importantes que ce qu'elles ont actuellement.

Monsieur l'Orateur, là où j'ai un blâme à faire, c'est dans la planification des travaux de la Chambre qui, lorsqu'on prévoit des échéances comme celles-ci ne présente pas de projets de loi assez tôt pour que la Chambre puisse les étudier avec suffisamment d'aisance pour qu'elles soient adoptées à temps. Alors je n'ai pas d'objection à ce que nous étudiions ce projet de loi dès cet après-midi, à cette étape-ci, en comité plénier, afin que nous puissions l'adopter immédiatement. Ce n'est pas le moment, je pense, d'étudier le principe de la loi sur les banques, nous aurons l'occasion de le faire lorsque la loi elle-même sera présentée, et nous nous réservons le droit à ce moment-là de le faire en l'étudiant point par point.

Monsieur l'Orateur, je crois que nous devons passer ces étapes-là aujourd'hui même en comité plénier jusqu'à la 3e lecture.

● (1700)

[*Traduction*]

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'interviendrai tout d'abord sur la question en invoquant le Règlement. J'aimerais avoir l'occasion de dire quelques mots du bill qui tend à modifier l'article 6 de la loi sur les banques et de la loi sur les banques d'épargne de Québec afin de permettre aux banques à charte, en vertu de ces deux lois, de poursuivre leur activité jusqu'au 1er janvier 1978. Ce bill très bref est nécessaire car il est évident qu'il ne sera pas possible de présenter au Parlement et de lui faire adopter avant le 1er juillet, la proposition gouvernementale de révision décennale de la loi sur les banques et les mesures connexes.

L'élaboration et la rédaction du projet de loi ont pris plus longtemps qu'on ne l'avait pensé initialement. Je puis informer la Chambre, devant les critiques dont le gouvernement a fait l'objet, que ces délais ne sont pas attribuables au conservatisme du gouvernement ou à un désir quelconque de sa part de s'opposer à la révision de la loi sur les banques; la seule cause en est que les fonctionnaires chargés de la rédaction de cette mesure législative et qui en sont responsables sont débordés de travail.

Ils ont eu à étudier non seulement le budget qui vient tout juste de se terminer, mais ensuite la toute nouvelle loi sur les arrangements fiscaux qui, les députés s'en souviennent, a été l'une des mesures les plus compliquées dont le Parlement ait jamais été saisi et qui a coûté une somme considérable de temps et d'efforts aux fonctionnaires les plus compétents du ministère de la Justice et du ministère des Finances, chargés d'en rédiger le texte pour le gouvernement.

La prorogation de la loi actuelle ne manque pas de précédent. Dans la première moitié du siècle, la loi a ainsi été prorogée trois fois, en 1911, en 1912 et en 1933, et entre juin 1964 et juillet 1967, elle a été prorogée cinq fois. Le délai demandé à l'époque devait en partie laisser au gouvernement le temps de recevoir le rapport de la Commission royale sur les banques et les finances et donner au public et au gouvernement la possibilité d'en assimiler les recommandations.

Dans le cas présent, la révision décennale a pris plus longtemps qu'on n'avait pensé, initialement, et ceci pour trois raisons: d'abord, la publication d'un Livre blanc a incité à poursuivre les consultations; ensuite il faut tenir compte de l'importance de la complexité de la tâche; et enfin, le petit groupe des rédacteurs du ministère de la Justice a été également soumis à d'autres pressions de travail.

Le bill va donc reporter la révision décennale à environ six mois, et prolonger les dates limites fixées, comme je l'ai dit auparavant, lorsque le bill passera à l'étude en comité. En présentant ce bill, nous cherchons à proroger la loi pour que le Parlement ait tout le temps voulu, après que nous aura été présenté le projet de révision décennale quelque temps avant les vacances d'été, d'apporter à l'étude de cette mesure tout le temps et l'attention qu'elle mérite.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mon collègue le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a déjà dit que nous étions bien prêts à accepter de prolonger l'application de la loi sur les banques. Toutefois, j'espère qu'on me pardonnera de revenir sur le passé pour signaler qu'en cours de route, nous allons perdre une décennie.

Je me souviens, quand je suis arrivé ici, nous savions que la loi sur les banques de 1934 expirerait en 1944. Le gouvernement de l'époque avait affirmé qu'il ne demanderait pas de prolongation, comme le gouvernement Bennett l'avait fait en 1933, et que la loi serait adoptée en 1944. Eh bien, monsieur l'Orateur, elle l'a été. L'année prochaine est 1978, et en trois décennies, nous aurons donc perdu quatre ans. Cela m'amène à dire qu'avant que je parte d'ici, nous aurons perdu toute une décennie. Cela commence à tourner au ridicule. L'idée que prolonger de dix ans la vie des banques à charte est quelque chose de sacré commence à tourner au ridicule.

Je me rends compte des problèmes qui se posent pour le gouvernement, et je sais que la loi a été prolongée auparavant en 1911, 1912, 1933 et à d'autres moments au cours des trois ou quatre dernières décennies. Mais j'espère qu'un jour nous pourrons faire volte-face et éviter de perdre une décennie dans l'histoire des banques canadiennes.

(L'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) est adopté.)

(La motion modifiée est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Laniel.)

Le président: La Chambre, formée en comité plénier, passe à l'étude du bill C-39, tendant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, comme je l'ai indiqué à la deuxième lecture—et je ne pense pas devoir m'étendre sur le sujet—j'aimerais présenter les amendements suivants.

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous n'étudions encore aucun article. Je n'ai pas mis en discussion l'article 1, mais je le ferai, et le député pourra présenter son amendement. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—*Durée de l'autorisation de continuer les opérations.*

M. Lambert (Edmonton-Ouest): J'essaie à nouveau, monsieur le président. Je propose:

Qu'on modifie l'article 1 de ladite loi en supprimant tous les mots après le mot «loi», à la ligne 6, et en y insérant ce qui suit:

«la banque pourra poursuivre ses opérations bancaires jusqu'au 31 mars 1978, mais non au-delà.»

Le président: Plaît-il au comité d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

(L'article 1, modifié, est adopté.)

● (1710)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*Durée de l'autorisation de continuer les opérations.*

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je propose:

Qu'on modifie l'article 2 de ladite loi en supprimant tous les mots après le mot «loi», à la ligne 21, et en y insérant ce qui suit:

«la banque pourra poursuivre ses opérations bancaires jusqu'au 31 mars 1978, mais non au-delà.»

Le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, oui, nous sommes prêts à accepter aussi cet amendement. Je prends la parole surtout pour dire, au lieu d'avoir à le faire en invoquant le Règlement, qu'à mon avis, à cause du changement important, aux fins de l'impression du moins, sinon quant au fond, que nous apportons à ce bill, on ne devrait pas nous demander de lui faire subir la troisième lecture aujourd'hui. Qu'on le fasse réimprimer et qu'on nous donne la chance de le comparer à sa version initiale et de nous assurer que tout est en règle. S'il fallait apporter une rectification, j'aimerais mieux la faire ici plutôt que d'en charger Leurs Honneurs à l'autre endroit. Je dis simplement qu'à ce stade-ci, la troisième lecture devrait être reportée à un autre jour et que l'affaire ne prendrait probablement pas plus que quelques secondes.

M. Saltsman: Monsieur le président, je ne pense pas que nous devrions laisser passer l'occasion sans signaler un point au secrétaire parlementaire. Dans son exposé, il a parlé de la charge de travail imposé aux rédacteurs de son ministère. Cela prouve que s'ils avaient consulté le député d'Edmonton-Ouest, ils se seraient sans doute épargnés des semaines de labeur. Quand on regarde la formule compliquée que le gouvernement a utilisée pour fixer une date d'expiration, il est incroyable que les rédacteurs ne se soient pas contentés d'indiquer une date quelconque comme on le fait maintenant. Nous aurions pu avoir ce bill depuis déjà quatre semaines, et les rédacteurs n'auraient pas été obligés d'aiguiser leurs crayons et d'user leurs gommes pour en arriver à toutes ces circonlocutions que renferme le bill et qui ont été supprimées par l'amendement du député d'Edmonton-Ouest en un centième du temps qu'il en a fallu pour rédiger l'article initial.

M. Kaplan: Monsieur le président, je n'aurais pas voulu faire cette remarque, mais j'y suis poussé par le commentaire du député de Waterloo-Cambridge. Je tiens à dire que les fonctionnaires n'ont pas inventé cette formule pour cette occasion. En fait, la formule d'amendement que le député d'Edmonton-Ouest propose est celle-là même qui prévoit l'expiration de la loi sur les banques. Autrement dit, on s'est servi d'une formule existante en y apportant des nouvelles dates. Je suis d'accord et reconnais avec lui que l'amendement proposé par le député, et qui a été adopté en comité, est plus simple. Mais la formule qu'il remplace n'est pas nouvelle, c'est une ancienne formule qui se retrouve dans toutes les lois sur les banques.

Le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: L'article 2 modifié est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article 2, modifié, est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté? Adopté.

Le titre est-il adopté?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, avant que vous n'adoptiez l'article 3 si rapidement, je voudrais dire que les amendements qui ont été apportés aux articles 1 et 2 rendent l'article 3 superflu. Les articles 1 et 2 contiennent une formule compliquée concernant les séances du Parlement; l'article 3 définit ensuite quand le Parlement siège. Nous n'avons plus besoin de l'article 3.

M. Kaplan: D'accord.

Le président: Il n'appartient pas à la présidence de décider si un bill est compréhensible ou non.

M. Hnatyshyn: Si c'était là votre travail, il serait beaucoup plus compliqué.

Le président: L'article 3 est-il adopté?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non.

Le président: Je déclare l'article rejeté.

M. Hnatyshyn: Proposez un amendement pour supprimer l'article 3.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous n'avez pas besoin d'un amendement pour supprimer l'article d'un bill. Vous n'avez qu'à le faire rejeter.

Le président: Le comité vote contre l'article 3. Puisqu'il n'y a pas d'opposition, je n'ai pas à le mettre au voix. L'article 3 est donc rejeté à l'unanimité.

(L'article 3 est rejeté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Le bill est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Dois-je quitter le fauteuil et faire rapport du bill?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: M. Loiselle signale que le comité plénier a étudié un certain bill et l'a prié d'en faire rapport sans propositions d'amendement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur adjoint: Avec des propositions d'amendement, oui. Accepte-t-on le rapport?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du bill modifié.)

M. Blais, appuyé par M^lle^ Bégin, propose: Que le bill soit agréé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le bill modifié, monsieur l'Orateur.

M. Paproski: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Il est proposé: Que le bill modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: Rien n'empêche la Chambre de passer à la troisième lecture du bill qui vient d'être étudié en comité plénier. Il a fait l'objet d'une discussion en comité plénier; mais si on ne s'entend pas, ou si une décision doit être rendue au sujet de la troisième lecture, il faut la rendre maintenant. J'invite donc le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à prendre la parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je vous rappelle qu'un article du Règlement précise qu'un bill doit être soumis à trois lectures, en des jours différents. Ce bill a été lu pour la deuxième fois aujourd'hui et ne peut être lu pour la troisième fois à moins que la Chambre y consente à l'unanimité, ce qui n'est pas le cas.

M. l'Orateur adjoint: Je dois dire que l'argument est fondé.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, ce n'est certes pas une question de manque de bonne foi . . .

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement . . .

M. l'Orateur adjoint: Je viens de céder la parole au secrétaire parlementaire qui invoque le Règlement. Comment puis-je . . .

M. Hnatyshyn: Il n'est pas à son siège. Vous ne pouvez lui donner la parole.

M. Paproski: Très bien dit.

M. Hnatyshyn: Je tiens tout simplement à ce que tout se fasse dans l'ordre ici. Je suis avec Stanley.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je me souviens clairement d'avoir entendu le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre dire, à l'étape du comité, qu'il jugeait inopportun de retarder la troisième lecture de ce bill, étant donné le nombre de modifications qui avaient été apportées à ce document. J'aurais préféré que l'on passe directement à la troisième lecture. Il est certain que l'on peut en finir très rapidement avec ce bill, que ce soit maintenant ou plus tard; je suis bien d'accord avec lui sur ce point. Il a toutefois signalé que, d'après le Règlement, il faut attendre au moins un jour avant de pouvoir procéder à la troisième lecture d'un bill sans devoir demander le consentement unanime de la Chambre. Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas le choix, si je puis dire. Nous devons donc remettre la troisième lecture du bill à plus tard.

● (1720)

M. l'Orateur adjoint: Comme il n'y a pas consentement unanime à procéder à la troisième lecture du bill, elle se fera lors de la prochaine séance de la Chambre.

M. Blais: Puisque la Chambre n'est pas disposée à procéder pour le moment à la troisième lecture du bill et puisque l'ordre du jour ne prévoit rien d'autre, puis-je dire qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime à dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(A 5 h 23, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

CONDAMNATION DU PROJET DE LOI DU QUÉBEC SUR LA LANGUE OFFICIELLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, j'interviens sur une question urgente. Je veux parler du bill nº 1 dont l'Assemblée nationale du Québec est actuellement saisie et qui est considéré par des spécialistes du droit constitutionnel comme étant en partie anticonstitutionnel. Ce bill est un déni révoltant de justice envers certains Canadiens de cette province qu'il relègue au rang de citoyen de seconde zone. Le principe et l'objet de ce bill osent réduire les privilèges que leur a acquis leur citoyenneté canadienne en dépit du fait que ces privilèges relèvent nettement de la compétence fédérale. Si cette motion est acceptée, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que la Chambre condamne sans réserve le bill en question et, au cas où il serait adopté, demande au gouvernement canadien de songer à rejeter les articles qui sont inconstitutionnels.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Voilà pour le discours que vous avez fait en Saskatchewan Pierre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les dispositions de l'article 43 du Règlement exigent le consentement de la Chambre pour la présentation d'une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA RECHERCHE

L'OPPORTUNITÉ D'EN STABILISER LE FINANCEMENT AU MOYEN D'UN BUDGET TRIENNAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avec l'appui du député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), je demande la permission de présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. La motion est la suivante:

Que la Chambre souhaite la bienvenue aux chercheurs scientifiques canadiens qui lui ont rendu visite hier et aujourd'hui, qu'elle exprime son accord quant aux subventions consenties à la recherche et demande au gouvernement de revaloriser le rôle de la recherche scientifique chez nous en stabilisant son programme de subventions au moyen d'un budget triennal rajusté tous les ans, et de prévisions à long terme, afin que les scientifiques canadiens puissent ajouter à leurs réalisations dans la recherche tant fondamentale qu'appliquée.

M. l'Orateur: La présentation d'une telle motion ne peut se faire que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BILINGUISME

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, le 4 avril dernier, j'ai présenté une motion en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet du Livre blanc du Québec sur la langue, motion qui a reçu l'approbation générale, mais pas le consentement unanime de la Chambre. Comme le projet de loi qui découle de ce Livre blanc a été présenté hier au Québec et constitue maintenant une question urgente et pressante qui peut modifier l'existence et le mode de vie de tous les Canadiens, je propose, avec l'appui du député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne):

● (1410)

Que le gouvernement envisage de renvoyer à un comité permanent ou à un comité spécial le sujet du bill 1, la charte de la langue française au Québec, qui a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 avril 1977 par le gouvernement québécois, et que le comité soit autorisé à convoquer des témoins, à étudier les aspects constitutionnels du bill pour déterminer s'il ne contrevient pas à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et s'il ne va pas à l'encontre de la loi sur les langues officielles et de la Déclaration canadienne des droits.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

RADIO-CANADA

PROPOSITION DE BLÂME POUR DES PROPOS RÉPRÉHENSIBLES AU COURS D'UNE ÉMISSION TÉLÉVISÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que Radio-Canada a déjà été obligée de présenter des excuses il y a une dizaine de jours et de modifier ses méthodes pour avoir permis la diffusion de propos déplacés et grossiers au cours d'une émission télévisée en direct et que la même chose s'est répétée hier soir entre 9 et 10 heures, heure de Victoria, au cours d'une émission préenregistrée, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre condamne Radio-Canada pour n'avoir pas censuré l'émission avant la diffusion, afin d'en supprimer les propos répréhensibles, et qu'elle oblige le ministre concerné, le secrétaire d'État, de sévir contre le fonctionnaire responsable d'une pareille inconvenance.

M. l'Orateur: Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre.

M. Paproski: Sans débat, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Que je sache, le Règlement ne prévoit pas qu'une motion présentée aux termes de l'article 43 porte la condition qu'elle soit adoptée sans être débattue. La Chambre consent-elle unanimement à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

LE PROJET DE LOI DU QUÉBEC RELATIF À L'USAGE DU FRANÇAIS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre. Lorsque le Québec a publié son Livre blanc sur la langue au début du mois, le premier ministre a dit à la Chambre qu'il espérait que le gouvernement du Québec préciserait ses intentions et qu'il attendait que le projet de loi soit présenté. Maintenant que ledit projet de loi, qui porte le numéro 1, a été déposé, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures précises il entend prendre. Ainsi, entend-il analyser la constitutionalité du bill ou de certains de ses articles, ou préfère-t-il laisser les événements au Québec suivre leur cours?

[M. l'Orateur.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce bill comporte 177 articles. Je ne les ai pas encore étudiés. Le gouvernement n'a pas encore adopté de plan d'action politique à l'égard de ce bill important et complexe. Je suis déçu que le bill ne diffère du Livre blanc que sous un seul aspect et, à cet égard, le bill ne cherche apparemment pas à promouvoir l'usage du français au Québec, en soi un objectif louable, sans empiéter sur les droits traditionnels de la minorité anglaise. Je répète à cet égard ce que j'ai dit lors de la publication du Livre blanc, à savoir que je déplore que l'on ne puisse poursuivre cet objectif sans léser personne. En ce qui concerne cependant toute mesure précise que pourrait prendre le gouvernement, je tiens d'abord à prendre connaissance du bill et à l'étudier plus à fond. La Chambre reconnaîtra plus particulièrement que ce bill pourra, espérons-le, être modifié en comité et qu'il est assujetti aux procédures parlementaires régulières.

M. Hnatyshyn: Tout comme ici.

M. Trudeau: Tout comme ici, monsieur l'Orateur. On ne peut pas nécessairement prédire à la première lecture la teneur définitive d'un bill, et j'espère qu'au long des audiences en comité, le gouvernement changera d'avis sur bien des points importants.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, nous pouvons en déduire, je suppose, que le premier ministre donnera son avis à la Chambre peu après avoir eu l'occasion d'étudier le bill à fond.

Certaines dispositions du bill semblent préoccuper le premier ministre puisque d'après lui, elles auront des répercussions déplorables. Aussi, je me demande s'il a communiqué avec le gouvernment québécois entre la publication du Livre blanc et la présentation du bill, en sa qualité de premier ministre du Canada, pour lui exposer ses craintes et essayer de le persuader de ne léser ni les francophones ni les anglophones de la province.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les dirigeants de la province du Québec sont certainement au courant de mes opinions. Je défends ouvertement la cause du bilinguisme depuis belle lurette. Nous avons essayé d'intégrer ce principe dans la constitution en 1971. Par ailleurs, j'ai eu à maintes reprises l'occasion d'exposer mes vues sur le sujet aux fonctionnaires et aux ministres québécois.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je tiens à m'assurer que j'ai bien compris. Dois-je en conclure que le premier ministre n'a eu aucun contact avec le gouvernement québécois depuis la présentation du Livre blanc? Le premier ministre nous a rappelé quel prix il attache à la loi sur les langues officielles et à l'égalité linguistique au Canada. Peut-il dire à la Chambre comment il compte relever le défi que ce bill semble représenter pour la loi sur les langues officielles, ce qu'il reconnaît de toute apparence? Le premier ministre peut-il nous dire comment il compte s'y prendre?

M. Trudeau: Pas aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

L'ÉTUDE POSSIBLE PAR LE GROUPE TELLIER DES CONSÉQUENCES DU PROJET DE LOI DU QUÉBEC RELATIF À L'USAGE DU FRANÇAIS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Le groupe Tellier, du bureau des relations fédérales-provinciales, est-il en train de faire ou fera-t-il une analyse détaillée des conséquences économiques et culturelles de ce projet de loi non seulement sur la province de Québec mais également sur l'ensemble du Canada? Les conclusions de cette analyse seront-elles présentées à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense que c'est une excellente suggestion et je veillerai à en informer le groupe Tellier.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'OPPORTUNITÉ DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ CHARGÉ DE L'ÉTUDE DES QUESTIONS TOUCHANT L'UNITÉ NATIONALE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre trouve ma proposition si bonne, en voici une autre. Comme le Parlement se doit réellement de faire échec de façon continue à la crise qui secoue la Confédération, le premier ministre s'engagera-t-il à présenter une mesure visant à créer un comité permanent des relations fédérales-provinciales qui aurait pour tâche de surveiller les activités du gouvernement fédéral sur la question de l'unité nationale, d'examiner et d'évaluer les mesures prises par les provinces à ce sujet? Ce comité aurait également pour mandat de parcourir le pays pour tenir des audiences sur les modifications à apporter à notre régime fédéral.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député sait sans doute, pour ce qui est de la première partie de la question, que j'ai écrit à chacun des chefs des partis de l'opposition pour les inviter, eux-mêmes ou leurs délégués, à rencontrer le groupe Tellier.

Mlle MacDonald: Je parle d'un comité permanent.

M. Trudeau: Je sais. Mais je parle de la première partie de la question.

Quant à la deuxième partie de la question, soit la création d'un comité permanent, il s'agit d'un sujet qui pourrait très bien faire l'objet de discussions entre les leaders à la Chambre. Je ne rejette certainement pas l'idée. Ce pourrait être une très bonne chose, même si le mandat décrit par le député me laisse quelque peu perplexe. Il ne faudrait pas qu'il empêche les divers partis à la Chambre de prendre position sur ces questions, comme l'a proposé, sauf erreur, le député de Halifax. Je ne voudrais pas établir un comité qui se contenterait de voyager sans être pourvu d'un mandat précis de la Chambre des communes. On pourrait peut-être y parvenir en organisant un débat à la Chambre sur toute la question à un moment opportun. Je sais que notre leader à la Chambre y songe et sans doute, s'il ne l'a pas déjà fait, il en discutera avec les leaders de l'opposition à la Chambre. Nous espérons, monsieur l'Orateur, que si nous prélevons du temps réservé aux affaires du gouvernement à cette fin, l'opposition voudra y consacrer elle aussi un ou deux des jours qui lui sont réservés.

• (1420)

Mlle MacDonald: Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Comme cette recommandation a été faite à diverses reprises par des députés de ce côté-ci de la Chambre, le premier ministre s'engage-t-il à faire annoncer par le leader à la Chambre ou son suppléant dans le courant de la journée, à quelle date ce débat aura lieu?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable représentante voudra se montrer un peu plus patiente.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, les Canadiens ont perdu patience.

M. Trudeau: Le leader de la Chambre est actuellement à Paris à titre de coprésident de la très importante réunion sur la coopération économique internationale. L'honorable représentante reconnaîtra assurément que le Tiers Monde a aussi manifesté une certaine patience à propos de la solution de ses divers problèmes, et cela a une certaine priorité.

PROPOSITION DE CONSULTATION TRUDEAU-LÉVESQUE EN VUE DU RÉTABLISSEMENT DES DROITS DE LA LANGUE ANGLAISE AU QUÉBEC

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Je comprends la circonspection dont il fait preuve dans ses réactions au bill 1 très complexe de l'Assemblée nationale législative du Québec. Comme, dans son ensemble et, en fait par ses dispositions, le bill 1 a pour premier objectif la conservation et la mise en valeur de la langue et de la culture françaises au Québec, objectifs sur lesquels tous les Canadiens peuvent s'entendre, le premier ministre pourrait-il songer à rencontrer sous peu le premier ministre du Québec pour l'amener à incorporer dans ce projet de loi le droit traditionnel des Canadiens d'expression anglaise qui vont s'installer au Québec de faire instruire leurs enfants dans la langue anglaise?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà traité de cette question dans ma réponse aux deux premières questions du député de Halifax.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai écouté le premier ministre attentivement et n'ai peut-être pas compris toute sa réponse. Je lui saurais gré de répéter ce point-là. Si j'ai bien compris sa réponse, il n'a pas dit si oui ou non il était en faveur de procéder comme je viens de le lui suggérer. Il a déclaré, je crois, qu'il n'avait pas encore décidé quelle voie le gouvernement suivrait. Ce que je tiens à lui demander très sérieusement c'est de songer, vu l'importance de la question, à éviter la voie d'une décision juridique rendue par la Cour suprême du Canada et plutôt de s'adresser directement au premier ministre du Québec, reconnaissant le souci traditionnel que s'est toujours fait ce gouvernement des droits des minorités, et de lui parler sans intermédiaire des droits importants dont ont toujours joui les Canadiens anglophones.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, si le député me demande de songer à cette possibilité, je peux évidemment répondre que je le ferai. Je crois avoir dit au député de Halifax que je n'avais eu aucune rencontre dernièrement avec le premier ministre du Québec à ce sujet et que pour ce qui était des mesures que nous allions prendre, dont celle que propose le député, je n'avais rien d'autre à ajouter pour aujourd'hui. J'espère que le gouvernement sera très bientôt en mesure d'expliquer sa position vis-à-vis de ce projet de loi complexe.

Je ne voudrais pas cependant que le député s'imagine que tout entretien que je pourrais avoir avec le premier ministre du Québec pourrait du jour au lendemain le gagner à souscrire à notre loi sur les langues officielles et lui faire admettre que nous avons deux langues officielles au Canada. Le député doit savoir que cela irait contre l'esprit même de la politique linguistique du gouvernement du Québec et il est plus qu'optimiste s'il pense qu'une rencontre avec le premier ministre du Québec pourrait modifier la position de son gouvernement, quoi que je fasse pour l'en persuader, monsieur l'Orateur.

M. Broadbent: Étant donné qu'au moment de l'adoption du bill 22, le premier ministre n'avait pas hésité à en parler directement avec l'ancien premier ministre du Québec, ne pense-t-il pas qu'en cette période critique de notre histoire, il faudrait emprunter toutes les voies diplomatiques pour résoudre les problèmes complexes, délicats et forts importants qui se posent, par exemple, en ce qui touche les libertés fondamentales?

M. Trudeau: Je pense que c'est une question théorique. Il est certain qu'elle est très complexe et fort importante. Je suis justement en train d'expliquer au député que le premier ministre actuel du Québec n'a pas la même conception du Canada que M. Bourassa. Il y a une autre différence, c'est que l'ancien premier ministre acceptait de discuter en public et en privé de l'orientation du bill 22, ce qui m'a permis de dire officiellement et officieusement, que je n'étais pas d'accord avec l'idée d'une seule langue officielle au Québec, que c'était à mon avis faire fausse route et qu'on pouvait fort bien assurer et encourager l'usage du français au Québec, et faire progresser une société essentiellement francophone, sans aliéner les droits des minorités. C'était notre position sur le bill 22. Elle s'applique a fortiori à la charte linguistique actuelle du gouvernement du Québec. Je l'ai déclaré publiquement, et cela à maintes reprises. Je tiens simplement à avertir le député que si je me rends au Québec, comme il le désire, il ne faudrait pas qu'il s'attende trop à ce que j'obtienne les résultats que, comme lui, je souhaiterais obtenir.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS VISANT À L'ACQUISITION DE LA STATION CJBR

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Étant donné que l'établissement de la Société Radio-Canada à Rimouski aura sûrement pour effet d'augmenter autant la qualité que la quantité de l'information au niveau territorial, sans enlever quoi que ce soit à la seule région avantagée actuellement par ladite société dans tout l'est du Québec, et étant donné que la population rimouskoise, de même que celle du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, attendent avec impatience la réalisation de ce projet, est-ce que l'honorable ministre pourrait dire à la Chambre où en sont rendues les négociations à ce sujet?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, je crois que les négociations entre la Société Radio-Canada et le poste CJBR sont complétées, et qu'elles sont conditionnelles à l'attribution d'un permis par la CRTC. Il y a un mois environ la CRTC a tenu une audience publique pour entendre la requête de Radio-Canada, mais la décision n'a pas encore été rendue. Si elle était positive, je crois qu'il appartiendra alors à Radio-Canada de procéder à l'achat du poste, mais les questions se rapportant à ce sujet-là seraient plus utilement dirigées à mon collègue, le secrétaire d'État, de qui relève Radio-Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LE RÔLE DU GOUVERNEMENT LOCAL EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION DES AUTOCHTONES AUX QUESTIONS POLITIQUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et concerne la préoccupation primordiale du gouvernement du Nord. Comme les organisations et les collectivités d'autochtones critiquent de plus en plus ces dernières années le rôle du gouvernement des Territoires en matière d'éducation et de développement des autochtones, et comme le dernier conflit au sujet d'un service d'un atelier du gouvernement local a non seulement entraîné l'interruption du programme de formation et la démission de toute une division du gouvernement mais a accentué également la séparation entre les collectivités autochtones et le gouvernement territorial, le ministre peut-il dire s'il partage l'avis que le commissaire a récemment exprimé, soit que le gouvernement territorial ne s'occupera plus des programmes visant à sensibiliser les autochtones aux questions politiques, ce qui est contraire aux objectifs que le gouvernement s'est fixé à cet égard?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la déclaration du commissaire des Territoires du Nord-Ouest. Si on lui prête ces propos, je vais vérifier pour en être certain. Pour le moment, je ne suis pas au courant de cette déclaration.

● (1430)

M. Holmes: Je voudrais poser une question supplémentaire. Étant donné que le gouvernement territorial a clairement démontré qu'il n'était pas disposé à participer au genre de formation que réclament les autochtones, le ministre est-il disposé à suivre les suggestions de l'Inuit Tapirasat du Canada et de la population esquimaude du Nord, et en particulier de l'Est de l'Arctique, et à confier l'éducation politique des autochtones à leurs propres groupements, qui recevraient pour cela des fonds suffisants du gouvernement? Par ailleurs, quand le ministre a-t-il l'intention de répondre aux télégrammes que

l'ITC lui a adressés pour lui demander des éclaircissements sur la politique du gouvernement dans ce domaine?

M. Allmand: Tout d'abord, je tiens à préciser que les fonctionnaires en question étaient des fonctionnaires du gouvernement territorial et non des fonctionnaires fédéraux.

Des voix: Cela ne fait aucune différence!

M. Allmand: Tous les incidents auxquels cette affaire a donné lieu sont imputables au gouvernement territorial. Sauf erreur, le programme destiné aux gouvernements locaux se poursuit. Étant donné que nous avons créé deux gouvernements territoriaux pour s'occuper, entre autres, des gouvernements locaux, je ne suis pas certain qu'il soit de bonne guerre que j'intervienne à ce stade, mais je suis en train d'étudier cette question.

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—PROPOSITION D'ENQUÊTE SUR LA QUESTION DES ADMINISTRATIONS LOCALES

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): La dernière réponse du ministre me pousse à lui demander s'il compte instituer une enquête complète sur toute la question des administrations locales dans cette région, étant donné la gravité du problème, et en faire rapport à la Chambre le plus tôt possible.

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je doute qu'il soit nécessaire de lancer une enquête complète pour l'instant. Cependant, j'ai reçu des rapports sur cette situation que je suis maintenant en train d'évaluer pour voir si je puis intervenir, en ma qualité de ministre, dans cette question de caractère local.

LES PROPOS DU COMMISSAIRE DES T. N.-O. QUANT AU DROIT DES AUTOCHTONES À UNE ADMINISTRATION LOCALE—LA POSITION DU MINISTRE

M. F. Oberle (Prince George-Peacer River): Je pourrais peut-être poser au ministre une question en m'appuyant sur un mémoire de 14 pages publié par le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest dont voici un extrait:

> Notre administration ne croit pas que les autochtones ou tout autre groupe racial ou ethnique au Canada devraient avoir le droit de former leurs propres instances politiques.

Le ministre appuie-t-il cette affirmation qui indique que l'avenir politique des Territoires du Nord-Ouest ne sera pas modelé d'après les besoins de la majorité autochtone du Nord, mais plutôt sur les institutions et les règlements importés du Sud et mal adaptés aux conditions du Nord? De toute manière, l'affirmation que je viens de lire a été faite par le Commissaire des Territoires ou un fonctionnaire fédéral.

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même avons déclaré à plusieurs reprises que nous étions en faveur de l'auto-détermination des autochtones du Canada.

Questions orales

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ÉCHEC PRÉSUMÉ DES STIMULANTS AUX AFFAIRES ET À L'INVESTISSEMENT CONTENUS DANS LE BUDGET

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et elle découle du budget proposé il y a un mois dont l'objectif avoué était la stimulation des affaires et des investissements. Puisque chacun de ces aspects se reflète dans le comportement des valeurs mobilières et puisque celles-ci n'ont cessé de baisser depuis la présentation du budget, n'est-il pas évident maintenant, et le premier ministre ne convient-il pas, que le budget n'a pas atteint ses objectifs et que le gouvernement devrait tout recommencer et présenter un budget qui réussirait effectivement à stimuler l'économie?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il y a deux points à considérer, monsieur l'Orateur. Il faudra évidemment un certain temps avant que le budget ne produise son plein effet. Ensuite, nous venons tout juste de terminer le débat sur le budget. Et le Parlement lui a accordé un appui sans équivoque—je pense que très peu de députés de l'autre côté ont signifié qu'ils s'y opposaient. Nous n'envisageons donc pas un autre débat sur le budget dans un proche avenir.

M. Hees: Bien entendu, le budget n'a obtenu l'appui que des adulateurs du parti libéral qui savent très bien qu'ils sont tenus d'approuver toutes les mesures que propose le gouvernement s'ils ne veulent pas perdre tout espoir d'avancement. La réponse du premier ministre ne s'inscrit-elle pas tout à fait dans le cadre de sa politique, à savoir qu'il approuve tout rapport qui est élogieux pour ses actes ou ses idées, et considère tous les autres comme purement mensongers?

* * *

LES TRANSPORTS

LES ENTRETIENS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION CAST AU SUJET D'UN RETOUR POSSIBLE AU PORT DE MONTRÉAL—DEMANDE DE RAPPORT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser ma question au ministre des Transports. Comme il ne m'aime peut-être pas, je vous demanderais, monsieur l'Orateur, de la lui poser; je crois d'ailleurs que c'est la bonne façon de procéder.

L'honorable représentant peut-il nous indiquer la nature des entretiens qu'il a eus récemment, avec les représentants de la compagnie de navigation CAST, en particulier au sujet de son président, M. Frank Yarby? Peut-il également nous dire le rôle qu'il entend jouer, en tant que ministre des Transports, dans le règlement de ce conflit, compte tenu notamment des conditions dans lesquelles cette société est disposée à retourner au port de Montréal?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): J'ai participé à des négociations concernant la position qu'adopte la compagnie CAST dans le conflit et nous avons envisagé quelques solutions possibles. Il va sans dire que je consulterai également les autres parties au conflit pour essayer de résoudre le problème.

M. Forrestall: Le conflit porte bien entendu sur 25 ou 30 p. 100 de l'ensemble des marchandises transportées par conteneurs entre l'Europe et le Canada, ainsi que sur une énorme quantité de marchandises transportées par conteneurs à partir de l'ouest des États-Unis. Le ministre peut-il assurer aux localités portuaires canadiennes qu'il ne permettra pas que l'on utilise son cabinet, dans le cadre de ces négociations, pour accorder à un port canadien un avantage injustifié par rapport à un autre?

M. Lang: Nous avons toujours considéré qu'il fallait s'efforcer de travailler dans l'intérêt de tous les ports et, de toute évidence, de n'accorder aucun avantage injustifié à l'un par rapport aux autres, lors du règlement de ce conflit. Ce n'est d'ailleurs pas le cas à l'heure actuelle.

M. Forrestall: Je remercie vivement le ministre de cette réponse. Peut-il nous dire s'il envisage de permettre que l'on utilise son cabinet pour les réunions de médiation relativement à ce problème qui met en cause l'Association des employeurs maritimes de Montréal?

M. Lang: La participation de mon cabinet est inévitable dans une situation aussi sérieuse que celle-ci. Dans cette mesure, je dois intervenir. Mais je n'irai pas jusqu'à dire que l'on «utilise» mon cabinet.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

LA DATE DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'USAGE DU FRANÇAIS POUR LES VOLS À VUE À MIRABEL, DORVAL ET SAINT-HUBERT

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre quand la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans les services de la circulation aérienne du Québec doit lui remettre son rapport sur l'usage du français pour les vols à vue aux aéroports de Mirabel, de Dorval et de Saint-Hubert, et pourrait-il également dire s'il entend ordonner l'application des recommandations de la commission dès que celle-ci lui aura remis son rapport?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): J'ignore quand je recevrai le rapport sur la langue à utiliser dans les communications aériennes à Mirabel et à Saint-Hubert en particulier. J'ai hâte de le lire bien sûr mais je ne sais pas à quelle date il me parviendra.

LE NORD CANADIEN

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LA POSITION DU GOUVERNEMENT QUANT À L'AUTODÉTERMINATION DES AUTOCHTONES

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Merci, monsieur l'Orateur. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déjà répondu aux autres questions que je voulais lui poser. Je tiens à dire au ministre que j'approuve qu'on fasse, comme il le suggère, une enquête sur les raisons pour lesquelles on a annulé la séance d'atelier qui devait avoir lieu à Baker Lake il y a quelques semaines sur la question du gouvernement autonome, et autres sujets du même ordre. Le ministre pourrait-il définir la position du gouvernement vis-à-vis l'autodétermination des autochtones des Territoires du Nord-Ouest?

● (1440)

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, quand nous avons dit croire en l'autodétermination des populations indigènes du Canada, nous voulions dire qu'elles avaient le droit de gérer leurs propres affaires au Canada, conformément à nos institutions et à notre constitution. Nous mettons au point actuellement des politiques avec les indigènes et le gouvernement des Territoires en vue de les acheminer vers un gouvernement responsable et nous espérons annoncer cette politique en temps voulu.

M. Firth: Monsieur l'Orateur, comme, à mon avis, son ministère est effectivement le véritable gouvernement, pour ainsi dire, des Territoires du Nord-Ouest, le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement est vraiment prêt à encourager l'autodétermination des autochtones des Territoires du Nord-Ouest et fera-t-il savoir au commissaire des Territoires du Nord-Ouest quelle est la situation?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'entends dire que le gouvernement est le véritable gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ce qui laisse entendre que le gouvernement territorial ne possède pas une certaine juridiction aux termes de la loi. De fait, certains honorables vis-à-vis ont proposé que nous transformions les territoires en provinces et que nous nous orientions davantage dans cette voie. S'ils examinent la législation des Territoires du Nord-Ouest, ils constateront certaines des choses qui relèvent de la juridiction du gouvernement territorial et qui sont gérées par le commissaire et la commission exécutive. Je le répète, j'examine la situation pour voir quelle est ma juridiction à titre de ministre dans ce cas-là. Si j'ai une certaine juridiction, je prendrai les dispositions voulues.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LES PERSPECTIVES QUANT AUX AVANTAGES INDUSTRIELS PROMIS PAR LOCKHEED EN RAPPORT AVEC LE CONTRAT POUR LES PATROUILLEURS À GRANDE AUTONOMIE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. S'il faut en croire certaines rumeurs persistantes, la marine des États-Unis songe à mettre un terme à ses achats de patrouilleurs Lockheed P3C à grande autonomie. On avait prévu que les sociétés canadiennes qui devaient fournir des pièces pour les 150 avions que la marine des États-Unis devait acheter bénéficieraient d'avantages compensateurs pour le

contrat d'une valeur de près de un milliard pour les patrouilleurs Aurora à grande autonomie

Le ministre s'est-il entretenu de cette question récemment avec les représentants de Lockheed, pour voir si cette société sera en mesure de remplir ses engagements contractuels quant aux avantages industriels promis, pour le cas où la marine des États-Unis ne se porterait pas acquéreur des 150 appareils P3C?

[*Français*]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je crois que la question devrait être adressée à mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce.

* * *

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES CONTRATS AVEC LOCKHEED—DEMANDE D'ASSURANCE CONTRE L'ACCEPTATION PAR LE CANADA DE DESSOUS DE TABLE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Il y a un an, monsieur l'Orateur, le premier ministre nous a dit que c'était le ministre des Approvisionnements et Services qui s'occupait du contrat relatif aux patrouilleurs à long rayon d'action. J'entendais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais il semble encore une fois avoir disparu de sa place. Peut-être le premier ministre accepterait-il de se suppléer à son ministre et de répondre à ma question supplémentaire. Le premier ministre, ou n'importe quel autre membre du cabinet, ont-ils lu le rapport annuel de la firme Lockheed à ses actionnaires où il est dit que si le comité du Congrès des États-Unis persiste à révéler d'autres noms de personnes à qui elle verse des dessous de table, cela pourrait bien nuire aux affaires qu'elle tente de négocier en pays étrangers? Le premier ministre est-il au courant de ces faits? Quelqu'un du cabinet en a-t-il discuté avec les représentants de Lockheed? Le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le Canada ne prête pas le flanc à la critique à cet égard? Le premier ministre peut-il donner à nouveau l'assurance que le contrat relatif aux avions patrouilleurs à long rayon d'action ne rencontrera pas d'obstacle et demeurera inchangé pour l'essentiel tout au long de l'échéancier des livraisons?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons aucunement l'intention de révéler quoi que soit des rapports de la société Lockheed avec d'autres pays ou de l'attitude que pourrait prendre le Congrès des États-Unis à son endroit. Mais ce qui est sûr, c'est qu'à la suite de l'enquête d'un comité du Congrès sur des présumées illégalités relatives à un contrat passé par la société Lockheed, nous avons obtenu l'assurance qu'aucun Canadien n'avait commis la moindre illégalité.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Si le gouvernement canadien tenait à savoir si des Canadiens étaient en cause, pourrait-il expliquer pourquoi il a conclu une entente aux termes de laquelle aucun nom ne serait divulgué, même par les États-Unis ou le cabinet, si l'enquête venait à en découvrir?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous avons tenu à ce que les États-Unis nous communiquent le nom de tout suspect, afin qu'advenant la découverte de preuves incriminant des Canadiens, nous puissions demander à notre force de sécurité, la GRC, de poursuivre l'enquête pour voir s'il y avait effectivement eu illégalité.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA POSSIBILITÉ DE MAINMISE SUR CERTAINES STATIONS DE RADIO TERRE-NEUVIENNES PAR LES FIDUCIAIRES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Sait-elle que les fiduciaires des actions que possède le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans la société Newfoundland Broadcasting Company, MM. Alan Waters du poste radiophonique CHUM de Toronto et S. C. Lloyd Hudson de Saint-Jean, ont déposé une demande au nom de la société de fiducie dans le but d'acquérir les six stations de radio AM appartenant à la société NBC à Terre-Neuve moyennant l'échange des actions appartenant au ministre, qui seraient transférées à M. Stirling contre les actifs du réseau radiophonique AM; ainsi, si jamais le CRTC approuvait cette demande, le réseau radiophonique deviendrait la propriété du secrétaire d'État aux termes d'un nouveau permis? Le ministre a-t-elle l'intention de vérifier ces faits afin de déterminer si le fait d'accéder à cette demande et de réaliser un tel projet ne seraient pas contraires à l'opinion ou aux règlements du gouvernement du Canada en ce qui a trait aux conflits d'intérêts impliquant des ministres du Cabinet?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, le CRTC recueille tous les renseignements nécessaires à l'examen des demandes relatives à l'achat ou à l'exploitation de stations de radio ou de télévision. Le ministre des Communications n'intervient pas à cet égard parce que le CRTC est le seul organisme autorisé à se renseigner au sujet de ce genre de demandes.

LE PROJET D'ACQUISITION DE CERTAINES STATIONS DE RADIO TERRE-NEUVIENNES PAR LES FIDUCIAIRES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question supplémentaire au premier ministre. Elle ne concerne pas seulement le CRTC. Le premier ministre ou le gouvernement jugent-ils convenable qu'un ministre du gouvernement, sous le couvert d'une société de fiducie, devienne le propriétaire d'un important réseau radiophonique et soit titulaire de permis délivrés par un organisme gouvernemental, étant donné que ces demandes ne peuvent être présentées sans l'approbation des organismes de réglementation du gouvernement dont les membres sont nommés par le gouvernement à qui ils doivent rendre compte de l'exercice de leurs fonction? Quel est l'avis du gouvernement à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons publié et fait connaître les principes directeurs qui s'appliquent aux conflits d'intérêt dans le cas des ministres. Si le député dispose de faits tendant à prouver qu'on ne les aurait pas respectés, je serais heureux d'avoir des précisions.

Questions orales

POLYSAR

L'IDENTITÉ DU CLIENT «M» DANS LE RAPPORT AYLESWORTH

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la controverse à laquelle la Polysar est mêlée, et je l'adresse soit au premier ministre soit au ministre suppléant des Finances. Mardi dernier, le ministre des Finances a déclaré avoir demandé un rapport qu'il attendait encore sur certains articles de presse voulant qu'on ait identifié le client «M» dans le rapport Aylesworth, et qu'on en ait identifié d'autres. Le premier ministre peut-il me dire si le gouvernement a reçu ce rapport et, dans l'affirmative, ce qu'il contient et comment nous devons procéder pour être mis au courant?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances reviendra à la Chambre sous peu; il sera alors en mesure de répondre à la question.

Mlle MacDonald: Cela nous en dit beaucoup!

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA POSSIBILITÉ D'ENQUÊTE SUR LES VERSEMENTS ILLÉGAUX DE POLYSAR—DEMANDE DE RAPPORT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je comptais adresser ma question supplémentaire au solliciteur général. Comme il est absent, je la poserai à son suppléant ou au premier ministre. A-t-on déjà demandé à la Gendarmerie royale de faire une enquête sur l'affaire Polysar, et en particulier sur deux aspects de cette affaire, pour savoir premièrement si le Canada a récupéré l'argent en question et deuxièmement si les filiales de la Polysar, qui sont des sociétés de la Couronne et relèvent donc du gouvernement, ont d'une façon ou l'autre favorisé des actes criminels comme l'escroquerie dont les actionnaires minoritaires de la société ont été victimes en Europe? La Gendarmerie royale a-t-elle reçu l'ordre de mener une enquête à ce sujet et à quel moment? Sinon, pour quelle raison n'y a-t-il pas enquête?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le solliciteur général . . .

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je prendrai la question pour préavis.

M. Hnatyshyn: Cela vous coupe l'herbe sous les pieds, Pierre.

M. Hees: Il n'a pas confiance en vous, Pierre.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RAFFINERIE D'HUILE LOURDE À LLOYDMINSTER—L'OPINION DU GOUVERNEMENT SUR LA RENTABILITÉ

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous savons que le ministre s'intéresse beaucoup à l'exploitation du pétrole brut lourd et que l'exploitation des gisements de pétrole brut permettrait de répondre à une bonne partie de nos besoins domestiques. Par ailleurs, un consortium constitué par 20 sociétés différentes projette de construire, dans la région de Lloydminster, une raffinerie d'une capacité quotidienne de 100,000 barils. Un tel projet ne peut toutefois être viable que si l'on modifie les dispositions fiscales et le système des redevances. Par conséquent, le ministre pourrait-il nous dire si ses fonctionnaires et lui-même ont eu l'occasion d'étudier le premier rapport sur ce projet? Si oui, le ministre dirait-il à la Chambre quelle est au juste la réponse du gouvernement?

● (1450)

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il y a deux projets en cours à l'heure actuelle. Le premier qui a été mis en œuvre en Alberta, avait trait au traitement fiscal d'une nouvelle usine de transformation des sables bitumineux d'une capacité de 125,000 barils par jour. Les dirigeants du groupe d'étude se sont rencontrés à ce sujet et le projet en est récemment arrivé au point où il devrait être très bientôt présenté aux ministres.

Quant à la deuxième question, à savoir le domaine très important des huiles lourdes et du raffinement de ces huiles lourdes dans la région de Lloydminster, ce projet n'est pas aussi avancé du point de vue fiscal que le premier que je viens tout juste de mentionner. Mais je pense qu'il est plus avancé pour ce qui est du consortium de compagnies qui sont intéressées à poursuivre l'idée d'un projet, soit en Alberta soit en Saskatchewan, ou peut-être de projets séparés de même envergure des deux côtés de la frontière provinciale.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le facteur temps est des plus importants et que les compagnies voudraient que ces installations soient en activité en 1980 et qu'elles auront besoin qu'on leur explique les modifications qui seront apportées aux nombreuses politiques fiscales et ententes concernant les redevances avant la fin du premier trimestre de 1977, le ministre peut-il dire à la Chambre quand il pourra indiquer si le gouvernement sera disposé à apporter des changements aux barèmes d'impôts et de redevances qui ont été préconisés dans l'étude de rentabilité? Le ministre peut-il nous dire quand il sera prêt à faire cette annonce?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas maître de cette situation. Le député sait déjà à ma réponse précédente qu'il s'agit de négociations et de discussions d'une part entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Alberta et d'autre part entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Saskatchewan relativement aux gisements d'huiles lourdes. Je puis assurer le député que nous avons demandé aux deux gouvernements provinciaux et aux fonctionnaires de l'équipe chargée du projet de nous saisir de cette question aussitôt que possible parce que je reconnais, comme lui, l'énorme importance de ces ressources.

RADIO-CANADA

LA QUESTION DES ALLÉGATIONS MINISTÉRIELLES DE PARTIALITÉ DANS LES ÉMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le CRTC a publié un communiqué l'autre jour au sujet de ceux qui avaient fait des allégations précises de partialité dans les émissions de Radio-Canada, mais il n'a pas dit si certains ministres du cabinet avaient fait de telles allégations. Certains ministres ont-ils effectivement fait des allégations précises de partialité dans les émissions de Radio-Canada?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, ces lettres ne me sont pas adressées. Elles sont envoyées au président du CRTC. Je ne suis donc pas en mesure de dire si certains ministres du cabinet ont porté plainte auprès du président du CRTC, ce qu'ils peuvent certainement faire s'ils le désirent.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Après cette réponse, le premier ministre accepterait-il de parler à sa collègue et de lui demander de téléphoner au CRTC ou à M. Boyle? Demanderait-il à ses propres ministres s'ils ont fait des plaintes précises de partialité à Radio-Canada et, sinon, s'ils ont l'intention de le faire? Ou bien le premier ministre pense-t-il que, s'il n'y a pas d'allégation précise, tout le projet d'enquête sur Radio-Canada devrait être révisé et peut-être révoqué? Après tout, il a pu faire diffuser son discours à Winnipeg.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA POSSIBILITÉ D'UNE MESURE PRÉVOYANT L'ADMISSIBILITÉ DES PERSONNES DE 65 ANS AUX PRESTATIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre chargé de la Main-d'œuvre au sujet des quelque 18,000 personnes âgées qui n'ont pas pu recevoir leurs prestations d'assurance-chômage à cause d'une erreur dans la loi précédente. Le ministre est-il maintenant en mesure de dire qu'un bill sera présenté demain afin que celui-ci puisse être adopté rapidement et que les personnes en cause puissent recevoir les prestations auxquelles, selon le ministre, elles ont droit?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur. Je ne peux pas changer d'avis à propos du bill C-27 avant d'avoir résolu certains problèmes de procédure et certaines difficultés d'ordre juridique et technique qui se posent pour déterminer ce qu'il faut faire en premier. Comme le député le sait, certaines démarches ont été faites relativement à l'adoption d'un bill par la Chambre et il semble que le bill pourrait être approuvé s'il stipulait ce que le député espère. J'éprouve donc certaines difficultés à cet égard et j'aimerais discuter de la question avec le leader de la Chambre, qui avait d'autres travaux importants pour aujourd'hui.

M. Alexander: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a été avisé de cette question depuis des mois et il est inexcusable qu'il n'y ait pas encore apporté de solution. Je crois comprendre que les leaders à la Chambre ont discuté de la question. On m'a fait croire que le bill serait présenté cette semaine et qu'on proposerait une solution. Le ministre pourrait-il examiner la question plus activement qu'il ne l'a fait jusqu'ici afin qu'un bill nous soit présenté au début de la semaine prochaine? Après tout, vous vous jouez des citoyens âgés . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LE LOGEMENT

DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DÉDUCTION FISCALE RELATIVE À L'AMORTISSEMENT DU COÛT EN CAPITAL DES LOGEMENTS DE LOCATION

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Elle a trait aux dispositions de l'impôt sur le revenu autorisant le contribuable à soustraire de son impôt personnel l'amortissement du coût en capital. Cette disposition prendra fin le 31 décembre 1977. Comme on ne dit rien à ce sujet dans le budget, le ministre pourrait-il dire s'il a recommandé ou non au ministre des Finances le maintien de cette mesure après le 31 décembre, comme l'a fait son prédécesseur qui l'avait déjà prorogée?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, il est trop tôt pour prendre une décision finale à cet effet. Aussitôt qu'elle sera prise, il me fera plaisir de la faire connaître selon les méthodes habituelles.

[*Traduction*]

M. Andre: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que, dans la promotion immobilière, il y a un décalage de temps assez considérable entre la planification et la construction de nouveaux logements de location, et compte tenu de ce que les gouvernements municipal et provincial doivent connaître les intentions du gouvernement fédéral sur cette question, le ministre pourrait-il s'engager à faire une déclaration à l'appel des motions très prochainement, de préférence d'ici un mois, afin que ceux qui doivent construire des logements de location pour la population canadienne sachent quelles sont les règles à respecter?

[*Français*]

M. Ouellet: Les règles du jeu sont bien connues. Le programme est en vigueur, et tous ceux qui veulent en profiter peuvent le faire.

* * *

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PROVINCES MARITIMES—LES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT À L'AUDIENCE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. La mise au point et l'exploitation d'un réseau de transport viable dans les Maritimes étant considérées par le MEER comme un important outil pour le développement économique de la région, et comme le comité de transport ferroviaire de la Commission canadienne de transport tiendra des audiences dans les Maritimes en mai et en juin, j'aimerais savoir si le ministre demandera à des représentants de son ministère d'assister à ces audiences à titre d'observateurs et si son ministère a l'intention de soumettre un exposé à l'occasion de l'une des audiences prévues.

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je puis assurer l'honorable représentant que mes fonctionnaires du Nouveau-Brunswick vont suivre les activités de cette réunion de très près et y assisteront probablement. S'ils n'ont pas l'intention d'y assister, je m'assurerai qu'un représentant de mon ministère y soit. Quant à la présentation d'un mémoire aux séances des comités, ce n'est pas notre intention, car j'ai l'occasion de faire connaître mon point de vue, celui de mon ministère, et celui de mon collègue le ministre des Transports. Mais je suivrai la question de très près.

* * *

● (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

AFRIQUE DU SUD—LA PARTICIPATION DU CANADA AUX POURPARLERS ENTRE LES DÉLÉGATIONS DE CINQ PUISSANCES—LES ENGAGEMENTS POSSIBLES

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'adresserai ma question au premier ministre. Hier ont débuté les pourparlers entre les délégations de cinq puissances, dont le Canada, et le premier ministre de l'Afrique du Sud au sujet de l'avenir du sud-ouest africain. Comme il s'agit sans doute de l'intervention canadienne la plus importante dans les affaires de l'Afrique du Sud depuis l'envoi de forces expéditionnaires pendant la Guerre des Boers, le premier ministre peut-il nous dire comment se déroulent les pourparlers et surtout, quels engagements le Canada a pris au cas où les propositions seraient acceptées par le premier ministre, M. Vorster?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je prends note de la question, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander au leader adjoint à la Chambre, ou au secrétaire parlementaire ou encore à celui qui est chargé de la Chambre aujourd'hui du côté ministériel, quel est le programme pour le reste de la journée et quelles sont les intentions du gouvernement pour demain et pour la semaine prochaine, dans la mesure où il peut le dire maintenant?

Une voix: Nous prenons note de la question.

M. Goodale: Pour prolonger le climat de bonne volonté et de productivité qui régnait à la Chambre hier, je puis dire à mon honorable ami que nous commencerons cet après-midi par la troisième lecture de la loi sur les banques, le bill C-39, puis nous passerons à la loi concernant la convention sur la Baie James, le bill C-9, dans l'espoir de terminer l'étape du rapport de ce bill puis, nous en viendrons au bill C-48 concernant la loi sur les petits prêts. Quand nous en aurons terminé avec ces mesures, nous avons l'intention de présenter le bill C-23 concernant la conversion au système métrique et le bill C-41 concernant le Code maritime. Mon collègue aimerait peut-être se renseigner davantage au sujet des suggestions faites concernant les journées réservées à l'opposition la semaine prochaine?

M. Baker (Grenville-Carleton): C'était ma prochaine question, monsieur l'Orateur. Nous en avons discuté. En fait, l'opposition officielle a présenté au gouvernement ce qu'elle suggère comme liste des journées réservées, la première étant le mardi 3 mai. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être ajouter à cette liste mais ne pourrait-il pas au moins suggérer que l'on réserve cette journée?

Dans sa réponse, pourrait-il porter à l'attention du leader du gouvernement à la Chambre l'échange de propos qui s'est déroulé au cours de la période des questions cet après-midi, concernant la création d'un comité permanent des relations fédérales-provinciales afin que la question puisse être dûment portée à son attention pour examen dans les plus bref délais.

M. Goodale: Pour ce qui est des journées réservées à l'opposition, je puis confirmer que le mardi 3 mai sera réservé. Toutefois, je ne voudrais pas me prononcer maintenant sur les autres dates de la liste en l'absence du leader du gouvernement à la Chambre. Pour ce qui est de l'échange de propos au cours de la période des questions relativement au comité permanent, je me ferai un plaisir de porter personnellement l'affaire à l'attention du leader du gouvernement à la Chambre et lui demanderai de s'en occuper au début de la semaine prochaine.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je remercie le secrétaire parlementaire de la liste qu'il nous a communiqué. J'espère que nous pourrons nous y conformer un peu mieux que cette semaine. Mais je voulais tout particulièrement demander au secrétaire parlementaire de porter à l'attention des ministres compétents le point soulevé à l'instant par le député de Hamilton-Ouest. Sauf erreur, tous les leaders des partis à la Chambre ont convenu de la présentation d'un bill visant à permettre le versement de prestations d'assurance-chômage à certaines personnes âgées de plus de 65 ans. Nous sommes tous d'accord et l'on vous a appris qu'un bill serait de fait présenté sous réserve qu'il franchisse toutes les étapes sans débat. Nous en avions convenu. Pourquoi ce retard?

M. Goodale: En ce qui concerne la dernière question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, je crois comprendre qu'il y a certaines difficultés techniques mais j'ai bonne confiance que nous pourrons en venir à bout. J'essaierai d'obtenir des renseignements plus précis pour le député cet après-midi ou peut-être demain.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Peut-être serez-vous porté à croire qu'il s'agit d'une simple réclamation, mais il s'agit bien du Règlement car il comporte à mon avis une lacune très grave en matière d'examen budgétaire. Je pense plus précisément à l'alinéa 14 de l'article 58, où il est dit qu'au 31 mai tous les articles du budget sont censés avoir fait l'objet d'un rapport à la Chambre. Faute d'espace et devant la difficulté que nous éprouvons à assurer la représentation à ces comités, ils fonctionnent actuellement suivant ce qu'on pourrait appeler un système de cantonnement. Ce système les oblige à organiser leur travail de façon à conserver suffisamment de temps pour pouvoir examiner tant le budget que les projets de loi ordinaires.

Or, le comité chargé d'examiner les prévisions budgétaires du ministère d'État aux Affaires urbaines est le comité omnibus de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. En plus du budget des Affaires urbaines, il doit aussi s'occuper de ceux de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Consommation et des Corporations ainsi que de divers commissions et organismes comme la Commission de la Capitale nationale, le Conseil de Recherches médicales du Canada, etc.

Or voici l'objet de cette intervention! L'alinéa 14 de l'article 58 dit que les prévisions budgétaires sont censées avoir fait l'objet d'un rapport à la Chambre à minuit le 31 mai, il n'oblige pas à les faire examiner par un comité. Lorsqu'un ministre ne tient pas à ce que ses prévisions budgétaires soient examinées par le comité, il n'a donc qu'à temporiser en multipliant les prétextes.

Or j'estime que tel est le cas actuellement avec les prévisions budgétaires du ministre d'État aux Affaires urbaines, plus spécialement avec celles qui concernent la société nationale dont répond le ministre, soit la SCHL. Cette société autonome de la Couronne dépense plus de 600 millions de dollars par année. Elle est donc d'une importance tout à fait spéciale. Je dirai même que le ministre d'État aux Afaires urbaines n'a à peu près rien d'autre à faire. Le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a décidé hier de siéger aujourd'hui pour examiner le budget du ministère d'État aux Affaires urbaines. Mais le président de ce comité a dû contremander cet examen parce que le ministre s'est fait excuser. Le président a dû annuler la réunion, et a fait circuler un avis à cet effet.

Si je comprends bien, selon la tradition et les usages de la Chambre, les sociétés de la Couronne comparaissent devant les comités sans que les ministres dont elles relèvent soient présents. En d'autres termes, les comités devraient pouvoir délibérer, peu importe que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines soit présent ou non, et étudier les prévisions budgétaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le problème, c'est que nous avons à étudier des faits que nous avons glanés à la Chambre. Nous sommes allés aussi loin que nous pouvions le faire à la Chambre. En fait, le ministre a reconnu que l'application de cette partie de la loi nationale sur l'habitation devrait être resserrée. Il a également reconnu que les crédits consentis en vertu de cette loi avaient été mal utilisés, par la garantie de prêts pour des hôtels. Aucune disposition de la loi, en particulier l'article qu'on invoque pour cette raison, c'est-à-dire l'article 6(1), n'autorise la société ou le ministère d'État chargé des Affaires urbaines, ni personne d'autre, à consentir des prêts garantis pour la construction d'hôtels. Nous savons que deux hôtels ont été, de l'aveu du ministre, construits grâce à de tels prêts. L'un d'entre eux fait l'objet de procédures de faillite, et c'est de cette façon que l'affaire est venue au jour. Depuis 1973, douze hôtels ont été construits de cette façon. Étrangement, cela coïncide avec la date à laquelle M. William Teron est devenu président de la Société. Outre ce poste, il détient également le poste de sous-secrétaire du ministère d'État chargé des Affaires urbaines, qui est l'équivalent d'un poste de sous-ministre.

● (1510)

D'ici la fin du mois, le calendrier des séances du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales est établi de façon telle que le comité n'aura que deux occasions d'examiner les prévisions budgétaires de la SCHL, qui s'élèvent à 600 millions de dollars. Le comité est censé se réunir demain matin, mais comme la période des questions à 11 heures passe avant la séance du comité, il ne nous restera qu'une heure et demie ou même moins. La prochaine séance est fixée au 5 mai, ce qui signifie que nous aurons deux séances, d'une durée approximative de six heures, pour étudier les prévisions budgétaires de 600 millions de la SCHL, celles de la Commission de la capitale nationale et de tous les autres organismes qui relèvent du ministre d'État aux Affaires urbaines.

J'imagine aisément ce que Votre Honneur va dire. Dans le *Feuilleton* il est question de la reprise des travaux du comité permanent de la procédure et de l'organisation, mais, à mon avis, il y a lieu, en l'occurence, sinon de soulever la question de privilège, du moins de formuler une très sérieuse réclamation, car les députés sont privés de leur droit et, à vrai dire, de la responsabilité qui leur incombe d'étudier convenablement les prévisions budgétaires avant de se prononcer sur le bill de finances. Conformément au Règlement, l'étude des subsides aboutira fin mai, alors que nous serons saisis d'un bill de finance d'environ 45 milliards de dollars.

Travaux de la Chambre

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, je voudrais également dire quelques mots à ce sujet. Cette question a été une source de frustration pour les membres du comité, qui s'inquiètent depuis quelque temps de la façon contestable dont on applique un article de la loi nationale sur l'habitation, à savoir l'article 6(1), en vertu duquel certains hôtels canadiens de grande et de moyenne classes ont obtenu des prêts. Lors de la dernière séance, on nous a promis de nous communiquer tous les renseignements voulus, y compris les noms de tous les hôtels concernés, de façon que nous puissions étudier à fond cette question, ce qui s'impose d'autant plus que le gouvernement n'a pas réussi à mettre sur pied une véritable politique urbaine et à tenir les engagements qu'il avait pris il y a quatre ans concernant un programme de logement pour les populations rurales et autochtones.

Non seulement n'avons-nous pas été capables d'interroger le ministre et ses hauts fonctionnaires en comité, mais le ministre a une mission spéciale à accomplir au Québec et il a dû s'absenter aussi de la Chambre. Étant donné que le gouvernement n'a pas respecté son engagement et qu'il n'a pas mis en œuvre d'autres parties de ce programme, nous voulons savoir qui a autorisé ces prêts et ce qu'ils coûteront au contribuable canadien.

Le plus vexant—et mon collègue en a parlé brièvement—c'est que nous avons appris hier que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines n'autorisera pas le directeur de la Société centrale d'hypothèques et de logement, sous-ministre des Affaires urbaines, à comparaître seul devant le comité. Je comprends la décision du ministre, surtout compte tenu des articles qui ont été publiés dans la presse sur le comportement et la réputation de ce haut fonctionnaire, William Teron. Son comportement lui a valu une poursuite en justice et le tribunal a débouté le gouvernement. Je comprends donc facilement que le ministre hésite à laisser ce haut fonctionnaire comparaître seul devant le comité. Si j'étais à la place du ministre, je redouterais aussi ce que pourrait dire cet homme et les difficultés dans lesquelles il pourrait nous entraîner.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Est a soulevé une question assez sérieuse sous forme d'un rappel au Règlement. Je ne voudrais pas que l'importance de la question se trouve diminuée en y mêlant un autre sujet: savoir si un dirigeant d'une société de la Couronne doit de son propre chef comparaître devant un comité parlementaire. Voilà un sujet beaucoup plus complexe et délicat que le problème principal qui consiste à savoir si les députés peuvent dans le délai prescrit au comité permanent interroger convenablement le ministre. Après tout, en vertu de notre système, c'est le ministre qui demeure responsable de toutes ses fonctions et non les dirigeants des sociétés de la Couronne en cause. C'est pourquoi, je ne pense pas que l'on doive confondre les deux rappels au Règlement.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever une dernière question qui me tient beaucoup à cœur. On nous a donné à entendre que les sociétés de la Couronne jouissaient d'une certaine autonomie au sein de leurs ministères. D'autres sociétés de la Couronne répondent à certaines questions de politique relatives à leurs fonctions officielles et à mon avis, ce serait nous écarter de la procédure acceptée si nous ne pouvions plus questionner en comité les dirigeants de cette société de la Couronne sans que le ministre soit là. Cela voudrait dire que les sociétés de la Couronne ne comparaîtront plus du tout aux comités. Qu'il s'agisse d'un grief, d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège, j'estime que la présidence doit statuer dans ce cas.

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, ma place à la Chambre des communes dans la dernière rangée du côté de l'opposition n'est pas étrangère à cette question. Je suis dans l'opposition, je suis un député de l'arrière-ban et j'ai très peu d'occasion de m'acquitter du travail pour lequel j'ai été élu. J'ai déjà dit à la Chambre en termes généraux que le gouvernement a le droit de gouverner, de présenter des mesures législatives et de donner une orientation à la politique économique et étrangère du pays. Toutefois, je suis moi aussi tenu en tant que député, même si je fais partie de l'arrière-ban, d'examiner les domaines d'activités du gouvernement et, pour le faire, je dois disposer d'un temps suffisant aux comités permanents. Au comité il y a en une suite d'atermoiements et d'annulations. S'il s'agissait seulement d'atermoiements, on comprendrait; peut m'importe de perdre la bataille, mais je m'oppose à ce qu'on ne me donne pas l'occasion de me battre.

Des voix: Bravo!

M. Whiteway: C'est non seulement une farce mais l'on me frustre de mon droit en tant que parlementaire d'examiner les dépenses du gouvernement. A ce comité nous devons examiner divers crédits: 623 millions de dollars à la SCHL, 17 millions aux Affaires urbaines et 62 millions à la CCN. Une seule réunion du comité a été prévue, à laquelle j'aurai, au plus, dix minutes, et si je suis chanceux, une minute à la fin.

Une voix: C'est honteux!

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, c'est inadmissible. Je n'en parle pas simplement pour la forme, mais parce que la question me préoccupe au plus haut point. Je parle pour de bon. Je n'en démordrai pas. Je ne reculerai pas d'un seul pouce. Je me ferai entendre parce que c'est pour cela que les gens de Selkirk m'ont élu. Je me battrai farouchement lorsqu'une séance sera annulée m'empêchant ainsi d'examiner les mesures législatives et les dépenses du gouvernement au comité parce que mes droits sont en jeu ici.

Une voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le très intéressant rappel au Règlement du député de Saint-Jean-Est me donne l'occasion de rappeler aux députés que l'un des motifs les plus constants de mécontentement a toujours été l'obligation dans laquelle se trouvait la Chambre, afin de permettre au gouvernement fédéral de planifier tant soit peu son administration, de voter des subsides à ce dernier, indépendamment du régime en vigueur. Il s'est déjà produit que les députés n'aient reçu qu'à la dernière minute du dernier jour désigné, un bill de subsides pour lequel on leur demandait de voter. Il faut admettre qu'il est un peu désagréable de devoir se prononcer sur des montants aussi élevés en si peu de temps.

L'explication de tout ceci, c'est que les décisions ne sont pas vraiment prises à la dernière minute, même si le bill ne peut être soumis avant à l'ensemble des députés. En réalité, les montants sont connus, et le contenu, chaque page, chaque ligne et chaque virgule de ces bills peuvent être prévus d'avance en vertu duquel les crédits sont renvoyés pour examen aux comités permanents où les députés peuvent les étudier et interroger les ministres sur ces dépenses. Par conséquent, il est compréhensible que l'on demande aux députés de se prononcer sur ces subsides le dernier jour parce qu'ils ont pu examiner à fond les prévisions budgétaires dans l'intervalle.

● (1520)

De fait, nous avons pu nous servir de ce système, depuis le début de la législature actuelle, pour faire un peu de progrès et pour publier le bill des subsides plus tôt, ce dont je suis heureux, parce qu'ainsi, nous avons tous la chance d'en prendre connaissance un peu à l'avance. C'est plus agréable que de voir le bill quelques instants seulement avant le vote.

Tout le système se fonde sur la théorie voulant que les députés de l'opposition et, de fait, les députés de tous les côtés de la Chambre, aient suffisamment de temps entre la présentation des prévisions budgétaires et la présentation du bill des subsides pour interroger les ministres au sujet de leurs prévisions de dépenses aux comités permanents. Ce que le député de Selkirk a dit à ce sujet est donc valable. Nous reconnaissons qu'on peut parfois être obligé de retarder une réunion pour faciliter les choses aux témoins importants. Après tout, les députés ont tous une lourde charge de travail. On peut donc comprendre qu'un tel retard puisse se produire.

Bien que le point qui a été établi ne constitue pas pour l'instant une question de privilège ou un rappel au Règlement, la présidence ne peut certainement faire autrement que considérer l'affaire comme très grave puisqu'elle s'attaque à la base fondamentale du droit qu'a chaque député de travailler convenablement. Toute démarche que le public pourrait considérer comme faisant obstacle au droit absolu de tout député d'interroger un ministre à propos de ses prévisions de dépenses lors d'une réunion de comité doit être prise au sérieux.

Par conséquent, vu la nature même du système, pour faire son devoir envers la Chambre et le Canada, tout ministre doit faire preuve de bonne volonté et d'esprit de collaboration et faire son possible pour faciliter les réunions de comités, y témoigner et garantir que tous les fonctionnaires qui peuvent être utiles à un examen convenable des prévisions budgétaires y témoignent en même temps que lui.

Par le passé, la raison qu'on a invoquée pour préférer cette méthode d'examen des prévisions budgétaires, c'est que les comités permanents offrent certains avantages que n'offre pas l'étude en comité plénier. Par exemple, aux comités permanents, plusieurs groupes de fonctionnaires peuvent accompagner le ministre et, s'il faut soulever des questions sur des domaines périphériques à ce moment-là, les fonctionnaires n'ont pas besoin d'assister à une autre réunion du comité et les membres du comité peuvent poser des questions et obtenir des réponses du ministre ou de ses fonctionnaires, ou le ministre peut répondre par l'entremise de ses fonctionnaires, ce qui est peut-être la bonne façon de procéder. De toute façon, la présence de fonctionnaires qui peuvent conseiller le ministre est certainement très utile.

Je ne mets pas en question le droit qu'ont les ministres de dire que c'est à eux qu'il appartient de s'acquitter de leurs fonctions. Mais pour éviter toute confusion, s'il peut en subsister encore, je répète que dans sa forme actuelle l'intervention du député ne constitue ni un rappel au Règlement ni une question de privilège, car une annulation ou une remise à plus tard ne constituent pas nécessairement une marque de mauvaise volonté et encore moins une tentative, même involontaire ou accidentelle, de faire échec au système. Si donc on n'en est pas encore rendu jusque là, mes observations ne sont rien d'autre peut-être que le rappel ou l'énoncé de ce qu'à mon avis un ministre doit faire en pareilles circonstances.

Pour que la chose soit parfaitement claire, il me semble fondamental pour l'ensemble du système qu'on puisse s'attendre d'un ministre qu'il témoigne ouvertement à l'égard de la Chambre du plus grand esprit de collaboration et de serviabilité, en cherchant à faciliter par tous les moyens à sa disposition l'examen au comité permanent de ses prévisions budgétaires, afin que cet examen s'effectue dans les meilleures conditions.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. John Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent des transports et des communications.

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

* * *

PÉTITIONS

8e RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS RELATIF À LA PÉTITION PRÉSENTÉE PAR M. MacKAY

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le huitième rapport du greffier des pétitions, par lequel ce dernier expose qu'il a examiné la pétition présentée par le député de Central Nova (M. MacKay) et qu'il l'estime conforme aux prescriptions de forme énoncées par le Règlement.

Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les députés seront certainement heureux d'apprendre qu'on répond aujourd'hui aux questions nos 496, 984, 1233, 1458, 1533, 1790, 1851, 1874, 1905, 1927, 1942, 1953, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1981, 1994, 2002, 2003, 2004, 2005, 2007, 2014, 2043, 2046, 2049, 2062, 2089, 2145, 2150, 2161, 2178, 2182 et 2205.

[*Texte*]

LA STATION ÉMETTRICE EN LANGUE FRANÇAISE DE RADIO-CANADA PRÈS DE BROCKVILLE

Question nº 496—**M. Cossitt:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle l'intention de construire à Brockville (Ont.) ou dans les environs une station FM de 3,000 watts émettant en langue française et, dans l'affirmative, *a*) quand débutera la construction de cette station, *b*) vers quelle date la station commencera-t-elle à diffuser, *c*) quelle sera approximativement sa portée efficace?

2. Radio-Canada possède-t-elle des données, ou l'un de ses intermédiaires a-t-il établi des statistiques, démontrant que *a*) la langue maternelle de 92 p. 100 de ses auditeurs est l'anglais, *b*) 6 p. 100 de ses auditeurs utilisent une autre langue que l'anglais et le français comme langue maternelle et communiquent en anglais, *c*) 2 p. 100 des auditeurs utilisent le français comme langue maternelle, mais communiquent surtout en anglais?

3. Quelles raisons justifient l'établissement, aux frais des contribuables, d'une station de radio de langue française dans une région à prédominance anglophone et le gouvernement donnera-t-il suite à ce projet, par suite de la réduction de certaines dépenses au poste du bilinguisme annoncée dans le Discours du Trône?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Secrétariat d'État: 1 et 2. La réponse proviendra d'une autre source.

3. Première partie: La réponse proviendra d'une autre source. Deuxième partie: A cet égard, la mise sur pied de service de radiodiffusion en langue française, bien qu'elle complète les programmes de bilinguisme du gouvernement, relève directement des responsabilités légales de Radio-Canada énoncées dans la Loi sur la radiodiffusion, et découle de l'extension des services de radiodiffusion prévue par le Plan de rayonnement accéléré de Radio-Canada, lequel a été sanctionné par le Parlement. Le Plan de rayonnement accéléré, pour lequel le Parlement a voté l'affectation de crédits, n'est pas un programme de bilinguisme au sens où l'entendait le discours du trône.

Société Radio-Canada: 1. Oui. *a*) Les travaux de construction doivent débuter au printemps 1977. *b*) Elle doit entrer en service à l'automne 1977. *c*) 45 milles.

2. *a*), *b*), *c*) Oui.

3. Première partie: Aux termes de la loi sur la radiodiffusion, Radio-Canada doit étendre ses services nationaux à toutes les régions du Canada, en anglais et en français, au fur et à mesure que le permettent les fonds publics. Selon le plan de rayonnement accéléré de Radio-Canada, les services de radio et de télévision doivent être implantés dans toutes les régions du Canada ayant une population de 500 personnes ou plus qui ne sont pas actuellement desservies dans la langue officielle voulue. Selon le recensement du Canada en 1971, 1,300 personnes dont la langue maternelle est le français habitent dans la zone du rayonnement de la station proposée, auxquelles il faut ajouter 1,500 bilingues, ce qui donne un total de 2,800 personnes qui peuvent parler le français. Deuxième partie: La réponse proviendra d'une autre source.

[M. l'Orateur.]

LES JOURS-HOMMES DE TRAVAIL PERDUS EN 1975

Question nº 984—**M. Orlikow:**

Combien de jours-hommes de travail ont été perdus en 1975 par suite de grèves, d'accidents de travail, de maladie ou de chômage?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): La perte de temps directement attribuable aux grèves et lock-out en 1975 s'est établie à 10,894,190 jours-hommes au total. De ce nombre, 1,148,760 jours-hommes ont été perdus dans le domaine relevant de l'autorité fédérale et 9,745,430 dans le domaine relevant des autorités provinciales. La perte de temps attribuable aux accidents du travail (à l'exclusion des accidents mortels) en 1975 s'est établie estimativement à 11,594,000 jours-hommes. De ce total, 299,480 jours-hommes ont été perdus au niveau de l'autorité fédérale et 11,294,520 au niveau des autorités provinciales.

NOTE: Les renseignements concernant les jours-hommes perdus en 1975 par suite de maladie ou de chômage ne sont pas disponibles aux sources dont dispose notre ministère.

«LAETRILE»

Question nº 1233—**M. Jones:**

1. Le gouvernement s'oppose-t-il à la création de centres de lutte contre le cancer comme ceux qui existent au Mexique où l'on utilise un produit appelé «Laetrile» et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Comment devrait-on procéder pour obtenir la permission de créer un tel centre au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Le gouvernement du Canada ne s'oppose pas à la création de centres de lutte contre le cancer. Il existe plusieurs centres de lutte contre le cancer ou cliniques au Canada; cependant, l'usage de «Laetrile» n'est pas permis au Canada. Depuis 1963, les scientifiques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont examiné et évalué périodiquement tous les renseignements et tous les documents accessibles sur le «Laetrile» fournis par les fabricants ou obtenus d'autres sources. A la suite de ces examens répétés, le ministère a conclu qu'il ne peut permettre que le «Laetrile» soit distribué au Canada et en cela, il partage le point de vue adopté par deux des plus importants corps médicaux de lutte contre le cancer au Canada. L'Institut national du cancer au Canada s'est dit fort préoccupé par la publicité visant à démontrer les valeurs thérapeutiques du «Laetrile», car ce médicament n'a pas de valeur reconnue. C'est pourquoi, l'Institut considère que l'encouragement à utiliser ce médicament peut constituer pour le moins une supercherie cruelle, et peut même être préjudiciable en retardant ou en prévenant l'accès à un traitement de valeur reconnue. L'Association médicale canadienne a adopté un point de vue semblable. (Voir le communiqué émis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le 20 mai 1975).

2. Pour pouvoir utiliser le «Laetrile» dans les centres de lutte contre le cancer, il faudrait soumettre des preuves acceptables de l'efficacité et de l'innocuité de cet agent. Aucun fabricant de médicament n'a jamais rempli de soumission satisfaisante apportant des preuves nécessaires pour permettre la mise en marché de ce médicament au Canada.

1975—82 Le 20 mai, 1975; Position du ministère quant à un présumé remède contre le cancer: OTTAWA—le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, a fait connaître aujourd'hui la position du Ministère quant à un prétendu remède contre le cancer connu sous le nom de Laetrile. Le dimanche 18 mai 1975, la Société Radio-Canada a repris à la chaîne anglaise, une émission spéciale où ce remède a été présenté comme une arme efficace contre le cancer. Le Ministre a déclaré qu'en raison de toutes ces données, la Direction générale de la protection de la santé ne pouvait permettre la distribution de Laetrile au Canada et que par rapport à cette drogue elle adopte la position de deux sociétés médicales importantes qui se consacrent à la lutte contre le cancer au Canada. L'Institut national du cancer a fait part de son extrême inquiétude face à la publicité qui prétend démontrer la valeur thérapeutique de Laetrile sans s'appuyer sur quelque preuve clinique. L'Institut considère donc que la promotion de ce médicament peut constituer, pour le moins, une forme cruelle de supercherie, et peut même être nuisible lorsqu'elle retarde ou entrave l'accès à tout traitement de valeur reconnue. L'Association médicale canadienne a pris récemment une position semblable sur cette question. Le Laetrile, ou amygdaline, est une substance tirée des noyaux d'abricots dégraissés par extraction et recristallisation. Les tenants de ce remède ont déclaré qu'il réagit avec une enzyme en excédent dans les tissus cancéreux et produit du cyanure d'hydrogène, substance à laquelle les cellules cancéreuses sont sensibles. Ce prétendu mode d'action ne repose sur aucune preuve scientifique. Aucun fabricant de produits pharmaceutiques n'a déposé une présentation satisfaisante en vue de la vente de ce produit sur le marché canadien. Afin de mettre fin à la distribution illégale de Laetrile au Canada, l'ancienne Direction générale des aliments et drogues a saisi au mois de mars 1964, tous les approvisionnements de ce produit. La décision de la Direction générale a été maintenue par la Cour supérieure du Québec qui a déclaré qu'il serait beaucoup plus dangereux de suspendre l'application d'une loi destinée à protéger la santé du public que de priver certains malades d'un produit dont l'innocuité et l'efficacité n'ont pas été vérifiées. La situation n'a pas changé depuis 1964 et on doute toujours de la valeur du produit. Des études préliminaires faites sur des animaux au Sloan Kettering Institute, institut de cancer reconnu aux États-Unis, ont démontré qu'il y avait quelques indices de bienfait chez les animaux porteurs de cancer. Les scientifiques qui ont mené ces études ne croient pas, cependant, que les données recueillies chez les animaux soient suffisamment précises pour permettre de conclure à l'efficacité d'une épreuve clinique à l'aide de Laetrile. En 1966, suite à une étude minutieuse de documents publiés et d'enquêtes menées par la Cancer Commission of the California Medical Association (Commission du cancer de l'Association médicale de la Californie) et de ce Ministère, la American Cancer Society (Société américaine du cancer) a déclaré que rien ne soutenait que l'administration du Laetrile pouvait apporter un bienfait objectif dans le traitement du cancer chez les humains. Depuis lors, aucune nouvelle donnée n'a pu infirmer ces constatations. La plupart, sinon toutes les preuves cliniques avancées à l'appui de Laetrile sont basées, semble-t-il, sur des impressions subjectives et non contrôlées d'une poignée de médecins. Il y a eu des témoignages alléguant l'amélioration de l'état de certains malades, mais nous ne savons ni quel sera leur état de santé à long terme, non plus si un effet quelconque peut être validement attribué au Laetrile, ni combien de malades à qui on a administré ce produit sont morts par la suite. M. Lalonde a souligné que les fonctionnaires du Ministère et lui-même, sont tout aussi désireux que les cancéreux et leur famille de voir la mise sur le marché d'un remède efficace contre le cancer, mais qu'il ne croit pas que la commercialisation d'un médicament dont l'innocuité et l'efficacité ne s'appuieraient pas sur des données scientifiques sérieuses devrait être permise. M. Lalonde regrette la décision de la Société Radio-Canada de rediffuser cette émission en dépit des nombreuses représentations faites par son Ministère, par l'Association médicale canadienne et l'Institut national du cancer. On pourrait ainsi avoir suscité de faux espoirs quant à la valeur réelle de Laetrile comme thérapie contre le cancer.

L'ACHAT DE VÊTEMENTS PAR LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA LORS DES JEUX OLYMPIQUES

Question nº 1458—**M. Beatty:**

1. Combien de *a*) chemises, *b*) cravates semblables à celles que portaient les employés de Radio-Canada lors des Jeux olympiques la Société a-t-elle achetées en (i) 1975 (ii) 1976?

2. La société Radio-Canada a-t-elle acheté des articles semblables pour ses employés au cours de la même période et, dans l'affirmative, de quoi s'agissait-il et, dans chaque cas, combien en a-t-elle acheté?

3. Quel était le prix *a*) unitaire, *b*) total de chaque article acheté?

4. A qui ces articles étaient-ils destinés?

5. Ces articles étaient-ils distribués gratuitement aux employés et, dans la négative, à quel prix étaient-ils vendus chacun?

6. Combien d'articles la société Radio-Canada possède-t-elle encore?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. *a*) imprimées, (i) néant, (ii) 7,326; bleues, (i) néant, (ii) 441; *b*) (i) néant, (ii) 305.

2. Voir la réponse à 1 ci-dessus.

3. *a*) chemises: imprimées $9.89; bleues $10.89; cravates: $6.00; *b*) chemises: imprimées $72,454.14; bleues $4,802.49; cravates: $1,830.00.

4. A tout le personnel des Olympiques relevant de Radio-Canada à titre de radiodiffusion d'accueil, ainsi qu'au personnel participant aux reportages nationaux de Radio-Canada. Parmi ces personnels étaient compris les techniciens, réalisateurs, cadres, certains radiodiffuseurs privés et fournisseurs techniques qui collaboraient aux reportages quotidiens. Selon la nature de l'affectation et des vêtements avec lesquels elles devaient être portées, deux et même trois chemises ont été distribuées à un grand nombre de membres du personnel. Les vêtements spéciaux servaient d'abord à identifier facilement l'organisme d'accueil et ensuite à faciliter l'accès aux emplacements et aux zones restreintes.

5. Les chemises et cravates ont été distribuées gratuitement au personnel des Olympiques. Les chemises imprimées sont maintenant offertes au prix coûtant au personnel de Radio-Canada.

6. Chemises imprimées: 143 pour les femmes, 460 pour les hommes. Il ne reste plus de cravates ni de chemises bleues en stock.

Questions au Feuilleton

TRAVAUX PUBLICS—LE RECOURS À DES AGENCES D'EMPLOI

Question nº 1533—M. McKenzie:

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés *a*) à temps partiel, *b*) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était *a*) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *b*) le taux horaire moyen versé aux employés, *c*) le montant total versé par le Ministère en (i) 1975 (ii) 1976?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): 1. Le ministère des Travaux publics a eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés à temps partiel et à plein temps pendant l'année financière 1976-1977 (jusqu'au 31 décembre 1976). Le nombre d'employés est indiqué en années-hommes, une année-homme étant l'équivalent de deux mille heures-hommes.

Province dans laquelle l'agence est située		*a*) Temps partiel	*b*) A plein temps
(i)	Colombie-Britannique	28.4	—
(ii)	Alberta	1.5	—
(iii)	Saskatchewan	.1	—
(iv)	Manitoba	.1	—
(v)	Ontario	41.5	2.9
(vi)	Québec	9.4	2.7
(vii)	Nouveau-Brunswick	—	—
(viii)	Nouvelle-Écosse	.5	—
(ix)	Île-du-Prince-Édouard	—	—
(x)	Terre-Neuve	—	—

2. Non, le traitement de ces employés provenait des dépenses prévues au budget général du Ministère de 1976-1977.

3. *a*) et *c*) Le taux horaire moyen versé par le Ministère aux agences d'emploi et le montant total versé par le Ministère, par province, en (i) 1975-1976 et (ii) en 1976-1977 (jusqu'au 31 décembre 1976) ont été les suivants: *a*) Taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, *c*) Montant total versé par le Ministère.

Province	1975-1976 $	1976-1977 jusqu'au 31 déc. 1976 $	1975-1976 $	1976-1977 jusqu'au 31 déc. 1976 $
Colombie-Britannique	6.84	8.50	6,990	482,560
Alberta	5.72	6.29	30,437	18,691
Saskatchewan	4.64	5.46	3,497	1,665
Manitoba	4.71	5.48	7,382	900
Ontario	6.01	7.55	752,285	671,051
Québec	5.28	6.24	149,445	150,950
Nouveau-Brunswick	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	5.05	5.30	1,095	5,552
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—
Terre-Neuve	—	—	—	—

3. *b*) Un montant est versé par le Ministère aux agences pour les services de leurs employés. Il nous est donc impossible de fournir les renseignements demandés à ce sujet.

NOTER: Aux fins de la présente réponse, agences d'emploi privées signifie une agence dont la principale fonction est de fournir de la main-d'œuvre et non des services. Le personnel ainsi fourni est à l'emploi de l'agence et non du ministère des Travaux publics.

LA RÉPARTITION DES AVANTAGES SOCIAUX

Question nº 1790—M. Herbert:

1. A-t-on compilé des statistiques relativement à la réponse à la question nº 1000, pour indiquer le pourcentage et la distribution des avantages sociaux apparaissant sur la liste de paye dans les industries manufacturières et non manufacturières et, dans l'affirmative, lesquelles pour la dernière période recensée?

2. Le gouvernement étudie-t-il les statistiques compilées aux États-Unis concernant les avantages sociaux apparaissant sur la liste de paye, pour comparer les prix de revient par unité de production dans les deux pays?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: 1. Oui. Le tableau ci-après renferme des statistiques sur la composition de la rémunération totale des salariés, y compris les «avantages sociaux», pour ce qui est des industries manufacturières et non manufacturières. Pour chaque branche d'activité, on indique la dernière période de référence. On n'a pas produit de statistiques pour l'ensemble des industries non manufacturières. La première enquête régulière sur toutes les divisions de l'activité économique est maintenant en cours et elle vise l'année 1976.

2. Oui. Lorsqu'on établit l'indice de productivité du travail et celui du coût unitaire de main-d'œuvre, on les compare aux indices correspondants calculés aux États-Unis, pour les industries manufacturières et tout le secteur commercial. La comparaison n'est possible qu'au niveau des coûts globaux de main-d'œuvre, et non au niveau des avantages sociaux seulement.

Tableau 1: Estimation des coûts de main-d'œuvre en pourcentage de la rémunération brute, 1970-1975, Canada

Article de dépense	Industries manufacturières 1971	Transports, communications et autres services d'utilité publique 1970	Finances, assurance et immeuble 1970	Mines carrières et puits de pétrole 1972	Commerce 1972[1]	Enseignement, bibliothèques et musées 1974		Services fournis aux entreprises 1975
						Enseignants/ personnel d'enseignement[2]	Non-enseignants/ personnel autre que d'enseignement	
Paiements directs aux salariés:								
Rémunération des heures travaillées: Rémunération de base des heures ordinaires	84.3	84.2	88.3	80.7	86.5	99.1[3]	85.3	83.1
Rémunération des heures supplémentaires au taux normal	3.2	3.0	0.8	3.2	1.6	...	0.8	2.1

[M. Roberts.]

Tableau 1: Estimation des coûts de main-d'œuvre en pourcentage de la rémunération brute, 1970-1975, Canada

Article de dépense	Industries manufacturières 1971	Transports, communications et autres services d'utilité publique 1970	Finances, assurance et immeuble 1970	Mines carrières et puits de pétrole 1972	Commerce 1972[1]	Enseignement, bibliothèques et musées 1974		Services fournis aux entreprises 1975
						Enseignants/ personnel d'enseignement[2]	Non-enseignants/ personnel autre que d'enseignement	
Primes:								
Heures supplémentaires et travail fait les jours fériés	1.5	1.4	0.3	1.6	0.6	...	0.4	0.8
Travail par postes	0.6	0.4	0.1	0.5	0.1	...	0.1	0.1
Autres rémunérations	0.2	0.2	0.1	3.1[5]	0.1	0.1	0.1	1.9[4]
Total, rémunération des heures travaillées	89.8	89.2	89.6	89.1	88.8	99.2	86.7	88.0
Absences payées:								
Jours fériés payés	3.4	3.3	3.3	3.0	3.2	...	4.4	3.4
Vacances payées	5.1	5.3	4.5	5.6	4.3	...	5.5	4.6
Congés de maladie payés	0.4	1.1	0.9	0.4	0.7	...	1.7	0.8
Congés payés pour motifs personnels ou autres	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	...	0.4	0.1
Total, Absences payées	8.9	9.9	8.8	9.0	8.2	...	12.0	8.9
Paiements directs divers:								
Gratifications de Noël, etc.	0.5	0.1	0.7	0.5	1.7	0.0	0.1	2.0
Indemnités de cessation d'emploi	0.2	0.2	0.6	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2
Prestations imposables	0.6	0.4	0.3	1.1	1.0	0.5	0.7	0.9
Autres paiements	0.1	0.1	—	0.2	0.1	0.2	0.4	0.1
Total, paiements directs divers	1.3	0.9	1.6	1.9	2.9	0.8	1.3	3.1
Total (rémunération brute)	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Contributions de l'employeur aux régimes de bien-être et de prévoyance des salariés:								
Indemnisation des accidents de travail	1.0	0.7	0.0	2.2	0.6	0.1	0.2	0.5
Assurance-chômage	0.8	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	1.1	1.3
Régime de pensions du Canada ou Régime de rentes du Québec	1.1	1.0	1.2	0.9	1.1	0.9	1.2	1.0
Régime de pensions privées	2.7	4.9	3.9	2.8	1.5	5.5	3.1	2.1
Régime d'assurance-vie et d'assurance maladie[6]	2.6	1.5	1.2	1.6	1.1	0.6	0.8	1.0
Autres régimes[7]	0.4	0.1	0.1	0.5	0.2	0.0	0.1	0.1
Total	8.6	8.8	7.1	8.7	5.2	8.0	6.5	5.9
Rémunération totale	108.6	108.8	107.1	108.7	105.2	108.0	106.5	105.9

(1) Ensemble des salariés à l'exception des ouvriers à temps partiel et occasionnels.
(2) Personnel ordinaire à temps plein.
(3) Traitements de base ordinaires, y compris la rémunération des heures non travaillées.
(4) Y compris les commissions.
(5) Y compris la prime à la production pour travail sous-terrain.
(6) Y compris les régimes provinciaux d'assurance-maladie, pourvu que les versements de l'employeur ne constituent pas des «avantages imposables».
(7) Y compris les régimes de prestations supplémentaires de chômage.

- Néant ou zéro.
— Nombres infimes.
.. Nombres indisponibles.
... N'ayant pas lieu de figurer.
Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.

L'INDUSTRIE CANADIENNE DES MÉTAUX

Question nº 1851—**M. Herbert:**

Quel a été, pendant chacune des dix dernières années, le pourcentage d'actifs de l'industrie canadienne de métaux de première fusion détenus par des sociétés américaines?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: Voici les pourcentages d'actifs de l'industrie canadienne de métaux de première fusion détenus par des sociétés américaines. 1974, 7 p. 100; 1973, 7 p. 100; 1972, 7 p. 100; 1971, 8 p. 100*; 1970, 35 p. 100; 1969, 36 p. 100**; 1968, 48 p. 100; 1967***, SO; 1966***, SO; 1965***, SO.

* Une grande société multinationale établie au Canada est passée sous contrôle canadien à la suite d'une participation importante d'actionnaires canadiens.

** S'il existe une variation sensible de 1968 à 1969, c'est que plusieurs grandes sociétés intégrées d'extraction, de fonte et d'affinage, anciennement classées à l'industrie de la première transformation des métaux, sont passées à celle des mines métalliques.

*** Il n'existait, avant 1968, aucune série de données sur l'appartenance.

LOTO CANADA

Question nº 1874—**M. Jelinek:**

1. Combien de directeurs Loto Canada emploie-t-elle?
2. A combien s'élève leur traitement?
3. Combien compte-t-elle d'employés?
4. Quelles sont les échelles de salaires de ces employés?
5. Quel est, par province, le nom des distributeurs de Loto Canada?
6. Combien de numéros gagnants n'avaient pas été vendus lors du dernier tirage?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Sept.

2. Président, $41,000-54,000; vice-président exécutif, Institutions financières, $35,500-47,500; trésorier, $31,500-41,500;

directeur exécutif, Marketing, $31,500-41,500; directeur exécutif, Recherche, $31,500-41,500; directeur exécutif, Région de l'Est, $31,500-41,500; directeur exécutif, Région de l'Ouest, $31,500-41,500.

3. Loto Canada emploie 103 personnes sur une base permanente.

4. Personnel de soutien administratif, $6,700-15,000; groupe professionnel et de gestion, $12,300-32,800; groupe exécutif, $27,600-54,000.

5. Nouvelle-Écosse: 1. Sport Nova Scotia. Terre-Neuve: 1. Arrow Distributors; 1. L. Lawrence. L'Île-du-Prince-Édouard: 1. Sport P.E.I. Nouveau-Brunswick: 1. D. Gaudet; 2. G. Woodside; 3. Francis Drisdelle; 4. P. Bourque. Québec: 1. Les Agences Debo Inc.; 2. Mauri Inc.; 3. Distribution J.A.C. Enrg.; 4. Les Agences Vinola Enrg.; 5. Patrice Vachon Inc.; 6. Les Entreprises Guévaro Inc.; 7. Distributions Bois Francs Inc.; 8. Les Distributions Roland Boulanger Inc.; 9. Distribution Dupuis & Fils Enrg.; 10. Les Distributions Co-Bar Inc.; 11. Les Distributions J.G.B. Inc.; 12. Distributions Gérand Inc.; 13. Les Distributions Huet Desmarais Inc.; 14. Agences de Dist. Tamarac Inc.; 15. Gérard Blanchard; 16. Marmen & Desbiens Enrg.; 17. Les Distributions Faco Inc.; 18. Les Dist. Gilbert Ltée; 19. Les Distributions Cabot Inc.; 20. Les Distributions Prepola; 21. Distributions Grande-Allée; 22. L.C.L. Distributions; 23. L.P. Distributions; 24. Disro Inc.; 25. Michel Courcy; 26. Les Entreprises T.P.; 27. Lerpo Outaouais; 28. Dist. de Nord-Ouest du Québec Inc.; 29. Les Entreprises J.P.C. Inc.; 30. Solopic Ltée; 31. Dist. F.F.J. Inc.; 32. Invest. J.M.L. Inc.; 33. Pénélope Dist. Inc.; 34. Piclo Enrg.; 35. Les Distributions J.G. Inc.; 36. Canlo Inc.; 37. Les Dist. B.L.T. Inc.; 38. Lini Inc.; 39. Dist. de billets Montréal Inc.; 40. Fernand Bonin; 41. Dist. Millionex Inc.; 42. M. Roger Hamel; 44. Centreb Inc.; 46 Dist. Jean-Réal Inc.; 47. Les Dist. G.S. Inc.; 48. Société du Tourisme de la Baie James; 49. Les agences Fremont Decoste Enrg. Ontario: 1. James Fitzpatrick; 2. Lupic Inc.; 3. J. Sheehan; 4. Coots Holdings Ltd.; 5. Frank Butler Dist.; 7. S. Freeman & Ass.; 8. Williams Wholesale; 9. Cliff Derick Enterprises; 10. J. Tully; 11. Beneficial Fund Raisers Ltd.; 12. L. Moldenhauer; 13. C. MacDonald Inc.; 14. RAWB Distributors; 15. Gary Michaels Inc. Dist.; 16. E.J. Sheehan; 17. Donna's Lottery Sales; 18. Vacant; 19. Tee Mark Distributing; 21. Don Thompson; 25. S.R. Fulford; 26. Harry R. Anthony; 28. Maurice Guèvremont; 29. D. Newell; 30. Philip J. Brideaux; 31. W. Comuzzi; 33. Basdon Ltd.; 34. K. Brooks; 35. Bramaco Marketing Services; 36. Webjo Management Ltd.; 37. Gordon F. Edick & Son Ltd.; 39. Downtown Lottery Inc.; 40. Bon Rand Electronics Dist. Ltd.; 42. K.B. Sales; 43. Lottery Lane Ltd.; 44. A. Blumberg; 45. E. Winkler; 47. Canex. Manitoba: 1. William G. MacKay; 2. Vacant; 3. Rose Wall Holdings. Saskatchewan: 1. Grand Slam Distributors; 2. Big Sky Distributors; 3. L. Sutton. Alberta: 1. John Salus; 3. Commonwealth Games; 4. Win Canada Ticket Sales; 5. Jean-Paul Proulx. Colombie-Britannique: 1. Howell & Currie Inc.; 2. Smith and Sunninge; 3. L. and M. Lottery Sales Ltd.; 4. Windfall Services Ltd.; 5. E.M. Howell; 6. Rudin and Cranfield Wholesalers Ltd.; 7. Dobo Distributors Ltd.; 8. Ray Labbé.

6. Cinq billets portant un numéro complet identique à l'un des numéros complets choisis lors du premier tirage n'ont pas été vendus.

[M. Poulin.]

LA DESPONIBILITÉ DES BILLETS DE LOTERIE

Question nº 1905—**M. Kaplan:**

Le gouvernement a-t-il entrepris ou a-t-il l'intention d'effectuer une étude sur les répercussions sociales de l'accroissement de la disponibilité des billets de loteries au Canada?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Loto Canada n'a reçu aucune indication à l'effet qu'une telle étude soit actuellement en marche.

LE CARRELAGE DE PLAFOND

Question nº 1927—**M. Jones:**

1. Les spécifications relatives au contrat nº 13-6-069232, Fourniture et installation d'un nouveau plafonnage en carrelage, au quatrième étage de l'immeuble du gouvernement à Moncton (N.-B.), précisent-elles un carrelage américain dont le prix de gros est de 90 cents le pied carré, alors que le carrelage canadien équivalent se vend au prix de gros de 40 cents le pied carré et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Le contrat spécifiait-il le remplacement de tout le carrelage du plafond, alors qu'une petite partie aurait été suffisante et, dans l'affirmative, pourquoi?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): 1. Non, les spécifications ne précisent pas de carrelage américain.

2. Le contrat spécifiait le remplacement de tout le carrelage du plafond à cause de fuites d'eau et le renouvellement du réseau électrique.

LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ AXÉ SUR LA CARRIÈRE OFFERT PAR LA C.F.P.

Question nº 1942—**M. O'Sullivan:**

1. Combien de personnes ont participé au Programme d'emplois d'été axé sur la carrière offert par la Commission de la Fonction publique en *a*) 1972, *b*) 1973, *c*) 1974, *d*) 1975, *e*) 1976 jusqu'à maintenant en provenance (i) des Maritimes (ii) du Québec (iii) de l'Ontario (iv) des Provinces de l'Ouest (v) des territoires?

2. *a*) Combien et *b*) quel pourcentage de participants ont trouvé un emploi d'été par l'intermédiaire de ce programme?

3. Combien ce programme a-t-il coûté pour les années *a*) 1972, *b*) 1973, *c*) 1974, *d*) 1975, *e*) 1976?

4. Quel pourcentage des participants à ce programme *a*) sont demeurés au service de la Fonction publique après leur période d'emploi, *b*) ont été réembauchés subséquemment (i) dans le cadre de ce programme de recrutement ou d'un autre (ii) après avoir reçu un diplôme de premier cycle?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants:

1.

Programme d'emplois d'été axés sur la carrière
Demandes reçues

Année	Provinces Atlantiques	Québec	Ontario	Provinces de l'Ouest*	Total
1972	Chiffres non disponibles pour 1972				
1973	2,448	5,649	5,910	3,934	17,941
1974	2,787	4,253	8,487	5,136	20,663
1975	2,318	9,820	6,424	4,057	22,619
1976	2,404	7,044	6,864	3,832	20,144

* A noter que les demandes émanant du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont incluses dans celles des provinces de l'Ouest.

2. Étudiants embauchés en vertu du programme.

Année	Embauchés	Pourcentage des candidats embauchés
1972	4,506	S/O
1973	4,039	22.5 p. 100
1974	2,109	10.2 p. 100
1975	1,897	8.3 p. 100
1976	1,334	6.6 p. 100

3. Coût du programme

Année	Années-hommes	Dépenses autres qu'au titre des salaires
Données de 1972 et 1973 non disponibles		
1974	6	$7,500
1975	6	$7,500
1976	6	$7,500

4. *a*) Étant donné que ce programme ne s'adresse qu'aux étudiants qui retournent à plein temps aux études à l'automne suivant, ils ne peuvent pas voir leur emploi converti en emploi régulier. *b*) (i) Chiffres non disponibles pour 1972. 1,338 étudiants réembauchés en vertu du programme pour l'été 1973 (33 p. 100 des postes) 1,030 étudiants réembauchés en vertu du programme pour l'été 1974 (48.8 p. 100 des postes) 520 étudiants réembauchés en vertu du programme pour l'été 1975 (27.4 p. 100 des postes) 452 étudiants réembauchés en vertu du programme pour l'été 1976 (33 p. 100 des postes) (ii) On ne dispose d'aucune donnée sur le nombre de personnes qui ont bénéficié du programme pour ensuite trouver un emploi dans la Fonction publique au terme de leurs études.

CANADAIR LIMITÉE

Question nº 1953—**M. Herbert:**

1. Quel est le nombre maximum de personnes ayant travaillé à contrat pour la société Canadair Ltd. de Montréal l'an dernier?

2. *a*) Des prestations d'assurance-chômage sont-elles versées par ces personnes ou en leur nom, *b*) un impôt sur le revenu des particuliers est-il déduit des versements remis à ces personnes?

3. Combien d'entre elles sont au Canada en vertu d'un permis de travail général?

4. S'est-on efforcé de vérifier si des citoyens canadiens auraient eu la compétence voulue pour occuper ces postes et, dans l'affirmative, par quelles démarches?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le nombre maximum de personnes qui travaillent à contrat pour la société Canadair Limitée est de cent dix (110).

2. Ces prestations et ces déductions relèvent des employeurs et Canadair n'agit pas pour leur compte.

3. Le nombre total des employés visés par un permis de travail général est de 85.

4. La Canadair a mené une campagne intense de publicité, pendant une période de six mois, d'une côte à l'autre, afin de tenter de satisfaire, au sein du Canada, à ses besoins en matière de recrutement. Les réponses n'ont été que partiellement satisfaisantes et les exigences des programmes étaient de nature telle que du personnel spécialisé supplémentaire a dû être recruté ailleurs. Entre temps, les efforts d'embauchage se poursuivent au Canada.

RADIO-CANADA—LE PERSONNEL DE LA DIVISION DES AFFAIRES COURANTES

Question nº 1966—**M. Friesen:**

1. De 1974 à 1976, combien de personnes ont été engagées annuellement à la Division des affaires courantes de la chaîne anglaise de télévision de Radio-Canada (pour des émissions autres que les nouvelles nationales, c'est-à-dire *News magazine, Fifth Estate, Watson Report*) dans les catégories suivantes: *a*) cadre, *b*) administration, *c*) producteur, *d*) reporter/correspondant à temps (i) plein (ii) partiel, *e*) personnel en champ, *f*) personnel hors champ et, dans chaque cas, combien de ces personnes, en pourcentage, étaient considérées comme des employés permanents?

2. Pour les mêmes années, combien de reporters/correspondants ont été engagés par la Division des affaires courantes pour une période de *a*) un à trois mois, *b*) trois à six mois, *c*) six mois à un an, *d*) un an ou plus, *e*) moins d'un mois?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1.

		1974/75	1975/76	1976/77
(a)		2	3	3
(b)		14	17	18
(c)		29	25	33
(d)	(i)	—	—	—
	(ii)	—	—	—
(e)		5	6	8
(f)		Pour chaque année, compris dans les réponses *a*), *b*) et *c*).		
Permanent				
(a)		2	3	3
(b)		10	14	15
(c)		12	13	16
(d)	(i)	—	—	—
	(ii)	—	—	—
(e)		—	1	1

NOTE: Ces chiffres ne comprennent pas *Newsmagazine*, qui fait partie du service des nouvelles. Les données relatives à *Newsmagazine* forment partie de la réponse aux questions nos 1967 et 1968. *The Fifth Estate* est compris ci-dessus; les données détaillées pour cette émission figurent dans la réponse à la question 1973.

2. Les seuls reporters/correspondants au service des actualités travaillent à *The Fifth Estate*. Voir la réponse à la question 1973 déposée aujourd'hui.

RADIO-CANADA—LE PERSONNEL DE LA DIVISION DES AFFAIRES COURANTES

Question nº 1967—**M. Friesen:**

1. De 1974 à 1976, combien de personnes travaillaient annuellement à la Division des nouvelles nationales de Radio-Canada (réseau anglais de télévision) dans la catégorie *a*) cadre, *b*) administration, *c*) producteur, *d*) reporter (i) à temps plein (ii) partiel, *e*) comme personnel en champ?

2. Pour les mêmes années, quel était le budget de cette division?

3. *a*) Combien de reportages de journalistes pigistes à l'intention des nouvelles nationales la Société a-t-elle achetés en 1974, 1975 et 1976, *b*) à quel prix, *c*) combien de ces reportages ont-ils été diffusés aux nouvelles nationales, *d*) qu'a-t-on fait des reportages qui ont été achetés, mais non diffusés?

4. Pour les mêmes années, par province et par territoire, combien de journalistes pigistes a-t-on engagés pour les nouvelles nationales?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1.

		1974/75	1975/76	1976/77
(a)		5	5	5
(b)		11	11	11
(c)		14	14	15
(d)	(i)	26	26	28 (personnel entier en champ)
	(ii)	—	—	—
(e)		2	2	2 (en plus de ceux compris dans 2.d) (ii) ci-dessus)

Questions au Feuilleton

NOTA: Ainsi qu'il en est pour toutes les émissions de télévision, il y a du personnel technique et hors champ, par exemple des caméramans de studio, du personnel de bibliothèque et des opérateurs de magnétoscope, qui travaille à toutes les catégories d'émissions. Ce personnel n'est pas compris dans les chiffres ci-dessus, car il est impossible de préciser dans quelle mesure il participe à chaque émission.

2. Il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer ce genre d'information sur sa gestion et son administration internes, par exemple les budgets des divers services d'émissions. Cette coutume repose sur des raisons qui sont exposées en détail dans la réponse à la question 2530 du 22 mai 1975.

3.

	1974/75	1975/76	1976/77
(a)	24	16	45
(b)	Voir la réponse à 2 ci-dessus.		
(c)	23	14	41

(d) Les reportages achetés mais non diffusés sont, soit conservés aux fins de la bibliothèque, soit mis de côté.

4. Aucun. La Société utilise son propre personnel au Canada. Les contributions des pigistes énumérées en 3 ci-dessus viennent de reporters postés à l'étranger.

RADIO-CANADA—LES RÉALISATEURS DE L'ÉMISSION «NEWSMAGAZINE»

Question nº 1968—**M. Friesen:**

1. De 1974 à 1976, combien de personnes faisant partie *a*) du personnel en champ, *b*) du personnel hors champ, *c*) du personnel technique, *d*) du personnel administratif, *e*) des reporters/correspondants ont participé annuellement à la réalisation de l'émission télévisée de Radio-Canada «*Newsmagazine*» et, dans chaque cas, combien étaient employés à plein temps?

2. Au cours de ces mêmes années, combien de reporters/correspondants ont participé à l'émission *a*) moins d'un mois, *b*) d'un mois à trois mois, *c*) de trois mois à six mois, *d*) de six mois à un an?

3. Au cours de ces mêmes années, *a*) combien de fois a-t-on utilisé des installations étrangères, *b*) dans quels pays se trouvaient-elles, *c*) quel en a été le coût de revient?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1.

	1974/1975	1975/1976	1976/1977
a)	1	1	1
b)	6	6	6
c)	4	4	4
d)	2	2	2
e)	3	3	4
Permanent:			
a)	1	1	1
b)	4	4	4
c)	3	3	3
d)	2	2	2
e)	3	3	4

NOTA: Le personnel affecté à *Newsmagazine* est aussi chargé de réaliser toutes les émissions spéciales de nouvelles de télévision. Du personnel supplémentaire du service des nouvelles participe à *Newsmagazine* de temps à autre.

2. *a*) Aucun. *b*) Aucun. *c*) Un. *d*) Aucun.

3. A l'exception de certains tournages occasionnels mettant à contribution des équipes de pigistes en dehors du Canada, il n'est pas arrivé, durant 1974, 1975 et 1976, que des équipements de production étrangers fussent utilisés pour produire *Newsmagazine*.

RADIO-CANADA—LES ÉMISSIONS POUR ENFANTS

Question nº 1969—**M. Friesen:**

1. Pour chaque mois de 1975 et 1976, combien d'émissions pour enfants ont été produites dans les studios régionaux de la Société Radio-Canada dans chaque province, et combien de ces émissions le réseau national a-t-il diffusées?

2. Pour la même période, combien d'émissions destinées plus spécialement à la femme ont été produites mensuellement dans des studios régionaux de la Société Radio-Canada et dans chaque cas, *a*) où, *b*) quelles émissions le réseau national a-t-il diffusées?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Réalisées par les régions/diffusées par le réseau:

	1975/1976 Original	1975/1976 Reprise	1976/1977 Original	1976/1977 Reprise
Colombie-Britannique	3	35	27	3
Alberta—Edmonton	1	—	2	1
Manitoba	197*	63*	201*	51*
Windsor	—	—	1	—
Ontario—Ottawa	30	5	13	—
Québec	3	171	92	184
Nouvelle-Écosse	1	—	3	1
Terre-Neuve	—	—	2	—

* Contribution régionale à "Sesame Street"—15 minutes par émission.

Réalisées par les régions/diffusées par les régions:

Colombie-Britannique	13	—	39	—
Alberta—Edmonton	35	—	39	—
Ontario—Toronto	25	—	—	—
—Ottawa	39	—	—	—
Nouvelle-Écosse	39	—	38	—
Terre-Neuve	32	—	32	—

2. Les objectifs des émissions de télévision de Radio-Canada, du réseau, régionales et locales, sont telles que bien que les femmes prédominent dans l'auditoire à certains moments de la journée, les programmes ne comprennent pas d'émissions destinées plus spécialement à la femme. Les émissions sont conçues pour retenir un vaste auditoire, peu importe qu'elles portent sur des sujets d'intérêt particulier pour les femmes ou les hommes. *a*) et *b*) Sans objet.

LES FEUILLETONS DE RADIO-CANADA RÉALISÉS DANS LES STUDIOS RÉGIONAUX

Question nº 1970—**M. Friesen:**

1. Au cours de chacune des saisons 1974, 1975 et 1976, combien de feuilletons (ex: *The Beachcombers*) ont été réalisés dans des studios régionaux (autres que ceux de Toronto) du réseau anglais de la Société Radio-Canada et, dans chaque cas, à quel endroit ont-elles été produites?

2. Pendant ces mêmes saisons, combien de feuilletons du même genre ont été réalisés dans les studios de Toronto?

3. Pendant ces mêmes saisons, combien de séries d'émissions de variétés musicales (du genre des *Irish Rovers*) ont été réalisées dans les studios régionaux (autres que ceux de Toronto) du réseau anglais de la Société Radio-Canada et, dans chaque cas, à quel endroit ont-elles été produites?

4. Pendant ces mêmes saisons, combien de séries de ce genre ont été réalisées dans les studios de Toronto?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

		1974-1975 Épisodes Original	1974-1975 Épisodes Reprise	1975-1976 Épisodes Original	1975-1976 Épisodes Reprise	1976-1977 Épisodes Original	1976-1977 Épisodes Reprise
1.	Vancouver	23	—	37	—	29	—
2.	Toronto	68	—	102	—	69	—
3.	Vancouver	42	28	62	22	141	25
	Edmonton	42	3	5	—	13	2
	Winnipeg	13	1	11	1	20	5
	Ottawa	2	—	—	—	5	—
	Montréal	24	—	4	—	14	—
	Halifax	47	39	41	36	28	2
	St-Jean (T.-N.)	14	7	10	7	17	1
4.	Toronto	517	30	365	141	384	17

NOTE: Toutes les émissions ont été diffusées sur le réseau.

LES PROGRAMMES DE RADIO-CANADA SUR DES SUJETS DÉTERMINÉS

Question nº 1971—**M. Friesen:**

1. Au cours de chacune des saisons 1974, 1975 et 1976, combien de fois un événement ou un sujet déterminé, autre que les sports, a-t-il servi de thème à des programmes produits par la Société Radio-Canada et diffusés selon la formule des séries à suivre?

2. Dans chaque cas, *a*) quel était le sujet traité, *b*) où l'émission était-elle produite, *c*) l'émission était-elle diffusée sur le réseau d'État?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. et 2. Radio-Canada n'a diffusé aucune émission qui (comme «Roots» de l'ABC) était programmée des soirées successives, portant sur un seul sujet, dans la même tranche de temps. Il y a eu des émissions qui ont passé des soirées successives, mais qui portaient sur un sujet différent chaque soir. Certains événements spéciaux, par exemple les congrès politiques, ont été diffusés plus d'un soir. Il y a eu une série dramatique, «House of Pride», qui a été diffusée deux soirs chaque semaine, mais non des soirs successifs.

LES ÉMISSIONS DE GRANDE ÉCOUTE DE RADIO-CANADA

Question nº 1972—**M. Friesen:**

1. Au cours de chaque mois des années 1975 et 1976, combien d'émissions de grande écoute *a*) d'une demi-heure, *b*) d'une heure, *c*) d'une heure et demie ont été produites par les studios régionaux (autres que celui de Toronto) de Radio-Canada et, dans chaque cas, combien ont été diffusées par (i) sur le réseau national (ii) dans la région de production?

2. Dans chaque cas, combien de ces émissions ont été produites par des personnes *a*) de la région, *b*) envoyées des bureaux de Toronto?

3. Au cours des mêmes années et par province, combien d'émissions *a*) d'actualités, *b*) de variétés (i) d'une demi-heure (ii) d'une heure (iii) d'une heure et demie, ont été produites dans les studios régionaux de Radio-Canada et, dans chaque cas, combien ont été diffusées sur le réseau national?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

	1975-1976				1976-1977			
	Durée de l'émission	Nombre d'émissions	Diffusion réseau	Diffusion locale	Durée de l'émission	Nombre d'émissions	Diffusion réseau	Diffusion locale
Vancouver	30′	471	195	276	30′	316	136	180
	60′	573	30	543	60′	565	32	533
	90′	28	22	6	90′	57	52	5
Edmonton	30′	421	13	409	30′	423	22	421
	60′	3	3	—	60′	4	1	3
Regina	30′	159	—	159	30′	135	3	132
	60′	147	12	135	60′	144	—	144
	90′	3	—	3	90′	—	—	—
Winnipeg	30′	149	13	136	30′	167	13	154
	60′	201	—	201	60′	200	1	199
	90′	15	14	1	90′	4	4	—
Ottawa	30′	701	99	602	30′	614	76	538
	60′	213	9	204	60′	205	7	198
	90′	4	4	—	90′	2	2	—
Montréal	30′	69	18	51	30′	97	29	68
	60′	264	—	264	60′	264	—	264
	90′	1	1	—	90′	1	—	1
Halifax	30′	695	25	670	30′	667	19	648
	60′	2	1	1	60′	9	9	—
St-Jean (T.-N.)	30′	125	—	125	30′	149	15	134
	60′	221	—	221	60′	218	—	218

2. Vancouver: 72 émissions ont mis à contribution des réalisateurs de l'extérieur. Edmonton: 2 émissions avec participation de Toronto. Regina: 3 émissions ont mis à contribution des réalisateurs de Toronto. Winnipeg: 3 émissions ont mis à contribution des réalisateurs de Toronto. Ottawa: 23 émissions ont mis à contribution des réalisateurs de Toronto. Montréal: 1 émission a mis à contribution un réalisateur de Toronto. Halifax: 2 émissions ont mis à contribution des réalisateurs de Toronto.

NOTA: Toutes les émissions mentionnées en 2 ont été diffusées sur le réseau.

Vancouver	30′	16	2	14	30′	6	—	6
	60′	265	2	263	60′	266	1	265
	90′	11	11	—	90′	16	15	1
Edmonton	30′	239	—	239	30′	238	1	237
	60′	2	—	2	60′	2	—	2
Regina	30′	126	—	126	30′	112	—	112
	60′	134	—	134	60′	140	—	140
	90′	3	—	3	90′	—	—	—
Winnipeg	30′	75	—	75	30′	66	—	66
	60′	201	—	201	60′	197	—	197
	90′	1	—	1	90′	—	—	—

Questions au Feuilleton

	1975-1976				1976-1977			
	Durée de l'émission	Nombre d'émissions	Diffusion réseau	Diffusion locale	Durée de l'émission	Nombre d'émissions	Diffusion réseau	Diffusion locale
Toronto	30′	435	—	435	30′	395	—	395
local	60′	195	—	195	60′	247	—	247
Ottawa	30′	191	33	168	30′	173	42	131
	60′	197	7	190	60′	198	7	191
Montréal	30′	12	—	12	30′	46	—	46
	60′	266	2	264	60′	268	—	268
Halifax	30′	515	—	515	30′	520	—	520
St-Jean	30′	42	—	42	30′	41	—	41
(T.-N.)	60′	219	—	219	60′	217	—	217
b)								
Vancouver	30′	40	40	—	30′	108	104	4
Reprise		21	21	—		25	25	—
	60′	22	21	1	60′	36	36	—
	90′	—	—	—	90′	1	1	—
Edmonton	30′	30	25	5	30′	27	13	17
Reprise		2	2	—		2	2	—
	60′	6	6	—	60′	—	—	—
Regina	30′	5	—	5	30′	3	—	3
	60′	—	—	—	60′	3	—	3
Winnipeg	30′	47	47	—	30′	47	43	4
Reprise		1	1	—		5	5	—
Toronto	30′	11	—	11	30′	14	—	14
local								
Ottawa	30′	10	—	10	30′	12	—	12
	60′	1	1	—	60′	—	—	—
Montréal	30′	5	4	1	30′	36	14	22
Halifax	30′	84	41	43	30′	40	19	21
Reprise		36	36	—		2	2	—
St-Jean	30′	23	10	13	30′	42	17	25
Reprise		7	7	—		1	1	—
(T.-N.)	60′	2	1	1	60′	—	—	—

LA BROCHURE «MUSICAMERA» DE RADIO-CANADA

Question nº 1981—**M. Clarke (Vancouver Quadra):**

1. Combien a-t-on imprimé d'exemplaires de la brochure *Musicamera* du réseau de télévision de la société Radio-Canada et combien en a-t-il coûté?

2. En quels endroits ces brochures ont-elles été distribuées et combien en a-t-il coûté?

3. Qui assume les frais de distribution de ces brochures?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. 30,000 $17,751.30

2. Par le réseau, aux centres musicaux, culturels et des arts, aux petits théâtres, universités, bibliothèques et galeries d'art. Par ses centres régionaux, en réponse aux demandes de renseignements sur la série Musicamera reçues du public. L'expédition en vrac, à partir des imprimeries, a coûté $226.50. Les envois par la poste à partir des établissements de Radio-Canada n'ont pas été enregistrés.

3. La Société Radio-Canada a pris à sa charge les frais de la première distribution en vrac ainsi que de l'envoi à des listes d'organismes et de particuliers intéressés.

NOTA: Les brochures étaient le principal moyen de publicité et de promotion de la série entière de ces importantes émissions.

[M. Roberts.]

LE BUREAU DE LA BFD À WILLIAMS LAKE

Question nº 1994—**M. Brisco:**

1. En 1975, combien d'agents de la Banque fédérale du développement du bureau de Prince George se sont rendus à Williams Lake et à quels intervalles?

2. Au cours de 1975, combien de demandes provenant de Williams Lake ont été traitées par la Banque et combien ont été *a*) acceptées, *b*) rejetées?

3. *a*) En 1976, sur quel critère s'est-on fondé pour déterminer le besoin d'ouvrir un bureau de la Banque à Williams Lake, *b*) pourquoi a-t-on choisi la rue principale dans un magasin ayant pignon sur rue dans une propriété d'une grande valeur commerciale, *d*) combien d'employés font actuellement partie ou ont fait partie de la liste de paie depuis l'ouverture du bureau à Williams Lake?

4. Combien de demandes le bureau de Williams Lake a-t-il traitées en 1976, depuis son ouverture?

5. A-t-on fait des rénovations au bureau de Williams Lake et, dans l'affirmative, à quel prix?

6. *a*) Quels sont les nom et adresse de la société qui fournit l'ameublement, *b*) combien a coûté l'ameublement, *c*) a-t-on reçu des soumissions de sociétés de la région de Williams Lake pour cet ameublement?

7. Combien le bureau de Williams Lake paie-t-il chaque mois pour le loyer, le chauffage, l'éclairage et autres?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne la Banque fédérale de développement: La Banque fédérale de développement n'a pas l'habitude, et juge qu'il ne convient pas, de répondre à des questions ayant trait à la direction et à la gestion de la Banque. En vertu de la loi l'ayant constituée, la responsabilité de la direction et de la gestion des affaires de la Banque incombe à son Conseil d'administration.

L'INSTITUT ARMAND FRAPPIER

Question nº 2002—**M. Yewchuk:**

L'Institut Armand Frappier a-t-il été choisi pour commencer à produire en exclusivité des vaccins canadiens contre la fièvre porcine et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): L'Institut Armand Frappier n'a pas été choisi et n'a pas strictement produit de vaccin contre la grippe porcine. La Société a seulement dilué le vaccin obtenu en vrac de l'étranger et s'en est servi pour produire un vaccin bivalent au Canada.

LES VACCINS LIVRÉS PAR L'INSTITUT ARMAND FRAPPIER

Question nº 2003—**M. Yewchuk:**

L'Institut Armand Frappier a-t-il distribué des vaccins contre la grippe porcine en 1976 et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) quand, *c*) quel pourcentage de l'approvisionnement total en vaccins monovalents la quantité distribuée représentait-elle, *d*) quel était le prix d'un vaccin?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, *a*) L'institut a fourni 250 000 doses de vaccin bivalent. *b*) Le 29 décembre 1976. *c*) Zéro pour cent. (L'Institut Armand Frappier n'a pas produit de vaccin monovalent.) *d*) Il s'agissait d'un contrat sans but lucratif et on estime que le coût se situe entre $1.30 et $1.40 par dose, sous réserve d'une vérification finale.

LE VACCIN CONTRE LA GRIPPE PORCINE

Question nº 2004—**M. Yewchuk:**

En 1977, a-t-on importé des doses de vaccin *a*) monovalent, *b*) bivalent contre la grippe porcine et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): *a*) et *b*) Aucun vaccin contre la grippe porcine n'a été importé en 1977 afin de satisfaire aux contrats gouvernementaux.

L'IMPORTATION DE VACCIN CONTRE LA GRIPPE PORCINE

Question nº 2205—**M. Yewchuk:**

Un vaccin *a*) monovalent, *b*) bivalent contre la grippe porcine a-t-il été importé en 1976 et, dans l'affirmative, quel était dans chaque cas (i) le coût unitaire (ii) le coût total au prix franco de droit dans le pays d'origine?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): *a*) Oui. (i) Le coût estimatif actuel pour un vaccin monovalent est inférieur à un dollar par dose. Nous ne disposerons pas des coûts exacts avant que les vérificateurs du gouvernement aient terminé l'étude des registres financiers des fournisseurs. Des contrats sans but lucratif ont été passés avec des fabricants canadiens, comme le confirme la vérification. (ii) Voir le point *a*) (i) ci-dessus. (iii) Voir le point *a*) (i) ci-dessus. *b*) Non. (i) Sans objet. (ii) Sans objet. (iii) Sans objet.

LES DOSES DE VACCIN CONTRE LA GRIPPE PORCINE UTILISÉES, PAR PROVINCE

Question nº 2007—**M. Yewchuk:**

Combien de doses de vaccin *a*) monovalent, *b*) bivalent contre la grippe porcine ont été administrées dans chaque province et territoire en 1976?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Nous ne disposons pas de chiffres officiels pour toutes les provinces. Toutefois, si l'on se fonde sur une utilisation estimative de 30 p. 100 des vaccins disponibles, approximativement 1.5 million de doses ont été administrées, dont la majorité était des vaccins bivalents, aux personnes des groupes à risques élevés. Voici les chiffres qui ont été transmis au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

	a) Monovalent	*b*) Bivalent
Terre-Neuve	*	9,027
Île-du-Prince-Édouard	6,004	3,742
Nouvelle-Écosse	AT	AT
Nouveau-Brunswick	*	20,101
Québec	*	AT
Ontario	AT	AT
Manitoba	*	24,076
Saskatchewan	AT	AT
Alberta	AT	AT
Colombie-Britannique	*	AT
Yukon	794	97
Territoires du Nord-Ouest	1,119	631
Population autochtone résidant dans les provinces mais desservie par les services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social	26,040	4,547

* La province a stocké le vaccin monovalent.
AT Aucune donnée transmise.

LE COMPTE DE PENSION DU SERVICE PUBLIC

Question nº 2014—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension du service public *a*) au 31 mars 1974, *b*) au 31 mars 1975, *c*) au 31 mars 1976?

2. Quel taux d'intérêt le gouverenment a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension du service public au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1974, *b*) le 31 mars 1975, *c*) le 31 mars 1976?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension du service public pour la verser au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1974, *b*) le 31 mars 1975, *c*) le 31 mars 1976?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): 1. *a*) $5,427,502,239; *b*) $6,420,297,891; *c*) $7,312,248,146.

2. Trimestre se terminant le 30 juin 1973, 1.5042; 30 septembre 1973, 1.5252; 31 décembre 1973, 1.5364; 31 mars 1974, 1.5490; 30 juin 1974, 1.5642; 30 septembre 1974, 1.5900; 31 décembre 1974, 1.6259; 31 mars 1975, 1.6363; 30 juin 1975, 1.6612; 30 septembre 1975, 1.6724; 31 décembre 1975, 1.7109; 31 mars 1976, 1.7209.

3. *a*) $202,866,916; *b*) $227,008,801; *c*) $263,884,375.

Questions au Feuilleton

4. *a*) $163,297,280; *b*) $184,831,352; *c*) $211,647,033.

LES ÉPOUSES DE CULTIVATEURS NON ASSOCIÉS

Question nº 2043—**M. Howie:**

1. Les épouses des cultivateurs, dont l'exploitation n'est pas constituée en corporation, peuvent-elles percevoir un revenu de l'exploitation et bénéficier du régime de pension du Canada en même temps que d'un régime fiscal indépendant?

2. Cette règle s'applique-t-elle à l'épouse d'un commerçant qui est l'unique propriétaire de son fonds de commerce lorsque l'épouse travaille dans l'entreprise?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): 1. Si le cultivateur exploite la ferme et en est l'unique propriétaire, les dispositions du paragraphe 74(3) de la loi de l'impôt sur le revenu ne lui permettent pas de verser à son épouse un salaire sur lequel il lui faudrait payer des cotisations au Régime de pensions du Canada, ce qui lui donnerait le droit de bénéficier du régime. Si le cultivateur et son épouse sont associés dans l'exploitation d'une ferme, la partie du revenu de la société que perçoit l'épouse serait assujetti aux cotisations du Régime de pensions du Canada, et elle aurait, par conséquent, le droit de bénéficier dudit régime.

2. Les règles susmentionnées s'appliquent également dans le cas d'un commerçant et de son épouse.

LES PRÊTS EN VERTU DE LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

Question nº 2046—**M. Schellenberger:**

1. Combien a-t-on reçu, des circonscriptions albertaines de *a*) Parkland, *b*) Leduc, *c*) Wetaskiwin, *d*) Ponoka, de demandes de prêts en vertu de la Loi sur le crédit agricole pour les années (i) 1974-1975 (ii) 1975-1976?

2. Combien ont été approuvées?

3. A combien s'élèvent les montants en question?

4. Dans quelle proportion les prêts ne satisfaisaient ou ne satisfont pas aux normes prévues?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): La Société du crédit agricole fait savoir ce qui suit: 1. On ne tient pas de dossier sur les demandes d'emprunts sur la base des comtés mais plutôt sur la base de territoires définis pour les besoins administratifs. Ceux-ci correspondent aux limites des comtés dans la mesure du possible. Dans les quatre territoires qui englobent les comtés en question, il y a eu:

	Année	Demandes
(i)	1974-75	269
(ii)	1975-76	338

Les approbations de prêts sont compilées par comté.

Comté	Année	2. Nombre d'approbations	3. Total approuvé
Parkland	1974-75	21	1,152,800
	1975-76	25	1,700,000
Leduc	1974-75	40	2,312,400
	1975-76	55	4,011,000
Wetaskiwin	1974-75	36	2,015,700
	1975-76	29	2,083,500
Ponoka	1974-75	56	3,381,100
	1975-76	67	3,919,000

4. Sur le nombre de prêts consentis en 1974-1975 et 1975-1976, le nombre en défaut au 1er mars 1977 exprimé en pourcentage était:

Comté	Pourcentage en défaut
Parkland	21.7
Leduc	16.9
Wetaskiwin	18.5
Ponoka	21.9

LA BRUCELLOSE

Question nº 2049—**M. Schellenberger:**

1. Combien de bêtes du cheptel d'élevage et laitier ont été abattues par le ministère de l'Agriculture à cause de la présence de brucellose ou de la maladie de *Bang* en *a*) 1975, *b*) 1976?

2. A combien s'élevait en moyenne le remboursement versé pour chaque animal?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. 1974-75, 15,924; 1975-76, 21,516.

2. 1974-75, $202.38; 1975-76, $243.08. La réponse (donnée le 6 juin 1975) à la question 2383 lors de la 1re session de la 30e législature ne donnait pas toutes les statistiques pour l'année financière 1974-75.

LE DIRECTEUR DE LA RÉGION DE QUÉBEC DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question nº 2062—**M. Diefenbaker:**

1. Pendant combien de temps M. J.-A. Laurendeau a-t-il occupé le poste de directeur régional (Québec) au ministère des Travaux publics?

2. A-t-il été renvoyé de son poste et, dans l'affirmative, quand et pourquoi?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): 1. Depuis le 1er juillet 1972.

2. M. Laurendeau a été suspendu à compter du 1er février 1977, en raison d'agissements qui entraient en conflit avec les fonctions et attributions d'un directeur régional.

LE CHÔMAGE ET LA DISCRIMINATION—LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Question nº 2089—**M. Forrestall:**

1. A combien le gouvernement évalue-t-il le nombre moyen de semaines nécessaires aux chômeurs des groupes d'âge *a*) 25-34, *b*) 35-44, *c*) 45-54, *d*) 55-64, *e*) 65 et plus, pour trouver un emploi une fois qu'ils commencent à en chercher un?

2. Sur l'ensemble des chômeurs de plus de 45 ans à la recherche d'un emploi, à combien le gouvernement évalue-t-il le nombre de ceux qui ont cherché un emploi pendant six mois ou plus en *a*) 1970, *b*) 1971, *c*) 1972, *d*) 1973, *e*) 1974, *f*) 1975, *g*) 1976?

3. A combien le gouvernement évalue-t-il les sommes qu'il a dépensées au cours des années financières *a*) 1970-1971, *b*) 1971-1972, *c*) 1972-1973, *d*) 1973-1974, *e*) 1974-1975, *f*) 1975-1976, pour essayer de persuader les employeurs de ne plus exercer volontairement de discrimination fondée sur l'âge en ce qui concerne l'embauche, le congédiement et les conditions d'emploi?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Le gouvernement n'est pas en mesure de fournir les chiffres estimatifs demandés par le député.

2. Le pourcentage de chômeurs âgés de 45 ans et plus qui ont cherché un emploi pendant six mois ou plus est le suivant: 1970, 28.2; 1971, 29.6; 1972, 30.3; 1973, 26.8; 1974, 25.3; 1975, 24.6; 1976, encore à déterminer. Ces pourcentages estimatifs sont tirés de l'enquête sur la population active. Nous ne possédons pas encore ceux de la nouvelle enquête sur la population active.

3. En vertu de la loi sur l'assurance-chômage, nos agents n'ont pas le droit d'accepter les offres d'emploi des employeurs ou de leur présenter des candidats si ces offres d'emploi comportent des clauses discriminatoires fondées sur l'un ou l'autre des huit critères prédéterminés, dont l'âge. Il nous est impossible d'évaluer les efforts déployés par nos agents pour éliminer la discrimination fondée sur l'âge pratiquée par les employeurs. Aucune somme n'a été directement consacrée au cours des années financières 1970-1971 à 1975-1976 à une campagne qui aurait eu pour but de dissuader les employeurs d'exercer volontairement une discrimination fondée sur l'âge en ce qui concerne l'embauche, le congédiement et les exigences d'emploi.

RADIO-CANADA—LES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Question nº 2145—**M. Halliday:**

Existe-t-il dans l'acte de constitution en corporation de la Société Radio-Canada ou dans les règlements y afférents une disposition prévoyant que toutes les séances du conseil d'administration doivent se tenir à huis clos et, dans l'affirmative, laquelle?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: Les statuts de la Société Radio-Canada ne stipulent pas que les réunions de son conseil d'administration doivent se tenir à huis clos ou privément. Toutefois, étant donné que la Société Radio-Canada a été établie comme une société de la Couronne, pour assurer son indépendance de toute ingérence politique ou commerciale dans la production et la diffusion d'un service national d'émissions, elle jouit de divers attributs d'une société du secteur privé. L'un de ces attributs est la tenue de réunions privées du conseil d'administration. L'efficacité de la discussion franche des questions de gestion et d'administration internes serait amoindrie si les réunions devaient être publiques. Le public est représenté par le Conseil d'administration, dont les membres sont recrutés dans les diverses régions géographiques du Canada et dans divers milieux. En outre, le public peut faire connaître ses vues au président de Radio-Canada.

LOTO CANADA

Question nº 2150—**M. Clarke (Vancouver Quadra):**

1. Combien le gouvernement a-t-il consacré à la publicité de Loto-Canada *a*) dans les journaux, *b*) à la radio, *c*) à la télévision?

2. A-t-on établi une liste de numéros de téléphone où les intéressés peuvent savoir où se trouvent les billets invendus de Loto-Canada et, dans l'affirmative, dans quelles villes?

3. Combien de personnes ont travaillé à ce service de renseignements téléphoniques et combien ont-elles été payées?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. La publicité de Loto Canada ne représente aucun déboursé pour le gouvernement. Les sommes consacrées à la publicité, par Loto Canada, sont les suivantes: *a*) Voir ci-après. *b*) Voir ci-après. *c*) Voir ci-après.

2. Plusieurs numéros de téléphone «Urgence Billets» ont été publiés dans certains quotidiens du pays. Voir ci-après les différentes villes où ce service a été offert.

3. Les numéros de téléphone «Urgence Billets» mentionnés correspondaient à ceux des grossistes; ces derniers étant des personnes ou compagnies privées responsables, à la suite d'une entente avec la Société, de la distribution de billets à leur propre compte, aucun frais ne fut encouru par Loto Canada pour ce service téléphonique. *Budget publicitaire:* Tirage nº 1, du 23 août, 1976 au 5 décembre, 1976: journaux, 797,318.20; radio, 999,746.47; télévision, 1,019,981.66. Tirage nº 2, du 6 décembre, 1976 au 13 mars, 1977; journaux, 1,104,684.24; radio, 646,763.43; télévision, 600,323.12. Tirage nº 3, du 14 mars, 1977 au 12 juin, 1977: journaux, 682,546.00; radio, 646,468.52; télévision, 617,803.02. La Colombie Britannique: Kamloops, Kelowna, Nanaïmo, Nelson, New Westminster, Port Alberni, Prince George, Vancouver, Vernon, Victoria. Alberta: Calgary, Edmonton, Fort McMurray, Grande-Prairie, Lethbridge, Medicine Hat. Saskatchewan: Moose Jaw, Prince Albert, Regina, Saskatoon. Manitoba: Brandon, Flin Flon, Portage la Prairie, Thompson, Winnipeg. Nouvelle-Écosse: Halifax, Sydney. L'Île-du-Prince Édouard: Charlottetown. Ontario: Barrie, Belleville, Brantford, Brockville, Cambridge, Chatham, Cornwall, Fort Frances, Guelph, Hamilton, Kenora, Kingston, Kirkland Lake, Kitchener, London, Niagara Falls, North Bay, Orillia, Oshawa, Ottawa, Owen Sound, Pembroke, Peterborough, Ste Catharines, St. Thomas, Sarnia, Sault Ste-Marie, Simcoe, Stratford, Sudbury, Thunder Bay, Timmins, Toronto, Welland, Windsor, Woodstock. Québec: Montréal; Québec. Nouveau-Brunswick: Fredericton, Moncton, Saint John.

L'INSPECTION DES ENTREPÔTS DE PRODUITS AGRICOLES

Question nº 2161—**M. Stevens:**

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés de vérifier les entrepôts de produits agricoles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): *a*) 189*. *b*) 228, *Nous n'avons pas à notre disposition le chiffre représentant le nombre d'employés qui ont pu vérifier les installations d'entreposage des produits laitiers en 1968. Le chiffre comparable pour l'année 1976 était 20. Le personnel du ministère ne consacre que très peu de son temps à l'inspection des entrepôts qui, en général, ne constitue qu'une partie du travail de vérification des produits agricoles.

M. JEAN DUCEPPE—RADIO-CANADA

Question nº 2178—**M. Herbert:**

M. Jean Duceppe, de la Compagnie Jean Duceppe, est-il à l'emploi de Radio-Canada ou sous contrat et, dans l'affirmative, quelles sont *a*) la date, *b*) les clauses de son contrat?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: *a*) M. Jean Duceppe n'a jamais été employé de Radio-Canada. Au cours des 30 dernières années, il a travaillé à contrat comme pigiste pour Radio-Canada tant à la radio qu'à la télévision, dans des séries dramatiques, des émissions de variétés et des œuvres dramatiques à la télévision. *b*) Il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer ce genre d'information sur sa gestion et son administration internes, notamment les clauses des contrats individuels passés avec les artistes. Cette coutume repose sur des raisons qui sont exposées en détail dans la réponse à la question 2530 du 22 mai 1975.

Questions au Feuilleton

LE CONCEPT D'UNE ZONE NON NUCLÉAIRE DANS LE PACIFIQUE

Question nº 2182—**M. Fairweather:**

Le Canada est-il en faveur d'une zone non nucléaire dans le Pacifiqué et, dans l'affirmative, qu'a-t-il fait pour appliquer cette politique?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le Canada a appuyé des propositions en vue de la création de zones exemptes d'armes nucléaires à l'intérieur des territoires de pays dans des régions géographiques déterminées afin d'encourager la non-prolifération des armes nucléaires. La création d'une zone non nucléaire dans le Pacifique, toutefois, ne restreindrait ni la prolifération des armes nucléaires dans les États qui en possèdent, ni leur apparition dans ceux qui n'en possèdent pas.

LA RECHERCHE AU SUJET DES ACIDES GRAS

Question nº 2205—**M. Nystrom:**

Des études menées récemment à l'Université de l'Illinois semblent-elles confirmer que des molécules plus longues d'acides gras transportent plus de cholestérol dans le sang que les molécules d'acide gras en cis et, dans l'affirmative, quelles recherches ont été effectuées au Canada, par le gouvernement ou des scientifiques indépendants, sur la possibilité que la fabrication actuelle de la margarine entraîne la formation d'acides gras en trans?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Aucune conclusion au sujet des acides gras insaturés alimentaires de forme trans n'a pu être tirée des expériences faites à l'Université de l'Illinois. La majorité des recherches effectuées de par le monde sur les acides gras de forme trans indiquent que ces acides agissent sur l'organisme de la même façon que les acides gras saturés. Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, on a trouvé que ces acides constituaient 11 p. cent à 49 p. cent du total des acides gras dans les margarines. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social propose qu'on établisse, en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, un règlement exigeant que les aliments spéciaux pour les régimes à teneur modifiée de gras ne contiennent pas plus de 40 p. cent d'acides de forme trans, outre les acides gras saturés.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 1973 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[M. Roberts.]

[*Texte*]

L'ÉMISSION «FIFTH ESTATE» DE RADIO-CANADA

Question nº 1973—**M. Friesen:**

1. En 1974, 1975 et 1976, combien de personnes travaillaient annuellement à la production de l'émission du réseau anglais de Radio-Canada «*Fifth Estate*» dans les catégories suivantes *a*) personnel en champ, *b*) personnel hors champ, *c*) techniciens, *d*) administrateurs, *e*) reporters/correspondants et, dans chaque cas, combien d'entre eux étaient considérés comme employés permanents?

2. Pour les mêmes années, combien de reporters/correspondants travaillaient à l'émission *a*) depuis moins d'un mois, *b*) de un à trois mois, *c*) de trois à six mois, *d*) de six mois à un an?

3. *a*) Combien de fois a-t-on utilisé des installations de production qui n'étaient pas canadiennes, *b*) où se situaient ces installations, *c*) combien en a-t-il coûté pour l'utilisation annuelle en 1974, 1975 et 1976?

4. Pour les mêmes années, combien de fois a-t-on envoyé des reporters/correspondants canadiens à l'étranger pour cette émission et, dans chaque cas, *a*) où les a-t-on envoyés, *b*) combien de personnes y sont allées, *c*) leurs reportages ont-ils été montrés à l'émission et, dans la négative (i) pourquoi (ii) qu'a-t-on fait des reportages, *d*) combien cela a-t-il coûté?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord pour que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA PROLONGATION DE LA DURÉE DES OPÉRATIONS BANCAIRES AUTORISÉES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNE DE QUÉBEC ET DE LA LOI SUR LES BANQUES

L'hon. J.-J. Blais (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill C-39, tendant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné le débat d'hier après-midi sur cette question, on me permettra peut-être de dire un mot. J'ai confronté la nouvelle version imprimée du bill C-39 et la loi originale qu'elle est censée modifiée et je suis heureux de déclarer que ce que nous avons cherché à faire hier a été bien inscrit. Par conséquent, je n'ai aucune objection à adopter le bill en troisième lecture.

Une voix: Avez-vous vérifié la version française également?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui. Autant que je sache, la version française est également exacte. Cependant, je prédis que d'ici le 31 mars prochain, nous modifierons à nouveau la loi sur les banques pour la proroger.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

MESURE PRÉVOYANT LA MISE EN VIGUEUR DES CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES AUTOCHTONES DU NORD QUÉBÉCOIS

La Chambre passe à l'étude du bill C-9 tendant à approuver, à mettre en vigueur et à déclarer valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre passe à l'étude de la motion nº 1 inscrite au nom du député de Thunder Bay (M. Penner).

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avec votre permission, je proposerai la motion concernant l'amendement proposé.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a fait connaître son intention de proposer l'amendement.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On nous a fait savoir que Votre Honneur estimait qu'il y avait des difficultés procédurales au sujet de la motion nº 1 qui propose d'ajouter un préambule au bill. Je crois comprendre qu'il y a eu des discussions à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si la présidence voyait des difficultés, je les exprimerais. Malgré les conseils qu'on a pu donner au ministre au sujet de ces difficultés, je lui signale que si j'avais voulu signaler des problèmes de procédure au sujet de la motion proposant l'adjonction d'un préambule au bill, c'est-à-dire au sujet de la motion que le parrain du bill a dit qu'il avait l'intention de proposer, je l'aurais fait.

M. Allmand: Permettez-moi de signaler que la motion nº 1 a été présentée sous forme d'amendement au bill, à la demande de la Northern Quebec Inuit Association. Après consultation, toutes les parties ont donné leur accord, y compris les Cris du nord du Québec et le gouvernement québécois.

● (1530)

Nous avons eu des discussions à la Chambre. Si j'ai bien compris, les partis sont prêts à accepter à l'unanimité cet amendement qui ajouterait simplement un préambule au bill et exposerait en termes généraux les aspects importants de l'accord général. Aux yeux des Inuits, il ne s'agit pas d'une loi ordinaire mais plutôt d'une sorte de document constitutionnel.

Ces gens ont demandé ce préambule. On me dit que les parties sont d'accord.

M. l'Orateur: En toute justice envers le ministre, à propos de ce rappel au Règlement, je dirais que l'addition d'un préambule à l'étape du rapport d'un bill soulève, sinon un problème de procédure, du moins quelques objections car, par définition, un préambule doit venir avant le bill et non après. Quel qu'en soit le bien-fondé, il s'agit d'une circonstance extraordinaire. Elle a certainement été étudiée plusieurs fois au Parlement britannique. On a conclu que selon les précédents applicables, un préambule ne pouvait pas être ajouté à l'étape du comité. Comme, de toute évidence, il ne peut s'agir d'un amendement de deuxième lecture, la conclusion de cette décision, c'est qu'il ne peut être présenté comme un amendement au bill ce qui, sincèrement, m'ennnuie un peu. Certains bills ont des préambules et d'autres non. Il faut partir du principe selon lequel un député a sans doute le droit de proposer un préambule à un bill qui n'en a pas à condition que ce préambule soit acceptable du point de vue de la procédure.

Que cela puisse se faire ou non à l'étape du rapport soulève certains doutes, mais à en juger par des précédents existants, on ne peut pas le faire plus tôt. Ce sont là des questions de procédure qu'il nous faudrait régler. Je ne sais pas vraiment si, dans les circonstances, il faudrait le consentement unanime de la Chambre pour ce préambule. Évidemment, il y a eu des discussions à ce sujet.

Il est utile, je crois, que le ministre ait fait des commentaires quant aux raisons d'être de ce préambule et pourquoi il est présenté ainsi et maintenant. Donc, il est utile de connaître ces raisons et de savoir si la Chambre est d'accord non seulement quant à la présentation du préambule, mais également quant à son contenu. Pour ce rappel au Règlement, la parole est au député de Lambton-Kent (M. Holmes) . . .

[*Français*]

. . . et l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise) qui cherchent l'occasion de dire quelque chose, mais ce n'est pas exactement sur la question substantielle, mais sur le rappel au Règlement.

[*Traduction*]

M. Holmes: A propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, nous avions prévu que cette motion pourrait soulever des difficultés de procédure. Cependant, nous étions tout à fait d'accord sur l'essentiel de cette motion présentée par la Northern Quebec Inuit lors d'une séance du comité permanent. J'aurais une ou deux observations à faire. Certes, la motion mentionne les Cris et les Inuit de cette région du Québec. Mais je me demande pourquoi le ministre n'a pas parlé des groupes de l'ITC à Povungnituk, Sugluk et Inuvik. Nous étions parfaitement d'accord quant à l'objectif de la motion visant à modifier le préambule. Nous en avions d'ailleurs discuté.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A ce propos, monsieur l'Orateur, nous acceptons volontiers que la motion soit présentée à ce moment-ci. Nous constatons que le préambule n'a aucun aspect législatif. Il ne renferme rien d'exécutoire. Ce n'est qu'un rappel historique qui précède le bill.

J'ai noté que Votre Honneur avait rappelé que certains s'étaient déjà opposés à ce genre de procédés à l'étape du comité. Il y en aurait eu également à l'étape de la deuxième lecture. Cependant, je doute qu'il y ait jamais eu de l'opposition à l'étape du rapport. Je me demande d'ailleurs si l'on a déjà essayé de le faire. Il s'agit donc d'un jour historique concernant un événement historique. Nous acceptons donc que la motion soit présentée.

M. l'Orateur: Avant de donner la parole au député d'Abitibi (M. Laprise), je voudrais préciser qu'il y a déjà eu un précédent au Canada. A l'occasion de la présentation de la Déclaration des droits, un préambule, lequel ne figurait pas dans la version initiale du bill, avait été proposé à une étape ultérieure.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais c'était avant l'étape du rapport.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, au sujet de ce rappel au Règlement demandant l'autorisation de présenter en guise d'amendement un préambule au bill C-9, je dois dire tout d'abord que je suis toujours inquiet lorsqu'on apporte un tel amendement à la dernière minute. Avant de donner mon consentement à cet effet, j'aimerais d'abord obtenir, avec votre permission, une précision de l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand), savoir si les Inuit de Sugluk, Povungnituk et Ivujuvik, endroits qui bornent le territoire de la baie d'Hudson, sont d'accord avec ce préambule, et s'ils lui ont fait part de leurs recommandations? De plus l'honorable ministre a-t-il consulté le conseil des Cris et le gouvernement de la province de Québec à cet effet? S'il l'a fait, pourquoi n'a-t-il pas consulté le conseil des Inuit de Sugluk, de Povungnituk et d'Ivujuvik également?

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que ce préambule a été présenté par les Inuit du Nord du Québec, lorsque le comité était saisi du bill. Comme Votre Honneur l'a dit, nous n'étions pas à cette étape autorisés ni à l'insérer dans le bill ni à l'accepter. Ce n'est donc pas maintenant comme si nous la jetions sans crier gare à la figure des députés. En toute déférence, je dirai que le député était alors absent pour cause de maladie. Il ignorait la proposition qui avait été faite à l'audience du comité.

Nous avons consulté tous les groupes intéressés. J'ignore si les localités de Sugluk et de Povungnituk, par exemple, ont été consultées au sujet du préambule. Quoi qu'il en soit, elles ne s'y sont pas opposées. Rien ne les empêcherait de souscrire plus tard à cet accord. Je me suis rendu à Povungnituk et j'y ai rencontré les représentants des trois localités. J'ai discuté avec eux l'ensemble des dispositions de ce bill. Nous avons échangé nos points de vue. Le ministre représentant le Québec les a également rencontrés. De toute façon, le préambule ne renferme rien qui s'oppose à ce que ces localités deviennent un jour parties à cet accord.

[*Français*]

M. Laprise: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. l'Orateur: L'honorable député d'Abitibi invoque le Règlement.

M. Laprise: Juste un mot, monsieur le président, sur ce rappel au Règlement. Je me rends compte que le préambule ne modifie pas la substance du bill lui-même. Pour cette raison, je donne mon consentement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Quoi qu'il en soit, le ministre a le consentement de la Chambre pour proposer maintenant cette motion. En conséquence, M. Allmand, appuyé par M^me^ Sauvé, propose au nom de M. Penner:

Motion n° 1.

Qu'on modifie le Bill C-9, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada, en ajoutant immédiatement avant la ligne 1, page 1, le préambule qui suit:

«ATTENDU QUE le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu une Convention avec les Cris et les Inuit habitant le Territoire visé aux lois concernant la délimitation des frontières nord-ouest, nord et nord-est de la province de Québec, 1898 et aux Lois de l'extension des frontières de Québec, 1912, et avec les Inuit de Port Burwell;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont, aux termes de cette Convention, contracté certaines obligations à l'égard desdits Cris et Inuit;

ATTENDU QUE ladite Convention prévoit, inter alia, l'octroi ou la mise de côté pour les Cris et les Inuit de certaines terres dans le Territoire, le droit des Cris et Inuit de chasser, de pêcher et de trapper en vertu d'un régime établi par la Convention, la création sur le Territoire d'administrations régionales et locales permettant aux Cris et Inuit de participer pleinement à l'administration du Territoire, des mesures visant à protéger et à promouvoir leur culture, l'établissement d'une législation, d'une réglementation et de procédures destinées à protéger l'environnement sur le territoire, des mesures de correction et autres relatives au développement hydro-électrique sur le Territoire, la création et le soutien d'institutions et de programmes destinés à promouvoir les intérêts économiques et sociaux des Cris et des Inuit et leur pleine participation dans la société, la mise sur pied d'un programme de sécurité du revenu pour des chasseurs, pêcheurs et trappeurs Cris et Inuit et le versement aux Cris et Inuit de certaines indemnités précuniaires;

ATTENDU QUE la Convention prévoit en outre la remise par lesdits Cris, Inuit du Québec et Inuit de Port Burwell, en considération des droits et des avantages qu'elle leur accorde, de tous leurs revendications, droits titres et intérêts autochtones, quels qu'ils soient, aux terres et dans les terres du Territoire et du Québec;

ATTENDU QUE le Parlement et le gouvernement du Canada reconnaissent et affirment une responsabilité particulière envers lesdits Cris et Inuit;

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Parlement d'approuver, de mettre en vigueur et de déclarer valide la Convention:»

● (1540)

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Il reste encore quatre autres motions. On propose que la motion n° 2, inscrite au nom du député de Lambton-Kent (M. Holmes), fasse l'objet d'un débat et d'un vote distincts; que la motion n° 3, inscrite au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) et accompagnée d'une recommandation royale, fasse également l'objet d'un débat et d'un vote distincts et que les motions n^os^ 4 et 5, toutes deux inscrites au nom du député de Moose Jaw (M. Neil), soient étudiées ensemble—il semblerait qu'un seul vote soit nécessaire pour régler les deux questions. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Allmand: Je tiens à dire au nom du gouvernement que dans le but d'expédier ces questions, nous sommes disposés à accepter les amendements nos 4 et 5 proposés par le député de Moose Jaw (M. Neil). Peut-être cela permettra-t-il de régler ces questions.

M. l'Orateur: Après ces propos du ministre, la Chambre acceptera peut-être de statuer tout de suite sur ces motions sans débat. Si tel était le cas, je serais d'accord. Si on tenait toutefois à un débat, peut-être pourrait-on le reporter après que les autres questions auront été réglées. Si personne ne désire intervenir à ce propos, nous allons passer à l'étude de la motion nº 2 inscrite au nom du député de Lambton-Kent (M. Holmes).

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent) propose:

Motion nº 2.

—Qu'on modifie le Bill C-9, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique du Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada, à l'article 3, en retranchant la ligne 31, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«tous les Inuit ayant le droit d'être enregistrés à titre de bénéficiaires aux termes de la Convention, où qu'ils soient, mais rien dans».

—Monsieur l'Orateur j'aimerais dire quelques mots sur cette motion très importante qui est inscrite à mon nom. Il s'agit surtout des tierces parties ou des parties qui n'ont pas signé la convention. Tout ce que j'aimerais dire, c'est que nous ne retrouvons pas à l'article 3 de la convention qui figure à la page 2, de libellé analogue à celui que l'on retrouve dans le préambule du ministre, où il parle des territoires cris ou inuit situés dans la région du Québec dont il est question dans le bill.

C'est évidemment cette question qui s'est révélée la plus délicate tout au long du débat et des audiences du comité permanent. Je ne parlerai d'aucun autre problème soulevé à propos du bill sur la Baie James, notamment de l'antagonisme existant entre l'Hydro Québec et d'autres groupes, des difficultées rencontrées par les Cris et les Inuit dans leurs rapports avec le gouvernement québécois et fédéral, ni des obstacles énormes qu'ils ont dû surmonter pour en arriver à se mettre d'accord sur une version définitive de cette convention.

J'insiste sur le problème crucial des prétendues tierces parties ou de ceux qui n'ont pas signé la convention. De quoi parle au juste la motion? Des autochtones d'un territoire donné ou de l'extérieur de ce territoire qui ont ou qui n'ont peut-être pas de droits sur la région comprise dans la convention. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, prétendons que si des droits existent effectivement, le gouvernement a alors commis une grossière injustice en les supprimant unilatéralement. S'ils n'existent pas, le problème ne se pose pas, bien sûr. Cette question a largement dominé les audiences du comité permanent. Les opinions que les innombrables témoins ont exposées devant le comité le confirment.

Monsieur l'Orateur, je n'entrerai pas maintenant dans les détails car les députés reconnaîtront que c'est l'article 2.3 du bill C-9 et les articles 2.14 et 2.16 de la convention qu'il faut étudier en rapport avec le projet de loi à l'étude. Vu les circonstances, je répète encore une fois que nous avons félicité le Council of the Crees et plus spécialement Willie Diamond ainsi que la Northern Quebec Inuit Association d'avoir réussi à conclure une entente dans des circonstances extrêmement difficiles.

Je tiens à préciser que nous ne trouvons pas à redire à l'attitude du conseil de bande des Cris ni à celle de l'Association des Inuit du Nouveau-Québec qui, dans des circonstances fort pénibles, sont parvenus à une entente finale—et ils se sont souvent heurtés à un mur en dépit des excellentes clauses qu'ils proposaient—mais aux injustices contenues dans le projet de loi dont le gouvernement se sert unilatéralement pour éliminer les droits des autochtones qui pourtant ont des droits sur ce territoire ou qui pourraient bien en avoir un jour. Le gouvernement n'a donc consulté personne.

L'injustice qui se manifeste dans la décision et le bill est implicite dans le témoignage qui a été donné devant le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. Je n'ai pas l'intention de reprendre ce témoignage, mais je pense que les députés et la population en général auraient intérêt à en lire en entier le contenu pour savoir l'ampleur des difficultés par lesquelles les autochtones ont dû passer avant d'arriver à une entente finale, notamment en ce qui concerne les tierces parties ou les non-signataires dont le gouvernement n'a nullement tenu compte.

Quand j'ai pris la parole lors de la deuxième lecture du bill le 7 décembre dernier, j'ai mentionné cet aspect important, et surtout les Naskapis de Schefferville. Sauf erreur, les négociations ont fait des progrès entre les Naskapis de cette région et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, ainsi qu'entre l'Association des Inuit du Nord du Québec et les Cris. J'ai hâte que le ministre nous dise, plus tard dans de débat, précisément où en sont rendues ces négociations, compte tenu du fait que, lorsqu'il a comparu devant le comité comme témoin, il nous a dit clairement souhaiter un accord entre les parties; il s'est même engagé à retarder d'un mois la troisième lecture du bill si, lorsqu'il aurait atteint l'étape de l'étude au comité, aucun accord n'avait encore été conclu, ou encore si les députés de ce côté-ci de la Chambre n'étaient pas convaincus qu'un accord était imminent entre les parties en cause. Je voudrais rappeler la chose au ministre, car c'était un point très important. C'est un domaine où les députés de ce côté-ci de la Chambre espèrent que des négociations seront conclues avec les Naskapis de Schefferville.

● (1550)

Je voudrais citer un passage des délibérations du comité permanent en date du 16 décembre 1976 à la page 5:6:

Donc, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire sur le bill C-9, nous avons promis aux Naskapis de leur accorder un délai d'un mois avant d'entreprendre la troisième lecture s'ils n'ont pas encore conclu d'entente finale à ce moment-là. J'espère que nous pourrons le faire, la convention est presque conclue. Mais si le cas des Naskapis n'est pas réglé à l'étape du rapport, nous devrons attendre un mois avant d'entreprendre la troisième lecture, afin de leur laisser un peu de temps.

Cette déclaration du ministre était extrêmement importante. Il pourrait peut-être saisir l'occasion pour nous mettre au courant de l'état des négociations et confirmer l'engagement qu'il avait pris s'il n'y avait aucun règlement.

Comme je le signalais au début, le témoignage donné au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien montre l'injustice de la décision à l'égard des tiers et des non-signataires de la convention. Au cours de l'excellent exposé fait par le chef Diamond du Grand Council of the Cree, certains témoignages entendus ont permis de se rendre compte de certaines inquiétudes au sujet de la convention et du problème des non-signataires. Une fois encore, si je peux me reporter aux audiences du comité permanent, je voudrais citer un passage du fascicule nº 6 consacré à l'audience du comité le 25 janvier 1977. Le Grand Council of the Cree comparaissait alors devant le comité permanent. Au cours de l'exposé de M. O'Reilly, nous nous sommes vivement intéressés à l'importante question des droits des tierces parties et des non-signataires. A ce propos, j'aimerais citer l'extrait suivant, qui figure à la page 6:22 du compte rendu des délibérations du 25 janvier, 1977:

Il est également incontestable que l'enjeu est très élevé pour les gouvernements, les sociétés de la Couronne et les autres Indiens concernés. L'objectif est de régler une bonne fois pour toutes le problème dans une région géographique définie. Il est incontestablement préférable que quiconque a un intérêt dans cette région géographique participe à la conclusion de l'entente. Cela aurait été préférable, cela aurait été la meilleure solution. Mais cela aurait impliqué peut-être 20 ou 25 groupes.

Tel fut l'essentiel de notre propos. Nous ne nous sommes pas opposés à ce qu'en vertu du bill C-9, le Grand Council of the Cree et la Northern Quebec Inuit Association échangent certains droits pour d'autres; mais nous nous opposons vivement à ce qu'on frustre unilatéralement certains groupes d'Indiens des droits qu'ils ont sur ce territoire, sans leur laisser aucun moyen juridique d'en appeler un jour de cette spoliation. L'objet de la motion dont nous sommes saisis est de corriger cette situation. Je le répète, tel est pour l'essentiel ce dont nous avons discuté aux audiences du comité permanent.

Il y a lieu de signaler que la question des droits fut soulevée maintes fois. Ainsi, le conseiller juridique du Grand Council of the Cree a fait état à cette occasion de la difficulté qu'il avait à comprendre ces droits. J'aimerais citer à nouveau un extrait du compte rendu de cette même audience du 25 janvier 1977, qui se trouve à la page 6:22:

Le Canada se trouvait donc dans un dilemme. Ce n'est pas un précédent heureux. D'un autre côté, cela fait déjà quelques années qu'on a dit aux autres groupes que ce problème existait, et que la solution c'était la négociation.

[M. Holmes.]

La Convention de la Baie James que nous étudions porte sur des droits des Indiens qu'ont reconnus les parties en cause. Ils ont été échangés contre d'autres droits. C'est ce qui est ressorti de nombreux témoignages entendus aux audiences du comité permanent. Nous avons essayé de faire valoir ce point et nous avons essayé de souligner à maintes reprises que le gouvernement d'en face a commis une grossière injustice en décidant unilatéralement de ne tenir aucun compte des droits des tierces parties ou des non-signataires. La Northern Quebec Inuit Association a manifesté aux audiences du comité permanent sa préoccupation au sujet des tierces parties ou des non-signataires de la convention.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour entrer dans les détails volumineux qui nous retiendraient trop longtemps, mais je devrais mentionner les divers groupes qui ont comparu devant le Comité permanent à l'époque et certains des arguments qu'ils ont présentés sur l'importante question qui est l'objet de cette motion. J'aimerais vous renvoyer aux audiences du comité permanent du 10 février 1977 où la Labrador Inuit Association a présenté un excellent exposé. M. Jerry Sillitt, M. Paulus Maggo, M. William Kalleo et le conseiller juridique, M. Geoffrey Lester, nous ont présenté des mémoires exposant de façon frappante les problèmes que suscitait cette mesure législative et les difficultés qu'ils connaissaient car la mesure législative ferait effectivement disparaître des droits dont ils ont joui dans cette région. J'aimerais citer un extrait de l'audience du comité permanent du 10 février 1977, à la page 12:23. Ce passage est tiré d'une intervention de M. Lester, conseiller juridique de la Labrador Inuit Association, au sujet des répercussions que les articles 2.6, 2.14 et 3.3. de la convention auraient sur les négociations futures. Voici:

Il n'y a rien dans cette convention qui puisse susciter l'optimisme pour la population du Labrador. Néanmoins, il y a ici une question de loyauté, non pas à l'égard du gouvernement du Québec ni à l'égard du gouvernement fédéral mais à l'égard des autres Inuit et des autochtones.

Leur exposé renferme d'amples témoignages montrant que cette convention préoccupe beaucoup la Labrador Inuit Association. Je voudrais parler maintenant de la séance du comité permanent qui s'est tenue le 10 février 1977 et au cours de laquelle les membres du comité ont entendu des témoins de la Naskapi Montagnais Innu Association of Labrador. En termes succincts, ils ont parlé de leurs traditions de chasse, de pêche et de piégeage sur le territoire touché par la convention, en expliquant comment l'adoption du bill dont nous sommes actuellement saisis signifierait la suppression unilatérale de leurs droits, sans possibilité de négociation ultérieure.

● (1600)

La Canadian Indian Brotherhood a fait une déclaration très remarquée au cours de la séance du 15 février 1977 du comité permanent. Le président de cette association a relevé deux ou trois points et expliqué pourquoi, à son point de vue, le principal problème soulevé par ce bill touchait la question de la troisième partie. Un des témoins a tenu les propos suivants, consignés à la page 14:11 du compte rendu de séance:

. . . ce qui préoccupe le plus la fraternité, c'est le manque de parties signataires à la Convention. Nous soutenons que cette procédure est contraire à tout concept normal de justice et contraire aux promesses auxquelles s'est engagé le gouvernement, depuis plusieurs années, à savoir que les droits des Indiens, Inuit et autres autochtones ne seraient pas modifiés sans leur consentement.

Le paragraph 3.3 . . .

Il s'agit précisément de l'article qui fait l'objet de la motion présentement à l'étude.

. . . stipule clairement qu'il ne sera pas nécessaire d'obtenir le consentement des tierces parties pour éteindre toute revendication que pourraient avoir les autochtones sur les territoires en question. Je sais que l'on a déjà dit, devant le Comité, que le paragraphe 2.14 de la Convention pourrait constituer en soi une protection suffisante pour les droits des parties non signataires à l'accord, en ce sens que le gouvernement du Québec s'est engagé à négocier avec ces tierces parties l'indemnisation et les compensations qu'il pourra leur donner en échange de l'extinction de tous les droits auxquels elles pourraient prétendre. La fraternité nationale soutient que le paragraphe 2.14 ne constitue aucunement une garantie suffisante de protection pour les tierces parties et ne leur garantit pas les indemnisations et compensations promises.

Ce témoignage vient s'ajouter à ceux que nous avons reçus de nombreux groupes tout au long des audiences du comité. Il y avait le problème très particulier de l'ITC, auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, celui des Inuit de Povungnituk, Sugluk et Ivujivik, qui ont présenté un témoignage très convaincant sur les difficultés qu'il y aurait pour eux à accepter cet accord. On pourrait discuter, j'en suis sûr, du cas des non-signataires, comme je l'ai déjà dit. Mais je tiens à dire que ces trois groupes d'Inuit qui représentent un nombre considérable d'Indiens du Nord du Québec ont exprimé des inquiétudes très vives au sujet de l'accord qui leur était proposé.

A mon avis, le ministre ne s'est pas préoccupé de cette question. Il n'a pas cherché à proposer d'autres solutions aux Inuit pour l'avenir. Selon moi, ils sont réduits au rang de non-signataires, de tierces parties à cet accord, quoi qu'on ait pu dire au comité permanent et quoi qu'en dise le ministre. Je dis simplement que le gouvernement n'a rien fait pour protéger les intérêts de ce groupe.

Le 22 février, les Naskapis de Schefferville comparaissaient devant le comité permanent. Je sais que le ministre s'est intéressé à cette affaire et je le répète, j'espère qu'il nous dira quels progrès ont été accomplis à l'égard de ce groupe qui, je dois le signaler, avait été tenu à l'écart avant l'accord en principe. Ce n'est que par suite de l'initiative de l'opposition et de certains particuliers que le gouvernement provincial a semblé être prêt à participer au règlement de cette question. J'espère que le ministre saisira cette occasion pour tenir la Chambre au courant de ce qui s'est passé et nous dire s'il est bien décidé à ne pas faire subir au bill la troisième lecture, tant qu'il n'y aura pas d'accommodement pour ce groupe particulier ou que la question du Naskapis de Schefferville n'aura pas été réglée.

Le 23 février 1977, les porte-parole de l'Inuit Tapirisat du Canada ont fait un exposé fort bien documenté devant le comité permanent. Bien qu'ils aient examiné un certain nombre d'aspects, ils ont traité notamment de la question très importante des tierces parties et des non-signataires de cet accord. A mon avis, tous les députés auraient profit à lire le compte rendu de leur témoignage et de l'autre témoignage dont j'ai parlé tantôt.

Je tiens également à porter à l'attention de la Chambre le rapport du Conseil des autochtones du Canada et de l'Alliance Laurentienne des Métis et des Indiens sans statut qui ont comparu devant le comité permanent le 24 février 1977. Pour répéter ce que j'ai dit au début, la question la plus cruciale, c'est qu'on n'a tenu aucun compte des tierces parties et des non-signataires qui ont exposé leur cas au gouvernement en l'exhortant vivement à l'examiner avec soin. Elles lui ont demandé par exemple de reconsidérer la chose et de présenter des amendements propres à satisfaire à l'avenir les droits et les besoins éventuels des intéressés. si la Chambre est saisie de cette motion aujourd'hui, c'est pour protéger les tierces parties et les non-signataires dont l'article 3(3) de ce bill doit abolir les droits.

Le 1er mars 1977, le comité permanent a entendu les instances du Conseil Attikamek-Montagnais, représenté par une forte délégation, et également de la Confédération des Indiens du Québec. Je n'ai pas l'intention de reprendre leur témoignage en entier, mais encore une fois, monsieur l'Orateur, on nous a énuméré de nombreux exemples de droits possibles de même que de droits bien définis et de leur extinction par une mesure unilatérale sans aucune protection comme le montre la motion dont est saisie la Chambre des communes.

Le jeudi 3 mars 1977, le Conseil de la bande Abitibi Dominion a comparu devant le comité permanent et a fait un exposé ferme des droits que ces Indiens possédaient dans le territoire et qu'on éteignait ainsi unilatéralement. Je n'ai pas l'intention de rappeler les arguments juridiques plutôt longs que l'on a entendus tout au long des audiences du comité permanent. Je tiens simplement à faire remarquer que les articles principaux de la convention, soit les articles 2.14 et 2.6, ne permettent pas de croire, de l'avis du conseiller juridique entendu par le comité permanent, en quelque garantie juridique que ce soit. Un des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice qui comparaissait devant le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien lors d'une de ses dernières séances s'est en effet vu poser la question suivante:

Si vous étiez le conseiller juridique de ces tierces parties non signataires de la convention, d'après votre interprétation du bill et de la convention, de quels moyens juridiques disposez-vous pour protéger les droits de ces personnes qui sont supprimés unilatéralement?

Sa réponse était très claire. Il a dit qu'il n'existait aucun droit ou engagement juridique, seulement un engagement moral. Tous ceux qui connaissent les affaires indiennes, l'histoire des autochtones du Canada, savent parfaitement que les engagements moraux sont très souvent dénués de sens. J'ai accaparé pas mal du temps de la Chambre, monsieur l'Orateur, et j'aborderai d'autres aspects du bill lors de la troisième lecture. Je termine sur cette question clé, qui l'a été pendant tout le débat de deuxième lecture et qui l'est encore à l'étape du rapport. C'est incontestablement la plus grossière injustice que j'aie vue lorsque le gouvernement au pouvoir peut décider unilatéralement d'enlever peu à peu aux habitants de cette région les droits dont il jouissaient depuis longtemps. Cet amendement ne fait que protéger les droits qu'ont ou que peuvent avoir les individus. Comme l'indique la motion, nous disons simplement que nous aimerions que le paragraphe 3.3 prévoie d'inclure dans le territoire, tous les Indiens et tous les Inuits pouvant être inscrits à titre de bénéficiaires aux termes de la convention.

● (1610)

Qu'y aurait-il de plus juste qu'un amendement dans ce sens? Le Grand Council of the Crees et la Northern Quebec Inuit Association ainsi que les autres signataires ont accepté la convention que nous étudions. Que pourrait-il y avoir de plus juste que le gouvernement dise «Oui, une convention a été signée, mais nous protégerons les droits d'autres individus à l'avenir, s'ils ont des droits, pour qu'on ne puisse les faire disparaître unilatéralement»? C'est le but de la motion et c'était l'essence du débat. C'est aussi ce qui nous a préoccupés le plus en deuxième lecture et pendant toutes les autres audiences du comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien.

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne peut accepter cet amendement au bill parce qu'il faudrait alors modifier la convention, et cela nous obligerait ensuite à obtenir le consentement de toutes les parties à la convention. En discutant de la possibilité de modifier la convention pour faire ce que suggère le député, le gouvernement du Québec a très clairement indiqué par écrit qu'il ne consentirait pas à cet amendement parce que le Québec avait affirmé qu'il ne participerait aux négociations que si tous les droits des autochtones de tout le territoire étaient graduellement abolis au préalable. C'est une position fondamentale sur laquelle le Québec ne reviendra pas.

Je pourrais dire qu'au cours des négociations le gouvernement du Canada a proposé d'inclure dans la convention des dispositions semblables à celles qu'a suggérées le député, mais elles n'ont pas été acceptées. Nous leur avons encore proposé d'autres amendements à la convention et ils ont refusé à nouveau de les accepter. Ainsi, le gouvernement du Canada ne peut accepter cet amendement sans saborder toute la Convention.

M. Holmes: Foutaise!

M. Allmand: Non, ce n'est pas de la foutaise. Les parties, c'est-à-dire les Cris, les Inuit, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, ont conclu une entente, et le présent bill vise à la mettre en application textuellement. En acceptent l'amendement que propose le député, nous allons à l'encontre de l'entente puisqu'il faudrait obtenir l'assentiment de toutes les parties contractantes.

Je veux qu'il soit clairement établi, contrairement à ce que soutient le député, que la Convention est loin de ne pas tenir compte des personnes qui vivent à l'extérieur du territoire mais qui peuvent y avoir des droits. En fait, elle ouvre la porte aux autres autochtones du Québec et d'ailleurs qui ne sont pas visés par les présentes dispositions mais qui peuvent avoir des revendications relativement au territoire. La Convention leur garantit certains droits et privilèges dont ils ne bénéficieraient pas autrement.

Aux termes de l'alinéa 2.14 de la Convention, le Québec s'engage formellement à négocier avec les autres Indiens ou Inuit toute revendication qu'ils pourraient établir relativement au territoire. Je pense que je devrais citer cette partie de la Convention. L'alinéa 2.14 se lit comme suit:

> Le Québec s'engage à négocier avec les autres Indiens ou Inuit non admissibles aux indemnités et avantages de la présente Convention toute revendication qu'ils peuvent avoir relativement au Territoire.

Au cours du débat de deuxième lecture et durant les audiences du comité permanent, des députés nous ont interrogés sur ces autres groupes non-signataires de la Convention dont le bill C-9 met fin aux revendications relativement au territoire. Je voudrais rappeler ici que de l'avis du gouvernement fédéral, l'alinéa 2.14 que je viens de lire assure la protection nécessaire à ces autochtones non-signataires de la Convention qui peuvent établir une juste revendication relativement au territoire. C'est une obligation légale que la province s'est engagée formellement à respecter.

Le député a déclaré que lorsque le conseiller principal du gouvernement a comparu devant le comité, il a dit qu'il s'agissait uniquement d'une obligation morale. C'est inexact. En fait, il y a eu de très longs débats au comité et le conseiller a déclaré—je n'ai pas le compte rendu des délibérations sous les yeux, mais je puis l'apporter pour le débat de troisième lecture—qu'il considérait le paragraphe 2.14 comme une obligation contractuelle et, partant, une obligation juridique, puisqu'il faisait partie d'un contrat en vigueur. Je tiens également à bien préciser que dans le discours inaugural, ou le nouveau terme pour désigner le discours du trône au Québec, à l'Assemblée nationale du Québec le 8 mars, le premier ministre, M. Lévesque, a confirmé son intention au sujet de la convention dans la déclaration suivante:

[*Français*]

> Nous poursuivrons les négociations avec les autres nations indiennes en vue d'en arriver également à des accords satisfaisants.

[*Traduction*]

Ainsi, dans le discours inaugural ou le discours du trône prononcé récemment au Québec, le gouvernement provincial a signifié son intention de respecter ses engagements à l'égard du paragraphe 2.14 de la convention pour négocier avec d'autres groupes d'Indiens qui, même s'ils ne vivent pas dans le territoire, pourraient y avoir des droits. La participation du Québec aux négociations avec les Naskapis de Schefferville, qui sont près d'aboutir, montre bien son désir de négocier en vertu du paragraphe 2.14.

M. Paproski: Ils ont dit la même chose pour le bill 22.

M. Allmand: Le député s'écarte du sujet.

M. Paproski: Je ne n'écarte pas du sujet.

M. Allmand: Notre position à l'égard de cet amendement est la suivante. Nous ne pouvons pas accepter un amendement de ce genre si l'on ne consent pas à ce que la convention soit modifiée, et ce n'est pas possible. Québec a refusé d'accepter. Si nous acceptions l'amendement unilatéralement sans l'accord des autres, cela saboterait toute la convention.

Le député a parlé d'accorder un préavis d'un mois aux Naskapis avant de passer à la troisième lecture. Je ne pense pas devoir en parler aujourd'hui, car nous n'en sommes pas à la troisième lecture, mais à l'étape du rapport. Si l'on n'est pas tout à fait d'accord au moment de passer à la troisième lecture, nous pourrons en parler à ce moment-là, mais pour l'instant, nous ne savons pas exactement quand la troisième lecture aura lieu. Pour ce qui est des Naskapis, je crois qu'ils ont reçu une lettre du gouvernement du Québec qui équivaut à un accord de principe, mais les négociations se poursuivent et je ne sais pas exactement quelle est la situation actuelle. On m'a dit toutefois qu'il y avait une lettre qui constituait un accord de principe.

Le député qui vient de prendre la parole a également mentionné les Povungnituks et les deux autres communautés inuit du Québec. A ce qu'il dit, nous n'avons pas cherché de formules de rechange et nous n'avons rien fait pour obtenir le consentement de ces collectivités. C'est inexact. Je suis allé personnellement à Povungnituk rencontrer les représentants des trois groupes et j'ai transmis leurs suggestions au gouvernement du Québec. Nous étions donc disposés à chercher un certain accommodement qui leur eût donné satisfaction, mais encore une fois le gouvernement du Québec a jugé qu'il ne pouvait pas modifier l'accord, et nous avons donc dû le conserver tel quel. Contrairement donc à ce que prétend le député, nous avons bien cherché d'autres solutions.

● (1620)

A propos des Naskapis de Schefferville, le député prétend que nous avons fait comme s'ils n'existaient pas. Il oublie de dire certaines choses. Les Naskapis de Schefferville appartenaient à l'époque à l'Association des Indiens du Québec, et celle-ci a participé aux négociations. Elle s'est ensuite dissociée mais les Naskapis ne se sont pas présentés eux-mêmes pour réclamer ce qu'ils demandent maintenant et qu'ils connaissaient fort bien à l'époque. Simplement, ils ne sont pas intervenus lorsque l'Association des Indiens du Québec a éclaté.

Ce sont les Cris et la Northern Quebec Inuit Association qui ont négocié. Encore une fois le député n'a pas tout dit. C'est par la suite seulement que les Naskapis ont décidé de présenter leurs revendications, et depuis nous négocions très activement avec eux comme le Québec de son côté. Je crois savoir qu'un règlement général est imminent. Je pense que c'est tout ce que j'avais à dire sur l'amendement en question.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'ai l'intention de parler que quelques minutes de l'amendement présenté par le député de Lambton-Kent (M. Holmes). Je dois dire tout d'abord que la déclaration du ministre me paraît étonnante, à moins que je l'aie mal comprise. Le ministre était convenu de laisser au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien un délai de un mois pour examiner la Convention de la baie James, à partir de sa première séance. Il s'y était engagé à l'époque. Cet engagement a été relevé aujourd'hui et consigné au compte rendu. Mais le ministre déclare maintenant que le délai d'un mois peut faire l'objet d'un débat. Ai-je mal compris?

M. Allmand: Évidemment.

M. Brisco: Eh bien, tant mieux! En d'autres termes, le ministre dans sa déclaration s'est engagé à respecter ce délai d'un mois courant du jour de la présente étape jusqu'à la troisième lecture, comme il l'avait promis? Avant de parler moi-même de la motion, je me demande si le ministre ne voudrait pas répondre là-dessus.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le ministre veut-il répondre à la question du député de Kootenay-Ouest (M. Brisco)?

M. Allmand: Oui, monsieur l'Orateur. Quelle que soit l'interprétation que le Chambre peut donner à ce que j'ai dit sur ce préavis d'un mois, la question ne se pose pas dans l'immédiat, car nous n'en sommes pas arrivés à l'étape de 3e lecture. Nous n'avons pas encore décidé quand nous passerions à la 3e lecture du bill. Si nous y arrivons et si les députés pensent que nous avons manqué à une promesse que j'ai faite, ils pourront prendre la parole à ce moment-là mais nous n'avons pas encore décidé de cette étape.

M. Brisco: J'avais donc bien compris, et il semble que l'on doute encore de l'éventualité d'un débat. Or, tout ce que je demande c'est qu'on me donne une simple assurance et je ne vois pas pourquoi on ne peut nous la donner à présent. Le seul fait que le ministère parle de la possibilité de débattre de la question . . .

M. Allmand: C'est vous qui remettriez en question la possibilité de passer le bill en 3e lecture, pas nous.

M. Brisco: Bien sûr que je le ferais. Je serai disposé à m'en inquiéter, alors, comme je le fais maintenant. Quoi qu'il en soit, il se peut que les députés de côté-ci de la Chambre aient l'occasion de demander au ministre quelles sont ses intentions là-dessus.

L'aspect sans doute le plus intéressant, le plus exaltant et le plus édifiant pour les députés qui se sont trouvés mêlés aux problèmes des autochtones, et particulièrement des autochtones du Québec, leur a été révélé à la suite de la présentation du bill C-9 et bien entendu de la convention de la baie James. Comme l'a dit le député de Lambton-Kent, le comité a accueilli des délégations venant de toutes les couches de la population autochtone. Les audiences se sont prolongées et en fait à plusieurs occasions, les témoignages ont été donnés en langue inuit ou crie et ensuite traduits dans les deux langues officielles, ce qui a ralenti le processus. Les questions étaient posées aux Cris et aux Inuit et devaient être traduites dans ces deux langues.

Une chose frappante est ressortie de ces audiences, c'est l'attachement véritable que les autochtones, que ce soient les Cris, les Inuit, les Montagnais et Naskapis et autres nourrissent à l'égard de la terre qu'ils servent depuis des siècles, bien avant l'arrivée de l'homme blanc. Je pense que certains membres du comité ont pu saisir un instant ce lien étroit qui les unit à la nature, cette communion avec elle que les autochtones ont rarement à présent l'occasion de ressentir, si cela leur arrive jamais, et à supposer qu'ils aient même conscience qu'une telle communion existe.

L'une des observations les plus intéressantes que l'on puisse faire sur ces audiences, c'est que même si le comité négociait avec les Montagnais, les Naskapis, les Cris, les Inuit et d'autres tribus, lorsqu'une bande ou une autre aurait pu, nous semblait-il, se disputer les mêmes droits territoriaux fondamentaux, il n'y avait aucun désaccord. Les compromis étaient toujours possibles pour que deux ou trois bandes différentes puissent piéger dans les mêmes régions, pêcher dans les mêmes eaux ou chasser sur les mêmes territoires. Il importe de noter selon moi, que les seules fois où les autochtones se sont inquiétés de la perte de leurs droits traditionnels, c'est quand les non-autochtones ont commencé à exploiter ou à surexploiter leurs territoires traditionnels.

Relativement peu de gens ont eu l'occasion de survoler les régions du Nouveau-Québec où vivent ces gens-là, notamment les Cris. Lorsqu'on atterrit sur une rivière ou un lac isolé, il est intéressant de noter qu'on n'est pas réellement isolé, que la berge qu'on choisit pour camper sert de campement depuis des siècles et que certains sentiers sont utilisés depuis des siècles par les animaux et par les Cris.

● (1630)

Les membres du comité permanent des pêches et des forêts qui ont examiné la question des pièges à patte et celle du piégeage en général, ont beaucoup appris des Cris, qui piègent et vivent de la terre depuis des siècles. Pendant toutes les audiences du comité permanent sur le bill C-9, les membres du comité n'ont cessé d'entendre exprimer des inquiétudes au sujet des droits des signataires de tierce partie et j'ai de la peine à comprendre pourquoi les ministériels qui siégeaient au comité n'ont pas semblé partager ces inquiétudes. Ils n'avaient aucune idée du problème. A mon avis, ils n'avaient pas la même sympathie que nous pour les tiers. Ou bien, s'ils comprenaient le problème et s'en inquiétaient, ils ne semblaient pas y prêter d'attention.

Je trouve cela fort regrettable, parce que cela indiquait la façon dont le gouvernement, et non le Parlement, considère les problèmes des autochtones du Canada. C'est pour cette seule raison que j'ai été très étonné de voir que certains ministériels membres du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien ne semblaient pas aussi préoccupés que nous par les questions dont le comité était saisi.

Le ministre a laissé entendre que les non signataires, c'est-à-dire les tierces parties, avaient encore une option; il a rappelé que le Québec avait conclu une entente aux termes de laquelle les intéressés pouvaient négocier des revendications sur les territoires désignés dans cette entente, territoires sur lesquels ils pouvaient, en leur qualité d'Indiens ou d'Inuits, avoir un intérêt. Les termes essentiels sont: «sur lesquels ils peuvent avoir un intérêt». Je trouve inquiétant ce terme «peuvent», car il laisse planer un doute sur toute la question.

Je suis étonné de constater que le gouvernement n'a pas réussi à convaincre le nouveau gouvernement du Québec de faire appliquer le genre de dispositions qui devraient entrer en vigueur si on adoptait l'amendement proposé par le député de Lambton-Kent. Je me demande si le ministre s'est bien attaché à cette question, ou si le cabinet l'a étudiée bien attentivement. Je ne comprends pas que le gouvernement fédéral n'ait pas été capable de résoudre ce problème, qu'il n'ait pas abordé avec l'ancien gouvernement libéral du Québec ces questions vraiment préoccupantes de l'extinction des droits des autochtones. Il est étrange qu'il ne l'ait pas fait. Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement éprouve à présent quelque difficulté à cet égard. Je trouve cependant étonnant que ceux qui sont maintenant chargés des affaires publiques du Québec et qui tiennent peut-être dans leurs mains l'avenir même de notre pays n'aient pas, en l'occurrence, réagi plus fortement.

Au cours des audiences du comité, on s'est demandé à quel point les informations se répandent. Il est devenu évident que les tierces parties non signataires qui ont comparu à maintes reprises devant le comité ne savaient pas à qui s'adresser, si elles devaient s'adresser au ministère ou si c'était ce dernier qui devait s'adresser à elles. Certains autochtones du Canada sont devenus experts dans l'art de s'adresser au gouvernement. Mais cela est impossible pour les Montagnais, par exemple, qui vivent dans les montagnes du Labrador, fort éloignés des autres autochtones et des blancs.

Nous avons appris un fait intéressant d'un des premiers groupes qui a comparu devant nous—il s'agissait d'autochtones du nord du Québec: leurs premiers échanges avec l'homme blanc ne s'étaient pas faits avec le gouvernement fédéral, ni avec celui de la province de Québec. Pas du tout. Leurs premiers contacts avec l'homme blanc mettaient en cause la Compagnie de la Baie d'Hudson. Leur idée de cette société était très intéressante. Bien entendu, c'était dans le meilleur intérêt de cette société d'aventuriers du nord-ouest de prendre soin des autochtones. Qu'il ait été ou non dans son intérêt, il reste que la société a accepté de s'occuper des Inuit comme jamais le gouvernement fédéral n'a semblé vouloir le faire.

La compagnie nourrissait et habillait les veuves et leurs enfants et leur fournissait des rations normales. La compagnie ne laissait personne mourir de faim et ne renvoyait personne. Cela lui coûtait très cher. Elle a donc pensé que le gouvernement pourrait peut-être assumer une partie des frais. Je vous raconte les choses, monsieur l'Orateur, telles qu'on les a racontées au comité permanent.

La Compagnie de la Baie d'Hudson s'est donc adressée au gouvernement fédéral, pour lui dire que, même si elle était prête à assumer seule cette responsabilité, elle aimerait bien que le gouvernement l'aide un peu. Mais, faisant preuve de beaucoup de charité, ainsi que d'une grande sagesse, le gouvernement a refusé et leur a dit de se débrouiller tout seuls. Espérant obtenir une réponse plus positive de la part de Québec, la compagnie s'est alors adressée au gouvernement québécois qui, faisant preuve lui aussi d'un grand esprit de charité, a refusé. La Compagnie de la Baie d'Hudson a donc dû continuer à se débrouiller seule. Finalement le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois se sont mis d'accord pour accepter de prendre leurs responsabilités dans ce domaine.

Je voudrais ici consigner un détail au compte-rendu, notamment le travail accompli par un homme qui dernièrement a beaucoup changé le climat politique de ce pays et dont je suis loin d'être un des adeptes. Je tiens à ce que les députés sachent qui est allé dire aux Inuit du Québec, aux populations de la Baie James, de la Baie d'Ungava et de la Baie d'Hudson, qu'ils étaient citoyens québécois. C'est vers les années 1950 qu'ils l'ont entendu dire pour la première fois, lorsqu'ils ont reçu la visite de ce monsieur qui n'était nul autre que René Lévesque, monsieur l'Orateur.

● (1640)

Je dirais qu'à l'époque, cet homme se montrait sans doute beaucoup plus compréhensif à l'égard des autochtones qu'il ne semble le faire aujourd'hui en refusant de négocier cette unique clause fondamentale qui garantit une certaine démocratie traditionnelle. Personne ne trouve-t-il curieux qu'en 1977, et non en 1877 ou en 1795, en cette prétendue apogée de la démocratie canadienne, nous écoutions un gouvernement qui est tout à fait disposé à agir de la sorte envers les autochtones alors qu'au même moment, ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest se préoccupent de leurs droits aborigènes traditionnels.

Je me demande comment cette initiative du gouvernement va influencer leur façon de penser et leur attitude à la table de négociation. Quel genre de marché expèrent-ils obtenir? A mes yeux, comme à ceux, j'en suis certain, de nombreux Canadiens, le terme «extinction», est abject. J'aurais cru, même si le mot choisi importe peu au fond, que le gouvernement se serait montré plus responsable et plus sensible et aurait employé un terme un peu moins accablant et final.

Je tiens à consigner au compte rendu que j'appuie sans la moindre réserve la motion nº 2, présentée aujourd'hui par le député de Lambton-Kent.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots pour apporter mon appui à la motion nº 2 proposée par l'honorable député de Lambton-Kent (M. Holmes), parce que, au cours de ce débat qui dure depuis je dirais quelques années, j'ai remarqué qu'on avait cherché à restreindre le groupe de personnes, soit celui des Inuit ou celui des Indiens cris faisant partie de cette convention dont il est question dans le bill C-9.

L'amendement proposé, que nous étudions présentement, à la motion nº 2, et je cite:

«tous les Inuit ayant le droit d'être enregistrés à titre de bénéficiaires aux termes de la Convention, où qu'ils soient . . .

Ceci veut dire que non seulement un certain groupe, mais tous, auront droit à cette convention. C'est encore assez flou dans mon esprit. Dans tout ce qui s'est dit, dans tout ce qui s'est écrit, dans tous les débats qui ont eu lieu au cours des séances de comité, au cours des échanges d'information, de recommandations, d'interventions qui ont été faites de part et d'autre, on a oublié certaines personnes. Or, tout récemment encore, on n'était pas sûr que tous les Inuit de Sugluk, de Povungnituk et Ivujuvik étaient d'accord sur cette convention. On a aussi oublié ceux qu'on pourrait appeler les tiers, certains Algonquins, par exemple, vivant ailleurs que sur les territoires immédiats touchés par le territoire mentionné dans la convention, soit les territoires qui sont réservés à certaines localités où résident des Indiens cris ou des Inuit, mais on a oublié que dans d'autres régions il y avait aussi des bandes d'Indiens, par exemple, au lac Simon, des Indiens qui sont établis à Senneterre, à Louvicourt, à Val-d'Or, à Chapais, à Chibougamau, à Val-Paradis et à Amos. Il y a aussi les Montagnais, les Naskapis de Shefferville. Il y a aussi d'autres groupes d'Indiens itinérants qui ne sont pas compris dans l'accord, mais qui ont aussi des droits à ces territoires, car ce sont des Indiens qui se déplacent, soit pour la pêche, soit pour le «trappage», pour gagner leur vie.

Or, monsieur le président, dans ce bill C-9, nous avons oublié ces personnes-là, et l'amendement proposé par l'honorable député de Lambton-Kent, si je le comprends bien, viserait justement à rétablir ces personnes dans leurs droits. J'ai reçu une lettre de M. J. T. Fournier, directeur exécutif, qui m'écrit de la part du ministère des Affaires indiennes, pour me dire ce qui suit, et je cite:

Suite à une rencontre avec les représentants de l'ITN le 14 janvier 1977, le ministre des Affaires indiennes leur a indiqué qu'il ne pouvait pas acquiescer à leur demande d'amender la Convention et le projet de loi C-9. L'honorable W. Allmand leur a expliqué que comme une nette majorité des Inuit du Nouveau-Québec avait voté en faveur de la Convention . . .

Une nette majorité, cela ne veut pas dire l'unanimité, loin de là . . .

. . . le gouvernement fédéral devait procéder avec le bill C-9, qui donnera effet à la Convention conformément aux vœux de la majorité. Il a ajouté, cependant, qu'une fois la Convention en vigueur, il serait prêt à discuter, avec le gouvernement du Québec et la NQIA, des arrangements qui permettraient de répondre aux besoins de ces communautés.

Or, voilà le danger, monsieur le président, de discuter après coup les arrangements, savoir lorsque la convention sera en vigueur. A mon avis, cela équivaut à ne pas discuter du tout, car cela deviendra impossible. Il aurait donc été préférable de discuter avant de signer cet accord. Il aurait été préférable d'obtenir toutes les concessions possibles avant l'adoption du bill C-9. Après coup, n'y pensons pas. Quand ce sera loi, il sera trop tard. Dans quelques années, on entendra probablement dire que les Peaux-Rouges une fois de plus ont été roulés par les Visages pâles à la langue fourchue. Je pense que c'est ce que nous nous préparons à faire présentement.

Or, monsieur l'Orateur, je pense que l'argument que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) vient de dire, que le gouvernement du Québec ne veut absolument pas entendre parler du fait que le gouvernement fédéral accepte des amendements au bill C-9, pour moi cela ne tient pas du tout. C'est tout simplement une forme de chantage qu'on ne peut accepter, et je prie le ministre de réfléchir profondément à chaque amendement. Au cours de la période du dîner, il aura le temps de le faire et de revenir sur sa décision, afin d'accepter cet amendement qui, à mon sens, est tout à fait logique.

D'ailleurs, un des porte-parole du gouvernement actuel du Québec, l'honorable Jacques-Yvan Morin, qui est considéré maintenant comme le vice-premier ministre du Québec, disait, avant l'élection de son parti, alors que le Parti Québécois était dans l'opposition à Québec, qu'il reconnaissait les droits des tiers à cette convention, et qu'il défendrait ces droits jusqu'à la limite. Maintenant que ce parti est au pouvoir à Québec, j'espère qu'ils ont les mêmes considérations envers les Indiens, et les Inuit, et surtout envers les tiers qui, eux aussi, ont des droits sur ces territoires, principalement en ce qui concerne la pêche et le «trappage».

Or, monsieur l'Orateur, je pense que le ministre devrait reconsidérer cet amendement durant l'heure réservée au dîner, afin de donner justice à tous les Inuit, tel que stipulé dans l'amendement présenté par l'honorable député de Lambton-Kent.

● (1650)

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui!

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Sauf erreur, il a été convenu de remettre ce vote à la semaine prochaine.

M. Goodale: Oui, monsieur l'Orateur; on en a discuté et il a été convenu de remettre à la semaine prochaine le vote sur cette motion ainsi que d'autres votes qui devront probablement être tenus pour régler la question.

M. l'Orateur adjoint: En conséquence, le vote inscrit sur la motion est différé. La motion suivante est la motion nº 3 qui est inscrite au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand).

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Motion nº 3.

Qu'on modifie le bill C-9, loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada, à l'article 3, en ajoutant après la ligne 3, page 3, le nouveau paragraphe suivant:

[M. Laprise.]

«(6) Advenant le défaut par le gouvernement du Canada de payer une somme d'argent due en vertu du chapitre 25 de la Convention, ladite somme d'argent portera intérêt au taux légal à partir de la date dutit défaut.»

—Monsieur l'Orateur, cet amendement répond à une requête de la Northern Quebec Inuit Association. Elle oblige le gouvernement à verser un intérêt sur toute somme d'argent qu'il doit s'il n'a pas respecté l'échéancier du paiement en question. Les Cris et les autres parties concernées se sont entendus sur le libellé de la motion et nous la présentons maintenant à la Chambre.

M. Holmes: Nous acceptons certes cet amendement. C'est l'un de ceux qui ont été plutôt bien débattus en comité. Nous l'avons appuyé et nous n'y voyons pas d'objection.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au nom de mon ami, le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) qui s'est absenté pour quelques minutes, je signale que nous appuyons l'amendement.

[*Français*]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je constate que deux amendements semblables ont été présentés. Alors, je ne fais aucune difficulté. Je crois que c'est satisfaisant.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Si je ne m'abuse, les motions nºs 4 et 5 seront débattues ensemble comme l'a suggéré M. l'Orateur. Un vote sur la motion nº 4 vaut également pour la motion nº 5.

M. Doug Neil (Moose Jaw) propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le Bill C-9, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada, à l'article 5, en retranchant les lignes 28 à 36 inclusivement, page 4, et en renumérotant les paragraphes suivants en conséquence.

Motion nº 5.

Qu'on modifie le Bill C-9, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada, à l'article 5, en retranchant les lignes 9 à 17 inclusivement, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«mément à ses règles.»

—Je constate, monsieur l'Orateur, qu'il est près de 5 heures mais je voudrais quand même faire un ou deux brefs commentaires. Dans sa version initiale qui a été déposée en première lecture puis renvoyée au comité, le bill prévoyait que le débat de toute convention supplémentaire pouvant faire suite à la Convention générale de la baie James, ne pourrait excéder cinq heures. Nous avons été à la fois étonnés et inquiets qu'une pareille restriction figure dans le bill. En somme, c'était la clôture. Le parti dont je suis membre n'est pas en faveur de la clôture quel que soit le motif invoqué; c'est une limitation du droit de parole des députés.

En l'occurrence, la limitation s'appliquait au débat de toute convention supplémentaire concernant les revendications de groupes autochtones. Nous nous y sommes opposés en comité. Le secrétaire parlementaire estime qu'il faut fixer une limite de temps pour l'étude de certaines de ces conventions complémentaires. Nous croyons qu'une convention portant sur des revendications territoriales pourrait bien être assez importante pour nécessiter plus de cinq heures de débat même si nous avons admis que dans la plupart des cas, une telle convention ne donnerait lieu à aucun débat. Nous nous sommes donc réjouis quand le ministre a indiqué il y a quelque temps, comme il l'a fait encore aujourd'hui, qu'il était disposé à accepter ces motions.

M. Allmand: Après considération, monsieur l'Orateur, nous croyons que les arguments exposés par le député sont valables et nous acceptons ses amendements.

(Les motions nos 4 et 5 sont adoptées.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 5 heures!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn)—La fonction publique—Les hausses salariales dépassant les limites autorisées—Les mesures envisagées; Le député de Vancouver-Kingsway (Mme Holt)—La santé-L'interdiction possible de produits nocifs autres que la saccharine; le député de Halifax-East Hants (M. McCleave)—L'impôt sur le revenu—Les exemptions à l'égard des pensions alimentaires—le traitement injuste dans le cas des versements aux conjoints de droit commun.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion (documents) et les bills privés.

● (1700)

[*Traduction*]

M. Goodale: Je pense en effet, monsieur l'Orateur, qu'on pourrait gagner du temps si je disais tout de suite que la Chambre consent à étudier l'avis de motion nº 47 inscrit au nom du député de South Shore (M. Crouse).

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime pour que nous reportions, à la demande du gouvernement, les motions nos 1, 14, 35, 8, 23 et 2 et que nous passions immédiatement à l'étude de la motion nº 47 inscrite au nom du député de South Shore (M. Crouse)?

Des voix: D'accord.

Pêcheries

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS (DOCUMENTS)

[*Traduction*]

LA DOCUMENTATION ÉCHANGÉE AU SUJET DE LA ZONE DE PÊCHE DE 200 MILLES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la chambre copie des documents, des procès-verbaux des réunions, des télégrammes et autres portant sur les entretiens entre le gouvernement fédéral et ceux des États-Unis, de la France et du Danemark, relativement à la limite proposée de 200 milles.

—Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'intervenir au sujet de la motion nº 47 qui demande le dépôt à la Chambre de copie des documents, des procès-verbaux des réunions, des télégrammes et autres portant sur les entretiens entre le gouvernement fédéral et ceux des États-Unis, de la France et du Danemark, relativement à la limite proposée de 200 milles.

A l'heure actuelle, les pêcheurs côtiers et hauturiers du Canada, de même que les propriétaires d'usine et les ouvriers sédentaires s'inquiètent beaucoup du sort que leur réserve l'industrie de la pêche. Cette inquiétude est, bien sûr, légitime, car des décisions les concernant sont prises par des soi-disant spécialistes inconnus, à Ottawa, sans que la Chambre des communes soit consultée le moindrement sur des questions qui influeront directement sur l'avenir de milliers de Canadiens de la région atlantique et de la côte ouest.

On nous a dit, par exemple, en réponse aux questions que j'ai posées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) que des entretiens ont en lieu entre les représentants des gouvernements des États-Unis, de la France et du Danemark au sujet des droits et des quotas de pêche, et des droits miniers dans les secteurs en litige comme le Banc George au large de la Nouvelle-Écosse, les territoires de pêche autour de Saint-Pierre et Miquelon, les droits de pêche français dans le golfe du Saint-Laurent et les droits de pêche actuels dans le détroit de Davis entre le Grœnland et le Canada.

M. Alan Beesley, des Affaires extérieures, a dit que les négociations menées avec les États-Unis relativement au Banc George en étaient au point mort. Les négociateurs canadiens et américains se sont rencontrés pour discuter des limites il y a plus de sept mois, en septembre dernier. Il n'y a eu aucun entretien depuis lors, ce qui me porte à demander ce qui ne va pas. Lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que les pêcheries canadiennes, nous devons connaître la cause de si longs délais. Faut-il s'étonner alors que nous n'ayons pas encore réglé nos différends frontaliers avec les États-Unis?

Nos négociateurs en matière de pêcheries n'ont pu conclu qu'un accord provisoire avec les États-Unis. De tels accords provisoires laissent souvent à désirer, car ils ne permettent aucune planification sûre à long terme. Nos négociateurs sont maintenant prêts à reprendre leurs entretiens avec leurs homologues américains en vue d'un accord de pêche à long terme, mais ils se sont bornés jusqu'à maintenant à attendre que l'on s'entende sur les limites.

Il importe de noter que l'accord provisoire, qui avait été conclu et annoncé triomphalement par le gouvernement à la Chambre, n'a pas encore été ratifié par le Congrès américain. Il est toujours bloqué au Sénat américain, bien que les audiences doivent débuter bientôt. Comme nous ne savons pas encore si cet accord provisoire entrera en vigueur, je dirais que la

victoire du gouvernement est illusoire. Les Canadiens, surtout ceux qui s'occupent de pêche, ont le droit de savoir ce qu'il en est. Ils ont le droit de connaître l'objet du litige et ce que nos soi-disant experts gouvernementaux marchandent à huis clos.

Les habitants de l'Atlantique ne s'intéressent pas uniquement à l'issue des entretiens entre le gouvernement du Canada et celui des trois pays qui font l'objet de cette motion. Ils s'intéressent aussi de très près à la façon dont le gouvernement actuel se propose de gérer les ressources de pêche dans cette limite de 200 milles imposée unilatéralement le 1er janvier 1977.

M. Beesley, le chef de notre délégation à la Conférence sur le droit de la mer, m'a appris que l'on avait intégré dans notre méthode de gestion interne pour 1977 le système utilisé par la CIPAN, la Commission internationale des pêches de l'Atlantique nord. Comme la CIPAN a été incapable par le passé de gérer comme il se doit nos réserves de poisson, dont certaines ont été exploitées au-delà du niveau tolérable de reconstitution des stocks, l'affirmation de M. Beesley fait naître plus de questions dans mon esprit que de réponses. Je sais bien ce que cherchent à obtenir nos négociateurs à la Conférence sur le droit de la mer. Mais je dois leur demander quels avantages concrets en retireraient les pêcheurs des provinces de l'Atlantique. N'est-il pas vrai que nos pêcheurs côtiers et hauturiers font actuellement les frais de l'attitude de conciliation qu'adopte le Canada à la Conférence sur le droit de la mer et de l'application de ses principes par les soi-disant experts en gestion de pêches d'Ottawa?

Je doute encore beaucoup de l'importance que le gouvernement Trudeau attache aux pêcheries de la côte Est, et encore plus de l'idée qu'il se fait de l'importance de notre pêcherie, lorsqu'on examine l'ensemble des intérêts dits nationaux qui doivent entrer en ligne de compte à la conférence du Droit de la mer. L'année dernière, deux nouveaux facteurs sont venus compliquer les discussions au sujet de la limite de 200 milles si importante pour nos pêcheries, autrement dit les accords de pêche bilatéraux et les entreprises mixtes. Le Canada s'est montré très poli et très diplomatique en déclarant unilatéralement qu'il étendait sa zone de pêche à 200 milles. Pour rendre cet état de chose plus acceptable aux yeux des flottes étrangères, il a décidé de faire certaines concessions, sous forme d'accords de pêche bilatéraux.

Ces concessions ont été négociées séparément entre le Canada et chacune des nations étrangères qui avaient l'habitude de pêcher au large de nos côtes. Mais ces concessions n'ont jamais été discutées ni approuvées par nos pêcheurs canadiens ni leurs représentants, dans les diverses associations de pêcheurs. Aux termes de ces concessions, sont autorisés des pays comme la Pologne, la Russie ou l'Allemagne de l'Ouest à pêcher l'excédent de réserves halieutiques. Autrement dit, le Canada décide des prises maximales autorisées, établit la capacité de pêche des pêcheurs canadiens et ensuite laisse aux autres pays la différence.

Les accords bilatéraux ne précisent pas la quantité exacte de poisson que nous concéderons. D'après les accords verbaux, les Russes, les Polonais, les Cubains, les Allemands de l'Ouest, les Portugais et les Espagnols pourront pêcher en assez grande quantité pour s'estimer satisfaits. Cependant voici la question que se posent nos pêcheurs, côtiers ou hauturiers: où est donc cet excédent de ressources dont tout le monde parle, surtout les adeptes du gouvernement? En réponse à cette question, les experts nous donnent des renseignements biologiques complexes, ce qui, traduit en clair, veut dire que non seulement il n'y a pas d'excédent, mais il y a une pénurie critique. Pour la plupart d'entre nous, le pêcheur moyen y compris, le mot «excédent» suggère qu'il y a pléthore, ou des réserves de poissons. Ce mot sous-entend que ces ressources sont suffisantes pour que chacun puisse en tirer un moyen de subsistance convenable, sans les épuiser. Mais là où la portée du mot «excédent» est importante, c'est dans son application en regard de la mise en valeur de notre zone de 200 milles.

L'article 50 du projet du Droit de la mer sur lequel s'appuie le Canada pour gérer actuellement sa zone économique de 200 milles, au Canada, définit en gros l'excédent comme la différence entre l'évaluation de la prise maximale autorisée ou PMA, et un montant correspondant de prises, répondant aux possiblités de pêche au Canada. Cette capacité de prise correspond à la quantité de poisson que le Canada peut pêcher, en utilisant la totalité de ses bateaux, sur les côtes et au large.

Cela répond à une formule du genre de celle-ci: prise maximale autorisée, moins capacité de prise du Canada égalent ce que nos experts gouvernementaux appellent excédent. L'excédent défini selon cette formule doit être concédé, en vertu des principes du Droit de la mer à n'importe quelle nation étrangère désireuse de pêcher dans les eaux côtières du Canada, lequel cependant, peut imposer certaines conditions aux méthodes utilisées pour la pêche de cet excédent. Le secret de cette équation ne réside donc pas seulement dans la définition de l'excédent mais plutôt dans la manière dont nous calculons le PMA ou prise maximale autorisée.

La base du calcul de ce chiffre a des conséquences importantes pour nos pêcheurs de la côte est. Il faut établir une équation qui tienne compte d'abord de la stabilité du volume des prises moins le facteur de repeuplement des réserves, moins les prises des pêcheurs côtiers, ce qui nous donne le montant maximum des prises autorisées.

● (1710)

La «stabilité du volume des prises» représente la quantité de poisson qu'on peut pêcher tout en permettant au stock de se reconstituer naturellement. Le «facteur de repeuplement des réserves» signifie la quantité de poisson non pêché pour permettre au stock de se repeupler plus vite. C'est seulement une mesure temporaire parce que les prises ont peut-être été trop grosses par le passé. Le facteur «prises des pêcheurs côtiers» est une quantité de poisson non pêché pour protéger la viabilité sociale et économique des localités de pêche côtière. Ce dernier facteur est peut-être le plus important. Si nous ne comprenons pas ce qu'il signifie, nous ne pouvons pas élaborer de politique d'expansion pour nos pêcheurs de la côte.

L'article 50(3) des propositions du droit de la mer permet au Canada de mettre de côté une certaine quantité de poisson pour maintenir et développer la pêche côtière. Cet article nous donne le droit de veiller spécialement à ce que la grande pêche ne détruise pas la base économique des localités côtières qui dépendent de la même ressource pour vivre. Malheureusement, 1977 est devenu une année de transition, et aussi une année de confusion.

Depuis 1973, la Commission internationale des pêches de l'Atlantique-Nord, la CIPAN, a fixé des limites pour les contingents de poisson pris dans l'Atlantique nord-ouest. Elle a dû le faire parce que ces eaux avaient été surexploitées au cours des dix ou 12 années précédentes. Mais essentiellement, les contingents de la CIPAN ont été fixés par une série de compromis ou d'échanges de faveurs politiques au niveau international, ce qui veut dire que les contingents étaient trop élevés. Cela s'est produit parce que les contingents ont été fixés en fonction des prises antérieures et non pas sur des données scientifiques et biologiques.

Par exemple, monsieur l'Orateur, la Russie, pour ne nommer qu'un seul pays, prend beaucoup de poisson chaque année depuis la fin des années 50. Aux réunions annuelles de la CIPAN, elle a donc prétendu que le contingent pour l'année suivante devrait être fixé en fonction de ses prises antérieures, quelles que soient les répercussions sur les stocks de poisson dans nos eaux. Autrement dit, le mot «surplus» veut maintenant dire «prise étrangère permissible» selon les programmes de gestion des pêches actuels, ce qui ne peut pas satisfaire aux besoins des pêcheurs canadiens.

Il y a aussi les opérations en coparticipation, qui constituent un autre pot aux roses dans la pagaille actuelle. Jusqu'ici ces accommodements n'ont été faits qu'avec l'Allemagne de l'Ouest. Ils ne portent pas sur les excédents dont je viens de parler, mais sur la fraction non prise du contingent canadien. Prenons par exemple la morue de haute mer. Notre contingent pour le banc Hamilton était d'environ 20,000 tonnes métriques en 1976, mais nos chalutiers n'ont réussi à en prendre que 3,000 tonnes métriques. Cette année, le gouvernement de Terre-Neuve s'est entendu avec les pêcheurs de l'Allemagne de l'Ouest pour leur laisser 6,000 tonnes environ du contingent canadien de haute mer, à condition qu'ils débarquent le poisson dans les ports terre-neuviens, ce qui créera un petit nombre d'emplois dans l'industrie provinciale de la transformation. Les accords bilatéraux et les opérations en coparticipation ne font que compliquer la question déjà passablement embrouillée de la politique d'expansion des pêches.

Car peu de temps après ses débuts, le système des opérations en coparticipation a fait naître des complications propres. Car les transformateurs et mareyeurs de ma province natale de Nouvelle-Écosse ont voulu s'associer eux aussi avec les groupes ouest-allemands, mais cette demande a été refusée. Tout ce chassé-croisé rend beaucoup plus difficile la recherche de solutions simples à court terme pour le problème actuel des ressources.

En ce qui concerne 1978, nous avons la possibilité d'effectuer des changements certes mineurs mais qui procureront des avantages appréciables à nos pêcheurs. La zone des 200 milles constitue pour le Canada atlantique une occasion en or, mais nous y avons tendance à penser à l'horizon de dix ans, sans chercher à satisfaire les besoins immédiats de notre population, ceux du mois en cours, ceux des mois suivants et ceux de l'année 1977 elle-même. De toute façon, les négociations de 1976 de la CIPAN n'ont pas fixé de plafond pour le contingent de 1977 des eaux intérieures. Elles se sont bornées à évaluer à 50,000 tonnes métriques environ la taille de la prise en eaux intérieures. Mais, en réalité, la prise de 1976 a été de 53,000 tonnes métriques. Si diverses conditions sont favorables l'été prochain, la prise en eaux intérieures, dans les zones CIPAN 2J and 3KL par exemple, pourrait atteindre les 75,000 à 80,000 tonnes.

Le gouvernement fédéral ne prendra sûrement pas de mesure pour empêcher les pêcheurs intérieurs de dépasser les 50,000 tonnes prévues, car ce serait là un suicide politique. Tout cela fait que 1977 sera peut-être pour les morutiers pêchant en eaux intérieures une des années des plus intéressantes de l'histoire récente. Sans que personne ne l'ait prévu, notre flotte intérieure a maintenant la possibilité de montrer son efficacité et l'intérêt qu'il y a à disposer de stocks importants, à la fin de la campagne printanière de pêche en haute mer.

Si les prises sont abondantes en 1977, quelles mesures pouvons-nous prendre à court terme pour en garantir de plus fructueuses encore en 1978? Le problème, a mon avis, c'est qu'au moment même où je fais mon discours à la Chambre, d'autres discutent des contigents pour 1978. Ces discussions pourraient bien décider du sort des prises en 1978 avant même que l'on ne dispose de données importantes concernant la pêche côtière en 1977. Autrement dit, nous courons le risque de devoir déclarer encore une fois en 1978 un excédent dans les réserves de morue sur le banc Hamilton et, par conséquent de donner à nouveau aux flottes étrangères le droit de venir pêcher sur ce banc. A mon avis, ce serait catastrophique pour les pêcheurs canadiens.

Le plus gros problème auquel se heurte le gouvernement dans le domaine des pêches, c'est l'établissement des contingents de 1978. Les quotas relatifs à la pêche côtière, surtout sur la côte nord-est et au Labrador, ne doivent pas être fixés avant le mois de septembre, où nous saurons à quoi ont servi les mesures prises cette année. Si la pêche côtière augmente, le gouvernement pourrait avec raison augmenter les quotas pour 1978 et, ce faisant, restreindre encore davantage la pêche hauturière pratiquée par les navires étrangers en particulier sur le banc Hamilton. Une telle mesure se traduirait par une augmentation de revenu pour les Canadiens et de nouveaux avantages sociaux pour nos localités de pêche.

Nous semblons hésiter à prendre des décisions relativement simples parce que toutes les décisions au ministère des pêches se prennent en secret. Après le budget, l'établissement des quotas est le secret le mieux gardé du gouvernement. Il n'y a jamais eu un seul débat public sur cette question. D'autre part, le gouvernement n'a jamais publié beaucoup de données à ce sujet, et c'est ce qui est à l'origine de la motion d'aujourd'hui. Par conséquent, nous continuons à prétendre que cette tâche complexe incombe à juste titre à un groupe d'experts à Ottawa.

Dans l'intervalle, les États-Unis encouragent la participation du public à l'établissement des quotas par l'entremise de leurs conseils consultatifs régionaux, et ils donnent même à ces groupes le droit de veto relativement aux contingents fixés par les experts. Pourquoi ne ferions-nous pas de même? Les décisions concernant les quotas, les limites et l'expansion des pêches devraient à mon avis faire l'objet d'un débat public dans la région Atlantique, débat auquel pourraient participer les pêcheurs, les commerçants et des membres du public touchés par les décisions que prend ce petit groupe mystérieux à Ottawa.

Le débat actuel devrait porter surtout sur l'équilibre à établir entre la pêche côtière et hauturière, et sur le genre de stratégie de développement propre à maximiser les avantages

socio-économiques de ceux qui s'occupent de pêche dans le Canada atlantique. Ces questions devraient être débattues en public et non pas être confiées à une armée de soi-disant experts à Ottawa. Le problème du gouvernement actuel—peut-être devrais-je dire les nombreux problèmes que pose le gouvernement actuel—c'est qu'il rejette d'emblée l'idée d'une participation à la prise de décisions. Une simple réévaluation du rendement des prises côtières et hauturières n'est pas une entreprise assez coûteuse, excitante ou importante pour contenter les planificateurs gouvernementaux. Voici ce que m'a dit un pêcheur avec qui je me suis entretenu: «Lloyd, regardons les choses en face; la pêche et ses problèmes n'ont vraiment pas beaucoup de sex-appeal». C'est peut-être la meilleure façon de décrire la situation en général. Je crois que cette mesure s'impose pour que la politique de gestion de nos pêches soit efficace et qu'elle procure des avantages d'ordre socio-économique à la majorité de nos concitoyens.

● (1720)

Tout ce que je demande, c'est que le gouvernement dissipe le mystère dont il entoure actuellement ses activités. Il faut que le mystère et l'affrontement fassent place aux discussions et à la consultation. Si l'on refuse ma demande d'information, cela démontrera une fois de plus la nécessité d'une loi efficace sur la liberté de l'information. Le public, et surtout les députés, ont le droit de savoir ce que fait le gouvernement et comment il le fait. Le public n'a pas confiance dans le gouvernement à cause de tout le mystère dont il s'entoure. La méfiance des Canadiens à l'égard du gouvernement n'a jamais été aussi vive. Il faut renverser cette tendance pour le bien du Canada. La publication des documents que j'ai demandés aujourd'hui dans cette motion constituerait un pas dans la bonne voie.

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la question qui a été posée à la Chambre au sujet des communications et des pourparlers entre le Canada et d'autres pays au sujet de la limite de pêche de 200 milles mérite quelques commentaires. Il faudrait également voir dans quelles mesures ces communications et ces pourparlers nous ont permis d'étendre notre juridiction. J'en parlerai en sachant que mon collègue, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Leblanc), traitera plus particulièrement des problèmes posés par la production de ces documents tout à l'heure.

La limite de pêche de 200 milles établie par le Canada le 1er janvier 1977 est l'une des grandes réalisations que nous devons à la diplomatie canadienne, et c'est le fruit de plusieurs années d'efforts. Toutefois, le succès de cette entreprise peut faire oublier son importance et les difficultés qu'il a fallu surmonter. En établissant tranquillement son autorité sur plus de 630,000 milles carrés de haute mer, le Canada a donné l'exemple au reste du monde, et surtout aux autres États côtiers. Le Canada a peut-être fait plus que tout autre pays pour que la question de la limite de 200 milles ne soit plus un projet extrêmement controversé, préconisé par une poignée de pays, mais un fait établi accepté par tout le monde, explicitement ou implicitement.

C'est d'autant plus remarquable que le Canada avait l'une des plus grandes concentrations de bateaux de pêche étrangers au large de ses côtes; dans certains cas, il s'agissait de bateaux des plus grandes puissances mondiales et, dans tous les cas, de pays bien déterminés à lutter contre toute annexion de la haute mer et toute restriction à la liberté de pêche reconnue par le droit international pendant tant de siècles. Pour atteindre cet objectif, le Canada a dû prendre bon nombre d'initiatives sur le plan de ses relations internationales multilatérales et bilatérales.

Sur le plan multilatéral, le Canada a fait partie des quelques pays qui ont réussi à dégager un consensus sur la limite de pêche de 200 milles à la Conférence sur le droit de la mer des Nations Unies, qui a aidé à transformer le droit international coutumier et qui a permis à des pays comme le Canada d'adopter la limite de 200 milles sans provoquer de désordre ou de conflit. L'un des éléments fondamentaux de ce consensus, c'est le principe de l'utilisation optimale, ce qui veut dire simplement que les États côtiers ne devront pas laisser leurs stocks de poissons mourir de vieillesse et se perdre, mais qu'ils devront permettre aux autres pays de pêcher leurs stocks en surplus de leur capacité de prise qu'ils auront eux-mêmes établie. Ce principe s'est révélé la clef permettant d'obtenir l'acceptation internationale d'une limite de pêche de 200 milles.

Tout en travaillant à promouvoir l'intérêt des pêches canadiennes à la Conférence sur le droit de la mer, le Canada a également pris d'autres initiatives régionales à cette même fin, notamment par l'intermédiaire de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique nord-ouest (CIPAN). Tout d'abord en 1972, nous obtenions à la CIPAN une reconnaissance accrue des droits préférentiels de l'État côtier sur la pêche au large de ses côtes. En 1975, nous obtenions à la CIPAN, pour 1976, une réduction de 40 p. 100 de la pêche des poissons de fond par les pays étrangers ainsi qu'une baisse de la quantité globale de prises autorisées dans les réserves épuisées et des contingents plus élevés pour les pêcheurs canadiens dans les réserves auxquels ils attachent une importance particulière. En 1976, nous obtenions de la CIPAN, pour 1977, une autre réduction de la quantité globale de prises que nous jugions nécessaires ainsi que des allocations estimatives pour les pêcheurs canadiens correspondant en général à leurs capacités de pêche. De fait, cela équivalait à reconnaître l'extension de la juridiction canadienne sur les pêches avant même que cette extension ne se produise.

Ce n'est pas tout. Vers la fin de 1976, le Canada innovait encore en faisant approuver des modifications à l'accord de la CIPAN qui limite l'action de la commission à la zone située au-delà de la limite des pêches nationales et réservant la gestion en deçà des 200 milles à l'État côtier, tout en laissant au Canada le droit de monter à bord des navires étrangers qui sont à l'intérieur des limites de 200 milles et de les inspecter en vertu du régime d'application conjointe internationale des règlements de la CIPAN.

Aucune autre commission internationale ne s'est encore adaptée de cette manière à l'extension des compétences sur les pêches, quoique au moins une autre soit en voie de le faire en se fondant sur le modèle et le précédent canadiens. Outre ces modifications, la CIPAN a aussi adopté une résolution proposée par le Canada et demandant l'établissement de nouvelles dispositions de collaboration internationale dans le domaine des pêches de l'Atlantique nord-ouest, de manière à tenir compte de l'évolution récente de la situation. Une conférence préparatoire a été tenue à Ottawa pour organiser une confé-

rence diplomatique à ce sujet en 1977. Il est essentiel que nous nous entendions pour protéger les importantes ressources de pêche qui se trouvent dans la zone adjacente à la limite de deux cents milles.

Les initiatives multilatérales et régionales mentionnées ci-haut ont été complétées par diverses ententes bilatérales. En 1975, nous avons entrepris des négociations avec cinq pays qui pêchent 90 p. 100 des prises étrangères au large de nos côtes: la Norvège, la Pologne, l'URSS, le Portugal et l'Espagne. En moins d'un an, nous avions conclu un accord bilatéral avec chacun d'entre eux. Plus récemment, nous avons également négocié un accord pratique avec le Japon, accord applicable à 1977 et qui a à peu près le même effet que les accords officiels pour ce qui est de la surveillance et de la délivrance des permis.

Ces accords bilatéraux sont les premiers qu'un État côtier ait négociés en vue d'étendre sa juridiction dans le domaine des pêches, par suite de l'entente de principe intervenue lors de la Conférence sur le droit de la mer, en ce qui concerne notamment l'utilisation maximale. Déjà, dans un accord bilatéral signé avec la France en 1972, le Canada avait également inséré certaines dispositions en prévision de l'extension de sa juridiction. L'accord avec l'URSS est le premier que ce pays ait signé et dans lequel il s'engage à reconnaître et à respecter la zone de pêche de 200 milles d'un État côtier. Certains pays tiennent sans doute les accords signés par le Canada en haute estime puisqu'ils n'hésitent pas à s'en servir couramment comme modèles des accords bilatéraux qu'ils signent eux-mêmes avec d'autres pays, qu'il s'agisse d'États côtiers ou d'États lointains.

Pour mettre à jour la situation, j'ajouterai que le 24 février 1977, le Canada et les États-Unis ont signé un acord réciproque autorisant les pêcheurs de chacun des deux pays à poursuivre leur activité dans la zone de pêche de l'autre, alors que se poursuivent les négociations en vue d'établir les limites des zones de pêche de chacun des deux pays, et de maintenir des relations réciproques à longue échéance dans le domaine de la pêche.

L'attitude du Canada face à l'extension de sa juridiction était judicieuse et pratique pour plus d'une raison. Il nous reste encore d'autres objectifs vitaux à atteindre à la Conférence sur le droit de la mer dans le domaine des pêches et dans d'autres. Ainsi, nous avons négocié une disposition préliminaire pour la prochaine session de la Conférence qui assurerait la protection du saumon d'origine canadienne pendant les périodes où il émigre au-delà de la limite de 200 milles; nous avons négocié une autre disposition préliminaire qui reconnaîtrait nos droits souverains sur les ressources du plateau continental jusqu'à ses limites, au-delà même de 200 milles; et en outre, une disposition préliminaire nous reconnaissant le droit d'imposer les règles et normes les plus rigoureuses pour empêcher la pollution de nos eaux de l'Arctique par les navires. Dans nos consultations et discussions avec d'autres pays en vue d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour nos pêches, nous avons évité de compromettre ces réalisations à cause de l'imminence d'une nouvelle Conférence sur le droit de la mer.

L'attitude du Canada a été celle qu'il convenait d'adopter pour une autre raison importante. La limite de 200 milles au large de la côte de l'Atlantique ne comprend pas toutes les pêcheries du plateau continental; environ 10 p. 100 y échappent, y compris certains bancs d'importance particulière pour les pêcheurs canadiens. Il est donc essentiel pour nous d'avoir la collaboration d'autres pays pour assurer une conservation et une gestion convenables de ces bancs, comme aussi une allocation raisonnable aux pêcheurs canadiens. Jusqu'ici du moins, nous avons obtenu cette collaboration par notre façon de procéder en étendant notre juridiction. Je le répète, nous tenterons de nous assurer cette collaboration à l'avenir grâce à la négocation d'une nouvelle convention qui remplacera la CIPAN. Parmi les tâches les plus importantes qu'il nous reste à terminer, il y a la négociation de frontières maritimes avec le Danemark, la France et les États-Unis.

Monsieur l'Orateur, j'ai passé en revue assez en détail nos relations internationales des dernières années au sujet de l'extension à 200 milles de la souveraineté canadienne sur les pêcheries.

● (1730)

Bien que la question qui a donné lieu à ce survol ne portait que sur les États-Unis, la France et le Danemark, il est important de noter que les entretiens et les communications avec ces trois pays ont embrassé les domaines que j'ai abordés, soit nos engagements multinationaux, régionaux et bilatéraux. Bien que les entretiens et les communications ne puissent être rendues publiques, pour des raisons évidentes que fera ressortir mon collègue dans quelques instants, j'en ai révélé la teneur à la Chambre, sauf en ce qui touche les négociations entourant la délimitation des frontières qui se poursuivent toujours.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, les observations qu'a faites l'orateur qui vient de me précéder sont en elles-mêmes parfaitement justes, mais si l'on considère le contexte historique, toutes les mesures dont il a fait état ont dû être prises afin de remédier à une situation malheureuse résultant de l'ignorance et de structures de planification gouvernementale très déficientes en matière de pêche. Dans une certaine mesure, toutes les contradictions entourant les quantités de poisson qui devaient être pêchées et celles qui pouvaient l'être proviennent à l'origine d'une déclaration d'un haut fonctionnaire du ministère des Pêches selon qui—et cela remonte à au moins dix ans—la population de hareng, par exemple, vivant dans l'océan Atlantique dépassait les capacités de pêche de n'importe qui, même des Russes, et que l'on devrait donc n'imposer aucune restriction à la pêche au hareng dans l'Atlantique. Cette déclaration a eu pour effet de faire apparaître de nouvelles flottes de pays étrangers qui ne s'étaient jusque là jamais livrés à cette pêche.

Nos limites territoriales de 200 milles ne sont pas le fruit d'une bonne planification comme on voudrait bien le faire croire mais le résultat de notre manque de prévoyance et de perspicacité et même si le gouvernement se réjouissait d'avoir réussi à corriger ses erreurs passées, les pêcheurs ne s'en félicitent pas outre mesure, car ils ne peuvent plus comme jadis compter sur la mer pour gagner décemment leur vie. Qu'on ne se méprenne donc pas sur les raisons qui ont poussé le gouvernement à porter nos limites territoriales à 200 milles. A cause de son manque de connaissance et d'intérêt en matière de pêches, il en est arrivé à n'avoir d'autre choix, s'il voulait conserver un semblant d'industrie du poisson, que de persuader les pays intéressés de la nécessité de porter ces limites à 200 milles, et voilà que maintenant nous devons revenir à une

attitude rationnelle, après une exploitation intense des fonds marins au détriment du peuplement marin.

La situation était d'autant plus complexe que le gouvernement n'a rien fait pour encourager la vente des produits de la mer qui éprouvaient déjà des problèmes de commercialisation. Pendant que d'autres étendaient leurs flottes, amélioraient leurs techniques de pêche et augmentaient leurs prises, nous demeurions dans l'expectative, allant même jusqu'à perdre le potentiel que nous avions il y a dix ans, au point que nos réserves ne peuvent même plus faire vivre nos pêcheurs ni l'industrie côtière de la transformation. Naturellement, il est absolument indéniable qu'un banc de poissons peut devenir trop vieux et surpeuplé. C'est pourquoi il en résulte un certain gaspillage lorsque la nature rétablit l'équilibre écologique.

J'ai remarqué que le député a omis de mentionner le saumon de l'Atlantique et, sauf erreur, je pense qu'il n'existe aucune mesure pour protéger les saumons de l'Atlantique une fois qu'ils dépassent la limite de 200 milles. ce genre de protection se limite au saumon de la côte ouest. Je ne verrais aucun inconvénient à ce que l'on m'interrompe si je me trompe. C'est du moins ainsi que je vois les choses pour le moment. C'est là une négligence dont nous devrions avoir honte. Nous devrions protéger le saumon de la côte de l'Atlantique comme celui de la côte du Pacifique.

L'orateur qui m'a précédé n'a probablement aucune idée de l'importance du saumon pour les pêcheurs des villes et des villages qui parsèment la côte ou qui bordent les rivières à saumon, dans les provinces où l'on trouve le saumon de l'Atlantique. Les bancs ont été décimés par une pêche hauturière intensive, bien au-delà de la limite de 200 milles; pourtant, ce genre de pêche n'est guère ou pas du tout réglementée. J'admets que des négociations ont eu lieu à ce sujet, mais jusqu'à présent, on n'a pas confirmé—du moins le ministre n'en a pas parlé—que ces saumons sont maintenant protégés et qu'ils peuvent être pêchés par les habitants de l'Atlantique à des fins commerciales et sportives.

Le problème du secret dans les négociations est grave et il est essentiel d'avoir de l'information. Ce besoin devrait être reconnu en vue de la planification tant sur le plan de la pêche que de la transformation. Les directives énoncées dans ces ententes seront appliquées pour tous les achats d'équipement, les agrandissements d'usines, les cessions d'équipement ou d'usines. Autrement dit, c'est la base économique négociée pour l'industrie tant au large que sur les côtes. A mon avis, si on refuse de divulguer ces renseignements, ce sera au détriment de l'ensemble de ceux qui essaient de vivre de la pêche. Il est essentiel que ces renseignements soient connus. Les pêcheurs et l'industrie de la transformation ignorent complètement ce que sera leur avenir. Il n'y a eu pour ainsi dire aucune possibilité de dire son mot au sujet des négociations que mène le gouvernement sur les pêches.

Il y a bien eu par le passé un semblant de consultation. Le Conseil canadien des pêcheries a été consulté. Certaines associations de pêcheurs elles aussi ont été consultées. Un pêcheur m'a raconté qu'il avait en effet assisté à une séance de négociation, qu'on lui avait donné quelques renseignements et remis un certain nombre de documents pour qu'il les étudie, mais qu'avant qu'il ait eu le temps de les lire, on les lui avait repris. Ces documents ont ensuite été pratiquement tenus sous clef jusqu'à la fin des négociations. Entre-temps, on ne lui avait pas donné l'occasion de faire la moindre suggestion constructive, pour défendre les intérêts des pêcheurs. Il n'y a pas de véritable consultation. Il faut absolument, à mon avis, que les consultations reprennent. Même si ce pêcheur n'a pas été consulté, on devrait au moins le renseigner sur les conséquences de ces négociations dans lesquelles il n'a eu aucun rôle à jouer.

Un des problèmes actuels—et c'est pourquoi, je le répète, nous avons besoin de ces renseignements—c'est que les chercheurs canadiens n'ont jamais pu établir précisément quelle quantité de poisson on pouvait pêcher, le nombre de tonnes d'aiglefin, de flétan, de hareng, de homard et d'autres espèces. Ils ont admis très franchement qu'en ce qui touche l'emploi des statistiques pour décider des prises autorisées, ils avaient agi coup par coup, en se renseignant auprès des autres pays qui avaient pêché dans ces eaux.

Nous n'avons pas pu établir exactement le nombre de tonnes de telle espèce de poisson qu'on peut pêcher dans la mer sans en épuiser les réserves. C'est une négligence grossière. Comme nous ne connaissions pas nous-mêmes l'étendue de ces réserves, comment pouvions-nous négocier judicieusement dans le passé la quantité de poisson à donner et les prises qui pouvaient être permises au Canada ou à quelque autre pays? Bien que nous devions faire confiance à nos compatriotes et à nos voisins, je pense que chacun est porté à fournir des chiffres à son avantage et qui lui permettraient de grossir ses prises.

Qu'est-ce qu'un excédent? Est-ce le total des prises d'une année ou le total de ce que nous ne pêchons pas en un an? C'est ni l'un ni l'autre, selon moi. Ainsi, les bateaux qui pêchaient le hareng à la seine n'ont jamais atteint la quantité de prises maximale depuis l'imposition des quotas, mais on a quand même négocié une baisse des quotas au point qu'il a fallu fixer des quotas pour chaque bateau de pêche. La situation des pêcheurs à la seine en a été améliorée, mais il reste que ces derniers n'ont certainement pas atteint leurs quotas.

● (1740)

Ayant évalué la capacité trop tard, nous avons troqué ce que nous aurions dû garder et nous sommes loin d'avoir récupéré pour notre propre consommation les réserves de poissons que nous sommes capables de prendre. Nous devons donc mettre au point un programme de recherche très élaboré qui nous permettra d'évaluer exactement les ressources. C'est seulement alors que nous pourrons évaluer ce que nous pouvons laisser aux autres et ce que nos pêcheurs peuvent prendre. Il ne faut donner que ce que nous ne pouvons pas prendre. Nous ne pouvons déterminer la prise totale possible de quelque espèce qu'après avoir évalué ce que nous pouvons prendre et transformer nous-mêmes.

Si nous allons déterminer des quotas d'ici septembre, nous devons consulter les groupes de pêcheurs. Ils vont en mer et ont une assez bonne idée des quantités de poissons qui s'y trouvent. Ils ne peuvent dire combien il y en a de tonnes, mais ils peuvent vous donner une bonne idée, meilleure, à mon avis, que celle de certains chercheurs. Ce n'est qu'en consultant ces groupes que nous pourrons établir le niveau des prises. Nous devons savoir, par exemple, si nous prenons trop de poisson. Les réserves de poissons sont-ils à la hausse ou à la baisse? S'ils sont à la baisse, que pouvons-nous faire pour les augmenter de nouveau? A mon avis, les chercheurs dans le domaine de

la pêche devraient faire confirmer leurs conclusions par les pêcheurs.

Mon deuxième point est le suivant. Nous devons non seulement consulter les pêcheurs, mais aussi nous assurer que nous disposons de moyens de recherche suffisants. Nous devons inviter ceux qui prennent et transforment toutes les sortes de poissons, c'est-à-dire les gens de tous les secteurs de l'industrie de la pêche, à nous aider à déterminer les réserves actuelles de poissons. Nous devrons savoir si nous sommes en train de les faire diminuer. Consultons tous les intéressés et ne nous fions pas à une seule source d'information. Les agriculteurs qui se sont fiés aux statistiques fournies par une seule source au sujet des produits agricoles ont vu qu'on ne peut se fier à une seule source d'information. A mon avis, il est encore plus difficile d'évaluer ce qu'il y a dans la mer. Utilisons donc nos moyens de recherche et les connaissances de nos pêcheurs pour déterminer l'ampleur de nos réserves de poisson dans la mer.

Redonnons du travail aux pêcheurs de façon à pouvoir retirer certaines des subventions que nous avons dû accorder. Nous avons dû payer des subventions parce qu'on n'a pas permis aux pêcheurs de prendre assez de poisson. Réunissons tous ces éléments. Laissons ceux qui travaillent en mer et sur la terre ferme participer à l'élaboration de ces plans. C'est impérieux. Assurons-nous que notre structure commerciale fonctionne sur les marchés mondiaux pour pouvoir y vendre les produits que nous pouvons produire et préparer.

[*Français*]

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je constate que nous discutons l'avis de motion contenant la production de documents, et que les trois orateurs qui m'ont précédé ont beaucoup discuté de la substance même de cette motion, soit la zone de 200 milles et les pêcheries. Monsieur l'Orateur, au sujet de l'article 48 (2) du Règlement, je crois qu'on devrait plutôt discuter du fait que pour une raison ou pour une autre que je vais expliquer un peu plus tard que le gouvernement est dans l'impossibilité de déposer les documents qui sont demandés par l'honorable député de South Shore (M. Crouse), et à mon avis, c'est la production de documents qui fait plutôt l'objet de la motion.

Alors je m'en tiendrai plutôt, monsieur l'Orateur, à discuter de l'historique de la liberté d'information qui a été adoptée par le gouvernement actuel il y a déjà de nombreuses années. Il faut se souvenir, monsieur l'Orateur , qu'avant 1973, il n'existait aucune directive au gouvernement à l'effet de déposer des documents, et que la décision relevait soit du ministre ou des sociétés de la Couronne à qui on faisait appel pour produire certains documents.

Mais en 1973, une motion relative à la production des documents a été adoptée par la Chambre des communes. Et je pense qu'il est bon de se souvenir que dans ces directives pour la production de documents il y avait aux Débats des communes, le 15 mars 1973, à l'appendice D, un avis de motion portant production de documents, et le principe général établi à l'époque était celui-ci, et je cite:

> Pour permettre aux députés d'obtenir des renseignements concrets sur l'activité du gouvernement afin de remplir leurs fonctions parlementaires, et pour rendre public le plus de renseignements possible tout en respectant les conditions d'une administration efficace et de la sécurité de l'État, le droit au secret et d'autres impératifs analogues, les documents du gouvernement et les rapports d'experts-conseils seront déposés sur avis de motion portant production de documents, à moins qu'ils n'appartiennent à l'une des catégories ci-après, auquel cas on demandera que soit faite une exception.

Alors il y a dans les exceptions, 16 exceptions bien précises se rapportant à la correspondance ministérielle et évidemment les expertises.

Je remarque qu'à la troisième exception qui a été acceptée par toute la Chambre à ce moment-là, on y lit ceci, et je cite:

> 3. Les documents portant sur les relations internationales dont la publication pourrait nuire à la poursuite des relations du Canada avec l'étranger; (la publication de documents reçus d'autres pays ne peut se faire qu'avec la permission du pays expéditeur).

Or, je pense que la motion de l'honorable député de South Shore à l'effet de déposer des copies des documents, des procès-verbaux des réunions, des télégrammes et autres portant sur les entretiens entre le gouvernement fédéral et ceux des États-Unis, de la France et du Danemark, relativement à la limite proposée de 200 milles, tombe sous la catégorie de l'exception nº 3 en particulier, puisque à l'heure actuelle, cela a été dit avant moi, les négociations ne sont pas encore complètes. Évidemment, la publication de tels documents pourrait à l'heure actuelle nuire à la poursuite des relations du Canada avec l'étranger. Également, à l'exception 12, on lit que les documents du Cabinet, classés confidentiels par le Conseil privé, sont exemptés. Certains documents auxquels se réfère l'honorable député de South Shore se classifient également sous cette exception nº 12, et l'exception nº 16 se lit comme il suit, et je cite:

> Les documents demandés ou reçus confidentiellement par le gouvernement de sources extragouvernementales.

Alors, il nous est impossible, monsieur l'Orateur, de publier des documents, des télégrammes ou certains autres documents qui à l'heure actuelle font encore l'objet de négociations, puisque nous n'avons pas de permission des pays étrangers de produire de tels documents. De plus, la production de tels documents pourrait peut-être nuire aux négociations qui sont actuellement en cours.

Monsieur l'Orateur, depuis l'émission des directives déposées à la Chambre, en mars 1973, et que je viens de mentionner, le gouvernement, qui est bien conscient du problème, et qui désire que toute la population, et les députés en particulier, aient accès aux documents gouvernementaux, a déféré au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires le bill de l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), bill qui concerne la publication des documents, et toute la substance du problème a été également référée à cette occasion. J'ai eu l'honneur et le plaisir de siéger à ce comité pendant quelques années, et nous avons eu environ 25 séances au cours desquelles nous discutions de la possibilité de produire davantage de documents pour le public et pour les députés, et nous avons même fait un voyage à Washington où nous sommes allés étudier les méthodes établies aux États-Unis, concernant la production de documents.

De plus, monsieur l'Orateur, dans le discours du trône du 12 octobre 1976, il est fait mention du fait que le gouvernement est très conscient du problème et désire publier le plus de documents possibles. Et je citerai la partie III, qui s'occupe en partie des droits de l'individu, et qui nous intéresse davantage ce soir. On peut lire dans le discours du trône, et je cite:

A une époque où les affaires publiques deviennent de plus en plus complexes, il importe au plus haut point de faire ressortir le droit du citoyen d'accéder à l'information qui lui est indispensable pour porter des jugements éclairés et agir en connaissance de cause.

C'est pourquoi le Gouvernement attache tant d'importance aux travaux du comité parlementaire mixte sur la liberté d'accès à l'information. Il se propose de soumettre à ce comité un énoncé de principes dans l'espoir qu'on s'accordera bientôt sur la meilleure façon d'améliorer l'accès du public aux documents officiels. Dans l'intervalle, le Gouvernement augmentera le nombre et élargira l'éventail des documents internes mis à la disposition du public.

C'est ce que nous avons pratiqué, et surtout nous du ministère des Affaires extérieures, nous voulons évidemment publier le plus possible de documents, et nous croyons que le problème soulevé par l'honorable député de South Shore est très important, puisqu'il remet en cause le principe de la production de documents.

A l'heure actuelle . . .

● (1750)

[*Traduction*]

Le gouvernement déposera volontiers la décision arbitrale de 1903 et le traité de 1904 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis ratifiant cette décision. Le gouvernement est également disposé à déposer les décrets du conseil concernant la compétence canadienne sur les eaux à l'intérieur de l'entrée Dixon.

Nous déposerons volontiers le traité de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie ainsi que le traité de 1867 entre la Russie impériale et les États-Unis.

[*Français*]

Il y en a, monsieur l'Orateur, qui semblent trouver étrange que je relève des documents d'aussi loin, mais tous ces documents-là nous amènent à l'heure actuelle à des négociations en cause, à la limite de 200 milles, et c'est pourquoi nous pensons que ces documents pourraient être importants si les députés sont intéressés à ce que nous les déposions. Évidemment, nous sommes également disposés à le faire.

[*Traduction*]

Nous déposerons aussi la convention de Genève sur le plateau continental de 1958 ainsi que la convention de Genève sur la mer territoriale et les zones contiguës, de la même année, qui renferme une disposition semblable sur la délimitation de la mer territoriale fondée sur le principe de l'équidistance. Le gouvernement est également disposé à déposer le jugement de la Cour internationale de justice au sujet des causes de 1969 sur la plateau continental dans la mer du Nord.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que, dans un avenir rapproché, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) va déposer un livre vert, qui, je pense, traitera de toute la question du principe de la production de documents de la part du gouvernement. Et je pense qu'à ce moment-là, l'opposition pourra étudier cela avec nous, et que nous en viendrons finalement à une solution afin de satisfaire les députés et le public qui, à l'occasion, a besoin de documents, soit pour poursuivre des recherches, soit pour préparer des documents de base dans tous les domaines qui peuvent exister au gouvernement fédéral, et comme on le sait, les domaines sont très vastes.

Je serais heureux évidemment de répondre autrement à l'honorable député de South Shore, de lui fournir cette documentation qu'il voudrait obtenir, mais cependant, à l'heure actuelle, comme je le disais au début de mon discours, nous sommes prêts à fournir toute sorte de documentation, celle que j'ai mentionnée et d'autres encore s'il y a lieu. Cependant, il nous est impossible à l'heure actuelle de déposer des documents qui traitent de négociations avec les États-Unis, la France et le Danemark. Il est bien malheureux, monsieur l'Orateur, que nous ne puissions nous rendre à la demande de l'honorable député. S'il avait été possible de le faire, nous aurions, avec un immense plaisir, procéder dans ce sens.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, et que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: Juste avant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, la Chambre avait terminé son étude du bill C-9, à l'étape du rapport. Nous passons donc maintenant à un autre point de l'ordre de jour, le bill C-48.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE $75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 22 avril, de la motion de M. Marchand (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je prends part à ce débat sur une mesure législative visant à aider les petites entreprises, car nous n'avons que trop rarement l'occasion d'étudier ce genre de mesure. Même le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche ne fait que prolonger la loi qui est entrée en vigueur en 1961. Les députés savent que cette loi expirerait automatiquement le 30 juin prochain si les modifications à l'étude n'étaient pas adoptées. C'est donc avec joie que j'ac-

cueille le bill et j'espère seulement que nous n'aurons pas à attendre encore trois ans pour qu'un projet de loi concernant surtout la petite entreprise voie le jour à la Chambre.

Je dis trois ans parce que c'est dans trois ans que la loi sera de nouveau révisée, plus précisément en juin 1980. Malheureusement, la petite entreprise ne peut pas compter seulement sur la loi sur les prêts aux petites entreprises et sur sa mise à jour à tous les trois ans. Les chefs de petites entreprises ne peuvent pas tenir bon, pour ainsi dire, alors que les gouvernements en général ignorent leurs besoins essentiels d'une part et, d'autre part les inondent de règlements, de directives de toutes sortes, de formules et de paperasse. Le secteur des petites entreprises fut la pierre angulaire de notre système de la libre entreprise. Si nous voulons que le système tel que nous le connaissons aujourd'hui continue d'exister, il faudra définir et mettre en œuvre de vastes politiques et programmes.

Je ne cesse de répéter à la Chambre et ailleurs que le gouvernement doit adopter une politique globale susceptible d'aider les petites entreprises à régler un vaste éventail de problèmes de toutes sortes. Notre parti a proposé à maintes reprises des solutions réalistes qui auraient permis au gouvernement de s'occuper de ce secteur industriel essentiel à notre économie. En fait, il y a à peine un mois, soit le 28 mars, j'ai présenté une motion qui a fait l'objet d'un débat au cours duquel moi-même et d'autres députés de l'opposition officielle, avons présenté toute une série d'idées, de recommandations et de suggestions en ce sens. Nous avons longuement insisté sur la nécessité de dégrever les investissements dans les petites entreprises, de favoriser la formation de consortiums de petites entreprises d'exportation.

● (2010)

C'est un peu curieux que j'aie pu participer hier au débat touchant la loi sur l'expansion des exportations. J'aimerais citer une phrase que j'ai dite à ce sujet:

> Il est malheureux que ni la loi ni l'amendement ne prévoit de condition, dans cette garantie, qui permettrait d'attribuer une partie raisonnable de la garantie aux petites et moyennes entreprises canadiennes agissant en sous-traitants.

C'est un exemple typique du genre de politique que le gouvernement a suivie dans le passé et continue de suivre, mais j'espère qu'il n'en sera pas toujours ainsi. Les mesures législatives que propose le gouvernement sur l'entreprise et l'économie, n'intéressent jamais qu'un secteur, celui des multinationales, dont un bon nombre n'appartient même pas à des Canadiens. Je n'ai rien à redire de cela. Ce qui me préoccupe, c'est qu'aucune loi n'est conçue en fonction des petites et moyennes entreprises qui sont pourtant nombreuses et emploient plus de 60 p. 100 de toute la main-d'œuvre canadienne. La loi sur l'expansion des exportations est un excellent moyen d'aider à la formation de consortiums de petites et moyennes entreprises d'exportation, mais tel n'est pas le cas. Le gouvernement ne semble pas vouloir que les agences d'exportation négocient avec les petites entreprises. La Société pour l'expansion des exportations rend service à une vingtaine de grandes multinationales au Canada. C'est pourquoi on dépense des millions de dollars. C'est absolument nécessaire, je le reconnais, mais tant que nous persisterons à aider ce secteur au détriment des autres, nous serons bien loin en arrière des autres pays industrialisés.

Nous avons également fait des recommandations précises à ce sujet et il est, à mon avis, indispensable que le gouvernement modifie sa politique d'appels d'offres pour que la petite entreprise assure une partie de l'approvisionnement de l'État en biens et en services. Cela se fait depuis longtemps aux États-Unis et donne de très bons résultats. La petite entreprise est assez concurrentielle et les gouvernements ont besoin d'assez de biens et de services pour pouvoir faire appel à la petite entreprise. Disons aussi que depuis 1972, notre parti n'a cessé de répéter qu'il fallait diminuer de beaucoup la paperasserie que le gouvernement impose à la petite entreprise.

Une des modifications que comporte le bill dont nous sommes présentement saisis vise à relever de $50,000 à $75,000 les prêts maxima consentis en vertu des trois lois suivantes: la loi sur les prêts aux petites entreprises, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Naturellement nous appuyons cette modification. Toute mesure modificative ou tout projet de loi visant à aider la petite entreprise ne peuvent que nous réjouir.

Une fois de plus le gouvernement ne fait que reprendre une recommandation précise que nous avons formulée à plusieurs reprise de ce côté-ci de la Chambre. En fait, au cours du débat de la motion que j'ai présentée le 28 mars dernier, avant la présentation du bill, mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington) a fait exactement cette recommandation, que l'on retrouve à la page 4398 du hansard:

> Je crois également qu'après une période d'inflation très élevée, il y aurait lieu de porter le montant du prêt de $50,000 à $75,000 voire même à $100,000. Cette hausse devrait peut-être faire l'objet d'un examen annuel.
>
> Compte tenu du taux d'inflation que nous avons connu, et si jamais le ministre d'État (Petite entreprise) (M. Marchand) recommandait que l'on modifie la loi sur les prêts aux petites entreprises, il devrait envisager d'accroître le volume des affaires des entreprises visées par cette loi. A mon avis, il devrait envisager une somme d'environ 1.5 million de dollars.

Chose étrange, le lendemain, le ministre d'État chargé de la petite entreprise (M. Marchand) a annoncé qu'il proposerait des modifications à la loi sur les prêts aux petites entreprises, reprenant les mots exacts du député de Capilano. Je cite un passage d'un communiqué que le ministre a remis à la presse le jour suivant:

> Le ministre chargé de la petite entreprise, M. Len Marchand a déclaré lundi que la loi sur les prêts aux petites entreprises permettra de débloquer plus de crédits et qu'un plus grand nombre d'entreprises y seraient admissibles selon les modifications envisagées. A l'heure actuelle, la loi ne permet pas de prêt excédent $50,000. Mais le gouvernement envisage de porter cette somme à $75,000 ou même à $100,000, affirme M. Marchand . . .

Quand le ministre a pris la parole vendredi dernier, il a dit que les taux d'intérêt de ces prêts dépasseraient de 1 à 2 p. 100 les taux privilégiés. C'était les mots mêmes qu'avait utilisés un mois plus tôt le député de Capilano. Voici un passage du hansard, à la page 4398, où le député a la parole:

> A mon avis, ce taux préférentiel devrait être de l'ordre de 1.25 à 1.75 p. 100 ce qui éviterait de nous retrouver dans la situation que nous avons connue lorsque nous avons fixé le taux et cessé d'encourager les banques à charte à financer les prêts garantis par le gouvernement.

Chose bizarre, un des collègues du ministre, le député d'Ontario (M. Cafik) commentant nos recommandations concernant la hausse des taux d'intérêt, a tenu ces propos qui figurent à la page 4401 du hansard:

> Pour ma part, je m'oppose à un argument invoqué par le député de Capilano (M. Huntington). J'ai trouvé ses propos des plus intéressants. Il aimerait que la loi sur les prêts aux petites entreprises autorise les banques à imposer des taux d'intérêt plus élevés. Cette idée peut sembler logique à première vue, mais elle ne résiste pas à l'examen. Je crois qu'il y aurait une meilleure façon de venir en aide à la petite entreprise que celle que propose le député. Le gouvernement assume les risques de ces prêts; par conséquent, je ne vois pas pourquoi la banque devrait recevoir autant d'intérêts que si elle assumait les risques elle-même. C'est ridicule.

Et il a poursuivi:

> ... La loi devrait obliger les banques à réserver un pourcentage minimum de leurs prêts aux petites entreprises. Et ces prêts ne devraient pas être consentis à des taux d'intérêt excessifs, comme le laisse entendre la proposition de mon honorable ami.

Ce sont là les paroles d'un collègue du ministre et il les a prononcées alors même que le gouvernement était à rédiger la loi. C'est un autre exemple de la prétendue unanimité qui règne chez les libéraux d'en face.

Ce que je veux faire comprendre ici, avec toutes ces citations et ces comparaisons, c'est bien simple mais très important, selon moi. J'appelle cela jeter de la poudre aux yeux, car rien n'ayant été fait depuis longtemps, tout ce qu'un gouvernement veut proposer de raisonnable au profit de ce secteur est considéré comme un grand pas en avant. C'est une chose très regrettable. En fait, c'est une honte et contre l'intérêt public que notre système politique dégénère en jeu alors que le gouvernement pourrait encourager les membres de l'opposition à participer en les remerciant de lui soumettre des idées ou même en reconnaissant simplement ce fait. Les modifications que nous sommes en train d'étudier—et je l'ai amplement prouvé en citant les paroles des nombreux députés de l'opposition qui sont intervenus avant la présentation du bill—illustrent fort bien le genre de recommandations que propose l'opposition officielle et que le gouvernement manipule si habilement par la suite qu'on dirait qu'il en est lui-même l'auteur.

Peu nous chaut que le gouvernement s'attribue certaines de nos recommandations. Il est connu pour ses volte-face. Les contrôles sur les salaires et les prix sont l'une de ses plus célèbres. Mais il en fait tant qu'il ne sait plus à quel saint se vouer par les temps qui courent.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Nous ne vous avons jamais volé aucune de vos idées.

M. Jelinek: Vous nous avez bel et bien pris celle-là. Le déuté dit: «Nous ne vous avons jamais volé aucune de vos idées». Il devait dormir lorsque j'ai cité les recommandations précises de mon parti. Peu nous importe. En fait, ce secteur essentiel de notre économie que sont les petites entreprises ne peut plus attendre que le gouvernement se décide à agir, et il serait temps que celui-ci tienne compte de certaines de nos recommandations. Je n'ai rien entendu des ministériels, et pourtant nous avons à maintes reprises fait des recommandations, dont plusieurs figurent parmi mes remarques de ce soir.

• (2020)

Ceci étant dit, et bien que nous reconnaissions que ces modifications devraient aider le monde des affaires et le Canada en général, elles sont trop timides pour réaliser leur objectif. Le gouvernement se vante de ce que ce bill représente une amélioration, en relevant le revenu brut annuel aux fins de la définition des petites entreprises admissibles, de $1 million à $1.5 million, et en portant de $50,000 à $75,000 le plafond de prêts accordés en vertu de la loi. Mais tout ce qu'il fait ici est de rajuster ces chiffres à l'inflation. Si la Chambre n'avait pas été saisie de ces modifications et que l'on ait maintenu les anciens plafonds, on aurait volé les petites entreprises d'un montant égal à l'augmentation de l'inflation, pour ces trois dernières années. On ne fait donc ici que rattraper l'inflation.

Je crois que ce projet de loi aurait pu faire beaucoup plus pour les petites entreprises: rehausser les maxima, rehausser le plafond du revenu brut annuel définissant l'admissibilité de la petite entreprise aux prêts, augmenter le nombre des établissements offrant ces prêts, autres que les banques à charte, diversifier les raisons dont on peut se prévaloir pour obtenir ces prêts, non seulement dans le domaine des petites entreprises mais dans celui des améliorations agricoles et des opérations de pêche. Je ne vais pas m'étendre sur la question car je préfère proposer ces recommandations par voie d'amendement lorsque le bill en sera à l'étape de l'étude en comité.

Si le gouvernement cherche réellement à aider les petites entreprises, il faudra qu'il adopte les mêmes politiques que celles qu'a suivies le Congrès américain dans ce domaine. Le Congrès américain applique une politique officielle d'aide à la petite et moyenne entreprise. Il a un ministère chargé des petites entreprises qui a pour mandat d'atteindre certains objectifs qui visent tous à favoriser un meilleur climat économique, chose que nous ne pourrons jamais réaliser au Canada tant que nos objectifs et nos aspirations ne seront pas orientés dans la même direction. Le gouvernement ne peut pas résoudre au moyen d'expédients un problème aussi complexe que celui du secteur de la petite et de la moyenne entreprise. Il faut formuler une politique globale, peut-être en présentant une loi sur les petites entreprises, dont le besoin se fait durement sentir.

Il y a près d'un an, le premier ministre (M. Trudeau) a nommé un ministre d'État responsable des petites entreprises. Nous avons vingt ans de retard par rapport aux autres pays industrialisés. Tous les pays industrialisés du monde ont nommé un ministre responsable de la petite entreprise. Étant donné le bilan du gouvernement en ce qui concerne la création de «sous-ministères», je n'ai guère confiance en la nomination du ministre d'État chargé des petites entreprises. Rappelons-nous seulement le jour où le premier ministre a nommé un ministre responsable du multiculturalisme, juste avant les élections de 1974. Comme les groupes ethniques du Canada étaient mécontents de certaines mesures du gouvernement, pour calmer ce groupe important de néo-Canadiens, le premier ministre a nommé un ministre responsable du multiculturalisme. Nous savons tous ce que sont devenus le ministre et son ministère; ils ont disparu dès que le gouvernement a été réélu aux élections de 1974. J'espère qu'il n'a pas l'intention d'agir de même avec le ministre responsable des petites entreprises.

Je le répète, le gouvernement doit formuler une politique en présentant une loi dans un proche avenir s'il veut remédier à la situation et trouver des solutions qui existent en puissance. La première mesure à prendre vers l'adoption de cette politique ou de cette loi doit être de définir les fonctions du ministre d'État responsable des petites entreprises, définition sur laquelle doivent pouvoir se fonder tous les autres ministères gouvernementaux qui sont appelés de temps à autres à régler des problèmes relatifs aux petites entreprises. Lorsque j'ai demandé il y a plusieurs mois au ministre d'État responsable des petites entreprises si cette définition existait, il a dû reconnaître que non. Je doute fort que le gouvernement ait l'intention de formuler une définition qui soit le point de départ d'une politique ou d'une loi éventuelles sur les petites entreprises. D'où mes doutes sur les intentions du gouvernement.

Je sais que le ministre lui-même a de la difficulté à faire le lien entre un trop grand nombre d'éléments disparates. Sa tâche n'est pas facile car c'est la première fois que nous avons un ministre chargé des petites entreprises. Il s'efforce en même temps d'assurer une liaison entre les nombreux ministères ayant affaire de temps à autre aux petites entreprises. Je suis certain qu'il œuvre de bonne foi au sein de son propre ministère; sachant que, comme moi, il a beaucoup voyagé dans tout le pays pour le compte des petites entreprises, je lui reprocherais peut-être à titre personnel de ne s'être pas encore rendu à l'étranger pour comparer la situation des nations industrialisées et voir à quel point nous sommes déphasés en ce qui a trait aux petites entreprises.

J'ai eu l'occasion de me rendre en Allemagne de l'Ouest à l'occasion d'un symposium sur les petites entreprises. J'ai rencontré des représentants de l'administration chargés des petites entreprises à Washington. Je me suis rendu au Japon pour rencontrer le directeur général de l'organisme responsable des petites et moyennes entreprises. J'y ai noté des programmes que nous pourrions adopter. Quel mal y aurait-il à emprunter des programmes fructueux et à les mettre en œuvre ici-même? J'ai eu depuis lors l'occasion d'étudier ces programmes et je suis maintenant en mesure de faire des recommandations au ministre.

J'aurais aimé que le ministre ait eu la même possibilité que moi de visiter ces capitales du monde industrialisé au lieu de ne faire qu'un voyage à l'étranger en qualité de ministre d'État chargé des petites entreprises. Il s'est rendu à Moscou, en Union soviétique; peut-être y étudiait-il le nouveau système capitaliste ou leur système de libre entreprise! Je le répète, nous devons examiner les programmes couronnés de succès d'autres nations et emprunter leurs politiques. Le Japon a un organisme responsable des petites et moyennes entreprises; les États-Unis ont une administration chargée des petites entreprises; l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique et d'autres pays ont des organismes et administrations analogues ayant pour but d'améliorer leur mode de vie industriel. Nous n'en n'avons pas.

J'espère que les groupes intéressés comme les chambres de commerce de tout le pays, l'Association des manufacturiers canadiens et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes feront suffisamment pression sur le gouvernement pour qu'il passe à l'action et élabore pour les petites entreprises une politique qui engloberait tous les secteurs qu'elles touchent. Le petit homme d'affaire n'est pas assez puissant à lui seul pour influencer le gouvernement comme le font les immenses sociétés multinationales. Qu'ils viennent de l'Est, de l'Ouest, du nord de l'Ontario, de Québec ou de n'importe où ailleurs au Canada, les petits hommes d'affaires font face aux mêmes problèmes. C'est un des aspects les plus importants de l'unité dans notre pays. Toutes ces personnes sont aux prises avec les mêmes problèmes, mais elles ne peuvent s'en sortir seules. J'invite donc les groupes intéressés à continuer de faire pression sur le gouvernement pour qu'il poursuive sa réflexion à l'égard de cet important aspect industriel.

● (2030)

Je le répète, je me préoccupe sincèrement des problèmes de la petite entreprise et de la liberté de l'entreprise; j'espère que l'étude que l'on pourrait en faire et que les solutions possibles, dont j'ai mentionné certaines, pourraient être envisagées d'une façon non partisane. La chose n'est possible que pour un certain nombre de questions et je pense que la petite entreprise en est une. Nous ne pouvons attendre plus longtemps avant de nous engager dans une voie positive à cet égard. J'espère que tous les députés se rendent compte de la gravité de la situation, tout comme le ministre d'État chargé des petites entreprises. Malheureusement, il ne dispose pas encore des pouvoirs nécessaires—et j'utilise le mot «encore» à dessein, car j'espère qu'il les aura—afin de convaincre le cabinet que la petite entreprise est un secteur fondamental de l'économie que le gouvernement néglige depuis trop longtemps. Au moins, nous sommes de plus en plus nombreux à signaler cette question et c'est déjà mieux.

Quand, vers la fin des années 60, j'ai commencé en tant que petit commerçant, à faire des déclarations publiques, des recommandations et des suggestions pour faire valoir les préoccupations de la petite entreprise, nous ne parlions pas de cette question à ce moment-là. Les choses se sont améliorées puisque nous commençons maintenant à en parler. Nous avons aussi commencé à écouter. Le gouvernement a dû écouter lui-même pour nous présenter ce projet législatif, car c'est nous qui lui avons fait des recommandations. Ce n'est que lorsque le gouvernement se sera engagé lui-même à agir que les perspectives pour les petites entreprises pourront cesser de s'assombrir dans la vie économique et dans la libre entreprise.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, pour continuer dans la même veine que mon collègue, j'aimerais dire tout d'abord que nous appuyons le bill, mais cela ne veut pas dire que nous sommes d'accord avec toutes ses dispositions. Quand j'ai vu le bill pour la première fois, j'ai été sidéré et j'ai demandé à mes collègues de l'examiner. Il est tellement mince qu'il ne peut certainement pas contenir toutes les dispositions que nous devrions prendre pour aider et encourager les petites entreprises du Canada. Cependant, je dois l'appuyer parce qu'il représente une partie de ce que l'opposition officielle demande depuis quelques années.

J'accepte la proposition visant à augmenter les limites pour les prêts et pour ce qui constitue une petite entreprise. Vu l'inflation que nous connaissons maintenant et le coût de rester en affaires, nous avons raison de reconnaître que toute entreprise qui a un revenu annuel de 1.5 million de dollars est en réalité une petite entreprise. Nous aurions pu tout aussi bien augmenter la limite à 2 millions de dollars si l'on songe aux pertes que représente l'inflation. Je ne suis pas certain que l'augmentation de la limite du prêt de $50,000 à $75,000 suffise pour compenser les changements dans la situation économique au Canada et ailleurs. Il aurait peut-être été plus

réaliste de faire passer la limite à $100,000, ce qui aurait représenté moins de 10 p. 100 du revenu permis pour être considéré comme une petite entreprise en vertu de la loi.

Encore une fois, je félicite le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) d'avoir présenté le bill. Je crois savoir qu'il s'appliquera pendant trois ans et, si les montants ne semblent pas assez élevés, j'espère que le ministre demandera au cabinet et au gouvernement de les réviser, même pendant la période d'application du bill.

Dans l'industrie touristique, qui est très importante dans ma région de Parry Sound-Muskoka, on ne peut pas faire grand-chose avec $75,000 de nos jours. Cette somme représente très peu si l'on veut acheter ou rénover des installations pour touristes. Dans ma région, il y a bien des centres de villégiature qui seraient plus populaires s'ils pouvaient remplacer et améliorer leurs installations. Bon nombre d'entreprises voudraient agrandir ou moderniser leurs locaux. Mais elles doivent faire face à la possibilité que le tourisme continuera à baisser.

Comme la plupart des députés le savent, la balance du commerce touristique du Canada favorise les États-Unis, et même certains pays d'outre-mer, depuis quelques années. L'an dernier notre balance touristique a subi un déficit de près de 1.5 million. C'est beaucoup d'argent de perdu pour l'économie. Beaucoup d'hommes d'affaires et d'exploitants du secteur touristique s'en ressentent.

Quand il est question des petites entreprises et de ce projet de loi destiné à leur venir en aide, je me dois de penser à celles de ma circonscription qui vivent du tourisme, et aux milliers de personnes de la région auxquelles elles fournissent un travail saisonnier. Lorsque ces personnes ne peuvent pas s'employer dans le secteur touristique pendant l'été, elles traversent une année de vaches maigres. Il y en a beaucoup trop, justement, pour qui 1976 a été une année de vaches maigres. Leur sort me tient à cœur et je sais que nous pouvons leur donner beaucoup mieux. Je sais également que beaucoup d'autres circonscriptions éprouvent les mêmes difficultés.

La première fois que j'ai vu ce bill, je savais qu'il contiendrait très peu de ces mesures que l'opposition officielle réclame depuis trois ou quatre ans. Il ne traite que des problèmes immédiats, dans l'espoir que nous n'en demandions pas plus. Mais cet espoir est vain. Je ne cesserai pas de combattre pour obtenir une administration des petites entreprises semblable à celle qui existe aux États-Unis. Il nous la faut, et je continuerai de la réclamer.

Mon collègue, le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), a parlé de l'aide que les États-Unis accordent à leurs petites entreprises. Celles de ma circonscription en auraient certainement besoin. L'occasion était toute trouvée de nous inspirer de la loi américaine régissant les petites entreprises. Nous n'avons même pas à chercher de solutions nouvelles. Il suffit de voir les résultats obtenus par la loi américaine, d'y prendre les mesures directement applicables à notre situation canadienne et à nos besoins, et de les adapter à notre propre système. Il est indéniable que l'administration chargée des petites entreprises américaines fait merveille.

Il y en a qui s'indignent à la pensée que nous pourrions emprunter quelque chose à nos voisins du sud. Les socialistes et les ultra-nationalistes sont peut-être de ce nombre. Ils nous diront que c'est perdre notre caractère national que d'emprunter les techniques et les connaissances américaines, désirant rester purs de toute influence yankee. Il est temps d'agir, il est temps de remettre le vent en poupe à nos petites entreprises pour qu'elles relancent l'économie.

Au risque de me répéter, je dirai qu'au Canada les petites entreprises fournissent plus de 55 p. 100 des emplois. Elles comptent pour plus de 50 p. 100 de la valeur en dollars des affaires traitées au Canada, et ce n'est pas peu dire. En tant qu'agent économique, les petites entreprises constituent le groupe économique le plus important au pays. Cela suffit certes à ne pas accorder à cet agent qu'un intérêt passager. Nous devons le considérer comme la force la plus importante dans la lutte contre le chômage. Nous devons le considérer comme l'instrument le plus important pour relancer notre économie nationale.

● (2040)

Les deux dispositions de ce bill touchant les petites entreprises ne sont tout simplement pas suffisantes. Rien n'indique encore que le gouvernement entende fournir au ministre d'État chargé de la petite entreprise les moyens et la latitude dont il a besoin pour devenir le ministre efficace qu'il pourrait et devrait être.

Il doit être passablement frustrant pour ce ministre très compétent de savoir qu'il est très limité dans sa possibilité de montrer la voie à suivre aux petites entreprises de chez nous. J'espère sincèrement que la nomination du ministre à un poste si important ne se révélera pas une simple façade.

Je suppose que le ministre est occupé à traiter d'autres affaires importantes, ce soir, sans quoi il serait ici. Je suis bien certain qu'il vaudrait voir adopter ce bill rapidement.

Le bill C-48 prorogera la loi sur les prêts aux petites entreprises de trois ans à partir du 30 juin. Comme je l'ai déjà mentionné, cette mesure renferme certes de bons points. Jusqu'ici, 480 millions de dollars ont été prêtés aux petites entreprises depuis que la loi a été adoptée en 1961, je crois. Bien que près d'un demi-milliard de dollars soit beaucoup d'argent, réparti sur toutes ces années, je ne crois pas que ce soit beaucoup. Si on comparaît ce chiffre au nombre de demandes formulées, je suis certain qu'on verrait que bien des requérants n'ont pu avoir recours aux avantages qu'offrira ce bill très valable.

J'ai ici des chiffres qui valent la peine d'être mentionnés encore une fois. Il y a en tout 329,000 petites entreprises au Canada. De ce nombre, 137,000 sont classées dans le commerce de gros, 32,000 dans la construction, 46,000 dans la fabrication, 37,000 dans les industries de services, 56,000 dans les transports et l'entreposage, 13,000 sont des propriétaires d'appartements et 8,000 sont des propriétaires d'autres bâtiments mais sont toujours classés dans le secteur des petites entreprises. Beaucoup de ces entreprises ont demandé des prêts destinés aux petites entreprises par l'entremise des banques à charte et se sont vu dire qu'il n'y avait pas de fonds de disponibles et que les sommes allouées à telle ou telle banque à charte ou telle ou telle succursale étaient épuisées. Toutefois, on leur a dit qu'ils pourraient obtenir de l'argent à des taux d'intérêt réguliers, 2 p. 100 et parfois 3 p. 100 plus élevés. Je sais que bien des députés ont connu ce problème.

Les hommes d'affaires leur ont écrit au sujet des prêts préférentiels à la petite entreprise et la façon de les obtenir et les députés leur ont répondu de s'adresser à leur propre banque et de consulter leur directeur de banque. C'est une expérience frustrante et ils s'adressent de nouveau à leurs députés pour leur demander quoi faire, car c'est une vraie plaisanterie. J'ai reçu des douzaines de lettres d'hommes d'affaires très mécontents qui avaient demandé un prêt à leur banque.

A une certaine époque, les prêts étaient consentis à un taux d'intérêt beaucoup plus bas. Je crois que le taux actuel est de 9.5 p. 100. Nous savons qu'il y a un ou deux ans, le taux manquait de réalisme car on pouvait difficilement demander aux banques de prêter de l'argent au taux préférentiel. Donc, même si le taux d'intérêt n'est pas stipulé dans ce bill—il sera sans doute proclamé par décret du conseil ou autrement—j'espère qu'il sera attrayant.

Certaines personnes m'ont fait des commentaires assez caustiques à cet égard. Elles se plaignent que la banque leur prête de l'argent à 12 p. 100. Nous leur disons qu'elles peuvent en obtenir à 9.5 p. 100 grâce à la loi sur les prêts aux petites entreprises, mais il n'y a pas d'argent. Nous lisons dans le journal que le gouvernement canadien prête de l'argent aux pays du tiers monde et on m'en a cité l'exemple à plusieurs reprises. D'autres députés ont peut-être reçu la même plainte; le gouvernement prête de l'argent à Cuba à 3 p. 100 et il devrait donc prêter de l'argent à ses propres citoyens à un taux plus bas que le taux en vigueur.

Je connais de nombreux hommes d'affaires qui sont à court de capitaux et qui essaient d'en obtenir. Je sais qu'ils n'ont pas pu en avoir par ce moyen mais l'important, c'est qu'ils en obtiennent. Bon nombre d'entre eux sont prêts à payer n'importe quel taux d'intérêt et ils empruntent donc à des compagnies de prêts et nous savons tous que ces dernières empruntent leur argent à un taux d'intérêt très élevé et le prêtent à un taux encore plus élevé. Nous voyons de petits hommes d'affaires payer 14 ou 15 p. 100 ou même plus pour obtenir des fonds de roulement. Cela leur cause de réelles difficultés.

Les propriétaires de petite entreprise se sentent frustrés par toutes les chinoiseries administratives exigées par le gouvernement fédéral, de même peut-être que par les gouvernements provinciaux. Il y a des tas de formulaires à remplir. Il faut révéler les chiffres de vente, de même que diverses autres activités commerciales. Les petites entreprises doivent à maintes reprises embaucher des employés qui devraient en réalité figurer sur la liste du personnel du gouvernement car ils ne font rien d'autre que fournir des renseignements à divers paliers de gouvernement. Peut-être le gouvernement devrait-il songer à adresser ces formulaires un peu au hasard, pourrais-je dire, plutôt qu'à toutes les petites entreprises. De cette façon, tout comme dans le cas des sondages Gallup, le gouvernement pourrait obtenir l'information dont il a besoin sans l'exiger de toutes les petites entreprises de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Les petites entreprises sont tenues de remplir ces formulaires sous peine d'amendes et, je suppose, de prison, et cela leur est certainement une source de frustrations.

Je remarque la présence du ministre des Postes (M. Blais). J'ai reçu d'un homme d'affaires de Huntsville une lettre dans laquelle il se dit intéressé à lancer une petite entreprise de vente par correspondance et veut adresser certaines questions au ministre chargé de la petite entreprise. J'ai écrit au ministre et lui ai donné les renseignements nécessaires. L'auteur de la lettre est un véritable optimiste, car son entreprise va être tributaire des services postaux.

M. Blais: Il va faire beaucoup d'argent.

M. Darling: J'ai beaucoup de respect pour le ministre des Postes, qui représente une circonscription voisine de la mienne. Cela, bien sûr, sous certaines réserves. Lors de la dernière grève des postiers, avant Noël 1975, un grand nombre de petites entreprises ont dû fermer leurs portes. Cela s'est produit à l'occasion d'une seule grève, qui s'est révélée réellement désastreuse. Les grosses entreprises pouvaient se tirer d'affaires en engageant leurs propres transporteurs. Qui a offert le plus de contrats à des transporteurs pendant la grève? Le gouvernement, bien entendu. Il pouvait se passer des postes, mais le petit homme d'affaires et tous les autres citoyens ordinaires du Canada ne pouvaient pas s'en passer. Monsieur l'Orateur, les postes fournissent un service important et nous espérons que ce service s'améliorera.

● (2050)

Je signale au ministre des Postes que j'ai eu le privilège de me rendre à Londres la semaine dernière pour examiner les activités du service postal britannique. Même si, selon les Britanniques eux-mêmes, le service postal de la Grande-Bretagne n'est pas le meilleur du monde, ce n'est certainement pas le pire non plus. Quand j'ai dit à certains Britanniques habitant au Canada que je me rendais en Angleterre pour examiner le service postal, ils m'ont ri au nez. Quand mon collègue, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), s'est rendu aux États-Unis pour évaluer le service postal américain afin de pouvoir proposer au ministre des Postes des façons d'améliorer le service postal canadien, il a lui aussi fait rire de lui. Évidemment, l'Angleterre n'est pas un pays aussi grand que le Canada. Néanmoins, 93 p. 100 du courrier de première classe est distribué le lendemain de sa mise à la poste. Ce n'est pas mal.

M. Jelinek: Nous ne pouvons pas faire la même chose, même si le courrier est destiné à la ville d'où il est envoyé.

Une voix: Quatre-vingt-onze p. 100 de notre courrier de première classe arrive à destination le lendemain de sa mise à la poste.

M. Darling: Certainement pas. Monsieur l'Orateur, je ne peux pas nécessairement parler du service entre des régions très éloignées du Canada, par exemple la côte ouest et Terre-Neuve. Je veux parler du service dans un rayon d'environ 300 milles.

M. McCain: La distribution le lendemain de la mise à la poste est réservée aux ministres du cabinet.

M. Darling: Le député a peut-être raison. Je me suis rendu en Angleterre pour évaluer le service postal et parler aux syndicats. Après tout, les travailleurs sont l'élément le plus important d'un service postal et le service ne peut pas être efficace sans la collaboration des travailleurs. Il y a en tout 472,000 employés du service des postes en Grande-Bretagne si l'on compte aussi les employés des téléphones et des télécommunications. Je pense que les postes emploient directement 117,000 travailleurs. Monsieur l'Orateur, en Grande-Bretagne, la partie ouvrière communique avec la partie patronale. On essaie de comprendre les idées de l'autre partie et de résoudre les problèmes. J'aimerais qu'on puisse faire la même chose au Canada. Je sais que le ministre des Postes essaie d'améliorer la situation et ses efforts sont importants pour le petit homme d'affaires. Je vois que vous me regardez d'un air de reproche, monsieur l'Orateur, comme si je m'éloignais du sujet. Je tiens à signaler que le service postal est important pour toutes les entreprises, mais qu'il est essentiel pour les petites entreprises du Canada.

Un homme d'affaires peut avoir le meilleur produit à vendre, le meilleur service à fournir et jouir de la meilleure réputation. Son affaire peut marcher à la perfection. Mais s'il ne peut satisfaire ses clients et s'il ne peut compter sur le service postal, il aura les pires ennuis si le service n'est pas bien assuré. Il est certain que la poste fournit un service essentiel.

J'espère que le ministère des Postes écoutera certains de nos syndicalistes et je ne me fais pas pour autant le porte-parole de cet Écossais, Joe Davidson. Le postier moyen désire faire son travail. En Grande-Bretagne, les postiers sont très fiers d'acheminer le courrier de la Reine.

Nous avons également appris qu'en Grande-Bretagne, les postes étaient une société publique, non pas un ministère gouvernemental comme au Canada. Cela m'a étonné car je pensais qu'en Grande-Bretagne au moins, les Postes étaient une société de la Couronne. Mais non, il s'agit d'une société publique. Je tenais à le consigner au compte rendu.

Je dirai au ministre des Postes, par votre truchement, monsieur l'Orateur, que le petit homme d'affaires compte beaucoup sur le service postal. Dans bien des cas, le succès de son entreprise en dépend. Le bill aidera certainement le petit homme d'affaires à obtenir de l'argent à condition qu'il remplisse les conditions requises. Il est certain qu'un bon nombre d'entre eux n'auront pas droit à un prêt car ils ne peuvent offrir les garanties voulues. Bien sûr, c'est la règle du jeu. Ils doivent au moins pouvoir garantir aux banques et au gouvernement qu'ils pourront rembourser le capital emprunté.

Je félicite le gouvernement d'avoir présenté ce bill et j'espère qu'il sera adopté rapidement. Il aidera certainement les agriculteurs, et bien des agriculteurs de Parry Sound-Muskoka voudront profiter des fonds mis à leur disposition grâce à cette loi. N'oublions pas que le bill avantagera également bon nombre de pêcheurs commerciaux et leur permettra d'obtenir des prêts.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'aurais quelques observations à faire dans ce débat. J'ai écouté avec plaisir le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) faire valoir à la Chambre l'importance du service postal au Canada, et je suis flatté qu'il ait pris le temps d'aller en Grande-Bretagne y examiner la nature des Postes britanniques. Comme il l'a fait remarquer, les Postes en Grande-Bretagne, à l'encontre des Postes canadiennes, se chargent de livrer les colis volumineux et assurent d'autres services de communication. Je lui sais gré d'avoir souligné que la petite entreprise compte beaucoup sur notre service postal au Canada.

M. Darling: Bien dit.

M. Blais: Ce service est essentiel. Je suis ravi que le ministère des Postes ait un tel défenseur en la personne du député d'en face et je le remercie de ses remarques au cours du débat sur ce bill important.

J'appuie le bill à l'étude car, à mon avis, c'est une excellente initiative. Nous avions déjà préconisé une telle initiative lorsque j'étais à l'arrière-ban. Nous avons exhorté le gouvernement à de nombreuses reprises à présenter la sorte de mesure que nous étudions actuellement, et maintenant que je fais partie du cabinet, je suis ravi que la Chambre examine enfin ces dispositions importantes.

Je remercie encore une fois le député et j'espère qu'il continuera à manifester à l'égard des Postes le même appui qu'il leur a accordé ce soir.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) serait parmi nous ce soir afin que nous puissions le féliciter et lui souhaiter du succès dans l'exécution de son mandat. Le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) lui a rendu hommage. Le ministre a parcouru tout le pays afin de rencontrer les petits hommes d'affaires et prendre connaissance de leurs problèmes. Il espère pouvoir leur offrir des solutions. J'ai noté que le député de High Park-Humber Valley reprochait au ministre d'avoir visité la Russie. Il s'est rendu là-bas pour connaître certaines de leurs techniques d'affaires. Cette visite a, bien sûr, élargi ses horizons; quant à savoir s'il a obtenu des renseignements utiles, c'est une autre affaire.

M. Jelinek: Quoi? Croyez-vous trouver des petites entreprises en Russie?

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, pour moi, ce bill est purement symbolique. Il présente un cadre bien structuré pour venir en aide aux petits hommes d'affaires, mais il n'a aucune substance. N'est-il pas curieux que nous devions fournir une aide publique aux pêcheurs, agriculteurs et petits hommes d'affaires, qui sont censés constituer la cheville ouvrière de l'entreprise privée au Canada? Il semble que nos petites entreprises soient incapables d'obtenir de l'aide des grosses entreprises, des grosses sociétés, et qu'elles doivent se rabattre sur le gouvernement.

En fait, je suis fier que le gouvernement ait pris l'initiative de présenter ce texte de loi qui viendra en aide aux agriculteurs. Ce bill leur permettra de financer leurs opérations, viendra en aide aux pêcheurs qui sont dans une mauvaise passe actuellement, non seulement en ce qui a trait aux prises mais au financement de leurs activités, et enfin, il aidera les petits hommes d'affaires. Ces derniers sont une espèce en voie de disparition au Canada. Nous devrons les aider si nous voulons que l'expression «entreprise privée» signifie quelque chose.

Le bill C-48 fait trois choses. Il cherche à hausser la limite des prêts accordés en vertu de trois lois fédérales de $50,000 à $75,000, et ce nouveau plafond viendra en aide aux pêcheurs, aux agriculteurs et aux petits hommes d'affaires.

● (2100)

Deuxièmement, il rend plus sévères les conditions de l'admissibilité en stipulant que la petite entreprise est celle dont le revenu varie entre 1 et 1.5 million, compte tenu des pressions de l'inflation.

Troisièmement, il prolonge la période durant laquelle des prêts peuvent être consentis en vertu des trois programmes du 1er juillet 1977 au 30 juin 1980. Il relève aussi le montant global des prêts consentis durant cette période où le ministre est comptable des pertes.

En vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, le ministre devrait répondre d'une hausse de 1,400 à 1,550 millions de dollars; en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, il devrait répondre d'une hausse de 70 à 80 millions de dollars et, en vertu de la loi sur les prêts destinés aux petites entreprises, d'une hausse de 350 millions à 600 millions de dollars.

Nous avons vu au Canada une évolution spectaculaire de la petite à la grande entreprise. Jadis, l'Angleterre était un pays de petits commerçants. Au Canada, nous avions un mélange heureux d'agriculteurs, de pêcheurs et d'hommes d'affaires. Nous voyons maintenant les petites entreprises se transformer en grandes entreprises ou sociétés, la plupart du temps en sociétés multinationales.

Selon les chiffres de 1971, qui sont les plus récents qui soient accessibles, il y a 153,000 sociétés non financières au Canada, mais seulement 626, soit 4 p. 100 d'entre elles, détiennent 63 p. 100 de l'ensemble du capital d'affaires, touchent 58 p. 100 de tous les bénéfices et paient seulement 46 p. 100 des impôts. Voilà qui illustre bien la tendance qu'on observe au Canada et dans le monde entier.

Au Canada, quatre compagnies fournissent 80 p. 100 du pétrole raffiné, quatre autres fournissent 80 p. 100 de la farine, quatre autres encore produisent 95 p. 100 des voitures automobiles et quatre finalement produisent 80 p. 100 du fer et de l'acier. Cette évolution détruit la notion de libre entreprise. Elle étouffe la concurrence, fait grimper les prix et livre les secteurs clés de l'économie aux monopoles et aux oligopoles.

Il y a trois types d'entreprises au Canada: l'entreprise privée, l'entreprise d'État et la coopérative. Tous les députés conviendront que la dernière, la coopérative, a très bien réussi à protéger certaines tranches de la société. Les agriculteurs de l'Ouest devaient se former en coopératives pour se protéger contre le prix élevé des provendes, des grains et des engrais. C'est uniquement par l'entremise de leurs coopératives qu'ils réussissaient à obtenir des prix raisonnables.

Les coopératives ont joué un rôle très important dans l'économie du Canada. Je suis sûr que les députés des Maritimes pourraient fournir d'excellents exemples de la façon dont les coopératives ont très bien joué leur rôle et aidé les petites entreprises.

Certaines entreprises publiques ont aussi joué un rôle considérable au sein de notre société, qu'il s'agisse des domaines scolaire, hydroélectrique ou autre. Il y a lieu de s'étonner de ce que la plupart des entreprises privées voient dans le gouvernement une entrave à leur liberté. Elles disent que le gouvernement ne devrait jamais intervenir dans le secteur privé. Moins il intervient, plus les dirigeants de l'entreprise privée sont heureux. Moins ils paient d'impôts, plus ils sont contents. Voilà ce que c'est que l'entreprise privée.

L'entreprise privée regorge d'exemples de faillites commerciales, de banqueroutes, de gaspillage, de fixation de prix et de fraudes. Il est assez effrayant de voir que certaines compagnies d'assurance de la Nouvelle-Écosse trouvées coupables d'avoir fixé les prix pendant plus de onze ans commanditent actuellement le programme «Let's free enterprise». Ces compagnies d'assurance privées qui encouragent l'entreprise privée ont été trouvées coupables de fixation des prix par la Cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, et voilà qu'elles commanditent le programme "Let's free enterprise". On peut facilement s'imaginer les dépenses entraînées par ce programme, lesquelles sont déductibles de l'impôt. Voilà comment se comportent certains partisans de la libre entreprise.

A mon avis, nous devrions peut-être avoir un Ralph Nader qui a fait une étude sur les grandes entreprises et les pratiques qu'elles adoptent. En fait, les pratiques qu'elles ont adoptées contre Nader lui-même sont choquantes. Le public devrait connaître en détail certaines des pratiques qui ont cours dans l'entreprise privée.

J'ai dit que ce n'était pas les exemples de faillites commerciales dans l'entreprise privée qui manquaient. Beaucoup ont cherché à dénigrer l'entreprise publique en l'accusant d'être peu apte à traiter des affaires. On a relevé en Ontario, ce haut lieu de l'entreprise privée, 1,074 faillites d'entreprises privées en 1975, soit en une année. En Alberta, on en a vu 173. La Saskatchewan qui professe une certaine confiance à l'égard de l'entreprise publique par opposition à l'entreprise privée n'a eu à déplorer que 11 faillites commerciales. Au Manitoba, il y en a également eu moins.

Fait plutôt significatif, lorsqu'une petite entreprise est en difficulté ou même lorsqu'elle réussit très bien, son propriétaire s'empresse aussitôt de la vendre à une grande entreprise. Le député de High Park-Humber Valley est peut-être un exemple de propriétaire d'une petite entreprise qui a réussi. Ne voulant pas que la petite entreprise survive, il s'est empressé de vendre à une grande entreprise. Les grandes entreprises sont ensuite en mesure de fixer les prix, de monopoliser le marché et de contrôler le va-et-vient des biens. Ce sont là des pratiques que nous dénonçons, ce qui n'empêche pas l'entreprise privée de s'y adonner.

Le député de High Park-Humber Valley a parlé de la Société pour l'expansion des exportations qui est une «société d'État». Il s'agit d'une entreprise publique dont le rôle consiste à aider certaines sociétés à obtenir des prêts pour pouvoir étendre leurs activités et, partant, créer des emplois.

D'après le député de High Park-Humber Valley, les seules sociétés qu'aide la Société pour l'expansion des exportations sont 25 multinationales. Si c'est vrai, c'est là un terrible réquisitoire contre l'entreprise privée.

• (2110)

Voilà des semaines que nous arrivent des révélations sur les sociétés de la Couronne et sur leurs pratiques condamnables. Nous avons réclamé à grands cris un débat public qui permettrait d'examiner ces pratiques et de recommander les modifications qui s'imposent. Dans un sens, les entreprises publiques ne font que suivre les méthodes adoptées par certaines grandes entreprises privées du monde entier. Si nous nous occupions de celles-là, nous constaterions qu'elles font aussi mal, sinon pis, avec leurs procédés douteux, leurs ententes pour fixer les prix, leurs réductions de production, et ainsi de suite.

Il y a de la place pour trois secteurs: la coopération, le secteur privé et le secteur public. Ce dernier doit faire en sorte que ses institutions financières consacrent une fraction de leurs participations à la satisfaction des besoins des Canadiens. Il a l'obligation de satisfaire les besoins sociaux. Le secteur public est critiquable quand il ne s'acquitte pas de ce devoir. Mais nous ne critiquons pas avec autant de force certaines grosses sociétés privées qui pèchent sur ce plan. Le groupe néo-démocrate estime que ce bill va dans le bon sens. Les petites entreprises commencent à se faire rares, et il est normal que le Trésor public vienne à leur rescousse, vu les méthodes de concurrence pratiquées par les grosses sociétés.

M. Jelinek: Vous parlez en vrai conservateur.

M. Gilbert: Alors je m'en excuse, monsieur l'Orateur, et il va falloir que je refasse mon discours. Les conservateurs ont des accents touchants pour parler de l'entreprise privée. Protecteurs des banques et des grosses sociétés, ils prétendent se porter à la défense de la petite entreprise, de l'agriculteur et du pêcheur. Mais ni en Alberta ni en Ontario je n'ai eu connaissance qu'on ait adopté des mesures importantes en faveur des petites entreprises. Elles en auraient bien besoin en Ontario, où les multinationales n'en font qu'une bouchée. Le Nouveau parti démocratique lancerait certains programmes à leur intention s'il était au pouvoir.

J'ai été heureux d'entendre le député de High Park-Humber Valley nous dire ce que les conservateurs feraient s'ils étaient au pouvoir. Il incombe au gouvernement de faire en sorte que les institutions financières orientent leurs prêts au mieux des intérêts du pays, au lieu de chercher la maximation des profits. Le meilleur exemple qu'on puisse en donner est celui des banques privées. Toute leur activité est orientée vers le profit maximum. Mais en cela elles nuisent au petit homme d'affaires, au pêcheur et à l'agriculteur. Les taux d'intérêt qu'elles pratiquent compliquent énormément la tâche des petites entreprises.

Le député de High Park-Humber Valley dit espérer que les taux d'intérêt imposés dans le cadre de ces trois programmes seront de 1 à 2 p. 100 supérieurs au taux d'escompte. Or, il est question d'imposer un taux d'intérêt de 11, 12, voire 13 p. 100 sur les petits prêts accordés à un homme d'affaires ou à un agriculteur. Pouvez-vous imaginer, monsieur l'Orateur, un petit pêcheur de Terre-Neuve payant un taux d'intérêt aussi élevé? Les agriculteurs sont dans le même cas.

Lorsqu'un agriculteur va demander un prêt à un directeur de banque pour acheter des semences et ainsi de suite, il a du mal à réaliser des bénéfices s'il doit verser un intérêt de 12 ou 13 p. 100. Le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) en a certainement fait l'expérience. Les agriculteurs du Nord, d'où il vient, ont beaucoup de mal à réussir lorsqu'ils sont obligés de payer des taux d'intérêt élevés. Si l'intérêt imposé en vertu de cette mesure législative doit être de 1 ou 2 p. 100 supérieur au taux d'escompte, je tiens à dire aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux exploitants de petites entreprises que le gouvernement fédéral ne les aide pas beaucoup.

Les députés ont le droit de me demander ce qu'a fait le Nouveau parti démocratique pour aider la petite entreprise. J'aimerais le leur dire. En Saskatchewan, il existe, au ministère de l'Industrie et du Commerce, une direction de l'aide aux entreprises qui est chargée d'aider la petite entreprise. Je remarque que l'un des députés de la Saskatchewan écoute très attentivement. Il confirmera sans doute mes dires.

Le but de ce programme, en Saskatchewan, est d'améliorer la gestion des petites entreprises. Il a été lancé en 1973 et son budget augmente au fur et à mesure que la direction prouve son mérite. Que fait-on? Il existe un service d'information et on aide les gens à comprendre les dispositions de la loi. J'ai entendu bien des députés nous dire que les hommes d'affaires ont du mal à comprendre l'objet de la loi ou à remplir les formulaires administratifs. Le ministère offre aux exploitants de petites entreprises des services d'information et d'assistance.

Le deuxième domaine d'activité est un programme d'examen des entreprises, que l'on appelle couramment service de consultation. Il s'agit de déterminer les problèmes et d'y trouver des solutions. La plupart des clients renvoyés au service de consultation ont eu des difficultés et ont été recommandés par une banque ou une municipalité. Il est important, lorsque quelqu'un s'est adressé à une banque et se trouve en difficlté, de pouvoir demander de l'aide à un ministère du gouvernement. Le travail de cette direction est coordonné avec celui de la Société pour le développement économique de la Saskatchewan, la SDES. Les prêts qui comportent de gros risques sont souvent consentis à condition que le client travaille pour la division du programme d'examen des entreprises pendant deux ans.

M. Goodale: Ne vous en attribuez pas le mérite, John.

• (2120)

M. Gilbert: Je vois que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) a quelque chose à dire J'aimerais qu'il se lève et nous dise ce qu'il pense du programme. C'est là un effort du gouvernement provincial qui veut répondre aux problèmes des hommes d'affaires en leur fournissant conseils, avis et aide. C'est une partie très importante du programme.

Le troisième aspect est qu'il s'agit d'un programme qui vise à maintenir les entreprises en activité. Voilà le but: améliorer les services commerciaux dans les petites localités quand un homme d'affaires abandonne un commerce qu'on estime essentiel à sa localité. On l'aidera à trouver un acheteur à condition qu'il reprenne une partie des fonds. L'acheteur doit accepter de travailler avec le service du gouvernement en question et se verra garantir en retour un certain rendement de base pendant deux ans.

Partout au Canada, et surtout dans les petits villages, nous voyons des propriétaires de petites entreprises clés qui veulent se retirer ou vendre leurs établissements. Lorsque cela arrive, dans bien des cas, cela affecte directement l'emploi dans ce petit village. Il est donc très important de trouver la bonne sorte d'acheteur pour pouvoir protéger les emplois de ceux qui y travaillent et parfois aider la personne à vendre son commerce. C'est donc un pas dans la bonne voie que d'aider les petites entreprises et, ainsi, le travailleur.

Il y a un autre programme dont, je suis certain, le secrétaire parlementaire est très fier. On l'appelle le Saskatchewan Main Street Program. Il est très attrayant et vise les villages ayant une population de moins de 2,000 âmes. Quand les marchands sont d'accord, le programme permet de payer la moitié des coûts de nettoyage extérieur des magasins jusqu'à concurrence de $500. La municipalité obtient alors des subventions égales pour les travaux de nettoyage et d'embellissement. C'est un autre effort du gouvernement pour aider les gens des petits villages à rendre leurs entreprises plus attrayantes de façon à pouvoir augmenter leurs ventes, leurs chiffres d'affaires et aussi assurer davantage d'emplois.

Ce sont là quelques-unes des mesures que nous prendrions pour aider les petites entreprises. Nous toucherions alors au nœud du problème. L'étape suivante serait une politique fiscale qui aiderait les petites entreprises. En 1976, en Colombie-Britannique, le Nouveau Parti démocratique avait préconisé dans son budget une réduction d'impôt pour les petites entreprises variant de 12 p. 100 à 10 p. 100. C'était un pas dans la bonne voie, alors que les autres grandes sociétés ont vu leurs impôts augmenter de 12 p. 100 à 13 p. 100. Je crois que certains députés conservateurs de la Colombie-Britannique ne sont pas très heureux du programme législatif du gouvernement du Crédit social en Colombie-Britannique. Peut-être que le député de Capistrano . . .

M. Goodale: Les hirondelles de Capistrano.

M. Gilbert: Peut-être que le député de Capilano (M. Huntington) dirait que les usages et les lois du Crédit social ont entraîné une augmentation importante des faillites commerciales en Colombie-Britannique. A vrai dire, la doctrine du parti du Crédit social en Colombie-Britannique se rapproche beaucoup de la doctrine conservatrice.

Les gouvernements conservateurs et libéraux ont accordé plus de concessions et d'avantages fiscaux aux grosses compagnies, pour la plupart étrangères, qu'à la petite entreprise. Je ne pense pas avoir à insister là-dessus. Je vous citerai seulement un exemple. Les grandes compagnies pétrolières ont un retard de 936 millions de dollars dans le paiement de leurs impôts. Rien que les intérêts sur ces 936 millions de dollars permettraient largement de financer les programmes dont nous parlons dans le bill C-48. Voilà l'attitude et la philosophie des gouvernements libéraux et conservateurs qui aident les grosses compagnies aux dépens des petites entreprises, des pêcheurs et des agriculteurs. C'est faire la charité aux riches.

C'est étonnant de voir comme les conservateurs et les autres critiquent vivement les chômeurs et ceux qui ont besoin d'une aide financière ou qui vont demander au gouvernement de les secourir. Ils critiquent durement les gens qui ont besoin d'aide pour satisfaire des besoins vitaux comme la nourriture, les vêtements et le logement. Pourtant, ils ne font rien à l'égard de l'aide accordée aux grosses compagnies. En fait, ils demandent qu'on les aide davantage.

Si j'ai bien compris ce que le député de High Park-Humber Valley a dit ce soir, nous n'allons pas assez loin; le maximum des prêts n'est pas suffisamment augmenté et cela ne donne pas un taux d'intérêt plus favorable pour les compagnies. C'est très vivement, très clairement et très fort qu'il a déclaré que cette mesure ne réglerait pas leurs problèmes fiscaux. Si les grosses compagnies ont besoin d'une aide sur le plan fiscal . . .

Une voix: Il s'agit des petites entreprises.

M. Gilbert: Si les grosses compagnies ont besoin d'une aide sur le plan fiscal, elles l'ont certainement eue. Et elles l'ont eue aux dépens de la petite entreprise. Voilà ce que nous affirmons. Et c'est là que le bât blesse. Le petit homme d'affaires a été saigné à blanc par la grosse entreprise.

M. McCain: Et par les impôts!

M. Gilbert: «Et par les impôts», comme le dit mon collègue. Je terminerai par une question très importante.

Une voix: Sortez de votre coquille et voyez le monde tel qu'il est.

M. Gilbert: Je terminerai par la question du plein emploi. Il est assez consternant que nous ayons plus de 800,000 chômeurs . . .

M. McCain: Plus de 900,000.

M. Gilbert: Mon collègue vient de me reprendre et dit qu'il y en a plus de 900,000. N'est-ce pas une honte? Si ces 900,000 personnes travaillaient, elles auraient un revenu pour acheter ce dont elles ont besoin. Et cet argent aiderait les petits hommes d'affaires qui à leur tour aideraient les petits pêcheurs et les petits agriculteurs. C'est très important et pourtant, nous voyons le gouvernement aider les grosses compagnies au lieu de résoudre le problème du chômage. Le plein emploi est une nécessité si nous voulons que les programmes prévus par le bill C-48 donnent des résultats.

Pour terminer, je dirai simplement que c'est un pas dans la bonne voie. C'est un très petit pas, mais j'espère qu'un jour nous reconnaîtrons vraiment la nécessité d'aider la petite entreprise et du même coup, les pêcheurs et les agriculteurs. Ce sont les piliers de notre pays.

M. Baker (Grenville-Carleton): Bravo! Vous êtes un vrai conservateur!

● (2130)

M. Gilbert: J'espère que, quand ils réussiront, ils n'iront pas pleurnicher et larmoyer auprès du gouvernement pour réclamer plus de concessions fiscales, plus de protection et, pis encore, qu'ils ne forceront pas les petites entreprises à vendre leur affaire aux plus grosses, lesquelles à leur tour contrôleront les prix et la production. Au Canada, nous courons le danger de voir les petites entreprises se faire absorber par les grosses affaires et je ne pense pas que le bill soit assez efficace pour protéger, aider et encourager la petite entreprise comme il le faudrait.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, si l'on regarde le paysage de notre pays, ces coquilles et ces feuillages, et si l'on va voir sous les planches de nos vieilles maisons, on se rend compte que l'évolution existe et qu'un jour, il en sortira une des merveilles de la vie qui regardera et explorera le monde tel qu'il est. Je me demande parfois si les députés qui sont à ma gauche, et qui vivent dans leur coquille, tel le député de Broadview (M. Gilbert), en sortiront jamais pour regarder autour d'eux et voir le monde tel qu'il est.

Nous devons reconnaître, pour être juste envers tous les partis politiques de notre pays, que le système de l'entreprise privée a donné au Canada une structure qui permet d'avoir des familles possédant deux voitures, ce qui n'existe pas sous les régimes dont les députés à ma gauche se font les apologues, font l'éloge et qu'ils essayent d'imiter en nous demandant de les prendre comme modèles. Il existe en effet un facteur humain dont il faut tenir compte ici, c'est l'incitation donnée à l'individu de produire et cette incitation, c'est le système de la libre entreprise qui la favorise davantage. Les remarques du député sont donc trompeuses et fallacieuses.

Ce n'est pas pour protéger notre système bancaire que je le dis, ce serait plutôt pour condamner la politique gouvernementale de ces dernières années. Le fait est que le taux d'intérêt imposé par n'importe quelle maison de prêts, qu'il s'agisse d'une banque ou de tout autre établissement, est fixé par rapport au taux d'intérêt établi par la Banque du Canada. Aux État-Unis, ce taux est fixé par la Federal Reserve Board, et il se répercute ensuite sur les autres établissements. Les maisons de prêts, qu'elles soient aux mains du secteur privé ou public, peuvent prêter d'après des lignes directrices qui sont établies par le système monétaire sous contrôle du gouvernement fédéral. Qu'il s'agisse des caisses populaires, des coopératives ou de n'importe quel autre établissement financier, ils sont obligés de fixer leur taux d'intérêt en fonction du taux d'intérêt de la Banque du Canada. Tout ce que l'on vous dira à l'encontre ne vise qu'à nous berner et à saper la confiance de la population et de nos investisseurs dans notre système.

Ce n'est pas là l'objet de ce bill ni d'ailleurs de n'importe quel autre bill à l'étude à la Chambre, monsieur l'Orateur. Il convient d'inciter tous les secteurs de l'économie à prendre de l'expansion, à créer des emplois, tant dans le domaine public que privé. Seuls ceux qui ont mis sur pied les programmes qui ont abouti à la création des structures fiscales qui ont mené bien des sociétés canadiennes au désastre peuvent parler d'assistance sociale pour les sociétés.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

Au Nouveau-Brunswick, l'absorption des petites entreprises par les grosses sociétés a pris des proportions catastrophiques. Le processus remonte toutefois aux débuts de la Confédération. Cette situation persiste et aucun programme fédéral existant ne peut l'enrayer. Elle n'a d'ailleurs fait qu'empirer sous le gouvernement actuel. Voyons à quoi cela est dû.

Premièrement, il y avait les droits de succession, qui empêchaient absolument et complètement les familles de conserver en leur possession la firme sur laquelle elles avaient édifié leur prospérité et celle de leur entourage. Le régime fiscal a forcé les propriétaires à vendre leur entreprise à d'autres entreprises, plus grosses ou plus petites. Mais il y a eu transfert de propriété.

Lorsque plusieurs gouvernements du pays ont aboli les droits de succession, le gouvernement avait imposé un impôt sur les plus-values. Dans ma province, il y a actuellement une société qui, si elle vend ses intérêts, les vendra probablement à une société plus grosse, et c'en sera peut-être fini de cet employeur dans la province. Je déplore tout régime fiscal qui fait fuir les industries d'une région où le chômage dépasse 10 p. 100, 12 p. 100 ou 15 p. 100, comme c'est le cas de la région de l'Atlantique.

N'ayons pas peur de désigner les vrais responsables, monsieur l'Orateur. Ces familles conserveraient la propriété de leur société indéfiniment si le régime fiscal le leur permettait. Mais il ne le leur permet pas, et cela ne changera pas tant que le gouvernement dépensera à son rythme actuel. Nous avons besoin non pas de discours qui détruisent la confiance dans notre pays, mais de discours qui incitent les détenteurs de capitaux à investir afin de réduire le chômage. Quand on préconise une économie instable, comme vient de le faire le député de Broadview, on soutient tout le contraire de l'objectif de son parti, c'est-à-dire l'élimination du chômage. Sortons de notre tour d'ivoire et regardons la réalité en face. Tentons de rétablir la confiance, et non de la miner.

Des voix: Bravo!

M. Gilbert: On dirait que les phoques savants applaudissent.

M. McCain: Eh bien, ils ont applaudi à contre-temps après avoir entendu parler le député de Broadview.

On peut dire beaucoup de bien, monsieur l'Orateur, des prêts aux petites entreprises, mais on ne peut en dire autant de la hausse de 10 ou peut-être 11 p. 100 autorisée en vertu du bill. Ce projet de loi modifie la loi de 1974, mais entre le budget de 1974 et celui de 1978—et c'est, je crois, un exemple significatif—les dépenses fédérales ont augmenté de près de 50 p. 100. Les dépenses d'exploitation des petites entreprises ont augmenté autant que celles du gouvernement. Néanmoins, avec la grande générosité qui caractérise le gouvernement, il augmentera le montant maximum des prêts consentis aux petites entreprises de près de 11 p. 100. On ne manifeste ainsi sa fidélité aux principes que préconise le projet de loi, car on a agi simplement pour la forme.

Je me répète peut-être un peu ce soir et peut-être que je me fais l'écho de ce qu'ont dit les députés de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) ou de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), mais j'espère que je n'irai pas jusqu'à vous reservir les propos du député de Broadview.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Votre discours y gagnerait.

M. McCain: Il y gagnerait à Cuba, mais pas au Canada.

M. Goodale: Il a même dénaturé ce qu'on fait en Saskatchewan.

M. McCain: Peut-être vous a-t-il emprunté cela.

M. Goodale: C'est impossible.

M. McCain: Je vais maintenant passer aux prêts destinés aux améliorations agricoles. Le bill à l'étude représente encore une fois un progrès, mais je tiens à faire remarquer que le prix de bien des pièces d'équipement et celui des bâtiments agricoles a plus que doublé en quatre ans. La main-d'œuvre coûte plus du double, de même que le carburant, et au cours d'une même année, le prix des pesticides a augmenté de 50 p. 100. Cette année, parce qu'on veut rester aveuglement fidèle à ses vieux amis—je ne dirai pas lesquels puisque j'ignore de qui il s'agit—certains pesticides coûteront encore 50 p. 100 de plus car les agriculteurs ne peuvent les importer même s'ils le désirent. Pas seulement cela, monsieur l'Orateur, les agriculteurs ne pourront plus obtenir certains produits comme pesticides. Je répète qu'il faut au moins doubler la limite des prêts destinés aux améliorations agricoles et je demande qu'on en tienne compte avant de donner force de loi à ce bill.

● (2140)

J'aimerais aussi mentionner, comme je l'ai déjà fait lors de l'étude du bill, qu'une conversation que j'ai eue avec un directeur de banque dans une certaine localité m'a bien renseigné sur la situation. J'ai demandé un prêt pour améliorations agricoles et on m'a répondu tout de go qu'aucun prêt pour améliorations agricoles ne me serait consenti ni à tout autre agriculteur par cette succursale parce que le directeur devait faire le plus de bénéfices possible et qu'il ne pouvait le faire par des prêts destinés aux améliorations agricoles, aux améliorations de maisons ou prêts semblables. Heureusement, c'était un cas isolé.

Il devrait y avoir un article ici qui obligerait les directeurs de banque à soumettre toutes les demandes de prêts de l'une des trois catégories se rattachant aux petites entreprises, à savoir les prêts destinés aux améliorations agricoles, aux rénovations de maisons et aux opérations de pêche, à un fonctionnaire chargé de décider si le prêt doit ou non être consenti. La décision ne devrait pas être laissée au directeur de banque d'un petit village. Sa décision peut sauver ou tuer le petit homme d'affaires, l'agriculteur ou le pêcheur. J'implore le gouvernement d'étudier cette suggestion.

Des députés de tous les partis à la Chambre nous ont accusés à maintes reprises de ne pas faire de suggestions concrètes. Je vous soumets celle-ci pour étude. Nous verrons ce que le gouvernement fera d'une suggestion faite directement.

Quand on s'arrête aux dispositions du bill touchant les pêches, on voit que l'augmentation de 70 millions à 80 millions de dollars ne couvre pas l'augmentation d'une année des besoins du gouvernement. Si le taux de relèvement du plafond s'était comparé au taux d'accroissement des dépenses du gouvernement au cours des quatre dernières années, à l'exception d'une, il aurait pu être relevé de plus de 10 millions en une année. On estime qu'au cours de l'année financière 1978, les dépenses du gouvernement augmenteront de 14 p. 100. Le plafond des prêts aidant aux opérations de pêche augmentera d'environ 14 p. 100. Quatorze pourcent de 70 millions serait 9.8 millions, et il a été porté de 70 à 80 millions. Le relèvement de ce plafond n'est pas un chiffre réaliste.

Le ministre des Postes (M. Blais) ayant formulé certaines observations, sans doute m'autoriserez-vous, monsieur l'Orateur, à lui répondre. Je tiens à rappeler qu'il y a 20 ans, une lettre postée à Ottawa le matin arrivait dans ma localité à midi le lendemain. Si aujourd'hui j'envoie une lettre chez moi, celle-ci n'arrivera à destination que dans deux, cinq ou dix jours, et bien plus souvent dans cinq ou dix jours que dans deux. Aussi, le ministre des Postes avait l'inqualifiable audace d'intervenir et quoi qu'il ait pu dire tantôt relativement au ministère des Postes, je lui demanderais de nous dire ce qu'il entend faire pour nous ramener le service postal de l'époque de la diligence, car celui que nous avons actuellement dans ma circonscription de Carleton-Charlotte ne le vaut pas.

Apparemment, on empile le courrier dans un coin et on s'occupe d'autre chose, et il y reste jusqu'à ce que quelqu'un pense à l'acheminer par chemin de fer, par avion ou autrement. Cette attitude nuit aux grandes et petites entreprises, et surtout aux petites. J'aimerais vous donner un exemple. Mes commettants n'ont jamais réussi à recevoir leurs états de compte de Toronto et à les retourner par la poste en deçà du délai de 10 jours, ce qui les oblige à payer de l'intérêt. Voilà le genre de service que nous donnent les postes à l'heure actuelle. Le courrier ne devrait pas prendre plus d'une journée pour se rendre de Toronto à la vallée de Saint-Jean et le retour du courrier devrait se faire le jour suivant, mais c'est impossible et il en coûte beaucoup aux grandes et aux petites entreprises pour desservir la population.

Faisons l'impossible pour ne pas décourager les investissements, l'esprit d'entreprise et le développement d'une entreprise publique, si c'est là le vœu de certains députés, mais tâchons d'accélérer l'adoption de ce bill avec des limites raisonnables et en obligeant les prêteurs à s'adresser à une autorité quelconque. Ne laissons pas au gérant de la banque locale, que ce soit une caisse populaire ou une banque à charte, le soin de prendre la décision ultime dans ce domaine. Que les prêts soient consentis selon les principes qui animaient le gouvernement lorsqu'il a présenté ce projet de loi.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques mots dans ce débat sur le bill C-48. A l'instar d'autres orateurs, je suis déçu que le ministre qui a présenté le bill ne soit pas présent à la Chambre parce qu'il lui aurait été utile, je crois, d'entendre certaines des remarques de mes collègues au sujet de ce bill. Bon nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils n'avaient rien à reprocher au bill. En gros, il prévoit des augmentations qu'on aurait dû accorder il y a longtemps. Mais je crois que les observations que fera sur ce bill quiconque étudie la situation doivent faire ressortir ce point.

Qu'a fait le gouvernement pour le petit agriculteur ou pêcheur désireux d'obtenir un prêt destiné aux améliorations? Les faits sont déplorables. Un député ministériel dit: «ils viennent de se réveiller». Il veut peut-être dire qu'ils viennent juste de s'apercevoir combien dérisoire est l'aide accordée aux petites entreprises.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Je croyais que vous étiez contre la hausse des dépenses.

M. Stevens: Le ministériel est vraiment dans les nuages. Il pense que je m'oppose aux dépenses. Ce n'est pas des dépenses du gouvernement que nous parlons ce soir. C'est de la garantie des emprunts bancaires accordés à la petite entreprise. Ne comprenez-vous pas cela?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Adressez-vous à la présidence.

Une voix: Il est parti manger.

M. Stevens: Je me demande parfois ce que le cabinet peut bien dire aux députés de l'arrière-banc avant qu'ils votent. Si vous voulez poser des questions embarrassantes, si vous voulez faire des observations, au moins tenez-vous en au sujet à l'étude. Il s'agit ici de voir dans quelle mesure on doit garantir les emprunts des petites entreprises, des cultivateurs qui veulent améliorer leur entreprise et des pêcheurs.

Maintenant, si l'on me permet de continuer, j'aimerais signaler combien peu ce programme a aidé la petite entreprise. Je songe ici à l'introduction qu'a faite le ministre d'État aux petites entreprises (M. Marchand). Ce programme a vu le jour sous le régime Diefenbaker, en 1961. Le gouvernement se garde bien de le dire, mais il se vante que depuis cette époque-là 43,000 prêts ont été consentis totalisant 480 millions de dollars. Un simple calcul permet de voir que les prêts s'élevaient en moyenne à $11,000. N'est-ce pas révélateur? N'est-ce pas là une performance admirable dont le gouvernement se targue ce soir? Il se targue d'avoir consenti 43,000 prêts en 15 ans pour un total de 480 millions. Situons cela dans son contexte.

● (2150)

M. Kaplan: Qu'est-ce qu'un demi-milliard?

M. Stevens: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Kaplan) demande «qu'est-ce qu'un demi-milliard»?

M. Kaplan: Je vous le demande.

M. Stevens: Lorsqu'on considère l'actif global des banques au Canada, on constate qu'à la fin de février, il se chiffrait à environ 130 milliards. Un petit calcul nous révèle que cela équivaut à environ .4 p. 100 du total des opérations bancaires au Canada, dont le ministre des Finances (M. Macdonald) est en partie responsable.

Mais là n'est pas l'essentiel. Le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) a déclaré que, pour l'année dernière seulement, ces emprunts se sont chiffrés à 81 millions de dollars. C'est-à-dire 81 millions de dollars par rapport aux 130 milliards de dollars que nos banques ont actuellement entre les mains, soit 1/18 p. 100 de l'actif total des banques à charte canadiennes, qui relèvent en dernier lieu du ministre des Finances. C'est dans cette optique que nous devons juger la mesure législative à l'étude.

Le gouvernement accorde-t-il l'aide financière garantie par les trois programmes décrits dans ce bill? Franchement, je ne le pense pas. Je pense qu'il faudrait aider davantage la petite entreprise. Elle le mérite certainement.

J'ai écouté les discours creux de nos collègues socialistes et j'ai pu constater à quel point ils se contredisaient. Tout d'abord, le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) a évoqué les terribles problèmes auxquels devait faire face l'entreprise privée, notamment la petite entreprise, à cause des règlements imposés par le gouvernement. Mais quel parti, à part le parti au pouvoir, préconise l'adoption de nouveaux règlements à l'intention de l'entreprise privée, si ce n'est le parti néo-démocrate? Malgré cela, ses membres ont l'audace de venir nous dire, à propos de ce bill, que d'une certaine manière ce secteur est soumis à trop de règlements. Je suis d'accord avec eux. Le gouvernement Trudeau réglemente trop les affaires actuellement, mais ce n'est certainement pas le NPD qui va nous débarrasser de cette réglementation.

Il y a autre chose que je trouve amusant chez les socialistes, c'est la manie qu'ils ont de décrier les grosses entreprises. Ils parlent des monopoles et de leurs ravages, mais que proposent-ils à la place? Le monopole d'État. Pourvu que le monopole s'exerce au nom de l'État tout va pour le mieux, les problèmes disparaissent et nous entrons dans cette sorte de paradis dont ils aiment bien nous entretenir . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le député autorisera-t-il une question?

M. Stevens: Oui, monsieur l'Orateur, quand j'aurai terminé.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-ce que le député aura jamais terminé?

M. Stevens: A propos de ces merveilleux monopoles d'État dont les socialistes aiment bien nous entretenir et sur l'un desquels le député désirait certainement m'interroger, que trouver de mieux comme exemple que la Poste?

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Pourquoi pas la Banque de l'Ouest canadien?

M. Stevens: Le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) est un peu au courant de cette banque, et j'espère qu'un jour il prendra la parole pour nous en dire quelques mots.

J'aimerais bien parler de ce beau monopole d'État qu'on appelle la Poste. Avant que le gouvernement actuel ne vienne au pouvoir, la Poste fonctionnait relativement bien. Elle a même fait un peu d'argent en 1970. Ses recettes et ses dépenses se situaient autour de 400 millions, chiffre que le ministre des Postes (M. Blais) pourra certainement confirmer. Mais qu'est-il arrivé sous le génial gouvernement Trudeau? D'un bénéfice marginal en 1970, on est tombé dans un déficit de 700 millions. Dans l'intervalle, les recettes sont montées de 400 millions environ à 600, mais les dépenses sont passées de 400 millions à 1.3 milliard. Voilà l'explication du déficit. Et tout cela à cause de l'incapacité, de la gestion aberrante du gouvernement Trudeau.

M. Gilbert: Allez donc dire cela à Jack Horner!

M. Stevens: Je ne cite qu'un seul exemple de monopole d'État. Dans presque tous les discours qu'ils font à la Chambre, les socialistes nous demandent d'étendre un peu plus ce principe.

J'ai parlé du sort de l'exploitant de petite entreprise. J'ai signalé qu'aux dires du ministre, les banques ont dépensé l'an dernier 81 millions de dollars aux termes de la loi. Les prêts agricoles se sont élevés à 160 millions de dollars. Les pêcheurs ont obtenu 10.5 millions de dollars, et le ministre lui-même a rougi lorsqu'il a dû déclarer que les pêcheurs ont obtenu moins l'an dernier que l'année précédente. Le premier point que j'aimerais faire valoir . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES HAUSSES SALARIALES DÉPASSANT LES LIMITES AUTORISÉES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir pour donner suite à une question que j'ai posée le 20 avril dernier et à laquelle a répondu le président du Conseil du Trésor (M. Andras). Elle concerne la position du Conseil du Trésor à l'égard des règlements salariaux qui dépassent la limite de 8 p. 100 autorisée dans le secteur public en vertu du programme de réglementation.

A ce moment-là, le ministre n'était pas au courant des augmentations de salaires dont je parlais et qui dépassaient les 8 p. 100 fixés pour tous les Canadiens. Pour la gouverne du ministre, je vais citer—et je lui en ai donné préavis, ainsi qu'à son cabinet—certains cas auxquels je faisais allusion à ce moment-là, à savoir le groupe des programmes d'assistance sociale, auquel on a accordé une hausse de 8.66 p. 100, les employés de l'administration financière dont l'augmentation s'est élevé en moyenne à 9.08 p. 100, le groupe du matériel de bureau qui a touché une hausse de 8.7 p. 100, et les travailleurs techniques en général, qui se sont vu accorder une augmentation de 8.92 p. 100. En général, ces augmentations ont été accordées cette année pour l'année à venir, c'est-à-dire-non pas pour la première année, mais pendant la deuxième ou troisième année du programme anti-inflation.

Même s'il ne fait aucun doute que ces quatre augmentations salariales dépassant la limite de 6 p. 100 plus 2 p. 100 fixée par les directives pour la deuxième année d'application du programme anti-inflation, le Conseil du Trésor a appliqué une clause d'exemption dans le règlement de la Commission de lutte contre l'inflation en vue d'autoriser une hausse supérieure à la limite fixée. L'article 48 du règlement prévoit un cœfficient de rajustement de plus 2 p. 100 ou de moins 2 p. 100 pour tenir compte des groupes dont les salaires ont accusé un retard ou faits un bond en avant par rapport à un repère convenu pendant la période antérieure au contrôle. On obtient le seuil en ajoutant 2 p. 100 au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation sur les deux années précédentes ou sur la période de la dernière convention collective, selon le résultat le plus élevé. Autrement dit, un groupe est indemnisé si le rythme de ses hausses salariales est inférieur à celui de l'inflation, compte tenu de la productivité. En appliquant cette mesure, le rythme d'augmentation des quatre groupes avait été jugé moindre et on leur a donc consenti des hausses supérieures aux directives. Puisque cette procédure est prévue dans les règlements de la CLI, les accords conclus semblent conformes à l'arithmétique recommandée par la Commission.

● (2200)

Je suppose que le secrétaire parlementaire qui parlera au nom du ministre ce soir, reprendra à peu près ce que j'ai dit. Peut-être que j'ai anticipé sa réponse; j'ai voulu lui faciliter la tâche. Je vois qu'il porte une chemisette plutôt voyante. Je suis bien au courant de la situation mais j'ai hâte de connaître ses commentaires. Si la réponse du secrétaire parlementaire s'inspire de mes propres commentaires, je pense que l'on pourra dire qu'elle éludera certaines questions qui se rattachent de près à l'exemple que le gouvernement fédéral doit montrer à tous les Canadiens.

D'abord, on devrait noter que dans aucun des quatre cas concernés le coefficient de rajustement n'approche le 2 p. 100 maximal annuel. Puisque la période minimale antérieure admissible au rajustement était de deux ans, on peut conclure que dans aucun de ces cas la perte n'excédait 1 p. 100 par année. En fait, le taux de rajustement le plus élevé, soit 1.5 p. 100, a été octroyé au groupe de l'administration financière qui a négocié une hausse salariale de 9.05 p. 100. En somme, au pire, ce groupe s'est situé à 0.75 p. 100 en-deçà du seuil national. Aucun des quatre groupes n'a effectivement subi une diminution du pouvoir d'achat parce que les prix auraient monté plus rapidement que les salaires.

Les ententes qui excèdent la stricte directive du six plus deux visent à indemniser les groupes qui n'ont pas obtenu par le passé leur part de la hausse de la productivité nationale. On peut cependant se demander si la Fonction publique contribue à la productivité nationale. Mais cependant, il faut encore davantage se demander si on devrait permettre à des groupes de fonctionnaires de dépasser une directive stricte alors qu'il n'ont pas perdu de pouvoir d'achat à cause de l'inflation, étant donné surtout qu'il incombe au gouvernement fédéral de montrer l'exemple.

Bien entendu, le pourcentage de 8 p. 100, plus 2 p. 100 de rajustement en raison de pratiques salariales antérieures, constitue la hausse maximale en vertu des règlements de la Commission de lutte contre l'inflation. Mais ces quatre cas indiquent que la formule constitue aussi le minimum des hausses salariales. Rien dans les règlements de la commission n'oblige explicitement ou implicitement les employeurs à payer le maximum permis. Apparemment, le Conseil du Trésor est prêt à autoriser des augmentations salariales aussi élevées ou presque que la limite arithmétique des lignes directrices parce qu'il tient encore à la politique d'équivalence des salaires. Après avoir indiqué que les hausses salariales au gouvernement fédéral avaient été inférieures aux hausses dans le secteur privé, le ministre s'est engagé à maintenir «tous les éléments de compensation de la Fonction publique... en rapport équitable avec les niveaux de compensation dans le secteur privé».

En maintenant la politique d'équivalence des salaires malgré le programme de contrôles, le gouvernement indique aux négociateurs salariaux dans le secteur privé que les querelles au sujet de la part du revenu de l'employeur qu'ils doivent recevoir peuvent continuer. C'est pour mettre fin à ces différends que le gouvernement a imposé un contrôle des salaires. De fait, la Commission de lutte contre l'inflation a dit qu'elle accepterait moins volontiers les demandes d'augmentations salariales fondées sur les principes comme les rapports historiques et l'équivalence dans la deuxième et la troisième année du programme.

Selon moi, le secrétaire parlementaire est obligé de dire à la Chambre quelle est la position du gouvernement à l'égard des règlements salariaux dans le secteur public. Puisqu'il représente le gouvernement, ne pense-t-il pas que le secteur public doit donner l'exemple pour modérer les hausses salariales? Vu les hausses qui ont été accordées, la ligne directrice quant à la limite de six plus deux continuera-t-elle à être appliquée ou bien le gouvernement considèrera-t-il à l'avenir dans les règlements salariaux de la Fonction publique que les règlements passés visaient à compenser pleinement la hausse du coût de la vie? J'aimerais que le secrétaire parlementaire réponde à ma question.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai été assez étonné de constater que le député a passé quatre ou cinq des sept minutes qui lui étaient accordées à répondre à sa propre question.

M. Hnatyshyn: Je connais la réponse. Je veux entendre la version du secrétaire parlementaire.

M. Kaplan: Avec plaisir. Je garantis au député que le gouvernement sait très bien que le public ne voudrait pas que les règlements salariaux dans la Fonction publique encouragent le secteur privé à accorder des hausses salariales plus élevées. Ils ne devraient pas augmenter les règlements salariaux, ni donner l'exemple dans les taux d'augmentation. Cependant, les règlements salariaux dans la Fonction publique devraient être comparables. Il est évident que les fonctionnaires ne devraient pas servir de boucs émissaires dans la bataille contre l'inflation. Ce n'est d'ailleurs nullement dans nos intentions. Cependant, nous estimons que certains éléments du secteur privé ont considéré que les règlements salariaux de la Fonction publique étaient plus élevés que dans le secteur privé. Ce n'est nullement l'intention, ni la politique du gouvernement, bien au contraire. Nous estimons que les fonctionnaires sont autorisés à toucher des salaires comparables, à travail égal, mais que les règlements salariaux dans le secteur public ne devraient pas servir de modèles aux règlements salariaux dans le secteur privé.

Pour être conforme au programme de lutte contre l'inflation, l'augmentation autorisée pour un groupe donné, et pour une année d'application des indicateurs donnée, est la somme des coefficients suivants: premièrement, le coefficient de protection de base, qui est une augmentation procentuelle, représente le maximum qu'un groupe peut obtenir durant la période de contrôle du CLI. Cette augmentation totale de la rémunération varie d'une année à l'autre. Pendant la première année du programme, elle a été fixée à 8 p. 100; pour la seconde année à 6 p. 100 au maximum et pour la troisième année à 4 p. 100 au maximum.

En second lieu, le coefficient de productivité nationale qui est ajouté au coefficient de protection de base, correspond à l'augmentation annuelle approximative de la productivité canadienne, qui a été estimée à 2 p. 100 pour chaque année du programme.

Troisièmement, le coefficient de rajustement en raison de pratiques salariales antérieures est fixé d'après les accords de la convention collective de chaque groupe. Les augmentations de la rémunération totale d'un groupe doivent suivre les augmentations de l'indice des prix à la consommation pendant la même période, soit la durée de la convention collective antérieure. Le coefficient de rajustement maximal établi en raison des pratiques salariales antérieures a été fixé à 2 p. 100 pour chaque année du programme et dans son calcul, il peut y avoir un écart, en plus ou en moins, de 2 p. 100 selon les fluctuations de l'indice des prix à la consommation par rapport à la rémunération totale.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé.

LA SANTÉ—L'INTERDICTION POSSIBLE DE PRODUITS NOCIFS AUTRES QUE LA SACCHARINE

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, le 22 mars dernier, je contestais la décision arbitraire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) d'interdire la saccharine sans s'appuyer sur des études effectuées sur des êtres humains et sans l'approbation de la Chambre. C'est une décision bureaucratique typique, fondée sur un prétexte de nature scientifique qui me paraît faux. Elle a été imposée au pays.

Il y a de nombreuses raisons évidentes de se méfier de l'interdiction. Ce prétexte de nature scientifique a fait des Canadiens la risée de la collectivité médicale internationale. Le reste de la population serait amusée si elle n'était pas irritée comme je le suis.

Cette interdiction traduit tout le ridicule et l'arrogance d'un petit groupe de hauts fonctionnaires. C'est une décision qui mettra en danger la vie de 400,000 diabétiques canadiens, de dizaines de milliers de victimes de l'hypoglycémie et peut-être de dix ou douze millions de citoyens qui ont tendance à l'embonpoint ou à l'obésité, avec tous les risques que cela entraîne pour leur santé.

Ma question était la suivante:

Des quantités excessives de saccharine se sont révélées dangereuses pour les rats et elle sera interdite pour la consommation humaine, mais il faudrait noter que

l'organisme humain est doté d'un dispositif d'autodéfense, de sorte qu'il se noierait avant de contracter le cancer à la suite de l'absorption de quantités comparables, le ministre dira-t-il à la Chambre si nous pouvons compter que ses chercheurs médicaux aillent jusqu'à interdire le chocolat, la crème glacée, le fromage, le foie, le lait, les œufs, la noix de coco, le sucre, le sel et tous les autres produits qui peuvent faire monter le taux de cholestérol et provoquer des maladies cardiaques chez les humains, même si nous ne sommes pas certains qu'ils soient sûrs pour les rats? En outre, envisagera-t-il aussi d'interdire les autos, qui sont aussi dangereuses pour les humains, bien que nous ne possédions pas de statistiques sur le taux de mortalité chez les rats.

Il est intéressant de remarquer que le ministre s'appuyait alors sur les déclarations de ses fonctionnaires. Voilà ce qu'il en est. Ce sont les fonctionnaires qui prennent les décisions dans notre pays. Le public a peur des fonctionnaires, et non des députés. Il doit se soumettre aux caprices de ces gens.

● (2210)

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a demandé pour quelle raison les cigarettes ne sont pas interdites, alors qu'il est dûment démontré qu'elles sont une cause de cancer. Mes commettants m'ont posé la même question. Les pétitions ont afflué, par l'entremise de Roy Jacks, personnalité bien connue des ondes radiophoniques, demandant instamment de ne pas lever l'interdiction.

En réponse aux lettres que j'ai écrites au nom de mes commettants et des signataires de ces pétitions, j'ai reçu, le 22 avril dernier, la réponse la plus ridicule—sans doute cherchait-il à justifier cette décision—du fonctionnaire qui sans doute prépare les réponses du ministre lorsque celui-ci comparaît devant le comité au sujet des prévisions de dépenses. Si je puis seulement trouver la partie qui m'intéresse, j'aimerais la faire consigner au compte rendu:

Pour ce qui est de la cigarette, l'interdiction de fumer n'aurait malheureusement pas le même effet. En effet, la cigarette est une habitude qui est non seulement tolérée depuis des années par de vastes segments de notre société, mais qui est en fait entrée dans les mœurs d'un grand nombre de nos concitoyens.

Une réponse comme celle-ci est une fuite devant le problème; pourtant, voici que le gouvernement interdit quelque chose dont les Canadiens ont besoin et qui protège des milliers de nos concitoyens.

Là encore, l'épithète «scientifique» est employé très abusivement. Il est remarquable qu'en utilisant le terme «peut» on puisse encore se targuer d'utiliser un langage scientifique. Il n'est guère scientifique de ne pas s'exprimer en termes absolus. Lorsqu'on interdit la vente de ce produit on invoque comme prétexte qu'on veut protéger le public. On s'est déjà interdit de violer l'intimité des chambres à coucher du pays, mais il semble maintenant tout à fait acceptable pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social non seulement de violer l'intimité des salles à manger du pays, mais de mettre en danger la vie de bien des gens qui tiennent aux aliments sucrés et qui en ont besoin. Le ministère leur dit de prendre courage, qu'il se soucie de leurs problèmes, et qu'ils n'auront qu'à se procurer leurs tablettes ou leur poudre de saccharine chez le pharmacien à partir du mois de novembre. Mais les gens qui tiennent à la saccharine ou qui en ont besoin se demandent, comme moi, comment ils pourront trouver satisfaction et plaisir à un régime alimentaire insipide et restrictif alors qu'ils ne pourront plus se procurer d'eaux gazeuses, de bonbons, de gâteaux secs, d'aliments en boîte, de chocolat, de chewing gum et de tous ces autres produits diététiques.

La majorité des Canadiens, tout comme d'ailleurs bien des médecins, notamment l'association médicale britannique et suisse n'ont que mépris pour les expériences sur lesquelles se fonde cette interdiction. Et ce qu'il y a de plus ignoble dans toute cette affaire, c'est que les gens dont la vie tenait littéralement à la saccharine, et cela depuis bien des années, ont été saisis de peur en lisant des rapports superficiels qui reposent sur des constatations sans aucune valeur.

On a donné à des rats des doses massives de saccharine. Au Canada comme aux États-Unis, on a commencé par leur donner 5 p. 100 du poids de leur alimentation quotidienne. S'étant rendu compte qu'il n'y avait guère de preuve pour étayer ce qui semblait être un effort résolu pour prouver que les ersatz du sucre sont dangereux, on a augmenté de 50 p. 100 les doses jusqu'à 7.5 p. 100 dans le cas de 100 rats. A la première génération, trois sur 100 ont développé certains indices ou forme de cancer. Chose remarquable, je m'en rends compte maintenant, c'est que seulement dix sur 100 de leurs descendants ont développé le cancer. Bien sûr, en donnant la même dose à des ratons, ceux-ci devenaient très malades.

Pour ingurgiter une dose comparable, un être humain aurait à consommer le contenu de 800 bouteilles de boissons gazeuses par jour jusqu'à la fin de sa vie, ou encore 10,000 grains de saccharine par jour. Les députés voient le flacon que je tiens à la main? Il contient 1,000 capsules d'un demi-grain chacune. Il leur faudrait en prendre 20 chaque jour, ce qui équivaudrait à 40,000 cuillères à thé par jour d'édulcorant. Jusqu'où peut-on pousser le ridicule? Il est tout simplement impossible à un être humain de consommer l'équivalent des quantités qu'on a imposées aux rats. A mon avis, les cartels du sucre ont eu un rôle à jouer dans toute cette affaire . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie.

M. Paul E. McRae (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations dans le temps limité dont je dispose. Comme le député l'a dit, on a fait l'expérience, et de façon assez concluante. Elle a prouvé que l'usage de la saccharine a provoqué le cancer chez des rats. C'est une façon normale, médicale et scientifique de poursuivre une expérience. Je demande donc ceci à l'honorable représentante: préférerait-elle qu'on fasse des expériences sur des êtres humains?

Bien des scientifiques affirment que les matières cancérigènes sont toujours dangereuses, peu importe la dose. La plupart des scientifiques reconnaissent que la dose utilisée pour les animaux devrait être au moins de 5,000 à 10,000 fois plus élevée que la dose normale pour les êtres humains, pour qu'il n'y ait aucun danger. Dans le cas qui nous intéresse, la dose maximale pour les humains ne serait probablement que de 200 fois plus élevée. D'après de nombreuses recherches scientifiques, elle serait en fait carcinogène. Il y a certains cas chez les humains qui pourraient fort bien y être attribués. Le député préférerait-il que nos experts médicaux, nos spécialistes de la direction générale de la protection de la santé et autres disent: «Bah, pourquoi nous soucier de ce genre de chose». Notre direction générale de la protection de la santé a pour but de protéger les Canadiens de produits qui risquent d'être dangereux. Lorsqu'ils obtiennent ce genre de résultat, doivent-ils simplement dire: «Eh bien, n'en tenons pas compte. Aucune importance; que représentent quelques cas de cancer isolés?»

On examine différents succédanés. Nous utiliserons à l'avenir un autre genre de fructose qui sera beaucoup plus disponible et, partant, beaucoup mieux pour les Canadiens. Je n'ai pas

eu vent d'une vive opposition de la part du secteur des affaires à ce sujet. J'ai parlé à bon nombre d'hommes d'affaires qui estiment avoir été traités de façon équitable et considèrent qu'on leur a laissé suffisamment de temps pour effectuer les changements voulus. Nous pouvons dire qu'en général, c'est une mesure positive en vue de protéger la santé des Canadiens.

Il est malheureux que le député n'ait pu participer au caucus où nous en avons discuté en profondeur. Nous y avons présenté des renseignements assez circonstanciés sur le genre de dose maximale que l'on pourrait prévoir.

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LES EXEMPTIONS À L'ÉGARD DES PENSIONS ALIMENTAIRES—LE TRAITEMENT INJUSTE DANS LE CAS DES VERSEMENTS AUX CONJOINTS DE DROIT COMMUN

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à cette heure, en cette occasion et devant un auditoire aussi nombreux, je suis conscient du fait qu'être membre de l'opposition peut non seulement être une tâche solitaire mais aussi singulière.

Je prends la parole ce soir au sujet d'une question qui, à ce que je croyais, avait été abordé il y a quelque temps, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un jeune noir, ouvrier du bâtiment, qui est venu me voir avec sa déclaration d'impôt. Il a contracté une union libre il y a quelques années dont sont issus deux enfants. Il a ensuite rompu cette union pour se marier en bonne et due forme et il a maintenant de nouvelles responsabilités à la suite de ce mariage légitime. La loi de l'impôt sur le revenu ne reconnaît pas le fait qu'il verse actuellement de $1,700 à $1,800 par année aux termes d'une ordonnance rendue par un juge provincial de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une ordonnance en faveur de l'épouse de droit commun et des deux enfants de la première union. Cela m'a sidéré, je dois l'avouer, parce que j'avais cru en l'occurence, vu l'ordonnance et le caractère de droit commun de l'union rompue, qu'il y avait lieu à exemption fiscale. J'ai voulu vérifier l'autre jour en posant la question au ministre des Finances (M. Macdonald), et d'après ce qu'il m'a répondu j'ai tout à coup compris qu'il y avait une lacune à cet égard dans la loi de l'impôt sur le revenu.

Je dis lacune, parce que j'ai toujours eu l'impression d'avoir entendu dire en Chambre que le droit fiscal ne se préoccupe pas de considération morales en matière financière. Le dollar fourni pas la prostitution est censé provenir d'un emploi. Qu'importe l'opprobre attaché à l'emploi, il faut se mettre en règle avec le fisc.

Si l'on peut me reprocher d'avoir exposé un peu trop brièvement la question, j'espère que personne ne s'en prendra au secrétaire parlementaire si sa réponse est un peu longue. Mais nous devrions avoir une solution. Je le répète, je croyais que nous avions résolu ce problème il y a quelques années, au moment où nous avons étudié la réforme fiscale. Mais ce n'est pas le cas, de toute évidence.

● (2220)

Je tiens simplement à préciser que lorsqu'un tribunal a rendu une ordonnance contre une personne l'obligeant à verser à un tiers une certaine somme pour l'entretien des enfants issus d'une union rompue, il faudrait en tenir compte au moment de la déclaration d'impôt.

[M. McRae.]

J'aimerais également vous dire, monsieur l'Orateur, et par votre entremise au secrétaire parlementaire et aux Canadiens en général, que si nous devons faire des distinctions puritaines ou morales entre les mariages légitimes qui ont échoué et les unions libres qui sont un phénomène des années 60 et 70—bien que ce genre d'unions existent depuis longtemps, je pense qu'elles sont plus bien courantes aujourd'hui qu'auparavant—alors que Dieu nous vienne en aide.

J'ai comparu une fois devant la cour d'appel de Nouvelle-Écosse, pour faire remarquer aux juges qu'il y avait une grande différence entre ce que j'appelle une union de droit commun, où deux personnes qui étaient libres de se marier ont décidé de ne pas le faire et de vivre ensemble—et n'ont donc passé par aucune formalité civile—et une union qu'on qualifie aussi de droit commun, où deux personnes vivent ensemble sans être mariées, parce que l'une des deux n'est pas libre. J'ai dit aux juges que c'était ce qu'on appelait vivre en concubinage. Lorsqu'ils ont retrouvé leur souffle après cette déclaration et consulté leurs vieux livres de loi, ils ont été bien obligés d'admettre que ce que je disais était la pure vérité.

Ce n'est pas de ces cas-là que je veux parler aujourd'hui; ce qui m'intéresse ce soir ce sont uniquement les cas où une union de droit commun a été rompue. Si je voulais parler de l'autre situation, je dirais la même chose. Lorsqu'il y a des ordonnances de la cour et qu'une union est officiellement reconnue, il devrait y avoir aussi déductions fiscales. J'espère que le secrétaire parlementaire a l'âme plus généreuse que le Trésor public. De toute façon, j'attends sa réponse.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai une réponse, mais avant de la donner, je tiens à dire que j'ai l'âme plus généreuse que le Trésor public. La réponse officielle que je suis sur le point de lire, et qui défend la législation actuelle, ne m'empêche pas de m'intéresser de très près aux cas comme celui auquel le député a fait allusion, surtout lorsque les intéressés ne peuvent pas sceller leurs rapports sous une forme plus stricte et plus permanente, qui soit reconnue par la loi parce que l'un d'eux n'est pas libre de le faire.

Je tiens maintenant à donner la réponse officielle. La question de la déduction de la pension alimentaire qui doit être versée à la suite d'une union libre n'est pas le seul problème que pose ce genre d'union sur le plan fiscal.

Il y a longtemps que l'on s'efforce de mettre au point des règles fiscales pour les conjoints de droit commun. C'est que la loi et les règlements qui régissent l'impôt sur le revenu doivent s'appliquer à l'ensemble des contribuables; ils doivent donc se fonder sur des normes qui facilitent l'application de la loi. Il n'est toutefois pas question de porter un jugement moral par le truchement de la législation fiscale.

Les déductions ou les exemptions à l'égard d'un conjoint se limitent au conjoint légitime parce qu'il est facile d'obtenir la preuve du mariage et que le conjoint est reconnu par la loi à toutes les fins utiles. De graves problèmes se poseraient si on essayait de faire reconnaître le conjoint d'un contribuable en faisant valoir une certaine période de cohabitation. Si les fonctionnaires essayaient de faire identifier ce conjoint, certains contribuables pourraient s'en offenser et s'y opposer et accuseraient le gouvernement de se mêler de leur vie privée.

Le député ne convient-il pas que les personnes qui décident de vivre ensemble—et je parle de ceux qui ont le choix de se marier—en dehors des liens du mariage, souhaitent peut-être bien une relation n'ayant aucune incidence légale. Un gouvernement bien intentionné ne devrait pas les priver de ce droit. Dans une société où la condition de la femme a légalement ou pratiquement rejoint celle de l'homme, il n'est pas déraisonnable de considérer une relation de droit commun résultant d'une décision, prise en pleine connaissance de cause par les deux partenaires—et je pense encore à une situation où ils ont le choix de se marier—d'être traités en tout et partout comme des célibataires.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je déclare la motion adoptée. En conséquence, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 avril 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

DEMANDE DE REMÈDES AU CHÔMAGE RÉSULTANT DE LA FERMETURE IMMINENTE DE LA CARTONNERIE DU LABRADOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais présenter une motion au sujet d'une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. La fermeture de la Labrador Linerboard Mill à Stephenville, Terre-Neuve qui vient d'être annoncée aura des effets économiques et sociaux catastrophiques et de longue durée sur la province. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de demander à chaque ministère connexe—le MEER, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le ministère de la Défense nationale, le ministère des Transports et le Conseil du Trésor—d'explorer toutes les avenues et d'utiliser tous les moyens pour faire sortir cette région d'un marasme inévitable, pour rétablir une industrie qui pourrait être viable et pour trouver d'autres solutions adaptées à l'infrastructure de la région.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre présentée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE DE REMÈDES AU CHÔMAGE À TERRE-NEUVE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je prends également la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, concernant l'annonce faite par le gouvernement de Terre-Neuve. Étant donné que si la Labrador Linerboard Mill de Stephenville ferme, il y aura environ 2,100 chômeurs de plus à Terre-Neuve, que le taux officiel de chômage dans la province montera de 18.5 à 19.5 p. 100 et que le nombre de chômeurs officieux passera, de 31.3 à 32.3 p. 100, niveau catastrophique de chômage dans cette province, je propose appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

● (1110)

Que le gouvernement présente le plus tôt possible un programme d'emploi spécial pour Terre-Neuve, reconnaissant ainsi que cette province a le plus fort taux de chômage du Canada et a besoin d'aide immédiate.

M. l'Orateur: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE

PROPOSITION D'ENGAGEMENT AU FINANCEMENT À LONG TERME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente et pressante. Étant donné l'importance qu'a la recherche scientifique pour notre pays et que cette recherche n'a cessé de diminuer depuis cinq ans par suite de la politique du gouvernement fédéral en cette matière, je propose, avec l'appui du député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey):

Que le ministre d'État chargé des sciences et de la technologie fasse à l'appel des motions une déclaration pour expliquer jusqu'à quel point le gouvernement s'engage à subventionner la recherche et à en assurer la stabilité à long terme.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre pour qu'une telle motion puisse être présentée. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

DEMANDE DE PARACHÈVEMENT DE L'INSTALLATION DE RAILS D'ACIER LOURD SUR LA VOIE DE CHURCHILL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire pressante et urgente, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Puisque le port de Churchill joue un rôle prépondérant dans le transport du grain des Prairies, que le CN a annoncé récemment qu'il mettait définitivement un terme à l'installation de rails d'acier lourd sur la voie menant à Churchill, et que lesdits rails d'acier lourd devaient précisément permettre le passage de wagons-trémies, je propose, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Communications

Que le ministre des Transports ordonne au CN de parachever l'installation de rails d'acier lourd sur les 91 milles de voies qui séparent Herchmer de Churchill, de façon que le port de Churchill, unique port situé au centre du Canada, puisse continuer de desservir le pays.

M. l'Orateur: Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PERSONNEL PARLEMENTAIRE

PROPOSITION D'OCTROI AUX EMPLOYÉS DES AVANTAGES RECONNUS PAR LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement car la situation actuelle des employés de la Chambre des communes et du personnel travaillant sur la Colline parlementaire est en matière de relations de travail, inacceptable notamment si on la compare avec celle des autres travailleurs canadiens en général et des fonctionnaires en particulier. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la Chambre presse le gouvernement de présenter dans les plus brefs délais une mesure législative qui accorde à tout le personnel travaillant sur la Colline parlementaire les droits et avantages reconnus aux fonctionnaires par la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, comme le recommande le rapport présenté le 3 février 1967 par le comité mixte spécial sur la Fonction publique.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COMMUNICATIONS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA VIOLATION PAR LA SOCIÉTÉ DE RADIODIFFUSION DE TERRE-NEUVE DES TERMES DE SON PERMIS D'EXPLOITATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que la Société de radiodiffusion de Terre-Neuve, qui appartient à M. Geoff Stirling, de Saint-Jean, et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson), a suspendu ses opérations à Grand Bank et à Grand Falls, Terre-Neuve, le mercredi 20 avril, ainsi qu'à Gander auparavant, sans en avertir ses 22 employés, et a décidé d'alimenter ses stations de télévision et de radio à partir de Saint-Jean en faisant fi des relations de travail et des autres obligations que lui imposent ses permis d'exploitation, je propose, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre ordonne au ministre des Communications d'enquêter sur les activités de la Société de radiodiffusion de Terre-Neuve afin de déterminer si elles vont à l'encontre des conditions d'émission de ses permis et si M. Geoff Stirling, de la Société, a le droit d'accaparer le temps d'antenne à la télévision et à la radio pour communiquer ses vues personnelles à un public non averti sans égard à la programmation, et que la Chambre enjoigne le ministre du Travail d'enquêter et de faire rapport à la Chambre sur toutes les infractions possibles aux droits du travail et aux droits de l'homme que la Société aurait pu commettre dans la façon dont elle a traité ses employés le mercredi 20 avril et par la suite.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT RELATIF AUX POSSIBILITÉS D'ÉRUPTION À LA SUITE DU FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Pêches et de l'Environnement, je poserai ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il paraît que selon une étude gouvernementale secrète préparée soit dans les services du ministre soit par le ministre des Pêches et de l'Environnement, il y a une chance contre 300 qu'une éruption se produise dans la mer de Beaufort au cours de la prochaine saison de forage, alors qu'auparavant, les chances étaient estimées à une contre 15,000 ou une contre 20,000. Étant donné l'extrême gravité du danger, le ministre peut-il lever le voile qui entoure cette étude et la déposer à la Chambre aujourd'hui même?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ignore l'existence d'un tel rapport, mais je ne manquerai pas de me renseigner auprès du ministre des Pêches et de l'Environnement, après quoi je rendrai peut-être le rapport public.

LES MOTIFS DE LA REMISE DE LA DÉCISION RELATIVE AU FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Ces derniers temps, on a pu remarquer que le ministre évitait de parler des demandes présentées dans le cadre du programme de forage quinquennal de la société Dome-Canmor. Si le ministre n'était pas au courant de ce rapport, ce n'est donc probablement pour cela qu'il n'a pas respecté le délai qu'il avait lui-même fixé au mois dernier. Dès lors, le ministre peut-il nous dire ce qui l'a incité à remettre à plus tard la décision capitale qu'il devait prendre le mois dernier, puisque, de toute apparence, aucune décision n'a été prise jusqu'à présent?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je n'essaie pas d'éviter le sujet, mais il s'agit là d'une question importante et complexe. En réalité, j'ai reçu le dernier rapport sur les travaux de forage effectués l'année dernière et nous devions demander au cabinet sous peu de prendre une décision à propos des travaux de forage prévus pour cette année. Pour ma part, et certains députés me donnent probablement raison, j'ai décidé de ne pas demander au cabinet de prendre une décision avant d'avoir un rapport complet sur l'éruption qui s'est produite en mer du Nord, car certains renseignements pourraient nous être utiles pour nos travaux de forage dans le mer de Beaufort. Nous avons donc demandé un rapport exhaustif. Nous projetons d'envoyer des fonctionnaires sur place pour étudier les causes de l'accident survenu en mer du Nord. Une fois que nous serons en possession de ces renseignements, nous pourrons songer à prendre une décision.

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE COMMUNICATIONS AVEC LES AUTORITÉS NORVÉGIENNES AU SUJET DE L'ÉRUPTION DANS LA MER DU NORD

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si on tarde à prendre cette décision à cause de l'incident de la mer du Nord, je comprends et j'admets que c'est important, mais le ministre peut-il dire à la Chambre si les nouvelles annoncées hier à la télévision et à la radio sont exactes? Selon un ministre norvégien, aucun représentant du Canada n'avait même communiqué avec ses homologues norvégiens. Cette nouvelle est-elle exacte? Si oui, pourquoi aucun représentant canadien, soit de son ministère, soit du ministère des Pêches et de l'Environnement, soit du ministère des Affaires extérieures, n'a encore communiqué avec un représentant de la Norvège? Allons-nous fonder notre décision sur l'expérience de la Norvège dans la mer du Nord? Le ministre de l'Environnement, et non celui des Affaires indiennes et du Nord canadien, voudra peut-être répondre à ma question supplémentaire. Si nous attendons, avant de prendre une décision, de profiter de l'expérience de la mer du Nord, pourquoi donc aucun représentant canadien n'a communiqué avec un représentant norvégien?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur . . .

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur . . .

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, mes collègues veulent peut-être compléter ma réponse. Mes fonctionnaires se sont intéressés à l'incident de la mer du Nord dès le début. Je n'ai pas regardé la télévision hier soir et je ne suis pas au courant de l'affaire.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

LA RELATION ENTRE L'ÉRUPTION DANS LA MER DU NORD ET LE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT—L'ABSENCE DE COMMUNICATIONS AVEC LES AUTORITÉS NORVÉGIENNES

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma dernière question supplémentaire au ministre des Pêches et de l'Environnement. Un fonctionnaire de son ministère s'est-il mis en rapport avec son homologue de Norvège pour savoir ce qui a bien pu arriver dans la mer du Nord et ce que cela a à voir avec la mer de Beaufort?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce que le député entend par homologue. Nous nous sommes mis en rapport avec nos homologues britanniques et avec les ministères intéressés de Norvège par l'entremise de l'ambassade de ce pays. Nous sommes en contact depuis le début de l'incident. En réalité, nous avons manifesté notre vif désir de nous rendre sur les lieux avant qu'une désision soit prise, afin de permettre à ceux qui ne connaissent pas très bien le problème de se renseigner. Nous voulons connaître à fond le problème, savoir comment on s'y est pris et comment on s'y prendra pour y remédier. J'ai en fait reçu une longue communication, et je sais également que mon collègue . . .

Une voix: Qui donc?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Le député de . . .

[*Français*]

. . . le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a envoyé certains de ses fonctionnaires qui sont sur le site à l'heure actuelle.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DÉBAT SUR LE PIPE-LINE DU MACKENZIE AVANT LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il se rappelle peut-être que la semaine dernière je lui ai demandé s'il comptait accorder la priorité au débat parlementaire sur l'étude de l'Office national de l'énergie sur la question du pipe-line avant qu'une décision soit prise. Il m'a répondu alors qu'il ne pouvait pas s'y engager. Comme il a eu une semaine pour y réfléchir, peut-il dire à la Chambre si le gouvernement peut maintenant nous promettre un débat?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, avant de répondre à cette question, je pourrais peut-être ajouter un mot à ce qu'a dit le ministre de l'Environnement. Deux représentants de mon ministère sont actuellement en Norvège. Ils sont allés là-bas pour se renseigner sur les causes de cette explosion tragique et pour nous fournir le plus rapidement possible des renseignements qui pourraient nous être utiles à titre préventif. Quant à la seconde partie de la question, portant sur un débat parlementaire, le leader du gouvernement à la Chambre et le leader de l'opposition se sont longuement entretenus de cette question la semaine dernière. Je pense que les choses en sont là pour l'instant.

Questions orales

● (1120)

DEMANDE D'ASSURANCE CONTRE LA PRISE D'ENGAGEMENT ENVERS LES ÉTATS-UNIS PAR LE PREMIER MINISTRE AU SUJET DU PIPE-LINE DU MACKENZIE

M. Doug Neil (Moose Jaw): Autrement dit, le ministre laisse entendre qu'il n'y a aucun engagement à ce sujet. Dans la conférence de presse qu'il a donnée hier, le premier ministre a annoncé la nomination d'un coordonnateur chargé de la question du pipe-line, dont la fonction est de coordonner l'application d'une décision qui n'a même pas encore été prise. Étant donné que beaucoup de Canadiens se demandent avec inquiétude si, lors de sa visite à Washington, le premier ministre n'a pas pris d'engagement concernant le pipe-line de la vallée du Mackenzie, le ministre peut-il affirmer catégoriquement et précisément à la Chambre que le premier ministre n'a pris aucun engagement de cette sorte?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, si le député croit que la fonction du coordonnateur sera de coordonner l'application d'une décision qui n'est pas encore prise, c'est qu'il a mal lu les communiqués. Le coordonnateur aura pour tâche de coordonner les points de vue exprimés par différents ministères qui représentent, à bien des titres, l'intérêt public. J'aurais cru que le député et son parti se seraient réjouis de voir que le cabinet tenait à connaître les avis et les suggestions importantes des différents ministères avant de prendre sa décision. Il me semble que c'est une manière très intelligente et très correcte de procéder. D'autre part le député n'est pas sans savoir que le premier ministre a déclaré, et je pense qu'il l'a redit hier, que nous ferons tout notre possible pour prendre une décision avant septembre.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES REMÈDES ENVISAGÉS CONTRE LE CHÔMAGE À TERRE-NEUVE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui a apparemment pour mission d'accroître le nombre de chômeurs au Canada. Elle a trait à l'annonce de la fermeture de l'usine de cartonnerie du Labrador à Stephenville, à Terre-Neuve, fermeture qui fera passer le taux officiel de chômage dans cette province de 18.1 à 19.5 p. 100, et qui fera passer le taux réel de chômage, compte tenu des chômeurs camouflés, de 31.3 à 32.3 p. 100. Le ministre reconnaît-il qu'il existe réellement une crise du chômage à Terre-Neuve, province dont le taux de chômage est le plus élevé jamais enregistré au pays, dépassant même de beaucoup la moyenne nationale des sombres années '30? Et s'il le reconnaît, que fera le gouvernement à ce sujet?

M. Diefenbaker: Rien.

Des voix: Bravo!

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le très honorable député a acquis l'habitude de répondre aux questions au temps où il prenait place de ce côté-ci. Bien que relativement novice, je tenterai de répondre de mon mieux à cette question. Je partage le souci du député. Et non seulement au sujet de la fermeture de l'usine de cartonnerie. Nous sommes au courant depuis un bon moment des difficultés de cette province à l'égard du chômage. Pour les sommes versées au Canada par le truchement du PIL et du programme Canada au travail, Terre-Neuve figure au quatrième rang. Nous comptons beaucoup sur les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au Travail pour créer le plus grand nombre possible d'emplois. A l'heure actuelle, les programmes de formation dans cette province fonctionnent à plein rendement.

En ce qui concerne cette fermeture, une série de programmes sont maintenant organisés. Notre directeur régional de Terre-Neuve doit s'entretenir cette fin de semaine avec les dirigeants de la compagnie; sauf erreur, M. Rousseau participera également à l'entretien. En outre, nous examinons la possibilité d'une initiative d'urgence en vertu du programme Canada au travail. En plus, je crois savoir qu'une société dans l'Ouest du Canada serait peut-être en mesure d'embaucher certains travailleurs spécialisés. Nous maîtrisons donc la situation grâce aux programmes et aux fonds disponibles en cette période particulièrement pénible.

M. Broadbent: Le ministre sait que les modifications qu'il a lui-même présentées au comité au début de cette semaine entraîneront une baisse nette des prestations d'assurance-chômage versées dans cette province au montant de 3 millions de dollars. Il a pris une initiative cette semaine qui entraînera une diminution des fonds accordés à cette province et il n'a rien ajouté de nouveau aujourd'hui. Il dit que c'est un programme continu, mais le gouvernement reconnaîtra-t-il qu'il y a une crise continue et annoncera-t-il bientôt des mesures pour remédier au niveau alarmant de chômage à Terre-Neuve.

M. Cullen: Une fois encore, je ne suis pas d'accord avec le député. L'argent que nous économiserons, si vous voulez, en prestations d'assurance-chômage sera utilisé pour la formation, la création d'emplois et l'expansion du programme de travail partagé si le bill C-27 est adopté.

Je dois dire, à propos de ce problème, que je suis reconnaissant au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, qui a fait entendre des doléances, de façon très consciencieuse, et non pour s'attirer de la publicité, au sujet de cette situation. C'est pour cette raison que j'y ai envoyé mes fonctionnaires. Après tout, nous poursuivons tous le même but. Nous voulons tous que les chômeurs travaillent et c'est par la collaboration que nous y parviendrons.

M. Broadbent: Sauf que le gouvernement ne fait rien pour cela. Étant donné que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration montre une indifférence abjecte pour le problème du chômage . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . le premier ministre suppléant peut-il assurer à la Chambre qu'il suggérera au gouvernement, à la prochaine réunion du cabinet, de confier à une demi-douzaine de ministères la tâche de s'attaquer au grave problème du chômage et, en particulier dans le cas de Terre-Neuve, de mettre au point un programme spécial qui ramènera le taux de chômage au moins au-dessous de celui des années 30 dans cette province?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur le président, je n'ai pas beaucoup à ajouter aux excellentes réponses qu'a données le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Nous sommes évidemment préoccupés par la fermeture de cette usine à Terre-Neuve. Les ministères ont toujours offert leur collaboration au gouvernement de Terre-Neuve, et nous essayons de faire ce qui est possible pour améliorer la situation, mais il y a des circonstances comme celle où, lorsqu'une entreprise n'est vraiment pas rentable, il faut faire face à une éventualité comme celle qui est malheureusement arrivée hier à Terre-Neuve. Nous essayons de trouver des moyens pour remédier au chômage à Terre-Neuve comme ailleurs au Canada.

[*Traduction*]

DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS MIS À PIED PAR LA FERMETURE DE LA CARTONNERIE DU LABRADOR

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Je suis heureux de voir que l'on commence à s'intéresser à une situation que je signale au ministre depuis un an et demi. Le ministre m'a dit à maintes reprises qu'un groupe d'étude de son ministère était prêt à se rendre dans la région de Stephenville. Pourrait-il me dire à quelle date exactement? L'année dernière, les directeurs du programme du ministre ont dit qu'ils étaient au fait de la situation. Est-il prêt maintenant à agir dès la semaine prochaine et à examiner la question, étant donné que les délibérations sur le bill vont fort probablement se poursuivre encore pendant quatre ou six mois?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le député sait fort bien que nous devons travailler à certains de nos programmes en collaboration avec la province, le patronat et les syndicats. Comme aucune décision n'a été prise, nous n'avons pas pu prendre les mesures prévues puisque nous devions attendre d'obtenir une autorisation. Mais nos fonctionnaires sont sur les lieux. Ils ont étudié la situation et, comme je le disais, ils ont communiqué avec cette entreprise de l'Ouest pour savoir si elle ne pourrait employer des ouvriers spécialisés là-bas. En outre, il existe un programe d'urgence dans les cadres du programme Canada au travail qui pourrait peut-être être utile.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA RECHERCHE DE DÉBOUCHÉS POUR LE CARTON-FEUTRE PRODUIT À LA CARTONNERIE DU LABRADOR

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. J'ai déjà interrogé le ministre et les fonctionnaires de son ministère à ce sujet. Je me demande si, au cours des missions commerciales qu'il a menées par le passé, il a consulté des représentants d'autres pays afin de trouver des débouchés pour le carton-feutre, un produit qui se vend partout dans le monde mais que la province de Terre-Neuve n'arrive pas à écouler, semble-t-il.

● (1130)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je prends note de la suggestion de l'honorable député. Nos missions à l'étranger essaient de vendre tous les produits que le Canada peut produire, et je suis certain que ce produit-là a toujours été mis de l'avant par nos commissaires. Je vais prendre un intérêt particulier à la chose, mais au cours des derniers voyages que j'ai faits, personne n'a soulevé cet aspect du marché. J'ai l'intention, à la suggestion du député, de le dire dans mes autres voyages à l'étranger.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE LA CARTONNERIE DU LABRADOR— PROPOSITION DE VISITE DES LIEUX PAR DIVERS REPRÉSENTANTS MINISTÉRIELS POUR DÉTERMINER LA FORME DE L'AIDE À LA RÉGION

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, une dernière question supplémentaire. J'ai proposé quelques idées dans ma motion aujourd'hui; je me demande si le ministre, en sa qualité de premier ministre suppléant et pour donner suite à mes interventions auprès de bon nombre de ses ministres, pourrait s'arranger pour qu'un groupe de fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce et d'autres ministères qui s'occupent à titres divers de cette industrie et de son infrastructure visite l'industrie à Terre-Neuve? On pourrait peut-être décentraliser certains services ministériels pour améliorer la situation ou encore peut-être trouver d'autres industries?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je prends note de la suggestion de l'honorable député. Je vais voir s'il n'y a pas une possibilité d'organiser un groupe pour satisfaire aux intérêts du député et trouver une solution à ce problème.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'EXPLOITER LES GISEMENTS PÉTROLIFÈRES DES ÎLES ELLESMERE ET DU ROI-CHRISTIAN

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Ma question a trait aux recherches effectuées depuis un certain temps dans les îles de l'Arctique, principalement aux îles Ellesmere et du Roi-Christian. Le ministre peut-il dire à la Chambre si des résultats connus à ce jour nous permettent d'espérer une mise en production prochaine, dans le but de satisfaire aux besoins de l'Est du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député devrait peut-être parler de mines plutôt que de forages pétroliers. L'île Roi-Christian est plus associée à une découverte de gaz importante qu'à la mise en valeur éventuelle de minéraux. Par ailleurs, je m'engage à examiner avec soin le potentiel minéral de cette île et à me renseigner auprès de mes hauts fonctionnaires à ce sujet. Je me demande si le député sait qu'une grande exploitation de plomb et de zinc a commencé à produire dans l'île de Baffin il y a à peine quelques semaines. C'est une des plus grandes réalisations de la région de l'Arctique à l'heure actuelle.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

DEMANDE DE DÉBAT SUR LA SÉPARATION POSSIBLE DU QUÉBEC

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. J'ai pris note de certaines de ses remarques concernant la situation grave qui existe dans la province séparatiste de Québec et les difficultés d'en arriver à une conclusion réfléchie. Étant donné son opinion bien arrêtée que je partage, tiendra-t-il compte de la proposition que j'ai faite il y a quelque temps pour convaincre les Québécois que les neuf autres provinces veulent que le Québec demeure dans la confédération, ce qui semble être le contraire de ce que préconise le Parti québécois au Québec, et que la Chambre des communes est le meilleur endroit pour connaître le point de vue du Canada? Comme je respecte beaucoup les députés de la Chambre, leur étroite relation avec leurs commettants et leur souci de l'opinion publique, et comme cette très importante décision ne doit pas être prise par deux hommes seulement, soit le premier ministre du Canada et celui du Québec, qui ont été de grands amis par le passé, je demande qu'on réserve quelques jours à la Chambre pour permettre aux députés de tous les coins du pays d'exprimer leur point de vue à cet égard.

Ces députés représentent leur circonscription et seraient nettement en mesure d'exprimer fidèlement l'opinion de leurs commettants et de leur province. En limitant à 15 minutes le temps de parole des députés qui souhaiteraient intervenir, on établirait ainsi à la Chambre des communes un consensus qui serait valable à tous les égards. Compte tenu de la gravité de la situation—les autres problèmes sont de bien peu d'importance en regard de celui-ci—le ministre verra-t-il lui-même à ce qu'une semaine soit consacrée à un tel débat à la Chambre des communes et permettre ainsi aux députés, qui n'auraient pas autrement l'occasion d'intervenir à ce sujet, de faire clairement entendre leur opinion au gouvernement de la province de Québec et à sa population?

[M. Laprise.]

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de constater que le très honorable représentant s'accorde avec moi sur certains de ces points. Il ne s'agit pas uniquement des neuf autres provinces; je suis convaincu que la vaste majorité des Québécois tiennent à demeurer Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: J'ai abordé cette question, hier, à Victoriaville. Nous sommes Canadiens et le Canada a profité à tous les Canadiens d'où qu'ils viennent, y compris les Québécois. Les gens ont semblé me donner raison, car ils m'ont réservé un accueil très chaleureux. Peut-être devrions-nous en parler davantage au Québec.

Pour ce qui est d'un débat à la Chambre, je pense que les leaders à la Chambre ont discuté de la possibilité de tenir un débat sur cette question ou sur celle qu'a soulevée hier le député de Kingston et les Îles. Le premier ministre a dit qu'il n'y voyait pas d'objection. Il est possible, je pense, que le leader de la loyale opposition à la Chambre consente à sacrifier certains jours qui lui sont réservés pour permettre aux députés d'exprimer leurs vues sur cette très importante question.

M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne demande pas qu'on empiète pour cela sur le temps de l'opposition. Je demande qu'on laisse de côté, pour quelque temps, les travaux de la Chambre, qui relèvent du gouvernement, pour tenir un débat à ce sujet. Les ministres toujours généreux quand il s'agit des droits de l'opposition; qu'ils se montrent pour une fois généreux à l'égard des droits des simples députés, et laissons-les prendre la parole et exprimer leur point de vue.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je suis très déçu de voir que le très honorable député est en désaccord avec son parti sur ce point. A mon avis, cela ne présente plus de problème majeur et il ne devrait pas se montrer si entêté. Il ne devrait pas à mon sens s'opposer à ce qu'on empiète sur le temps et de l'opposition et du gouvernement, pour avoir ce débat.

M. Diefenbaker: Pas sur le temps de l'opposition, sur celui de tous les députés.

M. Chrétien: C'est exactement ce que nous proposons. Si le député n'est pas prêt à sacrifier une ou deux journées réservées à l'opposition pour cela, cela prouve qu'il n'a pas grande confiance dans la Chambre des communes.

M. Diefenbaker: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler au ministre que je n'ai pas besoin de sermon. Je respecte la Chambre et les députés. Le gouvernement essaie toutefois de laisser le règlement de cette question à la discrétion du premier ministre du Canada et du premier ministre du Québec. Je m'inscris en faux contre cette attitude; j'aimerais en effet que les députés puissent exprimer leur opinion.

LES PÊCHES

LA POSSIBILITÉ DE RÉOUVERTURE DE LA PÊCHE INDUSTRIELLE À L'ESPADON—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêches et de l'Environnement. La pêche industrielle à l'espadon a été interdite au Canada en janvier 1971, à la suite d'une décision de la direction générale des aliments et drogues des États-Unis. Cela représente une perte de l'ordre de 4 millions de dollars pour les propriétaires d'une soixantaine de bateaux de pêche de la région de l'Atlantique car ils auraient pu compter sur huit millions de livres d'espadon. Il paraîtrait toutefois qu'une substance chimique que l'on trouve dans l'espadon, le sélénium, réduirait les risques de contamination par le mercure. Le ministre pourrait-il nous confirmer si c'est vrai? Par ailleurs, a-t-il demandé dernièrement à son homologue américain s'il est possible de rouvrir la pêche à l'espadon au Canada étant donné que les pêcheurs du Maine et du Massachusetts ont, paraît-il, capturé et vendu à peu près 6,000 tonnes métriques d'espadon l'année dernière?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, des représentants canadiens et américains des ministères de la Santé et des Pêches se sont réunis pour essayer de trouver une solution. Manifestement, le problème du mercure dans l'espadon, poisson qui n'est pas consommé aussi fréquemment que d'autres aliments, pourrait être plus facile à résoudre si l'étiquette portait un avertissement ou quelque chose de semblable. On en étudie la possibilité en ce moment. Il est trop tôt pour dire si nous réussirons mais au moins les esprits sont plus ouverts au problème qu'il y a un an.

● (1140)

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, comme on a repris la pêche, quoique de façon limitée, dans le Maine et le Massachusetts, ne pourrait-on pas faire de même au Canada, comme première mesure, et ce, dans l'espoir de remédier à une partie du chômage dans la région atlantique?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ignore si cela pourrait se faire immédiatement. Nous essayons précisément de voir comment nous pourrions distinguer le poisson destiné au marché canadien du produit d'exportation. C'est sur le plan des exportations que nous avons des ennuis à cause de la loi américaine. Dans le cas de l'espadon capturé au Maine et au Massachusetts, il relève de la compétence de l'État et non pas du gouvernement national, d'où le problème. Ce que j'aimerais vraiment, c'est trouver une solution qui permette la vente d'une certaine quantité d'espadon sur le marché de consommation. Nous pouvons le faire sans déroger aux normes de santé établies par mes collègues.

* * *

LA CONFÉDÉRATION

L'ATTRIBUTION DE TEMPS AU DÉBAT SUR LA SÉPARATION DU QUÉBEC

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre suppléant. Elle a trait à l'échange qui a eu lieu il y a quelques instants au sujet du rôle de la Chambre des communes dans le débat sur l'unité nationale. J'ai entendu le ministre dire—je ne voudrais pas interrompre une conversation du ministre des Postes . . .

M. Clark: Ce n'est que le ministre des Postes.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'ai entendu le ministre dire qu'il voulait voir si l'opposition et les autres partis à la Chambre des communes pourraient en arriver à une entente au sujet de l'utilisation du temps du Parlement. Je veux l'assurer que l'idée ne me rebute pas. Je suis prêt à en discuter. La question est si importante et la situation évolue si rapidement qu'il ne faut pas tarder. Je demanderais au premier ministre suppléant, en sa capacité de premier ministre suppléant et de ministre important du gouvernement, de parler à son collègue, s'il le peut, cette fin de semaine-ci, pour voir s'il ne pourrait pas y avoir une réunion au début de la semaine où tous les leaders des partis à la Chambre pourraient s'entendre pour faire tel débat. Je crois qu'il est essentiel que ce débat revienne à la Chambre, où le pays est représenté et où nous pouvons tous dire notre sentiment et peut-être commencer à contribuer au maintien de l'unité du Canada.

M. Paproski: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a eu un échange sur ce point hier entre le député de Kingston et les Îles et le premier ministre. Le premier ministre a dit que c'était une suggestion constructive et qu'il allait l'étudier et faire la suggestion que j'ai répétée ce matin. Si les leaders à la Chambre se rencontrent régulièrement et si le député veut alors s'y rendre, je suis certain que notre propre leader à la Chambre sera heureux d'en discuter.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. Je veux simplement clarifier les choses. Le ministre voulait-il dire dans sa réponse au très honorable député de Prince-Albert que le gouvernement était disposé à y consacrer du temps du gouvernement également?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je pense que le leader à la Chambre discutera cet aspect. Je ne sais pas exactement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Vous ne savez pas. Mettez-vous cette fleur dans l'oreille.

M. Chrétien: Je crois que c'était sous-entendu dans la réponse que le premier ministre a donnée hier.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PARTICIPATION DU MINISTÈRE À L'ENQUÊTE DE LA SASKATCHEWAN SUR L'INDUSTRIE DE L'URANIUM

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au sujet de la commission d'enquête qui a été créée par la province de la Saskatchewan sous la présidence du juge Bayda, pour étudier les répercussions du développement de l'industrie de l'uranium, et spécialement de la politique d'exportation et plus généralement de la politique nucléaire. Le ministre peut-il nous dire si son ministère va prêter son concours à cette enquête provinciale, ainsi qu'Eldorado Nuclear, Ltd.?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, un des tous premiers orateurs, sinon le premier, est un conseiller supérieur de politique à mon ministère.

LA POSSIBILITÉ D'UNE ENQUÊTE FÉDÉRALE SUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'URANIUM

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, comme en matière d'élaboration de la politique nationale de l'énergie nucléaire les seules initiatives viennent des gouvernements provinciaux (commission Porter en Ontario et commission Bayda en Saskatchewan), est-ce que le ministre va mettre un terme à cette situation insensée et constituer, comme le demande le chef de l'opposition, une commission d'enquête ayant compétence sur l'ensemble du territoire, au lieu de s'en remettre aux pouvoirs provinciaux qui ne sont pas en mesure de procéder à une étude nationale de la question nucléaire?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député a certainement dû suivre le débat. Il ne semble pas se rendre compte que la Saskatchewan a voix importante au chapitre, puisque c'est sur son territoire que se trouve l'uranium; il n'est donc pas étonnant que son gouvernment procède à cette enquête ne serait-ce que du point de vue de la gestion de ses ressources. L'État fédéral ne peut pas l'en empêcher et n'en a nullement le désir d'ailleurs. Et d'autre part, la principale province consommatrice est l'Ontario, où le nucléaire va assurer en gros 25 p. 100 de la production d'électricité cette année. Voilà pourquoi elle a créé une commission royale, la commission Porter. Elle a aussi des mines. Elle avait créé une autre commission, la commission HAM. Nous avons prêté notre concours à toutes ces commissions et nous continuerons à le faire, intégralement.

[M. Chrétien.]

En ce qui concerne une enquête publique, le chef de l'opposition m'a écrit dans le cadre de la correspondance que nous échangeons, pour proposer que le comité permanent examine la question, s'il peut être doté des moyens nécessaires. J'ai déjà saisi le président du comité permanent, de cette proposition, qui est actuellement à l'étude.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE FORAGE À L'AVENIR DANS LA MER DE BEAUFORT EU ÉGARD AU PRÉSUMÉ RISQUE GRANDISSANT D'EXPLOSION

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement. On a posé des questions aujourd'hui sur les risques d'une explosion dans la mer de Beaufort. Quand les permis de forage ont été accordés, le ministère du ministre s'appuyait sur un rapport indiquant qu'il y avait une chance sur 15,000 qu'un pareil accident se produise. Le ministère dispose maintenant d'un autre rapport—et j'espère que le ministre pourra le confirmer—selon lequel une explosion sur 300 forages serait désormais possible dans la mer Beaufort.

Le ministre pourrait-il confirmer ces informations et si oui, nous dira-t-il si, à son avis, étant donné les risques considérablement accrus, il faut quand même continuer d'approuver ce programme de forage?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je suppose que le député fait allusion à un rapport dont il était question dans les journaux de ce matin. Ce rapport est daté du 28 mars 1977. Il a été remis à mon ministère. C'est le ministère lui-même qui l'avait commandé afin de déterminer les risques et d'évaluer la probabilité d'une marée noire dans les eaux canadiennes de l'Arctique. Cette étude a porté sur les divers cas d'explosion survenus à travers le monde. Ce rapport a été remis ce matin. Sauf erreur, on se dispose à le publier et j'espère que ce sera fait bientôt. J'estime qu'il contient beaucoup d'informations.

Pour ce qui est des probabilités exactes mentionnées par le député, j'aimerais pouvoir donner une opinion seulement après avoir pris connaissance du rapport, car je crois que les explosions de puits de pétrole varient d'importance selon l'étape des opérations et la manière dont elles se produisent. Ce sont des réalités que je ne connais pas très bien et c'est pourquoi je tiens à me renseigner.

L'OPPORTUNITÉ DU REFUS DE PERMIS DE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT AVANT LA PRÉSENCE SUR LES LIEUX DE MATÉRIEL DE NETTOYAGE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler au ministre qu'en ce qui concerne le puits de la mer du Nord, c'est-à-dire un puits en production, les risques d'explosion sont moindres que sur les chantiers de forage. L'étude doit tenir compte de ce facteur en ce qui concerne la mer du Nord.

Ma question supplémentaire est donc la suivante: le 28 mars le ministère du ministre a publié un communiqué où l'on peut lire ceci:

L'objectif final est d'élaborer un plan général d'action en cas d'une marée noire dans l'Arctique, appuyé par des moyens de contrôle efficaces et du matériel et des techniques de nettoyage.

● (1150)

Le ministre peut-il dire si cet objectif a été atteint et s'il dispose de moyens de contrôle efficaces et de matériel de nettoyage sur les lieux et, sinon, peut-il garantir à la Chambre que le permis ne sera pas renouvelé tant que les précautions nécessaires n'auront pas été prises?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Le député ne voudrait certes pas que nous décidions de délivrer un permis avant d'avoir consulté pleinement les ministères en cause, c'est-à-dire surtout le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et notre propre ministère, et avant que ces ministères n'aient formulé une recommandation. C'est ce que nous faisons maintenant. Les fonds affectés au nettoyage de cette marée noire montrent bien que nous ne sommes pas satisfaits des moyens à notre disposition pour faire face aux incidents qui se sont produits l'année dernière et que nous nous efforçons de les améliorer.

* * *

RADIO-CANADA

L'ACHAT DE CHEMISES ET DE CRAVATES POUR LES EMPLOYÉS— L'OPPORTUNITÉ DE L'AFFECTATION DE CES SOMMES À L'AMÉLIORATION DES ÉMISSIONS

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État, du président du Conseil du Trésor et du premier ministre, je peux peut-être poser ma question au secrétaire d'État suppléant. D'après le ministre, l'achat par Radio-Canada de chemises extraordinairement laides pour ses employés au prix de $75,000 est-il justifié à une époque où le gouvernement demande au peuple canadien de faire preuve de modération et, sinon, le ministre a-t-il l'intention de soulever la question avec la Société Radio-Canada et de lui demander pourquoi elle n'a pas utilisé cet argent et les $1,830 qu'elle a dépensés pour des cravates pour ses émissions au lieu de s'en servir pour transformer ses employés en vrais clowns?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai certes pas l'intention d'en discuter avec la Société, mais je lui ferai part des observations du député.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE VERSEMENT DU SUPPLÉMENT EN MÊME TEMPS QUE LES CHÈQUES DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social. J'aurais préféré attendre le retour du ministre, mais la question est trop urgente. Un grand nombre de chèques de sécurité de la vieillesse expédiés ces derniers jours, ne comprenaient pas le supplément, même si les bénéficiaires avaient rempli les formules relatives au supplément et étaient admissibles à le recevoir. Je me demande si le ministre suppléant peut nous dire ce qui se passe au ministère et si ces gens peuvent s'attendre à recevoir leur supplément?

L'hon. John C. Munro (ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social): Grâce à ma propre expérience à la tête de ce ministère, je sais que ce problème se pose parfois. A mon avis, cette situation devrait être examinée. Elle ne devrait pas exister. Elle s'est peut-être produite dans certains cas particuliers que le député connaît. De toute façon, je signalerai bien sûr l'affaire au ministre.

M. McKinley: La même chose s'est produite l'année dernière et vu le nombre de lettres que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a envoyées cette année, nous avons tous cru que ce danger était écarté. Il semble maintenant que si le ministre passait autant de temps à faire le travail qu'à essayer de nous dire comme il est bien fait, cela vaudrait beaucoup mieux.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ATTITUDE DE LA CAPE BRETON DEVELOPMENT CORPORATION AU SUJET DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES MINEURS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Compte tenu des entretiens que j'ai eues avec le ministre au sujet de la sécurité des mineurs et de la sécurité dans les mines exploitées par la Cape Breton Development Corporation, comme il a été nommé à la Commission d'enquête sur la sécurité minière, et qu'il s'intéresse sérieusement à la question, j'aimerais lui demander ceci. A la suite des déclarations de M. Howard Currie et des services du ministre au sujet de la sécurité à la mine Prince exploitée par la DEVCO, il semblerait que cette compagnie ait cessé ses opérations et, selon un communiqué qu'elle a publié, qu'elle cessera sa production immédiatement jusqu'à ce que le ministère fédéral du Travail ait terminé une enquête spéciale annoncée à Ottawa, par J. Howard Currie. Le ministre peut-il nous dire si cette compagnie a suivi avec autant de célérité les autres recommandations concernant la sécurité des mineurs travaillant dans cette mine?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur, je ne le crois pas. C'est, je pense, la direction qui a décidé d'elle-même de fermer la mine, nous ne l'avons pas obligée à le faire. Ce sera à elle de décider de la rouvrir. Je la soupçonne de manœuvrer pour se décharger sur le gouvernement des responsabilités qu'elle devrait normalement assumer. J'aurais été beaucoup plus impressionné si, au lieu de fermer la mine quant on ne le lui demandait pas, elle avait amélioré rapidement les conditions de travail afin d'offrir des garanties de sécurité aux mineurs. Plusieurs choses clochent dans cette situation, les mineurs en sont au courant de même que leurs dirigeants syndicaux.

Si la compagnie profite de ce que la mine est fermée, à la suite de sa propre décision, pour accélérer les réparations, cette mine pourra sans doute répondre aux normes de sécurité et les hommes pourront retourner au travail rapidement. Je dirais que depuis le rapport Patching, il y a eu environ 80 recommandations visant à améliorer la sécurité dans cette mine. Sept ou huit autres directives ont été données à la DEVCO pour régler d'autres cas semblables. A mon avis, elle a beaucoup tardé à les suivre. Je le répète, il n'est pas très logique de sa part d'avoir fermé la mine sans en avoir reçu l'ordre alors qu'elle tarde tellement à suivre les autres directives. En nous demandant de prendre pour eux les décisions en matière de gestion au lieu d'assumer cette responsabilité qui leur revient, ils manifestent un manque de compétence en tant que gestionnaires.

M. Muir: Je remercie le ministre de sa réponse. Comme nous nous intéressons tous à la sécurité des travailleurs dans les mines de charbon, pourrait-il faire un peu de lumière et nous dire ce qu'il pense de la déclaration de M. Matheson, président de la DEVCO, selon laquelle la déclaration de M. Currie de son ministère était totalement irresponsable?

M. Munro (Hamilton-Est): Je ne suis pas du tout de leur avis. M. Currie est probablement l'un des fonctionnaires les plus dévoués que je connaisse. Sa préoccupation pour la sécurité des mineurs du Cap Breton et d'autres régions du pays ne saurait faire de doute pour les intéressés. Le fait est que M. Currie se base sur des données techniques tirées du rapport Patching, publié à la suite d'une enquête menée au Cap Breton et que le député connaît bien. Il se fonde sur l'avis de l'homme que nous avons sur place, M. Bowers, et en outre, il y a envoyé hier pour deux jours notre ingénieur en chef qui doit lui soumettre un rapport circonstancié. Je le répète, il se fonde sur des preuves solides. A mon avis, la DEVCO a tardé à appliquer les recommandations visant à améliorer les mesures de sécurité pour les mineurs en cause.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

LA VIOLATION DE LA LOI SUR LES SECRETS OFFICIELS PAR PETER TREU—LA PORTÉE ET LE COÛT DES MODIFICATIONS AU SYSTÈME DE SÉCURITÉ DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR LES COMMUNICATIONS

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Défense nationale, j'aimerais poser ma question au solliciteur général. J'ai appris de diverses sources au sein du gouvernement qu'il faudra apporter des modifications compliquées et coûteuses au système de sécurité pour les communications, du fait probablement de la communication de documents très secrets à des représentants de la Chine communiste par M. Peter Treu, anciennement ingénieur des communications à la Norhtern Electric et dont le procès se déroule actuellement à Montréal. Sans demander de renseignements précis au sujet de cette affaire, j'aimerais toutefois demander au ministre s'il a reçu un rapport à cet effet du service de planification et d'analyse de la police et de la sécurité de son ministère, c'est-à-dire en ce qui concerne les modifications supposées au système de sécurité et sinon, s'il compte demander à son collègue, le ministre de la Défense nationale, quelles modifications ont été apportées, sont en cours ou envisagées à la suite de cette affaire et ce qu'il en coûtera au contribuable.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, toute modification apportée au système de communication serait du ressort du ministre de la Défense nationale et je compte porter cette question à son attention. Toutefois, j'aimerais signaler au député que l'on a mentionné à tort la semaine dernière des documents de la NORAD. Il s'agissait de documents de l'OTAN.

LES RÉCIPIENDAIRES DES DOCUMENTS APPAREMMENT VOLÉS PAR PETER TREU—LA POSSIBILITÉ DE RECOUVREMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Je m'excuse d'avoir parlé de NORAD; il s'agissait plutôt de documents de l'OTAN. Je ne demande pas au ministre de faire une déclaration qui pourrait compromettre l'issue du procès à huis clos, mais pourrait-il dire à la Chambre si au nombre des renseignements que possède la GRC figurent les noms des personnes qui détenaient les documents volés, et si on les a entièrement recouvrés?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Sans vouloir préjuger en rien de l'issue du procès présentement en cours à Montréal, je tiens à rappeler au député que les accusations portées par le procureur général du Canada ne touchent pas la transmission des documents, mais plutôt la garde illégale de ces documents et les dispositions en matière de sécurité concernant leur usage.

* * *

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA DATE DE PRÉSENTATION D'UNE MESURE EMPÊCHANT L'OCTROI PAR LA SOCIÉTÉ DE PRÊTS POUR LA CONSTRUCTION D'HÔTELS

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, ma question était destinée au ministre d'État chargé des Affaires urbaines qui se trouvait à la Chambre il y a un instant. Je devrais peut-être l'adresser au premier ministre suppléant. C'est au sujet d'une liste déposée ce matin auprès du comité permanent concernant des hôtels de luxe dont la SCHL a assuré les créanciers hypothécaires grâce à des fonds du secteur privé. En réponse au député de Saint-Jean-Est, le 17 mars dernier, le ministre a dit qu'il allait modifier le règlement pour empêcher que l'on utilise la loi à cette fin. Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire à quel moment il compte proposer une mesure législative en vue d'empêcher la SCHL de garantir ou d'assurer des prêts pour les hôtels de luxe.

● (1200)

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, le ministre a promis ce matin au député d'obtenir d'ici lundi la réponse à certaines questions qui lui ont été posées en comité. Il n'y a rien d'illégal à ce que la SCHL assure les hypothèques dans le secteur privé. On a expliqué très clairement au député ce matin qu'elle a deux objectifs: le financement direct et l'assurance, et il n'y a eu aucune dépense de fonds publics dans le cas qui nous intéresse.

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire ne sait pas de quoi il parle.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a-t-il une question supplémentaire, auquel cas, il pourrait peut-être la poser?

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, la réponse donnée par le ministre le 17 mars dernier était la suivante, et je cite:

> Nous avons toutefois demandé aux conseillers juridiques de la Société de réétudier le cas d'une façon plus précise afin de savoir si, à l'avenir, il n'y aurait pas lieu de changer nos règlements afin de prévenir de telles éventualités.

Le ministre a dit ce matin qu'il faudrait modifier le règlement pour prévenir de telles éventualités, et j'aimerais simplement savoir quand le gouvernement compte proposer une mesure législative en vue d'empêcher la SCHL d'assurer les prêts pour des établissements qui sont de toute évidence des hôtels de luxe.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, je le répète, la SCHL est autorisée à assurer des prêts contractés par le secteur privé, et pour autant que je sache, le gouvernement ne prévoit pas pour le moment de proposer de mesure législative à cet égard.

M. Alexander: Votre opinion ne nous intéresse pas. C'est là le problème avec le système actuel.

* * *

L'ÉNERGIE

LA FONCTION DU COMMISSAIRE FÉDÉRAL DU PIPE-LINE—DEMANDE DE PARTICIPATION DU PARLEMENT À LA DÉCISION RELATIVE AU PIPE-LINE DU MACKENZIE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-les Îles): Monsieur l'Orateur, je poserai ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources concernant la nomination de M. Basil Robinson au poste de commissaire fédéral du pipe-line, qui, selon le cabinet du premier ministre, devra travailler en collaboration étroite avec M. Schlesinger, pontife de l'énergie aux États-Unis. Comme, au cours de la visite du premier ministre à Washington, il a donné au président des États-Unis l'assurance que le Canada s'en tiendrait au délai du 1er septembre, et qu'il espérait que ceci ne gênerait pas le président, et compte tenu du fait que le gouvernement nomme à présent un sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures chargé de trier les documents qui seront destinés au cabinet, n'est-il pas évident que le gouvernement a déjà pris une décision au sujet du pipe-line de la vallée du Mackenzie et qu'une grande partie de la discussion qui se déroule à présent ne constitue qu'une comédie? Doit-on en déduire que le rôle de la Commission fédérale du pipe-line sera d'orchestrer les décisions ici et de les faire concorder avec les desiderata du gouvernement américain?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je crois que le Canada est très fortuné de pouvoir s'assurer les services d'un fonctionnaire aussi distingué que M. Basil Robinson.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Je crois qu'il y a peu d'hommes combinant la vaste expérience et la sûreté de jugement de M. Robinson. Il est évident que les relations canado-américaines seront très importantes dans tout le processus de prise de décision entre les gouvernements du Canada et des États-Unis. C'est, à mon avis, une raison de plus de bien accueillir un homme de cette expérience diplomatique et qui a servi à Washington.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Comme le député le sait également, M. Robinson a acquis de l'expérience dans le Nord puisqu'il a été sous-minisre des Affaires indiennes et du Nord.

Il est évident que le gouvernement n'a pas pris de décision.

Des voix: Oh?

M. Gillespie: Cependant nos relations avec les autochtones du Nord et avec les Américains sont importantes et je pense que l'expérience de M. Robinson sera très précieuse pour le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que les députés aient besoin d'un résumé de la carrière politique ou publique de M. Robinson. Nous voudrions savoir quelle sera la contribution du Parlement à cette décision. Comme les partis de l'opposition réclament depuis de nombreux mois la participation du Parlement, je voudrais demander au ministre—il a eu maintenant suffisamment de temps pour discuter la question avec ses collègues—si nous pouvons être assurés que, quand une décision sera prise et avant qu'un permis pour la construction d'un pipe-line acheminant le gaz du Grand Nord aux États-Unis via le Canada ne soit accordé, cette décision sera soumise à la Chambre et, si le Parlement ne siège pas, qu'il sera rappelé à cette fin. Pouvons-nous être assurés que le Parlement canadien aura son mot à dire et qu'on ne laissera pas MM. Robinson et Schlesinger s'entendre et transmettre leur décision au cabinet?

M. Gillespie: Je suis certain que le député a suivi les interpellations à ce sujet—j'en ai parlé tantôt—que le chef de l'opposition adressaient au leader du gouvernement à la Chambre. Durant ce dialogue la semaine dernière, le leader du gouvernement à la Chambre a affirmé que le Parlement canadien jouerait un rôle important dans cette affaire.

Il a dit vouloir examiner un peu plus attentivement de quelle manière le Parlement pourrait participer à la prise de décision. Il vaut toutefois la peine de remarquer qu'en réclamant une plus grande participation de la part du Parlement, le député a déjà fait valoir sa position de même, je le présume, que celle de son parti quand il a déclaré à la Chambre il n'y a pas très longtemps qu'il avait déjà pris position.

Une voix: C'est vous qui l'avez fait.

M. Gillespie: Son parti s'est prononcé contre la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie, en lui préférant la solution de l'Alcan. Le député a déjà apporté sa contribution. Quelle autre veut-il apporter?

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il y a une semaine j'ai posé cette même question, à laquelle le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a maintenant répondu en partie. Il a dit que le Parlement jouerait un rôle très important. Le cabinet a une semaine pour examiner la nature de ce rôle. Il est évident que l'opposition veut avoir l'occasion de discuter de cette question avant qu'un permis ne soit accordé et que cette décision ne soit appliquée. Après une semaine d'étude, le premier ministre suppléant ou encore le ministre peuvent-ils maintenant nous assurer que le Parlement sera rappelé au besoin afin de discuter de cette question avant la prise de mesures qui engageraient les Canadiens?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je crois que le leader du gouvernement à la Chambre a clairement indiqué la semaine dernière que cette question est actuellement à l'étude. Il voudra sans doute faire une déclaration à la Chambre au moment opportun.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): J'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent de la gestion et des services aux députés.

* * *

DROITS ET IMMUNITÉS DES DÉPUTÉS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer le premier rapport du comité spécial des droits et immunités des députés.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports figure aux* Procès-verbaux *de ce jour.*]

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le solliciteur général va faire une déclaration aujourd'hui concernant la possibilité d'une enquête de la GRC sur l'affaire Polysar.

[*Français*]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Non, monsieur le président, je n'ai aucune déclaration à faire. J'étais évidemment présent à la Chambre et prêt à répondre aux questions de l'opposition à ce sujet, mais on ne m'en a pas posé.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'INTERDICTION DE L'AFFICHAGE PORNOGRAPHIQUE

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finance) demande à présenter le bill C-416, tendant à modifier le Code criminel (présentations pornographiques).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a pour objet de resteindre la publicité et l'affichage des établissements commerciaux à orientation sexuelle. Je m'inquiète de cet aspect de la pornographie qui touche aux libertés de l'individu, et j'hésite à présenter une mesure rigoureuse qui touche à la liberté de choix des adultes mais, d'autre part, le public ne devrait pas être exposé involontairement à une réclame publique qu'il peut trouver blessante. La présente mesure affectera non pas ce que les établissements commerciaux vendent mais plutôt la teneur de leurs annonces, affiches et écriteaux offerts à la vue du grand public. Autrement dit, le bill vise à nettoyer l'environnement urbain.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1210)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 779, 1181, 1247, 1324, 1490, 1500, 1501, 1517, 1647, 1725, 1783, 1803, 1856 et 2170.

[*Texte*]

LE PROGRAMME CASE

Question no 779—**M. Howie:**

1. Entre le 1er juillet 1974 à ce jour, combien d'argent le bureau de Fredericton (N.-B.) a-t-il dépensé dans le cadre du Programme de services de consultation pour petites entreprises?

2. Quels étaient le nombre des employés et le montant total de leur rémunération, à l'exclusion des employés à plein temps?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce: 1. Dépenses pour le programme CASE à Fredericton (N.B.) pour la période du 1er juillet 1974 au 31 octobre 1975: Dépenses de bureau, y compris les salaires de la secrétaire et du coordonnateur—$39,543.22; Contributions-salaires et indemnités de déplacement des conseillers—$7,971.65; 2. Il y avait 26 conseillers employés pour fournir de l'aide à diverses compagnies. Les salaires et les indemnités de déplacement remboursés aux compagnies pour ces conseillers s'élevaient à $2,196.00 et $5,775.65, respectivement.

En ce qui concerne la Banque fédérale de développement: 1. Depuis le 1er novembre 1975, date à laquelle la BFD a assumé la responsabilité du programme CASE, $50,269 ont été dépensés pour les salaires et les indemnités de déplacement des conseillers et du coordonnateur et pour le salaire et les avantages de la secrétaire. 2. Depuis le 1er novembre 1975, 36 conseillers à temps partiel ont été engagés et le montant total de leurs salaires s'élève à $10,819.

LES INSPECTEURS DES VIANDES

Question nº 1181—**M. Epp:**

1. Combien d'inspecteurs des viandes le gouvernement emploie-t-il *a*) à Terre-Neuve, *b*) à) l'Île-du-Prince-Édouard, *c*) en Nouvelle-Écosse, *d*) au Nouveau-Brunswick, *e*) au Québec, *f*) en Ontario, *g*) au Manitoba, *h*) en Saskatchewan *i*) en Alberta, *j*) en Colombie-Britannique?

2. Qui signe les permis d'exportation de viande au nom du gouvernement?

3. Les cargaisons de viande sont-elles toutes inspectées personnellement par un inspecteur qualifié avant l'émission d'un permis d'exportation et, dans la négative, dans quelles circonstances la viande n'est-elle pas inspectée sur place par des inspecteurs qualifiés?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Agriculture, de la Santé nationale et du Bien-être social, et de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit: 1.

	Agriculture	Santé nationale et du Bien-être social
a)	7	3
b)	9	1
c)	27	8
d)	41	3
e)	388	39
f)	396	51
g)	122	8
h)	81	3
i)	214	4
j)	89	10

NOTA: Les inspecteurs de la Direction générale de la protection de la santé assurent l'application des dispositions de la loi et des Règlements sur les aliments et drogues, qui régissent la vente de tous les aliments au Canada. Les services d'inspection portent donc sur une grande variété de denrées alimentaires, dont la viande et la volaille. Des inspections sont effectuées dans les abattoirs et les établissements de transformation de la viande et de la volaille qui ne sont pas enregistrés auprès du ministère fédéral de l'Agriculture ou des diverses autorités agricoles au niveau provincial. En outre, des prélèvements de viande et de produits de viande variés sont analysés du point de vue microbiologique, chimique et nutritif, et ce, tant au niveau de la vente au détail qu'au niveau de la transformation industrielle.

2. Les licences d'exportation émises sous l'autorité de la loi sur les licences d'exportation et d'importation sont signées par le chef de la Division des licences d'exportation et d'importation au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce.

3. Oui.

LE TRANSPORT DES CONTENEURS INTERNATIONAUX

Question nº 1247—**M. Forrestall:**

1. Au sujet du transport des containers internationaux, entre Halifax et Montréal ou Toronto, quel est, selon le gouvernement, le pourcentage des frais attribuable à *a*) la main-d'œuvre, *b*) l'établissement, sous forme de matériel roulant, locomotives et autres?

2. A combien le gouvernement évalue-t-il le millage annuel moyen d'un wagon plat porte-containers parcourant cet itinéraire et comment cela se compare-t-il au matériel normalement employé au CN?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. L'estimation la plus exacte est de l'ordre de 40 p. 100 pour la main-d'œuvre et de 30 p. 100 pour l'établissement, compte tenu du coût total du transport des conteneurs internationaux entre Halifax, Montréal et Toronto. Il s'agit là de moyennes globales qui varient d'un voyage à l'autre. Les autres frais sont indirects et les dépenses générales sont aussi réparties entre les autres genres de trafic.

2. Le nombre de milles prévu est d'environ 60,000 par année, ce qui représente à peu près 2½ fois la moyenne pour le matériel généralement employé.

YELLOW CAB (SASKATOON) LTD.—LE PERMIS D'EXPLOITATION ACCORDÉ PAR LE CN

Question nº 1324—**M. Benjamin:**

1. Le Canadien National a-t-il accordé un permis d'exploitation à Yellow Cab (Saskatoon) Ltd. l'autorisant à assurer un service de navette entre la gare du CN de Saskatoon et certains hôtels du centre-ville et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) a-t-on procédé à un appel d'offres?

2. Le CN a-t-il fait paraître un appel d'offres et, dans l'affirmative, *a*) dans quels journaux et quand, *b*) combien a-t-on reçu d'offres, *c*) a-t-on accordé le permis d'exploitation au plus offrant, *d*) la société Yellow Cab (Saskatoon) Ltd. répondait-elle à toutes les exigences spécifiées dans l'annonce?

3. Quand a-t-on abandonné le service de navette pour recourir au service régulier de taxis?

4. Le CN verse-t-il un quelconque montant d'argent à la société Yellow Cab (Saskatoon) Ltd. en échange du service de navette et, dans l'affirmative, *a*) sous quelle forme, *b*) quel montant?

5. Pour quel pourcentage du nombre de courses effectuées par Yellow Cab (Saskatoon) Ltd. vers la gare la société touche-t-elle une subvention?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En ce qui concerne la direction des Chemins de fer nationaux du Canada, la réponse est la suivante: 1. *a*) Une entente entrée en vigueur le 1er décembre 1934 accordait à Bill's Taxi Company Limited certains privilèges relativement à la prestation d'un service de taxis desservant les voyageurs arrivant par chemin de fer à Saskatoon. Les dispositions des ententes subséquentes convenues sont demeurées à peu près les mêmes en 1948 alors qu'il y a eu l'augmentation du montant exigible pour ces privilèges, en 1957 après l'achat de Bill's Taxi par Yellow Cab Limited et en 1970 après que Yellow Cab Company Limited eût changé sa raison sociale pour Yellow Cab Saskatoon (1961) Limited (société connue maintenant sous le nom de United Cabs). *b*) Les dossiers du CN ne renferment plus ces renseignements.

Questions au Feuilleton

2. *a*), *b*), *c*) Voir 1.b). *d*) Toutes les sociétés ont répondu successivement aux exigences de l'annonce originale et des annonces subséquentes.

3. Le service de navette n'a pas été abandonné en faveur d'un service régulier de taxis; il est toutefois annoncé à la sortie avant de la gare au moyen de grands panneaux indicateurs et sur le système de sonorisation publique.

4. *a*), *b*) Non.

5. Sans objet.

LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE, DE BIEN-ÊTRE SOCIAL ET D'INVALIDITÉ

Question nº 1490—**M. Malone:**

1. Quel pourcentage de la population des villes de *a*) plus de 30,000 habitants, *b*) de moins de 10,000 habitants, touche (i) des prestations d'assurance-chômage (ii) des prestations de bien-être social (iii) des pensions d'invalidité?

2. Quel est le taux de divorce par millier d'habitants dans les villes de *a*) plus de 30,000 habitants, *b*) de moins de 10,000 habitants?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Commission d'assurance-chômage, Santé et Bien-être social Canada et Statistique Canada m'informent comme suit: 1. *a*) et *b*) (i) Aucune statistique n'est tenue selon la population des villes. (ii) et (iii) Les ordinateurs qui déterminent les prestations en vertu du Régime de pensions du Canada, de la sécurité de la vieillesse/supplément de revenu garanti, de l'allocation au conjoint et des allocations familiales, ne sont pas programmés de façon à rattacher ces renseignements à des communautés particulières. De tels renseignements relativement aux frais engagés par les provinces pour les prestations d'assistance sociale dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada à des communautés particulières, devraient être obtenus des autorités provinciales compétentes.

2. Statistique Canada ne recueille pas de données sur le taux des divorces comme tel. Toutefois les taux de divorces par province figurent sur le graphique ci-joint qui a paru dans le Quotidien de Statistique Canada du 17 novembre 1976.

Divorces, 1974-75

	Nombre		Taux (par 100,000 de population)		Variation en p. 100
	1975	1974	1975	1974	
Canada	50,611	45,019	222.0	200.6	10.7
Terre-Neuve	380	301	69.2	55.5	24.7
Île-du-Prince-Édouard	75	96	63.1	82.3	−23.3
Nouvelle-Écosse	1,597	1,591	194.2	195.6	−0.7
Nouveau-Brunswick	758	755	112.3	114.1	−1.6
Québec	14,093	12,272	227.8	200.1	13.8
Ontario	17,485	15,277	212.6	188.7	12.7
Manitoba	1,984	1,796	194.8	177.6	9.7
Saskatchewan	1,131	1,039	123.2	114.6	7.5
Alberta	5,475	4,947	309.7	288.6	7.3
Colombie-Britannique	7,534	6,840	306.6	285.6	7.4
Yukon	43	46	206.7	237.1	−12.8
Territoires du Nord-Ouest	56	59	148.1	157.3	−5.8

Divorces accordés, 1975—Chiffres préliminaires.

Le nombre de divorces accordés au Canada en 1975 s'est chiffré à 50,611, une augmentation de 12.4 p. 100 par rapport à 1974. Le taux de divorces par 100,000 habitants a augmenté de 10.7 p. 100 comparativement à 1974. Trois provinces, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick (avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) ont montré des baisses dans le taux en comparaison avec l'année précédente. Les autres provinces ont pour leur part accusé une hausse substantielle. Comme en 1974, l'Alberta a enregistré le taux le plus élevé de toutes les provinces, suivie de près par la Colombie-Britannique.

Plus de détails seront publiés dans la publication intitulée *La statistique de l'état civil—Mariages et divorces,* vol. II, 1975 (84-205, $1.05).

[M. Lang.]

LE RÉGIME DE CONTINGENTEMENT

Question nº 1500—**M. Herbert:**

Le gouvernement est-il averti de l'existence d'un régime de contingentement appliqué par les fournisseurs de certains matériaux de construction et, dans l'affirmative, prend-on actuellement des mesures en vue de limiter ou de mettre fin à cet état de choses?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Consommation et des Corporations, de l'Industrie et du Commerce et des Travaux publics m'informent comme suit: Non. Si l'honorable député possède des renseignements à ce sujet, il doit les communiquer à M. Robert J. Bertrand, Directeur des enquêtes et recherches, Bureau de la politique de la concurrence, Consommation et Corporations pour qu'ils soient étudiés à la lumière des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le ministère de l'Industrie et du Commerce n'est pas au courant d'un régime de contingentement ou d'engagement que les fournisseurs de matériaux de construction appliqueraient aux utilisateurs de ces matériaux. Si le député est averti d'une telle activité, nous lui recommandons d'en informer le ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministère des Travaux publics n'est pas au courant de ces pratiques.

LES FABRICANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Question nº 1501—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il été informé des efforts tentés par des fabricants de matériaux de construction pour rendre la livraison de matériaux rares à des entrepreneurs, conditionnelle à l'achat de matériaux qui existent en quantité abondante et, dans l'affirmative, refusera-t-on d'accorder des subsides aux usagers de matériaux de ces fabricants?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de la Consommation et des Corporations, de l'Industrie et du Commerce et des Travaux publics m'informent comme suit: Non. Si l'honorable député possède des renseignements à ce sujet, il doit en faire part à M. Robert J. Bertrand, Directeur des enquêtes et recherches, Bureau de la politique de la concurrence, ministère de la Consommation et des Corporations, pour qu'ils soient étudiés à la lumière des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Conformément au nouveau paragraphe 31.4 de la loi, les ententes de «ventes liées» sont revisées par la Commission des pratiques restrictives du commerce et, si cette dernière a des raisons de croire que ces pratiques sont susceptibles de réduire la concurrence, elle peut émettre une ordonnance d'interdiction ou prendre d'autres mesures correctives. Au sujet de l'arrêt de subsides aux usagers des matériaux de fabricants engagés dans des ventes liées, il serait alors préférable d'étudier cette question, au début du moins, à la lumière de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le ministère de l'Industrie et du Commerce n'est pas au courant d'un régime de contingentement ou d'engagement que les fournisseurs de matériaux de construction appliqueraient aux utilisateurs de ces matériaux. Si le député est averti d'une telle activité, nous lui recommandons d'en informer le ministre de la Consomma-

tion et des Corporations. Le ministère des Travaux publics n'est pas au courant de ces pratiques.

ÉNERGIE—LE RAFFINAGE DE L'HUILE USÉE

Question nº 1517—**M. Brisco:**

1. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il étudié sérieusement la possibilité de raffiner de nouveau l'huile usée?

2. Le Ministère s'est-il entretenu de cette possibilité avec l'une des grandes sociétés pétrolières du Canada?

3. Certaines de ces sociétés, par l'intermédiare de leurs stations de service, récupèrent-elles, lors des vidanges d'huile, l'huile usée dans le but de la raffiner de nouveau et, dans l'affirmative, combien de gallons sont ainsi récupérés?

4. Combien de gallons d'huile sont raffinés de nouveau par année et par qui?

5. Les sociétés CP et CN ont-elles pour politique de récupérer le mazout déjà utilisé dans les locomotives diesel afin de le raffiner de nouveau et, *a*) dans l'affirmative, quelle quantité est recyclée, *b*) dans la négative, pourquoi?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les Chemins de fer Nationaux du Canada m'informent comme suit: 1. Oui.

2. Oui.

3. Certaines des principales sociétés pétrolières récupèrent l'huile usée lors des vidanges d'huile, mais ne la raffinent pas elle-mêmes. Une partie de cette substance est récupérée par des raffineurs indépendants.

4. On évaluait en 1974 la quantité d'huile raffinée de nouveau entre 5 et 6 millions de gallons par année. Les sociétés suivantes la raffinent de nouveau: Vancouver Wills Oil; Edmonton Turboil; Calgary Hub Oil; Hamilton Forsythe; Montreal Northern Refining; Montreal Tricil.

5. L'huile de graissage des locomotives diesel est actuellement récupérée aux principales installations d'entretien du CN et envoyée aux sociétés de régénération d'huile. *a*) Environ 240,000 gallons. *b*) Sans objet.

LES LIGNES DIRECTRICES NATIONALES QUANT À L'ESPACE DANS LES IMMEUBLES ET LES VÉHICULES PUBLICS

Question nº 1647—**M. Marshall:**

Le gouvernement a-t-il adopté, à l'échelle nationale, des lignes directrices visant l'espace requis en matière de bâtiments et de véhicules publics, par rapport au nombre de personnes admises en tout temps dans ces bâtiments ou véhicules, afin d'assurer la sécurité et de limiter le surpeuplement et, dans l'affirmative, ces lignes directrices prévoient-elles *a*) l'espace réservé aux sièges, *b*) la distance entre les sièges, *c*) la largeur des allées, *d*) le nombre de sorties et, dans l'affirmative, quels en sont les détails?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère des Travaux publics, l'espace requis dans les immeubles publics afin d'assurer la sécurité et de limiter le surpeuplement est régi par les exigences prescrites dans le Code national du bâtiment. *a*) Non, l'espace réservé aux sièges fixes n'est pas prescrit dans le Code; l'agencement se fonde seulement sur l'expérience acquise en la matière. *b*) Oui, la distance minimale entre les rangées est de 16 pouces. Il ne doit pas y avoir plus de 7 sièges entre un siège quelconque et l'allée la plus rapprochée, sauf en ce qui concerne un autre genre de disposition des sièges où l'on permet jusqu'à 100 sièges par rangée, pouvu qu'il y ait une porte de sortie pour chaque groupe de trois rangées. *c*) Oui, la largeur minimale des allées est de 30 pouces pour 60 sièges ou moins, de 36 pouces lorsque l'allée dessert des sièges situés du même côté de l'allée et de 44 pouces dans tous les autres cas. On doit augmenter la largeur de 1½ pouce pour chaque distance de 5 pieds vers une porte de sortie. *d*) Oui, habituellement il doit y avoir au moins deux portes de sortie, mais le nombre et la grandeur de ces portes se rattachent à la construction de l'immeuble, aux mesures de sécurité-incendie, à la destination de l'immeuble et au nombre d'occupants.

En ce qui concerne Transport Canada: Oui, il existe des normes régissant les aéronefs utilisés dans le domaine des transports publics. Le nombre maximal de passagers est fixé par les règlements sur la navigabilité et indiqué dans l'homologation de type de chaque aéronef. L'espace réservé aux sièges et la distance entre ceux-ci ne sont pas réglementés; par contre, la largeur des allées et le nombre de sorties le sont et varient selon le nombre de passagers que peut transporter chaque aéronef. Le détail de ces normes figure dans de nombreux règlements sur la navigabilité.

LOTO CANADA

Question nº 1725—**M. MacKay:**

1. A ses débuts, combien de personnes Loto Canada employait-elle?

2. A l'heure actuelle, combien de personnes y travaillent?

3. Sur l'ensemble des employés, quel pourcentage travaillaient à l'organisation de la loterie olympique?

4. La vente des billets donne-t-elle des résultats inférieurs à ceux escomptés et, dans l'affirmative, à combien se chiffre la différence?

5. Quels ont été les critères de sélection des concessionnaires et combien de demandes Loto Canada a-t-elle reçues?

6. Parmi les concessionnaires choisis, combien avaient une expérience préalable dans le domaine de la vente de billets?

7. De quelle façon et pendant combien de temps les demandes de concessions ont-elles été étudiées avant le choix final?

8. Quels critères ont présidé à l'approbation des concessions et emplois ainsi accordés?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Au mois de juillet 1976, il y avait 11 employés au siège social à Ottawa.

2. Il y a actuellement 103 employés.

3. Environ 40 p. 100 des employés avaient été à l'emploi de la Loterie Olympique.

4. Pour le premier tirage, 7.5 millions de billets ont été produits. 6,056,050 billets ont été vendu. 1,443,950 billets n'ont pas été vendus.

Questions au Feuilleton

5. Une annonce a été placée dans la majeure partie des quotidiens au Canada pour inviter des candidatures. Cette annonce mentionnait que la date du 26 juillet 1976, 17:00 heures, était la date limite pour la réception des candidatures aux bureaux de Loto Canada. Les demandes reçues après la date limite ont été rejetées. Loto Canada a reçu un total de 1,234 demandes en deça de la date limite et ces demandes furent évaluées; 296 demandes additionnelles furent reçues au delà de la date limite et furent rejetées. La présence d'une confirmation écrite de la disponibilité d'un crédit de $30,000, accompagnant la demande, était obligatoire.

6. 27 avaient une expérience préalable dans le domaine de la vente de billets de loterie.

7. La vérification des demandes de concession a duré un mois et a porté sur la qualité du crédit.

8. La sélection et la nomination des distributeurs se sont faits en trois étapes. En premier lieu, un «Comité technique de révision» composé de 2 cadres de la Société et de 2 experts de l'extérieur a analysé toutes les demandes reçues en deça de la date limite. Les critères majeurs étaient le statut financier des candidats, leur expérience dans le domaine du marketing (de produits de loterie ou d'autres produits connexes), leur connaissance du territoire demandé et leurs possibilités de rendement dans un poste de distributeur. En second lieu, les candidatures retenues lors de la première étape furent ensuite analysées par le comité de gestion de la Société. Les candidats jugés aptes à atteindre les objectifs de la Société ont été convoqués à une entrevue. Le candidat le plus apte, pour chacun des territoires, a été nommé.

LES TENTATIVES DE CONTREBANDE IMPLIQUANT DES NAVIRES

Question nº 1783—**M. Howie:**

1. Depuis le 1er janvier 1975, à combien de reprises la garde côtière a-t-elle enquêté sur des tentatives de contrebande impliquant des navires circulant au large des côtes *a*) de l'Atlantique, *b*) du Pacifique?

2. Dans combien de cas a-t-on *a*) procédé à des arrestations, *b*) saisi des marchandises?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1 et 2. La Garde côtière canadienne n'effectue pas d'investigations concernant des tentatives de contrebande. Le rôle de la Garde côtière relativement à la prévention de contrebande se limite à faire rapport aux autorités compétentes des incidents dont elle est au courant et d'effectuer le transport des agents de la GRC au cours de leurs enquêtes ou lorsqu'ils doivent procéder à des arrestations. *a*) et *b*) Sans objet.

LE CONTRÔLE DE L'ESPACE AÉRIEN AU CANADA

Question nº 1803—**M. Jones:**

1. Le ministère des transports procède-t-il à une étude pour déterminer, *inter alia*, le contrôle de l'espace aérien sur l'ensemble du territoire ou dans certaines régions et, le cas échéant, *a*) sur quoi se base-t-il, *b*) cette étude a-t-elle été entreprise ou commissionnée avant le début des travaux de construction de la tour de contrôle de Moncton (N.-B.)?

2. *a*) Quel sera, s'il en est, l'effet sur la tour de contrôle, *b*) combien de personnes seront visées et (i) de quelle façon (ii) pourquoi?

3. Les résidents de la région ont-ils été avisés de l'étude et, dans l'affirmative, quand et comment?

[M. Poulin.]

4. L'étude a-t-elle été demandée *a*) par certaines organisations au Québec, *b*) par d'autres organismes ou individus au Canada et, dans l'affirmative, (i) lesquels (ii) pourquoi (iii) le gouvernement a-t-il appuyé cette demande?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. Oui. Le plan national de l'espace aérien. Le plan national global de l'espace aérien sera constitué par l'intégration des plans suivants: le plan de l'espace aérien de l'est (terminé en novembre 1974); le plan de l'espace aérien de l'ouest (terminé en février 1976); le plan de l'espace aérien du nord; un plan de gestion. *a*) But: Fournir des lignes directrices globales pour l'élaboration et l'amélioration de l'espace aérien et des services aéronautiques connexes, répondre aux besoins actuels et futurs du monde de l'aviation, comme l'envisagent la Loi sur l'aéronautique et la Loi nationale sur les transports. Objectif: Élaborer et mettre à jour un plan d'espace aérien au Canada qui permettra le mouvement sûr, ordonné et rapide de la circulation aérienne; prévoira l'utilisation optimale de l'espace aérien; prévoira l'utilisation optimale des systèmes de navigation aérienne; prévoira l'utilisation optimale des systèmes de la circulatin aérienne. *b*) Oui. Étude commandée en octobre 1972.

2. *a*) Réduire le champ de sa responsabilité pré-étude, mais non sa responsabilité de gestion de circulation. *b*) L'étude du plan de l'espace aérien national Est n'affectera nullement les employés actuels du Centre de contrôle de la circulation aérienne de Moncton. Les études en simulateur relatives à l'utilisation du français dans les communications air/sol en régime de vol aux instruments (IFR) se poursuivront parallèlement aux travaux d'étude permanents du Plan de l'espace aérien national et il est impossible de déterminer les répercussions de cette étude sur le nombre d'employés du Centre de contrôle en question avant d'en connaître les résultats.

3. On n'a pas consulté les habitants de la région et on n'envisage pas de le faire vu le caractère essentiellement technique de cette étude et ses répercussions négligeables sur ceux-ci. Certains employés y ont participé. On consultera les différents intéressés une fois l'étude terminée.

4. *a*) Non. *b*) Non. (i) Sans objet. (ii) Sans objet. (iii) Sans objet.

L'ENTENTE ACCESSOIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE—NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 1856—**M. Corbin:**

1. A quels projets particuliers le M.E.E.R. songeait-il en faisant allusion, dans la modification de février 1977 à l'Entente auxiliaire de développement agricole Canada-Nouveau-Brunswick, à certains projets ne faisant pas partie d'un programme global de développement des produits de base et aux répercussions économiques discutables de ces projets?

2. Certains de ces projets ont-ils été entrepris ou réalisés et, dans l'affirmative, dans chaque cas *a*) lesquels, *b*) où se trouvent-ils, *c*) quels en sont les bénéficiaires, *d*) quel montant d'argent a été accordé, *e*) est-ce une décision conjointe du comité de gestion fédéral-provincial?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse du ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: la modification apportée en février 1977 à l'entente auxiliaire sur le développement agricole avec le Nouveau-Brunswick ne renfermait aucune des deux assertions citées dans la question.

LES EMPLOYÉS CHARGÉS DE LA VÉRIFICATION DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL D'AVIATION

Question nº 2170—**M. Stevens:**

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés de vérifier le personnel et le matériel d'aviation?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; *a*) Le ministère a nommé 25 employés à temps plein en vue de l'examen médical du personnel de l'aviation, lesquels seront aidés à temps partiel par trois employés ministériels supplémentaires. *b*) 41 employés ministériels.

En ce qui concerne Transport Canada: Employés de Transport Canada chargés de vérifier le personnel et le matériel d'aviation au 31 décembre: *a*) 1972—352; *b*) 1976—478. Comme les dossiers d'avant 1972 ne sont pas disponibles, on a remplacé les chiffres de 1968 par ceux de 1972.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 1250 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LES VERSEMENTS AUX TERMES DE LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

Question nº 1250—**M. Herbert:**

1. Au cours des cinq dernières années, combien d'argent a été versé en vertu des dispositions de la Loi sur les chemins de fer, selon les différentes sociétés intéressées?

2. A-t-il été possible de répartir par province ou par territoire une partie ou l'ensemble de ces paiements et, dans l'affirmative, à combien le gouvernement évalue-t-il ces versements selon la province et le territoire?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les autres questions vont-elles rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE $75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 28 avril, de la motion de M. Marchand (au nom du ministre des

Finances): Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir venir ajouter aux propos que certains de mes collègues ont tenus hier sur le bill C-48, qui tend à modifier la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Les petites entreprises commerciales, agricoles et de pêche constituent la maîtresse poutre de l'économie canadienne. Ce sont elles qui ont façonné le visage du Canada au cours des cent dernières années. L'automne dernier, le gouvernement a annoncé la nomination d'un ministre qui serait chargé des petites entreprises. Aussi, je suis très déçu de constater que le ministre en question n'a pas eu la courtoisie de se présenter à la Chambre aujourd'hui pour nous entretenir du bill C-48. J'estime que le ministre devrait être ici lorsqu'on discute de cet important projet de loi qui modifiera la Loi sur les améliorations agricoles, les prêts aux petites entreprises et les prêts aidant aux opérations de pêche. Son absence est une honte, surtout lorsque la Chambre étudie un bill qui est d'une importance capitale pour les petits entrepreneurs. Comment se fait-il que le ministre ne se soit pas montré du tout aujourd'hui? Je crois que c'est le premier bill qui concerne son portefeuille depuis sa nomination. Je suis certes très déçu de son absence.

M. McIsaac: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de ce qu'a dit le député sur l'absence du ministre chargé des petites entreprises. Le ministre ne saurait être tenu responsable de la manière dont l'opposition se propose de faire faire les travaux de la Chambre. Il est en Colombie-Britannique à l'heure actuelle à s'occuper d'affaires de son ministère et on ne saurait l'accuser d'indifférence envers le bill du seul fait de son absence.

M. Paproski: Il assiste à des réunions libérales, probablement à un dîner-bénéfice.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le rappel au Règlement du député peut difficilement être accepté car la présence ou l'absence d'un député ne saurait faire l'objet des délibérations de la Chambre.

M. Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, merci d'avoir rappelé à l'ordre le député d'en face qui aurait intérêt à mettre de l'ordre dans sa maison. Le whip du gouvernement ou le leader à la Chambre ferait peut-être mieux d'y voir.

M. Paproski: Voilà encore un autre secrétaire parlementaire.

M. Smith (Churchill): Je parlerai d'abord de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, monsieur l'Orateur. Comme le savent les députés, nos pêcheurs constituent en réalité une tranche importante du secteur des petites entreprises au Canada. Le 21 avril, le ministre des Finances (M. Macdonald) a publié un communiqué dans lequel il disait que la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche allait permettre l'affectation de crédits supplémentaires afin de consentir un plus grand nombre de prêts aux pêcheurs. J'ai lu le communiqué et je me demande de quelle façon cette loi aidera nos pêcheurs, en particulier les pêcheurs commerciaux des eaux intérieures. L'organisme appelé Inland Commercial Fishermen's Association représente les pêcheurs des Territoires du Nord-Ouest, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de certaines régions du nord-ouest de l'Ontario.

J'ai en main un document qui énumère les prêts consentis par la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. En fait, ce document fait partie du communiqué du 21 avril du ministre des Finances. En consultant cette liste, je constate que la Colombie-Britannique a bénéficié en 1976 de 241 prêts totalisant $5,578,877. D'autre part, on a octroyé un seul prêt à l'Alberta au montant de $2,550. Je rappelle que les pêcheurs de l'Alberta sont représentés par l'organisme Inland Commercial Fisheries Association. Les pêcheurs albertains sont tenus de vendre leurs poisson à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Toujours selon la liste, je vois qu'en 1976 la Saskatchewan a bénéficié d'un prêt de $3,500. Je ferai remarquer que les pêcheurs de la Saskatchewan doivent également écouler leur poisson par l'intermédiaire de l'Office.

Je constate qu'en 1975 les pêcheurs du Manitoba ont reçu six prêts totalisant $19,816, aux termes de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Il est vrai que le Manitoba pêche 57 p. 100 de tout le poisson écoulé par les pêcheurs commerciaux des eaux intérieures, mais les pêcheurs manitobains n'ont reçu que six petits prêts en 1975 qui ont totalisé $19,816. En ce qui concerne l'Ontario, je constate que le tableau s'améliore quelque peu. Les pêcheurs ontariens ont présenté 12 demandes de prêt en 1975 totalisant $200,800. Selon les dernières données de la liste, je vois que les plus fortes sommes distribuées sous forme de prêts, ont été octroyées dans l'Est du Canada. Il semblerait donc que nos pêcheurs commerciaux des Prairies n'aient pas tellement tiré parti de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Ces avantages ont été moins marqués dans ces provinces.

J'ai été renversé d'apprendre le 20 avril, la veille de la publication du communiqué du ministre des Finances, que le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) se disposait à instaurer un programme de 41 millions de dollars pour relancer les activités de pêche au Canada. Ce programme, semble-t-il, ne serait pas une opération de sauvetage. Il serait plutôt conçu pour revaloriser nos pêches. Malheureusement, le communiqué du 20 avril ne mentionne pas les activités de l'organisme Inland Commercial Fishermen's Association dans le centre du Canada. Monsieur l'Orateur, ces pêcheurs éprouvent autant de difficultés que ceux de la côte est de la côte ouest. Ils ont grandement besoin de l'aide du gouvernement fédéral. Beaucoup d'entre eux n'ont que de petites exploitations et doivent vendre leurs prises à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. L'Office exploite ce que j'appelle une conserverie de luxe au Manitoba. Savez-vous

que cet établissement dernier cri a coûté plus de cinq millions de dollars? Selon moi, le gouvernement a commis une erreur en construisant une telle usine puisque la moitié ou même les deux tiers des équipements auraient suffi à traiter tout le poisson des eaux intérieures du Canada.

On constate que des prêts considérables sont consentis aux entreprises de l'Est et de l'Ouest, mais non pas aux entreprises intérieures qui sont extrêmement importantes. Je crois que nos pêches intérieures sont aussi bonnes que n'importe où au monde, sinon meilleures, car nos espèces de poisson d'eau douce ne se vendent pas uniquement sur les marchés canadiens mais aussi à l'étranger. Au moins les deux tiers de notre poisson d'eau douce se vend aux États-Unis et même à la France. Pourtant, nos pêcheurs d'eau douce éprouvent les mêmes difficultés que doivent affronter les pêcheurs des côtes de l'Est et de l'Ouest. Ils ne peuvent payer le coût élevé d'exploitation. Ils aimeraient profiter de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Toutefois, je le répète, au Manitoba, seulement six demandes totalisant $19,000 ont été approuvées. Cela ne serait même pas suffisant pour acheter un bateau à un pêcheur.

● (1220)

L'Inland Commercial Fishermen's Association regroupe les pêcheurs des Territoires du Nord-Ouest, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario. A une récente réunion de l'association des pêcheurs professionnels du nord du Manitoba, ceux-ci ont dit qu'ils allaient présenter à la conférence une résolution rédigée en termes très énergiques concernant la restructure de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce en supprimant les nominations politiques à l'office lui-même devant se composer de 51 p. 100 de pêcheurs et/ou de leurs représentants. Les autres 49 p. 100 se composeraient de représentants provinciaux de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Ottawa devrait aussi avoir droit à ses représentants. Le président du conseil de l'office serait élu parmi les représentants des provinces. Nos pêcheurs se rendent compte du dilemme dans lequel ils se trouvent. Nous prenons de moins en moins de poisson. Il y a dix ans, l'association des pêcheurs intérieurs du Canada produisait 70 millions de livres de poisson. Aujourd'hui, elle n'en produit que 35 millions de livres. La raison en est que les pêcheurs ont dû abandonner. Ils n'avaient pas les finances nécessaires pour continuer. Un prêt de $10,000 aiderait beaucoup à ces petites activités commerciales. Il nous faut nous arrêter à cet aspect parce que ces pêcheurs oisifs font partie du million de Canadiens sans emploi.

Il est honteux de présenter une mesure législative comme celle-ci à la Chambre sans que le ministre soit présent. Elle est importante non seulement du point de vue de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, mais de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

L'Association de la pêche commerciale du Nord du Manitoba propose un programme de développement économique visant à favoriser la construction de conserveries dans le Nord. La loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche peut fortement contribuer à aider ces pêcheurs grâce à l'établissement d'une conserverie dans le Nord, près des lacs où l'on pratique la pêche commerciale. Une grande partie du poisson attrapé dans les filets à l'heure actuelle est rejetée parce qu'il

n'y a pas de débouchés ou que la conserverie, qui se trouve à Transcona, est trop loin. Je crois que les pêcheurs devraient être payés pour chaque livre de poisson qu'ils prennent dans leurs filets. Permettre à ces pêcheurs de faire une demande de prêt aux termes de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche aiderait non seulement l'industrie, mais contribuerait également à atténuer le problème du chômage dans le pays.

Les pêcheurs pourraient faire conditionner et emballer leurs produits dans le Nord, ainsi que tous les sous-produits qui sont destinés au marché de la consommation. Par exemple, on pourrait l'utiliser pour fabriquer de la nourriture pour animaux domestiques, des engrais, des aliments pour bétail et ainsi de suite. Ces pêcheurs font leur possible pour garder leur emploi. Cependant, en raison de l'inflation et du coût élevé de l'opération, nombre d'entre eux trouvent plus facile de vivre de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale que de continuer la pêche.

Je constate avec plaisir qu'en vertu de cette modification, le plafond des prêts sera relevé à $75,000. Cependant, quand je pense au programme de 41 millions de dollars destiné à la relance de la pêche dans l'Ouest et l'Est et aux 130 millions qui ont déjà été injectés dans cette industrie, je trouve bizarre que le ministre des Pêches et de l'Environement ne puisse se décider à soutenir la pêche commerciale pratiquée à l'intérieur des terres. Encore une fois, ces pêcheurs sont tout aussi importants que ceux des autres régions canadiennes, et ils deviennent sans travail de la même façon.

Pour en revenir à la construction d'usines primaires dans le Nord en vue de desservir la région, il faut construire des hangars pour l'emballage. Bien que le gouvernement provincial accorde de l'aide à l'heure actuelle, cela ne suffit pas pour tous les pêcheurs. Cette aide est limitée à $1,000 si les pêcheurs attrappent une certaine quantité de poisson. Ils touchent 10c. la livre pour le transport des 10,000 premières livres de poisson à partir du lac. Bien entendu, bien des pêcheurs attrappent beaucoup plus de 10,000 livres de poisson. En fait, cette mesure ne les aide pas beaucoup.

J'aimerais dire quelques mots d'une remarque qui a été faite hier soir au sujet de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Le pêcheur doit aller s'adresser à une petite banque d'une localité isolée ou très éloignée, parce que beaucoup de localités du grand Nord n'en ont pas. Il risque donc de n'être pas connu du chef de la succursale locale, et le gouvernement fédéral devrait donc se charger d'avaliser le prêt. Il n'y a pas eu un seul prêt de consenti au titre de cette loi dans les Territoires du Nord-Ouest. J'imagine que dans le personnel bancaire on n'y trouve personne qui connaisse la situation et qui consente à prêter quoi que ce soit à un pêcheur des Territoires du Nord-Ouest. Il semble qu'il en aille de même dans les provinces des Prairies.

Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a parcouru l'Ouest du Canada la semaine dernière, il a dit que l'action gouvernementale parlait pour lui. S'il compte pour faire sa propagande sur les prêts aux pêcheurs dans le cadre de la loi en question, il risque d'attendre longtemps. En tout cas, les pêcheurs n'en retirent rien et il n'y a pas là de quoi se vanter.

En conclusion, l'Association des pêcheurs commerciaux en eaux intérieures va élever la voix. Ses adhérents veulent avoir un meilleur prix pour leurs produits. Ils veulent avoir la possibilité d'exploiter cette richesse naturelle renouvelable qu'est le poisson d'eau douce. Si cette richesse est bien gérée, si elle est exploitée rationnellement et de façon conforme aux saines méthodes de conservation, elle ne s'épuisera jamais. Mais il arrive que le pêcheur ne réussisse pas à gagner convenablement sa vie et à honorer ses engagements. Un prêt consenti au titre de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche pour une durée maximale de dix ans peut alors lui permettre de tenir le coup jusqu'au moment où il redevient productif.

Comme je l'ai déjà dit, l'Association des pêcheurs commerciaux en eau douce compte actuellement 6,000 adhérents. Mais si l'on ne vient pas en aide aux pêcheurs, il n'en restera bientôt plus que 2,000 ou 2,500. Les autres tomberont en chômage, parce qu'il n'y a pas d'autres emplois dans la région. Ils s'inscriront soit à l'assurance-chômage soit au bien-être social. Comme le gouvernement n'a pas tenu compte du fort taux de chomage qui règne dans le Nord, les provinces des Prairies sont de nouveau prises à la gorge.

● (1230)

Le délai de carence est maintenant de 13 à 14 semaines. De nombreux pêcheurs qui ne pêchent que pendant une période limitée chaque saison ne pourront être admissibles à l'assurance-chômage, et il ne leur restera plus qu'à avoir recours au bien-être social. Un grand nombre de ceux-ci sont des Indiens avec qui l'État a conclu un traité et dont le gouvernement fédéral est responsable. En leur accordant un prêt en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, on pourrait leur permettre de poursuivre. Les pêcheurs sont des travailleurs indépendants qui agissent pour leur compte et non pour celui de grosses sociétés. Comme je l'ai dit en commençant, la petite entreprise représente l'ossature du Canada et, pourtant, le gouvernement ne fait pas grand-chose pour l'aider. Le ministre ne semble guère s'y intéresser. Si je le dis, c'est que je ne le vois pas à la Chambre, aujourd'hui.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je ne souhaite pas retarder indûment le passage de cette mesure. Il s'agit d'ailleurs d'un bill d'importance mineure qui apporte de légères modifications en augmentant les sommes pouvant être prêtées et en élargissant la base d'admissiblité. A cet égard, c'est une faible tentative du gouvernement pour aider les petites entreprises.

Si le gouvernement faisait réellement quelque chose pour ce secteur, au lieu de revenir avec ce vieux bill tous les ans en nous demandant d'approuver les quelques modifications apportées aux chiffres, on pourrait l'en féliciter. Mais le bill dont nous sommes saisis n'est guère en l'honneur du gouvernement. Tout ce qu'il fait est de rattraper l'inflation en ajustant les montants des prêts et en rehaussant le plafond de la valeur en capital des entreprises admissibles.

Je vous donnerai un exemple de ce qu'on aurait pu faire. Au nombre des mesures possibles, on aurait pu fixer un pourcentage des fonds de financement que les banques seraient obligées de leur prêter. Notre gouvernement est censé s'y connaître en affaires, mais je ne pense pas qu'un seul des ministres d'en face se soit jamais rendu à une banque pour essayer d'obtenir un prêt de ce genre. Il est évident que si la banque n'est pas tenue de prêter de l'argent en vertu de cette mesure, elle préférera s'abstenir et le prêter à des taux d'intérêt plus élevés. Aussi, on ne canalise pas vraiment les clients pour qu'ils aient recours aux fonds disponibles avec cette mesure. Il

faudrait prévoir au minimum que les banques soient tenues d'allouer des prêts à un taux de pourcentage obligatoire.

Lorsque l'on fait une demande de prêt, la procédure est la suivante: si vous résidez dans une petite ville et que vous demandez un prêt à la banque, le banquier de la succursale peut prêter jusqu'à concurrence disons de $10,000. Pour des prêts plus élevés de $20,000, $30,000 ou $40,000, vous devez vous adresser au siège social de Vancouver, Winnipeg, Montréal ou Toronto. Or, les banquiers des sièges sociaux déjeunent non pas avec les petits chefs d'entreprises mais avec ceux qui ont besoin de gros capitaux ou qui ont de gros investissements à faire. On constate donc que le petit chef d'entreprise qui n'a pu obtenir ce prêt modeste que le gérant local n'a pas le pouvoir de lui accorder, doit aller lécher les bottes des gros bonnets du siège social pour obtenir son prêt, et c'est lui qui sera aux premières lignes et que l'on poursuivra jusqu'à ce qu'il paye. C'est lui qu'on poursuivra avant tout autre. On peut lire dans les journaux le même jour à la page financière qu'une entreprise a failli à ses engagements et qu'elle n'a pas payé à la banque de Montréal les 5 millions qu'elle lui doit. Que leur fait-on à ces gens-là, et comment la banque établit-elle son bilan de fin d'année? C'est le petit homme d'affaires que l'on met aux abois, car il n'a pas de piston à cette banque. Si le gouvernement voulait faire quelque chose, il présenterait un bill qui donnerait au petit homme d'affaires un peu plus de poids auprès des banquiers. S'il ne le fait pas, c'est qu'il ne s'intéresse pas du tout à la petite entreprise.

Je vous citerai un exemple classique de l'injustice qui frappe la petite entreprise en vous racontant le cas de deux hommes d'affaires qui voulaient étendre leur entreprise—ils ne m'en voudront pas, je pense, si je mentionne leur nom, la Quadra Athletics. La seule façon dont ils peuvent étendre leur affaire, c'est en achetant de l'équipement de sport à l'étranger. Leur chiffre d'affaires annuel est d'environ un demi-million. Ils sont prêts à payer n'importe quels droits de douane que le gouvernement imposera sur cet équipement sportif, mais la seule façon dont ils peuvent survivre, c'est en achetant du matériel spécial fabriqué à l'étranger. Selon la loi en vigueur, il faut avoir un quota avant de pouvoir importer ces marchandises, même si l'entreprise est prête à payer les droits de douane. La même marchandise est vendue par la Baie d'Hudson, Woolworth et d'autres grands magasins. Ces gens-là ne peuvent même pas importer la marchandise et payer les droits de douane pour faire concurrence à ces grosses compagnies. Ce système de quota, qui doit en principe protéger l'industrie textile au Québec, mène les bonnes petites entreprises à la faillite de la façon la plus injuste.

Voilà deux hommes d'affaires qui, se rendant compte du problème qui existe dans l'industrie textile de l'Est, sont prêts à payer les droits de douane pour protéger les travailleurs du textile au Québec. C'est très bien, mais n'allez pas leur dire qu'ils ne peuvent importer leurs produits pour concurrencer les compagnies qui ont déjà un quota. Cela va à l'encontre de tout le principe de la libre entreprise. Bien des gens à la Chambre nous rappellent continuellement qu'ils défendent le principe de la libre entreprise. Qu'ils étudient cette mesure pour voir si elle est juste envers le petit homme d'affaires.

Elle contient une disposition qui ne veut rien dire à l'égard de la question des droits d'importation. Mettez-vous à la place du jeune homme qui a investi jusqu'à son dernier dollar, qui a foi dans le système de libre entreprise, qui essaie de gagner de l'argent et entend le gouvernement lui dire: Vous devez fermer boutique, vous ne pouvez pas importer ce produit pour le vendre au Canada. C'est un véritable cauchemar bureaucratique et le gouvernement devrait y songer sérieusement.

J'aimerais raconter autre chose aux députés à propos des postes d'essence de ma région. Je connaissais un peu le fonctionnement des petits postes d'essence exploités en vertu d'une concession. Même le contrat de concession comporte des particularités intéressantes. Arthur Hailey devrait écrire un autre livre sur les rapports entre un petit exploitant de poste d'essence et une grosse société pétrolière; c'est de l'esclavage. Ce que je veux signaler, c'est que les provinces et le gouvernement fédéral doivent résoudre un important problème relatif à l'industrie de l'essence, qui se sert des postes à libre service pour acculer les petits hommes d'affaires à la faillite.

Quand les postes à libre service ont fait leur apparition dans ma région, l'essence coûtait environ 4c. de moins dans les libre-service que dans les postes d'essence ordinaires. Cela a poussé les consommateurs à accorder leur clientèle aux libre-service. Puis, quand les clients ont eu l'habitude d'aller aux libre-service, le prix est monté en flèche. De fait, dans ma propre circonscription, je peux maintenant acheter de l'essence 81.9c. le gallon au coin de la 6e avenue et de la 8e rue. Si je vais au poste d'essence à libre-service, le prix est de 82.9c. le gallon. Ce n'est certainement pas juste. Les sociétés pétrolières qui exploitent les postes à libre-service vendent maintenant l'essence plus cher que les postes d'essence ordinaires.

Voilà donc un petit homme d'affaires qui avait besoin de protection, qui avait passé toute sa vie à travailler 18 heures par jour dans son poste d'essence parce qu'il pensait avoir quelque chose de valable, mais qu'est-ce qu'il a maintenant? Il a son chèque d'assurance-chômage s'il a de la chance. Je n'ai pas l'intention de blâmer un parti en particulier. C'est tout de même une protection que nous n'avons pas accordée aux petits hommes d'affaires. L'exploitant d'une petite entreprise a été acculé au mur parce que nous n'avions pas prévu les répercussions qu'auraient sur le marché les principales sociétés pétrolières et la façon dont l'établissement des prix pour leurs produits se répercuterait sur la petite entreprise dans la vente de gaz au détail.

● (1240)

Il est révoltant que le malheureux propriétaire d'une station service doive me demander moins cher que le libre-service de l'autre côté de la rue, tout en offrant certains services comme nettoyer le pare-brise, vérifier l'huile et la pression des pneus. Tout ce que j'ai d'un libre-service, c'est l'essence. Parce que nous avons été conditionnés à y avoir recours, cela ne nous gêne plus. Ils ont maintenant une clientèle importante et ont ruiné le petit entrepreneur, l'homme d'affaires qui a trimé dur longtemps pour mettre sur pied son affaire.

Les sociétés pétrolières n'ont que faire de l'achalandage. Cela n'existe pas en ce qui les concerne. On ne s'en préoccupe qu'à la petite station service, mais qu'en tire le pauvre type qui a confiance dans ce qu'il appelle le système concurrentiel? Il ne lui reste rien du tout après une vie de travail. Non seulement ne peut-il pas vendre sa clientèle, mais encore il ne lui reste rien à vendre parce que la station libre-service l'accule à la faillite de toute façon. Personne n'a fait quoi que ce soit au Canada pour y remédier. Voilà un groupe qui aurait besoin de

démarcheurs parlementaires. Nous avons tous à la Chambre subi les pressions de je ne sais combien de groupes; il est temps que certains groupes qui ne sont pas représentés aient aussi leur chance.

Je sais que la Fédération des hommes d'affaires indépendants fait de son mieux mais sa tâche n'est pas facile du fait de la vaste gamme des problèmes qui assaillent la petite entreprise. Par notre négligence, nous avons laissé acculer au mur une personne qui ne travaille pas pour un salaire, mais qui cherche à monter une affaire bien souvent au prix de sa propre santé. C'est une situation vraiment tragique.

Il conviendrait également d'examiner le nombre de faillites parmi les petites entreprises. En Colombie-Britannique—et il en est probablement de même à l'échelle nationale, ces faillites ont atteint un nombre sans précédent. Nous devrions nous demander et le gouvernement ferait mieux de se demander quelle en est la raison. Nous nous sommes efforcés de faire comprendre à la Chambre après chaque budget que, quand on prive les citoyens ordinaires de leur pouvoir d'achat, on ne réduit pas les impôts aux échelons moyens et inférieurs, mais on enlève aux gens la capacité d'acheter de la petite entreprise.

Le boucher, le boulanger, le fabricant de chandeliers, le propriétaire de la petite entreprise ne profitent pas des dégrèvements d'impôts de 1.2 milliards de dollars accordés aux sociétés. Ils n'en profitent pas; ces dégrèvements favorisent les grandes compagnies qui dominent l'économie. Cette petite mesure anodine est tout ce que nous faisons ici en faveur des petites entreprises, mais nous accordons 1,200 millions aux grandes sociétés. Quelles sont les priorités du gouvernement? Elles n'ont certes rien à voir avec les petites entreprises.

On nous accuse d'être contre l'entreprise, mais notre parti est le seul à s'être porté à la défense de la petite entreprise à la Chambre. Nous voulons vraiment que les gens aient un pouvoir d'achat afin de pouvoir acheter les produits des petites entreprises. Mais tout ce qu'on a présenté, ce sont des mesures législatives qui aident les grosses compagnies à acculer ces petites entreprises à la faillite et à l'abandon des affaires. Prenons, par exemple, la politique de fixation de prix; si vous achetez des jeans à la Baie, vous paierez un prix; chez un petit marchand, un autre prix. Quelqu'un devrait se demander ce qu'il advient de la concurrence là-dedans et quelles sortes de tractations clandestines cela cache.

La petite entreprise se heurte à de multiples vexations. Par exemple, il y a les taux d'intérêt, que le bill aurait pu normaliser. Nous restons également inactifs devant les monopoles. Je suppose que c'est la loi de la libre entreprise, mais personne ici n'y croit sans doute plus. Dans le système où nous vivons, celui qui se fait écraser et qui n'a pas de lobby pour le défendre, c'est le petit homme d'affaires. Il ne peut concurrencer les grands; il est acculé à la faillite par les grandes sociétés et doit se défendre de l'autre côté contre le syndicat des employés. Loin de moi l'idée de nier aux syndicats le droit de s'organiser mais il faut aussi penser un peu à celui qui est pris entre deux feux. Il n'y a pas eu un seul projet de loi en sa faveur depuis 1972.

M. Lee: Que faut-il penser alors des syndicats qui acculent les petites entrepreneurs au pied du mur?

M. Leggatt: Je viens d'en parler. Le député de Vancouver-Est (M. Lee) parle des syndicats qui acculent les petits entrepreneurs au mur. Il a parfaitement raison. Les petites entreprises arrivent difficilement à satisfaire aux exigences des syndicats. Comme elles ne sont pas compétitives et qu'en plus nous avons laissé des géants dominer le marché et l'économie, les petits entrepreneurs ne peuvent plus répondre aux exigences des syndicats. Ce ne sont pas les syndicats qu'il faut blâmer mais le gouvernement qui n'a pas fait en sorte que les petites entreprises puissent verser des salaires convenables. Je crois que tous les travailleurs devraient être syndiqués. Tout le monde y gagnerait et nous pourrions rationnaliser davantage le système. Le problème, ce n'est pas de savoir si les petites entreprises ont le droit de s'organiser mais qu'elles n'ont simplement pas les moyens de payer décemment leurs employés, car autrement elles feraient faillite. Pourquoi sont-elle acculées à la faillite? Parce que le gouvernement n'a rien prévu du tout pour les petites entreprises dans son budget. On continue de croire que si l'on aide Imperial Oil, les petites entreprises trouveront le moyen d'en profiter. C'est le contraire qui est vrai.

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Si je tiens à participer à ce débat, monsieur l'Orateur, c'est parce que la circonscription que je représente s'intéresse beaucoup à ce bill à trois volets. Ainsi, si le gouvernement offrait des prêts pour aider les pêcheurs, certains de mes commettants en demanderaient sûrement; par ailleurs, d'autres, des agriculteurs qui ne regardent pas à la dépense, aimeraient bien obtenir un prêt destiné aux améliorations agricoles; enfin, ma circonscription, comme celles de la plupart des autres députés, compte maintes petites entreprises.

Cela m'attriste un peu que le ministre des Finances (M. Macdonald) confie au ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) la défense d'un bill qui apparemment n'a guère d'importance pour le ministre des Finances. Cela m'attriste en outre que le ministre chargé de défendre un bill aussi important s'en soucie si peu.

Les deux derniers députés à prendre la parole ont des difficultés semblables aux miennes. Le premier, le député de Churchill (M. Smith), représente une circonscription qui compte dans sa partie septentrionale un grand nombre de pêcheurs. Sa circonscription est adjacente à la mienne; la sienne est située au Manitoba, la mienne en Saskatchewan. Nos difficultés sont les mêmes. Il pourrait se plaindre du chômage aigu qui sévit dans sa circonscription et moi dans la mienne. Puisqu'il a prononcé en quelque sorte un discours que j'aurais pu prononcer moi-même, je ne reviendrai pas sur ce qu'il a dit. J'avais pris quelques notes et j'entendais aborder bon nombre de questions qu'il a examinées. Les difficultés auxquelles les pêcheurs font face dans nos circonscriptions respectives sont les mêmes. A mon avis, le ministre cherche à nous leurrer en présentant ces projets d'amendement à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

● (1250)

Le député de Churchill a déjà parlé de l'unique prêt accordé à la province de Saskatchewan, un prêt aidant aux opérations de pêche, et il nous faut passer notre temps à modifier cette loi afin de la reconduire pour encore trois ans. Je voudrais bien savoir pourquoi. On n'a pas besoin de ce genre de mesure législative car elle est inadéquate. Je vous ferai remarquer que je n'ai pas dit qu'on n'avait pas besoin d'argent dans ce domaine.

Mais que le gouvernement s'amène avec ce genre de mesure et s'en félicite devant les pêcheurs me porte à croire que ni le ministre des Finances ni le ministre d'État chargé de la petite entreprise ne se sont même souciés de consulter ces pêcheurs. Cela m'attriste, parce que bon nombre des pêcheurs de ma circonscription du nord de la Saskatchewan sont des Indiens. Bon nombre de ces pêcheurs doivent recourir à l'assurance-chômage. Bon nombre de mes commettants du nord de la province réclament de l'aide dans le cadre du programme Canada au travail.

Le gouvernement a eu amplement l'occasion de consulter ces gens et de faire quelque chose. J'en viens forcément à la conclusion que le gouvernement n'est même pas au courant de la situation et, pis encore, ne s'en préoccupe pas. Quiconque se serait le moindrement préoccupé de la situation et aurait voulu y remédier aurait pris le temps de venir rencontrer les gens à l'occasion d'assemblées partout dans le nord de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Manitoba et ailleurs pour s'enquérir de leurs besoins. La première chose qu'aurait appris le ministre, c'est que pas un banquier de la région ne va leur accorder un prêt. C'est ce qu'a dit le député de Churchill. C'est ce que m'ont dit mes commettants indiens qui se demandent même comment aborder un banquier: ils n'en ont pas l'occasion, car on ne trouve même pas de banques dans la région. On avait là l'occasion de présenter une mesure qui facilite l'octroi de prêts à ces gens-là. Le ministre d'État chargé de la petite entreprise aurait pu venir nous annoncer qu'on allait établir dans nos régions septentrionales des institutions financières dotées d'un personel qui connaît les besoins des pêcheurs et leur fait confiance.

En premier lieu, le banquier doit avoir confiance en son client. Pour cela, il lui consent un petit prêt et voit comment il s'en sert. Je le sais. J'ai déjà essayé d'obtenir de l'argent des banquiers lorsqu'à l'âge de 18 ans, j'ai commencé à exploiter une ferme. Au bout de 25 ans, j'ai dû laisser ma banque parce qu'on essayait de voir combien on pouvait me soutirer. Au bout de 25 ans, voilà comment on me traitait. Comment pensez-vous qu'ils se comporteront avec un nouveau client? Le seul but d'une banque est de faire de l'argent. Comprenez bien cela. Elles ne veulent pas votre bien. Si elles vous aident, c'est bien grâce à vous. Si vous obtenez un prêt, vous devez être certain de pouvoir le rembourser. Par dessus le marché, les banques veulent obtenir une garantie du gouvernement avant d'envisager de vous consentir un prêt.

Pour revenir aux pêcheurs, tout le monde sait que leurs besoins se font davantage sentir dans les régions du nord qui sont très éloignées des régions commerciales du sud du Canada. Les coûts de transport et d'essence sont plus élevés. Parfois, il faut transporter de l'essence par avion au coût de deux dollars le gallon. Nous payons environ un dollar le gallon. Que diriez-vous de payer deux dollars le gallon? C'est cela l'inflation.

Ils ont également besoin de filets et de bateaux. Si le gouvernement avait voulu essayer de résoudre le problème, il en avait l'occasion. Ils auraient pu obtenir autre chose qu'un prêt-type. Nous devrions avoir une grande expérience. Au rythme d'un par année, nous n'acquerrons pas beaucoup d'expérience, n'est-ce pas? Ce prêt unique est révélateur. Il montre qu'on ne répond pas aux besoins des pêcheurs locaux. Les banques ne s'en soucient pas le moins du monde parce qu'il leur faudrait consentir le prêt à un taux d'intérêt moins élevé. Elles ne sont pas pressées de se lancer dans ce domaine? Pourquoi le seraient-elles? Dans mon cas comme dans celui de n'importe quel autre, si les banques sont en mesure de vous extorquer 13 p. 100, elles le font. Elles n'iront pas en quête de prêts à 9 p. 100 d'intérêt, peu importe le gouvernement au pouvoir. Cela n'a aucune importance. Les banques s'en fichent éperdument. Je le sais par expérience.

Bien des gens m'ont demandé pourquoi j'étais encore agriculteur. Je leur réponds toujours que je le suis pour deux raisons. D'abord, parce que la politique est bien aléatoire, et ensuite, parce que, en politique, je n'ai besoin de personne pour m'expliquer la situation: je sais de première main ce qui se passe. J'aimerais vous raconter un incident qui m'est arrivé. Je suis sûr que tout le monde pourrait en faire autant. Le gouvernement n'a pas approfondi la question. Il ne s'est pas rendu sur place pour voir quels sont les besoins des pêcheurs. Nous aurions aussi bien pu adopter ce projet de loi il y a trois ans. Trois ans ou 15 ans; cela ne fait aucune différence.

L'an dernier, une délégation de pêcheurs est venue me trouver pour savoir comment ils pourraient obtenir des fonds pour se procurer de la glace. Si vous ne nous aidez pas, nous serons obligés de vivre d'assurance-chômage ou d'assistance sociale. Bien des habitants du Nord sont assistés. Il leur faut absolument de l'argent liquide.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, au moment où la séance a été suspendue, c'est-à-dire à 1 heure, je parlais d'un des aspects de ce bill, celui qui concerne la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Les députés savent très bien que ma circonscription se trouve en Saskatchewan. Dès l'instant où l'on parle de la Saskatchewan à quelqu'un, l'interlocuteur pense tout naturellement qu'on habite dans les Prairies. Cela pourrait surprendre les députés, mais il y a environ 700 pêcheurs professionnels en Saskatchewan, dont à peu près 350 dans ma circonscription. J'ai déjà exposé leurs besoins et leurs griefs à la Chambre et je trouve absolument révoltant de devoir intervenir maintenant ici, car le ministre d'État chargé des petites entreprises a eu tout le temps de prendre ses dispositions pour que les pêcheurs de toutes les régions du Canada reçoivent leurs prêts. Pour être franc, à sa place, j'aurais refusé catégoriquement que l'on me confie cette responsabilité. Il a eu le loisir de présenter des amendements et d'essayer de connaître les besoins des pêcheurs. Mais il n'en a rien fait. Par conséquent, la situation ne changera nullement quand le bill aura reçu la sanction royale.

● (1410)

Les gens qui font de la pêche commerciale sont bien loin des institutions bancaires nationales. Il leur est impossible d'obtenir des prêts. Qui répond à leur besoin? Des établissements comme la Hudson Bay, les sociétés coopératives et autres entreprises. Quels en sont les résultats en termes réels? Ces gens-là font appel à ces coopératives de crédit non pas de gaieté de cœur mais parce qu'ils sont obligés de financer leurs opérations. C'est un domaine où le gouvernement pourrait et devrait intervenir. Il pourrait intervenir directement, comme l'a dit le député de Churchill, ou encore en votant une autre loi à la Chambre. Je suis certain que personne ne reprocherait au gouvernement de présenter un projet de loi qui obligerait les banques à consentir au moins un certain nombre de prêts à certaines industries qui en ont absolument besoin. Le député de New Westminster (M. Leggatt) a dit qu'il devrait y avoir un certain pourcentage minimum et je lui donne certainement raison. Dans l'état actuel des choses, les banques font littéralement fi de la loi. Nous n'avons aucun pouvoir sur les banques. Nous sommes impuissants face aux banques, tout en prétendant faire quelque chose pour aider ces gens-là. Ce texte figure dans nos recueils de lois depuis 1944. Nous avons eu tout le temps d'étudier les besoins qui existent dans ce domaine, mais nous ne faisons rien.

Deux suggestions ont déjà été faites aujourd'hui, et je voudrais en ajouter une troisième. Je trouve qu'il faudrait obliger les banques à fournir au gouvernement un relevé de toutes les demandes d'emprunt reçues en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et de la loi sur les prêts aux petites entreprises, avec les motifs pour lesquels elles ont été repoussées. Ainsi, les banques n'auraient plus la haute main sur notre économie comme elles l'ont aujourd'hui. Si les banques n'avaient pas d'argent, je dirais qu'il ne sert à rien de les contraindre. Mais cela fait 20 ans que je suis député et j'ai vu des petites banques de rien du tout, avec un directeur, un comptable et un caissier, s'installer dans des petits villages. Aujourd'hui, ces mêmes banques comptent peut-être une douzaine d'employés et sont installées dans de beaux immeubles vitrés, avec tout le confort et l'air conditionné. Et, sentant qu'il y avait un marché pour elles, de nouvelles banques sont venues s'établir à côté.

Je tiens à le répéter, le seul but des banques est de gagner davantage d'argent. Je suis heureux de voir que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Cullen) est parmi nous aujourd'hui. Nous avons le pouvoir d'intervenir dans le domaine bancaire. Nous avons le pouvoir de proposer une mesure législative et, comme elles font preuve de civisme, les banques s'y conformeraient à coup sûr. Tout ce que nous demandons, c'est d'aider ces personnes à sortir du pétrin dans lequel elle se trouvent. J'en ai peut-être parlé longuement, mais l'aide aux opérations de pêche et les améliorations agricoles méritent ce genre d'attention.

Étant donné le peu de temps dont je dispose, je vais parler d'un autre secteur, celui de la petite entreprise. Tous les députés ont des petites entreprises dans leur circonscription. Je trouve curieux qu'en 1976, le nombre total de prêts consentis en Saskatchewan ait diminué de 50 p. 100 par rapport à l'année précédente. Qu'est-ce qui a pu provoquer un changement aussi brutal? Pourtant, le besoin est là. Les banques ont estimé tout simplement qu'elle ne consentiraient pas de prêts aux termes de cette loi et personne n'a rien pu y faire. Des électeurs sont venus me trouver en me demandant ce que je pouvais faire. Tout ce que je pouvais faire, c'était d'écrire au ministre des Finances, et celui-ci m'a répondu qu'il n'était pas en mesure d'obliger les banques à faire quoi que ce soit.

Je suis sûr que les députés d'en face se promènent en disant: «Voyez ce que nous avons fait pour la petite entreprise. Nous avons proposé des modifications à la loi sur les prêts aux petites entreprises et à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche». Le gouvernement n'a rien fait. Il n'a rien fait sinon permettre à quelque éditorialiste d'énumérer toutes ces «réalisations». Les gens de l'extérieur peuvent croire que le gouvernement a un bilan impressionnant alors qu'en réalité, rien n'a été fait. Le besoin se fait sentir encore plus vivement à l'heure actuelle.

Je suis sûr que tous les hommes d'affaires empruntent chaque année, mais leur crédit est limité. Nous devrions être en mesure de proposer une modification qui prévoierait l'octroi de prêts à court terme sur 30 jours, sur lesquels un taux d'intérêt différent pourrait être imposé si l'emprunteur ne pouvait pas rembourser dans ce délai. Cela encouragerait peut-être les exploitants de petites entreprises à surveiller leurs arrangements financiers. Cependant, nous ne faisons rien. Toutes nos banques financent leurs gros immeubles. C'est entendu, les gros immeubles sont peut-être nécessaires pour améliorer les conditions de travail et ainsi de suite, mais les banques n'en font pas moins d'énormes bénéfices. Elles se sont très bien occupées d'elles-mêmes, mais j'ai toujours cru que ces institutions étaient là pour répondre à nos besoins. Dans le cas contraire, c'est à nous, législateurs, qu'il revient peut-être de les obliger à nous rendre service à nous plutôt qu'à elles-mêmes.

En Saskatchewan, 241 entreprises ont profité de la loi sur les prêts aux petites entreprises, mais il y a beaucoup de petites entreprises dans cette province. Il y en a même presque autant dans les plus petites agglomérations. Le fait que seulement 241 entreprises de la Saskatchewan aient profité des dispositions de cette loi veut dire que celle-ci ne répond pas aux besoins. Les entreprises qui ne sont pas visées par la loi doivent payer l'intérêt au taux minimum. General Motors, bien entendu, peut obtenir un taux intéressant. C'est une entreprise qui ne comporte pas de trop gros risques, mais la petite entreprise sur laquelle repose l'économie de notre pays ne le peut pas. Commençons à penser aux petites entreprises canadiennes et non pas aux grosses sociétés comme General Motors. La General Motors peut s'occuper de ses besoins toute seule. Depuis que je suis député, je ne me suis pas préoccupé des grandes sociétés qui font de gros bénéfices. Je ne me fais pas de souci pour les grandes sociétés; elles peuvent prendre soin d'elles-mêmes. Mais nos petits agriculteurs, nos hommes d'affaires qui se débattent et les petits me préoccupent beaucoup. Je me suis voué à défendre leurs intérêts.

● (1420)

Si nous modifions la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, faisons-le comme il faut: faisons ce qu'il faut pour répondre aux besoins de nos agriculteurs, de nos pêcheurs et de nos petits hommes d'affaires. Je suppose que les journalistes, les visiteurs dans la

tribune et les citoyens ordinaires pensent que $75,000 c'est beaucoup d'argent. Je leur signale qu'un tracteur coûte aujourd'hui environ $55,000 et une moissonneuse-batteuse à peu près le même prix. En outre, il faut beaucoup plus qu'un tracteur et une moissonneuse-batteuse pour faire marcher une ferme. A vrai dire, monsieur l'Orateur, le nouveau plafond de $75,000 ne suffit même pas à combler l'écart creusé par l'inflation. Le coût de la machinerie agricole a augmenté de façon très sensible depuis quelques années, et si on dit à la Société du crédit agricole qu'on possède un actif total de $75,000, elle répond à l'emprunteur éventuel que son entreprise n'est pas rentable et qu'il ne remplit pas les conditions voulues pour obtenir un prêt. Pour les gens de la ville, $75,000 c'est le prix d'une maison, mais on ne peut faire démarrer une ferme avec ce genre de capital. Il faut de beaucoup plus gros capitaux que cela.

La question se pose: les prêts aux améliorations agricoles équivalent-ils à un risque indu quand de l'argent est prêté à un agriculteur qui peut avoir traversé une mauvaise passe? Je dis qu'on ne peut comparer le risque de prêter à un agriculteur à celui de prêter à un jeune qui veut s'acheter une voiture. On ne peut obliger les banques à prêter de l'argent, mais je dis que si un agriculteur a connu des difficultés pendant quelques années, ce n'est pas là une raison suffisante pour penser qu'il ferait un mauvais débiteur. Après tout, il a de l'argent investi dans sa propriété. Il ne veut pas la perdre.

J'ai parlé à Votre Honneur d'une expérience personnelle. Je faisais affaire avec une banque depuis 25 ans, comme je l'ai dit, mais j'ai découvert ensuite que j'étais plus vieux que je ne le pensais et je dois maintenant rectifier et dire que j'ai fait affaire avec cette banque pendant une trentaine d'années. Je m'y suis rendu une fois quand la limite du prêt était de $15,000. On m'a consenti un prêt. Je n'ai pu obtenir de prêt de la Société du crédit agricole, à titre de député, mais j'en ai obtenu un de la banque en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Comme j'avais déjà atteint la limite des prêts prévue, j'ai été obligé d'emprunter au taux d'intérêt courant de la banque. Après tout, il fallait que je gagne ma vie, il fallait que je me maintienne au rythme de l'économie. La banque m'a évidemment consenti un prêt à deux p. 100 de plus que le taux préférentiel, en me demandant de verser les intérêts chaque mois.

Cette astuce n'est peut-être pas connue des agriculteurs qui cherchent à emprunter. Le taux nominal était bien de 12 p. 100 l'an, mais comme il fallait que je verse les intérêts chaque mois, la banque y gagnait beaucoup plus. Elle reprêtait le montant des intérêts que je lui versais, ce qui évidemment lui rapportait beaucoup plus que 12 p. 100. En versant à la fin janvier des intérêts sur un prêt qui se terminait en décembre, je lui permettais de les réemployer pendant 11 mois. Donc, elle gagnait presque 15 p. 100 sur l'argent qu'elle me prêtait. Cela ne l'a pas empêchée de me dire que j'empruntais à 12 p. 100.

Ce n'est pas tout le monde qui s'arrête à se demander combien ce beau système rapporte à la banque. Et j'ai traité avec cette banque pendant 25 ou 30 ans, pour m'entendre dire un jour qu'elle me refusait un prêt aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. A l'époque la plafond des prêts avait été porté à $50,000 et j'aurais pu remplir les conditions. Le chef de succursale m'avait évidemment à sa merci, parce que j'avais déjà contracté un emprunt pour lequel j'avais apporté certains biens en gage. Il a fini par me dire: «Eh bien, va pour le prêt, mais à telle et telle condition». J'en avais par-dessus la tête et j'ai refusé l'offre. Et j'ai cherché ailleurs. J'ai essayé toutes les banques de la région, et de cette façon j'ai réorganisé toutes mes affaires.

Je dis cela pour qu'on le sache, pour que tous les agriculteurs fassent comme moi. Je dis qu'il faut faire le tour des banques. Ne vous laissez pas tromper par le sourire de votre banquier. Il est serviable aussi longtemps que vous lui faites faire de l'argent. Mais après, attention! Vous verrez alors s'il est toujours si serviable. je répète donc qu'il faut faire le tour des banques. La ménagère fait bien le tour des épiceries lorsqu'elle fait son marché. L'argent, c'est une marchandise comme les autres. Il est toujours bon de faire le tour du marché, surtout lorsqu'il s'agit d'un emprunt. Le banquier se prétend serviable, mais essayez de sauter une échéance pour voir s'il sera toujours aussi aimable.

Nous pourrions obliger les banques à prêter une certaine somme d'argent à tel taux d'intérêt. Il ne suffit pas d'accroître simplement la limite des prêts prévue dans la loi et de nous vanter ensuite de ce que nous avons fait. J'estime que le gouvernement ne fait rien pour l'agriculteur car le moins éclairé en agriculture sait que $75,000 n'est pas une grosse somme aujourd'hui. Cela ne suffit même pas à mettre sur pied une exploitation agricole.

Je veux savoir pourquoi les demandes de prêts des agriculteurs sont rejetées. Quels sont les motifs invoqués? Beaucoup de cultivateurs à qui on avait refusé des prêts m'ont simplement déclaré: «Que puis-je faire?» J'ai demandé à l'un d'eux si sa demande excédait la limite et il m'a répondu non. Il m'a dit que son banquier voulait réduire la somme qu'il réclamait aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Point n'est besoin d'être brillant pour en comprendre la raison. Tout agriculteur à bout de ressources acceptera un taux d'intérêt de 12 p. 100 ou n'importe quel taux, car il sait que dans deux mois le prix des machines aura augmenté et qu'il ne peut se permettre de manquer une bonne occasion. Voilà dans quel dilemme il se trouve. Si les banques devaient expliquer au ministre des Finances pourquoi elles refusaient la demande de prêt de l'agriculteur, les choses se passeraient différemment.

Je ne dis pas que toutes les demandes de prêt devraient être accordées, mais je dis que les banques devraient être obligées de motiver leur refus. J'admets qu'elles doivent veiller à leurs intérêts. Mais je soutiens que si nous permettons aux banques de ne pas prêter comme le prévoit la loi parce qu'il leur rapporte davantage de prêts à des taux ordinaires, nous ne faisons pas notre travail. Comment allons-nous améliorer l'économie si les banques ont les agriculteurs à leur merci et refusent leurs demandes de prêt. Quant à moi, j'y regarderais à deux fois avant de payer 12 p. 100. Monsieur l'Orateur, l'attitude des banques est loin de favoriser la relance économique. Elles préfèrent consentir de gros prêts à des particuliers. Le directeur de la banque joue au golf avec son client, lui offre un cocktail et lui demande ensuite de signer une reconnaissance de dette. C'est facile. Mais ce l'est beaucoup moins de rendre service à nos petits pêcheurs et agriculteurs dont certains peuvent demeurer à 200 milles de la banque la plus proche.

En fait si les coopératives de crédit se sont répandues à travers le pays, c'est que les banques ne pouvaient répondre à leurs besoins. Je me souviens avoir entendu un homme dire qu'il allait se procurer de l'argent sans recourir à une banque. Lorsqu'on lui a demandé à qui il s'adresserait, il a répondu qu'il s'adresserait à une coopérative de crédit parce qu'on en trouve un peu partout de nos jours. Il est évident que les banques ne répondent pas aux besoins des habitants des régions éloignées. Elles ont failli à la tâche à cet égard. Les banques sont des institutions privées. Le gouvernement n'en est pas une. Lui aussi doit assumer une responsabilité et lui non plus n'a pas su répondre aux besoins des agriculteurs, des hommes d'affaires et des pêcheurs. C'est le plus triste de toute l'affaire.

De toute façon, je signale que je voterai pour le bill. Comment ne pourrais-je pas être en faveur d'augmenter le montant? Je suis acculé au mur. C'est ce qu'il y a de fantastique dans la manipulation du gouvernement. Si je vote contre, on pensera que je suis contre l'augmentation du montant de $50,000 à $75,000. Si je vote pour, on pensera que je suis d'accord avec la mesure. Pourtant, elle ne satisfait pas aux besoins des pêcheurs, des agriculteurs et des petits hommes d'affaires de ma circonscription. Une mesure de ce genre ne fait rien pour résoudre le problème du chômage.

● (1430)

Je pense en avoir dit suffisamment pour indiquer que la mesure est futile. Certains demandent pourquoi nous nous sentons frustrés. Le bill à l'étude montre pourquoi. Les députés d'en face peuvent bien rire, mais nous voulons faire quelque chose. Le bill n'est pas à l'honneur des libéraux. Ils disent que les députés conservateurs prononcent des discours seulement parce qu'il est de leur devoir de s'opposer au gouvernement. Ce n'est pas ce que je veux faire à la Chambre. Les libéraux devraient ouvrir les yeux et voir ce qui se passe au Canada au lieu de se féliciter de ce qui arrive à un autre parti. C'est ce qui se passe au Canada qui nous préoccupe. Avant de présenter un autre amendement comme celui-ci, le ministre en cause devrait essayer de voir ce qu'il faut réellement au Canada. Il pourrait ensuite présenter une mesure à la Chambre et demander que nous lui consacrions une journée.

Le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) voulait quelques jours pour étudier un autre problème. Il y a d'autres problèmes au Canada. C'est comme la liste des dix hommes les plus dangereux qu'établit la Gendarmerie royale. Dès qu'on en arrête un, il y en a un autre pour prendre sa place sur la liste. Nous, les législateurs, devons nous pencher sur les dix problèmes les plus importants. Dès que nous pouvons en résoudre un, il y en a un autre pour le remplacer. Ils sont tous importants. Au lieu de nous préoccuper d'un seul problème, nous devrions nous intéresser à tous les domaines au Canada. Au lieu de passer tout notre temps à écouter des reportages à la télévision et à lire des articles de journaux qui ne parlent que d'un aspect du sujet, nous devrions examiner tous les besoins et garantir que ce que nous faisons sera à l'avantage de tout le pays.

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, c'est effectivement un plaisir et un honneur que de faire suite au député de Mackenzie (M. Korchinski). C'est vraiment encourageant d'entendre quelqu'un dire comment les choses se passent à la Chambre. Il a soulevé certaines questions concernant de très grosses compagnies. Il a cité l'exemple de la General Motors. J'espère qu'il incitera ses collègues du caucus à appuyer les initiatives du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) pour la phase deux du bill sur la concurrence. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député concernant les banques. Je puis l'assurer que certains députés de ce côté-ci partagent son inquiétude. Dans ma circonscription, il y a beaucoup de petits chefs d'entreprise et de pêcheurs. Il n'y a pas d'agriculteurs. Toutefois, j'ai aimé sa description de la situation.

Depuis sa nomination au poste de ministre d'État chargé des petites entreprises, le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) a eu un certain nombre de consultations avec divers porte-parole de la petite entreprise canadienne y compris la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. De nombreux députés se sont inquiétés aujourd'hui de ce que faisait le ministre d'État chargé des petites entreprises. Je leur répondrai qu'il voyage en Colombie-Britannique où il a prononcé des discours devant un certain nombre de Chambres de commerce de la province. Lundi, il a pris la parole devant la Chambre de commerce de Quesnel, mardi devant celle de Williams Lake, mercredi devant celle de Vernon, jeudi devant celle de Kelowna et aujourd'hui devant celle de Merritt.

M. Neil: C'est gentil de nous donner son itinéraire.

M. Lee: Les députés d'en face ont demandé que les ministres aillent en province comme vient de le suggérer le député de Mackenzie pour découvrir ce que veulent les gens. Voilà ce que fait le ministre depuis sa nomination. Il a consulté le maximum de gens, les propriétaires et les chefs de petites entreprises qui ont souffert le plus des problèmes économiques qui accablent les pays occidentaux depuis quelques années. C'est le petit entrepreneur qui est pressuré de toutes parts, car il lui en coûte plus pour la matière première et un personnel qualifié, mais il ne peut répercuter ses prix sans courir le risque de perdre ses débouchés. Le petit homme d'affaires a la vie plus dure que les grosses entreprises ou les groupes importants de travailleurs.

Le programme de lutte contre l'inflation du gouvernement fédéral commence à donner des résultats. Nous avons ramené l'inflation à un taux plus raisonnable que les horreurs à deux chiffres d'il y a un an. L'investissement et la production sont à nouveau à la hausse et une reprise modérée est amorcée. Mais ce ne sont pas encore les vaches grasses pour les petits hommes d'affaires. Voilà pourquoi nous avons créé le poste de ministre d'État chargé des petites entreprises. Si j'ai bien compris, on ne demandera pas au nouveau ministre de résoudre de vieux problèmes récalcitrants en puisant dans son sac à malice. D'accord, il lui faudra régler certaines choses dans les plus brefs délais, comme le volume de paperasse imposé par le gouvernement à la petite entreprise. Mais les intéressés estiment, d'après moi, que ce qu'il nous faut au Canada, c'est une intervention plus discrète du gouvernement.

C'est pourquoi le ministre voudra certainement que la petite entreprise lui fasse part de toutes ses préoccupations dans la mesure où elles se rapportent au gouvernement fédéral. Il veut se faire le porte-parole de la petite entreprise au cabinet. Mais pour l'instant, il veut avant tout lui prêter une oreille attentive. Il veut entendre les doléances d'organismes tels que l'Association des marchands détaillants du Canada. Il veut savoir ce

que les petits hommes d'affaires espèrent du gouvernement. J'applaudis sa décision de ne pas chercher à créer un autre empire bureaucratique à Ottawa.

Le discours du trône de l'automne dernier décrivait la petite entreprise comme étant la force vive d'innombrables collectivités canadiennes. Venant d'une région dotée de nombreuses petites entreprises, où l'esprit d'antan de l'initiative individuelle est toujours vivace, je suis bien placé pour reconnaître la vérité de cette affirmation. Les jours épiques des pionniers ne sont pas si loin en Colombie-Britannique. La plupart des terres étaient encore boisées il y a à peine trois générations. Nous connaissons l'esprit du petit chef d'entreprise, homme ou femme, dont les intérêts en jeu ne sont pas lourds mais qui poursuit un rêve, et qui constitue encore la force motrice non seulement de notre économie mais de toute notre société occidentale.

Presque les deux tiers de la population active canadienne, soit cinq millions de travailleurs, tirent leur subsistance des 250,000 petites entreprises canadiennes qui les emploient. Un grand nombre d'entre elles fonctionnent par la volonté d'un homme ou d'une femme décidé à réussir en face de milliers d'obstacles. Malheureusement, il semble trop souvent que le gouvernement fédéral constitue l'un de ces obstacles. Le petit chef d'entreprise estime qu'il passe trop de temps à remplir des formulaires de recensement pour le gouvernement, ou à peiner sur les formulaires d'impôt, de retraite, d'assurance-chômage et de régime d'indemnisation des accidents du travail. En plus de tout cela, le petit homme d'affaires doit faire le travail du gouvernement en recueillant pour lui la taxe de vente, fédérale et provinciale.

Par ailleurs, le gouvernement exerce de plus en plus de pression sur le petit chef d'entreprise et perd de vue un grand nombre de ses besoins réels. Le petit chef d'entreprise ne sait plus à qui s'adresser pour décrocher les contrats du gouvernement, ou pour trouver de l'aide sous forme de prêts ou de subventions, et les avis techniques qui lui seraient nécessaires. Malgré l'effort pour décentraliser les services des 85 succursales de la Banque fédérale de développement, des bureaux régionaux de l'Industrie et du Commerce, et du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère des Approvisionnements et Services, ce sentiment reste bien enraciné.

● (1440)

En Colombie-Britannique, il existe actuellement 19 succursales de la Banque fédérale de développement, quatre de plus que l'an dernier. Une d'entre elles se trouve dans ma propre circonscription. La BFD a versé pour $460 millions d'aide à environ 3,600 petites entreprises en Colombie-Britannique. Toutefois, la BFD n'est qu'une des nombreuses initiatives et mesures du gouvernement fédéral destinées à venir en aide à la petite entreprise. Le programme anti-inflation a aidé de nombreuses petites entreprises à supporter le coût de la main-d'œuvre qui aurait pu autrement les placer dans une situation précaire. Le député de New Westminster (M. Leggatt) a déjà signalé la chose.

Les stimulants tels que l'amortissement rapide échelonné sur deux ans pour le matériel de fabrication et la réduction du taux de l'impôt pour les fabriques ou les usines de transformation en vigueur depuis 1972 ont été plus directement profitables. Il y a aussi des stimulants tels que le dégrèvement d'impôt accordé aux compagnies dirigées par des Canadiens, qui ont droit à taux réduit de 25 p. 100 pour la première tranche de $150,000 du revenu imposable. L'opposition oublie ces choses quand cela lui convient.

[M. Lee.]

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a mis en œuvre une quinzaine de programmes pour améliorer l'efficacité et la compétivité de l'industrie canadienne. Certains prévoient des subventions à la recherche et au développement, au dessin industriel, aux études de productivité et à la commercialisation des denrées d'exportation. D'autres garantissent les prêts consentis au secteur privé pour qu'il réorganise l'industrie de façon qu'elle puisse se prévaloir des possibilités d'exportation ou s'adapter à la concurrence sur le marché de l'importation. Le gouvernement fédéral fournit également des subventions et des garanties de prêts pour aider à implanter, à moderniser ou à agrandir des usines de fabrication ou de transformation, ainsi que des établissements de commerce et de service.

J'estime que cette liste d'initiatives démontre clairement l'intérêt que le gouvernement fédéral porte depuis fort longtemps à la petite entreprise. On n'en saurait en douter. Le souci qui s'est manifesté et qui a abouti à la création du poste de ministre d'État chargé des petites entreprises procède de la nécessité pour les encouragements et les programmes du gouvernement fédéral de correspondre aux besoins réels. Voilà ce dont le ministre d'État chargé des petites entreprises doit s'occuper. Les hommes d'affaire et les fonctionnaires du gouvernement sont attentifs à ce que ces programmes fournissent l'aide la plus appropriée et qu'ils soient surtout disponibles là où le besoin s'en fait le plus sentir.

Il est clair que la communication entre les petits entrepreneurs et le gouvernement pourrait être améliorée. Il est clair également que c'est au gouvernement qu'il revient de le faire. C'est pourquoi j'ai été heureux de lire l'autre jour dans le *Financial Post* que le ministre d'État chargé des petites entreprises s'apprêtait à mettre sur pied un programme destiné à améliorer la communication entre le gouvernement et l'entreprise, dans le cadre de ce qu'on appelle «l'expansion de l'entreprise».

Comme de nombreux députés l'ont signalé, cela remplace les programmes «alphabétiques», que l'on a appelés ainsi à cause des nombreux sigles par lesquels ils sont désignés. Par exemple, voici quelques-un des programmes qui étaient offerts aux hommes d'affaires: le programme d'aide à l'avancement de la technologie industrielle (PAIT), le programme d'aide au design industriel (IDAP), le programme pour l'accroissement de la productivité (PAP), le programme d'aide générale de transition (GAAP), et le programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique (PIDA), et le reste. Les députés voient quelle pléthore de programmes étaient offerts à la petite entreprise. Et c'est là que se creusait le fossé entre elle et le gouvernement. C'est pour cette raison que le gouvernement a modifié son orientation à la demande du ministre d'État. C'est une heureuse initiative et je suis impatient de voir ce qui en résultera. Si je comprends bien, on doit créer un conseil national et des conseils régionaux dont les membres seront choisis parmi les hommes d'affaires et les industriels.

Je dois dire que chaque fois que je rencontre les Chambres de commerce et les hommes d'affaires de ma circonscription, que j'écoute leurs problèmes, ils me disent que le financement est le principal souci de la petite entreprise. Cela étant, un taux d'intérêt concurrentiel conviendrait mieux à ses besoins.

A mon avis, les modifications qui seront bientôt apportées à la loi sur les banques amélioreront beaucoup le climat financier dans ce secteur. Je sais que le gouvernement veut travailler en étroite collaboration avec les banques privées car elles ont toujours constitué un secteur important du domaine de la petite entreprise. Mais j'estime que nous pouvons rendre la Banque fédérale de développement encore plus efficace. Depuis le début de ses activités l'an dernier, elle a certes fait preuve d'un esprit créateur dans sa façon de servir le petit chef d'entreprise et il est tout à fait possible qu'elle devienne le trait d'union entre la petite entreprise et le gouvernement fédéral.

Je sais que lorsque mes commettants font le voyage de la Colombie-Britannique à Ottawa pour rencontrer des fonctionnaires fédéraux, on les envoie souvent dans quatre ou cinq ministères différents et ils doivent courir d'un bout à l'autre de la ville, pour aller d'un rendez-vous à l'autre et tout cela pour une simple transaction. On m'a raconté pas mal de fois des histoires de ce genre dignes du Grand Guignol. En tout cas, j'en ai entendu parler assez souvent pour savoir que ce n'est pas très efficace. Nous pouvons certainement faciliter les choses pour les petits hommes d'affaires en simplifiant les formalités. Il y a moyen de confier cette tâche à un seul service et d'éliminer ainsi toute la paperasserie administrative inutile. Je suis certain que le ministre trouvera le moyen d'y arriver.

Les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce sont en train de voir s'il n'y a pas moyen de faire profiter davantage les petites entreprises des programmes d'aide. Les sociétés relativement importantes étaient les principales bénéficiaires. Je pense que l'on pourrait faire profiter les petites entreprises de programmes comme l'aide à l'innovation industrielle et à l'adaptation. Il faudrait créer des bureaux régionaux pour mettre ces programmes à la portée des petites entreprises.

Monsieur l'Orateur, j'ai signalé certains secteurs où il y aurait lieu, selon moi, d'améliorer le sort des petites entreprises au Canada. Je suis convaincu qu'il en existe beaucoup d'autres et je tâcherai de les découvrir. Les consultations que le gouvernement a l'intention de tenir concernent, dans une large mesure, les provinces. Les gouvernements provinciaux s'intéressent eux aussi au sort des petites entreprises et ils ont prévu des programmes à leur intention. Le gouvernement devrait collaborer avec eux pour éviter de faire double emploi.

Je sais que plusieurs de mes commettants possèdent ou exploitent une petite entreprise. Beaucoup sont partis de rien et ont construit leur entreprise grâce à leurs économies, leur labeur et leurs espoirs. Ces économies auraient beaucoup plus rapporté si elles avaient été placées dans des comptes d'épargne, mais ils n'en ont rien fait. Ils ont choisi plutôt la voie difficile parce qu'ils avaient foi en leur pays, qu'ils croyaient à notre système et dans leurs propres possibilités. C'est un sentiment que je respecte. Je respecte leur dur labeur. Je respecte un homme ou une femme qui sait faire face à l'adversité et qui décide de créer quelque chose là où rien n'existait auparavant. Ce genre d'esprit est vital pour notre société et je veux qu'il se développe et se propage.

Le gouvernement peut jouer un rôle utile; parfois ce serait en s'abstenant de toute intervention ou encore en fournissant l'aide qui s'impose de la bonne façon. L'efficacité des services que le gouvernement assure aux petites entreprises laisse certes à désirer, en particulier celles qui sont éloignées des grands centres. Il devrait y avoir une plus grande décentralisation. Les chefs de petite entreprise devraient avoir de meilleurs débouchés pour l'exportation de leurs produits. Les grands projets devraient être mieux annoncés, ainsi les sous-traitants pourraient y participer.

Je veux que le gouvernement procure à la petite entreprise l'aide dont elle a réellement besoin. J'aimerais que les petites entreprises de ma région, par le biais de consultations, me fassent connaître leurs besoins. J'aimerais que le gouvernement seconde utilement les Canadiens opiniâtres, hommes et femmes, qui façonnent à notre pays un brillant avenir. Mais avant tout, j'aimerais qu'on protège et qu'on stimule l'esprit d'initiative des chefs de petite entreprise, car c'est l'une des richesses les plus précieuses qu'un Canadien puisse apporter à notre pays.

M. John Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup de plaisir que je participe au débat cet après-midi. Je note avec regret l'absence du ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand). L'orateur précédent nous a dit, pour excuser le ministre de ne pas être présent pendant l'étude d'un bill relatif aux petites entreprises, que ce dernier devait s'adresser à des Chambres de commerce. Tout cela est très bien, monsieur l'Orateur, et je suis ravi d'apprendre que le ministre est allé s'adresser aux Chambres de commerce et se balader à travers le pays. Mais il pourrait certainement s'arranger avec le leader du gouvernement à la Chambre pour que, s'il n'est pas à la Chambre le vendredi 29 avril, mais en train de s'adresser à une Chambre de commerce quelque part au Canada, on attende au lundi suivant pour présenter le bill. Ou le ministre va-t-il s'adresser à des Chambres de commerce tous les jours de la semaine prochaine également et ainsi de suite jusqu'à la fin de la session vers la mi-juillet? La belle excuse que voilà! Le ministre d'État chargé des petites entreprises montre bien en quelle estime il tient la Chambre et les députés, en s'absentant pendant le débat sur sa mesure législative.

● (1450)

M. Kaplan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On pourrait s'attendre à ce qu'un député qui vient d'une région si éloignée de la capitale nationale comprenne mieux que personne qu'un ministre se doit de voyager dans tout le pays. Le ministre sait très bien qu'il existe un compte rendu *verbatim* du débat et qu'il y trouvera tous les points importants soulevés par le député.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je trouve révoltant de voir que le député d'en face ne sait même pas ce qu'est un rappel au Règlement. Je le lui pardonne en raison de son inexpérience, ou pour quelque raison que ce soit. Mais il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement, ce ne sont que pures sornettes.

Une voix: Tout comme votre intervention.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il appartient à la présidence de décider s'il s'agit ou non d'un rappel au Règlement. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) peut poursuivre son intervention.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, il appartient certes à la présidence de décider s'il s'agit ou non d'un rappel au Règlement; mais à titre de député, j'ai certes droit à mon opinion sur ce qu'est un rappel au Règlement, et ce n'en est pas un à mon avis. Il appartient à la présidence de statuer en la matière, mais nous pouvons avoir une opinion.

Je le répète, c'est une piètre excuse pour le ministre d'État aux petites entreprises. Il ne fait pas de discours devant les chambres de commerce chaque soir de l'année. Il y aura bien la semaine prochaine et la semaine suivante des jours où il ne prendra pas la parole devant une Chambre de commerce. Si les travaux de la Chambre étaient bien organisés et dirigés, il serait ici durant l'étude de ce projet de loi. Le critique de l'opposition pour les petites entreprises, le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), est ici aujourd'hui; il ne fait pas la tournée des Chambres de commerce. Il est ici parce que nous étudions ce bill. Il est ici, parce que c'est son devoir d'y être et qu'il est chargé des petites entreprises.

Des voix: Oh, oh!

M. Goodale: Il n'a pas assisté à tout le débat.

M. Crosbie: Les députés d'en face ne me feront pas taire, je peux les en assurer. Le député qui vient de parler a dit, et je le cite, que le ministre d'État chargé des petites entreprises voulait être attentif. Il choisit bien ceux qu'il écoute. Il n'écoute pas les députés; il veut parcourir le pays pour s'écouter débiter de mornes platitudes devant les Chambres de commerce, pour essayer de les préparer aux prochaines élections, et tenter de faire croire qu'il se préoccupe vraiment de la petite entreprise. Et cela vient d'un gouvernement qui a montré, depuis 1974, qu'il se fichait complètement de l'entreprise. Ce gouvernement a insulté le monde des affaires. Il a insulté la libre entreprise. Il a été hostile à la petite entreprise, jusqu'à il y a quatre ou cinq mois. On a maintenant un ministre d'État chargé de la petite entreprise qui continue de vaquer à ses petites occupations dans le pays, pendant que nous restons à la Chambre des communes à étudier son projet de loi. Le gouvernement tourne la Chambre des communes en dérision.

Lorsque je siégeais à l'Assemblée législative de Terre-Neuve, nous avions l'habitude d'admirer la Chambre des communes croyant que cette auguste assemblée rimait à quelque chose. Avec du recul, je me rends compte qu'à l'Assemblée législative de Terre-Neuve les ministres étaient au moins présents. Ils participaient aux débats. Ils étaient là pour répondre aux questions de l'opposition. Ils s'y conduisaient comme des hommes et se montraient attentifs à ce que les autres députés pouvaient dire. Ils ne se baladaient pas à travers le pays sous prétexte de s'adresser aux Chambres de commerce, alors qu'ils s'écoutent parler tout en s'efforçant de convaincre les Chambres de commerce que le gouvernement agit dans l'intérêt des petites entreprises. Quelle sottise. Personne ne s'y laisse prendre.

Eh bien, monsieur l'Orateur, le glas va sonner pour les députés d'en face. Ils n'en mèneront pas large lorsqu'on annoncera les prochaines élections. Je souhaite qu'on les déclenche d'ici une semaine ou deux. Soyons courageux, comme le premier ministre Davis de l'Ontario, et allons dans les petits bleds.

M. Goodale: Donne-t-il l'exemple du courage?

[L'Orateur suppléant (M. Ethier).]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je demanderais aux députés de ne pas se laisser emporter, même si c'est vendredi après-midi. Je demande au député de Saint-Jean-Ouest de s'en tenir au bill.

M. Crosbie: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je vois que le ministre responsable des petites entreprises veut probablement s'éloigner des environs gigantesques de la région pléthorique de la capitale que d'aucuns considèrent comme le centre du monde. Il veut peut-être consulter les Chambres de commerce pour s'apercevoir qu'il existe tout un monde à l'extérieur de la région de la capitale. J'aimerais que le ministre des Travaux publics (M. Buchanan) s'en aperçoive, parce que les petites entreprises sont nécessaires dans d'autres régions du pays. Nous voulons que des travaux publics soient entrepris à Terre-Neuve, par exemple, où nous sommes paralysés par le chômage.

Dans le région d'Ottawa-Hull, région hypertrophiée de la capitale, où le taux de chômage ne dépasse pas la moyenne nationale, le gouvernement va investir 63 millions de dollars. Or, on devrait réserver ces crédits pour faire faire des travaux publics dans les régions où la construction, grande et petite, est dans le marasme. Cette année à Terre-Neuve, des dizaines de compagnies ont fait faillite faute de commandes. C'est là que la petite entreprise a besoin d'aide. Donnez du travail à ces entrepreneurs. Donnez-leur l'occasion de présenter leurs soumissions pour des travaux de construction.

J'ai reçu une lettre insultante du ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) il y a une semaine ou deux. Il a eu le culot, l'audace, la témérité de m'écrire cette lettre, qui a trait aux pêcheries, monsieur l'Orateur, et le projet de loi concerne les prêts pour améliorer les opérations de pêche. Il me disait que pour l'année financière en cours on a prévu dans ma circonscription trois projets d'amélioration des ports pour petites embarcations de pêche qui permettront aux pêcheurs d'emprunter les capitaux nécessaires pour aller pêcher au large. En tout, ces trois projets représentent une somme de $237,000; ils seront réalisés dans Saint-Jean-Ouest. A Southern Harbour, on dépensera $20,000 pour terminer le quai; a St. Shott's, $160,000 pour réparer les quais et à Calvert $50,000 pour consolider les parois d'un canal. La grande agglomération de pêcheurs que je représente a un taux de chômage de 20 p. 100 et pourtant c'est tout ce que le gouvernement trouve à dépenser dans ma région au chapitre des ports pour petites embarcations en 1977-1978.

Le ministre chargé des petites entreprises devrait se rendre en personne à Saint-Jean-Ouest, sur la côte du Cap et autour de Placentia Bay. Il y constaterait qu'il y a de petites entreprises qui auraient bien besoin d'être aidées et qu'il ne suffit pas qu'il fasse passer de $50,000 à $75,000 le plafond des prêts. Qu'il se rende lui-même dans les régions qui ont le plus urgent besoin qu'on investisse quelques dollars pour faire faire des travaux publics. Le ministre de l'Environnement et des Pêches—quelle plaisanterie—m'a demandé si j'étais content de cette mesure. J'en suis mécontent et je vais lui secouer les puces si jamais je le rencontre. Indépendamment du fait que ces installations sont nécessaires, les pêcheurs devront en plus faire des emprunts.

Songez, monsieur l'Orateur, que l'on dépense cette somme pour tout le district de Saint-Jean-Ouest et moins de 1 million de dollars pour toute la province de Terre-Neuve à la construction de ports pour petites embarcations cette année. Le ministère des Travaux publics consacre moins de $237,000 à la construction d'immeubles à Terre-Neuve cette année. En quoi cela va-t-il aider la petite entreprise?

Je le répète, monsieur l'Orateur, les Travaux publics prévoient des dépenses de 63 millions de dollars pour la seule construction de bâtiments dans le district de la capitale nationale qui constitue un projet gigantesque. Le gouvernement se paie la tête des Canadiens et je m'inscris en faux contre cette attitude. Nous avons un gouvernement aveugle et étourdi. Certains travaux sont nécessaires dans certains coins de ma circonscription. Ainsi, à Branch, pour que la conserverie de poisson fonctionne bien, il faut effectuer certains travaux de dragage et construire un brise-lames. A St. Bride's, il faut réparer l'embarcadère qui se trouve devant la petite conserverie de poisson de l'endroit. A Point Lance, le quai a été détruit par un ouragan l'automne dernier, tout comme la plate-forme municipale d'ailleurs. Celle-ci, ainsi que le quai de la conserverie, ont été reconstruits grâce à un projet d'initiatives locales.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Afin qu'aucun député ne se sente lésé, je pense qu'il faudrait rappeler l'objet de ce bill qui tend à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. J'invite le député à s'en tenir au bill à l'étude.

M. Crosbie: Je suis bien d'accord avec vous, monsieur l'Orateur. Je suis heureux que vous m'ayez rappelé à l'ordre. J'aimerais revenir à la substance et aux détails techniques de ce projet de loi décourageant. Que fait le bill? Il porte le plafond des prêts accordés en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles de $50,000 à $75,000; il en va de même pour les prêts octroyés aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. La limite passe de $50,000 à $75,000—la belle affaire!

Ces programmes existent depuis longtemps. La loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche date de 1955. La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles remonte à 1945. Voilà maintenant que les ministériels vont faire passer de $50,000 à $75,000 le montant maximum des prêts. Quel geste magnanime! Le pouvoir leur est-il monté à la tête pour qu'ils prennent une mesure aussi généreuse à l'égard des propriétaires de petite entreprise, des pêcheurs et des agriculteurs? Qu'on songe à l'inflation dont nous avons souffert à cause des excès, de l'incompétence, des abus de pouvoir et des erreurs des ministériels ces cinq dernières années. Je n'ai pas sous les yeux les chiffres exacts, mais le coût de la vie n'a-t-il pas augmenté de 100 p. 100 au cours de ces cinq dernières années?

● (1500)

Une voix: Non.

M. Crosbie: Eh bien! il a certes doublé en dix ans, durant les années de mauvaise administration libérale. Voilà donc qu'ils vont porter de $50,000 à $75,000 le montant maximum des prêts, une augmentation équivalant à $5,000 et ne correspondant même pas au taux de l'inflation. Les chefs de petites entreprises, les pêcheurs et les agriculteurs canadiens ne verront certainement pas dans ce bill une solution nouvelle à leurs problèmes. J'aimerais dire aux députés d'en face que ces gens-là vont en rire—ha! ho! ho!—comme je le fais.

Une voix: Ho! ho!

M. Crosbie: C'est lamentable. Comparons seulement la partie du bill qui concerne les pêches avec les deux autres parties qui ont trait à la petite entreprise et à l'agriculture. Quels seront les effets du bill? Il va accroître le plafond des prêts que le ministre peut garantir en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour passer de 1,400 à 1,550 millions de dollars. Ce n'est quand même pas mal! En vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, par ailleurs, les prêts passeront de 350 à 600 millions de dollars. Les petites entreprises obtiendront donc un supplément de 250 millions. Le plafond est augmenté. Pour ce qui est des pêches, le bill va faire passer les prêts à 80 millions de dollars, ce qui représente une hausse misérable de 10 millions. Cela montre bien l'importance qu'attache le gouvernement canadien aux pêches. Il ne consent qu'une hausse de 10 millions à ce secteur, alors qu'il en garantit une de 250 millions aux petites entreprises et une autre de 150 millions aux agriculteurs. Cela m'étonne même que les pêches obtiennent une hausse de 10 millions de dollars.

A analyser la situation des pêches, qu'est-ce qu'on constate? Le programme a été amorcé en décembre 1955. Vous allez être stupéfait, monsieur l'Orateur, si vous n'avez pas fait récemment ces recherches, de voir les sommes d'argent ridicules qui ont été consenties en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Vous n'allez pas le croire, monsieur l'Orateur. Du début du programme, en 1955, au 31 mars 1976, 8,101 prêts ont été accordés pour une somme globale de 59.5 millions. Voyez les bienfaits de ce programme pour nos pêches canadiennes! En 21 ans, le gouvernement a réussi à garantir des prêts de 59.5 millions de dollars. N'est-ce pas une aide formidable pour nos pêcheurs?

M. Paproski: Quelle honte!

M. Crosbie: Cela fait une moyenne de 2.7 millions par an. Voilà la moyenne des emprunts consentis aux pêcheurs en vertu de cette magnifique et généreuse mesure législative des libéraux. J'ai du mal à le croire. Il faut que je le répète—59.5 millions de dollars pour toutes ces années.

Voyons un peu ce qu'en a retiré Terre-Neuve, la province dont c'est la principale activité? Qu'en ont retiré les pêcheurs de Terre-Neuve?

M. Paproski: Absolument rien.

M. Crosbie: Le whip de notre parti, un homme qui possède au plus haut point toutes les qualités d'un homme d'État, a répondu «absolument rien». Il n'est pas loin de la vérité. Je voudrais citer à ce propos le rapport annuel pour 1975-1976 sur les emprunts consentis au cours de cette année financière. Le montant total de ces emprunts s'élevait à $11,806,000, pour l'ensemble des pêcheurs canadiens. Sur cette somme, quel montant est allé à Terre-Neuve? Exactement $428,950, pas plus, ce qui représente une fraction infime. J'ai quelque part ici les chiffres depuis le début du programme. Ils sont si mauvais qu'ils ne sont peut-être pas donnés. Patience! Je vais essayer de trouver le montant total accordé à cette province depuis le début. J'ai ici les prêts pour le matériel de pêche, pour la construction et l'amélioration des opérations de pêche. Non, ils ne donnent pas le montant total depuis le début du

programme. Mais nous pouvons nous rendre compte de la valeur de ce programme quand, dans une province comme Terre-Neuve, qui compte 20,000 pêcheurs, le nombre des prêts accordés l'année dernière était de 132, représentant un montant total de $428,950.

La question est maintenant de savoir pourquoi on ne fait pas davantage appel à ce programme. Est-ce que le ministre d'État chargé des petites entreprises, le ministre des Pêches et de l'Environnement ou un autre ministre pourrait nous expliquer comment ça se fait que les gens de Terre-Neuve fassent si peu appel à ce programme? Qu'est-ce qu'il y a dans ce programme qui explique cet état de choses? J'imagine que si on ne l'utilise pas, c'est parce que le gouvernement de Terre-Neuve offre des prêts bien plus avantageux aux pêcheurs. Il a son propre programme de prêts et en accorde à un taux d'intérêt de 3 p. 100. C'est tout ce que cela coûte aux pêcheurs de Terre-Neuve pour obtenir l'argent nécessaire pour acheter les bateaux, le gréement et les radars dont ils ont besoin. Ces emprunts leur servent à acheter tout le matériel dont ils ont besoin et les conditions de remboursement sont extrêmement avantageuses. L'huissier et le shérif ne tracassent pas les pêcheurs s'ils sont incapables de payer pendant un an à cause du mauvais temps, de maladie ou d'une mauvaise prise. C'est probablement pourquoi ce programme mesquin et débile d'un gouvernement pusillanime est tellement peu utilisé à Terre-Neuve.

M. Paproski: Bravo!

M. Crosbie: Le gouvernement de Terre-Neuve, qui a très peu de ressources financières et qui est au pied du mur, arrive encore à trouver les ressources nécessaires pour appliquer un programme de prêts intéressant pour les pêcheurs et non pas pour les banquiers. Les banquiers ne veulent pas aider, parce qu'ils ont de meilleurs placements à faire avec leur argent. Ils peuvent obtenir des rendements plus élevés. Ils peuvent obtenir de l'argent d'ailleurs. Ils ne sont même pas tellement attirés par la garantie du gouvernement. C'est pour cela que le programme a tellement peu de succès à Terre-Neuve. Il y a peut-être un ministre au gouvernement qui s'intéresse à ces questions, un ministre qui se lèvera et qui avouera qu'il a tort ou qui fournira d'autres raisons. J'espère que c'est le cas.

Nous savons comme les honorables représentants d'en face s'intéressent aux petites entreprises. Nous le savons parce que le ministre d'État chargé des petites entreprises se préoccupe peu de ce que nous disons à la Chambre ou du moment où ces bills sont débattus. De toute façon, il adresse la parole à des Chambres de commerce. Est-ce que par hasard son leader à la Chambre a présenté le bill sans même le consulter, comme il l'a fait pour le ministre des Transports (M. Lang) il y a quelques semaines?

M. Goodale: Foutaise! Vous vous trompez tout à fait.

M. Crosbie: Il n'y aura pas besoin de pêcheurs s'il n'y a pas de poisson. Nous espérons que le ministre des Pêches et de l'Environnement établira ses contingents avec soin pour 1978. Le Canada contrôle maintenant la zone territoriale de 200 milles. Pour que Terre-Neuve joue un rôle au Canada, les pêches doivent être considérées comme un domaine important. Le ministre des Pêches et de l'Environnement contrôle la zone territoriale de 200 milles. Pour la première fois cette année, le Canada fixe ses propres contingents.

Le ministre sera-t-il timide et craintif devant les Russes, les Polonais, les Allemands de l'Ouest et les Français qui pêchent dans nos eaux? J'imagine que si les Français font les gros yeux, le ministre se sauvera à toutes jambes et que si les Russes montrent les dents, il disparaîtra tout à fait. Fera-t-il le nécessaire pour Terre-Neuve et les pêcheurs canadiens? Établira-t-il des contingents stricts cette année? Prendra-t-il son temps avant de le faire? Consultera-t-il les intéressés, c'est-à-dire les pêcheurs et les capitaines des chalutiers qui font la pêche dans ces eaux?

J'ai parlé à un pêcheur au chalut à Trepassey il y a plusieurs mois et il m'a dit que jamais le ministre ou un fonctionnaire fédéral des Pêches ne lui a demandé son avis au sujet des contingents, de la façon de les appliquer, des problèmes qui se posent ou de ce qu'il faudrait faire en ce qui concerne la taille des filets, la surveillance ou quoi que ce soit d'autre. A sa connaissance, aucun capitaine de chalutier n'a été consulté à ce sujet par le gouvernement fédéral.

Les contingents ne devraient pas être fixés trop rapidement. Il faudrait consulter le gouvernement de Terre-Neuve; il faudrait consulter les syndicats de pêcheurs; et il faudrait consulter les marchands de poisson et ceux qui font des recherches dans ce domaine à l'Université Memorial, comme M. Stratford Canning, du centre pour l'expansion des initiatives locales, afin que les contingents tiennent compte des besoins des pêcheurs de la côte.

● (1510)

Les pêcheurs côtiers sont en fait des propriétaires de petites entreprises et il faudrait les consulter. Le ministre des Pêches et de l'Environnement devra défendre leurs intérêts lorsqu'il fixera les quotas pour cette année. Par les années passées, on ne s'est pas occupé d'eux, car à Ottawa, on a l'impression que la petite pêche est inefficace par rapport à la pêche au chalut. Les pêcheurs côtiers appartiennent à un autre siècle aux yeux de gens qui oublient que ces pêcheurs vivent dans un cadre et un milieu idéal où ils sont propriétaires de leur maison, où ils peuvent cultiver des légumes sans avoir à payer de loyer ni d'hypothèque, qu'ils vivent à l'air libre, vont couper leur bois de chauffage, etc. Mais pour ces gens, ils sont inefficaces parce que leur bateau ne peut s'éloigner de plus de deux, trois ou dix milles de la côte.

Permettez-moi d'assurer au ministre des Pêches et de l'Environnement que nous ne voulons pas que ce mode de vie disparaisse à Terre-Neuve et que nos pêcheurs aillent s'installer dans les taudis des villes. Nous voulons les laisser là où ils sont et leur donner le moyen de mener une vie décente ce qui est parfaitement possible si l'on fait respecter comme il faut la limite de 200 milles.

Par exemple, le centre de développement d'initiatives communautaires de l'Université Memorial a fait beaucoup de recherches à propos des quotas que devrait fixer le ministre. La CIPAN a fixé les quotas pour 1977; le ministre doit les établir pour 1978. Il a de lourdes responsabilités et ne doit pas oublier nos pêcheurs côtiers lorsqu'il fixe les quotas surtout pour Hamilton Banks où l'on a également accordé des quotas trop importants pour cette année aux bateaux de pêche étrangers. Le ministre devrait consulter M. Canning et ses chercheurs avant de fixer les quotas. Sinon, il entendra parler de nous en 1977 et en 1978 comme je l'ai promis aux pêcheurs de Saint-Jean lorsqu'ils m'ont élu. Je leur ai dit: «Si vous m'élisez pour aller à Ottawa, je ne resterai pas tranquille dans mon coin. Je défendrai vos intérêts. Nous devons faire en sorte que le ministre des Pêches et de l'Environnement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) aient plus peur de nous que des Russes, des Polonais, des Allemands de l'Est et des Français. C'est la seule façon de fixer des contingents appropriés dans la zone de 200 milles. Nous lançons un avertissement formel au ministre des Pêches à ce sujet.

Je pourrais citer un autre exemple du désarroi du gouvernement, sans mentionner son cynisme. Je veux parler de son abandon désinvolte de tout principe quand il s'agit de l'unité nationale. J'y reviendrai une autre fois.

Je parlerai maintenant de la main droite qui ne sait pas ce que la main gauche fait. Voici un bill destiné à aider les petites entreprises. J'ai reçu une lettre aujourd'hui qui montre combien le gouvernement se préoccupe des petites entreprises dans la ville de Saint-Jean de Terre-Neuve. L'administrateur municipal, M. E. P. Henley, appuie la position prise par M. Innes, président de l'administration du port de Saint-Jean. Soit dit en passant, ce monsieur était candidat libéral dans Saint-Jean-Ouest l'an dernier. C'est un type charmant mais il n'a pas été élu et, naturellement, j'en suis heureux. C'est un citoyen animé d'esprit civique. Je suppose qu'il n'est pas très étonnant de confier ce poste à un libéral. De toute façon, il avait raison au sujet des taux de pilotage à Saint-Jean quand il écrit au ministre des Transports le 28 mars. L'administration du pilotage de l'Atlantique qui relève du ministère des Transports, haussera ses taux de pilotage dans le port de Saint-Jean de 60 à 126 p. 100 pour les navires de moins de 25 unités.

Quand on parle de la Commission de lutte contre l'inflation, je ne vois pas ce qui peut intéresser la petite entreprise. Quel rapport y a-t-il avec la petite entreprise? Cette pensée me vient à l'esprit. Je vais vous le dire, monsieur l'Orateur, parce que ce sont les petites entreprises qui desservent les navires qui mouillent dans le port de Saint-Jean. L'an dernier, 1,279 navires ont accosté à Saint-Jean, dont 662 étaient canadiens et n'avaient donc pas besoin de pilotes, et 617 étaient étrangers, 444 étant des chalutiers battant pavillon étranger. Il y a des petits hommes d'affaires qu'on appelle des fournisseurs de navires et d'autres qui approvisionnent ces navires, leur fournissent ce dont ils ont besoin et leur servent d'agents. Ils contribuent grandement à l'activité du port de Saint-Jean.

La plupart de ces chalutiers sont des petits navires de moins de 45 unités et maintenant l'Administration de pilotage de l'Atlantique veut relever leurs droits de pilotage de 60 p. 100, pour les porter à 126 p. 100. Qu'est-ce que c'est que cette absurdité? Cela éloignera ces navires étrangers du port de Saint-Jean et ils mettront le cap sur les ports de Saint-Pierre et Miquelon, où ils seront traités comme il convient et bien reçus, au détriment de l'activité du port de Saint-Jean. Ils pourront aller dans d'autres ports de la région de l'Atlantique, si nous avons de la chance, mais il est plus probable qu'ils mettront le cap sur Saint-Pierre et Miquelon. Ils ne voudront pas parcourir le reste de la distance.

Ce sont des bâtiments espagnols qui voyagent et travaillent par paires. Dans le passé, un seul pilote suffisait pour les guider au port. Le pilote embarquait à bord du premier chalutier et le deuxième suivait par derrière. Maintenant, il leur faudra deux pilotes, ce qui augmentera leurs frais de pilotage qui passeront de $400 à $905.10 à cause de cette décision d'une stupidité achevée qui chassera les bâtiments étrangers de nos ports vers Saint-Pierre, ruinant ainsi la petite entreprise qui leur y assurait ses services, et faisant du tort aux chantiers de Saint-Jean qui emploient 350 personnes—et tout cela à cause de l'attitude mesquine du CN qui n'a pas tout le travail qu'il aimerait—et mettant en danger l'avenir de toutes ces personnes parce que les chalutiers n'auront plus recours à leurs services de réparation.

Comment le gouvernement peut-il prétendre qu'il s'efforce d'aider la petite entreprise quand, d'une part, il leur permet de contracter des emprunts plus élevés, la limite passant de $50,000 à $75,000, et d'autre part il permet à des bureaucrates ou à quelque pilote éléphantin de l'administration de pilotage d'essayer d'empocher en haussant de 60 p. 100 à 126 p. 100 les taux de pilotage des petites embarcations en une seule année? Nous n'admettrons jamais cela. Nous ne le tolérerons pas, et je suis sûr que les députés vont me donner leur appui. Je sais que nous ne sommes qu'une petite province et qu'ici, nous ne sommes pas protégés, même pas par les lois sur la faune, mais nous en appelons à l'esprit de justice et à la générosité des Canadiens pour qu'ils nous aident et nous protègent de ces excès de la bureaucratie. Bien sûr, notre grand protecteur nous aidera lorsqu'il prendra les rênes du pouvoir l'an prochain. Je pense en effet au chef de l'opposition (M. Clark).

J'en appelle au ministre des Transports pour qu'il coupe court à cet outrage de l'Administration de pilotage. Je le lui demande gentiment, mais la prochaine fois que je parlerai de cette question à la Chambre, je changerai de ton si les choses n'ont pas progressé. Je ne mettrai pas des gants blancs pour le lui dire.

J'aimerais maintenant passer au secteur agricole. Le député de Mackenzie (M. Korchinski) a fait un brillant discours. Il est facile de voir pourquoi ce député est toujours réélu en Saskatchewan et je parie qu'il sera ici jusqu'à son dernier soupir.

Des voix: Bravo!

Une voix: Son discours était meilleur que le vôtre.

M. Crosbie: Vous avez tout à fait raison. Il était très bon. Vous auriez du mal à faire aussi bien, ce n'est même pas la peine d'essayer.

Pour en venir à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles . . .

Une voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'ai été fort poli jusqu'ici envers le député de l'autre côté, qui a pris la parole avant moi, mais s'il commence à me chercher noise, je vais changer de ton. La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été adoptée en 1945,

pour venir en aide aux agriculteurs. Savez-vous, monsieur l'Orateur, qu'en 1975 les prêts accordés en vertu de cette loi ont atteint un montant de 202.8 millions de dollars, mais que, depuis la mise en vigueur de ce programme, en 1945, jusqu'à 1975, les emprunts consentis se sont élevés à 3,362 millions de dollars, ce qui représente une somme considérable, même si c'est sur une période d'environ 30 ans. Voyons maintenant quelle a été la participation de Terre-Neuve à ce programme. Tenez-vous bien, monsieur l'Orateur. Vous allez croire que je raconte des histoires si je vous dis le montant des prêts accordés l'année dernière aux agriculteurs de Terre-Neuve, en vertu de ce programme. Sur une somme totale de $202,801,-000, les agriculteurs terre-neuviens ont emprunté . . . Je vous laisse deviner et je promets à celui qui trouvera de parler cinq minutes de moins. Personne ne tente sa chance. $29,565.

Il y a des agriculteurs à Terre-neuve, même s'il n'y en a aucun à la Chambre. Il y en a entre 800 et 1000. Il y a une région agricole assez riche sur la côte ouest, dans la région de Codroy. Les régions de Goulds et de Kilbridge comptent un bon groupe de producteurs laitiers. Ils sont tous, M. Jack MacDonald et les autres, progressistes conservateurs jusqu'à la moelle des os. Ils m'appuient vigoureusement, et c'est pourquoi je parle en leur nom. Il n'y a pas un seul ministre présent. Où est le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) aujourd'hui? Il est probablement en train de parler aux dames fermières ou peut-être au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott), mais peut-être ne se parlent-ils pas. Le ministre de l'Agriculture dit qu'il démissionnera s'il n'obtient pas ce qu'il veut et si la loi sur la concurrence nuit à ses offices. Est-il chez lui en train de bouder dans son coin? Où est-il donc? Je suis là, en train de poser des questions, mais pourquoi ce peu d'intérêt?

● (1520)

Le ministre des Finances (M. Macdonald), le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État (petites entreprises) ne sont pas ici. Il n'y a pas de ministres. Le ministre anciennement responsable de la culture était ici, mais il est parti. Quel ministre en face va expliquer à la Chambre pourquoi ce programme est un échec si retentissant à Terre-Neuve et pourquoi, des 202 millions de dollars de prêts, seulement 10 prêts totalisant $29,565 ont été consentis dans la province de Terre-Neuve l'année dernière? Il y a une lacune dans ce programme. Il y a quelque chose qui cloche.

Les agriculteurs de Terre-Neuve ne sont pas aussi riches que les autres. Pourquoi ne bénéficient-ils pas de ce programme? Je mets le ministre de l'Agriculture au défi d'oublier le ministre de la Consommation et des Corporations et d'écouter les agriculteurs canadiens. Il devrait oublier ses pleurnichages enfantins au sujet de la publicité qu'obtient le ministre de la Consommation et des Corporations. Il devrait venir à Terre-Neuve et s'y occuper des agriculteurs. Je l'aiderai à les trouver. Il devrait leur demander pourquoi ce programme est un échec si retentissant chez eux.

Je n'ai pas le chiffre exact, mais je me risquerais à dire que, des 3.362 milliards de dollars de prêts consentis depuis 1945, les agriculteurs de Terre-Neuve n'ont pas obtenu 1 million. Tout ministre de l'Agriculture sérieux se serait rendu à Terre-Neuve dès que ces chiffres ont été connus à la fin de 1975-1976 pour voir ce qui ne va pas. La Chambre devrait être en train d'étudier un amendement que je pourrais appuyer de tout cœur, au lieu d'avoir à dénigrer ce bill. Je voterai contre à moins que le whip ne me dise de ne pas le faire. Votons-nous pour?

M. Mazankowski: Il faudra y penser.

M. Crosbie: C'est une légère amélioration. Le projet de loi relève quelque peu les plafonds, mais j'aimerais m'y opposer quand même, puisque c'est une mesure si misérable, hésitante et timide. Cependant, je ne m'y opposerai pas si notre caucus ne s'y oppose pas. Je n'ai pas réussi à savoir dans quelle direction nous allions, mais j'appuierai avec enthousiasme notre position quelle qu'elle soit. Soit dit en passant, il est absolument faux que j'aie été pressenti par des députés d'en face.

Si le ministre qui a présenté la mesure se donne la peine de clore le débat—pourquoi s'en donnerait-il la peine, il n'est même pas ici de toute façon—j'espère qu'il m'expliquera pourquoi les agriculteurs de Terre-Neuve ne peuvent profiter de cet admirable programme de petits prêts. Quelle est la durée des discours aujourd'hui?

Des voix: Continuez.

M. Crosbie: J'ai beaucoup de choses à dire et je suis certain que lorsque mon temps de parole sera expiré la Chambre me permettra de poursuivre indéfiniment. Je vois que le whip ministériel me regarde avec admiration.

M. MacFarlane: Du moment que vous m'envoyez des nageoires de phoque, vous pouvez continuer indéfiniment.

M. Crosbie: Pour revenir aux choses plus sérieuses, ce dont nore pays a besoin c'est l'esprit d'initiative, l'initiative personnelle. C'est une des choses qui fait défaut à Terre-Neuve. Nous manquons de gestionnaires. Nous sommes trop peu nombreux à vouloir prendre des risques. Pour quelle raison? Parce que chaque fois que quelqu'un est prêt à le faire, le gouvernement fédéral l'invite à contribuer au parti en vue des prochaines élections. C'est la principale raison. Il faudrait consacrer de l'argent à la formation de gestionnaires et à la formation de comptables. Nous avons besoin d'organismes qui puissent aider les gens qui ont quelques dollars, qui sont disposés à prendre des risques, mais qui ont besoin de plus de fonds. Le gouvernement n'a jamais rendu cette chose possible.

Nous avons chez nous la Newfoundland Labrador Development Corporation mais cela ne suffit pas. C'est un organisme financé en partie par le gouvernement fédéral et en partie par le gouvernement de Terre-Neuve. Il peut acheter des actions d'une entreprise. Il peut investir en achetant des valeurs, il peut prêter de l'argent, et pourtant ses résultats ne sont pas très encourageants. Depuis 25 ans, les gouvernements terre-neuviens commettent la grave erreur d'essayer de créer un paradis industriel, si une telle chose est possible. Il est impossible de créer une grosse industrie à Terre-Neuve où la géographie et l'économie l'interdisent.

Il y aurait d'autres occasions moindres mais pour en profiter, les gens doivent pouvoir obtenir une certaine formation pour se perfectionner et, même alors, ils ont besoin d'argent. Ils devraient prendre un risque et se servir en partie de leurs fonds personnels mais ce programme en soi ne suffit pas.

Je ne crois pas que le plafond de 1.5 millions de dollars soit assez élevé pour ce qui est des petites entreprises. Ce que j'entends par petite entreprise commerciale, c'est une affaire dont les bénéfices annuels dépassent 1.5 millions de dollars. Je considère que le chantier maritime de Saint-Jean, Terre-Neuve est une petite entreprise. Trois cent cinquante personnes y travaillent. Il appartenait à l'origine au gouvernement de Terre-Neuve mais le gouvernement du Canada en est devenu propriétaire en vertu de l'union conclue entre Terre-Neuve et le Canada. Ce dernier a chargé les chemins de fer Nationaux de le gérer au nom du gouvernement. Le CN s'en occupe donc depuis 1949. N'ayant pas les chiffres en main, je ne me souviens pas exactement quels sont les bénéfices annuels de cette entreprise mais ils doivent certainement dépasser 1.5 millions de dollars. Son avenir est loin d'être assuré. Les 350 emplois qu'elle donne sont essentiels à Saint-Jean-Ouest et à Terre-Neuve et ne doivent pas être perdus. Il y aurait moyen de lui donner un meilleur rendement si le gouvernement canadien ou un autre organisme acceptait de financer l'expansion de ses ateliers de réparation. Il leur faudait une grue synchrone.

Le chantier de Saint-Jean-Ouest est vieillot. Il a été construit dans les années 20 par le gouvernement terre-neuvien à une époque où Terre-Neuve n'avait pas un sou. Le gouvernement n'avait presque pas de crédit. Tout ce qu'il avait, c'était foi dans l'avenir. On a donc construit un chantier à Saint-Jean. Il y a une cale sèche et lorsqu'un navire y va pour être réparé, on ne peut accepter d'autres navires tant que les réparations du premier ne sont pas terminées. Par conséquent, la cale sèche doit souvent refuser des navires. Le bassin de radoub a été submergé et ne pourra accepter d'autres bâteaux avant deux ou trois semaines. Il leur faut une grue synchrone, une machine qui soulève les bâteaux hors de l'eau pour les placer à l'endroit voulu en cale sèche afin d'y être réparés et renvoyés tandis que d'autres navires seraient dans le bassin de radoub.

La dépense ne serait pas énorme. Il ne faudrait qu'environ 5.5 millions de dollars. Cet investissement est nécessaire si nous voulons apporter cette amélioration. Je me suis mis en rapport par écrit avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien), le ministre des Transports et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) à ce sujet afin de réunir les capitaux nécessaires. Le CN ne veut pas y investir; il s'en désintéresse.

Maintenant, le Canadien National a des critères de rentabilité. Il s'est modernisé. Le ministre des Transports, notre ministre volant, lui a donné l'instruction de reprendre le dessus. Il a donc des critères de rentabilité maintenant. Il a fait du chantier naval de Terre-Neuve une unité comptable distincte. Ce chantier faisait auparavant partie du service de transbordeurs de la côte est et c'était le gouvernement canadien qui comblait ses déficits puisque ceux-ci étaient compris dans les déficits du service en question. Le Canadien National a opéré ce changement il y a deux ans . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette sincèrement de devoir interrompre le député, mais je dois lui signaler que son temps de parole est écoulé. Il peut toutefois poursuivre son discours avec le consentement unanime de la Chambre. Je souhaite que les règles de la pertinence soient respectées.

Des voix: D'accord.

M. Crosbie: Je me contenterai d'ajouter une ou deux phrases parce que je sais que d'autres députés veulent prendre la parole. Il faudra que je revienne sur la question du chantier naval à une autre occasion.

En guise de conclusion, je dirai qu'à mon avis, ce bill ne répond pas vraiment aux besoins des petites entreprises commerciales, agricoles et de pêche. J'espère donc que certains ministres pourront répondre à nos questions avant la fin du débat, en partie du moins.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), je trouve révoltante l'indifférence et l'apathie du gouvernement à l'égard de ce projet de loi.

● (1530)

Nous avons actuellement plus d'un million de chômeurs d'après les chiffres officiels, et il y en a probablement beaucoup plus, en réalité, et que fait le gouvernement? Le pays est dans le pétrin. L'économie est en difficulté. Le système de libre entreprise, comme nous le savons, est en difficulté. Monsieur l'Orateur, le propriétaire d'une petite entreprise, d'une petite exploitation d'agriculture ou de pêche est le pilier de notre système de libre entreprise.

Cet après-midi, nous étudions cette importante mesure législative, mais le ministre d'État responsable des petites entreprises (M. Marchand) qui a été récemment nommé par le premier ministre (M. Trudeau) n'est pas présent à la Chambre. Le premier ministre a fait cette nomination dans un effort pour convaincre les Canadiens de la petite entreprise que son gouvernement s'intéresse à leurs problèmes. Mais le ministre a l'audace de s'absenter quand on étudie la première mesure législative importante se rattachant à ses fonctions présentée depuis sa nomination. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est également absent. Cette mesure l'intéresse certes aussi.

M. MacFarlane: Pourquoi le critique de l'opposition n'est-il pas ici?

M. Coates: Quand le whip du gouvernement voudra que les députés de mon parti passent de son côté, assument les responsabilités du gouvernement et mènent le pays, nous le ferons. Et nous le ferons mieux que le gouvernement ne peut le faire, n'importe quand. Si on nous avait portés au pouvoir de gouverner, nous veillerions à ce que le ministre d'État responsable des petites entreprises soit présent. Notre ministre de l'Agriculture, notre ministre de l'Industrie et du Commerce et notre ministre des Pêches seraient également présents à la Chambre, en train d'étudier les problèmes des Canadiens. Ils ne laisseraient pas l'économie errer à l'aventure. Si nous étions au pouvoir, notre premier ministre ne dirait pas à nos jeunes d'aller ailleurs pour trouver des emplois. Monsieur l'Orateur, il incombe au whip du gouvernement de s'assurer que ses députés sont à leur fauteuil et que les ministres sont présents à la Chambre.

M. MacFarlane: Où était le député hier soir? J'étais à la Chambre, mais je ne me souviens pas de l'y avoir vu. Le député ne devrait pas faire de reproches à autrui. Où était-il la semaine dernière?

M. Jelinek: Eh bien, j'étais ici, mais je n'ai entendu aucun libéral parler hier soir. Où le député se trouvait-il lui-même?

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Peut-être qu'en ce vendredi après-midi la Chambre voudrait rentrer dans l'ordre et laisser le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) poursuivre ses propos.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, à n'en pas douter, le député de Hamilton Mountain (M. MacFarlane) est susceptible. Je ne le blâme pas.

M. MacFarlane: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux bien que le député fasse des commentaires au sujet du bill, mais je ne pense pas être obligé d'accepter de propos à mon sujet. J'invite le député à éviter de parler de mes qualités, de dire que je sois susceptible, en santé, robuste ou svelte. Il n'a pas à s'en préoccuper.

M. Coates: Monsieur l'Orateur, assurément le député de Hamilton-Mountain est très susceptible. J'ignore quel point sensible j'ai pu toucher—il semble que ce ne soit pas le «petit juif». Je remarque la présence du solliciteur général (M. Fox). Peut-être que le ministre pourrait protéger le député. Mais je ne vois aucun autre ministre ici pouvant répondre le moindrement de ce projet de loi. Ils devraient sûrement être présents à la Chambre au moment du débat de ce projet. Leur absence montre jusqu'à quel point le gouvernement se désintéresse des problèmes de nos petits chefs d'entreprise.

Il saute aux yeux que la nomination d'un ministre d'État chargé de la petite entreprise n'est que de la poudre aux yeux. Le ministre préfère être absent de la Chambre au lieu d'entendre les critiques légitimes des députés sur la façon dont le gouvernement dirige notre pays et sur la façon dont il traite les petites entreprises. Le ministre est absent; c'est comme s'il était enveloppé dans un cocon, espérant se transformer en papillon.

Pour pousser plus loin encore l'analogie, je dirai que ce bill que je compare à un cocon ne laissera s'échapper qu'un bien chétif phalène. Il ne prévoit rien pour relancer le secteur de la petite entreprise, dans lequel je place les petits hommes d'affaires, les agriculteurs et les pêcheurs. Car c'est d'eux qu'il s'agit dans ce débat.

Le gouvernement est sourd à tout ce qu'on lui dit. Nous le savions déjà muet lorsqu'il s'agit d'indiquer la solution aux problèmes que connaissent actuellement nos petites entreprises, à ce moment de notre histoire. Avec ce bill le gouvernement fait bien voir qu'il est à court d'idées. Il ne sait pas comment stimuler l'économie ni venir en aide aux petites entreprises. Il a le cerveau lessivé. Mon parti répète constamment que la petite entreprise est l'armature de notre économie. Lorsqu'elle va, tout va. Mais ce bill ne lui apporte rien. Le ministre d'État chargé de la petite entreprise aurait dû être présent à la Chambre cet après-midi, pour exposer la doctrine du gouvernement, et pour nous dire en quoi elle va aider le secteur des petites entreprises.

M. Jelinek: Il ne le sait pas lui-même.

M. Coates: Bien sûr qu'il ne le sait pas. Voilà pourquoi il n'est pas ici. Le ministre de l'Agriculture ne sait même pas s'il aura encore son portefeuille la semaine prochaine. Il ne sait pas s'il a la cote ou si c'est le député de Crowfoot (M. Horner) qui l'a. Tout ce que le gouvernement comprend, c'est qu'il est en difficultés. Et les ministres se gardent bien de venir en Chambre nous parler de ce bill. J'aimerais bien qu'un membre du gouvernement nous dise en quoi le cabinet veut aider les petits hommes d'affaires, les agriculteurs et les pêcheurs.

Le député de Saint-Jean-Ouest a consigné certains chiffres renversants: sur l'ensemble des crédits affectés à l'agriculture, l'agriculteur de Terre-Neuve n'a reçu que $29,000. On voit bien ce qui ne va pas, ce qu'il faut faire pour remettre l'économie en marche. Les chiffres du chômage et le nombre des faillites montrent qu'elle est mal en point. Considérées globalement, les petites entreprises constituent le plus gros fournisseur d'emplois. Pour relancer l'économie, il faut stimuler l'activité de ces petites entreprises. Tant que le gouvernement continuera de faire preuve de l'impavide indifférence qu'il montre cet après-midi, il n'y aura pas de reprise économique, et le chômage ne diminuera pas. Au contraire, la situation ne va qu'empirer. Depuis le temps que je siège en Chambre, la situation du Canadien moyen n'a jamais été aussi précaire.

● (1540)

Si nous faisions fi du débat concernant l'unité nationale pour ne nous en tenir qu'à l'économie actuelle, nous verrions qu'il n'y a jamais eu une telle pagaille dans le pays. Que se passe-t-il? Malgré la véritable phalange de ministres qui occupent les banquettes, il n'y en a qu'un seul qui ait le temps de venir à la Chambre pour parler de la petite entreprise. Qui donc? Le solliciteur général. La seule chose dont il puisse parler, c'est la petite entreprise qu'il est en train de mettre sur pied pour nos détenus. Peut-être leur offre-t-il de meilleures chances qu'aux exploitants de petites entreprises qui payent des impôts pour que les pénitenciers continuent à fonctionner.

Toutes les priorités du gouvernement sont fausses, et les gens dont il se préoccupe ne sont pas ceux qui en auraient besoin. Si nous voulons relancer l'économie canadienne, le premier groupe dont nous devons nous préoccuper est celui des exploitants de petites entreprises, les Canadiens et Canadiennes qui emploient de 10 à 20 personnes. On devrait non seulement les aider à garder leur personnel mais aussi leur permettre d'employer trois ou quatre personnes de plus. Si tous les exploitants de petites entreprises au Canada agissaient ainsi, nous verrions le million de chômeurs disparaître rapidement. Le taux de chômage baisserait de façon spectaculaire et nos perspectives d'avenir seraient plus souriantes.

Qu'en est-il? Nous n'obtenons qu'indifférence de la part du gouvernement à l'égard de ses propres lois. Il n'a pas l'intention de tenir un débat constructif sur les moyens de surmonter le problème auquel nous nous heurtons actuellement. Comment allons-nous sortir de ce pétrin? Les députés de notre parti ne cessent de poser des questions au gouvernement, de faire des discours et de faire tout ce qui est en leur pouvoir.

Qu'un député demande où se trouve tel ou tel membre de notre parti aujourd'hui, où il était hier ou encore où il sera demain, c'est très bien. Cependant, ce sont les députés d'en face qui dirigent le pays. Ce sont eux qui doivent donner l'exemple au Parlement et au pays en stimulant l'économie au lieu de tolérer un chômage aussi aigu et aussi incroyable que celui que nous connaissons actuellement.

Le simple député qui veut renseigner ses commettants au sujet de ce qui se fera, doit nécessairement se faire éclairer par le gouvernement. Que pouvons-nous faire quand les ministériels refusent, avec mépris, arrogance et indifférence de nous dire comment ils comptent résoudre certains des problèmes du système de la libre entreprise. Rien. Comment pouvons-nous montrer à nos commettants que nous sommes sincères si nous les accablons d'impôts alors qu'ils cherchent à surmonter les problèmes résultant de la récession actuelle au Canada.

Nous devons essayer de réveiller les membres du gouvernement. Je ne sais comment nous pourrions le faire sans lâcher une bombe à retardement. Et je ne sais même pas s'ils entendraient l'explosion. Telle est la triste situation que devront résoudre les membres de l'opposition.

Le député de Mackenzie (M. Korchinski) a exposé les problèmes de l'agriculteur dans son excellent discours de cet après-midi. Il considère que $75,000 pour des améliorations agricoles n'est pas une somme tellement considérable, car c'est le prix d'un nouveau tracteur ou d'une moissonneuse.

Selon le député de Saint-Jean-Ouest le genre de mesure que le gouvernement présente en matière de prêts pousse les pêcheurs à se tourner plutôt vers les gouvernements provinciaux, bien que les ressources des provinces soient limitées. Cela ne s'applique pas uniquement à Terre-Neuve mais aussi à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le municipalité de Truro est une des communautés les plus rentables non seulement de Nouvelle-Écosse mais probablement de tout le pays. Le taux de chômage y est maintenant d'environ 20 p. 100. Le climat économique se détériore au point qu'il y aura probablement un million et demi de chômeurs avant la fin de l'année. La ville de Truro a tout un éventail de petites entreprises qui assurent depuis longtemps la prospérité de la collectivité. Alors que toutes les autres villes étaient en difficulté, Truro a su maintenir une activité saine et au beau milieu de la récession, il restait dans l'économie de cette petite ville un certain dynanisme qui faisait espérer une reprise. Mais aujourd'hui, un chef d'entreprise après l'autre me déclarent qu'ils sont en difficulté. Non seulement, ils ne peuvent employer la totalité de leurs effectifs mais ils pensent qu'à l'avenir ils seront tenus de renvoyer plus de personnel. C'est une situation effrayante.

Il règne un terrible sentiment parmi les chefs des petites entreprises. Si nous ne faisons pas quelque chose à ce sujet, nous traverserons une crise qui sera pire que celle des années trente. Si nous avons pu sortir de la dépression, ces années-là, c'est qu'un nommé Hitler, ayant déclaré les hostilités, nous a poussés à nous mettre sur le pied de guerre. Nous avons ainsi pu passer le cap, et retrouver le plein emploi et la prospérité. J'espère que nous n'en arriverons pas au point où il nous faudra une troisième guerre mondiale pour nous sortir de l'impasse. Avec le genre de guerre que nous connaîtrions, il ne resterait personne pour se soucier de l'assurance-chômage, de l'emploi ou de quoi que ce soit d'autre. Notre pays en est arrivé au point où il semble que ce soit le seul genre de stimulant qui pourrait nous sortir de la récession dans laquelle nous semblons nous enliser.

Lorsque la Chambre est saisie d'une mesure qui pourrait être valable, et pourrait donner lieu à un débat où quelques bonnes idées sur les faiblesses de l'économie et les moyens d'y remédier ne manquent pas, les ministériels n'en ont cure. Ils semblent se moquer éperdument si la loi est bonne, mauvaise ou indifférente. Ils ne se donnent même pas le mal de défendre la mesure. C'est effrayant de voir qu'aucun ministériel ne cherche même à argumenter au sujet des remarques que nous faisons. Ils s'en fichent. Le seul moment où ils s'énervent un peu, c'est quand on leur fait remarquer que les ministres que concerne la mesure débattue sont absents de la Chambre. Là ils se blessent, ils se vexent et ils s'énervent.

● (1550)

Si le Parlement et en particulier le gouvernement doivent avoir un certain respect envers le monde des affaires, ils doivent certes le lui manifester. Une façon de le faire est d'assurer la présence du ministre compétent à la Chambre quand une question de ce genre est débattue, ce qui signifie que le ministre doit participer au débat sur une mesure législative qui pourrait profiter aux petites entreprises et en outre indiquer aux hommes d'affaires que d'autres mesures seront présentées pour aider les petites entreprises en ces temps difficiles. Au lieu de cela, les occupants des banquettes ministérielles demeurent silencieux et manifestent un manque d'intérêt qui est presque odieux. Aucune proposition positive n'a été faite au sujet des mesures envisagées par le gouvernement.

J'ignore dans quelle direction nous allons. J'avertis le gouvernement qu'il ne peut garder indéfiniment cette attitude. Le projet de loi dont nous sommes saisis touche à trois secteurs de notre économie qui sont indispensables à la prospérité du pays. Tant que nos agriculteurs seront en difficulté, tant que nos pêcheurs seront incapables de relever les défis quotidiens sur le plan non seulement international mais aussi national, tant que nous dirons aux petites entreprises qui versent la plupart des impôts dont nous avons besoin qu'en réalité nous ne nous soucions guère d'elles, le Canada continuera de moisir dans le pétrin. Un député qui se respecte ne peut sûrement pas laisser cette situation se perpétuer sans s'opposer de toutes ses forces à cette attitude qui semble prévaloir au sein du parti ministériel ces temps-ci.

De nombreux secteurs ont besoin d'être stimulés. Par exemple, je ne vois pas pourquoi une industrie comme celle de la pêche à l'espadon, au sujet de laquelle mon honorable ami le député de South Shore a interrogé le ministre des Pêches (M. LeBlanc), ne pourrait pas être remise sur pied pour fournir aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse les trois ou quatre millions de dollars que les prises pourraient leur rapporter presque immédiatement. Il semble un peu ridicule qu'une industrie qui pourrait stimuler l'économie à ce point soit à l'état mort et qu'il soit impossible de la faire revivre parce que le gouvernement ne veut pas permettre aux pêcheurs de pêcher une espèce que prennent les pêcheurs d'États voisins. Le ministre nous dit: nous pourrions peut-être faire revivre cette industrie si nous pouvions mettre sur le produit une étiquette expliquant qu'à cause de sa teneur en mercure, ce poisson peut être dangereux pour la santé du consommateur. Monsieur l'Orateur, si les pêcheurs du Maine peuvent pêcher ce poisson, l'empaqueter et le vendre, pourquoi diable les pêcheurs de Nouvelle-Écosse ne peuvent-ils en faire autant, avec ou sans étiquette?

Ce n'est qu'une question d'étiquette qui paralyse la production en Nouvelle-Écosse, et il faudrait dire au ministre des Pêches ou au ministre de l'Environnement, quel que soit son titre, de commencer à faire imprimer ces étiquettes sans plus de retard. Il n'est pas difficile d'imprimer des étiquettes dans notre pays. Le gouvernement est le plus grand éditeur d'écrits inutiles que l'on ait jamais connu. Il recycle le papier au rythme le plus effréné que l'on ait jamais observé chez aucun gouvernement dans notre histoire, pour dire aux Canadiens toutes les choses dont ils ne veulent pas entendre parler. Le gouvernement pourrait certes utiliser une partie de ce papier pour fabriquer toutes les étiquettes possibles à coller sur les boîtes d'espadon de manière à permettre aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse de retourner au travail.

Il y a mille choses que pourrait faire le gouvernement pour les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs et les pêcheurs. La mesure à l'étude ne représente qu'une goutte d'eau dans l'océan. Elle ne fera même pas de rides. Le gouvernement ferait mieux de se rendre à l'évidence et admettre qu'à moins de prêter une oreille sympathique aux revendications des petits chefs d'entreprise, il ne sera absolument pas possible de surmonter les problèmes énormes causés par la récession dont souffre actuellement notre pays. Plus vite le gouvernement s'en rendra compte, mieux s'en porteront les Canadiens.

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 4 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 4 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton,* à savoir, bills publics, avis de motion et bills privés.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, les différents partis, je crois, se sont entendus pour consacrer l'heure réservée aux initiatives parlementaires à l'étude du bill inscrit au nom du député de Laprairie.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, il s'agit du bill C-231 . . . deuxième lecture et renvoi au comité permanent de l'agriculture du bill C-231, concernant le commerce des animaux exotiques.

[M. Coates.]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre consent-elle à ce que tous les articles précédents soient reportés à la demande du gouvernement?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX EXOTIQUES

MESURE PRÉVOYANT LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES ANIMAUX EXOTIQUES

M. Ian Watson (Laprairie) propose: Que le bill C-231, concernant le commerce des animaux exotiques, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Si j'ai de nouveau présenté ce bill au cours de la présente session, monsieur l'Orateur, c'est qu'il cherche à régler un problème qui surgit souvent chez nous et qui se pose un peu partout en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Je veux parler du désir d'une population toujours plus riche de se payer ce que je pourrais qualifier des fantaisies de luxe aux dépens d'animaux sauvages qui procurent des plaisirs visuels et constituent parfois peut-être une compagnie agréable en se livrant à des expériences qui, à mon avis, ne se justifient pas.

● (1600)

Très peu d'animaux survivent après avoir été soustraits à des régions sauvages et envoyés dans des boutiques d'animaux familiers pour se retrouver enfin dans les foyers de riches Nord-Américains ou Européens de l'Ouest qui peuvent se permettre de soustraire ces pauvres animaux de leur habitat naturel. Parfois, cette pratique ne menace pas la survie d'une espèce spéciale parce qu'elle est assez nombreuse. Mais ce n'est pas toujours le cas. Le commerce de certains animaux exotiques les empêche de survivre dans leur habitat naturel. En fait, certaines espèces sont menacées d'extinction à cause de ce que je n'ose décrire comme un désir maladif, mais néanmoins un désir qui dépeint le genre de société matérialiste dans laquelle nous vivons, celui de posséder un animal étrange chez soi, à n'importe quel prix. Le commerce d'animaux exotiques satisfait ainsi des fantaisies et il est contraire, je crois, aux principes humains fondamentaux de décence envers les animaux sauvages en général.

Cela dit, monsieur l'Orateur, ce bill d'initiative parlementaire a pour unique but de susciter une interaction qui, à mon avis, est saine. J'ai déjà reçu pas mal de critiques à l'endroit du bill et bon nombre sont fondées. Dans une société démocratique et libre comme la nôtre, il est assez difficile de justifier une ingérence excessive du gouvernement dans la satisfaction des fantaisies de chacun, même si l'on peut invoquer des arguments assez solides à l'encontre. La critique est justifiable à condition qu'il y ait un certain équilibre: mais comment trouver le juste milieu?

A mon avis, le bill est un point de départ et non pas une solution définitive. Il donne au gouvernement certains moyens de contrôle. Il existe peut-être des moyens plus simples que ceux-là, mais j'espère que le bill incitera le gouvernement à agir au moins en instituant une forme de contrôle qui n'empiétera pas trop sur le droit de l'individu à faire à peu près ce que bon lui semble dans notre société. D'autre part, j'espère qu'il supprimera ou contrôlera les abus inhérents à certaines pratiques qui condamnent certains animaux à venir finir leurs jours dans des boutiques et des foyers canadiens.

J'aimerais citer un exemple qui montre bien à quel point ces pratiques sont révoltantes. On tue la maman chimpanzé ou la femelle des autres espèces de singe pour lui prendre son bébé, pour prendre le jeune singe. Je trouve cela inadmissible, monsieur l'Orateur. Aucun argument d'ordre commercial ne peut justifier une telle abomination.

Par ailleurs, il existe un certain nombre d'espèces d'animaux que l'on peut facilement se procurer et on peut faire l'élevage de certaines espèces d'animaux exotiques au Canada. Une fois que l'on a un nombre suffisant de reproducteurs, on peut répondre à la demande. Je ne trouve aucune raison d'interdire l'importation d'animaux pour ce genre de commerce et ce n'est pas là l'objectif de mon bill. C'est pourtant une des choses que l'on m'a reprochées, et je suis bien d'accord sur ce point. J'aimerais que si le gouvernement actuel ou son successeur décidait d'adopter un projet de loi à ce sujet, on y retrouve une certaine réglementation, mais que ces règles soient cependant suffisamment souples pour permettre aux marchands d'animaux familiers de se procurer des reproducteurs sains pour pouvoir approvisionner le marché canadien.

J'aimerais parler d'autres critiques qui me sont parvenues à propos du bill car elles s'inscrivent bien dans le débat. On a critiqué le mot «exotique» parce qu'on estime qu'il est trop vague. Ce qui est exotique pour quelqu'un ne l'est pas nécessairement pour d'autres. Les jardins zoologiques ne devraient pas être les seuls, selon eux, à avoir le droit d'obtenir des animaux. Les jardins zoologiques, surtout les établissements privés, sont ouverts à des fins commerciales et ils préfèrent avoir des animaux qui intéressent le public plutôt que de les vendre à de simples citoyens. Il n'y a pas une grande différence dans les buts que l'on poursuit sauf qu'il y aura beaucoup plus de gens qui pourront admirer les animaux dans un jardin zoologique que dans une maison privée. Certains prétendent qu'il n'y a pas de différence entre un jardin zoologique privé et une maison qui garde un animal domestique étant donné que les deux sont surveillés en principe, sauf peut-être qu'il est plus facile de surveiller un jardin zoologique privé.

Certains ont également prétendu que les règlements de quarantaine que nous avions déjà au Canada suffisaient amplement et que les règlements régissant les exportations en provenance d'autres pays étaient adéquats. On sait fort bien que les pays qui exportent un grand nombre d'espèces animales au Canada réalisent de tels profits qu'il serait illusoire de prétendre qu'une plus grande réglementation locale suffirait à freiner les exportations illégales lorsque pareille demande existe. C'est à la frontière canadienne que le contrôle peut et doit s'exercer.

● (1610)

Il faudrait vraisemblablement que l'exercice de ce contrôle par nos autorités canadiennes porte également sur les conditions de transport dans lesquelles ces bêtes arrivent ici. Cela n'est pas au-dessus de nos possibilités. Si on peut le faire pour les bêtes d'élevage, je ne vois absolument pas pourquoi on ne le ferait pas dans le cas de ces autres espèces.

On peut critiquer le bill en disant que dans sa forme actuelle, il gênerait les efforts entrepris par certains éleveurs de bêtes sauvages pour améliorer leur stock de géniteurs et augmenter ainsi l'effectif mondial d'espèces maintenant menacées de disparition dans leur habitat local. Il se peut en effet que le bill ait cette conséquence. De toute façon l'intention n'est pas de le faire adopter à tout prix sous sa forme actuelle. Le but visé est d'encourager le gouvernement à mettre un terme aux plus graves des abus actuels, de permettre un certain contrôle, d'arrêter si c'est possible les déprédations de ceux qui vont arracher la faune à son habitat naturel. Je dirai également que j'ai eu initialement pour but d'assurer une certaine protection aux Canadiens. Car on importe des reptiles et des insectes dangereux pour les personnes qui viennent à leur contact et pour la santé publique en général.

Je trouve injustifiable qu'on importe pour les vendre à des particuliers des reptiles et toutes sortes d'animaux, et même des insectes comme la tarentule. Ce sont peut-être des bêtes splendides à voir, mais je n'admets pas qu'on doive céder aux caprices d'excentriques. Il faut un certain équilibre entre la liberté privée et le bien public. Dans ce cas, il faudra en arriver à un compromis. Il est possible de le faire.

J'exhorte donc le gouvernement à exercer un certain contrôle comme le propose le bill C-231 et comme le propose le bill C-234, parrainé par un de nos collègues à la Chambre, le député de Wellington (M. Maine). Ces deux bills jettent les bases d'un programme gouvernemental qui, espérons-le, pourra offrir une certaine protection aux nombreux animaux sauvages qui sont maintenant importés au Canada de toutes les parties du monde pour satisfaire notre société matérialiste toujours à la recherche de nouveautés. Je ne m'oppose pas entièrement à ce que les Canadiens aient ces nouveautés, si les méthodes utilisées ne sont pas cruelles et ne nuisent pas à la survie des animaux sauvages dans leur habitat naturel.

Animaux exotiques

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, quand j'ai appris que nous allions discuter de la question, j'ai pensé que nous étudierions un bill qui empêcherait le trafic des animaux exotiques. Le mot «exotique» évoquait des idées plutôt vagues dans mon esprit jusqu'à ce que je consulte le dictionnaire. Selon le dictionnaire Oxford abrégé, le mot «exotique» signifie étrange; bizarre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Jack Horner?

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Non, je ne faisais pas allusion à aucun député. Je voulais parler du titre du bill, «Loi concernant le commerce des animaux exotiques».

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler du bill C-231 cet après-midi. Cela me permet aussi de faire part à la Chambre des certaines expériences que j'ai eues concernant l'importation ou l'exportation de certains animaux qu'on dit exotiques.

[*Français*]

Mais je constate, monsieur le président, que le bill C-231 vise plusieurs objectifs qui, à mon sens, sont admirables. Il impose des restrictions destinées à prévenir l'importation d'animaux qui ne pourraient pas vivre au Canada ou qui pourraient mourir en cours de transport ou par le retrait du Canada. Il permet de restreindre le marché mondial d'animaux qui sont souvent capturés par des moyens cruels ou illégaux.

Le bill pose toutefois plusieurs problèmes. D'abord, il fait double emploi avec certaines lois qui existent déjà, ensuite, il n'atteindra pas, selon moi, les objectifs qu'il se fixe et, enfin, il omet de formuler plusieurs autres objectifs. Reprenons, monsieur l'Orateur, ces points un à un.

L'un des objectifs est la protection des espèces menacées d'extinction. Or, le Canada a signé et applique la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Je voudrais faire remarquer à l'honorable député que le gouvernement canadien, en signant cet accord, est allé plus loin que ce que propose le bill C-231, du fait que la convention protège non seulement les animaux qui l'intéresse, mais également les orchidées. Dans la convention sur le commerce d'extinction, ces dernières sont classées suivant trois catégories différentes. La première concerne les espèces dont l'introduction au Canada à des fins commerciales est interdite, tandis que les deux autres énumèrent les espèces dont l'importation n'est autorisée que sur possession d'un permis d'exportation délivré par le pays concerné.

Je tiens à souligner ici que la Convention ne s'applique pas seulement aux animaux vivants, qui peuvent être vendus comme des animaux familiers, mais aussi à tout produit obtenu à partir des animaux, tels la fourrure, les os, la carapace, etc. La Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction est administrée par le Service canadien de la faune qui fait partie du ministère des Pêches et de l'Environnement.

Par contre la responsabilité du bill C-231 serait, sauf erreur, confiée à un autre ministère, soit celui de l'Industrie et du Commerce. Donc nous verrions deux organismes responsables de deux ensembles de règlements qui se chevaucheraient et qui pourraient donner lieu à des interprétations différentes, situation plus qu'embarrassante pour les zoos ou les organisations scientifiques qui voudraient acquérir des animaux exotiques dans l'intérêt du public.

La convention internationale assure la protection des espèces menacées et empêche qu'un trop grand nombre d'animaux sauvages soient arrachés de leur milieu naturel. Donc un tel projet de loi, qui aurait moins de force et serait plus restreint, ne ferait qu'embrouiller la situation. Je dois aussi ajouter qu'une autre des préoccupations de l'honorable député exprimée dans son projet de loi porte sur les dangers de contamination qu'entraîne l'importation des animaux. Des mesures de protection ont déjà été prises à cet égard. Tous les animaux entrant au Canada doivent avoir été examinés par un vétérinaire, lequel doit délivrer un certificat attestant que l'animal est en santé; ou indiquer qu'il doit être examiné par les spécialistes de l'agriculture au Canada, selon le pays d'origine. Il est inutile là encore de présenter une autre loi à cet effet.

Considérons, monsieur le président, un autre objectif, soit la prévention des cas de mortalité pouvant survenir au cours du transport des animaux. En réalité, tout animal peut être transporté sans danger, si la personne responsable connaît bien la façon de procéder. Je sais qu'au Canada on a pu transporter toutes sortes d'animaux, même des baleines et des œufs de grues blanches d'Amérique. Je suppose que ce que la loi vise à prévenir ce sont les agissements de personnes non compétentes. Il existe déjà des lois et des règlements qui devraient prévenir de telles pratiques, mais le gouvernement canadien ne peut rien contre les coupables de tels délits avant que l'animal ne soit arrivé au Canada, c'est-à-dire avant qu'il n'ait été déplacé. Le bill C-231 ne pourrait pas du tout garantir que les animaux importés au Canada seraient transportés dans de bonnes conditions, et il est peu probable qu'une loi canadienne puisse le faire quelle qu'elle soit.

La dernière chose à faire serait toutefois d'empêcher l'entrée au pays d'un animal dont le transport s'est effectué dans de mauvaises conditions. Le cas échéant, l'animal devrait être renvoyé à son point de départ, probablement dans les mêmes conditions, ce qui ne servirait qu'à redoubler ses souffrances.

Ceci nous amène au troisième objectif déclaré du projet de loi, soit limiter l'entrée des animaux qui sont incapables de s'adapter au climat canadien ou de s'habituer à vivre dans une habitation. Mais sur quoi au juste allons-nous nous baser? Sur les conditions atmosphériques qui règnent à Victoria ou à Frobisher Bay? Après tout, une fois au Canada, l'animal peut être amené n'importe où, même dans un condominium. Je veux faire ressortir, monsieur le président, qu'il serait pour ainsi dire impossible ou à toutes fins pratiques difficile de traduire l'intention du Parlement en une série de règlements.

C'est d'ailleurs peut-être une bonne chose que les animaux ne puissent survivre par leurs propres moyens si jamais ils s'échappaient. Voyons tous les désastres que l'on a causés. Je pense en particulier aux lapins en Australie. Nous avons ici, au Canada, des étourneaux sansonnets qui ont été amenés d'Europe et qui maintenant disputent aux oiseaux indigènes les rares sites de nidification. Nous avons également des plantes aquatiques d'Asie qui commencent à obstruer les canaux et les systèmes d'irrigation en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.

Les espèces importées d'autres continents et introduites dans les régions sauvages du Canada se retrouvent souvent sans les facteurs d'équilibre naturels de leur milieu d'origine, tels les

prédateurs, les maladies, les parasites et autres, et peuvent en conséquence menacer nos plantes, nos animaux, nos récoltes, nos cours d'eau et ainsi de suite. Les organismes provinciaux de la faune et le gouvernement fédéral se sont réunis pour chercher des façons de faire face à cette grave menace. Lorsqu'ils se seront mis d'accord, ils concluront peut-être à la nécessité d'une nouvelle loi. Tout mode de contrôle devra cependant être formulé de façon à fournir une méthode précise pour résoudre ce problème. Il ne devra pas viser à limiter le commerce des animaux exotiques, mais s'attaquer à l'aspect plus général du contrôle du déplacement, au Canada même, d'espèces qui peuvent déséquilibrer de fragiles écosystèmes.

Le bill C-231 est, d'après moi, un exemple de mesure «inappropriée». Cela fait penser à un autre animal domestique qui n'est pas du tout régi par ce projet de loi, ce qui inquiète énormément les organismes de la faune. Il s'agit du chien ordinaire de campagne, que les propriétaires frivoles laissent souvent errer librement ou abandonnent, plutôt que de le faire tuer lorsqu'ils n'en veulent plus. Les chiens errants s'attaquent aux cerfs et aux chevreuils, et ce sont les loups qui en portent le blâme et en subissent les contrecoups par l'intensification de la chasse de cet animal qui en résulte. Étant une personne qui a beaucoup pratiqué la chasse et les sports extérieurs, je peux dire qu'en Ontario du moins, ce problème de chiens errants, de chiens sauvages, est un problème extrêmement sérieux auquel nous nous devons d'apporter des solutions. Je ne pense pas que ce soit en blâmant d'autres animaux de la faune canadienne pour les ravages que ces chiens sauvages peuvent occasionner au cheptel des chevreuils qu'on apportera une solution efficace.

Je pense également, monsieur l'Orateur, je le disais au commencement, qu'une anecdote vaut la peine d'être racontée à la Chambre. J'ai eu l'occasion, au mois de mars dernier, d'aller à titre de délégué de la Chambre à la Conférence sur l'eau à Mar del Plata, en Argentine. J'ai eu le bonheur de rencontrer notre ambassadeur canadien à Buenos Aires, qui m'a raconté une anecdote assez intéressante. On se souviendra, monsieur l'Orateur, qu'en mars 1975, la Chambre donnait la sanction royale au bill C-373, bill qui faisait du castor l'emblème national. Le titre de la loi était «Loi portant reconnaissance du castor comme symbole de la souveraineté du Canada».

● (1620)

[*Traduction*]

J'aimerais raconter une anecdote qui montre certaines erreurs qu'on peut commettre lorsqu'on présente des mesures bien intentionnées, mais mal conçues. C'est au sujet de l'emblème national du Canada, le castor. Apparemment, après la guerre, dans un grand geste de générosité, nous avons envoyé une vingtaine de couples de castors à l'Argentine. Ils ont été remis en liberté et on les a laissés s'établir au sud de l'Argentine dans la Terre de Feu. Comme ils étaient de souche canadienne, très prolifiques, ils se sont si bien reproduits qu'ils sont maintenant des millions. Ils n'avaient aucun problème de logement dans la Terre de Feu, ils se nourrissaient de bons produits forestiers et inondaient les plaines où paissaient les moutons.

Cela a causé tellement de difficultés aux Argentins qu'ils ont déclaré notre emblème national animal nuisible. Ils ont donc accordé des primes pour chaque castor tué. Toutefois, ils ne savaient pas comment en venir à bout. Le castor, notre emblème national—et le député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan) n'aimera pas beaucoup cela, j'en suis sûr—a eu de telles conséquences économiques que l'Argentine le considère maintenant comme un animal nuisible. Il était considéré comme un animal exotique lorsqu'il a été amené dans ce pays où il n'existait pas encore, mais maintenant, il met en danger non seulement les forêts, mais également les pâturages, ce qui a de graves conséquences pour les troupeaux de moutons.

L'ambassadeur du Canada en Argentine m'a dit qu'il avait fait des démarches pour obtenir des pièges. Les pièges ont bien été livrés, mais les Argentins ne savaient pas comment s'en servir. En conséquence, au cours de la conférence, nous nous sommes arrangés pour que des gens de la région de la baie James qui étaient à la conférence avec nous se rendent à la Terre de Feu. Il s'agit de trappeurs et ils montreront aux Argentins comment prendre au piège notre emblème national.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, j'ai relaté cette petite histoire parce que je pense qu'elle indique assez clairement qu'il nous faut faire attention lorsqu'on on importe ou qu'on exporte de ces animaux exotiques ou d'autres animaux qui ont des difficultés à s'adapter aux conditions nouvelles des écosystèmes.

Je pourrais aussi ajouter, monsieur l'Orateur, que les propriétaires frivoles qui laissent leurs chiens, et je veux revenir à la question des chiens parce que, étant chasseur et surtout un homme qui a beaucoup de plaisir à fréquenter les forêts canadiennes, je veux revenir à la question des dommages causés par les chiens sauvages et ceux qui ont été laissés en liberté par des propriétaires plutôt insouciants des conséquences, je pense que ce problème engendre également une nouvelle situation, celle d'introduire dans notre système de l'environnement, dans notre écosystème, des animaux qui non seulement sont dangereux mais qui s'adaptent très mal à leur milieu. Je pense que l'homme, comme agent de changement, doit se méfier d'introduire dans la nature des choses qui déséquilibrent et qui peuvent éventuellement nous causer plus de problèmes. Nous en avons des exemples assez frappants dans les milieux urbains, lorsque nous voyons, à Ottawa par exemple, les chats et les animaux domestiques errant dans les rues. Je pense qu'au niveau urbain on a peut-être réglé un peu le problème, mais dans les campagnes et les forêts, il nous faudrait apporter une attention spéciale afin d'éviter tout dommage à l'environnement par ces actes irresponsables.

Monsieur l'Orateur, cela m'amène à la troisième raison pour laquelle je m'oppose à l'adoption du bill que l'on étudie aujourd'hui. Les dernières dispositions visent à régler la question des propriétaires frivoles qui, d'une façon indirecte, peuvent représenter un danger d'extinction pour des espèces qui sont peut-être menacées, ou qui sont actuellement adaptées au milieu. Allons-nous priver les personnes sérieuses de la possibilité de posséder n'importe quel animal familier, tout simplement parce que d'autres personnes plus volages ne peuvent garantir de conditions valables à ces animaux? Il s'agit là naturellement d'une question très difficile, et je n'en connais pas la réponse.

Je pense que tous les députés devraient s'efforcer de signaler dans leur circonscription la nécessité pour les propriétaires d'animaux familiers d'assumer les obligations qui leur incombent à ce titre. C'est la seule façon d'améliorer la situation. On ne le fera pas en adoptant une loi en ce sens.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer en disant que je suis sympathique à l'objectif du projet de loi que le député a présenté aujourd'hui, mais je pense qu'il faudrait tenir compte des facteurs que j'ai mentionnés, et tout particulièrement peut-être porter un peu plus d'attention au côté humain et ne pas essayer de légiférer sur des actions, parce qu'il est difficile de légiférer en matière de comportement, et l'être humain a un défaut: il est souvent irresponsable, et je pense que légiférer sur le comportement est presque impossible.

● (1630)

[*Traduction*]

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans le débat, mais après avoir bien examiné le bill, j'ai pensé qu'il serait utile de faire part à la Chambre de l'expérience d'un de mes électeurs qui a voulu importer des oiseaux exotiques dans le Grand Nord. Il s'agit d'un Yougoslave, qui adore les oiseaux. Il a de nombreux oiseaux exotiques en cage, et il s'en occupe très bien. Il y a juste un an, il est allé en Yougoslavie. Il a acheté là-bas un perroquet parlant de $700, et l'un des employés de Air Yugoslavie lui a dit qu'il pouvait le ramener au Canada sans aucun problème. Cependant, il lui fallait pour cela acheter un billet pour l'oiseau. C'est ce qu'il a fait, et il est revenu en sa compagnie.

Lorsqu'il a acheté le perroquet, il a également acheté six pigeons pour les ramener dans le nord du Manitoba. C'est une histoire vraie. Je ne suis pas retourné à mon bureau consulter ma correspondance, car je connais l'histoire en détail.

Voilà donc mon homme qui arrive à Chicago avec son perroquet sur le bras, une chaine autour de la patte. Il descend de l'avion et passe la douane de Chicago sans qu'on lui pose la moindre question. Le perroquet ne cessait de parler. Les douaniers étaient si amusés d'entendre ce perroquet parler, qu'ils en ont oublié de demander à son propriétaire s'il avait les documents de quarantaine et ainsi de suite. Le perroquet était donc sur son bras et les pigeons dans un panier qu'il portait en même temps. Personne ne lui a posé la moindre question pour voir s'il avait les documents nécessaires.

Après avoir passé six heures à Chicago, il a pris un vol de la Northwest Airlines pour Winnipeg. Son perroquet et ses pigeons ont voyagé en cabine avec lui et les autres passagers, car ils ne pouvaient aller dans la soute à bagages où ils risquaient d'étouffer. Le passager arrive à Winnipeg et en passant à la douane canadienne, quelqu'un l'arrête.

C'est à ce moment-là que j'ai dû intervenir. Mon électeur attendait pour faire dédouaner le perroquet et les six pigeons. Je suis entré en contact avec le ministère de l'Agriculture, où des responsables ont dit qu'il était impossible d'importer des oiseaux au Canada. L'individu en question est donc retourné à la compagnie Northwest Orient Airlines où il a acheté un billet de retour vers la Yougoslavie pour son perroquet et les six pigeons.

Une voix: Le perroquet parlait-il français?

M. Smith (Churchill): Et ne voilà-t-il pas que les oiseaux sont expédiés de Winnipeg mais que de retour aux États-Unis, le perroquet et les six pigeons ont été tués. Cependant, l'histoire ne s'arrête pas là, et même si l'on dirait un conte de fée, ce n'est que la vérité. Nous en avons les preuves à l'appui.

Une voix: Votre histoire est assez exotique.

M. Smith (Churchill): Notre homme a donc réexpédié les oiseaux en Yougoslavie après qu'on lui eut garanti que s'il prenait un billet d'avion, les oiseaux arriveraient à destination mais sans préciser cependant s'ils arriveraient morts ou vifs. N'oublions pas que le perroquet était déjà passé une fois par les États-Unis. Ceci montre que quelqu'un s'était déchargé sur d'autres de ses responsabilités. Une fois que le Canada a décidé de renvoyer les oiseaux aux États-Unis, on n'a pas posé de question, on leur a coupé la tête.

Quant au propriétaire, il en a été pour ses frais, car il a tout de même dû payer le billet de retour du perroquet et des pigeons pour la Yougoslavie.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Le perroquet n'a rien dit.

M. Smith (Churchill): Non, le perroquet n'a rien dit car à ce stade il a eu le bec cloué, ne comprenant rien à la confusion qui régnait entre le Canada et les États-Unis.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quelle langue parlait-il?

M. Smith (Churchill): Il parlait le Yougoslave, aussi a-t-il fallu qu'un interprète voyage avec le perroquet pendant tout ce temps. Cependant, ce qui s'est passé c'est que le propriétaire du perroquet a demandé le remboursement du billet retour des perroquets et des six pigeons. Il avait un reçu mais la North-West Orient n'a pas voulu le rembourser. Il s'est adressé au président de la société, mais j'ignore si l'argent qu'il avait payé pour renvoyer les oiseaux en Yougoslavie lui a été remboursé. Cet homme avait agi en toute innocence. Il semble que quelqu'un en Yougoslavie lui avait dit qu'il n'aurait aucune difficulté à faire entrer les oiseaux au Canada. J'imagine que quelqu'un essayait de vendre un billet d'avion jusqu'à Thompson, au Manitoba.

● (1640)

J'ai communiqué avec le ministère de l'Agriculture. Celui-ci m'a fourni des feuillets et des exemplaires des règlements et je les ai fait parvenir à l'intéressé. Il s'est rendu compte que le Canada n'avait pas conclu d'accord réciproque avec la Yougoslavie au sujet des oiseaux exotiques. D'après la documentation, il était bien évident que les oiseaux ne pouvaient pas entrer au Canada sans certains tests. Au moins, nous avons tiré cet aspect de la question au clair.

J'aimerais raconter une histoire à la Chambre au sujet du magasin d'animaux d'agrément de Thompson, au Manitoba. L'histoire concerne un chimpanzé venu des États-Unis au Canada. Il est arrivé à Winnipeg pendant l'hiver. Le magasin d'animaux de Thompson avait trouvé un client pour le chimpanzé. Le propriétaire du magasin a réussi à faire venir le chimpanzé jusqu'à Winnipeg sans difficulté. L'animal a été gardé à Winnipeg environ trois jours pendant que les propriétaires du magasin essayaient de le faire accepter à la douane. Apparemment, le Canada et les États-Unis n'avaient pas conclu d'accord réciproque au sujet d'animaux comme le chimpanzé. L'animal pouvait sortir des États-Unis sans problème; la difficulté se posait pour le faire entrer au Canada.

Le chimpanzé, qui valait environ $1,500, a passé trois jours à Winnipeg. A cause de cela, il a attrapé une pneumonie. Puis, il a été éventuellement envoyé à Thompson, au Manitoba, et est mort deux jours après son arrivée. Je signale qu'il n'était pas assuré. C'est à cause de situations semblables que je donne mon appui au bill C-231. Il nous faut réellement une loi sur

l'importation des animaux exotiques. S'il n'y pas d'accord entre les deux pays en cause dans l'importation et l'exportation de ces animaux, cela peut causer de la confusion et la mort d'oiseaux ou d'animaux.

Selon moi, nous ne pouvons tolérer l'importation d'animaux dans les conditions que je viens de mentionner. De toute façon, le climat du nord du Canada est très rigoureux et les animaux exotiques ne peuvent pas s'y adapter avant quelques générations.

Je voulais raconter à la Chambre ces deux histoires. Certains les trouveront peut-être amusantes, mais ce sont les pigeons qui en sont les victimes. Bien entendu, le particulier qui a essayé de les faire venir au Canada a perdu beaucoup d'argent parce qu'il coûte assez cher de faire venir en première classe un perroquet et six pigeons de Yougoslavie jusqu'à Winnipeg. Il est bien évident qu'il ne comprenait pas qu'il existait une loi pour empêcher l'importation de ces oiseaux au Canada. Voilà donc pourquoi je suis en faveur du bill C-231, monsieur l'Orateur.

M. Rod Blaker (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, il m'est assez difficile de parler car les députés derrière moi font certaines remarques assez osées. Elles ne sont toutefois pas sans humour. Je leur demanderais de s'abstenir de faire de tels commentaires . . .

Une voix: Je me demande pourquoi le perroquet a voyagé en première classe!

M. Blaker: Je l'ignore.

Une voix: Ne soyez pas trop exotique.

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, on me demande de ne pas être trop exotique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Y a-t-il des perdrix dans votre poirier?

M. Blaker: Un instant, je vous prie, monsieur l'Orateur. J'appuie ce bill et propose qu'il soit renvoyé au comité. Du moins, j'en appuie le principe sous-jacent, car je crois comprendre que l'on a mis en doute la façon dont il est structuré.

J'ai demandé au député de Laprairie (M. Watson) s'il consentait à ce que je m'écarte brièvement du principe du bill. J'aimerais vous faire part de certaines idées qui me sont venues un vendredi après-midi.

Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, nous a parlé de castors qui deviennent animaux nuisibles en Argentine. J'ajouterai qu'il y a eu une situation analogue dans une des îles des Antilles, à Grenade, sauf erreur. Ils étaient envahis par des reptiles et ont importé la mangouste, un petit animal, pour s'en débarasser. Ils n'ont plus de problèmes avec les reptiles, mais ils ne voient pas tellement d'un bon œil l'invasion de ces nouveaux venus.

Une voix: Vous voulez dire les mangoustes.

M. Blaker: Le député de Churchill (M. Smith) nous a parlé de perroquets, de pigeons et d'autres animaux. Je pourrais peut-être vous raconter une histoire intéressante aussi. Je reviendrai plus tard au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mettez-y de l'exotisme.

M. Blaker: Je ferai de mon mieux.

Les députés se souviendront que l'on nous enseigne dans nos écoles l'historique de l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les journalistes de l'époque ont noté que la Chambre des communes britannique considérait que l'examen de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique était une corvée des plus ennuyeuse. Les députés étaient écroulés sur leurs bureaux, un peu comme les députés le sont ici aujourd'hui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sauf qu'ils n'avaient pas de bureaux.

M. Blaker: D'accord. Ils étaient écroulés sur leurs bancs. On a remarqué que l'intérêt des députés de la Chambre britannique a semblé s'animer perceptiblement, si je puis reprendre cette phrase d'il y a 110 ans, car le bill qui a suivi l'Acte de l'Amérique du Nord britannique portait sur la cruauté envers les chiens. Je pense que la situation actuelle comporte, à cet égard, certaines similarités car les questions soulevées aujourd'hui pendant la période des questions par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et hier par le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) portaient sur la charte de la langue au Québec. Depuis que nous parlons d'animaux exotiques et d'espèces en danger, il me semble que personnellement, en tant que député anglophone de Montréal, j'en donne un très bon exemple. Car mon espèce est une des plus menacées au Canada. Le député de Churchill peut s'inquiéter de ses perroquets et de ses oiseaux, mais il m'arrive parfois de m'inquiéter beaucoup de mon propre sort. Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter que je veux terminer avant 5 heures et j'ai des documents devant moi d'un grand intérêt historique.

Alors que je déjeunais agréablement avec notre Orateur actuel j'ai soudain été frappé à l'idée que nous ne devrions guère nous inquiéter de tous les animaux domestiques exotiques(*pets)*. Comme vous l'avez souligné, monsieur l'Orateur, nous avons chez nous un de ces animaux exotiques que nous avons nommé premier ministre du Canada. Il ne semble guère porté à disparaître. Par conséquent, nous ne devrions pas nous soucier de tous les animaux exotiques.

Par ailleurs, tant qu'à parler des espèces en voie de disparition, autant examiner celles qui ne se reproduisent pas d'elles-mêmes. C'est pourquoi j'ai fait allusion au député de Winnipeg-Nord-Centre. Autant que nous puissions en juger, cette espèce ne se reproduit pas d'elle-même et ne se reproduira pas tant qu'elle sera tenue en captivité à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis pourtant cinq fois grand-père.

M. Blaker: J'ai dit, à la Chambre. La mule est également un animal qui ne se reproduit pas. Certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous réjouissons, quand il s'agit de questions de procédure ou de questions touchant les droits de l'opposition, de constater que le député de Winnipeg-Nord-Centre se comporte comme s'il appartenait à une espèce qui ne se reproduit pas.

Animaux exotiques

J'ai à l'esprit quelques autres exemples d'espèces en voie de disparition. Le premier qui me vienne à l'esprit est celui du très honorable représentant de Prince-Albert—qui est bel et bien en train de disparaître en ce moment. Il sort justement de la Chambre. Les députés d'en face s'accorderont peut-être à dire avec moi que les conservateurs à la Horner constituent également une espèce en voie de disparition.

M. Paproski: C'est vous qui le dites, Blaker.

M. Blaker: Vous verrez, monsieur l'Orateur, que je sais être aussi méchant avec moi-même qu'avec les conservateurs.

M. Paproski: Nous ne prononçons plus jamais ce nom.

M. Blaker: Tout comme les conservateurs fédéraux constituent une espèce en voie d'extinction au Québec, les libéraux provinciaux le sont en Ontario. Cette observation m'est inspirée par une annonce qu'on devrait faire très bientôt.

● (1650)

D'autres espèces en voie de disparition que le député qui fait des commentaires pourrait apprécier au sujet des partis à la Chambre des communes sont les whips minces. Nous ne semblons pas en avoir beaucoup en ce moment.

M. Paproski: Ils ne peuvent contrôler les députés.

M. Blaker: Ceux qui écoutaient peuvent ou non avoir compris. Je ferai une dernière remarque avant de faire sérieusement l'historique de ce bill. J'ajouterai un dernier mot au sujet d'espèces en voie de disparition ou d'animaux exotiques.

La plupart d'entre nous considérons les membres de la presse comme des animaux exotiques. Je vois maintenant le représentant de la tribune de la presse et peut-être ma remarque tombe-t-elle bien. Je dois dire à ce représentant par votre entremise, monsieur l'Orateur, que pour nous les journalistes qui deviennent compétents font partie d'une espèce nécessairement en voie de disparition.

J'aimerais parler histoire un peu. Je n'aurai pas assez de temps pour entrer dans les détails du bill. Je voudrais m'arrêter pour que le bill du député puisse être renvoyé au comité. Autant que je sache, aucun autre député ne prendra la parole après moi. C'est pourquoi, si je m'arrête avant l'heure, il n'y aura aucune difficulté.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il une question?

M. Blaker: Certainement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme il semble que le député va parler jusqu'à 5 heures et comme je n'ai pas profité de l'occasion de parler plus tôt, me permettrait-il de dire qu'à mon avis, il s'agit d'un bon bill qui devrait être renvoyé au comité. Il représente une philosophie que nous devrions appuyer, à savoir que nous n'avons pas le droit de tout exploiter et gaspiller sur notre planète.

M. Blaker: Le député de Winnipeg-Nord-Centre ne m'a pas cru quand j'ai dit que je m'arrêterais avant 5 heures. Ce serait fait. J'appuie également le principe du bill. De toute évidence, c'est un bon principe. Si mon sens de l'humour du vendredi après-midi est acceptable nous pouvons alors poursuivre sur des aspects plus sérieux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dommage que tant de députés manquent les vendredis après-midi.

M. Blaker: C'est vrai. Il n'y a que vous et moi qui y soyons fidèles. Les notes que j'ai recueillies concernent les oiseaux, l'histoire de l'intérêt particulier qu'ont inspiré les oiseaux rares, etc. Si les députés écoutent ce que je vais dire, peut-être comprendront-ils mieux le problème.

D'une façon générale, les députés devraient savoir que la loi fédérale permet aux particuliers détenteurs de permis, de garder certaines espèces d'oiseaux. Cependant, la majorité des provinces ne paraissent pas être disposées à le permettre. Selon mes notes, il faudrait re-examiner cette situation. Soit dit en passant, ces notes ont été rédigées par le ministère de l'Environnement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-ce votre propre discours?

M. Blaker: Ce sont des notes, seulement des notes. On pourrait difficilement dire que je les lis mot à mot. Cela saute aux yeux.

D'ailleurs, je ne pourrai poursuivre ce débat parce que l'heure d'ajourner est toute proche. Si les députés sont d'accord je proposerai en fin de compte que le bill soit renvoyé au comité. C'est une bonne mesure. Mais je pense qu'elle est mal rédigée. Elle ne rend pas compte fidèlement de la situation actuelle en ce qui concerne l'importation de diverses espèces, des permis et le reste.

Je regrette de ne pouvoir consigner au compte rendu la documentation que j'ai concernant l'histoire des espèces exotiques. Cependant, nous apprécions ce qu'ont dit les députés de Laprairie et de Winnipeg-Nord-Centre. Je ne vois aucune raison qu'un comité ne puisse pas étudier le bill. Même si quelques erreurs techniques s'y sont glissées il mérite cependant d'être étudié en comité. Assurément, ce serait une question très sérieuse et très intéressante à débattre en comité.

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, ce n'est pas mon intention, comme on le dit dans le langage populaire, de tuer le bill. Mais je voudrais faire remarquer à l'honorable député de Laprairie (M. Watson) un vieux proverbe latin qui est celui-ci *Vulnerant omnes, ultima necat*. Cela veut dire qu'il ne faut jamais être sûr de soi parce que toutes les heures du cadran blessent mais la dernière tue.

Alors je ne me serais pas opposé à l'adoption du bill et ne m'y suis pas opposé,—et je pense que l'esprit qui préside est excellent—sauf que j'ai eu tellement d'expériences dans ma vie avec les animaux exotiques, qu'à mon avis, la dernière partie, surtout celle qui est punitive, celle qui stipule que quiconque enfreint la présente loi est coupable d'un acte criminel et est passible d'une amende de $5,000 ou d'un emprisonnement d'au plus cinq ans ou de ces deux peines, devrait stipuler le contraire. Ce n'est pas celui qui enfreint ces règlements-là, c'est celui qui est pris à regarder un voisin qui a, par exemple, un singe. J'ai déjà vu des singes, un singe du moins qui était dans une fenêtre d'un appartement à Hull, lequel demeurait seul du matin au soir, et lorsque le singe s'est aperçu qu'il était seul, il s'est mis à manger les rideaux; il a mangé presque tout un arbre en caoutchouc, et finalement, en essayant de gruger le pot, il est mort d'une indigestion. Cela me fait penser un peu à l'histoire de mon ami de Churchill (M. Smith), et je crois qu'il faudrait peut-être que je lui parle, dommage qu'il soit parti, parce que j'ai l'impression que le plus grand cimetière d'animaux érotiques au Canada . . .

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Exotiques.

M. Isabelle: Exotiques. Je m'excuse. Ma profession apporte des déformations qui, avec les ans, s'intensifient.

Je voudrais également parler de ces fameux animaux exotiques, et j'en reviens toujours au singe. Mais le singe nous a apporté quelque chose de grand dans notre culture. On dit toujours: Il est laid comme un singe. Je ne parle pas des honorables députés. Ils sont tous beaux. Et aussi . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité des dispositions du paragraphe 1 de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 mai 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

PROPOSITION D'ARRÊT DE L'EXPORTATION D'URANIUM JUSQU'À L'ADOPTION DE GARANTIES SUFFISANTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. Ma motion s'inspire du fait que le monde industrialisé est de moins en moins capable de contenir la prolifération des armes atomiques. Étant donné les récentes nouvelles selon lesquelles de grandes quantités d'uranium auraient été perdues et les répercussions affreuses d'un pareil état de choses, je propose, appuyé par le député de Don Valley (M. Gillies):

Que le gouvernement suspende les exportations d'uranium et de technologie nucléaire tant que la Chambre ne sera pas convaincue que les garanties exigées suffisent à prévenir une prolifération nucléaire possible.

M. l'Orateur: Une motion de ce genre présentée en vertu du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre pour être débattue. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HALL AU SUJET DES PENSIONS DES CHEMINOTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, avec l'appui du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre déplore que le gouvernement ait négligé jusqu'à présent de mettre en œuvre les recommandations du rapport de M. Noel Hall sur les régimes de pension des chemins de fer canadiens, présenté en septembre dernier, et comme le gouvernement devra intervenir pour améliorer les pensions des cheminots déjà à la retraite, surtout ceux qui le sont depuis un certain nombre d'années, que la Chambre exige du gouvernement qu'il prenne sans tarder les mesures qui s'imposent.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

STATISTIQUE CANADA

ON PROPOSE LA MISE AU POINT D'UNE MÉTHODE VISANT À ÉTABLIR LE NOMBRE EXACT DES SANS-TRAVAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question très importante et urgente.

Étant donné que la procédure actuellement en vigueur pour faire le relevé des sans-travail ne donne pas justice aux régions économiquement faibles, comme celle de la région de la Côte Sud, et étant donné que cela est nature à diminuer les budgets consacrés aux programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail mis à la disposition de ces régions, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre charge le ministre de l'Industrie et du Commerce de mettre à point une méthode plus appropriée, qui serait de nature à établir le véritable nombre des sans-travail, de trois mois en trois mois à travers le Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DEMANDE D'AIDE POUR L'ÉCOULEMENT DES PRODUITS DE LA CARTONNERIE DU LABRADOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. En raison de la fermeture possible de la cartonnerie du Labrador, dans l'ouest de Terre-Neuve, le gouvernement fédéral doit absolument intervenir pour aider à éliminer un des sérieux obstacles à la commercialisation. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que différents organismes associés au gouvernement, par exemple la Société pour l'expansion des exportations, l'Agence des Nations Unies pour le développement industriel, la Corporation commerciale canadienne et l'Agence canadienne de développement international, soient pressentis pour favoriser l'écoulement du produit au moyen de négociations commerciales permanentes avec des pays étrangers, et qu'on agisse de toute urgence.

M. l'Orateur: En conformité de cet article du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MESURES PRÉVOYANT LA SURVEILLANCE CONSTANTE DES ENVOIS DE MATÉRIEL NUCLÉAIRE PAR DES AGENTS DE SÉCURITÉ

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle fait suite aux rapports publiés en fin de semaine concernant l'inutilité de certaines des garanties quant à l'utilisation de dispositifs nucléaires. Comme 220 tonnes d'uranium ont tout simplement disparu il y a quelques années et probablement abouti dans un autre pays qui utilise maintenant de l'uranium pour fabriquer des armes atomiques, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que toutes les exportations canadiennes d'uranium ou de dispositifs nucléaires sont toujours accompagnées d'un personnel de sécurité?

● (1410)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais me renseigner et je répondrai au député demain.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Sait-il si les expéditions canadiennes d'uranium sont accompagnées d'un personnel de sécurité afin que nous n'ayons pas la surprise de découvrir que 220 tonnes ont été utilisées à des fins inattendues?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis affirmer qu'elles sont accompagnées d'un personnel de sécurité, mais on m'informe que toutes les mesures de sécurité possibles sont prises. Si le député souhaite une réponse plus détaillée, je pourrai sans doute lui en fournir une par écrit ou autrement. Je ne connais pas la nature exacte des mesures de sécurité, et je ne sais pas non plus si tous les chargements sont expédiés de la même façon.

L'UTILISATION POSSIBLE À DES FINS DÉTOURNÉES DU MATÉRIEL NUCLÉAIRE EXPORTÉ

M. James Gillies (Don Valley): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il garantir à la Chambre que l'Agence internationale de l'énergie atomique lui a certifié que le combustible canadien n'a jamais été utilisé à des fins secrètes ou, du moins, à d'autres fins que sa destination première? Le ministre peut-il vraiment assurer à la Chambre que les produits atomiques exportés par le Canada n'ont jamais été utilisés à des fins détournées?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, voilà tout ce que je sais à ce sujet. Il conviendrait toutefois de donner plus de détails, mais cela m'est impossible dans une réponse orale. Il s'agit là d'une question très importante. Je me suis renseigné pour savoir ce que l'on fait au juste à ce sujet. Je sais que les garanties exigées par le Canada sont observées au pied de la lettre. Nous étudierons toutefois la question de plus près pour pouvoir répondre au député.

LES PRÉCAUTIONS CONTRE L'UTILISATION PAR TAIWAN DE LA TECHNOLOGIE NUCLÉAIRE CANADIENNE POUR FABRIQUER DES BOMBES

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une dernière question supplémentaire à propos de Taiwan qui peut nous poser certains problèmes, paraît-il. C'est le Canada qui a déclenché la course aux armements atomiques en Extrême-Orient. Par ailleurs, nous avons vendu à Taiwan un réacteur atomique de type analogue à celui qui a permis à l'Inde de fabriquer un bombe atomique. Quelles précautions le gouvernement canadien peut-il bien prendre pour s'assurer que Taiwan n'est pas en train d'utiliser le réacteur et le combustible canadiens pour confectionner une bombe atomique?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Afffaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas tenir compte de la partie de la question qui prête à controverse, car je ne suis pas d'accord.

M. Gillies: Ce sont des faits.

M. Jamieson: Avec tout le respect que je vous dois, je prétends que c'est faux, monsieur l'Orateur. Quant à la deuxième partie de la question . . .

M. Gillies: Qu'est-ce qui est faux?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, on pourrait peut-être permettre au député de poser sa question supplémentaire avant que je ne réponde à sa première question.

M. Gillies: Qu'est-ce qui est faux?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPORTUNITÉ D'UNE VÉRIFICATION DU MATÉRIEL AUX INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE L'ARGENTINE, DE LA CORÉE DU SUD, DE L'ESPAGNE ET DE TAIWAN

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans l'espoir qu'il montrera plus d'intérêt à cet égard qu'il ne l'a fait jusqu'ici dans ses réponses. Comme il a affirmé catégoriquement dans le passé que quatre des pays dont la presse a fait récemment état, soit l'Argentine, la Corée du Sud, l'Espagne et Formose, avaient conclu avec le Canada des accords de garantie prétendûment de tout repos et prévoyant notamment des inspections sur place de toutes leurs installations nucléaires, le ministre peut-il nous dire, maintenant qu'on a fait état de la disparition de combustibles nucléaires, si le Canada s'est adressé à l'Agence internationale de l'énergie atomique pour exiger que des fonctionnaires canadiens effectuent immédiatement une inspection d'urgence de toutes les installations établies dans les pays auxquels le Canada fournit du matériel nucléaire afin de s'assurer qu'aucun détournement ne s'en est jamais produit?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, si la demande n'a pas été signifiée au cours des dernières 24 heures, je n'ai aucune hésitation à assurer le député que je m'en occuperai moi-même. Le Canada et les autres membres de cet organisme ont toujours veillé avec la plus grande assiduité à faire effectuer ce genre d'inspections. Je le répète, si nous jugions souhaitable de prendre des mesures extraordinaires dans les circonstances, nous l'exigerions et les prendrions certainement, dans la mesure du possible. Je ferai remarquer à la Chambre que le député fait allusion à un article de journal. Nous n'avons pas eu l'occasion d'en vérifier tous les détails dans le court délai qui a suivi sa parution, mais on a pu constater par le passé que certains articles de journaux ne réflétaient pas toujours exactement la réalité.

Mlle MacDonald: Étant donné que c'est un rapport du Sénat américain sur la sécurité qui a révélé ces faits et que le ministre doit savoir qu'aujourd'hui même s'ouvre à Vienne une conférence internationale sur l'énergie nucléaire et son cycle de combustible, conférence organisée par l'AIÉA, peut-il nous dire si la délégation canadienne, qui est sur les lieux je présume, va proposer aux participants qu'une inspection internationale soit entreprise immédiatement dans le cas des quatre pays énumérés dans le rapport? Entend-il s'y prendre de cette façon pour présenter cette demande?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, si c'est le meilleur moyen, c'est bien sûr que je vais l'utiliser. Il s'agit encore une fois de savoir quels sujets seront discutés avec les autres pays participants à cette conférence. Il peut y avoir d'autres moyens. Je ne doute pas un instant que tous les autres pays participants, y compris les États-Unis, souhaitent ardemment qu'une inspection des plus sérieuses s'effectue de façon permanente. Nous allons utiliser le meilleur moyen qui s'offrira à nous.

LA POSITION DU CANADA À LA CONFÉRENCE DE VIENNE SUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): A la suite de la proposition précise que j'ai faite et dont le ministre a dit qu'il ne savait pas encore s'il allait ou non y donner suite, le ministre pourrait-il nous éclairer sur les propositions précises que va faire la délégation canadienne à cette conférence, qui a lieu à un moment où cette question représente une menace très sérieuse à la sécurité mondiale du point de vue de la prolifération du combustible nucléaire?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la période des questions ne me permet pas de faire un exposé détaillé de ces propositions.

Des voix: Oh, oh!

Mr. Jamieson: Il semble y avoir des députés qui ne tiennent pas à une réponse. Si le député veut bien me prêter l'oreille, je peux lui dire que nous avons demandé à la délégation canadienne d'exercer des pressions dans le sens d'une plus grande sévérité des inspections et des garanties exigées.

Mlle MacDonald: Que de mots!

M. Jamieson: Le député a posé une question, monsieur l'Orateur, et je regrette d'avoir à servir d'interlocuteur sur cette question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jamieson: Ne vous énervez pas à ce point; patientez un peu. J'ai, à maintes reprises, déclaré à la Chambre et ailleurs, et c'est une chose que les députés n'ignorent pas, que le Canada est tout à fait en faveur du traité de non-prolifération des armements nucléaires et d'une entente générale concernant les garanties. Cela est largement prouvé par les accords que nous avons signés avec les pays concernés, ainsi qu'envers d'autres pays. Je regrette de ne pas pouvoir persuader les deux députés du sérieux de notre position. Je tiens quand même à leur dire que la plupart des pays du monde estiment que nous sommes beaucoup en avance sur eux pour ce qui est des pressions que nous exerçons actuellement et que nous continuerons d'exercer.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉCLARATION DU MINISTRE SANS PORTEFEUILLE À PROPOS DU PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminister): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il s'agit d'une déclaration que le ministre sans portefeuille de la circonscription de Crowfoot a faite à Montréal au cours de la fin de semaine à propos du pipe-line de la vallée du Mackenzie. Si je ne m'abuse, il a dit de but en blanc «Je crois qu'il devrait être construit». Étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne cesse de nous répéter depuis un mois qu'il ne faut pas préjuger des intentions de la Comission nationale de l'énergie atomique ni des recommandations du rapport Berger, le premier ministre peut-il nous dire si la déclaration du ministre sans portefeuille représente la politique du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas d'autre politique à ce propos que celle que j'ai déjà exposée devant la Chambre. Nous allons examiner toutes les solutions qui s'offrent à nous, y compris la construction du pipe-line. Les ministres auront bien sûr le droit de faire valoir leurs points de vue au cours des discussions.

LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—LE RÈGLEMENT POSSIBLE DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Le ministre sans portefeuille n'a rien dit à propos des réclamations des autochtones. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement entend procéder à la construction du pipe-line sans régler au préalable les réclamations des autochtones.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'entend prendre aucune décision avant d'avoir pris connaissance du rapport Berger. C'est tout ce que le gouvernement a l'intention de faire pour le moment.

Questions orales

● (1420)

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE SI LES ÉTUDIANTS TRAVAILLANT AUX PROJETS JEUNESSE-CANADA AU TRAVAIL SERONT ADMISSIBLES AUX PRESTATIONS

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Je veux demander au ministre si, comme au cours des années passées, les étudiants travaillant aux projets Jeunesse-Canada au travail, comme tous les autres chômeurs qui seront appelés à travailler aux projets Canada au travail, seront admissibles aux cotisations de l'assurance-chômage, pour toucher des prestations quand les travaux seront finis? Et je veux lui demander s'il y a quelque chose de changé dans les règlements à ce sujet?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA NOUVELLE CONCERNANT LA DISPARITION D'URANIUM EXPORTÉ AUX ÉTATS-UNIS—LES DÉMARCHES POUR L'OBTENTION D'EXPLICATIONS

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Comme il n'estime pas avoir le temps de répondre à ces questions durant la période des questions, j'espère qu'il fera sous peu une déclaration à l'appel des motions afin que les députés sachent au moins à quel point le gouvernement ignore ce qui se passe. Ma question a trait aux nouvelles concernant la disparition d'une part de 220 tonnes et d'autre part de 15,000 à 20,000 livres d'uranium emmagasiné dans des installations américaines. Comme le Canada à cause de ces pertes considérables d'uranium se trouve dans l'impossibilité de savoir exactement la destination de l'uranium que nous exportons aux États-Unis, le ministre dira-t-il s'il a soulevé ces questions avec ses homologues américains et peut-il nous dire quelle position ils ont adoptée au sujet de cette très grave perte?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je n'ai pas abordé cette question avec M. Vance. Toutefois, vendredi ou samedi, en fin de semaine en tout cas, j'ai communiqué avec le bureau de M. Vance; nous nous rencontrerons vendredi à Londres et j'ai exprimé le désir d'ajouter cette question à l'ordre du jour où figure déjà celle de la prolifération des armes nucléaires.

PROPOSITION D'ARRÊT DE L'EXPORTATION D'URANIUM JUSQU'À L'ADOPTION DE GARANTIES SUFFISANTES

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Le ministre conviendra, je pense, que les garanties imposées par l'Agence internationale de l'énergie atomique semblent insuffisantes, à supposer que ces rapports soient exacts, pour empêcher le détournement massif de ce matériel nucléaire. Dans ces conditions, et étant donné la tragique insuffisance d'inspecteurs pour vérifier si ces garanties sont respectées, ce qui laisse entrevoir d'autres détournements dans l'avenir—en fait, certains sont peut-être passés inaperçus à l'heure qu'il est—le ministre suspendra-t-il maintenant les exportations d'uranium et de techniques nucléaires jusqu'à ce que la Chambre, les Canadiens et le ministre lui-même aient reçu l'assurance que le système international de garanties est une réalité et non un simple vœu pieux?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, depuis un mois, l'opposition m'assaille de questions me demandant quand je compte reprendre les expéditions au Japon et à trois ou quatre pays d'Europe . . .

Des voix: Oh!

M. Jamieson: Que les députés m'excusent: je n'essaie pas de présenter leur attitude sous un faux jour. Peut-être aurais-je dû dire qu'ils m'ont demandé si les expéditions reprendraient à condition que les normes de sécurité soient respectées. Si j'ai faussé leur pensée, qu'on m'en excuse. Voici ce que j'ai à dire: nous avons déjà suspendu les envois au Japon et à au moins trois pays d'Europe—ce qui, soit dit en passant, coûte très cher au Canada. Il n'y aura aucune expédition avant que nous ayons obtenu les accords sur lesquels nous insistons. Je pars pour l'Europe d'ici quelques jours pour y discuter de cette question avec la Communauté européenne, mais les expéditions d'uranium seront suspendues aussi longtemps que nous n'aurons pas les assurances que nous exigeons.

* * *

LES AÉROPORTS

LA PROCÉDURE DE SOUMISSION POUR LES COMPTOIRS DE LOCATION DE VOITURES—L'ÉTAT DES POURSUITES JUDICIAIRES

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Elle a trait à la situation confuse de la location de voitures aux aéroports et des appels d'offres. Dans le cas de Tilden, on est arrivé à un accord à l'amiable qui a coûté plus de $100,000, mais il semblerait que les litiges ne sont pas tous réglés. Le ministre peut-il nous dire, en bref, si la situation s'est stabilisée ou si l'on prévoit d'autres mesures pour apaiser les agences mécontentes qui, à un moment donné du moins, devaient poursuivre le ministère pour 19 millions de dollars?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, quelques-unes des poursuites les plus coûteuses ont été réglées, bien que le chiffre cité par le député dans un cas particulier ne soit pas exact. Le chiffre précis est donné au *Feuilleton*. Un certain nombre de poursuites sont encore en suspens, pour ainsi dire, quant à l'emplacement de certains comptoirs de location de voitures et à certaines modalités juridiques actuellement à l'étude. Je ne crois pas pouvoir faire de déclaration plus précise pour le moment.

DEMANDE DE DÉPÔT DES DOCUMENTS RELATIFS À LA PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS POUR LES COMPTOIRS DE LOCATION DE VOITURE

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Je sais gré au ministre de sa réponse, mais est-il vraiment persuadé de ne pouvoir fournir d'autres précisions? A plusieurs reprises, soit depuis novembre dernier, le ministre s'est engagé à vérifier des erreurs relevées dans la présentation de soumissions, par exemple, à Calgary, Edmonton et Timmins. Le ministre serait-il maintenant en mesure de déposer les documents dont il nous a parlé le 19 novembre 1976? Il avait en effet promis de donner des explications détaillées sur les soumissions et le système d'adjudication. Monsieur l'Orateur, je signale brièvement que le ministre avait également dit au député de Dartmouth-Halifax-Est que les députés qui le voulaient pouvaient se renseigner. D'après ce que je sais, il n'est pas facile d'obtenir ces renseignements du ministère.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le fait qu'il y ait contestation complique l'obtention et la présentation des renseignements; je sais que le député comprendra cela. Il nous faudra encore éclaircir certains points à propos du nombre d'emplacements, que le député aimerait connaître, avant de pouvoir être vraiment capable de fournir tous les renseignements.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'OTTAWA—LES MOTIFS DE L'ADJUDICATION DES COMPTOIRS DE LOCATION DE VOITURES À OTTAWA MOTORS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le 18 novembre dernier, j'ai posé une question au ministre au sujet du fait que l'entreprise Ottawa Motors avait droit d'ouvrir un comptoir à l'aéroport international d'Ottawa, ce qui est en contradiction avec la politique d'appel d'offres du ministre qui interdit aux fabricants d'automobiles de soumissionner au comptoir local, la raison invoqué dans le cas présent étant qu'Ottawa Motors fait partie de la chaîne Ford Rent-a-car. Cette question n'a pas encore été résolue. Le ministre a-t-il l'intention de faire une déclaration à la Chambre au sujet de cette question qui a été soulevée par le député de Central Nova ainsi que par plusieurs de ses collègues? Si le cas, pourrait-il nous dire aujourd'hui quand il compte le faire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais étudier l'opportunité d'une telle déclaration et voir quelle formule il conviendrait d'adopter, mais il m'est difficile de fixer une date tant que je ne saurais pas un peu mieux comment vont se régler les conflits qui existent toujours.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question touchait un point bien précis. Le ministre pourrait-il se renseigner et me communiquer dès demain les résultats de ses recherches?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le point dont parle le député est lié à certains litiges qui ne sont pas encore réglés et il faut que j'en tienne compte.

Questions orales

LA FÊTE DU DOMINION

DEMANDE D'EXPOSÉ DES PROJETS DE CÉLÉBRATION—LA JUSTIFICATION DE L'APPELLATION «FÊTE DU CANADA»

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quels sont les préparatifs en cours en vue de la célébration cette année de la fête du Dominion, et si les journaux ont raison de rapporter que le gouvernement dépensera la forte somme en vue de rendre les Canadiens conscients comme il se doit de leur patrimoine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au secrétaire d'État de s'occuper des célébrations du 1er juillet. Nous espérons que tous les Canadiens profiteront de cette occasion pour manifester leur attachement à leur pays. Je ne saurais pour le moment fournir au très honorable député le programme détaillé des manifestations prévues pour cette journée.

M. Diefenbaker: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'ai sous les yeux le communiqué de presse du secrétaire d'État dans lequel on peut lire que la Fête du Canada donne aux Québécois partisans du fédéralisme l'occasion d'exprimer leur préférence en faveur d'un Canada uni, et que le gouvernement fédéral consacrera au moins un million et demi de dollars aux célébrations de la Fête du Canada, et le reste. On ne parle tout le long du texte que de la Fête du Canada.

Une voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Je me réjouis de voir qu'il y a un Québécois qui y croit. Voici ma première question: le secrétaire d'État a-t-il été autorisé à parler du 1er juillet en termes de Fête du Canada? Étant donné que la loi stipule bien que dans toute l'étendue du Canada, le 1er juillet, lorsqu'il ne tombe pas un dimanche, est, chaque année, jour férié, et doit être observé comme tel sous le nom de «fête du Dominion», je voudrais que le premier ministre me dise en vertu de quel pouvoir le secrétaire d'État peut-il aller à l'encontre d'une loi du Canada.

M. Trudeau: Eh bien, monsieur l'Orateur, je suis un de ces excentriques de ce côté-ci de la Chambre auquel le terme «dominion» plaît assez; aussi puis-je comprendre les sentiments du très honorable représentant. Mais nous qui siégeons de ce coté-ci ne nous engageons pas dans des querelles de mots, et si un ministre préfère employer l'expression «Fête du Canada», il s'agit là d'une expresion que tous les Canadiens seront, j'en suis convaincu, fiers d'appuyer.

Des voix: Bravo!

● (1430)

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le premier ministre me dise depuis quand ce semblant de gouvernement s'arroge le droit de modifier les statuts du Canada en célébrant un jour qui n'est pas prévu par la loi? Est-ce encore là une autre initiative pour saper nos traditions à l'extérieur du Parlement?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je peux promettre sur mon honneur de membre de plein droit de la Société royale du Canada que nous n'avons pas modifié les statuts du Canada. Lorsque nous le ferons, ce sera à la Chambre.

* * *

L'INFORMATION

DEMANDE DE MESURE GARANTISSANT LA LIBERTÉ D'INFORMATION

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je profite des excellentes dispositions du premier ministre pour lui poser une question. Doit-on conclure, d'après la déclaration qu'il a faite à Dryden, qu'il est contre le principe d'un gouvernement ouvert au public? J'aimerais qu'il me fasse la faveur de regarder la conversation entre David Frost et Richard Nixon qui passera à la télévision cette semaine. Après avoir vu ce qui est arrivé à un chef d'État qui partageait les mêmes opinions que lui, pourrait-il, à la suite de cette émission, revenir nous faire une proposition raisonnable sur la liberté d'information afin que ce ne soit pas les ministres qui aient, dans la plupart des cas, le dernier mot étant donné qu'ils ont généralement intérêt à cacher des faits?

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES MOTIFS DU DÉNI AUX PLANTEURS DE TABAC DU RECOURS À LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que plusieurs travailleurs étrangers sont arrivés au Canada et qu'ils sont déjà au travail pour le compte de producteurs de légumes, de champignons et de pommes, le ministre peut-il me dire pourquoi les producteurs de tabac ne peuvent pas eux aussi puiser à cette même source de main-d'œuvre pour leur plantation de tabac? Je trouve que c'est là un geste discriminatoire à leur endroit puisqu'ils employaient cette main-d'œuvre l'année dernière et que le ministre leur avait promis le 18 mars que le programme de main-d'œuvre étrangère serait remis en œuvre selon les mêmes modalités qu'en 1976.

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le communiqué n'annonçait pas que le programme de cette année fonctionnerait de la même façon que l'année dernière. Il y a eu des changements substantiels. Par exemple, on rémunérera maintenant le travail supplémentaire effectué en sus des 44 heures de travail normal dans une région, ce qui n'était pas nécessaire auparavant. Nous avons annoncé que, en fait, nous cherchions à resserrer le programme et que nous conservions les mêmes chiffres. Voilà où se trouve la similitude. Pour ce qui est des producteurs de tabac, le travail pourrait fort bien être exécuté par des Canadiens étant donné le salaire qu'ils versent à leurs ouvriers. A une époque de chômage intensif, nous devrions nous tourner vers ce secteur pour donner du travail aux Canadiens, qui pourraient fort bien faire l'affaire.

L'ENVIRONNEMENT

LES DATES-LIMITES DE DÉPOLLUTION DES EAUX DE L'ONTARIO—DEMANDE D'ÉTAT DE LA QUESTION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le 5 avril dernier, lorsqu'on a demandé au ministre s'il entendait, comme l'avait recommandé la Commission mixte internationale, désigner une date-limite pour régler la question de 63 zones-problèmes en matière de pollution des eaux, le ministre des Pêcheries et de l'Environnement avait laissé entendre à la Chambre que l'un des principaux obstacles à cette entreprise découlait de ce que d'autres gouvernements avaient aussi leur mot à dire à ce sujet. Voici donc ma question: compte tenu de l'inventaire alarmant des niveaux de pollution en Ontario publié dans le *Globe and Mail* de ce matin, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement sera en mesure de fixer des dates-limites de dépollution des eaux de l'Ontario et a-t-il ménagé un accord à cet effet avec la province de l'Ontario?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la province de l'Ontario a annoncé qu'elle publierait un guide indiquant les cours d'eau menacés ou ceux dont les poissons présentent un danger pour les consommateurs. Mais mon ministère n'a pas encore reçu ce document. Dès qu'il l'aura, le ministre l'étudiera avec ses collaborateurs et prendra les mesures qui s'imposent.

LES ENQUÊTES FÉDÉRALES OU PROVINCIALES RELATIVES AUX EAUX DE L'ONTARIO—LES MOTIFS DE L'ABSENCE D'INTERDICTION DES COURS D'EAU POLLUÉS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, étant donné la pollution manifeste des eaux par des biphényls polychlorés, de l'arsenic, du mercure et d'autres éléments dangereux, le gouvernement fédéral se base-t-il uniquement sur des enquêtes menées par la province de l'Ontario ou compte-t-il, de son propre chef, en faire effectuer d'autres dans ces eaux?

M. Jim Fleming (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de détails précis. Je sais toutefois que la Chambre est saisie de modifications à la loi sur les pêcheries qui permettront d'essayer de persuader certaines sociétés établies, ainsi que celles qui s'installeront sur les cours d'eau à l'avenir, d'éliminer un peu de la pollution dont parlait le député.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma dernière question supplémentaire au secrétaire parlementaire ou au premier ministre. Étant donné que les autorités fédérales et provinciales savent depuis déjà quelque temps que la pollution a atteint des niveaux dangereux dans les cours d'eau en question, et surtout dans le réseau de la rivière des Anglais et de la rivière Wabigoon, et que les coupables n'ont pas écouté les avertissements des autorités provinciales, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il y aurait lieu de prendre des mesures pour interdire l'accès de ces cours d'eau en vertu de la loi fédérale sur les ressources en eau du Canada, c'est-à-dire en interdire l'accès aux pêcheurs sportifs? Le secrétaire parlementaire peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas pris de mesures et, puisqu'il ne l'a pas encore fait, s'il le fera dans un avenir rapproché?

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, de même que mon propre ministre, ont déjà indiqué que la situation les préoccupe énormément. Il y a controverse au sujet du secteur de responsabilité en cause. La vie et le bien-être de bien des habitants de l'endroit sont en jeu. Pour cette raison, mon propre ministre s'inquiète beaucoup de la situation, mais nous ne pouvons pas prendre de mesures tant que le conflit relatif aux attributions n'aura pas été réglé.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉTENTION PAR L'UNION SOVIÉTIQUE DE DEUX MEMBRES DU GROUPE DE CONTRÔLE UKRAINIEN D'HELSINKI—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au nouveau ministre d'État chargé du multiculturalisme, mais en attendant qu'il revienne à son siège, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Ma question concerne la récente arrestation et l'emprisonnement à Kiev de deux membres du groupe de contrôle ukrainien d'Helsinki, Myroslav Marinovich et Mykola Matusevich. Vu que l'emprisonnement de Marinovich et Matusevich viole l'entente d'Helsinki sur les droits de l'homme, j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de présenter des instances au gouvernement de l'URSS au nom de ces deux personnes.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, de façon générale, nous présentons, bien entendu, des instances au nom de certaines personnes. Pour ma part, je ne suis pas au courant de ces deux cas. Je me renseignerai et je ferai part au député du résultat de mes recherches.

* * *

LE MULTICULTURALISME

DEMANDE DE DÉCLARATION QUANT AUX NOUVEAUX PROGRAMMES

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au nouveau ministre d'État chargé du multiculturalisme. J'ai reçu de l'ancien ministre d'État chargé du multiculturalisme, l'honorable représentant de Hamilton-Est, une lettre datée du 2 avril 1977 à laquelle était joint un feuillet publié récemment et intitulé «Le multiculturalisme, politique permanente du gouvernement». Étant donné que le gouvernement a déclaré que le multiculturalisme est une politique permanente du gouvernement, le nouveau ministre peut-il dire à la Chambre quels programmes relatifs au multiculturalisme ont été lancés depuis la création du Conseil canadien du multiculturalisme en mai 1973?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, il me faudrait à peu près une heure pour fournir tous les détails que demande la député. Si vous me le permettez, je serai heureux de les lui fournir. Sinon, je le ferai par écrit.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quel nouveau programme il se propose de présenter en tant que ministre?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je lui communiquerai également cela par écrit.

M. Paproski: Ça ne prendra que vingt secondes.

M. Hnatyshyn: Pour lui dire tout ce que vous savez, ça ne prendra que cinq secondes.

* * *

LES POSTES

L'ALLÉGATION RELATIVE AUX DOMMAGES AU COURRIER DANS LES BUREAUX MÉCANISÉS—LE RECOURS AUX ENTREPRISES DE COURRIER PAR LE MAIRE DE LEAMINGTON

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. L'honorable représentant pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures il prend pour chasser les petits lutins qui s'amusent à dévorer les lettres dans les bureaux de poste mécanisés du pays? Pourrait-il assurer à la Chambre, en particulier, que les personnes dont le courrier est ainsi avalé sont informées que leur courrier a été dévoré par le monstre des Postes?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater que le député blaguait en posant cette question.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous vous mettez le doigt dans l'œil.

M. Blais: Après avoir visité la plupart des bureaux de poste mécanisés du Canada, il sera sans doute le premier à reconnaître que le nombre de lettres perdues par suite de la mécanisation est infime. Nous avons eu quelques problèmes, mais moins qu'avec le système de tri manuel. Comme nous avons deux nouveaux établissements à Toronto et que le volume est en hausse, le nombre d'incidents a donc augmenté. Lorsqu'une enveloppe est crevée, son contenu est placé dans une enveloppe neuve qui est cachetée et revêt une mention expliquant au destinataire la raison pour laquelle la première enveloppe a été ouverte. Je ne connais pas d'incident qui aurait pu créer cet émoi et ces critiques dont les media font état.

● (1440)

M. Dinsdale: Le ministre ne veut-il pas admettre que c'est là une des raisons pour lesquelles certaines autorités municipales, comme par exemple le maire de Leamington, M. John Penner, a renoncé à la poste pour s'adresser à des entreprises de courrier, afin de s'assurer que leurs envois arriveront à destination?

M. Blais: En ce qui concerne l'incident de Leamington, j'ai visité personnellement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: . . . la succursale postale en question. Ma visite a été assez annoncée, mais le maire n'a pas jugé bon à cette occasion de me parler de difficultés quelconques. J'ai rencontré les hommes d'affaires de l'endroit, et ils ne m'ont pas signalé qu'ils aient eu des ennuis avec la poste. Je ne sais ce qui a pu amener le maire à agir de la sorte. J'espère qu'il reviendra sur sa décision.

* * *

LA CONSOMMATION

LES ENGRAIS—LA SURVEILLANCE POSSIBLE DES AGISSEMENTS DES SOCIÉTÉS EN RAISON DES PRÉSUMÉES PRATIQUES DE FIXATION DES PRIX

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme plusieurs usines ont été accusées d'avoir effectué des tours de passe-passe sur leurs prix et que certaines d'entre elles s'apprêteraient à interrompre la fabrication l'été prochain, pour ne pas avoir soit à baisser leurs prix dans les conditions de sécheresse qui règnent dans l'Ouest du Canada soit à augmenter leurs stocks déjà importants, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il a adoptées pour surveiller les prix pratiqués par l'industrie des engrais?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je pense avoir déjà expliqué au député que la Direction des enquêtes sur les coalitions est saisie de l'affaire, et qu'il ne m'appartient pas de la précipiter. Je ne puis que suivre l'évolution de la question et tenir le député au courant. Quant au reste, je ne puis m'engager à rien.

* * *

L'AGRICULTURE

POMMES DE TERRE—DEMANDE DE RAPPORT SUR L'UTILISATION DE WAGONS FRIGORIFIQUES POUR LE TRANSPORT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Je sais que ce problème le préoccupe parce qu'il l'a lui-même soulevé avant les vacances de Noël. Il a trait à la baisse rapide du nombre et de la qualité des wagons frigorifiques servant au transport des pommes de terre en provenance de l'est du Canada. Les projections actuelles indiquent qu'il n'y en aura plus un seul en service en 1979. Comme il y a urgence et que le ministre avait indiqué plus tôt, il y a environ six mois, qu'il préparait une recommandation à ce sujet pour ses collègues du cabinet, peut-il nous dire où en est rendue cette recommandation et s'il s'est entretenu ou non avec les responsables provinciaux de l'est du Canada, surtout au sujet du rapport qu'il a reçu de ses propres fonctionnaires il y a plus d'un mois sur ce problème?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le rapport final n'est pas encore terminé ou, s'il l'est, je ne l'ai pas vu. J'ai rencontré les fonctionnaires du ministère ce matin et un comité interministériel travaille à cette question. J'espère que le comité mettra au point une proposition utile que nous pourrons présenter au cabinet.

LES TRANSPORTS

LA DATE DE LA DÉCISION RELATIVE À L'UTILISATION DE WAGONS FRIGORIFIQUES POUR LE TRANSPORT DES POMMES DE TERRE—LA HAUSSE POSSIBLE DES TARIFS

M. David MacDonald (Egmont): Peut-être pourrais-je poser une question supplémentaire au collègue du ministre, le ministre des Transports, qui est tout aussi préoccupé par ce problème? Peut-il nous dire quand cette question sera enfin réglée car elle se pose depuis des mois et elle est urgente, comme l'ont reconnu le ministre et ses fonctionnaires? Si on laisse l'affaire traîner beaucoup plus longtemps, il y aura une pénurie grave de wagons pour transporter les pommes de terre au cours de la prochaine saison d'expédition et la suivante peut-être. Peut-il nous dire, en plus de la date à laquelle une décision sera prise, s'il a reçu des instances du CN au sujet de l'augmentation de 35 p. 100 des frais de transport des pommes de terre au cours de la prochaine saison d'expédition?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Des représentants du CN m'ont fait part de certains de leurs plans et de leurs vues concernant le matériel et les taux, mais il ne s'agit pour le moment que d'entretiens préliminaires. Je ne puis dire avec exactitude quand la décision sera prise ni quand la question du matériel sera réglée. Le travail se poursuit, comme l'a dit mon collègue, mais j'attends avec impatience de pouvoir rencontrer bientôt le premier ministre provincial et le ministre des Transports de l'Île-du-Prince-Édouard.

LES CONSULTATIONS AVEC LES PRODUCTEURS AU SUJET DU TRANSPORT DES POMMES DE TERRE

M. David MacDonald (Egmont): Étant donné la confusion et les difficultés éventuelles dont pourrait souffrir la mise en marché aux dépens des producteurs de l'Ile-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, et comme il n'existe pas de consultations en vue d'assurer le matériel de transport nécessaire à cette mise en marché, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il y a eu ou s'il y aura—avant qu'une décision ne soit prise sous peu, espérons-le—des entretiens avec les producteurs des deux provinces sur la nature de tout nouvel accord en matière de transport?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Assurément, nous ferons en sorte de collaborer le mieux possible avec les producteurs et leurs représentants. Il faudra cependant décider s'il y aura lieu d'étudier de nouvelles propositions ou d'examiner un certain nombre de solutions et d'en choisir une.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA RETENUE SUR LE SALAIRE DES RÉSIDENTS ONTARIENS TRAVAILLANT AU QUÉBEC—LA DATE DE LA DÉCISION AU SUJET DE L'ADOPTION D'UNE MÉTHODE

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et elle concerne les fonctionnaires fédéraux qui ont accepté un emploi à Ottawa et qui encourent des pertes financières du fait que leurs bureaux soient maintenant à Hull. Je voudrais d'abord féliciter le ministre d'avoir abordé cette importante question sur les ondes de Radio-Canada la semaine dernière alors qu'elle a révélé que ces problèmes faisaient l'objet d'entretiens. Étant donné que l'accord actuel sur les dégrèvements d'impôt suscite des problèmes financiers aux fonctionnaires

parce que les remboursements se font attendre, et compte tenu des questions du député d'Esquimalt-Saanich et du député de Grenville-Carleton qui ont souligné l'urgence de la situation, le ministre peut-elle dire à la Chambre quand une décision sera prise à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas présumer d'une décision faisant suite aux négociations que mon collègue, le ministre des Finances, a non seulement entamées, mais a reprises, si j'ai bien compris, tout récemment avec le gouvernement provincial du Québec. Cependant, je peux assurer ma collègue de l'autre côté de la Chambre que j'ai confirmé le point de vue de mon ministère à mon collègue, le ministre des Finances, savoir que je pourrais réduire avec son approbation le taux de cotisations fédérales pour compenser le taux supérieur qui est déduit selon les échelles de la province de Québec. J'attends une réponse à cet effet, et j'ai demandé un rapport pour aujourd'hui.

[*Traduction*]

Mme Pigott: Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on va profiter de ces réunions pour s'assurer que, après le déménagement à Hull, ces fonctionnaires continueront de bénéficier du prélèvement en Ontario de l'impôt fédéral sur le revenu ainsi que des cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime d'assurance-hospitalisation de l'Ontario?

[*Français*]

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, la deuxième partie de la question n'a jamais été considérée comme un problème. Toutefois, je vais m'enquérir de ce qu'il en est.

A la première partie de la question, je dois répondre que cela représente l'idéal que je vise, mais cet idéal requiert un changement législatif dans la province de Québec et au gouvernement fédéral. Nous n'en sommes pas encore là.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

BEDFORD (N.-É.)—L'AFFECTATION AUX FINS DE DÉPOTOIR MUNICIPAL DE TERRAINS PROPICES À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État aux Affaires urbaines. Le ministre attend-il toujours le résultat de la poursuite intentée par les habitants de Bedford, du comté de Halifax, contre la SCHL pour l'empêcher de louer comme dépotoir municipal d'excellents terrains de Jack Lake propices à la construction de logement? A-t-il succombé aux arguments alléchants du gouvernement Regan de la Nouvelle-Écosse qui favorise le projet de dépotoir municipal? A-t-il approuvé cette transaction nauséabonde—qu'on me pardonne mon choix de mots—et a-t-on signé un bail?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas donner crédit à l'interprétation personnelle du député au sujet de cette question, mais je peux l'assurer que la Société centrale d'hypothèques et de logement a demandé un avis juridique aux fonctionnaires du ministère de la Justice dans ce cas-ci. Aussitôt que nous aurons obtenu cet avis juridique, nous suivrons leurs recommandations.

* * *

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

L'OBJET DE LA VISITE DE LORD THOMSON—LE GOUVERNEMENT ET LA PRÉSENCE DU PRÉSIDENT AMIN

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au très honorable premier ministre. Quel a été le résultat de la visite à Ottawa de l'envoyé spécial du gouvernement du Royaume-Uni, lord Thompson, qui cherche à obtenir le consensus du Commonwealth sur la présence à Londres du président Idi Amin?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lord Thompson et moi-même nous sommes entretenus longuement de la participation des divers pays à une réunion au sommet à Londres. Nous avons consacré bien peu de temps au président Amin. Lors de la visite du premier ministre Callaghan il y a quelques semaines, je lui ai dit que la présence du général Amin nous causerait tous sans doute des problèmes mais que ensemble nous saurions probablement nous en tirer aussi bien que le général Amin. De toute façon, sa présence à Londres demeurera un point d'interrogation jusqu'à la toute dernière seconde, comme ce fut le cas lors de la conférence d'Ottawa et de celle de Kingston. Pour ma part, j'estime que ce serait une erreur d'acorder trop d'importance à cette question. En fait, elle me laisse parfaitement indifférent.

● (1450)

M. Fairweather: Ainsi, ce serait un peu exagérer que de dire que la visite de lord Thompson avait surtout pour but l'embarras dont la présence du président Amin pourrait être la cause?

M. Trudeau: Ce ne serait pas un peu mais beaucoup exagérer, monsieur l'Orateur. Des quelque deux heures que notre conversation a duré, peut-être avons-nous consacré moins de cinq minutes au président Amin.

M. Alexander: Amin Dada n'aimera pas ça.

M. Trudeau: En fait, lord Thompson suivait l'exemple que le Canada a donné à l'époque de la conférence d'Ottawa de 1973, conférence qui, la Chambre le sait, fut précédée d'une visite à mon bureau des représentants des différents pays du Commonwealth, en vue notamment de décider définitivement de l'ordre du jour et des mécanismes de participation. En sa qualité de représentant du premier ministre Callaghan, lord Thompson agit à peu près de même, puisqu'il doit se rendre dans le plus

grand nombre possible des pays du Commonwealth pour décider de l'ordre du jour et des mécanismes de participation.

M. Fairweather: C'est l'Ivan Head britannique.

* * *

LA CONSOMMATION

LE CHAMP DE L'ENQUÊTE SUR LA CONCURRENCE DANS L'AGRICULTURE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. C'est au sujet du document de travail intitulé «Competition Agriculture» dans lequel son ministère ne s'en prend qu'aux offices de commercialisation en ignorant les autres secteurs de l'économie agricole. Je pose cette question au nom probablement de milliers d'agriculteurs inquiets. Le ministre entend-il étendre le champ de son enquête pour englober les facteurs de production agriculture, la vente de gros, le conditionnement et la vente de détail, ou veut-il continuer à opposer l'agriculteur et le consommateur canadiens?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne pense certes pas que l'on ait cherché dans ce document de travail à opposer l'agriculteur et le consommateur, mais on y reconnaît au contraire que tous les deux ont des intérêts dans ce domaine. Je prie le député de songer que tous les agriculteurs ne sont peut-être pas d'aussi grands défenseurs des offices de commercialisation que lui. En fait, la majorité d'entre eux se sont opposés dans certaines provinces à leur expansion. Par ailleurs, ce document ne s'en prend pas aux offices de commercialisation, comme le député le prétend. Il est une étude préliminaire de la question. D'autres études seront publiées, et je suis persuadé que la question sera examinée sous tous ses aspects.

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION DU RAPPORT MALLEN RELATIVE À L'ANALYSE DES PROFITS DES DÉTAILLANTS DANS CINQ VILLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre devrait avoir un entretien avec le ministre de l'Agriculture. J'aimerais lui poser une question supplémentaire concernant la concurrence en matière d'agriculture. Ma question concerne le rapport Mallen, rédigé il y a plus d'un an pour la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Ce rapport indique que la vente au détail a rapporté des profits excessifs au pays et que les Canadiens paient un prix beaucoup plus élevé qu'ils ne devraient en raison du manque de concurrence. Le rapport recommandait la conduite d'une étude dans cinq villes de l'Ouest. Le ministre a-t-il fait cette étude et, si oui, quels en sont les résultats?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, monsieur l'Orateur, aucune étude n'a été menée, mais c'est probablement une suggestion valable. Je crois toutefois que les conclusions de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires font constamment l'objet d'examen tout comme les conclusions du rapport Mallen. Je peux donc assurer au député que mon ministère étudie le problème du prix élevé des produits alimentaires et du prix que doivent payer les consommateurs. Nous n'attaquons absolument pas les agriculteurs et la plupart des consommateurs souhaitent vivement que les agriculteurs touchent un prix équitable pour leurs produits.

* * *

LES TRANSPORTS

LA PRÉSUMÉ DISCRIMINATION ENVERS L'OUEST EN MATIÈRE DE TARIFS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Dans son dernier rapport, paru il y a environ deux semaines, le Conseil économique du Canada a reconnu que depuis longtemps l'Ouest faisait l'objet d'une certaine discrimination en matière de tarifs-marchandises. Le ministre peut-il dire si lui-même ou ses collaborateurs ont lu le rapport, s'il en approuve le contenu et ce que son ministère compte faire à ce sujet?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai lui certains passages du rapport, surtout ceux qui traitent du tarif-marchandises dans les Prairies. Le Conseil y dit notamment que le transport du grain, qui est un produit primaire, est relativement peu coûteux. J'essayerai donc de solliciter l'appui des députés pour faire adopter le bill C-33 et d'élaborer une certaine réglementation en vue de faire baisser les prix; l'écart qui existe entre ceux-ci et les frais des compagnies ferroviaires est en effet trop grand.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, parmi les changements à effectuer, il faudrait sûrement modifier les tarifs applicables au transport des marchandises d'est en ouest, et non pas d'ouest en est. Le ministre ne convient-il pas que la structure tarifaire devrait correspondre au coût réel du transport des marchandises? Quand le ministre et son ministère cesseront-ils de recourir à des faux-fuyants relativement à cette question qui préoccupe l'ouest du Canada depuis nombre d'années et qui n'a pas été réglée à Calgary en 1973? Le gouvernement est-il prêt à faire plus que de présenter le bill dont le ministre a parlé?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la question n'est pas aussi simple que semble le croire le député. Le bill C-33 découle des nombreuses discussions qui ont suivi la Conférence sur les perspectives économiques tenue à Calgary en 1973, après qu'un certain nombre des mythes et des arguments qui avaient été invoqués eurent été réfutés. Il reste toutefois que nous ne pouvons aligner exactement chaque tarif sur les coûts sans nuire considérablement à tout système de tarification et porter un dur coup à la concurrence pourtant nécessaire dans un domaine comme celui-là. Le bill C-33 dit que les chemins de fer ne devraient pas être libres d'établir des tarifs en fonction de la concurrence seulement là où cette concurrence fait défaut, et c'est pourquoi il faut fixer des limites au maximum.

Le bill en question commence par mettre en place ces limites; un mécanisme est d'ailleurs prévu pour abaisser progressivement cette limite afin d'inciter constamment les chemins de fer à réaliser leurs recettes en maintenant un rapport aussi direct qu'il est raisonnablement possible de le faire entre les coûts et les tarifs qu'ils imposent.

LE MULTICULTURALISME

LES RAPPORTS DU CONSEIL CONSULTATIF—L'OPPORTUNITÉ DE L'ÉTUDE ET DE LA MISE EN ŒUVRE PAR LE MINISTRE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du multiculturalisme. J'aimerais savoir s'il a eu l'occasion de jeter un coup d'œil sur le premier et le deuxième rapport du Conseil consultatif du multiculturalisme et, dans l'affirmative, s'il a l'intention de mettre en œuvre les recommandations que renferment ces deux rapports?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, je suis en train d'étudier ces deux rapports et je ne peux pas répondre à cette question aujourd'hui.

L'ÉTUDE SUR L'OPPORTUNITÉ D'ÉMISSIONS DANS UNE TROISIÈME LANGUE—LA POSSIBILITÉ DE L'EXAMEN ET DE LA MISE EN ŒUVRE PAR LE MINISTRE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire porte sur un autre rapport, celui du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Il y a eu une étude de faite sur l'opportunité d'avoir des émissions dans une troisième langue à la chaîne de Radio-Canada. Je voudrais savoir si le ministre a décidé de mettre en application les recommandations de ce rapport?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre d'État chargé du multiculturalisme): Monsieur l'Orateur, je suis en train d'examiner en profondeur toutes les questions qui relèvent de ma compétence et dès que je serai prêt à prendre une décision, je me ferai un devoir d'en avertir le député.

* * *

LES TRANSPORTS

PROPOSITION DE MAINTIEN DE WAGONS-CITERNES REMPLIS D'EAU DANS LES VILLES TOUCHÉES PAR LA SÉCHERESSE

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme il y a une très grave sécheresse dans l'Ouest du Canada, que l'eau est coupée pendant plusieurs heures chaque jour dans certains centres et que l'extrême sécheresse cause de véritables dangers d'incendie, le ministre est-il prêt à demander aux chemins de fer, de concert avec le ministre dont relève l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, d'amener des wagons-citernes remplis d'eau dans les villes qui ont du matériel de lutte contre l'incendie, mais qui n'ont pas suffisamment d'eau pour combattre les incendies?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, mes collègues, le ministre de l'Expansion économique régionale, de qui relève l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, le ministre de l'Agriculture et moi-même serons heureux d'examiner toutes les suggestions qui seront avancées pour résoudre le problème. A l'heure actuelle, nous étudions la question du matériel et les diverses possibilités qui existent pour transporter de l'eau aux régions qui en ont besoin. Le travail à cet égard se poursuit de concert avec les provinces et les régions en cause.

LA SÉCHERESSE

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL EN VUE DU RÈGLEMENT DU PROBLÈME

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Le premier ministre s'est rendu dans l'Ouest du Canada récemment et il a pu constater les ravages de la sécheresse, qui s'aggravent tous les jours. Le gourvernement songe-t-il à établir un comité, avec l'appui du gouvernement provincial, afin de remédier aux effets de la sécheresse dans les provinces des Prairies, surtout en ce qui concerne les pénuries d'eau?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous essaierons bien entendu d'obtenir la collaboration des provinces, qui sont tout aussi préoccupées que nous. Cependant, comme il l'a dit, le ministre de l'Agriculture est à la tête d'un comité des ministres fédéraux qui est chargé de coordonner l'action du gouvernement fédéral.

● (1500)

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des réponses données par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au début de la période des questions. Je sais qu'on ne peut commenter la qualité des réponses, mais voici mes raisons. Le ministre a dit clairement qu'il ne pouvait, au cours de la période de questions, répondre de façon satisfaisante à des questions sur les garanties; il a dit également qu'il partait dans trois jours pour assister à une importante réunion à Londres où il présenterait la position du Canada.

Avant d'aller à Londres, le ministre pourrait-il faire une déclaration à l'appel des motions quant à la position du Canada sur les garanties nucléaires. Je crois en effet qu'ici comme à l'étranger, la position du Canada suscite énormément de confusion. Il y a certainement une explication à cela, car nous avons conclu un contrat avec l'Argentine qui n'a pas signé les accords internationaux, mais qui a conclu un accord bilatéral; nous avons les pays de l'Euratom; nous avons les pays qui ont signé l'accord et ceux qui ne l'ont pas fait. Il est clair que les Canadiens et sans doute aussi les gens des autres pays ne savent pas quelle est la position du Canada au sujet de l'exportation de matières et d'armes nucléaires. J'estime que cette confusion devrait être dissipée avant que le ministre ne fasse une déclaration à la réunion importante à laquelle il doit assister.

J'espère qu'il le fera à l'appel des motions. Il est certain qu'à l'heure actuelle, dans le monde entier, la plupart des gens pensent que les garanties internationales ne suffisent pas et que la prolifération des armes nucléaires est effrayante. Il n'est pas de problème plus important dans le monde. Bien des gens pensent que le Canada contribue beaucoup à cette prolifération. J'espère donc qu'avant d'aller en Europe pour participer à ces réunions dont il ne transpire jamais grand-chose, le ministre exposera clairement la position du Canada.

Qu'il ne nous dise pas que nous sommes les meilleurs au monde ou du moins aussi bons que les États-Unis ou qu'il n'adopte pas le genre d'attitude qu'affectionne le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Qu'il nous dise clairement si nous protégeons nos expéditions, si nous savons ce qu'il advient des barres de combustibles utilisés, si notre uranium est réexpédié vers d'autres pays et si de l'uranium canadien faisait partie de la quantité perdue. Qu'il nous le dise, afin que les Canadiens et les députés sachent si nous faisons tout ce qui

est humainement possible pour arrêter la prolifération nucléaire. C'est un des problèmes les plus graves que connaisse le monde actuellement. J'espère donc que le ministre pourra faire cette déclaration avant de se rendre à Londres.

M. l'Orateur: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures invoque le Règlement.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je suppose, puisque vous m'avez accordé le droit de parler, que mon rappel au Règlement est recevable. Je n'ai manifestement pas d'objection . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. J'aimerais mettre le ministre en garde en lui disant que sa supposition n'est pas juste. Il se peut que son rappel au Règlement ne soit pas recevable, mais je pense devoir accorder une chance égale au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, il va de soi que je ne veux pas m'engager ici dans un débat avec le député. Je ne suis pas certain s'il me serait possible demain, qui serait le seul temps où je pourrais le faire, de réunir les renseignements nécessaires pour faire une déclaration à la Chambre avant mon départ. Si je puis le faire et si, après avoir consulté le leader à la Chambre, cela m'est possible, je n'aurais pas d'objection à le faire. Entre-temps, comme le député a soulevé ce rappel au Règlement et cherche à obtenir une assurance, j'aimerais dire ce qui suit. Premièrement, je n'ai rien à redire des prémisses sur lesquelles il a fondé un bon nombre de ses questions, à savoir qu'il y a matière à s'inquiéter. Toutefois, que j'aie ou non la chance de faire une déclaration complète demain, j'assure le député que je parlerai en termes énergiques, que je dirai que les garanties qui sont exigées ici et là dans le monde sont insuffisantes et que le Canada est prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour les rendre plus rigoureuses.

Quant aux autres aspects du point qu'a soulevé le député, je l'assure que, si je le puis, je ferai une déclaration, à défaut de quoi je serai plus qu'heureux de le faire à mon retour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi le Règlement. Comme s'en souviendra le leader du gouvernement à la Chambre, il y a eu une semaine jeudi dernier, nous nous sommes entendus au sujet d'un très petit bill qui serait présenté pour corriger la situation concernant quelque 18,000 citoyens âgés qui se sont vu refuser leurs prestations d'assurance-chômage. Nous avions convenu qu'un tel bill serait présenté et que mon parti lui permettrait de franchir toutes les étapes sans débat. J'ai soulevé la question plusieurs fois, à la Chambre et à l'extérieur, et pas plus tard que jeudi dernier, le secrétaire parlementaire du ministre m'a assuré qu'on en saurait davantage à ce sujet vendredi. J'ai regardé le *Feuilleton* d'aujourd'hui, mais le bill n'y figure pas encore. Quand va-t-on donner suite à cette entente?

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je demande la parole sur ce rappel au Règlement. Je suppose que le député de Winnipeg-Nord-Centre parlait en sa qualité de leader à la Chambre pour son parti, donc au nom de ce parti. Au nom de l'opposition officielle, je tiens à dire que nous sommes disposés à admettre le rectificatif dont il vient de parler. En réalité, le député de Hamilton-Ouest a été un des premiers à réclamer cette mesure.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je serais vraiment très déçu, je le dis au leader du gouvernement de la Chambre, si on n'arrivait pas à faire inscrire cette question au *Feuilleton* pour nous permettre de l'adopter.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions, le ministre d'État chargé du multiculturalisme a dit qu'il lui faudrait plus de temps pour répondre à une question. Est-ce qu'il ne serait pas disposé maintenant à faire une déclaration à l'appel des motions au sujet de ses projets en matière de multiculturalisme . . .

M. l'Orateur: Le député doit certainement se rendre compte que le député de Don Valley a bénéficié d'une certaine indulgence lorsqu'il a demandé que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse une déclaration à l'appel des motions. Cette façon d'invoquer le Règlement est souvent pratiquée, mais elle n'est pas fondée. Il ne faudrait donc pas que chaque député s'attende à bénéficier de la même indulgence.

Mme Pigott: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la réponse que m'a donnée le ministre du Revenu national au sujet des fonctionnaires fédéraux qui s'en vont à Hull. Je crains que, sans le vouloir, elle n'ait induit la Chambre en erreur en disant qu'il faut une loi fédérale pour rectifier et tirer la situation au clair. On me dit qu'il suffirait d'un décret du conseil pour régler la situation des Ontariens qui ont des ennuis au plan des avantages sociaux. Ce qui est en cause, c'est que les résidents ontariens feraient actuellement l'objet de taxation sans représentation.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai entendu le rappel au Règlement du leader à la Chambre du NPD et celui de mon propre parti, et j'ai eu l'impression que le leader du gouvernement allait prendre la parole pour exposer son point de vue. Comme il est saisi de la question, il lui appartiendrait maintenant, à lui ou au secrétaire parlementaire, de dire sans ambages qu'un bill va être présenté cette semaine afin de remédier . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Aujourd'hui.

M. Alexander: Je ne voulais pas bousculer le ministre. J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre nous dira cet après-midi que le bill en question va être présenté cette semaine, sinon aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, je parle du bill qui va tirer de difficulté les 18,000 personnes âgées environ qui n'ont pu toucher leur chèque d'assurance-chômage.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, avant de partir il y a une semaine vendredi dernier, je me suis entretenu avec le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député de Hamilton, et il m'a semblé exister un accord qui permettrait de présenter un bill spécial tendant au but indiqué, pour qu'il soit adopté sans débat. Personnellement, j'incline toujours vers cette solution, mais j'aimerais effectuer certaines consultations avant de prendre cet après-midi un engagement catégorique et formel. Je demande à mes honorables amis de ne pas perdre courage.

● (1510)

M. Muir: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à mon collègue du Cap-Breton, le leader à la Chambre. Peut-il nous dire quand le budget supplémentaire qu'il a annoncé il y a quelques semaines sera présenté, afin de garantir les paiements versés aux mineurs qui ont été obligés de prendre une retraite anticipée, comme la Chambre le sait très bien? Cette question nous sera-t-elle bientôt soumise, afin de réparer, même modestement, l'injustice commise à l'égard de ces hommes?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je vérifierai avec le président du Conseil du Trésor pour savoir quand il a l'intention de présenter à la Chambre le prochain budget supplémentaire. Je tiens à assurer à mon honorable ami que nous nous occuperons le plut tôt possible de nous acquitter de cet engagement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 872, 1202, 1355, 1621, 1631, 1633, 1880, 1893, 1922, 1937, 1938, 1960, 2024, 2031, 2038, 2061, 2144, 2171, 2174, 2191, 2239, 2244, 2265 et 2325.

[*Texte*]

POSTES—LE PERSONNEL DES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 872—**M. Dinsdale:**

1. Combien de fonctionnaires sont ou étaient employés aux relations publiques du ministère des Postes au Canada *a*) aujourd'hui, *b*) en 1968?

2. Où sont-ils ou étaient-ils situés?

3. Quel est ou était le coût total de ce service?

4. Le ministère des Postes utilise-t-il les services de sociétés privées de relations publiques et, dans l'affirmative, *a*) depuis 1968, quelles sociétés ont été engagées annuellement, *b*) combien a coûté ce service au cours de l'année financière (i) 1968-1969 (ii) 1975-1976?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): 1. Au ministre des Postes, cinq personnes ont la responsabilité des relations publiques: les quatre directeurs régionaux des affaires publiques et le directeur des affaires publiques de l'administration centrale des Postes à Ottawa. Ils sont secondés par des agents d'information dans un certain nombre de villes importantes. Les

relations publiques ne sont qu'une des nombreuses fonctions des agents d'information. Voici donc le nombre total de ces agents œuvrant aux affaires publiques: 1976—67; 1968—22.

2.

	1976	1968
St. John's (Terre-Neuve)	X	X
Halifax (Nouvelle-Écosse)	X	X
Saint-John (Nouveau-Brunswick)	X	X
Montréal (Québec)	X	
Toronto (Ontario)	X	X
Ottawa (Ontario)	X	X
London (Ontario)	X	X
North Bay (Ontario)	X	X
Windsor (Ontario)	X	
Hamilton (Ontario)	X	
Winnipeg (Manitoba)	X	
Saskatoon (Saskatchewan)	X	
Regina (Saskatchewan)	X	
Calgary (Alberta)	X	
Edmonton (Alberta)	X	
Vancouver (Colombie-Britannique)	X	
Victoria (Colombie-Britannique)	X	

3. Montant total affecté à la rémunération des agents d'information ci-dessus: 1976—$1,142,783; 1968—$175,629. Il est impossible de déterminer quelle part est affectée aux activités de relations publiques.

4. Sans objet.

LA DÉCLARATION DE M. DAVID KIRK SUR LES STATISTIQUES LAITIÈRES

Question nº 1202—**M. Beatty:**

1. Le gouvernement est-il au courant de la déclaration de David Kirk, membre de l'Association des producteurs de lait du Canada et rapporté dans le *Kitchener-Waterloo Record* du 19 novembre 1976, selon laquelle Statistique Canada aurait fait une erreur dans le calcul de la production de lait de 800 à 900 millions de livres, ce qui a forcé les producteurs à diminuer plus que nécessaire leur production, ou bien la Commission canadienne du lait aurait versé environ en subventions $10,480,000 pour une production de lait inexistante et, dans l'affirmative, a-t-on enquêté sur cette déclaration?

2. Si une enquête a été instituée, *a*) qui en a été chargé, *b*) quand, *c*) quels en ont été les résultats?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: 1. Statistique Canada est au courant de la déclaration sur les statistiques laitières de M. David Kirk rapportée dans le *Kitchener-Waterloo Record* du 19 novembre 1976.

2. *a*) Une enquête est présentement menée par un comité interministériel formé de représentants de Statistique Canada, d'Agriculture Canada et de la Commission canadienne du lait. *b*) Le comité a commencé son enquête à la mi-novembre, mais plusieurs de ses membres s'occupaient déjà du problème avant cette date. *c*) Les enquêtes, qui se poursuivent, visent une conciliation parfaite des données statistiques.

Questions au Feuilleton

LE RAPPORT MIDDLETON—LE RECYCLAGE

Question nº 1355—**M. Clarke (Vancouver Quadra):**

1. Au sujet de la publication du rapport Middleton, rédigé en septembre 1976 pour la Division de la gestion (déchets solides) du ministère de l'Environnement, le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de mettre en application certaines des recommandations de ce rapport et, dans l'affirmative, lesquelles?

2. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour promouvoir le recyclage des rebuts de bureau, comme le recommandait, en septembre 1975, le rapport Woods-Gordon intitulé *Recycling of Mixed Office Waste from the National Capital Area* et rédigé pour le compte du ministère de l'Environnement?

3. Le Canada a-t-il récemment importé des États-Unis un million et demi de tonnes de sable silicieux et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de promouvoir le recyclage du verre au Canada?

4. Les bouteilles et autres produits en verre mis au rebut par les cafétérias du gouvernement sont-ils recueillis pour être recyclés?

5. Le gouvernement a-t-il déclaré qu'il acceptait la recommandation du rapport MacLaren en vue de la construction d'un incinérateur dans la région de la Capitale nationale et, dans l'affirmative, a-t-il l'intention d'en construire un prochainement?

6. Le ministre de l'Environnement est-il au courant que le dépotoir qui dessert actuellement la ville d'Ottawa est, en raison de son utilisation excessive, une source de pollution pour les cours d'eau environnants?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Environnement et des Travaux publics m'informent comme suit: 1. Deux des trois recommandations du rapport Middleton sont déjà en application dans le cadre du programme de gestion des déchets solides. On est en train d'étudier les possibilités de réduction des déchets à la source et les occasions particulières d'augmenter l'activité de recyclage du papier sur le plan régional.

2. Oui. Le ministère donne actuellement une démonstration pratique de la mise en application d'une technique de séparation à la source de rebuts de bureau mélangés provenant d'un édifice à bureaux du gouvernement fédéral (Place Vincent Massey). Officiellement intitulé Opération conservation, ce projet est maintenant à moitié réalisé. En tout, 17 tonnes de rebuts de papier de haute qualité ont été récupérées avec profit dans l'ensemble des déchets recueillis en vue du recyclage.

3. D'après Statistique Canada, le Canada a importé en 1974 1.15 million de donnes de sable silicieux, dont, selon les estimations, moins de 500,000 tonnes ont servi à la fabrication du verre. Le gouvernement n'a pris aucune mesure directe pour encourager le recyclage du verre. Une étude réalisée à la demande du ministère des Pêches et de l'Environnement sur un projet distinct de collecte du verre domestique a révélé que, à moins de faire appel à des volontaires, l'opération est non rentable ou marginalement rentable.

4. Non. Selon le rapport Woods-Gordon, le verre ne représente que 1.2 p. 100 des déchets solides rejetés par les installations du gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale. Les efforts visant la récupération des ressources portent d'abord sur le recyclage des matériaux qui constituent la majeure partie des rebuts, notamment du papier.

5. Pas en ce qui concerne le ministère des Travaux publics, la deuxième partie de la question est donc sans objet.

6. Le dépotoir desservant Ottawa a quelque peu pollué les eaux de surface. Toutefois, il sera fermé dès que d'autres arrangements auront été pris dans la région en vue de l'élimination des déchets.

[M. Poulin.]

LES EMPLOYÉS D'AIR CANADA AU QUÉBEC

Question nº 1621—**M. Coates:**

1. Combien d'employés d'Air Canada travaillent actuellement dans la province de Québec et quel est le montant approximatif des salaires versés pour l'année financière 1976-1977?

2. Quelle est la valeur approximative des immeubles et du matériel que possède la Société dans la province?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En ce qui concerne la direction d'Air Canada, la réponse est la suivante: 1. A la fin de l'année 1976, 8,674 employés d'Air Canada travaillaient au Québec et le montant approximatif des salaires versés pour l'année financière 1976-1977 s'élevait à $165,592,-000.

2. A la fin de l'année 1976, la valeur approximative totale des biens de la Société dans la province s'élevait à $140,482,768.

CN—LES EMPLOYÉS ET LES INSTALLATIONS AU QUÉBEC

Question nº 1631—**M. Coates:**

1. Combien d'employés du CN travaillent dans la province de Québec et quel est le montant approximatif des salaires versés pour l'année financière 1976-1977?

2. Quelle est la valeur approximative des immeubles et du matériel que possède le CN dans la province?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En ce qui concerne la direction des Chemins de fer Nationaux du Canada, la réponse est la suivante: 1. La main-d'œuvre du CN, au Québec, était en 1976 de 17,500 employés et le montant brut des salaires versés pour cette année-là était de $261,238,642.

2. Le coût total approximatif des immeubles situés au Québec n'est pas disponible, mais le montant de l'évaluation actuelle de tous ces immeubles, aux fins de l'impôt, est d'environ 116 millions de dollars. L'inventaire du matériel n'est pas dressé par province.

TRANSPORTS—LES EMPLOYÉS ET LES INSTALLATIONS AU QUÉBEC

Question nº 1633—**M. Coates:**

1. Combien de fonctionnaires à l'emploi du ministère des Transports travaillent dans la province de Québec et quel est le montant approximatif des salaires versés pour l'année financière 1976-1977?

2. De combien d'installations fédérales le Ministère dispose-t-il et, dans chaque cas, quel en est le coût approximatif, qu'il s'agisse de bâtiments, d'aéroports, de véhicules motorisés, comme des installations portuaires, des bateaux, des avions ou autres?

3. Combien d'installations portuaires sont échelonnées le long de la Voie maritime du Saint-Laurent dans la province de Québec et quel en est le coût approximatif?

4. Combien a-t-on dépensé pour les opérations de déglaçage dans la province de Québec tant pour les brise-glace qu'en années-hommes et combien en coûte-t-il au gouvernement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. 3,750 employés. Montant approximatif des traitements versés en 1976-1977: $63,645,603.

2.

Installations	Coût estimatif
27 installations aéroportuaires	$473,543,990
14 ports, 67 quais, 61 phares	48,856,000
37 stations de télécommunication	17,597,912

Installations	Coût estimatif
équipement de télécommunication	9,721,482
1 centre d'essai des véhicules automobiles	3,614,100
équipement mobile	2,649,840
1 terminal de traversiers	1,883,500
1 centre d'essai d'équipement	450,000
Coût total des installations	$558,316,824

3. Aucune installation.

4. $6,083,671.

TRANSPORTS—LE CENTRE DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE DE MONCTON

Question nº 1880—**M. Jones:**

1. Le gouvernement, un ministre, un ministère ou un département a-t-il effectué ou commandé une étude visant à réduire de plusieurs milliers de milles carrés le secteur contrôlé par le Centre de contrôle de la circulation aérienne dans la région de Moncton et, dans l'affirmative, *a*) qui effectue cette étude, *b*) à quel titre, *c*) pourquoi?

2. Combien d'employés du Centre de Moncton sont touchés, ou peuvent l'être, par cette diminution?

3. L'administration municipale de Moncton a-t-elle été informée des changements possibles?

4. Existe-t-il une étude semblable pour la réduction du secteur contrôlé par le Centre de Gander, ajouté à celui de Moncton et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) à quel titre?

5. Y a-t-il lieu de croire que le Centre de Moncton et celui de Gander ne remplissent pas leurs fonctions le plus efficacement et le mieux possible, conformément aux normes appropriées de sécurité et, sinon, pourquoi réduit-on le secteur de contrôle de chacun de ces centres?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. Une équipe formée de fonctionnaires de l'Administration centrale de Transports Canada à Ottawa et de ceux des administrations des régions de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario a été créée afin d'étudier les possibilités, les coûts, etc., de prestation de services bilingues de contrôle de la circulation aérienne dans l'espace aérien généralement situé au-dessus de la province de Québec dont certains secteurs relèvent actuellement des régions d'information de vol de Gander, Moncton, Toronto et de Winnipeg. *a*) Ce sont les fonctionnaires mentionnés dans le numéro 1. *b*) J'ai exposé les responsabilités de cette équipe le 2 novembre 1976 dans un communiqué de presse. *c*) Afin de fournir à Transports Canada les connaissances et les données nécessaires si l'on étend le bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne, l'information de vol ou les services consultatifs de vol autorisé.

2. Aucun employé actuel du Centre de contrôle de la circulation de Moncton ne devrait être touché pour le moment ou dans l'avenir par cette diminution.

3. Non.

4. Il n'existe aucune étude de ce genre en ce qui concerne l'espace aérien contrôlé par le Centre de contrôle du secteur de Gander. Il existe toutefois un plan visant à apporter des modifications mineures aux limites des régions d'information de vol de Moncton et de Gander dans les environs du détroit de Belle-Île, ce qui déplacera la limite actuelle d'à peu près trente milles marins vers le sud. *a*) Afin de permettre au Centre de contrôle de la circulation aérienne de Moncton d'assurer aussi ses services à la route empruntée par les aéronefs arrivant d'outre-mer, volant à 27,000 pieds ou à une altitude supérieure, à destination des E.-U., du Québec ou de l'Ontario. *b*) L'Administrateur canadien des transports aériens.

5. Non. Le seul changement prévu actuellement pour ces deux centres de contrôle régionaux est celui qui a été décrit au paragraphe 4.

LES INSTALLATIONS DE MANUTENTION DE CONTENEURS AU PORT DE SAINT-JEAN

Question nº 1893—**M. Forrestall:**

1. La société Brunterm Ltd. ou ses propriétaires ont-ils eu des entretiens avec des fonctionnaires du Conseil des ports nationaux ou avec d'autres agences ou ministères au sujet de l'agrandissement des installations de manutention sous conteneurs au-delà des limites du terminus Rodney dans le port de Saint-Jean et, dans l'affirmative, ces entretiens ont-ils porté sur *a*) l'acquisition d'une quatrième grue, *b*) l'adjonction des quais 10 et 11 aux installations du terminus Rodney, *c*) la démolition du hangar 10?

2. Combien d'acres de terrain faudra-t-il aménager à cette fin?

3. Quels étaient les représentants de la société Brunterm ou des sociétés associées et du Conseil des ports nationaux qui ont pris part aux entretiens?

4. Combien coûterait la mise en oeuvre des propositions faites lors des entretiens?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): La réponse du Conseil des ports nationaux est la suivante: 1. Oui. *a*) Oui. *b*) Oui. *c*) Oui.

2. Quatre ou cinq acres.

3. G. E. Benoit, président, Burnterm Ltd.; Capt. P. Bolger, vice-président, Brunterm Ltd.; G. Creighton, directeur général, C.P. Rail; Pierre A. H. Franche, président du Conseil des ports nationaux; J. H. Vreeswijk, vice-président du Conseil des ports nationaux; S. H. Weyman, membre du Conseil des ports nationaux; G. Mouland, directeur du port de St-Jean, N.-B.

4. Le coût est inconnu à l'heure actuelle, étant donné que les discussions ne sont qu'au stade préliminaire.

CP—LA SUBDIVISION CARMI

Question nº 1922—**M. Brisco:**

1. A-t-on installé des signaux d'avertissement aux passages à niveau nº 131.95, 132.70 et 133.16 de la subdivision Carmi du Canadien Pacifique en Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, a-t-on affecté des fonds gouvernementaux à l'installation ou à l'achat des signaux en question?

2. Le CP a-t-il conclu, avec la société américaine Great Northern Railway, une entente d'échange de services à partir de Grand Forks et, dans la négative, qu'est-ce que le CP devrait faire pour conclure une telle entente et quelles mesures le gouvernement devra-t-il prendre à cette fin?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): La réponse de la Commission canadienne des transports est la suivante: 1. Les renseignements suivants concernent les signaux d'avertissement des passages à niveau nºs 131.95, 132.70 et 133.16 de la subdivision Carmi du Canadien Pacifique, à Penticton (Colombie-Britannique):

Nº du passage à niveau	Rue	Année d'installation	Coût	Subvention accordée par la caisse des passages à niveau de chemin de fer	Partage des frais d'entretien
			$	$	
131.95	Avenue Vancouver	1967	6,489.42	5,180.06	A part égale par la ville et le C.P.
132.70	Rue Eckhardt	1959	5,159.92	4,127.94	A part égale par la ville et le C.P.
133.16	Rue Main	1947	3,183.46	1,273.38	A part égale par la province et le C.P.

Les signaux d'avertissement des passages à niveau nos 131.95 et 132.70 ont été enlevés en 1976, à la demande de la ville de Penticton et à la suite de l'enquête de notre ingénieur: le mouvement des trains étant devenu presque nul, la ville désirait supprimer les frais d'entretien et d'exploitation relatifs à ces signaux. Les signaux du passage à niveau no 133.16 ont été enlevés en 1976, à la demande de la province et pour des raisons analogues. Chaque fois qu'un train emprunte ces passages à niveau, la société de chemin de fer doit veiller à ce qu'un de ses employés assure la signalisation manuelle.

2. Le CP n'a conclu aucune entente d'échange de services à Grand Forks (C.-B.), avec la Great Northern Railway (cette dernière s'appelle maintenant la Burlington Northern Incorporated).

TRANSPORTS—L'USAGE DU QUAI DE TROIS-RIVIÈRES

Question no 1937—**M. Forrestall:**

1. Quel usage entend-on faire du débarcadère pour lequel il a été prévu $3,300,000 au poste de Trois-Rivières du budget du Conseil des ports nationaux pour l'exercice financier 1977-1978?

2. Certaines entreprises se sont-elles engagées à l'utiliser et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): La réponse du Conseil des ports nationaux est la suivante: 1. Les activités de certains secteurs du vieux port seront graduellement transférées à des installations plus efficaces.

2. Pour des raisons d'ordre concurrentiel, on ne peut pour le moment divulguer aucun nom.

TRANSPORTS—L'USAGE PRÉVU DU QUAI 55 AU PORT DE QUÉBEC

Question no 1938—**M. Forrestall:**

1. Au sujet du poste du port de Québec dans le budget de 1977-1978 du Conseil des ports nationaux, quel usage entend-on faire du quai 55?

2. D'éventuels usagers se sont-ils engagés à utiliser ces installations et, dans l'affirmative, lesquels?

3. Quelle sera la superficie éventuelle des installations du quai 55?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): La réponse du Conseil des ports nationaux est la suivante: 1. Le quai 55 sera utilisé principalement pour la manutention de marchandises en vrac.

2. Plusieurs usagers éventuels ont manifesté leur intérêt vis-à-vis cette installation. Un usager important y porte beaucoup d'intérêt et des pourparlers sérieux se poursuivent. Pour des raisons d'ordre concurrentiel, on ne peut pour le moment divulguer aucun nom.

3. La superficie du terrain s'étendant derrière le quai 55, une fois son aménagement terminé, sera de 45 acres.

LES DÉTAILS D'UNE LIGNE FERROVIAIRE À FAIBLE TRANSPORT DE PASSAGERS

Question no 1960—**M. Diefenbaker:**

La Commission canadienne des transports déclarait-elle à l'article 3 de la partie 2 d'un récent rapport que: «Un trajet ne sert qu'à 10 personnes par année, ce qui amène les contribuables à payer $1,400 par passager pour un parcours de 38 milles» et, dans l'affirmative, *a*) où se trouve ce parcours, *b*) combien de wagons le train compte-t-il, *c*) transporte-t-il des marchandises, *d*) combien de voyages le train effectue-t-il par semaine?

[M. Lang.]

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): La réponse de la Commission canadienne des transports est la suivante: La rapport dont il est qustion n'a pas été rédigé par la Commission canadienne des transports, mais par Transports Canada. Afin de répondre aux questions *a*) à *d*), la Commission canadienne des transports a effectué une recherche dont voici les résultats: *a*) entre Dauphin et Winnipegosis; *b*) un; *c*)oui; *d*) un voyage aller-retour (passagers) par semaine.

LES PENSIONS VERSÉES PAR LES BANQUES À CHARTE

Question no 2024—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Depuis le 7 mai 1976, le ministre des Finances ou l'Inspecteur-général des banques a-t-il, au nom du ministre, mené des négociations avec les banques à charte, en vue d'indexer les pensions versées par les banques à leurs employés retraités, au moins au niveau de la hausse du coût de la vie et, dans l'affirmative, les banques le font-elles?

2. Si elles ne le font pas, ont-elles fait de nouvelles propositions à ce sujet, depuis la réponse donnée à la question no 5025 de la première session du 30e Parlement, à la page 13292 des Débats de la Chambre des communes du 7 mai 1976?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le gouvernement n'a pas pour politique d'imposer des conditions à l'application des régimes de pensions privés outre celles qui sont stipulées dans la loi sur les normes des prestations de pension, mais on m'a informé que les banques à charte continuent, comme il a été signalé antérieurement, à verser à leurs pensionnés de longue date des suppléments dont le montant est déterminé surtout par les augmentations du coût de la vie.

LES DÉPENSES DES TOURISTES

Question no 2031—**M. Herbert:**

1. D'après les dernieres statistiques, combien ont dépensé *a*) les visiteurs américains au Canada, *b*) les Canadiens en visite aux États-Unis?

2. Combien les Canadiens ont-ils dépensé à l'étranger au cours de vacances et de voyages d'agrément?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: 1. Les estimations provisoires pour 1976 publiées par Statistique Canada révèlent que les touristes américains voyageant au Canada ont dépensé $1,348 millions, somme qui comprend les tarifs versés aux transporteurs aériens canadiens. Par ailleurs, les Canadiens ont dépensé $1,958 millions aux États-Unis au même chapitre.

2. Les dépenses de voyages des Canadiens dans des pays autres que les États-Unis se sont élevées à $1,165 millions en 1976, tandis que les résidents de ces pays voyageant au Canada ont dépensé $593 millions.

LA MODIFICATION DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question no 2038—**M. Howie:**

Songe-t-on à exiger que le ministère du Revenu national, Douanes et Accise, à la demande d'un contribuable, rende une décision exécutoire pour la Couronne sur la situation fiscale du contribuable qui vend sa ferme ou son entreprise, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu ou sur les gains en capital?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le système actuel de décisions préalables constitue une ligne de conduite administrative qui relève de la compétence du Revenu Canada et il n'y a aucune exigence réglementaire concernant la communication de décisions de quelque sorte que ce soit. De toute façon, la question des gains en capital par opposition aux gains en revenu est l'une des plus difficiles à trancher. Elle comporte souvent une détermination de l'intérêt et des motifs qui ont incité le contribuable à effectuer une transaction particulière, compte tenu de sa façon de conduire ses affaires tant passées que présentes, ce qui est délicat à établir, sauf après le fait. Le ministère des Finances n'a pas envisagé de modifier la loi de l'impôt sur le revenu pour exiger juridiquement que le ministère du Revenu national rende de telles décisions. Il est difficile de prendre des décisions strictes en droit lorsqu'il y faut apprécier les faits particuliers d'une seule transaction en tenant compte des transactions antérieures similaires du contribuable et de ses motifs en ce qui concerne la vente proposée.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL D'EDMONTON

Question nº 2061—M. Schellenberger:

1. Quel est le budget prévu pour les travaux de rénovation à l'aéroport international d'Edmonton, au cours de l'an prochain?

2. Prévoit-on réorganiser le mode de transfert des passagers des avions à l'aéroport en utilisant dans le terminus des escaliers mécaniques ou d'autres moyens?

3. Prévoit-on agrandir les parcs de stationnement?

4. Quel est, à ce jour, le coût total d'achat et d'entretien des véhicules transbordeurs à l'usage du personnel?

5. Quel est le coût prévu pour l'utilisation de ces véhicules au cours de l'an prochain?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. Le budget prévu pour les travaux de rénovation à l'aéroport international d'Edmonton au cours de l'année 1977-1978 est de $4,088,000.

2. Oui, le programme prévoit l'amélioration des installations d'accueil des passagers qui descendent des aéronefs.

3. Les travaux d'agrandissement de l'aire de stationnement, actuellement en cours, porteront de 463 à 950 le nombre de places disponibles.

4. L'achat des véhicules transbordeurs a occasionné des dépenses se chiffrant à $1,367,700 en 1975. Jusqu'à maintenant, le coût d'exploitation est de $218,750 et le coût total de $1,586,450.

5. On prévoit que l'utilisation des véhicules transbordeurs coûtera $130,000 en 1977-1978.

LA FORMATION OU LE PERFECTIONNEMENT D'EXPERTS EN FABRICATION DE FROMAGES SPÉCIAUX

Question nº 2144—M. Dick:

1. Le gouvernement a-t-il un programme de subvention pour la formation ou le perfectionnement d'experts en fabrication de fromages spéciaux au Canada et, dans l'affirmative, combien a été dépensé au cours des années *a*) 1974-1975, *b*) 1975-1976, *c*) 1976-1977?

2. Dans chaque cas, *a*) à quelles entreprises, *b*) pour quel montant, *c*) en quelle année cette aide a-t-elle été accordée?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Oui, il existe au ministère un programme dans le cadre duquel des subventions sont octroyées pour la formation d'experts en fabrication de fromages spéciaux au Canada. *a*) 1974-1975, $4,003; *b*) 1975-1976, $45,528; *c*) 1976-1977, montant encore à déterminer.

2. *a*), *b*) et *c*) Voir ci-après.

Programme de formation industrielle de main-d'œuvre Canada
métiers en fabrication du fromage
1974-1975 et 1975-1976

Année	Province	Employeur	Stagiaires	Montant du Contrat
1974-75	Ontario	Walter Glitz Cheese	3	2,083
	Colombie-Britannique	Far Met Importer	1	1,920
	Canada		4	4,003
1975-76	Nouveau-Brunswick	Sussex Cheese	2	432
		McCain Foods	2	921
	Québec	Creamery Kingsey	2	4,700
	Ontario	Kraft Foods Ltd.	4	6,826
		St. Albert Co-Op	2	3,682
		Oakgrove Cheese	1	1,235
		Mapleton Cheese	1	2,351
		Plum Hollow Cheese and Cream	1	1,832
		Adult Foods (1975) Ltd.	3	4,971
		Malcolm Condensing Co.	1	2,418
		Baden Cheese	1	1,467
		Walter Glitz Cheese Ltd.	2	1,624
		Millbank Cheese and Butter	1	1,285
		Wilton Dairy Co. Ltd.	1	3,038
	Saskatchewan	Cypress Hills	4	5,866
	Colombie-Britannique	Far Met Importer	1	2,880
	Canada		29	45,528

LES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX CHARGÉS DE LA SURVEILLANCE DES FRONTIÈRES CANADIENNES

Question nº 2171—M. Stevens:

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés de surveiller les frontières canadiennes?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): La Gendarmerie royale du Canada n'a pas de personnel spécifiquement chargé de surveiller les frontières canadiennes, bien que des membres de la Gendarmerie, parallèlement à leur rôle de police fédérale et provinciale, remplissent ces fonctions. Il nous est absolument impossible de déterminer le nombre d'heures-homme et d'employés affectés à ces fonctions quelle que soit la période de référence.

LES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX CHARGÉS DES ENQUÊTES GÉNÉRALES, Y COMPRIS LES ENQUÊTES SÉCURITAIRES

Question nº 2174—M. Stevens:

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés de mener les enquêtes générales, y compris les enquêtes sécuritaires?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): *a*) 5,341; *b*) 8,787.

Questions au Feuilleton

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES MEMBRES DU PARLEMENT

Question nº 2191—**M. Lambert (Bellechasse):**

Au cours de l'exercice financier 1975-1976, des pensions de retraite ont-elles été versées à des anciens députés et sénateurs et, dans l'affirmative, quels sont *a*) le montant total en cause, *b*) le nom et le nombre de bénéficiaires?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le rapport annuel concernant l'application de la loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement pour l'année financière 1975-1976 a été déposé le 25 mars 1977. Ce rapport contient tous les renseignements pertinents quant à la gestion du Compte, y compris *a*) le montant total payé sous forme d'allocations annuelles qui, avec les allocations des veuves et des enfants, se chiffrait à $902,969; et *b*) le nombre total d'allocations annuelles versées qui s'élevait à 254. Conformément à la politique du gouvernement à l'égard de l'intimité des récipiendaires d'allocations de retraite, les détails des montants payables aux particuliers ne sont publiés qu'avec la permission des récipiendaires intéressés.

LE COÛT DU NOUVEL IMMEUBLE DE LA BANQUE DU CANADA

Question nº 2239—**M. Orlikow:**

1. Quel était le montant de la soumission présentée par l'entrepreneur retenu pour construire l'édifice de la Banque du Canada?

2. A ce jour, combien d'argent lui a été versé?

3. Combien prévoit-on lui verser au total?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Voir la réponse à la question nº 1875, le 18 avril, 1977.

LA VALEUR DES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LTÉE

Question nº 2244—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, quelle a été la valeur des travaux de construction effectués par Construction de défense (1951) Ltée?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1971-1972, $56,041,000; 1972-1973, $49,223,000; 1973-1974, $49,985,000; 1974-1975, $70,400,000; 1975-1976, $69,437,000.

DÉFENSE NATIONALE—L.E. MINOGUE CONSULTANTS LTD.

Question nº 2265—**M. McKinnon:**

La L.E. Minogue Consultants Ltd. a-t-elle obtenu un contrat d'études de stabilité de certains petits navires des Forces armées canadiennes et, dans l'affirmative, de quels navires?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Oui. Les navires en question sont les suivants: le *NICHOLSON*, 75 pieds de longueur, ancien navire de la GRC; le *SIDNEY*, 55 pieds de longueur, ancien navire de la GRC; un bâtiment-base pour scaphandriers et plongeurs, catégorie YMT6; cinq remorqueurs de 40 pieds de longueur, catégorie YTS590 (deux sur la côte-ouest, trois sur la côte-est).

[M. Fox.]

LES DEMANDES REÇUES AUX TERMES DE LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question nº 2325—**M. O'Sullivan:**

1. Pour chacune des six dernières années pour lesquelles on dispose de statistiques, combien de demandes a-t-on reçues de *a*) Hamilton, *b*) Burlington, *c*) Stoney Creek, *d*) Grimsby, *e*) Oakville, *f*) Ancaster, *g*) Dundas (Ont.), en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises?

2. *a*) Combien de demandes ont été approuvées, *b*) quel montant a été prêté annuellement dans les villes susmentionnées?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Les renseignements demandés ne sont pas tenus à jour par municipalité.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question nº 1723 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question nº 1723—**M. Howie:**

1. La Beaverbrook Art Gallery de Fredericton (N.-B.) a-t-elle demandé une subvention au Conseil des arts du Canada en *a*) 1975, *b*) 1976 et, dans l'affirmative, dans chaque cas, (i) de quel montant (ii) la subvention a-t-elle été approuvée et, dans l'affirmative, pour quel montant?

2. Le Conseil a-t-il reçu des demandes de subventions des centres régionaux des provinces de l'Atlantique en 1976 et, dans l'affirmative, dans chaque cas, (a) de qui (b) pour quel montant (c) la subvention a-t-elle été approuvée et, dans l'affirmative, pour quel montant?

3. En 1976, une partie des fonds du Conseil destinés aux subventions a-t-elle servi à une autre fin et, dans l'affirmative, à laquelle?

4. Combien d'argent le Conseil a-t-il consacré en 1976 aux *a*) déplacements, *b*) loisirs, *c*) programmes de formation des employés?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, lorsque, vendredi dernier, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a comparu devant le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, il a donné la promesse catégorique de répondre aujourd'hui à la Chambre à la question nº 2203, du 18 mars, inscrite à mon nom. Je me demande pourquoi l'on n'a pas répondu à cette question.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, j'ai consulté le ministre d'État chargé des Affaires urbaines à ce sujet. Il y a eu certaines difficultés pour rassembler la documentation nécessaire pour répondre complètement à la question du député. Cependant, nous essayons de terminer ce travail cet après-midi et nous ferons de notre mieux pour répondre à la question demain après-midi, à cette heure-ci.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE $75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 29 avril, de la motion de M. Marchand (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Don Mazankowki (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je participe au débat pour insister sur certains points qu'ont fait valoir mes collègues qui ont exprimé avec beaucoup d'éloquence leur appui à ce bill, ainsi que sur certains points épineux concernant les prêts destinés aux améliorations agricoles et aux petites entreprises. Je tiens à parler en particulier du discours du député qui a ouvert le débat au nom de notre parti, le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), et des excellents exposés faits par le député de Mackenzie (M. Korchinski), le député de Churchill (M. Smith) et le député de Carleton-Charlotte (M. McCain). J'appuie cette loi qui remonte à 1961. Elle a été présentée à l'époque par un ancien premier ministre du Canada, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Pendant toutes ces années, la loi a donné d'excellents résultats.

Nous nous trouvons aujourd'hui appelés à prolonger l'application de la loi pendant encore trois ans. Nous espérions que le gouvernement nous donnerait l'occasion de proposer des mesures de réforme qui s'imposent dans le domaine du financement et des capitaux disponibles pour les améliorations agricoles, les petites entreprises et les opérations de pêche. Il n'y a rien de neuf dans le bill, rien qui ne réaffirme l'importance accrue du secteur de la petite entreprise et le caractère unique des problèmes auxquels se heurtent les agriculteurs et les pêcheurs. Ce n'est qu'une prolongation de la loi qui est appliquée depuis 1961. Le plafond des prêts est relevé et l'on redéfinit la petite entreprise. Cependant, les dispositions de ce projet de loi ne répondent pas aux réalités de l'heure en ce qui concerne l'amélioration des petites entreprises, des fermes et des opérations de pêche.

Sans contredit, le prêt maximum prévu dans le projet de loi est trop restrictif et trop limité. Il y aurait lieu de doubler le montant maximum qui peut être avancé en vertu de cette loi. Ce qui me déplaît surtout, c'est la façon dont les prêts sont accordés en vertu de la loi et dont cette mesure est utilisée et appliquée. A bien des égards, elle est inapplicable et inutile. Elle n'a pas donné de résultats satisfaisants. La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles n'a pas donné les résultats escomptés et l'on pourrait dire la même chose de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

D'autres députés ont fait remarquer, avec exemples à l'appui, que certaines banques refusaient d'accorder des fonds en vertu des dispositions de cette loi. Lorsqu'un client vient demander un prêt, tout dépend du taux d'intérêt en vigueur à ce moment-là. Si le taux des prêts aux améliorations agricoles est inférieur au taux courant, on oriente évidemment le client vers un autre genre de prêt, soit un prêt remboursable sur demande ou un simple prêt personnel. Dans la plupart des cas, le taux d'intérêt de ces prêts est alors plus élevé.

En présentant cette mesure, on reconnaissait que les besoins en fait de financement de petites entreprises et des améliorations agricoles étaient différents. Toutefois, telle qu'elle est appliquée actuellement, cette mesure n'avantage en rien la majorité des utilisateurs. Bien souvent, on refuse d'accorder des prêts en vertu des dispositions de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Bien souvent, des agriculteurs m'ont dit qu'on leur avait refusé un prêt. J'ai écrit aux ministres des Finances successifs, et ils ont accusé réception de mes lettres disant que c'était regrettable, mais ils n'ont jamais rien fait.

Ce projet de loi leur aurait donné une excellente occasion de tirer la question au clair. Si les dispositions de cette loi donnent aux banques une garantie, elles devraient avoir en retour certaines obligations. Elles devraient être obligées d'honorer les dispositions de cette loi et de tenir leurs engagements. Cela n'a pas été le cas. C'est pourquoi je n'aime pas particulièrement cette mesure qui n'améliore en rien cet aspect du programme.

● (1520)

Nous savons tous que les banques montrent peu d'empressement à consentir des prêts à de faibles taux d'intérêt et que, généralement, elles classent les prêts de ce genre dans une catégorie différente. Nous devrions également savoir qu'aujourd'hui, tout n'est très rentable en agriculture. Nous constatons que d'après l'indice des facteurs de production agricole au Canada, le coût des produits que doit acheter un agriculteur a augmenté de 30 p. 100 depuis 1973—l'augmentation est beaucoup plus forte dans l'ouest du Canada. Nous constatons également que dans le secteur agricole, le revenu net a diminué de quelque 21 p. 100 en 1976 comparativement à 1975. De plus, les projections établies pour 1977 indiquent que le revenu net diminuera de 46 p. 100—presque la moitié du pourcentage de 1975. En examinant les chiffres sous un autre angle, on voit que le niveau projeté ne représente qu'une augmentation minime de 11 p. 100 par rapport à 1971, une année désastreuse pour les agriculteurs.

Je répète les paroles du député de Mackenzie qui a déclaré qu'il y a actuellement de très graves problèmes en agriculture. Le gouvernement n'a rien fait pour freiner la hausse des facteurs de production. Bien au contraire, il l'a accélérée par les mesures qu'il vient de prendre récemment pour limiter les importations de pesticides et de produits chimiques en provenance des États-Unis. Le prix de ces importations en sera augmenté de quelque 50 p. 100.

On entend beaucoup parler d'une politique nationale des denrées alimentaires, mais nous nous inquiétons du fait qu'elle soit surtout mise de l'avant par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) qui s'intéresse surtout à faire baisser le prix des denrées alimentaires au pays. Monsieur l'Orateur, nous consommons tous des denrées alimentaires, et leur prix nous incommode, mais nous ne devons pas oublier qu'il est important d'assurer la stabilité de notre industrie agricole. C'est une ressource nationale d'importance majeure. C'est une industrie qui a besoin d'être stimulée et consolidée, ce que le gouvernement n'a pas fait.

Nous entendons de plus beaucoup parler ces temps-ci des difficultés de nourrir la population mondiale et les défis qu'un tel problème pose aux producteurs d'aliments au Canada. Mais si nous persistons à délaisser l'agriculture, comme c'est le cas depuis 14 ans de régime libéral, je me demande si nous pourrons simplement nous nourrir nous-mêmes. A l'heure actuelle, le Canada est le quatrième importateur de bœuf au monde. Nous occupons presque le premier rang pour les importations par tête.

En 1975, nous devions importer des produits laitiers de même que des œufs. Le tiers de chaque dollar que nous dépensons en aliments est consacré à des produits importés. C'est ce que nous révèlent les données de 1975. En 1974, la proportion était de 25 p. 100 et en 1973, de 18 p. 100. Quelle dangereuse orientation, monsieur l'Orateur. C'est une honte pour un pays comme le nôtre puisque nous avons les moyens de production et les connaissances requises. Le gouvernement n'a pas su assurer des conditions favorables à l'agriculture. A l'heure actuelle, nous savons que la production de fruits et de légumes diminue sensiblement.

Je suis heureux que le ministre chargé de la Commission du blé soit à la Chambre. Étant donné que l'indice des coûts agricoles au Canada a progressé de quelque 30 p. 100 depuis 1973, il paraît opportun de revoir le fonctionnement du système du double prix en tenant compte de l'augmentation du coût du matériel nécessaire à la production. Sauf erreur, au moment de l'adoption du système de double prix, le ministre s'était engagé à rajuster en hausse les prix minima prévus dans le système afin de tenir compte de l'accroissement du coût de production. Je sais que la Fédération canadienne de l'agriculture l'a recommandé dans son mémoire annuel au cabinet. Elle préconise une hausse de 75c. le boisseau, ce qui en porterait le prix à $4. Étant donné les hausses de prix que doivent subir les producteurs et l'affaiblissement du marché international du blé, j'espère que le ministre entrevoit un rajustement qui permettra aux producteurs de récupérer au moins une partie de l'augmentation des coûts de production du grain.

A mon avis, le secteur de l'agriculture est sur une pente savonneuse et le peu de cas que l'on fait de l'agriculture dans le bill dont nous sommes saisis démontre encore une fois l'attitude intransigeante du gouvernement à l'égard des agriculteurs. Il en parle beaucoup avec force gestes, mais ce n'est que lorsqu'il le considère nécessaire du point de vue politique que le gouvernement fait quoi que ce soit. Je songe à l'annonce de la politique laitière l'autre jour; elle se rapportait certainement aux élections partielles au Québec.

Je constate avec plaisir que le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) est parmi nous aujourd'hui. Je sais qu'il a beaucoup voyagé d'un bout à l'autre du pays pour connaître l'avis des associations de petites entreprises et des chambres de commerce.

Une voix: Et des associations libérales.

M. Mazankowski: Il a dû certainement rencontrer aussi de nombreux hommes d'affaires libéraux. Je ne peux l'en blâmer.

Une voix: Je ne savais pas qu'il y en avait.

M. Mazankowski: J'espère qu'il ne s'agit pas simplement d'un geste politique. Je le dis en toute franchise. La campagne du ministre a suscité une certaine expectative parmi les petits hommes d'affaires, mais son succès ne sera concret que si ses belles paroles peuvent prendre forme au moyen de lois et d'une politique réaliste pour la petite entreprise. Je lui souhaite le meilleur des succès et je puis l'assurer, de même que ses collègues du cabinet, de l'appui des députés de ce côté-ci de la Chambre pour tout ce qui pourra revivifier le secteur de la petite entreprise.

A mon avis, le ministre devra d'abord chercher à diminuer la paperasserie administrative qui submerge actuellement la petite entreprise. Cela entrave et étouffe les activités du secteur de la petite entreprise depuis de nombreuses années. Il pourrait d'abord simplifier les règles de base. Il doit certainement savoir que les propriétaires-gérants ne peuvent passer leur temps à remplir des formules, compiler des statistiques, se tracasser au sujet des nouveaux règlements de l'assurance-chômage, des formules d'indemnisation des accidents de travail, de l'application de la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu, etc. Songez aux tracasseries qui résulteront du simple passage au système métrique. Je me demande jusqu'à quel point on a consulté la petite entreprise à ce sujet. La métrisation entraînera de considérables frais supplémentaires, ennuis et tracas pour la petite entreprise du Canada.

● (1530)

Nous devons adopter des lois et des règlements qui ne déroutent pas le secteur des petites entreprises. Il nous faut des règles, des règlements et des lois simples qui n'obligent pas le petit chef d'entreprise à s'assurer les services d'un avocat, d'un comptable ou d'un conseiller en affaires pour les comprendre. Il me semble que, dans tous les milieux, on considère le secteur des petites entreprises comme un groupe de personnes sensées et honnêtes qui n'ont pas besoin d'être régies au moyen de règlements à tout moment.

Le secteur des petites entreprises a dû faire face également au problème de ne pas savoir à quel moment les règlements entrent en vigueur et pendant combien de temps ils doivent s'appliquer. Il y a eu trop d'incertitude, ce qui a créé une certaine instabilité. Les règlements changent selon les caprices du gouvernement. Il y a de nombreux défis à relever dans notre pays, et en particulier dans le secteur des petites entreprises. Nous devons accroître notre productivité et améliorer notre position concurrentielle. Nous connaissons un important problème de chômage. Nombre de ces difficultés peuvent être résolues sinon entièrement, du moins dans une grande mesure par le secteur des petites entreprises.

On entend beaucoup parler ces derniers temps d'épanouissement de l'entreprise privée. Je ne sais pas exactement comment cela doit se matérialiser dans les propositions du gouvernement. Nous en avons entendu parler, mais n'avons eu aucune précision à ce sujet jusqu'ici. On entend également beaucoup parler de juste milieu. Il y a environ un an, cette motion avait disparu, tout comme le système de libre marché. Il était question d'accroître l'intervention et la participation de l'État, ce qui a donné naissance à une sorte d'incertitude et d'instabilité. Tout cela a créé un climat malsain pour le secteur des petites entreprises. On entend également beaucoup parler d'esprit d'entreprise et d'autarcie. Aucune des dispositions du bill, monsieur l'Orateur, ne concrétise ces motions.

J'aimerais citer un passage du mémoire remis au gouvernement par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes bien avant la présentation de cette mesure législative. Dans le numéro de février de *Mandate*, voici ce qu'on pouvait lire:

Des études de recherche effectuées par la Fédération ont révélé qu'environ un tiers des petites entreprises ont connu un ralentissement du taux de croissance et vu leurs bénéfices diminuer en raison d'un manque de capital-actions. Ce manque de capitaux empêche une entreprise d'obtenir les fonds d'exploitation nécessaires et des prêts à terme auprès des banques à charte.

Il n'y a là rien de particulièrement complexe: c'est très simple et direct. Cela lance un défi au gouvernement. Comme il était devenu nécessaire de proroger cette loi, le gouvernement avait l'occasion d'étudier cette recommandation valable et fort pertinente. Je continue à citer:

Dans son mémoire, la Fédération a fait remarquer que ni les sociétés de capital-risque ni les institutions de prêt du gouvernement ne pouvaient répondre aux besoins en capitaux de la petite entreprise. Les sociétés de capital-risque ne s'intéressent qu'aux entreprises à croissance rapide, d'ordinaire déjà bien lancées, qui espèrent voir leurs actions vendues dans le grand public . . .

Dans son exposé, la Fédération a recommandé une série de modifications à apporter au droit fiscal fédéral et provincial et à la loi sur les prêts aux petites entreprises, des changements qui permettraient de libérer le capital souscrit et les créances dues à la constitution du capital pour financer de nouvelles sociétés et donner de l'expansion aux entreprises indépendantes de petite et de moyenne taille.

En offrant des incitations fiscales pour trouver le capital-risque nécessaire, dans les petites localités, on libérerait des sources financières naturelles, indépendamment de toute bureaucratie . . .

La Fédération a recommandé également la création d'une nouvelle société qui porterait le titre de Société d'investissement à risque.

Dans ce cas, les investisseurs seraient autorisés à un report d'impôt, lorsque la société ferait des placements sous forme de participation répondant aux normes énumérées ci-dessus. Le revenu que toucherait la société d'investissement à risque ne serait pas imposable et les actionnaires seraient imposés au taux des gains en capital s'ils ne réalisaient pas leur placements dans la société avant trois ans . . .

Dans le mémoire de la Fédération, voici quels étaient les principaux changements recommandés à la loi sur les prêts aux petites entreprises.

1. Relever le plafond imposé sur les prêts en vertu de la loi, lequel passerait de $50,000 à $100,000 ou même $150,000.

2. Autoriser des prêts pour toute forme d'entreprise, y compris pour le financement des actifs de roulement.

3. Fixer le taux d'intérêt imposé de façon qu'il puisse fournir des recettes suffisantes aux banques pour qu'elles s'intéressent à promouvoir activement le programme.

Dans tous les pays, les marchés financiers favorisent les grosses entreprises bien établies. Il se pose donc un défi au Canada: trouver des capitaux d'emprunt et d'investissement en petites quantités pour créer le genre d'entreprises viables, gérées par son propriétaire, dont le Canada aura besoin à l'avenir.

Voilà des recommandations très positives, logiques et raisonnables. Pourquoi n'ont-elles pas été étudiées et inscrites dans le bill? Elles offraient au gouvernement une occasion en or. C'est pour cette raison que je regrette que le gouvernement ait fait si peu, depuis que nous avons un ministre chargé des petites entreprises, pour régler les difficultés de ce secteur de l'économie. Il est possible de faire beaucoup. Ces recommandations ont été présentées par une association très efficace, la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Nous nous rendons de plus en plus compte chez nous que la Fédération exprime le point de vue et les préoccupations des petites entreprises indépendantes dirigées par leur propriétaire.

Les petites entreprises ne demandent pas la charité. Elles veulent essentiellement un meilleur climat, la reconnaissance de leur secteur comme tel, qui est unique et bien différent du secteur des affaires comme on l'entend si souvent. Le gouvernement doit modifier largement sa philosophie. Le secteur privé peut accomplir une bonne partie de ce que fait le gouvernement et de façon beaucoup plus efficace et rentable. Les petites entreprises peuvent être plus productives et concurrentielles que les grosses entreprises et peuvent embaucher une plus forte proportion de main-d'œuvre. La création d'emplois dans le secteur des petites entreprises revient meilleur marché. A mon avis, il est juste de dire que les tensions entre les employeurs et les employés sont moins fortes dans le secteur des petites entreprises que dans celui des grandes entreprises. Les gouvernements doivent aider à encourager la nouvelle technologie et les innovations mises au point par des petits entrepreneurs. Il n'y a pas beaucoup d'entrepreneurs et d'innovateurs au pays, mais le climat n'invite pas les Canadiens à faire preuve de création et d'invention.

J'aimerais citer le mémoire que la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a présenté à cet égard le 19 novembre. J'en cite un extrait:

Contrairement à ce que d'aucuns ont laissé entendre, l'esprit d'innovation n'est pas mort au Canada mais il ne se manifeste pas autant qu'il le devrait et nous faisons une bien mauvaise utilisation de ce que nous avons. Il est possible d'améliorer la situation mais il faut deux choses essentielles—(1) l'octroi de fonds aux particuliers et aux petites sociétés et, (2) une mise en marché de nouveaux produits, procédés et inventions à l'intention des entrepreneurs et de l'industrie existante . . .

Il est nécessaire de créer un organisme neutre jouissant d'une certaine crédibilité auprès du milieu des affaires car la plupart des grandes sociétés hésitent à traiter avec des inventeurs.

Il importe d'élaborer une politique gouvernementale, des lois, des règles et des règlements dans un contexte beaucoup plus ouvert. A cet égard, nous semblons ne tenir des consultations qu'après coup et non pas avant ou pendant l'étude des mesures législatives. Tout gouvernement soucieux du bien-être de la petite entreprise devrait favoriser, prioritairement, la multiplication et la rentabilité des petites entreprises et accroître leur tranche du produit national brut.

● (1540)

Les programmes actuels qui visent à encourager les propriétaires-dirigeants d'entreprises sont, à mon avis, tout à fait insuffisants. Les gros syndicats, la grande entreprise et les gros gouvernements ont toujours réussi à s'en sortir, malgré les nombreuses difficultés économiques.

Il est absolument impossible de traiter de la même manière la petite et la grosse entreprises. Prise entre deux feux, la petite entreprise n'a pas pu s'épanouir. Ce secteur plein de vitalité à besoin de l'aide du gouvernement et elle la mérite. Il s'agit d'un groupe très diversifié et il n'existe même pas au Canada de politique d'ensemble qui tienne compte de la diversité et de l'importance de ce secteur très important de notre économie. Plus de 60 p. 100 de la main-d'œuvre cana-

dienne travaille dans la petite entreprise, et nous n'avons même pas de statistiques sérieuses qui nous permette d'en analyser, de façon suffisamment précise, les différents aspects.

Nous avons besoin d'une véritable politique qui s'adresse à ce vaste groupe très divers d'entreprises. Il faut que nous reprenions conscience de l'importance de la petite entreprise, car elle constitue peut-être le secteur le plus productif, le plus efficace et le plus innovateur de notre économie. Je crois qu'au cours des huit ou dix dernières années et sous le gouvernement actuel, l'esprit d'entreprise a été étouffé et que la confiance en soi a complètement disparu. Elle est morte à cause de l'attitude oppressive de ce gouvernement, face à un climat d'incertitude et à un manque de stabilité. Il y a eu en même temps intrusion dans la petite entreprise et indifférence envers ce secteur. Un des problèmes vient du fait qu'au cours des dernières années on a confondu la petite et la grosse entreprises, alors qu'il s'agit de deux secteurs tout à fait distincts.

Je ne peux faire autrement que de rappeler l'attaque lancée par l'ancien chef du Nouveau parti démocratique contre le monde des affaires durant la campagne de 1972 et même en 1974. Tous les hommes d'affaires étaient qualifiés de mendiants millionnaires. Le mot profit était déplacé. A mon avis, l'ancien chef du Nouveau parti démocratique a rendu un bien mauvais service aux petites entreprises canadiennes. C'est regrettable.

L'attaque de l'ancien chef du Nouveau parti démocratique contre le monde des affaires a créé une ambiance de méfiance dans tout le monde des affaires. Je parle non seulement des grandes entreprises mais également des petites. Ces insinuations et ces discours socialistes avec le concours et l'encouragement des média ont rendu un mauvais service au Canada et aux petites entreprises. De nombreux Canadiens ont souffert par suite de cette attaque injustifiée et de nombreuses entreprises ont été éliminées. Nous devons maintenant rétablir un climat de confiance et de stabilité, un climat où l'initiative et l'innovation seront récompensées, un climat où l'autonomie personnelle est possible.

Le ministre à qui a été confiée la très lourde responsabilité de mettre à exécution certaines mesures positives qui rétabliront la confiance des petites entreprises au Canada est sincère, je crois, et il s'efforcera de créer cette ambiance. Sa plus lourde tâche sera d'obtenir l'appui de ses autres collègues du cabinet qui ne sont peut-être pas aussi bien disposés envers les petites entreprises que le ministre l'est devenu après ses voyages dans tout le Canada.

Je constate que le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) affirme: «Oui, je le suis» et je l'en félicite. Il a donné l'exemple en offrant aux petites entreprises de nouvelles possibilités de soumissionner pour fournir des services et des produits au gouvernement. Je l'en félicite. Les députés reconnaissent l'importance des petites entreprises. Je le répète, nous soutiendrons toute mesure positive en vue de faciliter la croissance et l'expansion de ce secteur palpitant d'activité. Nous harcèlerons en même temps le ministre. Nous ne le harcèlerons peut-être pas, mais nous ne manquerons pas de lui rappeler les obligations et les responsabilités qu'il a envers ce segment important de notre société. Ensemble, nous espérons pouvoir raviver cet esprit d'entreprise au Canada. Ensemble, nous espérons pouvoir surmonter nos principales difficultés économiques. Je tiens à signaler au ministre qu'il ne devrait pas perdre son temps à essayer de combler certaines grosses lacunes de ce projet de loi.

Le principe dont le bill s'inspire est excellent. Il résiste à l'épreuve du temps depuis 1961. Il convient toutefois de l'adapter aux réalités actuelles. J'espère que le ministre étudiera sérieusement certaines recommandations capitales de la Fédération canadienne des hommes d'affaires indépendants et de certains députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont pris ce bill très au sérieux et qui en ont profité pour parler de ce segment très important de notre société.

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur cette mesure, pour un certain nombre de raisons probablement, et surtout parce que les mesures proposées dans la motion touchent mes commettants de très près; en effet, l'économie de ma région est constituée en majeure partie de petits commerçants et d'agriculteurs. La motion proposée par le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) au nom du ministre des Finances (M. Macdonald) prévoit donc la modification de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Il fut un temps où je m'intéressais aux débats sur la pêche davantage et où j'y participais de manière plus active. A la suite du dernier remaniement de la réglementation de la pêche, les gens de ma circonscription qui ont été les plus éprouvés ont déménagé. Dans ma circonscription, les pêcheurs ne représentent plus qu'une faible proportion de la population, et je pense que certains de mes collègues sont beaucoup mieux placés que moi pour parler des mesures qui touchent à la pêche commerciale.

● (1550)

Par le passé, nous pouvions débattre les questions assez à fond en comité plénier, mais les chances de le faire maintenant sont très limitées. Je me souviens très bien du temps où nous pouvions examiner assez longtemps les mesures présentées à la Chambre, mais depuis quelque temps, tout débat un peu prolongé est vu d'un mauvais œil par le gouvernement actuel et celui-ci fait tout en son possible pour faire adopter ses mesures le plus rapidement possible. Nous convenons que les débats doivent progresser le plus vite possible, mais je tiens aussi à dire qu'il faut étudier sérieusement avant de passer à d'autres étapes.

Les trois secteurs touchés par la mesure à l'étude, soit la petite entreprise, l'agriculture et les pêches, sont très importants dans notre économie. Ce bill restreint notre liberté d'examiner à fond les mesures qu'il contient, parce qu'il faudrait tenir un débat particulier sur chacun des domaines qu'il touche. Cependant, il faut être réaliste et, pour le moment, nous devons aborder les trois domaines en même temps. En premier lieu, je veux dire un mot de la loi sur les prêts aux petites entreprises. J'ai eu l'occasion, il y a quelque temps, de faire un assez long discours à ce sujet. De fait, c'était en avril 1974, à l'occasion de l'étude d'une mesure semblable à la Chambre.

A cette occasion, j'ai examiné la loi en profondeur. Ce secteur est encore aux prises avec des problèmes. A l'instar du député de Vegreville (M. Mazankowski) qui vient de parler, j'estime que même si cette mesure est acceptable, elle ne témoigne ni d'une nouvelle attitude ni de nouvelles initiatives à l'égard de la petite entreprise. Les petits entrepreneurs éprouvent toujours de la difficulté à obtenir le financement suffisant.

Je suis certain que tous les députés ont reçu des flots de lettres et de messages de la part de petits entrepreneurs qui ont bien du mal à obtenir le financement dont ils auraient besoin pour agrandir leurs locaux, moderniser leurs installations, et le reste. J'ai un grand nombre de ces lettres dans mes dossiers. Je constate que celui qui n'a pas vraiment besoin d'argent en trouverait facilement, mais que celui qui a grand besoin de capitaux d'investissement éprouve un mal extrême à trouver un prêteur. Je ne parle pas uniquement de la loi sur les prêts aux petites entreprises, mais de toutes les lois fédérales qui régissent les prêts. Tous ceux qui demandent des prêts ont bien de la peine à en obtenir.

Soit dit en passant, je m'étonne qu'un gouvernement qui dit se préoccuper et se soucier de cette question et qui doit créer un organisme à cette fin, sinon accroître ses pouvoirs, ne règle pas définitivement ce problème, de sorte qu'en dernier ressort, ceux qui ont besoin d'argent à investir puissent l'obtenir des institutions fédérales. A propos des taux élevés d'intérêts, le ministre d'État chargé des petites entreprises a laissé entendre que ce n'était pas tant là que résidait le problème pour les hommes d'affaires, mais plutôt dans l'offre de capitaux. Je dirai que ces deux aspects du problème sont d'une énorme importance pour les hommes d'affaires, non seulement l'offre de capitaux mais également les taux élevés d'intérêts qu'il leur faut payer actuellement. Quand on considère toutes les hausses de coûts auxquelles les hommes d'affaires font face et qu'on y ajoute les taux d'intérêts qu'il leur faut payer, on se rend compte qu'ils affrontent un problème presque insurmontable.

Et puis il y a encore les taux d'imposition sur le revenu. Je ne sais pas pourquoi, mais les grandes entreprises semblent pouvoir à certains égards se prévaloir de stimulants et d'allégements fiscaux, tandis que les petites entreprises doivent payer le plein montant des impôts et en porter tout le fardeau. Il s'agit là d'un fardeau qui écrase le petit chef d'entreprise et le met dans bien des cas dans l'impossibilité de poursuivre ses activités.

Un autre point que j'avais soulevé il y a deux ans quand j'ai pris la parole à propos de cette mesure, c'est le volume énorme de paperasse exigé par les divers paliers de gouvernement. Je sais qu'on nous a donné à entendre que le fardeau de certaines petites entreprises serait allégé. Mais il me semble que cette paperasserie demande beaucoup plus de temps et d'attention que la petite entreprise moyenne ne peut lui en donner. Elle force le petit entrepreneur à engager du personnel supplémentaire, ce qui ajoute aux frais de son entreprise. Que je sache, une bonne part des renseignements demandés sont absolument sans importance pour l'économie nationale, *a fortiori* la petite entreprise. Mais quelqu'un quelque part s'imagine que nous devrions en être informés, peut-être que nous devrions créer des emplois. Alors on exige d'autres paperasseries. A mon avis, c'est une question que le ministre d'État chargé des petites entreprises devrait étudier. Nous constatons que des règlements, restrictions et chinoiseries supplémentaires ajoutent encore aux problèmes de l'homme d'affaires.

Je doute qu'il me soit nécessaire—mais je suis prêt à le faire—de convaincre la Chambre que notre parti s'intéresse vivement au sort du petit entrepreneur. Je ne verserai pas de nouveau au compte rendu les recommandations de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Mon collègue le député de Vegreville l'a fait excellemment. Je voudrais que le ministre et le gouvernement examinent attentivement le mémoire en question, car c'est non seulement un exposé concis et bien structuré mais il présente également les besoins des hommes d'affaires dans une juste perspective. Le gouvernement devrait accorder la plus grande attention possible à leurs recommandations et à leur déclaration de principe.

J'aimerais reprendre une déclaration que mon chef a faite à Winnipeg le 21 octobre à propos des petites entreprises. En voici le texte:

> D'autres pays comme le Japon, l'Allemagne de l'Ouest et les États-Unis se préoccupent vraiment du secteur des petites entreprises en adoptant des mesures concrètes et positives. Ils pratiquent des politiques d'achat comme celles qui sont actuellement en vigueur aux États-Unis et qui garantissent aux petites entreprises le droit d'offrir leurs services pour une part importante des contrats et des sous-contrats du gouvernement. Une politique fiscale qui, au lieu de le décourager, encourage le développement des petites entreprises familiales et des entreprises à participation ouvrière et permettent de léguer ces entreprises aux nouvelles générations, sans avoir à payer des droits de successions prohibitifs—des programmes d'aide qui permettent aux dirigeants des petites entreprises d'avoir accès aux cours de gestions de pointe et, ce qui est encore plus important, de risquer des capitaux pour agrandir et moderniser leur entreprise.

● (1600)

Voilà un résumé très clair et très précis des idées du chef de ce parti, à qui on reproche parfois de ne jamais exposer sa politique. A mon avis, cela résume très bien sa position sur la petite entreprise. Le 28 mars 1977, le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a présenté la motion suivante à la Chambre des communes:

> Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prendre des mesures visant à favoriser le développement de la petite entreprise dans notre pays, notamment *a*) en accordant des dégrèvements d'impôts sur les investissements dans la petite entreprise, *b*) en aidant à la formation de consortiums de petites entreprises d'exportation, *c*) en modifiant les pratiques gouvernementales, en ce qui a trait aux soumissions, de façon à permettre à la petite entreprise de fournir une partie des biens et services achetés par le gouvernement, *d*) en réduisant le volume des écritures que le gouvernement impose à la petite entreprise.

Cela montre bien, selon moi, l'importance qu'attache notre parti à ce secteur particulier de l'économie. Nous applaudissons à la présentation de ce bill en ce qui concerne la petite entreprise, mais j'estime que c'est bien peu, compte tenu des problèmes réels qui la touchent.

Comme je l'ai dit dans mon intervention, j'ai soulevé ces questions à la Chambre il y a quelques mois. Je félicite encore une fois le ministre d'avoir présenté cette mesure. Nous l'incitons à poursuivre son action comme il l'a fait jusqu'ici. Nous lui souhaitons du succès dans les efforts qu'il fait pour encourager et aider les chefs d'entreprises qui tentent de se donner, à eux et à leur famille, un niveau de vie raisonnable tout en fournissant à la population un service bien nécessaire. A mon sens, ce dernier rôle est très important, car il incite le petit homme d'affaires à participer aux activités locales d'une façon peut-être plus personnelle que ne le font les chefs de grosses entreprises.

Je pense qu'on a véritablement besoin de ce genre d'engagement. Le chef d'entreprise se refuse souvent à être un rouage dans l'engrenage. Il choisit plutôt de faire à sa guise, de décider lui-même de son avenir et je crois qu'il faudrait l'encourager à le faire.

La deuxième partie du projet de loi dont je voudrais parler est celle qui se rattache à la collectivité agricole. C'est un secteur fort important de l'économie de la vallée du Fraser. L'agriculture est indispensable et doit demeurer un objectif prioritaire de notre vie nationale. Nombreux sont ceux qui estiment que le principe de la ferme familiale est désuet, mais je suis fermement convaincu que son élimination, soit par négligence soit à dessein, ne serait pas dans l'intérêt bien compris du Canada.

Personne ne conteste le fait que la production alimentaire demeure le principal objectif de l'agriculture, mais il y a de nombreux autres objectifs souhaitables qui pourraient être atteints grâce au maintien de la ferme familiale. Je signale le fait qu'en dépit des formidables obstacles auxquels l'agriculteur fait face, notamment pour s'établir dans l'industrie, il y en a encore certains qui décident de se livrer à la production alimentaire pour le Canada et le monde. Je crois que ceux qui s'engagent dans ce domaine ont une personnalité caractéristique. A mon avis, nous rendons service à la vie nationale en encourageant ceux qui veulent s'engager dans l'exploitation agricole à le faire.

C'est par choix qu'ils le font; mais, outre cela, nous faisons face à des problèmes qui sont accentués par la croissance urbaine. On en parle à l'occasion à la Chambre. On pose des questions. On lit des articles qui prétendent que, dans quelques années, peut-être 90 p. 100 de la population canadienne se trouveront dans quatre ou cinq villes, et seulement 10 p. 100 dans les régions rurales. A mon avis, ce serait là une évolution tragique et on devrait faire tout ce qui est possible pour encourager ceux qui veulent rester dans les régions rurales à le faire.

Les régions urbaines sont en proie à des problèmes économiques. Les administrations ont de la difficulté à fournir tous les services requis. Les problèmes sociaux sont accentués et aggravés par la densité de la population. Le chômage s'y ajoute. C'est pour toutes ces raisons que nous devons faire tout en notre pouvoir pour encourager ceux qui veulent demeurer à la campagne et vivre de l'agriculture à le faire. Il est de l'intérêt du citoyen, de la nation et du monde que l'agriculture reste rentable.

On entend souvent parler de la pénurie d'aliments et de la famine qui sévissent dans bien des régions du monde. Je crois fermement qu'il est d'une importance vitale pour tous que notre milieu agricole soit préservé.

Des voix: Bravo!

M. Patterson: J'aimerais pouvoir m'étendre sur certains problèmes, mais ils dépassent peut-être le cadre de la mesure à l'étude. Je devrai donc les réserver pour une autre occasion, mais je tiens à signaler que les producteurs canadiens ont énormément de difficulté à obtenir les capitaux nécessaires pour moderniser leurs affaires et leur donner de l'expansion afin de faire face à la concurrence.

J'aimerais me reporter au numéro de décembre 1976 du *Canadian Farm Economics*. A la page 19 de cette revue, figure un article rédigé par M. R. S. Rust, de la section des études spéciales, division de l'exploitation agricole et du développement rural, direction de l'économie, à Agriculture Canada. Voici ce que dit M. Rust:

> En 1974 et 1975, le montant du crédit accordé a augmenté énormément, surtout à cause des prix plus élevés offerts pour les céréales et de la possibilité que le taux d'inflation reste élevé. On pense que le montant accordé en 1976 a été quelque peu inférieur au montant de 1975 parce qu'on prévoyait des prix moins élevés pour les grains, que les réserves de crédit de certaines sources avaient baissé, qu'on s'attendait à un taux d'inflation moins élevé et que moins de fermes étaient à vendre, et ce à des prix reflétant les changements dans la situation agricole.

Pour 1977, M. Rust prévoit ce qui suit:

> Le montant total du crédit agricole accordé en 1977 pourrait être inférieur au niveau de 1976 si les perspectives du revenu agricole pour les céréales et le bétail ne s'améliorent pas au début de l'année. Le crédit à court terme sera probablement le seul à augmenter. Les taux d'intérêts continueront à être relativement élevés et, même si le taux minimum pour les emprunts accordés par les banques à charte a baissé de ½ p. 100 vers la fin de 1976, on ne prévoit aucune autre diminution en 1977, sinon des baisses très faibles.

En faisant ces prévisions et en les comparant à ce qui s'est passé auparavant, M. Rust semble indiquer qu'il sera plus difficile d'obtenir du crédit en 1977 que précédemment et que cela nuira davantage à ceux qui ont besoin de capitaux pour étendre leurs activités ou pour poursuivre leurs programmes agricoles. Comme les petits hommes d'affaires dont je parlais plutôt, les agriculteurs éprouvent beaucoup de difficulté à satisfaire leurs besoins de capitaux en s'adressant au gouvernement ou à des sources privées.

● (1610)

Les difficultés quasi insurmontables qu'éprouvent les jeunes qui essaient de se lancer en agriculture constituent également un problème majeur. On constate alors à la lecture du projet de loi qu'il ne paraît pas comporter de modifications qui tiennent compte des difficultés de ceux qui exploitent déjà une entreprise agricole. Le bill ne paraît pas prévoir d'initiatives nouvelles. Lui-même n'en comporte aucune qui puisse faciliter l'aide aux agriculteurs; en somme, nous n'avons devant nous qu'une déclaration de plus, sous forme de projet de loi, qui mentionne simplement la poursuite du programme.

On pourrait dire que les prêts seront plus élevés. Pourtant, les montants prévus dans le bill sont loin d'être suffisants pour permettre aux agriculteurs de résoudre leurs problèmes et répondre à leurs besoins financiers. Les agriculteurs ont de grandes difficultés à joindre les deux bouts. Pourtant, nous accueillons avec plaisir ce projet de loi dans la mesure où il favorise les exploitants agricoles, mais nous invitons le gouvernement à songer à de nouveaux projets et à de nouveaux programmes qui répondront mieux aux besoins de ceux qui sont engagés dans le secteur agricole.

Au début de mes commentaires, j'ai dit que je ne voulais pas parler trop longuement de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. On sait que dans le secteur des pêches présentement de grands changements sont à se réaliser. Les nouveaux règlements imposés par le gouvernement fédéral ont des incidences profondes sur l'industrie de la pêche. Le pêcheur autonome éprouve de graves difficultés à financer l'équipement et les agrès dont il a besoin pour assurer la rentabilité de cet important secteur de notre économie.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de faire quelques commentaires, monsieur l'Orateur. Certes, ils n'ont pas l'ampleur que j'aurais voulu leur donner. Mais je me reprendrai une autre fois alors que nous pourrons aborder d'autres problèmes qu'éprouvent ceux qui sont directement visés par le projet de loi.

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, la Chambre étudie en deuxième lecture le bill C-48 modifiant la loi sur les prêts destinés aux amélorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Nous faisons bon accueil bien sûr à cette loi modificatrice. Nous nous réjouissons de toute loi accordant une aide supplémentaire aux agriculteurs, pêcheurs et à la petite entreprise. Ce bill sera particulièrement bien reçu dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

A mon avis, ce bill n'est pas assez énergique pour atteindre son objectif déclaré. Le gouvernement nous dit que ce bill constitue une amélioration et augmentera de un million à un million et demi de dollars de revenu brut annuel pour les fins du calcul de l'admissibilité d'une petite entreprise. En outre, le montant maximal des prêts accordés passera de $50,000 à $75,000. C'est-à-dire que le plafond maximal des prêts accordés en vertu des trois lois que le bill vise à modifier passera à $75,000. De toute évidence, ce nouveau plafond ne fait que suivre le cours de l'inflation et le bill aurait dû offrir beaucoup plus, comme par exemple, fixer des maxima plus élevés, des revenus annuels plus élevés aux fins du calcul de l'admissibilité, augmenter le nombre d'institutions accordant ces prêts—c'est-à-dire qu'il aurait fallu inclure les institutions autres que les banques à charte—et prévoir une gamme beaucoup plus variée de motifs justifiant l'octroi de prêts. A cet égard, je ne songe pas seulement aux petites entreprises mais aussi aux prêts destinés aux améliorations agricoles. Le gouvernement ne pourra pas continuer éternellement à s'occuper d'un secteur complexe de notre économie, l'agriculture, au coup par coup. Nous devons établir une politique globale pour les agriculteurs, une politique qui tiendrait compte des difficultés de financement, l'une de leurs plus grandes difficultés.

Le problème majeur du genre de prêt que prévoit ce bill découle du fait que les banques sont les dernières à vouloir prêter de l'argent à un taux d'intérêt plus faible. Elles ne chercheront pas à accorder des prêts à 9 p. 100 alors qu'elles n'ont aucune difficulté à obtenir 13 p. 100. Voilà qui explique pourquoi ce genre de loi n'a pas marché. A moins de changer les dispositions de ce bill, il se peut fort bien que l'on nous dise, trois ans après son adoption, qu'il aurait mieux valu laisser faire. Qui plus est, le bill n'accordera rien de plus à l'agriculteur, trois ans ou même 15 ans après son adoption. En fait, à moins d'y apporter des changements, les personnes visées par ce bill ne s'en trouveront pas mieux trois ou 15 ans après son adoption. A l'heure actuelle, les banques ne tiennent simplement pas compte de cette loi ou la dédaignent en grande partie. C'est pourquoi je propose que nous adoptions un texte de loi qui oblige les banques à ramener un certain pourcentage de leurs prêts agricoles sous le régime de cette loi. Avec une pareille mesure, on serait certain que les dispositions de ce bill seraient utilisées à bon escient et conformément au but fixé.

On a également parlé d'obliger les banques à signaler au gouvernement toutes les demandes de prêt qui leur sont présentées aux titres de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et de la loi sur les prêts aux petites entreprises, en précisant les raisons pour lesquelles les demandes sont refusées. Si nous ne faisons rien en ce sens, les banques garderont la mainmise sur l'économie du pays.

Avec ce bill, le gouvernement n'apporte rien de concret aux petits hommes d'affaires, aux agriculteurs et aux pêcheurs. On pourrait même dire qu'il va leur compliquer encore l'existence, car il perprétue une situation qui leur est déjà défavorable. Les lois que le bill parle de modifier ont été mal appliquées. Les banques se sont montrées peu empressées à effectuer les prêts prévus, parce qu'elles pouvaient prêter ailleurs à des prix plus élevés. Il est bien évident que la législation existante n'est pas suffisante, parce que si peu d'hommes d'affaires peuvent y avoir recours. Ils se voient obligés d'emprunter à un taux plus élevé que le taux préférentiel. Pensons un peu à l'agriculteur, au pêcheur et au petit homme d'affaires, dont les problèmes ne cessent de s'accroître, et pour lesquels le gouvernement ne semble pas disposé à faire grand-chose.

De nos jours $75,000 ce n'est pas beaucoup. Du moins peu nombreux sont les agriculteurs, pêcheurs ou petits hommes d'affaires pour qui c'est une grosse somme. Avec $75,000 on n'achète pas grand-chose en fait de matériel neuf, de bâtiments ou de bateaux. C'est presque le prix d'un gros tracteur ou d'une super moissonneuse-batteuse. Donc, le relèvement du plafond des prêts ne fait que tenir compte des effets de l'inflation qui gruge l'agriculteur, le petit homme d'affaires et le pêcheur.

On a dit que les banques ne viennent pas en aide aux habitants des régions éloignées, ce qui explique qu'un plus grand nombre de gens aient recours aux coopératives de crédit. On a dit que ces institutions devraient elles aussi pouvoir consentir des prêts aux termes de cette mesure. De nombreux agriculteurs ont demandé des prêts d'amélioration agricole à des banques à charte et on leur a répondu qu'elles n'avaient pas de fonds disponibles. Bien des fois, on leur a dit que telle ou telle banque à charte ou telle ou telle succursale avait épuisé le montant alloué. Toutefois, on leur a proposé de l'argent aux taux d'intérêt ordinaires, soit à 2 ou 3 p. 100 de plus. En fait, bien souvent, ils sont supérieurs de 2 ou 3 p. 100 au taux préférentiel.

● (1620)

Ce bill est un bon début. Toutefois, je dois faire remarquer que les frais d'équipement et de construction agricole ont doublé en quatre ans. Le coût de la main-d'œuvre et du carburant a plus que doublé. En un an, les pesticides ont augmenté de 50 p. 100. J'estime donc qu'il faut au moins doubler la limite des prêts d'amélioration agricole. Je demande au gouvernement d'y songer avant que le bill n'obtienne force de loi.

La décision d'accorder ou non un prêt d'amélioration agricole ne devrait pas revenir uniquement au directeur de banque. Le sort du petit homme d'affaires ou de l'agriculteur est entre ses mains. Il faudrait qu'il ait une excellente raison pour refuser un de ces prêts. Et, en cas de refus, le ministère des Finances devrait en être informé. Ainsi, il pourrait superviser l'application de la loi. Si un agriculteur, un petit entrepreneur ou un pêcheur remplit les conditions voulues, la banque devrait lui accorder un prêt. J'ai soulevé la question plusieurs fois à la Chambre des communes ainsi qu'en privé avec divers ministres des Finances au cours des années.

Souvent, des électeurs m'ont dit qu'ils pensaient avoir droit à un prêt d'amélioration agricole, mais que leur banque prétendait ne pas avoir d'argent pour cela. S'ils s'adressent à une autre banque, on leur dit qu'ils pourront obtenir un prêt d'amélioration agricole à condition qu'ils ne fassent plus affaire qu'avec cette banque. Cela montre bien que les banques ont de l'argent disponible pour ces prêts, mais qu'elles ne veulent pas les accorder parce que le taux d'intérêt est moins élevé. C'est normal, surtout quand l'argent est rare.

Depuis trois ans, l'agriculture est florissante. Les banques n'ont pas exigé les mêmes garanties que les années précédentes. Lorsque je dis que l'agriculture a été florissante ces trois ou quatre dernières années, je ne parle pas des éleveurs de bovins. Nous devons nous tourner vers l'avenir car, si la loi est adoptée, c'est à ce moment-là que ses effets se feront sentir. L'avenir paraît plutôt sombre, et l'on peut s'attendre à une montée en flèche des prix de tout ce dont l'agriculteur a besoin pour produire. Nous savons tous à quel point les prix ont augmenté depuis quelques années. Le revenu net va diminuer. Le prix des céréales baisse, à l'exception de celui des graines de soja, qui fluctue. Si la sécheresse continue à sévir dans l'Ouest et aux États-Unis, les prix vont se maintenir. Si les récoltes de ces agriculteurs sont mauvaises ou s'ils n'ont pas de pâturage, leur revenu sera catastrophique. Si cette situation se poursuit et que les prix augmentent, il n'y aura pas de quoi se réjouir car ce sera au détriment de quelqu'un d'autre. Ce n'est pas une très bonne façon de faire augmenter les prix.

J'aimerais maintenant traiter du nombre de prêts qui ont été consentis. Je commencerai par ma province, l'Ontario. J'ai sous la main le rapport annuel. L'an dernier, 3,551 prêts ont été consentis en Ontario. Le rapport donne le détail de ces prêts. Pour l'ensemble du Canada, 30,800 prêts ont été consentis pour un montant total de 202 millions de dollars. J'aimerais que les députés se reportent à l'année 1965, où trois fois plus de prêts ont été accordés. En 1965, 91,000 prêts ont été consentis au Canada. J'espère que nous n'avons pas perdu autant d'agriculteurs en onze ans, mais cela prouve bien que l'on n'utilise pas la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles de la même façon qu'il y a onze ans. En Ontario, 757 prêts ont été accordés à des petites entreprises pour un montant total de $11 millions de dollars. Je fais inscrire ces données au compte rendu pour montrer que la loi n'a pas été autant utilisée qu'il y a onze ans.

De nombreux éleveurs de bovins obtiennent tous les prêts possibles dans le cadre de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. C'est une conséquence des prix ridicules qu'ils ont reçus au cours des quelques dernières années. Il est scandaleux que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) répète depuis si longtemps aux éleveurs de bœuf que la seule façon de limiter les importations soit d'établir un office de commercialisation qui impose des contingentements. La pression est finalement devenue si forte que l'on a dû dans une certaine mesure imposer des contingentements aux importations. Je me demande quelquefois si le ministre se servait intentionnellement des importations pour faire baisser le prix du bœuf canadien pour qu'il y ait une nette amélioration des prix avant les prochaines élections. Sincèrement, j'espère qu'il n'en avait pas l'intention.

Je n'ai pas dit, contrairement à ce qu'ont écrit certains journaux, que je suis en faveur des offices de commercialisation du bœuf. On ne peut protéger indéfiniment les producteurs par des offices de commercialisation. Ils peuvent avoir des effets néfastes, comme nous l'avons vu, en aviculture, où ils ont causé des pertes pendant des années. Si les éleveurs de bœuf ne veulent pas d'office, le ministre devrait en tenir compte.

Au cours de l'étude de ce bill à la Chambre, j'espère que le ministre des Finances (M. Macdonald) mettra au point une méthode qui rende l'application de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche beaucoup plus pratique. Il faut mettre d'autres dispositions de la loi à l'étude pour que ces prêts soient d'une certaine utilité, particulièrement pour l'agriculture qui comprend environ 5 p. 100 de la population du pays. Directement ou indirectement, l'agriculture soutient une proportion beaucoup plus forte de l'économie.

● (1630)

Les services connexes tels que les transports, la transformation et la fabrication dépendent de l'agriculture comme le font toutes les entreprises et la subsistance des travailleurs de ces secteurs. Il semblerait donc logique que les gouvernements fassent tout en leur pouvoir pour protéger et encourager ce secteur d'activité d'une importance vitale. Pourtant, on constate une absence regrettable de protection. Par exemple, un rapport sur les fruits et légumes terminé il y a plus de deux ans n'a pas encore été publié. On ne saurait tolérer une telle inaction.

Autrefois, on voyait dans l'agriculteur l'homme qui travaille aux champs, mais cette image est dépassée et aujourd'hui l'agriculteur est un homme d'affaires qui cherche à résoudre les nombreuses complexités propres au monde des affaires. Il y a trente ans, un seul agriculteur canadien nourrissait 12 personnes, alors qu'aujourd'hui il en nourrit 50. Cette augmentation, on la doit principalement à une plus grande mécanisation. Mais, pour investir dans le matériel agricole, les agriculteurs ont besoin de recevoir l'assurance d'une certaine protection. L'agriculture mérite de bénéficier de protection tarifaire au même titre que d'autres secteurs d'activité comme l'industrie de la chaussure, par exemple, qui connaît également des

difficultés aujourd'hui, ou l'industrie textile que l'on a pu aider un peu récemment à l'aide de quotas. Mais pour moi qui suis député, le manque d'une solide politique commerciale agricole, au Canada, qui s'est fait sentir à l'occasion des récentes négociations du GATT, n'était vraiment pas acceptable.

Comment le gouvernement peut-il justifier les restrictions de la production laitière de l'année dernière, en laissant parrallèlement les importations de fromage passer de 40 millions à 50 millions de livres? Pensez donc à la quantité de lait canadien qu'on aurait pu utiliser pour fabriquer ces 10 millions de livres de fromage supplémentaires. C'est l'équivalent de 500 millions de livres de lait. Les taux douaniers applicables à la plupart des produits agricoles sont imposés par unité, selon une base qui a été négociée alors que les prix étaient beaucoup plus bas qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il faudrait donc changer un grand nombre de ces dispositions tarifaires, et les appliquer en fonction de la valeur du produit, pour permettre aux agriculteurs de rattraper l'inflation passée et future.

Les habitants de ma circonscription ont également présenté des instances. L'association des éleveurs hurons a demandé que toutes les institutions gouvernementales utilisent de la viande du Canada. Il a également demandé qu'on n'impose pas de restrictions sur l'utilisation des médicaments destinés au bétail mais que, par contre, on en punisse les abus avec plus de rigueur, selon la loi. L'association demande aussi qu'on autorise l'emploi de Rumensin pour l'alimentation du bétail, ce qui permettrait aux producteurs canadiens de mieux concurrencer les producteurs américains. En outre, l'association recommande que le versement traditionnel d'une remise ou d'un dessous de table à l'égard des bovins abattus expédiés de l'Ouest à Toronto et à Montréal soit interdit, car il crée une concurrence injuste avec les marchands de bovins vivants de l'Ontario et des provinces de l'Ouest.

J'espère qu'avant la troisième lecture de ce bill, des dispositions seront prises pour fixer les taux d'intérêt à un niveau qui permettra aux propriétaires de petites entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs de profiter de cette mesure pour emprunter l'argent nécessaire et apporter des améliorations à leur exploitation. Je propose l'adoption du taux minimum ou mieux, compte tenu de la garantie du gouvernement et la baisse probable des revenus nets découlant des petites entreprises et des exploitations agricoles.

De nombreuses petites entreprises sont situées dans les régions rurales ou des villages qui desservent principalement la collectivité agricole. J'avais l'habitude de dire dans ma circonscription que le sort de l'agriculture est lié à celui du comté. Je crois encore qu'il en est ainsi mais pas dans la même mesure qu'il y a dix ou douze ans; depuis, des industries se sont établies dans bien des villes auxquelles je pense. Néanmoins, on doit encore compter dans une large mesure sur l'agriculture et si la collectivité agricole ne peut jouir d'une prospérité raisonnable, les petites entreprises devront emprunter pour ne pas se laisser distancer et pour fournir les services nécessaires.

Nous nous rendons compte que c'est l'argent des banques qui est mis à contribution dans cette mesure législative et nous savons que les banques devraient avoir un mot à dire dans l'utilisation de cet argent. Mais si le gouvernement ne peut conclure d'accord satisfaisant qu'il puisse mettre en œuvre dans le bill à l'étude, il aura encore une fois laissé tomber l'agriculteur, le petit homme d'affaires et le pêcheur, qui ont été trop souvent jusqu'ici les laissés pour compte de la société. Que cela ne se reproduise plus. Si la mesure législative ne donne pas de bons résultats, le gouvernement rendra à ces gens un mauvais service, en permettant à une situation catastrophique de se perpétuer.

Je crois donc que le ministre qui présente ce bill à la Chambre, qui qu'il soit, probablement le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand), quoique je remarque que la mesure est inscrite au nom du ministre des Finances, doit être prêt, lorsque le bill sera étudié par le comité, à nous indiquer à quels résultats il aboutira dans la pratique. Je suis sûr que les membres du comité voudront savoir quels taux d'intérêt le gouvernement envisage—je ne vois rien à ce sujet dans le bill. Comment les banques appliqueront-elles ses dispositions? Comment entend-on contrôler son application pour s'assurer qu'il sert bien les fins que le législateur lui a assignées? J'espère que le ministre prendra mes observations au sérieux et voudra bien nous fournir ces explications.

[*Français*]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je remercie mes collègues, parce qu'ils savent très bien que mes propos dans le passé ont toujours été très sérieux. Il faut travailler tous ensemble pour améliorer les conditions économiques de l'ensemble de la population canadienne, et également faire des suggestions au gouvernement pour que tantôt il présente une nouvelle loi, pour que tantôt il modifie les lois actuelles en vue d'une plus grande efficacité pour que le Canada soit en mesure de concurrencer le marché international dans différents domaines auxquels nous sommes réellement intéressés, et qui apportent des revenus à l'ensemble des Canadiens.

Monsieur le président, durant l'ajournement de la Chambre pour les vacances de Pâques, j'ai été quelque peu surpris de lire dans les journaux, et je ne veux rendre personne responsable, parce que je me méfie des nouvelles qui sont publiées dans les journaux, j'ai été quelque peu surpris de lire que la Chambre des communes depuis le mois d'octobre n'avait adopté que trois projets de loi, et que si les travaux de la Chambre avaient progressé très lentement, c'est en raison du fait que les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont paralysé les travaux, les ont retardés d'une façon malicieuse, d'une façon indue.

Monsieur le président, dans notre démocratie, si l'on veut qu'elle survive, si l'on veut qu'elle dure, il ne faudrait toujours pas à tout bout de champ massacrer les députés qui siègent de par la volonté du peuple de ce côté-ci de la Chambre. Si l'on avait réellement travaillé intentionnellement pour empêcher l'efficacité de ce Parlement, j'accepterais très volontiers de telles nouvelles, mais tel n'a pas été le cas. La principale cause de la lenteur de nos travaux parlementaires, à mon point de vue, c'est l'absence d'un calendrier qui serait préparé au début d'une session, et qui déterminerait à l'avance les périodes où le gouvernement présenterait les projets de loi qu'il considère prioritaires, et d'accord avec les leaders de la Chambre, on pourrait déterminer le nombre de jours ou de semaines que l'on pourrait consacrer aux travaux prioritaires du gouvernement et des bills du gouvernement.

Je pense bien qu'avec un peu de bonne volonté nous pourrions en arriver à établir un tel calendrier, et à donner à ce

Parlement plus d'efficacité, tout en permettant aux députés de l'opposition de remplir efficacement leur rôle, qui est reconnu par la constitution. Ce n'est pas ma faute si dans le Parlement canadien, le peuple canadien a décidé d'élire tant de députés du côté ministériel, tant de députés du côté de l'opposition. C'est cela le jeu de la démocratie.

● (1640)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Bellechasse (M. Lambert) a exposé un argument très intéressant, mais il devrait revenir au bill C-48.

[*Français*]

M. Lambert (Bellechasse): Je vous remercie, monsieur le président. Je pense bien que cette mise au point s'imposait pour démontrer toute la sincérité avec laquelle je veux participer à ce débat sur le bill C-48.

Mes remarques seront brèves et précises.

Au cours de ces remarques, je voudrais informer la Chambre de mon intention de diviser ce bill en trois secteurs particuliers, ceux qui intéressent plus spécialement la région de la Côte Sud, les régions sous-développées, et les régions qui ont manqué d'aide venant des autorités gouvernementales. Dans la première partie du bill, on s'adresse plus spécialement au secteur agricole. Le gouvernement permet aux agriculteurs de pouvoir emprunter davantage avec la garantie gouvernementale, et en même temps, de se développer et de s'organiser un peu mieux.

Monsieur le président, on se rappellera que la campagne laitière 1976-1977 a été particulièrement pénible pour les producteurs. On se souvient que la politique laitière du gouvernement a été excessivement désastreuse, surtout pour les entreprises laitières qui avaient élaboré des plans pour pouvoir agrandir leur entreprise, et la rendre capable de produire un volume plus considérable. Et un bon nombre d'agriculteurs et de propriétaires de fermes laitières avaient acheté au cours du printemps 1976-1977 des quotas de production. Et au cours des mois qui ont suivi l'annonce de la politique laitière du 1er avril 1976, bon nombre de ces producteurs se sont vu retirer une partie de ces quotas de production qu'ils avaient achetés, sans pour autant obtenir un remboursement des dépenses qu'ils avaient effectuées pour acheter ces quotas.

Monsieur le président, je qualifierais cela de vol. C'est comme si un cultivateur achetait d'un autre cultivateur une vache au mois de mars, et qu'après la vache a mis bas, vu qu'elle est en capacité de produire, le vendeur va la chercher dans l'étable de la personne qui l'a achetée, sans qu'on le rembourse. Cela équivaut à empêcher celui qui a payé de bénéficier d'une chose qu'il a achetée, dont il ne peut pas se servir. Cela a causé beaucoup de dommages dans ma région. J'en parle justement parce qu'il est de mon devoir de le dire. Je ne voudrais pas que ces choses se répètent, car cela place les producteurs dans des situations financières difficiles. Ils sont obligés, pour assurer leur survie, de s'adresser à des sociétés de finance pour emprunter pour les mois qui suivent, avec l'espoir que les années qui suivront seront meilleures.

J'ai justement à l'esprit, monsieur le président, le cas de quelques producteurs qui sont venus me rencontrer en fin de semaine pour me soumettre leurs problèmes, alors qu'ils ont besoin d'emprunter. Mais pour pouvoir obtenir du prêteur l'argent nécessaire pour maintenir leur entreprise à flot, on leur demande d'acheter de nouveau des quotas de lait. Je vous avoue franchement qu'on place ces producteurs dans des situations difficiles. Je suis d'accord, monsieur le président, pour que le gouvernement, par une modification de la loi, autorise la garantie aux prêteurs de milliers de dollars additionnels. Mais je ne crois pas que ce soit là la solution qui va permettre la survie véritable de nombreuses entreprises agricoles, parce que les taux d'intérêt sont trop élevés. Il faudrait qu'en même temps l'État légifère de façon à ce que des prêts soient consentis à des entreprises. Si on leur aide, c'est qu'elles sont faibles.

Si le gouvernement est obligé de les aider, c'est parce qu'elles n'ont pas assez de vigueur ni assez de revenus pour pouvoir voir à leurs propres besoins avec leurs propres ressources. Alors il faudrait absolument, à mon sens, que les taux d'intérêt soient diminués afin de réellement atteindre le but que l'on vise par le bill C-48. Je ne pense pas qu'il serait raisonnable qu'on oblige des entreprises agricoles à payer des intérêts de 11, 12 et 13 p. 100 sur des emprunts pour le développement, pour l'aménagement, pour l'organisation, pour des améliorations agricoles, sans en même temps leur assurer que dans les années à venir elles auront des revenus minimums stables, et qu'elles ne seront pas, comme dans le passé, dépendantes de ceux qui ont le pouvoir de contrôler le commerce tant sur le plan national que sur le plan international.

Monsieur le président, un deuxième point que je voudrais toucher avant qu'il soit cinq heures, c'est que c'est le moment d'aider les petites entreprises. Dieu sait si ces petites entreprises dans la région que je représente ont besoin d'être aidées. Il y en a beaucoup dans la région de la Côte Sud, dans la région de l'Est, qui traversent présentement des situations difficiles. Il s'agit de gens remplis de talents, capables d'administrer quelque chose, mais qui n'ont pas la possibilité de subir la concurrence des industries qui sont établies dans les grands centres.

Monsieur le président, j'ai déjà à quelques reprises attiré l'attention de la Chambre sur la nécessité pour l'avenir de notre pays de décentraliser l'industrie. La décentralisation industrielle, monsieur le président, est sur les lèvres de tous nos hommes politiques au Canada. Mais, ce n'est pas suffisant dans le cœur de ceux qui ont véritablement la responsabilité de préparer des lois pour que cette décentralisation soit véritable. Je voudrais en passant, monsieur le président, donner un exemple qui est bien de notre temps.

Mercredi dernier, j'ai dû quitter la Chambre pour assister à une réunion dans la ville de Montmagny, alors que la Compagnie Bélanger-Tappan Ltée est en voie de déménager ses installations à Montréal ou dans la banlieue, à Saint-Bruno, et chose épouvantable que je voudrais citer, l'année dernière, au cours de l'été, alors que les ouvriers de cette entreprise, qui existe à Montmagny depuis de nombreuses années, faisaient la grève, et avec raison, pour obtenir une augmentatin de salaire, alors que le salaire moyen dans cette entreprise était de l'ordre de $3.22 l'heure, et je pense que ce n'est pas exagéré. En même temps, des fonctionnaires de la Société générale de financement de la province de Québec vendaient à la société en cause les usines SOMA à Saint-Bruno pour l'installation d'une chaîne de montage de réfrigérateurs. C'est pour cela que je dis que la décentralisation est sur les lèvres, mais pas dans le cœur.

Actuellement, 122 ouvriers sont menacés de perdre leur emploi si cette société décide de produire des réfrigérateurs dans la banlieue de Montréal, à Saint-Bruno. Les raisons invoquées pour déménager dans la région de Montréal sont les suivantes: les coûts de transport sont trop considérables, cela augmente le coût de production et la société n'est pas en mesure de concurrencer d'autres industries du même genre.

Voilà pourquoi je dis que l'État devrait se pencher très sérieusement sur la situation de ces petites entreprises en leur accordant des avantages fiscaux ainsi que des compensations pour le transport, afin de diminuer les coûts de production pour leur permettre de survivre, et ainsi assurer le plein emploi aux ouvriers compétents qui vivent dans cette région et qui sont en mesure de faire quelque chose pour leur pays.

Monsieur le président, j'ai également à la mémoire le nom de plusieurs petites entreprises qui vivotent présentement. Hier j'ai reçu des représentants d'une entreprise qui s'occupe du meuble et qui est établie depuis une vingtaine d'années. C'est une industrie du meuble à bon marché, du meuble qui répond aux besoins de la population canadienne. Ils emploient au delà de 140 employés. Le directeur du personnel me disait, pas plus tard qu'hier, que si des lois ou des mesures ne sont pas proposées par le Parlement, cette entreprise devra fermer ses portes à cause de la concurrence présentée par l'importation du meuble américain.

Monsieur le président, ce n'est pas sans raison que je pense que le gouvernement devrait apporter des modifications à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Encore là, je voudrais que ces prêts soient consentis à des taux d'intérêt inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui si véritablement nous voulons atteindre le but visé. En troisième lieu, ce projet de loi s'applique aux industries de la pêche. Je m'y connais moins dans ce domaine, mais il n'en reste pas moins que je suis convaincu, d'après ce que j'ai pu observer en écoutant les délibérations de ceux qui sont intéressés à ce domaine, que le même phénomène se présente dans le domaine des pêcheries.

Je voudrais, monsieur le président, attirer l'attention de la Chambre sur ce facteur important de notre économie canadienne, surtout au moment où nous vivons des heures d'angoisse, alors que l'on parle, au Québec, de la possibilité d'un référendum pour consulter la population afin de savoir si le Québec doit se séparer du reste du pays. Je pense que nous avons là une très grande responsabilité, et que nous devons tout faire pour tenter d'aider ceux qui sont en mesure de prouver que c'est rentable, la Confédération, qu'il y a des avantages égaux dans toutes les provinces par les lois du gouvernement fédéral.

Monsieur le président, je voudrais aussi attirer l'attention du cabinet sur un problème bien particulier qui nous intéresse et qui est grave. Pas plus tard qu'hier, je rencontrais les autorités municipales de la municipalité de l'Île-aux-Grues. On sait, monsieur le président, que cette localité est reconnue comme étant le paradis des oies blanches. C'est tellement vrai qu'hier, sur les grèves de l'Île-aux-Grues, nous pouvions admirer ces millions d'oies blanches qui font la fierté de notre pays. Malheureusement, lorsqu'on arrive à la période de la chasse, nous n'avons pas les moyens de communications nécessaires pour permettre à ceux qui s'adonnent à ce sport de faire la traversée du Saint-Laurent afin de se rendre sur les lieux.

C'est ce qui m'amène à vous dire, monsieur le président, ainsi qu'aux membres du cabinet qu'il existe là un problème de communications sérieux et grave et que nous devons absolument le régler au cours de l'année. Il s'agit des quais: celui de l'Île-aux-Grues et celui de Montmagny. Qu'on le situe à Montmagny ou à l'Anse-à-Gilles, cela n'a pas d'importance. Ce qui est important c'est d'avoir de bonnes communications, afin de développer davantage l'industrie de la pêche et de la chasse, qui est vitale pour notre région. Il est certain que j'appuierai le bill C-48 parce qu'il apporte des améliorations. Mais je voudrais que d'ici sa troisième lecture on y apporte des amendements . . .

• (1650)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) —La Confédération—L'opportunité d'un discours du premier ministre à la Chambre sur l'unité nationale; le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro)—Les aéroports—Victoria (C.B.)—Les motifs de l'opposition à l'installation d'un radar; le député de Halifax-East Hants (M. McCleave)—La Société centrale d'hypothèques et de logement—Bedford (N.É.)—L'affectation aux fins de dépotoir municipal de terrains propices à la construction de logements.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion (documents) et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'avis de motion nº 4 inscrit au nom du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) est-il reporté? La parole est au député d'Edmonton-Centre (M. Paproski).

M. Paproski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je pense qu'on s'est entendu pour reporter tous les avis de motion à la demande du gouvernement, à l'exception de l'avis de motion nº 9 inscrit au nom du député de Surrey-White Rock (M. Friesen).

L'Orateur suppléant (M. Turner): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

● (1700)

LA PEINE CAPITALE

L'OPPORTUNITÉ DE LA TENUE D'UN RÉFÉRENDUM NATIONAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 15 novembre 1976, de la motion de M. Friesen:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de tenir un référendum national lors de la prochaine élection fédérale, en vue de connaître l'opinion publique sur la question de la peine capitale.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je pense me faire l'interprète d'au moins 80 p. 100 des Canadiens au moment d'aborder l'étude de la motion que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) a présentée relativement à la tenue d'un référendum national. Pour ma part, je ne crois pas qu'un référendum soit nécessaire, car lorsque de 80 à 90 p. 100 des gens manifestent leur désir au sujet d'une question comme celle de la peine capitale, nous, serviteurs de l'électorat, devons nous y rendre. Je crois donc que la tenue d'un référendum est une mesure positive que souhaitent les 80 ou 90 p. 100 de la population qui sont en faveur de la peine de mort. Je crois que cette motion est excellente, qu'elle mérite notre appui, et qu'il y aurait lieu de tenir un référendum, si possible lors des prochaines élections fédérales. Cette motion a été présenté le 15 novembre 1976 par le député de Surrey-White Rock qui a dit:

Monsieur l'Orateur, j'ai présenté cette motion parce que beaucoup de Canadiens, à mon avis, ont l'impression d'avoir été trahis par le Parlement l'été dernier.

Je suis certes d'accord là-dessus. La majorité des Canadiens croient plutôt qu'ils ont été trahis par leurs députés. La député a ajouté:

Jamais jusqu'ici les électeurs n'avaient exprimé à tous leurs députés une opinion aussi constante que sur la peine capitale. Depuis 5 ans environ, toutes les consultations sérieuses font voir que 80 p. 100 environ des Canadiens désirent le rétablissement de la peine de mort. Pleinement conscients de ce désir, les députés ont préféré, non pas faire semblant de ne pas le connaître, mais lui tourner le dos après en avoir pris acte. C'est pour cette raison que dans tous les coins du pays, on a aujourd'hui l'impression d'avoir été trahi par ses représentants.

Je peux dire que je n'ai jamais trahi mes commettants, pour la bonne raison que j'ai voté en faveur du rétablissement de la peine capitale. Le député ajoutait ceci:

Le gouvernement libéral a obtenu le vote majoritaire qu'il cherchait par la vieille ruse du camouflage qui lui a permis de diviser l'opposition. Les ministres ont voté en bloc, par l'effet de la solidarité ministérielle, en faveur du bill et, malgré qu'en apparence tous les autres députés étaient censés avoir la liberté de leur vote. Au départ donc, le gouvernement disposait d'un groupe monolithique qui devait non seulement lui donner 28 voix mais lui permettait d'influencer les autres.

Le camouflage a été le vote dit libre, le vote «en conscience». Soit dit en passant, cela donnait à entendre que le reste du temps le Parlement ne vote ni librement, ni en conscience. C'est là, à mon avis, ce qui a fait disparaître le respect des Canadiens pour notre institution et pour leurs représentants. En substituant les volontés privées à la volonté publique, on a ancré dans la tête de chaque électeur qui pense et qui réfléchit la méfiance envers tous ceux qui dirigent les affaires de l'État.

Les députés n'ont probablement jamais reçu autant de courrier qu'à l'occasion du débat sur la peine de mort. J'aimerais consigner au compte rendu une lettre qui est typique de l'opinion de mes commettants. Voici le texte de cette lettre:

Je veux exprimer l'indignation que m'inspire le projet de loi à l'étude. Il est regrettable de voir que les députés n'écoutent les électeurs qu'au moment des élections. La majorité de ces derniers souhaitent le maintien et l'application de la peine capitale.

Nous finirons bien par suivre l'exemple des États-Unis (comme d'habitude) et par rétablir la peine capitale. Nombre d'États l'ont remise en vigueur. L'abolition de la peine capitale s'est soldée par un échec, semble-t-il. Comment se fait-il que nous ne puissions tirer leçon des erreurs des autres?

[L'Orateur suppléant (M. Turner).]

J'espère qu'aux élections de 1978 aucun des Canadiens qui favorisaient le maintien de la peine capitale n'oubliera qui a voté contre.

J'estime que les députés devraient respecter la volonté des Canadiens en proposant un référendum. Ils abuseraient du pouvoir qui leur a été conféré s'ils agissaient autrement.

Voilà une lettre typique comme les députés en ont reçu des centaines ou des milliers. Il y a eu certes d'excellents articles de presse à ce sujet. Le *Herald-Times* de Walkerton a publié un éditorial sur la question le 5 février 1976. Le titre se lit ainsi: «Un retour à la peine capitale amènerait une baisse appréciable de la criminalité.» C'est là l'opinion de la majeure partie des Canadiens. Dans l'éditorial, on peut lire:

Nous pensons en outre que la chambre à gaz devrait remplacer la potence en matière d'exécution.

Depuis deux ans, certaines suggestions ont été faites à la Chambre concernant d'autres formes de peine capitale. Comme d'autres députés, j'ai suggéré qu'on saisisse de la question un comité permanent qui pourrait discuter d'autres formes de peine capitale, mais le gouvernement n'en a pas tenu compte non plus. L'article dont je parle ajoute:

Le dernier vœu que formulent les Canadiens, c'est que la peine de mort demeure au moins dans les textes de loi . . .

Mais elle a été complètement supprimée, même en cas de trahison, et c'est incroyable qu'on applique des réductions de sentence. L'éditorial ajoute encore:

. . . même si le gouvernement a considérablement amoindri les effets de dissuasion en commuant toutes les sentences en emprisonnement à vie.

Assurément, la majorité des abolitionnistes rendent un très mauvais service à leur pays et à leurs concitoyens; que le Ciel les empêche d'accomplir leurs desseins.

Chose encore plus grave, il y a ces chefs de gouvernement absolument lâches et illogiques qui voudraient maintenant abolir le terme lui-même.

On a également interviewé des meurtriers qui sont opposés à l'abolition. Voici un extrait d'un article relatant une entrevue faite dans le pénitencier de Drumheller:

Condamner un meurtrier à une peine minimale de 25 ans pour meurtre qualifié en ferait «un animal» qui aurait perdu tout espoir d'être un jour relâché et pourrait tuer encore en cherchant à s'enfuir.

Tel est le message que 15 détenus du pénitencier de Drumheller, condamnés pour meurtre, ont transmis dimanche à Marcel Prud'homme, député de la région de Montréal et co-motionnaire d'un projet d'amendement au bill sur la peine de mort qu'étudie présentement le comité de la justice de la Chambre des communes.

M. Prud'homme, qui propose l'amendement de concert avec son collègue libéral Jim Fleming de Toronto, préconise la libération conditionnelle de coupables de meurtres du premier degré après 25 ans d'incarcération.

Ce type de crime incluerait le meurtre d'un agent de police, d'un gardien de prison, et tout meurtre commis au cours d'un enlèvement, d'un viol ou d'un vol à main armée. L'amendement ne mentionne aucune peine pour les autres cas de meurtre.

Le député a encore ajouté:

L'opinion publique est en faveur de la pendaison.

Assurément, les meurtriers l'étaient aussi. Il y a eu aussi la tragédie survenue à Saskatoon où quatre enfants ont été tués. Il est intéressant de lire le témoignage du père de l'un des enfants, M. B. D. Cranfield. C'est le père de Dahrylyne, qui avait 12 ans. Voici un extrait de l'article paru dans le *Free Press* de Winnipeg:

. . . a réagi amèrement à l'annonce du meurtre de sa fille. Il a dit que la police lui avait révélé que le prévenu avait déjà été en prison.

«Selon le régime actuel, sans doute qu'ils le laisseront sortir à nouveau», a-t-il déclaré.

M. Cranfield a dit qu'il voulait offrir ses «félicitations» au premier ministre, M. Trudeau, au solliciteur général, Warren Allmand et au ministre de la justice, Otto Lang, qui selon lui, prennent fait et cause pour les criminels depuis longtemps.

«Je voudrais que tout le monde m'entende», a-t-il dit. «Les hommes politiques ont alimenté le crime et je ne sais pas pourquoi ils n'offrent pas leurs propres enfants».

M. Cranfield a ensuite loué les efforts de la police qui cherche à poursuivre l'affaire.

C'est un des crimes les plus odieux commis au Canada qui prouve encore une fois que la peine capitale devrait être rétablie. Au moment où nous étudiions le bill C-4, le comité permanent de la justice et des questions juridiques a été saisi d'un grand nombre d'excellents amendements. Je voudrais en énumérer quelques-uns pour les faire mettre au compte rendu. Je crois qu'ils devraient être étudiés à nouveau et figurer dans un nouveau projet de loi. Les voici:

(1) Rétablir la peine de mort dans les cas de «haute trahison».

(2) Prévoir ou bien la peine de mort ou l'emprisonnement à vie pour «trahison».

● (1710)

(3) Rétablir la peine de mort pour le «meurtre au premier degré».

(4) Inclure dans la définition de «meurtre au premier degré» la mort causée par quiconque avait déjà commis un meurtre. (Cela aurait pour effet de rétablir la peine de mort dans le cas d'un deuxième ou d'un troisième meurtre.)

(5) Empêcher l'abus par le cabinet des dispositions de commutation en limitant le recours à ce qu'on appelle la prérogative royale de clémence ou aux seuls cas où le jury ou la cour ont recommandé la clémence ou aux cas où de nouvelles preuves ou faits, non présentés au tribunal, ont été découverts après la condamnation à mort.

(6) Remplacer la pendaison comme mode d'exécution par . . .

Tout autre moyen qui serait plus humain ou plus acceptable du grand public. On pourrait se servir de drogues ou de gaz qui seraient certes plus humains que la corde. L'abolition de la peine capitale préoccupait profondément l'Association canadienne de police, et à l'époque où nous étudiions le bill en préconisant l'abolition, elle a fait connaître ses sentiments au premier ministre (M. Trudeau). Voici ce qu'elle a demandé:

La peine capitale doit s'appliquer plus largement que maintenant et s'étendre à tous les crimes dans lesquels des actes de violence entraînent la mort.

Les personnes qui tuent en commettant des crimes comme les mauvais traitements infligés aux enfants, le viol, la piraterie aérienne, l'assassinat politique, la trahison, et le vol qualifié devraient être accusées de meurtre punissable de mort et, si elles sont reconnues coupables, devraient être condamnées à mort.

Dans les cas où des personnes sont trouvées coupables de meurtre punissable de mort, après que tous les pourvois en appel ont été épuisés, et que le système judiciaire n'envisage aucune recommandation de clémence, le cabinet fédéral ne pourra pas intervenir pour modifier cette sentence et le châtiment qui s'ensuivra.

Dans les cas où le système judiciaire entend recommander la clémence, le cabinet fédéral pourrait commuer la peine de mort. Toutefois, il ne pourrait commuer la peine de mort qu'en un véritable imprisonnement à perpétuité.

La Cour suprême des États-Unis est revenue sur sa position sur la peine de mort, et la Presse associée a rapporté ce qui suit:

«La Cour suprême pense comme le peuple américain», a déclaré un sénateur de l'État du Maine.

Et il faisait peu de doute que l'ordonnance du tribunal maintenant la peine capitale pour les meurtres remenait le tribunal beaucoup plus près de la façon de penser de la plupart des Américains. Les sondages ont été de façon constante en faveur de la peine capitale dans les cas de meurtre.

En ce qui nous concerne, nous n'avons certainement pas suivi l'opinion des Canadiens en abolissant la peine capitale contre leur gré. L'article continue en ces termes:

Il ne faisait aucun doute pour Terry Medgebow, dont le fils Joel a été assassiné à Tampa, en Floride, en 1973, que la décision du tribunal était juste et en accord avec l'opinion publique.

Il est malheureux que ce Parlement n'ait pu se mettre en accord avec l'opinion publique au Canada. M^me^ Louise Lynch, qui s'était jointe à la Commission nationale des libérations conditonnelles lors de sa création en 1960 et qui est maintenant à la retraite, a déclaré en novembre 1975 qu'il ne convenait pas à l'époque d'abolir la peine capitale. Afin d'abolir la pendaison, le gouvernement devrait peut-être imposer des peines plus sévères aux autres prisonniers. L'opinion échauffée semblait l'exiger. Elle a ajouté:

Ce qui m'inquiète, c'est qu'afin de faire adopter l'abolition, ils devront peut-être exiger des peines obligatoires de 20 ou même 30 ans . . . cela m'épouvante.

La plupart d'entre eux arrivent à la prison au début de la vingtaine. Pour eux, 50 ans, c'est la fin de tout.

C'est certes une excellente motion et, en toute justice pour les électeurs canadiens, nos maîtres, le gouvernement devrait l'examiner très attentivement, l'adopter séance tenante et autoriser la tenue d'un référendum sur la question de la peine capitale lors de la prochaine élection fédérale.

M. F. A. Philbrook (Halton): Monsieur l'Orateur, je vous sais gré de cette occasion de prendre la parole au sujet de la motion n° 9. Je suis assez étonné de la voir inscrite à nouveau à l'ordre du jour de la Chambre, car nous avons eu un débat poussé à ce sujet l'année dernière, de même qu'un vote que la plupart ont considéré décisif à la suite d'une série de débats de ce genre au fil des années.

J'aimerais rendre hommage au député de Surrey-White Rock (M. Friesen) pour sa ténacité à présenter cette motion, sinon pour certaines autres qualités habituellement essentielles à une bonne motion, telles que la logique et le bon sens.

M. McKenzie: Il parle au nom des Canadiens; ce n'est pas votre cas.

M. Philbrook: A mon avis, nous avons tous le mandat de parler au nom des Canadiens que nous représentons, chacun à notre manière. Nos collègues d'en face n'ont pas à nous le rappeler. Il faut parfois beaucoup plus de courage pour adopter une mesure comme l'abolition de la peine capitale. De toute évidence, si j'en juge d'après les discours qui ont été faits jusqu'à maintenant sur ce sujet, bon nombre d'orateurs, tout particulièrement ceux de ce côté-ci de la Chambre, jugent que la question ne porte pas sur la peine capitale. Nous en avons déjà débattu. Ce qui est en cause ici, c'est le recours au tribunal de l'opinion publique qui nous est présenté, sous forme de référendum, et particulièrement d'un référendum qui se tiendrait au moment d'une élection. On ne sait pas toujours très bien ce qu'est un référendum, dans quelle mesure il engage le gouvernement, et en quoi il diffère d'un plébiscite. Ce qu'il y a de nouveau ici, c'est de demander un référendum au moment d'une élection. Je me demande quelle confusion tout cela pourrait bien engendrer, car si nous en avons un, pourquoi ne pas en avoir plusieurs? Il y a des centaines, pour ne pas dire des milliers, de questions importantes qui se posent dans un pays comme le nôtre à tout moment.

Cependant, je crois que le député de Surrey-White Rock s'inquiète à plusieurs égards et personne ne saurait le lui reprocher. J'aimerais revenir sur certains de ces sujets d'inquiétude. Dans son discours, le député a d'abord parlé de «trahison». Je pense que c'est une accusation beaucoup trop forte qu'il est exagéré de lancer contre les députés. Je ne pense pas qu'on puisse remettre en cause à ce point les mobiles des représentants élus du peuple. Certes nous pouvons faire des erreurs, nous pouvons avoir des avis différents sur la manière de faire les choses, mais je ne pense pas qu'un seul député à la Chambre soit jamais venu à Ottawa, délibérément et cons-

ciemment, pour trahir ceux qui l'avaient choisi pour les représenter.

L'autre affirmation très sérieuse qu'il a faite se rattache à cette dernière question, à savoir la perte de confiance du public à l'égard du processus gouvernemental. C'est une affirmation que nous avons déjà entendue et qui a été faite dans d'autres pays, comme dans d'autres secteurs, tels que celui des affaires, le milieu professionnel et autres tranches de la société. Je pense que si elle est en partie vraie, elle est tout de même exagérée. Il me semble qu'il existe d'autres raisons derrière la tendance du public à réagir comme il le fait à présent, en se désintéressant des choses, en se montrant apathique. Nous traversons des temps difficiles, où règne la confusion. Après une période de grande croissance et de grandes expectatives, nous voici arrivés à un tournant où l'ensemble de notre contexte social se resserre et où l'organisation de notre société devient très compliquée. Je pense que ces problèmes se dénoueront d'eux-mêmes, avec le temps, particulièrement dans un pays comme le Canada où la population ne manque pas de bons sens.

On s'est inquiété du rôle du député, et de sa manière de voter. A l'occasion du débat sur la peine capitale, nous avons remué ce problème à profusion. Il est évident qu'il n'y a pas de solution simple et que les opinions divergent. Ces divergences changent constamment, mais nous ne perdons pas de vue l'opinion de la population. Nous sommes, bien sûr, mieux placés pour étudier les questions en jeu que ne le sont ceux que nous représentons, et quand il s'agit de questions morales, il est évident que très souvent, les députés se prononcent en fonction de leur prise de position. Cependant, nous devrions essayer de faire connaître nos opinions à nos électeurs, avant et après les élections. Nous en avons déjà parlé d'ailleurs à maintes reprises.

On a parlé également de sondages. C'est un sujet d'actualité ces temps-ci. Les gens ont tendance à citer les résultats de sondages quand ceux-ci leur donnent raison, et il est intéressant et évident qu'ils n'en tiennent aucun compte quand les sondages jouent contre eux. On se demande même ce que nous pourrions bien faire avant l'invention des sondages, comment nous pouvions avoir un gouvernement et représenter nos électeurs. La réponse est évidente. Tout intéressants qu'ils soient, on n'accorde pas assez de crédit aux sondages d'opinion pour en faire des instruments de gouvernement. Nous essayons tous de connaître l'opinion de nos commettants en leur adressant des questionnaires. En ce qui me concerne, 10 p. 100 de mes électeurs au maximum répondent lorsqu'il s'agit des questions les plus brûlantes. On ne peut donc pas dire que ce système soit à l'abri des erreurs.

● (1720)

Le député a dit que le gouvernement s'est servi de la solidarité ministérielle et de la liberté de vote comme d'un leurre. Voilà une idée que je ne saisis pas bien. S'il avait dit, comme d'autres l'ont fait, que le gouvernement s'est servi comme leurre du bill d'accompagnement, le bill C-83 relatif au maintien de l'ordre, là j'aurais pu le comprendre. Le député aurait pu dire que ce bill a été retiré, une fois abolie la peine capitale, et je l'aurais compris. Mais il n'a rien dit de pareil. De toute façon, l'argument tombe à plat, parce qu'il y a en préparation un nouveau bill sur le maintien de l'ordre général et sur la règlementation des armes à feu en particulier, qui devrait être présenté très prochainement.

Le député a affirmé que la question de la peine capitale transcende la discipline de parti, que chaque député aurait dû avoir la liberté de voter comme il l'entendait, donc conformément aux désirs de la population; il voulait dire, j'imagine, pour le maintien de la peine capitale. Je ne pense pas que ce soit tout à fait exact. Il est étrange, par exemple, que le NPD ait voté à peu près en bloc contre la peine capitale, c'est-à-dire pour son abolition, tandis que le parti créditiste votait en bloc dans le sens contraire. Dans mon parti, et conformément à l'habitude libérale de défendre les libertés individuelles et les droits des minorités, il était évidemment normal qu'un fort mouvement d'opinion se manifeste en faveur de l'abolition de la peine capitale. On peut donc dire que, jusqu'à preuve du contraire, le vote a été libre au sein du parti libéral.

Le député a allégué un certain esprit de classe qui pousserait les députés à ne représenter qu'eux-mêmes et à n'exprimer que leur seule opinion. Il a tort, à mon avis. Comme je l'ai déjà dit, nous devons faire connaître honnêtement notre point de vue à nos électeurs, avant et après l'élection. Contrairement à ce que dit le député, je ne crois pas que cette question ait été bien expliquée dans le public et bien comprise. On a longuement discuté de cette question à la Chambre et dans les milieux politiques; mais c'est un sujet complexe et je n'ai pas l'impression que l'homme de la rue l'ait étudié à fond et ait très bien compris toutes les questions de détail touchant la peine de mort.

On a laissé entendre que le Parlement s'était prononcé à l'encontre des désirs de la population, et que ce vote aurait dû refléter l'opinion publique. A mon sens, c'est là une accusation cynique. Les députés comprennent à quel point la situation est délicate, à quel point il est difficile d'en arriver à une décision, et, comme le disait un de mes collègues, ils doivent faire preuve de jugement. En agissant ainsi, ils travaillent dans l'intérêt de la population, même si les sondages semblent indiquer le contraire. On a aussi laissé entendre que, d'une certaine façon, la redistribution aurait empiré la situation. Franchement, cet argument n'a rien à voir avec la question et je n'y ai rien compris.

Le député a parlé des ministres qui voyagent dans les pays en quête d'un consensus. Ils le font pour des questions d'ordre économique. Je n'y vois rien de répréhensible; tout cela fait partie de notre processus démocratique. Mais, encore une fois, sur ce point, il ne s'agit ni de la même question ni du même processus. Il s'agit plutôt du genre d'affaires que nous traitons tous quand nous rentrons dans nos circonscriptions, à chaque fin de semaine. Évidemment, on ne doit pas comprendre que les ministres devraient être influencés quant aux lois qu'ils présentent par ce qu'ils entendent dire au cours d'un voyage.

On pourrait faire valoir un argument tout à fait contraire à celui du député de Surrey-White Rock pour dire que les députés doivent prendre personnellement position sur les questions d'ordre moral. Le député doit parfois prendre une position difficile, une position contraire à celle du public qu'il représente. C'est une façon pour nous de faire preuve d'initiative. Nous faisons actuellement face à une question difficile et je ne vois pas très bien comment nous pouvons la régler par un vote. Selon notre système, la population est représentée au

Parlement et elle est gouvernée par la majorité des représentants élus.

On peut se demander pourquoi nous choisirions de trancher la question de la peine capitale par un plébiscite, quand nous avons tant d'autres questions importantes à régler. On peut se demander ceci, pourquoi même tenir un referendum, et particulièrement en temps d'élection? Le député a invoqué des arguments positifs, ce dont je le félicite. Ce faisant, le député a failli réfuter son propre argument. Il avait déclaré auparavant, comme l'atteste le compte rendu du 15 novembre 1976 à la page 1000, en faisant son exposé sur sa propre motion d'initiative parlementaire sur la peine capitale:

Pleinement conscients de ce désir, les députés ont préféré, non pas faire semblant de ne pas le connaître, mais lui tourner le dos après en avoir pris acte.

Il faisait allusion au désir de maintenir la peine de mort. C'est vrai, mais je prétends que les députés ont agi en toute sincérité. J'estime que ces propos s'appliquent aux députés de tous les partis, notamment certains députés éminents du propre parti du député.

M. McKenzie: Personne ne le nie. Des erreurs sont commises dans tous les partis.

M. Philbrook: Oui, c'est vrai. Toutefois, ces remarques revêtent une certaine importance dans le présent débat. Le député a également prétendu que le cabinet libéral avait voté en bloc, que le bill sur l'abolition était une mesure d'origine ministérielle. Puis il a ajouté, comme en fait foi le compte rendu du 16 novembre à la page 1001: «. . . même malgré qu'en apparence tous les autres députés étaient censés avoir la liberté de leur vote.» Le député a présenté un argument positif. Somme toute, nous nous attendons à ce que le gouvernement soit solidaire, que ses membres n'adoptent pas une attitude contradictoire ni qu'ils soient divisés.

Une voix: C'est la position des conservateurs; ils sont divisés.

M. Philbrook: Tout ce que je peux dire, c'est que je n'ai été témoin d'aucune pression qui aurait forcé les députés à voter dans un sens ou dans l'autre. Je ne suis absolument pas convaincu que des pressions ont été exercées. Troisièmement, le député a laissé entendre, comme on le voit à la page 1001 du hansard:

Le débat sur la peine capitale en tant que tel a donc été en fait un exercice futile, à l'exception du très important facteur qu'est l'information des électeurs sur la façon donc chaque député a pris position et justifié son vote.

Le député a raison. Le sujet a été débattu à fond et le public en a eu connaissance. A ce moment-là, bien entendu, comme dans le cas d'autres bills, il a perdu beaucoup d'importance. Il fallait se consacrer à d'autres travaux. En outre, le député a signalé, comme l'indique la page 1001 du hansard:

. . . que c'est parfois le cas, qu'il incombe en effet au député d'étudier certaines questions en détail, d'utiliser tous les moyens à sa disposition, moyens auxquels n'a peut-être pas accès le grand public, pour en arriver parfois à des conclusions qui sont impopulaires, voire mal comprises.

Je suis d'accord. Je ne connais personne qui ait mieux exprimé le rôle du député. Le député l'a décrit avec exactitude. Je ne vois pas nécessairement qu'il faille y faire des exceptions. Je ne vois pas pourquoi une question comme la peine capitale devrait faire exception à la règle.

Le député a aussi laissé entendre que le parti libéral, lorsqu'il a été élu en 1974, s'était félicité de l'intelligence et de la perspicacité que les électeurs avaient montrées en l'élisant. Je partage ce point de vue et je doute qu'il se trouve quelqu'un, de ce côté-ci de la Chambre, qui le conteste.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'en soyez pas si sûr.

M. Philbrook: En disant cela, je ne veux inciter personne à dire que le gouvernement et les députés d'en face ont laissé tomber la Chambre. Ils ne l'auraient sûrement pas fait intentionnellement. En réalité, en votant comme elle l'a fait, la Chambre a fait preuve d'initiative. De même, le rôle du gouvernement est de prendre les décisions au nom de la population, et ainsi de faire preuve d'initiative. Je crois que c'est ce que le député lui-même a voulu dire. Le député a également prévu les arguments de ceux qui ne seraient pas d'accord avec lui. Selon lui, ils allaient probablement lui poser les questions suivantes, que l'on retrouve à la page 1001 du hansard:

Qu'est-ce qu'un député pour vous, un automate qui répète servilement ce qu'un public mal informé ou partial lui a dit? Le Parlement doit-il correspondre à un système de délégation et être constitué de députés qui se rendent dans leur circonscription pour recevoir les directives du peuple sur la manière de voter . . .

Certes non, ce n'est pas ce que nous demandons aux députés, comme l'a d'ailleurs lui-même fait remarquer le député. Et il ajoutait, à la même page du hansard:

Les Canadiens n'en espèrent pas tant, et ce qu'ils demandent aux députés, c'est de savoir prendre des décisions de manière intelligente et indépendante . . . pendant la période des élections, ils escomptent de l'honnêteté.

Je suis entièrement d'accord avec lui sur ces deux points. Il continue en disant:

. . . les membres du cabinet ont croisé le Canada en tout sens pour essayer d'obtenir le consensus des divers secteurs de notre économie.

J'ai déjà abordé ce point, et je pense que les membres du cabinet font ce qu'ils ont à faire. Il a tenu ensuite ces propos que l'on retrouve à la page 1002 du hansard:

Je doute que l'on veuille que le gouvernement dirige à coup de référendums. Les députés de la Chambre ont été élus pour prendre les décisions.

Je choisis les passages que je cite, afin de faire ressortir les points importants que le député a soulevés dans ce discours. Le député a fait des exceptions, qui viennent manifestement appuyer la motion à l'étude. Le député n'est pas sans savoir que nous sommes nombreux à désapprouver sa motion. Mais il a néanmoins le mérite d'avoir exposé les deux faces du problème. Beaucoup des choses qu'il a dites valent la peine d'être reprises.

● (1730)

En régime démocratique, on peut facilement se laisser prendre à l'idée que c'est la majorité qui a raison. Peut-être a-t-elle raison, mais ce n'est pas sûr. Il s'agit évidemment d'un appel à la souplesse. Il ajoute que même la majorité a le droit de se tromper. Quel énoncé intéressant et assez surprenant! Il dit que le gouvernement devrait se ranger de l'avis de la majorité, même si elle a tort.

Qu'adviendrait-il en temps de guerre? Si nous estimions que la population se trompe, qu'elle ne prend pas les armes alors qu'elle le devrait, ou qu'elle prend les armes alors qu'elle ne le devrait pas, que devrait faire le gouvernement? Je doute que nous devions nous rendre aux vœux de la population, même si elle se rangeait en masse du même côté. Je poursuis ma citation:

. . . les inquiétudes de John Stuart Mill, ce grand libéral, député à la Chambre des communes britannique, il y a cent ans. Toujours convaincu que le gouvernement doit demeurer attentif aux droits et aux opinions des groupes minoritaires, il a dénoncé énergiquement la tyrannie de la majorité.

Voilà un principe que j'appuierais volontiers. C'est l'essence même de la politique du parti libéral: protéger le particulier et

les droits de la minorité. D'après mon expérience, il s'applique on ne peut plus à la question à l'étude, la peine capitale, car ces criminels sont parfois à peine responsables de leurs actes à cause de la façon dont ils ont été élevés. J'ai vu une émission très intéressante à ce sujet à la télévision en fin de semaine: souvent, un autre que le véritable coupable est accusé d'un crime comme le meurtre. Mes collègues ont d'ailleurs très bien traité des aspects importants de cette question.

Le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) a parlé du danger que peut comporter pour notre système politique un référendum, surtout en période d'élections. Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a décrit le manque de statut juridique du référendum au Canada, processus politique certes plus américain que britannique. C'est donc dire qu'il est moins conservateur qu'on ne serait en droit de s'attendre d'une motion comme celle-ci. Le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne) a défendu le débat à la Chambre sur le vote libre, comme je l'aurais fait moi-même.

Cette proposition est de caractère plutôt hypothétique, quand on l'envisage particulièrement en rapport avec la tenue d'élections. Et si l'on devait tenir un référendum à ce sujet, pourquoi ne pas en tenir également sur d'autres questions, ou même un plébiscite, dont les effets ne sont pas vraiment contraignants? Pourquoi ne pas en tenir un sur l'économie, les mesures de contrôle, la création d'emplois, les stimulants aux entreprises, les devoirs du gouvernement? Le public ne devrait-il pas avoir son mot à dire à ces égards? Pourquoi pas un référendum sur les questions constitutionnelles, sur les compétences fédérales et provinciales, sur le rapatriement de la constitution? Pourquoi ne pas en faire l'objet d'un référendum à tenir en même temps que les élections, tout comme pour la propriété étrangère, la souveraineté et d'autres questions d'ordre public comme la réglementation des armes à feu et l'écoute électronique, de même que pour des questions à forte charge émotive comme l'avortement et le divorce, ainsi que le suggérait le député de Windsor-Walkerville?

Si nous devions tenir un référendum pour prévenir la tragédie du meurtre et de la violence, pourquoi ne pas en organiser un qui demande aux Canadiens quel appui ils seraient prêts à accorder au gouvernement en vue d'éliminer les causes sociales qui mènent au meurtre: la violence, la pauvreté, l'ignorance, les conflits familiaux, les mauvais traitements dont sont victimes des enfants et les troubles émotifs qui font d'un bébé innocent un dangereux criminel, c'est-à-dire le meurtrier dont on dit que l'on voudrait se débarrasser, celui qui nous met dans tous nos états?

Le raisonnement du député ne m'a pas persuadé de la valeur de sa motion. Je ne puis tout simplement pas l'accepter. Je remercie cependant ces députés de nous avoir donné l'occasion d'en parler.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, le député de Halton (M. Philbrook) me permettrait-il une question?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le temps de parole du député est écoulé. Il ne peut poursuivre sans le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Halton autorise-t-il le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) à lui poser une question?

M. Philbrook: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Friesen: Le député de Halton m'a fait beaucoup d'honneur en reprenant bon nombre des principaux arguments que j'avais invoqués en présentant ma motion. En outre, il m'a donné raison à peu près sur toute la ligne. Comme il s'accorde avec moi sur presque tous les points, pourquoi n'appuie-t-il pas la motion?

M. Philbrook: Monsieur l'Orateur, la réponse est évidente. J'ai cité les propos du député qui confirmaient la position que nous avons prise, c'est-à-dire l'abolition de la peine capitale. Je suis en désaccord avec lui sur quelques points qui sont les plus importants de la motion, le rétablissement de la peine capitale et la façon très étrange d'utiliser les référendums, surtout en période d'élections. J'ai démontré que pour l'essentiel nous étions d'accord. Mais il est passé tout à fait à côté de la conclusion.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne comptais pas participer à ce débat. J'ai conservé de mauvais souvenirs du débat de l'année dernière où la Chambre a voté en faveur de l'abolition de la peine capitale. Je ne puis toutefois pas m'empêcher de faire quelques réflexions sur la motion à l'étude.

A l'instar de bien d'autres députés, j'espérais que la décision prise par la Chambre clôturait une fois pour toutes ce débat. Je m'étais prononcé en faveur du maintien de la peine de mort. Il s'agissait là d'une décision personnelle très difficile à prendre. J'avais auparavant effectué un sondage parmi mes commettants. Le taux de réponse était nettement supérieur aux 10 p. 100 obtenus par le député de Halton (M. Philbrook) dans sa circonscription. Je pense qu'il était de l'ordre de 16 à 17 p. 100. Environ 70 p. 100 des répondants ont dit qu'ils trouvaient le maintien de la peine capitale préférable dans certains cas.

Le député qui sait que ses commettants ont une opinion bien arrêtée à propos d'un problème qui est essentiellement d'ordre moral doit suivre un cheminement très pénible. J'en suis arrivé à la conclusion que nos établissements étaient peu aptes à accueillir les quelques meurtriers récidivistes, c'est-à-dire 1 p. 100 des meurtriers, qui n'éprouvent absolument aucun remords après avoir commis les crimes les plus abominables. Je pensais qu'en emprisonnant une quinzaine ou une vingtaine de récidivistes condamnés à de longues peines sans possibilité de libération conditionnelle ou d'élargissement, on créerait une situation impossible dans le contexte actuel de nos prisons.

C'est après mûre réflexion que j'en suis venu à la conclusion que je devais appuyer le maintien de la peine de mort. J'ai été bien étonné par la suite de constater la vigueur des critiques qu'on m'a adressées pour avoir pris cette position. Les membres du clergé et d'autres organismes m'ont fait savoir à quel point ils étaient indignés que je consulte ainsi les gens de ma circonscription.

On m'a alors rappelé cette vieille maxime empruntée à Burke qui veut que les députés soient élus pour prendre des décisions. On peut, par contre, en emprunter une autre à Thomas Payne qui soutient le contraire. Selon le cas, on peut toujours faire dire aux gens ce qu'on veut bien qu'ils disent. En tout cas, les abolitionnistes ont cité Burke à ce moment-là.

M. Friesen: Il fut battu aux élections suivantes.

M. Francis: Le député dit que Burke fut battu aux élections suivantes. Je sais ce que c'est que de gagner une élection sur

deux en six tentatives. C'est la raison pour laquelle je ne me sens pas rassuré au sujet de la prochaine.

J'ai essayé de faire ce que ma conscience me dictait et de représenter mes électeurs de mon mieux. Je sais que le travail d'un député ne se limite pas à se lever à la Chambre seulement pour se faire l'écho de l'opinion. Je ne suis pas seulement un délégué ici qui doit consulter un comité de sa circonscription chaque fois qu'un problème se pose. Je ne m'en tiens pas là. J'essaie de trouver un compromis. A mon avis, vivre en démocratie signifie que l'on respecte l'opinion de la majorité sur une question morale très importante. Je crains que tout gouvernement qui refuse de tenir compte de cette opinion risque de s'attirer un certain mépris.

● (1740)

J'ai demandé l'avis des gens de ma circonscription sur cinq points. Je les ai interrogés sur le contrôle des armes à feu. Ils se sont déclarés massivement en faveur de mesures de contrôle plus sévères. Mais, il faut dire que je représente une circonscription urbaine. Il est certain que cela aurait été l'inverse si j'avais représenté une circonscription rurale.

J'ai ensuite demandé à mes électeurs ce qu'ils pensaient de la future organisation administrative de la capitale nationale—si, à leur avis, cette région devait être décrétée district fédéral ou quelque chose du genre. J'ai obtenu une réponse peu concluante sur ce point. J'en ai déduit que mes électeurs s'attendaient à ce que je me prononce moi-même, en me servant au mieux de mon jugement, et c'est ce que j'ai l'intention de faire. Il se peut que je ne sois jamais appelé à voter sur ce point, mais j'ai fait part de mon point de vue en plusieurs occasions, lorsque j'ai comparu devant le comité mixte de la Chambre et de l'autre endroit, où cette question est à l'étude.

J'ai fait un nouveau sondage sur l'avortement parmi mes commettants et j'ai constaté avec étonnement qu'environ 75 p. 100 étaient en faveur de lois beaucoup plus souples sur l'avortement. J'ai reçu une proportion de 20 p. 100 de réponses à un questionnaire adressé aux chefs de famille. Je me méfiais du résultat, de sorte que j'ai retenu les services de consultants professionnels que j'ai interrogés au sujet de l'échantillonnage et notamment au sujet du taux de réponse nécessaire avant de pouvoir prêter foi aux résultats. Ce groupe de consultants professionnels m'a répondu que si la réponse était légèrement supérieure à 10 p. 100, je pouvais lui accorder une certaine confiance, mais que si elle atteignait 20 p. 100, elle était encore plus sûre. Ces consultants ont exécuté un relevé par téléphone auprès d'un échantillon minutieusement choisi de votants et ont posé exactemment les mêmes questions. Chose stupéfiante, le résultat correspondait de très près au résultat du questionnaire envoyé aux chefs de famille. Je peux donc seulement conclure que cette méthode utilisée pour vérifier les opinions des commettants est valable.

Ceci m'amène à la question suivante. Dans quelle mesure une assemblée législative réfléchit-elle aux décisions qu'elle a prises? Je vois le regard interrogateur député de Surrey-White Rock (M. Friesen). Même si je ne suis pas d'accord avec la décision de la Chambre sur la peine capitale, je n'ai pas l'intention de réfléchir en rétrospective à une décision déjà prise, même si je la désapprouve. Il me semble par contre que nous avons le devoir de vérifier si les mesures que nous prenons actuellement donnent les résultats escomptés.

Je compte suivre de très près les mesures de réforme des prisons entreprises par le solliciteur général (M. Fox). Je n'aurai aucune difficulté à voter des crédits pour améliorer la dotation en personnel de nos prisons, les institutions elles-mêmes et le système de libération conditionnelle. J'attendrai avec grande impatience le rapport du comité sur l'état de nos prisons. Ce comité a fait une étude sur les institutions de la côte ouest, aux États-Unis et ailleurs, comparant les diverses méthodes d'administration de ces institutions, et son travail est fort utile. Je sais que trop souvent, nos prisons sont des enfers. Elles n'aident pas les détenus à se réadapter et dans bien trop de cas, ceux qui en sortent ne sont pas aptes à réintégrer la société.

La décision que nous avons prise d'abolir la peine de mort entraîne pour nous l'obligation de rendre nos prisons plus souples et moins sujettes à la critique. Autrement, la honte devrait nous remplir de confusion.

L'idée d'un référendum ne me plaît pas beaucoup. A mon avis, nous ne devrions pas recourir à un référendum pour connaître l'avis de la population. C'est le rôle des sondages Gallup. Les sondages que nous effectuons à l'intérieur de nos circonscriptions nous renseignent parfaitement. En tant qu'élus du peuple, nous sommes sensibles à ce que pensent nos électeurs. Nous sommes au courant de ce que pensent la majorité des gens qui nous ont élus. Ce qui est en jeu ici, c'est la question de savoir si, en régime démocratique, nous devons laisser s'exprimer l'opinion de la majorité, dans l'espoir incertain de résultats satisfaisants. J'aurais peine à participer à quelque chose que je considérerais comme la censure d'une décision de la Chambre. Spécialement en période électorale, cela dénaturerait le vote dans bon nombre de circonscriptions, ce qui n'aurait probablement pas l'heur de déplaire au député.

En outre, il existe un bon nombre d'autres sujets que j'estime très importants. La situation économique en est un ainsi que l'unité nationale, et la survivance même de notre pays est un problème que nous devrions aborder de toute urgence. J'espère qu'au moment des prochaines élections générales, quel que soit le moment choisi, nous n'assisterons pas à une reprise du vieux débat sur la peine capitale. Peut-être que la Chambre sera appelée un jour à débattre cette question une fois de plus, mais le faire à l'approche des prochaines élections, ce serait trop tôt. Personnellement, j'aimerais accorder au Parlement et à la population une période encore plus longue afin de pouvoir évaluer les effets de l'abolition de la peine de mort, et le moment venu, si les résultats sont ce que je pense, il conviendrait alors de réexaminer la question. Cependant, je répète que je ne peux appuyer une motion préconisant la tenue d'un référendum ou d'un pléblicite à l'occasion des prochaines élections, car j'estime que c'est avec le temps que nous pourrons juger des résultats de la mesure prise par le Parlement.

M. Art Lee (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) qui n'a pas craint de rappeler à l'attention de la Chambre la question de la peine capitale. Puisque je suis de ceux qui se sont prononcés en faveur du maintien de la peine de mort, je voudrais le féliciter de sa ténacité.

Cependant, au lieu d'une motion, j'aurais aimé qu'il nous présente un projet de loi qui nous aurait permis de débattre la question à fond. J'aurais appuyé le député s'il avait présenté

un projet de loi. Il nous présente plutôt une motion qui reprend un débat datant du 15 novembre de l'an dernier; il nous invite à appuyer la tenue d'un référendum national, à l'occasion des prochaines élections générales, pour connaître l'opinion générale sur la question de la peine de mort.

● (1750)

La question a d'abord été soulevée le 15 novembre dernier. Le député de Surrey-White Rock a fait une hypothèse tout à fait fausse en déclarant que j'appuierais sa motion. Je suis tout à fait d'accord avec les observations faites pendant le premier débat par le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M. Dionne). Mais même si j'ai voté pour le maintien de la peine capitale et que j'aie perdu, comme l'avaient fait d'autres députés qui avaient voté de la même façon que moi, j'estime que le député de Surrey-White Rock emploie des moyens tout à fait spécieux pour s'opposer à l'abolition de la peine capitale. Ceux qui voulaient le maintien de la peine de mort ont eu la chance d'exposer leur point de vue et ils ont perdu.

A cet égard, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos de l'observation du député de Surrey-White Rock selon laquelle les députés de l'arrière-ban libéral ont été soumis à l'influence et aux pressions du gouvernement. Certainement, nous l'avons été. Mais ce n'était pas les pressions et l'influence dont les députés de l'autre côté parlent avec tellement de cynisme. Le cabinet a voté pour l'abolition parce qu'il s'agissait d'un bill inscrit au nom du gouvernement. Personne n'a laissé entendre que le cabinet ne devait pas faire preuve de solidarité à ce sujet. Les membres du cabinet, ainsi que les députés des deux côtés de la Chambre qui étaient en faveur de l'abolition, m'ont fortement incité, comme ils l'ont fait probablement pour d'autres partisans du maintien de la peine de mort, à voter pour l'abolition, et ils l'ont fait en affirmant que l'abolition était souhaitable. Aucun ministériel ne m'a menacé ou ne m'a offert de récompense, comme certains députés de l'opposition l'ont laissé entendre, pour m'influencer à voter pour l'abolition.

Je me rappelle très clairement, monsieur l'Orateur, qu'immédiatement après le vote à l'étape de la deuxième lecture, j'ai été interviewé à la télévision tout de suite après le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds). Si ma mémoire est bonne, le député de Burnaby-Richmond-Delta avait prétendu que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) avait convaincu les députés de l'arrière-ban libéral à voter pour l'abolition en indiquant qu'autrement, ils ne pourraient pas faire de progrès dans leur carrière parlementaire, en devenant secrétaire parlementaire ou ministre du cabinet. Monsieur l'Orateur j'ai voté pour le maintien de la peine de mort, mais le premier ministre m'a fait l'honneur de me nommer secrétaire parlementaire du solliciteur général actuel (M. Fox).

M. Friesen: Dites-nous tout ce qui s'est passé, Art.

M. Lee: Le premier ministre a même invité le député de Skeena (M^me^ Campagnolo) à entrer au cabinet en qualité de ministre d'État à la Santé et aux Sports amateurs.

M. Friesen: Voilà qui est un peu plus exact.

[M. Lee.]

M. Lee: Les députés se souviendront qu'elle a également voté en faveur de la peine capitale. Voilà donc qui fait justice à ce mythe du vote forcé que perpétuent le député de Surrey-White Rock et les autres députés de l'opposition. Faudrait-il reprocher au gouvernement ou aux simples députés d'avoir voulu convertir à ce qu'ils considèrent comme une juste cause ceux qui comme moi sont partisans de la peine capitale? C'est pourtant là le role du parlement. Je tiens à affirmer clairement et sans équivoque qu'il y a eu pleine et entière liberté de vote sur la peine capitale. Je n'ai été ni téléguidé ni manipulé par le gouvernement fédéral, comme le député de Surrey-White Rock voudrait bien le faire croire.

M. Friesen: Dites donc cela à Lessard.

M. Lee: Je répète, monsieur l'Orateur, que personne n'a jamais contesté que le gouvernement doive voter en bloc sur une mesure gouvernementale. Personne n'a protesté contre cela.

Le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) a fort éloquemment exposé les raisons qui le poussent à refuser un référendum national.

M. Friesen: Il ne sait pas distinguer un référendum d'un plébiscite.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire a la parole. Je pense que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) a déjà dit son avis sur la question.

M. Lee: Je n'ajouterai que quelques mots à l'excellent exposé du député de Windsor-Walkerville, qui brille par son érudition. J'ai dit que le député de Surrey-White Rock recourt à des moyens contestables pour combattre la décision qui a été prise sur la peine capitale. Il cherche à bouleverser la forme parlementaire de notre gouvernement pour la simple raison que nous, les partisans de la peine capitale, avons perdu la partie. Voici la définition du référendum que donne le dictionnaire juridique de Black:

> Dans le droit constitutionnel moderne, en Suisse et ailleurs, méthode de soumettre une mesure législative importante par voie de suffrage direct, à la population toute entière . . . Plébiscite: Initiative, droit réservé au peuple d'adopter ou de rejeter toute loi ou mesure ayant été adoptée par un corps législatif et qui, dans la plupart des cas, prendrait force de loi, sans l'action des électeurs.

J'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt que le député de Surrey-White Rock a dû utiliser le terme «référendum» au lieu de «plébiscite», car dans notre régime parlementaire, on ne réserve pas au peuple le droit de se prononcer sur une loi ou une mesure qui a été adoptée par un corps législatif et qui dans la plupart des cas prendrait force de loi, si les électeurs n'intervenaient pas. Aux termes de la motion, après le référendum, il faudrait modifier la loi. Ce que veut le député de Surrey-White Rock, en réalité, c'est donc un plébiscite, qui est l'expression de l'opinion nationale et qui n'engage pas l'État.

M. Friesen: Non.

M. Lee: Oui, car il faudra tout de même passer ensuite par la Chambre. En supposant que la population veuille un référendum et se prononce en faveur de la peine capitale, nous devrions ensuite modifier la loi. Il est important de remarquer que le dictionnaire juridique de Black définit le plébiscite comme suit, et j'attire l'attention du député de Surrey-White Rock sur cette définition:

Dans le droit constitutionnel moderne, le mot «plébiscite» donne droit de voter à l'ensemble de la population, (c'est-à-dire à l'ensemble des individus ayant le droit de vote, qui composent l'État ou la nation,) afin qu'elle exprime son choix en faveur ou à l'encontre d'un projet de loi qui lui est soumis et qui, s'il est adopté, apportera un changement radical à la constitution, ou à propos d'une mesure qui dépasse les pouvoirs de l'assemblée législative ordinaire. Il s'agit d'un processus extraordinaire, d'un caractère en général révolutionnaire; citons le plébiscite que fit en France Louis-Napoléon et par lequel fut institué le Second Empire. Enfin, le principe du plébiscite a été inclus dans la constitution moderne suisse, (sous le nom de «référendum»), lequel permet la révision de la constitution, si l'on recueille les voix d'au moins 50,000 citoyens suisses.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE $75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchand (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, au moment de l'ajournement à 5 heures, j'étais justement à démontrer que l'industrie touristique de la région de la Côte Sud pouvait prendre un essor considérable à la condition que nous ayons l'aide des gouvernements, tant fédéral que provincial, pour aménager les services nécessaires, services de communication entre la Côte Sud et les îles situées à l'intérieur du Saint-Laurent, services d'hôtellerie également, développement d'une marina ainsi qu'un abri pour les petits bateaux de pêche et de plaisance. Le site géographique se prête bien à tous ces aménagements, et peu importe si les visiteurs nous viennent du Québec ou de l'extérieur du Québec, s'ils étaient informés qu'il y a dans cette région du fleuve des possibilités de laisser leurs bateaux de pêche ou de plaisance à l'abri, je pense bien que cela serait de nature à développer davantage l'industrie touristique dans notre région, ce qui serait un apport considérable pour créer des emplois et pour conserver l'intérêt de la population à l'égard de notre région.

Monsieur le président, la population de chez nous désire survivre. Elle désire vivre également, pas vivoter. Elle désire vivre dans un climat de sécurité. Les commerces qui y sont établis et qui assurent un bon service à la population méritent toute notre considération. Nous avons toutes sortes de commerces d'établis, lesquels contribuent justement à créer des emplois et aider à la population à tirer des revenus permettant de vivre dans ce milieu, au lieu d'être obligé de s'expatrier et d'aller vivre dans les grands centres, et lorsque l'emploi est perdu, ces personnes-là deviennent des assistés sociaux, ou encore des gens qui vivent pendant quelques semaines des prestations d'assurance-chômage.

Nous devons donc tout faire, quelle que soit la région où les députés résident, nous avons tous intérêt à ce que l'ensemble du Canada se développe, pour offrir à la population des emplois, pour que ces gens puissent gagner honorablement leur vie, vivre de leurs propres efforts. Je pense bien que c'est à cette seule condition que le Canada pourra demeurer un pays uni, fort, qui serait aimé par tous les citoyens qui l'habitent, peu importent la langue et la culture. Je considère que nous avons un vaste territoire, qu'il est possible pour un très grand nombre de personnes d'y vivre, non pas comme des ennemis, mais comme des gens qui s'aiment, qui ont le même idéal: faire de ce grand Canada une région où il est agréable de vivre en harmonie.

● (2010)

Pour ma part, je n'ai pas eu l'avantage d'apprendre à manœuvrer facilement une autre langue. Je pense que mes collègues de la Chambre des communes, je ne demande pas qu'ils me le pardonnent, ce n'est pas cela du tout, comprennent que je n'ai pas eu cette possibilité, et de mon côté, je comprends les Canadiens qui ont vécu dans d'autres régions du pays et qui n'ont pas eu l'avantage d'apprendre une autre langue. Je les comprends, et je sens cela surtout lorsque nous siégeons en comité, à la Chambre, et qu'on est plus près les uns des autres. On essaie de mieux se comprendre, de mieux voir les problèmes des autres, de mieux comprendre les solutions qui peuvent être apportées. C'est de cette façon-là que je vois le Canada.

En tant que père de famille, je n'ai pu, matériellement, donner à tous mes enfants ce que mon cœur aurait voulu leur donner. Mais cela ne veut pas dire que je ne les comprenais pas. Pourtant, je leur demandais: A votre tour, faites des efforts pour compléter ce que je n'ai pu faire, et de cette façon-là, nous allons être une famille qui va grandir, qui va s'installer, qui va être reconnue dans un milieu géographique quelconque. C'est de cette façon-là, monsieur le président, que je vois le Canada, et c'est pour cette raison que je plaide avec énergie ce soir, comme je l'ai fait cet après-midi, pour la région de la Côte Sud. J'ai été . . . je ne sais pas si je devrais employer le mot, non je ne l'emploierai pas, pour ne pas déplaire à personne, mais de toute façon, il y a quelques semaines, lorsque je posais une question à un ministre à la Chambre, pour lui demander s'il avait des projets pour aider au développement de la région de la Côte Sud, il m'a posé la question: C'est situé où la Côte Sud? Cela comprend quoi? Monsieur le président, cela fait mal au coeur, quand on pense que la région de la Côte Sud est une des régions les plus anciennes du pays.

On n'a qu'à connaître l'histoire, à voir où est situé le Saint-Laurent. Au sud du Saint-Laurent, il y a de vastes régions qui séparent le Saint-Laurent de la frontière américaine, c'est cela la Côte Sud. Et nous voulons que dans cette région nos compatriotes puissent vivre d'une façon normale, que nos industries, nos richesses naturelles soient développées, que nos petites entreprises puissent vivre, survivre et procurer

de l'emploi à nos enfants qui fréquentent les CÉGEP, les écoles secondaires. On leur apprend des métiers, on leur apprend toutes sortes de choses pour leur permettre de mieux servir le Canada tout en gagnant leur vie. C'est cette région qui s'appelle la Côte Sud, et je voudrais bien que cette région puisse avoir les mêmes avantages que toutes les régions du Canada. Que ce soit des régions francophones ou anglophones, cela n'a pas d'importance, soyons d'abord des Canadiens convaincus. Si nous travaillons de cette façon-là, nous allons créer l'unité canadienne, pas par des discours, mais par des réalisations. Je fais appel aux responsables du Cabinet du gouvernement de la province de Québec, afin qu'il soumette un programme au gouvernement fédéral, savoir le ministère de l'Expansion économique régionale, pour qu'en vertu des accords fédéraux-provinciaux ce dernier soumette un projet bien précis qui permette le développement et l'aménagement de la Côte Sud.

Nous avons le fleuve Saint-Laurent. Nous avons des îles. Nous avons la Côte Sud. Il y a un développement touristique naturel qu'il est possible d'effectuer. Les Américains nous reviennent à l'automne pour faire la chasse à l'oie blanche, aux canards et à l'outarde. Je sais de quoi je parle car je demeure sur le bord du fleuve. Ils nous demandent: Est-ce qu'il y aura bientôt des moyens de communications? Est-ce qu'on peut traverser à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit? Bien non, il faut attendre la marée haute, il faut attendre que la nature nous donne la possibilité de traverser. Est-ce que vous avez des endroits ou des hôtels quelconques où on peut séjourner en attendant? Bien sûr, qu'on en a, mais pas suffisamment.

En vertu de ce projet, qui devrait être porté à l'attention du gouvernement fédéral, nous pourrions signer un accord pour le développement touristique de la région, pour aménager de meilleures communications, des quais, des routes qui permettraient à la région de Montmagny de rayonner comme capitale de la région de la Côte Sud, et par tous ces développements nous pourrions exploiter d'une façon avantageuse nos richesses naturelles, les services, l'industrie du tourisme, et cela apporterait de la stabilité dans la région. Et au lieu de voir nos jeunes, nos fils, nos filles, être obligés de quitter la région pour s'en aller travailler à Montréal ou à Toronto, nous pourrions les utiliser avantageusement dans notre région, et ces personnes contribueraient à développer l'industrie, à stabiliser l'économie de notre pays, et notre région assurerait son apport au règlement des problèmes économiques de notre pays, au lieu de contribuer à augmenter le nombre des sans-travail.

Monsieur le président, c'est cet appel que je fais ce soir aux ministres qui m'écoutent en ce moment. Je le fais avec la générosité et tout le cœur d'une personne responsable qui veut travailler non seulement au bien-être de son milieu, mais aussi à celui de l'ensemble de sa province et à l'ensemble de son pays.

Or, monsieur le président, le bill que nous étudions présentement m'a incité à faire toutes ces considérations, parce qu'il y a dans ce bill les pêcheries, la petite entreprise, qui comprend beaucoup de secteurs, et également l'industrie agricole, qui est l'industrie principale de ma région.

Je voudrais bien, en terminant mes propos, que les autorités comprennent mon appel, et c'est avec toute la sincérité dont je suis capable que je voudrais qu'un amendement soit apporté au bill afin que le taux d'intérêt soit le plus bas possible pour que la petite entreprise puisse obtenir des prêts à des intérêts qui correspondent aux possibilités de la région, et que tous ensemble nous puissions réellement développer cette région qui, avec le reste du pays, pourrait apporter la sécurité et le bien-être à toute la population canadienne.

[M. Lambert (Bellechasse).]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je veux remercier l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) de ses propos sur l'unité canadienne. Nous souffrons beaucoup, nous autres Canadiens, de cet effort qui vise à désunifier le pays, et les propos que j'entends sur la Côte Sud de la province de Québec m'encouragent à porter le message dans ma région également.

[*Traduction*]

Après avoir remercié le député de Bellechasse, je ferai ce soir quelques observations que m'inspirent les propos tenus cet après-midi par le député de Huron-Middlesex (M. McKinley), surtout lorsqu'il a parlé de l'attitude des banquiers vis-à-vis les dispositions contenues dans les trois lois dont nous parlons, la loi sur les prêts aux petites entreprises, la loi sur les prêts destinées aux améliorations agricoles, et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, parce que selon mon expérience, les banques ne reconnaissent pas l'importance de ces lois.

● (2020)

Mes observations porteront exclusivement sur les pêches. Comme le député de Huron-Middlesex l'a dit cet après-midi, les banquiers déclarent qu'ils n'ont pas d'argent à prêter aux gens qui œuvrent dans ces domaines, qu'il s'agisse des petites entreprises, de l'agriculture et des pêches, mais après mûre réflexion, ils disent qu'ils sont d'accord, pourvu que ces gens-là leur confient toutes leurs autres affaires de banque. A mon avis, ce projet de loi devrait renfermer des dispositions qui encouragent les banques à adopter une attitude plus positive. Les pêcheurs reprochent aux banques leur attitude.

Au cours de la fin de semaine, les membres du caucus progressiste conservateur de la Colombie-Britannique se sont réunis à Vancouver. Différentes associations de pêcheurs nous ont adressé des instances, notamment celle des propriétaires des navires de pêche de la Colombie-Britannique. Celle-ci nous a présenté un mémoire complet. Je savais à ce moment-là que je prendrais la parole ce soir pour discuter ce bill. Quoi qu'il en soit, la citation suivante, tirée de ce mémoire, confirme les propos que le député a tenus cet après-midi:

> . . . les banques répugnent généralement à financer les bateaux de pêche, sauf à court terme et avec un taux d'intérêt élevé . . .

Cette mesure n'aide évidemment pas les pêcheurs. Ce ne sont pas des prêts dans le sens courant du terme. Ce sont des garanties de prêts. Il s'agit d'une proposition qui ne comporte aucun risque. La banque n'a rien à perdre. Si elle garantit le prêt, celui-ci sera remboursé. J'admets qu'il s'agit d'un montant peu élevé, mais j'y reviendrai dans un moment. Il faut souligner que ce sont là des garanties de prêts, et qu'en conséquence l'élément de risque est minimisé, sinon en fait complètement éliminé. Il me semble évident que nos pêcheurs se butent à des obstacles les empêchant de prospérer. Ils ne sont pas sûrs de l'avenir, en partie à cause de l'inflation et en partie à cause des politiques changeantes du gouvernement relativement aux pêcheries.

Sur la côte ouest, il y a quelque temps, environ une semaine avant l'ouverture de la saison de la pêche, on a proposé qu'il y aurait lieu de demander aux pêcheurs s'ils veulent pêcher dans les eaux intérieures de l'île de Vancouver ou dans les eaux extérieures. Cela laissait prévoir une autre condition, c'est-à-dire que leur bateau soit équipé d'un chalut, d'un filet maillant ou d'une senne. Voilà ce qu'indiquait le communiqué de presse; tout est dans l'intérêt de l'économie, mais rien dans celui de la mise en valeur.

Quoi qu'il en soit, voilà quelques-unes des incertitudes auxquelles font face les pêcheurs de la côte ouest, comme aussi ceux de la côte est, j'en suis convaincu. A celles-là s'ajoute celle du financement de leurs embarcations. Je reviendrai plus tard à ce que coûte un bâtiment de pêche de nos jours. En outre, les pêcheurs ne savent trop comment financer leurs agrès de pêche et le matériel de refrigération dont ils ont besoin. Ce sont-là autant d'éléments du projet de loi qu'il faut mieux faire connaître. Leur importance mérite d'être reconnue par les banques, je l'ai déjà dit d'ailleurs. A mon avis, on devrait encourager celles-ci à répondre aux besoins des pêcheurs. Dans le passé, elles n'ont tenu à peu près aucun compte de cette loi.

Dans le mémoire que j'ai cité tout à l'heure, on mentionne le fait qu'on prévoit bien peu pour le particulier, propriétaire d'embarcation, qui améliore à ses frais ses installations d'entreposage du poisson mais qui n'obtient rien de plus pour la qualité supérieure de son produit. On fait peu pour encourager le pêcheur à profiter du programme de subventions aux installations frigorifiques qui prévoit à la fois des subventions et des prêts dans le cadre de cette loi. Il est vraiment étonnant que si peu de banques semblent être au courant des installations qui pourraient être financées grâce à la mesure législative qui nous occupe ici.

On est parfaitement en droit de demander pourquoi les banques devraient être tenues de mieux répondre aux besoins des pêcheurs. A ce propos, je pense qu'il vaut la peine de signaler l'importance de la pêche commerciale. Cette observation n'est valable que pour la Colombie-Britannique. J'aimerais faire consigner au compte rendu quelques chiffres qui montrent l'importance de ce secteur en Colombie-Britannique. Ils sont extraits d'un mémoire présenté la semaine dernière aux membres du caucus progressiste-conservateur qui se sont réunis à Vancouver la fin de semaine dernière. De 1973 à 1975, la valeur marchande des produits de la pêche, au prix du gros, a été en moyenne de 222.9 millions de dollars par an, soit d'environ un quart de milliard de dollars.

Voici un autre passage intéressant du mémoire de l'Association des pêcheurs au filet de la côte du Pacifique:

De 1972 à 1976, les prises des pêcheurs de la Colombie-Britannique ont été en moyenne de 337.4 millions de livres de poisson par année.

Cela fait un tas de poisson.

On estime que les bâtiments étrangers capturent 108.6 millions de livres de poisson par année dans la limite de 200 milles. Cela fait au total 446 millions de livres, ce qui représente une part importante des ressources protéiques mondiales. Pourtant, d'après les chiffres du service des pêches, cette quantité représente moins de la moitié de la capacité de pêche des eaux côtières de la Colombie-Britannique qui est estimée à un milliard de livres.

Autrement dit, il existe d'immenses réserves de poissons dans les eaux de la côte ouest que l'on s'abstient d'exploiter pour des raisons écologiques contrairement à la recommandation du service des pêches. Pour arriver à capturer ces quantités de poissons, les pêcheurs devraient évidemment améliorer leur équipement et leurs techniques. Monsieur l'Orateur, je me demande si vous savez combien il en coûte pour construire et armer un chalutier.

M. Woolliams: Il n'y en a pas dans sa circonscription.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Voici quelques chiffres que l'association a signalés dans son mémoire:

Les coûts de capital et d'exploitation sont montés en flèche depuis cinq ans et pourtant le prix du poisson n'a pas suivi même si on a cette impression lorsqu'on va au marché. Par exemple, un chalut pour pêche au filet maillant qui a été construit en 1960 s'est vendu $12,000 en 1971 (sans compter la valeur du permis) et revendu $60,000 en 1976 ($40,000 pour le bateau et $20,000 pour le permis) soit cinq fois plus cher alors que le prix du poisson a seulement doublé pour la même période.

Ce sont d'importantes statistiques sur les problèmes qui accablent les pêcheurs de la Colombie-Britannique.

● (2030)

Il vaut toujours la peine de consulter la loi que le bill à l'étude tend à modifier. L'article 3 de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, qu'on trouvera dans les Statuts revisés du Canada, chapitre F-22, à la page 3231, porte sur les prêts garantis. On y déclare que le ministre, sous réserve de la loi en cause, doit payer à un prêteur le montant de la perte qu'il a subie par suite d'un prêt consenti à un pêcheur. L'article donne ensuite les fins auxquelles un prêt peut être consenti. Elles comprennent l'achat ou la construction d'un bâtiment de pêche, l'achat ou la construction d'engins de pêche, la réparation majeure ou la majeure remise en état d'un bâtiment de pêche, ou de sa coque, de sa superstructure ou de ses machines, ou l'achat ou la construction d'une installation de rivage. Cette dernière fin a trait aux installations de réfrigération mentionnées plus tôt. La loi précise donc les fins auxquelles les banques peuvent aider à financer une entreprise de pêche.

Comme on l'a déjà signalé, aujourd'hui le pêcheur est un petit entrepreneur. Ainsi, le pêcheur au filet maillant, de simple travailleur qu'il était il y a 50 ans, pêchant avec le bâtiment et les appareils d'une compagnie de transformation du poisson, est devenu homme d'affaires indépendant aux investissements considérables et aux frais d'exploitation élevés.

Je le répète, la loi garantit les prêts relatifs à l'achat ou à la construction d'un bâtiment ou d'engins de pêche, aux réparations ou aux remises en état majeures ainsi qu'à l'achat et la construction d'installations terrestres. Quel est le montant garanti? En 1955, après l'adoption de la première version de la loi, le montant maximum garanti était de $25,000. La loi fut modifiée en 1974 et le plafond des prêts passa à $50,000. Maintenant, c'est-à-dire trois ans plus tard, ce plafond doit passer à $75,000. Pourquoi a-t-on fait passer le maximum de $50,000 à $75,000? De toute évidence, cette hausse ne sert qu'à compenser l'inflation qui sévit depuis 1974. Cette modification est donc fondée sur une inflation de 50 p. 100, ce qui représente à peu près l'inflation des trois dernières années.

Une voix: Que pouvez-vous acheter avec $75,000?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Un doris, c'est à peu près tout.

M. Peters: On ne peut plus acheter grand-chose avec cette somme de nos jours.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): J'aimerais citer un autre extrait du mémoire présenté en 1975 par l'Association des propriétaires de bâtiments de pêche de la Colombie-Britannique. Il ne faut pas perdre de vue que le plafond était alors de $50,000. Voici ce qu'on y disait:

La loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche prévoit actuellement un emprunt maximum de $50,000 que l'on peut affecter à l'achat d'un nouveau bâtiment. C'est une somme insignifiante puisqu'un pêcheur à lui seul peut posséder un bâtiment d'une valeur de $500,000 et pour $100,000 de matériel.

En fait, même $75,000 seraient une somme insignifiante dans ce contexte. On précise ensuite:

Il faudrait étendre le programme pour permettre aux pêcheurs de se libérer des dettes contractées auprès des compagnies.

Les pêcheurs ont actuellement des dettes envers des compagnies. Nos pêcheurs sont obligés de louer leurs chalutiers du transformateur ou de la compagnie de transformation. Leurs ventes sont donc contrôlées. Le mémoire précise plus loin que pour corriger la situation, il faudrait porter la limite de l'emprunt à près de $250,000, ce qui est loin des $75,000 proposés. Nous devrions donc permettre aux pêcheurs de refinancer leurs dettes actuelles ou d'améliorer les navires de pêche existants. C'est là l'avis de l'association des propriétaires de navires de pêche de la côte ouest.

Nous n'avons pas l'intention de retarder indûment l'adoption du bill, mais j'estime qu'il importe de signaler certains faits. Je m'explique. Le pêcheur est un petit homme d'affaires, si l'on peut qualifier ainsi celui qui doit investir $500,000 dans un bateau et $100,000 en équipement. C'est certainement une entreprise plus importante que celle à laquelle je pourrais m'associer si je pouvais emprunter de la banque une somme de $75,000 seulement. Par conséquent, lorsqu'on parle de petite entreprise dans le présent contexte, on parle d'une entreprise qui nécessite des investissements de $600,000. En outre, les pêcheurs doivent lutter contre les éléments et trouver des marchés. C'est un secteur important que le leur. Y a-t-il lieu de s'étonner si nos pêcheurs sont inquiets? Ils ont leur part à faire dans l'économie et ils sont prêts à la faire. Ils veulent un niveau de vie raisonnable, mais leurs difficultés tiennent au financement, à ce qu'ils doivent renouveler leur équipement ou en acheter un neuf pour leur entreprise.

Le mode d'octroi des permis a introduit un élément d'incertitude dans ce domaine, mais il vaut peut-être mieux que je n'aborde pas ce sujet en ce moment. Certains pêcheurs ont dû équiper leurs bateaux d'un second type de gréement. S'ils pêchent au filet maillant, ils doivent doter leur bateau d'un chalut, parce que quand ils ne pêchent pas au filet, ils peuvent chaluter. Mais maintenant, on essaie de supprimer ce genre d'entreprise.

Il est étrange qu'il y a trois ans, en 1974, on ait modifié la loi pour porter le maximum admissible du prêt garanti de $25,000 à $50,000 et que maintenant, trois ans plus tard, nous relevions encore la limite à $75,000. Monsieur l'Orateur, nos pêcheurs ne demandent pas à être financés ou aidés de façon permanente. Ils ont l'intention de rembourser l'argent, mais à cause des centaines de milliers de dollars qu'ils doivent dépenser, ils estiment que le gouvernement devrait les encourager davantage à faire leur apport, comme ils le veulent, à l'économie et à la production alimentaire du monde.

[M. Peters.]

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'écoute le débat avec intérêt depuis plusieurs jours et le fait qui m'a intéressé le plus n'est jamais ressorti aussi clairement que dans le discours du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) qui vient de se rasseoir. Normalement, ses discours sont empreints de vitalité, d'intérêt et d'enthousiasme. Pourtant, ce soir, il semblait essayer délibérément d'allonger son discours autant que possible, mais je ne voudrais certainement pas le blesser en disant cela. Je dis simplement qu'à mon avis, tous les députés de l'autre côté ont essayé de faire durer le débat aussi longtemps que possible.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Pourquoi prenez-vous la parole? Si vous pensez que le débat dure depuis trop longtemps, rasseyez-vous.

M. Kaplan: Je prends la parole parce que je veux signaler à la Chambre et aux Canadiens qu'une douzaine de députés d'en face ont pris la parole et qu'aucun député de notre côté n'a parlé jusqu'ici. J'affirme donc que l'opposition essaie de retarder l'adoption du bill.

M. Paproski: Vous ne vous préoccupez pas des petites entreprises.

M. Kaplan: L'adoption du bill est fort souhaitable, même sous sa forme actuelle, qui n'est pas satisaisante d'après les députés de l'autre côté. Par le passé, les bills de ce genre ont été adoptés rapidement à la Chambre. Ces bills correspondent à des principes que les députés sont heureux d'approuver et qu'ils ont approuvés par le passé. Dans le cas qui nous occupe, et j'ai écouté attentivement ce qui a été dit, personne n'a critiqué les mesures proposées dans le bill.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ce n'est pas exact. J'ai proposé de relever la limite à $250,000.

M. Kaplan: Aucune critique n'a été formulée, sauf que certains députés ont indiqué que les dispositions du bill devraient aller plus loin ou qu'elles auraient dû être appliquées il y a longtemps. Si c'est ainsi que les députés de l'autre coté abordent l'étude d'un bill à la Chambre, s'ils essaient tout simplement de retarder le plus longtemps possible des bills qu'ils approuvent en principe, il sera difficile d'étudier les questions comme celle-ci qui sont importantes mais relativement secondaires, si on les compare aux autres problèmes que nous devons résoudre à la Chambre.

● (2040)

Depuis octobre dernier, huit bills seulement ont franchi les trois étapes à la Chambre. C'est un bilan scandaleux. Nous devrions tous avoir honte. Les députés d'en face devraient reconnaître qu'ils ont la tâche, comme les ministériels, de faire adopter la programme législatif. Qu'on le modifie si l'on veut, mais qu'on l'adopte.

Il n'y a rien à redire aux dispositions du bill. Personne ne croit que l'une d'elles ira à l'encontre des intérêts que nous voulons tous défendre grâce à ce projet de loi. Les députés d'en face pensent toutefois qu'il devrait aller plus loin et qu'il aurait dû être présenté plus tôt. C'est le genre de points de droit qu'on a l'habitude d'étudier au comité. Le ministre responsable a dit qu'il était tout à fait disposé à tenir compte de ces instances au comité.

En principe, des députés de l'opposition ont laissé entendre qu'ils approuvaient ce bill. Ils sont d'accord quant à son objectif, qui est de servir les intérêts d'un secteur vital de l'économie canadienne, un secteur qu'il est important de soutenir pour le bénéfice de tous les Canadiens: je veux parler du secteur des petites entreprises urbaines, des opérations de pêches et des petites exploitations agricoles. Nous voulons, par cette mesure législative, les encourager à se développer et les aider à survivre. Des députés d'en face reconnaissent que c'est là le but de ce bill. Pourquoi alors ne pas le renvoyer tout de suite au comité et passer à autre chose? Que le comité étudie le bill, ainsi que les recommandations des députés de l'opposition, et qu'il lui fasse franchir cette étape.

J'ai bien l'impression que si un petit chef d'entreprise, un agriculteur ou un pêcheur concernés par ce bill étaient ici en train d'écouter ce qui passe pour être un débat, mais n'est rien d'autre qu'une manœuvre destinée à retarder l'adoption du bill, ils conseilleraient fortement à leurs députés, qu'ils soient de l'Ouest, de l'Est ou du Nord, d'arrêter là ce débat, d'adopter le bill et de le mettre en vigueur.

Je veux aborder certains arguments présentés par des députés de l'opposition au sujet des détails du bill. Cependant, j'aimerais auparavant donner un avertissement. Si le Parlement n'a réussi à adopter que huit mesures législatives depuis octobre dernier . . .

M. Paproski: C'est votre problème.

M. Kaplan: L'hon. député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) dit que c'est notre problème. Or, c'est celui du pays. Si les députés sont incapables de faire face à leurs responsabilités, comment peut-on reprocher aux fonctionnaires, aux ministres et au cabinet d'essayer de trouver en dehors de la Chambre d'autres moyens de répondre aux besoins du pays?

M. Paproski: Si vous n'arrivez pas à vous débrouiller, démissionnez.

M. Kaplan: Comment pouvez-vous vous plaindre que peu de lois soient adoptées, que l'on gouverne au moyen de règlements et que les fonctionnaires du pays veillent prendre les décisions alors que la Chambre refuse d'en prendre? L'opposition se contente de faire parler ses députés, l'un après l'autre, pendant 40 minutes chacun, pour faire perdre du temps et empêcher la Chambre de s'occuper d'un grand nombre d'affaires importantes.

Chacun a son idée sur la façon dont la Chambre pourrait employer plus utilement ces longues heures, ces heures interminables. Pour commencer, dans le cas d'un bill comme celui-ci, que l'opposition reconnait accepter en principe, on devrait le renvoyer à un comité et consacrer le reste du temps de la Chambre au prochain article de l'ordre du jour. Qu'il n'y ait eu que huit lois adoptées depuis octobre dernier ne réflète malheureusement que trop bien le manque de discipline des membres de la Chambre.

M. Paproski: Le gouvernement devrait avoir honte.

M. Kaplan: Permettez-moi de prendre cinq minutes pour relever certaines critiques faites à l'endroit de cette mesure. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a dit qu'en 1975, une année de son choix, les agriculteurs de Terre-Neuve n'avaient bénéficié que de dix prêts aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, tandis que dans l'ensemble du pays, il y avait eu 30,000 prêts. Pour créer une bonne impression chez lui, il a demandé pourquoi il y avait eu si peu de prêts à Terre-Neuve.

J'ai consulté quelques chiffres concernant les prêts consentis aux agriculteurs de Terre-Neuve. Il y a 195,000 exploitations agricoles commerciales au Canada. Sur ce nombre, 200 se trouvent à Terre-Neuve. Autrement dit, si l'on considère le nombre d'exploitations agricoles de Terre-Neuve par rapport au nombre d'exploitations agricoles commerciales de tout le pays, Terre-Neuve a plus que sa part. Ce point était censé être sujet à controverse. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Parlement doit perdre son temps des heures durant, parce que les membres de l'opposition s'opposent à un bill qu'ils approuvent en principe.

De nombreux députés d'en face ont parlé de la définition de petite entreprise. Ils prétendent que pour qu'une petite entreprise ait droit aux avantages que lui confère la loi, il faudrait relever le plafond placé sur son revenu brut annuel de dollars qui devraient passer de un million de dollars à un million et demi, soit une augmentation de 50 p. 100. Je n'ai fait aucune recherche sur la viabilité d'une entreprise dont le revenu brut annuel s'élève à un million ou un million et demi, mais écoutez bien ceci. Si l'on prend la limite de un million de dollars que le gouvernement propose dans ce bill, elle s'applique à 95 p. 100 de toutes les sociétés, associations et entreprises à propriétaire unique de notre pays.

Nous avons choisi pour la petite entreprise une définition qui s'applique à 95 p. 100 des entreprises canadiennes. C'est dire que 95 p. 100 d'entre elles profiteront de cette loi. Les députés d'en face aimeraient peut-être que Bell Canada ait droit à un prêt en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises? Si tel est le cas, qu'ils nous en parlent au comité. Qu'ils nous disent quelles entreprises sont exclues par le plafond de un million de dollars et pourraient être incluses si nous relevions ce plafond à 1.5 million de dollars. Mais enfin, cette proposition touche 95 p. 100 des entreprises! Nous avons relevé le plafond de 50 p. 100 par rapport à son niveau actuel. Qu'on l'applique et nous verrons après.

Le point suivant qu'ils ont soulevé était le plafond de $75,000 prévu dans le bill à l'étude. Selon eux, ce montant est insuffisant. Il est actuellement de $50,000. Nous proposons donc une augmentation de 50 p. 100. L'opposition a peut-être raison, il faudrait peut-être relever davantage le plafond. C'est une chose que le comité pourrait étudier. Toutefois, quand nous l'étudierons en comité, une des données à considérer, c'est que la moyenne des prêts accordés en vertu de cette loi est de $16,000 alors que le plafond est actuellement de $50,000. La moyenne des prêts accordés en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles est de $7,500. Pour la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, la moyenne est de $14,000.

Si vous considérez que les moyennes des prêts sont de $16,000, $14,000 et de $7,500, quand les députés demandent de porter le maximum de $50,000 à plus de $75,000, il est certain que ce n'est qu'une manœuvre pour faire traîner les choses. Il s'agit là d'un plafond qui n'est pas dans l'intérêt de bien des gens du monde des affaires. Si la plupart des prêts ne dépassent pas ces montants, vaut-il vraiment la peine de perdre notre temps à prétendre que le plafond proposé par le gouvernement qui est déjà de 50 p. 100 plus élevé que le plafond

actuel et de 500 p. 100 plus élevé que le prêt moyen, doit être relevé encore davantage?

Une couple de députés d'en face ont dit que le gouvernement devrait intervenir davantage dans l'application de cette loi. On a dit qu'avant d'obtenir un prêt d'un prêteur agréé, il faudrait que les fonctionnaires évaluent le prêt et rendent leur décision. Ce sont là de bonnes suggestions. Au cas où une banque aurait un parti pris défavorable contre un client, si un fonctionnaire étudie la question, la chose pourrait être évitée grâce à son intervention. Toutefois, cela arrive sans doute très rarement. Il y a 166 prêteurs qui peuvent accorder ces prêts.

Je crois donc que cette proposition ne ferait qu'accroître les formalités administratives. On ne fait que retarder l'homme d'affaires. On l'oblige non seulement à s'adresser au prêteur, mais à passer tout d'abord par un nouveau bureau de l'Etat où de nouveaux bureaucrates font de la paperasserie. Je suis disposé à examiner la proposition au comité des finances dont je suis membre, mais je ne crois pas qu'elle plaise à l'homme d'affaires moyen qui voudrait profiter de la loi.

● (2050)

Enfin, on a prétendu que d'autres prêteurs devraient être autorisés aux termes de la loi à consentir des prêts. Comme je le signalais il y a quelques instants, 166 institutions sont actuellement désignées. Il s'agit presque d'une catégorie libre, non pas d'un groupe exclusif. Le plus grand nombre possible d'institutions devrait être reconnu, mais il ne faut pas oublier cependant qu'un prêteur peut abuser de son accréditation aux termes de la loi et qu'une fois le prêt consenti, il est garanti par le contribuable canadien. Par conséquent, nous voulons nous assurer que les prêteurs examineront d'un œil critique les circonstances dans lesquelles un prêt est réclamé.

Il ne s'agit pas d'un programme conçu pour distribuer des chèques et des subventions, car ce n'est pas ce que recherchent les propriétaires des petites entreprises. Ils veulent des prêts et ce n'est pas trop exiger dans l'intérêt du contribuable que le gouvernement s'assure que les prêteurs examineront consciencieusement ces marchés afin de veiller à ce que ces fonds soient probablement remboursés.

J'aimerais signaler que les critères de désignation des institutions varient suivant les régions du pays. Lorsqu'un emprunteur en puissance habite une région assez mal desservie par les institutions financières, les conditions d'admissibilité ne sont pas aussi rigoureuses. Pour ma part, je souhaiterais la participation d'un plus grand nombre d'institutions financières, mais l'important, en l'occurrence, c'est que la mesure dont nous sommes saisis favorise l'application plus étendue du programme. Ce n'est pas là le genre de mesure dont les députés devraient retarder l'adoption avec des discours de 40 minutes.

Quant à moi, je reprends mon fauteuil, sans avoir utilisé la moitié de mes 40 minutes. Je me suis efforcé d'apporter une contribution utile et j'exhorte nos honorables vis-à-vis à formuler leurs observations en tenant compte du fait que tous les partis approuvent cette mesure. Qu'ils fassent preuve de concision. Puisse la Chambre adopter ce bill au plus tôt, et passer à autre chose.

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Monsieur l'Orateur, il y a une chose sur laquelle je tombe d'accord avec le député qui vient de reprendre son siège, et c'est que les discours, pour être immortels, n'ont pas besoin d'être éternels.

[M. Kaplan.]

Je ne prendrai pas beaucoup de temps pour faire mes observations. Je ne mettrai pas aussi longtemps que le député qui vient de parler. Il a passé plusieurs minutes à nous faire un cours sur la façon de diriger une entreprise. Il me semble que la Chambre est une tribune où nous exprimons nos opinions et celles de ceux que nous représentons. Je me prévaux de mon droit de parole, parce que la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles m'intéresse: j'ai eu recours à cette loi au fil des années et, à mon sens, elle a des lacunes. J'aimerais saisir cette occasion pour les signaler.

Nous sommes à débattre la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et la loi sur les prêts aux petites entreprises. Il est question de porter le prêt maximum de $50,000 à $75,000 et d'élargir la définition de «petite entreprise». On nous demande aussi de proroger la loi jusqu'au 30 juin 1980.

Le député de York-Centre (M. Kaplan) a mentionné quelques raisons de donner notre appui à ce bill, notamment la nécessité de porter le montant maximum des prêts à $75,000. Mais, monsieur l'Orateur, cette mesure ne fait que nous permettre de contrebalancer l'inflation. Il n'est que logique que l'on prenne pareille mesure. Je ne pense pas que le gouvernement doive s'enorgueillir de nous maintenir à flot, bien que cela soit assez inédit. Il est prouvé, par exemple, que le prix des machines agricoles a plus que doublé ces dernières années. Les engrais et tous les autres articles nécessaires à l'agriculteur ont connu des hausses similaires. Aussi faut-il relever le plafond des prêts si l'on veut que cet argent serve aux fins auxquelles nous songeons.

Il est également important de redéfinir l'expression «petite entreprise». Ce secteur de la société fait après tout la force de notre économie et c'est celui qui a le plus souvent recours à ce genre de crédit. Le secteur de la petite entreprise emploie probablement au total autant de travailleurs que nos grandes entreprises. La croissance des petites entreprises entraîne la création de plus d'emplois. Le gouvernement et les banques devraient reconnaître que bon nombre de ces prêts devraient inclure des capitaux de spéculation qu'on ne peut obtenir d'une autre source. Les banques ne courent qu'un faible risque en accordant ces prêts car ils sont, bien sûr, garantis par le gouvernement. Le projet de loi devrait alors porter également sur les prêts de capitaux de spéculation. Ces modifications se font attendre depuis bien longtemps.

Passons maintenant aux critiques. Le bill n'indique pas quel sera le taux d'intérêt, même si la question est primordiale, tout comme dans les autres secteurs de l'économie, par exemple, dans l'industrie de la construction, où les taux d'intérêt exorbitants sont une cause de croissance lente. Il ne serait pas déraisonnable de demander aux banques qu'elles prêtent, en vertu de cette loi, au moins au taux préférentiel qui est très difficile à obtenir, comme peuvent vous le dire tous ceux qui ont demandé un de ces prêts. J'aimerais qu'on ajoute un article prévoyant que le taux préférentiel s'applique aux prêts consentis en vertu de ces lois.

Une deuxième critique: il doit y avoir moyen de faire pression sur les banques pour qu'elles prêtent les sommes dont le bénéficiaire a besoin pour réaliser l'objectif qu'il s'était fixé. Il est vrai qu'il existe une limite, mais la plupart des prêts ne s'en approchent pas; il est difficile de convaincre les prêteurs que les sommes demandées sont indispensables pour faire le

travail. Les taux d'intérêt sont certainement à l'origine de ce manque d'empressement. Les billets à vue rapportent plus aux banques que les prêts accordés en vertu de la mesure législative à l'étude. Voilà l'un des problèmes qui se posent à nous.

Évidemment, on serait porté à croire qu'une garantie du gouvernement encouragerait les banques à consentir des prêts à un taux d'intérêt moins élevé. Mais les événements nous prouvent qu'il n'en est pas ainsi. J'ai toujours pensé que l'appât était un meilleur moyen de persuasion que le bâton, mais il est évident que l'appât ne suffit pas dans ce cas-ci. Il faudrait pour ces trois lois un mécanisme quelconque qui pousse les banques à consentir les prêts.

● (2100)

Voyons l'exemple de la loi sur le crédit agricole: l'exploitant qui veut obtenir un prêt s'adresse à la Société du crédit agricole, qui étudie le dossier. Lorsque le prêt est refusé, le demandeur peut faire appel auprès d'une Commission prévue à cette fin. Cette commission, constituée de sept agriculteurs connaissant parfaitement la profession et les conditions de crédit, se prononce sur les possibilités de remboursement du demandeur. Il faudrait donc prévoir un mécanisme de ce genre à l'intention de ceux à qui on refuse des prêts. Il y a longtemps que cela aurait dû être fait. Cette critique est raisonnable, et le gouvernement devrait en tenir compte.

Qu'on me permette de donner quelques exemples de refus de prêt. Tous les députés, j'en suis sûr, connaissent des gens qui, ayant essayé inutilement d'obtenir un prêt au titre de ces lois, se sont adressés à leur député pour qu'il intervienne à leur faveur. J'ai deux exemples qui me viennent de l'esprit. Ils concernent tous les deux la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Il existe à Port Dover une pêcherie de Lac Erié, et deux cas m'ont été signalés: celui de M. William C. Misener, de la R.R. nº 3 à Port Dover, et celui de M. Frank G. Bravener, également de Port Dover. Lorsque leur demande a été refusée, ils sont venus me consulter. D'après leur exposé, leur demande m'a semblé raisonnable. J'ai donc écrit à l'ex-ministre des Finances, l'honorable John Turner, pour lui exposer ce que j'estimais juste. Voici le texte de cette lettre:

> De nombreux agriculteurs et pêcheurs se sont plaints à moi ces derniers mois que leur banque leur avait refusé des prêts au titre de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles ou de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.
>
> Souvent, ils se voient refuser pour des raisons plutôt triviales des demandes de prêts commercialement valables. J'ai expliqué que c'est aux banques qu'appartient toujours le décision finale. Si elles rejettent des demandes, c'est parfois à mon avis parce que les prêts garantis par l'État leur rapportent des intérêts moins élevés que leurs autres prêts.
>
> Je vous prie donc instamment de faire étudier par votre ministère un moyen de faire pression auprès des banques, pour qu'elles consentent le prêt lorsque la cote de crédit et la proposition du demandeur le justifient.
>
> La dernière demande qui m'a été adressée provient de M. W. C. Misener de la R.R. nº 3 à Port Dover (Ontario) qui a exercé toute sa vie la profession de pêcheur et qui a maintenant la possibilité d'acheter le bateau de son patron. Il ne fait pas de doute que ce pêcheur peut se permettre un tel prêt et saurait le rembourser à des conditions raisonnables.
>
> Je vous serais reconnaissant de faire adresser la réponse directement à M. Misener, en lui indiquant si possible les moyens qui lui permettraient d'obtenir le prêt qu'il demande.

Cette histoire eut une fin heureuse. Manifestement, le directeur de la division des prêts garantis du ministère des Finances communiqua avec la banque en question et l'intéressé obtint sont prêt. Donc, tout s'est bien passé, mais j'estime qu'aucun député ne devrait avoir à intervenir pour régler des cas de ce genre. Comme je l'ai proposé tantôt, il devait y avoir une procédure d'appel en pareil cas.

Les lois que le bill C-48 tend à modifier rendent énormément service à ceux qui veulent obtenir du crédit pour agrandir leur exploitation, et cela malgré les lacunes que j'ai mentionnées. Les producteurs de tabac dont je représente un grand nombre font souvent appel à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Ils ont également besoin d'autres types d'aide et, dernièrement, ils ont examiné avec le ministre la possibilité de négocier l'établissement d'un système de double prix pour le tabac. Selon l'Office de commercialisation des producteurs de tabac jaune en Ontario, il est impérieux d'établir un système de double prix analogue à celui qui existe actuellement pour le blé d'exportation. Depuis quelques années, les quotas de tabac ont été réduits en moyenne de 50 p. 100.

Je pense que la plupart des députés savent que les divers échelons du gouvernement retirent près de un milliard de dollars de l'imposition du tabac et des produits du tabac. Cependant, nous devons produire à pleine capacité pour être rentables; c'est pourquoi nous devons exporter. Si le ministre voulait songer à établir un système de double prix pour cet important produit, nous serions en mesure de vendre toute notre production. L'économie locale s'en ressentirait favorablement, de même que la trésorerie fédérale, et l'augmentation des exportations diminuerait le déficit de notre balance commerciale. Cependant, pour en arriver là, il faudrait augmenter les prêts prévus dans la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

J'espère que le ministre qui parraine le bill, de même que le député qui a vertement critiqué toutes les suggestions que nous avons avancées, retiendront outre les lacunes que j'ai mentionnées quelques-unes des propositions concrètes que nous avons faites en vue d'améliorer le projet de loi. Nous nous disposons à appuyer le bill C-48 et nous essayerons de faire adopter quelques amendements proposés au comité.

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer une maxime, à l'intention de mon ami, le député d'York-Centre (M. Kaplan), qui, à ce que je vois, vient de quitter la Chambre.

M. Paproski: Une fois son discours prononcé, il a filé.

Mme Pigott: Oui. Un sage a dit un jour qu'il est préférable de débattre une question sans la régler que de régler une question sans la débattre.

Des voix: Bravo!

Mme Pigott: J'aimerais faire quelques remarques au sujet de ce bill d'après ce que je sais de la petite entreprise et des rapports du petit chef d'entreprise avec son banquier. Il me semble que pour comprendre pourquoi ce programme ne progresse pas, il nous faut examiner la tierce partie dans cet arrangement. Nous avons le petit chef d'entreprise et le gouvernement, mais le banquier, qu'en fait-on?

J'ai passé du temps, ces derniers jours, à questionner certaines personnes qui avaient l'expérience de ces prêts et à les appeler au téléphone pour leur demander ce qu'elles en pensaient. Ce qu'elles m'ont dit sur les limites et les restrictions imposées m'a paru très intéressant. Les directeurs de banque que j'ai appelés m'ont demandé qui avait eu l'idée d'autoriser une augmentation aussi spectaculaire et de faire passer le plafond des prêts de $50,000 à $75,000. Quelqu'un au gouvernement doit aimer les chiffres nets. Des banques en pleine croissance et qui assurent d'excellents services à leur clientèle, m'a-t-on dit, ont une limite de prêts fixée à $250,000. Je pense que nos frères de l'autre côté pensent que $75,000 est un chiffre satisfaisant. Un petit boulanger qui veut aujourd'hui lancer une modeste entreprise dans la rue principale ne pourrait même pas arriver à pétrir sa pâte avec $75,000. Il lui faudrait au moins $150,000 pour commencer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-ce qu'on parle de pain ou de «galette»?

Mme Pigott: Non, ni de galette, ni de galeux. Un banquier m'a dit la semaine dernière qu'il avait fait un prêt destiné à l'achat d'une machine servant à la pose de carrelage et qui coûtait $75,000. Je puis dire au ministre d'État (Petites entreprises) (M. Marchand) que la pierre qui marquera la tombe de son ministère portera l'inscription «Petit, c'est mieux» à moins qu'il n'en vienne à avoir davantage le sens des besoins financiers réels de la petite entreprise et qu'il ne secoue le ministère des Finances en lui demandant de relever le plafond des prêts accordés à ce secteur de l'économie.

Un autre point que m'ont signalé les banquiers était le volume des formalités administratives. J'aimerais reprendre aux fins du hansard quelques-unes des remarques que j'ai entendues ces derniers jours à ce propos: «Je ne veux pas supporter toutes ces pages d'instructions», «Nous ne pouvons pas nous occuper de toute cette paperasse; la nôtre est bien plus simple», «La quantité de formules exigées rend tout cela rébarbatif». On pourrait frapper un nouveau timbre de 12c. ou élever une statue à la gloire du fonctionnaire du ministère des Finances qui diminuerait de moitié le nombre de formules exigées par la loi sur les petits emprunts. Je suis sûre que la petite entreprise financerait volontiers un tel projet. Je soupçonne même sans le savoir que les banques souscriraient volontiers aux frais. J'entends déjà les instituteurs et les chefs scouts dire aux enfants, en passant devant la statue: «Cette statue a été érigée par les Canadiens à la gloire du fonctionnaire du ministère des Finances qui a trouvé le moyen de diminuer de moitié le nombre des formules administratives.» Et la voix d'un enfant qui dit: «Notre héros!».

Un des directeurs de banque avec lequel je me suis entretenu m'a dit qu'étant donné les prêts qu'il avait consentis il avait dû ouvrir deux succursales et, pourtant, en sept ans, il n'avait accordé qu'un seul prêt en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Les banquiers me disent que le taux préférentiel conviendrait très bien, et cela serait excellent, mais, pour l'amour de Dieu, qu'on hausse le plafond des prêts et qu'on réduise également la paperasserie. Je trouve que le fait de n'avoir accordé que 5,092 prêts l'an dernier dans un pays aussi grand que le nôtre est scandaleux et qu'on devrait offrir davantage de capitaux de spéculation aux petites entreprises.

• (2110)

Cette mesure législative pourrait constituer un moyen efficace de stimuler la croissance, la création d'emplois et la production de richesses. Mon grand-père avait l'habitude de dire qu'en haussant le niveau du lac on permettrait à tous les bateaux de mieux flotter. Qu'on réduise donc la paperasserie, qu'on hausse le montant des prêts et tout ira beaucoup mieux.

Des voix: Bravo!

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, il est vraiment déplorable que dans un pays possédant autant de ressources que le Canada, on ne se soit pas mieux efforcé de les développer depuis dix ans. Un député du parti ministériel nous a fait un discours éclair ce soir. Cet orateur représentant la circonscription de York-Centre (M. Kaplan) veut nous imposer la guillotine à la Chambre même, sachant très bien que si l'on se rendait à son avis, en renvoyant le bill au comité, ce projet de loi serait adopté dans son intégralité, parce que le gouvernement n'a pas institué de système d'étude en comité qui soit efficace.

M. Paproski: Bravo!

M. Malone: Tout en intervenant, le député savait bien que la structure des comités représente une Chambre en miniature où le gouvernement en exercice peut également imposer la guillotine.

Si l'on acceptait ce que le député de York-Centre se préparait à dire—que les discours prononcés à la Chambre sont une perte de temps—ce serait comme si les députés d'en face admettaient qu'ils n'écoutent pas nos interventions. La vérité, c'est que si la Chambre est une tribune publique, il faut non seulement parler mais écouter. Pour que les députés qui représentent les diverses régions du pays manifestent une certaine résolution, il faut qu'ils sachent que le gouvernement modifiera ses projets de loi pour tenir compte de leurs airs.

Je suis affligé d'entendre un ministériel dire qu'il ne veut pas écouter les divers sons de cloche qui fusent à la Chambre. Il a parlé de la moyenne des coûts variables. Tout ce que je veux lui dire, c'est qu'en lui appliquant son principe des moyennes, il devrait, en moyenne, se sentir assez bien avec la tête au chaud et les pieds au froid.

Passons maintenant au bill C-48. Ce bill traite des petits entrepreneurs, des agriculteurs et des pêcheurs. En examinant les aspects essentiels de la petite entreprise, on constate qu'il faut mettre plus d'argent à sa disposition et que le maximum prévu par le bill—$75,000—ne suffirait même pas à acheter une bonne sirène pour les remorqueurs.

Il ne faut pas oublier que lorsqu'on parle de pêches intérieures, il s'agit des pêches qui se pratiquent dans le nord dans les territoires, dans les trois provinces des Prairies et le nord de l'Ontario et dans presque chaque cas, nous parlons de gens qui tentent d'exploiter une ressources passablement éloignée des banques et des institutions bancaires. Ces gens-là n'ont pas la possibilité de consulter leur banquier pour discuter des avantages d'un prêt en particulier. Ce sont des gens qui, à cause de leur mode de vie ne vont pas pouvoir se procurer les ressources en capital dont ils auraient besoin pour exploiter les ressources naturelles de notre pays. Il est très important de souligner que ce sont surtout les autochtones qui se livrent à la pêche en eau douce. Ces gens, qui, par les temps qui courent, font partie de la catégorie dite «à fort taux de chômage», travaillent dans des régions où les marchés se rétrécissent de plus en plus. Ce sont

surtout les autotochnes qui ont cherché à investir dans la pêche en eau douce.

S'il y a une chose qui est parfaitement claire dans la loi actuelle, c'est que les banques ne sont nullement obligées de prêter de l'argent; la loi leur laisse la liberté de consentir ou de refuser des prêts. Si nous étudions les raisons qui peuvent naturellement inciter les banques à prêter de l'argent, il est évident qu'elles ont quelque chose à voir avec le profit. On ne peut pas les en blâmer, mais le fait est que les banques ne vont pas consentir des prêts à de faibles taux d'intérêt, alors qu'elles peuvent prêter ailleurs à des taux plus élevés.

J'ai bien l'impression qu'il est temps de concevoir un nouveau projet national pour notre pays, un projet dont la première étape serait de donner aux Canadiens la possibilité de mettre leurs ressources en valeur. Il n'y a rien de cela dans cette mesure législative. Elle comporte de telles limites que nous sommes en droit de penser qu'il s'agit tout simplement de la reconduction d'un vieux programme, qui vise surtout à rattraper en partie l'inflation provoquée par le gouvernement. Autrement dit, tout ce que le gouvernement fait, c'est présenter un bill pour essayer de faire oublier les erreurs passées. Il s'avoue responsable de l'inflation et est donc prêt à apporter certaines modifications à la loi pour donner l'impression qu'il n'y a pas eu d'inflation. Mais cela ne permettra pas aux gens d'investir davantage pour mettre nos ressources en valeur.

Prenons le cas de certaines activités de pêche sur la côte de l'Atlantique. L'an dernier, j'ai eu le privilège de m'entretenir avec l'honorable Frank Moores, premier ministre de Terre-Neuve. Ce dernier me disait que si les pêcheurs canadiens pouvaient prendre et traiter au large des côtes de Terre-Neuve tout le poisson que des pêcheurs étrangers prennent au-delà de la limite de 200 milles, Terre-Neuve pourrait réaliser 17 p. 100 du produit national brut. Si on applique cette proposition aux dix provinces, notre produit national brut égalerait au total 170 p. 100, soit une hausse de 70 p. 100.

Il est certain que quelque chose ne va pas quand une province n'est pas en mesure d'exploiter ses ressources comme elle devrait le faire. J'ai demandé au premier ministre ce qui l'en empêche et il m'a dit avoir besoin d'un milliard et demi de capitaux pour pouvoir mettre en branle des entreprises.

Voyons un peu la façon dont nous créons les emplois dans notre pays; il y a, par exemple, les programmes PIL, LEAP, Jeunesse Canada au travail et Canada au travail qui permettent à des gens de rafistoler des toitures et d'entretenir des cimetières. Cela réduit le chômage pendant un certain temps, mais ne fournit pas le capital dont le pays a besoin pour mettre en marche des entreprises rentables et bien administrées, qui rendraient inutiles ces initiatives de placement temporaire et toutes ces mesures législatives qui requièrent une lourde administration et ne peuvent nous permettre de tirer partie de toutes nos capacités.

Considérons maintenant le bill C-48. C'est une mesure aussi mauvaise que les programmes PIL, LEAP, Jeunesse Canada au travail et Canada au travail. Elle ne fait qu'engendrer des problèmes administratifs car elle ne tient pas compte de nos besoins réels ni des véritables possibilités de notre pays.

● (2120)

Passant de la pêche à l'agriculture, je considère comme pure insolence de parler de prêts pour les agriculteurs alors que l'augmentation du maximum n'est que de $25,000 et que la hausse des prix des machines agricoles depuis 4 ou 5 ans rend cette somme absolument ridicule. Nous avons entendu le député de York-Centre nous affirmer que le gouvernement ajoute $25,000 au montant des emprunts possibles. Au lieu d'être simplement une façon de démolir ce que notre parti a suggéré, cela démontre que le député de York-Centre ne connaît rien aux prix des machines agricoles. S'il savait quelle a été l'augmentation des prix depuis quatre ou cinq ans, il se rendrait compte qu'un prêt maximal de $75,000 ne saurait permettre à quiconque de monter aujourd'hui une entreprise agricole.

Ce que nous trouvons peut-être encore plus affligeant, c'est que le bill C-48 soit présenté à un moment où le gouvernement, à cause de sa mauvaise administration, peut-être voulue, nous a mis dans une situation où les éleveurs de bovins vont connaître leur quatrième année d'exploitation à perte. Tout a commencé quand le gouvernement, dans son manque de perspicacité, a adopté le programme LIFT, en vertu duquel on devait cesser de cultiver certaines terres et en faire des pâturages. En fait, le programme a eu pour effet d'augmenter le nombre de vaches et de génisses d'élevage, à tel point qu'en 18 mois, le nombre de bovins d'embouche au Canada avait augmenté de 45 p. 100. Cela va de soi: lorsqu'on augmente les pâturages utilisables, on augmente la production de bovins car il faut bien admettre que ce ne sont ni les gens, ni les porcs ni les poulets qui mangent de l'herbe, mais bien les bovins.

Le programme LIFT aurait mieux fait de s'appeler programme GAFFE. Ce qu'il a fait, c'est de mener les agriculteurs et les éleveurs à la faillite. Depuis quatre ans, les agriculteurs vont à la banque emprunter des capitaux pour payer leurs dettes de l'année précédente. Le gouvernement voudrait qu'on le félicite d'avoir relevé le plafond des emprunts de $25,000 alors que si les agriculteurs doivent emprunter, c'est à cause de sa mauvaise administration.

Je ne puis laisser le sujet sans rappeler encore une fois que non seulement le gouvernement a échoué parce qu'il n'a pas prévu ce qui se passerait si l'on augmentait le nombre de pâturages, à savoir que la production de bovins augmenterait, mais le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a aussi échoué lamentablement dans ses négociations du GATT et perdu la bataille avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien). Que s'est-il passé en conséquence? Les Canadiens voient aujourd'hui l'effet de cet échec. La réponse est simple.

Nous avons perdu aux négociations commerciales et le Canada importe aujourd'hui d'Australie et de Nouvelle-Zélande une quantité record de viande désossée de bœuf et de veau, à une époque où il y a surproduction au Canada. Voilà la situation dans laquelle le gouvernement a l'audace de prétendre faire beaucoup pour aider les agriculteurs. Puis, après plusieurs années de pressions de la part des partis d'opposition, le ministre de l'Agriculture a fini par dire qu'il imposerait des quotas sur les importations de bœuf en provenance d'Océanie. Cependant, il y a une semaine, j'ai constaté avec stupeur que bien qu'il existe un quota, celui-ci était déjà utilisé à raison de 42 p. 100 à la fin du premier trimestre de 1977. C'est dire que dès que tout le quota sera utilisé, le prix du bœuf commencera à monter.

Comme l'ont déclaré non seulement l'Association canadienne des éleveurs mais également les éleveurs des États-Unis, cela déclenchera un concert de protestations de la part des consommateurs du pays et le gouvernement réagira en établissant des quotas et une politique de bas prix pour les produits alimentaires. En fait, le gouvernement essaie de répandre au Canada une politique de bas prix pour les produits alimentaires sans se soucier du fait qu'il démolit l'industrie du bœuf et cela simplement pour gagner des suffrages dans une autre région du pays.

J'insisterai sur le fait que le ministre de l'Agriculture continue à imposer les offices de commercialisation aux agriculteurs même s'ils n'en veulent pas et même si la province du Manitoba s'y est opposée à 77 p. 100 lors d'un referendum. Si nous considérons le genre de prêts qui sont accordés, même s'ils ont été augmentés de 25 p. 100, j'estime que le gouvernement ferait beaucoup plus pour l'industrie de la production s'il examinait le Livre bleu sur les quotas d'importation de l'année dernière et s'il reconnaissait que pour le miel, les produits laitiers, les fruits et les légumes, le bœuf, le porc, le jambon et le reste, même si la réduction tarifaire a été d'au moins 5 p. 100, en moyenne elle a été de 15 p. 100 sur ces produits.

Jadis, le Canada exportait plus de porc qu'il n'en importait, mais c'est maintenant le contraire. Avant, nous exportions plus de bœuf que nous n'en importions, mais c'est également le contraire maintenant. Le Canada importe plus d'aliments qu'il n'en exporte, tout cela parce que le gouvernement a totalement détruit notre système de commercialisation agricole. Il faut le reconnaître, nous ne réparerons pas les dommages causés par le gouvernement en haussant simplement le plafond des prêts que peuvent contracter les agriculteurs parce qu'ils vont à la ruine. Nous devons faire quelque chose pour commercialiser nos produits. S'il y a une chose que le Canada ne fait pas pour l'industrie de la production, qu'il s'agisse des forêts, de la pêche, de la petite entreprise et de l'agriculture, c'est bien de vendre nos produits sur les marchés internationaux.

Une chose est certaine, surtout pour l'industrie agricole, c'est que pour vendre nos produits, le gouvernement se contente de les placer sur l'étagère dans l'espoir qu'un acheteur se présentera. Nous n'avons aucune équipe de vendeurs dynamiques pour vendre nos produits. Si le gouvernement adoptait une politique de vente dynamique et reconnaissait que les quatre-cinquièmes de la population mondiale souffrent de malnutrition et que, chaque jour, 12,000 enfants de moins de cinq ans meurent de faim et que les produits agricoles sont les produits les plus en demande partout au monde, nos agriculteurs seraient capables de s'en tirer tout seuls.

Le rôle du gouvernement intéresse la recherche et la commercialisation. Étant incapable d'amener nos produits sur les marchés internationaux, il fait donc faux bond à l'industrie. Des politiques de circonstance, de rattrapage, qui laissent entendre: «Nous vous prêterons de l'argent parce que vous vous endettez» n'aideront pas les agriculteurs parce qu'ils ne croient pas de pareilles blagues. Le fait de porter les prêts à $75,000 ne compense pas les ravages de l'inflation dans l'industrie agricole.

Il y a quelques domaines où le gouvernement pourrait aider l'industrie agricole s'il le voulait vraiment. Il y a de vieilles lois douanières qui, bien que secondaires, touchent une poignée de gens. Les machines agricoles provenant des États-Unis ont toujours été admises en franchise. Prenons, par exemple, les charettes de ferme. La raison pour laquelle il n'y a pas de réduction tarifaire, c'est qu'on avait l'habitude de se servir de charettes pour transporter le matériel, les produits étiquetés, des gares de chemin de fer, des magasins, des garages et des villages. Aujourd'hui, on ne se sert plus de charettes à cette fin, mais de camions. D'autre part, si vous importez séparément des moissonneuses de quatre pouces avec une option pour les différents genres de châssis, il y a un droit à payer.

Ce qui est plus important, si le gouvernement voulait faire quelque chose pour l'industrie agricole, il diminuerait les droits pour les coopératives sans but lucratif, comme les centres de nettoyage des graines. Chaque fois qu'elles veulent importer du matériel des États-Unis au Canada, elles n'ont pas droit aux mêmes exemptions que les agriculteurs en général. Pourtant, à cause du coût élevé des opérations agricoles aujourd'hui, bon nombre d'agriculteurs se regroupent et forment une coopérative disposant de pièces de machinerie plus grosses, de centres de nettoyage des graines, de gros tracteurs, et ainsi de suite. Dès qu'ils se forment en coopérative sans but lucratif, ils n'ont plus droit à ces avantages tarifaires. Si le gouvernement veut vraiment écouter, comme j'espère que c'est le cas du ministre ce soir, voilà un domaine où il pourrait ajouter un amendement utile à ceux qui sont présentés.

● (2130)

Selon moi, le gouvernement ne devrait pas fournir directement aux agriculteurs une partie importante de leur revenu, mais une analyse de ce qui se passe un peu partout dans le monde révèle certains faits assez étonnants et intéressants au sujet du rôle du Canada dans le domaine de l'aide aux agriculteurs. En Grande-Bretagne, la part fournie par le gouvernement au revenu net des agriculteurs s'élève à 67 p. 100, en France, elle s'élève à 50 p. 100, aux États-Unis, à 17 p. 100, et au Canada, à 1.7 p. 100. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas participer directement au revenu des agriculteurs, mais il devrait certainement affecter plus de fonds à la recherche et à la commercialisation que la somme insignifiante qu'il a fournie ces dernières années. Nous ne vendons pas nos produits sur les marchés internationaux. Les produits alimentaires sont ceux qui sont le plus en demande dans le monde. Le Canada ne contribue que 1.7 p. 100 du revenu net des agriculteurs et, à mon avis, c'est assez révélateur de la qualité de notre système de commercialisation et du montant insignifiant que le Canada consacre à la recherche.

Avant de terminer, j'aimerais parler d'un autre domaine dans lequel le gouvernement pourrait selon moi rendre de grands services s'il voulait vraiment aider la petite entreprise. La paperasserie administrative du gouvernement nuit à l'expansion commerciale. Par exemple, l'élevage de l'ovibos est une idée assez nouvelle. La viande de l'ovibos a une certaine utilité médicale. Elle peut servir pour les soins cardio-vasculaires puisqu'elle a une très faible teneur en cholestérol. Les médecins voudraient donc pouvoir se procurer de la viande d'ovibos. La laine de l'ovibos ressemble à la laine de mouton, mais elle est beaucoup plus précieuse. Elle est plus solide et plus chaude. Cependant, l'élevage de l'ovibos se fait uniquement dans les Territoires du Nord-Ouest et il n'est pas permis de faire venir l'animal dans la partie sud du pays, sauf au prix de $10,500 si l'on veut faire des recherches quelconques sur le sud du Canada.

L'ovibos se nourrit de broussailles. Il paît dans ce qu'on pourrait appeler la région à sol de qualité marginalement inférieure du Canada. Nous avons fait des démarches auprès de divers ministères, mais en vain, pour essayer de mettre sur pied une industrie tout à fait nouvelle. J'ajoute que le marché du textile de Montréal est prêt à payer jusqu'à $9 la livre de laine d'ovibos. Il y a un marché pour la viande, mais le gouvernement refuse d'autoriser l'élevage de cet animal dans le sud du pays.

En dépit des pressions des députés, le gouvernement refuse d'intervenir dans la recherche vétérinaire et dans la commercialisation. Par inertie et par incapacité de surmonter les obstacles. Mais cela ne l'empêche pas de donner 16 bisons aux Russes, pour leur permettre d'en entreprendre l'élevage. Récemment la Suède en a acheté à la Norvège. D'autres pays se lancent dans cette voie. Je cite cet exemple pour faire voir que les personnes de talent se heurtent à toutes sortes d'obstacles lorsqu'elles cherchent à mettre le pays en valeur, tandis que nous nous ancrons dans la routine et qu'en fait de programmes nouveaux le gouvernement ne cherche qu'à maquiller ses erreurs inflationnistes. Ce n'est pourtant pas le potentiel humain qui nous manque. Il y a partout des gens qui ne demanderaient qu'à travailler à la grandeur du pays. Mais dans beaucoup de domaines le résultat sclérosant de l'action gouvernementale enlève tout intérêt à la chose. Et c'est ce qui fait que nous restons toujours en-deçà de nos possibilités.

En ce qui concerne le bill C-48, l'actif total du système bancaire canadien s'élève à près de 130 milliards. Un calcul tout à fait élémentaire montre que ce bill ne va donner que 0.4 p. 100 de l'activité bancaire canadienne et que le ministre des Finances (M. Macdonald) remplit bien mal de ses fonctions.

Le gouvernement prête de l'argent à Cuba au taux de 3 p. 100. A une époque où les banques nous prêtent à 12 p. 100, le gouvernement ne comprend pas qu'il force les Canadiens inventifs à payer 9.5 p. 100 alors qu'il prête aux Cubains à 3 p. 100. Il devrait avoir honte de ne pas faire face aux besoins de capitalisation du pays, de refuser à nos concitoyens inventifs les moyens de développer le pays.

Le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Darling) a dit que les petites entreprises fournissent 55 p. 100 des emplois, qu'elles assurent plus de 50 p. 100 du volume total des affaires. Ce n'est pas rien. Considérées globalement, a-t-il dit, elles constituent l'élément le plus important de l'économie. C'est sur cette constatation que je terminerai.

Les petites entreprises constituent l'armature économique du pays. A tous les égards à peu près, montant des crédits offerts, importance des prêts assurés par les institutions bancaires, restrictions étatiques à l'orientation des capitaux vers le crédit, découragement par l'État de l'initiative individuelle comme dans le cas de l'élevage du bison, il est grand temps que le gouvernement desserre la boucle, et qu'il fasse confiance aux Canadiens. Car ce sont les petits hommes d'affaires qui peuvent assurer l'évolution du pays. Il faut des mesures beaucoup plus originales que le bill C-48 pour développer le Canada et le rendre plus prometteur.

[*Français*]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je vous remercie de me donner l'occasion de faire quelques remarques au sujet du bill C-48.

Il me fait donc plaisir, ce soir, de me faire l'interprète des pêcheurs d'occasion et des pêcheurs professionnels, également des agriculteurs et de la petite entreprise de ma circonscription.

Tout d'abord, dans ma région, lorsque, après un dur hiver, les premiers signes du printemps s'amènent, chaque riverain fait des rêves de pêche merveilleux.

Ils sont tous désireux de tendre le filet et de raconter à leurs amis une pêche miraculeuse. Malheureusement, dernièrement, beaucoup sinon tous ont été amèrement désappointés. Imaginons, monsieur le président, jusqu'à maintenant, comme je l'ai dit tantôt, lorsque le vent du sud amène les glaces, ces gens-là avaient l'habitude de tendre un filet, soit pour ramasser quelques harengs pour avoir du poisson de surplus pour la mise en conserve qu'on salait pour l'été, ou pour faire un peu d'appât, pour pêcher la morue, ce qu'on appelle de la «boette» chez nous, on leur a refusé sans autre formule de procès le droit même de tendre un filet. Alors imaginons, monsieur le président, la déception de tous ces gens.

Ce soir, je voudrais tout simplement dire quelques mots pour présenter le cas de ces gens-là. Il s'agit non seulement de la pêche au hareng, mais de la pêche au homard, de la pêche aux coques qu'on appelle des *clams* en anglais et de la pêche sous diverses formes dans le Saint-Laurent et dans la baie des Chaleurs.

Monsieur le président, comme je l'ai dit tantôt, je voudrais me faire l'interprète de ces gens-là pour qu'au moins on leur donne un permis pour prendre quelques poissons pour les besoins d'usage familial et pour faire quelques réserves pour les jours à venir. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Kaplan) a tantôt parlé des prêts, je suis en faveur des prêts, et c'est merveilleux, mais je pense que réellement le montant alloué est nettement insuffisant. Autrefois, on disait: Si jamais le Parti Crédit Social du Canada arrive au pouvoir, ou aura l'inflation, le chômage, ceci ou cela. Il reste que nous ne sommes pas là, mais l'inflation y est quand même.

A chaque instant de notre vie l'inflation fait des siennes. Ainsi, $75,000 c'est bien peu quand on pense aux coûts de tous les agrès aujourd'hui, $75,000 sont à peine suffisants pour acheter le cordage et les chaînes pour ancrer en sécurité une gaspésienne. Une gaspésienne, c'est un bateau de pêche, c'est un bateau que les gens de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine confectionnent spécialement pour la pêche, c'est un petit joujou de bateau qui file à 10 ou 12 nœuds, et qui est

merveilleux, mais pour l'ancrer en sécurité, je pense que $75,000 suffisent à peine pour acheter les agrès.

Quant au taux d'intérêt, je me demande qu'est-ce qu'on a dans la tête de vouloir charger une pénalité pour aider nos frères, aider quelqu'un, aider nos gens ici au pays, pour prendre de l'expansion et se développer. Il arrive que le pays fait des prêts sans intérêt pour des périodes allant jusqu'à 50 ans à des gens qu'on ne connaît pas, du gentil monde sans doute, des gens qui ont l'intention de s'épanouir et de se développer. Mais pour les nôtres, lorsqu'on dit qu'on veut leur aider, on leur charge une punition, on les pénalise parce qu'on veut leur aider. Alors nous, du Crédit Social, nous disons ceci: Si l'on veut réellement aider la petite industrie, aider nos pêcheurs, aider nos cultivateurs à s'épanouir et à se développer, des prêts sans intérêt devraient leur être consentis. Non pas des prêts de $75,000, mais des prêts qui iraient de $300,000 et même au-delà, même pour une période de 15 ans, sans intérêt, mais juste au coût d'administration. Cela aurait pour effet d'aider réellement ces gens, et le gouvernement pourrait prouver aux Canadiens qu'il veut réellement que son peuple, son industrie, et faire en sorte que ses travailleurs soient orgueilleux et fiers d'appartenir à un beau et grand pays qu'on appelle le Canada.

A mon avis, monsieur le président, c'est la seule solution si on veut réellement mettre un peu d'ordre où il y a du désordre, et voir à ce que les capitaux soient mis à la disposition de tous ceux et celles qui ont à cœur de développer le pays, à cœur de faire fructifier nos richesses, à cœur d'élever des familles, et à cœur de faire de notre pays un pays où il fait bon vivre, où les gens n'auront pas l'inquiétude du lendemain, et qui seront fiers de dire: Nous sommes Canadiens, peu importe la région d'où nous venons, soit du Pacifique ou de l'Atlantique, il ne sera pas question de langue, il ne sera pas question de religion, nous serons des Canadiens à part entière et à part égale.

J'entends souvent parler des minorités. Je trouve cela un peu enfantin, parce que les minorités, ce mot-là ne devrait pas exister dans un pays comme le Canada. Nous sommes tous égaux. Nous avons tous droit aux mêmes choses. Alors pourquoi parler de minorités et faire de la discrimination?

Monsieur le président, je voudrais que ces quelques remarques que je viens de formuler au sujet du bill C-48 soient prises en sérieuse considération, et que le gouvernement, qui se veut démocratique, ait une pensée pour la petite et moyenne entreprises, pour nos agriculteurs et nos pêcheurs. Vous savez, ce n'est pas une sinécure pour les pêcheurs et les agriculteurs qui ont à besogner d'une étoile à l'autre durant la saison estivale, et aux risques et aux caprices de la température, et aux caprices des prises et de la récolte. Je pense qu'on devrait tous admettre le bien-fondé de ce que je viens de dire, et accorder à toutes ces entreprises un prêt sans intérêt, juste au coût d'administration, et prouver comme j'ai dit tantôt qu'il fait bon vivre dans notre pays qu'on appelle le Canada.

● (2140)

[*Traduction*]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi de prendre part à ce débat, quoique tardivement.

Je profite de l'occasion pour féliciter le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) de sa nomination au cabinet. Je constate aussi avec satisfaction qu'il prend le temps d'obtenir la collaboration d'une bonne partie des hommes d'affaires de notre pays. Je dois vous expliquer que j'ai suivi ses démarches avec grand intérêt, allant même jusqu'à lire attentivement le discours qu'il a prononcé devant la Chambre de commerce de Vancouver, le 21 mars 1977. J'en citerai des passages qui, à mon avis, renferment de bonnes idées. J'espère qu'avec la collaboration des autres membres du cabinet, il sera en mesure d'en concrétiser quelques-unes. Le ministre a dit ceci:

Nous entendons souvent dire, par exemple, que la petite entreprise ne peut s'approcher du gouvernement. Il lui est impossible de savoir quels programmes existent à l'intention du petit homme d'affaires à cause du manque de moyens de communication.

Je suis tout à fait d'accord. Il a ajouté:

C'est pourquoi, afin d'améliorer les communications entre la petite entreprise et le gouvernement fédéral, je demande à la Banque fédérale de développement de jouer le rôle d'agent de liaison.

J'y reviendrai plus tard dans mon discours. Le ministre a continué en ces termes:

L'homme ou la femme à la tête d'une petite entreprise et qui a besoin d'aide ou d'assistance mais ne sait comment s'y retrouver dans le dédale des ministères gouvernementaux . . .

Il a tout à fait raison.

. . . peut toujours prendre le téléphone et appeler la Banque fédérale de développement et obtenir ainsi les renseignements voulus d'une source unique.

Je ne suis pas d'accord. Le ministre a ajouté:

La Banque fédérale de développement lancera un programme de publicité et de communications afin de laisser savoir à la petite entreprise qu'elle est là pour lui venir en aide.

Pour ce qui est de l'accès à l'aide du gouvernement, j'ai reçu des demandes d'un certain nombre de petits conditionneurs et manufacturiers qui aimeraient bien profiter de programmes d'aide à l'innovation tels que le PEP, le PATI et le PAEI et d'autres programmes sigles de ce genre.

Je suis à nouveau d'accord avec lui.

Toutefois, ils prétendent que les attributions sont trop strictes, qu'Ottawa prendra trop de temps à prendre une décision pour que la chose soit profitable à une petite entreprise qui a peu de temps à sa disposition pour réaliser un projet.

Je suis donc heureux d'annoncer que le 1er avril, le programme pour l'expansion des entreprises absorbera ces innovations ainsi que les programmes d'aide à l'adaptation en vue de les unifier avec des prises des décisions et des attributions plus propices au petit exploitant.

L'organisation de ce nouveau programme s'attachera à venir en aide aux petites et moyennes entreprises dans les secteurs de la fabrication et de la transformation qui sont disposées à entreprendre des projets assez hasardeux pour leurs moyens mais dont les placements pourraient offrir des taux attrayants de rendement.

Les chefs de petites entreprises m'ont fait savoir que le gouvernement doit appuyer les entrepreneurs disposés à prendre un certain risque pour donner suite à une idée hardie. J'ai donc donné l'assurance que l'élément de risque comptera davantage dans les prises de décisions au sujet du programme pour l'expansion des entreprises, de sorte que les petites entreprises pourront profiter davantage de l'aide fédérale.

Nombre de mes collègues appuient, tout comme moi, le bill C-48 qui modifierait la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Étant donné ce qu'a dit le ministre, je tiens à signaler qu'il y a des points faibles dans ces trois lois. Au lieu d'aider l'exploitant de petite entreprise, elles lui créent des problèmes en raison de la multitude de formalités administratives qu'impliquent la demande et l'approbation du prêt et de certaines lacunes flagrantes de la mesure, qui vont à l'encontre de l'objectif prévu.

● (2150)

Le ministre peut relever le plafond des prêts de $50,000 à $75,000, $500,000 ou 1 million de dollars. Cependant, nombre de petits exploitants en puissance ne pourront jamais obtenir un tel prêt parce que les divers organismes chargés d'accorder les prêts ne jouent pas leur rôle. Tout ce qu'ils font, c'est de les aider en paroles.

J'ai suivi à dessein l'évolution de ces trois programmes. Tout d'abord, je remets en question leur raison d'être même. Par exploitant de petite entreprise, on entend un pêcheur, un agriculteur, le patron d'une scierie, d'une petite usine de traitement ou d'une confiserie, rien de plus. Un pêcheur attrape du poisson qui lui revient à un certain prix une fois déduits son matériel, le combustible et autres frais, et il essaie de le vendre avec un bénéfice. Un agriculteur fait pousser des légumes, élève de la volaille ou des bœufs, qui lui coûtent tant et il espère faire un bénéfice lorsqu'il vendra sa production. Cependant, au lieu d'adopter un seul programme, nous avons créé toute une bureaucratie, en faisant intervenir les autres niveaux de gouvernement par le biais de divers organismes qui ne font que semer la confusion et décourager les intéressés.

Les principales coupables dans cette jungle bureaucratique, sont les banques à charte qui agissent de façon tout à fait irresponsable dans la plupart des cas, essentiellement à cause de leur cupidité. Le plus souvent, lorsqu'un exploitant de petite entreprise, un pêcheur ou un agriculteur demande un prêt garanti par le gouvernement et qu'il a l'air digne de confiance, le directeur de la banque le dissuade de contracter un prêt du gouvernement, pour lequel il doit lui accorder un taux d'intérêt préférentiel, et le convaincre de prendre un prêt classique, sur lequel il peut obtenir 3 ou 4 p. 100 d'intérêt supplémentaire.

Depuis des années, j'en ai de multiples exemples et le ministre des Finances d'alors m'a dit de signaler ces cas par écrit au ministère. Cependant, dans tous les cas, on a invoqué des doléances ridicules, et l'administration chargée des prêts garantis confirmait toujours le refus de la banque. On ne doit pas en rester là et j'espère que le ministre examinera la question très sérieusement.

Les chiffres trimestriels publiés par le ministère des Finances nous confirment cette situation. J'aimerais citer quelques chiffres au hasard. En vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, il n'y a eu que onze prêts accordés, soit un total de $186,000, pour la période de janvier à septembre 1975, dans ma province de Terre-Neuve. Par contre, dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, on a accepté 57 prêts, totalisant $637,000. En Nouvelle-Écosse, il y eu 73 prêts approuvés, soit un total de plus de 1 million de dollars et au Nouveau-Brunswick 154 prêts, représentant plus de 2 millions de dollars.

Il doit tout de même exister un rapport entre le fait que l'Île-du-Prince-Édouard, avec un cinquième de la population et un nombre probablement proportionnel d'hommes d'affaires, reçoit cinq fois plus de prêts aux petites entreprises que la province de Terre-Neuve. Il faudrait signaler aux banques à charte de Terre-Neuve ce manque évident de responsabilité, car elles manquent à leur rôle en n'aidant pas les Canadiens, où qu'ils vivent.

La faiblesse de la loi, c'est, je le répète, d'agglomérer des programmes sous la compétence de plusieurs ministères. A mon avis, c'est exactement le genre de contruction pyramidale que l'on trouve au sein du gouvernement et où, en multipliant les ministres, au lieu d'aider on sème le découragement, la confusion et on fait perdre confiance dans le gouvernement.

Dans l'ensemble des divers ministères du gouvernement, il y a 62 programmes d'aide financière qui, en théorie, s'adressent à la petite et à la moyenne entreprise. On compte en outre 37 programmes d'aide non financière. Il y a donc en tout 99 programmes qui nécessitent chacun un appareil administratif, alors que le gouvernement prétend réduire le personnel et restreindre ses dépenses.

Pour rendre la situation encore plus ridicule, il y a d'autres programme provinciaux du même ordre qui reçoivent une aide financière du gouvernement fédéral. A Terre-Neuve, on dénombre, en plus, 31 programmes d'aide financière et 30 d'aide non financière, ce qui fait au total 160 programmes, qui tous ont supposément pour but d'aider celui qui veut lancer une petite entreprise.

Ce qui me semble d'un ridicule achevé, c'est qu'il y ait 61 programmes d'aide à Terre-Neuve. Il doit y en avoir un nombre à peu près semblable dans chacune des neuf autres provinces. Selon une évaluation au pifomètre, il doit y avoir de 700 à 800 programmes gouvernementaux à l'intention de l'entrepreneur éventuel qui essaie d'obtenir de l'aide du gouvernement pour exploiter sa connaissance des ressources de son milieu.

Pour revenir au rôle des banques à charte qui est étroitement lié aux trois aspects de la mesure à l'étude ce soir, il est intéressant de noter les commentaires de prétendus experts en la matière. Le vice-président et directeur général de la Banque royale du Canada, M. J. K. Finlayson, a déclaré récemment au cours d'une conférence que les banques à charte participent activement et massivement au financement de l'entreprise indépendante, qu'elles s'y sont engagées pour une somme de 4½ milliards de dollars, et que les entreprises indépendantes sont la cheville ouvrière de son commerce. Quelles paroles célèbres! Grand Dieu, où seraient donc les banques à charte sans la petite entreprise?

Comme il est presque l'heure de l'ajournement, monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

LA CONFÉDÉRATION—L'OPPORTUNITÉ D'UN DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À LA CHAMBRE SUR L'UNITÉ NATIONALE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je participe au débat ce soir à la suite d'une réponse que j'ai reçue du président du Conseil privé (M. MacEachen) au sujet d'un simple renseignement que j'ai demandé à propos du premier ministre (M. Trudeau) qui se considère comme le sauveur du pays. Je lui ai demandé pourquoi il n'a pas fait un seul discours à la Chambre sur l'unité nationale.

Le problème est que le premier ministre n'aborde aucune question à la Chambre. Il tente de rabaisser le Parlement depuis qu'il est devenu premier ministre. En toute sincérité, je pense que le premier ministre a peur d'intervenir à la Chambre des communes sur cette question. Je vais énumérer quelques raisons qui me poussent à le croire, avant que n'expirent mes sept minutes.

Le premier ministre est passé maître dans l'art de prendre la parole à des tribunes, notamment la télévision, où le sujet est soit établi à l'avance, soit improvisé. Il a eu une occasion rêvée de s'adresser au Congrès américain. Il préfère prendre la parole lorsque ses pairs, ou d'autres personnes qui se sont fait élire à la Chambre des communes, n'ont pas le loisir de lui donner la réplique.

Le premier ministre n'est pas diposé à discuter avec ses pairs de la Chambre de notre problème de l'heure. Il évite la Chambre des communes. Il est inadmissible que le président du Conseil privé nous dise que le premier ministre participe aux périodes des questions et qu'il répond aux questions touchant l'unité nationale. Nous, les députés, nous savons pertinemment que pendant la période des questions, le premier ministre peut, grâce à notre Règlement, éviter les réponses, et il le fait à chaque occasion. Il ne répond pas lorsque l'on lui demande ce qu'il compte faire pour assurer l'unité nationale. Loin de proposer quoi que ce soit de positif, il évite toute cette question et cherche même à accentuer les différences qui existent entre les diverses parties de notre pays.

● (2200)

Le premier ministre a abordé la question la dernière fois lors de son discours prononcé devant l'Association nationale des radiodiffuseurs au cours de ce que l'on a appelé une allocution importante dans l'Ouest du Canada. L'allocution a été télévisée par Radio-Canada qui croulait sous les pressions du gouvernement—ils craignent maintenant de ne pas accorder suffisamment de temps au gouvernement; les ministres du cabinet se plaignent tous que Radio-Canada ne se préoccupe pas de refléter les divers points de vue avec équité. La Société est sur ses gardes maintenant, ce qui fait que lorsque le cabinet du premier ministre trouve qu'il est temps de faire une déclaration d'importance, on songe naturellement à téléviser ce discours de Winnipeg sur l'unité nationale. Soit dit en passant, ce discours était des plus ennuyeux et il a été reconnu comme tel par bon nombre d'observateurs impartiaux de la scène canadienne.

M. Goodale: Comment se fait-il que l'Association des journalistes de la Saskatchewan affirme le contraire? Ils disent que vous avez tort.

[M. Marshall.]

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que le premier ministre devrait venir à la Chambre, écouter les divers points de vue et les suggestions des représentants élus et ne pas se cacher derrière l'écran de bureaucratie qu'il a dressé dans son cabinet.

M. Paproski: Bravo!

M. Hnatyshyn: A mon avis, le premier ministre a fait plus à lui seul pour entraîner le pays vers la séparation que tout autre premier ministre de notre histoire.

Qu'avait-il promis en 1968? De faire l'unité du pays. Et qu'avons-nous maintenant? Un René Lévesque. Après 9 ans d'administration libérale, nous avons un gouvernement séparatiste au Québec. Voilà les réalisations du premier ministre. En 1968, environ 11 p. 100 de la population du Québec était en faveur d'un état indépendant. Maintenant, cette proportion s'élève à 25 p. 100. L'hypocrisie de cet homme qui ne veut pas venir présenter sa cause devant le Parlement et en discuter à la Chambre dépasse les bornes.

Le premier ministre a donné son appui au premier ministre Bourassa, le chef de gouvernement qui a été renversé par le Parti Québécois aux dernières élections. Maintenant, il nous dit qu'il est le sauveur de notre pays. Mais il n'a pas le courage de venir devant le parlement.

Il élude les questions réelles au Québec. Il évite de parler du chômage massif qui sévit dans cette province, situation qui nourrit la thèse du séparatisme. Il ne tient pas compte d'un taux de chômage de 11 p. 100 et nous demande de mettre notre confiance en lui, alors qu'il refuse de faire face au parlement et qu'il nous assure que tout va bien. Dans ses discours en dehors de la Chambre, il nous demande de partager sa conception inflexible du bilinguisme officiel, et cette inflexibilité, de l'avis du commissaire aux langues officielles, M. Keith Spicer, lui a fait perdre l'appui des Canadiens même les plus voués à la réussite du programme. Même si le premier ministre lui-même reconnaît que son programme est un échec, il refuse de venir s'en expliquer devant le parlement.

La même arrogance qu'il démontre envers le parlement caractérise aussi son attitude envers les gouvernements provinciaux. Il a montré que tout ce qui l'intéressait, c'était une politique d'affrontement. A mon avis, le premier ministre a le devoir de s'adresser au parlement plutôt que d'éluder la question et de se contenter des discours rédigés d'avance, organisés et planifiés, présentés à la télévision dans tout le pays. Le discours que le premier ministre a prononcé à Winnipeg en est un excellent exemple. Ce discours, c'est quelques jours auparavant qu'il aurait dû le prononcer, alors qu'il se trouvait à Disneyland; le cadre aurait mieux convenu.

Je constate que Votre Honneur est sur le point de se lever et je sais que si vous hochez de la tête, c'est que vous êtes d'accord avec moi.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: C'est à la Chambre des communes, là où il peut discuter avec ses pairs, que le premier ministre devrait prononcer ses discours. A mon avis, c'est uniquement parce qu'il a peur qu'il s'abstient de parler à la Chambre.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Après avoir entendu la diatribe irréfléchie que vient de nous servir le député de Saskatoon-Biggar que je tenais pour un ami, monsieur l'Orateur, je dirai, adaptant aux circonstances cette ligne d'un auteur fameux: «M'est avis que le seigneur fait un peu trop de serments.» Le caractère superficiel de ses observations est trahi par la façon dont il les a présentées ce soir.

Comme mon honorable ami le sait très bien, il n'y a pas un seul Canadien sur la scène publique canadienne à l'heure actuelle qui défende avec plus d'éloquence, de force et d'efficacité . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Balivernes.

M. Goodale: . . . que le premier ministre (M. Trudeau) la cause de l'unité nationale.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Balivernes.

M. Goodale: Si les députés qui clament le contraire à cor et à cri veulent des preuves, ils n'ont qu'à se reporter à la chaleureuse réception que le premier ministre a eue dans la ville natale du député de Saskatoon-Biggar, la ville de Saskatoon, alors qu'une foule enthousiaste de 5,000 personnes lui ont manifesté le dévouement à la cause de l'unité canadienne en des termes non équivoques. C'était une preuve manifeste qu'il croyait que le premier ministre était le plus apte à régler ce problème capital.

Même si les problèmes qui touchent à l'unité canadienne n'ont pas fait récemment l'objet d'un grand débat, ils ont donné lieu toutefois à de nombreux échanges de propos au cours des délibérations de la Chambre, et le premier ministre a tout le temps et toute la compétence qu'il faut pour répondre à toutes les questions et à tout les commentaires qui pourraient lui être adressés.

Quant à la suggestion de tenir un débat en bonne et due forme sur le sujet à la Chambre, le premier ministre et, en fait, tous les leaders de partis à la Chambre ont laissé entendre, officieusement du moins, qu'ils étaient disposés et même tenaient vivement à examiner cette proposition et à en discuter entre eux. Ces discussions se dérouleront cette semaine, je présume, pour que les députés puissent le plus tôt possible exprimer leur opinion sur cet important sujet d'intérêt pour tous les Canadiens.

Je terminerai en faisant simplement remarquer combien il est intéressant de noter que le parti conservateur s'est subitement découvert un intérêt nouveau pour l'unité nationale ces temps-ci. J'irai même jusqu'à dire que les conservateurs sont dévorés d'envie après le triomphe national qu'ont valu au premier ministre ses discours de Québec, Washington, Winnipeg, Saskatoon, Allan et North Battleford, discours tous remarquables dans lesquels il a défendu la cause de l'unité nationale, plus brillamment qu'aucun député d'en face, et particulièrement le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) qui est intervenu ce soir.

LES AÉROPORTS—VICTORIA (C.-B.)—LES MOTIFS DE L'OPPOSITION À L'INSTALLATION D'UN RADAR

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, il ne sera pas difficile de faire mieux que ce que nous venons d'entendre.

L'ajournement

Le 29 mars dernier, au cours d'une de mes interventions à la Chambre au sujet de la nécessité d'installer un radar à l'aéroport international de Victoria, le ministre a essayé comme d'habitude d'étudier la question par un stratagème de diversion dont se sert trop souvent le gouvernement. Il s'est mis à parler d'autre chose. Il s'est mis à vanter les normes élevées de sécurité en vigueur aux aéroports canadiens. Je ne mets pas ces normes en doute; j'en suis heureux. Mais je veux qu'on les améliore, ce qui explique ma proposition, monsieur l'Orateur.

Je m'interroge au sujet de l'utilisaion sans cesse croissante d'un aéroport qui n'est pas doté de tous les dispositifs de sécurité. Je parle d'utilisation sans cesse croissante parce que de 1972 à 1976, le nombre d'atterrissages et de décollages à cet aéroport est passé de 115,000 à 186,000. Il s'agit de toutes sortes d'avions et on utilise encore des jumelles pour détecter la présence des autres avions. On se sert aussi de longues-vues pour déterminer l'altitude, la vitesse et la route des avions dans la région. Cela me rappelle les cours de formation en reconnaissance d'avions que j'ai suivis il y a 35 ou 36 ans pour pouvoir reconnaître un JU-88 avant qu'il me reconnaisse. Vous vous en souvenez, monsieur l'Orateur. Ces cours de formation en reconnaissance d'avions devaient me permettre de distinguer un Stuka d'un Lysander, pour que je sache lequel abattre et lequel épargner. L'utilisation des longues-vues aux fins de sécurité remonte à cette époque.

● (2210)

Le ministre peut penser que je parle des radars d'aérogare, des dispositifs de contrôle de vol aux instruments. Pas du tout. Ce qui m'intéresse, c'est le radar de surveillance qui aide beaucoup plus les contrôleurs que les longues-vues par temps nuageux et la nuit à reconnaître ce qu'il y a dans l'air, où, à quelle altitude, dans quelle direction et à quelle vitesse, et leur permet ensuite de se servir de ces renseignements durant les atterrissages et les décollages d'autres avions qui sont dans l'air et dans les environs et se servent de cet aéroport, qu'il s'agisse de vols commerciaux ou privés. Voilà en quoi consiste le radar de surveillance.

Nous avons eu un accident fatal à l'aéroport international de Victoria il y a à peu près un an. C'est la raison de mon intervention. Un avion, qui ne connaissait pas très bien la région, survolait les nuages et était dirigé à partir du sol alors qu'il essayait de trouver l'aéroport. S'il y avait eu un radar à cet aéroport, les contrôleurs auraient pu savoir exactement où il était. D'après son dernier rapport de position, de route et de vitesse, il aurait pu être au point A ou B. Les directions qui lui ont été données en supposant qu'il était à A lui auraient permis d'atterrir en toute sécurité. Les instructions qui lui ont été données, alors qu'il était en fait à B, ont entraîné la catastrophe. C'est pourquoi il nous faut le radar de surveillance.

Le ministre a essayé de me ridiculiser l'autre jour au cours d'une de mes questions en parlant du beau temps qu'il fait à Victoria. Quiconque voit clair un tant soit peu ne dira pas qu'il ne pleut jamais à Victoria. Comment ferions-nous pousser nos fruits et fleurs sans pluie? Pour qu'il pleuve, il faut des nuages. C'est aussi simple que cela. Les jumelles ne permettent pas de voir à travers les nuages, puisqu'il faut l'expliquer au ministre, mais le radar le permet. Le ministre soutient que son personnel estime que nous n'avons pas besoin de radar parce que notre trafic ne le justifie pas.

Il y a eu en tout 49,000 vols à Mirabel en 1976, dont 42,000 vols commerciaux. Il y a eu 49,000 vols, et l'aéroport est doté d'un radar passablement perfectionné. Il y a eu 184,000 vols à Victoria au cours de la même année, dont 49,000 vols commerciaux. Victoria a eu 16 p. 100 de plus de vols commerciaux que Mirabel. Ces gros avions commerciaux ont presque tous leur propre écran de radar qui peut détecter les avions des environs.

Nous avons eu plus de 100,000 atterrisages et décollages l'année dernière. Il s'agissait de vols locaux de petits avions se fiant aux règles de vol à vue et aux instructions des contrôleurs du trafic aérien. Ces avions ont volé par temps nuageux et la nuit. Ces types d'avions, commerciaux et gros avions, justifient le radar de surveillance. Nous donnerions ainsi des yeux à nos contrôleurs du trafic aérien. Je m'intéresse à la sécurité tout autant que le ministre. J'exhorte le ministre une fois de plus à y songer sérieusement. Qu'il demande à son personnel d'examiner la situation et d'équiper l'aéroport international de Victoria d'un radar de surveillance.

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer d'abord par donner l'assurance au député que l'absence de radar à l'aéroport international de Victoria ne nuit en rien à la sécurité aérienne. Les méthodes de contrôle du trafic aérien y sont conçues pour donner à la tour de contrôle de Victoria toutes les garanties qu'elle connaît, la position exacte de tous les avions qui circulent, ou qui sont sur le point de pénétrer dans l'espace qu'elle contrôle.

L'installation d'un radar dépend d'un certain nombre de facteurs, dont la composition du trafic, les conditions atmosphériques, le mouvement des avions, et les méthodes de déplacement à l'entrée et à la sortie de l'aéroport aux termes des règles de vol aux instruments. En outre, comme le ministre l'a mentionné à la Chambre, l'installation d'un système de radar se fait d'après les priorités et les fonds disponibles à cette fin.

Le député n'ignore pas que les services du ministère des Transports étudient depuis un certain temps le problème de l'installation d'un radar à l'aéroport international de Victoria. Il reste toutefois des études et des analyses importantes à effectuer avant d'en arriver à une solution définitive qui comportera vraisemblablement un certain nombre de recommandations à court et à long terme. Il faudra donc attendre un certain temps avant de pouvoir prendre des décisions.

En attendant, dans le cadre des projets à court terme, on étudie les moyens d'améliorer le contrôle aérien en tenant compte des caractères propres à l'aéroport de Victoria. En mars 1977, les contrôleurs aériens de la région du Pacifique ont étudié pendant une semaine les méthodes utilisées dans la région de Vancouver-Victoria au centre de simulation de Hull.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais réitérer la position du ministre en disant que le Canada a établi des normes très strictes en matière de sécurité aérienne, ce dont il peut être très fier.

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—BEDFORD (N.-É.)—L'AFFECTATION AUX FINS DE DÉPOTOIR MUNICIPAL DE TERRAINS PROPICES À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, la question qui nous rallie ce soir semble à première vue d'intérêt municipal, mais deux ministères ou organismes fédéraux sont en cause. Il y a quelques années, les villes de Halifax et de Dartmouth ainsi que le comté de Halifax, au nom des banlieues des deux villes mentionnés, se sont mis à la recherche d'un nouvel emplacement pour un dépotoir; comme ils ne voulaient pas être en reste au plan linguistique, ils ont décidé d'appeler cela un emplacement de remplissage. Ce qu'ils cherchent, c'est un dépotoir municipal commun.

Des études ont été faites et le choix du premier emplacement qui paraissait avantageux tomba sur une partie du territoire de la ville de Dartmouth. Mais dans sa sagesse, le conseil municipal de l'endroit a dit que ces terrains pourraient devenir zone industrielle, et comme tout le monde s'incline devant le dieu du commerce, on a donc décidé qu'il ne devrait pas y avoir de dépotoir dans la ville de Dartmouth.

On avait aussi proposé de le situer en bordure d'une route secondaire dans le comté de Sackville en pleine expansion. Certains ont protesté sous prétexte que cela présentait des dangers pour l'environnement et que c'était trop près des quartiers résidentiels. Ces arguments ont porté fruit, et c'est pourquoi le groupe de promoteurs, un groupe régional appuyé par le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse, s'en est allé ailleurs.

Le troisième emplacement se trouvait dans un quartier noir. Par crainte de se faire accuser de discrimination, les promoteurs ont abandonné l'idée. Le groupe se dirigea donc vers un quatrième emplacement, à Jack's Lake, localité de population blanche. En tout cas, le secteur était desservi par une grande route, ce qui est avantageux car les gros camions qui transportent les ordures se doivent d'emprunter la grand-route plutôt que les rues adjacentes où il y a beaucoup d'écoles. C'est là l'avantage de Jack's Lake, mais le gros inconvénient c'est que la localité est trop près de la région de Sackville qui deviendra bientôt, quand elle sera constituée en municipalité, la troisième ville en importance de la Nouvelle-Écosse, et elle est trop près également de Bedford.

● (2220)

A Bedford, il y a eu pas mal de conflits pendant plusieurs années et les gens ont eu la bonne idée de former ce qu'ils ont baptisé la Commission de service de Bedford et ils sont prêts à se défendre. Ils se sont en tout cas défendus contre ceux qui essayaient d'installer le dépotoir près de leur localité. Je remarque que le secrétaire parlementaire vient du même coin; il connaît très bien la situation, mais je dois la décrire pour le compte rendu.

Au début de la journée, j'ai demandé au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) s'il était vrai qu'il était question d'accorder un bail pour déposer les ordures au dépotoir de Jack's Lake qui appartient à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il a déclaré que le ministère de la Justice avait été consulté. J'ajouterai que le ministère en question est celui de l'Expansion économique régionale qui pourrait accorder des subventions pour créer ce dépotoir. En tout cas, le ministre a dit qu'on consultait le ministère de la Justice.

Je vois deux objections à cela. La commission de service de Bedford est un groupe de gens de tous les milieux prêts à recueillir l'argent pour faire ce qu'il a décidé. Il n'a pas cessé de se battre. Il a gagné au tribunal de première instance. Il a perdu à la cour d'appel de Nouvelle-Écosse. Puis il est allé à la Cour suprême du Canada où il a affronté le procureur général de Nouvelle-Écosse et l'administration régionale de Halifax-Dartmouth. Il a obtenu du juge en chef Bora Laskin et des juges Marland, Judson, Ritchie, Spence, Pigeon, Dickson, Beetz et de Grandpré un jugement en sa faveur sur trois points: d'abord, que les appelants, le procureur général de Nouvelle-Écosse et l'administration régionale de Halifax-Dartmouth avaient oublié quelqu'un, à savoir M^me^ Lacona Heather Cunningham dans leur appel initial à la cour d'appel de Nouvelle-Écosse et, deuxièmement, et je cite:

> ... les allégations contenues dans l'exposé des prétentions du demandeur, si on les prend pour acquises (comme nous devons le faire dans la présente action judiciaire) soulèvent des différends juridiques et nous sommes donc d'avis que le demandeur, la commission de service de Bedford ... a le droit de contester l'établissement d'un dépotoir, par ou sous l'autorité ou avec l'autorisation des répondants, sur un site faisant partie d'un terrain qui, par les pouvoirs qui lui sont conférés et par ses fonctions, est sous l'autorité dudit demandeur, et, par conséquent, de faire valoir les plaintes qu'il a présentées dans l'exposé de ses prétentions.

J'ai deux choses à dire sur cette question. Tout d'abord, je suis tout à fait d'accord avec la décision de la Cour suprême du Canada qui dit que la commission de service de Bedford devrait avoir les mains libres pour défendre ce qu'elle considère être son droit en tribunal de première instance. On ne peut pas laisser les gens mécontents ou frustrés de quelque chose sans leur permettre de faire valoir leurs plaintes auprès d'un tribunal quelconque. Deuxièmement, le ministre s'est montré prêt à m'aider; d'autre part, un membre de son cabinet m'a dit qu'ils attendraient de connaître la décision du tribunal. Je trouve cela plus qu'étrange.

Je ne sais pas d'où viennent les pressions, si c'est du gouvernement de Nouvelle-Écosse ou des trois municipalités concernées. Ils sont à présent disposés à porter l'affaire devant les tribunaux, pour savoir si la SCHL peut contracter un bail et utiliser ce terrain comme dépotoir. Je pense que s'ils devaient en arriver là, ou si le ministre de la Justice (M. Basford) ou ses fonctionnaires les y autorisaient ou le conseillaient ou si les responsables de la SCHL donnaient l'autorisation de le faire, et si je passais cette affaire sous silence, il me semble que nous nous rendrions tous coupables d'outrage à la Cour suprême du Canada.

On a dit que la commission de service de Bedford avait le droit de recourir à qui bon lui semblait. Bien sûr qu'elle en a le droit. Si l'on décide contre la commission, bien entendu, il faudra accepter cette décision mais on pourra dire au moins que l'affaire a été examinée par un juge et que la décision prise l'a été en connaissance de cause.

L'ajournement

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà eu l'occasion de discuter de ce sujet avec le député de Halifax-East-Hants (M. McCleave) et à d'autres occasions d'examiner plus à fond la question, puisque j'ai notamment rencontré les représentants de la Commission de service de Bedford, et autres groupes intéressés de la région de Halifax. Je me suis rendu sur place le 4 février et j'ai entendu le point de vue des parties intéressées concernant le terrain de remblai du Jack's Lake. A entendre le député, il s'agit d'un dépotoir. On a déjà décrit cet endroit dans d'autres termes et on a parlé par exemple de terrain de décharge de matériaux solides, et de fosses de déblaiement. Peut-être ce sont là des termes qui conviennent mieux, car enfin, je ne pense pas qu'on puisse dire de ce terrain que c'est un dépotoir.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la SCHL, doit agir conformément aux lois de zonage et d'urbanisme, et conformément aux usages de la province et de la municipalité. La SCHL n'a pas le pouvoir de réviser l'utilisation du terrain au sein d'une municipalité ni d'en décider. Cette dernière responsabilité est uniquement du ressort des autorités provinciales et municipales.

Cependant, la SCHL doit veiller à ce que toute utilisation foncière ne soit pas contraire aux besoins écologiques. A cet égard, je signale que les ministères de l'environnement du gouvernement fédéral et de la province de même que la SCHL ont examiné conjointement le projet d'utilisation temporaire de cette parcelle de terrain à Jack's Lake en vertu de l'accord entre la Nouvelle-Écosse et la SCHL. Les normes pour l'aménagement, l'utilisation et la restauration finale de l'endroit ont été fixées conjointement.

La décision que prendra le ministre de signer ou non le bail ne dépendra pas de la façon dont le procès auquel le député a fait allusion sera réglé. Comme le ministre l'a déjà dit, sa décision dépendra de ce que dira le ministère de la Justice au sujet de la possibilité pour la SCHL selon la loi de signer un tel bail. On m'informe que cette décision sera rendue sous peu.

J'ai dit au début de mes observations que j'étais bien au courant du problème et que je comprenais ce que ressent la commission de service de Bedford. Je respecte énormément les connaissances, la logique et le raisonnement dont elle a fait preuve et je comprends ses préoccupations. Le ministre est lui aussi au courant des nombreux aspects de cette affaire controversée, si je puis la qualifier ainsi, et, comme nous sommes des gens réfléchis, nous attendons que le ministère de la Justice nous fasse part de son opinion. Nous pensons obtenir son avis sous peu et, à ce moment-là, le ministre pourra prendre une décision conformément à ses attributions.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 mai 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

ON PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CÈDE AU QUÉBEC DES FONDS ÉQUIVALANT AUX INVESTISSEMENTS QU'IL REFUSERAIT DE FAIRE DANS CETTE PROVINCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Afin d'éviter que les diverses conceptions constitutionnelles qui ont cours actuellement au sujet de l'avenir du pays entraînent des décisions gouvernementales qui iraient à l'encontre des intérêts financiers des Québécois, et étant donné les déclarations de certains ministres et du très honorable premier ministre (M. Trudeau) lui-même au sujet de la possibilité de priver le Québec de la mise en valeur résultant de la décentralisation administrative du gouvernement fédéral et la grande tentation que pourraient avoir les fédéralistes inconditionnels de faire la vie dure aux Québécois afin de jeter du discrédit sur le gouvernement du Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que le gouvernement fédéral cède au Québec un montant d'argent équivalant aux investissements que l'on refuserait d'effectuer dans les limites de cette province.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

DEMANDE DE DÉBAT AVANT LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU PIPE-LINE DANS LE NORD

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question qui s'adresse au premier ministre a trait à une affaire que j'ai soulevée il y a une dizaine de jours. Je me demande si le premier ministre peut maintenant nous promettre formellement que la Chambre pourra débattre les recommandations de l'Office national de l'énergie relativement à la construction d'un pipe-line dans le Nord avant que le gouvernement ne prenne une décision, même s'il faut rappeler les députés durant l'été.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ignore quand l'Office national de l'énergie présentera son rapport. Quand je connaîtrai la date, je serai peut-être en mesure de répondre à l'honorable représentant.

• (1410)

M. Clark: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le premier ministre a dit qu'il avait fermement l'intention d'essayer d'obtenir le rapport de l'Office national de l'énergie afin que le gouvernement canadien puisse prendre une décision à ce sujet avant le 1er septembre. A partir de cette hypothèse, le premier ministre peut-il s'engager à donner à la Chambre des communes l'occasion de discuter du rapport de l'Office national de l'énergie avant que le gouvernement ne prenne une décision définitive.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Les deux questions à mon sens sont absolument identiques, monsieur l'Orateur.

PROPOSITION DE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT BERGER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Voilà la troisième semaine que le gouvernement refuse de dire si le Parlement aura l'occasion de débattre le projet de construction d'un pipe-line dans le Nord avant que le gouvernement ne prenne une décision à ce sujet. Ce projet aura pourtant des répercussions capitales pour le pays. Le premier ministre peut-il maintenant nous promettre sans équivoque qu'il soumettra le rapport du juge Berger au comité compétent de la Chambre immédiatement après l'avoir reçu et exigera que ce comité fasse rapport à la Chambre avant la fin de la présente session.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'en discuterai bien volontiers avec mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Clark: Le premier ministre pourrait-il promettre explicitement à la Chambre qu'au moment où le rapport de la Commission Berger et celui de l'Office national de l'énergie seront soumis, comme il se doit, aux comités compétents de la Chambre, les députés auront accès à tous les documents préparés par le gouvernement du Canada ou à son intention relativement à un pipe-line à construire dans le Nord, y compris les rapports des experts-conseils concernant un dépassement possible des coûts estimatifs.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je vais m'assurer que les usages seront respectés en l'occurrence.

PÉTROLE—LA MODIFICATION POSSIBLE DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX DROITS ET AUX IMPÔTS

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a trait à l'exploitation des ressources énergétiques des régions éloignées et m'est inspirée par le peu d'activité en ce domaine dans le Nord et le manque d'enthousiasme des investisseurs à cet égard. Il semble aujourd'hui, selon le directeur de l'expansion de la société à Petro-Canada, M. Joel Bell, que le gouvernement reconnaisse l'urgence de réduire les droits et les impôts qu'il lève. Le ministre peut-il dire à la Chambre si c'est bien là la politique du gouvernement et, en outre, quand il informera la Chambre de modifications à l'énoncé de principe sur les règlements relatifs au gaz et au pétrole canadiens présenté en mai 1976?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je renvoie le député aux réponses que j'ai déjà faites à ce sujet à la Chambre. J'ai alors dit que j'avais abordé la question avec le gouvernement de l'Alberta il y a quelques mois pour savoir s'il modifierait ses droits, étant entendu que nous ferions de même de notre côté afin de favoriser la rentabilité d'une troisième usine d'exploitation des sables bitumineux. Des rencontres de ce genre se tiennent depuis bien des mois. Ce n'est pas un secret. Ce n'est pas la première fois que filtrait auprès du grand public l'information qu'a communiquée M. Joel Bell. J'ai en effet dit bien clairement à la Chambre à bon nombre de reprises que ce travail était en cours. J'espère que d'ici quelques semaines les ministres pourront se réunir pour aborder les problèmes que nos hauts fonctionnaires ont circonscrits quant aux modifications à apporter aux structures fiscales des deux paliers de gouvernement pour faciliter le financement d'une nouvelle usine d'exploitation des sables bitumineux.

M. Neil: Étant donné que pendant les sept années d'atermoiements et de lenteurs du gouvernement actuel, la Grande-Bretagne a réussi à mettre en valeur un important gisement pétrolier dans la Mer du Nord en milieu extrêmement hostile, le ministre dira-t-il à la Chambre s'il sera ou non en mesure de présenter en première lecture d'ici l'été le projet de loi qu'on nous promet depuis si longtemps?

M. Gillespie: Je l'espère bien, monsieur l'Orateur.

LE PIPE-LINE DU NORD—LA PROMESSE AU PRÉSIDENT CARTER QUANT À LA PRISE D'UNE DÉCISION AVANT SEPTEMBRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai une question à poser au premier ministre également au sujet des pipe-lines. Comme l'Office national de l'énergie mène son étude à un rythme qu'on peut qualifier de risible et que l'étude sur le tracé du pipe-line de l'Alcan ne durera que trois mois comparativement aux 2 années et demie qu'il a fallu pour l'étude Berger, j'aimerais demander au premier ministre, étant donné les importantes conséquences qu'aura la décision relative au pipe-line sur l'ensemble de l'économie canadienne et les milliards de dollars en jeu, étant donné également ses conséquences sur le nord-ouest du Canada, s'il va reconsidérer la promesse qu'il a faite au président Carter, à savoir que la décision du Canada sera prise d'ici le 1er septembre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ai répété à trois reprises au moins à la Chambre que je me suis engagé à faire mon possible pour aviser le président de notre choix au début de l'automne. Ce n'est pas une promesse que nous sommes obligés de faire ou que je me croyais obligé de faire au président; il y va de l'intérêt du Canada, comme je l'ai déjà expliqué, de faire notre choix de crainte de ne plus en avoir l'occasion. Le député sait que si nous ne parvenons pas à prendre une décision, les Américains opteront pour la route d'El Paso ce qui n'est certes pas dans l'intérêt des Canadiens. Nous nous devons de choisir ce qu'il y a de mieux pour nous, et pour ce faire, nous devons agir dans un certain délai.

M. Broadbent: Le premier ministre peut-il être un peu plus précis au sujet du délai? Je le lui demande car l'Office national de l'énergie s'est engagé à précipiter les choses, ce qui rend totalement inutile toute étude effectuée sur les problèmes relatifs au projet de la route de l'Alaska, surtout depuis que M. Basil Robinson a été nommé et que, si l'on en croit le premier ministre lui-même, cette nomination allait dans le sens de ce que recommanderaient certains rapports. Le très honorable représentant ne reconnaît-il pas que les mesures prises par le gouvernement sur divers aspects de la décision donnent l'impression qu'il agit tout simplement à la légère ou encore sous l'effet de pressions américaines?

M. Trudeau: Je ne saisis pas la logique de cette observation, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Ce n'est pas la première fois que la logique échappe au premier ministre. Compte tenu des milliards de dollars qu'entraînera cette décision et de ses incidences sur le nord-ouest du Canada notamment, le premier ministre ne pense-t-il pas qu'il sera possible de parvenir à une solution satisfaisante sur les divers éléments de l'étude de manière à pouvoir prendre une décision sérieuse d'ici au 1er septembre?

M. Trudeau: Tout ce que je peux dire, c'est que nous ferons de notre mieux. Bien sûr, si nous ne pouvons pas nous décider, les Américains le feront pour nous, ils changeront de tracé.

Une voix: Oh!

M. Trudeau: Oui, «Oh!» Le député ne comprend pas les autres solutions. Il vaudrait peut-être mieux qu'il consulte son chef sur la première banquette non seulement pour se faire expliquer mais aussi pour comprendre la logique de la réalité.

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

ON PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CÈDE AU QUÉBEC DES FONDS ÉQUIVALANT AUX INVESTISSEMENTS QU'IL REFUSERAIT DE FAIRE DANS CETTE PROVINCE

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Compte tenu des remarques que lui et certains autres ministres ont faites relativement à la possibilité de priver le Québec d'investissements faisant suite à la décentralisation administrative du gouvernement fédéral, le premier ministre dirait-il à la Chambre s'il s'agit là d'une simple menace visant à empêcher l'établissement de la Charte du français au Québec, ou d'un projet susceptible d'être mis à exécution?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, comme je suis responsable de ce programme, je vais répondre à l'honorable député. Lorsque nous avons commencé l'exécution de notre programme de décentralisation, nous avons tenu compte des besoins linguistiques dans chacun des cas. Par exemple, dans deux cas précis nous avons choisi des localités au Nouveau-Brunswick qui avaient un certain potentiel francophone, soit Moncton et Bathurst. Alors il s'agit dans les circonstances de nous assurer que les fonctionnaires qui sont appelés à déménager puissent recevoir l'éducation dans la langue officielle du pays, c'est-à-dire celle qu'ils recevaient ici même à Ottawa, et c'est une des discussions que j'ai eues avec les représentants de ces employés, leurs chefs de syndicats, lesquels insistent évidemment, à juste titre à mon sens, sur la protection des droits de leurs employés.

M. Matte: Monsieur le président, le ministre ne semble pas répondre tout à fait à la question. Bien sûr, on aurait, monsieur le président, qu'à envoyer des francophones travailler au Québec. C'est aussi simple que cela. De toute façon, je demanderais au très honorable premier ministre ou au ministre qui vient de répondre si le gouvernement est disposé à s'engager à remettre au gouvernement du Québec les fonds qui ne seraient pas investis par le gouvernement fédéral dans le Québec dans le domaine de l'administration? Est-ce que le gouvernement remettra tout simplement au Québec ces sommes d'argent?

M. Chrétien: Monsieur le président, il ne s'agit pas simplement de déplacer de l'argent, mais de nous assurer que le gouvernement fédéral ne concentre pas toutes ses activités dans la capitale nationale, et de se servir de ce programme de décentralisation pour augmenter l'activité économique dans certaines régions du Québec. Je dois dire que les gens de Matane ou ceux de Shawinigan ou de Jonquière, qui ont reçu des programmes de décentralisation jusqu'à présent, étaient très heureux de constater l'activité du gouvernement fédéral dans ce domaine.

* * *

● (1420)

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

DEMANDE D'AUDIENCES SUPPLÉMENTAIRES AU SUJET DU SERVICE-VOYAGEURS DANS L'OUEST ET DE DÉPÔT DES ÉTUDES DES GROUPES DE SOUTIEN ET DE PLANIFICATION

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que le comité des transports ferroviaires de la CCT a fait connaître aujourd'hui le plan qu'il a décidé d'adopter pour assurer le service des trains transcontinentaux de voyageurs dans l'Ouest, qui, fort heureusement, n'amènera pas la dislocation complète de notre service-voyageurs national, comme le ministre et ses conseillers l'auraient souhaité, le ministre est-il prêt à adresser une nouvelle instruction ou directive à la CCT, lui demandant de tenir une autre série d'audiences publiques, au moins dans les capitales des provinces de l'Ouest, afin de tenir les engagements qu'il a pris le 29 janvier 1976, par lesquels il promettait de consulter toutes les parties concernées?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Commission est prête à étudier cette question et à tenir éventuellement une nouvelle série d'audiences publiques, à la suite des diverses interventions et des commentaires que va susciter le plan annoncé.

M. Forrestall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je répète. Comme le ministre avait annoncé le 29 janvier 1976, que son ministère entreprendrait, parallèlement à l'étude faite par la CCT, d'autres études qui seraient confiées à des comités de soutien technique et de planification, afin de fournir des renseignements complets sur les services-voyageurs au gouvernement pour l'aider à définir sa politique et ses lignes directrices, le ministre est-il prêt à déposer les études en question sur le bureau de la Chambre? Sinon est-ce que c'est parce que ces études ne sont pas terminées et pourrait-il nous dire alors quand il compte les mettre à la disposition des députés?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, ces études ne sont pas encore rendues assez loin pour être déposées à la Chambre, mais je vais certes voir s'il est possible dès maintenant de communiquer certain documents aux députés.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE QUE LES GRANDES LIGNES DE LA CONFÉRENCE AU SOMMET ÉCONOMIQUE DE LONDRES SOIENT EXPOSÉES

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre, à qui j'aimerais souhaiter bon voyage à la veille de son départ pour l'Europe.

Étant donné qu'il doit, à Londres, participer au sommet économique convoqué par le chef du gouvernement de Grande-Bretagne, le premier ministre pourrait-il dire s'il a été informé par ce dernier de l'ordre du jour de la rencontre? Si oui, est-il en mesure d'en exposer les grandes lignes à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président. Je remercie l'honorable député de ses bons souhaits. Je suis convaincu que le travail que nous accomplirons là sera dans le meilleur intérêt du Canada.

Les grandes lignes de l'ordre du jour sont établies à peu près comme suit: il s'agira d'une discussion sur la macro-économie dans les divers pays réunis là et sur les effets de nos politiques réciproques dans les domaines, par exemple, de l'inflation et du chômage. Nous nous intéresserons également au problème de la liberté des échanges dans le domaine commercial. Le problème de l'énergie sera également à l'ordre du jour, ce sera le troisième point. Finalement, il s'agira de discuter du dialogue nord-sud, et en particulier du travail qui se fait à la conférence du Comité international de Paris, présidé par mon collègue, le président du Conseil privé.

ON DEMANDE POURQUOI NI LE CANADA NI L'ITALIE N'ÉTAIENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE PRÉLIMINAIRE DE VERSAILLES

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Est-ce que le premier ministre ou l'un de ses collègues a été avisé à l'avance d'une rencontre préliminaire tenue à Versailles, il y a une dizaine de jours, rencontre de cinq des sept participants au sommet économique, et pourrait-il nous faire savoir pourquoi ni le Canada ni l'Italie n'étaient représentés à cette réunion préliminaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je n'ai personnellement pas été informé à l'avance de cela. J'en ai appris l'existence seulement ce matin, mais on m'explique qu'il s'agit d'une rencontre dans le cadre d'autres rencontres antérieures du groupe qu'il est convenu d'appeler G-5, qui se réunit assez régulièrement.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE SI LE MINISTRE ENTEND REMÉDIER À L'IMPORTATION MASSIVE DE POULETS DES ÉTATS-UNIS

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le 30 mars 1977, le ministre a reçu de son homologue du Québec une lettre exprimant les inquiétudes du gouvernement du Québec face à l'importation massive de surplus américains de poulets et de poules, soit 54 millions de livres. Face aux revendications du gouvernement du Québec et en l'absence de mesures concrètes au niveau du gouvernement fédéral, tel que le mentionne dans sa lettre le ministre provincial, Jean Garon, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il a tenu compte de ces revendications, et de quelle façon il entend remédier à la situation afin de sauvegarder les producteurs de poulets du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est un problème que je dois traiter sur le plan national. Nous avons reçu à peu près la même demande de toutes les provinces canadiennes sauf l'Alberta, si je ne m'abuse. Toutes les autres provinces ont fait des demandes analogues à celle du ministre québécois. La question est maintenant à l'étude. Je tiens à préciser que ces demandes proviennent des producteurs, des ministres et des gouvernements des provinces qui forment le Canada. Le cabinet va s'en occuper sous peu.

* * *

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'EXISTENCE PRÉSUMÉE D'UN LIVRE VERT SUR LE DÉCONTRÔLE—L'ÉTABLISSEMENT D'INDICATEURS-OBJECTIFS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Je lui rappellerai que son secrétaire parlementaire a déclaré à Hamilton la semaine dernière qu'un livre vert traitant des problèmes et méthodes relatives à la levée des contrôles serait présenté avant un mois. Ce livre vert existe-t-il effectivement et quand sera-t-il publié?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mon secrétaire parlementaire a nié avoir dit que le livre vert existait. On travaille actuellement à la rédaction de ce document. En fait, nous avons une rencontre demain avec les ministres provinciaux des Finances pour discuter du contenu du livre vert sur le décontrôle et l'après-contrôle. Une fois que nous aurons étudié les divers points de vue des gouvernements provinciaux, nous pourrons terminer ce travail et nous pourrons peut-être le soumettre au Parlement plus tard ce mois-ci.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je conseille au ministre de dire à son secrétaire parlementaire de cesser de duper les Canadiens et de les induire en erreur.

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Voici ma deuxième question: Comme le ministre a déclaré à Montréal hier qu'il songe à adopter des indicateurs-objectifs concernant la croissance, les prix, les salaires et les dépenses du gouvernement, je me demande comment le ministre peut faire des démarches auprès des provinces, des hommes d'affaires et des travailleurs sans ces indicateurs-objectifs. Dira-t-il dès maintenant à la Chambre que les indicateurs-objectifs sont indispensables avant que des négociations positives puissent être engagées au sujet des restrictions volontaires comme le ministre le souhaite?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, à propos de la première remarque du député, je signale que c'est lui-même qui induit la Chambre en erreur en tentant d'attribuer à mon secrétaire parlementaire des paroles qu'il n'a point dites. C'est, il me semble, une tactique assez peu honorable.

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Honte, Macdonald!

M. Hnatyshyn: Big Mac se lance à l'attaque!

M. Macdonald (Rosedale): Nous sommes persuadés que pour surveiller les hausses et les règlements salariaux durant la période de décontrôle, il importe d'établir des normes raisonnables pour servir de guide à toutes les parties. La discussion nous permettra de découvrir notamment si les preneurs de décisions d'ordre économique pourront s'entendre effectivement sur des indicateurs-objectifs, par exemple, qui pourraient être utiles durant la période de décontrôle.

● (1430)

LES DÉCLARATIONS CONTRADICTOIRES AU SUJET DE L'OBJECTIF QUANT AU TAUX D'INFLATION—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Comme la plupart des journaux, le *Spectator* ne ment pas.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Demandez à John Munro.

Une voix: Qu'en pensez-vous, Munro?

M. Alexander: L'ancien président et le président actuel de la commission ont tous deux déclaré qu'on s'était fixé comme objectif pendant la deuxième année de maintenir l'inflation à 7 p. 100 et non pas à 6 comme le ministre l'a affirmé dans le discours du trône. Pourrait-il nous donner son avis sur ce qu'a déclaré dernièrement l'ancien président de la Commission de lutte contre l'inflation?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je suis obligé de reprendre encore une fois les propos du député. J'ai effectivement déclaré dans le discours du budget qu'on avait fixé un objectif au programme anti-inflation mais j'ai dit aussi qu'il serait difficile à atteindre à cause de la poussée des prix. Il est évident que les pressions à la hausse qu'exercent le coût des marchandises et des aliments importés et de l'énergie ne nous rendent pas la tâche facile. J'espère que le taux d'inflation n'atteindra pas 7 p. 100 mais tout dépendra de la conjoncture.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA FERMETURE DE LA MINE HILTON—DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DE LA RÉGION

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac): Monsieur l'Orateur, en décidant de suspendre progressivement ses activités dans le comté de Pontiac la Hilton Mines Limited a fait perdre à 350 travailleurs leur emploi et 4.5 millions de dollars en manque à gagner par année, ce qui crée de sérieux problèmes dans cette région. Comme j'ai une question supplémentaire à poser, j'aimerais que vous m'en donniez la permission, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

Ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Est-ce que le ministre peut assurer les centaines de personnes touchées par cette mise à pied que son ministère s'occupe de ce dossier et participe activement aux études en vue de trouver des solutions, soit en nommant l'endroit zone spéciale, ou en aidant à y créer un parc industriel où les industries intéressées à s'y installer pourraient être admissibles aux subventions de son ministère?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, ce que je peux dire, tout d'abord, c'est qu'il est malheureux qu'une telle décision ait été prise par la compagnie. On comprend toutefois les raisons de cet état de choses, c'est qu'il y avait épuisement du minerai comme tel dans une très large mesure.

En ce qui a trait à ce que le ministère pourrait faire pour résoudre le problème causé par la fermeture de cette mine, l'honorable député est au courant que nous avons étudié de très près la situation, que nous avons offert nos services dans la mesure de nos moyens, et que nous avons indiqué que toute entreprise qui voudrait s'installer dans cette région qui est déjà désignée pour les programmes du MEER, nous serons disposés à les aider dans la mesure du possible.

En ce qui a trait à d'autres programmes, ou à d'autres projets, ou à d'autres possibilités d'aide à des ouvriers dans ce secteur, nous sommes disposés à considérer ce qui pourrait être fait à court terme. A long terme évidemment il faudra attendre un peu pour savoir ce que l'on pourra faire directement, et s'il y a des modifications à apporter à notre programme.

* * *

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA FERMETURE DE LA MINE HILTON—DEMANDE D'AIDE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS

M. Thomas H. Lefebvre (Pontiac): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Peut-il nous assurer que ses collaborateurs donneront la priorité aux besoins des ouvriers des mines Hilton, pour qu'ils soient au courant de toutes les formes d'aide que leur offrent les programmes de son ministère, notamment les cours de recyclage, les subventions à la mobilité de la main-d'œuvre et autres programmes qui les aideront à court terme, pendant qu'on étudie des solutions à long terme.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit pas d'une question supplémentaire mais d'une demande d'intervention.

* * *

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

PROPOSITION DE RÉVISION DE LA DÉCISION TOUCHANT LES EMPLOYÉS DU CENTRE DES SCIENCES DE LA SANTÉ DE WINNIPEG

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a une semaine aujourd'hui, j'ai posé une question au ministre des Finances concernant la réduction imposée par la Commission de lutte contre l'inflation au règlement intervenu entre le Centre des sciences de la santé de Winnipeg et au-delà de 1 300 de ses employés, représentés par le Syndicat canadien de la Fonction publique. Je trouve cette limite injuste parce que la convention visait surtout à assurer l'égalité des hommes et des femmes au service du Centre des sciences de la santé. Le ministre a-t-il discuté de cette réduction injuste avec la Commission et a-t-il de bonnes nouvelles à nous annoncer aujourd'hui?

Une voix: Ou du réchauffé?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): La Commission m'a soumis un rapport assez détaillé sur cette question, mais en général je peux dire qu'elle estime avoir appliqué équitablement ses normes au programme de réévaluation en cours là-bas. Elle estime que les travailleurs pourront jouir du rajustement économique que proposait le programme. La Commission a souligné, toutefois, qu'elle était disposée à entendre d'autres recommandations que voudrait bien présenter toute partie intéressée à cette question. Les membres du groupe de négociation qui a fait la demande pourraient peut-être saisir à nouveau la Commission de sa décision et pour ma part, il me plairait de les voir exposer leur cause à nouveau à la Commission et critiquer la décision rendue.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances s'il fera aussi des démarches auprès de la Commission étant donné la position prise à la Chambre par le gouvernement qui préconise un salaire égal pour un travail égal? En outre comme il y a eu des changements à la présidence de la Commission, le ministre présentera-t-il ses instances en particulier à la vice-présidente lui rappelant qu'elle a préconisé le salaire égal pour un travail égal?

M. Macdonald (Rosedale): Le fait que la vice-présidente, qui a si bien défendu les droits de la femme, a participé à la prise de cette décision est l'une des meilleures assurances de l'impartialité des conclusions tirées par la Commission. J'ajoute que je prêterai foi à toutes les décisions que la Commission prendra sur cette question. Si le groupe de négociation veut signaler d'autres points à la Commission ou insister sur certains, j'espère qu'il s'empressera de le faire.

* * *

LA COMMISSION DU TARIF

LA DATE DU RAPPORT SUR L'INDUSTRIE DE L'INFORMATIQUE—LA MISE EN ŒUVRE TOUJOURS DIFFÉRÉE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SUR LES EMBARCATIONS DE PLAISANCE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a plus de cinq ans que le ministre des Finances de l'époque a demandé pour la première fois à la Commission du tarif de lui présenter un rapport sur l'industrie de l'informatique au Canada. Quand ce rapport sera-t-il déposé? Il s'agit d'un domaine où il y a beaucoup de nouveautés et de changements, et il y a si longtemps que l'on a entendu les premiers témoignages qu'un grand nombre de personnes ont oublié qu'un rapport ait déjà été demandé, certaines sont décédées, et d'autres ne croient pas que les problèmes d'aujourd'hui aient quelque ressemblance avec ceux qui se posaient il y a cinq ans.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Je suis heureux de prendre note de cette question que je communiquerai à la Commission du tarif. Je ferai connaître sa réponse à la Chambre.

M. Stevens: Ma question s'adresse encore au ministre des Finances. Le rapport de la Commission du tarif sur les embarcations de plaisance, dont la rédaction a exigé presque cinq ans de travail, a été déposé au début de l'an dernier. Le ministre est-il au courant que le président de la Commission du tarif aurait déclaré que jusqu'ici, les recommandations qui visaient à promouvoir la fabrication au Canada n'ont pas été mises en application et que les recommandations de la Commission semblent avoir été laissées de côté dans les mesures budgétaires du mois de mai de l'an dernier et de mars dernier.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Macdonald (Rosedale): Je voudrais évidemment vérifier si cette citation est exacte.

LA JUSTIFICATION DE L'ACCROISSEMENT DES AFFECTATIONS DE FONDS À LA COMMISSION—L'ABSENCE DE MESURES GOUVERNEMENTALES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse encore au ministre des Finances. La Commission du tarif travaille à un rythme d'une lenteur absolument incroyable, mais il n'en reste pas moins que, d'après ses prévisions budgétaires de cette année, ses dépenses augmenteront de 35 p. 100 pour atteindre un montant global de 1.3 million de dollars et ce, sans aucune augmentation de personnel. Ne conviendrait-il pas que le ministre étudie les activités de la Commission pour voir s'il est possible de les accélérer? Prévoit-il tenir compte davantage de ses recommandations à l'avenir qu'il ne l'a fait par le passé afin de justifier jusqu'à un certain point la dépense de 1.3 million de dollars, à moins que cet organisme ne soit inutile?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): J'ai déjà discuté avec le président de la Commission nommé il y a quelques mois des mesures qui seront prises pour accélérer le rythme de production de la Commission. Je m'attends, après avoir pris connaissance du programme que M^lle^ McDougall m'a présenté, qu'il y aura effectivement possibilité d'accélération. Pour ce qui est de suivre les recommandations de la Commission, il est évident que le gouvernement devra se faire lui-même une opinion en tenant compte des questions qui se posent dans le contexte plus vaste de l'ensemble des politiques. Mais je voudrais faire remarquer à la Chambre que la Commission vient tout juste de déposer à la Chambre la première partie du travail sur les fruits et les légumes et qu'elle remettra bientôt la seconde partie. J'espère que nous pourrons connaître à l'avance la réaction des députés de même que celle du public quant à ces questions importantes qui aboutiront à des négociations commerciales multilatérales.

* * *

● (1440)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA CRÉATION DE TRIBUNAUX FAMILIAUX

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'adresse une question au ministre de la Justice à propos du communiqué qu'il a remis aux journaux sur la modification de la loi sur les juges et l'institution de tribunaux familiaux. En examinant le bill au microscope, j'ai constaté qu'un seul petit article parlait d'établir des tribunaux familiaux; il s'agit de la contribution que le gouvernement fédéral versera peut-être aux provinces pour les financer. Puis-je demander au ministre si toutes les provinces sont convenues de la part que jouera le gouvernement fédéral dans la création de ces tribunaux familiaux?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la modification proposée vise à augmenter ce que l'on appelle la masse commune pour permettre de verser les traitements de 15 juges à nommer à des tribunaux familiaux. De toute évidence, ils ne pourraient être nommés ni rémunérés tant que les provinces n'auront pas fait le nécessaire pour instituer les tribunaux familiaux et ne leur auront pas accordé l'autorisation d'exercer au sein de la juridiction provinciale. Il n'y a pas eu d'accord précis sur ces questions avec les provinces. Nous avons conclu avec l'Ontario et le Manitoba une formule de paiements à coût partagé, à titre expérimental. Comme nous avons des entretiens avec toutes les provinces, nous commencerons en prenant certaines dispositions à titre expérimental sur les partages des frais. Si l'on adoptait les tribunaux familiaux regroupant toutes les compétences en matière familiale dans tout le pays, il est probable que la répartition des responsabilités se ferait comme à l'ordinaire: le gouvernement fédéral serait responsable du paiement des traitements, de la retraite, des frais de déplacement et de toutes les dépenses prévues en vertu de la loi sur les juges, et les provinces paieraient les frais d'administration de la justice.

M. Woolliams: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre parle de modifier la loi sur les juges et de désigner 15 nouveaux juges qui pourront être affectés à des cours supérieures et à des cours de district, mais a-t-on prévu une mesure, dans le bill, pour établir les tribunaux familiaux? Quelle est également la part que le gouvernement fédéral compte verser aux provinces? C'est là la question, et non pas toute cette théorie.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, la nomination se fera aux mêmes conditions que les nominations de juges auprès de n'importe quelle autre cour. Les provinces établiront une cour d'appel, une cour supérieure, une cour du Banc de la reine ou une cour de district et nous assurerons . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): Laquelle allez-vous obtenir Basford?

M. Basford: Laquelle voulez-vous, Steve? Dans la loi sur les juges nous assurons la rémunération du personnel nommé à ces tribunaux.

* * *

LES PORTS

CHURCHILL—L'AMÉLIORATION FUTURE DES INSTALLATIONS COMPROMISE PAR SUITE DE L'ABANDON DU PROJET DE REMPLACEMENT DE LA VOIE FERRÉE PAR DES RAILS EN ACIER LOURD

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Les appels d'offres ont été lancés pour le dragage du bassin de virage du port de Churchill et le budget prévoit des crédits pour modifier le mécanisme de culbutage des wagons afin de l'adapter aux wagons à trémie. Ce projet et les autres projets envisagés au port de Churchill seront-ils suspendus du fait que le CN a décidé de ne plus faire installer des rails d'acier lourd sur les 91 milles qui restent, ce qui serait pourtant nécessaire pour permettre aux wagons à trémie de passer sur la voie?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur. J'aurai bientôt des entretiens avec les dirigeants du Canadien national au sujet du renforcement de l'acier. Dès que le rapport Hall aura été déposé, je discuterai avec eux de la possibilité d'améliorer la voie ferrée dans certaines régions des Prairies.

* * *

LA CONSOMMATION

LA POSSIBILITÉ D'APPUI FINANCIER AUX ASSOCIATIONS D'AGRICULTEURS POUR LA DÉFENSE DU PRINCIPE DES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme son ministère a accordé quelque $40,000 à l'Association des consommateurs du Canada, en plus de la subvention annuelle de $500,000 qu'elle reçoit, afin de préparer un mémoire sur le bill C-42, le comité des subventions du ministère est-il prêt de même à aider les associations d'agriculteurs et les autres groupes qui appuient et défendent le principe de la rationalisation de la production et de la commercialisation dans l'intérêt de tous les Canadiens?

Des voix: Bravo!

Une voix: L'auteur.

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la subvention en question est de $25,000 et non pas de $40,000. Il s'agit d'une subvention spéciale permettant à l'Association des consommateurs du Canada de distribuer une publication spéciale non technique à tous ses membres pour mieux les informer sur le contenu du bill et ses objectifs. Elle ne cherche pas du tout à établir une défense ou une justification du bill C-42. A propos de subventions du genre, je signale que diverses associations commerciales sont en mesure d'expliquer pareilles questions compliquées aux sociétés membres grâce à des fonds considérés comme dépenses d'affaires. Dans un sens, elles reçoivent également une aide du contribuable.

* * *

LES TRANSPORTS

LE MOTIF DE LA REMISE DE LA DÉCISION RELATIVE AU PROGRAMME ROUTIER DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme les routes continuent de se détériorer dans la région atlantique, surtout à Terre-Neuve, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre s'il a pris une décision relativement au programme d'amélioration des routes et sinon, à quoi est dû ce retard? S'agit-il d'un programme à frais partagés pour la reconstruction et l'entretien?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, des discussions ont eu lieu au sujet du partage des frais, mais le gouvernement a examiné attentivement les diverses propositions étudiées il y a quelques mois, dont le programme d'amélioration des routes. J'espère pouvoir faire une déclaration à ce sujet très bientôt.

* * *

LES AÉROPORTS

STEPHENVILLE (T.-N.)—LA REMISE DE L'AMÉLIORATION DE LA PISTE D'ENVOL—DEMANDE DE RÉVISION, EU ÉGARD À LA GRAVITÉ DU CHÔMAGE DANS LA RÉGION

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question, qui se rapporte à un autre domaine des transports, a trait à l'amélioration de la piste d'envol à l'aéroport de Stephenville. Le ministre sait que le budget prévoit un montant de $662,000, montant dont l'utilisation a été différée. Puisque la crise du chômage est à ce point désespérante et constitue en quelque sorte une justification, le ministre pourrait-il remettre en question l'utilisation différée de cet argent, de façon à laisser les travaux se poursuivre et l'aéroport reprendre ses activités?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis toujours disposé à examiner des instances comme celle-ci. La situation financière du ministère est à ce point difficile que nous devons examiner très attentivement nos priorités. Cette précision apportée, je vais sûrement étudier l'affaire.

* * *

LE MULTICULTURALISME

L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS DANS LES ÉCOLES DE VANCOUVER—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre d'État (multiculturalisme). Comme 40 p. 100 des enfants dans les écoles élémentaires de Vancouver doivent apprendre l'anglais comme langue seconde et qu'il s'agit d'un fardeau financier dont la commission scolaire ne peut se charger, le ministre se propose-t-il de venir en aide au ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, afin que le ministère puisse aider la commission scolaire de Vancouver dans cette affaire?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, des instances ont été faites par de nombreuses régions autres que Vancouver et la Colombie-Britannique au sujet de ce problème et nous l'examinons à l'heure actuelle.

M. Friesen: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a dit que des instances avaient été faites par des régions autres que Vancouver et la Colombie-Britannique. Veut-il laisser entendre que la commission scolaire de Vancouver, par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique, ne lui en a pas présenté?

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LES PROTESTATIONS DES CÉRÉALICULTEURS—LES CONSULTATIONS AVEC LES PRODUCTEURS

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des petites entreprises. Les céréaliculteurs de l'Ouest protestent de plus en plus contre la conversion au système métrique dans le secteur des grains. Par conséquent, le ministre étudie-t-il les doléances qui lui ont été soumises, à lui ainsi qu'à d'autres députés, et en a-t-il conclu que l'avis des associations de producteurs qui ont été consultées avant la rédaction de ce projet de loi ne représentait pas celui des producteurs de l'Ouest?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, je rejette les prémisses de la question, mais je tiens à dire au député que j'ai écouté les doléances que les députés ont adressées, à moi et au gouvernement, et surtout celles que m'a faites tout dernièrement le député de Crowfoot qui est ministre sans portefeuille et . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Cela faisait-il partie du marché?

M. Marchand: . . . ainsi que celles de certains autres députés libéraux des Prairies. On a pris la décision de laisser l'article du bill relatif à la conversion au système métrique dans le secteur des grains en suspens . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Marchand: . . . jusqu'à ce que l'on ait consulté de nouveau . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Grenville-Carleton): N'avez-vous pas honte?

● (1450)

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, on me demande d'écouter mais on ne me permet pas de m'expliquer.

M. Clark: Vous aurez beaucoup d'explications à donner.

M. Marchand: Il faudra attendre que d'autres consultations aient eu lieu avec l'industrie céréalière, et surtout avec les agriculteurs.

M. Fairweather: Retirez le projet de loi.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'accepte la réponse du ministre mais je constate, comme la plupart des députés j'en suis certain, que le ministre s'est montré si partisan qu'il n'a pas tenu compte des vues exprimées par les députés de ce côté-ci de la Chambre sur cette importante question. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment se dérouleront ces consultations. A quel mécanisme songe le ministre pour s'assurer que l'on tiendra compte du point de vue des producteurs? Va-t-il se fier au député de Crowfoot ou va-t-il tenir compte également des instances formulées par notre groupe?

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore décidé du mécanisme précis. Le député peut être sûr que je serais ravi qu'il me conseille sur la façon de régler la question.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, puis-je conseiller au ministre de relire certains discours et certains exposés présentés par des députés de mon parti?

M. Epp: Otto, autant renoncer tout de suite.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LA PRÉSUMÉE PUBLICITÉ PARTISANE À L'ÉGARD DES CANDIDATS DU PARTI CRÉDIT SOCIAL DU CANADA—LA DATE DE LA DÉCISION

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Au cours de la récente fin de semaine, la Société Radio-Canada a présenté deux reportages au sujet des élections partielles qui doivent avoir lieu le 24 mai prochain. Un premier reportage d'abord dans la circonscription de Terrebonne où on a présenté les candidats de chacun des partis, à l'exception de celui du Parti Crédit Social du Canada, lequel pourtant est désigné officiellement depuis le premier avril à l'Hôtel de ville de Verdun. Et le lendemain un autre reportage de ladite société qui présentait les candidats officiellement représentés dans la circonscription de Terrebonne de chacun des partis, à l'exception de celui du Parti Crédit Social du Canada, lequel pourtant est désigné officiellement depuis le 9 mars à l'Hôtel de ville de Ste-Thérèse. J'aimerais donc savoir ce que le très honorable premier ministre pense de ce genre de traitement, et ce qu'il entend faire s'il ne le trouve pas équitable.

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, on m'a déjà signalé cette affaire et j'ai demandé à Radio-Canada de me transmettre un rapport complet à ce sujet.

[*Français*]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, étant donné les lenteurs administratives et les difficultés qu'a le gouvernement à accorder un traitement équitable à cette société, l'honorable secrétaire d'État peut-il assurer à la Chambre qu'il aura une réponse à son enquête avant le 24 mai, date des élections?

[*Traduction*]

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, d'ici deux jours je communiquerai avec le député à ce sujet.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LA BRUCELLOSE—L'EXPLICATION DE LA LENTEUR À IDENTIFIER LA MALADIE DANS LE TROUPEAU DE M. TATTERSALL

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Peut-il nous dire qui ou quoi est responsable de l'embouteillage à la Direction de l'hygiène vétérinaire, pour qu'il ait fallu plus de 90 jours et cinq tests positifs pour identifier la brucellose? L'intéressé, un nommé Tattersall, partage six milles de clôture avec l'Association des pâturages du parc Buffalo dont le territoire couvre sept cantons et comprend 5 000 animaux qui pourraient être contaminés. Pourquoi a-t-il fallu tant de temps pour identifier la maladie et éliminer le troupeau?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de tous les détails que mentionne le député. Cependant, selon les rapports et les instances que j'ai reçus à ce sujet, les autorités ont procédé de la façon ordinaire. Je le répète, une lourde responsabilité incombe au propriétaire du troupeau. J'ignore si dans ce cas-ci l'intéressé a assumé ses responsabilités. Car ce ne sont pas tous les propriétaires qui assument leurs responsabilités à l'égard du public qui doit payer pour l'extermination du troupeau en question ou de tout autre troupeau.

M. Malone: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre accordera-t-il à ce cas une attention particulière? Il ne s'agit pas d'un cas habituel car 5 000 têtes de bétail sont en cause. Va-t-il tâcher de trouver où l'affaire bloque parce qu'il est extrêmement dangereux pour la santé des animaux de ne pas circonscrire rapidement l'étendue de cette maladie?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSSIBILITÉ DE NOUVELLES INITIATIVES DANS LES RELATIONS FRANCO-CANADIENNES, EU ÉGARD À LA VISITE DU REPRÉSENTANT DU QUÉBEC

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu le succès apparent de la visite de M. Morin à Paris et les rapports de journaux qui nous apprennent que des membres du gouvernement français acceptent le nouveau statut du gouvernement que représente M. Morin, le premier ministre discutera-t-il de nouvelles initiatives dans les relations franco-canadiennes quand il visitera l'Elysée le 12 mai, et puis-je lui offrir mes meilleurs souhaits à l'occasion de cette visite?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses bons souhaits. Je ne suis pas bien certain de ce que le député veut dire quand il parle de membres du gouvernement français. Il peut penser au maire de Paris, qui n'est pas un membre du gouvernement français. Quant à nos discussions, elles auront un caractère général et officieux.

M. Paproski: Savent-ils que vous vous en venez?

Questions orales

L'ÉNERGIE

LA PROTECTION DES EXPÉDITIONS DE COMBUSTIBLES D'URANIUM

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme, hier, ni le premier ministre ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne savaient quels contrôles de sécurité s'appliquaient aux expéditions de combustibles à nos clients d'outre-mer qui utilisent nos réacteurs CANDU, contrôles que nous avons entendu décrire comme les plus rigoureux que le gouvernement d'en face estime être à toute épreuve, et comme ni le premier ministre ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'étaient au courant des premiers éléments de ces mesures de sécurité, je demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de nous dire si les expéditions de combustibles d'uranium à nos clients d'outre-mer utilisant nos réacteurs CANDU sont surveillées par un personnel de sécurité choisi et sélectionné par les autorités canadiennes compétentes?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, la réponse est non, la raison étant, je crois, que l'Agence internationale de l'Énergie atomique, ayant étudié toute la question de la sécurité et surtout de la sécurité du transport des matières nucléaires, a décidé que ce n'était pas la meilleure façon d'agir.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. D'après ce que le gouvernemnt avait laissé entendre nous pensions que le règlement sur la sécurité pour l'expédition des combustibles d'uranium à l'étranger et les précautions à prendre avait été conçu et appliqué par le gouvernement et qu'il était plus sévère que tout contrôle international. Puisque le ministre semble au courant de ces mesures, peut-il dire comment les ministres du gouvernement actuel peuvent affirmer que les mesures de sécurité du Canada relatives aux combustibles d'uranium font l'envie du reste du monde? Songerait-il donc à utiliser du personnel de sécurité pour expédier le combustible d'uranium à l'étranger et pour le rapporter au Canada?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je suis certain que l'Agence internationale de l'énergie atomique examinera cette question en même temps que bien d'autres afin d'améliorer le système de garanties dans le monde entier. Comme mon collègue l'a précisé hier à la Chambre, et comme le député devrait le savoir, c'est le personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui s'occupe des inspections aux diverses usines à l'étranger au nom du Canada.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Nous ne sommes donc pas autonomes.

M. Gillespie: Si l'Agence internationale de l'énergie atomique estime qu'il faut utiliser d'autres méthodes pour protéger le matériel et les expéditions, le Canada s'efforcera bien sûr de prendre les mesures nécessaires.

[M. Paproski.]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR L'AUTOMOBILE—DEMANDE DE PUBLICATION DU RAPPORT ARTHUR

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Quels sont les projets du gouvernement au sujet de la publication du rapport Arthur qui a été terminé récemment et qui concerne l'application de l'accord canado-américain sur l'automobile et ses répercussions sur notre industrie automobile? En outre, quels sont les projets du gouvernement pour faire participer le Parlement et le public aux discussions sur les changements qu'on pourrait apporter aux ententes actuelles dans l'intérêt des travailleurs canadiens et de l'industrie canadienne?

M. Hnatyshyn: Il n'en a pas.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, nous ne sommes pas en mesure à ce moment-ci de publier le rapport Arthur, parce que nous sommes à vérifier cela avec un rapport qui a été préparé dans le même domaine par le gouvernement américain, pour nous assurer que les statistiques sur lesquelles on a basé chaque document sont valables. Aussitôt que le travail aura été complété, je crois que je pourrai publier ce document. Quant à la politique à venir, s'il y a lieu, au cours des discussions des crédits de mon ministère, je sera toujours prêt à en parler avec les honorables députés.

* * *

● (1500)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

PÉTROLE—PROPOSITION DE MAINTIEN DU PRIX CANADIEN AU-DESSOUS DU PRIX MONDIAL—L'UTILISATION DE L'EXCÉDENT AU COMPTE D'INDEMNITÉS D'IMPORTATION

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que la prochaine conférence des ministres de l'Énergie donnera probablement lieu à une augmentation de $1.50 le baril de pétrole brut canadien, ce qui, par contrecoup, priverait de travail quelque 32,000 Canadiens et augmenterait le coût de la vie de 1.5 p. 100, j'aimerais demander au ministre s'il compte mettre fin maintenant à cette politique inflationniste et maintenir le prix canadien en deçà du prix mondial, à cause des répercussions négatives qu'aurait cette hausse de prix sur notre économie précaire?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, sans convenir de l'entrée en matière du député, je crois qu'il importe de voir la réalité en face. Pour que les Canadiens puissent compter sur des sources sûres de pétrole à l'avenir, ils devront être disposés à payer. Nous ne pourrons exploiter nos sables bitumineux et le pétrole lourd de l'Alberta à un coût inférieur au prix mondial. De fait, il se peut même que nous devions les exploiter à un coût supérieur au prix mondial.

M. Symes: Le ministre vient d'invoquer un excellent argument en faveur de la nationalisation de notre industrie pétrolière, afin qu'elle reste entre nos mains et ne passe pas à celles des sociétés multinationales.

Des voix: Bravo!

M. Symes: Comment le gouvernement compte-t-il utiliser l'excédent au compte d'indemnités d'importation pour le pétrole? A quoi serviront ces fonds? A un programme national d'isolation?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député doit certainement savoir qu'il n'y a pas de caisse d'indemnisation. Mon collègue, le ministre des Finances, et moi-même avons précisé à maintes reprises que les fonds versés à titre d'indemnités et les recettes provenant de la taxe d'accise sont versés au Fonds du revenu consolidé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE CENTRE DE RECHERCHE DE LA DÉFENSE—L'ACHAT DE TERRAINS À WINNIPEG—LA FERMETURE POSSIBLE DES INSTALLATIONS DE SUFFIELD

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Je lui demanderais de nous renseigner au sujet de l'achat de 111 acres à Winnipeg pour l'emplacement du nouveau centre de recherche de la défense. La transaction a-t-elle été conclue? Le gouvernement va-t-il acheter ce terrain?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas exactement où en sont les choses. La dernière fois que je me suis renseigné, il y a une huitaine ou une dizaine de jours, l'achat de cette propriété ne semblait pas poser de difficulté.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, selon le *Free Press* de Winnipeg du 25 mars, le ministre aurait dit qu'il avait réévalué le but, le rôle et les fonctions du nouveau centre et qu'il le considérait comme un projet hautement prioritaire. Cela veut-il dire qu'il va ouvrir un nouveau centre de recherche de la défense à Winnipeg et fermer le Centre de recherche de Suffield, en Alberta?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je ne puis rien garantir quant à la première partie de la question. Pour ce qui est de la seconde, il n'est certainement pas question de fermer le centre de Suffield pour le moment.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ALEXANDER—LA DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DES FINANCES

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Au cours de la période des questions, après avoir posé au ministre des Finances (M. Macdonald) ce que je considérais comme une question extrêmement importante, j'ai eu l'impression que le ministre mettait en doute mon intégrité. On sait que je suis ici pour anéantir les libéraux et qu'ils sont ici pour m'anéantir.

Des voix: Non!

M. Alexander: Quand j'aperçois un défaut dans la cuirasse, j'attaque aussitôt.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Pour rétablir la vérité, si j'induis la Chambre en erreur, comme a semblé le dire le ministre des Finances, je n'hésite aucunement à retirer toute déclaration tendant à attribuer certaines intentions au secrétaire parlementaire. Je crois toutefois que les députés ont le droit de se fier à des articles de journaux s'ils disent la vérité. Ce jour-là, quatre ou cinq libéraux sont allés à Hamilton où ils ont tenu une tribune publique. D'ailleurs, soit dit en passant, ce fut un vrai fiasco.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Alexander: J'en arrive à l'essentiel de mon argument, monsieur l'Orateur. Afin de tirer les choses au clair, j'aimerais vous lire en entier un passage du *Spectator* de Hamilton daté du 27 avril 1977. Le voici:

> Un plan pour la levée des contrôles.
>
> Le gouvernement fédéral présentera d'ici un mois un document de travail portant sur les méthodes et les problèmes relatifs à la levée des contrôles des prix et des salaires.
>
> Robert Kaplan, secrétaire parlementaire du ministre des Finances Donald Macdonald, a révélé l'existence de ce document hier soir à Hamilton Mountain, où il prenait la parole à une réunion de l'association de circonscription.
>
> Dans une entrevue après la réunion, Kaplan a refusé de donner des détails sur ce document, disant qu'il ne pouvait parler au nom de Macdonald.
>
> Mais, a-t-il ajouté, ce document, un Livre vert officiel du gouvernement fédéral, doit être débattu en détail lors d'une conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances qui doit avoir lieu le 4 mai.
>
> Selon Kaplan, le gouvernement fédéral a fixé des objectifs stricts dans le cadre du programme anti-inflation et, comme ces objectifs ont été atteints, il doit maintenant trouver un moyen satisfaisant de lever les contrôles.
>
> «Nous voulons en revenir à un système de libre marché», a-t-il déclaré. «Nous devons trouver une façon de supprimer le programme de réglementation sans provoquer une montée en flèche de l'inflation et des augmentations salariales, comme c'était le cas avant le programme.»
>
> Il a dit que le document du gouvernement était un «programme de décontrôle» et a ajouté que c'est celui dont le gouvernement fédéral compte se servir pendant la période d'après-contrôle.
>
> Bien que Kaplan ait refusé de parler de la façon dont ce programme est conçu, il a dit que ce dernier fait suite à une série de réunions tripartites entre le premier ministre, M. Pierre Trudeau, les principaux ministres du cabinet, et des dirigeants syndicaux et du monde des affaires. A la suite de ces réunions, le patronat et les syndicats ont demandé à plusieurs reprises au gouvernement de mettre rapidement un terme au programme de réglementation.

N'ai-je pas le droit, monsieur l'Orateur, d'interroger le ministre des Finances au sujet d'une déclaration que l'on attribue à son secrétaire parlementaire? C'est là l'objet de mon intervention, monsieur l'Orateur.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi cet article, que je n'avais pas lu avant la période des questions et la question du député. Rien n'y indique qu'au moment de l'interview j'aie cru à l'existence d'un Livre vert. Au contraire, je savais alors que ce Livre vert n'avait pas encore vu le jour et je voulais faire savoir qu'il serait présenté. En réponse à une question, le ministre a déclaré aujourd'hui que ce Livre serait terminé avant la fin du mois. Il a annoncé, comme je l'ai fait au cours de mon interview, que les gouvernements provinciaux seraient consultés, et cela se fera demain à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.

L'erreur la plus grave qu'a commise le député en soulevant la question de privilège a été de prétendre que le passage du caucus à Hamilton a été un échec politique. Au contraire, il a connu un succès formidable.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le désaccord entre les députés en cause porte essentiellement sur l'interprétation du compte rendu des événements. Chacun d'eux a eu la possibilité de donner sa version des choses, et la divergence d'opinions qui subsiste maintenant ne saurait justifier la question de privilège.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre, et de la réponse inimaginable que le ministre d'État chargé des petites entreprises nous a donnée au sujet de ce que le gouvernement compte faire avec le bill traitant de la conversion au système métrique. Depuis je ne sais combien de semaines, je demande le jeudi à connaître les travaux de la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre m'a dit que ce bill C-23 figure parmi ceux qu'il faut adopter de toute nécessité avant la fin de la session. On m'a donné la liste, établie pour l'information des députés, des travaux que le gouvernement veut faire exécuter. Il est dit sur cette liste qu'elle n'est pas complète, que d'autres bills pourront y être ajoutés.

On nous reproche de temps à autre la lenteur des travaux de la Chambre des communes. La liste devait nous aider à accélérer les travaux de la Chambre. Comme le ministre d'État chargé de la petite entreprise a maintenant vidé de sa substance le bill C-23, concernant la conversion au système métrique, je présume que cette liste ne représentait que l'évangile selon le ministre des Transports et que la situation a maintenant changé.

● (1510)

Quant au désir de chacun de savoir quelles mesures d'initiative gouvernementale nous attendent, je voudrais savoir si l'on songe à hâter l'étude du bill C-10, concernant l'hymne national du Canada. Songe-t-on également à mettre à l'étude la mesure concernant les jours fériés, qui figure sur la liste des priorités? Que va-t-on faire à propos du bill sur la réglementation des armes à feu, qui figure également sur la liste des priorités du gouvernement? Pour que la Chambre fonctionne bien, pour que les députés sachent quelles mesures seront mises à l'étude, et pour que je puisse donner une réponse quand on me demande combien de temps vont durer les débats, j'ai besoin de savoir, tout comme tous les députés siégeant de ce côté-ci, ce que le gouvernement entend faire au juste. Nous ne devons pas tolérer, ou paraître tolérer, que le gouvernement propose un jour un programme législatif par la bouche d'un ministre et en propose un différent le lendemain sur la foi d'un autre ministre. Je veux savoir si le gouvernement entend ou non mettre le bill sur la conversion au système métrique à l'étude, compte tenu de la réponse qu'a donnée le ministre d'État chargé de la petite entreprise.

Certains leaders à la Chambre se seraient entendus pour supprimer certains articles du bill—à ma connaissance, il n'y a pas eu de discussion à ce sujet. La conversion au système métrique est-elle oui ou non une priorité? On ne peut continuer à procéder ainsi au petit bonheur et s'attendre à ce que la Chambre termine ses travaux de façon ordonnée.

M. MacEachen: Je peux tirer les choses au clair en un rien de temps. Le bill sur la conversion au système métrique est toujours sur la liste. Il passera après l'étude des points que j'ai signalés au whip de l'opposition. Nous traiterons du bill sur la baie James et du bill sur les juges pour ensuite passer à la question de la conversion au système métrique. Quant à la déclaration faite en réponse à une question que le ministre d'État chargé des petites entreprises a posée, elle ne modifie aucunement la liste, et n'en retire pas le bill sur la conversion au système métrique.

M. Mazankowski: Qui croyez-vous berner?

M. MacEachen: Le ministre a dit que certaines dispositions du bill ne seraient pas proclamées sans qu'il y ait d'autres consultations avec certains groupes. Néanmoins, le gouvernement a l'intention de poursuivre l'étude du bill et d'en arriver à le mettre en application.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Moi aussi j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai lu les avis annexés au *Feuilleton* d'aujourd'hui et je ne vois toujours pas d'allusion au bill sur l'assurance-chômage qu'on nous a promis.

M. MacEachen: Je tiens à rectifier un mot employé par le député. Il parle d'un bill qui aurait été promis. Il n'y a aucun doute que des conversations ont eu lieu il y a une dizaine de jours . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et un accord.

M. MacEachen: . . . et un accord qui avait été proposé par le député, mais qui n'avait pas été clairement signifié à ce moment-là par l'opposition officielle. Hier, le leader de l'opposition officielle à la Chambre a dit que lui aussi consentirait, si ce bill était présenté, à lui faire franchir toutes les étapes sans débat. C'est à ce moment-là, à mon sens, que l'accord a été conclu. Cela dit, je suis prêt à aviser la Chambre que nous présenterons ce bill au plus tôt, sous réserve toutefois de l'assentiment du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

M. Friesen: J'invoque à nouveau le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est au sujet de la question que j'ai posée aujourd'hui au ministre d'État chargé du multiculturalisme et qui faisait valoir que le Conseil scolaire de Vancouver avait besoin d'une aide supplémentaire pour assurer l'enseignement de l'anglais langue seconde aux enfants de l'élémentaire. J'ai écouté très attentivement la réponse du ministre. A mon avis, alors que ma question avait pour objet la nécessité d'accorder une aide supplémentaire à ce conseil scolaire, le ministre a répondu qu'il avait reçu un certain nombre d'instances de régions autres que la ville de Vancouver. Manifestement, il n'était pas au courant du besoin qui existait à Vancouver même.

Lorsque j'ai voulu poser une question supplémentaire, pour obtenir une réponse plus précise, Votre Honneur l'a déclarée irrecevable, même si le ministre semblait disposé à y répondre. Je constate que le ministre a maintenant quitté la Chambre, bien que j'aie signifié que j'allais invoquer le Règlement. J'ignore s'il cherche vraiment à éviter ma question, mais je tiens à dire, avec tout le respect que je vous dois, que le but de ma question supplémentaire était d'obtenir des renseignements et qu'elle était différente de ma première question. C'est pourquoi je pense qu'elle aurait dû être autorisée.

M. l'Orateur: Je n'ai pas pris la réponse du ministre dans le même sens que le député. J'ai compris, quant à moi, que le ministre connaissait la demande dont il était question, tout en indiquant qu'il en avait reçu d'autres venant d'autres régions. Si je me suis trompé, je suis prêt à permettre au député de reposer sa question.

M. Towers: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la question soulevée précédemment par mon leader à la Chambre. Je veux parler du bill sur la conversion au système métrique. Je m'inquiète vivement que le président du Conseil privé annonce que le bill franchira l'étape de la troisième lecture alors que le ministre d'État chargé des petites entreprises nous dit qu'il n'entrera pas en vigueur avant que des négociations n'aient eu lieu avec les entreprises et les agriculteurs. Est-ce à dire que la Chambre des communes est en train de devenir si peu utile qu'après la troisième lecture du bill les députés ne pourront participer à ces entretiens? Y aura-t-il des modifications d'apportées entre la troisième lecture et l'entrée en vigueur? La chose est importante. Sauf erreur, il en a été question durant la période de questions. Votre Honneur devra se prononcer à ce sujet pour éviter que la Chambre ne devienne totalement inutile.

M. l'Orateur: Si les choses se passent comme le prévoit le député peut-être qu'il faudra alors que je me prononce, mais j'attendrai que l'occasion se présente.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

OTIS ELEVATOR COMPANY—RAPPORT À L'INTENTION DU DIRECTEUR

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer un rapport à l'intention du

programme de lutte contre l'inflation à propos de la Otis Elevator Company Limited.

* * *

LE TARIF DES DOUANES

AVIS DE MOTION DE VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je demande que la motion de voies et moyens relative au Tarif des douanes, déposée le 31 mars 1977, soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 366, 1300, 1876, 1980, 2018, 2072, 2090, 2160, 2162, 2186, 2190, 2203, 2224, 2238 et 2289.

[*Texte*]

L'ENQUÊTE SUR LE DÉCÈS DE M. ROBERT LANDERS À L'ÉTABLISSEMENT DE MILLHAVEN

Question no 366—**M. Nielsen:**

Le rapport de l'enquête administrative sur le décès de M. Robert Landers, pensionnaire de l'établissement pénitentiaire de Millhaven, a-t-il été complété et, dans l'affirmative, sera-t-il rendu public?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Le rapport de l'enquête administrative sur le décès de M. Robert Landers, détenu de l'établissement de Millhaven, a été effectué. Le rapport n'est pas destiné à être rendu public. Cependant, c'est confirmé que les conclusions et les recommandations de l'enquête administrative et celles de l'enquête du coroner sont presque identiques. Les recommendations étaient les suivantes: 1) L'installation d'un système d'alarme en cas d'urgence et de «boutons de secours» dans chaque cellule. 2) Le déploiement d'équipes de surveillance régulière dans les secteurs de ségrégation de l'établissement. 3) Une formation en matière de premiers soins dispensée à tout le personnel de surveillance du système pénitentiaire.

Jusqu'à présent, les démarches suivantes ont été entreprises relativement à chacune des recommandations précitées: 1) Un contrat a été accordé en vue de l'installation d'un système d'alarme à l'établissement de Millhaven, et les travaux ont été entrepris. 2) Aux termes du règlement permanent de l'établissement de Millhaven qui est présentement en vigueur, les tournées de surveillance dans les ailes de la population carcérale normale doivent s'effectuer toutes les heures, tandis que dans les secteurs de ségrégation elles ont lieu toutes les quarante minutes. 3) Tous les nouveaux employés préposés à la surveillance reçoivent maintenant une formation de base en matière de premiers soins dans le cadre de leur cours d'orientation. Aucune politique du Service canadien des pénitenciers n'exige que l'on dispense auprès des agents correctionnels des cours de perfectionnement en matière de premiers soins, étant donné qu'on estimait dans l'ensemble que la présence d'un agent préposé aux soins de santé pouvait répondre convenablement à toutes éventualités. On est en train, toutefois, d'étudier à nouveau cette prise de position, et les agents principaux en

matière de soins de santé du Service des pénitenciers étudient maintenant la possibilité d'établir, à l'intention du personnel de surveillance, un programme plus complet de formation en premiers soins qui comprendrait des cours de perfectionnement périodiques. L'enquête du coroner sur le cas de M. Robert Landers détermine que le décès est survenu par suite d'une «maladie coronarienne et d'un infarctus du myocarde», causes naturelles.

LES EXPÉDITIONS DE BLÉ ROUX DU PRINTEMPS Nº 1 À HAUTE TENEUR EN PROTÉINES

Question nº 1300—**M. Neil:**

Dans chaque province, combien de producteurs ont expédié une pleine wagonnée de blé roux du printemps nº 1 choisi, à haute teneur en protéines?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Mise à jour: au 3 mars 1977, vingt-trois pleines wagonnées de blé roux du printemps nº 1, à haute teneur en protéines, avaient été expédiées dans le cadre du programme spécial de production de blé à haute teneur en protéines. Ces 23 wagonnées provenaient toutes de la province de l'Alberta. A la même date et dans le cadre du même programme, 22 échantillons du Manitoba, 357 de la Saskatchewan et 108 de l'Alberta répondaient aux critères de sélection pour l'expédition des wagonnées.

TRAVAUX PUBLICS—LES DÉPENSES COMPTABILISÉES—1976 ET 1977

Question nº 1876—**M. Herbert:**

Pour l'année financière en cours, quelles ont été les dépenses comptabilisées du ministère des Travaux publics lors des *a*) huit, *b*) neuf, *c*) dix premiers mois?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Les montants suivants représentent les dépenses budgétaires nettes financées à même les crédits du M.T.P. et mentionnées dans l'état mensuel des opérations du gouvernement du Canada, publié par le receveur général du Canada: *a*) $397,727,000; *b*) $449,951,000; *c*) $507,656,000.

LOTO CANADA

Question nº 1980—**M. Clarke (Vancouver Quadra):**

1. Combien de formules de demande de billets de Loto Canada ont été imprimées et adressées à des contribuables canadiens et à quel prix?

2. A combien se sont chiffrés les frais de poste pour l'envoi de ces enveloppes et d'où provenaient les fonds?

3. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour informer la population des chances réelles qui existent de gagner un million de dollars lors d'un tirage de Loto Canada et, dans l'affirmative, lesquelles?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. 4,850,000 formules de demande de billets de Loto Canada ont été imprimées et adressées à des contribuables canadiens à un coût total de $413,432.

2. Les frais de poste pour l'envoi de ces lettres ont été de $120,000 et cette somme a été puisée à même le budget disponible pour la publicité de Loto Canada.

3. Aucune mesure de cette nature n'a été prise à ce jour.

GRC—LA CAISSE DE PENSION

Question nº 2018—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Quelle somme totale y avait-il dans le compte de pension de la Gendarmerie royale *a*) au 31 mars 1974, *b*) au 31 mars 1975, *c*) au 31 mars 1976?

2. Quel taux d'intérêt le gouvernement a-t-il payé pour utiliser cet argent au cours des années financières terminées aux dates indiquées ci-dessus?

3. Quel montant en intérêts a été porté à l'actif du compte de pension de la Gendarmerie royale au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1974, *b*) le 31 mars 1975, *c*) le 31 mars 1976?

4. Quelle somme totale avait-on puisée au compte de pension de la Gendarmerie royale pour la verser au cours des années financières closes *a*) le 31 mars 1974, *b*) le 31 mars 1975, *c*) le 31 mars 1976?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): 1. *a*) $315,731,-881.96; *b*) $393,645,391.52; *c*) $487,626,438.22.

2. 1973-1974, 6.1148 p. 100; 1974-1975, 6.4164 p. 100; 1975-1976, 6.7654 p. 100.

3. *a*) $11,649,384.89; *b*) $14,281,057.27; *c*) $17,316,629.77.

4. *a*) $3,107,861.30; *b*) $4,096,312.44; *c*) $4,833,373.10.

LOTO CANADA—LES DÉPLIANTS PUBLICITAIRES

Question nº 2072—**M. Halliday:**

1. Loto Canada a-t-elle expédié des textes publicitaires de lancement, le 21 janvier 1977 ou aux environs de cette date et, dans l'affirmative, combien?

2. A-t-on payé des frais d'expédition dans chaque cas et, dans l'affirmative, pour quel montant?

3. De quel compte a-t-on débité ces frais d'expédition, y compris les frais d'affranchissement?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Loto Canada a fait distribuer des dépliants publicitaires dans des foyers. 4,850,000 de ces dépliants publicitaires ont été produits.

2. Cette campagne publicitaire par la poste était constituée d'un envoi général «au chef de famille». Ce type d'envoi est effectué par le ministère des Postes et facturé en bloc à Loto Canada en vertu du nombre de pièces envoyées. Loto Canada a déboursé un montant de $120,000.

3. Toutes les dépenses relatives à cette campagne publicitaire par la poste ont été imputées au budget publicitaire de Loto Canada.

LES PRÊTS À L'ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES

Question nº 2090—**M. Forrestall:**

1. L'Association des employeurs maritimes doit-elle de l'argent *a*) au gouvernement, *b*) à des banques, sur des emprunts garantis par le gouvernement et, dans l'affirmative, combien?

2. Dans chaque cas, y a-t-il défaut de paiement de la part de l'A.E.M. et, dans l'affirmative, de quel montant?

3. Dans chaque cas, quand le gouvernement sera-t-il libéré de ses obligations financières envers l'A.E.M.?

4. Quel est le taux d'intérêt payable sur les prêts consentis par le gouvernement et les banques?

5. Selon les estimations les plus précises du gouvernement, quel serait le taux d'intérêt imposé à l'A.E.M. si les prêts étaient financés par des établissements financiers privés, sans l'aide du gouvernement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. Au 31 décembre 1976, l'A.E.M. devait les sommes suivantes: *a*) au gouvernement, $6,659,657; *b*) à des banques sur des emprunts garantis, $1,010,000.

2. L'A.E.M. ne doit aucun défaut de paiement, soit au gouvernement, soit aux banques.

3. L'A.E.M. sera entièrement libérée de ses obligations financières envers le gouvernement d'ici le 31 décembre 1985.

4. Le taux d'intérêt payable par l'A.E.M. sur les prêts consentis par le gouvernement est de 10.375 p. 100, et ce taux est préférentiel pour ce qui est des prêts consentis par les banques.

5. Le taux d'intérêt est fonction de nombreux facteurs que l'institution financière prend en considération au moment du prêt. Le gouvernement n'a fait aucune estimation du taux d'intérêt que l'A.E.M. devrait payer si elle ne recevait pas l'aide du gouvernement.

LES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX CHARGÉS DE L'APPLICATION DES LOIS SUR LE JEU

Question nº 2160—**M. Stevens:**

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés de faire observer les lois sur le jeu?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): *a*) 15; *b*) 53.

LES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX CHARGÉS DES ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS D'AVION

Question nº 2162—**M. Stevens:**

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés de faire enquête sur les accidents d'avion?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): *a*) 38 investigateurs; *b*) 58 investigateurs.

LE BUREAU DE POSTE—VAUDREUIL (QUÉ.)

Question nº 2186—**M. Herbert:**

Le ministère des Postes a-t-il l'intention de construire un bureau de poste dans la municipalité de Vaudreuil (Qué.) et, dans l'affirmative *a*) où, *b*) a-t-on déjà pris une option sur des terrains, *c*) a-t-on choisi une équipe pour en dresser les plans?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Le ministère des Travaux publics a reçu l'autorisation de construire dans la municipalité de Dorion un bureau de poste qui sera appelé succursale postale de Dorion-Vaudreuil. *a*) A l'intersection des rues Lotbinière et Lalonde; *b*) Un terrain a été acheté en 1976; *c*) Oui, M. J. M. Dubé, architecte, a été nommé expert-conseil du projet.

Questions au Feuilleton

LES ACCORDS ENTRE L'EACL ET L'HYDRO-QUÉBEC

Question nº 2190—**M. Lambert (Bellechasse):**

L'Énergie atomique du Canada, Limitée a-t-elle signé des accords avec l'Hydro-Québec et, dans l'affirmative, ces accords *a*) sont-ils disponibles aux députés, *b*) comprennent-ils un projet de construction d'usines nucléaires dans la région de Montmagny (Qué.) et, dans l'affirmative, pour quand?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui concerne l'Énergie atomique du Canada, Limitée: l'Énergie atomique du Canada, Limitée a signé des accords avec l'Hydro-Québec au sujet de la construction de la centrale nucléaire G-1 de Gentilly (Québec) et à l'égard de services de conception technique et de l'approvisionnement en eau lourde de la centrale nucléaire G-2 située au même endroit. *a*) Ces contrats ne sont habituellement pas rendus publics. *b*) L'Énergie atomique du Canada, Limitée n'a pas signé d'accords avec l'Hydro-Québec en vue de la construction éventuelle d'une centrale dans la région de Montmagny.

LE PRÊT DE LA SCHL AU NATIONAL TRUST ET À LA SOCIÉTÉ 210 SOMERSET, AU SUJET DE L'HÔTEL QUAI D'ORSAY

Question nº 2203—**M. Whiteway:**

1. La S.C.H.L. a-t-elle garanti un prêt hypothécaire entre la National Trust et la 210 Somerset Corporation et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) de quel montant, *c*) à quelles conditions?

2. La S.C.H.L. a-t-elle garanti un autre prêt hypothécaire entre la S.C.H.L. et un prêteur approuvé et, dans l'affirmative, *a*) de quel montant, *b*) quand, *c*) sous quelles conditions?

3. Au moment de la signature de la police d'assurance du prêt, la S.C.H.L. a-t-elle exigé des plans et devis de la 210 Somerset Corporation ou de la National Trust?

4. La S.C.H.L. a-t-elle étudié ces plans et devis?

5. Avant et jusqu'au moment de la signature de la police d'assurance, des agents élus ou nommés ont-ils effectué des instances au nom de la 210 Somerset Corporation ou de la National Trust et, dans l'affirmative, *a*) quel est leur nom, *b*) quand, *c*) de quelle nature?

6. Quels étaient *a*) les hauts fonctionnaires de la S.C.H.L. chargés de l'examen et de l'approbation de la demande de la National Trust, *b*) leur poste, *c*) leur traitement, *d*) les nom et poste des représentants de la National Trust?

7. Quels étaient *a*) le nom des hauts fonctionnaires de la S.C.H.L. qui ont inspecté le chantier, *b*) leurs poste et échelle de traitement?

8. Du début jusqu'à la fin du projet, les hauts fonctionnaires de la S.C.H.L. ont-ils visité personnellement le chantier et, dans l'affirmative, quand?

9. Les entrepreneurs de la 210 Somerset Corporation ou de la National Trust ont-ils apporté des modifications ou fait des ajouts aux plans et devis originaux et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) de quelle nature?

10. *a*) Quels étaient la nature et le montant des charges hypothécaires sur la propriété de «Le Quai d'Orsay» au moment de la saisie de l'hypothèque de la National Trust, *b*) au moment de la saisie de l'hypothèque, certaines charges hypothécaires étaient-elles impayées et, dans l'affirmative, depuis combien de temps?

11. *a*) Quand la S.C.H.L. a-t-elle été informée la première fois par la National Trust que la 210 Somerset Corporation n'avait pas payé ses versements hypothécaires ou taxes, *b*) quelles mesures, s'il y a lieu, la S.C.H.L. a-t-elle prises?

12. La S.C.H.L. a-t-elle été informée par la suite par la National Trust que la 210 Somerset Corporation n'avait pas payé ses versements hypothécaires ou taxes et, dans l'affirmative, quel en est le détail?

13. Quelles mesures la S.C.H.L. a-t-elle prises après la saisie de l'hypothèque de la National Trust afin de réduire le passif de la S.C.H.L.?

14. La S.C.H.L. a-t-elle été informée que Le Quai d'Orsay serait un hôtel-appartement et, dans l'affirmative, quel pourcentage de la superficie globale devait être réservé à des locaux résidentiels?

Questions au Feuilleton

15. D'autres sociétés dont les directeurs sont également les directeurs de la 210 Somerset Corporation ont-elles eu d'autres emprunts de consolidation garantis ou le financement de logement accéléré ou à dividendes limités de la S.C.H.L. et, dans l'affirmative, quel est le détail relatif aux dates, endroits, échéances, montants ou état des projets?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'apprend ce qui suit: 1. Oui. *a*) La promesse d'assurer a été émise le 15 mai 1973. *b*) $1,866,600 plus le droit d'assurance hypothécaire de $23,332.50. *c*) Le prêt devait être consenti conformément aux dispositions de la loi nationale sur l'habitation et des règlements nationaux visant les prêts pour l'habitation, à l'égard d'un projet de logement locatif.

2. Non. *a*) Le montant du prêt originel assuré a été porté au total de $2,295,000 plus le droit d'assurance hypothécaire qui a été porté au total de $28,687.50. *b*) Le 25 novembre 1974. *c*) Voir 1. *c*) ci-dessus.

3. Les plans et devis ont été fournis par 210 Somerset Corporation et par National Trust comme partie de la demande d'assurance-prêt hypothécaire.

4. Oui.

5. Il n'existe aucun dossier de telles instances.

6. *a*), *b*) et *c*) Les membres du personnel des bureaux de la S.C.H.L. sont chargés de l'examen des plans et devis ainsi que des évaluations relatives aux demandes d'assurance-prêts hypothécaires aux termes de la L.N.H. Ces fonctions sont déléguées par le président de la Société et par le Conseil d'administration. *d*) Les négociations ont eu lieu avec National Trust en sa qualité d'organisme constitué, représenté par ses agents autorisés.

7. Voir 6. *a*), *b*) et *c*) ci-dessus.

8. Les dossiers de la S.C.H.L. indiquent que les visites aux fins d'inspecter les progrès de la construction ont été faites aux dates suivantes: 1973: 17 juillet, 27 juillet, 8 août, 17 août, 22 août, 30 août, 6 septembre, 12 septembre, 20 septembre, 25 septembre, 28 septembre, 3 octobre, 9 octobre, 18 octobre, 25 octobre, 7 novembre, 14 novembre, 19 novembre, 26 novembre, 4 décembre. 1974: 1er janvier, 15 janvier, 21 janvier, 24 janvier, 28 janvier, 8 février, 14 février, 19 février, 22 février, 26 février, ler mars, 7 mars, 12 mars, 14 mars, 21 mars, 28 mars, 2 avril, 8 avril, 22 avril, 3 mai, 4 juin, 22 juin, 15 juillet 17 juillet, 26 juillet, 8 août, 14 août, 16 août, 20 août, 30 août, 19 septembre, 20 septembre, 29 octobre, 15 novembre, 29 novembre, 4 décembre, 12 décembre.

9. Le Quai d'Orsay a été construit conformément aux plans et devis soumis avec la demande d'assurance-prêt hypothécaire.

10. *a*) La S.C.H.L. ne tient pas de dossiers des affaires qui concernent le titre des propriétés à l'égard desquelles elle a assuré des prêts et elle ne possède aucun renseignement sur l'état de compte des prêts sur hypothèque de deuxième rang ou d'autres charges hypothécaires. Au sujet du règlement des comptes relatifs à la procédure de saisie en réalisation de la garantie hypothécaire, le 11 janvier 1977, la Société croit savoir: que la Banque Royale détenait une créance hypothécaire de second rang dont le solde de principal s'élevait à $170,000 le 7 novembre 1976; que Laru Realty Limited détenait une créance hypothécaire de troisième rang à l'égard de laquelle il a été prouvé que le montant dû le 11 janvier 1977 s'élevait à $58,193.43. La Société centrale d'hypothèques et de logement a aussi été avisée du fait, qu'elle ne peut toutefois pas contrôler, qu'un exploit de saisie-exécution aurait fait l'objet d'une requête déposée par Ralph Cethings et qu'il aurait été signifié à l'égard des biens-fonds de 210 Somerset Corporation le 3 février 1976, pour le montant de $2,707.35. La Société a appris que ce jugement avait été exécuté par la suite. 10. *b*) Quant au prêt sur première hypothèque, la S.C.H.L. a appris, sans toutefois pouvoir le contrôler, que le montant de l'arriéré s'élevait à $93,865 plus $180,000 pour les impôts fonciers.

11. *a*) La S.C.H.L. a été mise au courant pour la première fois de l'arriéré et du commencement de la procédure de saisie, par National Trust dans un rapport daté du 31 juillet 1976. *b*) La S.C.H.L. a donné son assentiment à la mesure prise par National Trust en vue d'entamer une poursuite visant à la saisie en réalisation de la garantie hypothécaire.

12. Des renseignements ont été fournis par National Trust à la S.C.H.L. les 31 août 1976, 20 septembre 1976, 30 septembre 1976, 31 octobre 1976, 30 novembre 1976, 1er décembre 1976, 20 décembre 1976 et 24 janvier 1977. Ces renseignements se rapportaient aux étapes de la procédure de saisie en réalisation de la garantie hypothécaire.

13. La S.C.H.L. a tenu des consultations avec National Trust en nombre d'occasions au cours de la procédure de saisie dans le dessein de fournir des conseils sur les méthodes suivant lesquelles la poursuite pourrait être menée à bonne fin par National Trust dans le plus court délai possible.

14. La demande initiale de la promesse d'assurer indiquait que l'utilisation proposée était celle d'un ensemble appartements-foyer. L'aire nette de plancher habitable de l'immeuble était 86.7 p. 100 de l'aire brute de plancher.

15. La S.C.H.L. ne possède aucun renseignement sur les noms des directeurs ou administrateurs de 210 Somerset Corporation ni d'aucune autre corporation emprunteuse aux termes de la L.N.H. avec qui ils auraient pu être associés, et il est donc impossible de répondre à cette question à partir des dossiers de la S.C.H.L.

TRAVAUX PUBLICS—LA RESPONSABILITÉ DU MAINTIEN DES QUAIS

Question nº 2224—**M. Herbert:**

Le ministère des Travaux publics est-il chargé de l'entretien des quais qui relèvent du ministère de l'Environnement et, dans l'affirmative, au budget de quel ministère les réparations essentielles seraient-elles imputées?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Le ministère des Travaux publics fait fonction d'agent de construction et de conseiller technique concernant les installations maritimes relevant de la Direction des ports pour petites embarcations du ministère de l'Environnement. Toutefois, la Direction des ports pour petites embarcations du ministère de l'Environnement est chargée de la programmation et du financement de ces installations.

LES COMMUNIQUÉS ÉMIS AUX TERMES DE LA LOI ANTI-INFLATION

Question nº 2238—**M. Orlikow:**

1. Combien de gens reçoivent les communiqués émis par le bureau de l'administrateur nommé en vertu de la Loi anti-inflation?

2. *a*) Combien de personnes travaillent à la préparation de ces communiqués, *b*) à combien s'élèvent (i) le coût des services (ii) les salaires (iii) les dépenses (iv) le coût du personnel de bureau (v) le coût des travaux de secrétariat et autres?

3. Quels sont les frais *a*) d'impression, *b*) d'expédition?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): 1. 2,200 copies anglaises et 600 copies françaises sont distribuées.

2. *a*) Deux agents d'information sont affectés à temps partiel à la préparation des communiqués. *b*) (i) et (ii) Les frais de rémunération attribuables à la préparation des communiqués s'élèvent à environ $12,000. (iii) La préparation n'entraîne que les frais mentionnés au numéro 3 ci-bas. (iv) Aucun personnel de bureau supplémentaire n'est requis. (v) Les communiqués sont dactylographiés par le personnel des services existants de traitement de la copie.

3. *a*) Du 1er janvier 1976 au 28 février 1977, les frais d'impression se sont élevés à environ $17,250. *b*) Du 1er janvier 1976 au 28 février 1977, les frais postaux se sont élevés à environ $3,950.

LE CORPS DE JEUNES

Question nº 2289—**M. McKinnon:**

Intermark a-t-il effectué une étude visant à déterminer l'acceptabilité d'un type de programme jeunesse de formation et d'emploi au Canada et, dans l'affirmative, quel ministère *a*) a commandé l'étude, *b*) la paiera ou l'a déjà payée?

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. *a*) et *b*) L'honorable Barney Danson a commandé l'étude lorsqu'il n'était encore que député et elle n'a occasionné de dépenses à aucun ministère.

[*Traduction*]

M. Goodale: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

● (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES AGRICOLES

M. John Wise (Elgin) propose:

Que la Chambre déplore le fait que le gouvernement ait été incapable de prendre l'initiative en élaborant et en appliquant des politiques et des programmes agricoles complets et coordonnés, et regrette que le gouvernement ait affaibli, par des expédients inconsidérés, l'ensemble de l'économie agricole.

—Monsieur l'Orateur, en ouvrant ce débat, je suis encore une fois obligé de rappeler au gouvernement que chaque fois que l'on aborde à la Chambre le problème de l'agriculture, dans le cadre d'un débat ou de questions posées au cabinet, c'est sur l'initiative de l'opposition. Cela prouve bien que nous nous préoccupons réellement non seulement des agriculteurs, mais également de tous ceux qui travaillent dans un domaine relié directement ou indirectement à l'agriculture.

Il y a une foule de problèmes qui méritent notre attention et une foule de domaines dans lesquels il faut agir sans tarder et apporter des réformes. Mes collègues et moi-même profiterons de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui, au cours du

débat, pour attirer l'attention du gouvernement sur un certain nombre de secteurs qui nous préoccupent le plus dans tout le pays. Celui de la recherche et du développement dans le domaine agricole a notamment gravement regressé, surtout sous le gouvernement actuel. Ce sont les producteurs, les conditionneurs et les consommateurs qui ont fait les frais de cette négligence. Peut-être, et je dis bien peut-être, qu'étant donné la catastrophe imminente qui menace les provinces de l'Ouest en raison de la sécheresse qui y sévit, le gouvernement va-t-il se décider à entendre notre appel et à allouer les fonds nécessaires à la recherche, en vue de mettre au point et de produire des récoltes et des variétés de céréales qui résistent à la sécheresse.

Voilà le genre de programme de recherche qu'il faut envisager en priorité. C'est le genre de programme que l'on peut élaborer sur place et dans les laboratoires de recherche de tout le pays. Nous avons les installations nécessaires, on peut trouver le personnel requis, mais, pour ainsi dire, rien n'a été fait et nous n'arriverons à rien tant que le gouvernement n'affectera pas des fonds suffisants, et ce, immédiatement, à ce domaine. Nous ne pouvons pas nous permettre de remettre en jeu l'existence même de notre agriculture face à une sécheresse sérieuse et prolongée. Et pourtant, c'est un risque que le gouvernement semble prêt à prendre. Son comportement est tout à fait inadmissible et il mérite nos reproches les plus véhéments.

Après avoir témoigné si souvent son mépris pour la santé de l'agriculture canadienne, il serait temps que le gouvernement finisse par reconnaître ses erreurs. J'espère bien sincèrement que pour l'y amener il ne faudra pas une véritable calamité, ou l'effondrement total de ce secteur. De nombreuses réformes s'imposent dans ce domaine. Elles ne devraient être apportées qu'après avoir été mises à l'épreuve avec le concours du producteur, du chercheur et du transformateur, ce qui sera dans l'intérêt surtout du consommateur. A l'échelon fédéral, il faudra renforcer singulièrement la coordination au niveau de l'organisation, et décentraliser en même temps dans une très large mesure l'exécution des travaux eux-mêmes.

Parmi les problèmes critiques qui se présentent il y a, comme le signale l'Institut agricole du Canada, le piétinement forcé des travaux de recherche et développement agricoles que le gouvernement ne peut ou ne veut pas financer. Peut-il exister d'investissements plus profitables, pour le Canada et pour les Canadiens, que ceux qui portent sur la recherche et le développement agricoles? Et pourtant le gouvernement se fait tirer l'oreille, il lésine.

La baisse des crédits destinés à la recherche et au développement ne peut pas être attribuable au programme de compressions budgétaires que le gouvernement a lancé à la fin 1975. Car, en réalité, c'est en 1969 que la situation a commencé de se dégrader. Elle ne cesse d'empirer depuis, sous l'effet de l'inflation qui érode les budgets. A titre d'exemple représentatif, le montant d'une subvention accordée par le Conseil national de recherche, dans le domaine de la biologie, se trouvait en 1974 supérieur de 6 p. 100 à celui de 1969 en chiffres absolus, mais son pouvoir d'achat s'était rétréci de 41 p. 100. Les traitements ont continué d'augmenter, mais après les dépenses de personnel il ne reste souvent rien pour les travaux eux-mêmes.

On apprend de source autorisée que sur le total des crédits, le fraction disponible pour la recherche peut tomber à 4 p. 100. Nous dépensons environ 1.2 p. 100 de notre produit national brut en travaux de recherches et de développement. C'est beaucoup moins qu'en France, en Allemagne, au Japon, en Suède, au Royaume-Uni et aux États-Unis, où le pourcentage varie de 1.7 à 2.4 p. 100. Nous nous trouvons actuellement bien au-dessous des 2.5 p. 100 que le comité sénatorial spécial a recommandé d'atteindre d'ici à 1980.

A cette époque de compression des budgets de recherches, la plupart sinon tous trouvent les restrictions particulièrement sévères. Prenons le cas typique du Dr W. E. Tosell, doyen de la recherche de l'Université de Guelph, qui est pris dans cette même compression. Son budget lui dit de couper et couper encore, mais il dit qu'il ne lui reste plus de programmes de recherche secondaire à retrancher. Le Dr Tosell compare ses décisions en matière de priorités de recherche pour 1977-1978 au choix que pourrait avoir un contrôleur de la circulation aérienne, entre laisser s'écraser un avion ayant 500 passagers à son bord ou un autre n'en ayant que 5? Tous les passagers sont importants, mais de toute évidence, il lui faut décider en faveur du plus grand nombre.

Voilà ce que l'on a invoqué il y a quelques années pour mettre fin à la recherche sur les moutons et les chevaux à l'Université de Guelph. On s'en sert cette année pour annuler le programme de recherche sur la mammite. Et pourtant, il n'y a pas ou peu d'autres maladies qui infligent au producteur laitier canadien autant de pertes en production et en animaux atteints qu'il faut retrancher des troupeaux laitiers. De nombreux programmes de recherche ont été supprimés par le passé. Cette année, il faudra laisser aller des programmes et du personnel. C'est particulièrement navrant parce qu'il est plus difficile de réinstaller des personnes que des programmes. Quand il n'y a plus de fonds, on voit partir le personnel et les compétences. Il est essentiel d'assurer la continuité des programmes et le chevauchement du personnel au cours d'une période de transition si l'on veut empêcher la perte d'information.

La situation est tellement critique dans certaines régions que des offices de commercialisation de l'Ontario ont dû prendre la situation en mains. Le Ontario Wheat Producers Marketing Board assume un rôle actif de recherche en offrant une subvention de $48,000 sur une période de 3 ans. Cette somme est destinée à la recherche sur la germination et les variétés de blé, deux aspects importants de la production et de la commercialisation du blé d'hiver. En outre, l'Ontario Pork Producers Marketing Board finance un programme de recherches sur le porc au coût de $9,000 cette année.

Les agriculteurs et les associations agricoles s'inquiètent de la baisse de la recherche dans le domaine agricole. On remet sur le tapis de façon régulière dans les congrès et réunions agricoles, à juste titre d'ailleurs, le besoin d'une participation accrue du gouvernement fédéral au financement de la recherche. Les agriculteurs et le système de distribution des denrées alimentaires réunis fournissent un emploi sur trois au Canada. L'agriculture a connu l'une des augmentations de productivité les plus élevées de l'économie canadienne au cours de la dernière décennie et les exportations agricoles ont largement profité à la balance commerciale du Canada. Le gel des subventions à la recherche est un mauvais calcul et les pertes à long terme dépassent de loin les petites économies à court terme. L'agriculture ne peut prospérer comme elle le devrait si on gèle inutilement les budgets de recherche. La même mise en garde s'applique en général à la recherche et au développement au Canada.

● (1530)

En 1970, le comité sénatorial spécial de la politique scientifique signalait que l'ensemble des montants bruts affectés à la recherche et au développement au Canada était passé de .9 p. 100 du produit national brut à 1.4 p. 100 entre 1962 et 1967. En 1972, le comité sénatorial a recommandé:

> Que les montants affectés à l'effort national scientifique soient accrus progressivement pour atteindre la proportion de 2.5 p. 100 du PNB en 1980, à condition que la contribution directe du gouvernement en vue de la réalisation de cet objectif se restreigne à la subvention de projets et de programmes valables.

Pour que le budget affecté à la recherche et au développement atteigne un pourcentage de 2.5 p. 100 du PNB en 1980, le Sénat a prévu un taux composé de croissance pour les années soixante-dix du même ordre que le taux de croissance de 1963 à 1969. En supposant un facteur d'inflation de 3 p. 100 par année seulement, on a calculé que la croissance des frais de recherche devrait se faire au taux annuel de 15 p. 100 au cours des années soixante-dix pour atteindre l'objectif proposé pour 1980. Voyons ce qui s'est passé quant à l'ensemble des dépenses du gouvernement canadien affectées à la recherche et au développement depuis 1967, année où le gouvernement a dépensé 478.3 millions de dollars. En 1975, ce chiffre était de 861.2 millions, soit un taux de croissance de seulement 7.63 p. 100 par année, ce qui est très loin du taux de 15 p. 100 qu'avait proposé le comité sénatorial. Cette augmentation n'a même pas suffi à compenser pour l'inflation au cours de la plupart des années, et encore bien moins à assurer la croissance prévue par le comité sénatorial.

En 1972, l'ensemble des sommes dépensées au Canada pour la recherche et le développement avait diminué à 1.19 p. 100 du PNB. Ce montant équivalait à peu près au tiers du budget global, tandis qu'au milieu des années 60 l'apport gouvernement comptait pour la moitié des sommes globales consacrées à la recherche et au développement. C'est le gouvernement fédéral qui a en fait donné l'exemple en réduisant ses subventions à la recherche et au développement au Canada d'environ une demie à moins d'un tiers. Le gouvernement fédéral, plus que quiconque, a négligé les recommandations du comité sénatorial au sujet du financement de la recherche et du développement et il a même accordé moins d'importance à la recherche après avoir reçu ce rapport du comité.

Le gouvernement fédéral alloue généralement un dixième de son budget total de la recherche et du développement au ministère de l'Agriculture. Comme la situation mondiale de l'agriculture est au bord de la crise, il est temps, je crois, d'augmenter considérablement ce pourcentage. Les besoins actuels et futurs en main-d'œuvre ont également été négligés. Nous connaissons actuellement une pénurie de spécialistes dans plusieurs disciplines. Il faudrait formuler des politiques à tous les niveaux et surtout au palier gouvernemental pour remédier à la situation. Il y a un gros risque que la formation d'experts agricoles soit bientôt limitée pour des raisons financières au lieu de tenir compte des besoins de l'industrie et du pays.

L'Institut agricole du Canada a publié cinq recommandations qui devraient servir la cause de la recherche agricole.

Premièrement, il s'agit d'unir les efforts à tous les niveaux pour établir de façon plus efficace les priorités de la recherche et du développement agricole au Canada; deuxièmement, il faut trouver des moyens efficaces pour s'assurer que les programmes de recherche et de développement agricole au Canada sont bien coordonnés; troisièmement, il faut accroître les ressources financières à la disposition de la recherche agricole; quatrièmement, il faudra établir régulièrement quels sont les besoins en main-d'œuvre spécialisée de l'agriculture canadienne; et cinquièmement, il faut fournir des installations et des ressources suffisantes pour former les spécialistes agricoles de l'avenir.

Je suis d'accord avec ces recommandations, j'exhorte le gouvernement à les suivre et je ferai les recommandations suivantes: il faudrait insister davantage sur la recherche accomplie dans les champs, les fermes et les pâturages du pays plutôt que dans les laboratoires urbains et se pencher sérieusement sur d'autres problèmes agricoles comme la préservation des petites fermes familiales, le développement de cultures fourragères meilleures et moins coûteuses et la production d'herbe et de céréales résistant à la sécheresse.

Quand l'Institut agricole du Canada a présenté son mémoire au comité permanent de l'agriculture le mercredi 27 avril, on remarquera qu'il a résumé son mémoire en faisant quatre constatations. J'aimerais vous les lire:

1. Le Canada ne dépense pas assez d'argent pour la recherche et le développement.

2. Le Canada ne consacre pas assez d'argent à la recherche et au développement agricoles.

3. Le Canada ne consacre pas assez d'argent à la recherche universitaire en agriculture.

4. Le Canada connaîtra bientôt une pénurie de main-d'œuvre spécialisée en biologie pour l'industrie agricole et alimentaire.

Et la conclusion:

Il s'ensuit donc de ce qui précède que la position du Canada en tant que grand producteur et fournisseur mondial d'aliments est menacée. Pour remédier à cette situation, le gouvernement du Canada doit renverser la tendance actuelle du financement de la recherche et du développement en agriculture et en matière d'aliments.

Le Canada risque sérieusement de perdre son excellente réputation comme l'un des grands producteurs mondiaux d'aliments destinés à l'exportation. Toutes les organisations agricoles et tous ceux qui s'intéressent à l'état de l'agriculture canadienne devraient faire en sorte que nous maintenions un programme efficace de production, de préservation et de commercialisation des aliments et que nous restions en mesure de partager notre expertise en matière agricole avec les pays du monde en voie de développement.

Un des critères fondamentaux d'un système efficace de production alimentaire est un programme bien établi, financé et coordonné de recherche et de développement. Cette recherche et ce développement doivent viser à assurer un approvisionnement soutenu d'aliments que les Canadiens ont les moyens de payer, tout en procurant un revenu équitable au producteur et au conditionneur. Le système de production alimentaire devrait fournir des excécents pour l'exportation, si importante pour la balance des paiements du Canada sur le plan du commerce mondial. Les diverses facultés d'agriculture de plusieurs universités canadiennes constituent une excellente source de scientifiques universitaires hautement spécialisés. Un conseil pratique: on devrait transférer certains secteurs de la recherche agricole des laboratoires des villes aux diverses fermes expérimentales un peu partout dans le pays. Un grand nombre de ces fermes expérimentales régionales sont presque paralysées à l'heure qu'il est simplement à cause de la grave pénurie de fonds.

Je termine en demandant au gouvernement fédéral d'augmenter ses crédits à la recherche agricole. Il est dans l'intérêt général que nos programmes de recherche soient intensifiés. Le public, par exemple, profite de la recherche agricole sous la forme de prix alimentaires plus bas. Les responsabilités de financement semblent maintenant clairement définies. Le gouvernement paie la majeure partie des coûts et les organisations agricoles financent les projets spéciaux. A mesure que les gouvernements continuent de se dérober à leurs responsabilités envers les agriculteurs et les consommateurs, de plus en plus de groupes agricoles sont obligés d'aider à soutenir la recherche agricole. Cette tendance ne peut pas et, en fait, ne doit pas se maintenir.

Des voix: Bravo!

● (1540)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à propos de cette motion que je m'étonne, pour ne pas dire plus, de son libellé et de son fond. Je présume donc que, dans cette motion, on a moins considéré les faits qu'un projet de vue qui tient uniquement de la fiction.

Le député d'Elgin (M. Wise) a parlé de la sécheresse dans l'Ouest du Canada. J'aimerais dire quelques mots à ce sujet, si on me le permet. J'aimerais faire remarquer que le député semble ignorer que nous constituons une confédération, car avant que le gouvernement fédéral puisse instituer un programme d'aide, il faut que les provinces le lui demandent. Nous avons passé un nombre considérable d'heures-hommes à un projet d'aide pour qu'il soit prêt au cas où la sécheresse empirerait. Quand je dis «nous», j'entends le ministère de l'Environnement, le MEER, le ministère des Transports et mon propre ministère. Tous les ministères intéressés qui participent à ce projet sont disposés à réunir leurs ressources quand les provinces décideront ce qu'elles attendent de nous. Nous étudierons alors le bien-fondé de leur demande.

Nous avons eu recours à tous les moyens de recherche à notre disposition, et avons fait appel aux personnes les plus compétentes qui soient actuellement dans l'Ouest du Canada dans le domaine des terres sèches. Leur compétence et leurs connaissances leur valent d'être appelées dans le monde entier. A entendre le député, on croirait vraiment qu'on ne sait rien de la culture en terres sèches dans l'Ouest du Canada. Je le répète, nos chercheurs et nos conseillers de l'Ouest du Canada sur l'agriculture en terres sèches sont les meilleurs du monde. Il suffit, pour s'en convaincre, de visiter certaines régions qui ont ce problème, et l'on constatera que, neuf fois sur dix, un chercheur canadien s'y est rendu à titre de conseiller.

Si l'on se rend au Mexique et en Amérique du Sud, on peut constater qu'on y trouve la fameuse variété de blé, le triticale. Il a été mis au point au Manitoba par des chercheurs de l'Université du Manitoba, en collaboration avec nos propres chercheurs. Ils se rendent dans le monde entier pour montrer ces méthodes phytogénétiques permettant d'obtenir cette variété de céréale. Lorsque les spécialistes de grands pays comme l'URSS et la République de Chine viennent au Canada, ils savent à qui s'adresser. Ils vont tout de suite consulter nos stations de recherche et nos spécialistes en

recherche agricole, car ils s'étonnent toujours qu'un pays aussi septentrional que le nôtre puisse avoir autant de production. Ceci, nous le devons à la compétence de nos chercheurs jointe à celle de nos agriculteurs. Ce qui les étonne le plus, c'est que tout ceci n'a pu se faire que grâce aux relations étroites existant entre nos ingénieurs agricoles du ministère fédéral de l'Agriculture, les ministères de l'Agriculture provinciaux et les agriculteurs.

Aucun autre ministère fédéral n'est aussi décentralisé qu'Agriculture Canada. Bien sûr, c'est surtout le cas des chercheurs du ministère. Ils ont été envoyés dans l'Ouest canadien avant même que certaines des provinces fussent créées. Dans certains cas, ils étaient là avant l'arrivée de pionniers et ont pu leur donner des conseils sur la façon de cultiver la terre. Nous avons réalisé les meilleurs travaux de recherche du monde entier.

Nous aimerions certainement avoir plus d'argent. Je conviens avec le député que nous ne pouvons pas dépenser trop d'argent pour la recherche. Mais il est faux de dire que nous nous acquittons mal de notre tâche. Par exemple, dans le domaine de l'élevage, on a exporté l'année dernière 40 p. 100 de bêtes Holstein de race de plus que l'année précédente. Les prix étaient très favorables et on a expédié ces bêtes un peu partout dans le monde. Cela s'est fait grâce au ministère canadien de l'Agriculture, grâce à la reproduction génétique, à la recherche et ainsi de suite. Nous avons pu reproduire certaines des meilleures têtes de bétail du monde entier. Les chercheurs du ministère ont collaboré avec les chercheurs des provinces. Je répète que nous travaillons en collaboration avec les gouvernements provinciaux. Nous venons de terminer la construction en Alberta d'une nouvelle station de recherche qui a coûté 24 millions de dollars et qui comprend des installations pour les chercheurs provinciaux et fédéraux à Lethbridge.

Nous avons aussi une station du même genre à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Tous les employés du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick partagent leurs locaux avec les employés du ministère fédéral de l'Agriculture. Aucun autre ministère ne travaille en aussi étroite collaboration que nous avec les autorités provinciales. Je défie quiconque de nommer un autre pays du monde qui compte 23 millions d'habitants, qui s'étend sur 4,000 milles d'un océan à l'autre, qui a une agriculture aussi diversifiée que le Canada et qui reçoit plus de visiteurs du monde entier que nous. Ces visiteurs tiennent à voir ce que nos chercheurs ont accompli et à apprendre ce qui peut être utile à leur pays et au reste du monde.

Je signale que ce n'est pas seulement le gouvernement du Canada qui doit s'occuper de la recherche. Selon nous, la recherche privée est nécessaire et doit être encouragée. Pourquoi les associations de producteurs ne participeraient-elles pas aux programmes de recherche? Absolument rien ne les empêcherait. Si elles veulent participer à l'ensemble du programme, elles en ont tout autant le droit que le gouvernement ou le secteur privé.

Des groupes de partout au Canada peuvent profiter du fonds de développement pour la mise au point de nouvelles cultures. Je suis certain que le député d'Elgin sait très bien que sa propre région possède une excellente station de recherche sur le tabac. Les gens viennent de partout dans le monde pour voir les recherches effectuées sur les nouvelles variétés de tabac. Je l'ai appris de certaines personnes qui sont venues me visiter à mon bureau. Selon eux, c'est l'une des stations de recherche les plus avancées du monde. Des recherches sont également en cours sur les arachides, grâce au nouveau fonds de développement. Même si cela semble de peu d'intérêt, c'est un programme très important et nous espérons que les arachides deviendront l'une de nos sources principales d'huile végétale et de protéines. Elles pourraient prendre la place de certains autres produits dont nous n'avons peut-être pas autant besoin.

Parlons maintenant du maïs hybride. Des recherches sont faites au Manitoba sur le maïs hybride. Certains députés d'en face peuvent nous dire tout le travail qui se fait dans ce domaine au Manitoba où l'on a obtenu l'an dernier, comme rendement maximum, plus de 134 boisseaux de maïs égrené par acre. Si ce n'était des recherches effectuées par le ministère de l'Agriculture du Canada sur le maïs hybride, nous ne pourrions pas dire que nous produisons annuellement plus de 150 millions de boisseaux de maïs égrené au Canada. Seulement deux autres sociétés, outre le gouvernement, font des recherches sur la mise au point du maïs hybride au Canada. Cela ne suffit pas. Si nous ne faisions pas ces recherches pour trouver de nouvelles variétés hybrides et utiliser moins d'engrais, nous pourrions cultiver ces céréales plus à l'est, plus au nord et plus à l'ouest que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Le maïs est l'une des céréales les plus complètes. C'est la reine de toutes les céréales du monde, et les États-Unis exportent davantage de maïs que de toute autre céréale.

Voilà certaines des choses que nous faisons au Canada. Nous sommes prêts à faire profiter les autres régions du monde qui ont besoin du fruit de nos recherches, de façon qu'elles puissent se charger elles-mêmes de leurs populations. Nous n'hésitons pas à partager avec les autres pays, quelle que soit leur régime politique, les résultats de nos recherches en agriculture. Nous œuvrons ainsi pour le bien de l'humanité, ce dont je suis fier.

Les réalisations du gouvernement à cet égard, depuis que je suis ministre de l'Agriculture, sont tout à son honneur. Agriculteurs et consommateurs bénéficient des politiques et des programmes élaborés, puisque les premiers ont un revenu assuré et les seconds des prix stabilisés. Le revenu net des agriculteurs a augmenté graduellement depuis que j'ai été nommé ministre de l'Agriculture en 1972. Le revenu net global cette année-là était de 1.9 milliard de dollars. En 1973, il atteignait 3.4 milliards, soit près du double de l'année précédente. En 1974, il atteignait 3.8 milliards. En 1975, soit la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles, le revenu net global des agriculteurs était de 4.5 milliards. C'est tout un progrès: de 1.9 milliard à 4.4 milliards de dollars en trois ans. Pensez-vous qu'on y arrive sans montrer d'esprit d'initiative et sans élaborer ni appliquer de politique et de programmes globaux de coordination? On constate que l'agriculture, qui déclinait au Canada vers la fin des années 60 et au début des années 70, a connu un regain de vitalité. Cette conclusion est indéniable, et on verra que les premiers résultats du recensement de 1976 viendront la confirmer.

● (1550)

Combien de fois a-t-on entendu dire que les agriculteurs quittaient la terre? Cela a changé, monsieur l'Orateur. Je m'explique. Pour ceux qui l'ignorent, l'exploitation agricole se

définit aux fins du recensement comme une propriété d'un acre ou plus ou qui produit pour au moins $1,200 de denrées. Le nombre des exploitations agricoles répondant à cette définition s'est accru de 250 entre 1971 et 1976. Cette croissance est lente, mais ferme. Entre 1951 et 1971, leur nombre avait baissé au rythme d'environ 13,000 par année. Ce rythme d'abandon de la terre a non seulement été freiné, mais il s'est stabilisé. Mieux encore, on a surmonté la crise et le nombre des exploitations agricoles recommence à augmenter lentement. La superficie de ces fermes a augmenté de 3.4 p. 100. On compte 166 millions d'acres de terres arables qui produisent suffisamment pour nourrir l'agriculteur et 52 autres personnes. Il y a vingt ans, l'agriculteur ne pouvait nourrir que dix personnes à part lui-même. Qu'on regarde cette progression et qu'on me dise honnêtement que l'agriculture n'a pas d'avenir.

Passons maintenant à la question de la productivité. Prenons la production en heures-hommes en fixant l'indice à 100 en 1961 et voyons ce qui s'est passé au cours des dix années suivantes. Dans le secteur manufacturier, la productivité a atteint 154.4. Dans l'agriculture, l'indice est passé à 217. C'est phénoménal. Les agriculteurs sont très actifs et leurs efforts et leur audace se sont traduits l'an dernier par quelque 22.5 milliards de dollars en ventes d'aliments au détail. En termes de recettes agricoles réelles, cela représente un peu plus de 5 p. 100 du produit national brut, ou, en dollars, environ 9.7 milliards rien que pour l'agriculture.

L'agriculture assure un emploi à un Canadien sur quatre. Voilà comment bien des personnes travaillent dans des entreprises correspondant à une des étapes de l'industrie agro-alimentaire. Même si l'agriculteur fournit la clé qui ouvre la porte de la prospérité à bien d'autres industries connexes, il ne touche que 38c. de chaque dollar dépensé pour des produits alimentaires. Le reste est divisé entre les fabricants de produits alimentaires, les grossistes, les distributeurs et ainsi de suite.

Depuis que je suis ministre de l'Agiculture, j'ai fait mon possible pour m'assurer que celui qui conduit le tracteur, celui qui trait la vache ou celui qui s'occupe de la serre, de qui dépendent tant d'entreprises alimentaires, sachent qu'ils peuvent compter sur leurs moyens de subsistance. Nous avons assisté à l'adoption de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme qui a apporté une certaine stabilité sur le marché. Cette loi a favorisé la stabilisation du prix et de l'offre sur le marché des œufs. Peu importe ce qu'on vous dit, il reste qu'une douzaine des gros œufs de catégorie «A» coûte 94 c. au Canada. Ce matin, nous avons vérifié les prix américains et les mêmes œufs coûtent 3c. de plus la douzaine. L'ancien sous-ministre de l'Agriculture revient tout juste de la Californie où il a visité plusieurs magasins sans pouvoir trouver de gros œufs de catégorie «A» à moins de $1.29 la douzaine. J'ai parlé hier soir avec un membre de la Commission canadienne de l'industrie laitière, qui revenait de Burlington, dans le Vermont. Il m'a dit que là-bas les œufs de catégorie «A» se vendaient $1.11 au supermarché. Cela prouve donc, monsieur l'Orateur, que tout ce qu'on a dit sur le fait que le coût de la vie était plus élevé au Canada n'est pas vrai.

Les modifications apportées à la loi sur le crédit agricole encouragent plus que jamais les enfants d'agriculteurs à se consacrer à l'agriculture et à continuer de cultiver la terre. Le montant maximal des prêts accordés aux jeunes agriculteurs de moins de 35 ans est passé à $150,000 et, ce qui est encore plus important, ils ont le droit maintenant de consacrer davantage de temps à des activités autres que l'agriculture, pour gagner un salaire d'appoint. La loi sur la stabilisation des prix agricoles a également été amendée. Son champ d'application a été élargi. Les agriculteurs de n'importe quel secteur qui se trouvent en difficulté peuvent obtenir de l'aide, que leur production fasse partie ou non de la liste des denrées touchées par la loi. Jusqu'ici, nous avons consacré environ 55 millions de dollars sous forme d'aide aux horticulteurs, aux producteurs laitiers et aux éleveurs.

Les nouvelles dispositons fiscales encouragent la conservation des entreprises familiales. Le bill destiné à accorder des paiements par anticipation aux producteurs de récoltes entreposables est à l'étude à l'autre endroit et constitue un progès considérable. Chaque jour, les agriculteurs nous demandent quand le Sénat aura terminé son étude. Je souhaite que ce soit au plus tôt, monsieur l'Orateur. Pas plus tard qu'hier, le ministre albertain de l'Agriculture demandait aux agriculteurs de souscrire davantage à l'assurance-récolte. En Alberta, on prolonge le programme jusqu'au 6 mai pour leur permettre de le faire. Ce programme couvre l'assurance dans les cas où les agriculteurs ne sèment pas: même là, ils peuvent toucher l'assurance et être payés pour une partie de leurs opérations pour l'année. Voilà une chose dont bien des gens ne se sont pas aperçus. Cette disposition fut utilisée durant les années plus vieuses mais dorénavant on pourra s'en prévaloir durant les années de sécheresse. J'espère qu'ils n'auront pas à y recourir, mais elle sera à leur disposition. Le programme d'assurance-récolte sert maintenant plus que jamais, puisque le gouvernement fédéral propose, en guise d'encouragement, d'assumer la moitié des frais pour les agriculteurs désireux de s'offrir cette protection.

On peut dire que toutes ces mesures représentent pour le gouvernement des dépenses de plus en plus considérables dans le domaine de l'agriculture. Ne pensez-vous pas que ce soit là un bon investissement, monsieur l'Orateur? A l'instar du gouvernement américain, nous subventionnons nos agriculteurs et grâce à cette aide, le coût des produits alimentaires demeure peu élevé. J'admets que, contrairement à ce qui se passait au début des années 70, le Canada se montre actuellement plus généreux envers ses agriculteurs que les États-Unis. J'ai toujours prétendu que les agriculteurs américains étaient plus subventionnés que les canadiens, mais ce n'est plus vrai. Le gouvernement américain a en effet jugé bon de réduire radicalement ses subventions à la production des biens de consommation tandis que le Canada a augmenté le montant des prestations directes versées aux producteurs. Au cours de l'exercice financier 1975-1976, les États-Unis ont dépensé $374 par cultivateur alors que le Canada en a dépensé $1,229. Nous avons donc donné plus que les États-Unis.

Il semble toutefois qu'il puisse y avoir un revirement de situation grâce aux programmes que le président Carter et le sécrétaire d'État à l'agriculture ont soumis au Congrès. D'après mes collaborateurs, ils admettent que les dispositions prises par le Canada permettent en quelque sorte aux agriculteurs d'avoir un revenu garanti et qu'elles permettent de maintenir le niveau de la production alimentaire. Ces dépenses portent fruit: productivité accrue, stabilité et croissance. Par-dessus tout, elles aident à maintenir le coût des aliments à un niveau raisonnable et stable pour le consommateur. C'est là,

bien sûr, un des grands objectis de la politique fondamentale sur les denrées alimentaires que nous suivons actuellement. Le gouvernement reconnaît le droit du consommateur à une offre abondante de produits alimentaires de haute qualité à un prix raisonnable. Le consommateur trouve ces aliments, au fond, à des prix très bas.

Le consommateur canadien dépense à peu près 18 p. 100 de son revenu pour se nourrir. S'il perdait l'habitude qu'il est en train d'acquérir, soit de prendre un repas sur trois au restaurant, cette tranche de son revenu ne représenterait plus que 13 p. 100, et cela, dans une société où les familles qui touchent deux salaires sont de plus en plus nombreuses. Mais si le consommateur tient à ce que sa nourriture continue de lui être ainsi assurée à des prix convenables, alors nous ne pouvons, en tant que gouvernement, laisser tomber le cultivateur. A peu près tout dépend de lui. Il faut donc lui garantir un revenu honnête pour lui permettre de continuer de produire. Avec cette assurance, il continuera de le faire efficacement. Pour ma part, je tiens à déclarer officiellement que le cultivateur canadien est le plus compétent qui soit au monde. Il est plus efficace que l'agriculteur plus au sud, car il doit faire face à un climat beaucoup plus rigoureux et une saison de culture plus courte; il doit abriter ses animaux dans des conditions météorologiques plus défavorables; il consomme plus d'énergie pour son élevage de volailles et de porcs, par exemple, que les agriculteurs américains et pourtant il peut soutenir leur concurrence dans la plupart des cas. C'est pourquoi j'affirme qu'il est l'agriculteur le plus efficace au monde.

M. Baker (Grenville-Carleton): Malgré le gouvernement.

M. Whelan: Avec l'aide du gouvernement, bien que le député ait dit malgré. Le député a «cultivé» l'association professionnelle des avocats, mais il ne sait pas grand-chose de la culture du sol.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je peux reconnaître sans peine un épandeur.

M. Whelan: Le député devrait consulter sa belle-mère parce qu'elle m'a félicité des efforts que je fais pour les agriculteurs. L'efficacité de nos agriculteurs nous a permis d'être l'une des nations les plus généreuses l'année dernière dans le cadre du programme mondial d'aide alimentaire des Nations Unies. En 1975, notre pays est celui qui a donné le plus d'aliments par habitant, offrant des denrées d'une valeur de 230 millions de dollars à des nations en voie de développement.

Monsieur l'Orateur, certains de ceux qui se plaisent à faire ces dons au nom du Canada ignorent souvent tout des efforts que nécessite leur production. Toutefois, le gouvernement veut toujours que le ministre de l'Agriculture nous représente aux réunions du Conseil alimentaire mondial parce qu'on reconnaît qu'il parle au nom des producteurs alimentaires qui mettent le Canada au premier rang dans ce genre de programme. Nous sommes en mesure d'offrir ce genre d'aide grâce à la productivité des agriculteurs canadiens.

● (1600)

Ne pensez surtout pas que les agriculteurs travailleraient autant s'ils n'étaient pas sûrs que leurs capitaux, leur temps et leurs efforts rapportent suffisamment. Mais ça rapporte, et on me le dit. Cette année, le Conseil canadien des horticulteurs a adopté une résolution à l'unanimité, après que les représentants de toutes les provinces à peu près eurent pris la parole.

Cette résolution dit que le gouvernement et le ministre actuels ont fait plus pour l'horticulture et la culture maraîchère que tout autre gouvernement qui nous a précédés. Et elle félicite le gouvernement. Mais personne n'a parlé de cette assemblée, à part Radio-Canada. J'ai parlé à 9 heures du matin et la résolution a été adoptée en début de journée.

Le seul reporter à parler de la motion a été celui de Radio-Canada. Il était sans doute trop tôt pour ceux de la Presse canadienne. Ils ne doivent pas se lever d'aussi bonne heure que moi le matin. Donc, Radio-Canada a été la seule chaîne à en parler. Peut-être aussi que les autres reporters n'ont pas voulu en parler, parce que la nouvelle était bonne. Comme ont dit le juge en chef Bora Laskin et le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), les journaux n'aiment pas communiquer les bonnes nouvelles. Ils ne passent que les mauvaises. Et qu'est-ce que ça donne pour l'unité du pays? Si les média ne passent que ce qui est défavorable pour le gouvernement fédéral, qu'est-ce que la population va penser?

Il y avait là des gens venus de tous les coins du pays, de la Nouvelle-Écosse à l'Île de Vancouver. Ils ont voté une résolution félicitant le gouvernement, mais à ma connaissance, aucun journal n'en a parlé. Je lisais l'autre jour dans un journal que le prix des aliments augmente. Mais le journal ne disait rien de l'augmentation du prix des agrumes, de la hausse de 280 p. 100 du prix du café, ni de certains autres aliments. Le journaliste soulignait—il est un peu étrange de voir ce qui frappe l'imagination des journalistes en fait de prix alimentaires—que le beurre avait augmenté de 10c. la livre dans certaines villes et de 11c. en d'autres. Et d'ajouter: «D'après Eugene Whelan, le ministre de l'Agriculture, c'est nécessaire pour les producteurs laitiers». Mais l'article ne disait rien des agrumes qui sont cultivés aux États-Unis, ni de leur dernière récolte qui est plus abondante de 12 p. 100 que celle de l'année précédente.

Combien est-ce que les consommateurs payent les agrumes? On a beaucoup entendu parler bien sûr des dégâts causés par le gel. Mais il faut quand même se demander pourquoi diable nous payons ces fruits plus cher? Il n'y a rien qui puisse l'expliquer car la récolte est 10 à 12 p. 100 plus grosse que l'année précédente. Pourquoi faut-il que le prix des agrumes augmente tant? Pourquoi est-ce que personne ne pose ces questions? Nous n'y pouvons pas grand-chose évidemment, parce que ces fruits nous viennent de l'étranger. Nous ne cultivons pas d'oranges au Canada.

Monsieur l'Orateur, il y a deux ans, nous avons payé les vraies oranges le plus cher du monde. Pourquoi? Parce que nous n'en produisons pas chez-nous. Par conséquent, si nous importons un produit que nous ne produisons pas, nous devons en subir les conséquences. Nous devons payer le prix courant. Nous devons payer le prix que demandent les courtiers de denrées alimentaires ou nous en passer. Monsieur l'Orateur, si nous n'assurons pas la sécurité des producteurs de denrées alimentaires, nous devrons tous en subir les conséquences. Nos producteurs doivent pouvoir aller à la banque et dire: «J'aimerais emprunter tant pour financer mes opérations cette année.» L'agriculteur doit avoir la garantie d'un certain revenu qui lui permettra de rembourser son prêt. Il doit avoir un débouché pour son produit.

S'il n'en a pas, s'il n'a aucune sécurité, que se passera-t-il? Il retournera voir le banquier, qui le regardera en coin et lui dira:

«Je regrette, je ne puis vous prêter d'argent, car vous n'avez aucune garantie. Rien ne me prouve que vous rembourserez. Vous n'avez aucun débouché assuré pour votre produit et vous prêter de l'argent serait comme parier aux courses.» Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que j'ai dit «parier aux courses». Je n'ai pas parlé de paris hors-piste.

L'horticulture a connu des périodes difficiles mais elle remonte doucement la pente. Par exemple, l'an dernier, nous avons versé plus aux horticulteurs de la Colombie-Britannique pour leurs récoltes qu'ils n'en avaient touché depuis l'adoption du programme de stabilisation. Nous utilisons la loi plus que jamais. Lorsque les agriculteurs me remercient de certaines mesures qu'a prises le gouvernement, je me rends compte qu'ils comprennent nos programmes et qu'ils sont conscients de ce que nous faisons pour eux. Encore une fois, l'horticulture a connu des périodes difficiles. Nous examinons le premier volume du rapport de la Commission du tarif, qui recommande de prendre des mesures de protection supplémentaires. Ces recommandations apporteront une aide supplémentaire à l'horticulture.

Mais la situation a évolué par rapport à l'année dernière. Les recettes en espèces des maraîchers et des horticulteurs sont passées à 320 millions de dollars en 1976, contre 286 millions de dollars en 1975. Les 14.8 millions qui ont été versés par Agriculture Canada aux producteurs de carottes, de cerises douces, de prunes vertes, de poires d'été et ainsi de suite, aux termes de la loi sur la stabilisation du prix, y sont pour quelque chose. On nous a critiqués pour avoir subventionné les producteurs de pommes de la Nouvelle-Écosse. Dans son rapport, le vérificateur général a dit que nous avions sous-estimé nos pertes. Mais il n'a pas pensé à ce que nous aurions dépensé en prestations d'assurance-chômage si les travailleurs avaient été mis à pied, ni à ce qu'auraient perdu les sociétés de transport et les industries de fabrication et de transformation. Il n'a pas précisé quels effets le chômage aurait eus sur tous ceux qui s'occupent d'agriculture. Heureusement, nous avons pu vendre la récolte à la Grande-Bretagne à un prix raisonnable.

Nous murmurons contre le prix élevé des aliments, mais les faits contredisent nos affirmations. En janvier dernier, le steak de surlonge coûtait $3.91 le kilo à Ottawa. Pour les non-initiés, je précise que le kilo est une unité de mesure du système métrique. A Washington, il se vendait $4.01 et à Stockholm plus de $12. Et on s'imagine que le beurre coûte cher? Washington nous devance encore puisque le beurre coûte là-bas $2.91 le kilo. Encore à Stockholm, il est à plus de $3. A Ottawa, un kilo de beurre coûtait $2.61 en janvier.

Selon l'indice du prix des aliments—les derniers chiffres internationaux que j'ai pu obtenir datent de novembre—le Canada est le seul pays parmi 15 autres où l'indice a régressé de près de 2 p. 100 au cours de l'année. Ensuite viennent les États-Unis qui ont la plus faible augmentation, soit 0.7 p. 100. Chaque fois qu'il est question d'aliments, les députés ne devraient pas oublier qu'on ne peut séparer l'alimentation et l'agriculture. L'une est le prolongement de l'autre. Que les prix des aliments restent raisonnables, que les agriculteurs continuent de produire et le fassent avec compétence, que la productivité et le développement en agriculture continuent de progresser, voilà qui indique que les programmes et la politique du gouvernement ne sont pas étrangers à cette situation.

Permettez que je revienne un instant à la recherche. Le député qui parraine la motion a dit que nous ne confions pas assez de recherche à nos diplômés et à nos spécialistes. Plus que jamais, les diplômés de nos écoles d'agriculture et de nos instituts agronomiques retournent à la terre. Pourquoi sont-ils de plus en plus nombreux à le faire? Et de ce fait, l'agriculture bénéficie de plus en plus de spécialistes. De nos jours, des gens très compétents exploitent des entreprises agricoles. Pourquoi donc retournent-ils à la terre? Vous savez pourquoi? Ils jouissent maintenant d'une protection sans égale et nos diplômés en agronomie peuvent revenir à une ferme et profiter de cette garantie. Monsieur l'Orateur, nous leur assurons une protection s'ils veulent travailler. Nous n'assurons rien à l'agriculteur incompétent. Toutefois, si l'agriculteur est productif et efficace, il gagnera convenablement sa vie. Personne ne peut me contredire.

Quant aux expédients, je dirai simplement que nous en avons adoptés quand des forces extérieures nous obligeaient à modifier nos politiques ou nos programmes. Que devons nous faire, par exemple, quand un programme paralyse notre action? Si la situation mondiale évolue immédiatement, que devons-nous faire? Devons-nous nous contenter d'attendre? Nous devrions pouvoir agir.

M. Baker (Grenville-Carleton): Et votre programme quinquennal pour l'industrie laitière?

M. Whelan: Le député mentionne la politique quinquennale pour l'industrie laitière. Nous nous en sommes légèrement écartés, mais la formule actuelle est pour ainsi dire la même qu'auparavant. Nous nous en sommes écartés à cause de la situation mondiale. Monsieur l'Orateur, l'ancien critique du parti du député pour la consommation m'avait reproché de payer trop grassement les producteurs laitiers. Pouvez-vous imaginer un député du parti qui a proposé cette motion, me critiquant d'avoir rétribué trop généreusement les producteurs laitiers? J'ai été réprimandé parce que je suis, paraît-il, responsable de leur production excédentaire. Monsieur l'Orateur, le Canada tire ses moyens de subsistance de sa participation fructueuse sur le marché international. Nous ne pouvons pas nous isoler et agir unilatéralement. Nous devons être souples et sensibles aux pressions extérieures et aux changements. Face à ces changements, nous devons réagir dans l'intérêt des consommateurs et des agriculteurs. Je peux seulement proposer à tire d'exemple d'un expédient flagrant, le motionnaire exhubérant qui m'a obligé à prendre la parole aujourd'hui.

• (1610)

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député d'Elgin (M. Wise) ait proposé cette motion aujourd'hui. Comme nous le savons tous, on a beaucoup parlé dernièrement d'une politique de l'alimentation et de l'agriculture. Nous en avons eu un grand nombre dans le passé, mais il nous faut adopter une approche beaucoup plus générale et mieux planifiée vis-à-vis des denrées alimentaires et de l'agriculture au Canada. Récemment, je me suis rendu compte avec consternation qu'une partie du travail accompli par le ministère de la Consommation et des Corporations avait servi à diviser les agriculteurs et les consommateurs, à les dresser les uns contre les autres. Ce n'est pas ainsi que l'on arrivera à établir une politique alimentaire et agricole pour le pays.

Nous avons eu d'abord le bill sur la concurrence qui a été présenté à la Chambre des communes il y a quelque temps. On en a maintenant renvoyé l'objet à l'étude d'un comité permanent. Aux termes de ce bill sur la concurrence, d'après les avocats des organisations agricoles qui l'ont examiné, les offices de commercialisation seraient illicites ou à peu près inutiles. Ils deviendraient des eunuques à plus d'un titre ou inutiles pour les agriculteurs du pays. Le ministre a déclaré récemment à l'extérieur de la Chambre que s'il en était ainsi, il serait prêt à modifier le bill. J'espère qu'il s'y engagera très fermement quand cette mesure législative sera présentée à la Chambre, si toutefois il est encore ministre de la Consommation et des Corporations.

Il a de plus ajouté qu'il avait consenti une subvention de $25,000 à l'association des consommateurs pour les aider à comprendre le bill. C'est très bien. Cependant, il devrait donner une partie de cette somme à d'autres organismes, par exemple, la Fédération de l'agriculture, pour que ses membres puissent comprendre le bill dans la mesure où ils sont concernés. Je m'inquiète aussi de ce que le ministère de la Consommation et des Corporations ait rédigé un document de travail intitulé «La concurrence en agriculture». Ce document de travail, que j'ai eu l'occasion d'étudier très soigneusement, condamne essentiellement les offices de commercialisation du pays. On y recommande de faire une étude approfondie des offices de commercialisation en vue de réduire leurs pouvoirs, car ils ne suscitent pas suffisamment de concurrence sur le marché, de sorte que les agriculteurs ne sont pas assez efficaces ou compétitifs.

Ce document contient un certain nombre d'erreurs. Certaines des plus flagrantes sont presque ridicules. Dans une partie du document, on dit que le lait nature est un produit dont l'offre est gérée par le gouvernement fédéral. Ce n'est pas vrai. Les autorités fédérales n'interviennent pas. Quand on voit des erreurs de ce genre, on se demande ce qu'il en est des autres parties du document. On parle ensuite du grand écart qui existe entre les prix des poulets de gril au Canada. Entre Vancouver et Toronto, il y a un écart de 3 c. à 5c. la livre dans le prix de vente des producteurs. Pendant la deuxième semaine de janvier 1977, l'écart était de 3c. à 5 c. pour les producteurs, alors qu'au détail, il était de 46c. la livre. A Toronto, les poulets de gril se vendaient 63c. la livre, alors qu'à Vancouver ils se vendaient $1.09 la livre, ce qui représente un écart de 46c.

Le document s'étend longuement sur le pouvoir immense des offices de commercialisation, sans mentionner les autres facteurs dont il aurait fallu tenir compte dans l'agriculture, comme la vente au détail, la transformation et le coût de production de l'agriculteur. Bien des choses ont naguère opposé les agriculteurs aux consommateurs. C'est bien regrettable. La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a beaucoup travaillé. Cependant, son ancienne présidente—«la mère Plumptre», comme certain d'entre nous l'appelaient—a fait trop de déclarations qui étaient autant de critiques des offices de commercialisation et de la mise en marché méthodique. Les membres de la Commission ne tenaient pas compte des autres éléments qui entrent dans le coût des denrées alimentaires au Canada.

En 1969 et en 1970, il y a eu la commission de planification de l'agriculture canadienne. Celle-ci a recommandé de rendre le secteur agricole plus concurrentiel et au cours des prochaines années de se défaire de plus de la moitié de nos agriculteurs. Le ministre par ses initiatives a sapé l'autorité de la Commission canadienne du blé en la privant de sa juridiction sur la vente des provendes sur notre marché intérieur.

La Chambre est maintenant saisie du bill C-34, visant la mise en commun volontaire des stocks de colza, autre mesure qui ne manquera sûrement pas de faire obstacle à la commercialisation méthodique chez nous. On a appris il y a quelque temps l'existence du rapport SM-10, document rédigé l'été dernier par dix sous-ministres principaux pour conseiller le gouvernement en matière de politique alimentaire. Le rapport insistait surtout sur la prétendue rentabilité, la concurrence et le libre marché, laissant aux grandes entreprises et non aux associations de producteurs et de consommateurs le soin de régir notre système de production alimentaire.

Nous voyons également le gouvernement, et c'est ici qu'intervient le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), différer indéfiniment sa décision au sujet d'un office national de commercialisation du poulet de gril. Cette décision devrait déjà être prise. Si le ministre se donne la peine de vérifier, il verra que les importateurs de poulets ont importé cinquante fois plus de poulets de gril de l'étranger depuis cinq ans. Avec un système de gestion de l'approvisionnement doublé d'un office de commercialisation, comme on le conçoit ici, on pourrait contingenter les importations de l'étranger d'après la moyenne antérieure des importations. En différant indéfiniment la décision à ce sujet, on permet aux gros importateurs d'accroître massivement leurs importations, ce qui sape l'un des objectifs d'une commercialisation méthodique. Le ministre de l'Agriculture devrait s'assurer que son collègue prenne des décisions plus rapides qu'il ne l'a fait lui-même dans ce domaine.

Je répète qu'il nous faut au Canada une politique d'ensemble bien planifiée en matière de produits alimentaires et d'agriculture. Cette politique doit toucher toute une série de domaines, dont le revenu agricole. Nous savons tous que le revenu agricole a été très incertain et bien souvent insuffisant. Les agriculteurs sont incertains des prix non seulement au Canada car les offices de commercialisation ne s'occupent que de 50 à 60 p. 100 de leurs produits seulement, mais aussi à l'étranger. Nous devons tenir compte de la concurrence à l'échelle mondiale, des conditions atmosphériques, du climat, qui ont des conséquences sur les prix ici au Canada.

Le ministre a dit que le revenu agricole s'était récemment accru. Il s'est toutefois arrêté à l'année 1975. S'il avait vérifié le revenu agricole de 1976, il aurait vu qu'il était inférieur de 20.8 p. 100 à celui de 1975. C'est pourquoi le ministre n'en a pas parlé lorsqu'i s'est vanté de tout ce qu'il avait fait pour les agriculteurs. La Conférence sur les perspectives a déclaré que le revenu net de l'agriculteur fléchirait vraisemblablement en 1977 de . . .

M. Wise: Il n'a pas pu trouver les chiffres.

M. Nystrom: C'est étrange. Les députés de l'opposition peuvent trouver les chiffres du ministère fédéral, mais pas le ministre de l'Agriculture. La Conférence sur les perspectives a prédit qu'en 1977 le revenu net de l'agriculteur tomberait d'environ 40.5 p. 100 comparativement au record établi en 1975. L'agriculture canadienne est décidément à la baisse au Canada. Les ministres le savent. Nous le savons tous.

Les rentrées nettes en argent comptant pour le pays tout entier sont tombées en janvier 1977, par rapport à janvier 1976, de 31 p. 100, et dans l'Ouest du Canada, de 38 p. 100. Il est clair que le revenu agricole est à la baisse. Les divers programmes mis en œuvre par le gouvernement—dont certains sont bons et donnent d'heureux résultats—ne suffisent pas. Ils ne garantissent pas un revenu assuré au cultivateur. Il n'est pas sûr, vu ce genre de fluctuations. Quel autre secteur de notre économie tolérerait une baisse de 30 à 40 p. 100 de revenu en deux ans? Aucun.

Le second élément important de toute politique alimentaire et agricole complète, c'est la production des denrées alimentaires essentielles en quantité suffisante pour répondre aux besoins du Canada. Nous devons veiller à avoir une bonne réserve de denrées alimentaires essentielles. D'aucuns avancent qu'en l'an 2,000, le Canada importera davantage de produits alimentaires qu'il n'en exportera malgré la surface cultivée et malgré les méthodes de programmation et les moyens techniques dont nous disposons. En important des produits alimentaires, nous exportons des emplois, non seulement dans la production proprement dite mais aussi au niveau de l'emballage, de la manutention et du conditonnement de ces produits. D'aucuns prétendent que nos importations de denrées alimentaires seront probablement supérieures à nos exportations. D'après les statistiques officielles du gouvernement, le Canada connaîtrait déjà un déficit de 1.5 milliard de dollars sur les importations de produits agricoles s'il ne pouvait pas compter sur les exportations de grains et de graines oléagineuses. Pour un pays de la taille du Canada, c'est absolument honteux! Le ministre de l'Agriculture n'a vraiment pas de quoi être fier.

● (1620)

Les injustices tarifaires sont multiples. D'excellentes barrières tarifaires protègent un grand nombre d'industries manufacturières de la propre région du ministre, dans le sud de l'Ontario. Mais quelle barrière tarifaire a-t-on prévu pour protéger les agriculteurs? Environ un demi pourcent. Bref, nous devons ensuire assurer notre indépendance alimentaire au chapitre des produits fondamentaux, non seulement pour satisfaire à nos besoins, pour maintenir les agriculteurs en activité ou pour employer les Canadiens mais également pour protéger nos consommateurs contre les prix excessifs sur lesquels ils n'ont aucun contrôle à moins que nous ne produisions les denrées alimentaires nous-mêmes.

Le ministre a signalé que nous n'avions aucun contrôle sur le prix des oranges qui nous viennent de l'étranger. Si nous ne parvenons pas à l'indépendance alimentaire pour un plus grand nombre d'aliments, si nous laissons l'indépendance que nous avons déjà se dégrader, il y aura beaucoup plus de produits dont nous ne pourrons pas contrôler les prix dans quelques années d'ici.

Je m'inquiète également de la qualité et de l'innocuité des produits alimentaires. Les gens seraient protégés si nous considérions la nutrition comme une priorité. Si l'on en faisait un objectif premier de la politique nationale de l'alimentation, on réduirait du même coup les frais de maladie. La médecine préventive est sûrement le domaine le plus important de la médecine. Il est certes souhaitable de réduire les frais médicaux au Canada et pour ce faire, il faudrait notamment mettre en œuvre de meilleurs programmes de nutrition. La Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a révélé il y a deux ans, dans l'un de ses excellents rapports, qu'environ 40 p. 100 des jours d'hospitalisation sont peut-être indirectement reliés aux habitudes alimentaires des Canadiens. D'après un rapport paru aux États-Unis, six des dix principales causes de décès sont peut-être reliées à l'alimentation de ses habitants.

Les Canadiens pourraient accroître leur productivité s'ils étaient en meilleure santé et la qualité de leur vie serait sensiblement meilleure si nous avions de meilleurs programmes de nutrition. Ces programmes se sont révélés un échec retentissant jusqu'ici. C'est une honte. On vend des cochonneries dans la plupart de nos écoles. On consomme plus de boissons gazeuses, de croustilles et d'aliments pareils. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la consommation de boissons gazeuses aux États-Unis a grimpé de 85 p. 100. Dans certains états, les enfants en consomment maintenant trois bouteilles par jour. La consommation de lait a baissé. Il faut lancer un programme de distribution de lait dans les écoles. Les gouvernements, fédéral et provinciaux—car nous avons tous notre part de responsabilité—consacrent très peu d'argent à l'amélioration de l'alimentation des Canadiens.

Tout le monde est à blâmer. Ces gouvernements ont dépensé à eux tous l'année dernière moins d'un million de dollars à l'amélioration de notre alimentation. Par comparaison, le secteur alimentaire a consacré l'année dernière plus de 90 millions de dollars à faire de la publicité pour des aliments dont la plupart avaient une valeur nutritive fort contestable. Il suffit de s'asseoir devant la télévision avec un jeune enfant et de voir quel genre de publicité s'adresse à lui. On ne lui vante pas des aliments complets et naturels, mais des produits qui n'ont guère ou pas du tout de valeur nutritive.

D'autre part, notre secteur alimentaire utilise environ 1800 produits chimiques et additifs divers. La plupart d'entre eux ne servent pas à renforcer la valeur nutritive des aliments ou à grossir les profits des agriculteurs. Si on les utilise, c'est par commodité, pour que les aliments aient l'air plus appétissants, que les fruits soient d'un plus beau rouge ou encore pour faire gagner encore plus d'argent aux grosses sociétés alimentaires. Il nous faut donc faire les changements qui s'imposent pour améliorer la qualité de nos aliments et les rendre plus sains et ainsi protéger la santé des Canadiens.

Le quatrième point qui me préoccupe beaucoup—le député d'Elgin en a déjà longuement parlé—est le domaine de la recherche. Je suis d'accord avec ce qu'il a dit. Il devrait se faire plus de recherche, surtout dans les universités, recherche qui aiderait à trouver des solutions dans le domaine de la nutrition, dont le Canada a grand besoin. Cette recherche aiderait l'agriculteur à améliorer la qualité de ses produits, lui rendrait la vie plus agréable et lui permettrait de gagner davantage. Elle résoudra peut-être certains des problèmes qui ne manqueront pas de se poser à mesure que l'énergie coûtera plus cher et que le secteur de l'agriculture en Amérique du Nord se rattachant à la production alimentaire en consommera davantage. Ce sont là des domaines où il faut agir. Le secteur privé fait beaucoup trop de recherche aujourd'hui avec un but en tête: augmenter ses bénéfices en vendant plus facilement certains produits, par exemple des tomates carrées ou des poulets à quatre pattes et ainsi de suite. C'est le genre de recherche qui se fait partout au Canada.

Le cinquième domaine à considérer lorsqu'on cherche à adopter une nouvelle politique en matière d'alimentation et d'agriculture est celui des ressources. Tout d'abord, il y a la question de l'utilisation des terres. Le ministère de l'Agriculture a fait savoir que nous perdons environ 250 acres de terre arable de bonne qualité tous les jours. C'est plus de 10 acres à l'heure de terres que nous ne pouvons récupérer. L'Institut des agrologues du Canada a récemment déclaré que nous avons au Canada quelque 44 millions d'hectares de terres cultivables. Cela ne représente que 4.87 p. 100 de notre superficie terrestre totale. De cela, seulement 7.3 hectares, ou .8 p. 100 de la superficie terrestre du Canada, se composent de terres de bonne qualité situées dans des régions où les conditions climatiques ne sont pas trop rigoureuses. Si nous continuons à appliquer la politique actuelle, en l'an 2001, d'après les agrologues, environ un tiers des terres de bonne qualité seront sous le béton et ne pourront être récupérées par les générations futures. Nous devons donc étudier la question des ressources, la question de l'énergie, la question de la répartition de l'énergie d'une façon beaucoup plus rationnelle.

Le dernier domaine à étudier avant d'adopter une politique alimentaire est le marché même. Il faut prendre des mesures pour surveiller les activités des grossistes et des détaillants. Le rapport Mallen déclare que nous payons environ 4 p. 100 de plus que nous le devrions en raison du manque de concurrence sur le marché alimentaire canadien. Il fait également une série de recommandations. La Commission Barber a fait également une série de recommandations à l'égard du coût du matériel agricole. Toutes sortes d'études nous ont signalé un certain nombre de choses à faire.

Enfin, monsieur l'Orateur, il faudrait que notre politique alimentaire prévoie une commercialisation dirigée. L'agriculteur a besoin d'une certaine sécurité. Il faut qu'il ait un certain poids sur le marché lorsqu'il vend ses denrées. J'aimerais proposer un amendement que je commenterai peut-être ensuite.

Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

> Que l'on modifie la motion en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant les mots suivants:
>
> «et que la Chambre déplore également que le gouvernement n'appuie pas entièrement un système de commercialisation dirigée qui rendrait les producteurs assez forts tous ensemble pour réduire les pouvoirs des grosses compagnies sur le marché alimentaire et qui stabiliserait les revenus agricoles ainsi que les prix à la consommation.»

Je propose cette motion car, à mon avis, la politique agricole du Canada doit reposer en grande partie sur une commercialisation dirigée qui assurera à l'agriculteur un revenu stable et au consommateur des prix stables. Trop de nos aliments sont vendus sur le marché libre et l'agriculteur ne sait pas d'un jour à l'autre ce qu'il retirera de son produit, tandis que le consommateur ne sait pas ce qu'il devra payer.

La Chambre doit dire au gouvernement: Nous ne sommes pas allés assez loin dans la voie de la commercialisation dirigée. Ce système a été en butte à de trop nombreuses attaques. Nous n'avons au Canada que trois programmes nationaux de gestion de l'offre. Nous avons une centaine d'offices de commercialisation dont la plupart relèvent des gouvernements provinciaux. Le ministère de la Consommation et des Corporations attaque la commercialisation dirigée, et il est donc important, je crois, que la Chambre demande au gouvernement de développer davantage la commercialisation dirigée dans l'intérêt des agriculteurs et des consommateurs.

Certains prétendent, et c'est très étrange, que nos trois systèmes de commercialisation dirigée sont très mauvais, surtout du point de vue de la production alimentaire, car ce sont des programmes de gestion de l'offre. Pourtant, pratiquement toutes les autres industries canadiennes appliquent la gestion de l'offre. Si l'on appliquait le même principe aux chômeurs, il faudrait réduire les salaires puisqu'il y a trop de travailleurs au Canada. Bien entendu, nous ne le tolérerions pas, et avec raison. Mais quand les agriculteurs ont une production trop élevée, le prix qu'ils reçoivent doit baisser.

● (1630)

Il y a maintenant aussi trop de machines agricoles. Sans gestion des stocks, le prix des moissonneuses-batteuses et des tracteurs baisserait jusqu'à ce que le surplus soit écoulé, mais ce n'est pas ce qui se passe. Si les médecins ou les avocats gagnent trop, le gouvernement prétendrait sans doute que nous devrions faire venir des avocats et des médecins d'Angleterre ou d'autres pays parce qu'ils demanderaient des honoraires moins élevés que les médecins et les avocats canadiens. Mais nous ne le ferions pas.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais . . .

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Roberval invoque le Règlement.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, il me semble que je me suis levé pour prendre la parole immédiatement après le député du Nouveau parti démocratique. Je ne sais pas si vous ne m'avez pas vu mais vous ne m'avez pas donné la parole.

M. l'Orateur adjoint: En effet, les deux sont justes. Je venais d'indiquer à l'honorable député de Medicine Hat (M. Hargrave) que je lui donnerais la parole. Je croyais que vous vous leviez pour invoquer le Règlement, et je voulais dire à l'honorable député de Medicine Hat qu'il aurait la parole immédiatement après l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

Je donnerai encore la parole à un autre député du gouvernement et ensuite vous suivrez, immédiatement après. L'honorable député d'Abitibi (M. Laprise) invoque le Règlement.

M. Gérard Laprise (Abitibi): J'hésite un peu à mettre en doute votre décision, mais elle n'est pas selon la coutume établie, qui veut qu'un représentant de chaque parti prenne la parole sur une telle motion. Ce n'est pas ce qui s'est produit cet après-midi. J'aimerais donc savoir pourquoi on déroge au Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A quelques occasions j'ai eu le privilège de présider lors des jours consacrés à une motion de l'opposition, et chaque fois que j'ai eu ce privilège j'ai entendu le parti du motionnaire et un député des autres partis, soit le Nouveau parti démocratique ou le Parti Crédit Social du Canada, et finalement un des ministériels. Puis je retournais

au parti du député motionnaire, et ensuite, au troisième parti de l'opposition. Je crois simplement devoir continuer de la même façon, et c'est pour cette raison que je donne la parole à l'honorable député de Medicine Hat.

[*Traduction*]

M. Hargrave: Monsieur l'Orateur, je veux dire tout d'abord que nous avons tellement peu souvent de journées réservées à l'opposition, surtout pour parler de l'agriculture canadienne, qu'il est toujours un peu difficile de savoir par quoi commencer, vu que tellement de députés, surtout dans l'opposition officielle, ont beaucoup de choses à dire à propos d'un grand nombre d'aspects de l'agriculture au Canada. J'aimerais parler de seulement deux aspects de l'agriculture, qui sont étroitement liés. Il s'agit de la très grave sécheresse dans l'Ouest canadien et de la situation de l'ensemble de l'élevage canadien des bovins à l'heure actuelle, c'est-à-dire à la fin du premier trimestre de 1977.

Il y a deux semaines, j'ai parlé du même sujet pendant le débat du budget et j'ai fait certaines observations et certaines recommandations qui avaient trait aux mesures contenues dans le budget. Aujourd'hui, j'aimerais revenir sur ce que j'avais dit à ce moment-là. Depuis deux semaines, la sécheresse s'est aggravée dans tout l'Ouest canadien. Elle touche tout le secteur à partir de l'intérieur de la Colombie-Britannique jusqu'à la partie est du Manitoba en passant par les Prairies. Ce secteur fait partie d'une région beaucoup plus importante touchée par la sécheresse aux États-Unis et qui comprend les États du sud-ouest, y compris l'ouest du Texas, certains États du Midwest, les États du nord-ouest à la frontière du Canada et les États de la côte du Pacifique, c'est-à-dire la Californie, l'Oregon et l'État de Washington.

De plus en plus souvent, les gens font une comparaison, ce qui est inévitable, entre les dix années de dépression des années 30 et la crise actuelle. J'ai personnellement connu ces années difficiles. Le sud-est de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan ont la réputation, si l'on peut dire, d'être les capitales de la sécheresse du Canada, en particulier ma ville natale de Medicine Hat. Les comparaisons que nous faisons aujourd'hui sont très valables. Le grand public, même dans l'Ouest, n'est pas conscient de la gravité de la situation. Même les jeunes agriculteurs ne sont pas réellement conscients de la situation actuelle, en tout cas pas des graves conséquences qui vont continuer à s'aggraver si la sécheresse dure deux ou cinq ans, ou, qui sait, peut-être encore dix ans.

Les députés ont dû remarquer la photo publiée à la page 8 du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, où l'on voit une herse en partie enfouie sous de la poussière charriée par le vent. Cette photo a été prise dans la région de Regina. Elle aurait fort bien pu être prise il y a quarante ans, si ce n'est qu'elle représente une herse très large que l'on n'utilisait pas dans les années 30. Dans le *Journal* d'Ottawa d'hier se trouvait ce bref article sous la rubrique «Le Canada en résumé». L'article, intitulé «La tempête de sable se calme», provenait de Regina. Le voici:

> Une violente tempête de sable qui a balayé la ville pendant douze heures, à la suite de l'hiver le plus sec du siècle qu'ait connu la région des Prairies, s'est calmée dimanche, laissant un léger nuage de poussière à l'horizon. Des vents de 50 milles à l'heure ont balayé samedi le sud de la Saskatchewan, entraînant la pire tempête de sable qui se soit abattue depuis le début du printemps sur la capitale provinciale généralement ventée et sèche. Les Prairies sont plus sèches aujourd'hui qu'elles ne l'ont été depuis le début du siècle.

Agriculture

Le *Globe and Mail* d'hier relatait en première page un récit sur la sécheresse californienne, et disait que dans le comté de Marin, les lettres BYOB signifient «bring your own bottle» (apportez votre bouteille). Sous-entendu d'eau, bien sûr, et pas d'alcool. L'*Albertan* de Calgary d'hier titrait en première page «La crise de l'eau est proche». L'article parlait de la ville de Crossfield, à 30 milles au nord de Calgary, dont l'approvisionnement en eau risque de s'épuiser d'ici dix jours. L'eau manque également de façon dramatique à Olds, en Alberta, au nord de Calgary, que l'on ne considère pas généralement comme étant dans la zone de sécheresse. A Didsbury, en Alberta, il y a également un problème d'eau. On laisse même entendre dans l'article de l'*Albertan* que la ville de Calgary risque de manquer d'eau, après cinq ans de précipitations inférieures à la normale. On exhorte les résidents de Calgary à économiser l'eau.

Dans ma ville, Medicine Hat, le niveau de la Saskatchewan-Sud est aussi bas pour le moins que durant les années 30. Mais avec cette différence qu'aujourd'hui, les rives mises à sec sont recouvertes d'algues vertes à cause de la pollution qu'engendrent les égouts qui se déversent en amont. Cela inspire une inquiétude extrême, et complique le traitement de l'eau et le pompage pour l'irrigation.

Malgré que les récoltes céréalières de l'an dernier aient été supérieures à la moyenne et même excellentes en certains endroits, il faut comprendre que l'Ouest du Canada vient de subir trois sécheresses d'hiver consécutives, la plus dure étant celle de l'hiver dernier. Les chutes de neige ont été très inférieures à la normale et le peu d'eau qu'elles ont laissé a fini par s'évaporer à cause de ce vent qu'on appelle le chinook. Le chinook souffle toute l'année. Si nous le bénissons habituellement l'hiver, nous le maudissons l'été, car il fait perdre par évaporation 40 pouces environ de précipitation par année, et quand je dis précipitation, je parle d'eau et non de neige. C'est quatre fois la précipitation moyenne en neige et en pluie. Nulle part à peu près il n'y a eu de pluie de quelque importance dans les Prairies de l'Ouest depuis le mois d'août dernier. Dans les parties de l'extrême sud de l'Alberta et de la Saskatchewan qui longent la frontière américaine, il n'y en a pas eu depuis le mois de juin dernier.

● (1640)

Les députés seront mieux en mesure de saisir la signification de la sécheresse dans l'Ouest du Canada si on leur rappelle que sur un total de 50 millions d'acres utilisables dans tout le Canada pour le bétail, surtout des bovins, quelque 45 millions d'acres se trouvent dans les provinces des Prairies. Cette surface se trouve en grande partie dans la zone de sécheresse. Il y a quelque 150 ans, ces mêmes plaines de l'Ouest, représentant environ 130 millions d'acres car il n'y avait aucune terre cultivée à l'époque, assuraient la subsistance de 6 millions de bisons, 6 millions d'antilopes, 1 million de cariacous et 1 million de wapitis. Aujourd'hui, les 45 millions d'acres de prairies de l'Ouest alimentent quelque 6 millions de bovins. C'est presque le double du chiffre des années 30.

Selon les autorités responsables de la gestion des pâturages, ces cycles de grande sécheresse ont marqué les conditions climatériques et météorologiques de l'Amérique du Nord et resteront une partie intégrante de nos cycles météorologiques à l'avenir. D'aucuns supposent que les plaines d'herbe courte de l'Ouest du Canada s'expliquent par le fait que les bisons ont dû

trop paître dans ces zones surtout durant ces cycles de sécheresse. Quelles que soient les raisons ou les circonstances qui expliquent ces cycles de grande sécheresse, ce que nous avons appris ou du moins ce que nous aurions dû retenir de l'expérience des années 30 relativement à nos prairies, c'est qu'il faut diminuer le cheptel du fait de la capacité amoindrie de nos pâturages.

Je ne suis pas du tout sûr qu'il soit sage de mettre du fourrage coûteux, soit du foin ou des suppléments, sur le sol dénudé pour des périodes prolongées à cette époque-ci de l'année. C'est ce qu'on fait actuellement dans certaines régions de l'Ouest canadien, dans certains cas, sur la recommandation des gouvernements provinciaux. Nous aurons pourtant besoin de ce même fourrage l'hiver prochain pour nos troupeaux de bovins. Il y avait une réserve raisonnable de foin à la fin de notre hiver très doux mais il s'en suit naturellement que la prochaine récolte de foin sera presque nulle.

La presse a publié plusieurs reportages la semaine dernière au sujet du programme d'aide en cas de sécheresse annoncé par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). J'ai passé presque toute la semaine dernière là-bas. Un de ces rapports portait sur trois aspects différents. On fournirait de l'aide pour forer des puits profonds, pomper l'eau pour remplir des réservoirs, des barrages et des fosse-réservoirs d'eau destinée au bétail et, enfin, pour acheminer le bétail présumément vers de nouveaux pâturages. On ne fournissait aucun autre détail, du moins, pas à ma connaissance. J'imagine que nous aurons plus de détails bientôt sur l'ensemble du programme.

Son caractère urgent ne saurait faire de doute. Les deux premiers aspects du programme portant sur les puits profonds et le pompage de l'eau sur de longues distances sont des plus louables. J'y reviendrai un peu plus tard. Toutefois, pour ce qui est de l'aide du gouvernement fédéral au transport du bétail à l'extérieur des zones de sécheresse, il convient de demander où il pourrait être envoyé. La zone de sécheresse des Prairies est tellement vaste qu'il ne reste aucun pâturage disponible dans tout l'Ouest. Les éleveurs acheminent leur bétail en grand nombre depuis plus de 2 mois, soit directement vers des parcs d'engraissement de l'Ouest canadien ou vers l'Ontario, par l'entremise du système des marchés, pour pâturage au cours du printemps et de l'été et engraissement l'hiver prochain.

A la suite d'une étude faite à mon bureau, dans 19 marchés à bestiaux du sud de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, j'ai pu estimer qu'il y avait la moitié plus de bêtes écoulées sur le marché, par suite de cette sécheresse, que les années précédentes. Le seule herbe à donner en pâture aux bêtes dans l'ouest du Canada pourrait être, si le gouvernement fédéral s'en mêle, les quelque 1,000 milles carrés de la réserve de la Défense nationale de Suffield.

Le 19 avril, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard), chargé d'administrer la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, a fait savoir en comité que les pâturages de Suffield seraient ouverts cette année. Cette décision ne devrait pas se faire attendre et pourrait offrir une zone étendue de pâturages. Si ce n'est pas demander trop, j'aimerais plaider en faveur de cet animal domestique oublié, le mouton, pour qu'on lui accorde une place à Suffield, en lui réservant une zone spéciale de pâturages.

J'ai retracé pour la Chambre la situation de la sécheresse dans l'ouest du Canada telle qu'elle m'apparaît, à moi qui ai été mêlé de près à cette autre période prolongée d'aridité des années 30 et qui en ai été fortement marqué. Il n'est que naturel que j'aie certaines recommandations personnelles à faire en ce qui concerne le programme d'urgence du gouvernement fédéral. J'aimerais donc signaler ici certains points. Tout d'abord, le plus important est de reconnaître qu'il faut réussir à créer de toute urgence un climat de coopération entre les éleveurs, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux des Prairies.

Les éleveurs doivent déjà faire des coupes sombres dans leur troupeau. Si la sécheresse persiste ou s'aggrave, ils auront donc des recettes anormalement élevées à déclarer pour 1977 et les années suivantes. Il me semble que le gouvernement fédéral devrait adopter une politique fiscale autorisant qu'une partie des recettes provenant de ces ventes forcées de bétail ne soit pas imposée, pourvu qu'elle soit réinvestie dans l'achat de nouvelles bêtes. Cela ne se ferait pas seulement à la fin de la prochaine année financière, mais à la fin de ce cycle actuel d'aridité.

En outre, il faudrait prendre des dispositions pour que les éleveurs qui agrandissent leur troupeau par accroissement naturel puissent, une fois cette période de sécheresse terminée, bénéficier de cette incitation fiscale spéciale. Cette mesure est nécessaire, car il faudra plusieurs années consécutives pour rendre à nouveau ces terres pâturables, après cette période de sécheresse. Les gouvernements provinciaux ont déjà les moyens d'apporter leur contribution, grâce à la formule de location-bail qui permet de fixer les loyers de ces pâtures. La charge totale des pâturages étant beaucoup moins élevée, cette année, on devrait en tenir compte dans ces loyers. On remarquera qu'un programme d'incitation fiscale analogue a déjà été mis sur pied aux États-Unis, au bénéfice des éleveurs.

On devrait confier également aux services techniques du gouvernement fédéral qui, à mon avis, sont parfaitement placés pour le faire, un programme d'urgence pour le creusement de puits profonds et l'adduction d'eau par pompage à longue distance. Ceci pourrait se faire par le truchement de l'ARAP, organisme qui possède l'expérience et la technique voulues. Qu'on lui donne donc le feu vert et les instructions pour agir sans délai. Je peux seulement présumer qu'un programme choc de ce genre serait également accessible aux villages qui souffrent d'une pénurie d'eau. N'est-il pas opportun maintenant d'appuyer les propositions des autres députés qui voudraient que l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies soit confiée de nouveau au ministère de l'Agriculture comme il se doit? Les conditions climatiques d'aujourd'hui sont semblables à celles qui existaient vers 1935 au moment où l'application de cette loi avait été confiée au ministère de l'Agriculture. Ce programme et la politique du gouvernement doivent s'orienter à nouveau vers la lutte pour la survivance des Prairies. Cette sécheresse qui sévit en ce moment crée nettement ce besoin.

Je crois savoir que certaines rencontres officieuses ont eu lieu entre des représentants de divers organismes de l'État et des gouvernements provinciaux de l'Ouest. Si on a l'intention de collaborer, qu'on le laisse savoir dans les communiqués régulièrement publiés. A-t-on l'intention d'agir, ne serait-ce que pour partager avec les États-Unis des renseignements sur toute cette question de la sécheresse? Je suis convaincu que ce pays s'empressera de partager ses connaissances sur la ques-

tion avec le Canada. Certains indices portent à croire que la sécheresse est plus grave au sud de la frontière. Des spécialistes de l'université de l'État d'Iowa à Ames se sont intéressés particulièrement à la question et ont affirmé que l'été dernier le centre de la sécheresse en Amérique du Nord s'était situé dans le voisinage de Sioux Falls, dans le Dakota-Sud et que ce centre se déplaçait vers le nord-ouest en direction des Prairies canadiennes. La plupart d'entre nous qui venons de l'Ouest en conviendront, en s'empressant d'ajouter que la sécheresse sévit déjà. Nous devons également noter que le Congrès des États-Unis a adopté une loi pour aider les régions frappées par la sécheresse dans 17 États de l'Ouest et que le ministère de l'Intérieur des États-Unis consentira des prêts sans intérêt aux agriculteurs et à tous ceux qui devront acheter de l'eau par suite de la sécheresse.

● (1650)

Je voudrais maintenant parler de l'élevage et plus particulièrement des politiques du gouvernement fédéral qui la concernent de près. Durant le congé de Noël, alors que la Chambre ne siégeait pas, le gouvernement a annoncé trois politiques importantes. Nous n'avons jamais eu l'occasion de débattre ces politiques de l'élevage, même à la reprise de la session. C'est très regrettable, à vrai dire. Ces trois politiques sont les suivantes: le 23 novembre 1976, on a annoncé quelles seraient les politiques pour 1977 du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de l'Agriculture en matière d'importation du bœuf; le 4 janvier, on a annoncé le programme à l'intention de naisseurs pour 1977; et le 24 janvier, il était question du programme d'aide au bétail d'engraissement pour 1976.

Il y a deux semaines, à l'occasion du débat sur le budget, j'ai commenté assez en détail la première politique, celle qui concerne l'importation du bœuf en 1977. Il est intéressant de noter que dimanche dernier à l'émission «The Nation's Business», à Radio-Canada, le ministre, parlant de cette politique, a dit qu'elle répondait à la demande des éleveurs. Il aurait pu être un peu plus précis. Un an avant que le gouvernement impose les premiers contrôles sur les importations de bœuf, vers le milieu d'octobre 1976, le lendemain où les États-Unis décidaient d'appliquer une loi sur les importations de viande, les éleveurs réclamaient déjà le contrôle des importations.

J'ajouterai simplement à mes remarques précédentes que l'absence de mesures appropriées de la part du gouvernement au printemps de 1976, alors qu'on apprenait que les importations de bœuf avaient augmenté de 60 p. 100 au cours de l'année civile 1976, cette mesure politique délibérée a retardé d'un an au moins la reprise longtemps attendue de l'industrie de l'élevage et du commerce du bœuf. Aujourd'hui encore, en dépit des accords sur les importations de bœuf en 1977—et ce ne sont pas des traités commerciaux officiels mais des ententes à l'amiable qui nous ont donné tant de soucis l'an dernier—on constate que les importations de bœuf d'Australie excèdent de 90 p. 100 celles de 1976 au bout de trois mois et demi.

M. Whelan: Ce n'est pas vrai.

M. Hargrave: Vous n'avez qu'à consulter le livre bleu et vous verrez que c'est écrit noir sur blanc.

M. l'Orateur adjoint: Je dois interrompre le député parce que le temps qui lui était imparti est écoulé bien qu'on lui ait accordé trois minutes supplémentaires pour le rappel au Règlement. La Chambre autorise-t-elle le député à terminer son exposé?

Des voix: D'accord.

M. Hargrave: Je suis sensible à votre remarque, monsieur l'Orateur, et je vais essayer de terminer rapidement. Je disais donc que tout laisse supposer que les importations de bœuf en provenance d'Australie ont augmenté de plus de 90 p. 100 pour les trois premiers mois et demi de 1977. J'espère que la situation de l'an dernier ne se reproduira pas et que le redressement que connaît actuellement le marché du bœuf ne sera pas entravé une deuxième fois par une intervention politique. Cela pourrait fort bien mener à l'effondrement définitif de notre industrie de l'élevage.

Puis il y eut l'annonce, le 4 janvier, du programme de stabilisation du revenu des naisseurs. Cet exposé de principe que l'on attendait depuis longtemps a été très bien accueilli par nos naisseurs. Il fait suite à la propre loi de stabilisation du ministre. Cependant, après tous les problèmes qu'ont connu les naisseurs en 1976—et j'en viens à penser que c'était la pire année qu'ils aient jamais connue—et après les promesses faites personnellement par le ministre aux éleveurs et aux ministres provinciaux de l'Agriculture, nous constatons que cette politique ne s'applique qu'à l'année 1977 au lieu d'être rétroactive à 1976, où le besoin s'en est fait le plus durement sentir. Je le répète, le ministre avait pourtant promis aux naisseurs un programme de stabilisation du revenu pour 1976 en 1976. Pourquoi n'a-t-il pas tenu sa promesse? Je ne puis qu'en déduire que les recommandations du ministre n'ont pas obtenu l'appui du cabinet.

Le troisième et dernier exposé de principe, fait la veille de la reprise parlementaire, annonçait un programme de soutien du prix des bovins de boucherie pour l'année 1976 et les paiements effectués dans le cadre de ce programme pour trois des quatre trimestres de l'année dernière. Je tiens à signaler que le versement—qui a réjoui certains éleveurs dans une situation désespérée—n'aurait jamais été nécessaire si les importations de bœuf de l'étranger avaient été convenablement gérées et si elles n'avaient pas dépassé les niveaux habituels en 1976. Pour en arriver à ce niveau de soutien, le ministre a dû modifier ses propres règlements. Tout d'abord, il a appliqué la règle des 95 p. 100 au lieu de 90 p. 100 comme facteur pour établir la moyenne des cinq années précédentes, puis il a appliqué un tarif forfaitaire—$1.69 ou quelque chose comme ça—pour compenser le facteur du coût de production. Il a été généralement admis qu'en 1976, les deux principaux éléments du coût de production, c'est-à-dire les bovins d'embouche et les engrais—l'orge dans l'Ouest et le maïs dans l'Est—ont été moins élevés que l'année précédente. Cela aurait dû faire baisser le prix de soutien. Le ministre n'a jamais expliqué comment il en était arrivé à ce régime de versements.

Pour terminer ces observations sur notre industrie de l'élevage, je voudrais inciter le ministre des Finances (M. Macdonald), le ministre de l'Agriculture et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien), qui ont tous un rôle à jouer en ce qui concerne l'avenir de notre production bovine, à bien réfléchir aux orientations politiques qu'ils devraient donner à cette industrie. J'espère sincèrement qu'ils donneront une chance au système de prix de fonctionner et qu'ils feront payer au consommateur le prix de ce qu'il achète, notamment le bœuf, à la caisse du magasin plutôt que dans sa déclaration

d'impôt. Ne laissons pas les tarifs-marchandises conditionner les prix des denrées et attachons-nous plutôt à rationaliser la gestion de l'ensemble de l'économie afin de pouvoir continuer de concurrencer nos associés commerciaux internationaux et maintenir les coûts de production à un niveau acceptable. L'industrie de l'élevage au Canada se trouve au carrefour le plus important de son histoire. Je ne doute pas qu'elle survive, quand même ce ne serait que grâce à ces 45 millions d'acres de pâturages de l'Ouest du Canada, qui continueront de nourrir notre bétail, mais cette survie ne se réalisera que si nos politiques sont vraiment axées sur la vente.

● (1700)

[*Français*]

M. Claude Tessier (Compton): Monsieur l'Orateur, une fois de plus on demande au gouvernement de donner plus, mais sans se soucier où il prendra l'argent, sans songer au déficit de 7 milliards de dollars qu'on a invoqué il y a quelques jours, après l'avoir dénoncé avec véhémence.

Personnellement, monsieur l'Orateur, je conseille à mes amis la règle d'or suivante: Si vous voulez être encore plus heureux que vous l'êtes, ou moins malheureux, dans certains cas, tenez-vous loin des gouvernements qu'ils soient rouge, bleu ou «caille». Les agriculteurs se sont fait une réputation d'être d'éternels mécontents. Dans certains cas, c'est vrai, mais le gouvernement les a rendus tellement dépendants que l'agriculture canadienne devient une crise annuelle ou occasionnelle. Personnellement, je travaille et je travaillerai à les rendre le plus libres possible. Cependant si on devait continuer, les producteurs eux-mêmes ne devraient pas être blâmés. D'autre part, si on fait les ajustements nécessaires, le gouvernement ne doit plus céder au chantage, d'où qu'il vienne. Il faudra, cependant, une information très adéquate. Une chose est certaine, les producteurs agricoles sont devenus des chefs d'entreprise, et ils devront se comporter en conséquence, ce à quoi ils sont prêts d'ailleurs.

Pour le gouvernement, la responsabilité qui lui appartient, c'est d'assurer le soutien nécessaire pour consacrer l'agriculture canadienne à son rang, dans sa structure industrielle, tout en assurant une transition pour protéger les producteurs agricoles qui ne peuvent atteindre à ce niveau d'entreprise viable et rentable, parfaitement intégrée dans l'ensemble agricole canadienne. On ne pourra pas cependant avoir tous les avantages de l'industriel sans en payer les inconvénients, ou ce sera l'un ou l'autre, et ce choix est personnel et il faudra l'assumer.

La motion d'aujourd'hui est une occasion privilégiée de réfléchir sur le rôle qui appartient à chacun, ici et ailleurs, d'abord à la Chambre, à l'opposition éclairée et dynamique ou à une opposition négative, destructive, plus ou moins opportuniste, voire même maladroite. Pour le gouvernement, c'est une occasion de s'expliquer sur des points précis, pour les associations et les organisations nationales, de s'exprimer en termes nationaux, pour les syndicats et les unions de réfléchir sur leurs propres responsabilités, parce qu'il n'y a pas un domaine autre que l'agriculture où syndicats et gouvernement travaillent autant ensemble. Finalement, pour les producteurs, eux-mêmes, en ce qu'ils doivent attendre et ce qu'ils doivent donner, ce qu'ils peuvent recevoir et le prix qu'il leur faut payer.

Ainsi, accuser le gouvernement, et vouloir mettre la Chambre en cause pour déplorer l'incapacité du gouvernement en n'élaborant pas une politique et des programmes complets et coordonnés, et faire en sorte aussi que cette même Chambre regrette que le gouvernement ait affaibli par des expédients inconsidérés l'ensemble de l'économie rurale fait tout dire et ne rien dire. Et si gouverner c'est l'art de faire des choix, je pense que l'opposition n'a aucun talent pour gouverner. C'est aussi manquer une occasion de discuter de l'agriculture d'une façon efficace et responsable, tout en étant pratique et réaliste. C'est aussi perdre du temps dans des accusations qui ne peuvent avoir d'écho dans le sens réel des besoins des producteurs. C'est aussi et finalement prouver l'absence quasi totale de consultations de l'opposition avec les organismes agricoles constitués par et pour les producteurs agricoles. Bref, la question de l'opposition est la suivante: Est-ce que tout est à faire en agriculture, et est-ce que le gouvernement a mal fait tout ce qu'il a fait? Entendons-nous au moins sur une chose: si le gouvernement devait faire plus, il augmenterait le revenu du producteur, il diminuerait sa semaine de travail, il lui accorderait toutes les garanties possibles et imaginables, il lui assurerait un lendemain sans problème, bref, ce serait le paradis sur terre.

Pour répondre aux deux questions de l'opposition, je m'arrêterai à deux choses: premièrement, la politique laitière de 1977-1978, et deuxièmement l'agriculture et l'alimentation telles que vécues par Agriculture-Canada et par le gouvernement. Premièrement, la politique laitière de 1977-1978. Cette politique, monsieur le président, est la reconnaissance dans les faits d'un principe d'équité entre le secteur lait nature et le secteur lait industriel. En effet, il y avait une iniquité entre les producteurs de lait nature et les producteurs de lait industriel. Le gouvernement, dans sa politique, a corrigé le malaise causé par les surplus encombrants, lesquels avaient été causés par les producteurs eux-mêmes, mais pratiquement à leur insu, avec la complicité de certains leaders, qui ont fait passer les intérêts de l'industrie, quand ce n'était pas leurs intérêts personnels comme tels, au détriment d'un très grand nombre de producteurs de la base, et en particulier des petits producteurs.

La politique laitière de 1977-1978 a donc permis au gouvernement de payer une dette accumulée de 152 millions de dollars, et ce pour ne pas hypothéquer indûment l'avenir et compromettre l'économie rurale. La politique laitière a aussi été la consécration d'un subside de $2.66 qui, comme on le sait, à l'occasion de sa mise en place, devait être diminué progressivement. Troisièmement, la politique a aussi été l'occasion de prouver que l'indexation pouvait être réalisée, même si elle devait être imputable au consommateur. C'est ainsi qu'on a vu le prix du beurre augmenter de $1.08 à $1.18, et celui de la poudre, de 68c. à 70c. La politique laitière a aussi été l'occasion de voir augmenter le contingent à 105.6 millions de dollars les 100 livres de lait.

Les producteurs de lait industriel ont eu aussi une garantie, savoir que la retenue maximum à l'avenir ne dépasserait jamais 125 millions de dollars. La politique laitière a de plus permis de réduire la retenue à $1.20, alors qu'elle aurait dû être de $1.91, si l'on avait appliqué mécaniquement les données de la politique. La politique laitière de 1977-1978 a également permis une augmentation réelle du revenu du producteur. Si l'on parle du revenu net de $10.10 en 1976-1977, ce revenu est porté à $10.66 en 1977-1978, le plus haut sommet jamais atteint, alors qu'il s'élevait à $10.57 en 1975.

Pourtant, à ce moment-là, on peut se le rappeler, il y avait encore une guerre du lait, et à ce moment-là on parlait de la guerre des coûts de production.

Cette politique laitière de 1977 a obligé le gouvernement à investir quelque 477 millions de dollars répartis comme suit: 266 millions de dollars en subventions, 20 millions de dollars en frais de commercialisation, 15 millions de dollars en frais d'exportation, 20 millions de dollars comme aide alimentaire mondiale, 4 millions de dollars pour les études du marché, promotion des ventes et recherches, et finalement 152 millions de dollars qui constituent la remise de la dette du fonds de péréquation. Voilà autant d'avantages positifs qui sont exactement tout le contraire des expédients inconsidérés, comme on le dit dans la motion proposée aujourd'hui par l'opposition. Bien sûr que la contribution moyenne de 25c. les 100 livres de lait prévue à l'égard des livraisons de lait nature et qui devrait aider à payer une partie des frais d'exportation des produits laitiers en a fait sursauter quelques-uns.

● (1710)

Il est bien vrai que le bonheur des uns fait quelquefois le malheur des autres, mais ce dont il faut tenir compte c'est que ce 25c. est un principe reconnu d'interdépendance des producteurs de produits laitiers, et effectivement qu'il y a un impact sur leurs revenus actuels et futurs. Voilà, monsieur le président, ce qu'il y a à comprendre et ce qu'il y a à faire comprendre.

De plus, cette politique laitière est aussi la consécration d'un principe d'équité, c'est-à-dire la fin d'une inéquité qui a existé par le miracle de la manipulation de certains leaders de l'industrie canadienne du lait. Ce qu'ils veulent ces mêmes leaders aujourd'hui c'est de sauver la face, et pour ce faire ils continuent de tromper les producteurs. Voilà pourquoi je me permets d'adresser aujourd'hui une demande formelle au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pour qu'il fasse cette preuve de l'interdépendance et de l'équité consacrées par cette politique de 1977-1978. Le ministre doit également publier les quotas de tous les producteurs de tout le Canada, et ce depuis 1974 jusqu'à aujourd'hui, et continuer ainsi à l'avenir.

Enfin, la Commission canadienne du lait doit récupérer au besoin l'administration et la distribution des quotas, et pour le moment, qu'elle s'assure une juste redistribution. Le gouvernement a agi dans l'intérêt de l'industrie laitière, et même si les conflits d'intérêts et les manipulations de certains leaders laitiers veulent faire entendre le contraire, l'avenir, la vérité aidant, prouvera que le ministre et le gouvernement ont eu raison. Voilà une autre preuve éclatante que le gouvernement a bien agi.

Sur un plan beaucoup plus général, celui de l'alimentation, voici maintenant, et je n'hésite pas à le dire, la performance du gouvernement. Bien sûr, il ne s'agit ni de l'alimentation des anges, ni du ciel sur terre, mais bien de l'alimentation en général, laquelle passe par le producteur, le transformateur, le grossiste, le détaillant et le consommateur.

L'agriculture s'imbrique dans le circuit alimentaire avec les secteurs de la transformation et de la distribution pour répondre à l'un des besoins les plus fondamentaux de notre population. Ce circuit possède deux caractéristiques qui ne semblent pas aussi accentuées dans d'autres secteurs économiques: il est très fragmenté, et s'infiltre dans une partie très importante de notre économie. Son morcellement rend essentielle une certaine participation du gouvernement sur les plans notamment de la recherche et de la réglementation. En effet, on dénombre plus de 300,000 producteurs primaires. Et comme il n'est manifestement pas possible d'entreprendre des recherches d'envergure à l'échelle de la ferme, le ministre de l'Agriculture assume cette fonction, et l'État finance en outre des projets de recherche dans les institutions d'enseignement comme le Collège de Saint-Hyacinthe et l'Université Laval.

Par ailleurs, une autre conséquence du morcellement du secteur agricole est l'impossibilité pour l'agriculteur d'exercer une influence déterminante sur un marché contraint à des variations cycliques. Vu la tendance des marchés agricoles à déborder les limites régionales et même nationales, leur réglementation doit souvent être assumée par le gouvernement. La seconde caractéristique du circuit alimentaire est son importante ramification. Une large proportion de l'activité économique brute du Canada est directement ou indirectement tributaire de l'agriculture et du secteur alimentaire. Les produits agricoles représentent 18 p. 100 de tout le fret canadien et environ le quart du volume de marchandises transportées sur la Voie maritime du Saint-Laurent. En outre, quelque 3 p. 100 des carburants et des lubrifiants vendus au Canada sont utilisés pour faire fonctionner divers véhicules agricoles. La manutention de produits et de fournitures agricoles représente le quart de la main-d'œuvre affectée au commerce de gros au Canada.

Par ailleurs, les industries alimentaires et la fabrication d'une grande diversité de matériel et de fournitures agricoles constituent des secteurs de première importance. Notre société et notre système économique deviennent de plus en plus complexes. Par exemple, les antiparasitaires, qui étaient accueillis sans réserve comme des bienfaits il y a une génération, commandent maintenant un contrôle étroit. C'est là un des très nombreux domaines où, dans le cadre des objectifs globaux du gouvernement, le ministère de l'Agriculture est appelé à jouer un rôle accru.

Le ministère cerne bien les problèmes qui préoccupent les Canadiens, et ce avec des ressources parcimonieuses, on le reconnaît. En effet, la comparaison des pourcentages du budget et de la main-d'œuvre affectés au ministère de l'Agriculture au cours des quelques dernières années ne traduit pas son importance croissante. En fait, 2.2 p. 100 des dépenses gouvernementales sont consacrées à l'agriculture, mais le ministère de l'Industrie et du Commerce en administre pas moins du quart. Pour respecter les priorités gouvernementales et pour répondre aux besoins publics qu'elles expriment, le ministère de l'Agriculture a évolué vers une plus grande décentralisation. Nos dépenses varient d'une province à l'autre en proportion directe de leurs activités agricoles. Il va de soi que nos stations de recherches doivent s'implanter dans les zones climatiques et pédagogiques qui conviennent à leurs objectifs de recherche. Les résultats obtenus à la Ferme expérimentale de Sainte-Foy, par exemple, risquent de ne pas être utiles dans la région de Rivière de la Paix, de sorte qu'une station de recherches est à l'œuvre en Alberta. La répartition physique de nos fermes expérimentales et autres bureaux régionaux n'est qu'un aspect des rapports étroits que nous entretenons avec le secteur agro-alimentaire.

Le ministère de l'Agriculture du Canada collabore activement avec de nombreux autres ministères. De plus, vu la

répartition des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'agriculture, une liaison étroite est maintenue avec les ministres et les sous-ministres provinciaux de l'Agriculture. Le Comité canadien de coordination des services agricoles et ses sous-comités, de même que le Conseil canadien de recherches agricoles constituent de bons exemples des mécanismes permanents de coordination réunissant les deux paliers de gouvernement, les éléments représentatifs du secteur, les collèges et les universités. Ces comités de coordination s'intéressent à divers aspects de l'agriculture, allant des maladies des céréales à la gestion des exploitations agricoles. Certains d'entre eux étudient les principes et ressources fondamentales de l'agriculture, notamment le climat et la fertilité du sol.

Monsieur le président, on pourrait continuer, mais je me permettrai de conclure en résumant très brièvement les défis que le ministre de l'Agriculture actuel a bien voulu relever avec le gouvernement. Deuxièmement, le gouvernement a protégé l'agriculture contre une foule de calamités naturelles. Troisièmement, le gouvernement a protégé le secteur agricole contre des distorsions temporaires du marché, et la politique laitière en est une preuve éclatante. Le gouvernement a aussi amélioré et élargi ses marchés agricoles. Le gouvernement a aussi contribué à améliorer la structure du secteur agro-alimentaire. L'aide aux pays en voie de développement est une autre illustration des préoccupations du ministère. Évidemment, il reste beaucoup à faire, et le gouvernement actuel est présent et efficace dans le sens des besoins des producteurs, et j'espère avec vous une réponse toujours plus adéquate dans ce sens.

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion présentée par le parti conservateur, et qui se lit comme suit:

Que la Chambre déplore le fait que le gouvernement ait été incapable de prendre l'initiative en élaborant et en appliquant des politiques et programmes agricoles complets et coordonnés et regrette que le gouvernement ait affaibli, par des expédients inconsidérés, l'ensemble de l'économie agricole.

● (1720)

Monsieur l'Orateur, cette motion nous permet de discuter encore une fois d'un problème crucial au Canada, savoir celui de l'agriculture. Tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter l'honorable député qui a proposé la motion sur la politique agricole. Je crois qu'après l'année de désastre agricole que nous venons de vivre il est important que tous les députés de la Chambre des communes se penchent sur cette question afin de prévenir d'autres perturbations semblables. Depuis des années je constate que la politique agricole est trop souvent improvisée et à courte vue. Tantôt on fait appel aux producteurs de céréales, tantôt aux producteurs de bœuf, de porc, de poulets, quand ce n'est pas aux producteurs laitiers pour les exhorter à produire davantage. Le gouvernement est allé jusqu'à offrir des primes à ceux qui augmenteraient leur production. Souvent, quelques mois plus tard, on offrait des primes pour détruire cette même production, et il y a à peine douze ou treize mois le ministre se débattait avec des surplus de production qu'on n'était incapable d'écouler.

Les études n'étaient pas assez approfondies, les marchés n'étaient considérés que sur une période de 12 ou au plus 24 mois et, à la fin, la victime de toutes ces imprévisions était le producteur agricole. Non seulement l'agriculteur doit affronter seul les caprices de la température, mais il doit en plus subir les fluctuations des marchés intérieurs comme des marchés extérieurs. Il ne peut obtenir la protection nécessaire contre les importations excessives, quand ce n'est pas tout simplement le dumping qui vient ruiner son économie. Comme seul remède à tout cela, le gouvernement n'a qu'une réponse: diminuer ou tout simplement arrêter la production.

Nous avons été les témoins de ce procédé indigne d'un gouvernement, lequel devrait avoir pour rôle d'aider les efforts des producteurs dans la question du blé, alors qu'on a laissé pourrir sur le champ des millions de tonnes de blé, ou bien on donnait un octroi au producteur pour qu'il n'ensemence pas son champ pendant que des millions d'êtres humains mouraient de faim. Tous les cultivateurs se souviennent encore de l'appel du ministre de l'Agriculture au sujet de la production des bovins. Un nombre incroyable de producteurs ont délaissé la production laitière pour s'engager dans cette voie qui promettait un si bel avenir mais, quelques mois plus tard, ils ont constaté qu'ils s'étaient fait leurrer. Ils ont produit à perte à cause des grains d'engraissement dont les prix avaient doublé. C'était une faillite pour les producteurs de l'Est principalement qui devaient compter sur les importations des céréales de l'Ouest.

Nous avons constaté la même dégringolade dans la production des œufs et des poulets à gril, pendant que les importations non contrôlées obligeaient les producteurs à ne produire qu'à 50 p. 100 de leur capacité. Que dire maintenant des producteurs de lait et de produits laitiers? Je crois que tous les agriculteurs se souviendront longtemps de l'année 1976-1977, alors que certains producteurs ont dû débourser $5,000 et même $6,000 en pénalité pour avoir trop produit.

Monsieur le président, je dis cela et j'en ai honte, quand on parle de trop produire. Aurait-on imaginé qu'en 1976, on aurait obligé nos cultivateurs à jeter leur lait aux égouts sans quoi ils seraient passibles d'amendes? Pourtant c'est ce que nous avons vécu, c'est à croire qu'un gouvernement un tant soit peu responsable ne puisse pas prévoir pour deux ou trois ans alors que normalement sa politique devrait s'échelonner sur au moins cinq années. Voici les conséquences de ces imprévisions: en 1970 nous avions 96,000 fermes laitières, alors qu'en 1977 nous n'en avons plus que 46,000.

Aujourd'hui encore nous importons plus de 60 millions de livres de fromage et des millions de livres de beurre, et les autorités disent que tout cela est normal; d'ailleurs, il est très difficile de connaître le volume exact. Nous importons au-delà de 80 espèces de fromage. Et je constate que dans la liste des fromages importés il y a des sortes comme le cheddar que l'on fabrique en priorité et en qualité supérieure au Québec. Pourquoi aller chercher ailleurs? Je pourrais dire la même chose du beurre.

Lors de mon passage en Colombie-Britannique, je demandais à un distributeur comment il se faisait qu'il n'avait que du beurre importé dans son entrepôt? Il m'a répondu que c'était le seul qu'il pouvait se procurer. Et moi je pensais à nos entrepôts bondés du Québec, où on ne pouvait trouver preneur. Mettrons-nous fin à ces situations ridicules? Cette année, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a voulu redonner un nouvel espoir à nos producteurs laitiers qui ne semblaient pas pouvoir se relever du matraquage de l'an dernier. Après avoir réduit la production laitière de 1976-1977 de 18 p. 100 en moyenne, en imposant une amende de $8.60 les 100 livres sur

la production excédentaire, les cultivateurs durent vendre une partie de leurs troupeaux ou cesser de traire leurs vaches durant les derniers mois de l'année afin de ne pas se faire ruiner par les amendes à payer.

C'est ainsi qu'on est parvenu à limiter la production de 1976-1977 à 9 milliards 700 millions de livres. Cette année, le niveau de revenu visé pour 1977-1978 est de $11.86 les 100 livres, à 3.5 p. 100 de matière grasse, pour une subvention fédérale de $2.66 les 100 livres. Cette augmentation de 41c. sur l'an dernier n'est même pas une augmentation selon l'indexation du coût de la vie de 9 p. 100 recommandée par la Commission anti-inflation. Ce n'est donc pas, comme on le dit, selon l'augmentation du coût de production non plus, puisque l'augmentation des prix pour les intrants est de beaucoup supérieure à 41c. Il faut aussi considérer le transformateur, à qui le ministre recommande de payer aux producteurs $9.20 les 100 livres de lait à la réception.

Le ministre se rend-il compte que le transformateur aura de la difficulté à se rendre à sa demande, parce que lui aussi doit subir les effets des augmentations de salaires, comme l'augmentation de tous les autres produits nécessaires à sa fabrication. Les chiffres que le ministre a avancés dans son exposé au regard de tous les coûts qui vont survenir après sont plutôt provisoires ou fictifs, parce qu'ils dépendent trop des imprévus. Il en est ainsi pour les 152 millions de dollars que le ministre a promis d'amortir. Ces 152 millions de dollars ne représentent que le montant versé par ceux qui ont livré des surplus pour lesquels ils ont payé l'amende. Mais que fait-on de tous les producteurs qui ont été contraints de vendre une partie de leurs troupeaux laitiers, ou même le troupeau tout entier, et cela à prix de sacrifice, afin de rembourser leurs dettes? Que fait-on pour ces autres cultivateurs qui produisaient du lait durant tout l'hiver, et ont été contraints de discontinuer la traite de leurs vaches? Ces cultivateurs en ont pour un an ou deux à se relever de cette perte.

Revenons maintenant aux quotas. L'an dernier, tous les producteurs ont vu leurs quotas réduits de 20 p. 100. Il serait plus que raisonnable qu'à la suite de l'augmentation du volume national des quotas, ces producteurs se voient attribuer sans les payer ces 20 p. 100 qui leur furent enlevés. Actuellement ce n'est pas ce qui se passe du tout, puisque les producteurs doivent payer s'ils veulent revenir au volume de leur ancien quota. J'espère donc que le ministre établira un programme bien précis afin que les agences régionales donnent justice à tous ces producteurs.

Le ministre a cédé aux syndicats des producteurs laitiers la responsabilité d'administrer les quotas au nom du gouvernement. J'ai donc des félicitations à lui offrir pour avoir engagé directement les cultivateurs par l'entremise de leurs syndicats. Ceci aura un avantage puisque, à l'avenir, les producteurs qui auront des griefs au sujet de leur quota n'auront plus à venir à Ottawa pour protester contre le ministre. Il leur suffira de forcer leurs chefs à faire tout simplement leur devoir. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a signalé une hausse de 200 millions de dollars par rapport à l'an dernier. Les chiffres sont assez exacts, mais il faut dire à la population tout de même d'où viennent ces 200 millions de dollars. Si on fait un petit calcul on se rendra compte que l'augmentation de 10c. la livre de beurre et de 2c. la livre de poudre de lait donne environ ces 200 millions que le ministre accorde aux producteurs.

Tout ceci pour dire qu'en définitive c'est le consommateur qui paie la note et que le gouvernement s'en tire à bon compte. Enfin, un dernier secteur où le gouvernement n'a à peu près rien fait c'est celui du contrôle des prix sur les machines agricoles. A mon avis, le gouvernement aurait dû s'imposer davantage tant sur l'achat qu'au sujet des intérêts payés sur ces machines agricoles. Je crois que le ministre ferait bien d'en prendre note et de voir à ce qu'à l'avenir les cultivateurs ne se voient pas ruinés par l'achat de ces machines. Et c'est ainsi de toutes les modernisations qu'on a demandées au cultivateur. On ne cesse de demander aux cultivateurs de se moderniser, et ils sont obligés d'emprunter des sommes extraordinaires, et jamais ils n'ont l'avantage d'avoir un taux réduit pour payer les intérêts sur les montants qu'ils empruntent. Je sais que le ministre de l'Agriculture n'est pas seul là-dedans, c'est une question plutôt financière. Mais il me semble qu'avec l'intervention du ministre de l'Agriculture, on pourrait davantage appuyer les efforts des cultivateurs pour obtenir une agriculture toujours plus rentable.

● (1730)

[*Traduction*]

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais remercier le député d'Elgin (M. Wise) d'avoir présenté la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est-à-dire:

Que la Chambre déplore le fait que le gouvernement ait été incapable de prendre l'initiative en élaborant et en appliquant des politiques et programmes agricoles complets et coordonnés—

Comme l'a mentionné mon collègue de Medicine Hat, la plupart des régions des Prairies sont dans une situation désespérée à cause de la sécheresse. La dernière pluie est tombée chez nous en août dernier et la sécheresse qui a commencé à sévir au mois d'août 1976 dans le centre-sud de la Saskatchewan a maintenant atteint presque toute la région. Il n'y a presque pas eu de pluie ou de neige depuis août dernier. Nous avons eu l'hiver le plus sec depuis 1902. La zone touchée est très étendue; elle comprend presque toutes les terres agricoles du Manitoba, de la Saskatchewan et d'une partie du sud-est de l'Alberta. Je me suis rendu dans la région de Swift Current-Maple Creek en fin de semaine et quand mon avion a décollé de Regina samedi, nous avons dû grimper à une altitude de 9,000 pieds pour sortir du nuage de poussière qui recouvre le sud des Prairies. Quiconque a vécu dans cette région sait que mai est le mois des grands vents—voilà sûrement la malédiction du triangle Palliser.

Même si la sécheresse actuelle n'est pas moins grave que celles d'autrefois, heureusement, monsieur l'Orateur, nos méthodes de culture se sont grandement améliorées. Les agriculteurs peuvent s'accommoder de pratiquement tous les phénomènes naturels, ce qui ne suppose pas qu'ils puissent survivre au gouvernement actuel. Il en coûte des sommes astronomiques pour ensemencer les Prairies. Les seules graines de semence doivent coûter au bas mot 100 millions de dollars sans parler du carburant, des produits chimiques, des salaires, de la dépréciation et de la réparation des machines. Quand on se balade en auto dans la région, on ne peut s'empêcher de penser que notre plus grande réserve alimentaire réside dans la capacité de nos agriculteurs et de nos éleveurs de continuer à

produire une année après l'autre. C'est pourquoi il est si important non seulement pour cette industrie mais pour le Canada et pour le monde entier que le gouvernement fédéral n'épargne rien pour que l'agriculture soit forte et viable.

Entre autres circonstances des plus contrariantes, les producteurs doivent faire face à une multitude de règles et de règlements que le gouvernement et ses ministères produisent presque au gré de leur fantaisie et presque sans égard aux conséquences. N'est-ce pas qu'un secteur comme l'agriculture qui produit des denrées hautement commerciales mériterait de recevoir une attention particulière? C'est au gouvernement que revient la responsabilité directe de s'assurer que l'industrie céréalière, si importante pour nos exportations et notre stabilité monétaire, demeure dans une position forte.

Je pense que le gouvernement ferait bien de jeter un coup d'œil sur le rapport Rowell-Sirois, œuvre de la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales, qui fut constituée pour étudier la situation désespérée de l'Ouest canadien dans les années 30. D'après le rapport de la commission, la gravité de la situation économique des années 30 provenait des effets de la sécheresse et de la dépression mondiale qui se répercutèrent sur la production du blé en Saskatchewan. C'est en effet du blé que dépendait surtout l'intégration économique du pays, et ce secteur a souffert alors d'un des concours de circonstances les plus défavorables de toute son histoire.

Les répercussions qui se sont étendues sur les autres parties du pays étaient graves, mais nulle part ailleurs plus graves qu'en Saskatchewan où elles furent catastrophiques. Depuis, c'est la région la plus vulnérable du Canada du point de vue économique car il n'est pas une seule province qui dépende aussi étroitement qu'elle des fluctuations des exportations. Nulle part ailleurs non plus la production n'est si étroitement liée aux caprices du climat. D'après le rapport de la Commission, la sécheresse et l'effondrement des prix étaient tout aussi responsables du désastre, et les politiques économiques nationales du Canada n'ont fait pratiquement rien pour amortir le choc.

C'est cette même conjoncture qui a provoqué la situation des années trente, monsieur l'Orateur, que nous retrouvons aujourd'hui. C'est que l'agriculture de l'Ouest a des coûts fixes très élevés. J'en ai parlé précédemment et je ne crois pas qu'il soit exagéré de dire que ce printemps-ci il en coûtera près de un quart de milliard de dollars pour rentrer la récolte. La gravité de la situation c'est que pour le céréaliculteur, une récolte manquée met en jeu non seulement sa subsistance mais également le capital de roulement qu'il a investi. Ce capital de roulement doit être recréé avant que l'agriculteur ne puisse à nouveau subvenir à ses propres besoins.

● (1740)

La situation a certes changé et il y a d'autres garanties qui protègent l'agriculture dans l'Ouest et nous en sommes tous reconnaissants. Toutefois, nous devons encore nous rappeler les années trente, car durant environ trois décennies, l'expansion de notre production de blé a été un élément important qui a contribué à notre prospérité, à la hausse des revenus et à l'accumulation des richesses dans certaines régions plus anciennes du Canada. La Saskatchewan n'avait aucun moyen, ni par la voie fiscale ni par celle des emprunts, de bénéficier de ces richesses que son blé avait créées pendant les années prospères et ne pouvait donc pas se prémunir contre l'adversité de sorte qu'il est devenu indispensable d'assurer le transfert des revenus pour prévenir une famine générale dans la province et le marasme chez les producteurs de blé à cette époque. Ainsi on a recours aux pouvoirs d'emprunt du Canada. Certaine choses ne changent pas, monsieur l'Orateur, et il n'est pas étonnant que diverses régions du pays considèrent encore le gouvernement centralisateur d'Ottawa avec méfiance.

J'espère sincèrement, monsieur l'Orateur, que le programme national d'urgence comprendra des mesures destinées à remédier à la sécheresse. La seule ligne de conduite qu'on pourrait adopter à court terme serait de forer des puits profonds, de pomper l'eau de surface emmagasinée dans les barrages et les citernes dans les villes et les fermes. On ne peut pas compter sur la pluie pour remplir nos puits ou nos citernes au printemps.

L'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a été établie en 1935 pour deux raisons, la première était de remédier à l'érosion du sol et la deuxième de fournir aux fermes des approvisionnements d'eau. Cette loi était une bénédiction. A mon avis, cette mesure a été dévalorisée depuis des années et la situation urgente à laquelle nous faisons face aurait dû être envisagée depuis au moins dix ans. Je ne peux m'empêcher de penser au projet d'irrigation de la Saskatchewan-Sud qui n'a jamais été réalisé. Cette année, pour la première fois, le déversement de la Saskatchewan-Sud ne réussira pas à remplir le lac Diefenbaker.

Les éleveurs, qui doivent même maintenant réduire leurs troupeaux, sont aux prises avec le problème le plus grave et le plus immédiat. Comme l'a signalé le député de Medicine Hat (M. Hargrave), près de la moitié des bestiaux mis sur le marché accusent les effets de la sécheresse, et la loi devrait prévoir des allégements fiscaux à l'intention des éleveurs qui, sans que ce soit de leur faute, sont obligés de vendre de toute urgence leurs animaux à perte. Le gouvernement doit permettre l'accès des pâturages collectifs, ne serait-ce qu'en situation d'urgence, afin que les animaux puissent se nourrir et s'abreuver. Quoi qu'il en soit, je sais que les gens d'ARAP ont la situation bien en main, et que les troupeaux ne seront pas obligés de quitter les pâturages collectifs en raison du manque d'eau. Par contre, la pénurie d'herbe est une autre affaire. Il devrait sûrement y avoir moyen d'en apporter au besoin dans ces pâturages.

Évidemment, on s'inquiète avec raison de tous les éléments de coût dans presque tous les secteurs de l'agricole. Je mentionnerai seulement, à titre d'exemple, la commercialisation de notre blé qui échappe tout à fait au contrôle de nos producteurs. Le coût total d'exploitation de la Commission canadienne du blé pour ce qui est du compte de la mise en commun du blé pour l'année 1975-1976 accuse une hausse de 35 millions de dollars en comparaison de l'année 1974-1975. Le coût total des opérations pour 1974-1975 avait été de 68 millions de dollars. Les frais d'exploitation de la Commission pour ce qui est du compte de mise en commun du blé pour l'année 1975-1976 dépassait 103 millions de dollars, soit une augmentation de 35 millions de dollars.

Il semble que tous les articles, monsieur l'Orateur, que ce soit l'intérêt bancaire, la bourse et ainsi de suite, indiquent une hausse de 135 p. 100. Les frais d'administration des élévateurs ruraux se sont accrus de 60 p. 100. L'an dernier, l'ensemble

des frais fixes inscrits au compte de la mise en commun pour le blé s'est accru de 45 p. 100.

Il y a quelques jours, l'Institut agricole du Canada comparaissait devant le comité; dans son mémoire, il disait que la baisse des fonds affectés à la recherche et au développement agricoles ne peut être attribuée au programme d'austérité du gouvernement mis en vigueur à la fin de 1975. Il ajoutait que les subventions à la recherche ont commencé à diminuer en 1969 et qu'elles n'ont cessé de baisser depuis. C'est l'inflation qui est la cause de cette diminution. En 1974, une subvention moyenne du Conseil national de recherches pour les sciences biologiques était 6 fois plus élevée qu'une subvention accordée en 1969; son pouvoir d'achat était toutefois inférieur de 41 p. 100 à celui de la subvention de 1969. L'Institut a ensuite déploré que peu de jeunes Canadiens s'inscrivent aux universités et aux établissements de recherche et il a ajouté qu'aux États-Unis, la situation était complètement différente, alors que des étudiants intelligents s'inscrivaient en grand nombre aux collèges d'agriculture, aux universités et aux centres de recherche.

En raison de l'insuffisance des subventions fédérales à la recherche, les détenteurs de licence de la Commission canadienne du blé devront, au mois de juin, décider par voie de scrutin s'ils acceptent que l'on prélève 1/10 p. 100 de la valeur des six céréales principales aux élévateurs pour les recherches sur la production et la commercialisation des grains. Si l'on avait fait cela l'année dernière, on aurait pu récolter 3.1 millions de dollars. C'est, à mon sens, le gouvernement fédéral qui devrait s'occuper des recherches de base, des questions de transport et de la promotion des exportations et il faudrait probablement s'attacher davantage aux exportations et se préoccuper un peu moins des méthodes de mise en marché interne.

Pour prouver l'utilité des recherches, on pourrait citer la découverte d'une nouvelle variété de blé, le blé «Sinton», par nos chercheurs; c'est la seule variété de blé rouge de printemps qui soit à l'abri de la rouille. Je suis heureux d'annoncer que cette nouvelle variété dont la culture commerciale débutera cette année, a été mise au point à la station de recherche d'Agriculture Canada de Swift Current. De l'avis de tous, cette variété est incontestablement excellente.

Dans son rapport annuel de 1975-1976, la Commission canadienne du blé fait état des problèmes de commercialisation qui ont marqué l'année 1975. Elle rapporte ensuite que des ventes ont été temporairement retardées de deux mois et demi, de la mi-août à la fin d'octobre, à cause de la pluie et d'une germination difficile. Il s'est trouvé, comme on le signale dans le rapport, que ces retards sont survenus alors que les prix atteignaient leur point culminant au cours de la saison. Avant que les résultats de la campagne agricole de 1975 ne soient connus et que la commission soit de nouveau en mesure de faire porter tous ses efforts sur les ventes, les prix avaient déjà commencé à baisser.

Il est passablement difficile d'expliquer à un producteur pourquoi la vente marque un temps d'arrêt de deux mois et demi alors que les prix sont à leur apogée. Je le répète, alors que l'on assiste à un retour massif de jeunes gens vers la terre aux États-Unis, c'est le contraire qui semble se passer chez-nous. Les jeunes savent que d'autres secteurs de notre économie jouissent d'une structure de prix plus rigide et qui est particulièrement à l'épreuve de toute tendance à la baisse. Cette constatation tend à les éloigner du secteur agricole.

Monsieur l'Orateur, je viens de lire un rapport d'un géologue de Saskatoon, M. W. A. Meneley, qui dit qu'en général les puits-tests plus profonds, ceux qui ont plus de 100 pieds de profondeur, ne changent pas sensiblement le niveau d'eau saisonnier. Ils révèlent plutôt des fluctuations plus régulières du niveau d'eau qui reflètent les variations du climat à plus long terme. La tendance du niveau d'eau minimum au printemps dans les puits-tests profonds est au-dessus de la moyenne et à la hausse par suite des conditions de remplissage généralement favorables qui existent depuis une dizaine d'années en Saskatchewan. C'est sûrement une région dont le gouvernement devrait s'occuper immédiatement.

Ce sont ces nappes aquifères profondes qui constituent la source la plus sûre d'approvisionnement en eau dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Selon M. Meneley, on peut faire de l'eau du sol, même de celle des nappes profondes, une ressource renouvelable. Il est possible de pomper les immenses quantités d'eau de nos principales nappes en période de sécheresse pour répondre aux besoins essentiels de la population, tout en sachant que le trop-pompé sera compensé grâce au mécanisme de remplissage lorsque les Prairies connaîtront des conditions climatiques plus favorables.

Ma propre circonscription de Swift Current-Maple Creek est située sur une immense nappe d'eau. J'espère que le gouvernement canadien déploiera tous ses efforts pour mettre en valeur cette ressource. D'après M. Meneley, on peut résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau qui surgiront en 1977-1978 en encourageant surtout les intéressés à exploiter des puits plus profonds qui sont moins touchés par la sécheresse. Au lieu d'une subvention forfaitaire, la loi sur le rétablissement agricole des Prairies devrait prévoir une subvention proportionnelle au coût total du puits, pompe comprise, qui tiendrait compte des frais de sondage et de carottage électrique qu'on doit faire pour découvrir les nappes d'eau en profondeur. La subvention forfaitaire favorise ceux qui ne sont pas obligés d'aller chercher l'eau en profondeur.

● (1750)

Au sud-ouest de la Saskatchewan, où il y a très peu d'eaux de surface et où la couche aquifère est très profonde, il faut parfois construire des puits très profonds, comme celui qui alimente le village de Frontier, qui fait 1,360 pieds de profondeur. Des puits de ce genre reviennent très cher. Il faut compter $50,000 et plus. C'est ce que coûtent le creusage et l'installation d'un puits. La plupart des habitants des villages de cette région n'ont pas les moyens de payer une telle somme. Je parle ici de puits qui peuvent débiter 50 gallons à la minute, soit 15 à 20 millions de gallons par an.

Nous souhaitons tous la pluie; mais, si elle ne vient pas, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Je suggère que l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies soit à nouveau confiée au ministère de l'Agriculture, comme il se doit, qu'on lance un programme d'urgence d'alimentation en eau et qu'on fasse davantage de recherches sur l'agriculture de base. Je le répète, mes électeurs sont capables de supporter à peu près toutes les épreuves que mère nature leur inflige, mais je ne sais pas combien de temps il vont supporter encore ce gouvernement.

Agriculture

M. Wm. Andres (Lincoln): Monsieur l'Orateur, je suis tout particulièrement heureux d'intervenir cet après-midi, d'autant plus que nous débattons une motion de l'opposition. C'est une motion de défiance qui concerne l'agriculture. Comme je m'intéresse activement à ce secteur depuis plus de 40 ans et que j'ai pu constater certaines des difficultés survenues dans les années 30, les années 40, les années 50 et je pourrais continuer . . .

M. Paproski: Dans les années 60 et les années 70.

M. Andres: Je m'étonne un peu que l'on propose une telle motion alors que le gouvernement du Canada, sous la direction du ministre actuel de l'Agriculture (M. Whelan), reconnaît plus que jamais l'agriculture comme l'une des industries les plus importantes de notre pays.

M. Beatty: Eugene Whelan a rédigé ce discours. Nous le saurons au nombre de fois que reviendra et cetera.

M. Andres: On reconnaît l'importance de l'agriculture plus que jamais auparavant.

Une voix: Où cela?

M. Andres: Partout, sauf chez les partis d'opposition. C'est ce que je constate malheureusement. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, l'avons toujours reconnu. Le ministre a fait figure de chef de file à cet égard.

Le secteur de l'agriculture donne lieu à une activité économique considérable et crée de l'emploi dans la mise en marché des aliments ainsi que dans l'agriculture et les services connexes. Près de 50 p. 100 des emplois sont reliés directement ou indirectement à l'agriculture et aux industries de production et de transformation alimentaires. Notre agriculture a été des plus efficace. Son efficacité s'est tellement accrue ces dernières années que seulement 6 p. 100 de notre population s'occupe directement de la production agricole. Toutefois, le fait qu'un pourcentage aussi minime de la population canadienne soit en mesure de pourvoir aux besoins alimentaires des Canadiens tout en faisant de notre pays un des principaux exportateurs de céréales démontre la puissance et l'énorme capacité de production de notre industrie agricole.

M. Paproski: Et cetera, et cetera.

M. Andres: «Et cetera, et cetera», comme le dit mon honorable vis-à-vis.

M. Paproski: Comme a dit le ministre.

M. Andres: Ils ont au moins un député au courant. Je m'en réjouis. Notre contribution au programme mondial d'aide alimentaire nous a valu le respect du monde entier. C'est notre pays qui a donné le plus en dollars et en denrées. Vu la faible densité de notre population, je suis fier d'être un Canadien. Nos exportations de produits agricoles sont d'une valeur d'environ 4 milliards de dollars. Notre réserve alimentaire est de plus d'un milliard de dollars.

Je répète ce que le ministre de l'Agriculture raconte partout au Canada: que nos agriculteurs sont les plus efficaces au monde et que chaque cultivateur canadien peut nourrir sa famille et 52 autres de ses concitoyens. Voilà de quoi être fiers, monsieur l'Orateur. C'est une chose unique au monde. Comme le ministre l'a déjà indiqué, c'est un signe d'efficacité que de produire des aliments pour tant de personnes au Canada et dans le reste du monde.

[M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek).]

La politique du gouvernement a su répondre aux besoins des entreprises agricoles. Le gouvernement a reconnu les difficultés auxquelles faisaient face les agriculteurs à la suite des grands bouleversements socio-économiques de la dernière décennie. Le gouvernement n'a cessé d'encourager la productivité agricole. Il a élaboré et réalisé des programmes tendant à améliorer et à organiser rationnellement les principaux secteurs de la recherche agricole, du développement régional, de l'expansion de la ferme familiale et de la mise en marché à l'échelle nationale. Il a particulièrement insisté sur la commercialisation et l'établissement du prix des produits agricoles, car le gouvernement sait que la viabilité de l'entreprise agro-alimentaire est essentielle à notre sécurité économique à la fois actuelle et future.

Nous admettons tous que l'agriculture est l'industrie de base de notre pays. Dans n'importe quel pays une agriculture prospère est essentielle à une structure économique viable. Notre ministre de l'Agriculture l'a reconnu et il a élaboré des politiques à cette fin. Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Andres: Monsieur l'Orateur, quand j'ai dû m'arrêter à 6 heures, j'étais en train de parler de la politique agricole du gouvernement et de la façon dont il a su répondre aux besoins de l'agriculture. Comme toujours, le gouvernement a pour objectif de servir les intérêts durables du consommateur, et il en sera toujours ainsi.

J'aimerais signaler quelques-unes des initiatives qu'a prises le gouvernement. Comme l'a déjà mentionné un député d'en face, les initiatives n'ont pas émané de l'opposition. C'est le gouvernement qui s'est montré sensible aux besoins des agriculteurs et le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a su le reconnaître.

En mai 1975, nous avons été saisis d'une modification à la loi sur le crédit agricole, qui permettait ainsi aux jeunes agriculteurs de se lancer dans l'agriculture. Ils pouvaient emprunter jusqu'à $150,000. Une autre modification importante permettait aux personnes âgées de moins de 35 ans de s'adonner à l'agriculture pour une période de cinq ans.

M. Peters: Ils sont maintenant endettés de $150,000 et ils n'ont pas de marchés.

M. Andres: Qu'il me soit permis de dire au député que je connais l'agriculture depuis un certain temps et que je me souviens très bien de l'époque où l'on commençait avec presque rien et où on restait toujours avec presque rien. Mais aujourd'hui les jeunes nous viennent des universités et de diverses professions et ils peuvent devenir agriculteurs avec l'aide du gouvernement fédéral.

Une voix: Vous devriez essayer.

M. Andres: Je vais renseigner le député. S'il ouvrait les yeux, il a devant lui quelqu'un qui a essayé. Je suis propriétaire de ce que je considère comme l'une des exploitations agricoles

les plus efficaces du Canada et je défie quiconque de faire mieux. Je suis fier que deux de mes fils, qui sont diplômés en agriculture de l'Université de Guelph et qui exploitent cette ferme aussi efficacement que tout autre au Canada. Le député dit que nous n'avons aucun marché. Grâce à certains programmes mis sur pied par le gouvernement—je reviendrai à quelques-uns de ces programmes un peu plus tard—nous avons des marchés stables et nous avons une très bonne idée de ce qui se passera à la fin de l'année, à condition que nous ayons une récolte, qu'il n'y ait pas de gelée, etc. Nous sommes à l'époque de l'année où ce genre de désastre nous menace. Mais encore une fois, le gouvernement fédéral a reconnu ce fait et a créé des programmes pour nous aider à traverser ces difficultés.

Un autre bill a été présenté: il s'agit de celui dont la Chambre est actuellement saisie et qui tend à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, en portant le maximum des prêts de $50,000 à $75,000. Il faut pas mal d'argent pour exploiter une entreprise agricole aujourd'hui. Il y a des frais de production, mais un agriculteur intelligent peut les amortir à la fin de l'année.

Nous avons la loi sur la stabilisation qui a été modifiée en juillet 1975 pour assurer une meilleure stabilité du marché et des prix aux agriculteurs. La nouvelle loi établit un certain nombre de programmes pour les principaux produits agricoles du Canada, qui garantiront efficacement les producteurs contre les pertes pendant les périodes d'instabilité du marché ou de hausse rapide des frais de production. En 1976, dans ma circonscription, ce programme a permis de garantir le revenu des producteurs de cerises douces, de prunes et de certaines variétés de poires. Alors que les producteurs avaient certaines difficultés avec ces produits, le gouvernement les a appuyés et les a aidés à passer le cap.

● (2010)

Le gouvernement préconise des mesures d'incitation propres à augmenter la production et à assurer la stabilité de l'agriculture. Les programmes d'achat assurés par les offices de commercialisation de produits agricoles en sont un exemple. Le gouvernement a donc prouvé qu'il prenait ses responsabilités dans les périodes critiques.

Personnellement, j'ai obtenu de l'aide pour les producteurs de cerises à chair acidulée en 1975, année de production excédentaire où la récolte aurait pourri sur place, car les conserveries n'étaient pas disposées à l'acheter. C'est grâce à l'office de commercialisation des produits agricoles que le gouvernement fédéral a acheté l'excédent de la récolte, l'a gelé et l'a vendu l'année suivante où la récolte était peu abondante, et avec des bénéfices, je dois le dire. Les offices de commercialisation des produits agricoles ont réussi à stabiliser les recettes des producteurs en achetant leur récolte et ainsi le produit de la vente a compensé les frais du programme et la catastrophe a été épargnée aux producteurs. Le consommateur y a trouvé également son intérêt car il y avait des fruits en réserve et les prix n'ont pas atteint des sommets vertigineux l'année suivante où la récolte était moins bonne.

Le même programme s'est appliqué à la récolte des pêches bien que l'excédent ait été acheté cette fois par les conserveries et qu'on n'ait pas demandé à la Commission de l'acheter. Nous constatons que bien souvent les acheteurs en gros mettent les producteurs sur la corde raide, profitant de ce qu'il s'agit de denrées périssables. Ce n'est que lorsque le gouvernement fédéral est intervenu, en se disant décidé à acheter la récolte dans ma région, que les conserveries ont acheté les récoltes, alors que jusque-là, elles n'avaient pas fait d'offre.

L'été dernier, j'ai été chargé d'annoncer le programme de soutien fédéral aux raisins de l'Ontario. L'office fédéral de commercialisation des produits agricoles a acheté environ 7,000 tonnes de raisins en excédent, d'une valeur de un million de dollars, aux viticulteurs de la péninsule du Niagara. Le gouvernement rentrera dans ces frais, grâce à la recette provenant de la vente de ces produits.

Rien que pour faire voir les programmes que nous avons, en comparaison de ceux de certaines provinces, comme par exemple l'Ontario . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Pas de sectarisme!

M. Andres: Ce n'est pas faire preuve de sectarisme que de dire les choses.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pourvu qu'on dise la vérité.

M. Andres: Je dis toute la vérité, monsieur l'Orateur.

L'État fédéral a acheté, comme cela, plus de 7,000 tonnes de raisins. Mais le gouvernement provincial—je ne sais plus ce qui en reste actuellement, mais en tout cas on peut s'attendre à un changement brutal pour très bientôt—s'est contenté de dire qu'il garantirait un prêt à l'office pour l'achat d'une partie du raisin. Monsieur l'Orateur, il n'a même pas mis un sou dans l'affaire, trop craintif qu'il était. Nous allons offrir un prêt aux producteurs, a-t-il dit, pour qu'ils gardent le raisin quelque temps. Mais le ministre de l'Agriculture, lui, a dit que nous l'achèterions ce raisin, et sans poser de conditions.

M. Peters: Il pense au vin, ce brave Eugène.

M. Andres: Certains produits de l'industrie horticole et maraîchère sont très périssables, et pour cette raison il existe un programme fédéral d'aide à la construction des entrepôts frigorifiques qui permettent de les conserver longtemps. En 1975, 18 installations ayant coûté plus de quatre millions de dollars ont été subventionnées. Là-dessus, $500,000 sont allés à une usine de transformation de la circonscription de Lincoln, dans la péninsule de Niagara. L'entrepôt frigorifique permet de prolonger la campagne de produits périssables, ce qui est à l'avantage du consommateur. S'il n'existait pas, ces produits périraient sur pied. J'ai déjà vu des récoltes venir à maturité très rapidement, et ne pas pouvoir être transformées. Comme il n'y avait pas d'entrepôts frigorifiques, le ministre de l'Agriculture a fait adopter un programme fournissant aux producteurs une aide de $500,000.

De temps en temps, nous avons des difficultés de main-d'œuvre pour la récolte. Il y a pourtant du chômage chez nous, d'après les statistiques et les députés d'en face, mais dans l'agriculture nous avons du mal à trouver du personnel pour les récoltes. Pour cette raison, le gouvernement fédéral fait venir des ouvriers agricoles antillais pour travailler à la récolte des produits périssables de l'Ontario et des autres provinces, mais plus particulièrement de la péninsule de Niagara. Contrairement à ce que prétendent parfois les députés d'en face, les Canadiens ne doivent pas être si mal en point puisqu'ils refusent ce genre de travail. Ils n'aiment sans doute pas ce genre de travail où il faut trop se pencher. Quand il commence à faire un peu chaud, les Canadiens ne semblent pas vouloir travailler dans les vergers et il faut donc faire venir des étrangers pour faire les récoltes si l'on ne veut pas tout perdre.

Le ministre de l'Agriculture a toujours tenu à ce que tous les fruits et les légumes soient récoltés.

Un autre facteur important a été l'adoption de mesures visant à établir des programmes de commercialisation méthodique et de gestion des stocks pour stabiliser le prix des produits agricoles. On a beaucoup critiqué l'Office canadien de commercialisation des œufs, mais cet office a été fort utile non seulement parce qu'il a fourni aux producteurs un rendement juste de leur investissement calculé en fonction d'une formule fondée sur le coût de la production, mais aussi parce qu'il a stabilisé le marché en garantissant aux consommateurs un produit frais à des prix équitables. Le ministre de l'Agriculture l'a signalé cet après-midi en parlant du prix des œufs et je suis certain que les députés admettront que le programme a été très efficace.

Nous avons aussi un office national de commercialisation du dindon et l'on songe maintenant à établir un programme national pour le poulet de gril. Certains groupes de consommateurs du Canada se sont opposés à de tels programmes nationaux. Il est tout à fait imprévoyant pour quiconque, surtout les consommateurs, de s'opposer à de tels programmes parce que ceux-ci stabilisent le marché et garantissent la vente des produits alimentaires à des prix raisonnables.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé. Cependant, il peut continuer s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. Andres: Je vous remercie et je remercie les députés, monsieur l'Orateur. Je serai très bref.

J'aimerais parler de l'importance du rôle de la Commission du tarif pour la péninsule du Niagara et l'industrie agricole. La semaine dernière, la Commission du tarif a publié ses conclusions au sujet des fruits et des légumes frais. Dans l'ensemble, la Commission recommande d'accorder un peu plus de protection aux 135,000 producteurs commerciaux du Canada et d'établir certaines garanties contre les importations à prix réduit. Ces recommandations se fondent sur une étude approfondie et sur des instances présentées par l'industrie horticole du Canada. Je suis très heureux des recommandations de la Commission, même si elles sont assez sobres. Il est tout à fait faux de prétendre, comme l'ont fait certains media, que «le consommateur canadien devra maintenant payer des prix plus élevés pour les fruits et les légumes», comme le disait une manchette de journal. Il m'est tout à fait impossible de comprendre sur quoi peuvent se fonder des remarques de cet ordre faites à tort et à travers.

● (2020)

Il est vrai que, selon certaines statistiques, le prix des fruits et des légumes a connu une hausse spectaculaire depuis quelques mois, mais il s'agit de fruits et de légumes importés. S'ils sont chers c'est parce qu'il y a eu des cataclysmes ou qu'il a fait mauvais temps dans leur pays d'origine. Monsieur l'Orateur, les primeurs coûtent cher, mais les prix baissent toujours quand les produits canadiens arrivent sur le marché. Je suis donc satisfait de certaines recommandations formulées par la Commission de révision du tarif.

Malheureusement, cette Commission a oublié un article dont je parlerai au ministre concerné, c'est-à-dire des raisins. Je crois comprendre que la Commission a omis cet article et j'en parlerais au nom de mes commettants. Le raisin est une de nos principales cultures. Monsieur l'Orateur, je prétends que les Canadiens devraient mieux connaître leurs raisins et les produits qu'on en tire. La qualité de nos raisins s'est améliorée grandement. Il y a encore des gens qui ne le savent pas. Je suis persuadé qu'avant longtemps tous les Canadiens découvriront à quel point nos raisins sont bons.

M. Peters: Nos raisins et nos vins ont remporté beaucoup de prix dernièrement.

M. Andres: Permettez-moi maintenant de dire un mot au sujet de la recherche et du développement. Certains députés se sont plaints du manque de recherche et de développement en agriculture. Je prétends que la direction de la recherche du gouvernement a mis sur pied de nouveaux locaux de recherche, de nouvelles variétés de culture, de meilleures méthodes de défense contre les maladies et les insectes et de nouvelles techniques agricoles. A Vineland, dans la péninsule de Niagara, nous profitons d'une entente unique de partage des coûts avec le ministère ontarien de l'agriculture et des denrées alimentaires, dans le cadre de laquelle on fait surtout de la recherche touchant la protection. Les scientifiques de la province font de la recherche sur la production de fruits et de légumes et ceux du fédéral s'occupent de toute la recherche concernant la protection. Monsieur l'Orateur, je me souviens d'avoir maintes fois acquis de nouvelles connaissances et eu des révélations grâce à des personnes qui travaillent à cette station, en particulier grâce aux employés fédéraux.

Il y a quatre stations de recherche fédérales au service de l'agriculture de l'Ontario et les subventions sont passées en cinq ans de 6.6 à 13.3 millions de dollars. Ce montant représente à peu près 10 p. 100 du budget annuel global de la direction de la recherche. Il y a actuellement 490 personnes au service de la station de Vineland, dont 104 scientifiques.

C'est avec plaisir que j'ai fait consigner ces quelques renseignements au compte rendu et insisté sur certaines mesures que prend le gouvernement fédéral. Je suis heureux d'être né dans un milieu agricole et de penser que ma famille continue de dépendre entièrement du revenu provenant du produit de la terre. Nous savons que tant que le ministre de l'Agriculture détiendra ce portefeuille et tant que le gouvernement fédéral continuera d'appliquer ses politiques actuelles, nous, tout comme les consommateurs canadiens, seront en de bonnes mains.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, de par la nature même de son travail, le sort du ministre de l'Agriculture du Canada n'est guère enviable. Aucun ministre n'a détenu ce portefeuille avec autant de bonne volonté, bonne volonté dont ont fait preuve les agriculteurs et les députés de tous les partis, que l'actuel ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Et pourtant, les événements des cinq dernières années, en particulier des trois dernières années, ont obligé la loyale opposition de Sa Majesté à proposer la motion à l'étude. Elle mérite d'être lue et relue. La voici:

> Que la Chambre déplore le fait que le gouvernement ait été incapable de prendre l'initiative en élaborant et en appliquant des politiques et des programmes agricoles complets et coordonnés et regrette que le gouvernement ait affaibli, par des expédients inconsidérés, l'ensemble de l'économie agricole.

M. Paproski: Que Whelan s'en aille au Sénat.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Quiconque étudie l'histoire de la politique agricole des quarante dernières années peut affirmer, à mon avis, que l'agriculture n'a jamais

été attaquée avec tant de virulence par des puissances internes du gouvernement qu'à l'heure actuelle. Je ne parle pas seulement de puissances au sein du gouvernement fédéral mais également des gouvernements provinciaux de tout le pays. En fait, je parle de tous les gouvernements du monde.

A mon avis, rien ne prouve mieux le bien-fondé de mon argument que les belles paroles que l'on trouve dans l'amendement proposé par le Nouveau parti démocratique. Permettez-moi de lire l'amendement proposé par le parti qui, il fut un temps, défendait l'agriculture. Le voici:

et que la Chambre déplore également que le gouvernement n'appuie pas entièrement un système de commercialisation dirigée qui rendrait les producteurs assez forts tous ensemble pour réduire les pouvoirs des grosses compagnies sur le marché alimentaire et qui stabiliserait les revenus agricoles ainsi que les prix à la consommation.

M. Benjamin: Et alors, qu'y a-t-il de mal dans cet amendement?

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Ce qu'il y a de mal? Le parti du député propose les politiques mêmes qui ont mis l'agriculture sur la défensive. L'amendement de son parti ôterait aux producteurs le pouvoir de prendre les décisions pour le remettre aux mains des bureaucrates. Il permettrait à ces derniers de prendre l'agriculteur à la gorge et de l'écraser progressivement.

M. Paproski: Honte au Nouveau parti démocratique!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de parti qui ait plus favorisé, ni depuis plus longtemps, une politique rationnelle de la commercialisation que l'opposition loyale de Sa Majesté, le parti conservateur. C'est mon parti qui a fait inscrire au nombre des lois de notre pays la loi de commercialisation des produits naturels, en 1934, c'est-à-dire il y a 43 ans. Nous l'avons fait pour donner aux producteurs un certain contrôle sur leur destinée. Mais depuis la guerre, voici ce qui s'est produit. Les bureaucrates, les mandarins, appelez-les comme vous voudrez, ont lutté pour s'emparer de la direction des offices de comercialisation. Loin de chercher à en faire des instruments utiles pour l'expansion du marché et l'accroissement de revenu de l'agriculture, ils en faisaient un instrument de la Fonction publique chargé de contrôler et d'orienter les décisions du producteur.

Depuis nombre d'années déjà, nous voyons que le gouvernement, par le truchement de ses fonctionnaires d'Ottawa, cherche à rogner sur l'indépendance de la Commission canadienne du blé. Je connais bien l'histoire de cette commission. La loi initiale l'instituant a été adoptée à la Chambre en 1935. Les libéraux, qui étaient dans l'opposition, s'y sont opposés. En 1939, le gouvernement libéral d'alors a présenté quatre bills visant à supprimer la Commission canadienne du blé. Ces bills ont été adoptés mais n'ont pas été mis en vigueur, la guerre ayant éclaté. Le gouvernement s'est alors rendu compte que la Commission du blé offrait le moyen de contrôler les prix à la production, et c'est ce qui a sauvé la Commission du blé.

Après la guerre, à la suite de l'accord britannique sur le blé, le prix du blé au Canada était contrôlé alors que les cotes mondiales du blé étaient élevées. Ce secteur de l'agriculture est resté réglementé longtemps après que le simple citoyen canadien ait été libéré de toute règlementation. J'ai assisté à cet empiètement progressif du pouvoir par nos prétendus meneurs, ceux qui pensent pouvoir travailler l'opinion, notre élite dirigeante, composée de personnages qui s'imaginent pouvoir mieux diriger le pays que les députés élus du Parlement. L'amendement proposé par le NPD nous tendrait un piège en remettant tout le pouvoir aux bureaucrates.

Ce soir, je n'irai pas jusqu'à blâmer le ministre de ce qui s'est produit. J'ai déjà dit mes sentiments au sujet du ministre, au comité permanent de l'agriculture. Il sait que les députés conservateurs qui siègent à ce comité ont essayé de donner au ministre de l'Agriculture plus de contrôle sur les institutions gouvernementales qui s'inquiètent avec raison de l'agriculture.

Qu'est-il advenu à l'ARDA, aujourd'hui? Nous avons pourtant là un instrument qui aurait pu aider les populations de Thunder Bay, d'Algoma, de la vallée de l'Outaouais, du nord du Québec, du nord de l'Ontario et toutes les autres régions où l'agriculture n'est guère florissante. L'ARDA devait constituer la première ligne d'attaque qui permettrait aux agriculteurs de vendre leurs produits à meilleur compte. Relève-t-elle maintenant du ministre? Je ne blâme pas le ministre, mais le gouvernement qui a vendu son âme aux mandarins.

● (2030)

Où est l'ARAP, adoptée à la Chambre en 1935 pour récupérer les prairies désertiques qui produisent maintenant la moitié des ressources agricoles du Canada? Relève-t-elle du ministre? Elle relève d'un autre ministre. La chose est scandaleuse. En ces moments difficiles que nous connaîtrons constamment avec les sécheresses périodiques dans l'Ouest, notre ministre de l'Agriculture n'a pas, par l'intermédiaire de son propre ministère, autorité sur cet organisme fédéral qui, selon les provinces de l'Ouest, devrait être chargé de régler les problèmes de la sécheresse.

Où est l'assurance-récolte? Où les l'ARAP? La Chambre est saisie d'un projet de loi visant à s'en défaire parce que l'assurance-récolte la rendait désuète. Pourquoi cette mesure n'a-t-elle pas été retirée? C'est à cause de l'organisation politique établie par un des collègues du ministre qui manigance autour de l'ARAP. Le responsable qui avait été nommé par ce ministre devait comparaître devant les tribunaux pour fraude criminelle. Après avoir procédé à l'instruction, le juge a déclaré que cet homme devait être jugé. Le procès n'a toutefois jamais eu lieu. La responsabilité de l'affaire a toujours été rejetée sur le ministre compétent, c'est-à-dire sur le ministre de l'Agriculture. L'année dernière, tout ce que le ministre de l'Agriculture a pu faire, c'est dire à la Chambre que le procès n'avait pas eu lieu mais que le personnel de ses services avait brûlé tous les documents, tous les dossiers. Pourquoi tous ces secrétaires furent-ils limogés un mois avant Noël alors qu'ils n'avaient rien fait de mal? Pourquoi ont-ils été renvoyés alors que le Parlement avait voté des crédits pour l'exercice financier, c'est-à-dire jusqu'à la fin de mars? Parce que cet appareil politique voulait que l'on cesse de poser des questions à ce sujet à la Chambre.

Une question du député de Moose Jaw (M. Neil) a permis de découvrir récemment que le capital des agriculteurs n'avait pas rapporté d'intérêts en trois ans. Vous pouvez facilement comprendre pourquoi les agriculteurs de toutes les régions du pays veulent savoir ce qui se passe.

Qu'est-ce qui a forcé 5,000 producteurs de lait du Québec à venir manifester l'année dernière devant eux? En leur disant «Mes amis, je suis votre ministre de l'Agriculture», il s'est fait accueillir avec une bordée de bouteilles de lait dont il sait quelque chose. Lorsque ces mêmes agriculteurs se sont présen-

tés aux bureaux de scrutin et ont voté séparatiste le 15 novembre dernier, ils savaient qu'il y a quelqu'un ici qui n'est pas de leur côté.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Le secteur laitier est entre les mains des mandarins, ces quelques bureaucrates qui s'imaginent savoir faire marcher une vache. Ils établissent des contingents qui devraient satisfaire, espèrent-ils. Ils pensent qu'ils peuvent planifier en matière de grain et d'herbe et élever des vaches de qualité qui donnent la bonne quantité de lait. Je parie que ces crétins n'arrivent même pas à boucler eux-mêmes leurs lacets de chaussure quand ils se lèvent le matin.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Je pourrais continuer indéfiniment et relever un point après l'autre. En 1969, ces brillants esprits se sont réunis pour produire un épais document connu sous le nom de rapport du groupe d'étude. Et qu'ont dit ces grands esprits du Canada? Les auteurs du rapport de ce groupe d'étude commandité par le gouvernement libéral de l'époque ont dit qu'il y avait trois fois trop d'agriculteurs au Canada et que la seule façon de leur venir en aide était d'en réduire le nombre d'un tiers. Et comme le gouvernment s'y est efforcé! Il s'est rué sur la brèche. Il a proposé le programme LIFT touchant l'utilisation des sols dans les Prairies. La réduction des emblavures a entraîné une baisse des revenus. Le programme nous a fait abandonner la production du blé à une époque où le monde traversait l'une des pires sécheresses de l'histoire.

Quelques mois plus tard, le ministre abaissait le prix du blé et en inondait le marché. C'est à cette époque que je l'ai appelé «Otto le bradeur». Quand nous l'avons prié de hausser les prix parce qu'il y avait pénurie, il a répondu que les agriculteurs en cachaient 500 millions de boisseaux dans leurs greniers, d'après les experts. Comme les rongeurs avaient à manger alors! Mais quand on chercha du blé en 1972, on n'en trouva pas et le prix passa à plus de $5 le boisseau.

Je voudrais bien croire que seul le Canada a commis cette erreur mais la même chose est arrivée aux agriculteurs américains. Au moment où ils négociaient avec les Russes au même prix que nous demandions pour le blé que nous vendions à sacrifice, personne ne croyait les agriculteurs qui disaient qu'il n'y avait plus de blé. Lorsqu'ils ont essayé d'en obtenir pour répondre aux besoins des Russes, ils n'ont pu en trouver.

Les agriculteurs américains étaient en colère. Nous savons ce que font les agriculteurs lorsqu'ils sont en colère. Ils ont fait aux États-Unis ce qu'ils ont l'intention de faire lors des élections partielles au Québec. Ces agriculteurs vont essayer de faire une peur du diable, non pas au ministre de l'Agriculture, mais au gouvernement qui leur cause tous ces problèmes.

Des voix: Bravo!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Nous en avons reçu une de ces leçons! Il y a trois ans, lors de la sécheresse qui nous venait du golfe du Mexique par les plaines du centre, nous sommes passés d'un cycle pluvieux à un cycle sec. La récolte a été bonne en 1975 et encore meilleure en 1976, parce qu'il a plu au bon moment. Que s'est-il passé ensuite? La Commission du blé prétendait, en juin 1976, que nous n'avions plus de céréales à vendre et elle a cessé de vendre. En septembre et octobre, elle a bâclé un contrat de vente de 200 millions de boisseaux de céréales à $1 au-dessous du prix réel. Selon les termes du contrat, les acheteurs n'ont même pas eu à payer leur commande, en ce sens qu'ils ne sont pas tenus de prendre livraison du blé avant le 1er août cette année.

Qui va payer l'entreposage? C'est l'agriculteur. Quelqu'un doit payer les intérêts sur les emprunts effectués pour acquitter les paiements par anticipation de ce blé. Qui va payer? Vous l'avez deviné, l'agriculteur. Il ne faut pas lui reprocher alors de se demander pourquoi on s'en prend toujours à lui.

Le prix est très bas. Depuis ce temps, le gouvernement s'est évertué à prouver la nécessité de baisser le prix. Pourtant, celui-ci n'a cessé de monter. Pendant ce temps, ces gens-là feront peut-être un profit d'un dollar le boisseau de blé acheté.

M. Benjamin: Le prix est à la baisse depuis un an. D'où sortez-vous?

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Il arrive au député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) d'avoir parfois les idées un peu confuses. C'est le cas actuellement. S'il voulait se donner la peine de vérifier les chiffres, il saurait que le prix est passé de $4.15 à $4.20 le boisseau. Le prix de Rotterdam n'a cessé d'augmenter en dépit de ce qu'on prétend.

Nous traversons présentement une période de sécheresse. Il ne fait pas de doute que nos éleveurs sont les premiers visés par ce qui se fait mais ce sont les céréaliers qui sont aux prises avec cette situation. Ils savent qu'ils n'obtiendront guère plus étant donné qu'il leur a fallu tout cet argent pour les semailles et que le blé pousse moins bien que l'année dernière. Ils savent qu'ils ne gagneront pas grand-chose cette année même s'il pleuvait. Ils ne peuvent s'empêcher de tourner leurs regards par ici pour voir ce qui se passe.

On n'a qu'à lire les discours des députés de Medicine Hat (M. Hargrave) et de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton) pour voir qu'ils n'ont rien d'une supplique. Ils ont parlé de la déception profonde des céréaliculteurs qui ont réussi à retomber sur leurs pieds en 1974 et qui commençaient à se tirer d'affaires en 1975. Voilà que tout à coup, on leur tombe dessus en 1976 et maintenant ils font face à une sécheresse en 1977.

Pour ne pas dépasser la limite de temps qui m'est allouée, je terminerai mon discours en parlant de la sécheresse. Le ministère de l'Agriculture a des dossiers officiels sur les précipitations annuelles, dossiers qui remontent jusqu'en 1875. Chaque ministre de l'Agriculture devrait avoir dans son bureau un graphique sur les chutes de pluie et sur la production agricole afin de prévoir les cycles de sécheresse. Mais, comme l'actuel ministre de l'Agriculture n'a même pas le droit de s'occuper de la production céréalière, il doit se renseigner auprès de son collègue. En 1961, nous avons eu la pire sécheresse que le Canada ait connue, et lorsque les agriculteurs ont eu besoin d'aide, tout était prêt.

• (2040)

M. Benjamin: Deux cents piastres!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Lorsque les agriculteurs ont demandé de l'aide, les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de la Saskatchewan ont conseillé au gouvernement fédéral de faire abattre un million et demi de têtes de bétail. Voilà la recommandation que les fonctionnaires de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta ont faite en

1961. Le gouvernement fédéral a refusé de suivre leur conseil. Il est allé voir les ministres et les sous-ministres des provinces pour leur présenter un programme en 17 points destiné à faire face à la sécheresse. Il a dit aux agriculteurs: «Faites d'abord tout votre possible; mais si vous ne réussissez pas à trouver assez de fourrage pour nourrir votre bétail, nous lui donnerons du blé nº 1; si vous menez vos bêtes aux pâturages, nous leur donnerons à manger. Sur six millions de têtes de bétail, les agriculteurs n'en ont sorti que 7,000. Les agriculteurs se sont battus comme des lions parce qu'ils savaient que le gouvernement était prêt à nourrir leurs bêtes s'ils n'y arrivaient pas.

Pour ce qui est de l'eau, nous avons fait venir des pompes et des tuyaux de toutes les régions du pays et quand un agriculteur demandait qu'on lui remplisse son puits ou sa citerne, on installait les pompes et on les lui remplissait. C'est pourquoi malgré toute la propagande des néo-démocrates, les gens de la Saskatchewan ont voté pour les conservateurs aux élections fédérales. Ils savent qui les a aidés.

Une voix: Du temps des conservateurs, ce n'était pas rose!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Tout ce que je puis dire, c'est qu'avec les libéraux, on a droit à l'inflation et au chômage. Monsieur l'Orateur, la sécheresse est un grand problème. Le député de Regina-Lake Centre peut bien en rire. Il est souvent dans le cirage. C'est une question très grave.

C'est après la sécheresse de 1961 que les contribuables fédéraux ont dû financer une étude des nappes d'eau souterraines de Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta. Ils ont alors appris l'existence de grandes nappes d'eau souterraines. Aujourd'hui, nous savons que sous le sol des Prairies se cachent trois lacs aussi étendus que les Grands lacs. Nous avons fait ce sondage souterrain pour ne plus jamais risquer de perdre nos troupeaux lors des sécheresses. Avec nos experts, notre équipement et notre matériel de forage, il nous suffit d'atteindre ces nappes d'eau qui ne sont pas salines, de ramener l'eau à la surface et d'en arroser toute la région. J'ai un autre objectif . . .

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Néanmoins, il pourrait continuer s'il y avait consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain a la parole.

[*Traduction*]

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je vois qu'un député soulève une objection.

M. Benjamin: Nullement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est alors au député de Richelieu (M. Côté).

[*Français*]

M. Florian Côté (Richelieu): Monsieur le président, je trouve très malheureux qu'un certain député de la Chambre ait refusé de laisser continuer le discours de mon préopinant, parce que je pense que cela me permettait de revivre quelque chose du passé qui fait presque partie de l'antiquité, c'est-à-dire le temps où il était lui-même ministre de l'Agriculture.

Alors, monsieur le président, aujourd'hui chacun essaie de défendre au meilleur de sa connaissance certaines positions ou encore critique le domaine de l'agriculture ou le ministre ou le gouvernement comme tel. D'abord, je m'inscris en faux sur la façon dont la motion est proposée. Elle est proposée apparemment dans des termes qui sont acceptés par cette auguste Chambre, mais pour moi ces termes ne correspondent pas tellement à la réalité. La motion qui est présentée par le député d'Elgin (M. Wise), qui est un des mes bons collègues, et je lui reconnais la compétence nécessaire pour discuter de l'agriculture dans sa réalité ou dans sa pratique, parce que, comme moi, il a pratiqué une agriculture assez identique à celle que j'ai pratiquée dans le passé, et il a souffert, au temps où son propre parti était au pouvoir, de la même chose dont j'ai souffert. Alors je reconnais que c'est possible pour lui de présenter une motion de défiance.

Mais dans le libellé, lorsqu'on dit «la Chambre déplore», ce n'est pas réellement la Chambre, monsieur le président. Disons que, lorsqu'on parle de la Chambre des communes ici, il y a tous les partis politiques, et actuellement j'ai l'impression qu'il y a seulement un petit groupe très restreint, même pas la moitié de l'opposition, qui pourrait déplorer quelque chose qu'il ne connaît pas dans ce qui a été fait au point de vue agricole, depuis quelques années, mais qu'il déplore peut-être quelque chose qui n'est pas fait non plus.

Je m'associe à cette dernière option. Alors le libellé comme tel, je m'en dissocie, et j'accepte, par exemple, que la démocratie nous permette dans ce pays de dire publiquement, à un certain moment, peu importe le parti politique dont on fait partie, que les lois de notre pays ne correspondent pas ou peuvent correspondre à la réalité ou devraient être améliorées. Mais peu importe le parti auquel on adhère, on se doit, si on est responsable, tout autant du côté du pouvoir que du côté de l'opposition, de reconnaître aussi qu'on n'a pas fait, quand c'était le temps, dans les comités, ce qu'on aurait dû faire quand on était au pouvoir, et ce qu'on devrait dire au gouvernement qui est en place lorsqu'on n'est pas au pouvoir. Cet agencement d'idées fait que je trouve malheureux nos agriculteurs qui administrent leurs fermes de la même façon que divers députés ou plusieurs Parlements provinciaux. J'ai l'impression qu'il y aurait beaucoup plus de cultivateurs qui feraient faillite, monsieur le président. Je trouve cela illogique. Je prends rarement la parole à la Chambre. Pourquoi? Je pense que le rôle du législateur, c'est d'abord de préparer des lois qui peuvent correspondre aux besoins de l'avenir de l'agriculture, et souvent on est soi-même en face d'une incompréhension de l'avenir, parce qu'on ne la connaît pas. Souvent, je remarque à la Chambre, que ce soit d'un côté ou de l'autre du parquet, on trouve les solutions faciles: au moment où il pleut, c'est facile de dire qu'on devrait faire venir le soleil. Quand le soleil est là, on dit, et l'opposition s'en charge: on a fait venir le soleil. Quand il fait mauvais, c'est le gouvernement actuel qui a fait venir les nuages.

● (2050)

Monsieur le président, je viens de discuter quelques points non pas pour faire ce qu'on appelle de la démagogie ou de la critique d'opposition. Ce n'est pas ce que je voulais faire car, à mon avis, cela est destructif. Ce n'est certainement pas constructif de s'attaquer les uns aux autres, et de ne pas apporter de solutions. On n'est pas élu pour cela. Lorsque l'électeur

dans notre circonscription fait sa petite croix sur le bulletin de scrutin pour envoyer son député à la Chambre législative de sa province ou à la Chambre des communes de son pays, il croit que l'homme pour qui il a voté est plus sérieux que cela.

Monsieur le président, j'ai entendu des critiques tout à l'heure, mais je n'ai pas entendu de critique positive à l'égard du gouvernement, sauf lorsque le ministre a essayé d'exposer certaines choses. Mais aux dires de l'opposition, rien n'est bien fait, même si on n'offre aucune solution à la place. Je croyais, monsieur le président, pouvoir faire ressortir chaque point. Chacun des discours des députés qui ont pris la parole peut nous montrer le sérieux de ces personnes. Mon honorable collègue d'Elgin ne nous a apporté que des blâmes. Pourtant je lui reconnais de meilleures capacités que ce dont il a témoigné à la Chambre cet après-midi. J'aurais cru qu'il aurait pu nous apporter des solutions à des problèmes réels. Ainsi, monsieur le président, si le temps me le permet, je voudrais tenter d'apporter certaines solutions que le gouvernement actuel, même si j'en fais partie, devrait étudier. C'est un peu ce que j'attendais comme suggestion de la part de l'honorable député d'Elgin.

Quant à l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), il a exposé une pensée qui m'a énormément déçu. Pourtant, il n'a assisté que deux fois au comité de l'agriculture siégeant sur le dernier budget, et il est venu blâmer le gouvernement à l'effet qu'il mettait trop d'argent dans le budget, et le ministre de l'Agriculture s'est fait blâmer en comité. Pourtant, cet après-midi, on a vu l'honorable député de Yorkton-Melville dire au ministre qu'il faudrait mettre plus d'argent dans le budget en ce qui a trait à la recherche. Tout de même, il faut être cohérent dans nos idées. Soit qu'on dise à la Chambre qu'on ne met pas assez d'argent et qu'en comité on vote les crédits, ou qu'on demande au ministre d'en mettre davantage. Ou bien, qu'on refuse en comité de mettre de l'argent dans tel ou tel secteur de l'agriculture et, de retour à la Chambre, qu'on dise la même chose. Il faut tout de même être cohérent.

Monsieur le président, je passe par-dessus tout cela. La politique laitière sera le dernier point que je tenterai de traiter. L'honorable député de Roberval (M. Gauthier) en a déjà parlé. Je n'ai pas le temps, car il passe trop vite, de relever son défi. Je me réfère à ce qu'a dit mon préopinant, l'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Ce que j'en ai entendu des belles tout à l'heure!

Monsieur le président, en 1957, 1958, 1959, 1960, 1963 je venais ici à Ottawa à titre de représentant de l'Association agricole et, à cette époque, l'honorable député de Qu'Appelle-Moose Mountain était ministre de l'Agriculture. Il nous a pleuré sur les épaules tantôt en nous disant qu'il n'était pas heureux du système agricole actuel et des 5,000 cultivateurs qui sont venus devant le Parlement le printemps dernier. L'auteur de la motion était, comme moi en 1957, un producteur de lait, alors que le lait se vendait à $3.25 les 100 livres. Si je parle de cela c'est quasiment parler d'antiquités, mais je voudrais qu'on prenne conscience de ce qu'on avance à la Chambre. Cela est consigné dans les Débats de la Chambre et y demeurera. Il ne faut pas lancer des choses en l'air comme si personne ne pouvait les relire. Cela est sérieux.

En 1957, nous vendions, l'auteur de la motion et moi-même, du lait à $3.25 les 100 livres collectivement, et je ne me dissocie pas des agriculteurs de cette époque. Collectivement on a dit que le gouvernement de l'époque n'était pas un bon gouvernement, parce qu'à ce moment-là le parti progressiste conservateur nous offrait beaucoup mieux, que nous étions supposés avoir mieux. Alors on a appuyé collectivement l'ensemble des agriculteurs du Canada et on a endossé les opinions qui ont été mises de l'avant à ce moment-là. Six ans après, monsieur le président, un cultivateur qui produisait à peu près 300,000 livres de lait avait perdu comme revenu. C'est ça que le parti progressiste conservateur nous proposait, et c'est ce qu'il nous a donné, c'est-à-dire qu'il nous a proposé la lune et on n'avait même pas une étoile, parce qu'on avait perdu 56c. les 100 livres de lait. Dans six ans, c'a été une augmentation à reculons, une augmentation à la baisse.

Pourtant certains ministres de l'Agriculture de l'époque vont aujourd'hui essayer de nous faire accroire que ça va mal, et que c'est parce que le gouvernement actuel a mis 5,000 cultivateurs en avant. Moi je venais présenter des mémoires à cette époque-là, et on n'était pas compris. Le budget de l'Agriculture, qui était à peu près à 50-50 dans le temps, dans l'Est et l'Ouest du Canada, a été transféré, et je suis bien heureux que les agriculteurs de l'Ouest aient été considérés, mais 65 p. 100 du budget de l'agriculture a été transféré dans trois provinces du Canada et 65 p. 100 des agriculteurs ont hérité de 35 p. 100 du budget. Aujourd'hui, il n'y a rien qui a baissé vers l'Ouest du Canada et que quelqu'un me prouve qu'il y a eu une baisse de revenu au niveau des producteurs de l'Ouest du Canada, soit dans le blé, ou dans l'avoine, ou dans les grains de provende ou d'exportation. Il n'y a pas eu de baisse, mais actuellement, dans l'Est du Canada, il y a un équilibre. Il n'y a pas plus chez l'un que chez l'autre, mais il y a une sorte d'équilibre, mais ça se chiffre à combien cet équilibre?

Monsieur le président, les producteurs de lait du Canada sont venus protester ici l'an dernier contre le gouvernement, parce qu'ils ont été victimes d'une démocratisation peut-être un peu trop poussée, comme on le disait, il y a de nombreuses années, dans la province de Québec, il y a quelqu'un qui a créé une sorte de mythe qu'on appelait l'autonomie. L'autonomie cela se devait d'être le gouvernement d'une province qui devait avoir la juridiction sur un grand nombre de lois canadiennes, mais en respectant cette autonomie, on a transféré des pouvoirs dont on n'en a plus le contrôle, et ceux qui se sont emparés de ce contrôle ont remis dans les associations de producteurs dont j'ai moi-même fait partie.

Je suis content qu'ils prennent ce contrôle à condition qu'ils l'administrent comme il le faut. Malheureusement, l'an dernier, c'est ce qui est arrivé ici. Pourtant, il y a des députés de l'opposition, je vois le député de Joliette (M. La Salle) qui est en arrière, et je pense qu'il doit être un petit peu conscient. S'il avait vécu ce que j'ai vécu moi-même, il serait peut-être gêné d'entendre certains membres de son parti essayer de critiquer, parce qu'il se rendrait compte que le Québec actuellement n'a pas besoin d'être critiqué mais d'être compris. Si on se lance les problèmes les uns aux autres, on n'apportera pas de solutions. Il y a des solutions à apporter, monsieur le président, en ce qui concerne la politique laitière qui représente 48 p. 100 de la production nationale du Canada. L'an dernier, cette politique laitière a coûté au gouvernement canadien ce que cela n'a coûté à aucun autre pays, y inclus la Communauté économique européenne. Si l'on étudie le budget de la Communauté

économique européenne, on constate que la politique laitière a coûté au gouvernement canadien plus que tout le budget pour ce même produit de la CEE dans l'année fiscale 1975-1976, parce que la CEE ne subventionne pas directement les 100 livres de lait. Les États-Unis qui sont près de nous n'ont pas été capables de donner un autre prix aux agriculteurs que $2.35 de moins que le Canada a pu donner à ses agriculteurs. J'admets que ce n'est pas encore assez. Moi, j'en veux de plus en plus, comme les agriculteurs en veulent de plus en plus, mais de là à tout condamner, comme si tout ce qui a été fait était mal fait, il y a une logique là, et cette logique se situe entre ce que je donne et où je le prends.

Je demande donc aux députés de l'opposition qui ont présenté cette motion de blâme, et qui en ont discuté, à quel moment à la Chambre ils nous ont permis d'augmenter les crédits de tel ou tel ministère. Il y a toujours eu des blâmes sur les crédits accordés à chaque ministère, et au moment où il y a une petite critique, souvent ce n'est pas une critique sur le budget, mais une critique administrative. On nous blâme parce qu'on n'accorde pas encore assez d'argent. S'il y avait des agriculteurs dans les tribunes et qui nous entendaient, je pense qu'on aurait honte.

Je disais tout à l'heure que les agriculteurs seraient en difficulté si on administrait ainsi ou si on perdait notre temps comme on le perd dans le moment. Je prétends que je ne bâtis rien à faire ce que je suis obligé de faire. C'est tout simplement que, selon les normes, le leader de la Chambre a été obligé de donner une journée d'opposition, et que l'opposition est obligée de chercher un sujet à discuter, qu'elle ait raison ou non. Je trouve que c'est regrettable et qu'il y a du temps perdu. Mais dans notre politique laitière si on veut que le Canada ne subisse pas des contrecoups trop forts, des échecs administratifs de nos associations de producteurs, il va falloir être plus sérieux, et d'un côté comme de l'autre de la Chambre, il va falloir qu'on expose les problèmes tels qu'ils sont, de façon à ce que nos Québécois ne s'imaginent pas que les choses vont si mal que cela à Ottawa.

Lorsque le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) ou le député de Joliette, qui connaissent bien la situation du Québec actuellement, et qui sont bien placés pour connaître cela, parce qu'ils savent ce que c'est du séparatisme, ils se sont séparés de certains partis politiques eux-mêmes, alors lorsqu'ils jouent ce jeu. Ils me font tort à moi comme Québécois, ils font tort à différents producteurs agricoles, parce qu'on joue le jeu d'une philosophie qui ne doit pas entrer en ligne de compte en fonction des politiques canadiennes. Lorsqu'on fait cela, on répète ce que j'ai entendu tout à l'heure. J'ai trouvé malheureux que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain a dit. Lorsqu'on fait cela on fait un jeu dérisoire, et plus tard, on dira: Cela dépend du gouvernement central si les choses vont mal au Québec.

N'oublions pas que les 632 millions de dollars qui ont été investis en agriculture l'année passée. Personne ne sait cela au Québec. On a beau le dire, nous, mais les quelques députés de l'opposition disent que ce n'est pas vrai. L'agriculteur ne sait pas si c'est vrai ou si ce n'est pas vrai. Qu'ils nous disent qu'on n'en a pas fait assez, je suis prêt à accepter le blâme, qu'on nous critique de ne pas aller chercher encore assez d'argent par les taxes, parce que le gouvernement ne donne pas un sou, il fait seulement prendre l'argent dans les poches de quelqu'un pour le remettre dans les poches d'un autre.

Combien de députés de ma province ont-ils été capables d'expliquer les efforts qui sont faits sur les coûts concurrentiels de l'agriculture au Canada vers les autres pays? Combien de députés de ma province ont-ils été capables de dire jusqu'à quel point les problèmes que la nature apporte dans nos régions sont atténués par des centaines de millions de dollars par le gouvernement canadien? Personne n'a parlé de cela. Combien de personnes ont entendu parler de la protection de la mise en marché des produits de la ferme par un bill, le fameux bill C-176, qui a coûté cher.

Je suis un peu porté, monsieur le président, à regarder le député de Joliette, parce que c'est à peu près le seul qui peut me comprendre, car lui il parle français. A ce moment-là, il était malheureux de voir certains députés de l'opposition. L'un d'eux est arrivé chez nous, il va falloir le convaincre un peu sur ces bills-là, pour montrer jusqu'à quel point on voulait permettre aux associations agricoles de faire une mise en marché ordonnée des produits de la ferme, et pourtant, au même moment, il a fallu deux ans pour adopter une loi, c'est malheureux d'avoir pris autant de temps que cela, et ce bill nous revient à la Chambre aujourd'hui, et on le critique. Si on fait le jeu de certains agriculteurs qui ne connaissent pas la valeur de ces bills, on va faire la même chose que le député de Joliette et le député de Saint-Hyacinthe ont essayé de faire à un certain moment.

On va faire la même chose que certains députés de la Chambre ignorant la petite loi qui les a envoyés. Ce n'est pas pour faire un capital politique, faire des discours, au moment où les journalistes nous écoutent pour mettre cela sur les journaux. Au fait, ces gens-là ne font pas partie du comité de l'agriculture. Je ne les vois pas. Comme mon temps de parole est probablement écoulé, je vais mettre fin ici à mes remarques.

● (2100)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre le député, mais le temps de parole qui lui était imparti est écoulé. Le député de Moose Jaw (M. Neil) a la parole.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat pour appuyer la motion présentée par l'opposition officielle, motion qui déplore le fait que le gouvernement ait été incapable de prendre l'initiative en élaborant et en appliquant des politiques et programmes agricoles complets et coordonnés. Mes remarques seront relativement brèves car, si je ne m'abuse, il y a un ou deux autres députés, représentant notre parti et celui d'en face, qui désirent participer au débat.

Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les pouvoirs dans le domaine de l'agriculture sont divisés entre les provinces et le gouvernement fédéral. Les gouvernements provinciaux ont le pouvoir d'adopter des lois dans leur province respective. Le gouvernement fédéral, bien entendu, a également le pouvoir d'adopter lois s'appliquant à l'agriculture dans les provinces, et ce pouvoir du gouvernement fédéral l'emporte sur celui des Assemblées législatives. Dans ces conditions, il importe, à mon avis, lorsqu'il y a chevauchement ou amalgame de pouvoirs, qu'il existe un maximum de collaboration entre les deux niveaux de gouvernements, c'est-à-dire les ministères de

l'Agriculture des provinces et du gouvernement fédéral. Si cette coordination et cette collaboration existent, l'agriculture est prospère.

Fondamentalement, les gouvernements provinciaux sont plus près du peuple. A mon avis, ils comprennent mieux les problèmes relatifs à l'agriculture qui se posent chez eux. Il devrait avoir un échange permanent d'information entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral afin qu'ils comprennent mieux les problèmes relatifs à l'agriculture. Ce n'est pas toujours le cas. Il n'y a pas toujours un tel niveau de collaboration ou de compréhension, et ce, pour un certain nombre de raisons. Des raisons politiques peut-être lorsque le provincial est d'une nuance politique différente de celle du gouvernement fédéral. Il y a la question des pouvoirs au niveau administratif et aussi les conflits de personnalités.

Le problème de l'élevage me vient à l'esprit. L'élevage est un domaine où des problèmes se posent depuis longtemps. On constate en examinant ces problèmes qu'il n'y a eu aucune collaboration et pour ainsi dire aucune consultation entre les gouvernements fédéral et provinciaux Il semble que chaque province ait agi comme bon lui semble. Tout d'abord, il régnait une impression générale s'appuyant sur des statistiques erronées, selon lesquelles il y a une pénurie de bétail au Canada. Les provinces ont encouragé les éleveurs à augmenter leur cheptel. Elles leur ont consenti des emprunts sans intérêt et ainsi de suite. Puis, soudain, ayant constaté une surproduction, chacune d'entre elles s'est vue forcée d'adopter son propre programme de stabilisation pour aider les éleveurs à rester en affaires. Vous savez dans quel pétrin les éleveurs se retrouvent aujourd'hui.

Je blâme le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) de ne pas s'être tenu au courant de la situation, faute de consultations avec ses homologues provinciaux. Il a fini par ouvrir les yeux. Et cela, parce qu'on lui a posé de temps à autre des questions à la Chambre, et qu'on lui a expliqué la situation. Il a tant tardé à agir, que, finalement, chaque province a pris sur elle d'agir indépendamment des autres. Le ministre n'a pas su analyser exactement la situation.

L'un des problèmes soulevés a été la question de l'importation de bœuf d'outre-mer. Malgré le fait que les provinces et les éleveurs aient à maintes reprises averti le ministre de l'Agriculture que l'importation de bœuf d'outre-mer créait un problème, il a attendu qu'il soit trop tard pour agir. Je le répète, si nous voulons une agriculture prospère, il faut que le gouvernement fasse preuve de collaboration. Il y a quelque temps, le gouvernement a confié l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, qui relevait jusque-là du ministre de l'Agriculture, au ministère de l'Expansion économique régionale. Cette loi est du domaine du ministère de l'Agriculture. Je ne veux pas dire que l'actuel ministre de l'Agriculture est responsable de ce transfert de responsabilités.

● (2110)

M. Paproski: L'ancien ministre est passé au Sénat.

M. Neil: Je sais que l'actuel ministre aimerait bien s'occuper de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

M. Hnatyshyn: Ainsi que de la Commission canadienne du blé.

M. Neil: Mais le gouvernement a confié l'application de cette loi au ministère de l'Expansion économique régionale, qui, comme on le sait, ne s'occupe pas d'agriculture, mais du développement industriel des différentes régions.

L'ARAP a été établie en 1935 sous le gouvernement conservateur de R. B. Bennett pour faciliter la récupération des terres agricoles gravement atteintes par la sécheresse et l'érosion du sol dans les Prairies durant les années 30.

M. Benjamin: Ce fut le dernier sursaut de vie de ce gouvernement.

M. Neil: Je disais la même chose du député.

Des voix: Bravo!

M. Neil: Les responsabilités de l'ARAP ont été étendues par la suite pour inclure la conservation et l'exploitation des ressources en eau, l'utilisation des terres, les travaux d'irrigation de grande envergure, la mise en valeur de sols nouveaux, les pâturages communautaires et ainsi de suite. L'ARAP a contribué à la construction du barrage Gardiner sur le lac Diefenbaker qui a été fort utile à l'industrie agricole en Saskatchewan. Nous avons un programme d'irrigation dans la région d'Outlook. Un honorable vis-à-vis dit: Qu'y a-t-il de mal à cela?» Rien du tout. Le barrage a été construit par un gouvernement conservateur. Un ancien ministre de l'Agriculture avait été élu durant des années sur la foi de sa promesse de construire un barrage. C'était sa province et finalement quand le gouvernement conservateur a présenté la motion proposant la construction du barrage, il s'est prononcé contre le projet.

Des voix: Honte!

M. Neil: C'était un projet très valable.

M. Corbin: Je crois que le député m'a mal compris. J'ai dit que je n'avais rien contre ce barrage.

M. Hnatyshyn: Rien du tout.

M. Benjamin: Cela faisait cinquante ans que les deux partis le promettaient.

M. Neil: J'accepte les explications du député sur le sens de ses propos. J'ai seulement attrapé ces mots au vol et j'ai cru qu'il voulait dénigrer ce projet, alors j'ai voulu le corriger.

M. Corbin: Je n'ai rien voulu dénigrer.

M. Benjamin: Une plaie pour les deux chambres!

M. Neil: Après la construction du barrage, le gouvernement fédéral n'a jamais donné suite à son projet d'étendre le secteur irrigué d'Outlook dans le centre de la Saskatchewan. Une entente avait été signée avec le gouvernement provincial de Saskatchewan, mais pour une raison ou pour une autre—dont notamment le manque de communication et de collaboration entre les deux gouvernements—la région irriguée n'a jamais été étendue. Ce serait aujourd'hui une bénédiction pour la Saskatchewan si la région irriguée autour du lac Diefenbaker avait été étendue.

M. Benjamin: Il n'y a pas d'eau dedans.

M. Neil: L'une des principales raisons est, je pense, que les bureaucrates qui dirigent le ministère ont oublié les leçons des années 30. Ils n'ont pas su prévoir et n'ont pas compris le besoin d'eau. Si l'ARAP avait pu œuvrer comme il avait d'abord été prévu, si le gouvernement lui avait accordé son appui et l'avait laissée agir dans le cadre du ministère de l'Agriculture, j'estime qu'un grand nombre de régions de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta auraient bénéficié

de travaux de drainage qui auraient permis d'approvisionner en eau certaines villes des Prairies et de faciliter l'irrigation, car l'ARAP disposait des plus grandes compétences dans le domaine du drainage et de l'utilisation des terres au Canada. Mais une fois l'ARAP devenue partie du ministre de l'Expansion économique régionale, ce fut la dégringolade. Comme l'a dit le député de Timiskaming (M. Peters), elle est maintenant entre les mains de l'entrepreneur des pompes funèbres.

En terminant, j'aimerais proposer de modifier la motion de mes amis à ma gauche en remplaçant le point final par une virgule et en ajoutant ce qui suit:

... et que la Chambre déplore en outre que le gouvernement n'ait pas su favoriser un système méthodique de commercialisation qui donnerait aux producteurs la force collective nécessaire pour réduire le pouvoir des sociétés en ce qui concerne l'alimentation, et stabiliser le revenu des agriculteurs et les prix à la consommation.

Ils parlent d'appuyer à fond un système méthodique de commercialisation. Notre parti n'appuie pas la motion proposée par le NPD. Nous ne nous opposons pas au principe des offices de commercialisation, pourvu que ceux-ci soient contrôlés et constitués démocratiquement par les producteurs. Nous nous inscrivons en faux contre le principe de la gestion de l'approvisionnement que préconisent mes honorables amis siégeant à ma gauche qui voudraient voir l'industrie agricole et toutes les autres industries canadiennes contrôlées par les bureaucrates. Nous ne pouvons pas accepter ce principe. Nous avons foi dans une société démocratique dans laquelle le producteur a la liberté de choix. C'est pour cette raison, et pour donner à d'autres la chance d'intervenir, que je terminerai en disant que nous ne pouvons pas appuyer l'amendement antidémocratique du NPD.

M. Cliff McIsaac (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je me réjouis particulièrement d'intervenir quelques instants dans le débat à la suite du député de Moose Jaw (M. Neil).

● (2120)

L'opposition officielle nous a encore une fois démontré, en nous présentant cette motion concernant l'agriculture, qu'elle était totalement dépourvue d'idées constructives. Tout ce qu'elle a réussi à faire de constructif dans le présent débat, c'est de sensibiliser la Chambre à la possibilité d'une sécheresse dans l'Ouest du Canada. Il faut cependant reconnaître aux députés qui ont accompli une tâche aussi admirable, les députés de Medicine Hat (M. Hargrave) et de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton), qu'ils n'ont pas accusé le gouvernement d'être responsable de cette sécheresse comme l'auraient sûrement fait certains de leurs collègues. C'est le seul aspect positif du débat d'aujourd'hui.

Nos vis-à-vis ont encore une fois critiqué à tort et à travers en rappelant le bon temps des années 30 et 50 lorsqu'ils étaient au pouvoir alors que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain nous récite la litanie de ses réalisations. Je lui accorde qu'il a réalisé certaines choses mais, depuis, son parti a été incapable de mettre de l'avant la moindre politique agricole et le débat d'aujourd'hui nous l'a encore une fois confirmé. Ces gens critiquent le gouvernement et les efforts du ministre qui a réussi à régler de façon éclatante les problèmes de production alimentaire et ceux des producteurs agricoles canadiens. Je ne peux qu'en déduire qu'ils sont jaloux des succès remportés par le ministre.

Mon bon ami le député de Medicine Hat, qui a participé au débat avant le souper, a fait une excellente intervention. Il a toutefois fait une observation avec laquelle je ne suis pas d'accord, à moins que j'aie mal entendu. Il s'est dit inquiet des revenus excessivement élevés que les producteurs pourraient toucher pour leurs bovins de boucherie s'ils étaient forcés de les vendre en raison de la sécheresse. Si j'en juge d'après ce que les éleveurs ont gagné ces trois ou quatre dernières années, leurs revenus ne seront pas excessivement élevés; ils pourraient bien avoir des obligations fiscales.

Si le député peut nommer dix producteurs de bœuf de l'Ouest qui ont des problèmes d'impôt, je me ferai un plaisir de lui donner le nom de 1,000 personnes qui ont un problème bien plus grave de revenu. Je ne dis pas que la réforme fiscale n'est pas nécessaire dans le cas de l'industrie du bœuf, mais il n'est certainement pas urgent de prévoir l'étalement du revenu.

Depuis quatre ans ou peu s'en faut, le producteur de bœuf subit des pertes financières inouïes qui, espérons-le, ne se reproduiront plus. Les raisons en sont complexes, tout comme les solutions. Contrairement à certains, je ne prétends pas avoir de formules simples ou magiques. Il existe un grand nombre de mythes et un grand nombre de réponses simples ont été proposées non seulement au cours de ce débat, mais dans d'autres milieux. Nous avons entendu le député de Moose Jaw affirmer que les programmes d'aide des gouvernements provinciaux garantissent les prêts. Dans le cas des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta, il y a quelques années, certains ont dit que c'était la raison pour laquelle le secteur du bœuf périclitait dans l'ouest du Canada. Ce genre d'accusation est faux et n'a absolument rien à voir avec les problèmes fondamentaux de surproduction mondiale et nord-américaine qui a entraîné la mévente dont nous avons été témoins.

Il y a ceux qui prétendent qu'en accordant une prime de sept cents la livre, qui a par la suite été réduite à cinq cents, puis à trois cents et a fini par être abandonnée, le gouvernement a provoqué une baisse des prix du bœuf qui a bouleversé le marché. En fait, le marché d'Omaha était à la baisse et, en dépit de leurs efforts, le gouvernement et les producteurs du Canada ont dû subir les contrecoups de la baisse du marché américain que notre marché suit généralement. Il est vrai que depuis trois ou quatre ans notre marché a généralement diminué dans la même proportion. Même l'année dernière, quand les critiques imputaient aux importations de bœuf provenant d'Australie et de Nouvelle-Zélande les problèmes que connaissait le marché canadien, le prix du bœuf prêt à être consommé était en général au Canada de deux à trois cents supérieur au prix d'Omaha. Quoique nous ayons importé beaucoup plus de bœuf d'Australie et de Nouvelle-Zélande l'année dernière, nous avons en même temps exporté plus de bœuf haché aux États-Unis.

Selon certains, les problèmes de l'industrie des bovins de boucherie au Canada découleraient de l'intervention du gouvernement. Ils ne veulent pas d'aide du gouvernement; ils disent ne pas en avoir besoin. Ce qui m'étonne, c'est que ces mêmes personnes bien souvent louent d'importants pâturages domaniaux ou même tirent parti du programme de conservation des eaux mis en œuvre par le service de rétablissement agricole des Prairies, financé à même les deniers publics, ou profitent des pâturages de ce service ou des pacages communautaires provinciaux. Les droits d'utilisation de ces pâtu-

rages sont en général de beaucoup inférieurs aux frais des producteurs qui possèdent leurs propres terres. Dans ma région de la Saskatchewan, la plupart des éleveurs de bétail possèdent leurs propres terres à l'encontre de ceux du sud de la Saskatchewan et de l'Alberta. J'aime toujours entendre les gens dire: «Nous n'avons besoin ni de l'aide ni de l'intervention du gouvernement, mais continuez à nous fournir ce dont nous bénéficions, les avantages que procure l'argent des contribuables»

D'aucuns disent qu'un office de commercialisation doté de vastes pouvoirs de gestion de l'offre permettrait de résoudre nos difficultés de commercialisation du bœuf et je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) souscrit d'emblée à ce principe. Le seul problème que pose ce raisonnement est que la plupart des producteurs de bovins de boucherie dans l'Ouest canadien ne partagent pas cette opinion. Le ministre nous a répété qu'une telle proposition ne prendrait forme qu'avec l'appui démocratique de la majorité des producteurs. Je suis content de l'entendre dire cela mais je lui dirai qu'un tel appui sera possible éventuellement. Je crois toutefois que les producteurs ne viendront à cette décision qu'au bout de longues années. Il me faudra beaucoup plus de preuves que je n'en ai eu jusqu'à maintenant.

Entre-temps, je propose de mettre de côté le débat sur l'opportunité d'un office de commercialisation et j'encourage plutôt le ministre à continuer ses efforts dans les secteurs où il y a un certain appui afin d'en venir à un meilleur concensus pour aider les producteurs de bovins de boucherie de notre pays. Il y a certains secteurs qui jouissent d'un concensus assez général et que mes amis du Nouveau parti démocratique pourraient certainement appuyer.

Il ne fait guère de doute qu'à l'heure actuelle, les producteurs de bœuf, quelles que soient leurs opinions sur la commercialisation ou encore leurs opinions politiques, sont prêts à reconnaître la gravité du problème et à en chercher les solutions. On admet généralement qu'en renseignant mieux les producteurs sur les quantités, l'offre, le type de bétail et d'autres détails concernant l'industrie du bœuf au Canada, aux États-Unis et ailleurs, on leur permettrait de prendre leurs décisions eux-mêmes. Pour moi et pour tous ceux qui connaissent bien cette industrie depuis un certain temps, il est certain que nous devons accroître les recherches sur les maladies et leur prévention. Chaque année, nous continuons à perdre inutilement des dizaines de milliers de dollars parce que les veaux et les bœufs, de tous âges et de toutes tailles, sont atteints de maladies que nous connaissons depuis de nombreuses années. Nous faisons peu de progrès dans le contrôle ou la prévention de ces maladies.

● (2130)

Troisièmement, et c'est en rapport avec ce qui précède, nous avons besoin de fonds également pour accroître le nombre et la qualité des programmes de médecine vétérinaire préventive, qui devraient être offerts par les gouvernements provinciaux aux producteurs d'après une formule de partage des frais. Les fonds consacrés à un tel programme profiteraient directement non seulement aux producteurs mais également aux consommateurs, car celui-ci augmenterait et améliorerait le rendement de notre industrie.

Quatrième et dernier point, nous devons favoriser, à mon avis, une meilleure coordination entre les ministères et organismes fédéraux qui s'occupent d'élevage ou de bœuf. A ce sujet, je songe à une organisation analogue au groupe des grains et qui a été mis sur pied par le ministre responsable de la Commission du blé.

M. Benjamin: Oh, non!

M. McIsaac: Mon honorable ami d'en face s'exclame d'un air horrifié. Cependant, en créant ce groupe, le ministre a rassemblé tous les organismes gouvernementaux qui s'occupent de céréales et leur a permis de concentrer leur attention sur le grain, en particulier le transport et la commercialisation du grain.

M. Benjamin: Et la situation n'est guère meilleure pour autant!

M. McIsaac: Nous devrions, à mon avis, adopter la même solution avec la production de la viande de boucherie. Nous devrions veiller à ce qu'il existe une plus grande coordination entre les activités des organismes fédéraux qui s'occupent de cette production, afin que chacun d'entre eux sache ce que fait l'autre dans les domaines de la commercialisation, de la classification, de la production, de l'exportation et ainsi de suite.

A mon avis, le ministre de l'Agriculture a fait un travail extraordinaire en se rendant dans le pays et en s'adressant à des centaines de producteurs de toutes les régions. Je le répète, il a rendu visite à des producteurs dans tous les coins du pays. Je sais qu'il leur a été difficile, à lui et aux autres, de réaliser un consensus relativement à la production du bœuf, compte tenu en particulier des problèmes que l'élevage a connus ces dernières années. Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes sur le point d'en arriver à un accord général en ce qui concerne les besoins de l'élevage.

Il me paraît évident, ainsi qu'aux éleveurs de bœuf et aux agriculteurs du pays, que le ministre a fait tout son possible pour rencontrer les agriculteurs, leur parler et comprendre leurs problèmes. Il a instauré dans la production du bœuf un programme de stabilisation du prix du bœuf apprêté, qui a beaucoup aidé les éleveurs. Cette année encore, le programme a été amélioré. On a prévu le versement de quatre paiements trimestriels de manière à mieux tenir compte des fluctuations du marché.

Au début de l'année, le ministre a annoncé l'établissement d'un programme de stabilisation pour les naisseurs, lequel entrera en vigueur cette année. Comme le député de Medicine Hat, je souhaite avoir l'occasion d'examiner à fond ce programme. Ce n'est qu'un début. J'espère que les conditions du marché à l'automne rendront ce programme inutile. D'autre part, je me réjouis de voir qu'il existe. Il sera utile si les conditions du marché ne favorisent pas la hausse des prix. Nous devons essayer de rendre ce programme utile et pratique et je crois la chose possible grâce à la collaboration de tous.

Je profiterai d'un autre débat pour commenter certaines insinuations et certaines accusations lancées par l'ancien ministre, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain. Si les choses sont aussi graves qu'il l'a laissé entendre, il faudrait en saisir le procureur général de la Saskatchewan. Mais je sais que le député n'est pas disposé à le faire. Je voudrais donc en parler plus longuement dans un autre débat.

Nous connaissons la politique conservatrice.

M. Benjamin: Comment cela se pourrait-il, puisque les conservateurs eux-mêmes ne la connaissent pas.

M. McIsaac: Nous en connaissons l'essentiel. Ils l'ont bien fait comprendre dans le débat d'aujourd'hui.

Une voix: Et la politique NPD, vous la connaissez?

M. McIsaac: Oui, je pense que nous la connaissons. Quelle est-elle, cette politique conservatrice? Primo, aucune intervention de l'État, d'aucune sorte. Secundo, laisser l'agriculture se débrouiller avec les forces du marché. Voilà une chose qu'il faudrait définir, parce que je ne sais pas exactement ce qu'elle recouvre. Tertio, ouvrir toutes les frontières; même si en 1975 les députés d'en face ont demandé au ministre de l'Agriculture de les fermer. Quatrièmement, aucun programme de stabilisation du bœuf, quel qu'il soit. Voilà la politique prônée par les conservateurs. Aucun programme de stabilisation du grain: ils ont voté contre le programme actuel. Et je pourrais m'étendre indéfiniment sur les buts et les objectifs négatifs de l'opposition officielle en matière agricole.

Pour terminer sur une note positive, je dirai que le parti d'en face a parlé de façon constructive lorsqu'il a souligné la gravité de la sécheresse qui sévit dans l'Ouest du Canada. Je dirai également que les services du rétablissement agricole des Prairies et les autres organismes en place dans la région vont certainement donner suite aux demandes et aux programmes qui pourront être établis. Je crois que le ministre de l'Agriculture lui-même discute actuellement ces programmes avec les ministres de l'Agriculture de l'ouest du Canada et les premiers ministres provinciaux. Je peux assurer aux honorables vis-à-vis que le gouvernement, l'ARAP, le ministre de l'Agriculture et d'autres personnes responsables répondront aux besoins. Contrairement à ce que le député de Moose Jaw (M. Neil) a laissé entendre, l'ARAP existe. Elle a une fonction qu'elle est prête à remplir. Les connaissances techniques sont là et l'organisation pourra accomplir le travail qu'on pourra lui confier dans les prochaines semaines.

M. Paproski: Merci infiniment. Je m'en souviendrai.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je veux parler uniquement de l'amendement. J'ai été étonné d'entendre les députés à ma droite raconter ce qui s'est passé auparavant. Il est évident que les conservateurs ne regardent jamais vers l'avenir. Ils vivent dans le passé. Ils ont beaucoup parlé de ce qu'ils ont fait, mais en réalité, ils ont fait très peu. De fait, ils s'opposent déjà depuis pas mal de temps à presque toutes les mesures constructives qui nous sont présentées.

Cela m'a amusé d'entendre les conservateurs de l'Ouest louer l'armée du service de rétablissement agricole des Prairies de Jimmy Gardiner, vu qu'ils ont essayé en vain de se débarrasser de lui pendant des années.

M. Hnatyshyn: Je pense que le député veut parler du Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies. Ne connaît-il pas la différence entre les deux?

M. Peters: Monsieur l'Orateur, la Fédération canadienne de l'agriculture a présenté un mémoire aujourd'hui. Dans ce mémoire, la Fédération représentant les agriculteurs dit notamment:

> Cependant, les agriculteurs sont préoccupés par les demandes en vue d'obtenir une «politique nationale des produits alimentaires» comme s'il n'y en avait pas déjà une et comme si l'ensemble de la politique actuelle du Canada était généralement désordonnée. Ce n'est pas le cas.

On peut voir pourquoi nous avons proposé d'apporter cet amendement à la motion. Nous voulions remédier à certains des problèmes qui sont nés dans l'Ouest, du fait de la survivance de principes archaïques. Il est évident que certains ne sont pas disposés à reconnaître les difficultés des éleveurs de bovins. Et pourtant s'il est un secteur d'activité qui aurait besoin d'aide, c'est bien celui-là, et si le ministre fédéral de l'Agriculture a jamais eu besoin d'appui dans ce domaine, c'est bien à présent. Le ministre partage les responsabilités de la politique agricole avec ce croque-mort qui essaie d'enterrer l'ARAP, d'ensevelir notre réseau de transport et réduire à quia les agriculteurs de l'ouest du Canada. Aujourd'hui il a réussi à recueillir l'aide des conservateurs, et particulièrement des conservateurs de l'ouest. Il me semble que le député qui siège à côté du ministre essaie de le contrecarrer. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott) n'a pas non plus la moindre idée du rôle des lois sur la commercialisation et, à mon avis, rien ne lui permet d'affirmer que les lois de commercialisation jouent au détriment du consommateur.

Une voix: Baratin.

M. Peters: Ce ministre a embauché un certain nombre de personnes du genre Beryl Plumptre qui ont décidé de faire la peau à quelqu'un. Il semblerait que leur victime soit l'agriculteur.

Les membres du parti conservateur de cette Chambre devraient se souvenir qu'en Ontario il y a un gouvernement conservateur au pouvoir depuis très longtemps. En Ontario, il y a plus de 80 offices de commercialisation des produits agricoles, et d'après mes renseignements, le gouvernement Davis n'a pas l'intention d'en supprimer un seul. J'invite les membres du parti conservateur à avancer d'un siècle et à étudier sérieusement la législation de la mise en marché. Aucune loi particulière sur la commercialisation ne peut régler tous les problèmes, car il faut une loi différente pour chaque produit.

● (2140)

Au lieu de s'attaquer au ministre de l'Agriculture, sur qui s'acharnent son voisin de pupitre et le ministre de la Consommation et des Corporations, tous les députés devraient l'appuyer. A mon avis, il a fait son possible pour aider les agriculteurs. Les députés peuvent reconnaître cet effort en appuyant l'amendement.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, pendant le temps qui reste, j'aimerais compléter les remarques du député de Timiskaming (M. Peters) au sujet de l'amendement. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a essayé de prononcer un discours sur R. B. Bennett. Il n'a pas cherché à aller plus loin. Les associations agricoles n'ont cessé de demander depuis les années 30 l'application de tout le principe d'une commercialisation dirigée.

Le député de Moose Jaw (M. Neil) dit qu'il ne peut appuyer l'amendement parce qu'il souhaite la création d'offices de commercialisation contrôlés par les producteurs. Je signale aux députés que nous avons omis les mots «contrôlés par les producteurs» parce que c'est ce que préconisent la CCF et le NPD depuis 1934. Nous avons pensé que si l'amendement contenait les mots «contrôlés par les producteurs», les conservateurs voteraient contre.

Je suis heureux d'entendre le député de Moose Jaw dire, au nom de son parti, qu'il favorise les offices de commercialisation contrôlés par les producteurs, ce qui, en fait, équivaut à l'expression «assez forts tous ensemble» utilisée dans l'amendement. Le député a déclaré qu'il votera contre l'amendement. Si

jamais il fut d'exemple classique de contradiction, d'affirmations contraire, c'est bien celui-là. Le député est contre la vente dirigée mais en faveur d'offices de commercialisation contrôlés par le producteur. Je me demande vraiment ce qu'il veut. Probablement les deux à la fois.

Comme le député de Timiskaming l'a signalé, lorsque la loi sur le rétablissement agricole des Prairies relevait du ministre de l'Agriculture, les conservateurs ont hurlé pour lui en retirer l'administration. Dans l'entretemps, Jimmy Gardiner avait mis tous les conservateurs à la porte et engagé un groupe de libéraux. Voilà maintenant qu'ils veulent qu'elle revienne au ministre de l'Agriculture. Je me demande pourquoi ils pensent qu'il y aurait une différence sous un ministre libéral plutôt qu'un autre. Ce n'est pas ce qu'ils font qui irrite les conservateurs, c'est la manière dont ils le font.

Du fait que l'opposition officielle veuille s'opposer à cet amendement, elle se range du côté du ministre des Transports (M. Lang) et du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Abbott). Ils sont tous deux contre la vente dirigée.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 9 h 45, en conformité de l'article 58(9)*a*) du Règlement, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative à la question dont la Chambre est saisie. Le vote porte sur l'amendement de M. Nystrom. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Nystrom, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 39*)

POUR

Messieurs

Benjamin
Blackburn
Broadbent
Firth
Gilbert
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Nystrom
Peters
Symes—9.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Alexander
Allmand
Anderson
Andras (Port Arthur)
Andre (Calgary-Centre)
Andres (Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Basford
Beatty
Beaudoin
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cadieu
Cafik
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Clermont
Coates
Collenette
Condon
Corbin
Côté
Crosbie
Crouse
Danson
Darling
Daudlin
De Bané
Demers
Dick
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Duclos
Dupras
Duquet
Elzinga
Epp
Ethier
Fairweather
Fleming
Flynn
Forrestall
Foster
Fox
Friesen
Gauthier (Roberval)
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Gillies
Goodale
Goyer
Grafftey
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Harquail
Herbert
Hnatyshyn
Holmes
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Howie
Huntington
Isabelle
Jamieson
Jarvis
Jelinek
Jones
Joyal
Kaplan
Kempling
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lajoie
Lalonde
Lambert (Edmonton-Ouest)
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Laprise
La Salle
Lavoie
Lawrence
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Egmont)
Macdonald (Rosedale)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
MacKay
Macquarrie
Maine
Malone
Marceau
Marchand
Marshall
Martin
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McIsaac
McKenzie
McKinley
McKinnon
McRae
Milne
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton-Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Olivier
O'Sullivan
Paproski
Parent
Patterson
Penner
Philbrook
Pigott (Mme)
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Ritchie
Roberts
Robinson
Roche
Rompkey
Rooney
Roy (Laval)
Rynard
Sauvé (Mme)
Schellenberger
Schumacher
Scott
Sharp
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanbury
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Stewart (Cochrane)
Stollery
Tessier
Towers
Trudeau
Turner
Wagner
Watson
Wenman
Whelan
Wise
Woolliams
Yanakis
Yewchuk
Young—196.

● (2210)

M. l'Orateur: Je déclare donc l'amendement rejeté. Le vote porte maintenant sur la motion principale.

(La motion de M. Wise, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 40)

POUR

Messieurs

Alexander
Andre (Calgary-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Balfour
Beatty
Beaudoin
Benjamin
Blackburn
Broadbent
Cadieu
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Crosbie
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Elzinga
Epp
Fairweather
Firth
Forrestall
Friesen
Gauthier (Roberval)
Gilbert
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hnatyshyn
Holmes
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Korchinski
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
La Salle
Lavoie
Lawrence
MacDonald (Egmont)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Macquarrie
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
Mitges
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nystrom
O'Sullivan
Paproski
Patterson
Peters
Pigott (Mme)
Ritchie
Roche
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanfield
Stevens
Stewart (Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Wenman
Wise
Woolliams
Yewchuk—91.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andras (Port Arthur)
Andres (Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker (Gander-Twillingate)
Basford
Béchard
Bégin (Mlle)
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Caccia
Cafik
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Chrétien
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Côté
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Duclos
Dupras
Duquet
Ethier
Fleming
Flynn
Foster
Fox
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Gray
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Guilbault
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Isabelle
Jamieson
Jones
Joyal
Kaplan
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle (Saint-Henri)
Lumley
MacDonald (Cardigan)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
O'Connell
Olivier
Parent
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Stanbury
Stewart (Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—114.

● (2220)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion rejetée.

Comme il est passé 10 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 10 h 24, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 mai 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

PROPOSITION DE RENVOI DU PROJET DE LOI POUR PLUS AMPLE ÉTUDE AU COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. Hier, le ministre d'État (petites entreprises) (M. Marchand) annonçait que le gouvernement reconnaissait le bien-fondé de l'argument invoqué par l'opposition officielle au nom des céréaliculteurs de l'Ouest et songeait à revenir sur sa décision d'adopter les mesures métriques «tonne» et «hectare». Nous sommes désolés d'apprendre que le bill ne sera pas modifié, mais que la promulgation en sera différée pour une période indéterminée. Il ne faudrait pas, d'après nous, faire perdre le temps de la Chambre à débattre des dispositions qui pourraient être promulguées ou non, et comme il nous répugne d'accorder aux négociateurs du gouvernement le pouvoir de faire chanter les producteurs, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre refuse d'étudier un projet de loi qui pourrait ne pas être promulgué, et demande que le bill sur la conversion au système métrique soit renvoyé au comité, afin que d'autres témoignages puissent être entendus et que les dispositions impolitiques en soient supprimées.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—DEMANDE DE MESURES CORRECTIVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente et d'une pressante nécessité. L'étude publiée aujourd'hui par Statistique Canada prévoit une hausse scandaleuse du taux de chômage chez les jeunes avec l'entrée de près de 500,000 étudiants à plein temps au sein de la population active cet été. Comme le taux de chômage officiel à l'échelle nationale pour cette catégorie s'élève déjà à 15.6 p. 100, ce qui nous place en tête des pays industrialisés à ce chapitre, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Qu'on ordonne au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de dresser et de déposer le plus tôt possible à la Chambre un vaste plan d'action pour réduire le taux de chômage chez les jeunes avec une liste de tous les programmes prévus à cet effet, des crédits affectés à la création d'emplois et des résultats qu'on attend de ces mesures, que ce plan expose des objectifs quinquennaux en matière de lutte contre le chômage chez les étudiants, ainsi que les moyens que le gouvernement entend prendre pour les atteindre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON SUGGÈRE DE RETIRER LA PROPOSITION VISANT À IMPOSER LES PRODUITS DES POLICES D'ASSURANCE-VIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que tous les membres de l'Association des assureurs-vie qui m'ont écrit protestent énergiquement contre les nouvelles propositions budgétaires du 31 mars dernier de l'honorable ministre des Finances, en ce qui a trait à l'imposition du capital-décès d'une assurance-vie, et étant donné également que les propositions sont injustes pour les personnes qui pourvoient elles-mêmes à la sécurité financière de leur famille en souscrivant à de l'assurance-vie, au lieu de laisser tout simplement les gouvernements pourvoir à leurs besoins, je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que la Chambre enjoigne l'honorable ministre des Finances (M. Macdonald) de prendre sur-le-champ toutes les dispositions nécessaires qu'il jugera à-propos pour retirer les nouvelles propositions qu'il a annoncées lors du dernier budget concernant l'imposition des produits d'assurance-vie afin que le patrimoine créé par l'assurance-vie serve exclusivement aux fins prévues par les assurés, savoir leur créer un bien-être minimum.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1410)

[*Traduction*]

LES POSTES

PROPOSITION DE RÉVISION DU PROGRAMME POSTPACK—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et pressante, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Comme les camionneurs du Manitoba se plaignent que le programme postpack du gouvernement force l'industrie privée du camionnage à faire concurrence à un programme subventionné par le gouvernement, et que le ministère des Postes n'est pas régi par les modalités de transport établies par les offices provinciaux de réglementation, et comme en outre un appel d'offres a été lancé pour obtenir deux camions d'une tonne afin d'assurer le service entre Winnipeg et Thunder Bay, itinéraire déjà desservi par plusieurs vols quotidiens, quatre autobus et cinq compagnies de transport par camion, à une époque où il faut économiser l'énergie et où le gouvernement est censé réduire ses dépenses, je propose, avec l'appui du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Postes de remanier le programme postpack et de supprimer les services qui font directement concurrence à l'industrie privée du camionnage.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE QUE LES EMPLOYÉS DE RADIO-MUTUEL QUI VEULENT SE SYNDIQUER SOIENT TRAITÉS AVEC JUSTICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente concernant le conflit de travail entre les 115 employés de Radio-Mutuel et la direction de cette chaîne radiophonique qui touche les régions de Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Étant donné que la direction de cette chaîne refuse de négocier, et qu'elle emploie des procédures illégales comme le refus par la direction de CJMS-Montréal d'afficher la liste officielle des employés admis à voter, refus qui contredit les dispositions du Code fédéral du travail, je propose, appuyé par l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que le ministre du Travail (M. Munro) assure la Chambre que les 115 employés de ces quatre stations radiophoniques qui tentent de se syndiquer depuis huit ans seront traités avec justice par le ministère du Travail et le Conseil canadien du travail.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES MOTIFS DU RETARD DE LA PUBLICATION DU RAPPORT SUR LES POSSIBILITÉS DE DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURES DANS LES EAUX DE L'ARCTIQUE

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et de l'Environnement et concerne un rapport parrainé par son ministère au sujet des possibilités de déversement d'hydrocarbures dans les eaux de l'Arctique canadien. Je remercie le bureau du ministre de m'avoir fourni une copie du rapport hier soir. Ce rapport, que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a nié avoir vu lorsqu'il a répondu aux questions qui lui ont été posées à la Chambre vendredi dernier, indique qu'il y a des risques d'éruption dans l'Arctique à cause de nos travaux de forage et il fait de nombreuses recommandations visant à éliminer ces risques. Le ministre peut-il expliquer pourquoi le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas été mis au courant de ce rapport, du moins avant vendredi dernier, surtout puisqu'il a apparemment été envoyé au ministère de l'Environnement vers le 28 mars, soit il y a cinq semaines, et surtout puisque c'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui est chargé d'accorder les permis de forage pour l'été dans la mer de Beaufort?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'était peut-être pas au courant de l'existence du rapport, mais j'étais dans la même situation. Je savais qu'on avait demandé un rapport il y a quelque temps, mais je ne savais pas qu'il était prêt. Je ne sais pas non plus quel jour il a été déposé. J'ai entendu parler du rapport lorsque je suis venu à la Chambre, lundi ou mardi dernier seulement. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien était donc dans la même situation que moi.

J'ajouterai à l'intention du député que si le rapport n'est pas immédiatement disponible, c'est qu'il n'est pas encore traduit: voilà pourquoi je ne peux pas le déposer. C'est la raison pour laquelle j'ai communiqué des exemplaires de ce rapport aux députés intéressés. Ce rapport n'est pas du tout secret. C'est seulement qu'on se prépare maintenant à le publier et à le distribuer.

LE COEFFICIENT DE RISQUE D'ÉRUPTION DE PÉTROLE AU COURS DU FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): J'espère que le ministre n'est pas en train de nous dire qu'il trouve acceptable que nous devions attendre pendant cinq semaines la publication d'un rapport traitant précisément de la question des risques d'éruptions de puits de pétrole, alors même que le cabinet discute de la délivrance des permis. Sans doute se souvient-il de ce communiqué de la semaine dernière selon lequel le coefficient de risque serait de 1 sur 300, ce qui serait exact, s'il faut en croire le rapport. Mais il s'agit en réalité du coefficient de risque pour toutes espèces d'éruptions, petites, moyennes et grandes, qu'il s'agisse de pétrole, d'eau et de gaz. Le ministre pourrait-il confirmer, compte tenu de la nature technique du rapport, que selon cette étude, le coefficient de risque d'une éruption majeure de pétrole, entraînant une perte, disons, de 50,000 barils—celle survenue en mer du Nord était d'environ 250,000 barils—est d'un sur un million? Les auteurs du rapport disent-ils que le coefficient de risque d'une éruption majeure de pétrole dans la mer de Beaufort est un sur un million?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ignorais que le rapport était là depuis cinq semaines. Il a effectivement été publié au mois de mars mais le ministère doit toujours attendre un certain temps avant de recevoir un rapport aussi volumineux, car il s'agit en effet d'un rapport assez épais. De toute façon, je l'ai mis à la disposition de mes collègues immédiatement après l'avoir reçu. Pour ce qui est de la question des risques, j'ai essayé de comprendre les calculs de ces experts avec l'aide de mes collaborateurs et j'en suis arrivé à la conclusion que les chiffres du rapport à cet égard ne contredisent pas ceux qui avaient été fournis au cabinet il y a un an, au moment où la décision a été prise. Par ailleurs, je tiens à insister sur une chose: les risques n'ont pas un caractère uniforme; il existe plusieurs sortes de risques: les risques d'éruption de gaz ou de pétrole, les risques de fuites de pétrole, et ainsi de suite.

* * *

LE NORD CANADIEN

LE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT—LA CONSIDÉRATION DU RAPPORT SUR LES RISQUES D'ÉRUPTION AVANT L'OCTROI DE PERMIS

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): J'aimerais poser une dernière question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui n'a peut-être pas encore reçu le rapport en question. J'ignore s'il l'a reçu. Comme d'après les auteurs du rapport, l'erreur humaine est de loin le facteur le plus important qui risque de provoquer des éruptions, et bien que le ministre ait déclaré vendredi dernier qu'il n'étudierait pas le rapport avant d'octroyer les permis, le ministre compte-t-il quand même tenir compte des implications du rapport, maintenant qu'il est en circulation, lorsqu'il fera sa recommandation au cabinet concernant les permis de forage d'une durée de cinq ans qui seront peut-être accordés à la société Canmor and Dome?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je ne me rappelle pas avoir dit que je n'examinerais pas le rapport avant de prendre une décision.

Une voix: Vous avez dit que vous n'en avez jamais entendu parler.

M. Allmand: Je n'en avais jamais entendu parler jusque-là, mais nous avons un bon nombre de rapports à l'étude à l'heure actuelle, traitant tous de cette question et nous allons en tenir compte. Nous ne manquerons pas d'accorder toute notre attention au rapport dont parle le député.

LE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT—LA COLLABORATION AVEC LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Étant donné que c'est d'abord au ministre, conjointement avec le ministre de l'Environnement, de prendre une décision en ce qui concerne le forage dans la mer de Beaufort, quel degré de collaboration et de coordination existe entre le ministre de l'Environnement et lui-même? Je signale que le ministère de l'Environnement aurait apparemment reçu ce rapport au cours du mois de mars et que le ministre a déclaré qu'il n'en avait rien su avant le 29 avril. Le ministre a-t-il rencontré le ministre de l'Environnement depuis lors, pour discuter de ce rapport ou du forage dans la mer de Beaufort?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Il existe une très bonne collaboration entre le ministre de l'Environnement et moi-même. Nous nous sommes réunis plusieurs fois pour parler de cette question, entre autres vendredi matin, avant de venir à la Chambre.

DEMANDE DE RAPPORT SUR LES RISQUES INHÉRENTS À L'USAGE DE PÉTROLIERS POUR LE TRANSPORT DU PÉTROLE DE L'ARCTIQUE VERS LE SUD

M. Doug Neil (Moose Jaw): Le ministre a déclaré vendredi dernier qu'il n'était pas au courant de ce rapport. Envisage-t-il un autre entretien à son sujet? Selon ce rapport, un des plus grands problèmes, que les auteurs avouent ne pas avoir traité, résiderait dans les risques de fuites venant des pétroliers. Étant donné que l'usage de pétroliers est un des moyens considérés pour faire transporter le pétrole du Nord, le ministre pourrait-il s'engager à nous fournir un rapport sur les risques que représente cette solution?

● (1420)

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, quand j'ai dit que j'avais rencontré le ministre de l'Environnement vendredi dernier, je voulais dire au sujet du forage dans la Mer de Beaufort, et non au sujet d'un rapport en particulier. Nous avons examiné toute la question. Quant au rapport dont parle le député, je vais examiner cette possibilité.

* * *

L'ÉNERGIE

PROPOSITION DE REQUÊTE AU PRÉSIDENT CARTER POUR L'OBTENTION D'UN DÉLAI POUR LA PRISE DE DÉCISION AU SUJET DU PIPE-LINE DU NORD

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Il a dit hier à la Chambre qu'il n'avait pas été obligé de promettre au président Carter de lui faire connaître d'ici le 1er septembre la décision du Canada au sujet du pipe-line du Nord, mais qu'il l'avait fait parce qu'il était dans l'intérêt du Canada de prendre une décision «de crainte de ne plus en avoir l'occasion».

Étant donné que cette décision du gouvernement du Canada sera l'une des plus importantes qu'il aura à prendre depuis la guerre, et que le président Carter peut obtenir un délai de 90 jours après le 1er septembre avant d'annoncer sa décision dans son pays, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a laissé entendre au président Carter que l'échéance proposée avant que le Canada ne prenne une décision pourrait être prolongée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on m'a déjà posé cette question. J'ai alors donné à la Chambre l'assurance que le président Carter était tout à fait au courant des droits que lui donne cette prolongation de 90 jours. Bien sûr, si nous ne parvenons pas à prendre de décision à temps nous lui demanderons de recourir à la prolongation de 90 jours, mais je tiens à ce que la Chambre se rende compte qu'on exerce déjà des pressions auprès du président pour l'amener à décider le plus tôt possible. Les difficultés nées d'un hiver rigoureux et des pénuries de combustibles poussent l'administration à se décider sans tarder. C'est tout ce que je tenais à dire à la Chambre. Il va de soi que nous aimerions disposer de plus de temps, mais comme il est toujours possible que les États-Unis allent de l'avant sans nous, à notre avis il est préférable de choisir ce qui vaut mieux pour le Canada que de se retrouver devant un fait accompli.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'espérais que depuis que la question a été posée au premier ministre, le gouvernement se serait ravisé et aurait réclamé un délai. Comme le premier ministre a déclaré à la Chambre hier que «nous devons agir dans un certain délai», je demande plus précisément au premier ministre si le président Carter a fixé un délai et fait savoir au gouvernement canadien qu'à moins qu'il ne choisisse un des deux parcours intérieurs pour le pipe-line, les États-Unis choisiront celui d'El Paso. S'il en est ainsi, ne reconnaît-il pas qu'il s'agit d'une forme de chantage que les États-Unis exercent sur le Canada?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il faut bien mal connaître les faits pour faire une telle allégation. Le chef du Nouveau parti démocratique devrait comprendre que le parcours d'El Paso est celui que les États-Unis aiment le moins, mais que c'est un choix possible. Si le gouvernement et le Parlement canadiens cherchent à temporiser ou sont incapables de se décider, les États-Unis pourraient bien choisir le parcours le moins favorable.

Une voix: C'est le gouvernement qui est incapable.

M. Trudeau: Vos gueules, nom de Dieu. Évidemment, le Nouveau parti démocratique n'est pas seulement mal renseigné mais il ne s'intéresse pas à la question.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, comme l'étude du tracé de l'Alcan a été comprimée en quelques mois et que les études de l'Office national de l'énergie ont été accélérées presque sans bon sens et comme la décision aura une portée énorme sur toutes les décisions financières du Canada dans les années à venir, sans parler de ses répercussions écologiques dans le Nord, le premier ministre estime-t-il qu'il soit vraiment absurde, dans l'intérêt du Canada, de demander au président des États-Unis calmement, posément et sérieusement, de reporter à plus tard la date limite maintenant fixée au 1er septembre? Bien des Canadiens ne trouvent pas cette idée tellement ridicule.

M. Trudeau: Elle n'est pas ridicule, monsieur l'Orateur. Ce que je dis à la Chambre, c'est que le président des États-Unis connaît son devoir. Des pressions politiques le poussent à prendre une décision au plus tôt.

M. Broadbent: Connaissez-vous votre devoir?

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

ON DEMANDE LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DES HORAIRES DE TRAVAIL VARIABLES POUR LES TRADUCTEURS

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, en l'absence du président du Conseil du Trésor, j'adresserai ma question au très honorable premier ministre.

D'une part, le Conseil du Trésor du Canada, dans une édition de novembre 1976, a accepté le principe des horaires de travail variables au sein de la Fonction publique dans l'évaluation des programmes ministériels, et d'autre part, l'Institut professionnel du service des traducteurs à Ottawa, syndicat qui regroupe 1,200 membres, est actuellement en grève légitime, et ce depuis le 29 mars, demandant justement cela. Monsieur le président, le rapport de conciliation accorde et recommande d'inclure dans la convention collective ce principe des horaires de travail variables. Or, le Conseil du Trésor refuse d'inscrire ce principe dans la convention. Le très honorable premier ministre peut-il dire s'il est sensibilisé à ce problème afin de mettre fin à cette grève, et d'accorder aux traducteurs un traitement équitable? Est-il en mesure d'inciter le Conseil du Trésor à signer dans les plus brefs délais cette convention souhaitée par les membres de ce syndicat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais m'empresser, monsieur le président, de consulter le président du Conseil du Trésor à ce sujet.

* * *

[*Traduction*]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—LES MESURES PRÉVOYANT DES EMPLOIS PERMANENTS

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Selon des données nationales mais partielles publiées par Statistique Canada récemment, plus de 120,000 jeunes Canadiens envahiront le marché du travail cette année et ne trouveront pas d'emploi; ils iront donc grossir le nombre des 400,000 jeunes chômeurs du Canada. Le ministre peut-il nous dire maintenant s'il a un plan à long terme pour fournir aux jeunes du Canada des emplois intéressants, permanents et sûrs, et pas seulement des palliatifs?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député ne devrait pas s'attarder uniquement sur les mesures à court terme qui ont déjà été annoncées. Il y a des fonds d'accordés dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail, du programme des activités et de l'emploi des étudiants, du programme d'expérience professionnelle comportant des activités en partie estivales et en partie hivernales. En outre, dans le cadre des programmes Carrières Canada, Carrières Provinces et Choix, nous essayons de supprimer l'hiatus entre le moment où un étudiant quitte l'école et le moment où il entre sur le marché du travail, en offrant aux jeunes les conseils, la formation et parfois l'expérience professionnelle nécessaires pour l'aider à s'intégrer dans la population active.

De plus, j'ai eu l'occasion de rencontrer mes homologues italien et français et j'ai voulu voir s'ils avaient de nouvelles idées ou des solutions permanentes qui pourraient nous être utiles. Le sénateur Humphrey des États-Unis a souligné dans son propre bill qu'il ne s'agit pas d'un problème exclusivement local mais d'un problème national qui se pose à tous les pays industrialisés du monde occidental.

M. Alexander: Quel homme étonnant vous êtes!

M. Dick: Étant donné que l'été le gouvernement l'Ontario accorde aux étudiants proportionnellement plus d'argent que le gouvernement fédéral, et que celui-ci a versé à cet égard 87 millions de dollars en 1974 et en 1975 et qu'il en verse cette année 96 millions—ce qui est moins, compte tenu de l'inflation—pourquoi donc le gouvernement ne fait-il pas autant et ne verse-t-il pas autant d'argent cette année, alors que le taux de chômage est plus élevé que par le passé?

M. Cullen: M. l'Orateur, le député choisit les chiffres qu'il veut. Il devrait tenir compte des sommes qui s'y dépensent en vertu du programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada. Les jeunes Canadiens se prévalent dans une grande mesure des avantages offerts en vertu de ce programme, qui est en quelque sorte permanent. Vu les sommes qu'il offre et les obligations qu'il assume à l'égard des jeunes, le gouvernement a certes un rôle à jouer. Nous le jouons le mieux possible. Ce qui ne veut pas dire qu'avec plus d'argent, nous ne saurions probablement pas faire mieux.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES MOTIFS DE L'ABANDON DES POURSUITES JUDICIAIRES CONTRE JOHN DOYLE AUX TERMES DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre de la Justice. Elle a trait à la façon scandaleuse dont la loi de l'impôt sur le revenu est appliquée. J'ai écrit au ministre le 23 mars dernier, et j'ai soulevé cette question à la Chambre le 21 avril. Le ministre peut-il nous dire ce que lui et ses collègues sont en train de faire pour récupérer les millions de dollars d'intérêts sur l'impôt sur le revenu que doit au fisc pour les années fiscales 1950 et 1954 un certain John C. Doyle ex-citoyen canadien recherché maintenant par la justice américaine et canadienne et qui doit de l'argent au fisc depuis ce temps-là, c'est-à-dire depuis 27 et 24 ans respectivement. Peut-il également nous dire si la Cour suprême du Canada n'a pas été saisie d'un appel il y a sept ans sans que le gouvernement ne fasse quoi que ce soit à cet égard? Le ministre peut-il nous dire quelles mesures ont été prises jusqu'à présent pour mettre fin à une situation que je qualifie bien pudiquement de négligence flagrante?

● (1430)

Une voix: Et Hal Banks?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je m'inscris en faux contre les allégations ou l'hypothèse que renferme la question du député et contre les observations qu'il a faites dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre l'autre jour. J'ai étudié avec mes collaborateurs les procédures qui ont été entamées au sujet de cette affaire. On a procédé au rythme normal permis par les règlements des tribunaux, sauf à l'égard d'une cause que l'on a décidé de rayer du programme d'hiver de la Cour suprême du Canada pour l'inscrire au programme du printemps; le procès aura donc lieu ce printemps-ci. Bref, les fonctionnaires de mon ministère ont comme directive depuis quelque temps déjà de disposer de ces questions aussi vite que les décisions des tribunaux le permettent.

M. Crosbie: Le ministre insinue-t-il que la Cour suprême du Canada met du temps à entendre les causes intéressant le fisc et qu'une période de sept ans est un délai normal et conforme aux règles de la Cour suprême pour ce qui est de la perception des impôts? Le ministre n'oserait pas prétendre pareille chose.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Non, la Cour suprême entend les causes dont elle est saisie avec toute la diligence et la rapidité possibles. Une des causes dont parle le député ne peut pas être entendue par la Cour suprême pour des raisons de procédure car elle doit attendre que la Cour fédérale ait statué sur une autre cause connexe.

M. Crosbie: Le ministre peut-il nous dire combien de causes d'ordre fiscal portant sur les années 1950 à 1954 sont encore en souffrance?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE RAPPORT AU SUJET DE DOUGLAS NEWBY DISPARU EN ANGOLA—LES MOTIFS DE L'ABSENCE D'AIDE DE LA PART DE L'AMBASSADE DE CUBA

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont je lui ai donné préavis. Est-il maintenant en mesure de dire à la Chambre où l'on en est en ce qui concerne Douglas Newby, le journaliste canadien qui a disparu l'an dernier en Angola, alors qu'il était en mission pour le compte de *Paris-Match*.

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il n'y a rien de neuf à signaler si ce n'est que des recherches ont lieu périodiquement et que divers autres efforts ont été entrepris pour tenter de le retrouver. Je ne sais rien de plus que le député ne sait déjà, je crois.

M. MacKay: Le vice-consul à notre ambassade à Kinshasa, M. Riley, a déclaré dans une lettre concernant M. Newby le 16 juin 1976 ce qui suit:

> Il y a une ambassade de Cuba à Kinshasa mais elle n'est pas en mesure de nous aider à cet égard.

Le ministre pourrait-il dire pourquoi Cuba ne pourrait pas nous aider puisque ce pays jouait un rôle tellement prépondérant à ce moment-là en Angola, et si le gouvernement canadien est intervenu officiellement auprès du gouvernement de Cuba—qui a bénéficié de nos investissements et de notre aide étrangère—pour savoir pourquoi il ne collabore pas avec nous, si effectivement tel est le cas?

M. Jamieson: Je pense que le député devrait savoir que comme le journaliste en question se trouvait dans un pays autre que Cuba, l'Angola en l'occurrence, nous n'avons d'autre choix que de nous en tenir aux usages normaux et d'intervenir auprès du gouvernement du pays en cause. Par conséquent, nous ne pouvions absolument pas demander directement du gouvernement cubain de faire des recherches ou de s'engager directement.

M. MacKay: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander encore une fois au ministre s'il ne compte pas donner suite à cette affaire car, même si le gouvernement cubain n'est peut-être pas officiellement en cause, il avait envoyé quelque 12,000 soldats en Angola et était donc responsable des conditions dans lesquelles M. Newby a été tué.

M. Jamieson: Je comprends les préoccupations du député, mais, je le répète, il serait à mon avis malvenu, ainsi qu'inutile, d'intervenir auprès d'un gouvernement étranger à propos de la disparition d'un citoyen canadien, ou de n'importe qui d'autre, dans un autre pays. C'est pourquoi nous avons jusqu'ici usé de notre mieux de tous les moyens dont nous disposions. Il se peut que nous en trouvions d'autres, mais je n'en connais pas quant à moi et, si le député a des suggestions à nous faire à ce sujet, je suis prêt à les entendre.

M. MacKay: Commencez par parler au gouvernement cubain.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE MINISTÈRE A DEMANDÉ À L'INSTITUT GOETHE, DE TORONTO, DE RETIRER LE FILM «THE COUNTRY IS CALM»

M. Louis Duclos (Montmorency): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre s'il est vrai que son ministère est intervenu auprès de l'Institut Goethe, à Toronto, afin que cet institut cesse de mettre à la disposition des ciné-clubs de la région de Toronto le film The Country is Calm, lequel dénonce la brutalité de la junte militaire du Chili? Et si une telle intervention a été faite, comment peut-il la justifier?

[*Traduction*]

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucune intervention de ce genre. L'Institut Goethe, est un organisme privé qui n'a rien à voir avec mon ministère.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE

LE POULET À GRILLER—LA RAISON DES IMPORTATIONS MASSIVES EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné que les producteurs de poulets à griller se plaignent amèrement, premièrement, du fait que les prix ne sont pas très très alléchants, et deuxièmement, qu'il y a des importations massives en provenance des États-Unis, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre si ces importations ont été permises à la suite des entretiens qu'il a eus avec le ministre de l'Agriculture qui, lui de son côté, juge qu'elles sont nécessaires pour la bonne alimentation des Canadiens?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je ne suis malheureusement pas au courant du problème soulevé par l'honorable député. J'essaierai toutefois de lui donner une réponse demain.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCHERESSE

LES DISPOSITIONS ENVISAGÉES RELATIVEMENT À LA SITUATION DANS LES PRAIRIES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Ma question intéresse plusieurs ministères et je la poserais normalement au premier ministre, mais je préfère ne pas l'interroger cet après-midi de crainte de provoquer une nouvelle algarade. Voici ma question au ministre. Sauf erreur, son ministère, de concert avec d'autres, s'occupe de parer à la grave menace de sécheresse, notamment dans le triangle Palliser et d'autres régions de l'Ouest. Pourrait-il nous dire ce qu'on fait actuellement? Je voudrais lui demander ensuite—si j'en ai l'occasion, monsieur l'Orateur—de me fournir des précisions.

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, depuis quelques semaines, et même auparavant, le ministère travaille en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux des Prairies. Plus récemment, nous avons créé à Ottawa un groupe de travail interministériel qui travaille également en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux. Nous proposerons demain au cabinet un plan qui, je crois, gagnera son adhésion, et ce plan sera soumis aux gouvernements provinciaux des Prairies, dans l'espoir qu'ils pourront faire face à la situation le cas échéant.

M. Diefenbaker: C'est une nouvelle très encourageante. J'aimerais poser au ministre une ou deux questions précises au sujet de la catastrophe nationale qui nous menace. J'ai vu de ces choses se produire depuis les 74 ans que je connais l'Ouest du Canada. Le ministre peut-il nous dire ce qu'on fait pour creuser de nouveaux puits et fournir des entrepôts supplémentaires pour conserver le fourrage destiné au bétail qui demeurera dans les zones touchées par la sécheresse, et, deuxièmement, le gouvernement envisage-t-il de payer les frais de transport du fourrage vers les régions où on en a besoin ou, là où la sécheresse est la plus grave, le transport du bétail vers des pâturages plus verts des provinces de l'Ouest?

● (1440)

M. Lessard: Monsieur l'Orateur, toutes les questions et les propositions mentionnées par le très honorable député ont fait l'objet d'un examen approfondi. Nous ferons des propositions en ce sens de concert avec le gouvernement provincial. Nous proposerons de plus que l'on creuse un puits très profond et nous mettrons également sur pied un programme de recherche de nappes d'eau. Nous avons déjà envisagé avec la province la possibilité de mener les troupeaux dans de meilleurs pâturages. Nous sommes prêts à partager avec la province le coût d'un grand nombre de ces mesures.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de nous avoir fourni une explication complète et exhaustive. J'aimerais lui demander si le plan d'action d'abord mis de l'avant par le ministre de l'Agriculture, c'est-à-dire son intention de prier pour qu'il pleuve, a été abandonné?

M. Goodale: Cela donne de bons résultats; il a plu un peu à Winnipeg aujourd'hui.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

L'UTILISATION COMME PÂTURAGES EN RAISON DE LA SÉCHERESSE

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui est responsable des parcs nationaux. Étant donné la sécheresse qui sévit dans l'Ouest et ses répercussions désastreuses sur les troupeaux, le gouvernement envisage-t-il d'utiliser temporairement les parcs nationaux comme pâturages, comme il en avait l'habitude il y a plusieurs années?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà demandé à mes fonctionnaires l'inventaire des zones qui pourraient servir de pâturages dans les parcs nationaux. Ils m'ont informé que, pour le moment, ils ne croient pas qu'il y en ait beaucoup, car les circonstances ont changé depuis les années 30 alors que l'on s'était servi des parcs à cette fin. Nous faisons néanmoins un inventaire qui pourrait s'avérer utile.

M. Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, une autre question. S'il ne pleut pas d'ici une semaine ou deux, le manque de pâturages décimera le bétail. Dès que cet inventaire sera terminé, le ministère pourrait-il nous en faire part dans les deux semaines, car la situation est très grave et devient alarmante?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'essaierai qu'on fasse vite.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT—LES TENTATIVES DU GOUVERNEMENT EN VUE DE L'OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES RISQUES D'ÉRUPTION DE PÉTROLE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et de l'Environnement à propos de la mer de Beaufort. Les chiffres avancés à la Chambre à propos des risques d'éruption varient de 1 sur 15,000 à 1 sur 300, mais l'on constate que sur deux forages exécutés dans l'espace d'un an il y a eu une éruption, de sorte que les risques sont de 50 p. 100. Le rapport de mars 1977, que le ministre a mentionné dans ses réponses précédentes, renferme des renseignements fournis presque exclusivement par les deux principaux exploitants dans la mer de Beaufort, Imperial Oil et Dome Petroleum. Le ministre voudrait-il nous dire si son ministère a essayé d'obtenir des renseignements objectifs sur les dangers de fuites auprès de sources étrangères aux deux grandes entreprises qui ont tout intérêt à faire renouveler leur permis?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je suis certain que si le député rapportait fidèlement les faits, il ne voudrait pas créer l'impression que le rapport ne porte que sur le nombre d'éruptions survenues dans le Nord, mais concerne également une bonne partie des forages de pétrole et de gaz dans le monde. J'ai aussi demandé à mon compétent secrétaire parlementaire de vérifier l'autre point soulevé par le député. C'est justement parce que mes collaborateurs voulaient de plus amples informations et n'ajoutaient pas foi aux auteurs du rapport—je rappelle qu'il s'agissait d'une étude commanditée qui n'a pas été faite par des fonctionnaires—que j'ai reçu ce rapport en retard. On le jugeait quelque peu incomplet. Il faudra, de toute évidence, confronter les données avec les connaissances et l'expertise accumulée dans mon ministère. Je tiens à me renseigner auprès de plus d'une source avant de formuler une recommandation sur une affaire aussi importante.

Questions orales

L'OCTROI POSSIBLE DE PERMIS DE FORAGE DANS LA MER DE BEAUFORT AVANT LA GARANTIE DE LA POSSESSION DES MOYENS DE NETTOYAGE EN CAS DE DÉVERSEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Les services du ministre viennent de se lancer dans une étude des procédés de nettoyage pouvant être mis en œuvre dans cette région de la mer de Beaufort, étude qui va coûter 7 millions de dollars. Le ministre veut-il nous dire s'il a l'intention de renouveler le permis ou s'il a déjà décidé de le faire avant que l'étude et la lecture du rapport ne soient terminées, avant donc que nous ne sachions s'il est possible d'effectuer le nettoyage en cas de déversement?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le député ne me demande sûrement pas de dire que c'est dans la seule éventualité où il y aurait des forages que nous devrions chercher à étendre nos connaissances et notre expérience du nettoyage. De fait, la navigation normale dans la mer de Beaufort peut causer des accidents et nous forcer d'acquérir les moyens et les connaissances nécessaires en matière de nettoyage. N'importe quel ministère chargé de ces questions tiendrait à se doter de ces connaissances.

Je regrette, monsieur l'Orateur, mais la deuxième question du député m'échappe.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, la deuxième partie de ma question concernait les moyens de nettoyage. Le ministre entend-il prendre une décision avant de savoir si les services de son ministère ou d'ailleurs sont à même de nettoyer une nappe d'huile, avant que le matériel nécessaire ne soit acquis et amené à pied d'œuvre?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, nous avons une certaine connaissance de la question et certains moyens d'action. Il ne faudrait pas s'imaginer que nous partons à zéro. La vérité est que nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont certains forages ont été effectués l'an dernier. Mes services ont recommandé une série de changements—il y en a 20 si ma mémoire est fidèle. Je vais insister pour que les inspecteurs de mon ministère surveillent les choses de beaucoup plus près, si le permis de forage est délivré pour la prochaine campagne. Nous établissons avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien un rapport de situation, que nous présenterons ensuite au cabinet.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LES TEXTILES—ON DEMANDE COMMENT LE MINISTRE ENTEND PALLIER LE CHÔMAGE ET QUAND IL RÉDUIRA LES IMPORTATIONS

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné le nombre inhabituel de faillites des compagnies de textiles au Canada et plus précisément la mise à pied de plus de 200 employés dans l'industrie des textiles dans la circonscription de Langelier, le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il prévoit comme mesure en vue d'améliorer cet état de choses, et quand le gouvernement va réaliser ses promesses au sujet de l'importation des textiles au Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, si l'honorable député a suivi les débats de la Chambre, il saura que le 29 novembre dernier nous avons annoncé une politique de textiles et du vêtement par laquelle nous avons réduit les importations au niveau de 1975. S'il était à la Chambre au cours des mois de décembre et de janvier, il a pu se rendre compte que de nombreux députés de son parti m'ont blâmé parce que j'avais limité les importations. De plus, je tiens à dire à l'honorable député que la politique est en marche depuis le mois de novembre et que les effets commencent déjà à se faire sentir. Certains secteurs sont un peu plus faibles mais nous sommes très optimistes et avec le temps nous croyons que la situation va se corriger. J'espère que l'honorable député va parler à ses collègues à ce sujet.

M. Grafftey: Monsieur le président, il est évident que le ministre ne prend pas ma question au sérieux. Je ne lui poserai aucune question supplémentaire.

M. Chrétien: Monsieur le président, l'honorable député ne connaît rien à ce problème.

* * *

[*Traduction*]

POLYSAR

DEMANDE DE RAPPORT SUR LES PRÉSUMÉES RISTOURNES ILLÉGALES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A deux occasions la semaine dernière, des questions ont été posées à propos de nouvelles révélations de la presse sur la controverse qui entoure la société Polysar et à chaque fois les porte-parole du gouvernement, dont le premier ministre, se sont contentés de prendre note de la question. Comme je crois que les fonctionnaires de la CDC ont maintenant envoyé un rapport au gouvernement, le premier ministre peut-il nous dire ce que renferme ce rapport et quand nous pourrons le voir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député a sûrement entendu mon collègue, le ministre des Finances, dire à la Chambre qu'il allait s'occuper de cette question. C'est lui qui a reçu le rapport et non pas moi.

LA POSSIBILITÉ D'UNE ENQUÊTE POLICIÈRE SUR LES PRÉSUMÉES RISTOURNES ILLÉGALES

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre dans le même sens que celle qui lui a été posée jeudi dernier à propos d'insinuations, de rumeurs et d'autres révélations de la presse sur l'affaire Polysar étant donné que des fonctionnaires de la CDC ont été mêlés à cette malheureuse affaire depuis le début. Le gouvernement compte-t-il demander à la Gendarmerie royale de faire une enquête à ce sujet, maintenant que la société Polysar a un passif éventuel que de hauts fonctionnaires du gouvernement hollandais ont mis en cause?

● (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le député, il s'agit là de rumeurs et d'insinuations malveillantes et je doute fort que la GRC soit prête à vérifier chaque bruit qui court. Mais je suis sûr que si le député a des allégations sérieuses à présenter, le solliciteur général n'hésitera pas à les transmettre à la GRC.

* * *

[*Français*]

LES CONDITIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL OBLIGE LES ENTREPRISES AUXQUELLES IL A ADJUGÉ DES CONTRATS À GARANTIR LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DES TRAVAILLEURS

M. Serge Joyal (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné que la société Bombardier-MLW a obtenu du gouvernement fédéral des garanties et un appui financier pour la fabrication de locomotives qui doivent être livrées au Bangladesh et au Pakistan, et pour la fabrication de pièces pour les trains expérimentaux du projet américain *Amtrack*, et étant donné que la société Bombardier a mis à pied 650 travailleurs de son usine de Montréal le 7 avril dernier, parce qu'elle refuse d'inclure dans la convention collective une disposition visant à assurer la sécurité physique des travailleurs à l'usine, et qu'au moins 576 accidents sont survenus dans ces ateliers, dont deux ont entraîné la mort d'ouvriers, le ministre de l'Industrie et du Commerce peut-il dire à la Chambre s'il se propose de réviser les dispositions de ce type de contrat d'aide financière conclu par le gouvernement fédéral de manière que les entreprises qui reçoivent l'appui du gouvernement fédéral respectent toutes les lois régissant les relations employeur-employés, et reconnaissent l'obligation d'assurer la sécurité physique des travailleurs à l'usine?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis bien content que l'honorable député reconnaisse que le gouvernement fédéral fait beaucoup pour le développement des usines orientées vers l'exportation au Québec. Évidemment, je suis préoccupé moi aussi par la sécurité des travailleurs, mais le problème des conditions de travail à l'intérieur des usines au Québec relève du gouvernement provincial, et j'espère que le ministre du travail au Québec assumera ses responsabilités relativement à ce conflit de travail.

* * *

L'HABITATION

LA POSSIBILITÉ DE VENIR EN AIDE AUX SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION À BUT NON LUCRATIF DU QUÉBEC

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Étant donné que nous avons à la Chambre aujourd'hui notre futur député de la circonscription de Verdun, M^me^ Pierrette Lucas, étant donné que la circonscription de Verdun a certains problèmes en commun avec la circonscription de Hochelaga, et étant donné que le ministre n'a pas répondu à la question que j'ai posée à l'honorable ministre, le 19 avril dernier, et qui figure à la page 4760 du compte rendu officiel des *Débats*, je me permets de la lui poser de nouveau puisqu'il m'a assuré qu'il était disposé à me seconder dans le domaine des corporations à but non lucratif . . .

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Vancouver-Sud.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

LES MOTIFS DE LA REMISE DE LA DÉCISION RELATIVE À LA SUBVENTION À DES PROJETS TÉMOINS URBAINS À VANCOUVER

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, à qui j'en ai donné avis. Hier, le maire de Vancouver s'en est pris au gouvernement fédéral, qui tardait à confirmer s'il accorderait une subvention de 6 millions de dollars à des projets témoins urbains. A cause de cela, deux importants projets ont été repoussés et risquent de ne pas voir le jour. Il s'agit du marché traditionnel et du quai de port de pêche, ainsi que de la rénovation du Kitsilano Pool dont les travaux devaient commencer le 1^er^ mai. Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il n'y a pas encore eu de décision de prise à ce sujet?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, le secrétaire parlementaire m'a transmis l'avis qu'il avait reçu du député. Je peux informer celui-ci qu'une décision dans ces cas sera prise très prochainement. Un montant d'argent a déjà été affecté à un projet en collaboration avec l'université de la Colombie-Britannique pour un programme audio-visuel, suite à la Conférence Habitat. Par ailleur, en ce qui a trait à certains autres projets de démonstration, une décision sera prise très bientôt. Je suis convaincu que l'honorable député, comme son collègue de Hochelaga, conviendra avec moi que nous sommes toujours heureux d'avoir des visiteurs dans les tribunes. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils vont venir siéger sur le parquet de la Chambre.

[*Traduction*]

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question supplémentaire au ministre? Comme le maire de Vancouver s'est plaint que le retard était dû au caucus du parti libéral fédéral de la Colombie-Britannique, parce que les libéraux ne peuvent s'entendre sur la façon d'affecter les fonds, le ministre peut-il confirmer si ce que prétend le maire est vrai?

[*Français*]

M. Ouellet: Monsieur le président, j'ai l'impression que la ligne de consultation entre le caucus de la Colombie-Britannique et le bureau du ministre en cause est beaucoup plus directe et beaucoup plus soutenue qu'avec le maire de Vancouver. Je ne sais pas où il a pris ses renseignements, mais ils sont totalement erronés.

Questions orales

[*Traduction*]

LES POSTES

L'ÉLECTION D'UN COMMUNISTE AU POSTE DE DIRECTEUR SYNDICAL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Sait-il qu'un membre du parti marxiste-léniniste du Canada nommé Andstein a été élu à la tête du local d'Halifax du syndicat des postiers du Canada et que M. Andstein s'est porté candidat, en 1974, du parti communiste, parti qui essaie de détruire le régime politique du Canada et, dans l'affirmative, le premier ministre est-il prêt à recommander au syndicat des postiers de ne pas élire à des postes de direction ceux qui préconisent la chute violente de notre régime démocratique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant des faits allégués par le député et je ne sais pas non plus si la personne en question a été élue normalement. Je dois rappeler au député qu'aucune loi n'empêche quiconque d'être communiste au Canada.

M. Broadbent: Certaines personnes sont même libérales.

M. Trudeau: Si les postiers décident d'élire cette personne, c'est leur responsabilité et non pas celle du député ni la mienne.

M. Crouse: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les convictions de M. Andstein, le premier ministre ne pourrait-il pas songer à établir un régime en vertu duquel l'élection des dirigeants des syndicats des postiers, tenue sous la surveillance du gouvernement, se ferait par scrutin secret, et le résultat serait déterminé uniquement par le vote majoritaire des syndiqués?

M. Trudeau: Le député le sait, monsieur l'Orateur, une telle loi existe dans certaines provinces et pas dans d'autres. Je n'aimerais pas présenter une mesure législative à l'intention d'un seul syndicat, mais l'idée a du bon et je vais y réfléchir.

* * *

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

LA NOMINATION DE M. JEAN GASCON AU POSTE DE DIRECTEUR DES ACTIVITÉS THÉÂTRALES

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État pourrait-il nous dire le nom du nouveau directeur du théâtre du Centre national des arts?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur. Je suis heureux d'annoncer à la Chambre la nomination cet après-midi de M. Jean Gascon comme directeur des activités théâtrales du Centre national des arts. Il aura pour adjoints M. John Wood, anciennement du Neptune Theatre, et M. Hébert, directeur actuel des activités théâtrales françaises du Centre national des arts. Sans doute tous les députés voudront-ils féliciter avec moi cet artiste de grand talent et ce Canadien distingué de la décision qu'il a prise d'assumer ces responsabilités, décision que je tiens pour une étape importante vers l'établissement à Ottawa d'un grand théâtre national pour desservir non seulement la région de la capitale, mais aussi toutes les régions du pays.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES CONSÉQUENCES DU DÉTOURNEMENT DE DOCUMENTS POUR LA SÉCURITÉ DU SYSTÈME DE COMMUNICATIONS DE L'OTAN

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale que j'ai prévenu au préalable de mon intention de l'interroger. Le ministre pourrait-il confirmer ou nier les allégations faites par certains fonctionnaires de son ministère, qui prétendent qu'il faudra modifier le système de sécurité des communications, étant donné que des communistes chinois ont pu se procurer des documents ultra-secrets de l'OTAN? S'il nie ces allégations, peut-il dire à la Chambre quel effet, s'il en est, cette communication, ce détournement de documents a eu sur l'activité de son ministère en ce qui concerne la sécurité de l'OTAN?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, les documents en question étaient des documents de l'OTAN qui se trouvaient entre les mains d'un sous-traitant. Aucun document secret des Forces armées canadiennes ni du ministère de la Défense nationale n'a été transmis. Quant à modifier le système de sécurité, cela reviendrait à l'Alliance de l'Atlantique Nord et non au Canada, et les frais que cela entraînerait seraient assumés par l'OTAN dans le cadre de son programme d'infrastructure.

M. Jelinek: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on songe à de telles modifications à la suite du mauvais usage de ces documents?

M. Danson: Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de me prononcer dans un sens ni dans l'autre.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MOTIFS DE LA TENUE D'UN TROISIÈME VOTE SUR LA SYNDICALISATION DES EMPLOYÉS DE RADIO-MUTUEL

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Travail, je me permettrai d'adresser ma question à son suppléant. C'est au sujet du conflit de travail à la société Radio Mutuel à Québec qui dure depuis janvier. En janvier, en effet, 81 p. 100 des travailleurs concernés se sont prononcés en faveur de la syndicalisation, et lors d'un second vote tenu en mars, 61 p. 100 d'entre eux se sont prononcés dans le même sens. Pourquoi le Conseil canadien des relations du travail frustre-t-il de leurs droits démocratiques ces travailleurs qui ont déjà un syndicat en ordonnant la tenue d'un troisième vote le 6 mai? N'est-ce pas là établir un dangereux précédent, et cela ne va-t-il pas à l'encontre des principes démocratiques énoncés dans le Code canadien du travail?

[*Français*]

M. Jacques Olivier (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le président, il faudrait premièrement préciser que les employés des cinq stations étaient en grève illégale, parce qu'aucune de ces stations n'était certifiée. Deuxièmement, on a décrété un vote la semaine dernière à l'intérieur de deux de ces stations. Ces votes auront lieu d'ici trois semaines, et des décisions pourraient être prises à ce sujet-là. Enfin, monsieur le président, nous ne pouvons intervenir alors que les syndiqués ont décidé de ne pas négocier tant et aussi longtemps que les cinq stations ne seront pas reconnus. Or si une des parties en fait la demande, le ministère du Travail interviendra et aidera les parties. Mais personne n'a demandé l'intervention de notre ministère, et les syndicats ne veulent pas négocier tant et aussi longtemps que les cinq stations ne seront pas syndiquées et reconnues par la CRTC

● (1500)

[*Traduction*]

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, la grève n'a rien à voir avec le fait qu'ils veulent se syndiquer ou non.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

LA PRÉSUMÉE VIOLATION DES CONDITIONS DU PERMIS DE RADIO-MUTUEL—LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Communications.

Dans le permis accordé par le CRTC à Radio-Mutuel il est dit que les stations locales doivent chaque jour, à toutes les demi-heures, diffuser des bulletins d'information locale, et depuis le début de la grève il n'y en a que trois par jour à CJTR et aucun à CJRS. Comment se fait-il que Radio-Mutuel ait toujours son permis puisqu'il ne remplit pas les conditions prévues dans celui-ci?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, ces questions, comme le sait l'honorable député, relèvent du CRTC. Si le CRTC, au moment où les permis de radiodiffusion sont renouvelés, estime que le détenteur de ce permis n'a pas rempli, au cours de la période pour laquelle il lui fut attribué, les conditions qui étaient rattachées à ce permis, il décide si oui ou non le renouvellement doit avoir lieu. Par conséquent, ces questions-là sont examinées au moment de l'attribution ou du renouvellement du permis. Je pourrais transmettre la question au CRTC, mais je ne suis pas en mesure, comme ministre des Communications, de donner satisfaction à l'honorable député en ce qui concerne la question posée.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je regrette beaucoup que le premier ministre ait dû quitter la Chambre peu après 3 heures, car cela le concerne.

Je soulève cette question le cœur lourd car ce que j'ai à dire concerne certains termes qu'a employés le premier ministre, chef de notre pays et principal membre du cabinet. Au cours d'un échange entre des députés du Nouveau parti démocratique et le premier ministre, ce dernier s'est interrompu au beau milieu d'une réponse. J'ai entendu et des députés de mon côté ont également entendu distinctement le premier ministre dire: «Vos gueules, nom de Dieu».

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Selon moi, il s'agit non seulement de propos antiparlementaires indignes du premier ministre de notre pays, mais c'est également une insulte à cette institution si ces commentaires sont consignés au compte rendu. Bien sûr, au cours des débats parlementaires, nous pouvons nous laisser emporter par notre verve, il peut y avoir des tensions et parfois, dans le feu de l'action, on est amené à dire certaines choses. J'estime cependant que le blasphème n'a absolument pas sa place à la Chambre des communes et qu'il est contraire à toutes nos traditions. Le premier ministre devrait être prié de retirer ses paroles. Je sais qu'il n'est pas ici, mais je demande qu'il retire ces paroles et fasse des excuses à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: S'il n'est pas d'accord pour le faire, je demanderai que ma motion soit mise aux voix. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Centre:

Que la question du langage utilisé à la Chambre par le premier ministre pendant la période des questions d'aujourd'hui soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. L'intervention du député de Saskatoon-Biggar donnera à tous les députés et à la présidence l'occasion de réfléchir pendant 24 heures à ce qui s'est produit. Nous verrons demain ce qu'il en est, et la présidence pourra rendre sa décision.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai cru comprendre que le député de Saskatoon-Biggar, dans ses remarques, demandait que l'on donne au premier ministre l'occasion de revenir sur ses paroles et de présenter des excuses. Je ne vois aucune autre façon de résoudre le problème. C'est ce qu'on m'a demandé de faire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre sur les travaux du gouvernement. Je ne sais pas combien de temps le leader du gouvernement à la Chambre et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration vont mettre ma patience à l'épreuve. Les membres du cabinet ont-ils convenu de proposer un mini-bill en vue d'atténuer les problèmes financiers que connaissent environ 18,000 personnes âgées au Canada? Combien de temps le leader du gouvernement à la Chambre va-t-il me faire patienter? C'est tout ce que je veux savoir.

M. l'Orateur: Passons à la présentation des rapports de comités permanents et de comités spéciaux.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre a un regard vide d'expression et un sourire aux lèvres. J'espère qu'il a entendu mon rappel au Règlement. Il sait que je veux collaborer avec lui. Nous essayons toujours de faire preuve de collaboration. Il peut sans aucun doute me dire si une décision a été prise et si l'on peut s'attendre à voir présenter un bill dans le courant de la semaine. Il ne reste que quelques jours. Le leader du gouvernement à la Chambre peut sans nul doute me faire cette politesse.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je pensais que le député me demandait combien de temps j'avais l'intention de mettre sa patience à l'épreuve. Je ne voyais vraiment pas comment analyser cette réponse. Cependant, j'ai bien précisé hier que le gouvernement avait l'intention de présenter le bill le plus rapidement possible. Si je puis l'obtenir aujourd'hui, il sera inscrit au *Feuilleton* immédiatement. Le bill sera présenté. J'espère que je l'ai suffisamment bien expliqué hier et je le répète encore aujourd'hui. J'espère ne pas avoir abusé de la patience du député.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Hier, j'ai posé une question au ministre d'État chargé du multiculturalisme pour lui demander s'il songeait à fournir de l'aide au ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique afin que celui-ci puisse enseigner l'anglais comme deuxième langue, surtout dans le district de Vancouver. Voici ce que m'a répondu le ministre:

> Monsieur l'Orateur, des instances ont été faites par de nombreuses régions autres que Vancouver et la Colombie-Britannique au sujet de ce problème et nous l'examinons à l'heure actuelle.

J'ai voulu poser une question supplémentaire parce que la réponse du ministre laissait entendre qu'il n'avait pas reçu d'instances de Vancouver ni de la Colombie-Britannique. J'aimerais donc demander au ministre d'État si Vancouver ou la Colombie-Britannique ont fait des demandes de fonds à ce sujet. Si c'est le cas, a-t-il des projets bien réels pour aider ce ministère à assurer des services plus complets d'enseignement de l'anglais comme langue seconde?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, pour être certain de bien comprendre la question que le député m'a posée hier, je lui demanderai de préciser la région de Colombie-Britannique à laquelle il fait allusion afin que je puisse lui donner une réponse convenable.

M. l'Orateur: Le député de Surrey-White Rock a posé une question hier à laquelle a répondu le ministre. Le député a eu l'impression que dans sa réponse le ministre excluait la région à laquelle il faisait allusion. J'ai autorisé ce rappel au règlement aujourd'hui pour faire de la lumière sur le sens exact de la réponse du ministre. J'espère que le ministre pourra préciser si, dans sa réponse d'hier, il voulait laisser entendre que des instances avaient été présentées en plus de celles qu'il avait reçues ou si elles ne comprenaient pas celles qu'a mentionnées le député. Voilà la distinction qu'il importe de faire.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je crois que la réponse que j'ai donnée au député hier était juste. Peut-être pourrait-il maintenant me fournir les détails de l'affaire. S'il s'agit de l'enseignement et de la langue seconde en Colombie-Britannique, il conviendrait peut-être d'adresser cette question au secrétaire d'État.

● (1510)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI ANTI-INFLATION

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DU DIRECTEUR JUSQU'AU 31 MARS 1977

M. George Baker (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, au nom du ministre du Revenu national, déposer le rapport sur les activités du bureau du Directeur chargé de l'application de la loi anti-inflation, jusqu'au 31 mars 1977.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

MESURE TENDANT À ENCOURAGER L'AUGMENTATION DE LA FORCE DE RÉSERVE

M. W. Kenneth Robinson (Toronto-Lakeshore) demande à présenter le bill C-417, tendant à encourager l'augmentation de la force de réserve des Forces canadiennes.

—Monsieur l'Orateur, ce bill vise à encourager l'augmentation de la force de réserve des Forces canadiennes en permettant aux fonctionnaires fédéraux et aux employés des sociétés de la Couronne à prendre un congé allant jusqu'à deux mois pour servir dans la force de réserve des Forces canadiennes et en encourageant des congés semblables dans le secteur privé ainsi que les secteurs publics provinciaux.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 875, 1273, 1519, 1520, 1813, 1861, 1904, 1929, 1931, 1940, 2047, 2158, 2164, 2211, 2216, 2247, 2248, 2258, 2261 et 2263.

[*Texte*]

LE BUDGET DE RADIO-CANADA

Question no 875—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, quel pourcentage du budget de la Société Radio-Canada a été consacré à *a*) l'amélioration technique, *b*) la programmation?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: *Pourcentage du budget

		1976	1975	1974	1973	1972
a)	Dépenses en capital	12	15	10	10	9
b)	Frais de programmation	56	54	56	57	57

*NOTA: Aux fins de cette question, (i) L'expression «budget» s'entend des dépenses globales de la Société aux fins de l'exploitation et des immobilisations, dépréciation comprise, avant déduction des recettes publicitaires, mais à l'exclusion des montants affectés aux Olympiques de 1976; (ii) l'expression «améliorations techniques» s'entend des dépenses en capital de la Société, dont la plus grande proportion a été affectée à l'extension du rayonnement; et (iii) l'expression «frais de programmation» s'entend des coûts de production des émissions diffusées.

LES CASIERS POSTAUX À SERRURE

Question no 1273—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des dix dernières années, combien le ministère des Postes a-t-il dépensé au chapitre des immobilisations pour l'achat de casiers postaux?

2. Combien de casiers sont actuellement en service?

3. De ce nombre, combien sont utilisés par les citoyens qui ne bénéficient pas du service de livraison à domicile?

4. A combien s'élèvent les revenus de location des casiers des résidents de régions privées du service de livraison à domicile?

5. Combien coûtent annuellement les facteurs au Ministère?

6. A combien de foyers, d'établissements commerciaux et d'organismes divers le Ministère livre-t-il directement le courrier?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. Le coût en capital pour l'achat des cases à serrure destinées aux bureaux de poste à commission seulement. 1975-1976, $807.58; 1974-1975, $4,998.37; 1973-1974, $3,195.98; 1972-1973, $2,793.94; 1971-1972, $4,059.54; 1970-1971, $6,308.31; 1969-1970, $4,912.23; 1968-1969, $7,729.61; 1967-1968, $9,074.30; 1966-1967, $6,558.12. En ce qui concerne le ministère des Travaux publics: Conformément à la politique gouvernementale sur la période de conservation des documents, les dossiers sont disponibles à partir de 1970 jusqu'à 1976. Le ministère a donc fait, au chapitre des immobilisations pour l'achat des casiers postaux, les dépenses suivantes de 1970-1971 à 1975-1976:

Insert table 1273

Questions aux Feuilleton

Année	Immobilisations
1970-1971	$343,873.00
1971-1972	376,905.00
1972-1973	402,949.00
1973-1974	584,533.25
1974-1975	773,247.78
1975-1976	776,228.13

2. D'après le rapport annuel de 1975-1976 du ministre des Postes, le nombre des cases utilisées à la fin de l'exercice financier était de 958,903.

3 et 4. Le rapport des recettes de l'Administration centrale ne nous permet pas de déterminer si chaque propriétaire de case bénéficie ou non d'un service de distribution du courrier.

5. Pour l'année financière 1975-1976, le coût de tous les facteurs fut $223,126,948.67 (coûts de construction exclus).

6. Le service de distribution par facteur se fait à 5,534,985 points de remise.

TRANSPORTS—LES ENCOURAGEMENTS FINANCIERS AUX NOUVELLES INSTALLATIONS D'ENTREPOSAGE POUR LE GRAIN DANS LES PORTS CANADIENS

Question no 1519—**M. Malone:**

Le gouvernement a-t-il entendu dire que la Commission canadienne du blé souhaite offrir des encouragements financiers aux nouvelles installations d'entreposage pour le grain dans les ports canadiens et, dans l'affirmative, les fonds proviendront-ils *a*) des recettes fiscales, *b*) de prélèvements sur des versements effectués aux agriculteurs, *c*) d'une combinaison des deux sources susmentionnées et, dans l'affirmative, dans quelle proportion?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Le gouvernement a entendu parler du programme d'encouragement de la Commission canadienne du blé, en vue de construire des nouvelles installations d'entreposage pour le grain dans les ports de la côte ouest. Tout argent nécessaire au programme proviendrait des comptes de livraison en commun de la Commission, à titre de déduction des derniers versements. En vertu des principales clauses du programme, on garantira des paiements d'emmagasinage aux compagnies qui construisent des installations d'entreposage dans les ports canadiens de la côte ouest à raison de 90 à 100 p. 100 de leur capacité totale permise, moins un minimum de 10 p. 100 qu'elles doivent réserver au grain non destiné à la Commission. Les versements fixés au taux actuel d'emmagasinage, soit 13 de cent par boisseau par jour représenteront d'autres dépenses des comptes de livraison en commun, pour la portion de l'espace d'entreposage inutilisée. Autrement dit, le programme d'encouragement n'entraînera pas d'autres dépenses aux comptes de livraison en commun de la Commission, dans la mesure où l'espace d'entreposage est entièrement utilisé pour entreposer le grain.

LES FRAIS D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ EN 1975-1976

Question no 1520—**M. Malone:**

1. A combien se sont chiffrés les frais d'administration de la Commission canadienne du blé en 1975-1976?

2. Les frais ont-ils été calculés en divisant le nombre de boisseaux de blé comptabilisés par la Commission ou en fonction de la quantité globale de blé et, si c'est le cas, comment se répartissent les frais d'administration par boisseau, pour chacune des différentes céréales?

Questions aux Feuilleton

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. Les frais d'administration de la Commission canadienne du blé pour la période de livraison en commun de 1975-1976 ont été de $12,928,233.

2. Les frais d'administration sont calculés en totalisant toutes les dépenses administratives engagées par la Commission au cours de la période de livraison en commun et en imputant ces coûts proportionnellement aux quatre comptes des livraisons en commun ainsi que l'indiquent les rapports annuels de la Commission. Pour les comptes des livraisons en commun en 1975-1976, les dépenses administratives et celles d'ordre général imputées par boisseau pour chacune des céréales ont été réparties comme suit: le blé, $1.85; l'avoine, $1.73; l'orge, $1.79; et l'orge désigné, $1.79.

LA DEMANDE D'UTILISATION DES POUVOIRS D'EXPROPRIATION PRÉSENTÉE PAR TERRE-NEUVE

Question nº 1813—**M. Crosbie:**

Le gouvernement a-t-il reçu une demande de la province de Terre-Neuve aux fins de lui accorder un pouvoir d'expropriation, en vertu de l'alinéa 92(10)a) de l'AANB ou autrement, pour qu'elle puisse construire une ligne de transport d'énergie interprovinciale sur le territoire de la province de Québec, avec ou sans l'accord de cette dernière, qui lui permettrait de livrer l'énergie, entre autres, à ses clients de l'Ontario et des provinces Maritimes et, dans l'affirmative, *a*) quand cette demande a-t-elle été faite, *b*) quelle a été ou quelle sera la réponse du gouvernement?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Environnement, des Finances, de la Justice et des Travaux publics, le cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil privé et le Bureau des relations fédérales-provinciales m'informent comme suit: non.

LES PASSEPORTS DIPLOMATIQUES

Question nº 1861—**M. Yewchuk:**

1. Combien de passeports diplomatiques canadiens sont en cours d'utilisation?

2. De ce nombre, combien appartiennent à des diplomates actuellement en poste?

3. Les passeports diplomatiques canadiens expirent-ils à une date déterminée?

4. Ces passeports donnent-ils droit aux avantages suivants: *a*) déplacements francs de douanes à l'étranger, *b*) «rabais diplomatiques» sur certains articles de luxe, *c*) accès aux magasins d'alimentation et cliniques subventionnés à l'étranger?

M. Fernand E. Leblanc (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Au 1er janvier 1977 il y avait 4,389 passeports diplomatiques canadiens en cours d'utilisation.

2. Environ 2,125. Le reste est conservé au Bureau des passeports.

3. Les passeports diplomatiques canadiens ont une durée de validité maximale de cinq ans, mais ils sont retournés au Bureau des passeports pour être mis en dépôt de sûreté lorsque la mission pour laquelle ils ont été délivrés est terminée.

4. Non. En soi, les passeports diplomatiques canadiens ne donnent droit à aucun privilège, bien qu'ils permettent de supposer, de prime abord, que leur porteur est un représentant diplomatique du Canada en résidence ou de passage dans un pays donné. Un pays étranger peut néanmoins accorder des privilèges à un représentant diplomatique canadien après confirmation de son statut diplomatique.

[M. Malone.]

TRANSPORTS—LE SERVICE DE PRÉ-DÉDOUANEMENT À CALGARY ET EDMONTON

Question nº 1904—**M. Lambert (Edmonton-Ouest):**

1. Conformément à l'accord canado-américain sur le transport aérien, le gouvernement américain a-t-il reçu l'avis d'un an concernant la mise sur pied d'un service de pré-dédouanement aux aéroports internationnaux d'Edmonton et de Calgary et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) quand peut-on s'attendre à ce que le service soit inauguré?

2. Quel est le coût prévu de l'établissement, dans chaque aéroport, d'un service des douanes satisfaisant pour les 15 à 20 prochaines années?

3. Ces dépenses sont-elles prévues ou incluses dans le budget de l'année financière 1977-1978 et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. Oui. *a*) Le 4 mars 1976, par protocole de consultation entre le Canada et les États-Unis. *b*) Calgary: octobre 1977; Edmonton: automne de 1978 (le plus tôt).

2. Calgary: 4.9 millions de dollars; Edmonton: 1.4 million de dollars, pour la prestation d'installations jusqu'en 1985. Après quoi, les prévisions ne sont pas précises.

3. Un montant maximal de 3.5 millions de dollars a été affecté à l'amélioration des installations terminales d'Edmonton en 1977-1978. De ce montant, seul le coût de conception des installations de pré-dédouanement sera payé en 1977-1978. Dans le cas de Calgary, le tableau d'ensemble des dépenses pour la nouvelle aérogare fait partie du budget de 1977-1978 de Transports Canada. Les coûts reliés au pré-dédouanement s'élèvent à environ 1 million de dollars.

LA SUBSTITUTION DE L'HUILE DE LIN AU PÉTROLE UTILISÉ DANS CERTAINES HUILES ET PEINTURES

Question nº 1929—**M. Hnatyshyn:**

Le gouvernement a-t-il eu connaissance de rapports selon lesquels l'huile de lin, produite au Canada à partir de grains canadiens, peut être substituée au pétrole utilisé dans certaines huiles et peintures et, dans l'affirmative, envisage-t-il de favoriser, par son aide, la création d'une industrie de fabrication d'huile de lin dans l'Ouest du Canada?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En ce qui concerne la Commission canadienne du blé: le gouvernement est au courant que le pétrole peut être remplacé par l'huile de lin dans certaines huiles et peintures. Il y a deux usines de fabrication d'huile de lin au Canada, l'une dans les Prairies et l'autre dans l'est du Canada. Ni l'une ni l'autre ne fonctionne à plein rendement. Bien que le gouvernement ait mis en œuvre un nombre de programmes d'encouragement susceptibles d'aider les entreprises qui désireraient établir une usine de fabrication d'huile de lin, il n'y a à l'heure actuelle aucune demande d'aide à cette fin qui soit à l'étude.

LES STIMULANTS À L'UTILISATION DES HUILES VÉGÉTALES DANS LA FABRICATION DE LA PEINTURE

Question nº 1931—**M. Hnatyshyn:**

Le gouvernement envisage-t-il la possibilité de stimuler la fabrication et l'utilisation de la peinture à base d'huile végétale et, dans l'affirmative, quelles mesures entend-il prendre pour encourager l'utilisation du lin et autres grains canadiens dans la fabrication de la peinture à base d'huile végétale?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En ce qui concerne la Commission canadienne du blé: le gouvernement s'intéresse à la mise au point de nouvelles utilisations ainsi qu'à l'élargissement des marchés de toutes les huiles végétales produites au Canada et il a mis en œuvre un certain nombre de programmes qui offrent des stimulants à l'industrie pour établir de nouvelles utilisations de ces produits.

TRANSPORTS—LES SERVICES DE BRISE-GLACE ET DE MANUTENTION DU FRET

Question nº 1940—**M. Forrestall:**

1. Au sujet de la réponse à la partie 2c) de la question nº 1145, *a*) quelles installations portuaires privées établies au bord du fleuve bénéficient des services de brise-glace du gouvernement, *b*) quelle est l'évaluation la plus exacte faite par le gouvernement du tonnage de marchandises mentionnées à ces installations au cours de janvier, février et mars de (i) 1974-1975 (ii) 1975-1976, *c*) au cours de (i) 1974-1975 (ii) 1975-1976, quels ports déterminés de la Rive Nord ont en fait été débloqués par des brise-glace appartenant au gouvernement?

2. Parmi les marchandises manutentionnées aux ports de Montréal, Québec, Trois-Rivières et de Sorel au cours de janvier, février et mars de *a*) 1974-1975, *b*) 1975-1976, quel volume consistait en (i) cargaisons mixtes (non conteneurisées) (ii) en cargaisons mixtes (conteneurisées) (iii) en marchandises en vrac?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): La réponse de Transports Canada est la suivante: 1. *a*) Les installations privées situées entre Montréal et le détroit de Belle-Île, qui profitent des services de brise-glace du gouvernement, sont celles de Baie-Comeau et de Port-Cartier.) *b*)(i) 1974-1975—janvier, février, mars; Baie-Comeau: 219,695 tonnes; Port-Cartier: 1,348,430 tonnes; (ii) 1975-1976—janvier, février, mars; Baie-Comeau: 195,024 tonnes; Port-Cartier: 1,306, 481 tonnes; *c*)(i) Baie-Comeau, Godbout, Port-Cartier, Sept-Îles, Rivière-au-Tonnerre, Mingan, Havre-Saint-Pierre, Harrington, Saint-Augustin, Old Fort Bay, Blanc-Sablon, (ii) Baie-Comeau, Godbout, Port-Cartier, Sept-Îles, Rivière-au-Tonnerre, Mingan, Havre-Saint-Pierre, Harrington, Saint-Augustin, Old Fort Bay, Blanc-Sablon.

(Sorel seulement): 2. *a*)(i) 1,237 tonnes, (ii) Sans objet (iii) 4,562 tonnes. *b*)(i) Voitures, 70 unités; traverses (de voie ferrée), 131,200 unités. (ii) Sans objet. (iii) 13,950 tonnes.

La réponse du Conseil des ports nationaux est la suivante: 1. Voir la réponse nº 1.

2. Voir les annexes «A», «B» et «C», ci-après.

Port de Montréal
Tonnes de fret manutentionnées

		Fret en général (Non transporté dans des conteneurs	Fret transporté dans des conteneurs	Fret en vrac
1974	Janvier	105,756	97,295	230,887
	Février	86,222	125,612	224,566
	Mars	95,804	124,053	176,884
1975	Janvier	111,334	97,631	653,532
	Février	76,507	122,622	360,650
	Mars	119,855	130,082	463,136
1976	Janvier	42,558	61,188	327,190
	Février	61,467	119,126	278,072
	Mars	93,140	114,184	419,803

Port de Québec
Tonnes de fret manutentionnées

		Fret en général (Non transporté dans des conteneurs	Fret transporté dans des conteneurs	Fret en vrac
1974	Janvier	13,173	71,414	669,467
	Février	28,073	64,797	616,399
	Mars	10,185	83,940	283,008
1975	Janvier	15,624	44,307	466,439
	Février	10,652	66,906	513,139
	Mars	11,571	45,148	450,162
1976	Janvier	1,288	52,740	618,167
	Février	3,897	43,496	522,183
	Mars	10,360	73,030	779,938

Port de Trois-Rivières
Tonnes de fret manutentionnées

		Fret en général (Non transporté dans des conteneurs)	Fret transporté dans des conteneurs	Fret en vrac
1974	Janvier	18,091	278	19,426
	Février	16,490	276	16,541
	Mars	20,659	—	7,042
1975	Janvier	16,871	—	116,369
	Février	16,085	—	18,316
	Mars	24,390	—	84,224
1976	Janvier	10,622	—	54,059
	Février	10,684	—	89,690
	Mars	8,417	—	18,973

AGRICULTURE—LES SUBVENTIONS POUR LE LAIT FRAIS ET LA POUDRE DE LAIT

Question nº 2047—**M. Schellenberger:**

Au cours de l'année financière 1975-1976, quel a été *a*) le montant total, *b*) le montant par province accordé aux offices ou agences provinciales de commercialisation du lait ou aux personnes engagées dans le traitement de ce produit, par rapport aux subventions accordées au consommateur pour le lait frais à l'état liquide ou la poudre de lait, en vertu d'accords conclus entre le gouvernement et les provinces ou les personnes engagées dans le traitement du lait, et de ces montants, quelles sommes ont été attribuées pour (i) le lait frais (ii) la poudre de lait?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): *a*) $14,452,893.21; *b*)(i) Terre-Neuve, $312.00; Ontario, $15,153.69; Total, $15,465.69. (ii) Québec, $5,016,138.80; Ontario, $7,386,106.79; Manitoba, $82,957.92; Saskatchewan, $19,456.50; Alberta, $88,101.47; Colombie-Britannique, $1,844,666.04; Total, $14,437,427.52.

LES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX CHARGÉS DE LA VÉRIFICATION DES MARCHANDISES NON DÉDOUANÉES

Question nº 2158—**M. Stevens:**

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés de vérifier les marchandises non passées en douane?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): *a*) Le Programme général d'élimination des documents du gouvernement canadien exige que les documents soient conservés pendant une période de cinq ans seulement. Les renseignements ne sont donc pas disponibles. *b*) 394.

LES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX CHARGÉS DE L'ÉVALUATION ET DU RECOUVREMENT DES ARRIÉRÉS D'IMPÔTS

Question nº 2164—**M. Stevens:**

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés d'évaluer et de recouvrer les arriérés d'impôts?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): *a*) Le Programme général d'élimination des documents du gouvernement canadien exige que les documents soient conservés pendant une période de cinq ans seulement. Les renseignements ne sont donc pas disponibles. *b*) 8,708.

CAC—LES PERCEPTEURS DES TROP-PAYÉS DANS LA RÉGION DE L'ONTARIO

Question nº 2211—**M. Cossitt:**

1. A-t-il récemment été décidé que toutes les personnes chargées de percevoir les paiements en trop de la Commission d'assurance-chômage dans la région de l'Ontario et ayant travaillé à l'extérieur des bureaux de district se verraient déplacées à Toronto et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) quels sont les nom et description d'emploi du fonctionnaire le plus haut placé qui a pris part à cette décision, *c*) à combien estime-t-on le coût de cette réorganisation?

2. Le gouvernement pense-t-il que la perception des paiements en trop se fera mieux de loin que sur place, par l'intermédiaire de chaque bureau de district et, dans l'affirmative, de quelle façon?

3. Cette même centralisation a-t-elle été annoncée pour d'autres régions de la C. A.-C. et, dans l'affirmative, à combien en estime-t-on le coût, *a*) pour chaque région, *b*) pour toutes les régions?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Non. Notre intention est de restreindre le service de recouvrement à trois villes: Toronto, Belleville et London. *a*) Pour permettre une plus grande spécialisation, offrir au personnel chargé du recouvrement de meilleures possibilités d'avancement, accroître, en général, l'efficacité de l'activité du recouvrement favoriser une plus grande coordination avec le système juridique et permettre la réalisation d'économies d'échelle. *b*) Directeur général (Ontario). *c*) Les premières étapes de la restructuration n'entraineront aucun accroissement des coûts et, en définitive, le coût d'exploitation devrait être moins élevé.

2. Oui. L'efficacité et l'efficience de l'opération de recouvrement des trop-payés seront améliorées grâce aux mesures décrites en réponse à la question 1. Cette affirmation est fondée sur des études menées antérieurement et sur les résultats présentement obtenus au niveau du fonctionnement dans d'autres secteurs où l'on procède au recouvrement de cette façon depuis trois ans. D'après les études susmentionnées, la centralisation de la fonction de remboursement a réduit les coûts d'exploitation et amélioré la gestion des comptes.

3. Non. Une centralisation a déjà été effectuée dans trois autres régions il y a quelque temps. Dans chaque cas, les résultats obtenus indiquent que cette mesure a permis à la Commission de réaliser des économies.

L'EMBAUCHE DE M. ET DE Mme MULLALLY

Question nº 2216—**M. Cossitt:**

1. M. Mullally a-t-il été engagé le 6 décembre 1976, à titre d'adjoint spécial au ministre sans portefeuille et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) quelles qualifications possédait-il pour les fonctions à accomplir et quelles étaient ces fonctions?

2. Quel rôle, s'il en est, le Premier ministre, ou quiconque agissant en son nom, a-t-il joué dans cette nomination et le premier ministre ou ces personnes se sont-elles entretenues de cette question avec le ministre et, dans l'affirmative, quand et etc.?

3. Mme Mary Alice Mullally a-t-elle été engagée comme coordonnateur en chef de la résidence officielle du premier ministre, 24 promenade Sussex, le 25 novembre 1976 et, dans l'affirmative, est-elle en rapport avec la nomination de M. Mullally au bureau du ministre, onze jours plus tard?

4. M. Mullally a-t-il quitté son emploi du bureau du ministre le 15 mars 1977 et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) est-ce de sa propre initiative, *c*) y a-t-il un rapport entre la cessation d'emploi de M. Mullally et la question du député de Leeds inscrite au *Feuilleton*, le 8 mars 1977?

5. M. Mullally a-t-il ou aura-t-il un autre emploi à la Fonction publique et, dans l'affirmative, *a*) lequel, *b*) quand, *c*) à quel salaire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1, 2 et 3. Voir la réponse à la question 2063 déposée le 22 mars 1977 et le Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, 4e édition, commentaires 171*c*) et *d*).

[M. Cossitt.]

4. *a*) et *b*) Avant la nomination par le ministre, les deux parties avaient convenu d'un emploi de quelque trois mois. *c*) Absolument pas—voir 4*a*) et *b*).

5. On n'en sait rien.

LES CLIENTS SANS EMPLOI DU CENTRE DE MAIN-D'ŒUVRE INSCRITS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE AU 31 DÉCEMBRE 1976

Question nº 2247—**M. Wenman:**

Le 31 décembre 1976, combien de chômeurs inscrits au Centre de main-d'oeuvre en Colombie-Britannique faisaient partie des groupes d'occupation suivants: *a*) gestion et administration, *b*) sciences naturelles, génie et mathématiques, *c*) sciences sociales et sciences connexes, *d*) religion, *e*) enseignement, *f*) médicine et santé, *g*) arts, littérature et théâtre, *h*) sport et loisirs, *i*) travail de bureau, *j*) vente, *k*) service, *l*) agriculture, horticulture et élevage, *m*) pêche, chasse et piégeage, *n*) exploitation forestière, *o*) exploitation des mines et des carrières, notamment le gaz naturel et le pétrole, *p*) transformation, *q*) usinage, *r*) fabrication, montage et réparation, *s*) construction, *t*) conduite d'engins de transport, *u*) matériel—manutention, *v*) conduite d'autres véhicules, *w*) autres?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Au 31 décembre 1976, le nombre de personnes sans emploi qui étaient inscrites au Centre de main-d'œuvre du Canada en Colombie-Britannique était le suivant: *a*) directeurs, administrateurs et personnel assimilé, 2,127* *b*) science naturelles, génie et mathématiques, 2,780 *c*) sciences sociales et sciences connexes, 1,710 *d*) religion, 3 *e*) enseignants et personnel assimilé, 1,683* *f*) médecine et santé, 3,204 *g*) professions des domaines artistiques et littéraires et personnel assimilé, 1,041* *h*) sports et loisirs, 231 *i*) personnel administratif et travailleurs assimilés, 21,947* *j*) vente, 8,505 *k*) service, 16,477 *l*) agriculture, horticulture et élevage, 3,360 *m*) pêcheurs, chasseurs, trappeurs et travailleurs assimilés, 741* *n*) exploitation forestière, 4,225 *o*) mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés, 640* *p*) travailleurs des industries de la transformation, 7,447* *q*) usineurs et travailleurs des secteurs connexes, 2,461* *r*) travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation, 8,064* *s*) travailleurs du bâtiment, 17,041* *t*) conduite d'engins de transport, 4,714 *u*) manutentionnaires et travailleurs assimilés non classés ailleurs, 3,924* *v*) conduite d'autres véhicules, 999 *w*) travailleurs non classés ailleurs, 3,556*.

REMARQUE: Les groupes d'occupation suivis d'un astérisque (*) suivent la formulation du Rapport sur les clients inscrits et les vacances signalées (MAN 757), qui est la source des renseignements contenus dans le tableau de la page 1. Dans ces cas, les chiffres ne répondent pas toujours exactement à la question formulée par le député Wenman.

LES IMMIGRANTS REÇUS À DESTINATION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE EN 1976

Question nº 2248—**M. Wenman:**

1. Pour l'année civile 1976, combien d'émigrants reçus comme *a*) indépendants, *b*) parrainés, *c*) nommés, ayant la Colombie-Britannique pour destination, faisaient partie des groupes d'occupation suivants: (i) gestion et administration, (ii) sciences naturelles, génie et mathématiques, (iii) sciences sociales et sciences connexes, (iv) religion, (v) enseignement, (vi) médecine et santé, (vii) arts, littérature et théâtre, (viii) sport et loisirs, (ix) travail de bureau, (x) vente, (xi) service, (xii) agriculture, horticulture et élevage, (xiii) pêche, chasse et piégeage, (xiv) exploitation forestière, (xv) exploitation des mines et des carrières, notamment le gaz naturel et le pétrole, (xvi) transformation, (xvii) usinage, (xviii) fabrication, montage et réparation, (xix) construction, (xx) conduite d'engins de

transport, (xxi) matériel—manutention, (xxii) conduite d'autres véhicules, (xxiii) autres?

2. Quel est le nombre total de ces personnes?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1.

	a)	indépendants *b)*	parrainés *c)*	nommés
(i)		681	92	177
(ii)		298	106	154
(iii)		43	34	16
(iv)		63	6	2
(v)		149	115	37
(vi)		259	131	121
(vii)		67	66	33
(viii)		11	4	3
(ix)		222	430	689
(x)		74	135	198
(xi)		197	187	280
(xii)		37	81	75
(xiii)		2	4	1
(xiv)		3	4	4
(xv)		26	4	3
(xvi)		23	53	52
(xvii)		45	44	111
(xviii)		224	193	424
(xix)		104	135	239
(xx)		14	45	43
(xxi)		0	9	13
(xxii)		9	16	24
(xxiii)		21	308	88

2. 7,561.

LE POURCENTAGE DE L'ÉNERGIE CONSOMMÉE PRODUITE PAR DES GÉNÉRATEURS NUCLÉAIRES AU CANADA

Question nº 2258—**M. McKenzie:**

1. Quel pourcentage approximatif de l'énergie consommée actuellement, notamment les combustibles fossiles, l'électricité, les ressources renouvelables comme le gaz d'eaux résiduaires, le bois, les détritus et autres, est produit par les générateurs nucléaires existants?

2. Quel pourcentage actuel de l'énergie canadienne consommée est obtenue à partir de la biomasse renouvelable actuelle?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui regarde le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: 1. Voir la réponse à la question nº 2030, qui a été déposée à la Chambre le 31 mars 1977.

2. Beaucoup moins de 1 p. 100.

LE PRÊT CONVENU ENTRE LE MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES, LA CAE AIRCRAFT LIMITED ET LA CAE INDUSTRIES LIMITED

Question nº 2261—**M. Bawden:**

1. Le prêt de $3.9 millions de dollars convenu le 6 octobre 1972 entre le ministère des Approvisionnements et Services, la CAE Aircraft Limited et la CAE Industries Ltd était-il sans intérêt et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Le contrat a-t-il été résilié «pour des raisons de commodité» par le gouvernement client et, dans l'affirmative, pourquoi?

3. Le fournisseur réclame-t-il tous les frais encourus et, dans l'affirmative, pour quels motifs juridiques?

4. La Corporation commerciale canadienne ou le gouvernement client a-t-il reçu un avis juridique au sujet de la résiliation du contrat?

Demande de documents

5. Le ministre a-t-il déclaré que «le fournisseur réclame tous les frais encourus» et, dans l'affirmative, quelle peut être la responsabilité de la C.C.C. ou du gouvernement client?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Étant donné que les différents sujets des questions font directement ou indirectement l'objet de poursuites judiciaires contre le gouvernement, il ne conviendrait pas d'y répondre pour l'instant.

LA SUBVENTION DU CONSEIL DES ARTS À PIERRE BOURGAULT

Question nº 2263—**M. Herbert:**

Le Conseil des Arts du Canada a-t-il accordé une subvention à M. Pierre Bourgault et, dans l'affirmative, *a)* de quel montant, *b)* pourquoi?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants. Pour faire traduire par M. Bourgault le livre *The Last Spike* de Pierre Berton, la maison d'édition Les Éditions du Jour a reçu $11,250 en 1975, dans le cadre du programme d'aide à la traduction du Conseil des Arts.

[*Traduction*]

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Auriez-vous l'obligeance d'appeler la motion nº 73 portant production de documents?

* * *

DEMANDE DE DOCUMENTS

[*Texte*]

COPIE DU RAPPORT DE R. L. BANKS & ASSOCIÉS SUR LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

Motion nº 73—**M. Benjamin:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'examen critique des coûts de la Commission canadienne des transports, effectué par le bureau de M. R. L. Banks & Associés, comme phase 1 des études du coût du projet de transport de passagers par rail du ministère des Transports.

[*Français*]

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La phase 1 des études du coût du projet de transport de passagers par rail, dont fait mention l'avis de motion nº 73, n'est pas actuellement terminée. Quand les documents sur le coût du projet seront prêts, ils seront présentés à la Chambre. A l'heure actuelle, on n'a fixé aucune date de remise des rapports définitifs, je demande donc à l'honorable député de retirer sa motion.

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au nom de mon honorable ami, je demande la permission de la retirer à la condition qu'il puisse la faire inscrire à nouveau au *Feuilleton* plus tard.

M. l'Orateur: La motion est retirée. Les autres motions portant production de documents restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Baie James — Convention

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS

MESURE PRÉVOYANT LA MISE EN VIGUEUR DES CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES AUTOCHTONES DU NORD QUÉBÉCOIS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 28 avril, du bill C-9 tendant à approuver, à mettre en vigueur et à déclarer valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. l'Orateur: La Chambre passe maintenant au vote différé sur la motion d'amendement nº 2 au bill C-9. Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Holmes, mise aux voix, est rejetée.)

● (1520)

(*Vote nº 41*)

POUR

Messieurs

Alexander
Allard
Andre (Calgary-Centre)
Baker (Grenville-Carleton)
Baldwin
Beatty
Beaudoin
Benjamin
Brisco
Broadbent
Cadieu
Caouette
Clark (Rocky Mountain)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Crosbie
Crouse
Darling
Dick
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne (Kamouraska)
Ellis
Elzinga
Epp
Fairweather
Firth
Forrestall
Fortin
Fraser
Friesen
Gauthier (Roberval)
Gilbert
Gillies
Grafftey
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Howie
Huntington
Jarvis
Jelinek
Jones
Kempling
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
Lavoie
Lawrence
Leggatt
MacDonald (Egmont)
MacKay
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
Muir
Munro (Esquimalt-Saanich
Murta
Neil
Nystrom
Paproski
Patterson
Peters
Pigott (Mme)
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Saltsman
Schellenberger
Schumacher
Scott
Skoreyko
Smith (Churchill)
Stanfield
Stewart (Marquette)
Symes
Towers
Wagner
Whiteway
Wise
Woolliams
Yewchuk—95.

CONTRE

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andres (Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker (Gander-Twillingate)
Basford
Blais
Blouin
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)
Caron
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Drury
Duclos
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Francis
Gauthier (Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay (Saint-Boniface)
Guay (Lévis)
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Isabelle
Jamieson
Joyal
Kaplan
Lajoie
Lalonde
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc (Laurier)
LeBlanc (Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle (Chambly)
Lumley
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Nicholson (Mlle)
Olivier
Ouellet
Parent
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Richardson
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy (Laval)
Sauvé (Mme)
Sharp
Stewart (Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Turner
Watson
Young—106.

● (1540)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion rejetée.

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le bill C-9, tendant à approuver, à mettre en vigueur et à déclarer valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada, dont le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien a fait rapport avec des propositions d'amendements, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis certain que vous ne saviez pas que le député de Lambton-Kent (M. Holmes) voulait prendre la parole à la troisième lecture. Pendant que j'ai la parole, et comme le premier ministre (M. Trudeau) est de retour à la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Asseyez-vous.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Sauf erreur, le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) demande que le député de Lambton-Kent (M. Holmes) ait l'occasion de prendre la parole. La motion présentée à la fin des délibérations sur les amendements proposés à l'étape du rapport ne peut être débattue. Par contre, une motion de troisième lecture d'un bill peut l'être. La motion de troisième lecture ne peut être présentée maintenant sans le consentement de la Chambre. J'ai demandé quand le bill serait lu pour la troisième fois. La Chambre est-elle disposée à procéder à la troisième lecture du projet de loi? Si oui, je présenterai la motion. Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Du consentement de la Chambre, maintenant?

Des voix: Maintenant.

M. Allmand propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Hnathyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant que le premier ministre quitte la Chambre, comme il s'apprête à le faire, j'imagine qu'il aimerait avoir l'occasion . . .

Des voix: Quelle honte!

M. Clark: Quel mépris absolu de la Chambre.

M. Hnatyshyn: En quittant la Chambre, et en refusant de retirer ses paroles injurieuses, le premier ministre a fait preuve du plus profond mépris à l'égard de notre institution et de ses collègues. C'est pourquoi, avec l'appui du député d'Edmonton-Centre, (M. Paproski), je propose l'ajournement immédiat de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saskatoon-Biggar comprendra certainement que pour présenter une motion quelconque, il doit obtenir la parole de façon réglementaire. Il a demandé la parole pour invoquer le Règlement et la présidence ne la lui a pas accordée. Auparavant, il a invoqué le Règlement au sujet de remarques faites par le premier ministre. La présidence a pris une décision au sujet de la demande présentée par le député au début de l'après-midi. Si j'ai pris cette décision, c'est que je tenais absolument à vérifier dans le hansard les propos exacts du premier ministre avant de rendre une décision définitive.

Au moment où le député a invoqué le Règlement, plus tôt, je n'avais pas pu faire cette vérification, et je ne pourrai pas la faire tant que le hansard ne sera pas publié et que je n'aurai pas eu l'occasion de l'examiner.

Le député comprendra également qu'une motion visant à ajourner la Chambre est toujours réglementaire à condition que le député qui désire la proposer ait obtenu la parole dans les formes. J'ai donné la parole au sujet de la motion à l'étude au député de Lambton-Kent. Il est tout à fait possible qu'un autre député obtienne la parole au cours du débat et présente une motion réglementaire à ce moment-là, mais à mon sens, le député ne peut pas prendre simplement la parole en invoquant le Règlement et proposer une motion alors que pour ce faire, il doit obtenir la parole pour un motif valable.

La motion porte sur la troisième lecture du bill C-9 et le député de Lambton-Kent a la parole.

M. Holmes: Je voulais au départ invoquer le Règlement. J'aimerais le faire, si vous le permettez, monsieur l'Orateur. Il y a eu des consultations au début de l'après-midi et il a été convenu de permettre au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Penner) d'ouvrir le débat de troisième lecture. Je n'ai aucune objection à cela, à condition de ne pas perdre mon tour et de pouvoir intervenir plus tard dans le cadre de ce débat.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour tirer les choses au clair, au départ, lorsque le député de Lambton-Kent a pris la parole, je croyais que c'était pour participer au débat de troisième lecture, et la motion de troisième lecture n'avait pas encore été proposée. Si la Chambre est d'accord pour que le secrétaire parlementaire prenne la parole dans le cadre du débat de troisième lecture, suivi par le député de Lambton-Kent, cela me semble tout à fait raisonnable. La Chambre est-elle d'accord?

● (1550)

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion suivante: Que le bill C-9 soit lu pour la troisième fois et adopté? Je donne la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Penner).

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, permettez que je remercie d'abord le député de Lambton-Kent (M. Holmes) de me donner cette occasion de parler le premier du bill C-9. La courtoisie dont a fait preuve le député cet après-midi représente bien l'atmosphère qui a prévalu tout au long de longues audiences que le comité a tenues.

Monsieur l'Orateur, le bill C-9 dont la Chambre est saisie en troisième lecture, est le résultat de cinq ans et demi de pourparlers et de négociations entre les Cris et les Inuit du Nord du Québec, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec. Ce fut un long cheminement, à la recherche de beaucoup plus que les gains ou concessions qu'évoque le terme «négociation». Ce fut essentiellement une tentative pour concilier, d'une manière nouvelle et durable, deux cultures et deux modes de vie différents, deux types de priorités différentes, et de le faire d'une façon acceptable pour les deux groupes selon leurs propres intérêts sans empiéter sur les droits et responsabilités fondamentaux de chacun. L'entreprise était de taille; ce n'était pas une tâche facile et je crois que le dénouement constitue une réalisation de première grandeur.

C'est l'intention du Québec d'exploiter le potentiel hydro-électrique de la région de la baie James qui a précipité les négociations en vue d'une entente relative à la baie James et au nord du Québec. le gouvernement du Canada, celui du Québec et l'Association des Indiens du Québec avaient auparavant, en 1969, formé un comité tripartite pour s'occuper des problèmes généraux touchant les récoltes et des autres questions intéressant les autochtones. Mais à l'annonce du projet hydro-électrique, les Cris habitant la région se sont rendu compte qu'il était urgent que leurs revendications soient satisfaites et ils ont demandé au gouvernement fédéral de leur garantir qu'une entente serait conclue avant que la réalisation du projet aille plus loin.

Les gouvernements provincial et fédéral avaient en fait tous deux à satisfaire aux revendications des autochtones dans le territoire prévu pour la réalisation du projet. Aux termes de la loi de l'extension des frontières de Québec, 1912 loi qui transférait la région située au nord de la rivière Eastmain de la juridiction des Territoires du Nord-Ouest à celle du Québec, il était prévu que la province reconnaîtrait les droits des autochtones de cette zone et verserait une compensation pour la cession de ces droits, tout comme le gouvernement du Canada l'avait déjà fait dans d'autres régions. Au gouvernement fédéral incombait la responsabilité générale envers les Indiens et les Inuit, tel que le stipulaient l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les lois subséquentes, y compris la loi sur les Indiens.

Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gouvernement fédéral s'est efforcé à plusieurs reprises de convaincre la province de la nécessité de conclure une entente négociée et de réamorcer des discussions tripartites. Il a également versé des subventions aux Cris, par l'entremise de l'Association des Indiens du Québec, pour les aider à informer leurs populations de l'aménagement prévu et faire des recherches touchant leurs revendications. En 1972, quand les autochtones ont eu l'impression que les négociations avec le Québec n'avançaient pas, ils ont décidé d'intenter une action en justice pour tenter d'arrêter le projet. Le gouvernement fédéral a consenti une aide financière aux Cris et aux Inuit pour inciter la province à négocier.

Pendant que les parties attendaient la décision du juge Albert Malouf sur la demande d'injonction interlocutoire des autochtones pour arrêter le projet, le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Allmand), a continué à presser la province de reprendre les négociations et a fait un certain nombre de propositions pouvant aboutir à un règlement éventuel. On les retrouvait dans l'offre présentée par le premier ministre Bourassa, le 25 janvier 1974, et elles ont finalement servi de base à l'entente de principe signée le 15 novembre 1974.

Je suis convaincu, maintenant que nous étudions le bill C-9 en troisième lecture, que l'accord en question couronne dignement les efforts déployés par toutes les parties dans la recherche d'un accommodement ou plutôt d'un règlement durable. Cet accord prend acte des droits d'occupants et d'utilisateurs dont ont joui traditionnellement sur ce territoire les Cris et Inuit du Nord québécois, et à ces droits vagues et indifférenciés qui n'avaient jamais été sanctionnés ou protégés ni par des traités ni par des lois, il substitue des droits et des avantages concrets et nettement définis auxquels le bill C-9 conférera le caractère juridique.

Dans la politique qu'il énonçait en 1973 sur les revendications des autochtones, l'État fédéral a reconnu formellement le droit d'usufruit que possèdent les autochtones partout où ce droit n'a pas fait l'objet d'une renonciation par traité ou d'une extinction législative. Cela comprend la partie du Nord québécois visée par les lois d'extension des frontières de 1898 et 1912. Par cette déclaration, le gouvernement indiquait clairement sa volonté de négocier avec les Indiens et avec les Inuit une indemnisation conventionnelle de la perte de cet usufruit. L'accord de la baie James et du Nord québécois constitue le premier règlement global résultant des négociations sorties de cette politique.

Au cours des longs mois qu'ont duré les entretiens et négociations relatifs aux droits à l'égard du territoire de la baie James, le gouvernement fédéral a pris acte que la principale préoccupation des autochtones concernés ne portait pas sur une indemnisation pécuniaire mais sur la préservation de leur culture traditionnelle et la recherche d'une participation effective aux décisions qui influent sur leur vie quotidienne à l'intérieur du territoire concerné. Le gouvernement fédéral ne désirait rien de moins qu'une nouvelle structure économique, sociale et culturelle pour les autochtones du territoire afin de leur assurer une meilleure place dans la société contemporaine et en même temps leur permettre de fixer leurs propres objectifs et de les atteindre à leur façon et à leur propre rythme. Le gouvernement actuel tient à ce que la convention concernant la baie James et le Nord québécois, qui établit cette structure, soit adoptée par le Parlement et obtienne force de loi.

En fait, la Convention concernant la baie James et le Nord québécois répond aux besoins exprimés par les Cris et les Inuit du territoire à l'égard de l'utilisation et de l'occupation des terres, des droits de chasse, de pêche et de piégeage spéciaux, des services médicaux et sociaux, de l'éducation, de l'administration de la justice, de l'expansion économique, de la protection de l'environnement et de l'autonomie locale et régionale.

M. Woolliams: Il ne reste pas grand-chose.

M. Penner: Le député dit qu'il ne reste pas grand-chose. Il a parfaitement raison. Cette Convention est très complète. Elle répond à toutes les préoccupations des Cris et des Inuit, de façon très complète. Je remercie le député de sa remarque.

La convention permettra aux autochtones de s'occuper davantage de leurs affaires et augmentera leur participation à tous les aspects de l'administration du territoire en réduisant leur dépendance à l'égard du gouvernement. On s'éloigne ainsi de façon positive du paternalisme d'antan. Par le passé, le gouvernement fédéral a souvent été critiqué à cet égard. Mais si le gouvernement fédéral accorde une plus grande autonomie aux autochtones, il ne faut pas croire qu'il cherche ainsi à se débarrasser de ses responsabilités à leur égard. Outre les droits et avantages précis mentionnés dans la Convention, le bill C-9 garantit que les autochtones du territoire continueront à jouir des droits et des avantages prévus dans la loi sur les Indiens, dans les cas où elle s'applique, et des avantages prévus dans toute autre mesure spéciale qui pourrait découler plus tard de la Convention. Les Cris et les Inuits continueront aussi de bénéficier de programmes fédéraux et provinciaux généraux qui s'appliquent aux Indiens et aux Inuit du Canada et du Québec. Bien entendu, ils continueront à avoir les mêmes droits que les citoyens canadiens. Cela va sans dire.

● (1600)

L'aspect peut-être le plus important de la Convention de la baie James et du Nord québécois, c'est qu'elle a été conçue de façon à pouvoir permettre des accommodements. Elle est ni plus ni moins qu'une honnête tentative de la part de tous les signataires de satisfaire à des besoins particuliers et de remplir des obligations particulières de façon satisfaisante pour tous les intéressés. Les parties contractantes considèrent la Convention comme un règlement valable, non pas comme un modèle pour d'autres accords puisque là n'est pas son objectif, mais comme une convention qui mérite d'être défendue pour la satisfaction et les avantages qu'elle procure aux groupes signataires.

En signant la Convention, les autochtones ont convenu de renoncer à leurs revendications à l'égard du territoire et ont accepté la continuation des travaux hydro-électriques de la baie James en retour des avantages que leur procure la Convention. Pour sa part, le Québec a apporté certaines modifications au projet d'aménagement hydro-électrique à cause des préoccupations des autochtones et il prendra aussi des mesures correctrices pour minimiser le plus possible le tort que le projet peut causer au mode de vie des autochtones.

On peut trouver de nombreux autres exemples de compromis à tous les articles de la Convention. Certains arrangements ont été pris relativement à l'utilisation des terres dans le territoire. Cela veut dire que certaines catégories de terres seront réservées aux autochtones et que des dispositions particulières seront prises à l'égard de l'utilisation des terres par d'autres personnes que les autochtones. En reconnaissance des besoins exprimés par les Cris, le gouvernement fédéral a convenu de leur accorder plus de pouvoirs pour établir des règlements locaux que n'en accorde la loi sur les Indiens aux autres bandes. Pour sa part, le gouvernement provincial constituera en municipalités toutes les localités des Cris et des Inuit en vertu de la loi du Québec et a déjà accepté de prendre des mesures pour faire participer davantage les autochtones à l'administration du territoire. Par exemple, le gouvernement provincial établira de nouvelles structures pour l'administration de la santé et de l'enseignement chez les Cris et les Inuit. Dans d'autres secteurs, comme le maintien de l'ordre et l'administration de la justice, les structures et les programmes de la province seront adoptés pour tenir compte de la participation des autochtones et des préoccupations bien particulières des Cris et des Inuit. Aux termes de la convention, les deux gouvernements conviennent de la participation des Cris et des Inuit à la protection de la société et de l'environnement ainsi qu'à la gestion de la chasse, de la pêche et du piégage dans leur territoire.

Le Québec offre en outre des encouragements financiers aux autochtones qui désirent conserver leur mode de vie traditionnel, dans le cadre d'un programme de revenu annuel garanti pour les chasseurs et piégeurs cris, ainsi qu'un programme de soutien du revenu pour les Inuit défavorisés. Les gouvernements fédéral et provincial s'engagent en outre, dans le cadre des programmes existants, à assurer une formation et d'autres types d'aide en matière de développement économique se rapportant aux besoins particuliers des Cris et des Inuit. En outre, on offrira aux autochtones la possibilité d'obtenir des emplois dans la Fonction publique et dans des projets gouvernementaux de développement dans leur territoire.

D'après les exemples que j'ai donnés, il devrait être évident que la Convention de la baie James et du Nord québécois résulte d'importants compromis et de concessions de toutes les parties intéressées. Mais la Convention ne s'arrête pas là. Elle a ouvert la porte à d'autres autochtones du Québec et d'ailleurs qui ne sont pas visés par ces dispositions mais qui peuvent avoir des revendications territoriales. Cela leur permet d'obtenir certains droits et avantages qu'ils n'auraient pas eu autrement.

Aux termes de l'alinéa 2.14 de la Convention, le Québec s'est engagé à négocier avec les autres Indiens et Inuit au sujet de toute revendication qu'ils pourraient faire valoir relativement au territoire. Des questions ont été soulevées au cours du débat à l'étape de la deuxième lecture ainsi que lors des audiences du comité permanent relativement aux autres groupes autochtones qui ne sont pas visés par la Convention et dont les droits territoriaux seront éteints par le bill C-9. Il importe de répéter que, de l'avis du gouvernement fédéral, l'alinéa 2.14 protège les autochtones non signataires qui peuvent faire valoir leur droit à des terres dans le territoire. Cela constitue une obligation légale et contractuelle que la province s'est engagée à respecter.

Dans son discours inaugural à l'Assemblée nationale, le 8 mars dernier, le premier ministre Lévesque a confirmé que c'était bien son intention. La participation du Québec aux négociations avec les Naskapis de Schefferville, qui devraient aboutir bientôt d'ailleurs est une preuve concrète de la volonté du Québec de négocier avec les autochtones qui ne sont pas touchés par la Convention, conformément à l'alinéa 2.14.

En conclusion, je répète que le gouvernement fédéral est fermement convaincu que l'entente conclue avec la Société de la Baie James et du Nord du Québec représente un énorme progrès dans les relations entre les gouvernements et les autochtones intéressés. Je suis convaincu qu'il s'agit là d'une convention valable, car elle a été conclue à la suite de négociations longues et minutieuses qui cherchaient à répondre réellement aux besoins spéciaux des Cris et des Inuit du Nord du Québec. Dans les témoignages entendus au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du nord canadien, les autochtones qui sont parties à l'accord ont affirmé qu'eux aussi, s'estimaient satisfaits de cette Convention.

Mais elle ne pourra être appliquée officiellement que lorsque la loi aura été ratifiée par les chambres, fédérales et provinciales. Jusqu'à l'adoption du bill C-9, toutes les dispositions des conventions sur la Baie James et le Nord du Québec ne pourront être pleinement appliquées et les Cris et les Inuit ne pourront bénéficier totalement des avantages que cet accord leur confère. On comprend, par conséquent, que les autochtones aient hâte que le bill C-9 soit adopté.

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur le bill C-9 qui est à l'étude à la Chambre et en comité permanent depuis quelque temps. Tout d'abord, j'aimerais parler du Naskapis de Schefferville. Comme je l'ai dit à la Chambre lorsque nous avons eu la semaine dernière le débat à l'étape du rapport, les Naskapis et leur conseiller juridique s'inquiétaient des termes dans lesquels la question serait débattue en troisième lecture. Le ministre s'est engagé, au cas où ils ne seraient pas satisfaits des termes de la loi en troisième lecture, à retarder d'un mois la troisième lecture du bill. J'ai la certitude que les Naskapis et leur

conseiller juridique sont heureux de voir que la question est débattue aujourd'hui en troisième lecture.

Pendant que nous sommes sur le sujet des Naskapis j'aimerais ajouter que nous qui sommes de ce côté-ci de la Chambre, estimons que si les négociations avec les Naskapis de Schefferville ont pu aboutir, c'est en grande partie grâce à mon parti. A mon avis, on peut en dire autant des difficultés rencontrées à Port Burwell, et autres concernant les Indiens, les Métis et les autochtones, à l'intérieur et à l'extérieur du territoire compris dans la convention.

Je tiens encore à insister aujourd'hui, comme je l'ai fait au cours du débat de deuxième lecture, au cours des audiences du comité permanent et à l'occasion du débat à l'étape du rapport sur le fait que le problème crucial concerne l'extinction des tierces parties ou de ceux qui n'ont pas signé la Convention relative à la baie James et au nord du Québec. Même si j'ai toujours entretenu de sérieuses réserves à l'égard de la Convention de la baie James, convention que j'ai lue et relue, je tiens à dire que j'ai toujours respecté la position du Grand Council of the Crees et de son chef, Billy Diamond. J'ai toujours respecté la position de son chef, tout comme elle de Charles Watt, président de la Northern Québec Inuit Association.

● (1610)

A aucun moment je n'ai fait preuve de chauvinisme ou de paternalisme à leur égard pour ce qui est des termes de la Convention. Je tiens à signaler à la Chambre que ce n'est pas ce dont il était question. Il s'agissait de la décision unilatérale d'abolir les droits de tous les autochtones de la région, qu'ils soient Indiens, Inuit ou Métis, qu'ils aient ou non des droits. Voilà la question précise dont la Chambre et le comité permanent furent saisis. Je vais tâcher d'expliquer la chose en termes très simples, car il est extrêmement important que tous les députés comprennent bien de quoi nous parlons. Un gouvernement fait savoir à un groupe d'Indiens qu'il leur reconnaît certains droits qu'il va éteindre en échange d'autres droits, qui seront inscrits dans une certaine convention, et il dit à un autre groupe d'Indiens ou d'Inuit de la région qu'ils ont peut-être ou non certains doits, mais que cela importe peu quisqu'il a l'intention de les éteindre unilatéralement. Est-ce juste? Voilà quel a été l'objet principal de tout ce débat.

Je le répète, j'ai des réserves au sujet de la Convention dont nous parlons. L'une des craintes que j'ai exprimées lors du débat en deuxième lecture concernait la compétence constitutionnelle du gouvernement fédéral. J'ai soulevé ce point, car j'ai trouvé intéressant un bulletin de nouvelles diffusé hier soir à la télévision où l'on entendait le chef du Grand Conseil des Cris, Billy Diamond, exprimer certaines craintes que lui inspirait la présentation du projet de loi nº 1 à l'Assemblée nationale du Québec. Je crois comprendre, et il me semble que le secrétaire parlementaire en a parlé, qu'ils ont demandé que l'adoption de ce bill soit retardée dans l'espoir de trouver une solution à cet aspect de la Convention.

Comme je l'ai indiqué, je n'ai pas étudié à fond la Convention au cours des réunions du comité permanent, même si je l'ai lue à maintes reprises. Il est important, à mon avis, de revenir à cet article. L'article 16.0.10 de la Convention figurant au chapitre sur l'éducation des Cris, stipule, et je cite:

[M. Holmes.]

Les langues d'enseignement sont le cri et, quant aux autres langues, selon la pratique actuelle dans les communautés cries du Territoire. La Commission scolaire crie se fixe comme objectif l'usage du français comme langue d'enseignement pour permettre aux diplômés de ses écoles de poursuivre leurs études en français, s'ils le désirent, dans une école, un collège ou une université ailleurs au Québec.

Les commissaires fixent le rythme d'introduction du français et de l'anglais comme langues d'enseignement après avoir consulté le comité des parents, compte tenu des exigences de l'enseignement ultérieur.

Je ne prétends pas être spécialiste en matière constitutionnelle, mais d'après le Grand conseil des Cris, et Charlie Watt, de l'Association des Inuit du Nouveau-Québec, qui en a fait mention, nous pourrions bien assister à l'effritement de la Convention. J'en ai parlé au cours du débat en deuxième lecture et j'aimerais m'attarder un peu sur cet article en particulier. Dans le hansard du 7 décembre 1976, à la page 1760, j'ai dit, selon le compte rendu:

Le 6 novembre 1975, dans un article publié dans la *Gazette* de Montréal, on écrit certaines dispositions de l'accord. Le député de Mont-Royal à l'Assemblée nationale (John Ciaccia) qui assumait le rôle de négociateur du gouvernement provincial déclare, et je cite:

En réalité, la convention aura priorité sur la loi fédérale sur les Indiens.

Notre objectif consiste à introduire un nouveau concept dans la législation québécoise—la création d'une localité occupée par les Cris ou les Inuit de leur plein gré, mais qui soit également ouverte au reste de la population.

Comme je l'ai d'ailleurs déclaré alors, c'est ainsi que j'ai compris la Convention, comme un concept entièrement nouveau sur le plan des compétences constitutionnelles. On n'a jamais mis en doute, au cours de la déposition des témoignages, l'extrême importance de cet article 16.0.10 pour les Cris, comme aussi des autres articles. Il incombe au gouvernement et au ministre en cause de défendre cet article-là. Il n'y a pas de doute là-dessus. Il importe de rappeler les principaux arguments qui ont été avancés au cours des délibérations du comité permanent. En fait, tous ces arguments gravitent autour des articles 2.6 et 2.14 de la loi. Je le répète, cela s'est reproduit tout au long des témoignages.

Je pourrais mentionner plusieurs aspects de l'article 2.14. Je tiens à citer un extrait du compte rendu de la séance du mardi 8 mars 1977. On peut y voir quelle est l'optique exacte des députés de ce côté-ci de la Chambre, au sujet de ce problème. Voici le témoignage consigné à la page 21:34 du compte rendu des délibérations du mardi 8 mars 1977, paru dans le fascicule nº 21. J'ai posé la question suivante:

J'aimerais maintenant poser une question à notre juriste.

S'il se trouvait dans la situation d'une tierce partie, ayant ou non des droits spéciaux, que penserait-il d'un projet de loi entraînant l'extinction absolue des droits des tierces parties non signataires? Quel moyen aurait-il, à titre de tierce partie, pour reprendre des négociations, si ses droits étaient éteints avant de commencer?

Le témoin du ministère de la Justice a donné la réponse suivante:

Évidemment, cette tierce partie ne pourrait se baser que sur la bonne foi du gouvernement du Québec, qui s'est engagé, de bonne foi, je le suppose, à négocier avec quiconque aurait des revendications.

J'ai précisé ensuite:

Il s'agit donc d'une obligation morale, mais non juridique?

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) m'a alors interrompu pour apporter la précision suivante:

Non, il y a une obligation juridique de négocier, mais il n'y a évidemment aucune obligation juridique de se mettre d'accord.

C'était là le nœud du problème que le comité avait à trancher. En un sens, on disait qu'il y avait une obligation morale mais aucune obligation juridique. Je prétends que l'obligation juridique a été supprimée par l'article 3(3) du bill que nous étions en train d'étudier et que nous avons cherché à rectifier en proposant la motion qui a été rejetée cet après-midi. J'ai indiqué dans mon discours en à l'étape de la deuxième lecture que c'était là une question clé. Je renvoie encore les députés à ce débat et en particulier à la page 1764 du hansard du 7 décembre 1976. J'avais alors déclaré:

● (1620)

. . . je tiens à bien souligner que lorsqu'on cherche à résoudre de façon démocratique les problèmes autochtones on doit adopter le principe que tous les Canadiens retireront les fruits d'une culture pluraliste où pourront s'épanouir les populations autochtones, comme d'ailleurs les autres minorités ethniques.

C'est là le nœud de la question. Le secrétaire parlementaire a bien raison de dire que le Grand Conseil des Cris et l'Association des Inuit du Nord du Québec ont présenté d'excellentes instances et étaient bien prêts à accepter le bill. Mais je lui signale qu'il y a bien des gens de cette région qui n'ont pas signé la Convention et dont les droits ont été éteints unilatéralement. Ils n'auront pas de fondement légal sur lequel s'appuyer pour négocier à l'avenir.

Je n'ai nullement l'intention de revoir le bill et la Convention dans leurs nombreuses ramifications, mais j'aimerais faire quelques autres observations avant de revenir au sujet des non-signataires. Il a été évident dès le début que nos discussions en comité concernaient des gens et leurs chances d'épanouissement. J'aimerais donner un exemple pour montrer l'atmosphère qui a régné pendant toutes les audiences. Le jeudi 10 février 1977, comme en fait foi le fascicule nº 12, les représentants de l'Association des Inuit du Labrador ont comparu devant le comité permanent. J'aimerais vous renvoyer aux commentaires qu'a faits Jerry Sillitt, un Inuk de Nain, au Labrador, qui figurent à la page 12A:1 du compte rendu des délibérations. Voici ce qu'il a dit:

J'évoquerai certains de mes souvenirs en ce qui concerne nos terres. A cette époque, je pouvais chasser le caribou ou le renard avec les autres chasseurs. Nous suivions alors les animaux. Certains hivers, les caribous et les renards étaient à meilleure portée que d'autres hivers; ces animaux se déplacent constamment et il faut les suivre à la piste. Il nous fallait parfois nous rendre très loin. Il arrivait même que nous partions pendant deux mois et demi, parfois trois mois, lorsque nous avions suffisamment de vivres pour les chiens et pour nous. Si nous ne trouvions pas ces animaux, nous revenions les mains vides avant que nos chiens ne meurent de faim. Au cours des dernières années, la chasse au caribou a été bonne. Cet hiver, il est peu probable que cet animal rôde dans nos parages. C'est pourquoi lorsque le temps s'éclaircira et que les jours rallongeront, les chasseurs repartiront certainement chasser le caribou jusqu'au Québec comme nous le faisons dans le passé.

C'est le genre de témoignage que nous avons entendu à maintes reprises tout au long des séances, preuve concluante de la façon dont ces Indiens, Inuit et individus non inscrits ont vécu de temps immémoriaux. Le gouvernement a cependant décidé d'éteindre les droits de ces gens, avec le résultat qu'ils seront privés de tout fondement légal pour exiger un règlement à l'avenir. J'aurais pu citer de nombreux passages d'autres témoignages pour montrer la façon dont ces gens ont toujours vécu et l'importance de la terre pour eux.

Le secrétaire parlementaire a rappelé que les négociations concernant la Convention de la Baie James avaient duré longtemps. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur l'Orateur, que c'est en 1971 que l'on a annoncé le projet de la Baie James, sans consulter les autochtones. Le gouvernement fédéral a fermé les yeux sur la situation. Il n'a pas assumé ses responsabilités constitutionnelles dans ce domaine. Il a préféré adopter une attitude de «neutralité active», pour reprendre le terme qu'il a employé. Imaginez les Indiens et les Inuit, à la table de négociation, face au gouvernement québécois, à l'Hydro-Québec et à la Société de développement de la Baie James. Imaginez l'inégalité de cette situation. Néanmoins, le gouvernement fédéral, en dépit de ses responsabilités vis-à-vis des autochtones, n'est pas intervenu.

Je félicite les Cris et la Northern Quebec Inuit Association pour ce qu'ils ont réussi à obtenir. Mais soyons réalistes. Ils ont dû négocier le couteau sous la gorge. Ils ont été obligés d'agir dans un délai restreint. En outre, on les a obligés à négocier à Montréal. Il s'agissait d'Inuit venant du cercle arctique, de Cris venant de l'intérieur du Québec, peu habitués à nos milieux urbains, et pourtant, les négociations ont eu lieu dans une grande ville moderne, c'est-à-dire en milieu hostile, pour eux.

J'aimerais revenir sur ce que je considère comme le problème-clé de ce débat, c'est-à-dire les tierces parties non signataires de la Convention. Il importe que les députés comprennent bien l'ampleur de ce problème et l'injustice qu'entraînera l'adoption du bill sous sa forme actuelle. A l'étape du rapport, j'ai rappelé que le Grand Council of the Cree et même son avocat-conseil et son chef, lorsqu'ils ont présenté de vives instances au comité pour que le bill soit adopté rapidement, ont convenu que la méthode suivie n'était pas idéale. J'aimerais renvoyer les députés au numéro 6 du compte rendu des délibérations du comité, daté du 25 janvier 1977. J'invite les députés à relire le témoignage apporté par M. O'Reilly, avocat-conseil du Grand Council of the Cree. Il disait:

● (1630)

La conséquence est incontestable. L'enjeu pour chaque groupe d'indigènes concernés est important. Il est également incontestable que l'enjeu est très élevé pour les gouvernements, les sociétés de la Couronne et les autres Indiens concernés. L'objectif est de régler une bonne fois pour toutes le problème dans une région géographique définie. Il est incontestablement préférable que quiconque a un intérêt dans cette région géographique participe à la conclusion de l'entente. Cela aurait été préférable, cela aurait été la meilleure solution. Mais cela aurait impliqué peut-être 20 ou 25 groupes.

Il a poursuivi en disant que c'était le dilemme devant lequel le Canada se trouvait et que ce n'était pas un précédent heureux. En effet, monsieur l'Orateur, ce n'est certainement pas un précédent heureux. L'injustice de cette mesure est bien évidente pour quiconque a assisté aux audiences du comité permanent ou a étudié la Convention et le bill. Puis, le 3 février, la Northern Quebec Inuit Association a comparu devant le comité et le président de l'association a témoigné. Il a dit quelque chose de très révélateur au sujet des tierces parties et des non-signataires. Comme l'indique la page 9:15 des délibérations du comité, voici ce que le président de la Quebec Inuit Association a déclaré:

Pour répondre à votre question concernant l'extinction des droits des tierces parties, nous n'avons jamais été contents des concessions pour la cessation ou l'extinction de nos droits, et nous ne jouissons pas d'autres pouvoirs de mettre fin aux droits d'autres groupes.

Le gouvernement fédéral est le seul autre organisme qui a l'autorisation de demander la cessation ou l'extinction des droits. Nous n'avons pas ce mandat, cela relève du gouvernement fédéral.

C'était le point crucial, monsieur l'Orateur. Le gouvernement fédéral exerçait une responsabilité de fidéicommis envers les Indiens et les autochtones. Il en avait la responsabilité constitutionnelle aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il a cependant manqué à cette responsabilité en abolissant unilatéralement les droits d'un grand nombre d'Indiens et d'autochtones de ce territoire.

Le 10 février, l'Association des Inuit du Labrodor a comparu devant le comité, et j'ai déjà cité une partie du témoignage de l'Inuik de Nain qui a comparu. A la page 12A:10 du procès-verbal de la réunion du comité permanent, on a dit ce qui suit au sujet de la troisième partie et de ceux qui n'ont pas signé la convention:

Le but du paragraphe 3(3) nous semble évident: l'extinction des droits autochtones et statutaires des Inuit et des Indiens aux terres et dans les terres du territoire visé, que ces derniers soient ou non résidents du Québec et qu'ils soient ou non bénéficiaires de la Convention.

Cette disposition ne touche pas seulement les Inuit, les Naskapis, les Montagnais Innu du Labrador ainsi que les Naskapis de Schefferville. Elle touche également tous les Canadiens parce qu'elle soulève des doutes sérieux concernant l'intégrité politique du gouvernement et du Parlement.

Nous croyons qu'il est important d'attirer l'attention du comité permanent sur un ou deux points négligés par le gouvernement. Il s'agit de l'histoire politique des droits territoriaux et de l'histoire juridique du territoire.

Ils ont ensuite ajouté que le gouvernement fédéral avait manqué à sa parole en reniant un engagement pris en août 1973 par le ministre précédent. Ces personnes représentées par l'Association des Inuit du Labrador ont des droits traditionnels dans cette région depuis des temps immémoriaux, droits qui sont unilatéralement abolis par le gouvernement.

Ensuite nous avons le témoignage de l'Association de Naskapi-Montagnais Innu du Labrador, entendu le 10 février 1977 et publié dans le fascicule nº 13 des comptes rendus du comité. Je voudrais citer certains témoignages établissant comment la loi dont nous sommes saisis les préoccupe et comment ils s'inquiètent de la suppression unilatérale des droits des tierces parties. Dans une lettre envoyée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien le 27 octobre 1976 et reproduite à la page 13A:146 du fascicule, l'Association déclarait notamment:

Voilà neuf mois que des représentants de l'Association des Naskapi-Montagnais Innu correspondent avec les gouvernements du Canada, du Québec et de Terre-Neuve dans le but d'amorcer des négociations relatives aux intérêts des Indiens du Labrador, au Québec. Dans une lettre en date du 12 mai 1976, adressée à votre prédécesseur, l'honorable Judd Buchanan, nous souhaitions que les négociations concernant nos intérêts au Québec seraient engagées avant l'adoption de la loi d'habilitation visant la Convention de la baie James, qui supprimera tous les droits des Indiens et des Inuit du Nord du Québec. Le 28 juin 1976, M. Buchanan nous déclarait, en nous renvoyant à l'article 2.14 de la Convention de la baie James, que le fait que le Québec ait entrepris des négociations avec d'autres Indiens et Inuit devrait apaiser nos soucis quant à l'adoption éventuelle d'une mesure législative portant sur la baie James. En dépit des assurances, de M. Buchanan, nous sommes fort inquiets car, à notre avis, une fois la loi habilitante adoptée et tous les droits supprimés, nul ne sait quel type d'accord le gouvernement du Québec conclura avec nous, même s'il y a des négociations. De plus, l'article 2.14 se termine par la phrase suivante: «Cet alinéa ne fera pas partie des dispositions de la loi». Donc, le Québec n'est pas légalement tenu d'entreprendre des négociations.

Je pourrais citer d'autres témoignages de l'Association des Naskapi-Montagnais Innu du Labrador. Voici un autre groupe de personnes, désigné tierces parties et non-signataires de l'entente, dont le gouvernement ne veut pas tenir compte. La Fraternité nationale des Indiens a témoigné devant le comité permanent le 15 février 1977 et à l'étape du rapport, la semaine dernière, j'ai cité leur témoignage exprimant leur préoccupation devant la loi que nous étudions, soit les droits des tierces parties ou des non-signataires de l'entente. Ils avaient aussi d'autres inquiétudes à nous communiquer, mais c'était là la principale. Au comité permanent, ils ont demandé au gouvernement du Canada de modifier son attitude et de ne pas supprimer les droits des tierces parties.

Ensuite le 17 février, l'ITC a comparu devant le comité permanent pour faire valoir principalement les points de vue des localités de Povungnituk, Ivujivik et Sugluk. On n'a pas réussi à calmer les inquiétudes que cette entente soulève chez les Inuit. Le 15 avril dernier je recevais une lettre du Conseil de la communauté inuit de Sugluk et je voudrais en lire ce passage que j'estime très important:

● (1640)

Nous vous écrivons maintenant car nous voulions le faire de Sugluk.

Lors de votre passage ici, vous avez dit que les îles voulaient négocier avec le gouvernement fédéral, que vous alliez tâcher d'obtenir l'appui du gouvernement fédéral pour prendre les îles. Ceci fait suite à vos propos.

Nous nous opposons à la Convention. Nous voulons que Charlie Watt dise aux gouvernements fédéral et provincial que nous ne pouvons pas être visés par la Convention car nous n'avons signé aucun des accords à titre d'habitants de Sugluk. Nous ne sommes pas visés non plus par le bill C-9. Nous ne pouvons pas renoncer à nos pouvoirs. Nous vivons ici depuis des générations et nous ne pouvons abandonner ce pourquoi nos ancêtres ont travaillé si fort. Nous ne pouvons pas renoncer à notre mode de vie car il a beaucoup de valeur pour nous. Nous ne pouvons pas échanger notre territoire contre de l'argent. Nous ne vendrons pas notre territoire pour de l'argent.

Je pourrais continuer, mais ce que je veux montrer, en dépit des propos du secrétaire parlementaire, c'est que le problème n'est pas encore résolu. Cet incident concerne les injustices à l'égard des tierces parties ou des non-signataires. J'ai reçu une copie d'une lettre datée du 15 avril. Le gouvernement les a exclus de la loi à l'étude. Je vois que mon temps de parole tire à sa fin.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez un temps de parole illimité.

M. Holmes: Merci, Stanley. Le 22 février 1977, les Indiens Naskapi de Schefferville ont comparu devant nous. Je le répète, il semble à ce que nous voyons que les accords progressent. J'ai fait également remarquer que de ce côté-ci de la Chambre, nous avions largement contribué à faire avancer les négociations. Il a fallu vraiment pousser le gouvernement pour aboutir à un accord. Ces Indiens ont très bien présenté la situation et fait voir les injustices envers les tierces parties et les groupes qui n'étaient pas signataires de la Convention.

Le mercredi 23 février 1977, nous avons entendu les Inuit Tapisirat du Canada. Comme je l'ai déjà dit, ils ont très bien exposé les droits des tierces parties. Si l'on se reporte au fascicule nº 17 du comité des affaires indiennes et du Nord canadien, c'est-à-dire au témoignage donné à la page 17:9 par le directeur du projet des revendications territoriales des Inuit Tapisirat du Canada, il a déclaré au sujet des problèmes qui se posaient:

Évidemment, nous ne pouvons pas reprocher aux trois collectivités de Povungnituk, Ivujivik et Sugluk de s'opposer à cette convention, puisqu'elle ne leur paraît pas bonne. De fait, cette convention n'a pu être signée qu'à la suite de pressions exercées par l'Hydro-Québec et les autres groupes participant à la réalisation du projet hydraulique. Or, ceux-ci n'avaient aucun droit à participer aux négociations. En effet, cette convention n'aurait dû être négociée qu'entre les populations inuit et le gouvernement du Canada, ainsi que le gouvernement provincial, si l'on insiste. Cependant, en ce qui nous concerne, l'Hydro-Québec et la Société de développement de la baie James, ainsi que les autres sociétés privées concernées, n'avaient aucun droit à participer aux négociations.

C'est une chose que nous avions affirmée. Le gouvernement fédéral a préféré adopter une position de neutralité tout au long des négociations et, bien sûr, il s'est lavé les mains de toute responsabilité. Le 24 février 1977, le Conseil des autochtones du Canada a fait connaître énergiquement sa position. Le président du Conseil a déclaré, comme en fait foi la page 18:4:

Le bill éteindra à jamais les droits de tous les Indiens pour la région sur laquelle porte la convention. Des milliers de familles indiennes, qui n'appartiennent ni aux Indiens inscrits ni aux Inuit, qui ne sont pas non plus sous la protection d'un ministère du gouvernement fédéral, mais dont les vies et les terres, dont les moyens de subsistance traditionnels sont également menacés, se voient refuser toute garantie aux termes de la convention proposée.

Le même jour, l'Alliance laurentienne des Métis et Indiens non statués à déposé dans le même sans, par la voix de son président M. Carl Larivière. Ce témoignage démontre à l'évidence l'injustice qu'on commet en ne parlant pas des Indiens, des Inuit, des Métis et des Indiens non inscrits dans la Convention.

Le 1er mars 1977, le Conseil Attikamek-Montagnais a fort bien présenté sa cause au comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien. Je ne citerai pas ce témoignage, qui a très nettement fait voir l'injustice créée par l'article 3.3 de la Convention, qui éteint unilatéralement les droits de tous les autochtones autres que les Cris et les Inuit. Le jeudi 3 mars 1977, le Conseil de la bande Abitibi Dominion a parlé dans le même sens, montrant encore une fois que ses droits et ceux des autres autochtones de la région seraient éteints unilatéralement par le bill à l'étude.

Les témoignages qui ont été présentés au comité permanent se passent d'explication à mon sens. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le gouvernement ont abdiqué leurs responsabilités à l'égard des populations en cause. Ils ont unilatéralement éteint les droits des Indiens, des Inuit et des autres autochtones. Voilà une action injustifiable au plan humanitaire, une action à laquelle je ne saurais donner mon appui, comme je l'ai dit tout au long du débat de deuxième lecture et de l'étude en comité.

M. Watson: Monsieur l'Orateur, le député a parlé de la déclaration du ministre suivant laquelle le gouvernement de la province de Québec était obligé en droit de négocier avec les tiers-revendiquants mais non d'aboutir à un règlement avec eux. Le député de Lambton-Kent (M. Holmes) a aussi donné à entendre que les tiers concernés seraient privés désormais de tout recours. Je tiens donc simplement à poser au député la question suivante: N'est-il pas exact que le ministre des Affaires indiennes et du nord canadien a déclaré plus d'une fois, pendant l'étude en comité, que dans le cas improbable où le gouvernement provincial ne négocierait pas de bonne foi avec les tiers-revendiquants, l'État fédéral serait tenu, de par sa politique officielle, de négocier avec ces derniers et de régler leurs revendications légitimes. En toute équité, cela mérite d'être consigné.

M. Holmes: Monsieur l'Orateur, le député relance une question qui a été étudiée à fond lors des séances du comité. Il y a là un point que nous avons souvent soulevé. Quand on analyse la Convention, quand on analyse le bill, on n'y trouve qu'un engagement moral de la part de l'État fédéral et des gouvernements provinciaux concernés. Comme nous l'avons bien fait voir, la Convention et le bill comportent l'obligation de négocier mais non d'aboutir à un règlement. Les droits des intéressés ont été éteints unilatéralement. Comment est-il possible de procéder à un échange quand on n'a plus rien, quand ces droits ont été éteints unilatéralement?

Le député dit que le ministre a pris l'engagement moral d'agir si rien ne se fait. Les engagements moraux du gouvernement à l'égard des Indiens et des Inuit n'ont pas très bonne réputation. Nous ne pouvons pas donner notre adhésion à un bill qui comporte non pas une obligation juridique, mais une simple obligation morale.

Des voix: Bravo!

● (1650)

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas du temps de la Chambre pour discuter du bill dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je déplore son existence même et le fait que nous perdions notre temps à l'étudier. Je serai bref car j'ai peu à dire là-dessus. Si j'avais des choses plus plaisantes à en dire, je m'étendrais peut-être davantage.

Je me suis vivement opposé au bill C-9 plus tôt au cours du débat. Je l'ai fait à l'étape de la deuxième lecture, en décembre dernier. J'avais dit à l'époque que je ne pouvais donner mon appui au bill C-9 tel quel. Je ne puis toujours pas le faire malgré plusieurs mois de discussions en comité, de dépositions de nombreux témoins et groupements qui ont comparu devant le comité pour exposer leurs vues sur ce sujet et malgré les quelques petits changements qui y ont été apportés. Mes collègues du NPD et moi-même ne voulons pas que l'histoire nous reproche d'avoir adopté une aussi mauvaise loi. Il m'est impossible de me prononcer en faveur du bill surtout du fait de l'article 3 qui déclare en partie:

3(3) La présente loi éteint tous les revendications, droits, titres et intérêts autochtones, quels qu'ils soient, aux terres et dans les terres du Territoire, de tous les Indiens et de tous les Inuit, où qu'ils soient,

Je ne puis approuver une telle disposition. J'espérais, lorsque je fus élu à la Chambre pour la première fois il y a quelques années, que je serais en mesure de donner mon appui à de bonnes lois en matière de droits des autochtones et qu'il nous serait présenté un bill mieux conçu qui consacrerait dans l'acte de l'Amérique du nord britannique les droits des autochtones du Canada. Incontestablement, le bill C-9 ne vaut pas mieux à mon avis que les traités antérieurs conclus entre le gouvernement et les autochtones. L'esprit de ce bill est plus ou moins le même que celui d'autres traités conclus entre les Indiens et le gouvernement au cours du siècle dernier et au début des années 1900. Le gouvernement convient de verser 225 millions de dollars aux autochtones de la région de la Baie James énumérés dans la convention visée par ce bill. Voilà ce que l'on offre à l'Indien et à l'Inuit pour qu'il renonce à tout jamais aux droits qu'ils possèdent à titre d'autochtones. Le règlement en espèces équivaut à environ $1,000 par année par personne. C'est pourquoi je l'ai appelé un traité «à la moderne».

Dans les premiers traités, le gouvernement canadien payait environ $5 par personne et par année. Il semble que le chiffre actuel ait été porté à $1,000. Alors que le gouvernement peut, bien sûr, tenir compte du phénomène moderne de l'inflation, que celui-ci paie $5 ou $1,000, les termes de l'accord sont les mêmes, et à mon avis ils ne favorisent pas les autochtones. Qui va bénéficier de ce traité? C'est principalement le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec qui en sont les bénéficiaires, car à long terme, ce sont eux qui y gagneront, tandis que les autochtones se feront rouler.

La base même de cet accord repose sur le droit des autochtones et plus particulièrement sur leurs droits à la terre, terre qu'ils habitent depuis des temps immémoriaux. La notion de propriété de la terre, telle qu'elle existe chez les Indiens, est sans doute difficile à comprendre, pour l'homme blanc. Dans les Territoires du Nord-Ouest, où deux traités ont été signés, il y a 50 ou 60 ans environ, la question de territoires n'a encore pas été réglée; cela tient à ce que les traités autorisent les Indiens à un mille carré de terre pour cinq habitants, ou une formule de ce genre.

Or, pour les Indiens, la notion de propriété de la terre, qui vous est garantie par un certificat disant que telle terre est la vôtre, n'est pas acceptable. Leur idée de la question n'est pas la même que chez la plupart des autres peuples. Réduire leur territoire à un mille carré de terre pour cinq personnes serait dramatique pour les Indiens et c'est pourquoi ils ne veulent pas accepter, en général, ce traité et la question des Territoires du Nord-Ouest n'est toujours pas réglée. Une famille indienne qui vit de la terre a besoin pour survivre de centaines de milles carrés. Par exemple, il existe une époque de l'année où ils se dirigent vers les zones de pêche, qui occupent des milles carrés de terre et des milles d'eau.

A une autre saison de l'année, ils partent dans une autre direction du pays chasser le caribou, et là encore, le caribou a besoin de centaines de milles carrés de terrain pour survivre, et il représente la principale source de nourriture et d'habillement des Indiens. A une autre saison, ils vont à la cueillette des baies et c'est encore des centaines de milles carrés qu'ils doivent couvrir. Quand on réalise que la survie des Indiens dépend aussi étroitement de la terre, on se rend compte à quel point ces terres leur sont précieuses, et quand on voit un document comme celui-ci par lequel ils renoncent à leurs droits aborigènes pour quelques dollars, c'est vraiment triste. Chercher à abolir ces droits et ces revendications territoriales, c'est reconnaître qu'ils existent. Ces droits sont tout à fait réels.

Les autochtones du Canada ont vécu et sont morts sur des terres auxquelles s'applique cette convention bien avant que l'homme blanc les découvre. Il y a une chose que je voudrais dire. A mon avis, les Blancs devraient se demander pourquoi les Indiens se battent depuis des siècles pour leur survie et pour leur culture, cela en dépit de 400 ans de répression exercée par le gouvernement, les compagnies de traite, les différentes Églises et par l'ensemble des Canadiens. En fait cela a été expliqué récemment dans un rapport de la Gendarmerie royale. Cela fait longtemps que nous subissons son oppression à elle aussi. Dans un rapport récent destiné au gouvernement, la GRC déclare que la plus grande menace qui pèse sur la sécurité du pays vient des autochtones du Canada. C'est complètement ridicule. Si nous prenons la peine de nous demander comment ça se fait qu'après toutes ces années d'oppressions les Indiens continuent à se battre pour garder leur culture, nous sommes bien obligés d'admettre qu'il doit y avoir une bonne raison à cela. Cela fait réfléchir.

J'ai dit que la convention de la baie James était un traité des temps modernes. Je le répète, ni mes collègues députés, ni moi nous ne voulons être tenus responsables de l'adoption de ce bill par nos descendants. Je relie cela à la signature de premiers traités entre le gouvernement et les autochtones du Canada. Vous n'entendrez jamais un Indien dire que les chefs qui ont signé ces premiers traités étaient des héros, pas plus que vous ne verrez de statues élevées à leur gloire. Je crois que la plupart des Indiens regrettent que leurs ancêtres aient signé ces traités. Voilà les raisons pour lesquelles je ne puis soutenir le bill C-9.

● (1700)

Quand nous nous arrêtons à certaines garanties accordées dans le projet de loi, notamment les droits de chasse et de piégeage pour les populations de la région, nous nous souvenons que leurs terrains de chasse seront inondés et empoisonnés par le mercure et toutes sortes d'agents de pollution industrielle. Des projets de ce genre ont offert bien peu d'emplois à la population dans les Territoires du Nord-Ouest. La société Imperial Oil est établie depuis une quarantaine d'années à Norman Wells où elle extrait du pétrole et du gaz mais, à ma connaissance, un seul autochtone est employé à plein temps par cette compagnie. Le pétrole a été découvert par un autochtone qui n'a pas tiré le moindre profit de sa découverte.

En outre, un gazoduc a été construit il y a quatre ou cinq ans à Pointed Mountain près de l'établissement de Fort Liard dans les Territoires du Nord-Ouest mais pas un seul emploi n'a été offert à un autochtone. L'exploitation des terres par la grande industrie n'a pas toujours été profitable aux autochtones. Je m'oppose donc au bill C-9 et plus particulièrement à l'article 3(3) concernant l'extinction des revendications des autochtones. J'estime que le gouvernement canadien s'est soustrait à ses responsabilités envers les autochtones au cours des négociations.

Pour les Cris, c'est un traité des temps modernes—qui leur accorde de nombreux avantages que d'autres groupes d'Indiens n'ont jamais reçus—mais au prix énorme de renoncer à toutes leurs revendications et à tous leurs droits en tant qu'autochtones. C'est le premier accord jamais négocié par une association

d'Inuit avec le gouvernement canadien. A mon avis, c'est un mauvais précédent et je ne voudrais pas que les accords qui seront signés avec les Inuit dans l'avenir prennent modèle sur celui-ci.

Je trouve que le gouvernement canadien s'est fort peu préoccupé des tierces parties qui auraient également des revendications à faire valoir et qui seront automatiquement touchées par cet accord. Cette méthode de négociation utilisée à l'égard de la région de la baie James sera bientôt utilisée à l'égard de ma région—la vallée du Mackenzie. Je sais que le gouvernement dira qu'il est très souple et qu'il traite chaque cas de façon particulière. Toutefois, après plus de quatre siècles, les autochtones du Canada savent que le gouvernement finit toujours par appliquer les mêmes vieilles politiques.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le gouvernement canadien ne pourra vraiement s'acquitter de ses responsabilités envers les autochtones visés par la Convention relative à la Baie James qu'en supprimant le paragraphe 3(3) du bill C-9. Rien de moins. Comme je le disais en décembre dernier, les dispositions de ce paragraphe vont à l'encontre des vœux de bien des gens qui luttent pour qu'on reconnaisse et accepte que les autochtones de notre pays ont des droits à titre d'autochtones.

Ces droits ne devraient pas être éteints par une loi du Parlement canadien; ils devraient plutôt être consacrés dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je reconnais et comprends très bien la position qu'ont adoptée les Cris et les Inuit dans les négociations qui ont donné lieu à cette Convention. Il leur fallait obtenir tout ce qu'ils pouvaient au prix de l'extinction de leurs droits d'autochtones. Mais je trouve ce prix trop élevé, et le gouvernement a manqué de la façon la plus honteuse à son devoir en laissant faire.

Aucun député ne peut à mon avis appuyer honnêtement une convention qui éteint pour toujours les droits des autochtones visés ou être partie à cette Convention. Pour ma part, et je parle aussi au nom de mes collègues, je ne tiens absolument pas à encourir la condamnation de l'histoire pour avoir donné mon appui à un tel traité; je laisse les autres députés s'arranger avec leur propre conscience.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, le 30 avril 1971, le gouvernement du Québec annonçait officiellement l'aménagement hydro-électrique de la baie James sans consultation avec les gens, pourtant les répercussions allaient être directes, et sans étude sur l'ampleur de ces répercussions. Il va sans dire qu'on n'avait fait aucune étude ni pris de précaution sur l'écologie ou l'environnement de la région en cause. A l'été de la même année, les Cris apprennent la nouvelle et décident de faire part de leurs objections et leurs revendications aux autres Indiens et le grand public et ensuite devant les tribunaux. C'est à partir de ce moment que les négociations de la célèbre Convention de la baie James furent entamées.

Après plus de quatre années de longues et coûteuses négociations, les autochtones visés et les autres parties en cause en vinrent à la signature de l'entente finale, dernière grande étape avant celle sur laquelle la Chambre doit se prononcer. Mais comme on le sait, tous les litiges n'ont pas encore été résolus et, n'eut été de l'obligation législative d'adopter le bill C-9 avant novembre 1977, toute la teneur de la Convention était remise en cause, les revendications et les négociations auraient sûrement été davantage élaborées.

Toutefois, l'article 2.9.9 de la Convention permet d'espérer que toute éventualité ne serait pas dramatique. En ce qui a trait aux tierces parties, le bill C-9 n'a toutefois pas garanti à celles-ci que les futures négociations quant à leurs droits et privilèges seraient fructueuses. Et comme le bill C-9 leur enlève un atout majeur, elles craignent manifestement, selon les témoignages rendus au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, que les négociations seront longues et difficiles. Sur ce, il est à espérer que les gouvernements respecteront leur parole en négociant de bonne foi avec celles-ci. C'est le principal litige sur lequel le bill C-9 ne s'est pas prononcé formellement.

Enfin, il serait long de citer toutes les revendications des tiers face au bill C-9, mais encore une fois, les principaux points en litige étaient le manque d'engagement à négocier de l'article 2.14 de la Convention, qui n'a pas eu force de loi et les recommandations à cet égard faites par les tiers n'ont pas été honorées par le gouvernement fédéral. Pour l'instant, selon M. Bernard Mathieu, coordonnateur des négociations à Québec, les derniers litiges persistants, et qui n'ont pas évolué depuis quelques mois sont, premièrement, le problème des îles côtières en bordure ouest, nord et nord-est de la province de Québec. On ne sait pas à qui elles devraient appartenir et qui devraient en bénéficier. Sur ce sujet, les négociations évoluent mais pas à une vitesse spectaculaire. Deuxièmement, le problème des Inuit de Port Burwell, même s'il a été résolu en gros par la modification apportée à l'article 3 du bill C-9 demeure, car ceux-ci semblent désirer, selon le peu d'information qu'il a été possible d'obtenir récemment, certains privilèges, droits territoriaux et autres.

● (1710)

Troisièmement, il y a aussi le coût des négociations que les Cris et certains Inuit réclament, et ils demandent à être remboursés. Les gouvernements se rejetaient les responsabilités au début, mais maintenant, ils disent qu'aucune disposition de la Convention ne les engageait à rembourser le coût des négociations après la signature d'une entente finale. Encore une fois les détails sont très difficiles à obtenir.

Quatrièmement, le problème des Naskapis de Schefferville n'est pas complètement réglé. Étant donné qu'ils sont tiers à la Convention, leurs droits seront définis et négociés après l'adoption du bill C-9. Encore une fois, tous les tiers devront se débrouiller sans l'aide du gouvernement fédéral pour définir leurs droits, car on n'a pas daigné leur accorder l'appui juridique du bill C-9, et ils devront probablement se contenter des propositions gouvernementales, parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'atouts en main. Il sera peut-être à craindre un recours aux tribunaux, car l'affaire de la Convention de la baie James étant juridiquement classée, ils ne pourront plus s'y référer.

Cinquièmement, le problème de terres de catégorie II. La source du retard à conclure une entente est le développement minier. Selon les renseignements qu'il a été possible d'obtenir, on doit décider qui devra bénéficier des titres et des gisements. On doit aussi déterminer quels territoires seront et ne seront pas touchés par l'exploitation de ces gisements miniers. Chaque gain d'exploitation minière équivaudra à une perte en faune et dans l'environnement, et les Inuit tiennent beaucoup à préserver leur patrimoine. Sixièmement, le problème du con-

joint légitime n'a pas encore été résolu. On sait qu'il persiste depuis longtemps, et comme une entente avait été conclue avant la signature de la Convention, le gouvernement n'est pas prêt, semble-t-il, à faire d'énormes concessions. Il aurait fallu pour satisfaire les demandeurs inclure au bill C-9 une disposition sur l'admissibilité du conjoint légitime, car ceci occasionnera probablement des ennuis, à savoir si tel conjoint est admissible à bénéficier de la Convention.

Ces points, monsieur l'Orateur, sont les principaux litiges à résoudre à la satisfaction de toutes les parties en cause. On doit reprendre les négociations activement en mai 1977, soit ce mois-ci, après l'adoption espérée par certains du bill C-9. Selon les Inuit et surtout selon les tiers, si on adopte le bill C-9 avant de résoudre les litiges, ceux-ci se verront privés d'un atout majeur dans les négociations en rapport avec la Convention, car les gouvernements auront droit de décision et les autochtones n'auront aucun recours juridique afin de négocier dans des conditions plus avantageuses. Et étant donné le coût très élevé que devront subir les tiers dans leurs négociations, ceux-ci devront être très coopératifs. Toutefois, les Inuit bénéficient de certaines dispositions de la Convention dans cette éventualité où leurs revendications seront ultérieures à l'adoption du bill C-9.

Bref, ceux qui ont le plus bénéficié de la Convention de la baie James présentement ont été les Cris. Naturellement ceux-ci étaient privilégiés. Ils étaient directement touchés par l'aménagement immédiat de la baie James, étant dans le milieu même des activités. Ils ont été les premiers à entreprendre les négociations, et ont eu plus de temps pour parvenir à une entente équitable. Ils étaient mieux structurés et ont bénéficié de subventions d'études et de négociations plus importantes. Et contrairement aux autres parties en rapport avec la Convention, ils ont à se plaindre de la lenteur des procédures d'adoption du bill C-9, et c'est, comme ils l'ont clairement indiqué, leur seul point d'insatisfaction immédiat. La Chambre ne saurait agréer les désirs de cette bande sans priver les tiers, car ceux-ci sont encore loin d'être satisfaits. Les tiers ont besoin de statuts spéciaux aux terres où ils émigrent annuellement pour continuer leurs coutumes ancestrales et pour subvenir à leurs besoins les plus normaux. Les débats sur cette question sont encore loin d'être terminés et après l'adoption du bill C-9, la Convention de la baie James ne sera sûrement pas chose du passé.

Présentement, il y a d'autres négociations qui se poursuivent en rapport avec le contenu de la Convention. Il s'agit de la relocalisation de la Centrale LG 1; la Société d'énergie de la baie James et la Commission hydro-électrique du Québec ont décidé de construire cette centrale à 23 milles de l'embouchure de la rivière La Grande, plutôt qu'au millage 44, comme il l'avait été entendu au chapitre 8 de la Convention. Or, en rapprochant de 21 milles à l'ouest la Centrale LG 1, on va directement influencer les fluctuations des niveaux de l'eau, et de même cette relocalisation va amener un facteur important d'érosion à l'île du Gouverneur sur laquelle est située la communauté de Fort Georges.

Ainsi ces deux grandes organisations provinciales ont entrepris, en collaboration avec les Cris et les autres autochtones en cause, de déménager la population de cette île, soit plus de 1,740 Cris et 50 Inuit, au millage 5, c'est-à-dire 5 milles plus à l'est de l'embouchure de la rivière La Grande. Ce nouveau site sera érigé en bordure de la rivière sur la terre ferme. Ceci met en cause, pour ces Cris et Inuit, la perte de plusieurs milles carrés de terre de catégorie 1A, 1B et 11. Ils seront emménagés sur des terres de catégorie 11.

Selon un agent du Grand Conseil des Cris à Ottawa, ceux-ci sont prêts à déménager à certaines conditions, cela ne fait pas obstacle à la Convention. Les Cris conçoivent que rien de tout cela ne leur serait pas défavorable, tout compte fait. Toutefois, ce projet de relocalisation de la Centrale LG 1 et de la collectivité autochtone de Fort Georges n'est pas encore définitif, des discussions et négociations se poursuivent présentement, quoi que l'entente de principe soit signée. Encore une fois, pour certains l'ère d'une nouvelle épopée se dessine, mais pour d'autres, le tableau est plus sombre et ils devront travailler dur.

Pour les Cris, l'adoption du bill C-9 mettra en marche le processus de réalisation officielle de tous leurs projets: en éducation, dans le domaine industriel, de socialisation et de formation. D'ailleurs, la loi nº 15 de l'Assemblée nationale du Québec instituera probablement bientôt après l'adoption du bill C-9 la Commission scolaire Cri. On sait que cette commission scolaire aura autant de pouvoir que toute autre institution scolaire québécoise. La Commission scolaire Cri sera la première des nombreuses phases que la Convention prévoit pour les Cris en ce qui concerne leur socialisation. Les Cris, forts des avantages prévus par la Convention, auront la possibilité de mieux se développer proportionnellement au reste de la population québécoise. Pour eux, la Convention de la baie James est la promesse d'une nouvelle génération prospère, la dernière née de la société capitaliste nord-américaine.

Pour les Inuit, le processus de socialisation sera plus long et plus coûteux, mais ils désirent ardemment se gouverner eux-mêmes et former eux-mêmes ceux qui, plus tard, feront prospérer les leurs. Ce point de vue, les Inuit de Povungnituk, Sugluk et Ivujivik l'ont clairement laissé entendre devant le comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien. Lorsque le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand) a déclaré à la Chambre, le jeudi 28 avril dernier, que le groupe dissident ITN ne se sont pas opposés à la Convention, ni au bill C-9, il avait raison, si l'on se réfère au mini-référendum sur la Convention. En effet, ceux-ci n'ont pas voté contre, mais se sont plutôt abstenus de voter. Selon les dernières informations disponibles, ces Inuit ne s'élèveront pas contre la Convention, tant qu'on ne limitera pas leurs territoires ou qu'on lèse leurs droits. Dans le mémoire qu'ils ont présenté au comité, ils ont déclaré qu'ils ne veulent pas être mis en cause par la Convention ou le bill C-9.

On ne saurait faire de reproches à la Convention ou au bill C-9 pour les privilèges et compensations qu'ils ont accordés aux Inuit admissibles et inscrits. Il est encore trop tôt pour dire si les avantages leur profiteront, mais comme l'accord est satisfaisant selon la majorité, on ne peut que s'en réjouir pour elle.

Leurs premiers soucis seront de structurer efficacement les organismes créés par l'entente et aussi de se pourvoir de main-d'œuvre compétente en éducation et le reste. Les Inuit ont été moins favorisés que les Cris dans les domaines de l'éducation par le passé, et ils devront ainsi parfois confier provisoirement plusieurs postes importants à des non Inuit. Et comme il n'y a aucune route publique qui permet l'accès à leurs territoires et que les conditions climatiques et géographiques sont peu clémentes aux novices, la main-d'œuvre sera rare et coûteuse, et on parle de main-d'œuvre qualifiée.

Une des priorités, si les autochtones désirent bénéficier de tous les avantages de la Convention, sera d'intensifier les moyens de communication et les voies d'accès. Par exemple, en ce qui concerne les travailleurs œuvrant à la Baie James, il est interdit pour quiconque d'emprunter la route reliant Mattagami et Radisson. Seuls les poids lourds et autres véhicules commerciaux peuvent être autorisés à se servir de cette route. Alors, le seul moyen de communication possible pour les non-commerçants, c'est l'avion. Pour l'instant, c'est beaucoup plus cher et moins pratique, car on doit y rester plusieurs semaines lorsqu'on y est, ou on peut vider ses poches et prendre un avion privé.

Si les divers gouvernements coopèrent avec les autochtones de bonne foi, nous verrons s'établir ces autres cultures qui rendront encore plus complexe et variée notre société déjà fortement polyvalente. Gouverner le pays sera encore plus difficile et exigeant. La compétence et la bonne foi devront s'intensifier si nous voulons permettre à tous de se faire agents de liberté et de tolérance. Auparavant, lorsqu'un gouvernement négociait avec des Indiens, on ne pouvait s'empêcher de craindre des pertes pour les Indiens et chaque fois que la société capitaliste entreprenait des actes ayant des répercussions sur les Indiens, ceux-ci préféraient se mettre en retrait de tout contact néfaste avec les Blancs.

Aujourd'hui, les Indiens ont changé d'attitude et se sont rendu compte que s'ils continuaient d'éviter la société, elle leur passerait dessus. Il serait arrivé ce que l'histoire nous prouve: le génocide des Indiens d'Amérique. Maintenant, on peut se rassurer dans une certaine mesure: les Indiens et les Inuit se sont donné des dents et des outils pour se représenter et élaborer leur future condition sociale. Le danger imminent: la politique et la politisation.

Monsieur l'Orateur, cela dit, il reste que de nouveaux événements surviennent. Je disais tout à l'heure que le bill C-9 ne conclut aucunement le débat avec les affaires indiennes, avec les Cris et avec les Inuit, et on en a justement des échos de ce qui s'est passé hier. Présentement les négociations ont été rompues littéralement par les autochtones jusqu'à ce qu'ils aient conclu une entente avec le gouvernement du Québec, au sujet de la loi N° 1. M. Charlie Watt et le Chef Billy Diamond, respectivement présidents de l'ANNQ et du Grand Conseil des Cris, recommandent vivement au gouvernement du Québec de modifier la loi afin de n'apporter aucune mesure contraignante aux autochtones. Ceux-ci parlent pour la plupart l'anglais. Ils conçoivent et désirent apprendre le français pour leurs besoins. Mais selon les déclarations des deux leaders, si le Québec restreint les libertés linguistiques et autres des autochtones, ils se tourneront vers le gouvernement fédéral. Ils ont même déclaré qu'il y aura possibilité de bris de contrat ou de séparation éventuelle du Québec.

Présentement, il y a également procédures devant les tribunaux intentées par les Cris contre certaines compagnies minières et autres concernant la pollution par le mercure. Ces procédures ont débuté il y a environ deux mois. Les clauses de la Convention qui ont été volontairement maniées de façon à les rendre flexibles font présentement l'objet de longues et très sérieuses négociations, et toutes les parties en cause interprètent ces clauses à leur avantage. Un grand nombre de litiges sont à venir et de chaque côté on craint l'impasse. Il serait illusoire de croire que l'adoption du bill C-9 sera le point final du dossier, Convention de la Baie James. Lorsque les gouvernements disaient qu'ils avaient abandonné leur attitude paternaliste, ils jouaient sur les mots car ce sont les autochtones qui l'ont rejetée. Ceux-ci ont de plus en plus de dents longues, et on n'a pas fini de s'étonner de leur compétence, de leur agressivité politique et de leurs ambitions. Dans les futures négociations, il sera plus question de justice et de législation que de bonne foi. C'est pour cela que les gouvernements et autres parties en cause devront faire appel à toutes leurs compétences.

Il y a présentement, monsieur l'Orateur, danger d'impasse dans quelques domaines, et si rien n'aboutit, des poursuites en justice sont à craindre. Ce qui mettrait en péril toute la Convention qu'on aura mis quatre années à conclure. On ne saurait trop recommander prudence et circonspection.

● (1720)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Turner): Qu'on appelle les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Baie James—Convention

(Vote nº 42)

POUR

Messieurs

Abbott
Allmand
Anderson
Andres
(Lincoln)
Appolloni (Mme)
Baker
(Gander-Twillingate)
Basford
Boulanger
Breau
Buchanan
Bussières
Caccia
Cafik
Caron
Clermont
Collenette
Condon
Corbin
Corriveau
Côté
Cullen
Danson
Daudlin
De Bané
Demers
Dionne
(Northumberland-Miramichi)
Drury
Duclos
Dupras
Duquet
Ethier
Faulkner
Fleming
Foster
Francis
Gauthier
(Ottawa-Vanier)
Gendron
Gillespie
Goodale
Goyer
Guay
(Saint-Boniface)
Guay
(Lévis)
Haidasz
Harquail
Herbert
Holt (Mme)
Hopkins
Horner
Isabelle
Jamieson
Lajoie
Landers
Lang
Langlois
Laniel
Lapointe
Leblanc
(Laurier)
LeBlanc
(Westmorland-Kent)
Lee
Lefebvre
Lessard
Loiselle
(Chambly)
Lumley
Macdonald
(Rosedale)
MacEachen
MacFarlane
MacGuigan
Maine
Marceau
Marchand
Martin
McIsaac
McRae
Milne
Munro
(Hamilton-Est)
Nicholson (Mlle)
Ouellet
Parent
Pearsall
Penner
Philbrook
Portelance
Poulin
Prud'homme
Railton
Raines
Reid
Roberts
Robinson
Rompkey
Rooney
Roy
(Laval)
Sharp
Stewart
(Cochrane)
Stollery
Tessier
Trudeau
Turner
Watson
Whelan
Yanakis
Young—102.

CONTRE

Messieurs

Alexander
Andre
(Calgary-Centre)
Baker
(Grenville-Carleton)
Baldwin
Beatty
Beaudoin
Benjamin
Brisco
Broadbent
Caouette
Clark
(Rocky Mountain)
Clarke
(Vancouver Quadra)
Coates
Crosbie
Crouse
Darling
Dick
Dinsdale
Ellis
Epp
Fairweather
Firth
Forrestall
Fortin
Fraser
Gauthier
(Roberval)
Gilbert
Gillies
Halliday
Hamilton
(Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton
(Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Hnatyshyn
Hogan
Holmes
Howie
Huntington
Jarvis
Jones
Kempling
Knowles
(Winnipeg-Nord-Centre)
Knowles
(Norfolk-Haldimand)
Lambert
(Bellechasse)
Lambert
(Edmonton-Ouest)
Laprise
Lavoie
Lawrence
MacDonald
(Egmont)
MacKay
Malone
Marshall
Masniuk
Mazankowski
McCain
McCleave
McKenzie
McKinley
McKinnon
Muir
Munro
(Esquimalt-Saanich)
Murta
Neil
Nystrom
Paproski
Patterson
Peters
Pigott (Mme)
Reynolds
Ritchie
Roche
Rondeau
Rynard
Schellenberger
Schumacher
Skoreyko
Smith
(Churchill)
Stewart
(Marquette)
Symes
Towers
Wenman
Whiteway
Wise
Woolliams—83.

● (1830)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

(Le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, cet après-midi, après l'appel des ordres du jour, quelqu'un a relevé des paroles que j'avais murmurées tout bas mais qui ont quand même atteint l'oreille très sensible d'un député de l'opposition—peut-être ont-elles touché aussi sa pudeur. Cependant, chose encore plus regrettable, elles ont aussi atteint les antennes sensibles du hansard. Je n'ai pas voulu manquer de respect, monsieur l'Orateur, et je retire mes propos offensants.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est de tradition depuis très longtemps à la Chambre qu'en pareilles circonstances les excuses d'un député soient toujours acceptées. Conformément à la coutume établie pour disposer de ces choses, je déclare l'incident clos.

M. Hnatyshyn: J'apprécie les paroles du premier ministre (M. Trudeau).

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Le premier ministre persiste à dire des jurons à la Chambre. Je pense que je vais laisser courir ma motion.

M. l'Orateur: Aujourd'hui, le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) a soulevé la question de privilège à propos d'une remarque du premier ministre. J'ai alors déclaré que l'affaire serait reportée à demain, d'abord pour que j'aie l'occasion de vérifier les propos et ensuite évidemment, comme le député avait laissé entendre que le premier ministre, alors absent de la Chambre, pourrait peut-être présenter des excuses et retirer ses propos, le cas échéant, il faudrait alors que j'en tienne compte en examinant cette affaire.

J'ai donc déclaré que la question était reportée, et je tiendrai compte à la fois des propos rapportés dans le compte rendu et de ce que le premier ministre a fait dans l'intervalle, avant de décider de la manière appropriée de régler cette question. Comme je l'ai déjà dit, je ferai part de ma décision à 3 heures demain.

Comme il passe 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 h 41, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 mai 1977

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

DEMANDE DE RESSERREMENT DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, en vue de présenter une motion de nature urgente. Étant donné le grand nombre d'avortements illicites pratiqués au Canada et l'excellent travail qu'accomplit la Coalition pour la vie afin de contrecarrer cette tendance, je propose, appuyé par le député de Lambton-Kent (M. Holmes):

Que le ministre de la Justice examine à nouveau la loi en vigueur sur l'avortement dans le dessein de la rendre plus rigoureuse.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présentation d'une motion de ce genre, aux termes de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE D'OCTROI AUX CONJOINTS TRAVAILLANT AU FOYER DU DROIT À LA PENSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre préconise l'égalité des droits pour l'homme et la femme, je demande à présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion appuyée par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Je propose donc:

● (1410)

Que la Chambre exhorte le gouvernement, puisqu'il a déclaré que le bill C-49 visait à reconnaître le rôle du conjoint travaillant à la maison, à présenter à la Chambre, sous forme d'amendement, ou de supplément au bill C-49, une mesure législative destinée à fournir de plein droit à tous les conjoints travaillant à la maison une pension analogue à celle versée à celui qui cotise au Régime de pensions du Canada, de façon à pleinement reconnaître, aux fins de la pension, le service que tous ceux qui travaillent à la maison rendent à la société.

M. l'Orateur: Cette motion ne saurait être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

RADIO-CANADA

ON PROPOSE QUE LES JOUTES DE L'ASSOCIATION MONDIALE DE HOCKEY SOIENT TÉLÉDIFFUSÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante.

Étant donné l'importance du hockey au Canada, étant donné que l'intérêt manifesté par les amateurs des régions de Québec, de Winnipeg, de Calgary et d'Edmonton se portent surtout vers l'Association mondiale du hockey, qu'il y a possibilité d'une finale toute canadienne dans cette ligue, savoir entre Winnipeg et Québec, et étant donné également que les partisans de ces équipes ont autant de droits et de privilèges que ceux des équipes de la Ligue nationale du hockey, et étant donné enfin que la Société Radio-Canada se doit d'être objective et impartiale, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que le ministre des Communications ordonne à la Société Radio-Canada de réviser le contrat qui lie cette société avec le Canadian Sport Network, afin que tout au moins les villes canadiennes de l'Association mondiale de hockey puissent avoir accès au service de télédiffusion de la société d'État.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

AIR CANADA

PROPOSITION DE RÉVISION DE L'HORAIRE SUR LA LIGNE OTTAWA-MONTRÉAL-MONCTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Leonard C. Jones (Moncton): Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter un motion au sujet d'une affaire importante et urgente.

Attendu qu'Air Canada a récemment adopté un nouvel horaire pour le transport des passagers en vertu duquel les citoyens de la région centrale des Maritimes, qui comprend le Sud-Est du Nouveau-Brunswick et le Nord-Ouest de la Nouvelle-Écosse, se sont vus offrir le pire horaire aérien depuis au moins 20 ans;

Attendu qu'à Moncton les heures des arrivées et des départs des avions en provenance et à destination de Montréal et d'Ottawa incommodent à ce point le public voyageur qu'elles mettent en péril le fragile équilibre de notre économie et nuiront sûrement à l'industrie touristique au cours de la prochaine saison;

Et attendu que certains de ces vols d'Air Canada imposent aux voyageurs une escale à Montréal d'environ deux à trois heures;

Je propose, avec l'appui du député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates):

Que le ministre des Transports prenne immédiatement des mesures pour persuader Air Canada de réviser ses horaires récemment adoptés de manière à assurer un service plus adéquat et plus pratique sur la ligne Ottawa-Montréal-Moncton à l'intention des voyageurs de la région centrale des Maritimes.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions du Règlement, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES GROUPEMENTS DE SOCIÉTÉS

LES RUMEURS DE DÉMISSION DU PRÉSIDENT ET DE REFUS DU GOUVERNEMENT DE PUBLIER LES DOCUMENTS DE RECHERCHE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Peut-il confirmer à la Chambre des communes si le président de la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés, M. Robert Bryce, donnera bientôt sa démission, si les autres commissaires seront relevés de leurs fonctions et si la Commission sera démembrée sans avoir pu présenter son rapport?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Je ne suis pas en mesure de confirmer ni d'infirmer ces dires parce que j'ignore tout de cette question. Je tâcherai de m'informer et de faire connaître demain au chef de l'opposition le résultat de mes recherches.

M. Clark: Le premier ministre suppléant pourrait-il nous confirmer si la majeure partie du rapport de la Commission d'enquête a déjà été rédigée et si le gouvernement va refuser de publier les ouvrages de recherche et d'autres documents préparés pour la Commission à même les deniers publics, au lieu de les soumettre au Conseil économique du Canada?

[M. Jones.]

M. MacEachen: Je ne suis au courant d'aucune discussion ni d'aucune décision à ce sujet, mais je vais également me renseigner.

LES MOTIFS DU PRÉSUMÉ REFUS DE PUBLIER LE RAPPORT DE LA COMMISSION—OPPOSITION À LA CESSATION DES TRAVAUX DE L'ORGANISME

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le premier ministre suppléant est si conciliant, pourrait-il se renseigner aussi sur autre chose et confirmer à la Chambre des communes que si le gouvernement va démembrer cette Commission royale d'enquête qui a déjà effectué près de deux ans de travail, sans qu'elle ait pu publier son rapport ni ses recommandations, c'est parce que jusqu'à maintenant la Commission d'enquête a pris une orientation absolument contraire à celle de la deuxième étape de sa loi sur la concurrence?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai à ce sujet également. Je serais étonné que tel soit le cas, mais le Parlement m'a habitué aux surprises.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, si le premier ministre suppléant se rend compte que tel est le cas, donnera-t-il maintenant à la Chambre la garantie que la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés pourra continuer son travail et ne sera pas démembrée simplement parce que ses conclusions embarrasseraient le gouvernement?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je peux certainement lui donner cette dernière assurance.

PROPOSITION DE REMISE DE LA DOCUMENTATION PRÉPARATOIRE AU RAPPORT AU COMITÉ CHARGÉ DE L'ÉTUDE DU BILL C-42

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme il a été annoncé que la Commission royale sur les groupements de sociétés avait été démembrée avant de terminer ses travaux, le ministre de la Consommation et des Corporations peut-il dire s'il usera de son influence et de ses pouvoirs pour s'assurer que le rapport à moitié terminé et la documentation seront remis au comité permanent chargé de l'étude du bill C-42 concernant les monopoles et les fusions, c'est-à-dire le même domaine?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, dans les circonstances, je ne peux rien ajouter à ce qu'a dit le premier ministre. Puisqu'il fera rapport au chef de l'opposition en réponse à sa question, celle du député sera alors plus pertinente.

M. Huntington: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une dernière question supplémentaire au même ministre. Comme le bill C-42 traite en détail des monopoles et des fusions sous un angle passablement différent, comme ce bill a été présenté avant la publication du rapport de la Commission Bryce sur les groupements de sociétés et comme ces deux documents empiètent l'un sur l'autre et causent ainsi des problèmes à certains députés, puis-je prier le ministre de faire tout en son pouvoir pour s'assurer que les documents de la Commission seront remis au comité et aux députés?

M. Abbott: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, je prendrai certainement note de la recommandation du député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉSIGNATION DU MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES COMME CONSEILLER POUR LES AFFAIRES FRANCOPHONES INTERNATIONALES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Peut-il confirmer la teneur d'un communiqué du ministère des Affaires extérieures voulant que le ministre des Approvisionnements et Services ait été nommé conseiller du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour les affaires francophones internationales et, dans l'affirmative, le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre si, d'après lui, cette nomination ne restreint pas les pouvoirs du secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il est exact que l'on a demandé au ministre des Approvisionnements et Services d'agir comme conseiller du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. C'est d'ailleurs une bonne idée étant donné l'ampleur que prennent nos relations avec les pays francophones. Le ministre des Approvisionnements et Services pourra donc jouer le rôle de conseiller, mais il s'occupera également des programmes d'accueil à l'intention des personnalités et des délégations étrangères qui viennent de plus en plus nombreuses en visite officielle au Canada, où il secondera le ministre dans cette tâche.

Quant à la deuxième partie de la question, je puis garantir à la Chambre que cette nomination n'empiètera nullement sur les pouvoirs du ministre pour la bonne raison que celui-ci continuera à détenir les pleins pouvoirs administratifs pour tout ce qui concerne le ministère. Cette disposition a été prise avec le plein accord du ministre.

● (1420)

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, en tant qu'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre suppléant sait bien que les ministres canadiens qui ont occupé ce poste ont souvent été accompagnés dans leurs voyages par d'autres ministres qui s'occupaient d'un domaine spécialisé ou qu'ils consultaient lorsque des conférences portant sur leur domaine avaient lieu au Canada. Le ministre n'admet-il pas que les termes de l'annonce indiquent qu'il partagera officiellement avec le secrétaire d'État les responsabilités ministérielles de celui-ci, particulièrement lorsqu'il y aura divergence de point de vue et désaccord entre les deux, et que les questions internationales touchant la francophonie relèvent désormais du ministre des Approvisionnements et Services? Dans ce cas, cela ne signifie-t-il pas, en termes de responsabilités, qu'il va assumer une partie des fonctions de l'actuel secrétaire d'État?

M. MacEachen: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas le cas. Le secrétaire d'État continuera à avoir, comme avant, la responsabilité de tous les aspects de notre politique extérieure. Le ministre des Approvisionnements et Services jouera auprès de lui le rôle de conseiller dans ce domaine, qui est de plus en plus important pour le Canada.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre des Finances, par exemple, assiste très fréquemment à des conférences internationales et va souvent à l'étranger pour traiter de questions financières, le gouvernement a-t-il l'intention, pour être logique, de lui adjoindre un autre ministre, qui prendrait une part de ses responsabilités?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, il n'est pas question de partage de responsabilités. On n'envisage rien de semblable dans le cas du ministre des Finances.

* * *

[*Français*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA COMPENSATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC POUR LE MAINTIEN DE SES FORCES POLICIÈRES

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général du Canada.

L'honorable solliciteur général se souvient sans doute du débat qui a eu lieu en 1974 entre le ministre de la Justice de l'époque et l'honorable Jérome Choquette, ministre de la Justice du Québec, se rapportant à la compensation financière pour le maintien des forces policières dans la province de Québec. Le solliciteur général peut-il dire à la Chambre si depuis l'élection du nouveau gouvernement québécois il a eu des entretiens à ce sujet avec l'honorable ministre de la Justice du Québec?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Non, monsieur le président.

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre peut-il dire, s'il n'a pas eu d'entretiens dans ce domaine avec le ministre de la Justice, s'il en a eu avec ce ministre dans d'autres domaines qui touchent à la justice au Canada?

M. Fox: Non, monsieur le président. Cependant, il y a des réunions régulières des sous-ministres responsables des domaines correctionnels au Canada, notamment tous ceux touchant à la délinquance juvénile, et les nouveaux programmes du gouvernement fédéral relatifs à ce domaine-là.

L'AFFECTATION DES FONDS NON CÉDÉS AU QUÉBEC POUR LE MAINTIEN DE SA SÛRETÉ DANS LE BILAN DE LA CONFÉDÉRATION

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, est-ce que le solliciteur général pourrait dire à la Chambre si les fonds qui ne sont pas consentis actuellement à la province de Québec parce qu'elle a sa propre force policière, et qui sont de l'ordre de quelque 200 millions de dollars environ, lorsqu'on fait le bilan de la Confédération, sont calculés dans le passif ou dans l'actif relativement aux comptes nationaux du Québec?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, comme l'honorable député le sait, j'ai répondu à cette question en détail à un de ses collègues il y a quelque temps. Quant à la question de l'établissement de l'actif ou du passif, je n'ai aucune responsabilité dans ce domaine-là. Je peux toutefois dire à l'honorable député qu'il y a plus de 1,400 personnes à l'emploi de la GRC, comme membres de la GRC et comme personnel de soutien dans la province de Québec, avec une liste de paie annuelle de l'ordre de 30 millions par année.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES CAUSES DE L'AUGMENTATION DES PRIX AUX EXPORTATIONS

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que l'indice des prix aux exportations canadiennes a augmenté de 3 p. 100 au cours des deux premiers mois de 1977, diminuant ainsi de près de la moitié l'avantage concurrentiel que la dévaluation de notre dollar avait donné aux produits canadiens, le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce que son ministère entend faire à propos de ces augmentations? Dans l'affirmative, pourrait-il expliquer l'origine de ce bond, puisque selon le gouvernement, l'inflation est à la baisse, ou est-ce là une autre preuve que le programme de lutte contre l'inflation est sans effet?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, nous suivons de très près le développement de la situation relative aux exportations. L'an dernier, nous avons eu un surplus, au chapitre des exportations, de 1 milliard 200 millions, et nous comptons encore cette année avoir un surplus très substantiel dans la balance des paiements.

[*Traduction*]

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Peut-être le ministre m'a-t-il mal compris. Je lui ai demandé s'il avait analysé les causes de la hausse de 3 p. 100 qui a été enregistrée, semble-t-il, dans le prix de nos exportations pendant les deux premiers mois de cette année et s'il pouvait expliquer pourquoi une hausse aussi soudaine s'était produite pendant une période où l'inflation s'était stabilisée selon le gouvernement?

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le président, j'ai déjà donné une réponse générale, et je ne peux ajouter rien de plus à ce moment-ci. Toutefois nous suivons la situation de près, et je vais m'informer pour savoir si je ne pourrais pas donner une réponse plus complète à l'honorable député.

[*Traduction*]

LA COMPENSATION DES PERTES DE SALAIRES DES TRAVAILLEURS SANS NUIRE À LA POSITION CONCURRENTIELLE

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme certains chefs syndicaux prétendent que les salariés auront perdu jusqu'à 1 milliard de dollars en salaires à l'expiration du programme de réglementation, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est d'accord avec cette évaluation des pertes entraînées par le programme de restrictions? Dans l'affirmative, peut-il dire à la Chambre comment il envisage de compenser les travailleurs sans compromettre davantage notre position concurrentielle?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, il est très très difficile de suivre la logique des questions posées par le député de York-Simcoe. Je dois dire que le système des contrôles au Canada a été extrêmement utile jusqu'à maintenant. Évidemment, des gens s'en plaignent. Mais cette semaine, le rapport d'un sondage d'opinion a été publié à ce sujet, et la plupart des Canadiens sont satisfaits des contrôles qui existent présentement.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre de la Justice. Le 22 décembre 1976, comme en fait foi le compte rendu à la page 2248, je demandais au premier ministre si le gouvernement apporterait des modifications au Code criminel, afin de réduire le nombre d'avortements au Canada et la mort délibérée de 50,000 des plus jeunes Canadiens chaque année. Je demande maintenant au ministre de la Justice s'il peut nous assurer ou nous garantir qu'il proposera au cours de cette session-ci une modification qui ferait diminuer le nombre des avortements?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question à plusieurs reprises et j'ai affirmé que je n'avais pas l'intention de proposer des modifications au Code criminel concernant l'avortement thérapeutique. La loi actuelle semblait représenter un compromis quand elle a été adoptée par le Parlement. Le rapport Badgley semble indiquer que l'opinion générale n'a pas changé depuis et que cette loi devrait demeurer en vigueur.

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT BADGLEY OU DE DISCUSSION SUR L'AVORTEMENT

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question supplémentaire au leader suppléant à la Chambre tout en lui faisant remarquer qu'il n'y a pas de compromis possible entre la vie et la mort comme le ministre de la Justice a semblé vouloir le laisser entendre. Le premier ministre m'avait répondu le 22 décembre dernier qu'il attendait que fût déposé le rapport Badgley pour que le gouvernement et les partis de l'opposition puissent juger de l'application de la loi sur l'avortement; mais comme le comité présidé par M. Badgley a lui-même affirmé que la loi n'était pas appliquée comme elle le devrait, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous donner l'assurance que le comité compétent de la Chambre sera bientôt saisi du rapport Badgley et qu'il convoquera des témoins et entendra leur opinion sur l'application de la loi, ou, si telle n'est pas son intention, pourrait-il nous donner l'assurance qu'il réservera une période de discussion à la Chambre afin que l'on puisse y examiner toute cette question de l'avortement, en raison de son importance?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Pour ce qui est de la première partie de la question, monsieur l'Orateur, je dirai que l'idée de renvoyer le rapport Badgley au comité étant nouvelle pour moi, j'aimerais y réfléchir et en discuter avec le ministre de la Justice. La possibilité d'un débat à la Chambre est aussi une excellente idée sans doute, mais nous devons l'envisager au regard des débats que nous prévoyons actuellement sur un certain nombre d'autres questions.

* * *

AIR CANADA

LES MOTIFS DE L'ABANDON DES TARIFS D'EXCURSION EN FAVEUR DU NOLIPRIX

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports, car je suis incertain de l'attitude des voyageurs canadiens à l'égard des sociétés aériennes Air Canada et Canadien Pacifique, compte tenu surtout de la très grande popularité de l'affiche «Fly United». J'aimerais également lui poser une question qui se rattache à celle que je lui posais le 25 avril dernier.

● (1430)

Le ministre m'a alors informé qu'il avait des entretiens avec les deux compagnies aériennes, CP et Air Canada, pour qu'on réserve un plus grand nombre de places à tarif Noliprix. Le ministre peut-il nous dire si les discussions ont été couronnées de succès pour ce qui est de la façon dont Air Canada établit le prix des fauteuils inoccupés et, si oui, quels changements prévoit-on, surtout dans le cas des taux s'appliquant aux vols nolisés au Canada et le nombre des fauteuils mis à la disposition des Canadiens, surtout des personnes âgées et des jeunes, qui voudront peut-être voyager en dehors des restrictions qui leur sont imposées par la structure tarifaire actuelle des vols nolisés?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, on ne m'a pas encore informé d'aucune décision quant aux changements dans ce domaine.

M. Forrestall: Je me demande alors si le ministre voudrait promettre à la Chambre, aux usagers des lignes aériennes et aux Canadiens en général d'ordonner une enquête pour savoir pourquoi Air Canada a abandonné ses tarifs d'excursion de 10 à 30 jours, qui représentaient pour les Canadiens une économie de 35 p. 100, pour adopter ce qu'on appelle les tarifs Noliprix, qui apportent naturellement plus de restrictions. Est-ce pour des raisons purement économiques et tout en sachant que le gouvernement allait liquider la dette d'Air Canada, ou est-ce simplement pour tenter l'aventure? Pourrait-il se renseigner et présenter un rapport circonstancié aux Canadiens?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je connais bien les raisons de ce changement. Il visait à inciter les voyageurs à occuper des sièges qui autrement auraient été vides; et les tarifs réduits devaient servir à attirer les voyageurs à cette fin. Il est évidemment dans l'intérêt des usagers des lignes aériennes que l'avion soit rempli au maximum pour un meilleur partage des frais de vol. On n'y parvenait pas non plus avec le tarif-excursion puisqu'il ne faisait que réduire le nombre de places disponibles sur les vols pendant les périodes de pointe alors qu'il était déjà restreint. Les tarifs Noliprix attirent au contraire les passagers pendant les périodes creuses, ce qui contribue d'une manière générale à accroître le coefficient de remplissage. C'est d'ailleurs là mon vœu.

M. Forrestall: Évidemment, c'est bien ce que pensent les Canadiens; tant que le gouvernement insiste sur le fait qu'il considère les transports comme un moyen de développement du pays, le ministre peut certainement s'intéresser un peu plus à la façon dont les sociétés de la Couronne traitent les voyageurs.

J'aimerais poser une dernière question supplémentaire au ministre. Ne pourrait-il pas admettre que lorsqu'on a décidé d'établir le nouveau tarif Noliprix, on ignorait totalement que le nombre de places disponibles allait être réduit du fait même que l'on offrait aux voyageurs un certain nombre de places à un prix abordable pour la grande majorité des Canadiens? Le ministre n'admet-il pas que cette décision a été prise à dessein? A la suite des questions que j'ai posées aujourd'hui, le ministre sait très bien que les vols sont complets non pas seulement jusqu'à la Fête du travail mais jusque bien après le Nouvel An.

M. Lang: Air Canada a publié une annonce dans laquelle la société mentionne les périodes pour lesquelles elle a réussi à vendre toutes ses places à tarif Noliprix dans un laps de temps très court. Les compagnies aériennes ont utilisé le nombre de places qui autrement auraient été vides à diverses époques de l'année pour en faire exclusivement des places à tarif Noliprix, et c'est exactement le but qu'elles poursuivent. J'espère que le député convient avec moi que c'est dans l'intérêt de tous les Canadiens de réaliser des économies dans le domaine des transports, en ne voyageant pas avec des avions à moitié vides. C'est une chose qu'il faudrait encourager au niveau non seulement des transports aériens, mais des autres moyens de transport.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET DE FONDERIE DE ZINC DANS LE NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Elle touche le projet de construction d'une fonderie de zinc à Belledune, dans le nord du Nouveau-Brunswick. Étant donné les déclarations contradictoires qui ont été faites récemment par le gouvernement provincial, le ministre pourrait-il dire à la Chambre où en sont les choses et quels sont les plans et les projets du gouvernement fédéral et son degré de participation à ce projet fort important pour le développement économique du nord du Nouveau-Brunswick?

[*Français*]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je ne puis évidemment révéler l'état des négociations ou des propositions que nous avons pu entretenir et recevoir avec ce promoteur en vue de la réalisation d'un projet de raffinerie dans le nord du Nouveau-Brunswick. Ce que je peux confirmer par contre c'est que le ministère est très intéressé à y participer, et il continuera bien sûr à montrer ainsi un intérêt marqué pour ce projet qui aura un effet très important dans le nord de cette province, s'il se matérialise.

Je crois d'ailleurs devoir ajouter que la déclaration du ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, auquel fait allusion mon collègue, a été reprise par l'intéressé lui-même pour apporter la correction nécessaire afin que la conclusion qui en avait découlé soit rectifiée.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE D'ENTRETIENS AU SUJET DU REMBOURSEMENT DES SALAIRES PERDUS EN RAISON DE LA FERMETURE DE LA MINE PRINCE

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Il sait fort bien que la Société de développement du Cap-Breton a fermé provisoirement la mine Prince le 28 avril, pour la bonne raison qu'un fonctionnaire du ministère du Travail avait critiqué les conditions de sécurité qui y régnaient. Peut-il nous dire si nous ne pourrions pas nous réunir, lui, le ministre du Travail, le ministre de l'Expansion économique régionale, le président de la Société de développement du Cap-Breton, le député de Cape Breton-The Sydneys et moi-même pour faire en sorte que les ouvriers touchent aujourd'hui les salaires perdus du fait de ce qui ressemble fort à un lock-out?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà déclaré comme on peut le voir au hansard que c'est la direction qui a pris cette décision, sans en avoir reçu l'ordre. C'est à elle qu'il incombe de prendre les décisions de ce genre. Je lui ai fait connaître ma préférence pour le maintien de la mine en activité, et puisqu'elle est déjà fermée, pour la réouverture à bref délai accompagnée d'un effort sérieux d'amélioration des conditions de sécurité. Si j'ai bien compris, cela s'est passé pendant la fin de semaine. La mine est maintenant ouverte et les ouvriers sont de retour au travail. En ce qui concerne leur perte de salaire, je dois rencontrer cet après-midi le directeur de la société DEVCO, M. Matheson, et m'entretenir avec lui de questions touchant la sécurité en général. Je suis prêt à aborder ce sujet avec lui, pour tenter de trouver une solution.

L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONVOCATION DES DIRECTEURS SYNDICAUX À DES ENTRETIENS SUR LA SÉCURITÉ DANS LES MINES

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Le président et le bureau du district 26 du Syndicat des mineurs unis d'Amérique aimeraient venir à Ottawa, dans le courant du mois, pour examiner cette question de la sécurité avec les représentants du ministère du Travail et du ministère de l'Expansion économique régionale. Le ministre peut-il me dire s'il va inviter le bureau de ce syndicat à venir le rencontrer dans le courant du mois, à une date convenue d'un commun accord par lui et le ministre de l'Expansion économique régionale?

M. l'Orateur: A l'ordre. Vu l'importance du sujet, j'ai laissé passer la première question du député qui, à mon avis, était en grande partie une instance. Mais la deuxième l'est tout à fait.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Hogan: Le ministre a répondu oui.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au sujet de l'organisation gouvernementale, étant donné surtout la nouvelle effarante suivant laquelle le ministre des Approvisionnements et Services devient conseiller extraordinaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Abstraction faite des excuses dues à ce sujet au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il me donner l'assurance que le nouveau conseiller ne multipliera pas les missions consultatives au point de conseiller le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur les achats de mazout et le solliciteur général sur le fonctionnement des pénitenciers, et enfin que le ministre de la Défence nationale n'aura pas à craindre les avis du nouveau conseiller lorsqu'il s'agira d'acheter des avions?

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SÉCHERESSE

LA CONSULTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE AU SUJET DES PROGRAMMES DE POMPAGE D'EAU ET DE FORAGE DE PUITS

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture relativement à la situation des plus critiques, qui règne dans tout le sud de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba à propos des eaux de surface, si nécessaires pour l'abreuvement du bétail et pour l'approvisionnement des petites localités rurales en eau potable. Est-ce qu'il y a eu des réunions avec les gouvernements provinciaux de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan pour étudier les programmes accélérés d'urgence qui s'imposent pour puiser aux nappes souterraines et acheminer l'eau par des canalisations?

● (1440)

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tous ces problèmes ont été discutés avec les intéressés, si je ne m'abuse, et mon collègue le ministre de l'Expansion économique régionale prétend que toutes les questions relevant de sa compétence sont traitées avec diligence. Sauf erreur, certaines provinces ont également réagi. La province de l'Alberta a déjà mis en route un programme de forage de puits profonds. Nous ne nous mêlerons pas de cela tant qu'elle ne nous demandera pas de l'aide. Nous avons déjà mis un programme sur pied; nous avons consacré bien des réunions et des heures-hommes à l'élaboration de ce programme au cours des dernières semaines. Nous annoncerons bientôt nos intentions.

M. Hargrave: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il n'y a pas eu de réunion intergouvernementale, si je ne m'abuse. Mardi dernier, le gouvernement albertain a annoncé un programme de forage de puits profonds ainsi qu'un programme de pompage d'eau et d'utilisation des pipe-lines afin de faire face à cette situation critique. Aussi, le gouvernement fédéral est-il disposé à s'engager à partager les frais avec l'Alberta et les autres provinces des Prairies afin de les aider à enrayer la grave pénurie d'eau qui sévit dans l'Ouest canadien?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'ignore si le député a entendu mes propos. La semaine dernière, j'ai dit que nous avions rencontré des représentants des gouvernements concernés et que nous restions en contact permanent avec eux. Les sous-ministre de toutes les provinces de l'Ouest se trouvaient à Ottawa il y a une dizaine de jours; ils ont discuté du programme avec nos représentants. Il est faux de prétendre qu'il n'y a pas eu de réunions; au contraire, les auteurs de ces projets se sont souvent réunis avec les délégués des provinces. Le député devrait également admettre qu'il est tombé aujourd'hui deux pouces de pluie à Winnipeg, plus d'un pouce à Regina et un pouce et demi dans d'autres régions des Prairies.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Eugene, comme vous êtes rasoir.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'AFFECTATION D'UNITÉS DE MILICE AU MAINTIEN DE LA PAIX—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, maintenant que le grand faiseur de pluies s'est rassis, pourrais-je poser une question au ministre de la Défense. Le ministre aurait déclaré il y a quelque de temps de cela qu'une utilisation possible de son personnel serait d'employer des unités ou formations de milice pour le maintien de la paix. Si cette déclaration est exacte, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il entendait exactement par là et s'il prévoit utiliser des unités entièrement de milice pour remplacer les unités régulières? Dans quelles circonstances envisagerait-il d'utiliser des unités militaires non entraînées pour le maintien de la paix?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le député interprète mal mes propos. Je proposais à l'époque de faire davantage appel à nos forces de réserve pour aider les forces régulières à maintenir la paix afin de leur assurer un haut niveau de compétence et les faire profiter d'une expérience inestimable. Elles servent actuellement au Moyen-Orient et en Europe où j'ai eu l'occasion de les voir. Je les ai vues également à l'œuvre dans la Marine où elles effectuaient un excellent travail qui, tout en allégeant la tâche des forces régulières, leur permettait d'acquérir une meilleure formation. J'aimerais voir cette participation augmenter.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre a peut-être mal compris ma question. J'ai parlé de formations ou d'unités ainsi que des propos qu'aurait tenus le ministre. Je n'ai pas parlé de confier au personnel des fonctions de boy-scouts, si j'ose dire, mais des unités réelles qui assument des responsabilités.

M. Danson: J'ai compris la question, monsieur l'Orateur, et je pensais que le député aurait saisi la réponse. J'ai parlé des réserves et non pas des unités. Il n'est pas question de scoutisme, car elles ont dépassé depuis longtemps le stade de l'adolescence. Elles servent bien leur pays et font bien leur travail au sein de leur unité. Loin de moi la pensée que toutes les unités de réserve devraient jouer ces rôles—et c'est peut-être là que le député a mal interprété mes paroles.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE TRANSFORMATION DE POMMES DE TERRE C.M. McLEAN—DEMANDE D'APPUI

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale concernant des rumeurs circulant à Charlottetown selon lesquelles la C.M. McLean Limited aurait l'intention d'agrandir son usine de transformation de pommes de terre, ce qui créerait 300 autres emplois. Comme le gouvernement provincial est incapable ou refuse d'aider cette importante entreprise, le ministre peut-il nous dire ce que fera son ministère pour protéger cette source vitale d'emplois que représente cette industrie dans notre province?

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, bien qu'en général nous nous gardions de faire des commentaires sur les demandes faites par les industries désireuses d'agrandir leurs installations ou de construire de nouvelles usines, je dois dire que ce problème a été plusieurs fois porté à notre attention. Nous avons étudié très attentivement les demandes et nous espérons pouvoir faire connaître sous peu notre décision à ce sujet. J'ai déjà manifesté un vif intérêt pour cette demande, à laquelle l'Île-du-Prince-Édouard tient beaucoup.

Questions orales

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PRÉSUMÉES INFRACTIONS SOVIÉTIQUES AUX ACCORDS D'HELSINKI—LES MESURES ENVISAGÉES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Je suis sûr qu'en tant qu'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il sera en mesure de me répondre. Il s'agit des accords d'Helsinki, dont j'ai dit un jour qu'ils seraient célèbres par leur violation plus que par leur application. Nous avons aujourd'hui parmi nous, à Ottawa, un des plus grands défenseurs de la liberté, en la personne du dissident soviétique en exil, l'écrivain Vladimir Boukovsky. Je voudrais demander au ministre s'il ne pense pas, à la lumière de son expérience, que depuis la signature de ces accords les libertés ont encore diminué en URSS et que l'immigration a été réduite à presque rien, ou est, en tout cas, bien moins importante que ne le prévoyaient les accords d'Helsinki. D'autre part, et je relie cela avec ce que j'ai dit plus haut, le gouvernement canadien ne pourrait-il pas créer une commission, similaire à celle qui vient d'être créée aux États-Unis, dont la tâche serait d'étudier la façon dont les accords d'Helsinki sont appliqués et de s'occuper en particulier des Canadiens qui veulent assurer à ceux qu'ils ont laissés derrière eux dans leurs pays la possibilité de venir au Canada, soit pour y passer quelque temps, soit pour s'y installer?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune hésitation à répondre au très honorable représentant en disant que les principes adoptés à Helsinki n'ont pas été appliqués comme prévu à l'époque. C'est même l'inverse qui semble s'être produit dans certains cas. Le très honorable représentant n'ignore sans doute pas qu'une nouvelle conférence se tiendra cette année à Belgrade, si je me souviens bien, et permettra aux signataires des accords d'Helsinki d'examiner les questions mêmes qu'a soulevées le très honorable représentant. Le ministère des Affaires extérieures s'occupe actuellement à déterminer, en collaboration avec d'autres pays, les points qui seront abordés à Belgrade. J'y vois une occasion, notamment pour l'Occident, d'insister sur les points relatifs aux accords d'Helsinki que le très honorable représentant a soulevés dans sa question.

M. Diefenbaker: Je crois savoir, monsieur l'Orateur, que cette conférence se tiendra plus tard cette année. Mais entretemps, étant donné le grand nombre de Canadiens d'origine ukrainienne, balte et autres qui estiment avoir été privés de cette chance qui aurait dû leur être accordée si l'URSS avait appliqué comme il se devait les accords d'Helsinki et qui en sont particulièrement furieux, le premier ministre suppléant pourrait-il s'assurer que les Canadiens qui sont dans cette situation puissent communiquer avec le ministère des Affaires extérieures afin que le Canada puisse ajouter, de sa propre initiative, sa voix aux critiques soulevées par d'autres pays occidentaux, et montrer notamment à quel point la tyrannie soviétique a privé de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales les parents de Canadiens vivant dans les pays situés derrière le rideau de fer dont j'ai parlé?

● (1450)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je trouve la suggestion du très honorable député très intéressante. Je ne manquerai pas d'en faire part au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui s'efforce avec son ministère de rassembler le genre de preuves susceptibles d'inciter les pays à respecter les engagements pris à Helsinki. Je crois pouvoir dire que la situation s'est un peu améliorée, du moins en ce qui concerne le nombre de cas de réunification signalés aux pays de l'Europe de l'Est et à l'Union soviétique.

DEMANDE DE REPRÉSENTATION MINISTÉRIELLE ASSURÉE À LA CONFÉRENCE SUR LES ACCORDS D'HELSINKI

L'hon. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Il paraît que la délégation canadienne à la conférence sur les suites à donner aux accords d'Helsinki serait uniquement composée de fonctionnaires. Le premier ministre suppléant peut-il démentir cette nouvelle et nous promettre qu'on enverra des ministres à cette conférence qui revêt tant d'importance pour un grand nombre de Canadiens et pour le Canada? Ne serait-il pas possible d'y envoyer des parlementaires étant donné que les questions relatives à la troisième corbeille touchant aux droits de la personne sont en voie d'être résolues?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'ignore pour l'instant quelles seront les délégations qui se rendront à la conférence de Belgrade, autrement dit si les signataires seront représentés par des ministres ou des fonctionnaires. Je crois que la suggestion du député mérite d'être examinée. Il y a lieu de se demander si le Canada devrait être représenté par des hommes politiques plutôt que par des administrateurs.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE RECOURS À DES JOURNALISTES EN VUE DE L'OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS—L'APPROCHE PRÉSUMÉE DE KITTY McKINSEY PAR DES MEMBRES DE LA GENDARMERIE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Pourrait-il nous confirmer si la Gendarmerie royale à l'habitude de payer des membres de la tribune de la presse pour obtenir ou recueillir des informations sur d'autres membres de la tribune de la presse parlementaire? Dans l'affirmative, ces informateurs sont-ils rémunérés et cette rémunération est-elle substantielle?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur. A ma connaissance, la GRC n'a pas l'habitude de payer des membres de la presse parlementaire pour recueillir des informations sur des membres de l'association de la presse canadienne.

M. Hnatyshyn: Je serais plus précis, monsieur l'Orateur. Le solliciteur général est-il en mesure de démentir un article qui figure dans le *Citizen* d'Ottawa aujourd'hui, selon lequel on aurait demandé à la journaliste Kitty McKinsey d'obtenir des renseignements sur des membres de la tribune de la presse parlementaire? Peut-il nous assurer également que la GRC n'a pas demandé à d'autres courriéristes d'obtenir des renseignements sur les journalistes en général?

M. Fox: Non, monsieur l'Orateur. Et je suis prêt à le confirmer. Les services de sécurité de la GRC est chargé de voir à la sécurité générale du Canada. Si la sécurité nationale l'exige, la Gendarmerie peut, dans l'exécution de cette tâche, entrer en contact avec des courriéristes parlementaires tout comme avec d'autres citoyens canadiens, y compris les députés de la Chambre, notamment au sujet de certaines personnes qui auraient des relations avec des pays étrangers.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le solliciteur général fait la sourde oreille à ma question. Je lui ai demandé si, dans le cas dont j'ai parlé, on a contacté Kitty McKinsey pour lui demander d'obtenir ou de compiler des renseignements pendant une période donnée, au sujet de membres de la tribune de la presse parlementaire. Est-ce vrai ou non?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, des mesures on pu être prises par le passé et le seront sans doute à l'avenir au sujet des activités de membres de la presse étrangère que l'on soupçonne d'appartenir à des services de renseignement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE RECYCLAGE DES VIEUX JOURNAUX POUR LA FABRICATION D'ISOLANT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question concerne un certain nombre de ministères. Je vais la poser au ministre de l'Environnement.

Une voix: Regardez ce drôle de couple là-bas.

M. Fairweather: Lequel est le lion et lequel est l'agneau?

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, j'ai attendu quelques instants pour que le ministre puisse m'entendre. Comme le Conseil des sciences du Canada a déclaré récemment que l'on peut recycler des vieux journaux en les utilisant pour fabriquer de l'isolant pour les immeubles, le ministre peut-il nous dire quels stimulants fiscaux ou autres il envisage d'accorder aux fabricants de ce produit et aux entrepreneurs qui l'emploieront?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà entendu parler de cette idée. Je dois avouer que je n'ai pas de renseignements suffisants pour répondre au député. Je vais me renseigner et m'efforcerai de lui donner une réponse complète.

* * *

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE RÉDUCTION DU SERVICE TRANSCONTINENTAL—DEMANDE DE RÉVISION

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Transports. Comme la Commission canadienne des transports a décidé dans ses plans préférentiels d'abandonner le service quotidien transcontinental du CN dans le Nord de l'Ontario, de supprimer le train régional entre Capreol et Nakina ainsi que le service tri-hebdomadaire entre Sudbury et White River sur la ligne du CP, et compte tenu du fait que ces décisions vont exactement à l'encontre des recommandations que les agglomérations du Nord-est de l'Ontario ont soumises à la Commission canadienne des transports, et que cette décision va paralyser le service des chemins de fer desservant cette région, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est disposé à renvoyer ce rapport à la Commission canadienne des transports avec les instructions de faire de nouvelles recommandations plus conformes aux besoins et désirs de la population du Nord de l'Ontario?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député devrait savoir que ce plan préférentiel est présenté dans l'espoir d'obtenir les réactions du public. Ce n'est qu'après avoir recueilli ses commentaires qu'elle donnera les ordres nécessaires ou plutôt un plan définitif tenant compte des services voyageurs requis et des possibilités de rentabilité du service, par rapport aux autres modes de transport existants. Par conséquent, le député peut adresser son compte rendu directement à la Commission, pour qu'elle en tienne compte dans ses délibérations finales.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, la population de ces petites agglomérations du Nord-est de l'Ontario n'a pas les moyens de se rendre à Ottawa pour présenter ses instances à la Commission. Par conséquent, va-t-on demander à la Commission de se rendre sur place, dans le Nord-est et, dans le Nord de l'Ontario en général pour recueillir ses réactions?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, la Commission a tenu une série impressionnante de réunions et d'audiences dans tout le pays. Je ne pense donc pas qu'elle ait l'intention d'y revenir. Bien entendu, il est toujours possible de communiquer ses idées à la Commission, au nom de ces agglomérations, et c'est d'ailleurs ce que j'inciterais le député à faire.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'AVORTEMENT—PROPOSITION DE DÉBAT SUR LE RAPPORT BADGLEY

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Tout à l'heure, le leader du gouvernement à la Chambre a tenté de louvoyer à propos du débat sur l'avortement. Le ministre confirmera-t-il que le mandat de la commission Badgley spécifiait que son rapport serait débattu à la Chambre? En outre, ce débat est urgent puisque le rapport dit clairement que l'origine de la confusion en ce qui concerne la loi sur l'avortement est la faiblesse de la loi fédérale. Cette urgence s'accroît du fait qu'il y a maintenant deux ans qu'un million de Canadiens ont envoyé une pétition à la Chambre des communes pour demander que la loi protège plus sévèrement les droits des enfants à la vie.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les termes employés dans le mandat sont: «déposés aux fins de discussion». J'ai déjà dit à la Chambre il y a quelque temps qu'il semblerait préférable que ce débat ou cette discussion fasse suite aux entretiens que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et moi avons actuellement avec les responsables provinciaux. Je continue de le croire.

● (1500)

M. Roche: C'est au leader du gouvernement à la Chambre que je pose ma question supplémentaire. Pourrait-il établir maintenant ses priorités et nous dire quand ce débat aura lieu? Pense-t-il que d'autres bills, notamment celui sur la conversion au système métrique, revêtent plus d'importance pour la Chambre?

M. l'Orateur: A l'ordre. Hier, en soulevant la question de privilège, le député de Saskatoon-Biggar a attiré l'attention de la présidence sur certains mots employés par le premier ministre pendant la période des questions. Selon nos précédents, les paroles inconvenantes ont toujours été jugées irrégulières. Il est en effet normal que de tels propos, qui sont antiréglementaires, fassent l'objet d'un rappel au Règlement. Il est vrai aussi qu'on signale souvent ces cas à la présidence en soulevant la question de privilège, et bien que cette façon de procéder soit incorrecte, elle n'est pas rare, et il n'y a rien d'extraordinaire à ce que le député ait choisi d'y recourir. Toutefois, quand cela se produit, il s'agit d'une violation du Règlement et il est donc préférable de signaler la chose en invoquant le Règlement.

Il est clair aussi, selon la tradition parlementaire, que lorsque l'affaire a été portée à l'attention de la présidence, elle reste habituellement en suspens pour permettre au député qui est accusé d'avoir prononcé des paroles grossières ou osées, ou, pour être plus général, des paroles antiréglementaires, de les retirer en disant qu'il n'avait pas voulu offenser qui que ce soit. Hier soir, la question ayant été soulevée juste après le vote, le premier ministre a pris la parole et a reconnu avoir bel et bien employé les mots qui lui avaient été attribués et a dit à la Chambre qu'il n'avait pas cherché à offenser qui que ce soit—et a retiré sa remarque. Dans ces circonstances, et selon la coutume du Parlement, cette affaire ne donnerait pas normalement matière à la question de privilège qui devrait être soumise à la Chambre selon la procédure habituelle. Cependant, elle justifie le rappel au Règlement du député de Saskatoon-Biggar. De même, ce rappel au Règlement a perdu sa raison d'être hier soir, vers 7 heures moins le quart, lorsque le premier ministre a retiré ses paroles.

M. MacEachen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La question que le chef de l'opposition a posée au début de la période des questions présente un aspect qu'en toute justice pour lui et la personne visée, je ne saurais laisser en suspens jusqu'à demain. Le chef de l'opposition m'a en effet interrogé au sujet de la démission de M. Bob Bryce en tant que président de la Commission. Je tiens à confirmer que M. Bryce a démissionné de ses fonctions à la tête de la Commission. S'il l'a fait, c'est pour des raisons de santé. Je fais cette déclaration avec beaucoup de regret et de tristesse, en raison des excellents services que M. Bryce a rendus à notre pays.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Aussi, parce qu'il ne pourra pas mettre ses talents considérables à contribution et parachever son œuvre. Pour ce qui est des autres questions, je prie les honorables députés d'être indulgents à mon égard et de me laisser jusqu'à demain pour me renseigner et répondre au chef de l'opposition.

M. Clark: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Mes collègues et moi-même voudrions nous joindre au premier ministre suppléant qui a souligné les longues années de service de M. Bryce.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je crois comprendre que le premier ministre suppléant ne possède pas certains renseignements, mais je désire vivement savoir si le gouvernement se propose de poursuivre le travail entrepris par M. Bryce.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quels sont les travaux prévus pour le reste de la semaine et la semaine prochaine? Voudrait-il également confirmer que le mardi 10 mai et le vendredi 13 mai seront des jours réservés?

M. MacEachen: Sur ce dernier point, je peux confirmer que mardi et vendredi de la semaine prochaine seront des jours réservés. Voici l'ordre des travaux que je propose pour aujourd'hui, le reste de cette semaine et la semaine prochaine: la loi sur les juges aujourd'hui, suivie par le bill sur les petits prêts et ensuite le Code maritime—au sujet duquel je voudrais dire quelques mots quand j'aurai terminé—la conversion au système métrique, le Régime de pensions du Canada et les modifications au Code criminel. Sauf erreur, il a été entendu que, s'il y a consentement unanime, le bill concernant le Code maritime subira la troisième lecture et que les observations voulues seront faites à cette étape. Si la chose vous agrée, il serait peut-être préférable d'en faire un ordre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Voilà ce qui a été convenu, monsieur l'Orateur. Il avait d'abord été question que la Chambre en soit saisie à l'étape du rapport, mais comme il n'y a pas d'amendement à l'étape du rapport, il conviendrait, pensons-nous, de procéder au débat à la troisième lecture. Nous sommes d'accord.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour que le bill C-41, lorsqu'il sera mis en discussion, passe immédiatement à l'étape de la troisième lecture, et pour que le débat s'il y a lieu intervienne alors. La question que je voudrais poser au ministre ne l'étonnera pas. Elle concerne le bill sur lequel nous nous sommes tous mis d'accord, et qui doit permettre de verser les prestations d'assurance-chômage à environ 18,000 personnes âgées qui y avaient perdu tout droit en janvier dernier. On nous promet ce bill de jour en jour. Le ministre a-t-il l'intention d'en donner avis aujourd'hui?

M. MacEachen: J'ai le plaisir de répéter encore une fois au député que ce bill va venir. J'espère qu'il pourra être inscrit au *Feuilleton* aujourd'hui. Il a été approuvé et s'il est prêt, il fera l'objet d'un avis.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de ce qui s'est passé hier soir en fin de séance. Votre Honneur a parlé des propos malheureux tenus par le premier ministre et de retrait apparent qu'il en a fait. Ce que le premier ministre voulait dire, je suppose, c'est qu'il regrettait d'avoir employé ces termes. J'ai demandé la parole en fin de séance hier pour mettre un point final à l'affaire en retirant ma motion, en retirant le rappel au Règlement. Mais avant que je n'aie terminé, le premier ministre a répété de son fauteuil le même juron, que mes collègues ont entendu comme moi. Le premier ministre s'est excusé, non pas d'avoir marmonné ces paroles, mais plutôt d'avoir été entendu par les sténographes du hansard. Si j'ai laissé reporter la motion, si j'estime toujours que le premier ministre fait preuve d'autant de cynisme dans cette affaire, c'est que dès sa réponse terminée, il a répété le juron en question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député comprendra que la motion reportée constituait non pas un rappel au Règlement mais la question de privilège. Or l'emploi de termes antiréglementaires relève, le cas échéant, d'un rappel au Règlement. Mais très souvent la présidence est dispensée d'avoir à se prononcer sur le caractère irrégulier d'une expression, lorsque le député qui l'a prononcée demande à la retirer. Car c'est souvent une tâche ingrate pour la présidence que d'avoir à dire qu'une expression est antiréglementaire ou pas. Lorsque le député prend la parole pour la retirer, indépendamment de savoir si elle est conforme à l'étiquette ou pas, voire même grossière, la présidence est dispensée de se prononcer.

● (1510)

En tout cas, si la présidence décide que ces propos sont antiparlementaires, cela ne constitue pas une question de privilège selon nos précédents. Il s'agit de paroles déplacées. La motion qui se rapporte à la question soulevée par le député de Saskatoon-Biggar est d'ordinaire associé à une question de privilège, ce qui n'est pas le cas. Donc, la motion ne se rapporte pas au rappel au Règlement. En cas d'inconvenance, les députés sont toujours libres de le signaler à la présidence et de lui demander de prendre des mesures avant que le débat ne se poursuive. Mais en l'occurence aucune motion d'ordinaire associée à une question de privilège ne peut se rattacher à une question de Règlement.

A l'ordre. Dépôt de documents.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DU TARIF

DÉPÔT DU RAPPORT AU SUJET DES ORDINATEURS ET DU MATÉRIEL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CONNEXE

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'orateur, en conformité de l'article 6 de la loi sur la commission du tarif, je voudrais déposer au nom du ministre des Finances (M. Macdonald), un exemplaire anglais et français d'un rapport de la Commission du tarif au sujet des ordinateurs et du matériel de télécommunication connexe, référence nº 150, ainsi qu'une transcription des délibérations à ce sujet. Ce rapport renferme des recommandations relatives aux droits de douane sur les ordinateurs et le matériel de télécommunication connexe importés et sur les pièces et matériaux utilisés pour la fabrication de cet équipement. Je puis assurer aux députés que ces recommandations seront étudiées attentivement par le gouvernement, mais j'aimerais en profiter . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il s'agit d'un dépôt de documents, le député ne peut pas faire de commentaires ni en son nom, ni au nom du ministre. Il s'agirait alors non pas d'un dépôt de documents, mais d'une déclaration à laquelle les députés d'en face auraient le droit de répondre conformément à notre Règlement.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MODIFICATION CONCERNANT LE NOM DE LA CIRCONSCRIPTION DE LAVAL

M. Marcel Roy (Laval) demande à présenter le bill C-418, intitulé «Loi concernant la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (Laval)».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, ce bill vise à éliminer toute confusion possible en substituant le nom Laval au nom de Mille-Îles, tel que proclamé le 11 juin 1976 en vertu de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Il existe un comité provincial, Mille-Îles, comprenant la partie est de Ville de Laval, et l'appellation Mille-Îles, au niveau fédéral, serait le circonscription à l'ouest de Ville de Laval, et ainsi porterait à confusion les électeurs de l'une et de l'autre des circonscriptions électorales.

De plus, il serait regrettable pour les Lavallois d'éliminer le nom de Laval à la désignation de la circonscription fédérale si l'on considère que Laval est la deuxième ville d'importance en population et en superficie dans la province de Québec. Nous désirons donc continuer cette appellation dans toutes les activités du Parlement canadien.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais signaler aujourd'hui que j'ai l'intention de poser une question de privilège demain à la suite de la publication de documents confidentiels d'un sous-comité. Je n'ai pas eu le temps de la préparer aujourd'hui comme j'aurais voulu le faire car j'ai été débordé de travail, mais je crois urgent d'informer la Chambre qu'on a passé outre au caractère confidentiel de certains documents et j'aimerais soulever la question demain.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 137, 1381, 1735, 1934, 1965, 1982, 2013, 2157, 2169, 2213 et 2246.

[*Texte*]

LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS À FORFAIT—ANNÉE FINANCIÈRE 1975-1976

Question no 137—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1975-1976, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du ministère des Travaux publics?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

3. Quels étaient les chiffres correspondants pour l'année financière 1973-1974?

M. Alexandre Cyr (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): 1 et 2. 1975-1976

a) Études, examens, analyses, etc:

Contrat accordé À	But du contrat	Montant du contrat
Coopérative construction Eng.	Analyse concernant une ferme d'équitation à Mirabel	$1,000
Côté Duvieusart et Assoc.	Étude concernant l'utilisation des terrains situés à Mirabel	23,000
Côté Duvieusart et Assoc.	Analyse concernant la politique agricole à Mirabel	5,000
Côté Duvieusart et Assoc.	Étude concernant les loyers des fermes situées à Mirabel	5,000
Côté Duvieusart et Assoc.	Analyse concernant l'utilisation des terres agricoles à Mirabel	6,300
Descon International	Étude visant à mettre au point, pour le MTP, un système scientifique d'élaboration des travaux de construction, des travaux maritimes et des travaux de génie civil	$98,600
Dubé Galebois	Études économiques et démographiques concernant la politique agricole à Mirabel	10,000
Dubé Galebois	Étude démographique de Mirabel	10,000
Dunning Brock	Présentation audio-visuelle d'une analyse des terrains situés à Mirabel	1,500
Gagné, Bantey et Cie	Étude sur les relations publiques à Mirabel	50,000
Hughes, David et Assoc.	Analyse du zonage commercial à Sainte-Thérèse (Québec)	3,000
Hunter, Straker Templeton	Étude sur un système normalisé de signalisation pour le MTP	50,000
Lamothe, M. C.	Étude technique de la sécurité-incendie à Mirabel	3,600
Lefebvre, Roger et Assoc.	Évaluation immobilière à Mirabel	3,000
Major et Martin	Étude concernant l'accord conjoint Canada-Québec au sujet du parc commercial et industriel, à Mirabel	10,137
Major et Martin	Analyse des méthodes de remboursement pour les améliorations faites par les fermiers à Mirabel	5,037
Major et Martin	Étude concernant l'exploitation d'une carrière à Mirabel	5,226
Rakhra, A. S.	Recherche d'une politique relative à la possibilité de donner de nouvelles affectations aux fonds d'immobilisations, en vue de la réalisation d'objectifs du gouvernement fédéral	5,000
Raymond, J. D. et Assoc.	*a*) Analyse de la valeur de certaines améliorations techniques	$3,000
	b) Analyse de la valeur immobilière de l'École de gestion des Forces armées canadiennes, LaSalle (Québec)	5,000
Shadbolt, D.	Étude de la structuration de la Direction de l'aménagement	5,000
Sicé, Michel	Établissement d'un programme d'arpentage	3,000
Transcolog Consultants	Étude sur les systèmes de rapports de gestion au sein de la Direction générale du design et de la construction	10,000
Udy, J. M.	Étude visant l'identification et l'évaluation de propriétés fédérales situées dans vingt-cinq villes du Canada	25,000
Weller, J.	Analyse portant sur l'élaboration d'une stratégie de placements immobiliers	5,000
Total partiel		$351,400

b) Examens de l'administration ou des activités internes du ministère des Travaux publics:

Assen C.	Faire enquête et aider à concevoir et à mettre en œuvre un système d'évaluation des projets relatifs à la gestion des terrains fédéraux	$5,000
Cornell, Wm. G.	Examen des systèmes actuels à la Direction des finances et de l'administration, région de la Capitale	5,000
Foster, R. L.	Examen et élaboration de lignes directrices concernant la dotation en personnel des centrales de chauffage et de climatisation de tous les immeubles appartenant à la Couronne, afin d'assurer la conformité avec les règlements provinciaux	$10,700
Hamilton, D. C.	Examen et planification d'un projet concernant les systèmes d'information sur les mises de fonds en matière de construction	5,000

Contrat accordé À	But du contrat	Montant du contrat
Metric Construction Consultants	Examen de la conversion au système métrique (SI), au ministère des Travaux publics	25,000
Stanley, P	Détermination et formulation de certaines modifications administratives concernant la nouvelle stratégie coordonnée des placements immobiliers	5,000
Total partiel	55,700	
	Total	$407,100

3. 1973-1974. *a*) Études, examens, analyses, etc.:—$90,000; *b*) Examens de l'administration ou des activités internes—$21,000; Total $111,000.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LE PERSONNEL

Question nº 1381—**M. Dick:**

1. Combien d'employés du ministère du solliciteur général de la région d'Ottawa touchaient plus de $15,000 par année en *a*) 1965, *b*) 1970, *c*) 1976?

2. Combien de *a*) sous-ministres, *b*) sous-ministres adjoints y avait-il au Ministère dans la région d'Ottawa en *a*) 1965, *b*) 1970, *c*) 1976?

3. Combien *a*) de directeurs, *b*) d'autres chefs de section y avait-il au Ministère dans la région d'Ottawa en (i) 1965, (ii) 1970, (iii) 1976 et, dans chaque cas, quel est leur nom et quel poste occupaient-ils?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Remarque: Sans objet pour 1965. Le ministère du solliciteur général a été créé le 1er janvier 1966, par le décret du Conseil C.P. 1965-2286, en date du 22 décembre 1965.

Secrétariat du ministère: 1. *a*) 1965—Voir remarque; *b*) 1970—14; *c*) 1976—102.

2. *a*) Sous-ministres: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—1; solliciteur général adjoint; (iii) 1976—même réponse que 2. *a*) *b*); *b*) Sous-ministres adjoints: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—1, solliciteur général adjoint; (iii) 1976—4; Planification de la politique et évaluation des programmes; Recherche et perfectionnement des systèmes; Planification et analyse de la police et de la sécurité; Communications et consultation.

3. *a*) Directeurs: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—4, Organisation et personnel, Planification correctionnelle, Services d'information, Services de gestion et vérification; (iii) 1976—14, Section des politiques (2); Politiques sur la sécurité, planification et analyse de la police et de la sécurité; Élaboration des mesures d'urgence, planification et analyse de la police et de la sécurité, Directeur général, recherche, Programmes de recherche, Planification et liaison (recherche), Division de la statistique et des systèmes informatiques, Services administratifs, Division des communications, Planification et affaires intergouvernementales, Division de la consultation, Programmes, consultation, Services des conseillers en gestion, *b*) Autres chefs de section: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—7, Chef, Centre de consultation correctionnelle, Chef, Recherche correctionnelle, Chef, Vérification opérationnelle, Chef, Planification de la main-d'œuvre, Dotation en personnel, formation et perfectionnement, Chef, Études de gestion, Conseiller spécial, Élaboration des politiques correctionnelles, Conseiller en gestion financière du ministère; 1976, 4—Cabinet du solliciteur général—Adjoint ministériel, Cabinet du solliciteur général adjoint—Chef de cabinet au solliciteur général adjoint, Politique du personnel—Conseiller principal en matière de politiques relatives au personnel, Bureau du conseiller financier—Conseiller principal en politiques financières.

Service canadien des pénitenciers et Service national des libérations conditionnelles: 1. *a*) 1965—Voir remarque; *b*) 1970—28; *c*) 1976—172.

2. *a*) sous-ministres: (i) 1965—Voir remarque, (ii) 1970—1—Chef du bureau (sous-ministre équivalent) Commissaire des pénitenciers, (ii) 1976—Même réponse que 2. *a*) *b*). *b*) sous-ministres adjoints (équivalent): (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—2—Commissaire adjoint, Services opérationnels, Commissaire adjoint, Programmes de détenus; (iii) 1976—4—Commissaire adjoint, Services opérationnels, Commissaire adjoint, Programmes de détenus, Commissaire adjoint, Sécurité, Directeur exécutif (S.N.L.C.).

3. *a*) Directeurs: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—6—Personnel, Finances, Services et approvisionnements, Industries, Traitement et formation, Services médicaux; (iii) 1976—26—Directeur général, Soins médicaux et sanitaires, Directeur général, Ressources humaines, Finances, Soins infirmiers, Secrétariat, Contrôle de la gestion, Organisation et administration, Ressources humaines, Personnel, Langues officielles, Services techniques, Industries, Services d'information opérationnelle, Unités résidentielles et relations humaines, Développement social, Développement occupationnel, Communauté et relations humaines, Sécurité préventive, Sécurité opérationnelle, Opéations (S.N.L.C.), Ressources communautaires (S.N.L.C.), Recherche et planification (S.N.L.C.), Affaires de détenus, Affaires publiques, Planification opérationnelle, Aumônier général; *b*) Autres chefs de section: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—Néant; (iii) 1976—Néant.

Gendarmerie royale du Canada: 1. *a*) 1965—Voir remarque; *b*) 1970—101; *c*) 1976—1,826.

2. *a*) Sous-ministres: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—1—Chef du bureau (Sous-ministre équivalent) Commissaire, G.R.C.; (iii) 1976—Même réponse que 2 *a*), *b*); *b*) Sous-ministres adjoints: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—3—(Sous-ministre adjoint équivalent, Sous-commissaire, administration, Sous-commissaire, Opérations criminelles, Directeur général, Service de sécurité; (iii) 1976—4—(Sous-ministre adjoint équivalent), Sous-commissaire, Administration, Sous-commissaire, Opérations criminelles, Sous-commissaire, Service national de police, Directeur général, Service de sécurité.

3. *a*) Directeurs: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—8—Organisation et personnel, Enquêtes criminelles, Centre d'information de la police canadienne, Services des dossiers, Services et approvisionnements, Services de la marine, Laboratoires et identité, Musique; (iii) 1976—11—Organisation et personnel, Enquêtes criminelles, Centre d'information de la police canadienne, Services de l'air, Langues officielles, Service de protection, Service des dossiers, Service et approvisionnement, Laboratoires et identité, Collège canadien de police, Musique; *b*) Autres chefs de section: (i) 1976—Voir remarque; (ii) 1970—Sans objet; (iii) 1976—Sans objet.

Questions au Feuilleton

Commission nationale des libérations conditionnelles 1. *a*) 1965—Voir remarque; *b*) 1970—16; *c*) 1976—44.

2. *a*) Sous-ministres: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—1—Chef du bureau (Sous-ministre équivalent), Président, Commission nationale des libérations conditionnelles; (iii) 1976—Même réponse que 2.*a*), *b*); *b*) Sous-ministres adjoints: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—Néant; (iii) 1976—1—(Sous-ministre adjoint équivalent), Vice-président, Commission nationale des libérations conditionnelles.

3. *a*) Directeurs: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—3—Directeur exécutif, Service national des libérations conditionnelles et secrétaire de la Commission nationale des libérations conditionnelles, Directeur exécutif adjoint et directeur des opérations sur le terrain (S.N.L.C.), Directeur, Services administratifs (S.N.L.C.); (iii) 1976—6—Secrétaire exécutif, Directeur, Planification et évaluation des politiques, Directeur, Gestion des cas, Directeur, Finances et administration, Directeur, Personnel, Directeur, Services de gestion; *b*) Autres chefs de section: (i) 1965—Voir remarque; (ii) 1970—Néant; (iii) 1976—2—Greffier, Conseiller juridique.

LA SUBVENTION DES MODES DE TRANSPORT

Question nº 1735—**M. Beatty:**

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a-t-il effectué des études sur les méthodes de subvention des différents modes de transport et, dans l'affirmative, dans chaque cas, *a*) qui en a été chargé, *b*) quand les a-t-on (i) entreprises (ii) terminées, *c*) ont-elles été publiées et, dans la négative, pourquoi, *d*) peut-on s'en procurer des exemplaires et, dans l'affirmative, auprès de qui?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): En ce qui concerne Transports Canada: Deux études ont été effectuées entre 1970 et 1975 sur les coûts et recettes annuelles des modes de transport au Canada, et leur subvention.

1. *a*) La première série d 'études, entreprise par la Commission canadienne des transports, portait sur le transport aérien, maritime, routier et ferroviaire, de 1955 à 1969. *b*)(i) Les études ont débuté à l'automne 1970, et (ii) ont été terminées aux dates suivantes: Transport aérien, automne 1972; Transport maritime, février 1973; Transport routier, automne 1972; Transport ferroviaire, avril 1973. *c*) Toutes les études, sauf celle sur le transport ferroviaire, ont été publiées par Information Canada. *d*) On peut les obtenir auprès du ministère des Approvisionnements et Services. Quant à l'étude sur le transport ferroviaire, elle est également disponible à la Direction de la recherche de la C.C.T.

2. *a*) Dans le cadre de l'examen des politiques effectué par le Groupe de travail sur les transports, la Commission canadienne des transports a entrepris une mise à jour de ses études. *b*)(i) Elle a débuté en janvier 1975, et (ii) a été terminée en mai 1975. La mise à jour couvrait la période de 1969 à 1973. *c*) Des copies du rapport étaient disponibles sous forme de sommaire à Transports Canada, au début, puis au ministère des Approvisionnements et Services. *d*) Ces documents sont disponibles auprès du ministère des Approvisionnements et Services.

En ce qui concerne le Département d'État chargé des Affaires urbaines: Dans le secteur des transports, les études relevant de la compétence du ministre d'État chargé des Affaires urbaines ont trait au transport urbain. Le ministère mène diverses études sur les politiques internes en vue de déterminer le coût du transport urbain et les subventions qu'il nécessite. Le Centre de développement des transports et le ministère d'État aux Affaires urbaines ont entrepris une étude sur le coût global du transport urbain, commencée à l'automne 1975 et terminée au printemps 1976. On prévoit publier les résultats de l'analyse durant l'année en cours, lorsque les données sur les coûts et subventions y auront été ajoutées. Les agents du ministère vous feront parvenir un exemplaire du rapport de l'étude si vous en faites la demande.

LA PUBLICITÉ À L'INTENTION DES IMMIGRANTS

Question nº 1934—**M. Clarke (Vancouver Quadra):**

1. Le gouvernement a-t-il pour politique de faire de la réclame pour attirer des immigrants et, dans l'affirmative, combien a-t-on dépensé à cette fin en *a*) 1976-1977, *b*) 1975-1976?

2. Dans cette publicité, a-t-on insisté sur la nécessité, pour le candidat, de posséder une spécialité, une bonne instruction ou une expérience pratique?

3. Dans quels pays a-t-on fait une telle publicité?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Le gouvernement a comme politique de la réclame pour attirer des immigrants uniquement lorsqu'il existe une demande particulière à l'égard de travailleurs qui ne peut être satisfaite par les voies habituelles s'appliquant aux personnes qui présentent une demande sans démarche préalable et quand le pays concerné permet cette réclame. *a*) $130,-760; *b*) $190,000.

2. Oui, la publicité mentionnait la nécessité de posséder une spécialité et une expérience pratique.

3. La publicité précitée a été faite en France et en Belgique en 1975-1976 ainsi qu'en 1976-1977.

LES CONTRATS DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Question nº 1965—**M. Cossitt:**

Au sujet de la partie 3 de la question nº 706 relative aux contrats de la Voie maritime du Saint-Laurent, est-il arrivé que parmi les cas énumérés, le soumissionnaire retenu n'ait pas présenté la plus basse soumission et, dans l'affirmative et dans chaque cas, *a*) lesquels, *b*) quels étaient les nom et adresse des plus bas soumissionnaires ainsi que le montant des offres, *c*) pourquoi, s'il y a lieu, le plus bas soumissionnaire n'a-t-il pas été retenu?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Dans quatre cas l'adjudicataire n'a pas été le moins-disant. Les détails et les raisons figurent ci-après.

	A Adjudicataire		B Moins-disant		C Raisons pour lesquelles la soumission du moins disant n'a pas été acceptée
Nº	Nom	Montant	Nom et adresse	Montant	
P-12-1369	Aquarobic Home sewage Treatment Systems	$5,342.72	C.M.S. Equipment Limited B.P. 1012 Toronto (Ontario)	$4,300.00	La soumission était incomplète—Le coût d'installation n'était pas inclu dans la soumission.
P-12-1377	Adcon Electronics Ltd.	$58,114.00	Jackson & Church Electronics (Canada) Ltd. 1891, chemin Merivale Ottawa (Ontario)	$44,401.20	La soumission ne respectait pas les spécifications—Le soumissionaire n'a pas compris les spécifications relatives à l'installation.

[M. Fox.]

	A Adjudicataire		B Moins-disant		C Raisons pour lesquelles la soumission du moins disant n'a pas été acceptée
N°	Nom	Montant	Nom et adresse	Montant	
P-12-1244	Classic Ornamental Works Inc.	$4,925.00	B.K. Ornamental & Iron Work Inc. 685, rue Mercille Saint-Lambert (Québec)	$2,900.00	La soumission était incomplète. Le coût d'une certaine partie des travaux spécifiés était omis.
P-12-1411	Lehoux & Matte Ltée	$46,000.00	Economical Structural Steel Inc. 9293, 63e avenue Rivière des Prairies Montréal (Québec)	$43,190.00	Le contrat a été adjugé au moins-disant, mais celui-ci a refusé de le signer. L'Administration de la voie maritime a donc gardé le dépôt de ce soumissionnaire et a adjugé le contrat à celui des autres soumissionnaires dont l'offre était la plus basse.

LES NAVIRES OFFERTS EN AFFRÈTEMENT À LA EAST COAST MARINE AND FERRY SERVICE

Question n° 1982—**M. MacKay:**

1. Quel est le nom des navires offerts en affrètement à la East Coast Marine and Ferry Service pour 1976-1977?

2. Dans chaque cas, *a*) qui en est le propriétaire, *b*) quelle en est la capacité cubique, *c*) quel était le taux (i) offert, (ii) accepté par le gouvernement, y compris le coût du surtemps?

3. Quels vaisseaux ont finalement été affrétés et, dans chaque cas, quand?

4. Y a-t-il, en ce moment, des navires affrétés et, *a*) dans l'affirmative, quand prend fin le contrat d'affrètement, *b*) dans la négative, quand a-t-il pris fin?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. La division CN Marine a fait un appel d'offres pour le service de cabotage de Terre-Neuve. Les navires offerts à la division CN Marine pour effectuer ce service en 1976-1977 sont les suivants: *Topsail Star, Dunure, Clyde, Nfld. Coast, Marine Transport, Kloster, Marine Voyager, Ambrose Foote, Harry Lake, Glencoe, Marine Trader, Sarah, Prince Andrew, Twillingate, Elizabeth, Borneland, Clarenville, Ada A. Petite, Southern Isle, Regent Swallow, Stephenville, Fair Island Trader, Mount Blair.*

2. La liste suivante donne les propriétaires des navires et la capacité volumétriques des cales:

Navire	*a*) Propriétaire	*b*) Capacité volumétrique des cales
Topsail Star	Topsail Shipping Co. Ltd.	64,920
Dunure	Puddister Shipping Ltd.	29,100
Clyde	The Lake Group	53,610
Nfld. Coast	Nfld. Marine Services Ltd.	90,000
Marine Transport	Marine Transport Ltd.	51,400
Kloster	Dorman Roberts Ltd.	38,000
Marine Voyager	Marine Voyager Ltd.	38,000
Ambrose Foote	J.B. Foote & Sons Ltd.	8,245
Harry Lake	Lake & Lake Ltd.	8,245
Glencoe	D. Frampton & Co. Ltd.	60,907
Marine Trader	Puddister Trading Co. Ltd.	29,100
Sarah	The Lake Group	72,450
Prince Andrew	Fogo Transport Ltd.	16,000
Twillingate	H.W.C. Gillett Ltd.	58,300
Elizabeth	North Atlantic Bulk Cargoes Ltd.	34,660
Borneland	Stephenville Shipping Ltd.	22,600
Clarenville	Bonaventures Ltd.	15,400
Ada A. Petite	Gordon Petite & Sons Ltd.	13,420
Southern Isle	Come By Chance Shipping	42,000
Regent Swallow	Come By Chance Shipping	7,000
Stephenville	P.H.V. Shipping Ltd.	16,100
Fair Island Trader	Wayne Davis	7,000
Mount Blair	Claymorr Shipping Ltd.	34,699

c) On considère que les taux d'affrètement quotidien et de surtemps sont confidentiels et doivent rester entre le propriétaire de navires et CN Marine, puisque les soumissions sont présentées de façon concurrentielle. Afin de protéger les intérêts du propriétaire, cette information demeure confidentielle. Il faut toutefois noter que les taux soumis et acceptés sont les mêmes, puisqu'ils ont été obtenus selon un principe d'offres concurrentielles. Les taux ont été acceptés par CN Marine et non le gouvernement du Canada tel que le sous-entendait la question. La transaction en entier peut faire l'objet d'une vérification effectuée par des vérificateurs désignés par le gouvernement.

3. Les navires affrétés pour le service de cabotage de Terre-Neuve et les dates d'entrée en vigueur des contrats d'affrètement sont:

Navire	Date d'entrée en vigueur	
Topsail Star	29/7/76	
Dunure	06/4/75	
Clyde	13/3/76	
Nfld. Coast	26/5/76	
Marine Transport	25/5/76	
Kloster	07/6/76	07/10/76
Marine Voyager	25/5/76	24/11/76
Ambrose Foote	01/6/76	
Harry Lake	07/6/76	
Glencoe	29/7/76	
Marine Trader	29/10/76	
Sarah	18/11/76	
Prince Andrew	03/6/76	

4. *a*) Le seul navire affrété en ce moment est le *Topsail Star* et son contrat se termine le 31 mars 1977. *b*) La liste suivante donne les dates auxquelles se terminent les contrats d'affrètement des navires suivants:

Navire	Date d'achèvement	
Topsail Star	31/3/77	
Dunure	26/11/76	
Clyde	30/12/76	
Nfld. Coast	24/12/76	
Marine Transport	30/12/76	
Kloster	14/8/76	23/12/76
Marine Voyager	12/11/76	05/03/76
Ambrose Foote	07/11/76	
Harry Lake	27/11/76	
Glencoe	17/12/76	
Marine Trader	19/01/77	
Sarah	10/12/76	
Prince Andrew	07/11/76	

LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX TOUCHANT UNE PENSION

Question n° 2013—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de fonctionnaires fédéraux retraités touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément, dans les limites ci-après: *a*) moins de $20 par mois, *b*) $20 à $29.99 par mois, *c*) $30 à $39.99 par mois, *d*) $40 à $49.99 par mois, *e*) $50 à $59.99 par mois, *f*, $60 à $69.99 par mois, *g*) $70 à $79.99 par mois, *h*) $80 à $89.99 par mois, *i*) $90 à $99.99 par mois, *j*) $100 à $149.99 par mois, *k*) $150 à $199.99 par mois, *l*) $200 à $249.99 par mois, *m*) $250 à $299.99 par mois, *n*) $300 à $399.99 par mois, *o*) $400 par mois et plus?

Questions au Feuilleton

2. Combien de veuves de fonctionnaires ou de fonctionnaires retraités touchent une pension, y compris leur pension de base et tout supplément, dans chacune des limites indiquées dans la question ci-dessus?

3. Combien de fonctionnaires retraités et de veuves de fonctionnaires ou de fonctionnaires retraités habitent actuellement dans chaque province?

4. A l'égard de combien d'orphelins de fonctionnaires fédéraux paie-t-on des pensions et quel en est le montant moyen?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor):

	Rentiers	Veuves
Moins de $20.00 par mois	1. *a*) 152	2. *a*) 168
$20.00 à $29.99 par mois	*b*) 148	*b*) 675
$30.00 à $39.99 par mois	*c*) 370	*c*) 1,193
$40.00 à $49.99 par mois	*d*) 720	*d*) 1,361
$50.00 à $59.99 par mois	*e*) 1,082	*e*) 1,384
$60.00 à $69.99 par mois	*f*) 1,266	*f*) 1,401
$70.00 à $79.99 par mois	*g*) 1,345	*g*) 1,344
$80.00 à $89.99 par mois	*h*) 1,391	*h*) 1,234
$90.00 à $99.99 par mois	*i*) 1,430	*i*) 1,155
$100.00 à $149.99 par mois	*j*) 7,208	*j*) 5,138
$150.00 à $199.99 par mois	*k*) 6,667	*k*) 4,008
$200.00 à $249.99 par mois	*l*) 5,673	*l*) 2,815
$250.00 à $299.99 par mois	*m*) 4,914	*m*) 1,693
$300.00 à $399.99 par mois	*n*) 8,065	*n*) 1,449
$400.00 par mois et plus	*o*) 22,830	*o*) 1,156

3.	Rentiers	Veuves
Terre-Neuve	844	343
Île-du-Prince-Édouard	448	180
Nouvelle-Écosse	3,881	1,596
Nouveau-Brunswick	2,156	836
Québec	10,072	5,110
Ontario	26,701	11,019
Manitoba	2,971	1,147
Saskatchewan	1,913	718
Alberta	3,708	1,385
Colombie-Britannique	9,601	3,379
Territoires du Nord-Ouest	83	24
Yukon	114	25

4. Au 31 mars 1977, 73 orphelins touchaient en moyenne $339.74 par année.

LES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX CHARGÉS DE L'APPLICATION DES LOIS SUR LES SALAIRES ET LES HEURES DE TRAVAIL

Question nº 2157—**M. Stevens:**

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés de faire observer les lois sur les salaires et les heures de travail?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Le 31 décembre: *a*) 1968, 20; *b*) 1976, 51.

LES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX CHARGÉS DE L'APPLICATION DES LOIS SUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Question nº 2169—**M. Stevens:**

Le 31 décembre *a*) 1968, *b*) 1976, combien d'employés fédéraux étaient chargés de faire respecter les lois sur l'égalité des droits?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): *a*) Au 31 décembre 1968, le ministère du Travail du Canada a appliqué la loi du Canada sur les justes méthodes d'emploi (qui, en 1971, est devenue la Partie I du Code canadien du travail) et la loi sur l'égalité de salaire pour les femmes (qui est devenue plus tard une disposition de la Partie III du Code canadien du travail). La Direction des justes méthodes d'emploi assumait la responsabilité de l'application de ces deux lois et elle occupait quatre employés à plein temps. Les agents des relations industrielles se trouvant dans les neuf bureaux régionaux du Canada ont travaillé à temps partiel selon les prescriptions pour terminer les enquêtes. *b*) Le 31 décembre 1976, 28.

LA DETTE NATIONALE

Question nº 2213—**M. Woolliams:**

1. Au cours des dix dernières années, à combien s'élevait la dette nationale non consolidée?

2. Quelle portion de l'intérêt de cette dette a été versée *a*) aux Canadiens, *b*) à des pays étrangers et, dans chaque cas, sous quelle forme?

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. La dette nationale ou publique, comme l'indiquent les Comptes publics du Canada, se compose de la dette non échue et d'autres dettes. Ces dernières, qui sont généralement considérées comme la dette non consolidée du Canada, comprennent aussi bien des dettes non productives d'intérêts que des dettes productives d'intérêts. Le Tableau 1 indique le montant de la dette non consolidée au 31 mars 1966 et au 31 mars 1976.

Tableau 1

	31 mars 1966	31 mars 1976
	(millions de $)	
Dette nationale non consolidée		
Dettes non productives d'intérêts	2,220.8	17,809.0
Dettes productives d'intérêts	6,152.3	16,245.3
Total	8,373.1	34,054.3

2. L'intérêt total de la dette non consolidée se chiffrant à $230.3 millions en 1965-1966 et à $1,023.0 millions en 1975-1976. La totalité de cet intérêt est payable à des Canadiens. Le Tableau 2 donne la ventilation par catégorie des frais d'intérêts.

Tableau 2

	Année financière se terminant le 31 mars 1966	1976
	(millions de $)	
Frais d'intérêts concernant:		
Les comptes de pensions des employés de l'État	176.9	900.6
Les rentes sur l'État	50.0	84.5
Les comptes de dépôt et de fiducie	3.4	14.6
Le solde d'exploitation du Régime de pensions du Canada	—	18.7
Le solde d'exploitation de l'assurance-chômage	—	4.6
Intérêt total de la dette non consolidée	230.3	1,023.0

M. JERRY DUCLOS DE LA G.F.P.

Question nº 2246—**M. Dick:**

1. Le directeur général du perfectionnement de la Commission de la Fonction publique, M. Jerry Duclos, a-t-il été inscrit à un cours du British Defence College et, dans l'affirmative, l'a-t-il fait de sa propre initiative?

2. M. Duclos a-t-il effectué un voyage préliminaire en Angleterre pour y trouver un logement satisfaisant et, dans l'affirmative, *a*) quelle a été la durée du voyage et qui l'a payé, *b*) était-il accompagné d'un fonctionnaire du niveau PM6 et était-ce aux frais de l'État?

3. Ce fonctionnaire du niveau PM6 se trouvera-t-il en Angleterre durant la même période et, dans l'affirmative, sera-ce aux frais du gouvernement?

4. Pourquoi M. Duclos prend-il le cours à ce collège au lieu du Collège de la défense nationale du Canada?

5. Pourquoi M. Duclos entreprend-il ce cours, malgré son excellente préparation et son âge, au lieu d'une personne dans la fourchette d'âge de 35 à 45 ans pour laquelle ce genre de cours est habituellement conçu?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. M. G. G. Duclos fréquente le «Royal College of Defence», mais il ne s'y est pas inscrit de sa propre initiative.

2. M. G. G. Duclos a effectué un voyage préliminaire en Angleterre pour y trouver un logement satisfaisant pour sa famille. *a*) 6 jours—payés par la Commission de la Fonction publique *b*) Duclos était accompagné de son conjoint, fonctionnaire du niveau PM 6, ce qui était conforme à la directive nº 15 relative au service extérieur.

3. Le conjoint de M. Duclos se trouvera en Angleterre pendant la même période à titre de fonctionnaire en congé non payé.

4. Chaque année, le «Royal College of Defence» invite le Canada à présenter des candidatures à son cours. Dans le cadre de ses responsabilités générales concernant le perfectionnement du personnel de direction, la Commission de la fonction publique est chargée de présenter la candidature d'un fonctionnaire supérieur. M. Duclos a été le candidat de 1977.

5. M. Duclos fait partie du groupe d'âge de 35 à 45 ans et sa candidature a été présentée conformément aux objectifs de la planification des ressources humaines en personnel de direction à la fonction publique.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions nºs 129 et 1910 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

[*Texte*]

LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS À FORFAIT—MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question nº 129—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1975-1976, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du ministère des Transports?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

3. Quels étaient les chiffres correspondants pour l'année financière 1973-1974?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME DE RECRUTEMENT POST-SECONDAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 1910—**M. O'Sullivan:**

1. Combien de personnes ont participé au Programme de recrutement post-secondaire de la Fonction publique en *a*) 1972-1973, *b*) 1973-1974, *c*) 1974-1975, *d*) 1975-1976, *e*) 1976-1977 jusqu'à maintenant (i) dans les provinces de l'Atlantique (ii) au Québec (iii) en Ontario (iv) dans les provinces de l'Ouest (v) dans les territoires?

2. Dans quelle proportion ces participants ont-ils obtenu une ou plusieurs entrevues et dans quelle proportion ceux interviewés en *a*) 1972-1973, *b*) 1973-1974, *c*) 1974-1975, *d*) 1975-1976, *e*) 1976-1977 jusqu'à maintenant (i) dans les provinces de l'Atlantique (ii) au Québec (iii) en Ontario (iv) dans les provinces de l'Ouest, (v) dans les territoires, ont-ils finalement été embauchés par la Fonction publique?

3. Quel a été le coût de ce programme en *a*) 1972-1973, *b*) 1973-1974, *c*) 1974-1975, *d*) 1975-1976, *e*) 1976-1977 jusqu'à maintenant?

4. Dans quelle proportion ceux qui ont été embauchés en vertu de ce programme sont-ils demeurés au service de la Fonction publique plus de *a*) un an, *b*) deux ans, *c*) cinq ans, *d*) dix ans?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je signale à la Chambre que je n'ai pas encore eu de réponses aux questions que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* en décembre dernier. Ces questions ne demandent pas beaucoup de travail. La question nº 1397 est très simple et concerne les voyages par avion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pendant une période de six semaines l'automne dernier, qui va de septembre à la fin d'octobre. Le gouvernement n'y a pas encore répondu. Le 8 février, j'ai posé une question relative à l'impôt sur le revenu au sujet de M. John C. Doyle. Le ministre de la Justice m'a dit il y a environ un mois qu'il avait approuvé une réponse, mais cette réponse n'a toujours pas été déposée à la Chambre. Apparemment, elle doit passer par le cabinet du Conseil privé et la machine bureaucratique et c'est pour cela qu'elle n'a pas encore été déposée. Le 10 février, j'ai posé d'autres questions auxquelles on pourrait répondre facilement. Je tenais à le signaler au ministre et à lui demander s'il peut faire quelque chose pour hâter les choses.

M. Basford: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, puisque mon nom a été mentionné, je dois dire que j'ai en effet dit au député que j'avais approuvé et signé la réponse à sa question, qui a ensuite été envoyée au service de traduction. Entre-temps, le député a prononcé un discours à ce sujet et j'ai cru utile de retirer la question que j'avais approuvée afin de fournir une réponse plus complète qui s'accorde avec certains des points soulevés par le député. La réponse sera fournie le plus tôt possible.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos d'une situation semblable que j'ai mentionnée à la Chambre il y a environ un mois. Cette situation concerne la question nº 506 que j'ai posée le 14 octobre. Cette question comprend quatre parties et concerne le ministère des Postes. Elle est assez simple et n'exige aucune recherche compliquée ou détaillée. Je n'ai pas encore obtenu de réponse. Selon moi, le ministère a tout simplement oublié de répondre. Si c'est le cas, j'espère que les fonctionnaires en cause s'occuperont de répondre à la question nº 506.

M. Goodale: A ce propos, monsieur l'Orateur, lorsque le député a soulevé cette question à la Chambre il y a quelque temps, je me suis renseigné pour voir ce qui en était exactement. Malheureusement, je n'ai pas le rapport ici à la Chambre aujourd'hui; je vais cependant me renseigner encore au sujet de cette question et voir si nous ne pourrions pas y répondre sous peu.

M. l'Orateur: Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JUGES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'INCLUSION DU TEMPS PASSÉ EN QUALITÉ DE MAGISTRAT DANS LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À UN POSTE SUPÉRIEUR

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice) propose: Que le bill C-50, tendant à modifier la loi sur les juges et d'autres lois concernant la magistrature, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

● (1520)

—Monsieur l'Orateur, une des grandes responsabilités du ministre de la Justice et de tous les députés est d'assurer que le pouvoir judiciaire au Canada soit toujours en mesure de s'acquitter de façon efficace, intelligente et indépendante des lourdes fonctions qui ressortissent aux juges. C'est avec ce sens des responsabilités que j'ai présenté à la Chambre les mesures contenues dans le bill C-50 et que je propose l'adoption de ce bill. Avant de traiter de certaines dispositions précises du bill, il serait peut-être utile de rappeler le rôle et le statut du pouvoir judiciaire dans notre système de gouvernement. Sir William Holdsworth l'a très bien résumé en ces termes:

> Les juges ont un mandat auquel se rattache la fonction de garantir la suprématie de la loi. C'est parce qu'ils jouent un rôle auquel se rattache la responsabilité de protéger ce principe constitutionnel fondamental que le corps judiciaire constitue un des trois grands organes par lesquels s'exerce le pouvoir de l'État. L'appareil judiciaire a des pouvoirs distincts et autonomes tout comme le roi ou le Parlement.

Même si Sir William parlait manifestement du pouvoir judiciaire britannique au Royaume-Uni, ses remarques s'appliquent aussi bien au système canadien, et le droit canadien basé sur la jurisprudence est rempli de cas où nos tribunaux ont confirmé la suprématie de la loi. Le maintien d'un pouvoir judiciaire vigilant, efficace, informé et, surtout, indépendant, requiert des soins et une attention dont doivent être conscients l'exécutif, les législateurs et la magistrature elle-même.

Lorsque le pouvoir exécutif désigne les juges, il doit prendre soin de s'assurer que la magistrature attire et reçoit les juristes les plus compétents. A ce sujet, comme je l'ai mentionné dans mon premier discours comme ministre de la Justice, je poursuis la tradition amorcée par mon prédécesseur, le premier ministre (M. Trudeau), qui, en 1967, a instauré une procédure qui exige qu'on soumette les noms des candidats à la magistrature à un comité de l'Association du Barreau canadien pour obtenir son appréciation de l'aptitude des candidats à remplir le poste. Personne n'a été nommé sans cette évaluation; personne n'a été nommé sans une évaluation favorable.

Je suis reconnaissant aux membres de la profession qui veulent bien s'offrir de servir comme juges et être nommés conformément à la loi sur les juges. Je suis reconnaissant aux membres du pouvoir judiciaire et aux membres du barreau qui m'ont fait part de leurs commentaires depuis que je suis devenu ministre de la Justice sur la qualité et le calibre des gens que nous avons pu proposer comme candidats à la magistrature.

Je voudrais souligner ici que je me suis également engagé à nommer des juges doués de sensibilité et capables de tempérer la rigueur de la loi avec compassion et bon sens. En recherchant ces qualités je me rends compte qu'elles ne sont pas l'apanage d'un sexe plutôt que de l'autre.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Même si la proportion actuelle de femmes dans la magistrature n'est pas représentative de celle du pays, cette situation évoluera à mesure qu'un plus grand nombre de femmes sortiront des facultés de droit et auront les dix ans d'expérience du barreau requises pour être nommées juges. Même actuellement, on commence à corriger un peu le déséquilibre. A cet égard, je suis assez fier de la nomination au Québec du premier juge en chef de sexe féminin et de la nomination en Ontario de la première femme juge de la Cour d'appel du Canada. J'espère qu'elles sont le signe avant-coureur de mon intention de choisir des avocates compétentes et de les nommer à la législature, chaque fois qu'il sera possible de le faire.

Le pouvoir législatif du gouvernement, que nous représentons comme membres du Parlement, a également un rôle-clé à jouer pour conserver au pouvoir judiciaire des normes élevées. L'article 100 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique donne au Parlement la responsabilité de fixer et de verser les traitements, les honoraires et les pensions des juges nommés par le gouvernement fédéral. C'est donc à nous de veiller à ce que la rémunération et autres avantages soient suffisants pour attirer dans la magistrature des juges du calibre que j'ai décrit.

Ce faisant, il est important de ne pas oublier que les candidats recherchés sont l'élite de la profession, la plupart du temps au début de leur carrière et qu'ils auraient de meilleures occasions d'avancement exerçant dans le privé. Bien sûr nous comptons bien qu'ils consentent à quelques sacrifices en assumant la charge publique de juge mais nous devons tout de même leur offrir un traitement proportionné au poste important et aux lourdes responsabilités qu'on leur demande d'assumer. De même, nous devons veiller à ce que le pouvoir judiciaire compte un nombre suffisant de magistrats pour bien s'acquitter de sa charge de travail.

Pour réduire les pressions causées par le nombre de plus en plus grand de causes civiles et criminelles entendues devant les tribunaux de toutes les instances du pays—causes que la complexité de notre procédure et la nature du crime même rendent interminables—le bill prévoit la nomination de juges supplémentaires à la demande des solliciteurs généraux des provinces. Je souligne, pour la gouverne des députés, qu'aucun amendement visant à augmenter le nombre des magistrats provinciaux ne peut être présenté sans la demande expresse des solliciteurs généraux des provinces.

M. Paproski: Sans consulter les juges non plus.

M. Basford: Cela est fondamental pour préserver l'indépendance du pouvoir judiciaire. Ce sont les juges eux-mêmes qui sont en très grande partie responsables de leur éthique. Les normes de conduite judiciaire sont en très grande partie entre leurs mains. C'est pourquoi, il est important que sous l'égide du Conseil judiciaire canadien, ces normes soient formulées et distribuées pour servir de guide à tous les juges et au public en général.

A la lumière de cela, j'aimerais exposer certaines dispositions précises du bill C-50, à l'intention des députés. J'ai déjà dit plus tôt que le devoir du Parlement est d'assurer que les tribunaux provinciaux et supérieurs, et les tribunaux de comté et de district aient les juges nécessaires pour s'acquitter avec l'efficacité voulue de la charge de travail de ces tribunaux. Je sais d'après les instances et les demandes émanant des procureurs généraux des provinces qu'il faudra ajouter le nombre de juges supplémentaires prévu dans le bill pour y parvenir.

Pour le démontrer, j'aimerais déposer, un tableau qui, à mon avis, pourrait aider les députés à débattre le bill à la Chambre et à l'étudier en comité; il existe dans les deux langues officielles et montre les tribunaux où les juges ont été nommés depuis que la loi sur les juges a été re-examinée à la Chambre en 1975, ainsi que les postes disponibles, en vertu du nouveau bill. Ce tableau est intitulé «Nombres de juges nommés par le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur les juges du 30 avril 1977, et des dispositions du bill C-50». Monsieur l'Orateur, la Chambre consent-elle à ce que ce tableau soit imprimé dans le hansard d'aujourd'hui?

L'Orateur suppléant (M. Turner): Y a-t-il consentement unanime pour que le ministre de la Justice (M. Basford) fasse figurer ce document au hansard d'aujourd'hui?

M. Paproski: D'accord, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi convenu et ordonné.

[*Note de l'éditeur: Le tableau précité figure à l'appendice.*]

M. Basford: J'insiste cependant sur le fait que les procureurs généraux des provinces et moi-même reconnaissons que l'addition de nouveaux juges n'est qu'un des moyens qui nous permettrait de répondre à la charge croissante d'affaires à juger, et de réduire les délais qui s'ensuivent dans le régime judiciaire. C'est pourquoi, aux niveaux fédéral et provincial, nous cherchons activement à trouver d'autres mesures pour remédier à ce problème qui ne peut être résolu seulement en augmentant le nombre des juges et des tribunaux.

Plusieurs provinces cherchent à appliquer des techniques modernes de gestion au fonctionnement des tribunaux, afin d'assurer qu'un plus grand nombre d'affaires seront réglées, comme l'a souligné le procureur général de l'Ontario dans un Livre blanc présenté à l'Assemblée législative de la province, il y a quelques semaines. D'autres tribunaux cherchent à réviser les procédures, au civil et au criminel, afin d'abréger les enquêtes préliminaires et les procès; c'est le cas à Montréal, à Ottawa et à Vancouver par exemple. Au palier fédéral, nous cherchons également par quelles mesures législatives on pourrait réduire les délais des enquêtes préliminaires et des procès au criminel; on cherche également le moyen de ne plus appeler à comparaître devant les tribunaux les accusés coupables de délits sans gravité. Je crois savoir que le comité permanent de la justice et des questions juridiques traitera longuement de cette question dans son prochain rapport. Il est essentiel que ces changements accompagnent la nomination de juges supplémentaires pour assurer la plus grande efficacité possible des tribunaux.

● (1530)

Dernièrement, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a posé des questions à la Chambre concernant les tribunaux de familles unifiés et les «masses communes» pour les traitements des juges. Le bill prévoit le maintien du régime de la «masse commune»—système institué par le Parlement à l'occasion de deux négociations de modifications à la loi sur les juges tenues en 1973 et qui prévoyaient la création d'une masse commune—afin de prévenir la demande de la part des gouvernements provinciaux de juges supplémentaires au cours des deux prochaines années qui s'écoulent vraisemblablement avant que la loi sur les juges ne soit de nouveau modifiée. Ce système est essentiel et vise à éviter les retards dans la nomination de nouveaux juges une fois que les procureurs généraux des provinces ont constaté et signifié leurs besoins.

L'article 18 du projet de loi renferme également des dispositions exceptionnelles qui prévoient des traitements pour 15 juges nommés expressément pour exercer dans les tribunaux de la famille. Aux termes du paragraphe *d*), les juges de la cour supérieure, des cours de comté ou de district pourront être désignés à la demande des procureurs généraux selon les besoins des provinces. Cependant—et cela se rattache à une question posée par le député de Calgary-Nord—ils continueront d'exercer les fonctions de juges des cours supérieures, des cours de comté ou de district. Selon moi, c'est une des dispositions les plus importantes du projet de loi.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, j'accorde une très grande importance à la création, dans un certain nombre de provinces, de tribunaux de la famille regroupant toutes les compétences en matière familiale. La dispersion actuelle des compétences oblige les familles à soumettre leurs problèmes à différents juges. Par conséquent, aucun d'eux n'a de vue d'ensemble des problèmes d'une famille. Un seul juge exerçant dans un tribunal de famille pourra, avec l'aide des services de soutien, connaître de tous les éléments d'une action juridique donnée concernant une famille. Ces éléments peuvent comprendre des accusations contre des mineurs, des procédures relatives à l'adoption, à la protection et à la garde d'enfants, des conflits relatifs au foyer familial, des questions de divorce, de séparation ou de garde des enfants. Les services de soutien pourraient inclure des services d'orientation familiale et d'autres services dont la tâche est de résoudre les problèmes familiaux.

Le rapport sur le droit familial publié par la Commission du réforme du droit, que j'ai déposé à la Chambre le 4 mai 1976 recommandait principalement la création de tribunaux de la famille. Immédiatement après, on a discuté de cette recommandation lors d'une réunion fédérale-provinciale des procureurs généraux que j'ai organisée à Vancouver. Tous les onze, nous étions d'accord pour créer des tribunaux de la famille à titre expérimental dans nos juridictions respectives. Grâce à ces projets-pilotes, nous pourrons voir si l'idée est valable et régler certains problèmes inévitables lorsqu'on lance un nouveau concept.

J'ai le plaisir d'annoncer qu'on s'est déjà mis d'accord pour réaliser des projets-pilotes en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et à Terre-Neuve. En outre, le gouvernement fédéral a accepté de partager les frais d'évaluation d'un projet-pilote déjà accompli en Colombie-Britannique. J'espère, comme tous les députés, j'en suis sûr, que nous pourrons créer des tribunaux de la famille de façon permanente et cela sans trop tarder et que les juges dont nous disposons pour ces tribunaux trouveront tous à y exercer lorsque viendra le moment de modifier la loi sur les juges.

Depuis que je suis ministre de la Justice, je suis très préoccupé par le rôle que joue mon ministère dans l'administration des questions juridiques. Comme le ministère de la Justice est chargé de régler les litiges du gouvernement, je crois préférable que les tribunaux ne comptent pas sur le ministère pour régler leurs affaires administratives. Là encore, c'est le principe de l'indépendance de la magistrature qui est en question.

Pour supprimer les anomalies actuelles, c'est-à-dire le fait que mon ministère et mon conseiller juridique soient souvent les principaux plaideurs devant les tribunaux et qu'ils règlent en même temps les affaires administratives de ces tribunaux, je recommande dans ce bill des mesures en vue de transférer les responsabilités administratives de mon ministère aux tribunaux fédéraux et à des juges nommés par le fédéral. En même temps, le ministère devra continuer à rendre compte au Parlement des deniers publics dépensés.

Selon le nouveau régime, il y aura un commissaire à la magistrature fédérale qui sera chargé de toutes les questions administratives à l'égard des juges nommés par le fédéral—c'est-à-dire les juges de district, de comté et des cours supérieures et les tribunaux constitués par le fédéral, la Cour fédérale du Canada et le Conseil canadien de la magistrature à l'exclusion de la Cour suprême du Canada. Sous la direction du ministre de la Justice, le commissaire sera chargé d'administrer les traitements, indemnités et pensions des juges, et tenu de répondre aux besoins de la Cour fédérale du Canada et du Conseil canadien de la magistrature dans les domaines budgétaire, financier et opérationnel, ainsi que pour les questions de personnel.

J'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, que cela ne s'applique pas à la Cour suprême du Canada. Étant donné le statut particulier de la Cour suprême du Canada au sommet du système judiciaire, son registraire sera désigné pour assumer les mêmes fonctions en ce qui concerne la Cour et ses membres. Par ailleurs, le registraire tombera sous la surveillance du juge en chef et non plus du ministre de la Justice dans l'exercice de ses fonctions administratives routinières à la Cour.

En outre, la loi sur la Cour suprême sera modifiée relativement à la publication des rapports, la gestion de la bibliothèque et celle de la Cour, et ce, dans le but de consacrer deux principes: tout d'abord, supprimer l'anomalie actuelle, selon laquelle mon ministère est, d'une part, le bras administratif de la Cour et, d'autre part, la principale partie plaignante et, deuxièmement, ajouter foi au principe dont j'ai parlé au début de mon discours, à savoir que l'exécutif et le Parlement doivent faire tout leur possible pour donner une plus grande indépendance à la magistrature.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais en venir maintenant à une autre partie essentielle du bill, les dispositions relatives au Conseil canadien de la magistrature. Il a été créé en 1971 pour assurer l'uniformité, l'efficacité et l'amélioration de la qualité des services judiciaires dans les cours de comté, les cours de district et les cours supérieures. A cette fin, le Conseil est responsable d'organiser des conférences pour les juges en chef et des colloques pour l'éducation permanente des juges. Les députés pourront également remarquer qu'en vertu des dispositions de la loi, le Conseil de la magistrature peut mener enquête sur la conduite d'un juge et m'en rendre compte ainsi qu'au Parlement, conformément aux droits que confère à ce dernier l'Acte d'Amérique du Nord britannique concernant le renvoi des juges.

Depuis sa création, le Conseil a pris un certain nombre d'initiatives importantes dans ces domaines, notamment le programme novateur des colloques à l'intention des nouveaux juges, lancé l'an dernier. Ce système de colloques permanents et éducatifs est bien établi à l'heure actuelle et il va sans nul doute prendre encore de l'importance dans les années à venir. J'espère également qu'à l'avenir, le Conseil pourra se préoccuper de questions touchant l'application des techniques modernes de gestion au fonctionnement de nos tribunaux, ainsi que des moyens permettant de restreindre les retards dans les procès. A l'heure actuelle, le Conseil se compose de 24 juges en chef des cours supérieures. Étant relativement restreint, son fonctionnement n'en a été que meilleur. Mais en même temps, certaines des activités du conseil concernent directement les juges des cours de comté et des cours de district, qui dans bien des régions jugent la plupart des causes criminelles. Selon moi, les juges des cours de comté et des cours de district devraient pouvoir participer plus directement aux activités du conseil. Afin de faciliter cette participation sans modifier la composition actuelle du conseil, je propose dans le bill la création d'un comité des cours de comtés au sein du conseil.

● (1540)

Ce comité consultatif sera composé des juges en chef et des juges en chef associés des cours de comté et des cours de district, en plus des juges doyens des provinces où les cours n'ont pas de juges en chef, comme la Colombie-Britannique. Ainsi, le comité se composera de dix membres, un pour chaque province, sauf le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard qui n'ont pas de cours de comté ou de cours de district. Le comité des cours de comté sera autorisé à se réunir de temps à autre pour discuter des questions qui intéressent et qui préoccupent toutes les juridictions afin de promouvoir l'uniformité, l'efficacité et la qualité du service juridique des cours de comté et des cours de district. Le comité pourra aussi participer plus directement à la planification et à l'organisation de séminaires permanents d'instruction pour les juges des cours de comté et des cours de district. J'espère que l'établissement du comité favorisera des rapports de travail plus étroits entre les juges des cours supérieures, des cours de comté et des cours de district, qui doivent tous résoudre les mêmes problèmes et qui partagent bon nombre d'intérêts.

Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit plus tôt, les salaires des juges ne peuvent être fixés que par le Parlement et il incombe au Parlement de garantir que ces salaires sont suffisants pour indemniser convenablement ceux qui sont nommés à la magistrature des lourdes tâches qu'ils ont acceptées. Le bill prévoit une augmentation en deux étapes des salaires des juges. La première augmentation de $2,000 serait rétroactive au 1er avril 1977 et la deuxième augmentation d'un montant égal entrerait en vigueur le 1er avril 1978. Ces augmentations sont conformes aux lignes directrices de lutte contre l'inflation et représentent en moyenne 4 p. 100 des salaires en 1977 et 3.8 p. 100 en 1978. Les salaires ont été révisés pour la dernière fois en 1975. Nous ne pensons pas devoir modifier la loi sur les juges avant encore deux ou trois ans et, selon moi, il convient donc que le Parlement accorde cette augmentation modeste dès maintenant au lieu d'attendre encore trois ans puisque c'est la première occasion que le Parlement aura de le faire depuis 1975.

Il incombe en outre au Parlement de fixer le montant des remboursements de frais accordés aux juges dans l'exécution de leurs fonctions et d'y pourvoir. J'ai déjà mentionné l'importance que j'attache à l'auto-perfectionnement des juges par leur participation à des séminaires, conférences et réunions dans le cadre de l'éducation juridique permanente. Je crois en outre qu'il est bon que les juges représentent leurs tribunaux lors de cérémonies officielles d'État, du Barreau ou autres. Bien sûr, tous les juges n'auront pas de telles obligations, mais il va sans dire que les juges de la Cour suprême du Canada, les juges en chef et les premiers juges de toutes les autres cours devraient s'y prêter.

J'aimerais exprimer toute ma gratitude aux membres de la magistrature qui ont participé, au cours des dernières années de façon certes plus assidue que par le passé, à des séminaires, réunions du Barreau et séances consultatives avec l'ordre des avocats, pour le plus grand profit des juges eux-mêmes, de leurs tribunaux, du Barreau et de la législation qu'ils appliquent. Je félicite donc ces juges qui se sont dépensés sans compter dans le programme de l'éducation permanente.

A cet égard, le bill propose d'augmenter à $1,000 par année l'indemnité de participation à des conférences pour les juges de la Cour suprême du Canada et d'offrir à ces juges ainsi qu'aux premiers juges des cours de comtés et des districts l'octroi de $1,500 par année pour frais de représentation. On demande bien souvent aux juges de la Cour suprême de participer à des réunions d'information et de représenter notre tribunal supérieur à des cérémonies officielles partout au Canada. De même, les premiers juges des cours de comté et de district se trouvent dans la même situation que les autres chefs des Cours supérieures tenus de représenter leurs tribunaux. Ces modifications sont essentielles si nous voulons que les membres supérieurs de notre magistrature puissent exécuter comme il se doit les fonctions judiciaires et parajudiciaires qui leur incombent du fait de la haute charge qu'ils ont accepté de si bon gré, je le sais d'expérience.

Je me suis efforcé de faire ressortir les grandes lignes du bill C-50. En terminant, je demande que le Parlement, en reconnaissance de son rôle par rapport à l'autonomie de la magistrature, examine sans délai ces modifications afin de les adopter avant l'ajournement d'été.

Juges—Loi

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, en premier lieu, j'aimerais demander au ministre de la Justice (M. Basford) de préciser un point du bill à l'étude. Je veux parler de la nomination d'un commissaire pour la première fois. Le ministre a dit qu'il devra assumer des fonctions administratives. Pourrait-il expliquer de façon plus pratique et réaliste—et ce n'est pas une critique—quelles seront exactement les fonctions du commissaire? Le juge en chef dresse généralement la liste des juges qui siégeront aux divers tribunaux. Que fera le commissaire?

M. Basford: Il ne s'occupera pas du tout de l'administration des listes des causes. Ce rôle incombe au juge en chef. Celui-ci continuera de dresser les listes des causes, d'établir le rôle à la cour fédérale, de désigner les juges qui voyageront. Cette fonction fait toujours partie de la magistrature. La proposition visant à nommer un commissaire ne change en rien la magistrature. Par contre, elle modifie les fonctions administratives de mon ministère. Nous sommes responsables des allocations, des pensions, des questions de résidence, des questions concernant les congés pour les raisons de santé, des juges de la Cour suprême du Canada, de la Cour fédérale d'appel et de la division fédérale des procès.

En outre, nous sommes responsables pour les tribunaux fédéraux des budgets qui sont présentés au Conseil du Trésor, des services de secrétariat, de la classification du personnel, des édifices, des services de traduction et de tous les services de soutien dont un tribunal a besoin. Ce sera le bureau du commissaire qui s'en occupera dorénavant. Ce sont les fonctions administratives qui sont déléguées et non pas les fonctions judiciaires. Par exemple, ce sera le commissaire en collaboration avec les juges en chef, et non pas mon ministère, qui s'occuperont de la préparation des budgets auxquels le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) s'intéresse toujours beaucoup à l'étape du comité. Il est évident que dans notre système parlementaire, le commissaire aurait le rang de sous-ministre, et relèverait de moi qui suis comptable au Parlement, mais l'ensemble de ces fonctions passerait de mon ministère au bureau du commissaire.

Pour ce qui est de l'article 96, les juges nommés par le gouvernement fédéral et non pas ceux des tribunaux fédéraux, ce serait le commissaire qui s'occuperait des pensions, des allocations de voyages, des congés, des allocations de déménagement et autres questions du genre.

M. Woolliams: Je remercie le ministre pour ces éclaircissements. Je voulais en avoir le cœur net car je craignais que la nomination de ce nouveau fonctionnaire nuise à l'autonomie du tribunal.

Je voudrais d'abord féliciter le ministre d'avoir fait le point cet après-midi sur les fonctions judiciaires et sur la façon dont fonctionne la séparation des pouvoirs dans notre système démocratique. Il y a quelques années, le Parlement britannique a entrepris une étude de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Je suis heureux d'entendre le ministre parler de l'indépendance du système judiciaire, car il n'y a pas très longtemps, nous avons appris que dans une certaine province des personnes haut placées avaient, délibérément ou non, entravé le travail des juges. On a laissé entendre que cette atteinte touchait les ministres et d'autres députés. J'affirme, monsieur l'Orateur, que l'indépendance du pouvoir judiciaire est de la plus haute importance dans un système démocratique.

● (1550)

Avant de commenter le discours du ministre, permettez-moi de le féliciter ainsi que les fonctionnaires de son ministère pour le choix des hommes et des femmes qui, ces dernières années, ont été nommés à la magistrature du pays. Le ministre mérite surtout des félicitations pour les nominations qu'il a faites en Alberta. En Alberta, les nominations ont tenu compte du calibre de la personne plutôt que de son affiliation politique. Ce faisant, le ministre a fait un pas dans le sens recommandé par le Barreau canadien et les autres barreaux, et il en résultera finalement que nous aurons des juges encore plus compétents. Je me sentais obligé de faire consigner ces commentaires au compte rendu, étant donné que j'ai parlé de l'indépendance du système judiciaire.

Dans l'étude déjà mentionnée où le Parlement britannique fait l'examen des tribunaux et des juges en Grande-Bretagne et aux États-Unis, on insiste sur l'importance de l'indépendance des juges. On déclare dans cette étude que l'indépendance du pouvoir judiciaire doit protéger les faibles des forts et l'individu de la société. Elle doit servir de protection contre la tyrannie du pouvoir et de l'arrogance et contre l'irresponsabilité et l'irrationalité de l'action populaire. Toujours, l'assomption fondamentale sous-jacente est l'intégrité intellectuelle et morale dont fait usage l'agent judiciaire dans ses décisions.

Il est reconnu que les tribunaux doivent toujours assurer à la société que le faible sera protégé du fort et que l'individu sera protégé de l'État tout-puissant. En fait, les avocats devraient se considérer comme des ingénieurs sociaux. C'est le rôle de l'avocat, du droit, de veiller à ce que l'individu soit protégé de l'État tout-puissant. Qu'arrive-t-il à une personne si elle est accusée d'une infraction ou si elle poursuit l'État au civil, au niveau fédéral ou provincial? L'État, qui dispose des impôts du pays, peut engager les meilleurs experts et les avocats les plus habiles. C'est le devoir d'un avocat agissant au nom de l'individu de le protéger de l'État tout-puissant et de veiller à ce qu'il soit jugé avec justice et équité par un système judiciaire indépendant. C'est le devoir de l'avocat. Et c'est le barreau qui est responsable de la conduite des avocats et qui est chargé de faire régner la discipline.

Dans chaque province, les avocats sont régis par la loi provinciale sur les professions libérales. Cette loi permet aux avocats d'avoir leur barreau, qui établit les lignes directrices qui doivent régir l'admission des membres. S'il y a infraction, c'est le barreau qui rappelle à l'ordre l'avocat concerné et prend, au besoin, d'autres mesures. Je sais que le bill parle de nommer juges des avocats ayant au moins dix ans d'expérience. Il faut en effet qu'ils aient plusieurs années d'expérience dans la profession pour pouvoir remplir leurs fonctions de la manière que j'ai décrite au début de mon discours.

Monsieur l'Orateur, cela fait des années que je suis membre du barreau de l'Alberta et de celui de la Saskatchewan et je puis vous dire que c'est à juste titre que nous sommes fiers des hommes et des femmes qui ont accédé à la magistrature et qui sont chargés de protéger les droits des Canadiens à travers tout le pays. Je dis cela en toute sincérité.

Je voudrais maintenant en venir à un autre point qui me préoccupe. A la page 3 du bill, on prévoit la nomination d'un plus grand nombre de juges à la Cour suprême de l'Alberta, aux cours de comté, aux cours de district et aux cours d'appel. Les juges en chef et les procureurs généraux adressent leurs recommandations au ministre de la Justice ou à son ministère. Le ministre de la Justice, comme il l'a d'ailleurs fort bien expliqué, se fonde sur ces recommandations pour nommer les juges, agissant ainsi conformément aux lois et à la constitution de ce pays. A ce propos, j'attire l'attention de la Chambre sur la page 11 du bill, qui prévoit la nomination de 15 juges exerçant la compétence dévolue aux tribunaux de la famille. Mais, je ne vois rien qui indique que le ministre de la Justice ait passé des ententes avec les provinces, qui pourtant sont chargées de la mise en place de ces tribunaux.

Pendant plusieurs décennies, nos tribunaux supérieurs étaient littéralement inondés par les procès de divorce à juger. Cela représentait une énorme somme de travail pour nos juges et retardait le règlement des affaires civiles, parfois même d'affaires criminelles. Les innombrables actions en divorce étaient la plaie de nos cours supérieures. Une fois la loi modifiée, nos tribunaux ont eu un volume de travail encore plus considérable, car de plus en plus de personnes voulaient divorcer. Selon les dernières statistiques, la proportion des divorces au Canada est aussi élevée qu'aux États-Unis.

J'ai toujours considéré que notre législation fédérale n'est pas très équitable à l'égard des divorcées qui ont des enfants. Permettez-moi de vous indiquer comment les choses se passent, lorsqu'il y a divorce. Dans son jugement, un juge, disons, du Manitoba, de l'Alberta ou de la Saskatchewan, peut ordonner au mari d'assurer l'entretien de ses enfants et de verser une pension alimentaire à sa femme. Il se peut que l'ex-mari travaille et gagne très bien sa vie. S'il déménage dans une autre province, il se peut que la juridiction du tribunal ne s'étende plus à lui et que l'ordonnance devienne inapplicable. Certes, c'est aux conjoints qu'il appartient en premier lieu d'assumer les responsabilités de leur union, c'est-à-dire de veiller au bien-être de leur famille. Comme je le disais, si le mari quitte, par exemple, l'Alberta pour s'installer dans une autre province, l'ordonnance émise en Alberta ne peut pas être appliquée, sauf évidemment s'il existe un accord réciproque entre les provinces.

En outre, il coûte cher pour essayer de faire respecter ces ordonnances. Étant donné les honoraires élevés des avocats et les autres frais de justice, monsieur l'Orateur, des centaines de milliers de Canadiennes se sont trouvées dans des situations pénibles parce qu'elles n'avaient pas les moyens de faire respecter les décisions judiciaires relatives à la pension alimentaire grâce à laquelle elles auraient pu entretenir et éduquer convenablement leurs enfants. Étant avocat lui-même, le ministre de la Justice n'est pas sans savoir qu'à moins de circonstances exceptionnelles, le juge accorde la garde des enfants à la mère. C'est donc elle qui doit assurer les besoins et l'instruction des jeunes enfants.

Si elle dépend de l'assistance publique pour vivre, c'est le contribuable qui en fait les frais. D'autre part, le mari peut fort bien gagner un bon salaire mais à cause des dispositions de la loi actuelle, il peut se soustraire à ses responsabilités. J'espère que le ministre pourra organiser une réunion avec les ministres des dix provinces pour que nous puissions adopter ensemble une loi uniforme qui vaudrait pour tout le pays. Ce n'est qu'avec une loi de ce genre que nous pourrions faire respecter les ordonnances émises en Alberta, en Ontario ou dans d'autres parties du Canada. Une pareille loi est nécessaire

pour que les jeunes n'aient plus à souffrir de l'irresponsabilité de leurs parents.

● (1600)

Voilà ce que je recommande aujourd'hui. J'espère que le temps venu pour le ministre d'établir des tribunaux de la famille—et je sais qu'il revient aux provinces de le faire—il tiendra compte de cela. J'aurais cru—et je le signale tout gentiment au ministre—que si nous comptions vraiment établir ces tribunaux, nous nous serions entendus avec les provinces. Le projet de loi accomplit une seule chose: il crée une réserve de juges. Il en nomme quelques-uns de plus à la Cour supérieure. A ma connaissance, à part quelques exceptions comme l'Ontario, la compétence en matière de divorce, pensions alimentaires et autres questions familiales, relève de la Cour du banc de la Reine ou des cours supérieures, soit la direction des procès dans les diverses provinces.

Ce que nous faisons c'est accroître le nombre de juges. Ces juges jugeront les mêmes causes, de toute façon. D'après le ministre et d'après le discours du trône, nous aurions une cour de comté, tout comme nous avons des cours de district, la Cour suprême et une cour d'appel, et en plus des tribunaux spéciaux s'occupant de questions familiales, qui expédieront ces affaires, rendront des ordonnances et les feront respecter dans tout le pays. Ils s'occuperont de toutes ces causes qui encombrent les cours.

Je ne connais rien de plus monotone pour un juge que d'avoir à passer deux jours de suite à entendre 30 ou 40 causes de divorce, surtout lorsque le seul motif invoqué est l'adultère. Ils doivent prêter l'oreille à ce genre de preuves pendant des heures et des heures et cela pendant des jours. Je ne connais rien de plus ennuyeux pour un bon juriste que d'avoir à écouter toutes ces sottises, alors que d'autres causes attendent. C'est aux tribunaux de la famille de régler les problèmes domestiques. Ces tribunaux devraient pouvoir rendre des ordonnances applicables d'un bout à l'autre du pays. Je ne pense pas pouvoir être plus clair que cela.

Je félicite le ministre de s'être occupé de la question des traitements. De jeunes avocats inscrits au barreau depuis seulement quelques années font souvent plus que le juge en chef de la province. Si nous voulons continuer à avoir des hommes intelligents de grande compétence, nous devons leur offrir des traitements qui se rapprochent au moins de ce qu'ils pourraient gagner ailleurs. A première vue, une augmentation de $2,000 semble considérable. Toutefois, quand on l'ajoute à ce qu'ils font à l'heure actuelle et qu'on tient compte de l'échelle d'impôt sur le revenu, ils ont de la chance s'il leur reste $800 ou $900 de plus. Souvenez-vous qu'un juge ne peut pas déduire les mêmes frais qu'un avocat de la pratique privée. L'impôt est déduit à la source. C'est comme les députés. Quand nous recevons nos chèques, la part de la pension et des impôts a été enlevée. Cette augmentation n'est certes pas démesurée. Il y a deux ou trois ans que nous n'avons pas étudié le traitement des juges. Si nous voulons avoir le genre d'hommes dont le ministre et moi avons parlé, nous devons les payer pour qu'ils puissent avoir le degré d'indépendance qu'il faut au judiciaire pour faire son travail.

J'ai essayé d'être bref. Mes collègues et moi appuyons le bill. Je félicite le ministre de l'avoir présenté à ce moment-ci.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, il y a une chose qu'il faut reconnaître au ministre de la Justice (M. Basford). Dans l'arène politique il est d'une combativité féroce et d'une partisanerie extrême, mais dans l'accomplissement de ses fonctions, il fait preuve d'intelligence, de logique, d'efficacité et de justice. C'était, je crois, une justice à lui rendre. Je pense que d'autres ministres de la Justice méritent aussi ce compliment. Je vois par exemple à la Chambre le ministre des Transports (M. Lang), à qui ses talents d'organisation ont permis, lorsqu'il détenait ce portefeuille, de faire un excellent travail.

Le bill à l'étude ne prête pas à controverse. Tout ce que nous devons essayer de faire, c'est d'améliorer certaines de ces dispositions. Le bill C-50 porte sur quatre points. Primo, la nomination de juges supplémentaires. Secundo, l'augmentation des traitements des juges. Tertio, des modifications au Conseil canadien de la magistrature. Quarto, la création d'un poste de commissaire, qui reprendra certaines fonctions administratives jusque-là dévolues au ministère de la Justice. Ce qui nous reste à faire donc, c'est d'améliorer certaines dispositions du bill. Je partirai du principe que nous avons tous le devoir d'humaniser la justice. Les juges et les avocats ont un grand rôle à jouer à cet égard.

On a déjà dit que la justice devrait être mise à la portée des gens. Autrefois, les magistrats trônaient bien au-dessus du simple citoyen. Pendant les nombreuses années où j'ai exercé le droit, j'ai vu je ne sais combien de personnes littéralement terrifiées à l'idée de comparaître au tribunal. Et rendues au prétoire, elles se sentaient devant le juge frappées d'effroi et privées de moyens. Cela provoque nécessairement un divorce entre la population et l'appareil judiciaire. Il est donc très important d'humaniser la justice, et de convaincre les avocats et les juges d'adopter une attitude moins détachée envers les gens.

J'ai remarqué de nombreux changements dans la loi, depuis mon arrivée ici, il y a 12 ans. Ils représentent tous d'ailleurs un progrès. Je pense en particulier à la Commission de réforme du droit du Canada et à tout ce qu'elle a accompli en exposant un certain nombre de problèmes et de solutions. Ces dernières n'ont pas toujours été appliquées par les ministres de la Justice, mais nous sommes au moins sur la bonne voie. Je pense également aux modifications apportées au Code criminel et particulièrement aux changements concernant les libérations absolues et conditionnelles. Ici encore ces modifications à la loi nous mettent sur le bon chemin.

J'ai relevé certains des adjectifs qu'a utilisés le ministre à l'égard des juges. Je pense qu'il a dit qu'ils devraient être sensibles et compétents. J'ajouterai qu'ils doivent également être érudits, indépendants, impartiaux, justes et charitables. Je rappellerai la formule qu'a utilisée John Turner du temps où il était ministre de la Justice. Pour lui, un juge doit être charitable et faire preuve de bon sens. C'est à cela que l'on reconnaît un bon juge et c'est d'après ces critères que nous devons faire nos nominations.

J'ai déjà dit qu'il y avait un fossé entre les hommes de loi et le public, et un certain détachement de la part des avocats et des juges à l'égard des gens du commun, et que c'est ce qui terrifie les gens qui comparaissent en justice. A ce propos, on pourrait déjà améliorer le jargon pratiqué dans les tribunaux. Comme les députés le savent, à la Cour suprême nous devons donner aux juges le titre de Votre Seigneurie. Dans les cours de comté c'est Votre Honneur. Et parfois dans les cours provinciales c'est encore Votre Honneur. Tout ceci est maintenant simplifié, et on dit simplement Votre Honneur. Il me semble que les autres termes ne sont guère plus en usage aujourd'hui dans les tribunaux. Nous pourrions simplement employer le terme «Votre Honneur» lorsque nous nous adressons à un juge. C'est un peu plus chaleureux. Cela a plus de sens que «Votre Seigneurie». Le ministre de la Justice devrait y réfléchir sérieusement.

● (1610)

Si nous nommons des juges supplémentaires, c'est parce que les tribunaux sont surchargés de travail. Depuis dix ou quinze ans, les procès se sont multipliés, par suite de l'accroissement démographique et, jusqu'à un certain point, sans doute, des modifications apportées aux lois sur le divorce. Il se peut aussi que les gens soient devenus plus querelleurs. Pour réduire la charge des tribunaux, particulièrement en Ontario, on pourrait les libérer des accidents de la route. Dans certaines provinces, par exemple en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, ce domaine relève désormais des tribunaux de simple police.

La liste d'attente en Ontario est très longue, et si on l'examine attentivement, on se rend compte qu'un nombre considérable d'affaires concernent des accidents de la route. Dans son discours du Trône, le gouvernement du Québec a exprimé son intention de soustraire les accidents de la route à la compétence des cours de justice. On pourrait faire de même en Ontario; ainsi on aurait besoin de moins de juges.

Le ministre a parlé des qualités et des compétences que doivent posséder les juges. Il a fait remarquer qu'on nomme maintenant des femmes juges des cours de comté, juges des tribunaux de la famille et juges d'appel. Il s'agit là d'une excellente tendance, bien qu'il me faille dire qu'il ne s'agit que de mesures symboliques pour le moment et qu'on est loin d'avoir atteint l'équilibre qui s'impose. J'espère que nous pourrons bientôt passer d'une représentation symbolique à une représentation véritable des femmes dans la composition des tribunaux.

Notre société est très complexe, et l'on peut en voir l'un des meilleurs exemples dans la nomination de 15 juges chargés de l'établissement d'un réseau de tribunaux de la famille regroupant toutes les compétences en matière familiale. Des projets pilotes sont en cours pour assurer l'établissement de ces tribunaux de la famille et se sont à mon avis avérés un succès. Le ministre s'engage dans la bonne voie en collaborant avec les provinces pour créer davantage de postes de juges, apportant ainsi un élément essentiel dans l'établissement d'un tel réseau de tribunaux de la famille. Les conjoints qui ont des différends trouvent très irritant d'avoir à s'adresser à divers tribunaux pour obtenir des jugements sur les divers problèmes qui peuvent sugir. En matière de garde d'enfants, par exemple, il leur faut parfois s'adresser au tribunal de la famille, puis au tribunal des successions et tutelles et parfois même à la Cour suprême. Pour la pension alimentaire, ils s'adressent parfois un tribunal familial et parfois à la Cour suprême. Quant aux motifs de divorce, ils ont parfois le choix entre la Cour suprême et la cour de comté. Il est raisonnable de vouloir unifier le système et de présenter, débattre et trancher toutes ces questions à un seul tribunal.

J'ai déjà parlé de la complexité des tribunaux plus particulièrement de la Cour suprême et de la cour de comté. S'il fallait analyser les diverses fonctions de la Cour suprême et de la cour de comté, on constaterait qu'elles sont sensiblement les mêmes. Le ministre devrait étudier en détail l'avantage de réunir la cour de comté et la Cour suprême. Cela éliminerait la confusion qui existe actuellement, car on ne sait pas au juste comment entamer les poursuites.

Je me souviens de l'époque où l'actuel ministre des Transports (M. Lang) était ministre de la Justice. Je lui avais parlé de cette question et je crois qu'il acceptait, en principe, l'idée de réunir les cours de comté et la Cour suprême. Je suis certain que le ministre actuel et son prédécesseur conviennent que les fonctions de ces instances sont sensiblement les mêmes. Il importe d'essayer de supprimer cette distinction qui contribue à la confusion et à l'isolement des juges.

Lorsque l'on considère les changements apportés à la composition du Conseil canadien de la magistrature—aux dires du ministre, un comité des cours de comté doit être créé à l'intention des juges des cours de comtés—on se rend compte des différences qui existent entre la Cour suprême et la cour de comté. A mon avis, de telles différences ne devraient pas exister. Le Conseil de la magistrature joue un rôle important et efficace à l'égard des juges. L'organisation de colloques éducatifs à l'intention des juges est, à mon avis, un pas dans la bonne direction. Cependant, il vaudrait beaucoup mieux prendre une mesure en vue de combiner les cours de comtés et la Cour suprême.

J'aimerais que le ministre nous donne de plus amples renseignements sur les fonctions du Conseil de la magistrature. Ce conseil est né, si je ne m'abuse, au lendemain de l'affaire Landreville. Le juge Landreville se trouvait dans une situation très délicate et pour le destituer, il fallait proposer une motion à la Chambre et au Sénat. Finalement, le juge a démissionné et cette motion a été inutile. Mais c'est à la suite de cette affaire que l'on a créé le Conseil canadien de la magistrature, auquel on a confié des responsabilités dans le domaine de l'éducation et de la discipline.

Je pense que nous Canadiens, pouvons être fiers des réalisations de nos juges. Ils méritent nos compliments. Leur niveau d'excellence est sans doute dû en partie aux méthodes suivies pour les nominations. Je pense que leur bilan a été excellent. Mais le ministre pourrait-il me dire quels pouvoirs détient le Conseil en matière de discipline? A mon humble avis, les plaintes formulées par des particuliers devraient être portées devant le Conseil de la magistrature. Ceux qui portent plainte contre les juges devraient être entendus, et, à la suite de l'audience, des recommandations seraient faites au ministre de la Justice qui aurait le pouvoir de demander au juge en cause de démissionner au besoin.

J'ai dit plus tôt que nous vivons dans une société très complexe. Je remarque que le juge en chef de la Haute Cour de l'Ontario a fait récemment une déclaration à des journalistes relativement aux actions collectives. Il craignait que les actions collectives ne traînent devant les tribunaux et qu'elles ne retardent les choses et peut-être même accroissent la confusion.

● (1620)

C'est aux États-Unis que les actions collectives ont vu le jour à la suite de la décision de certaines personnes ayant subi un préjudice analogue d'unir leurs efforts pour intenter un procès. Pour le Canada, le plus bel exemple d'action collective est celui des poursuites qui ont été intentées contre la société Ford à cause de problèmes de rouille. La plupart des personnes qui ont acheté une voiture Ford il y a quelques années ont fait une mauvaise affaire, car ces voitures commençaient à rouiller très peu de temps après. Il s'agissait donc d'intenter des poursuites collectives qui puissent aboutir. Les députés se rendront compte des problèmes que cela peut poser. Il faut mettre l'action collective en branle, il faut rassembler les personnes qui ont été lésées, il faut engager un avocat et faire venir des témoins, et bien souvent, il faut s'arranger pour avoir le témoignage d'experts. Dans le cas des poursuites intentées contre Ford pour les problèmes de rouille, l'action collective s'est avérée difficile et les indemnités offertes par la société étaient nulles ou négligeables.

Ce genre d'action occupe une place de plus en plus importante dans notre société, tant pour les biens de consommation que pour les problèmes écologiques, et nous devons faire notre part pour qu'elles se multiplient et qu'elles donnent des résultats. Le ministre doit veiller à ce qu'il y ait suffisamment de juges et à ce que les tribunaux ne soient pas submergés. Je le répète, et je suis certain que le ministre le sait très bien, les tribunaux ontariens doivent étudier un nombre astronomique de cas concernant des véhicules automobiles, ce qui provoque un encombrement. Un professeur de droit a étudié quelques procès relatifs à des véhicules automobiles et il a constaté que les plaidants n'arrivaient parfois qu'à de très piètres résultats faute de moyens.

La Commission de réforme du droit a publié de nombreuses études concernant les techniques de diversion utilisées dans les causes criminelles et autres. J'espère que le ministre de la Justice adoptera certaines des recommandations de la Commission au sujet des techniques de diversion, ce qui lui permettrait de réduire radicalement le nombre de poursuites au criminel. Je note que le ministre s'efforce en ce moment d'actualiser certains règlements concernant la preuve. Il faudrait à mon sens accorder tout autant de temps et d'attention à des techniques de diversion susceptibles d'être adoptées, ce qui améliorerait la situation.

La spécialisation est le mot d'ordre de nos jours et peut-être que nous, Canadiens, devrions créer des tribunaux spécialisés. Nous suivons la bonne voie en ce qui concerne les tribunaux de famille. Nous avons des tribunaux spécialisés dans les faillites. Peut-être nous faut-il aller plus loin et nous spécialiser dans d'autres domaines du droit comme on le fait en Angleterre où des juges chevronnés ont été nommés dans un domaine particulier, et y font un excellent travail. C'est être bien exigeant que d'espérer qu'un juge puisse être versé dans tous les domaines du droit, de nos jours. On ne peut leur demander d'être spécialiste en droit pénal, en droit des sociétés, et ainsi de suite.

Le ministre a clairement expliqué en quoi consistent les diverses fonctions administratives du commissaire et c'est là un bon début, assurément. Je le répète, ce projet de loi ne prête pas à controverse. Ce qu'il faut faire, c'est humaniser la loi. J'espère que le ministre de la Justice se mettra à la tâche, de concert avec les juristes et les juges, et qu'il apportera de nombreuses modifications au Code criminel et à d'autres lois, en ayant le souci constant de la rendre plus humaine. Alors nous pourrons dire fièrement que nous avons le meilleur appareil judiciaire et la meilleure législation applicables à tous les Canadiens.

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le débat en cours est vraiment digne d'hommes d'État; je vais m'efforcer de faire mes observations dans le même esprit, mais ce ne sera pas chose facile. Le projet de loi à l'étude est le bienvenu: c'est, me semble-t-il, un progrès. Le ministre de la Justice (M. Basford) a bonne réputation, je crois. Il m'irrite un peu et je vous dirai pourquoi tout à l'heure. J'aimerais d'abord vous assurer que je participe au débat avec plaisir car je suis le seul avocat présent à la Chambre qui vienne de la province de Terre-Neuve et du Labrador.

Il est étonnant que des sept députés de Terre-Neuve, un seul soit avocat, ce qui est vraiment regrettable pour le progrès de l'humanité. Bien peu de provinces comptent un seul avocat parmi leurs députés à la Chambre des communes. Tout le monde le sait: d'habitude il y a de nombreux avocats parmi les députés siégeant à la Chambre des communes et aux assemblées législatives. Seul de Terre-Neuve, je me sens plutôt isolé. Même le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) n'a pas d'expérience du droit, quoique par ailleurs il soit certes en train d'acquérir une vaste expérience des affaires extérieures.

Avec les années, monsieur l'Orateur, on se rend habituellement compte qu'on vieillit car les agents de police commencent à avoir l'air très jeune et les juges sont de votre âge. Le juge Noel Goodridge, récemment nommé par le ministre de la Justice à la Cour supérieure de Terre-Neuve, est un ami d'enfance. J'ai grandi avec lui, et voilà qu'il est juge depuis un an. C'est un magistrat de grande classe et une belle acquisition pour la Cour de Terre-Neuve. Je connais depuis mon enfance d'autres juges récemment nommés, ce qui prouve à quel point le temps passe. Quand vous voyez certains confrères avocats, admis au barreau en même temps que vous, accéder à la magistrature, vous vous rendez compte que vous avez franchi le cap; je leur offre mes meilleurs vœux, convaincu qu'ils feront d'excellents juges à la Cour où ils siégeront encore 30 ans, jusqu'à l'âge de la retraite.

Je voudrais également mentionner que nous avions une excellente cour d'appel à Terre-Neuve quand j'étais jeune avocat. J'aimerais consigner les noms des juges au compte rendu. Il y avait le juge en chef de l'époque, feu sir Albert Walsh. Il y avait aussi feu sir Brian Dunfield et feu Harry Winter. C'était trois juges très éminents à Terre-Neuve; ils se montraient compréhensifs lorsqu'un jeune avocat venait plaider pour la première fois devant eux. C'étaient des hommes fort intègres et intelligents qui rehaussaient la cour de leur prestige. Je sais que nos juges actuels ont tous appris à suivre leurs traces. Ce fut un honneur pour moi que de plaider devant

des hommes de cette trempe, notamment le juge en chef, feu sir Albert Walsh qui était un juriste distingué et humanitaire.

J'aimerais que le ministre de la Justice essaie de trancher une certaine question qui touche à la magistrature. Nous savons que le Conseil canadien de la magistrature est censé chercher à trancher les questions disciplinaires concernant les juges, mais il y a un domaine qui ne relève pas tellement de la discipline dans le sens d'écarts de conduite ou de comportement nécessitant l'adoption d'une résolution par la Chambre des communes et le Sénat. Je veux parler des quelques juges qui sont très lents et tardent à rendre des jugements. Ils entendent une cause, et j'ai connaissance de cas où trois ans plus tard aucun jugement n'a encore été rendu. C'est une chose très grave car tarder à rendre justice équivaut à ne pas rendre justice. C'est pourquoi, je voudrais que le ministre s'occupe de cela. C'est là quelque chose d'embarrassant car nous savons tous que les juges doivent garder leur indépendance. Il ne faut pas que l'exécutif intervienne dans l'exercice du mandat des juges.

● (1630)

Le gouvernement doit tenir compte des droits des plaideurs lorsque les juges attendent pour statuer sur le litige. Il se peut qu'en attendant qu'un jugement soit rendu, il leur faille dépenser beaucoup d'argent. L'une ou l'autre des parties aura des frais considérables à acquitter. La charge peut être d'un autre ordre quand des facteurs ou des rapports humains sont en jeu. Je crois qu'il est intolérable qu'un juge doive attendre plus de six mois ou même une année avant de rendre son jugement. J'ignore si le ministre est en mesure de changer les choses ou si l'on a demandé ou si l'on demandera au Conseil canadien de la magistrature de faire quelque chose à ce sujet. C'est un problème grave et embarrassant pour la magistrature, pour le barreau et pour l'administration de la justice. C'est un problème qui exige une solution car il faut en arriver à mettre fin à ces situations exceptionnelles.

J'approuve les initiatives du ministre à propos du droit de la famille, c'est-à-dire son nouveau concept du tribunal de la famille, tribunal qui aura à s'occuper de tous les problèmes liés à la famille—le divorce, la séparation, la garde des enfants et autre chose du genre. D'après ce que j'en sais, il n'existe pas d'autre aspect du droit qui soit plus pénible, qui ne mette en cause plus de valeurs et de misères humaines. Ce sont des problèmes qui peuvent causer de la souffrance et de la douleur à des êtres humains. Je veux parler des questions que doivent trancher les juges qui exercent en matière de droit de la famille. Entre autre chose, la garde des enfants est une question qui peut plonger un être humain dans la douleur. Il y a aussi les situations où un des deux parents essaie d'utiliser les enfants pour assouvir une vengeance contre l'autre. Dans certains cas, les juges éprouvent beaucoup de difficulté à se prononcer.

D'ailleurs, ces causes-là sont beaucoup mieux traitées par des juges dont l'expérience portera exclusivement sur les aspects de la vie familiale. Ils occuperont leurs jours à traiter de questions humaines et ils seront mieux en mesure de les comprendre. Ils pourront aussi compter sur les services du tribunal pour régler ces questions d'une manière raisonnable et humanitaire. Selon moi, le ministre s'est orienté dans la bonne direction. Il a l'accord de principe de Terre-Neuve et de trois ou quatre autres provinces.

[M. Crosbie.]

Les juges qui ont ordinairement à statuer sur des questions d'ordre commercial et criminel sont souvent mal préparés pour se prononcer sur la subtilité de certains rapports entre les individus. Je n'ai jamais prononcé de jugements sur des questions d'orde familial. On est en mesure de se prononcer sur une cause familiale lorsqu'on y est personnellement impliqué. Il est très difficile pour une tierce personne de définir la nature des rapports entre deux autres personnes. Il faut beaucoup de maîtrise et de compréhension. C'est un pas dans la bonne voie et j'approuve cette initiative.

Pendant que j'en ai l'occasion, j'aimerais dire que l'administration de la justice n'est certainement pas uniforme au Canada. Les questions concernant la magistrature sont réparties entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Comme tous les députés le savent, le gouvernement fédéral nomme les juges, paie leurs traitements et une partie de leurs dépenses. Les provinces se chargent de l'administration de la justice. Elles doivent payer les frais des tribunaux, le personnel des tribunaux, fournir les bâtiments et le reste. Cela relève des gouvernements provinciaux à l'exception de la Cour fédérale du Canada et de la Cour suprême du Canada. C'est très bien.

Nous savons tous ici que certaines provinces sont riches et que d'autres le sont moins. Je ne crois pas qu'on en ait vraiment tenu compte au Canada pour ce qui est de l'administration de la justice. Par exemple, les installations des cours des magistrats, qu'on appelle aujourd'hui les cours provinciales à Terre-Neuve, ne se comparent absolument en rien à leur équivalent en Ontario, en Colombie-Britannique, en Alberta ou dans pratiquement toutes les autres provinces. A Terre-Neuve, les magistrats et les juges de la cour provinciale doivent s'accommoder d'installations extrêmement primitives. Ces magistrats s'appellent maintenant des juges, mais je parlerai de magistrats pour que vous sachiez de qui je parle. Les magistrats n'ont pas de sténographe pour prendre note des témoignages au tribunal. Ils n'ont pas les installations nécessaires. Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) pourra le confirmer.

Il faudrait dépenser beaucoup d'argent à Terre-Neuve pour améliorer les installations des tribunaux, que ce soit pour la Cour suprême de Terre-Neuve, pour les cours de district et pour les cours des magistrats qu'on appelle maintenant des cours provinciales. Le gouvernement terre-neuvien n'a pas les moyens de le faire. Je n'ai pas vérifié la chose depuis deux ou trois mois, mais je crois que les juges de la Cour suprême de Terre-Neuve n'ont toujours pas de matériel de dictée et de transcription. Ils doivent dicter leurs jugements à des sténographes. Je ne pense pas qu'ils aient chacun leur sténographe.

Ce sont les sténographes qui prennent note des témoignages au tribunal et qui les transcrivent pour les appels qui doivent également dactylographier les jugements pour les juges et faire leur correspondance. C'est totalement inefficace et, selon moi, c'est une situation révoltante. Terre-Neuve a des ressources financières limitées. Elle n'a pas les moyens de construire les tribunaux nécessaires à Saint-Jean et à l'extérieur. Il en faudrait certainement à l'extérieur de la ville car au moins, à Saint-Jean, la Cour suprême et les bureaux de la cour de district sont logés dans des édifices à peu près décents et leurs installations ne sont pas trop médiocres. En dehors de Saint-Jean, la situation est vraiment déplorable.

Donc, nous n'avons pas le même système judiciaire d'un bout à l'autre du pays. C'est parce que nous n'avons pas les mêmes installations. C'est pourquoi je suggère au gouvernement et au ministre de prendre des mesures pour tâcher d'y remédier. Je sais que Terre-Neuve a fait des instances au gouvernement canadien. Le ministre de la Justice de Terre-Neuve et le procureur général, l'honorable T. A. Hickman, C.R., a proposé au gouvernement du Canada de payer une partie des frais d'administration de la justice dans cette province. C'est un domaine où, à mon avis, le gouvernement du Canada, dans l'éventualité d'une refonte constitutionnelle, devrait accepter plus de responsabilités, et non moins.

Malheureusement, notre système financier ne suit pas celui du partage des pouvoirs, comme le savent tous les députés. Il y a toutes sortes de programmes à frais partagés, mais je ne pense pas qu'il en existe dans le domaine de l'administration de la justice. Les pénitenciers sont un autre domaine, mais il n'en est pas tout à fait question dans ce bill.

Le gouvernement fédéral devrait désormais assumer une plus grande responsabilité financière dans l'administration de la justice au Canada. Il ne suffit pas de nommer les juges et de leur verser leur traitement. Le gouvernement devrait s'assurer qu'ils disposent des moyens nécessaires pour bien faire leur travail, où qu'ils soient au Canada. Un juge qui siège à Terre-Neuve ou dans l'Île-du-Prince-Édouard ne devrait pas être désavantagé par rapport à celui qui siège ici en Ontario. La justice est tout aussi importante que la santé et le bien-être.

Je n'ai pas beaucoup exercé depuis 1966 parce que je suis entré dans la vie politique, mais je suis heureux de constater qu'on forme aujourd'hui des avocats de très grande compétence. Je remarque avec plaisir que les facultés de droit sont plus conscientes de la responsabilité qu'elles ont envers le public en général et qu'elles se soucient davantage de l'intérêt public. De nombreux étudiants qui suivent des cours de droit s'intéressent à des aspects du droit public et ne songent pas uniquement à devenir avocats pour gagner beaucoup d'argent. Un avocat peut, bien sûr, encore bien gagner sa vie. Le nombre d'avocats à Terre-Neuve a beaucoup augmenté. Ils doivent maintenant commencer à s'éparpiller dans la province et ne peuvent tous rester à Saint-Jean et à Corner Brook. Ils doivent aller à Grand Falls, Gander et Marystown pour donner des services juridiques dans des endroits qui n'en avaient jamais eu avant.

Le bill traite, entre autres choses, de la Cour suprême du Canada. Comme le savent les députés, il y a une affaire pendante devant la Cour suprême du Canada à laquelle je m'intéresse. Je m'y intéresse parce que je voudrais que la justice au Canada s'applique de façon égale pour tous.

● (1640)

Hier, j'ai posé une question au ministre de la Justice à propos d'une situation qui exige des explications. J'ai demandé comment le gouvernement pouvait laisser une affaire en suspens devant la Cour suprême du Canada pendant environ 7 ans sans rien faire à ma connaissance pour la régler d'une façon ou d'une autre. L'appel devrait être entendu ou rejeté. J'aimerais savoir comment on peut permettre à l'affaire de rester en suspens depuis 1970.

Monsieur l'Orateur, je veux parler de la cause Doyle contre le ministère du Revenu national et qui a trait aux années financières 1950 et 1954, c'est-à-dire à des choses qui se sont passées il y a 24 et 27 ans. En effet, on demande encore à la Cour de se prononcer sur des événements qui se sont produits il y a 24 et 27 ans. L'affaire à propos de ces événements, qui se sont produits en 1950 et 1954, n'a pas été entendue par la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu avant 1967, puis elle a été entendue et jugée à la Cour de l'Échiquier en 1970, trois ans plus tard. Les choses avaient déjà beaucoup traîné, mais après, le contribuable que la Cour de l'Échiquier avait jugé passible d'impôts considérables en 1970 a interjeté appel à la Cour suprême du Canada en 1970 et l'affaire est en suspens depuis. Cela exige des explications et si je n'en reçois pas, je soulèverai la question à la Chambre chaque fois que j'en aurai l'occasion.

Si j'ai une qualité, monsieur l'Orateur, c'est d'être tenace. Le ministre de la Justice verra que je suis tenace et têtu. J'ai l'intention d'aller jusqu'au fond de cette histoire. J'ai demandé des explications à ce sujet au ministre de la Justice hier à la Chambre. Je lui ai écrit le 23 mars et le 22 avril, puis, après avoir pris la parole à la Chambre le 21 avril, j'ai écrit au ministre du Revenu national (M^lle^ Bégin). J'ai écrit d'abord parce que j'ai pensé que je devrais peut-être soulever la question de nouveau à la Chambre. Après trois ou quatre semaines sans réponse, j'ai soulevé de nouveau la question à la Chambre et je continuerai à le faire jusqu'à ce que les députés ne veuillent plus en entendre parler et jusqu'à ce qu'on ait expliqué ce qui s'est produit et pourquoi on s'est montré si indulgent envers un contribuable, surtout s'il ne le méritait pas.

Hier, j'ai posé une question au sujet de la Cour suprême du Canada. J'ai demandé au ministre de nous dire quelles mesures on avait prises récemment pour rectifier la situation. Comme l'indique la page 5273 du hansard, le ministre a répondu qu'il avait étudié avec ses collaborateurs les procédures qui ont été entamées au sujet de l'affaire et il a ensuite déclaré:

> —On a procédé au rythme normal permis par les règlements des tribunaux . . .

Nous savons tous que les règlements des tribunaux permettent des délais si les deux parties en cause sont d'accord, monsieur l'Orateur. Le ministre a poursuivi:

> . . . sauf à l'égard d'une cause que l'on a décidé de rayer du programme d'hiver de la Cour suprême du Canada pour l'inscrire au programme du printemps; le procès aura donc lieu ce printemps-ci. Bref, les fonctionnaires de mon ministère ont comme directive depuis quelque temps déjà de disposer de ces questions aussi vite que les décisions des tribunaux le permettent.

J'estime, monsieur l'Orateur, que les règlements des tribunaux n'ont absolument rien à voir avec la négligence flagrante qu'il y a eue dans ce cas-ci. Ils ne prescrivent pas un délai de 7 ans avant d'entendre la cause du fisc contre John C. Doyle. Les règles sont là pour quelque chose. Vous faites un exposé des faits, puis vous devez attendre un nombre donné de jours après la réponse de l'intéressé etc., mais on insinue dans ce cas-ci que c'est la faute de la Cour suprême du Canada s'il y a eu un délai de 7 ans. Ce n'est pas la raison. Ce n'est pas une raison valable et c'est une critique injuste de la Cour suprême du Canada.

J'avais demandé en question supplémentaire si le ministre de la Justice voulait insinuer que la Cour suprême du Canada mettait du temps à entendre les causes intéressant le fisc et qu'une période de 7 ans était un délai normal et conforme aux règles de la Cour suprême pour ce qui est de la perception des impôts. Ce à quoi le ministre a répondu:

> Non, la Cour suprême entend les causes dont elle est saisie avec toute la diligence et la rapidité possibles.

Bien sûr, c'est le cas lorsque les avocats lui soumettent une cause, mais si les défenseurs des deux parties se contentent de laisser la question en suspens, comme la mousse à barbe, entre deux eaux, la Cour ne pourra pas l'expédier rapidement car les parties en cause se soucient peu de la mener à bon terme. Cela ne va pas, monsieur l'Orateur. Absolument rien dans les règles de la Cour suprême du Canada ne justifie le délai de 7 ans dans cette affaire.

J'ai pris la peine de me renseigner quant au nombre d'appels relatifs au fisc dont est saisie la Cour suprême du Canada à l'heure actuelle. On m'apprend qu'au 31 mars 1977, il y en avait 10; un appel a été entendu et l'on attend la décision finale, mais les 9 autres causes n'ont pas encore été entendues par le tribunal. Présumément, deux de ces 9 appels se rapportent aux causes que j'ai mentionnées, Doyle contre Revenu Canada— Impôt en 1950 et 1954, ce qui en laisse 7. Je chercherai à obtenir maintenant, à moins que le ministre ne le fasse pour moi, la date où les autres appels ont été soumis et l'année d'imposition en cause. S'agit-il de 1950 et 1954? Quand ces appels ont-ils été enregistrés pour la première fois? Combien y a-t-il d'appels en attente qui remontent à 1950 et 1954?

Comme je l'ai appris l'autre jour, un citoyen de Colombie-Britannique de ma connaissance a des difficultés avec le fisc, qui lui reproche de devoir $23,000 sur ses revenus des dernières années. Pas $1,859,000 depuis 1954. Il n'a pas levé le pied, il n'a pas filé à Panama ou à Costa-Rica, il est ici au Canada et il doit, paraît-il, $23,000. Et le ministère lui dit que pour pouvoir faire appel, il devra d'abord verser les $23,000 plus les intérêts. Mais dans l'affaire de cet autre type qui doit des millions de dollars depuis des années et qui est recherché ici pour fraude le ministère de la Justice et le ministère du Revenu national ne lèvent pas le petit doigt, et je veux savoir pourquoi. Et avant que j'aie fini, la population va vouloir le savoir elle aussi, et elle obtiendra satisfaction. Je sais que cela prend du temps. On attend longtemps à Terre-Neuve. Vous posez une question, le temps passe, vous la reposez sans cesse sans résultat, mais voilà qu'un jour la presse s'en mêle. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, cela fait les manchettes des journaux, et le sujet des discours électoraux.

Cette affaire me chiffonne, monsieur l'Orateur, et je tiens à en connaître le fin mot. Le ministre de la Justice a eu tort hier de m'envoyer balader en me disant que cela tient des règles de la Cour suprême du Canada. Si cela était exact, il faudrait demander à la Cour suprême de modifier ses règles. Et je tiens à dire que j'ai toute confiance dans les magistrats de la Cour suprême du Canada.

Au début de mes propos, j'ai annoncé que je parlerais en homme de gouvernement, et j'ai donc évité de m'échauffer. Si ce débat n'avait pas été aussi relevé, rien ne m'aurait arrêté. Je me réserve pour les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Mais dès que la moindre occasion se présentera de parler du Revenu national ou de la Justice, j'y reviendrai. Pour l'instant, toutefois, je mets le sujet de côté.

Je tiens simplement à dire au ministre de la Justice qu'il aura à faire une déclaration en Chambre, à l'appel des motions ou autrement. Il va falloir qu'il nous donne des précisions pour nous convaincre qu'il ne s'agit pas là de négligence grossière ou de forfaiture, ou de malfaiture ou de machinfaiture. Tout le monde va être traité sur le même pied au Canada dans la paiement des impôts, des intérêts et de la sécurité. La loi est la même pour tous. Les fraudeurs en fuite ne méritent pas de traitement de faveur, mais un traitement *ad hoc*. Si vous êtes citoyen canadien, que vous vivez ici, que vous y travaillez et que vous y dirigez une affaire, mais que vous ne payez pas vos impôts, vous verrez quelqu'un un beau jour frapper à votre porte avec un mandat d'arrestation, saisir vos biens, et vous coller un mandat d'amener . . .

● (1650)

Une voix: De la tenue.

M. Crosbie: . . . si j'ai utilisé un langage qui va à l'encontre de la bienséance parlementaire, je retire ce que j'ai dit. Ainsi, monsieur l'Orateur, la sauce à laquelle on accommode l'oie canadienne devrait servir pour le jars de Panama.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Revenons-en à ce que j'ai dit plus tôt, monsieur l'Orateur. Je demanderai au ministre de la Justice d'envisager l'application de réformes permettant de remédier à l'inégalité des installations et des services dont dispose le judiciaire dans tout le Canada, à la fois dans les tribunaux appelés à présent tribunaux provinciaux, dans les tribunaux de district, dans les cours de comté et aux Cours suprêmes afin que, quel que soit l'endroit où l'on réside au Canada, il y ait moins de disparités, et que les juges aient à leur disposition les mêmes installations et services, qu'il s'agisse d'hygiène ou d'autres services. La situation à Terre-Neuve par exemple laisse beaucoup à désirer, car les besoins y sont énormes, bien qu'il puisse en être de même ailleurs. Ce n'est pas ainsi qu'on résoudra ce problème. J'ai fait partie du Conseil du Trésor de Terre-Neuve à titre de ministre des Finances pendant trois ans. Bien entendu le ministre des Finances est le personnage le plus désagréable de tout gouvernement. Ce n'est pas vrai de ce gouvernement-ci, bien sûr car il y a des personnages encore bien plus désagréables que le ministre des Finances (M. Macdonald).

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Mais d'habitude, c'est le ministre des Finances qui l'est le plus du fait qu'il est chargé de tenir les finances en ordre. Tous sont contre lui, car il s'oppose à leurs petits programmes chéris. Lorsque je faisais partie du Conseil du Trésor de Terre-Neuve, c'est ce que j'ai dû faire, pendant trois ans, et je vous l'assure, monsieur l'Orateur, il faut avoir la peau dure. Le ministre de la Justice est venu tous les ans nous demander des fonds pour la construction de tribunaux convenables ou pour améliorer les moyens de travail des juges de Terre-Neuve, mais nous avons dû refuser car il y avait d'autres besoins plus urgents, alors que l'organisation judiciaire est si importante.

Au nom de mes collègues du gouvernement de Terre-Neuve je soumets donc cette question au ministre de la Justice qui, j'en suis certain, lui accordera une attention compréhensive, car, comme je l'ai mentionné pour commencer, le ministre a une bonne réputation. Il n'est pas à l'origine de l'affaire que j'ai mentionnée cet après-midi. Il n'est ministre de la Justice que depuis deux ans peut-être, j'ai oublié depuis combien de temps exactement. Cette affaire remonte à l'époque du ministre de la Justice précédent. Je m'adresse au ministre ici présent parce que c'est lui qui est ministre de la Justice maintenant. Je lui demande maintenant de nous communiquer aussitôt qu'il le pourra, tous les détails de cette question pour qu'elle soit classée, si tout s'explique de façon satisfaisante, ou pour qu'elle soit réglée comme il se doit.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer ce bill car on y trouve des améliorations qui sont à l'avantage du système judiciaire du Canada et de Terre-Neuve. Je suis heureux d'apprendre qu'il y aura un juge en chef des cours de comté à Terre-Neuve. Nous aurons ainsi huit juges de cour de comté. Nous avons maintenant de très bons juges de comté à Terre-Neuve. C'est un grand pas en avant et je souhaite au ministre beaucoup de succès dans ses efforts pour faire progresser le système judiciaire.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aurais toutes les raisons de ne pas participer à ce débat parce que je ne suis pas avocat, mais je voudrais dire quelques mots au sujet de ce bill à cause d'un cas particulier dont je m'occupe et qui relève du tribunal de la famille. Il est aussi question dans cette affaire d'enlèvement aux dimensions internationales. Je pense que cette affaire a reçu assez de publicité dans les journaux du pays l'an dernier. Bref, voici. Une citoyenne canadienne a épousé un Iranien à qui on a donné le statut d'immigrant reçu et qui par la suite lui a donné une enfant, citoyenne canadienne également.

Cet homme se rend ensuite à l'ambassade de l'Iran et y enregistre sa femme et son enfant comme citoyennes iraniennes. Peu de temps après, il se sépare de sa femme; il y a divorce et les tribunaux de l'Ontario confient la garde de l'enfant à l'épouse. Le mari est absent du Canada pendant six ans; il est rentré en Iran. En vertu de l'ordonnance de la cour, l'épouse a la garde de l'enfant. Il y a échange de lettres dans lesquelles le mari demande que l'enfant vienne lui rendre visite en Iran. Le juge de la Cour de circuit de l'Ontario procède à l'examen des détails de l'affaire et conseille à l'épouse de ne pas envoyer l'enfant en Iran car il semble qu'elle soit citoyenne iranienne selon le droit iranien.

Le mari revient au Canada et, obtenant une ordonnance du tribunal, a le droit de visiter son enfant de 9 heures du matin à 6 heures du soir. Il se rend à la maison, prend l'enfant avec lui, hèle un taxi, se rend à Montréal et prend l'avion à destination de New York. Il quitte ensuite New York pour Paris, Londres puis Téhéran. La mère affolée appelle la Gendarmerie royale qui lui répond qu'elle ne peut pas s'en occuper, puisque c'est une affaire qui relève du tribunal de la famille. Elle communique avec le FBI par la suite qui ne peut pas s'occuper de la chose parce qu'il n'a pas reçu de demande en ce sens de la Gendarmerie royale. Enfin, elle appelle Scotland Yard, à Londres, qui promet de prendre l'enfant sous sa garde si elle est retrouvée, et de tirer la situation au clair. Voici la question: on refuse de reconnaître la citoyenneté d'une femme et de son enfant qui sont citoyennes canadiennes. La femme songe à se rendre en Iran mais on lui conseille de ne pas le faire, car elle est maintenant citoyenne iranienne, son mari l'ayant ainsi inscrite à l'ambassade.

Je voudrais que le ministre de la Justice (M. Basford) voie si dans des cas de ce genre—et il y a en plusieurs—nos ambassades à l'étranger ne pourraient pas s'adresser aux tribunaux des pays en cause et obtenir un jugement.

Il s'agit ici du sort d'un être humain. La fillette en question, qui est âgée de 11 ans, est entrée en contact avec sa mère par téléphone et par lettre où elle a écrit ces mots déchirants: «Je lutte pour ma vie, aide-moi, je t'en prie». Je ne veux pas faire de reproches à notre ministère des Affaires extérieures.

Je me permets de signaler qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir: le député de Parkdale (M. Haidasz)—Le commerce extérieur—Les négociations du GATT—Demande de rejet par le Canada de positions désavantageuses pour l'emploi; le député de York-Simcoe (M. Stevens)—La situation économique—Le taux d'inflation d'ici la fin de l'année—La compression des dépenses gouvernementales à tous les niveaux; le député de Medicine Hat (M. Hargrave)—L'agriculture—La menace de sécheresse dans l'Ouest—L'opportunité de pourparlers canado-américains en vue de mesures communes d'urgence.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

Banque continentale du Canada

● (1700)

BILLS PRIVÉS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA BANQUE CONTINENTALE DU CANADA

MESURE PRÉVOYANT LA TRANSFORMATION DE L'IAC EN BANQUE À CHARTE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 février 1977, de la motion de M. Reid: Que le bill C-1001, tendant à constituer en corporation la Banque Continentale du Canada, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Des représentants du caucus néo-démocratique ont rencontré les dirigeants de l'IAC et ont discuté avec eux de nos objections à ce bill. Du fait que certaines conditions aient été modifiées, et que l'IAC ait gracieusement accepté de nombreux amendements que nous avions suggérés, nous sommes prêts à lire le bill pour la deuxième fois et à le renvoyer au comité. Il paraît maintenant certain que le Parlement n'examinera pas les modifications apportées à la Loi sur les banques avant la fin de cette session, et il est peu probable qu'il les examine avant la prochaine campagne électorale. Pour ces motifs, qui pourraient grandement nuire à une entreprise qui emploie 3,000 travailleurs, et parce que l'IAC s'est montrée disposée à accepter un grand nombre des amendements que nous proposions et à se rendre à nos objections, dans la mesure du possible et pour autant que l'Inspecteur général des banques le permette, nous sommes prêts à lire le bill pour la deuxième fois et à le faire examiner au comité.

M. l'Orateur adjoint: Le député a prétexté un rappel au Règlement pour dire ce qu'il avait à dire. Je crois que l'on peut difficilement considérer cela comme un rappel au Règlement. La présidence est toutefois placée devant un fait accompli; elle n'interviendra donc pas.

[*Francais*]

M. Allard: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Est-ce que l'honorable député de Rimouski (M. Allard) se lève pour le même rappel au Règlement?

M. Allard: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Voici: l'honorable député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), du Nouveau parti démocratique, a décidé de retirer son opposition à la présentation du bill C-1001. Je trouve étrange son retrait sous prétexte que la loi des banques ne sera pas discutée avant deux ans, car la réforme de la loi sur les banques ne reviendra pas à la Chambre avant deux ans. Je pensais que c'était un prétexte pour prétendre qu'on ne doit pas combattre ce bill-là par tous les moyens possibles, parce que nous croyons qu'il y a suffisamment de banques à charte pour répondre aux besoins de la population, et qu'en attendant la révision de la loi des banques, nous devrions combattre la transformation de l'IAC en charte de banque. Alors voilà, monsieur le président, nous nous opposons énergiquement à la proposition du député.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: Je vois le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé M. Goodale se lever. Désire-t-il prendre la parole à propos du rappel au Règlement qui vient d'être fait? Dans ce cas, j'aimerais dire que j'hésite toujours à considérer cette intervention comme un rappel au Règlement pour la bonne raison que le député aurait pu exposer ses opinions au cours du débat. Un député qui donne son avis sur un bill ne fait pas un rappel au Règlement, à mon sens. Il s'agit plutôt d'une intervention dans le débat. Le secrétaire parlementaire désire-t-il soulever un point qui puisse éclairer la présidence?

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prolonger la discussion. Je pense que tous les députés vous savent infiniment gré de votre patience. Je suis certain que les propos tenus par le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman), au nom de son parti, réjouissent le député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Votre Honneur a peut-être remarqué qu'il reste encore plusieurs députés qui souhaitent participer au débat et selon notre Règlement le débat prévu pour une durée d'une heure doit se poursuivre.

M. l'Orateur adjoint: C'est exact. Le député de Roberval (M. Gauthier) a la parole.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roverval): Monsieur l'Orateur, le 25 novembre 1976, cela fait déjà un bon tout de temps, j'avais pris la parole, et j'avais encore la parole quand la Chambre a ajourné ses travaux sur ce fameux bill C-1001; on lui a donné seulement un gros numéro, et on ne le retrouve pas. Le bill C-1001 constitue en corporation la Banque continentale du Canada, transformant ainsi l'Industrial Acceptance Corporation en banque à charte. Ce bill qui est déjà passé par le Sénat et accepté par lui, puisqu'il n'y a que les bills de finance qui intéressent cette honorable Chambre, n'a pu être adopté jusqu'ici.

Le 25 novembre 1976, ce bill fut encore une fois remis à plus tard. Mais ses parrains libéraux ne se disant pas battus sont revenus à la Chambre le 3 février 1977, alors qu'ils furent encore une fois battus cette journée-là. Voici qu'aujourd'hui ce même bill renaît de ses cendres pour revenir encore une fois hanter la Chambre des communes. Il est curieux, lorsqu'on présente des bills de finance, comme on peut sans cesse, à l'heure prévue pour les initiatives parlementaires, s'il vous plaît, les faire revenir ainsi tant et aussi longtemps que l'opposition n'est pas assez «essoufflée» pour pouvoir passer ce qu'on veut passer. Si l'on peut dire, monsieur l'Orateur, que la justice a le bras long, on peut également dire que la finance a la vie dure et que ceux qui la servent doivent vaincre ou mourir. C'est la seule condition de survie pour un parti dans notre système de gouvernement dépendant de la haute finance, il faut s'agenouiller devant la puissante finance et leur accorder tout ce qu'ils demandent. C'est bien là l'attitude des deux vieux partis lorsque la finance ordonne.

Voilà qu'aujourd'hui les néo-démocrates, on vient de le mentionner, concèdent la lutte. En entendant le député tout à l'heure, je me posais bien des questions, et nous voudrions savoir combien il en coûtera à l'IAC pour obtenir l'approbation des trois autres partis. C'est une question que nous allons poser au comité, parce qu'enfin ce bill va être déféré au comité. Depuis 15 ans je siège dans cette Chambre et je vois étudier des bills de finance qui demandent de la finance et qui offrent de la finance. Il faut cesser de jouer à l'autruche avec

la population. Celle-ci sait très bien que ces bills ne passent pas sans cadeau, disons-le donc franchement.

C'est pour cette raison que je m'y oppose énergiquement. Je vois des sourires, car on n'ose pas dire la vérité à la population, mais la population n'est pas si stupide. Les gens savent ce qu'il en coûte à ces compagnies pour créer une banque. Les petits jeux par en arrière, il y a longtemps qu'on connaît cela. Nous sommes saisis d'une question bancaire, et il faut bien que cela rapporte à quelqu'un. C'est cela! A mon avis, cela doit rapporter, car depuis que je travaille ici, cela a toujours rapporté au parti au pouvoir.

On dit que les affaires sont les affaires. Et on vient essayer de plaider la cause de l'intérêt populaire. C'est ce qui me révolte le plus, lorsque j'entends dire: les intérêts populaires; l'intérêt de la population. Peut-on s'imaginer! Le fait de créer une banque de plus, de renforcer le monopole, voilà l'objectif! Pourtant on nous parle de concurrence. Qu'on ne vienne pas me dire qu'il existe une concurrence entre les banques! C'est le plus terrible monopole que nous ayons dans le pays! Aujourd'hui, en créant cette banque, on renforce encore ce monopole . . .

● (1710)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable député de Charlevoix invoque le Règlement.

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, je m'excuse d'intervenir à ce moment-ci, mais je sais que l'on discute à l'heure actuelle du projet de loi visant à créer une nouvelle banque. Je veux bien qu'on discute les mérites et les torts de ce projet de loi, mais je comprends mal qu'un député se permette de dire que, par cette loi, le parti au pouvoir a pu, par des jeux de coulisses, accepter quelque avantage financier ou autre. Monsieur le président, je pense que ces propos sont inacceptables.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député a peut-être en partie raison, dans le sens que l'honorable député peut être mis en garde quant à ses propos. Je ne crois pas que ses remarques, comme telles, d'une façon générale, puissent aller à l'encontre du Règlement de la Chambre, qui empêche les honorables députés de porter jugement sur la réputation de leurs honorables collègues.

Je pense que son jugement a été assez général pour ne pas enfreindre le Règlement ou les coutumes de la Chambre. Je pense cependant qu'il s'aventurait sur un terrain peut-être un peu dangereux, et je suis certain que de lui-même il reviendra à des propos plus directement rattachés au projet de loi que nous étudions présentement.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, on me permettra de dire une chose: L'honorable député, à chaque fois que je parle, se lève pour être «dans les patates». Il est encore une fois «dans les patates» aujourd'hui. Il ne répète pas les paroles que j'ai prononcées, mais il en invente pour lui. Je me demande s'il ne se sent pas visé ou s'il ne sent pas son parti visé. Toutefois, je prends ses propos, ce ne sont pas mes propos mais les siens. Il aurait mieux fait de ne pas parler et de rester bien tranquille, comme il le fait d'habitude, et de jouer au sourd-muet, plutôt que de commettre une telle erreur. Monsieur l'Orateur, je dénonçais tout simplement le monopole des banques qui n'est pas contrôlé aujourd'hui d'une manière efficace mais qui contrôle les gouvernements. C'est cela qu'on reproche actuellement.

Banque continentale du Canada

Monsieur l'Orateur, nous avons de nombreux arguments à présenter et, à l'instant, on m'apporte une citation du premier ministre que je cite:

> Il faut commencer par éliminer les puissances de l'argent qui ont un intérêt acquis à la conservation du statu quo. Les banques sont les plus gros souscripteurs aux deux caisses, conservatrice et libérale. Il est évident qu'elles considèrent leurs versements comme une prime d'assurance contre le radicalisme sous toutes ses formes.

Monsieur le président, on en a des citations. J'ai dit tout à l'heure qu'il faudrait cesser de se cacher la tête dans le sable. Le jeune député qui est entré à la Chambre va sûrement l'apprendre. Je pense qu'il y a longtemps qu'il se creuse un trou pour se cacher la tête, mais laissons-le faire. Lors des prochaines élections . . . La population n'est pas si stupide que cela. N'ayons crainte.

Je veux citer maintenant un passage du discours prononcé par le parrain du bill, alors qu'il veut nous donner une idée de ce qu'est la compagnie IAC Limitée, et je cite:

> Je pense qu'il est inutile d'expliquer en détail la raison d'être du bill, mais il serait bon de donner quelques faits pertinents sur IAC Ltée. Depuis sa fondation en 1925, IAC a connu une expansion enviable et elle se classe aujourd'hui au onzième rang des institutions financières du Canada,

et nous en sommes fiers comme institution financière . . .

> . . . exception faite des compagnies d'assurance. Elle compte plus de 3,000 employés partout au Canada et plus de 12,000 actionnaires, dont 96 pour 100 sont des Canadiens. IAC a décidé de demander une mesure législative pour être convertie en banque à charte seulement après avoir mené une étude détaillée sur la façon dont elle pourrait le mieux continuer à servir ses clients, ses employés et ses actionnaires dans le système financier canadien, qui évolue tellement rapidement. On a conclu dans l'étude que IAC est défavorisée sur le plan de la concurrence par rapport à d'autres institutions financières . . .

Eh bien, c'est là que je me pose des questions, monsieur l'Orateur. Dans son secteur, je me demande comment est défavorisée cette compagnie, si on la compare aux autres compagnies de son espèce. Si on vient la comparer aux banques, on ne discute pas du tout du même territoire. Je me demande pourquoi on vient dire, pourquoi le député vient dire que cette compagnie est défavorisée par rapport à d'autres institutions. Pour la favoriser, on va en défavoriser des centaines d'autres, pour lui permettre de venir rejoindre le monopole bancaire, pour venir grossir ce monopole. Il ne se fait pas de concurrence, les banques ne font pas de concurrence. C'est un monopole absolu. Et si on permet à cette compagnie de venir grossir le monopole bancaire, ne commettons-nous pas une injustice vis-à-vis des centaines d'autres compagnies qui font du commerce d'argent comme IAC? C'est un point de justice, monsieur l'Orateur.

Je trouve que c'est abominable. J'ai reçu de la correspondance d'autres compagnies très intéressantes, et aussi capables que IAC, disant: Regardez l'injustice si on accepte cette banque-là. Il va falloir en accepter 150, si on veut être juste. Il va falloir en accepter 150. Il faut bien penser que la raison d'être de IAC est son ancien commerce qu'elle a toujours fait. Je ne suis pas contre IAC, mais je veux la garder dans son domaine. Et je dis que les banques à charte, on en a assez pour contrôler les gouvernements. Les banques à charte ne sont même pas contrôlées par la Banque du Canada, ce sont elles qui ont les portes ouvertes dans la finance canadienne. Quand on pense qu'une banque à charte qui est rendue dans seulement 4 p. 100 de réserve, ou 6 p. 100 de réserve, a le droit de multiplier les réserves par 16 p. 100, et les prêter à 12 p. 100 et 13 p. 100! C'est un scandale dans le Canada, monsieur l'Orateur.

Banque continentale du Canada

● (1720)

Cela est un scandale et on vient dire: Cette pauvre IAC il faut qu'elle devienne une banque. Elle ne fait pas encore assez d'argent, il faudra qu'elle reprenne ses fonds et les multiplie par 16 fois, non pas 16 p. 100, mais les multiplier par 16 fois pour faire encore plus d'argent. Eh bien, c'est cela notre fameux système bancaire. Donnons-lui la même chose qu'on donne à toutes les autres. Si on vote pour une, je suis prêt à voter pour toutes les autres. Je veux la justice. Quand on aura voté pour toutes les autres sociétés, il y en aura assez qu'on verra la folie de notre système actuel.

Le député continue ici, il dit: Il convient de remarquer que près de 65 p. 100 des affaires actuelles de IAC sont analogues à celles que font les banques à charte. Bien sûr que c'est ainsi. Elle n'a pas le droit de création comme la banque, c'est tout. Ce qu'elle veut c'est son droit de création. C'est cela que IAC veut. Elle veut créer de l'argent de rien, c'est cela, avec $6 elle veut prêter $100. C'est toute l'affaire.

Plus de 90 p. 100 des actions de IAC sont d'une nature qui permettra à cette société d'être assimilée aux banques à charte si, comme le recommande le Livre blanc, on permet aux banques d'offrir des services indirects. L'IAC devrait devenir banque à charte, que les propositions contenues dans le Livre blanc soient reconnues ou non. Ils s'en fichent. On dit bien: Avant que les propositions du Livre blanc arrivent, on s'en fiche. On a des intérêts dans IAC, et on vient me dire ensuite que 90 p. 100 des actionnaires sont canadiens, 90 p. 100 ou 95 p. 100 des actionnaires sont canadiens, je ne retrouve pas au juste l'endroit, 96 p. 100 des actionnaires sont canadiens.

Eh bien, voilà la farce monumentale. On dit que 96 p. 100 sont canadiens, mais je serais très intéressé de savoir. On a posé la question, et on a eu une réponse partielle. Un actionnaire possède 19.6 p. 100 des actions. Si 5 actionnaires possèdent 51 p. 100 des actions, on se fiche du reste, et c'est ce qui arrive, et on fait accroire aux gens que c'est la population qui possède ces actions-là, alors que 4 ou 5 contrôlent complètement cette société de finance.

Eh bien, je m'opposerai tant que je vivrai à ces mouvements-là, parce que si l'on continue ainsi, on ne possédera que des banques à charte qui ne seront pas du tout sous le contrôle de la Banque du Canada. Ce qu'on oublie aujourd'hui, c'est de donner à la Banque du Canada le pouvoir qu'elle devrait avoir, c'est-à-dire le seul pouvoir de créer la monnaie, mais au lieu de lui donner ce pouvoir-là, on veut le donner aux banques à charte. Seule la Banque du Canada devrait contrôler le crédit monétaire comme la monnaie légale, et ainsi nous commencerions à avoir quelque chose.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre!

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je m'aperçois que mon temps de parole est écoulé.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député de Rimouski (M. Allard) a la parole.

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je vais d'abord remercier mon confrère, le député de Roberval (M. Gauthier), pour avoir fait un exposé bien précis sur le bill C-1001.

Monsieur le président, il y aura bientôt 5 ans que je siège à la Chambre, et je me suis toujours posé une question qui me fascine beaucoup, savoir pourquoi les bills de ce genre, qui favorisent la finance ou la formation de sociétés pour exploiter les Canadiens, pourquoi ces bills-là semblent-ils avoir 7 vies? On a beau les tuer à mesure qu'ils viennent, ils reviennent toujours à la charge.

Pourtant, quand il s'agit d'un bill visant le soulagement des misères humaines, ou l'augmentation de la pension des personnes âgées, ou les allocations familiales, ou la construction des routes, ou des maisons, il y a toujours quelque ministériel qui se charge de les rejeter. A cinq heures, ils disparaissent.

Alors, monsieur le président, voilà bien le système dans lequel nous nous débattons. Aujourd'hui, on demande la permission dans cette auguste Chambre de donner du moins la permission de créer une autre banque. Sincèrement, tous nous qui sommes ici, est-ce que nous sommes convaincus qu'avec la venue d'une autre banque les affaires iraient mieux, qu'il y aurait moins de chômage, qu'il y aurait moins de fermetures d'usines et que les affaires marcheraient rondement? Actuellement, nous avons, je crois, dix banques à charte au pays, qui sont très bien organisées, qui peuvent, bien sûr, avec un crayon et un bout de papier, créer tous les crédits nécessaires. On est 22 millions, et on pourrait tous être millionnaires du jour au lendemain, parce que quand on sait d'où l'argent vient, comment c'est fait une piastre, ce n'est pas fatigant: un bout de papier et une plume, et on crée du crédit.

Mon collègue a dit tantôt qu'on avait le droit de créer 16 p. 100. Ce n'est pas 16 p. 100, c'est 16 fois le montant qu'ils ont en dépôt. Les banques à charte peuvent créer de nouveaux crédits, c'est un privilège que nos politiciens leur ont cédé. On peut se poser bien des questions, savoir pourquoi ce privilège-là a été cédé à un groupe d'individus. Mais il reste que c'est un privilège qu'on a cédé à un groupe d'hommes qui ont le droit de vie ou de mort sur l'expansion de notre pays. Si ces gens-là avaient le contrôle sur l'air qu'on respire, ils la mettraient en réserve, et ils en distribueraient goutte à goutte, comme ils font avec le système monétaire.

Monsieur le président, je pense d'abord que les banques à charte sont suffisamment nombreuses pour répondre aux besoins. En deuxième lieu, mon collègue a mentionné la Banque du Canada. C'est une banque qui appartient à chaque Canadien. C'est un bon chef libéral qui a fondé la banque en 1934. A ce moment-là, il a bel et bien dit que la Banque du Canada avait pour but de créer une banque pour tous nous autres, savoir émettre les crédits nécessaires à l'expansion et à l'agrandissement de notre pays.

Malheureusement, cette banque-là n'a jamais rempli son rôle parce que quelqu'un est arrivé sur l'épaule de nos hommes publics disant: C'est bien beau ton affaire, laisse-nous faire, quand tu auras besoin d'argent, tu viendras nous voir et on va t'organiser cela, on va t'en prêter de l'argent nous autres. Alors il était bel et bien dit, ce n'est pas moi qui le dit, c'est un gars d'en face qui a dit qu'un peuple qui ne contrôlait pas son économie, sa monnaie, peu importe les lois qu'il faisait, c'était inefficace, et on en a la preuve aujourd'hui. Avec toutes les banques que nous avons, nous sommes dans une crise terrible, un taux de chômage inégalé et on est impuissant devant ces faits-là à régler nos problèmes.

Alors, monsieur le président, je voudrais citer quelques passages de l'œuvre d'un économiste de renommée internationale, M. Paul A. Samuelson. Il pose la question comme ceci: Est-ce que les banques à charte font réellement ou créent réellement de la monnaie? Moi je dis oui, et lui aussi dit oui.

Si on me le permet, je vais citer quelques passages. Comme je l'ai dit tantôt, nous arrivons à un moment où on discute des banques et il s'agit de faire savoir à la population et aux députés que réellement les banques créent de la monnaie et du crédit, à savoir au processus qualifié d'expansion multiple de dépôts bancaires. La plupart des citoyens ont entendu dire que grâce à quelques tours de prestidigitation mystérieuse, les banques sont en mesure de faire de la monnaie. Et ce avec rien, bien sûr. Je dis rien, mais on devrait dire avec un bout de papier et un stylo. Mais bien peu de gens réalisent comment elles s'y prennent.

● (1730)

Enfin, il n'y a rien dans la création des dépôts bancaires qui soit magique ou incompréhensible. Il est évident que n'importe lequel d'entre nous peut arriver à la banque avec un bordereau pour y déposer $100 ou $200. Cela se fait à merveille, il n'y a rien de compliqué là-dedans. Toute personne intelligente peut suivre sans peine étape par étape ce qu'il advient au compte de banque. L'explication authentique de la création des dépôts est simple. Seules sont difficiles à saisir les explications erronées qui continuent à foisonner. Naturellement, c'est dans l'intérêt de ceux qui contrôlent le sang économique de la nation de brouiller les eaux. A s'en tenir à ces explications frivoles, le gérant d'une banque normale aurait la faculté, en faisant usage d'un stylo, comme je le disais tantôt, de prêter plusieurs dollars pour chaque dollar qui lui a été confié en dépôt.

Il n'est donc pas surprenant que les banquiers chevronnés voient rouge, probablement rouge, quand on leur prête un tel comportement. Ils ne demanderaient certes pas mieux que de pouvoir procéder de la sorte, mais ils savent mieux que quiconque qu'aucun banquier ne peut investir des fonds ou prêter des fonds dont il ne dispose pas. Tout dollar consacré par lui à l'achat d'un titre ou à l'octroi d'un prêt est appelé à sortir de sa banque sans tarder.

Je crois avoir ici quelques exemples du système bancaire. C'est pourquoi les banquiers vont fréquemment à l'extrême inverse. Ils soutiennent volontiers que le système bancaire dans son ensemble est également incapable de battre monnaie. C'est vrai. Parce que pour battre monnaie, le petit change, le «chicken feed» que l'on a dans nos poches, c'est la Banque du Canada ou l'Hôtel de la Monnaie qui intervient. Après tout, disent-ils, nous ne pouvons qu'investir les fonds que nous laissent nos clients. Cela n'est pas vrai, c'est faux. Parce qu'il ne peuvent pas prêter les dépôts bancaires. Nous ne créons rien, disent-ils. Nous ne faisons que mettre au travail les épargnes de la collectivité.

Or, monsieur le président, les banquiers qui défendent cette thèse sont complètement dans l'erreur. Ils se sont laissé prendre au filet tendu par notre vieille connaissance, le sophisme de composition. Mais rappelons-le, ce qui est vrai pour une personne n'est pas forcément vrai pour tous. Le système bancaire, dans son ensemble, peut accomplir ce qu'aucune banque isolée ne saurait réaliser. Il peut développer ses investissements et ses prêts jusqu'au point où ils atteignent un multiple du volume de ressources dont ledit système a initialement disposé. Cependant chacune des petites banques ne prête chemin faisant qu'une fraction de ses dépôts. Nous répondons donc par l'affirmative à la question posée en tête de la présente section. Oui, le système bancaire et le public américains créent conjointement environ $5 de dépôts bancaires pour chaque dollar retiré de la circulation et remis aux banques.

Comme je le disais tantôt, monsieur le président, il est bien évident que les banques à charte ont le privilège de créer le crédit. Malheureusement, avec ces crédits on «attache» une dette. C'est pour cette raison que l'on dit que le crédit naît avec une dette rattachée à lui, une dette parfois amère et qui dure longtemps. Nous savons que présentement le Canada est endetté pour plus de 54 millions de dollars. Je lisais il n'y a pas tellement longtemps que le pont Jacques-Cartier, à Montréal, ainsi qu'un autre pont, cela fait depuis 1934 qu'il est construit, il a été inauguré au coût de 54 millions de dollars, puis après avoir versé 12 millions de remboursement, on doit encore 42 millions de dollars. Quand aura-t-on fini de le payer? Cela Dieu le sait. On ne sait pas comment cela va aller.

Je ne sais pas si mes arrière-petits-enfants verront le paiement de ce pont-là. Quand ils l'auront payé, le pont sera fini depuis «belle lurette».

Alors, monsieur le président, on a encore le front de demander de fonder une banque. Peut-être qu'une banque de plus ou de moins, c'est dans le même système? Mais il reste que mon collègue a dit tantôt que ce serait créer une injustice flagrante envers les autres compagnies de finance qui sont dans le même commerce que IAC, et qu'on leur accorderait le privilège, comme on le disait tantôt, d'appartenir à un monopole, le monopole du sang économique de la nation.

Alors, comme je le disais tantôt, monsieur le président, je vois mal le fait que nos bons amis, les néo-démocrates, qui se dévouent à la défense du peuple, à la défense on le dit du moins des économiquement faibles, ont finalement lâché le bateau. Ils ont dit: Il ne sert à rien de lutter, cela va prendre deux ans avant qu'on en vienne à quelque chose. Sait-on que dans deux ans il coule pas mal d'eau en-dessous des ponts. De plus, je pense que c'est le temps de commencer à combattre ce fléau-là. Si on attend deux ans encore, les choses vont empirer d'autant. Alors je me demande pourquoi les néo-démocrates ont lâché le bout du fil. Je me souviens que l'hiver dernier ils étaient tout enthousiasmés. On se rencontrait et on se disait: Il ne faut pas que cela passe, et à un certain moment, il n'y a plus rien qui marche.

Monsieur le président, je ne veux pas prêter de mauvaises intentions à qui que ce soit, cependant, comme je le disais tantôt, je me pose une question très sérieuse. Je ne sais pas ce qui est arrivé, je pense qu'ils ont fait une crevaison en cours de route. Alors, je me demande pourquoi on ne continuerait pas nous, pas parce que c'est IAC, pas parce que c'est M. Untel ou M. Untel, mais pour le bien de tous et de chacun des Canadiens, parce que nous avons un rôle à jouer qui est très important, un rôle de défense des intérêts de nos Canadiens et de nos enfants. Nous ne sommes pas tout seuls. Moi, je commence à avancer en âge, il y en a de plus jeunes que moi ici, mais il reste que nous avons un devoir sacré, monsieur le président, celui de prendre position et de défendre les droits de tous dans ce pays. Alors, c'est pourquoi nous avons convenu, pas par vengeance, mais tout simplement dans le but d'éclairer la population et de lui faire prendre conscience, peu importe la religion et la nationalité, du fait que dans le système où nous évoluons, cela mène où? Cela mène à la banqueroute, cela mène chez le diable, parce qu'on est dans un cercle vicieux, il y a seulement ce moyen de s'en sortir.

Comme je l'ai mentionné tantôt, le pont Jacques-Cartier et le pont Champlain, on n'aura jamais fini de les payer. Pourquoi? Parce qu'on s'est payé un pont, on en paie quatre ou cinq à la finance. C'est exactement la même chose dans le système actuel pour celui qui se construit une maison. C'est son droit de se construire une maison. Tout est là. Mais on dit: Monsieur, pour construire une maison, il faut de l'argent. Non, cela ne prend pas d'argent. Ce qu'il faut pour construire une maison, monsieur le président, c'est du bois, des clous, des bardeaux, du ciment, des ouvriers, des marteaux et une scie. C'est cela qu'il faut pour construire une maison. Pour construire une route, on ne dit pas on ne construit pas la route, parce qu'on a pas d'argent. C'est bien intelligent. On ne construit pas un pont pour traverser une rivière parce qu'on n'a pas d'argent. Encore bien intelligent. Pour construire un pont pourtant, monsieur le président, cela prend quoi? Cela prend du sable, du ciment, du fer, des ingénieurs, et on a tout cela. Alors, c'est pas mal absurde d'être soumis à un système semblable, un système terrible, parce que quand on observe la nature, on voit que, quand l'abeille veut se construire un nid, elle ne demande la permission à personne. Tout est là, dans la nature, pour construire son petit royaume, puis elle ne doit pas un cent à personne. On dit que l'argent qui est créé de rien devrait être prêté sans intérêt. Cela devrait être fait par la Banque du Canada qui monnayerait nos richesses naturelles. Alors c'est pourquoi, monsieur le président, je me battrai, comme l'a dit tantôt l'un de mes confrères, «jusqu'à la dernière boutonnière» contre l'autorisation d'accorder un autre anneau au monopole du crédit, au monopole financier. Je demande à tous ceux qui me suivent, qui vont me suivre de réfléchir, non pas qu'on se batte contre une image, on se bat contre quelque chose de réel, contre de vrais ennemis.

● (1740)

Monsieur le président, comme je l'ai dit tantôt, nous ne contestons pas, mais comment la banque doit-elle s'y prendre pour financer les investissements ou d'autres actifs lucratifs acquis par elle, comme tout autre acheteur? Elle va évidemment remplir un chèque à l'ordre du créancier d'obligation ou du tireur d'un billet à ordre. Si toutes ces personnes consentaient à ne pas encaisser de chèques à la banque ou, ce qui revient au même, acceptaient de conserver en dépôt gelé à la banque tous les fonds versés par elle, alors, cela va de soi, la banque pourrait acquérir tous les éléments d'actifs désirés par elle, sans risquer de voir s'écouler la moindre goutte de sa liquidité. Mais enfin personne n'emprunte des fonds à 6 p. 100 pour les laisser dormir dans une banque. L'emprunteur les emploie à faire œuvrer les matières premières, voire peut-être les transformer en une automobile. La banque devra donc «décaisser» sans grandement tarder les montants correspondant à ces prêts. Et si, comme cela est probable, elle ne constitue qu'un seul des nombreux établissements de crédit desservant la ville, les districts, l'État ou la fédération, elle ne récupérera qu'une partie des sommes retirées.

La dispersion d'encaissement affectant une banque qui développe des investissements est encore mise en lumière quand elle achète une obligation et quand elle accorde un prêt à une entreprise locale. Si une banque de Boston achète une obligation d'État, quelle chance y a-t-il pour qu'on entretienne un compte chez elle? Une telle probabilité est négligeable. Le vendeur réalise sans doute qu'à New York, à Los Angeles ou en Iowa, tout l'argent est investi par elle.

Monsieur le président, naturellement ce n'est peut-être pas la place ici pour donner tous les détails ou les preuves du crime économique national au Canada. Ce n'est pas le temps ni l'endroit, je pense, de faire voir jusqu'à quel point l'écart s'agrandit chaque année entre les revenus des riches et des pauvres. Et ceci dans un pays très prospère qui a pour nom le Canada. Et nous qui avons reçu de tous les 23 millions de Canadiens la mission de rétablir l'équilibre par des lois et des chiffres appropriés, nous constatons que nous avons lamentablement manqué à notre mission. Nous constatons que, depuis 1967, année de la révision des lois bancaires, les banques ramassent jusqu'à 15 et 16 milliards d'actifs après avoir payé l'impôt.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé. A moins qu'il n'obtienne le consentement unanime de la Chambre, il lui sera impossible de continuer son discours.

Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Il n'y a pas de consentement unanime. L'honorable député de Champlain a la parole.

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, lorsque nous débattons un projet comme celui-ci, il faudrait tenter d'être logique et raisonnable. En conséquence, nous devons nous poser certaines questions bien pertinentes. Comme ce projet a pour but l'obtention d'une charte pour une nouvelle banque, il est donc tout à fait raisonnable de se poser la question de savoir jusqu'où le Canada ou jusqu'à quel point les Canadiens ont besoin actuellement d'une nouvelle banque. Le temps n'est pas tellement éloigné, encore même aujourd'hui cela existe, où on nous ridiculisait parce que nous préconisions des mesures économiques qui semblaient révolutionnaires. Nous avons été habitués de nous faire continuellement répéter que notre doctrine se résumait à l'impression de monnaie et on disait que nous avions comme but de faire fonctionner une «machine à piastres».

Monsieur le président, je me permettrai de renvoyer la balle aujourd'hui à ceux qui seraient en faveur de l'implantation d'une nouvelle banque. Que veulent-ils faire? C'est pour quoi une banque? Et particulièrement en cette période d'inflation, en cette période où tous les Canadiens se plaignent de manquer de pouvoir d'achat, où nous voyons une escalade de prix telle que, presque chaque semaine, des ouvriers, des manœuvres, des cols blancs même se demandent comment ils réussiront à joindre les deux bouts compte tenu du fait que le prix des biens et des services dépasse de beaucoup le pouvoir d'achat. Or, si les banques avaient comme but de solutionner ce problème de pouvoir d'achat des gens, on pourrait dire: Eh bien, mon Dieu, allez-y! Mais les banques dans le système économique actuel ne font que des illusions.

On veut faire marcher la «machine à piastres», mais les banques ne font marcher que les illusions, que les utopies, car, en quoi une nouvelle banque pourrait-elle régler le moindrement ne fût-ce qu'une infime partie des problèmes économiques? Mes collègues l'ont fort bien souligné. C'est sûr qu'on ne

règle rien avec cela. Par conséquent, la première question à nous poser lorsque nous sommes vis-à-vis d'un tel projet, c'est si nous en avons besoin, il me semble que c'est tout à fait normal. Or, je pense que je viens de tenter de prouver tout au moins que nous n'en avons certes pas besoin actuellement. On discute de la possibilité de créer une autre banque alors que nous sommes aux prises avec d'autres problèmes beaucoup plus importants. Je ne sache pas qu'il y ait dans aucune région du pays ni même dans aucune ville, j'irais même jusqu'à dire dans aucun village, un problème de banque.

● (1750)

Ça ne manque pas, cela, les banques. Il y a, même dans les plus petits patelins, une concurrence extraordinaire entre différentes banques, entre les différentes institutions financières, qui sont là pour prêter de l'argent. Il n'y a donc aucun besoin actuellement de cela, absolument aucun. J'oserais même dire qu'une telle initiative ne peut que risquer d'augmenter l'état inflationnaire dans lequel se trouve le pays présentement.

Monsieur le président, il faudrait certainement profiter de l'occasion qui nous sera offerte, lors de la révision de la loi sur les banques, pour découvrir les véritables moyens que l'on pourrait mettre à la disposition de tous les Canadiens pour tâcher de pallier sérieusement les problèmes économiques qui nous confrontent. Bien sûr, certains diront qu'en favorisant les banques, qui à leur tour vont permettre plus de crédit par leurs prêts, on peut favoriser des investissements qui aboutiront au progrès que nous souhaitons tous. Mais, monsieur le président, nous savons fort bien que ce ne sont pas là les intentions des propriétaires de banques. Ce ne sont pas là les intentions des hauts financiers, et on me permettra de décrire ici quelque peu ce que veulent en réalité ces gens-là.

Sous prétexte de rendre service aux Canadiens, on veut instituer des banques, avec toutes les succursales que cela comporte. Mais, monsieur le président, je dirais que les gens qui désirent ainsi créer de nouvelles institutions veulent d'abord et avant tout profiter des lacunes d'un système financier et économique qui leur permettent d'exploiter, je dis bien «qui leur permettent d'exploiter» les citoyens. On se dit: Il existe un tel système et il nous permet de faire de l'argent avec rien. C'est pire que la machine à piastres des créditistes, monsieur le président, puisque ceux qui veulent cette nouvelle institution savent fort bien qu'ils n'auront qu'à avoir quelques millions en dépôts pour pouvoir emprunter, comme l'ont démontré mes collègues, 16 fois plus. Monsieur le président, si ce n'était pas aussi difficile et si j'avais les mêmes intentions que ces financiers, je dirais: On va se grouper et on va exploiter cela nous aussi, les banques, afin de pouvoir s'enrichir.

Monsieur le président, je ne crois pas que nous soyons dans une situation où nous pouvons tolérer davantage qu'il y ait en ce pays des exploiteurs et des exploités. Je comprends que les règlements, les lois et tout cela le permettent, puisque nous sommes assez ridicules pour accepter un système économique qui nous conduit directement vers un cul-de-sac. Mon collègue de Rimouski (M. Allard) a très bien expliqué que c'était ridicule, et je crois que nous devons le constater sérieusement. Je pense qu'il est grand temps que l'on ouvre son esprit, son intelligence au fait que la finance, telle qu'elle est conduite présentement, aboutit au cul-de-sac économique. On nous donne habituellement comme raison que ce système est établi dans le monde entier, et que nous devons le suivre.

Mais l'exemple du monde entier nous prouve que c'est un échec, puisque le problème de l'inflation, le problème des escalades de prix, le problème où tout le monde cherche des solutions qui paraissent réellement insolubles. Mais c'est dans le monde entier cette histoire-là. Il est donc grand temps qu'un coin de ce monde puisse penser qu'il y aurait peut-être moyen de changer tout cela et d'établir des politiques économiques basées, cette fois-là, sur le bon sens et sur la possibilité que tout le monde puisse avoir accès aux bienfaits de l'économie, et non pas seulement un petit groupe privilégié qui se servent encore des lacunes d'une loi comme la loi de la Banque du Canada, et qui autorisent ces exploiteurs à acquérir ainsi l'argent des contribuables.

En retour des prêts consentis par les banques et ceux qui sont basés tout simplement sur du crédit fabriqué de toute pièce, bien sûr que l'individu, la corporation, la municipalité et même le gouvernement provincial emprunte, lui, et remet de l'argent qui est le fruit de nos taxes. Monsieur le président, on ne comprend pas encore aujourd'hui en 1977 qu'il est stupide, et je dirais même immoral, ou tout au moins amoral, que l'argent des contibuables serve à enrichir la haute finance, et on ne peut pas toucher à cela, c'est un dogme. Monsieur le président, quand les représentants du peuple auront-ils compris que l'on est ici au service du peuple, et non pas pour défendre des exploitants? Par conséquent, lorsqu'il s'agit des taxes puisées par le gouvernement dans les poches des contribuables canadiens, cet argent doit servir exclusivement à l'instauration d'une justice distributive, pour assurer à tout le monde des biens et des services, et non pas pour enrichir quelques individus.

Monsieur le président, lorsque nous voyons encore aujourd'hui que l'on est obligé de faire des pélerinages sacrés à New-York pour tâter le pouls de la haute finance, cela est épouvantable. Si nous y réfléchissions sérieusement, je crois que nous aurions honte de voir un pays qui est en mesure de faire plier les États-Unis à genoux pour avoir du gaz naturel, du pétrole, du papier et toute sortes de richesses qui regorgent ici au Canada, ramper afin de pouvoir soutirer des permissions des banquiers américains. Cela est un système de fous, voilà le mot juste, et c'est pour cette raison qu'il faut le changer.

Or, en acceptant l'institution d'une autre banque—alors qu'on n'en manque pas du tout chez nous de ces banques—nous nous trouvons encore une fois à accepter le principe de consacrer le système. Et, comme nous sommes opposés au système bancaire comme celui que nous avons au Canada, on comprendra qu'il est de notre devoir de nous opposer avec toute la vigueur possible à un projet qui vient demander d'institutionnaliser d'autres banques en ce pays. Monsieur le président, je vous ferai remarquer qu'il est six heures.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 6 heures, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JUGES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT L'INCLUSION DU TEMPS PASSÉ EN QUALITÉ DE MAGISTRAT DANS LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À UN POSTE SUPÉRIEUR

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Basford: Que le bill C-50, tendant à modifier la loi sur les juges et d'autres lois concernant la magistrature, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je n'en ai plus pour bien longtemps. Comme je le disais avant de signaler qu'il était cinq heures, je n'ai pas l'intention, en soulevant cette question, de reprocher quoi que ce soit au ministère des Affaires extérieures ni au ministre de la Justice (M. Basford) ni à l'un de ses collaborateurs. C'est un cas difficile, je le reconnais. Si j'en parle, c'est que pour donner plus de poids aux décisions de nos tribunaux, le gouvernement devrait, selon moi, aller au-delà des frontières canadiennes, chaque fois que c'est possible. La mère avait en sa possession le jugement rendu par le juge de cour de circuit, le juge Fogarty d'Ottawa, qui disait notamment:

Puisque Kazem . . .

Il s'agit du nom du père.

. . . et sa fille sont devenus des étrangers après la séparation qui remonte à plus de six ans, il semble malavisé de l'envoyer en Iran.

En d'autres termes, la mère a suivi le conseil du tribunal en ne permettant pas que sa fille aille en Iran rendre visite à son père, comme la chose avait été autorisée par un jugement antérieur du tribunal qui avait confié la garde de l'enfant à la mère après la séparation.

L'autre question fondamentale qui vient à l'esprit concerne les droits des citoyens canadiens. La loi accorde au citoyen canadien des droits et lui impose des devoirs, et quand le citoyen respecte les lois et règlements du comté, le gouvernement devrait certes respecter également certains des devoirs qu'il a à son égard. En l'occurrence, la petite fille a été enlevée par son père qui par la suite a quitté le Canada.

Ensuite, il revient au Canada, enlève sa fille au sens juridique du terme et la conduit hors du pays illégalement. La mère s'adresse à la Gendarmerie royale qui lui répond que c'est une affaire de famille et qu'elle ne peut rien faire. En ce moment, la femme n'a aucun espoir de ravoir sa fille si elle ne se rend pas en Iran pour intenter des poursuites judiciaires. La mère est une citoyenne canadienne et elle n'a pas les moyens de se rendre en Iran, de payer son hôtel et d'engager un avocat qui connaisse les lois d'un pays étranger. Elle ne parle pas la langue du pays. Par conséquent, j'affirme qu'il incombe au gouvernement fédéral de faire valoir les droits de cette citoyenne canadienne en Iran et c'est pourquoi j'ai soulevé la question ce soir.

[M. l'Orateur adjoint.]

● (2010)

Je respecte beaucoup le ministre de la Justice et je le considère comme équitable et juste. Je lui demande d'étudier la question et de voir si, vu les circonstances, le gouvernement canadien ne peut pas soumettre l'affaire aux tribunaux de l'Iran ou faire témoigner l'enfant devant un fonctionnaire iranien compétent pour déterminer si elle est heureuse ou si elle veut retourner près de sa mère au Canada. Elle a dit dans bien des lettres qu'elle a fait parvenir à sa mère et à ses grands-parents de même que dans des conversations téléphoniques qu'elle voulait rentrer au Canada.

Sa mère traverse une période très difficile. Monsieur l'Orateur, Vicki Starr, une citoyenne canadienne âgée de 11 ans, a été kidnappée contre son gré par son père de retour d'une absence de 6 ans. Le père a fait inscrire sa citoyenneté et celle de sa mère à une ambassade en Iran sur la foi d'une déclaration fait sans le consentement des intéressées. Pourtant, un tribunal de l'Ontario a confié la garde de l'enfant à la mère, qui est citoyenne canadienne de naissance. En outre, un tribunal de l'Ontario a conseillé à la mère de ne pas permettre à sa fille de se rendre en Iran. Dans de telles circonstances, et il existe d'autres cas du même genre, j'estime qu'il incombe au gouvernement de faire valoir les droits du citoyen canadien devant un tribunal étranger. Si nous voulons que la citoyenneté canadienne signifie quelque chose, c'est ce que le gouvernement doit faire.

La malheureuse mère a fait des instances auprès de l'ambassade d'Iran et je pense qu'il serait utile de consigner au compte rendu ce qui s'est passé. L'ambassadeur d'Iran a, semble-t-il, répondu à Mme Starr: «Au début, il est normal qu'une mère qui a perdu son enfant se lamente et se plaigne.» Selon lui, elle finira par oublier. Comment peut-on faire une telle réponse à une mère dans ces circonstances?

Bien que n'étant pas juriste, j'estime que le père de la fillette voulait faire du chantage. Il disait vouloir que sa fille vienne lui rendre visite en Iran mais, à trois conditions: son ex-épouse devait demander à un tribunal canadien de lui transférer la garde de leur fille. Il demandait que cette dernière passe toutes ses vacances d'été avec lui chaque année et que son ex-épouse dépose un cautionnement considérable en espèces en Iran pour garantir le respect de cette condition sans délai. Il exigeait en outre que l'on retire tout chef d'accusation au criminel inscrit contre lui au Canada. Voilà qui est tout à fait incroyable!

Dans une lettre à sa mère, la jeune fille l'implorait: «Je lutte pour ma vie, j'ai peur. Je t'en prie, viens à mon secours.» J'ai parlé à la mère ce soir. Elle m'a dit: «Cela n'aboutit à rien; c'est à faire pleurer de rage.» Elle a ajouté: «Je ne peux même pas aller en Iran défendre ma cause devant les tribunaux.» Selon deux experts juristes, elle est toujours citoyenne iranienne bien que n'étant plus légalement mariée à cet homme et rien ne garantit qu'elle pourra revenir si elle se rend là-bas.

J'ai tenu cette question sous silence pendant quelque temps parce que le ministère des Affaires extérieures cherchait à faire revenir la jeune fille en recourant à une diplomatie discrète. On a dit à la mère que si quelqu'un pouvait de façon quelconque conduire la fillette à l'ambassade canadienne à Teheran, elle y serait en sécurité car l'ambassade est en territoire canadien, et il y aurait peut-être moyen de l'amener discrètement à bord d'un avion qui la ramènerait au Canada.

Toutefois, c'est un façon bien risquée de reprendre possession de son enfant kidnappée.

Je termine mon plaidoyer en demandant au ministre d'étudier attentivement cette question. Je me ferais un plaisir de prendre tous les arrangements voulus si ces fonctionnaires souhaitaient interroger la mère. Son avocat est à Ottawa mais il se trouve dans une impasse. Il ne peut rien faire de plus. Cette expérience malheureuse a été très dure psychologiquement tant pour la mère que pour son enfant. Monsieur l'Orateur, les ordonnances de nos tribunaux doivent être maintenues, appliquées et reconnues par les autres États. Lorsqu'on n'en tient pas compte, le gouvernement du Canada se doit d'intercéder au nom de ses citoyens pour voir à ce que justice soit faite à l'étranger.

Je remercie le ministre et les députés de m'avoir écouté. Je sais que mes propos n'étaient pas tout à fait dans le sujet, mais en tout cas ils concernent une affaire de droit familial dont les tribunaux sont saisis. J'espère que ces quelques mots et les bons offices du ministre de la Justice contribueront à réunir la mère et la fille.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, dans mes observations sur le bill C-50, je me bornerai ce soir à parler des conditions d'admissibilité au poste de juge, du nombre des titulaires et de leurs appointements. Je ne parlerai pas de l'administration de la justice qui, soit dit sans viser personne, relève de la compétence provinciale.

Je pense que l'article 1[er] du bill qui modifie la partie I de la loi sur les juges est fort sensé. Je veux parler des conditions d'admissibilité au poste de juge, où il est exigé l'inscription depuis au moins dix ans au barreau d'une province. Mais, à mon avis, les années d'exercice des fonctions de juge ou de magistrat provincial devraient pouvoir entrer en ligne de compte. Il faudrait également imposer des règles en ce qui concerne la nomination des juges sur recommandation des argentiers des partis. Il ne faudrait pas que les juges soient tous recrutés chez les avocats d'une seule formation politique. Je me souviens qu'en 1957, mon ex-collègue à la justice Davie Fulton, qui siège maintenant à la Cour suprême de la Colombie-Britannique . . .

M. Basford: Grâce aux libéraux.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): . . . a inauguré la pratique qui consiste à consulter le barreau provincial lorsqu'on songe à nommer à la magistrature tel ou tel candidat. Je traiterai de la situation de ma province, parce qu'elle est notoire. Depuis 20 ans, il n'a pas été nommé un seul conservateur ayant appartenu soit au gouvernement avant 1963, soit à l'opposition depuis lors. Mis à part le cas d'un juge qui est passé de juge à la Cour supérieure à juge en chef d'une certaine section, on n'a accordé aucune considération réelle à la nomination d'un avocat à une cour de comté ou à la Cour suprême, que ce soit dans la division de premières instances ou d'appel, à moins qu'il ne soit membre du parti libéral, même si ce dernier n'a pas eu de représentant ministériel dans cette province depuis des années.

● (2020)

Le gouvernement provincial d'autre part s'est montré beaucoup plus équitable quant à la nomination des juges provinciaux qui reçoivent un traitement presque aussi élevé que celui des juges de cour de comté. On a parfois nommé les membres d'un autre parti qui d'après les recommandations du barreau et leur réputation personnelle d'avocat pouvaient devenir des juges provinciaux compétents et renommés.

Depuis un grand nombre d'années le procureur général du Canada (M. Basford) applique une politique impartiale, unilatérale, il nomme des candidats défaits, les agents de candidats libéraux défaits ou les argentiers de candidats libéraux défaits aux cours de comté et à la Cour suprême et dans la division des cours d'appel.

Je n'ai pas l'intention de critiquer la personnalité de ceux qui ont été nommés. Ils sont de ma génération, je les connais, ce sont de bons juges. Cependant, le ministre et ses fonctionnaires devraient avoir honte de ce qu'ils font. Je remarque que le ministre est en train d'étudier ses notes très assidûment. Franchement, la manière dont le gouvernement nomme les juges dans ce pays-ci est infecte. Et il procède pareillement dans tout le pays.

Jusqu'ici les juges de l'Alberta ont été nommés par le ministre des Transports (M. Lang). Il n'y a pas à discuter. C'est une pratique scandaleuse, tout à fait contraire à la façon de voir de la population de l'Alberta. Il n'y a rien à ajouter. On peut en dire autant pour la Saskatchewan et la Colombie-Britannique.

Dans tout l'Ouest du Canada, la coutume générale est de nommer juges aux cours fédérales des personnes qui ont prouvé au cours de leur carrière qu'ils épousaient quelque peu les vues du parti libéral.

Une voix: Et Davie Fulton, lui?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Cela remonte loin, bien avant que le secrétaire parlementaire, qui siège du mauvais côté de la Chambre, n'élève même la voix et avant que le ministre de la Justice actuel n'occupe son poste.

L'endroit où l'ancien ministre de la Justice a fait sa réputation est le Parlement du Canada, non seulement comme député de l'opposition et du parti au pouvoir, mais aussi comme ministre de la Justice très compétent et très efficace, si bien qu'il est devenu juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. C'est grâce à sa propre valeur qu'il a accédé à ce poste. C'est le seul.

Une voix: Qu'en est-il de Berger? Et Hughes?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): On cite souvent le cas du juge Berger en Colombie-Britannique. Les libéraux, à cette époque, faisaient la cour à la Colombie-Britannique. Ils essayaient de corrompre le Nouveau parti démocratique.

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Au moment où j'exerçais des fonctions d'Orateur dans cette Chambre, le juge Berger était député néo-démocrate ici-même.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il existe un article du Règlement à propos des critiques à l'égard des juges. Le député peut me faire les reproches qu'il veut. Cependant, j'espère qu'il n'ira pas jusqu'à parler d'un juge en particulier, de leur nomination et de la façon dont elle a été faite. D'abord, c'est contraire au Règlement. Ensuite, c'est très malséant de sa part. Il place les juges dans une position odieuse, car ils ne sont pas en mesure de se défendre. Si le député s'en sent capable, il peut m'attaquer, mais je ne voudrais pas qu'il tienne des propos désobligeants à l'égard des juges.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre je vous prie. Je veux faire la part des choses. Je dois admettre que les noms qui ont pu avoir été mentionnés à la Chambre l'ont été par des députés qui n'avaient pas la parole. Je pense que l'attitude du député n'a rien de répréhensible. Peut-être a-t-il fait allusion à des personnes ou aux postes qu'occupaient ces personnes avant d'être nommées à la magistrature, mais il n'a désigné personne alors que ce sont d'autres députés qui l'ont fait, des députés qui l'écoutaient peut-être trop attentivement. Je suis certain que le député, compte tenu de sa longue expérience, est parfaitement au courant de cette règle importante et qu'il s'y soumettra.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): L'intervention du ministre de la Justice me fait plaisir. Si quelqu'un a prononcé un nom, c'est le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Goodale) qui était assis de côté-ci de la Chambre et s'est permis de nommer des personnes. Si le ministre de la Justice semble un peut chatouilleux au sujet de cette pratique qui dure depuis des années, c'est une question qui le regarde.

Car ce n'est pas la première fois que j'en parle. Ayant été membre du barreau dans ma province depuis plus longtemps que le ministre de la Justice, dans la sienne, je puis lui assurer que mes normes concernant la qualité des juges qu'il pourra nommer dans l'une ou l'autre des provinces sont aussi élevées, sinon plus, que les siennes.

A mon avis, un bon avocat ne peu jamais dissimuler sa couleur politique. C'est pourquoi je suppose que la couleur politique d'une personne nommée juge est toujours évidente. Les bons avocats participent activement à la vie de leur collectivité et leur opinion politique ressort clairement, et ce, de façon positive. Ainsi, elle est comme de tout le monde. Si les médecins, les dentistes, les ingénieurs, les architectes et d'autres étaient aussi respectables sur le plan politique que les avocats . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vais sans doute me faire huer par nombre de mes collègues. Notre cher collègue de Welland (M. Railton) est médecin. J'ai toujours admiré le courage dont il a fait preuve en se portant candidat à la députation. Pour quelle raison? Parce que très peu de médecins le font.

M. Railton: Cela suffit, merci.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je m'arrêterai donc par respect envers mon collègue.

J'ai parlé de l'admissibilité. Il y a une autre question dont la portée est plus grande, et là je vais juger par comparaison et dont ont parlé des députés de tous les partis, les échelles de salaires s'appliquant aux juges. Lorsque je songe au nombre de juges de cour de comté qui n'ont même pas eu le courage de se porter candidats à la députation mais qui se contentent de demeurer dans l'orbite des hommes politiques, je crois qu'un trop grand nombre de ces nominations ne soit que des petits cadeaux. Quant à moi, je me suis porté candidat et j'ai été élu.

● (2030)

J'attire également l'attention de la Chambre sur les traitements de la direction de la Fonction publique. Nous avons pris connaissance d'un rapport du comité Lambert—qui n'a rien à voir avec moi—sur le traitement des sous-ministres et des hauts fonctionnaires. Les journalistes se sont exclamés pendant deux jours sur ces salaires. Les propriétaires du journal s'en sont offusqués mais en se gardant bien de dire qu'ils reçoivent eux-mêmes probablement davantage. Mais cela fausse tout le tableau.

Lorsque j'ai été élu au Parlement, mon traitement équivalait à celui d'un juge de comté. Mais je constate qu'en vertu de ce bill, son salaire passera cette année de $43,000 à $45,000 et à partir d'avril prochain, à $47,000.

M. Railton: Et qu'en pense la Commission de lutte contre l'inflation?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oh, soit dit en passant, la Commission a justifié la hausse énorme des honoraires des juges, en 1975, en disant que celle-ci avait été prévue par une loi avant sa création. Exactement comme celle des allocations des députés d'ailleurs. Mais quelques mauviettes se sont agitées tant et si bien que la hausse des allocations des parlementaires a été réduite. Mais pas le traitement des juges. Et il a continué de monter au point qu'aujourd'hui, il est de beaucoup plus élevé que celui des députés.

N'oublions pas non plus que les dépenses des juges ne sont pas contrôlées par la CLI alors que celles des députés le sont. Pour quelque esprit fumeux, leurs dépenses font partie de leur rémunération. Nous devons assumer la hausse des frais d'hôtel, de déplacement par automobile, et toutes sortes d'autres dépenses. Les hommes d'affaires le font mais on en tient compte dans le calcul de leur impôt sur le revenu. De fait, ils peuvent ajouter de 25 à 30 p. 100 de plus à leurs frais en rapport avec ce qu'ils paient. Les députés ont les mêmes dépenses dans bien des circonscriptions, mais les mauviettes ont peur de réclamer un traitement équitable pour les parlementaires.

Les juges, qui sont en déplacement, doivent tout simplement remplir leur note de frais pour être remboursés. Les juges des cours provinciales aussi. Cela n'est pas vrai pour les députés. C'est d'ailleurs uniquement pour cette raison que j'ai décidé d'intervenir ce soir; il faut que le gouvernement et les députés prennent leur courage à deux mains pour régler la question du salaire des hauts fonctionnaires et des magistrats. Le gouvernement suit généralement les recommandations des commissions et les hauts fonctionnaires reçoivent leur augmentation, sans parler des frais qui leurs sont remboursés sans histoire. Personne n'en parle, mais tout le monde en profite.

M. Paproski: Les secrétaires parlementaires et les ministres aussi.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Pourquoi le Canada ne suit-il pas l'exemple de bien d'autres pays dans ce domaine? Nous savons à quoi nous pouvons nous attendre. Tous les éditorialistes critiqueront le fait que les députés fédéraux, les députés provinciaux et les conseillers municipaux fixent eux-mêmes le montant de leur traitement. Qui le fera, monsieur l'Orateur? Les éditeurs de journaux critiquent cet état de choses dans les éditoriaux, mais à bien y penser, eux aussi fixent le montant de leur salaire puisqu'ils sont membres du conseil d'administration de leur journal. Les administrateurs de société établissent leur propre traitement, sous réserve, il est vrai, de l'approbation des actionnaires. Mais avez-vous déjà entendu dire qu'ils s'y soient opposés?

On entendra bien sûr des gens au bas de l'échelle se plaindre que les députés touchent un salaire trop élevé. Mais je les invite tout d'abord à être aussi appliqués que leurs représen-

tants. Il y a deux semaines, je parlais de l'apport des députés de l'arrière-ban à la Chambre des communes et, après 20 ans dans cette enceinte, je continuerai de lutter pour les droits du simple député qui n'est rien d'autre qu'une victime du dénigrement. On dit—je pourrais emprunter quelques-unes des expressions grossières du premier ministre mais nous ne sommes pas sur la même longueur d'ondes—toutes sortes de noirceurs sur leur compte.

● (2040)

La situation est la même pour les ministériels et les députés de l'arrière-ban; je ne fais aucune différence entre eux sur ce point. Je connais les responsabilités d'un ministre et, à vrai dire, je trouve qu'ils sont généralement mal rémunérés étant donné les impôts qu'ils doivent payer. La même chose vaut pour tout l'appareil législatif. Les législateurs de pays comme l'Allemagne de l'Ouest sont mieux payés; ils ne paient pas d'impôt pour des raisons très pratiques. Autrement, ils en profiteraient pour se voter une augmentation pour compenser ce manque à gagner. Les députés français sont mieux payés que leurs homologues canadiens. Aux États-Unis, les appointements des représentants au Congrès ont été portés à $57,000 sans compter les émoluments et les allocations qui leur sont accordés pour leur personnel, et qui ne leur sont pas imputables comme c'est le cas pour certaines dépenses au Canada.

Je sais que beaucoup de députés aimeraient toucher une indemnité globale pour rémunérer leur personnel, qui serait basée sur la grandeur de leur circonscription et le reste. Les députés fixeraient eux-mêmes les salaires de leur personnel, ce qui supprimerait certaines des injustices qui existent actuellement. Mais non, monsieur l'Orateur, l'opinion publique, échauffée par quelques individus et chroniqueurs, irait dire que les députés touchent $50,000 $60,000 ou $70,000 de plus par année. Quelle idiotie! C'est de la malhonnêteté pure et simple.

Aucun fonctionnaire qui dispose des services d'une secrétaire—et il y en a qui en ont plusieurs—n'est obligé de la payer de sa poche. Il n'y a pas un homme d'affaires, ni un juge, qui doive payer lui-même son personnel. Et ce ne sont pas les juges qui manquent, monsieur l'Orateur. Je vois que Votre Honneur commence à se sentir un peu mal à l'aise, mais j'ai aujourd'hui l'occasion d'exposer ma thèse, qui est qu'il devrait y avoir une commission statutaire indépendante, chargée, par la loi, de présenter, tous les ans ou tous les deux ans, au Parlement un rapport sur les rémunérations des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, des membres du Parlement—y compris les Sénateurs—et des membres de la magistrature.

Au Canada, nous avons des tribunaux soit le pouvoir judiciaire d'une part et l'administration, soit les fonctionnaires d'autre part. Nous avons également le pouvoir législatif comprenant les ministre et les députés. En toute logique et en toute justice, il doit y avoir une certaine corrélation à ces niveaux, si nous voulons attirer des fonctionnaires de haute qualité. Je ne m'oppose pas à ce qu'on verse à quelqu'un qui a prouvé sa compétence une juste rémunération. Je suppose que certains pourraient m'accuser d'être élitiste; mais c'est seulement en considérant ceux qui se fixent de hautes normes de rendement et les maintiennent que nous pourrons en définitive continuer à rechercher la perfection. Cela vaut non seulement pour la Fonction publique mais, comme nous le savons, pour l'entreprise, bien que les règles de la concurrence y soient légèrement différentes. Toutefois, dans la Fonction publique où le mérite est la règle fondamentale, nous devons exiger des normes élevées.

J'insiste d'autant plus, monsieur l'Orateur, que nous aurons dans nos tribunaux des hommes de la plus grande valeur. Et nous les paierons bien. Au Parlement et dans les assemblées législatives nous payons également des hommes et des femmes. Je m'excuse si je n'ai pas parlé des femmes pour ce qui est des tribunaux car, soit dit sans la moindre condescendance, un bon nombre d'entre elles sont parfaitement qualifiées à tous égards pour remplir ces fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Toutefois, j'insiste auprès de tous les députés pour que nous en arrivions à une formule qui évite de fixer les traitements de façon arbitraire comme on le voit dans ce bill. Cet aspect arbitraire se retrouve dans le cas de la magistrature et, c'est bien connu, dans le cas aussi du traitement des députés. C'est une question de courage, c'est comme à la chasse à la caille ou à la perdrix, si vous restez à côté du fusil. Tout le monde s'écarte prudemment.

Dans le cas de la Fonction publique, le gouvernement a un comité doté de pleins pouvoirs, un comité des plus arbitraire, des plus illogique et des plus injuste, formé de gens qui pour une raison ou pour une autre, sont là pas nécessairement pour servir leurs intérêts personnels, mais pour essayer de mieux administrer les affaires de leurs concitoyens et de l'ensemble du pays. Mais nos habitudes sont telles que celui qui se propose pour faire son devoir se fait aussitôt taper dessus. Et on le critique. Il est grand temps que nos institutions gouvernementales remédient à cela.

Ni la Chambre, ni la magistrature ne doivent être la chasse gardée de ceux qui n'ont rien à perdre, de ceux qui ont fait fortune ou qui ont hérité d'une situation confortable. Nous avons tous des aspirations bien normales et nous en avons pour nos enfants. Les fonctionnaires, les juges, les avocats qui doivent devenir juges un jour et les députés ont tous des aspirations honnêtes à l'égard de leur succès et du bien-être de leurs familles. Il est malheureux que, comme toujours dans l'histoire canadienne, les premiers à être attaqués et à être dénigrés sont ceux qui sont élus. On s'attaque ensuite aux fonctionnaires. On les dénigre tous. On dit qu'ils sont beaucoup trop payés à ne rien faire. Il faut ne rien savoir et ne rien faire pour être vraiment capable d'envie.

● (2050)

Il me semble que nous, Canadiens, devrions savoir rémunérer les gens selon leur mérite. Je défends mes collègues de la Chambre. Je sais quel travail ils abattent, à quelles difficultés ils doivent faire face et à quel point ils méritent la confiance des électeurs de leur comté, chacun à sa façon. Ils ne peuvent pas tous briller pendant la période des questions; ils ne peuvent pas tous être copain-copain avec certaines personnes de la Chambre. Le député que l'on remarque le moins à la Chambre est celui qui, sans bruit, en bon représentant, travaille pour ses commettants. Son humilité fait ressortir la façon de celui qui ferait à la TV—un bon maître de la mise en scène. Mais toute cette mise en scène est vaine comparée aux services que l'humble député qui siège ici depuis vingt ans, rend à ses électeurs.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, est-ce que mon honorable ami me permettrait de lui poser une question?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Si j'ai le temps, monsieur le président.

M. Prud'homme: Après?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Si j'ai le temps, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je ne sais pas combien de temps il vous reste, mais si vous voulez répondre aux questions, je ne tiendrai pas compte du temps que vous y mettrez.

[*Traduction*]

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, comme mon collègue vient d'affirmer que les discours prononcés à la Chambre par un député très dévoué envers ses commettants sont tout à fait hors de propos, j'en conclus qu'il est important pour lui et qu'il est très important pour un député d'être très, très dévoué envers ses commettants. A-t-il voulu dire que les discours prononcés à la Chambre ne veulent rien dire et qu'on les fait parfois pour impressionner nos amis dans la tribune de la presse? En fait, c'est ce qu'il a dit. Reconnaîtrait-il, alors, que l'on devrait modifier le Règlement de la Chambre si les discours des députés manquent autant d'à-propos? Serait-il d'accord avec moi pour affirmer qu'il est grand temps de le faire, car mes collègues qui sont un peu plus jeunes commencent à s'énerver d'être gouvernés par un règlement conçu pour les besoins d'une époque révolue. Le député qui a été Orateur ne reconnaît-il pas qu'une réforme s'impose dans l'intérêt de ces fidèles serviteurs, les députés, dont le premier devoir est d'être à la disposition de ceux qui les ont élus? Est-il d'accord avec moi et mes plus jeunes collègues, pour penser qu'il est grand temps que nous changions le Règlement de la Chambre?

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que l'on compte ceci sur mon compte de parole, mais le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) n'écoutait que d'une oreille, comme d'habitude. J'ai parlé de ce qui se passe ici pendant la période des questions. C'est là le jugement que les députés et les ministères se font de la tribune de la presse. Si le député avait écouté mes nombreuses interventions, il m'aurait entendu dire que la Chambre est une assemblée délibérative plutôt qu'exécutive, et qu'il ne s'agit pas, pour les députés de se lever simplement et de voter de manière routinière. Si le député a un avis à exprimer, si les députés de l'arrière-ban et ses collègues veulent donner l'avis de leur électorat, pourquoi ne se lèvent-ils pas? Mais ils s'en gardent bien!

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Vas-y Marcel, tu les auras.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je connais le député de Saint-Denis. C'est quelqu'un d'aimable et d'éloquent. Mais j'aimerais l'entendre nous dire plus souvent ce que ses commettants lui disent à propos des questions qui nous sont proposées.

M. Prud'homme: C'est plus efficace de le faire en caucus.

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais le caucus n'est pas le Parlement. Je ne sais pas ce que vous dites en caucus. Et je ne sais si des députés envoient l'honorable représentant promener. J'aimerais que les députés d'ici en fassent autant avec les députés de l'arrière-ban du gouvernement, puisque c'est le traitement qu'on leur réserve en caucus, d'après ce qu'on dit. Monsieur l'Orateur, je crois que je me suis bien fait comprendre.

M. Prud'homme: Moi aussi.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, si le député de Saint-Denis veut prendre la parole, qu'il se lève et qu'il dise ce qu'il a à dire.

M. Baker (Grenville-Carleton): Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): En ce qui concerne les salaires des cadres, des juges et des députés, ils devraient être fixés par un comité réglementaire chargé d'en faire rapport à la Chambre, soit actuellement, soit biannuellement. Ces recommandations seront appliquées, à moins qu'un grand nombre de députés qui s'y opposent ne se lèvent pour le faire savoir, et ainsi il n'y aura pas de tour de passe-passe de la part du cabinet et nous saurons que le comité aura décidé en toute indépendance.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il y a bien peu de députés à la Chambre pour qui, à un certain égard tout au moins, j'ai autant d'admiration que pour le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Tout au long des années où nous avons siégé l'un et l'autre à la Chambre, j'ai toujours été impressionné par la façon dont il s'acquitte de ses fonctions de député. Si un plus grand nombre de députés travaillaient aussi fort que lui, la Chambre ne s'en porterait que mieux. Bien que je tienne le député pour un grand travailleur, c'est l'un de ceux avec qui je suis fréquemment en désaccord. Je suis sûr qu'il pourrait dire la même chose de moi. Qu'il dise ou non de moi ce que j'ai dit de lui en premier lieu n'a pas d'importance.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vous rends votre compliment.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): S'il est un aspect de ce bill sur lequel lui et moi sommes en désaccord, c'est bien le traitement extrêmement élevé que certaines personnes touchent au sein de notre société. D'autant plus qu'en ces temps de compression des dépenses, le gouvernement invite la population à limiter ses exigences et demande au gagne-petit de pratiquer ce qu'il prêche.

Lorsque le ministre de la Justice (M. Basford) a déclaré cet après-midi que le bill ne prévoyait que des hausses de traitement de $2,000 par année, j'ai remarqué qu'il les estimait modestes. Je suppose que pour celui qui touche entre $40,000 et $50,000 par année, une hausse de traitement de $2,000 représente peu de chose. Pourtant, je connais un grand nombre de travailleurs, de pensionnés et d'anciens combattants qui aimeraient bien obtenir une augmentation de $2,000 par année. Je le répète, en ces jours où le gouvernement prêche la modération, nous devrions la pratiquer en haut lieu.

Je n'avais pas prévu de donner cette orientation à mon discours, mais l'opinion que mon laborieux ami d'Edmonton-Ouest a exprimée m'a contraint de prendre de nouveau la parole pour revenir là-dessus.

● (2100)

Je crois que les députés, les hauts fonctionnaires de l'État, les juges seniors, les joueurs de football et de hockey et quelques autres sont trop grassement payés. Le fait qu'ils le sont provoquent non seulement l'inégalité, mais aussi l'insatisfaction et la division au sein de notre société. J'aimerais qu'on fasse preuve d'un peu plus de modération aux échelons élevés.

Sous ce rapport, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelque chose que le député d'Edmonton-Ouest approuvera au sujet des cas soumis à la Commission de lutte contre l'inflation dans le contexte de ce bill. Le ministre de la Justice a déclaré que ces hausses de $2,000 par année seulement sont inférieures au niveau de $2,400 et donc conformes aux directives de lutte contre l'inflation. Monsieur l'Orateur, je vois là-bas mon ami le député de Grenville-Carleton (M. Baker). Il a participé ainsi que d'autres et moi-même à une discussion il y a quelques mois avec le président de la Commission de lutte contre l'inflation sur la hausse qui devait être accordée aux députés, aux termes de la loi, en 1977. Je n'ai pas l'intention de discuter maintenant s'il était opportun d'accorder une hausse puisque mon opinion là-dessus est bien connue, mais je voudrais parler de la question par rapport au présent projet de loi.

Lors de notre rencontre avec M. Pepin et d'autres hauts fonctionnaires, on nous a dit qu'en vertu de la loi, notre traitement imposable était censé s'être accru de $1,600 et notre allocation non imposable de $700, pour un total de $2,300, soit $100 de moins que le maximum permis de $2,400. Cela ne posait en vérité aucun problème, sauf qu'on nous a rappelé qu'une hausse de traitement entraînait une hausse des cotisations au fonds de retraite et autres programmes de même nature.

M. Basford: Voilà pourquoi . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon honorable ami le ministre pourra répondre dans un instant. On nous a également signalé que la désignation de notre allocation non imposable importait peu, aux yeux de la Commission de lutte contre l'inflation, c'est une rémunération. On nous a également fait remarquer que les secrétaires parlementaires, les membres du cabinet, l'Orateur et ses adjoints, et les autres obtiendraient une autre hausse; on nous a dit cependant qu'il fallait nous soumettre au règlement de la Commission de lutte contre l'inflation et aux dispositions de la loi, et que pour constituer ces fonds supplémentaires destinés au fonds de retraite, à l'assurance-soins médicaux et aux divers autres programmes du genre, on allait retrancher $100 de l'augmentation de traitement de $1,600 que nous allions obtenir. J'ai trouvé intéressant de noter que ces $100 étaient retranchés de la partie imposable et non de la partie non imposable, mais il s'agit là d'un aspect secondaire qui, je l'espère, est bien compris.

Je ne veux pas exprimer mon opinion sur les salaires élevés que touchent divers groupes. Elle est bien connue. Il me semble que si ces règles s'appliquent aux députés et aux sénateurs, même au premier ministre, à tous les autres ministres ainsi qu'aux secrétaires parlementaires, pourquoi ne s'appliqueraient-elles pas aux juges? L'augmentation de $2,000 est inférieure à la limite imposée, mais les juges ont également un régime de pension. Il y a quelques années, ils ne versaient pas de cotisations, mais ils versent maintenant des cotisations égales à celles du gouvernement et les diverses autres indemnités pour déplacements, pour réceptions, etc. sont accrues.

Somme toute, monsieur l'Orateur, ils sont exactement dans la même situation que les députés et l'augmentation totale, selon les directives de la Commission de lutte contre l'inflation, est supérieure à $2,400. Il ne suffit pas d'entendre le ministre dire qu'il est convaincu que tout est bien. Je veux qu'il dise à la Chambre si on a discuté avec le président de la Commission de lutte contre l'inflation des dispositions du bill et si celui-ci a donné les mêmes réponses qu'il nous a données lorsque nous avons discuté du cas des députés.

Voilà donc, monsieur l'Orateur, le point que je tenais à faire ressortir. J'avais l'intention d'être très bref. Mon collègue, le député de Broadview (M. Gilbert) a déjà indiqué qu'en général nous appuyons le projet de loi. Nous estimons qu'il devrait être accepté en deuxième lecture puis renvoyé au comité. Nous reconnaissons aussi le fait qu'il faut davantage de magistrats pour exécuter le travail qu'il y a lieu de faire dans ce domaine.

Mais, à cet égard, peut-être devrais-je poser une question au ministre de la Justice car j'ai l'impression qu'il va tenter de mettre fin au débat. Dans ce contexte, peut-être nous dirait-il si l'on a songé à prolonger l'année de travail des magistrats au lieu d'en augmenter le nombre pour résoudre le problème. On me dit que leur année de travail est plus courte que celle du commun des mortels, que leurs étés sont pas mal généreux. On allègue parfois qu'ils en ont besoin pour rédiger leurs ordonnances mais je croyais qu'ils prenaient le temps de le faire entre les causes. Le ministre de la Justice nous dirait peut-être à quoi nous en tenir à ce sujet.

Entre autres choses prévues par le bill, dont le Conseil canadien de la magistrature et d'autres, si je comprends bien, il propose essentiellement deux choses: la hausse du traitement des juges, et une augmentation de leur nombre. Le ministre nous dirait-il s'il s'est entretenu de la question des salaires et des autres avantages avec M. Pépin et si oui, quel en a été le résultat. J'aimerais aussi qu'il dise à la Chambre si l'on a songé à prolonger l'année de travail des magistrats au lieu d'en accroître le nombre comme le prévoit le projet de loi.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis le dernier député de l'opposition à prendre la parole à propos de ce bill, si je ne m'abuse.

Une voix: C'est une vraie bénédiction!

M. Baker (Grenville-Carleton): Le Règlement de la Chambre ne me permet pas de donner la bénédiction. Je tiens à assurer les députés et le ministre de la Justice (M. Basford) que je ne tarderai pas non plus à dire qu'il est 10 heures. Je sais que cela réjouira mes amis d'en face.

Il s'agit là à mon sens d'un bill très important qui a donné aux députés l'occasion d'exprimer leur avis sur une catégorie de fonctionnaires qui, de par la nature même de leur travail, ne peuvent pas exprimer leurs opinions sur une question dont nous, députés, pouvons discuter librement, publiquement et ouvertement. C'est là un des privilèges dont jouissent les parlementaires. J'espère que le compte rendu signale clairement que si d'une part les juges jouissent d'un mandat et d'une situation privilégiés au sein de la collectivité, ils sont par contre soumis à des contraintes auxquelles nous échappons tous et leur liberté de parole, de mouvement et d'association est limitée; ils n'ont même pas le droit de vote alors que nous avons tous ce droit. Tout cela met la magistrature canadienne dans une situation tout à fait particulière.

Je suis sûr que le ministre est heureux que nous ayons étudié le bill avec attention. Je suis sûr aussi qu'il est heureux de savoir que nous avons l'intention de renvoyer le bill au comité. Cela doit être très déprimant pour un ministre, dont les fonctionnaires ont travaillé dur pendant des jours et des jours pour rédiger un projet de loi, de voir son bill expédié, après un débat de pure forme à la Chambre. Je suis certain que le ministre nous sais gré d'avoir accordé notre attention à ce bill et qu'il est heureux de voir que les députés de tous les partis sont d'accord sur le principe du bill.

Je ne connais pas plus grande responsabilité pour un gouvernement—il en est peut-être mais je ne les connais pas—que d'avoir à choisir les hommes et les femmes qui sont appelés à rendre la justice dans les tribunaux qui relèvent du ministre de la Justice et du gouvernement fédéral. C'est une grande responsabilité pour le ministre qui doit les recommander à ses collègues et demander l'avis de la magistrature, de celui du barreau et celui de la population en général avant de procéder aux nominations des juges. C'est très important car, hormis dans des cas très rares, un juge, une fois nommé, est en marge de la loi qui s'applique au reste de la population, comme nous le savons tous. C'est là un point très important. C'est pour cette raison que les fonctions d'un ministre de la Justice sont tellement importantes et que le ministre de la Justice a tenu à faire une distinction entre son poste de ministre et celui de procureur général. C'est un poste qui comporte de grandes responsabilités.

● (2010)

Je dois dire que notre système de nomination des juges a fait l'objet de critiques par des gens mal informés des consultations essentielles à l'excellence des nominations. Certains prétendent que ce sont des associations comme le barreau canadien ou un conseil quelconque qui devrait se charger de ces nominations, qu'il faudrait enlever au gouvernement ou aux représentants élus cette responsabilité pour la confier à quelqu'un d'autre. Je ne crois pas. J'estime que ces dernières années—je parle des nominations du ministre actuel dans divers tribunaux et de celles de ses prédécesseurs dont je me souviens—les choix ont été judicieux. Les personnes choisies se sont bien acquittées de leur tâche.

La magistrature canadienne, qui relève du gouvernement fédéral, est une entité jouissant d'une grande compétence et dotée d'un bon discernement. Les juges en général ont le sens du devoir et du gros bon sens; il convient en outre de féliciter le ministre de la Justice et ses prédécesseurs qui ont détenu cet important portefeuille d'avoir si bien su choisir les magistrats.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

On ne peut pas généraliser, toutefois. Voici une blague qui circule entre avocats: tel avocat estimait qu'un tel était un excellent juge jusqu'à la semaine dernière, parce qu'il a déclaré son client coupable, ce qui l'a fait réfléchir et se poser des questions. Mais, en général, la qualité de la magistrature est irréprochable et on le doit au ministre et à son prédécesseur. Il importe, je crois, que ce soient les responsables qui fassent les nominations, non que le ministre de la Justice ou d'autres ministres et le gouvernement en général ne doivent pas demander conseil, que les groupes et les citoyens responsables ne doivent pas en profiter; au contraire. Je ne pense pas cependant que ce serait bon pour notre système si les nominations de juges ne devaient pas relever dans la pratique du gouvernement, du ministre de la Justice et de ses collègues du cabinet. Je pense qu'il ne faudrait pas confier cette tâche à un organisme qui pourrait n'être qu'une clique qui n'aurait de comptes à rendre à personne.

On a dit également qu'il était important que les juges, les juges masculins, soient des gentlemans et que leurs collègues féminins aient des qualités comparables, car les magistrats doivent manifester une certaine compassion, un certain intérêt pour ceux qui comparaissent devant eux, avocats, clients, demandeurs ou accusés, et qu'ils respectent les convenances. Je pense que la plupart se conforment à cette exigence. Selon moi, c'est plus important que des diplômes prestigieux et de vastes connaissances en droit.

Les avocats qui reçoivent une formation appropriée peuvent et doivent aider le juge. S'il arrive qu'un juge soit assez bien au courant de la loi, c'est un atout pour lui. Mais je pense qu'essentiellement, ce sont ses qualités humaines qui prédomineront à la longue et non pas les connaissances de juriste, qui peuvent toujours s'acquérir.

Je pense qu'il est également important avant de désigner un candidat à la magistrature, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, de tenir compte de son âge. L'expérience de la cour est un atout. L'expérience de la pratique du droit permet à l'avocat de voir toutes sortes de causes, de connaître toute sortes d'êtres humains, et elle affine les connaissances et la compréhension. Sans doute développe-t-elle également la tolérance devant le comportement humain et aide-t-elle les juges à comprendre les complexités de la loi. Rien ne remplace l'expérience.

On oublie parfois de le mentionner, quoique ce soit important, en plus de tous les facteurs que j'ai mentionnés, il est essentiel que les juges aient atteint une certaine maturité, car ce genre de nomination comporte une certaine permanence. S'il arrivait qu'un juge ne s'adapte pas à sa nouvelle fonction, qu'il ne peut se plier aux exigences de sa nouvelle existence et constate qu'il ne se plaît pas dans son rôle, sa conduite au tribunal s'en ressentira peut-être et il ne sera peut-être pas le meilleur juge ou le meilleur être humain pour accomplir ce travail. Voilà pourquoi la question du traitement des juges est si importante, car, pour le meilleur ou pour le pire—si j'exerçais le droit, ce serait pour le meilleur—les honoraires des avocats ont sensiblement augmenté au Canada. Si l'on songe à désigner un homme ou un femme âgé de 45, 50 ou 53 ans—en toute déférence, c'est un bel âge pour devenir juge—il ou elle doit songer à abandonner un mode de vie alors qu'ils sont aux maximum de leurs gains et au sommet de leur compétence. Il se pose donc certains problèmes.

Les juges, les avocats et les comptables sont des gens comme les autres. Ils ont tous leur niveau de vie, leurs obligations familiales, certains en ont de plus lourdes que d'autres. Si l'objet du bill—comme je le crois, du moins en partie—est de faire en sorte que le traitement des juges ne soit pas un facteur qui attire les candidats à la magistrature mais ne les en éloigne pas non plus, alors il mérite notre appui de principe. C'est pourquoi le ministre a mon appui pour ce bill.

L'autre aspect du bill concerne le volume de travail que doivent abattre les juges et les tribunaux. Pas un seul avocat qui a plaidé devant un juge nommé par le ministre de la Justice, dans n'importe quelle cour de n'importe quelle province, ne dira qu'il pourrait assurer sans rougir à un client que son affaire suit un cours rapide. Il arrive de temps en temps aux avocats, comme aux membres de n'importe quelle autre profession, de s'avancer un peu trop. Une certaine partie n'est pas la faute de la profession—en fait, beaucoup. Une partie est attribuable au seul fardeau qu'imposent aux cours les nouveaux motifs de poursuite créés par une nouvelle technologie.

● (2120)

Comme l'a mentionné le député de Broadview (M. Gilbert), les causes d'automobilistes accaparent une trop grande quantité du temps de nos juges de cours de comté et de cours supérieures au Canada, et si la justice en retard est un déni de justice, nous pouvons rejeter une grande partie du blâme sur les causes d'automobilistes qui ont ralenti le processus de la justice. Il faut statuer sur les droits. La question est du ressort du gouvernement d'en face et elle doit être étudiée. En outre, les avocats, les gouvernements et les juges devront décider rapidement comment cette question sera réglée.

M. Gilbert: Envoyez une copie de votre discours à Bill Davis.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous y songeons sérieusement.

L'autre partie de mes remarques a trait au point qu'a soulevé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui vient de parler d'allonger l'année de travail des juges de Sa Majesté. J'ai le plus grand respect pour le député. Il est mon ami et voisin, un ancien imprimeur et un érudit qui se promène à la chambre, la rapière dans une main et le Règlement dans l'autre. Je lui dis en toute amitié que ce n'est pas simplement une question d'allonger l'année de travail des cours.

Je crois qu'il y aurait lieu de modifier les conditions dans lesquelles nos cours fonctionnent. A mon avis, on pourrait fusionner en une cour la Cour supérieure et les cours de comté et de district de la province de l'Ontario et leurs équivalents dans les autres provinces. J'inclurais la division de première instance de la Cour suprême de l'Ontario. Je fondrais toutes ces cours en une seule. Je pense que l'idée est bonne. Nos juges de comté assument de plus en plus de fonctions et pourtant, si je me souviens, leurs salaires sont moins élevés que ceux des juges de cours supérieures. Je crois que ce fait à lui seul ajoute du poids à l'idée de la fusion.

On pourrait aussi plaider en faveur de la décentralisation de nos tribunaux. On pourrait préconiser en Ontario, comme dans d'autres provinces, la création de districts judiciaires qui relèveraient d'un ensemble de tribunaux. Nous pourrions peut-être nommer d'autres juges qui exerceraient dans un territoire plus restreint. Monsieur l'Orateur, il est difficile pour un juge de se déplacer dans une province, bien que certains puissent aimer voyager. A l'heure actuelle, les juges de la Cour suprême de l'Ontario doivent parcourir souvent la province. Cela perturbe leur vie de famille et suscite toute sorte de difficultés. Je doute que les déplacements favorisent l'efficacité de la justice. Nous pourrions songer à décentraliser les tribunaux et à diviser la province ou les provinces en régions administratives. Je répète que l'on pourrait faire valoir la nécessité de fondre en un seul tribunal les cours de comté, les cours de district et les cours supérieures et j'inclus également la division de première instance de nos cours suprêmes.

Il peut être difficile de convaincre le public, qui est le juge de dernière instance, qu'il soit absolument nécessaire que toutes les cours supérieures fassent relâche durant les mois d'été. Je parle de l'interruption de leurs activités. Il serait possible de songer à des moyens permettant aux juges d'échelonner leurs vacances et leurs périodes d'absence. Il est normal que les juges aient du temps libre car il leur faut du temps pour rédiger leurs décisions judiciaires. Je m'explique. Il serait difficile de me convaincre qu'il soit nécessaire de maintenir l'activité des cours supérieures durant les mois d'été.

Peut-être que la Chambre se souviendra qu'un ancien député et membre du Conseil privé, l'honorable Richard Bell, a été membre de la Commission de réforme du droit de l'Ontario. Il a présenté un rapport minoritaire. Je rappelle que la Commission a examiné entre autres le régime des tribunaux de la province. Je recommande au député de Winnipeg-Nord-Centre et à tous ceux qui s'intéressent à l'administration de la justice, la lecture de ce rapport minoritaire qui concerne l'organisation des tribunaux. Naturellement, le rapport a été rejeté mais il signalait au public, aux législateurs et aux citoyens d'Ontario, un autre système que le régime actuel.

Le public met en question le régime actuel. Les délais sont trop longs et certains sont dus je suppose à la nature même du système; d'autres sont inhérents à la nature de la profession. Il importe que ces questions soient constamment examinées. Étant donné que son adoption va alléger le fardeau imposé aux juges, je trouve qu'il est justifié de l'appuyer pour ce second motif.

J'ai bien hâte de voir venir le jour où nous aurons un réseau bien établi de tribunaux de la famille. Toutes les questions dont s'occupent nos tribunaux sont couvertes par la loi, et je ne connais aucun aspect des questions dont s'occupent nos tribunaux qui échappe à la loi. Je pense toutefois que les questions relevant du droit de la famille n'ont en réalité pas leur place dans le cadre du système contradictoire; je trouve qu'elles n'y sont pas plus à leur place que ne l'est le député de Crowfoot (M. Horner) à côté du député de Saint-Denis (M. Prud-'homme). J'espère que le ministre de la Justice fera de son mieux dans les limites de sa compétence, pour activer ce regroupement dans le contexte dans lequel je l'ai soulevé, étant donné qu'une telle initiative susciterait un appui général dans le grand public. Elle aurait sans nul doute l'appui des hommes de loi en général, et notamment des juges.

Je suis heureux qu'on nomme des femmes à la magistrature. Même si aucune avocate qui se respecte ne demanderait de nommer un nombre donné de femmes, personne ne soutiendrait que les femmes ne sont pas aussi compétentes que les hommes en matière de droit. En fait, elles sont aussi sensibles, sinon plus, que les hommes et elles sont tout aussi capables que les hommes de rendre des jugements. Je crois donc que les efforts du ministre visant à nommer des femmes à la magistrature méritent notre appui.

Enfin, je soulève la question des palais de justice. A mon avis, le gouvernement et les membres de la profession devraient étudier l'état des palais de justice en Ontario et dans les autres provinces. Monsieur l'Orateur, j'ai plaidé dans bien des palais de justice. Certains sont des immeubles magnifiques, anciens et historiques, dignes d'être conservés, mais beaucoup ne sont pas satisfaisants. Je n'ose pas dire que les palais de justice provinciaux d'Ottawa et de la région de la capitale nationale sont dans un si mauvais état qu'ils risquent de discréditer l'administration de la justice. J'espère, et j'en suis convaincu, que les responsables ne refuseront pas d'admettre que les installations de la cour d'Ottawa doivent être améliorées.

● (2130)

C'est difficile à croire, mais un jour, à la cour provinciale d'Ottawa, un procès s'est déroulé devant un juge de la cour provinciale dans une chambre de l'un des Holiday Inns de la ville. Au lieu du drapeau qui se trouve à votre droite, monsieur l'Orateur, c'était le drapeau de la chaîne des Holiday Inns qui ornait la pièce. Aucun tableau de la reine, chef de l'État, accroché au mur. Et ce n'était pas par mauvaise foi ou autre, mais simplement parce qu'il n'y en avait pas. Il s'agissait d'un tribunal criminel, un tribunal ou comparaît un citoyen présumé innocent jusqu'à ce que l'on prouve sa culpabilité. Il s'agissait d'un procès présidé par un juge et au cours duquel le public pouvait venir témoigner. Ces conditions déplorables se retrouvent dans de nombreuses régions du Canada.

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

J'admets que ce n'est pas vraiment la faute du ministre de la Justice. Cependant, lorsque nous serons sur le point de débattre ou d'envisager une réorganisation du système judiciaire dans notre province, j'espère que le ministre ne s'en désintéressera pas au point de refuser de proposer que celui qui nomme les juges soit tenu de se préoccuper des installations où ces derniers doivent assumer leurs fonctions, c'est-à-dire rendre la justice.

Pour terminer, je félicite le ministre d'avoir proposé ce bill. Nous sommes très heureux de combler ses désirs en mettant un terme à la deuxième lecture du bill. Je suis sûr que le ministre se réjouit de ce que le sort des juges et les tribunaux aient reçu l'attention qu'ils méritent à la Chambre, et que l'adoption du bill et son renvoi au comité n'aient pas été qu'une pure formalité. Il importe que nous ne perdions jamais de vue ce groupe de personnes qui, de par la nature même de leur travail, ne peuvent pas faire valoir leurs droits.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Conformément à l'article 37(3) du Règlement, j'ai le devoir d'informer la Chambre que si le ministre prend la parole maintenant, son discours clôturera le débat. Si un député désire y participer, il doit le faire maintenant.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je serai très bref pour permettre à la Chambre de passer à d'autres travaux. Je sais qu'aux députés qui ont commenté le bill et je tiens à les remercier d'avoir bien voulu permettre qu'il soit renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques pour y être étudié article par article.

J'aimerais relever quelques points que certains orateurs ont soulevés au cours du débat, en particulier le critique de l'opposition officielle, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams). Je crois que ses commentaires sur le bill étaient très constructifs.

Le député a soulevé la question des tribunaux de la famille et s'est demandé pourquoi je n'avais pu m'entendre à l'heure qu'il est avec toutes les provinces sur le nombre de juges de tribunaux de la famille qu'il faudrait nommer d'ici quelques années. La réponse est simplement qu'il s'agit d'un essai ou d'un projet pilote. Il est impossible à ce moment-ci de dire dans quel délai les procureurs généraux des provinces ou les assemblées législatives institueront des tribunaux de la famille.

Nous avons conclu les ententes que j'ai mentionnées dans mon discours, une avec l'Ontario, à compter du 1er juillet, une entente de principe avec Terre-Neuve, une avec la Manitoba, à compter du 1er juillet et avec d'autres provinces que j'ai nommées dans mon discours. Toutefois, il est impossible à l'heure qu'il est de préciser dans une mesure législative combien il faudra de juges. C'est pour cette raison précise que nous avons adopté à l'article 18 cette attitude souple qui consiste à une masse commune où nous pourrons choisir des juges de cours supérieures ou de cours de district pour les nommer juges de tribunaux de la famille à mesure que ceux-ci seront créés par les provinces.

L'autre façon serait de ne pas prévoir une telle disposition et de conclure des ententes avec les provinces en vue de l'établissement de ces cours. Il nous faudrait alors chaque fois demander au Parlement de modifier cette loi pour créer un poste à combler et y attacher un salaire.

A mon avis, le député de Calgary-Nord appuyait cette disposition. Je lui explique simplement pourquoi nous ne pouvons pas, pour le moment, accorder exactement le nombre de juges nécessaire. J'espère que nous aurons besoin d'eux tous et que nous y aurons recours le plus tôt possible. Évidemment, les entretiens et les discussions que j'ai eus avec les procureurs généraux des provinces depuis 18 mois visaient à les inciter à créer des tribunaux de la famille.

Le député de Broadview (M. Gilbert) a soulevé un certain nombre de questions intéressantes. Il y avait notamment la question du fusionnement. Il a dit que souvent, le public confondait les cours supérieures avec les cours de district ou les cours de comté et qu'il serait peut-être temps de les fusionner. Bien sûr, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Québec, elles sont fusionnées depuis longtemps.

Mais c'est aux procureurs généraux des provinces ou aux assemblées législatives provinciales de décider de fusionner ou non les deux cours. Je tiens à le dire clairement au député de Broadview. Je l'ai dit sans équivoque aux procureurs généraux des provinces qui sont chargés de l'administration de la justice et ont donc des responsabilités constitutionnelles, que si leurs gouvernements ou eux-mêmes décidaient de fusionner les tribunaux de leurs provinces, je ne m'y opposerais nullement et que je présenterais une mesure législative en ce sens.

Je ferai remarquer que c'est la province qui doit décider quel est le système d'administration de la justice qui lui convient le mieux. Je le répète, je leur ai dit que je n'avais aucune objection à cet égard, tant sur le plan philosophique que politique ou gouvernemental. Je suppose que d'ici l'année prochaine, nous assisterons à un fusionnement des tribunaux dans certaines provinces.

La seule chose qui me préoccupe, comme je l'ai déjà dit, c'est que dans toute proposition de fusionnement, on fasse en sorte que des services juridiques satisfaisants soient fournis dans toute la province, soit par circuits, par rotation ou par des changements de résidence des juges. C'est vraiment tout ce que j'avais à dire.

C'est une question qui donne lieu à de vives discussions dans certaines provinces et, à certains égards, je trouve, pour ma part, que c'est une perte de temps. Il semble que ce soit souvent une question de conflits de personnalités, soit que les juges de cours supérieures refusent de travailler avec les juges de cours de district ou que le barreau estime que certaine personne devrait ou ne devrait pas être juge. Ce n'est pas là-dessus que les juges en chef ou les premiers juges ou les procureurs généraux ou les présidents des associations du barreau devraient se fonder pour prendre une décision ou faire une recommandation.

● (2140)

Le député de Broadview a aussi parlé de la question de discipline au Conseil de la magistrature. Selon les articles 31, 31 et 32 de la loi sur les juges, les fonctions du Conseil de la magistrature comprennent l'éducation, la recherche de l'uniformité judiciaire dont il s'acquitte très bien. Il sert aussi d'organisme disciplinaire pour les juges nommés par le gouverneur en conseil. A ma propre demande ou à celle du procureur général provincial ou sur son initiative, il peut mener une enquête ou examiner le comportement d'un juge. A mon avis, c'est une institution extrêmement valable.

Auparavant, la seule mesure qu'on pouvait prendre à l'égard d'un juge contre lequel quelqu'un avait porté plainte, avec raison ou non, était de présenter une instance au ministre de la Justice, qui se trouvait à ce moment-là dans une situation tout à fait impossible. Il avait reçu une plainte qui pouvait être valable. D'autre part, à titre de membre de l'exécutif, il ne pouvait prendre aucune sanction contre un juge. C'est, je crois, l'un de mes prédécesseurs au poste de ministre de la Justice, l'honorable M. Garson, qui avait déclaré n'avoir jamais trouvé le moyen de donner suite à ces plaintes de façon satisfaisante.

Maintenant, si je reçois une plainte, elle est transmise automatiquement au Conseil de la magistrature. Souvent, les gens écrivent directement au Conseil. Les plaintes peuvent provenir de parties en litige dont la cause a été rejetée et qui en veulent aux juges de leur décision ou encore il peut s'agir d'allégations graves que le conseil examine sérieusement. En vertu de la loi, la sanction la plus grave est le renvoi d'un juge sur la recommandation du conseil; à ce moment-là, je présente la recommandation au Parlement pour qu'il prenne les mesures appropriées en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. J'ajoute que cela ne s'est jamais produit depuis que le Conseil de la magistrature a été créé.

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a parlé d'un certain nombre de questions y compris la discipline. Comme le député de Grenville-Carleton (M. Baker), il a mentionné la question des locaux où sont logés les tribunaux. Ce dernier est originaire d'une des provinces les plus riches du Canada et l'autre député de l'une des moins riches. Cependant, je signale que l'administration de la justice, qui comprend la fourniture de locaux convenables pour les tribunaux, est une attribution provinciale et que les provinces s'opposeraient énergiquement à toute intervention de ma part ou de la part du gouvernement fédéral.

Le député de Saint-Jean-Ouest aimerait peut-être savoir que j'ai inspecté quelques installations à Saint-Jean. En effet, j'ai inspecté le Palais de justice de la cave au grenier et j'ai discuté de cette question avec le procureur général, M. Hickman. J'aimerais en outre signaler au député que les paiements de péréquation versés à Terre-Neuve se chiffrent à environ 234 millions de dollars par année et que le but de ces paiements est de permettre aux provinces les moins riches d'offrir des services publics conformes aux normes nationales exigées. Il serait peu judicieux de prévoir le partage des frais pour chaque aspect d'entreprises ou de programmes des provinces. Les paiements de péréquation doivent précisément servir à de tels cas. Il incombe à Terre-Neuve et aux autres provinces de décider des priorités et de la façon de dépenser les sommes reçues.

Le député a en outre discuté de l'affaire Doyle. Je conteste vivement ce qu'il a dit. J'ai examiné moi-même cette affaire et ai déclaré à la Chambre qu'il n'y avait pas eu négligence de la part du ministre ou des fonctionnaires en cause. Cela dit, j'espère que le député acceptera ce que je viens de dire au lieu de s'y opposer continuellement et de mettre mes paroles en doute.

Deuxièment, j'aurais aimé que lorsqu'il s'en est pris à moi cet après-midi—je constate qu'il n'est pas parmi nous ce soir—qu'il fasse mettre au compte rendu la réponse intégrale que je lui ai donnée l'autre jour, à savoir qu'une cause qui devait être entendue à la Cour suprême a été ajournée à 4 ou 5 mois et que l'affaire dont il avait parlé et qui avait été portée en appel devant la Cour suprême il y a 7 ans, avait été tenue en suspens pour des raisons techniques de jurisprudence, sur l'avis des légistes de la Couronne qui jugeaient mal avisé de procéder à l'examen de cet appel avant qu'une autre affaire concernant la même évaluation ait été réglée par un tribunal fédéral. Je n'aime par que l'on qualifie cette façon de procéder de blâmable ou de négligente. J'affirme ici même à la Chambre qu'on avait prié les légistes de la Couronne de régler toutes ces questions aussi vite que le permettent la loi et les décisions des tribunaux. Je demande donc au député de relire cette déclaration et de l'accepter conformément à la pratique de cette assemblée.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a soulevé plusieurs questions, y compris la désignation et la méthode de désignation des juges. Le député de Calgary-Nord, le député de Grenville-Carleton, le député de Broadview ont tous discuté de cette question et à mon avis, ils l'ont fait dans l'esprit judicieux et judiciaire qui s'impose. Mais le député d'Edmonton-Ouest s'est lancé dans une sorte de longue diatribe au sujet des nominations politiques. J'ai tout d'abord pensé qu'il prêchait pour sa paroisse. En définitive, ce qu'il réclamait c'est une hausse de traitement. Parlementaire d'envergure chevronné—même s'il a sur la tête un plus grand nombre de poils que moi, il n'en est pas moins «chevronné»—et peut-être a-t-il perdu le sens de la réalité, comme cela arrive souvent aux personnes de son âge. Au sujet des nominations, j'aimerais citer un extrait tiré d'une série de conférences données en 1975-1976 et réunies sous le titre de «The Canadian Judiciary», publiées par la faculté de Droit Osgoode Hall et préparées par M. A. M. Linden. Il s'agit d'une observation de William H. Angus, professeur de droit à Osgoode Hall, sur la nomination des juges:

> On ne peut qu'applaudir aux progrès réalisés depuis dix ans dans la façon dont le gouvernement fédéral nomme les juges. Ces progrès sont d'autant plus remarquables qu'il s'était acquitté assez mal de cette responsabilité depuis un siècle, soit depuis le début de la Confédération. Un conférencier invité a fort bien décrit les récents événements avec clarté et franchise.

● (2150)

> Il ne faut pas non plus oublier la contribution importante qu'il a fournie, à cet égard, lorsqu'on en reconnaît le mérite qui revient aux trois ministres de la Justice précédents et au ministre en place . . .

[M. Basford.]

Celui-ci étant moi-même.

> . . . qui s'est engagé publiquement à poursuivre les politiques de ses derniers prédécesseurs.
>
> Ma première remarque, à propos de cet exposé, porte sur l'avenir. Bien que l'ancienne méthode de nomination aux postes judiciaires selon les besoins ait été remplacée par un «système», pour reprendre les mots de notre conférencier, le nouvel ordre, tel qu'il existe actuellement ne constitue pas de structure permanente. On saura à quoi s'en tenir lorsqu'il y aura un changement de gouvernement, ce qui devra bien se faire tôt ou tard.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Retenez vos applaudissements encore un peu.

> Après l'ivresse de la victoire électorale, viendra un désir peut-être compréhensible, bien que regrettable à mon avis de récompenser les amis du parti. Que les nouveaux dirigeants sachent ou non résister à cette inclination dans la sphère du judiciaire pour préserver les progrès réalisés depuis 1967, c'est là une question encore bien problématique à l'heure actuelle.

Après avoir écouté le député d'Edmonton-Ouest, à mon avis ce n'est pas problématique du tout, c'est clair. Il a parlé de l'appareil judiciaire en disant que quelque chose devait clocher dans le système car il n'y avait pas de ministre d'Edmonton, à l'époque dont il parlait. Il m'a fait savoir très nettement qu'il était impatient de rentrer en fonctions, pour revenir à l'époque d'avant 1967. Pas un seul moment, en parlant de la procédure de nomination des juges, à propos de laquelle il m'a critiqué ainsi que mes prédécesseurs, il n'a pas trouvé une seule suggestion à faire, pour améliorer les choses. Il semblait ne rien connaître du système actuel qui a été commenté dans la présente série de conférences que je viens de citer; et il m'a prouvé que le professeur Angus a, en fait, raison de redouter les conséquences que pourrait avoir un changement de gouvernement sur la méthode de nomination des juges.

Un dernier mot au sujet des observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Les conditions de rémunération prévues à ce bill ont été discutées, non pas par moi mais par mes collaborateurs avec les fonctionnaires et les membres de la Commission de lutte contre l'inflation, qui les ont jugées conformes aux lignes directrices à ce que l'on me dit. L'augmentation est de $2,000 pour les traitements, et de $400 pour les autres avantages, comme la pension, par exemple. Je répète que la Commission de lutte contre l'inflation juge ces chiffres conformes aux lignes directrices.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé du travail des juges, sujet qu'a repris le député de Grenville-Carleton (M. Baker). J'avais abordé quelques-unes de ses questions dans mon exposé de cet après-midi, à propos du travail effectué par les juges sur les plans de la formation judiciaire, des procédures expérimentales préalables aux procès et de l'accélération du processus judiciaire. Je suis enchanté toutefois que le député ait relancé le sujet, car je crois que les juges du pays s'y intéressent tous mais, en réalité ces magistrats compétents et dévoués organisent leur activité et leur charge de travail de la façon la plus efficace possible.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE $75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 2 mai, de la motion de M. Marchand (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je ne sais combien souvent il est arrivé à des députés de dire deux fois de suite qu'il est 10 heures. Le ministre de la Justice (M. Basford) affirmait il y a 20 minutes à peu près qu'il serait très bref, mais l'heure va sonner dans trois minutes. Si la Chambre est d'accord, j'aimerais donc dire qu'il est 10 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Il faudrait s'entendre pour déclarer qu'il est 10 heures et s'assurer que les députés qui participent aux délibérations sur la motion d'ajournement sont présents. Cela étant dit, est-on d'accord pour déclarer qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES NÉGOCIATIONS DU GATT—DEMANDE DE REJET PAR LE CANADA DE POSITIONS DÉFAVORABLES À L'EMPLOI

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte ce soir de poursuivre mes efforts afin d'obtenir davantage de renseignements sur la position que la délégation canadienne entend prendre aux négociations du GATT et de m'assurer que le Canada cherchera au cours de ces négociations à protéger les emplois canadiens, surtout dans les secteurs de la fabrication, des pièces d'automobiles et des fournitures électriques.

Le monde se trouve dans une situation économique difficile, il est éprouvé par des coûts de production accrus et les perspectives d'une pénurie d'énergie et d'autres ressources. Depuis la déclaration de Tokyo sur le GATT, en 1973, l'instabilité et la récession économiques, l'inflation et la crise du pétrole notamment ont rendu une plus grande libéralisation du commerce encore plus problématique. Les porte-parole des fabriques canadiennes ont exprimé leur inquiétude au sujet de leur compétitivité actuelle, des emplois futurs au Canada, plus particulièrement face à des problèmes intérieurs et économiques accrus et la situation précaire du Canada actuellement aux négociations de Genève.

Le climat économique actuel au Canada ne semble pas pouvoir lui faciliter l'accès aux marchés étrangers. A moins que les négociateurs canadiens n'atteignent cet objectif, l'industrie canadienne de la fabrication en souffrira, des emplois seront perdus et notre niveau de vie s'abaissera. Il est donc primordial que le gouvernement fédéral soit très prudent et habile, afin que nos représentants à Genève obtiennent le meilleur marché. En outre, notre gouvernement doit mettre au point sans délai des stratégies industrielles judicieuses.

Bien que le Canada soit un important pays commerçant, notre balance commerciale se détériore d'année en année. Nous avons trop longtemps été des exportateurs de matières premières et d'importants importateurs de biens de fabrication. Nous en avons importé pour une valeur de 23 milliards de dollars en 1976, et avons terminé l'année dernière avec un déficit de notre balance commerciale à ce chapitre de 10 milliards, un déficit supérieur à celui de tout autre pays dans le monde. Voilà qui est bien révélateur de notre style de vie, de l'ouverture du marché canadien et de la position concurrentielle précaire de l'industrie canadienne de la fabrication. Les réalités du commerce international et du contexte économique du Canada sont telles que les industries canadiennes de fabrication ont à soutenir la concurrence des efforts combinés des fabricants étrangers et des stratégies industrielles et des politiques commerciales de leurs divers gouvernements.

● (2200)

La stratégie adoptée par ces pays dans les négociations de Genève reflète leur stratégie industrielle. Par ailleurs, ces stratégies industrielles sont fondées sur le principe suivant: pour pouvoir être concurrentiel sur les marchés d'exportation, il faut absolument avoir une forte base industrielle. Le Canada n'a toutefois pas encore mis au point de stratégie industrielle aussi élaborée et aussi rationnelle et il n'est pas encore parvenu à créer l'ambiance économique nécessaire pour que notre industrie ait une chance de devancer ses concurrents sur le marché international.

Si certaines entreprises manufacturières et leurs employés sont très inquiets, c'est bien à cause de ce handicap et de la perspective d'une réduction de moitié des droits de douane. Il est donc compréhensible que la perspective de voir le gouvernement accorder des concessions qui favorisent considérablement l'importation de produits étrangers ne leur sourit guère. Par ailleurs, de trop nombreuses concessions à Genève, pourraient entraîner une recrudescence du chômage dans nos entreprises manufacturières, et surtout dans le secteur des accessoires électriques et des pièces d'automobile. Nous espérons donc que le Canada arrivera à faire supprimer les barrières non tarifaires et qu'il insistera beaucoup sur la tenue de négociations par secteur dans le cadre du GATT.

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) reconnaît que l'industrie de l'automobile a une grande importance pour l'économie du Canada de même que le secteur électronique de cette industrie. Le ministre reconnaît également le mérite des interventions que fait régulièrement le député de Parkdale (M. Haidasz) pour défendre les intérêts de cette industrie. Elle devrait pouvoir survivre et même prospérer.

Nous savons tous que c'est dans le secteur de l'automobile en général que notre commerce international a subi le plus grand déficit l'an dernier. Cependant, pour ce qui est des négociations du GATT et des négociations permanentes qui s'y font, si l'on réussissait à réduire de façon appréciable les tarifs douaniers imposés par les pays étrangers on ouvrirait d'importants nouveaux marchés aux exportations canadiennes. Et ce qui est également important, en réduisant ses barrières douanières progressivement et intelligemment, et en adoptant des mesures intérieures qui s'imposent avec, le cas échéant, l'aide du gouvernement, le Canada pourrait modifier ses structures comme il se doit et rendre son économie plus efficace, plus concurrentielle et plus résistante aux pressions inflationnistes.

C'est la septième ronde de négociations depuis la signature des accords du GATT en 1947 et c'est la première fois que l'on s'efforce systématiquement de négocier à la fois les barrières commerciales tarifaires et non tarifaires, que ce soit dans le domaine agricole ou industriel. Tous nos principaux partenaires commerciaux participent à ces négociations. Nous tâcherons d'obtenir d'importants avantages pour nos exportateurs, et en retour nos partenaires commerciaux espèrent que nous ferons notre part de concessions.Toutefois, le gouvernement a clairement démontré qu'il réagirait rapidement au cas où les importations augmenteraient à un rythme déréglé, ce qui causerait en peu de temps une situation d'urgence. On peut citer en exemple les mesures prises récemment vis-à-vis des importations de vêtements et d'autres textiles qui avaient augmenté si rapidement qu'elles mettaient en péril la situation des ouvriers travaillant dans les manufactures.

Le gouvernement se rend compte qu'il est nécessaire de poursuivre un dialogue intense avec le secteur privé au sujet des négociations en cours. C'est pourquoi le comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers a reçu du secteur privé plus de 250 mémoires exposant divers points de vue et des préoccupations particulières à l'égard des négociations, y compris ceux de l'industrie automobile et des autres industries manufacturières. Cette façon de procéder, qui prévoit des réunions officielles avec les sociétés, les associations et les intérêts représentant tous les secteurs de l'économie canadienne et toutes les régions du pays permet de tenir compte de toutes les opinions exprimées par le secteur privé à mesure qu'on établit les positions de négociations du Canada. C'est par l'intermédiaire de l'Association des fabricants de pièces, et de leur très habile représentant, M. Pat Laval, que les opinions du secteur privé parviennent quotidiennement au ministre.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE—LE TAUX D'INFLATION D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE—LA COMPRESSION DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES À TOUS LES NIVEAUX

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le 11 mars dernier, j'ai posé une question au ministre des Finances (M. Macdonald) pour savoir s'il espérait toujours que nous atteindrions d'ici la fin de l'année un taux d'inflation de 6 p. 100. Le ministre a répondu notamment:

Si nous savons faire preuve de plus de modération et parvenons à réduire encore le taux d'inflation dans la catégorie qui exclut les denrées alimentaires, nous atteindrons sûrement l'objectif.

Le 3 mai le ministre n'a pas chanté la même chanson en réponse à une question que lui posait mon collègue le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Il a dit en partie:

. . . c'est peut-être un objectif difficile à atteindre. J'espère qu'il n'atteindra pas 7 p. 100, mais tout dépendra de la conjoncture.

J'ai ensuite posé une autre question au sujet des politiques fiscales et monétaires. J'ai demandé au ministre s'il allait faire une déclaration pour dire quand le gouvernement entrevoyait de mettre fin aux contrôles anti-inflationnistes. Le ministre nous a dit qu'il ferait une déclaration à ce sujet dans le contexte du budget. Ce dernier est arrivé puis disparu sans qu'on nous donne une idée de la date à laquelle on compte mettre fin au programme de lutte contre l'inflation, pas plus d'ailleurs qu'on nous a parlé du nouveau plan qui le remplacera étant donné qu'il a échoué. De fait, si ce n'était de notre énergie et de nos ressources abondantes, nous aurions le pire record économique de tous les grands pays industrialisés à l'heure actuelle.

Voyons comment le Canada se compare aux États-Unis, notre principal associé commercial. En 1975, notre croissance réelle fut de 4.8 p. 100 par rapport à 6.2 p. 100 aux États-Unis. Nos prix à la consommation ont augmenté de 7.8 p. 100 l'an dernier, par rapport à 5.8 p. 100 aux États-Unis où l'on n'a pas de contrôles. Nous avons plus de chômeurs au Canada que toute autre nation industrialisée.

Notre balance des paiements accusait un déficit de 4.9 milliards de dollars l'an dernier, et l'année précédente aussi d'ailleurs, alors que celle des États-Unis marquait un surplus. Même au Royaume-Uni, le déficit était inférieur au nôtre ces deux années-là. Mais il y a plus alarmant encore: la rémunération horaire dans l'industrie de fabrication est passée à 12.9 p. 100 l'an dernier, comparativement à 7.3 p. 100 aux États-Unis, ce qui veut dire que nous continuons de perdre du terrain sur le plan de la concurrence avec les États-Unis.

L'an dernier, les ouvriers des manufactures gagnaient $7.39 l'heure au Canada contre $6.90 aux États-Unis, mais nous, nous avions les mesures de contrôles, eux pas. C'est un écart de 49c. l'heure. L'année précédente, en 1975, cet écart n'était que de 9c. et bien sûr, en 1970, leur salaire aux États-Unis était de $4.20 contre $3.46 au Canada. Les ouvriers canadiens touchaient en moyenne 74c. de moins que leurs confrères américains, alors que maintenant ils gagnent 49c. de plus que ces derniers. Je répète, monsieur l'Orateur, que c'est après que le gouvernement eût décidé d'appliquer le programme supposé anti-inflationniste à la mi-octobre 1975.

Permettez-moi de citer encore quelques chiffres. Les travailleurs canadiens du textile touchent maintenant $5.30 contre $4.55 aux États-Unis; les ouvriers de la chaussure gagnent $4.55 contre $4.10 chez nos voisins. Je pourrais passer ainsi en revue tous les secteurs de notre économie. Selon moi, cela explique en bonne partie pourquoi notre économie est l'une des plus précaires au monde, au point de vue du chômage comme du point de vue de l'inflation. La courbe de productivité illustre bien la situation. L'an dernier aux États-Unis, par exemple, la productivité s'est accrue de 8.4 p. 100 comparativement à 3.5 p. 100 au Canada. C'est l'un des rendements les plus faibles des pays industrialisés.

Pour ce qui est des coûts unitaires de main-d'œuvre et du secteur manufacturier, notre situation est absolument déplorable. L'an dernier, ces coûts ont fait un bond de 11.7 p. 100 alors qu'aux États-Unis ils ont diminué de 1.9 p. 100.

En somme, monsieur l'Orateur, le gouvernement doit commencer par être franc avec la Chambre. Il se doit de nous dire pourquoi l'inflation continue sa progression malgré les mesures dites anti-inflationnistes; pourquoi nous sommes dans un état de stagnation comparativement à notre principal partenaire commercial, les États-Unis, et quel sera son nouveau programme d'urgence destiné à stopper l'inflation au Canada. Il saute aux yeux que le programme exposé en 1975 ne donne pas les résultats escomptés, mais il se refuse à nous dire aujourd'hui quand il compte mettre un terme au programme de réglementation des prix et des salaires. Nous ne parvenons pas à savoir s'ils ont l'intention d'appliquer plus ou moins de restrictions fiscales, plus ou moins de restrictions monétaires, mais, mois après mois, nous voyons s'accumuler des statistiques qui nous montrent que notre économie est dans une situation précaire.

● (2210)

Fidèle à lui-même, le gouvernement, au lieu de rajuster ses politiques à courte vue, s'est contenté de reviser ses objectifs. Que comprendre d'autre dans la réponse qu'a faite le ministre mardi dernier lorsqu'on lui a demandé directement s'il pensait que nous allions atteindre l'objectif de 6 p. 100 que s'était fixé le gouvernement? Il a répondu que non mais qu'il espérait qu'on n'atteindrait pas le nouvel objectif des 7 p. 100. Autrement dit, la politique des ministres d'en face c'est de rabaisser leurs objectifs, s'ils ne les atteignent pas du premier coup. Il est temps que le pays en soit débarrassé.

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, le député de York-Simcoe (M. Stevens) est tout de suite prêt à nous critiquer, mais il ne tient pas compte du fait que les données économiques de ces derniers mois, concernant la période d'application du programme de lutte contre l'inflation, ont largement prouvé que ce programme a donné de bons résultats et qu'il a ralenti la hausse des prix ainsi que la hausse des salaires qui, selon le député, et il a beaucoup insisté sur ce point, est l'une des principales causes de notre perte de compétitivité sur le marché mondial.

Allons-nous respecter le maximum prévu de 6 ou 7 p. 100 d'augmentation? Allons-nous veiller à ce qu'il ne soit pas dépassé? Le gouvernement fait tout son possible pour atteindre ce but et veiller à ce que les directives soient respectées. Nous avons présenté des programmes, le gouvernement, le ministre des Finances (M. Macdonald) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) ont présenté des programmes qui ont bien marché. Notre taux d'inflation a augmenté, mais d'autres indices ont diminué depuis deux ans que le programme est en vigueur. Malgré tous les discours tonitruants et incohérents dont nous ont gratifiés certains députés d'en face, je n'ai pas encore entendu le député de York-Simcoe, qui est le critique financier de son parti, faire une seule proposition constructive.

M. Stevens: Lisez le discours du 4 avril, imbécile heureux.

M. Poulin: La nomination récente du nouveau président de la Commission de lutte contre l'inflation prouve que le programme ne se terminera pas à la fin de 1977, car la surenchère inflationniste n'a pas cédé au point qu'on puisse s'attendre à une restriction volontaire de la part des sociétés, du patronat ou des syndicats. En attendant, nous devrons continuer à appliquer ce genre de programme, qui nous a permis de réussir à faire abaisser le taux d'inflation.

M. Stevens: Citez-nous donc des chiffres.

M. Poulin: J'aimerais que l'opposition nous fasse part de son programme de politique fiscale, celui qu'elle aimerait mettre en vigueur . . .

M. Stevens: Lisez le discours du 4 avril.

M. Poulin: . . . lorsqu'elle supprimerait le programme de réglementation qui a donné de si bons résultats. Les représentants du secteur privé disent qu'ils sont maintenant en mesure de planifier leur avenir, d'établir des prix, d'intervenir à la bourse en sachant qu'ils ne seront pas dépassés par l'inflation qui, à un moment donné, était galopante. Ce programme a été couronné de succès et j'aimerais que l'opposition nous propose une autre solution.

L'AGRICULTURE—LA MENACE DE SÉCHERESSE DANS L'OUEST CANADIEN—L'OPPORTUNITÉ DE POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS EN VUE DE MESURES COMMUNES D'URGENCE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, mon intervention de ce soir fait suite aux questions que j'ai posées à la Chambre le 9 mars dernier, comme en témoigne la page 3798 du hansard. C'est ce jour-là que le problème de la sécheresse qui sévit dans l'Ouest a été soulevé pour la première fois dans une série de questions posées par le chef de mon parti et moi-même au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Les députés se rappelleront peut-être que c'est la première fois que l'on abordait au Parlement ce problème critique. Il l'a été bien des fois depuis lors, notamment aujourd'hui à la période des questions, où, par pure coïncidence, les questions que j'ai posées au même ministre portaient essentiellement sur le même problème, la sécheresse qui sévit dans l'Ouest.

Les députés se souviendront, j'en suis certain, que la première fois que j'ai présenté cette instance au ministre en lui demandant de prendre sans tarder des mesures d'urgence, sa réponse fut de demander à tous les députés de prier pour qu'il pleuve. Tous ceux d'entre nous qui étaient pleinement conscients de la gravité de cette situation ont réellement prié pour avoir de la pluie et n'ont pas honte de le dire. Selon un article de fond paru dans le supplément *Canadian Week End magazine*, ce ministre a dit il y a deux semaines et demie dans un discours qu'il a prononcé à Tilley, en Alberta, que le système de marché libre est aussi périmé que Jésus-Christ et que c'est un sujet dont on nous a presqu'autant rebattu les oreilles.

Le 9 mars dernier, j'ai mis le ministre mal à l'aise avec mes questions sur la sécheresse et il a été aussi embarrassé et aussi susceptible aujourd'hui, quand je suis revenu à la charge. J'ai été extrêmement déçu par ses réponses évasives et je présume qu'il en est de même pour tous les agriculteurs de la région où sévit la sécheresse. Le ministre de l'Agriculture sait très bien que ce grave problème n'a rien à voir avec les mesquineries politiques. La situation est beaucoup trop grave pour que l'on puisse tourner le sujet en dérision et personne ne peut se vanter d'avoir provoqué la seule chute de pluie convenable que cette région ait connue depuis plus de neuf mois. Monsieur l'Orateur, pour la plus grande partie de l'Ouest des Prairies, les chutes de pluies de la nuit dernière et d'aujourd'hui sont les premières précipitations importantes.

J'ai demandé au ministre en mars dernier, et encore aujourd'hui, si l'on songeait à mettre sur pied, de concert avec les gouvernements des provinces des Prairies, un programme d'urgence pour faire face à la sécheresse, et aussi à partager les renseignements avec les États-Unis. Sauf erreur, il n'y a pas eu de réunions avec les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan en ce sens. S'il y en a eu, que le ministre le dise et publie un communiqué à cet effet. Pourquoi tant de mystère? Les cultivateurs de l'Ouest savent que les agences fédérales américaines se sont souciées des vastes régions de sécheresse là-bas, que leur réaction a été très vive et qu'elles ont pris des mesures en conséquence.

Mardi dernier, le gouvernement de l'Alberta a annoncé un programme d'urgence de forage en profondeur d'eau, et son pendant, un programme de pompage et de conduites d'eau pour abreuver le bétail et approvisionner en eau les petits villages. Je demande au ministre une fois de plus, maintenant, si le gouvernement fédéral signera des accords à frais partagés avec l'Alberta et les autres provinces des Prairies pour ce programme d'urgence et d'autres? S'il n'agit pas dès maintenant, ou s'il ne donne pas une idée précise de ce qu'il compte faire, le gouvernement fédéral ne fera qu'ajouter au désastre dans l'Ouest.

Presque toutes les industries agricoles et la plupart des industries tertiaires ont de graves difficultés aujourd'hui dans l'ouest du Canada. Les ventes de machines agricoles ont baissé de 30 à 45 p. 100 par rapport à l'an dernier. Dans les abattoirs des Prairies, les arrivages ont fait, en un peu plus de trois semaines, un bond de près de 40 p.100, et dans le sud-ouest de l'Alberta, de 50 p.100. Il est maintenant inévitable que l'industrie de l'élevage des Prairies sera davantage touchée que l'industrie céréalière, et si la sécheresse persiste, le cheptel de l'Ouest pourrait être décimé, au moment même où les marchés et les prix donnent des signes certains de reprise.

Les trois intéressés directs doivent agir de concert pour faire face à la sécheresse. Les agriculteurs, en particulier les éleveurs, ont déjà fait de gros sacrifices en diminuant énormément leur cheptel en fonction des pâturages et des aliments du bétail disponibles. Au moins certains gouvernements provinciaux ont déjà pris des mesures. Est-ce trop demander au gouvernement fédéral qu'il fasse preuve de leadership et fasse de même?

En terminant, je remercie le ministre de l'Agriculture d'être venu à la Chambre ce soir. Peut-être pourrait-il user de son influence auprès des ministres de la Défense nationale (M. Danson) et de l'Expansion économique régionale (M. Lessard) pour ouvrir immédiatement le pâturage de l'ARAP à Suffield cette année.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord réagir à ce que le député a dit de l'idée de prier pour avoir de la pluie. J'étais tout à fait sérieux lorsque j'ai dit à la Chambre que j'espérais que nos gens prieraient pour obtenir de la pluie. Le chef du député avait alors demandé si, des prières et des engrais, c'était tout ce que le ministre avait à offrir aux agriculteurs de l'Ouest. Hier, l'ancien chef du député, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), après avoir entendu la réponse du ministre de l'Expansion économique régionale, a déclaré ce qui suit, comme en fait foi le compte rendu à la page 5275:

> Monsieur l'Orateur . . . J'aimerais lui demander si le plan d'action d'abord mis de l'avant par le ministre de l'Agriculture, c'est-à-dire son intention de prier pour qu'il pleuve, a été abandonné?

Il a plu récemment dans l'Ouest du Canada, monsieur l'Orateur. Ce ne sont évidemment pas les rencontres des fonctionnaires de l'agriculture, de l'expansion économique régionale et de l'environnement qui ont apporté la pluie, mais j'estime qu'il y aurait lieu de remercier le Seigneur de la pluie qu'Il nous a envoyée.

Le député a parlé des commentaires que m'a attribués une publication canadienne. Un journal d'hier prétend que j'aurais dit, en voyant cet article, que j'allais avoir des ennuis, car les gens allaient m'écrire pour commenter mes propos. J'ai dit que la commercialisation du bœuf date d'avant le Christ. Il ne fait aucun doute que les systèmes de commercialisation remontent aussi loin dans le temps. J'ai dit que les systèmes de commercialisation existaient avant le temps de Notre-Seigneur. Monsieur l'Orateur, Jésus a chassé les voleurs du temple à cause de leurs pratiques commerciales malhonnêtes. Ce fut pratiquement la même chose pour le bœuf. Autrement dit, cela remonte à près de 2,000 ans. J'ai dit que c'était aussi périmé que ce système de commercialisation.

● (2220)

Le député brandit son article. Toutefois, il ne mentionne pas tous les bons côtés. Tous ceux qui me connaissent et savent comment je vis, savent que je ne plaisante pas lorsque je leur suggère de prier pour faire tomber la pluie ou pour obtenir autre chose. Je n'ai peut-être pas l'air très croyant mais je le suis. Ces prières ont été exaucées. Je le constate lorsque je vois la pluie qui tombe dans l'Ouest. Encore hier matin, les météorologistes disaient qu'ils ne prévoyaient aucune pluie.

Au début de l'année, en fait l'automne dernier, les gens s'inquiétaient de l'humidité et de la neige dans les montagnes. Nous en avons entendu parler toute l'année. Nous avons fait plus que les États-Unis. Là-bas, ils ont peut-être rencontré leur gouverneur. Nous échangerons ces renseignements avec le secrétaire de l'Agriculture des États-Unis. Nous échangerons de l'aide et le reste.

Je terminerai en disant que, si le député priait un peu plus au lieu de faire tant de bruit, cela vaudrait beaucoup mieux. Nous ferons demain à la Chambre une déclaration au sujet de nos progrès.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 24, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

Les juges nommés par le gouvernement fédéral
(Conformément à la loi sur les juges)

Juridictions et tribunaux	Le 30 avril 1977	Selon le bill C-50
Canada		
Cour suprême du Canada		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	8	8*
Cour fédérale du Canada		
Cour d'appel		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	5	5*
Division de première instance		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	9	9*
Ontario		
Cour d'appel		
Juge en chef	1	1*
Juge en chef adjoint	0	1
Autres juges	13	13*
Haute Cour de Justice		
Juge en chef	1	1*
Juge en chef adjoint	0	1
Autres juges	36**	36*
Cours de comté et Cours de district		
Premier juge	1	1*
Premier juge adjoint	0	1
Autres juges	114**	119
Québec		
Cour d'appel		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	14	14*
Cour supérieure		
Juge en chef	1	1*
Juge en chef associé	1	1*
Juge en chef adjoint	1	1*
Autres juges	102**	106
Nouvelle-Écosse		
Division d'appel		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	4	4*
Division de première instance		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	6	7
Cours de comté		
Juges	8	8*
Nouveau-Brunswick		
Division d'appel		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	3	3*
Division du Banc de la Reine		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	6	6*
Cour de comté		
Premier juge	1	1*
Autres juges	6	6*
Manitoba		
Cour d'appel		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	5	5*
Cour du Banc de la Reine		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	8	8*
Cours de comté		
Premier juge	1	1*
Autres juges	10	10*
Colombie-Britannique		
Cour d'appel		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	9	9*
Cour suprême		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	25**	26
Cours de comté		
Juges	33**	35
Île-du-Prince-Édouard		
Cour suprême		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	6	6*
Saskatchewan		
Cour d'appel		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	4	4*
Cour du Banc de la Reine		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	8	9
Cours de district		
Juges	18	18*
Alberta		
Division d'appel		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	8**	8*
Division de première instance		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	16**	16*
Cour de district		
Premier juge	1	1*
Premier juge adjoint	1	1*
Autres juges	18	18*
Terre-Neuve		
Cour d'appel		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	2	2*

Juridictions et tribunaux	Le 30 avril 1977	Selon le bill C-50
Division de première instance		
Juge en chef	1	1*
Autres juges	3	3*
Cour de district		
Premier juge	0	1
Autres juges	7	7*
Territoire du Yukon		
Cour suprême		
Juges	1	1*
Territoires du Nord-Ouest		
Cour suprême		
Juges	1	1*
Juges surnuméraires		
Cours d'appel provinciales	1	
Tribunaux de première instance provinciaux	27	
Cours de comté et cours de district des provinces	9	
Les postes supplémentaires de juges, prévus à l'article 23 du Chapitre 48 des Statuts de 1974-75 et à l'article 18 du Bill C-50, seront créés par les provinces dans les limites suivantes:		
Cours d'appel provinciales	4	7
Tribunaux de première instance provinciaux	0	12
Cours de comté et cours de district des provinces	1	15
Tribunaux de la famille provinciaux	0	15

* Tribunaux dont le nombre de juges ne sera pas augmenté par rapport à celui existant le 30 avril 1977.

** Tribunaux auxquels de nouveaux juges ont été nommés conformément à l'article 23 du Chapitre 48 des Statuts de 1974-75 depuis juillet 1975. Douze juges ont été nommés aux cours de l'Ontario, un à la Cour supérieure du Québec, quatre aux cours de la Colombie Britannique et trois aux cours de l'Alberta.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 mai 1977

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES PÊCHEURS DE HOMARD—LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL ENDOMMAGÉ PAR LA TEMPÊTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je prends la parole pour présenter une motion de nature urgente. Comme la tempête a gravement endommagé le matériel et les bateaux de pêcheurs de homard dans la région ouest de Terre-Neuve, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que la Chambre ordonne au ministre des Pêches de prendre des mesures d'urgence pour aider les pêcheurs de homard à remplacer ce matériel, car la saison de pêche est brève.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut donc être présentée.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

CONDAMNATION DE LA VIOLATION DES RÈGLEMENTS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ APPLICABLES AUX ÉLÉVATEURS À GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je prends moi aussi la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante.

La commission dirigée par le doyen Finn de l'Université de Colombie-Britannique et créée par le ministre du Travail pour enquêter sur les conditions d'hygiène et de sécurité qui règnent dans les élévateurs à grain des rivages de la Colombie-Britannique après la mort de cinq travailleurs, a remis son rapport en octobre 1976. Ce rapport n'a pas encore été rendu public, mais il montre que les inspecteurs du travail fédéraux n'ont pas fait respecter les lois et les règlements de sécurité en vigueur. Comme le doyen Finn a décelé des conditions de travail très dangereuses dans les élévateurs à grain non seulement de la Colombie-Britannique, mais de tout le Canada, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre condamne la violation des règlements d'hygiène et de sécurité en vigueur et l'indifférence du ministère du Travail et presse le gouvernement de mettre en œuvre les recommandations du doyen Finn.

M. l'Orateur: La motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre, selon les dispositions de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE DE RESTREINDRE LA LOI RELATIVE À L'AVORTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné l'annonce que faisait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 4 mars dernier, relativement aux services hospitaliers pour la femme, étant donné le fait que l'énumération de ces services comprenait subtilement l'avortement sur demande, et étant donné également que ces services spéciaux semblent tenir pour acquis que le père n'a aucune responsabilité, à la suite de la conception, et que de telles mesures vont directement à l'encontre de l'opinion et des convictions de l'immense majorité des gens de ce pays, et que les amendements apportés au Code criminel en 1969 ont permis une interprétation trop large des cas où la santé de la mère est en danger, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette):

Que la Chambre demande au ministre de la Justice (M. Basford) d'apporter des modifications au Code criminel afin de rendre plus restrictive la loi au sujet de l'avortement.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1110)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES STIMULANTS À L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE SOLAIRE ET À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, monsieur l'Orateur, je demande à présenter une motion au sujet d'une affaire urgente. Étant donné, d'une part, que le président Carter semble bien déterminé à imposer l'utilisation de l'énergie solaire dans le cadre de son programme relatif aux édifices publics, et étant donné, d'autre part, que selon le rapport préparé à la demande du ministère des Approvisionnements et Services et intitulé «*Solar Home Heating in Canada—Why Not?*», le Canada n'aurait fait que des gestes symboliques pour promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse une déclaration à l'appel des motions, et fasse état des mesures que le gouvernement prend actuellement pour compenser cette inaction et promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire en général, et dans les édifices gouvernementaux en particulier, et pour redonner de la vigueur à son programme d'ailleurs purement symbolique d'économie de l'énergie.

M. l'Orateur: Présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, cette motion ne pourrait être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ

L'INOPPORTUNITÉ DES CONSEILS EN FAVEUR DE L'AVORTEMENT DE LA PART DES CENTRES DE PLANIFICATION FAMILIALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion urgente. Devant les préoccupations que suscite cette question chez bon nombre de Canadiens, je propose, appuyé par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social rassure la Chambre et les Canadiens en promettant que les centres de planification familiale qui, d'après sa déclaration du 4 mars, fourniront de l'information sur l'avortement ne le feront pas de manière à favoriser l'avortement comme méthode de planification familiale.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'UTILISATION DES BUREAUX DES CMC POUR L'EMBAUCHAGE DE BRISEURS DE GRÈVE DANS LE CONFLIT OUVRIER DES ENSEIGNANTS DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion à propos d'une affaire urgente. Les centres de main-d'œuvre du Canada servent actuellement de bureaux d'embauchage pour les briseurs de grève utilisés dans le conflit opposant les professeurs du secondaire de Stormont, Dundas et Glengarry à leur employeur. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre invite le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration à intervenir pour qu'on cesse immédiatement d'utiliser les centres de main-d'œuvre comme bureaux d'embauchage pour les briseurs de grève dans le conflit tout à fait légal qui oppose les professeurs du secondaire de Stormont, Dundas et Glengarry et la commission scolaire de cette région.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

ON DEMANDE QUE DES FÉLICITATIONS SOIENT ADRESSÉES À UN GROUPE QUI S'OPPOSE À L'AVORTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question extrêmement urgente et importante.

Compte tenu du fait que l'avortement sur demande est ni plus ni moins que la légalisation du meurtre et de l'assassinat d'enfants innocents, compte tenu du fait qu'il existe actuellement au Canada et dans toutes les provinces une organisation qui mène une lutte très efficace contre l'avortement, et qui mérite de ce fait même notre admiration et notre appui dans ses efforts pour faire triompher le respect de la vie, je propose, appuyé par le député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre félicite les membres et les sympathisants du mouvement Pro-Vie qui sont actuellement dans la capitale nationale pour réclamer un plus grand respect de la vie humaine et les encourage à continuer leur magnifique travail humanitaire.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGE AU SERGENT D'ARMES ADJOINT, M. ALBERT ST-AMOUR À L'OCCASION DE SA RETRAITE

M. l'Orateur: Avant d'aborder la période des questions, je pense que les députés auront remarqué ce matin que, lors du défilé habituel, la masse était portée par l'assistant du sergent d'armes adjoint, M. Albert St-Amour, qui fête aujourd'hui—et je suis sûr que les députés se joignent à moi pour l'en féliciter—ses 41 ans au service de la Fonction publique et ses 36 ans et demi au service de la Chambre des communes. En fait, il y aura exactement 36 ans et 6 mois demain le 7 mai qu'il a commencé à travailler ici, et nous voulons aujourd'hui marquer le dernier jour de travail de M. St-Amour. Il est là-bas debout au fond de la Chambre et je suis certain que tous les députés veulent lui offrir leurs vœux.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

LA DIMINUTION POSSIBLE DE LA PRÉSENCE FÉDÉRALE AU QUÉBEC EN RAISON DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Depuis le dépôt du bill nº 1 à l'Assemblée Nationale du Québec il y a quelques semaines, nous avons entendu de la part de certains ministres du gouvernement un crescendo de menaces voilées, d'allusions malveillantes et d'insinuations. Nous avons entendu cette semaine le ministre des Approvissionnements et Services insinuer en comité que l'adoption du bill nº 1 sous sa forme actuelle occasionnerait une diminution de la présence fédérale au Québec. Le premier ministre et le ministre de l'Industrie et du Commerce ont tous les deux dit qu'ils partageaient ce point de vue. Selon certains articles parus ce matin, le président de Via Rail aurait dit qu'il est à réviser son projet de déménagement à Montréal.

Monsieur l'Orateur, sauf votre respect, je crois qu'il est temps que le gouvernement prenne une décision. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre clairement et sans équivoque si le gouvernement entend, si jamais le bill nº 1 était adopté sous sa forme actuelle, interrompre tout projet fédéral d'expansion dans la province de Québec?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, aucune décision n'a encore été prise et ne saurait l'être à partir d'une hypothèse. Le gouvernement espère encore que le bill, qui n'est pas encore loi, sera modifié en cours d'étude et que le gouvernement du Québec adoptera une attitude un peu moins rigoureuse. Mon honorable ami se rappellera qu'il y a quelques jours, le premier ministre a exprimé les vues générales du gouvernement sur le bill: soit que l'objectif premier du bill, qui est de renforcer la langue française au Québec, est souhaitable, mais que, par contre, le fait qu'il empiète sur certains droits des minorités est déplorable. J'aimerais m'en tenir à cela pour aujourd'hui. Manifestement, la mesure législative dont est encore saisie l'Assemblée Nationale est une mesure fort complexe. Il est possible que le gouvernement exprime d'autres opinions plus tard.

L'OPPORTUNITÉ DE CONSULTATIONS AVEC LE QUÉBEC POUR LA PROTECTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE FÉDÉRALE

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je sais gré au premier ministre suppléant de sa réponse, mais j'espère qu'il fera part à ses collègues du cabinet de la véritable politique du gouvernement. Jusqu'ici, celui-ci s'est borné à faire des déclarations grandiloquentes en coulisses mais n'a rien fait de constructif pour ce qui est de traiter avec le gouvernement de la province de Québec. Je demanderais au premier ministre suppléant, à cet égard, si le gouvernement fédéral, les ministres ou d'autres personnalités sont actuellement engagés dans des discussions directes avec le gouvernement du Québec en vue d'assurer que les droits linguistiques dont il a parlé et qui sont incorporés aux politiques de bilinguisme, soit les politiques du gouvernement actuel, sont protégés dans la province de Québec?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le premier ministre en a déjà parlé en réponse à une question du chef du Nouveau parti démocratique. Il a déclaré que jusqu'ici il n'avait pas engagé de discussions avec le premier ministre du Québec et que rien ne laissait supposer que pareilles discussions pourraient avoir lieu à propos de ce bill.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, voilà une réponse pour le moins étrange étant donné la menace qui pèse sur le pays. On semble vouloir dire que le Livre blanc et le bill nº 1 sont des choses purement hypothétiques. Je ferai remarquer que le bill est tout ce qu'il y a de plus concret. Il y a une commission parlementaire qui doit commencer bientôt ses travaux au Québec. Elle commence à tenir des audiences dans quelques jours. Comme le témoignage des provinces devant les comités permanents de la Chambre relativement à des projets de loi qui les touchent est un principe bien établi, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de faire une déclaration à la commission parlementaire qui étudiera le projet de loi nº 1 au Québec pour exposer les conséquences du bill sur les droits linguistiques des Canadiens?

● (1120)

M. MacEachen: Rien n'a encore été décidé à ce sujet, monsieur l'Orateur, et il faudrait au préalable se demander si une telle intervention du gouvernement fédéral dans le processus législatif du Québec serait profitable dans ce cas-ci. Il pourrait peut-être avoir l'effet contraire.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LA CONTRADICTION POSSIBLE ENTRE LE BILL Nº 1 DU QUÉBEC ET LE BILL C-9 RELATIF À LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES— LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien concernant les déclarations faites au nom des Cris et des Inuits selon lesquelles le projet de loi nº 1 de l'Assemblée nationale du Québec entrerait directement en conflit avec le bill C-9 ayant trait aux conventions de la Baie James et qui a été ratifié à la Chambre il y a quelque temps. Le ministre a-t-il demandé et obtenu une opinion juridique à ce sujet?

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il est vrai que la convention de la Baie James accorde aux Cris et aux Inuit le droit d'utiliser leur propre langue comme langue première et le français ou l'anglais, selon leur choix, comme langue seconde. Nous ne savons pas encore exactement si le projet de loi nº 1 entre en contradiction avec la convention de la Baie James.

M. Baker (Grenville-Carleton): Mais là est toute la question, justement.

M. Allmand: Un instant. Nous sommes en train de demander conseil sur cette question.

M. Baldwin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Il y a quelque temps, le Conseil privé a décrété qu'en sa qualité de représentant du gouvernement et en vertu de la constitution, le ministre devait défendre les droits des Cris et des Inuit. Par conséquent, avant que le bill C-9 ne reçoive la sanction royale et avant qu'il ne soit trop tard pour remanier l'autre bill, le ministre peut-il s'engager à soumettre la question à un tribunal compétent pour faire préciser ces droits?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, j'ignore si ce sera nécessaire, mais je puis garantir à la Chambre que le gouvernement fédéral et mon ministère respecteront la convention de la baie James au pied de la lettre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le gouvernement est coincé.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le gouvernement ira-t-il au besoin jusqu'à contester les dispositions du bill 1 pour respecter les droits prévus dans le bill C-9? Il peut en effet y avoir conflit entre les dispositions des deux bills.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le gouvernement est coincé.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour veiller à appliquer la convention de la baie James.

M. Hnatyshyn: Et le recours à l'armée?

[M. MacEachen.]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA CONDAMNATION DANS LE RAPPORT FINN DE LA VIOLATION DES RÈGLES DE SÉCURITÉ DANS LES ÉLÉVATEURS À GRAIN— LES MESURES ENVISAGÉES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre peut-il confirmer que le rapport de la commisson Finn, qu'il avait commandité il y a deux ans pour faire enquête sur les conditions sanitaires et la sécurité dans les élévateurs de céréales de l'Ouest à la suite du décès de cinq hommes en octobre de 1975 lors d'un incendie qui avait ravagé un élévateur terminus, révèle que le ministère fédéral du Travail a négligé de faire respecter les lois existantes sur la santé et la sécurité, notamment en ce qui concerne la poussière émanant des céréales et les produits chimiques. Si tel est le cas, que fait-il pour mettre en œuvre les recommandatns de ce rapport?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, l'allégation du député est tout à fait erronée. C'était sans doute un accident fort tragique. Immédiatement après, nous avons demandé à M. Finn, de l'Université de la Colombie-Britannique, de préparer un rapport détaillé. Dans l'intervalle, nous avons agi avec le concours de Henry Kanes, chef du syndicat local et du patronat pour appliquer les plus hautes normes possibles et nous avons publié des directives en ce sens. Le groupe de M. Finn a étudié la question. Quand le rapport sera disponible, nous agirons comme nous l'avons fait dans le cas des mines du Cap-Breton et donnerons de nouvelles directives, conformément aux innovations technologiques pour veiller à ce que des tragédies de ce genre ne se reproduisent plus.

LES CAUSES DE LA LENTEUR À PUBLIER LE RAPPORT FINN RELATIF À LA SÉCURITÉ DANS LES ÉLÉVATEURS À GRAIN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Je suis sûr que le ministre a lu ce rapport. Il a déclaré ici à la Chambre le 20 avril: «nous avons en outre créé une commission sous la direction de M. Finn de l'Université de Colombie-Britannique». Il a ensuite ajouté: «il fera sous peu certaines recommandations techniques détaillées». J'aimerais demander au ministre s'il peut confirmer qu'il a reçu le rapport de cette commission le 7 octobre dernier et que certains syndicats l'ont en mains depuis cinq mois, comme, je crois, les sociétés en cause. Peut-il confirmer cela et, dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas publié ce rapport puisqu'il l'a reçu depuis si longtemps? Que cherche-t-il à cacher?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Nous n'avons pas reçu le rapport final. Il se peut très bien que le député parle des rapports et des conclusions de M. Finn. A mesure que son enquête progressait, il a naturellement fait part des résultats de cette enquête aux parties qui collaborent avec lui pour assurer les meilleures normes possible. Il est de l'intérêt de toutes les parties et, j'en suis sûr, conforme aux désirs de M. Finn que ces résultats et conclusions soient livrés petit à petit, pour ainsi dire, afin que les mesures correctives puissent être prises pendant le déroulement de l'enquête. Nous n'essayons pas de cacher le document définitif à qui que ce soit. En fait, la méthode même que les enquêteurs utilisent en l'occurrence et qui maintient les parties au courant de l'état des travaux contredit toute allégation injustifiée de la part du député selon laquelle nous chercherions à cacher quelque chose.

LA DATE DU RAPPORT DÉFINITIF DE M. FINN—LES MESURES PRÉVOYANT LA PROTECTION DE LA SANTÉ À L'ÉLÉVATEUR DE HALIFAX

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Étant donné toutes les questions que les Canadiens de l'Ouest se posent et leur inquiétude véritable au sujet de ce rapport, quand pouvons-nous espérer prendre connaissance du rapport définitif?

D'autre part, puisque le gérant de l'élévateur à grain du Conseil des ports nationaux à Halifax a déclaré que les conditions d'hygiène y sont également inacceptables, le ministre pourrait-il nous dire comment il entend remédier à cette situation?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Je pourrais faire part au député des nombreuses conclusions que M. Finn a tirées à l'issue de son enquête, et des résultats d'autres études que nous avons fait effectuer, ou encore déposer à la Chambre la somme considérable des travaux qui ont été effectués à cet égard à d'autres élévateurs à grains ailleurs au Canada, notamment à Thunder Bay et à Halifax, parce qu'ils se rapportent à la question fondamentale des risques que ceux qui travaillent dans la poussière de grains de toutes sortes font courir à leur santé. Il s'agit de recommandations d'un caractère très technique qui, je l'espère, pourront être appliquées dans l'ensemble du secteur céréalier afin de protéger la santé des travailleurs.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

LA POSSIBILITÉ D'ÉLARGIR LA DISPOSITION DU CODE CRIMINEL RELATIVE À L'AVORTEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre dirait-il clairement à la Chambre le sens précis de l'annonce qu'il faisait le 4 mars dernier au sujet des soins de clinique médicale réservés aux femmes? Autrement dit, le ministre a-t-il l'intention d'élargir l'interprétation de la notion «met en danger la santé de la mère», pour en arriver ni plus ni moins à l'avortement sur demande?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur le président.

ON DEMANDE QUELLE RÉPONSE LE MINISTRE DONNERA À LA REQUÊTE AU SUJET DE L'AVORTEMENT PRÉSENTÉE PAR LE MOUVEMENT PRO-VIE

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, le ministre a-t-il pris connaissance de toutes les requêtes qui lui ont été adressées à ce sujet, particulièrement celle de l'Union pour la vie, qui tient actuellement un festival pour la vie, ici même à Ottawa, et qu'entend-il faire à la suite de ces requêtes?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'ai répondu à ces requêtes à l'effet qu'elles semblaient basées sur une fausse interprétation de ce que j'avais dit. Et encore une fois, il ne s'agit pas d'étendre une interprétation de la loi telle qu'elle existe à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

LA QUESTION DE LA SUGGESTION PAR LES CENTRES DE PLANIFICATION FAMILIALE DU RECOURS À L'AVORTEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): A titre de question supplémentaire, j'aimerais que le ministre nous dise de façon bien précise s'il pense que les centres de planification familiale dont il a parlé le 4 mars vont conseiller le recours à l'avortement comme méthode de planification familiale.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur le président.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

LA DATE DU RETRAIT—L'ABSENCE PRÉSUMÉE D'EXPOSÉ DE LA POSITION GOUVERNEMENTALE SUR LES RESTRICTIONS VOLONTAIRES AUX REPRÉSENTANTS SYNDICAUX ET PATRONAUX

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce a affirmé hier soir à la Chambre que la nomination récente du nouveau président de la Commission de lutte contre l'inflation prouve que le programme ne se terminera pas à la fin de 1977. Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire s'il s'agit bien là de la politique du gouvernement?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Je ne pense pas que l'on puisse interpréter la nomination de M. Renouf à la présidence de la Commission comme un signe prémonitoire de l'abandon très prochain du programme de réglementation. Le ministre des Finances a affirmé à maintes reprises que ce programme ne pourrait prendre fin que si l'on en arrivait à une entente ferme sur le bon fonctionnement de l'économie qui préviendrait toute recrudescence de l'inflation. Telle est la position du gouvernement.

● (1130)

M. Stevens: J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre suppléant, monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire a dit aussi que les contrôles ne prendraient pas fin parce que le gouvernement ne peut compter sur des restrictions volontaires et, pourtant, la page frontispice du *Financial Post* du 7 mai renferme un article sur l'ancien président de la Commission de lutte contre l'inflation, M. Jean-Luc Pepin, qui blâme le gouvernement de ne pas avoir clairement établi sa position sur les restrictions volontaires. D'après l'article, il aurait dit que c'est pourtant ce que le gouvernement aurait dû faire il y a deux semaines à la réunion tripartite avec le monde des affaires et les syndicats. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si M. Pepin a fait part de ce point de vue au cabinet avant de démissionner et, dans ce cas, que lui a-t-on répondu?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous sommes accoutumés à recevoir des avis de nombreuses sources et, fréquemment, de bons avis de l'ancien président de la Commission de lutte contre l'inflation. Je ne suis au courant d'aucune discussion semblable, qui aurait probablement eu lieu entre l'ancien président de la Commission et le ministre des Finances, mais la position générale du gouvernement au sujet des décontrôles a

été fréquemment exposée à la Chambre, et je crois qu'elle est bien comprise.

LE MOTIF DE LA DÉMISSION DE M. PEPIN DU POSTE DE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'article du *Financial Post* que j'ai mentionné fait dire à M. Pepin:

Le gouvernement abdique ses responsabilités de gouverner . . .

Et plus loin:

Le gouvernement dit en fait à l'AMC et au CTC: 'Établissez la politique du Canada' ce qui n'est pas acceptable dans notre démocratie.

Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire si c'était en fait là les raisons pour lesquelles M. Pepin a décidé d'abandonner son poste de président de la Commission de lutte contre l'inflation? Bref, a-t-il démissionné parce qu'il était déçu que le gouvernement n'ait pas de politique définie?

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je suis absolument certain que ce n'est pas le cas.

* * *

LA CITOYENNETÉ

L'AMÉLIORATION DE LA MÉTHODE D'ÉMISSION DES CERTIFICATS—L'OPPORTUNITÉ DE MEILLEURS RAPPORTS AVEC LE BUREAU DES PASSEPORTS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État qui découle d'une motion présentée il y a quelques jours par mon collègue d'Okanagan-Kootenay, aux termes de l'article 43 du Règlement. Je pense que cette question concerne tous les députés. Nous nous demandons si le ministre pourrait se montrer assez ingénieux pour imaginer un moyen simple de délivrer les certificats de citoyenneté, surtout à ceux qui en ont de besoin pour obtenir un passeport. Je peux prouver au ministre que le système actuel est archaïque et confus.

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le nombre des demandes de certificats de citoyenneté a pratiquement doublé. En fait, nous nous y attendions quelque peu étant donné les modifications législatives entrées en vigueur dernièrement, mais le flot des demandes dépasse ce que nous avions prévu. On me dit que d'ici deux ou trois mois les dossiers en souffrance auront été examinés. Hier, j'ai signé une lettre adressée à tous les députés. Peut-être qu'elle n'est pas encore parvenue à leur bureau. J'y énumère les mesures que nous avons prises et je sollicite la collaboration de tous en leur demandant entre autre de me fournir des exemples de retards indus que je puisse faire étudier sans tarder.

M. Fairweather: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Serait-il possible d'établir un meilleur système pour délivrer les certificats de citoyenneté nécessaires à l'obtention d'un passeport? On ne peut vraiment pas attendre trois ou quatre mois avant d'obtenir un passeport. Peut-être devrait-il y avoir consultation entre le bureau des passeports et les services de la citoyenneté. Il n'y en a pas à l'heure actuelle; c'est comme si on vivait dans deux pays distincts.

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, j'examinerai cette suggestion et je chercherai un moyen efficace d'améliorer les rapports entre le bureau des passeports et les services de la citoyenneté. J'espère que ce n'est pas ce qui retarde les choses et peut-être qu'une telle mesure n'améliorera pas sensiblement la situation, mais de toute façon je vais y réfléchir.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'INCIDENCE DU PROJET D'ACQUISITION DE TRANSAIR PAR PACIFIC WESTERN SUR LE SERVICE RÉGIONAL DES PRAIRIES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports au sujet de rumeurs de négociations entre la Pacific Western Airlines et Transair en vue de la prise en charge de cette dernière. Le ministre peut-il confirmer ou démentir ces rumeurs et nous assurer que l'établissement du service de transport aérien régional des Prairies, qu'on nous promet depuis si longtemps, ne sera pas retardé davantage?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je sais depuis quelque temps que des négociations sont en cours en vue d'une réorganisation éventuelle des services de transport aériens régionaux, y compris celui qu'a mentionné le député. Je n'ai pas encore été avisé, officiellement ou officieusement, qu'un accord définitif ait été conclu à ce sujet. Je ne peux préciser pour l'instant quelles répercussions cela aurait sur la demande de Transair en vue de desservir les Prairies.

LA DATE D'INAUGURATION DU SERVICE RÉGIONAL DES PRAIRIES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous donner une date approximative pour l'inauguration du service si essentiel au développement économique de cette région?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est difficile à dire, car c'est la Commission des transports qui doit décider. Il m'est impossible de prévoir les différentes mesures qu'elle prendra. Sauf erreur, on a fixé au 9 mai la date limite pour répondre aux soumissions des divers intéressés, après quoi la Commission doit exposer les mesures qu'il convient de prendre avant qu'elle puisse se prononcer d'une façon définitive.

LE PROJET DE VENTE DE TRANSAIR—DEMANDE D'ASSURANCE DU MAINTIEN À WINNIPEG DES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi poser une question au ministre des Transports au sujet du projet de vente de Transair. Étant donné que les Manitobains ont perdu les services d'entretien d'Air Canada, décision injustifiée selon la plupart d'entre eux, et comme il est question de vendre Transair, dont le siège social est à Winnipeg, le ministre pourrait-il assurer à la Chambre que, si le ministère des Transports et la Commission canadienne des transports autorisaient la vente de Transair, il serait bien entendu que les ateliers d'entretien et de réparation de Transair, qui emploient 600 Manitobains et sont situés à Winnipeg, ne seraient pas transférés ailleurs comme ce fut le cas des ateliers d'Air Canada, avec la sanction du gouvernement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette question est posée d'une façon hypothétique, mais je tiens à assurer au député qu'il n'y a rien d'hypothétique là-dedans et qu'il a été convenu dans toutes les négociations que les ateliers d'entretien de Transair resteraient à Winnipeg.

M. Epp: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que, lors de la réunion des premiers ministres des provinces de l'Ouest à Brandon, on a clairement indiqué que les installations d'entretien resteraient à Winnipeg, le ministre et le gouvernement peuvent-ils garantir que, si la vente a lieu, les installations resteront bien à Winnipeg?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué qu'au cours de toutes les discussions, il avait été bien entendu que les installations resteraient à Winnipeg. La question que m'a posée le député ne concerne pas vraiment les fonctions administratives du gouvernement. Ce dont je dois être certain, c'est l'engagement qui devra être pris quand la question sera soumise à la CCT et au gouvernement.

* * *

LES AÉROPORTS

CALGARY—LES POURPARLERS AVEC LES LIGNES AÉRIENNES AU SUJET DES FRAIS DE LOCATION—DEMANDE DE RAPPORT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Transports. Vu que l'aéroport international de Calgary dessert les compagnies de pétrole et de gaz, que deux anciens ministres des Transports, MM. Hees et Pickersgill, avaient promis un nouveau dépôt et qu'à cause de tout le temps qu'on a mis à tenir cette promesse, le coût du dépôt est maintenant cinq fois plus élevé qu'il ne l'aurait été à l'origine, puis-je demander au ministre s'il a pu négocier avec les sept lignes aériennes commerciales qui ont indiqué qu'elles n'avaient pas les moyens d'assumer les frais de location, étant donné les conditions fixées par le ministre et le ministère? Cet accord a-t-il été conclu? Je crois savoir qu'on ouvrira sous peu le nouveau dépôt après toutes ces années de frustration.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la dernière réunion, lors de laquelle les accords seront conclus, n'a pas encore eu lieu, ou du moins elle n'avait pas eu lieu quand je me suis renseigné à ce sujet la semaine dernière. Je puis dire au député que, comme d'habitude, il n'a pas lieu de s'inquiéter. Tout ira très bien et Calgary pourra être fier de ce qui sera un excellent aéroport.

* * *

AIR CANADA

LES MOTIFS DE LA MODIFICATION DES ITINÉRAIRES CALGARY-OTTAWA

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je comprends pourquoi le ministre sourit; tous ses collègues des premières banquettes ont l'habitude de faire appel à des arguments spécieux de ce genre. Quand le ministre se renseignera sur l'autre question que j'ai posée et à laquelle il n'a pas répondu, cherchera-t-il à savoir pourquoi Air Canada a modifié ses itinéraires de façon que le voyage en avion de Calgary à Toronto prenne seulement trois heures et demie, mais qu'il soit nécessaire d'attendre au moins deux heures et demie pour avoir n'importe quelle correspondance? Le ministre se renseignera-t-il pour voir pourquoi on est ainsi injuste envers l'Ouest canadien?

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA RÉDUCTION DES DÉDUCTIONS FISCALES EXCESSIVES APPLIQUÉES AUX RÉSIDENTS ONTARIENS TRAVAILLANT AU QUÉBEC

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. L'honorable représentante peut-elle dire à la Chambre ce qu'elle a décidé au sujet des mesures qu'elle adoptera pour réduire les déductions fiscales excessives qui s'appliquent maintenant aux fonctionnaires qui habitent Ottawa et qui sont mutés à Hull?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'ai malheureusement pas de réponse à donner aujourd'hui à l'honorable député ou à son collègue d'Ottawa-Centre non plus qu'aux députés de l'opposition sur ce problème. J'ai toutefois l'intention dès que j'aurai la réponse, laquelle je l'espère sera positive, d'en faire part à toutes les parties concernées.

* * *

● (1140)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES NÉGOCIATIONS AU SUJET DE L'ACCORD INTERNATIONAL SUR LE SUCRE—LA POSITION DU CANADA

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Les négociations au sujet de l'accord international sur le sucre ont débuté à Genève en Suisse le 18 avril, je crois. Le Canada participe-t-il à ces négociations et, dans l'affirmative, quels sont nos plans commerciaux?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous participons aux négociations. Un député m'a posé la question au comité. Nous avons fait venir nos représentants de Genève pour discuter de notre programme. Le gouvernement a approuvé le programme prévu pour les négociations. Je vais voir si j'ai le droit de renseigner la Chambre et le député. Dans l'affirmative, j'exposerai en temps voulu quel est notre programme, ce que nous allons demander et quelles seront les instances que nous ferons à Genève au nom des producteurs de sucre du Canada.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre est vraiment trop vague. Il fait trop de mystère. Dans leur programme concernant l'accord international sur le sucre, les États-Unis établissent un prix minimum de 10c. la livre et un prix maximum de 20c. la livre. Ces renseignements ont déjà été publiés dans bon nombre de publications agricoles des États-Unis. Le ministre va-t-il exposer la position que le Canada entend adopter au sujet du prix minimum et du prix maximum du sucre? Si les Américains peuvent rendre publics leurs prix, le Canada peut certainement faire la même chose. Le ministre ne devrait pas s'entourer de tant de mystère.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je suis certain que les Américains n'ont pas rendu publique la totalité de leur programme concernant leur politique sucrière. Lorsqu'ils négocient, je suppose qu'ils gardent certaines choses pour eux avant d'entamer les négociations. Je le répète, je me renseignerai auprès de mes collègues du gouvernement pour savoir si je suis autorisé à exposer publiquement ma position, auquel cas je le ferai au début de la semaine.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—LA SOLLICITATION POSSIBLE PAR ARCTIC GAS D'UNE GARANTIE DE L'ÉTAT POUR LA LEVÉE DE CAPITAUX

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet du pipe-line de la vallée du Mackenzie. Le consortium Arctic Gas a déclaré à plusieurs reprises, lorsqu'il a témoigné devant l'Office national de l'énergie, qu'il aurait besoin de la garantie de l'État pour recueillir les capitaux nécessaires à la construction de ce pipe-line. Le 13 décembre, le président du conseil d'administration et le directeur général d'Arctic Gas ont déclaré à l'Office qu'ils se mettraient en rapport avec les gouvernements américain et canadien dès que la Federal Power Commission à Washington annoncerait la décision préliminaire, c'est-à-dire celle du juge Litt, afin d'entreprendre des négociations serrées au sujet de ces garanties. Ils ont ajouté qu'ils espéraient revenir devant l'Office avant la fin de son enquête pour lui faire part de ces négociations. Or, la décision préliminaire a été annoncée il y a déjà trois mois. Comme l'Office national de l'énergie tiendra probablement ses dernières audiences la semaine prochaine, le ministre veut-il nous dire si des démarches officielles ou non ont été effectuées auprès d'un ministère fédéral, le sien ou un autre, par Arctic Gas à ce sujet et, dans l'affirmative, où en sont les négociations sur la garantie de l'État?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà fait savoir à la Chambre à d'autres occasions que la demande de construction de Canadien Arctic Gas Pipeline exigerait peut-être la garantie de l'État. Cela nous a été dit par les dirigeants de cette société. A ma connaissance, le consortium CAGPL n'a pas sollicité officiellement cette garantie. En ce qui concerne les négociations ONE-CAGPL, je ne suis pas en mesure de répondre à brûle-pourpoint, mais je me renseignerai volontiers.

LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—L'ACHAT PRÉSUMÉ DE MATÉRIEL PAR ARCTIC GAS ET LA RÉDACTION D'UN PROJET DE LOI GOUVERNEMENTAL

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ces deux dernières semaines, Arctic Gas a confirmé qu'elle avait passé des commandes fermes pour l'achat de matériel lourd, par exemple de l'acier et une excavatrice pour l'Arctique. D'autre part, il semble que le gouvernement prépare une mesure législative concernant le pipe-line et son administration. Le ministre peut-il nous dire si quelqu'un a été chargé de rédiger une mesure législative concernant le pipe-line de la vallée du Mackenzie? Peut-il nous dire également si le consortium s'occupe effectivement d'acheter du matériel destiné aux travaux de ce pipe-line?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui concerne l'achat de matériel, je n'ai pas eu connaissance de plans ou de contrats qu'aurait établis le consortium de la vallée du Mackenzie, le CAGPL. En ce qui concerne la seconde question au sujet de la rédaction éventuelle d'une loi concernant l'administration du pipe-line de la vallée du Mackenzie, il est juste de dire que certaines personnes s'occupent déjà de prévoir le genre de mesure législative qu'il conviendrait d'adopter au cas où le gouvernement se prononcerait soit en faveur du pipe-line de la vallée du Mackenzie soit de la route Alcan. Le député doit comprendre que, dans l'un ou l'autre cas, le Parlement serait vraisemblablement appelé à légiférer sur un certain nombre de questions. Dans ce sens, il peut y avoir certains travaux en cours. Pour être franc, j'ai demandé qu'on procède ainsi, car il importe, d'après moi, de ne pas être pris de court et de ne pas avoir à accomplir un fort volume de travail en très peu de temps. J'aimerais que le travail progresse pour parer à toute éventualité.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉCISER SA POSITION SUR L'AVORTEMENT—LA POSITION DU MINISTRE

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Compte tenu du fait que les membres du mouvement Pro-vie sont actuellement dans la capitale nationale afin de faire valoir leurs arguments en faveur d'un plus grand respect à la vie, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend faire une déclaration dans le cadre de la semaine du respect de la vie afin de montrer aux Canadiens que le gouvernement dont il fait partie est prêt à agir pour protéger des vies humaines et particulièrement celle des enfants non encore nés, ceux-ci ayant encore plus besoin de la protection de la loi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, le gouvernement a exposé très clairement sa position sur ce sujet en de nombreuses circonstances. Je l'ai fait moi-même dans diverses déclarations à la Chambre au cours des dernières années. La seule déclaration que j'aurais à faire peut-être aujourd'hui serait au nom des parlementaires de tous les partis, lesquels j'en suis certain désirent souhaiter bonne fête à toutes les mères du pays à l'occasion de la Fête des mères qui sera célébrée dans quelques jours au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES PÊCHEURS DE HOMARD—LES DOMMAGES CAUSÉS À L'ÉQUIPEMENT PAR L'ORAGE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Pêches et de l'Environnement. Comme un gros orage dans l'ouest de Terre-Neuve a sérieusement endommagé les bateaux et l'équipement des pêcheurs de homard, le ministre pourrait-il dire s'il a été tenu au courant de la situation? Si oui, que compte-t-il faire devant l'urgence de la situation, en raison de la courte saison et du ralentissement général de l'économie dans cette région?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le député m'en a prévenu, et mon personnel m'a également informé des problèmes. Mes fonctionnaires régionaux doivent évaluer l'étendue des dégâts et m'en faire rapport. Comme le député le sait, il appartient au gouvernement provincial de faire une demande d'aide en cas de sinistre, selon qu'il décide ou non d'avoir recours à la caisse de secours fédérale-provinciale. Cependant, je reconnais que cette décision peut prendre un certain temps. J'ai demandé aux responsables de mes services de faire tout leur possible pour prendre au plus vite des mesures provisoires afin de venir en aide à ces pêcheurs. Je les ai également chargés de vérifier si l'on peut se procurer le matériel nécessaire dans les coins des provinces de l'Atlantique où ce genre de pêche n'a pas encore commencé, pour le transporter le plus vite possible dans les régions sinistrées.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA POSSIBILITÉ D'UNE SURVEILLANCE DES CORRESPONDANTS SOVIÉTIQUES DE LA TRIBUNE DES COURRIÉRISTES PARLEMENTAIRES

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle découle des réponses qu'il a données hier aux questions que je lui ai posées à la Chambre au sujet du recrutement par la GRC de journalistes chargés d'espionner certains de leurs collègues. Dans la réponse qu'il a donnée hier, le solliciteur général a laissé entendre que des correspondants soviétiques de la tribune des courriéristes parlementaires étaient sous surveillance. Le ministre est-il en mesure de préciser si certains le sont ou s'ils le sont tous? Si oui, a-t-il donné des directives pour faire annuler leur visa, ou s'agit-il tout simplement d'une vérification routinière à laquelle se livre la Gendarmerie royale à l'égard des courriéristes parlementaires?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je signale au député qu'il a employé le terme soviétique. Dans la réponse que j'ai donnée hier, j'ai parlé de la presse étrangère. Lorsqu'il s'avère que des personnes qui sont au Canada à d'autres fins se livrent à des activités illégales, comme les événements de l'année passée nous l'ont prouvé, le député sait quelles mesures le gouvernement se doit de prendre pour y remédier.

* * *

● (1150)

RADIO-CANADA

LA POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ À L'ÉGARD DES CORRESPONDANTS SERVANT D'INFORMATEURS POUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): J'aimerais poser ma question supplémentaire au secrétaire d'État responsable de Radio-Canada. D'après le *Citizen* d'Ottawa, la GRC aurait contacté un correspondant éventuel de Radio-Canada à Moscou, un certain Denis Baxter. Comme cela risque de causer de sérieux ennuis à M. Baxter s'il allait à Moscou, le ministre dirait-il à la Chambre s'il est de pratique courante que les correspondants de Radio-Canada servent d'informateurs à la GRC? Peut-il tirer l'affaire au clair pour que M. Baxter ne subisse pas de pressions indues une fois à Moscou?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ignore tout de cette question. Je pense, toutefois, que même si la question respecte peut-être les convenances parlementaires, il est extrêmement irresponsable de la part d'un député de faire des insinuations de ce genre, à moins qu'il n'ait des preuves précises à présenter, et, dans ce cas, il devrait s'adresser aux autorités compétentes. Je pense que le député doit des excuses à M. Baxter.

Une voix: Vous n'avez pas lu les nouvelles!

M. Hnatyshyn: Le solliciteur général a déclaré, quand on l'a informé de cette démarche, que ce n'était pas exceptionnel. C'est un collègue même du ministre qui a confirmé cette démarche. Le secrétaire d'État est responsable des questions touchant Radio-Canada et je lui demande de faire en sorte de découvrir ce que l'on fait à Radio-Canada pour protéger les employés.

M. Roberts: Je pense que le député a mal compris la déclaration de mon collègue et qu'il doit des excuses à M. Baxter.

M. Fox: Je pourrais peut-être faire une mise au point, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais confirmé que la GRC ait approché M. Baxter. En fait, je sais que la GRC n'a pas approché M. Baxter. Mais M. Baxter peut, s'il le désire, recevoir des directives touchant la sécurité protectrice, étant donné qu'il est affecté à Moscou. La GRC ne demande pas aux correspondants de Radio-Canada de devenir ses informa-

teurs. La responsabilité de la GRC en ce qui concerne les opérations de renseignement se limite à l'intérieur du pays.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY—DEMANDE DE RAPPORT SUR LE TRAVAIL DE LA COMMISSION

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre s'il a activé l'enquête exécutée par la commission chargée d'étudier l'exploitation de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy en vue d'obtenir un rapport définitif sur les travaux de cette commission avant la fin de 1977?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je ne suis pas en mesure de fournir une réponse précise à cette question, mais j'espère pouvoir le faire sous peu. La plupart des travaux de la phase initiale sont terminés et on évalue actuellement le travail qui pourrait être entrepris. J'espère être en mesure de faire une déclaration plus détaillée d'ici quelques semaines.

DEMANDE D'INFORMATION DES DÉPUTÉS SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX RELATIFS À L'EXPLOITATION DE L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Le ministre et ses collaborateurs seraient-ils disposés à s'entretenir avec un comité spécial des députés et des sénateurs pour discuter tous les aspects des travaux sur l'énergie marémotrice de la baie de Fundy? Il s'agit d'un comité, au-dessus des partis, composé de représentants des provinces maritimes.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je serai ravi d'examiner les suggestions que le député voudra me faire. Je peux lui dire que j'ai eu des entretiens avec mes collègues de la région des Maritimes à propos de cette importante question et qu'ils m'ont donné des conseils fort utiles. J'ai donc déjà mis sur pied le comité dont il parle parmi mes propres collègues.

M. Coates: Je remercie le ministre de sa réponse, mais je ne crois pas qu'il faudrait laisser le soin d'élaborer un programme d'exploitation de l'énergie marémotrice dans les provinces maritimes aux seuls députés libéraux. Serait-il prêt à rencontrer tous les députés de cette région pour que nous puissions tous juger des projets du gouvernement à cet égard?

M. Gillespie: Bien entendu, je suis prêt à rencontrer les députés de tous les partis à ce sujet. J'ai déjà rencontré les représentants du parti conservateur. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick s'intéresse beaucoup à cette question et est prêt à y consacrer de l'argent. De même, j'ai rencontré le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, qui a aussi manifesté de l'intérêt. Je ne suis pas sûr que le député n'ait pas une offre raisonnable à faire et s'il en a une, je serai heureux de l'entendre.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA COMPÉTENCE MINISTÉRIELLE POUR LA PUBLICATION D'UN BULLETIN D'EXPLICATION SUSCEPTIBLE DE MODIFIER LES AVANTAGES SOCIAUX DE CERTAINS FONCTIONNAIRES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il y a quelques semaines, la division de l'impôt sur le revenu du ministère de l'honorable représentante a publié un bulletin d'explication concernant les avantages des employés en ce qui a trait aux prêts sans intérêt ou à bas intérêt en guise de condition d'emploi. Ces modifications furent apportées sans que le Parlement n'ait été consulté et en l'absence d'un décret. Voici ma question: en vertu de quelle autorité le ministre publie-t-elle un bulletin d'explication qui modifie sensiblement la situation fiscale de milliers de Canadiens? Peut-elle nous dire précisément sur quoi se fonde cette modification?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, mon ministère est un ministère administratif, qui fait montre d'habitude d'une grande prudence, et quelquefois on l'accuse de faire montre de trop de prudence et de vigilance. Je suis donc particulièrement étonnée des insinuations de l'honorable député, et je vais m'enquérir immédiatement de ce bulletin d'interprétation. Nous en publions constamment, et je ne sais pas à quoi il fait allusion.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, je regrette infiniment que l'honorable ministre soit plutôt offusquée lorsque je demande tout simplement les raisons d'être d'un bulletin public, et quels sont les changements survenus. Il me semble, monsieur le président, que le ministre devrait être au courant du changement de politique indiqué dans ce bulletin d'interprétation, et que s'il est nécessaire qu'elle demande à son sous-ministre de l'aviser plus fréquemment, c'est à elle de le faire.

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, je travaille évidemment en étroite collaboration avec les fonctionnaires de mon ministère, et c'est justement pourquoi la question de l'honorable député m'étonne, car il est bien au courant des responsabilités de mon ministère. Ces bulletins d'interprétation ne me sont pas communiquer de façon régulière, car ils sont les outils de travail administratifs qui donnent le détail et les explications de la loi ou des règlements édictés par le Parlement. Nous ne faisons jamais de changements de politique, puisque c'est mon collègue le ministre des Finances qui les définit. Pour ne pas offusquer mon honorable collègue, je vais, avant de l'assurer qu'il n'y a pas de changement de politique, vérifier à tout hasard.

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES CAUSES DE L'AUGMENTATION DES FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN—LE RENVOI DU RAPPORT AU COMITÉ

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports responsable de la Commission du blé et concernant spécialement le compte de mise en commun du blé publié dans le rapport de la Commission. Le ministre peut-il nous dire pourquoi les frais généraux et administratifs contenus dans les opérations de ce compte ont augmenté de plus de moitié, pour passer de 68.6 millions de dollars en 1974-1975 à 103.8 millions en 1975-1976, bien que le volume du blé transporté ait été à peu près le même? Comme le coût est directement proportionnel au dernier paiement reçu par les producteurs pour ce compte du syndicat, le ministre pourra-t-il veiller à ce que ces frais supplémentaires soient convenablement vérifiés et qu'on en explique la raison à la Chambre et aux producteurs canadiens?

● (1200)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la Commission du blé s'est efforcée de rendre compte des coûts en détail et d'expliquer les questions administratives dont elle est comptable et continuera à le faire. Je répondrai volontiers de façon détaillée aux questions de député. Un certain nombre de choses ont coûté plus cher cette année. Comme les taux d'intérêt et les prix initiaux étaient très élevés, le total l'était aussi, mais je ne voudrais pas fournir plus de précisions sur le coût global tant que je n'aurai pas reçu de réponse plus détaillée pour le député.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a fait valoir que 21 millions de dollars de cette augmentation de 35 millions sont imputables à l'intérêt, au change et aux opérations bancaires, ce qui représente en tout une hausse de 130 p. 100 sur l'année précédente. A-t-il vérifié ces données pour voir s'il n'y aurait rien d'anormal et, si oui, pourrait-il nous dire ce qu'il en est au juste? Pourrait-il nous dire également quand le rapport annuel sera renvoyé au comité permanent de l'agriculture afin de faire toute la lumière sur cette question?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas cherché à déceler d'anomalies dans ces données, mais je m'en tiens au rapport comptable sur les activités de la Commission du blé. Quant à savoir la date à laquelle la Commission devrait défendre son rapport devant le comité, je suis prêt à en discuter avec les députés.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA POSSIBILITÉ D'UN CHANGEMENT DE NIVEAU D'IMPORTANCE ET D'AUGMENTATION DU PERSONNEL

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du multiculturalisme. Étant donné que le gouvernement semble vouloir mettre l'accent sur le multiculturalisme en nommant un ministre, le ministre songe-t-il à placer le bureau du multiculturalisme au-dessus d'une direction et à accroître le personnel?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, nous n'y avons pas encore songé. Peut-être vaudrait-il mieux que le député s'adresse au secrétaire d'État, qui envisage sûrement cette possibilité.

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, nous sommes actuellement en train d'étudier la réorganisation du ministère. C'est là une des questions que nous allons certainement examiner et j'ai hâte d'en discuter avec mon collègue, qui se montre à la hauteur de sa tâche en tant que ministre d'État responsable du multiculturalisme.

M. Paproski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à l'intention du nouveau ministre. Les services du ministre lui ont-ils préparé une liste de documents à lire pour lui permettre de répondre aux questions posées à la Chambre et si oui, quand sera-t-il en mesure de le faire?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

MME HOLT—«FUITE» DE RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS DES DOCUMENTS CONFIDENTIELS

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, je me sens obligée de soulever la question de privilège au sujet de la publication de documents confidentiels appartenant au sous-comité dont je fais partie.

Lorsque j'ai été élue à la Chambre en 1974, je me faisais un point d'honneur d'apporter avec moi la riche et profonde expérience de ce que je considère comme l'une des carrières les plus intéressantes de la fonction publique, le journalisme. Je savais que dans un endroit comme celui-ci, le rôle du journaliste était reconnu et apprécié. Ce l'était du moins à la Chambre des communes britannique. A Westminster, on désignait la presse comme le quatrième pouvoir. J'ai toujours pensé que personne, si ce n'est le parlement, ne pouvait mieux servir l'intérêt public.

Mais avec le temps, j'ai pu constater qu'un petit groupe d'hommes et de femmes parmi nos quelque 200 journalistes se souciaient moins de la population que de leur propre intérêt. Ces quelques individus s'appliquent à revaloriser leur ego et à exercer un pouvoir qui, à leurs yeux tout au moins, devrait l'emporter sur celui du Parlement. Quand on cherche à faire un héro de celui qui réussi à nous dérober un rapport confidentiel, probablement dans notre propre antichambre, et à faire un fainéant de l'agent de la GRC qui, dans l'exercice de ses fonctions, s'applique à promouvoir la sécurité nationale, on démontre qu'on s'illusionne sur son importance véritable. J'estime que les journalistes, tout comme je l'étais alors, sont d'abord et avant tout de simples citoyens.

Jamais je ne m'en étais rendu compte aussi clairement et avec autant de crainte—je dis bien de crainte, monsieur l'Orateur—qu'à l'occasion de l'affaire dont j'aimerais maintenant saisir la Chambre. On peut difficilement évaluer tout le tort qu'au moins deux membres de la tribune de la presse, des éditeurs canadiens et des directeurs de services de nouvelles des media électroniques ont pu faire à l'intérêt public dans le domaine si important des services correctionnels et pénitentiaires au Canada. En tant que membres du sous-comité spécial du comité parlementaire de la justice et des questions juridiques, nous avons travaillé nuit et jour presque sans relâche, souvent sept jours par semaine, à cause de l'urgence de notre tâche. Nous avons tous collaboré, sans distinction de partis, parce que nous avons estimé que la crise des établissements à sécurité maximale que nous cherchions à régler était à ce point explosive et grave que nous devions faire abstraction de futiles considérations de partis.

Pour les mêmes raisons, nous avons procédé à l'audition de certains témoins avec circonspection et les séances se sont fréquemment tenues à huis clos. Bien souvent, nous n'avons pas pris note de leur nom et parfois nous ne le leur avons même pas demandé par mesure de sécurité. Nous savions que si leur nom était dévoilé, ces témoins risquaient des représailles et de se faire estropier ou même tuer. Nous n'exagérons pas; ils courent vraiment un grand danger. Si je dis cela, c'est pour montrer que ma question de privilège est importante et qu'il faut décider une bonne fois pour toutes si le contenu de tous les documents confidentiels étudiés pendant les audiences d'un comité doit être publié, en supposant qu'on puisse se les procurer. Même si ces documents ont été remis à un journaliste, je pense que celui-ci n'a pas le droit de les publier.

Dans son édition du 4 mai, le *Globe and Mail* a publié un article de l'Agence canadienne de presse, dont on avait également parlé à la radio et à la télévision, et qui donnait la teneur d'un rapport provisoire du sous-comité des pénitenciers. Premièrement, monsieur l'Orateur, il ne s'agissait pas d'un rapport provisoire mais d'un document devant et pouvant être utilisé dans la rédaction d'un tel rapport. Il s'agit là d'une nuance importante pour la bonne raison que le document en question renfermait des données trop délicates pour pouvoir être publiées telles quelles; le sous-comité peut se servir d'un tel document à des fins justificatives ou documentaires pour autant qu'il en ait approuvé le contenu à l'issue d'une séance à huis clos.

Il s'agissait, dans tous les sens du mot, d'une affaire confidentielle qui ne devait jamais être rendue publique. Ce rapport contenait des dépositions que le comité pouvait rejeter et qu'il a en fait rejetées. Il ne devait donc pas être publié. Sa publication constitue une atteinte au droit à la protection de la vie privée des gens qui ont comparu devant ce comité et l'article en question présente comme des faits acquis des propositions auxquelles aucun sous-comité n'avait souscrit.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, aucun des membres du comité n'avait l'intention de communiquer ce document à la presse. Nous savons que dans le cas de certaines fuites c'est un député qui intentionnellement livre un rapport et il est difficile alors de blâmer la presse. Mais, dans le cas présent, un membre du comité affirme qu'il a accidentellement laissé son exemplaire du projet de rapport et que cet exemplaire portait inscrit en grosses lettres sur la couverture «Confidentiel». Ce n'est que plus tard qu'il s'est rendu compte que ce document avait disparu. Il faut préciser, monsieur l'Orateur, que cela ne s'est pas produit dans un lieu public mais bien à l'intérieur des édifices du Parlement, où le député exerçait ses fonctions, dans les salles et les couloirs où les journalistes sont autorisés à circuler librement, en vertu d'un privilège qui leur est nécessaire. C'est certainement là un abus de ce privilège, monsieur l'Orateur, que de s'emparer d'un document appartenant manifestement à un député, de prendre connaissance de son contenu alors qu'il porte la mention «Confidentiel», et, ce qui est encore plus grave, de garder une partie de ce document, après que le député eut demandé qu'on le lui rende.

Nous avons tous un grand respect, monsieur l'Orateur, pour le rôle et la place de la presse au Parlement. Mais, malgré cela, ce serait, à mon avis, faire preuve de négligence que de traiter à la légère le comportement d'un membre de la tribune de la presse, qui, selon toutes suppositions, a subtilisé ou volé ce document. Il s'est en fait vanté à des membres du comité, lors d'une réception, que ce n'était pas le seul document confidentiel qu'il avait en sa possession et qu'il avait montré à d'autres; le contenu de ces documents a été publié d'un bout à l'autre du Canada. Non seulement cela est contraire à l'éthique professionnelle, mais il s'agit d'une violation de privilège, définie par Beauchesne, dans la dernière phrase du commentaire 320(5), qui dit ceci:

● (1210)

La publication de délibérations de comité tenues à huis clos ou de rapports de comités avant qu'ils aient été mis à la disposition des députés constitue cependant un abus de privilège.

Avant de citer des précédents dont Votre Honneur pourra s'inspirer, et avant de proposer une motion, je tiens à souligner deux points. D'abord, je sais que même si un député avait remis un exemplaire d'un rapport préliminaire de propos délibéré, la presse n'avait pas pour autant le droit de le publier, car les règles sur les documents confidentiels doivent être respectées et le document en question demeure secret. Le sous-comité a étudié cette question à fond et, en l'occurrence, est satisfait de l'explication donnée par le député sur les circonstances dans lesquelles le journaliste est entré en possession du document; il estime donc que celui-ci a manqué à l'éthique professionnelle, qu'il a abusé de ses privilèges de journaliste.

Deuxièmement, pour revenir à ce dont vous avez parlé tout à l'heure, je ne crois pas que la motion aurait pour résultat déplorable de soumettre un comité à une enquête faite par un autre comité. L'incident en question n'a rien à voir avec les délibérations à proprement parler du comtié ou de l'activité de l'un ou l'autre de ses membres. Il s'agit plutôt de savoir dans quelle mesure un comité peut exécuter le mandat qu'il a reçu de la Chambre sans ingérence indue dans ses discussions confidentielles.

Les textes portant sur la divulgation de ce qui se passe en comité sont clairs. Ils découlent d'une résolution de la Chambre des communes du Royaume-Uni en date du 21 avril 1837, qui stipule ceci:

Que les témoignages et les documents déposés devant un comité spécial de la Chambre, dont rapport n'a pas encore été présenté à la Chambre, ne doivent être publiés par aucun membre du comité en question ni qui que ce soit d'autre.

C'est ce qu'on dit dans la 19^e édition de May et la 4^e édition de Bourinot, aux pages 53 et 54. L'édition de May ajoute, à la page 147:

La publication ou la divulgation du compte rendu des délibérations de comités qui se déroulent à huis clos ou de projets de rapport, avant qu'il n'en soit fait rapport à la Chambre, constituera une violation de privilège ou un outrage.

J'ai déjà cité Beauchesne. Un précédent qui met en cause l'*Economist* de Londres et ne remonte qu'au 16 décembre 1975 vaut la peine d'être mentionné ici. Il s'agit aussi de la fuite de documents confidentiels d'un comité. Un article paru dans l'*Economist* révélait l'avant-projet de rapport du président d'un comité spécial chargé d'étudier l'impôt sur la fortune. Comme dans le cas actuel, monsieur l'Orateur, le rapport était clairement marqué confidentiel. Le rapport dont il est question ici était aussi un projet de rapport, mais pas d'un membre du comité. Ce n'était qu'une compilation de témoignages et d'idées échangées entre nous pour nous aider à rédiger notre rapport final.

Dans le cas survenu en Angleterre et consigné dans les débats parlementaires du 16 décembre 1975, il est dit, aux colonnes 1303 à 1356, que de l'avis du comité des privilèges, les deux journalistes étaient coupables d'outrage au Parlement. Le comité recommandait comme sanction que les privilèges de courriéristes parlementaires des deux journalistes soient suspendus pour six mois. Au cours de cette période, les journalistes ne pourraient venir au Parlement que pour voir leur député pour affaires de circonscription.

La plupart des députés conviennent que les journalistes étaient coupables d'outrage au Parlement. Le débat de trois heures qui a eu lieu à la Chambre des communes anglaise a porté sur la sanction qui convenait dans les circonstances. La Chambre a déploré la fuite de renseignements, mais n'a pas voulu imposer de sanction, même si les journalistes savaient qu'ils n'auraient pas dû publier les renseignements. On a souligné dans ce cas qu'au fond, la raison d'être du privilège qui interdit la publication de renseignements confidentiels est de s'assurer que l'action des parlementaires n'est pas entravée. Le comité spécial avait été créé pour étudier un projet de mesure législative qui n'avait pas encore été présenté. Dans le cas de l'*Economist*, la majorité de la Chambre britannique estimait que la publication du projet n'avait pas eu de répercussions préjudiciables sur le comité. Les députés ont reconnu que la fuite était une source d'embarras.

Toutefois, dans le cas présent, monsieur l'Orateur, il pourrait y avoir de graves répercussions et même un certain danger pour ceux qui ont témoigné à huis clos. Il pourrait y avoir des suites que je ne pourrais même pas prévoir, non plus qu'aucun membre du comité, pour ceux qui risquent d'être congédiés ou mis à la retraite et dont les noms ont été publiés. Il n'aurait jamais été dans l'intérêt public de publier ces noms.

Si la motion est adoptée, j'espère que le comité ne l'étudiera pas avant que le sous-comité des pénitenciers ait eu le temps de terminer ces entretiens confidentiels et d'en faire rapport à la Chambre. Dans ce cas-ci, je dois confirmer que les renseignements publiés dans le *Globe and Mail* et ailleurs constitue un cas de:

. . . publication ou . . . divulgation du compte rendu des délibérations d'un comité qui se déroulent à huis clos . . . avant qu'il n'en soit fait rapport à la Chambre.

Autrement dit, les faits que j'expose ici semblent cadrer parfaitement, de prime abord, avec les sources que j'ai citées, May, Bourinot, Beauchesne, et être semblables à l'affaire de l'*Economist*. Par conséquent, si Votre Honneur décide que la question de privilège est fondée, je proposerai, appuyé par le député de Toronto-Lakeshore (M. Robinson):

Que la question de la publication du compte rendu des délibérations à huis clos du sous-comité des pénitenciers du comité permanent de la justice et des questions juridiques, dont il n'a pas été fait rapport à la Chambre, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La représentante de Vancouver-Kingsway (M^me Holt) a prévenu la Chambre hier qu'elle soulèverait cette question. C'est sûrement une question très grave, une question qu'elle a déjà très bien approfondie.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Je voudrais accorder aux députés et à la présidence un temps de réflexion, compte tenu de l'extrême importance du sujet. La représentante de Vancouver-Kingsway a d'ailleurs demandé que la question reste en suspens du moins jusqu'à ce que le sous-comité ait terminé ses séances. Quoi qu'il en soit, je voudrais, tout comme les députés, sans doute me donner du temps pour préparer un exposé sur la question. Je proposerais donc de reporter cette question à mardi prochain et les députés pourraient profiter de la journée de lundi pour faire part de leurs vues à la présidence et mardi après-midi, je prendrai une décision.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis parfaitement d'accord et je pense que tous les députés appuyent ce temps de réflexion que vous proposez. J'oserais cependant rappeler ceci: la journée de mardi est un jour réservé à la loyale opposition de Sa Majesté et je n'ai pas à vous rappeler les problèmes que nous avons éprouvés. Peut-être serait-il possible de reporter la question à mercredi?

M. l'Orateur: Assurément, je n'y vois aucune objection. Je pensais justement que la journée de lundi serait à peine suffisante pour permettre aux députés de m'exposer leurs vues. Je ne veux pas empiéter sur un jour réservé à l'opposition. Je suis certainement d'accord pour que ce soit mercredi. Les députés pourront encore mieux préparer leurs interventions et cela me permettra également de réfléchir à ma décision.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, en l'absence du président du Conseil privé (M. MacEachen), je dirais que mercredi pourrait présenter certaines difficultés en raison de la brièveté de la séance ce jour-là. Si le débat sur la question de privilège était long, il se pourrait que les travaux du gouvernement de mercredi ne progressent pas du tout. Je suggère que l'on attende à lundi pour connaître la position du président du Conseil privé à son retour à la Chambre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'allais faire cet important rappel au Règlement mais le député de Grenville-Carleton (M. Baker) m'a devancé.

Nous sommes d'accord pour remettre la discussion à plus tard. Je ne vois pas quelle différence cela fait au gouvernement que nous prenions la période des travaux du gouvernement de mercredi après-midi ou celle de jeudi après-midi. Peut-être pourrait-on prendre une décision à ce sujet lundi, à condition que le débat n'ait pas lieu avant mercredi.

● (1220)

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'un échange qui a eu lieu pendant la période des questions, ce qui a permis au solliciteur général de se tirer d'un mauvais pas. Or, c'est une question qui doit être examinée dans son contexte réel.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, si le caporal du Québec, en face, voulait seulement se taire quelques instants, je sais que le premier ministre l'apprécierait.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, il me semble qu'on pourrait m'écouter lorsque j'invoque le Règlement. Il s'agit ici de faits donnés au solliciteur général et émanant de la presse, selon lesquels la Gendarmerie royale aurait requis le service d'informateurs à la tribune de la presse parlementaire. C'est une question importante pour nous tous à la Chambre car le Parlement a, à mon avis, une responsabilité en ce qui concerne les activités de la tribune parlementaire. Comme le député de Vancouver-Kingsway l'a fait remarquer, nous devons nous assurer que non seulement la tribune parlementaire de la presse agit de manière responsable, mais que la presse ne puisse en aucun cas être soumise aux intimidations du gouvernement ou d'organismes para-gouvernementaux ou d'aucune faction donnée de notre société.

J'ai demandé hier au solliciteur général si la Gendarmerie royale avait demandé à des journalistes ayant accès à la tribune de la presse de donner des renseignements sur leurs collègues. Ma question portait très précisément sur un article de presse qui parlait de la présence de quatre correspondants soviétiques à la tribune de la presse parlementaire. La question a été posée dans ce contexte et c'est dans ce contexte que le solliciteur général y a répondu. Comme il est inscrit à la page 5307 du hansard, j'ai demandé au solliciteur général si l'on avait demandé à la journaliste Kitty McKinsey d'obtenir des renseignements sur des membres de la tribune de la presse parlementaire pendant un certain temps. Le ministre, dans sa réponse, a parlé des activités de journalistes étrangers que l'on soupçonne d'appartenir à des services de renseignements au Canada, et au sujet desquels la GRC est chargée d'enquêter.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Hnatyshyn: Eh bien, la seule conclusion à en tirer, c'est que la GRC cherche à obtenir des renseignements sur les membres soviétiques de la tribune de la presse parlementaire.

Une voix: Vous n'avez pas lu ce que le ministre a répondu.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, les députés d'en face veulent qu'on leur mette les points sur les i. Il est difficile à mon avis de tirer d'autres conclusions après avoir lu les réponses données par le solliciteur général aux questions posées hier.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Une voix: Lisez donc les questions.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je vous fais respectueusement remarquer que le Règlement interdit aux députés de poser des questions hypothétiques. Ma question n'était pas hypothétique. J'ai posé une question précise au sujet d'un incident précis. Aujourd'hui, j'ai posé une question qui s'imposait, à mon avis, pour protéger la réputation d'un intègre correspondant de Radio-Canada. J'ai été consterné d'entendre le secrétaire d'État, le porte-parole de Radio-Canada à la Chambre, répondre qu'il ignorait tout de cette question. Je trouve incroyable que le ministre n'en sache rien. En fait, après avoir dit qu'il ignorait tout de cette question, il m'a accusé de parler à tort et à travers. C'est un comble.

Monsieur l'Orateur, vue dans le contexte de l'actualité, cette question a de l'importance. On a laissé entendre que les membres du cabinet intimidaient Radio-Canada. Certains d'entre eux ont accusé Radio-Canada de partialité dans ses reportages. J'affirme donc que nous devons empêcher à coup sûr le gouvernement ou un autre organisme d'intimider ou d'essayer d'influencer, de quelque façon que ce soit, la presse parlementaire. Le secrétaire d'État, qui semble fuir ses responsabilités, a d'abord répondu qu'il ignorait tout de l'affaire, et m'a ensuite accusé de parler à tort et à travers lorsque j'ai soulevé une question pour la tirer au clair et protéger les personnes en cause. Dans ces circonstances, je prétends que c'est la personne qui m'accuse de parler en l'air qui le fait et non pas moi.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. L'honorable député a défendu sa question avec fermeté. Toutefois, il est évident que ce n'est pas une question de privilège.

M. Clarke: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avec le plus grand respect, Votre Honneur, je sais à quelles difficultés vous faites face et à quel point vous prenez soin de bien répartir les questions entre les députés au cours de la période réservée à cette fin. Mon intervention n'est aucunement une critique de vos méthodes, mais on doit faire remarquer à Votre Honneur, ainsi qu'à la Chambre, qu'aujourd'hui six députés de la Colombie-Britannique se trouvaient sur les bancs de l'opposition officielle. Cinq d'entre eux, pour autant que je sache, les honorables députés d'Esquimalt-Saanich, de Capilano, de Fraser Valley-Est, d'Okanagan-Kootenay, y compris moi-même, se sont levés à leur place pour demander la parole. Je sais qu'on ne peut pas nous donner à tous la parole au moment où on le désire.

M. Ouellet: Parlez-en à votre whip.

M. Clarke: J'espère que nous pouvons demander de l'aide en de telles circonstances.

M. Ouellet: Vous n'avez pas inscrit vos noms au haut de la liste.

M. Clarke: Somme toute, nous avons un devoir à accomplir.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Nous n'avons pas de système de liste.

M. Clarke: Nous avons un devoir à remplir envers nos commettants. Aujourd'hui, pas un seul député de la Colombie-Britannique n'a eu le droit de parole. Par ailleurs, la parole a été accordée à d'autres députés de l'Ouest. Par exemple, Votre Honneur a accordé la parole à au moins quatre députés de l'Alberta, à un de la Saskatchewan et à au moins trois du Manitoba. Je réclame simplement votre aide pour représenter une partie de cette région canadienne située au-delà des Rocheuses. Je suis persuadé que mes collègues sont d'accord.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement. Je pourais signaler que j'ai soulevé la question de la citoyenneté dans une motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Toutefois, aujourd'hui, la parole a été accordée au député de Fundy-Royal qui a posé une question découlant de la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement. Le député a indiqué que sa question faisait suite à la motion que j'avais proposée aux termes de l'article 43. Il a posé cette question en partie, je crois, parce qu'il savait que je tentais depuis environ deux semaines de poser cette même question.

J'ai essayé d'attirer l'attention de Votre Honneur pendant deux semaines, car je voulais profiter de la présence du secrétaire d'État à la Chambre, mais je n'ai pas eu le droit de parole. Comme les circonscriptions de la Colombie-Britannique sont fort éloignées d'Ottawa, les députés de cette province passent beaucoup de temps à voyager. Ces voyages et le travail qu'il nous faut faire dans nos circonscriptions nous empêchent parfois d'être présents tous les jours à la Chambre. A mon avis, il nous est plus difficile d'assister régulièrement aux séances que ce ne l'est pour les députés d'à peu près toutes les autres régions du pays. Nous avons donc parfois de la difficulté à poser des questions à la Chambre, et je suis tout à fait d'accord avec le président du caucus du parti conservateur de la Colombie-Britannique. Je vois qu'il y a des séparatistes dans le centre et l'Est du Canada; nous ne voulons pas passer pour des séparatistes de la Colombie-Britannique, mais nous sommes parfois enclins à nous poser des questions sur le rôle que nous sommes supposés jouer ici.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, au sujet de ce même rappel au Règlement, j'ajouterais qu'on a souvent parlé des problèmes que doit résoudre Votre Honneur en accordant la parole, pendant la période des questions, aux députés tant du gouvernement que de l'opposition. Pour vous faciliter la tâche, le chef de l'opposition devrait installer au premier rang quatre députés de la Colombie-Britannique, comme a fait le premier ministre de ce coté-ci de la Chambre.

Des voix: Oh, oh.

M. Paproski: Vous pouvez maintenant rentrer chez vous, Basford.

● (1230)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Vancouver-Quadra a invoqué le Règlement et le député d'Okanagan-Kootenay l'a appuyé en partie. Je suis sûr que s'ils examinent la liste de ceux qui ont obtenu le droit de parole pendant la période des questions depuis quelques jours, ils se rendront compte que si peu de députés de leur parti ont obtenu ce droit aujourd'hui, c'est parce qu'un certain nombre de leurs collègues essaient depuis plusieurs jours d'affiliée d'obtenir la parole, et que beaucoup d'entre eux sont des ministériels qui jouissent habituellement d'une certaine priorité sur les députés de l'arrière-ban.

Ce n'est pas une pratique habituelle de la présidence et je ne crois pas que cela doive en devenir une, mais la présidence est évidemment fortement incitée à donner la parole aux députés qui, outre leurs devoirs régionaux, communs à tous les députés, ont reçu dans le contre-gouvernement certaines attributions de portée plus générale. Plusieurs de ces députés étaient aussi impatients d'avoir la parole que les députés de la Colombie-Britannique à ma gauche. Ils se rendront compte que, lorsque le temps le permet, je m'applique scrupuleusement à partager équitablement le temps de parole entre les députés de différentes régions, les anciens et les nouveaux, selon les groupes linguistiques et la nature des sujets abordés, tout en essayant de répondre autant que possible au désir du caucus d'insister particulièrement sur un sujet d'actualité un certain jour. D'une semaine à l'autre, j'y réussis assez bien. Malheureusement, je ne peux pas toujours y arriver au cours d'une seule période de quarante minutes.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES PLANS DE LA LUTTE DU GOUVERNEMENT CONTRE LES EFFETS DE LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST CANADIEN

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de vous annoncer que le cabinet vient d'approuver un plan mis au point pour parer toute éventualité si les conditions de sécheresse dans l'Ouest canadien s'aggravent. Ce plan est déjà au point et un comité ministériel dirigé par le ministre de l'Agriculture a été désigné pour coordonner l'action du gouvernement dans l'application de ce plan. Nous n'ignorons pas qu'une sécheresse importante n'aurait pas de graves répercussions si la pluie venait au bon endroit, au bon moment.

La pluie générale qui s'est déversée sur les Prairies au cours des derniers jours fut une véritable bénédiction. Encore quelques pluies semblables durant les mois de mai et juin pourraient dissiper certaines inquiétudes au sujet de la situation. Le ministre d'État chargé du multiculturalisme dit qu'il a apporté la pluie. Bonne idée! En attendant, le gouvernement ne s'est pas tourné les pouces.

Certaines régions les plus sérieusement menacées par les conditions de sécheresse ont reçu très peu ou presque pas de pluie plus tôt cette semaine. Nous avons élaboré un plan d'action immédiat pour contrer les effets de la sécheresse dans les Prairies, le nord de l'Ontario et en Colombie-Britannique. Nous préparons également un plan à long terme au cas où la sécheresse devait durer. Les gouvernements fédéral et provinciaux partageront les frais des mesures prises pour pallier les effets de la sécheresse.

Notre gouvernement travaille en étroite consultation avec les gouvernements provinciaux sur les modalités de la coopération fédérale-provinciale et le partage des coûts des programmes existants et de toutes nouvelles initiatives qui devront être prises si la situation persiste. Les précisions concernant le plan fédéral et le partage des dépenses ne seront communiquées que si et lorsqu'elles seront nécessaires.

Entre-temps, je suis certain que les députés aimeraient connaître les principaux points saillants de notre plan qui, au besoin, sera mis en œuvre en coopération avec les gouvernements provinciaux. Le programme prévoit des mesures pour aider à conserver la qualité et le débit des cours d'eau. Nous prévoyons également un programme de creusage de puits en profondeur dans les Prairies pour venir en aide aux agriculteurs et communautés rurales si l'eau venait à manquer sérieusement. Au besoin, il y aura un programme d'aide d'urgence à l'intention des éleveurs de bestiaux. Nous nous occupons particulièrement des approvisionnements en eau et en fourrage pour les éleveurs puisque c'est là le problème le plus grave avec la protection des forêts.

Ceux qui connaissent les programmes et activités du gouvernement sauront que ce ne sont pas les premières mesures à être adoptées par le gouvernement fédéral pour combattre la sécheresse. Dès qu'on a parlé de possibilité de sécheresse après les conditions de température qu'on a connues depuis l'été dernier, mon ministère a été le premier à planifier avec les autres ministères fédéraux des moyens de contrer la sécheresse. Depuis le début de l'automne dernier, en septembre pour être plus précis, des spécialistes de nos stations de recherche réparties dans les Prairies ont surveillé de près la situation. Nos informations étaient mises à jour quotidiennement afin d'avoir une idée très précise des réserves d'humidité du sol des Prairies. Sans ces données, toute tentative d'adoption et de planification des mesures aurait été impossible.

Les agrométéorologistes à Ottawa se sont servis de l'ordinateur pour prédire comment les conditions d'humidité du sol données pourraient affecter les récoltes et le bétail cet été. Les prédictions fournies par l'ordinateur permettent de voir en un instant les régions les plus touchées et de planifier l'aide à apporter. Nos stations de recherche ont été inondées d'appels téléphoniques de la part d'agriculteurs qui tenaient à avoir les informations et les conseils les plus appropriés. Ce n'est pas pour rien qu'ils s'adressaient à notre ministère; ils savent que nous sommes depuis des décennies à l'avant-garde des techniques de culture des terres arides. Ils consultent nos spécialistes et savent que nos conseils sont pertinents.

Déjà en avril mon sous-ministre rencontrait les sous-ministres de l'Agriculture des provinces des Prairies pour analyser la situation qui prévalait alors dans l'Ouest. Ils ont revu les programmes fédéral-provinciaux existants et les mesures déjà entreprises. Ils ont aussi discuté de la coopération dans le cadre du programme élaboré par notre gouvernement. Les sous-ministres provinciaux ont convenu que notre plan était des plus utiles et qu'ils pouvaient s'en retourner confiants, voyant que nous étions prêts à agir immédiatement au besoin. Il a aussi été entendu que les points discutés n'avaient pas besoin d'être mis en œuvre. Comme chacun sait, c'était trop tôt et ce l'est encore pour réagir comme si une sécheresse sérieuse nous menaçait. Nous devons encore attendre mais comme nous l'avons déjà mentionné, nous ne restons pas passifs. Nous sommes prêts à affronter une sécheresse sérieuse si ça devait arriver.

Un comité directeur formé de hauts fonctionnaires des ministères fédéraux de l'Agriculture, de l'Expansion économique régionale, des Pêches et de l'Environnement, de Planification d'urgence Canada, sera responsable de l'application de notre programme si besoin est. A Regina, Saskatchewan, un groupe de travail spécial réunira des fonctionnaires de tous les ministères impliqués. Ce groupe de Regina sera le centre nerveux de notre action. Ses fonctionnaires travailleront en étroite collaboration avec les différents bureaux provinciaux afin d'étudier quotidiennement les données et mettre au point toutes les mesures nécessaires.

Le Comité des ministres du cabinet, dont nous avons annoncé la formation aujourd'hui, conservera tout de même la responsabilité de la direction et la coordination des mesures que le gouvernement prendra à cet égard. Outre le ministre de l'Agriculture, les autres membres du comité ministériel sont le ministre des Transports chargé de la Commission canadienne du blé (M. Lang), le ministre chargé du multiculturalisme (M. Guay), le ministre sans portefeuille (M. Horner), le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard), le ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc), le président du Conseil du Trésor (M. Andras) et le ministre chargé des petites entreprises (M. Marchand).

Je viens de donner un rapport préliminaire. Les députés que la question intéresse pourront obtenir plus de détails. Si les conditions l'exigent, nous ferons chaque semaine un exposé du plan d'action établi avec les provinces. Les premiers ministres des provinces de l'Ouest se sont réunis et ont annoncé leur intention de travailler avec le comité fédéral à la mise au point des programmes qu'ils croient nécessaires. Je conseille à tous ceux qui ont prétendu hier que la pluie venait exaucer leurs prières de continuer à prier.

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire que je suis très heureux de prendre la parole au nom de notre parti et, je le pense, des agriculteurs de l'Ouest pour faire connaître notre réaction à la déclaration très importante que vient de faire le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) sur la sécheresse qui sévit dans l'Ouest. Lors du débat de la motion d'ajournement hier soir, le ministre de l'Agriculture a annoncé à la suite de mon intervention qu'il ferait une telle déclaration. Je lui sais donc gré de l'avoir faite aujourd'hui. Là encore, comme il arrive si fréquemment à la Chambre, ces déclarations de ministres sont délibérément reportées à la onzième heure. Je tiens à ajouter que ce n'est qu'à 11 h 30 ce matin qu'on m'a remis le texte de cette déclaration. Dans une situation aussi grave que cette sécheresse pour tout le Canada et pour l'Ouest en particulier, c'est inacceptable. Le problème de la sécheresse doit échapper à la politique partisane. Elle doit faire l'objet d'un examen ouvert et public de la part de toutes les parties concernées, les producteurs agricoles, les localités rurales, les gouvernements provinciaux et notre Parlement canadien.

● (1240)

La déclaration d'aujourd'hui est le premier commentaire officiel du ministre ou d'un ministère au sujet de la sécheresse. Je dirai seulement qu'elle s'est fait longtemps attendre. La sécheresse est là, surtout dans l'Ouest. Elle est toujours là. Toute personne douée du moindre esprit d'observation pouvait en voir les signes il y a trois ans. L'hiver passé, nous avons eu de la sécheresse pour la troisième année consécutive, et c'était encore plus grave que les deux années précédentes. Les réserves d'humidité dans le sol baissaient régulièrement depuis plus de trois ans. Les récoltes excellentes de l'année dernière étaient vraiment miraculeuses et on les doit à deux pluies, une en juin, l'autre en août. Les pluies qui sont tombées ces deux derniers jours sur une grande partie de l'Ouest arrivent vraiment à point. J'ajouterai que ce sont les premières pluies vraiment importantes depuis août dernier. Tous les Canadiens devraient se réjouir de cette manne tombée du ciel, surtout les gens de l'Ouest. Le ministre a fort justement fait remarquer que cette pluie opportune n'était pas tombée sur toutes les régions touchées par la sécheresse. Pour dire la vérité, je dois signaler que le sud-est de l'Alberta, ma circonscription de Medicine Hat, n'a reçu qu'un dixième de pouce de pluie.

Je voudrais remercier le ministre de cette déclaration, même si elle vient tard dans la saison et tard dans la journée. Dans une situation tellement urgente, c'est un soulagement que le gouvernement fédéral reconnaisse au moins qu'il y a une sécheresse et qu'elle se poursuivra malgré la pluie. Il faudrait trois ou quatre pieds de neige humide ou cinq ou six pouces de pluie pour donner assez d'eau pour abreuver le bétail dans les prairies de la Saskatchewan et du sud de l'Alberta. Mais ces deux possibilités sont plutôt minces. En réponse à la première phrase du ministre, j'insiste sur le fait que la situation est toujours grave. Il ne s'agit pas de dire «si elle devient grave», car elle est grave.

Je suis satisfait de la déclaration au sujet du programme à long terme prévu en cas de sécheresse prolongée. Bien sûr, j'espère qu'elle ne se prolongera pas, mais certains signes indiquent le contraire, et nous devrions nous préparer en conséquence. La déclaration à l'égard du partage des frais avec les provinces est la bienvenue et je suis sûr qu'elle sera appréciée par les provinces des Prairies. L'allusion particulière à l'eau est également des plus appropriées. J'espère que nous aurons d'autres précisions à ce sujet. Je me reporte à cette phrase à la page 2 de la déclaration:

Le programme prévoit des mesures pour aider à conserver la qualité et le débit des cours d'eau

Le mot «débit» n'est pas clair. Que veut-il dire? Veut-il dire que le débit augmentera et, dans l'affirmative, comment fera-t-on pour obtenir ce résultat? Le programme de forage de puits de fond sera immédiatement accepté en Alberta puisque le gouvernement provincial a déjà annoncé un programme semblable. Elle l'a annoncé mardi dernier. Je suis certain que le programme sera accueilli aussi favorablement en Saskatchewan et au Manitoba. Je vois qu'on parle d'«agriculteurs» et de «communautés rurales». Je suppose que cela veut dire aussi les petites villages qui connaissent maintenant de grave pénuries d'eau. La situation est extrêmement urgente dans ces endroits. J'aimerais demander au ministre si «le programme d'aide d'urgence à l'intention des éleveurs de bestiaux» veut dire des canalisations et des pompes pour abreuver le bétail. Ce sont des détails qu'on devrait nous fournir sous peu.

Conditions de sécheresse

J'aimerais maintenant parler d'un court paragraphe à la page 4 de la déclaration, qui dit ce qui suit:

Les agrométéorologistes à Ottawa se sont servis de l'ordinateur pour prédire comment les conditions d'humidité du sol données pourraient affecter les récoltes et le bétail cet été. Les prédictions fournies par l'ordinateur permettent de voir en un instant les régions les plus touchées et de planifier l'aide à apporter.

C'est une initiative fort louable, mais pourquoi ne pas communiquer tous les détails de ces renseignements indispensables à tous les agriculteurs du Canada? Pourquoi tant de cachotteries? Si les renseignements existent, comme je le pense, ils sont à la disposition de tout le continent. On devrait nous les communiquer et ne pas s'en servir pour faire de la petite politique. Vers la fin de sa déclaration, à la page 5, le ministre dit ce qui suit:

Comme chacun sait, c'était trop tôt et ce l'est encore pour réagir comme si une sécheresse sérieuse nous menaçait.

J'aimerais le répéter, monsieur l'Orateur.

Comme chacun sait, c'était trop tôt et ce l'est encore pour réagir comme si une sécheresse sérieuse nous menaçait.

A mon avis, ce n'est pas trop tôt, monsieur l'Orateur. Je dis au ministre, à la Chambre et au pays qu'il faut lire et relire les livres d'histoire, surtout les chapitres qui racontent les dix années de misère que furent les années 30 et qu'il faut se rappeler ce qu'avait dit Harry Truman: «Tout ce qu'il y a de nouveau, c'est l'histoire que nous n'avons pas encore lue.» On devrait nous parler davantage du nouveau comité directeur. Quel est son programme? S'est-il réuni jusqu'ici? Ces renseignements devraient être communiqués à tous les Canadiens. Le groupe de travail installé à Régina devrait se révéler utile, pourvu qu'on lui donne carte blanche. Il en va de même pour le service du rétablissement agricole des Prairies qui voudrait bien agir—mais on doit l'en autoriser dès maintenant.

J'aimerais préciser en terminant, monsieur l'Orateur, que trois importants agents s'intéressent vivement à cette situation d'urgence. Le premier et plus important comprend les agriculteurs eux-mêmes et les éleveurs de bétail. Viennent ensuite les gouvernements provinciaux et, enfin, le gouvernement fédéral. Les agriculteurs ont déjà dû faire de gros sacrifices du fait de cette sécheresse, surtout les éleveurs de bétail, car ils ont dû réduire leurs troupeaux de façon radicale. Enfin, certains gouvernements provinciaux ont agi et d'autres suivront sûrement leur exemple. Il incombe maintenant au gouvernement fédéral de faire preuve de compréhension et d'initiative. J'espère que cela consistera entre autres à envisager un nouveau stimulant fiscal pour les agriculteurs afin de leur permettre de survivre la sécheresse prolongée qui s'annonce.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à moins que quelqu'un ne mette en doute ma compétence pour ce qui est de donner la réplique à cette déclaration, je signalerai que, comme un bon nombre de députés, je suis tout particulièrement compétent en la matière du fait que je me souviens très bien de ce qui s'est passé particulièrement dans l'Ouest canadien dans les années 30. Il est malheureux que mes collègues des circonscriptions à vocation agricole ne soient pas ici pour intervenir, mais je suis heureux de le faire au nom de mon parti. Je suis d'accord avec le député de Medicine Hat (M. Hargrave) lorsqu'il dit que ce qui importe le plus à propos de cette déclaration c'est qu'elle ait été faite. Il est significatif que la question de la sécheresse dans l'Ouest canadien soit maintenant, pour ainsi dire, à l'ordre du jour de la Chambre. J'espère que nous aurons les

rapports ultérieurs qu'a mentionnés le ministre et qu'a sollicités le député de Medicine Hat.

Cette question a été traitée avec le badinage habituel et un peu d'humour. Chaque fois que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) prend la parole, et c'est justement ce qu'il fait même quand il lit une déclaration préparée, il ajoute une foule de choses qui ne sont pas dans le texte. Nous avons l'habitude de le taquiner parce qu'il a la manie de dire ce qu'il a à dire en beaucoup de mots. Mais je dois avouer que nous applaudissons chaleureusement certains points de son annonce d'aujourd'hui. Nous sommes particulièrement heureux que le gouvernement ait l'intention de continuer à collaborer étroitement avec les gouvernements provinciaux. Étant sur place, ceux-ci connaissent bien la situation, et cette promesse de collaboration est un signe encourageant. Nous apprenons aussi avec plaisir que le gouvernement effectue des contrôles très poussés. Comme l'a dit l'orateur précédent, nous croyons qu'il faut mettre gratuitement et régulièrement à la disposition des intéressés les renseignements météorologiques sur les précipitations, l'humidité, et le reste.

Nous appuyons les trois suggestions précises contenues dans le corps du rapport, bien qu'il soit dit, en guise de préambule pour chacune, qu'elles ne seront appliquées qu'au besoin. Comme le député de Medicine Hat l'a signalé, nous devons faire comme si la sécheresse était déjà là. Il est infiniment préférable de s'y préparer et de la voir disparaître que d'en subir les effets désastreux sans y être préparés.

● (1250)

Nous sommes heureux de voir qu'on parle de forer des puits profonds. Je ne vois pas pourquoi on ne commencerait pas immédiatement. Nous sommes heureux qu'on parle de s'occuper du bétail, surtout de lui apporter de l'eau ou de le mener vers les points d'eau. Nous espérons qu'on agira avant qu'il ne soit trop tard, avant que la crise n'éclate. Nous sommes également heureux d'entendre dire qu'une collaboration étroite est indispensable pour la lutte contre les incendies.

De par sa composition, le comité ministériel a une allure imposante. Ses membres sont vraiment représentatifs des régions concernées. Il est bon que le président du Conseil du Trésor (M. Andras) y siège, non simplement parce qu'il vient du nord-ouest de l'Ontario, mais aussi parce que son ministère occupe une situation clé. Nous espérons que ce comité n'a pas été constitué simplement pour orner les pages du hansard, mais qu'il siégera vraiment. Comme le député de Medicine Hat, j'estime qu'il devrait tenir la Chambre au courant chaque semaine, en dehors de toute considération de parti, car la situation mérite qu'on la suive de près.

C'est une bonne idée de créer un poste de commandement à Regina, qui est située absolument au centre. Tout compte fait, je dirai que la déclaration d'aujourd'hui mérite d'être bien accueillie, principalement parce qu'elle nous met au courant et qu'elle nous saisit de la question. Mais cela n'empêche pas qu'il s'y trouve aussi des choses excellentes.

J'ai deux ou trois questions ou suggestions à présenter. Pendant presque toute ma vie, je n'ai entendu que sarcasmes à l'endroit des faiseurs de pluie. Mais dans le cours de notre existence à tous ici, la science a fait beaucoup de progrès. Peut-être obtiendrait-on certains résultats en ensemençant les nuages pour favoriser les précipitations. Je regrette qu'on n'en ait pas parlé dans la déclaration. Si le député de Timiskaming (M. Peters) parlait ici à ma place, il aurait beaucoup de choses à dire à ce sujet.

J'aimerais également demander au gouvernement de penser à la situation dans laquelle se trouveront des petites localités et des petites entreprises de l'Ouest si la sécheresse persiste. Les agriculteurs ne seront pas les seules victimes. A leur tour, les petits bourgs, comme les villes d'ailleurs, en pâtiront. Ainsi, les petites entreprises, dans les petites villes, connaîtront des problèmes financiers. Il sera peut-être nécessaire de reporter les paiements d'intérêts et autres. J'espère que le comité qui a été constitué examinera toute cette question.

Comme il s'agit d'un programme que l'on met sur pied pour faire face à des situations d'urgence, tâchons d'être tout à fait prêts. S'il devient nécessaire de transporter de l'eau d'un endroit donné vers les petites localités—je ne pense pas seulement aux exploitations agricoles, mais également aux résidents des petites villes—j'espère que le gouvernement mobilisera les camions-citernes qui peuvent servir à cette fin.

Je n'ai qu'une autre remarque à faire. Moi aussi, je pense que c'est une question qui n'a rien à voir avec les opinions politiques de chacun. Nous pouvons nous féliciter d'avoir mis sur pied un régime d'assurance-récolte à la suite des nombreux débats que nous avons tenus à ce sujet. Ce régime sera durement mis à l'épreuve si la sécheresse sévit, mais c'est au moins une bonne chose qu'il existe. Malgré tout, le gouvernement et le comité devraient examiner l'assurance-récolte et les autres programmes pour voir s'ils sont satisfaisants et s'il ne faut pas les améliorer ou en accroître la portée au cas où la sécheresse qui sévit actuellement s'aggraverait encore.

Comme tous les autres députés, je remercie le Ciel de nous avoir envoyé cette pluie qui est tombée dans diverses régions de l'Ouest cette semaine. Cela change toutes nos perspectives. Cependant, nous serions sots de croire que le danger est passé. Au nom de mon parti, j'approuve la déclaration du ministre. Nous attendons avec impatience les autres déclarations qui seront faites au cours de la session.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de m'avoir fait tenir sa déclaration en français. Nous trouvons très sage que son ministère prenne toutes les précautions possibles afin de contrer les effets d'une sécheresse dans les Prairies. Si jamais cela arrivait, un tel désastre aurait un effet direct dans toutes les provinces. Tous se souviennent encore des fameuses années 1930, mais aujourd'hui nous pourrions faire face à une telle situation beaucoup plus facilement qu'à cette époque.

Comme tous le savent ici, la province de Québec est un gros client pour les provinces des Prairies, et une crise dans les Prairies a nécessairement des effets néfastes pour son économie. Nous avons, bien entendu, la loi sur les mesures d'urgence, mais je crois qu'il faut aller plus loin, il faut prévenir. Le gouvernement fédéral se propose de mettre l'argent nécessaire pour venir en aide aux provinces des Prairies, et par ricochet, le Québec fournira aussi de ses taxes, et nous sommes heureux, très heureux de le faire.

Nous sommes d'autant plus intéressés à la prospérité de l'Ouest qu'en plus des milliers de familles parties du Québec pour la conquête de l'Ouest, aujourd'hui nous comptons des centaines de milliers de familles du Québec établies dans les Prairies, et elles sont résolues à y vivre, bien qu'elles souhaitent et attendent encore aujourd'hui la reconnaissance de leurs droits linguistiques. Si tous les premiers ministres de l'Ouest ont rejeté en bloc tout dernièrement une association économique avec le Québec, tel que rapporté dans un journal, je suis certain qu'ils accepteront avec plaisir l'argent du Québec pour leur venir en aide. Et nous, du Québec, nous sommes très heureux de répondre à l'appel du ministre de l'Agriculture (M. Whelan) en leur aidant par l'argent de taxes fédérales ou autrement. D'ailleurs, si nous relisons notre histoire, nous constaterons que le Québec est la seule province qui s'est sacrifiée sans compter pour la Confédération depuis 100 ans. C'est une invitation bien fraternelle aux provinces à faire leur part de sacrifices pour l'unité canadienne qui est menacée aujourd'hui.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Vu la nature de la déclaration, la période des questions qui suit généralement, si elle a lieu, ne devrait pas être très longue. Le député de Medicine Hat (M. Hargrave), je le sais, aimerait bien, à la suite de ses observations, poser une ou deux questions. J'ignore si d'autres députés ont des questions. Je pense que non. Le temps s'écoule rapidement. Si le député de Medicine Hat est le seul à vouloir poser quelques questions, peut-être vaudrait-il mieux, pour faciliter les choses aux députés et pour la bonne marche de nos travaux, que nous l'autorisions à poser ses questions maintenant, afin d'en terminer si possible avec les affaires courantes avant la pause du déjeuner. C'est ce que je vais essayer de faire, si la Chambre m'y autorise.

Des voix: D'accord.

M. Hargrave: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) deux fort brèves questions. Tout d'abord, je dois supposer que l'ARAP sera le principal organisme chargé de coordonner la lutte contre la sécheresse. C'est sans doute là la raison pour laquelle on installe le quartier général à Regina. J'aimerais, si possible, que le ministre le confirme et qu'il précise en outre si l'ARAP agira en quelque sorte comme l'agent technique représentant le gouvernement fédéral tout en restant libre d'agir à sa guise dans le cadre de ce programme. Ensuite, le ministre aurait-il l'obligeance de préciser le sens du mot «débit» associé aux cours d'eau de l'Ouest?

● (1300)

M. Whelan: Je répondrai tout d'abord à la première question. Le Service du rétablissement agricole des Prairies jouera un très grand rôle. Il a les connaissances techniques requises. Les employés de ce service ont des connaissances très poussées dans ce domaine. Ils travailleront toutefois en étroite collaboration avec les services du ministère de l'Environnement qui ont préparé toutes les cartes et qui connaissent toutes les nappes d'eau souterraines de l'Ouest canadien; par ailleurs, ils savent où l'eau est bonne et où elle ne l'est pas, et ainsi de suite.

Le député de Medicine Hat (M. Hargrave) a demandé où étaient ces cartes. J'espère ne pas avoir donné l'impression qu'il s'agit de cartes secrètes. Nous comptons les mettre à la disposition des députés pour qu'ils puissent voir la somme de travail que représente la réalisation de ces cartes, à laquelle ont collaboré plusieurs ministères. Il n'est pas exagéré de dire que nos services travaillent là-dessus depuis des semaines. J'aurais voulu exposer ces cartes aujourd'hui, mais je n'ai pas pu. Ce que nous appelons le débit, c'est en quelque sorte le volume d'eau passant d'une ville à l'autre. Nous demanderons aux villes où le débit a radicalement baissé d'utiliser l'eau avec toute la parcimonie qui s'impose.

Il faudra peut-être des règlements très strictes dans certaines régions afin d'assurer un partage équitable de l'eau. C'est notamment ce que nous entendons en disant qu'il faut assurer le débit des cours d'eau. Il existe certaines ententes entre les provinces à cet effet mais nous devons voir à ce qu'elles soient respectées—c'est-à-dire qu'un district n'accapare pas toute l'eau ne laissant rien à ceux qui sont en aval. Quant au système de puits, je crois que le ministre de l'Environnement (M. LeBlanc) en a parlé l'autre jour en réponse à une question du très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

M. McIsaac: Monsieur l'Orateur, le ministre a répondu à ma question en même temps qu'à celle du député de Medicine Hat, mais il reste un point à éclaircir. Le ministre entend-t-il donner au service du rétablissement agricole des Prairies dont la liste des activités dans l'Ouest est passablement longue un rôle de premier plan dans la poursuite de ce programme puisque le ministère de l'Expansion économique régionale a d'autres chats à fouetter dans les provinces des Prairies? J'espère que le ministre confirmera au directeur et à l'organisme tout entier qu'il jouera effectivement un rôle dans la mise en œuvre de ce programme.

M. l'Orateur: Avant que le ministre réponde, je voudrais laisser la parole au député de Brandon-Souris qui a lui aussi une courte question à poser, je crois. Pourrait-il la formuler tout de suite?

M. Dinsdale: Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. Le sud-ouest du Manitoba est fortement touché par cette situation parce que l'économie agricole et celle de la petite entreprise sont étroitement liées. Le ministre pourrait-il nous dire plus précisément si son plan d'urgence s'applique à la petite entreprise et aux industries de services qui servent la collectivité agricole? Est-ce que par exemple, le ministre d'État à la petite entreprise participera aux délibérations du comité?

M. Whelan: Oui, monsieur l'Orateur. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé des petites entreprises. C'est un secteur qui aura la priorité. Certaines d'entre elles auront besoin d'une aide considérable. En fait, elles en ont besoin à l'heure actuelle. Le niveau des réservoirs est bas. Le ministre d'État à la petite entreprise fera partie du comité et le programme tiendra sérieusement compte de leurs besoins parce que nous réalisons à quel point il importe que ces gens-là poursuivent leurs activités et restent au sein de la collectivité. Nous croyons qu'en coordonnant tous ces efforts, le travail du service de L'ARAP, celui des écologistes et même du ministère de la Défense nationale—nous avons du matériel qu'ils pourraient utiliser au besoin—la tâche serait plus facile. Nous sommes prêts à publier des programmes d'action chaque semaine si jamais les conditions devaient s'aggraver.

En tout cas, comme je l'ai déjà dit, la pluie est enfin venue hier. Elle n'est pas tombée sur toutes les Prairies, mais dieu sait ce que demain nous réserve. De toute manière, nous sommes prêts à faire le nécessaire. Nous avons mis sur pied un programme à long terme pour pallier les effets de la sécheresse et nous pensons qu'il remportera l'adhésion de tous ceux qui sont concernés. J'entends par là non seulement les habitants des Prairies, mais tous les Canadiens, car cette situation nous concerne tous.

M. l'Orateur: Passons maintenant à la présentation des bills.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je voudrais faire une suggestion. Le bill concernant l'assurance-chômage est inscrit au feuilleton des avis, ce qui signifie qu'il ne nous sera pas présenté avant lundi. Étant donné que nous sommes tous d'accord avec cette mesure, je me demande si un ministre, appuyé par un des ses collègues, ne pourrait pas présenter une motion pour que le bill soit imprimé et que nous puissions l'avoir dès lundi.

M. Goodale: C'est là une très bonne suggestion, monsieur l'Orateur. Je ferai tout mon possible pour accélérer les choses. Mais j'aimerais avoir quelques renseignements concernant l'aspect technique de l'affaire. Nous pourrions peut-être revenir là-dessus un peu plus tard, avec le consentement unanime de la Chambre, ce qui nous donnerait le temps de vérifier ces points. Je suis tout à fait prêt à suivre la suggestion du député, si cela est possible, mais, je le répète, je voudrais avoir le temps de régler certaines questions d'ordre technique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous pouvons y revenir après le déjeuner.

M. Goodale: J'essayerai d'être prêt.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

L'ÉTUDE DES MOTIONS DE VOIES ET MOYENS

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Finances, j'aimerais demander que, en conformité de l'article 60(2) du Règlement, l'étude des motions de voies et moyens concernant la loi sur la taxe d'accise, déposées les 31 mars et 18 avril 1977, soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions nos 787, 1808, 1816, 1819, 1983, 2033, 2048, 2057, 2077, 2257, 2259, 2282 et 2291.

[*Texte*]

SCHL—L'EFFECTIF ET LE COÛT DU PERSONNEL DE 1968 À 1975

Question no 787—**M. Gilbert:**

1. De 1968 à 1975, combien de personnes ont été employées chaque année par la Société centrale d'hypothèques et de logement en qualité d'employé *a*) à plein temps, *b*) à temps partiel, *c*) contractuel, *d*) temporaire?

2. Au cours de chacune de ces années, quel pourcentage du budget de la SCHL a été affecté aux salaires et autres dépenses relatives au personnel?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: 1 et 2. Consulter le tableau ci-après.

Employé(e)s de la Société centrale d'Hypothèques et de Logement, de 1968 à 1975

Année	Nombre des employé(e)s[1]					Traitements et avantages sociaux du personnel Budget total[2]
	Réguliers(ères)	A temps partiel	A contrat	Temporaires	TOTAL	
						%
1968	2086	7	43	—	2136	.02
1969	2126	7	36	—	2169	.02
1970	2170	8	63	—	2241	.02
1971	2364	12	100	—	2476	.02
1972	2562	22	119	—	2703	.03
1973	2734	40	194	—	2968	.03
1974	2931	51	177	—	3159	.03
1975	3311	53	199	—	3563	.02

[1] Au 31 décembre de chaque année.
[2] Budget d'établissement, Budget administratif, Budget des dépenses (contributions et subventions)

LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PÉNITENCIER À SAINT-JEAN (T.-N.)

Question no 1808—**M. Crosbie:**

1. Le solliciteur général du Canada alors en fonction et le ministre de la Justice de Terre-Neuve ont-ils annoncé, lors d'une conférence de presse conjointe il y a environ trois ans, qu'un nouveau pénitencier serait construit à Saint-Jean pour remplacer l'ancien qui date de cent ans, et que la construction débuterait dans les douze prochains mois et, dans l'affirmative, quand débuteront les travaux?

[M. Whelan.]

2. *a*) Les experts-conseils ont-ils effectué toutes les études nécessaires pour la réalisation de la nouvelle installation, *b*) des architectes ont-ils été désignés pour établir les plans et projets nécessaires?

3. Le gouvernement et la province de Terre-Neuve sont-ils parvenus à un accord sur leur contribution financière respective aux dépenses de construction du nouveau pénitencier et, dans l'affirmative *a*) lequel, *b*) dans la négative, (i) quelle est la position adoptée par le gouvernement, (ii) quel pourcentage des dépenses le gouvernement a-t-il offert de prendre à sa charge, (iii) quelles raisons le gouvernement a-t-il invoquées pour motiver la position qu'il a prise en ce qui concerne le partage des frais?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): 1. Le ministre de la Justice de Terre-Neuve, M. Hickman, et M. Allmand, qui était alors solliciteur général du Canada, ont rendu publiques, dans un communiqué conjoint en date du 9 novembre 1973, les recommandations d'un comité formé en octobre 1972, conformément à un accord entre les gouvernements de Terre-Neuve et du Canada, pour analyser et évaluer les services correctionnels de la province de Terre-Neuve. Le comité recommandait, entre autres, de remplacer le pénitencier de Sa Majesté à St-Jean (T.-N.), pour lequel le gouvernement fédéral fournirait une contribution importante. Il n'était pas mentionné, dans le communiqué, quand débuterait ou devrait débuter la construction des installations destinées à remplacer le P.S.M. Des efforts sont faites depuis un certain temps sous forme de négociations entre les deux gouvernements pour mettre en œuvre les recommandations du rapport du Comité.

2. *a*) Toutes les études d'experts-conseils sont censées se terminer à la fin de mai 1977. *b*) Non.

3. Non. *a*) Sans objet. *b*) (i)—(iii) Cette question est à l'étude.

LE MINISTRE SANS PORTEFEUILLE—LES ATTRIBUTIONS

Question nº 1816—**M. Epp:**

1. Quels sont les devoirs et responsabilités du ministre sans portefeuille?

2. *a*) Quel est l'effectif de son personnel, *b*) à combien s'élèvent les dépenses totales de ce ministère depuis sa création, le 3 novembre 1976, *c*) quel espace occupent les bureaux de ce ministère?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1 et 2. *a*) Voir la réponse à la question 1316, déposée le 11 février 1977.

2. *b*) Pour la période du 31 novembre 1976 au 31 janvier 1977—$14,178.69. *c*) Un bureau comprenant deux pièces assigné par la Chambre des communes.

M. PAUL TELLIER

Question nº 1819—**M. Jones:**

Le premier ministre a-t-il annoncé, le 4 février 1977, que M. Paul Tellier serait nommé sous-secrétaire à la coordination du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et, dans l'affirmative, *a*) quel traitement recevra-t-il, *b*) quelles études et activités coordonnera-t-il pour répondre aux défis soulevés à l'heure actuelle par la question de l'unité nationale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui. *a*) $41,500-$47,000, *b*) Les études et activités en cours ou qui devront être entreprises par les ministères et agences du gouvernement canadien.

LES TRAVAUX DU M.T.P. DANS LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE D'ABITIBI

Question nº 1983—**M. Laprise:**

1. Quels travaux ont été exécutés ou en cours par le ministère des Travaux publics dans la circonscription électorale d'Abitibi au cours de l'année financière 1975-1976?

2. Quels travaux le ministère des Travaux publics projette-t-il réaliser au cours de l'année financière 1977-1978 dans la circonscription électorale d'Abitibi?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics): 1. Les travaux suivants ont été exécutés ou étaient en cours en 1975-1976:

Questions au Feuilleton

Endroit et description	Coût des travaux
Amos (Québec)—Réfection générale du bureau de poste	$36,291.13
LaSarre (Québec)—Aménagements au deuxième étage de l'immeuble du Gouvernement du Canada	56,181.63
Macamic (Québec)—Amélioration du réseau électrique de l'immeuble du Gouvernement du Canada	4,095.00
Val d'Or (Québec)—Système de ventilation et réfection de l'immeuble fédéral	12,643.17
Duparquet (Québec)—Réfection du bureau de poste	1,576.87
Normétal (Québec)—Réfection du bureau de poste	1,298.16
Saint-Marc-de-Figuery—Installation de chaufferettes; école agricole	14,259.86
Amos (Québec)—Réfection générale du bureau de poste	9,500.00
Amos (Québec)—Aménagement paysager intérieur du Centre de main-d'œuvre du Canada	25,000.00
LaSarre (Québec)—Réfection intérieur du Centre de main-d'œuvre du Canada	25,000.00
LaSarre (Québec)—Réfection générale du bureau de poste	4,500.00
LaSarre (Québec)—Installation d'un écriteau lumineux au Centre de main-d'œuvre du Canada	1,175.00

2. Le ministère des Travaux publics envisage de réaliser les travaux suivants au cours de l'année 1977-1978:

Endroit et description	Coût des travaux
Amos (Québec)—Réfection de l'installation de climatisation de l'immeuble du Gouvernement du Canada	15,000.00
Dubuisson (Québec)—Reconstruction du quai	25,000.00
Cadillac (Québec)—Lac Preissac—Réparation du quai et de la rampe	25,000.00
Lac Hébécourt—Rapide Danseur (Québec)—Réparation du quai	8,000.00
Lac Abitibi—Clerval (Québec)—Construction d'un quai et d'une rampe	25,000.00
Saint-Félix-de-Dalquier (Québec)—Construction d'un quai	25,000.00
Amos (Québec)—Rivière Harricana—Revêtement et amélioration du quai	9,000.00

L'AUGMENTATION OU LA DIMINUTION DE CERTAINES IMPORTATIONS

Question nº 2033—**M. Herbert:**

Quel est le pourcentage d'augmentation ou de diminution des importations au cours des dix dernières années en dollars *a*) actuels, *b*) constants (i) de chaussures (ii) d'appareils de télévision, de radio et de télécommunication (iii) de nouvelles automobiles (iv) de tissus?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Statistique Canada nous communique les renseignements suivants: le pourcentage d'augmentation des importations de 1976 par rapport à 1967 est le suivant:

	a) Dollars actuels (courants) %	*b*) Dollars constants %
(i) Chaussures et bottes	355	156
(ii) Téléviseurs, radios, phonographes et autres appareils de télécommunication	201	193
(iii) Voitures neuves	269	187
(iv) Vêtements de dessus et autres vêtements et accessoires du vêtement	504	240

Questions au Feuilleton

LES DÉPENSES CONSÉCUTIVES À L'ACCORD RELATIF AUX CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

Question nº 2048—**M. Schellenberger:**

Combien a coûté jusqu'à maintenant l'accord conclu avec l'Alberta relativement aux centres de services agricoles et pour quels projets?

M. Ed. Lumley (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante:

Centre	Coût total	Quote-part du Canada	Description
Barrhead	$254,536.38	$228,681.98	—construction d'un réservoir d'eau épurée et honoraires des ingénieurs-conseils.
Coaldale	$375,805.40	$375,805.40	—modification, amélioration et agrandissement de l'usine d'épuration de l'eau et honoraires des ingénieurs-conseils.
Hanna	$606,123.68	$606,123.68	—Agrandissement et amélioration d'un réservoir de surface (Fox Lake).
Leduc	$690,598.69	$690,598.69	—construction d'une conduite principale d'approvisionnements en eau et honoraires des ingénieurs-conseils.
Lloydminster	$887,599.89	$800,503.71	—construction d'un réservoir d'eau brute, d'une station de pompage, de conduites principales d'alimentation, modification de l'usine d'épuration et honoraires des ingénieurs-conseils.
Redcliff	$160,921.32	$160,921.32	—construction d'une conduite principale d'approvisionnement en eau brute et honoraires des ingénieurs-conseils.
St. Paul	$77,883.80	$38,054.13	—travaux d'ingénierie préliminaires qui déboucheront sur la construction d'un réservoir et l'amélioration de l'usine d'épuration de l'eau.
Taber	$1,252,396.75	$1,252,396.75	—construction d'un réservoir d'eau brute, d'une canalisation d'approvisionnement en eau, d'une station de pompage, d'un réservoir d'eau épurée, amélioration de l'usine d'épuration et honoraires des ingénieurs-conseils.
Total	$4,305,865.91	$4,153,085.66	

* Les dépenses du Canada ont été faites sous forme de subventions et de prêts dans une proportion égale de 50 p. 100.

L'ORGE ET LES AUTRES CÉRÉALES UTILISÉES DANS L'INDUSTRIE DES ALCOOLS

Question nº 2057—**M. Schellenberger:**

Combien de boisseaux ou de tonnes d'orge ou d'autres céréales ont été utilisés par l'industrie des alcools en *a*) 1975, *b*) 1976?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Spiritueux et alcool éthylique industriel: Nº de catalogue 32-021 de Statistique Canada

	Janvier à décembre 1976	Janvier à décembre 1975
Maïs canadien	270,500	236,639
Maïs importé	104,800	192,449
Orge	—	289
Seigle	83,819	76,147
Blé	489	—

[M. Poulin.]

	Janvier à décembre 1976	Janvier à décembre 1975
Autres céréales, flocons, gruaux et farines	3,499	—
Orge maltée canadienne	14,255	17,628
Orge maltée importée	92	129
Autre type de malt que l'orge	228	363

BRASSERIES—Nº de catalogue 32-019 de Statistique Canada

	Janvier à décembre 1976	Janvier à décembre 1975
Maïs canadien	21,388	31,269
Maïs importé	31,502	31,531
Riz	559	642
Graines de soja	21	1
Blé	13,647	7,129
Autres céréales, flocons, gruaux et farines	1,304	749
Orge maltée canadienne	314,787	324,821
Orge maltée importée	193	379
Autre type de malt que l'orge	65	7

NOTA: Ces céréales ne sont pas entières mais dégermées. Les totaux sont exprimées en tonnes.

LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ—LES STIMULANTS FINANCIERS

Question nº 2077—**M. Howie:**

1. A-t-on proposé au secteur privé des mesures financières qui l'inciterait à mettre au point des moyens efficaces de production d'électricité et, dans l'affirmative, *a*) lesquelles, *b*) qui en sont les bénéficiaires?

2. A-t-on reçu en 1976 des demandes de subventions à ce titre et, dans l'affirmative, quel montant global a été alloué et à qui?

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui concerne le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: 1. Non.

2. Non. Cependant, aux termes du programme actuel de recherche et développement sur l'énergie, on accorde un soutient aux projets de recherche et développement parrainés par l'Association canadienne de l'électricité et qui touchent à la production, le transport, la distribution et l'usage de l'énergie électrique. L'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) reçoit également une subvention régulière de 325,000 dollars par année jusqu'en 1980 à titre de soutien à la recherche dans ce domaine.

LES LIEUX DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Question nº 2257—**M. Leggatt:**

Au Canada, où sont situées les installations industrielles qui produisent ou utilisent *a*) des engrais phosphatés, *b*) des briques, *c*) de la céramique, *d*) du fibre de verre, *e*) de l'aluminium à base d'acide fluorhydrique, *f*) de l'acier, *g*) du charbon comme force motrice?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): a) Voici la liste des usines d'engrais phoshatés au Canada: Provinces maritimes, Belledune[1] (N.-B.), Canada Wire & Cable (Groupe Noranda); Québec: Belœil[2], Canadian Industries Ltd; Valleyfield[1], St. Lawrence Fertilizer Ltd. (Groupe Noranda); Ontario: Sarnia, Canadian Industries; Port Maitland, Limited—International Minerals and Chemicals Corp.; Manitoba: Brandon, Simplot Ltd.; Alberta: Redwater, Esso Chemicals Ltd.; Fort Saskatchewan, Sherritt Gordon Ltd.; Calgary, Western Co-operative Fertilizer Ltd.; Medicine Hat, Western Co-operative Fertilizer Ltd.; Colombie-Britannique: Kimberley, Cominco Ltd. Trail, Cominco Ltd.

b) Il existe des briqueries aux endroits suivants: Terre-Neuve: Milton, Trinity Bay; Nouvelle-Écosse: Lantz, New Glasgow; Nouveau-Brunswick: Chipman; Québec: Beauce-Nord, East Angus, La Prairie, Deschaillons, Boischatel, Villeneuve; Ontario: South Gloucester, Kingsville, Burlingont, Milton, Forest, St. Catherines, Elginfield, Brampton, Mississauga, Streetsville, Hamilton, Toronto, Thunder Bay; Manitoba: Lockport; Saskatchewan: Estevan; Alberta: Edmonton, Medicine Hat, Redcliff; Colombie-Britannique: Vancouver, Abbotsford, Haney. *c*) Il existe des installations de céramique (autre que des briques) aux endroits suivants: Nouvelle-Écosse: Lantz; Nouveau-Brunswick: Chipman, Scoudouc, Sackville; Québec: Cap-de-la-Madeleine, Arvida, La Prairie, Shawinigan, Deschaillons, Candiac, Villeneuve, Ville Saint-Pierre, Montréal, St-Joseph de Beauce, Joliette, Labelle, Ville Saint-Laurent, Boischatel, St-Jean, St-Jérôme, L'Assomption, Montmagny, Kilmar, Marelan, Lachine; Ontario: Paisley, St. Thomas, Meaford, Atwood, Dresden, Fletcher, Thedford, Napanee, Grimsby, Parkhill, Mount Brydges, Beaverton, Norwich, Arnprior, Wallenstern, Burlingont, Brantford, Brockville, Oakville, Strathroy, Niagara Falls, Thorold, Hamilton, Clarkson, Owen Sound, Wallaceburg, Bramelea, Toronto, Scarborough, Southampton, Aylmer West, Kingston, Georgetown, Trenton, Whitby, Mississauga, Beamsville, Peterborough, Collingwood, Cornwall, Lindsay, Waterloo, Dundas, Downsview, Ottawa, London, Ingersoll, Streetsville, Stratford, Orillia, Cambridge, Stoney Creek, Sault-Ste-Marie, Caledonia, Acton, Smithville, Kitchener, Port Robinson, Welland, Weston; Saskatchewan: Regina, Moose Jaw, Claybank; Alberta: Edmonton, Medicine Hat, Redcliff, Calgary, Lethbridge; Colombie-Britannique: Kilgard, Haney, Vancouver, Burnaby, Lavington, Coquitlam, Sardis, Quadra Island, Saanichton, Abbotsford, Surrey. *d*) Les installations industrielles produisant du fibre de verre au Canada sont situées aux endroits suivants: Nouveau-Brunswick: Moncton; Québec: Brossard, Candiac; Ontario: Guelph, Port Union, Sarnia, Weston; Alberta: Edmonton, Fort Saskatchewan, Innisfail (en construction). *e*) On produit de l'aluminium primaire dans les endroits suivants au Canada: Québec: Arvida, Baie-Comeau, Beauharnois, Isle Maligne, Shawinigan Falls; Colombie-Britannique: Kitimat. *f*) On produit de l'acier primaire dans les endroits suivants au Canada: Nouvelle-Écosse: Sydney; Québec: Contreceur, Montréal, Sorel; Ontario: L'Orignal, Whitby, Welland, Hamilton, Sault Ste-Marie; Manitoba: Selkirk; Alberta: Edmonton, Calgary; Colombie-Britannique: Vancouver. *g*) Les principales centrales d'énergie thermique du charbon au Canada sont les suivantes: Nouvelle-Écosse: Glace Bay, Trenton, Harrison Lake; Nouveau-Brunswick: Chatham, Grand Lake; Ontario: Toronto, Nanticoke, Lambton, Thunder Bay; Manitoba: Selkirk, Brandon; Saskatchewan: Estevan, Saskatoon; Alberta: Drumheller, Wabamun, Highvale, Forestburg, Grand Cache.

[1] Ces usines sont temporairement fermées en raison d'une mauvaise conjoncture économique.

[2] Cette usine fermera ses portes à l'été 1977 en raison d'une demande insuffisante du superphosphate simple.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Question nº 2259—**M. Mackenzie:**

1. Quelles sont les lignes directrices de la Société pour l'expansion des exportations en matière de contenu canadien?

2. Ces lignes directrices sont-elles strictement respectées ou des exceptions ont-elles été prévues?

3. La Société a-t-elle fait une exception pour la Federal Express Company de New York, dans ses transactions avec Canadair à propos de l'avion Learstar et, dans l'affirmative, *a*) quel en est le détail, *b*) qui était chargé de la décision et quels en étaient les motifs?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne la Société pour l'expansion des exportations: 1. La politique de la SEE vise à élargir au maximum le contenu canadien le plus souvent possible.

2. Il n'existe pas d'exception à cette politique.

3. Par tradition, et par principe de commerce, le Parlement n'a pas demandé à la société de fournir le détail de ses activités dans des transactions individuelles.

LA PUBLICITÉ RELATIVE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Question nº 2282—**M. McKenzie:**

Le bureau de conservation du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il publié une annonce d'une page dans les journaux canadiens le mercredi 30 mars 1977 intitulée «*Read this page before you buy any new '77 model car. You could save hundreds of dollars*» et, dans l'affirmative, combien a-t-elle coûté?

M. Maurice Dupras (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui concerne le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Oui. Coût total estimatif—$95,000

LES FONDS DU PIL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 2291—**M. McKinnon:**

Au sujet de la réponse à la question nº 1354, la phase d'approbation du Programme des initiatives locales est-elle terminée et, dans l'affirmative, quand répondra-t-on de façon définitive à cette question et surtout quels montants ont été remis, par circonscription, à des fins de redistribution?

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, la phase d'approbation du Programme des initiatives locales de 1976-1977 est maintenant terminée et les circonscriptions suivantes, qui avaient des fonds inutilisés, les ont retournés en vue de leur redistribution.

Circonscription	Somme redistribuée
Burnaby-Richmond-Delta	$37,830
Burnaby-Seymour	62,010
Capilano	74,810
Coast Chilcotin	7,010
Esquimalt-Saanich	40,304
Fraser Valley Est	27,745
Kamloops-Cariboo	150,000
Kootenay Ouest	63,149
Nanaïmo-Cowichan-Les Îles	156,000
New Westminster	64,849
Prince George-Peace River	310,065
Skeena	319,462
Surrey-White Rock	5,090
Vancouver-Centre	771,060
Vancouver-Est	541,822
Vancouver-Kingsway	230,516
Vancouver-Quadra	13,140
Victoria	34,610
Total	$2,909,472

[*Traduction*]

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE $75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 mai, de la motion de M. Marchand (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 1 heure?

Des voix: Il est 1 heure.

M. l'Orateur: On vient de dire que les députés aimeraient peut-être prendre la pause habituelle d'une heure pour le dîner. La Chambre consent-elle à ce que je déclare que la séance est suspendue jusqu'à 2 h 10?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Je quitte donc maintenant le fauteuil jusqu'à 2 h 10.

(La séance est suspendue à 1 h 10.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 h 10.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Juste avant le déjeuner, on avait parlé d'adopter rapidement un bill qui apporterait certaines modifications à l'assurance-chômage. La difficulté est que ce bill attendu par tous vient tout juste d'être annoncé au *Feuilleton.* A ce que j'ai pu comprendre avant le déjeuner, il y aurait consentement unanime à ce qu'on accélère les choses en lui donnant aujourd'hui la première lecture. Son texte ne pourra pas être distribué immédiatement aux députés, mais nous pourrions quand même éviter encore un jour de retard en lui donnant tout de suite la première lecture.

M. Baker (Grenville-Carleton): Au nom de l'opposition officielle, monsieur l'Orateur, je dirai que nous sommes d'accord. Je suppose que le bill serait présenté et que l'impression en serait ordonnée. Cela nous convient parfaitement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est ce que j'avais proposé et je suis toujours d'accord à ce sujet.

[*Français*]

M. Dionne (Kamouraska): Monsieur le président, je suis évidemment d'accord pour faire hâter la prise des décisions dans ce domaine-là. Mais je suis étonné qu'on n'ait pas obtenu de bill cependant. Je suis d'accord. Expédions cela, parce que les choses vont si lentement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Les députés savent qu'il faudrait d'abord le consentement unanime pour que nous revenions à la présentation des bills. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Pour répondre à la question soulevée par l'honorable député de Kamouraska (M. Dionne), je tiens à lui faire remarquer que la première lecture d'un bill est faite précisément pour donner la chance à la Chambre des communes de l'avoir, et ainsi il peut être imprimé et distribué.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXAMEN DE CERTAINS CAS D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE RELATIVE À L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-52, relatif à l'examen de certains cas d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre revient maintenant à l'étude du bill C-48, inscrit au nom du ministre des Finances (M. Macdonald), tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT UN PRÊT MAXIMUM DE $75,000 POUR L'AMÉLIORATION DES FERMES, DES ENTREPRISES ET DES OPÉRATIONS DE PÊCHE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchand (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, il ne m'est pas donné souvent d'initier le débat ou même la reprise du débat sur un bill par un aussi bel après-midi et devant un auditoire aussi compétent et manifestement alerte que celui qui est à la Chambre aujourd'hui. Le bill C-48 vise à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, mais je voudrais discuter cet après-midi de la section de la troisième partie de ce bill traitant de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

Quiconque se lance dans une entreprise agricole de nos jours ne le fait pas sans de sérieuses consultations et des renseignements poussés sur cette industrie difficile. La route qui conduit à beaucoup de branches de l'agriculture est quelque peu bloquée par des éléments tels que les quotas, sans lesquels il est impossible de commencer une affaire et encore moins de la rendre profitable. La même remarque s'applique à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, car ce n'est pas par accident non plus que l'on se dirige dans ce secteur d'activité. Quiconque n'est guère informé sur la question et cherche à se diriger vers la pêche constatera rapidement que les obstacles pour obtenir des permis ne manquent pas sur nos deux côtes. Aussi est-il rare de trouver un amateur dans ce secteur.

● (1420)

Dans le secteur de la petite entreprise, la situation est différente car c'est un domaine où il est plus facile de s'orienter ou à l'occasion de se casser le nez. C'est un des rares domaines où il est possible de rétrograder. Il est loisible au chef de petite entreprise de glisser vers la banqueroute, car c'est l'un des rares domaines où les prix baissent ou que les bénéfices diminuent. Cela me ramène à l'un des problèmes essentiels qui se posent aux ministères chargés du bill C-48 ou traitant avec la petite entreprise. Quelle que soit la diligence avec laquelle nous adopterons ce bill à la Chambre, il y aura encore trop de gens dans ce secteur qui n'en seront pas avertis et qui ne connaîtront pas la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je suis toujours étonné du nombre de lettres que je reçois de petits chefs d'entreprise demandant comment ils pourraient trouver des capitaux, et où s'adresser pour bénéficier d'un prêt à un taux légèrement moins élevé que le taux bancaire habituel.

Ils ne connaissent donc pas la loi sur les prêts aux petites entreprises qui existe pourtant depuis longtemps. Le bill à l'étude ne crée pas ces prêts, loin de là. Le plus triste, c'est lorsque les chefs d'entreprises ont obtenu un prêt de leur banque «amie» pour s'apercevoir ensuite que la loi sur les prêts aux petites entreprises existe. Ils se trouvent alors obligés de payer un taux d'intérêt bien au-dessus de leurs moyens, particulièrement si les affaires baissent dans leur localité. Ces lettres sont très tristes, car il est un peu tard pour leur adresser la brochure sur la loi sur les prêts aux petites entreprises ou leur conseiller de se renseigner sur la loi auprès de leur banquier. Il faut donc arriver à faire connaître aux chefs de petites entreprises la loi et les possibilités qu'elle renferme.

Je suggérerais au ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand), qui est aujourd'hui à la Chambre, de se mettre d'accord avec le ministre du Revenu national (Mlle Bégin) en vue de trouver une meilleure utilisation des talents du fonctionnaire du Revenu qui semble aujourd'hui exister dans la moindre agglomération et qui passe son temps à parcourir les expositions locales d'art et d'artisanat à la recherche d'entreprises artisanales pouvant être assimilées aux entreprises commerciales.

Il fait alors savoir aux intéressés que le ministère du Revenu national tient beaucoup à leur 12½ p. 100. J'ai vu comment les choses se passent et je sais que les artisans s'en inquiètent. Comme le fonctionnaire du Revenu ne connaît que l'art de la finance, il décrète qu'il ne s'agit pas d'art et que l'affaire dépasse la fabrication d'objets artisanaux. Il donne alors l'ordre de faire enregistrer l'artisan comme fabricant. Je demande donc instamment au ministre d'État des petites entreprises de se concerter avec les autres directions du gouvernement qui ont affaire aux artisans et de procéder à une réforme complète de la fiscalité dans ce secteur d'activité.

C'est un secteur sur lequel nous devrions nous pencher longuement. Si cette personne, qui a été choisie pour faire ce travail plutôt odieux, peut être requise de visiter l'une après l'autre les petites entreprises et de leur remettre le feuillet de renseignements concernant la loi sur les prêts aux petites entreprises, ce serait à mon sens beaucoup plus avantageux pour le gouvernement, même du point de vue des recettes, puisque les petites entreprises deviendraient plus efficaces et plus importantes que l'autre activité qui semble être généralisée partout au pays. Je sais que la chose s'est faite à Ottawa et dans la vallée de l'Okanagan. Nous sommes au courant de toutes les tracasseries qu'ont subies les petites entreprises ces dernières années. Le ministre a annoncé qu'il avait l'intention d'y mettre fin.

Au lieu d'envoyer des formules pour demander des données statistiques, le gouvernement commencera peut-être à envoyer de la documentation, par exemple au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises, afin de rappeler annuellement aux intéressés que la loi existe et qu'elle comporte des avantages. Ce ne sera pas suffisant toutefois. En plus, il faudra faire tenir des avertissements aux banques. Le gouvernement ne devrait pas tolérer que les directeurs de banques ne parlent pas de la loi aux petites hommes d'affaires qui demandent à les voir pour obtenir un prêt. Tant que les banques consentiront des prêts aux petites entreprises, il incombera à l'agent des prêts, au directeur de la banque ou à toute autre personne qui s'occupe des prêts de parler de l'existence des prêts aux petites entreprises à ceux qui demandent un emprunt.

Il y a dix ans, j'ai été témoin de la révision décennale de la loi sur la Banque du Canada et j'ai entendu les établissements bancaires du Canada expliquer pendant des heures comme ce serait désastreux pour les banques si nous n'augmentions pas le taux d'intérêt et si nous ne supprimions pas la limite de 6 p. 100 qui existait à ce moment-là. La limite a donc été suppri-

mée. Tout le monde sait ce que cela a entraîné. Depuis, les banques ont trouvé leur commerce suffisamment rentable pour ériger d'immenses tours qui se dressent, symboles de leur puissance, dans toutes les grandes villes du Canada. Ces tours ne se distinguent que pas leur taille, leur hauteur et la banalité absolue de l'architecture de presque chacune d'elles.

M. Brisco: Cela s'applique aussi à la Banque du Canada.

M. Goodale: Touché!

M. Johnston: La libération du taux d'intérêt a entraîné l'expansion de l'investissement étranger au Canada à un rythme qui était impensable il y a dix ans, de l'investissement en provenance d'une pays menancé de main-mise par le communisme ou troublé par la fin d'une époque coloniale. C'est le genre de capitaux qui s'enfuient et s'insinent dans les grandes villes du Canada. J'espère que le gouvernement cessera enfin de retarder l'examen décennal de la loi sur les banques et que nous ne nous contenterons plus de toujours adopter le même bill qui prolonge l'application de la loi actuelle.

● (1430)

Quand des représentants des banques comparaîtront devant le comité des finances de la Chambre des communes, j'espère qu'on les interrogera sur la politique de ces dernières. Elles ont fait une publicité tapageuse pour la valeur de leurs services dans les métropoles, mais par ailleurs elles ont le culot de refuser des prêts à la petite entreprise. Les banquiers savent que des employés de petites succursales n'ont même pas révélé aux chefs de petites entreprises venus demander des prêts l'existence de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

J'espère que l'industrie touristique profitera des plafonds plus élevés des prêts consentis aux petites entreprises. Je crois savoir que cette industrie manque de capitaux, particulièrement en Colombie-Britannique. Très souvent, les programmes que nous avons mis sur pied pour assurer le financement de l'industrie n'ont pas profité à l'industrie touristique. En Colombie-Britannique, on trouve des hôtels et des motels trop petits et trop vieux, qu'il est urgent de réorganiser, refinancer et rénover. Ils ont été trop lourdement imposés par rapport à leurs revenus, à des taux convenant mieux à la spéculation qu'à l'exploitation. Je sais que le ministre d'État aux petites entreprises (M. Marchand) a promis de coordonner les services gouvernementaux offerts aux petites entreprises et de modifier l'attitude du gouvernement envers la petite entreprise, qu'on a considérée jusqu'ici comme une source de revenu que l'on pouvait saigner à blanc et assécher afin d'allonger les tentacules gouvernementales.

Je sais que le gouvernement reconnaît l'opportunité de l'initiative du chef de l'opposition (M. Clark) en nommant un critique de la petite entreprise, car il a lui-même nommé un ministre chargé des petites entreprises. Et ce n'est pas la seule initiative empruntée au chef de l'opposition. Le gouvernement est passé maître dans l'art des emprunts. Comme le chef de l'opposition avait cité Wallace Stegner, le premier ministre (M. Trudeau) a fait de même dans les Prairies. Il y a maintenant un ministre chargé des petites entreprises après que le chef de l'opposition y ait d'abord eu pensé. Nous avons aussi un ministre des sports pour la même raison. Un jour viendra où la population du pays réalisera que nos orientations, nos idées et nos initiatives nous viennent du parti conservateur par l'action de son chef à la Chambre des communes.

Une voix: Quel chef?

Des voix: Bravo!

M. Paproski: Le gouvernement a aussi déterré le multiculturalisme en vue d'élections d'ici un an.

M. Johnston: Les députés d'en face ne savent peut-être pas trop bien qui est le chef. Je crois comprendre que leur dernière recrue n'est pas des mieux accueillis de ce côté-là de la Chambre. Je sais que la confusion règne dans les rangs des vis-à-vis. Le bruit court que l'ex-ministre des Finances pourrait revenir, je suis donc enchanté d'entendre les députés d'en face poser des questions oratoires. J'ai l'impression que ce n'est pas la dernière fois que les députés d'en face posent ce genre de questions.

Le ministre n'ignore pas que nos entreprises en Colombie-Britannique ont besoin de capitaux. J'espère qu'il en discutera avec le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard), car il y a déjà un certain temps que ce ministère n'a pas accordé de subventions aux petites entreprises de la Colombie-Britannique. Même à l'époque où nous avions deux régions désignées, l'Okanagan et, par la suite, les Kootenays, les crédits n'étaient pas très élevés. Même alors, il était presque impossible d'obtenir le moindre sou du ministère pour des entreprises en Colombie-Britannique.

Je ne le reproche pas entièrement au gouvernement fédéral, mais il en est en partie responsable, car c'est lui qui a établi le critère en fonction duquel les fonds sont alloués aux petites entreprises. A cause de ce critère, d'importantes sommes ont été refusées aux entreprises de la Colombie-Britannique. Monsieur l'Orateur, les chefs de petites entreprises de Colombie-Britannique ont été obligés d'aller emprunter sur le marché, alors que les entreprises des autres provinces pouvaient demander des subventions au ministère de l'Expansion économique régionale. Il y a un monde de différence, dans la conjoncture économique actuelle, entre une subvention et un prêt, même si celui-ci est consenti à un taux d'intérêt autorisé en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Si de nombreuses petites entreprises de la Colombie-Britannique avaient réussi à obtenir une subvention, ne serait-ce que de $50,000, au lieu d'un prêt d'un montant inférieur aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises, elles n'auraient pas connu tous ces problèmes des dernières années.

Je remarque également que le bill relève à 1.5 million de dollars le plafond des recettes brutes. Cela semble peut-être beaucoup, mais dans le contexte actuel, étant donné le taux d'inflation, cette somme n'est pas exagérée. Après tout, le gouvernement n'a pas réussi à enrayer l'inflation, encore moins à la terrasser. Le gouvernement a fait preuve de maladresse en appliquant son programme anti-inflationniste. Il n'a pas été assez énergique dans ses initiatives pour enrayer l'inflation.

Il y a trop d'exceptions dans le programme. Dans ces conditions, comment l'offensive contre l'inflation du gouvernement peut-elle servir à quelque chose? Donc, malgré toutes les mesures de contrôle, l'inflation continue son petit bonhomme de chemin. Les contrôles ont sans doute réussi à restreindre les bénéfices de certaines petites entreprises et les salaires versés dans certaines industries canadiennes. Même si le plafond des revenus bruts est relevé à 1.5 million de dollars, je doute que le propriétaire d'une petite entreprise en profite beaucoup personnellement. Une fois les marchandises remplacées, le salaire des employés payé et les cotisations obligatoires versées au

gouvernement pour financer des programmes d'indemnisation, d'assurance et ainsi de suite, il lui en reste peu. Je suis enclin à croire parfois que le personnel d'une entreprise est mieux rétribué que le propriétaire lui-même ou les membres de sa famille qui sont ses associés.

A l'heure actuelle, nos petites entreprises fonctionnent dans un monde incertain. Les petites entreprises dans les régions isolées du Canada ne peuvent guère accumuler de capitaux. Par conséquent, même si le projet de loi relève le plafond des prêts, j'ai idée qu'en l'adoptant nous faisons trop peu, trop tard. Nous ne viendrons pas en aide aux petites entreprises tant que le gouvernement réussira pas à contenir l'inflation, le problème le plus important auquel le Canada doit faire face.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur ce projet de loi.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): La parole est souvent accordée aux député de la Colombie-Britannique cet après-midi.

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, les députés de la Colombie-Britannique se tirent toujours d'affaire. Je félicite le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) d'avoir parrainé ce projet de loi à la Chambre, la première mesure législative importante depuis qu'il assume ses fonctions.

M. Stevens: De fait, il est inscrit au nom du ministre des Finances (M. Macdonald).

● (1440)

M. Brisco: Les députés de l'opposition peuvent également être fiers, parce que ce sont eux qui ont proposé la mesure que le ministre a eu la sagesse d'adopter. Je me rappelle que le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a, le 28 mars dernier, présenté la motion d'initiative parlementaire suivante:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prendre des mesures visant à favoriser le développement de la petite entreprise dans notre pays, notamment *a*) en accordant des dégrèvements d'impôts sur les investissements dans la petite entreprise, *b*) en aidant à la formation de consortiums de petites entreprise d'exportation, *c*) en modifiant les pratiques gouvernementales, en ce qui a trait aux soumissions, de façon à permettre à la petite entreprise de fournir une partie des biens et services achetés par le gouvernement, *d*) en réduisant le volume des écritures que le gouvernement impose à la petite entreprise.

A la suite peut-être du débat de ce jour-là, les observations les plus intéressantes, du moins en ce qui a trait au bill à l'étude, ont été faites par le député de Capilano (M. Huntington). Ce député conservateur a déclaré, comme en fait foi la page 4398 du hansard:

Je crois également qu'après une période d'inflation très élevée, il y aurait lieu de porter le montant du prêt de $50,000 à $75,000, voire même à $100,000. Cette hausse devrait peut-être faire l'objet d'un examen annuel.

Que le montant accordé aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises soit passé de $50,000 à $75,000 n'a donc rien de fortuit. L'honorable député de Capilano a poursuivi:

Compte tenu du taux d'inflation que nous avons connu, et si jamais le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Marchand) recommandait que l'on modifie la loi sur les prêts aux petites entreprises, il devrait envisager d'accroître le volume des affaires des entreprises visées par cette loi. A mon avis, il devrait envisager une somme d'environ 1.5 million de dollars.

Que ce soit là exactement le montant prévu aux amendements à la loi sur les prêts aux petites entreprises est tout-à-fait remarquable. Je trouve également remarquable que le soir même, sauf erreur, ou tout au moins à quelques heures du débat ouvert par le critique conservateur en la matière, le ministre chargé de cette question ait déclaré que c'était précisément là l'objectif du bill dont nous sommes maintenant saisis. Jamais, à ma connaissance, un gouvernement n'a mis autant de hâte à répondre à une initiative, aussi faut-il féliciter le ministre de s'être inspiré d'une idée valable de l'opposition, ce qui n'est certes pas inhabituel, en ce sens que l'opposition a souvent des idées valables, mais qui l'est si l'on considère que le parti ministériel à la Chambre reconnaît rarement ce fait.

Un certain nombre d'hommes d'affaires seront touchés par le bill à l'étude qui apporte des modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, à la loi sur les prêts aux petites entreprises et à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Ces modifications toucheront bien sûr également les hommes d'affaires à l'avenir. Quand on finit par s'irriter comme vient de la démontrer le député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston) et qu'on est obligé d'informer ses commettants qu'il existe effectivement une Banque d'expansion industrielle tout comme il existe une Banque fédérale de développement, le ministre doit reconnaître qu'il a encore un sérieux travail de relations publiques à faire. Je comprends que le ministre soit irrité en constatant que les gens ne sont pas informés. C'est la même irritation que ressentent les députés des deux côtés de la Chambre quand ils sont soudain saisis du cas d'un de leurs infortunés électeurs qui a fait sa demande de pension de retraite, comme l'exige le Régime de pensions du Canada, mais avec trois ou quatre mois de retard, risque de la perdre et de se retrouver sans revenus.

On serait porté à croire que tous les Canadiens connaissent bien les programmes qui les visent directement. Il reste que parfois ces occasions pour les petits entrepreneurs se présentent soudainement et ils veulent en profiter. Par le passé, il se peut qu'ils n'aient pas eu l'occasion ni en fait le besoin de s'informer au sujet de la Banque fédérale de développement. Je sais que cette dernière, par l'entremise de ses agents, s'efforce de s'adresser aux clubs sociaux, d'organiser des séminaires et de se faire connaître en faisant paraître des annonces dans les grands journaux.

En toute franchise, je ne suis pas capable de faire des recommandations précises au ministre sur les moyens de mieux informer les personnes qui désirent recourir aux services de la Banque fédérale de développement; tout ce que je peux dire, c'est qu'en s'adressant aux clubs sociaux, il atteint des personnes qui sont déjà au courant des avantages et des désavantages qu'offre la Banque fédérale de développement. Il est arrivé plus d'une fois qu'après avoir présenté une demande à la Banque fédérale de développement, l'homme d'affaires ne trouve que réponse obscures, retards, complications et frustration, ce qui finalement le décourage de s'adresser à cette source de financement. Il en cherche une autre, mais le taux d'intérêt est souvent beaucoup plus élevé.

Je l'ai déjà dit, parfois les possibilités de lancer une entreprise se présentent soudainement, et il faut les saisir. Je reconnais que divers ministères et services font des efforts, et dans la plupart des cas des efforts très énergiques, mais il suffit d'une seule personne ou deux dans un bureau donné pour fausser l'étude ou le résultat de ces demandes. Une très grave erreur de ce genre a été commise dans le cas du MEER dans Kootenay-Ouest; tout a fini par un véritable désastre. On a mal conseillé l'entrepreneur, ou du moins on ne l'a pas prévenu qu'il s'endettait par-dessus la tête, qu'il lui fallait maintenir un juste équilibre entre les dettes contractées auprès de la banque pour financer l'entreprise et ses espoirs et ses aspirations; l'affaire a fini par la faillite et la fermeture de l'entreprise. Le petit entrepreneur lui-même y a perdu de l'argent, bien sûr, et a dû déclarer faillite. Les nouveaux employés de cette nouvelle entreprise, après y avoir travaillé pendant cinq ou six mois, ou même peut-être un an ou deux, sont maintenant sans emploi et ne savent où aller.

● (1450)

Je me souviens parfaitement de l'influence salutaire que le ministère de l'Expansion économique régionale avait eu dans Kootenay-Ouest. Nous étions enchantés de voir cette circonscription tomber sous le coup des dispositions de la loi sur les subventions au développement régional, mais nous avons été extrêmement déçus de constater que pas une seule fois au cours de la période où cette circonscription avait droit aux subventions prévues par la loi, le ministère n'a aidé les entreprises locales. Les responsables de ce service n'ont pas du tout compris l'importance de leurs pouvoirs et de leur rôle. Ils ont complètement abandonné à leur sort les habitants de Kootenay-Ouest. Ils n'ont pas compris que les habitants de cette région ne savaient pas d'eux-mêmes comment solliciter les entreprises pour qu'elles aillent s'implanter chez eux, mais le MEER savait certes lui comment s'y prendre, ou il aurait dû le savoir en tout cas puisque cela fait indéniablement partie de son mandat. Monsieur l'Orateur, il n'est donc pas étonnant que les petites entreprises, qui emploient plus de la moitié de la population active, se trouvent actuellement dans une très mauvaise passe.

Je me souviens que plusieurs habitants de mon patelin de Trail et ses environs ont consacré toutes leurs petites économies à la mise sur pied d'une entreprise reconnue par le ministère de l'Expansion économique régionale et par la Banque fédérale de développement qui a la bénédiction de certains ministères fédéraux, notamment celui de l'Industrie et du Commerce. Or, pendant la période critique de la mise en route qui peut s'étaler sur un, deux ou trois ans, ils ont tous omis de surveiller la marche de l'entreprise en question et de s'assurer que tout allait bien. Ils n'ont pas vérifié si la direction savait ce qu'elle faisait. Selon moi, monsieur l'Orateur, si le gouvernement fédéral veut intervenir dans ce domaine, il ferait bien de se préparer à endosser sa part de responsabilité. Si le ministère de l'Expansion économique régionale ou la Banque fédérale de développement veulent investir l'argent des contribuables dans les affaires, ils feraient mieux, même s'il s'agit à première vue d'un investissement sûr, de vérifier si cet argent est bien géré.

Il n'est pas question de tenir le ministre ou son ministère pour responsable des fluctuations du marché ou des différentes pressions qui se font sentir dans ce domaine. Ce n'est pas ce que je dis, mais, selon moi, une des graves lacunes du ministère de l'Expansion économique régionale, de la Banque fédérale de développement et du ministère de l'Industrie et du Commerce, c'est de ne pas faire suffisamment appel à des experts pour surveiller l'utilisation de leurs investissements. Ils ont peut-être les experts qu'il faut, mais ils ne les utilisent pas. Je sais qu'il n'est pas toujours facile de trouver des experts spécialisés dans l'entreprise privée, mais je crois que cela rapporterait gros et éviterait bien des faillites, tout en améliorant notre position sur le marché international.

J'ai reçu récemment la visite d'un commettant qui arrivait d'Iran et d'autres pays du Moyen-Orient où il avait fait une excellente publicité pour un produit canadien. Il était parrainé par le ministère du Développement régional de la Colombie-Britannique. Il est venu une fois consulter le ministère fédéral correspondant et s'il s'en était tenu au conseil du fonctionnaire d'Ottawa—qui n'avait jamais vu la mer Rouge ni le canal de Suez et qui aurait probablement été incapable de les trouver sur la carte—son voyage aurait pu être presque désastreux. Les fonctionnaires n'avaient aucune connaissance pratique des activités commerciales du Moyen-Orient.

Je suis très inquiet pour les petites entreprises, car même si le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand) cherche vraiment à stimuler leur esprit d'initiative, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) et quelques génies invisibles à l'arrière-plan ont décidé de mettre la hache dans quelques programmes et d'en lancer de nouveaux pour résoudre les problèmes des hommes d'affaires, c'est-à-dire ceux qui ont déjà un cran au-dessus des petits commerçants. J'en ai parlé à des représentants du secteur des affaires qui sont au courant de ces propositions et ils ne cachent pas leur exaspération. Selon eux, pour être admissibles, il faudrait une armée d'avocats et de comptables pour remplir toutes les formules requises. Si votre société peut se permettre les services d'avocats de sociétés et de comptables, alors est elle trop grosse pour bénéficier du prêt; si elle ne peut se les permettre, c'est qu'elle est trop petite. Qui donc va pouvoir obtenir un prêt? Selon toute probabilité, cette nouvelle invention du ministère de l'Industrie et du Commerce va s'employer à financer les inventions des autres ministères fédéraux. Ils sont les seuls à pouvoir remplir toutes ces formules. J'estime, monsieur l'Orateur, que quelqu'un devrait avoir une petite conversation avec le ministre, fort bien intentionné, de l'Industrie et du Commerce pour lui exposer les vues du monde des affaires sur ce programme.

Il y a quelques jours, dans un louable effort, le ministère de l'Industrie et du Commerce a envoyé un de ses représentants en Colombie-Britannique, plus précisément dans ma circonscription. Lorsque j'ai lu le communiqué annonçant son arrivée, cela m'a fait penser à la venue du Messie, à tort d'ailleurs. Les chefs d'entreprises de ma circonscription ont quitté la salle à intervalles de 15 minutes en prétextant tout ce qui leur venait à l'esprit. Si je comprends bien, lorsque la rencontre a pris fin, il ne restait plus que le représentant et une pauvre victime qui avait prêté son bureau pour les besoins de la rencontre. Les hommes d'affaires ne savaient pas ce qu'ils faisaient là, pas plus que le fonctionnaire d'ailleurs. C'est une perte d'argent des contribuables.

Il est nécessaire, je crois, monsieur l'Orateur, de renchérir sur les propos du député d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston). Je me souviens que les ministériels ont houspillé et chahuté l'opposition quand on a annoncé que le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) avait été nommé «critique de rien», parce que le gouvernement ne faisait rien pour les petites entreprises. La même chose est arrivée lorsqu'on a annoncé qu'un conservateur avait été nommé critique de la santé et du sport amateur. On a dit que nous n'avions pas de tel ministère. Bien entendu, nous ne faisions que suggérer au gouvernement une idée—comme nous le faisons souvent—qu'il a ensuite adoptée.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Pouvez-vous dire cela sans rire?

M. Brisco: Je n'ai aucune difficulté à garder mon sérieux, monsieur l'Orateur. Je pense que je m'y connais mieux en la matière que le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne). J'étais à la Chambre à cette occasion.

Je me souviens aussi que le député de High Park-Humber Valley, notre critique des petites entreprises, a visité le pays d'un océan à l'autre. Il a parlé aux dirigeants de petites entreprises dans de nombreuses localités partout au Canada, y compris la ville d'où vient le ministre actuel, Castlegar, terminant sa tournée par un exposé des préoccupations des petites entreprises à une conférence d'affaires à Washington, D.C. On a déjà signalé ce point à la Chambre et c'est un peu pour rire que je le rappelle. Le ministre d'État actuel (petite entreprise) s'est rendu en Russie avant de faire sa tournée, et espérons que ce n'était pas pour aller y étudier la petite entreprise. Cette farce a déjà été faite; je l'épargnerai donc au ministre.

● (1500)

Il y a un autre point qui irrite les petites entreprises et dont le ministre est au courant, j'en suis certain. Il s'agit de l'énorme poids des lois municipales, provinciales et fédérales qui sont imposées à ces gens à tous les niveaux de gouvernement et qui émanent d'une demi-douzaine de ministères ou départements, comme le Revenu, l'Industrie et le Commerce. Il faut signaler aussi le département des petites entreprises et peut-être même le ministre des Finances (M. Macdonald). Suivant le produit, le ministère de l'Environnement, les Pêches et les Forêts peuvent intervenir. Toute une gamme de compétences fédérales entrent en jeu.

Il n'y a pas longtemps, un de mes commettants m'a envoyé une formule de Statistique Canada. Elle concernait un gars de ma circonscription qui avait un petit bateau-remorque et déplaçait quelques billots. On voulait savoir combien il avait consommé de carburant diésel, combien il avait d'employés, combien il y avait fait de temps supplémentaire, et ainsi de suite jusqu'à plus soif. On lui demandait tellement de détails qu'il lui fallait un expert comptable pour remplir la formule. Il a dit: pourquoi diable devrais-je payer un expert comptable . . .

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ray Hnatyshyn va vous arranger cela.

M. Brisco: Oh, non.

Il a dit: pourquoi devrais-je payer un expert comptable pour fournir ces renseignements. Si Statistique Canada y tient tellement, qu'on m'envoie un expert comptable pour faire le travail.

M. Forrestall: Il faut comprendre que ce juron est celui d'un homme d'affaires exaspéré et non pas de mon collègue.

M. Brisco: Je remercie le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) de cette mise au point.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Ils doivent s'y prendre à deux pour prononcer un discours.

M. Baker (Grenville-Carleton): Même à dix, vous n'y comprendriez toujours rien.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. La parole est au député de Kootenay-Ouest (M. Brisco). Les autres députés qui souhaitent participer à ce débat devront adresser leur propos à la présidence au moment opportun.

Des voix: Bravo!

M. Brisco: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de votre intervention des plus opportunes. La vraie raison pour laquelle on ne s'adresse pas à la présidence, c'est que les députés d'en face trouvent leurs interpellations si mauvaises qu'ils craignent qu'elles ne seraient pas admises.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Pas du tout.

M. Brisco: Je suis désolé, monsieur l'Orateur, mais il m'est difficile de supporter les inepties du député de Northumberland-Miramichi. S'il peut se retenir assez longtemps, je me ferais un plaisir de faire son éducation en privé. Il est manifestement peu au courant et il a besoin d'aide. C'est ce que je ferai dès que j'aurai fini mon discours.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): C'est une question de principe.

M. Gilbert: Il a perdu ses principes.

M. Brisco: Il n'en a jamais eu.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, Je suis sûr que le député ne voudrait pas que ses dernières paroles restent au compte rendu. Il n'est pas de ceux qui se plaisent à mettre en doute l'intégrité d'autrui. Je suis certain qu'il voudra retirer sa remarque et en rester là.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je m'entretenais avec un autre député et je n'ai pas entendu la remarque du député. Je suis sûr que si les paroles du député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) étaient antiréglementaires ou inconvenantes, il les retirera. Je ne les ai pas entendues. Il faudra donc que je voie le compte rendu avant de me prononcer.

M. Brisco: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je me demande bien pourquoi quelqu'un de l'autre côté m'a interrompu. Je regrette que le député ait eu à intervenir. Je constate que des propos ont été échangés de part et d'autre.

Je voudrais que le ministre d'État chargé des petites entreprises comprenne bien que nous nous inquiétons de ce que tant de ministères et de départements tant fédéraux que provinciaux soient si encombrants et si omniprésents. Comme l'a dit le député d'Okanagan-Kootenay, nous sommes en quelque sorte harcelés non seulement par le fisc des provinces mais aussi par le fisc fédéral.

Dernièrement, un de mes commettants, un monsieur de près de 80 ans, est rentré d'un voyage à Spokane, Washington, où il a dû consulter un dentiste pour faire réparer ses prothèses dentaires. Il a dépensé la somme astronomique de $2.85 dans cette ville, car c'est tout ce que lui permettait son revenu de pensionné. Peu après son retour à Rossland, en Colombie-Britannique, les agents du fisc provincial lui ont demandé de déclarer les gros achats qu'il avait effectués à Spokane et ont réclamé une taxe provinciale de 5 p. 100.

Je ne puis imaginer rien de pire que de pourchasser un vieillard de 80 ans pour lui réclamer une taxe de 5 ou 7 p. 100 sur une facture de $2.85. Sans doute que le fisc provincial avait obtenu ces renseignements de son homologue fédéral. Comment l'aurait-il su autrement? Il faut qu'il ait obtenu cette information d'un fonctionnaire des douanes ou de l'immigration. Je ne vise aucun agent des douanes ni aucun port d'entrée en particulier, mais je suis forcé de conclure qu'il a été mis au courant par quelque fonctionnaire. Une pareille contrariété pour un retraité n'est qu'un exemple des sujets d'exaspération à multiplier par 100 pour les propriétaires de petite entreprise.

Le ministre a laissé entendre qu'il se préoccupait sincèrement et sérieusement de réduire le volume de paperasserie administrative qui vient inonder les bureaux des petits commerçants. J'espère qu'il s'y appliquera vraiment.

Il est un autre domaine dont le ministre s'occupera, je l'espère. J'espère que les succursales de la Banque fédérale de développement dans chaque province seront dotées d'un personnel assez imaginatif et rompu aux affaires pour que le client qui vient soumettre un projet dont il souhaite la réalisation ou la mise en production puisse vraiment se faire aider. Par exemple, quelqu'un peut s'adresser à la Banque en disant: «Je sais que cette entreprise peut réussir, mais je ne sais pas comment m'y prendre.» Cette personne n'obtiendra probablement pas l'aide supplémentaire dont elle a besoin de la Banque fédérale de développement, pas plus qu'elle ne l'obtiendra d'une autre source gouvernementale. En Colombie-Britannique, c'est sans doute le ministère de l'expansion économique qui fournira le plus d'aide.

[M. Dionne (Northumberland-Miramichi).]

• (1510)

Je crois que la Société de développement de la Colombie-Britannique a fait du très bon travail. Le ministre ferait bien de la consulter au sujet de ces programmes intéressants et novateurs dont certains offrent de grandes possibilités et pourront certainement marcher, mais qui ont encore besoin de direction. Si le ministre veillait à en charger des gens pleins de ressources, cela permettrait d'augmenter la contribution des petits hommes d'affaires et d'employer plus de Canadiens.

J'aimerais également parler au ministre d'une autre chose qui m'ennuie, à savoir l'établissement des bureaux de la Banque fédérale de développement qui étudient les demandes. J'ai remarqué l'été dernier avec beaucoup d'inquiétude qu'un bureau de la Banque fédérale de développement avait été ouvert à Williams Lake. C'est sans doute très bien pour la localité mais je remarque qu'il n'y a pas de bureau semblable à Trail, Castlegar ou Nelson ni, à ma connaissance, à Fernie. Tout le territoire est couvert par le bureau de Cranbrook. Si le bureau de Cranbrook croit pouvoir s'occuper à la fois de Kootenay-Est et de Kootenay-Ouest, je me demande pourquoi on a jugé nécessaire d'ouvrir un petit bureau d'affaires à Williams Lake, à moins de 100 milles au sud de Prince-George. Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas répondu aux questions que j'ai inscrites au *Feuilleton* au sujet de l'ouverture de ce bureau.

Je me demande pourquoi la Banque fédérale de développement a établi son bureau au centre de la ville de Williams Lake sur un emplacement commercial de premier choix, le meilleur en ville. L'ancien bâtiment avait été détruit par un incendie. Quelqu'un a construit un nouvel édifice et la Banque fédérale de développement y a déménagé après avoir fait je ne sais combien de milliers de dollars de transformation. Je ne sais pas pourquoi le ministère n'a pas répondu à mes questions où je demandais pourquoi on avait accordé les contrats pour le mobilier, les moquettes et le reste à des compagnies situées très loin de la localité. Personne à Williams Lake n'a vendu le moindre bureau ou la moindre machine à écrire.

Combien de gens travaillent à Williams Lake? Pourquoi a-t-on besoin d'un bureau situé sur un emplacement de premier choix, plutôt qu'un simple bureau au deuxième étage par exemple? Pourquoi n'a-t-on pas fait mention des banques de la localité qui connaissaient beaucoup mieux les besoins des petites entreprises que la Banque fédérale de développement?

Combien de demandes provenant de Williams Lake a-t-on traitées en 1975? Combien ont été acceptées et combien rejetées? Sur quels critères s'est-on basé pour décider d'ouvrir un bureau à Williams Lake? J'aimerais savoir combien d'employés sont à présent inscrits au rôle des salaires dans ce bureau, et combien de demandes ont été traitées par le bureau de Williams Lake en 1976. Combien y a-t-il eu de demandes traitées, au total, depuis l'ouverture du bureau? Quel est le coût de fonctionnement du bureau et à qui est-il imputé? Est-ce au malheureux contribuable, une fois de plus?

J'aimerais également savoir quelles maisons ont fourni l'ameublement de bureau et où sont leurs places d'affaires. Quel était le prix total de l'ameublement? Y a-t-il jamais eu des appels d'offre à Williams Lake pour l'ameublement à fournir? J'en doute beaucoup.

En posant aujourd'hui ces questions au ministre, je tiens à faire figurer au compte rendu la réponse que le ministre de l'Industrie et du Commerce a adressée à ma précédente demande à ce sujet. Voici un exemple classique du secret dont le gouvernement aime à s'entourer:

Il n'est pas habituel ni jugé convenable de poser des questions sur la direction et la gestion de la Banque fédérale de développement. En vertu de la loi qui l'a constituée en société, la responsabilité de la direction et de la gestion des affaires de la Banque est confiée au conseil d'administration.

Monsieur l'Orateur, il serait temps que cette responsabilité soit confiée, en partie tout au moins, aux députés, et je demande instamment au ministre de garantir à la Chambre qu'il prendra les mesures nécessaires pour que la Banque fédérale de développement soit directement comptable au Parlement.

M. Harquail: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pendant le débat de cet après-midi, le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) a eu un intéressant échange de propos avec le député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne). Vous nous aviez informés que vous n'aviez pas entendu ces propos. Ils avaient trait à l'instruction, et le député de Kootenay-Ouest a offert de venir en aide au député de Northumberland-Miramichi sur ce plan. Quelqu'un a alors invoqué sa profession de directeur d'école. Le député de Kootenay-Ouest lui a rétorqué qu'il pouvait bien être directeur, mais qu'il n'avait pas de principes, et il a refusé ensuite de retirer cette affirmation.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je comprends parfaitement la raison pour laquelle le député invoque le Règlement. Ce serait une question de privilège, mais elle n'a rien à voir avec le Règlement. Je me vois donc contraint de donner la parole au député de Palliser.

M. Stan Schumacher (Palliser): Merci, monsieur l'Orateur. Je tiens tout d'abord à féliciter le ministre qui pilote ce bill en Chambre. C'est la première fois que j'ai la possibilité de le féliciter pour sa nomination. Je lui adresse mes meilleurs vœux dans la tâche qu'il a entreprise de rendre la vie un peu plus agréable et un peu plus rentable au petit chef d'entreprise qui a vraiment besoin qu'on l'aide dans les circonstances actuelles.

Je regrette simplement que le bill à l'étude n'ait pas été réellement conçu pour lui apporter une aide véritable. Car, en réalité, il ne fait que prolonger un programme qui avait été lancé en 1961. A l'époque, il s'agissait d'un progrès. Mais depuis les conditions ont beaucoup évolué et le maintient des mesures actuelles ne suffira pas à résoudre les problèmes de la petite entreprise.

● (1520)

Essentiellement, le bill à l'étude accomplit quatre choses. Il augmente de 50 p. 100 le montant des prêts; il prolonge l'application de la loi de trois ans; il ajoute 400 millions de dollars aux garanties dont le gouvernement se porte responsable; et il accroît de 50 p. 100 le chiffre d'affaires déterminant l'admissibilité des entreprises à une aide financière. Je suppose que les lois sont mises à jour pour tenir compte de l'inflation qui a sévi depuis leur adoption; aussi, à vrai dire, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés. Le bill ne répond certes pas aux besoins fondamentaux des hommes d'affaires, des cultivateurs et des pêcheurs canadiens d'aujourd'hui. C'est plutôt une sorte de cataplasme du genre de toutes ces autres chinoiseries bureaucratiques et autres qui sont en train d'étrangler le petit entrepreneur et le cultivateur et dont nous ont parlé cet après-midi le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) et celui d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston).

D'un bout à l'autre du pays, les entreprises connaissent des problèmes semblables, et c'est là un domaine dans lequel gouvernement n'a pas sérieusement songé à agir pour promouvoir l'unité. Si on s'y prend bien, la solution à ces problèmes et la promotion d'un secteur de la petite entreprise important et vigoureux et du système de libre entreprise qui sont les fondements du Canada pourraient et devraient aider grandement à désamorcer de nombreuses forces de désunion dans notre pays aujourd'hui. A mon avis, c'est bien là une question apolitique au-dessus de toute querelle linguistique ou culturelle: ce secteur devrait recevoir une aide constante et appropriée de la part d'un organisme fédéral voulant sérieusement construire le pays.

Le gouvernement actuel et son prédécesseur se sont dépêchés de protéger et d'accroître la rentabilité des grandes sociétés centrales. Les États-Unis et l'Allemagne de l'Ouest ont fait le contraire et se sont plutôt occupés des petites entreprises, ce qui a eu des conséquences positives sur leur économie. Pour donner un exemple de l'attitude récente du gouvernement à cet égard, je voudrais citer le cas de la société Flextrac-Nodwell de Calgary. Cette société a été achetée par Canadair avant que cette dernière ne soit reprise par le gouvernement fédéral, et on a récemment décidé que Canadair devrait abandonner les activités de cette entreprise qui fabrique des véhicules à chenilles.

Pendant des mois, monsieur l'Orateur, j'ai tenté d'obtenir des renseignements du ministère de l'Industrie et du Commerce sur les intentions du gouvernement, mais en vain. Cependant, on a appris après-coup que le gouvernement avait décidé d'accorder ce contrat à son concurrent, la compagnie Foremost qui fabrique, elle aussi, des véhicules à chenilles même si je lui avais fait observer que d'autres fabricants voudraient faire des offres en vue d'obtenir ce contrat. Quand j'ai demandé pourquoi le gouvernement avait agi ainsi, on m'a répondu que c'était pour stimuler la concurrence dans le domaine des véhicules à chenilles.

Le gouvernement, par sa décision, a contribué à la création d'un monopole, étant donné que la compagnie Foremost est maintenant l'unique grand fabricant de véhicules à chenilles. Le ministre a répondu que Bombardier pourrait peut-être être considéré comme concurrent. Cependant, il serait difficile de mettre les motos-neige dans la même catégorie que les véhicules à chenilles qu'on utilise pour le transport du matériel de prospection dans le nord.

Je suis d'avis que les mesures adoptées par le gouvernement n'ont eu d'autre effet que de consolider la situation des grosses entreprises déjà florissantes aux dépens des petites sociétés pourtant rentables. Faire l'inverse serait un réel défi pour le ministre d'État à la petite entreprise (M. Marchand), car c'est un principe bien ancré au gouvernement.

Je ne doute pas un instant que le système de libre entreprise, grâce aux petites et moyennes entreprises, suscite des défis et favorise la concurrence, ce qui ne peut que servir à revitaliser l'économie et stimuler l'emploi. C'est là le secret de la croissance qui résoudra nos problèmes de chômage.

Le plus cocasse dans tout cela, monsieur l'Orateur, c'est que les petites entreprises emploient entre 50 et 60 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne; pourtant, on n'en tient pas compte quand vient le temps d'imposer des contrôles, des quotas et des tarifs. Les petites entreprises sont acculées à la faillite sans que le gouvernement ne s'intéresse à elles: leur disparition entraîne la perte des emplois, et partant, le recours aux prestations d'assurance-chômage.

A la suite de leurs périples à travers le Canada, plusieurs ministres du gouvernement, qui veulent donner l'impression d'avoir à cœur les problèmes de la petite entreprise, nous ont fait des promesses en l'air et s'en sont sortis avec des expédients. A mon avis, ce genre de mesure législative ne fait que prouver que le gouvernement ne se soucie pas vraiment de la situation; ce serait plutôt un expédient de plus. Nous avons tous été témoins de l'échec des programmes du MEER et de l'ARDA, qu'on a appelés aussi programmes de tourisme, dont aucun n'a eu suffisamment d'effets à long terme pour créer des emplois et stimuler l'expansion dans le secteur privé.

Un de mes homonymes, l'économiste britannique Ernst Schumaker, a dit, il y a quelques années, dans son livre intitulé «Petit, c'est mieux», que l'obsession de la croissance était une véritable folie. Son argument reposait sur le fait que, selon lui, c'est en se repliant sur elle-même et non pas en s'étendant à l'extérieur que l'entreprise doit se développer pour se maintenir à une taille qui puisse utiliser «une technologie à visage humain». John Bulloch, président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, a renchéri en disant que la petite entreprise était plus efficace, plus rentable, plus proche de la réalité et qu'elle se faisait une conception plus saine de la libre concurrence.

A mon avis, qui dit grosse entreprise dit gouvernement fort et syndicats puissants. Comment les petites entreprises, face à des marchés en perte de vitesse, aux salaires imposés par les syndicats, à la fiscalité et à d'autres problèmes financiers que leur crée le gouvernement, peuvent-elles soutenir la concurrence? Le gouvernement devrait s'efforcer d'adopter des lois pour accorder aux petites entreprises les mêmes avantages que ceux dont jouissent les consortiums, lois qui assureraient l'égalité des chances dans le domaine des achats, des services et des exportations, en accordant plus de stimulants fiscaux non seulement aux entreprises proprement dites, mais aussi aux investisseurs. En permettant aux grosses entreprises d'avoir la part du lion, nous créons une situation qui empêchera tout régime démocratique de fonctionner au Canada, en tout cas si la tendance au gigantisme se maintient. La bureaucratie et la centralisation nous étoufferont.

La pollution naît de l'entassement de foules de gens dans des régions centrales. Le gouvernement s'est progressivement et régulièrement dirigé dans ce sens. Les petits centres et les localités rurales font l'objet d'attaques constantes. Il suffit de voir, par exemple, le nombre de petits bureaux de poste qui étaient à une époque le pivot d'un milieu communautaire et le centre de communication, autrement dit, un lieu de rencontre. Il n'y en a plus aujourd'hui car de plus en plus de gens vont vers les villes et vers les régions urbaines congestionnées. Lorsqu'on vit dans une petite agglomération, on subit des injustices même sur le plan des prestations d'assurance-chômage étant donné que les règlements exigent que l'on présente chaque semaine une demande d'emploi à un certain nombre de sociétés. Si on ne le fait pas, on est automatiquement exclu, et il faut donc déménager vers la ville la plus proche pour chercher activement du travail. Les agriculteurs ne peuvent pas garder leur famille à la ferme, et qui irait reprocher aux jeunes de s'en aller là où il y a moins de tensions, moins de risques d'échecs, moins de contraintes dues aux formulaires à remplir, aux règlements à suivre et à toutes les autres formes d'ingérence gouvernementale? Éventuellement, ce qui se produira au Canada, c'est que la tendance sera non seulement tolérée, mais encouragée par le gouvernement fédéral.

● (1530)

Cela m'attriste de signaler que même avant l'élection du Parti québécois, le gouvernement fédéral avait permis aux frontières provinciales de devenir de véritables barrières du point de vue commercial. Les sociétés du Québec pouvaient présenter des soumissions pour des contrats au Québec et ailleurs au Canada, mais la même règle ne s'appliquait pas aux compagnies d'autres provinces qui voulaient obtenir des contrats au Québec. Les travailleurs de la construction avaient besoin de permis de travail pour travailler au Québec s'ils n'étaient pas Québécois, mais les Québécois pouvaient travailler dans les autres provinces du Canada sans permis. L'Alberta et la Colombie-Britannique surtout ont souffert de la façon dont les contrats du gouvernement ont été accordés, comme l'a clairement montré mon collègue le député de Capilano (M. Huntington) quand il a prononcé son discours sur le bill le 28 mars.

Quand les députés d'en face parlent de mesures positives prises par le gouvernement, ils parlent toujours de pourcentages et de chiffres. Selon moi, cela prouve bien qu'ils ne tiennent pas compte du facteur humain et cela indique peut-être qu'ils considèrent les injustices du système comme petites si elles concernent les petites entreprises. Ce n'est pas le cas. Si les entreprises sont petites, les problèmes sont énormes.

Pour revenir à l'exemple du ministère des Postes, ma circonscription est en partie rurale et doit faire face aux problèmes que nous avons déjà mentionnés relativement aux fermetures et aux distributions ineptes; cependant, ma circonscription comprend aussi une partie de la ville de Calgary, où le service postal n'est certainement pas satisfaisant. La situation existe depuis plus de trois ans. Les plaintes qui ont été portées auprès des ministres des Postes qui se sont succédé depuis n'ont eu aucun résultat permanent, malgré la construction d'une nouvelle installation au coût de plusieurs millions de dollars à Calgary.

Les petits bureaux de poste sont dirigés par un personnel dévoué, qui assure le service contre une rémunération extrêmement faible. Ceux qui assurent la livraison rurale à contrat sont dans la même situation depuis des années. Ce sont

certainement des secteurs où le gouvernement pourrait et devrait prendre des mesures pour aider les petites entreprises s'il s'intéressait aux gens plutôt qu'aux chiffres.

Partout où se tournent les petits hommes d'affaires et les agriculteurs, ils doivent faire face à des prix élevés, des taux d'intérêt et des impôts élevés. Le bill n'est qu'une concession aux apparences et il ne répondra pas aux besoins des petits hommes d'affaires, qui sont négligés depuis bien trop longtemps. Il est aussi malheureux qu'il disparaîtra automatiquement dans trois ans. Ceux qui pourraient bénéficier de la mesure devraient pouvoir être sûrs qu'elle sera permanente. Le gouvernement devrait prendre un certain engagement envers cette partie du monde des affaires en rendant la mesure permanente. Il devrait prévoir une révision régulière quelconque, mais la mesure ne devrait pas être provisoire.

Ce qui fait défaut surtout dans le bill, et j'exhorte le ministre à faire quelque chose à ce sujet en présentant un amendement à l'étape de l'étude au comité, c'est que les intéressés ne sont pas au courant de ce qu'il prévoit, comme l'a signalé mon ami le député d'Okanagan-Kootenay. On ne connaît pas les dispositions parce qu'elles ne servent pas et elles ne servent pas parce que le système de garantie ne permet pas aux établissements de prêt d'utiliser ce bill.

Le système prévoyant un taux d'intérêt fixe avec une garantie du gouvernement fédéral ne convient pas. Ce taux d'intérêt devrait être de nature souple afin que le bill garde son utilité en tout temps même si le gouvernement modifie les taux d'intérêt en vigueur dans tout le pays. A l'heure actuelle, ce n'est que lorsque les taux d'intérêt sont extrêmement faibles que les établissements de prêt ne sont pas en mesure de prêter de l'argent. Il se peut qu'ils ne soient pas faibles parce que au cours des cinq, six ou sept dernières années, nos taux d'intérêt étaient élevés par rapport à ceux d'il y a 10 ou 15 ans. Les établissements ne peuvent prêter de l'argent parce que le taux d'intérêt ne leur permet pas de recouvrer ce qu'il en coûte pour accorder des prêts.

Les seuls qui profiteront de cette loi sont ceux dont le chiffre d'affaires est juste en deça de la limite permise. Dans ces cas, les établissements de prêt peuvent offrir des conditions qui seraient à leur avantage. Une partie du prêt serait accordée à vue au taux préférentiel majoré et l'autre partie selon ce calcul. Bien qu'il se peut qu'ils perdent de l'argent sur les prêts qu'ils accorderont selon ces calculs, ils se rattraperont sur le reste. Quand aux plus petites entreprises qui comptent totalement sur cette loi, elles n'ont aucun espoir d'obtenir quoi que ce soit.

Aucune caisse d'épargne, banque ou autre établissement de prêt visé par cette loi n'a les moyens d'accorder des prêts strictement en fonction du bill. Dans ses propres programmes de prêts directs—la Banque fédérale de développement et la Société du crédit agricole—le gouvernement a des taux d'intérêt supérieurs à ceux qui sont permis aux termes de cette loi. Il faudrait songer sérieusement à autoriser un taux d'intérêt flottant afin que ceux qui pourraient profiter possiblement de cette loi aient vraiment quelque chose qu'ils puissent utiliser. On devrait leur offrir, par exemple, un taux préférentiel majoré de 1 p. 100. Ensuite, la garantie du gouvernement permettrait de rattrapper la perte résultant de ce taux d'intérêt. C'était le but original. Cette loi prévoyait un taux d'intérêt plus faible du fait de la garantie du gouvernement. La garantie ne peut être assez importante pour convaincre les prêteurs d'accorder des prêts à des conditions meilleures que celles qu'ils obtiennent eux-mêmes.

Le ministre devrait chercher des solutions à proposer à cet égard au comité. Comme il en est actuellement, peu importe que l'on hausse les limites de prêts à $250,000 au lieu de $75,000. Cela ne donne rien d'augmenter la garantie possible du gouvernement à 5 milliards de dollars au lieu de ce que propose le bill. Si les établissements de prêt ne peuvent faire un peu de profit sur les prêts qu'ils accordent, ils n'en consentiront tout simplement pas.

L'Orateur suppléant (M. Francis): La Chambre est-elle d'accord pour que la parole soit au ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Marchand)? En prenant la parole, il mettra fin au débat.

Des voix: D'accord.

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, je n'entends pas m'éterniser cet après-midi, car l'étude d'un autre bill est inscrite au programme. Peut-être d'autres députés sont-ils également désireux de voir la Chambre adopter ce bill.

Je tiens à remercier tous mes collègues qui ont participé au débat de leurs aimables paroles et de leur généreux appui. En général, nos vis-à-vis se sont montrés désireux de voir adopter ce bill au plus tôt. Une fois que le bill aura franchi l'étape de l'étude en comité, j'espère que nous pourrons l'adopter et lui donner force de loi avant la date limite du 1er juillet que nous nous sommes fixée.

Même si je n'entends pas étudier longuement les propositions qui m'ont été faites, j'aimerais néanmoins en examiner quelques-unes. Le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) a abordé un certain nombre de sujets. Il a parlé notamment de la réduction de la paperasserie. C'est certainement l'une de mes priorités. Nous avons fait des progrès considérables dans cette voie. En fait, j'ai demandé il y a quelques mois aux industries de la construction, des transports et de l'agriculture de faire rapport, comme il se doit, à Statistique Canada. Nous songions à demander à quelque 120,000 entreprises de faire rapport à Statistique Canada. J'espère pouvoir présenter très bientôt des projets de modifications à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers qui excluront 70,000 des 90,000 entreprises que la loi oblige à présenter des rapports. Je pense que ce serait un bon début pour réduire la paperasse qui écrase la petite entreprise. Je puis donner aux députés d'en face l'assurance que c'est ma priorité et celle du gouvernement. A ce propos, cette importante mesure n'est qu'un début.

● (1540)

Les députés d'Okanagan-Kootenay (M. Johnston) et de Palliser (M. Schumacher) ont parlé de la difficulté d'obtenir des fonds aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je sais très bien que cette difficulté existe. Je prétends qu'il n'y a pas un député qui n'ait pas reçu de plaintes sérieuses de leurs commettants au sujet de la rareté des fonds disponibles aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Le député de Palliser a traité d'une des principales difficultés dans ce domaine. Il a parlé du taux d'intérêt. Le taux d'intérêt est établi par le gouverneur en conseil ou par voie de règlement. On espère qu'au cours des trois années qui viennent le taux d'intérêt sera modifié, et que l'on modifiera

les règlements pour qu'il se rapproche davantage des taux d'intérêt courants. Nous espérons ainsi que les banques et les autres prêteurs admissibles à consentir des prêts dans le cadre du programme avanceront des fonds. Je sais que le programme n'a pas bien fonctionné dans le passé. Nous envisageons sérieusement un taux d'intérêt flottant, comme l'a suggéré le député de Palliser.

Certains députés ont prétendu que la limite de $75,000 n'était pas assez élevée. Si les députés peuvent me convaincre par des arguments et des preuves présentés en comité que ce montant n'est pas assez élevé, nous songerons sérieusement à changer la limite. Je rappelle aux députés que le montant moyen des prêts consentis en vertu de cette loi se situe aux environs de $15,000 ou $16,000; il semble donc qu'un plafond de $75,000 soit suffisant. Si on présente au comité des arguments convaincants qui justifient une augmentation, je serai heureux d'en faire l'étude.

Les députés d'Okanagan-Kootenay et de Kootenay-Ouest (M. Brisco) ont parlé de la difficulté de communiquer avec la petite entreprise. Le député de Kootenay-Ouest a mentionné en passant le travail de la Banque fédérale de développement industriel et a parlé, je crois, des programmes d'encouragement offerts par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Il voulait parler de programmes comme le PAIT, le PAP, l'IDAP et l'IRDIA et de tous les autres programmes à sigles, qui pour la très grande partie ne sont pas offerts aux petites entreprises, parce qu'elles n'ont pas embauché de conseillers et de personnel assez bien payés pour apprendre à l'homme d'affaires que ces programmes existent. Les grosses entreprises, par contre, les connaissent bien. En créant le programme de développement de l'entreprise qui englobe tous ces programmes à sigles, nous nous sommes vraiment donné beaucoup de peine pour mettre tous ces programmes à la portée des petites entreprises alors qu'autrefois c'étaient surtout les grosses entreprises qui en bénéficiaient.

J'ai mentionné certains points saillants du débat. Je remercie les députés pour leur participation et j'attends impatiemment leurs suggestions; je leur promets de les étudier attentivement. J'espère que les députés participeront activement aux délibérations du comité et que nous pourrons faire adopter rapidement ce projet de loi. Je sais très bien qu'il ne règle pas tous les problèmes, mais il n'a jamais eu cette prétention. Je pense qu'il permettra aux entreprises d'obtenir plus facilement les prêts auxquels elles ont droit. Je suis résolu à ne pas laisser la loi sur les prêts aux petites entreprises en veilleuse. Je veux que la somme de 600 millions de dollars destinée à alimenter les prêts accordés en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles soit libérée immédiatement. Je suis déterminé à m'arranger pour que cet argent remplisse son rôle.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

[M. Marchand.]

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

LE CODE MARITIME

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN CODE MARITIME DU CANADA

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports) propose: Que le bill C-41, tendant à établir un Code maritime du Canada et à modifier par voie de conséquence la loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Si je ne m'abuse, la Chambre est prête à passer immédiatement à l'étape de la troisième lecture. Il est donc convenu que le bill a été lu pour la deuxième fois, renvoyé au comité permanent, qu'il en a été fait rapport sans propositions d'amendement et qu'il a été agréé. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il en est ainsi convenu et ordonné.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des transports et des communications, qui en fait rapport sans propositions d'amendement, et est agréé.)

L'hon. Len Marchand (au nom du ministre des Transports) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en intervenant au sujet du bill C-41, je reprends mon ancien rôle, celui de secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Je voudrais signaler que le bill C-41 fait suite, sur plusieurs points, au bill C-61 présenté au cours de la dernière session parlementaire. Je m'étais occupé de ce bill lors de son étude par la Chambre des communes et de son examen au comité permanent des transports et des communications.

A l'origine, le bill C-61, tel qu'il a été présenté au cours de la dernière session, comportait deux grandes parties. L'une d'elles nous a amenés à remanier de fond en comble, à mettre à jour et à reviser le droit maritime canadien connu sous le nom de Code maritime. L'autre partie apportait un certain nombre de changements aux règlements canadiens sur la navigation côtière. Les dispositions du bill C-61 relatives au Code maritime ont reçu, il faut le dire, l'appui presque unanime de la Chambre. Les dispositions concernant la navigation côtière ont soulevé quelques controverses et quelques préoccupations de la part de plusieurs députés et des gens de mer du Canada.

Le bill C-61 a été longuement débattu lors de sa deuxième lecture à la Chambre et fait l'objet de nombreuses audiences tenues par le comité permanent des transports et des communications. Les membres du comité se sont même rendus jusque sur la côte ouest pour recueillir différents points de vue sur le bill C-61. Le bill est alors revenu à la Chambre pour l'étape du rapport. Le débat était bien avancé au moment quand la session a pris fin. Par la suite, afin d'accélérer l'étude de cet important projet de loi, on a décidé de traiter séparément les deux grandes parties du bill que je viens de décrire. C'est pourquoi le bill C-41, dont nous sommes maintenant saisis, englobe la partie de l'ancien bill qui établissait le Code maritime. Les dispositions du bill C-61 relatives à la navigation côtière n'apparaissent pas dans le bill C-41. Elles ont été laissées de côté pour l'instant et feront l'objet d'un projet de loi distinct.

● (1550)

Il y a eu de longues discussions entre tous les partis au sujet de la bonne façon d'aborder le bill à l'étude cet après-midi, le bill C-41. On s'est entendu, come Votre Honneur l'a noté, pour passer, du consentement unanime, directement à la troisième lecture et disposer de la question sans plus de débat, car, je le répète, le bill C-41 renferme les dispositions du Code maritime qui semblent rallier l'appui presque unanime des députés et au sujet desquelles il y a peu de désaccord. J'aimerais remercier la Chambre et tous les députés de leur collaboration et j'aimerais exprimer mon appréciation notamment au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) qui s'est intéressé à la mesure depuis le début. Au cours des débats à la Chambre et des délibérations au comité permanent sur le bill C-61 pendant la dernière session du Parlement, le député s'est évertué à faire avancer les travaux de la Chambre et du comité, et je lui en suis très reconnaissant.

M. Paproski: Et les whips et leaders?

M. Goodale: Oui, en effet, les leaders des deux côtés et les whips, si le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) ne veut oublier personne. Je reviendrai sur ce que j'ai dit au début, je tiens à remercier tous les députés d'avoir bien voulu adopter rapidement cette mesure législative. Au nom du ministre des Transports, j'aimerais exprimer l'appréciation et la satisfaction du gouvernement de ce que la Chambre ait étudié rapidement le bill C-41.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement ajouter un ou deux commentaires au sujet de l'adoption de ces parties du Code maritime remanié. Il représente une étape importante dans l'histoire de la marine marchande au Canada. Je pense que la plupart d'entre nous, non seulement ici mais dans tout notre pays, qui s'intéressent aux activités maritimes s'en rendent compte. Il nous faut maintenant bien faire comprendre au secrétaire parlementaire l'urgence avec laquelle un certain nombre de secteurs connexes de l'économie veulent que nous étudions les livres trois et quatre et, ensuite, le livre cinq du Code maritime et que nous fassions le plus vite possible pour que ces questions puissent être renvoyées au comité permanent et y être étudiées en profondeur. Je veux parler des articles du Code maritime, les articles 6 à 14, qui ont été exclus du bill à l'étude.

Il importe de ne pas perdre du vue l'objectif général de cette mesure, soit les règlements et directives que le Canada veut adopter en matière de cabotage et la création d'un bureau d'enregistrement. Il est essentiel que le Canada possède et exploite ses propres services de cabotage. Compte tenu de ces quelques réserves, je suis heureux d'appuyer le secrétaire parlementaire et de permettre que la mesure établissant un code maritime franchisse la troisième lecture.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La Chambre passe maintenant à l'étude de l'article nº 23, soit la troisième lecture du bill C-23, tendant à faciliter la conversion au système métrique.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, il nous paraît opportun de passer tout de suite aux initiatives parlementaires. J'espère que le secrétaire parlementaire et tous ses collègues y consentiront.

M. Marchand: Monsieur l'Orateur, cela paraît une bonne idée, mais les députés de l'autre côté consentiraient peut-être à faire subir la troisième lecture au bill C-23?

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Avant de s'entendre sur la troisième lecture du bill C-23, il faudrait que la motion soit présentée.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas plaisanter en soulevant la question. Il ne nous paraît pas opportun d'entamer maintenant un débat sur une mesure que le ministre d'État considère prioritaire, alors que le ministre chargé des petites entreprises (M. Marchand) n'a pu répondre à une question que lui a posée il y a quelques jours le député de Vegreville (M. Mazankowski). Ainsi conviendrait-il que nous passions tout de suite aux initiatives parlementaires. Je suis certain que le ministre ne voudra pas commencer son discours deux minutes avant 4 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Puis-je déclarer qu'il est 4 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Puisque nous passons un peu plus tôt aux initiatives parlementaires, puis-je rappeler aux députés une décision rendue par l'Orateur adjoint le 30 avril, selon laquelle les initiatives parlementaires ne doivent pas durer plus d'une heure après leur appel.

Formation des fonctionnaires

Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion, les bills publics et les bills privés.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Français*]

L'ÉCOLE D'ADMINISTRATION NATIONALE

PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE INSTITUTION DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

M. Jean-Robert Gauthier (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de créer, dans la région de la Capitale nationale, une école d'administration nationale pour ses fonctionnaires, premier pas dans la voie menant à la création d'un organisme chargé de tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des commis de l'État.

—Monsieur le président, il me fait plaisir de présenter cette motion aujourd'hui. Tous mes collègues ont certes à cœur, autant que ceux qu'ils représentent, les concepts d'efficacité et de compétence qui doivent exister au sein de la Fonction publique fédérale. C'est pourquoi, monsieur le président, dans la motion on propose au gouvernement d'étudier l'opportunité de créer une école d'administration nationale pour ses fonctionnaires. Il faut parler de la formation qui tendra à rendre le fonctionnaire conscient des lacunes à combler et ce, à tous les niveaux, pour ensuite parler du perfectionnement qui lui fournira les outils nécessaires et qui permettra de travailler de façon adéquate.

Les fonctionnaires, de par leur nature et leur emploi, sont au service du peuple et par conséquent secondent, appuient et conseillent les parlementaires qui sont eux, représentants élus de la population. Tout métier et toute profession implique un apprentissage et les commis de l'État, à quelque niveau qu'ils soient, doivent subir un apprentissage sérieux tout en se soumettant naturellement à la compétition collective en matière de carrière. Ces mêmes fonctionnaires doivent donc combler leurs lacunes personnelles en poursuivant plus avant leur formation menant ainsi au perfectionnement de leurs qualités de base qui en font de bons administrateurs. L'idée d'une école d'administration nationale pour les fonctionnaires n'est certes par nouvelle. Ma recherche a démontré qu'il en fut question à maintes reprises au cours des années passées. Je n'ai pas cherché à faire l'historique des initiatives ou des projets qui jusqu'ici n'ont pas porté fruit.

Je n'ai pas le temps non plus, dans les vingt minutes qui me sont accordées, de passer en revue tous les programmes et les cours qui sont à la disposition des fonctionnaires de l'État fédéral. Il suffit pour une personne intéressée de consulter les agences gouvernementales ou responsables, tel le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique, pour constater qu'il existe aujourd'hui une gamme importante de programmes interministériels ainsi que des programmes de formation et de perfectionnement à même les divers ministères.

La question se pose à savoir s'il serait plus réaliste et plus économique de prévoir la création d'une école répondant à tous les besoins de la Fonction publique fédérale et des agences gouvernementales si possible. Au cours des dix dernières années, la Fonction publique du Canada a connu de profondes transformations. De 1965 à 1975, le nombre d'employés est passé de 140,000 à plus de 273,000, soit une augmentation de 95 p. 100 en dix ans. La demande croissante de services a exigé non seulement l'élargissement de programmes existants mais la mise sur pied de nouveaux programmes. Dans bien des cas plusieurs ministères ont dû modifier sensiblement leurs structures.

A titre d'exemple, il suffit de mentionner l'adoption par cette Chambre de la loi sur les langues officielles en 1969 et la Résolution parlementaire de juin 1973, pour comprendre que d'importants dispositifs ont été mis en place pour modifier les attitudes, face à l'utilisation du français au sein de la Fonction publique. En outre, et cela est peut-être tout aussi important, il faut se souvenir que c'est durant cette même période que les agences centrales ont délégué aux ministères d'importants pouvoirs administratifs tel celui de la gestion du personnel.

Cette croissance rapide accompagnée de changements organisationnels importants tant au niveau de la gestion que de la dotation, le tout suivi d'une période d'austérité, ont mis à l'épreuve la capacité d'adaptation des fonctionnaires et provoqué sans doute de l'anxiété justifiée.

Une enquête sur les besoins en communication interne parmi les fonctionnaires a été conduite en 1975 à l'instigation du Secrétaire du Conseil du Trésor. Les auteurs dans leurs conclusions soulignent, et je cite les paroles prononcées par le ministre le 18 novembre 1976:

Les résultats de l'enquête semblent aller au-delà de la nécessité d'améliorer les politiques et les méthodes formelles de communication; ils ont des implications pour la formation, l'évaluation du rendement, la politique et les programmes de langue officielle, le style de gestion et de surveillance, le climat de communication.

Le même rapport nous apprend que 58 p. 100 des fonctionnaires ont exprimé le désir de mieux connaître «les possibilités de formation et de perfectionnement», 55 p. 100, la façon dont je peux influencer ma carrière, et finalement 53 p. 100, les possibilités d'avancement ou les mutations dans mon ministère. La grande majorité des fonctionnaires comme tous les travailleurs canadiens se préoccupent des possibilités d'avancement, du plein emploi de leurs capacités et de leur développement personnel. On se souviendra également, monsieur le président, qu'en janvier dernier, le président du Conseil privé annonçait la création d'un comité spécial d'examen à la gestion du personnel et du principe du mérite.

● (1600)

Ce comité sera chargé d'étudier entre autres le principe du mérite et son application en ce qui touche la nomination initiale, les nominations et les promotions internes, et l'admissibilité des fonctionnaires à participer aux concours; en outre, ce comité devra étudier toute la question de l'accès des employés à la formation en plus du fonctionnement et l'aide au fonctionnement des programmes de formation et de perfectionnement.

Je tenterai, monsieur le président, de convaincre la Chambre de la nécessité de créer une école spécialisée pour une formation adaptée aux besoins de la Fonction publique fédérale. Selon moi, cela s'impose si l'on considère que les besoins propres à la Fonction publique ne sont pas nécessairement satisfaits par des cours réguliers dispensés au niveau postsecondaire. En effet, pour être utiles, les cours suivis par les

[L'Orateur suppléant (M. Ethier).]

employés de l'État, doivent dans la mesure du possible, être étroitement liés aux tâches pour lesquelles ils sont donnés. Sinon, il y a un fort risque d'en arriver à une perte de temps et, par conséquent, à une mauvaise utilisation des fonds publics. Je tiens aussi à signaler que je ne parle pas d'une institution de haut savoir en administration publique, mais bien d'un organisme coordonnateur de tout ce qui peut être nécessaire à la formation et au perfectionnement des fonctionnaires.

Pour les fins de mon exposé, monsieur le président, je tiens à faire la distinction entre la formation des cadres, la recherche toujours nécessaire en vue d'améliorer l'administration publique, et la formation et le perfectionnement des diverses clientèles à même la Fonction publique qui constituent la grande majorité des fonctionnaires. Lorsqu'on parle de la formation des cadres, il s'agit essentiellement de la Fonction publique supérieure. Une étude fort intéressante et très bien faite a été préparée, à ma demande, par le service de recherches de la Bibliothèque du Parlement. L'étude porte sur quelques expériences en matière de formation et de perfectionnement du personnel à l'emploi de divers gouvernements étrangers. Elle est donc fort utile et nous permet de nous situer vis-à-vis d'autres gouvernements et leurs efforts sérieux en vue d'assurer une bonne formation de leurs fonctionnaires. Au Canada, on le sait, deux organismes fédéraux, soit le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique, sont chargés de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral. Faute de temps, il m'est donc impossible de couvrir ce domaine important de la formation des cadres, et je recommande aux députés de lire l'étude que je viens de mentionner.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, parler de formation et de perfectionnement. On définit la formation comme un processus consistant à joindre la théorie à la pratique, de manière que l'employé acquière les habiletés, les connaissances et l'expérience qui lui sont nécessaires pour exécuter ses fonctions actuelles avec efficacité et efficience. On définit le perfectionnement comme une activité permettant d'accroître méthodiquement les connaissances, les habiletés et l'expérience des employés, afin qu'ils puissent assumer d'autres responsabilités et exécuter ensuite des fonctions plus complexes. Ces deux définitions, monsieur le président, ont été tirées du *Manuel de gestion du personnel*, document 77-32 publié récemment. Il est donc dire que la formation c'est dans l'immédiat et le perfectionnement c'est dans le futur.

Afin de bien remplir ses tâches, la Commission de la Fonction publique s'est dotée d'une direction générale du perfectionnement qui constitue, pour l'ensemble de la Fonction publique, l'organe central de la formation. La direction est chargée d'élaborer et d'offrir aux fonctionnaires un large éventail de cours dans divers domaines, qu'il s'agisse du perfectionnement professionnel, de la science ou des techniques de la gestion, formation spécialisée et finalement formation linguistique.

La direction est appelée à mettre au point et à dispenser les programmes adaptés aux besoins particuliers des ministères et à leur prêter les services de ses spécialistes pour l'analyse de leurs besoins en formation. Il convient de rappeler que l'initiative du changement doit venir du Conseil du Trésor. En effet, l'article 7(1)b) de la Loi sur l'administration financière confie au Conseil du Trésor la responsabilité de déterminer les besoins quant à la formation et au perfectionnement du personnel dans la Fonction publique et celle de fixer les conditions selon lesquelles cette formation et ce perfectionnement peuvent être assurés. Également, comme en témoigne l'article 5b) de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, le législateur canadien, étant bien conscient de la nécessité de s'assurer une administration toujours plus efficace, a édicté l'obligation suivante pour la Commission de la Fonction publique dans l'article suivant que je lis: Mettre en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement du personnel au sein de la Fonction publique et d'aider les sous-chefs dans la mise en œuvre de semblables programmes.

● (1610)

Il est utile de préciser que les frais encourus par la Direction générale du perfectionnement pour la formation professionnelle et les programmes et cours intéressant la science et les techniques de la gestion, sont assumés par les ministères. La Direction du perfectionnement de la Commission de la Fonction publique entre donc directement en concurrence avec d'autres établissements d'enseignement public et privé. C'est pourquoi, la Direction insiste sur le fait que la qualité, la pertinence et les frais de ces cours constituent des facteurs primordiaux dans la décision des ministères à l'effet de les adopter ou non.

La Direction s'efforce sans cesse d'élargir le choix des programmes et des cours offerts. Ainsi en 1975, dans les seules disciplines liées à la gestion, la Direction a offert au personnel de différents niveaux hiérarchiques et de diverses catégories professionnelles quelque 360 programmes, cours, séminaires, laboratoires et ateliers. Les candidatures aux cours de formation professionnelle se sont élevées en 1975 à 12,350 personnes, ce qui constituait une augmentation de 3,200 en 1974. En fait, 9,099 fonctionnaires ont suivi l'un ou l'autre des divers cours de formation professionnelle en 1975 contre 8,571 en 1974.

On constatera, monsieur le président, qu'il s'agit là d'une forte proportion de fonctionnaires qui suivent actuellement des cours ou qui désireraient se prévaloir de ces privilèges de formation. Il paraît nécessaire de préciser que, durant l'année financière 1975-1976, il était prévu que 30 p. 100 des cours offerts par le Bureau de perfectionnement et de la formation du personnel le seraient dans les régions, c'est-à-dire qu'ils seraient décentralisés. De même, 75 p. 100 des cours offerts durant la même année pourraient être disponibles en français. Enfin, le Bureau croyait être en mesure d'offrir tous les cours dans les deux langues au cours de l'année financière 1976-77.

Les ministères font de plus en plus appel à la Direction générale du perfectionnement pour étudier leurs besoins en matière de formation, présenter les recommandations, et le cas échéant, mettre sur pied des cours correspondant à leurs besoins. Ainsi en 1975, 23 ministères ont fait appel aux services de la Direction pour l'analyse de leurs besoins, la mise sur pied de programmes de formation particuliers ou l'organisation d'ateliers ou de séminaires. Il s'agissait d'une augmentation de 43 p. 100 par rapport à 1974. J'aimerais maintenant parler, monsieur le président, de la sélection des candidats, relativement aux divers programmes de perfectionnement.

Le président de la Commission de la Fonction publique, M. Edgar Gallant, dans une récente déclaration parlait de la préoccupation constante de la Commission visant à assurer une

sélection équitable des candidats, toujours selon le principe du mérite, et égaliser les chances de carrière à même la Fonction publique pour les femmes, les francophones et les autochtones. Il a dit et je cite:

> De réels progrès ont été accomplis en ce sens, mais il existe toujours des faiblesses inadmissibles. Elles peuvent être imputées en partie à des attitudes stéréotypées et à la pénurie des possibilités de formation. Il est également possible que l'un des facteurs clés ait été l'emploi de normes et méthodes de recrutement tenant uniquement compte de l'éducation, de l'attitude et de l'expérience propre aux anglophones de sexe masculin qui traditionnellement constituaient la majeure partie de la main-d'œuvre canadienne.

Il est essentiel, monsieur le président, que tous les fonctionnaires croient avoir des chances égales de se réaliser pleinement sur le plan professionnel, qu'ils croient aussi dans le plein emploi de leurs capacités, de leur développement personnel et qu'ils soient convaincus qu'ils ont tous les mêmes possibilités d'avancement. Or, il n'en a pas été toujours ainsi. Faut-il parler, monsieur le président, des difficultés qu'éprouvaient et qu'éprouvent encore parfois les groupes minoritaires, ces mêmes groupes avaient une grande difficulté à se tailler une carrière dans la Fonction publique. Un des facteurs parmi plusieurs, jouant contre bien des Canadiens, c'était sans aucun doute les conditions difficiles et parfois impossibles de nos systèmes d'enseignement provinciaux qui portaient préjudice à la formation de nos jeunes hommes et femmes. Mal équipées pour la vie compétitive du marché du travail, ces minorités n'étaient pas pour autant plus bêtes ni moins ambitieuses. Elles n'avaient pas à leur portée les instruments de base pour bien se scolariser, et par conséquent, lorsqu'elles étaient embauchées à titre de fonctionnaires, on les retrouvait majoritairement dans les classifications de soutien administratif et d'exploitation.

Heureusement, aujourd'hui, les choses ont quelque peu changé. Les traitements discriminatoires font l'objet d'une prise de conscience collective, et une société plus juste cherche à corriger les erreurs d'antan. L'éducation, monsieur le président, constitue l'une des plus importantes influences qui assurent le maintien des valeurs sociales dominantes. En conséquence, de véritables efforts soutenus ont été entrepris dans le dessein de contrecarrer les iniquités traditionnelles pour que, d'une part, les minorités puissent être assurées d'une égalité de statut et de perspectives de carrières et pour que, d'autre part, on cesse de perpétuer les clichés injustes. Je me dois de féliciter la Commission de la Fonction publique et tous les ministères de leurs efforts constants et honnêtes. Ils ont été pour nous Canadiens des agents efficaces de changement. L'opportunité de créer une école nationale d'administraion pour les fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral s'impose, monsieur le président, si l'on considère que les besoins propres à la Fonction publique ne sont pas nécessairement satisfaits par des cours réguliers dispensés en milieu post-secondaire.

Tout en reconnaissant que certains fonctionnaires puissent avoir besoin d'une formation scientifique ou technique qui nécessite leur inscription dans une université donnée, il me semble évident que la formation en administration publique proprement dite aurait avantage à être dispensée par l'école créée spécialement à l'intention des fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral. Ainsi, la création dans la région de la Capitale nationale d'une école d'administration permettrait aux fonctionnaires-étudiants de profiter de visites dans divers ministères et organismes gouvernementaux, de rencontres avec des hauts fonctionnaires, et de l'organisation de stages pratiques dans la Fonction publique, intégrés à l'enseignement donné par l'école. Il va sans dire que ces diverses possibilités n'existent pas si le fonctionnaire poursuit ses études dans des collèges, des universités, à titre individuel.

De plus, la vocation particulière d'une école nationale d'administration rendrait facile la conclusion d'ententes entre divers ministères et l'école en vue d'administrer des sessions intensives spécialisées de deux ou trois semaines à l'intention de groupes définis de fonctionnaires. Enfin, l'établissement d'une telle école spécialisée par le gouvernement canadien devrait constituer un premier pas vers la création d'un organisme chargé de la formation et du perfectionnement des employés de l'État. Ceci dit, monsieur le président, pourquoi devrait-on mettre en place un organisme chargé de tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement des commis de l'État?

Un examen des diverses facettes de la question de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral illustre clairement le besoin évident d'un organisme capable de coordonner les diverses initiatives prises dans ce domaine. Ainsi, de l'aveu même du président de la Commission de la Fonction publique, M. Edgar Gallant, la Commission administre seulement 15 p. 100 des activités de formation qui se déroulent au sein de la Fonction publique fédérale. Ceci s'explique du fait que beaucoup de ministères ont des programmes de formation très avancés, qui répondent à leurs besoins précis. Il en est ainsi au ministère des Postes et au ministère des Transports.

Toutefois, ces initiatives particulières des ministères entraînent une diversité considérable dans les interventions de chacun des ministères. Pour s'en convaincre, il suffit de mentionner le nombre d'employés impliqués dans les programmes de perfectionnement ou encore le niveau de leurs études, sans oublier les sommes dépensées. Cette diversité est d'une telle ampleur qu'elle paraît susceptible d'entraîner une perte de contrôle sur ce secteur d'activités des ministères. C'est pourquoi, monsieur le président, on ne saurait se surprendre que diverses questions posées par des députés, tant du parti gouvernemental que de l'opposition, témoignent de leurs préoccupations au sujet des dépenses des ministères relatives au perfectionnement de leurs employés, des congés d'études, des voyages, des déplacements, de tout ce qui s'y rattache et de tout ce qu'on comprend par perfectionnement. En soulevant ces questions, les députés ne font que tenter d'exercer la vigilance qui s'impose dans un domaine où la réponse «passe-partout» des ministères semble toujours être la même: Nous faisons en sorte de combler nos propres besoins.

La nécessité de mettre en place un organisme coordonnateur paraît évidente. Pour se convaincre de son utilité, rappelons le besoin qui se fait sentir actuellement d'un organisme qui soit en mesure de préparer un relevé des besoins de la Fonction publique fédérale, d'évaluer les résultats obtenus par les programmes existants et de proposer les modifications qui s'imposent. Une étude de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires à l'emploi du gouvernement fédéral révèle la nécessité d'adopter de nouvelles règles relatives à la sélection des candidats aux congés de formation.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est écoulé. Néanmoins il pourrait continuer s'il avait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement?

Des voix: Oui.

M. Gauthier (Ottawa-Vanier): Merci, monsieur le président, il ne me reste que quelques mots à dire. Il paraît essentiel que le gouvernement agisse dans ce sens afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, des apparences de favoritisme et les dangers de décisions arbitraires. Il semble que la question de la formation et du perfectionnement au sein de la Fonction publique fera prochainement l'objet d'un examen en profondeur. Pour conclure, monsieur le président, la mise en place d'une école gouvernementale chargée de toute la formation et du perfectionnement permettrait de centraliser les systèmes déjà en place. Elle permettra au gouvernement, et ce en période d'austérité, de faire des «économies d'échelle» tout en procurant une meilleure planification pour maximiser le potentiel des ressources pédagogiques disponibles.

Appuyé d'une recherche plus adéquate en matière de formation et de perfectionnement, il en résulterait un développement de programmes et de cours adaptés aux besoins de la Fonction publique. Finalement, la centralisation des efforts se devra de respecter la présence régionale en offrant des cours d'une façon décentralisée. Si les cours de formation et de perfectionnement sont offerts à la grandeur de la Fonction publique, il ne fait aucun doute que, les bassins d'étudiants étant élargis, ces programmes et cours seront plus rentables. Le succès des programmes de formation et de perfectionnement repose sur la possibilité d'obtenir et de conserver un personnel hautement qualifié. L'école de formation et de perfectionnement est une garantie pour l'avenir que l'État sera doté d'un personnel efficace et compétent.

● (1620)

[*Traduction*]

Je propose simplement à la Chambre une sorte de collège pour les administrateurs des divers échelons du gouvernement canadien. Ainsi, la Fonction publique canadienne améliorerait encore l'excellente réputation dont elle jouit dans le monde entier et serait encore plus apte à servir non seulement le gouvernement fédéral, mais toute la population canadienne. Nous pourrons occuper la place qui nous revient parmi les principaux pays du monde qui ont déjà leurs collèges d'administration publique.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je félicite le député d'avoir présenté cette motion aujourd'hui. J'aimerais souligner les commentaires qu'il a faits au sujet de la Fonction publique et des fonctionnaires canadiens.

Comme d'autres députés à la Chambre, lui et moi avons le privilège de représenter un grand nombre de fonctionnaires. Ils sont parfois mal compris. Parfois, on comprend mal le but de la Fonction publique. Il arrive aussi que le travail de la Fonction publique, ses objectifs et ses fonctions soient mal compris. Le secteur public a un but différent de celui que poursuit une bonne partie du secteur privé. J'appuie cette motion, notamment parce que la proposition du député ferait beaucoup pour créer un climat de compréhension.

Mais je ne pense pas qu'il suffise de féliciter un député d'avoir présenter une bonne motion. Cette motion devrait donner quelque chose et j'espère que ce sera le cas aujourd'hui. La capitale nationale est l'endroit tout indiqué pour établir une institution comme celle que propose le député. Sincèrement, j'aime beaucoup l'idée d'avoir un collège qui permettrait d'améliorer la compétence des fonctionnaires et de mieux utiliser l'énorme réservoir de compétence qu'ils représentent.

Le député n'oubliera pas, je l'espère, et je suis sûr que non, que l'Université Carleton a pendant des années eu une école d'administration publique. Le député a peut-être songé que cette école pourrait servir de base à ce genre d'établissement. L'École d'administration publique de l'Université Carleton jouit d'une excellente réputation.

Je ne voudrais pas prolonger ce débat. Je dirais seulement que les objectifs du député sont fort louables et j'espère que la Chambre sera du même avis. Je le répète, je tiens à ce qu'on donne suite à cette motion. Je proposerais donc un amendement avec lequel le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sera d'accord, j'espère, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski). Le voici:

Que tous les mots après le mot «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«la motion nº 4, concernant la création d'une école d'administration nationale, soit retirée et que l'objet soit déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.»

Je présente cet amendement dans l'espoir que le travail effectué par le député d'Ottawa-Vanier puisse être étudié de façon positive, et j'ose croire que la motion ainsi modifiée ira au comité permanent pour étude. S'il existe le moindre doute sur la recevabilité de cet amendement, j'espère que la présidence voudra bien demander à la Chambre si elle est prête à y consentir à une étape quelconque du débat. Il importe à mon avis que cette idée excellente, qui pourrait amorcer un relèvement du niveau déjà élevé de la Fonction publique, ne soit pas perdue. Je suis très heureux de lui apporter mon appui cet après-midi.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le NPD estime lui aussi que le principe exposé dans la motion du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) est excellent. Le but est de créer dans la région de la capitale nationale une école d'administration publique, qui serait le point de départ d'un organisme qui serait chargé de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires.

Depuis 12 ans environ que je siège à la Chambre des communes, j'ai remarqué que ce sont surtout les députés de la ville d'Ottawa et des régions avoisinantes qui s'occupent des questions concernant les fonctionnaires. Je vois, par exemple, en face de moi le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) à son fauteuil. Je vois également le député de Hull (M. Isabelle), comme évidemment celui de Grenville-Carleton (M. Baker). Tous s'intéressent de façon très intelligente, très sensée et très compréhensive aux problèmes et aux besoins des fonctionnaires. Et, en passant, pourquoi ne pas ajouter que le principal porte-parole du NPD sur ces questions est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui s'intéresse de près aux problèmes des fonctionnaires. Il lui est même arrivé souvent de leur servir d'agent de liaison en quelque sorte avec le Parlement lorsqu'il s'agissait de défendre des idées valables.

Les qualités exigées d'un bon fonctionnaire sont l'efficacité, la compétence, l'intelligence et l'esprit de collaboration, comme l'a si bien dit le député d'Ottawa-Vanier dans son allocution. En dernière analyse, il faut trouver un moyen de permettre aux fonctionnaires d'utiliser au mieux leurs aptitudes. Il importe donc que les cours envisagés soient adaptés non seulement aux besoins de la Fonction publique mais de la population.

Je remarque que, parmi les députés à la Chambre cet après-midi, il y en a de la ville de Toronto. Puis-je donner

comme exemple la situation qui existe dans cette ville? Lorsque je suis arrivé il y a 30 ans dans ma circonscription, Broadview, cette ville était anglaise à 95 p. 100. Les 5 p. 100 restants étaient composés de différents groupes d'Européens. En 1977, le pourcentage d'anglophones n'est que de 40 ou 45 p. 100. Le deuxième groupe ethnique le plus important est celui des Grecs et des Macédoniens, et le troisième, celui des Chinois. Puis il y a un groupe important de noirs venant des Antilles et d'autres îles. Il y a également de nombreux Indiens et des ressortissants de différents pays d'Europe.

● (1630)

Le point que j'essaie de faire ressortir, c'est que les fonctionnaires doivent être formés pour résoudre les problèmes des résidents de circonscriptions comme celle de Broadview. Le cas que j'ai cité n'est pas unique, loin de là. Les fonctionnaires doivent non seulement parler couramment une langue ou plus, mais ils doivent aussi être compétents dans les domaines dont ils s'occupent. Je ne peux m'empêcher de penser que les problèmes relatifs aux pensions, à l'assurance-chômage et à l'immigration doivent être résolus par des fonctionnaires susceptibles d'établir des rapports avec des personnes qui ont des problèmes de langue ou qui ont du mal à comprendre le contenu des lois que nous adoptons. C'est pourquoi je suis ravi et fier du député d'Ottawa-Vanier, que je connais depuis près de dix ans et qui a joué un rôle très actif et très organisé en tant que secrétaire parlementare. Il mérite d'être félicité pour l'idée qu'il propose dans sa motion.

J'ai bientôt terminé, monsieur l'Orateur, mais auparavant, j'aimerais dire que j'approuve l'amendement proposé par le député de Grenville-Carleton (M. Baker). En fait, le leader suppléant de la Chambre m'a demandé au cours du débat ce que je pensais de la motion, et je lui ai répondu que son objet devrait être renvoyé au comité, qui pourrait l'étudier en détail et entendre des témoins exposer leurs idées. Par la suite, j'espère que le gouvernement prendra l'initiative de créer dans la région de la Capitale nationale une école de formation des fonctionnaires.

J'espère que ce n'est pas simplement l'idée des députés d'Ottawa et des environs, mais de ceux de tout le Canada. Cette motion exige notre appui à tous. C'est pourquoi les députés du Nouveau parti démocratique sont fiers de l'appuyer.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande également la parole pour appuyer non seulement la motion, mais l'amendement proposé par mon bon ami, le député de Grenville-Carleton (M. Baker). Ce que vient de dire l'honorable député de Broadview (M. Gilbert) m'a particulièrement plu, car, comme il l'a fait remarquer, il semble arriver trop souvent que l'on laisse aux députés d'une région locale le soin de représenter les fonctionnaires pour des problèmes qui relèvent de la Fonction publique en général. Les interventions comme celles de l'honorable député de Broadview ne sont malheureusement que trop rares, et je voudrais tout simplement que l'on sache—je suis sûr d'exprimer l'idée de tous les députés de la région—que nous sommes particulièrement heureux que l'on manifeste de l'intérêt pour les problèmes de la Fonction publique.

Je donne donc mon appui enthousiaste à la motion à l'étude aujourd'hui. Il y a un énorme problème de formation à la Fonction publique—accès à la formation, impartialité de la formation. On apprend qu'il y a des irrégularités flagrantes dans certains cas, comme par exemple le droit d'obtenir un congé afin de poursuivre des études aux frais du public. On n'a pas toujours fait preuve d'impartialité dans ce domaine. Il est nécessaire de former un grand nombre de spécialistes, qui sont embauchés pour leur savoir technique mais qui ignorent tout de la Fonction publique et de son fonctionnement. C'est une très grave faiblesse de l'organisation actuelle.

En fait, si on me demandait de critiquer l'administration du personnel dans la Fonction publique du Canada actuellement, mises à part les négociations collectives, je dirais que l'une des faiblesses, c'est l'absence d'une politique de transfert systématique. Une autre faiblesse, c'est l'absence d'un système de formation et de perfectionnement qui soit approprié, impartial et généralement reconnu. C'est pour cette raison que je félicite mon collègue d'Ottawa-Vanier d'avoir présenté cette motion aujourd'hui.

J'ai toujours prétendu que le gouvernement devait faire beaucoup plus qu'un peu de rapiéçage ici et là dans la Fonction publique. On aurait dû créer un ministère de la Fonction publique depuis longtemps et lui confier la responsabilité de toutes ces questions. Tant que nous n'aurons pas ce ministère, il y aura des accrocs comme le retard que l'on a mis à adopter l'amendement de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Le rapport d'un comité mixte a été déposé ici en janvier 1976, et j'attends encore qu'on présente le bill en première lecture.

Des voix: Bravo!

M. Francis: Il y a beaucoup d'autres initiatives, monsieur l'Orateur, qu'on pourrait et que l'on devrait prendre s'il y avait un organisme du gouvernement au Canada chargé d'administrer tous ces petits bouts d'administration du personnel qui sont égarés entre les divers ministères. Quand je me renseigne par exemple sur les modifications de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, on me dit que le ministre compétent est le président du Conseil privé (M. MacEachen): pourquoi lui, je n'en ai aucune idée.

Mon collègue qui a parrainé cette motion aujourd'hui nous dit que cette question de formation devrait relever de la Commission de la Fonction publique, si je l'ai bien compris. Je le vois qui m'approuve; je n'étais pas sûr, d'après le contexte, de qui il voulait la faire relever. J'aime espérer qu'il ne s'agirait pas d'un membre de plus dans cette famille sans forme d'organismes directement responsables au Parlement tel que l'Auditeur général, le Commissaire à la représentation, le Commissaire des langues officielles et la Commission de la Fonction publique, vaste groupe d'organismes qui, bien trop souvent, agissent sans surveillance ni direction ministérielles.

Je pense que la création de cette école soulèverait certaines questions, telles que la participation de la province et de la municipalité qui resterait à définir; il faudrait également préciser dans quelle mesure il s'agirait de perfectionnement propre à l'administration publique, dans quelle mesure elle serait ouverte aux autres qui seraient prêts à participer à un libre échange d'idées. Autant de grandes questions que soulève la motion.

Je pense qu'il s'agit donc d'une motion excellente, au nombre des nombreuses mesures que nous devrions adopter. Mais j'aimerais voir le jour où le gouvernement déclarera à la Chambre que la Fonction publique mérite d'occuper une meil-

leure place dans l'ordre de nos priorités, qu'elle mérite un peu plus d'attention et qu'elle sera soumise à une moins grande fragmentation entre tant de ministères; on chargerait donc ce ministère particulier d'appliquer ce genre de proposition et, ce jour-là, je serai fier de me lever à la Chambre pour appuyer le gouvernement.

M. Rod Blaker (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, comme les députés de ce côté-ci le savent et conformément aux traditions de la Chambre, je suis le secrétaire parlementaire chargé de l'organisation de l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires, du moins en ce qui concerne le parti ministériel. Je parlerai donc maintenant au nom du président du Conseil du Trésor (M. Andras).

Le secrétaire parlementaire et député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a proposé que le gouvernement examine l'opportunité d'établir un collège d'administration pour la Fonction publique. Ce collège serait semblable au collège d'Europe à Bruges près de Bruxelles, en Belgique, ou à l'École nationale d'administration à Paris.

● (1640)

Après avoir communiqué par téléphone interurbain avec le président du Conseil du Trésor et avoir consulté divers députés, j'ai constaté que la proposition contenue dans la motion et avancée dans le discours du député d'Ottawa-Vanier a l'appui de bien des secteurs. En outre, pendant le débat, le secrétaire d'État (M. Roberts), qui a certaines attributions dans ce domaine, est venu me dire que non seulement il appuie la motion du député d'Ottawa-Vanier, mais aussi qu'il est le premier diplômé canadien de l'École nationale d'administration de Paris que je viens de mentionner. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker), le leader du parti conservateur à la Chambre, le député de Broadview (M. Gilbert), qui représente le Nouveau parti démocratique, et le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) ont déjà exprimé leur appui pour la motion.

Avant de proposer que l'on adopte à l'unanimité cette motion et l'amendement visant à renvoyer cette question au comité permanent des prévisions budgétaires en général, qui l'étudiera plus à fond, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une autre question. Je le fais, monsieur l'Orateur, parce que votre fonction ne vous permet pas de participer au débat là-dessus. Cependant, j'ai appris que le sujet à l'étude a déjà été abordé dans beaucoup d'autres milieux. On en a eu un exemple cet après-midi quand l'honorable député de Grenville-Carleton a mentionné les services que pourrait offrir l'Université Carleton.

Un autre exemple, plutôt intéressant, est celui de la commission scolaire de Prescott-Russell qui a adopté une résolution visant à inciter le gouvernement fédéral à établir un collège de ce genre dans la région de Rockland. Je crois que cette région fait partie de votre circonscription, monsieur l'Orateur. Si j'en parle, c'est parce que, je le répète, votre fonction vous interdit de participer à ce débat et j'ai pensé que cette question était digne d'intérêt.

En somme, je propose, monsieur l'Orateur, que vous demandiez le consentement de la Chambre pour déterminer si on adopte la motion et son amendement pour renvoyer l'objet de cette motion et de cet amendement à l'étude du comité permanent des prévisions budgétaires en général. Si la Chambre est d'accord avec cette suggestion, je voudrais exprimer au nom de tous les députés et de tous les partis mes congratulations au député d'Ottawa-Vanier qui, cet après-midi, encore une fois, a fait preuve d'imagination et de dévouement, deux qualités pour lesquelles il est bien connu à la Chambre.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull): Monsieur le président, d'abord je dois féliciter l'honorable député de Ottawa-Vanier (M. Gauthier) d'avoir présenté d'une façon tout à fait exceptionnelle cette motion qui traite de la formation éventuelle d'une école d'administration de la Fonction publique.

Je dois dire cependant que je suis très heureux qu'en 1968 j'aie prononcé un humble et brillant discours à ce sujet, qui n'a pas réussi, je pense bien, à sensibiliser les oreilles du gouvernement du temps, et je suis très heureux de voir que la semence a enfin porté ses fruits. Je suis très heureux en plus de cela de dire que ceci pourrait fournir une source inépuisable, un bassin inépuisable de hauts fonctionnaires de l'administration de la Fonction publique à toutes les provinces canadiennes, qui pourront venir puiser des talents extraordinaires dans l'administration de la Fonction publique, puisqu'ils auront été formés dans la mère patrie du Canada, au gouvernement et dans la région de la capitale nationale.

Et ceci pourra également donner un débouché extraordinaire aux jeunes qui savent se diriger de plus en plus vers les sciences mortes comme les sciences sociales et d'autres du même genre, où tout débouché et leur talent pourraient être mis à la disposition du gouvernement canadien. De plus, je suis très heureux que tous les députés, le député de Broadview (M. Gilbert), le député de Grenville-Carleton (M. Baker), le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), aient participé favorablement au débat et aient compris qu'il existe dans la région de la capitale nationale des possibilités extraordinaires pour le gouvernement fédéral dans la création, dans divers secteurs de la société, de choses essentielles non seulement à l'administration d'un pays, mais à ce qui pourrait être fait pour représenter la vraie image que donne tout le Canada, une vraie capitale à la dimension canadienne.

Et j'espère que ceci est un jalon vers la formation d'un genre de district fédéral, j'ai dit «genre de district fédéral», afin que, dans d'autres secteurs, on puisse œuvrer aussi intelligemment que la façon dont vient de le faire et de le suggérer le député d'Ottawa-Vanier, et j'espère que tous les députés comprendront que, dans la région de la capitale nationale, nous pourrons réaliser *in vitro*, en laboratoire, un exemple de vie canadienne comme on l'a toujours voulu depuis la Confédération. Monsieur le président, j'ai présenté à la Chambre un bill qui sera discuté ici, et j'espère que les députés de tous les partis pourront se plonger dedans puisqu'il porte sur la région de la capitale nationale, pour comprendre davantage les problèmes et tenter de trouver une solution pour remédier à ces problèmes qui datent de la Confédération. Je voudrais encore une fois féliciter le député d'Ottawa-Vanier de son brillant et excellent exposé, et j'espère que le comité qui sera chargé de l'étude le fera d'une façon très intelligente.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. L'amendement du député de Grenville-Carleton (M. Baker) se lit maintenant ainsi:

Que tous les mots après «Que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«la motion nº 4, concernant la création d'une école d'administration nationale, soit retirée et que l'objet soit déféré au comité permanent des prévisions budgétaires en général.»

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Adopté.

(L'amendement de M. Baker (Grenville-Carleton) est adopté.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le vote porte maintenant sur la motion modifiée. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Adoptée.

(La motion, modifiée, est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Grenville-Carleton (M. Baker).

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous remercier de l'obligeance avec laquelle vous avez traité mon amendement. C'est un moment mémorable parce que la Chambre des communes a fini par s'entendre pour renvoyer une mesure d'initiative parlementaire à un comité.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-on d'accord pour déclarer qu'il est 5 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 4 h 50, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME V